UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST JUN 15 1924.

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

TOME XLVII

50e ANNÉE. — 1921

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS

190123
27.6.24

FC
2
R6
t. 47-48

LES

CONTENANCES DE TABLE

Les rimeurs du moyen âge ont composé sur les règles de la bonne tenue à table, comme sur tant d'autres règles de morale ou de vie pratique, de petits poèmes, appelés, en France, *Contenances de table*. Une étude complète de ces poèmes dans les littératures européennes reste à faire ; nous tentons ici un classement des poèmes en latin et en langues romanes [1]. Cette étude sera suivie d'une nouvelle édition des textes français et du petit poème latin qui en est le modèle plus ou moins direct.

1. *Poèmes en latin.* — Un poème latin de 23 hexamètres léonins, remarquable par sa précise concision, a été publié par F. Novati [2]. L'auteur anonyme recommande de penser aux pauvres, quand on se met à table, de faire précéder le repas d'une prière ; il donne, ensuite, quelques conseils sur la manière de manger, le maintien et la conversation qui doit éviter la loquacité et le sarcasme. Ces préceptes se présentent, sous une forme plus ample, dans d'autres poèmes qui, en outre, donnent quelquefois des règles particulières pour l'amphitryon et pour l'invité (une règle de cette catégorie se trouve déjà dans le texte en question), pour les hommes et pour les femmes, ainsi que pour celui qui sert à table, ou bien contiennent différentes

1. Sur les détails concernant les repas au moyen âge, voy. A. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 2e éd., Leipzig, 1889, I, chap. 4 ; K. Bartsch, *Die Formen des geselligen Lebens im Mittelalter*, dans *Gesammelte Vorträge und Aufsätze*, Freiburg i. B., 1883, p. 242 s. ; A. Franklin, *La Vie privée d'autrefois, Les repas*, Paris, 1889 ; O. Müller, *Die täglichen Lebensgewohnheiten in den altfr. Artusromanen*, Marburg, 1889, p. 10 ss.

2. *Carmina medii aevi*, Firenze, 1883, p. 49.

digressions. Outre le texte publié par Novati (*A*), nous en avons cinq autres (*B C D E G*) qui en sont des remaniements [1]. On peut supposer que ce poème n'est pas d'une époque très éloignée de celle des poèmes auxquels il a servi de modèle : un fait dont il sera question plus loin, nous atteste qu'il ne peut pas remonter au delà du XIIe siècle.

Étroitement apparenté avec ce texte est le *Liber Faceti*, poème de 221 hexamètres rimés, qui semble remonter aussi au XIIe s. [2] et dont la vogue a été très grande encore à l'époque des incunables : on en cite huit éditions, dont une accompagnée d'une traduction allemande par Sébastien Brant, et cinq éditions séparées de cette dernière traduction [3], sans compter plusieurs éditions des *Auctores octo*, où le texte latin a été inséré avec un commentaire [4]. L'auteur annonce que son intention a été de compléter les *Distiques* de Caton ; il prodigue, en effet, des règles de convenance et d'étiquette à observer à l'église ou à table, qui manquent, justement, dans le célèbre ouvrage du Pseudo-Caton. Dans la partie consacrée à la tenue à table, la plus importante et qui seule nous intéresse ici, nous trouvons plusieurs préceptes identiques à ceux des six rédactions du poème précédent.

Le *Liber Faceti* a été attribué sans raison (par Hain) à Reiner l'Allemand qui vivait dans la deuxième moitié du XIIe siècle et à qui on doit un autre poème sur le même sujet, intitulé *Phagifacetus* [5]. Ce poème de 440 hexamètres, également traduit par Brant, diffère sensiblement des compositions que nous avons étudiées : il offre d'assez longs développements, tandis que les poèmes précédents consacrent à un précepte un seul vers, deux au plus. Ainsi la recommandation de se laver les

---

1. Voy. ci-dessous, p. 26.

2. Voy. Hauréau, *Notices et extraits des mss.*, XXVII, 2e partie, p. 17-20.

3. Hain, *Repertorium bibliographicum*, 6883-95. Brant, *Narrenschiff*, éd. Zarncke, Leipzig, 1854, p. 137.

4. *Ibid.*, 1913-19. Je me propose de publier prochainement deux versions françaises inédites du *Facetus*.

5. *Reineri Phagifacetus* addita versione Sebastiani Brantii recensuit Hugo Lemcke, Stetini, 1880. L'éditeur fournit des renseignements précis sur son poète (voy. p. 9 s.) qu'on a voulu identifier, mais à tort, avec Jean de Garlande (cf. Chevalier). Sur ce poème voy. aussi A. Brückner, *Archiv für slavische Philologie*, XIV, 11.

mains occupe, dans le *Phagifacetus*, 13 vers, celle de s'essuyer la bouche avant boire, 9 vers, etc. Ce procédé n'a pas été suivi par les successeurs qui ont repris la méthode, évidemment plus pratique et plus efficace, de présenter des règles courtes et catégoriques. Reiner recommande le respect et la politesse envers les dames qu'il appelle *lux et decus mense*. On peut noter, enfin, que les réminiscences classiques ne manquent pas dans son poème.

Des réminiscences analogues se rencontrent aussi dans deux petits textes en hexamètres léonins que M. L. Biadene a détachés du poème, intitulé *Morale scholarium*, du fameux Jean de Garlande († 1252)[1]. Dans le premier texte, de 46 vers, *De curialitatibus in mensa conservandis*, l'auteur donne des règles générales de la bonne tenue à table, en s'efforçant de trouver des formules nouvelles, mais qui permettent, néanmoins, de supposer qu'il a connu notre premier poème[2]. Le second texte, de 28 vers, *De ministratione decenti*, devrait s'occuper seulement de l'art de servir à table, mais on y trouve aussi des préceptes concernant la tenue à table et même l'hygiène[3]. Les *Contenances* de Jean ont été en vogue très longtemps, comme le prouve un abrégé qui en a été fait au XVe siècle[4].

Il est délicat de dater, même approximativement, le poème de 308 hexamètres, intitulé *Modus cenandi*, qu'a publié F. J. Furnivall[5]. Il est plein de digressions sur les différentes sortes d'aliments et de boissons, sur l'hygiène, de sorte que le sujet proprement dit occupe très peu de place. On y trouve, à côté

---

1. *Cortesie da tavola di Giovanni di Garlandia*, *Romanische Forschungen*, XXIII, 1003.

2. Cf. les vers suivants de Jean avec v. 15, 18, 22, 1 de l'autre poème :

Ut decet ore bibas vacuo, si prandia libas.	15
Absit scurile verbum propone virile.	28
Palmas mundate post prandia vina novate.	31
Pauperis impense sint miscellenia mense.	35

3. Les règles pour le serviteur se trouvent également au début des rédactions *C G* qui offrent, vers la fin, quelques préceptes d'hygiène provenant de la *Schola Salernitana*. Voy. F. N[ovati], *Giornale stor. d. lett. ital.*, XXI, 417, cf. E. Faral, *Romania*, XLVI, 252-54.

4. Biadene, *Article cité*, p. 1007.

5. *The Babees Book*, II, 34, Early English Text Society, 32 (1868).

de quelques préceptes qui se répètent dans tous les textes, les recommandations suivantes : prendre du sel avec les doigts et non pas avec le couteau (v. 58) [1], ne pas beurrer le pain avec le doigt (v. 91), ne pas lécher le couteau (v. 97).

Il est difficile aussi de préciser la date d'un petit texte, imprimé avec le poème de Jean Sulpice dont il sera question ci-dessous, mais qui semble plus ancien que ce poème [2]. Il est intitulé *Regimen mense honorabile* et commence par les vers 4 et 23 du poème publié ci-après (*A*), suivis de 12 règles, introduites par les mots *Dum manducatis*, avec lesquels elles forment des hexamètres. Tous les vers finissent par *-atis* : *Vultus hylares habeatis, Sal cultello capiatis*, etc. La même rime en *-atis* se répète également d'un bout à l'autre d'un texte de 43 vers, tiré d'un ms. du XVe s. et intitulé *Speculum mense* [3]. Il n'est pas en hexamètres comme les poèmes précédents ; les préceptes qu'il offre n'ont rien de particulier. En voici le commencement :

Vos discreti qui manducatis
Primo manus lotas habeatis,
Benedicite Deo dicatis,
Inferiorem locum assumatis.

Pour terminer cette revue des poèmes latins composés avant le XVIe siècle, il reste à dire un mot du *Carmen juvenile de moribus in mensa servandis* de Jean Sulpice, humaniste italien de la deuxième moitié du XVe siècle [4]. Ce poème de 122 vers en distiques élégiaques a été publié par Josse Bade Ascensius avec un appendice et un abondant commentaire, il a été réimprimé dans ces conditions à plusieurs reprises [5]. Les règles qu'il présente, rappellent celles du plus ancien poème et montrent qu'il était nécessaire d'en répéter même les plus élémentaires. Voici quelques vers à titre d'exemple :

---

1. In cena digitis sal, non cultro capiatur. Le contraire est recommandé par la rédaction *C* v. 43 : Nemo salem sotio digitis proponere debet.

2. Josse Bade, *Duplex commentatio integro reposita atque recognita in Boetium... una cum libello de moribus in mensa informandis*, Lyon, 1503.

3. B. Hölscher, *Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Alterthumskunde*, XXXVII, 158.

4. Voy. B. Pecci, *Archivio della R. Società Romana di Storia Patria*, XIII, 456.

5. *Duplex commentatio...* et *Auctores octo*, Lyon, 1528.

Sit sine labe toga et facies sit lauta manusque, 5
Stiria nec naso pendeat ulla tuo,
Et nihil emineant et sint sine sordibus ungues.

Et ructare cave quin ora in terga reflectas. 17

Quodque jubebit herus facilis semperque subito, 67
Quemque tibi dederit tu tibi sume locum.

Pocula quum sumes tergat tibi mappa labella, 99
Si tergas manibus, non mihi charus eris.

2. *Poèmes français.* — Les trois textes dont il va être question, ont été publiés par Mme de Saint-Surin, dans un petit volume qui est devenu aujourd'hui d'une extrême rareté [1]. F. Wolf, dans un compte rendu de cette édition, a réimprimé le premier texte et quelques fragments des deux autres [2]. F. J. Furnivall en a donné une édition complète, fondée sur deux mss. de Paris et sur la publication de Mme de Saint-Surin [3]. Enfin A. Franklin qui semble ignorer toutes ces éditions, a publié les mêmes textes, sauf le premier, d'après un ms. de Paris [4].

La filiation des trois poèmes est la suivante : I est une traduction du latin, II dérive de I, III dérive de II. Avant d'examiner cette question, je crois utile de donner (pp. 6 et 7) une liste des préceptes qu'offrent les poèmes en langues romanes, 1° d'après leur succession dans I, 2° d'après celle de II, pour les préceptes qui manquent dans I. On ne tiendra pas compte ici de menues divergences qui seront signalées plus loin.

Examinons en détail les poèmes dont le contenu est présenté par cette table. Le premier texte français, traduit du latin, compte 60 vers octosyllabiques : deux vers correspondent généralement à un hexamètre. Trois préceptes du poème publié par Novati (v. 14, 17, 23) manquent dans le français, mais cela ne nous autorise point à considérer ces préceptes comme n'appartenant pas au modèle de ce dernier, car le traducteur a pu très facilement sauter plusieurs vers. Quelques

---

1. *L'Hôtel de Cluny au moyen âge*, Paris, 1835, p. 67-93.

2. *Altdeutsche Blätter*, I (1836), p. 266, ou *Kleinere Schriften*, p. p. Stengel dans *Ausgaben und Abhandlungen*, LXXXVII, 232.

3. *The Babees Book*, II, 3-20.

4. *La Vie privée d'autrefois*, *Les repas*, p. 168-80.

	Lat. [1]	I	II	III	Prov.	Ital.
1. Recommandation d'observer les règles qui suivent	*D* 1-3, *E* 10 [2]	1-4	1-2	1-4	—	—
2. Penser aux pauvres	*A* 1-3	5-8	—	—	3-4	5-8
3. Dire le bénédicité	*A* 4	9-10	9-10	13-24	1-2	17-20
4. Prendre la place indiquée	*A* 5	11-12	11-12	25-28	103-5	15-16
5. Ne pas se précipiter pour manger	*A* 6, *C* 17, *E* 15 [3]	13-16	—	45-8	13-4	13-14
6. Ne pas mettre sur l'assiette le morceau déjà mis dans la bouche						—
7. Avoir les mains propres	*A* 8	17-18	15-16	—	39-40	
8. Ne pas tremper la nourriture dans la salière	*A* 7	19-22	3-8	5-12	—	129
9. Ne pas toucher son nez et ses oreilles	*A* 11	23-24	17-18	61-8	—	—
10. Ne pas curer les dents avec le couteau	*A* 9	25-26	49-50	129-32	101-2	125-8
11. Ne pas cracher par-dessus la table	*A* 10	27-28	65-6	—	—	137-40
12. Ne pas laisser la cuillère dans l'assiette	*B* 16	29-30	63-4	—	—	—
13. Ne pas redemander du plat emporté	*D* 17, *E* 24 [4]	31-2	—	—	—	181-4
14. Ne pas roter	*E* 26 [5]	33-4	35-6	113-6	—	—
15. Ne pas s'accouder sur la table	*A* 12	35-6	45-6	121-4	99-100	—
16. Ne pas boire la bouche pleine	*A* 13	37-8	47-8	128	23-25 [6]	25-8
17. S'essuyer les lèvres avant boire	*A* 15	39-42	—	87-8	49-52	41-4
18. Ne pas critiquer les mets	*A* 16		—	97-100	—	
19. Ne pas dire des choses désagréables	*F* 203 [7]	43-4	—	—	31-2	77-80
20. Être gai	*A* 18-9	45-6	—	—	—	—
21. Ne pas parler du prix des aliments	*A* 20	47	33	109-10	9-10	21-4
	B 6	48	—	—	—	—
22. Éviter la loquacité	*A* 21	49-50	27-8, 34	89-92, 111-2, 125-7	15-6	37-40
23. Ne pas cracher dans la cuvette en se lavant la bouche	*D* 25, *E* 37 [8]	51-3	77-8	—	—	—
24. Éviter ce qui peut être désagréable aux autres	*D* 26, *E* 32 [9]	54	—	93-6	—	—

	Lat.	I	II	III	Prov.	Ital.
25. Se laver les mains et boire après le repas	*A* 22	55-6	—	—	—	201-4
26. Dire les grâces	*E* 41[10]	57-8	79-80	149-54	115-6	197-200
27. Penser aux trépassés	—	59-60	81-2	155-6, 164-76	—	—
28. Ne pas trop prendre du premier mets	—	—	13-4	37-44	—	—
29. Boire sobrement	*C* 44[11]	—	19-20	69-76	61-4, 91-6	57-60
30. Ne pas trop parler le verre à la main	—	—	21-2, 25-6	77-80	—	—
31. Après avoir trempé le pain dans le vin, le boire ou le jeter	*F* 152[12]	—	23-4	101-4	—	93-96
32. Se tenir tranquille	*D* 27[13]	—	29-30	33-6	—	—
33. Ne pas parler la bouche pleine	*E* 22[14]	—	31-2	85-6	—	145-8
34. Ne pas jouer avec la serviette	—	—	37-8	—	—	—
35. Ne pas inviter l'amphitryon à boire ou à manger	—	—	39-40	105-8	53-6	109-12
36. Ne pas manger avec excès	*C* 40[15]	—	41-2	37-40, 57-60, 117-20	107-12	29-32
37. Ne pas manger avec le couteau	*M* 97[16]	—	43-4	—	—	—
38. Ne pas s'essuyer les dents avec la nappe	*F* 126, *M* 73[17]	—	51-2	—	—	—
39. Ne pas offrir à autrui le reste de son potage ou du pain qu'on a mordu	*F* 154[18]	—	53-4	53-6, 137-40	—	—
40. Manger proprement	*D* 30[19]	—	55-8	—	—	—
41. Ne pas se moucher avec bruit	—		59-60	133-6	—	—
42. Ne pas se gratter	*D* 15, *E* 28, *F* 182[20]	—	61-2	141-4	—	130-2
43. Ne pas lire les lettres qu'on reçoit	—	—	67-8	—	—	—
44. Ne pas sommeiller ni chuchoter	*D* 23[21]	—	69-70	81-4	—	—
45. Prendre peu de fromage et peu de noix	*C* 48[22]	—	71-4	—	—	75-76
46. Laver les fruits avant de les manger	—	—	75-6	—	—	—
47. Remercier l'hôte	—	—	83-4	145-8	—	—
48. Laisser boire l'amphitryon le premier	—	—	85-8	—	43-4	—
49. Prendre congé	—	—	89-90	—	—	—
50. Il faut observer ces règles	*A* 23	—	91-4	157-63	113-4	—

règles appellent des remarques. C'est d'abord l'idée chrétienne de penser aux pauvres quand on se met à table qu'on a signalée, sous une forme identique, dans d'autres textes, comme l'*Anticerberus* de Bongiovanni da Cavriana ou les *Proverbia sapientum* [1]. Il est possible que cette recommandation n'ait pas été mise en vers, pour la première fois, dans notre poème latin. Le conseil de s'essuyer les lèvres avant boire était d'autant plus nécessaire qu'à l'époque il n'y avait souvent qu'un seul verre pour toute la table [2]. De même le précepte 6 se trouve répété souvent, car une seule assiette servait d'ordinaire pour deux convives [3]. Il était indispensable de se laver les

---

Notes du tableau des pages 6 et 7.

1. Textes *A B* et variantes de *C D E G F*, voy. ci-dessous p. 28 s.
2. Doctus dicetur hec qui documenta sequetur. Hec documenta sibi qui vult urbanus haberi Que scribuntur ibi sciat observanda necesse (*D*).
3. Ne fame captus videaris sive gulosus.
4. A disco tollas coclear cum sumpseris escas.
5. Discum de mensa sublatum non revocabis.
6. Cf. Levy, *S W*, II, 445, *encombar*.
7. Nolito culpare dapes quas sumere speras.
8. Si sapis extra vas expue quando lavas.
9. Hec penitus timeas ne sociis noceas (*D*).
10. Absumptoque cibo reddatur gratia Christo.
11. Non bonum est signum in juvene cognosere vinum.
12. Et vacuum tu redde ciphum prius undique lotum.
13. Numquam subrideas sed stabilis sedeas.
14. Numquam ridebis nec faberis ore repleto.
15. Ne credas ventri nec gule cuncta volenti.
16. Non cultrum lingat (*Modus cenandi*).
17. Nec mappa tergas dentes oculosque fluentes (*F*).
18. Nec facias offas de pane prius tibi morso.
19. Mensa tibi pura.
20. Aut caput aut aliud membrum tibi scarpere noli (*F*).
21. Voy. le texte lat. publié ci-après v. 20 var. *D*.
22. Caseus et anguilla mortis cibus est ille vel illa.

---

1. Voy. F. Novati, *Un Poema francescano del Dugento*, dans *Attraverso il medio evo*, Bari, 1905, p. 49.
2. A. Franklin, *Ouvr. cité*, p. 104.
3. A. Schultz, *Ouvr. cité*, I, 370.

mains après le repas, car la fourchette était inconnue et l'on mangeait avec les doigts [1].

A quelle époque ce premier texte français remonte-t-il ? Mme de Saint-Surin l'a déclaré du XVe siècle, ce qui a été accepté sans discussion. Cependant, étant donné que les littératures allemande et italienne ont des *Contenances de table* du XIIIe siècle, il me paraît *a priori* invraisemblable que cette humble traduction française soit aussi tardive. Je la crois de la fin du XIIIe siècle. L'examen linguistique du texte autorise cette hypothèse : *ie* < *a* tonique libre précédé d'une palatale est conservé : *fourgier* (25), *chier* (51) ; — apophonie : *laver*, *leve* (53) ; — diérèse assurée par la mesure du vers : *jeün* (8), *eüsses* (16) ; — la déclinaison en partie conservée : *coutumiers* (5), *nulz* (9), à côté de *saoul* (7), *glout* (16). Ces particularités de l'ancienne langue ne sont pas absolument étrangères aux textes du XVe siècle, mais elles sont trop nombreuses dans ce petit poème pour qu'il puisse être considéré comme appartenant à cette époque ; il est même surprenant que le copiste du XVe siècle n'ait pas altéré davantage la graphie. Le fait que ce poème serait de beaucoup plus ancien que les mss. qui l'ont conservé, n'a pas de quoi nous étonner, car les compositions de ce genre étaient peu faites pour être recueillies dans de beaux mss. du XIIIe ou du XIVe siècle. Cela nous explique aussi pourquoi ces textes qui pourtant ont dû être très répandus, se sont conservés dans un nombre aussi exigu de manuscrits.

Les deux autres poèmes accusent un peu plus d'originalité que le petit texte que nous venons d'étudier. L'ordre dans lequel ils ont été imprimés par tous les éditeurs, est celui dans lequel ils se lisent dans le ms. de la Bibliothèque Nationale, fr. 1181. On ne s'est pas aperçu que le poème en distiques qui se lit, dans le ms., en second lieu, est justement le plus ancien des deux. Ce poème de 94 vers octosyllabiques dérive directement du premier texte français, comme le montrent les passages suivants :

II 15-18	I 17-18, 23-24
Le morsel mis hors de ta bouche	Du pain que mis as en ta bouche,
A ton vaissel plus ne le touche.	A ton escuelle point n'atouche.

1. A. Franklin, *Ouvr. cité*, p. 45 ss.

Ton morsel ne touche a saliere,
Car ce n'est pas belle maniere.

Viande au sel de la salliere
N'atouche, c'est laide maniere.

II 65-66

Ne furge tes dens de la pointe
De ton coustel, je le t'apointe.

I 27

De ton coustel tes dens ne feurges.

On pourrait multiplier ces rapprochements, mais ceux-là suffisent pour prouver que II a connu et imité I, ce qui n'exclut point la possibilité qu'il ait connu aussi des textes latins. Les préceptes qui manquent dans I l'attestent et le fait que le second hémistiche de *A* 5 est rendu plus exactement par II :

II 11-12

Seoir te peulz sans contredit
Au lieu ou l'oste ce te dit.

I 11-12

Ne t'assiez pas, je te conseille,
Se bien ne sces que l'en le vueille.

Le poème II présente 23 préceptes nouveaux, mais 10 préceptes de I y manquent, il en compte donc 40. Il est à noter que ce texte mentionne la serviette (v. 37) dont il est question aussi dans III 98.

Le dernier des textes français, du xve s. sûrement celui-ci, se compose de 37 quatrains suivis d'une ballade, au total 176 vers. Il est donc deux fois plus long que le texte précédent et, cependant, offre moins de préceptes que l'autre, 32 en tout, mais les redites n'y manquent pas. Il contient un seul précepte nouveau, celui de s'assurer si le siège est propre avant de s'asseoir (29-32) [1]. Quant à son origine, on peut établir, avec une certitude absolue qu'il dérive du poème II. Voici les rapprochements qui ne permettent aucun doute :

III 1, 4

Enfant qui veult estre courtoys,
Garde ces rigles en francoys.

II 1-2

Se tu veulz estre bien courtois,
Gardes ces reigles en francois.

III 9-11

Enfant d'honneur, lave tes mains
A ton lever, a ton disner,
Et puis au soupper sans finer.

II 7-8

Lave tes mains devant disner
Et aussy quant vouldras soupper.

1. Sit tibi mantile mundum tersumque sedile (Jean de Garlande, *De curialitatibus*, v. 27).

III 26-28	II 11-12
et le maistre te dit Que tu sees, sans contredit Faire le peulz selon raison.	Seoir te peulz sans contredit Au lieu ou l'oste ce te dit.
III 82-83	II 69-70
Sur tout que point tu ne sommeilles, Et aussi que tu ne conseilles.	Garde toy bien de conseiller A table, ne de sommeiller.
III 85-86, 88	II 31-32
Enfant, jamais la bouche pleine Tu ne dois a autruy parler, Car c'est chose par trop vileine.	Ne parles point la bouche pleine, Car c'est laide chose et vileine.
III 125-26, 128	II 47-48
Enfant, se tu es saige, escoute De la table les assistans, Et ne te tiens pas sur le coubte.	Regarde a la table et escoute, Et ne te tiens pas sur ton coulte.
III 141-43	II 61-62
Enfant, garde tòy de frotter Enssamble tes mains, ne tes bras Ne a la nappe, ne aux draps.	Ne frotte tes mains ne tes bras L'un a l'autre, ne a tes draps.

En se reportant à la table des préceptes ci-dessus, on pourra faire de nombreux rapprochements encore qui prouveront tous que III a suivi de très près II; le travail de III se bornait généralement à amplifier les formules de son modèle pour changer les distiques en quatrains. Les rapports établis entre les trois poèmes deviennent encore plus évidents si l'on compare tous leurs préceptes communs : on s'aperçoit alors que la ressemblance entre I et III est d'ordinaire bien vague, tandis qu'elle est très frappante pour II et III. Il est vrai que III présente quelques règles qui figurent dans I et manquent dans II, mais l'analogie en est si peu précise qu'elle ne nous oblige même pas à admettre que III ait connu I.

3. *Poème provençal*. — Ce poème de 118 vers octosyllabiques, conservé par un seul ms. du XIVe siècle [1], a été publié pour la première fois par M. L. Biadene [2], ensuite par M. V. Chich-

1. P. Meyer, *Romania*, XIV, 486 ss.
2. *Cortesie da tavola in latino e in provenzale*, *Nozze Cassin-D'Ancona*, 1893.

marev [1]. Il est assez indépendant et par conséquent plus difficile à classer que les textes français. On peut admettre, cependant, que le rimeur provençal a connu une rédaction latine, assez voisine du modèle suivi par le plus ancien texte français. Voici les passages qui suggèrent cette assertion :

Quan tu a la taula seras,
[4] [2] La vianda tu senharas. 2
Avan que manges pensaras
[1] Dels paoures e los serviras. 4
[6] Non comens premier a maniar,
Tro autre veias comensar... 14
[*C* 17] Que semblarie fosas glot. 25
Mas cubri gent si no't sap bon,
[*F* 203] Digas que tot es bel e bon. 32
Que vergonha es de retrayre
[8] Mosels que veia hom atrayre. 40
Ni ia non vulhas per ton grat
[15] Beure, tro'l mocel aias pasat. 50
E garda que non t'esca vent
[12] De nulha part ton ensient. 100
Ia non vulhas ton nas torquar
[9] Am la man nuza ni mocar. 102
En aital luoc tu ti ceyras
Que ia vergonha non auras 104
[5] Que diga hom : d'aqui levas.
A Dieu lauzor deias donar,
E 41] Can de taula volras levar. 116

Ce poème offre plusieurs règles que nous n'avons pas rencontrées dans les textes français, à savoir : être prévenant envers les convives (19-22), se contenter de ce dont on est servi (27-30), ne pas badauder (35-6), ne pas manger trop vite un mets chaud (37-8), ne pas boire du vin avant de manger (41-2), avoir soin de sa mise (45-8), ne pas toucher le verre d'une main grasse (69-74), tenir le fromage avec trois doigts (79-82) [3], ne pas manger par trop grosses bouchées et ne pas en mettre une

1. *Revue des langues romanes*, XLVIII, 289.

2. Les chiffres entre crochets renvoient aux vers du texte latin *A* ; voy. tableau des préceptes pour *C E F*.

3. Cum tribus digitis escam tangendo politis (*D* 28).

autre avant d'avoir avalé la précédente (83-90) [1]. Quant au précepte 35, il faut noter que le poème en provençal diffère de ceux en français en ce qu'il recommande de ne pas inviter les autres convives à boire ou à manger. Quelques préceptes communs au poème en question et aux poèmes II et III en français peuvent s'expliquer par le fait que les poètes traitant, à la même époque, ce sujet qui ne leur était point personnel, devaient forcément se rencontrer, sans qu'il soit nécessaire d'admettre un rapport de filiation.

4. *Poèmes italiens.* — Plus long que les poèmes en français et en provençal est le poème *De quinquaginta curialitatibus ad mensam* de Bonvesin da Riva [2], publié par I. Bekker [3] et, d'après un autre ms., par B. Biondelli [4].

Il compte 204 vers et se compose de quatrains dont chacun renferme un précepte, sauf le premier qui sert de préambule. Par cette facture un peu pédantesque, le poème de Bonvesin diffère sensiblement des rédactions que nous venons d'examiner, mais il est probable qu'il dérive du même texte latin. Les quatrains suivants semblent attester cette filiation et montrent, en même temps, que Bonvesin a traité son sujet avec beaucoup d'originalité :

1. La premerana è questa, ke quando tu ve a mensa,
[1] [5] Del pover besonioso inprimamente impensa ;

---

1. Sume bolum tantum ut possis bene volvere quantum (*C* 39), Maxillamque bolo caveas expandere magno (*E* 20), texte reconstitué v. 6 var. *A*.

2. La date exacte de sa mort est inconnue, il vivait encore en 1313. Voy. Canetta, *Giornale stor. d. lett. ital.*, VII, 170 ss.

3. *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1851, p. 85 : reproduit par E. Monaci, *Crestomazia italiana*, p. 399.

4. *Poesie lombarde inedite*, Milano, 1856, p. 161 ; reproduit et traduit en anglais par W. M. Rossetti, Early English Text Society, extra series 8, 1869, II, p. 16. Biondelli suppose que Bonvesin a repris ce sujet en italien, après l'avoir déjà traité en latin ; il tire cette conclusion du premier quatrain dont voici le texte, assez différent de celui de Bekker :

Fra bon Vexino da Riva, che stete in borgo Legniano,
De le cortexie da descho ne dixe primano ;
De le cortexie cinquanta che se den servare a descho
Fra bon Vexino da Riva ne parla mo'de fresco.

5. Les chiffres entre crochets renvoient aux vers du texte latin *A* ; voy. tableau des préceptes pour *E F*.

[2] Ke quand tu pasci un povero, tu pasci lo to pastor,
Ke t'ha pasce pos la morte in l'eternal dolzor. 8

3. La terza cortesia si è : no sii trop presto
De corre senza parolla per assetar al desco.
S'alcun t'invidha a noze, anze ke tu sii assetao,
[5] Per ti no prende quel asio dond tu fizi descaçao. 16

4. L'oltra è : anze ke tu prindi lo cibo apparegiao,
[4] Per ti on per to major fa sì k'el sia signao.
Trop è gordo e villan e incontra Criste malegna
Lo qual ni ai oltri guarda ni l so condugio no segna. 20

6. La cortesia sexena, dapo ke l'hom se fidha,
Si è no apodiarse sor la mensa bandia.
Ki fa dra mensa podio, quel hom no è cortese,
[13] Quand el gh' apodia le gomedhe, on ghe ten brace destese. 28

[21] 9. La cortesia novena si è : a poco parlar
E a tenir pos quello k'el ha tollegio a far ;
Ke l'hom, tanfin k'el mangia, s'el usa trop a dire,
Le fragore fo dra boca sovenzo ghe po inxire. 40

10. La cortesia desena si è : quand tu he sedhe,
[15-6] Travond [1] inanze lo cibo, e furbe la boca, e beve.
Lo gordo ke beve im pressa, inanze k'el voje la canna,
A l'oltro fa fastidio, ke beve sego in compagnia. 44

[*F* 203] 19. La dexnovena è questa : no biama li condugi
Quand tu è a li convivi, ma dì ke illi en bon tugi.
In questa rea usanza multi homini ho zà trovao,
Digando : quest'è mal cogio, on : quest'è mal salao. 80

31. Pos la trentena è questa : zascun cortese donzello .
Ke se vol mocar al desco, co li drapi se faza bello.
[9] Ki mangia on ki ministra, no se de'mocar con le die ;
Co li drapi da pei se monde et use de cortesie. 128

[7] 32. L'oltra ke ven è questa : le toe man sian nete ;
[9] Ni li die entre orege ni l man sul co di' mete.

---

1. *Travondere*, avaler (lat. *transfundere*). Monaci imprime *trovand*, mais Bekker et Biondelli donnent *travond*. Sur modén. *tragonder* voy. G. Bertoni, *Zs. f. rom. Phil.*, XXXV, 70. Cf. Meyer-Lübke, *R E W*, 8854 *a*.

No dex a l'hom che mangia, s'el ha ben nudritura,
Aberdugar co le die in parte o sia sozura. 132

34. L'oltra è : tanfin ke tu mangi con homini cognoscenti,
[10] No mete le die in boca per descolzar li dengi.
Ki se caza le die in boca anze k'el habia mangiao,
Sor lo talier conmego non mangia per meo grao. 140

49. La cortesia seguente è : quando tu he mangiao,
[*E* 41] Fa sì ke Jesù Criste ne sia glorificao.
Quel ke receve servisio d'alcun so benvoliente,
Sed el non lo regratia, ben è descognoscente. 200

50. La cinquantena apresso si è per la dedrera,
[23] Lavar le man, po bever del bon vin dra carrera.
Le man pos lo convivio per poco pon fi lavae ;
Da grassa e da sozura elle en po netezae. 204

La table ci-dessus indique les préceptes de Bonvesin communs avec les textes français ; voici ceux qui manquent dans ces derniers textes : verser adroitement de l'eau pour le lavemain (9-12), ne pas manger trop vite et ne pas trop remplir la bouche (33-6) [1], ne pas verser à boire à autrui sans qu'il le demande (45-8), tenir le verre à deux mains (49-52) [2], ne pas retenir le verre trop longtemps (53-6) [3], ne pas se lever pendant le repas (61-4) [4], ne pas siroter le potage (65-8), se retourner en éternuant ou en toussant (69-72) [5], ne pas badauder (81-4) [6], ne pas choisir la meilleure part du plat (85-8) [7], couper le pain convenablement (89-92), ne pas mettre devant le voisin ce qui peut le déranger (97-100), en mangeant avec

1. Cf. prov. 83-90 (lat. v. 6 var. *A*, *C* 39, *E* 20).

2. Sicque ciphum capies utraque manu capias tu Et per utrumque latus non per ripam teneas tu (*F* 167-8).

3. Si quis dignetur offerre ciphum tibi, lete Accipias, modice bibas reddasque facete (*F* 149-50).

4. Mensa tibi pura vir sit nec surgere cura (*D* 30).

5. Ossito, stranuto, singultio sunt tria verba Que nisi frenentur (*ms.* fernentur) aspera sunt et acerba (*C* 49-50).

6. Cf. prov. 35-6.

7. Et si videris bolum quod placeat tibi in parapside coram sodali, ne sumas (*Disciplina clericalis*, exemplum XXVI).

une dame dans la même assiette lui découper la viande (101-4), offrir à son invité les meilleurs morceaux du plat (105-8), ne pas manger ni boire avant qu'un supérieur ait fini de boire (113-20) [1], celui qui sert à table doit être très propre (121-4) [2], ne pas caresser un chien ou un chat en mangeant (133-6) [3], ne pas se lécher les doigts (141-4), ne pas parler à quelqu'un qui est en train de boire (149-52), ne pas communiquer de mauvaises nouvelles (153-6) [4], éviter les querelles (157-60) [5], dissimuler son malaise (161-4), ne pas montrer ce qui peut dégoûter les convives (165-8), en portant une écuelle la tenir par le bord (169-72), ne pas toucher le bord du verre avec le doigt (173-6) [6], ne pas trop remplir les écuelles et les verres (177-80), ne pas mettre trop de pain dans la soupe (185-8), ne pas finir de manger avant l'invité (189-92). Quant aux préceptes communs avec les textes français, les divergences suivantes sont à noter : pour le précepte 10, Bonvesin interdit de curer les dents avec les doigts ; pour le précepte 31, il interdit catégoriquement de tremper le pain dans le vin ; pour le précepte 35, il déclare que l'amphitryon ne doit pas trop insister en invitant à boire ou à manger.

On n'a pas encore remarqué que ce dernier poème avait été remanié trois siècles environ après la mort de son auteur. En effet, le petit poème de Giulio Cesare Croce [7], intitulé *Cinquanta cortesie overo creanze da tavola*, n'est qu'un remaniement de la composition du vieux poète lombard [8]. Croce a changé les

1. Quando bibit dominus non bibe discipule (*D* 33), Si major tecum comedens potaverat, esce Non appone manus sed ei mantile tenesce (*F* 157-8). Cette règle dont *F* présente une variante, avait sa raison d'être dans le fait qu'il n'y avait qu'un seul verre pour plusieurs convives : il était donc interdit de boire à tour de rôle avec un supérieur.

2. Ablue terge manus imprimis distributurus (*C* 7).

3. Mureligus consors in mensa sit tibi nunquam (*D* 24), Murelegum numquam caveas palpare canemque (*E* 33).

4. Fare morosa semper, mensaque jocosa (*D* 29).

5. Absint delicie, detraccio, crapula, rixe (*E* 40).

6. Cf. *F* 168 cité plus haut.

7. Voy. O. Guerrini, *La Vita e le Opere di G. C. C.*, Bologna, 1879, p. 360. Cf. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, II, 126.

8. Imprimé chez B. Cocchi, Bologna, 1609 ; réimprimé chez S. Paradisi, Macerata, et chez l'héritier de Cocchi, sans date. Je cite le texte d'après l'édition Paradisi.

quatrains de son modèle en tercets ; en outre, il a fait précéder les préceptes d'un préambule de 12 vers et il a ajouté 13 vers de conclusion : au total, le poème compte 175 vers. Étant donné qu'il est extrêmement difficile de se procurer ce texte, j'en reproduis quelques fragments, en choisissant ceux qui correspondent aux passages précités de Bonvesin.

1 (1) [1] Pero dunque figliuol, quando tu andrai
A tavola, se sei giusto e humano,
Del pover prima ti ricorderai.

3 (3) Ancora ti bisogna haver mente
Non ti poner nel loco più honorato,
Che non t'incontri qualche inconveniente.

6 (6) Non ti porre appoggiato nè a giacere
Con le braccia e col corpo su la tola [2],
Che daresti da dire a più potere.

8 (9) Parla poco alla mensa che vergogna
Potresti haver, che spesso nel convito
Si dicon cose piene di mensogna.

9 (10) Prima che bevi, fa che tranghiottito
Habbi il boccone e nettati la bocca,
Acciò che tu non sij mostrato a dito.

18 (19) Mentre che mangi con tue voglie humane,
Loda il convito sempre e nol biasmare,
Come far soglion certe genti vane.

31 (34) Ancora ti ricordo havere il core
Di non nettarti i denti con le dita,
Ma aspetta stecchi, over quando sei fuore.

44 (31) Cerca alla mensa star polito e netto
E l naso mai in man non ti moccare,
Ma porta sempre teco il fazzoletto.

49 (49) E innanzi che da mensa sij levato,

1. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux *cortesie* du modèle.
2. Forme dialectale pour *tavola*.

Tutto devoto e con pensieri humani
Rendi le gratie a Dio che t'ha cibato.

50 (50) Ultimamente lavati le mani
E cerca sempre star netto e polito
Che questa è politia da Christiani.

Les préceptes de Croce présentent seulement deux divergences par rapport à ceux de son modèle : il recommande de tenir le verre à deux mains seulement quand il est très plein (12) ; il interdit de mettre du pain dans le verre, quand il n'y a qu'un verre pour plusieurs convives (23), ce qui nous montre que ce n'était plus toujours le cas comme à l'époque de Bonvesin. Enfin, il est à noter que, dans le poème en question, il y a deux règles qui manquent dans son modèle, à savoir : ne pas mâcher de deux côtés de la bouche (22) [1], ne pas parler à l'oreille de son voisin (45) [2]. En revanche, la recommandation de découper la viande à sa voisine manque dans le poème de Croce.

5. *Poèmes en d'autres langues.* — En dehors des littératures romanes, on trouvera des poèmes sur la bonne tenue à table un peu partout. Dans la littérature allemande, où l'on rencontre même un texte en prose, ils sont particulièrement nombreux : les poètes de renom ont traité ce sujet avec une singulière prédilection, ainsi Sébastien Brant et surtout Hans Sachs qui a composé quatre poèmes sur ce thème [3]. Le plus ancien poème de ce genre, attribué à Tannhäuser, doit remonter au milieu du XIIIe siècle [4]. Les textes en question ont été étudiés et classés avec soin, mais on n'a point examiné, je crois, leur rapport avec les poèmes latins. Ces textes ne manquent ni d'originalité ni d'intérêt, mais les moralistes allemands ne

1. Utraque parte non masticabis aperte (*D* 36), Nec gemina parte vescare cibis simul oris (*E* 21).

2. Voy. le précepte 44 de la table ci-dessus.

3. Un recueil de textes, précédé d'une étude, a été publié par M. Geyer, *Altdeutsche Tischzuchten*, Progr. Altenburg, 1882 ; voy. aussi A. Hauffen, *Caspar Scheidt der Lehrer Fischarts*, Strasbourg, 1889, Quellen und Forschungen, 66, chap. I. Le texte en prose p. p. A. Lübben, *Germania*, XXI, 424.

4. Cf. E. Martin, *Anzeiger für deutsches Alterthum* (*Zs.*, XXVI) VIII, 309 s.

reculent pas devant les expressions fortes et répètent souvent : *so er izzet als ein swîn* [1] là où le poète français se contente de dire : *car ce n'est pas belle maniere*. L'intérêt des textes allemands pour l'évolution générale du thème consiste en ceci qu'ils ont abouti à un renouvellement du genre, grâce à un trait de parodie qu'ils y ont introduit [2]. On s'est avisé de conseiller ironiquement le contraire de ce qui est recommandable et l'on a créé les parodies des *Contenances de table* (*verkehrte Tischzuchten*), dont l'exemple le plus ancien est la parodie de Caton qui remonte au début du XVe siècle [3]. La fortune du genre a été consacrée par Frédéric Dedekind qui, en 1549, publia un poème de 2400 vers, en distiques élégiaques, sous le titre *Grobianus*, dont on a quatre traductions en allemand, deux en anglais et une en hongrois [4].

La littérature anglaise possède aussi nombre de *Contenances de table* qui ont été réunies par F. J. Furnivall [5]. Ces textes, généralement plus longs que le plus long poème en français, contiennent des préceptes intéressants et mériteraient une étude comparative. Ils remontent évidemment à une source latine, comme le déclare lui-même l'auteur anonyme du poème *The Babees Book* :

> In this tretys the whiche I thenke to wryte
> Out of latyn in-to my comvne langage.

Les littératures scandinaves sont représentées par un poème en suédois du commencement du XVIIe siècle, composé par Martin Aschaneus (mort en 1641) [6].

Le poème en polonais du début du XVe siècle [7] est important pour l'histoire littéraire de la Pologne, comme le plus

---

1. Hauffen, *Ouvr. cité*, p. 11.
2. *Ibid.*, p. 18 ss.
3. F. Zarncke, *Der deutsche Cato*, Leipzig, 1852, p. 143 ss.
4. Voy. l'édition du *Grobianus* par A. Bömer, Berlin, 1903, *Lateinische Litteraturdenkmäler des XV. und XVI. Jh.*, 16. Cf. *Zeitschrift f. deutsche Phil.*, XXXVI, 567.
5. *The Babees Book*, I ; *Caxton's Book of Curtesye*, E. E. T. S., extra series, 3, 1868 ; *A Book of Precedence*, I, 56, E. E. T. S., extra series, 8, 1869.
6. H. Schück, *Svensk Literaturhistoria*, Stockholm, 1890, I, 352.
7. A. Brückner, *Archiv für slavische Phil.*, XIV, 496.

ancien poème profane, mais il est intéressant aussi en tant que chaînon dans l'évolution du thème qui nous occupe. Il compte 114 vers et se divise en deux parties. La première présente des règles de la bonne tenue à table : on recommande aux hommes de faire les frais de la conversation, d'avoir les mains propres, de prendre la place indiquée etc., aux femmes de manger par petites bouchées. Dans la seconde partie, l'auteur entreprend une défense des femmes contre leurs détracteurs, car elles sont la source de toute joie et de tout ce qui est noble en nous ; cette vertu leur vient de la Mère de Dieu. Il est curieux de rencontrer ici une manifestation du culte de la femme, mis en honneur par les troubadours, qui pourtant, aussi bien que leurs imitateurs étrangers, ont été sans doute ignorés en Pologne, à cette époque [1].

6. *Origine et diffusion du thème.* — Les règles de convenance et d'étiquette à observer à table ne sont pas exposées seulement dans les petits poèmes que nous venons de passer en revue, mais aussi dans nombre de traités de civilité. Il importe donc d'examiner les rapports de ces derniers avec les dits poèmes.

Hugues de Saint-Victor (mort en 1141) finit son *De institutione novitiorum* par un exposé systématique du maintien à table [2]. Les préceptes sont divisés en deux groupes : 1° la tenue générale à table, 2° la manière de manger. L'auteur recommande : d'éviter la loquacité, d'être modeste en regards, de ne pas se précipiter pour manger. Voilà pour la tenue. Ensuite, il interdit de rechercher les mets délicieux, rares et préparés d'une manière raffinée, recommande la sobriété ; conseille de manger proprement et lentement. Les poèmes roulent, en somme, sur des idées fort analogues. Faut-il en conclure que les poètes avaient sous les yeux ce traité ? Supposition peu probable. La

---

1. Une défense des femmes se trouve également dans le *Liber Faceti*, mais le passage en question est loin d'avoir la même affinité avec les idées chères aux troubadours :

Femineo numquam de sexu mala loquare, 93
Sed quemcunque vides pro posse tuo venerare.

Rusticus est vere qui turpia de muliere 97
Dicit, nam vere sumus omnes de muliere.

2. *Patrologia latina*, t. 176, 949 ss.

disposition savante et systématique des préceptes de Hugues fait absolument défaut dans les poèmes qui offrent, d'ailleurs, pour les mêmes idées des formules bien différentes : tandis que *De institutione novitiorum* contient de longs développements théoriques, les poèmes présentent des règles toutes pratiques, formulées très brièvement. Si les poètes ont connu le livre de Hugues, ils ont gardé, néanmoins, leur entière indépendance.

Il n'en est plus ainsi quant au rapport des *Contenances de table* avec la *Disciplina clericalis* dont une page présente des préceptes sur l'art de se tenir à table [1]. Nous y trouvons non seulement les mêmes idées, mais aussi des formules analogues et des règles de caractère tout pratique, qui permettent d'établir un rapport de filiation entre le premier poème en latin et la page de Pierre Alphonse. Voici les passages de la *Disciplina* que l'on peut rapprocher de ce poème : *Cum ablueris manus ut comedas* (7) [2] ; *nec comedas panem priusquam veniat aliud ferculum super mensam, ne dicaris impaciens* (6) ; *nec tantum ponas bolum in ore tuo ut mice defluant hinc et inde* (*C* 39, *E* 20) [3], *ne dicaris gluto* (*C* 17, *E* 15) [4] ; *nec glucias bolum priusquam bene fuerit commasticatum in ore tuo* (6 var. *A*) ; *nec pocula sumas donec sit os vacuum* (15) ; *nec loquaris dum aliquid in ore tuo tenueris* (*E* 22) [5] ; *post prandium manus abluc* (23). Ces rapprochements sont trop frappants pour qu'il soit possible de nier le rapport entre les deux textes ; il s'agit seulement de déterminer à qui des deux revient la priorité. Il semble que, si Pierre Alphonse avait connu ce poème, il ne se serait pas abstenu d'en donner un remaniement en vers pour graver davantage ces préceptes dans la mémoire des jeunes gens qu'il voulait instruire. Quelques pages plus loin, il ne manque pas de développer en vers le dicton macabre « vous serez ce que nous sommes », développé également dans nombre d'épitaphes [6]. Il est à remarquer, en outre, que les règles de la

1. Exemplum XXVI, éd. A. Hilka et W. Söderhjelm, *Sammlung mittellat. Texte*, 1, p. 40.

2. Les chiffres entre parenthèses renvoient, sauf indication contraire, aux vers du texte reconstitué (*A*).

3. Voy. prov. 83-8.

4. Voy. le précepte 5 du tableau ci-dessus.

5. Voy. le précepte 33.

6. Voy. R. Köhler, *Der Spruch der Toten an die Lebenden* dans *Kleinere*

tenue à table ont leur place dans tous les traités de civilité jusqu'aux plus récents, tandis qu'elles ne constituent un thème de poème que durant quelques siècles. Ainsi, tout nous invite à admettre que c'est le petit poème en latin qui dépend de la *Disciplina* et non pas l'inverse. Étant donné que la *Disciplina* appartient au début du XIIe siècle, le plus ancien poème sur la tenue à table ne peut pas être antérieur au XIIe siècle.

Les traductions de la *Disciplina clericalis* n'ajoutent rien de nouveau au sujet qui nous intéresse [1], mais il en est autrement de deux célèbres ouvrages didactiques qui offrent des préceptes adressés spécialement aux femmes [2]. C'est d'abord le *Chastoiement des dames* de Robert de Blois, dont plusieurs dizaines de vers concernent le sujet qui nous occupe [3]. Robert passe sous silence toute une série de règles trop élémentaires qu'il croit inutile de rappeler aux dames, et insiste d'autant plus sur celles qu'elles pourraient oublier ou ignorer. Ce sont les préceptes : 7, 22, 17, 38, 35, 18 de notre tableau. En outre, il recommande de ne pas choisir la meilleure part du plat, de ne pas mettre dans la bouche des morceaux trop gros ou trop chauds. Le premier de ces derniers préceptes rappelle un passage de la *Disciplina clericalis* :

Se vous mangiez aoec autrui,
Les plus beaux morsiaux devant lui
Tornez ; n'alez pas eslisant
Ne le plus bel ne le plus grant.
(*Chast. des dames*, v. 501-4.)

Si ne deiz onques la main tendre
Devant ton compaignon por prendre
En l'escüele le morsel,
Se mellor senble et plus bel
Que cel qui devant tei sera :
Vilanie est, nel fere ja.
(*Chast. d'un père*, éd. Labouderie, [p. 430.)

Il est délicat d'indiquer la source directe de Robert : il semble

---

Schriften, p. p. J. Bolte, II, 27 ; cf. *Les cinq poèmes des trois morts et des trois vifs* p. p. S. Glixelli, Paris, 1914, p. 20 ss.

1. Voy. le *Chastoiement d'un père à son fils* du XIIe s., éd. Labouderie, Paris, 1824, p. 429 ; version du XIIIe s., éd. Barbazan-Méon, *Fabliaux et contes*, II, p. 162 s. ; version en prose du XVe s., éd. Labouderie, p. 197 ; version gasconne, éd. J. Ducamin, Toulouse, 1908, p. 55 s.

2. H. Jacobius, *Die Erziehung des Edelfräuleins im alten Frankreich, Beiheft z. Zs. f. r. Ph.*, XVI (1908), p. 213.

3. Barbazan-Méon, *Fabliaux et contes*, II, 199.

bien qu'il a connu la *Disciplina clericalis* et peut-être aussi le plus ancien poème en latin sur la tenue à table. A son tour le *Chastoiement des dames* a pu fournir quelques éléments au *Roman de la Rose*, dans lequel Jean de Meun donne à la maîtresse de la maison des conseils sur la manière de recevoir les invités et prodigue des préceptes sur la manière de manger [1]. Voici les passages des deux poèmes que l'on peut rapprocher :

Et bien se gart qu'ele ne moille
Ses dois es broez jusqu'as jointes.
Et gart que ja henap ne touche
Tant cum ele ait morsel en bouche ;
Si doit si bien sa bouche terdre
Qu'el n'i lest nulle gresse aerdre,
Au mains en la levre desseure :
Car quant gresse en cele demeure,
Ou vin en perent les maillettes,
Qui ne sunt ne beles ne netes.
(*Rose* 14350-51, 67-74.)

Se vous gardez del degouter
Et de voz mains trop engluer.

Toutes les foiz qus vous bevez,
Vostre bouche bien essuiez
Que li vins encressiez ne soit,
Qu'il desplest moult a cui le boit.
(*Chast. des dames* 523-24, 515-18.)

Les deux fameux poèmes ont été, sans doute, connus par les auteurs français des *Contenances de table*. Un passage assez obscur de la première (v. 39-42) devient clair, quand on le rapproche des quatre vers du *Chastoiement des dames* (515-18), mais cela ne nous oblige pas à admettre un rapport direct entre les deux textes. Une légère influence subie par les deux autres *Contenances de table* paraît moins incertaine, mais il est évident que ce rapport possible ne contredit en aucune façon la filiation des petits poèmes, telle qu'elle a été établie précédemment, car ils ont pu être influencés par plusieurs textes.

Assés souvent tes ongles roingne,
Longs ongles font venir la roingne.
De tes ongles oste l'ordure,
Les avoir ors est grant laidure.
(II 3-6, cf. III 5-8.)

A table, ne de sommeiller.
(II 70, cf. III 82-3.)

Voz mains moult nettement gardez,
Sovent les ongles recopez,
Ne doivent pas la char passer,
C'ordure ne puist amasser.
(*Chast. des dames* 463-6.)

E se gart de dormir a table,
Ce n'est pas sens de someiller.
(*Rose* 14399-403.)

1. Vers 14325-407, éd. Francisque Michel, Paris, 1864, II, p. 88-90.

Enfant, garde de presenter
A ton hoste pain ne vïande.
Prendre en peut sans qu'on luy [commande,
Autre ne l'en peut exempter.
(III 105-8.)

En autrui meson ne soiez
Trop larges, se vous i mengiez,
N'est courtoisie ne proece
D'autrui bien fere larguece.
(*Chast. des dames* 525-8.)

Dans deux poèmes français, l'*Urbain* [1] et le *Régime pour tous serviteurs* [2], on recommande au page de manger sans s'asseoir à la table de son seigneur :

Li bon enfant deit ester
Devant son seigneur a manger.
(*Urbain*, 19-20.)

Mengier dois sans seoir a table.
Fuy vin et toute gloutonnie.
(*Régime*, 4-5.)

Les règles de la tenue à table se rencontrent également dans des poèmes provençaux concernant la civilité. Dans l'*Ensenhamen* de Arnaut Guilhem de Marsan (XIIe siècle), on trouve des préceptes pour le maître de la maison [3], qui n'ont pas de rapport avec les *Contenances de table* que nous avons étudiées, mais, dans l'*Ensenhamen de la donzela* de Amanieu de Sescas (XIIIe siècle), se trouvent les règles 29, 35, 25 de notre tableau, ainsi que la recommandation de découper la viande à sa voisine que nous avons signalée dans le poème de Bonvesin [4]. Notons aussi que pour le précepte 35, ce texte s'accorde d'une façon absolue avec le petit poème en provençal sur la tenue à table.

Ni ia non vulhas convidar
Ni de beure ni de maniar
Sels que a la taula seran,
Car be leu a mal so tenran.
(53-4.)

Sobre manjar, amia,
Ges vostre companho
Ni·ls autres deviro
Non anetz covidan,
Car non par benestan.
(*Ensenhamen*, p. 143, 2-6.)

Dans un petit poème didactique en italien du XIIIe siècle,

1. P. Meyer, *Romania*, XXXII, 71.
2. Mme de Saint-Surin, *L'Hôtel de Cluny*, p. 97, et Furnivall, *The Babees Book*, II, 20.
3. K. Bartsch, *Prov. Lesebuch*, p. 136, 83-137, 38.
4. *Ibid.*, p 142, 72-143, 32.

publié par Bartsch et Mussafia, une quinzaine de vers est consacrée à la tenue à table (v. 62-76) [1]. On y trouvera quelques préceptes des plus souvent répétés (22, 4, 9, 29, 36), mais aussi la recommandation moins fréquente de tenir le verre à deux mains qui figure dans le poème de Bonvesin. On rencontre des préceptes pour l'invité, l'amphitryon et celui qui sert à table dans les *Documenti d'Amore* de Francesco da Barberino [2]. Un de ces préceptes figure seulement dans le poème latin (*A* 17) : *Ne mi par mica bella l'osso tirar co'denti.* Un autre conseil, qui se rencontre seulement dans la *Disciplina clericalis*, permet de considérer cette influence comme possible :

Et a tavola intrando,
S'egli è signor colui che dice : andate,
Per sua maioritate
Non si convien che contenda del gire.

Co'li tuoi par disdire
Alcuna volta e poi seguir lor voglia.
Co'li maggior t'accoglia
Pochetta resistenza e poi lor piaci.
(*Documenti d'Amore*, I, 8.)

Esgarde bien qui ce sera
Qui de mengier te semondra :
Se il est prodom, ou haut sire,
Ne l'en deiz nient contredire,
Maintenant li deiz otreier
Et ovec lui aler mengier ;
Et se il est de poute afaire,
Tot autrement le deiz donc faire :
Quer selonc ce que tu verras
Que il sera et tu seras,
Douz feiz ou treis t'en fai prier,
Ainz que li veilles otreier.
(*Chast. d'un père*, éd. Labouderie, [p. 431

Il reste à mentionner un long poème en allemand, mais écrit par un Italien du Frioul, Tommasino di Cerclaria, intitulé *Wälscher Gast*, qui réserve également une place à la tenue à table [3]. Il est à noter que ce texte est plus ancien que les petits poèmes en allemand sur le sujet qui nous occupe.

Les règles de la bonne tenue à table constituent, on le voit, un thème de composition poétique, très répandu à la fin du moyen âge. Au XVIe siècle, on les versifie encore, mais elles sont prodiguées d'ordinaire dans les traités concernant la civilité

1. *Rivista di filologia romanza*, II, 47.
2. I, 8, éd. Ubaldini, Roma, 1640, p. 28. Voy. aussi son *Reggimento e costumi di donna*, cf. Jacobius, *l.c.*
3. L. Torretta, *Studi medievali*, I, 35 s.

ou la pédagogie, comme ceux d'Érasme, d'Hegendorf ou de Giovanni della Casa. Ainsi elles rentrent dans leur cadre primitif.

Stefan GLIXELLI.

TEXTES

A. — POÈME LATIN

Le modèle du premier texte français se présente sous six formes différentes, conservées chacune par un seul ms.

A Sienne, Bibl. comm. K. V. 24, fol. 44 (fin du XIIIe s.), 23 hexamètres ; p.p. F. Novati, *Carmina medii aevi*, p. 49.

B Oxford, Can. it. 31, fol. 85, 19 hexamètres, signalé par F. N[ovati], *Giornale stor. d. lett. ital.*, XXI, 446.

C Milan, Ambros. N 95 sup., fol. 33, 52 hexamètres ; p. p. L. Biadene, *Cortesie da tavola in latino e in provenzale* ; cf. *Giorn. st. d. lett.it.*, XXI, 446, *Archiv de Herrig*, XC, 326.

D Londres, Mus. Brit., Harl. 3362, fol. 6, 37 hexamètres, titre *Ut te geras ad mensam* ; p. p. F. J. Furnivall, *The Babees Book*, II, 26.

E Même ms. [1], 42 hexamètres, titre *Stans puer ad mensam* ; *Ibid.*, p. 30.

G Milan, Ambros. F 118 sup., fol. 44 v., 24 hexamètres ; signalé par F. N., *Giorn. st. d. lett. it.*, XXI, 447.

A ces six rédactions on peut joindre le *Liber Faceti* (*F*) que je cite d'après une ancienne plaquette sans lieu ni date. Nous avons donc sept témoignages pour l'établissement du texte. Il n'y a pas de doute que *A* dont la forme est à peu près cohérente, se rapproche le plus du texte primitif. Cependant, les autres rédactions présentent plusieurs vers qui manquent dans *A*, mais qui figurent dans la traduction française. Il se peut que le rimeur français ait connu plusieurs rédactions, mais il est également possible que ces vers aient figuré dans l'original et, par conséquent, il faut se demander s'ils ne devraient pas entrer dans le texte critique. Malheureusement, la question de l'intercalation est insoluble, car la succession des vers diffère de texte à texte. Étant donné ces conditions défavorables pour l'établissement du texte critique, d'après le procédé habituel, je me bornerai à écarter les leçons de *A*, quand celles des autres rédactions s'accorderont mieux avec le

1. Je cite les deux textes, conservés par ce ms., d'après l'édition Furnivall.

poème français. Les italiques, employés pour les passages reconstitués, permettront au lecteur de rétablir aisément le texte de *A*. Le tableau suivant donne les concordances des vers de *A* et des autres rédactions :

A	*B*	*C*	*D*	*E*	*G*	*F*
1	1	9	7			
2	2	10				
3	3	12	8			
4	4	14	5			
5	5	15	6	12		
6		16	9	14		
7	7		12	16		
8	11	20(37-8)[1]	11			121
9		18		29	8	123-4
10	17	19	16	30	7	
11	18		13	36		
12			20			
13	14 (12-3)	(22-3)[2]	19		(4-5)[2]	155
14						
15	9	24	14	31		117
16	10	25		25		
17						
18			22			
19						
20			23	39		
21				18		
22	19	51				
23		52	37	42		

Le texte de *A* compte 21 hexamètres et 2 pentamètres (v. 2, 16). Il présente plusieurs expressions étrangères à la bonne latinité : *pensa* (1) pour *cogita*, *parapsis* (14) plat, *ossum* (17) pour *os*, *irridearis* assuré par la rime (20) pour *irrideas*. Quant à la métrique, ce texte est assez incorrect et a demandé des corrections dont les plus sûres m'ont été suggérées par MM. A. Jeanroy et M. Roques, qui ont bien voulu m'encourager au cours de la rédaction de cet article.

A la suite du texte reconstitué, je reproduis diplomatiquement ceux de *BG* qui sont restés inédits. *B* se rapproche le plus de *A* : il a seulement 6 vers qui ne figurent dans ce dernier. Le ms. *G* présente, à la même page, deux

1. Redite.
2. Même leçon que *B* 12-3.

copies du même texte, dont la seconde est sans valeur n'étant qu'une transcription de la première. Le texte de *G* se distingue par un trait humoristique, il a quatre vers (1, 6, 9, 17) communs avec *C*, qui manquent dans les autres rédactions.

Ms. A

Quisquis es in mensa, primo de paupere pensa :
Nam cum pascis eum, pascis, amice, Deum.
Nescit homo plenus, quam vitam ducat egenus.
Nemo cibum capiat, donec benedictio fiat,
Nec capiat sedem, nisi quam vult qui regit edem. 5
Donec sint *posita* *tibi* fercula *mandere* vita,
Et mundi digiti tibi sint unguesque politi.
In disco tacta non sit bucella redacta.
Non tangas aures nudis digitis neque nares.
Non mundes dentes ferro acuto ad comedentes. 10
Sal non tangatur esca quo vase locatur.
Si potes hec repeto in mensa *ructare* caveto.
Esse scias vetitum in mensa ponere cubitum.
Lege mandatur ne parapsis ad osque ponatur.
Qui vult potare debet prius os vacuare 15
Et sint illius labia tersa prius ;

---

1 *manque E G F* ; Cum sis *C*, Dum sedes *D* — 2 *manque D E G F* ; cum] si *C* — 3 *manque E G F*; Nam dapibus p. nescis quid sentit e. *D* — 4 *manque E G F* ; d.] nisi *A* — 5 *manque G F* ; Ne *A* ; Atque loco sedeas tibi quem signaverit hospes *E* — 6 *manque B G F* : Manducare v. d. s. f. trita *A*, F. d. s. sita pani parce meroque *E* — 7 *manque C G F* ; In discum d.t. sunt u. p. *D*, Munde s. u. noceant ne forte sodali *E* ; nudi d. t. sit *A* ; ungues *B* — 8 *manque E G* ; In mensa *B* ; Dentibus etacta *D* ; adtacta... retracta *C* ; Non panem quem vis in disco mittere morde *F* — 9 *manque BD* ; Semper munda manus devitet tergere nasum *E*, Nec naxum tergas nisi primo pannos adiungas *G*, Ad mensa de nare tua non extrahe nudis Sordes cum digitis ne videare rudis *F* — 10 *manque F* ; Nec *B C* ; mundent *B D* ; f. a.] f. acto *A*, ex cultello *B C D* ; ad] *manque B D*, cum *C* ; Mensa cultello d. mundare caveto *E* ; Ne cures dentes nec unquam de ferculo temptes *G* — 11 *manque C G F* ; cum e. *A* ; quod *B* ; l.] ponatur *D E* — 12 *seulement A D* ; hoc *D* ; r.] vitare *A* — 13 *manque E* ; Scias esse *A* ; In m. c. p. sit v. *BD*, Mensa tibi c. nun quam sustentet edenti *F* ; *leçon amplifiée B C G* — 14 *seulement A* ; parassis *A* — 15 *manque G* ; Cum v. p. primum d. *A* ; prius *manque C* ; Dum cibus extat in ore tuo potare caveto *D F*, Ore tenens escam potum superaddere noli *E* — 16 *manque D G F* ; Sint tamen i. *B C* ; Oreque polluto non potabis nisi terso *E* ; Et sitim... tensa *A*

Nec tacere possum, ne dentibus laceret ossum.
Non dicas verbum cuiquam quod ei sit acerbum,
Ne possit quis irasci vel discordia nasci.
Vultu sis hilaris, nullum tamen irridearis. 20
Si pauce loqueris, gratior sodalibus eris.
Mensa submota, manus ablue, postea pota.
Privetur mensa, qui spreverit hec documenta.

Ms. *B*

Quisq*ui*s es i*n* mensa primo de paupere pensa.
Na*m* cu*m* pascis eu*m* pascis amice deu*m*.
Nescit homo plenus qua*m* uita*m* ducat egenus.
Nemo cibu*m* capiat donec benedictio fiat.
Nec capiat sede*m* nisi qua*m* uult q*ui* regit ede*m*. 5
In mensa caue quot sint res no*n* numerare.
Et mundi digiti tibi sint ungues politi.
Ne graue sit socijs aut noceat alijs.
Qui uult potare debet prius os uacuare.
Sint t*a*me*n* illius labia tersa prius. 10
In mensa tacta no*n* sit bucella redacta.
Qui tenet i*n* mensa cubitu*m* u*el* bracchia te*n*sa.
No*n* est urbanus si fu*er*it corpore sanus.
In mensa cubitu*m* ponere sit uetitu*m*.
Nec moueas famulo uirga*m* nec catulo. 15
Ac ultra mensa*m* spiritu*m* nec eieceris u*nq*u*am*.
Nec munde*n*t dentes ex cultello comede*n*tes.
Sal no*n* tangat*ur* esca q*uo*d uase locat*ur*.
Mensa submota prius ablue postea pota.

Ms. *G*

O*mn*is me*n*sa molle/ponit*ur* absq*ue* salle
O tu q*ui* ferculla prebes/sal primo pone*re* debes

---

17 *seulement A* — 18 *seulement A D* ; Nec *D* ei *manque A* — 19 *seulement A* ; Nec p. irasci quis *A* — 20 *manque B C G F* ; In v. *A* ; irriseris *A* ; Mensa s. h. cuiquam nec in aure loquaris *D*, Sermo brevis vultus h. pars detur egenis *E* — 21 *seulement AE* ; s.] cum sociis; Pace fruens multis caveas garrire loquelis *E* — 22 *manque D E G F* ; manus] prius *B C* — 23 *manque B G F* ; Privatur *A* ; spernit *A* ; hec spernere vult *C*.

6 care quam... ne memorare *D* — 16 sputum ne ieceris *C* ; Non (Nec *E*) u. m. sputes (spueris *E*) nec desuper u. *DE*.

1 male *C*

Et cutellos lotos deinde pone*re* votos
Qui tenet in mensa cubitu*m* u*el* brachia tensa
Non e*st* urban*us*/si sit de corpo*r*e sanus 5
Stes ad mensa*m* rect*us*/et sepe respice pectus
Ne cures dentes/n*e*c unq*uam* de ferc*u*lo te*m*ptes
Nec naxum tergas/n*i*si primo pa*n*nos adiungas
Da tripodes disscu*m* cultru*m* post gausape siphu*m*
Inde det*ur* panis ne uent*us* surgat inanis 10
Ad mensa*m* uite/*termin*u*m* du*m* dico uenite
Est meâ uox grata/ferc*u*la du*m* dico parata
Ablue t*er*ge man*us* sede/comede bibe surgeq*ue* recede
Liba*men* libens libo/libando libentius ibo
Asu*m*ptoque cibo/*tib*iq*ue* quat*er*q*ue* bibo 15
Qui pira cruda cibat/funebria ciba*r*ia bibat
Ni bibat et rebibat/et rebibendo bibat
Si duo s*un*t uina/m*ib*i de melliori propina
Nil prossu*m*t uina/n*i*si sit potatio trina
Funde mer*um* funde/tanq*uam* sint fluminis unde 20
Vinu*m* linphatu*m*/conturbat uisscera fratru*m*
Visscera no*n* turbat/s*ed* fratrum crimina purgat
Vinu*m* sutille/ca*u*et in sene cor iuuenille
Et uinu*m* uille/redit iuuenille senille

B. — Poèmes français

I

Ce poème a été publié, dans le volume cité de Mme de Saint-Surin, d'après un ms. du xve s. dont le domicile actuel est inconnu. Voy. E. Langlois, *Les mss. du Roman de la Rose*, p. 206 ; Meyer-Långfors, *Les Incipit*, p. 362. Comme les deux autres rééditions de cette pièce, celle-ci est fondée sur la dite édition (*S*) qui d'ailleurs, à en juger d'après les autres textes publiés dans le même volume, mérite toute confiance. Un autre ms. du xve s., Berne 205 fol 147 v-148 r (*B*), m'a été signalé par Mlle E. Droz. Il permet de corriger plusieurs passages de *S*.

---

6 Ad tabulam maneas r. et r. *C* — 9 Mense pone pedes p. g. vitria salem *C* — 11 tīm tīm *G* — 15 t.] *corr.* terque — 16 Persica pera poma stomaco sunt hec tria dura *C*.

LA CONTENANCE DE TABLE

S'a table te veulz maintenir,
Honnestement te dois tenir
Et garder les enseignemens
Dont cilz vers sont commancemens. 4
Chacun doit estre coutumiers
De penser des povres premiers,
Car li saoul si ne scet mie
Com le jeün a dure vie. 8
A vïande nulz main ne mette
Jusques la beneisson soit faitte.
Ne t'assiez pas, je te conseille,
Se bien ne sces que l'en le vueille. 12
Ne mangue mie, je te commande,
Avant que on serve de vïande,
Car il sembleroit que tu feusses
Trop glout, ou que trop fain eüsses. 16
Du pain que mis as en ta bouche,
A ton escuelle point n'atouche.
Ongles polis et nais les dois
Ayes, ainsi tenir te dois 20
Qu'aux compaignons ne soit grevance,
Ne autres ne facent nuissance.
Vïande au sel de la salliere
N'atouche, c'est laide maniere. 24
Tes narilles fourgier ne vueilles
De tes doies, ne tes oreilles.
De ton coustel tes dens ne feurges
Et, quant tu mengües, n'espeurges. 28
Ne craiche par dessus la table,
Car c'est chose desconvenable.
En ton escuelle ne doit estre
Ta cueillier fors quant te dois paistre. 32
S'on t'a osté ton escuelle,
Garde toy bien, ne la rappelle.
De... te garde et met paine,
Car c'est chose trop villaine. 36
Quant tu mengües bien te guette,
Sur table ton coute ne mette.
Vuiddier et essever memoire
Aies ta bouche, quant veulz boire, 40
Car descort naistre en pourroit
Dont la compaignie s'en deuldroit.

Rubrique : *manque S*, S'ensuit la contenance de table, c'est la contenance et la maniere comment homme et femme se doivent contenir a manger quant on est a la table *B* — 3 garde *S* — 4 com.] enseignemens *B* — 9 nul *B* — 13 pas *B* — 16 tu f. *B* — 18 ne touche *B* — 19 nez *B* — 20 Ayes] Ainsi *S* — 22 aux a. ne fay n. *B* — 23 de] en *B* — 24 Ne touche *B* — 25 narines *B* — 26 dois *S*; doiz n. t. deux o. *B* — 28 Fors... mengeue *S* — 29 p.] pas *B* — 31 ton] t *B* — 32 veulx pestre *B* — 33 Se on a *B* — 34 ne] que *S* — 35 *S avertit que le mot est en blanc dans le ms., pour le suppléer cf. II 46, III 123*, toussir *B* — 36 une ch. v. *B* — 34 mengue *S*, mangeras *B* — 38 *S imprime* coste *et propose la corr.* coude, coude *B* — 39 eusserer *S* ; Vuidier et essuyer ta bouche *B* — 40 Dois bien avant que au hanap touche *B* — 41-42 *manquent B* — 39-42 *Même idée exprimée plus clairement dans le* Chastoiement des dames, *v. 515-18.*

Toutes les foiz que vous bevez,
Vostre bouche bien essuiez
Que li vins encressiez ne soit,
Qu'il desplest moult a cui le boit.

Garde toy bien, en toutes guises,
Viandes au mengier ne desprises. 44
Et quant tu te siés au mengier,
Garde toy bien de laidengier,
Ains fais grande chiere et grant joye,
Ne ne parle par quoy l'en loye. 48
Quant au mengier mains parleras,
Plus paisiblement t'en yras.
Cellui qui courtoisie a chier,
Ne doit pas ou bacin crachier, 52
Lors que sa bouche ou ses mains leve,
Ains mette hors qu'aucun ne greve.
La table ostée, mains lavez,
Puis buvez bon vin, se l'avez. 56
A Dieu soit gloire, a Dieu soit grace,
Qui de noz cuers pechiez defface,
Et anime fidelium
Requiescant in gaudium. 60

II

Ce poème nous est conservé par trois mss. du XVe s.

A Paris, B. N. fr. 1181, fol. 5 v-7 r ; 94 vers.

C Paris, B. N. fr. 1370, fol. 146 v-148 r ; 84 vers [1].

D Metz, 855, fol. 10 r-v ; 86 vers.

Ces trois copies diffèrent très sensiblement l'une de l'autre, ce sont presque des remaniements du même poème. Cette diversité provient de ce que l'on savait par cœur tous les préceptes, mais leur ordre exact était assez difficile à se rappeler et on le modifiait, on oubliait des vers, ou on en ajoutait d'autres.

Voici la concordance des vers dans ces trois copies :

A	*C*	*D*	*A*	*C*	*D*
1-2	1-2	1-2	25-6	35-6	37-8
3-4	3-4	3-4	27-8		43-4
5-6		5-6	29-30	47-84	45-6
7-8	5-6	7-8	31-2	37-8	39-40
9-10	7-8	9-10	33-4	43-4	41-2
11-2	9-10	11-2	35-6	51-2	53-4
13-4	11-2	13-4	37-8	23-4	25-6
15-6	13-4	15-6	39-40	33-4	35-6
17-8	15-6	17-8	41-2	55-6	57-8
19-20	53-4	55-6	43-4	27-8	
21-2	59-60	61-2	45-6	31-2	29-30
23-4	61-2	63-4	47-8		31-2

48 *Pour l'explication, cf. la table des préceptes ci-dessus* ; p. pas que on ne loye *B* — 50 pasible [tu t'en] *S*, p. y seras *B* — *Après le v. 50 B ajoute* : A tes mains mousches ne prandras En mangant aincois te tendras — 53 Fors quand *S* ; qui ses m. et sa b. l. *B* — 55 t.] nappe *B* ; voz m. *S* — 58 efface *B* — Explicit la contenance de la table *B*.

1. Ce ms. n'est pas indiqué dans Meyer-Långfors, *Les Incipit*, p. 391.

A	*C*	*D*	*A*	*C*	*D*
49-50			73-4	67-8	67-8
51-2	41-2	49-50	75-6	63-4	
53-4	49-50	51-2	77-8	69-70	69-70
55-6	25-6	33-4	79-80	71-2	71-2
57-8			81-2	73-4	73-4
59-60			83-4	75-6	75-6
61-2	19-20	21-2	85-6	77-8	77-8
63-4	21-2	23-4	87-8	79-80	79-80
65-6	17-8	19-20	89-90		81-2
67-8	57-8	59-60	91-2	81-2	83-4
69-70	29-30	27-8	93-4	83-4	85-6
71-2[1]	65-6	65-6			

Les vers 39-40 de *C* = 47-8 de *D* manquent dans *A* :

Ne tien tes mains dessoubz la table,
Car c'est chose deshonorable.

Les vers 45-6 de *C* manquent dans *A D* :

Se tu te veulx fere priser,
Ne vueilles nully mespriser.

Ce poème a été imprimé dès la fin du XVe s., voy. *Catalogue de la Bibliothèque Rothschild*, I, nº 25. — Éditions d'après *A*, voy. ci-dessus, p. 5 ; le texte de *C* dans Furnivall, *Ouvr. cité*, II, 3. Je reproduis *A* sauf quelques corrections.

LA CONTENANCE DE LA TABLE

Se tu veulz estre bien courtois,
Gardes ces reigles en francois.

Assès souvent tes ongles roingne,
Longs ongles font venir la roingne. 4

De tes ongles oste l'ordure,
Les avoir ors est grant laidure.

Lave tes mains devant disner
Et aussy quant vouldras soupper. 8

---

1. Les vers 69-70 et 71-2 intervertis dans le ms.

Titre : La maniere de se contenir a table *C*, *manque A* — 1 veul *D* — 2 Regarde *C* ; Garde ces choses *D* — 3 roignes *C* — 4 La longueur fait v. *CD* ; les roignes *C* — 5-6 *manquent C* — 5 ongles] mains *D* — 6 ors] laides *D* — 7 Leve *D*, devant *manque C* — 8 q. tu vouldra *D*

Aincois fais *benedicite*
Que prennes ta necessité.

Seoir te peulz sans contredit
Au lieu ou l'oste ce te dit. 12

De pain, de vin, tu dois peu prendre
S'autre vïande doibs actendre.

Le morsel mis hors de ta bouche
A ton vaissel plus ne le touche. 16

Ton morsel ne touche a saliere,
Car ce n'est pas belle maniere.

Boy sobrement a toute feste,
A ce que n'affolles ta teste. 20

Entre boire et ton vin tenir
Ne veulles long plait maintenir.

Se tu fais souppes en ton verre,
Boy le vin ou le gette a terre. 24

Ne boy pas la bouche baveuse,
Car la costume en est honteuse.

Se tu te veulx faire valoir,
Sobre parler tu dois avoir. 28

Il est conseillé en la Bible
Entre les gens estre paisible.

Ne parles point la bouche pleine,
Car c'est laide chose et vileine. 32

Après moustre toy liez tous diz ;
Ne habunde trop en vains dits.

S'on oste le plat devant toy,
N'en faiz compte et t'en tais coy. 36

De ta touaille ne faiz corde,
Honnesteté ne s'y accorde.

En plain disner ou en la fin,
N'efforce l'oste de son vin. 40

Et ne rempliz pas si ta pance
Qu'en toy n'ait belle contenance.

Ne faiz pas ton morsel conduire
A ton coustel qui te peult nuyre. 44

S'entour toy a de gens grans roucte,
Garde que ton ventre ne roupte.

Regarde a la table et escoute,
Et ne te tiens pas sur ton coulte. 48

---

9 Avant dy b. *C* — 11 Siez toy mengue s. *C* ; p.] puis *D* — 12 Ou *D* ; ton hoste *CD* ; ce] se *A*, s'il *D*, *manque C* — 13 Du p. et du v. d. prendre *C* — 14 Et l'a. v. a. *C* — 15 ta] la *C* — 16 l'atouche *C* — 17 a] en *C* ; sallier *D* — 19 simplement *C* — 20 Affin *C* ; n'aie folle *D* — 21 En ton v. et b. t. *A*, Quant ton b. a v. t. *D* ; ton *manque C* — 22 veulle plait *D* — 23 ton] ung *CD* ; v.] boire *D* — 24 le *après* ou *manque D* — 25 baveure *C* — 26 Car *manque AD* — 27-8 *manquent C* — 28 Se te garde de trop parler *D* — 29 Il t'est *CD* — 30 les] grans *C*, *manque D* — 31 parle *C* ; pas *C D* — 33-4 M. t. joieux et apris Ne dy rien dont tu soyes reprins *C*, A tauble soie lies t. d. Ne bourde pas trop e. v. dis *D* — 35 ung p. de d. *C* — 36 fay semblant mes tien te c. *C*, faire force ains te tien c. *D* — 39 ou] ne *C*, et *D* — 40 enforce *D*, s.] ton *D* — 41 si] tant *C* — 42 Que tu n'aie b. *D* — 43-4 *manquent D* — 43 f. p.] veilles *C* — 44 ton desir car trop p. *C* — 45 des g. grant *CD* — 46 G. toy bien que tu ne routes *C* — 47-8 *manquent C* — 47 a *manque D* — 48 point sus lescoute *D*

Ne touche ton nez a main nue
Dont ta vïande est tenue.

Ne torche de nappe tes dens
Et si ne la més point dedens. 52

Ne offre a nully, se tu es saige,
Le demourant de ton potaige.

Tiens devant toy le tablier net ;
En ung vaissel ton relief met. 56

Tiens toy nettement et regarde
Comment a toy chacun prent garde.

Ne mouche hault ton nez a table,
Car c'est ung fait peu aggreable. 60

Ne frotte tes mains ne tes bras
L'un a l'autre, ne a tes draps.

Oultre la table ne crache point ;
Je te diz que c'est ung lait point. 64

Ne furge tes dens de la pointe
De ton coustel, je le t'apointe.

Se on met lettres en ta main,
Més les tantost dedens ton sein. 68

Garde toy bien de conseiller
A table, ne de sommeiller.

Se tu es servy de froumage,
Si en prens pou, non a oultraige 72

Et se tu es servy de nois,
N'en mengeüe que deux ou troys.

S'on sert de fruit devant lever,
N'en mengeue point sans le laver. 76

Quant ta bouche tu laveras,
Ou bacin point ne cracheras.

Quant tu rendras graces a Dieu,
Sy te tiens en ton propre lieu. 80

N'oublie pas les trespassez
Qui de ce monde sont passez.

A ton hoste dois mercy rendre,
De t'en aler dois congié prendre. 84

Se on te fait boire après graces,
Soit en hanap, ou verre, ou tasses,

Laisse premier boire ton hoste
Et boy après quant on lui oste. 88

Après peulx dire a haulte voix :
A Dieu vous commans, je m'en vois.

Qui a ces ditz bien pensera,
A table plus saige en sera. 92

De seoir a table n'est digne
Qui d'aucun bien ne porte signe.

49-50 *manquent C D* — 51 De la nappe n'essuye (ne tort *D*) tes *C D* — 53 nul *A* — 55 le] ton *C D* ; taillouer *C*, doublie *D* — 56 r.] doublie *D* — 57-60 *manquent C D* — 62 Tien t'en le plus que tu pourras *C* ; tes] autres *D* — 63 Puis a t. ne craches *C*, escuppe *D* — 66 De costel je t'en acointe *C* ; je la t'acointe *D* — 67 te met *D* — 68 les en ta manche ou sain *C* ; Si les met *D* — 69-70 *et* 71-2 *intervertis A* — 69 c.] sommeiller *C* — 70 s.] conseiller *C* — 72 n'en fay o. *B*, ne faire o. *C* — 73 Et *manque D* — 74 Si en (n'en *D*) menjue d. *C D* — 75-6 *manquent D* — 77 Et q. tes mains tu *C D* ; laverais *D* — 78 craicherais *D* — 82 Souveigne t'en tousiours assez *C* — 85 Et s'on *D* ; t. f. b.] donne *C D* — 86 ou v.] voire *D* — 88 b.] toy *C* — 89-90 *manquent C* — 89 De lour puis *D* — 91 *Q.* c. choses apparcevroit *C* ; panserait *D* — 92 seroit *C*, serait *D* — 93 ce s. *C* — 94 a.] aultruy *D* — Explicit la contenance de la tauble *seulement D*.

III

Ce texte nous est conservé par le ms. *A* (fol. 1 v-5 v)[1] qui contient aussi le poème II, et par plusieurs éditions gothiques[2] dont j'ai étudié les suivantes :

d *Les Contenances de la table*, sans lieu ni date, in-4 de 6 ff. (Bibl. Nat., Rés. Ye 843).

e Même titre, Lyon, in-4 de 4 ff. (B. N. Rés. Ye 333).

f *Contenance de la table*, sans lieu ni date, petit in-8 de 4 ff. (B. Nat. Rés. Ye 2970).

g *La Contenance de la table*, nouvellement imprimé (!) à Paris, vers 1530, petit in-8 de 4 ff. (B. N. Rés. Ye 3761).

Les quatre imprimés forment un groupe en face du ms. *A*, ce qui est attesté par les fautes communes aux vers : 62, 87, et par l'accord aux vers : 8, 15, 16, 28, 40, 46, 53, 70, 79, 80, 88, 95, 96, 109, 111, 115, 135, 137, 141, 146, 157, 166, 167, 168. Le groupe *de* est attesté par la faute évidente au v. 173 et par l'accord aux vers 7, 55, 91, 92, 93, 94, 120, 156, 176. Le groupe *fg* résulte de l'interversion manifestement fautive des vers 65-68 et 69-72, ainsi que de l'accord aux vers : 7, 11, 14, 55, 91, 94, 108, 127, 173. Les rapports de *A* et des quatre imprimés peuvent être représentés par cette figure :

Éditions d'après *A*, voy. plus haut p. 5 ; en outre, une édition basée sur *d e* a été donnée par A. de Montaiglon, *Recueil de poésies françoises*, I, 186-93.

S'ENSUIVENT LES CONTENANCES DE LA TABLE

Enfant qui veult estre courtoys
Et a toutes gens agreable
Et principalement a table,
Garde ces rigles en francoys. 4

Enfant soit de copper soingneux
Ses ongles et oster l'ordure,
Car se l'ordure il y endure,
Quant ilz se grate y est roingneux. 8

---

1 veulx *f* — 7 C. s'il est ord de nature *de* ; il *manque fg* — 8 y e.] il est *de f g*

1. Le ms. de Saint-Omer 657 qui m'a été indiqué par Mlle Droz, en contient un fragment de cinq quatrains.

2. Brunet, *Manuel*, II, 243 s.

Enfant d'honneur, lave tes mains
A ton lever, a ton disner,
Et puis au soupper sans finer,
Ce sont trois foys a tout le moins. 12

Enfant, dy *benedicite*
Et faiz le signe de la croix,
Ains que tu prens riens, se m'en crois,
Qui te soit de necessité. 16

Enfant, quant tu seras aux places
Ou aucun prelat d'eglise est,
Laisse luy dire, s'il luy plaist,
Tant *benedicite* que graces. 20

Enfant, se prelat ou seigneur
Te dit de son auctorité
Que dies *benedicite*
Fais le hardiement, c'est honneur. 24

Enfant, se tu es en maison
D'autrui, et le maistre te dit
Que tu sees, sans contredit
Faire le peulz selon raison. 28

Enfant, prens de regarder peine
Sur le siege ou tu te sierras,
Se aucune chose y verras
Qui soit deshonneste ou vilaine. 32

Enfant, quant tu seras assis
Pour ton corps refectionner,
Soit au soupper ou au disner,
Monstre toy prudent et rassiz. 36

Enfant, prens du vin et du pain
Ce qu'il souffist a ta nature,
Sans trop ne peu selon mesure,
Qui trop en prent est dit villain. 40

Enfant, tu ne te doibs charger
Tant de ta premiere vïande,
Se plusieurs en as en commande,
Que d'autres ne puisses menger. 44

Enfant, se tu es bien scavant,
Ne més pas ta main le premier
Au plat, mais laisse y toucher
Le maistre de l'hostel avant. 48

Enfant, garde que le morseau
Que tu auras mis en ta bouche
Par une fois, jamais n'atouche,
Ne soit remis en ton vaisseau. 52

Enfant, ayes en toy remors
De t'en garder, se y a failly,
Et ne presentes a nulluy
Le morseau que tu auras mors. 56

Enfant, garde toy de maschier
En ta bouche pain ou vïande,
Oultre que ton cuer ne demande
Et puis après le recrascher. 60

Enfant, tu doibs prendre du sel
Dessus ton taillour, et saloir
Ta vïande pour mieulx valoir,
Ou dedans ung autre vaissel. 64

---

10 a ton] et au *de*, et a *fg* — 11 Et pareillement a s. *fg* — 14 Faisant le *fg* — 15 A. q. prendre se tu me c. *de fg* — 16 Ce qui t'est *de*, Ce qui est *fg* — 24 hardiment *de fg* — 27 t. s.] t'assies *de*, te sees *f*, tu te tais *g* — 28 s.] car c'est *de fg* — 29 Enfans *A* — 35 au] a *d e f g* — 40 e. d.] il est *d e f g* — 43 p. as *f* — 46 ta] la *d e f g* — 48 d'hostel *g* — 49 gardez *A* — 52 remise *A* — 53 t. ce r. *d e f g* — 55 De non presenter *de*, Ne presente point *f*, Ne presenter point *g* ; a autruy *fg* — 60 le] la *A* — 62 trenchoir *f*, trenchouer *g* : saler *d e f g*

Enfant, garde qu'en la saliere
Tu ne mettes point tes morseaulx
Pour les saler, ou tu deffaux,
Car c'est deshonneste maniere. 68

Enfant, se tu bois de fort vin,
Metts y eaue attrempeement
Et n'en boy que souffisamment
Ou il te troublera l'engin. 72

Enfant, se tu es ung yvrongne
Par trop boire, il est deshonneste,
Et en auras mal a la teste,
Et puis après honte et vergongne. 76

Enfant, garde que sur ton boire
Tu n'abondes trop en parolle,
Car la maniere en est moult folle,
Enfant de bien ne le doit faire. 80

Enfant, a table je t'ordonne
Sur tout que point tu ne sommeilles,
Et aussi que tu ne conseilles
En l'oreille d'autre personne. 84

Enfant, jamais la bouche pleine,
Tu ne dois a autruy parler,
Ne boire aussy pour avaler,
Car c'est chose par trop vileine. 88

Enfant, garde, se tu es saige,
En quelque bancquet que tu voyses
Soit de seigneurs ou de bourgeoyses,
De trop habonder en langaige. 92

Enfant, soyes tousjours paisible,
Doulx, courtois, bening, amiable
Entre ceulx qui sierront a table
Et te gardes d'estre noysible. 96

Enfant, ce te est chose honteuse,
Se tu as serviette ou drap,
De boire dedens ton hanap,
Ayant la bouche orde et baveuse. 100

Enfant, se tu faiz en ton verre
Souppes de vin aucunement,
Boy tout le vin entierement,
Ou autrement le gecte a terre. 104

Enfant, garde de presenter
A ton hoste pain ne vïande.
Prendre en peut sans qu'on luy com-
[mande
Autre ne l'en peut exempter. 108

Enfant, soies plain et joyeux,
En tout ce que tu fais ou dis,
Ne te habandonne a nulz vains dis,
Tu n'en pourras valoir que mieulx. 112

65-8 *et* 69-72 *intervertis fg* — 70 de l'eau *de*, de l'eaue *fg* — 75 Et si en as m. *d e f*; Tu en a. *g*; en la *A*, a ta *de* — 78 Tu *manque A*; Ne *A*; habonde *A f g*; parolles *A* — 79 moult] sotte et *d e f g* — 80 E.] Homme *d e f g* — 81 a] en *de fg* — 82 Sus *f*; tu *manque fg*; sommeille *f g* — 83 83 Aussi que iamais ne conseille *f g* — 87 avaler] mieulx valoir *d e f g* — 88 ch. p.] une ch. *d e f g* — 91 Soient s. borgoiz borgoises *de*, Devant les s. ou bourgoises *f*, D. l. s. ou bourgois *g* — 92 Trop t'abandonner *de* — 93 t.] begnin et *d e*, doulx et *f g* — 94 D. et c. et a. *de*, Humble c. a. *f*, Humblement c. et a. *g* — 95 sont a la *d e f g* — 96 Garde toy bien *d e f g*; noysibles *A* — 97 c'est *f*, ce seroit *g* — 99 d. t.] en aucun *A* — 100 La b. toute *d e f g* — 101 t. ventre *g* — 103 le g.] getter *g* — 107 qu'on l.] ta *e* — 108 l'en manque *f*, le *g*; excepter *f g* — 109 p.] plaisant *d e f g* — 110 En] Par *fg*; ou que d. *f g* — 111 Ne] Sans *d e f g*; t'abandonner *d e g*, abonder *f*; nulz *manque d e f g*

Enfant, se aucun serviteur oste
Aucun plat qui soit devant toy,
N'en fais semblant, tais t'en tout quoy,
Il souffist puis qu'il plaist a l'hoste. 116

Enfant, garde toy de remplir
Ton ventre si habundamment,
Que tu ne puisses saigement
Tes bonnes oeuvres acomplir. 120

Enfant, se tu veulx en ta pence
Trop excessivement bouter,
Tu seras constraint a rupter
Et perdre toute contenance. 124

Enfant, se tu es saige, escoute
De la table les assistans,
Sans parler fors qu'a l'heure et temps,
Et ne te tiens pas sur le coubte. 128

Enfant, se ton nez est morveux,
Ne le touche de la main nue,
De quoy ta vïande est tenue ;
Le fait est vilain et honteux. 132

Enfant, en quelque compaignye
Que soyes, ne veulles nifler
Ton nez, ne faire hault siffler ;
C'est deshonneur et mocquerie. 136

Enfant, metz ces dis en entente
Et les retiens en ton couraige.
Le residu de ton potaige
Jamais a autruy ne presente. 140

Enfant, garde toy de frotter
Enssamble tes mains, ne tes bras
Ne a la nappe, ne aux draps ;
A table on ne se doit grater. 144

Enfant, après que tu as prins
Des biens de ton hoste ou hostesse,
Remercie lez de leur largesse ;
Tu n'en pourras estre reprins. 148

BALLADE

Enfant, oultre quoy que tu faces
Après ton mengier et ton boire,
Souviengne toy de dire graces,
Tu es obleigé de ce faire. 152
Et remercie Dieu le pere
Qui des biens t'a donné assez,
Et pour toutes oeuvres parfaire,
Prie Dieu pour les trespassez. 156

L'enfant saige tenu sera,
En toute bonne compaignye,
Qui bien ses reigles gardera,
Sans avoir honte ou villonnye. 160
Qui les tiendra, je vous affye,
Dedens son cuer bien enchassez,
Honneur aura, mais qu'il n'oublie
Prier Dieu pour les trespassez. 164

Enfant, tu te doibs recoler,
Après qu'auras beu et mengié

---

115 f. point s. tiens *defg* ; toy coy *de*, te coy *fg* — 116 qu'il] qui *A* — 120 Les b. *de* — 127 fors *manque defg* ; et a t. *de*; en h. et en t. *fg* — 128 c.] compte *g* — 130 de la] a *deg*, de *f* — 131 ta] la *fg* — 134 ne v.] garde de *defg* — 135 ne f. h.] h. ne f. *defg* — 137 m. c. d.] tiens cecy *defg* — 138 les] le *defg* — 141 toy] bien *defg* — 146 de l'oste et de l'ostesse *defg* — *Rubrique* : B. a ce mesmes *A*, *manque fg* — 152 *ce*] le *deg* — 153 En remerciant *g* ; remercie *de* — 155 Mais *g* — 156 Prier *de* — 157 Enfant *defg* — 166 A. ce qu'as *defg* ; b. et] bien *f*

Et ains que t'en vuelles aler,
Pour ceulx qui ont les biens gaingné,
Et te souvenir en pitié 169
Que de ce monde sont passez,
Ainsi que tu es obleigez
Prier Dieu pour les trespassez. 172

Prince enfant, tu es tenu
Des biens qui te sont amassez,
Dont ton estat est soustenu,
Prier Dieu pour les trespassez. 176

---

167 Au devant que *d e f g*; de ton a. *d*, ton a. *e*, de t'en a. *f g* — 168 P.] De *d e f g* — 169 souviengne *A* — 172 Prie *g* — 173 P. e.] Enfant se prins *d e*, Enfant premier *f g* — 176 Prie *de*.

LES DEUX CONQUÉRANTS DU GRAAL

PERCEVAL ET GALAAD

La première question qui se pose devant tout lecteur averti de la *Quête du Graal* est celle-ci : pourquoi l'auteur a-t-il substitué à Perceval le Gallois, consacré par la légende, un autre héros tout à fait neuf, sans attaches avec le passé ? Sans doute il n'a pas éliminé complètement Perceval de la quête du saint vaisseau dont il reste un des élus, mais il se sent gêné par la tradition, vieille de près d'un demi-siècle. Il a beau retoucher la physionomie trop connue du héros pour le faire entrer à sa place — qui est la seconde — dans le cadre de son épopée mystique : bien des traits du type primitif s'imposeront à lui, quoiqu'il fasse. En continuant l'évolution, déjà bien avancée, du Perceval « nice » dans le sens d'une morale de plus en plus austère, notre auteur a fini par en faire un ermite, un moine, voire un saint ; jamais Perceval ne deviendra, ne peut devenir, dans une œuvre médiévale un être surhumain, un messager de Dieu, le Verbe devenu chair une deuxième fois. Or, tel était bien le rêve du maître inconnu, rêve qui s'épanouit au sein de sa *Quête*. Voilà pourquoi il a créé un autre protagoniste du drame sacré, Galaad le Rédempteur, et en Galaad il a incarné l'idéal religieux de tout le moyen âge : le Christ-chevalier.

Toutes les sympathies des critiques modernes vont à Perceval, le simple, le pur, à Perceval d'avant la *Quête*, plus accessible et plus vivant ; ils ne voient en Galaad qu'une froide figure allégorique, « un saint de vitrail », comme figé dans son inhumaine perfection. Libre à eux de choisir entre les deux conceptions en présence, de préférer la catharsis du héros à l'épiphanie du dieu. N'oublions pas cependant, en les étudiant de près

l'une après l'autre, que la dernière, tard venue, est unique en son genre, et porte, à travers le génie d'un seul homme, l'empreinte de toute une époque.

I

PERCEVAL LE GALLOIS

PERCEVAL DANS LA LITTÉRATURE DU GRAAL ANTÉRIEURE AU LANCELOT [1]

C'est Chrétien de Troyes qui fixa le premier dans son *Conte du Graal* le type littéraire du valet sauvage vivant dans la « gaste forêt » avec sa mère, la veuve-dame, et attiré, par le hasard d'une rencontre, vers la chevalerie dont il devient peu à peu le représentant le plus brillant. L'aventure suprême, la conquête du Graal, qui n'a certainement pas encore toute sa signification spirituelle, lui est réservée, après un dur échec et de longues épreuves, comme la récompense de sa haute valeur.

Quelles que soient les sources de Chrétien, inconnues de nous aujourd'hui comme hier, on ne peut douter qu'en poète courtois il n'ait assez librement interprété son thème ; surtout il a dû modifier, en l'adoptant, ce type populaire de l'« innocent » que l'on retrouve sous des formes diverses dans le folklore de tous les peuples [2]. Figure pleine de vie et charmante,

---

1. S'il est difficile de croire au « livre » latin invoqué par Chrétien comme source de son conte, ce genre d'artifice n'étant que trop répandu de son temps, on doit admettre, par contre, une tradition orale certaine sur le Graal énigme encore troublante, peut-être souvenir déjà brouillé d'un rite d'initiation à un ancien culte végétal d'origine païenne. Voir à ce sujet les travaux si méritoires de M. J. L. Weston : *Sir Perceval* (1909) et *From Ritual to Romance* (1920).

2. Le plus intéressant de ces contes à notre point de vue est celui de *Peronnik* (Basse-Bretagne) qui ressemble par certains côtés à notre Perceval. Consulter — mais avec prudence — l'étude que lui a consacrée M. Victor Junk dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Vienne*, 1912. On ne peut pas, d'autre part, ne pas rapprocher de *Peronnik-Pierrot* les contes russes si répandus d'*Ivanouchka-Douratchok* (Jeannot le petit nigaud), qui célèbrent le triomphe ou la chance de l'innocent au cœur pur, le *Dümmling* des *Märchen* allemands.

notre Perceval garde dans tout le conte un parfum de fraîcheur et de naïveté qui le distingue des autres héros plus conventionnels. En même temps on trouve déjà dans le développement de son caractère une courbe d'évolution intérieure, marquée d'une main sûre [1].

Cette évolution comprend trois étapes auxquelles correspondent les trois « chastoiements » (enseignements moraux) reçus par le jeune Perceval. D'abord, c'est la mère qui, au moment où son fils en la quittant va lui briser le cœur, lui donne la première leçon de piété et de morale :

Biaus filz, un san vos vuel aprandre
Ou il vos fet molt bien antandre,
E s'il vos plest a retenir,
Granz biens vos an porra venir :
Chevaliers seroiz jusqu'a po,
Filz, se Deu pleust et je le lo,
Se vos trovez ne pres ne loing
Dame qui d'aïe ait besoing,
Ne pucele desconselliee,
La vostre aïe aparelliée
Lor soit, s'eles vos an requierent,
Que totes enors i afierent :
Qui as dames enor ne porte
La soe enors doit estre morte (v. 506-518).
. . . . . .
Sor tote rien vos vuel proier
Que en yglise e an moustier
Alez proier nostre Seignor,
Que il vos doint joie et enor,
Et si vous i doint contenir
Qu'a bone fin puissiez venir (v. 536-52) [2].

L'enfant, malgré son impatience de partir, écoute attentivement ces conseils. Il les retient et les suit même trop à la lettre,

1. Nous nous permettons de renvoyer pour plus de détails sur l'évolution de Perceval à notre ouvrage *La Femme et l'amour dans les poèmes de Chrétien de Troyes*, Paris, 1909 (cf. *Romania*, XXXIX, 377).

2. Édition Baist (non mise dans le commerce), p. 8 et 9 ; éd. Potvin, *Perceval le Gallois*, t. II, p. 58.

au moins en ce qui concerne l'attitude envers les demoiselles. Son premier geste est d'embrasser de force l'amie de l'Orgueilleux de la Lande et de lui ravir un anneau, malgré ses protestations et ses pleurs. Toutes les fautes que commet Perceval pendant cette première période de sa vie indépendante — depuis son départ jusqu'à l'adoubement — sont imputables à son manque de tact, de discernement et de jugement [1]. Il est tout entier à sa joie de vivre, à son instinct brutal et primesautier en même temps. En arrivant à la cour d'Arthur, le vallet gallois, accoutré selon la coutume de son pays, ignorant tout des bienséances, pénètre à cheval dans la salle; sans prendre garde à l'air soucieux et irrité du roi, dont il fait sauter le « chapel » à la stupeurde toute l'assistance : « Faites moi chevalier.. sire roi, car aler m'en voel. »

Et le poète ajoute :

> Cler et riant furent li oel
> An la teste au vaslet salvaige;
> Nus qui le voit nel tient à saige,
> Mès trestuit cil qui le veoient
> Por bel e por gent le tenoient (v. 952-956).

Dans son désir juvénile d'être adoubé, Perceval réclame les armes vermeilles du chevalier qui vient de quitter la cour en emportant la coupe d'or du roi. L'incorrigible sénéchal Keu, le voyant « nice », se moque de lui et l'encourage dans son dessein : il n'a, dit-il, qu'à aller « tolir » à l'étranger ses armes qui alors seront siennes. Et voilà notre héros parti au grand galop de sa monture pour suivre ce conseil ironique, le voilà accomplissant son premier exploit, en tuant d'un trait de javelot le fier chevalier vermeil dont il revêt les armes tant convoitées. C'est, comme on le voit, un être tout à fait fruste, naïvement égoïste, ne songeant encore qu'à sa vengeance ou à son plaisir immédiats. Heureusement, la Providence veille sur lui, car son cœur est pur et généreux, le fond de sa nature vraiment noble.

---

1. Quand, beaucoup plus tard, Perceval rencontrera la malheureuse pucelle cruellement humiliée par son ami jaloux, auquel il infligera une juste punition, notre héros comprendra les conséquences funestes qui découlent parfois de nos actions inconsidérées; c'est pour lui une leçon excellente.

Mais quel long chemin il lui faudra parcourir avant d'arriver à être formé complètement, âme et corps !

L'adolescence inculte de Perceval prend fin et sa jeunesse plus consciente et réfléchie commence avec son adoubement par le prud'homme Gornemanz de Gahors. Le vieux vavasseur ne se contente pas de l'armer et de lui conférer

La plus haute ordre avec l'espee
Que Dex a faite e comandee,

c'est-à-dire l'ordre de chevalerie ; il y joint tout un enseignement du code chevaleresque :

... biau frere, or vos sovaingne,
Se il avient qu'il vos covaingne
Conbatre a aucun chevalier,
Ice vos voel dire et proier,
Se vos an venez audesus
Que vers vos ne se puisse plus
Desfandre ne contretenir,
Einz l'estuisse a merci venir,
Qu'a esciant ne l'ocïez.
Et gardez que vos ne soiez.
Trop parlanz ne trop noveliers (v. 1615-25).
. . . . . .
Por ce, biau frere, vos chasti
De trop parler, e si vos pri
Se vos trovez pucele ou fame
Ou soit ou dameisele ou dame
Desconseilliee soit de rien,
Conselliez la si feroiz bien... (v. 1631-36).
Une autre chose vos apraing
E nel tenez mie a desdaing
Que ne fet mie a desdaignier :
Volantiers alez au mostier
Proier celui qui tot a fait
Que de vostre ame merci ait
Et qu'an cest siegle terrien
Vos gart come son crestien (v. 1639-46).

« Ce chastoiement » ne s'écarte, on le voit, de celui plus général de la mère, que sur deux points importants : une idée

nouvelle de l'honneur qui exige la clémence envers l'adversaire vaincu, et le conseil raisonnable en lui-même, de n'être ni curieux, ni bavard, car, « qui trop parole, pechié fait » [1]. Or cette leçon de discrétion qu'il vient de recevoir de son « maistre » le jeune chevalier, ne la retiendra encore une fois que trop : dans son esprit simple, tout d'une pièce et sans nuances, les notions reçues se figent aussitôt en règles absolues, immuables. Et c'est ce qui va faire son malheur, ainsi que celui des autres. Non seulement Perceval obligera par son indifférence apparente la belle jeune fille Blancheflor à lui faire des avances pour implorer son aide contre l'ennemi qui assiège Beaurepaire, mais, chose infiniment plus grave, le jour où il entrera au château du riche roi Pêcheur, il s'enfermera dans le même mutisme en face des merveilles qui se déroulent sous ses yeux :

Uns varlès d'une cambre vint
Qui une blance lance tint
Enpoignie par emmi leu ;
Si passa par entre le feu.
Et cil ki sor le lit seoient,
Et tout cil ki laiens [2] estoient
Virent la lance et le fer blanc :
S'en ist une goute de sanc
Del fer de la lance el somet
Et jusqu'à la main au varlet
Couloit cele goute vermelle.
Li varlès voit cele mervelle,
Qui laiens ert noviaus venus ;
Si s'est del demander tenus
Coment celle chose avenoit,
Que del casti [3] li souvenoit
Celui ki chevalier le fist,
Ki li ensegna et aprist
Que de trop parler se gardast.

1. Si Gornemans recommande expressément à Perceval de ne plus répéter à tout propos les paroles de sa mère, c'est pour bien marquer la fin de son enfance, déjà trop prolongée ; à l'autorité maternelle succède dans la société féodale celle du maître à qui l'on confie de bonne heure l'éducation du futur chevalier.

2. En ce lieu (en la salle du château).

3. Recommandation.

Et crient se il le demandast
C'on le tenist a vilounie :
Pour çou ne le demanda mie.
Atant dui varlet a lui vinrent,
Qui candelers en lor mains tiurent
De fin or ouvrét a chisiel [1].
Li varlet estoient moult biel
Qui les candelers aportoient ;
En cascun candelles ardoient,
.x. candeles a tout le mains.
Un graal entre ses .ii. mains
Une damoisiele tenoit
Qui avoec les varlès venoit,
Biele, gente et acesmee.
Quant ele fu laiens entree
Atout le graal qu'ele tint,
Une si grans clartés i vint
Que si pierdirent les candoiles
Lor clarté, com font les estoiles
Quant li solaus lieve ou la lune.
Après içou en revient une
Qui tint .i. tailleoir d'argent [2].
Içou vos dirai veraiement,
De fin or esmeree estoit.
Pieres pressieuses avoit
El graal, de maintes manieres,
Des plus rices et des plus cieres
Qui el mont u en tiere soient ;
Totes autres pieres pasoient
Celes dou graal, sans dotance.
Ensi come passa la lance
Par devant le lit s'en paserent
Et d'une cambre en l'autre entrerent.
Et li varlès le vit passer
Et n'osa mie demander
Del graal cui on en servoit [3],

---

1. Les autres mss. ont *de fin or ovrez a neel*, c'est-à-dire d'or niellé.

2. Il faut corriger ainsi ce vers à l'aide des vers 4465 et 4743 et des leçons des autres mss. Le « tailloir » est ici un couteau tranchant.

3. C'est-à-dire « à qui on servait le contenu du graal ». Le *graal* est, en effet, une écuelle assez profonde et généralement de métal précieux où l'on servait les morceaux de choix. Voy. le texte d'Hélinant reproduit dans F. Lot, *Étude sur le Lancelot en prose*, p. 136-137.

Que tous jors en son cuer avoit
La parole au preudome sage ;
Si crient que il n'i ait damage
Pour çou que il a oï retraire
C'ausi bien se puet on trop taire
Com trop parler a la foie ;
U biens l'en vient, u mar l'en guie ;
Ne lor enquiert ne ne demande [1].

Perceval émerveillé, ébloui, voit tout et ne dit mot, omettant par un excès de discrétion de poser cette triple question qui doit rompre le charme magique : 1) de quel mal souffre son hôte qui le reçoit à sa table sans se lever ; 2) pourquoi la lance saigne-t-elle ; 3) qui « sert » le vaisseau mystérieux devant lequel tous s'inclinent ? La « haute aventure » dont dépend le salut de tout le pays frappé de stérilité, le jeune « nice » l'a manquée une première fois ! Et l'épée que le roi Pêcheur lui avait donnée se brise en deux tronçons dès qu'il veut s'en servir, emblème de sa faiblesse et de l'indignité de celui qui l'a ceinte trop hâtivement...

La vraie raison, la raison morale de la cruelle mésaventure de Perceval, il va l'apprendre, à peine aura-t-il quitté le château-fantôme, par la bouche d'une pucelle, sa cousine. Le rencontrant dans la forêt déserte au grand matin, elle l'interroge surprise : où donc a-t-il passé la nuit ? A sa réponse, elle devine la vérité et quand il lui avoue ne rien avoir demandé au sujet de la lance et du graal, et lui dit son nom [2], la jeune fille éclate en imprécations :

— Ha Percevax maleüreus,
Com fus or mesavantureus
Quant du tot n'a demandé ! (v. 3545-7).

---

1. Chrétien de Troyes, *Li Contes del Graal*, éd. Potvin, vers 4369 à 4431 (t. II, p. 146-148) ; éd. G. Baist, vers 3153 à 3215.

2. Ici se place un fait bizarre, relevé par tous les critiques : Perceval qui ne connaît pas encore son nom, ayant toujours été appelé par sa mère veuve « beau-fils », *le devine* ; il y a certainement quelque erreur — ou un simple lapsus — chez Chrétien qui ne comprend pas toujours ses sources. Wolfram d'Eschenbach l'évitera adroitement : chez lui, c'est la cousine de Perceval qui lui apprend son nom.

Mes or saches bien que enui
En avandra toi et autrui
Por le pechié, ce saches tu,
De ta mere t'est avenu
Qu'ele est morte du duel de toi (v. 3553-7).

Voilà donc le péché de Perceval, péché qu'il lui faudra expier par des années d'épreuves : il a tué sa mère par son égoïsme aveugle et inconscient. Sur le moment notre héros, bien qu'en proie à une vive douleur, ne comprend encore ni le sens profond de sa mésaventure, ni les rapports secrets qui la rattachent à son crime filial et il n'est pas mûr encore pour le remords durable. Cela viendra plus tard. Il s'agit d'abord d'achever l'éducation mondaine, à peine ébauchée, de Perceval, grâce au représentant de la société courtoise, Gauvain, neveu d'Arthur, et aussi grâce aux autres compagnons de la Table Ronde ; il s'agit ensuite de rehausser l'éclat et de consacrer la gloire du jeune « chevalier vermeil ». Enfin l'amour, qui affine et adoucit les mœurs selon les poètes du temps, l'amour, éclos dans le cœur de Perceval pour Blancheflor, doit, lui aussi, gagner en profondeur et en délicatesse, idéalisé par l'absence, par le souvenir [1]. Toutes ces préoccupations passent au premier plan et remplissent la scène du roman en attendant que retentisse avec force l'appel du graal.

Lorsque la « demoiselle hideuse », en présence de la cour d'Arthur, reproche avec véhémence à Perceval son échec au château du roi Pêcheur, abîmé dans la douleur, le jeune chevalier se cabre sous l'injure et fait le serment

Qu'il ne girra en un ostel
Deus nuiz an trestot son aage
Ne n'orra d'estrange passage
Noveles que passer n'i aille
Ne de chevalier qui mialz vaille
Qu'altres chevaliers ne que dui

1. C'est à ce moment du récit que se place la scène idyllique où Perceval contemple fasciné les trois gouttes de sang sur la neige qui lui rappellent la figure blanche et rose de son amie. Seul Gauvain réussit à l'arracher à cette contemplation et le ramène avec lui à la cour d'Arthur, où on lui fait fête à cause de ses belles prouesses.

Qu'il ne s'aille conbatre a lui,
Tant que il del graal savra
Cui l'an an sert, e qu'il avra
La lance qui sainne trovee,
Si que la veritez provee
Li ert dite por qu'ele sainne,
Ja nel leira por nule painne (v. 4690-702).

On le voit, ce qui pousse Perceval, ce qui lui arrache son vœu, c'est bel et bien l'orgueil blessé, le désir de prendre une revanche éclatante, en même temps que la soif d'accomplir de nouvelles prouesses, de conquérir « los et renom ». Aucun sentiment d'un ordre plus élevé ne l'anime encore.

Nous ne sommes donc pas surpris d'apprendre, après une longue parenthèse ouverte par l'auteur et consacrée aux aventures de Gauvain, que notre héros « a si perdu la mémoire » que depuis cinq ans il n'est pas entré dans une église. Oublieux de ses devoirs de chrétien, il chevauche un Vendredi Saint tout armé et rencontre dans la forêt une troupe de chevaliers et de dames qui « lor penitance a pié faisoient ». Ému par leurs reproches, Perceval se décide à aller trouver l'ermite dont ils lui indiquent la demeure. En pénétrant dans la petite chapelle il verse des larmes, le repentir ayant déjà touché son cœur endurci. Le saint homme qui le voit « simple et plorant » l'invite avec douceur à se confesser. Quand Perceval a tout avoué, l'ermite qui se trouve être son oncle maternel, le réconforte de son mieux [1] ; il lui parle d'abord du roi Pêcheur qui est un cousin germain de Perceval et lui explique combien le Graal est une « sainte chose » : il nourrit avec une seule « ostie » le vieux père du roi Pêcheur [2]. Encore une fois le vieillard lui reproche son péché et lui dit que, sans les prières de sa mère

1. Voici donc les liens de famille de Perceval d'après Chrétien : sa mère est la sœur en même temps de l'ermite et du père de celui qu'on nomme, sans nous dire encore pourquoi, le riche roi Pêcheur. L'explication qu'en donne la cousine de Perceval (blessé dans une bataille le roi va à la pêche par délassement) ne peut être considérée comme satisfaisante.

2. L'auteur ne nous dit pas s'il s'agit d'une hostie consacrée, et laisse, comme, on le voit, dans l'ombre l'interprétation du Graal. Même incertitude au sujet de la lance.

morte à cause de lui, il n'aurait pas été épargné ainsi. Enfin avant de le laisser partir, absous par le sacrement, le vieillard fait à son neveu ce sermon, tout empreint du plus pur esprit chrétien :

Se tu es an leu ou il ait
Mostier, chapele ne barroche,
Va la quant sonera la cloche
Ou einçois se tu es lèvez
Ja de ce ne seras grevez,
Einz an sera t'ame avanciee ;
E se la messe est comanciee
Tant i fera il meillor estre,
Tant i demore que li prestre
Avra tot dit e tot chanté ;
Se il te vient a volanté
Ancor porras antrer an pris
E avoir leu an paradis.
Deu croi, Deu aime, Deu aore.
Prodome e boene fame enore,
Contre le provoire te lieve,
C'est uns servises qui po grieve
Et Dex l'aimme par verité
Por ce qu'il vient d'umilité.
Se pucele aïe te quiert
Aïe li que mielz t'en iert
Ou veve dame ou orfenine,
Icele aumosne iert anterine.
Aïe lor, si feras bien,
Garde ja nel laissier por rien.
Ce voel que por tes pechiez faces,
Se tu viax avoir de Deu graces (v. 6408-434).

Ce programme de conduite que l'ermite trace à Perceval, repris dans un esprit plus spécialement ecclésiastique, bien qu'adapté à la vie dans le monde, élargit et complète le double enseignement de la mère et du maître Gornemanz. Tout ici s'appuie sur les trois vertus de l'Église : la piété, la charité et l'humilité du chrétien ; tout se résume en cette recommandation suprême : « Dieu croi, Dieu aime, Dieu aore. » Car c'est par la foi qu'on croit en Dieu, c'est par la charité qu'on l'aime dans ses créatures et dans ses œuvres, c'est enfin en accomplis-

sant sa volonté, en obéissant à sa loi qu'on l'adore en cette vie terrestre.

Avec cette « pénitence » du pécheur repentant qui marque l'éveil de sa conscience, une nouvelle période — la troisième et dernière — commence pour Perceval, celle qui doit le conduire, toujours par la voie de l'épreuve douloureuse, droit au but, au château du Graal. Là, plus heureux cette fois, parce que purifié de son péché, régénéré par une vie meilleure, il saura mettre fin à l'enchantement mystérieux et assurer ainsi son propre triomphe. Malheureusement, si nous devinons que telles étaient bien les intentions de Chrétien, nous ne pouvons l'affirmer, puisque son œuvre, interrompue par la mort sans doute, reste inachevée. Elle a été reprise, refaite même et terminée par d'autres [1], par combien d'autres ! Les uns continueront le récit à partir de l'endroit où il s'arrête, en le compliquant à souhait (Wauchier de Denain, Manessier, Gerbert), les autres reprendront toute l'histoire, la raconteront à leur manière, de plus en plus librement (Wolfram von Eschenbach, Robert de Boron, l'auteur du *Perlesvaus* en prose et de la *Quête*). Pendant cinquante ans au moins, la littérature du Graal ne fera que s'enrichir, s'amplifier, gravitant toujours cependant, à l'exception du *Lancelot*, autour de la figure centrale de Perceval le Gallois.

Chez le premier des continuateurs de Chrétien — le seul qui compte pour nous — chez Wauchier de Denain apparaît déjà l'esprit mystique et allégorique, inconnu du maître champenois ; mais il est perdu, comme noyé dans un enchevêtrement d'épisodes, trop souvent fastidieux ou décevants. Ce qui nuit en général, comme d'ailleurs chez Chrétien lui-même, à l'unité de l'ensemble, c'est le parallélisme des deux quêtes simultanées : celle de Perceval et celle de Gauvain. Nous n'avons naturellement ici à nous occuper que de la première.

Wauchier fait revenir son héros, après dix ans d'absence au pays natal, sans qu'il le reconnaisse d'abord ; là il trouve sa

---

1. Disons en passant que le conte gallois de *Peredur* que l'on avait considéré auparavant comme une source de notre *Perceval* n'en est qu'une imitation sans intérêt pour nous, car il y manque entièrement le thème de la quête du Graal. Citons dans la littérature étrangère sur Perceval, à côté de *Parzival* de Wolfram le *Sir Perceval* anglais du XIVe siècle.

sœur que Chrétien ne mentionne nulle part et qui est destinée à jouer un rôle très important dans les versions ultérieures de notre légende. Ensemble, tous deux se rendent auprès de leur oncle, l'ermite, et celui-ci ayant écouté les confidences et aveux de Perceval, lui tient de nouveau un long discours édifiant : il lui rappelle ses devoirs de chrétien et lui retrace le plan du Salut du monde par la Passion de Notre-Seigneur.

Du Graal, il n'est pas encore question. Perceval quitte dès le lendemain sa sœur, malgré ses pleurs, afin de poursuivre sans trêve ni répit son interminable quête.

Maintenant nous entrons de plain-pied dans le mystère.

Après avoir subi mainte aventure, Perceval aperçoit au loin une clarté merveilleuse embraser tout à coup la forêt sombre. Une pucelle dont la beauté resplendit comme si elle était descendue du paradis lui explique que cette lumière vient du Graal

> Qui tant est biaus et presious
> U est li clers sans glorious,
> Del Roi des rois fu reçeüs
> Quant il en la crois fu pendus » [1] (v. 28072-75).

A cette nouvelle, le chevalier, hors de lui, supplie la demoiselle de lui révéler le secret du roi Pêcheur. Elle, prudemment, se dérobe en déclarant que « c'est chose trop secrée » pour être divulguée par qui que ce soit : seul un homme de sainte vie pourrait parler, en connaissance de cause, du « Greal ». Cependant la pucelle consent à montrer à Perceval le chemin qui mène au château mystérieux, chemin qu'il suivra encore pendant de longs jours avant d'atteindre son but. A chaque instant le fil conducteur se rompt ou s'égare, mais, à mesure que nous avançons avec notre héros, de nouvelles merveilles surgissent sous nos pas. Perceval aperçoit tout à coup un enfant de cinq ans à peine, perché très haut dans les branches d'un arbre, et qui

---

1. Potvin, t. IV, p. 262. C'est la première fois que nous trouvons dans le *Conte du Graal* (continuation de Wauchier) la définition du Graal comme l'écuelle où fut recueilli le sang du Seigneur sur le Calvaire. On peut craindre pourtant que ce ne soit là une interpolation tardive. De toute façon il n'est pas encore question ici de mettre en rapport le Graal avec le calice de la sainte Cène, rapport établi seulement dans l'œuvre de Robert de Boron.

tient une pomme à la main. Il l'interpelle, mais l'autre le défie et lui échappe en grimpant de plus en plus haut, non sans lui avoir annoncé toutefois qu'il arriverait dès le lendemain au Mont Douloureux,

> Ù vous orés, je crois, novele
> Qui vous sera plaisans et bele (v. 33821-2).

En effet, Perceval apprend au Mont Douloureux, de la bouche d'une belle demoiselle, qu'il est « le miaudre chevaliers du monde », parce qu'il a pu, sans qu'il lui arrive malheur, attacher son cheval à l'anneau du haut pilier. La même pucelle qui lui raconte toute l'histoire de ce mont, édifié « par l'art de nigremance « de l'enchanteur Merlin, sur la demande d'Uter Pendragon, frère du roi Arthur, indique à Perceval le sentier qui le mènera tout droit à la cour du roi Pêcheur. De nouveau seul, le héros chevauche au clair de lune dans la « grande forêt ramée »; dans la nuit au loin il voit un arbre, garni de mille cierges allumés qui brillent comme des étoiles. Mais, dès qu'il s'en approche, voilà que la clarté diminue, et, l'une après l'autre les lumières pâlissent et s'éteignent. Ensuite apparaît aux yeux de Perceval une chapelle, où gît sur l'autel le corps d'un chevalier avec, à ses côtés, un cierge ardent; un violent coup de tonnerre retentit, et une main noire vient éteindre ce cierge... Nous sommes au seuil du royaume mystérieux. Toutes ces choses étranges et troublantes auxquelles nous venons d'assister « çou est senefiance de Saint Greal et de la lance ». Leur secret va être enfin révélé à Perceval par son hôte royal, en partie seulement, car hélas ! il ne le reconnaîtra pas digne, cette fois encore, de la récompense suprême. L'enfant sur la branche était « une chose divine »; cet ange qui monte de l'arbre amont

> Vos monstre par senefiance
> Que haut el ciel, sans atendance,
> Devés penser au Creator
> Que le vostre ame, al cief del cor,
> Mece dedens son paradis.. (v. 34821-25).

Or Perceval au lieu de regarder vers le ciel, ainsi que le veut le Créateur qui donna aux hommes, à l'inverse des bêtes,

le « viaire haut », n'a jusqu'ici songé qu'aux choses terriennes : pour conquérir la gloire mondaine il a oublié le souci de son âme et a perdu ainsi « le los et le bien » que Dieu a promis à ses féaux. C'est pour cette raison que l'enfant divin lui a témoigné sa haine en le fuyant et, c'est pour cela également que les cierges sur l'arbre s'éteignirent à son approche [1].

Une épreuve décisive est réservée à Perceval : il lui faut ressouder une épée brisée en deux que lui présente son oncle ; si l'épreuve réussit, celui-ci promet de lui expliquer tout ce qu'il désire connaître. Cette épreuve, notre héros ne peut l'accomplir qu'à moitié, car entre les deux tronçons de l'épée ajustés par lui il reste une petite fente, emblème de son imperfection [2]. Bien qu'il soit le premier « en estour et en bataille », dit le roi Pêcheur, Dieu ne lui a pas encore accordé tous les dons spirituels qui en feraient le meilleur de tous.

Ici, Wauchier s'interrompt à son tour. La plume ne sera reprise par le second continuateur de notre *Conte*, Manessier, que beaucoup plus tard.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans la partie que nous venons d'étudier rapidement c'est, avec l'introduction de l'élément allégorique inconnu de Chrétien, la décision de renvoyer une seconde fois Perceval du château du Graal ; la pensée de Wauchier semble dominée ici par le nombre mystique *trois* [3] : la première visite, celle contée par Chrétien, est une

---

1. La signification de l'arbre aux cierges allumés n'est expliquée à Perceval que dans la continuation de Manessier, où il est désigné comme « li arbres d'encantement : ilueques les fées s'asamblent ». Elles reçoivent ceux qui n'ont pas assez de créance en Dieu. C'est une pauvre invention.

2. L'histoire de cette épée nous sera longuement racontée par Manessier qui en fait l'arme avec laquelle fut navré parmi les cuisses le roi Pêcheur.

3. Il est curieux que même dans l'aventure amoureuse de Perceval ce nombre joue un rôle : en effet, le héros revient une seconde fois à Beaurepaire, d'où il repartira comme la première, non plus pour rentrer auprès de sa mère qu'il sait morte maintenant, mais pour continuer sa quête. Sûrement il devait y revenir une troisième fois pour les épousailles, à moins que notre auteur ait renoncé à le ramener à Beaurepaire sous l'empire d'une idée religieuse, ce qui ne paraît pas encore probable. Le seul épisode qui mérire d'être mentionné, c'est le mariage de Perceval avec Blancheflor. Gerbert réunit les amis et fait célébrer en grande pompe leurs noces à Beaurepaire. Mais, la nuit

visite manquée à cause de la sottise du jeune Perceval et surtout à cause de son impiété filiale ; la deuxième visite marque un progrès sensible, puisque le héros assagi et mûri, proclamé le meilleur chevalier du monde, a failli ressouder l'épée symbolique. Il pose d'ailleurs cette fois toutes les questions qu'il faut, et même beaucoup d'autres, au roi Pêcheur. Mais il est encore trop attaché aux vanités du siècle, trop mondain pour réussir pleinement. Ce n'est qu'à une troisième visite, ayant acquis non seulement prouesse et courtoisie, mais aussi, mais surtout, les vertus nécessaires de sagesse et de piété, que Perceval pourra conquérir le royaume supraterrestre du Graal.

Par une espèce de fatalité qui s'attache à notre œuvre, Wauchier de Denain n'a pu l'achever, lui non plus. Son successeur Manessier poursuit le *Conte* sous l'influence trop évidente de la *Quête* en prose et n'a vraiment rien d'original à nous offrir. Il en va de même de l'interpolation extrêmement confuse attribuée à Gerbert de Montreuil, dont nous n'avons que faire ici [1].

L'incohérence, le manque d'unité dans le caractère de Perceval qui de plus en plus tend à devenir une ombre errante, tel est le principal défaut de tous les continuateurs de Chrétien, y compris même Wauchier. Au point de vue psychologique un seul a réussi : l'émule du maître champenois, le poète allemand du XIIIe siècle Wolfram von Eschenbach. Il a sur Chrétien de Troyes, qu'il imite, un avantage incontestable, celui d'avoir mené

---

même, les époux, pris de scrupules pieux, décident tous deux de rester chastes. Une voix d'en haut se fait alors entendre qui loue leur résolution, tout en précisant qu'il naîtra d'eux trois fils

Qui Jerusalem conquerront,
Le sepulcre et la vraie crois.

Ces contradictions si étranges nous montrent le travail d'adaptation du vieux fond de la légende à de nouvelles tendances ascétiques.

1. Disons seulement que le *Conte du Graal* s'y termine enfin d'une façon un peu imprévue : Perceval à la cour d'Arthur reçoit une lettre où on lui apprend que son oncle, le roi Pêcheur, est trépassé et qu'on l'attend pour être couronné à sa place. Le héros obéit à ce commandement, après quoi il se retire du siècle et meurt en odeur de sainteté. Sur sa tombe on met cette inscription :

« Ci gist Percheval li Galois, qi del Saint Gral les avantures acheva. »

son roman à bonne fin [1]. Son *Parzival* est un type vivant, accompli dans son genre, le type du simple au cœur pur. Grâce à cette innocence d'une âme étrangère au mal, Parzival est désigné pour devenir le maître du Graal. D'autre part, Wolfram, esprit rationaliste et prosaïque, prédicateur protestant avant la lettre, d'une platitude trop souvent désolante, traite son sujet en moraliste et non en mystique. Il n'a à aucun degré le sens du mystère et ne fait que du prêche. La merveilleuse aventure, il la ramène aux proportions humaines, et son héros couronné roi de Montsalvat, en même temps qu'époux fidèle et père de famille heureux, ne peut être le héros d'un drame de rédemption. Pour l'amener jusque là, il a fallu toute l'intuition géniale de Wagner, retrempée aux sources de l'inspiration catholique. Enfin, chez Wolfram non plus, l'énigme du Graal n'est pas résolue [2].

Dans la littérature française de l'époque ce fut un laïque, un chevalier, Robert de Boron, qui essaya de renouveler le vieux thème en le rattachant à la légende chrétienne. Il composa une trilogie : *Joseph d'Arimathie*, *Merlin*, *Perceval* (avec un embryon de *Mort d'Arthur*) qui nous est parvenue tout entière sous sa forme en prose ; mais de la première forme, certainement en vers, nous n'avons que la première partie et le début de la deuxième.

Joseph d'Arimathie nous raconte la préhistoire du saint graal. Il en fait un double symbole chrétien : c'est le calice de la Cène évangélique dans la maison de Simon, et c'est en même temps l'écuelle où Joseph d'Arimathie recueillit le sang précieux de

---

1. Wolfram termine l'aventure sentimentale de Perceval et de Blanchefleur dans l'esprit même de Chrétien de Troyes, par un mariage, et un mariage tout profane : au moment où Perceval conquiert le Graal, il a déjà son fils Lohengrin, le futur chevalier au cygne.

2. A ce point de vue il faut avouer que le poète allemand n'a fait que tout embrouiller : chez lui le Graal est une *pierre*, non un vase, et nourrit miraculeusement quiconque le sert. Le seul détail vraiment poétique et beau ajouté par Wolfram est celui de la colombe qui descend tous les ans le Vendredi Saint du ciel avec une hostie pour renforcer la vertu surnaturelle du Graal. Le mélange de superstitions, de pratiques magiques d'origine orientale avec les mystères chrétiens, mélange d'un goût très douteux, est ce qui frappe le plus désagréablement tout lecteur non prévenu du *Parzival*.

Notre-Seigneur; la lance enfin c'est celle de Longus qui perça le flanc du Christ sur le Calvaire. Le vase sacré transmis par le Sauveur lui-même à Joseph, enfermé dans une prison à Jérusalem, conserve celui-ci miraculeusement en vie jusqu'à ce qu'il soit relâché par l'empereur Vespasien. Suit le récit de la fondation de la Table du Graal, faite sur l'ordre du Christ en souvenir de celle où il s'assit avecses douze apôtres le Jeudi Saint; un siège doit rester vacant, sous peine de terrible châtiment [1]. Et le roman dont l'action s'écoule en Orient s'achève par l'annonce de l'évangélisation prochaine de la Grande-Bretagne. La suite du *Joseph d'Arimathie*, le *Merlin*, faisait jouer un rôle prépondérant à cet être hybride, né de l'union d'un démon avec une vierge. Sur les indications de l'enchanteur le père du roi Arthur, Uter Pendragon, fait une troisième table, la Table Ronde qui rappelle les deux premières: on y a laissé également un siège vacant, le fameux « siège périlleus » dans lequel, prédit Merlin, viendra un jour s'asseoir le chevalier élu qui achèvera les aventures de la Grande-Bretagne. Cet élu est Perceval, le héros de la dernière partie de notre trilogie, celle qui nous intéresse le plus Naturellement il appartient à la race des rois Pêcheurs, dont la trop courte lignée [2] est ainsi constituée : Joseph d'Arimathie, le mari de sa sœur Bron, appelé roi Pêcheur à cause du poisson pêché par lui sur le commandement de Dieu; son douzième fils Alain le Gros, qui, bien que décidé à rester vierge, finit par prendre femme et devient par la suite le père de Perceval. Notre auteur passe sous silence les premières années de son héros, dépeintes

---

1. Dans le *Joseph* de Robert de Boron le Christ explique lui-même la « signifiance » de ce siège qui symbolise celui du traître Judas. On verra plus loin que l'auteur du *Lancelot-Graal* a modifié cela fort heureusement : le siège vide chez lui sera celui de Notre-Seigneur. A la Table Ronde il est réservé au « bon chevalier » qui réincarne le Christ-Sauveur.

2. Robert de Boron n'a pas l'air de se douter qu'il faut plus d'une ou deux générations pour remplir l'espace entre l'époque de Joseph d'Arimathie et celle où se passe la quête du Graal. Tout souci de chronologie, comme de géographie, lui demeure étranger et sa trilogie n'est qu'une esquisse. Sur ce point encore l'auteur du *Lancelot*, plus soucieux de vraisemblance historique apportera des changements considérables à la version de Robert : trois siècles séparent chez lui l'arrivée des missionnaires en Grande-Bretagne de l'achèvement des aventures de la quête.

avec tant de charme par le poète Chrétien. Il modifie même son modèle sur un point essentiel : Perceval n'est plus chez lui, dès le début de l'histoire, un orphelin élevé seul par sa mère dans l'ignorance complète du monde ; c'est au contraire son père Alain qui le pousse à devenir un compagnon de la Table Ronde et, avant de mourir, celui-ci entend la voix du Saint-Esprit lui annoncer la future gloire de son fils. Perceval est donc, dans le roman de Robert, élu, prédestiné à la conquête du Graal, ce qu'il n'était pas encore nulle part ailleurs. Tout en restant « nice » et innocent selon la tradition — ce trait est d'ailleurs estompé — Perceval, adoubé par Arthur en personne, devient rapidement un chevalier accompli. Ses brillants succès lui tournent tellement la tête qu'il demande au roi — outrecuidance folle — et obtient non sans peine le droit d'occuper le siège périlleux ! Mal lui en prend : dès qu'il y touche, la pierre se fend sous lui et une voix proclame que Perceval mériterait de mourir de la douloureuse mort, comme naguère le faux disciple Moïse qui osa s'asseoir dans le siège vacant à la table du Graal : s'il a été préservé de ce châtiment, c'est uniquement pour les mérites de son père et de son oncle le roi Pêcheur, aujourd'hui gravement malade. Ce dernier (Bron), gardien du saint vaissel de Joseph, n'aura la guérison que le jour où un chevalier aura tant fait d'armes et de bontés et de prouesses qu'il mérite le prix de chevalerie ; alors Dieu le conduira dans la maison du roi Pêcheur et il mettra fin aux enchantements de la Grande Bretagne, afin que s'accomplisse la prophétie de Merlin.

Immédiatement Perceval qui vient d'entendre le premier appel du Graal, sans se douter encore des liens qui l'y rattachent, entre dans sa quête. Les principaux épisodes de cette quête sont empruntés au texte de Chrétien et de Wauchier. Il y a cependant quelques divergences dont nous relèverons les plus importantes. D'abord tout ce qui concerne les premières armes du chevalier vermeil et son apprentissage chez Gornemant est supprimé. Pareillement est omise la grande aventure sentimentale des amours de Perceval et de Blancheflor. On trouve, il est vrai, au commencement une mention d'une nièce de Gauvain, Elaine, qui s'éprend du jeune homme qui était le plus beau chevalier du monde, mais cette intrigue à peine ébauchée est sans lendemain. Il faut même relever que si Perceval est toujours

le noble défenseur des demoiselles persécutées, s'il porte quelquefois aux joutes la manche d'une belle pucelle il se refuse à aller plus loin. Une seule fois dans notre roman il répond en termes empressés à une demoiselle — l'héroïne au brachet — qui lui offre son cœur avec sa main s'il obéit à son caprice. Mais lorsque plus tard Perceval lui rapporte ce trophée et qu'elle l'invite à être le seigneur de son château, il oppose à ses avances un refus courtois, mais ferme ; notre chevalier ne consent pas même à passer chez elle une seule nuit pour ne pas transgresser son vœu de ne dormir dans un « ostel » avant d'achever sa quête, seul but de sa vie errante. A la fin il déclarera lui-même, écartant de lui tout autre amour : « jamais je ne prendrai de femme ni faire ne le dois [1]. »

Autre divergence avec le *Conte du Graal*. Quand Perceval le Gallois retourne dans son pays et y retrouve sa sœur, celle-ci lui parle elle-même du Saint Graal, ce qu'elle ne fait pas chez Wauchier. Elle lui demande s'il a déjà été dans la maison du riche roi Pêcheur et, sur sa réponse négative, l'emmène auprès de leur oncle l'ermite qui dit-elle à son frère, peut l'aider peut-être par ses prières [2]. Et l'oncle révèle en effet à Perceval que c'est lui le héros désigné par le Saint-Esprit, l'héritier du Graal qu'attend le roi Pêcheur malade pour être soulagé de ses maux. Au moment d'y arriver Perceval rencontre dans la forêt, non pas un seul, mais deux enfants mystérieux, courant nus de branche en branche ; ils lui déclarent vivre au paradis terrestre d'où fut chassé Adam, et lui annoncent qu'il verra et entendra bientôt telle chose « por quoi tu finiras ton travail, se tu es ceax qui venir y doies ».

Les voies sont préparées et l'on n'est que plus étonné de voir Perceval, une fois au château du Graal, ne pas poser la fameuse question, dont dépendent et la guérison de son « taion » Bron, et son propre triomphe. La raison qu'en donne notre auteur

---

1. Chez Chrétien Perceval avait fait le serment de ne jamais dormir deux nuits dans le même endroit. Il ne fait exception que pour son oncle l'ermite avec qui il séjourne plusieurs jours.

2. Chez Robert de Boron l'ermite est ou oncle paternel de Perceval (comme chez Wolfram), ou frère d'Alain le Gros et du roi Pêcheur Bron. En général l'importance attribuée à la mère de Perceval, dont il n'apprend ici le décès que par l'ermite, est très atténuée en comparaison avec Chrétien.

est la même que Chrétien, c'est la défense qui avait été faite à Perceval d'être trop bavard. Mais si l'explication, d'ailleurs renforcée par le souvenir du péché commis envers sa mère, paraît suffisante chez le poète, elle ne l'est plus du tout chez son émule, puisque, à deux reprises, le héros avait été prévenu et préparé à une haute aventure qui lui est réservée ! Robert de Boron qui semble plutôt désireux d'atténuer le caractère « nice » de Perceval, le rend bien plus sot en cette occasion ; la maladresse de l'auteur est due sans aucun doute à la nécessité où il se trouve de faire revenir son héros encore une fois auprès du roi Pêcheur, pour ne pas être trop en désaccord avec son modèle. Quant à la troisième visite, que Wauchier laissait simplement deviner, il l'a supprimée, très logiquement, comme inutile.

Le dénouement du roman est assez déconcertant : c'est sur les prières de l'oncle ermite que Dieu, ayant pardonné à Perceval, lui commande de revenir à la maison de son « taion », le riche roi Pêcheur. Et ce commandement divin lui est transmis par l'intermédiaire de l'enchanteur Merlin qui apparaît brusquement déguisé en paysan faucheur au moment où notre héros, tout à ses exploits chevaleresques, s'y attend le moins. Il ne faut pas être trop scandalisé par le fait qu'une telle mission soit confiée à Merlin, considéré par Robert comme le prophète et le bon génie du pays. Ce que nous regrettons davantage c'est de voir l'idée du mérite personnel remplacée par celle de l'intercession d'un saint parent du héros [1]. Elle est pourtant conforme à la tendance de plus en plus marquée de notre auteur à christianiser son sujet, à lui donner un caractère « spirituel ». En faisant intervenir le Saint-Esprit à chaque instant dans son roman, en mêlant pour la première fois en un seul courant la légende populaire et la légende ecclésiastique, Robert de Boron a fait entrer l'histoire de la quête du Saint Graal dans un stade de développement nouveau et très fécond. En dépit de ses incon-

1. Remarquons que, à deux reprises déjà, le Perceval de Boron avait été préservé, ou aidé, par les bontés et les prières, soit de son père décédé, soit de son pieux oncle. Au contraire, chez Chrétien, c'est grâce à la mère, ainsi dit l'ermite lui-même, que le jeune Perceval n'a pas été puni de son impiété au début de la quête. Ce sont des nuances dont l'intérêt psychologique n'échappera pas.

séquences, de ses gaucheries, de ses défauts de composition, trop évidents, en dépit de son manque de talent, — la trilogie de Robert a une importance capitale. Elle a certainement inspiré l'œuvre maîtresse du genre — la tétralogie du *Lancelot-Graal* qui, achevant la transformation du héros de la quête en un personnage purement chrétien, a dépossédé Perceval au profit d'un nouveau venu auréolé de grâce divine. A son tour le *Lancelot* en prose fit naître, par une réaction toute naturelle, le *Perlesvaux*, dernier mot de la quête de Perceval avant sa résurrection romantique dans le *Parsifal* de Richard Wagner.

PERCEVAL DANS LE LANCELOT-GRAAL

C'est dans l'*Agravain*, cette partie du roman qui précède immédiatement la *Quête*, que nous rencontrons pour la première fois le jeune Perceval, âgé de quinze ans à peine. L'auteur tout en retouchant certains détails de l'histoire traditionnelle, en garde toutes les grandes lignes. Ainsi Perceval le Gallois, de la race des rois Pêcheurs, est élevé par sa mère veuve loin du monde, mais il n'est pas son fils unique ; non seulement il a une sœur (comme dans toutes les suites du *Conte* de Chrétien), mais aussi des frères. L'un d'eux, Agloval, plus âgé que Perceval est déjà un chevalier du roi Arthur. Et ce frère, selon une invention peu heureuse de l'auteur, l'emmène à la cour, tout à fait à l'insu de la pauvre mère ; sachant à l'avance que celle-ci ne le laisserait jamais partir, Perceval la trompe sciemment en lui faisant croire qu'il va simplement accompagner quelques instants son frère. Ainsi sa faute se trouve considérablement aggravée par le fait d'un mensonge. Et pourtant lorsque plus tard Perceval apprend la mort de sa mère, causée par sa fuite, il n'en éprouve qu'un regret fugitif, comparé à la vive douleur qu'il ressent dans le *Conte* de Chrétien. Il est vrai que déjà à ce moment il est tout entier à sa quête : la morale mystique du salut écrase de tout son poids la morale plus humaine du devoir et de l'amour filial.

Au début, Perceval ne songe encore qu'à sa prochaine chevalerie. A la cour du roi Arthur il est reçu avec tous les honneurs, et sur l'invitation d'une demoiselle, muette jusqu'alors,

occupe le siège à la droite du siège périlleux, réservé au bon chevalier, celui de gauche étant pour Bohort, le troisième quêteur, apparu dès la *Charrette* sur la scène de notre roman.

Quar cele qui onques n'avoit parlé dist à Perceval : « Chevaliers Jhesu Crist, vien asseoir el haut siege de la table roonde ». Et cils fu tous esbahis. Et cele le prist par le main et puis l'enmaine jusques au Siege Perilleus, a destre partie, puis li dist : « En cel siege serra li bons chevaliers et tu dalès lui a destre, pour chou que tu le resambles en virginité. Et a senestre serra Bohors »... Et quant elle l'i ot assis si li dist : « Souviengne toi de moi quant tu seras devant le saint graal, et si prie pour moi car jou trespasserai prochainement » [1].

Voilà donc Perceval marqué dès son apparition dans le monde pour une haute destinée, mais, du même coup, réduit à demeurer au second rang, à n'être que l'un des précurseurs du véritable élu. L'appel irrésistible du Graal retentit aux oreilles de Perceval pour la première fois dans une heure tragique. Pour gagner l'estime de ses compagnons il a entrepris, à peine adoubé par le roi Arthur, la quête de Lancelot disparu depuis longtemps de la cour. Blessé mortellement dans un combat singulier avec Hector [2], ainsi que son adversaire, Perceval voit apparaître le saint « vaisseau » dans un halo de lumière ; aussitôt les deux chevaliers se lèvent, miraculeusement guéris. L'aîné, interrogé par le plus jeune, lui explique ce qu'est le Graal dont ils viennent d'avoir la vision : le vase sacré dans lequel « Nostre Sires Jhesu Crist mangea l'agnel le jour de Pâques avec ses disciples » et celui où coula son sang sur le Calvaire. Et Hector raconte comment Joseph d'Arimathie et son fils Josephé apportèrent l' « escuelle » au royaume de Logres [3]

---

1. *The Vulgate version of the Arthurian romances* ed. by Oskar Sommer, vol. V (*Le livre de Lancelot del Lac*, part. III), 1912, p. 385.

2. Cet Hector est un frère de Lancelot, fils bâtard du roi Ban de Benoïc.

3. Toute la préhistoire du Graal remise ici en mémoire est longuement racontée dans l'*Estoire* et nous y reviendrons au chapitre de Galaad. Notons tout de suite qu'elle est en grande partie imitée du *Joseph d'Arimathie* de Robert de Boron avec cette différence que celui-ci ne fait pas transporter son « écuelle » en Grande-Bretagne dans le récit même. Il ne consacre d'ailleurs que quelques pages aux merveilleuses aventures du Graal en Orient, tandis que son émule en fait un roman touffu et compliqué à souhait.

(Grande-Bretagne) où il sert encore le roi Pellès et sa maisnie au château de Corbenic [1].

A peine notre héros a-t-il entendu parler de ces merveilles que sa vocation éclate : il décide sur-le-champ de s'enrôler dans la chevalerie « celestienne » pour retrouver la relique dérobée aux gens humains dans son sanctuaire inconnu. Et il déclare à Hector :

Et por la grant vertu et le grant pooir que jou ai veü qu'il a fait en nous dirai jou que jou ne serai jamais granment a aise devant que jou l'aurai veü apertement, s'il est otroiés à nul homme mortel à veoir [2].

Mais, avant qu'il puisse vraiment entreprendre sa quête, Perceval devra encore être soumis à diverses épreuves et aussi être mieux instruit des mystères auxquels il désire participer. Sa valeur chevaleresque s'affirme dès le premier tournoi auquel il prend part et où il l'emporte sur tous les preux d'Arthur. Elle ne fait que croître par la suite : seuls Lancelot et Galaad lui seront supérieurs à cet égard. Pourtant il n'a pas le goût des batailles, la soif d'une gloire purement mondaine ; on s'en rend compte à la cour et le sénéchal Keu remarque, avec sa malveillance habituelle, que le nouveau chevalier semble mieux aimer la paix que la guerre. Perceval donne, dès son apparition à la Table Ronde, l'impression d'un équilibre intérieur, d'une force calme et sûre d'elle-même qu'il ne possède à aucun degré dans les autres œuvres dont il est le héros. L'auteur ne le représente ni sous les traits d'un jeune sauvage, d'un « fol »,

1. Lancelot, à la recherche duquel Perceval est parti, se cache dans une île précisément aux environs de ce château de Corbenic. Fou de douleur à la suite de la disgrâce qu'il avait encourue de la reine Guenièvre, il avait été recueilli et soigné par la fille du roi Pellès, mère de Galaad, son fils. Guéri par l'apparition du Saint Graal, Lancelot ne retourne à la cour, avec son frère Hector et Perceval, qu'après avoir combattu ce dernier sans le reconnaître : ce combat, dont aucun des deux chevaliers ne sort ni vainqueur ni vaincu, les unira, au contraire, par les liens de la plus sincère amitié. C'est ici la scène finale de l'*Agravain*. Il est seulement fâcheux que Perceval se trouve ainsi à Corbenic, à deux pas du sanctuaire considéré comme introuvable. Nous avons là une des fréquentes maladresses et inconséquences de notre auteur.

2. T. V, p. 393.

comme Chrétien ou Wolfram, ni sous ceux d'un adolescent impétueux, outrecuidant, d'humeur inégale comme Robert de Boron ; il a le souci de lui donner plus de dignité, et aussi plus de modestie, sinon une plus grande sagesse, et le conduit doucement par la main jusqu'au grand portail de la *Quête* où il entrera à la suite de son « maistre ».

Témoin des merveilles du Graal à la cour d'Arthur, Perceval quitte Camaalot après avoir juré, ainsi que les autres chevaliers, de ne jamais revenir sans savoir la vérité du saint Graal [1]. Même quand il saura cette vérité, jamais plus il ne reviendra vers la Table Ronde : c'est qu'il aura trouvé une autre « table » plus haute qu'il servira pieusement. Séparé, dès son départ, de Galaad dont les premières aventures lui demeurent inconnues longtemps, Perceval ne le retrouvera que beaucoup plus tard lorsqu'il en sera réellement digne ; en attendant il faut qu'il suive seul son chemin, éclairé par la lumière toujours grandissante de sa conscience religieuse. Le premier secours d'En Haut lui est envoyé par l'intermédiaire d'une recluse, sa tante, ancienne reine de la « Terre gaste », qui joue ici le rôle attribué ailleurs à l'oncle-ermite. Elle apprend à son neveu, ignorant tout de la préhistoire du Graal, l'existence des trois tables symboliques : celle de la Cène, celle de la commémoration établie par Joseph d'Arimathie et apportée avec lui et ses compagnons en Grande-Bretagne, celle enfin de la Table Ronde, représentation de l'univers exerçant un attrait irrésistible sur toute la jeunesse des terres chrétiennes ou païennes. A la table du Graal, un siège sacré et béni par Christ lui-même, en souvenir de celui qu'il occupa à la Cène au milieu de ses apôtres [2], devait rester vide ; de même le Siège Périlleux de la Table Ronde où ne pourrait s'asseoir un jour que le « bon chevalier ». Frère et compagnon de Galaad, Perceval — dit la recluse — ne peut pas le combattre, mais, au contraire, doit essayer de lui ressembler en étant vierge comme lui, « car seul,

1. Perceval commence sa quête en compagnie de Lancelot : tous deux sont un peu plus loin désarçonnés par Galaad qu'ils ne reconnaissent pas tout d'abord à cause de l'écu blanc qu'il porte.

2. Ici notre auteur corrige fort heureusement Robert de Boron qui déclare que le siège vacant à la table du Graal est celui du traître Judas, conception peu heureuse, ce siège devant avoir visiblement un caractère sacré.

« celui qui n'aura ni tache ni luxure » pourra contempler le Saint Vaisseau dans sa demeure. Cette condition de chasteté absolue est tout à fait nouvelle pour nous. Sur cet article la *Quête* ne transige jamais : pour être admis au banquet mystique, les convives devront être purs et abstinents, exigence que jusqu'alors personne encore n'avait réclamé d'eux avec une telle rigueur [1]. Il y a là un travail d'épuration, d'ascétisme toujours croissant qui se poursuit avec une logique intérieure parfaite.

En quittant sa tante, Perceval dûment édifié se rend dans une abbaye et entre à l'église pour ouïr la messe. Derrière une grille, au fond, il voit sur un lit magnifique un vieillard plus que centenaire, une couronne royale sur la tête, qui supplie à voix haute le Seigneur de ne pas l'oublier et reçoit dévotement le sacrement des mains de l'officiant. Perceval est ému de pitié à la vue du vieillard paralysé et aveugle qui ne semble pouvoir trouver de repos. Un frère de l'abbaye lui raconte l'histoire de ce vieux roi Mordrain victime, il y a près de trois siècles, d'une vengeance céleste, mais à qui il a été promis qu'il mourra guéri par la venue du rédempteur. Ici encore Perceval nous apparaît comme le précurseur du « bon chevalier » Galaad.

Maintenant notre héros semble prêt à affronter le combat décisif, combat inévitable, car il a beau posséder en germe toutes les vertus chrétiennes, être pieux, charitable et chaste, c'est tout de même un homme de chair et de sang. Or la chair est toujours faible. L'ennemi le guette et va lui tendre des pièges, toujours les mêmes, lui faire subir des tentations d'autant plus redoutables que l'enjeu — une âme d'élite — est plus précieux [2]. L'auteur nous déclare que Perceval « estoit li hons

---

1. Dans le *Perceval* de Robert (éd. Hucher), l'ermite, son oncle, lui interdit, il est vrai, tout commerce avec les femmes, mais cette défense ne se retrouve pas dans le texte, très supérieur, du manuscrit de Modène (édité par miss Weston dans son ouvrage *Sir Perceval*), et on peut la croire une interpolation ultérieure.

2. Dans l'ensemble toutes les tentations que nous trouvons dans notre œuvre se ressemblent, seuls les détails varient. Il s'agit toujours de tentations de « luxure », car c'est là le péché irrémissible selon notre auteur. Ainsi le troisième élu, Bohort, subit dans la *Quête* les mêmes épreuves que Perceval, mais se montre inébranlable dans sa foi et dans sa vertu.

del monde qui plus creoit parfaitement en Dieu ». Sur cette pierre angulaire de la foi l'humble chrétien fonde toute sa résistance aux forces du Mal déchaînées contre lui.

Une première fois Perceval, déçu par le démon qui se présente à lui sous une forme féminine, monte sur le destrier noir qu'il lui offre pour essayer d'atteindre Galaad ; il serait sûrement perdu s'il ne faisait à temps le signe de la croix. Ce n'est là que le prélude des épreuves qui vont l'assaillir. Seul dans une île déserte, pleine de bêtes sauvages, privé de toute nourriture, Perceval met toute sa confiance en Celui qui préserva Daniel dans la fosse aux lions et garda Jonas dans le ventre de la baleine, « car il voit bien que par proece de chevalerie ne peut il escaper ni autrement se Diex n'i met conseil ».

Il tue un serpent qu'il voit s'attaquer à un lion et la noble bête ne le quitte plus, lui témoignant par toutes sortes de signes de sa gratitude ; c'est là un compagnon qui lui est envoyé du ciel dans sa solitude et sa détresse. Alors Perceval prie Dieu de le garder comme le bon pasteur garde ses brebis et de le ramener, s'il s'égarait, au troupeau, c'est-à-dire au giron de l'Église. Le soir venu il s'endort à côté de son ami et a une étrange vision. Deux femmes lui apparaissent, l'une la plus jeune montée sur un lion, l'autre plus âgée sur un serpent. La première le prévient « au nom de son seigneur » qu'il aura à combattre « le champion du monde », puis disparaît. L'autre lui reproche avec véhémence d'avoir occis son serpent et exige qu'il la dédommage de cette perte. Sur le refus de Perceval, elle lui déclare que naguère il lui appartenait et menace de le remettre en son pouvoir. Au matin du jour suivant, notre héros voit une nef, toute drapée de blanc, accourir vers le rivage ; un homme « en semblance de prestre », avec, sur le front, un bandeau de samit (velours), blanc, s'y tient. Répondant au salut empressé de Perceval l'étranger l'interroge d'abord, ensuite l'avertit qu'il est mis à l'épreuve par le Seigneur « por savoir et conoistre se vous estes ses fieus serjans ». Sur la demande de Perceval il interprète la vision que celui-ci vient d'avoir : la première femme — la jeune — symbolise la Nouvelle Loi, le rocher de la foi sur lequel le lion qu'elle monte, Christ, établit son royaume ; la femme âgée, montée sur le serpent symbolique des Écritures, celui qui tenta

Adam et Ève au paradis terrestre, c'est l'incarnation du péché mortel, et avant qu'il ne fût baptisé, Perceval était en effet dans son pouvoir. Maintenant qu'il est averti, il sait de quelle bataille il s'agit pour lui.

Peu après le départ de la nef blanche, voici qu'une autre, toute en noir, précédée d'un ouragan, aborde à l'île. Une très belle demoiselle richement vêtue se trouve dans cette nef ; elle salue courtoisement Perceval et lui annonce que jamais il ne pourra sortir de cette montagne déserte, condamné à y mourir de faim et de soif. Avec sérénité le chrétien répond qu'il ne craint rien étant au service de Celui qui a dit : « Frappez et il vous sera ouvert. » Changeant adroitement de conversation, la demoiselle apprend à Perceval, qu'elle appelle, à sa grande surprise, par son nom, qu'elle vient de la « gaste forêt », où elle a vu la plus merveilleuse aventure qui soit, celle du chevalier à l'écu blanc avec la croix vermeille. Vivement intéressé cette fois, Perceval la presse de questions et consent étourdiment à faire la volonté de l'inconnue, si elle lui parle de ce chevalier qu'il devine être Galaad. Alors la demoiselle, triomphant déjà de ce premier succès, lui débite une histoire mensongère dont l'unique but est d'ébranler la confiance en Dieu du jeune chevalier. Enfin elle le met en garde contre le prudhomme, qui vient de le visiter et qui ne serait qu'un méchant enchanteur : il a trompé Perceval, l'abandonnant à son sort, comme il avait jadis banni et déshérité la belle demoiselle elle-même. Et elle demande au chevalier crédule, après avoir éveillé sa sympathie par le récit de ses malheurs, de lui venir en aide, lui rappelant que tel est le devoir de tout compagnon de la Table Ronde. Notre héros, reconnaissant bien à la légère la justesse de cette obligation, lui promet sans hésiter son secours. Et cet engagement si imprudent l'entraîne, sans qu'il s'en rende compte, de défaillance en défaillance. Acceptant de s'abriter du brûlant soleil de midi sous une tente ou « pavillon », sorti du sol comme par enchantement, Perceval s'y endort, épuisé par le jeûne et la fatigue. A son réveil il éprouve, pour la première fois depuis qu'il est dans l'île, les affres de la faim et réclame de la nourriture. On lui sert aussitôt un succulent repas, arrosé d'un vin exquis, boisson presque inconnue dans le pays. Il mange avec avidité, mais surtout il

boit en très grande quantité et, enivré, s'aperçoit tout à coup de la beauté de son hôtesse : il la désire et le lui dit. Elle, cependant, convaincue maintenant que l'homme, « échauffé par la luxure », ne lui échappera plus, veut une victoire plus complète ; elle veut le soumettre, en faire son esclave, non pas seulement par les sens, mais aussi par la volonté. Perceval donc doit jurer, « comme loyal chevalier », d'être à elle désormais et de faire tout ce qu'elle lui commande. Toujours sous l'empire du charme, Perceval promet tout à la tentatrice qui l'entraîne vers un lit, préparé exprès pour eux. Voilà notre héros, sur le bord de l'abîme ; seul un hasard providentiel le sauve de la chute : au moment de se coucher il jette un regard sur son épée, voit sur le pommeau une croix et, machinalement, se signe. Violent coup de tonnerre, le « pavillon » s'effondre, enveloppé d'une épaisse fumée noire. Dégrisé, Perceval s'écrie à haute voix : « Biax dous peres Jhesu Crist, ne me laissiés mie ci perir, mais secorés moi par vostre grâce ! » A peine a-t-il proféré ces paroles, qu'il se retrouve de nouveau nu sur la rive, d'où la nef noire s'éloigne dans un tourbillon de flammes. La voyant disparaître au loin, le pécheur, enfin conscient de sa honteuse faiblesse, s'abandonne au désespoir. Non content de gémir et de s'accuser d'avoir failli perdre la fleur de sa virginité qui ne peut jamais être recouvrée, Perceval saisit son épée pour se châtier lui-même : « il se fiert si durement en sa senestre cuisse que li sans en issoit de toutes parts ». Pendant vingt-quatre heures, en proie à un profond repentir, le chevalier reste seul couché sur le rocher, perdant en abondance le sang de sa blessure ; il prie ardemment le Dieu de miséricorde de soulager sa peine cruelle. Et Dieu, qui veille sur son fils faible et affligé, l'entend et le prend en pitié. Les épreuves de Perceval touchent à leur fin. Le vénérable prudhomme en habits sacerdotaux, qui était déjà venu le réconforter, apparaît une seconde fois. Il écoute l'aveu de Perceval, lui reproche avec tristesse d'être toujours « nice » [1] : la demoi-

1. Deux fois seulement dans le *Lancelot-Graal*, il est question de la naïveté de Perceval : à l'endroit de la *Quête*, que nous venons de citer et dans l'*Agravain* où il est appelé « une simple créature ». On peut regretter que, dans cette circonstance décisive, Perceval ne doive pas le salut à lui-même, mais l'auteur a voulu montrer combien l'homme est faible sans le concours de la

selle dont il parle n'est autre que « li plus haus maistre d'enfer, cil qui a poesté sur tous les autres », c'est Satan en personne, précipité du ciel jadis à cause de sa révolte contre le Tout-Puissant. Ce qu'il voulait, c'est la perdition éternelle du chevalier à l'ombre de la nuit propice qui n'est autre que la mort, car la lumière du soleil — Christ — réchauffe le cœur des pécheurs. Sans la grâce du Saint-Esprit le malheureux aurait succombé dans son combat contre « le champion du monde ». A l'avenir il doit se garder mieux. Conseil désormais superflu : Perceval, assagi par sa cruelle expérience, arrêté à temps au seuil du péché mortel, n'a plus rien à craindre, sa force morale est désormais invincible et il le sent ; depuis que le « prudhomme » est avec lui, il ne souffre plus de sa blessure et, au contraire, éprouve, ainsi qu'il le dit « une si grant douchor et si grant assouagement en mes menbres que je ne croi pas que vous soiés homs terriens, mais esperiteus ». Et la certitude jaillit comme un éclair : oui, ce doux et grave conseiller, ce consolateur mystérieux n'est autre que « le Pain de la vie », Christ lui-même ! A ce cri de Perceval l'apparition s'évanouit et une voix se fait entendre :

> Perceval, tu as vencu et es gari ; entre en la neif et va où aventure te menra... car te conduira Diex et de tout t'est il bien avenus que tu verras par tans tes .II. compaignons Bohort et Galaad.

Depuis ce moment Perceval devient véritablement le chevalier du Christ. Une dernière et profonde transformation s'opère dans l'âme de notre héros naissant à la vie spirituelle. Sur la nef blanche, la nef de Salomon, il rencontrera bientôt avec ses amis élus, sa sœur, devenue la vierge sainte, vouée au martyre. Pendant des années il accompagnera partout Galaad, dont il sera le bras droit, l'aidant à abolir les « mauvaises coutumes » du royaume de Logres, à en achever les hautes aventures. Il ceindra l'épée merveilleuse que le « bon chevalier » a

---

grâce. La même aventure à peu près arrive à Bohort, tenté comme Perceval par le démon de la concupiscence ; s'il se montre plus rebelle à la tentation, c'est sans doute qu'ayant succombé une fois dans sa prime jeunesse Bohort est plus expérimenté et aussi d'une nature moins impulsive : comparé à lui, Perceval reste un naïf.

retiré du perron flottant le jour de la Pentecôte à Camaalot et que ce dernier lui cède, une fois armé lui-même de l'épée du roi David. Ensemble — Bohort toujours troisième — ils entreront au château de Corbenic, ensemble ils participeront au banquet de la Cène ; ensemble ils emporteront le Graal et la lance qui saigne dans la Jérusalem céleste, à Sarras. Là Perceval, témoin fidèle de la disparition des reliques ravies au ciel avec l'âme de Galaad, meurt ermite, en odeur de sainteté, pour reposer aux côtés de sa sœur et du Rédempteur au Palais spirituel.

On ne peut, semble-t-il, aller plus loin dans l'ordre de l'austère morale ecclésiastique ; ce n'est qu'avec peine que nous reconnaissons dans cette figure émaciée et sévère d'ascète chrétien son lointain prototype, le valet « nice », et impétueux, au cœur simple, « le pur fol » de Wolfram, ou même le brillant chevalier d'humeur inégale, si éloigné encore de la perfection que nous avons rencontré chez Robert de Boron. Nous touchons ici au terme de l'évolution littéraire du Perceval médiéval. Le *Perlesvaus*, certainement postérieur au *Lancelot* [1], reproduit fidèlement les traits austères du chevalier-moine, en lui restituant, selon la tradition rétablie de nouveau, la royauté spi-

---

1. Malgré l'opinion contraire du distingué romaniste américain, M. Nitze, nous ne pouvons considérer le *Perlesvaux* que comme une compilation tardive, où sont utilisés pêle-mêle tous les matériaux, tous les thèmes ayant déjà servi ailleurs. C'est l'œuvre d'un épigone sans génie, mais non sans personnalité : l'idée à laquelle est soumis l'ensemble de son ouvrage est celle d'une Église militante où domine implacablement l'esprit de conquête. L'auteur est sans pitié, sans tendresse, et n'aime que les bons combats dans lesquels volent d'innombrables têtes païennes. Non sans raison M. Nitze découvre l'influence des croisades dans cette véhémente glorification des missionnaires chrétiens plus féroces que charitables. Miss J. L. Weston défend encore l'antériorité du *Perlesvaux* dans un mémoire publiée dans la *Romania* (t. XLVI, p. 314-329) au cours de la rédaction de notre étude. Son argumentation ne nous a pas convaincus.

Signalons que, sur un point important, le *Perlesvaux* se sépare de tous les autres romans du genre : ici le roi Pêcheur ne commence à languir qu'à partir du jour où le jeune Perceval, son neveu, en visitant le château du Graal, ne s'est pas informé de la signification de ces merveilles. Et notre héros ne retourne au château mystérieux qu'après la mort de son oncle pour prendre de force, en l'arrachant aux mains des mécréants, son héritage sacré.

rituelle que notre auteur lui avait ravie. Dans l'œuvre de ce dernier, plus mystique encore qu'ascète, bien au-dessus de l'homme héroïque qui a lutté, qui a souffert et qui s'est dompté enfin, plane l'image éthérée, translucide du saint né, du rédempteur. Galaad n'est plus comme Perceval le chevalier du Christ, c'est Christ-chevalier lui-même.

II

GALAAD LE RÉDEMPTEUR

PRÉHISTOIRE DU « BON CHEVALIER »

Bien que l'héritier du Graal n'apparaisse en personne qu'au seuil de la *Quête*, sa présence invisible plane sur presque tout le *Lancelot*, et plus particulièrement, sur la première partie de cette tétralogie, sur l'*Estoire del Saint Graal* [1]. Dans la pensée de l'auteur, l'*Estoire*, par rapport à la *Quête*, doit être ce que, d'après l'exégèse chrétienne, l'Ancien Testament est au Nouveau : une longue préparation à l'avènement du Messie. D'abord elle nous raconte toute l'histoire de la « sainte écuelle » qui figure, comme chez Robert de Boron, le calice de la Cène, et le vase ayant servi à recueillir le sang du Christ sur le Calvaire. Tout le début se rattache étroitement au *Joseph d'Arimathie* de Robert, dont il répète les données principales. Ce prologue terminé, l'*Estoire* se sépare de son modèle et commence un récit, tout à fait différent et très détaillé, de la vie errante et des aventures merveilleuses de Joseph, de son fils Josephé et de leurs compagnons chrétiens. Ce récit affecte par endroits un caractère biblique : les pérégrinations de la petite troupe des fidèles rappellent l'*Exode* des Juifs, leurs tribulations dans le désert. Sur l'ordre du Saint-Esprit, qui parle aux deux chefs spirituels comme Jéhovah aux patriaches et aux prophètes, une arche portative est construite où l'on enferme le Saint Graal : elle s'inspire de l'Arche d'Alliance du peuple

1. Dans l'édition Hucher, l'*Estoire* est appelée le *Grand Saint Graal*, par opposition au *Petit Saint Graal*, qui est le *Joseph d'Arimathie* de Robert de Boron publié par le même éditeur.

juif. Sacré premier évêque de l'Église nouvelle par Jésus-Christ lui-même qui lui enseigne, à cette occasion, les deux plus grands sacrements, celui de l'Eucharistie et celui du baptême [1], Josephé est comparé à Moïse :

Et tout aussi comme mes serjans Moises estoit meneres et conduisieres des fiex Israel par le poesté que jou li avoie donée, tout autresi seras tu garderes de cest mien pueple [2].

L'atmosphère qui nous enveloppe dans toute l'*Estoire* est une atmosphère lourde et orageuse ; le dieu qui envoie Joseph et Josephé évangéliser le monde, et plus spécialement la Grande-Bretagne, est un maître jaloux et redoutable qui n'a rien de l'infinie mansuétude du Crucifié. La moindre infraction à une loi, parfois ignorée de celui qui la transgresse, entraîne de terribles représailles, même pour le juste. Ainsi Josephé, après avoir converti dans la cité de Sarras les rois païens et brisé avec eux l'assaut de leurs ennemis, essaye d'empêcher le massacre des vaincus : voyant le diable qui les poursuit « au nom de Jésus-Christ », il tente en vain de le lier. Immédiatement un ange au visage brillant comme l'éclair paraît et blesse à la cuisse droite le saint évêque avec une lance dont le fer reste dans la plaie. C'est le châtiment de Josephé, châtiment mérité pour avoir secouru « les despiseours de ma loy », c'est-à-dire les infidèles, au lieu de continuer à baptiser ceux qui se repentent.

Les exemples de l'implacable sévérité de Dieu foisonnent dans notre œuvre, mais nous ne pouvons que les mentionner en passant. En même temps, « l'esprit souffle où il veut » et les effets de la grâce sont aussi imprévus que foudroyants. Lorsque le frère de la reine Sarracinthe, secrètement chrétienne depuis nombre d'années, le vaillant et noble Seraphe, est baptisé sous le nom de Nascien [3], le Saint-Esprit descend sur sa tête en

1. La scène du sacre et de la communion de Josephé est d'une haute inspiration religieuse, comparable aux plus belles pages de la *Quête*.

2. *Estoire*, éd. Sommer, t. I, p. 35.

3. Douglas Bruce, l'éminent critique américain, dans un bel article des *Modern Language Notes* (Baltimore, mars 1918) rapproche ce nom de « Naasson » qui figure parmi les ancêtres de J.-C. (saint Mathieu, I, 4, et saint Luc III, 32). C'est là sans doute que notre auteur est allé le chercher.

forme de flamme visible à tous « moult espoentablement » cependant qu'une voix en haut proclame : « li daarain ont as premerains tolu par lor isnelté de venir a droite creance. » — A Nascien est réservé l'honneur suprême de devenir l'ancêtre du futur rédempteur [1]. Mais auparavant l'attendent bien des épreuves, bien des souffrances avec de nouvelles marques, plus éclatantes encore, de la faveur céleste. Admis en compagnie de son beau-frère Evalac-Mordain (nom qui, selon notre auteur, veut dire en chaldéen « tard venu en croyance ») à visiter l'arche sainte où se trouvent le siège épiscopal, les vêtements sacerdotaux de Josephé et le Graal lui-même, Nascien, mû par un sentiment irrésistible, soulève la patène qui recouvre le vase sacré et jette un regard à l'intérieur. Il y voit la merveille des merveilles, « ce est Diex li tous poissans » ; mais le téméraire devra payer cher cette révélation d'un mystère ineffable : ses yeux se ferment à la lumière du jour — pas pour longtemps, il est vrai. Un ange tout blanc descend du ciel, tenant dans sa main la lance avec laquelle fut blessé Josephé [2] et dont s'écoulent des gouttes de sang vermeil qui tombent dans une « boite ». Avec ce sang le messager céleste oint d'abord la plaie de l'évêque, après en avoir retiré le bout de la lance, et la plaie se ferme. Ensuite il s'approche de Nascien et du même sang lui oint les yeux : aussitôt l'aveugle recouvre la vue. Solennellement l'ange annonce à Josephé et à l'ancêtre de la glorieuse lignée Lancelot-Galaad que la sainte lance ne saignera plus jusqu'au jour où commenceront les « hautes aventures » en Grande-Bretagne ; désormais les merveilles du Graal ne seront vues

par nul homme mortel fors par I seul, et cil sera plains de toutes bontés

---

1. Une chose nous frappe dans l'*Estoire* : c'est la tolérance vis-à-vis de Sarrasins, dont il fait les ancêtres mêmes du « bon chevalier ». L'auteur s'attache même avec plus de sympathie à ses héros à peine christianisés qu'à Josephé et à ses compagnons.

2. Il est à remarquer que la lance sainte, qui est ici, comme dans Robert de Boron, la lance de Longus, joue en même temps le rôle d'une arme de vengeance céleste : ce caractère est attribué aussi à l'épée de David qui symbolise sans aucun doute l'espoir de la rédemption du genre humain. Voy. notre étude sur l'*Ève pécheresse*.

que cors puisse avoir. Car il ert boins au siecle et a Dieu comme cil qui sera plains de toutes iceles bontés et de hardement et de proece, et si sera boins a Dieu, car il sera adés plains de carité et de grant religion. si sera souvrains de toute bonté et de virginité [1]... »

La bénédiction qui, pour des raisons mystérieuses, repose sur la descendance de Nascien sera confirmée, à diverses reprises, dans notre récit, toujours sous une forme allégorique. Une nuit, le roi Mordrain voit en songe sortir du corps d'un sien neveu un lac dont s'écoulent neuf fleuves. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'un vénérable saint, envoyé à Mordrain pour l'encourager au milieu de ses épreuves, lui donne l'interprétation de ce songe. Le lac signifie un fils (Célidoine) qui naîtra à Nascien et les fleuves sont les neuf descendants de ce fils. Or le dernier, le neuvième « sera de grignor hautece et de grignor merite et por chou qu'il vaintera les autres de bonté, se baignera JhesuCrist en lui tous nus, se despoillera devant lui en tel maniere qu'il lui descouverra les secrès, ce qu'il ne descovri onques a homme mortel [2] ».

Cette même prophétie plus développée encore et plus précise, est faite à Nascien lui-même dans les circonstances suivantes. Il se trouve transporté, après avoir subi mainte aventure, sur la nef de Salomon, où il s'endort. En rêve Nascien voit un homme, vêtu d'une robe rouge, qui le réconforte par de bonnes paroles. Entre autres choses il lui prédit que jamais il ne reverra sa ville natale, mais que, dans trois cents ans, le dernier de son lignage y reviendra avec le Graal. Sur ce le prudhomme disparaît, laissant dans la main de Nascien un « bref » où il trouve à son réveil, écrite en hébreu et en latin, l'énumération des neuf générations de ses descendants. Suit un autre rêve d'un caractère analogue : Nascien voit son fils Célidoine introduire auprès de lui neuf personnes âgées dont les sept premières paraissaient être des rois, le huitième avait l'aspect d'un chien et le neuvième celui d'un lion. Tous, sauf le dernier s'agenouillèrent devant lui. Un vieillard inconnu, cédant aux prières de Nascien, lui révélera plus tard le sens de sa vision : le huitième de ces descendants de

1. *Estoire*, t. I, p. 81.
2. *Ibid.*, p. 107.

Célidoine (Lancelot du Lac) lui est apparu sous la forme d'un chien parce qu'il sera un vil pécheur ; le neuvième, au contraire, est pareil au lion, à cause de sa supériorité éclatante sur tous les autres animaux.

C'est lui le neuvième fleuve, vu en songe par Mordrain, qui apparaîtra :

au commenchement troubles et espès comme boe... pour che qu'il ne sera pas engendrés de mere moullier ne selonc la loy de Sainte Église, mès envi comme en fornication et en autre pechiet mortel... Mès el milieu de son aage, quant il commenchera à regner, lors ert il si roides et si bruians, c'est à dire qu'il sera plains de chevalerie et de proeche, qu'il passera tous les pers de proece terrienne et de bonté de cors, car il sera vierges tous les jours de sa vie et en la fin de lui si sera si merveilleuse que de chevalier mortel qui a son tamps soit n'i aura nul qui a lui soit samblables [1].

A partir de ce moment les prophéties concernant le « bon chevalier » se multiplient. Son avènement annoncé, appelé par tous les vœux, se trouve intimement mêlé au récit, et comme tissé dans sa trame.

Quand l'impie et orgueilleux Moïse essaye de s'asseoir dans le siège vacant de la sainte table, il est saisi et emporté par les suppôts de l'enfer ; un ermite lui déclare qu'il y restera jusqu'à ce que vienne le chevalier qui mènera à fin les aventures de la Grande-Bretagne [2].

De même le père de Moïse, Siméon, enterré vivant dans une tombe brûlante pour avoir tenté d'assassiner son pieux cousin Pierre, ne verra le terme de son supplice que le jour où Galaad passera près de sa tombe ; lui seul pourra éteindre les flammes « en senefiance de ce quil n'avra en lui poinct de feu ne d'escaufement de luxure [3] ». Pareillement la fontaine bouillante à côté de laquelle furent enterrés les restes du grand-père dont Lancelot porte le nom, cessera de bouillonner à l'arrivée du fils de Lancelot, Galaad. Déjà le portrait de ce dernier, son rôle providentiel sont esquissés à grands traits : il

1. *Estoire*, t. I, p. 207.

2. Cet épisode, avec le nom même du faux disciple, se retrouve dans Robert de Boron. Mais là Moïse est puni aussitôt d'une terrible mort.

3. A propos de la mésaventure de Lancelot sur la tombe de Siméon voy. notre étude sur la *Charrette*.

sera premier par la prouesse et premier par la vertu, plus que chaste, vierge. Enfin son nom même, jusque là inconnu et ignoré de tous, est révélé, nom tiré de la Bible et qui sera porté déjà par un de ses glorieux ancêtres paternels par le dernier fils de Joseph d'Arimathie, le pieux roi Galaad le fort « qui avoit conquis Galles au temps où le Graal fu portés en Bretaigne ». Pour la première fois, chose étrange, il est prononcé, ce nom de l'élu, par un impie, par Moïse englouti qui, du fond de l'abîme, annonce à son père Siméon que son tourment cessera à la venue du « bon chevalier » *Galaad*. Cependant, jusqu'à la fin de l'*Estoire*, le surnom d'espérance du héros prédestiné se retrouve sur toutes les lèvres. Lorsque Mordrain, en voulant voir de trop près le Graal, « perdit la vue des yeux et le pouvoir du corps », il pria humblement Dieu de ne pas le laisser mourir sans avoir vu le bon chevalier. Et, répondant à sa prière, une voix se fit entendre : « Roi, ta volonté sera faite, tu vivras jusqu'au jour où le bon chevalier viendra te voir et à ce moment — mais pas avant — toutes les plaies se refermeront. »

Mordrain attendra donc, nouveau Siméon, pendant plus de deux siècles l'arrivée sur terre du Messie. Avant de se retirer loin du monde, au fond d'une abbaye de frères blancs, il remet à son beau-frère Nascien, en souvenir de leur glorieux passé, son écu blanc dont il prédit que nul homme ne le portera en bataille sans en recueillir honneur et victoire et qu'il sera la cause de maint miracle. A la veille de sa mort Josephé, le saint évêque qui vient faire ses adieux au vieux roi Mordrain, trace avec son sang une croix sur l'écu blanc ; et il déclare que cette croix ne s'effacera jamais, qu'elle restera toujours aussi vermeille jusqu'à ce que « Galaad li tres boins chevaliers vendra qui le prendra et le pendera á son col ». Josephé ajoute, complétant sa prophétie, que celui-ci viendra chercher son écu à l'abbaye où il le laisse le cinquième jour après son adoubement et que « comme cis escus est plus mervelleus que autres, ainsi verra on que en cil Galaad aura plus haute chevalerie que en nul autre chevalier [1] ».

Ainsi les deux pièces les plus importantes de l'armement du

1. *Estoire*, t. I, p. 285.

Christ-chevalier lui sont léguées à travers les âges, l'écu par Mordrain et Josephé, l'épée par son ancêtre le plus lointain, le roi David, épée dont on trouve la description détaillée dans la nef de Salomon [1]. L'invention de la nef de Salomon, allégorie magnifique de l'Église dont nous avons parlé ailleurs [2], n'a qu'un but : rattacher par une chaîne mystérieuse à travers les siècles d'attente le passé le plus reculé à l'avenir forgé dans la nuit des temps. Cette floraison de symboles ne fait que rehausser le prestige, augmenter l'éclat du dernier rejeton de toutes ces races royales, étroitement mêlées, de toutes ces gloires, aussi bien spirituelles que mondaines. Rien qu'à ce double caractère prononcé dans notre œuvre, on reconnaît l'esprit chevaleresque et fièrement aristocratique du moyen âge : l'*avatar* au XIIIe siècle du Christ-Sauveur ne peut être que du sang le plus noble !

Il s'agit maintenant d'établir la généalogie de Galaad du côté maternel. Par sa mère, fille du roi Pellès de Listenois et petite-fille de Pellinor, le « roi mehaignié », gardien du Graal à Corbenic, capitale de la « Terre Foraine », il appartient à la famille des rois Pêcheurs, famille qui remonte à Joseph d'Arimathie [3]. Le vieux « roi mehaignié » dont Galaad devra

---

1. Nous résumons ici l'aventure de l'épée qui forme le nerf du récit dans tout le roman : le Sarrasin Varlan avait saisi cette épée dans la nef de Salomon et en avait tué le roi Lambor, un des gardiens du Graal de la famille de Joseph d'Arimathie. Il paye ce sacrilège de sa vie, mais le coup qu'il porta eut pour immédiat effet de rendre stérile, « gaste », et la « terre foraine », pays de la victime et celle de l'assassin lui-même dont le corps reste au bord de la nef jusqu'à ce qu'une pucelle le jette dehors.

« Provoquées par le coup de l'épée, les merveilles ne céderont qu'à la vertu de la même épée. » F. Lot, *op. cit.*, p. 235 ss. Dans la *Quête* on nous dira expressément qu'avec cette épée que lui ceint la sœur de Perceval, Galaad accomplit tous ses exploits.

2. Dans une étude sur l'*Eve pécheresse*.

3. Pour notre auteur le premier roi Pêcheur n'est pas, comme pour Robert de Boron, le beau-frère de Joseph d'Arimathie, Bron, mais son deuxième fils Alain, vierge comme Josephé lui-même. Dans le *Perceval* on ne concevait pas comment Alain, qui avait déclaré sa répugnance pour le mariage finissait tout de même par faire souche. C'est Alain le Gros qui accomplit, avec le concours de l'Esprit Saint, la multiplication du poisson pêché par lui, répétition d'un des miracles évangéliques les plus connus. Après sa mort, la garde du Saint Vaisseau passe à un de ses frères Josué, qui deviendra

accomplir la guérison est donc son aïeul maternel. A la fin de l'*Estoire* on nous dit simplement que ce roi a été « navré » dans une bataille, mais plus tard la *Quête* nous apprend par la bouche de la sœur de Perceval comment et pour quelle cause cette blessure fut d'un caractère nullement profane : un jour le roi Pellinor, bon chrétien et vaillant chevalier, se trouvait au bord de la mer devant la nef de Salomon; plein de foi, il n'hésita pas à y monter et, en voyant l'épée merveilleuse de David, il la tira à demi hors du fourreau : « Au même moment une lance le ferit... parmi les cuisses si durement ...qu'il en remeist mehaigniés si comme il peirt encore ». Ainsi se trouve réalisée la prophétie de l'ange dans l'*Estoire* : « Et de ceste lance dont tu [Josephé] as esté ferus ne sera jamais touchiés que uns seus hom, et sera uns roi qui descendra de ton lignage, si sera li daarains des boins [1]. »

Quant au château de Corbenic, cet asile du Graal au royaume de Logres, il a été élevé par le roi païen Alphasem, guéri de la lèpre avant sa conversion au christianisme par la vertu du vase sacré, grâce à Alain le Gros ; le roi Pêcheur qui l'a converti et baptisé laisse à la suite de ce miracle son frère Josué (un des douze fils de Bron le parent de Josephé) épouser la fille d'Alphasem.

Sur une des portes du château, dès qu'il est bâti, apparaît l'inscription « Corbenic », ce qui veut dire, dans le chaldéen de fantaisie de notre auteur, « le saint vaisseau ». Et le nom restera attaché à la nouvelle demeure du Graal, déposé au « maistre palais » dans une chambre tout en haut. Or peu après les noces du jeune couple sur l'ordre de Dieu, ce palais, appelé désormais le « Palais Aventureus », est interdit comme séjour à toute la maison royale, « car li lieus i est si boins pour le repaire del saint vaissel que nus sans le congié du haut maistre ne s'i doit reposer ». Seuls y seront hébergés les quelques hôtes

---

par la suite le premier roi de la « terre foraine » au château de Corbenic. D. Bruce avec sa finesse habituelle fait remarquer que, d'après l'*Estoire* qui continue le travail commencé par Robert de Boron, on *peut considérer les gardiens du Graal comme des personnifications de l'Esprit-Saint*. Il est donc permis de dire que dans un certain sens Galaad est également un fils du Saint-Esprit.

1. *Estoire*, t. I, p. 81.

de marque soumis sur un commandement spécial à de redoutables épreuves dont nul avant Bohort ne se tirera à son honneur [1].

Un voile épais enveloppe Corbenic tant que dure l'attente des merveilles du Graal. La scène du roman, qui évolue dans une ambiance purement courtoise tout le long du *Lancelot* proprement dit, est occupée par d'autres personnages, par d'autres événements dont le héros est celui de la « Joyeuse Garde » et de la « Charrette », l'invincible Lancelot du Lac, amant de la reine Guenièvre. Mais ce n'est pas lui, et il le sait, qui achèvera les aventures de la Grande-Bretagne, car son péché d'amour l'en empêche [2]. Le mystère du Graal demeure lointain et voilé, jamais oublié, jamais renié.

A trois reprises dans les parties profanes de l'œuvre qui encadrent la *Quête*, le voile se déchire et comme un frémissement d'ailes invisibles se fait sentir. La première fois c'est dans la partie connue sous le nom de *Galehaut* que l'on trouve une allusion directe à la fois au péché de Lancelot et à la venue du chevalier meilleur que lui, qui achèvera de « désenchanter » la Grande-Bretagne. Maître Élie de Toulouse, le savant clerc, en interprétant le songe de Galehaut, lui dit : « Jou sai bien que cil qui achevera les aventures de Bretaigne sera li mieldres chevaliers de tot le monde et emplira le deerrain siege de la Table Ronde et cil a en escripture la senefiance de lion. » Et il ajoute que ce chevalier possédera la vertu qui manque au léopard (Lancelot) : il sera vierge jusqu'à sa mort. Ni son nom, ni ses rapports avec Lancelot ne semblent encore connus du sage clerc qui ne fait, dit-il que répéter la prédiction de Merlin : « De la chambre al roi mehengnié, de la gaste forest aventurose en la fin del roialme de Lices (*sic*) vendra la merveillose beste... [3] » Dans la *Charrette*, Siméon de sa tombe brûlante, déclare à Lancelot que celui qui mettra fin aux aventures du Saint Graal sera aussi proche de lui charnelle-

1. Les mésaventures décrites avec le plus de détails, sont celles de Gauvain que sa vie licencieuse rend tout à fait indigne du succès.

2. A notre avis la scène la plus belle de tout le *Lancelot* propre est celle où la reine Guenièvre pleure sur son ami qui ne pourra, à cause de son péché, achever la Quête du Graal et où Lancelot prend la défense de leur amour et déclare ne rien regretter du passé (t. V, p. 122).

3. *Arthurian romances*, éd. Sommer, t. IV, p. 26 et 27.

ment qu'on peut l'être et s'appelle Galaad ; tel était le nom de baptême de Lancelot lui-même mais il l'a perdu par sa luxure. A la fin de la même *Charrette*, la dame du Lac, apparue brusquement, à la suite de Bohort le précurseur, à la cour d'Arthur fait à ce dernier cette remarque énigmatique avant de prendre congé : « Jou m'en yrai, mais avant voel que tu saces que li affaires aproce par coi ta cort sera delivrée et dont les aventures prendront fin [1]. »

Enfin dans tout l'*Agravain*, long et confus prologue de la *Quête*, les allusions au Graal et à son conquérant futur se multiplient. C'est là qu'a lieu, à deux pas du sanctuaire de Corbenic, sorti de l'ombre où il sommeillait, la rencontre providentielle de la vierge, élue pour devenir la mère du rédempteur, et de celui qui doit être, sans le vouloir, presque sans le savoir, son époux éphémère.

La conception de Galaad nous est racontée avec mille précautions, destinées à atténuer à nos yeux l'irrégularité de sa naissance en « avoutire », en dehors du sacrement du mariage. Comme il fallait à tout prix que le héros prédestiné fût engendré par « le miaudre chevalier du monde », esclave de son amour pour Guenièvre, l'auteur a essayé de tourner la difficulté : d'une part Lancelot ne s'unit à la fille du roi Pellès que par l'effet d'une ruse ; d'autre part ce dernier et sa complice, la nourrice Brisane, qui offre à Lancelot le « boire », agissent sous l'empire d'une inéluctable nécessité. La fin justifie ici les moyens, plus que douteux. En ce qui concerne le fruit de cette union, il sera autant que possible préservé de toute souillure. Déjà l'*Estoire* nous avertit à l'avance : « Et por ce s'il fu engendrés en péchié n'i esgarda pas Nostre Sires, ains garda à la haute brance dont il estoit descendus et à la boine vie et al boin proposement qu'il avoit. » Et après nous avoir dit comment « li mieldres chevaliers qui en ce temps fust et la plus bele pucele du plus haut lignage » se sont connus, l'auteur ajoute avec emphase :

Et por ce que li Sires en qui toute pitié habite et qui ne juge mi tout selonc les mesfais as pecheors regarda cele asamblée... si lor dona tel fruit a engendrer et à concevoir que por la flor de virginité qui illuec fu

1. *Arthurian romances*, éd. Sommer, t. IV, p, 217.

corrompue fu restaurée une autre fleur dont grans biens vint al pais... Et tout ausi comme li uons de Galaad avoit esté perdus en Lancelot por escauffement de luxure, tout aussi fu il recouvrés par cestui par abstinence de char [1].

L'antithèse de Lancelot-Adam et de Galaad-Christ se trouve déjà indiquée dans ces dernières paroles, antithèse qui forme la trame même du roman, en même temps qu'est rappelée brièvement la mission du futur rédempteur, qui apparaît en pleine lumière dans la première partie de notre tétralogie, dans l'*Estoire*.

A la naissance de Galaad, de saints ermites et des prud-hommes, qui se transmettent une tradition séculaire, ont affirmé à sa famille qu'il « mettra à fin les aventures del Saint Graal ». L'enfant est élevé d'abord auprès de sa pieuse mère, de son grand-père et de son aïeul, habitants du « saint hôtel » dont l'influence ne peut être qu'heureuse et bienfaisante sur l'âme à peine sortie des limbes. Il a deux ans, lorsque le cousin de son père, Bohort, visite Corbenic ; déjà il ressemble d'une façon troublante à Lancelot. En apprenant de Pellès le secret de ses origines, Bohort embrasse tendrement « le bel enfant » et salue en lui « le chiés et li estandart de son lignage ». A l'âge de cinq ans, Galaad, qui vient de faire connaissance de son père et qui exprime le désir de ne pas vivre trop éloigné de lui, est envoyé près de Camaalot dans une abbaye de nonnains, dont la supérieure est la sœur du roi Pellès. Il y restera jusqu'à quinze ans. A ce moment, nous dit-on, « si fu si biaus et si preus et si legiers que l'on ne puet mie son pareil trover el monde ». Sous cette formule quelque peu conventionnelle se cache tout un trésor de sagesse et de pureté juvéniles qui n'attendent qu'un signe pour se revéler à nous. Un ermite, instruit de la volonté de Dieu, apprend à Galaad dans une de ses fréquentes visites à l'abbaye qu'à la Pentecôte prochaine il sera adoubé ; et il l'invite à entrer chaste dans l'ordre sacré de la chevalerie. Avec une douce sérénité, celui qui toujours restera vierge, sans qu'il lui en coûte le moindre effort, celui en qui rayonne déjà la plénitude de la grâce, fait la

1. *Arthurian romances*, t. I, p. 290-1.

promesse attendue de lui ; une première et une dernière fois dans sa vie, Galaad, l'être parfait, est exhorté au bien par autrui. Demain ce sera vers lui que se tourneront fascinés tous les regards, c'est lui qui sera le pasteur du troupeau béni : nous sommes au seuil de la *Quête du Saint Graal*.

VIE ET MORT DE GALAAD DANS LA QUÊTE DU SAINT GRAAL.

Les temps sont révolus, le Christ-chevalier va paraître. Mais, avant de nous le montrer au grand jour, dans tout l'éclat de son premier triomphe au milieu des compagnons de la Table Ronde, l'auteur de la *Quête* nous fait assister à l'adoubement de Galaad accompli à l'ombre de l'abbaye où il a vécu adolescent. Une demoiselle vient quérir Lancelot à la cour d'Arthur la veille de la Pentecôte et le conduit, à travers la forêt voisine, dans un couvent de nonnains où l'attendent, arrivés on ne sait d'où ni comment, ses deux jeunes cousins, Bohort et Lionel, ignorant, eux aussi, pourquoi on les a fait venir dans cet endroit isolé. Pendant qu'ils devisent entre eux, trois religieuses apparaissent, conduisant devant elles « Galaad, le bel enfant ». Celle qui le tient par la main dit en pleurant à Lancelot :

> Sire, je vous amaine nostre norechon, tant de joie que nous avons ; nostre confort et nostre espoir est. Si vous proions que vous le fachiés chevalier, car de plus preudome, a nostre quidier, ne poroit il recevoir l'ordre de chevalerie [1].

Lancelot regarde son fils sans le reconnaître « et le voit garni de toutes biautés si mervelleusement qu'il ne cuide mie que onques veist en son eage si bele forme d'ome ». Et il consent de grand cœur à faire chevalier ce bel enfant.

Selon la coutume, le « valet » veille toute la nuit dans la chapelle du couvent ; au lendemain, « à l'heure de prime », Lancelot du Lac adoube Galaad, toujours sans savoir qu'il est sa chair : il lui chausse l'éperon dextre — et Bohort le senestre, — il lui ceint l'épée et lui donne la colée.

---

1. *Arthurian romances*, t. VI, p. 4.

Invité courtoisement par son père à l'accompagner auprès du roi Arthur, le jeune chevalier refuse et la mère abbesse, à qui Lancelot répète, en insistant, son offre, répond qu'elle l'enverra « quand le moment sera venu ». Là-dessus les trois compagnons prennent congé et s'en retournent à la cour. Ils n'y trouvent personne : tout le monde est à la grande messe. Bohort et Lionel se communiquent leurs impressions au sujet du nouvel adoubé, dont ils ont deviné l'étroite parenté avec leur cousin. Lui seul garde un silence énigmatique. « Et quant il orent laissié parler de ceste chose », les voilà qui voient sur le « Siège Perilleux de la Table Ronde » des « lettres » toutes fraîches : 454 ans sont passées depuis la Passion de Jésus-Christ et « al jour de Pentecoste doit chis siege trover son maistre ». Profondément troublé par cette prédiction qui tombe si juste, Lancelot propose de recouvrir le siège d'un drap de soie, afin qu'on ne soupçonne rien de l'aventure merveilleuse avant qu'elle s'accomplisse. Le moment est proche. Jamais le roi Arthur n'a tenu une cour plénière aussi brillante. Entouré de ses barons, il est assis « en son haut dais el palais ». Le banquet richement servi va commencer et tous les sièges — sauf un seul — sont occupés à la Table Ronde. Tout à coup les portes et les fenêtres de la salle se ferment d'elles-mêmes ; un majestueux vieillard en robe blanche paraît, menant par la main un chevalier, vêtu d'armes vermeilles, sans épée ni bouclier. « Paix soit avec vous », dit-il à l'assemblée saisie de stupeur ; puis, s'adressant à Arthur, il lui annonce que voici le chevalier désiré extrait du haut lignage du roi David. Saluant avec joie le jeune étranger, Arthur le fait désarmer et revêtir un surcot de « samit » vermeil, fourré d'hermine. Alors le vieux prud-homme conduit le chevalier vermeil droit au Siège Périlleux et soulève le drap de soie dont celui-ci est recouvert ; on y lit maintenant l'inscription : « c'est le siège de Galaad ». Sans hésiter, Galaad prend sa place et donne congé en ces termes à son vénérable compagnon : « Sire, or vous en ralés, car bien avez fait ce qu'on vous commanda ; et salués moi tous ceaus del saint ostel... et mon aiol le riche roi Pescheor et li dites de par moi que jou l'irai veoir al plus tost que je porrai [1]. »

---

1. *Arthurian romances*, t. VI, p. 8.

Cette scène, comme soulevée d'un souffle d'en haut, pourquoi faut-il qu'on nous la gâte par l'aventure banale de l'épée fichée dans le perron flottant, épée que Galaad seul réussit à arracher du marbre ? C'est qu'il était nécessaire de nous donner une preuve de l'incomparable vigueur du jeune Galaad [1]. De même, dans le tournoi organisé en l'honneur de la fête, il l'emporte sans peine, désarçonnant tous les preux, l'un après l'autre, à l'exception de Lancelot et de Perceval. Galaad doit nous apparaître avant toute chose comme un chevalier, comme le meilleur des chevaliers, supérieur même à son père qu'il surpasse autant que le lion surpasse le léopard.

Le soir, à vêpres, nouvelle merveille : une grande clarté illumine la salle où les compagnons de la Table Ronde sont réunis, « et lors entre laiens li Saint Graals covert d'un samit blanc », répandant autour de lui de suaves odeurs. Après avoir servi tous les convives, muets de saisissement, le Graal « disparaît » [2]. Alors les langues se délient et tous, le roi en tête, remercient hautement Dieu de ne pas les avoir oubliés. C'est là le signal attendu [3] : la quête du Graal va commencer, cercle magique dans lequel sont attirés les meilleurs chevaliers. Le plus grand nombre échouera, car s'il y a beaucoup d'appelés, peu sont élus ; trois seulement achèveront l'aventure — Galaad, Perceval, Bohort — dont les trois quêtes s'uniront à la fin en une seule. Entre ces trois élus mêmes il y a une hiérarchie

---

1. Galaad dit tout de suite avec simplicité que l'aventure est sienne ; il savait si bien que cette épée l'attendait, qu'il n'en avait pas apportée avec lui. Plus tard il passera l'épée du perron flottant à Perceval, car l'arme sacrée qui l'attend depuis mille ans, c'est l'épée du roi David, son lointain ancêtre.

2. Une demoiselle avait déjà prévenu ce même jour Arthur de l'apparition prochaine du Graal en son hôtel. C'est elle qui, pour la première fois ouvertement, reproche à Lancelot de ne plus être le meilleur chevalier du monde, puisqu'il a manqué l'aventure de l'épée dans le perron flottant. Il semble donc que celle-ci ait un double but : affirmer la force incomparable de Galaad, abaisser le prestige de son père, désormais condamné à tous les déboires.

3. Remarquer combien bref est le séjour de Galaad à la cour d'Arthur, milieu insuffisamment digne de sa haute vertu. S'il baisse la tête et ne répond rien aux questions de la reine, qui devine en lui le fils de Lancelot, c'est que Galaad a honte, non de ce qu'il est bâtard, mais du péché de son père et de Guenièvre, l'épouse adultère.

spirituelle : à l'échelon inférieur celui qui a succombé une fois en sa prime jeunesse ; plus haut celui qui résista, mais non sans de durs combats, à une tentation du même ordre ; enfin, tout en haut, celui qui ne peut pas même être tenté, homme seulement par le corps, émanation pure de l'Esprit-Saint. Partout dans notre roman il sera comparé, identifié même, au Sauveur. Ce parallélisme hardi, qui peut sembler sacrilège aux timorés, est mainte fois indiqué, mis en relief. Tout d'abord dans le le long discours de la recluse, tante de Perceval, qui l'exhorte à suivre la trace de Galaad :

Or vous dirai je par quel raison le chevalier vint à cort en armes vermeilles. Vous savez bien que Jhesu Crist fu entre ses apostles maistres et paistres à la table de la caine (cène) ; après fu senefiés par Josephe a la table del saint graal, et apres a la table roonde par cel chevalier qui doit estre maistre deseure tous qui i seront... Nostre Sires promist à ses apostres devant sa passion qu'il les vendroit visiter et veoir et il s'atendirent à cette promesse triste et morne. Dont il avint le jor de la Pentecoste que quant il estoient tot en une maison et li huis estoient clos que li Saint Esperis descendi entr'eus en guise de fu et les reconforta. Si me semble que en ceste maniere vous vint reconforter li chevaliers que vous devés tenir por maistre et pastour de vous tous. Car tot aussi comme Nostre Sires vint en semblance de fu, aussi vint li chevaliers en armes vermeilles qui furent samblans à la color de fu, et aussi comme li huis où li apostle furent erent clos à la venue Nostre Seignor, aussi furent les portes del palais closes quant li chevaliers entra en la salē, si vint si soutieuement entre vous qu'il n'i ot si sage qui seust dont il vint [1] ».

Ailleurs l'identification de Galaad avec le Christ est plus complète encore, s'il est possible. Le cinquième jour après son adoubement, Galaad sort de l'abbaye des pères blancs, emportant l'ecu de Mordrain [2], ainsi que l'avait prédit Josephé mourant, et trouve une aventure : dans le cimetière voisin une voix horrible sort d'une des tombes ; il soulève la lame qui la recouvre et y trouve le corps d'un chevalier armé ; en même temps le diable s'échappe, au milieu des flammes, en criant :

1. T. VI, p. 56-57.

2. L'aventure de l'écu dont plusieurs personnages tentent de se saisir, pour leur malheur, est longuement racontée dans la *Quête* et on y rappelle naturellement les prophéties de l'*Estoire*.

« Sergent du Christ, ne m'approche pas. » Un vieux moine qui avait accompagné le héros lui explique la « senefiance » de cette aventure. La tombe signifie la grande dureté de cœur que Notre-Seigneur trouva à sa venue sur la terre, et c'est justement pour l'adoucir que Dieu y envoya son fils :

Cele similitude qui li Peres envoia son fil en terre por delivrer son pueple est ore renouvelée. Car tot aussi comme l'error et la folie s'enfuient à l'avenement Nostre Seignor et la verité fu lors manifestee, aussi vous a Diex esleu sor tous autres chevaliers por vos envoier par les estraignes terres por abatre les malvaises costumes et por faire savoir comment eles sont avenues [1].

Enfin Galaad, victorieux dans le tournoi au « château des Pucelles » — allégorie de l'enfer où les justes souffraient, avant la Passion, ensemble avec les impies —, délivre les bonnes pucelles, c'est-à-dire les bonnes âmes, pures comme des lis, pareil, encore une fois, au Christ envoyé pour le salut des bons et jusque dans l'Enfer.

Si Galaad est un second Christ, il est un Christ médiéval, un Christ-chevalier. Tel il nous apparaît dans la première partie de la *Quête*, ce Nouveau Testament de notre épopée réalisant les prophéties de l'Ancien, dans l'*Estoire*. Armé du glaive de David, arme redoutable et symbolique, pour la lutte contre les puissances du mal, sacré chevalier de la chevalerie « célestienne » par sa blanche dame, la sœur de Perceval, Galaad se présente à nous tout de suite comme le Justicier et comme le Rédempteur [2]. Sur son front brille le sceau de l'élection. Devant lui fuient les ténèbres, tombent tous les obstacles, cessent les tourments séculaires. La chasteté immaculée étant l'emblème

1. T. VI, p. 28.

2. Il importe de relever que Galaad est adoubé deux fois, adoubement séculier et adoubement spirituel, de même qu'il a deux épées : l'une mondaine et aventureuse, celle du perron flottant, l'autre mystique, symbolique, celle de David qu'il prise sur toute chose. Quant à la troisième, réminiscence sans doute de l'épée brisée du *Conte du Graal*, on la retrouvera à la fin de la *Quête* où elle ne peut être ressoudée que par Galaad. Ces épées, pour ainsi dire surnuméraires, il les distribue à ses compagnons de quête, la première à Perceval et la dernière à Bohort, bien qu'à ce moment ce dernier n'en ait plus grand besoin.

de la victoire, difficile entre toutes à une époque de passions violentes, de l'esprit sur la chair, la virginité de Galaad est exaltée d'un bout à l'autre de notre œuvre. Elle est ici un véritable talisman, en même temps qu'un gage de sa réussite certaine, par opposition absolue à la luxure, péché mortel qui est le ressort de toute l'action du *Lancelot* propre. Chez le fils, le désir, fatale folie du père, est comme aboli, parce qu'un autre désir, une soif inextinguible, elle aussi, le possède jusqu'au fond de son être : la soif de Dieu.

Galaad n'est pas un type de sainteté statique, il y a en lui non pas cristallisation d'une vertu à jamais immuable, mais au contraire mouvement intérieur, progrès. Seulement il commence à monter à partir du degré élevé ou d'autres, moins riches en dons spirituels, s'arrêtent à bout de forces. Rappelons-nous dans l'*Estoire* la parabole du neuvième fleuve, trouble au commencement (à cause de la tare de sa naissance) et « el milieu cler et net, mais en la fin sera il encore a cent doubles plus nes et plus clers que el milieu, et sera si douls et si delitables à boire que à peine s'en porroit nuls saoler ; en celui se baignera Jhesu Crist tous nus ». N'est-ce pas vraiment, en un raccourci saisissant, la préfiguration de toute la destinée humaine de Galaad ? Deux phases successives de son pèlerinage terrestre marquent dans la *Quête* les deux étapes de son ascension. D'abord c'est la période active et publique de sa vie qui comprend, à proprement parler, l'œuvre de rédemption, à lui commandée. Cette œuvre commence à l'heure où ayant achevé l'apaisement, la purification de son père Lancelot sur la nef qui emporte au loin le corps de la vierge-martyre, Galaad reçoit cet ordre de Dieu, transmis par un blanc chevalier : « Sire, assez avés esté avoec vostre pere, issiés de cele neif et si alés là où aventure menra, querant les aventures du roialme de Logres et menant a chief [1] ».

L'esprit qui domine dans la *Quête* est, comparé à celui de l'*Estoire*, un esprit de clémence et de douceur ; la miséricorde divine se répand en manne céleste sur la tête des pécheurs repentants, sur les victimes de la colère du Très-Haut : nous ne sommes plus dans le royaume de la Loi, mais dans celui de la Grâce.

---

1. T. VI, p. 178.

La promesse, faite trois cents ans auparavant, au roi Mordrain, aveugle et paralysé, qu'il mourrait guéri à l'arrivée du « bon chevalier » est prête à s'accomplir. Galaad entre en une abbaye de Frères blancs, est mis en présence du vieillard qui s'écrie, transporté d'allégresse : « Serjans Dieu, vrais chevaliers, de qui j'ai si longement atendue la venue, embrache moi et me laesse reposer sur ton pis [1]. » Puis ce nouveau Siméon expire dans les bras du rédempteur... Pitié également pour l'ancêtre criminel, le pèdre de Moïse [2], qui brûle depuis 354 ans dans sa tombe : au contact de Galaad les flammes s'éteignent, car il n'y a en lui aucun feu de luxure. De même la fontaine de l'ancêtre, Lancelot Ier cesse de bouillir à son approche. En compagnie de Perceval qu'il trouve sur son chemin, Galaad erre cinq ans durant pour abolir les mauvaises coutumes et les maléfices de toutes sortes ; ce sont ses années de service : le fleuve nourricier coule, calme et clair, abreuvant de ses eaux limpides tous ceux qui sont altérés de pardon et de justice. La mission de Galaad touche à sa fin ; il ne lui reste plus qu'à rendre à la « terre gaste » sa prospérité, sa fécondité ancienne, ravies par le coup d'épée d'un traître depuis la mort de Lambor, le père du « roi mehaignié ».

Une voie nouvelle s'ouvre devant Galaad le jour où, sa quête terminée, il touche enfin le sol béni de Corbenic. Pour mieux dire il n'y a pas eu même de quête pour lui ; s'il n'entre pas tout de suite en héritier, plus encore qu'en conquérant, au château du Graal, c'est qu'il a dû d'abord accomplir son service. Et cette rédemption d'un monde trop vieux et trop corrompu n'est au fond qu'illusoire, puisqu'il faudra, quand même, qu'il croule plus tard, la coupe d'iniquité étant pleine jusqu'aux bords, dans la *Mort d'Arthur*, ce « Crépuscule des héros ». La

1. T. VI, p. 185.

2. Galaad ne délivre pas dans la *Quête* le fils de Siméon, Moïse, ainsi qu'on nous l'avait annoncé dans l'*Estoire*. Cette omission est regrettable, car l'impie étant englouti sous terre, « fondu en abîme », nous aurions eu là une véritable descente aux enfers du chevalier rédempteur. Est-ce pour cela que l'auteur l'a abandonnée comme une entreprise difficile ? Nous ne le croyons pas : il semble qu'au contraire deux auteurs différents auraient pris soin de se mettre d'accord, le second tenant scrupuleusement les engagements pris par le premier.

bonté du fils ne rachète pas même la faute du père qui, d'ailleurs, retombe dans le péché mortel. Aussi, malgré tous les efforts d'imagination de notre auteur, malgré l'importance qu'il semble attacher au « désenchantement » de la Grande-Bretagne, on sent bien vite que là n'est pas l'intérêt principal de son œuvre maîtresse. Il est dans les pages finales, pages brûlantes et uniques où se parfait la béatification d'une âme née pour l'amour divin, sa fusion intime avec la source de toute beauté. C'est la seconde phase de la vie de Galaad : après l'action, la contemplation, période toute de recueillement et de rayonnement intérieur, qui a son début à Corbenic, terre promise, et son dénouement à Sarras, Jérusalem céleste.

Contrairement aux autres versions de notre légende, le héros du Graal ne pose aucune question, car il n'y a pas de charme à rompre, et la guérison du « roi mehaignié », son aïeul, qui se fait avec l'onction du sang qui coule à nouveau de la lance sainte [1], n'est qu'un épisode, et non le cœur du récit. Ce centre, ce foyer dans lequel convergent tous les rayons épars, c'est la répétition merveilleuse de la cène de Jésus et des apôtres [2]. L'inspiration de notre auteur, visionnaire et mystique, atteint là son apogée, et ce tableau, baigné d'une lumière immatérielle, est inoubliable.

Au milieu de la salle, la table d'argent du Graal ; tout autour les douze compagnons de la quête, seuls admis à la célébration du mystère. Quatre anges apportent un siège, où est assis Josephé « le premier evesque des crestiens que Nostre Sires

1. C'est sur l'ordre exprès de Christ que Galaad a oint les plaies de Pellinor avec le sang du Sauveur, après la fin du banquet mystique auquel, en qualité de gardien du Graal, le « roi mehaignié » assiste en compagnie des douze élus.

2. Les folk-loristes (notamment miss J. L. Weston), choqués de son apparente pauvreté d'action, ont déclaré la *Quête* très insuffisante en tant que roman du Graal. Mais c'est précisément cette épuration et cette simplification du thème qui font de notre roman le chef-d'œuvre du genre. Il ne reste au centre du tableau que le plus haut mystère chrétien, sans mélange aucun avec des éléments hétérogènes de provenance suspecte. L'auteur, emporté par l'élan, écarte avec une indifférence visible tout ce qui ne touche pas directement à son sujet, qui est l'union avec Dieu. Ainsi il n'est même plus question d'exorciser les fantômes qui rôdent dans les bas fonds du Palais Aventureux, tel par exemple l'enchanteur Orphée, apparu à Bohort lors de sa première visite à Corbenic (dans l'*Agravain*).

mesmes sacra en la cité de Sarras el Palais Spirituel ». — Au ciel, dit-il, aux quêteurs émerveillés je suis, comme je l'étais sur terre, le serviteur du saint vaisseau. — Après que Josephé s'est tenu agenouillé un long moment devant la table d'argent, voici que les deux anges apparaissent de nouveau, portant, les deux premiers des cierges ardents, le troisième une touaille de samit vermeil, et le quatrième la lance qui saigne, dont les gouttes tombent dans le vase sacré ; alors Josephé se lève, couvre le Graal avec le samit vermeil et commence le sacrement de la messe, servie par la troupe des anges.

La messe finie, Josephé donne à Galaad le baiser de paix, en lui demandant de le transmettre à ses frères, puis il leur dit :

« Chevaliers du Christ, vous qui avez durement peiné pour voir les merveilles du Graal, vous allez maintenant être nourris par la main même de votre Sauveur ». Et il disparaît, laissant les compagnons de la quête pleurer de bonheur devant cette promesse qui, tout à l'heure, va devenir une réalité :

Lors regardent li compaignon et voient issir del vaissel un home qui avoit les mains sanglentes et les piés et le cors : si lor dist : « Mi chevalier et mi serjant et mi fil loial qui en ceste mortel vie estes devenu espiritel, vous m'avés tant quis que jou ne me puis plus vers vous celer ; si convient que vous veés partie de mes repostailles et de mes secrès. Car vous estes assis à ma table où onques chevalier ne manja puis le temps Joseph d'Arimathie... Or tenés et recevés la haute viande que vous avez si lonctans desirée et por qui vous vous estes tant traveilliét. »

Commençant par Galaad, Christ fait communier par ses propres mains, l'un après l'autre, ses douze fidèles. Ensuite il revient vers son disciple préféré et engage avec lui ce surprenant dialogue :

Christ. — Fiex aussi nes et si expurgiés de toutes mauvaistiés comme hons terriens puet estre, sès tu que jou tieng entre mes mains ?

Galaad. — Sire, naie, se vous nel me dites.

Christ. — C'est l'escuele qui a servi à gré tous ceus qui j'ai trové en mon service. Ore as veu ce que tu as tant desiré à veoir. Mais encore ne l'as tu veu si apertement comme tu le verras. Et sès tu où ce sera ? En la cité de Sarras, el Palais Espiritel. Et por ce t'en covient de ci aler et faire compaignie à cest saint vaissel qui anuit s'en partira del royaume de Logres, si que jamais n'i sera veu. Et ses tu porquoi il s'en part ? Por ce qu'il n'i est ne servis

ne honerés à son droit par ceaus de cette terre. Et por ce voeil je que tu t'en voises demain jusqu'à la mer, et là troveras tu la neif où tu trouvas l'espee as estraignes renges. Et por ce que jou ne voeil pas que tu t'en ailles seus, si moine avec toi Perceval et Bohort.

Galaad. — Ha, Sire, porquoi ne souffrés vous qu'il veignent tuit avoec moi ?

Christ. — Por ce que jou ne voeil, ains le fais en samblance de mes aposteles. Car tot aussi qu'il mangierent od moi le jor de la caine, tot aussi mangiés vous ore od moi à la table del Saint Graal, et estes .XII. aussi qu'il furent et jou sui li tresimes par desus vous tous qui doi estre vostre maistres. Et tout aussi comme je les departi et fis aler par l'univers por prechier la vraie loi, tout aussi vous depart jou l'un cha et l'autre là. Et morrois tuit en cestui méstier ne mais .I. [1] ».

Et les douze quêteurs, obéissant à l'ordre du Haut-Maître, se séparent pour aller porter, chacun de son côté, la bonne nouvelle à travers le monde. En se faisant leurs adieux ils pleurent et s'entrebaisent comme des frères ; tous remercient Galaad « de la joie que leur a donné sa compagnie ». Il est le premier parmi les pairs, et c'est à lui, « fils lavé de toute souillure », que le Seigneur confie son trésor le plus précieux. Sur la nef de Salomon, — trait d'union mystérieux entre l'Ancienne et la Nouvelle loi, symbole de l'Église, — les trois amis retrouvent la table d'argent avec le Graal et la sainte lance. Là une dernière transformation s'opère en Galaad : l'homme sensible meurt en lui. Sa prière à Dieu est de pouvoir « trépasser du siècle » à l'heure où il en exprimera le désir, et Dieu lui promet d'exaucer son vœu. A la demande de Perceval, qui a surpris son secret, Galaad explique ainsi sa requête :

L'autre jor, quant nous veïmes partie des merveilles del Saint Graal que Nostre Sires nous monstra par sa douce pitié, en ce que je veoie les repostes choses qui ne sont pas descouvert a chascun fors seulement as menistres Jhesu Crist, en celui point que jou vi ces choses que cuer de terrien homme ne poroit penser ne langue ne poroit descouvrir, si fu mes cuers en si grant aaise et en si grant joie que se je fuisse maintenant trespassés de cest siecle je sai vraiement que onques hom ne trespassa en grignor boineureté. Et me fu avis que entor moi avoit tant d'angeles et choses espiritels que se je fuisse transis de la terriene vie en la celestiele en la joie des glorieus martyrs et des vrais amis Nostre Signor [2].

1. T. VI, p. 190 et 191.
2. T. VI, p. 193.

Voilà pourquoi, ayant goûté une première fois aux délices de l'extase, Galaad qui se révèle en ce moment comme le plus pur mystique, ne veut pas survivre à l'extase qui l'attend plus complète encore, il le sait, là-bas, promise par son Seigneur et ami. Mais pour arriver à destination il faut que s'accomplissent les Écritures : Galaad doit se reposer, ne fût-ce qu'une fois, sur le lit préparé pour lui par le sage Salomon et sa femme subtile, lit qui symbolise le sacrifice suprême, celui du Calvaire, et sa commémoration, l'Eucharistie. Il s'y étend, sur les instances de Perceval, et s'endort. Alors seulement le vent pousse la nef vers le rivage de Sarras, tandis qu'une voix commande aux chevaliers de porter la table avec les reliques au Palais Spirituel. En route Galaad accomplit, non plus un prodige — ce temps est passé — mais un miracle : il rencontre un mendiant se traînant sur des béquilles et lui ordonne de les aider à porter la sainte table : « Lève sus et tu es gari ! » — Aussitôt l'infirme recouvre l'usage de ses membres, perdu depuis longtemps, et s'en va répandre la nouvelle de sa guérison dans toute la ville. Le Graal et la Lance sont portés en triomphe au Palais Spirituel et déposés près de la chaire où Christ a sacré Josephé.

Une épreuve ultime est réservée aux trois campagnons ; accusés de trahison par le roi de Sarras, ils sont jetés en prison, où, pendant une année, le Graal les nourrit et les réconforte, comme autrefois il avait fait pour Joseph d'Arimathie dans son sombre cachot. Au bout de l'année Galaad prie Dieu de le rappeler prochainement à lui. Le même jour, le roi mourant et repentant fait délivrer les prisonniers et demande humblement leur pardon, qu'ils lui octroyent de grand cœur.

Après sa mort, le peuple, sur un ordre d'en haut, élit comme successeur au trône Galaad, malgré l'extrême répugnance de ce dernier [1]. La couronne royale pèse lourd à cette tête qui ne

1. Comme la cité de Sarras, premier asile du Graal, préfigure la Jérusalem céleste, le couronnement de Galaad a ici un caractère nettement symbolique et mystique. Mais il fallait aussi qu'il fût, ainsi que ses ancêtres paternels, les huit fleuves, descendants du fils de Nascien-Célidoine et, ainsi que tous ses ancêtres maternels, rois Pêcheurs, un haut seigneur couronné. Son royaume n'est donc pas de ce monde comme celui de son prototype divin, tout en étant un royaume réel, celui du premier de sa race.

rêve qu'à celle du royaume céleste. Douze mois encore s'écoulent, douze mois de méditations, d'oraisons et d'aspirations à l'au-delà [1]. De degré en degré Galaad est monté jusqu'au faîte de l'échelle invisible : l'heure approche où, selon les prédictions, « Christ se baignera tout nu » dans ce fleuve de grâce, découvrant à son fils bien-aimé ses secrets les plus profonds.

Le jour anniversaire du couronnement de Galaad, Josephé, sans d'abord se faire connaître, apparaît de nouveau à la triade élue ; en habits épiscopaux, entouré d'anges, il célèbre la messe de la Mère de Dieu. Au moment de la consécration, il retire la patène qui recouvre le Graal et invite Galaad à s'approcher : « Viens, avant, serjant du Christ, si verras ce que tu as tant desiré a veoir. » Galaad s'avance, en tremblant de tout son corps, et regarde. Pareil à son lointain ancêtre Nascien, — mais combien plus digne que lui ! — il voit, il contemple le mystère des mystères. Mais la chair périssable ne peut longtemps supporter « les choses spirituelles ». Dans un élan de tout son être vers l'Infini, Galaad s'écrie :

> Sire, toi crie jou merci quant tu m'as acompli mon voloir, car or voi jou tout apertement ce que langue ne poroit dire ne cuers penser. Ici voi jou l'ocoison des proeces et les merveilles de toutes les autres. Et puisqu'il est ensi, bials dous Sires, que vos m'avés acompli mes voloirs de veoir ce que j'ai tosjors desiré, or vous proi jou que en cestui point et en ceste grant joie où jou sui, souffrés que je trespasse de ceste terriene vie en la celestiele [2] !

Dès qu'il a proféré ces paroles, Galaad voit s'approcher de lui le mystérieux évêque officiant, qui lui offre le *corpus Domini* en lui disant que Dieu l'a envoyé, lui, Josephé, — « por ce que tu me resambles en choses, en ce que tu as veues les merveilles del Saint Graal, si comme je fis et si es vergenes, si comme je sui ».

---

1. Les trois conquérants du Graal servent journellement le Graal au Palais Spirituel, qui est en même temps une demeure royale, un sanctuaire et, rappelons-le encore une fois, un lieu de sépulture : c'est là qu'est déposée la dépouille mortuaire de la sœur de Perceval ; c'est là que reposera plus tard et ce dernier et, entre eux deux, Galaad lui-même. Bohort est le seul qui reviendra de Sarras à la cour d'Arthur pour y faire le récit des merveilleuses aventures de leur quête achevée.

2. T. VI, p. 197.

Après un émouvant adieu à ses deux compagnons, Galaad, étendu en croix devant le Graal, expire. C'est moins une mort qu'une Assomption. Pendant qu'une troupe d'anges emporte son âme « en compaignie de Jhesu Crist », une main, descendant des cieux, saisit le saint vaisseau et la lance et les soustrait pour toujours aux regards mortels. Le cercle mystique se ferme. Tout est accompli. Et le neuvième fleuve se jette enfin dans l'Océan de lumière, entraîné par lui vers l'Éternité.

*
* *

Après avoir étudié séparément les deux grands rivaux de notre légende, il nous reste maintenant à les rapprocher, à placer en regard Perceval le Gallois et Galaad, fils de Lancelot du Lac.

Tout d'abord reconnaissons ceci : la différence qui existe entre ces héros de l'amour divin n'est pas simplement quantitative ; il ne s'agit pas seulement chez Perceval d'un degré de perfection moindre que chez Galaad, la nature de leur sainteté n'est pas la même. Malgré les transformations dans un sens ascétique, imposées par l'auteur de la *Quête* au Perceval traditionnel, ce dernier ne devient pas dans son œuvre une espèce de sous-Galaad, un double plus effacé, plus pâle que l'original [1]. Non, chacun représente sa famille spirituelle à lui, chacun a sa personnalité propre. A l'un, deux fois né — avant et après l'appel, — le travail, les peines d'une lente ascencion, à l'autre, né en état de grâce, en dépit du péché de sa conception, le don de l'avènement libre et joyeux !

Au point de vue littéraire Perceval est, comme nous l'avons vu, un type composite. Après avoir été « l'innocent » de la poésie populaire, il nous apparaît dans le conte de Chrétien comme un valet sauvage et « nice », mais de sang noble et de cœur pur ; cet adolescent inculte devient rapidement un brillant chevalier dont l'éducation mondaine s'achève par des aspirations d'un ordre plus élevé, lorsque sa conscience de chrétien est éveillée. Chez les continuateurs et les émules du maître champenois le

1. Cela n'est juste peut-être que de Bohort, le moins personnel des trois élus de la *Quête*.

caractère du héros s'accuse et se précise davantage ; tour à tour les tendances plus particulièrement morales ou bien mystiques passent au premier plan, et Perceval devient chez Wauchier, chez Wolfram, chez Robert de Boron, la perle de la chevalerie chrétienne, l'élu du Saint-Esprit, sans pour cela renoncer au monde. Enfin, dans la *Quête* et, plus tard encore, dans le sombre *Perlesvaux*, qui s'en est sûrement inspiré en forçant même la note ecclésiastique, Perceval atteint au terme de sa longue évolution médiévale : il est le chevalier-moine, le serviteur du Christ, celui qui a conquis par de durs combats sa haute vertu. Encore un dernier pas, celui-là en pleine époque moderne, et nous avons, avec le *Parsifal* de Wagner, un retour conscient vers le passé légendaire, le triomphe du « chaste fol » — *der reine Tor* — que « pitié rend sage ». Ici encore la souffrance ennoblit l'homme ; la lutte contre les tentations est nécessaire pour tremper son âme.

Telle n'est pas la destinée terrestre de Galaad, destinée simple, unie et harmonieuse. A l'inverse de son glorieux rival, il est une création spontanée, issue des profondeurs d'un esprit vraiment synthétique, capable d'enfanter la plus belle *Somme* du moyen âge.

Galaad n'a d'humain, semble t-il, que ce qu'il a de médiéval, mais c'est cela précisément qui le rend vivant, qui fait de lui, non pas une froide et terne abstraction, mais une figure rayonnante de beauté, d'énergie viriles. Ce jeune archange à l'épée flamboyante, si pareil à Saint-Michel terrassant le démon, n'est ni un « fol », ni un ascète émacié, mais un bienheureux assoiffé de Dieu, un pur mystique.

De par sa nature intime le fils de Lancelot se trouve affranchi de tout effort ; il ne connaît ni l'angoisse d'un doute, ni l'amertume d'un regret. En lui tous les instincts pervers, tous les désirs impurs sont abolis à jamais. Pour vaincre il n'a qu'à paraître, et les forces du mal se brisent aussitôt contre son armure couleur de feu. Sa virginité ne fait qu'un avec son être, dont elle est la substance même. Et pourtant, lui aussi, n'est pas immuable, lui aussi monte incessamment jusqu'à ce que son « moi » individuel s'abolisse en Dieu, ultime union du Fils avec le Père.

Perceval, c'est l'enfant de la nature, symbole de l'humanité.

qui, à travers la « gaste forêt », la forêt d'épreuves, se fraye douloureusement une voie jusqu'aux sommets de la vie spirituelle.

Galaad, c'est l'enfant de la grâce, le rêve d'or d'une humanité transfigurée, libérée du péché originel, vivant sur cette terre d'ombre comme dans un ciel de gloire.

Myrrha Lot-Borodine.

NOTICE

SUR UN

MANUSCRIT CATALAN DU XVe SIÈCLE

(BODLEY ORIENTAL 9)

Le manuscrit en question est un petit volume in-octavo de 154 folios. Le papier est vraisemblablement d'origine italienne, car le filigrane (une croix grecque tronquée) est identique à la cote 5426 de Briquet [1], et n'a été relevé que sur des papiers fabriqués à Pistoie au début du XIVe siècle. L'écriture cependant est de date plus récente et ne paraît pas remonter au delà des dernières années du XVe siècle. Le manuscrit est rédigé en deux langues et nous donne un texte hébreu, dont les caractères sont très réguliers et nets, mais d'une calligraphie médiocre, puis une version interlinéaire en langue catalane. La même encre a été employée pour les deux écritures, et il est assez probable que le manuscrit est de la même main d'un bout à l'autre. Mais la version catalane est ajoutée, sous forme de gloses, dans une cursive qu'on ne peut déchiffrer qu'à la loupe. Enfin il faut lire ces gloses en suivant les mots de droite à gauche, ce qui augmente encore les difficultés de la lecture.

Le manuscrit, aujourd'hui « MS. Bodley Oriental 9 », figure déjà dans un catalogue de la bibliothèque portant la date de 1629 [2]. Il y est décrit dans les termes suivants : « *Arch. B 66 MS. Liturgia, preces Judaeorum MS. cum gallicâ versione interlineari.* » Il est probablement entré à la Bodléienne vers 1611 ou 1615, mais on ne possède aucun renseignement sur sa prove-

---

1. C. M. Briquet, *Les filigranes*, II. Paris, 1907.

2. *Libri Ebraeo-Rabbinici in Bibliotheca Bodleiana recensiti operâ Henrici Jacobij Mertonensis A° D^i 1629.* Il existe plusieurs exemplaires manuscrits de ce catalogue : ms. Marsh 22 ; ms. Wood Donat. 1, fol. 344 ; ms. Casaubon 26, fol. 67 ; ms. Rawl. D. 1171, fol. 82.

nance. Bien que le manuscrit appartienne à l'un des fonds les plus anciens de la bibliothèque, il est resté complètement ignoré des romanistes : le catalogue actuel en fait d'ailleurs une description assez erronée : « A copy of c. 1500 of the Common Prayers according to the Spanish rite with interlinear Latin (!) translation. » Tout récemment un des bibliothécaires, M. le Dr Craster, chargé de la réédition du catalogue, eut la curiosité d'examiner ce petit volume de plus près. Malgré la difficulté de la lecture, il s'aperçut bientôt que la version interlinéaire était tout autre chose que du latin. Il me fit part de sa découverte et nous pûmes nous convaincre que nous étions en présence d'un texte catalan. Or les manuscrits catalans ne sont guère nombreux, en Angleterre surtout. La Bodléienne, si riche en trésors littéraires et linguistiques de toute espèce, n'en possède pas d'autre [1].

On connaît des traductions catalanes de livres de la Bible, de légendes de saints, de traités de morale chrétienne, etc., mais jusqu'ici on n'a pas, que je sache, signalé de traduction semblable d'un texte hébreu en catalan. Il est cependant assez probable que d'autres versions analogues se trouvent dans des bibliothèques juives. Ces indications mettront peut-être les chercheurs sur la piste.

Le texte hébreu du ms. d'Oxford est un livre de liturgie juive selon le rite espagnol. Il contient les prières récitées dans les synagogues les jours ordinaires, puis, à partir du fol. 60, celles consacrées spécialement au jour du sabbat. Suivant la coutume juive, les prières comprennent des invocations, des bénédictions, parfois des formules de confession et, en outre, des psaumes de David et divers passages tirés des Écritures Saintes. M. Gaster [2] a consacré une importante étude à la liturgie en usage chez les Juifs de la Péninsule ibérique. La version hébraïque qu'il donne (d'après un manuscrit unique) ne semble guère différer de celle que fournit notre texte. Elle omet cepen-

1. [Depuis la rédaction de cette notice on m'a signalé la présence d'un autre ms. catalan à la Bodléienne. Il est coté « MS. Catalan C 1 » et contient les ordonnances de la « Santa Confraria dels Clergues de ciutat et bisbat de Valencia ». Il porte la date de 1366.]

2. *The Book of Prayer and Order of Service according to the Custom of the Spanish and Portuguese Jews* by M. Gaster, 5 vol., Oxford, 1901, etc.

dant les invocations du début (§ 1-6) qui appartiennent vraisemblablement à une tradition locale. Les manuscrits hébreux de provenance espagnole sont peu nombreux, de rares exemplaires seulement ayant échappé aux rigueurs de l'Inquisition. Gaster affirme même « n'en avoir trouvé aucun dans les bibliothèques de Londres, d'Oxford et de Paris [1] ».

Aurait-il ignoré notre manuscrit ? ou bien le croyait-il étranger à l'Espagne ? L'écriture, en effet, n'accuse aucune particularité nettement espagnole ; elle n'exclut pas cependant la possibilité d'une origine espagnole [2].

On trouvera ci-dessous quelques extraits du ms. d'Oxford qui reproduisent fidèlement les parties catalanes des folios 1 à 3 et du début du folio 4. Je fais suivre d'un point d'interrogation quelques formes douteuses. La traduction catalane est tout à fait littérale, mais n'est pas toujours exacte : j'ai imprimé au-dessous de ma transcription une traduction littérale du texte hébreu qui permettra de comprendre plus exactement la glose catalane [3]. Dans celle-ci j'ai complété entre crochets les mots abrégés ; l'on ne devra pas perdre de vue que les formes du verbe « être », généralement sous-entendu en hébreu, manquent souvent aussi à la traduction catalane et qu'il faut les suppléer fréquemment pour le sens.

TRADUCTION CATALANE.

[Fol. 1 r°] 1. Tot criat alt y bajx [4] testificaran y recontaran tots ells, que 1 A[donai] 1, y son nom 1 ; 30 y 2 çenderos ; y tot entenents [5] sa purjtat

TRADUCTION LITTÉRALE DU TEXTE HÉBREU.

1. Toutes les choses créées là-haut et ici-bas rendront témoignage et proclameront toutes d'une voix unanime (*litt.* : comme un) : le Seigneur est un

---

1. *Op. cit.*, vol. I, p. XVI. Voir cependant Neubauer, *Cat. Bodl.*, nos 1132 et 1137.

2. M. le Dr Cowley m'écrit à ce sujet : « It might have been written anywhere, for the hand is quite artificial. »

3. J'exprime ici toute ma reconnaissance à M. le Dr Cowley, directeur de la Bodléienne, qui a bien voulu m'expliquer la signification des mots hébraïques.

4. On pourrait lire : *bajo*.

5. Corriger : *entenent*.

TRADUCTION CATALANE.

recontara ta grandeza, y ells coneixeran (?), car lo tot que a tu, y tu lo D[eu], lo Rey, lo unit (?) [1].

2. Los cors en son pensar sempre fabrjcant foren trobats : tot es fora de tu demudat ; en comta y pes lo tot sa comta ; tots ells foren dats de pastor 1.

[Fol. 1 v°] 3. De principi y fins fi es a tu senyal : tramontana y mitj jorn, o levat y ponent, y cel y mon, a tu testj lehal, de aquest 1 y de aquest 1.

4. Lo tot de tu partint (?) [2] part : tu estant y ells se perdran perduts ; per tant tot criat dona a tu honra ; qui ell de principi y fins fi, decut p[are] 1 ?

[Fol. 2 r°] 5. Respon nos, nostre P[are], respon nos en dia de junj de tayannj aquest, que en angustia gran nos ; no mjres a nostre maljçia y no t'encubres, nostre Rey, de que cerquam ; sies na prop per nostre esclamaçio : enhans que cridem a tu, tu nos respongnes ; enhans que parlem, tu ojes, con la paraula que es dita : « y sera enhans que criden y jols responre, ahon ells

TRADUCTION LITTÉRALE DU TEXTE HÉBREU.

et son nom est un ; 32 sentiers sont ta voie [3] ; et tous ceux qui comprennent leur mystère raconteront ta grandeur, et ils reconnaîtront que tout est à toi, et que tu es le Dieu, le Roi, l'Unique.

2. Les cœurs, en contemplant le monde, trouvent hors de toi tout changé ; en nombre et en poids le tout est compté ; toutes ces choses furent le don d'un seul pasteur.

3. Depuis le commencement et jusqu'à la fin il y a pour toi un signe : le Nord et le Sud, l'Orient et l'Occident, le ciel et la terre te rendent un loyal témoignage, chacun de son côté (*litt.* : de ce côté un et de ce côté un).

4. Tout est un don de toi : tu demeures, et eux périront entièrement (*litt.* : ils périront en périssant) ; c'est pourquoi toute chose créée te rend honneur. Car depuis le commencement et jusqu'à la fin, n'est-il pas un père (unique) ?

5. Réponds-nous, notre Père, réponds-nous en ce jour du jeûne d'humiliation, car nous sommes dans une grande angoisse ; ne considère pas notre malice, et ne te dérobe point, ô notre Roi, à notre pétition ; sois propice à notre supplication ; avant que nous ne criions à toi, tu nous réponds ; avant que nous ne parlions, tu entends, selon la parole qui est dite : « Et ce sera avant qu'ils ne crient et je leur répondrai, pendant qu'ils parlent, j'enten-

---

1. Peut-être faudrait-il lire *unico*.

2. Leçon douteuse, peut-être : *parcren* ?

3. *Sont ta voie*. Ces mots ne sont pas accompagnés de gloses dans le manuscrit.

TRADUCTION CATALANE.

parlants y jo hoynt ; que tu A[donai] rement, y escapant, y responent, y apiadat en tota hora d'angustia y estreta ; beneyt tu, A[donai] hoynt oraçio.

[Fol. 2 v°] 6. S[enyo]r de mon, què en regna enhans tota crjatura que fos crjada, a ora de ser fet en sa voluntat tot : delavors Rey son nom fonch cridat, y, apres de acabarse lo tot, a ses soles regnara sa temeritat ; y ell fonch, y ell es, y ell sera en sa formosura ; y ell 1, y no seguon per exemplar a sa compayia [1], sens principi, sens fi : y ell la força y la s[enyor]ia, sens preu, sens semblança, sens demudament (?) ni cambj, sens asientament, sens despartiment, gran fors y baraguanja ; y ell mon D[eu], y viu mon Redentor ; y fors de ma dolor en dia d'angustia, y ell mon pendo y mon refugj, dadiva de ma part ; en dia lo crido, en son poder coman mon esperit en ora adormida y ma desperta, y ab mon esperit mon cors, A[donai] a mj, y no tembre.

[Fol. 3 r°] 7. Regla de oraçions.

Y jo en multitud de ta merçe vindre en ta casa, encorbarme a palau de ta santedad, en ta temor.

TRADUCTION LITTÉRALE DU TEXTE HÉBREU.

drai » ; car toi, Seigneur, tu rachètes, tu délivres, tu réponds, tu t'attendris dans toute heure d'angoisse et de détresse. Béni sois-tu, Seigneur, toi qui entends la prière.

6. Le Seigneur du monde, qui régna avant qu'aucune créature ne fût créée, à l'heure où tout fut fait par sa volonté : alors son nom fut appelé Roi. Et après que tout sera fini, lui seul régnera, redoutable ; et lui fut, et lui est, et lui sera dans sa magnificence ; il est « un », et il n'a point de second pour associer, sans commencement, sans fin ; à lui la force et la domination, sans prix, sans ressemblance, sans modification ni changement, sans composition, sans séparation, grand de force et de puissance ; et il est mon Dieu, et mon Rédempteur est vivant ; il est le rocher de ma douleur au jour de l'angoisse, et il est mon étendard et mon refuge, la part de ma coupe. Au jour où je l'invoque, en sa main je remets mon esprit à l'heure du sommeil et à mon réveil, et (tant qu') avec mon esprit (est) mon corps, le Seigneur est avec moi ; je ne craindrai point.

7. Ordre des prières.

Mais moi, dans l'abondance de ta miséricorde, je viendrai dans ta maison, me prosterner dans le palais de ta sainteté, en ta crainte [2].

---

1. Corriger : *companya*.
2. Ps. V, 8.

TRADUCTION CATALANE.

8. Beneyt tu, A[donai], nostre Deu, Rey del mon, quens santificha en sos manaments, y nos comanda sobre lavament de mans ; beneyt tu A[donai], nostre Deu, Rey del mon, que crjha l'home ab sabiesa, y crja en ell forats forats, buyts buyts ; descubert y sabut davant cadira de ta honra, que sis tancha [fol. 3 v°] hun d'ells, no li es posible per se sostenirse sols hora una.

9. Beneyt tu, A[donai], medeçinant tota criatura y maravella per fer.

10. Mon Deu, la anima que donares en mj neta, tu la crjares, tu la figurares, tu la suflares en mj, y tu la guardares entre mj ; y tu aparellat per prendrela de mj, y per tomarla en mj, aparellat per venjr ; tot temps que la anima entre mj atorguant jo davant tu, A[donai], mon Deu, y Deu de mos pares, S[enyo]r a tots los fets, S[enyo]r de totes les anjmas ; beneyt tu, A[donai], lo tomant animas a cossos [fol. 4 r°] morts ; beneyt tu, A[donai], nostre Deu, Rey del mon, el dant al guall entenjment per entendre entre dia y entre la njt, alumbrant sechs, soltant encarçerats, vestjnt nuos, confortant los aprimits [1]...

TRADUCTION LITTÉRALE DU TEXTE HÉBREU.

8. Béni sois-tu, Seigneur, notre Dieu, Roi de l'univers, qui nous sanctifias par tes commandements et nous fis des prescriptions concernant le lavement des mains. Béni sois-tu, Seigneur, notre Dieu, Roi de l'univers, qui créas l'homme avec sagesse, et créas en lui beaucoup d'orifices et de cavités (*litt.* : orifices orifices, cavités cavités) ; il est évident et manifeste devant le trône de ta gloire, que si l'un d'eux était fermé, ou si l'un d'eux était ouvert, l'homme ne pourrait subsister même une seule heure.

9. Béni sois-tu, Seigneur, toi qui guéris toute créature et fais des miracles.

10. Mon Dieu, l'âme que tu m'as donnée est pure ; tu l'as créée, tu l'as formée, tu l'as insufflée en moi, et tu la conserves en moi, et tu me l'enlèveras et tu me la rendras dans l'avenir. Tant que l'âme est en moi je rends grâces en ta présence, Seigneur, mon Dieu et Dieu de mes pères, Seigneur de toutes les créatures, Seigneur de toutes les âmes. Béni sois-tu, Seigneur, qui rends les âmes aux corps morts. Béni sois-tu, Seigneur, notre Dieu, Roi de l'univers, qui donnes au coq l'entendement pour distinguer entre le jour et la nuit, qui donnes la vue aux aveugles, délivres les captifs, vêts ceux qui sont nus, et consoles les opprimés.

---

1. Corriger : *aprimats* ?

GLOSSAIRE[1]

Adonai 1, 5, seigneur (mot hébreu).
Alumbrar 10, illuminer, rendre la vue (Saura : *alumar* ; *alumbrar* est la forme actuelle en castillan).
Apiadar 5, s'apitoyer (forme castillane).
Aprimit 10, affaibli (Saura : *aprimat*).
Asientament 6, demeure fixe (?), compagnie (?) ; le même mot hébreu est traduit quelques lignes plus haut par *compayia* (6) (Saura : *assentadament* ;castill. *asiento*).
Atorguar 10, louer, rendre grâces (Saura : *otorgar*, consentir).

Baraguanja 6, prouesse (le mot s'est conservé dans le castillan *barragania*, « hecho esforzado de mancebo » ; à l'origine il paraît se rattacher à l'arabe *barakan*, étoffe de laine.
Buyt 8, vide, cavité (Saura : *vuyt*).

Çendero, sentier (Saura : *senderó*).
Comta 2, nombre (Saura : *contar*).

Decut 4, justement, en effet (Saura : *degut*).
Delavors 6, alors (Saura : *della*, *llavors*).
Demudament 6, changement.
Demudar 2, changer complètement (Saura : *mudar*).
Despartiment 6, séparation (Saura : *departiment*).
Desperta 6, réveil (Saura : *despert* ; castill. *despierto*).

Encorbarse 7, s'incliner (Saura : *encorvar*).

Formosura 6, beauté (castill. *hermosura*).

Guall 10, coq (Saura : *gall*).

Hoyr, ouïr (Saura : *oir*) ; *hoynt* 5, part. pr. ; *ojes* 5, 2 sg. pr. ind.

Lebal 3, loyal (Saura . *leal*).
Levat 3, lever du soleil, orient (Saura ne relève *levat* que dans le sens de « amotinat », ameuté, révolté).

Mitj jorn 3, midi, sud (Saura : *mitj dia*).

Na 5 (particule hébraïque).

Puritat 1, mystère, secret (Saura n'a pas relevé ce sens).

Redentor 6, rédempteur (forme castillane ; Saura : *redemptor*).
Remer, racheter ; *rement* 5, part. pr. (Saura : *redemir* ; cf. prov. *rezemer*, *reimer* ; castillan *remir*).
Responre, répondre (Saura : *respóndrer*) ; *respon* 5, impér. ; *respongnes* 5, 2 sg. pr. ind. ; *responre* 5, 1 sg. fut. ; *responent* 5, part. pr.

Santifichar 8, sanctifier (Saura : *santificar*).
Sech 10, aveugle (Saura : *cech*).
Segnon 6, second (Saura : *segon*).
Sempre 2, siècle, monde (?) ; *sempre fabricant*, le monde construisant, c. à d. la construction du monde (Saura ne cite que l'adv. *sempre*).
Sols 8, seulement ; *a ses soles* 6, seul (cf. castill. *á sus solas*).

Tanchar 8, boucher, obstruer (Saura : *tancar*).
Tayannj 5, humiliation (mot hébreu).
Testj 3, témoin (Saura : *testimoni*).
Tomar 10. Employé à deux reprises pour traduire un verbe hébreu qui signifie « rendre, redonner » ; cette signification ne convenant guère à *tomar*, il est probable que le traducteur n'a pas compris l'original.

Paul STUDER.

1. J'ai relevé les formes qui ne se trouvent pas dans le *Novissim Diccionari manual de las llenguas Catalana-Castellana* de J. A. Saura, Barcelona, 1886.

MÉLANGES

LE CHANSONNIER DE BESANÇON

Le manuscrit 716 de la Bibliothèque municipale de Besançon, un cartulaire de l'archevêché de cette ville, manuscrit de la seconde moitié du XIIIe siècle, contenait autrefois entre autres un petit chansonnier de 57 pièces [1], écrites les unes en vers rythmiques latins, les autres en vers français. Malheureusement, toute la partie du manuscrit où se trouvaient autrefois ces poésies a aujourd'hui disparu. Mais il est resté à la fin du volume une table, écrite au XIVe siècle, qui donne l'Incipit des pièces qui formaient le chansonnier perdu. Celui-ci, d'après cette table, se composait presque exclusivement de motets. C'était donc un recueil analogue à ceux de Montpellier, de Bamberg, de Wolfenbüttel, bien que beaucoup moins riche que ces derniers. Lorsqu'il publia la table du chansonnier de Besançon, Paul Meyer avait pu identifier la plupart de ces Incipit avec des motets correspondants du manuscrit de Montpellier où presque toutes nos pièces se retrouvaient. La publication des motets français des bibliothèques de l'Allemagne (Bamberg, Wolfenbüttel, Munich) par M. Stimming [2], permet d'ajouter

1. Paul Meyer qui a signalé ce manuscrit dans un article du *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 24e année, 1898, p. 95-102, auquel nous empruntons ces renseignements, indique un nombre total de 54 pièces ; mais il a employé deux fois les numéros XI, XIII et LII, de sorte que ce chiffre doit être augmenté de trois unités.

2. *Die altfranzösischen Motette der Bamberger Handschrift*... herausgegeben von Albert Stimming, Dresde, 1906 (« Gesellschaft für romanische Literatur », t. 13).

quelques renseignements supplémentaires aux indications de Paul Meyer. Il y a aussi lieu d'apporter quelques rectifications aux identifications proposées par ce dernier. Mais avant tout, il me semble utile de signaler ici même l'existence de l'article du regretté savant qui paraît avoir passé assez inaperçu, puisque même l'éditeur des motets de Bamberg n'y fait pas la moindre allusion dans son livre. Les remarques suivantes, qui ne porteront que sur les pièces françaises (au nombre de 33), n'ont pas d'autre but que de rappeler l'attention des érudits sur ce chansonnier perdu, en essayant, par la même occasion, de mettre au point quelques-unes des questions qui s'y rattachent. Il va de soi que nous ne répétons pas les indications qui auraient déjà été données, soit par Paul Meyer dans l'article cité, soit par Gaston Raynaud aux « Notes et variantes » de son précieux *Recueil de Motets français* [1].

Le premier motet français du chansonnier de Besançon, numéro XII dans la Table, Inc. *Est il donc ensi*, qui est le motet CCXXIV de *M* [2] (R. I, 229), se trouve encore dans *B* (éd. Stimming, n° 15, p. 20-21).

Il n'y a rien à dire sur la deuxième pièce française, Table n° XXIV, Inc. *Je n'ai, que que nuns en die*, le motet CCXVIII de *M* (R. I, 222 ss.). Elle ne paraît pas ailleurs.

Pour l'Incipit suivant (n° XXV : *Je n'en puis mais se je*), Paul Meyer proposait, avec quelque hésitation, de l'identifier avec le motet LXXXI de *M* (R. I, 108-109). Mais celui-ci commence par les mots : *Je ne puis ne si voeil*. Il y a donc entre les deux textes une différence considérable, ce qui rend l'identification proposée pour le moins bien problématique. Une autre raison encore parle contre la proposition de Paul Meyer, c'est que le motet auquel il songeait est un motet à trois voix, un *treble*, et le texte auquel il se rapporterait serait celui de la première

1. *Recueil de Motets français des XIIe et XIIIe siècles*, t. I (1881) et II (1883), dans la *Bibliothèque française du moyen âge*, vol. 1 et 2 (désignés ici par R. I et R. II).

2. Nous désignons par *M* le manuscrit de Montpellier, dont G. Jacobsthal a donné une édition diplomatique dans les t. III et IV de la *Zeitschrift für roman. Philologie* (1879 et 1880) et dont l'édition critique forme le t. I du *Recueil de motets* de G. Raynaud, et par *B* le manuscrit de Bamberg, dans l'édition de A. Stimming.

voix[1] de la pièce. Or, la Table du ms. de Besançon n'indique jamais la première voix d'un motet, mais toujours et sans exception la deuxième ou la troisième, ou encore, quelquefois, le ténor. Dans ces conditions, il faut écarter le motet LXXXI de *M*. Par contre, le motet CCXI du même manuscrit (R. I, 212 ss.) réunit exactement les deux conditions voulues : on y trouve l'Incipit *Je n'en puis mais, se je ne chant souvent*, et ce début est celui de la deuxième voix. C'est donc certainement lui que contenait le chansonnier perdu. Ce texte de la deuxième voix était d'ailleurs assez répandu. Il est vrai que *B* ne le possède pas, mais G. Raynaud l'a déjà signalé dans un manuscrit de Cambrai d'après lequel il a été édité par Hécart[2] et Dinaux[3], et dans le chansonnier d'Oxford, Douce 308[4].

L'Incipit XXVI (*Ne sai que je die*) paraît deux fois dans *M*. Paul Meyer renvoie au motet CXLI où le texte forme la première voix d'un motet à deux voix (R. I, 165). Dans le motet CCXIX (R. I, 235 s.) par contre, il est la deuxième voix d'un *treble*. D'après le principe énoncé plus haut, c'est sans doute dans cette dernière forme que le motet a figuré dans le chansonnier de Besançon. C'est encore ainsi qu'il se trouve dans *B* (éd. Stimming, n° 42, p. 59-61). Le ms. de Wolfenbüttel, Cod. Helmst. 1099, f. 219 A b, et le ms. de Londres, Brit. Mus. Add. 30091[5], le possèdent dans la même forme que *M* CXLI.

Pas plus que Paul Meyer, je n'ai réussi à identifier l'Incipit XXVII : *Le jor... fu donch mors*. Cela tient moins à la déchirure du parchemin, qui n'empêche par exemple pas l'identifi-

---

1. Nous désignons ainsi les textes qui, dans les éditions de Jacobsthal, Raynaud et Stimming, sont imprimés en tête des motets.

2. *Serventois et Sottes chansons couronnés à Valenciennes*, Paris, 1834, p. 103.

3. *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels*, t. I, p. 34, et t. IV, p. XXV.

4. Il figure là dans le groupe des ballettes et a été publié comme tel sous le n° 110 par Steffens (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. 99 [1897], p. 367), quoique étant tout autre chose qu'une ballette. La même erreur se trouve aussi dans la *Bibliographie des Chansonniers français* de G Raynaud où la pièce est citée sous le n° 726 du t. II comme « ballette ».

5. Paul Meyer, *Romania*, t. VII, p. 101.

cation des deux Incipit suivants, que, sans doute, à une transcription fautive du texte qui, dans sa forme actuelle, ne donne guère de sens. Le motet visé ici ne paraît se trouver dans aucun des autres recueils connus.

Que l'Incipit XXVIII, *Ch... seans*, se rapporte bien au motet CCXIV de *M* (R. I, 217), dont la deuxième voix commence par *Chief bien sëant*, il n'y a pas lieu d'en douter. Cette composition d'Adam de la Halle se retrouve non seulement parmi les œuvres de ce poète dans le ms. fr. 25566 de la Bibl. Nat., mais encore dans le recueil des motets de Bamberg (éd. Stimming, n° 10, p. 15).

Il est assez étonnant que Paul Meyer n'ait pas identifié l'Incipit XXIX *Ch... qui je sus*. Est-ce une simple omission de sa part ? Car le texte complet : *Chis a cui je sui amie* figure, même à deux reprises, dans le ms. *M*. La première fois comme début de la troisième voix du motet CCXXXV, dont le texte est constitué par une suite ininterrompue de refrains juxtaposés — la même pièce se trouve aussi dans *B* (éd. Stimming, n° 32) — ; la deuxième fois dans le motet CCXXVIII où les paroles *Cis a cui je sui amie etc.* sont notées comme texte du ténor [1]. Il n'est évidemment pas possible d'indiquer avec précision laquelle de ces deux compositions musicales se trouvait dans le chansonnier perdu. Mais il est peut-être permis de tirer quelque conclusion du fait suivant : les trois incipit qui suivent immédiatement sont tous des textes de ténors. Ces chansons formaient donc dans le chansonnier de Besançon un petit groupe particulier de motets avec ténor français. Dans ce cas, c'est, semble-t-il, de préférence le texte du ténor qui est indiqué à la Table. Il est donc fort possible que le motet XXIX ait déjà fait partie de ce groupe ; ce serait alors plutôt le motet CCXXVIII de *M* qui se serait trouvé dans notre chansonnier.

L'Incipit XXX, *Bele Ysabelos m'a mort*, non identifié, désigne clairement le ténor du motet CCXII de *M* (R. I, 215). Dans ce manuscrit, le ténor ne donne que les mots *Bele Ysabelos*,

---

1. C'était le début d'un refrain très répandu, paraît-il, car on le retrouve encore comme refrain initial de la ballette 98 du chansonnier d'Oxford (éd. Steffens, *Archiv*, t. 99, p. 365. Voy. aussi Pierre Aubry, *Recherches sur les « ténors » français*, Paris, 1907, pp. 10-12.

mais la poésie complète, un virelai, existe dans *B* (éd. Stimming, n° 30, p. 42) [1].

Les deux pièces suivantes sont également désignées dans notre table par le texte de leur ténor. Le premier, n° XXXI *Hé, resvelle toi, Robin*, se rapporte au motet CCXXV de *M* (R. I, 229 ss.) qui ne paraît pas ailleurs [2], l'autre, n° XXXII *Joliement me tient*, au n° CCXVI du même manuscrit (R. I, 220 ss.), qui figure encore dans *B* (éd. Stimming, n° 31, pp. 42-43), ainsi que dans le ms. d'Oxford, Douce 139 (édité par P. Meyer, *Romania*, VII, p. 103 [3]).

Suit un nouveau groupe de quatre pièces qui ont ceci de commun qu'elles ne paraissent dans aucun des recueils connus de motets. Leur identification reste, par conséquent, très incertaine. On peut même se demander si, au lieu de motets, nous n'avons pas ici devant nous des pièces d'un genre tout différent qui se seraient glissées dans notre chansonnier. Le fait est que le seul de ces quatre textes qui ait pu être identifié (n° XXXIII : *Or ai je trop dormi*) nous renvoie, non pas à un motet, mais à un rondeau du ms. fr. 12786 de la Bibl. Nat. (R. II, 96, n° XII) qui a comme refrain :

Or ai je trop dormi :
On m'a m'amie amblee.

Notre Incipit se rapporte-t-il à ce rondeau même, qui se serait donc trouvé dans le chansonnier ? Ou bien donne-t-il,

1. Voy. P. Aubry, *l. l.*, pp. 20-21.

2. Le ténor lui-même est un refrain très répandu. On sait qu'il a été utilisé par Adam de la Halle dans le *Jeu de Robin et Marion* (éd. de Coussemaker, p. 377). Il se trouve encore à la fin d'une strophe d'un salut d'amour, publié par Jubinal (*Nouveau Recueil de Contes, dits, fabliaux*, t. II, p. 237), et comme refrain final de strophe dans une pastourelle d'Eustache de Fontaines (Bartsch, *Romanzen und Pastourellen*, 1870, III, 28, 39-40).

3. Ces deux manuscrits donnent le texte complet de ce ténor qui est très exactement un rondeau. Le refrain seul paraît encore dans *Renart le Nouvel* (*Le Roman du Renart*, éd. Méon, IV, pp. 387 et 413 var.) et dans la forme réduite : *Joliement me tient li maus*, comme refrain d'un rondeau, dans le ms. fr. 12786 de la Bibl. Nat. (R. II, 100). Une autre variante : *Car li maus d'amer me tient joliement* se trouve dans *La Chastelaine de Saint Gille* (éd. Schultz-Gora, 1916, v. 171) et, comme motet enté, dans le *Meliacin* (*Zeitschr. für roman. Philologie*, t. X, p. 463).

comme XXX et XXXI, le texte du ténor d'un motet que nous ne connaissons pas ? Ou y a-t-il, enfin, une ressemblance toute fortuite entre ce refrain de rondeau et le texte d'un motet inconnu qui aurait commencé par les mêmes paroles, un motet enté, par exemple ? Je ne crois pas qu'il y ait moyen de trancher cette question dans l'état actuel de nos connaissances.

On en dira autant de l'Incipit suivant, XXXIV : *Quant venra li miens amis*. Textuellement, ces mots ne reparaissent pas ailleurs. On peut en rapprocher un autre rondeau du même ms. 12736 dont le refrain présente un texte qui ne diffère pas très sensiblement du nôtre :

Hé, Diex ! Quant vendra
Mes tres dous amis ?

Une pastourelle anonyme, publiée par Bartsch [1], contient un refrain dont le texte en est encore plus rapproché :

Dex, quant vendra mes amis doz [2] ?

Mais aucun d'eux ne correspond exactement à notre Incipit. Ils prouvent seulement qu'il s'agit là d'un refrain très répandu, de caractère populaire, et qui pourrait bien avoir servi de ténor à quelque motet qui ne nous a pas été conservé.

Dans le quatrième texte de ce groupe, n° XXXV : *Je me chevachay l'autrier*, on reconnaît le début typique des pastourelles. Mais parmi celles que nous possédons, il n'y en a aucune qui commence exactement ainsi. Il n'y a qu'une différence minime qui la sépare d'une pastourelle de Moniot de Paris [3] qui débute par : *Je chevauchoie l'autrier* (pastourelle à refrains) et d'une pastourelle anonyme du chansonnier d'Oxford, Douce 308, commençant par : *Je chivalchoie l'autrier* [4]. Cependant la différence, si insignifiante qu'elle soit, subsiste entre ces deux poésies et

1. *Romanzen und Pastourellen*, II, p. 188, n° 65.

2. Dans cette pastourelle, les mots *mon* (*vostre*) *ami doz* forment une espèce de refrain intérieur qui reparaît dans les vers correspondants de la deuxième et de la troisième strophe. C'est donc la nécessité de la rime qui peut avoir causé la légère différence de texte entre ce refrain et notre Incipit.

3. Bartsch, *l. l.*, I, p. 87, n° 68.

4. Steffens, *l. l.*, p. 91, n° 34 ; Bartsch, *l. l.*, II, p. 158, n° 40.

notre Incipit, et dans ces conditions, il est difficilement admissible que celui-ci désigne l'une ou l'autre de ces deux pièces. Si vraiment il s'agissait d'une simple pastourelle, il serait d'ailleurs étonnant que, dans le nombre si considérable qui nous en est conservé, il ne s'en trouve aucune à laquelle puisse s'appliquer notre texte. D'un autre côté, on sait que des thèmes de pastourelles sont souvent traités en forme de motets. Il y en a des exemples dans les mss. *M* et *B* ; il y en a d'autres dans le recueil de Bartsch. C'est donc probablement un motet de ce genre qui se trouvait dans le chansonnier de Besançon.

Quant à l'Incipit XXXIII, *Gabelers, dort bien*, je n'ai pas mieux réussi que Paul Meyer à l'identifier. On remarquera que le texte, comme pour l'Incipit XXVII non identifié, est très bizarre et ne donne aucun sens précis, ce qui soulève des doutes sérieux sur l'exactitude de la transcription. Faut-il, par exemple, lire *doit* au lieu de *dort* ? Mais même dans ce cas, le premier mot, *Gabelers*, reste inexplicable. Il y a ici évidemment quelque erreur [1].

Le motet *M* XLVIII (R. I, 68 s.), indiqué par l'Incipit XXXVII (*Mal batus longement*) se trouve encore dans *B* et partiellement dans le ms. de Wolfenbüttel (Stimming, n° 37, pp. 53 s.) ; de même *M L* (R. I, 70 s.), auquel se rapporte l'Inc. XL : *Haren ! haren ! je la voi*, dans *B* (Stimming, n° 23, pp. 30-31). Par contre, les pièces désignées par les Incipit XXXVIII et XXXIX [2] ne figurent dans aucun des mss. publiés par M. Stimming.

L'Incipit XLI : *Ma loiautés m'a nuisi*, ne se rapporte pas, comme le pensait Paul Meyer, à *M* CXXXII (R. I, 158 s.) où ces paroles forment le début de la première voix, mais à *M* XI (R. I, 17-19) où c'est la troisième voix qui commence par ces mots. Tandis que dans *M* ce motet se compose de quatre voix, il n'en a que trois dans les mss. de Bamberg et de Wolfenbüttel

1. Je suppose qu'à l'Incipit XXVII, la leçon *fu donch mors* est également mal transcrite pour *du* ou *au douch mois* (*de mai* ?). Voy. *M* CXL (R. I, 164) : *Hui main au douz mois de mai* ; Wolfenbüttel, 32 (éd. Stimming, p. 98) : *Au douz mai* ; *ib.* 14 (*l. l.*, p. 86) : *Au douz tens de mai*. C'est un texte de ce genre qui se trouvait dans le chansonnier de Besançon.

2. Le texte de notre table : *Hé ! Diés ! quant je remir* (n° XXXVIII) vient appuyer la leçon de *M* CCXXXVI contre *M* XLII.

(Stimming, n° 38, pp. 54 ss.) et dans la copie du ms. de la Clayette (Paris, Arsenal 6361). Il est probable que dans le chansonnier de Besançon il avait aussi cette dernière forme.

Les deux motets suivants, *M* CCXXXVII (R. I, 247) et *M* CCXXI (R. I, 226 s.), désignés par les Incipit XLII (*Ce sont amouretes*) et XLIII (*Robins m'aime*), existent aussi dans *B* (Stimming n° 8, p. 12, et n° 49, p. 68), le premier, en outre, partiellement dans un ms. de Cambrai [1]. Ce sont encore des refrains très répandus. Le premier :

Ce sont amourettes qui me tienent ci :
Hé, Dieus ! qui m'an guerirait ?

encadre un motet enté du chansonnier d'Oxford, Douce 308 (R. II, 18, n° LIII); une variante :

En non Dieu ! Amors me tienent ;
Ja n'en garirai,

fait partie de la deuxième voix (la première dans *B*, Stimming n° 1, vss. 36-37) du motet VI de *M*, dont la fin se compose d'une succession de refrains divers. L'autre sert de début au *Jeu de Robin et Marion*; il paraît encore comme refrain final dans une pastourelle de Perrin d'Angecourt et dans une pastourelle anonyme [2].

Avec une certaine réserve, Paul Meyer voudrait identifier l'Incipit suivant (XLIV: *Je matinat*) dont le texte est évidemment corrompu, avec les motets V ou CCXV de *M* (R. I, 6-8 ou 218-219), qui ont tous deux le début *Par .I. matinet l'autrier* à la première voix. Dans la deuxième de ces pièces, la seconde voix commence par *Lès .I. bosket*, qui est précisément l'Incipit suivant n° XLV de notre Table. Aussi Paul Meyer penchait-il, pour cette raison, en faveur de ce dernier motet qui se trouvait certainement dans notre chansonnier. Dans ce cas, le rédacteur de la table y aurait donc consigné l'Incipit des deux voix différentes d'une même composition. Ce serait un cas tout à fait unique. Si l'on y ajoute cette autre irrégularité, indication de la première voix au lieu de la seconde, on

1. Voy. Hécart, *Serventois et sottes chansons*..., p. 103.
2. Bartsch, *Rom. u. Past.*, III, n° 42, p. 95, et II, n° 71, p. 197.

conviendra que des raisons sérieuses s'opposent à l'identification proposée. Notre Incipit se rapporte, me semble-t-il, au motet CCXVII de *M* (R. I, 220 ss.) dont la deuxième voix commence par *Hier matinet*. Il existe aussi dans *B* (Stimming, n° 21, pp. 28-29). Non seulement nous retrouvons ici l'habitude du rédacteur de la table de noter la deuxième voix des motets, mais il est évident que la leçon *Je matinat* est plus près de *Jer matinet* que de celle à laquelle avait songé Paul Meyer. Il faut donc ajouter les deux motets, CCXVII et CCXV, au nombre de ceux que contenait le chansonnier perdu. Le motet CCXV se trouve également dans *B* (Stimming, n° 34, pp. 48-49).

J'ai aussi des doutes à l'égard de l'identification de l'Incipit XLVI (*Lonc tans ai*) avec *M* XLIV (*Lonc temps ai mise m'entente*) ou CCXLVII (*Lonc tans ai atendu le mierchi*), où c'est chaque fois la première voix qui commence ainsi. Malgré une légère différence dans le texte, causée peut-être par l'inadvertance du copiste ou du rédacteur de la table, j'y verrais plutôt le commencement de la deuxième voix du motet XXXIV de *M* (R. I, 53-54) : *Lonc tens a que ne vi m'amie*. Ce n'est sans doute qu'un hasard que, dans *B* (Stimming, n° 35, pp. 50-51), ce motet se trouve placé immédiatement derrière la pièce *Lès un bosket*, comme dans notre table. Peut-être s'agit-il aussi du motet CCLXXII de *M* (R. I, 291) dont le ténor a un texte identique à celui du motet XXXIV (*Lonc tans a que ne vi m'amie*).

L'Incipit XLVII : *Au tans d'esté que chil* correspond évidemment au début de la troisième voix du motet VI à quatre voix dans *M* (R. I, 8-12). Dans *B*, cette pièce (Stimming, n° 1, pp. 2-5) n'a que trois voix. C'est la deuxième qui commence là par les mots : *Au tens d'esté que cil oisel*.

Si j'ai tout aussi peu que Paul Meyer réussi à identifier l'Incipit XLVIII (*Si com l'espinete voi*), l'identification de l'Inc. suivant (*Hé, bone amorete*) est aujourd'hui possible. Elle devait échapper à Paul Meyer, puisque le motet en question manque dans *M*. Mais, dans *B*, il forme, avec le vers : *N'ociés pas vostre amant*, le cadre d'un motet enté qui sert de deuxième voix au motet 19 de l'édition Stimming (pp. 25-26) [1].

1. C'est certainement ce motet qui se trouvait dans le chansonnier de

Les textes suivants, de L à LIII, ont tous déjà été identifiés par Paul Meyer avec les motets CCXXXIV, CCXL, XLI, XCIII et XVI de *M*. Il n'y en a qu'un seul sur les cinq qui se trouve aussi dans *B*; c'est l'Incipit LII : *Brunette cui j'ai mon*, dans B n° 6 (Stimming, pp. 9-10).

L'Incipit LIIII, enfin (*Ne sai tant amor*), non identifié, désigne le motet XLVII de *M* (R. I, 67), dans *B* n° 29 (Stimming, pp. 39-40). Ici, il forme le début de la première, là-bas celui de la deuxième voix. C'est donc dans une forme pareille à celle de *M* que ce motet figurait dans notre chansonnier perdu.

Aux points de détail, exposés dans les pages précédentes, viennent s'ajouter quelques remarques d'ordre général qui se dégagent de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer. Il ressort de l'examen de notre Table, que le chansonnier de Besançon ne peut, certes, compter ni parmi les plus étendus, ni, sans doute non plus, parmi les plus importants des recueils de motets du moyen âge. Néanmoins sa perte nous paraît regrettable, pour plusieurs raisons. Si vraiment il datait encore du XIIIe siècle, son âge seul lui donnerait une réelle importance, en faisant de lui l'un de nos plus anciens recueils de ce genre, antérieur aux mss. de Bamberg et, peut-être, de Wolfenbüttel et contemporain du ms. de Montpellier. La forte proportion de motets français qu'il contenait et dont le nombre dépasse celui des motets latins, ainsi que toute sa composition le placent dans le voisinage immédiat de ces grands recueils [1].

Besançon, et non la ballette 87 du chansonnier d'Oxford, Douce 308, dont le refrain commence ainsi :

E, bone amourette,
Tres saverouzette,
Plaisans,
N'oblieiz nuns fins amans.
(Éd. Steffens, *l. l.*, p. 362.)

1. Nous renvoyons pour ces questions à l'important ouvrage de Friedrich Ludwig, *Repertorium organorum recentioris et motetorum vetustissimi stili*, t. Ier (le seul paru), 1910, notamment pp. 157 ss. (le recueil de Wolfenbüttel), 279 ss. (recueil de Munich), 283 ss. (Paris, B. N. fr. 844, 12615, 845, et Oxford, Douce 308). Les renseignements qu'il donne n'ont pas moins d'intérêt pour l'histoire de la littérature que pour celle de la musique.

Cependant, il occupe à côté de ceux-ci une place indépendante et originale. Il ne dépend, en effet, directement d'aucun de ceux avec lesquels il a en commun une partie de son contenu. Il ne dérive certainement pas de *M*, puisqu'il a au moins un motet en commun avec *B* que *M* ne possède pas, et qu'il donne de certains ténors un texte plus complet que *M*. Mais il dérive encore bien moins de *B* et des autres mss. connus, puisqu'il y a un nombre assez considérable de motets qu'il ne partage qu'avec *M*. Et enfin, même si nous faisons abstraction du petit groupe XXXIII-XXXVI, dont le caractère pour le moment reste indécis, il a au moins deux motets, XXVII et XLVIII, qui, jusqu'ici, ne se retrouvent nulle part ailleurs.

Dans quelques cas, les renseignements fournis par la Table autorisent certaines conclusions sur la forme de l'un ou l'autre des motets. Par exemple, l'Incipit LIII nous montre notre chansonnier appuyant la tradition de *M* contre celle de *B*. Pour les Incipit XLI et XLVII, par contre, il se range contre *M* à côté de *B* (et Wolfenbüttel). Peut-être aurait-il donc occupé, s'il était conservé, une place assez importante dans la filiation de nos différents recueils de motets, et il aurait certainement rendu de bons services pour la critique des textes.

Enfin, l'existence dans le ms. de Besançon de certains motets qui jusqu'ici étaient uniques dans *M* ou dans quelque autre ms., et qui nous apparaissent ainsi plus répandus qu'on n'avait pu le croire sur la foi des recueils connus, précise utilement nos connaissances sur ce point.

Mais nous constatons aussi que, sur 29 motets — toujours en laissant de côté le groupe des quatre pièces douteuses — notre chansonnier n'en contenait que deux qui ne nous fussent pas déjà connus par ailleurs. On ne saurait donc prétendre que la connaissance que nous avons des motets français du XIIIe siècle eût été sensiblement enrichie par l'apport du manuscrit perdu de Besançon ; on en conclurait volontiers que le Corpus des motets français nous est conservé, grâce aux recueils de Montpellier, de Bamberg, de Wolfenbüttel, d'Oxford etc., non pas dans sa totalité, mais au moins dans sa plus grande partie, et dans sa partie essentielle, si M. Ludwig [1] ne nous avait fait voir

1. Voir l'ouvrage cité dans la note précédente.

par l'examen des fragments de Munich combien, malheureusement, ici aussi nos pertes sont considérables, et, par conséquent, graves les lacunes de nos connaissances dans ce domaine. Seulement, ce n'est pas le chansonnier de Besançon qui les aurait comblées.

E. Hoepffner.

WALLON *NÒRÈ* < *ORARICIUM

Le lat. orarium est un mot de l'époque impériale (tiré de os, oris), qui signifie « mouchoir » et se rencontre entre autres chez Vopiscus, saint Jérôme, Prudence [1]. Un adjectif en -icius a dû se former de cet appellatif, avec le sens de « appartenant au mouchoir », comme sigillaricius s'est formé de sigillaria « les fêtes Sigillaires » avec le sens de « relatif aux Sigillaires », et une expression telle que (linteum, linum) *oraricium revêtait alors la signification de « linge de l'espèce mouchoir », comme l'expression (dona) sigillaricia, qui est dans Spartianus (IIIe siècle), avait la signification de « cadeaux propres aux Sigillaires [2] ».

C'est en effet cet adjectif *oraricius qu'il faut reconnaître dans le wallon *nŏrĕ*, dont la signification première est précisément une « espèce de mouchoir de cou ». Employé absolument et sans détermination, dit Grandgagnage, « *norè* se comprend plutôt d'un mouchoir de cou que d'un mouchoir de poche [3] ».

La prosthèse d'un *n* dans un wallon ancien **orerez*, jusqu'ici non attesté, n'est pas surprenante ; elle est du même genre que celle du fr. *nombril* ou de l'anc. ital. *ninferno* ; elle a dû prendre naissance dans les combinaisons *nn orerez*, *men orerez*, *ten orerez*, *sen orerez*.

La conjecture étymologique de Grandgagnage pour le w. *nŏrĕ*, qu'il donne d'ailleurs lui-même sous forme tout à fait dubitative, ne vaut pas qu'on s'y arrête : il a pensé au « moyen latin *norga* (*sordes naris*) par syncope du *g* ».

---

1. Benoist et Goelzer, *Nouv. dict. lat.-franc.*, 7e éd., *s.v.*
2. Id., *ibid.*, *v.* SIGILLARICIUS.
3. *Dict. étym. de la langue wallonne*, v. *noré*.

Au temps de Grandgagnage, il y a près de trois quarts de siècle, le mot *nǒrě* existait en wallon dans les variétés liégeoise et namuroise, au dire de ce philologue ; de nos jours il ne paraît pas que le vocable vive encore ailleurs que dans la première. L'*Atlas linguistique de la France*[1] ne le signale (pris au sens de « mouchoir de poche ») que dans la région liégeoise : aux points 191 (Malmedy), 192 (Bomal), 193 (Dolhain), 194 (Beaufays), 196 (Waremme). Il est noté une fois *norě d pǒtɛy* (Malmedy) et quatre fois simplement *norě* ou *norě* ; il est probable que la première forme est l'expression primitive dans ce sens. Les variations de qualité dans l'*o* initial, qui est tantôt *ò* et tantôt *ó*, reportent bien à une étape antérieure *orrez* (provenant par syncope de *orerez*), dans laquelle le dédoublement de *rr* a parfois réagi sur l'*o* en le fermant et l'allongeant : comp. w. *kǒrǒy* < corrigia, w. *kǒrsí* = a. fr. *correcier*, mais w. *dǒrě* = a. fr. *dorrai*. Le double traitement par *è* ou *é* à la finale correspond bien également à celui d'une désinence latine -icius : dans un essai d'inventaire des formations wallonnes en -aricius, Feller cite nombre de formes en *-è*, dont quelques-unes tout au moins paraissent tout à fait sûres, p. ex. *cwèsterè* = a. fr. costerez, *dosserè* « enfant de chœur (c.-à-d. placé dans le dos du prêtre) » = a. fr. *dosserez*[2].

Paul Marchot.

WALLON *HÍ* < ANC. HT ALL. SCARO

L'ancien haut allemand *scaro*, masc., soc de charrue, a donné en moyen haut allemand *schar*, lequel, tardivement et par une sorte de tautologie, est devenu *pfluocschar*, qui lui-même est continué par l'allemand moderne *Pflugschar*[3]. A ce *scaro* correspondent notamment dans les langues germaniques, avec signification identique, un *scar*, *scär* en anglo-saxon, un *scair* en moyen néerlandais (*plœgschaar* en mod.), un *schar*, *schare* en moyen bas allemand[4]. La coexistence du mot en anglo-saxon,

1. C. 878.
2. Feller, *Notes de philologie wallonne*, 1912, pp. 194 et 196.
3. Kluge, *Etym. Wörterb. der deutschen Spr.*, 7e éd., p. 349.
4. Verwÿs et Verdam, *Middelnederbandsch Woordenboek*, v. *schare*.

moyen néerlandais et moyen bas allemand postule, avec assez de vraisemblance, un type analogue, **scaro* ou **scar*, en langue franque.

C'est celui-ci, ou bien l'ancien haut allemand *scaro*, qui survit dans le wallon *hî*, *eî* « soc de charrue », que Grandgagnage enregistre sans en tenter d'explication [1]. Car c'est un mot qui, en wallon, remonte au moins au VIIIe siècle, puisqu'il présente la diphtongaison de l'*a* de *scaro* en *ie* conformément au traitement de la loi de Bartsch. Cette diphtongaison paraît s'effectuer en wallon au moins aux alentours de 800 : un *Floriacas* (Florius) est déjà *Florias* en 816 (Florée près Namur) [2] Il est connu d'ailleurs que le franc nous a transmis un contingent notable de termes se rapportant à la culture [3].

Le continuateur de *scaro* est pour ainsi dire général en wallon : Grandgagnage atteste *hi* pour la région liégeoise et *chî* pour la région namuroise ; ce dernier aussi est connu de Niederländer dans son étude du namurois ; il déclare en ignorer l'origine [4] ; dans le Brabant wallon l'existence de *eî* m'est connue par des sources orales pour la contrée de Perwez et la contrée au sud de Wavre [5].

Paul MARCHOT.

---

1. *Dict. étym. de la langue wall.*, v. *hî*.
2. Kurth, *La front. linguist. en Belgique*, I, p. 500.
3. G. Paris, *Littér. franç. au moyen âge*, 3e éd., p. 25.
4. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXIV, p. 256.
5. M. Toussaint (Perwez) et M. Collart (Mont-Saint-Guibert), employés à la Bibliothèque Royale de Belgique.

COMPTES RENDUS

A. Meillet, **Linguistique historique et linguistique générale** ; Paris, Champion, 1921 ; in-8°. VIII-335 pages (Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris, VIII).

Ce volume reproduit une série d'articles qui ont paru, pour la plupart depuis 1905, dans des périodiques divers. Deux seulement sont inédits. Écrits sans plan préconçu, ils s'ordonnent si naturellement autour de quelques grandes idées directrices que, rassemblés ainsi, se complétant et s'éclairant l'un l'autre, ils constituent un livre vraiment neuf. Presque aucun de ces articles ne s'adresse à des spécialistes, mais visant un public éclairé et curieux de science ils sont si pleins de choses, si fermes de doctrine, si uns dans leur inspiration, si suggestifs dans leurs conclusions qu'aucun de ceux qui de près ou de loin s'intéressent aux choses du langage ne peut se désintéresser d'un livre où, sur l'histoire, la méthode et le but de la linguistique, on a la bonne fortune d'entendre parler un des maîtres de la linguistique contemporaine.

C'est dans l'article sur *la Convergence des développements linguistiques* (pp. 61-75) que M. Meillet a marqué le plus vigoureusement le point de vue du linguiste en tant qu'opposé à celui du grammairien (romaniste, germaniste, etc.) : « L'historien, qui se plaît à suivre des faits particuliers, peut désirer connaître les procès de détail par lesquels se font les innovations grammaticales ; mais le linguiste qui a affaire avec le fait collectif du langage, se résigne aisément à les ignorer » (p. 74). Sans doute pendant bien longtemps la linguistique s'est préoccupée principalement, elle aussi, d'éclaircir et de constituer l'histoire des langues, et elle y travaillera encore, surtout dans les domaines qui n'ont pas leurs propres spécialistes ; mais son objet réel est différent, et le moment est venu où elle peut et doit avant tout s'y consacrer. L'histoire emploie des méthodes scientifiques, mais ce n'est pas une science : elle n'aboutit qu'à des faits particuliers, qui par définition ne se répètent pas : elle ne saurait prévoir. La linguistique, qui veut être une science, s'intéresse au fait du langage plus qu'aux faits de la langue. Non qu'elle ne regarde parfois de près au détail, mais elle ne s'y attarde pas : choisissant « des faits particu-

lièrement nets et caractéristiques » et s'y appuyant, tenant compte d'autre part « des conditions générales où ces faits se produisent » (p. 59), elle procède par larges inductions qui vont au-devant du réel plutôt qu'elles ne le suivent pas à pas. Elle aboutit ainsi à des lois, les lois phonétiques (p. ex. tendance de la consonne intervocalique à s'ouvrir), lois morphologiques (p. ex. tendance de la forme simple du prétérit à s'effacer devant la forme composée). Mais ces lois n'expriment que des possibilités, et on ne saurait fonder une science sur des possibilités. Quelle est donc la cause efficiente qui va tantôt réaliser, tantôt écarter ces possibilités ? C'est ici que se pose ce qui semble bien être le problème capital de la linguistique : quelle est la cause des changements linguistiques ? Et la solution qu'envisage M. Meillet nous fournit une des idées essentielles de son livre. Le langage est un fait social, et le changement linguistique traduit simplement l'action exercée sur ce fait social par d'autres faits sociaux. La tâche du linguiste est donc claire, sinon facile : elle consiste à « déterminer à quelle structure sociale répond une structure linguistique donnée et comment, d'une manière générale, les changements de structure sociale se traduisent par des changements de structure linguistique » (pp. 17-18). Qu'il y ait là une méthode féconde, c'est ce que nous montre le chapitre *Comment les mots changent de sens* (pp. 230-271). On y voit que les variations du sens des mots sont liées avant tout à l'existence au sein d'une communauté linguistique de différents groupes fermés dont chacun constitue à l'égard des autres une unité plus ou moins indépendante : chacun de ces groupes, armée, clergé, marins, étudiants, grandes écoles, associations sportives, métiers et professions, etc., a un vocabulaire distinct, mais d'autre part bien des individus appartiennent à la fois à plusieurs groupes et tous sont en rapport à un moment ou à l'autre avec le reste de la communauté ; il se produit donc entre ces différents vocabulaires un échange continuel de termes et à chaque passage d'un groupe à un autre le mot prend une nuance différente : quand il passe d'un vocabulaire spécial au vocabulaire général il élargit son sens, et le restreint dans le cas inverse. On conçoit que cet entrecroisement et ce perpétuel va-et-vient fournissent à l'observateur un écheveau de faits singulièrement complexe à débrouiller. Mais sur bien des points il est possible de le démêler, et M. Meillet donne lui-même de nombreux exemples qui mettent en pleine lumière son idée. Ses analyses nuancées font entrevoir ce qu'on peut attendre d'un dictionnaire étymologique qui s'inspirerait de cette idée (cf. l'article *A propos d'un récent dictionnaire étymologique du français*, pp. 292-296). — Les changements morphologiques, eux aussi, dépendent des variations de l'état des sociétés, quoique le rapport semble ici au premier abord moins intime et moins net. Les progrès de la civilisation ont entraîné un progrès de la pensée abstraite, d'où l'effacement progressif des catégories concrètes ou semi-concrètes : simplification de la flexion et notamment perte rapide des cas autres que les cas « grammaticaux », disparition du duel, disparition du neutre dans un grand nombre de langues et du

genre même en anglais, instabilité des formes qui représentent l'« aspect » en regard de celles qui représentent le « temps », transformation du subjonctif qui, au lieu d'exprimer un fait de sensibilité, n'indique plus qu'une relation purement grammaticale (voir en particulier : *L'évolution des formes grammaticales*, pp. 130-148, *Sur les caractères du verbe*, pp. 175-198, *Le genre grammatical et l'élimination de la flexion*, pp. 199-210). Ce sont là, on le voit, des changements très généraux, communs à un grand nombre de langues et qui entraînent à leur tour une masse énorme de modifications accessoires, différentes suivant les langues. Mais ces modifications secondaires elles-mêmes, pour restreinte qu'en soit la portée, ne sauraient rester en dehors du champ d'études de la linguistique. Car, en s'additionnant et se combinant, elles finissent par donner à une langue originairement assez semblable à d'autres une personnalité nouvelle et originale, aussi intéressante, et plus, comme l'a montré M. Meillet dans son livre sur les *Caractères généraux des langues germaniques*, que les survivances qui la rattachent à la fois à son état ancien et à un groupe de langues parentes. Et peut-être ici pourrait-on concevoir un rapport plus étroit entre le développement d'une langue donnée et l'évolution de la société dont elle est le moyen d'expression. M. Meillet distingue dans la langue (p. 16) l'élément « linguistique » — ce qu'il appelle ailleurs une spécificité linguistique — et l'élément « social ». Mais ne pourrait-on dire que ces deux épithètes recouvrent la même réalité ? Le « linguistique » n'est-il pas le « social » même — celui d'aujourd'hui et celui d'hier —, tel qu'il peut s'exprimer dans une association de mots et de groupements de mots ? Prenons un exemple. Soit une langue comme le français des environs de 1500, que domine la tendance à se débarrasser de l'inversion, tendance due elle-même à la chute de la déclinaison, soit d'autre part une succession *Ton père ? Est-il là ?* qui se cristallise à ce moment en une phrase unique *Ton père est-il là ?* Ce tour interrogatif, rapproché du tour positif *Ton père est là* va suggérer à la langue la possibilité de continuer à marquer l'interrogation tout en supprimant l'inversion. *Ton père est-il là ?* conduit donc à *Il est-il là ?*, puis à *Elle est-il là ?* et enfin à *Tu es-ti là ?* La création de la particule interrogative *ti* est due ici, comme souvent en morphologie, semble-t-il, à la rencontre d'une tendance générale et d'un fait nouveau qui brusquement offre à la tendance une possibilité de se réaliser au moins en partie. Voilà un procès sans doute essentiellement linguistique. Mais n'est-ce pas, en son essence, une réaction aveugle, inconsciente, nécessaire, de la communauté en quête, ici comme ailleurs, de plus de commodité ? Seulement là le changement n'est plus en rapport avec une différenciation sociale, au contraire il suppose unité de réaction et d'effort. A la différence des changements de sens dans le vocabulaire, les créations morphologiques seraient donc l'expression d'une communauté, sur un point donné et pour un moment donné, parfaitement homogène. Mais voici où va apparaître la différenciation : *ti*, quoique employé par des millions de Français, n'a pas été adopté par la langue correcte qui lui a pré-

féré une autre création de l'époque, *est-ce que*. La raison saute aux yeux : *ti* a semblé arbitraire, illogique, on l'a sacrifié au profit d'un tour qui apparaissait comme plus « régulier ». Considérations de logique abstraite, dues à des grammairiens et adoptées par des groupements qui veulent se distinguer du reste de la communauté. On entrevoit ici aussi une structure, orientée il est vrai par rapport à la langue même — parler correct, parler populaire, avec toutes les subdivisions qu'on voudra —, mais c'est tout de même une structure sociale, variable selon les pays, les époques, les circonstances historiques, et qui, sous une forme ou sous l'autre, n'a jamais dû faire défaut. Ainsi les créations morphologiques seraient toujours l'affaire de la communauté prise dans son ensemble et réagissant inconsciemment, le choix entre les différentes créations dépendrait de la décision plus ou moins consciente et arbitraire de groupements différenciés. Il va de soi que ces décisions, si elles réussissent parfois, comme il arrive, à se faire accepter par toute la communauté, peuvent à leur tour servir de point de départ à de nouvelles créations. — En matière de changements phonétiques aussi on retrouve l'influence de faits d'évolution sociale. Quand une population change de langue, elle conserve une partie de ses habitudes articulatoires antérieures : de là de graves modifications phonétiques dont les répercussions peuvent se faire sentir pendant des siècles. Et ce changement de langue suppose un profond bouleversement social. Nul n'a étudié de plus près que M. Meillet le mécanisme de ce type de changement, ni n'en a mieux montré l'importance dans l'histoire des langues. D'autre part on emprunte des sons, soit lorsque des parlers voisins s'effacent peu à peu devant une langue commune, soit lorsqu'à l'intérieur d'un même parler un son originaire d'une localité donnée envahit peu à peu une aire plus étendue : dans les deux cas il y a une question d'imitation et de prestige, c'est-à-dire qu'ici encore nous sommes ramenés à une différenciation sociale. Reste la classe nombreuse des changements dits spontanés. On n'a pas encore réussi à les expliquer, c'est-à-dire à en retrouver la cause déterminante, sociale ou autre. Le point de départ de la recherche, qu'on veut mettre dans le fait de la discontinuité du langage par suite de sa transmission des parents aux enfants, est-il si assuré ? Est-ce un fait ?

En suivant jusqu'au bout une des idées maîtresses du livre de M. Meillet, nous avons dû laisser de côté bien d'autres développements importants : p. ex. détermination précise de la notion fuyante de parenté des langues, sens originel de la distinction de genre aujourd'hui si obscure et si inutile dans les langues qui l'ont conservée, rôles des interdictions de vocabulaire au cours de l'histoire des langues, renseignements sur les différentes civilisations de l'Europe ou sur les idées religieuses de l'ancienne communauté indo-européenne à tirer de certains faits de vocabulaire, nature du rapport qui existe entre unité linguistique et unité de civilisation. Un article signale l'originalité et la portée des travaux de M. Gilliéron et montre l'influence qu'a eue l'étude des parlers locaux sur le développement des études romanes (p. 305-

309, cf. pp. 156-158) : on voit là, dans un cas très favorable, toute la complexité des faits qui se dissimulent sous l'apparente simplicité des correspondances dont doivent se contenter le plus souvent le linguiste et le grammairien. Un chapitre, que nous aurions aimé à connaître plus tôt (il est de 1909), étudie la disparition des formes simples du prétérit (pp. 149-158). Ici, sur un point de détail, nous voudrions suggérer une réserve. M. Meillet, montrant comment le prétérit disparaît peu à peu de l'allemand, est amené à indiquer que la distinction de sens entre le parfait et le prétérit historique entre mal dans le plan du germanique (p. 156). Mais cela tient-il suffisamment compte de l'anglais, où aujourd'hui encore *I have done* se distingue très rigoureusement de *I did* ? Et aux deux étapes du procès de disparition énumérées à la page 154 : 1° création d'une forme composée [à sens de parfait] ; 2° généralisation de cette forme aux dépens du prétérit simple —, ne faudrait-il pas en ajouter une troisième qui prendrait place chronologiquement entre les deux autres : (2°) la forme composée, tout en retenant le sens du parfait, acquiert celui du prétérit. C'est un procès qui ne s'est pas encore réalisé en anglais et sans lequel, semble-t-il, le 3e et dernier ne saurait se produire. Mais la thèse essentielle de M. Meillet ici — et c'est un point sur lequel il a souvent l'occasion de revenir — c'est que, quand on se trouve en présence d'un développement qui dans des langues très différentes aboutit à un même résultat, on a affaire à une tendance générale, et qu'il est imprudent de n'examiner qu'un de ces développements, sans se soucier des autres : on risque ainsi de prendre pour une cause nécessaire ce qui n'est peut-être qu'un moyen fortuit ou accessoire. C'est là une des principales leçons pratiques à retenir de ce livre où on peut en prendre tant d'autres.

Lucien FOULET.

Nicolae DRĂGAN, **Două manuscripte vechi : codicele Todorescu si codicele Marţian, studiu si transcriere** ; éd. de l'Académie roumaine, Bucarest, 1914 ; in-8°, 247 pages et 6 planches hors texte.

Pour l'histoire de la littérature roumaine, les deux manuscrits, découverts en Transylvanie par MM. Todorescu et Marţian, leurs propriétaires actuels, sont d'une grande importance. Par les questions qu'ils soulèvent et par leur langue, ils se relient aux ouvrages traduits en roumain dans le courant du XVIe siècle. Par leur contenu, ils prouvent qu'il faut attribuer au mouvement qui donna à la littérature roumaine ses premiers monuments — ce qui n'était qu'une supposition jusqu'à la publication de M. D. [1] — d'une part, la traduction des apocryphes dont nous avons des copies dans le *codex Sturdzanus*

1. V. bibliographie dans Drăgan, p. 7, n. 2, et Ov. Densusianu, *Histoire de la langue roum.*, II, Paris, 1914, p. 7.

(éd. par B. P. Hasdeu dans *Cuv. den bătrâni*, II, Bucarest, 1879), de l'autre, la traduction des Évangiles, de leurs Explications (*Cazania*) et, peut-être, d'un Eucologe (*Molitvenic*).

Ces manuscrits sont deux recueils, deux « sbornics », copiés en Transylvanie entre la fin du XVIe et le milieu du XVIIe siècle. Pour la description des mss., v. Drăgan, 11-15 et 169-73.

Nous en examinerons tout d'abord l'importance pour l'histoire littéraire : en premier lieu, les textes religieux (officiels) qu'ils contiennent, et les textes de même époque auxquels ils se rattachent ; puis, leurs rapports avec le cod. Sturdzanus, qui apparaît sous un nouveau jour, non plus comme un recueil d'apocryphes isolé au milieu des autres traductions du XVIe siècle, mais simplement comme une copie d'après des traductions antérieures, reflétées parallèlement dans les codex Tod. et Marţian ; en dernier lieu, nous ferons quelques remarques sur la langue de ces textes.

Voici d'abord le cod. Todorescu (v. D., 13-15), avec l'indication des passages où l'on retrouve ces textes, avec de petites modifications portant notamment sur le lexique, dans les ouvrages imprimés par le diacre Coresi ou bien dans le cod. Sturdzanus :

1) *Explication de l'Évangile du dimanche de Pâques* (dont il ne manque qu'une feuille) (D., 191-95) = seconde *Cazania* (commentaire des Évangiles) imprimée par Coresi à Braşov, en 1581 [1]. (Ce fragment a été publié par T. Cipariu dans sa *Crestomatia sau analecte literare*, Blaj, 1858, pp. 33-40.)

2) *Explication de l'Évangile de l'Ascension* (D., 195-200) = Coresi, id., exempl. de l'Acad. roum., pp. 200-207.

3) Récit de la *descente de la Vierge aux enfers* pour y voir les supplices des pécheurs (D., 200-205, 206-208) = codex Sturdzanus, éd. Hasdeu, *Cuv.*, II, 311-67.

4) *Apocalypse de saint Paul.* (D., 208-212) = Hasdeu, id., 415-25.

5) « *Je gis sans voix et sans âme* » (D., 212-22) = Hasdeu, ib., 449-71.

6) *Évangile du riche et du pauvre Lazare* (D., 222-23) = Coresi, Évangéliaire de 1560-61 (éd. M. Gaster, *Chrestomathie roum.*, I, 30-31 ; éd. Gherasim Timuş, Buc. 1889, 159-60) [2].

7) *Explication de l'Évangile du jugement dernier* (D., 223-25) = Hasdeu, ib., 225-30.

8) « *Ainsi parle Dieu aux baptisés* » (D., 225-28).

Le reste des textes, étant écrits postérieurement, ne nous intéresse pas.

Quelle est maintenant l'importance de ces textes ?

A) *Textes religieux.* — Les nos 1 et 2 se retrouvent, comme on l'a vu, dans le cod. Tod. et dans la seconde *Cazania* de Coresi. M. D. prouve que le cod.

---

1. La première a été publiée vers 1564. Pour les livres imprimés par Coresi, v. J. Bianu şi N. Hodoş, *Bibliografia romînească veche*, éd. de l'Acad. roum., I, Bucarest, 1903.

2. Cf. *Romania*, XXXVI (1907), 429-34.

Tod. est une copie, mais non d'après Coresi, et, vice-versa, que Coresi n'a pas copié le cod. Tod. (D., 20-39, 39-70). Il faut donc admettre que le diacre et l'anonyme qui nous ont laissé le cod. Tod. copiaient d'après une même traduction originale. La filiation est impossible à reconstituer. Il est prudent de croire, cependant — comme le fait l'auteur —, que tous les deux se sont probablement servis de copies qui dérivaient de cette traduction originale.

Pour ces deux textes, nous possédons encore deux autres traductions du XVIe siècle. Ce sont les fragments qui se trouvent : a) dans le cod. Sturdzanus (Hasdeu, ib., 78-79), b) dans les restes d'une *Cazania* publiée par M. N. Iorga dans les *Annales de l'Acad. roum.*, XXVIII, Littér., p. 106 suiv.

M. D. démontre que nous avons affaire, dans ce cas, à 3 traductions indépendantes : 1) celle reflétée par le cod Tod. et la *Cazania* de Coresi (1581), 2) la *Cazania* Iorga, 3) le cod. Sturdzanus (D., 16-20).

D'autre part, on retrouve le nº 6 dans l'*Évangéliaire* de Coresi (1560-61). Ce sont de nouveau deux copies d'après la même traduction originale. Il est donc fort probable que la traduction des Évangiles et de leurs explications (en roum. *tîlc*), se fit en même temps que celle des Psaumes et des Actes des Apôtres. Jusqu'à la publication de M. D., la chose paraissait possible, mais on manquait de preuves. Ajoutons que cette découverte vient compléter ce que l'on savait, quant à l'œuvre de Coresi, qui ne fit que métier d'imprimeur et se contenta de modifier la langue des traductions manuscrites qu'il avait sous la main.

Rappelons enfin qu'en ce qui concerne la *Cazania* de Coresi, on sait que le diacre en imprima une première vers 1564. Or, dans la préface de ce livre, il dit : « Beaucoup de prêtres s'étant plaint à moi du fait qu'ils n'avaient pas les explications des évangiles (*tîlc*) pour pouvoir officier et prêcher au peuple.... ayant *trouvé* ces explications... *traduites*... je les ai imprimées pour vous, mes frères » (Bianu-Hodoş, ouvr. cit., I, 518). Nous avons vu que le texte nº 1 se retrouve dans la seconde *Cazania* de 1581. Malheureusement, les premières feuilles de la *Cazania* 1564 manquent, ce qui fait qu'on ne peut établir de comparaison. M. D. suppose que ce texte ne se trouvait pas dans cette première édition (D., 88, n. 2). Dans tous les cas, une question se pose : le diacre possédait-il, dès 1564, des parties de ce *tîlc* traduites antérieurement en roumain ? En 1581, il en possédait d'autres, et quand Lucas Hirschel dit dans la préface de cette *Cazania* qu'après de longues recherches, il en a trouvé le texte slave qu'il a donné à *traduire* à Coresi, induit-il en erreur les bons chrétiens orthodoxes à qui ce livre s'adressait (v. Bianu-Hodoş, ib., 91-92) ? Deux points encore méritent l'attention. Tout d'abord, ces trois traductions indépendantes du commentaire des évangiles — on en connaît deux de la même sorte du Psautier, et, comme nous le prouverons une autre fois, deux des textes des Apôtres — nous démontrent combien puissant fut ce courant de traductions.

Secondement, puisque Coresi ne s'est servi que de traductions antérieures,

on est en droit de se demander : ces traductions faites dans la partie Nord-Est de la Transylvanie (v. plus loin), furent-elles effectuées en vue de l'impression ? Ou bien, faut-il croire qu'elles sont de beaucoup antérieures à Coresi, et qu'elles furent suscitées par la propagande hussite ? C'est cette théorie qui est la plus accréditée actuellement en Roumanie.

B) *Textes apocryphes.* — Ces textes apocryphes sont dans le cod. Todorescu, les nos 3, 4, 5, 7 et 8 ; quel rapport peut-on établir entre les copies de ces textes qui se retrouvent dans le cod. Tod. et dans le cod. Sturdzanus ?

Tout d'abord, pour ceux-ci comme pour les autres, il s'agit en général de deux copies — d'un côté le cod. Tod., de l'autre le cod. Sturdzanus — d'après une même traduction originale. On saisit donc l'importance du ms. publié par M. D. Ces copies d'apocryphes partent d'un prototype commun qu'il faut rattacher très probablement au courant qui donna la traduction des livres que nous venons d'examiner plus haut.

Pour les textes nos 3 et 4, le cod. Tod. complète une lacune du cod. Sturdzanus : Hasdeu croyait qu'il ne manquait qu'une feuille à la traduction roumaine de l'Apocalypse qu'il publia. Le cod. Tod. nous montre qu'il en manque plus de 6 (Hasdeu, ib., 413, D., 85-6).

Les textes nos 7 et 8 se retrouvent dans le cod. Sturdzanus. Or, Hasdeu croyait que ce fragment (intitulé *Zise domnul*) était une composition originale du prêtre Grégoire de Măhaci (ib. 224). Le cod. Tod. démontre que le texte du cod. Sturdzanus n'est qu'une contamination des textes 7 et 8 : la traduction originale de laquelle dérivent ces deux copies (cod. Tod. et cod. Sturdzanus) présentait ces deux textes à la suite l'un de l'autre. Le copiste du cod. Sturdzanus les réunit en un seul. M. D. suppose que, pour ce qui est du texte no 8, il pourrait s'agir d'une composition du rédacteur dont dérivent les deux codex dont nous venons de parler, qui y aurait ajouté en outre un fragment des Actes des Apôtres ressemblant à celui publié par M. N. Iorga dans les *Annales* citées, p. 103 (v. D., 72, n. 2). La fin de ce texte no 8 serait un fragment pris à la *Legenda Duminicei* (v. Hasdeu, ib., 15-16).

Pour ce qui est de cette « légende » même, que Hasdeu croyait être une traduction originale du vieux slave, M. D. y relève 3 fautes qui paraissent démontrer qu'il ne s'agit que d'une copie d'après une traduction roumaine antérieure (D., 74-75).

Nous n'avons plus à nous occuper que du texte no 5, les *Cugetări în ora morţei*, que Hasdeu croyait être de même une composition originale de l'auteur anonyme qui donna les textes bogomiliques compris dans le codex Sturdzanus. M. D. Rousso avait déjà montré dans ses *Studii bizantino-romîne* (Bucarest, 1907, 3-29 ; cf. *Romania*, XXXVII, 174-75) que ce texte est une traduction du slave. Il s'agirait non d'apocryphes bogomiliques, mais de fragments traduits des livres suivants : a) un Eucologe (prières faites à l'enterrement), b) un fragment de la *Dioptrie* de Philippe le Solitaire, 3) une adaptation d'après les homélies d'Ephrem le Syrien, enfin, une partie de la vie de S. Basile le nouveau (le jugement dernier).

Pour ce qui est du fragment pris à un Eucologe, M. Rousso avait prouvé que cette partie ne pouvait être comparée au *Molitvenic* de Coresi, imprimé à la suite de la *Cazania* vers 1564, et traduit d'après l'*Agenda* de Heltai Gaspar, 1551 et 1559, (v. D., 79, n. 2), cette partie manquant à ce texte. Mais M. D. a trouvé chez M. Todoresco un fragment d'un Molitvenic traduit probablement au XVIe siècle, mais copié un siècle plus tard, dont l'auteur des *Cugetări* se serait servi. En plus, ce texte contient un fragment de l'évangile selon saint Jean, *identique* au texte publié par Coresi en 1560-61 (v. D., *loc. cit.*). Ainsi, il paraît presque certain que le diacre s'est servi pour sa première édition des Évangiles d'un texte antérieurement traduit. En plus, l'existence au XVIe siècle d'une traduction roumaine du Molitvenic, indépendante du texte de Coresi, paraît probable. C'est pourquoi on ne saurait assez presser M. D. de publier ce précieux fragment (v. D., 14).

M. D. prouve ensuite que les *Cugetări* de l'éd. Hasdeu et le texte correspondant du cod. Tod. remontent aussi à une même traduction originale (D., 80-85). Notamment, la même expression *suflete-ome* (v. là-dessus Rousso, *ouvr. cit.*, 11, et *Romania*, cit., 175) qui se retrouve dans les deux codex, est une preuve des plus convaincantes.

Le contenu du codex Marţian est analysé par M. D. au pp. 172-3. Nous ne nous arrêterons point aux textes nos 1, 2 et 3, qui sont copiés fidèlement d'après le cod. Tod., ni au texte no 4, copié sur la *Cazania* de Varlaam (Jassy, 1643); le no 5 est de même sans importance pour nous.

Le texte le plus intéressant et le seul que l'éditeur publie, est le no 7 : un fragment de la Pseudo-apocalypse de saint Jean (D., 229-31).

Ce fragment confirme la supposition de Hasdeu que les Roumains connaissaient au XVIe siècle deux rédactions de l'Apocalypse de saint Paul et de la Pseudo-apocalypse de saint Jean, qui ne se retrouvent pas dans les mss. slaves. Mais dans la rédaction grecque de ce dernier apocryphe on trouve un passage identique à celui qui est dans les *Cugetări*. Il en résulte que les Roumains ont connu à cette époque, outre une rédaction courte de l'Apocalypse de saint Paul (v. cod. Tod., texte no 4), une seconde plus étendue contenant des passages de la Ps.-apocalypse de saint Jean, et ce dernier apocryphe en une rédaction plus rapprochée du texte grec. Le fragment du cod. Marţian étant traduit du slave nous prouve l'existence de cette rédaction inconnue. Quoique copiée postérieurement — entre 1580 et 1643 —, la traduction originale de ce fragment doit être placée entre celles dont nous venons de parler.

C) *Langue.* — Nous insisterons tout d'abord sur un fait que l'auteur relève dans son *Introduction* (pp. 1-9). Après avoir examiné les différents avis émis par les savants roumains quant à la patrie du premier traducteur des livres saints — il faut en admettre plusieurs, croyons-nous : la multiplicité des textes et surtout les quelques traductions indépendantes du même livre nous le démontrent — M. D. conclut que sa patrie d'origine était le Bihor, mais que faisant les traductions dans le Maramureş, il a emprunté au parler de cette région certaines particularités phonétiques.

Il s'agit des consonnes d'origine latine *j* (+ *o*, *u*) et *d* (+ *ī*, *ē* lat.), qui apparaissent altérées en *ǧ* et *dz* dans les premières traductions, particularité propre aujourd'hui au Maramureş, et de la conservation intacte des labiales devant *i*, *ie*, qui caractérise la région du Bihor (v. aussi D., 93-94). Cela est juste pour *d* et pour *j*. Mais pour l'entière série des labiales, on ne peut, à notre avis, rien tirer de précis des cartes de Weigand [1]. Si dans quelques parties du Bihor presque toute la série reste intacte, notamment dans la région qui s'étend à l'Est et au Sud d'Oradea-Mare, il n'est pas moins vrai qu'en d'autres points elles sont altérées. D'ailleurs, dans cette même région d'Oradea M., *p* (+ *i*, *ie*) est fortement altéré (*k*, *pk*, *pt'*, *t'*) [2].

M. D. admet que les particularités phonétiques qui caractérisent aujourd'hui les parlers du Bihor et du Maramureş étaient les mêmes à l'époque de la traduction de ces textes. Il est vrai que, pour la plupart, il semble que l'état actuel corresponde en bien des points à l'état passé. Mais nous n'avons pas encore les moyens d'en déterminer l'aire au XVIe siècle. Rappelons encore que si la palatalisation des labiales est absente de ces textes, elle l'est aussi notamment des traductions du Métropolite Dosoftei, qui cependant faisait de fortes concessions à la prononciation moldave, caractérisée par ce phénomène [3].

Cette question, une des plus intéressantes de celles que soulève l'étude des anciens textes roumains, a été résolue par M. Ov. Densusianu de la façon suivante : le phonétisme *kiatră*, *ghine* étant par trop éloigné des sons primitifs (*piatră*,, *bine*), on l'écartait de l'écriture (*ouvr. cit.*, 111-12). Par contre, on trouve dans les documents et les textes de l'époque quelques exemples du verbe *a fi* > *a hi*, qui s'éloignait peu de la forme normale (v. D., 26-27).

S'il s'agissait d'englober le Bihor dans la région où l'on doit se figurer que ces premières traductions s'effectuèrent, la cause en serait que pour le moment il faut s'en tenir encore à une localisation des plus larges. L'étude de la langue des textes publiés par M. D. occupe les pp. 89-166 et 183-88.

Le cod. Tod. et le cod. Marţian ne sont pas rhotacisants (*n* intervocalique > *r*). On sait que le cod. Sturdzanus ne présente le rhotacisme que dans les *texte măhăcene*. Les *texte bogomilice*, dus à un autre copiste, ne le connaissent que sporadiquement. Cette différence peut s'expliquer de la façon suivante. Les traductions faites dans la région du Maramureş sont caractérisées par cette particularité. Nous avons vu que c'est à juste titre que M. D. place la

---

1. Cf. G. Weigand, *Linguistischer Atlas*..... Leipzig, 1909. Sur cet Atlas, v. *Romania*, XXVIII, 309-12.

2. Weigand, *op. cit.*, cartes 7 et 54.

3. V. là-dessus J. Bianu, *Psaltirea în versuri întocmită de Dosoftei*, éd. de l'Acad. roum., Buc. 1887, XVI ; C. Lacea, dans le 5e *Jahresbericht* p. p. G. Weigand, Leipzig, 1898, 68-69, qui cependant enregistre un cas de palatalisation dans la *Viaţa... sviţilor* (*cheapteni*), à la p. 57), et D. Puşchilă dans les *Annales de l'Acad. roum.*, 36, Littér., 31-32.

traduction originale des textes copiés dans les deux *sbornics* qu'il publie au même endroit et à la même époque, et il en est par suite de même pour le codex Sturdzanus et pour les textes dont s'est servi Coresi. Or, comme le remarque l'auteur, le rhotacisme était en déclin vers la fin du XVIe siècle (pp. 83-84), ce qui est juste, si nous devons entendre par là que l'aire de cette particularité phonétique commençait à se restreindre au territoire où elle s'est conservée jusqu'à nos jours. D'un autre côté, il est très naturel que des copistes d'une autre région éliminent de leurs copies les particularités par trop différentes de celles de leur parler : c'est ce qui s'est passé fréquemment. Ainsi donc, si, dans les deux codex, cette particularité manque, il n'en résulte pas qu'elle ne figurait point dans la traduction originale. Pour ce qui est des *texte măhăcene*, si on y rencontre le rhotacisme, c'est que le prêtre Grégoire copiait certainement d'après un texte rhotacisant. D'ailleurs, comme l'observe très bien M. D., le fait que ces apocryphes — Cod. Tod., Marţian et Sturdzanus — sont des copies d'après d'autres copies, faites sans doute par des scribes natifs de régions différentes, explique encore mieux la possibilité de disparition de cette particularité. Pour ce qui est des fragments des Actes des Apôtres (publiés par M. N. Iorga dans les *Annales* cit.), que l'auteur considère comme premiers monuments de la langue roumaine (p. 83), nous dirons qu'il s'agit, dans ce cas encore, d'une copie d'après un original traduit par la même école du Maramureş. Que le rhotacisme n'était propre qu'à cette région et à celle moldave avoisinante, et non un phénomène généralisé auparavant dans la langue nord-danubienne, qui ne se serait conservé jusqu'à la fin du XVIe siècle que dans cette partie de la Transylvanie, il y a des raisons de le croire.

Relevons encore les très judicieuses remarques que M. D. fait aux pp. 89-92 sur la langue des anciens textes roumains qui reproduit le parler du N. E. de la Transylvanie. Le nom de « vieux roumain », appliqué à cette langue, est impropre, puisqu'il s'agit d'une langue qui se rapproche en bien des points de celle qui continue à y être parlée aujourd'hui. Il ne s'agit donc point d'archaïsmes, ni de provincialismes, mais bien d'une langue dans laquelle furent écrits les premiers monuments de la langue roumaine, et qui n'ayant pas été favorisée par les causes qui firent s'élever le parler du Sud-Ouest de la Transylvanie et du Nord de la Valachie au rang de langue littéraire, soumis à diverses influences, s'est développée à ses côtés, en gardant ses particularités distinctives.

L'ouvrage de M. D. est accompagné d'un consciencieux *lexique* des formes les plus intéressantes, de 4 photographies des textes publiés et de la reproduction de leurs filigranes. C'est dans l'ensemble une très précieuse publication, à laquelle on ne peut reprocher que de manquer parfois de clarté dans l'exposé de questions à la vérité très complexes.

Alexandre ROSETTI.

Ferdinand BRUNOT, **Le renouvellement des méthodes grammaticales** (*Revue universitaire*, octobre 1920, pp. 161-178, et janvier 1921, pp. 21-39).

Ces deux articles nous apportent le plan d'une méthode nouvelle d'enseignement de la grammaire. M. Brunot, qui n'est pas suspect d'hostilité à l'égard de la grammaire historique, ne croit pas que l'histoire de la langue puisse aider beaucoup à débrouiller devant les élèves d'une classe les difficultés de la langue d'aujourd'hui. Ce sont deux études différentes, et il n'y a aucun profit à faire appel aux variations de l'usage antérieur quand on se propose avant tout de démêler les éléments de l'usage actuel, « tels qu'ils se présentent au cerveau du sujet parlant, sans plus ni moins, en n'y changeant rien, en n'y mettant rien du nôtre ». Mais il n'y a pas d'avantage non plus à retenir, dans l'étude des faits linguistiques, les divisions traditionnelles, imparfaites en elles-mêmes, et en tout cas faites pour des langues autres que la nôtre. Seulement, à l'expérience, on s'aperçoit que toute classification partant de la langue prête aux mêmes critiques que celles qu'on vient d'écarter comme vieillies et insuffisantes. Ne serait-ce pas qu'il faut partir de l'idée plutôt que du mot ? « Ce sont les idées à exprimer qui doivent être classées, non point sans doute en elles-mêmes et pour elles-mêmes, comme elles le seraient par la psychologie pure, mais en vue de leurs signes et relativement à eux. » Le sommaire détaillé d'un des chapitres du futur livre, *la caractérisation des êtres, des choses, des actions*, nous permet d'apercevoir toute l'ampleur et la fécondité de la méthode de M. Brunot comparée aux descriptions arides et sèches que sur le même sujet renferment trop souvent nos grammaires. Mais nous nous arrêterons surtout à un autre chapitre où M. Brunot examine la question, obscure entre toutes, du subjonctif. Si en faisant la théorie de ce mode on s'est heurté à de graves difficultés, c'est, selon lui, faute d'un peu d'esprit philosophique. Si, au lieu d'envisager des catégories purement grammaticales, on avait analysé la notion de rapport et celle de la modalité, telles qu'elles s'expriment dans la langue, si on les avait distinguées soigneusement, on aurait vu plus loin. Définissons ces notions par des exemples : « Je n'irai plus chercher ce médecin parce que sa rudesse a effrayé ma fille », voilà un rapport de cause. « Je n'irai pas chercher ce médecin parce que sa rudesse effrayerait ma fille », le rapport est le même, mais la modalité d'un des termes a changé. Appliquons ces définitions aux deux vers suivants de Racine :

> Abner, quoiqu'on se *pût* assurer sur sa foi,
> Ne sait pas même encor si nous avons un roi.

Cet imparfait du subjonctif, qui a embarrassé les commentateurs, s'explique fort bien si l'on note qu'il indique à la fois un rapport d'opposition et la modalité de l'éventuel : « On *pourrait* s'assurer sur la fidélité d'Abner, s'il

était au courant, mais il ne sait rien encore. » Impossible de rendre cette double nuance dans la langue moderne si on remplace *pût* par *puisse*, car l'expression de la modalité disparaît. La langue populaire seule s'en tirerait en disant « quoiqu'on *pourrait* ». De même, « il serait furieux qu'on *refuse* son fils » appauvrit la phrase « il serait furieux qu'on *refusât* son fils » comparée à « il est furieux qu'on refuse son fils ». Mais que faire, puisque l'imparfait du subjonctif se meurt ? Ici encore la langue populaire n'éprouve aucune difficulté : « je voudrais bien qu'on *l'accepterait* ». M. Brunot montre très bien la résistance qu'opposent ainsi aux nécessités psychologiques de la pensée les exigences logiques de la syntaxe traditionnelle. On voit que cette nouvelle méthode grammaticale est en même temps un efficace instrument de recherche : les pages que consacre ici M. Brunot à l'examen de la question du subjonctif sont peut-être ce qu'on a écrit de plus pénétrant sur l'emploi de ce mode en français. L'utilité pédagogique n'est pas moins certaine. Dissocier l'idée du mot, dans la mesure où cela est possible, faire l'inventaire des procédés merveilleusement variés par lesquels sont rendus les multiples nuances de l'idée, introduire dans un arrangement complexe et parfois contradictoire un ordre lumineux, bref sortir de la langue pour la voir de haut et la juger d'ensemble, il ne saurait y avoir pour aucun élève un meilleur « apprentissage du style ». C'est là un des buts que se propose M. Brunot, et nous croyons qu'on doit y atteindre en suivant sa méthode. Mais il ajoute que cette méthode est également une initiation graduelle à « la connaissance de la langue », et là on voudrait marquer une réserve. Connaissance raisonnée, analytique, sans doute ; mais connaissance élémentaire et pratique, c'est autre chose. M. Brunot ne songe pas à abolir les « nomenclatures » et il déclare expressément que demain encore il y aura des *noms*, des *verbes*, des *adjectifs*. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il faudra encore que les maitres les enseignent et que les élèves les apprennent ? Il est visible que le disciple de M. Brunot n'en est plus là et qu'il sait déjà parler et écrire correctement. Mais comment a-t-il obtenu cette correction ? Nous entendons bien que M. Brunot a le droit de définir et de limiter le champ d'application de sa méthode. Pourtant une inquiétude nous reste. Analysons le français cultivé, soit, apprenons à connaitre toutes ses ressources, qui sont grandes, mais la question est de savoir si le français cultivé pourra se maintenir longtemps encore. Si l'on désire le sauver, il faut lui venir en aide, car il est menacé; et on ne peut guère y réussir, croyons-nous, qu'en se plaçant au point de vue de la langue plus encore qu'à celui de la pensée.

Lucien FOULET.

PÉRIODIQUES

LITERATURBLATT FÜR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE, XL, 1919. — C. 34. Hatzfeld (Helmut), *Ueber die Objektivierung subjektiver Begriffe im Mittelfranzösischen, ein Beitrag zur Bedeutungslehre* (Spitzer : l'auteur, partant d'une opinion très contestable de M. Vossler, interprète inexactement les faits). — C. 37. Heldt (Elisabeth), *Französische Virelais aus dem 15. Jahrhundert* (Hilka : éloges).

C. 96. W. Foerster, *Kristian von Troyes, Wörterbuch zu seinen sämtlichen Werken* (E. Herzog : signale mainte lacune ou mainte erreur ; cf. XLI, c. 148). — C. 103. Melich (János), *A magyar nyelv ófranczia jövevenyszavai* (Al. Eckardt : étude sur les mots hongrois empruntés à l'ancien français). — C. 105. Herzog (Paul), *Die Bezeichnungen der täglichen Malhlzeiten in den romanischen Sprachen und Dialekten* (Spitzer : bonne thèse de Zurich ; cf. *Romania*, XLVI, 630). — C. 113. Vossler, *Der Minnesang des Bernhard von Ventadorn* (Appel : éloges et discussion). — C. 142. W. Ganzenmüller, *Das Naturgefühl in Mittelalter* (K. Helm).

C. 155. Gillespy, *Layamon's* Brut, *A comparative study in narrative art* (G. Binz). — C. 160. H. L. Zeller, *Die Rechte des Admirals von Frankreich* nach der Hds. Paris, B. N., nouv. acq. fr. 10251 (L. Jordan : texte diplomatique avec traduction et glossaire). — C. 163. *Studi su la lirica siciliana del Duecento*, hrsg. vom Neuphilologischen Verein in Helsingfors ; *Les poésies de Rinaldo d'Aquino*, édition critique par O. J. Tallgren (B. Wiese : examen détaillé de ces bonnes publications de la Société néo-philologique d'Helsingfors ; cf. c. 422). — C. 171. Fr. Schürr, *Charakteristik der Mundart von Portomaggiore (Provinz Ferrara)* et *Romagnolische Mundarten, Sprachproben... auf Grund phonographischer Aufnahmen* (M. L. Wagner). — C. 172. Salvioni, *Dell'elemento germanico nella lingua italiana*, a proposito di un libro recente (cf. ci-dessous, p. 152) ; Bertoni, *Per l'elemento germanico nella lingua italiana e per altro ancora (Anticritica)*. C. r. de W. von Wartburg. — C. 176. *Butlleti de dialectologia catalana*, 1915-16 (Spitzer). — C. 181. Schuchardt, *Die romanischen Lehnwörter im Berberischen* (c. r. de l'auteur ; cf. *Romania*, XLV, 272).

C. 234. Spitzer, *Ueber syntaktische Methoden auf romanischem Gebiet* (Lerch : vive défense de Tobler contre l'auteur). — C. 242. Spitzer, *Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik* (Vossler : ouvrage « riche, trop riche » et d'une lecture très pénible ; cf. c. 421). — C. 246. Lerch, *Die Bedeutung der Modi im Französischen* (Vossler : « quiconque veut connaître à fond la grammaire française doit lire ce livre »). — C. 251. W. O. Streng, *Himmel und Wetter in Volksglaube und Sprache in Frankreich*, II, *Wettererscheinungen* (Spitzer ; cf. *Romania*, XLVI, 139). — C. 253. J. Schwabe, *Der Konjunktiv im italienischen Adverbialsatz* (Spitzer : description consciencieuse et détaillée).

C. 305. Fr. Gennrich, *Musikwissenschaft und romanische Philologie* (G. Schläger : importance de la musique pour la constitution du texte et l'intelligence de la versification). — C. 309. W. Dexel, *Untersuchungen über die französischen illuminierten Handschriften der Jenaer Universitätsbibliothek vom Ende des 14. bis zur Mitte des 15. Jahrhunderts* ; C. G. Brandis, *Beiträge aus der Universitätsbibliothek zu Jena* (Hilka). — C. 312. Nyrop, *Kongruens i Fransk* (Lerch ; cf. *Romania*, XLV, 286). — C. 315. Appel, *Provenzalische Lautlehre* (Lewent : critique serrée, rendant néanmoins pleine justice au mérite de l'ouvrage). — C. 324. Guarnerio, *Le* Launeḍḍas *sarde* (M. L. Wagner : étude historique et archéologique sur un instrument de musique archaïque de la Sardaigne méridionale).

C. 369. *Mitteilungen aus der Kgl. Bibliothek* [Berlin] : IV. *Kurzes Verzeichniss der romanischen Handschriften* (Hilka). — C. 371. Gilliéron, *Généalogie des mots qui désignent l'abeille* (Meyer-Lübke : critique pénétrante de la méthode et des résultats de l'auteur ; cf. *Romania*, XLVI, 120). — C. 386. Ljunggren, *Barrikad* (Sperber : le mot n'est pas italien ou espagnol, mais français). — C. 388. Stimming, *Bertran von Born*, Kleine Ausgabe, 2. verbesserte Auflage (Kolsen). — C. 392. Dante Alighieri, *La Divina Commedia*, hrsg. von L. Olschki (Vossler : édition « très utile et méritoire »). — C. 394. *Butlleti de dialectologia catalana*, 1918 (W. v. Wartburg : annonce, avec huit cartes spécimens, d'un atlas linguistique catalan). — C. 395. Haebler, *Bibliografia ibérica del siglo* XV (Pfandl). — C. 397. Urtel, *Zur baskischen Onomatopoesis* (Schuchardt).

XLI, 1920. C. 25. Tallgren, *L'expression figurée de l'idée de promptitude*. Essai pour contribuer à un chapitre de la future sémantique polyglotte (Spitzer). — C. 29. Ettmayer, *Satzobjekte und Objektoïde im Französischen* (Lerch : par « objectoïde » l'auteur désigne un mode d'expression intermédiaire entre un simple régime adverbial et une proposition complète en fonction de régime adverbial, par exemple, « après boire » ; et le critique expose à ce sujet des vues divergentes et fort intéressantes). — C. 37. Merian, *Die französischen Namen des Regenbogens* (Urtel : début fort au-dessus de la moyenne ; cf. *Romania*, XLVI, 166). — C. 39. J. de Morawski, *Pamphile et Galatée*, par Jehan Bras-de-Fer (Hilka : éloges). — C. 54. P. Lehmann, *Aufgaben und Anregungen der lateinischen Philologie des Mittelalters* (Hilka).

C. 101. Lerch, *Die Verwendung des romanischen Futurums als Ausdruck eines sittlichen Sollens* (Vossler : rompant avec l'étude abstraite et formelle de la syntaxe, ce remarquable ouvrage y fait entrer toute la vie d'un peuple et l'histoire de sa civilisation).

C. 183. Ettmayer, *Vademecum für Studierende der romanischen Philologie* (Vossler : très original, mais non sans danger pour l'étudiant livré à lui-même). — C. 184. Jeanneret, *La langue des tablettes d'exécration latines* (M. L. Wagner : bonne thèse de Neuchâtel ; cf. *Romania*, XLV, 548). — C. 186. Wolterstorff, *Historia pronominis* ille *exemplis demonstrata* ; *Artikelbedeutung von* ille *bei Apuleius* ; *Entwicklung von* ille *zum bestimmten Artikel* (Lerch : précisions nouvelles pour l'histoire de l'article roman). — C. 189. Brall, *Lat.* foris, foras, *im Galloromanischen* (Spitzer : étude approfondie, sous une forme trop schématique). — C. 190. Ph. Fuchs, *Das altfranzösische Verbum* errer *mit seinen Stammesverwandten und das Aussterben dieses Wortes* (Spitzer). — C. 194. Strempel, *Giraut de Salignac, ein provenzalischer Trobador* (Kolsen : examen critique détaillé du texte, insuffisamment établi par l'éditeur).

C. 246. Settegast, *Das Polyphemmärchen in altfranzösischen Gedichten* (Hilka : hypothèses téméraires). — C. 250. C. de Lollis, *Poesie provenzali sulla origine e sulla natura d'amore* et *Poesia cortese in lingua d'oïl* (Crescini : ce sont les deux premiers fascicules d'une nouvelle série de *Testi romanzi per le scuole*, qui fait suite à celle de Monaci). — C. 254. Collin, *Étude sur le développement de sens du suffixe* -ata (Spitzer : ouvrage important et nouveau par l'accent qu'il met sur les motifs d'ordre sémantique). — C. 256. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français* (Lerch : compilation utile ; cf. c. 359 et *Romania*, XLVI, 158.)[1]. — C. 265. Spitzer, *Katalanische Etymologien* (W. v. Wartburg). — C. 267. *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz* : I. Lehmann, *Die Bistümer Konstanz und Chur* (Pfandl).

C. 297. Klemperer, *Zum Verhältniss von Sprachwissenschaft und Völkerpsychologie* (Lerch : compte rendu qui n'est guère qu'un très long plaidoyer *pro domo*, à propos de l'ouvrage mentionné plus haut, sous c. 101). — C. 302. V. Brœndal, *Substrater og Laan i Romansk og Germansk* (Sperber : manque de critique et de méthode ; cf. *Romania*, XLVI, 628). — C. 326. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors*, 3 Heft (Lewent : critique détaillée du texte et de l'interprétation de l'éditeur). — C. 339. Dalgado, *Contribuições para a lexicologia luso-oriental ; Gonçalves Viana e a lexicologia portuguesa de origem asiático-africana ; Dialecto indo-português de Negapatão* ; *Glossario Luso-asiático*, vol. I (Schuchardt).

C. 380. Gilliéron, *Étude sur la défectivité des verbes : La faillite de l'étymologie phonétique* (Spitzer : en admirant la nouveauté et l'originalité des vues

---

1. Nos lecteurs apprécieront la courtoisie du passage suivant de ce c. r. : « in usum der Franzosen, die zu bequem und zu unintelligent sind, ihre Muttersprache wissenschaftlich zu untersuchen... »

de l'auteur, le critique marque bien ce qu'elles ont de trop systématique ; mais pourquoi ses comptes rendus, si intéressants et si instructifs, sont-ils toujours si prolixes, si compacts, si mal aérés, que le lecteur se sent comme étouffé ?). — C. 397. *Repetitorien zum Studium afz. Denkmäler*, hrsg. von K. von Ettmayer : I. Ettmayer, *Der Rosenroman* ; II. Winkler, *Das Rolandslied* (Lerch : le premier de ces deux manuels répond moins bien que le second aux besoins des étudiants). — C. 402. Boullier, *I canti popolari della Sardegna*, traduzione italiana di R. Garzia ; *Mutettus Cagliaritani* raccolti da R. Garzia (M. L. Wagner : observations intéressantes sur la poésie populaire). — C. 414. J. Forchhammer, *Systematik der Sprachlaute als Grundlage eines Weltalphabets* (L. Jordan).

E. M.

The Romanic Review, X (1919), 1. — P. 1. H. M. Ayres, *Chaucer and Seneca*. — P. 16. J. T. Medina, *El Lanso de* Galatea *de Cervantes es Ercilla*. — P. 26. W. A. Nitze, *Erec's Treatment of Enide*. Réponse aux critiques de M. Ogle (cf. *Romania*, XLVI, 449). — P. 38. G. G. King, *The vision of Thurkill and Saint James of Compostella*. — P. 48. J. D. Bruce, *The Composition of the old french prose* Lancelot (suite et à suivre). — P. 67. J. L. Gerig, *Doctoral dissertations in the romance Languages at Harvard University ; a Survey and Bibliography*. Travail analogue à celui que l'auteur a consacré aux travaux sortis de l'Université Johns Hopkins (cf. *Romania*, XLVI, 448). — P. 79. G. R. Havens, *Rabelais and the War of 1914*. — P. 83. M. E. Temple, *The tenth Tale of the Heptameron*. — P. 86. J. de Perott, *A note concerning the « Vacant Stake » in irish Folklore*. — P. 86-96. Comptes rendus.

X, 2. — P. 97. J. D. Bruce, *The Composition of the old french prose* Lancelot (fin). — P. 123. M. B. Ogle, *Some Theories of irish literary Influences and the* Lay of Yonec. Possibilité d'expliquer, en dehors de l'hypothèse de sources celtiques, les traits du récit d'*Yonec*. — P. 149. G. L. Hamilton, *The descendants of Ganelon... and of others*. Ce titre ne donnerait qu'une idée inexacte du contenu de l'article, consacré à la coutume de « couper la touaille » dans un repas devant un chevalier accusé de trahison « et de lui virer le pain au contraire ». Voir même tome, p. 277, des notes additionnelles. — P. 159. R. T. Hill, *La vie de Sainte Euphrosine*. Premier article : manuscrits, auteur, source, versions diverses. — P. 170. E. H. Tuttle, *Hispanic notes* : azar ; aziago ; b *for* u. — P. 171. F. Vexler, *Etimologies and etimological notes*. Sur les mots roumains *ageat*, *asturcan*, *buflea*, *dichiciu*, *fărmac*, *obligeană*. — P. 173. H. C. Lancaster, *Jodelle and Colet*. — P. 178. Comptes rendus : *La vie de Sainte Enimie*, éd. Brunel (A. de Villèle) ; Cecco d'Ascoli, *L'Acerba*, éd. P. Rosario (J. P. Rice). — P. 186. Notices nécrologiques. — P. 190. Notes and news.

X, 3. — P. 191. R. J. Hill, *La vie de sainte Euphrosine*. Deuxième article : [Edition d'après le ms. d'Oxford, Bodl. Canon. 74, de ce précieux texte,

dont P. Meyer (*Documents manuscrits*, p. 203) avait publié le début et la fin d'après ce même ms. ; l'éditeur (voy. aux notes) n'a pas identifié le très intéressant *vire* (> *viderat*, v. 679) qu'il prend pour la 3e p. pl. du prétérit non plus que *raint* (pour *reaint*, subj. de *raembre*, 813) ; *vot* (cad. *vost* de *volsit*) ne devait pas être corrigé ; le ms. porte-t-il vraiment *me*, *te*, *se* (170, 196, 321, 876, etc.) au lieu de *men*, etc. ? Au glossaire manquent quelques mots intéressants, comme *paban* (*papanum, 236) et *deserer* (427). — A. Jeanroy.] — P. 232. E. S. Sheldon, *Notes on Foerster's edition of* Ivain. La plus importante de ces notes est consacrée à l'emploi de *quelque* aux vv. 184-5 : *A quelque ennui, a quelque painne, Ting cele voie et cel sentier*. Cf. l'étude de M. L. Foulet, *Romania*, XLV, 223 sqq. ; M. Sh. réunit un grand nombre d'exemples de l'ancien français et d'autres langues romanes (à suivre). — P. 250. E. Goggio, *The Dawn of Italian culture in America*. -- P. 263. E. C. Hills, *A Catalogue of English Translations of Spanish Plays*. — P. 274. J. S. P. Tatlock, *Purgatorio, XI, 2-3 and Paradiso, XIV, 30*. — P. 278. Comptes rendus. — P. 286. Notes and news.

X, 4. — P. 287. R. Weeks, *The* Siege de Barbastre. Premier article : analyse et extraits. — P. 322. M. Kinney, Vair *and related words : a study in Semantics*. Collection d'exemples français et provençaux classés d'après les sens ou les emplois ; il n'y aurait pas eu d'inconvénient à réduire le nombre de ces exemples qui souvent se répètent. Le commentaire n'apporte pas de clarté très précise dans les exemples bien connus du mot ni dans les confusions auxquelles il a donné lieu peut-être dès le moyen âge. Quelque inexpérience, qui ne se trahit pas seulement par des fautes d'impression ; voici p. ex., p. 351, dans une série numérotée d'exemples de *vair*, une étrange citation de Du Cange : « Du Cange cites from 5. *Rursum* : Estouls de Langres sist, etc... and from 6. *Le Roman de Gaidon* : Ferrous li rand, etc... ». — P. 364. R. Fr. Seybolt, *The Teaching of French in Colonial New York City*. — P. 377. J. D. Bruce donne un important compte rendu de F. Lot, *Étude sur le Lancelot en prose* (cf. *Romania*, XLV, 514).

XI (1920), 1. — P. 1. A. B. Myrick, *Feudal Terminology in Mediæval religious Poetry*. Quelques exemples intéressants du vocabulaire des relations féodales appliqué aux relations de Dieu et de la créature ; mais tous ne sont pas d'égale valeur : p. ex. *manoir* (*V. Text.*, I, 43) n'a pas nécessairement un sens féodal ; de même *serf* (de Dieu), etc. — P. 26. J. E. Gillet, *Une édition inconnue de la* Propalladia *de Bartolomé de* Torres Naharro. — P. 37. W. S. Hendrix, *Notes on Jouy's Influence on Larra*. — P. 46. Ch. E. Withmore, *Studies in the Text of the Sicilian Poets* : II, *The Text of the Poems in the* Canzoniere Chigiano. — P. 61. E. Buceta, *Una estrofa de rima interior esdrújula en el* Pastor de Filida. — P. 65. V. García de Diego, *Cruces de Sinónimos*. Notes rapides sur quelques croisements entre mots espagnols de même groupe sémantique, mais l'auteur a raison de déclarer qu'il y a là matière à travail plus ample, et surtout plus précis. — P. 70. J. L. Gerig,

Doctoral dissertations in the romance Languages at Yale University : a Survey and Bibliography. — P. 76. J. P. W. Crawford, *Notes on the sixteenth Century* Comedia de Sepúlveda. — P. 82. K. W. Parmelee, *The Legend of King Ramiro.* — P. 87. Comptes rendus (p. 92, L. H. Alexander, menues corrections à A. Långfors, *Les Incipit*). — P. 94. Notes and News.

XI, 2. — P. 95. J. B. Fletcher, *The « True Meaning » of Dante's* Vita Nuova. — P. 149. R. F. Egan, *Dante's Letter to Moroello Malaspina : a new interpretation.* — P. 170. H. Keniston, *Verse Forms of the italian Eclogue.* — P. 187. T. F. Crane, Compte rendu des *Folklore Fellows Communications*, 1915-1919.

XI, 3. — P. 195. C. Fabre, *Un poème inédit de Pierre Cardinal.* Cette pièce *Si tots temps vols viure valents o pros*, figure à la p. 711 du ms. 8 de la Biblioteca de Catalunya, à Barcelone, avec l'attribution à Peire Cardenal. M. F. publie et commente le texte et défend contre M. Bertoni (*Archivum romanicum*, II, 400) l'attribution du ms. — P. 223. J. L. Perrier, *Bertran de Born, patriot, and his place in Dante's* Inferno. L'auteur, reprenant ce vieux sujet, se propose de montrer qu'il y avait bien au XIIe siècle un patriotisme dans le sud de la France (il n'était pas indispensable pour cette démonstration de citer Lamartine et Aristophane), que Bertran de Born fut véritablement un patriote et qu'il ne méritait pas la sévère condamnation de Dante (à suivre). — P. 259. A. de Salvio, *Dante and mediaeval Heresy.* — P. 175. Comptes rendus.

XI, 4. — P. 283. St. L. Galpin, Les Eschez amoureux : *a complete Synopsis with unpublished extracts.* — P. 308. M. Garver, *Some supplementary italian Bestiary chapters.* M. G., qui a publié avec M. MacKenzie le *Bestiaire toscan* des mss. de Paris et de Rome (cf. *Romania*, XLVI, 603), donne ici quelques chapitres supplémentaires tirés du *Libro della natura degli animali*, tel qu'il se trouve dans le ms. 1357. P. III. 4 de la Riccardiana (XVe s.). — P. 328. E. Bucete, *Algunos antecedentes del culteranismo.* — P. 349. R. Weeks, *The* Siege de Barbastre. Suite de l'analyse et à suivre. — P. 370. H. A. Todd, *The french locution* « Qui vive ? ». M. T. défend contre M. Jeanroy (*Romania*, XXXVII, 244) et contre M. W. Meyer-Lübke (*R. Et. Wtb.*, 9411) l'explication par « Vive qui ? ». Il lui a échappé que M. Ant. Thomas avait déjà apporté dans un bref mélange de la *Romania* (XLIV, 100) une partie des constatations de fait qu'il invoque contre M. Jeanroy et avait établi l'existence et sans doute l'emploi courant de la locution *Qui vive ?* dès le début du XVe s. M. T. signale de son côté un intéressant passage de la *Farce des trois gallans et Phlipot* (Rouen, vers 1545 ; Picot, *Rec. des Sotties*, III, 200 sq.) où *Qui vive ?* se trouve décomposé par les personnages eux-mêmes en *Vive ! — Qui ?*. — P. 381. Compte rendu.

M. R.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXVIII (1914-1917), 1. —

P. 1. J. Jud, *Probleme der altromanischen Wortgeographie*. Très important article dont je ne puis que recommander la lecture à tous ceux qui voudront se rendre compte de la largeur des horizons ouverts par l'étude géographique et stratigraphique des éléments linguistiques : malheureusement l'article échappe à l'analyse, en grande partie par la richesse et la diversité des matériaux dont il est construit. — P. 76. M. Scholz, *Die Alliteration in der altprovenzalischen Lyrik*. — P. 99. W. Tavernier, *Vom Rolanddichter*. Documents relatifs à *Turaldus*, chapelain à la cour d'Angleterre à la fin du XIIe siècle, que M. T. identifie avec Turold, évêque de Bayeux, en qui il voit l'auteur de *Roland* (cf. *Romania*, XLI, 151 et 444, et XLII, 570).

Mélanges. — P. 108. W. Foerster, *Zu Amadas und Ydoine v. 950 und zu Zeitschr. 36, 736* (*sanc meslé*). Le ms. d' *Amadas* découvert par M. Foerster fournit au v. 450 la leçon *sanc mellerai* préférable au *cancelerai* de l'éd. Hippeau ; M. F. signale que ce ms. confirme l'hypothèse de G. Paris (cf. *Mélanges de litt. fr.*, p. 328) sur l'origine anglo-normande de la rédaction primitive d'*Amadas*. — P. 110. H. Andresen, *Zu Bartsch-Koschwitz, Chrestomathie provenzale*. Corrections. — P. 111. L. Spitzer, *Franz.* gravir. Contre l'étymologie lat. gradus, M. S. relève que le sens primitif ne paraît pas être « monter avec effort », mais « ramper », et que les formes en -p- (*grapir*) éloignent encore de gradus : il y aurait lieu de chercher du côté du germ. *krappa* « crochet » ou **grab* (cf. *grapsen* « râfler »), ou du celt. **crab* qui a le sens de « saisir » ou « gratter ».

Comptes rendus. — P. 146. *Sir Perceval of Gales* hgg. v. Campion u. Holthausen (W. Foerster). — P. 119. E. Cotarelo y Mori, *Don Francisco de Rojas Zorilla* (A. Hämel). — P. 122. *Giornale storico della Letteratura Italiana*, LIX-LX (B. Wiese ; cf. *Romania*, XLIII, 458. — P. 127. Livres nouveaux).

2. — P. 129. G. B. Festa, *Il dialetto di Matera*. Matera est aux confins de la Basilicate, de la Terra d'Otranto et de la Terra di Bari. Ce premier article contient l'étude phonétique et morphologique de ce dialecte. — P. 163. E. Hœpffner, *Vier altfranzösische Lieder aus den Archiv des Benediktiner Stifts Saint-Paul im Lavantal*. Ces quatre chansons sont écrites sur un feuillet de parchemin détaché d'un ms. du XIVe siècle et conservé depuis 1809 dans un couvent de Carinthie ; elles ont déjà été imprimées deux fois, mais dans des publications très peu répandues. M. H. les reproduit avec commentaires. Ce sont : 1. Raynaud 1880, Thibaut de Navarre : *Costume est bien quand l'en tient un prison* ; — 2. Manque à Raynaud : *Aucune gent m'ont blasmé* ; — 3. Raynaud 185, Martin le Beguin de Cambrai, *Pour demorer en amour sanz retraire* ; — 4. Manque à Raynaud, *Je vueil amours servir*. Cette dernière pièce a été imprimée par P. Meyer dans les *Notices et Extraits* XXXIII, 1, 3, d'après une copie trouvée dans les papiers de Lacurne de Sainte-Palaye et faite sur un ms. de La Clayette. Or cette copie correspond exactement au texte du fragment de saint Paul, qui en est sans doute l'original. — P. 173. C. Juret, *Quelques additions au glossaire de Pierrecourt*. — P. 185. Th. Braune,

Prov. grinar, *fr.* grigner, rechigner, *fr.* grigne *u.a.* Répartis entre deux types germaniques différents **grînjan* et **grînan.* — P. 188. Id., *Afr.* graigne *u.* gramoyer, *it.* gramezza, *fr.* grimacer, *it.* gramaccio, *afr.* gramenter. Dans cette descendance du germ. **gram,* il faut admettre un type **grami* (cf. **rîki* > riche, **walki* > gauche) pour expliquer le fr. *graigne.* — P. 193. M. Scholz, *Die Alliteration in der altprovenzalischen Lyrik* (suite et à suivre).

Mélanges. — P. 211. W. Meyer-Lübke, *Französisch* épaule. Essai d'explication phonétique : *-tl-* de spatula donnant *-ll-* et non la consonne double *ll-*, les deux élémeuts du groupe *-ll-* se dissimu'ent en *-ld-* à l'Ouest, d'où *espaude*, persistent au Centre, d'où *espaule.* — P. 213. G. Bertoni, *Noterelle etimologiche. San Stino* (*Veneto*) : compára « *con, insieme* », de *con* et *para* < paria ; — *Tosc.* cutéra « *formica rossa* » ; — *Ascona :* ǧezǫtt « *luccio* , de *ǧéz* « ramarro » ; — *Parabita* (*Lecce*) : strafica « *lucertola* », d'un dérivé du gr. σαῦρος ; — *Canosino :* stuećene « *tartaraga, testaggine* », croisement de gr. ὄστρακον et de *scuzzara* ; — *Apricena* (*Foggia*) *:* vermaruscio « *lombrico* », le deuxième élément se rattache à une racine *mar-* peut-être pré-romane qui a donné naissance aussi au napol. *maruzza*, esp. ptg. *marisco* (cf. *Romania*, XXXIII, 612). — P. 215. E. Stengel, *Zur Charakteristik des neuen Lothringer Bruchstücks* (*Z*[12]). Sur ce nouveau fragment, cf. *Romania*, XLIII, 620 : rectifications de lecture et rapports avec les autres ms.— P. 226. W. Tavernier, *Tervagant.* Les anagrammes latins, selon l'*Encyclopédie Britannique* citée par M. T., sont rarement exacts pour les mots de plus d'une syllabe. Ceci posé, *Tervagans* (forme du cas-sujet) n'est que l'anagramme de *Saturn*, Blancandrin celui du nom virgilien *Drances*, *Singlurel* celui de *Vergil* lui-même, et cela prouve de plus la connaissance que Turold avait de l'œuvre de Virgile. En outre *Alde* est *Adela*, comme il convient chez un poète de la cour anglo-normande. Et l'on s'étonne que la liste s'arrête là. Mais Turold prononçait donc *Vergil* ? — P. 229. W. Benary, *Zur Sage vom dankbaren Toten.*

Comptes rendus. — P. 233. *Petri Alfonsi Disciplina clericalis* hgg. v. A. Hilka u. W. Söderhjelm (E. Hœpffner ; cf. *Romania*, XLII, 106 et 146). — P. 239. *Textes patois recueillis en Lorraine* par L. Zéliqzon et G. Thiriot (F. Dosdat ; cf. *Romania*, XLII, 379). — P. 244. *Revue de philologie française et de littérature*, XXIV-XXVI (E. Herzog ; cf. *Romania*, XLI, 639, et XLII, 306). — P. 253. Livres nouveaux.

3. — P. 257. G. B. Festa, *Il dialetto di Matera.* Suite, textes et lexique.— P. 282. A. Kolsen, *25 bisher unedierte provenzalische Anonyma.* Les textes publiés, avec soin, par M. K. n'étaient pas, à vrai dire, inédits, car ils avaient été tous imprimés diplomatiquement. M. Kolsen en donne une reconstitution critique accompagnée d'une traduction. — I, 39 *Aicel.qi fesz son gent cors en sa lei* « der sein Vertreuen in ihre hübsche Person gesetz hat ». Je traduirais différemment, à savoir : « celui qui la fit, qui la créa chrétienne » (*lei* ici a le sens de « religion »). — II. Voici la leçon du ms. *f* pour cette pièce (f. 36). J'en donne une reproduction diplomatique :

Dome fol ni desconoissen
Non de ia hom voler samor
que fols fa plus de dezonor
aseluy que plus lo consen.
car sieu blasmamens es lauzor
esalauzor gran blasme par.
e qui fol fa plus aut de se.
mais ama penre mal que be.
Mas qui vol en terra lauzor
ni uol auer bon pres ualent.
non pot ges faire trop donor
a home saui conoisent.
quel saui conois q*ue* lauzar
per *que* deu esser tengut car.
e sap triar lo mal del ben
e conois aco quel couen.

III, 25. La correction « Lo fan *que* sobre valenz » ne me satisfait pas. Je propose : « *tan* sobre valenz ». Ce texte se trouve aussi à la p. 429 de mon édition du ms. G. — V, 8 je préférerais la leçon de P ; *avi 'ajostat.* — IX, 5 l. *que·l cor[s]lai fos*, car il s'agit bien de « corpus » ; 8 *Qu'el que sens fai tan enueios*. Corr., à mon avis : *qu'el que sol fai tan enveios* (« qui nous fait seulement désireux, sans l'accomplissement du désir »). — X. Je donne ici la leçon du ms. T (f. 88r) :

Do*m*na dieuos salu uos euostra ualor.
uostre pretç *et* uostra riccor.
sal dieu tan con uos amatç
non sai sim soi saludatç.
mas sai ben qe saludatç ifos.
si saludatç foron cel caman uos.

XII, XIV. Leçon de T, f. 87v :

[XII] Do*m*na cesap far decognat drut.
edemarit sap far cognat.
arma e cor atut perdut.
et adieu renegat
caisi non potom saber. ci son son figll.
p*er* çieu giapel mesclatç totç.
figll efigllastres *et* nebotç.
[XIV] Gies ieu nontenc tut lilarc per fort pros.
car non sabon chausir onses ben mes,
mais meplais uns escars sauis cortes.

de lui auer un petiç dons.
car suns ricx midones dustantç.
car del sauis sui ades gent copagnatç.
esieu lofol blasme de las follors.
el mentera *per* mortals enemic.
et onra mais locroi cel meigllior.

XVI, 1 je crois qu'on peut lire : *quar en veillan m'avegna*. — XVII, 2 c'est bien le ms. α qui a la bonne leçon : *plorar*. — XVIII. Leçon de T, f. 69ᵛ :

Losen uolgra desalamon.
ede Rolant lo hel seruit
et lestre decel qepres tir.
elaforsa de sanson.
esebles tristain damia.
egaluan decauallaria.
el bon saber demerlin volgra mai
qieu fera dreç deltort cie uie com fai.

XIX. Je donne ici le texte d'après *f* et T (cp. *Arch. roman.*, I, 135) :

ms. *f*.	ms. T.
Amar lauuelh debona guisa.	Mado*m*na am debona guisa.
mas no*n* ges tan quen sia fols.	enoges tant cieu ensia fols.
ni non vuell ges quem cost. V. s.	enon uoill cem cost. V. sols
catotz ior*n* lai conquesa.	*per* catuç tenps laia concisa.
car ia dieus no*n* maiut nim sal	*et* gia dieus nomagut nim sals
sieu ia li ual sella no*m* ual	sieu liuali sela nom ual.
catrestant li cug fag donor.	caltretan licugieu far donor.
con ilh a mi si don mamor.	cant il a mi cant ieu lidon mamor.

XX, 8 « je me trouve mieux que tout homme qui ne se trouve pas dans la même condition ». — XXIV, 1. *Venguda es*. — XXV. Voici la leçon de T (f. 88ʳ) :

Vilan dic ces delsen eisitç.
cant se cuda deuolipar.
de lapell on eles noritç.
nilauol *per* autra camgiar
cieu osai etut lomont oditç.
cades retrai ho*m* delaie doncs eisitç.
ecan uilan secugia cortes far.
per plus fol lai ce se sana urtar.

M. Kolsen admet (XXI, 8) *dirian* de deux syllabes. Il y a peut-être un

autre cas de « Einsilbigkeit » de *ia* dans la même pièce, car *sabran* pourrait être une faute du scribe pour *sabian*. Voyez, pour cette irrégularité, Appel, *Prov. Chrest.*[4], XXIII, 6. — Giulio Bertoni]. — P. 311. M. Scholz, *Die Alliteration in der altprovenzalischen Lyrik*. Fin.

Mélanges. — P. 344. E. Herzog, *Zur Estoire d'Eustachius*. Corrections au texte publié par A. C. Ott ; cf. *Romania*, XLI, 424 sq. — P. 352. F. Huck, *Zum Yvain* (*éd. Foerster*), v. 385-6. — P. 354. G. Bertoni, *Su due poesie del ms. prov. G.* — P. 355. W. Creizenach, *Miscellen zur mittelalterlichen Lateinpoesie*. — P. 356. H. T. Baker, *Altfrz.* strendor (*d. h.* *estreindor) = *Zähneknirschen*. Dérivé de *estreindre* (les dents). — P. 357. S. Eitrem, *Garrimantia — Gallimathias*. De *garrimantia* employé par Albert le Grand ; cf. *Romania*, XLVI, 138. — P. 258. L. Spitzer, *Frz.* payer comptant *und Verwandtes*. Se rallie pour des raisons chronologiques à l'explication par le p. présent (à sens passif) de *compter* et non par contentus ; cf. *Romania*, XLI, 453. — P. 366. O. Schultz-Gora, *Afrz.* rin *und* brin. Maintient l'existence de *rin* « ruisseau », cf. *Romania*, V, 118, appuyée sur de nouveaux exemples de *Folque de Candie*, et l'explique par *rin* de rivus, comme *brin* par *brif* du gaul. **brivos*.

Comptes rendus. — P. 368. W. Gerig, *Die Terminologie der Hanf-und Flachskultur in den frankoprovenzalischen Mundarten mit Ausblicken auf die umgebenden Sprachgebiete* (L. Spitzer). — P. 371. *Origine et histoire de la proposition « à » dans les locutions du type de « faire faire quelque chose à quelqu'un »* par H. F. Muller (R. Rübel; cf. *Romania*, XLII, 629). — P. 374. G. Bertagnolli, *Poesie e poeti de la Val de Non* (E. Quaresima). — P. 378. A. Pagès, *Auzias March et ses prédécesseurs* (H. Gelzer ; cf. *Romania*, XLI, 426). — P. 381. A. Bockhoff und S. Singer, *Heinrichs von Neustadt Apollonius von Tyrland und seine Quellen* (A. L. Stiefel). — P. 383. Livres nouveaux.

4. — P. 384. K. Treimer, *Albanisch und Rumänisch*. Il serait vain d'essayer de résumer cet article, qui est une collection de notes et d'observations souvent intéressantes, mais dont l'ordonnance défie toute analyse. — P. 412. W. Tavernier, *Vom Rolanddichter* (à suivre). — P. 447. R. Palmieri, *Appunti per servire alla biografia di Chiaro Davanzati*. — P. 458. F. Settegast, *Ueber einige deutsche Ortsnamen im französischen Volksepos*. Voici les identifications proposées par M. S. : *Aufalbé* (Offenbach a. Main), *Oupin* (Oppenheim), *Montresvel* (Trifels près Landau), *Abroine* (Abrinsberg), *Reoigne* (Rheinau), *Aufaï* (bien que ce nom, dans *Auberi le B.* désigne un château, M. S. pense qu'il faut n'y voir qu'une altération de *Ausai*, Alsace), *Noigle* (nom de cité dans *Aub.*, serait le nom du Neckar), *Jenor* (fleuve dans *Floovant*, ce serait de nouveau le Neckar par la série *Neckor-*Chenor-Jenor*), *Retefor* (Erfurt), *Ballet* (Paliti, château du Harz). — P. 4690. G. A. Rzehak, *Zum Roman der Dame a la Licorne*. Examen des six tapisseries du château de Boussac conservées au Musée de Cluny où figure une dame à la licorne, mais qui n'ont de rapport avec aucune des scènes du roman.

Mélanges. — P. 478. H. Schuchardt, *Die arabischen Wörter in Meyer-Lübkes Rom. Etym. Wb.* Inexactitudes dans la transcription des mots arabes. — P. 479. Cl. Merlo, *Pugl. ecc.* acchiare « *trovare, ecc.* » ; *cal. sic.* unchiare, *-i, ecc.* « *gonfiare* » *Acchiare* ne serait pas afflare, mais *oculare « chercher du regard ». Là-dessus se greffe une petite défense des néo-grammairiens contre les néo-linguistes à laquelle il serait difficile de reconnaître une valeur probante.— P. 481. A. A. Fokker, *Quelques mots espagnols et portugais d'origine orientale dont l'étymologie ne se trouve pas ou est insuffisamment expliquée dans les Dictionnaires.* Sur un premier article paru sous ce titre (*Zs.* XXXIV, 560) cf. *Romania*, XLI, 311. Les mots étudiés ici sont : *chino, chulo* (qui serait le germ. *jōl* « fête »), *dinero, escabeche, escarlate, estela-esteira* « sillage », *fallo* « décision », *faena-faina, naipe, taifa, zumo.* — P. 485. I. D. Ticăloiu, *Laïlae.* Du b. lat. laius, qui désigne une couleur d'ailleurs mal définie, peut-être le gris, on aurait tiré *lai* « noir ».

Comptes rendus. — P. 491. Gilliéron, L'*Aire* clavellus *d'après l'Atlas linguistique de la France* (W. von Wartburg). — P. 500. H. Schneider, *Die Gedichte und die Sage von Wolfdietrich* (W. Benary). — P. 510. L. C. Viada y Lluch, *La Vida Nueva* (F. Beck). — P. 512. Livres nouveaux.

5. — P. 513. E. Hœpffner, *Zur* Prise amoureuse *von Jehan Acart de Hesdin.* Depuis l'édition de ce texte par M. H. d'après le ms. fr. 24.391 de la B. N., trois autres mss. ont été signalés (cf. *Romania*, XL, 129) et M. H. a lui-même retrouvé à Berne (A 95 I) les fragments d'un cinquième. Dans cet article on trouvera des renseignements sur ces mss. et des indications sur le classement possible, avec une liste de variantes. — P. 528. A. Horning, Anditus. Andare. Examen des témoignages. — P. 537. H. Sperber. *Rom.* alapa. Rattaché à *aleps pour adeps. — P. 544. — P. Skok, *Neue Beiträge zur Kunde des romanischen Elements in der serbokroatischen Sprache.*— P. 554. E. Winkler, *Nochmals zur Lokalisierung des sog.* Capitulare de villis. M. W. avait tenté (*Zs.*, XXXVII, 513 ; cf. *Romania*, XLIII, 618) de démontrer que ce texte s'applique à la France du sud et non aux parties septentrionales de l'empire de Charlemagne, mais MM. Jud et Spitzer (*Wörter und Sachen*, IV, 116) ont combattu cette thèse et maintenu qu'il y a au moins autant de raisons pour appliquer ce texte à la France du nord. Discussion des arguments contradictoires. — P. 578. A. Kolsen, *Altprovenzalisches* : 1. *Peire Bremon* « Un sonet novel fatz », édition, traduction et notes ; 2. *Eine noch ungedruckte* tornade *des Peire Vidal*, complète dans le ms. *D* la pièce *Ajoster e lassar* (ed. Anglade, nº 20). — P. 586. L. Pfandl, *Eine unbekannte handschriftliche Version zum Pseudo-Turpin.* Copie ou plutôt extraits du *Codex Calistinus* (ou d'une copie) pris à Compostelle par le médecin de Nuremberg, Jérôme Münzer au cours d'un voyage en Espagne en décembre 1494.

Mélanges. — P. 609. E. Gutmacher, *Romanische Worte in althochdeutschen Glossen* : *orlei* <*horolegium pour horologium (cf. *App. Probi* :

orilegium); *peine* < pagina. — P. 611. H. Andresen, *Zur* Passion *von Clermont-Ferrand*. Les vv. 70 *a* et *b* qui ont donné lieu à de nombreuses conjectures se lisent ainsi dans l'éd. de G. Paris (*Romania*, II, 306-7) :

E dels feluns qu'eu vos diz anz
lai dei venir o eu laisei :

ce qui ne fournit pas un sens très satisfaisant ; mais la lecture n'est pas douteuse sauf pour *venir* où on pourrait lire *uemr* et pour la coupe des trois derniers mots qui ne forment peut-être qu'un groupe : *oeulaisei*. M. A. propose de corriger

E dels feluns qu'eu vos anz dis
Laideniet er' o eul ac sei

c'est-à-dire : « Et par les félons dont je vous ai déjà parlé il fut raillé quant il eut soif », ce qui donne sans doute une suite d'idées satisfaisante avec la fin de la strophe

quar il lo fel mesclen ab vin,
Nostrae senior lo tenden il.

Eul serait le résultat d'une hésitation entre *el* et *eu*. Au v. 101 M. A. propose de corriger :

vos neient ci per que crement (: requeret 101 *d*)

en admettant que par deux fois le copiste a écrit *-ent* au lieu de *-et* et en résolvant *p* en *par* au lieu de *per*, ce qui donne :

vos n'eiet ci par que cremet,

« vous ne sauriez avoir ici de quoi craindre ». — P. 613. H. Andresen, *Zu Rambertino Buvalelli*. Corr. à IV, 26-29. — P. 614. H. Gelzer, *Zu den* Enfances Gauvain. A la fin de son édition des deux fragments des *Enf. G.* conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*Romania*, XXXIX, 1 sq.). Paul Meyer avait reproduit quelques débris de vers qui se trouvent imprimés à l'envers sur la marge intérieure du fragment II. P. M. pensait qu'il y avait là les traces d'un autre petit fragment qui se serait trouvé pressé contre le fragment II. M. G. montre que ce petit fragment n'est autre que le fragment I ce qui enlève tout intérêt à ces débris. — P. 615. F. Settegast, *Wirklichkeit oder Dichtung in dem ersten Briefe des Troubadours Raimbaut von Vaqueiras an den Markgrafen Bonifaz ?*

Comptes rendus. — P. 622. G. Bertoni, *L'elemento germanico nella lingua italiana* (J. Brüch). — P. 625. Fr. A. Lambert, *Dantes Matelda und Beatrice* (F. Beck). — P. 628. H. Kjellman, *La construction de l'infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en français* (R. Rübel ; cf. *Romania*, XLV, 313). — P. 637. *Giornale storico della Litteratura italiana*, LX, 3-LXI, 1 (B. Wiese ; cf. *Romania*, XLIII, 458).

6. — P. 641. C. Juret, *Morphologie du patois de Pierrecourt*. — P. 663. K. v. Ettmayer, *Zur* Destruction de Rome. Hypothèse complexe sur la composition de ce poème placé devant le *Fierabras* du ms. de Hanovre (cf. *Romania*, II, 1 ; XXVIII, 503 et XXX, 161) : on y trouverait une version altérée d'un poème sur la défense de Rome par Savari, complétée par des éléments provenant du poème supposé sur Balan, et remaniée enfin pour être rattachée à *Fierabras*. La distinction entre ces diverses parties se fonde d'abord sur les différences dans l'importance du rôle qu'elles attribuent à Fierabras, mais aussi sur une disposition matérielle que M. v. E. a cru constater dans la *Destruction* : les parties de ce poème qui n'attribuent pas à Fierabras un rôle important, celles-là même qui content l'essentiel de l'histoire (du débarquement des Sarrasins à leur départ du pays romain), présenteraient les traces évidentes d'une structure strophique particulière ; les vers s'y grouperaient non en laisses irrégulières, mais en strophes de 12 vers monoassonants, enfermant un sens complet, l'assonance étant toujours en *ẽ*. Ces strophes auraient été empruntées (non sans altérations) par le compilateur de la *Destruction de Rome* à un ancien poème sur Savari, contaminé déjà sans doute par le poème sur Balan ; ce poème sur Savari, conserverait précieusement le souvenir du siège de Rome de 846 et remonterait sous sa forme primitive, celle d'une ballade de Savari au xe siècle. Au xie siècle le souvenir des événements historiques de 1081-85 s'y serait mêlé et la *ballade de Savari* serait devenue une *chanson de Savari* probablement normande ; plus tard un picard, peut-être le Gautier de Douai nommé au v. 8, aurait mis le poème en laisses en le combinant avec les récits du *Balan* ; enfin le rédacteur de la *Destruction* aurait repris l'œuvre en y donnant un rôle à Fierabras pour en faire le prologue de la chanson consacrée à ce héros. Je ne puis ici reprendre en détail toute cette esquisse stratigraphique : je signale seulement qu'il me paraît bien hasardeux d'imaginer des combinaisons avec les récits de la chanson supposée sur *Balan*, étant donné notre ignorance du contenu et de l'existence même de cette chanson. D'autre part, rien sans doute n'empêche d'admettre l'hypothèse de la refonte non strophique d'un poème en strophes, et j'aurai, je crois, l'occasion de signaler un exemple d'une refonte analogue ; mais la démonstration est en pareil cas nécessairement assez difficile, le remanieur ayant dû s'efforcer de faire disparaître les traces de la disposition strophique qu'il modifiait. De fait, les strophes déterminées par M. v. E. sont loin de renfermer toujours un sens complet et de présenter exactement 12 vers : très souvent il faut supposer que un ou deux vers ou même davantage ont été supprimés ou ajoutés. Et si l'on examine les laisses que M. v. E. tient pour l'œuvre propre du dernier remanieur on constate qu'elles se laisseraient sans trop de difficultés décomposer à leur tour en groupes d'environ 12 vers ; si cette décomposition est illusoire pour ces laisses ne l'est-elle pas aussi pour toutes les autres. A titre d'exemple je dispose ci-dessous sur trois colonnes la décomposition strophique proposée

par M. v. E. pour les vers 408-479 (laisses en *-é*) et celle qu'on pourrait proposer pour les vers 314-383 et 504-576 (laisses en *-ie*).

408-18	— 1	314-22	— 3	504-13	— 1
419-28	— 2	323-32	— 2	514-23	— 2
429-40	=	333-46	+ 2	524-35	=
441-51	— 1	347-60	+ 2	536-47	=
452-62	— 1	361-72	=	548-62	+ 3
463-79	+ 5	373-83	— 1	563-76	+ 2

— P. 676. J. Brück, *Zur Meyer-Lübkes etymologischen Wörterbuch*. Notes sur divers articles de 2024 à 5103. — P. 703. W. Tavernier, *Vom Rolanddichter* (suite et à suivre).

Mélanges. — P. 711. J. Brüch, *Zu* i *aus* k' *nach* o, au *im Französischen*. Alternance des formes *groie* et *graue* pour *grauca <*gravica (cf. M.-L., *Et. Wtb.* 3849). — P. 712. H. Urtel, *Belle-mère*. L'appellation garderait la trace d'une organisation de la famille patriarcale où la belle-mère avait une autorité particulièrement redoutable. —. P. 713. L. Spitzer, « *Es* » *im Portugiesischen*. Expression portugaise du pronom neutre.

Comptes rendus. — P. 719. Lope de Vega, *Las Burlas veras*, edit. S. L. M. Rosenberg (A. L. Stiefel). — P. 722. Cervantes, *Don Quijote*, éd. F. Rodriguez Marin (P. de Mugica). — P. 726. *Le Moyen-Age*, mars 1911-décembre 1912 (F. Ed. Schneegans). — P. 730. *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* (E. Herzog). — P. 737. *Bulletin Hispanique*, XII, 1910 (A. Hämel).

P. 743-67. Index.

M. R.

CHRONIQUE

L'École des chartes a célébré, le mardi 22 février, le centenaire de sa fondation dans une cérémonie à la Sorbonne.

— Un comité français catholique s'est constitué pour la célébration du sixième centenaire de la mort de Dante Alighieri ; il annonce la publication, à partir du début de 1921, d'un *Bulletin du Jubilé* qui comprendra cinq fascicules paraissant trimestriellement sous la direction de MM. H. Cochin et A. Pératé.

— Le second Congrès de l'Histoire de la Médecine, organisé par la Société française d'Histoire de la Médecine, se tiendra à Paris du 1er au 5 juillet 1921 ; il s'ouvrira par l'inauguration du Musée d'Histoire de la Médecine. Plusieurs des questions à l'ordre du jour intéressent l'histoire de la civilisation médiévale. Il serait très désirable que, pour un prochain congrès, la Société d'Histoire de la Médecine inscrivît à l'ordre du jour l'étude méthodique, l'inventaire et le classement de la littérature médicale du moyen âge.

Publications annoncées.

La Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel annonce la publication par fascicules (5 ou 6 fascicules de 48 pages pet. in-4° par an) d'un *Dictionnaire historique du parler neufchâtelois et suisse romand* par M. W. Pierrehumbert (Attinger frères, à Neuchâtel, éditeurs). Le dictionnaire doit être complet en une quinzaine de fascicules.

Collections et publications en cours.

Dans la collection des *Classiques français du moyen âge :*

23. *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle* éditées par A. Jeanroy et A. Långfors ; 1921, XIV-145 pages. Edition de 47 pièces dont quatre inédites : des autres nous n'avions en général que des reproductions diplo-

matiques ou des éditions fort imparfaites. Trois de ces pièces (XXXIX-XLI) présentent cet intérêt particulier qu'elles semblent pouvoir être attribuées à Colin Muset, tant par le mélange de poésie et de matérialisme joyeux, qu'elles présentent que par certains traits de langue, et, peut-être, la mention de Sailli (cf. Colin Muset, ch. XIII de l'éd. J. Bédier, dans la même collection).

24. *Les Chansons de Conon de Béthune* éditées par A. Wallensköld ; 1921, XXIV-39 pages.

— Dans la *Bibliothèque méridionale* : t. XVII-XX. *Las Leys d'Amors*, manuscrit de l'Académie des Jeux Floraux publié par Joseph Anglade ; le t. I (1919, VIII-203 pages) contient le premier livre, le t. II (1919, 186 pages) le livre II, le t. III (1919, 184 pages) le livre III, le t. IV (1920, 187 pages) des études sur les *Leys*, des notes, le glossaire et l'index.

— La librairie Champion vient de mettre en vente le tome I des *Suppléments de l'Atlas linguistique de la France* de J. GILLIÉRON et E. EDMONT (Paris, 1920 ; un vol. gr. in-8 de 308 pages). Il est composé de deux parties : 1° Supplément alphabétique contenant, par ordre alphabétique des types français, les réponses qui n'ont été obtenues que sur trop peu de points pour permettre l'établissement d'une carte, et des additions aux cartes ; 2° Supplément numérique (*N*), réunissant les additions au questionnaire faites occasionnellement sur un grand nombre des points où M. Edmont a étendu son enquête. Nous sommes heureux de signaler l'apparition de ce volume, en cours de composition avant la guerre, non seulement pour ce qu'il apporte de matériaux nouveaux et souvent importants (voir p. ex. les listes très étendues de noms de vents), mais pour l'espérance qu'il nous donne de voir achever cette œuvre admirable qu'est l'*Atlas linguistique de la France* et de voir reprendre le tirage de l'*Atlas linguistique de la Corse*, prêt depuis longtemps, mais interrompu par la guerre et par les difficultés matérielles qui la suivent. Nous rappelons (voir *Romania*, XLI, 626) que les types français et patois compris dans les *Suppléments* sont relevés dans la *Table de l'Atlas linguistique de la France* parue en 1912.

— Les nos XXI et XXII de la *Bibliotheca hispanica* sont constitués par les *Poesias del Canciler Pero Lopez de Ayala* publicadas por Albert F. KUERSTEINER ; New-York, Hispanic Society of America (G.P. Putnam's Sons), 1920 : 2 vol. pet. 8° de XLII-295 et XXXVIII-328 pages. L'éditeur, aujourd'hui décédé, s'est proposé seulement de reproduire les sources manuscrites du texte de Ayala, c'est-à-dire, pour le *Libro del palacio*, le ms. 4055 de la Bibliothèque nationale de Madrid, dont l'édition forme la majeure partie du t. I de l'éd. Kuersteiner, et le ms. iij. h. 19 de l'Escorial (reproduit au t. II) ; à la fin du t. I, M. K. a reproduit les fragments d'Ayala conservés dans le *Cancionero de Baena* et dans le ms. Esp. 216 de la Bibl. nationale à Paris.

— Du *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* E. Levy a publié, en 1915, le fasc. 34 qui termine le t. VII, et, en 1917, le fasc. 35 ; après la mort de l'auteur (28 nov. 1917), M. C. Appel s'est chargé de continuer la publication

rédigée dans le détail jusqu'au mot *trageia* et préparée sur fiches pour la suite ; le fasc. 36 a paru dans ces conditions en 1920 : il va jusqu'au mot *tolemen*.

— Du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de M. W. Meyer-Lübke ont paru en 1916 les livraisons 9 et 10 avec lesquelles se terminait le dictionnaire proprement dit et commençaient les index ; ceux-ci occupent les livraisons 11-12 (1919) et 13-14 (1920). L'ouvrage se clôt, après quelques additions et corrections, par une page mélancolique où l'auteur déplore (p. 1092) les mauvaises conditions de travail dans lesquelles il s'est trouvé pendant ces dernières années et qui l'ont forcé à terminer son œuvre sans qu'elle soit vraiment achevée. Que d'œuvres interrompues ou ruinées à jamais méritent d'aussi amers regrets !

— La Société des Belles-Lettres de Lund a commencé en 1920 la publication d'*Acta Societatis humaniorum litterarum Lundensis* (*Skrifter utgivna av humanistiska Vetenskapssamfundet i Lund*) :

I. *Primitive time-reckoning...* by M. P. Nilsson ; 1920, gr. 8°, XIII-384 pages ;

II. *Vitae Patrum, kritische Untersuchungen über Text, Syntax und Wortschatz der spätlateinischen Vitae Patrum* (*B. III, V, VI, VII*) von Dr A. H. Salonius; 1920 ; gr. 8°, XI-456 pages. Les quatre livres examinés forment, sous le titre de *Verba seniorum*, un groupe homogène par le contenu, la langue et la date (milieu du VIe s.), ils présentent quelques tours syntactiques intéressants pour les langues romanes et aussi quelques éléments lexicaux (*approximare, buda, causare* « choser », *cusare* et *recusuere* « coudre », *facere* impersonnel : *bonum aerem facit, lavatura, mittere sibi vestimenta, ad opus alicujus*).

Dans la même collection est annoncée l'édition de Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de Saint Thomas de Cantorbéry*, par M. E. Walberg.

— Dans la collection des *Romanistiche Arbeiten* (voir *Romania*, XLII, 624) ont paru :

III. *August Wilhelm Schlegels Verhältnis zur spanischen und portugiesischen Literatur* von Wilhelm Schwartz ; 1914, X-144 pages;

IV. *Die frauenfeindlichen Dichtungen in den romanischen Literaturen des Mittelalters bis zum Ende des XIII. Jahrhunderts* von August Wulff ; 1914, X-199 pages ;

V. *Die italienische Tenzone des XIII. Jahrhunderts und ihr Verhältnis zur provenzalischen Tenzone* von Heinrich Stiefel ; 1914, XVI-151 pages.

VI. *Die romantischen Elemente in Prosper Mérimées Roman und Novellen*, von Ernst Falke ; 1915, XI-190 pages.

VII. *Laissenverbindung und Wiederholung in den Chansons de Geste* von Werner Mulertt ; 1918, XIV-190 pages.

— Dans le premier numéro de la *Revue de France* que vient de faire paraître la Renaissance du Livre (15 mars 1921), M. Joseph Bédier, co-directeur littéraire de cette nouvelle revue, publie (pp. 88-108) un intéressant article sur

l'*Esprit de nos plus anciens romans de chevalerie* : il s'efforce d'abord de dégager ce qui fait l'individualité de chacun des trois grands groupes classiques de nos chansons de geste : idée de la mission confiée à la France par Dieu dans la geste du Roi, idée de la fierté du lignage féodal dans la geste de Monglane, religion de la foi donnée et reçue dans la geste de Doon de Mayence ; il indique ensuite ce qu'il est permis de supposer des conditions qui peuvent expliquer le grand nombre des chansons et la multiplicité des remaniements : entreprises de confréries de jongleurs rivales, souci de répondre au goût et aux besoins de publics variés, de plus en plus étendus, de plus en plus vulgaires. Du même auteur la Revue annonce qu'elle publiera, parmi les romans, *Perceval* ou *le Saint Graal*, comme « le pendant de *Tristan et Isent* ».

Comptes rendus sommaires.

J. Marouzeau, *La linguistique ou science du langage*; Paris, Geuthner, 1921; in-16, 189 pages. — C'est un utile et très clair petit livre d'initiation où la critique de bien des idées ou méthodes reçues a sa large part. Il est accessible à des lecteurs sans connaissances polyglottiques et il fournit des indications bibliographiques suffisantes pour guider vers des études plus précises. Dans une deuxième édition il faudra rendre au nom de Darmesteter sa véritable orthographe.

Maccarrone (Nunzio), *La vita del latino in Sicilia fino all' età normanna (con appendice)* ; Firenze, successori B. Seeber, 1915 ; in-8, 151 pages. — L'auteur s'est proposé de retracer le sort de la langue latine en Sicile depuis sa première pénétration dans l'île jusqu'à l'époque normande, époque où la civilisation et la culture latines reprirent leur prépondérance dans l'île et en constituèrent l'unité ethnique et linguistique. Avant cette époque la Sicile, intermédiaire entre l'Occident et l'Orient, avait tout d'abord opposé à la diffusion du latin, commencée vers 213 avant J.-C., ses éléments indigènes, ou grecs, ou phéniciens, puis, au moyen âge, l'expansion byzantine et la conquête arabe vinrent battre en brèche l'œuvre de colonisation latine. Quel a donc été le sort de la latinité à travers ces vicissitudes ? La latinité sicilienne moderne est-elle la suite directe de la colonisation latine d'époque romaine, ou n'est-elle que le résultat d'une forte réimmigration venue de l'Italie et notamment de l'Italie méridionale à partir du XIIe siècle ? M. M. fait justement remarquer qu'il ne faut pas identifier, comme on le fait trop volontiers, l'histoire politique et l'histoire linguistique d'un pays ou même l'histoire de sa civilisation et que, sous des dominations ou des exploitations étrangères diverses, un peuple, même d'origine mêlée, peut conserver plus ou moins complètement la langue et les coutumes qu'il a une fois adoptées. Cela pourrait assez exactement se dire du peuple roumain et

M.M. essaye de montrer que c'est ainsi que les choses se sont passées pour la Sicile. Les nombreux éléments italiques de l'île, bien que vivant en contact avec les colonies grecques, n'avaient pas été absorbés par elles, et lors de la conquête romaine, ils se rangèrent facilement à la civilisation latine et à l'usage du latin par une affinité naturelle. Cela permit la constitution en Sicile d'une masse latinisée assez forte pour résister, quoique non sans dommages, à l'emprise de la civilisation byzantine et plus facilement encore à l'influence des conquérants arabes. Il fallut cependant un long travail, de la fin du XIe à la fin du XIVe siècle, pour que la latinité rappelât ces éléments à une vie active et redevînt dominante dans l'île et ce fut l'œuvre des rois normands et de leurs successeurs, de l'influence pontificale, de la société italienne venue de la Pouille et de Naples, des relations commerciales avec l'Italie et des colonies lombardes. Ainsi la latinité sicilienne serait à la fois le produit de la latinisation romaine et de la colonisation italienne. L'intéressante étude de M. M. est complétée par un appendice donnant un dépouillement linguistique des documents médiévaux latins et grecs d'origine sicilienne (inscriptions et documents d'archives). M. M. nous avait déjà donné (cf. *Romania*, XLVI. 602) une étude sur le latin des inscriptions de Sicile. — M. R.

Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik von L. Spitzer ; Halle, Niemeyer, 1918; in-8, [VIII] 392 pages. — M. S. a réuni dans ce volume 19 notes dont la plupart ont été publiées déjà dans des recueils allemands et que la *Romania* a signalées en général à leur apparition. Les notes nouvelles ont les titres suivants : *Ueber syntaktische Einordnung des Individuellen unter die Allgemeinheit* (type *on* pour *nous* ou *je*) ; *Ueber das Futurum* cantarehabeo; *Die syntaktische Errungenschaften der französischen Symbolisten* ; *Ein Ersatzwort für Syntax* (M. S. propose *Beziehungslehre*).

Anthologie de la littérature roumaine des origines au XXe siècle... par N. Jorga et Septime Gorceix ; Paris, Delagrave, 1920; in-12, XXXI-311 pages. — Ce petit volume, qui en est à sa 2e édition, est un choix varié et assez étendu de textes en général caractéristiques, traduits avec soin et souvent avec bonheur. Une préface et des notices sur les auteurs permettent de situer ces morceaux choisis, empruntés surtout à la période moderne de la littérature roumaine, mais pour une part aussi à la poésie populaire et aux auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle.

G. Pascu, *Beiträge zur Geschichte der rumänischen Philologie*; Leipzig, Fock, 1920; in-8, 80 pages. — M. P. a reproduit dans cette brochure, avec des remaniements et en y ajoutant deux études nouvelles, une série de comptes rendus, publiés pour la plupart dans la *Viața românească* de Iassy, notamment sur les travaux de MM. Meyer-Lübke, Candrea-Densusianu, Sainéan, Jokl, etc.

Istoria literaturii rômane, cursuri populare de Seŭtil Puşcariu, vol. I, Epoca veche: Sibiiu, Editura Asociaţiunii, 1920; in-8, [VIII]-219 pages. — Histoire sommaire, mais claire et vivante et qui marque bien les rapports des faits littéraires et du développement de la civilisation roumaine. Des notes bibliographiques abondantes et précises, un index étendu et des illustrations nombreuses et bien choisies ajoutent à l'utilité de ce premier volume; il est souhaitable que la suite de cet excellent manuel puisse paraître promptement. — M. R.

Dell' elemento germanico nella lingua italiana ; a proposito di un libro recente. Note del M. E.Carlo Salvioni; Milan, Hoepli, 1917 (R. Istituto lombardo di Scienze e lettere, *Rendiconti*, XLIX, 20): in-8°, 59 pages. — Critique de G. Bertoni, *L'elemento germanico nella lingua italiana.* L'intérêt durable de ces notes est de fournir de nombreuses additions et rectifications au travail de M. Bertoni, mais au *R.E.W.* de M. Meyer-Lübke.

P. H. Ureña, *Tablas cronológicas de la literatura española;* Boston-New-York-Chicago, Heath, [1920]; in-8, v-73 pages.— On pourra critiquer la disposition typographique de ces tableaux qui n'assurent pas la netteté de vue synoptique souhaitable dans des travaux de ce genre. Je crois en outre que des tableaux chronologiques ne prennent tout leur sens et leur utilité vraie que si on y introduit, pour encadrer les faits littéraires, l'indication de faits historiques, artistiques, scientifiques, et si l'on tient compte des œuvres écrites en diverses langues dans le pays ou le groupe considéré. Sous ces réserves il y a toujours utilité à mettre entre les mains des travailleurs, des tableaux chronologiques comme ceux de M. Ureña. — M. R.

F. de Gelis, *La vraie langue d'oc*; Toulouse, Guitard, 1921; in-12, 114 pages. — Après avoir exposé sa conception de l'origine de la langue du midi de la France, « qui prit vraisemblablement naissance en Limousin et qu'on a, faute de désignation plus claire et plus précise, appelée l'*occitan* », l'auteur nous parle du mérite littéraire du poète toulousain du XVIe siècle, Goudouli, puis résume l'histoire de la renaissance de la littérature méridionale au XIXe siècle, traitant surtout de l'œuvre de Mistral, Victor Gelu, Achille Mir, Auguste Fourès et Prosper Estieu. Il termine en défendant l'existence des dialectes littéraires et s'élève contre le *panprovençalisme* des Rhodaniens qui veulent « faire l'empire » suivant le mot d'Estieu. L'ouvrage est présenté sous une forme aisée et vivante, mais il n'apprend rien de nouveau. C'est un exposé qu'on eût sans doute entendu avec agrément, mais qui sera lu sans profit par les initiés à la philologie provençale et non sans danger par les autres. M. F. de Gelis est, en effet, mal averti des questions de linguistique qu'il ne craint pas d'envisager. Je donnerai cet exemple qui suffira. C. de Tourtoulon proposait aux Félibres, pour l'expression d'un certain nombre d'idées nouvelles, de prendre soit dans la langue des

troubadours, soit dans un autre dialecte, soit même dans une autre langue romane, des radicaux que l'on modifierait logiquement d'après les lois qui ont présidé à la formation du dialecte employé. « Comment », objecte M.F. de Gelis, « un radical inconnu des troubadours pourrait-il se trouver dans un autre dialecte ou une autre langue romane ? qu'est-ce que M. de Tourtoulon appelle *autre langue romane* ? et que viennent faire dans cette création de mots *les lois qui ont présidé à la formation du dialecte* ? Dans l'impossibilité de comprendre ce rébus, nous proposons d'y substituer la rédaction suivante : Emprunter... au latin les radicaux nécessaires à la formation des mots nouveaux et les compléter ensuite suivant les règles habituelles de la morphologie. » — C. Brunel.

Maurice Grammont, *Traité pratique de prononciation française*; deuxième édition, Paris, Delagrave, 1920; in-12, 241 pages. — Nous avons rendu compte (XLV, 283) de la première édition du livre si remarquable de M. Grammont. L'auteur a encore augmenté l'utilité de son traité en indiquant, au chapitre des voyelles, comment se répartissent les timbres. Il sera très commode pour les étrangers de trouver ici non seulement des listes rigoureusement vérifiées de mots offrant soit le son ouvert soit le son fermé de l'*o* et de l'*e*, par exemple, mais aussi des règles précises qui leur permettront dans la plupart des cas de voir du premier coup d'œil les caractères communs de chaque catégorie ainsi déterminée. Français et étrangers seront surpris de l'extraordinaire diversité des prononciations individuelles de la voyelle *a*. Ces différences sont ténues, il est vrai, et, au rebours de celles qui s'observent dans la prononciation de *o* et de *e*, elles sont à peine remarquées de la majorité des sujets parlants; elles existent toutefois, et il est intéressant de constater, dans le chapitre que M. G. consacre à cette question, qu'elles résultent en grande partie de la variété des tendances et des lois contradictoires qui sont à l'œuvre en ce coin limité du domaine phonétique. On voit là sur un exemple singulier combien, dans une même langue, l'unité apparente d'un son peut recouvrir de divergences individuelles. On se demande si *e* et *o* n'ont pas, eux aussi à leur heure, passé par une période trouble du même genre, et si de l'arbitraire et de la confusion d'aujourd'hui ne sortira pas un jour pour *a* une répartition plus systématique en même temps qu'une différenciation plus accusée des timbres. — Ailleurs encore, dans cette nouvelle édition, on trouve des additions intéressantes : ainsi p. ex. l'indication du recul rapide du son (ny) de *panier* devant le son (ñ) de *régner*. Enfin signalons un appendice utile sur « les ambiguïtés de l'orthographe ». — E. Foulet.

L. Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie historique du français* ; Paris, Klincksieck, 1917 ; in-16, VI-282 pages. — L'objet de ce petit livre, que nous aurions dû depuis longtemps signaler et recommander à nos lecteurs,

est d'exposer brièvement, sous une forme accessible à tous, « les lois phonétiques de la transformation des mots latins en mots français et les conséquences morphologiques de ces lois, avec les simplifications analogiques qui sont intervenues dans la constitution de nos flexions », c.-à-d., en somme, de rattacher plus étroitement qu'on ne le fait d'habitude, la morphologie à la phonétique. — Comme le plan, l'exécution en est très personnelle : on y trouvera, non seulement une foule de remarques ou d'explications nouvelles, mais des chapitres entiers (sur les groupes de consonnes, les consonnes finales, les pénultièmes atones) où l'auteur a résumé ses travaux originaux bien connus des spécialistes. Le souci d'être complet et d'élucider de nombreux cas particuliers l'a parfois entraîné à une multiplicité de renvois quelque peu gênante. L'emploi des astérisques est assez arbitraire et parfois fautif : il faut par exemple supprimer ce signe devant *vedo* (p. 111) et l'introduire devant *fortia* (p. 100). On voudrait aussi que fussent distinguées des formes attestées les formes françaises supposées, comme *crembre*, *gembre* (p. 113), *sence* (p. 231), *coudre* (p. 233). Il faudrait enfin ne pas alléguer à l'appui des règles phonétiques les mots savants ou demi-savants (p. 181) comme *empérere* (cf. *sovrain*, *ovrir*). — A. Jeanroy.

Édouard Bonnaffé, *Dictionnaire des Anglicismes*. Préface de M. Ferdinand Brunot; Paris, Delagrave, 1920; in-8, XXIII-193 pages — M. Bonnaffé entend par anglicisme toute façon de parler empruntée à la langue anglaise, quelle que soit la date de l'emprunt et quelle que soit la physionomie du mot, familière ou exotique, et par conséquent *bol*, *budget*, *chèque*, *express*, *franc-maçon*, *paquebot*, *péniche*, *redingote*, *sinécure*, *trappeur*, aussi bien que *chewing gum*, *dumping*, *dead-heat*, *five o'clock tea*, *high-life*, *knock out*, *side-car*, *skating*, *smart*, *tank*. Nous avons donc ici tout autre chose qu'un recueil de curiosités ou d'amusettes : un dictionnaire raisonné et systématique de tous les termes anglais qui depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours ont été pris par le français à l'anglais, à la seule exclusion des mots qui ne se sont pas maintenus dans la langue ; réserve très justifiée dans un dictionnaire de l'usage contemporain ; peut-être toutefois y aurait-il eu intérêt à dresser une liste de ces mots en appendice : M. B. en cite lui-même quelques-uns dans une note. Il ne semble pas que le nombre en ait été très grand. Il en sera sans doute autrement dans quelques années, car il n'est pas probable que la masse de néologismes anglais qui ont envahi le français dans les dernières années se maintienne tout entière. Ici on reprocherait volontiers à M. B. d'avoir été trop accueillant. Mais, quand il s'agit de mots récemment introduits, il est bien difficile, comme il l'indique, de faire un départ entre emprunts d'un moment et acquisitions durables. Sauf cette exception, il n'admet que les mots qui sont réellement et couramment employés, ne fût-ce que par une catégorie restreinte de personnes. Les définitions de

M.B. sont excellentes, et ses exemples si abondants et si variés qu'ils donnent à ce livre d'érudition l'attrait d'une histoire anecdotique des mœurs. Ils sont très rigoureusement datés : M.B. cherche, autant qu'il est possible, à recueillir les premiers exemples de chaque terme, et on a l'impression qu'il y réussit souvent. On est surpris d'apprendre qu'un aussi bon mot français que *bifteck*, connu dans le moindre hameau de France, ne date que de 1786 (et sous la forme *beef-stakes*). La surprise est plus vive dans certains cas où c'est l'origine anglaise même du vocable qui nous est ainsi révélée : ainsi *attraction* (spectacle curieux), *dispensaire* (où l'on soigne gratuitement les malades indigents), *revue* (publication périodique) sont des « anglicismes ». Il y aurait bien d'autres conclusions plus générales à tirer de ce livre. On sait tout ce que notre vocabulaire politique et parlementaire et notre vocabulaire des sports doivent à l'anglais, mais il est d'autres emprunts, tout aussi importants et moins remarqués, que le livre de M. B. met en pleine lumière : *électron*, *colloïde*, *induction*, *ion*, *osmium*, *palladium*, etc., pourraient avoir été créés n'importe où, il n'est pas indifférent de savoir qu'en fait ces mots nous viennent tous de l'Angleterre : il y a là un témoignage frappant de l'avance prise au XIXe siècle par l'école de physique anglaise. On voit tout l'intérêt du livre ; le seul reproche que nous voudrions faire à M. B., c'est de ne pas avoir indiqué, au moins dans le cas des mots récents et d'allure plus ou moins rébarbative, la prononciation qu'on leur donne dans les milieux où on les emploie : il est plus d'un cas où elle ne saute pas aux yeux. — L. Foulet.

L. Sainéan, *Le langage parisien au XIXe siècle ; facteurs sociaux, contingents linguistiques, faits sémantiques, influences littéraires*; Paris, de Boccard, 1920 : gr. in-8, XVI-590 pages. — Nous avons tenu à signaler cet important ouvrage, bien qu'il paraisse sortir des limites fixées à la *Romania*, parce qu'il est la conclusion des recherches sur les langues spéciales et vulgaires de la France entreprises depuis plusieurs années par l'auteur et que nous avons signalées en leur temps (cf. *Romania*, XXXVII, 465, et XLII, 157). L'on y trouvera d'ailleurs, surtout dans les appendices, des compléments et des rectifications utiles aux études antérieures sur l'argot et le bas-langage anciens.

F. Arnaud et G. Morin, *Le langage de la vallée de Barcelonnette* ; Paris, Champion, 1920 ; in-8, XLVIII-323 pages. — Il faut remercier la Société d'études des Hautes-Alpes d'avoir publié cet ouvrage posthume, malgré les difficultés présentes. Il constitue un supplément important aux recueils d'Honnorat et de Mistral. Paul Meyer avait rédigé pour ce volume, sous le titre de *Remarques sur le patois de la vallée de l'Ubaye*, une préface qui fut tirée à part et donnée à quelques amis. On la retrouvera en tête de ce volume. L'introduction écrite par F. Arnaud fournit des indications, intéres-

santes pour l'histoire de la philologie provençale, sur le Dr Honnorat, l'auteu- du *Dictionnaire provençal-français*, et sur les emprunts qu'a faits à ce *Dictionnaire* le *Trésor du félibrige*. L'ouvrage lui-même est composé de diverses parties : le dictionnaire barcelonais, deux petits vocabulaires de la Haute et de la Basse-Ubaye, des listes de noms de lieu, noms de famille et sobriquets, des dictons et proverbes et enfin une grammaire barcelonaise.

A. Levé, *La tapisserie de la reine Mathilde, dite tapisserie de Bayeux* ; Paris, H. Laurens, 1919 ; in-8, 212 pages avec planches. — Ce volume contient l'histoire et la description minutieuse de la tapisserie, sujets principaux et bordures, une étude critique de ce monument, sujet, dessin, exécution, particularités de costume, armes, etc., et des conclusions sur la date et l'origine. Pour M. L. « la tapisserie est une œuvre bien normande, conçue par un Normand, exécutée par des mains normandes », encore que peut-être la reine Mathilde ait pu trouver à l'abbaye de Saint-Bertin, riche en miniaturistes, l'artiste qui a dessiné les broderies de la toile ; les détails de costume correspondent bien à ce que les sceaux nous apprennent du costume avant la fin du XIe siècle, et le mode de combat des chevaliers, avec la lance employée comme un javelot, paraît antérieur à ce que nous montre déjà le *Roland* de l'escrime à la lance ; ce serait bien enfin la reine Mathilde, femme du Conquérant, qui aurait fait faire cette tenture. Nous ne pouvons qu'enregistrer ce nouvel essai de critique archéologique pour résoudre une question débattue depuis un siècle et demi ; mais il y a dans l'étude de M. L. des commentaires précis de bien des détails difficiles à comprendre dans la tapisserie et des observations qui confirment beaucoup de celles qu'avait présentées ici même Gaston Paris (XXXI, 404 sq.) à propoe de l'étude de M. Marignan, notamment en ce qui concerne l'indépendance de la tapisserie par rapport à Wace ; on appréciera surtout la série des planches qui donne le développement entier de la toile d'après des photographies prises directetement. — M. R.

Henry E. Haxo, *Denis Piramus, La Vie Seint Edmunt* (twelfth century), reprinted with additions from Modern Philology, Vol. XII, Nos 6 and 9, Dissertation de Chicago ; Chicago, 1915 ; in-8, 57 pages — M. Haxo nous donne ici une très complète et très soigneuse étude de la langue de Denis Piramus. Comparée à celle d'autres auteurs anglo-normands de la période 1170-1210, cette langue apparaît comme remarquablement pure. M. H. explique ce fait en supposant que Denis est un continental qui est allé s'établir en Angleterre dans sa jeunesse, ou encore un Anglo-Normand de naissance qui se serait servi avec habileté d'une langue littéraire déjà établie : cette seconde hypothèse, plus prudente, a bien des chances d'être la plus juste. Comme la langue de Denis est assez voisine de celle de Marie de France, M. Haxo est un instant tenté de faire venir Denis du Maine où est proba-

blement née l'abbesse de Shaftesbury, sœur d'Henri II d'Angleterre. Mais l'hypothèse de M. Fox, que M. H. n'accepte du reste qu'avec certaines réserves, nous semble très contestable, malgré la faveur avec laquelle elle a été accueillie : il n'y a sans doute pas lieu de voir en « dame Marie » autre chose qu'une humble poétesse de talent, qui vivait de ses écrits. M. H. est sur un terrain plus solide quand il cherche à identifier Denis Piramus avec le magister Dionisius, moine de l'abbaye de Saint Edmund, qui apparaît dans les chroniques entre 1173 et 1214. La *Vie de Saint Edmund* a été écrite pour les autorités de l'abbaye : quoi de plus naturel qu'un de leurs moines ait été chargé de ce soin ? Et M. H. donne des raisons assez plausibles pour justifier cette identification. Si la langue de Denis, débarrassée des formes propres à celle du copiste, est de très bon aloi, sa versification est plus sujette à caution. Les vers de 7 et de 9 syllabes abondent et ceux même de 6 et de 10 ne sont pas rares. M. H. montre bien que, moyennant additions ou corrections très légères, il n'est pas un de ces vers qui ne puisse être remis sur ses pieds : la démonstration ne nous semble pas absolument péremptoire et la question reste en suspens. Une liste de mots rares ou difficiles, presque tous élucidés, termine cette substantielle étude. — L. Foulet.

Le Purgatoire de saint Patrice du manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français 25545, publié pour la première fois par Marianne Mœrner, Lund-Leipzig, 1920 ; in-8, xxvii-62 pages. (*Lunds Universitets Arsskrift*, N. F. avd. 1, t. XVI). — Excellente édition qui donne tout le nécessaire et rien de superflu [1]. L'introduction est consacrée à la comparaison du texte avec les versions du *Tractatus* qui en est certainement la source et à une étude de la versification et de la langue. La première de ces recherches aboutit au résultat que le modèle suivi n'appartient ni à l'un ni à l'autre des deux groupes de versions supposés par Ward. Qu'en conclure, sinon que cette classification n'est pas définitive ? Ce qui ressort de la seconde partie, c'est que l'auteur, originaire d'une province de l'Est, et qui vivait à la fin du xiiie siècle, s'est efforcé d'écrire dans la langue commune et que son dialecte propre a laissé dans son œuvre très peu de traces. Les notes sur le texte (p. 33-8) sont sobres et instructives, le Glossaire complet. Le texte du ms. a été très bien reproduit et presque toujours respecté. V. 144, correction inutile, le texte donnant un sens acceptable ; v. 245 : la forme orientale du subj. *entroit* était à conserver ; le conditionnel introduit dans le texte est incorrect ; v. 253, v. 255, il vaudrait mieux écrire *chant'* et *donn'* (avec apostrophe) ; v. 607, le ms. a bien *tornioit*. P. xx, l. 2 (du bas), la rime *lier* : *allumer* est parfaitement correcte. *Concillier* (*toi*), ici, non

1. Nous devons déjà à Mlle M. l'édition de la version du *Purgatoire* par Berol (Lund, 1917) ; cf. *Romania*, XLV, 156.

« réfléchir », mais « prendre un parti ». *Demourer (soi)* au sens de « s'abstenir » (v. 233) méritait d'être relevé (un seul ex. dans Godefroy). — A. JEANROY.

Cte Paul DURRIEU, *Une « Pitié de Notre-Seigneur » (tableau français de l'époque du règne de Charles VI donné au Musée du Louvre)*. Extrait des *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XXIII (Fondation Eugène Piot) : Paris, E. Leroux, 1919 ; in-fol., 49 pages et une planche hors texte. — Le Musée du Louvre a reçu, il y a peu de temps, en don de M. Maurice Fenaille, un petit tableau sur bois de forme ronde (que les Italiens appellent *tondo*) représentant une mise au tombeau. En cherchant à déterminer le milieu d'où est sortie cette peinture, dont la valeur artistique est considérable, M. le comte Durrieu, par une démonstration aussi ingénieuse que convaincante, arrive à la conclusion qu'il s'agit d'une œuvre française du règne de Charles VI et, comme terme de comparaison, il reproduit et analyse un certain nombre d'œuvres d'art de l'époque, entre autres la sainte Catherine peinte dans un livre d'heures de la Bibliothèque nationale (lat. 1379, fol. 202). Les lecteurs de la *Romania* se rappellent peut-être que cette miniature se trouve en tête d'une Vie de la sainte en forme de prière, où j'ai lu un acrostiche nommant l'auteur, *Estienne Lanqelier peintre*, et que j'ai imprimée ici-même (XXXIX, 1910, p. 56-60). Cette miniature est-elle vraiment de la main d'Estienne Lanquelier, peintre identique très vraisemblablement à cet Estienne Lenglier dont on connaît le nom par ailleurs ? M. le comte D. se prononce là-dessus avec toute la réserve nécessaire ; il n'affirme même pas que nous ayons là un souvenir plastique d'une miniature sortie du pinceau de cet artiste. Mais il constate, avec raison, qu'en comparaison avec toutes les premières des images du manuscrit latin 1379, « la dernière, précisément celle représentant sainte Catherine, tranche sur les précédentes par une exécution plus fine et un dessin plus serré ». — A. LÅNGFORS.

La Chastelaine de Vergi, poème du XIIIe siècle, avec une version en français moderne par André MARY et des gravures sur bois par Roubille ; Paris, Léon Pichon, 1920 ; in-8, 55 pages ; André MARY, *Les Amours de Frêne et Galeran*, suivies du *Bel Inconnu*, Paris ; L'Édition française illustrée, [1920] ; in-12, 256 pages — Voilà deux traductions qui méritent d'être signalées à ceux qui s'intéressent aux œuvres de notre ancienne littérature. Elles sont de quelqu'un qui a senti le charme de ces vieux poèmes. La version de la *Chastelaine de Vergi* est, sauf quelques légères nuances, très fidèle et elle a retenu appréciablement la délicatesse et le parfum de l'original. Le texte est celui de la deuxième édition des *Classiques français*. Le second livre de M. Mary ne renferme que des traductions. Le problème était ici plus difficile. Si la langue de *Frêne et Galeran*, pour ne nous en tenir qu'à ce poème,

est limpide, le style est parfois contourné et même obscur, et M.M. n'a pas toujours évité les pièges que lui tendait son texte. Dans l'ensemble il a bien rendu le sens de son auteur. D'autre part Renaut est volontiers long et parfois diffus. Impossible ici de traduire vers par vers sans tomber dans la prolixité et des redites fatigantes. C'eût été trahir un auteur qui avait du talent. Pour rester fidèle à l'esprit, il fallait sacrifier la lettre et resserrer vigoureusement des développements qui s'attardent, sans aller jusqu'à la sécheresse d'un résumé. Entre les deux dangers il y avait une mesure à observer et M.M. nous semble l'avoir saisie très justement. Élaguant les redondances, les répétitions et à l'occasion les bizarreries, il a maintenu tout ce qui fait avancer le récit, tout ce qui dans le dialogue rend une note originale. Il retient précieusement les expressions qui ont la saveur de l'ancienne langue toutes les fois qu'elles peuvent passer telles quelles dans la langue moderne, et ces expressions déterminent la tonalité du reste. Non qu'il ait visé à l'archaïsme. Au contraire il a visiblement cherché à l'éviter, et avec toute raison, croyons-nous. — L. Foulet.

Ezio Levi, *I lais brettoni e la leggenda di Tristano* (Estratto dagli *Studj romanzi* pubblicati dalla Società Filologica Romana a cura di E. Monaci, XIV). Perugia, Unione Tipografica Cooperativa, 1918. In-8°, 138 pages. — Ce livre est d'un homme qui a senti très vivement le charme des légendes de Bretagne et qui sait communiquer son émotion au lecteur. Mais il semble à M. Levi que ce charme s'évapore dès qu'on cesse d'envelopper ces légendes d'un voile de mystère; il croit que c'est faire tort aux poèmes où elles sont enchâssées que de vouloir y retrouver l'œuvre de littérateurs conscients de leur art, dociles aux inspirations et aux caprices de la mode, habiles au besoin à utiliser des procédés d'école. Il s'agit surtout ici des *Lais* de Marie de France et des « lais anonymes »; la légende de Tristan n'est invoquée qu'en tant qu'elle explique l'histoire des lais bretons. M. L. croit à l'existence des « lais » mentionnés dans Thomas et Gottfried de Strasbourg, le lai Guirun, le lai de Graland, le lai Didon et celui de la courtoise Tispê, le lai Tristan composé par Tristan lui-même ; il croit qu'il y a eu un lai Merlin, un lai Artus, un lai Brandan et, avant Marie, un lai du Chèvrefeuil ; il croit aussi à un lai de Batolf. C'est toute cette production de chansons de harpe et de viole dont on retrouverait le reflet dans l'œuvre de Marie de France. Les lais anonymes, où il faut se garder de voir des imitations de Marie, nous renvoient aussi à cette première floraison lyrique: il faut prendre à la lettre les indications de leurs prologues. Nous avons soutenu autrefois des théories contraires, et de même que nous n'avons pas convaincu M. L., M. L. ne nous a pas convaincu. Rien de surprenant dans des discussions de ce genre, où il est si difficile de définir les faits dont on part. Que sont au juste les « lais de harpe et de gigue »? G. Paris en a donné une séduisante explication. Mais où voit-on ces jongleurs

polyglottes qui s'en seraient allés dans la France du XIIe siècle de château en château, chantant en breton et donnant en français une interprétation de leurs chants ? M. L. me renvoie à un passage connu de Pierre de Blois : toutefois il y est bien question de « cantilènes de jongleurs » et de légendes de Bretagne (Arthur, Gauvain, Tristan), mais il n'y est pas soufflé mot de « conteurs bretons ». M. L. ne veut pas que Marie, qu'il apprécie du reste fort bien, ait créé un genre nouveau. Il admet cependant que ses lais « sont des récits destinés à la lecture et auxquels la musique et le chant sont totalement étrangers » (p. 127, note). Or, de courts récits de ce genre, contés en vers de 8 syllabes, suivant une certaine technique et portant sur la « matière de Bretagne », qui nous en a laissés avant elle ? Verrons-nous dans Robert Biquet un prédécesseur de Marie ? M. L. est de cet avis et il rapporte l'opinion du dernier éditeur du lai du *Cor*, M. Dörner, qui en placerait la date de composition entre 1100 et 1125 (p. 114). Il y a ici quelque erreur. M. Dörner met expressément cette date dans le 3me quart du XIIe siècle, ce qui est bien différent. (Robert Biquet's, *Lai du Cor*, 1907, p. 45.) Et d'autre part les arguments de M. Dörner ne sont pas décisifs : ils prouvent simplement que la langue du *Cor* est contemporaine de celle de Marie. La question d'antériorité est encore à résoudre. Il faudrait aussi tenir compte de *Guinguamor*. — L. FOULET.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LES PRINCES

DE

GEORGES CHASTELAIN

Des œuvres poétiques de Georges Chastelain la plus connue peut-être, la seule au moins qu'on cite encore aujourd'hui, est un poème qui est intitulé dans les manuscrits *Les Princes*, et que le baron Kervyn de Lettenhove a publié en 1865 sous le titre de *Le Prince*[1]. « Il est à peu près inutile, déclarait le savant éditeur, d'apprendre au lecteur que ce prince est Louis XI[2]. »

Les 25 strophes du petit poème de Chastelain, qui toutes commencent par le mot *Prince*, ont inspiré, comme on sait, 25 ballades au poète breton Jean Meschinot. Le baron de Lettenhove a de même publié ces 25 ballades[3] qui sont, déclarait-il de rechef, une « réponse non moins acerbe dirigée contre Charles le Hardi ».

Satires contre Louis XI, satires contre Charles le Téméraire, c'était vite dit. A l'appui de ces deux affirmations aussi catégoriques que sommaires l'éditeur des œuvres de Georges Chastelain n'apportait rien, pas la plus petite preuve, pas le plus petit document. Il découvrait, il est vrai, dans un vers du *Prince* une vague « allusion au bâtard d'Armagnac et à d'autres favoris de Louis XI »[4]. Et c'était tout. Dans une notice qui se trouve en tête du volume[5], Kervyn de Lettenhove commen-

1. *Œuvres de Georges Chastellain*. Bruxelles, 1865, t. VII, p. 457-463.

2. Le baron de Lettenhove adoptait le point de vue du baron de Reiffenberg. Dans le Bulletin de la séance du 4 février 1842 de l'Académie royale de Bruxelles (t. X de la 1re série, n° 2. Bruxelles, 1843), ce dernier, décrivant le ms. 11020-33, résumait en ces termes le petit poème de Chastelain : « Portrait d'un mauvais prince, probablement Louis XI. »

3. *Ibid.*, p. 463-486.

4. *Ibid.*, p. 458, n. 2.

5. P. XIX.

tait en ces termes le poème de Chastelain : « La paix est rompue ; toutes les promesses du roi sont restées stériles, et sa haine est plus perfide que jamais. Chastellain dirige contre Louis XI des ïambes acérés par l'indignation. Sa verve poétique se révèle ici sous un nouvel aspect, et dans aucune autre de ses compositions elle n'offre plus de vigueur, ni plus d'énergie. Meschinot prit la défense de Louis XI en renvoyant les mêmes accusations au duc de Bourgogne [1]. » Le baron de Lettenhove plaçait « vers 1470 » la date de la composition du *Prince*.

M. Arthur de la Borderie a publié en 1895, dans le t. LVI de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, un remarquable travail sur *Jean Meschinot, sa vie et ses œuvres, ses satires contre Louis XI* [2]. M. de la Borderie, qui n'est pas tendre pour ses devanciers, estime que tout ce qu'on a écrit sur Meschinot et ses œuvres (à part une notice de M. Trévédy et une note de Brunet) « se distingue par une absence de critique vraiment étonnante ». Certes, on n'en peut dire autant du savant mémoire de M. de la Borderie, riche d'informations variées et de critique authentique. Mais cette fameuse critique, quand elle n'est pas tenue en laisse rigoureusement, et même quand elle l'est, s'amuse parfois à jouer des tours pendables. Le chapitre le plus neuf et le plus retentissant du mémoire de M. de la Borderie, *Poésies politiques de Meschinot. Satires contre Louis XI*, va peut-être nous en fournir un exemple.

Le baron de Lettenhove, sans dire pourquoi, regardait les 25 ballades de Meschinot comme une satire contre Charles le Téméraire. M. de la Borderie, qui avait étudié « à fond » les œuvres du poète breton a fait une découverte pleine d'intérêt : pour lui, les vers de Meschinot, comme ceux de Chastelain, étaient dirigés contre Louis XI. « L'œuvre composée de compte à demi par les deux poètes est une œuvre politique au premier chef. C'est un pamphlet des plus violents, des plus implacables, contre le roi Louis XI, qui, sans être nommé, y est peint, flagellé, désigné d'une telle sorte qu'impossible était, et surtout à ses contemporains, de le méconnaître [3]. »

1. L'opinion de Kervyn de Lettenhove a été adoptée sans autre par MM. Henri Beaune et J. d'Arbaumont, éditeurs des *Mémoires* d'Olivier de la Marche. Paris, 1883, t. I, p. clj.

2. Je cite le tirage à part. Paris, H. Champion, 1896, 128 p.

3. La Borderie, *ouv. cit.*, p. 58-59.

Selon M. de la Borderie, les strophes de Georges Chastelain sont les « versets d'une longue et injurieuse litanie où les vices et les cruautés de Louis XI ne sont point épargnés[1] ». Dans le premier de ces versets

Prince flateur, menteur en ses paroles...

on contemple un profil qui « ne peut convenir qu'à Louis XI[2] ». Le portrait est complété par une foule de traits ressemblants :

Prince inconstant, souillé de divers vices...
Prince attaqué du couvert feu d'envye...
Prince lettré, entendant l'escripture,
Qui fait contraire à honneur et droicture...
Prince assorti de perverse maignie....
Prince aimant mieux argent et grosses sommes
Que le franc cueur ne l'amour de ses hommes...
Prince ennuyé de paix et de union...
Prince adonné à songier en malice...
Prince tendant à fosse et à couverte
Pour prendre autruy et le mener à perte...
Prince ennemy d'aultruy felicité,
De propre sang, de propre affinité...
Prince qui n'a amour envers nully...
Prince qui faict soy craindre de chascun...

Le portrait de Louis XI, tel qu'il est tracé par Georges Chastelain, « est complet, tellement fidèle en ce qui touche les défauts, les vices, les méfaits du personnage, qu'un enfant de ce temps l'aurait nommé[3] ».

Si l'identification du « Prince » de Chastelain avec Louis XI saute aux yeux, les ballades de Jean Meschinot ne sont pas moins claires. M. de la Borderie remarque que la politique tant extérieure qu'intérieure de Louis XI, « cet artiste en perfidies », y est « parfaitement décrite » et que le roi de France est là « tout entier, pris par ses mauvais côtés, par ceux que ses ennemis devaient, tout naturellement, s'efforcer de mettre en relief[4] ». Le vers

1. La Borderie, *ouv. cité*, p. 59.
2. *Ibid.*, p. 60.
3. *Ibid.*, p. 61.
4. *Ibid.*, p. 62.

Innocent feint, tout fourré de malice,

« c'est Louis XI pris sur le vif [1] ». Dans une strophe de la ballade XXIII, où il est question

D'un grant seigneur qui mensonges infere,

M. de la Borderie reconnaît, sans hésiter, Louis XI. « On n'eût même pas songé ou osé le dire d'un autre [2]. » Dans la XXVe et dernière ballade, Meschinot a désigné Louis XI « tout aussi clairement que s'il le nommait » : il y parle d'un grand prince « qui possède de biens toute une mer » mais qui est rempli de cruauté :

C'est grand pitié, par ma foy, je vous jure,
Qu'un tel seigneur, *soit d'Escoce ou Savoye*,
Ayt autant d'or qu'est grant le Puy de Domme ;
Il ne vault pas qu'on le prise une pomme,
Ne que le ciel lui preste umbre ne voye.

Qu'est-ce qu'un grand prince qui possède toute une mer de biens ? « C'est un roi apparemment. » Quant à l'Écosse et à la Savoie, le poète breton en parle dans sa ballade, parce que Louis XI avait épousé Marguerite d'Écosse puis Charlotte de Savoie. De sorte que le roi de France est « désigné ici par ses deux alliances tout aussi clairement que s'il était nommé en toutes lettres [3]. »

Il n'y a donc pas de doute. Louis XI est « l'objectif » des 25 ballades de Meschinot, comme il est celui des vers de Chastelain. M. de la Borderie tire de cette « collaboration » des deux poètes bourguignon et breton des conclusions politiques importantes. « A coup sûr, affirme-t-il, ni Chastelain ni Meschinot n'auraient osé lancer de telles attaques, aussi ombrageuses, aussi sanglantes, sans être sûrs l'un et l'autre de l'approbation de leurs maîtres... Cela suppose, entre la Bourgogne et la Bretagne, non seulement une pleine entente, mais une alliance intime en vue d'une entreprise considérable contre le roi de France [4]. »

---

1. La Borderie, *ouv. cité*, p. 63.
2. *Ibid.*, p. 68.
3. *Ibid.*, p. 69.
4. *Ibid.*, p. 70.

Plus loin, dans la conclusion de son mémoire, M. de la Borderie admire le talent et le courage de Meschinot qui osa lancer à la face de Louis XI « la plus violente satire, le plus sanglant pamphlet..., le plus terrible mais le mieux justifié des actes d'accusation ». M. de la Borderie estime que le poète breton jouait sa tête [1].

Je ne crois pas avoir négligé d'argument important mis en avant par M. de la Borderie, qui procède surtout par affirmations. Je ne voudrais pas, en le résumant et en le citant par fragments, déformer sa démonstration. Je prie donc les lecteurs, pour contrôler et compléter mes dires, de bien vouloir se reporter aux pages 58 à 72, aux pages 116, 117 et 118, comme au titre lui-même du mémoire de M. de la Borderie.

*
* *

Les conclusions du mémoire de M. de la Borderie ont été admises, sans exception et sans conteste, par les historiens de la politique et de la littérature. Parmi les premiers, je me bornerai à citer Auguste Molinier qui, dans *les Sources de l'histoire de France* [2], regarde les 25 ballades de Meschinot comme « des satires très violentes contre Louis XI dont tous les défauts sont âprement censurés » ; M. Ch. Petit-Dutaillis qui raconte que « le Bourguignon Chastellain et le Breton Meschinot, dans des ballades composées en collaboration, au début de l'année 1465, dépeignent Louis XI comme un prince perfide, ingrat, hypocrite, envieux de la prospérité d'autrui, « innocent feint, tout fourré de malice... [3] » ; et M. Henri Stein qui a tiré des ballades XII et XIV de Meschinot divers renseignements qu'il regarde comme « un écho certain de l'opinion populaire » : « Le poète contemporain Jean Meschinot a laissé de son côté une peinture très émue de la détresse de la France pressurée par les extorsions royales à la date de 1465, et un portrait peu flatteur des odieux conseillers qui ont servi Louis XI dans sa tortueuse et néfaste politique. A cette politique, faite de trahison, de parjure, de mensonge, de vilenie, de violation de la foi

1. La Borderie, *ouv. cité*, p. 118.
2. T. V, p. 30, n° 4673.
3. Lavisse, *Histoire de France*. Paris, 1902, t. IV², p. 344.

jurée, il n'y a, selon ce poète breton, qu'un remède : la mort du roi, qu'il souhaite sans détour [1]. »

Dans sa *Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* [2], M. Georges Doutrepont consacre quelques lignes intéressantes à « la satire du Prince » qui se classe au nombre des inspirations les plus heureuses de Chastelain. Dans ces 25 strophes dirigées contre Louis XI « l'indignation du poète est réelle ». Quant à Meschinot, « il aurait, tout simplement, amplifié et renforcé le thème lyrique que lui fournissait l'auteur du *Prince*. Il aurait accentué la violence et l'aigreur de la pensée ».

M. Henri Guy, dont l'*Ecole des rhétoriqueurs* [3] est si savoureuse et si amusante à lire, en dépit du sujet, raconte que Chastelain « avait écrit (1465 ?) une satire intitulée *le Prince*, où, sans nommer le roi de France, il se contentait de faire, d'une manière acérée et sobre, le portrait d'un Faux-Semblant couronné, d'un tyran insidieux. Mais les lecteurs, et d'un seul regard, durent reconnaître Louis XI, en lutte, à cette date, avec tous ses grands vassaux ».

M. Gabriel Pérouse [4] trouve que le pamphlet de Georges Chastelain contre le roi de France est éloquent et passionné. « Entendez-le qui... commence d'entrée par maudire Louis XI :

Prince menteur, flatteur en ses paroles...

et les vingt-quatre autres couplets, qui tous aussi commencent par ce mot *prince*, se suivent moins violents encore que sarcastiques et suffisamment mêlés de vérité pour que ce réquisitoire, dur et hautain, pût atteindre le roi dans son amour-propre et donner à penser à ses plus fidèles serviteurs. » M. Pérouse s'étonne cependant que, dans cette pièce de circonstance motivée par son patriotisme bourguignon, Chastelain « néglige les faits du moment et les griefs propres de son maître le duc Charles... »

Enfin, dans un opuscule intitulé *Un Soldat poète du XVe siècle*,

1. Henri Stein, *Charles de France, frère de Louis XI*. Paris, 1921, p. 50.

2. Paris, 1909, p. 389-390.

3. *Histoire de la poésie française au XVIe siècle*. Tome I, *L'Ecole des rhétoriqueurs*. Paris, 1910, p. 20.

4. *Georges Chastellain, étude sur l'histoire politique et littéraire du XVe siècle*. Paris, 1910, p. 119.

Jehan Meschinot [1], M. de Kerdaniel rapproche les vers de Chastelain et de Meschinot des *Châtiments* de Victor Hugo, « rapprochement doublement autorisé par l'outrance de la diatribe et par les défauts et qualités de ce genre de poésie. La satire politique ne produit rien de plus violent au XVe siècle [2] ».

Etudions, à notre tour, les vers eux-mêmes de Georges Chastelain et voyons si, en définitive, l'interprétation de M. de la Borderie résiste à l'examen. Pour cela, conformément à une vieille et bonne méthode, souvent négligée, commençons par les replacer dans leur milieu.

Le poème qu'il faut intituler *Les Princes* n'est pas isolé. Il fait partie d'un petit cycle qui, outre *les Princes*, comprend les *Dames*, *les Gouges*, *les Coquards* et *les Serviteurs*. Ces cinq poèmes sont composés de mêmes sixains rimant *aabccb* en vers de dix syllabes [3]. Avant de tirer aucune conclusion, il ne sera pas inutile d'examiner chacune de ces petites pièces.

LES DAMES

Ce poème d'Olivier de la Marche, dont toutes les strophes, sauf la première, commencent par le mot *Dame*, a été publié par M. Henri Stein sous le titre de *Nouvelles prophéties* [4], qu'on lit au sixième vers du premier sixain :

Empereys, roynes et ducesses,
En general toutes nobles princesses,
Toutes dames dignes d'estre adverties,
La Marche, serf et le serviteur d'une,
Se recommande humblement a chascune,
Vous envoyant nouvelles propheties.

---

1. Paris, s. d., p. 52-64.

2. Pour M. Oskar Richter (*Die französische Litteratur am Hofe der Herzöge von Burgund*. Halle a. S. 1882, p. 38), *le Prince* est une satire contre Louis XI à laquelle Meschinot répondit dans les « *Lunettes du Prince* ».

3. Seules, les deux premières strophes des *Coquards* sont en vers de huit syllabes.

4. Henri Stein, *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon*. Bruxelles-Paris, 1888, p. 207-209 (Extrait du t. XLIX des *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie royale de Belgique).

Suivent neuf strophes, consacrées à différentes espèces de dames : celle « qui tous les amoureux desprise [1] », celle qui « rit de l'œl et grimace du cuer [2] », celle qui « son servant desmesure », celle qui est « sans pitié », celle qui « sert amans de menterie », celle qui « vuelt plusieurs amans avoir », celle qui « scet son serviteur plumer », celle « qui fait jouster et tournoier [3] », celle qui « prend en plusieurs lieux moustarde ». Toutes ces dames-là, qui méprisent l'amour, une fois ou l'autre seront punies de leur conduite. A chacune d'elles, Olivier prophétise une fin malheureuse : l'une sera « petitement louee », l'autre ne goûtera jamais « du solas amoureux », l'une sera « farsee de bon droit », l'autre « abandonnee », l'une « vivra en pleurs le plus bel de sa lune », l'autre sera « des bons fouye et loyaux doubtee », une autre enfin sera « diffamee et montree au doigt ». Dans une dernière strophe, La Marche décrit le sort de la dame vertueuse et courtoise, loyale et douce, qui « ne puet faillir a tres noble fin traire ». « Si prie a Dieu, conclut Olivier, que telle soit ma dame ! »

Où placer ce minuscule poème dans la longue carrière poétique d'Olivier de la Marche ? Le manuscrit dans lequel il se trouve est le 11020-33 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 152-153 [4]. Ce volume appartenait au xve siècle à Hannekin ou Hackinet ou Jean Ier duc de Clèves, un brillant seigneur

---

1. Faute d'impression dans l'édition Stein : « Dame que tous les amoureux desprise. »

2. Faute d'impression dans l'édition Stein : « Qui vit de l'oel... »

3. Faute d'impression dans l'édition Stein : « Dame qui sait jouster et tournoier. »

4. Ce volume a été signalé, pour la première fois, par le baron de Reiffenberg dans le *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, séance du 4 février 1842, t. X, n° 2. Il contient *le Serviteur sans guerdon*, *la Confession de la belle fille*, *la Danse aux Aveugles* de Pierre Michaut, *le Temps perdu* de Pierre Chastelain, une *Complainte sur la mort d'Ysabel de Bourbon, comtesse de Charolais*, par Aimé de Mongesoye, des ballades et d'autres pièces. Il a été utilisé par Lambert Doulxfils pour son volume *La Danse aux aveugles et autres poésies du XVe siècle extraites de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne*. Lille, 1748. Une copie moderne du manuscrit de Bruxelles par Gérard, secrétaire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, se trouve à la Bibl. royale de La Haye, n° 1344.

de la cour de Bourgogne, qui était, selon Georges Chastelain, « homme du monde le plus propre pour entretenir les dames, beau langagier et belle personne entre mille » [1], et, au jugement d'Olivier de la Marche, « un des beaulx, des saiges et des bien adressez princes de son temps [2] ». A l'imitation du duc de Bourgogne et de la plupart des grands seigneurs de la Cour, le duc de Clèves avait sa « librairie ». Dans le volume qui se trouve aujourd'hui à Bruxelles, il a eu soin de placer, sur deux ou trois feuillets, sa signature et sa devise. Au fol. 52 v°, on lit :

Le tout vostre
Hannekin de Cleves.

Au fol. 59 :

Le bien vostre
Hackinnet de Cleves.

Au fol. 112 :

A moy ne tient
De Cleves.

Le duc de Clèves mourut le 5 septembre 1481 [3]. Les *Dames* d'Olivier de la Marche sont donc antérieures à cette date, de plusieurs années sans doute. Autant qu'on peut le voir, ces onze strophes semblent bien une œuvre de jeunesse. Olivier se donne pour « le serf et le serviteur d'une », et, après avoir fait l'éloge de la dame idéale, il termine par ce vers :

Si prie a Dieu que telle soit ma dame.

Ce vers, peut-on imaginer, décèle un Olivier jeune et amoureux. Avons-nous là une discrète allusion à sa première femme, Odette de Janley ? Le poème daterait ainsi de 1454 environ.

Le manuscrit de Bruxelles renferme, au fol. 148, *les Princes* de Chastelain, sans titre, et, fol. 154, *les Serviteurs*, également sans titre. On voit par « la table de ce présent livre », qui se

1. *Œuvres*, t. IV, p. 87.
2. *Chronique*, t. II, p. 204.
3. A la mort du duc de Clèves, le ms., qui est aujourd'hui le 11020-33 de Bruxelles, passa dans la Bibliothèque des ducs de Bourgogne. Voir la *Bibliothèque protypographique*, *Appendice*, p. 320, n° 2271.

trouve en tête du volume, que ce manuscrit contenait aussi *les Gouges* : « Chy sont aussi *les Princes*, *les Dames* et *les Gouges* avec *les Serviteurs* ».

LES GOUGES

Manuscrits : Bibl. nat. fr. 1721, fol. 95-96 v° (*A*) et Brit. Mus. Add. 28790, fol. 17-19 (*B*) [1]. Les 13 strophes de ce petit poème sont mises alternativement dans la bouche de *Bourgongne* ou *Bourgongne au bastard* et de *Bouton*. Elles commencent toutes, sauf la dernière, par le mot *Gouge*.

Bourgongne au bastard.

I Gouge qui veult desporter sa jeunesse
A toutes gens tromper par sa finesse,
Faisant amas de cautelles extresmes, 3
Ayant vers tous son dit et son desdit,
Disant a l'ung ce que l'autre luy dit,
En fin sera guerdonnee de mesmes. 6

Bouton respond.

Gouge qui veult les coquars et novices
Et qui s'en fait servir du plat des cuisses
Pour estre mieulx a son gré tricotee 9
Et pour sçavoir si les sotz le font bien,
A la parfin viendra a si grant bien
Qu'elle sera lourdement baculee. 12

Bourgongne.

III Gouge qui veult entretenir chascun
Et a le cueur et le corps si commun
Qu'incessamment fait rembourer son bas, 15

1. Le ms. Add. 28790 de la Bibl. du Musée britannique, qui renferme *le Testament* de Pierre de Nesson, *les Coquards*, *les Gouges* et des ballades, appartenait à J. de Clèves. Au fol. 9 v°, on lit : « *Tout ce que vous vouldrés.* J. de Clèves. »

Sans adviser ne a qui ne comment,
On la devroit couronner haultement
En Bourdelais ou au plat Pays Bas. 18

Bouton.

IV Gouge qui meurt de tirer au baston
D'une andouille grasse com ung rapton,
Puist elle avoir par dessoubz la boudine, 21
S'elle refuse homme qui la requiere
De luy sangler ou poitrail ou cropiere,
Dessoubs la queue ou au bout de l'eschine. 24

Bourgongne.

V Gouge qui veult que chascun la cullette,
Et a couru si long temps l'esguillette
Que plus ne peult remuer le cuvier 27
A celle fin que ployart ne s'y noye,
Qui vint l'autrier bien roupieux de roye,
On luy deffent le jeu du bas mestier. 30

Bouton.

VI Gouge qui rue et pette com ung dain
Quant elle sent ung groz borgne poulain,
Pencez que c'est ou d'aise ou de grant peine, 33
Frappez dedans, n'espargnez point la beste,
Puisque cela ne vient point de la teste,
Seroit danger s'elle avoit la trudeine. 36

Bourgongne.

VII Gouge qui a rompue l'entrepette,
Qui la vouldroit sacquer a la musette
C'est a dire la jambe sur l'espaulle, 39
On trouveroit une dogue rompue
Pour se noyer en une mer barbue
Et pour pescher aux oistres de Cancaulle. 42

---

16 *B* ou a qui — 17 *B* On le deuroit — 20 *B* comme ung raston — 23 *B* changler ou poitrail ou culliere — 25 *B* le cullette — 26 *B* courut — 27 *B* remuer le cymier — 29 *B* si roupieux — 31 *B* comme — 32 *B* ung grant borgne — 34 *B* Ferez dedens — 35 *B* pas de sa teste — 36 *B* Mais cest dangier — 38 *B* sagnier — 40 *B* docque — *B* 42 Quancaule

Bouton.

VIII Gouge qui sçait son mestier tout par cueur,
Et a tousjours ung nouveau chevaucheur,
Qui la serre terriblement derriere, 45
Sans bast, sans bride et au besoing sans selle
La chevauche jour et nuyt sans chandelle,
Telle gouge doibt tenir la frontiere. 48

Bourgongne.

IX Gouge qui suyt nostre ost et nostre armee,
Aux gens d'armes du tout habandonnee,
Pour avoir bruit et pour honneur acquerre, 51
Qui contre tous veult esprouver son corps
Et ayme mieulx cinq cens vis que deux mors,
Elle se doibt nommer gouge de guerre. 54

Bouton.

X Gouge qui fait la bonne preude fille
Et quiert partout une grosse cheville
Pour estouper le trou d'emprès la cuisse, 57
C'est ung palus qu'elle a au bout du ventre
Dont on revient, quelque roid qu'on y entre,
Plus esbahy que du trou sainct Patrice. 60

Bourgongne.

XI Gouge qui veult actendre tous venans,
Criant : « Venez, fourrez vous la dedans ! »
N'est ce pas fait de bonne damoiselle ? 63
Puisqu'elle fait de son cul ung bersault,
Et qu'elle met les tallons au plus hault,
Chascun devroit crier : « Baille luy belle ! » 66

Bouton.

XII Gouge qui fout deux ou trois fois contre une,
Elle a au c... maree a pleine lune
Et l'appelle on, en bon patois, la gueue, 69
Mauroid y vint l'autre jour a l'assault [1]

---

45 *B* Lequel la sert — 47 *B* nuit et iour — 57 *B* le treu dempres sa cuisse — 58 *B* Cest ung palais — 63 *B* Nesse pas — 66 *B* baille ly — 68 *A* maree et pleine lune — 69 *B* la *manq.* — 70 *A manq.*

1. En marge de *A*, vis-à-vis du vers 70, on lit : « Icy fault une ligne. »

Mais il trouva le logis si treschault
Qu'il dist qu'elle a des mouches soubz la queue. 72

Bourgongne.

XIII Je n'en dis plus, mais, pour le tout conclure,
Gouge qui va l'haquenee et l'ambleure,
Pencez qu'elle a esté a la bataille; 75
S'elle a les reins par trop palesineux,
Elle a ung mal dont l'on chet deux a deux
Ou l'on combat plus d'estoc que de taille. 78

Dans ce texte, riche en métaphores dignes du *Parnasse satyrique*, les déportements des gouges sont joyeusement catalogués. Olivier de la Marche n'avait décrit que neuf ou dix espèces de dames amoureuses. Bourgogne et Bouton énumèrent treize espèces de gouges. Mais il y a là des nuances difficiles à préciser. Comme dans *les Dames*, ou trouve dans *les Gouges* un certain nombre de « prophéties ». L'une de ces gouges sera finalement trompée comme elle trompe toutes gens, une autre sera « lourdement baculée », etc.

Le *Bourgogne au bastard* n'est autre qu'Antoine de Bourgogne, dit le Grand Bâtard, homme de guerre redouté et bibliophile éclairé [1]. Il avait réuni dans son château de la Roche une assez belle bibliothèque, avec d'admirables manuscrits à peinture. C'était une bibliothèque d'homme grave. Le Grand Bâtard, peut-on croire, se plaisait à étudier les chroniques et les livres d'histoire, Quinte Curce, Valère Maxime, Boccace, Froissart et Monstrelet ; il avait le goût des œuvres morales et pieuses ; il lisait *la Cité de Dieu* de saint Augustin, *la Consolation de philosophie* de Boèce, *le Livre des bonnes mœurs* de Jacques Le Grand et *le Miroir des vices*, dans lequel une miniature le représentait

---

72 *A* Et dit quelle a — 77 *B* dont on chiet — 78 *A* Et lon combat.

1. Sur Antoine, bâtard de Bourgogne, bibliophile, voir L. Delisle, *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 71, t. III, p, 341 ; *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXVII (1906), p. 255-269, article de M. A. Boinet intitulé *Un bibliophile du XVe siècle. Le Grand Bâtard de Bourgogne.* Voir également un article de M. Paul Durrieu, intitulé *Le portrait du Grand Bâtard de Bourgogne*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. XXXV (1906), p. 215-220.

en prière. A-t-il versifié lui-même les petites strophes mises sous son nom dans *les Gouges* ? Il est assez probable que le poème tout entier est de Philippe Bouton, seigneur de Corberon.

Pierre Palliot, historiographe et généalogiste, a raconté, dans un copieux in-folio, l'histoire des Bouton, qui, dit-il, « par leur espanouissement ont rempli toute l'Europe de leur agréable odeur [1] ». Par cette agréable odeur, Palliot entendait les belles actions, les charges, les emplois et les nobles alliances des principaux membres de cette famille. Il a oublié de mentionner, pour en tirer gloire, les œuvres littéraires de Philippe Bouton. S'il les avait connues, peut-être aurait-il modifié son opinion sur ce personnage dont il vante, sans rire, la grandeur d'esprit.

Fils de Jacques Bouton, seigneur du Fay et de Corberon, et d'Antoinette de Salins, Philippe était filleul de Philippe le Bon qui lui avait donné, en guise de « quignot », un présent de vaisselle d'argent valant 2000 livres. L'énumération de ses titres et emplois, telle que l'a dressée Palliot, est longue : « Philippe Bouton, chevalier, seigneur de Corberon, de Moisenant, de Chassilly, de Marrigny, de Villy-le-Bruslé, de Glanon, de Saint-Beurry, de Burisot, de Clamerey, de Saint-Thibaut et de Laiz, conseiller et chambellan de Charles, duc de Bourgogne, et son premier escuier tranchant, de Maximilien, archiduc d'Autriche, et du roy Louis XI, chevalier d'honneur au Parlement de Bourgogne, bailly de Dijon et capitaine et chastelain de Sagy, de Binois et d'Argilly ». Philippe Bouton avait épousé, en secondes noces, Catherine de Dio, dont il eut cinq enfants. L'aîné, Claude, augmenta notablement la fortune et la gloire de la maison Bouton [2].

Philippe Bouton était le compagnon d'armes et l'ami d'Antoine, bâtard de Bourgogne. Il l'avait accompagné en Angleterre en 1467, lors de « l'emprise pour faire armes à pied et à

---

1. Pierre Palliot, *Histoire généalogique des comtes de Chamilly de la maison de Bouton au duché de Bourgongne...* ; Dijon, 1671.

2. Sur Claude Bouton, voir l'ouvrage de M. Eugène Beauvois, *Un agent politique de Charles-Quint, le Bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon*. Paris, 1882. La devise de Claude Bouton était « Souvenir tue ». On la retrouve sur quelques manuscrits, ainsi qu'une autre devise : « Au fort aille, Bouton. »

cheval » organisée par le frère de la reine, lord Scales [1]. Le Grand Bâtard, « moult pompeusement accoustré », et lord Scales joutèrent tout d'abord. Olivier de la Marche, qui se trouvait alors en Angleterre, raconte qu'il ne vit « oncque combattre de haches si fierement ». Le lendemain, « fit arme messire Philippe Bouton à l'encontre d'un escuyer du Roy », nommé Thomas de la Lande. Ce combat ne présenta aucune péripétie remarquable. « Chascun, dit Olivier, fit le mieulx qu'il peust, comme il est coustume en tel cas. » Philippe Bouton exagère manifestement, lorsqu'il raconte, dans son Epitaphe, le combat à outrance qu'il soutint en Angleterre contre son « mortel adversaire », le seigneur de la Lande.

Affin d'au monde honneur acquerre,
Je passay la mer et la terre
Pour combatre et pour armes faire
Contre ung mien mortel adversaire
Qui portoit tousjours a la guerre
La grant banniere d'Engleterre,
Nommez le seigneur de la Lande.
Et estoit telle sa demande
Que, pour quelque sens ou folie,
Nous combatismes pour la vie
Quinze cources a fer esmoulu
De lance d'acier bien moulu,
Pour mourir ou l'ung ou les deux,
Sans nully venir entre deux.

Après la mort de Charles le Téméraire, Philippe Bouton eut la faiblesse de se ranger du parti de Louis XI, mais il ne tarda pas à revenir à Marie de Bourgogne. Il vécut dès lors auprès de cette princesse, qui l'envoya en diverses ambassades. Il testa le 25 mars 1514 [2]. « Item, écrivait-il, je esliz la sepulture de mon corps ou charnier estant dedans nostre chappelle en l'Eglise parrochiale de Corberon, laquelle chappelle a esté fondee par

1. Voir Olivier de la Marche, *Mémoires*, t. III, p. 51 et 55. Un manuscrit de la Bibliothèque de Sir Th. Phillips (n° 8528), du XVe siècle, contenait un traité intitulé : « Challenge of Philip de Bouton 1467. »

2. Sur d'autres événements de la vie de Philippe Bouton, voir la *Chronique scandaleuse*, édit. de Mandrot, t. I, p. 363-4 ; Palliot, *ouv. cit.*, p. 286 et suiv. et P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 641.

feu mon pere, messire Jacques Bouton, chevalier, seigneur du Fay et de Corberon, et augmentee et achevee par moy et par mon amee compagne, dame Catherine Palatine de Dio, ma femme... » La couleur verte jouait un grand rôle dans son testament : « Item soient vestues de drap vert, en lieu de noir, quinze pauvres filles... Item soit mis un drap vert de trois aulnes de long sur le grant autel de la Parroisse et semblablement sur l'autel de ma chappelle. Item aussi sur ma sepulture un drap vert de trois aulnes de long qui ne se pourra hoster que par la licence de ma bien aimee femme ou par mon heritier [1] ». Philippe Bouton voulait-il exprimer par « cette couleur bigearre », comme le croyait Palliot, qu'il avait mis « toute son espérance en la miséricorde de Dieu » ? Il voulait plutôt montrer qu'il avait été amoureux toute sa vie.

Il avait fait graver sur une lame d'airain, placée dans la chapelle de Notre-Dame de l'église de Corberon, une longue épitaphe de sa façon [2]. Après avoir raconté, en une cinquantaine de vers, les différentes circonstances de sa vie, Philippe Bouton terminait en ces termes :

Et pour vous dire le surplus,
J'ay quatre vintz seize ans et plus.
En ma bouche ay mes dens entieres,
Toutes bonnes, fortes et fières.
A mynuit, veille de Toussaintz,
Je naquis comme les tous saintz,
Car, dès l'eure que je fustz nez,
Jamais ne fustz medecinez.
J'ay esté trois fois prisonnier
Pour la vie et pour le denier.
Et n'ay cecy mis en escript

1. Le testament de Philippe Bouton est publié dans les Preuves de l'ouvrage de Palliot, p. 88-90.

2. Cette épitaphe, qui n'existe plus aujourd'hui dans l'église de Corberon, a été publiée plusieurs fois : par Pierre Palliot dans *Le Parlement de Bourgogne*, Dijon, 1649, p. 125, et dans l'*Histoire généalogique des comtes de Chamilly*, Dijon, 1671, p. 304 ; dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or*, t. IV (1853-1856), p. LXII ; dans les *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, Beaune, 1879, p. 134 (article de M. Eug. Beauvois, intitulé *Peintures murales du XVe siècle dans l'église de Corberon, Côte-d'Or*).

Que pour reveiller l'esperit
Des myens qui viendront après moy,
Affin qu'ils facent mieux que moy.
O vous tous qui lisés mes vers,
Je couche icy mangié des vers,
Phelippe Bouton appelez.
Dieu doint que je soye rappelez,
Après tous mes faitz et mes dictz,
Ou royaume de Paradis.

L'un des « dictz » de Philippe Bouton, intitulé *Regime pour longuement vivre*, est dédié à Charles de Croy que l'empereur Maximilien avait fait prince de Chimay en 1486. Ces vers montrent admirablement quelle espèce d'homme était l'ami du Grand Bâtard de Bourgogne : joyeux compagnon, vantard et « gaudisseur », fort mangeur et fort buveur, amateur, comme il disait, de « syrop de Beaune », faisant de grosses plaisanteries sur les curés et les femmes, la bête à deux dos, la vessie, et ce qu'il appelait, par un honnête euphémisme, l'artillerie. On ne peut pas dire, précisément, que de tout cela se dégage, comme affirmait Palliot en louant les Boutons, une très agréable odeur.

Le *Régime* de Bouton se lit dans le manuscrit 3391 de la Bibliothèque de Vienne, en Autriche, au fol. 510 v° :

Regime pour longuement vivre envoyé de Bourgongne par messire Phelippe Bouton, chevalier, seigneur de Corberon, a monséigneur le prince de Chimay.

Brief regime experimenté
Qu'entretient Bouton en santé.
Peu boir[e] et mangier sobrement
Fait vivre l'homme longuement. 4
Mais, pour santé a la grant aulne,
Prens, jour et nuyt, sirop de Beaulne.
A ton retrait va sans presser,
Droit de nuit souvent dois pisser. 8
Ne fais pas les nopces souvent.
Mieulx vault donner à ton c.. vent.
Descherge fort l'artylleryе
Ou du moins joue de la vessye. 12
Suis belle et bonne compaignye,
Sans pensser a merancolye.

Il ne fault point qu'on se soussye,
Qui ne voelt abregier sa vye. 16
Prens exercite et passe temps,
Sans traveil et selon le temps.
D'aller trop souvent a Macon
Je te deffens, *fuge* le c. . 20
En faisant l'œvre de nature,
Dy [toi] seur, tu te desnature.
De faire la beste a deux doz
Trop souvent, *tibi deffendos*. 24
Garde toy de trop vandangier,
Et ne boy jamais sans mengier.
En lieu d'abatre file plate,
Arouse souvent la gargatte. 28
C'est le regime de Bouton,
Qu'a le v. . plus mol que coton.
Fait en l'an mil chincq cens et sept,
(Assez scet qui bien vivre scet), 32
Et en l'an mil V^c et huit,
(Tiens l'estomac plus plain que vuit).
Il m'a dit que je vous escripve
Qu'il ne mora ja tant qu'il vive. 36

Le même manuscrit de Vienne, fol. 515 v°, a conservé un « Rondeau Bouton », qui est dans la même note ignoble et qui n'a de rondeau que le nom. On me pardonnera de publier ici cette pauvreté, qui peint au naturel l'auteur des *Gouges*.

Rondeau Bouton

En venant de pelerinage,
Trovay ung curé de village
Et ung homme portant oseaulx,
Qui vindrent paistre leurs chevaulx 4
En la maison du taverni[e]r.
Le prebstre dist aux chamberier[e]s :
« Regardés ung peu les manier[e]s
« De ce povre vielz faulconier 8
« Qui regarde autour de ce feu
« Ou son loire sera pendu.
« Et moy, mes gracieuses trouilles,
« S'il vous plaist, je pendray mes c. . . .
« Devant le trou de vostre c. . l » 13

Je m'empresse de dire qu'il y eut dans la vie de Philippe Bouton comme une crise de propreté, dont il faut lui tenir compte. Inspiré par « la royne des anges », il mit en vers les louanges des « femmes de bien ». Il écrivit un *Miroir des dames* [1] pour montrer que les femmes valent mieux que les hommes. Avec une conviction touchante, il loue leur humilité, leur chasteté, leur largesse, leur patience, leur activité, leur sobriété, etc. Après avoir chanté les Sibiles et les Neuf preuses, il supplie la Vierge Marie

> Qu'elle ait le cueur, le corps et l'ame
> Du Bouton qu'est a Nostre-Dame.

J'oubliais de dire que Philippe Bouton, l'auteur des *Gouges*, était le cousin d'Olivier de la Marche, l'auteur des *Dames*. La mère d'Olivier était Jeanne Bouton, tante de Philippe [2].

LES COQUARDS

Petit poème de 44 sixains, conservé par le manuscrit du Brit. Mus. Add. 28790, fol. 10-15 v°. Les strophes mises dans la bouche de *L'Acteur* décrivent vingt espèces de coquards : le mignot, le « vanteur de femmes », le pompeux, le courtisan, le « wihot », le clerc, le menteur, le musicien, celui qui se tue pour sa dame, celui qui poursuit bénéfice à Rome, celui qui se ruine en procès, celui qui perd son or, qui est « manant en

---

1. Le *Miroir des Dames* de Philippe Bouton a été publié deux fois : par Lambert Doulxfils dans *La Dance aux aveugles et autres poësies du XVe siècle*, Lille, 1748, p. 185-205, et par Eugène Beauvois, *ouv. cit.*, seconde partie, p. 3-30. Sur l'attribution de ce poème à Claude Bouton, voir A. Piaget, *Le Miroir aux Dames* (t. II du *Recueil des Travaux publiés par la Faculté des Lettres*), Neuchâtel, 1908, p. 7-9.

2. Un document du 5 juillet 1474 (voir H. Stein, *ouv. cit.*, p. 182, Pièce justificative n° XXXVIII) nous apprend qu'à cette date, Olivier de la Marche donnait quittance à son oncle, Jacques Bouton, seigneur du Fay et de Corberon, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, « de la somme de 500 livres qu'il lui devoit à cause de l'administration de ses biens pendant sa minorité, après le décès de dame Jeanne Bouton, sa mère, sœur dudit messire Jacques... »

court de Rome », qui vend la justice, ou les bénéfices, celui qui « mange le crucifix », celui qui en parlant s'écoute, le glorieux, le goutteux, le fringant. Chaque strophe se termine par une morale ou, comme disait Olivier de la Marche, par une « prophétie » : l'un de ces coquards fera « fin obscure », l'autre « vivra souffreteux », l'un sera défait, l'autre logé au Plat d'argent, un autre s'en ira tout droit au puits d'enfer, etc.

Les strophes de *l'Acteur* sont alternativement suivies de strophes intitulées *Responce*, qui en sont comme une espèce de contre-partie. Les coquards sont excusés et défendus, attendu « qu'il n'est vice qui n'ait quelque vertu » et « qu'il n'est mal dont quelque bien ne vienne ».

La première strophe est à relever. L'auteur inconnu annonce que *les Coquards* font partie de la série des *Princes*, des *Dames* et des *Gouges*.

L'acteur.

I Apréz *les Princes* et *les Dames*,
Et *les Gouges* de maintes games,
Demande tour de prothocolle 3
Qui de *Cocquars* fait mension.
Escript a la correction
De ceulx qui sont de telle escolle. 6

Responce.

II Tant qu'est a moy, je suis content
Que me declairez plainnement
Des cocquars la forme et maniere, 9
Sans faire a quelqung blasme ou tort,
Et aussy, par vostre rapport,
Lequel doit porter la baniere. 12

L'acteur.

III Cocquart mignot qui descongnoit l'agache,
Jasoit venu de basse et humble place,
Qui aux plus grans se veult esquiparer, 15
Meismes leur est en son tort leur desplaire,
Doit pou durer et fin obscure faire,
Voire et eust il roy vueillant le porter. 18

Responce.

IV Se ung compains est de petit lieu venu
Et de povre, tant plus est il tenu

De poursievir pour avoir quelque chose, 21
[*v°*] Faire son fait en publicque ou a part.
S'il s'oublie, je le tiens pour cocquart
Et pour meschant, ainsy le dit ma glose. 24

L'acteur.

V Cocquart vanteur de femmes, ou n'a rienz,
D'autres aussy dont a eu quelque bien,
Et est herault meismez de sa vaillance, 27
Quiert jeu de dés et fait mestier d'estre yvre,
Vit souffreteux quelque argent qu'on ly livre,
Et souvent meurt par ung cop de meschance. 30

Responce.

VI Aucunes foiz, pour faire seigneur rire,
N'a point de mal d'aucune chose dire,
Prenons que soit mensonge ou verité. 33
Baveurs, menteurs, joueurs de dés, yvrongnes,
Font a la foiz sy tresbien leurs besongnes
Qu'ilz s'en treuvent en grant auctorité. 36

L'acteur.

VII Cocquart pompeux qui tout vent et engaige
Pour maintenir ung triumphant barnaige,
Et ne ly chault d'apovrir filz ne fille, 39
Pert l'amitié des bons et vertueux
Et n'est hantez que de gens vicieux,
Et est digne qu'on le rue a faucille. 42

[*f° 11*] *Responce.*

VIII Se ung compaignon a grant foison de biens,
Aider s'en peult par raison, s'ilz sont siens.
Fillez et filz gaingnent comme il a fait. 45
Ne s'actendent pas au fillé qui bout.
S'il engaige, s'il vent, s'il despend tout,
Il ne doit pas pour tant estre deffait. 48

L'acteur.

IX Cocquart de court, cuidant sans pourchasser
Avoir des bienz et qu'on ly doit baillier
Pour ses biaulx yeulx, sans painne et diligence, 51
De Mombleru ne fera l'arkemye,
Ainz au gigot sera toute sa vie,
Plain de regretz et, espoir, d'indigence. 54

Responce.

X Les biens viennent a aucuns en dormant
Et les autres n'en ont ne tant ne quant.
C'est fait de court, c'est fait de seignourie. 57
De tous telz biens on [n']a gaire par force.
Les ungz ont boix, les autres n'ont qu'escorche.
Au monde n'a chose qui soit unie. 60

L'acteur.

XI Cocquart qui tient gouge a pain et a pot,
Et qui tant paie avec estre wihot
Qu'il en est povre et tout mis a l'arriere, 63
[7°] Prent le chemin d'aller a l'ospital
Et n'a amy, tant soit especial,
Qui ne l'eslonge et le souhaide en biere. 66

Response.

XII Il n'est homme, tant soit vil ne asservy,
Qu'il ne faille qu'il soit d'aucun servy,
Ou, autrement, jamais il n'avroit bien. 69
S'il a gouge qui le serve a son aise
Et est wihot, ce qu'a Dieu ja ne plaise,
Que ly chault il, mès qu'il n'en sache rien? 72

L'acteur.

XIII Cocquart le clerc, qui tant cuide saige estre
Que sanz son sens ne puist vivre son mestre
Ne riens sans ly ne se peult bien conclure, 75
Fait passer temps aux compaignonz de sorte
Qui, se sa mule ou sa hague fut morte,
Le charient plus souef que l'amblure. 78

Response.

XIV Se ung ne sçay qui veult quelque chose faire
Et ne cuide bien et beau la parfaire,
Soit clerc soit lay, c'est pour ly ung grant blasme. 81
Il fault cuider et qui ne cuideroit
Jamaiz nul bien a droit ne se feroit
Qui prouffitat pour homme ne pour femme. 84

[*f°* 12] *L'acteur.*

XV Cocquart menteur, controuveur de nouvellez,
Et muttemake a esmouvoir querellez,

Double en effect autant qu'en sa parolle, 87
Sera deffait quant mains s'en doubtera,
Voire et par ceulx que ses plus chiers tenra,
Car Dieu le veult qui paye a tour de rolle. 90

Response.

XVI Quant ung homme est esmouveur de querellez,
Par son parler aussy par ses cautellez,
Veult on dire qu'omme tel ne vault riens? 93
Je diz que sy, et le veul soustenir,
Et qu'il en peut aucuneffoiz venir,
En tamps et lieu, granz proffiz et granz biens. 96

L'acteur.

XVII Cocquart qui scet parler latin congru,
Jouer d'orghez et chanter sur le leu
Et a musicque on ne scet gaire tel, 99
Maiz inconstant est comme ung cocq au vent,
Sera le plus logié *Au Plat d'argent*,
En povre eglise ou en meschant hostel. 102

Response.

XVIII Ung clerc mixte qui scet lire et chanter,
Jouer du leu, des orguez et harper,
Tousjours sera tout partout bien venu, 105
[10 Plus tost congneu, de ce ne doubtez mie,
Que ne sera ung maistre en theologie,
Prenonz qu'il soit deschiré ou tout nu. 108

L'acteur.

XIX Cocquart qui veult tant complaire a sa dame
Que son corps est presqu'a mettre soubz lame
Par armes faire ou nature deffault, 111
S'il vit goutteux, tout podagre ou eticque,
C'est le butin qui vient de tel praticque,
Ou de morir ainsy que fit Michault. 114

Responce.

XX Je diz ainsy qu'homme de hault couraige,
Vray amoureux, peult bien, sanz faire oultraige,
Jouster, houer, pour l'amour de sa dame, 117
Et faire tant qu'il puist gaingnier le pris.
De tout cela ne doit estre repris.
S'autrement (le) fait, je le tienz pour infame. 120

L'acteur.

XXI Cocquart qui vient demander benefice
En court de Romme et n'a homme propice
Ne *de quibus* pour estre son moyen, 123
Pourchasse en vain et se donne g[r]ant paine,
Dont il prent fievre ou, espoir, mort soubdainne,
Ou il revient plus deschiré qung chien. 126

[*f*° *13*] *Responce.*

XXII Celui qui veult avoir des benefices
Et n'a amis ne personnes propices
Qui(lz) lui veullent aidier devers le pappe, 129
Souvent advient qu'il fait sy bien son fet,
Qu'il est du tout ly et les siens reffet.
Tousjours vient il lainne de quoy on drappe. 132

L'acteur.

XXIII Cocquart qui est en ce point demené
N'est pas, ce croy, de trop bonne heure né
Prenonz qu'il ait ung *proprio motu*, 135
Si(l) sera il assailly de procez.
Adonc ara plus painne qu'oncques mez
Et son argent sera tost despendu. 138

Responce.

XXIV En ce monde n'a riens plus tost perdu
Qu'est ung bon droit, s'il n'est bien deffendu
Et a juge veritable commis 141
Qui ne veulle quelque personne offendre.
Pener convient pour son bon droit deffendre.
Sanz grant traveil honneur n'est pas acquis. 144

L'acteur.

XXV Cocquart est bien cely qui va sy loingz
Pour plonc bailler son or qu'il a es poingz,
Et pour vendre sa robbe et son mantel, 147
[*v*°] Mourir de fain, de soif et de froidure,
Mettre son corps en sy grant aventure.
Mieulx ly vaudroit demourer a l'ostel. 150

Responce.

XXVI Qui veult des biens, il(z) les faut acheter
Aucunnes foiz, de ce ne fault doubter.

De rienz ne peut quelque prouffit venir, 153
Mes d'aucun pau vient granz biens a aucuns.
Les biens ne sont pas a chascun communs.
Il fault semer avant que recueillir. 156

L'acteur.

XXVII Cocquart qui est manant en court de Romme
Lequel trompe par fausseté tout homme
Et ne ly chault lequel ait droit ou tort, 159
Point ne pense qui le faudra morir
Et que terre le faudra devenir,
Et en quel lieu ira quant sera mort. 162

Responce.

XXVIII Celui qui scet jouer de la trompette,
Et en trompant sa besogne est bien fette,
Soit droit, soit tort, soit par amour ou force, 165
Vous pensez vous que de mort ly souviengne ?
Il ne ly chault en la fin qu'il deviengne.
Ou la bette cherra que l'en l'escorche. 168

[*f*° 147] *L'acteur.*

XXIX Cocquart qui vent le droit et la justice
En destruisant toute bonne police,
Et prent argent sanz cause et sans raison, 171
Ou yra il, quant sera trespassé
De son argent qu'il ara amassé ?
On ly fera en enfer sa maison. 174

Responce.

XXX De vendre droit je ne m'esbahis mie,
Les artilleurs y gaingnent bien leur vie.
S'ung juge vent, pour or ne pour monnoye, 177
Le droit d'autruy, c'est chose coustumiere.
Quant on respand justice en tel maniere,
C'est d'autruy cuir taillié large coroye. 180

L'acteur.

XXXI Cocquart qui est vendeur de beneficez
Et en ses faiz tout plain de mauvaiz vicez,
Faulx notaires, procureurs, advocas, 183
Tous courtisains usans de symonye,
Que fera Dieu d'une telle dragie ?
Il pugnira chascun selon son cas. 186

Responce.

XXXII S'il n'estoit point tant de faulx acheteurs,
Il ne seroit point tant de faux vendeurs.
Sy bon droit n'est que l'argent ne confonde, 189
[7°] Ces courtisains prendent a touttes mains.
Du riche plus et du povre le mains.
Il fault avoir pour sa vie en ce monde. 192

L'acteur.

XXXIII Cocquart qui va mengeant les crucefix
En barbetant par ces monstiers toudiz,
Il cuide bien nostre bon Dieu tromper 195
Par sa mauvaise et faulse ypocrisie,
Ou ira il, quand il perdra la vie ?
Il s'en yra tout droit au puis d'enfer. 198

Responce.

XXXIV Tel ne fait point, tant qu'a nous, a reprendre,
Dieu scet trop bien a quel fin il veult tendre.
Aucunz le font pour abbattre le pain 201
Et, a la foiz, il donnent bonne exemple
Aux ignoranz d'aourer Dieu en son temple,
Posé qu'ilz font a Dieu barbe d'estrain. 204

L'acteur.

XXXV Cocquart je suy qui tant parle de court,
Taire m'en veul pour le vous faire court.
Cy veul parler des cocquars glorieux 207
Que je congnoiz estanz en ceste ville,
Et tout par tout, jusques amprez de mille,
De tous eages, tant josnez comme vieulx. 210

[*f° 15*] *Responce.*

XXXVI Or n'est il riens qui en court ne se face.
Sy en doit on parler oultre la tache.
On y fait mal nen plus qu'en .j. beau cloistre. 214
D'en trop parler il y a bien maniere.
Tel cuide aler avant qui va arriere.
Il fault grant sens a sy savant congnoistre. 217

L'acteur.

XXXVII Cocquart congnoiz qui en parlant s'escoutte.
S'on parle a lui, fait semblant qu'il n'oist goutte

Et ne lui chault s'on le gabbe ne mocque, 220
Maiz qu'on vuelle ses bourdes escouter.
Tel sot doit on ung vray cocquart nommer
Et publiier partout a son de clocque. 223

Responce.

XXXVIII Ilz sont aucuns qui vont aucunnes foiz
Par les ruez, parlant, preschant des doiz,
Qui ne pensent point a tromper aultruy. 225
Ilz sont d'autres qui ne font que mentir
Et en mentant prendent tout leur plaisir.
Qui menteur oist, il fait beaucoq pour ly. 228

L'acteur.

XXXIX Cocquart goutteux, lequel cuide estre amé
Du josne cuir, est bien souvent armé.
On ne l'ayme, se n'est pour dan Denier, 231
[7v°] Et l'affule on de la houche gillet.
A tel cocquart bailliez lui le fouet
Pour chasser hors tous les chiens du monstier. 234

Responce.

XL Il ne fut oncq depuis qu'Adam eust vie
Que femme n'eust d'avoir argent envie
Et de son corps faire a son bon plaisir. 237
Tel fait grans donz qui(l) n'est qun pou amé.
Tel est wihot qu'il faût qu'il prengne en gré.
Le plus saige doit a la foiz souffrir. 240

L'acteur.

XLI Cocquart fringant qui veult estre amoureux
En lieu de bien et en a .iij. tout neufx
Avecques ung que sa mere lui garde, 243
Il me semble, selon son grant desroy,
Qu'on le devroit des cocquars faire roy
Et coronner d'ung viel pot a moustarde. 246

Responce.

XLII Croyez, pour vray, il advient bien souvent
Que ung compaignon qui n'avra point d'argent
Avra plus tost part aux amoureux biens 249
Que ung qui avra or et argent en main.
Povre amoureux se doit prendre a groz grain.
Qui ne s'avance au jourd'ui, il n'a riens. 252

[*f*° *16*]

XLIII Tous ces cocquars cy nommez en commun
En leur mal faiz ne veul porter quelqun,
Maiz je vous dy, et de ce vous souviengne, 255
Qu'on ne doit point ung malfaicteur reprendre
Vilainnement, sans son cas bien entendre,
Car il n'est mal dont quelque bien ne viengne. 258

XLIV Sy vous respons, et en ce point conclu,
Qu'il n'est vice qui(l) n'ayt quelque vertu,
Tant soit meschant ne(s) de petitte estoffe, 261
Il est ainsy et tousjours a esté.
Et se en voulez savoir la verité
Demandés le a ung bon phylozophe. 264

Explicit.

LES SERVITEURS

Manuscrits : Bruxelles, 11020-33, fol. 154-158. Une copie moderne est à La Haye, 71 E 50 (ancien 783), fol. 149-155, de la main de Gérard, secrétaire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Le poème des *Serviteurs* est attribué à Georges Chastelain par Gérard, dans le manuscrit de La Haye, et à Olivier de la Marche par le Catalogue des manuscrits de Bruxelles [1]. Ces attributions sont gratuites.

M. Kervyn de Lettenhove voyait dans le premier vers

Le Serviteur dit Bruin qui toujours chasse

une allusion « au nom de Lebrun (Ludovicus Brunus [2]) ».

Nous savons, d'autre part, que « maistre Loys Brun, poète et orateur, régentant en l'Université de Louvain », reçut du duc de Bourgogne, le 28 août 1479, la somme de trente-deux livres pour avoir composé un poème sur la bataille de Guine-

1. Le baron de Reiffenberg attribuait de même *les Serviteurs* à Olivier de la Marche. A propos de la dernière strophe, qui est obscène, il écrivait en 1842 dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles* : « Voilà ce qu'un poète faisait lire à une duchesse de Bourgogne et aux dames de sa cour, car c'est à elle qu'Olivier offre ses vers. »

2. *Œuvres de Georges Chastellain*, t. I, p. LXIV.

gatte [1]. Mais Louis Brun et le Serviteur dit Brun sont-ils un seul et même personnage ?

On possède du Serviteur une *Epistre de ma dame la daulphine de France, fille du roy d'Angleterre, a la royne, nostre souveraine dame*, composée probablement en 1517 ou 1518 [2]. Le même Serviteur est l'auteur d'une compilation en prose et en vers sur le tournoi qui eut lieu « au camp près Ardre », le 11 juin 1520 [3]. Ni l'un ni l'autre de ces ouvrages n'apporte de renseignements sur l'auteur [4].

Le poème composé par le Serviteur dit Bruin a 27 strophes qui commencent toutes par ces mots : *Le serviteur*. L'auteur le transmet comme étrennes « à tous servans », le premier jour de l'an. C'est une énumération de mauvais serviteurs : le déloyal, le flatteur, le négligent, l'infidèle, le bavard, le traître, le dépensier, le mauvais conseiller, le « pécunieux », l'égoïste, le voleur, l'ambitieux, le vaniteux, le gourmand, le joueur, le fourbe, celui qui vole l'honneur des dames, celui qui les diffame, qui fait « noefve proye », qui feint d'aimer, qui montre à tous « où son cœur tire », qui a « grande provision » de dames, qui se vante outre mesure.

[*f° 154*] I Le Serviteur dit Bruin qui toujours chasse,
En tant qu'il peult des bons suyvre la trace,
Combien qu'il soit en sens le plus debille, 3
A tous servans tant princes que les dames,
Par ce premier jour de l'an ou entrames,
Transmetz ce dit a tous pour estre utille. 6

II Le Serviteur dist que, quand ung servant
Sert pour avoir les dons grans ou l'argant
Plus que l'onneur du seigneur ou le bien, 9

1. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille, B, 2118 (Registre), fol. 303 v°. *Inventaire*, t. IV, 256.

2. C'est un poème de 646 vers de dix syllabes, rimant deux à deux.

3. Voir Brunet, *Manuel du libraire*, t. II, col. 1030, s. v. *Epistre*, et t. IV, col. 210, s. v. *Ordonnance* ; et le *Catalogue des livres rares... composant la Bibliothèque de feu M. le comte de Lignerolles*. Paris, 1894, 2e partie, p. 111, n° 1187, et 3e partie, p. 108, n° 2625.

4. Un rondeau intitulé *Le Serviteur*, cité dans l'*Art de rhétorique* de Jean Molinet (E. Langlois, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, p. 230) n'a rien à faire avec le rimeur qui se nommait « le Serviteur ».

N'est pas digne qu'on le doive nommer
Bon serviteur ne loyal le clamer,
Car son service est trop plus moins que rien. 12

III Le serviteur qui congnoist en son mestre
Vices aucuns qui pas n'y deussent estre
Et pour flater lui dist que sont vertus, 15
Dire ne peult que ne soit ung flateur
Vers icellui, desloyal et menteur,
Et a la fin digne d'estre confus. 18

[10] IV Le serviteur qui le maistre commande
Excerciter en rien petite ou grande
Et il n'y fait parfaite diligence, 21
Et par deffault de non diligenter
Fait deffouir l'acte et la reculer,
Cergié le tiens du cas en conscience. 24

V Le serviteur qui sent aucun faulx acte
Vers son seigneur venir par aucun pacte
De maveuillans ou par aucun envie, 27
Incontinent lui doit notifier,
Soy presentant pour y remedier,
Ou il forfait, ne fault qu'il s'en desdie. 30

VI Le serviteur qui son maistre s'adonne
Et ses plus grans secrez lui habandonne,
En confiant que vers lui soit leal, 33
Et puis advient qu'a aucun le recite,
Est desloyal et personne mal dicte,
Et veult le droit qu'il doive finir mal. 36

[f. 155] VII Le serviteur, si quand entend mesdire
De son seigneur et n'y veult contredire,
Est selon droit de ce cas fort coulpable, 39
Cil qui en dist tant qu'il peult de sa bouche
Et par ses motz met son maistre en reprouche,
Tant est il plus trahitre et emendable. 42

VIII Le serviteur qui fait tenir grans pompes,
Les grans despens, grans menestrelz, grans trompes,
Donner grans dons plus que la rente porte, 45
Fait au seigneur souvent vendre sa terre,

Et, ensieuvant, ses habis, sa defferre,
Et après tout querir pain devant porte. 48

IX Le serviteur qui fait donner grans dons
A non dignes et les tollir aux bons
Qui les deussent avoir, selon raison, 51
Fait a la fois que, quant le seigneur cuide
Les bons auprés, il s'en treuve tout vuide,
Dont souvent fault a son intencion. 54

[*v°*] X Le serviteur qui est peccunieux
Et apparçoit son maistre souffraiteux
Et ne lui veult au besoing secourir, 57
A merité que le seigneur lui preigne
Tout son vaillant et que povre deveigne,
Et après tout cocquin doive morir. 60

XI Le serviteur qui promet d'acomplir
Vers son seigneur du querant le desir
Par aucun don a lui fait ou promesse, 63
Sans viser sî a son maistre pourroit
Estre nuisant ce, s'il le consentoit,
Fait son seigneur souvent choir en tristesse. 66

XII Le serviteur commis paier cincquante
De par le chief et ne paie que trante,
Et prent du tout quitance generale, 69
Il contredist au vouloir du seigneur
Et desrobe l'argent du demandeur,
Et tousjours est de telz la fin tresmale. 72

[*f. 156*] XIII Le serviteur qui, par ses faulx rappors,
Les autres bons servans fait jetter hors
Pour y mettre d'autres a son plaisir, 75
C'est pour tenir tout le gouvernement
Avec ses joingz l'un l'autre conduisant
A desrober pour plustost s'enrichir. 78

XIV Le serviteur qui veult equipoller
Ses fais et dis a plus grand que son per
Et des honneurs prent la plus grant partie, 81
Sera si bas tresbuchié en la fin
Qu'il n'y aura si povre ne coquin
Qui en daignast prendre la companie. 84

XV Le serviteur sievant truand[e]rics,
Les cabarés et les gourmanderies,
En provocant autres a son estat, 87
Des deux vient l'un,car il fault que la bourse
Soit a la fin de son vaillant escource,
Ou que son corps en demeure tout mat. 90

[r°] XVI Le serviteur qui joue voulentiers
Les pieces d'or a cens et a milliers
Sans recevoir rente ne revenue, 93
Il commet furt, ou, s'il n'est point larron,
Sans tarder trop viendra telle saison
Qu'il dira : « Las, viengs tost, mort, et me tue ! » 96

XVII Le serviteur qui par son faulz vouloir
Sa maistresse requiert de non devoir
Et veult causer sus son maistre tel plaie, 99
Pis que ung juif est et que ung sarrasin
Et veult raison que une fois, a la fin,
S'il a de quoy, pareil entremés aye. 102

XVIII Le serviteur qui, par caute maniere,
Tence souvent avec la chamberiere,
Quand le seigneur ou dame sont presens, 105
Et a l'escart, quand sont apart tous deux,
Font les grans ris et d'amours tous les jeux,
S'il est loyal, je voeul perdre les dens. 108

[*f.* 157] XIX Le serviteur qui dame quiert et prie
Par ses beaux motz, sans que le cuer lui die,
Et n'y entend fors qu'a l'onneur tollir, 111
Est desloyal envers Dieu et le monde,
Et est bien droit que maleur le confonde
Et ne lui peult assés de mal venir. 114

XX Le serviteur qui joist de sa dame,
Et par ses ditz advient qu'il la diffame
En recitant ce que bon fust secret, 117
A merité que deust Amours permettre
Que le bourreau l'athachast d'ung chevestre
Et que le corps demourast au gibet ! 120

XXI Le serviteur qui s'est donné a une
Et sans y mettre exception aucune,

Puis s'en desmet en prenant noefve proye, 123
Le tempz viendra que sa seconde dame
S'en desmettra en lui disant : « Infame,
Va au gibet, ne prens plus cy ta voye ! » 126

[*v*°] XXII Le serviteur qui pour grans dons avoir
Requiert d'amours faignant de son pouoir
Aymer tresfort, sans y avoir corage, 129
Est indigne que dame le recoeulle,
Ne qu'amours ja entre les siens le voeulle,
Car il est pis que larron de passage. 132

XXIII Le serviteur qui fait aucuns semblans
Es lieux ouvers, si clers et evidans,
Qu'aucun peult bien sçavoir ou son cœur tire, 135
S'il ne cuida, ce n'est qu'un fol cocquart,
Et, autrement, c'est ung cuer sy paillart,
Sy desloyal, qu'on ne pourroit pis dire. 138

XXIV Le serviteur qui de maintes s'acointe,
Vers chascune faignant vraie amour jointe,
Pour en avoir grande provision, 141
Digne seroit que toutes d'ung acord
L'empoignassent et batissent si fort
Qu'il en morust avant longue saison. 144

[*f*° *158*] XXV Le serviteur qui se vante d'aucune
Avoir l'amour dont n'aroit une prune
Et peult estre qu'onques ne lui parla, 147
Penser pouez comment il celleroit
De quelque une l'onneur, s'il la tenoit,
Quand de celle dont n'est rien parle ja. 150

XXVI Le serviteur qui moult se glorifie
En disant motz confis en villomnie,
Les adressant es dames de hault pris, 153
Faulse les drois d'Amours et de sa court,
Et, à la fin, tel eur desus lui court
Que de l'amour des dames est desmis. 156

XXVII Le serviteur qui dist : « Je feray dix »,
Et puis ne peult passer le tiers de six,
Puis tourne dos et s'endort comme vache, 159

Meriteroit qu'elle tel lui donnast
D'ung cop de pié que du lit le jettast,
Et puis ly dist : « Allez hors, ribaut lasche ! » [1] 162

*
* *

Il suffirait, sans doute, de lire *les Princes* sans idée préconçue pour que s'évanouît l'interprétation qu'en ont donnée MM. Kervyn de Lettenhove et de la Borderie. Mais nous avons des points de comparaison dans les quatre petits poèmes des *Dames*, des *Gouges*, des *Coquards* et des *Serviteurs*. On a vu qu'Olivier de la Marche n'entendait pas faire la satire d'une grande dame amoureuse, encore que, j'imagine, il eût pu dans son entourage trouver plus d'un modèle scandaleux ; il passait en revue théoriquement neuf espèces de dames qui en prenaient à leur aise avec l'amour et il leur prophétisait toute espèce de calamités. Philippe Bouton, à son tour, s'amusait à blasonner non pas une gouge, encore que, en cherchant bien, il eût pu en trouver de notables exemplaires, mais les gouges. Deux auteurs inconnus ont fait le même travail et la même énumération à propos des coquards et des serviteurs. *Les Princes* appartiennent à la même série. Dans ce poème, qui a sans doute été composé le premier et qui a servi de modèle, Chastelain passe en revue, non pas un prince, mais les différentes espèces de mauvais princes de son temps et de tous les temps. Il n'en énumère pas moins de vingt-quatre espèces. C'était trop. Les poètes du moyen âge n'ont jamais su se borner. Chastelain ne fait pas exception à la règle. Il veut tout dire et se répète. M. Georges Doutrepont a fait une remarque juste à propos du « *Prince* » : « Les mêmes idées et les mêmes arguments reviennent plus d'une fois, sans doute. Mais, si l'on ne change pas de place, si, en réalité, l'œuvre ne marche pas, l'énergie du trait donne l'impression du mouvement [2]. » Les vingt-quatre catégories de princes ne sont pas nettement définies et les morales

1. Le poème qui se termine brusquement, sans morale finale, semble incomplet. Il finit dans le manuscrit au bas du fol. 158 sans explicit. Le verso de ce feuillet et les fol. 159 et 160 sont blancs.

2. G. Doutrepont, *ouv. cit.*, p. 390.

et « prophéties » ne sont pas toujours congruentes. Le premier de ces princes est le flatteur et menteur, puis défilent, successivement, le prince ingrat, l'envieux, le lettré « qui fait contraire à honneur et droiture », le prince « assorti de perverse mesnie », celui qui aime mieux l'argent que l'amour de ses hommes, le prince « ennuyé de paix et d'union », le prince « adonné à songer en malice », le prince « tendant à faulseté couverte », le prince « ennemi d'autrui félicité », celui « qui n'a amour envers nulluy », qui se figure « attraire amour publique » et qui prend « voie ennemie », celui qui n'a « fidélité certaine », qui se fait craindre de chacun, appliqué à rapine, prodigue et large outre mesure, qui hait remontrance et doctrine, qui « sourt nouvelletés estroites », qui hait avoir puissant voisin, qui « mal ne doute », qui ne craint point « hommes offendre », qui soutient les mauvais contre les bons, le prince mordant et aigre en sa parole, enfin le prince « adonné à meschances soubtives ».

Chastelain s'attache à montrer le triste sort, présent ou futur, de chacun de ces mauvais princes : à l'un Dieu prépare « honteuse décadence », Fortune mènera l'autre « à povre fin », l'un sera payé de la même monnaie, l'autre sera pris à ses propres ruses, l'un est « hayneux de soy mesme », l'autre personne ne l'aime, l'un est exposé à grand grief et esclandre, l'autre fait naître les murmures et la haine, l'un est rempli d'orgueil et d'envie, l'autre n'a pas « la cremeur de Dieu », l'un donne à connaître ses mœurs, l'autre, « la puce enfin le prendra par l'oreille », etc. Voici, à titre d'exemple, la première strophe :

Prince flateur, menteur en ses paroles,
Qui blandit gens et endort en frivoles,
Et rien qu'en dol et fraude n'estudie,
Ses jours seront de petite durée,
Son regne obscur, sa mort tost desirée,
Et fera fin confuse et enlaidie.

Trois vers pour décrire l'espèce de prince, trois vers pour moraliser et « prophétiser ». C'est ainsi, ou à peu près, qu'Olivier de la Marche traitera *les Dames*. Les « prophéties » de Chastelain n'ont pas arrêté M. de la Borderie ; il les a tout

simplement négligées. A propos du premier sixain, il veut bien concéder que « la prédiction des trois derniers vers manqua », mais il n'en déclare pas moins que le prince menteur et flatteur est le roi de France [1].

Dans la 25e et dernière strophe, Chastelain espère que tout prince qui lira son poème avec soin et qui voudra bien « retenir toute ceste escripture », ne manquera pas d'en tirer profit. Sinon, ce prince ne serait pas digne d'être appelé homme ou chrétien.

En parcourant les œuvres de Georges Chastelain, on voit que, d'une façon générale, il aimait à moraliser. Il morigène les princes tout particulièrement. Dans un poème, par exemple, que Kervyn de Lettenhove place « vers 1457 », intitulé le *Miroir des nobles hommes de France* ou *Miroir des princes et nobles de France* [2], Chastelain admoneste, au nom d'honneur et de noblesse, les rois, princes et ducs, qui « sont remplis d'orgueil, d'ayr et d'envies ». Le poète bourguignon, qui était un pessimiste clairvoyant, considérait d'un œil affligé les événements de son temps :

Tout et partout gouvernement s'empire,
Vertu languit, félicité souspire,
Honneur s'esteint, nature trait au pire,
Noblesse enfoule et ternist ses natures,
Foy affoiblit, justice se retire,
Raison s'endort, pitié seuffre martire...

Aussi ne perd-il pas une occasion, dans ses vers et dans sa prose, de faire la leçon aux princes [3]. Il leur montre que « porter nom de prince tant seulement, c'est povre titre ». Il ne leur cache pas que, ce titre, « sots et povres personnages le portent ». Il juge sévèrement « la plupart des grands hommes du monde », qui « vestent le dehors précieusement et dont le dedens n'est que fiens », qui sont ignorants, vaniteux, sensuels,

1. A. de la Borderie, *ouv. cit.*, p. 60.

2. *Œuvres*, t. VI, p. 203-215.

3. Commynes faisait de même. Voir son jugement sur les princes mal élevés, soupçonneux, orgueilleux, ignorants, incapables, etc., édit. de Mandrot, Table analytique, s. v. *Princes*, t. II, p. 460.

ingrats et hypocrites. Dans sa *Chronique*, Chastelain a résumé en une page courageuse ses observations et ses réflexions sur « la condition des princes de la terre » : « Tous grans princes coustumierement sont a mal donnés aujourd'hui...; retirent leurs yeux de arriere de Dieu et en vanité temporelle tant seulement posent leur courage ; vivent plus a eux-mesmes et pour eux, en leur privé appetit desordonné, qu'en soin ne en veille de commun salut, qui est cause de leur seigneurie; sont plus grans que autres hommes et plus dignes en leur estat, et tels veulent estre maintenus, mais sont moindres et plus obscurs en bonnes mœurs et vertus; et ne reçoivent pourtant nulle vergongne, car ne cognoissent nulle correction sur eux; sont hors de toute reprehension, ce leur semble, et non serfs a nulle loi d'hommes... Ainsy, hélas! se contiennent-ils... enivrés en péchés et desreglemens, et tous tarés et séchés en bons exemples et en louables conversations; couchent encortinés du feu d'envie, l'un sur l'autre, et dorment en lit de machination perverse; veillent en ruyne et en effusion de sang par fraude et songent en turbation du povre innocent peuple, sans pitié et sans misericorde; n'accontent à irriter Dieu, ne de le traire a ire, mais que leur appetit puisse estre accomply ; préfèrent leur affection devant l'honneur de Dieu, et privé plaisir devant salut universe, font feste des mauvais, malicieux, engigneux, vicieux, corrompus, gens reprochables et damageables... et les sages et preud'hommes bien doués et bien morigenés, clers et luisans, et de grand parement et de fruit et de salut, ils boutent en arrière... [1] ».

Il semble qu'en écrivant cette page, qui date de 1470, Chastelain se soit souvenu du poème des *Princes* qu'il avait rimé sur le même sujet. Ce sont les mêmes constatations et les mêmes reproches. A qui le chroniqueur bourguignon en voulait-il ? A tous les princes en général ou à un seul en particulier ? Le baron Kervyn de Lettenhove n'a pas d'hésitation : dans ce passage de sa *Chronique*, comme dans le poème des *Princes*, Chastelain flétrissait « la déloyauté de l'indigne héritier du trône et du nom de saint Louis ». Louis XI, à qui on en a décidément un peu trop prêté, passait, en 1470, pour avoir « tacitement »

1. *Œuvres*, t. V, p. 476.

poussé le bâtard Baudouin de Bourgogne à faire périr Charles le Téméraire « par glaive ou par venin ». Mais l'honnête chroniqueur a pris soin lui-même de donner tort à son savant éditeur: « En ceste généralité, déclare-t-il, que je mets sur tous les princes, ... je n'accuse nulluy. » Dans *les Princes* aussi, Chastelain n'accusait « nulluy ». Attribuer au seul Louis XI tous les défauts des princes de son temps, n'est jamais, à aucun moment, entré dans son esprit [1]. Un enfant d'ailleurs, pour parler comme M. de la Borderie, pourrait voir, par exemple, que l'un des princes admonestés par le poète bourguignon est un prince avare et qu'un autre prince de la galerie est « un prodigue et large outre mesure ». La date du poème de Georges Chastelain et celle des ballades de Meschinot vont, je pense, trancher la question.

Ayant composé les *Princes*, Georges Chastelain en envoya une copie à son confrère en poésie, Jean Meschinot. Celui-ci se méprit totalement et sur le poème lui-même et sur les intentions du poète bourguignon. Il prit, ou feignit de prendre, les 25 strophes, qui toutes commençaient par le sacramentel Prince, pour des envois de ballades; il se figura, ou feignit de se figurer, que l'illustre maître l'invitait à composer 25 ballades sur les rimes et le thème de prétendus 25 envois. Et le malheureux se mit à l'œuvre. Les 25 sixains de Chastelain avaient au moins le mérite, à défaut d'une mise au point suffisante, d'être brefs. A l'occasion de chacun d'eux, Meschinot composa une ballade, c'est-à-dire trois strophes de douze vers. Chastelain avait écrit 150 vers, Meschinot se battit les flancs pour en écrire 900. Il n'est pas étonnant que les ballades de Meschinot, si admirées par M. de la Borderie, ne soient qu'un recueil de lieux communs, avec, çà et là, quelques traits heureux [2].

---

1. Nicéron (*Mémoires*, t. XXXVI, p. 360) voyait dans le poème de Chastelain « des pièces de vers, appellees *Envoys*, qui roulent sur les princes ». Pour l'abbé Goujet, ce poème contient « une instruction morale qui peut convenir aux princes ». *Bibl. françoise*, t. IX, p. 404. De même un rédacteur d'inventaires des livres de la Librairie de Bourgogne, au XVIIIe siècle, résumait en ces termes le sujet des poèmes de Chastelain, d'Olivier de la Marche et du Serviteur : « Instruction aux Princes, aux Dames, aux Serviteurs des dames. » *Bibl. protypographique*, p. 320, nº 2271.

2. Les éditions des *Lunettes des princes*, sauf la dernière d'Olivier de Gour-

Meschinot écrivit donc « avec diligence » 25 ballades qu'il se hâta d'envoyer au « maistre en la rhétorique science », au « prince parfait en éloquence », en le priant de les considérer d'un œil indulgent. Quel est, dans ce long pensum, le thème que développe Meschinot ? Il considère le temps qui court, où les loups sont les bergers des brebis, et il gémit sur le sort du « commun », qui tremble de faim, de froid, de peur et de misère. Il écrit une sorte de Miroir des princes, à l'usage de tous ceux qui sont « en dignité d'office », dans lequel ils pourront voir, pour s'en corriger, leurs vices et leurs crimes. Réformons-nous, telle est la conclusion de Meschinot :

Pour faire fin, il nous faut reformer
Et nos vouloirs tous a Dieu conformer,
Si nous voulons à sa gloire venir...

Comme Chastelain, Meschinot « prophétise ». Voici, par exemple, la strophe dans laquelle se trouve le fameux vers, qui, selon M. de la Borderie, est « un chef-d'œuvre en deux mots » et qui peint si admirablement Louis XI :

L'estat des bons est la confusion
Aux vicieux qui, par abusion,
Prennent l'honneur qui ne leur appartient.
Ils congnoistront, en la conclusion,
Leur fait petit par clere vision.
Ceux sont heureux que Dieu de sa part tient.
Qui fait les maux soubs couleur de justice,
Innocent feint, tout fourré de malice,
Se verra cheoir en bien grant servitude :
A peine aura bon an, moys, ne sepmaine,
Et sy sera, en conduite incertaine,
Tout nu d'honneur et de beatitude.

De cette strophe qui condamne d'une manière générale les vicieux sans foi ni loi, farcis d'orgueil et remplis de vaine gloire, M. de la Borderie extrait un vers bien venu et, sans aucune-

---

cuff (Paris, 1890), renferment les 25 ballades de Meschinot précédées de la note suivante : « S'ensuivent XXV balades composees par ledit Jehan Meschinot sur XXV princes de balades a lui envoyez et composez par messire Georges l'Adventurier, serviteur du duc de Bourgongne. »

ment s'occuper du contexte, l'applique au roi de France, avec autant de raison, sans doute, que le baron Kervyn de Lettenhove l'avait appliqué au duc de Bourgogne. Mais n'insistons pas, et voyons à quelle époque les *Princes* de Chastelain et les vers de Meschinot ont été écrits.

Le baron de Lettenhove, sans perdre de temps à de longues explications qu'il eût été bien embarrassé de donner, datait « le poème du Prince » de 1470 environ [1]. M. de la Borderie apporte, sur ce point, des précisions nouvelles. Pour lui, les vers de Chastelain et ceux de Meschinot ont été composés en 1465, au moment de la Ligue du Bien public. Je laisse la parole à M. de la Borderie et à Meschinot :

« L'une des ballades de Meschinot et Chastelain (la XVIIe), contient l'annonce d'une grande réunion où sont convoqués tous les chevaliers et seigneurs de France « vaillants à la guerre et désireux de faire chose louable ». Cette réunion est fixée à la Saint-Valentin, 14 février, c'est-à-dire juste au moment où le travail d'organisation de la ligue du Bien public devait être dans toute sa ferveur. Une convocation en vers à un grand conciliabule politique est chose assez curieuse pour mériter les honneurs d'une citation :

Honneur a fait dresser sa belle table
Et veult donner un disner très notable :
Rendez-vous y, chevaliers sans reprouche,
Tous escuyers de lignée honorable,
Qui désirez faire chose louable [2]
Et verité garder en cueur et bouche,
Venez aussi, l'heure je vous assigne,
D'huy en huit jours, la feste Valentine.
Mais nul de vous, tant qu'il doubte mesprendre,
Ne vienne là pour refection querre,
S'il n'est loyal et *vaillant à la guerre* [3],
Car ce seroit pire que sang espandre.

Soit que ce fut duc, conte ou connestable,
S'il est trouvé lasche et non veritable,

1. Le baron Kervyn de Lettenhove rapprochait probablement le poème des *Princes* de la page de la *Chronique* (citée plus haut), dans laquelle Chastelain faisait, en 1470, le tableau de « la condition des princes de la terre ».

2-3. C'est M. de la Borderie qui souligne.

Raison ne veult qu'a ce convy approuche ;
Et qui se sent meschant et detestable
Devroit trop mieux choisir estre a l'estable
Que soy trouver es lieux ou Honneur couche.
En celuy cas, un souillard de cuisine,
Qui loyaument servir se determine,
Peut mieux venir sa viatique prendre
Au lieu d'Honneur que le roi d'Angleterre,
S'il, en son cueur, traison pense ou asserre,
Car ce seroit pire que sang espandre.

« Il s'agit bien ici, continue M. de la Borderie, d'une conspiration, puisqu'on est prêt à y admettre les plus humbles adhérents, pourvu qu'ils soient dévoués corps et âme, mais c'est une conspiration ou plutôt une confédération haute, vaste et puissante, puisqu'on compte voir arriver à la réunion des ducs, des comtes, le connétable, peut-être même le roi d'Angleterre ou son envoyé. Tout cela, à cette date, c'est manifestement la préparation, l'organisation de la Ligue du Bien public ».

« Donc, si les autres ballades de Chastelain et Meschinot peuvent être considérées comme le manifeste des mécontents, énumérant, retraçant, proclamant avec une verve ardente et passionnée, avec des éclats de haine, leurs griefs contre Louis XI, leur XVIIe ballade est la circulaire poétique convoquant les fauteurs de la ligue à l'assemblée où elle fut définitivement organisée [1]. »

Tout cela n'est-il pas bien étrange ? Une ballade de Meschinot servant de « circulaire » pour convoquer les membres de la Ligue du Bien public ; les adversaires de Louis XI commençant la guerre par un « disner très notable » ; les redoutables ligueurs organisant leur association le 14 février, jour de la Saint-Valentin, date amoureuse par excellence. Ces conspirateurs avaient un à-propos vraiment délicieux ! Mais on cherche vainement ce que saint Valentin et le dieu d'Amour avaient à faire là.

Y a-t-il, dans la date du 14 février, choisie par les ligueurs, une coïncidence fortuite, ou, comme il est probable, faut-il chercher autre chose ? Il n'est pas besoin de chercher longtemps.

M. de la Borderie a cité, et j'ai rapporté ci-dessus, les deux

1. A. de la Borderie, *ouv. cit.*, p. 70-71. Cf. Henri Stein, *ouv. cit.*, p. 55.

premières strophes de la XVIIe ballade de Meschinot. La troisième strophe n'est pas à négliger. Elle apporte quelques précisions : elle énumère les conditions requises pour pouvoir honnêtement participer au « disner » :

Pour ce qui n'est vaillant, ferme et estable,
Saige, secret, vertueux, amiable,
Garde soy bien qu'a ce disner ne touche.
Car ce qui est aux bons tresdelectable
Nuyst aux mauvais et le treuvent grevable,
Tant que souvent en gisent sur la couche,
Et dont, aprés, desespoir leur bacine
La rage ou mort en lieu de medecine.
Voyans les las dont ils font a reprendre,
Ne cuyde donc aucun honneur acquerre
Qui ne se sent aussi net que le verre,
Car ce seroit pis que le sang espandre.

On le voit. Pour prendre part à ce « disner très notable » dressé par Honneur, il fallait être « aussi net que le verre », c'est-à-dire chevaliers « sans reprouche » ou écuyers « de lignée honorable ». Arrière de ce « convy » les « lasches non veritables », les méchants, fussent-ils ducs, comtes ou connétables ! Un villain lui-même — un souillard de cuisine — à condition d'être vaillant et surtout loyal, pouvait « venir prendre sa viatique en lieu d'Honneur » à plus juste titre que le roi d'Angleterre lui-même, si ce dernier n'était pas entièrement net.

Tout cela ne ressemble guère à la Ligue du Bien public, mieux nommée Ligue du Bien particulier, qui, comme on sait, ne fut qu'un tissu de fourberies et de trahisons [1]. Cette Ligue, dit M. de la Borderie, s'organisa dans les premiers mois de 1465, « particulièrement en février » ; le 14 février, elle « devait être dans toute sa ferveur ». Cette supposition ne repose sur aucun document ou plutôt elle repose sur la seule ballade de Meschinot. Autant qu'on peut le savoir, il semble bien que la Ligue était organisée à la fin de 1464 [2]. Les documents publiés par

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. IV², p. 343.

2. Sur l'assemblée qui eut lieu en décembre 1464 à Notre-Dame de Paris, voir Henri Stein, *ouv. cit.*, p. 53.

Quicherat [1], qui comprennent les manifestes des principaux ligueurs, ne renferment aucune allusion au dîner du 14 février, ni à la « convocation en vers à un grand conciliabule politique ». Il est probable que si M. de la Borderie n'avait pas eu sur le nez je ne sais quelles lunettes déformantes, il aurait vu qu'il s'agissait d'un dîner qu'on peut appeler à juste titre très notable, le Banquet du faisan, qui se tint à Lille, le 17 février 1454 [2].

Il est vrai que le 17 février n'est pas le 14 février. A cela on peut répondre que le fameux banquet fut probablement fixé tout d'abord au jour même de la Saint-Valentin. Mais la préparation des « entremetz » fut longue et compliquée : il fallut quérir des artistes de tous genres dans toutes les directions, peintres, tailleurs d'images, verriers, huchiers, couturiers, pelletiers, brodeurs, tapissiers, sans compter une armée d'acteurs et de musiciens ; il fallut écrire des vers de circonstance, apprendre des rôles, dresser des animaux ; il fallut construire des fontaines et des tabernacles, bâtir des rochers avec des forteresses ; il fallut confectionner des chefs-d'œuvre de mécanique auprès desquels pâliraient aujourd'hui les automates Jaquet-Droz ; il fallut tant de choses et tant de gens que, le jour fixé, 14 février, quelques détails indispensables manquaient sans doute. Nous savons pertinemment qu'au dernier moment le banquet fut renvoyé de quelques jours et que des dédommagements furent payés au fournisseur de la boucherie [3] :

A Jehan Yver le jeune, marchant, fournissant la despense de mondict seigneur de boucherie et poullailles, en recompensation des pertes et dommages qu'il a eues au fait de sadicte marchandise pour fournir butors, perdris, faisans et autres sauvagines, le banquet que a dernierement fait mondict seigneur en sa ville de Lille, lequel fut retardé par aucuns jours..... C livres.

Le banquet fut donc « retardé par aucuns jours ». Quand on voit le rôle joué par les dames dans cette « feste si haulte, si

1. Dans les *Mélanges des Documents historiques inédits*, 1re série, t. II, 2e partie, p. 194-470.

2. On sait que le banquet du duc de Bourgogne ne fut pas le seul et qu'aux mois de janvier, de février et de mars de l'année 1454 « se firent pluseurs banquez et assembleez tant de nobles princes, chevalliers et escuiers, comme de nobles princesses, dames et damoiselles ». Math. d'Escouchy, t. II, p. 113.

3. Voir de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. I, p. 416. Cité par de Beaucourt, *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. II, p. 114, n. 2.

solempnelle et si pompeuse », on peut vraiment croire que le duc de Bourgogne, qui eut toujours « le nom d'Amours en digne reverence », avait eu l'intention de la placer à une date glorieuse et significative, le jour de la Saint-Valentin.

On peut dire que les dames avec le duc présidèrent à la fête. Elle commença par une joute du Chevalier au cygne, qui s'intitulait « serviteur des dames ». Puis « une très belle dame » vint placer un chappelet sur la tête du duc. Au dîner, à la table d'honneur, Philippe le Bon avait à sa droite la damoiselle de Bourbon et à sa gauche la damoiselle d'Estampes. Au moment le plus palpitant, deux demoiselles, accompagnées du héraut d'armes Toison d'or, présentèrent au duc « le noble faisan » et recueillirent les vœux des assistants. Ces vœux solennels s'adressaient, pour la forme, à Dieu et à sa glorieuse mère, mais avant tout aux dames et au faisan : « Je Anthoine, bastard de Bourgoingne, voue a Dieu mon createur, aux dames et au faisant, que se mon très redoubté seigneur va en ce saint voyage que je iray aveuc lui... » De nombreux seigneurs, oubliant le Créateur, ne s'adressèrent qu'aux dames et au faisan. On voit que le Banquet du faisan fut aussi le Banquet des dames et qu'il était à sa place le jour de la Saint-Valentin.

Les conditions énumérées par Meschinot dans sa ballade XVIIe pour être admis au « disner très notable », la vaillance, mais surtout la loyauté, l'honnêteté, la bonté, la vertu, la sagesse, conviennent admirablement au Banquet du faisan qui était une préparation à la croisade. Il suffisait d'être loyal et courageux pour « prendre sa viatique au lieu d'Honneur ». L'expression « prendre sa viatique » ne contient-elle pas une allusion au « saint voyage » ? L'expression « au lieu d'Honneur » ne désigne-t-elle pas le Banquet de Lille qui fut le triomphe d'Honneur et de Noblesse ?

La ballade XVIIe de Meschinot est-elle inspirée par le Banquet du faisan ? Rien ne s'oppose à cette interprétation. Tout y invite. Le Banquet du faisan qui, selon l'expression de Jean de Molesme, secrétaire du duc de Bourgogne, fut « la plus haulte et pompeuse besongne, et la plus riche, et la plus grande magnificence que l'on veit oncques faire »[1], fut annoncé, j'ima-

1. Voir la *Lettre de maître Jehan de Molesme, secrétaire du duc de Bourgogne,*

gine, aux quatre coins de l'horizon, à grand renfort de trompettes, par les hérauts du duc de Bourgogne. Nous savons que des spectateurs, venus de loin, remplissaient cinq estrades : « Tant en sçay, dit Olivier de la Marche, qu'il y avoit des chevaliers et des dames de grant maison, et qui là estoient venuz de loing, les ungs par mer et les aultres par terre, pour veoir la feste, dont il estoit grant renommee [1] ». La nouvelle en fut apportée en Bretagne, tandis que Meschinot rimait péniblement une espèce de réponse au poète bourguignon. Il en fit le sujet de sa XVIIe ballade.

Si la ballade de Meschinot, comme il est croyable, fait allusion au Banquet du faisan, les *Princes* de Chastelain dateraient de l'an 1453 et les ballades du poète breton de la fin de la même année ou des premiers jours de 1454.

Dans ce cas, Louis XI, ou plutôt le dauphin Louis, n'est pas, ne peut pas être en cause. A cette époque, Georges Chastelain avait la plus grande vénération pour « le fils du plus hault roy du monde ». Lorsque le dauphin devint roi des Français — lesquels, déclarait Chastelain, sont « les coffres anciens et repositoires de l'honneur du monde » — le poète bourguignon composa un traité « par forme d'allégorie mystique » [2] dans lequel il comparait bizarrement mais sérieusement la Vierge Marie à la glorieuse Maison de France, Joseph au duc de Bourgogne, les pasteurs aux princes et prélats du royaume, Bethléem à Paris, « le très noble verger de science », et l'« enfanchon » nouveau-né à Louis XI nouvellement couronné. Peu de temps après, il est vrai, le désenchantement commençait.

*
* *

Il n'est peut-être pas inutile de résumer ce long travail

Philippe le Bon, aux maire et échevins de Dijon, relative à un entremets donné par le duc à Lille, dans les *Documents historiques inédits*, t. IV, p. 457. Sur la grande renommée du Banquet du faisan, voir dans la *Revue générale*, Bruxelles, t. LXX, (1899), p. 787-806, t. LXXI (1900), p. 99-118, un article de M. Georges Doutrepont, intitulé *A la Cour de Philippe le Bon. Le Banquet du faisan et la littérature de Bourgogne.*

1. *Mémoires*, t. II, p. 354.

2. Intitulé « L'entree du roy Louis en nouveau regne ». *Œuvres*, t. VII, p. 1-35.

décousu. Il faut intituler le poème de Georges Chastelain non pas *le Prince* mais *les Princes*. Il contient une énumération toute théorique de mauvais princes et n'est pas une satire politique. Il a été composé en 1453 et Louis XI, qui était alors dauphin, n'y est nullement visé.

Les 25 ballades de Meschinot n'ont rien à faire avec la Ligue du Bien public; elles renferment une allusion au Banquet du faisan et datent de la fin de 1453 ou des premiers jours de 1454 [1].

Georges Chastelain ayant composé des « prophéties » à propos des *Princes*, Olivier de la Marche jugea bon d'imiter son « père en doctrine », son « maître en science et son singulier amy » [2], et composa, probablement en 1454, de « nouvelles prophéties » à propos des *Dames*.

Le cousin d'Olivier, Philippe Bouton, trouva spirituel d'écrire à son tour, peut-être en 1454, les *Gouges*.

Quant aux *Coquards* et aux *Serviteurs*, tout ce qu'on peut en dire, c'est que, figurant dans des manuscrits qui appartenaient à Jean Ier duc de Clèves, ils sont antérieurs à 1481 [3].

Arthur Piaget.

---

1. Est-il besoin de dire ici que l'hémistiche de la dernière ballade de Meschinot, dans lequel M. de la Borderie lisait « en toutes lettres » le nom de Louis XI, *soit d'Escoce ou Savoye*, n'est là que pour rimer avec *voye*, de même que, dans la même strophe, le *Puy de Domme* apparaît là pour rimer avec *pomme* ?

2. *Mémoires*, t. I, p. 184.

3. Au vers 52 des *Coquards*, qui renferme une allusion incompréhensible, il est question d'un personnage nommé Montbléru. S'agit-il ici de Guillaume de Montbléru, bailli d'Auxerre, neveu de Jean Regnier ? Conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, il mourut à Bruges en 1468. Si le vers 52 le vise, on pourrait croire que le poème des *Coquards* est antérieur à cette date. Sur Guillaume de Montbléru, voir Ernest Petit, *Le poète Jean Regnier, bailli d'Auxerre*. Auxerre, 1904, p. 17-18 (extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2e semestre, 1903). La LXIIIe nouvelle des *Cent nouvelles nouvelles*, qui est aussi grossière que peu spirituelle, met en scène un Montbléru. Ce personnage avait coutume « de gaigner et de prendre ce qu'il trouvoit sans garde ». Édit. Wright, t. II, p. 77.

NOTES ÉTYMOLOGIQUES

I

LA FAMILLE DU FRANC *BOLLA, « FLEUR DE FARINE », EN FRANÇAIS

Au plus lointain des origines, c'est en ancien haut allemand qu'apparaît le vocable germanique *bolla*, avec la signification première de « fleur de farine ».

L'*Althochdeutscher Sprachschatz* de Graff enregistre *bolla*, de genre féminin, avec la signification primordiale de « pollis » et celle secondaire, dérivée aisément de la première, de ce qui est fabriqué, autrement dit panifié, avec de la fleur de farine, « quod ex farina candidissima efficitur », et il appuie ses dires d'exemples pris à des gloses interlinéaires d'un manuscrit du xe siècle contenant une *Prisciani et Donati grammatica* [1]. L'identite, au point de vue de la forme, du mot *bolla* à *pollis* n'a certainement pas pu échapper à Graff, mais il s'abstient d'aborder la question d'étymologie. Dans l'*Altdeutsches Wörterbuch* de Schade [2], l'ancien haut allemand *bolla*, fleur de farine, se trouve faire défaut. Les *Althochdeutsche Glossen* de Steinmeyer et Sievers, où j'avais supposé qu'il y aurait quelque probabilité de le rencontrer, ne le présentent pas.

Dès le déclin du moyen âge, la documentation devient abondante, et un mot *bolle* ou *polle* (aussi sous une forme plus courte *bol*, *poll*) apparaît comme existant dans toute la zone germanique qui confine au domaine roman : en moyen haut allemand et en moyen bas allemand.

Pour le moyen haut allemand, le *Mittelhochdeutsches*

1. III, 96.
2. 2e édition.

Handwörterbuch de Lexer[1] enregistre un *bolle*, de genre féminin, avec les deux sens que présente son ascendant *bolla* : « feines Mehl » et « Art Gebäck aus solchem », sens dont le premier est confirmé par deux passages pris à des règlements de police de Nuremberg du XIIIe au XVe siècle, le second passage étant des plus explicites : « Von *bollen* ein brot umb einen pfenning, und daz *bolle* und semel niht zu ainander gemischet werden[2]. » Lexer déclare que l'ancien haut allemand *bolla*, d'où est tiré *bolle*, vient du latin *pollis*.

Le *Bayerisches Wörterbuch* de Schmeller[3] offre un *polle* ou *poll*, de genre masculin, ici, attesté par plusieurs exemples, dont un des plus anciens, tiré d'une Chronique de Ratisbonne, est de 1376 : « Wenn der Waiz gilt 5 ss., so soll die Semel haben 7 Mark, und der *Poll* 8 Mark[4]. »

Pour ce qui est du moyen bas allemand, ses deux branches essentielles, la saxonne ou moyen bas allemand proprement dit et la franque ou moyen néerlandais, connaissent le mot *bolle*, *polle*. Dans la région westphalienne, au XVe siècle, dans un glossaire latin-saxon (de 1420), le latin *pollis* est rendu par le bas allemand *polle*[5]. Dans la zone franque, un *bolle* ou *bol*, de genre masculin, est très répandu, mais ici il n'a conservé que la signification secondaire de « sorte particulière de pain » et sa signification paraît même avoir été légèrement déviée sous l'influence du mot *bol*, boule : le *Middelnederlandsch Woordenbock* de Verwÿs et Verdam[6] explique ce *bol*(*le*) par : « bolvormig gebakken brood, bollebrood, bol », et cette définition même montre que le mot continue à exister en néerlandais moderne[7].

1. I, 323.

2. Il doit s'agir d'un pain de dimension minuscule, de l'espèce dite maintenant *Weck* ou *Rundstück* et dont la valeur marchande est approximativement de nos jours 5 pfennig.

3. 1re éd., I, 280. Je n'ai pas eu la seconde édition, de Frommann, à ma disposition.

4. Cet exemple montre que le *poll* est une *semel* ou fleur de farine de tout premier choix.

5. Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum mediae et infimae latinitatis*, 445.

6. I, 1355.

7. Il y a le sens, d'après le *Woordenboeck der nederlandsche taal* (t. III[1], de Muller et Kluyver, 285), de : « zekere *soort* van cirkelvormige brooden, van onderen plat, van boven rond, meestal van tarwemeel. »

Si du moyen âge nous passons à l'époque moderne, nous constaterons la survivance du primitif germanique *bolla* dans les langues qui le possédaient déjà au moyen âge, c'est-à-dire en haut allemand et en bas allemand (y compris la zone néerlando-flamande), et en plus une large diffusion du mot dans la direction des pays du Nord, dans la Frise, le Danemark, la Suède.

Pour le haut allemand, Lexer a noté l'existence du mot dans la Carinthie germanique, qui, au point de vue linguistique, constitue une portion du domaine du bavarois [1]. En allemand littéraire, on n'a plus qu'une cristallisation de l'ancien *poll(e)* dans le composé *Pollmehl*, qui signifie « farine de recoupe ou seconde farine » et dont il faut interpréter le procédé de composition par un sens initial : farine résiduaire résultant de l'extraction du *poll* ou fleur.

Il est à remarquer que l'explication ni l'étymologie de *Pollmehl* [2], qui aurait nécessité celle de *Poll(e)*, ne sont données par l'*Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache* de Kluge, où le mot *Pollmehl* se trouve faire défaut dans toutes les éditions.

En bas allemand, le mot *bolle* ou sous forme raccourcie *bol*, subsiste dans les deux branches qui le possédaient déjà au moyen âge. Pour le néerlandais (en englobant aussi dans cette dénomination le flamand), j'ai déjà eu l'occasion de citer plus haut *bol*, *bollebrood* avec sa signification ; *bol* y est du genre masculin dans la règle, mais féminin dans le sud du domaine ; sa forme pleine *bolle* existe aussi, au genre féminin en général, et tous deux s'emploient également dans l'acception de *broodje* ou petit pain, par ex. le second dans le composé *krentebolle* ou petit pain aux raisins de Corinthe [3]. Ils ont un synonyme *bolder*,

1. *Kärntisches Wörterbuch*, cité dans le *Mittelhochdeutsches Hand-Wörterbuch*, I, v. *bolle*.

2. C'est sans doute cet all. *Pollmehl*, non compris dans le mécanisme de sa composition, qui a donné lieu à une curieuse méprise de Lexer. Dans la petite édition abrégée de son grand dictionnaire moyen-allemand, ce lexicographe se déjuge et attribue à *bolle* le sens tout à fait opposé de « Nachmehl » ou recoupe (et de « Gebäck aus solchem » comme sens second), cf. la 13e édition (1915) du *Mittelhochdeutsches Taschenwörterbuch*.

3. Voir Kuipers, *Geïllustreerd woordenboek der nederlandsche taal*, I 290 (1901).

de genre féminin (au sens seulement de petit pain), qui n'est à l'origine qu'une forme de pluriel pour **boller*, avec une épenthèse de *d* (cp. *kelder*, *zolder* <**keller*, **zoller*), pluriel qui, en raison de son emploi fréquent, a usurpé les fonctions de singulier. Enfin on rencontre encore *bolle* cristallisé dans le composé *bollenbakker* ou boulanger d'espèce particulière qui fabrique les *bollen*. C'est en vain qu'on chercherait l'étymologie des mots *bol(le)*, *bolder* dans l'*Etymologisch woordenbœk der nederlandsche taal* de Franck (éd. Van Wijck), où ils sont passés sous silence. En bas allemand proprement dit, à l'époque moderne, un mot *Bolle* ne paraît pas avoir la vitalité, ni surtout la diffusion de ses correspondants néerlandais, et il n'a pas gardé, du moins je ne l'ai pas constaté, son sens premier de « fleur de farine » qu'il possédait encore au moyen âge, v. plus haut. Mais on le retrouve au sens second de « petit pain fait avec cette fleur », notamment dans le composé *Korinthen-Bollen*, usité dans la région de Brême au sens de « Rundstück mit eingebacknen Korinthen [1] ».

C'est dans la période moderne que le mot *bolle*, comme je l'ai dit, s'est propagé du néerlandais et du bas allemand dans la direction du nord à des idiomes germaniques voisins, le frison, le danois, le suédois.

En frison, c'est du néerlandais que doit venir l'infiltration, le mot ayant les mêmes sens fondamentaux dans les deux langues et s'y retrouvant dans des composés du même type (par ex. les types *bollenbakker*, *krentebolle*). Le *Lexicon Frisicum* de Halbertsma [2] donne *bóale* ou *bale* au sens de « panis albus triticeus rotundus », suivi d'une nombreuse série de composés désignant des variétés de cette espèce de pain. Le *Friesch Woordenbœk* de Dijkstra note *bôle* ou *bòlle* au sens de « wittebrood », avec également la série des composés.

C'est au bas allemand proprement dit, qui lui est limitrophe, que le danois, pour ses sources paraît s'être alimenté. On constate dans les deux langues l'identité de sens fondamental « Rundstück », « Weck » : les dictionnaires allemands-danois

---

1. *Bremer Wörterbuch*, cité dans le *Wörterbuch der deutschen Sprache* de Sanders (1900), I v. *Bolle*.

2. II, 441.

rendent ces mots allemands par *bolle* (par ex. celui de Helms 1876). M. le professeur Nyrop a bien voulu me renseigner ainsi à ce sujet : « sorte de pain très fin, un peu mou, de forme ronde à base plate ; plur. *boller* ; importé sans doute chez nous après la Renaissance ».

Quant au suédois, c'est au néerlandais et au frison qu'il est apparenté par son mot *bulle* (masc., au plur. *bullar*), dont les sens premiers sont comme dans ces deux langues : « pain blanc » et « petit pain [1] ».

Si maintenant l'on veut remonter à l'origine même du primitif germanique *bolla*, qui a produit dans de nombreuses langues actuelles de la famille germanique une postérité des plus notables, il est impossible de ne pas se rallier à l'opinion de Lexer, citée plus haut, qui tire l'ancien haut allemand *bolla* du lat. *pollis*, fleur de farine. On remarque, en effet, que dès la plus haute époque où une documentation suffisante est possible (moyen âge), l'habitat du mot germanique se trouve tout le long de la frontière du monde roman, depuis la mer du Nord jusqu'à proximité de l'Adriatique. On remarque au surplus que *bolla* est resté totalement inconnu à la branche germanique orientale (gotique) et à la branche septentrionale (norroise). Enfin on est frappé par la singulière coïncidence de l'alternance du genre qui est facultativement masculin ou féminin pour le latin *pollis* et qui présente la même incertitude dans les correspondants germaniques, étant simultanément masculin et féminin selon les idiomes, parfois même dans un seul. La vraisemblance indique aussi que de deux civilisations, l'une raffinée comme la romaine, l'autre primitive et fruste comme la germanique, c'est la seconde qui aura emprunté de la première un mot dont la signification exprime et marque un progrès et une amélioration dans la vie domestique.

1. ANC. FRANÇ. *boulenge*, « BLUTEAU A PASSER LA FLEUR DE FARINE ».

Etant donné que les formes germaniques médiévales qui

1. Voyez par ex. le *Fickordbok öfver svenska och tyska språket* de Wrede (1909), qui traduit *bulle* par « Weissbrot, Rundstück », et seulement en

représentent *pollis* vivent dans une zone contiguë au domaine roman et que, d'autre part, l'une d'elles existe de façon vivace en moyen néerlandais, l'on peut, au moins de façon plausible et avec grande vraisemblance, conjecturer l'existence d'un **bolla*, fleur de farine, dans la langue franque : c'est lui qui doit être l'ancêtre direct du moyen néerlandais *bolle* ou *bol*.

Un des dérivés les plus transparents de ce franc hypothétique **bolla* est, selon moi, l'ancien français *bolenge*, « bluteau pour extraire la fleur de farine ». L'origine de ce *bolenge* est restée inconnue et l'on sait seulement de façon pertinente que c'est lui qui a donné naissance à l'anc. franç. *boulengier* : dans cette revue [1] Wedgwood a montré d'une façon qu'on peut considérer comme décisive qu'à l'origine le *boulengier* [2] n'est qu'une variété de « pestour » qui fait usage habituel dans son métier de fleur de farine ; c'est, si l'on veut, un *pestour* de pains plus délicats, un boulanger de pains fins. Si cette explication a échappé au *Dictionnaire général*, qui déclare *boulanger* « d'origine inconnue », ainsi qu'à Körting qui ne la mentionne même pas, pas plus du reste que l'anc. franç. *bolenge*, ce n'est que par un manque d'information qui a lieu de surprendre, et M. Meyer-Lübke, dont l'érudition a été ici plus sûre et plus étendue, n'a pas ignoré cette solution ; il l'a enregistrée comme définitivement acquise et certaine dans son dictionnaire, en faisant observer seulement que *bolenge* même est d'origine inconnue et que le moyen haut allemand *biuteln* (bluter) « kann lautlich... nicht die Grundlage von afrz. *boulenge* « Mehlbeutel »... abgeben [3] ».. L'ancien français *boulenge* est resté inconnu à La Curne de Sainte-Palaye, à Godefroy, à Diez, ainsi qu'à Körting, comme je l'ai dit. Darmesteter a dû aussi l'ignorer, car, dans le *Traité de la formation de la langue française* [4], il tire *boulanger* d'un ancien français hypothétique (pain *boulenc* = en boule) :

---

troisième lieu par « Brot » dans le cas où le *bulle* est de plus grande dimension : « grösser : Brot ».

1. VIII, 437.

2. Dans W. de Biblesworth cité par Wedgwood, il y a aussi un mot *bolenger*, verbe signifiant « bluter ».

3. *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 1399.

4. § 142. Ce paragraphe est un de ceux qui ont été mis au point par M. L. Sudre d'après « des notes de cours laissées par Darmesteter ».

« *boulanger* a dû désigner à l'origine celui qui fait du pain *boulenc*, en boule ». Tout récemment, dans la *Zeitschrift f. roman. Philol.* (XL, 141), la solution par « pain *boulenc* » a encore été défendue par Gamillscheg, qui, avec un parti pris évident, a cru bon de ne pas même faire mention de l'a. fr. *boulenge*.

Le suffixe qui est entré dans la composition de *boul-enge* est le suffixe, d'origine germanique, *-ing*, fém. *-inga* : français *-enc*, *-enge*. Il paraît avoir eu pour fonction essentielle de désigner une variété, une sorte, une subdivision, une catégorie soit d'êtres animés soit de choses, en s'ajoutant à des thèmes nominaux pour former des adjectifs qui peuvent donner des appellatifs par la disparition du terme déterminé. Voici des exemples de cette formation qui sont tous empruntés au *Dictionnaire général* (au § 142 du *Traité de la formation de la langue* ou à la rubrique de chaque mot) :

a. fr. *cormarans* (XIVe s., E. Deschamps) = corbeau de mer, cormoran.

a. fr. faucon *moran* (Budé, *Oiseaux*) = de mer.

a. fr. osberc *jazerenc* (*Roland*) = d'Alger, *jaseran.

a. fr. *boquerant* (XIIe s., *R. de Cambrai*) = de Boukhara, bougran.

a. fr. *loherenc*, *loherenge* = de Lothaire (*Lohier*), lorrain, -aine.

fr. mod. *paysan* = du pays.

fr. mod. *merlan* = qui tient du merle.

Il est probable que l'expression originelle intégrale de *boulenge* a été **burete* BOULENGE, c'est-à-dire « tamis, crible, bluteau à passer la fleur de farine », et que le terme déterminé **burete* se sera effacé peu à peu [1].

2. ANCIEN PICARD *boulenc*, BOULANGER (AMIENS, XIIe S.)

Un autre dérivé du franc **bolla*, « fleur de farine », me paraît être l'ancien picard *boulenc*, « boulanger », qui n'est attesté que dans un seul texte comme existant à Amiens, dans le dernier

1. A supposer un hypothétique **burete*, primitif de l'a. fr. *buretel* (Godefroy, *Compl.*), bluteau.

tiers du XIIe siècle. Le mot se rencontre dans le Glossaire sur les Coutumes de Beauvoisis et provient de la Charte des Péages d'Amiens, accordée par Philippe, comte de Flandre (1168-1191); il est inséré avec le contexte dans le glossaire latin de Du Cange (éd. Favre, s. v. *bolendegarii*). « Quiconques fache pain à vendre ou vent en la chité, il doit 2. sols l'an, ou 28. denrées de pain, ou cascune semaine une ob. pour la loi de *Boulens*, de la Coustume de *Boulens*, etc. Occurrit ibi non semel... » Le mot avec le passage a été reproduit par La Curne de Sainte-Palaye (s. v. *boulaingier*), qui ne voit dans *boulens* qu'une simple orthographe fautive pour *boulengiers*, mais on peut et on doit objecter avec raison que *boulens*, comme le remarque Du Cange, se rencontre dans le texte plusieurs fois. Il est donc infiniment probable qu'on a affaire à un mot régional, dialectal, n'ayant eu qu'une aire réduite. Quoi qu'il en soit, et pour quelque raison que ce soit, il est omis dans Godefroy, Diez, Körting et Meyer-Lübke. Je vois dans ce *boulens* de Du Cange une formation en *-enc* tirée du franc **bolla*, « fleur de farine », et constituant le débris d'une expression primitive et plus complète *pestour* BOULENC, ayant existé en ancien picard. Gamillscheg a voulu voir dans ce *boulens* des exemples de [pain] *boulenc*, en opposition à Du Cange et La Curne : il se comprend bien qu'il y ait une « loi-coutume de *boulangers* », comme il y en avait une pour chaque métier ; mais une « loi-coutume de *pains ronds* » paraît plutôt plaisant.

Note additionnelle.

Mots romans qui ont ou semblent avoir pour signification originelle « pain en forme de boule ».

A. — Espagnol *bollo*, « pain de l'espèce brioche, de petit volume ».

On trouve déjà une explication de l'esp. *bollo* dans Diez [1], qui en a tiré une de ses deux raisons de rattacher le fr. *boulanger* à *boule* ; son étymologie est reproduite par Körting et par Scheler. Meyer-Lübke, soit par omission involontaire, soit retenu par des scrupules, s'abstient de parler de l'esp. *bollo*, au sens de « sorte de pain ».

1. 5e éd. (de Scheler), 530.

La signification de ce *bollo*, qui possède un diminutif *bolluelo*, est, d'après le dictionnaire de l'Académie espagnole [1]: « Panecillo amassado con diferentes cosas como huevos, leche, etc. » En espagnol, le mot *bollo* est une forme masculine remontant à bulla et il n'est pas étonnant qu'il y ait pris l'acception spéciale de pain de forme hémisphérique de volume réduit, *bollo* possédant en espagnol le sens métaphorique de « bosse, chose renflée » pour désigner plusieurs espèces de choses à forme arrondie : c'est ainsi qu'on le trouve avec la signification de « bosse, renflement, relief arrondi », employé en technologie, et dans celle de « bosse, boursouflure. gonflement provenant d'un coup ou d'un choc ».

Les pays hispano-américains connaissent le mot *bollo*, avec la signification légèrement extensive de « pan de harina de maïz y manteca, de palmo y medio de largo y dos pulgadas de diámetro, que es el pan que come la mayor parte del pueblo [2] », extension de sens qui n'est pas particulièrement surprenante et dont on peut facilement trouver la raison dans une certaine ressemblance du *bollo* d'Amérique et du *bollo* d'Espagne. Le pain fait avec de la farine de maïs offre une belle couleur jaunâtre qui a dû rappeler celle du *bollo* original, et, par surcroît, la graisse ou le beurre qui entre dans la composition de cette sorte de pain hispano-américain, le rapprochait de manière plus ou moins sensible, quant à la délicatesse, de son prototype européen.

B. — Comasque *bulet*.

C'est le comasque *bulet* qui a fourni à Diez son second argument pour tirer *boulanger* de *boule*. C'est un mot local de Traona (Valtelline) tiré du *Vocabolario del dialetto della città e diocesi di Como* de Monti (p. 380), qui signifie « pane contadinesco, fatto di vinacce, castagne secche, grano turco colla pannocchia, tutto insieme macinato e impastato ». Mais ce n'est autre chose qu'un dérivé du valtellinois *bula* « son » d'après M. Salvioni, qui a bien voulu m'écrire : « vien cioè paragonato alla « crusca » tutto quel guazzabuglio di roba che vien macinato insieme per trarne la pasta del *bulet*. »

1. 8e éd., par Salvá.
2. Salvá, *op. cit.*, v. *bollo*.

C. — Picard *boulenc*, « pain grossier, fait avec de la farine de froment naturelle, qui n'a pas été blutée » (Arras, XVIIe siècle).

Ce mot picard n'est attesté qu'une seule fois, et par Du Cange. Il est extrait d'un compte de 1638 du cartulaire de Saint-Vaast d'Arras. Il paraît donc bien exclusivement régional et, comme il se retrouve identique pour la forme et pour la signification en flamand et dans le néerlandais dialectal, il est infiniment probable à tous égards qu'il a été emprunté directetement du flamand à l'époque où Arras était une ville du comté de Flandre, qui n'était pas sensiblement éloignée de la limite des parlers flamands.

Voici le texte donné par Du Cange [1], qui a l'avantage de fournir en même temps, de façon très précise, la signification du mot picard *boulenc* : « Adviser que lesdites miches et michets seront fait de pure fleur, les bisettes de farine, dont le son soit et sera ôté, et les *boulens* de pure farine, telle qu'elle vient du moulin, sans y mêler aucun tercœul ou rebulet. »

Sainte-Palaye a connu ce passage de Du Cange, et aussi très exactement la source originale, qu'il mentionne, et il a accueilli un mot *boulens* : « sorte de pain. Il étoit fait avec de la farine telle qu'elle vient du moulin. » Mais le mot n'a pas été admis par Godefroy, ni par Diez, ni par Körting, ni par Meyer-Lübke, vraisemblablement à cause de sa mention unique, qui leur a suggéré des doutes sur son existence réelle. Quant à Darmesteter qui parle au passage cité plus haut d'un mot *boulenc*, « pain en boule », il n'est pas impossible qu'il ait été inspiré par une réminiscence du texte de Du Cange.

Mais l'origine directe et immédiate de ce picard *boulens* ne peut être que le flamand *bolling*, qui a absolument la même signification. Il est vrai par ailleurs que ce mot *bolling* a bien originellement et étymologiquement la signification première de « pain en forme de boule ».

En territoire flamand, on le trouve répandu de nos jours dans le Hageland, zone agricole du Brabant belge qui s'étend approximativement entre les villes de Louvain, Tirlemont, Diest et Aerschot. Les *Bijdrage tot een Haspengouwsch Idioticon* de Rutten [2] notent ce *bolling* (prononcé *beulling*) au sens de

1. Éd. Favre, v. *rebuletum*.
2. Anvers, 1890, p. 31.

« klein, grof, bolvormig tarwebroodje », et les *Bijdrage tot een Hagelandsch Idioticon* de Tuerlinckx [1] le définissent par « brood van tarwemeel, waaruit de bloem grootendeels getrokken is; ook brood van witgraan (masteluin) ». En pays néerlandais, c'est dans la province de Zuidholland que j'ai pu, après quelques recherches, établir son existence d'après des sources orales, avec un composé *krentenbeulling* « petit pain de forme ronde dont on relève la qualité commune par des raisins de Corinthe. » (Communic. de M. le professeur C. Spat, à Bréda.)

De cette documentation un peu mince il ne faut sans doute attribuer la cause qu'à la pénurie des moyens d'information dont on dispose pour des recherches dans le champ des dialectes flamands et néerlandais.

II

CANE ET *CANARD*

Le plus ancien français se sert, pour notre mot actuel « cane », du vocable *ane anne enne* [2], continuateur direct du lat. *anas*, *anatis*. Dans l'espèce de canard vivant à l'état sauvage, pour distinguer et désigner spécialement le mâle, l'ancien français avait recours à une création en utilisant le mot *masle* augmenté d'un suffixe : *malart*, *mallart*, *marlart*, *maslart*.

C'est en 1338 seulement qu'apparaît, sous la forme *quenne*, un premier exemple de notre mot *cane*, qui s'est substitué à *ane anne*; il s'emploie bien, comme l'indique le contexte, pour désigner l'oiseau femelle : « *Quennes*, mallars qui vont noant », dans *Modus et racio* (Littré et le *Dict. gén.*). Mais ce mot *quenne*, en 1338, avait déjà dans la langue une existence assez ancienne, peut-être séculaire, car d'après le *Dictionnaire Général* (v. CANARD) qui empruntesa citation au *Complément* de Godefroy, le dérivé *quanart*, avec le sens de canard mâle

1. Gand, 1886, p. 90.

2. Godefroy, v. *ane*, mentionne la forme *enne*, mais sans exemple; elle semble du reste bien confirmée par le picard moderne *énette*, cane (cité par Littré),

(évidemment pour le mode de dérivation façonné sur *malart*) est déjà attesté dès le XIIIe siècle [1].

Diez, dans les dépouillements destinés à son Dictionnaire étymologique, a relevé chez Orderic Vital, mort vers 1141, un mot *canardus* avec le sens de « espèce d'embarcation ». Le passage d'Orderic est noté chez Godefroy, au mot de l'ancien français *canart* « grande embarcation », dont *canardus* n'est qu'une adaptation latine : « Quatuor naves magnae quas *canardos* vocant de Norwegia in Angliam appulsae sunt. » Diez a considéré le mot *canardus*, sorte de navire, comme la clef du français *cane* et *canard*, oiseau aquatique. Il prétend que le mot germanique, d'où sont issus le néerl. *kaan* et l'all. *Kahn*, a donné naissance à la fois à *canardus*, sorte de bâtiment, et à *cane canard*, animal aquatique, allant sur l'eau comme une embarcation. Son raisonnement est assez alambiqué ; il veut que *cane canard* soit la première dérivation en date et dit expressément : « Man sieht, dass schiff und ente, beide als schwimmer gedacht, in derselben bezeichnung zusammenfallen. Die urbedeutung aber ist nicht die erstere..., denn das wort weist nicht auf lat. *canna*, rohr, gondel..., sondern auf ndl. *kaan* (f.) = nhd. *kahn* [2]. » Ainsi, se plaçant au point de vue purement formel, Diez veut que ce soit le néerl. *kaan* (f.), bateau, qui ait donné d'abord le français *cane*, oiseau aquatique, lequel aurait produit ensuite le dérivé *canard*, nom du mâle, qu'alors seulement, par métaphore, le mot *canard* aurait passé à une espèce d'embarcation. Tout cela n'emporte pas la conviction. D'abord je ne connais qu'un exemple d'un nom de bateau passant à un animal, c'est le fr. *frégate*. Puis l'a. fr. *canardus* d'Orderic peut fort bien s'expliquer autrement que comme un emploi métaphorique du nom de l'oiseau aquatique. Ce peut être l'ancien germanique (en l'espèce le moyen bas allemand) *kāne* (masc.) augmenté du suffixe français, ou encore le moyen bas allemand *kāne aert*, dont le sens littéral est précisément « sorte de bateau ». Les composés en *aert* de l'espèce ne sont pas rares. Le *Middelnederlandsch Woordenboek* de Verwijs et Verdam cite

1. Dès 1199, on trouve même le nom de « Hugo Canart » (*Cartul.* de Montiéramey, Aube ; dans le *Compl.* de Godefroy).

2. 5e éd., p. 539.

burgher aert, *ridder aert* et ajoute expressément que *aert* est de même façon « ook tœgepast op zaken, in de algemeene beteekenis van *soort* [1] ». Enfin, une dernière objection, d'ordre formel et qui peut avoir son importance, est que le mot *canart*, embarcation, qui apparaît au début du XIIe siècle, s'écrit toujours par *c*, qu'au contraire *quanart* (XIIIe s.) et *quenne* (1338), noms de l'oiseau aquatique, s'écrivent par *qu*, selon un usage traditionnel probablement. Il est bon d'ajouter, à la décharge de Diez, qu'il ne pouvait pas avoir en son temps connaissance de ces exemples historiques.

Littré dans son dictionnaire s'est borné à insérer de façon concise l'opinion de Diez, s'y ralliant sans réserves, et la donnant même comme une solution acquise [2].

Scheler, qui vient ensuite par ordre de date, après avoir exposé l'explication en vogue et généralement reçue de Diez, a fait cependant, mais de façon plutôt circonspecte, une nouvelle proposition étymologique : « On y [dans l'ancienne langue] trouve aussi *quenne* opposé à *mallart*, *malart*, et ceci me suggère la pensée que comme *mallart* (p. *maslart*) vient de *masle mâle*, *quenne* pourrait être le *quinna*, *quân*, *quenne*, etc. des langues germaniques, qui signifie femelle, femme ; or *cane canne* peut fort bien n'être qu'une forme variée de *quenne*... [3] » Le malheur est que le germ. *quinna* ne signifie jamais « femelle », ce qui est une idée tout à fait personnelle à Scheler, qu'il a puisée on ne sait où, mais toujours « femme, femme d'âge, épouse ». Voici la famille de ce mot germanique, empruntée à l'*Etymologish Woordenboek der nederlandsche taal* de Frank : moyen néerl. *quëne*, femme, femme sur le retour ; anc. franc *quëna* « uxor » ; anc. h. all. *quëna*, femme ; anc. saxon *quëna*, femme, épouse ; anglo-saxon *cwëne*, femme, femme de mauvaise vie ; gotique *qino*, femme [4].

Körting se range docilement à l'opinion de Diez, en dérivant *cane* du bas allemand *cane* = all. Kahn. Il prétend par erreur

1. I, 195.
2. S. v. *cane*.
3. Éd. de 1888, v. *cane*.
4. Éd. Van Wijk, v. *1. kween*.

qu'en ancien français *cane* [il s'agit de *canart*] veut dire aussi « navire » [1].

Le *Dictionnaire Général* de Hatzfeld et Darmesteter fait preuve de plus d'esprit critique ; il laisse percer vis-à-vis de l'explication de Diez un certain scepticisme en déclarant à propos de *cane* : « Origine incertaine. On a proposé d'y voir le mot germanique *kahn*, bateau, appliqué à un animal nageur. »

Enfin le Dictionnaire étymologique des langues romanes de M. Meyer-Lübke a supprimé de façon radicale la difficulté, en omettant purement et simplement *cane* et *canard*. Est-ce de propos délibéré ? Il faut bien supposer que non, et l'on doit plutôt croire à un *lapsus* accidentel, que réparera la prochaine édition.

Si l'on considère que, depuis les Latins jusqu'à nous, un certain nombre de nos animaux de basse-cour ont reçu des noms provenant d'une onomatopée, imitation de leur cri particulier, on sera tenté d'appliquer ce mode d'explication à la solution du vieux mot français *quenne*.

Déjà les Latins de la décadence avaient, en même temps qu'un verbe *pipire*, un appellatif *pipio* au sens de : petit d'un oiseau, à cause du cri caractéristique de l'animal *pi...pi...* ; le mot finit par restreindre son sens et ne plus s'appliquer qu'au pigeonneau, le jeune oiseau de la basse-cour au *pi...pi...* très distinct et caractérisé. C'est le mot qui survit dans les langues romanes.

Dans le haut moyen âge français, aux alentours de 1100 sans doute, le *jal* commence à être appelé *coc*, ce nom provenant du cri que pousse l'animal, lorsqu'ayant trouvé quelque provende il veut faire participer à l'aubaine l'une ou l'autre poule, objet de sa sollicitude. J'attribue l'apparition du néologisme à la date de 1100 environ, parce que le plus ancien exemple connu de *coc* est du XIIe siècle, dans la *Vie de saint Gilles* (*Diction. génér.*).

Un phénomène absolument identique s'est passé en Engadine, où le coq s'appelle *köd* [2].

De nos jours, c'est le cochon d'Inde ou cobaye, plus ou moins

---

1. Première éd., 1565. Je n'ai pas eu d'autre édition à ma disposition.
2. Meyer-Lübke, *Rom. Etym. Wörterbuch*, 4733.

répandu comme animal domestique d'agrément, qui est en passe de prendre le nom vulgaire de *coui* ou *coui-coui* [1].

Aussi ne saurait-on considérer comme interdit ou téméraire de supposer que, pour l'appellation de l'animal domestique dont le cri bien caractéristique est *couin...couin...*, l'onomatopée *kwẽ* a bien pu jouer un rôle et exercer une action sur le mot traditionnel *ane anne* (prononcé *ãne*) en amenant un compromis, un croisement *quenne* (qui était prononcé soit *kwẽne*, soit *kwãne*), lequel *quenne* donna rapidement lieu au composé *quanart* (*kwãnar*).

La plus ancienne attestation de *Canart*, surnom d'homme, est déjà de 1199. Et il est compréhensible que des néologismes d'allure toute familière, créés par voie d'onomatopée, comme *quenne* et *quanart*, n'aient pas été attestés immédiatement dans la littérature. Ils remontent en tout cas au XIIe siècle. Et dans ces conditions il était encore possible pour *quenne* et *quanart* d'opérer la simplification de leur *qu-* initial en *c-* : cette évolution phonétique est généralement regardée comme s'effectuant au XIIe siècle.

III

ANC. FRANÇAIS *DERVER, DESVER*

On n'a pas jusqu'ici, en dépit de nombreuses tentatives [2], découvert l'étymologie de *derver desver*.

La dernière de ces tentatives d'explication est de M. Vising [3], qui a cru pouvoir proposer un *d(e)-aestuare, composé conjectural, vraisemblable à tout prendre, de aestuare, être en effervescence, être agité, en supposant, après d'autres romanistes, que *desver* est la forme première et originale du mot et que *derver* n'est qu'une variante déterminée par le phénomène dit rotacisme. Succès très appréciable, le dictionnaire étymologique de M. Meyer-Lübke a inséré purement et sim-

1. *Grande Encyclopédie*, v. *cobaye* : « Le nom de *coui* ou *coui-coui*, qui rappelle son cri, lui est quelquefois donné en Europe comme dans son pays natal. »

2. Voir Meyer-Lübke, *Rom. étym. Wörterbuch*, 249.

3. *Romania*, XXXVII, 157.

plement, sans commentaires ni objection, la solution de M. Vising comme définitive et catégorique [1].

Cependant elle ne laisse pas que de soulever plusieurs graves objections :

1) D'abord, un thème *de-aestuare n'est qu'une reconstitution conjecturale ; ce composé n'est attesté nulle part en latin.

2) En second lieu, c'est encore pure hypothèse que l'assertion de M. Vising, reprise de G. Cohn [2], que le sens transitif de *desver* (qui est « affoler », « rendre fou ») est « un développement postérieur » du sens intransitif (qui est « être, devenir fou »). En effet, les plus anciens exemples de *desver derver* sont (à ma connaissance du moins) du deuxième tiers du XIIe siècle et, durant ce laps de temps, ils sont au nombre de quatre : un dans un petit poème de Wace, un dans *Erec et Enide* (1160 env.), deux dans *Cligès*, poème de très peu postérieur à *Erec*. Or, l'un de ces quatre exemples, probablement le plus ancien, celui de Wace, donne le verbe à l'emploi transitif :

> Quant hom plus sert creature,
> Tant le vait debles entur
> Por deceiver et enginner,
> Por desturber et por *desver* (= affoler)
> (Wace, *Liv. de S. Nicholay*, 1163, Delius.)

Deux des exemples, un de *Cligès* et celui d'*Erec* sont à l'emploi intransitif, le second (*desver de*) étant employé dans l'acception métaphorique de « raffoler de » (en allemand « toll sein nach » d'après le dictionnaire des œuvres de Chrétien par Foerster). Voici ces exemples :

> De ce devroit ansanble o nos
> Toz li mondes *desver* a tire.
> (*Cligès*, 5827.)
> Et la reïne qui *desvoit*
> D'Erec et d'Enide veoir.
> (*Erec*, 6460.)

Enfin le quatrième exemple n'est pas probant et laisse dans l'indécision, comme je le montrerai plus loin :

---

1. *Rom. étym. Wörterbuch*, 249.
2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XVIII, 206.

Que d'amer home requeïst,
Se plus d'autre ne *fu desvee.*
(*Cligès*, 1001.)

Après le deuxième tiers du XIIe siècle, les exemples d'emploi transitif et intransitif de *desver* continuent à exister pêle-mêle et concurremment, comme il sera montré plus loin.

3) En troisième lieu, il est tout à fait inexact de dire, comme fait M. Vising, que l'ancien français possède un idiotisme des plus fréquemment employé *avoir le sens dervé*, qui serait à rapprocher pour la tournure du lat. *mens aestuat*, avec lequel il présenterait une analogie frappante. Le véritable idiotisme de l'ancien français, très répandu, est, comme le formule Godefroy, d'après ses exemples, *derver le sens* (et aussi *derver du sens*) :

H. l'oi, *le sens* cuide *derver*
Fromons l'entent, *le sens* cuide *dever*.
(*Les Loherains.*)
Quant paien l'ont veu, *du sens* cuident *derver*.
(*Fierabras*, 2417.)

Quand on trouve en anc. français des passages comme *a poi* ou *pres a qu'il n'a le sens dervé*, il faut reconstruire : *qu'il n'a dervé le sens*, et on a affaire au passé indéfini de l'expression *derver le sens*. Ce sont de tels passages qui ont causé la méprise de M. Vising.

*De-aestuare ne donnant pas, à mon avis, satisfaction, je me tourne d'un autre côté, et, émettant l'affirmation opposée à celle de M. Vising, je dis que l'emploi transitif a été la fonction primitive et primordiale du verbe *derver desver*, qui possédait la signification de « affoler », « rendre fou » et que ce verbe est sorti avec sa double forme, de la façon la plus simple et la plus naturelle, du lat. class. derivare et de la forme secondaire de celui-ci en langue vulgaire *disrivare. Le sens du lat. derivare est en effet « détourner, faire dévier de son cours, de sa voie, faire dériver de sa direction » ; d'où, dans une acception figurée : « dévoyer, dérouter, égarer, enlever la raison ».

Il restera à expliquer comment le sens intransitif « être, devenir fou » est sorti de cet emploi.

Disons tout de suite, pour apaiser les scrupules phonétiques

qu'au point de vue formel on pourrait avoir sur l'étymologie du lat. vulg. *disrivare > *desver*, qu'elle est irréprochable : la syncope est celle qu'on trouve dans *suspicare *soschier*, hospitale *ostel*, caespitare *cester*, masticare *maschier*, *fasticare *faschier*, firmitatem *ferté*, *berbecile *bercil*, etc.

La seule vraie difficulté phonétique qui se présente est l'explication de la disparition des formes accentuées sur le radical (comme **derivet* < derīvat, **desrivet* < *disrīvat); cette explication sera donnée à la fin de la présente note.

J'ai déjà donné le plus ancien exemple du verbe transitif signifiant : « affoler, rendre fou » ; cet exemple est normand. En français proprement dit, ce verbe ne paraît pas se rencontrer et se sera éteint dans la période prélittéraire. A moins toutefois qu'on ne le reconnaisse dans la forme réfléchie *se desver* = s'affoler, s'égarer, perdre la raison.

A poi qu'ele ne *se desvoit*.
(*Floire et Blancheflor*.)

Mais il faut prendre garde que ce réfléchi *se desver* peut parfaitement s'expliquer comme une forme seconde de l'intransitif *desver*, être fou, construite d'après le modèle des doubles formes *dormir* et *se dormir*, *penser* et *se penser*, *mourir* et *se mourir*, etc. Les formes à tournure passive, comme celle de l'exemple de *Cligès* (*Se plus d'autre ne fu desvee*), ou le participe passé *desvé*, comme dans ces exemples d'*Ivain come fame desvee* 1156, *come desvé* (= possédé) 629, pourraient aussi être considérés comme appartenant au transitif *derver desver* « rendre fou », mis au passif (*estre dervé* signifiant en ce cas : être rendu fou, être affolé, égaré). Mais elles peuvent aussi s'expliquer comme appartenant à un intransitif *derver* « être fou ».

Quoi qu'il en soit, il a subsité en français proprement dit du verbe primitif transitif *derver* le gallicisme bien caractéristique *derver le sens*, dont la signification et l'origine apparaissent clairement transparentes, si nous reconstruisons un latin *derivare sensum*, qui a le sens évident de : « faire dévier, dériver son sens, son sentiment ; égarer, d'où perdre son sens ». J'ai cité plus haut des exemples de *derver le sens* des *Lorrains* (3e tiers du XIIe siècle).

Je crois que le verbe intransitif *derver desver* n'est simplement

qu'une forme ellipsée de cette expression très courante *derver, desver le sens*, qui plonge ses racines jusque dans la période proprement latine. Ce phénomène assez commun de raccourcissement d'une expression entière par voie d'ellipse s'est produit d'une façon continue depuis l'époque latine jusqu'à nous. Déjà en latin *collocare in lecto* est devenu *collocare* chez Catulle [1]; dès le plus ancien français *necare aqua* est réduit à *neier* et *exclusa aqua* à *escluse* (*exclusa* déjà chez Grégoire de Tours) [2]. Le lat. *ponere ova* (dans Columelle) a donné l'a. fr. *pondre ues* et *pondre*. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples.

Ce *derver* intransitif étant attesté à une date aussi ancienne et même un peu plus ancienne (*Erec*) que l'expression entière *derver le sens* (*Lorrains*). il faut admettre naturellement que le phénomène de l'ellipse s'est produit avant la date d'*Erec*, dans une période antérieure pour laquelle il s'est fait que les textes littéraires ne nous ont pas attesté l'existence de *derver le sens*.

Mais, remarquera-t-on, le verbe intransitif *derver* se trouve en outre dans la locution, plutôt bizarre à première vue, de *derver du sens* (voir plus haut), contemporaine déjà (*Fierabras*) de *derver le sens*, et pour la locution *derver du sens* l'explication de *derver* rendu intransitif par processus d'ellipse ne peut servir. J'en conviens sans peine. Mais l'expression *derver du sens*, si elle n'est pas due à un phénomène d'ellipse, s'expliquera, elle aussi, et de la façon la plus simple et la plus satisfaisante. Il n'est pas de lecteur qui ne connaisse l'expression de l'ancien français pour laquelle Godefroy a près d'une demi-douzaine d'exemples *eissir du sens*; entre autres :

> G'*istrai dou sens*, ains qu'il soit ajorné.
> (*Huon de Bordeaux*.)
> Si grant douleur en a, a poi *du sens* n'*iessi*.
> (Gaufrey.)

Il n'est pas malaisé de voir que *derver du sens* est un simple croisement, qui devait se produire presque fatalement, de *derver le sens* et *eissir du sens*.

C'est dans la période prélittéraire que les formes de *desver*

1. Bourciez, *Élém. de linguist. romane*, p. 76.
2. Id., *ibid.*, p. 226.

derver accentuées sur le radical (telles que **desrivet*, **derivet*) ont disparu sous l'influence et l'action contrariantes des formes accentuées sur la terminaison (telles que *desvons*, *dervons*). En tout cas, il n'y a pas d'exemples dans l'ancienne langue française de formes accentuées sur le radical, et des textes montrent que dès le troisième tiers du XIIe siècle l'unification de la conjugaison est faite :

> Cele l'entent, a poi de duel ne *derve*.
> Voit le la mere, a poi *dou sens* ne *derve*.
> (*Avent. de Girbert*, fragm. de *Gar. le Loh.*, dans Godefroy.)

Une des raisons qui ont dû contribuer fortement à cette unification a été l'emploi sans doute fréquent dans le discours du participe passé *desvé desvée* (adjectif ou substantif au sens de fou, folle; souvent apostrophe injurieuse). Ainsi dans le drame d'*Adam* :

> Aï ! Eve ! Femme *desvee* !
> Mare fussez vus de moi nee !
> (Grass, *Adamspiel*, 356.)

Une autre influence qui a dû agir efficacement aussi est l'expression courante des chansons de geste *cuidier le sens* (ou *du sens*) *derver*, qu'il est naturel de supposer avoir été un idiotisme du langage vulgaire (équivalent à notre « manquer de devenir fou »).

L'effacement de certaines alternances dès l'époque prélittéraire n'est pas un phénomène inconnu; un certain nombre d'analogues à celle de *derver* ont ainsi disparu, p. ex. les suivantes : **enpromudet* de *enprunter*, **comeiset* (= cum(i)nitiat) de *comencier*, **empeioret* de *enpeirier*, **esradiet* de *esrachier*, etc.

IV

ANC. FRANÇAIS *ENGIER*

Le latin, classique ou vulgaire, pouvait donner à un certain nombre de verbes le sens fréquentatif au moyen du suffixe -icare : ainsi sont dérivés *fodicare* de *fodere*, *blandicare*[1] de

1. Attesté d'après le *Rom. Etym. Wörterbuch* de Meyer-Lübke, 1148.

blandiri, **rodicare* de *rodere*, **pendicare* de *pendere*, **expandicare* de *expandere*. Les langues romanes ont permis de reconstruire nombre de ces types vulgaires en -icare non attestés.

Le latin possédait un verbe *indere* dont la signification était « mettre dans, mettre sur », et aussi par extension « ajouter », comme par ex. dans un passage d'Aulu-Gelle : *indere verba Catonis commentario*, ajouter les paroles de Caton à un commentaire [1]. Si l'on suppose à ce verbe *indere* une forme fréquentative **indicare* intensifiant le sens de « mettre sur », « mettre dans », « ajouter » en celui de « augmenter », « accroître », on obtient pour l'ancien français *engier*, dont le sens primordial est « augmenter, accroître », une base étymologique absolument satisfaisante à la fois pour la forme et pour la sémantique. En effet, en ancien français les verbes latins finissant en -ndicare donnent des verbes finissant beaucoup plus fréquemment en *-gier* qu'en *-chier* : *vengier*, *blangier*, *rongier*, **frangier* de **fundicare* [2], *pengier* ou *penchier*, *espanchier*. Du reste, comme nous le verrons plus loin, une forme secondaire *enchier* à côté d'*engier* n'est pas inconnue, ce qui offre le même dualisme phonétique que dans *pengier*, *penchier*.

L'ancien verbe français *engier* nous présente d'après les textes deux significations légèrement différentes, dérivant du reste l'une de l'autre et qui sont dans l'ordre logique comme aussi dans l'ordre chronologique : 1° « augmenter, accroître, propager » (et intransitivement : « s'accroître, se propager »); 2° « accroître qn de qch., par conséquent munir, pourvoir, doter, gratifier qn de qch. » Godefroy donne sept exemples de l'ancien verbe *engier*, dont trois dans le corps de l'ouvrage et quatre au *Complément* ; il n'a pas compris, comme nous le verrons, le sens des deux premiers dans le corps de l'ouvrage. Nous allons examiner successivement tous ces exemples ; on verra qu'il n'en est aucun qui, avec les deux significations que j'ai attribuées plus haut à *engier*, ne s'explique très aisément.

Les deux premiers exemples de Godefroy sont l'un de la *Quête du saint Graal*, morceau encastré dans le *Lancelot* en prose, l'autre de *Renard le contrefait* ; les voici :

---

1. Benoist et Goelzer, *Nouv. dictionn. lat.-français* (7e éd.).
2. Meyer-Lübke, *ibid.*, 3584.

...quer li juif le (Jésus-Christ) crucefierent, et li paien l'*engierent*.

L'une (souris) en un bois ot sa maison,
La manoit en toute saison,
La sa garnison aunoit.
Par sa poine a vie se menoit;
De blef, de noiz garnie yere;
Bien fu garnie sa closere.
Po vouloit autre gent *angier* :
Rondement vivoit sanz dangier;
Paour n'avoit qu'on l'occist,
Ne que l'hom sus li mal meist.

Dans le premier passage il faut admettre une antithèse entre *crucefierent* et *engierent* et il faut traduire : « les Juifs le crucifièrent, et les païens l'accrurent, le propagèrent », c'est-à-dire le firent, en quelque sorte, revivre. Dans le second exemple, le sens est aussi : accroître. Il s'agit d'une souris qui vit solitaire dans un bois, abondamment pourvue; l'auteur nous dit assez naturellement : « elle se souciait peu d'accroître les autres (par des largesses). » Godefroy a traduit le premier exemple par « élever, exalter », ce qui n'est qu'un à peu près assez contestable, et le second par « fréquenter », ce qui est un contresens.

Godefroy a traduit correctement par « croissant » le troisième exemple qui est de Baudouin de Condé et est le verbe *engier* employé intransitivement avec la signification de « s'accroître, se propager » :

Lais pechies est de mesdire;
Car par mesdit l'envenimé
Sont tout mal au siecle emprimé,
Engeant et planté et repris.

La traduction tout à fait exacte est : « ... par médisance l'envenimée tous les maux sont introduits dans le siècle, s'accroissant, plantés et reprenant vigueur. » Deux autres exemples de Godefroy présentent encore ce sens intransitif de « se propager »; ils figurent au *Complément* et sont empruntés au *Thresor de la langue françoise* de Nicot; c'est « Cette dartre *enge* grandement » et « La peste *enge* fort ».

Il faut arriver au moyen français pour trouver des exemples

de la locution *engier qn de qch.* dans la signification de « munir, pourvoir, doter, gratifier qn de qch. » ; ils sont l'un de la *Farce de frère Guillebert* (xve s.), l'autre de Larivey dans le *Fidèle* et ont été relevés par Godefroy dans son *Complément*. Le premier est :

> Le grant diable m'a bien *engé*
> De vostre corps, belle bourgeoise.

Le second :

> Que maudit soit qui m'a *engé* de ta charongne !

Avec la nuance de sens péjorative qu'il a prise au XVIe siècle dans Larivey, l'emploi d'*enger* s'est continué au XVIIe jusqu'après Molière, qui en fait usage dans *Pourceaugnac* [1].

Déjà dès le XIIIe siècle, l'ancien verbe *engier*, dans son acception fondamentale de sens « accroître, propager, multiplier », avait donné lieu à un déverbal *enge* (masc.) ayant la signification de « espèce, engeance, race ». Godefroy ne manque pas d'exemples de ce mot *enge*, qui se rencontre pour la première fois dans Philippe Mousket et pour la deuxième dans Froissart.

Dans les dialectes, à l'époque moderne, les anciens vocables *engier* (avec ses divers sens) et *enge* sont assez fréquemment conservés. En normand, on a *enge* « espèce » (pigeons de la grande ou de la petite *enge*), cité par Godefroy, v. ENGE. En picard, les deux mots sont à peu près universellement répandus. Le *Patois boulonnais* (*Vocab.*) de Haigneré mentionne *s'ẽger* « se mettre en possession, se fournir d'une chose » (avec un déverbal *ẽge*, assortiment, provision) ; le *Lexique Saint-Polois* d'Edmont [2] fournit *ẽjẽ* « embarrassé, couvert » et *ẽj* « race, espèce » ; le *Dictionn. du patois de la Flandre française* de Vermesse a *inge*, *enge* « race » ; le *Gloss. du patois de Démuin* de Ledieu mentionne *ẽger* « pourvoir d'un plant, d'une fleur, d'une herbe, etc. », et *ẽche* « espèce, race, graine, plante » ; enfin le *Gloss. du patois picard* (1851) de Corblet a le composé *énẽgé* « rempli de mauvaises herbes ». Dans le dialecte franc-comtois on trouve des traces aussi, au

1. Voir le *Dictionn. général*, v. ENGER.
2. *Rev. des pat. gallo-romans*, V, 85.

moins sporadiques, d'un semblable composé *enenger* : le *Gloss. du patois de Montbéliard* (Suppl.) de Contejean mentionne un *ennendgie* « pourvoir, procurer, rassembler » avec, au participe, le sens de « abondamment pourvu, rempli de ». Enfin, en champenois on a un idiotisme « mal qui *s'enge* = contagieux » d'après le *Vocab. troyen* de Grosley, et en beauceron un témoignage de la forme seconde *encher*, avec le sens 2° (cités par Godefroy).

LE COMPOSÉ *aengier*.

Dès le XIIIe siècle, il existait en ancien français du simple *engier* un composé *aengier*, qui possédait absolument toutes les mêmes significations, avec peut-être en plus une nuance de renforcement ; pour la forme, *aengier* est à *engier* ce qu'est *aamer* à *amer*, *aentrer* à *entrer*, *aaisier* à *aisier*, etc.

Les exemples que donne Godefroy d'*aengier* sont nombreux, principalement pour la seconde acception de sens dans la locution *aengier de* « munir, pourvoir, doter, gratifier de qch. ». Je vais les passer en revue, du moins les plus essentiels ou ceux qui semblent faire quelque difficulté en suivant l'ordre logique des sens, comme il a été fait pour *engier*. Bon nombre de ces exemples ont été interprétés de travers par Godefroy, je les noterai en passant.

Dans la signification première et fondamentale de « augmenter, accroître », il y a un exemple probant et qui n'est pas contestable de Gautier de Coinci :

> Estrangier velt trestot le monde
> Por Dieu en li bien *aengier*.

A cette signification première se rattache une locution toute faite, un idiotisme *aengier* qch. à qn, qui veut dire « accroître qch. à qn » c'est-à-dire lui ajouter, lui octroyer en plus, lui suppléer qch. ; cette locution, que Godefeoy n'a pas comprise, est dans un passage des *Vies des Pères* :

> Quant il tint la clef erramment,
> Li vint en son proposement
> Qu'il conquerroit ceste bechiee,
> Qu'ele li estoit *aengiee*.

Il faut traduire : « Sitôt qu'il tint la clef, il lui vint en l'esprit qu'il conquerrait cette becquée, qu'elle lui était ajoutée » Godefroy a mal interprété par « préparée, prête ».

Le sens de « propager, multiplier », qui n'est qu'un emploi nuancé de celui d'accroître, n'est pas attesté pour l'époque ancienne proprement dite, sans doute par l'effet du hasard ou peut-être à cause de l'utilisation seulement partielle des sources ; mais on rencontre cette acception dans un texte de date moderne, en un acte du XVIIe siècle provenant de Valenciennes et cité par Godefroy [1], où figure l'expression « *aangier* et planter des arbres ».

L'emploi d'*aengier*, en tant que verbe intransitif, au sens de « s'accroître, se propager », est attesté deux fois :

Partout voi le mal *aengier*.
(Baudouin de Condé.)
Se tu es de chaude nature,
Et tu es empris de luxure,
N'entandre a boivre n'a maingier,
Car ce fait luxure *aengier*.
(Ms. 5201 de l'Arsenal.)

Mais ce sont les exemples de l'expression *aengier de*, qui offre la signification dérivée spéciale que nous avons indiquée, qui abondent dans Godefroy. La plupart ne font pas difficulté. En voici quatre qui sont intéressants par quelque côté, l'un parce qu'interprété de travers par Godefroy, un autre parce qu'il offre la variante *aenchier* (ce qui prouve qu'à côté du simple *engier* il a existé en ancien français une forme *enchier*), un troisième parce qu'il est fautif et sujet à correction :

Tout maintenant sa borse *aange*
De citoal (= zédoaire) et de gyrofle.
(G. de Coinci.)
Que l'on ne devoit pas ses iaus *aengier* de mauvaise chose veoir.
(*Lancelot* en prose.)

Il faut traduire : « Que l'on ne devait pas gratifier ses yeux d'un mauvais spectacle. » Godefroy traduit fautivement par « embarrasser, salir. »

---

1. S. v. *aengier*, fin.

Fi de hautece et d'ounor d'ome,
Vostre compaignie et la poume
Qui si m'a de bien *aenchié*,
De Dieu ki si m'a alechié
La poume et vous voel avoir.
(*Del fil au roi*, d'après un ms. de l'Arsenal.)
Confortes vous de ce doloir
Qu'en duel ne puet on gaaignier
Fors son cors de mal *aengnier*.
(Beaumanoir, *Manekine*.)

La forme fautive *aengnier* chez Beaumanoir, qui emploie ailleurs trois fois *aengier* (Godefroy), a été corrigée dans l'éd. Suchier en *aengier*.

M. A. Jeanroy s'est occupé ici même de l'a. fr. *engier*, *aengier*, et a proposé une explication différente de celle qui est exposée ci-dessus. Cette explication s'appliquant aussi à l'a. fr. *ongier*, je l'examinerai plus loin.

Mme Michaëlis de Vasconcellos, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (XXIX, 607 ss.), a étudié tout à la fois l'a. fr. *engier*, un mot provençal (limousin) *s'endzá* « s'engendrer », se disant de la vermine, déjà connu de Littré, un mot sarde *anzare* « mettre bas », qui se dit des animaux, et un mot portugais *inçar*, dont la signification première et fondamentale peut être ramenée à « faire des petits ». L'explication proposée est que tous ces verbes remonteraient en fin de compte à une expression primitive index[ovum], « œuf indicateur », « nichet », qui aurait donné lieu à des dérivés *indicare ou *indiciare, exprimant les sens successifs de : être ou rester sur le nichet, faire éclore, mettre au jour (v. cette revue, XXXV, 325).

Le limousin *s'endzá*, comme l'a. fr. *engier*, se laisse très bien ramener à un *indicare, fréquentatif d'indere, « accroître, augmenter, propager, multiplier », puisque son sens est « s'engendrer ». Le limousin est un dialecte de frontière, qui touche au français : rien d'étonnant que le thème *indicare du français se trouve, en l'un ou l'autre endroit, avoir dépassé un peu la frontière des deux domaines d'oïl et d'oc. Littré considérait déjà *s'endzá* comme un équivalent régional d'*engier*.

Le sarde *anzare* « mettre bas » signifie étymologiquement « agneler » et représente un *agnare, comme l'a montré

M. Salvioni, « agneau » se disant du reste en sarde *anzone* (*agn-ionem), v. le *Rom. etym. Wörterbuch* de Meyer-Lübke, 288.

Quant au port. *inçar*, il peut très bien représenter un autre fréquentatif d'indere, un *inditiare, tiré du part. passé inditus, ayant également le sens de « accroître, propager, multiplier », puisque sa signification première doit être « faire des petits » ; en ce cas, il aurait été, dans la période prélittéraire, un verbe à alternance : *inditiare > *inçar*, mais *inditiat > **indéça*.

V

ANC. FRANÇAIS *ONGIER*

Le latin ungere (ou unguere) avait la signification de « oindre, enduire d'un corps gras ». Ce verbe a pu former assez facilement en latin vulgaire un verbe fréquentatif, étant donné que sa signification exprimait implicitement la fréquence, la répétition de mouvements ou identiques ou en sens divers ou en sens contraire. Si l'on suppose un fréquentatif en -icare, un *ungicare, avec la signification de : « pratiquer des onctions, des frictions, des frottements, des attouchements, un contact », on obtient une explication tout à fait satisfaisante, et pour la lettre et pour le sens, de l'a. fr. *ongier*, dont l'origine est restée obscure et dont le sens primitif et fondamental peut être ramené à « avoir un contact avec qn ou qch. ».

Il n'y a en tout que cinq textes dans l'ancienne littérature française qui connaissent le mot *ongier*, lequel a disparu au cours du XIVe siècle et ne paraît avoir été retrouvé jusqu'ici dans aucun patois ; ces textes sont, par ordre chronologique, *Cligès*, *Ivain*, le *Régime du corps* d'Aldebrandin, le *Roman de la Rose* (partie de J. de Meun) et *Renard le contrefait*.

Les deux plus anciens exemples, provenant de Chrétien de Troyes, sont les suivants :

> Qui les corz et les seignors *onge*,
> Servir le convient de mançonge.
> (*Cligès*, éd. Fœrster, 4561-2.)

Or ne devez vos pas songier,
Mes les tornoiemanz *ongier*,
Anprandre estors et fort joster,
Que que il vos doie coster.
(*Ivain*, éd. Foerster, 2503-6.)

On voit tout de suite que la traduction par « avoir contact avec » convient très bien aux deux passages. Foerster, au *Wörterbuch* général de la langue de Chrétien, a interprété *ongier* par « besuchen, umgehn mit », ce qui est une traduction analogue, pour ne pas dire identique. Si l'on veut mettre en français moderne le second passage, qui n'est pas tout à fait aussi transparent que le premier, on aura : « Maintenant il ne faut pas rester pensif, mais *prendre contact avec* les tournois (pratiquer les tournois), courir les épreuves et jouter ferme, quoi qu'il vous doive coûter. » On peut faire remarquer que Foerster a certainement eu le pressentiment de l'étymologie *ungicare, car, au dictionnaire, il a fait suivre le mot *ongier* de la mention « unguere ? »

Le *Régime du corps* d'Aldebrandin est un traité de médecine et il emploie quatre fois l'expression *ongier les femmes, ongier femme, ongier le* ou *li femme*, mais dans un sens un peu spécial, comme terme technique de physiologie, avec la signification de « avoir contact (charnel) avec une femme », « avoir commerce avec une femme », « pratiquer l'acte vénérien ». Le glossaire de l'édition Landouzy et Pepin a traduit cet *ongier* par « fréquenter (sexuellement) ». Voici deux des passages à titre de spécimens :

... et si se doivent garder *les femmes* de trop *ongier*, car à ce tans afoiblist trop li nature et li complexions, et por ce, converroit qu'il ne presissent femmes devant .xx. ans ou .xxv. [1].

Mais li trop plourers, et li trop dormirs, et li trop villiers, especiaument li dormirs k'on [fait] maintenant k'on a mengié, et li *ongiers le femme* grieve sour totes coses, et ce poés veir en ceus qui l'ont trop fait [2].

Le passage du *Roman de la Rose* est le plus difficile de tous,

1. P. 80.
2. P. 91 (il s'agit de l'hygiène des yeux).

et il n'a pas encore été réellement compris (à mon avis tout au moins). Le voici d'après l'édition de Fr. Michel (II, p. 203) :

Car, ja soit ce que nus ne puisse
Par medicine que l'en truisse,
Ne par riens que l'en sache *ongier*,
La vie du cors alongier,
Se sai ge bien que de legier
La se puet chascuns abregier.

Fr. Michel a traduit *ongier* par « oindre » et il croit donc que le passage fait allusion à des baumes, jugés plus ou moins efficaces et dont on pourrait essayer l'action par des applications, desonctions. L'opinion est à la rigueur soutenable. Mais il faut considérer que la préférence d'interprétation doit revenir, la chose étant possible, au sens possédé par *ongier* dans tous les autres textes indistinctement de l'ancien français ; l'unité de sens doit être maintenue, au cas où elle permet d'arriver à une interprétation naturelle et satisfaisante. Or, le sens « avoir contact avec » peut donner une version tout à fait satisfaisante, et voici ma traduction : « Car, bien que personne ne puisse, par drogue que l'on invente, ou par « talismans » que l'on arrive à *avoir en contact*, prolonger sa vie, je sais cependant bien qu'aisément chacun peut raccourcir la sienne. » L'auteur fait vraisemblablement allusion ici à la vertu fallacieuse de certaines pierres précieuses de pouvoir prolonger la vie.

Jusqu'ici tous les exemples d'*ongier* que nous avons examinés ont montré le verbe à l'emploi transitif, ce qui est naturel, ungere étant en latin un verbe transitif de sa nature, et par conséquent aussi, selon toute probabilité, son dérivé *ungicare en lat. vulg. Mais le dernier exemple en date d'*ongier*, qui est plutôt tardif (dans *Renard le contrefait*), nous fait connaître un *ongier* intransitif, construit avec la préposition *avec*, lequel du reste présente toujours le sens originel de « avoir contact avec », « être en rapport avec ». Voici le passage emprunté aux *Poètes de Champagne antérieurs au siècle de François Ier* de Tarbé (I, p. 139) :

Deus jours trestoz entiers ou .III.
Demouroit (Biclarel) beste par le bois ;
Avec autres bestes *onjoit*,
Et char de beste crue manjoit,...

Peut-être bien faut-il voir dans cette construction un peu inattendue de *ongier avec* une contamination par des locutions analogues, de sens à peu près identique, telles que *ester avec*, *manoir avec*, *vivre avec*, etc.

Dans cette revue [1], M. Jeanroy s'est occupé du problème d'*ongier*, prenant parti pour ceux qui avaient fait d'*ongier* et d'*aengier engier* un seul et même verbe, et se séparant en cela de G. Paris. Il a proposé une solution nouvelle, accompagnée toutefois de certaines réserves sur *ongier*, qui, dit-il, pourrait bien n'être qu'un « homonyme » du simple qu'on trouve dans **aongier*, *aengier*, lequel *ongier* serait alors « d'origine inconnue ». Pour **aongier*, *aengier* (contracté plus tard en *engier*), ce serait un ad-*undicare, au sens de : inonder, submerger, c'est-à-dire remplir, combler, pourvoir (de qch.). Mais d'abord un **aongier* ne s'est pas encore rencontré une seule fois ; ensuite un trisyllabe *aengier* est toujours existant au XVIIe siècle (*aangier* des arbres) et sa prétendue contraction *engier* se constate pourtant déjà dès le XIIIe siècle (v. plus haut) ; enfin un anc. picard *aengier* (prononcé *aẽngier*) serait évidemment plus rebelle à la contraction, et pourtant Mousket. Froissart ont déjà *enge* (v. plus haut).

VI

LA FAMILLE FRANÇAISE DU BAS LATIN *PALMIZARE*, « SOUFFLETER »

Dans son vaste répertoire du latin médiéval, Du Cange mentionne l'existence d'un verbe *palmizare* au sens propre de « souffleter », et aussi au sens, légèrement dévié par extension, de « contrarier, vexer, tourmenter » ; la source qu'utilise Du Cange est un glossaire latin manuscrit de la Bibliothèque du roi, qui y était coté sous le n° 1701. Voici, au reste, le passage :

« *Palmisare*, in Glossario MS. Reg. Cod. 1701 : Est dare alapas, vel *barguinier* [2]. »

L'ancien verbe français *barguinier*, qui figure comme seconde traduction dans le glossaire latin, avait parfois la signification —

1. XXXIII, 602.
2. Edition Favre, s. v. *palmisare*.

et c'est précisément celle qu'il faut lui attribuer dans le présent passage — de « contratier, vexer, tourmenter » : le dictionnaire de Godefroy contient deux exemples, où l'a. fr. *bargaignier* est interprété de cette manière, l'un (sous la forme *bargenier*) pris à la seconde version de *Floire et Blanchefleur*, l'autre (sous la forme *bergignier*) à *Bovon de Hanstone*.

Au sens premier de « souffleter », on peut supposer que le bas latin *palmizare* était un mot appartenant essentiellement au jargon des écoles et des monastères, où, comme on le sait, la langue véhiculaire employée pour l'enseignement et même les relations ordinaires de la vie intérieure était le latin. En effet, vers le déclin du moyen âge, ce mot *palmizare* passe en langue française vulgaire en affectant des déformations inusitées qui sont tout à fait dans la tradition des vocables de l'École ou des clercs passant à la langue commune, déformations du genre de celles qu'on relève, par exemple, dans *gramaire* (nom par lequel on désignait la grammaire latine) produisant *grimoire*, *letrin* produisant *lutrin*, **paredis* produisant *parevis*, **baseuche* produisant *basoche*, etc.

Vers la fin du moyen âge probablement, *palmizare* passe en dialecte picard et se répand dans toute la Picardie sous la forme légèrement déviée mais encore reconnaissable d'un verbe *plamuser*, ayant le sens de « souffleter », et possédant un substantif verbal *plamuse*, « soufflet ».

C'est à la fin du moyen âge qu'il faut faire remonter ce phénomène, à une époque où l'on avait cessé d'écrire dans les différents dialectes particuliers de la France, car on ne trouve dans toute l'ancienne littérature dialectale de la Picardie, pourtant si riche, aucun exemple de *plamuser* ni de *plamuse*, tandis que les patois actuels du picard attestent dans ce dialeete l'existence pour ainsi dire générale des deux vocables. C'est ainsi que le *Glossaire étymologique* de Corblet donne *plamuser* « souffleter », et *plamuse* ou *plamusse* « coup de plat de la main sur le « muse » ou figure », que le *Glossaire du patois de Démuin* de Ledieu donne *plamuser* « souffleter » et *plamusse* « soufflet », que le *Patois boulonnais* (*vocabulaire*) de Haigneré mentionne *plamuser* « donner une « plamuse », et *plamuse* « soufflet bien appliqué sur la joue avec la main », que le *Lexique Saint-Polois* de M. Edmond enregistre *plămězĕ* « souf-

fleter, gifler », et *plǎmŭs*, « soufflet, gifle », que le *Dictionnaire rouchi-français* d'Hécart (3e éd.) contient *plamusse* « soufflet bien appliqué sur la joue la main étendue », et qu'enfin l'*Atlas Linguistique*, à la carte GIFLE, nous fournit *plǎmŭs* pour les points 285 et 276 (Pas-de-Calais), 263 (Somme) et 268 (Seine-Inférieure).

Au début du XVIe siècle, le substantif *plamuse* « soufflet », emprunté au dialecte picard, fait son apparition dans la langue française littéraire. Il est employé pour la première fois par Fabri dans son *Art de rhetorique* :

> Et si perdras de nostre puy l'affique,
> Tant te bauldray grant *plamuse* et bauffree.
> (dans Godefroy; éd. de 1531.)

L'exemple de *plamuse* postérieur en date est d'un écrivain autrement considérable ; c'est un passage des *Vies des dames galantes* de Brantôme, lequel emploie une forme légèrement altérée *blamuse*, ce qui tend bien à démontrer qu'en français littéraire le mot était emprunté :

> « Les battoit du plat de la main sur les fesses avec de grandes clacquades et *blamuses* assez rudes. »
> (La Curne de Sainte-Palaye, s. v. BLAMUSES.)

Le dictionnaire de Godefroy mentionne encore de *plamuse* trois exemples postérieurs, notamment un du *Dictionnaire des rimes françoises* de la Noue (éd. de 1596), un du dictionnaire de Cotgrave (1611) sous la forme légèrement divergente *plameuse*. Le mot s'est éteint en français au XVIIe siècle, condamné peut-être comme tant d'autres par les puristes et les précieuses et délaissé par l'usage [1]. Toutefois, au XIXe siècle, un néologisme d'un grand écrivain, Th. Gautier, néologisme resté d'ailleurs sans écho, aura pu rappeler l'ancien vocable *plamuse* aux lettrés : c'est un dérivé *plamussade*, que l'écrivain aura probablement forgé d'après le picard *plamuse* ou *plamusse*, qu'il devait connaître : « Le beau Salignac flattait le col de son cheval avec des *plamussades* [2]. »

---

1. Mais il est dans Ménage (1650) qui l'interprète par *plat* + *muse*, et le *Dict. universel* de Boiste a encore recueilli *blamuse*, *plamuse*.

2. *Nouveau Larousse Illustré*, s. v. PLAMUSSADE.

Mais avant de laisser s'éteindre au XVIIe siècle le mot *plamuse*, le français littéraire l'a toutefois exporté, l'introduisant d'une façon durable au moins dans un dialecte, en franc-comtois. Le mot, de nos jours, n'est pas également réparti dans toute la Franche-Comté, mais existe seulement dans certaines régions et la forme qu'il y revêt décèle un mot d'emprunt. C'est ainsi que le *Glossaire du patois de Montbéliard* de Contejean donne un *piamusse* ou *piameusse*, qui pour être indigène devrait être *piaimusse* ou *piaimeusse*, comme le démontrent *piaine* de platanus, *piainotte* « caresse » de planare + suff. Dans le *Patois de la commune de la Grand'Combe* de Boillot on rencontre aussi un *pyàmüs* « gifle », et dans le *Vocabulaire étymologique des provincialismes usités dans le département du Doubs* de Beauquier (1881) figure *plamusse* « large claque ». Mais le vocable n'existe pas dans le *Glossaire du parler de Bournois* de Roussey ni dans le *Patois de Dampricharb* de Grammont.

Accidentellement le français du XVIIe siècle a aussi transmis le mot *plamuse* par voie d'emprunt en ancien lyonnais. Une comédie lyonnaise en vers de 1658 contient le mot *plamuza* au sens de « soufflet, coup » : le passage se trouve reproduit dans l'*Essai d'un glossaire des patois du Lyonnais, Forez et Beaujolais* d'Onofrio (1864). Mais c'est là, en lyonnais, un fait absolument isolé : le *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais* de Puitspelu ignore totalement l'existence d'un *plamuza*.

Aucun des grands dictionnaires d'étymologie française n'a jusqu'ici parlé de *plamuse* et cherché à en élucider la provenance, ni Littré, ni Scheler, ni le *Dictionnaire Général*. Les dictionnaires étymologiques de Diez, de Körting, de Meyer-Lübke ont omis également le mot. Naturellement sur la question n'ont pas manqué de se prononcer les savants de province, auteurs de dictionnaires dialectaux. Pour Corblet et Hécart, *plamuse* est un « coup du *plat* de la main sur le *muse* » ; pour Ledieu, c'est « plat sur le museau » ; pour Contejean, c'est le lat. *palma* avec une finale qu'il ne détermine pas ; pour Onofrio c'est sans doute une variante de l'a. fr. *palmée*. Le *Larousse Illustré*, à propos de *plamussade*, a aussi exprimé un avis : l'ancien *plamuse* serait *palma*, paume, et *marmouse* ou *mouse*, museau.

On sera évidemment porté à tenir toutes ces tentatives

d'explication pour non avenues, si l'on réfléchit que le latin du moyen âge possédait un verbe *palmizare* au sens de « dare alapas », sens qui est absolument adéquat à celui du verbe *plamuser*. Le plus naturel est de supposer que ce *palmizare* était le mot propre employé pour dire « gifler » dans le jargon latin des écoliers, des clercs et des maîtres, et qu'adapté à un moment donné en langue vulgaire, il a subi, à ce transfert, une menue déformation (d'*i* en *u*), comme il arrive le plus souvent dans les cas de ce genre [1]. Dans cette hypothèse le verbe *plamuser* est le mot primitif et *plamuse* en est issu par voie de formation déverbale. Peut-être bien, à l'origine, une forme plus voisine du latin (**palmeser*) a-t-elle existé.

Remarque sur le franc-comtois PLAMUSSE, *sorte de crêpe.*

Dans ses *Provincialismes* du Doubs, Beauquier cite du mot *plamusse* « large claque » un homonyme, *plamusse*, aussi féminin, qui « se dit à la campagne d'une espèce de gâteau, de crêpe ». Dans les patois du Doubs, ce mot doit exister plutôt d'une façon seulement sporadique et rester confiné dans des aires plutôt restreintes, car il demeure inconnu des autres auteurs de monographies sur des patois du département (Contejean, Boillot, Roussey, Grammont). K. Bauer, auteur d'une dissertation assez complète de l'université de Giessen sur les *Gebäckbezeichnungen im Gallo-Romanischen* [2], n'a pas inséré ce mot *plamusse* du département du Doubs dans son inventaire, soit que le passage de Beauquier lui ait échappé, soit aussi qu'une pareille attestation unique, restant assez étrangement isolée, ait suscité en son esprit quelque scrupule exagéré.

Il n'y a pas de doute que sur la question il faut s'en rapporter à un patoisant indigène et expérimenté tel que Beauquier. Et d'ailleurs l'explication étymologique de ce mot *plamusse*, qui est facile, viendra appuyer efficacement une telle manière de voir. Le moyen haut allemand possède un vocable *blatemuos* (neutre), qui signifie « crêpe », et c'est là, à n'en point douter, l'origine certaine de *plamusse* ; *blatemuos* est enregistré dans le *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch* de Lexer avec la signification de « lagana », c'est-à-dire « crêpes », et, si l'on veut rechercher

1. Quant à la métathèse, elle n'offre rien de particulièrement surprenant.
2. Darmstadt, 1913.

la provenance du mot, on est reporté à l'ancien haut allemand *platamos* « lagana », qui figure dans l'*Althochdeutscher Sprachschatz* de Graff [1] avec un premier exemple du xe-xie siècle pris à des gloses interlinéaires de la Bible ; quant à la composition même de *platamos*, elle dégage la signification saisissante et imagée de « mets qui a l'aspect, l'apparence extérieure d'un plat, de par sa forme circulaire et aplatie » (néerl. *platte*, all. dialectal *Platte*, all. littéraire *Blatte* = plat). La crêpe est une sorte d'entremets qui, dans la pratique courante, se confectionne en série, et il est des plus naturel qu'un pluriel du moyen haut all. *blatemüese*, plus usuel que le singulier, ait donné lieu à un franc-comtois *plamusse*.

Quant au franc-comtois, c'est un dialecte de frontière, qui, comme le wallon et le lorrain, en raison de sa position même, est farci de germanismes. Rien que dans la nomenclature des pâtisseries, je relève, chez Bauer, en franc-comtois [2] :

poutrevêque,	qui fait pendant	à l'all. mod.		*Butterweck*,
gouguelof,	»	»	»	*Gugelhopf*,
betchelle,	»	»	»	*Bretzel*,
véque,	»	»	»	*Weck*.

VII

POULAIN, « BUBON D'ORIGINE SYPHILITIQUE »

A propos de ce mot, Scheler, dans la troisième édition de son *Dictionnaire d'étymologie française* (1888), s'exprime ainsi « Roquefort se complaît à dire que cette acception vient de *poulain*, petit d'un cheval, parce que les personnes qui ont des poulains marchent les jambes écartées comme les poulains. Littré tient cette étymologie pour probable ; je préfère, pour ma part, rattacher le mot à un type *pusulanus*, issu de *pusula* (forme accessoire de *pustula*). Ce type a régulièrement pu produire *pouslain*, *poulain* ».

La solution de Scheler donnait toute satisfaction au point

1. II, 871.
2. Voir Bauer, *op. cit.*, à ces différents mots.

de vue du sens, mais présentait deux points faibles, un adjectif en -anus dérivé de pusula n'est nulle part attesté, et pūsula a un *ū* long.

Le *Dictionnaire général* se rallie à l'ancienne opinion (sans mentionner l'avis de Scheler), faisant de *poulain*, petit de la jument, et de *poulain* « bubon inguinal d'origine syphilitique», un seul et même mot à acceptions de sens différentes. Le plus ancien exemple enregistré pour *poulain*, bubon, est de 1529 (dans J. et R. Parmentier) : « *La verole et les poulains.* »

Les dictionnaires étymologiques de Körting et de Meyer-Lübke passent sous silence *poulain*, bubon.

La solution par l'admission d'un emploi métaphorique de *poulain*, petit de la jument, n'est nullement satisfaisante au point de vue du sens, car la logique indique que, si ce mot *poulain* recevait un emploi métaphorique dans lequel il aurait pour but de mettre en relief une analogie de marche avec celle d'un poulain, il s'appliquerait à l'individu même qui présente des bubons et la marche d'un poulain, et non pas au siège de son mal, et désignerait, par procédé métaphorique, le syphilitique ou avarié même.

Une légère retouche ou correction à la solution de Scheler donnera pour *poulain*, bubon, l'explication désirée, satisfaisante sous tous rapports. Le prototype latin n'est pas un adjectif vulgaire en *-anus*, mais bien un appellatif *pustulamen, tiré de pŭstula qui a un *ŭ* bref. Les thèmes en -amen se forment en lat. classique sur les verbes en -are, tel certamen, et en latin vulgaire aussi sur les noms en *-a*, tels ossamen (it. *ossame* et esp. *osambre*), *materiamen (a. fr. *mairien*). Le bubon vénérien ou poulain est une tumeur dégénérant en ulcère, pustuleuse et purulente : ce bubon « donne naissance à un abcès dont le pus est virulent..., et dont l'ouverture laisse une ulcération à bords inégaux, décollés, qui peut, comme le chancre, devenir phagédénique [1] ».

PAUL MARCHOT.

---

1. Littré, *Dict. de médecine*, 15e éd., v. *bubon*.

COMMENT ONT ÉVOLUÉ

LES

FORMES DE L'INTERROGATION

Rien de plus varié que les formes de l'interrogation en français moderne. La langue cultivée connaît « est-ce que vous irez ? » à côté de « irez-vous ? », « où est-ce que vous allez ? » en regard de « où allez-vous ? ». Elle dit tantôt « qu'est-ce ? » tantôt « qu'est-ce que c'est ? ». « Que faites-vous ? » peut s'allonger en « qu'est-ce que vous faites ? » et même en « qu'est-ce que c'est que vous faites ? ». La langue populaire n'ignore pas les phrases de ce genre, mais elle a aussi ses tournures à elle : « vous irez-ti ? », « où que vous allez ? », « où c'est que vous allez ? », « qué que vous faites ? ». Et nous en passons. D'où vient cette pittoresque diversité ? N'est-elle qu'un effet du hasard et du caprice ? Ou peut-on, derrière la variété des faits, discerner une loi qui les domine et les explique ? Nous croyons que cette loi existe et qu'on peut la retrouver. Il suffit d'interroger avec méthode l'histoire de la langue.

I

Nous distinguerons deux sortes de phrases interrogatives, celles où l'interrogation porte sur le verbe même : « partirez-vous demain ? » et celles qui commencent par un mot interrogatif : « quand partirez-vous ? ». Nous nous occuperons tout d'abord des premières seulement. Comment le latin s'y prenait-il dans ce cas pour marquer l'interrogation ? Parfois c'est l'intonation seule qui souligne le mouvement de la phrase. Le procédé est encore très répandu aujourd'hui. Soit la phrase « votre père est parti » : prononcez-la sur un ton descendant, vous annoncez un fait, prononcez-la sur un ton montant, vous posez une

question. Il va de soi que les phrases de ce genre ne sont absolument claires que dans la conversation. La langue écrite a avantage à recourir à des procédés moins susceptibles d'équivoque. A cet effet, le latin se sert surtout de la particule *num* qu'il place en tête de la phrase ou de *ne* qui s'accole au premier mot ; quelques autres particules sont moins employées. Mais aucune n'a passé dans notre langue. Voilà donc le français obligé ici de créer de toutes pièces. Le procédé auquel il s'est arrêté doit être bien naturel, puisque c'est celui qu'ont adopté non seulement les autres langues romanes, mais aussi l'anglais et l'allemand [1] : c'est l'inversion.

Sire cumpainz, *faites* le *vus* de gret [2] ?

On voit le but de cette transposition, c'est de mettre en valeur le mot sur lequel retombe l'interrogation, c'est-à-dire le verbe. Cela est si vrai que très souvent en pareil cas on supprime le sujet :

Pois m'en cumbatre a Carle [3] ?

Le verbe une fois posé, on a le sentiment que l'essentiel de l'interrogation est exprimé ; le verbe au XIIe siècle, de par sa désinence, indique toujours très précisément la personne, le sujet paraît inutile et il tombe. Il est à croire qu'on n'est pas arrivé du premier coup à cet ordre invariable. Le latin est une langue qui marque les rapports dans la phrase à l'aide des terminaisons ; l'ordre des mots n'y a qu'une valeur de style, il sert à détacher, à accentuer un mot important. Dans la période obscure où le latin s'est insensiblement transformé en français, cette latitude dans l'arrangement des mots s'est peu à peu restreinte, à mesure que le nombre des terminaisons significatives diminuait. Une déclinaison à deux cas ne permet plus autant de combinaisons qu'une déclinaison à six cas. L'ordre des mots, sans atteindre à la rigidité qu'il a aujourd'hui, prend une fixité toute nouvelle. Des arrangements qui mettaient un mot en relief ont tendance à se cristalliser : c'est dire qu'ils perdent

1. Ou faut-il conclure qu'il y a eu imitation, et dans ce cas qui a imité, le roman ou le germanique ?

2. *Roland*, éd. Gautier, v. 200.

3. *Roland*, v. 566.

leur valeur expressive pour prendre une valeur grammaticale. L'ordre verbe-sujet qui avait d'abord visé à attirer l'attention sur le verbe paraît bientôt être le signe même de l'interrogation. C'est l'état que nous offre la langue du XIIe siècle.

C'est aussi l'état que nous redonne la langue moderne, sauf que nous ne supprimons plus le sujet : « Le faites-vous exprès ?», « Puis-je combattre Charles ? ». Toutefois la ressemblance n'est pas complète. Il y a dans le tableau des formes modernes de l'interrogation une curieuse dissymétrie : (*pars-je*), *pars-tu*, *part-il*, *partons-nous*, *partez-vous*, *partent-ils* ; jusque là tout est très régulier; mais qu'au lieu d'un pronom à la troisième personne nous ayons un nom, voici qu'apparaît un nouveau type de phrase : « *mon père* part-*il*, *vos amis* partent-*ils* ? ». Plus conséquent, l'ancien français dit « part mon père ? » sur le modèle de « part-il ? », « partent vos amis ? » sur le modèle de « partent-ils ? » :

A chi esté Morgue li fée[1] ?

« Morgue la fée a-t-elle été ici ?» Nous verrons plus loin comment le tour moderne s'est introduit.

II

Venons-en maintenant aux phrases qui commencent par un mot interrogatif, pronom ou adverbe. Là le latin offrait des secours très appréciables. On en jugera par les phrases suivantes empruntées aux *Tusculanes* de Cicéron :

Quae enim potest in vita esse jucunditas, cum dies et noctes cogitandum sit, jam jamque esse moriendum ?

Sed *quae* tandem est Epicharmi ista sententia?

Quo te *modo*, inquit, accepissem, nisi iratus essem !

Ubi sunt ergo ii, quos miseros dicis ?

Ubi est acumen tuum ?

Nous avons déjà là un type de phrase tout français : « Quel plaisir peut-il y avoir dans la vie... ? », « Quelle est donc cette opinion... ? », « Comme je t'aurais reçu... ! », « Où sont ceux que... ? », « Où est ta pénétration ? ». Du latin nous passons

1. Adam le Bossu, *le Jeu de la Feuillée*, éd. Langlois, 1911, v. 595.

ainsi sans effort au français. On notera que, comme *num* et *-ne* tout à l'heure, *qui*, *quae*, *quo*, *ubi* viennent en tête de la phrase. Il y a lieu de croire que nous avons là un ordre de mots à valeur primitivement emphatique. Mais il est clair qu'à l'époque de Cicéron cet ordre s'est imposé depuis longtemps au latin et qu'il est devenu traditionnel. Le français l'a tout naturellement adopté. Il y avait là une façon simple de marquer la parenté des deux types de phrase interrogative : dans les deux cas le mot important est mis en tête, le verbe dans un cas, la particule interrogative — pronom ou adverbe — dans l'autre.

Pourquoi donc le français a-t-il cru devoir introduire l'inversion même dans le second type de phrases :

E par quele gent quidet il espleitier tant[1] ?

U ies tu[2] ?

Il est vrai que nous parlons encore ainsi, et la construction nous semble très naturelle. Elle a pourtant de quoi surprendre. L'inversion, très expressive dans le cas des phrases où l'interrogation porte sur le verbe, ne semble pas avoir ici d'utilité très immédiate. La vérité est que cette inversion n'est nullement liée à l'idée d'interrogation : elle n'est là que par application particulière d'une des règles les plus générales de l'ancien français. Tout régime, ou mieux tout déterminant du verbe, que ce soit un nom, un pronom, un adjectif ou un adverbe placé en tête de la phrase, entraîne nécessairement l'inversion du verbe. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher l'origine ni la raison d'être de cette règle. Elle n'a du reste pas complètement disparu du français moderne, et des phrases comme « A plus forte raison *aurait-il* dû se taire » en perpétuent encore le souvenir. Mais il n'y a là aujourd'hui qu'un archaïsme. En ancien français au contraire la règle est d'application constante. On comprend donc qu'elle se soit soumis même les constructions interrogatives. « Là est-il » devait conduire à « où est-il ? ». Le point est un peu plus délicat quand il s'agit des pronoms *qui*, *que*. Il est à remarquer qu'en ancien français le relatif, pas plus que la conjonction, n'entraîne en général l'inversion. On dira :

1. *Roland*, v. 395.
2. *Roland*, v. 2045.

« l'homme ai-je vu » mais non pas « l'homme qu'ai-je vu ». C'est sans doute que des mots placés au point de rencontre de deux phrases semblent n'appartenir en propre à aucune de ces phrases, et ne peuvent exercer dans l'une d'elles une influence assez forte pour en changer la construction. Mais le pronom interrogatif — si semblable par ailleurs au relatif — s'en distingue nettement ici. Sujet ou régime, il fait très nettement partie d'une phrase et d'une seule. C'est pourquoi, pris comme régime, il amène l'inversion du verbe. Mais faites dépendre ce pronom d'un verbe précédent, c'est-à-dire transformez la seconde phrase en interrogation indirecte, vous vous retrouverez dans les conditions du relatif, et l'inversion disparaîtra. « Qui est-il ? », « Dites-moi qui il est » : cette variation a persisté en français moderne, mais elle n'y trouve plus son explication.

III

Dans le système si simple et si logique que nous venons d'exposer, des modifications vont se produire de bonne heure. Elles résulteront du choc de deux tendances opposées. Nous savons que la phrase interrogative met en valeur soit le verbe dans un type de phrase soit la particule interrogative dans l'autre ; dans les deux cas le sujet passe au second plan. Or il peut arriver que, pour une raison ou pour une autre, on désire donner plus d'importance au sujet. Comment s'y prendra la langue ? L'ancien français, à qui l'existence d'une déclinaison permet des constructions très souples, n'a pas été embarrassé. Voici la solution qu'il a adoptée dans le cas des phrases à particule interrogative. Partant du tour normal « Dex ! porquoi est li rois si fol ? »[1], il enlève le sujet de sa place traditionnelle et le met tout en tête de la phrase, avant l'adverbe :

> Nostre escu por quoi furent fet[2] ?
>
> Mes sa parole que li coste[3] ?

On voit à quoi se ramène cette modification : d'une phrase on en a fait deux. « Nostre escu », « sa parole » portant un

1. Béroul, *Tristan*, éd. Muret, 1913, v. 127.
2. Chrétien de Troyes, *Cligès*, éd. Foerster, 1910, v. 1303.
3. *Renart*, éd. Martin, 1882, br. I, v. 782.

accent assez fort constituent à eux tout seuls des phrases complètes. On pourrait imprimer « [Et] nostre escu ? Por quoi furent fet ? », « [Et] sa parole ? Que li coste ? ». Ce serait probablement exagérer l'effet obtenu, mais cette ponctuation indiquerait au moins dans quel sens il faut chercher cet effet.

Le procédé eut du succès. On l'employa de préférence avec le pronom *ce* :

> Bien saves parler et plaidier :
> Mes *ce* que vaut ? ce n'a mestier[1].
>
> Dex ! dist li rois, *ce* que puet estre[2] ?

Des phrases de ce genre se rencontrent à chaque instant dans les textes du XIIe et du XIIIe siècle. Elles nous paraissent bien gauches aujourd'hui. C'est simplement parce que dans la langue moderne la voix ne saurait plus s'arrêter sur *ce* : le pronom est devenu complètement atone. Il en est tout autrement au moyen âge, comme nous aurons l'occasion de l'indiquer plus d'une fois encore. Dans le vers de *Renart* et dans celui de *Tristan*, *ce* porte un très net accent. Pour transposer dans le ton moderne, il faudrait remplacer *ce* par des équivalents plus pleins : « Mais *cette attitude*, à quoi vous avance-t-elle ? Vous perdez votre peine. » « Dieu, dit le roi, *l'étrange circonstance* ! Que peut-elle bien signifier ? ». Malgré le succès qu'elle a eu au moyen âge, cette tournure n'a pas été durable. Cela s'explique. Dès que *ce* perdait tout accent, il devenait impossible de le mettre ainsi en vedette, séparé de tout mot sur lequel il pût s'appuyer. D'autre part, la chute de la déclinaison conduisait à un ordre des mots singulièrement plus strict que celui qu'avait connu l'ancienne langue : en particulier le sujet ne pouvait plus se détacher de son verbe.

IV

Au contraire, dans le cas des phrases où l'interrogation porte sur le verbe, l'effort fait pour accentuer le sujet a abouti à une construction très durable puisque c'est encore la nôtre. Ici il ne pouvait plus être question de faire passer purement et simple-

1. *Renart*, br. I, v. 1285-6.
2. Béroul, *Tristan*, v. 2001.

ment le sujet en tête, car on aurait ainsi du coup transformé l'interrogation en affirmation. Il fallait donc à la fois conserver l'inversion et mettre le sujet avant le verbe. Cela revient à dire qu'il fallait exprimer le sujet deux fois, une fois avant, une fois après le verbe. Tour illogique, si l'on veut, mais très propre à donner ce qu'on attendait de lui. « Est l'aveir Carlun apareilliet ? » — type normal — deviendra « L'aveir Carlun est il apareilliet ? » [1]. Là encore, si l'on y regarde de près, et peut-être plus nettement même que dans le cas précédent, nous avons deux phrases distinctes : l'une constituée par le sujet à lui tout seul, l'autre par la phrase proprement interrogative. La ponctuation, une fois de plus, pourrait rendre cette dualité visible : « L'aveir Carlun ? Est il apareilliet ? »

Les phrases à mot interrogatif ont parfois emprunté ce tour [2]. Dans ce cas elles ne se contentaient plus de placer le sujet tout en tête, avant le terme interrogatif et le verbe, elles le rappelaient encore après le verbe par un pronom. Nous avons conservé cette construction : « Et ce livre, pourquoi est-il là ? » Mais justement il n'y a pas la plus légère différence ici entre l'usage moderne et l'usage ancien. Le tour s'est perpétué, il ne s'est pas transformé. Comme au XIIe siècle les deux phrases sont distinctes, comme au XIIe siècle le mot interrogatif les empêche de voisiner de trop près.

Tout au contraire dans les phrases du type « L'aveir Carlun ? est il apareilliet ? » Nulle barrière infranchissable n'empêchait les deux tronçons de la phrase de se rejoindre un jour. La distinction ne dépendant que de l'intonation était naturellement sujette à s'effacer. On pouvait être tenté à un moment ou l'autre de prononcer la phrase entière d'une seule teneur. Un ordre emphatique dans son origine risquait ainsi de devenir l'ordre normal. C'est ce qui est arrivé. Et comme ici rien ne choque les tendances de la langue moderne — qui a accepté sans presque s'en douter la redondance du pronom, — la tournure en question s'est généralisée et s'est maintenue jusqu'à nos jours avec sa valeur nouvelle. Nous mettons régulièrement

1. *Roland*, v. 643.

2. Voir A. Schulze, *Der altfranzösische direkte Fragesatz*, 1888, p. 196, § 218.

le substantif sujet en tête de la phrase interrogative, et ce n'est plus du tout pour lui faire un sort.

Mais il a fallu bien du temps pour en arriver là. La tournure emphatique n'est pas fréquente, tant s'en faut, au XIIe et au XIIIe siècle. Au XIVe siècle, Froissart suit l'usage courant de son siècle en écrivant : « *Cuident donc cil François* avoir reconquis, et a si peu fait, le chastiel et le ville de Calais [1] ? » Même au XVe siècle l'ancienne tournure semble encore de beaucoup la plus répandue. Elle domine chez Gréban. L'auteur de *Jean de Paris* fait dire à une jeune fille de la cour d'Espagne : « Helas, mon amy Gabriel, *viendra* encores *Jehan de Paris* ? — Ma damoiselle, dit il, non pas, car il y a à venir premièrement ses gens d'armes [2]. » Mais déjà les deux tournures sont employées côte à côte de façon significative :

> Ces harnois cy sont *ilz* pourrys ?
> Ces salades nous sieent *ilz* mal ?
> *Sont ces brancs* a ruer laval ?
> *Sont ces espees* vermoulues ?

écrit Gréban [3]. Et semblablement l'auteur des *Cent nouvelles nouvelles* : « *N'est pas ceste robe* assez longue, mes cheveux sont *ils* point longs [4] ? » Il est clair que dans des passages de ce genre les deux tournures sont sur le même pied. Aucune nuance de sens ne les sépare plus : il n'y a désormais en présence qu'un tour très ancien qui s'en va, et un tour moderne qui vise à le remplacer et y réussit de mieux en mieux. Nous aurons à nous demander plus tard pourquoi la langue l'accueille à ce moment avec tant de faveur. Au XVIe siècle, l'évolution est achevée : la phrase interrogative de Rabelais est la phrase moderne. Mais même alors l'ancienne tournure n'est pas complètement oubliée. On la trouve souvent chez Calvin : « *Ignoroit l'ancienne* Eglise quelle compagnie Jesus Christ eust admise à sa Cene [5] ? » C'est évidemment le parfum archaïque de cet arrangement de mots

1. Froissart, *Chroniques*, éd. Luce, t. IV, 1873, p. 76.
2. Éd. de Montaiglon, 1867, p. 80.
3. *La Passion*, éd. Paris et Raynaud, 1878, v. 27720-23.
4. Éd. Wright, 1858, t. II, p. 199.
5. *Institution de la religion chrétienne*, éd. Lefranc, Chatelain et Pannier, 1911, p. 653.

qui l'a fait préférer ici. Les tours qui vieillissent sont volontiers recueillis par la littérature : à mesure que leur emploi devient moins fréquent, ils acquièrent une dignité qu'ils n'avaient pas toujours connue. Ils sont bien près de leur fin quand ils ne servent plus, entre les mains d'un écrivain avisé, qu'à varier l'expression ou à tourner plus commodément le vers. Dans la prière à Dieu qui termine le 1er livre des *Tragiques*, d'Aubigné, après avoir employé cinq fois la forme moderne de l'interrogation, écrit vers la fin :

> *Ne partiront* jamais du throsne où tu te sieds
> *Et la mort et l'Enfer* qui dorment à tes pieds [1] ?

Il est douteux qu'on trouve un tour semblable dans Boileau ou dans Racine. Avant même la publication des *Tragiques*, Malherbe avait rayé de son exemplaire de Desportes le vers : Viendra jamais le jour qui doit finir ma peine [2] ? Aujourd'hui cette construction paraît tout à fait étrangère au génie de la langue. On la trouve pourtant encore, comme nous verrons, dans les phrases commençant par un mot interrogatif.

V

Avant de quitter l'ancienne langue, nous devons examiner un dernier tour interrogatif qui portait en lui le germe d'un étonnant avenir. Ici encore il s'agit d'une tournure à valeur emphatique. Nous venons de voir comment on s'y prenait pour mettre en relief le sujet, forcément relégué au second plan dans le tour normal. Il est plus curieux qu'on ait cherché à accentuer les mots mêmes sur lesquels portait l'interrogation et auxquels la langue avait déjà, pour ce motif même, assigné une situation privilégiée en tête de la phrase. A vrai dire, on n'a pas touché aux phrases du type « ira-t-il ? ». Ici le verbe variant avec chaque phrase conservait toute l'énergie que lui donnait sa position initiale. Mais dans les phrases du type « où ira-t-il?», les mêmes quatre ou cinq mots — *qui, que, où, comment* — revenant sans cesse, une usure devait forcément se produire ; la

1. *Les Tragiques*, Livre premier, éd. Bourgin, 1896, v. 1371-2.
2. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. III, 2e partie, 1911, p. 670.

répétition indéfinie de ces vocables leur enlevait une partie de la valeur expressive qu'ils tenaient de leur sens et de leur place en tête de la phrase. On songea à les renforcer à l'occasion. Mais ici c'est le latin qui fournit le modèle et le point de départ. Voici un exemple emprunté encore aux *Tusculanes* : « Quibus cognitis, *quis est qui dubitet* quin hic quoque motus animi sit totus opinabilis ac voluntarius ? » On reconnaîtra là le tour *qui est-ce qui ?* Il est vrai que « qui est ce qui » intercale le démonstratif *ce* devant le deuxième *qui*. Mais le tour *qui est qui* n'est pas rare dans l'ancienne langue :

Et *qui est qui* le porroit prendre [1] ?

Nous ne voudrions pourtant pas affirmer que ce tour soit calqué sur le latin. Il est plus probable qu'ici, comme si souvent en vieux français, le pronom sujet est sous-entendu après l'inversion : *qui est qui* renvoie à *qui est* [*ce*] *qui*. Le latin a donc simplement donné l'impulsion, et le tour français au lieu de venir directement de la phrase latine lui est apparenté. Cette parenté s'affirme plus étroite encore quand on compare ce vers de Plaute :

Dic mihi, quaeso, *qui ea'st*, *quam* vis ducere uxorem [2] ?

avec cet autre de *Renart* :

Mes *qui est cil que* vos haez [3] ?

Qui est ce que n'est qu'une autre forme de *qui est cil que*, plus indéfinie : le démonstratif neutre y remplace le démonstratif masculin.

Qui est ce, diex, *qui* m'aparole [4] ?

A côté de *qui est ce qui* (ou *que*) nous avons, bien entendu, *qu'est ce qui* (*que*) :

---

1. *Renart*, br. IX, v. 1608.
2. *Aulularia*, v. 127.
3. *Renart*, br. XI, v. 1049.
4. *Renart*, br. IV, v. 233.

Qu'est ce que vous dites ?
Ainsi m'aïst sainz esperites,
Conseil vous donrai volantiers [1].

Les phrases de ce genre sont assez fréquentes dans la vieille langue et elles ont une allure toute moderne. Mais ce n'est qu'une apparence. S'il n'y a pas aujourd'hui la plus légère différence, dans le parler de tous les jours, entre *qui est-ce qui* et *qui*, en ancien français le redoublement du pronom a une très nette valeur expressive, et qui n'en sent pas la force en lisant les vieux textes perd bien des nuances. Renard, sottement descendu au fond du puits et méditant une ruse qui le tirera de là, laisse s'époumonner Isengrin qui l'injurie d'en haut. Son jeu est de feindre qu'il est au paradis terrestre et que le séjour des mortels ne l'intéresse plus : il a oublié jusqu'à ses compagnons de la veille. Aussi est-ce avec l'accent d'un homme qui se croyait à l'abri de toute importunité et qu'on vient néanmoins déranger qu'il s'écrie : « Qui est ce, diex, qui m'aparole? » Entendez : « Grands dieux, quel peut bien être l'individu qui m'adresse la parole ? » « Qui est ce » conserve toute sa valeur par rapport au second *qui*, et il va de soi que *ce* ne peut pas être l'enclitique qu'il est aujourd'hui : il est même probable que ce petit mot porte ici l'accent du groupe « qui est ce ».On voit combien, sous des dehors identiques, la phrase ancienne diffère de la phrase moderne correspondante. De même quand Renard vient poliment demander conseil au roi Noble, ce monarque débonnaire, peu habitué à de pareilles attentions, en manifeste un certain ébahissement : « Fet li rois : qu'est ce que vous dites ? » Appuyez fortement sur *ce* et interprétez : « Hein ! quoi ! qu'est-ce que vous me racontez là ? » Puis la bonté reprenant le dessus sur la surprise il ajoute : « Je suis à votre disposition : de quoi s'agit-il ? » Partout au XIIe et au XIIIe siècle *qui est ce que*, *qu'est ce que* expriment surprise, indignation, colère, dégoût. C'est tout au plus si ces locutions s'affaiblissent parfois à ne marquer qu'un sentiment de vive curiosité.

Au XIVe siècle il n'y a pas de changement sensible dans la valeur du tour. Un exemple de Jean le Bel va nous le faire sentir. « Et tantost aprez ce mot, le roy Jehan se lancha au

1. *Renart*, br. XVII, v. 197-9.

roy de Navarre et le prist par le col et le tira par la table et luy dist : « Certes, mauvaiz traitre, or vous convient il morir ! » Le duc de Normendye dist tantost : « Ha ! cher sire, *qu'est ce que vous volez faire* ? vous veez qu'il est en ma compaignie et en mon hostel [1]. » Dans cette question on sent la surprise et l'effroi du duc.

Au XVe siècle, les faits sont plus difficiles à interpréter. C'est qu'il y a dès lors plusieurs courants. Il y a d'abord les gens de lettres qui soignent leur style ; ceux-ci, comme il est naturel, s'en tiennent à l'ancien usage. Le mystère de la *Passion* est plein de scènes populaires, mais l'auteur est un homme cultivé, et si Gréban emploie assez souvent notre tournure, il est visible qu'il entend encore la distinguer de la simple interrogation. A la fin du siècle, *Jean de Paris* abonde en dialogues vivement menés : les interrogations n'y manquent pas, mais notre tournure n'y apparaît que trois fois et toujours dans le sens traditionnel. Au XVIe siècle même Rabelais semble l'éviter. Mais si nous nous adressons maintenant à des œuvres populaires, de style plus simple ou plus négligé, les choses sont tout autres : l'interrogation redoublée y apparaît plus souvent et elle tend à devenir une simple formule. M. Brunot en cite des exemples caractéristiques tirés du *Mystère du Vieux Testament* : « *Qui esse qui* m'a frappé ? », « *Qu'esse que* vous avez ? », « *Qu'esse que* nous feron ? » etc. [2]. Il est clair qu'au XVe siècle la langue populaire est ici en avance sur la langue cultivée ; elle ne fait plus guère de différence entre *qui est ce qui* et *qui*. Du reste la tendance est plus ancienne. Dès la fin du XIVe siècle on trouve dans les *Miracles de Nostre Dame* quelques exemples analogues à ceux que nous venons de citer [3]. On peut même remonter beaucoup plus haut. Vers l'an 1200 Richard de Lison écrit :

> *A qui es ce que* vos parlez ?
> Fet soi Tybert : A vos qu'ateint [4] ?

et cet emploi, à cette date, a de quoi surprendre. Il est impossible ici d'analyser *a qui es ce que*, mot par mot, sans aboutir à une absurdité : le sens particulier que prendrait « a qui » s'y

1. *Chronique*, éd. Viard et Déprez, t. II, 1905, p. 224.
2. *Ouvr. cit.*, t. I, 1905, p. 431.
3. Schulze, *ouvr. cit.*, p. 97, § 117.
4. *Renart*, br. XII, v. 550-1.

oppose. Il y a déjà là une formule toute faite qu'il faut prendre d'ensemble. Devons-nous donc modifier nos affirmations précédentes? La langue est-elle arrivée plus tôt que nous ne pensions à la formule moderne ? Nous ne le croyons pas. Nous n'avons pas trouvé d'autres exemples de cet emploi, et sans affirmer qu'on n'en saurait trouver, nous pensons du moins qu'il est rare. La langue avait une autre façon de s'exprimer plus conforme au point de vue qui était alors le sien : « *Qui est cil a cui* cil engin sont ? » (*Ménestrel de Reims* [1].) Mais il arrive qu'un individu ou qu'un petit groupe d'individus tire par avance des conclusions qu'implique un état donné d'une langue et auxquelles la langue elle-même n'arrivera dans son ensemble que bien plus tard, si elle y arrive. *Lorsque* est entré tardivement dans la langue, qui a toujours fait grand usage de *quand* et le préfère encore à *lorsque* dans la conversation courante : mais on trouve dès le XIIe siècle un emploi isolé de *lors que* dans le *Cligès* de Chrestien de Troyes [2]. Richard de Lison est peut-être un précurseur du même ordre.

VI

Qui ou *que* ne sont pas les seuls mots interrogatifs que l'ancienne langue ait renforcés par le redoublement. *Qui est ce qui*, qui remonte assez directement au latin, a de bonne heure sans doute entraîné *quel... est ce qui, lequel est ce qui* :

> *Quel* beste *est ce que* je voy la [3] ?

s'écrie tout surpris un prêtre qui chevauchant d'aventure aperçoit Tibert le chat perché sur un arbre. Ailleurs Bernard l'âne propose de charger quelqu'un d'une mission qui peut devenir périlleuse ; ses deux compagnons, Brun l'ours et Baucent le sanglier, répondent non sans appréhension :

> Mes or voudrion nos savoir
> *Liquiex sera ce* qui ira [4].

---

1. Schulze, *ouvr. cit.*, p. 99, § 119.
2. Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français*, 1907, p. 86.
3. *Renart*, br. XV, v. 375.
4. *Renart*, br. XIII, v. 1916-7.

On voit que là encore le tour redoublé comporte une nuance très particulière et très sensible qui manque au simple.

Restent les interrogatifs adverbes comme *pourquoi*, *où*, *quand*, *comment*. Se sont-ils, comme *quel* et *lequel*, laissés eux aussi gagner par l'analogie de *qui est ce que* ? Il faut mettre à part *pourquoi*, qui n'est alors que *pur quei*, c'est-à-dire la forme forte de *que* précédée de la préposition *pour* (on trouve aussi *pur que*). Nous ne sortons donc pas du domaine de *qui*, et on peut s'attendre à des exemples comme le suivant :

Escuiruel,
Por qu'est ce que plorer te voi [1] ?

Pourtant il y a là quelque chose qui surprend. Bien que ce vers s'analyse plus facilement que l'exemple de Richard de Lison cité plus haut et que *por que* pris à part ne présente pas la même équivoque que *a qui*, il y a tout de même un air de parenté entre les deux passages : dans l'un, *est ce que* n'est plus qu'une formule, dans l'autre — celui de la branche XIII, postérieur de trente ou quarante ans — on sent très bien la tendance à la formule. Aussi l'emploi de *por qu'est ce que* est-il pendant longtemps aussi rare que celui de *a qui est ce que*. La vérité est que la langue recourt ici encore à une tournure plus conforme à son point de vue ordinaire :

Sire, *qu'est ce que* vostre niece
Est demoree si grant piece
Que n'est aus caroles venue [2] ?

Le *ce* est nettement accentué : « Que signifie *ce fait* que votre nièce... ?», c'est-à-dire, au fond « Pourquoi donc votre nièce est-elle demeurée... ? Cet emploi se maintiendra longtemps dans la langue. On le trouve chez Greban :

Et *qu'est ce que* vous me querez
Si fort [3] ?

c'est-à-dire : « Pourquoi donc me cherchez-vous... ? Nous disons encore familièrement « *Qu'est-ce que* vous pleurez comme ça ?»

1. *Renart*, br. XIII, v. 1502-3.
2. *La Chastelaine de Vergi*, éd. Raynaud et Foulet, 1912, v. 847-9.
3. *La Passion*, v. 9883-4.

et il y a là un curieux débris, un reste à peine compris d'une construction autrefois très générale et très significative.

Il ne semble pas qu'on trouve des exemples de *ou est ce que* ou de *quant est ce que* avant le milieu du XIIIe siècle, et même alors ce ne sont que des emplois isolés et parfois douteux[1]. En tout cas ils annoncent un emploi à venir plutôt qu'ils n'attestent un usage contemporain. *Comment est ce que* est peut-être un peu plus fréquent. En voici un exemple de Joinville qui nous montre combien ici de nouveau nous sommes loin de l'usage moderne : « *Comment est ce que* vous ne nous voulez dire que vous ferez ces choses ?» Entendez : « Comment se fait-il que...? » et c'est toujours le sens de la locution avant le XVe siècle.

C'est au XVe siècle en effet qu'ici comme tout à l'heure le point de vue de la langue va se modifier. *Qui est ce qui* (*que*), transformé dès lors par la langue populaire en simple forme d'interrogation, entraîne avec lui tout le groupe des mots interrogatifs. Les adverbes en particulier suivent l'exemple des pronoms. *Ou est ce que* apparaît avec sa valeur moderne :

Ou est ce qu'il tient son menage[2] ?

Pour ou est ce aller[3] ?

Dans *comment est ce que* « est » perd toute son énergie originelle et ce vers de *Pathelin* semble écrit d'hier :

Comment est ce que l'en t'appelle[4] ?

Pourquoi est ce que, au sens atténué d'aujourd'hui, est attesté dès la fin du XIVe siècle :

Pourquoy est ce que tu demandes
De mon nom qui est mervillous ? (*Vie de saint Grégoire*[5])

A la même époque on rencontre quelques timides exemples de *quant est ce que*.

On aura remarqué que Gréban n'hésite pas à employer *ou*

1. Voir Behrens, *Götting. gelehrte Anzeigen*, 1889, p. 517.
2. *La Passion*, v. 11639.
3. *La Passion*, v. 17225.
4. Schulze, *ouvr. cit.*, p. 110, § 131.
5. *Ibid.*, p. 105, § 126.

est ce que. Il semble que dans le cas des adverbes la littérature se soit montrée plus accueillante au néologisme que dans le cas des pronoms. Les œuvres du XVIe siècle confirment cette impression. « *Pourquoy*, dist Gargantua, *est ce que* frere Jean a si beau nez ? » écrit Rabelais [1]. Et Marguerite de Navarre : « *Pourquoi est ce que* la punition de ma trahison n'est tombée sur moy [2] ?» De son côté Calvin : « Mais *où est ce que* toutes ces choses reviennent [3] ? »

Au XVIIe siècle toutes les formes nouvelles d'interrogation— *qui est ce que* comme *ou est ce que* — ont reçu droit de cité dans la langue. Peut-être y a-t-il ici ou là un écho des défiances antérieures. Sorel dans son *Francion*, dont la première édition est de 1622, fait discourir un charlatan italien sur le Pont Neuf : « Viens çà ! dis, mon cheval, *pourquoi est-ce que* nous venons en cette place ? Si tu sçavois parler, tu me répondrois que c'est pour faire service aux honnêtes gens. Mais, ce me dira quelqu'un, gentilhomme italien, *à quoi est-ce que* tu nous peux servir ? A vous arracher les dents, messieurs... *Qui est-ce qui* arrache les dents aux princes et aux rois ? Est-ce Carmeline ? Est-ce l'Anglois à la fraise jaune ?... Non, ce n'est pas lui. *Qui est-ce donc qui* arrache les dents à ces grands princes ? C'est le gentilhomme italien que vous voyez, messieurs : moi, moi, ma personne [4]. » Il semble que ce ne soit pas sans une légère intention ironique que ces « est-ce que » sont ainsi accumulés. Ailleurs un paysan paraît employer *qu'est-ce que* et *où est-ce que* avec la même nuance de raillerie de la part de l'auteur [5]. Pourtant *qui est-ce qui* est fréquent dans le livre et dans des phrases que Sorel prend certainement à son compte. Il emploie aussi sans dessein de raillerie d'autres tours interrogatifs avec *est-ce que* : « Mais *quand sera-ce que* vous vous remettrez au travail tout de bon [6] ? » Tout compte fait, il ne faut pas attribuer trop d'importance à l'ironie des passages cités plus haut : la même locution peut à l'occasion sembler correcte ou vulgaire suivant le

1. *Gargantua*, ch. XL, éd. Moland, p. 79.
2. *L'Heptaméron*, éd. Gruget, Paris, 1615. p. 571.
3. *Institution de la religion chrétienne*, p. 111.
4. Éd. Colombey, 1909, p. 417.
5. *Ibid.*, p. 393.
6. *Ibid.*, p. 442.

ton général du développement où elle est enchâssée. Il n'y a pas de doute que, dès avant le milieu du siècle, la langue cultivée n'ait accueilli sans arrière-pensée des tournures qui depuis longtemps étaient courantes dans la langue populaire [1]. Le passage suivant de l'*Astrée* suffirait à le montrer : « Mais retournons à ce que vous disiez à Galathée. *Qu'est ce qu'*elle vous respondit [2] ? » Et enfin Vaugelas lui-même se prononce : « *Quand est-ce qu'il viendra* est fort bon pour *quand viendra-t-il* [3] ? » La question est réglée.

Vaugelas consacre ailleurs [4] une autre décision de l'usage. Il ne faut pas dire « Pourquoy *fut ce* que les Romains firent telle chose ? » mais « Pourquoy *est-ce* que... » Et cela se comprend. Tant que *est-ce* avait un sens augmentatif très net dans les locutions qui nous occupent, il était très naturel qu'on fît varier le verbe et qu'on le mît au présent, au passé ou au futur, suivant le sens. Les exemples de ces variations ne manquent pas au moyen âge, ni même plus tard. Nous venons de voir *quand sera ce que* dans *Francion*. Mais du jour où le *est-ce que* de ces locutions se figeait, où *qui est-ce que* devenait une simple variante de *qui* et *où est-ce que* de *où*, « est » perdait toute attache avec le verbe *être* et n'était plus, dans le tout de la formule, qu'une syllabe sans valeur expressive particulière, indifférente à la notion de temps [5].

VII

Comment s'est opérée cette transformation qui d'une forme à valeur emphatique très nette a fait en quelques siècles une formule abstraite où ne transparaît plus aucune nuance affective ? Deux causes y ont sans doute contribué. En premier lieu et surtout, il y a eu usure de la locution. C'est un cas fréquent dans l'histoire des langues. A force d'apparaître dans un ordre qui reste toujours le même, les éléments composants

1. Voir Brunot, *ouvr. cit.*, t. III, 1re partie, 1909, p. 295.
2. D'Urfé, *L'Astrée*, 1re partie, Rouen, 1616, fo 241 vo.
3. *Remarques*, éd. Chassang, t. II, p. 235.
4. *Ibid.*, t. I, p. 419.
5. Voir Tobler, *Vermische Beiträge zu französischen Grammatik*, t. II, 1894, p. 9.

se soudent, perdent leur individualité et s'effacent devant le composé qui fera désormais l'effet d'un mot simple : rien d'étonnant qu'il ne retienne plus qu'une partie de son énergie première[1]. C'est ainsi que *quoi que*, pronom indéfini dont le sens variait en fonction du verbe suivant, est devenu *quoique* conjonction, mot à sens fixé, indépendant du verbe. Mais dans le cas de *qui est-ce que*, il n'y a pas eu seulement soudure des éléments composants : l'un d'eux, le plus important, a complètement changé de valeur phonétique. Nous avons indiqué plus d'une fois déjà que le démonstratif *ce* portait dans la vieille langue un accent très marqué. Non seulement le mot était prononcé aussi pleinement que toute autre syllabe de la langue, mais il recevait en bien des cas l'accent fort d'un groupe rythmique. Nos analyses l'ont montré plus haut sur quelques exemples du XIIe ou du XIIIe siècle. Mais *ce* a conservé longtemps ce caractère. Sinon Froissart n'aurait pas pu écrire : « Se vostre moullier est d'Engleterre, *que de ce*[2] ? » On voit combien depuis lors a changé la langue : ces trois monosyllabes sont encore clairs à la lecture, il est impossible de conserver un sens à la phrase en les prononçant. Il faudrait dire aujourd'hui : « Si votre femme est anglaise, qu'est-ce que cela peut faire ? » C'est au XVe siècle au moins que commence l'évolution qui va faire de *ce* un mot atone. Il partage le sort des pronoms personnels avec lesquels il a des rapports de sens et d'emploi. *Je, tu, il* perdent peu à peu leur indépendance pour devenir dans la plupart des cas des proclitiques : bientôt on ne les séparera plus du verbe. *Ce* pronom s'appuiera le plus souvent sur le mot précédent : ce sera un enclitique ; *ceci, cela* le remplaceront comme mot indépendant. L'évolution dans le cas cas de *ce* va même plus loin que dans le cas de la plupart des pronoms personnels. *Tu* et *il* peuvent encore, en certains cas déterminés, recevoir un accent : « où vas-tu ? où est-il ? » *Ce* ne le peut pas ; *je* non plus : « où suis-je ? où est-ce? » Cela tient évidemment à la présence dans ces deux mots de l'*e* sourd. Or s'il est certain qu'au XVIe siècle l'*e* sourd final est encore prononcé dans la langue cultivée, on

1. Voir Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*, 1921, p. 130 ss. (L'évolution des formes grammaticales.)

2. *Chroniques*, éd. Raynaud, t. X, 1897, p. 31.

peut se demander si, dans la langue populaire, la tendance à le supprimer n'a pas apparu bien longtemps avant, tout au moins dans les cas favorables. L'*e* de *ce* étant régulièrement élidé devant une voyelle était certainement parmi les moins résistants de la langue. On peut croire que dès lors se constituait dans le peuple une forme (kesk) qui ne pouvait plus guère s'accorder avec la valeur ancienne de la locution et qui devait en devenir la forme moderne.

VIII

Ainsi de toute part nous sommes ramenés à la langue populaire ou tout au moins au langage de la conversation familière. Si la littérature n'accueille qu'avec défiance les tournures nouvelles, elle conserve jalousement les archaïsmes, elle est toujours très en retard sur le développement de la langue. Sauf exception, ce n'est donc pas à elle qu'il faut demander des renseignements sur l'origine des phénomènes linguistiques. La fantaisie ou le talent créateur des écrivains n'y entre pour rien. C'est la langue elle-même vue de haut qu'il faudra observer et saisir dans son évolution. Cherchons donc pourquoi le français du XVe siècle montre une préférence si marquée pour les formes interrogatives où entre *est-ce que*. Il ne s'agit pas d'expliquer l'apparition de ces formes : nous venons précisément de montrer comment *qui est ce qui* s'est transformé en un synonyme de *qui*. La question est de savoir pourquoi, à ce moment précis, entre deux formes de valeur égale, la langue populaire a choisi l'une au détriment de l'autre, *qui est ce qui*, le néologisme, au détriment de *qui*, la forme traditionnelle. Nous ne croyons pas que la réponse soit douteuse. Il faut voir dans ce choix un contre-coup lointain de la ruine de la déclinaison. On sait de quelle liberté de construction jouissait la langue du XIIe et du XIIIe siècle. Or c'est l'existence d'une déclinaison à deux cas qui rendait possible cette liberté. Quand le sujet et le régime ont chacun une forme distincte, on peut les mettre où on veut dans la phrase, on ne risque pas de les confondre, et la clarté ne souffre d'aucune inversion. Cette liberté de la vieille langue ne devait pas durer. Dès la seconde moitié du XIIIe siècle la déclinaison est menacée, au milieu du siècle suivant

elle n'est plus qu'un souvenir. Mais les constructions qu'elle avait rendues possibles n'ont pas disparu avec elle. On s'est trouvé presque brusquement en face d'un système dont la raison d'être et presque l'âme s'étaient évanouies. Il a fallu trois siècles à la langue pour se remettre de cette terrible secousse. Ce n'est pas le lieu ici de développer ce point de vue. Nous nous bornerons à dire que de 1350 à 1650 l'effort de la langue a consisté principalement à faire triompher l'ordre sujet-verbe-complément, en d'autres termes à se débarrasser tant bien que mal des nombreuses inversions dont elle avait hérité et qui étaient désormais contraires à son génie. Toute l'histoire de la langue pendant cette longue période est dominée par cet effort parfois pénible. L'évolution des formes interrogatives nous montre un aspect de cette lutte.

Les constructions traditionnelles qui disparurent les premières sont naturellement celles qui étaient obscures. De deux substantifs qui venaient après le verbe, quel était le sujet, quel était le régime ? On pouvait en douter désormais. De là la nécessité de remanier un ordre créateur d'équivoque. C'est donc en vue de maintenir ou plutôt de rétablir la clarté que la langue fit cette chasse à l'inversion. Il était naturellement très difficile qu'elle s'en tînt là. Un ordre qui dissipait l'obscurité dans un grand nombre de cas devait assez vite paraître l'ordre naturel dans tous les cas. L'inversion verbe-sujet des phrases interrogatives ne causait aucune équivoque, mais elle ne cadrait plus avec le système de la langue. Au XIIe siècle l'ordre verbe-sujet était une des constructions favorites du français d'alors, et le tour interrogatif qui reproduit cet ordre n'en était qu'un cas particulier. Le jour où la langue est forcée d'abandonner cet ordre par ailleurs, le maintiendra-t-elle dans un domaine restreint sous prétexte qu'il a pris ici valeur grammaticale ? Sans doute cette circonstance prolongera sa vie dans ce petit coin privilégié. Mais la langue sent la contrainte et elle s'y plie de mauvaise grâce. Pour une langue qui tend à adopter comme ordre fondamental la succession sujet-verbe, il est clair que la série verbe-sujet crée une dissonance, ou ce qui revient au même, réclame un effort. La langue ne sera pas toujours disposée à donner cet effort.

Cette attitude explique le succès de *qu'est ce qui* au XVe siècle.

Vraiment cette locution, avec sa physionomie nouvelle, venait à son heure. Un siècle plus tôt, absorbée dans l'expression d'une nuance très particulière, elle était inutilisable pour de vastes desseins. A ce moment, vidée de son sens originel, ramenée à n'être qu'un signe d'interrogation, elle était libre pour un nouveau destin. Elle avait une vertu singulière, c'est que tout en donnant à la phrase le sens interrogatif, elle y maintenait l'ordre normal. « Qu'est-ce que je fais, qu'est-ce que tu fais, qu'est-ce qu'il fait ? » La locution reste invariable, le sujet précède toujours son verbe : sens interrogatif et pas d'inversion. On ne pouvait résoudre d'une façon plus heureuse la difficulté qui tourmentait obscurément la langue. La langue le comprit : elle ne laissa pas passer l'occasion. *Qu'est-ce qui* devint une de ses formules favorites.

IX

Nous comprenons mieux maintenant pourquoi vers la même époque, ou un peu plus tard, la tournure « votre père est-il là ? » issue, comme nous l'avons indiqué, de « votre père ? est-il là ? » est devenue si populaire qu'elle a complètement chassé l'ancienne « est là votre père ? » Là encore il y a eu un désir d'éviter l'inversion. On ne l'évite ainsi, naturellement, que quand le sujet est un nom. Mais c'est là, sans le moindre doute, qu'était la plus grosse difficulté. Placé après le verbe, le pronom sujet s'appuie sur ce verbe et forme avec lui un seul groupe rythmique : il n'y a plus qu'un mot composé où le pronom porte l'accent : « viens-tú ? où sont-ils ? » Il se constitue ainsi un petit nombre de formes, qui sont la contre-partie des formes positives « tu viens, ils sont » où le pronom se colle également au verbe, cette fois à la façon d'un proclitique. Ces formes symétriques se présentent facilement à la mémoire et, ne donnant jamais au pronom une accentuation indépendante, dissimulent l'inversion. Au contraire, quand le sujet est un nom, le verbe et le nom seront également accentués : toute modification de l'ordre normal sera sentie, d'autant plus que pour chaque phrase le rythme variera suivant la longueur du sujet. En supprimant l'inversion dans ce second cas, la langue courait au plus pressé. Elle a eu la bonne fortune de trouver

une fois de plus à sa disposition une tournure dégagée de toute intention particulière, qui n'attendait que d'être mise en œuvre. Une évolution dont nous avons indiqué le cours avait fait de la phrase « votre père est-il là ? », jadis plus significative, un simple équivalent de « est là votre père ? » Entre ces deux types de constructions la langue en vint naturellement à choisir celui qui, sans faire disparaître complètement l'inversion, supprimait du moins ce que cette inversion avait de plus abrupt et de moins conforme à l'esprit du système. Ce choix répondait si bien à un besoin que l'autre type de phrase disparut presque subitement. « Qu'est-ce que tu fais ? » a diminué la vitalité de « que fais-tu », mais « votre père est-il là ? » a tué « est là votre père ? »

X

Pourtant cette solution, toute avantageuse qu'elle fût, restait incomplète. On avait paré au plus urgent, mais au prix d'une inconséquence. Tandis que dans la phrase à mot interrogatif, grâce au commode *qu'est-ce que*, on pouvait éviter l'inversion à toutes les personnes, à tous les nombres et d'un bout à l'autre de la conjugaison. dans la phrase où l'interrogation portait sur le verbe on n'avait réellement pallié que le plus gros de la difficulté : « viens-tu, vient-il » subsistaient à côté de « ton ami vient-il ? » Il y avait là un manque de symétrie qui troublait la bonne ordonnance du système. Comment y remédier ? Ici la langue ne trouvait plus aucune aide prête à s'offrir, pas de matériaux à pied d'œuvre. Il fallait une création. Elle ne se fit pas trop attendre. La formule *est-ce que* vint faire un admirable pendant à *qu'est-ce que*. Certes, à ne considérer que la langue d'aujourd'hui, rien ne nous permet de faire une distinction d'âge entre ces deux locutions : (ɛsk) et (kɛsk), pour les orthographier comme elles sonnent, font si bien la paire qu'on les croirait nécessairement contemporaines. Et pourtant rien n'est plus loin de la vérité. *Qu'est-ce que* appartient au plus ancien fonds de la langue, est attesté dès les premiers monuments de notre littérature, remonte même sans doute jusqu'au latin. De *est-ce que*, au contraire, depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle aucune trace, semble-t-il. En fait le premier

exemple que nous en puissions citer se trouve dans le Prologue d'une comédie qui fut représentée en 1552, l'*Eugène* d'Etienne Jodelle :

> Mais qu'est-ce cy ? Dont vient l'estonnement
> Que vous monstrez ? *Est-ce que* l'argument
> De ceste fable encore n'avez sceu [1] ?

Il est probable, toutefois, que dès les premières années du XVIe siècle la locution est créée.

D'où tire-t-elle son origine ? Il semble qu'elle résulte d'une sorte de croisement entre *est ce*, forme interrogative de *c'est* et *qu'est ce que*. *C'est* est très vieux dans la langue et apparaît dès les premiers textes :

> Assez pueent faire comandement,
> Mais *c'est* a gas, c'on n'en fera néant [2].

« Quand messire li captaus veit que *c'estoit* acertes et que Jehans Jeuiel s'en aloit combatre sans lui... [3] » *Ce* est ici un pronom neutre qui renvoie à une phrase précédente : il ne se distingue pas d'un sujet ordinaire, et la construction est normale. Mais *c'est* pourra s'employer d'une tout autre façon :

> *Ch'est* des bigames *k*'il parole [4] ?
>
> *C'est* droit *que* nous obeyssons [5].

Ici *ce* annonce une phrase suivante et *c'est... que* est un artifice destiné à faire ressortir un mot ou une expression : procédé commode dans une langue où l'accent tonique est trop faible pour se prêter volontiers à rendre des nuances de syntaxe. Les phrases précédentes peuvent se mettre sous forme d'interrogation :

> Qu'est ce, sire Renart, comment ?
> *Est ce* a certes ou a gas
> *Que* li rois n'i entrera pas [6] ?

---

1. *Ancien théâtre français*, pub. par Viollet-le-Duc, 1855, t. IV, p. 7.
2. *Colin Muset*, éd. Bédier, 1912, XIV, v. 7-8.
3. Froissart : *Extraits des chroniqueurs français*, pub. par Paris et Jeanroy, 1892, p. 238.
4. Adam le Bossu, *La Feuillée*, v. 516.
5. Gréban, *La Passion*, v. 5882.
6. *Renart*, br. XI, v. 2500-2.

Tu ne le treuves point ?
Est ce ce *que* tu veulx hongner [1] ?

Ainsi se constitue une formule *est ce... que* parallèle à *c'est... que* et de même sens, à l'interrogation près. Enfin, dans une phrase affirmative il est loisible de mettre tout au début le mot de valeur; dans ce cas, suivant une règle connue, le sujet passera après le verbe, *c'est* deviendra *est ce* qui de cette façon se joindra directement à *que* : « Por ce *est ce que* il menjoit petit avec les barons [2]. » C'est un troisième aspect de la formule, mais cette fois les trois mots composants ne sont séparés par aucun intermédiaire et ont l'air de faire bloc. Il semble que nous soyons ici bien près du *est-ce que* moderne. Et pourtant qu'on y fasse attention : la vieille langue dit fort bien : de qui parle-t-il ? c'est des bigames — c'est des bigames qu'il parle — est ce des bigames qu'il parle ? — des bigames est ce qu'il parle, mais elle n'a jamais dit : est ce qu'il parle des bigames? Il n'y avait qu'un pas à franchir, mais elle ne s'y est pas décidée. Et la différence reste significative. *Est ce... que* encadre un mot, le met en valeur, *ce* annonce le *que* suivant, *que* conserve son indépendance, forme pivot entre les deux phrases, peut même à l'occasion être sujet (sous la forme *qui*) ou régime de la seconde, comme dans le dernier exemple cité de Gréban. Au contraire *est-ce que...* ? est une formule toute faite, où l'on ne distingue aucun élément, qu'il faut prendre d'ensemble et qui n'a que la valeur d'un signe d'interrogation. De ce signe la vieille langue n'avait nul besoin : la déclinaison existait encore et la guerre à l'inversion n'était pas près de commencer.

On a cité [3] un exemple d'un miracle du XIVe siècle où l'on pourrait croire que ce besoin se fait sentir déjà :

Qu'as tu, mon frére? *Est ce mon pére*
Qui t'a batu [4] ?

Il est bien vrai que tout ce que l'enfant veut savoir ici, c'est

1. Gréban, *La Passion*, v. 29942-3.
2. Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis*, éd. Delaborde, 1899, p. 53.
3. Schulze, *ouvr. cit.*, p. 112-3, § 134.
4. *Miracles de Nostre Dame*, éd. Paris et Robert, t. I, 1876, VII, v. 992-3.

si l'on a battu son frère : « est-ce que mon père t'a battu ? » rendrait très suffisamment l'idée. Et après tout, vu la date du passage, il ne serait pas surprenant que la langue s'y essayât, non sans gaucherie, à une tournure nouvelle. Pourtant cette interprétation ne s'impose pas. Au fond ce qu'il y a de remarquable ici, ce n'est pas tant la présence de *est ce* que l'emploi du relatif. L'enfant ne sait pas si on a battu son frère, mais il sait bien qu'en ce cas c'est le père seul qui s'en serait chargé : l'image des coups suggère immédiatement celle du père *qui* les donne. L'interrogation correspond ici au tour affirmatif : « Tiens! mon père *qui* le bat ! » « Est-ce mon père qui t'a battu ? » ne dit pas plus que « t'a-t-on battu ? » et le dit au moyen d'un tour parfaitement légitime alors et qui, en pareille circonstance, le serait encore aujourd'hui : [Et cet homme qui ne vient pas !] Qu'est-ce qui t'ennuie ? Est-ce cet homme qui ne vient pas ? — [Tiens ! M. Jourdain qui porte un momon !] Quelle figure ! Est-ce un momon que vous allez porter ? — [Écoutez ce bruit : c'est la maison qui s'écroule.] Est-ce la maison qui s'écroule ? En réalité *est ce... que, est ce que* n'expriment, ni directement ni par implication, aucune nuance nouvelle au XIVe siècle : ils continuent la tradition des deux siècles précédents. La langue n'a pas encore de raisons bien claires de se mettre en quête d'un tour interrogatif nouveau.

Il en va tout autrement au XVIe siècle. La lutte contre l'inversion est engagée ; c'est le moment où *qu'est ce que* a perdu son sens originel pour devenir une simple formule d'interrogation. Évitant dans toute une catégorie de phrases un déplacement du sujet qui demande désormais un effort, cette formule rencontre de plus en plus de faveur. Pourtant, toute abstraite qu'elle est, elle retient encore une trace de sa valeur ancienne. Ce n'est pas seulement un signe d'interrogation ; on sent qu'elle renferme aussi le sujet ou le régime du verbe. « Qu'est ce qu'il dit ? » n'a pas le même sens que « dit il ? » Et l'élément qui complétait la signification du verbe était certainement la consonne du début. La locution (kesk) se décomposait donc en deux éléments : (k) et (esk) : et c'est (esk) seul qui était le signe de l'interrogation. Ne pouvait-on détacher cette syllabe pour en faire une formule plus abstraite encore, qui marquât uniquement l'interrogation ? Analysés à leur tour, *pourquoi est*

ce que, comment est ce que, ou est ce que n'invitaient-ils pas à tirer la même conclusion ? Et la locution *est ce... que* (*est ce que*), si ancienne dans la langue, ne donnait-elle pas un exemple lointain sans doute, mais tout de même encourageant, si l'on peut dire, d'une collaboration efficace de ces trois mots ? Présentant *est ce que* dans un emploi depuis longtemps accepté par la langue, ne justifiait-elle pas par avance une analyse qui après tout aboutissait à isoler un second exemplaire d'une formule déjà connue ? Tout se passait comme si un usage nouveau se greffait directement sur une forme ancienne. Voilà sans doute sous quelles influences naquit *est ce que* interrogatif, tour si commode et qu'attendait un tel succès. C'est une des trouvailles les plus originales de la langue.

XI

Nous avons supposé que la création de *est ce que* est postérieure à l'adoption de la tournure « votre père est-il là ? » dans l'emploi courant de l'interrogation à la 3e personne. Une solution plus large de la difficulté aurait succédé ainsi à une solution plus limitée. Cette suite chronologique, quoique vraisemblable, n'est pourtant pas assurée, et nous n'y tenons pas essentiellement. On peut très bien se représenter ces deux solutions comme simultanées ou à peu près. Les tendances générales de la langue sont à un moment donné partout les mêmes; mais elles ne conduisent pas toujours, sur tous les points, à des résultats identiques. Il faut tenir compte de l'existence de groupements géographiquement distincts et à l'intérieur de chaque groupement de différences parfois importantes d'éducation et de milieu social. A une même question posée par la langue, on pourra à la même époque trouver deux réponses qui s'ignorent l'une l'autre. L'une peut être plus satisfaisante que l'autre. Il y aura peut-être un choix à faire plus tard. En attendant elles sont le plus souvent acceptées toutes deux sous bénéfice d'inventaire.

Il va de soi qu'on ne saurait limiter à deux le nombre des solutions possibles d'un même problème posé par la langue. Tout dépend de l'urgence du besoin, du plus ou moins d'évidence des remèdes propres à y parer, du degré d'activité linguis-

tique manifestée par les différents groupes sociaux. En fait, dans le cas qui nous occupe, il y a une troisième solution, et ce n'est pas la moins ingénieuse des trois. L'origine en est curieuse [1]. A peu près vers le moment où les phrases du type « Votre père est-il là ? » entrent dans l'usage courant, l'analogie avait conduit à insérer, à la forme interrogative, un *t* entre le verbe terminé par une voyelle et le pronom personnel postposé. Sur le modèle de « est-il, sont-ils, était-il, seront-ils, seraient-ils », on en vint à dire « va-t-il, ira-t-il, sera-t-il ». C'est à une analogie du même ordre que nous devons d'entendre « quatre(s) hommes », à côté de « deux hommes », « trois hommes ». L'orthographe ignora longtemps ce *t* parasite, mais les grammairiens du XVIe siècle nous signalent qu'on le faisait toujours sentir dans la prononciation. On écrivait « viendra il », mais on prononçait « viendra-t-il », ou plutôt « viendra-t-i », car dès cette époque, et même bien avant le XVIe siècle, le *l* de *il* à la pause ou devant une consonne ne se faisait pas plus sentir qu'aujourd'hui. Ainsi, à l'interrogation, toutes les 3es personnes du singulier et du pluriel de tous les verbes se terminaient en *ti* pour le masculin, en *tel* (*telle, telles*) pour le féminin. Jusque-là rien de remarquable. *Ti* de « vient-il » s'opposait à *tu* de « viens-tu » et ne signifiait pas davantage. Mais *ti* prend une toute autre valeur quand le verbe a un sujet nominal : « Ton père viendra-t-il te voir ? » Là *il* n'est plus du tout comparable à *tu*, car il n'est plus sujet, il a cédé ce rôle au substantif initial « ton père » ; mais il en a pris un autre, peut-être plus important. Qu'est-ce qui distingue en effet une phrase interrogative « Ton père viendra-t-il te voir ? » d'une phrase affirmative « Ton père viendra te voir » ? La position du sujet réel n'y est pour rien : elle est la même dans les deux cas. C'est uniquement l'existence d'une syllabe *ti* placée après le verbe qui donne à la phrase sa valeur d'interrogation. *Ti* devenait donc par la force des choses une particule interrogative. *Tel* en était une autre, mais si peu employée en comparaison qu'elle ne pouvait tenir longtemps contre sa rivale. Ce fut donc un progrès très naturel que de dire « Ta mère viendra

1. Voir G. Paris, *Mélanges linguistiques*, 1906, p. 276 (*Ti*, signe d'interrogation).

ti te voir ? » Les choses auraient pu en rester là, et l'étape suivante est singulièrement hardie. Mais la particule *ti* avait en elle une vertu d'expansion qui lui fit franchir tous les obstacles : ne permettait-elle pas d'interroger sans avoir recours à l'inversion ? Ne suffisait-il pas de la placer après le verbe pour communiquer immédiatement à la phrase le sens interrogatif ? « Vient-il ? » va donc s'effacer devant « il vient-il ? » (i vjẽ ti) qui présente la construction normale, plus la précieuse particule. « Il vient-il ? » nous conduira à « tu viens-ti ? » et à « je viens-ti ? ». Et voici une nouvelle et très complète solution de la difficulté qui depuis la chute de la déclinaison hantait la langue.

On sait que la langue cultivée n'a pas accepté cette solution. On peut se demander pourquoi. Au fond *ti* est une création tout aussi légitime que *est-ce que*. C'est une mise en œuvre très analogue de matériaux très semblables provenant ici et là d'une lente élaboration. *Qu'est ce que*, vidé de sa signification première, changé en une formule d'interrogation, menait naturellement à une seconde formule *est ce que*, plus abstraite encore. Mais la phrase « Votre père ? est-il là ? » devenue « Votre père est-il là ? » ne conduisait-elle pas, tout aussi naturellement, à voir dans la syllabe *ti*(*l*) le signe même de l'interrogation et à l'employer comme tel ? Il est probable que ce qui nuisit à *ti*, c'est la candeur même du procédé qui lui avait donné naissance. L'opération était trop visible. A une époque où les grammairiens sont à l'œuvre et où les salons vont discuter de beau langage, on n'admet pas une soudure aussi incongrue que celle du *t* final des verbes avec le pronom *il*, et l'on trouve sans doute barbare qu'un pronom de la 3e personne passe ainsi sans plus de façon à la 1re et à la 2e. Et pourtant c'est par des quiproquos de ce genre que les langues se développent et s'enrichissent. L'histoire du français le prouve de reste. Il y a eu un moment où *oui* se disait, selon la personne, *o je*, *o tu*, *o il*, et on a fini par dire *o il*, oïl (d'où notre *oui*) à toutes les personnes. Mais au moment où s'est produite cette illogique extension, il n'y avait ni grammairiens ni salons.

Pourtant les puristes ont failli se laisser surprendre. A leur insu *ti* s'est glissé dans un recoin de la langue cultivée. On sait que les adverbes *voici* et *voilà* sont composés de l'ancien impératif *voi* du verbe *voir* et des particules *ci* et *la* qui ont servi aussi à

former *ceci* et *cela* et qui, même à l'état indépendant, n'ont pas cessé d'exister dans la langue. Or on conserva longtemps la conscience de cette origine, et on n'hésita pas, au XVIe siècle par exemple, à leur donner une forme interrogative, comme s'il s'agissait encore d'un verbe : la présence d'un régime direct entretenait cette illusion. A côté de « voila mon compte » et « voila ce que je disois » on eut « ne voila pas mon compte ? » et « ne voila pas ce que je disois ? » On remarquera que c'est à l'interrogation négative qu'on a recours dans ces cas : un de ses emplois les plus fréquents la rendait en effet particulièrement propre à s'allier à des mots à valeur exclamative. Il y avait toutefois dans *ne voila pas* une combinaison singulière. Nulle part ailleurs on ne la retrouvait, sinon dans la conjugaison. *Ne... pas* n'encadrait jamais que des formes verbales. On devait donc être tenté d'interpréter *voila* comme un verbe très authentique. Interprétation à demi consciente, bien entendu, presque fugitive, mais qui mena à introduire dans la locution le signe de l'interrogation dont on sentait confusément l'absence. Partout ailleurs en effet, quand il n'y avait pas de mots interrogatifs en tête de la phrase, *ne... pas* ne se rencontrait qu'accompagné de *il* ou mieux de *ti*. « Ne révéla-t-il pas ? » conduisait ainsi par un développement naturel à : « Ne voila-t-il pas ? ». Il y en a des exemples dans le *Francion* de Sorel : on en trouverait probablement d'autres dès la fin du XVIe siècle. Les grammairiens du XVIIe siècle virent dans cette forme qui leur arrivait de l'âge précédent un composé tout fait que, sauf exception [1], ils ne songèrent pas à analyser et dont ils ne virent peut-être pas la parenté avec le *ti* illogique de la langue populaire. Molière et Voltaire n'hésitèrent pas à employer la tournure. Elle survit encore dans notre langue littéraire. La langue populaire l'a conservée aussi : « Le voila *ti* pas qui s'amène ! », et elle n'a aucun scrupule à la débarrasser, au besoin, de la négation qui pourtant avait été la condition même de sa naissance : « En voila *ti* des manières ! »

Ti est donc venu trop tard. Au XVIIe siècle il avait contre lui son origine trop transparente, et la langue cultivée réserva toutes ses faveurs à un autre nouveau venu, *est ce que*, qui

1. Oudin proteste. Voir Brunot, *ouvr. cit.*, t. III, 1re partie, p. 289.

donnait la double illusion d'être plus logique et plus ancien. Créés deux cents ans plus tôt, *ti* et *est ce que* fussent entrés dans la langue au même titre, eussent lutté l'un contre l'autre à armes égales, et bien avisé qui pourrait dire auquel serait restée la victoire. Au siècle de Vaugelas, il y a une élite sociale qui aspire à se distinguer du reste de la nation même par son parler, et *ti* n'est plus qu'un parent pauvre qu'on abandonne à la langue populaire.

XII

Cette distinction de deux langues est un fait essentiel dont nous devons désormais tenir compte. En regard de *est ce que* nous mettrons donc *ti*. La question est de savoir ce qui correspondra à *qu'est ce que*, car il n'est pas probable que la langue populaire ayant fait là bande à part se mette ici à la remorque de la langue cultivée. Et de fait, avant même que *qu'est ce que* apparût dans le français correct, il est à croire que le peuple avait déjà trouvé sa solution, qui n'est pas sans mérite. Il paraît probable que dès le xve siècle il commençait à dire : « Qui que t'a dit ça ? qué que tu veux ? où qu'i va ? comment que tu fais ? » On voit qu'entre la langue cultivée et la langue populaire la différence est moins grande ici que tout à l'heure entre *est ce que* et *ti*. L'aspect général des phrases est le même des deux côtés : le mot interrogatif vient en tête, le sujet et le verbe, dans l'ordre normal, terminent la phrase, et pour relier les deux groupes une particule qui est tantôt *est ce que* (ɛsk), tantôt *que* (k). Ces particules sont également commodes : elles sont invariables, sauf que quand le *qui* initial est sujet il est suivi d'un second *qui* : « (qui) est ce *qui* », « (qui) *qui* » ; et encore, même ici, la langue populaire dit-elle plus volontiers « (qui) *que* » ; d'autre part elles détachent avec la même netteté le pronom ou l'adverbe initial qui porte tout l'essentiel de l'interrogation : « Où est-ce que tu vas ? », « où que tu vas ? » La phrase populaire a l'avantage de la brièveté : (u ɛsk tü va ?), (uk tü va ?). Elle n'est pas plus illogique. Sans doute « où *est ce* que ? » nous semble encore offrir l'inversion réclamée par l'interrogation, et l'ordre direct qui suit est ainsi pleinement justifié. *Que* au contraire ne porte pas en lui son explication et

l'artifice qui consiste à l'insérer au beau milieu de la phrase interrogative semble brutal et arbitraire. Il y a là toutefois encore une illusion. La langue spontanée de la conversation n'a pas de mémoire : elle est tout entière dans le présent. Que *est ce que*, en vertu d'une signification aujourd'hui disparue, ait pu jadis appeler légitimement l'ordre direct dans la phrase principale, elle n'en sait rien ; pour elle, c'est une locution indécomposable où il n'y a ni sujet ni verbe et par conséquent pas d'inversion, une particule commode qui placée après le mot interrogatif lui permet, sans qu'elle se demande pourquoi, de conserver l'ordre direct. D'autre part « où que tu vas ? » est un produit tout aussi naturel du développement de la langue. Nous en avons vu l'origine dans un article précédent [1]. Nous savons que, par une série de transformations parfois à peine sensibles, « lequel que c'est ? » est sorti de « lequel que soit ? », « où que tu es ? » de « où que tu sois ? ». Ces locutions sont donc aussi anciennes que *est ce que* et, dans le fond, elles ne sont pas plus fautives. Le *que* qui en est l'essentiel est le *que* que nous retrouvons dans « qui *que* vous soyez », et il n'est pas plus arbitraire dans un cas que dans l'autre. Naturellement, si la langue populaire a accueilli ces tournures avec tant de faveur, c'est parce qu'elles lui fournissaient le moyen de se débarrasser d'inversions gênantes : il va de soi qu'elle ignore tout de leur histoire.

XIII

Pendant la période classique, les formes vraiment populaires n'apparaissent guère dans la littérature. Il faudra attendre jusqu'au XIXe siècle pour que les romanciers leur fassent l'honneur de les admettre parfois dans leurs œuvres. Même les paysans de Molière avec leur prononciation campagnarde et leurs expressions de village conservent une certaine distinction dans leur parler. Charlotte dira à Pierrot : « *Ne t'aimé-je pas* aussi comme il faut [2] ? » Il en est tout autrement des nouvelles formes de conversation *est ce que* et *qu'est ce que*. Leur succès au

1. *Romania*, XLV, 1919, p. 220 ss.
2. *Dom Juan*, II, 1.

XVIIe siècle est extraordinaire. Vaugelas les patronne, nous le savons déjà, et Molière les emploie à profusion. Non qu'elles soient fréquentes dans les pièces en vers : leurs trois syllabes et leurs *e* sourds alourdiraient la mesure, et d'autre part, là où le ton se relève, elles n'ont pas tout à fait la dignité qui convient. Elles n'en appartiennent pas moins au parler de la bonne compagnie et les marquis, Elmire du *Tartuffe*, Alceste lui-même s'en servent à l'occasion. Mais c'est dans les pièces en prose qu'elles se montrent surtout. En particulier dans le *Malade Imaginaire* les exemples abondent : « *Est-ce que* Monsieur Purgon le connoît ?... *Est-ce que* vous êtes malade ?... Où *est-ce* donc *que* nous sommes [1] ?... Pourquoi donc *est-ce que* vous mettez mon mari en colère [2] ?... Monsieur, combien *est ce qu'il* faut mettre de grains de sel dans un œuf [3] ? » Il y a là, sans le moindre doute, une peinture fidèle du langage familier de l'époque.

C'est dans le milieu bourgeois que fréquentait Monsieur Argan, ou le père de Monsieur Argan, qu'est vraisemblablement née une nouvelle forme d'interrogation, *qu'est ce que c'est que*. Quelle est l'origine d'un tour si bizarre et en apparence si compliqué ? Il faut la chercher un peu loin. La question *qu'est ce* remonte à l'origine de la langue où elle avait alors tout son sens : le *ce* y étant pleinement prononcé pouvait facilement renvoyer à quelque chose de précis, par exemple à un objet sur lequel on voulait attirer l'attention. Et le XVe siècle connaît encore cet emploi : « Dictes, mes amis, *qu'est ce* dedans ces beaux chariotz ? — C'est la tapisserie, dit l'ung [4]. » Mais dès ce moment *qu'est ce* trouve un voisin gênant dans *qu'est ce que*, qui devenu simple formule d'interrogation se prête de moins en moins à une analyse de ses éléments. Dans ce voisinage *qu'est ce* ne peut maintenir sa valeur originelle. On s'en servira encore pour se référer à quelque chose d'indéfini, une situation par exemple ; et *qu'est ce* n'est plus qu'un synonyme de *qu'y a-t-il*. Mais pour montrer une personne, un objet, il faudra de toute nécessité raviver l'énergie de *ce*, le doubler d'un syno-

1. I, V.
2. I, VI,
3. II, VI.
4. *Jehan de Paris*, p. 72.

nyme expressif. De là la création de *qu'est ce que cela*. Elle est acquise dès le milieu du XVIe siècle. Une phrase comme la suivante, qui est du grammairien Mairet, la suppose : « Si tu sauoès *que c'et que diphthonge*, tu avroès honte de me tenir si langage... [1] » On rétablit facilement l'interrogation directe « qu'est ce que diphtongue ? » Un peu plus tard un personnage de Larivey dira : « Thomas, *qu'est ce que l'âme* [2] ? » C'est le tour même que nous étudions. D'où vient le *que* qui unit *qu'est ce* au pronom ou au substantif ?

On a voulu l'expliquer par une ellipse. *Qu'est ce que cela* serait pour *qu'est ce que cela* [*est*] [3]. Cette hypothèse ne nous paraît pas démontrée. Dans des phrases du XVe siècle où il ne peut être question d'aucune ellipse, on trouve un *que* analogue qui a le sens de « à savoir » [4]. L'origine en est obscure, mais sa fonction est évidemment de détacher et mettre en relief un mot ou un membre de phrase. C'est selon nous cette particule qu'on retrouve dans *qu'est ce* que *cela*. Mais il est bien vrai que la série *qu'est ce que* suggérait tout de suite une formule analogue à celle de l'interrogation devant un verbe. Entre *qu'est ce que cela* et *qu'est ce que cela fait* il subsistait toutefois une différence. Dans la deuxième de ces phrases *qu'est ce que* est vidé de toute intention particulière, c'est un simple point d'interrogation : dans la première au contraire, *qu'est ce* nous offre le verbe *être* sous la forme interrogative : « fait » était le verbe de l'autre phrase, ici c'est « est ». La question *qu'est ce que cela* nous force donc de nouveau à analyser une expression que des questions très semblables d'apparence, et bien plus nombreuses, nous présentent comme un tout indécomposable. Grâce à *cela* on avait remis en valeur le sens affaibli de *ce* : on n'avait pas touché à la vraie difficulté. Il n'y avait donc pas là une réelle solution, mais tout au plus un expédient provisoire. Bon gré mal gré, il fallait faire un pas de plus. Puisque le verbe *être*

1. Dans Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle*, t. I, 1881, p. 403.

2. *Le Laquais : Ancien théâtre français*, t. V, p. 45.

3. Tobler, *ouvr. cit.*, t. I, 1902, p. 13.

4. « Et lors, respondit la royne, elle fist sa malle joye *que* pour un moynne laisser celuy qui tant l'amoit. » *Le Petit Jehan de Saintré*, éd. Guichard, 1843, p. 277.

était nécessaire et qu'on ne pouvait pas le dégager de *est-ce*, locution figée, il n'y avait qu'à l'insérer de toute pièce dans la phrase. D'où : *qu'est-ce que c'est que cela ?* Voilà cette fois le véritable équivalent de *qu'est-ce que cela fait ?* Les deux phrases commencent par la même formule *qu'est ce que* qui donne aux verbes suivants « c'est » d'une part, « cela fait » de l'autre leur valeur interrogative. Le parallélisme est complet. De même *qu'est-ce*, synonyme de *qu'y a-t-il*, sera allongé en *qu'est-ce que c'est*, qui aura le même sens mais cadrera mieux avec les tendances nouvelles de la langue ; et *qu'est-ce que c'est* n'offrira à son tour pas d'autre combinaison que celle qu'on retrouve dans *qu'est-ce que tu vois ?*

Jusqu'ici, en ce qui concerne l'interrogation elle-même, il n'y a, comme on le voit, pas trace d'innovation. La langue s'aperçoit seulement que le verbe *être* pose un cas particulier : la forme « est » de *est-ce* ne saurait à la fois faire partie d'une formule indécomposable et incolore et être la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *être*. La langue comprend qu'il faut mettre *qu'est-ce que* devant le verbe *être* comme devant tous les autres verbes. Elle dira « qu'est-ce *que c'était* ? » ou « qu'est-ce que *ce sera* ? », comme elle dit « qu'est-ce que *tu voyais* ? » ou « qu'est-ce que *tu verras* ? »

Mais voici où est l'innovation. La langue, qui dans ces remaniements et ces élargissements avait procédé avec un instinct très sûr et une méthode presque rigoureuse, s'embrouilla un peu dans le dédale de ses nouvelles créations. Au lieu de voir dans *qu'est ce que c'est que cela*, comme en bonne logique elle l'aurait dû, l'équivalent exact de *qu'est ce que tu vois*, elle s'en tint aux apparences, et elle voulut retrouver cet équivalent dans la forme antérieure *qu'est-ce que cela*. Mais si de *qu'est-ce que cela* on était passé à *qu'est-ce que c'est que cela*, ne suivait-il pas que de *qu'est-ce que tu vois* on avait le droit de conclure à *qu'est-ce que c'est que tu vois* ? Cette forme étrange apparaît en effet au XVIIe siècle.

Molière nous offre tous les termes de la série, depuis les plus anciens jusqu'aux dernières créations. « Hé bien quoi ? *qu'est-ce ?* qu'y a-t-il [1] ?... *Qu'est-ce que cela* ? vous riez... [2] *Qu'est-ce donc*

1. *Monsieur de Pourceaugnac*, I, III.
2. *Le Malade imaginaire*, I, V.

que ceci ? Qui nous payera, nous autres[1] ?... Ah mon Dieu ! miséricorde ! *Q'est-ce que c'est donc que cela* ? Quelle figure ! Est-ce un momon que vous allez porter ; et est-il temps d'aller en masque ? Parlez donc, *qu'est-ce que c'est que ceci* ? Qui vous a fagoté comme cela[2] ?... *Qu'est-ce que c'est*, Madame, *que votre* écuyer[3] ? » On voit la progression. Et voici l'aboutissant de la série : « *Qu'est-ce que c'est donc que* vous veut Mathurine[4] ? *Qu'est-ce que c'est donc qu'*il y a, mon petit fils[5] ? » L'une de ces phrases est dans la bouche d'une paysanne, l'autre est prononcée par Madame Argan. Ce sont assurément des tours très familiers. Mais ils pénétreront même dans des conversations de ton plus relevé et la langue saura en tirer un parti ingénieux. Mettant à profit leur forme plus pleine et plus consistante, elle donnera à ces particules nouvelles la valeur emphatique qu'avait autrefois eue *qu'est-ce que* et qu'il avait perdue au cours des temps. Ainsi *qu'est-ce que* avait remplacé *que* et *qu'est-ce que c'est que* remplaçait à son tour *qu'est-ce que*. Écoutez de quel air Silvia relève l'impertinence de sa soubrette : « Dès que je le défends sur ce ton-là ? *Qu'est-ce que c'est que* le ton dont vous dites cela vous-même ? Qu'entendez-vous par ce discours ? Que se passe-t-il dans votre esprit[6] ? » et demandez-vous ce que deviendrait cette phrase où le dépit se mêle si joliment à la mortification, si Marivaux avait fait dire à Silvia : « *Qu'est-ce que* le ton dont vous dites cela vous-même ? » Quelle fine nuance disparaîtrait ! Ici encore une création inattendue et illogique devient un admirable instrument d'expression.

XIV

Qu'est-ce que c'est que est la dernière des formules interrogatives essentielles qu'ait créées la langue, et elle nous amène à une époque bien voisine de la nôtre. Nous pouvons donc dès maintenant interroger l'usage contemporain. Il est extraordi-

1. *Les Précieuses Ridicules*, XV.
2. *Le Bourgeois gentilhomme*, V, I.
3. *La Comtesse d'Escarbagnas*, II, II.
4. *Dom Juan*, II, IV.
5. *Le Malade Imaginaire*, I, VI.
6. Marivaux, *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, II, VII.

nairement divers : c'est un vrai fourmillement de formes. Elles n'ont pas toutes la même tonalité, il est vrai, et notre premier soin sera de les répartir suivant le système auquel elles appartiennent : langue littéraire, langue de la conversation, langue populaire. Mais chacun de ces systèmes offre un ensemble qui, malgré tout, reste assez complexe. C'est qu'il n'y a pas trois classes distinctes dans la nation : les gens plus cultivés se mêlent aux gens moins cultivés et le peuple englobe l'élite et les autres. Il ne saurait donc y avoir de cloisons étanches entre les systèmes : ils se pénètrent et s'influencent, chacun emprunte et rend à son voisin. De là à côté des formes-types une foule de formes secondaires, et des combinaisons des unes avec les autres : tout un enchevêtrement que nous aurons à démêler. L'exposé historique que nous venons de faire nous y aidera.

Nous commencerons par la langue populaire. C'est la moins accessible des trois. Il n'en existe ni grammaire ni dictionnaire. Malgré certaines apparences, elle ne s'écrit pas. Aussi convient-il de recueillir les exemples à la source même, dans la conversation des gens qui l'emploient chaque jour. Et précisément parce que cette collecte ne va pas toujours sans difficulté, il y a avantage à multiplier les exemples quand on le peut. Nous en donnerons un assez grand nombre.

Nous savons que là où l'interrogation porte sur le verbe, la langue populaire emploie la particule *ti* dont nous connaissons l'origine. *Ti* s'emploie à toutes les personnes du singulier et du pluriel :

1re pers. sing.		j'ai *ti* eu mal à la tête c'te nuit !
		je me plairais *ti* bien là-haut !
		j'ai *ti* envie d'y aller !
2me pers. sing.		tu les avais *ti* vus ?
3me pers. sing.	*masc.*	il habite *ti* Paris ou Lyon ?
		i se trouve *ti* bien là-bas ?
		il a *ti* son bidon ?
		vous porterez un rondin d'un mètre. — Il est *ti* bien gros ?
	fém.	elle t'écrit *ti* souvent ?
	neutre	c'est *ti* bien sûr ?
		ça marche *ti* ou ça marche *ti* pas ?
	on	on t'a *ti* demandé ton adresse ?
		on vous attend *ti* ?

1re pers. plur. on va *ti* avoir un mauvais temps pour s'en retourner là-haut !
2me pers. plur. vous vendez *ti* de la moutarde ?
3me pers. plur. i sont *ti* rentrés [1] ?

La langue correcte emploie *ti* elle aussi, et certains faits de prononciation montrent qu'elle y voit une particule douée de quelque indépendance : on dit : « *i* pleut » (i plœ) et « *il* arrive » (il ariv), mais « est *ti* arrivé ? » (ɛ ti arive) comme « est *ti* venu ? » (ɛ ti vəny ?). Pourtant on n'oublie pas qu'il n'y a là après tout qu'une syllabe où se rencontrent la consonne finale du verbe et le pronom *i* (= *il*, *ils*), et pour la langue correcte *ti* n'est jamais un mot indécomposable. Il s'ensuit qu'elle n'admettra *ti* qu'à la 3me personne du singulier et du pluriel, et au masculin seulement. Si le sujet est un substantif ou un pronom autre qu'un pronom personnel, *ti* se bornera à donner à la phrase le tour interrogatif ; si le sujet doit être le pronom *il* ou *ils*, *ti* jouera un double rôle : à lui tout seul il marquera l'interrogation et fournira le sujet de la phrase. « Votre père habite *ti* Paris ? » est à la fois correct et populaire. « *Il* habite *ti* Paris ? » est populaire ; « Habite *ti* Paris ? » est correct. La logique n'est peut-être pas là où on l'attendrait.

De son ancienne association avec le sujet inversé, *ti* a conservé sa place, qui est immédiatement après le verbe ou l'auxiliaire. On l'intercalera donc avant *pas* : « Ça marche *ti* pas ? » Son histoire explique également qu'il soit aussi apte à rendre l'exclamation que l'interrogation. Des formes comme « je me plairais *ti* bien là haut ! » sont particulièrement fréquentes. De même *ti* rendra très bien l'interrogation conditionnelle. « Ne planterais-tu que des pois.. » a pour équivalent très régulier « Tu planterais *ti* que des pois.. ». *Ti* devient ainsi apte à exprimer une supposition, et on n'est pas surpris d'entendre dire : « Quand elle tomberait *ti* sur la ferme.. (la bombe) ».

---

1. Nous n'avons jamais entendu de formes du type *voulez-vous t'y* (E. Rolland, *Rom.*, VII, 1878, p. 599), *as-tu-ti bu*, *viendrez-vous-ti me voir* (G. Paris, *Mélanges linguistiques publiés par M. Roques*, 1906, p. 280), *suis-je-ti*, *sommes-nous-ti* (Nyrop, *Grammaire historique de la lang. fr.*, t. II, 1903, p. 168). Si elles existent, elles sont le résultat d'une confusion plus ou moins volontaire et n'ont aucune chance de survivre.

Un pas de plus et *ti* devient une sorte de particule vague qui communique à la phrase une nuance d'incertitude : « Quoi qu'i n'en soit *ti*. . ». Il y a peut-être là, à peine visible encore, l'annonce d'un développement nouveau.

C'est-il que (sɛ ti k) est le calque populaire de *est-ce que*, mais il est loin d'avoir pris la même extension que son modèle. Ce n'est pas une forme vide, une simple particule interrogative. Le verbe *être* y conserve une partie de son sens, et la locution comporte presque toujours une nuance de raillerie ou de désappointement grognon : « C'est ti que vous êtes toqué ? », « c'est ti qu'i ne viendra pas ? ». Il n'y donc pas là une concurrence à l'emploi ordinaire de *ti*.

Ti reste la forme essentielle de l'interrogation dans la langue populaire. On est même tenté au premier abord de se demander pourquoi on n'en a pas tiré un plus grand parti. Dès qu'on passe aux phrases commençant par un mot interrogatif, c'est en effet un nouveau procédé qui intervient : « où *que* j'ai vu ça ? ». N'aurait-on pas pu, ici aussi, introduire *ti* ? Cette diversité des tournures dans des cas si analogues s'imposait-elle ? Il le semble bien. On peut entendre, il est vrai, des phrases comme « *Où* j'ai *ti* vu ce nom là [1] ? ». Mais il y a là, croyons-nous, un type de phrase exceptionnel, dû en grande partie à ce que le sujet est soudé au verbe. Nous doutons qu'on ait souvent l'occasion d'entendre « Comment tu as *ti* fait ? », « Pourquoi elle y va *ti* ? ». Ces phrases semblent gauches et contournées. Et on voit ce qui les alourdit. Elles supposent l'existence de locutions interrogatives à deux éléments dont l'un précède le verbe et l'autre le suit *comment*. . . *ti*, *pourquoi*. . . *ti*, etc. C'est une complication. Il y avait dans la phrase négative traditionnelle une difficulté très analogue : deux particules encadrent le le verbe, « il *ne* vient *pas* ». Or ici, comme on sait, la langue populaire a simplifié vigoureusement : elle dit « i vient *pas* ». Croit-on que tout à côté et de gaîté de cœur elle va embarrasser la phrase interrogative d'un amas de particules distinctes ? D'autre part « comment tu as ti fait ? », « pourquoi elle y va ti ? » introduisent après *comment* et *pourquoi* une non-inversion qui peut flatter l'instinct de la langue, mais qui gêne ses habi-

1. Voir page 335.

tudes. *Ti* ne justifie nullement ici l'ordre direct, il est donc infidèle à l'esprit de sa fonction qui est précisément de rendre l'inversion inutile. Et à supposer que la langue fasse ici un pas qui doit lui coûter, n'y aura-t-il pas économie pour elle à dire tout simplement « comment tu fais ? », « pourquoi elle y va ? » Et en effet ce sont des phrases qu'on entend aujourd'hui. Dans tous ces cas *ti* est inefficace et superflu. La langue populaire a donc obéi à un instinct très sûr et très juste en recourant ici à un second type de phrases interrogatives.

Voici des exemples où apparaissent tour à tour les différents mots interrogatifs :

QUI *qui que* c'est ?
l'année dernière, *qui qu*'aurait dit ça ?
qui donc que t'appelles comme ça ?
à qui qu'il est, ce sac ?
à qui que c'est, celui-là ?
à qui que tu portes le pain ?
avec qui que vous mangez ce soir ?
chez qui que vous restez ?

On remarquera que la forme *qui qui* est évitée. Nous avons déjà eu occasion de signaler cette tendance qui a été constante dans l'histoire du français.

QUE. Ici il y a une difficulté. Comment donner pleine valeur à un mot dont l'unique voyelle est un *e* muet ? La langue cultivée s'est trouvée en présence de la même difficulté, et elle l'a résolue à sa manière [1]. La langue populaire s'en tire de plusieurs façons. Tantôt elle change l'*e* muet en *e* fermé : *que* devient *qué*. Tantôt elle accole au *que* l'adverbe *donc* (prononcé dõ) fréquent du reste dans toutes les formes : il en résulte une espèce de mot composé où la deuxième syllabe reçoit l'accent : *que donc* (kədõ ou kdõ). Tantôt enfin elle remplace *que* par la forme accentuée *quoi*. Quand le pronom est précédé d'une préposition, c'est cette dernière forme qui, comme dans la langue cultivée, est toujours employée.

qué que ça tourne donc ? (aux cartes)
que donc qu'i a là bas ?
quoi que c'est, ces godillots ?

1. Voir pages 302, 303, 306, 307.

quoi qu'i feraient ?
eh ben, alors, *quoi donc que* tu mets ?
à quoi qu'on joue ?
à quoi que sert un fusil qui n'est pas juste ?
à quoi que nous sommes bons ?

QUEL *quel* pays *que* c'est ?
quel jour *que* c'est ?
quelle heure *qu*'il est ?
quel âge *qu*'il a ?

LEQUEL *lequel qui* a raison de vous deux ?
y a des industries qui disparaissent. — *Lesquelles qui* disparaissent ?
lequel qu'est un menteur ?
lesquelles que faut prendre ?

OÙ *où que* tu vas ?
où que tu l'as mis ?
où qu'il est ?
d'où que tu viens ?
par où qu'on rentre là-dedans ?

Où est une forme très courte qui offre moins de prise que *combien*, *comment*, *pourquoi*. On la renforce donc parfois à l'aide de *là*. C'est pour la même raison que *donc* se rencontre fréquemment avec *qui* et *que*.

là où qu'il est ?
là où qu'elles sont ?
là où que sont mes allumettes ?

Ce dernier exemple montre que la langue populaire se préoccupe elle aussi de la cadence de la phrase. « Là où que mes allumettes sont ? » présente une construction boiteuse qu'on écarte instinctivement. Il en est de même dans un exemple cité plus haut : « à quoi que sert un fusil qui n'est pas juste ? » Dans les deux cas les exigences du rythme triomphent des tendances de la syntaxe.

N.D.

COMBIEN *combien que* tu m'as donné de sous ?
combien que ça coûte, cette glace ?

QUAND *quand donc qu*'on reverra cette vieille rue Berthollet ?

POURQUOI *pourquoi que* le not' n'en fait pas autant ?

L'interrogation indirecte nous présentera naturellement les mêmes tours de phrase :

i savaient *à qui qu*'iz avaient à faire.
i ne veut pas qu'on save *à qui qu*'il écrit.
il a écrit *où qu*'i fallait.
je sais bien *où que* j'ai laissé mon quart.
n'importe *où que* tu prendras la garde.
i ne savait pas *là où qu*'il allait.
je sais bien *comment que* ça se passe.
voilà *pourquoi que* je vous demande ça.

L'interrogation avec *que* est évidemment le procédé favori de la langue populaire, mais ce n'est pas le procédé unique. A côté de « où *que* tu vas ? » on rencontre fréquemment « où *c'est que* tu vas ? ». On reconnaît là le « où est-ce que tu vas ? » du français cultivé. Mais, au lieu d'adopter la forme avec inversion *est-ce*, la langue populaire a préféré la forme normale *c'est* qu'elle a sans doute empruntée à l'interrogation indirecte (dites-moi qui *c'est*, savez-vous où *c'est* ?). Il est certain du reste que, dans un cas comme dans l'autre, nous avons aujourd'hui une formule indécomposable où l'on ne sent plus ni sujet ni verbe. La tournure populaire n'est « incorrecte » qu'au regard d'une analyse assez factice.

QUI	*qui c'est qui* vous l'a dit ?
	qui c'est qui le monte (ce cheval) ?
	qui c'est qui y couche ?
	qui c'est que va y aller ?
	qui c'est que veut faire attaquer ?
OU	*où c'est que* vous êtes ?
	où c'est qu'i faut aller ?
	(à un cuisinier) : et ton jus, *là où c'est qu*'il est *donc* ?
QUAND	et nos dix sous, *quand c'est qu*'i vont nous les donner ?
	quand c'est que la nouvelle lune finit ?

Cette tournure est surtout fréquente avec *qui*, *où* et *quand*. Dans le cas de *qui*, il semble qu'elle soit souvent due au désir d'éviter *qui qui*. Mais elle a aussi une valeur emphatique certaine : elle tend à apparaître dans les interrogations où perce une curiosité plus vive. Cette valeur est également très sensible dans le cas de *où* et de *quand*, mots trop brefs pour supporter le poids d'un accent de nette insistance : *c'est* leur donne plus de surface et une nouvelle fraîcheur. Mais on conçoit que la locution finisse tout de même par s'user, et bien souvent elle

n'est plus qu'une simple formule. C'est du reste ce qui lui a permis d'étendre son domaine. On la trouve non seulement avec les mots interrogatifs, mais avec *où* adverbe relatif et les conjonctions *quand* et *si*. On voit comment s'est opérée cette extension. Chacun de ces mots a deux emplois, l'un d'interrogatif, l'autre de conjonction ou d'adverbe, et le *c'est* a passé du premier emploi au second sans même qu'on s'en soit douté : la langue populaire se soucie rarement de distinctions aussi subtiles. De là, les phrases suivantes :

la gare *où c'est qu'*on expédie...
au poste *là où c'est que* nous étions...
quand c'est que vous n'y étiez pas, il était le maître.
vous sortirez *quand c'est que* ce sera l'heure de sortir.
je ne sais pas *si c'est qu'*il est parti.

Ces phrases ont peut-être, au début, semblé d'autant plus naturelles que *c'est* apparaissait dans l'interrogation sous la forme qui présentait l'ordre normal sujet-verbe. Aujourd'hui on ne peut pas plus analyser *c'est* dans un cas que dans l'autre : *si c'est que* est une forme allongée de *si* et rien de plus. On aboutit ainsi à une sorte de particule explétive qui tend à surgir dans les recoins les plus inattendus de la langue : « En ville, n'y a plus moyen *que c'est que* vous en achetiez (de la bougie). »

Cet usage est ancien. Vaugelas signale qu'à Paris et dans les environs « une infinité de gens » emploie *c'est que* dans des phrases où il est « superflu et redondant » : ils disent par exemple « *quand c'est que* je suis malade » là où le simple « *quand* je suis malade » suffirait. Soixante ans après, l'Académie Française nous apprend que c'est là « une façon de parler basse, et du petit peuple » [1]. Ces deux témoignages sont intéressants : ils nous montrent bien clairement entre quelles dates il faut placer l'origine de la distinction du bien et du mal parler en France. Vaugelas, qui écrit en 1647, s'exprime sans aigreur et se borne à relever une tendance générale qu'il désapprouve ; il se croit même obligé de donner ses raisons. Au début du XVIIIe siècle, l'Académie y met moins de formes pour condamner dédaigneusement une locution qui sent son « petit peuple ».

1. Vaugelas, *Remarques*, éd. cit., t. II, p. 235-6.

Il est clair que dans l'intervalle il est né une langue correcte, distincte de la langue populaire.

Si les formes allongées de conjonctions sont courantes dans le premier tiers du XVIIe siècle, il ne faut sans doute pas les faire remonter beaucoup plus haut. Il est vrai que tel passage de la vieille langue semble au premier abord annoncer l'usage moderne. Ainsi ces vers de la *Chastelaine de Vergi* :

> Ainçois otroia et promist
> au duc a si celer ceste oevre
> que, *se c'est qu'*ele le descuevre,
> que il la pende a une hart [1].

Mais le verbe *être* est pris ici dans un sens très fort qu'il a souvent au moyen âge et qu'il n'a plus du tout aujourd'hui : il faut entendre « s'il arrive que... ». On voit que l'analogie est toute superficielle. Il n'est sans doute pas impossible qu'il y ait un rapport de filiation lointaine entre cet emploi du XIIIe siècle et les phrases populaires du XXe, mais la tournure moderne n'a pu se répandre qu'après le triomphe des formules interrogatives *qui est-ce que, qui c'est que*, et il n'est pas douteux qu'elle se rattache au même grand mouvement.

« Où c'est que tu vas ? » apparaît parfois sous la forme « Où c'est-*il* que tu vas ? ». On sent percer là un désir de corriger une faute confusément perçue. *C'est-il* est, dans la langue très familière, un équivalent de *est-ce*, et, placé après un pronom ou un adverbe interrogatif, pourquoi ne fournirait-il pas la forme inversée dont la construction exige ici au moins l'apparence ? On entend donc : « Combien c'est-*il* qu'il y a d'actes ? », « Où c'est-*il* qu'on a mis les bouquins italiens [2] ? ». Mais ces phrases, où transparaît comme une sorte de « repentir » syntaxique, ne semblent pas avoir d'avenir. Malgré leur bonnes intentions, la langue correcte, même familière, les regarde avec méfiance, et la langue populaire dans son ensemble ne cherche nullement à s'en faire honneur.

« Où *que* tu vas ? » et « où *c'est que* tu vas ? » ont donné

---

1. *La Chastelaine de Vergi*, v. 664-7.

2. Phrases citées par E. Löseth, *Notes de Syntaxe française*, 1910, p. 10. La 1re est accompagnée de la mention « étudiant, au théâtre ».

naissance à une troisième forme qui tient des deux premières, « où *que c'est que* tu vas ? » :

> qui *que c'est qui* était de garde ?
> qui *que c'est que* veut y aller ?
> à quelle heure *que c'est donc qu'*on va à la soupe ?
> lequel *que c'est que* je n'ai pas demandé s'i n'avait pas son [compte de cartouches ?

Et à l'interrogation indirecte :

> je ne sais pas quel grade *que c'est qu'*il avait.
> y a du danger où *que c'est que* vous nous envoyez.
> j'étais arrivé où *que c'est qu'*on est allé hier.

Ces phrases, sans être rares en aucune façon, sont pourtant beaucoup moins fréquentes que les précédentes. On sent qu'il n'y a là qu'un type hybride, qui doit son origine à une confusion. Il n'en semble pas moins très viable.

Les trois procédés que nous venons d'examiner tour à tour ont un caractère commun. S'ils s'ingénient à faire disparaître une inversion devenue déplaisante, c'est par le moyen d'un artifice qui tourne la loi du moyen âge mais qui ne l'enfreint pas ouvertement. La syntaxe ancienne, nous le savons, exigeait que tout mot interrogatif placé en tête de la phrase amenât après lui l'inversion du sujet. Or l'usage populaire moderne rétablit bien l'ordre normal, mais ce n'est qu'après avoir brisé en deux la phrase interrogative. *Que, c'est que, que c'est que* séparent les deux tronçons : le mot interrogatif reste en tête, mais il constitue à lui tout seul une phrase indépendante ; il ne peut plus affecter la construction du sujet et du verbe qui forment une seconde phrase, à valeur complétive. Il n'y a pas de différence essentielle, au point de vue de la construction, entre « je vous dis qu'il ira » et « je sais où qu'il ira » : tout ce qui vient avant le *que* de liaison appartient à la première phrase. Mais il n'y a pas non plus de différence profonde entre « je sais où qu'il ira » et le simple « où qu'il ira ? » : *où* dans le second cas a une valeur aussi pleine que *je sais où* dans le premier et des deux côtés « qu'il ira » a la même et identique valeur de complément. Jusque-là donc l'usage moderne continue l'usage ancien, là même où il le modifie. On respecte encore une règle à laquelle on ne manque qu'avec de bonnes raisons et une excuse toute prête.

Mais voici des phrases qui révèlent une attitude toute différente de la langue :

QUI	qui c'était ?
	à qui c'est, cette capote qu'on marche dessus ?
	et ce verre, à qui il est ?
QUE	en quoi elle est ?
	avec quoi tu le nettoyes ?
QUEL	quelle heure il est ?
	à quelle date vous avez été blessé ?
OU	et Jean, où il est ?
	où i va, ce train ?
	où on aurait été ? (= dans quelle direction serait-on allé ?)
	où vous allez ?
COMBIEN	combien i vous en manque (de cartouches) ?
	le combien on est aujourd'hui ?

Ici encore nous avons l'ordre direct, mais cette fois plus d'artifice, plus de moyen ingénieux pour parer aux conséquences fâcheuses d'un principe tout en continuant à respecter ce principe même. La méthode est radicale. On laisse le mot interrogatif en tête, et on le fait suivre hardiment du sujet, puis du verbe, comme si cet ordre avait toujours été le plus naturel du monde. C'est une rupture brutale avec la tradition du moyen âge. Ces phrases ont quelque chose de révolutionnaire.

Ce n'est pas qu'on ne puisse en signaler de semblables dès le XIIIe siècle. Tobler a réuni quelques exemples où l'on voit apparaître l'ordre direct après un mot interrogatif [1] :

Fols ! que *c'est* qe tu dis ? (*Ogier le Danois*)
Que *c'est* que a lor cols lor pent ? (*Blancandin*)
Que *chou est* donc ? ch'est li colée. (*Fabliau*)
Li preudom dist : coment *ce vait* ? (*Fabliau*)

Mais il est évident qu'il y a là un phénomène d'extension très limitée. C'est le même mot *ce* qui chaque fois entre en jeu. — Dans « Que *vous avés* ? dites-le moi » (Roman du *Comte de Poitiers*) l'interrogation est réellement commandée par le verbe de la phrase suivante [2]. — Et *ce* a chaque fois le même rôle,

1. *Ouv. cit.*, t. I, p. 67.

2. « S'il est ainsi, *que je feray* ? » *Mir. de N. D.*, t. I, II, v. 451 s'explique par des considérations analogues.

c'est un sujet — « Qui che a fait ? » est un tout autre cas et présente une construction normale. — Nous avons donc affaire ici à une locution isolée *que ce est* [1] et non à un usage général qui serait en contradiction avec tout ce que nous savons de la langue de l'époque. Comment cette locution s'est elle constituée ? Il est probable qu'il y a là, comme l'indique Tobler, une influence de l'interrogation indirecte (Ne sai *que c'est que* je voi la [2]). On peut conjecturer que c'est une confusion qui s'est produite dans la langue familière : les textes nous la montrent rarement. Ces quelques exemples nous feraient en somme assister aux débuts encore incertains de la formule *c'est* qui dans des phrases comme « où c'est que tu vas ? » devait à l'époque moderne devenir si populaire. Mais ils ne semblent pas annoncer l'usage « où tu vas ? », qui est autrement radical puisqu'il peut s'étendre à toutes les phrases de la langue.

XV

Si de la langue populaire nous passons sans transition à la langue littéraire, le contraste est saisissant. La langue littéraire n'accepte aucune des formes que nous venons d'énumérer, et il n'est pas vraisemblable qu'elle les accepte jamais : elle les tient pour barbares et vulgaires, elle y voit des fautes de grammaire et des fautes de goût. Son point de vue est resté celui de la langue du XIIe siècle. Elle a conservé la tradition du moyen âge presque intacte, et pour elle l'inversion est toujours le procédé fondamental de la phrase interrogative.

Elle n'a accueilli qu'une innovation grave : au lieu de dire avec Gréban « Est mon seigneur content ? » [3], elle dit « Mon seigneur est-il content ? » Le substantif sujet se place devant le verbe et le pronom est maintenu après le verbe. Nous avons vu que ce changement — qui s'est imposé à la langue tout entière — est accompli dès le XVIe siècle. Il est intéressant de noter qu'il s'est étendu progressivement. De la catégorie du

1. Quand *ce* est suivi d'un autre verbe que *est*, on remarquera que c'est à la rime : il y a là un artifice de versificateur.

2. *Renart*, br. XII, 503.

3. *La Passion*, v. 15326.

substantif il a en effet passé, comme il est naturel, à celle des pronoms. Mais là il y a des distinctions à faire, et tous les pronoms ne se comportent pas de même. Les indéfinis et les possessifs ont emboité le pas sans difficulté : « *chacun* s'en ira-t-*il* ainsi ? *tout* est-*il* fini ? *quelqu'un* est-*il* venu [1] ? *le mien* vous suffira-t-*il* ? » Les démonstratifs montrent plus d'hésitation : *celui-ci*, *celui-là*, aux deux genres et aux deux nombres, se construisent eux aussi comme les substantifs : « *celui-ci* est-*il* à vous ? » *Cela* de même : « *cela* est-*il* vrai [2] ? » Mais *ce* résiste à la poussée analogique. Il est vrai qu'il a été en grande partie remplacé par *cela* et *ça*, mais il se maintient devant le verbe *être*. Or la langue littéraire n'admet pas « *c'*est-*il* vrai ? », « *c'*est-*il* fait à Paris, ça ? », quoique la construction soit, on le voit, très conforme aux précédents. Elle abandonne le tour à la langue populaire ou familière et préfère ici, par exception, maintenir la tournure du moyen âge : « *est-ce* vrai ? », « *est-ce fait* à Paris, cela ? » Peut-être pourrons-nous indiquer plus loin d'où vient cette attitude [3]. Le fait en tout cas est certain et curieux.

Parmi les pronoms interrogatifs, *qui* et *que*, quand ils étaient sujets, suffisaient, sans inversion, à marquer l'interrogation. *Qui* se construit toujours ainsi, « qui a appelé ? », et il n'en peut être autrement. Mettez un *il* après le verbe, vous transformez *qui* en un régime et le sens de la phrase est changé du tout au tout : « qui a-t-il appelé ? ». *Que* au premier abord a l'air d'avoir adopté la tournure moderne : « que vous en semble-t-*il* ? » (à côté d'un plus ancien « que vous en semble ? »), « qu'est-*il* arrivé ? », « que se passe-t-*il* ? » Mais il n'y a là qu'une apparence : le *il* ne renvoye pas au *que*, il est le véritable sujet et *que* n'est qu'un attribut. « Que vous en semble-t-il ? » signifie « il vous semble quoi ? » ; de même les deux autres phrases équivalent à « il est arrivé quoi ? il se passe quoi ? ». Dans tous les cas nous avons affaire à un verbe qui

1. *Quelcun* vous a *il* fait tort ? (Odet de Tournèbe, *les Contens*, 1584), Viollet-le-Duc, *Anc. th. fr.*, t. VII, 1856, p. 155.

2. *Cela* se pourroit *il* bien faire ? (Farce de *Pernet*, imprimée en 1548), *ibid.*, t. I, 1844, p. 199.

3. Voir page 314.

peut se construire impersonnellement, et on a toujours l'impression que c'est l'emploi impersonnel que nous offrent les tournures interrogatives de ce genre. Avec tout autre verbe non seulement *que* ne se fait pas suivre d'un *il* postposé, mais il ne se rencontre même pas : *que* sujet interrogatif est sorti de l'usage, peut-être depuis des siècles. Nous ne disons pas « que vous a fait mal ? », mais « qu'est-ce qui vous a fait mal ? ». Sauf devant *est-ce qui*, *que* est toujours régime. Ainsi la construction moderne n'a pu gagner *qui*, parce que d'un sujet elle aurait fait un complément, et elle n'a pu atteindre *que* parce que *que* ne se présente plus. Il n'en est pas de même des autres pronoms interrogatifs, *quel* et *lequel*. Il est vrai qu'ici aussi la langue littéraire et le français correct maintiennent l'emploi ancien : « quel volume vous a plu davantage ? », « lequel veut y aller ? » ; mais il y a des signes visibles que l'analogie est à l'œuvre. Dès maintenant on peut entendre :

Lequel va-t-*il* aller chercher le blessé ?
Lesquels valent-*ils* mieux, les Russes ou les Polonais ?
Lequel est-*il* plus facile, de faire l'un ou de faire l'autre ?

Dès maintenant on peut lire :

Laquelle de ces expressions est-*elle* préférable [1] ?
Quelles instructions ont-*elles* été envoyées à nos représentants [2] ?

Les pronoms personnels, enfin, montrent une tendance analogue : « *Elles* sont *elles* claires, ces jumelles ? », « Voilà la bague : *elle* te va-t-*elle* ? ». Sans doute il y a dans ces phrases un effort pour échapper à une incorrection confusément sentie, et « elles sont-elles » n'est qu'un substitut plus ou moins conscient de « elles sont *ti* ». Mais c'est une correction qui est si curieusement semblable à la faute même qu'elle nous éclaire sur la nature de cette faute. Nous avons indiqué plus haut comment « *il* est-*il* là ? » est sorti de « *votre père* est-*il* là ? ». Mais combien cela devient plus évident encore, quand nous voyons la même tournure se recréer, pour ainsi dire, sous nos yeux. Et combien le procédé semble plus naturel ici quand

1. *Annales politiques et littéraires*, 17 sept. 1911, p. 273.
2. Lu dans un journal quotidien, novembre 1915.

nous le voyons ailleurs si généralement appliqué par la langue cultivée. « *Il* est-*il* venu ? ». répond exactement à « *quelqu'un* est-*il* venu ? », et on ne voit pas la raison qui a fait admettre l'un et rejeter l'autre. Il semble que les créations de la langue soient presque toujours logiques : c'est le choix que la langue fait entre ses diverses créations qui est arbitraire. La langue populaire, en passant de « *il* est-*il* venu ? » à « *elle* est-*il* venue ? » a, il est vrai, fait un pas décisif, qui l'obligeait à rompre le contact avec la langue cultivée, mais il importe de noter que le point de départ est une tendance commune à toutes les variétés du français.

Il y a toute une catégorie de phrases interrogatives où l'ancienne tournure s'est maintenue à côté de la nouvelle, ce sont celles qui commencent par un pronom ou un adverbe interrogatif. Nous disons « quand est parti votre père ? » et « quand votre père est-il parti ? » Pourquoi la langue s'est-elle montrée plus hésitante ici ? Pourquoi, dans des cas qui semblent analogues, deux poids et deux mesures ? C'est qu'au fond les cas sont plus différents qu'on ne le croirait au premier abord. Dès que le principe même de l'inversion cesse de s'imposer à la langue, il est évident que des phrases comme « est votre père parti ? » sont parmi les plus choquantes et disparaîtront les premieres. D'autres où l'inversion est plus discrète seront tolérées plus longtemps. Elles détonneront moins dans l'ensemble de la langue. Il est certain que le XVIe siècle qui a assuré le triomple de la forme « votre père est-il là ? » a conservé par ailleurs bien des inversions, dont quelques-unes n'ont pas même disparu aujourd'hui. En particulier un régime ou un adverbe placés en tête de la phrase rejetaient encore en plus d'un cas le sujet après le verbe. Il y avait là une habitude si enracinée qu'elle survivait à la ruine de toute une conception où elle avait jadis trouvé son sens. La langue rejetait : « est finie l'histoire ? » mais trouvait très naturel de dire « ainsi finit l'histoire ». Il n'est donc pas surprenant que la disparition de « part votre père ? » n'ait pas entraîné celle de « quand part votre père ? »

Mais si la forme ancienne s'est ainsi maintenue elle n'a pu empêcher la forme nouvelle de s'introduire à ses côtés. Et les deux constructions vivent encore côte à côte. Toutefois elles

ne sont pas tout à fait sur le même pied et on ne les emploie pas indifféremment ni surtout avec la même fréquence. Il est visible que la langue favorise la tournure moderne.

Voyons d'abord le cas des pronoms interrogatifs, *qui* (*à qui*, *de qui*, etc.), *que* (*à quoi*, *de quoi*, etc.), *quel*.. (*à quel*.. *de quel*.. etc.), *lequel* (*auquel*, *duquel*, etc.). Nous savons déjà que quand ils sont sujets la construction ancienne est la seule possible. Pour *qui*, la chose s'explique facilement : la construction moderne en ferait un régime et bouleverserait ainsi le sens de la phrase. La question ne se pose pas pour *que* qui ne s'emploie plus comme sujet. Mais le cas de *quel* et de *lequel* est plus embarrassant. Il y a là un archaïsme surprenant, un caprice de la langue qui ne semble pas justifié. Aussi la langue populaire, comme nous l'avons vu, commence-t-elle à réagir.

Quand ces pronoms sont régimes, il en va tout autrement. Il faut toutefois faire une place à part à *que*. C'est une forme très ancienne, presque archaïque et qui n'admet elle aussi que la construction du moyen âge : « Que vous a fait cet homme ? » Mais ici on devine pourquoi. Le *e* de *que* étant muet, la voix ne s'y arrête pas et glisse jusqu'à ce qu'elle atteigne « fait » qui seul porte l'accent du groupe « que vous a fait.. ? ». Or il en était déjà ainsi quand la construction nouvelle est entrée dans la langue. Elle ne pouvait donc pénétrer ici, car dire « que cet homme vous a-t-il fait ? » c'est tenter de résoudre en ses éléments supposés un groupe dont la langue a fait depuis longtemps un bloc compact, c'est chercher à redonner à *que* une valeur que nulle part ailleurs il n'a plus, c'est vouloir à côté de « je reviens » rétablir « je, qui étais parti, reviens ». La chose est aussi impossible dans un cas que dans l'autre. Si l'on croyait s'en tirer en laissant *que* inaccentué et en prononçant « qu'cet homme » en un seul groupe, on aboutirait à une confusion certaine, car c'est donner à *que* la valeur qu'il a dans la phrase « je ne vous dis pas *que* cet homme vous a fait du mal », en d'autres termes, c'est en faire un relatif.

Au contraire les formes accentuées *à quoi*, *de quoi*, etc. se comportent comme les autres pronoms. Or avec tous les autres pronoms la construction moderne est toujours possible. La construction ancienne en revanche n'est permise que dans certains cas bien déterminés. Il faut ou bien que le pronom soit

complément direct du verbe ou qu'il n'y ait pas de complément direct. Et encore ce second emploi est-il le seul qui ne fasse pas difficulté. « A qui s'est adressé votre ami ? », « De quoi se plaint ce monsieur ? » sont des phrases courantes. Mais « lequel a préféré votre frère ? » ne se comprendra qu'éclairé par le sens général d'un développement ou d'une conversation. Sans quoi, la tendance très naturelle de la langue est de voir dans « lequel » le sujet, dans « votre frère » le régime. Une phrase comme « Qui a envoyé votre ami ? » signifie de prime face que votre ami a été envoyé. On ne lui fera dire le contraire que si les circonstances s'y prêtent et il y faudra une certaine prudence. On ne peut pas affirmer que ces phrases, malgré l'effort qu'elles demandent, aient tout à fait disparu, mais la langue littéraire les évite certainement et la langue de la conversation ne leur est pas favorable. En somme, nous avons ici, à propos de *qui* régime, l'inverse de ce que nous observions tout à l'heure à propos de *qui* sujet, et il tend à se constituer une double série de phrases, l'une où *qui, quel, lequel* sont sujets et exigent la construction ancienne, l'autre où ces mêmes mots sont régimes et demandent la construction moderne : « Qui a vu mon père ? Qui mon père a-t-il vu ? »

Dès qu'il y a un régime direct autre que le pronom — et c'est un cas très fréquent — la construction ancienne est impossible. Elle aboutirait à mettre d'un même côté du verbe deux substantifs, l'un sujet, l'autre régime, en nous retirant ainsi tout moyen grammatical de décider quel est le sujet et quel est le complément. Même si le sens était assez évident pour imposer une décision, l'effort que demanderait une adaptation à un tour aussi insolite est trop grand pour qu'on ne l'évite pas. « A qui a adressé sa lettre votre ami ? » ne se dit pas plus que « A qui a adressé votre ami sa lettre ? ». Ces deux tournures sont également gauches. Elles nous surprennent par leur étrangeté. « A qui votre ami a-t-il adressé sa lettre ? » est la tournure naturelle du français moderne. C'est une inversion de plus qui disparaît. Le progrès toutefois est assez récent. Marguerite de Navarre n'avait encore aucune hésitation à écrire tantôt : « Mais pour finir nostre sermon, à qui donnera sa voix Longarine [1] ? »,

1. *L'Heptaméron*, p. 364

tantôt : « Mais à qui donnera Hircan sa voix [1] ? ». On voit que la recherche du rythme le plus satisfaisant la conduit à des tâtonnements, mais la tournure même ne la choque pas.

Ainsi, après les pronoms interrogatifs, la construction ancienne ne se maintient que très péniblement dans quelques rares cas où les circonstances lui sont favorables. Ses titres ne s'imposent pas : elle a presque toujours besoin de se justifier. C'est évidemment la construction moderne — celle qui évite l'inversion — qui a l'avenir pour elle.

Après les adverbes interrogatifs *où*, *combien*, *comment*, *quand*, *pourquoi*, la même tendance s'affirme. *Combien* ressemble à un pronom en ce qu'il peut être sujet ou régime du verbe. Comme sujet, il exige normalement la tournure ancienne, « Combien de blessés ont été guéris ? ». Mais « Combien de blessés ont-*ils* été guéris ? » ne choque pas et nous ne serions pas surpris de l'entendre dire ou de le lire [2]. Comme régime, le mot admet les deux constructions : « Combien de charbon brûle une locomotive ? » et « Combien de charbon une locomotive brûle-t'-elle ? » (ou « Combien une locomotive brûle-t-elle de charbon ? »). *Où*, *comment*, *quand* se construisent de même : « Où ira cette femme ? Comment marchent ces machines ? Quand est arrivé le train ? » subsistent à côté de « Où cette femme ira-t-elle ? Comment ces machines marchent-elles ? Quand le train est-il arrivé ? ». On remarquera que dans tous ces cas le verbe est neutre. Dès qu'il y a un régime, comme tout à l'heure dans le cas des pronoms et pour la même raison, la construction moderne est seule possible. Nous disons toujours : « Où cette femme portera-t-elle cette lettre ? Comment votre ami a-t-il conduit cette affaire ? Quand le facteur a-t-il apporté ce paquet ? » De même *combien* : « Combien ton ami a-t-il payé ce livre ? » *Pourquoi* est plus exclusif. Il n'admet guère que la construction moderne. Peut-être n'est-il pas impossible de dire « Pourquoi crie cet enfant ? », mais la tournure

1. *L'Heptaméron*, p. 383.

2. Phrase relevée dans une dissertation française, concours d'entrée à une école du Gouvernement, juin 1920 : « *Combien de maladies* anciennement réputées incurables *sont-elles* maintenant guéries, *combien de malheureux sont-ils* rendus à la vie ! » Deux autres copies présentaient un tour semblable : dans les trois cas il s'agit de phrases à valeur exclamative.

« Pourquoi cet enfant crie-t-il ? » est tellement plus naturelle qu'on peut affirmer qu'elle est la seule bien vivante. L'autre est encore assez fréquente chez les auteurs du XVIIe siècle, et chaque fois elle produit aujourd'hui un effet de surprise plutôt désagréable. Qu'on en juge par ces passages de l'*Astrée* : « Et pourquoy ne veut ma fortune que je sois aussi capable de la servir [1] ? », « Pourquoy ne permet vostre amitié que je m'en aille avec vous [2] ? » M. Haase en cite des exemples de La Fontaine et de Bossuet qui arrêtent également le lecteur moderne [3]. On voit que la répugnance de *pourquoi* pour la construction ancienne ne remonte pas très haut : c'est un développement presque contemporain. Il n'y a qu'une façon d'expliquer cette apparente anomalie. Tous les mots interrogatifs, adverbes ou pronoms — quand ils ne sont pas eux-mêmes des archaïsmes —, sous la poussée d'une force qui entraîne la langue tout entière, tendent de plus en plus à se débarrasser de l'inversion qui les suivait jadis. Sans doute tous y réussiront, mais il n'est pas dit que tous atteindront le terme de cette évolution à la même minute. Dans cette course qui dure depuis trois siècles *pourquoi* semble être arrivé premier. Il est légèrement en avance sur le reste de son groupe.

Dans tous les cas où le choix reste possible entre l'ancienne et la nouvelle tournure, on peut dire que la première est plus littéraire et la seconde plus naturelle. Ce n'est pas qu'on ne puisse employer encore la première dans la conversation et que la seconde ne soit parfaitement légitime dans la langue écrite. Mais il s'agit d'indiquer ici la direction générale de l'évolution, et il n'y a pas à se tromper sur le sens du courant. Toutefois il faut tenir compte d'une autre influence. Le substantif sujet est parfois suivi d'un complément avec lequel il forme un tout inséparable. Si ce complément, qui peut être une phrase entière, est un peu long, le verbe de la construction moderne sera rejeté bien loin de son sujet, et l'on risque d'aboutir ainsi à une phrase mal équilibrée. « Comment le malade que nous avons vu hier va-t-il ? » : il y a là une cadence boiteuse qui sera

1. D'Urfé, *L'Astrée*, 1re partie, f° 148 v°.
2. *Ibid.*, f° 336 v°.
3. *Syntaxe française du XVIIe siècle*, trad. Obert, 1898, p. 435. — v. consulter

du plus désagréable effet. On dira donc de préférence : « Comment va le malade que nous avons vu hier ? » De même : « Comment s'appelle l'homme dont vous me parlez ? », « Où habite l'individu en question ? » Il va de soi que ces phrases seront encore plus fréquentes dans la langue écrite où les considérations de rythme jouent un si grand rôle. Il y a donc là une tendance très forte qui sur plus d'un point contrecarre le désir qui pousse la langue à se débarrasser des inversions. C'est ce qu'on observe également, comme on sait, dans les phrases conjonctives ou relatives : « Quand viendra le moment d'aller trouver les morts... » (La Fontaine), « C'est là qu'a porté son effort le plus suivi. » (Jules Lemaître).

Ainsi, sauf quelques survivances dont plusieurs sont précaires, la langue littéraire a complètement remanié la phrase interrogative traditionnelle à la 3e personne, dans le cas d'un sujet nominal. C'est là l'innovation la plus grave qu'elle se soit permise. Mais elle a pratiqué quelques autres brèches encore dans le système ancien de l'inversion. Elle n'a pas pu échapper tout à fait à l'influence envahissante de *est-ce que* et de *qu'est-ce que*. Ces locutions lui ont parfois été imposées par les circonstances ; ailleurs elle les a accueillies de son plein gré pour en tirer un effet qui lui manquait.

Est-ce que apparaît de bonne heure à la 1re personne du singulier. La raison en est que la forme ancienne s'y heurtait à des difficultés particulières. *Aime-je* présente deux *e* sourds de suite, et tous les verbes de la 1re conjugaison sont dans ce cas. Il y avait là une difficulté de prononciation réelle. On s'en tirait comme on pouvait. En Lorraine et « delà Loire » on maintenait tant bien que mal les deux *e* qu'on prononçait faiblement ; ailleurs, au témoignage d'un grammairien, on ne reculait pas devant *parl' j' bien, tir' j' mal, jou' j' mal, chant' j' mal, ne pri' j' pas bien, ne pli' j' pas bien* [1]. Il y avait bien là de quoi écorcher des oreilles délicates. A Paris, dans les milieux cultivés, on préférait donner le son fermé à l'*e* de *aime* : *aimé-je*, qu'on écrivait souvent *aimai-je*, par une fausse analogie avec le prétérit. Les verbes monosyllabiques présentaient une autre difficulté. *Perds-je, romps-je, dors-je* sont des formes indistinctes

1. Voir Thurot, *ouvr. cit.*, t. I, p. 47.

parce qu'elles sont trop courtes : la notion d'interrogation n'y est plus assez visible. Il est bien vrai que les grammairiens leur ont surtout reproché d'être ridicules : *cours-je* rappellerait « courge », *vends-je* « venge », et ainsi de suite. Mais ce sont des reproches qu'on fait volontiers aux formes qui sont en voie de disparaître. Comme elles sont plus rares, elles frappent davantage quand elles se présentent, on y regarde de plus près et on découvre des difformités dont on ne s'était jamais avisé. *Sens-je*, *perds-je*, et bien d'autres verbes ne prêtent à aucun calembour, et ils ont choqué tout autant que les autres et d'aussi bonne heure. Mais si on ne voyait pas là raison de la difficulté, on sentait très bien la difficulté elle-même, et on essaya de la tourner. Sur le modèle de *aimé-je* et dès le XVIe siècle, on créa *menté-je*, *perdé-je*, *rompé-je*, *donné-je*. Comme nous l'avons indiqué, on avait le sentiment d'une vague parenté avec la forme du prétérit : de là *allé-je* pour *vais-je*. Cette terminaison en *é* passa même à des verbes qui n'appartenaient pas à la 1re conjugaison et qui n'étaient pas non plus des monosyllabes. Ainsi on écrivait *prétendai-je* au lieu de *prétends-je*. Il est clair qu'il se constituait là une désinence commode de l'interrogation qui se fût peut-être étendue à tous les verbes. Les grammairiens toutefois ne le souffrirent pas. Ils furent bien obligés d'accepter *aimé-je*, mais ils déclarèrent que les formes *prétends-je*. *connois-je* n'avaient « rien de rude ». Toutefois entre *mens-je*, *romps-je* et *menté-je*, *rompé-je* ils restèrent perplexes. Il ne pouvait pas être question d'accueillir dans la langue des mots qui sont « formés contre toutes les règles de la grammaire », mais d'autre part les gens cultivés, ceux qui faisaient autorité dans le monde, « ne pouvoient souffrir » les formes traditionnelles. Dans leur embarras, les grammairiens eurent recours à un moyen terme : Thomas Corneille et l'Académie sont d'accord que le plus sûr est de prendre « un autre tour », comme « est-ce que je ments [1] ? » C'était conclure en gens avisés. Nulle solution en effet n'avait plus de chances d'être accueillie favorablement par la langue, et il est probable qu'en plus d'une bonne maison de Paris, on n'avait pas attendu le conseil de Thomas Corneille. La langue

1. Voir *Remarques* de Vaugelas, éd. cit., t. I, p. 343-4.

faisait ainsi d'une pierre deux coups : elle se débarrassait à la fois d'une difficulté phonétique et d'une inversion gênante. Il va de soi qu'elle ne se fit aucun scrupule d'appliquer le remède à des cas que n'avait pas visés la consultation. « Est-ce que je sens ? » n'autorisait-il pas « Est-ce que je connais ? », et dès qu'on en était là, pourquoi reculer devant : « Est-ce que j'aime ? ». C'est ainsi que peu à peu l'ancienne première personne disparut tout entière de la langue parlée et se fit très rare dans la langue écrite. Des exemples du type « aimé-je » se rencontrent encore parfois dans les livres ; mais ils sont de moins en moins compris : nous avons entendu : « *Dussé-je toute l'armée française* y prendre part.. » Quant aux verbes des trois autres conjugaisons, ils ne sont guère qu'une dizaine qui aient conservé l'ancien tour interrogatif : *suis-je, ai-je, vois-je, dis-je, fais-je, puis-je, sais-je, dois-je.* C'est leur emploi fréquent qui a sauvé ces formes de l'oubli, et encore quelques-unes apparaissent à peine en dehors de certaines phrases toutes faites (« que sais-je ? », « que dis-je ? »). A vrai dire, elles n'ont pas plus d'importance dans l'ensemble de la conjugaison interrogative que n'en ont, dans le tableau des désinences verbales, des deuxièmes personnes comme « vous dites » et « vous faites ». Il n'y a là que des survivances.

Voilà donc *est-ce que*, à la faveur d'un accident phonétique, introduit bon gré mal gré dans la langue littéraire. Il s'y fera apprécier et on n'hésitera pas à réclamer ses services ailleurs qu'à la 1re personne. Ce n'est pas qu'en général il puisse servir à interroger avec plus de force. Son histoire s'y oppose. Il n'a jamais été qu'une formule toute abstraite. Si on veut lui donner une valeur expressive, il est bon de le retoucher un peu. Racine écrit : « Saint Augustin s'accuse aussi d'avoir pris trop de plaisir aux chants de l'Église. *Est-ce à dire* qu'il ne faut plus aller à l'église [1] ? » Et Jules Lemaître : « Et elle se met à haïr Thea de toute son âme. *Serait-ce qu'*elle aime Eilert [2] ? » Dans ces deux exemples le tour traditionnel « Ne faut-il plus aller.. Aime-t-elle.. » serait bien insuffisant : il aurait quelque chose de sec, de heurté, de trop vite dit. Mais « est-ce qu'il ne faut

1. *Lettre à l'auteur des hérésies imaginaires*, éd. Mesnard, 1886, t. IV, p. 287.

2. Article sur Ibsen.

plus », « est-ce qu'elle aime » seraient un remède pis que le mal : la phrase de Racine y perdrait la finesse de son ironie, celle de Lemaître sa cohérence et sa clarté. De là la nécessité d'un compromis. Il ne faut donc pas demander à *est-ce que* de rendre des nuances. Mais il est très utile pour équilibrer une phrase. Placé en tête, il permet d'insérer avant le verbe un complément qui risquerait d'être gênant à tout autre endroit : « Est-ce que grâce à cet appui on ne pourrait pas... ? « Parfois il aide seulement à obtenir un rythme plus aisé. Soit cette phrase de Racine : « Est-ce que vous êtes maintenant plus saints que vous n'étiez en ce temps-là ? Point du tout [1]. » Modifiez-la légèrement et écrivez : « Êtes-vous maintenant... », vous ne gâtez en aucune façon le sens de la phrase, mais vous cessez d'accommoder le rythme au sens. « Êtes-vous » est une forme bien usée et qui ne fait pas valoir le verbe puisque c'est le pronom qui a l'accent ; elle sera incapable d'indépendance et va se pencher sur « maintenant » qui en sera tout alourdi, alors que c'est un mot essentiel qui devrait se détacher du reste. Au contraire « Est-ce que vous êtes » forme un groupe de pleine sonorité qui n'aura besoin de nul appui étranger et laissera à « maintenant » tout son relief. On trouverait sans peine des exemples plus nets : ils ne seraient pas plus instructifs.

La langue littéraire ne pouvait accueillir *est-ce que* sans être tentée de faire bon visage à *qu'est-ce que*. Et elle ne s'en est pas fait faute. C'est que, de par ses antécédents, *qu'est-ce que* était en mesure de lui rendre des services autrement importants. Ici c'est *que* qui a ouvert la voie. Il faut voir comment.

Quid était en latin nominatif et accusatif, et son dérivé français aurait dû servir de sujet aussi bien que de régime. Or *que* est en effet la forme normale de l'interrogatif neutre employé comme complément, mais comme sujet il est loin d'avoir eu le même succès. On ne doit pas se laisser tromper par des phrases comme les suivantes :

> Sire Ysengrin, de vostre honte,
> por le cuer bieu, a moi *que* monte [2] ?

Il est vrai qu'elles sont très fréquentes : « que vos est vis ? »

1. *Lettre citée*, p. 288.
2. *Renart*, br. XXII, v. 643-44.

« que vos en semble ? », « que vos plaist ? » et autres interrogations du même genre abondent dans les textes du moyen âge. Mais il s'agit là de verbes impersonnels et *que* n'est que l'attribut : le sujet — *il* ou *ce* — est sous-entendu. Naturellement on peut l'exprimer au besoin et le cas n'est pas rare :

> Je ne sai mie bien por qoi
> vous le dites ne que *ce* monte [1].

En dehors de cet emploi tout particulier, *que* apparaît ici ou là du XIIe au XVe siècle, mais il semble que de très bonne heure *qui* soit devenu, par analogie, la forme ordinaire du sujet neutre, comme il était celle du sujet masculin ou féminin. L'exemple suivant de Chrétien de Troyes est significatif :

> Alixandrès garde s'an prist
> Et li prie, s'il fet a dire,
> Que li die *qui* la fet rire [2].

Nous avons ici une interrogation indirecte, mais qui suppose nécessairement le tour direct : « *Qui* vos fet rire ? » Voici un autre exemple très net tiré des *Miracles de Notre Dame* :

> Ore, par ta loy, *qui* te meut ?
> que je lé sache [3].

Nous dirons donc que le nominatif latin *quid* est représenté pendant longtemps en français par deux formes, *qui* pour le sujet et *que* pour l'attribut. Nous allons voir quel a été le sort ultérieur de chacune d'elles. *Qui* se rencontre souvent au XVIe siècle :

> Mais vien ça : *qui* t'a meu à dire
> Mal de mon maistre en si grand ire [4] ?

C'est une forme courante au XVIIe et au XVIIIe siècle : « Quoi ? *qui* vous émeut de la sorte ? » (Molière) [5]. « *Qui* vous met donc si fort en colère, monsieur ? » (Beaumarchais) [6].

---

1. *La Chastelaine de Vergi*, v. 73-4.
2. *Cligès*, v. 1572-4.
3. T. VI, 1881, XXXV, v. 1545-6.
4. Marot, *Epître de Fripelipes, valet de Marot, à Sagon*, éd. Jannet, t. I, p. 243.
5. *Le Malade Imaginaire*, II, III.
6. *Le Barbier de Séville*, II, IV.

Le XIXe siècle, à son tour, a accueilli cet emploi et l'a longtemps maintenu. Chez Scribe, Augier, Dumas fils, Labiche, Sardou, les exemples ne manquent pas [1]. Ce sont presque toujours les mêmes formules qui reviennent : « Qui vous amène ? Qui me vaut l'honneur de cette visite ? Qui vous le fait croire ? » Ces phrases toutefois commencent à vieillir. On les emploie bien quand il peut y avoir incertitude sur la valeur précise de *qui*. « Qui a cassé cette branche ? » : ce peut être le vent, mais ce peut être aussi un enfant, en jouant. A la faveur de cette équivoque, qui du reste n'est pas rare, *qui* neutre peut très bien passer encore. Dans tous les autres cas, il a un petit air vieillot qui annonce sa disparition prochaine. Même la langue littéraire hésite, le plus souvent, à s'en servir. C'est qu'ici une nouvelle tendance est à l'œuvre, dont on retrouve ailleurs encore les effets. Elle travaille à distinguer plus nettement le neutre des formes personnelles. Or pour désigner des personnes *qui* interrogatif est si employé, à la fois comme sujet et comme régime, qu'à peine prononcé il suggère presque nécessairement l'idée d'un masculin ou d'un féminin. Même le relatif, après une préposition, emploie *lequel* ou *quoi* pour les choses et réserve *qui* pour les personnes. *Qui* interrogatif neutre fait de plus en plus l'effet d'une fausse note. Aussi la langue de la conversation le remplace-t-elle par *qu'est-ce qui*, locution commode qui, dans l'usage familier, se prête également bien, comme nous verrons, à rendre *qui* ou *que* : « *Qu'est-ce qui* vous rend si gai ? » A vrai dire, il est permis de se demander s'il y a là une substitution bien récente. Dès la fin du XVe siècle en effet, on voit apparaître à côté de *qui* neutre, et dans le même rôle, *qu'est-ce qui*, et les exemples n'en sont pas rares au XVIe siècle :

> Et me cuidés vous faire paistre ?
> *Qu'esse qui* vous maine en cest estre [2] ?

Le Medecin]

> Comment vous va ? Ça, monstrez voyr

1. Voir J. Storm, *Dialogues français*, Cours moyen, éd. danoise, 1896, p. 191, n. 1.

2. *Farce joyeuse des Galans et du Monde*, dans Picot, *Recueil général de Sotties*, t. I, 1902, v. 245-6. Il n'y a pas de raison de placer cette sottie à une date antérieure au dernier quart du XVe siècle.

Vostre main. Vous estes au dessus.
Qu'est-ce qui vous fait mal le plus [1] ?

[Le Gentilhomme]
Ha ! coion ! *qu'est-ce qui* me tient
Que je ne t'assomme [2]?

Il n'est pas probable que cette tournure ait disparu au XVIIe siècle pour renaître de nos jours. Elle a dû survivre dans la langue familière, d'où elle émerge aujourd'hui pour occuper peu à peu tout le terrain abandonné par *qui*. Elle pénètre même dans la langue littéraire — c'est là le fait nouveau — et elle y réussit si bien qu'elle est en passe d'y devenir là aussi la tournure unique : « Quel est cependant le ressort, le fondement de cette servitude ? *Qu'est-ce qui* intéresse tant de gens au maintien de ce pouvoir despotique [3] ? »

Si, dans l'emploi de l'interrogatif neutre, *que* sujet a disparu de bonne heure pour faire place à un *qui* aujourd'hui caduc lui aussi, *que* attribut se maintient toujours. Son rôle s'est précisé, car dans la langue moderne le sujet ne saurait se sous-entendre ; dans un cas seulement l'ancien usage s'est conservé : nous disons encore : « que vous en semble ? » à côté de « que vous en semble-t-il ? ». Or nous avons eu l'occasion plus d'une fois déjà de remarquer combien au cours des siècles s'est affaiblie la forme *que*. Ce n'est plus qu'un proclitique qu'on ne saurait détacher du mot ou du groupe de mots suivant. « Que vous en semble-t-il ? » est prononcé tout d'un trait, et la voix ne se repose que sur la dernière syllabe. *Que* ne saurait donc porter un accent d'insistance, et si l'on veut interroger avec force il faudra recourir à quelque artifice. Mais, chose curieuse, au lieu de remplacer *que* par *qu'est-ce que*, comme on pourrait s'y attendre, c'est *qu'est-ce qui* qu'on emploie. « Qu'est-il arrivé ? » devient « Qu'est-ce qui est arrivé ? ». « Dites-moi, messieurs, *qu'est-ce qui* se passe dans les comédies [4] ? » : « *qu'est-ce qui* se passe ? » est l'augmentatif de « *que* se passe-t-il ? ». Cette

1. *Sottie du monde* (1524), *ibid.*, t. II, 1904, v. 235-8.
2. Jacques Grévin, *Les Esbahis*, dans *Ancien théâtre français*, t. IV, p. 324.
3. Prévost-Paradol, *Études sur les moralistes français*, 1895, p. 57.
4. Racine, *Lettre aux deux apologistes de l'auteur des Hérésies imaginaires*, *éd. cit.*, t. IV, p. 339.

bizarrerie apparente s'explique par une confusion de sons. Depuis des siècles le *l* de *il* ne se prononçait plus devant une consonne : il en résultait qu'en nombre de cas on ne faisait aucune différence entre *qui* et *qu'il*. De là une longue série de quiproquos qui ont fait le désespoir des grammairiens, dès qu'il y a eu des grammairiens. Ce n'est pas le lieu d'examiner cette question. Disons seulement que « qu'est-ce *qui* se passe ? » devrait être en droit « qu'est-ce *qu'il* se passe ? ». Mais le sens a suivi la prononciation la plus répandue, et il faut aujourd'hui un effort pour couper le *qui* en *qu'i(l)* dans les phrases de ce genre. L'analogie a fait le reste : « qu'est-ce *qui* arrive ? » a triomphé de « qu'est-ce *qu'il* arrive ? » où le *l* aurait pu persister. Du reste ce travail d'unification n'est pas achevé : ici ou là il y a encore des hésitations et des exceptions : « *qu'*en coûte-t-il d'y aller ? » devient « *qu'est-ce qu'il* en coûte d'y aller ? » (et dans la langue plus familière : « *qu'est-ce que ça* coûte d'y aller ? »).

Si de *que* sujet ou attribut, nous passons à *que* régime, la même situation va amener les mêmes conséquences. Nous avons vu qu'on peut dire « où va votre ami ? » et « où votre ami va-t-il ? », mais que, par suite de l'usure phonétique de *que*, il faut toujours dire « que fait votre ami ? ». Cette unique tournure suffira très bien dans le cas d'une phrase de quatre mots, elle sera même commode quand le sujet est complexe : « Que fait celui de vos amis dont vous m'avez parlé hier ? » Mais si c'est le verbe ou le régime, ou tous deux ensemble, qui prolongent la phrase, les difficultés vont commencer. Voyez la gaucherie du tour « Que peuvent avoir de commun avec le jansénisme les romans ? ». L'absence de tout rythme est si désagréable qu'elle nuit même à la clarté. Ce serait déjà bien mieux si nous renforcions le sujet : « Que peuvent avoir de commun avec le jansénisme les romans et les comédies ? » : rythme déjà plus marqué, sens plus net. Et pourtant cette construction n'a pas satisfait Racine, car il a écrit : « Et *qu'est-ce-que* les romans et les comédies peuvent avoir de commun avec le jansénisme [1] ? » Ici c'est un emploi presque obligé de *qu'est-ce que*, et le cas se présente assez souvent.

---

1. *Lettre à l'auteur des hérésies imaginaires*, t. IV, p. 284.

Mais la langue littéraire s'accoutume ainsi à ces tournures familières, elle leur communique une dignité nouvelle, elle les emploiera à l'occasion par choix, pour exprimer une nuance. « Je sais bien qu'il [Saint Augustin] s'accuse de s'être laissé attendrir à la comédie, et d'avoir pleuré en lisant Virgile. *Que* concluez-vous de là ? Direz-vous qu'il ne faut plus lire Virgile, et ne plus aller à la comédie [1] ? » Racine aurait pu tourner ainsi ce développement. Toutefois il a préféré mettre « *Qu'est-ce que* vous concluez de là ? », et de la sorte il a séparé pour les yeux et pour l'oreille deux interrogations qui ne jouent pas le même rôle et par une dissymétrie voulue marqué un temps d'arrêt avant la reprise « Direz-vous... ». L'ironie de cette conclusion en est perceptiblement accrue. Voici un autre exemple d'ironie, amené par un procédé différent, mais toujours avec *qu'est-ce que* : « Je ne doute point que vous ne vous justifiiez par l'exemple de quelque Père : car *qu'est-ce que* vous ne trouvez point dans les Pères [2] ? » Mettez « *que* ne trouvez-vous point dans les Pères ? » et voyez la différence. *Que* a si peu de surface que la phrase tomberait parfois tout à plat sans le secours de *qu'est-ce que* : « D'incorrigibles assembleurs de nuages nous montrent d'un doigt menaçant tout un essaim d'orages en train de se lever à l'horizon : « ... C'est maintenant que nous entrons « dans la période vraiment difficile. » Ces gens ne sont pas contents... *Qu'est-ce donc qu'*il leur faut [3] ? ». « *Que* leur faut-il donc ? » manquerait ici de carrure et de netteté : au lieu d'imposer une réponse, il n'exprimerait qu'une timide question.

Enfin *qu'est-ce que* pourra introduire dans une suite d'interrogations un élément de variété : ce sera un autre genre de dissymétrie, qui regardera la forme plus que le fond. « Faisons comme tout le monde, flânons, cueillons quelques croquis et, puisque tout le monde cause, causons. *Qu'est-ce qu'*on a fait à Bruxelles, qu'est-on devenu depuis quatre ans qu'on ne s'est vu [4] ? » Écrivez : « *Qu'*a-t-on fait à Bruxelles, *qu'*est-on devenu... ? », vous introduirez dans la phrase un rythme sautillant sans néces-

---

1. *Lettre à l'auteur des hérésies imaginaires*, t. IV, p. 287.
2. *Ibid.*, p. 292.
3. *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1919, couverture.
4. Louis Gillet, *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1919, p. 193.

sité, vous mettez en valeur la consonance désagréable de « qu'a-t-on » (due peut-être uniquement à une ressemblance avec « Caton »). Écrivez au contraire : « *Qu'est-ce qu'*on a fait à Bruxelles, *qu'est-ce qu'*on est devenu... », vous attirez l'attention sur *qu'est-ce que*, vous ramenez dans l'expression la nuance de familiarité qui n'en est jamais très loin, vous détruisez la tonalité du passage. Il va de soi qu'un écrivain qui sait sa langue sent tout cela d'instinct et qu'il ne s'attarde pas aux analyses minutieuses du grammairien.

Que placé entre deux verbes a connu les mêmes vicissitudes que le *que* de l'interrogation directe, et là aussi il a ouvert la porte, quoique moins largement, à *qu'est-ce que*. Voici la construction traditionnelle : « Et ilecques estoit le mareschal du roy, qui lui demanda qui il estoit et *qu'*il venoit là faire [1]. » Il faut remarquer que, parallèlement à ce tour de phrase, il y en avait un autre très semblable où apparaissait, au lieu de l'interrogatif *que* le relatif *ce que* : « Dictes *ce que* est à faire [2]. » Le latin a connu la même distinction : « ad me scribe *quid* agas » et « fecit *quod* ei praeceperam ». En principe, la distinction est facile à observer : ne prennent *quid* en latin, *que* en français que les verbes qui impliquent nettement une question. En fait, il est parfois malaisé de décider s'il y a question ou non. Déjà en latin le verbe *dico* admettait les deux constructions, suivant le biais dont on le regardait : « dicam *quod* sentio », je dirai ce que je pense, « dicam *quid* sentiam », je dirai quel est mon avis. C'est un cas fréquent en français : « Le Roy nostre maistre, qui estoit bien saige, entendoit bien *ce que* c'estoit de Flandres [3]. » Et à côté : « Premierement il fault entendre *que* c'est.jurement [4]. » Le même Honoré d'Urfé écrit tantôt : « Mais pour ceste heure, il faut que je sçache *ce qu'*escrit le pauvre absent [5] », tantôt : « Depuis on n'a sceu *qu'*ils estoient devenus [6]. » Il n'est même pas rare de trouver les deux

1. *Le Petit Jehan de Saintré*, p. 118.
2. J. de Bueil, *Le Jouvencel*, éd. Favre et Lecestre, t. II, 1889, p. 106.
3. Commynes, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. II, 1903, p. 61.
4. Calvin, *Institution de la religion chrétienne*, p. 139.
5. *L'Astrée*, f° 308 v°.
6. *Ibid.*, f° 345 r°.

constructions dans la même phrase et avec le même verbe :

> Je ne sçay *que c'est qu'*ilz attendent
> Et ne sçay *ce qu'*ilz deviendront [1].

On s'habitua ainsi à regarder ces deux constructions comme équivalentes. Et, tout naturellement, le jour où *que* donna, ici comme ailleurs, des signes d'affaiblissement phonétique, *ce que* était tout prêt à recueillir sa succession, *ce que c'est que* à prendre celle de *que c'est que*. La langue fut tout heureuse en son besoin de trouver un secours si prompt. Et il faut croire qu'il a été efficace, puisque c'est encore ainsi que nous continuons à parler et à écrire. Mais il est à noter que notre prononciation moderne a affaibli la valeur de *ce que*. Un grammairien du XVIIe siècle nous apprend que tandis que *ce* était « syncopé » dans « c'livr' là, est-c' fait, n'est-c' pas, qu'est-c' qu' c'est, où est-c' qu'il est, qu'est-c' qui dit » il subsistait au contraire dans « j'sçay bien *ce* qu' c'est » [2]. Le témoignage est précieux ; il fournit une transition nécessaire entre la forme traditionnelle et la forme moderne : (k) n'a pas été remplacé par (s k) mais par (s ø k), ce qui est bien différent. Cette prononciation du XVIIe siècle n'a pas même complètement disparu aujourd'hui : on ne l'entend plus à Paris, semble-t-il, mais elle n'est pas inconnue en province. Le remplacement de *que* par *ce que*, commencé vers la fin du premier tiers du XVIIe siècle, est presque terminé au moment où Vaugelas publie ses *Remarques* (1647). « On ne dit plus guère *que c'est* mais *ce que c'est* », écrit-il. « On ne le dit plus du tout aujourd'hui », affirme l'Académie française en 1704 [3]. La solution approuvée par Vaugelas ne fut du reste pas du goût de tout le monde. Le grammairien Dupleix (1651) n'a rien à dire ni contre *que* ni contre *ce que*, mais il préfère une troisième tournure, *qu'est-ce que* : « Il n'y a point de loy qui nous apprenne *qu'est-ce que* l'ingratitude [4]. » On sent ici le désir de donner une forme plus robuste à l'interrogation indirecte et en même temps

---

1. *Farce des gens nouveaux qui mangent le monde* (vers 1461) dans Picot, *ouvr. cit.*, t. I, v. 174-5.
2. Thurot, *ouvr. cit.*, t. I, p. 209.
3. Vaugelas, *Remarques*, éd. cit., t. I, p. 287.
4. Brunot, *ouvr. cit.*, t. III, 2me partie, p. 499.

plus logique. *Ce que* n'était qu'un expédient, mais les langues vivent souvent d'expédients, et Dupleix n'a pu faire triompher sa tournure préférée. Ce n'était pourtant pas chez lui fantaisie purement individuelle. Il paraît certain que la langue a hésité un instant. Écoutez plutôt Racine parlant de la mère Angélique : « Elle accourut au parloir avec précipitation, et demande *qu'est-ce qu'*on a servi aux capucins, quel pain et quel vin on leur a donné [1]. » Il est clair que celui qui a écrit cette phrase pensait comme le grammairien Dupleix. Même aujourd'hui on peut entendre dire à des gens qui parlent correctement : « Je me demande *qu'est-ce que* ça peut bien lui faire. » Mais ce n'est pas là, semble-t-il, le tour ordinaire de la conversation, et, à n'en pas douter, la langue littéraire l'évite. Chez un Racine moderne, la mère Angélique accourant au parloir demanderait « *ce qu'*on a servi aux capucins », et la phrase y perdrait. On peut regretter qu'un tour aussi expressif ait été banni des livres.

Que, dans l'interrogation indirecte, se présentait souvent devant un infinitif : « Une tour...ou il n'avoit guieres *que* manger [2] », « Il ne y savoit *que* redire [3]. » Là on ne pouvait songer à introduire *ce que* dont le relatif réclamait un verbe à un mode personnel. Pour la même raison, *qu'est-ce que* était à écarter. Comment faire ? On tourna parfois la difficulté en supprimant tout net l'interrogation : « Il n'y avait guère à manger », « Il n'y voyait rien à redire. » Là où on dut la conserver, on remplaça *que* par la forme tonique *quoi*. On écrit encore « Je ne sais *que* faire », mais on dit de plus en plus « Je ne sais pas *quoi* faire ». Dès le moyen âge *quoi* avait alterné avec *que* en quelques-uns de ses emplois. Aujourd'hui que la forme faible *que* est usée, il n'est pas étonnant qu'on tende à lui substituer, partout où on le peut, la forme forte. La langue populaire, comme nous l'avons vu [4], est allée très loin dans cette voie.

L'histoire de *qui* neutre interrogatif placé entre deux verbes est analogue à celle de *que*. Nous en avons cité tout à l'heure un exemple de Chrétien de Troyes [5] ; en voici deux autres empruntés au moyen français :

1. *Lettre à l'auteur des hérésies imaginaires*, *éd. cit.*, t. IV, p. 291.
2. *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud, 1876, p. 103.
3. *Ibid.*, p. 249.
4. Voir page 281.
5. Voir page 300.

Tant m'est et oultrageuse et fière
Ceste amour qui si me demaine,
Qui mon cuer tient en son demaine,
Si que ne say *qui* me vault mieux
Ou jour ou nuyt, se m'aist Diex [1].

Triste corps, dolans et chetis,
Dy *qui* te fait desobéir
A moy... [2]

Ce *qui* aurait pu subsister, car à la différence de *que*, *qui*, comme nous verrons, est phonétiquement intact. Mais il était condamné par ailleurs : nous savons que la langue tend à faire de *qui* un masculin ou un féminin et à le remplacer au neutre par une autre forme. Nous devinons que cet équivalent moderne va être *ce qui* : « Dis-moi ce qui te fait désobéir. » Et nous entrevoyons pourquoi : parallèlement aux phrases interrogatives par *qui*, il y avait, surtout à partir du moyen français, des phrases relatives par *ce qui*, dont le sens n'était pas très différent. « Dites *ce qui* vous plaira, Sire [3]. » Ici *ce qui* a bien l'air de représenter un plus logique *ce qu'il* avec lequel la prononciation l'a confondu. Ailleurs c'est l'analogie qui a transformé un plus ancien *ce que* en *ce qui*. Peu nous importe : le jour où *qui* fut menacé, il se trouva une forme de sens équivalent prête à prendre sa place. Mais ici la langue littéraire ne semble pas avoir hésité. « Dis-moi *qu'est-ce qui* te fait désobéir » est nettement familier.

Il nous reste à voir si *qui*, forme masculine et féminine de l'interrogatif, n'a pas fait place, lui aussi, à *qui est-ce qui* ou *qui est-ce que*. Mais le cas est bien différent. Aucune voyelle muette ici, et la prononciation de *qui* n'a pas varié depuis des siècles. Aussi la langue littéraire a-t-elle une tendance marquée à éviter la forme périphrastique. C'est ce ce qui se voit surtout quand *qui* est régime. « *Qui* voulez-vous désigner ? » est, ou peu s'en faut, l'unique forme littéraire. C'est que, dans ce cas, *qui* reçoit un assez fort accent qui le détache bien et qui, étant variable, permet de lui donner précisément la valeur que réclame le

1. *Miracles de Notre Dame*, t. I, II, v. 332-6.
2. *Ibid.*, t. I, VIII, v. 771-3.
3. *Ibid.*, t. VII, 1883, XXXVII, v. 942.

sens. Nous avons le même cas dans l'interrogation indirecte : « Je ne sais *qui* a écrit ce livre, dites-moi *qui* vous cherchez. » *Qu'est-ce qui* (*que*) communiquerait tout de suite à ces phrases l'allure de la conversation la plus familière. Il en est autrement quand *qui* est le sujet d'une phrase indépendante : « *Qui* a dit cette parole ? » *Qui* est alors à peine accentué et forme avec le verbe un groupe où le verbe est le mot important. Si le sens exige qu'on donne plus de valeur au sujet, *qui* pourra fort bien s'élargir en *qui est-ce qui* : « Je n'irai pas jusqu'à dire que M. Sarcey a fondé un genre : *qui est-ce qui* a fondé un genre [1] ? » Très souvent du reste, nous avons affaire dans les livres à des interrogations de pure rhétorique, où ce serait presque une contradiction que d'accentuer le pronom : la tournure traditionnelle suffit donc parfaitement : « *Qui* ne se souvient de cette fable charmante de Jason semant les dents d'un dragon... [2] ? », « Voyons-nous, de plus, les choses telles qu'elles sont ? *Qui* l'oserait dire ? Un sens de moins, et voilà un autre univers [3]. »

On voit maintenant tout le parti que la langue littéraire a su tirer de deux locutions qui appartiennent essentiellement au vocabulaire de la conversation. Il convient toutefois de noter qu'elle en fait un usage tout différent. Elle n'accepte pas d'y voir de simples formules, inhabiles à exprimer des nuances affectives. Elle est quelquefois contrainte de les employer, la plupart du temps elle recourt librement à leurs services, mais elle s'arrange toujours pour exiger d'elles un peu plus que ne leur demande la langue parlée. Il ne s'agit jamais d'un banal remplacement. La seule exception serait peut-être le cas de « est-ce que j'appelle » substitué à « appelé-je ». Il est clair qu'il n'y a là aucune nuance, mais c'est un fait aussi que la langue écrite évite ce tour. Il n'y a pas d'autre façon de dire précisément cela (car *appelé-je* est bien archaïque), elle s'en tire en ne le disant pas ; ou, s'il le faut, elle s'adressera à des à peu près qui bien entendu ne manquent pas : « dois-je appeler, irai-je appeler, faut-il que j'appelle, etc. » Tant elle répugne à laisser à ces périphrases un emploi qu'elle juge familier et presque vulgaire ! Et de fait *est-*

---

1. Jules Lemaître, article sur Francisque Sarcey.
2. Prévost-Paradol, *ouvr. cité*, p. 17.
3. *Ibid.*, p. 29.

ce que a quelque peine à se plier à la dignité de la langue écrite, à laquelle il n'a jamais appartenu. Pourtant, nous l'avons vu, dès qu'interviennent les besoins du rythme, il est prêt à donner un coup d'épaule à la phrase.

Mais c'est évidemment à *qu'est-ce que* que vont les faveurs de la langue écrite. La locution a eu pendant des siècles une valeur emphatique très nette, et elle la conserve dans la littérature. Ce n'est pas que la tradition ait été ininterrompue. La prononciation de *qu'est-ce que*, même dans la langue soutenue qui en fait un monosyllabe où ne transparaît plus aucun élément constitutif, suffit à montrer qu'avant de rentrer dans les livres la locution a passé par la langue familière. Mais de son emploi antérieur elle a gardé une certaine tenue et la faculté de se plier à des exigences littéraires. Elle pourra donc être précieuse. Même quand il s'agit surtout d'aider à l'eurythmie de la phrase, comme dans le passage de Racine cité plus haut : « Et qu'est-ce que les romans et les comédies peuvent avoir de commun avec le jansénisme ? », *qu'est-ce que* ajoute également au sens une nuance significative. Ici on sent l'ironie et le dédain. Il y a presque toujours une intention visible dans l'emploi littéraire de *qu'est-ce que* : ironie souvent, ailleurs bonhomie narquoise, rondeur bon enfant, affectation plaisante de simplicité ou d'ingénuité. *Qu'est-ce que* apporte à la langue un peu compassée des livres quelque chose de plus vif et de primesautier ; c'est un souffle de grand air dans une chambre close. On saisit ici le genre de services que peut rendre à une langue écrite le libre et naturel parler de la conversation courante, quand le contact n'est pas rompu. Et c'est par des concessions ou des emprunts de ce genre, comme on voudra, qu'une langue littéraire a le plus de chance de durer sans devenir par trop artificielle.

XVI

En retour, la langue littéraire communique à la langue de la conversation un peu de cette stabilité que lui assure une longue tradition. Elle empêche les développements prématurés, les écarts trop brusques, elle maintient dans l'évolution une continuité qui a ses avantages. Ici, en particulier, elle propose comme un modèle au parler courant, des formes interrogatives vieilles de neuf ou dix siècles.

Et la première question que nous ayons à nous poser, en abordant l'examen de la langue de la conversation, c'est précisément dans quelle mesure les formes inversées subsistent à côté de la tournure par *est-ce que*, qui ici est évidemment fondamentale. Il n'est pas facile de donner à cette question une réponse précise. Les faits sont confus et ils ne se prêtent guère à une classification rigoureuse. Il est certain que chacun de nous emploie tantôt les formes anciennes, tantôt les formes nouvelles, mais comment se fait la répartition, voilà le problème. Selon Gaston Paris [1], la conjugaison interrogative se présenterait ainsi : est-ce que j'aime, aimes-tu, aime-t-il, est-ce que nous aimons (plus volontiers que : aimons-nous), aimez-vous, aiment-ils. Ainsi on aurait *est-ce que* à la 1re personne, singulier ou pluriel, l'inversion partout ailleurs. Cette distinction toutefois semble assez arbitraire. A l'endroit de la 1re personne du singulier, il n'y a pas de doute : *aimé-je* ne se dit pas et ne s'écrit même plus. Mais *est-ce que* n'a-t-il, en dehors de ce cas pénétré qu'à la 1re personne du pluriel ? Les formes « est-ce que tu as, est-ce que vous avez, est-ce qu'ils ont » ne sont-elles pas très courantes ? Ce ne sont assurément pas les seules, et à prendre les choses de ce biais, c'est tout ce qu'on peut dire. Mais on ne doit sans doute pas chercher à recomposer une conjugaison hybride qui ferait à chaque système sa part et délimiterait exactement son domaine. La vérité est que, si l'on excepte la 1re personne du singulier, il y a deux conjugaisons distinctes et complètes, l'une fondée sur l'inversion, l'autre sur l'emploi de *est-ce que*, et que ces deux conjugaisons coexistent en chacun de nous. Et nous avons recours à l'une ou à l'autre, au hasard, semble-t-il, de l'inspiration. Pourtant cette inspiration n'est pas absolument capricieuse. Elle observe des nuances qu'on peut parfois retrouver.

Dans un entretien d'allure digne et réservée, où l'on se surveille, l'inversion se présentera naturellement : elle pourra tenir toute la place. Même le *est-ce que* de la 1re personne du singulier n'apparaîtra pas : « *est-ce que* je sais, moi ? » détonnerait en la circonstance : il sera plus convenable de dire « je ne sais pas ». Au contraire dans une conversation familière avec un

1. *Art. cité*, p. 276.

ami d'enfance, les *est-ce que* abonderont. Ils seront presque toujours en évidence quand un homme cultivé s'adresse à un homme du « peuple ». C'est *est-ce que* qu'on entend le plus souvent dans la rue, dans le tramway, au bureau de poste, dans les magasins, partout où la « tenue » joue un rôle secondaire et où il importe de se faire comprendre vite et bien. On notera en effet que les formes allongées nous apparaissent en général comme plus claires que les autres, en partie parce qu'elles offrent plus d'appui à la voix. Si nous disons « Où allez-vous ? Que voulez-vous faire ? » à un sourd qui ne nous a pas entendu ou à un étranger qui ne nous a pas compris, il y a de grandes chances pour que nous reprenions par « *Où est-ce que* vous allez ? *Qu'est-ce que* vous voulez faire ? ». D'une façon générale donc l'inversion est plus distinguée, et *est-ce que* plus naturel. Mais il est des gens chez qui la distinction est naturelle, et c'est évidemment à eux que pensait Gaston Paris. Chez d'autres, elle n'apparaît que quand ils le veulent (et il s'agit bien entendu ici d'une « distinction » entendue dans un sens assez étroit) : ils feront grand usage des deux conjugaisons. Il y en a d'autres enfin à qui la « distinction » pèse. Qu'ils causent avec des amis intimes ou des inconnus, ils n'admettent (consciemment ou non) que le ton familier. Ceux-là sont bien près d'avoir réduit les deux conjugaisons à une seule. Et pourtant y a-t-il un seul Français qui ait fait complètement disparaître l'inversion de sa conjugaison interrogative ? Des formes comme « as-tu fini ? », « finiras-tu ? » se maintiendront sans doute longtemps encore dans tous les milieux ; « où vas-tu ? », « où allez-vous ? » sont des phrases qui s'entendent partout. Les pronoms semblent moins rebelles à l'inversion que les substantifs : ils sont plus courts, se dissimulent plus facilement derrière le verbe.

D'autre part, même les gens qui détendent le moins leur parler usuel ne peuvent être plus exclusifs que la langue écrite et comme elle ils sont bien obligés d'accueillir des *qu'est-ce que*, quand ce ne serait que pour en tirer un effet. Il semble même qu'ils aient pour *est-ce que* commençant une phrase plus d'indulgence que la langue écrite qui, nous l'avons vu, ne s'en sert guère que pour aider au rythme. La raison est probablement que la formule n'a jamais eu de valeur affective et ne saurait en avoir et par conséquent on n'a pas l'impression de l'employer

à tort quand on lui fait simplement exprimer l'interrogation. Il est certain que plus d'un dira « *Est-ce que* vous irez ? » qui hésitera devant « *Où est-ce que* vous irez ? » Chose curieuse, *est-ce que* est parfois plus convenable que la tournure inversée. « Votre fille ira-t-elle à cette soirée ? » est très correct, mais un peu abrupt. « *Est-ce que* votre fille ira à cette soirée ? » sera souvent préféré comme moins direct, plus réservé.

Dans l'interrogation indirecte, la forme traditionnelle ne présente pas d'inversion. En regard de « Qui avez-vous vu ? Quand est-il parti ? », nous avons « Je demande qui vous avez vu, je ne sais pas quand il est parti. » On doit donc s'attendre qu'ici la tendance à employer les formes allongées soit moins forte. Et en effet les gens qui parlent avec soin se les interdisent absolument. Les autres cèdent à l'influence de l'analogie et n'hésitent pas à les employer ici aussi, quoique avec plus de discrétion qu'ailleurs. Mais ils y apportent en général une atténuation curieuse. Ils ne disent pas tout à fait ce qu'on attendrait. Régulièrement on devrait avoir : « Je veux savoir qui *c'est* qui ira, qui *c'est* que vous enverrez, où *c'est* que vous allez, quand *c'est* que vous partez, combien *c'est* que vous êtes, pourquoi *c'est* que vous n'êtes pas venu hier. » Et ces phrases-là s'entendent. Mais ce n'est pas de ce côté que vont en général les préférences. On dira plutôt : « Je veux savoir qui *est-ce* qui ira, qui *est-ce* que vous enverrez, où *est-ce* que vous allez ? etc. ». En d'autres termes, au lieu de renverser la formule *c'est* on la garde telle quelle, et on ne fait pas de différence entre les deux formes d'interrogation. La raison en est évidente. *Est-ce que* n'est plus qu'une expression toute faite qui, ne pouvant s'analyser, ne peut pas non plus se renverser. Mais il y a là autre chose encore, une répugnance certaine à employer la forme interrogative *c'est*, qui paraît vulgaire. Cette forme est en effet si fréquente dans la langue populaire qu'elle en est devenue une caractéristique notoire. On cherche donc, plus ou moins consciemment, à éviter tout ce qui lui ressemble. « Je veux savoir *qui c'est qui* ira », quoique très correct en théorie, rappelle de trop près « *Qui c'est qui* ira ? », et c'est pourquoi on s'en écarte le plus souvent. Une attitude précisément inverse amène la langue populaire à employer à contre-sens la formule correcte. On entend parfois des phrases comme les

suivantes : « Je sais pas à qui *est-ce* », « I resteront où *est-ce* qu'i sont », « Voilà l'endroit où *est-ce* qu'on s'est arrêté hier ». Mais ce ne sont ici que des exceptions sans portée.

Ainsi, tandis que le langage populaire dit : « *Qui c'est qui* l'a fait ? » et « Je ne sais pas *qui c'est qui* l'a fait », la langue cultivée dira : « *Qui est-ce qui* l'a fait » et « Je ne sais pas *qui est-ce qui* l'a fait ». Cette préférence pour la forme directe ne date pas d'hier. Elle s'observe dès le XVIIe siècle chez Balzac et Fénelon [1]. On la retrouve chez Marivaux : « Elle ne sait pas *qui est-ce qui* s'enquête [2]. » Voilà qui justifie tout à fait ceux qui emploient des formes comme : « je me demande *qu'est-ce qui* vous amène » et « J'aimerais savoir *qu'est-ce que* vous ferez ». Ces tournures sont d'autant plus admissibles ici qu'on ne saurait employer *c'est* au lieu de *est-ce* sans revenir à un emploi archaïque qui a disparu de la langue. Il est donc curieux que l'usage le plus commun s'en tienne à « Je me demande *ce qui* vous amène » et « J'aimerais savoir *ce que* vous ferez ».

Cette défiance à l'égard de *c'est* que nous venons d'observer dans l'interrogation indirecte, se retrouve ailleurs encore. Pourquoi « cela est-il vrai ? » est-il tenu pour très littéraire et « c'est-il vrai ? » pour très familier ? La construction est la même dans les deux cas et *ce* n'est qu'un *cela* plus ancien. Mais justement à cause de son âge *ce* a été chassé peu à peu de la plupart de ses emplois et on ne le trouve plus guère que devant les relatifs et le verbe *être*. Il a ainsi perdu presque toute valeur démonstrative et, en particulier, placé devant *être* il fait corps avec le verbe. *C'est* forme ainsi une locution à prendre d'ensemble, qui est bien près d'échapper à l'analyse. Il semble donc surprenant de reprendre par un *il* postposé un sujet dont la présence même paraît incertaine. De là l'air équivoque de *t-il* qui attire l'attention et fait penser au *ti* populaire. Aussi la langue littéraire bannit-elle absolument ce genre de phrases. Même dans la conversation bien des gens ne les admettent pas. Dès le XVIIIe siècle elles sont signalées au ridicule : « *C'est-il* poli ce que je vous dis là ? » lit-on chez Beaumarchais [3] : c'est

1. Haase, *ouvr. cit.*, p. 97.
2. *Vie de Marianne*, éd. Garnier, t. I, p. 145.
3. *Le Barbier de Séville*, II, XIII.

le comte Almaviva qui parle, mais il fait alors le personnage d'un cavalier pris de vin, et l'intention comique du passage n'est pas douteuse. Malgré tout, ces phrases n'ont au fond rien d'incorrect et, en dépit des puristes, la langue familière continue à se les permettre. On entend journellement : « C'est-il fait à Paris, ça ? », « D'où c'est-il venu ? », « Quand c'est-il arrivé ? », « Pourquoi c'est-il fermé ? », « Combien c'est-il, ça ? ». Mais même dans la conversation familière il semble qu'on observe ici quelques nuances. L'adjectif après *c'est-il* paraît moins admissible que le participe. « C'est-il vrai ? » éveille plus de scrupules que « C'est-il fabriqué en France ? », et « C'est-il vrai que... » dépasse peut-être la limite permise. De même, devant un pronom personnel ou démonstratif, *c'est-il* ne se montre qu'avec une certaine hésitation, et la gêne devient plus grande encore si ce pronom est un féminin. Balzac fait dire à la « grande Nanon » du *Père Grandet* « *C'est-il* vrai que voilà Mademoiselle au pain et à l'eau pour le reste de ses jours [1] ? » et, à propos d'une lettre, « *C'est-il* celle que vous attendez [2] ? ». Il est à croire que bien des gens cultivés approuveraient ici l'intention de Balzac et laisseraient aux « Nanon » d'aujourd'hui des tournures qui ont le tort de paraître suspectes. Mais c'est un point où visiblement la langue tâtonne encore : elle n'a pas dit son dernier mot et il serait imprudent de vouloir devancer sa décision. En tout cas l'emploi de *c'est-il que* en tête d'une phrase (« *c'est-il que* vous ne voulez pas y aller ? ») ou comme simple formule d'interrogation (« *combien c'est-il qu'*il vous doit ? ») est tout autre chose et appartient exclusivement à la langue populaire.

A côté des deux formes *est-ce que* et *qu'est-ce que*, nous devons noter l'entrée en scène récente d'une troisième locution qui, dans un emploi du reste tout limité, gagne chaque jour du terrain. Il s'agit de *ce que* exclamatif. On sait que le tour interrogatif se prête très bien à rendre l'exclamation. C'est ainsi que la langue populaire dira « J'ai *ti* eu mal à la tête ! » ou la langue littéraire « Ai-je assez souffert ! ». De même dans la langue de la conversation : « Nous en a-t-il dit, des sottises ! »

---

1. *Eugénie Grandet*, éd. Calmann Lévy, 1891, p. 188.
2. *Ibid.*, p. 227.

Mais il est remarquable qu'ici *est-ce que* ne semble pas apte à remplacer l'inversion. « Est-ce qu'il nous en a dit, des sottises ! » à moins qu'on n'y mette l'intonation très juste, exprimera nécessairement une question. De là la nécessité de recourir à une autre locution : « *Ce qu'*il nous en a dit, de sottises (ou : des sottises) ! » On voit quelle est l'origine de ce tour : il n'y a là qu'une phrase inachevée : « *Ce qu'*il nous a dit de sottises, *c'est* étonnant. » *Ce* sujet d'un verbe sous-entendu est complété par « de sottises ». A l'ellipse près, c'est un tour très usuel : « *Ce qu'*il y a *de vrai* dans tout cela, *c'est* que... » Mais *ce* à force d'être accolé à *que* finit par en devenir inséparable, et suivant un procédé que nous avons observé plus d'une fois déjà, *ce que* devient une formule qui ne se laisse plus analyser. Le complément de *ce* devient alors complément du verbe : « Ce qu'il nous a dit *des* sottises ! » La phrase suivante, en même temps qu'elle exprime le verbe généralement sous-entendu, montre avec quelle facilité on passe d'un type de construction à l'autre : « Et *c'est* effrayant, *ce qu'*il prête *d'intentions subtiles* aux rédacteurs souvent pressés de ces bulletins militaires. Et *c'est* effrayant aussi, *ce qu'il fait crédit* aux informations du haut commandement allemand [1]. » C'est ainsi qu'on arrive à des phrases aujourd'hui très usuelles : « Ce qu'i fait froid ! Ce que ça glisse ! Ce qu'on s'ennuie ! » *Ce que* est devenu un équivalent courant de *comme* : « Comme il fait froid ! Comme on s'ennuie ! »

Ces phrases, que bien des gens sans doute éviteraient encore, appartiennent évidemment — comme « c'est-il vrai » — à la variété la plus familière de la langue de la conversation. Il y a en effet à l'extrême limite du parler courant tout un domaine où voisinent sans façon, à côté d'une syntaxe correcte, des prononciations relâchées, des abréviations commodes, des constructions fautives et même un assez grand nombre de vulgarismes. C'est ce domaine que nous allons maintenant explorer. « C'est-il vrai », « ce que » exclamatif nous ont ouvert la porte.

Nous rencontrons d'abord *qu'est-ce que c'est que*. Nous savons déjà que cette forme, malgré son aspect hétéroclite, s'emploie même dans la littérature, qui lui fait rendre à l'occasion des

1. Tristan Bernard, dans le *Journal* du 10 octobre 1915.

nuances très délicates. Il y a aussi un emploi très justifié de *qu'est-ce que c'est que* dans la langue de la conversation. « *Qu'est-ce qui* ne va pas ? *Qu'est-ce qui* ne va pas ? *Qu'est-ce que c'est qui* ne va pas ? » Une question posée d'un ton ferme est répétée avec une nuance d'impatience et, la réponse se faisant attendre, est reprise une troisième fois avec une ampleur qui permet à la voix de s'étaler. Mais cette forme intensive, pas plus que celles qui l'ont précédée, n'a échappé à l'usure, et trop souvent, il ne reste plus dans *qu'est-ce que c'est que* qu'un pesant synonyme de *qu'est-ce que*. « *Qu'est-ce que c'est qu'*il vous a dit ? », « *Où est-ce que c'est que* vous avez mis ce chapeau ? »

Une autre distinction qui est en train de disparaître, c'est celle que la langue faisait entre *qui est-ce qui* (*que*) et *qu'est-ce qui* (*que*). *Qu'est-ce qui* a remplacé le sujet neutre *qui* dans l'ancien « qui vous amène ? » ; *qu'est-ce que* est un allongement fréquent du *que* régime neutre. De même *qui est-ce qui* et *qui est-ce que* se substituent souvent au *qui* sujet-régime personnel. Il y a donc là deux formes parallèles mais non semblables, dont l'une servira à désigner les choses et l'autre les personnes ; ou plutôt chacune donnera une double indication : le premier *qui* ou *que* annonce une personne ou une chose, le deuxième fait connaître si l'interrogatif est sujet ou régime du verbe suivant :

(kiɛski) qui est-ce *qui* (kɛski) qu'est-ce *qui*
(kiɛsk) qui est-ce *que* (kɛsk) qu'est-ce *que*.

Distinction excellente, qu'il y aurait eu intérêt à maintenir. Malheureusement, elle était menacée avant même d'être bien établie. Dès le XVe et le XVIe siècle on relève des exemples de confusion entre l'interrogatif neutre et l'interrogatif personnel. Et la méprise s'explique assez naturellement. En s'informant de l'origine d'un bruit, d'un coup frappé à la porte par exemple, on peut penser à quelqu'un ou à quelque chose, et suivant les cas on dira *qui est-ce* ou *qu'est-ce*. « [Elle] s'en va droit à la porte où elle ouyt frapper. Et en demandant *qui est-ce* fut respondu le nom de celuy qu'elle aimoit [1]. » « Et en montant un petit degré fort obscur, le procureur de sainct Aignan...

1. *L'Heptaméron*, p. 153.

commença à ouyr le bruit et en demandant *qu'est-ce*, luy fut dit que c'estoit un homme qui vouloit secrettement entrer en sa maison [1]. » Dans ces deux exemples de l'*Heptaméron*, chacune de ces formes est à sa place. Mais il est évident que là où l'incertitude est plus grande ou le temps de la réflexion moins long, on pourra prendre facilement une forme pour l'autre. Et la forme neutre qui restreint moins le champ du possible, aura des chances de se présenter la première à l'esprit. De là des exemples comme les suivants : « Emy ! *qu'est ce là que* j'oy crier ? — C'est moy, de par Dieu, c'est moy, dit le mary [2] ».

> Paix la, paix ! *Qu'est-ce qui* me crie ?
> Je suis Folie : qui es tu [3] ?

> [Le Capitaine] — Frappe, frappe, que l'on t'entende.
> [Janne] — *Qu'est-ce là qui* frappe si fort ?
> [Le Cap.] — Amis, Janne [4].

On voit qu'il tend ainsi à se constituer, aux dépens de *qui est-ce que*, une forme mi-neutre, mi-personnelle qui, au moins dans certains cas où subsiste un léger doute, sera la seule employée. Elle ne se montre guère au XVIIe siècle où les textes sont peu accueillants aux formes familières. On la verra reparaître plus tard, et avec un emploi si étendu qu'on ne pourra plus plaider les circonstances atténuantes. On sent que la langue — qui par ailleurs favorise l'établissement d'une distinction entre formes neutres et formes personnelles — veut ici se débarrasser d'une complication qui déroute son esprit simpliste. Ces formes qui se déclinent à l'initiale aussi bien qu'à la désinence (kiɛski), (kiɛsk), (kɛski), (kɛsk), imposent sans doute un trop lourd fardeau à des cerveaux peu habitués à des variations de ce genre. Dès la fin du XVIIIe siècle on signale des exemples de *qu'est-ce qui* pour *qui est-ce qui* dans Beaumarchais. Il s'en retrouve dans Dumas fils, dans Labiche, ailleurs

1. *L'Heptaméron*, p. 5.
2. *Les Cent Nouvelles nouvelles*, t. I, p. 163.
3. *Sottie des Béguines* (1523), dans Picot, *ouvr. cit.*, t. II, p. 280.
4. Belleau, *La Reconnue*, dans *Ancien théâtre français*, t. IV, p. 418.

encore [1]. Aujourd'hui cette confusion, quoique blâmée par les grammairiens et évitée par les puristes, est courante. Quelques-uns, il est vrai, emploient des formes intermédiaires comme (kīɛski, kjɛski), qui se distinguent encore très suffisamment de la forme neutre. Mais beaucoup d'autres vont jusqu'au bout et disent franchement (kɛski, kɛsk) dans tous les cas. Il ne semble pas que cette simplification expose à des méprises fâcheuses, mais elle nuit certainement à la netteté du langage. (kɛski vu z ekri ?) signifie à la fois « *qui* est-ce *qui* vous écrit ? » et *qu*'est-ce *qu*'il vous écrit ? ».

Nous venons de noter que (ki ɛski) devient parfois (kjɛski). Ce passage de (i) à (j) devant une voyelle est très conforme aux habitudes du langage : c'est ainsi que (nasion), *nation*, est devenu (nasjon). Supprimer au contraire toute trace de l'*i* de (ki), c'est une simple négligence qui ne s'explique que par le désir d'aller vite. Ce n'est pas la seule qu'on puisse signaler dans la conjugaison interrogative. Il arrive fréquemment que ce soit *est-ce que* qui perde sa voyelle initiale. D'où des formes très fréquentes comme : (kôbiêsk), combien (e)st-ce que je vous dois ? » — (komâsk), « comment (e)st-ce que vous faites ça ? » — (kâsk), « quand (e)st-ce que vous partez ? — (purkwask), « pourquoi (e)st-ce que vous n'étiez pas là ? » On entend même (kiski), « qui (e)st-ce qui vous a dit ça ? », quoique le premier *i* ne soit jamais très net et ressemble plutôt à un (*e*) ; on a ainsi une forme (keski) qui se confond facilement avec (kɛski) signalé plus haut.

On retrouve la même contraction avec *où* : (usk), « où (e)st-ce que tu nous mènes ? » Mais là il est arrivé quelque chose de curieux. Pour une raison ou pour une autre — probablement parce qu'elle est plus fréquente — cette abréviation a été remarquée de bonne heure. Elle a surpris et elle a dès lors choqué. Déjà Beaumarchais la considère comme vulgaire, et il fait dire au « petit patouriau de chèvres » Grippe-Soleil : « C'est fête aujourd'hui dans le troupiau ; et je sais *ous-ce-qu'est* toute l'enragée boutique à procès du pays [2]. » Depuis, cette

1. J. Storm, *Dialogues français*, Cours supérieur, éd. allemande, 1900, p. 13, n. 1.

2. *Le Mariage de Figaro*, II, XXII.

prononciation a été relevée et raillée bien des fois. Elle est un sujet de plaisanterie perpétuel. Mais parmi ceux qui se moquent ainsi de *ousque* et rougiraient d'employer un vulgarisme si notoire, combien en est-il qui aient toujours évité *quansque* et *combiensque* ? La tentation d'abréger *est-ce que* après une voyelle est si forte que la plupart des gens ne se résignent pas à prononcer (u ɛsk) « où est-ce que ». On veut quelque chose de plus bref. D'autre part *ousque* est un épouvantail dont il faut se tenir à bonne distance. De là une forme de compromis (wɛsk), qui peut même s'obscurcir en (wəsk). Il n'y a parfois ici qu'une bien mince nuance entre une forme correcte et un gros vulgarisme.

A côté des abréviations que nous venons d'indiquer, il en existe une deuxième série qui met en œuvre un procédé différent mais comprend les mêmes locutions. Cette fois ce n'est plus le *e* initial de *est-ce que* qui disparaît, c'est *que*. On entend :

qu'est-ce tu veux ?
combien est-ce tu as perdu ?
quand est-ce vous partez pour Versailles ?
comment est-ce vous faites ça ?
pourquoi est-ce vous riez si fort ?

Parfois on combine les deux séries en une seule. On entend non seulement « où s tu veux aller ? », suspect d'entrée de jeu, mais « mais quand-ce vous partez ? » (kâ s vu parte). Ainsi la locution *est-ce que* qui au XIIe siècle comptait trois syllabes de pleine sonorité et de pleine signification, et qui précisément à cause de son apparence robuste a été appelée à renforcer au XVe siècle les interrogatifs affaiblis, est aujourd'hui elle-même bien usée par l'âge. Ramenée en temps ordinaire aux trois sons (ɛsk), elle en perd fréquemment un de plus (sk) ou (ɛs), et enfin à l'occasion, comme nous venons de voir, elle se réduit à un unique (s), qui pourrait peut-être bien disparaître lui aussi un jour. Ainsi les langues se modifient et changent d'aspect. En attendant, ces abréviations violentes sont moins répandues que celles de la première série, et elles seraient regardées avec défiance, — si on les remarquait. Mais elles font leur chemin sans éveiller l'attention. Quelques-unes sont particulièrement fréquentes, « qu'est-ce tu veux ? » par exemple.

Faut-il mentionner ici le fameux *kekseksa*, immortalisé par Victor Hugo dans un chapitre des *Misérables*[1] ? C'est, bien entendu, une forme populaire, « qué que c'est que ça », et elle est à juste titre mise dans la bouche de Gavroche. Mais il semble qu'on s'en serve parfois dans la langue correcte. Pourtant, c'est le plus souvent avec une nuance de plaisanterie, et il n'y a peut-être là, dans la plupart des cas, qu'une réminiscence « littéraire ». La forme familière de « qu'est-ce que c'est que ça ? » est certainement (kesseksa), « qu'est-ce c'est que ça ».

Les formes que nous venons d'indiquer en dernier lieu — c'est-il vrai ? ce qu'il fait beau ! qu'est-ce que c'est que vous dites ? qu'est-ce qui est venu ? quand (e)st-ce que vous partez ? qu'est-ce que tu veux ? — appartiennent, quoique à des titres divers, à la langue la plus familière et la moins surveillée, mais toutes, sauf *ousque*, sont des formes acceptées, et, dans la mesure où le consentement presque général règle l'usage, des formes « correctes ». Il nous reste à signaler un emploi nettement fautif, qui est en désaccord, sinon avec les tendances, du moins avec les constructions normales du français cultivé, et qui tend à se généraliser. C'est la construction du type « où que tu vas ? ». Nous savons qu'il y a là une des tournures essentielles de la langue populaire, où elle rend de grands services. Elle est courante à Paris et sur presque tout le domaine de la langue d'oïl. Elle est employée sans hésitation par des gens qui se feraient scrupule de se servir du *ti* interrogatif. Elle fait partie de la syntaxe des demi-cultivés. Elle a un long passé. Elle est commode. Rien d'étonnant qu'elle se soit insinuée dans la langue correcte. Bien entendu, elle n'y est pas officiellement admise. Les gens cultivés qui l'emploient à l'occasion savent que c'est une faute, mais elle ne les choque pas. Ils s'en sont peut-être servis dans leur enfance et ils n'ont pas réussi à s'en débarrasser. Ou encore ils ont l'illusion de l'employer volontairement et de ne s'en servir qu'à bon escient, à titre d'expérience et comme par manière de coquetterie « démocratique » strictement limitée. Ou enfin — c'est un

1. Éd. Hetzel-Quantin, t. IV, p. 226.

cas fréquent — elle s'est glissée à leur insu dans leur parler, et ils en sont les premiers surpris : c'est aussi à leur insu qu'ils l'emploient et s'ils s'en aperçoivent ils se reprennent. Mais que les uns ou les autres le veuillent ou ne le veuillent pas, cette construction a des droits sur eux. Ils lui ont donné des gages. Que leur attention se relâche, que leurs scrupules s'atténuent, et le vulgarisme poussera toute grande la porte qui était entr'ouverte. C'est ainsi sans doute que commencent les emplois nouveaux. Pour « où que tu vas ? » la porte semble dès maintenant entrebâillée. Si une réaction ne se produit, il entrera certainement. Nous avons entendu un médecin, causeur spirituel et disert, habile à tirer parti des ressources de la langue qu'il connaissait bien, dire néanmoins : « Combien *qu*'i en a à passer ? », « A quoi *que* ça sert ? A quoi *que* ça sert ? Je me demande à quoi ça sert. » Ce n'est pas un cas exceptionnel.

Est-ce que et *qu'est-ce que* restent les formes fondamentales de la langue courante. Mais il importe de signaler l'existence d'autres tournures qui, répondant aux mêmes besoins, mettent en œuvre des procédés différents. Il est certain qu'on emploie souvent la simple phrase affirmative, que le ton montant transforme en question. La langue écrite connaît cet emploi, mais elle ne le favorise pas, car, privé du secours de la voix, il ne tend pas à la clarté. La langue parlée au contraire tire le plus grand parti des modulations musicales qui constituent l'intonation. En particulier, elle leur fait exprimer des nuances de syntaxe [1]. Ici, par exemple, le ton montant dispensera de l'inversion et évitera même l'emploi d'une forme interrogative : « Vous viendrez ce soir ? » : clarté indéniable, économie d'effort certaine. Aussi les phrases de ce genre sont-elles extrêmement fréquentes. On ne peut pourtant pas les employer en toutes circonstances. Il semble qu'elles se rencontrent surtout en deux cas. C'est d'abord quand la réponse ne fait pas de doute. « Vos enfants vont bien ? » (on sait qu'ils ne sont pas malades). « Je vous verrai demain ? » (on en est sûr d'avance). Ou encore quand la réponse est attendue sans la moindre impatience. « Vous allez à ce banquet jeudi ? » (dit sur un ton uni et gri-

1. Voir Grammont, *Traité pratique de prononciation française*, 2e éd., 1920, p. 177 et suivantes.

sître avec une légère montée de la voix sur la 1re syllabe de « banquet »). Entendez : il m'est indifférent que vous y alliez ou non. C'est le type de l'interrogation de pure politesse. Si la question se fait plus pressante, on peut conserver le tour direct à condition de le relever par *n'est-ce pas* ? qui met à la fin de la phrase comme un point d'interrogation : « Vous me promettez de le lui dire, n'est-ce pas ? »

Il est à noter que toute interrogation, de quelque façon qu'elle s'exprime, s'accompagne en français, comme en beaucoup d'autres langues, d'un ton montant. La montée de la voix ne se produit pas toujours au même endroit, mais elle ne manque jamais. Il est donc commode de s'adresser à cet élément invariable pour lui faire rendre le tout de l'interrogation ; et il n'est pas étonnant que la langue ait cherché à appliquer ce procédé même aux phrases qui commencent par un mot interrogatif.

Et elle [la bibliothèque] rouvre quand ?
Et vous en aurez quand [des nouvelles] ?
Vous resterez ici jusqu'à quelle époque ?
Il y a combien d'ici jusqu'à chez vous [1] ?
Nous sommes le combien aujourd'hui ?
Vous avez vu qui là-bas ?
Vous pensiez à quoi alors ?
Vous irez où cet été ?

Ces phrases ne pénètrent guère dans les livres, parce qu'elles font l'effet d'être amorphes ou désarticulées. Elles sont pourtant très fréquentes et semblent gagner du terrain. C'est que, supprimant l'inversion et dispensant néanmoins de la formule *est-ce que*, elles demandent comme celles de tout à l'heure un minimum d'effort. Mais qu'on y prenne garde : ces phrases introduisent dans la langue une note singulièrement nouvelle. Rejeter le mot interrogatif après le verbe, lui enlever sa place privilégiée, le réduire à un rôle de complément secondaire, c'est bouleverser les règles les mieux établies de la syntaxe, c'est rompre non seulement avec la tradition française mais

1. Ces quatre premières phases sont tirées de la brochure déjà citée de M. Löseth, p. 9.

avec la tradition latine, c'est aller à l'encontre de vingt-quatre siècles d'histoire. Il n'est pas surprenant que la langue écrite refuse de prendre au sérieux des phrases qui lui font l'effet de balbutiements d'enfant.

Les phrases de la langue populaire du type « où vous allez ? » que nous qualifiions plus haut de « révolutionnaire » poussent au fond moins loin leur dédain de toute tradition. Car si elles défont l'œuvre du moyen âge français, elles respectent au moins les habitudes latines : elles suppriment l'inversion, mais laissent en tête le mot interrogatif. Il y a là toutefois une sorte de compromis bâtard qui donne à ces phrases une allure louche. « A quelle date vous avez été blessé ? » est moins révolutionnaire que « Vous avez été blessé à quelle date ? » et choque davantage. La langue écrite y voit non plus une bizarrerie sans conséquence, mais une grave incorrection. La langue parlée fait également grise mine à ces tournures, mais elle est loin de leur être aussi réfractaire qu'elle en a l'intention. Elle a subi ici encore l'influence de la langue populaire. Sans doute personne ne dira : « Où vous allez ? », mais « Où vous allez comme ça ? » paraîtra moins étrange. « Pourquoi vous ne venez pas avec nous ? » ne détonnera pas trop. « A quelle heure vous êtes parti ? Quelle heure il est ? Depuis quand vous êtes là ? » ne surprennent plus du tout. « A la suite de quoi il a eu ça ? » demande un médecin à un collègue. Et enfin qui ne dit pas ou n'a pas dit :

Combien ça vaut, ça ?
A quoi ça sert ?
Comment ça va ?
Combien c'est ?
Combien ça pèse ?

Certaines de ces phrases sont incontestablement reçues, « Comment ça va ? » par exemple. D'autres sont bien près de l'être ; ce sont surtout celles qui ont *ça* pour sujet. Il y a là une tendance qui pourrait mener la langue fort loin.

XVII

L'étude qui précède nous a montré dans quel étroit rapport

de dépendance vivent, l'une par rapport à l'autre, les trois grandes variétés du français contemporain. La langue littéraire subit l'influence de la langue de la conversation et réagit sur elle ; le parler familier se laisse gagner par des tournures populaires et inversement la langue populaire tend parfois vers plus de « correction ». On est amené à se demander s'il ne faudrait pas tenir compte d'un quatrième élément, qui pourrait avoir son importance. Le français populaire n'est pas seulement en contact avec la langue correcte, mais sur presque toute l'étendue du territoire il voisine de très près avec les patois. On peut même dire que la plupart des gens qui parlent patois dans le petit cercle de la famille ou des proches connaissances ont comme seconde langue le français populaire, qui leur sert dans leurs relations avec le reste du monde. On ne saurait donc imaginer d'intimité plus complète entre deux langues. Dans ces conditions, il serait étrange qu'il n'y eût pas influence réciproque. Sans doute, c'est le français populaire qui dans cette association est le partner principal. Il a pour lui le prestige que lui donnent son universalité et sa ressemblance avec la langue correcte. Le patois, qui est essentiellement l'idiome d'un petit groupe, est conscient de cette infériorité et il se laisse probablement marquer d'une forte empreinte. Pourtant, si chaque patois limité à son étroit domaine est impuissant à agir au dehors, il y a dans l'ensemble des patois un principe de vie, une force qui ne peut manquer de se manifester. Il ne serait pas surprenant qu'ici ou là, le français populaire subît la poussée de cette force et qui sait ? la transmît à l'occasion jusqu'à la langue correcte elle-même. Il y a donc quelque utilité ici à jeter un rapide coup d'œil sur l'*Atlas linguistique de la France* [1]. Il ne s'agit pas d'étudier dans le détail les formes que prend l'interrogation dans les divers patois. Il y faudrait sans doute bien d'autres documents que l'*Atlas* et c'est un travail que, malgré son intérêt, nous laissons à de plus compétents et de mieux informés, le soin d'entreprendre. Nous voulons simplement ici rechercher quelles sont dans le domaine de l'interrogation les tendances générales des patois et en quoi elles se

1. De MM. Gilliéron et Edmont.

rapprochent ou s'écartent des tendances générales du français. En d'autres termes, il s'agit surtout de vérifier les résultats auxquels nous sommes parvenus, et c'est à quoi l'*Atlas linguistique* nous servira excellemment.

Dix cartes de l'*Atlas* nous fournissent des renseignements sur l'interrogation. Six d'entre elles présentent des phrases qui commencent par un mot interrogatif. Ce sont ces cartes que nous étudierons d'abord. Voici les questions qui avaient été posées : 1. **Où vas-tu** ? (1,25), 2. **Quel temps fait-il** ? (28,1291), 3. [*Comment*] **crie-t-il** ? (8,355), 4. [*Quel âge*] **as-tu** ? (2,86), 5. **Pourquoi ne vous mariez-vous pas** ? (18,817), 6. **Qui veux-tu** [*que ce soit* ?] (31,1416). Examinons les versions patoises. La première chose qui frappe, c'est qu'elles se partagent en deux groupes, celles qui conservent l'inversion et celles qui la suppriment. Il n'est pas besoin de longue réflexion pour affirmer que les premières sont les plus anciennes. Elles continuent une tradition qui pendant des siècles a été conservée par le français tout entier et qui même aujourd'hui, à quelques exceptions près, est encore maintenue par la langue littéraire. Le second groupe appartient évidemment à des patois qui ont innové, en accord ou en désaccord avec le français, c'est ce que nous allons voir. Il est à remarquer que la composition des deux groupes varie suivant la question qui est posée. « Où vas-tu ? », « Quel temps fait-il ? », « Quel âge as-tu ? » excluent bien plus généralement l'inversion que « Pourquoi ne vous mariez-vous pas ? » et « Qui veux-tu que ce soit ? ». C'est dire, *pourquoi* étant un composé de *pour* et de *quoi* (ou de *que*), que les adverbes ont rompu avec l'ancienne tradition plus facilement que les pronoms. On aurait peut-être pu prévoir ce résultat [1]. Les départements [2] qui ne montrent pas trace d'inver-

1. Voir page 258.

2. Il ne s'agit ici que des départements de langue d'oïl, y compris le franco-provençal. Nous comptons comme autant de départements les Iles Anglo-Normandes et la Suisse romande. Les départements de langue d'oc, pour plus d'une raison, n'ont pas pris part au grand mouvement dont nous retraçons le cours dans cet article. En quelques points toutefois ils ont sub l'influence des patois du nord : nous ne signalons qu'exceptionnellement ces cas, qui mériteraient une étude spéciale.

sion sont pour le n° 1 (*où vas-tu ?*) au nombre de 28, de 25 pour le n° 2 (*quel temps* fait-il *?*) et le n° 3 (*comment crie-t-il ?*), de 24 pour le n° 4 (*quel âge as-tu ?*) et seulement de 12 pour le n° 5 (*pourquoi ne vous mariez-vous pas ?*) et de 8 pour le n° 6 (*qui veux-tu que ce soit ?*). Ces listes ne coïncident pas exactement, à l'étendue près. C'est ainsi que la liste 1 (28) ne comprend pas la liste 2 (25), plus 3 départements complémentaires, mais elle comprend 22 départements de la liste (sur 25), plus 6 départements nouveaux. A l'égard des autres listes, même léger flottement. Cependant il reste un bloc assez important qui se maintient au moins dans trois listes, et un petit noyau qui se retrouve dans toutes. Seine, Aube, Eure-et-Loir sont absolument exempts d'inversion, c'est-à-dire au fond le pays de Paris, de Troyes et de Chartres : l'extrémité sud de la Seine-et-Oise et la moitié méridionale de la Seine-et-Marne, qui n'ont pas non plus l'inversion, relient les unes aux autres les différentes parties du groupe. C'est donc là que s'est produite tout d'abord la résistance à l'inversion, et le fait n'est pas pour surprendre : ici comme ailleurs, le langage de l'Ile-de-France et de ses voisins immédiats a imposé sa suprématie.

Si nous ajoutons maintenant les départements qui apparaissent dans cinq listes, nous voyons que le groupe original s'arrondit avec la Seine-et-Marne et que la résistance se propage vers le sud (Loiret), vers l'ouest (Sarthe, Orne, Iles Normandes) et aussi vers le nord (Pas-de-Calais) : dans les deux derniers cas il y a une apparente solution de continuité géographique qui nous fait supposer des intermédiaires. Et en effet si nous passons aux départements qui se rencontrent dans quatre listes, nous trouvons que la Manche rattache les Iles Normandes à l'Orne et que la Seine-et-Oise, l'Eure, le Calvados, la Seine-Inférieure et la Somme, à l'ouest, l'Aisne et le Nord, à l'est, enserrent le Pas-de-Calais comme entre deux pinces. Vers le sud, la pointe du Loiret se prolonge par le Loir-et-Cher, le Cher et l'Yonne.

Cinq départements apparaissent dans trois listes. Avec l'Oise, nous comblons la dernière lacune qui restait au nord de Paris. Avec la Côte-d'Or nous poussons une pointe vers le sud-est. A l'ouest, l'Indre-et-Loire continue la Sarthe et le Loir-et-Cher, et le Cher s'adjoint l'Allier. A l'extrême est, la Meuse forme

un îlot qui se rejoindra tout à l'heure au bloc central. Quatre départements sont représentés dans deux listes. Le Morbihan constitue un îlot dans la presqu'île bretonne. Au sud-ouest, l'Indre prolonge l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Cher. Partant soit de la Côte-d'Or, soit de l'Allier et sautant par-dessus la Saône-et-Loire, l'impulsion atteint le Rhône. A l'est, la Marne rattache la Meuse à l'Aisne, la Seine-et-Marne et l'Aube. Enfin six départements ne se trouvent que dans une liste. Les Côtes-du-Nord rattachent le Morbihan aux Iles Normandes. Les Ardennes, la Meurthe-et-Moselle, les Vosges, et la Haute-Marne joignent tout l'Est au groupe central. Et au sud-est, la Nièvre comble une lacune entre l'Allier et la Côte-d'Or.

Examinons maintenant les départements qui au moins dans la moitié des cas offrent l'inversion. Nous obtenons comme précédemment six listes qui varient suivant la phrase à traduire, mais nous ne retiendrons que les départements qui figurent sur cinq ou six listes. Prenons d'abord ceux qui se retrouvent dans toutes les listes. Ils se divisent en deux groupes : groupe de l'ouest, Loire-inférieure, Vendée, Charente-Inférieure, Charente, Haute-Vienne, et groupe de l'est, Jura, Suisse, Haute-Savoie, Savoie, Ain, Isère. Ces deux groupes esquissent un demi-cercle qui se ferme au sud par la Corrèze, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le sud du département de la Loire, tous territoires appartenant à la langue d'oc. Si nous faisons intervenir les départements qui ne figurent que dans cinq listes, nous aurons à ajouter au 1er groupe les Deux-Sèvres, la Vienne et la Creuse, au 2me d'une part le Doubs et la Haute-Saône, d'autre part le Rhône. Le demi-cercle s'accentue ainsi au nord, mais il se rétrécit vers le sud : il se ferme maintenant par le Puy-de-Dôme et la Loire. Cette ceinture de départements représente la limite extrême qu'a atteinte l'impulsion partie de la région de Paris. Dans cette zone et à partir de cette zone, l'ancien procédé de l'inversion se maintient toujours. L'innovation qui a triomphé dans un large rayon autour de Paris n'a atteint ni le Jura, ni les Alpes, ni le Massif-Central, ni la Gironde, ni l'Océan.

En quoi consiste cette innovation ? Dans la grande majorité des cas, l'inversion est remplacée par la tournure avec *que*

(k), « où vas-tu ? » par « où que tu vas ? ». A la question 1 (*où vas-tu ?*) 13 départements répondent par (k) dans tous les points consultés, aux questions 2 (*quel temps fait-il ?*), 3 (*comment crie-t-il ?*) et 4 (*quel âge as-tu ?*) 21 dans chaque cas, à la question 5 (*pourquoi ne vous mariez-vous pas ?*) 11, à la question 6 (*qui veux-tu que ce soit ?*) 8. La Seine et l'Eure-et-Loir ont toujours (k) ; dans cinq listes sur six, la Seine-et-Marne, le Loiret, l'Orne, les Iles Normandes présentent (k) partout ; dans quatre listes sur six, Aube, Yonne, Loir-et-Cher, Sarthe, Manche, Eure, Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Somme sont dans le même cas, ainsi que dans trois listes sur six la Seine-et-Oise, le Cher et le Calvados. Nous sommes ici dans la région de Paris et ses prolongements les plus immédiats vers le sud, l'ouest et le nord. C'est donc la tournure par (k) qui, née dans l'Ile-de-France, a fait reculer peu à peu l'inversion. Il y a évidemment bien longtemps que ce mouvement a commencé. Autrement on ne s'expliquerait pas que (k) ait réussi à expulser de tant de patois un procédé qui devait avoir de profondes racines puisque des départements comme les Charentes, le Doubs, le Jura le retiennent encore après tant de siècles. Nous avons supposé que c'est vers la fin du xve siècle que le *que*, sorti des phrases interrogatives-indéfinies, a fini par devenir, dans la langue très familière (on ne peut pas encore parler de langue « populaire » à ce moment) un substitut de l'inversion interrogative. Il ne serait pas surprenant que ce tour qui devait si bien réussir ait pénétré dans les patois dès le xvie siècle.

Parfois ce n'est pas (k) qui apparaît, mais une forme voisine dont nous connaîtrons vite la provenance : (u k s e k tu va), (ki k ɛ e k te vœ) correspondent en effet à « où que c'est que tu vas ? » « qui que c'est que tu veux ? » du français populaire. Ces formes allongées ne sont pas fréquentes : l'*Atlas* ne nous les montre que dans les cartes *où vas-tu ?*, *qui veux-tu ?* et *comment crie-t-il ?* et aux seuls départements qui suivent : Seine-et-Oise, Oise, Somme, Pas-de-Calais, Nord (un exemple isolé dans l'Orne et un autre en Suisse). Là encore l'impulsion est partie des environs de Paris, mais elle ne s'est propagée, ou peu s'en faut, que dans une unique direction, suivant une ligne sud-nord presque droite. Le peu d'extension de ces formes montre qu'elles ne sont pas entrées depuis bien longtemps dans

les patois. On pourrait en conclure que le français populaire lui-même ne les a connues qu'à une date assez tardive. Conclusion en soi très probable, car ces formes supposent non seulement l'existence, mais le triomphe de la locution *est-ce que*, et par là elles nous font descendre déjà jusqu'en plein XVIIe siècle. Il est probable qu'aux environs de Paris ces formes allongées ont remplacé d'anciens (k). Plus au nord, dans la Somme et le Pas-de-Calais, elles ont peut-être succédé directement à l'inversion originelle.

D'autres patois remplacent l'inversion non par (k) ou un de ses dérivés mais par (sk), c'est-à-dire par [*où*] *est-ce que*, [*qui*] *est-ce que*, etc. Ils sont beaucoup moins nombreux. On trouve ces formes surtout au nord-est, Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne, Vosges, Haute-Saône, Belfort, extrême nord de la Suisse. On peut en conclure que ces départements ont conservé l'inversion longtemps après qu'elle avait disparu dans les patois de l'Ile-de-France et ceux de l'ouest immédiat de Paris. (sk) est en effet, en français, une forme postérieure à (k). Elle s'établit au XVIe siècle, et on peut conjecturer que dès le XVIIe siècle elle a commencé à affecter les patois ; mais elle ne pouvait pénétrer dans ceux qui s'étaient déjà débarrassés de l'inversion ; elle y rencontrait une forme très solide (k) qui devait s'opposer à toute tentative de sa part. Là où nous trouvons une majorité de formes en (sk), nous sommes conduits à supposer que la substitution est de date relativement récente. Mais ici encore il faut tenir compte des types de question. « Où vas-tu ? », « qui veux-tu ? » et « comment crie-t-il ? », ont importé (sk) dans une mesure bien autrement large que « quel temps fait-il ? » et « quel âge as-tu ? » ; « pourquoi ne vous mariez-vous pas ? » n'a introduit que 3 ou 4 (sk). Ceci nous montre que *où est-ce que*, *qui* (*que*) *est-ce que* et *comment est-ce que* ont plus de force d'expansion que les autres formules, et l'état du français parlé moderne confirme ce fait. « Quel âge que tu as ? » et « quel temps qu'il fait ? » sont d'autre part des concurrents redoutables, et cela ne peut nous surprendre : ce sont des formes que nous voyons poindre dans les textes même — dans l'interrogation indirecte, il est vrai — dès l'origine de la langue [1]. Elles ont la force et

1. Voir *Romania*, t. XLV, 1919, p. 238 ss.

l'aisance que leur donne un long passé. Ainsi le département des Vosges répond à « quel temps fait-il ? » par 2 inversions et 12 (k), à « quel âge as-tu ? » par une inversion et 13 (k) ; « pourquoi ne vous mariez-vous pas ? » montre 4 inversions et 6 (k) ; en revanche la carte « comment crie-t-il ? » accuse 8 (sk) contre 5 (k), la carte « qui veux-tu ? », à l'exception de 2 inversions, n'offre que des (sk), et la carte « où vas-tu ? » n'a que des (sk). C'est ce département qui offre le plus de formes en (sk) : après viennent la Meurthe-et-Moselle et la Meuse. Il est facile d'en conclure que le groupe oriental des départements qui retiennent l'inversion se continuait, il n'y a pas bien longtemps encore, au nord de la Haute-Saône, par les Vosges, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle. (sk) apparaît aussi très naturellement dans la Haute-Saône, à côté de l'inversion, puis dans la Haute-Marne. Les Ardennes, le Nord et le Pas-de-Calais offrent assez de formes en (sk) pour nous faire deviner que le demi-cercle dont nous parlions plus haut — qui marque la lisière du domaine où s'est conservée l'inversion — rejoignait la Manche et formait ainsi, ou peu s'en faut, un cercle complet. Si nous avions un atlas semblable à celui de MM. Gilliéron et Edmont pour chaque siècle depuis le XVIe, nous verrions une série de cercles concentriques qui, tracés autour de Paris, iraient sans cesse en élargissant le domaine gagné sur l'inversion.

Si dans cette lutte contre l'inversion on veut mesurer toute la vitalité de *est-ce que*, il faut tenir compte d'une forme parallèle *est-il que* qui a eu, elle aussi, un certain succès. La rivalité de *ce* et de *il* se présente ici sous un jour assez inattendu, mais nous pouvons en ce qui nous concerne négliger cet aspect de la question et considérer la seconde forme comme un calque ou un doublet de la première. Nous croyons retrouver *est-il que* dans un village de la Charente-Inférieure qui répond [comment] (et o ki kri) à la question « comment crie-t-il ? », et dans deux villages des Deux-Sèvres et de la Vendée qui à la question « où vas tu ? » répondent l'un par (u et o k tu va) et l'autre par (eur t u k te va). Et cette formule apparaît sûrement dans de nombreux exemples fournis par les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Isère. En voici quelques-uns : [comment] *te k* u krie) Isère, (ke tâ *ta ki* fa) Haute-

Savoie, [quel âge] (*te k* t a) Haute-Savoie, (peke *te k* o s [mariez pas]) Haute-Savoie. On a donc une combinaison où, entre les deux consonnes *t* (finale de *est*) et *k* (= que), prend place une voyelle obscure qui peut-être *i*, *e*, *a*, *o*, *u* et qui représente sans doute le pronom neutre *il* postposé au verbe *être*. Un département qui est contigu au groupe Savoie-Isère, la Loire, répond sur un point (w e k o gœl), et quelle que soit l'origine du *w*, le reste doit probablement s'interpréter « [comment] *est qu*'i gueule ? ». C'est encore la même formule mais cette fois la 3e personne *est* est représentée par sa voyelle et non plus par sa consonne finale et le pronom sujet tombe. Il est curieux de voir quel est l'entourage de ces formes : leur vraie signification en apparaîtra plus nettement. Nous choisissons la carte « comment crie-t-il ? » qui les présente en plus grand nombre que les autres. Dans la Charente-Inférieure sur 7 réponses 4 nous offrent l'inversion ; deux autres villages répondent par [comment] (i kri) et comment] (k o krij) ; un troisième hésite entre deux formes : [comment] (et o ki kri) et [comment] (kel cri] : ainsi trois procédés modernes partent à l'assaut de l'inversion et sur certains points deux arrivent à s'installer simultanément dans la place. Dans l'Isère, 9 réponses ne fournissent plus que 3 inversions ; un village répond par « comment i crie ? » et il n'y a pas moins de 5 formes du type (tek) = *est-il que*. Dans la Savoie, 9 réponses également, et 4 inversions : un village répond par « comment i crie ? », un autre par « comment i crie ti ? » ; restent une forme par (k) et 2 par (tek). Dans la Haute-Savoie, 7 réponses et 2 inversions : 2 villages répondent par « comment i crie » et 3 par des formules du type (tek). Sur tous les départements en question, à l'ouest comme à l'est, les autres cartes fournissent, quand il y a lieu, des indications analogues : dans les Charentes et la Vendée comme dans la province de Savoie et l'Isère le procédé par l'inversion recule peu à peu et plus encore, à l'heure actuelle, devant une forme apparentée à (sk) que devant (k). Que du reste on ne s'étonne pas de voir le « est » de *est-il* réduit presque partout ici à un unique *t*. Le cas se retrouve ailleurs. L'exclamation « *ti* possible ! » (= c'est-il possible ! est-ce possible !) est très répandue. Nous l'avons entendue bien souvent dans la Côte-d'Or, à l'est de Dijon, dans

la phrase « Mon Dieu *ti* possible[1] ! » ; M. Dauzat l'a signalée dans le Puy-de-Dôme[2] et on la retrouverait sans doute en bien d'autres endroits.

Finalement il convient de signaler un dernier fait à l'actif de *est-ce que*. On voit apparaître des formes isolées de (sk) un peu partout à la limite de l'ancien cercle tracé par (k), Sarthe, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Cher, Nièvre, Suisse, Belfort, Doubs, Aube, Somme. Un patois de la Meuse à la question « qui veux-tu ? » répond à la fois par (k) et (sk). On est ainsi conduit à se demander si (sk), forme plus récente et qui a le prestige d'appartenir au français correct, n'a pas de nos jours éliminé (k) comme agent de transformation des tours interrogatifs. A tout le moins, si cette substitution n'est pas chose faite, il semble bien qu'elle soit en voie de s'accomplir.

Jusqu'ici nous trouvons les patois en parfait accord avec le français. Même désir de renouveler les formes de l'interrogation, même tendance à employer (k) et (sk) pour arriver à leurs fins. Mais il est évident que si le même besoin s'est fait sentir partout, dans les villages comme dans les villes, l'initiative n'a pas été partout la même. Les patois ont docilement emboîté le pas au français : ils ont reçu des procédés tout faits. Ils s'adressent tantôt à (k), tantôt à (sk), mais ils frappent toujours à la porte du voisin. C'est du reste là une attitude qui cadre bien avec ce que nous savons par ailleurs de l'histoire des patois. Devons-nous conclure qu'ils n'ont eu aucune influence sur le développement des formes de l'interrogation et que dans leur lutte contre l'inversion ils ont servi jusqu'au bout sous les ordres du français ?

Ce serait méconnaître la portée de certaines indications dont nous n'avons encore rien dit et qu'il nous faut maintenant faire entrer en ligne de compte. D'abord les patois conservent malgré tout une certaine indépendance. Il leur arrive d'analyser les formes qu'on leur apporte, quitte à le faire à rebours. La

1. *Ti* particule indépendante à valeur exclamative peut prendre un sens nettement interrogatif en s'accompagnant de la négation *pas* : on a alors un équivalent populaire de *n'est-ce pas*. « Nous sommes d'accord, *t'y pas*, z'enfants ? » (Journal de Guignol, Lyon, 1865), E. Rolland, *Rom*. VII, 1878, p. 599. Mais il semble y avoir là un usage confiné à la région lyonnaise.

2. *Morphologie du patois de Vinzelles*, 1899, p. 214.

carte « Qui veux-tu ? » nous en offre d'intéressants exemples. Les formes (kes tu vœ), (ki es te vœ) que l'on relève dans le Nord et dans la Marne n'ont sans doute rien d'original, pas plus que (ues tu va) ou analogues qu'on trouve dans le Nord, l'Aisne, les Ardennes, la Marne, le Doubs et la Saône-et-Loire. C'est une prononciation empruntée au français très familier, et que nous avons signalée plus haut. Seulement cette suppression du *k* de (sk) semble avoir obscurci ces formes aux yeux de certains patois. Ils cherchent à en comprendre le mécanisme et ils n'y réussissent pas. Un obscur désir les pousse à accepter un tour nouveau, mais ce tour est étranger et l'économie leur en échappe. De la meilleure foi du monde ils vont le reproduire tout de travers. (Ki es te voe) du département du Nord devient dans un village voisin (ki es voe tu), et cette construction bizarre se retrouve dans tout un groupe de départements qui font bloc : Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Oise, Ardennes, Marne (elle se présente aussi au sud de la Nièvre). On voit ce qui s'est passé. A qui n'acceptait pas la locution les yeux fermés, le *s* resté seul ne suffisait plus à expliquer l'ordre normal sujet-verbe. On a donc emprunté cet *s* qui paraissait la marque essentielle d'une forme dont le prestige s'imposait et on a, de façon probablement très inconsciente, rétabli l'inversion après. Mélange curieux d'un tour traditionnel et d'un procédé nouveau, ennemi déclaré de la tradition. C'est une correction qui fait bon ménage avec la faute, un remède qui se défend expressément de pallier le mal. Le patois est tombé dans un piège qu'aurait évité une langue plus réfléchie, à vue moins courte. Initiative, mais initiative malheureuse. Il n'est pas probable que ces formes hybrides soient très durables.

D'autres formations sont plus étranges encore. Dans trois départements, Oise, Aisne et Somme, les deux cartes *où vas-tu* et *qui veux-tu* nous offrent des formes du types (we*e* ek tu va), (ke*e* ek tu vu), où l'on reconnaît non sans peine une construction « où *est-ce est que* tu vas ? », « qu'*est-ce est que* tu veux ? ». On voit ce qui est arrivé : sollicités de toute part par des formes nouvelles qui toutes se donnaient comme des substituts efficaces de l'inversion, certains patois ont été plus embarrassés que d'autres : entre « où que tu vas ? », « où est-ce que tu vas ? », « où que c'est que tu vas ? », ils ont été fort en peine de choi-

sir, et ils ont cru bien faire en essayant de concilier toutes les tendances : (u ɛsk tu va) combiné avec (u sɛk tu va) donne en effet (u ɛsɛk tu va). Il va de soi que ce ne sont pas des créations raisonnées et réfléchies, mais elles n'en témoignent pas moins d'un effort à la fois touchant et presque comique pour fondre en une formule unique le procédé populaire et le procédé de la langue correcte. Il est curieux que certains départements comme l'Oise et la Somme, que nous venons de mentionner à propos de « qu'est-ce veux-tu ? », se montrent si portés à accueillir ainsi des formes hybrides sans avenir. Ce manque de personnalité et de vigueur annonce-t-il la fin d'un patois ? Ce n'est donc pas encore là que nous chercherons pour les patois de France une originalité durable.

Il y a assurément plus de réflexion dans l'emploi de *ti* que nous montrent les exemples suivants : [comment] (i bret i) Loire-Inférieure, (o kri t o) Vendée, (a krie t u) Savoie, (i kri t i) Meuse. On sait que la particule *ti* s'est développée en français dans les phrases où l'interrogation portait sur le verbe et que, de plus, la langue correcte ne l'admet qu'à la 3me personne pour reprendre un sujet nominal. Le français populaire l'emploie à toutes les personnes et la combine volontiers avec un sujet pronominal. A première vue, il peut sembler bien naturel d'étendre cet usage aux phrases qui débutent par un mot interrogatif. Toutefois nous avons constaté [1] qu'en général la langue populaire, malgré sa prédilection pour *ti*, ne favorise pas cette seconde extension : elle préfère dans ce cas s'en tenir à (k) auquel elle est attachée depuis si longtemps et qui est réellement bien plus commode. Il y a là une leçon de prudence dont le patois a peut-être eu tort de ne pas faire son profit. Tout logique que soit ici son procédé, il pourrait bien le conduire dans une impasse tout de même. Du reste, ces formes sont rares : nous avons cité toutes celles que donne l'*Atlas* : on voit qu'elles n'apparaissent que dans la carte *comment crie-t-il*. Initiative encore, mais locale et sans grande portée.

Voici au contraire une innovation qui est plus significative. La forme « où tu vas ? », qui supprime purement et simplement l'inversion après l'adverbe interrogatif, apparaît dans le Calva-

1. Voir page 280.

dos, les Côtes-du-Nord, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, la Charente-Inférieure, le Cher, l'Allier, la Loire, la Haute-Saône, la Savoie, la Suisse, la Côte-d'Or, la Haute-Marne et l'Oise. « Comment i(l) crie? » est représenté dans la Vendée, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Charente-Inférieure, l'Allier, l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Ain, le Jura, la Côte-d'Or, l'Yonne et la Haute-Marne. « Qui tu veux? » se montre de même dans la Mayenne, la Savoie et l'Aisne, « pourquoi vous ne vous mariez pas? » dans la Loire-Inférieure, la Mayenne et la Vienne. En général cette forme ne se rencontre qu'une fois dans un département, rarement deux fois (Deux-Sèvres, Loire, Ain, Haute-Savoie, Suisse) ou trois (Vendée). A voir de près la répartition géographique de ces phrases, on se rend compte qu'il n'y a pas là un procédé qui, parti d'un ou de plusieurs centres, rayonnerait progressivement aux alentours. Tout se passe comme si ces formes naissaient spontanément ici ou là sur un terrain jusqu'alors sauvé à l'inversion. Et il est bien probable qu'il en est ainsi en effet. Le besoin de se débarrasser de l'inversion interrogative est universel sur tout le territoire de la langue d'oïl : en beaucoup de points les patois s'en tirent en faisant appel aux ressources du français, mais il paraît vraisemblable qu'en plus d'un village, soit manque de modèle à suivre, soit velléité d'indépendance, on a recouru à une forme autochtone. A une question posée par l'ensemble de la langue, la phrase « où tu vas? » est la réponse du patois quand, pour une raison ou pour l'autre, il a échappé à l'emprise du français. Ainsi ces formes, dont nous avons signalé l'entrée dans la langue populaire et même dans le français correct, sont réellement d'origine patoise : c'est la contribution du village au parler de la ville. De là ce qu'elles ont d'étrange et même d'inquiétant. On sent qu'elles ont été façonnées en dehors de toute tradition, sans aucun souci de cadrer avec un système historique : le problème, une fois posé, a été résolu de la façon la plus simple et la plus directe, sans égard aux conséquences. Ces tournures passent évidemment du patois au français par l'intermédiaire de gens qui parlent les deux langues. Une fois établies dans le français d'un village, le hasard des voyages, des émigrations peut les porter fort loin. Dans les environs de Dijon — en allant du côté d'Auxonne — sur un domaine où le patois

est en voie de disparaître totalement, on entend couramment des phrases comme « Où vous allez ? » dans le français du pays. Mais justement la Côte-d'Or est un des départements qui ont répondu par (u tu va) à la question de l'*Atlas*. Il y a donc là très probablement un legs fait par le patois au français. Nous ne serions pas surpris que ces formes sans inversion eussent pénétré dans Dijon. De là elle peuvent facilement atteindre Paris. C'est une histoire qui doit se répéter ailleurs. Quand nous disons « Comment ça va ? » nous ne sommes réellement que l'écho de quelque lointain village bourguignon ou savoyard.

Venons-en maintenant aux cartes qui présentent des phrases où l'interrogation porte sur le verbe. L'*Atlas* en compte quatre : 1. **L'as-tu** [*lu, le journal ?*] (2, 85), 2. **Crois-tu** [*qu'elle tienne ?*] (8, 358), 3. **Voulez-vous** [*que j'aille ou que j'envoie quelqu'un ?*] (31, 1417), 4. **Finiras-tu ?** (13, 575). Ici nous aboutissons à des résultats tout différents. L'inversion semble encore le procédé fondamental. A la question 1 « l'as-tu..? » 35 départements — sur 56 — répondent exclusivement par l'inversion ; à la question 2 « crois-tu..? » ce nombre monte à 42, et à 46 à la question 3 « voulez-vous..? » ; à la question 4 « finiras-tu ? » il est de 29 [1] ; et dans les autres départements c'est ainsi que répondent également plus d'un patois, parfois presque tous. D'autre part, non seulement les formes inversées sont en majorité, mais elles apparaissent même dans le petit groupe de départements où nous avons cherché, pour l'autre type de phrases, l'origine de la révolte contre la tradition. La Seine, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise, l'Aube et l'Eure-et-Loir n'ont que l'inversion pour *voulez-vous*, la Seine, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise et l'Eure-et-Loir pour *crois-tu*, l'Aube pour *l'as-tu*, la Seine-et-Oise et l'Eure-et-Loir pour *finiras-tu* ; la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise et l'Eure-et-Loir admettent l'inversion à côté d'un autre procédé pour *l'as-tu*, l'Aube pour *finiras-tu*. Comment expliquer ce brusque changement d'attitude?

Nous savons, il est vrai, que « est-ce que » est apparu en français bien après « que » et « qu'est-ce que » et nous ne devons pas nous étonner que cette tournure arrive au patois

1. Ici beaucoup de patois n'ont donné aucune réponse : la diminution n'est donc qu'apparente.

avec un certain retard. C'est aussi le cas de *ti* qui est à peu près contemporain de *est-ce que*. Ainsi, dans ces quatre cartes, nous n'observerions que le début d'une lutte qui dans les six autres cartes est presque terminée. Cependant l'écart entre les deux séries — la série des phrases qui commencent par un mot interrogatif et celle des phrases où l'interrogation porte sur le verbe — est si considérable qu'on se demande s'il ne faut pas faire intervenir d'autres considérations encore. On s'aperçoit qu'il n'est pas indifférent qu'on ait posé telle question au lieu de telle autre. « Finiras-tu ? » est une espèce d'interjection marquant impatience qui a fort bien pu conserver un ordre de mots ailleurs disparu, ou menacé. De même, « voulez-vous que. . ? », « crois-tu que. . ? » offrent un tour qui depuis l'origine de la langue a dû être si fréquent qu'il a pu survivre là où des formes moins employées ont cédé depuis longtemps.

D'autre part, rien n'empêche de croire que, dans les patois comme dans le français [1], plusieurs formes d'interrogation coexistent chez le même individu et que l'*Atlas* nous fournit seulement, dans la plupart des cas, celles que le sujet interrogé considère comme la plus relevée. A une question « voulez-vous que. . ? » celui qui dit dans son patois tantôt « est-ce que vous voulez ? » tantôt « voulez-vous ? » sera tenté de répondre par la forme qui reproduit le plus fidèlement la question posée. Celui qui dit tantôt « vous voulez ti ? » tantôt « voulez-vous ? » pourra hésiter à prononcer devant un étranger une forme dont il soupçonne vaguement l' « incorrection », il préfèrera reproduire l'autre emploi qui lui est peut-être moins naturel mais qui lui paraît mieux cadrer avec l'occasion. Nous avons entendu des gens qui employaient *ti* dans leur parler faire des plaisanteries sur cette particule. Ils avaient donc le sentiment qu'elle peut parfois prêter au sourire. De là à l'éviter dans un questionnaire où on tient à apparaître sous son beau jour, il n'y a peut-être pas loin. Il est certain que, dans un village de l'Aube, après avoir traduit fidèlement par (krwa tu) le « crois-tu [qu'elle tiendra] » du français, la personne interrogée a ajouté cette remarque : « (el tyèdra ti) est la seule forme populaire ». Même fait à quelques kilomètres de là, dans un village de la Haute-Marne. Il y a là, dans ces deux cas, un postscriptum bien significatif.

1. Voir page 311.

Enfin, il est tel détail imprévisible de la morphologie patoise qui peut, dans certaines conditions, masquer une forme dans toute une région. M. Joret a signalé depuis longtemps l'existence de *ti* dans les patois normands [1]. Or dans l'*Atlas linguistique* la Normandie répond partout par l'inversion. Qui s'est trompé ? La vérité, c'est que tout le monde a raison. M. Joret avait clairement laissé entendre que *ti* s'ajoutait à tous les verbes *sauf à la 2e personne*. Or les quatre questions posées par l'*Atlas* ne mettent précisément en jeu que la 2e personne. Il est donc probable que, si on avait demandé « L'a-t-il lu ? » au lieu de « L'as-tu lu ? », *ti* aurait immédiatement émergé dans le territoire normand.

Jusqu'à plus ample informé, il sera sage en examinant les quatre cartes en question d'attacher plus de prix à la présence en tel point des formes modernes de l'interrogation que de leur absence en tel autre point. Quelles sont donc celles de ces formes qui apparaissent ici ? Signalons tout d'abord qu'en nombre de patois on se sert de la phrase affirmative, à ordre normal, prononcée sur un ton montant. C'est le cas à la question « l'as-tu lu ? » pour 13 départements qui répondent chacun en un, deux et exceptionnellement trois endroits par « tu l'as lu ? ». C'est une forme qui, bien entendu, peut en dissimuler d'autres. On la retrouve dans 9 départements à la question « finiras-tu ? », dans 4 à la question « crois-tu ? », dans 2 à la question « voulez-vous ? ». La Côte-d'Or figure dans les quatre listes : c'est le département qui a le plus favorisé ce genre de phrases. Nous le voyions déjà tout à l'heure éviter l'inversion dans les phrases du type « où vas-tu ? » par un procédé analogue, quoique beaucoup plus brutal. Ici nous avons affaire à un procédé qui est commun à toutes les variétés du français.

« Est-ce que » se montre timidement dans 2 départements de la carte *crois-tu*, dans 4 départements de la carte *l'as-tu lu*, dans 4 départements de la carte *voulez-vous*, dans 6 départements de la carte *finiras-tu*. Sauf dans le cas de la Côte-d'Or où il est employé en 2 points sur 9, partout ailleurs il ne figure qu'une fois dans chaque département. On le rencontre dans le Nord (et la Belgique), la Marne, la Meuse, les Vosges, l'Alsace, la

1. *Romania*, t. VI, p. 133.

Suisse, la Haute-Saône, le Doubs, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, le Loiret, les Deux-Sèvres, la Mayenne. On voit qu'à une ou deux exceptions près, il tend à apparaître soit franchement au nord et à l'est de la France, soit aux lisières d'un cercle de rayon assez étendu tracé autour de Paris. On se rappelle que nous avons noté quelque chose d'analogue à propos de « où est-ce que » et de « qu'est-ce que ». Mais alors le cercle en question était lui-même rempli par (k), un très ancien occupant avec qui (sk) ne se souciait pas d'engager la lutte. Ici on peut à peine supposer que l'inversion se soit maintenue dans ce cercle, car alors c'est là que « est-ce que » aurait sûrement remporté ses premiers succès. Il faut donc faire état des formes directes à ton montant et admettre que les inversions enregistrées dans l'*Atlas* nous empêchent en plus d'un point d'apercevoir des tours plus modernes.

Nous ne pouvons décider s'il faut compter *ti* parmi ces formes. A s'en rapporter à nos quatre cartes, *ti* n'apparaît nulle part dans la Seine, la Seine-et-Oise, la Seine-et-Marne et l'Eure-et-Loir. Cette absence peut n'être qu'apparente : nous savons par le cas de l'Aube et de la Haute-Marne que le questionnaire ne fait pas toujours surgir d'emblée les formes les plus « populaires ». Toutefois il est possible qu'il y ait là, après tout, une indication que nous aurions tort de rejeter. Alors que *que* dans « où *que* tu vas ? » est partout, à Paris comme ailleurs, *ti* quoique en progrès est loin d'avoir la même extension : nous l'avons fait remarquer déjà. En particulier, bien qu'on l'entende à Paris, nous ne sommes pas sûr que ce soit une forme nettement parisienne. *Ti* à l'air d'appartenir au français populaire de province. Il sera donc intéressant de rechercher les points où il apparaît dans nos cartes. Si on laisse de côté une réponse isolée dans le Pas-de-Calais, on remarque tout de suite l'existence de trois groupes, l'un peu important à l'ouest (Loire-Inférieure, Charente-Inférieure, Charente), un autre très actif à l'est (Vosges, Meurthe-et-Moselle, Alsace) et un troisième, très étendu comprenant le Loir-et-Cher, le Loiret, l'Yonne, le Cher, la Nièvre, la Creuse, l'Allier et la Saône-et-Loire, et dont l'influence se fait sentir par la vallée du Rhône jusque dans le Languedoc (Ardèche) et la Provence (Vaucluse, Bouches-du-Rhône). Le centre de ce dernier groupe est constitué par la

Nièvre, l'Allier et la Saône-et-Loire, à la jonction des trois anciennes provinces de Bourgogne, de Nivernais et de Bourbonnais. C'est de là que *ti* semble rayonner dans tout le centre de la France et se frayer même un chemin jusqu'en plein territoire de langue d'oc. Les Vosges et la Meurthe-et-Moselle constituent sans doute un foyer indépendant du premier. Il y en a d'autres encore comme nous l'avons vu. Or il est probable que dans cette disposition géographique et ce visible mouvement de progression il y a un reflet assez fidèle de l'état du français populaire. Le *ti* appartiendrait donc essentiellement à la langue populaire du Centre et de l'Est, sans préjudice d'une tendance manifeste à émerger en bien d'autres endroits encore. L'hypothèse inverse qui attribuerait l'initiative au patois, la docilité au français populaire n'est pas soutenable ici. Il faut se rappeler que c'est dans le français correct lui-même que *til* (= *ti*) apparaît tout d'abord à l'interrogation et qu'ainsi est posé un principe dont la langue populaire tirera peu à peu toutes les conséquences. Il serait absurde de supposer que dans ces conditions elle ait eu besoin d'aller chercher une inspiration dans les patois.

Il est donc certain qu'ici, comme en d'autres cas, les patois ne sont que l'écho du français populaire. Ils apparaissent comme des écoliers très soumis qui font de leur mieux pour imiter le maître. Mais ils ne sont pas tous aussi bien doués et ils ne répètent pas toujours leur leçon avec la même exactitude. Il est intéressant d'observer ici et là leurs défaillances. Le procédé leur est suffisamment clair : ils voient bien que *ti* est un rappel du sujet après le verbe et suppose un sujet en tête de la phrase : (vœ vlœ ti) de la Meurthe-et-Moselle, (ve vle ti) de la Haute-Marne tiennent la note juste. Mais un scrupule s'éveille ici : *tu* devient souvent *te* et *te* est très voisin de *ti*. Qu'est-ce au juste que *ti* ? Ne serait-ce pas un *tu* un peu modifié. Voilà le patois perplexe : il croyait avoir compris et il n'en est plus du tout sûr. Le procédé ne consisterait-il pas simplement à reprendre après le verbe le sujet quel qu'il soit de ce verbe ? On aura donc (vo vle vo) dans les Vosges, et, à côté de (tul la ti) de l'Yonne ou du Loiret, (tlatu) du Cher, de la Creuse et de l'Allier ; dans la Nièvre (te kre tu) voisinera avec (te kre ti) et la Creuse avec (tu kreye tu), le Puy de Dôme avec (te kreye tu) accueilleront à l'envi cette forme surprenante. On voit l'in-

décision et les fausses manœuvres. Et si la Normandie ignore *ti* à la 2e personne, c'est peut-être simplement qu'elle a voulu éviter une irritante équivoque. Ailleurs on trouve des tâtonnements analogues. (T finira tu) apparaît en un point de la Charente Inférieure, mais, forme trop isolée dans ces parages, il a dû sembler singulier : on le remplace par un synonyme qui reproduit la même construction mais la justifie mieux (te bujra tu)[1]. (Vule ti) en Loire-Inférieure, département qui ne supprime pas le sujet d'ordinaire, est une forme inattendue : c'est probablement une reformation de (vu vule ti) sur « veut-il » ? du français correct. Dans la Haute-Saône, à côté de (le tu), « l'as-tu ? », on trouve (le ti) et des formes semblables apparaissent ailleurs : c'est que *ti* a été accepté franchement comme un *tu* interrogatif, qu'on emploie même en retenant la vieille forme de l'inversion. Il y aurait encore bien d'autres observations à faire sur ces curieuses formes. Ce que nous avons dit suffit à montrer dans quel désarroi se trouvent ici les patois. Emportés par le grand courant de la langue, mais incapables de gouverner, ils s'en vont à la dérive, et le moindre remous leur est un puissant obstacle. Sans idée directrice, sans tradition stable, ils sont prêts, et résignés d'avance, à toutes les aventures.

Pour nous, leur principal intérêt est de nous renseigner sur le français populaire et même sur le français en général. Les cartes de l'*Atlas* qui sont consacrées à l'interrogation nous présentent une mosaïque bien instructive. Elle nous révèle combien est à la fois lente et irrésistible la poussée d'une langue commune. Elle nous montre que cette avance graduelle a été longtemps le fait du seul parler populaire ; les patois s'absorbent, comme il est naturel, dans le français du village. Les malentendus, les quiproquos, les bizarreries qui foisonnent dans les formes patoises nous font mieux comprendre les procédés du français correct : ce sont des erreurs, mais les erreurs d'une collectivité, et qui nous ouvrent un jour sur la nature des changements linguistiques. Enfin nous avons constaté qu'à l'occasion ces dialectes de village à qui manquent forcément toute largeur de vues et le sens d'une solidarité linguistique,

1. 535 t finira tu, *te bujra tu [*se dit de préférence].

ont pourtant eux aussi créé des formes nouvelles. Il est vrai qu'elles ne sont pas ingénieuses. On n'y remarque aucune combinaison originale de matériaux anciens. Elles ne tiennent pas compte d'une interdiction traditionnelle, voilà tout. Mais qu'on y prenne garde : ces formes viennent tout de même à leur heure et elles cadrent bien avec les tendances actuelles de la langue tout entière. Sous leur aspect gauche et emprunté se cache peut-être plus de finesse rustaude qu'on ne croirait.

*
* *

Notre revue des formes modernes de l'interrogation est terminée. Nous savons combien elles sont variées. Nous les avons classées suivant la catégorie linguistique ou sociale à laquelle elles appartiennent. Mais il va de soi qu'il entre dans cette classification une part d'arbitraire. Telles de ces formes, il est vrai, sont rigoureusement limitées dans leur extension. La langue littéraire n'est jamais descendue à employer la construction « où que c'est ? », et la langue de la conversation rejette *ti* avec dédain. Mais en dehors de ces deux exclusions et de quelques autres moins importantes, il semble bien que toutes les formes puissent à un moment ou à un autre être accueillies par tous les groupes sociaux, y compris celui des écrivains. Toutefois l'accueil n'est pas uniformément cordial, et on remarque des sympathies et des antipathies communes à tout un groupe. Il est donc légitime de parler de formes littéraires, de formes correctes et de formes populaires. La distinction dans l'ensemble correspond à une très nette réalité. Dès qu'on regarde l'individu, les faits ne sont pas toujours aussi probants. C'est qu'en matière de langage aussi les catégories sociales sont parfois incertaines, surtout à la périphérie. Un homme instruit peut être amené plus ou moins consciemment à employer des vulgarismes. Un homme du peuple parle souvent aussi bien qu'un autre. D'autre part, les types d'interrogation sont plus nombreux que les groupements sociaux, et chaque grande division de la langue en admet plusieurs. Il résulte de tout ceci qu'en chaque individu coexistent un assez grand nombre de formes interrogatives, entre lesquelles il fait, quand l'occasion se présente, un choix rapide. Ce choix est

déterminé par des raisons qu'il est souvent délicat d'apprécier. Il faut certainement faire une part au caprice, ou si l'on veut au hasard. Cette part est assez mince dans la langue écrite, qui prend le temps de la réflexion et raisonne ses préférences. Elle est plus grande dans la langue parlée où les décisions doivent être immédiates.

Toutefois, même ici, on entrevoit derrière un désordre apparent une certaine méthode. Tout d'abord, il est clair que certaines formes sont tenues par l'individu pour moins admissibles que d'autres. De là des corrections fréquentes dont voici le type : « Sur quoi *que* vous tirez ? » (repris deux minutes après par « Sur quoi *est-ce que* vous avez tiré ? ») — « Où *que* tu vas ? » (suivi immédiatement de « Où *vas-tu* » ?). Dans ces deux cas la première construction est évidemment la construction naturelle, celle qui se présente tout de suite ; s'il y a lieu de répéter la phrase, comme cela arrive fréquemment pour l'interrogation, un léger temps d'arrêt a permis la réflexion et pourra faire surgir une forme moins habituelle, tenue pour plus correcte et plus digne de recevoir l'accent d'insistance. « Sur quoi est-ce que vous avez tiré ? », « Où vas-tu ? », malgré la différence des tournures, ont ici même valeur emphatique. Autre exemple, emprunté également à la langue populaire : « Pourquoi *que* tu prens pas une cravate ? » (suivi quelques secondes après, dans le même « développement », de la phrase « Pourquoi *t'en empares-tu* ? »). Ici encore les deux tournures coexistent : mais la première est la tournure spontanée, celle qui jaillit du premier jet, au début ou à une reprise importante d'une conversation ; la deuxième est une tournure plus réfléchie qui pourra accompagner un commencement de démonstration, une esquisse de raisonnement. Montons d'un degré dans l'échelle sociale. « A quelle heure *que* ça finit ? » (puis se reprenant : « A quelle heure ça *finit-il* [1] ? ») « Où *elle a* été prise, cette photo ? » (corrigé tout de suite par « A quel endroit *a-t-elle* été prise ?). Ici l'individu est surpris de s'entendre parler d'une façon qu'il tient, à une réflexion rapide, pour peu justifiée, et dans la correction qui suit il y a un effort de volonté. Elevons-nous encore plus haut : malgré les apparences, nous

1. Löseth, *art. cit.*, p. 9, « entendu au théâtre ».

sommes dans la langue de la conversation : « A quoi *que* ça sert ? A quoi *que* ça sert ? Je me demande à quoi ça sert ? » Il y a dans cette phrase d'un homme cultivé un laisser-aller à moitié inconscient, à moitié voulu. Ce vulgarisme s'est glissé dans sa syntaxe un peu à son insu, mais il ne s'en émeut pas, sachant qu'il en reste maître et comptant ne s'en servir qu'au bon endroit. Ici c'est le ton de la familiarité bon enfant, qui ne va pas sans un certain dédain pour un auditoire jugé inférieur. De là l'emploi d'un tour dont on sait l'incorrection, mais qui semble cadrer avec le milieu et les circonstances. On s'en défait dès qu'il devient compromettant : « Je me demande à quoi ça sert. » Ici « à quoi » ayant une tendance à se rattacher au premier verbe, *que* se montrerait à plein dans un rôle de relatif insolite. Aussi le vulgarisme disparaît brusquement.

On pourrait citer d'autres exemples. Mais en voilà sans doute assez pour montrer que chez un grand nombre de gens la multiplicité des formes interrogatives comporte une manière de gradation : elles ont le même sens, mais non pas la même tonalité. D'autre part, il peut y avoir entre deux formes de même tonalité une différence quantitative : l'une insiste où l'autre passe rapidement. Nous avons vu que « qu'est-ce que c'est qu'il y a » ? reprend et accentue « qu'est-ce qu'il y a ? ». Nous savons qu'une question du type « que voulez-vous ? », si elle est mal comprise, sera probablement répétée sous la forme « qu'est-ce que vous voulez ? ». Dans la langue populaire on peut entendre « où qu'il est ? » repris, avec une nuance d'impatience, par « où c'est qu'il est ? ». On aimerait à en conclure que dans la langue correcte l'inversion est la forme normale, la tournure avec *est-ce que* la forme insistante, que dans la langue populaire la normale et l'insistante sont respectivement *que* (« où que tu vas ? ») et *c'est que* (« où c'est que tu vas ? »). Mais il y aurait là une systématisation un peu artificielle. L'inversion est un procédé qui trouve de moins en moins de faveur, et la tournure avec *est-ce que* a une tendance à le remplacer partout. Au contraire le *que* populaire est si admirablement adapté à son but que pendant longtemps il rejettera au second plan le *c'est que* d'insistance. On serait donc plus près de la vérité en disant que les deux particules essentielles de l'interrogation, dans le français parlé, sont aujourd'hui (ɛsk), souvent

réduit à (sk), pour la langue correcte et (k) pour la langue populaire. Ainsi il n'y a entre une forme acceptée et un vulgarisme connu, en bien des cas, que la nuance d'un *s*.

Tous les exemples que nous venons de citer nous présentent des phrases commençant par un mot interrogatif. Dans les phrases où l'interrogation porte sur le verbe, l'évolution ayant commencé plus tard a fait moins de chemin. *Est-ce que* a dans la langue correcte plus d'une victoire décisive à son acquis, mais l'inversion fait encore bonne figure ici, quoiqu'on puisse prévoir que ses jours n'en sont pas moins comptés. Dans la langue populaire le *ti* de « tu y vas *ti* ? » est loin d'avoir la même extension que le *que* de « où *que* tu vas ? », et même l'inversion n'est pas rare. On voit que les faits débordent tous les cadres où nous tentons de les enfermer.

Mais cette complexité n'est que dans le détail. Les grandes lignes de l'évolution sont très visibles. Une loi rigoureuse domine toute cette multitude de faits, et elle donne un sens à leur variété et même à leurs contradictions. Depuis la fin du XIVe siècle au moins la langue est engagée dans une œuvre de formidable réorganisation. La chute des cas avait porté un tel coup à l'ancien système de la langue qu'elle a longtemps chancelé. Les matériaux étaient restés, mais l'esprit qui les animait avait disparu. Une âme nouvelle naissait dans ce vieux corps et, mal à l'aise, essayait de le façonner pour un renouveau d'existence. Or nulle part l'ancien système n'avait mieux marqué son empreinte que dans l'inversion. L'inversion était donc condamnée. Là où elle contrariait le plus les tendances nouvelles, elle disparut rapidement. Là où elle rachetait sa tare originelle par de vrais services, elle se maintint plus longtemps. Ce fut le cas de l'inversion interrogative qui, même aujourd'hui, ne semble pas très près de sa fin. Elle est pourtant malade et sa maladie date de loin. Elle se laisse diagnostiquer dès le XVe siècle. Depuis lors les progrès de la tournure directe ont été parfois rapides, mais toujours continus. La langue a su très ingénieusement profiter de secours inattendus, échelonnés sur sa route. *Qu'est-ce que*, *que*, *est-ce que*, « votre père est-il là ? », *ti*, tout lui a été bon pour arriver à ses fins. Au XVIIe siècle elle redouble d'efforts : les tournures nouvelles pénètrent même dans la littérature. Aujourd'hui, la lutte entre

les deux conceptions bat son plein : d'un côté l'inversion, procédé archaïque qui tire pourtant une force immense de son passé séculaire, de l'autre les formes directes, pleinement conformes à l'esprit de la langue, mais qui ont contre elles leur nouveauté même, désavantage sensible dans un pays où le respect de la tradition linguistique est encore très grand. Ce désavantage s'atténue naturellement chaque jour, et il n'est pas douteux que la victoire ne doive rester au parti qui représente l'avenir. Mais la lutte peut être longue encore. L'inversion, sous une forme plus ou moins libre, et à ne remonter qu'aux origines visibles du latin, a dominé la langue parlée au moins dix-huit siècles. Il n'y en a que cinq que la réaction a commencé à se dessiner. Elle en est visiblement encore à ses débuts. Mais nous voyons clairement où elle tend et nous pouvons dès maintenant nous représenter son triomphe.

Quelles sont celles des formes nouvelles qui l'emporteront ? Nous avons vu que la langue correcte et la langue populaire en ont façonné à l'envi, dans une sorte d'émulation presque fiévreuse. Qui aura le dernier mot (sk) ou (k), (ɛsk) ou (ti) ? Il est trop tôt pour le dire, et il n'est même pas sûr que la question doive se poser ainsi. N'avons-nous pas signalé l'existence de tournures singulièrement différentes, qui pourraient bien compliquer le problème un jour ? « Comment ça va ? » et « vous partez quand ? » ne doivent rien à (sk) ou à (k) : nés du même désir d'éviter l'inversion, ils apportent une solution bien autrement radicale. La phrase « comment ça va ? » est en soi une négation de toute la tradition syntaxique française. En effet même aujourd'hui, si nous tenons l'inversion pour facultative après *aussi*, *peut-être*, *à plus forte raison* commençant une phrase, nous la jugeons nécessaire après *comment*, *où*, *pourquoi* en semblable position initiale. Et pourtant à quoi rime cette différence ? il est clair qu'elle ne se justifie plus. C'est ce que sent confusément la langue. De là des tentatives encore timides et disséminées, qui se feront peut-être plus pressantes ; et peu importe que ce soient ici les patois qui aient pris l'initiative, s'ils ont l'appui de la langue tout entière.

« Vous partez quand ? », comme nous l'avons indiqué, pousse encore plus loin l'indépendance que « comment ça va ? ». Il n'est pas possible de rompre plus complètement avec la tradi-

tion latine aussi bien qu'avec le développement français. C'est une des manifestations les plus vigoureuses de l'esprit logique de la langue. Pourquoi le mot interrogatif devrait-il dans tous les cas ouvrir la phrase ? Le procédé est assurément commode dans le cas de l'interrogation indirecte où entre deux phrases on a besoin d'un pivot : l'interrogatif, proche parent du relatif, jouera très bien ce rôle. Mais ne semble-t-il pas qu'ailleurs la tendance soit au contraire de débuter par le sujet et le verbe, quitte à modifier accessoirement le verbe par une particule adverbiale ajoutée après coup ? Cette particule devant varier avec le sens et la nature du verbe, il n'y a aucun intérêt à l'exprimer d'entrée de jeu. C'est ainsi que dans la langue populaire et la langue familière la négation se rend par *pas* placé après le verbe : « i vient pas ». C'est ainsi que dans la langue correcte « votre sœur viendra-t-elle ? » ne se distingue de « votre sœur viendra » que par *t-elle* placé après le verbe. « Votre père partira *quand* ? » n'est pas plus surprenant que « Votre père partira *demain* ». L'adverbe est à sa place normale dans les deux cas et les deux phrases se répondent mot pour mot. Malgré son étrangeté, cette tournure est donc en accord complet avec les tendances actuelles de la langue. Comme la précédente, elle tend à se répandre, mais il est impossible de prévoir jusqu'où ira son succès. Pour le moment ni « comment ça va ? », ni « vous partez quand ? » ne sont encore, à beaucoup près, des concurrents redoutables des tournures par (sk) ou (k). Mais il n'est pas dit qu'il en sera toujours ainsi. Il y a là un développement très logique et au fond très naturel, dont la force peut un jour devenir irrésistible. Il entraînerait la langue encore plus loin de l'inversion : il en ferait disparaître jusqu'au souvenir même.

Lucien Foulet

THE *PERLESVAUS*

AND

THE *VENGEANCE RAGUIDEL*

I. — THE MYSTERIOUS SHIP

On p. 287 (n. 1) of his Study on the prose *Lancelot*, M. Ferd. Lot remarks that the episode of the Proud Lady, who is in love with Gawain, is *imité* from the *Vengeance Raguidel*. That the two episodes are identical there can be no manner of doubt, but the exact relation between them is not so easy to determine.

There are two episodes in the *Perlesvaus* which find their parallel in the above mentioned poem, but they are widely separated the one from the other, connected with different heroes; and, in one case, at least, it is clearly demonstrable that the connection is not direct; we have before us not a case of borrowing, but of independent use of a common source.

The episodes are not only separated from each other, as I have said above, but occur in inverse order; in our examination we will follow the sequence of the poem, in preference to that of the prose romance.

The incident to which I refer is that which forms the initial episode of the *Vengeance*, the mysterious arrival of the body of the Dead Knight at Arthur's court. The circumstances, as related in the poem, are as follows.

Arthur is holding court for the feast of Easter at Carlion, where he is entertaining a larger company of princes and nobles than was his wont. As was his custom at a high feast the king would not eat till some adventure or marvel had presented itself. On this occasion nothing happens, and Arthur eventually retires to rest in a very bad humour. He cannot sleep, and, finally, tossing aside his coverings, he rises, dresses him-

self, and going to the window, looks out on the sea. He sees a ship coming towards him, apparently without any guidance, but driven by the wind, which is so strong that it bends the mast, and finally drives the barque ashore with such force that it is half buried in the sand. Arthur descends to investigate; enters the ship, and finds the body of a dead knight on a *char à IIII. roes grants*. The fragment of a lance is embedded in the body, and there are five rings on the right hand. Attached to the girdle of the corpse is an *aumosniere*, containing a letter, saying that the knight can only be avenged by him who can withdraw the blade, which is the destined weapon of vengeance, and who has, as companion, him who can withdraw the rings[1].

In the *Perlesvaus* Arthur is holding court at Pannenoisance, in Wales, the season is not indicated, nor is there mention of a special assembly of lords and barons. One night Arthur rouses from his first slumber, and cannot sleep again. He rises, dons a grey cape, and, leaving his chamber, goes to the hall, the windows of which look out on the sea. The night is calm and untroubled, and he takes pleasure in gazing on the water. Presently he sees, afar off, as it were the shining of a candle, the light rapidly approaches, and he sees that it is in a ship, steered by an old man; the sail is lowered, for the night is still. The boat comes to shore below the palace, and the king, descending, goes on board. He finds the vessel covered vith a rich cloth; on an ivory table lies a knight sleeping, two candles, in golden candlesticks, at head and foot, his hands crossed on his breast. The old man warns the king against waking him, he has sore need of rest. The knight is Perceval, waking, he goes ashore, takes a shield, which has been previously left for him, from the hall, and departs without revealing himself[2].

Now we may note that while the two accounts agree in general outline they differ considerably in detail, the prose version being much the fuller, while in certain points they absolutely contradict each other. Thus in *V. R.* Arthur does not leave his chamber he simply looks out of the window, and instead of the night being calmand still there is so high a wind that it bends

1. *Vengeance* II. 1-204.
2. *Perlesvaus*, Branch XII, title 3.

the mast, and drives the boat ashore with sufficient force to bury the bows in the sand. In the prose text we are distinctly told that the sail is furled on account of the absence of wind. In *V. R.* there is no light, no steersman, no hangings to the boat, no mention of burning candles (though they would be far more in place here, where the occupant of the boat is dead, than where he is merely sleeping), the whole account is bald, and evidently simply utilized as an introduction to subsequent adventures.

But there exists a third version, which, while agreeing with the main theme of the *Vengeance Raguidel*, retains all the details absent from that poem, and found in the prose romance. This is contained in that section of the Wauchier continuation of the *Perceval*, which purports to be drawn from a *Grand Conte*, of which the adventure in question forms a *Branche*. The tale runs as follows. Arthur is holding court, apparently at Carlion (as we shall see later on this point is not quite clear). One night he cannot sleep, on account of a thunder-storm; he rises and goes out to a *loge* overlooking the sea. The storm passes off, and the night becomes clear and calm. Presently, in the distance, the king sees a small light, like that of a star which draws rapidly nearer, till he can discern a skiff (*calan*), covered and curtained with purple, and drawn by a swan, by means of a silver chain attached to a goldring round its neck. Arrived at the postern gate of the castle the swan cries *fort e haut e cler*, and Arthur bids his chamberlain descend and open the gate. Following himself, he goes on board the boat, where he finds two lighted candlesticks, and the dead body of a knight, the *tronçon* of a lance in his breast. There is a letter praying Arthur to see if any of his knights can remove the shaft, and avenge the dead; if none can do so the body is to be buried. Arthur orders the body to be borne on shore, and the boat goes off, the swan crying and flapping its wings, as if in woe[1].

Now it is quite obvious that of the three versions this is the best; it is free alike from the baldness of the *V. R.*, and the inconsistency of the *Perlesvaus*. It is also clear that it is this, and not the version of the *Vengeance*, that the author of the

1. Ms. B. N. Fonds franç. 12576, fo. 93.

prose romance is following; it was from this that he took the calm night, the distant light, the covering of the boat, the lighted candles, as well as the detail that Arthur goes forth from his sleeping chamber to one which, whether hall or *loge*, affords a more unrestricted view of the sea. Nor, in either version, is the boat self-propelled, though it must be admitted that the old man of the prose text is a very poor substitute for the swan. There can be little doubt that it is the tale given by Wauchier which is the ultimate source of both texts.

But were they drawing directly from Wauchier? That question is not so easily answered. There is no doubt that the tale was originally an independent one, forming part of a compilation dealing with the adventures of Gawain, his son Guinglain, and his brother Guerrehes, or Gaheriet a compilation to which I have ventured to give the title of *The Geste of Sir Gawain*. The section immediately preceding the tale in question relates the meeting of Gawain with his unknown son, their combat, mutual recognition, and return to court. This is a section replete with allusions to the adventures of the youth known as *le Bel Inconnu*, adventures which do not agree with those found in the extant poems connected with that hero.

Father and son return to court. They find Arthur at Carlion, and after a brief summary of the adventures of Gawain's son, and an enquiry from Gawain as to the whereabouts of his brother Guerrehes, and Idier fis Nu (a suggestive combination, in view of the rôle played by these knights in the *Vengeance*), we have this passage:

> Seigneurs, se dame Diex me saut,
> Li contes de l'escu si faut,
> Si commence cil del calan
> Qui arriva en Glomorgan.

This reading is confirmed by the text of the *Elucidation*, which in a summary of the seven Branches of the Grail, says:

> Li conte del ciel (cigne) est li quars
> Car cil ki n'estoit pas couars
> Li chevaliers mors del calan
> Qui premiers tint a Glamorgan [1].

1. Cf. *Legend of Sir Perceval*, I, p. 279.

The reading of this last line may perhaps indicate that the writer knew more than one version of the tale, and was aware that that which placed the *venue* of the boat at Glamorgan was the original.

We may note that in the prose version it is emphasized that Arthur is holding his court in Wales, Pannenoisance en Galles, (really Penzance), while in the poem we are told that the king had passed Lent at Rouvelent, which M. Gaston Paris, in his discussion of the romance suggested might be Ruddlan in Flintshire[1] before going to Carlion for Easter. This would seem to indicate a knowledge, on the part of both writers, that the scene of the adventure was the Welsh coast, though they changed the precise *locale* to suit their respective tastes.

G. Paris remarks that there is nothing to shew that the author of the *Vengeance* knew the story told by Wauchier. I cannot agree with this, the two are obviously variants of the same original. There are certainly differences: in the one Gawain is the hero, in the other his brother Guerrehes, or Gaheriet, but this latter is introduced later by the author of the *Vengeance*, and plays an important rôle in the adventure of the Lady of Gaut d'Estroit. Wauchier's version does not mention the rings, but they are by no means necessary to the story, as a rule the destined hero has no need of an auxiliary, and, as remarked above, it is certainly suggestive that the knight chosen for this rôle should be precisely the one for whom Gawain enquires on his return to court. Again, the multiplication of the rings « five, on four fingers », where one would have served the purpose equally well, looks like an unintelligent attempt at heightening the effect of a story which was more telling in its original guise. At the same time the fact that the writer of the *Vengeance* deliberately brings Arthur to Carlion for the setting of the adventure gives the impression that he was following a version which placed the *venue* of the mysterious ship at that place, and not at Glamorgan. It is thus probable that he knew Wauchier.

On the other hand there is no means of deciding whence the author of the *Perlesvaus* drew his material. He certainly had

1. *Hist. Litt. de la France*, Vol. XXX, p. 49.

an extremely wide knowledge of current literature, which was not restricted to the field of Arthurian romance, but he handles his sources with a freedom, and an independence, which forbid any dogmatizing on the subject. He certainly knows other incidents found in the Wauchier compilation, but he gives them in entirely different connection. Taking into consideration the evidence which we now possess as to the curiously composite character of the sources utilized by the first continuator of Chrétien, there is no improbability in the hypothesis that the texts employed by him were known to other writers, in fact the evidence of English *Gawain* poems is a distinct proof of this [1].

To sum up, it seems clear that the story of the mysterious ship was originally an independent tale, of vhich either Gawain or his brother, most probably the latter, was the hero. The author of the *Vengeance* appears to have known the tale in the version given by Wauchier, but whether he followed Wauchier's text, or that of his source, it is impossible to decide. The date of the literary activity of Raoul de Houdenc, if he really were the author of *The Vengeance Raguidel*, a debated point, is not certain. in any case it was not later than the first quarter of the 13th. century, while Wauchier was as certainly not earlier than that period. Thus the two writers may have been contemporaries ; on the other hand Raoul may well have been the earlier. Thus our verdict on the question of borrowing can only be « Not Proven ».

With regard to the relationship between the *Vengeance* and the *Perlesvaus*, on the other hand, the case is clear, there is no borrowing here, the author of the prose romance was following either Wauchier, or Wauchier's source, and in view of the wide knowledge of contemporary literature possessed by the author of the *Perlesvaus* I should be inclined to decide for the latter.

---

1. On this point cf. my analysis of the Wauchier continuation, in Vol. I. of my *Legend of Sir Perceval*. M. Lot seems unaccountably to have overlooked this evidence, drawn from a careful comparison of all the existing *Perceval* Mss.

II. — THE PROUD LADY.

The second point of contact with the *Vengeance Raguidel* is found in the episode referred to by M. Lot, *i. e.* that of the lady who cherishes an unrequited affection for Gawain, and prepares an elaborate revenge for the slight inflicted upon her.

In the poem the tale runs as follows — Gawain, after an adventure at the castle of the Black Knight (Maduc le Noir), rides on his way with the latter. In the forest they hear a horn, it is the men of la Dame du Gaut d'Estroit, who are chasing the white stag, belonging to the Elack Knight. They kill the stag, and invite Gawain, who has protected them from the wrath of the Knight, to accompany them to their lady's castle. Gawain accepts. After riding through the town — the commercial activities of which are described in a long and picturesque passage — they come to the castle. The lady, whose name is not given, is the bitter enemy of Gawain, who, having been victor at a Tourney of which her hand was the prize, had disappeared without claiming his reward. Her waiting maid, who has been at Arthur's court, and knows all the knights by sight, is sent by her to identify, if possible, the guest. Recognizing Gawain, she warns him on no account to reveal his true name, but to pass as Kex, the seneschal, addressing him by this name in the hearing of her lady. Gawain plays into her hands, is welcomed as Kex, and led to a fair chapel, witn a High Altar richly decorated, and beside it another, surrounded by a wall, in which is a small window, closed by a guillotine; on releasing a weight the knife descends upon the neck of whoever has put his head through the opening. The lady bids Gawain look through, which he does, and sees an Altar, above vhich are relics, in *chasses d'or*. There are three horns of ivory, filled with balsam, hanging from the roof, and a marble tomb stands in the middle. The lady explains the working of the guillotine, the tomb is for Gawain, who has disdained her love. When she has slain him by means of the window trap, she will kill herself, and the two will be buried in the one tomb. Later on Gawain discovers that she holds Gaheriet his brother in prison,

and treats him cruelly, he succeeds in freeing him, and the two brothers escape together [1]. The adventure is much more briefly related in the prose. Gawain comes by chance to the castle, and is met by an old knight, who tells him it is the castle of the Proud Maiden, who never deigns to ask the name of any guest. Dismounting, he is well received by the lady, who asks him him if he will see her chapel? He assents, and she leads him thither. In the chapel are four tombs the fairest he has ever seen. In the right-hand wall are three narrow openings, set about with gold, and precious stones, beyond, he sees great circlets of lighted candles before three coffers of Hallows, and the smell thereof was sweeter than balm. The lady explains that three of the tombs are destined for the three best knights in the world, Gawain, Lancelot, and Perceval. — She loves all three knights, Perceval the best, and whereas she cannot hope to enjoy their love in life, she has plotted their death, they shall be buried in three of the tombs, the fourth she reserves for herself [2].

It is obvious that the version of the *Vengeance* is much superior; the motive assigned, that of revenge for a supposed insult, is intelligible; here, it is simply absurd. The author manifestly knew the story as associated with Gawain, and expanded it unintelligently in the interest of his romance, of which the three knights are the heroes.

We have two other versions of the story. One is found in the Dutch *Lancelot*, which contains a translation of the *Vengeance Raguidel*, or a compilation closely analogous, — it contains adventures not found in the French text [3]. The poem is preceded by a curious introduction in which we are told that the author will relate the history of the castle that was aforetime the Castle of Maidens. After its conquest by Galahad (this poem follows immediately on the conclusion of the *Queste* section), the lady of the castle hears of the fame of Gawain, how he was the fairest and most courteous of knights, she falls in love with him. The name of her castle has been changed to Galastroët,

1. *V. R.* 1543-2367.
2. *Perlesvaus*, Br. IV. title 7.
3. *D. L.*, Vol. II, ll. 11161 *et seq.*

after Galahad, who had conquered it. When she hears that the Grail is found, Galahad and Perceval dead, and Bohort returned to court, she sends messengers to seek for Gawain ; failing to find him, she takes Gaheriet his brother prisoner, thinking Gawain will certainly come to seek him. After this introduction the poem continues, as in the French version, with the arrival of the mysterious ship; and Gawain's visit to the chapel is related in due course, but in a much condensed form. The versions otherwise differ considerably, the Dutch giving two episodes unrepresented in the French text.

Finally the curious text, *B. N. Franç.* 337, contains various allusions which, on the whole, seem to point to a use of the *V. R.* First we have a reference to Ider, *de la terre as Norrois*, to whom *la bele aventure avint a la cort du roi Artu, de V anianus qu'il traist hors des doigts du chevalier mort qui demandoit vengeance.* This certainly refers to the *Vengeance.* Later on we have an allusion to Maduc le Noir, and his feud with Arthur, his castle is in the lands of the Dame d'Estroit. Finally the name of the lady is given, she is Lore de Branlant, who plays a rôle in the *Brun de Branlant* section of Wauchier, and seems to have been more or less closely connected with Gawain. We are told of the trap prepared for that hero, also that Maduc le Noir is her man, and that she is Dame de Gaut Destroit [1].

There can be no doubt that the author of this ms. knew the *Vengeance Raguidel*, as, in fact, he seems to have known most of the Arthurian romances which have descended to us, and a considerable number of which we have now no trace [2].

Now what conclusion are we to draw from this confused evidence ?

---

1. Cf. B. N. 337, ff. 59 *vo*, 154 *vo* and 191. For Lore de Branlant cf. *Legend of Sir Perceval*, Vol. I, chap. XIII.

2. A careful study of the text might be of value to those critics who think it a virtue to deny the possibility of lost sources. Apart from the introduction of verse passages drawn from poems cast in the mould of the *Chansons de Geste*, and not of the ordinary octo-syllabic rhyme, a point to which both Professor Freymond, and the present writer have already drawn attention, the author utilized, without attempting to harmonize them, various versions of the Grail tradition ; and introduces personages such as the Red Knight and his Witch Mother, who appear in other romances in a widely different setting.

First of all, it appears to me absolutely clear that, at the back of the *Vengeance Raguidel*, and its possible derivatives, there lies the group of stories I have termed *The Geste of Sir Gawain*. The initial adventure, the arrival of the dead knight in the boat, certainly comes from this. Originally Guerrehes, or Gaheriet, was the hero, in the *Vengeance* the leading part has been transferred to Gawain, but the original protagonist has been retained in the story, and we may remark in a humiliating position, parallel to that which he occupies in the introduction to the *Vengeance* adventure. In the original version we are told that the letter found on the body of the knight states that if he who can withdraw the shaft from the wound fails to avenge the dead, with the same weapon, and smiting in the same place, he will be shamed,

> Et de son cors avilenis
> Comme Guerreshes fu el vergier.

In a fit of temper at being thus betrayed Guerrehes tells the dead knight he will never be avenged by him, when: touching the *tronçon*, it comes away in his hand, and he knows himself for the destined avenger. Again, the circumstances of Gawain's arrival at the castle of Gaut d'Estroit may well be compared with those of his arrival at the Castle of Lys [1]. In each case the owner of the castle is Gawain's deadly enemy, and, all unknowing, that hero finds himself in imminent peril of his life. In each case, before arriving at the castle, he passes through a town the commercial activities of which are insisted upon ; the description of the Castle of Lys may well have served as model for the more highly elaborated, and in fact rather over-done, version of the *Vengeance Raguidel*.

Finally, the lady is identified by name with one who plays an important rôle in the adventure immediately preceding, and indeed, leading up to, Gawain's liaison with the sister of Brandelis, and there can be little doubt that this section of the Wauchier text was derived from an earlier, and independent recital [2].

Now when we take into consideration the very curious

1. Cf. B. N. 12576, fo. 74.
2. Cf. *Legend of Sir Perceval*, Vol. I, p. 300.

introductory passage of the Dutch version, cited above, and the stress there laid upon the personality of the Lady of Gaut d'Estroit, and the fact that the *Perlesvaus* only knows the lady as the Proud Maiden, is it not rather significant that alike in Chrétien and Wolfram we find a very important section of their respective romances devoted to the account of Gawain's relations with a lady who is known by the parallel title of l'Orgueilleuse de Logres, or Orgeluse? The demeanour of this lady towards the hero is distinctly ambiguous, and at first, is by no means of a friendly character. In the German text she is connected with the Grail, it was in her service that Anfortas, the Grail King, received his incurable wound.

It seems to me extremely probable that the original *Gawain* tradition, of which we have only fragmentary survivals, contained the tale of that hero's connection with a Proud Maiden, whose amatory advances he, for some reason which we cannot now specify, rejected, thereby incurring her enmity, and exposing himself to danger of death. The strange revenge planned by her was probably part of the original story, and taken over by the author of the *Vengeance* together with other themes, such as the mysterious ship, with its veangeance-seeking burden, and Gawain's test of Ide's fidelity. The poem is a compilation and combination of popular stories, rather than the product of original invention. Thus it seems to me quite possible that the author of the *Perlesvaus*, who certainly knew the adventure of the ship in its original form, may very well have known this tale independently of the *Vengeance*; as remarked above he only knows the lady as the Proud Maiden, and he has no trace of imitation of the Lys story, such as we find in the *Vengeance*. When we also take into consideration the fact that the adventures are widely separated the one from the other, and not connected with the same hero, it is at least a reasonnable hypothesis that the author of the prose romance took them from independent sources. In the first case he certainly did not use the *V. R.* It is, at least, *a priori* possible that he did not do so in the second.

Jessie L. Weston.

MÉLANGES

PERCOINDAR DANS LA *PASSION* DE CLERMONT-FERRAND

Le célèbre poème de la *Passion du Christ*, contenu dans le manuscrit 189 de Clermont-Ferrand, a été souvant publié et commanté [1] ; mais la langue ibride de l'auteur lui fait du tort. Ni Godefroy ni Levy n'ont dépouillé ce texte vénérable : pour l'un, il êt trop peu français, et pour l'autre, trop peu provançal. Ancore faut il q'il soit étudié qelqe part.

Je traiterai ici du sans exact et de l'étimolojie d'un verbe qi figure uniqemant dans ce poème, où il revêt trois formes diférantes, aus vers 69, 113 et 340 :

Cum cho ag dit et *percuidat* (69).

Alo sanc Pedre *perchoinded*
(Quç çęla noit lui neiara (113-114).

Sanz Symeonz loi [*corr.* : l'ot] *percogded* (340).

Au v. 69, Champollion-Figeac avait lu à tort *percridat*. Gaston Paris, an donant la leçon exacte du manuscrit, l'a aconpagnée de cète remarqe : « Je crois que *percuidat* est une faute du scribe pour *precuidat* ; cf. 85 d et 29 a [2]. » Au v. 85 d [= 340], on ne trouve rien sur *percogded*, mais à 29 a [= 113] on lit : « Le ms. coupe *per cho inded* ; H. [= Hofmann] a corrigé *perchoinded*, mais je crois qu'ici, comme à 18 a [= 69], il faut lire *precoided* ; que signifierait ici « demanda » [3] ? Ce disant,

1. Cf. W. Foerster et E. Koschwitz, *Altfranz. Uebungsbuch*, 4e éd. (Leipzig, 1911), col. 59-60.

2. *Romania*, II, 301.

3. *Ibid.*, p. 302.

Paris croyait qe Hofmann avait voulu ratacher notre verbe au latin percontari « demander ». Grave distraccion du regrété maître, car Hofmann dit textuèlemant : « 29, Z. 1 lese ich *perchoinded* (er that ihm kund) = percognitavit in Analogie mit *acointier*, *acoindar* [1]. » Diez, qi, an 1852, avait batu la canpagne sur la leçon du manuscrit, aprouva, an 1866, la suture intellijamant faite par Hofmann et le ratachemant du verbe *percoindar* au latin percognitus [2], percognitare.

Paris a le mérite d'avoir raproché nos trois passajes et d'avoir conjecturé q'il s'ajissait d'un seul et même verbe. Pour le sans — qi êt celui de « prédire [3] » — ce verbe s'acomode mieus du préfixe latin præ qe du préfixe per. Mais l'unificacion doit être faite au profit de præcognitare et non à celui de *percogitare, car ce dernier tipe ne convient pas au sans des trois passajes. Le scribe a omis de noter la nasale au v. 127, où il a écrit *sags*, pour *sangs*. On peut suposer q'il a u la même distraccion aus vers 69 et 340, et restituer *percui[n]dat* [4] et *perco[n]gded*. Il êt possible aussi q'il ait cru avoir afaire à un représantant du latin cogitare, mais cela n'angaje qe lui. Il ne faut donc pas se prévaloir de la grafie *percogded* du v. 340 pour s'inscrire an faus contre ce qe j'ai afirmé jadis, à savoir qe le franç. *cuidier*

---

1. *Gelehrte Anzeigen der k. bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 1855, nº 5, col. 44 (séance du 11 nov. 1854 de la classe filosofico-istorique).

2. *Zur Kritik der altrom. Passion Christi*, article paru dans le *Jahrbuch*, réimprimé par Breymann, *Fr. Diez' Kleine Arbeiten und Recensionen* (Munich, 1883). Voici textuèlemant le passaje, d'après la réimpression, p. 24 : « *Percoindar* 29ª von percognitus, sonst unbekannt. » Cf. *Etym. W. der roman. Sprachen*, art. *conto* : « Dazu kommt *percoinder* kund thun (*percognitare) *Pass. de J.-C.* 29. »

3. Dans la 3e édicion de sa *Chrestomathie* (1875), Bartsch adopte la leçon *precogded* pour le v. 340 et traduit maladroitemant, au *Glossaire*, le verbe *precogdar* par « préméditer ». Leo Wiese, qi a publié, an 1920, la 12e édicion de l'ouvraje de Bartsch, n'i a rien chanjé sur ce point. Stengel, dans le fasc. I de ses *Ausgaben und Abhandlungen* (1882), p. 187, fait deus articles séparés, l'un pour *perchoinded* (où il indiqe la correccion *percoided*, sans traduccion), l'autre pour *percuidat* et *percogded* (où il indiqe la correccion *percoidet*, an traduisant, plus mal qe Bartsch, par « überlegen »).

4. Le scribe note fréqamant l'*o* fermé par *u* : cf. *raizun* (v. 1), *passiun* (v. 2), *mund* (v. 3), *unque* (v. 9), etc.

et le prov. *cuidar* postulent fonétiqemant un tipe lat. vulg. cūgitare[1].

Faut-il aussi atribuer au scribe la substitucion du préfixe per au préfixe étimolojiqe præ? Si le tipe *præcognitare avait évolué fonétiqemant, depuis sa naissance an latin vulgaire jusq'à l'époqe où a été conposée la *Passion*, il serait devenu **pregoindar*. Il n'êt pas vraisanblable qe le roman ait conservé la nocion qe *præcognitare se ratachait à cognitus, nocion qi aurait seule pu anpêcher la sonorisacion du *c* latin an *g* roman, car cognitus a pris de bone eure le sans de « gracieus », très éloigné de son sans primitif[2]. Par suite, il faut plutôt atribuer à la période du latin vulgaire la substitucion de préfixe dont témoigne le *percoindar* de notre poème. Nous avons là la contre-partie de ce qi s'êt passé an Sardaigne et dans la péninsule ibérique, où percontare a cédé la place à *præcontare: cf. sarde de Logoduro et espagnol *preguntar*, portugais *perguntar* (avec une métatèse due probablemant à une réaccion du latin classiqe).

Antoine Thomas.

INTORNO A UNA DENOMINAZIONE ALTO-ITALIANA DELL' « APE » : *ANVÍDA*

Abbiamo a Bagolino (ho la forma da un vocabolarietto del Picci) : *anvída* « ape ». In Val Giudicaria si ha : *anvida* e a Val Vestino : *amvídǫe amvígǫ*, « ape ». Al Bottiglioni, *L'ape e l'alveare nelle lingue romanze*, Pisa, 1919, p. 16, n. 1, riesce

1. *Romania*, XLI, 452, à propos de l'art. 2027 du *Rom. etymol. W.* de Meyer-Lübke.

2. Meyer-Lübke atribue à l'anc. franç. *cointe* et à l'anc. prov. *coinde* les sans de « bekannt, kundig » (*Rom. etimol W.*, 2030), mais ces sans ne sont pas atestés. Ce n'êt qe dans le nord de l'Italie qu'on trouve le verbe *cointar* au sans de « bekannt machen », qe possédent aussi, il est vrai, l'anc. prov. *acoindar* et l'anc. franç. *acointier*. Diez fait état de l'anc. prov. *coindar* « zu erkennen geben » (*Etym. W.*, art. *conto*), mais ce verbe n'existe pas, car il faut lire *comdar* « conter », du latin computare ; voir Stichel, *Beiträge zur Lexicogr. der altprov. Verbum*, p. 26, et Levy, *Prov. Suppl. W.*, art. *coindar* et *comdar*.

oscuro il *-d-* di queste voci. E poichè erroneamente dà per Val Vestino : *amvígo*, anzichè *amviǧǫ* (Battisti, *Mund. v. Valvestino*, pp. 31 e 45), gli riesce oscuro anche il *-g-*. A me pare che il *-d-* vada spiegato (non occorre dunque occuparsi di un *-g-*, ma di un *-ǧ-*) come una falsa regressione : che si debba, cioè, muovere da *anvía* « ape », voce che abbiamo a Brescia e ad Anfo e che dobbiamo presupporre nei paesi, ove troviamo *anvída* e *amvídǫ*. Vedremo che la forma con *-ǧ-* presenta assai minore difficoltà.

Il fenomeno va considerato col trattamento del *-d-* intervocalico nel lombardo orientale e nel gruppo lomb.-ladino-veneziano. Si sa (Battisti, *Dent. espl. intervocaliche*, p. 102) che quivi il *-ᵛdᵛ-* generalmente cade (mentre il *-ᵛtᵛ-* digrada a *-d-*), p. ex. bergam. *cua*, *miola*, *raís*, *guada* nidiata, ecc. Nel bresciano abbiamo precisamante la stessa evoluzione. Nel nonese, che appartiene al gruppo lombardo-ladino-veneziano, abbiamo pure la caduta di *d* interv. primario (*aňgǫla* < medulla, *ṣentar* < sedentare, *tia* < taeda) e la conservazione del *-d-* secondario (*ledám*, *krodár*, *ṣedẹ́l*, ecc.); ma ecco che appunto nel nonese spunta, in alcuni casi, un *-d-* come estirpatore di jato. Il Battisti, *Nonsberger Mundart*, p. 125 ha citato: *redátǫl* re delle siepi, reattino, *rẹdị* (reges; Ascoli, *Arch. glott.*, I, 330) *rídị* plur. di *ri(u)* e ha ricordato altri casi di estirpazione dentale determinati da ragioni analogiche. Ma non si è chiesto perchè un **reátǫl* poteva divenire *redátǫl*, ecc. Il caso è analogo a quello di *anvía* in *anvída*. Ora, il ladino orientale propende a mantenere il *-ᵛdᵛ-* ladino e nei casi, in cui questo *-d-* scompare, l'Ascoli sospettava influsso veneto (*Arch. glott.*, I, 528) ; ma ora il problema si presta ad essere esaminato sotto un altro punto di vista, in quanto ci si possa ragionevolmente chiedere (Battisti, *Dent.*, p. 69) se la conservazione non sia soltanto apparente e se il *-d-* non sia una ricostruzione. poichè lo vediam comparire in numerose voci, in cui non è punto etimologico, p. es. *cudumar* cocomero, *gèdule* (ven. *gèolo*) ebulu, *rudíne* ghiaia, rovina, *çhadíle* cavicchia, ecc. « La lista dei *d* irrazionali — scrive il Battisti — raggiunge e supera quella degli esempi con *d* etimologico. » In Val Vestino, invece, cadono così il *-ᵛdᵛ-* come il *-ᵛtᵛ-* (*diál*. *graís*, *baíl* *miólǫ* ecc. Battisti, *Mund.v. Valvestino*, p. 36), onde si ottiene, a ragion d'esempio, un bresc. *méda*,

zia, e un valvest. *méǫ*. Da tutto ciò risulta che in una vasta area settentrionale la storia delle dentali intervocaliche si presenta complicatissima. E se si pensa all'influsso reciproco di dialetti contermini, se si nota che quest' influsso doveva produrre oscillazioni, le quali potevano anzi sorgere nel seno stesso di un determinato dialetto (si pensi, p. es., che a Val Gandino si ha : *krü* femm. *krüda*), se teniamo conto della evoluzione del *-t-* dei participi (il friulano, p. es., ha nel femm. un *-d-*, mentre il veneto lascia perdere il suo *-t-* ; il lomb. *-ída*, lat. -íta, è moderno, risalendo a un *-íi* (-ie -ia), Salvioni, *Fon. d. dial. di. Mil.*, p. 260 ; v. Ettmayer, *Bergam. Alpenmund.*, p. 71) e se non dimentichiamo, infine, l'efficacia che esercita sui dialetti il linguaggio letterario, ci renderemo ragione di codeste estirpazioni dentali di jato, le quali si risolvono, a ben guardare, in una specie di miraggi fonetici : uno di quei miraggi, che possiamo classificare sotto il capitolo delle « regressioni ». Altra volta, io ho avuto l'occasione di dichiarare il moden. *rudẹ́a* (ervilia), piselli, movendo da **ruẹ́a* e considerando l'inserzione del *-d-* per falsa analogia del pur moden. *raíš radíš*, nella quale ultima forma io scorgo gli effetti dell' influsso letterario (cfr. moden. *priǫ̃č*, *ragáñ* *radicaneu, fungo che cresce alle radici degli alberi), cioè gli effetti di un ondeggiamento nel trattamento della dentale sonora provocato da questo influsso. A questa mia spiegazione di *rudẹ́a* io mi attengo fermamente ancora, poichè di mano in mano che vengo approfondendo lo studio dei dialetti, mi avvedo che non poche volte un fenomenó, che ha aspetto o parvenza di antichità, si manifesta, dopo esame più maturo, relativamente moderno. Non ho che da ricordare, a questo proposito, il trattamento di -atu nell' Alta Italia, rimandando il lettore alla mia *Italia dialettale*, § 28 [1]. Di « miraggi » è causa anche la migrazione delle parole

1. Si sa che di casi di regressione si sono occupati, per il territorio francese e franco-provenzale, il Gilliéron, il Roques e il Gauchat. A Poschiavo (*Rend. Ist. Lomb.*, s. II, vol. XXXIX, p. 511) abbiamo *lüdriga* (lomb. *lüdrja*), lontra, *šumbriga* (eng. *sumbriva*, lomb. *umbría*) ombra ; ma gli ant. Statuti dànno *quadrie*, aratri (quadriga). Un *-iga*, *-ica* diveniva dunque *-ia*, poi il *-ǵ-* fu reintrodotto per influsso lombardo (*máuiga*, ecc.) e si ebbero ricostruzioni irrazionali. Parecchi casi di regressione ha raccolti nell' *Arch. rom.*, I, 200. Si aggiunga, nei *Parlamenti* di G. Faba, *ladexe* « laici », trev.

da un dialetto a un altro. Eccone un esempio. A Bedigliora (canton Ticino) la « betulla » è chiamata *bẹ́dra*. Non è chi non veda che questa denominazione è in contraddizione col nome stesso di *Bedigliora* (*Boll. stor. d. Svizz. ital.*, XX, 35), per ispiegare la qual forma devesi supporre un *betelljoria-a, cioè un derivato di *betellja, che col senso di « betulla » vive in più luoghi : Intragna *bedéglia*, *bi-* valm. *awdéja*; campo-valm. *audẹ́a*; Cevio *audéja*; onsern. *bediéja* (*Arch. gl. it.*, IX, 199; *Boll. stor. d. Svizz. ital.*, XIX, 145), Borgnone *büdéja*. Se la località di *Bedigliora* è stata così chiamata, la ragione è che colà la voce per « betulla » era un *betellja, cioè un **bedeglia*, *bedéja*. E se oggidì dicesi *bedra*, è chiaro che questa denominazione non può essere indigena, ma importata. Trattasi in realtà del lomb. com. *bedra* *bétula venuto a soppiantare l'autoctono **beteglia*. Onde il nome locale sta a reppresentare condizioni scomparse e l'area di **betellja* s'ingrandisce nei dialetti lombardi per chi spinga lo sguardo al di sotto dello strato linguistico attuale.

Ritornando ora sui nostri passi, non ci parrà più enigmatica la voce *anvida* (*amvidọ*), che dichiareremo, dunque, partendo da *anvía amvía*. Ma l'*-ía* di questo vocabolo solleva un altro problema in quanto nel bresciano da un apīcula vorremmo un *anvíga*, che si direbbe esista, dal momento che il Battisti considera di importazione bresciana il valvest. *amvígọ*, e a Val Vestino ci si aspettetebbe un **amvíča* (Batt., p. 31). Esaminiamo le aree linguistiche per la designazione di « ape » nelle regioni limitrofe : nella Valtellina imperano le forme : *ava*, *av*, *af*. A Poschiavo : *ava*. In Valle Gandino : *af*, ad Osio : *áe* e a Breno : *áa*. *Ava* è poi di tutto il Veneto (Venezia, Treviso, ecc. ecc.), *áve* a Vicenza, *ava* a Bondeno, Ferrara, ecc. ; e giù, attraverso l'Emilia, troviamo *ava* e *èva*. A Lugo : *ev*. Anche nel Friuli si ha : *ave*, *av*, *af* (e, qua e là, *ẑan*). E nel nonese : *āf*. In somma,

---

orédese « orefice », a. ven. *concedù* (*conceù*) « concepito », valtr. *bedólca* « biforca », mesolc. *ẑgravẹ́i* piccoli « gradelli ». Il valses. *pedanca* « passatoio di pietre » vien fosse da *pjanca* (piem. *pianca* con la stesso significato). Sono regressioni morfologiche i sopras. *scavett* disuguale (lomb. *skavẹ́z*), *sculi* scalzo, *vertit* luppolo (**vertiz*), ecc. (fr. *Zeitschr.*, XXXIV, 398). Credo poi si possa spiegare, come un caso di regressione, l'ital. *logorare* accanto a *lograre*, lucch. *locrare*.

la voce « ape, apa » ha quivi un predominio assoluto ; ma dentro questa vasta area si sono avute creazioni nuove (*béga* a Modena, Mirandola, Montefiorino) o si hanno propaggini o infiltrazioni della voce lombarda *avíǧa*, *víǧa*, *avíč*, *víč* (plur. usato come sing.). Già a Morbegno (Valt.) troviamo *avíć* e a Roveredo nei Grigioni, come in tutta la sezione grigionese lombarda, *avíǧa*, mentre, come si sa, nei Grigioni ladini dominano altri derivati (*aviúl*, *viúl*, *aviúlt*, *aviöl*, *avöl*, *aviǫl*, *aviöt*). La voce lombarda-centrale è *avíǧa*, *avíč*, che si estende per tutto il Ticino (p. es. *avíǧa* Bellinzona, Faido, Menzonio ; *víǧa* Broglio ; *víč* Campo, ecc. ecc.). Ma nel lombardo occidentale si ha un *ávia* (Arona), *ǎvia* (Vigevano) ecc. che proviene da un plur. *ávi* (p. es. Intra : *avi*) e che ha una grande estensione (in Val Vigezzo trovo *ávia* a Finero, Druogno, Malesco). Veramente, il Bottiglioni (p. 15) vorrebbe spiegare questo *ávia* da un plurale metafonetico **aiv(i)*, rispondente al valses. *aif*, monf. *aiv*, piver. e biell. *ęv* (**aiv*) ; ma questa opinione, sebbene suggerita dal Salvioni, non soddisfa, perchè resterebbe da rendersi conto del trapasso **aivi *aiva* ad *ávia*. Invece, parmi molto più nel vero il Jud (*Arrch. f. d. St. d. neuer. Spr. u. Lit.*, CXXVII, 419), quando dichiara *ávia* da una fusione del sing. *ava* e del plur. *avi*. A conforto di questa dichiarazione, posso citare la forma *èpia* di S. Sepolcro (Arezzo), che proviene da *èpa*, *èpi* e nella quale non può essere questione di metafonesi.

Tutto ciò ci conduce a una constatazione importante : anche il lomb. orientale non ebbe la base apīcula, come il piem. *avía* (**avíja*), ma ebbe « ape, apa » come il lombardo orientale e il veneto e la zona lomb.-lad.-veneta e il friulano. La forma apīcula del lombardo centrale è probabilmente secondaria, poichè è difficile staccare le due zone di « ape, apa », ma in ogni caso antica, come è dimostrato appunto dal nostro *anvía* ad Anfo, voce che sta nascosta in *·anvída amvíǧǫ*. Lasciando da banda la nasale, sviluppatasi dinanzi a labiale, io non esito a considerare *anvía* come un **anvíja *anvita*, cioè come un apīcula, ammettendo nel lombardo uno sviluppo di *-kl-* parallelo a quello comune *č*(*ǧ*) e attestato da alcuni esemplari preziosi, quali : lomb. *portéja* callaia, *penaja* zangola, *nareł* moccio. « Le terre lombarde, scrive il Salvioni (*Romania*, XLIII, 569), dove

solitamente *-kl-* viene a *l* sono solo Bormio, Poschiavo e la Bregaglia. Ma la possibilità che il fenomeno avesse un giorno più ampio dominio è forse avvalorata anche da ciò, che, in diplomi bergamaschi del sec. IX, il nome del fiume *Oglio* (Holder, *Alt.-celt. Sprachsch.*, s. *Ollios) appaja ricostrutto come *Oculum* (v. Mazzi, *Corografia bergamasca*, p. 185) ». E qui occorre ricordare che nelle alpi bergamasche il von Ettmayer ha trovato i due riflessi : *ǧ* e *j*, p. es. *oréǧa*, *ǧóǧa* (acucula) e *škrǫ́i* (*crotalum), *tenài* (*tenac'lu*). In ant. bergam. *vermeya* (*vermic'la*). In conclusione, una forma apīcula (lomb. centr.) penetrò nel territorio di « ápe, apa » e precisamente in un' età in cui, per lo meno in alcuni luoghi, poteva divenire **avíla* **avíja* (con uno sviluppo simile a quello piemontese). Questo **avíja* si fece *anvia* (*amvia*), che divenne, alla sua volta, *anvída* (*amvídǫ*).

GIULIO BERTONI.

CHANSON FRANÇAISE DU XIIIe SIÈCLE

(*Ay Dex ! ou porrey jen trouver*).

Paul Meyer a publié, en 1898, le texte suivant d'une courte poésie française copiée sur le dernier feuillet de garde du ms. latin 7682 A de la Bibliothèque Nationale [1] :

Ay Dex ! ou porrey jen trouver
Confort, conseil, alegement
Des maus que la bele au vis cler
Mi fait sentir si asprement ? 4
Du tout en tout en mey grever
Se delite et a escïent.
Vrey Dex, comment de chest tourment
Pourrey estre seürement ? 8
Las ! quant merchi li pri douchement,
El[e] mi dit si asprement :
« Fuy de chi ; de tey n'ey que fere.
J'ey che qui mi vient a talent ; 12
Ainsi enn ey choisist et prent,
Sans parler a prevost n'a meyre. »

1. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 24e année, 1898, no 1, p. 94-95.

Je ne crois pas que personne se soit, depuis, occupé de cette pièce qui n'a d'ailleurs pas grande valeur artistique. Si j'y reviens aujourd'hui, c'est que la découverte de certains faits, qui paraissent être restés inaperçus jusqu'ici, me semble offrir quelque intérêt pour l'histoire littéraire encore si mal connue de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle, et jeter quelque jour sur le mouvement poétique qui, à cette époque, se manifestait dans certains milieux littéraires de la France du Nord.

Une étude sur les interpolations lyriques du *Roman de Fauvel* dans le ms. français 146 de la Bibliothèque Nationale, dont j'espère faire connaître sous peu les résultats, m'a fait découvrir au milieu de ces interpolations la poésie publiée par Paul Meyer. Si ce fait a pu échapper jusqu'à ce jour à l'attention de nos médiévistes, cela tient à différentes raisons. D'abord, les historiens de notre littérature médiévale se sont en général encore fort peu souciés de ces pièces, à l'encontre des musicologues, qui connaissent bien ce magnifique manuscrit, mais dont l'intérêt se porte naturellement sur la partie musicale. Je suppose que le jugement juste, mais peut-être un peu sévère, de G. Paris, dans sa notice sur le *Roman de Fauvel* [1], y est pour beaucoup [2]; l'on ne s'est pas suffisamment rappelé que le même savant avait à diverses reprises signalé l'intérêt que ces hors-d'œuvres présentaient sous plusieurs rapports [3]. Une autre raison, c'est que la poésie en question ne figure pas à l'ancienne table manuscrite qui est placée en tête du *Roman de Fauvel* et qui donne les *Incipit* des « moteiz, lais, proses, balades, rondeaux, respons, antenes et versez » interpolés. Elle manque de même dans la Table plus complète des pièces musicales du ms. 146 dont Pierre Aubry a fait précéder sa *Reproduction photographique du Ms. 146 de la Bibl. Nat.* (1907). Elle échappait donc forcément

1. *Hist. litt. de la France*, t. XXXII, p. 116 ss. Voy. par exemple p. 140 : « ces diverses poésies, d'ailleurs fort ennuyeuses... »

2. Même la récente édition du *Roman de Fauvel*, publiée par M. Långfors, pour la Société des anciens textes, 1914-1919 (voy. cette revue, t. XLVI, p. 426 ss.) a, de parti pris, complètement écarté les interpolations lyriques et musicales du ms. 146, qui, il est vrai, n'ont le plus souvent que des rapports très éloignés, ou même nuls, avec le texte du roman lui-même.

3. Voy. notamment *l.l.*, pp. 132, 149, 152.

à tous ceux qui ne recouraient pas au texte même. Mais la raison principale est certainement la forme très particulière dans laquelle cette pièce se présente dans le ms. 146 et qui, au premier abord, la rend à peu près méconnaissable.

Le texte se trouve au verso du feuillet 26. Il fait partie d'une longue interpolation française qui s'étend du f° 23 *v°* au f° 27 *v°* et à laquelle il faut encore ajouter le lay qui occupe les feuillets 28*bis* et 28*ter*. C'est, dans son ensemble, l'énorme complainte d'un amant durement repoussé par sa dame. Cette plainte revêt tour à tour les formes poétiques les plus diverses: les principaux genres à forme fixe y figurent, lay, virelai, ballade et rondeau; ailleurs, ce sont de longues tirades à rimes plates, coupées, à des intervalles irréguliers, par des refrains musicaux; une autre partie est écrite en sixains à rimes couées (*aabaab*). Dans cette dernière partie, un passage qui commence au verso du feuillet 26, présente la particularité suivante : les strophes, au nombre de dix (onze), sont précédées chacune d'une courte phrase musicale dont le texte est repris et intercalé dans la strophe qui le suit immédiatement. Le passage est assez curieux pour être publié *in extenso* [1] :

I

Hau, diex ! ou pourrai je trouver

Hau, diex, de tout le monde sire,
En quel rëaume, en quel empire,
En quelle contree ne terre,
4 Qui est qui le me sache a dire,
Tant lointaign païs sache eslire,
Ou pourrai je trouver par querre

---

2. r. nen

1. Les parties en italique représentent le texte qui accompagne chaque fois les phrases musicales, les mots espacés la répétition de ce texte dans la strophe.

II

Conseil[1] ?

Ne poi trouver conseil, confort,
8 N'alegement, si me confort
Amour ; pas cler n'i puis vëoir,
A confort trouver, c'est moult fort.
Mes dont vient ce grant desconfort ?
12 Il se couvendroit pourvëoir

III

Des mauls que la belle au vis cler
Me fait sentir si asprement.

Dont il vient ? Des maus que la belle
Au vis cler, — et de cors est telle,
Belle sanz per — me fait sentir
16 Si asprement que l'estencelle
D'amour m'ar[t] tout souz la mamelle.
Qui m'en puet de mort garantir ?

IV

Du tout en tout a moi grever se delite.

Com[ment] sera il que n'en muire,
20 Quant celle en qui confort deduire
Me deüsse, tant me despite
Que pour moi pour faire au cuer cuire
— Du tout [en] tout ce me doit nuire —
24 Trop en moi grever se delite?

---

7 Le ms. donne nettement *Le quoi* ; mais cette leçon n'offrant aucun sens, je pense qu'il faut y voir une faute de lecture du copiste pour *Ne poi* — 19 Entre *Com* et *sera*, il y a une lacune dans le ms., de même au vers 23 entre *tout* et *tout*

1. Par mégarde, le copiste a placé ce mot immédiatement après la strophe précédente, sans laisser la place nécessaire pour la musique. Le rubricateur n'a pas remarqué cette étourderie. Il a, par conséquent, immédiatement passé à la strophe III, sans exécuter ni l'initiale de *Conseil*, ni la musique qui était certainement prévue ici comme devant toutes les autres strophes.

V

Et a escient.

Et a escient, c'est sanz doute,
Qu'el m'esloigne en place et en route
En regarz pour [moi] tant grever.
28 D'amoureus atrait n'i truis goute,
Ne priere de moi n'escoute :
Bien me doit dont le cuer crever.

VI

Vrai diex, comment de ce tourment porrai je istre ?

Vrai diex, set l'en chemin ne voie ?
32 S'il a ci nul qui cler i voie,
Par pitié le m'ensegne et die
Comment de ce tourment pourroie
Istre ; meschief faire en voudroie
36 Pour istre de s'aspre enreidie.

VII

Seürement.

Voire, istré m'e[n] seürement,
Que bien sai que tout quittement
Par mort m'en istroie, mes puis
40 Qu'istrë en pensé sainement,
Mieulx me pleroit ; mes vraiement,
Quant ne plest ma dame, ne puis.

VIII

Las ! quant mercy pri doucement.

Certes, bien pert que pas ne plaise
44 A ma dame que ma mesaise
Puit sanz ma mort faillir, quar, las !
Quant mercy pri, si com j'ai l'aise,
Doucement, qu'il ne li desplaise,
48 Savez que li truis en ce cas ?

---

27 pour tant (sans lacune)

IX

Elle me dit crueusement : « Fui de ci ! De toi n'ai que fere ! »

Comprendre puis sensiblement
Qu'elle me dit crueusement :
« Fui de ci ! De toi n'ai que faire ! »
52 Quant en chiere et contenement
Je voi qu'el quiert l'eslongnement
De moi, sanz point ver li atraire,

X

J'ai ce qui me vient a talant.

Si rai bien tant en moy savoir
56 Que quant mes gieux, mes dis n'a, voir,
A cuer, ainz met en nonchalant
Ce qu'a gré li voi d'autre avoir,
Qu'assez me fait ce mot savoir :
60 « J'ai ce qui me vient a talant. »

XI

Ainssi en moi choisist et prent
Sanz parler a prevost n'a maire.

S'ainssi la bele sanz reprouche,
Douce de vois, riant de bouche,
En moi choisist et prent sanz bourde,
64 Sanz parler, quar en riens ne touche
A prevost n'a maire, et je couche
Ma vie en li, que qui m'en sourde.

J'avais remarqué qu'en juxtaposant les différents morceaux musicaux, sans tenir compte des strophes qui les séparent, on obtient un petit poème de quatorze vers, bien rimé et offrant un sens parfaitement satisfaisant. Seul, le deuxième vers est

---

52 et en c. — 57 Le ms. donne *ainz nioit*, ce qui n'a aucun sens et donne de plus au vers une syllabe de trop. Je n'ai rien trouvé de mieux, pour corriger la faute, que de remplacer *nioit* par *met*, l'original avait peut-être écrit *moit*. — Le style tourmenté et souvent obscur, dans toute la pièce, s'explique par la difficulté de la tâche que le poète s'était imposée.

incomplet, mais il doit être possible de le rétablir à l'aide du texte de la strophe suivante. En effet, en ajoutant au mot *Conseil*, exigé par l'en-tête musical, les deux mots qui le suivent immédiatement dans la strophe, *confort n'alegement*, on a un vers qui répond aussi bien aux exigences de la mesure et de la rime que du sens. On arrive ainsi au texte suivant :

Hau, diex ! ou pourrai je trouver
Conseil, [confort n'alegement]
Des mauls que la belle au vis cler
4 Me fait sentir si asprement ?
Du tout en tout a moi grever
Se delite, et a escient.
Vrai diex, comment de ce tourment
8 Porrai je istre seürement ?
Las ! quant mercy pri doucement,
Elle me dit crueusement :
« Fui de ci ! De toi n'ai que fere !
12 J'ai ce qui me vient a talant. »
Ainssi en moi choisist et prent
Sanz parler a prevost n'a maire.

La lecture que je fis, quelque temps après, du texte publié par Paul Meyer, vint confirmer heureusement la justesse de cette constatation. C'est exactement la même pièce. Cependant la version du *Roman de Fauvel* est supérieure à l'autre. Le texte en est meilleur ; il permet de corriger certaines erreurs de la copie du ms. lat. 7682 A. Ainsi, au v. 8, il faut remplacer dans le texte de P. Meyer *estre* par *istre*; au v. 9, ce n'est pas *Las* qui doit être supprimé, comme le pensait Paul Meyer, mais *li*; au vers 10, la leçon *si asprement*, qui répète maladroitement la rime du v. 4, est à corriger en *crueusement* ; enfin, au v. 11, la leçon inintelligible *enn ey* est une erreur pour *en mey*, et les paroles de la dame s'arrêtent déjà au v. 10. Mais le grand avantage de la version du ms. 146 est de donner le texte avec sa composition musicale qui manque dans l'autre manuscrit, et qui est, comme on le verra, un élément tout à fait indispensable de notre poème.

Cette composition musicale, nous la possédons même tout entière, malgré l'inadvertance du copiste et du rubricateur qui, comme on l'a vu, ont omis la notation musicale du deuxième

vers. Un heureux hasard permet en effet de combler cette lacune. Dans sa description d'un « chalivali », l'interpolateur du *Romàn de Fauvel* a cité quelques « sottes chansons » qu'on faisait entendre en ces occasions. Les deux premières pièces sont données en entier. Elles ont, toutes deux, la forme de « motets entés », c'est-à-dire de motets, dans notre cas d'un contenu burlesque, dont le texte est placé entre deux vers, avec phrases musicales correspondantes, qui, à l'origine, formaient ensemble une unité (le plus souvent un « refrain ») et qui sont artificiellement séparés par le texte du motet. Voici la pièce qui nous intéresse (f° 34 v°) :

Au, diex ! ou pourrai je trouver
L'ame qui offri a prouver
Que dieu n'a riens eu firmament,
Ainz dit qu'il le fist estorer
4 Pour ses oès mettrë [a] couver [1],
Si le tient dieus mavesement ?
Sur ce jure, s'il ne li rent,
Qu'il le fera tel atourner
8 A un coq qui a non Climent
Que nus ne li pourra donner
Confort, secours n'alegement.

Malgré la légère différence de texte, on reconnaît dans les deux vers qui encadrent ce motet les deux premiers vers de notre poème. Or, cette fois-ci chaque vers est accompagné de sa notation musicale. Celle du premier vers est exactement pareille à celle qui se trouve au feuillet 26. Par conséquent, nous pouvons hardiment admettre que celle du deuxième vers est également la notation originale omise quelques feuillets plus haut [2]. Cette heureuse circonstance permet de reconstituer entièrement la notation musicale de notre pièce.

1. Le vers est trop court d'une syllabe. Le hiatus *mettrë a* étant admis dans notre texte, nous avons cru pouvoir y introduire la légère correction que nous proposons. Il va de soi qu'il serait inutile de chercher dans ces vers quelque sens raisonnable ; le charme de ces pièces, aux yeux des contemporains, consistait précisément dans cette absence de tout sens précis.

2. Mon collègue, M. Gérold, me confirme que la musique du deuxième vers cadre parfaitement avec celle des vers qui l'entourent, de sorte que, de ce côté-ci, rien ne s'oppose à l'exactitude de notre hypothèse.

Sa structure musicale nous en révèle le véritable caractère. Paul Meyer s'était déjà refusé à y voir le premier couplet d'une chanson dont le reste n'aurait pas été transcrit, et il y avait fort justement reconnu une pièce complète. Il avait été frappé, avec raison, par sa forme peu commune. Encore y avait-il vu, par suite d'une légère inadvertance, une disposition de rimes beaucoup plus régulière qu'elle ne l'est effectivement. Dans la formule rythmique qu'il en donne (*abababab bba bba*), on peut reconnaître la combinaison de deux formes très régulières, d'un huitain, de quatre couplets de rimes croisées, avec un sixain à rime couée. Mais, en réalité, le compas du poème est le suivant *abababbbbba bba*. Le sixain reste, mais au lieu du huitain régulier on a une forme des plus irrégulières, et surtout, ce qui est plus grave, on obtient à la soudure des deux parties une succession de cinq vers, finissant tous sur la même rime. C'est un cas tout à fait exceptionnel et anormal et qui suffit pour écarter l'idée que cette poésie appartiendrait au genre de la chanson lyrique. La composition musicale, en donnant à chaque vers une mélodie spéciale et qui n'est jamais répétée, confirme pleinement ces déductions. Elle nous prouve que nous avons devant nous l'une de ces compositions musicales et poétiques que la deuxième moitié du XIIIe siècle voit naître en si grand nombre et qui sont connues sous le nom de « motets ». Nous n'avons, d'ailleurs, qu'à suivre en cela les indications que l'interpolateur du *Roman de Fauvel* lui-même nous donne dans la strophe qui précède immédiatement notre poème. Celui-ci est annoncé dans ces termes :

Et puis qu'ainsi est avenu
Qu'a moi complaindre sui venu,
A faire mes complainz m'acorde
Par ce motet qu'ai retenu,
Que tout qu'aussi sui je tenu
Com cil dont ce motet acorde (f° 26 v°).

Il est certain que ce terme de « motet » doit être pris ici, non pas dans le sens large et général de « petite chanson » ou « texte poétique » qu'il a quelquefois, mais comme la désignation précise de ces compositions musicales et poétiques que les théoriciens de l'époque appelaient un « motetus » et dont les

manuscrits bien connus de Montpellier, de Bamberg, d'Oxford et autres nous ont conservé des spécimens si nombreux [1].

Le texte de Paul Meyer le montre dans sa forme primitive de véritable motet; le *Roman de Fauvel* en présente une forme modifiée et élargie par des strophes intercalées entre les différentes parties du motet original, de façon à former un « motet enté » — appelons-le plutôt « motet farci », afin d'éviter toute confusion avec la forme ordinaire du « motet enté » telle que nous l'avons définie plus haut.

Faut-il attribuer cette transformation à l'interpolateur du *Roman de Fauvel* lui-même, à ce messire Chaillou de Pestain, sur la personnalité duquel nous devons des renseignements précieux aux savantes recherches de M. Ch.-V. Langlois [2] ?

Malheureusement, le passage cité plus haut ne nous renseigne pas clairement là-dessus. C'est assez probable, cependant. Ce serait bien, en tout cas, dans les habitudes de ce poète : très versé dans la littérature contemporaine, il connaissait notre motet avec bon nombre d'autres, et comme il y retrouvait, ainsi qu'il le dit lui-même, ses propres sentiments, il jugea bon de l'insérer dans sa complainte amoureuse. C'est alors qu'il y aura sans doute ajouté les sixains, pareils à ceux qui, dans toute cette partie de son interpolation, encadrent le motet. Il usait de la même liberté vis-à-vis des motets latins qu'il fait entrer dans son poème et dont il modifie souvent plus ou moins profondément le texte traditionnel, afin de l'adapter au sujet du roman. Ce qui est certain, c'est que le motet, avec ou sans les sixains, existait déjà avant que messire Chaillou n'ait exécuté son travail d'interpolation, aussi bien le texte que la musique qui en formait partie intégrante. Or, nous savons que les interpolations du *Roman de Fauvel* datent de l'année 1316. Notre

1. On sait qu'un motet, pour être complet, doit se composer d'au moins deux voix. Il manque au nôtre en tout cas la voix fondamentale, le ténor. Mais cette lacune s'explique aisément par la manière dont les deux pièces nous sont transmises. L'intérêt du copiste du ms. lat. 7682 A allait exclusivement au texte; il a donc laissé de côté le ténor qui est essentiellement musical et souvent même sans paroles. Quant à la version du *Roman de Fauvel*, après la transformation qu'y a subie notre motet, le ténor n'avait plus de raison d'être et devait nécessairement disparaître.

2. *La vie en France au moyen âge*, p. 289.

motet est donc du commencement du XIVe siècle, ou plutôt encore de la fin du XIIIe.

Où faut-il, alors, chercher l'origine de ce texte ? Pour Paul Meyer, « la langue indique le Nord de la France ». Mais les faits linguistiques sur lesquels se basait ce savant, ne peuvent rien prouver, n'étant pas à la rime. Les formes picardes peuvent être dues au copiste. En effet, dans le texte du *Roman de Fauvel* elles sont régulièrement remplacées par les formes correspondantes du Centre, des formes parisiennes, sans doute. Dans un texte si court et d'une époque si tardive, la langue ne nous renseigne pas sur la première origine. Mais peut-être arriverons-nous à un résultat plus précis par une autre voie. Un heureux hasard nous a permis de découvrir l'auteur au moins d'une partie de notre motet. Cet auteur, c'est Nevelon Amion d'Arras. Ce poète écrivit, avant 1280, un long *Dit d'amour* en strophes de douze vers où il imite, comme l'a démontré M. Jeanroy [1], un poème analogue de son grand contemporain et compatriote Adam de la Halle. Or, dans la deuxième moitié de la quatrième strophe de ce *dit* nous trouvons, avec quelques légères variantes, le sixain final de notre motet. En voici le texte, d'après l'édition de M. Jeanroy :

Amours, u tous li maus se maire
Et u tous li anuis s'esclaire
Et u tous li confors s'estent,
K'ai je meffait, ki ne puis plaire
A vous ki estes debonaire,
Ke me donnés alegement ?
Quant merci prie doucement [2],
Vous respondés crueusement [3] :
« Fui de ci ! De toi n'ai que faire !
J'ai chou qui me vient a talent. »
Ensi en moi coisist et prent
Sans parler a prevost n'a maire.

1. *Romania*, t. XXII (1893), p. 48. Voy. aussi H. Guy, *Adam de le Hale* (1898), p. 269 s.

2. La leçon *prie* est celle du ms. franç. 25566 de la Bibl. Nation. ; le ms. Rome, Vatican 1490 donne *crie*. C'est la leçon adoptée par l'éditeur. Mais *prie* est appuyé par la leçon *pri* que donne notre motet dans ses deux rédactions.

3. On voit que *crueusement* est, en effet, la bonne leçon.

Il n'est pas admissible que Nevelon, si peu original qu'il soit, ait recueilli et inséré dans son poème une partie d'un motet qui existait avant lui. Il est donc certainement l'auteur de ces vers. On entrevoit à présent ce qui s'est passé. De même que nos compositeurs modernes empruntent aux poètes lyriques les textes de leurs compositions musicales, un musicien du XIIIe siècle [1] a composé sur ces quelques vers de Nevelon un de ces motets alors si fort à la mode, en les faisant précéder de huit autres vers, afin de donner à sa composition une longueur convenable. C'est sans doute à Arras même qu'a eu lieu cette première métamorphose, car il ne semble pas que le poème de Nevelon ait été répandu en dehors des cercles littéraires de cette ville, ou au moins des régions du Nord. Il n'est conservé que dans deux manuscrits, et les formes picardes que nous rencontrons dans chacune de ces copies nous prouvent que c'est dans le Nord, probablement à Arras, que celles-ci ont été faites. Le caractère picard de la version publiée par Paul Meyer vient à l'appui de cette hypothèse. Alors seulement, dans cette forme, et sans doute grâce à elle, le petit poème a fait fortune. C'est ainsi que Chaillou de Pestain apprend à le connaître. Plus de trente ans séparent la copie de notre pièce de l'époque de sa création, et des milieux littéraires d'Arras de la fin du XIIIe siècle, elle a passé dans les milieux parisiens du début du XIVe siècle, quand l'interpolateur du *Roman de Fauvel*, en 1316, l'utilise pour son travail poétique, en lui faisant subir de nouvelles transformations. D'un côté, il en fait le cadre d'un « motet farci », où les six vers de Nevelon Amion sont noyés dans un grand poème de plus de soixante vers ; et un peu plus loin, il en reprend les deux premiers vers pour construire là-dessus une sotte chanson en forme de « motet enté ».

Je trouve une dernière trace de notre poème dans l'œuvre poétique et musicale de Jehannot de Lescurel, à peu près contemporaine des interpolations du *Roman de Fauvel* [2]. On y ren-

1. Peut-être était-ce Nevelon Amion lui-même. Il n'est, à vrai dire, pas connu comme compositeur, mais comme poète aussi on ne le connaît uniquement que par ce *Dit d'amour*. J'ignore si, à cette époque, comme ce sera le cas un siècle plus tard, compositeur et poète étaient déjà des personnalités différentes.

2. La date de l'œuvre de Lescurel n'est même pas approximativement

contre, à côté de ballades, de rondeaux et de virelais, deux poèmes que la Table manuscrite nomme des « diz entez sus refroiz de rondeaux ». Ce sont des pièces composées de strophes régulières, d'une forme assez originale ($a_8a_8b_4b_8b_8c_4c_8c_8d_8 + R$), qui finissent pour la plupart avec un refrain étranger, dans le genre des « saluts d'amour ». Or, dans l'un de ces dits (Incipit : *Gracieus temps est, quant rosier*), la 22e strophe a pour refrain le vers suivant :

« Fui de ci ; de toi n'ai que faire [1] ! »

On y reconnait le onzième vers de notre motet. C'est le seul cas où celui-ci ait laissé une trace dans l'œuvre de Lescurel. Malheureusement, il est impossible de déterminer exactement d'où ce poète a tiré ce vers. Aurait-il connu les interpolations du *Roman de Fauvel* ? Rien ne le prouve, et le fait que ses poésies sont consignées dans le même manuscrit 146 qui commence par le *Fauvel* interpolé n'est pas une preuve suffisante pour l'antériorité du *Roman de Fauvel* et l'existence de rapports littéraires entre l'œuvre de Lescurel et celle de Chaillou de Pestain. On peut toutefois faire remarquer que les formes poétiques et musicales qu'a cultivées Jehannot sont les mêmes que celles qui figurent parmi les interpolations du *Roman de Fauvel* et que, par conséquent, des rapports directs entre ces deux œuvres, s'ils ne se laissent pas directement prouver, ne sont pas non plus tout à fait exclus. Mais il est tout aussi admissible que le vers de Lescurel provienne en droite ligne du motet primitif lui-même. Ce serait une preuve nouvelle du succès durable dont jouissait cette composition dans les milieux littéraires du premier tiers du XIVe siècle [2]. Après Lescurel, je n'ai plus trouvé jusqu'ici trace de notre poème.

établie. H. Suchier, par exemple, dans sa *Geschichte der französischen Literatur*, 2e éd., 1913, p. 242, est tenté d'identifier ce poète avec un Jehan de l'Escurel, exécuté à Paris en 1303. Pour G. Groeber, par contre, Jeannot doit être un contemporain de Guillaume de Machaut, ce qui ne le placerait que vers le milieu du XIVe siècle (*Grundriss der roman. Philologie*, II, 1, p. 946). La vérité pourrait bien être entre ces deux dates. En tout cas, la question demanderait à être examinée sérieusement.

1. *Chansons, ballades et rondeaux de Jehannot de Lescurel*, éd. A. de Montaiglon, Paris (Jannet), 1855, p. 64.

2. Pas plus que les textes, la musique ne permet de trancher la question.

C'est donc pendant un demi-siècle que nous pouvons, dans un cas précis, cas très rare et peut-être même unique à l'époque qui nous occupe, suivre la fortune et les vicissitudes d'une petite pièce de vers à travers la littérature et la musique françaises, assister, grâce à des textes divers, aux métamorphoses étranges qu'elle subit pendant ce voyage et constater le succès durable qu'elle obtient pendant ces cinquante années. Ce demi-siècle, c'est précisément l'époque de transition qui embrasse les dernières années du XIIIe siècle et les premières du XIVe, et qui mène de l'ancienne poésie lyrique courtoise des XIIe et XIIIe siècles à la poésie aux formes fixes qui régnera depuis le XIVe siècle jusqu'à l'époque de la Renaissance. D'Arras, où, comme on le sait, la lyrique courtoise a trouvé, avec Adam de la Halle et ses contemporains, un dernier et brillant épanouissement et où en même temps se prépare déjà un art nouveau, notre pièce nous conduit à Paris vers un autre centre de vie littéraire intense dont les membres cultivent dès le début du XIVe siècle la poésie aux formes nouvelles. Elle nous révèle en même temps le rôle, très considérable encore dans l'histoire de la poésie lyrique, de la composition musicale, qui en fait l'un des plus grands attraits et peut-être aussi, à en juger d'après notre pièce, le succès principal. Il faudra s'en souvenir, pour bien comprendre la renommée extraordinaire dont jouira un peu plus tard un Guillaume de Machaut. Nous avoir fait entrevoir quelques-uns des éléments qui ont contribué à l'évolution de la poésie lyrique à cette époque, c'est sans contredit le mérite principal du petit texte dont nous avons essayé de reconstituer l'histoire.

E. Hoepffner.

Il est vrai que la notation musicale de notre vers chez Lescurel n'est pas absolument identique à celle du *Roman de Fauvel*, mais la différence ne porte que sur quelques points de détail ; les modifications peuvent être et sont sans doute l'œuvre personnelle de l'un ou l'autre des deux compositeurs. Dans l'ensemble, c'est certainement le même thème musical qui reparaît dans les deux versions ; mais ceci n'indique pas nécessairement qu'il y ait eu quelque rapport direct entre eux, puisqu'ils peuvent être remontés, l'un et l'autre, à la source même, au motet primitif.

L'AUTEUR DE LA SECONDE *VIE DES PÈRES*

Ayant l'intention de donner une édition critique du recueil de contes dévots connu sous le nom de *Vies des Pères*, j'ai relu les 72 contes contenus dans le ms. *A* de Schwan (B. N. fr. 1546). Plus heureux que Schwan et tous ceux qui jusqu'ici se sont intéressés à ce recueil, j'ai réussi à identifier l'auteur de la seconde Vie [1]. Il s'est nommé à la fin d'un de ses contes, intitulé, dans *A*, *De l'ermite a qui on aracha ses poriaux en son courtill*. Il s'appelait Frère Ernoul de Laigny [2]. Comme ce nom se retrouve dans tous les manuscrits qui renferment le conte, on ne saurait douter qu'il désigne l'auteur lui-même. Voici la fin du conte, d'après les quatre mss. qui l'ont conservé (*A* = B. N. fr. 1546; *B* = fr. 1039; *C* = fr. 23111; *S* = Arsenal, 3641); graphie de *A* :

Ce dit Frere Ernoul de Laingni :
En malvés leu fet cil son ni
Dont il pert tout quant que il a,
Dahez ait qui ja le fera. 4
As peneances nous prenons
Et les aises de ci fuions ;
Ne n'i metons les cuers pour rien,
Ce convient fere au darien. 8
Et pacïence en nous aions,
Ensi come avoir la devons,
Sanz rancune et sanz vilenie.
Nostre Dame, Sainte Marie 12
Deprist son cher fiuz Jhesucrist

---

1 Si *B* — ernous de leigni *B* ; hernous de laigni *C* ; arnous de leigni *S* — 3 quanques *B* — 4 D. est il qui le f. *A* ; Qui la lou f. *S* — 5 A peneance *C* — 6 aaises *B* — 7 lou cuer *S* — 8 Cescouient *C* ; daarrien *B*; derreain *C* ; Mais fasommes toz jors lou bien *S* — 9 penitence *S* — 13 D. a son fil *B* ;De par son chier f. *C*

1. On sait que le recueil des Vies des Pères comprend deux séries de contes, composées à bref intervalle, vers le milieu du XIIIe siècle (cf. *Romania*, XIII, 233 ss.).

2. Probablement Laigny dans le dép. de l'Aisne, si, comme le supposait Schwan, le continuateur est picard.

Qu'il nous avoit et nous aïst
Que nous cel preudome eusuions
Et pacïence en nous aions 16
A nos penitances parfere,
Et Dieus le nous doint ensi fere
Qu'en paradiz ostel aions
Quant de cest siecle partirons. 20

Reste à savoir à quel ordre appartenait ce frère. J'espère avoir bientôt la possibilité de revenir sur ce point.

J. Morawski.

REMARQUES ONOMASTIQUES SUR LE *WALTHARIUS*

Les auteurs qui, récemment, ont voulu démontrer que le *Waltharius* était l'œuvre d'un Français[1], ont négligé un élément de critique qui paraît de quelque importance : ils n'ont pas tenu compte des formes que les noms propres de personne revêtent dans le poème.

Ces noms, — d'origine germanique pour la plupart, — sont généralement latinisés, comme il convient. Ainsi le nom du héros principal est *Waltharius* au nominatif, et se décline correctement : *Waltharii*, *Walthario*, *Waltharium*, *Walthari*, *Walthario* ; celui du roi des Francs, fils de Gibicho, est *Guntharius*, et se décline de même.

Mais, à côté de ces formes où est observée la flexion latine, il en est d'autres où on ne la reconnaît pas. Dans un vers (1434), on a la forme *Walthare*, au nominatif ; dans un autre (1171), *Gunthere*, au nominatif. Le nom du père de Waltharius est toujours, au nominatif, *Alphere* et non *Alpharius*[2].

Ces formes donnent les dactyles dont avait besoin le poète,

---

14 Que *S* — 15 ce *B* ; cest *S* — 17 Et *AC* — 20 Quant nos dou s. p *S*.

1. J. Flach, *Revendication contre l'Allemagne du poème de Gauthier d'Aquitaine* (*Waltharius*), dans la *Revue des études historiques*, 1916, p. 297-313 ; M. Wilmotte, *La patrie du Waltharius*, dans la *Revue historique*, 1918, 1er vol., p. 1-30.

2. Vers 77, 80. — Je suis l'édition de H. Althof (1899).

là où les formes *Waltharius*, *Guntharius*, *Alpharius* auraient rompu la mesure.

Or, *Walthare*, *Gunthere*, *Alphere* ne sont pas des mots latins ; ce ne sont pas des mots romans ; ce sont des mots allemands. Il me semble difficile d'admettre qu'ils aient été incorporés aux vers latins qui les renferment, par un auteur de langue française.

Ospirin, nom de la femme d'Attila, est un mot purement germanique. N'en est-il pas de même de *Patavrid*, d'*Ekevrid*, de *Hadawart*, de *Randolf*, de *Helmnod* ? Des personnes mieux instruites que moi des langues que l'on parlait, en France et en Allemagne, vers le xe siècle, pourront sans doute nous le dire.

Max PRINET.

UN ÉPISODE DE L'*YSENGRIMUS* ET QUELQUES RÉCITS APPARENTÉS

L'aventure peu édifiante du goupil et de la louve (*Ysengrimus*, l. V, v. 705-820, éd. E. Voigt) est fort bien résumée dans ces termes par M. L. Sudre [1] :

Pendant que le loup est au couvent, Reinardus arrive dans l'antre, où il trouve les petits de son oncle auprès de leur mère malade et alitée [2]. Celle-ci, aux cris de ses enfants, que Reinardus salit de ses ordures, se lève furieuse. Reinardus s'enfuit. Elle cherche à le faire revenir sur ses pas par des paroles mielleuses, et, quand il se décide à l'écouter, elle se cache derrière la porte pour le recevoir comme il le mérite. Mais il reste à quelque distance et lui jette de la boue et des pierres. Alors, impatientée, elle s'élance à sa poursuite. C'était tout ce qu'il voulait. Il l'entraîne jusqu'à son repaire, y pénètre lestement, tandis qu'elle, trop grosse, une fois engagée dans l'ouverture, ne peut plus avancer, ni reculer. Reinardus qui est ressorti par une autre porte, revient à elle, et abuse de sa prisonnière, en donnant cette plaisante raison :

Alter, ait, faceret si non ego ; rectius ergo
Hoc ego, quam furtim quis peregrinus, agam [3].

---

1. *Les Sources du Roman de Renart*, Paris, 1892, p. 143-144.

2. Elle vient de mettre ses petits au monde ; v. 717, ceux-ci disent : *En cubat ex nobis quos est enixa recenter.*

3. Ces deux vers appartiennent à la partie du récit qu'E. Voigt considère comme interpolée et qu'il a, par conséquent, rejetée en note. Cette question

Une partie essentielle du récit est celle qui décrit la façon dont la louve est prise dans l'entrée étroite de la tanière du goupil, de sorte qu'elle ne peut ni avancer, ni reculer. Après avoir décrit la demeure de Reinardus, le conte latin continue (v. 793-800) :

Huc rapido cursu fugiensque fugansque ruerunt,
Ille sui leviter pervolat ora laris [1].
795 Dum temere illa sequens artum nimis incidit, hęsit
Nec proferre potest nec revocare gradum,
Nec magis in latum remeat, quam prodit in artum,
Janua sic captum stringit adacta canem,
Sic hęret cuneus, qui decipiente relictus
800 Malleolo nondum robora tota fidit.

M. L. Foulet [2] a bien mis en lumière les liens étroits qui existent entre tout ce récit et la partie correspondante de la branche II (édit. Martin) du *Roman de Renard* [3], de sorte que l'hypothèse la plus naturelle est d'admettre que le récit français est une imitation du récit latin ; il a également montré que les complications que présente le récit français, comparé au latin, s'expliquent très probablement par des intentions de parodie littéraire. Le récit de l'*Ysengrimus* est la forme littéraire la plus ancienne [4] de ce thème (qui figure dans des contes populaires [5]), en tant qu'il s'agit du viol, par le goupil, de la *louve*. Nous trouvons il est vrai, en Occident un récit encore plus ancien, le conte, primitivement rédigé en anglais et conservé dans la traduction de Marie de France [6] ; mais là, c'est l'ourse, et non

---

est, pour l'objet de cette étude, d'un intérêt secondaire, un passage analogue à ces vers contestés ayant nécessairement figuré dans le conte primitif, même si l'auteur (Nivard) l'a laissé de côté pour des raisons de décence.

1. *Lar* = *domus* dans la langue de Nivard.

2. *Le Roman du Renard*, Paris, 1914, p. 139 et 180.

3. V. 1041 et suiv. Le passage de l'*Ysengrimus* que nous venons de citer se retrouve en français, v. 1258 et suiv.

4. On sait que les recherches de M. L. Willems ont placé la composition de l'*Ysengrimus* vers 1152 ; voir L. Willems, *Étude de l'Ysengrimus*, Gand, 1885, in-8, p. 21.

5. Voir sur ces contes, L. Sudre, *ouv. cité*, p. 154.

6. Fable 69, p. 224-226, éd. Warnke, Halle, 1898 (*Bibliotheca normannica*, IX).

la louve, qui est la victime du goupil. Cette forme du récit, remarquable par sa simplicité, semble éteinte dans la tradition populaire [1]; la rédaction anglaise écrite remontait au moins aux premières années du XIIe siècle [2].

Nous voudrions appeler ici l'attention sur une autre forme, orientale, arabe, de ce thème du Viol, forme déjà signalée, mais dont l'importance n'a pas encore été suffisamment mise en lumière.

Dans son étude sur le *Roman de Renard*, écrite à propos du livre de M. Sudre, G. Paris remarque [3] qu'il est fort possible que la fable de Marie de France, où il est question de l'ourse et non de la louve, représente la forme primitive du récit, car plus la différence de taille et de force entre les deux animaux sera grande, plus le conte sera plaisant, puis il ajoute en note : « Il faut noter que dans un conte arabe assez mal conservé, et transformé suivant les mœurs orientales, il s'agit du goupil et du lion (voir dans les Κρυπτάδια, t. I, la note sur le n° 1 des *Contes secrets russes*). » — En effet le recueil cité contient [4] un récit traduit de l'arabe en latin, et emprunté aux *Arabum Proverbia* de Freytag. Or, le livre de G.-W. Freytag (Bonn, 1838, 3 vol. in-8°) n'est pas un recueil de proverbes notés par des voyageurs ou des ethnographes modernes ; la plus grande partie de l'ouvrage est la traduction de la collection de proverbes du grammairien el-Meidânî, mort l'an 518 de l'hégire, correspondant à l'année 1124-1125 de l'ère chrétienne [5]. Le récit se trouve par conséquent dans un livre ancien.

L'ouvrage d'el-Meidânî donne le texte des proverbes, chaque proverbe étant suivi, au besoin, d'un commentaire explicatif; le grammairien nomme assez souvent l'auteur auquel il emprunte l'explication.

---

1. M. Foulet (*ouvrage cité*, p. 548) voit dans le récit de l'*Ysengrimus* un remaniement littéraire du conte que nous a conservé Marie de France : l'auteur anglais traduit par Marie et Nivard, auteur de l'*Ysengrimus*, auraient puisé également à une source latine perdue. Voir sur ce système trop ingénieux, *Revue de l'histoire des religions*, année 1916, p. 49-51.

2. Date indiquée par Mall et reproduite par Warnke dans son édition des *Fables* de Marie de France, Introduction, p. XLV.

3. *Mélanges de littérature française du moyen âge*, p. 388.

4. Κρυπτάδια, Heilbronn, 1883, I, 291.

5. Freytag, *ouvrage cité*, III, 2, p. 192.

Ceci dit, nous reproduisons à notre tour, pour le passage qui nous intéresse, la traduction latine de Freytag [1].

Non mihi placet vulnerare faciem socii. Jonesus dixit, Arabes proverbium sic explicare : Vulpes lapidem album in loco vallis angusto conspexit. Ut leonem perderet, ei dixit : In vallis loco angusto adeps est, quo facile potiri potes. Qui locus quum nimis angustus esset, quam ut corpus leonis intraret, vulpes ei dixit : Protrude caput ! Leo vulpis consilium sequens mox firmiter loco inhaesit, ut neque redire neque prodire posset. Vulpes autem leonem ad podicem laesit et quum leo eum, quid ageret, interrogaret : Sic eum liberare velle, et leone dicente, a capitis latere hoc faciendum esse, ista proverbii verba protulit, quibus significant, virum se erga alterum amicum fidum ostendere, cum perfidus sit.

Cette traduction peut soulever quelques doutes : le nom *Jonesus*, qui ressemble à un nom anglais latinisé, paraît singulier ; en outre, ceux qui ont pratiqué le livre de Freytag savent qu'il a parfois inséré dans sa traduction du commentaire d'el-Meidânî des citations d'auteurs postérieurs, sans prendre la précaution de les mettre entre crochets. On peut par conséquent se demander si le récit se trouvait réellement dans le commentaire du grammairien mort en l'an 1124-1125 de J.-C. Heureusement, le recueil d'el-Meidânî, proverbes et commentaires, a été imprimé en arabe à Boulâq en 1867, en 2 volumes in-4° ; la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire sous la cote 4° R 303. Mon ami M. Cabaton, professeur à l'École des Langues Orientales, a eu l'obligeance de faire la vérification : le texte arabe, conforme à la traduction citée de Freytag, se lit dans cette édition, t. II, p. 161 ; les deux premiers mots du commentaire, correspondant au *Jonesus dixit* de la traduction sont *Qâl Yoûnus*... Ce « Yoûnus [2] » est-il le même que le grammairien Yoûnus (Junus) b. Habib, mort l'an 183 de l'hégire, et nommé par Freytag [3] parmi les auteurs qu'el-Meidânî a consultés et cités ? C'est aux arabisants de décider cette question ; en tout cas, il est désormais certain que le récit est bien dans el-Meidânî et qu'il l'a emprunté à un auteur plus ancien.

---

1. *Ouvr. cité*, II, 539, n° 433 de la lettre *lam*.

2. L'orthographe *Jonesus* de Freytag doit probablement s'expliquer par la vocalisation du nom dans le manuscrit suivi par l'orientaliste allemand. Ailleurs (I, 285) Freytag écrit « Jones ».

3. *Ouvr. cité*, III, 2, p. 210.

Une particularité du conte, tel que le reproduit el-Meidânî, est intéressante, quand on la compare à un détail du récit de l'*Ysengrimus*. Nous avons cité les vers où la louve se trouve prise dans l'entrée étroite de la tanière du goupil, de sorte qu'elle ne peut ni avancer, ni reculer. Il en est de même dans le conte arabe : le lion, lui aussi, se trouve pris *in vallis loco angusto* ; de sorte que *mox firmiter loco inhaesit, ut neque redire, neque prodire posset*. Un récit du Daghestan, sur lequel G. Paris [1] a déjà appelé l'attention, présente encore plus d'analogie avec la version de l'*Ysengrimus* : le goupil a joué de mauvais tours au loup ; celui-ci le poursuit pour se venger ; le goupil se réfugie dans sa tanière, le loup, courant après, s'y trouve pris ; son adversaire sorti d'un autre côté, se met à le dévorer par derrière ; comme chez el-Meidânî, il y a un dialogue entre les deux animaux [2]. On voit que la donnée primitive du conte s'est obscurcie ou plutôt a été altérée par des raisons de décence : on retrouve cette altération dans un récit de Zanzibar, où la victime se trouve prise dans « une caverne » et est également dévorée par derrière [3]. Nous sommes, par conséquent, en présence d'une famille orientale de récits, où se trouve ce trait de la victime, prise dans un passage étroit, et il paraît difficile de ne voir qu'un simple hasard dans l'accord qu'elle présente sur ce point avec le récit de l'*Ysengrimus*, reproduit dans le *Roman de Renard*. S'il n'est pas absolument sûr que cette forme du récit soit « la plus ancienne », comme le croyait G. Paris [4], il faut en tout cas admettre qu'elle a existé en Europe au moyen âge, à côté de celle où la victime est prise entre deux arbres (contes populaires modernes) ou dans un buisson (fable de Marie de France) [5].

---

1. *Étude citée*, p. 387, n. 1.

2. Conte kürinien traduit dans *Mémoires de l'Académie Impér. des Sciences de Saint-Pétersbourg*, 7e série, t. XX, nº 2, p. 96.

3. Conte swahili de Zanzibar, noté par Steere et reproduit par R. Basset, *Contes popul. d'Afrique*, Paris (1903), p. 254. Dans ce récit, le lièvre est le héros et le lion sa victime.

4. *Ouvr. cité*, p. 387, n. 1.

5. On peut remarquer que ce détail fournit un nouvel argument contre ceux qui ne verraient dans le récit de l'*Ysengrimus* qu'une transformation littéraire de celui conservé par Marie de France, où l'ourse est prise « en un buisson », dans des « espines » (v. 16, 17).

Si le récit si singulièrement déformé que nous a conservé el-Meidânî est intéressant pour le classement des versions de ce thème multiforme [1] du Viol, il est encore plus important à un autre point de vue. Ce récit, mis par écrit par un grammairien mort en 1124-1125 et emprunté à un auteur plus ancien, est nécessairement antérieur à l'*Ysengrimus* et probablement à la fable anglaise traduite par Marie de France ; il représente une forme indépendante de la tradition. Il fournit la preuve à la fois de l'internationalité et de l'antiquité d'un des thèmes folkloriques qui sont entrés dans le *Roman de Renard* et justement du plus important de tous pour le développement ultérieur du cycle, de celui qui est devenu, d'après l'expression de G. Paris [2], « l'épisode central du *Roman de Renard*, tel que nous l'avons »; c'est sous l'influence de ce thème que Renard est devenu un véritable don Juan du monde animal ; cette façon de comprendre le personnage a eu un tel succès qu'on la retrouve encore dans *Renard le Nouveau* de Jaquemart Gelée, où les vieux récits sans prétention tournent décidément à l'allégorie satirique et didactique.

G. Huet.

ANC. FRANÇ. *SISME* « SISIÈME »

M. Gilliéron écrit dans la *Revue de Philologie française*, XXXIII (1921), 15 :

Nous nous posons la question suivante : *sisme* « sisième » a-t-il réellement existé, contrairement à ce que nous pourrions conclure du silence de Godefroy ?... Nous ne pouvons croire que le D. G. ait inventé ce *sisme* « sisième », ou ait été la dupe de quelque interprétation erronée.

Ce qi êt dit dans le *Tràité* qi aconpagne le *Dictionnaire géné-*

1. On l'a transporté dans le monde des oiseaux : dans la forme du récit notée en Bretagne le roitelet est le héros du conte et l'oie sa victime (G. Paris, *ouvr. cité*, p. 388, n. 2); dans une autre version, moins bien conservée, racontée par un « poilu » originaire de la Mayenne, le roitelet est resté le héros, mais sa victime est la dinde ; voir *Revue des traditions populaires*, XXXII (1917), p. 44.

2. *Ouvr. cité*, p. 387.

ral, au § 577, êt anprunté à la deusième partie (morfolojie) du *Cours de grammaire historique* d'Arsène Darmesteter, publiée par les soins de M. Léopold Sudre (Paris, 1894), p. 23, où on lit : « Le gallo-roman avait tiré de quinque, cinque, sur le modèle de septimus et de decimus, l'ordinal cinquimus, v. fr. *cincme*... Le latin populaire sextus, sexta avait donné le v. fr. *siste* qui disparut, dès les premiers temps, devant un dérivé nouveau *sisme*, du latin vulgaire seximus, lequel disparut à son tour... » J'avoue qe je n'ai jamais rancontré le v. fr. *cincme*. Du moins, je puis fournir la preuve de l'existance de *sisme* « sisième ».

Dans le ms. de Paris du *Roland*, au passaje où le ms. d'Oxford porte : *E la siste est d'Ermines et de Mors*, on lit : *La sisme eschielle a mandé Maligors* [1]. Il ne peut i avoir de doute sur le sans, car le ms. de Paris poursuit ainsi : *Et la septisme firent li Amoraive*.

Un segond exanple, sous la grafie *sipme*, se trouve dans la *Vie de saint François* qi fait partie du ms. B. N. franç. 2094, f° 7d, et qi remonte, d'après P. Meyer [2], au XIIIe siècle :

> Tot après vindre[n]t autre troi,
> Si qu'il meïsmes fu li *sipmes*,
> Freres Phelipes li septimes.

Les grafies concurrantes *sisme* et *sipme* prouvent qe le *s* étimolojiqe s'était amui de bone eure, come il êt de règle devant *m*.

Antoine Thomas.

NOUVEAUS TÉMOIGNAJES SUR LE « JARGON » (1464 et 1484-1486)

M. L. Sainéan a rassanblé les plus anciens exanples conus du mot *jargon* apliqé au langaje secret des malfaiteurs [3]. Dans le domaine propre du français, il ne cite qe qatre textes du

1. *Das altfr. Rolandslied*, kritische Ausgabe besorgt von. E. Stengel (Leipzig, 1900), p. 321, note sur le v. 3227.
2. *Hist. litt. de la France*, XXXIII, 350.
3. *L'Argot ancien* (Paris, 1907), p. 30-31.

xve siècle, dont les dates respectives sont : 1426, 1455, 1460 et 1489. Je crois intéressant de faire conaître des documants qi se placent antre ces deus dernières dates.

I. — 1464. — Dans une lètre de Guillaume de Varye, datée du Pui le 16 avril, sans indicacion d'anée, mais qi êt sûremant de 1464 [1], lètre adrécée à Jehan Bourré et dont nous possédons l'orijinal [2], on lit :

Monsr du Plessis, je vous vueil adviser d'une matiere qui s'est trouvee en ce pays, qui est la plus grant deablerie dont vous oÿstes oncques parler, c'est d'une secte de crocheterie [3], la plus terrible qui oncques fut trouvee. Il y a ung roy, ung connestable et plusieurs notables officiers... Ilz ont un *jargon* que autres n'entendent... [4].

II. — 1484-1486. — On lit dans un arêt du Parlemant de Paris, daté du 22 mars 1485 (anc. stile) leqel concerne une noble dame du Maine, Renée de « Vendosmoys », acusée d'avoir fait assassiner son mari, « Jehan de Saint-Berthevin [5] », seigneur de Souday [6], vers la Noel 1483, avec la conplicité de son amant, Guillaume Du Plessis :

Dictus Du Plessis se evaserat et in villam de Saint Malo in Britania se transtulerat, sed ipse perantea jam dicte actrici quasdam licteras scripserat aut ei per aliquem talia verba : « *qu'elle soit ferme du babin, et qu'elle ne se coppe point*, et qu'elle n'avra jamais mal » mandaverat...

... Quo pendente, jam dictus Du Plessis eidem actrici certas alias licteras, in lingua seu ydiomate nuncupato *jargon*, per quas ut se bene aliquid confi-

---

1. G. de Varye se trouvait an éfet au Pui au avril 1464, pandant la session des États de Languedoc, auprès desqels il était un des comissaires du roi (*Hist. de Languedoc*, l. XXXV, ch. 47, éd. Privat, t. XI, p. 54). Voir le facsimilé de sa signature au bas d'une lètre collective datée du 14 mars [1462], qe les nouveaus éditeurs de l'*Hist. de Languedoc* ont datée à tort de 1474, dans *Ann. du Midi*, XXI, 214.

2. Bibl. nat., franç. 20600, fol. 51, pièce n° 53.

3. Exanple à ajouter aus deus qe cite Godefroy.

4. Voir sur cète associacion, qi rapèle singulièremant cèle des *Coquillards* de Dijon, un « écho » publié par moi dans le *Journal des Débats* du 5 déc. 1908, sous ce titre : « Cambrioleurs d'églises sous Louis XI. »

5. Deus comunes de ce nom existent dans la Mayène, l'une dans le canton ouest de Laval, l'autre dans le canton de Landivi, ar. de Mayène.

6. Comune du canton de Mondoubleau, ar. de Vendôme, Loir-et-Cher.

teri preservaret, et, si hoc faceret, nunquam ullum malum haberet mandaverat.

...In dictis remissionis licteris nulla facta mencio extiterat, neque de licteris in ydiomate de *jargon* sibi per dictum Du Plessis scriptis... [1]

Il èt fâcheus qe les deus lètres an « jargon » de Du Plessis ne se soient pas conservées, mais nous somes eureus de savoir q'èles ont existé et d'an posséder un court fragmant. L'expression « se couper » a depuis longtemps passé dans l'usaje jénéral : èle figure an 1549 dans le *Dictionaire* de Robert Estienne, et Bossuet s'an èt servi. Qant à « être ferme du babin », sinonime très pittoresqe de « ne rien avouer » (cète forterèce des malfaiteurs de tous les tanps), il sanble bien q'on n'an ait pas ancore signalé d'exanple dans les anales du crime.

Au dernier momant, mon confrère M. Eugène Lelong m'aprand qe l'abé Ambroise Ledru a publié, an 1892, un mémoire intitulé : « La recluse Renée de Vendômois », dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, mémoire qi n'a pas échapé au chanoine U. Chevalier, dont j'ai u tort de ne pas consulter le *Répertoire*, col. 3934, avant de rédijer la note q'on vient de lire. L'abé Ledru n'a pas publié le texte latin de l'arêt, mais il a publié celui des plaidoiries, prononcées le 28 février 1486 et transcrites dans le rejistre X²A54 des Archives nacionales, J'an extrais ce qi concerne les lètres au « jargon », dûmant collacioné sur le rejistre :

Michon, pour les enfans et heritiers dudict defunct Berthevin,... dit que... led. du Plesseis s'evada et s'en alla à Sainct-Malo...,mais avant il rescript [2] à lad. demandarresse unes lectres, ou [3] lui mande par aucun « qu'elle soit ferme du babin et qu'elle ne se couppe point et qu'elle n'aura jamès mal »... (*loc. cit.*, p. 372)... Parties oÿes, elles furent appoinctees par lad. justice de Mondoubleau... Or ce pendant ledit du Plesseis lui rescript certaines lectres en *jargon*, par lesquelles il luy mande qu'elle se donnast bien garde de riens confesser et que, si elle [le] faisoit, elle n'auroit jamais mal... (*ibid.*, p. 373).— *Tertio.* Elle n'a point donné à entendre les lectres de *jargon* à elle escriptes par ledit du Plesseis... (*ibid.*, p. 374).

1. Arch. nat., X²A45 (rejistre non pajiné).

2. L'abé Ledru a lu à tort *respondit*.

3. L'abé Ledru inprime à tort *où* ; cf. le texte latin ci-dessus, qi porte *aut* et non *ubi*.

Gannay [avocat de Renée]... par ses repplicques, dit que... ; au regard des lectres de *jargon*, dit que ce sont lectres de chiffre, comme B, C, D, et ne scet que c'est, et sont lectres contrefaictes et ne sont point escriptes de la main dudit du Plesseis, et peut l'on tirer tel sceu de ladite lectre que l'on vouldra, car on fait valoir les lectres ce que l'on veult (*ibid.*, p. 378).

Le lecteur remarqera de lui même l'intérêt particulier du dernier extrait, où *chiffre* êt anployé au sans 2° du *Dict. général*, sans dont Godefroy, IX, 80, ne done q'un example de 1573, bien qe Littré ait déjà relevé *lettres en chiffre* dans Comines (cf. éd. B. de Mandrot, t. II, p. 309, anée 1495).

Antoine Thomas.

COMPTES RENDUS

Aldo Francesco Massèra, **Sonetti burleschi e realistici dei primi due secoli** : Bari, Laterza e figli, 1920; 2 vol. in-8 di 249 e 204 pagine (num. 88-89 degli *Scrittori d'Italia*).

Il *volume primo* contiene unicamente i testi, dei quali ricorre una parte anche nel *secondo*. Ad esso però è in particolare riserbato l'apparato critico, che comprende:

a) una *Nota*, in cui sono esposti in primo luogo i criteri di compilazione [1]. Contiene poi per ciascuno autore concise e opportune notizie, redatte con piena conoscenza dello stato presente degli studi. La critica del testo palesa sicure conoscenze paleografiche: la discussione dell'opinione altrui è fatta con garbo e con mente serena, e le proposte e le congetture messe innanzi sono assennate e quasi sempre convincenti.

b) delle *Annotazioni*, che s'industriano intorno ad identificazioni di persone ricordate nei vari sonetti, fra le quali si levano improvvise e gradite dinanzi ai nostri occhi più o meno note figure Dantesche. Dato il genere di poesia, non è maraviglia se alcune interpretazioni mancano ancora; ma notevole è stato il lavoro d'investigazione a cui il Massèra si è sobbarcato, per dar la luce che bisognava, sopratutto quando l'illustrazione concerneva sonetti che venivan pubblicati da lui per la prima volta. In queste *Annotazioni* sono anche richiami a dati di tempo, che permettono di fissare cronologicamente i componimenti.

c) un *Glossario*, a cui si ricorre sempre per sicura risposta. Raramente avviene che il lettore non trovi quanto possa desiderare. A parer nostro, per il

---

1. Le sigle indicanti i mss. di rime antiche sono state fissate con alcune lettere dal Festa, *Bibliografia delle più antiche rime volgari ital.* (*Rom. Forchungen*, XXV, 564 sgg.), con altre dal Langley, *The extant repertory of the early sicilian poets* (*Publications of the modern Language Association of America*, XXVIII (1913), 464 sgg., con altre dal Barbi, *Studi sul canzoniere di Dante*, Firenze, 1915, pp. xv-xvi. Qui non si segue alcuno dei tre. Sarebbe bene prendere una volta per tutte una determinazione e non mutar più, come s' è fatto per i provenzali e pei francesi.

più diretto riscontro, sarebbe stato bene che le diverse voci avessero avuto il richiamo preciso del sonetto, da cui provengono, com'è in uso anche in altre importanti collezioni. La mancanza dipenderà dal criterio seguito dalla direzione degli *Scrittori d'Italia*; ma non è un pregio dell' opera.

d) un *Indice dei copoversi.*

e) un *Indice dei nomi propri.* Perché comprender solo « i nomi propri di luogo e di persona, dei quali è menzione nella *Nota* e nelle *Annotazioni* » ? Completo, con i richiami, cioè, anche ai testi, avrebbe reso maggiori servizi.

Oltre un breve elenco di correzioni, questo *volume secondo* ha in fine l'*Indice* degli autori che contiene ; e un tal *Indice* è pure nel *volume primo.*

L'apparato è quale si poteva attendere da un così valente studioso della nostra lirica antica come è il Massèra. Il quale, dacché cominciò a farsi favorevolmente conoscere, or son già alcuni anni, con una buona edizione dei sonetti di Cecco Angiolieri (Bologna, 1906), ha sempre, con infaticabile attività e con notevoli saggi, proseguito i suoi studi nel campo dell' antica poesia italiana.

Il senso letterale di questa nostra poesia è non di rado difficile a ben afferrarsi. Quando a renderlo tale non vi concorrano i giuochi di parole, o le rime equivoche, o le volute oscurità, o la irrimediabile ignoranza nostra per quanto poteva suscitare e risvegliare nello spirito dei contemporanei l'accenno a questo o quel nome, al tale o al tal altro fatto, onde la espressione intera mordeva con la beffa o pungeva d'ironia, è fuor d'ogni dubbio che quei primi rimatori adagiavano il loro pensiero in forma, che si discosta non poco dall'uso moderno. Noti sono i vocaboli, ma sfugge il valore preciso della frase. Non giudico, rilevo il fatto, che è poi un segno dei tempi. La natura creativa del linguaggio si è sempre rivelata (perché non nel periodo delle *Origini* ?) nello sforzo continuo di rivolta a tutte le regole : « Il poeta disseppellisce vocaboli disusati ; ne conia di suoi ; muta il suono e il significato di quelli in corso ; manomette le leggi logiche e quelle storiche della grammatica ; rinnova la rettorica ; s'aiuta del ritmo ; compone organismi espressivi, il cui valore non è già in quello che dicono, ma in quello che suggeriscono ; il cui pregio non è punto in sé, ma nella forma e nel canto, cioè nella sintesi ideale in cui son fusi [1] ». Ora, a me non sarebbe dispiaciuto che, per lo meno dei più oscuri di questi sonetti (e non son pochi, anche fra quelli di argomento storico), si fosse data la riduzione in prosa moderna. È un uso che da tempo si segue costantemente e lodevolmente per i trovatori e per i troveri, e già alcuno ha cominciato a adottarlo pure per i nostri rimatori delle Origini [2], con buon senso d'opportunità e con non piccolo vantaggio per la miglior conoscenza della lingua antica, il cui lessico dovrà prima o poi pur metters; insieme.

---

1. G. A. Cesareo, *Saggio sull'arte creatrice*, Bologna, s. d. (ma 1919), p. 192.

2. Cito a titolo d'onore S. Santangelo, *Le tenzoni poetiche nella letter. ital. delle origini* in *La Rassegna* del Flamini e Pellizzari, a. 1918, no. 4 sgg.

Probabilmente mi si risponderà ancora che ciò non rientrava nel piano degli *Scrittori d'Italia*. E io mi domando: A chi mai si rivolge questa collezione? Agli eruditi di professione? In parte, perché, per certi volumi almeno, essi avran sempre bisogno di ricorrere alle fonti. Al gran pubblico, allora, come dicono i francesi, o alle persone colte, come preferiamo esprimerci noi italiani? Ma, sia detto con loro buona pace e senza la minima intenzione di offenderne la cultura, se non si dà ad esse il modo d'intendere perfettamente, come si potrà pretendere che leggano e che profittino?

L'ordine di successione dei poeti qui raccolti « è, o vuol essere, cronologico; e con tale criterio furon anche disposte, fin quanto risultó possibile, le poesie di ciascuna sezione » (II, 71). Essi poi son quelli « che, dentro il periodo approssimativamente compreso tra la metá del secolo XIII e la metá del XIV, diedero opera, nell'agile forma del sonetto, al cosí detto genere giocoso, e di esso alle specie e varietá della poesia burlesca, satirica, realistica » (*ib.*). Tutti? No, quelli nella cui produzione il carattere giocoso fu « prevalente »; così che, a confessione stessa dell' autore, rimangono escluse, ad es., alcune rime del Cavalcanti, del Guinizelli e di Cino da Pistoia, perché furono sopratutto poeti d'amore. Sembrerebbe dunque che i sonetti amorosi dovessero restar fuori da questa raccolta. No, ché dei poeti riuniti « furono dati tutti senza eccezione i sonetti, anche i non giocosi: ch'è quanto dire, tolte poche canzoni... ed una frottola... tutta la produzione letteraria superstite » (II, 71).

Ecco. Teniamoci pure dentro i limiti di tempo che il M. ha fissati, e accettiamoli: non sfuggono le ragioni per le quali ha voluto lasciar fuori poeti della seconda metà del Trecento, quali Antonio Pucci e Franco Sacchetti. Per quanto, allora, la dicitura: *dei primi due secoli*, che è nel titolo dell' opera, non sia proprio del tutto al suo posto. Ma se questa doveva essere una raccolta di *sonetti burleschi e realistici*, come il titolo espressamente dice, a che fine includervi anche la produzione amorosa? Tutt' al più si poteva accennare nella *Nota* che il tale poeta ha scritto anche versi d'amore, nei quali spuntano espressioni rivelatrici di un più o meno forte desiderio sensuale:

Messer Niccolò del Rosso scrive:

> Se zò te displaze, reprendi gli ocli,
> che vólse pur mirar le belle gambe,
> unde lor frutto ormai tu l'adocli.
> (son. *Per non usar*)

e

> Sempre che la bella gola se sflibba,
> Amore lo meo cor pon' en deposito
> appo lei: che tanto ve sta reposito,
> fin che l'adorna vesta se reflibba.
> (son. *Sempre che la*)

E Pieraccio Tedaldi:

di cui a ciascun' ora mi rimembra
de la dolce figura, collo e gola,
dè la grandezza, e di certe altre membra,
e de la sua angelica parola.
(son. *La gaia donna.*)

La cosa avveniva anche tra i provenzali: cf. Pätzold, *Die indiv. Eigentümlichkeiten einiger hervorragender Trobadors im Minneliede,* Marburg, 1897, p. 134, § 212; figurarsi se potevano andarne esenti poeti della natura dei nostri! Così si sarebbe acquistato spazio e la raccolta avrebbe potuto comprendere altri testi meglio convenienti all' indole sua, rendendo anche più facile il riscontro a chi legga il volume del Percopo su *La poesia giocosa* (Milano, Vallardi, in corso di pubblicazione).

Mi si conceda un' altra domanda. Sarebbe egli poi stato un gran male se, allargando un po' la cornice, si fosse questa raccolta intitolata *Poesia borghese dei secoli XIII e XIV*? Sotto un titolo tale, s'io non m'inganno, si sarebbero trovati anche meglio a loro agio i molti sonetti d'argomento storico, in cui rivivono passioni e figure eminenti della nostra gloriosa vita comunale di Toscana, dell' Umbria e del Veneto [1]. La raccolta avrebbe avuto limiti ben definiti e avrebbe potuto essere definitiva.

I poeti son riuniti in venti sezioni; ad esse se ne aggiungono altre quattro che comprendono tenzoni fra vari rimatori ed una, in fine, costituita di sonetti anonimi o di mal sicura attribuzione. Primeggiano sugli altri il fiorentino Rustico Filippi, che scrisse pure sonetti d'amore, il senese Cecco Angiolieri, spirito bizzarro se altri mai, e Folgore da San Gimignano, che legò insieme un odoroso mazzo di sonetti, dicendo dei pregi e dei diletti dei dodici mesi dell'anno — che Cenne dalla Chitarra d'Arezzo assai argutamente parodiò I, 175 sgg. — e dei sette giorni della settimana. Una corona di sonetti — egli preferisce quel genere — scrisse ancora sulle virtù che ornano il perfetto cavaliere. Vengono in seconda linea Dante Alighieri con la sua tenzone con Forese Donati, ser Pietro de Faitinelli, detto il Mugnone, da Lucca, messer Niccolò del Rosso da Treviso, ser Marino Ceccoli e ser Cecco Nuccoli, ambedue da Perugia, e Pieraccio Tedaldi fiorentino.

Geograficamente (vi comprendo, com' è naturale, anche i minori) si ripartiscono in tre ben distinte regioni. I Toscani, in primo luogo: Rustico Filippi, ser Jacopo da Lèona, ser Mino da Colle, Niccola Muscia, Dante Alighieri e Forese Donati, Cecco Angiolieri, Jacomo de' Tolomei detto Granfione, messer Fino d'Arezzo, Giuntino Lanfredi, Parlantino da

1. La figura di Carlo d'Angiò offre di per sé sola un eccellente contributo al noto studio del Merkel, *L'opinione dei contemporanei sull' impresa ital. di Carlo I d'Angiò* (in *Atti d. r. Acc. dei Lincei*, s. IV, class. di sc. mor., st. e filol., 1888, p. 277 sgg.).

Firenze, Folgore da San Gimignano, Cenne dalla Chitarra, ser Pietro de' Faitinelli detto Mugnone, ser Lùporo da Lucca [1] e Castruccio degli Antelminelli, Pieraccio Tedaldi, Bindo, suo figlio, e il gruppo di tenzonatori politici fiorentini che comprende Orlanduccio e Pallamidesse, Monte Andrea che si batte con Schiatta di messer Albizzo Pallavicini, con un ignoto, con ser Cione Baglioni, ser Beroardo, Federigo Gualterotti, Chiaro Davanzati e messer Lambertuccio Frescobaldi. Poi gli umbri, con ser Marino Ceccoli, ser Cecco Nuccoli e coi tenzonatori perugini, che trattano di preferenza argomenti giocosi, fra i quali troviamo, oltre i due rimatori già ricordati, Gilio Lelli, Attaviano e Neri Moscoli, Cione, Ridolfo e Pietro di maestro Angelo, un ignoto, Trebaldino Manfredini, Cucco di messer Gualfreduccio Baglioni, Giraldello e Cola di messer Alessandro [2]. Ultimi i veneti Guercio da Montesanto, Gualpertino da Coderta, messer Bartolomeo da Sant' Angelo e messer Niccolò del Rosso. Resta isolato il giudeo Immanuel, figlio del rabbi Salomone, della famiglia Sifronide, che si designò da se stesso come romano [3].

Sono dunque un bel gruppetto di rimatori, più o meno poeti, che coltivarono con mano felice la lirica giocosa; sì che essa, nel periodo delle *Origini*, — di queste soltanto qui dobbiamo occuparci — tiene a buon diritto il primato in Italia. Ché in Francia, allorché lo spirito volle argutamente ridere e sollazzarsi, preferì materiare di sé il *fabliau*, che è « un degré inférieur de la poésie épique » (G. Paris, *La littér. franc.* [3], p. 118). Solo un lirico giocoso, veramente personale, ella ebbe nel sec. XIII, il Rustebeuf : di molto minore importanza è quella produzione, che è stata ultimamente messa insieme dal Jeanroy e dal Längfors [4]. Poi, sebbene non manchi qualche

---

1. Il Massèra accentua Lupòro (I, 195 e II, 102), ma la vera pronunzia è Lúporo, in cui è da vedere Lupol più il suff. *-oro* sdrucciolo, che il Nieri, *Vocabolario lucchese*, Lucca, 1901, dice « una delle note più spiccate del... vernacolo » (p. XXIX). A proposito di spostamento d'accento sui nomi propri, il Massèra modifica anche altrove : « Folgóre (non Fólgore) o, per dir meglio, Giacomo detto Folgóre (il soprannome, certo, da « fulgore » nel senso di « splendidezza, magnificenza ») ecc. » (II, 96). Sicuro ? La tradizione della scuola però è per « Fólgore », ed è d'accordo con la pronunzia popolare di Toscana, dove si usa ancora tale parola per soprannome. È bene seguirla, dunque. Nel son. *Per che io non vi scriva* di Bindo di Pieraccio Tedaldi (II, 57), è da togliere l'accento su *occúpa* del sesto verso (« de la mia mente si n'occúpa il chiostro ») : *òccupa* ha qui la pronunzia normale.

2. Un son. *Magiolo, el tuo bracchetto* di Gilio Lelli a Magiolo Andruccioli resta senza risposta.

3. Ma fu a lungo nell' Umbria : cfr. II, 93-4. La ragione per cui il M. gli nega il son. *Dolorobaste* (« è attribuito da D [= Vat. Barb. lat. 4036] ad un *Manuellus* che non è il N., essendo omessa la qualifica di « giudeo », la quale non sarebbe certo mancata se si fosse trattato di lui » II, 94) non credo che persuaderà tutti interamente.

4. *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle* (*Les classiques franç. du m. à.*). In Arras, in particolar modo, s'incontrano in questo tempo poeti gio-

spunto di poesia satirica nel tempo in cui trionfa la ballata e il *rondeau* (accenno ad Eustache des Champs e a Jean Froissart), per trovare un altro grande poeta del genere, bisogna scendere fino al Villon. Quanto alla Provenza, è noto che tale poesia occhieggia sfrontatamente e quasi come per eccezione soltanto in qualche trovatore.

Fra gli argomenti trattati prevalgono quelli che Cecco Angioleri racchiuse nel verso:

ciò è la donna, la taverna e' l dado.
(son. *Tre cose*)

Essi, del resto, non escludono secondari motivi giocosi, alcuni de' quali ne sono come la conseguenza, come gli inconvenienti della povertà, il desiderio violento dei danari che nel mondo son tutto, le imprecazioni contro gli avari che non moion mai, e simili. Ma è certo che ai piaceri dell'amor sensuale s abbandonano più spesso e volentieri, non di rado trascorrendo aperti e non curanti nell'oscenità [1]. Né farà maraviglia che qui pure trovino echi la poesia misogina, che fu nel medio evo un fiume così ricco d'acque impetuose [2], e il vizio della sodomia, che preoccupò quell'età con non minore tormento [3].

Trascrivo qui appresso alcuni proverbi e modi proverbiali, su cui la lettura dei *Sonetti* ha richiamato la mia attenzione. Del gran flutto paremiologico taliano è utile che si comincino a raccogliere sistematicamente anche le prime chiazze d'acqua, che nel suo incessante ondeggiare ha lasciato qua e là sull'arena [4].

---

cosi : cfr. Guesnon, *La satyre à Arras au XIIIe siècle* (*Moyen-Age*, 18, 156 sgg. e 19, 1 sgg.) Gli argomenti *a silentio* relativi a opere simili, che possono essere andate perdute (18, 156-7) hanno un valore minore di quello che il Guesnon sembra ritenere.

1. Cfr. specialmente i son. *Da che guerra*; *A voi, Chierma*; *El Muscia si fa dicere* di Rustico Filippi; i son. *S'i' potesse d'amico*; *Becchin'amore*; *Per Die, Min Zeppa* di Cecco Angiolieri; ecc.

2. Cfr. in particolare i son. *Uom può saper*; *In buona verità*; *Io non sconfesso* di Pietro de'Faitinelli; il son. *Eo caminai* di messer Niccolò del Rosso; i son. *El maladetto*; *Qualunque m'arrecassi*: *S'io veggio il dì*; *O crudel Morte*, scritti tutti da Pieraccio Tedaldi contro « de l'animale, il qual si chiama moglie ». Sul tema cfr. A. Wulff, *Die frauenfeindlichen Dichtungen in den rom. Literaturen des Mittelalters bis zum Ende des XIII. Jahrhunderts*, Halle, 1914, che per i limiti impostisi non accenna ai nostri esempi.

3. Cfr. indicazioni bibliografiche in *Romania*, XL, 213 n. 1. Qui cfr. il son. *A voi, messere* di Rustico Filippi; i son. *Io potrei cosi*; *Quando 'l Zeppa* di Cecco Angiolieri; il son. *O voi, ch' enmaculato* di Marino Ceccoli; il son. *Amico, sappie* di Cola. Ser Cecco Nuccoli ha tutta una serie di sonetti (ni. I-XIII della sezione XXIII), in cui parla della sua passione per un cotal Trebaldino (su quest'argomento si svolge anche la VII delle tenzoni perugine : II, 21-3), che si chiude con un rimpianto per il tempo ivi perduto.

4. Sui materiali paremiografici entrati a far parte della produzione gnomica e didattica ital. nei primi secoli, cfr. gli importanti contributi del Novati, *Le serie alfabetiche proverbiali e gli alfabeti disposti nella lett. ital. dei*

per un fiorin voglio esser cavigliuolo.
(son. *Volete udir* di Rustico Filippi.)
Ché, quanto l'uomo è piú sú, se ne cade,
tanto maggiormente dice: — Mal m'attenni! — ;
(son. *S'i'lasciat'ho*, di Jacopo da Lèona.)
s'ella potesse far pepe di state.
(son. *Caro mi costa* di Cecco Angiolieri.)
ché mi convèn far di quelle de l'orsa,
che per la fame si lecca le dita;
(son. *Un danaio*, id.)
piú ne son fuor, che gennai' del fiorito.
(son. *Di tutte cose* id.)
a cu'la moglie muor, ben è lavato,
se la ripiglia, piú, che non è'l farre.
(son. *La stremitá* id.)
ch'i'aggio udito dire ad un om saggio,
che vèn un dí, che val per piú di cento.
(son. *I'ho sí poco* id.)
carne di lupo vuol salsa di cani;
(son. *Come credete* di Parlantino.)
proverbio antico: — Iddio si fe' li sere —.
(son. *Tu se'nel loco*, di Cecco Nuccoli.)
Ben ce darei a tal derrata giónta,
(son. *S'io potesse* id.)

I seguenti son meglio da dire modi proverbiali:

o ha recato a vender canovacci:
(son. *Ècci venuto* di Niccola Muscia.)
Ben par ch'e' sappia i torni del camello,
(id.)
Tu abbi'l danno con tutto'l malanno!
(son. *Accorri accorri* di Cecco Angiolieri.)
procura piú, ch'a romani'l Sudare.
(son. *Per ogne gocciola* id.)
ben lo terrò piú savio, che Merlino,
(son. *Ogne mie'ntendimento* id.)
per piú l'ho'n pegno, che non monta Pisa.
(son. *Per sí gran somma*, id.)

---

primi tre secoli in *Gior. st.*, XV, 337; XVIII, 104; LIV, 36; LV, 266. Cfr. inoltre Novati in *Il Libro e la Stampa*, III, 93 sgg., IV, 61 sgg., e Lovarini, *ib.*, IV, 128 sgg., e Shirley Gale Patterson, *An italian Proverb collection* in *The romanic review*, IV, 323 sgg.; cfr. pure Gloria in *Atti d. r. Ist. ven. di sc. lett. ed arti*, t. 3°, s. 6ª, 93 sgg.

anzi m'allegrerò del mi' tormento
come fa del rie tempo l'om selvaggio.
(son. *I'ho sí poco*, id.)
a soffrire mi parrá latt'e mèle.
(son. *Se Die m'aiuti*, id.)
ch'e' viverá piú, ch'Enoch ed Elia.
(son. *Non si disperin* id.)
giá non ne manda sí bianca'l mulino
(son. *Io feci di me* id.)
ch'i'ne recoglio a l'anno, cum'se dise,
fra nula e cica ben mile carate.
(son. *Eo so'si rico* di Bartolomeo da Sant'Angelo.)
cercar Firenze per ogni contrada,
per piazze, per giardin e per verzieri ;
(son. *A la domane* di Folgore.)
Con tre lupin del mio faccio ragione,
(son. *Si mi castrò* di Pietro de'Faitinelli.)
per tòrre a bocca aperta, come'l luccio.
(son. *Io non vo'dir*, id.)
Non me pòi spaventar, ch'io son pur vòlto
verso de te come germane a guazze.
(son. *Non me pòi* di Neri Moscoli.)
ed io l'ingogliert fo come fan lupi.
(son. *Sapere ti fo*, di Cecco Nuccoli.)

Per quel che concerne la forma, merita di essere rilevata l'introduzione non rara di semplici espressioni latine [1], talvolta anche d'interi versi. Pertanto aumentano gli esempi di sonetti *semiletterati* (Biadene, *Morfologia del Sonetto*, p. 178) i son. *O tu che non temi* di Niccolò del Rosso e *Montes exultaverunt* di Marino Ceccoli; e di quelli *metrici* (*Morfologia* cit., p. 179) i son. *Questo ti manda* di Cecco Angiolieri; *Questa gnuda*, *In manus tuas*, *Nel tempo ch'era*, *Croze digna* di Niccolò del Rosso; *Peccavi*, *Deus* di Cecco Nuccoli [2]. In questi artifizi Niccolò del Rosso rimane insuperato. Essi però non piacciono, in generale, ai trovatori; ritornano invece con qualche frequenza nelle rime dei poeti francesi contemporanei a quelli della nostra raccolta.

1. Cfr. son. *Se 'l cor di Becchina* e *I' m'ho onde dar* di Cecco Angiolieri ; son. *Come credete* di Parlantino; il M. non rileva l'espressione « in punto ed *in verba* » ; son. *S'io avessi* di Lùporo ; son. *Pietate, a cui* ; *Non dée cessare* ; *Circumdederunt me* di Niccolò del Rosso ; son. *Io so' de quei* ; *Si aíte Dio Amor*; *Quomodo sola sedes* di Marino Ceccoli; son. *Ambo ensieme* di Pietro di maestro Angelo; son. *Amico, sai* di Cecco Nuccoli (« ch'i'ho *ad alleluia* » : non rilevata dal M.).

2. Dei versi latini diquesti sonetti alcuni sono adattamenti di noti testi sacri.

Ser Cecco Nuccoli, nel son. di tenzone *Sapere ti fo, Cucco* introduce anche un verso tedesco: « Es ist gut got mich hungert [1]. »

Sulla disposizione di tre sonetti doppi di Monte Andrea [2] sul modello delle *coblas tensonadas* (II, 78) aveva già posato lo sguardo il Biadene, *Morfologia* cit., p. 58, sebbene non si richiamasse a raffronti col provenzale. Da aggiungere agli esempi di sonetti tutti in rime sdrucciole (*Morfologia* cit., p. 141) sono i tre di Marino Ceccoli, *Quando i fiorette*, *A la dolce stasón*, *Oimè*, *ch'el dolce*; e a quelli a rime equivoche (*Morfologia* cit., p. 154) i due di Niccolò del Rosso. *Amor tanto me strinze* e *I floretti e l'erbetta*.

Non pochi versi a un orecchio moderno o suonerebbero con armonia eccessivamente sgradevole, o, peggio, non suonerebbero affatto. Ma io non so disapprovarli né consiglierei altri a mettervi entro le mani e a raddrizzarli. Penso a quel che avviene anche oggigiorno della così detta *letteratura a un soldo*, e da tempo son convinto che nella poesia delle *Origini*, dove non è facile incontrare degli artisti autentici, lo iato, l'elisione, la dieresi e la sineresi si permettano libertà a cui non siamo più avvezzi, che l'accento ritmico specialmente nelle relazioni con l'accento tonico della parola non ha per anche trovato il suo armonico accordo, e che il valore delle tronche e delle sdrucciole non è esattamente determinato. Ciò almeno presso i più deboli. Converrebbe studiare l'argomento. E io c'insisto, perché ho veduto che una certa critica scende giù sui testi come un castigo di Dio, mentre poi si dà l'aria d'esser più benefica e salutare di una pioggia d'aprile [3].

---

1. Di questi sonetti bilingui tedeschi non dà esempio il Biadene, *Morfologia* cit., pp. 179-181. Sui Tedeschi e su quello che se ne pensava nelle antiche letterature, cfr. Zimmermann, *Die Beurteilung der Deutschen in der franz. Literatur des Mittelalters mit besonder Berücksichtigung der chansons de geste* in *Rom. Forsch.* 29, 222 sgg.; G. Volpi, *Una parola ital. d'origine tedesca* in *Erudizione e Belle arti*, n. s. I, 5; H. Cochin, *Ce que les Italiens pensaient des Allemands au quatorzième siècle* in *La Revue hebdomadaire*, XXIV, 23; A. De Stefano, *I Tedeschi nell'opinione publica medievale*, in *Bilychnis*, V, 2.

2. *Non isperate, ghebellin*; *Non val savere*; *I baron de la Magna* (questa tenzone è aperta, in realtà, da Cione Baglioni).

3. Cito quelli, sui quali si arrestò di preferenza la mia attenzione.
sovente, fannomi maravigliare (son. *Unqua per pene* di Rustico Filippi).
d'aver segnoria e'n alto montare (son. *Se Federigo* d'ignoto: I, 43).
Per ch'i'approvo mia sentenza conversa (son. *Chi si move* di Monte Andrea).
però ch'è venuto in punto ed in verba (son. *Come credete* di Parlantino).
e sufoli, flauti e ciaramelle (son. *E'l martedì* di Folgore: il M. sposta l'accento in *flaúti*).
I seguenti son tutti di Cecco Angiolieri:
Ch'ella sempre dice, ha ditto e cre'dica, (son. *E' non è neun*).
Ma, s'ell' un poco mi stess'a udita, (son. *Se'l cor di Becchina*).
Anche ha cotale vertú l'Amore: (son. *A cui è'n grado*).
e ch'i'son folle, ch'i' averne bado; (son. *Ogn'altra carne*).
l'arte disgraziata de l'usurare, (son. *Caro mi costa*).
Quand'avea denar, non solea venire, (son. *Or udite, signor*).

Spunti del gergo furbesco » rileva il Massèra in tre sonetti di Cecco Nuccoli [1], ed è probabile ch'esso traspaia pure in altro di Gilio Lelli, *Magiolo el tuo* a Magiolo Andruccioli; ma son piuttosto saggi di quel « linguaggio a doppio senso », che il Renier definì già egregiamente [2].

Concludo con una osservazione spicciola.

Fra i rimatori qui raccolti è Giuntino Lanfredi di Lucca, che il Massèra dice di « famiglia... nobile e ghibellina » (II, 93) e che apparirebbe testimone « a due atti pubblici del 27 giugno 1318 » (*ib.*). Dei due sonetti, tramandatici del cd. Vat. Barb. 3953, riproduce l'uno, *Vento a levante*, il lamento del poeta perseguitato dalla cattiva fortuna, l'altro, *Morte dogliosa*, è un dialogo fra il poeta e la morte, che non vuole aver che fare con lui, a cagione della sua povertà. Evidentemente gli argomenti trattati hanno relazione e contatti con la nota canzone di Fredi da Lucca, *Dogliosamente con gran malenanza* (cfr. A. Parducci, *I rimatori lucchesi del sec. XIII*, Bergamo, 1905, p. XLI sgg.), della quale inoltre « sembra rispecchiare uno stato d'animo simile, se non prodotto dalle medesime cause » (Biadene, *La patria d'Inghilfredi rimatore del secolo XIII*, in *Atti e Memorie della r. Acc. di sc., lett. ed arti di Padova*, XXXII, disp. IV, p. 448) la canz. di Inghilfredi, *Greve puot'on*, ora reso al vecchio Parnaso lucchese con tutta probabilità.

Fredi da Lucca, Inghilfredi e Giuntino Lanfredi son dunque una sola e medesima persona, come certa nota predominante nelle loro rime inviterebbe a ritenere, oppure son rimatori diversi, che il caso del lor nome soltanto avvicina? Non è qui il luogo di risolvere il piccolo ma assai interessante problema, che richiede anche un po' d'accordo, del resto non difficile ad essere raggiunto, nelle date. Esso va ripreso espressamente *ex-novo* e sottoposto ad accurate e diligenti ricerche.

Amos Parducci.

---

ch'i'ho po'che dar e vie men che tenere (son. *I'son si magro*).
a mo' de' preti e de'ghiotton frati. (son. *In una ch'e danar*).
secondo i gran medici di Salerno? (son. *Per ogni oncia*).
po'che n'è uscito un, che v'era chiavato, (son. *Non si disperin*).
Ché non fia nessun, che possa dirmi, mi (son. — *Per cotanto ferruzzo*,).

Questi, in fine, che son tutti di Niccolò del Rosso:
contra la tua donna, ch'è tanto bella, (son. *Un spirto*).
Sconossuto a modo di pellegrino, (son. *Sconossuto*).
lamentarsi quando trova dissolti (son. *L'anema planze*).
che fusse interprete digli affannati; (son. *Tremano i spiti*).
cum una imazine adorna e bella, (son. *Claro splendor*).

Il verso « tanto maggiormente dice: — Mal m'attenni!—» del son. *S'i'lasciat'ho* di Jacopo da Leona avrà bisogno di correzione o sarà ipermetrico per anacrusi?

1. *Rabbia mi morde*; *Fatto ti se'*; *Andando per via nova*.

2. *Cenni sull'uso dell'antico gergo furbesco nella letteratura italiana* in *Miscellanea di studi critici edita in onore d'Arturo Graf*, Bergamo, 1903, p. 126. Sul gergo furbesco del sec. XVI, cfr. anche Löpelmann, *Il dilettevole Essamine de' Guidoni* ecc. in *Rom. Forschungen*, XXXIV, 2.

The Teaching and cultivation of the French Language in England during Tudor and Stuart times, with an Introductory chapter on the preceding period, by Kathleen LAMBLEY, M. A., Lecturer in French in the University of Durham...; Manchester, University Press, 1920; in-8, XIIj-438 pages. — Publications of the University of Manchester, French Series, N° III.

Le présent livre forme le 3e volume de la série française des publications de l'Université de Manchester; M. A. Långfors a rendu compte (*Romania*, XLV, 133) du premier vol. de la collection, *Les Œuvres de Guiot de Provins*, éditée par John Orr (1915); le second volume, les *Œuvres poétiques de Jean de Lingendes*, éd. par E. T. Griffiths, n'a pas été annoncé ici.

Les romanistes trouveront dans le travail très bien mené de Mlle K. L. une étude des plus complètes sur l'enseignement du français en Angleterre; tout ce qui touche à ce sujet a été l'objet de recherches soigneuses et bien conduites, de sorte que l'on peut dire que l'auteur n'a rien laissé de côté; le seul reproche qu'on peut lui faire est de ne pas avoir visité les bibliothèques françaises où elle eût complété sa documentation [1]; j'indique en terminant tous les ouvrages que lui eussent fournis les bibliothèques parisiennes. Mais tel qu'il est son livre rendra de grands services: on y voit présentés les divers manuels qui, du XIIIe à la fin du XVIIe siècle, ont aidé les professeurs de français à enseigner notre langue, leurs méthodes sont exposées, les progrès réalisés notés; de plus Mlle K. L. montre le prestige dont a toujours joui le français de l'autre côté du détroit, l'engouement pour les modes françaises, pour notre littérature, goût qui arrive à son point culminant après la restauration des Stuart. Son étude, bien composée et agréablement écrite, sera lue avec profit et avec intérêt même par le grand public. Pour notre part, nous la louerons d'avoir mis à la fin du volume une table très bien faite et deux index bibliographiques, l'un par ordre chronologique, l'autre par ordre méthodique; ils nous ont rendu grand service.

Faut-il reprocher à Mlle K. L. d'avoir ignoré la thèse de L. Charlanne [2], où un chapitre de 70 pages est consacré à l'enseignement du français en Angleterre? Sans doute L. Charlanne s'est livré à une enquête assez longue, mais il a eu le tort de ne pas la pousser à fond [3] et son travail n'aurait évité

---

1. Elle aurait pu tout au moins consulter au Musée britannique le *Catalogue général de la Bibl. nat.*

2. *L'Influence française en Angleterre au XVIIe siècle. La Vie sociale, étude sur les relations sociales de la France et de l'Angleterre surtout dans la seconde moitié du XVIIe siècle.* Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par L. Charlanne. — Paris, Soc. française d'imprimerie et de librairie, 1906; in-8°, XVII-240 pages. Cet ouvrage n'a pas de table, ce qui le rend inutilisable.

3. Il ignore par exemple les articles publiés par P. Meyer sur Gautier de Biblesworth (*Romania*, XV, 312 et XXX, 44 n.).

aucune recherche à son successeur. Mlle K. L. n'a pas beaucoup perdu à ne pas l'avoir connu.

Voici dans l'ordre des pages du volume, les corrections et additions que je propose. Ayant dépouillé les manuels et dictionnaires qui se trouvent tant à la Bibliothèque nationale, qu'à la Bibliothèque Mazarine, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève et à la Sorbonne, j'ai cru utile de signaler les cotes même des ouvrages connus de Mlle L. Ces traités étant rares, il sera commode de savoir où on en peut trouver un exemplaire. Les cotes ne portant pas d'indication de bibliothèque sont celles de la Bibliothèque nationale.

P. 20. — Mlle K. L. cite un passage d'Eustache Deschamps d'après E. J. B. Rathery, *Des Relations sociales et intellectuelles entre la France et l'Angleterre*, Paris, impr. de E. Brière (1855), in-8o, 19 pages [Lb56 254]. Ce dernier, à la page 18, renvoie pour le passage cité non pas à *Poésies d'Eustache Deschamps*, publ. par Crapelet, p. 91 (Mlle L. s'est trompée de note), mais à *Poésies inédites d'Eustache Deschamps*, publ. par P. Tarbé, t. I, p. 24. En réalité, il s'agit des *Œuvres inédites d'E. Deschamps*, Reims-Paris, Techener, 1849; 2 vol. in-8o. Si au lieu de recopier simplement le passage d'après Rathery, Mlle L. s'était reportée aux *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, publiées par la Société des Anciens Textes Français, t. V (éd. par Mis de Queux de Saint-Hilaire, 1887), p.87, elle aurait imprimé

Mais vous buvez le henequin

et non

Mais vous buvez le lunnequin.

P. 42. — Pour les manuels de conversation incunables, Mlle L. aurait dû, pour la commodité du lecteur, indiquer les numéros sous lesquels ces volumes sont décrits dans le *Repertorium bibliographicum* de Hain. Le manuel publié par Caxton est mentionné sous le no 15607 de Hain ; le *Livre de Courtoisie*, publié par Richard Pinson, est décrit dans Copinger, II, 1817 et 1818; le *Livre de Courtoisie* de Wynken de Worde dans Copinger, II, 1819. Mlle L. ne connaît que *Life and typography of Wm Caxton* de Blades (1861-63) ; il en existe une édition plus récente sous le titre : *The Biography and typography of William Caxton, England first printer*, by William Blades, 2nd edition ; London, Trübner, 1882, in-8o, XII-387 pages ; on y trouvera à la page 262-3, des renseignements sur le volume qui nous intéresse. D'autre part, M. Seymour de Ricci, dans *A Census of Caxton...* (Oxford, Bibliographical Society, 1919 ; in-4o) indique aux pages 100-101 les différents exemplaires connus de cet ouvrage. L'exemplaire qu'il signale dans la bibliothèque du duc de Devonshire a été acquis depuis par Heury E. Huntington à New York, j'en ai relevé la mention dans *Census of fifteenth Century Books owned in America* (New York, Bibliographical Soc'y of America, 1919; in-4o, XXIV-245 pages), sous le no 15.607.

P. 64. — En plus des différents faits, cités par Mlle L. au sujet de la faveur dont jouissait l'italien à la cour d'Élisabeth, elle aurait pu ajouter que

Robert Dudley, comte de Leicester, correspondait aussi fréquemment en italien qu'en français. Cf. *Brieven over het Leycestersche Tijdvak uit de papieren* van Jean Hotman, medegedeeld door Dr R. Broerma en G.Busken Huet (extrait de Bydragen en Mededeelingen van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht, XXXIV ; s.l.n.d. ; in-8°, 271 pages).

P. 86. — L'édition de 1530 de *L'Esclaircissement de la langue françoyse* de John Palsgrave, se trouve à Paris seulement à la Bibl. Mazarine.

L'Esclaircissement de la langue françoyse, composé par Maistre Jehan Palsgrave, Angloys, natyf de Londres et gradué de Paris. [A la fin :] The imprintyng fineysshed by Johann Haukyns, the xviij daye of July, the yere of our Lorde God, MCCCCC and xxx. — Londres, 1530 ; in-fol. ; sign. A-C, A-D, F-K, M-X, AA-XX, AAA-ZZZ, A-p, 2, Car. goth. [Maz. 113 F.]. Cet ex. a servi à la réimpression de F. Genin en 1852.

Pour l'*Introductorie* de Giles Duwes, Mlle K. L. ne donne aucune indication bibliographique ; elle n'indique jamais le format ni le nombre de pages, ce qui pour des ouvrages antérieurs au XVIIIe siècle est particulièrement gênant. L'exemplaire que j'ai eu en mains à la Bibl. nat. présente le même titre que celui qu'elle a copié ; on y lit en plus à la fin : « Thus endeth the second and laste boke of this Introduction printed at London, by me Henry Smyth.» In-4°, sign. A-Ee, car. goth. [Rés. p. X, 20]. Le nom de l'auteur est donné sous forme d'acrostiche au commencement et à la fin de la 1re partie de l'ouvrage : « Giles Du Vués, alias de Vadis. »

P. 135 sqq. — Voici les éditions des ouvrages de Claude de Sainliens ou Holyband, existant dans les bibliothèques parisiennes. Les éditions que n'a pas connues Mlle L. sont précédées d'un astérisque.

The French Schoole Maister, wherein is most plainely shewed the true and perfect way of pronouncing the French tongue to the furtherance of all those which would gladly learne it. First collected by Mr C. H. and now newly corrected and amended by P. Erondelle, professor of the said tongue. — Printed at London, by T. Este, for Clement Knight, dwelling in Paules Churchyard, at the signe of the Holy Lamb, 1606 ; in-8°, 2 ff. lim., 157 ff., car. got. et car.rom. [Maz. 45914].

*1609. — London, printed by Richard Field, for Clement Knight, dwelling in Paules Churchyard at the signe of the Holy Lambe. In-8°, 157 ff., car. goth et rom. [8° X. 16935].

*1632.— *First collected by Mr C.H. and since often corrected by divers professors of the sayd tongue.* — London, printed by T. P. for Tho. Knight and are to be sould by Ephraim Dawson, at the signe of the Rainebow, neere Temple Barre; in-16, 2 ff. lim., 157 ff. car. rom. et got. [Maz. 20 392].

1641. — *Now newly corrected, amended, and much inlarged with severall quaint proverbes and other necessary rules, by James Giffard, professor of the said tongue.* — Printed at London, by J. N. for T. K. and are to be sold by Joshua Kirton and Thomas Warren, at the White Horse in Pauls Churchyard. In-8°, 2 ff. lim. n. ch., 159 ff. [X. 11727].

L. Charlanne (*op. cit.*, p. 183) indique une édition du *French Littleton*, datée de 1583, que n'a pas connue Mlle L., mais il ne dit pas où il l'a vue. Mlle L. ne connaît pas non plus l'édition suivante :

**The French Littleton, a most easy, perfect and absolute way to learne the French tongue, set forth by Claudius Holyband, gentilhomme bourbonnois. Dum spiro, spero.* — London, printed by Richard Field, 1616 ; in-12, 203 p. [Bibl. Ste-Gen. 8° X. 493]. Dédicace datée London, 2 of March 1597.

L. Charlanne (*op. cit.*, p. 183) indique une *Grammar for the French verbs* (London, 1599) sans autre référence. Ne serait-ce pas l'édition de 1599 du *Treatise for declining of verbs*, mentionné par Mlle L. ?

La Bibl. nat. possède l'éd. de 1641 de cet ouvrage dont voici la description.

A Treatise for declining of verbes, which may be called the second chiefest worke of the French tongue, set forth by Claudius Holliband. — London, printed by George Miller, dwelling in Blacke Fryers, 1641 ; in-8°, 151 pages [X. 16240]. (Dédicace à Damoiselle Anne Harrington, datée de Londres 15-11-1580 et signée Desainliens.)

Claudii a Sancto Vinculo, De Pronuntiatione linguae gallicae, libri duo, ad illustrissimam simulque doctissimam Elizabetham Anglorum reginam... — Londini, excudebat Thomas Vautrollerius typographus, 1580 ; in-8°, 199 p. [Maz. Rés. 20231]. La dédicace est signée : « Cl. a Sancto Vinculo, Molinensis Borboniorum. » — On lit : P. 9 : « Ad linguae gallicae studiosum lectorem. Posteaquam totos hos decem annos in lingua latina et gallica edocenda Londini consumpsissem, ac proinde de varia et scribendi et pronuntiandi ratione (dum importunis discipulis simul respondere ac satisfacere conabar) multa diligenter annotassem, ea solum quae ad sermonem nostrum naturaliter pronuntiandum faciebant, ut tandem in publicum exirent, curavi... »

L. Charlanne, toujours sans autre indication, signale (p. 183) une édition de 1593 de *The Treasurie of the French Tong* et une édition de 1580 du *Campo di Fior*, que Mlle L. n'a pas connues. Enfin la Bibl. nat. possède deux éditions d'un manuel de conversation de Holyband, que Mlle L. a également ignoré :

**Propos familiers de maitre Glaude de Hollyband, très profitables et bien faciles pour apprendre la langue françoise. Ghemeyne franzoysche redenen...* — Rouen, R. Daré, 1647 ; in-8°, 128 pages. [X. 15254 (2)] — 1664 ; Rouen, Vve R. Daré ; in-8°, 128 pages. [X. 15255 (2).]

P. 161. — La Bibl. nat. possède une éd. de 1647 de *The French Alphabet* de G. De la Mothe, qui est peut-être identique à la dernière édition citée par K. L. En voici la description :

The French Alphabet teaching in a very short time, by a most easie way to pronounce French naturally... by G.D.L.M.N. — London, printed by A. Miller, and are to be sold by Tho. Underhill at the Bible in Wood Street, 1647 ; in-8°, sign. A-P. [X. 11768] (Dédicace à Sir Henry Walloppe datée du 11-8-1592 et signée G. Delamothe N. — Dans l'épître au lecteur est annoncée la publication d'un *French Tutor*).

P. 169, n. 3. — Trois éditions du *Ductor* de John Minshew se trouvent à la Bibl. nat. :

Ηγεμων εις τας γλωσσας, *id est Ductor in linguas, the Guide into tongues cum illarum harmonia et etymologiis, originationibus, rationibus et derivationibus in omnibus his undecim linguis, viz. : 1. Anglica, 2. Cambro-britannica, 3. Belgica, 4. Germanica, 5. Gallica, 6. Italica, 7. Hispanica, 8. Lusitanica, 9. Latina, 10. Graeca, 11. Hebrea, etc... Operastudio, industria, labore et sumptibus Johannis Minshaei, in lucem editum et impressum.* — Vendibiles extant Londini, apud Joannem Browne bibliopolam in vico vocato Little Brittaine,... 1617 ; in-fol., 8 ff., lim. n. ch. 543 pages [X. 660].

*— (Même titre que 2e éd., 1627.) 1626. 2e editio. — London, printed by John Haviland, and are by him to be sold at his printing house in the Little Old Baily in Eliots Court; in-fol., 769 col. [X. 661].

**Minshaei Emendatio vel a mendis expurgatio seu Augmentatio sui Ductoris in Linguae, the Guide into tongues, cum illarum harmonia et etymologiis, originationibus, rationibus et derivationibus in omnibus his novem linguis, viz. 1. Anglica, 2. Belgica, 3. Germanica, 4. Gallica, 5. Italica, 6. Hispanica, 7. Latina, 8. Graeca, 9. Hebraea, etc... Opera, studio, industria, labore et sumptibus Johannis Minshaei in lucem editum et impressum, 22o Julii anno 1625. Secunda editio...* — London, printed by John Haviland, and are by him to be sold at his house in the Little Old Baily, in Eliots Court, 1627; in-fol., 760 col., car. goth. et rom. [X. 662].

Un autre dictionnaire en six langues a pu également servir aux Anglais apprenant le français :

**Sex Linguarum latinae, gallicae, hispanicae, italicae, anglicae et teutonicae dilucidissimus dictionarius...* — In Venetia, M. Sessa, 1541 ; in-8o. Sig. A-M. [X. 9119].

— 1553. — Tiguri, apud Froschoverum ; in-8o, Sig. A-N., car. goth. [X. 9120].

P. 181. — Il existe des *Colloques* de Mathurin Cordier, une édition de Cambridge qui certainement était destinée à la jeunesse anglaise.

**Nouvelle Traduction des Colloques de Mathurin Cordier, divisés en quatre livres, corrigée d'un grand nombre de fautes et mise dans la pureté des deux langues, pour la plus grande facilité des enfants.* — Cantebrigiae, J. Hayes, 1698, 154 pages[1]. [Bibl. de Philadelphie].

La Bibl. nat. possède quatre autres éditions françaises de ces dialogues :

**Les Colloques de Mathurin Cordier divisez en quatre livres, traduits de latin en françois, l'un respondant à l'autre pour l'exercice des deux langues* (par Gabriel Chapuis)... — Paris, H. Marnef, 1586 ; in-16, 595 pages [X. 8854 *bis*].

---

1. Cette description est empruntée au *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle*; Paris, 1886 ; in-8o.

— 1638. — Paris, J. Libert; in-12, 598 pages [X. 8855].

**Nouvelle Traduction des Colloques de Mathurin Cordier, divisez en IV livres, corrigée d'un grand nombre de fautes et mise dans la pureté des deux langues pour la plus grande facilité des enfants.* — Paris, Vve C. Thiboust et P. Esclassan, 1672 ; in-12, VIII-496 pages [X. 8856].

— 1691. — Amsterdam, H. Wetstein ; in-12, 508 pages [8° X. 12670].

P. 185. — L'Isle of Wilbraham, en outre de *Part of Du Bartas*, a traduit encore d'autres poésies du même écrivain.

**Foure Bookes of Dubartas, I. The Arke ; II. Babylon ; III. The Colonnyes ; IIII. The Columnes or Pyllars : in French and English, for the instruction and pleasure of such as delight in both Languages, by William L'Isle of Wilburgham, Esquire for the Kings Body, together with a large Commentary by S.G.S.* — London, printed by T. Paine, for Francis Egelsfielde, and are to be sold at the signe of the Marygold in Paules Church-yard, 1637 ; in-4°, 7 ff. lim., 2 × 186 pages, 1 fol. [Maz. 10856].

Sur le fol. avant le titre de départ deux fleurs allégoriques se donnant la main : au-dessous, la légende :

« Jusqu'à la fin du mond la Lys Francoise
« Fleurisse jointe avec la Rose Angloise ».

P. 187 — En plus des deux éd. de *An Alvearie* de J. Baret, signalées par Mlle L., la Bibl. nat. en possède une 3e de 1580 :

* *An Alvearie or quadruple dictionarie, containing foure sundrie tongues, namelie English, Latine, Greeke and French, newlie enriched with varietie of wordes, phrases, proverbs, and divers lightsome observations of grammar, by the tables you may contrariwise finde out the most necessarie wordes placed after the alphabet, whatsoever are so be found in anie other dictionarie, which tables also serving for lexicons, to lead the learner unto the English of such hard wordes as are often read in authors, being faithfullie examined, are truelie numbered, verie profitable for such as be desirous of anie of those languages.* Cum privilego regiae Maiestatis. — Londini, excudebat Henricus Denhamus typographus, Gugliemi Seresii unicus assignatus, 1580; in-fol., sign. A — Tttt. [X. 2835].

Préface signée : Jo. Baretus Cantabrigiensis. — Fol. 5vo... but in the French tables, although I had before travelled in divers countries beyond the seas both for language and learning, yet not trusting to mine owne skill, I used the helpe of M. Chalonet and M. Claudius...

P. 190. — Voici les descriptions des éd. du Dictionnaire de Cotgrave qui sont à la Bibl. nat. et à la Bibl. Ste-Geneviève : celles données par Mlle L. sont très incomplètes.

A Dictionarie of the French and English tongues, compiled by Randle Cotgrave. — London, printed by A. Islip, 1611 ; in-fol., sign. A-Nnnn. (Les derniers cahiers sont paginés 1-10.) [4° X. 243].

A Dictionarie of the French and English tongues, compiled by Randle Cotgrave. Whereunto is also annexed a most copious dictionarie of the English set

before the French, by R. S. L. (Robert Sherwood, Londoner.) — London, printed by A. Islip, 1632 ; 2 parties en 1 vol. in-fol. [X. 600]. (La 2e partie a pour titre : Dictionaire anglois et françois.)

A French-English Dictionary, compil'd by Mr Randle Cotgrave, with another in English and French, whereunto are newly added the animadversions and supplements... of James Howell... — London, J. Williams, 1650 ; 2 parties en 1 vol. in-fol. [X. 42].

— 1650. — London, George Lathum : in fol., 2 parties en 1 vol. [Bibl. Ste-Gen. fol. X. 1357]. (Précédé de *The French Grammar.*)

— 1660. — London, printed by W. Hunt ; 2 parties en 1 vol. [X. 601].

— 1673. — London, A. Dolle ; 2 parties en 1 vol. in fol. [X. 940].

P. 192. — Voici les indications bibliographiques omises par Mlle L. dans sa description du *Lexicon Tetraglotton* de James Howel, que je fournis d'après l'ex. de la Bibl. nat. : In-fol., sign. A-(d). [X. 38].

Parmi les dictionnaires polyglottes qui ont été répandus en Angleterre, il faut citer celui de Calepin, dont la Bibl. nat. possède de nombreuses éd. Le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle* (Paris, 1886, in-8o) signale en outre un dictionnaire en 6 langues, qui, par le fait qu'il a été imprimé à Rouen, a dû servir aux Anglais :

Faber (Basilius) [Soranus] — *Le Dictionnaire des six langages.* — Rouen, L. Villain, 1611, in-12. [Bibl. de Troyes].

P. 205. — La Bibl. nat. ne possède que la 2e éd. des *Dialogues* de Dugrès :

Dialogi gallico-anglico-latini, per Gabrielem Dugres,... editio 2a... — Oxoniae, veneunt apud T. Robinson, 1652 ; in-12, pièces lim., 195 pages et index. [X. 13532].

P. 226 [1], n. 3. — Outre les deux éditions du *Traité* de Meigret indiquées par Mlle L., la Bibl. nat. en possède une troisième avec un titre différent. Voici la description de ces 3 éditions.

Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise, faict par Loys Meigret, Lyonnois, auquel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres. — [Paris] on les vend au Palais en la gallerie par où on va à la Chancellerie, es bouticques de Jehan Longis et Vincent Sertenas, libraires, et en la rue Neufve Nostre Dame, par Denis Janot, imprimeur et libraire, 1542 : in-4o, sign. A. G. [Rés. X. 910].

— 1545. — A Paris, de l'imprimerie de Jeanne de Marnef, vefve de feu Denys Janot, demourant en la rue Neufve Nostre Dame, à l'enseigne saint Jean Baptiste ; in-8o, sign. A.-A. [Rés. X. 1943].

**Le Tretté de la grammere françoeze, par Louis Meigret, Lionoes.* — A Paris, chès Chrestien Wechel, à la rue Sainct Jean de Beauvais, à l'Enseigne du Cheval volant, 1550; in-4o, 144 p. [Rés. X. 903].

---

1. Il est regrettable que Melle L. n'ait pas relevé dans ses index bibliographiques les ouvrages signalés entre la page 226 et la page 231.

P. 227. — La Bibl. nat. ne possède que 3 éd. de la *Gallicae linguae Institutio* de Jean Pilot ;

Gallicae linguae Institutio latino sermone conscripta per Joannem Pillotum, Barrensem. — Parisiis, ex officina Stephani Groulleau, in vico novo D. Mariae commorantis, sub intersignio S. Joannis Baptistae, 1550; in-8°, 8 ff. lim. n. ch., 108 ff. [Rés. p. X. 28].

— 1555.— Ibid. ; in-8°, 6 ff. lim. n. ch., 108 ff. [Rés. X. 1906].

— 1561. Nunc vero locupletata per eundem. — Ibid.; in-8°, 268 p. 1 fol. n. ch. [Rés. X. 1935].

De l'*Institutio Gallicae linguae*, de Jean Garnier, elle a aussi trois éd. :

Institutio Gallicae linguae in usum juventutis germanicae... authore Joan. Garnerio. — (Genevae), apud J. Crispinum, 1558; in-8°, VIII-102 pages [Rés. X. 1939].

— 1591. — Genevae, apud heredes E. Vignon ; in-8°, VIII-78 pages [Rés. X. 2700].

Institutio gallicae linguae, primum a Joanne Garnerio in lucem edita, nunc denuo revisa et correcta a Petro Morleto..., — Ihenae, typis T. Steinmanni, 1593 ; in-8°, 74 pages [8° X. 11676].

Elle possède en outre du même auteur un petit traité religieux qui a été traduit en anglais :

A Briefe and plaine confession of the christian faith, conteinyng 100 articles after the symbole or Crede of the apostelles, made and set foorthe in anno 1549, by Jhon Garnier, and translated out of Frenche into Englishe by Nicholas Malbie, in the yere of our Lorde 1562. — London, by J. Kingston (s. d.); in-8°, sign. A.-G. [D. 4459].

Elle a deux éditions du *Dialogue de l'orthographe* de Jacques Peletier :

Dialogue de l'ortografe e prononciation françoese, departi an deus livres par Jacques Peletier du Mans. — A Poitiers, par Jan e Enguilbert de Marnef, a l'anseigne du Pelican, 1550; in-8°, 8 ff. lim. n. ch., 216 p. [Rés. X. 1953]. (Exemplaire de Ménage.)

Dialogue de l'ortografe e prononciacion françoese, departi en deux livres, par Jacques Peletier du Mans. — A Lyon, par Jan de Tournes, 1555 ; in-8°, 137 p., 4 ff. n. ch., car. ital. [Rés. X. 1954].

Grammaire françoise, contenant reigles très certaines et adresse très asseurée à la naïve connoissance et pur usage de nostre langue, en faveur des étrangers qui en seront désireux, par C[harles] M[aupas] Bl[esois]. — A Bloys, par Philippe Cottereau, libraire et imprimeur du roy et de la ville, 1607. Avec privilege du roy. In-16, 2 ff. lim., 386 p. et 1 fol. priv. [Maz. Rés. 44. 211]. Note de M. Ferd. Brunot collée sur la couverture :

« Volume rare. Maupas raconte dans la préface d'une édition postérieure qu'il n'avait d'abord fait tirer qu'un très petit nombre d'exemplaires de sa grammaire ; il la distribuait à ses élèves étrangers et on s'explique facilement de la sorte qu'ils se soient perdus pour la plupart.

« Cette éd. de 1607 n'existe ni à la Sorbonne, ni à l'Arsenal, ni au Musée pédagogique, ni à Ste-Geneviève, Stengel ne l'a trouvée en All. qu'à Munich. Elle se trouve cependant dans la collection de M. le Cte de Lignerolles.

« L'ouvrage est du reste fort important. Beaucoup de grammairiens postérieurs jusqu'en 1640 le citent avec respect, comme une autorité, surtout pour la syntaxe. »

Grammaire et syntaxe francoise, contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont désireux, par Charles Maupas, Bloisien. 2e édition, reveuë, corrigée et augmentée de moitié, et en beaucoup de sortes amendee outre la précédente par ledit autheur. — A Paris, chez Adrien Bacot, imprimeur, demeurant rue des Carmes, à l'image S. Jean, 1625, in-12, 10 ff. lim. n. ch., 360 pages [X. 9802].

Grammaire et syntaxe francoise, contenant reigles bein (sic) *exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont désireux, par Charles Maupas, Bloisien, troisieme édition, reveuë, corrigée et augmentée de moitié, et en beaucoup de sortes amendée, outre la précédente par ledit autheur.* — A Rouen, chez Jacques Cailloué, tenant sa boutique dans la cour du Palais, 1632, in-12, 16 ff., lim. n. ch., 360 pages, [X. 9803]. (Accedit :)

Philippi Garneri Aurelianensis Galli Linguae gallicae professoris, Praecepta gallici sermonis... Tertia editio... Rothomagi, apud Jacobum Cailloué, 1632, in-12, 8 ff. lim. n. ch., 127 pages.

Grammaire et syntaxe françoise, contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue en faveur des estrangers qui en sont désireux, par Charles Maupas, Bloisien. Dernière édition, reveue, corrigée et augmentée de la moitie par ledit autheur ; de plus a esté adjousté la Grammaire latine et françoise de Garnerius... — A Rouen, chez Jacques Cailloué, dans la cour du Palais, 1638, in-12, 12 ff. lim., 360 pages [Maz. Rés. 44986]. (Suit la Grammaire de Philippe Garnier.)

P. 229. — *Grammaire* de Oudin.

Grammaire françoise rapportée au langage du temps, par Antoine Oudin, secrétaire interprète de Sa Majesté, reveuë et augmentée de beaucoup en cette seconde édition. — A Paris, chez Antoine de Sommaville, au Palais, dans la Gallerie des Merciers, à l'Escu de France, 1640, in-8o, 3 ff. n. ch., 320 pages [X. 9795].

— 1645. — *Reveuë et augmentée de beaucoup en cette dernière édition.* — A Rouen, chez Jean Berthelin, dans la cour du Palais, in-8o, 3 ff. n. ch., 320 pages [X. 9796].

— 1645. — Ibid., in-8o, 4 ff. n. ch., 320 pages [X. 9797].

P. 230. — *Curiosités françaises* de Oudin.

Curiositez françoises, pour Supplément aux dictionnaires ou Recueil de plusieurs belles propriétez, avec une infinité de proverbes et quolibets pour l'explication de

toutes sortes de livres, par Antoine Oudin, secrétaire interprète de sa Majesté. — A Paris, chez Antoine de Sommaville, au Palais, dans la Gallerie des Merciers, à l'Escu de France, 1649, in-8°; 4 ff. lim. n. ch., 615 pages [X. 14017].

— 1646. — Imprimé à Roüen et se vend à Paris chez Antoine de Sommaville, au Palais, dans la petite sale des Merciers, à l'Escu de France, in-8°, 4 ff. lim. n. ch., 471 pages [X. 14018].

Voici les indications bibliographiques de l'*Eschole Françoise* de Jean Baptiste Du Val, omises par Mlle L. :

— Paris, E. Foucault, 1604. In-8°, XVI-295 pages [X. 9794].

Grammaire de Jean Masset :

Exact et très facile acheminement à la langue françoise, par Jean Masset, mis en latin par le mesme autheur, pour le soulagement des estrangers... — A Paris, chez David Douceur, libraire juré, rue Sainct Jacques, à l'enseigne du Mercure arresté, 1606, in-fol., 32 pages [X. 507].

Voici les références bibliographiques des diverses éditions des *Praecepta Gallici sermonis* de Philippe Garnier.

— 1607. — Argentorati, impensis L. Zetzneri ; in-8°, XVI-87 pages [8° X. 12465].

— 1621. 3a ed. — Aureliae, apud J. Nijon ; in-12, pièces lim., 127 pages [X. 11518].

— 1632. 3a ed. — Rotomagi, apud J. Cailloué ; in-12, pièces lim., 127 pages [X. 9803 (2)].

Traités grammaticaux de Laurent Chiflet :

Essay d'une parfaite grammaire de la langue francoise, où le lecteur trouvera, en bel ordre, tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux et de plus élégant en la pureté, en l'orthographe et en la prononciation de cette langue, par le R. P. Laurent Chiflet, de la Compagnie de Jésus. — A. Paris, chez Pierre Naugé, rue des Carmes, près Saint-Hilaire, 1668 ; in-12, 4 ff. lim., 274 pages et 3 ff. table [Sorb. 12° L. P. f. 327].

— 1680. 6e éd. — A Cologne, chez Pierre Le Grand, 1680 ; in-12, 4 ff. lim., 95 pages, 4 ff. table [X. 9828].

— 1697. 10e et dernière éd. — A Bruxelles, chez Lambert Marchant, marchand libraire, au Bon Pasteur, au Marché aux Herbes ; in-12, 4 ff. lim., 250 pages et 3 ff. table [X. 9829].

Nouvelle et parfaite Grammaire françoise, où se voit en bel ordre tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux et de plus élégant en la pureté, l'ortographe et en la prononciation de cette langue, par le R. P. L. Chiflet, de la Compagnie de Jésus. — A Paris, chez Claude Audinet, rue des Amandiers, vis à vis le Collège des Grassins, à la Vérité royale, 1677 ; in-12, 6 ff. lim., 274 pages [X. 9831]. (Même texte que *Essay d'une grammaire parfaite.*)

— 1669. — A Paris, chez Pierre Trabouillet, au Palais, à l'entrée de la Galerie des prisonniers, à la Fortune ; in-12, 4 ff. lim., 274 pages, 3 ff. table [X. 9830].

—1691. *Nouvelle édition corrigée et augmentée d'une méthode abrégée de l'ortographe.* — A Paris, chez la Veuve de Louis Gontier, sur le quay des Augustins, à l'Image saint Loüis, avec privilège du roy ; in-12, 6 ff. lim., 312 pages [Sorb. 12° L. P. f. 334].

Les veritables Principes de la langue françoise, pour la sçavoir écrire et parler en peu de temps, où par une courte lecture on acquerra solidement ce qu'on n'apprendra jamais qu'imparfaitement par le seul usage. Seconde édition, reveuë corrigée et augmentée de remarques sur la Grammaire françoise du P. Chifflet. En faveur des étrangers. — Paris, chez Florentin et Pierre de Laulne, devant la Sorbonne, à l'Empereur, 1689. Avec privilège du roi ; in-12, 5 ff. lim., 202 pages [Sorb. 12° L. P. f. 329].

Outre les auteurs cités par Mlle L., dans les dernières pages, en voici trois qui lui ont échappé :

Pierre le Gaygnard.

**L'Aprenmolire françois pour aprendre les jeunes enfans et les estrangers à lire en peu de temps les mots des escriptures françoises, nouvellement inventé et mis en lumière, avec la vraie orthographe françoize par Pierre le Gaygnard, seigneur de la Chaume et de la Vergne sur Sesvre, dediez à Monsieur de la Boullais.*— A Paris, chez Jean Berjon, rue S. Jean de Beauvais au Cheval volant et au Palais en la Galerie des prisonniers, 1609 ; in-12, 2 ff. lim., 245 pages, 2 tableaux [X. 11767].

Claude Irson.

**Méthode abrégée et familière pour aprendre* (sic) *en peu de temps à bien lire, à prononcer agréablement et à écrire correctement en françois, ouvrage très utile non seulement aux étrangers mais aussi aux Français qui désirent se perfectionner en nôtre langue ou même enseigner les autres, par Claude Irson.* — A Paris, chez Pierre Baudoüin le fils, au bout du Pont Neuf, proche la grand Porte des Augustins, à l'Image Saint-Augustin, 1667, avec privilège du roi ; in-12, 11 f. lim., 262 pages [X. 11778 et 11779]. (Préface fol. 5vo... j'ay voulu faire un abrégé de ma nouvelle méthode...)

Du Tertre.

**Méthode universelle pour apprandre* (sic) *facilement les langues, pour parler purement et escrire nettement en françois, recueillie par le sieur Du Tertre.* — A Paris, chez Jean Jost, rue S. Jacques, au Sainct Esprit, 1650, avec privilège du roy ; in-12, 10 ff. lim., 196 pages [Maz. 20248]. (Le titre de départ porte « Méthode générale et raisonnee pour apprandre (*sic*) facilement les langues, principalement la latine ».)

Methode universelle pour apprandre (sic) *facilemant* (sic) *les langues pour parler puremant* (sic) *et escrire nettemant* (sic) *en françois, recueillie par le sieur Du Tertre. Reveue, corrigée et augmentée en cete* (sic) *seconde edition.* — A Paris, chez Jean Jost, rue S. Jacques, au Sainct Esprit, 1652, avec privilège du roy ; in-12, 30 ff. lim., 246 pages, suivi d'un « alphabet pour l'orthographe », 30 ff. [Maz. 46080].

P. 248. — Indications bibliographiques des *Spared Houres* de John Wodroeph :

1625. 2nd ed. ; in-fol., 2 ff. lim. n. ch., 344 p. et 2 ff. n. ch. d'index. [X. 381].

P. 264. — Pierre Erondell.

The French Garden for English ladyes and gentlewomen to walke in, or a sommer dayes labour, being an Introduction for the attayning unto the knowledge of the French tongue ; wherein for the practise thereof, are framed thirteene dialogues in French and English, concerning divers matters from the rising in the morning till bed time, also the Historie of the centurion mentioned in the Gospell, in French verses, which is an easier and shorter methode then hath beene yet set forth, to bring the lovers of the French tongue to the perfection of the same, newly corrected and augmented, which necessary rules, by the author Peter Erondell, professor of the same language and John Fabre, his adjoint. — London, printed by Edw. All-de for John Grismond, and are to be solde at his shop neere the little North doore of S. Paules Church, at the Signe of the Gunne, 1621 ; in-8, sign. : A.-Q. Car. goth et car. rom. [X. 16239].

P. 279. — Grammaire anglaise.

Grammaire angloise pour facilement et promptement apprendre la langue angloise, qui peut aussi aider aux Anglois pour apprendre la langue françoise. — Paris, P. Billaine, 1625 ; in-12, 205 pages, pièces lim. et Errata [Bibl. Ste-Gen. 8° X. 495]. (Signé au Collège de Navarre le 8 fevrier 1625. Dédié à Henriette Marie de France, sœur du roy, accordée au Sérénissime Prince de Galles.)

— 1639. — A Rouen, chez Louis Oursel, dans l'Estre Nostre Dame, près les Changes ; in-8°, 4 ff. lim. 205 pages [X. 15490 (2)]. (Suivi de : *Alphabet anglois contenant la prononciation des lettres avec les déclinaisons et conjugaisons.* — (Ibid.) 1639 ; in 8°, 31 pages.)

Grammaire angloise et françoise pour facilement et promptement apprendre la langue angloise et françoise, revene et corrigée tout de nouveau d'une quantité de fautes qui étoient aux précédentes impressions, par E. A. Augmentée en cette dernière édition d'un vocabulaire anglois et françois. — A Rouen, chez la Vefve de Robert Daré, dans la cour du Palais, 1670 ; in-8°, 4 ff. lim., 271 pages [X. 15494].

— *1679. — A Rouen, chez Julien Courant, au bas des degrez du Palais, 1679 ; in-8° 4 ff. lim., 204 pages [X. 15495]. (Le vocabulaire a un titre et une pagination séparée : Vocabulaire anglois et françois pour facilement et promptement aprendre la langue angloise et françoise. — A Rouen, 1679 ; in-8°, 66 pages.)

— *1679. — A Rouen, chez Jacques Herault, dans la cour du Palais ; in-8°, 4 ff. lim., 204 pages [X. 15496]. (Le vocabulaire comme au précédent.)

— 1687. — A Rouen, de l'imprimerie de Robert Daré, tenant sa boutique dans la court du Palais ; in-8°, 4 ff. lim., 205 pages [X. 15497].

(Suivi de : *Alphabet anglois et françois, contenant la prononciation des lettres avec les déclinaisons et conjugaisons.* — A Rouen, de l'imprimerie de Robert Daré, tenant sa boutique dans la Cour du Palais, 1687 ; in-8°, 31 pages.)

P. 289. — Paul Cogneau.

A Sure guide to the French tongue... by Paul Cogneau. The 4th edition... — London, J. Kirton, 1658 ; in-8°, IV-320 pages [X. 11726].

P. 294. — Comenius [J. A. Komensky].

Latinae linguae janua reserata... per Johannem A. Comenium, adjecto vocum singularum indice etymologico... per G. D... — The Gate of the Latine tongue unlocked... London, J. Clark, 1656 ; in-8°, pièces lim., 332 pages [X. 9202]. (Latin-anglais.)

Mlle K. L. n'a pas connu les deux traités suivants rédigés le premier par un Néerlandais, Willem Beijer, le second par un Danois Jean Sterpin.

**Vestibule introduisant à la vraye instruction des trois langues, la françoise, l'angloise et la flamende, à l'usage de l'école de Guillaume Beyer.* — Dordrecht, J. en J. Goris. 1662 ; in-16, 140 pages [X. 14464].

**Institutiones glotticae, seu Grammatica triplex linguae gallicae, anglicae necnon danicae praecepta methodice complectens, c'est-à-dire une Triple Grammaire contenant sommairement les préceptes de la langue françoise, angloise et danoise, or a threefold Grammar... labore et industria Joannis Sterpini, nobiliss. Reetziis a linguarum studio.* — Hafniae, prostat apud Danielem Paulli, reg. bibliopol., literis Henrici Gödiani, reg et acad. typ. (s. d.) ; in-8°, 3 ff. lim. n. ch., 189 pages et tableau [X. 11522].

P. 297. — Balthazar Gerbier.

The Interpreter of the Academie for forrain languages and all noble sciences and exercises... The 1st part. By Sr Balthazar Gerbier,... — London, 1648. In-4° ; portr. [X. 1515].

P. 301 et suiv. — Mlle L. donne la 11e édition de la Grammaire de Claude Mauger, comme imprimée vers 1683 ; elle est de 1684 selon l'ex. de la Bibl. nat. :

Claudius Mauger's French Grammar with additions, enriched with new words and a new method and all the improvements of that famous language as it is now flourishing in the court of France, where is to be seen an extraordinary and methodical order for the acquisition of that tongue, viz. a most modish prononciation, the conjugation of irregular verbs, short and substantial ruler, to which is subjoined a vocabulary and a most exact new Grammar of the English tongue, with all advantages that may make it desirable to forreigners. The eleventh edition, exactly corrected and enlarged by the author, now professor of the languages at Paris. — London, printed for R. B. and are to be sold by Tho. Harrison, at the White Swan, over against the West-end of the Royal Exchange in Corn-Hill, 1684 ; in-8°, 4 ff. lim. n. ch., 432 pages [X. 19968].

(Titre en français sur la garde en face du titre anglais. Au recto de cette feuille :

« You may find the author in the street of Seine over against the Hostel of the Prince de Marsillac, alias l'Hostel de Liancour, at Master du Bois, at the two Deers, or Daims, in the fauxbourg St Germaine, at Paris. Vous pourrez vous informer... ou autrement chez Monsieur de la Fontaine, rue des Boucheries, au Jardin de Provence, au fauxbourg Saint-Germain. At Mr Bentley's shop in Russel street, in Covent Garden, you may be furnished with French Bibles, French Common Prayers, French Testaments, and French Psalms. »)

Un ex. de la 13e éd., incomplet du titre, se trouve à la Sorbonne :

[*Nouvelle Grammaire angloise par Claude Mauger.*] — (s. l. n. d.). In-8o, 1 fol. n. ch., 396 pages [Sorb. 12o L. P. e. a. 12].

(Le titre manque ; dédié au Cte de Salisbury ; après la lettre dédicatoire on lit :

Three mo[ti]ves brought me again to England after having gathered the finest Flowers of the French Tongue a Paris (to enrich my works withall) which is its center for the better satisfaction of those that learn it.

The first the extreame love I bear to this generous country... the second to correct the thirteenth edition myself exactly, many faults of printing having crept into the four last editions that were printed here in my absence, though I had corrected them at Paris. The third to see my relations and friends.

I assure you that there are no words nor phrases in my grammar, but are very modish, for I was every day with some of the ablest gentleman of the Port Royal, who assured me, that my grammar is in their library. Farewell.)

Claudius Mauger's French Grammar, with additions... the Fourteenth edition, exactly corrected and enlarged by the author, late professor of the Languages at Paris. — London, printed by R. E., for R. Bentley and S. Magnes, in Russel street in Covent Garden, 1689; in-8, 4 ff. lim., 432 pages [Sorb. 12o L. P. f. 317].

(Même dédicace au Cte de Salisbury et même adresse au lecteur anglais : Three motives... [mais ceci en plus]... library, and my French Letters translated into English also ; of which some may be found still at Master Bently's a Bookseller in Covent Garden, near the Piazza. I have composed also a book since my return of Curious Stories of the times, translated into English which shall come out after Christmas... at Master Bently's...)

L. Charlanne (*op. cit.*, p. 197) a vu une 15th éd. (Hague with the collaboration of Paul Festeau) que n'a pas connue Mlle L.

1708, *21rst ed. exactly corrected and enlarged by the author, late professor of the languages at Paris.* — London, printed for R. Wellington, and are to be sold at the Oxford-arms in Lombard street; in-8o, 4 ff. lim. n. ch., 432 pages [X. 11693].

*1719, *23rd edition, corrected of the errors that had crept into the former edi-*

tions. — London, printed for M. Wellington, at the King's Head against St Clement's Church in the Strand; in-8°, 4 ff. lim. n. ch., 432 pages [X. 33459].

La Bibl. nat. possède deux éditions d'une Nouvelle Grammaire double inconnue à Mlle L. :

**New double Grammar French-English and English-French, by Mr Claudius Mauger and Mr Paul Festeau, professors of these languages. The last edition, wich contains a true and easy instruction for to acquire in a short time the use of these two languages with many notes which are not to be found in the preceding editions, enriched of the fundamental and short rules, for to pronounce them naturally, to write and read them perfectly, and also many curious and profitable dialogues, together an ample vocabulary, all the anglicismes and gallicismes, and lastly some pretty and pleasant stories upon all sorts of subjects, very usefull for the getting of these two languages.* — At the Hague, by Adrian Moetjens, bookseller by the Court, in the French Booktrade, 1696; in-8°, 158-186 pages [X. 11692].

*1713. — Ibid., 2 parties en 1 vol. in-12 [X. 19969].

P. 313. — Mlle L. pense que la 2e éd. de la *Nouv. Grammaire* de Paul Festeau a été imprimée en 1671 ; elle doit être de l'année suivante et doit correspondre avec l'ex. de la Bibl. nat.

Nouvelle Grammaire angloise, enrichie de dialogues curieux touchant l'estat et la cour d'Angleterre et d'une nomenclature angloise et françoise, par Paul Festeau. — Londres, T. Thornicroft, 1672; in-8°, pièces lim., 262 pages [X. 15493].

P. 353. — Mlle L. ignore les 2 éd., de 1672 et 1673, que la Bibl. nat. possède, des *Remarques* de St-Maurice.

**Remarques sur les principales difficultez que les estrangers ont en la langue françoise, avec un recueil alphabétique de plusieurs mots choisis pour leur faciliter l'ortographe et la prononciation qui peut servir de dictionnaire,* par Alcide de Bonne Case, seigneur de St Maurice. — A Paris, chez Estienne Loyson, au Palais, à l'entrée de la gallerie des Prisonniers, au nom de Jésus, 1672; in-8°, 6 ff. lim. n. ch., 382 pages et 1 fol. n. ch. [X. 13327].

*1673. — Ibid. In-8°, 4 ff. lim. n. ch., 382 p. et 1 fol. n. ch. [X. 13328].

La *Grammaire méthodique* de Vairasse d'Allais a paru pour la première fois en 1681, et non en 1682.

Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires de la Langue françoise, dans un ordre clair et naturel, avec de nouvelles observations et des caractères nouveaux pour en faciliter la prononciation sans rien changer d'essentiel dans l'orthographe ni dans l'étymologie des mots. Ouvrage fort utile à toute sorte de gens et composé pour l'instruction particulière de S. A. R. Mgr le Duc de [*Chartres*][1]. — A Paris chez l'auteur le Sr D. V. d'Allais, au bas de la ruë du Four, proche du Four, proche du petit Marché, faubourg Saint-Germain, 1681, avec privilege du roy; in-12, 10 ff. lim., 498 pages [X. 19765].

1. Trou dans le papier.

La Bibl. nat. possède aussi l'*Introduction* du même.

A short and methodical Introduction to the French tongue, composed for the particular use and benefit of the English by D. V. d'Allais, a teacher of the French and English tongues in Paris. To be sold at the author's lodging, au bout de la rue Sainte Marguerite, proche le carrefour Saint Benoist, fauhourg Saint Germain, attenant la boutique d'un fruitier. — A Paris, 1683, avec privilège du roy; in-12, 4 ff. lim., 130 pages et 1 f. priv. [X. 11698].

« To the Reader. The Methodical grammar, I published last year in French, being only fit for those who have already made some progress in that language and aime at the perfection, some English gentlemen, lovers of true learning and haters of false grounds and confused notions, advised me lately to make a compendium of it in English, for the use and conveniency of such persons of their nation as begin to learn the French Tongue... »

P. 354. — René Milleran.

La nouvelle Gramaire françoise, avec le latin a côté des exenples, divisée en deux parties, la première contient cinq chapitres les plus essentiels de la sintaxe, et de la prononciation, avec celle des voyelles, des diftongues, des triftongues, etc. et de l'alfabet, selon les François mêmes et selon les Italiens ; les Alemans, les Holandois et les Anglois, par raport à leurs letres, la seconde, la prononciation des consones, le tout avec une nouvelle ortografe si juste et si facile, qu'on veut aprendre la beauté et la pureté de la prononciation en moins de tens qu'il ne faut pour lire cet ouvrage, par la diference des caracteres qui sont aussi bien ☞ *dans le corps des Regles* que dans leurs exenples, ce qui *est* d'autant plus particulier que c'*est* la partie la plus essentielle de toutes les langues, par René Milleran de Saumur, professeur des langues françoise, allemande et angloise, et interpréte du roi, 1re édition. — A Marseille, aux dépens de l'auteur, chez Henri Brebion, impr. du roi, etc., 1692; in-8°, 13 ff. lim. n. ch., 180 pages, 9 ff. n. ch., portr. gravé de l'auteur [X. 9824].

Les deux Gramaires fransaizes, l'ordinaire d'aprezant et la plus nouvelle qu'on puisse faire sans alterer ni changer les mots, par le moyen d'une nouvelle ortografe si juste, qu'on peut aprandre la bôté et la pureté de la prononciacion en moins de tans qu'il ne fôt pour lire cet ouvrage, par la diferance des karacteres ☞ qui sont osi bien dans le cors des regles que dans leurs exanples, ce qui est d'otant plus particulier qu'elles sont tres faciles et incontestables, la prononciacion étant la partie la plus esancielle de toutes les langues, avec le latin a côté des exanples, divizées en deux parties, la première contient cenq chapitres les plus esanciels de la sentaxe et de la prononciacion, et des diferans tons de la voix de ce dont ils traitent et la prononciacion des voyelles, des diftongues et des triftongues, etc. et de l'Alfabet selon les Fransais mêmes, et les Alemans, et les Anglais, par raport à leurs letres, par René Milleran, de Somur, interpréte du roi et profeseur de la langue fransaize qu'il anseigne par les langues latine et italienne et alemande et anglaize.

1re éd. — A Marseille, aux dépans de l'oteur, chez Henri Brebion, impr. du roi, 1695; in-12, 12 ff. lim. n. ch., 180 pages et 9 ff. n. ch., portr. grav. de l'auteur [8° X. 9429].

**Les plus belles Lettres des meilleurs auteurs françois avec des notes par Pierre Richelet, augmentées de titres dont on qualifie toutes sortes de personnes, par le sieur de Milleran.* — A Bruxelles, chez Josse de Grieck, imprimeur et marchand-libraire, demeurant proche la Steen-porte, à St Hubert, 1696; in-8°, XXIV-356 pages, 14 ff. n. ch. de table [Z. 14.263].

**Nouvelles Lettres familières et autres, sur toutes sortes de sujets avec leurs réponses, choisies de Messieurs de Bussi Rabutin, de Furetière, de Bourseau, de l'Académie françoise et des plus célèbres auteurs du tems, par René Milleran. Nouvelle édition augmentée des Lettres curieuses de littérature et de morale par l'abbé de Bellegarde.* — A Amsterdam, chez George Gallet, marchand-libraire, 1705; in-8°, 4 ff. lim. n. ch., 448 p., 4 ff. n. ch. de table [Z. 14274].

*1709. *Nouvelle édition augmentée.* — A Bruxelles, chez Jean Leonard, libraire-imprimeur, ruë de la Cour; in-8°, 2 ff. n. ch., 433 pages, 5 ff. n. ch. de table [Z. 14275].

P. 382 et suiv. — Guy Miège.

A new Dictionary French and English with another English and French, according to the present use and modern orthography of the French, inrich'd with new words, choice phrases and apposite proverbs, digested into a most accurate method and contrivd for the use both of English and Foreiners, by Guy Miege, Gent. — London, printed by Tho. Dawks, for Thomas Basset, at the George, near Cliffords Inn in Fleet street, 1677, 2 tomes en 1 vol. in-fol. [Maz. 10206 A].

A new Dictionary French and English, with another English and French, according to the present use and modern orthography of the French, enrich'd with new words, choice phrases and apposite proverbs, digested into a most accurate Method, and contrived for the use both of English and Foreiners, to which is added a Collection of Barbarous French, or obsolete, provincial, mis-spelt and made works for the satisfaction of such as read old French authors, by Guy Miege, Gent. — London, printed for Thomas Basset, at the George, near Cliffords-Inne in Fleet-street, 1679; 2 vol. in-4° [Sorb. 4° L. P. e. a. 8].

**A short Dictionary English and French, with another French and English, according the present use and modern orthography, by Guy Miege. Gent.* — London, printed for Tho. Basset, at the George, in Fleet Street, near St Dunstan's Church, 1684; in-8, sign. A-Qqq. [Maz. 20 297. B].

**A short Dictionary English and French, with another French and English, according to the present use and modern orthography. The second edition, to wich is added a new and certain rule for finding out the genders of French nouns, by Guy Miege, Gent.* — (Ibid.), 1685; in-8°, sign. A-Xx2 [Maz. 20297 C].

« Advertisement (en face du titre).

The Author has put out *two French Grammars*... the one is short and concise... The other is a large and complete piece... There is also of the author's

a copious *Vocabulary* with proper Dialogues, to be had either separately or joyntly with the Grammar. Sold by Tho. Basset... »

The short French Dictionary in two parts, the I. English and French, II. French and English, according to the present use and modern orthography, by Guy Miege, Gent. The Fifth Edition with some Improvements. — Hague, by Henry van Bulderen, bookseller in the Pothen, at the sign of Mezeray, 1703, avec privilège des Etats de Hollande et de Westfrise ; in-8°, sign. A-Bb3 [Maz. 43891].

The Great French dictionary in two parts... to which are prefixed The Grounds of both languages in two grammatical discourses, the one English and the other French, by Guy Miege,... — London, Tho. Basset (printed by J. Redmayne), 1688; in-fol. 3 part. en 1 vol., les pages n. ch. [Bibl. Ste. Gen., fol. X. 136⁶]. (Le titre de départ du Dictionnaire porte la date 1687.)

Méthode abbregée (sic) *pour apprendre l'anglois avec une nomenclature et un corps de dialogues, un recueil de plaisans contes, et bons mots, de lettres galantes et caractères bien tournez, par le sieur Guy Miege, auteur du Dictionaire anglois.* — London, printed for William Freeman, at the Bible over against the Middle Temple Gate, and Abel Roper at the Black Boy in Fleet Street, 1698, in-8°, 8 ff. lim. 302 pages [Maz. 45755].

« Avant la fin de l'année on espère de mettre en lumière un nouveau « Dictionaire anglois », in octavo, de la façon de cet auteur. Quoique le dernier ait été fort bien receu, témoin cinq grandes impressions qui s'en sont faites, trois à Londres et deux à la Haye... »

Nouvelle facile Méthode pour apprendre l'anglois, contenant une parfaite Grammaire avec une nomenclature françoise et angloise, un recueil d'expressions familières et plusieurs dialogues (sic) *familières et choisis* (sic) *et enfin un bon nombre de lettres galantes et histoires facétieuses, par Guy Miege, professeur de langues et auteur du dictionaire françois et anglois. Nouvelle édition corrigée et augmenté* (sic). — A Amsterdam, chez Pierre Mortier, libraire sur le Vÿgendam, 1698; in-8°, 375 pages et 3 ff. n. ch., titre en rouge et noir [Maz. 44786].

L. Charlanne (*op. cit.*, p. 199) indique une éd. de 1685 (Londres) de la *Nouvelle Méthode pour apprendre l'anglois.*

P. 389. — Pierre Bérault.

A new, plain, short and compleat French and English Grammar, whereby the learner may attain in few months to speak and write French correctly as they do now in the Court of France, and wherein all that is dark, superfluous and deficient in other grammars is plain, short and methodically supplied ; also very useful to strangers that are desirous to learn the English tongue, for whose sake is added a short but very exact English Grammar, by Peter Berault. — London, printed by Tho. Hodgkin for the author, 1688; in-8°, 8 ff. lim. n. ch., 333 pages [Sorb. 12° R 142].

On lit à la dernière page :

« Advertisement

If any gentleman on gentlewoman be desirous to learn either French or Latin, the author will wait or them. He lives now in Colemanstreet, in Coleyn-Alley, next door to the White-Heart Inn. »

Henri LEMAÎTRE.

Strassburger-ederna, den älsta bevarade texten på franske spraket, av A. WALLENSKÖLD. Helsingfors, 1921 ; in-8, 16 pages avec un facsimilé. (Tiré à part de l'*Översikt av Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar*, t. LXIII, 1920-1921, section B, n° 1).

Ce mémoire, présenté à la Société finlandaise des Sciences dans la séance du 25 octobre 1920 et imprimé dans ses comptes rendus, est une excellente mise au point de nos connaissances relatives au plus ancien texte conservé de la langue française. Très bien informé des travaux antérieurs, l'auteur exprime sur chacune des questions controversées une opinion personnelle et toujours judicieuse. La clarté de son exposition, la pondération de son jugement font de ces quelques pages un très utile complément du précieux commentaire de Koschwitz. On regrette qu'elles soient écrites dans une langue que la plupart des romanistes ignorent ou, comme l'auteur de ce compte rendu, ne lisent qu'avec peine. En les traduisant en français, M. Wallensköld ajouterait un nouveau titre à ceux qui lui valent depuis longtemps la reconnaissance et l'estime de ses confrères d'études.

En présence d'un texte comme celui des *Serments de Strasbourg*, qui ne nous est parvenu que dans une copie postérieure d'au moins un siècle et demi à la date où il a été écrit, notre esprit hésite entre deux attitudes également justifiées, la soumission et la défiance. Il est sans doute téméraire de prétendre remonter par delà les leçons du manuscrit jusqu'à l'original perdu ; mais on risque de se tromper fort en imputant à l'auteur ce qui pourrait n'être que l'erreur d'un copiste ignorant ou distrait. Par réaction contre les excès de la critique conjecturale, nous sommes peut-être devenus prudents et timides à l'excès. M. W. s'est placé à un point de vue résolument conservateur : il défend pied à pied les leçons et les formes de langue du manuscrit et n'accepte pas d'autre correction que *dift* pour *dist* et *lo fraint* pour *non lostanit*. Je lui donne raison en principe, en théorie ; mais je ne puis me résoudre à certaines conséquences qui découlent de cette abdication volontaire des droits imprescriptibles de la critique.

Ainsi, le changement de *et* en *er*, dans le groupe de mots *in aiudha et in cadhuna cosa*, paraît à M. W. inutile, si on reconnaît à *aiudha* la signification d'« aide militaire ». Niera-t-il, cependant, qu'en restituant *er* on n'obtienne un sens bien plus cohérent et plus satisfaisant ? En revanche, comme à lui, quoique pour des raisons un peu différentes, la très ingénieuse correction de G. Paris, *lo suon fraint*, me semble aujourd'hui contestable. Notre maître la motivait par l'ambiguïté qui résulte de l'emploi du pronom

lo pour désigner le serment de Charles. Mais, si le texte original avait eu réellement *lo suon*, correspondant à l'allemand *then er imo gesuor*, à quoi serviraient, suivant la juste observation de Lücking, les mots *de suo part*, sans équivalent dans la version allemande ? M. W. explique le *non* superflu, comme le faisait déjà Suchier, par la distraction d'un scribe qui aurait eu encore présent à l'esprit le *conservat* de la ligne précédente. Mais, pour avoir commis cette erreur, il faut que ce scribe ait compris ce qu'il écrivait. Pourquoi donc ne l'a-t-il pas sur-le-champ corrigée ? Peut-être le *non*, dûment exponctué, n'est-il demeuré comme un témoin de sa faute, peut-être d'une faute de Nithard lui-même, que par l'inattention du copiste qui a écrit *lostanit* pour *lo franit* ou *fraint* ?

La graphie latinisante des *Serments* nous laisse dans une grande incertitude sur l'état de la langue qu'elle représente, et l'essai de transcription qui nous est offert aux pages 13 et 14 ne me satisfait pas en tous points [1]. La lecture *djürat* est manifestement erronée, puisque tous les autres *t* et *d* caducs sont transcrits par les signes correspondants au *th* anglais sourd ou sonore. Si l'avant-dernière consonne était sûrement prononcée avant le *t* de *dift*, elle ne doit pas non plus avoir été muette avant l'*s* de *lodhuuigs*. M. W. reconnaît dans *cosa* et *karlo* un *k* déjà palatalisé (*ky*) ; dans *fradre*, *salvar* et *returnar* un son intermédiaire entre *a* et *e* ouvert (*æ*) ; dans *christian* une diphtongue *yæ* ; dans *er*, *ludher*, *deo* et *deus*, *poblo*, *om* et *vol*, *savir*, *podir*, *mi* et *sit* des diphtongues embryonnaires (*ęę̄*, *oǭ*, *ęī*), différentes des autres diphtongues, pleinement articulées celles-là, de *dreit*, *plaid*, *salvarai*, *priudrai* ou *pois*. Sans indiquer ses motifs, il a transcrit *amur* par *amǭr*. C'est un parti fort sage, puisque tous les dialectes français ne connaissent pas la diphtongaison de l'*o* fermé ; mais n'aurait-il pas convenu d'observer la même réserve à l'égard du mot *deus* ou *deo* qui apparaît si souvent sans diphtongue dans la poésie française du moyen âge ?

Comme l'interprétation donnée à la graphie *sit* est liée à l'explication d'une série considérable de formes du verbe français, on souhaiterait que M. W. n'eût pas laissé sans commentaire sa lecture *sęit*. Entre le latin vulgaire *siat* et le français *seit* ou *soit*, nous devons supposer une forme intermédiaire *sęyt*, avec *e* « féminin » (ou ce qui pouvait devenir *e* féminin) dans la syllabe finale. L'amuissement de cette voyelle, sous des conditions identiques ou analogues, est constaté au xe siècle, en syllabe contre-finale, par la graphie *preirets* du sermonnaire de Valenciennes, et avant le *t* final de la 3e personne, par l'emploi des imparfaits *aueia* et *soliæ* à l'assonance masculine dans la *Passion*. Par contre, nous trouvons dans *Eulalie* le

1. Je transcris l'alphabet employé, qui est celui de l'Association phonétique internationale, dans une graphie qui nous est plus familière, en remarquant expressément qu'*u* représente l'*u* latin et italien et *ü* notre *u* français.

conditionnel *sostendreiet*, dans *Jonas* des imparfaits et des conditionnels en *-eiet* et le subjonctif *aiet* ; mais ces formes peuvent très bien s'expliquer par l'analogie des autres subjonctifs et des imparfaits en *-evet* de la 1re conjugaison. Pour que le *t* final des subjonctifs *ait* et *soit* et des imparfaits en *-oit* se soit maintenu, il faut qu'il ait été de très bonne heure mis en contact avec un *y* précédent, par l'amuissement de la voyelle intermédiaire. On verra plus loin ce qu'il en est des imparfaits en *-out*, *-ot*. De ce qui vient d'être exposé il résulte que la graphie *sit* n'est point, comme on l'a supposé, un latinisme, mais l'exacte transcription, dans la graphie propre aux *Serments*, d'une forme vulgaire que nous devrions revendiquer pour la langue de cette époque quand même nous ne l'y trouverions pas.

L'alternance des graphies *eo* et *io* a conduit M. W., comme auparavant Koschwitz, à penser que ce pronom avait cessé d'être accentué sur la syllabe initiale. Cependant, le *gié* postérieur nous montre l'*e* diphtongué sous l'accent, et dans la phrase *ne io ne neuls* le sens exige l'emploi d'un pronom accentué. Est-ce un copiste qui a confondu, échangé la forme tonique et la forme atone, ou supposera-t-on que celle-ci pût déjà, comme plus tard, être substituée à celle-là ? En enlevant aussi l'accent à l'*e* du possessif *meon*, le savant finlandais a perdu de vue le continuateur *mien*, qui serait inexplicable sans l'accent normal, tandis que les possessifs atones, *mon* et *son* (I, 5, et II, 2), *ma* et *mes*, s'attestent, par la comparaison des formes italiennes correspondantes (*madonna*, *padremo*, *signorso*) et le paradigme *mus*, *ma*, *mum* du grammairien Virgilius Maro, comme antérieurs aux *Serments de Strasbourg*.

Les graphies *fradre* et *fradra*, *karlo*, *karlus* et *karle*, *altresi*, *sendra*, *de suo part* semblent à M. W. prouver clairement que les quatre voyelles, *a*, *e*, *o*, *u*, en syllabe atone finale ou contrefinale[1], représentent un seul et même son qui était déjà notre *e* « féminin » (*ə*) ou quelque chose d'approchant. On conçoit fort bien que le rédacteur des *Serments*, ne trouvant pas dans l'alphabet latin de signe équivalent à cette voyelle nouvelle, l'eût tour à tour transcrite par les voyelles finales des mots latins correspondants. Mais est-ce bien lui, n'est-ce pas quelque copiste, qui s'est trompé en écrivant une fois *fradra* en regard de *fradre* trois fois répété, une fois *karle* en regard de *karlus* et des deux *karlo* ? On conçoit encore très bien que la correspondance entre un *sendra* prononcé et le latin *senior* eût échappé à l'attention d'un homme qui n'était pas de son métier un « regratteur de syllabes ». Mais il est invraisemblable que pour la transcription d'un mot masculin il eût préféré l'*a* caractéristique des féminins à l'*o* de *poblo* et de *karlo*, à l'*e* de *fradre*, et qu'il eût donné au possessif féminin la forme masculine *suo*. M. W. nous accorde (n. 14) que *suo* pourrait bien être une faute de copie pour *sua*. J'incline à croire que ces deux anomalies sont deux fautes soli-

1. Excepté l'*u* de *lodhuuig* et *lodhuwigs*, persistant au XIIe siècle dans la graphie *Loois*.

daires, dérivées d'une faute unique (*suo* pour *sua* ou *sendra* pour *sendro*) et du tourvoiement d'une correction. Cette phrase est la plus maltraitée des *Serments*, puisque *non lostanit* y suit immédiatement *meos sendra de suo part*.

La graphie *altresi*, rapprochée de l'espagnol *otrosi*, semble très favorable à l'interprétation de M. W. Comme on y peut, cependant, opposer l'italien *altresì*, il résout habilement la difficulté, en supposant que l'*e* italien représente la conjonction *et*. Mais, pour légitimer cette identification, il faudrait qu'il y eût deux *s*, comme il y a deux *t* dans *altrettale* et *altrettanto*. A mon sentiment, l'adverbe italien et français est formé à l'aide du nominatif pronominal *altri*, l'ancien lyonnais *autri*, et l'*e* controversé résulte de la dissimilation de l'*i* atone sous l'influence de l'*i* accentué de *sic*. L'ancien français *neïs*, *nis* suppose également l'emploi du nominatif pronominal *ipsi* dans la fonction d'un adverbe.

Le subjonctif *fazet* est un argument à deux tranchants. Dans les indicatifs *dunat* et *conservat* les *Serments* ont gardé l'*a* latin ; dans l'un des deux subjonctifs en *-iat* il est remplacé par *e* ; dans l'autre, celui du verbe *être*, on a vu tout à l'heure que la voyelle était probablement amuïe. Or les graphies *cosa* et *dift* assignent ce texte à la région de la Gaule dans laquelle le timbre de l'*a* est influencé, sous les conditions que l'on connaît, par un phonème palatal précédent. Il me semble qu'il y a dans cette coïncidence une forte présomption que l'*a* et l'*e* atones marquent deux nuances différentes et que la distinction des voyelles finales dans l'écriture correspond à une différence réelle de prononciation. On objectera *cadhuna* et *sagrament*. Mais les textes postérieurs connaissent *chaün* aussi bien que *cheün*, les patois de la Suisse romande ont *tsālô*, « un à un », *tsāpu* ou *tsopu*, « peu à peu », sans aucune trace de palatalisation de l'*a* par la consonne initiale. Et l'on peut sans parti pris doctrinaire reconnaître l'empreinte latine dans *sagrament*, terme d'Église et de droit, dans *sagrament* sans article, aussi bien que dans *numquam* ou dans les *deo inimi* de la prose de *Sainte Eulalie*.

De cette variété des voyelles finales Suchier, développant une indication de M. Meyer-Lübke, a cru pouvoir induire que la langue des *Serments* devait être celle de la métropole lyonnaise. Cette opinion est, je le sais, partagée par des savants particulièrement versés dans la connaissance des dialectes franco-provençaux. Cependant, il n'avait point échappé à Suchier que tout *a* atone précédant le *t* final de la 3e personne, comme l'*s* de la deuxième, est changé dans ces dialectes en *e* et que, par conséquent, la différence observée dans les *Serments* entre *fazet* et les indicatifs en *-at* infirme sa thèse. Cette objection s'aggrave encore du fait, négligé par lui, que la palatalisation de l'*a* atone en franco-provençal ne l'a pas mué en *ə*, mais en *i*. C'est l'état primitif, conservé jusqu'à nos jours dans le patois de la Val Soana et dans quelques patois valaisans, attesté au moyen âge par les textes lyonnais et dauphinois et par de nombreuses mentions de noms de lieu :

par exemple, *Ballewi* (aujourd'hui Ballaigues), *Bieri* (Bière), *Donnatieri* (Donatyre), *Joni* (Jougne), *Ruweri* (aujourd'hui Rueyres), dans le pouillé du diocèse de Lausanne dressé en 1228; *Anamasci* (Annemasse, Haute-Savoie), *Curtili* (auj. Curtilles, Vaud), *Albini* ou *Erbini*, *Barbereschi*, *Friwenci* (Albeuve, Barberèche et Fruence, dans le canton de Fribourg) au XIIe siècle; plus anciennement encore, *Dranci* (la Dranse du Valais), dans la *Vita sancti Maioli* du moine cluniacien Syrus.

Fazet, associé à *dunat* et *conservat*, n'est donc point une forme franco-provençale, mais pourrait, semble-t-il, être localisé à volonté dans un pays quelconque de langue française, si l'on admet comme très vraisemblable que le changement de timbre de l'*a* précédé d'un phonème palatal doit être antérieur à celui de l'*a* non soumis à cette influence. La conformité de structure des imparfaits occidentaux en *-out* et des imparfaits communs en *-oit* n'implique pas nécessairement un processus identique de transformation et d'amuissement de la désinence en *-at*, précédée ou non d'un phonème palatal, mais résulte peut-être d'empiètements successifs d'un vainqueur futur sur son concurrent plus faible. Malgré la différence de nos prémisses, ces constatations s'accordent avec l'opinion émise par M. W. que la langue des *Serments* n'offre aucun trait qui nous empêche d'y reconnaître un état archaïque de n'importe quel dialecte français et de notre langue française moderne.

Cet archaïsme de la langue et la fidélité du scribe à la tradition latine rendent un compte suffisant de toutes les particularités dans lesquelles ce texte concorde avec l'état postérieur des dialectes du Poitou et de la Saintonge. Koschwitz, on le sait, inclinait à identifier la langue des *Serments* à celle de Poitiers, comme Suchier à celle de Lyon. M. W. confirme et précise les objections déjà élevées par G. Paris contre cette identification. La préposition *ab*, persistante dans le composé *avec* [1], pouvait être encore en usage, au IXe siècle, dans un territoire plus étendu qu'au XIIe ou au XIIIe. *Double*, *treble*, *estoble* nous montrent que le *b* de *poblo* n'a rien d'anormal dans un dialecte septentrional.

Je m'étonne que la forme *sendra* (ou *sendro*, si l'on accepte ma correction) n'ait pas retenu l'attention de ceux qui se sont occupés jusqu'à présent de la langue des *Serments*. Si nous ne possédions pas d'autres textes antérieurs au XIIe siècle, le *d* épenthétique nous apparaitrait comme un trait différentiel, excluant toute la région du nord, Picardie, Wallonie et Lorraine, c'est-à-dire les pays dont les parlers devaient être le plus familiers à Nithard et aux princes carolingiens. Mais, quand on lit *voldret* et *voldrent* dans *Eulalie*, *mieldre*, *vindrent*, *presdrent*, *reclusdrent*, *fisdren*, *estrai*, *duistrent*, *exastra* et d'autres formes semblables dans *Saint Léger*, on reconnait que ce critère ne

1. Avec raison M. W. (p. 5) identifie cette préposition avec le latin *ab*. C'était déjà l'opinion de G. Paris. La perpétuation de l'étymologie *apud* jusque dans le dictionnaire étymologique de M. Meyer-Lübke est un exemple surprenant de la persévérance dans l'erreur.

peut s'appliquer aux *Serments* et l'on est prêt à confesser que tous nos raisonnements sur ce texte ne sont que des tâtonnements dans les ténèbres.

Pour compenser la brièveté du temps écoulé entre la date de 842 et la mise en écrit de l'*Eulalie* et du *Jonas*, il semble qu'il faille allonger d'autant la distance dans l'espace entre des états de langue en apparence si différents. Mais l'observation des patois actuels nous révèle des différences presque aussi sensibles entre des parlers voisins et parfois dans la bouche du même individu. En Sicile, la diphtongaison de l'*e* et de l'*o* ouverts est conditionnée par le degré de vivacité du discours [1]. A plus d'une reprise, au cours de mes enquêtes toponymiques dans la Suisse romande, les réponses divergentes de deux sujets ou les réponses successives d'un seul à des questions identiques ont fait percevoir à mon oreille toute la gamme des nuances entre un *a* teinté d'*e* (*æ*) ou d'*o* (*ä*) et l'*e* ou l'*o* ouverts ou fermés, entre l'*e* et l'*o* fermés et les diphtongues naissantes *ęi* et *ǫu*, entre les anciennes diphtongues dialectales *āi*, *āu*, *āü* et un *a* long. Çà et là, tantôt l'une tantôt l'autre des finales atones en *a* ou *o* s'affaiblit en *ə* ou s'évanouit. En interrogeant tour à tour, dans trois hameaux de la même commune, trois vieillards, j'ai entendu le plus âgé prononcer *tsāblyə* et les deux autres encore distinctement l'antique *tsāblyǫ*. Quelques kilomètres de marche m'avaient conduit du *nostro* des *Serments* au *diaule* de la prose de Saint-Amand.

Ces variations locales ou individuelles s'expliquent en partie par la désuétude où sont tombés aujourd'hui nos patois et l'usage de plus en plus commun du français. Mais, quand on se reporte en pensée à l'époque où furent prononcés les *Serments*, ne faut-il pas faire une part équivalente au latin de l'Église et de l'État, dont le prestige et l'influence devaient retarder, entraver chez certains individus et dans certains groupes sociaux l'évolution de la langue vulgaire vers un état plus moderne et plus différencié ? Dans l'entourage des princes carolingiens, où aboutissaient toutes les affaires d'un vaste empire comprenant la Gaule et l'Italie avec une partie de l'Espagne et du monde germanique, ne fallait-il pas, si l'on voulait s'entendre, que la variété des accents de la *lingua romana* se tempérât, s'atténuât par l'attachement aux formes demeurées les plus proches de la grammaire latine, par la préférence donnée aux façons de parler les moins suspectes de provincialisme et de vulgarité ? Ainsi, dans les relations d'un canton à l'autre de la Suisse alémanique, les divergences dialectales s'atténuent et se concilient par un recours discret à l'allemand des livres et de l'école. L'aspect archaïque des *Serments de Strasbourg* reflète peut-être une langue de cour telle que je viens de la définir, un usage de la langue vulgaire qu'on pourrait qualifier, en des termes empruntés à Dante, *aulicum et curiale vulgare*.

Ernest MURET.

1. *Romania*, XVII, p. 629, n. 1.

PÉRIODIQUES

STUDIER I MODERN SPRÅKVETENSKAP, IV (1908). — P. 1-44, C. Wahlund, *Hel. Peter af Luxemburg (1369-1387), honom ägnade biografier, honom tillskriven uppbyggelsebok.* Étude bibliographique. — P. 45-93. A. Malmstedt, *Mélanges syntaxiques* : 1. Futur et conditionnel ; 2. Infinitif avec *de* ; 3. Locutions emphatiques (*c'est...qui*). — P. 255-9. A. Terracher, *Aulica, fr. ouche* ». Voir *Romania*, XXXIX, 427, le c. r. de M. Ant. Thomas. — P. 161-8. E. Staaff, *Deux chartes léonaises.* Deux documents des Archives historiques de Madrid, publiés avec observations grammaticales ; ils viennent compléter l'étude de l'auteur sur l'ancien dialecte léonais (Upsal, 1907). — P. 279-88. *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane... publiés par des Suédois de 1905 à 1907.*

V (1914). — P. VII-XLIII. P. A. Geijer, *Carl Wahlund minnestal på nyfilologiska sällskapets summankonst i Uppsala den 18 okt. 1913.* Notice biographique avec bibliographie des travaux de C. Wahlund et un bon portrait. — P. 87-114. P. A. Geijer, *Linguistika kåserier.* 1. Sur des emplois particuliers de *que* en ancien français : *que* pour *qui, dont, à qui* ; *que* remplaçant diverses conjonctions, exemples du type *mere que mere* avec le sens de « en sa qualité de mère » ou « toute mère qu'elle soit » ; *que* avec valeur adversative. 2. Sur la méthode en syntaxe. — P. 115-35. E. Staaff, *Le développement phonétique des suffixes* -abilis *et* ibilis *en français.* L'auteur essaye de montrer que *-able* n'est pas un représentant savant de -abile, mais le résultat d'une évolution phonétique normale passant par *-avle.* — P. 183-227. H. Kjellman, *Une version anglo-normande inédite du miracle de saint Théophile.* Cette version est celle du ms. Royal 20 B XIV du Musée Britannique ; elle correspond au texte latin du ms. Balliol 240 d'Oxford. M. Kj. publie le texte anglo-normand et le texte latin. En appendice il donne, d'après le ms. Royal, le miracle de la femme enceinte retirée de le mer par la Sainte Vierge qui fait, comme le miracle de Théophile, partie du cycle des quatre miracles dits « élémentaires » de la Vierge. La publication très soigneuse est accompagnée de notes sur les traits anglo-normands de la langue du ms. — P. 224-41. *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane publiés par des Suédois de 1908 à 1912.*

VI (1917). — Ce volume est dédié à M. E. Staaff pour son cinquantième anniversaire ; il est orné d'un bon portrait de M. St.— P. 81-98. P. A.Geijer, *Det fornfranska talesättet « ne garder l'heure » ännu en gång jämte några andra.* Cf. *Romania*, XLIV, 586, et XLV, 261 (ces deux articles sont d'ailleurs postérieurs à l'étude de Geijer, mais n'ont pas pu l'utiliser). Le principal intérêt de cette note est le rapprochement avec le texte de l'évangile selon saint Matthieu (XXIV, 42, ou XXV, 13) : « Vigilate itaque quia nescitis diem neque horam. » Si l'on admet que la locution *ne garder l'eure* est un calque ou du moins un souvenir de l'expression évangélique, elle aurait indiqué non l'imminence de l'événement attendu, mais l'impossibilité d'en prévoir la réalisation pourtant certaine, ce qui rejoindrait en somme l'explication proposée par M. Clédat dans le second des articles rappelés ci-dessus. En appendice M. G. signale d'autres expressions ayant le même sens : *ainz que mot en sachiez* ou un sens voisin : *à gaigne cheval* et *à rechigne chat.* — P. 99-110. Dr Fryklund, *Etymologische studien über « Geige, gigue, jig ».* Cf. *Romania*, XLV, 154, le c.r. de M. J. Jud. — P. 231-68, J. Melander, *Les formes toniques des pronoms personnels régimes après quelques particules dans l'ancien français.* M. Rydberg avait expliqué les variations de la langue dans l'emploi des formes pronominales toniques ou atones après les particules par les variations d'intensité de l'accentuation de ces particules même. M. M. montre que cette explication forcerait à admettre des variations dans l'intensité d'accentuation des particules chez un même auteur, dans des phrases identiques et parfois dans la même phrase. En fait il y aurait une distinction à faire entre les phrases à verbe personnel et celles à verbe impersonnel : dans les premières l'emploi de la forme tonique s'explique le plus souvent par une insistance logique sur le pronom, dans les autres par l'analogie des constructions sans particules.— P.299-315. H. Kjellman, *Uttryck av typen « la fièvre lui a pris » ; studie i fransk historisk syntax.* — P. 317-25. *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane... publiés par des Suédois de 1913 à 1916.*

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, XXXIX. — 1 (1917). P. 1. K. v. Ettmayer, *Zur Kenntniss des Altladinischen.* Remarques sur le texte *Afunda nos* (cf. *Romania*, XXXVII, 499). — P. 18. M. Rösler, *Die Legende von heiligen Mathelin.* Edition de la vie en octosyllabes, du ms. Add. 17295 (281ro-286vo) du Musée britannique, de la vie de saint Mathelin de Larchant. — P. 62. E. Hoepffner, *Das Verhältnis der Berner* Folie Tristan *zu Berols Tristandichtung.* M. H. s'efforce d'établir que la *Folie Tristan* de Berne procède directement de Béroul et non, pour reprendre la formule de M. Bédier, d'un « roman aujourd'hui perdu, apparenté, mais non identique à Béroul ».

Mélanges. — P. 83. W. Meyer-Lübke, *Dissimilation labialer Vokale im Provenzalischen.* Passage de *ü* + *u* à *iu* (pulice > *piuze*) ou à *oi*

(cubitu > *coide*), de *ϱb* à *eb* (turbulu > *trebol*). — P. 86. H. Schuchardt, *Frongata* « filet à prendre les poissons », mot roman passé en serbe, à rattacher non à *fimbria*, mais à *fronda* à cause de l'habitude de garnir les filets de paquets de feuilles. — P. 88. G. Baist, Maccapcaia, crocea, cambutta ; dénominations des bâtons des pâtres. — P. 91. G. Baist, *Machet* (*Cligès* 6432) doit être le *motteux* ou le *traquet* ; ce qui n'ajoute pas beaucoup à la note d'Ant. Thomas (*Romania*, XXXV, 303). — P. 96. M. L. Wagner, *Balkanrom.* skala, *mittel- und neugriech.* σκάλα, *türk.* iskelé, *alban.* skelę, *rum.* schelă *usw.* La forme turque serait l'intermédiaire entre la forme grecque, venue du latin au sens d' « échafaudage » et de l'italien au sens de « débarcadère », et les formes balkaniques. — P. 102. M. L. Wagner, *Alban.* timen, « *Einschlag, Schussfaden* ». De tegmen pour subtegmen « trame ». — P. 103. W. Spiegelberg, *Zu den Wörtern für « Kuchen »*. Rapports (?) avec un mot ancien égyptien de même sens et présentant la même combinaison consonantique *k-k*. — P. 105. W. Mulertt, *Ist Ordericus Vitalis, Hist. eccl. lib. VI*, III, *ein Zeugniss für Wilhelmsepik in der Normandie ?* Le témoignage n'a pas de valeur particulière pour la Normandie.

Comptes rendus. — P. 108. J. Gilliéron et M. Roques, *Etudes de géographie linguistique* (E. Winkler : « sie haben die Sprachgeographie begründet und damit der ganzen Sprachwissenschaft neue Gebiete erschlossen »). — P. 111. H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, I (P. Skok : nombreuses rectifications). — P. 121. A. Hilka, *Ein bisher unbekanntes Narcissusspiel* (E. Hoepffner). — P. 125. *Giornale Storico della Letteratura italiana*, LXI, 2-LXII, 2 (B. Wiese).

2 (1917). — P. 129. A. Stimming, *Zur Geschichte der Labialen und Palatalen vor* u *der Endung in Französischen*. M. St. étudie successivement les difficultés que présente la conservation d'une labiale finale dans *chef*, *œuf*, *neuf* (novus), le traitement du *-c-* de focus, locus, lacus etc., celui du groupe *-sc-*, et enfin la finale -icu. M. Meyer-Lübke a soumis certaines parties de cet article à une critique serrée dans le même tome, fasc. 4, pp. 398 sq. — P. 156. A. Kolsen, *Altprovenzalisches* (Nr. 3-5). Deux poésies d'Ademar lo negre ; trois chansons sur le type de *No posc sofrir* de Giraut de Bornelh ; remarques sur le dernier vers de la pièce *Pos tornatz sui* de Peire Vidal (Anglàde, 28). — P. 177. Th. Braune, *Ueber einige romanische Wörter deutscher Herkunft*. I]. Afr. *algier* (*Roland* 439, etc.). d'un francique **al-gêr*, cf. all. dial. *Aal-gehre*, fourche, trident de pêche, foine. 2. Fr. *grincer* et formes romanes apparentées. — P. 182. L. Pfandl, *Die Comedia Florisea von 1551*. Collation d'un exemplaire de l'éd. de 1551, conservé à la bibl. de Munich, avec l'éd. Bonilla y San Martin qui repose sur l'éd. de 1553. — P. 200. J. Brüch, *Zu Meyer-Lübkes etymologischem Wörterbuch*, nº 5104 à 6431.

Mélanges. — P. 212. W. Meyer-Lübke, *Die č- und s- Laute im Provenzalischen*. Les deux sons ne se sont confondus que vers le milieu du XIIe s. ; les

textes antérieurs les distinguent régulièrement par les graphies *s* ou *ss* d'une part, *c* ou *z* de l'autre. — P. 216. W. Meyer-Lübke, *Ital.* andar a Vignone « *Trauben stehlen* ». L'expression présente un cas d'haplologie syntactique (*a Avignone*) et appartient à une série de jeux de mots du type connu *aller à Niort*, pour *nier* (cf. *Romania*, XLIII, 104) : *andar a Vignone* = *andare nelle vigne* ; M. M. L. réunit quelques exemples italiens de ce type d'expression plaisante. — P. 217. W. Meyer-Lübke, *Lomb.* lanka « *Flussbett* ». Critique méthodique d'une hypothèse présentée par M. Bruck, à propos du n° 4877 de l'Etymol. Wb. de M. M.-L. (*Zeitsch.*, XXXVIII, 676). — P. 219. H. Urtel, *Span.-ptg.* como que. — P. 221. L. Spitzer, *Zu Kurt Lewents « Beiträgen zum Verständnis der Lieder Marcabrus* ». Essai d'interprétation de quelques passages. — P. 223. K. Brunner, *Prosaversionen altfranzösischer Romane in Oxforder Handschriften*. Rédaction en prose du *Roman des sept Sages* (version A) dans le ms. 102 de St John's College et de *la Vengeance de notre Seigneur* dans le ms. Douce 337.

Comptes rendus. — P. 226. *Le Régime du Corps de maître Aldebrandin de Sienne*, éd. Landouzy et Pépin (H. Urtel). — P. 228. *Gredneriscbe Bücher* (Th. Gartner). — P. 231. C. Găluşcă, *Slavisch-rumänisches Psalterbruchstück* (M. Friedwagner). — P. 235. *Archivio glottologico italiano*, XVII, 1-2, 1910-11 (W. Meyer-Lübke). — P. 240. Bulletin hispanique, XIII, 1911 (A. Hämel). — P. 247. R. Elisei, *Orazio e Dante* (Fr. Beck). — P. 249. G. Weigand, *Albanesische Grammatik* (H. Gelzer). — P. 251. Livres nouveaux.

3 (1918). — P. 257. W. Meyer-Lübke, *Beiträge zur romanischen Laut- und Formenlehre; III. Die Entwicklung von lat.* -gr- *im Romanischen*. Essai de classement des faits romans qui, par leur diversité (maintien, vocalisation ou chute du *g*), les contradictions de leur répartition territoriale, et surtout le petit nombre des mots à considérer et l'incertitude sur la pureté de leur tradition populaire, présentent d'assez graves difficultés. Les remarques de M. M.-L. sont particulièrement intéressantes pour le provençal. Quant aux solutions elles restent nécessairement assez incertaines et l'hypothèse de l'emprunt y joue un rôle qui ne saurait nous étonner, surtout pour des mots tels que nigru ou integru. — P. 267. F. Settegast, *Die Odyssee oder die Sage von heimkehrenden Gatten als Quelle mittelalterlicher Dichtung*. M. S. a déjà tenté, dans une étude sur le conte de Polyphème dans la littérature du moyen âge français, de marquer l'influence des récits de l'*Odyssée* sur la littérature narrative du moyen âge. C'est là une question très intéressante et qui mérite d'être examinée tout à la fois avec beaucoup de précision et de prudence. On regrettera de ne pas toujours trouver réunies ces deux qualités nécessaires dans le long article de M. S., qui, d'une part, attribue à l'influence homérique des traits qui peuvent paraître d'invention bien banale, et, d'autre part, se plaît, ici comme ailleurs, à proposer des identifications onomastiques singulièrement inquiétantes. La matière même de l'article est la suivante :

1. Fauriel avait indiqué dans son *Histoire de la poésie provençale*, à propos d'un récit inséré dans le *Liber Miraculorum sancte Fidis*, l'histoire de Raimon de *Bochitto*, que « les principaux incidents de l'histoire de R. du Bousquet sont empruntés de l'*Odyssée* ». M. S. reprend cette idée et s'efforce de la préciser ; mais quel besoin y a-t-il, et pour quelle vraisemblance, de voir dans *Bochittum* la Phocide, dans le nom d'un certain *Excafridus* le Strophius, beau-père d'Egisthe, suivant Hygin, et dans *Raimundus*, même sous la forme *Ragimundus*, un écho du nom d'Agamemnon ? — 2. Dans l'histoire de Raimon *de Bochitto* il est question de pirates qui emmènent Raimon à *Turlanda* en Afrique. Il est naturel de rapprocher ce nom de celui de *Torelore* dans *Aucassin*. Cela amène M. S. à retrouver dans *Aucassin* des souvenirs de l'*Odyssée* et en particulier de l'île des Phéaciens, ce qui mériterait examen plus précis, mais pourquoi imaginer qu'à la base de *Torelore* et de *Turlanda* il y a une forme **Tolo* qui ne serait qu'un anagramme de **Loto*, qui nous ramènerait tout droit au pays des Lotophages ? — 3. *L'Odyssée* dans le poème m. ht alld. d'*Orendel*. — 4. *L'Odyssée* dans *Bueve de Hanstone*. A la fin de son article, M. S. a ajouté un intéressant appendice sur des noms de lieu de l'Afrique du Nord dans les chansons de geste et tout particulièrement sur la valeur d'*Aufrike*, etc., désignant non le pays, mais la ville principale du pays, *Al-Mahdija*. — P. 330. F. Gennrich, *Die Musik als Hilfswissenschaft der romanischen Philologie*. L'auteur marque fortement, et par des exemples précis et nombreux, combien il est indispensable de ne pas séparer dans l'étude de la lyrique médiévale l'examen de la composition mélodique de celui de la composition poétique, qu'il s'agisse de déterminer exactement les imitations ou la disposition strophique ou les dispositions de rimes.

Mélanges. — P. 361. W. Meyer-Lübke, *Prov.*, *kat.*, *span.*, *ptg*, arrancar « *ausreissen* ». Rattaché hypothétiquement à une racine celtique *rank-* restituée d'après le lit. *rinkti* « cueillir ». — P. 363. W. M.-L., *Pikard*. mèśwé « *Backtrog* ». Rattaché à miscere. — P. 364. W. M.-L., *It.* ridolo, *frz.* ridelle « *Wagenleiter* » ; ital. gavio « *Radfelge* ». — P. 365. W. M.-L., *Delph.* kwiví, kweivá « *kehren* » de coaequare. — P. 366. Th. Braune, *Prov.* grim, *fr.* grime, grimer, grimaud, grimoire, *sp.*, *ptg. prov.* grima. — P. 370. L. Spitzer, *Franz.* charivari. Essai d'explication par Calvarium, le *charivari* étant une imitation de la montée au Calvaire pour ceux à qui on le donne ; les formes du nord de la France devraient dès lors être empruntées au méridional *calvari*.

Comptes rendus. — P. 372. E. Lerch, *Das invariable Participium praesentis des Französischen* (L. Spitzer; cf. *Romania*, XLVI, 446). — P. 376. Fr. Mainone, *Lant-und Formenlehre in der Berliner franko-venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne* (J. Reinhold). — P. 377. O. Zaun *Die Mundart von Aniane (Hérault) in alter und neuer zeit* (W. Meyer-Lübke). — P. 383. *Jahresbericht der Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig*, XIX-XX (Kr. Sanfeld Jensen ; cf. *Romania*, XLIII, 137).

4 (1918). — P. 386. E. Richter, *Die künstlerische Stoffengestaltung in Chrestien's Ivain.* — P. 398. W. Meyer-Lübke, *Zur Geschichte der Labialen und Palatalen vor* u *der Endung im Französischen.* Examen critique de l'article de M. Stimming signalé ci-dessus (p. 429). — P. 409. P. Menge, *Poème moral (letzter Theil).* La *Romania* a signalé (XXXVIII, 159) la publication par M. Herzog d'un fragment de la troisième partie du *Poème moral* d'après un ms. de la bibliothèque de Cracovie. M. Menge a découvert dans la bibliothèque du comte de Fürstenberg à Herdingen en Westphalie un nouveau manuscrit qui comprend le fragment de Cracovie et complète le texte publié par Cloetta depuis la str. 107 jusqu'à la fin. M. M. imprime toute cette fin sauf les parties déjà publiées par M. Herzog. Le ms. qui est du XIIIe s. et de la région de Liége comprend d'autres œuvres latines et françaises, notamment une copie de la *Chantepleure.*— P. 447. E. Hoepffner, *Zu den altfranzösischen Dichtungen von den drei Toten und drei Lebenden.* Remarques et corrections à l'éd. Glixelli (cf. *Romania*, XLIV, 276). — P. 464. A. Stimming, *Zu dem altfranzösischen Mathelin-Leben.* Remarques et corrections à l'éd. M. Rösler (cf. ci-dessus, p. 428).

Mélanges. — P. 489. W. Meyer-Lübke, *Vokalumstellung im Französischen.* De la série *dĭsinare > *disner*, Desiderius > *Didier*, vĭcinatu > *visné*, ericione > *ireçon*, her(ed)itare > *ireté* M. M. L. tire cette loi que l'*i* fermé protonique non initial, dans un mot contenant un *e* dans la syllabe initiale ne s'amuit pas, mais prend la place de l'e protonique initial. Par analogie il admettrait qu'*emprunter* peut s'expliquer par un *im-premutuare, résultant d'une dissimilation, dans lequel l'*u* fermé se serait substitué dans la syllabe précédente à l'*e* du préfixe dissimilé. — P. 490. W. Meyer-Lübke, *Carisx ticinne: choffa fodarmaziu (Kasseler Glossar).* Le premier élément de cette glose a donné lieu à des interprétations diverses et peu sûres ; il correspond pour le sens à *fodarmagiu*, c'est-à-dire « fudermässig » : M. M.-L. propose d'y voir une forme, de suffixe d'ailleurs incertain, mais se rattachant à carrum, comme le mil. *carrera* (pour *botte carrera*) « futaille que l'on transporte sur un chariot ». — P. 491. F. Holthausen, *Zu den germanischen Wörtern in Meyer-Lübke romanischem etymologischen Wörterbuch.* Nombreuses corrections de détail. L'auteur exprime le vœu que, pour une nouvelle édition de son dictionnaire, M. M.-L. fasse appel à la collaboration d'un germaniste éprouvé. — P. 496. L. Spitzer, *Span.* esconce. — P. 497. L. Spitzer, *Span.* escolimoso, escolimado.

Comptes rendus. — P. 498. *Dicționarul limbii române, ed. Academiei române, I*, 1 (M. Friedwagner). — P. 504. *Giornale storico della Letteratura italiana*, LXII, 3- LXIII, 1 (B. Wiese; cf. *Romania*, XLIII, 458, et XLIV, 137). — P. 507. Livres nouveaux.

5 (1918). — P. 513. M.-L. Wagner, *Mexicanisches Rotwelsch.* Lexique alphabétique. — P. 551. E. Hoepffner, *Die Berner und die Oxforder* Folie Tristan. Premier article. — P. 584. M. Friedwagner, *Die* Vengeance Raguidel

nach der Middleton Handschrift. Sur ce ms. cf. *Romania*, XLIII, 145. M. Fr., qui a édité, en 1909, la *Vengeance Raguidel* d'après le ms. du Musée Condé, étudie le nouveau ms. et en donne une collation avec son édition.— P. 608. P. Skok, *Ortsetymologische Miszellen*. Trente-deux brèves notices sur des noms de lieu appartenant presque tous au Midi de la France ; quelques-uns paraissent d'une vérité un peu banale.

Mélanges. — P. 617. L. Spitzer, *Span.* de soslayo « *schief* ». — P. 617. H Gelzer, *Zur Inschrift der Jungfrau von Walcourt*. Cette inscription sur une pièce d'orfèvrerie a été lue: *Licvars me fist don li aiut*; M. G. propose pour le début le nom propre *Lienars*, ce qui est incertain, et pour la fin *Dou li aiut*, c'est-à-dire *Dieu l'aide*, ce qui est évident. — P. 619. K. Lewent, *Drei altprovenzalische Gedichte auf Johanna von Este*. Edition et notes. — P. 627. E. Hœpffner, *Crestien de Troyes und Guillaume de Machaut*. Quelques traits du *Dit dou Lyon* paraissent attester que Guillaume de Machaut a connu l'*Yvain* de Chrétien de Troyes. — P. 630. L. Spitzer, *Zu afrz.* si bele de li « *so schön wie sie* ». — P. 630. L. Spitzer, *Umbr.* mio matre, *deutsch* mutter(seelen)allein, *franz.* Dieu possible. Remarques intéressantes sur ces expressions elliptiques.

Comptes rendus. — P. 636. G. Bertoni, *Dante* (F. Beck). — P. 638. *Giornale storico della Letteratura Italiana*, LXIII, 2-3 (B. Wiese; cf. *Romania*, XLIV, 137).

6 (1919). — P. 641. A. Stimming, *Ueber Haplologie im Französischen*. L'auteur donne à « haplologie » un sens large et embrasse dans son étude non seulement les faits de caractère phonétique mais des simplifications d'ordre syntactique. — P. 672. E. Hoepffner, *Die Berner und die Oxforder* Folie Tristan. Fin. La minutieuse comparaison instituée par M. H. entre les deux *Folies Tristan* n'aboutit pas à une conclusion rigoureuse. M. H. se représente comme il suit les rapports de ces deux textes: du *Tristan* de Béroul provient un poème perdu sur *Tristan fou*, qui, d'une part, a été remanié par l'auteur de la *Folie* de Berne avec une relative fidélité, tandis que, d'autre part, l'auteur de la *Folie* d'Oxford modifiait systématiquement le plan et l'esprit de ce modèle perdu en utilisant pour sa nouvelle rédaction le *Tristan* de Thomas. — P. 700. F. Settegast, *Ueber einige Fälle von Wortmischung im Romanischen*. Sous ce titre sont réunies deux notes de caractère bien différent. Dans la première M. S. propose d'expliquer les particularités phonétiques de l'italien *chioma* < coma, *schiuma* < spuma, *fiutare* < flatare, *rifutare* < refutare par des croisements : *piuma* < pluma aurait influencé les représentants de coma et de spuma, flatare et refutare se seraient influencés réciproquement. La seconde note est consacrée à l'it. *orco* et au fr. *ogre* et plus spécialement à ce dernier ; on sait que l'on a hésité pour ce mot entre le lat. orcus qui s'accorde particulièrement avec la forme italienne et le nom propre *Ogur* « Hongrois » ; à l'appui de cette dernière étymologie, qui rendrait mieux compte de la forme française, l'on a invoqué depuis P. Paris

un passage des *Enfances Godefroi* où paraît un Hongrois, nommé précisément *Ogre*. M. S. montre que la leçon *Ogre*, en tenant cette lecture pour bonne, n'est pas assurée, le personnage en question étant ailleurs nommé *Otré*. Resterait à expliquer, si l'on s'en tient à l'étymologie orcus, la finale du mot français et c'est là que M. S. fait appel à un croisement peut-être avec *Hongre* ou avec *Bougre*. Ces hypothèses de croisement ont rarement pour elles l'évidence, quand elles s'appliquent comme ici à des formes isolées qu'on ne peut étudier dans leur milieu historique ou géographique. Ce n'est d'ailleurs qu'un point peu important de la seconde note de M. S., qui y a par contre ajouté en appendice diverses remarques sur les exemples d'*ogre* signalés dans Chrétien de Troyes et sur l'épisode d'*Otré* dans le *Chevalier au cygne*.

Mélanges.— P. 719. H. Schuchardt, 1. *Mallork.* aguinar « *wiehern* ». Rejette l'étymologie par *equinare proposée par M. Spitzer ; intéressantes remarques sur les mots exprimant le « hennissement » et, en général, sur les onomatopées qui servent à désigner les cris d'animaux ; 2. *Span.* escolimoso, etc. 3. *Katal* cubi «*hohl*» ; 4. *Katal.* poll « *Lans* » ; 5. *Katal.* blastemar. — P. 723. G. Baist, *Zu den kasseler Glossen*. Remarques sur diverses gloses ; le ms. n'est pas du VIIIe siècle, il est nécessairement postérieur à 802. — P. 726. W. Meyer-Lükbe, *Französisch* Bas-Rhin, Seine-Inférieure. Sur la place de l'adjectif, qui précède le nom propre, sauf dans les expressions savantes. — P. 729. M.-L. Wagner, *Südital.* súḍḍa, *sard.* assúḍa, *ital.* sulla, zulla. C'est le sainfoin d'Espagne, originaire du sud de l'Italie, de la Sardaigne et de l'Espagne, porté de là à Malte, en Algérie, et dans les Baléares, et le nom n'en est pas arabe comme l'ont dit le *Dictionnaire général* et le *dictionnaire étymologique* de M. Meyer-Lübke, mais latin, cf. *scylla* ou *sylla* dans Servius. — P. 733. M.-L. Wagner, *Napol.* rente, renza. De haerente, haerentia. — P. 738. E. Richter, *Das Scheinsubjekt « es » in den romanischen Sprachen*. Le point de départ de cette note est une étude de K. Brugmann, *Der Ursprung des Scheinsubjektes « es » in den germanischen und den romanischen Sprachen* (Acad. de Leipzig, 1917) qui concluait en particulier à l'origine germanique du sujet impersonnel en gallo-roman ; Mlle R. rejette cette conclusion qui n'est conforme ni à la chronologie ni à la géographie des faits. — P. 743. K. v. Ettmayer, *Zur Rolle der Musik in der Metrik der altfranzösischen und altprovenzalischen Lyrik*. Discussion partielle de l'article de M. Gennrich signalé plus haut (p. 431).

Comptes rendus. — P. 748. H. L. Zeller, *Sammlung älterer Seerechtsquellen*, 9 et 10 (W. Benary). — P. 749. A. C. Thorn, *Sastre-tailleur* (W. v. Wartburg). — P. 752. *Dantis Aligherii de Vulgari Eloquentia*, éd. L. Bertalot (B. Wiese). — P. 753. *Bulletin hispanique*, XIV, 1912 (A. Hämel). — Index et tables. M. R.

MODERN PHILOLOGY, Journal devoted to research in Modern Languages and Literatures.

La *Romania* a signalé en 1903 (XXXII, 342) la création de ce recueil, alors trimestriel, publié par l'Université de Chicago, la partie romane étant sous la direction de M. Th. Atkinson Jenkins. Mais elle n'en a jamais donné le dépouillement systématique. Je m'étais, dès 1912, proposé de mettre nos lecteurs au courant de cette publication. Je n'avais pu cependant le faire encore, entre autres raisons, faute d'une collection complète du recueil qui n'a été, semble-t-il, adressé pour compte rendu à aucun des directeurs ou collaborateurs de la *Romania* avant 1916. J'ai pu récemment avoir à ma disposition une série continue des tomes antérieurs à 1916 qui me manquaient. Je puis donner ainsi un dépouillement sommaire des dix-sept volumes parus.

Vol. I (1903-4). — P. 49-56. J. D. M. Ford, *Old spanish etymologies.* — P. 71-94. B. Matthews, *The mediaeval drama.* — P. 95-104. A. C. L. Brown, *Welsh traditions in Layamon's* Brut. — P. 205-16 et 259-74. L. Wiener, *Songs of the spanish Jews in the Balkan Peninsula.* — P. 247-57. W. A. Nitze, *Glastonbury and the Holy Grail.* — P. 295-301 et 395. A. C. von Noé, « *Lance sur fautre* ». Le principal intérêt de cette note est dans la collection d'exemples montrant que l'expression ne s'applique pas nécessairement à la lance baissée au moment de la charge, mais à la lance levée, et dont on appuie le talon sur le feutre de selle pour se tenir prêt à charger. — P. 309-15. W. W. Comfort, *Notes on the* Poeme del Cid *in further proof of its spanish nationality.* — P. 337-42. C. C. Rice, *The etymology of italian « greggio, grezzo ».* — P. 355-71. K. W. Tibbals, *Elements of Magic in the Romance of William of Palerne.* Il s'agit de la traduction anglaise du roman français. — P. 469-75 O. M. Johnston, *The use of* ella, lei *and* la *as polite forms of address in Italian.* — P. 497-524. K. McKenzie, *An italian fable, its sources and its history.* Note sur les fables en vers italiens contenues dans divers mss de la Bibliotheca nazionale et de la Riccardiana à Florence. Étude particulière de la fable *Le lion et l'homme.*

Vol. II (1904-5). — P. 1-16 et 231-48. K. Weeks, *The newly discovered* Chançun de Willame. Analyse et remarques critiques. — P. 97-124. K. Young, *The Influence of french Farce upon the plays of John Heywood.* — P. 197-224. K. Pietsch, *The spanish particle « he ».* — P. 279-87. C. C. Clarke jr, *The actual force of the french « ne ».* — P. 377-81. M. A. Buchanan, *A neglected edition of* La leyenda del Abad don Juan de Montemayor. Édition de Séville, 1603. — P. 497-537. F. L. Critchlow, *On the forms of Betrothal and Wedding ceremonies in the old-french romans d'aventure.*

Vol. III (1905-6). — P. 47-60. J. E. Matzke, *Some examples of French as spoken by Englishmen in old french literature.* — P. 117-26. R. Holbrook, « *Maître Patelin* » *in the gothic editions by Pierre Levet and Germain Beneaut.* — P. 179-209 et 513-39. F. M. Warren, *Some features of style in early french narrative poetry.* Répétitions de phrases ou vers avec ou sans transposition

des éléments; dialogues brefs. — P. 211-34. R. Weeks, *The newly discovered* Chançun de Willame. Troisième partie. — P. 267-80. W. A. Nitze, *A new source of the « Yvain »*. Essai pour identifier le conte d'*Yvain* avec le mythe de Diane. — P. 333-7. F. M. Josselyn jr, *An obscure passage in Dante's* Purgatory (XXXII, 148-60). — P. 541-6. G. L. Hamilton, *« Ventaille »*.

Vol. IV (1906-7). — P. 39-65. E. P. Dargan, *Cock and Fox; a critical study of the history and sources of the mediaeval fable*. — P. 279-80. E. H. Tuttle, *Galician G.* — P. 377-80. G. L. Hamilton, *Trotula*. — P. 471-88. J. E. Matzke, *The source and composition of* Ille et Galeron. — P. 559-67. B. S. Monroe, *French words in Layamon*. — P. 655-75. F. M. Warren, *Some features of style in early french narrative poetry* (1150-70). Fin : tirades lyriques et couplets monorimes : brisure du couplet.

Vol. V (1907-8). — P. 55-84. H. O. Sommer, *Galahad and Perceval from the « Tristan » ms. Add. 5474, ff. 142c-164b, British museum*. Première partie : texte du ms. — P. 85-96. W. O. Sypherd, *Old french influence on middle english phraseology*. — P. 97-103. K. Pietsch, *Notes on spanish folklore*. — P. 181-200. H. O. Sommer, *Galahad and Perceval*. Deuxième partie : suite du texte. — P. 201-9. J. Matthews Manly, *Familia Goliæ*. Goliath est représenté dans un sermon attribué à saint Augustin, et qui a fourni des leçons à la liturgie catholique, comme le symbole du démon, et non pas seulement comme un géant, ce qui permettrait de mieux comprendre sa fortune comme patron des Goliards. — P. 211-39. J. E. Matzke, *The lay of Eliduc and the legend of the husband with two wives*. — P. 291-341. H. O. Sommer, *Galahad and Perceval*. Introduction et fin du texte. — P. 343-6. E. H. Tuttle, *Three asturians poems by Marcelino Flores, Bernardo Acevedo and Teodoro Cuesta*. — P. 423-76. P. S. Allen, *Mediaeval latin lyrics*. Première partie d'une étude historique et critique. — P. 477-554. G. T. Northup, *El libro de los Gatos, a text, with introduction and notes*. De cette traduction des fables latines d'Odo de Cheriton nous n'avions que l'édition assez imparfaite de Gayangos ; M. N. reproduit ici, avec quelques corrections, l'unique ms. 1182 de la Bibl. nat. de Madrid.

Vol. VI (1908-9). — P. 3-43. P. S. Allen, *Mediaeval latin lyrics*. Deuxième partie. — P. 45-52. E. C. Armstrong, *The french past definite, imperfect and past indefinite*. Valeur de ces temps. — P. 69-96. L. M. Gay, *On the language of Christine de Pisan*. Phonétique et morphologie. — P. 97-107. I. C. Le Compte, *Guiraut Riquier and the viscount of Narbonne*. A propos de la pièce *Anc non aigui nulh temps de far chanso* et de l'étude de M. Anglade sur Guiraut Riquier. — P. 137-80. P. S. Allen, *Mediaeval latin lyrics*. Troisième partie. — P. 201-27. K. Young, *A contribution to the history of liturgical drama at Rouen*. Édition des textes suivants : 1. *Officium Pastorum* et *Officium Stellæ* du ms. H. 304 de la Bibl. de la Faculté de Médecine de Montpellier ; 2. *Officium Stellæ* (fragment) et *Officium Peregrinorum* du ms. 222 de Rouen : 3. *Officium Pastorum, Festum Infantum, Officium Stellæ*,

Officium Sepulchri et *Officium Peregrinorum* du ms. B. N. lat. 1213. — P. 331-41. L. B. Morgan, *The Source of the Fountain-story in the* Ywain. Chrétien n'a pas eu, pour ce thème, besoin d'autre source que les récits populaires dont l'existence nous est attestée au XIIe siècle. — P. 385-406. P. S. Allen, *Mediaeval latin lyrics*. Quatrième partie. Appendices. — P. 477-86. F. L. Critchlow, *Arthur in old french poetry not of the breton cycle*. Étude très sommaire. — P. 503-09. A. A. Kern, *Deschamps « Thuireval »*. Ce personnage, non identifié jusqu'ici, serait John Thirlewalle qui apparaît dans un document de 1386.

Vol. VII (1909-10). — P. 23-5. E. H. Tuttle, *Notes on the foreign elements in Rumanian*. 1. Noms de nombre: *sută* du pluriel a. bulg. *sŭta*, considéré comme féminin, *zece* et *mie* étant féminins: 2. Supin : cette forme de substantif-verbal aurait été conservée ou recréée sous l'influence des supins et part. passés en *-tŭ* de l'a. bulg. ; 3. Palatalisation : *sc* ou *sti* > *ŝt* comme en bulgare et serbe. — P. 49-60. K. Pietsch, *Spanish etymologies*. 1. *Anviso* de ante visu; 2. Fr. *par coeur*, sp. *de coro*. La forme espagnole ne contredit pas l'explication du franç. par *cœur* de cor et non chorus; l'esp. a dit d'abord en effet *saber de cor* ou *de coraçon* ; 3. *Duecho* « accoutumé, instruit » remonte à ductus comme *ducho* : il y a là un couple phonétique analogue à *muechas-muchas*, etc. ; M. P. donne une liste assez abondante de ces doubles formes avec et sans diphtongue. — P. 145-64. W. A. Nitze, *The Fountain defended*, II. — P. 169-85. G. L. Hamilton, *Theodulus : a mediaeval text book*. Très utile notice sur l'*Ecloga* de Theodulus, les commentaires qui en ont été composés, et le grand et durable emploi de ce livre dans l'enseignement. — P. 329-44. P. S. Allen, *The mediaeval Mimus*. Première partie. — P. 423-6. J. B. Fletcher, *Guido Cavalcanti's Ode of Love*. — P. 593-6. T. A. Jenkins, *A new fragment of the old french* Gui de Warewic. Quatre feuillets conservés dans le ms. XVI. I. 7 de la bibliothèque de la cathédrale d'York; facsimilé et transcription d'une page.

Vol. VIII (1910-11). — P. 1-60. P. S. Allen, *The mediaeval Mimus*. Deuxième partie. Il n'y a pas de continuité du mime latin (représentation dramatique et acteur) au ménestrel du moyen âge. — P. 63-86. I. C. Lecompte, « *Le Fablel du dieu d'Amors* ». Édition avec introduction consacrée surtout à l'étude du thème ; cf. *Romania*, XLV, 205 note. — P. 765-86. J. L. Lowes, *Chaucer and the Miroir de mariage*. Première partie. — P. 187-216. B. Cerf, *The franco-italian* Chevalerie Ogier. Première partie. Édition des vers 1-1069 d'après le ms. XIII de Saint-Marc de Venise. — P. 303-4. Notice nécrologique sur *John Ernst Matzke* par W. A. N. — P. 305-34. J. L. Lowes, *Chaucer and the Miroir de Mariage*. Deuxième partie. Utilisation par Chaucer du poème de Deschamps. — P. 335-61. E. Cerf, *The franco-italian* Chevalier Ogier. Fin. Édition des vers 1070-2115. — P. 399-410. E. P. Hammond, *Latin texts of the Dance of Death*. Publication des deux poèmes signalés par Francis Douce et, d'après lui, par tous les historiens de la Danse des morts : le *Vado mori* du

ms. Lansdowne 397 et la *Lamentatio* du ms. Royal 8 B VI du British Museum. — P. 511-25. B. Cerf, *The franco-italian* Chevalerie Ogier. Notes. — P. 591-97. E. H. Tuttle, *Notes on the spanish palatales*. — P. 607-10. H. G. Leach, « *De libello Merlini* ». L'hypothèse que Geoffroy de Monmouth a publié d'abord à part ses *Prophéties de Merlin* avant l'ensemble de l'*Historia Britonum* se trouve appuyée par le fait qu'il existe une traduction islandaise séparée des Prophéties. — P. 611-12. G. L. Hamilton, *Theodulus in France*. Complément à l'article signalé ci-dessus.

Vol. IX (1911-12). — P. 109-28. A. C. L. Brown, *Chrétien's « Yvain »*. Discussion des thèses de M. W. A. Nitze. — P. 225-37. T. F. Crane, *Mediaeval story-books*. A propos du t. III du *Catalogue of Romances in the Department of Manuscripts in the British Museum* publié par M. Herbert, M. Crane donne des indications complémentaires utiles sur les recueils de contes ou d'exemples encore inédits. — P. 291-322. W. A. Nitze, *The Sister's Son and the Conte del Graal*. Rapports du Conte du Graal avec l'organisation celtique de la famille et notamment le rôle de l'oncle maternel. — P. 417-20. K. Pietsch, « *Duecho* » *once more*. Cf. vol. VII, 49-60. Réponse à des critiques de M. H. Lang. — P. 469-87. F. M. Warren, *The troubadour « canso » and latin lyric poetry*. — P. 511-44. H. R. Brush, *La Bataille de trente Anglois et de trente Bretons*. Introduction à une édition nouvelle.

Vol. X (1912-13). — P. 1-17. K. Pietsch, *Zur spanischen Grammatik*. 1. *Ser* + adverbe ; 2. Formes de présent de l'indicatif avec valeur d'impératif. — P. 19-54. J. E. Matzke, *The oldest form of the Beves legend*. — P. 82-136. H. R. Brush, *La Bataille de trente Anglois et de trente Bretons*. Deuxième partie : textes des deux manuscrits imprimés en regard, notes et vocabulaire avec traduction en français moderne et en anglais ; cette dernière partie ne va pas sans quelque excès, surtout pour une édition publiée dans un périodique, ni sans quelques inexactitudes. — P. 289-99. T. P. Cross, *Notes on the chastity-testing horn and mantle*. Indication de versions celtiques des thèmes représentés dans la littérature de l'ancienne France en particulier par le *Lai du cor* et le *Mantel mautaillié*. — P. 301-16. T. F. Crane, *New Analogues an old tales*. A propos de la publication, par J. Klapper, d'*Exempla aus Handschriften des Mittelalters*, indication de nombreux contes analogues. — P. 439-50. T. A. Jenkins, *French etymologies*. 1. Fr. *harnais*, du composé d'origine germanique *heri-nast*, le deuxième élément étant celui que l'on retrouve dans le dérivé *nastila ; 2. Fr. *lanière* de *nastila + aria avec métathèse ; 3. Fr. *cocu*, explication tirée des mœurs réelles ou supposées des coucous, la femelle passant d'un mâle à l'autre ; 4. Fr. *contre-temps*, expliqué comme une déformation de l'a. fr. *contrestant* ; 5. Anc. fr. *hanse* « taxe », germ. *hanse* ; 6. Anc. fr. *enor* (*Eructavit*, 15, cf. Godefroy, IV, 491, s. v. *honor*, et *Romania*, XLI, 459) de inauris ; 7. A. fr. *desnir* « vieillir » (*Eructavit*, 2001), de *desenire ; 8. A. fr. *feire*, lat. foria ; 9. A. fr. *Escalibor* à côté de *Calibor*, exemples d'alternance de formes des noms propres

avec ou sans préfixe *Es-* (*Calvaire-Escalvaire*, *Trubert-Estrubert*, etc.). — P. 473-87. H. Craig, *The origin of the Old Testament plays*. M. C. pense qu'il ne faut pas chercher, comme on le répète depuis M. Sepet, l'origine des drames liturgiques relatifs à l'Ancien Testament dans le *Processus prophetarum*, mais plutôt, au moins pour les drames relatifs à la Genèse et à la chute de Lucifer, dans les *lectiones* qui accompagnent le rituel. — P. 511-26. J. D. Bruce, *Human automata in classical tradition and romance*.

Vol. XI (1913-14). — P. 1-18. K. Pietsch, *Concerning ms. 2. G. 5 of the Palace Library at Madrid*. Ce ms. contient entre autres textes espagnols un *Libro de Josep Abarimatia, e otrosi Libro del Sancto Grial...*, une *Estoria de Merlin e cuyo fijo fue, e del rrey Artus...*, enfin un fragment d'un *Lançarote*. M. P. a comparé ces textes avec *El Baladro del sabio Merlin* et *La Demanda del Sancto Grial* imprimée. Il conclut qu'il a existé en Espagne une trilogie (*Josep Abarimatia* — *Merlin* — *Demanda*) dont les textes ci-dessus indiqués et le ms. 2. G. 5 nous ont conservé plus ou moins complètement les diverses parties. Cette trilogie traduite du français était sans doute l'œuvre d'un seul traducteur. — P. 19-37. J. B. Fletcher, *The allegory of the Vita nuova*. — P. 39-55. E. H. Wilkins, *The enamorment of Boccaccio*. — P. 259-65. G. T. Northup, *The spanish prose Tristram source question*. A propos de l'édition du *Tristan de Leonis* de 1501 par M. Bonilla y San Martin, M. N. reproche à l'éditeur de n'avoir pas comparé son texte avec le *Cuento de Tristán* de la Vaticane, et défend contre lui sa thèse que ces deux versions espagnoles procèdent d'une version italienne du Tristan en prose. — P. 267-8. W. W. Hyde, *Note on human automata*. Addition, en ce qui touche à la littérature grecque ancienne, à l'article de M. J. D. Bruce publié dans le précédent volume. — P. 339-46. F. M. Warren, *The battle of Fraga and Larchamp in Orderic Vital*. La bataille de Fraga (1134) a été contée par Orderic Vital et par la *Cronica de Alfonso VII* : la comparaison des deux textes montre qu'ils remontent à une même source, mais qu'Orderic y a ajouté des traits qui sont précisément des emprunts au *Roland* ou aux poèmes sur Larchamp. La concordance de l'épopée et de l'histoire s'explique ici visiblement par un emprunt de l'histoire à l'épopée, mais, fait remarquer M. W., nous ne le saurions pas sans l'exceptionnelle conservation de deux textes historiques qui se contrôlent ; c'est une leçon à méditer pour les historiens des chansons de geste. — P. 347-53. E. H. Tuttle, *The romanic vowel-system*. On pourra trouver ce titre un peu imposant pour cette note rapide. — P. 443-4 et 581-2. Annonce d'un changement dans le mode de publication du recueil à partir du volume suivant ; voir-ci-dessous. — P. 445-89. W. A. Nitze, *The romance of Erec son of Lac*. Essai de synthèse intéressant pour déterminer les conditions de la composition d'*Erec*, amplification « courtoise », marquée du génie propre de Chrétien, d'un conte d'aventures « féerique ». Chemin faisant, M. N. discute à nouveau les rapports d'*Erec* avec les récits des *imrama* de *Bran* et de *Maelduin* et avec le *Gereint* gallois dont il défend l'indépendance.

Avec le vol. XII, le mode de publication de *Modern Philology* a changé. De trimestriel le recueil est devenu mensuel, mais avec répartition des 12 numéros en 4 sections : *English, German, Romance, General* ; les numéros mensuels qui se succèdent de mai à avril, forment un volume à titre et table uniques et à pagination continue (en bas de page), mais ces numéros appartiennent tour à tour à chacune des quatre sections : celles-ci ont une autre pagination continue (en tête de page) pour l'ensemble des trois numéros qui les constituent. J'ai tenu à signaler ce système, assez compliqué pour rendre possible des erreurs de référence ; mais la coupure est souvent trop difficile à faire entre les diverses sections pour que les romanistes ne trouvent pas à glaner dans les deux sections germanique et anglaise et surtout dans la section générale. Nous nous en tiendrons donc pour nos comptes rendus à la division par volume annuel et à la pagination générale.

Vol. XII (1914-15). — P. 165-70. J. M. Burnam, *Miscellanea hispanica.* 1. Gloses du ms. 59 de Ripoll ; ce ms. est une copie de Priscien exécutée au milieu du Xe siècle et qui était déjà à Sainte-Marie de Ripoll au XIe ; le texte est glosé et les gloses, qui paraissent à M. B. attester une origine ou du moins une influence provençale, présentent, à côté de pures inventions de grammairiens en mal d'étymologie, des exemples, intéressants par leur date, de mots du latin médiéval ou de mots romans latinisés, p. ex. : *clidas* = crates, *excoricare*, *fica*, *lattas* = asseres, *maior* = maximus, *mansio* = tugurium, *salsitia*, *wadio* = pignore; 2. Ms. V 191 de Madrid : Dictionnaire de Papias à la fin duquel est copié, d'une main du XIIIe siècle, une liste des *vitia* et des *virtutes gentium*, etc. ; 3. Ms. M 62 (1569) de Madrid : copie d'Ovide (XIIIe s.) ; sur un feuillet un paradigme de déclinaison : *Nominativus, el maestre* ; *Genitivus, del maestre*, etc. — P. 187-96. E. H. Tuttle, *Hispanic notes.* Acer, *atru, cambiare, *ergo, gramen, pegu, longe, navigiu, *pauce, *retrunia, *tenego. — P. 325-30. E. H. Wilkins, *A note on Guinizelli's « Al cor gentil ».* — P. 345-66. H. E. Haxo, *Denis Piramus, « La vie saint Edmund ».* Première partie : indications historiques et début d'une étude de la langue. — P. 367-78. L. M. Gay, *The « Grammaire française » of Charles Maupas.* — P. 527-58. E. H. Wilkins, *The derivation of the canzone.* M. W. s'est proposé de soumettre à revision les arguments présentés pour attribuer à une influence germanique, provençale ou française, les productions des poètes lyriques de l'école sicilienne ; il a en particulier recherché les conditions dans lesquelles les poètes allemands, provençaux et français, avaient été connus à la cour de Frédéric II ; il a comparé, par des statistiques précises, la technique métrique des poètes italiens et de leurs modèles possibles, et examiné parallèlement les *motifs* développés dans leurs poèmes. — P. 559-83. H. E. Haxo, *Denis Piramus, « La Vie saint Edmund ».* Deuxième partie : langue ; index des noms propres ; voir ci-dessus, p. 156, le c.-r. de M. L. Foulet. — P. 585-644. T. P. Cross, *The celtic ele-*

ment in the lays of « Lauval » and « Graelent ». — P. 645-6. E. H. Tuttle, *Germanic « nayt » in Gallo-roman*. Namurois *nē*, Bourberain *nai*, etc., rattachés à germ. *Nacht* ; il nous paraît tout à fait vain de piquer ainsi, au hasard des consonances, des formes dans l'ensemble des parlers gallo-romans sans se préoccuper de leurs attenances territoriales.

Vol. XIII (1915-16). — P. 19-33. F. L. Lowes, *Chaucer and Dante's « Convivio »*. — P. 34. Note indiquant que dorénavant *Modern Philology* publiera, outre des articles, de courtes notes analogues aux *Mélanges* de la *Romania*. — P. 59-64. A. M. Jenney, *A further word as to the origin of the Old Testament plays*. Compléments à l'article de M. Craig publié dans le vol. X. — P. 129-42. J. B. Fletcher, *Dante's « second love »*. — P. 181-7. L. A. Hibbard, *« Guy of Warwick » and the second « Mystère » of Jean Louvet*. Le second des douze mystères composés par Jean Louvet entre 1536 et 1550 en l'honneur de Notre-Dame de Liesse et conservés dans le ms. Nouv. Acq. 481 de la Bibl. Nationale est inspiré de l'histoire de *Gui de Warwick* selon la version des *Gesta Romanorum*. — P. 188-92. T. A. Jenkins, *On the text of « La Bataille des VII arts »*. Compte rendu critique de l'édition John Paetow (Berkeley, 1914) ; corrections nombreuses. — P. 369-78. K. Pietsch, *On the language of the spanish Grail fragments*. Première partie. M. P. se propose de dégager certains éléments non castillans dans les fragments du *Graal* espagnol conservés par le ms. 2. G. 5 de Madrid (cf. l'article publié dans le vol. XI) et aussi dans *la Demanda del Sancto Grial* de 1535. — P. 379-90. Ch. J. Cipriani, *Future and past future*. Valeur modale de ces temps qui devraient être classés à part dans la conjugaison. — P. 433-62. J. R. Hulbert, *Syr Gawayn and the Grene Knyght*. Premier article. — P. 463-94. E. H. Wilkins, *The invention of the sonnet*. M. W. aboutit aux conclusions suivantes. Le groupe des plus anciens sonnets conservés est constitué par 31 pièces dont 25 sont l'œuvre de Giacomo da Lentino et 6 celle de 4 de ses compagnons. Le sonnet consiste originairement en une octave et un sizain ; l'octave sur 2 rimes croisées (*ab ab ab ab*) se divise en 4 distiques qui peuvent être réunis en 2 quatrains, le sizain sur rimes *cde cde* se divise en 2 tercets. Le sonnet est une combinaison artistique peut-être due à Giacomo da Lentino ; l'octave vient du *strambotto* sicilien et le sizain est d'origine incertaine, peut-être reproduit-il une variété de poésie arabe. — P. 465-96. E.H. Wilkins, *The « ennueg », in Petrarch and in Shakespeare*. Pétrarque, *Canzoniere*, 312, et Shakespeare, son. LXVI. — P. 625-46. K. Pietsch, *On the language of the spanish Grail fragments*. Deuxième article. — P. 689-730. J. R. Hulbert, *Syr Gawayn and the Grene Knyght*. Deuxième article. M. H. s'est efforcé d'établir que le poème moyen anglais de *Syr Gawayn* n'est pas, comme on le pense d'ordinaire, le résultat de la fusion de deux contes indépendants, mais la transformation d'un conte unique. — P. 741-5. H. E. Allen, *Two middle-english translations from the anglo-norman*. La collection d'homélies en prose m. angl. connue sous le nom de *Mirrur* est, autant

qu'on en peut juger par les extraits imprimés, une traduction du *Miroir* de Robert de Gretham : le manuscrit G. 50 de St John's College à Cambridge contient une version en prose m. angl. du *Manuel des Pechés* de William de Wadington.

Vol. XIV (1916-17). — P. 129-44. F. M. Warren, *On the early history of the french national epic.* Remarques sur les sentiments et les thèmes épiques avant la naissance de l'épopée carolingienne. — P. 156. R. T. Holbrook, « *Tout craché* ». Expressions analogues en anglais et en italien ; rapprochement avec Montaigne, I, 28. — P. 255-6. H. E. Allen, *A note on the* Lamentation of Mary. Ce poème moyen anglais est précédé dans plusieurs mss. d'un préambule de 32 vers imité du préambule des *Lamentations Nostre Dame Sainte Marie*, composition anglo-normande sur laquelle v. P. Meyer, *Romania*, XV, 309. — P. 385-404. A. C. L. Brown, *From Cauldron of Plenty to Grail.* L'auteur rapproche ingénieusement, dans ce très intéressant article, certains traits des *imrama*, et en particulier de l'*Imram Maelduin*, relatifs à un vase qui fournit des quantités indéfinies de boisson ou à un poisson qui suffit à la nourriture d'hommes pendant plusieurs jours, et le Graal qui nourrit celui que l'on en sert. Dans les *imrama* ces vases d'abondance ou ces poissons merveilleux servent d'ordinaire à des ermites insulaires et M. B. marque le rapport possible entre ceux-ci et le Roi pêcheur des contes du Graal. — P. 405-412. E. A. Peers, *The authorship of certain prose works ascribed to Antoine de la Sale.* Résumé des débats sur l'attribution à la Sale des *Quinze joyes* et des *Cent nouvelles* ; l'utilité de ce résumé n'est pas très évidente. — P. 430-48. C. r. étendu par L. M. Gay de H. O. Sommer, édition du *Livre d'Artus* : intéressantes remarques de langue et de lexique. — P. 675-80. E. H. Tuttle, Locus *in Gallo-roman* avec une longue note additionnelle de M. T. A. Jenkins, pp. 680-86, qui a le mérite de tenir exactement compte des formes diverses de l'ancien français complètement négligées par M. T. — P. 607-8. J. I. Cheskis, *Old french « dancier »*. Propose de + antea + are > *danteare. — P. 700-02. C. r. par K. McKenzie de *Dante* by C. H. Grandgent. — P. 701-04. C. r. par H. H. Vaughan de G. Bertoni, *Italia dialettale* (cf. *Romania*, XLVI, 596). — P. 705-35. J. L. Lowes, *Chaucer and Dante.* — P. 737-49. I. C. Lecompte, *Chaucer's* Nonne Prestes Tale *and the* Roman de Renard. Sur les modifications apportées par Chaucer au récit de Pierre de Saint-Cloud. — P. 751-55. R. Sh. Loomis, *A phantom tale of female ingratitude.* M. L. compare diverses représentations figurées : deux coffrets d'ivoire (dont l'un est reproduit dans une planche hors texte), deux bassins et un hanap décrits dans l'inventaire de Louis d'Anjou (1364-5), une série de miniatures des *Taymouth Horae* (mss de H. Yates Thompson) qui nous montrent un chevalier délivrant une demoiselle que vient de ravir un homme sauvage. La scène fait partie d'un conte que nous retracent les miniatures des *Heures de Taymouth* et qui peut se résumer ainsi : la demoiselle sauvée par le cheva-

lier qui est vieux est assez ingrate pour préférer au vieillard un jeune chevalier qui la lui dispute ; au contraire le lévrier du vieux chevalier se refuse à suivre le jeune chevalier qui désire aussi l'emmener ; le vieux chevalier finit par tuer le jeune chevalier et part avec son lévrier fidèle et abandonne l'ingrate demoiselle. C'est le développement d'un thème utilisé partiellement ou avec des variantes dans *le Chevalier à l'Espée*, *la Vengeance Raguidel*, le *Tristan* en prose et le *Lancelot* néerlandais. Je remarque que le panneau du coffre d'ivoire reproduit par M. L. comporte deux scènes : la première, le chevalier perçant de sa lance l'homme sauvage, paraît bien se rapporter au conte résumé ci-dessus ; mais dans la seconde on voit un chevalier à pied qui pourrait bien être encore celui de la première scène, recevoir l'hommage d'un homme, vêtu d'une robe, dont les traits ressemblent singulièrement à ceux de l'homme sauvage ; derrière celui-ci est la porte d'un château par laquelle passe une main tendant au chevalier la clef de la porte. Il peut donc y avoir quelque incertitude sur le sujet traité ; une des pièces d'orfèvrerie de l'inventaire de Louis d'Anjou éveille des doutes analogues. — P. 757-8. H. E. Allen, *A note on the* Proverbs of Prophets, Poets and Saints. Nous avons de cette composition deux textes parallèles, anglais et français ; le texte français est identique au *Proverbe de bon enseignement* attribué par Paul Meyer à Nicole Bozon (cf. *Romania*, XIII, 539-41, et XXIX, 2-3).

Vol. XV (1917-18). — P. 159-80. A. J. Carnoy, *The reduplication of consonants in Vulgar Latin*. L'auteur s'est proposé de classer les cas nombreux de redoublement de consonnes attestés en latin vulgaire par les témoignages latins ou par les formes romanes. Le phénomène ne serait pas d'origine phonétique, mais psychique, et dû à une intensité particulière notamment dans le langage enfantin, les onomatopées, etc. — P. 181-92. E. H. Tuttle, *Notes on romanic* e *and* i. Traitement de facie, filiola, hodie, mulier, pariete. — P. 447-8. C. r. par S. T. Northup de Luis Vélez de Guevara, *La Serrana de la Vera*, éd. R. Menéndez Pidal et M. Goyri de Menéndez Pidal. — P. 477-89. M. E. Smith, *A classification for fables based on the collection of Marie de France*. — P. 633-43. A. S. Cook, *The first two readers of Petrarch's Tale of Griselda*. — P. 169-70. E. J. Pellet, « *Certe tavolette* ». Commentaire du début du ch. XXXIV de Dante, *Vita nuova*. — P. 683-4. C. r. par K. Mckenzie de M. Fowler, *Catalogue of Petrarch Collection, Cornell University Library*. — P. 684-5. C. r. par E. B. Babcock de D. H. Carnahan, *The* Ad Deum vadit *of Jean Gerson* (cf. *Romania*, XLV, 540).

Vol. XVI (1918-19). — P. 113-28. J. D. Bruce, *Pelles, Pelinor and Pellean in the old french Arthurian romances*. Premier article. — P. 151-8. A. H. Krappe, *Bertrand de Bar-sur-Aube and* Aymeri de Narbonne. La chanson d'*A. de N.* paraît avoir été composée sous l'influence de la bataille de Bouvines et des luttes que la Champagne eut à soutenir contre Thibaut I de Lorraine et ses vassaux allemands. De là l'épisode de Savari et de ses soldats

allemands. — P. 337-50. J. D. Bruce, *Pelleas, Pellinor and Pellean in the old french Arthurian romances*. Deuxième article. M. B. s'efforce de montrer que l'existence de ces personnages et les contradictions qui apparaissent dans la façon dont ils sont présentés n'obligent pas à supposer des romans antérieurs. — P. 371-80. D. L. Simons, *The individual human Dramatis Personae of the* Divine Comedy. — P. 391-92. C. r. par T. A. Jenkins de J. Orr, *Les Œuvres de Guiot de Provins* (cf. *Romania*, XLV, 133). — P. 433-8. C. r. par W. A. Nitze et E. H. Wilkins de L. A. Fischer, *The mystic vision in the Grail Legende and in the* Divine Comedy. — P. 553-68. A. C.L.Brown, *The Grail and the english* Sir Perceval. Premier article. — P. 569-77. F. A. Jenkins, *On alleged Anglo-Normanisms in the Oxford* Roland. M. J. montre, avec toute raison, combien l'étude précise du texte de la *Chanson de Roland* a été en fait négligée jusqu'ici : le poème a quelque peu souffert de la gloire dont on l'entourait ; nous pouvons espérer que des publications prochaines rendront moins fondées les observations de M. J. Pour l'instant M. J. s'est proposé d'étudier si le texte conservé de *Roland* présente, comme le pensait Suchier, une teinte anglo-normande, en dehors de ce qui est dû à la graphie du copiste du ms. d'Oxford. M. J. pense que G. Paris avait raison de se refuser à reconnaître cette légère teinte anglo-normande, et il examine à ce propos les points suivants : 1) emploi de *suer* comme régime (v. 294) ; 2) emploi de *empereor* comme sujet (v. 1444) ; 3) *mercidet* comme 3 ps. sg. subj. pr. (v. 519) ; 4) *dous* pour *dui* (v. 1440). Dans le 1er cas *suer* peut être une forme généralisée, à cause de sa différence avec *seror*, et non une forme de cas sujet employée avec valeur de régime ; — pour les vv. 1143-44

Il est escrit en la geste Francor
Que vassals est li nostre empereor

M. J. propose de corriger :

Que vassal *sont* li nostre empereor

en entendant *li nostre enpereor* comme représentant les hommes de Charlemagne (cf. v. 1441 : *nostre hume sunt mult proz*) ; M. J. cite à l'appui un passage de l'*Historia Hierosolymitana* de Robert de Reims qui rapproche en effet le nom de Charlemagne et l'idée de la bravoure des Français mais dans des conditions, à vrai dire, sensiblement différentes ; — au v. 519, M. J. voudrait lire *merisset* au lieu de *mercidet* ; — enfin *dons* au v. 1440 ne serait pas le sujet de *garir* intransitif, mais le régime de *garir* transitif. — P. 579-84. V. García de Diego, *Formas regresivas españolas*. *Pobo* s'expliquerait par *popus, forme régressive tirée de populus, de même *escobio* de *escobo* <*scopus < scopulus, etc. — P. 585-93. E. H. Tuttle, *Vowel-breaking in southern France*. — P. 649-58. T. P. Cross, *The gaelic « Ballad of the Mantle »*.

Vol. XVII (1919-20). — P. 151-66. W. A. Nitze, *On the chronology of the*

Grail romances : I, The Date of the Perlesvaus. Premier article. — P. 167-8. A. R. Nykl, *Two arabic words in the* Romancero. 1. *Alcaria* < ar. *al-qāriʿa* mot de malédiction dans le Coran (s. CIII); 2. *Alférez*, pièce du jeu d'échecs < ar. *al-ferza* « reine ». — P. 169-72. C. r. par E. H. Tuttle de F. d'Ovidio et W. Meyer-Lübke, *Grammatica storica della lingua e dei dialetti italiani.* — P. 172-74. C. r. par H. E. Haxo de J. Anglade, *Grammaire élémentaire de l'ancien français.* — P. 361-82. A.C.L. Brown, *The Grail and the english « Sir Perceval ».* Deuxième article. — P. 383-92. E. S. Sheldon, *On the date* of Ille et Galeron. Le ms. de Wollaton Hall (cf. *Romania*, XLII, 145) nous donne un épilogue qui atteste l'antériorité d'*Eracle* par rapport à *Ille*, et qui nous apprend de plus que Gautier d'Arras a commencé *Ille* pour l'impératrice Béatrice, comme nous le savions déjà par le prologue, mais qu'il l'a terminé pour le comte « Tiébaut » de Blois ; c'est déjà ainsi qu'il avait « rimoié » *Eracle* pour Thibaut de Blois (nommé dans le prologue et l'épilogue) mais que l'épilogue complet des mss. *A T* nommait à côté de celui-ci Marie de Champagne, fille de Louis VII, et déclarait le poème achevé à la requête du comte Baudouin de Hainaut. Il en résulte que *Eracle* n'a dû être commencé qu'après 1164, date du mariage de Marie avec le comte de Champagne (on notera cependant que le nom de Marie n'apparaît que dans l'épilogue), qu'il a fallu un certain temps pour le composer et l'achever à la requête de Baudouin, qu'*Ille* n'a été composé qu'ensuite (en tout cas pas avant 1167, année du couronnement de Béatrice) et qu'il s'est écoulé encore quelque temps avant l'achèvement et la nouvelle dédicace où apparaît Thibaut de Blois ; en somme les dates adoptées en général depuis Foerster, 1164 pour *Eracle*, 1167 pour *Ille* fourniraient des limites trop précises et peut-être trop reculées. — P. 393-413. G.J. Northup et S. G. Morley, *The Imprisonment of King Garcia.* — P. 415-16. C. r. par T. A. Jenkins de P. Studer, édition du *Mystère d'Adam.* — P. 419-24. C. r. par C. E. Parmentier de T. Navarro Tomás, *Manual de pronunciación española.* — P. 425-37. E. H. Wilkins, *The genealogy of the editions of the* Genealogia Deorum. — P. 605-18. W. A. Nitze, *On the chronology of the Grail romances : I, The Date of the* Perlesvaus. Deuxième article. La conclusion de M. N. est que le roman de *Perlesvaus* a été composé au début du XIIIe siècle dans l'intérêt de l'abbaye de Glastonbury et qu'une copie avec dédicace particulière en fut présentée au plus tard en 1212 à Jean II de Nesle, châtelain de Bruges. — P. 619-22. J. B. Fletcher. *La Vita Nuova, sonetto XI.* — P. 623-32. E. H. Wilkins, *An introductory Dante bibliography.* — P. 633-50. J. A. Child, *On the concessive clause in early Italian.* — P. 659-66. C. r. par W. P. Stephan de G. B. Fundenburg, *Feudal France in the french Epic.*

M. R.

CHRONIQUE

Nous avons appris le décès, depuis la fin de l'année 1914, de : Heinrich SCHNEEGANS, professeur à l'Université de Bonn (7 octobre 1914); Wendelin FOERSTER, professeur à Bonn (18 mai 1915); Adolf BIRCH-HIRSCHFELD, professeur à Leipzig (11 janvier 1917); Emil LEVY, professeur à Fribourg-en-Brisgau (28 novembre 1917); Franz SETTEGAST, professeur à Leipzig (1918); Adolf RAMBEAU, professeur à Berlin (1918); Emil FREYMOND, professeur à l'Université allemande de Prague (mai 1918); Gustav THURAU, professeur à Greifswald (juillet 1918); Hugo ANDRESEN, professeur à Münster (août 1918); Gottfried BAIST, ancien professeur à Fribourg-en-Brisgau, à la retraite depuis 1919 (22 octobre 1920); Heinrich MORF, ancien professeur à Berlin, à la retraite depuis 1919 (23 janvier 1921).

— M. Albert Stimming, professeur à l'Université de Göttingen, vient de prendre sa retraite.

—L'Université de Paris a conféré le grade de docteur *honoris causa* à M. Kr. Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague, qui a fait, à cette occasion, des conférences à la Sorbonne.

— L'Université de Toulouse a conféré le grade de docteur *honoris causa* à M. R. Menéndez Pidal, professeur à l'Université de Madrid.

Il y a lieu de noter comme une nouvelle manifestation de ces relations universitaires, qui devraient être fécondes, la participation effective aux travaux de l'Université de Toulouse de M. R. Menéndez Pidal et de son collègue à l'Université de Madrid, M. Américo Castro, qui ont siégé au jury de doctorat pour le soutenance des thèses de M. Gavel (16 février).

— Ont été appelés à l'Université de *Berlin*, M. Eduard Wechssler, comme professeur (1919) et M. M.-L. Wagner, comme privat-docent (1915); *Bonn*, M. W. Meyer-Lübke, professeur (1915), et M. Leo Spitzer, privat-docent (1918); *Fribourg-en-Brisgau*, M. H. Heiss, professeur (1919), et M. Fr. Schürr, privat-docent (1920); *Göttingen*, M. Alfons Hilka, professeur (1921); *Greifswald*, M. Erhard Lommatzsch, professeur (1921); *Halle*, M. Werner

Mulertt, privat-docent (1920); *Hambourg*, MM. Fritz Krüger et Hermann Urtel, privat-docent (1919); *Iena*, M. O. Schultz-Gora, professeur (1919); *Leipzig*, M. Ph.-A. Becker, professeur (1917), et M. Fritz Neubert, privat-docent (1918); *Marbourg*, M. E.-R. Curtius, professeur (1920); *Munich*, M. E. Lerch, privat-docent (1914).

— M. E. Gamillscheg a été nommé professeur (1916) et M. E. Winkler professeur extraordinaire (1921) à l'Université d'Inspruck; M. K. von Ettmayer, professeur à l'Université de Vienne (1915).

— Le sixième centenaire de Dante a été célébré à Paris par l'organisation à la Sorbonne d'une série de six conférences publiques données en février, mars et avril, par MM. Hauvette, Schneider, Hazard, Jordan, Neri et Pirro, et par quatre lectures de Dante faites par M. Ferdinando Neri, chargé de cours à l'Université de Turin, au mois d'avril.

— L'Académie de Paris a fait paraître, en décembre 1920, pour l'année scolaire 1920-1921 et fera paraître, en septembre 1921, pour l'année scolaire 1921-1922, un fascicule de *Tableaux de coordination* où sont méthodiquement classés tous les enseignements littéraires (Philosophie, Histoire, Géographie, Langues, littératures et civilisations) donnés dans les établissements publics d'enseignement supérieur de Paris; les tableaux relatifs à la linguistique et aux diverses langues, littératures et civilisations romanes constituent une sorte de guide de l'étudiant romaniste à Paris.

— Dans le n° du 15 juillet de la *Revue de France* (p. 284), M. J. Bédier a publié sous le titre *Quelques scènes de la « Chanson de Roland »* des extraits de la traduction qu'il se propose de joindre à une édition nouvelle, longuement préparée et dont il fait espérer l'achèvement prochain.

— La *Société française d'histoire de la médecine* publie depuis 1902 un *Bulletin* que nous ne pouvons dépouiller régulièrement dans nos comptes rendus de périodiques, mais qui n'en contient pas moins de temps à autre des articles intéressants pour la civilisation et parfois la littérature médiévales; la Société a eu l'heureuse idée de faire rédiger par M. R. Beaupin, bibliothécaire à l'Université de Lille, une table des tomes I-XIII (1902-1914) de son *Bulletin* ou plutôt trois tables, alphabétique des auteurs, alphabétique des matières, table des facsimilés, dessins et gravures, qui faciliteront les recherches dans ce recueil.

— M. Pio Rajna a consacré à l'*Étude sur le Lancelot en prose* de M. F. Lot (cf. *Romania*, XLV, 514) un article de la *Nuova Antologia*, 1er octobre 1920, où il présente des réserves sur le principe affirmé par M. Lot que le *Lancelot* est originairement l'œuvre d'un auteur unique.

PUBLICATIONS ANNONCÉES.

Dans les *Classiques français du moyen âge* :

Alain Chartier, *Le Quadrilogue invectif*, éd. par Mlle Eug. Droz ; — les *Poésies* de Cercamon, éd. par M. A. Jeanroy.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

La Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg a entrepris la publication d'une collection d'études dont les deux premiers fascicules, qui viennent de paraître, sont dus à notre collaborateur M. Th. Gerold ; le second, seul, rentre dans le cadre de nos études : Th. GEROLD, *Le manuscrit de Bayeux, texte et musique d'un recueil de chansons du XVe siècle* ; Strasbourg, Commission des publications de la Faculté des Lettres, 1921 ; in-8, LV-129 pages avec musique et un fac-similé. Sont annoncés comme étant sous presse un volume d'*Études de philosophie médiévale* de M. Et. Gilson, une étude sur *Un manuscrit de Mons et la représentation des Mystères à la fin du XVe siècle* de M. G. Cohen, et le premier volume du *Dictionnaire des Patois romans de la Moselle* de M. L. Zeliqzon.

— Le fascicule 37 du *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de E. Levy, continué par C. Appel, paru en 1921, va de TOLER à TRASFOGUIER.

— Le fascicule II de la *Palæographia Iberica* de J. M. BURNAM, Champion, 1920 (cf. *Romania*, XLII, 473), contient 20 planches, avec transcription et commentaire paléographique, qui reproduisent entre autres des pages du *Psautier catalan* de la Bibl. nationale (Esp. 7, an. 1460), du *Livro das confissões* de Lisbonne (an. 1399), de la *Vida de Christo de Ludolfo de Saxonia*, traduite en portugais par Fr. Bernardo de Alcobaça (Lisbonne, an. 1445), de la *Coronacion* de Juan de Mena (Paris, B. N. esp. 594, XVe s.), du *roman* du notaire Johan Fogassot (Paris, B. N. esp. 595, an. 1146) et du *Cancionero de Ixar* (Madrid, XVIe s.).

—La librairie Weidmann, de Berlin, a commencé la publication d'une série de *Romanische Texte zum Gebrauch für Vorlesungen und Uebungen* hgg. v. E. Lommatzsch u. M. L. Wagner. Cette série comprendra des textes anciens ou modernes, écrits dans les diverses langues romanes, et choisis parmi les œuvres ayant une valeur littéraire et artistique ; ils sont accompagnés de notices bibliographiques et parfois de glossaires plus ou moins étendus. Nous avons reçu les numéros suivants : 1. *Del Tumbeor Notre Dame*, réédité par E. Lommatzsch d'après l'éd. Foerster. — 2. J. du Bellay, *La Deffence et Illustration de la Langue françoyse*, rééditée par E. L. d'après l'excellente édition de H. Chamard. — 3. V. Hugo, *La Préface de Cromwell*, rééditée

par E. L. d'après l'éd. Souriau. — 4. *Cantar de mio Cid*, simple reproduction par M. L. W. du texte critique de R. Menéndez Pidal. — 5. Giovanni Boccacio, *Vita di Dante*, rééditée par E. L. d'après l'édit. Guerri de 1918.

— *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* :

48. H. Theodor, *Die komischen Elemente der altfranzösischen Chansons de geste* ; 1913 ; XI-156 pages. — L'auteur étudie successivement le comique de caractères, de situations et de mots et les moyens de ce comique ; deux courts appendices sont spécialement consacrés au comique dans *Baudouin de Sebourc* et dans le *Pèlerinage*. La conclusion donne un essai de classement chronologique des thèmes comiques. Mais tout cela reste très superficiel.

49. *Testi dialettali italiani in trascrizione fonetica pubblicati* da Carlo Battisti ; *parte prima* : *Italia settentrionale* ; 1914 ; 191 pages. — Très utile chrestomathie dialectale. L'on pourra regretter qu'elle ne soit pas le résultat d'une enquête directe et méthodique, mais cette enquête présenterait bien des difficultés. Les textes ont d'ailleurs été assez souvent recueillis par l'auteur ou ses collaborateurs, ou transcrits des phonogrammes de l'Académie des Sciences de Vienne. De tous ces textes, même de ceux qui proviennent d'imprimés antérieurs, M. B. a donné la transcription phonétique d'après le système Ascoli-Goidanich. Il y a là nécessairement une part d'arbitraire difficile à mesurer, encore que le transcripteur se soit entouré soigneusement d'informations précises pour les textes qu'il n'avait pas lui-même entendus. Les textes sont accompagnés d'indications d'origine, de renseignements géographiques sur la localité dont ils représentent le parler, sur les principales particularités de ce parler, de notes bibliographiques, enfin de courts lexiques. A noter que dans l'Italie septentrionale M. B. a fait rentrer non seulement le Trentin et la Venezia Giulia, mais aussi le Frioul et les Grisons.

50. H. Paetz, *Ueber das gegenseitige Verhältnis der venetianischen, der franko-italienischen und der französischen gereimten Fassungen des Bueve de Hantone* : 1913 ; 133 pages. — L'auteur aboutit à des conclusions dont il serait fort difficile de résumer clairement la complexité ; elles éliminent l'hypothèse de M. Jordan que la rédaction de Venise de *B. de H.* représenterait un état du poème plus ancien que celui de toutes les autres versions.

51. C. Juret, *Glossaire du patois de Pierrecourt* (Haute-Saône) ; 1913 ; VIII-172 pages.

52. *Der Trobador Pistoleta* herausgegeben von E. Niestroy ; *Der Trobador Guillem Magret* herausgegeben von Fr. Naudieth ; 1914, VIII-144 pages. — Voir *Romania*, XLIII, 445, le compte rendu de MM. Jeanroy et Spitzer.

53. *Eine altfranzösische Fassung der Johanneslegende* von Anton Huber ; *Eine gereimte altfranzösisch-veronesische Fassung der Legende der heiligen Katharina von Alexandrien mit Einleitung, sprachlicher Untersuchung, Namen-*

verzeichnis und Glossar nach Wendelin Foersters Abschrift der einzigen Pariser Arsenalhandschrift kritisch zum ersten Male herausgegeben von H. Breuer ; 1919, VIII-287 pages. — La plus grande partie de ce fascicule (VIII-200 pages) est consacrée à l'édition par M. H. de la *Vie de saint Jean l'Évangéliste* par Thierri de Vaucouleurs, d'après les deux mss 388 de Berne et 467 de Carpentras. Ce texte comprend 6.668 octosyllabes à rimes plates ; il doit être daté de la première moitié du XIIIe siècle et est écrit en une langue fortement imprégnée de lorrain. Il se peut que l'auteur soit le même qu'un « Thierricus von Vallicolor » qui composa en distiques latins une vie d'Urbain IV. La *Vie de saint Jean l'Évangéliste* n'est qu'une traduction de modèles latins ; M. H. s'attache dans l'Introduction de son édition à déterminer exactement les rapports de la traduction et des originaux. — M. Breuer imprime ensuite, avec notes et glossaire, les 2.332 octosyllabes de la *Vie de sainte Catherine* conservée dans le ms. 306 de l'Arsenal et qui a été composée avant 1251, probablement à Vérone, par un bilingue franco-italien.

54. *Die spanischen Elemente im französischen Wortschatz* von W. Fritz Schmidt ; 1914 ; XV-210 pages. — Consciencieux et utile travail qui réunit un grand nombre de mots avec un certain nombre d'exemples rassemblés des travaux antérieurs. C'est surtout la langue moderne à partir du XVIe siècle qui est en question dans cette étude. Les emprunts sont classés par groupes de signification : alimentation, vêtement, etc. ; mais le travail est complété par un index alphabétique, et l'auteur donne aussi p. 194-6 une liste chronologique des plus anciens exemples d'emprunts entre 1500 et 1800 : quelque réserve qu'il y ait lieu de faire sur la datation des emprunts par le plus ancien exemple littéraire connu, il y a à tirer de cette liste des indications sur les périodes où les emprunts à l'espagnol ont été le plus nombreux, la fin du XVIe et aussi l'extrême fin du XVIIe siècle par exemple. Dans son introduction où il étudie les conditions de l'influence lexicale de l'espagnol sur le français. M. Sch. a esquissé une liste chronologique des traductions françaises d'ouvrages espagnols de 1412 à 1730. C'est un travail qu'il y aurait lieu de reprendre avec précision.

55. *Beitrage zur Kenntniss der prähistorischen französischen Synkope des Pänultimavokals* von J. Gerhard ; 1913 ; XII-96 pages. — Un grand appareil d'analyses phonétiques, de schémas et de graphiques n'ajoute pas beaucoup à ce travail où on trouvera des remarques utiles sur les rapports de la syncope avec la nature des consonnes avoisinant la pénultième, avec la vitesse de parole et avec l'accent tonique de mot ou de groupe.

56. *Testi dialettali italiani in trascrizione fonetica pubblicati da* C. Battisti ; *parte seconda : Italia centrale e meridionale* ; 1921 ; 204 pages et deux cartes. — Cf. n° 49.

57. *Südsardische Trutz- und Liebes-, Wiegen- und Kinderlieder* gesammelt und herausgegeben von Max Leopold Wagner ; 1914 ; 60 pages. — Cf. *Romania*, XLIV, 157, le compte rendu de M. J. Jud.

58. *Zur Bildung des Imperfekts im frankoprovenzalischen : die v- losen Formen, mit Untersuchungen über die Bedeutung der Sazphonetik für die Entwicklung der Verbalformen.* — Il y a déjà longtemps que nous connaissions cet excellent travail et que nous aurions voulu pouvoir le présenter à nos lecteurs. C'est, sur un sujet et dans un domaine volontairement limités, une minutieuse et sagace étude de toutes les formes que nous offrent les documents anciens du Dauphiné, du Lyonnais, de l'Ain, de la Savoie, de Genève et du canton de Vaud, et, pour l'état actuel, ou du moins l'état des parlers il y a vingt ans, de toutes les formes d'imparfait fournies par l'*Atlas linguistique de la France* de la Drôme au Doubs, rapprochées de témoignages des dialectologues. Le résultat de cette étude est la mise en lumière des analogies multiples qui viennent compliquer et modifier la tradition des types morphologiques, mais aussi des variétés phonétiques que crée pour un même type la variation de l'accent dans la phrase, et, par suite, de la relativité sur ce point des règles phonétiques.

59. *Der Accusativus cum Infinitivo im Französischen* von Erwin STIMMING ; 1915 ; XL-189 pages. — L'auteur, tué sur l'Yser, était fils de M. Albert Stimming qui a publié cette dissertation et l'a fait précéder d'une notice. Le travail d'E. St. est une étude très méthodique, d'une information étendue et précise, et elle pose clairement le problème des rapports du français (et des autres langues romanes) avec le latin classique ou vulgaire pour l'emploi de la proposition infinitive ; elle marque aussi d'une façon intéressante les conditions de développement savant de cette construction en moyen français.

60. *Die Balen-Dichtungen und ihre Quellen* von E. VETTERMANN ; 1918 ; X-311 pages. — Il n'est pas impossible que ce titre paraisse un peu obscur à quelques lecteurs et, pour ma part, je ne vois pas clairement pourquoi l'auteur a adopté l'orthographe *Balen*. Il s'agit en fait de l'histoire de *Balaain le Sauvage*, le chevalier aux deux épées, telle qu'elle nous est contée dans la *Suite de Merlin* du Pseudo-Robert de Borron et qu'on la trouve dans l'édition Paris et Ulrich du *Merlin* du ms. Huth (aujourd'hui British Museum. Additional 38. 117) du tome I, p. 212, au t. II, p. 58. Cette histoire se retrouve dans des textes anglais et espagnols que M. V. étudie minutieusement pour la plupart. En Angleterre, sir Thomas Malory a traduit, dans le livre II de sa *Morte d'Arthur*, un texte français qui ressemblait à celui du ms. Huth, mais qui, d'après M. V., aurait gardé des traces d'une rédaction plus ancienne (le héros, chez Thomas Malory, s'appelle Balyn) ; du récit de Thomas Malory Swinburne a tiré *The Tale of Balen* (de là la graphie adoptée singulièrement par M. V.) et Tennyson son idylle *Balin and Balan*. En Espagne, *la Demanda del sancto Grial* reproduit l'histoire du ms. Huth, mais peut-être avec quelque influence du *Conte del Brait* (perdu), qui lui-même remonterait à une version plus ancienne du récit ; on sait depuis G. Paris que ce *Conte del Brait* est conservé dans *El Baladro del Sabio Merlin*, dont M. V. n'a pu malheureusement étudier le seul exemplaire imprimé qui ait été con-

servé. M. V. étudie en outre les éléments constitutifs de cette histoire de Balaain : éléments celtiques et éléments empruntés aux autres romans arthuriens ou au *Tristan*, qui ont été abondamment utilisés par le compilateur de ce récit. — M. R.

— *La Scottish Text Society*, qui a déjà publié un certain nombre de textes intéressants pour l'histoire de l'influence de la littérature française, a confié à M. R. L. Graeme Ritchie la publication de *The Buik of Alexander*, poème en quatre parties dont la première est une traduction du *Fuerre de Gadres* et les trois autres une traduction des *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon. L'intérêt tout particulier de cette publication est que l'éditeur, pour permettre d'apprécier exactement l'œuvre écossaise, se propose de réimprimer en regard les modèles français, ce qui, pour les *Vœux du Paon*, comblera une regrettable lacune de nos collections de textes. L'importance de ce dernier poème a amené M. Ritchie à commencer par là son édition et il nous donne aujourd'hui un premier volume qui sera en réalité le tome II de l'ouvrage complet : *The Buik of Alexander or the buik of the most noble and valiant conqueror Alexander the Grit*, edited in four volumes, from the unique printed copy in the possession of the Earl of Dalhousie with introductions, notes and glossary, together with the french originals (*Li Fuerre de Gadres* and *Les Vœux du Paon*) collated with numerous mss. by R. L. Graeme Ritchie... : Volume II containing part II *of the Buik of Alexander* (namely, pp. 107-428) and part I of *les Vœux du Paon*, now edited for the first time, from ms. fr. 12565 of the Bibliothèque nationale, and collated with numerous mss. ; printed for the [Scottish Text] Society by William Blackwood and sons, Edinburgh and London, 1921 ; in-8, cxvii + 328 pages (numérotées, par double page verso-recto, de 107 à 248). Ce long titre suffit à indiquer exactement l'économie et les conditions de la publication ; ce qu'il ne dit pas, c'est le travail considérable auquel s'est livré M. Ritchie pour publier le texte des *Vœux du Paon*. Dans son introduction M. R. a dressé une liste de 32 manuscrits qui contiennent la partie des *Vœux du Paon* publiée dans ce volume, il en a donné une description sommaire, mais surtout il en a collationné, intégralement ou par extraits, le plus grand nombre, ce qui lui a permis de donner pour deux fragments étendus un appareil critique très abondant et pour l'ensemble de l'œuvre une large collection de variantes. M. R. a tenté de classer ces mss., il nous promet la fin de ce travail pour un prochain volume ; il a pris pour base le ms. fr. 12565 de la Bibl. nationale et il en a reproduit le texte avec un minimum de modifications formelles (peut-être aurait-il pu marquer plus nettement que par la mise en retrait du premier vers les changements de laisses). Nous ne pouvons que désirer la prompte continuation de ce méritoire travail. — M. R.

— Beaucoup d'Universités des États-Unis d'Amérique ont commencé à

publier, dans ces dernières années, des collections de travaux qui, souvent, intéressent les romanistes ; nous espérons pouvoir donner prochainement une liste de ces collections parfois encore peu connues. Dès maintenant nous tenterons sur ce point encore de regagner le retard de nos comptes rendus en signalant les collections les plus importantes :

Elliott monographs in the romance languages and literatures edited by Edward C. Armstrong ; Johns Hopkins Press (Baltimore), puis Princeton University Press (Princeton, N. J.) et E. Champion (Paris). — Cette collection, dédiée à la mémoire de A. Marshall Elliott, paraît par séries de trois fascicules d'environ 100 pages chacun ; les nos 1-4 (1914-1917) sont consacrés à des études sur G. Flaubert ; le no 5 (1917) est l'*Étude sur Pathelin* de M. R. T. Holbrook dont M. L. Foulet a déjà rendu compte (*Romania*, XLV, 544, et non 543, comme l'indique la table).

6. *Libro de Apolonio, an old spanish poem* edited by C. Caroll Marden, *Part I: Text and Introduction* ; 1917, VIII-76 pages et fac-similé. — M. M. a fait précéder cette nouvelle édition du ms. unique de l'Escorial (III. K. 4) d'une introduction où il passe en revue les éditions précédentes, la date probable de la composition, qu'il place au XIIIe siècle après le *Libro de Alexandre*, et la source du poème qui lui paraît être une version de l'*Historia Apollonii Regis Tyri*, d'ailleurs différente des deux versions publiées par A. Riese, plutôt qu'un poème provençal ou français. Le tome II de la publication doit contenir l'étude linguistique.

7. *The syntactical causes of case reduction in Old French*, by G. G. Laubscher, 1921 ; XI-120 pages. — L'auteur s'était proposé une étude plus vaste qui aurait porté sur le pronom comme sur l'adjectif et le substantif ; il a dû remettre à plus tard la partie relative au pronom. La thèse de M. L. est que, dans la ruine de la déclinaison à deux cas, on ne fait pas assez de place, à côté des causes phonétiques ou morphologiques, aux causes syntactiques ; la thèse n'est pas nouvelle, elle n'est pas davantage négligeable. Le mérite du travail de M. L. est de fournir un tableau méthodique et assez large des conditions syntactiques où l'ancien français renonçait à la régularité de la distinction casuelle ; ce qu'on voit moins bien, c'est l'influence réelle de ces conditions sur la disparition du système flexionnel et de la notion même de déclinaison en français.

Les nos 8 et 9 (1921) sont consacrés à Honoré de Balzac et à l'abbé Prévost. — M. R.

Comptes rendus sommaires.

A. Ernout, *Recueil de textes latins archaïques* ; Paris, Klincksieck, 1916 ; in-8, IX-289 pages. — Cet excellent manuel, œuvre d'un de nos meilleurs latinistes, est appelé à rendre de grands services, car il met à notre disposition une quantité de textes disséminés dans des recueils variés et

dont plusieurs sont difficilement accessibles. Il offre un choix judicieux de témoignages qui permettent d'étudier l'histoire de la langue latine depuis l'époque la plus ancienne que nous puissions atteindre jusqu'au commencement du t^er siècle avant l'ère chrétienne. Une première partie contient 149 inscriptions d'origine et de sujet variés — romaines et dialectales, sacrées et profanes, officielles et privées, littéraires et vulgaires, en vers et en prose — toutes accompagnées d'indications concernant les sources et d'explications linguistiques et, pour les plus difficiles, d'une traduction en latin classique. La seconde partie comprend des textes littéraires. En dehors de quelques pages de Caton, M. E. n'a publié que des textes poétiques qui, à cause de la versification, n'ont pas pu être modifiés et rajeunis autant que l'ont été les textes en prose. Pour chaque texte cité la source est donnée en note, avec des notes critiques. Un long index des formes archaïques contenues dans les textes publiés facilitera l'utilisation de ce recueil, qui répond à un besoin ; car, depuis le livre d'A. E. Egger, aujourd'hui épuisé et qui remonte à 1843, la littérature archaïque du latin n'a donné naissance, en France, à la publication d'aucun manuel, tandis que l'Angleterre et l'Allemagne en possèdent plusieurs, du reste excellents. — Oscar Bloch.

Giulio Bertoni, *Per l'elemento germanico nella lingua italiana e per altro ancora* (*Anticritica*); Modena, Vincenzi, 1917 ; in-8, 38 pages. Nous avons signalé ci-dessus, p. 152, la sévère critique faite par C. Salvioni, dans les *Rendiconti del R. Istituto lombardo* de l'étude de M. B. sur l'*Elemento germanico nella lingua italiana* et nous avons noté aussi que M. B. avait riposté par une contre-critique que nous n'avions pas encore vue. C'est cette brochure qui vient de nous parvenir et que nous tenons à signaler aussi, bien que la discussion ne puisse plus maintenant se poursuivre entre les deux contradicteurs de 1917. La réponse de M. B., d'une vivacité qui correspond à celle de l'attaque, débute par un examen critique de quelques publications de textes faites par C. Salvioni (*Passio de Nostre Senhor*, *Nuovo Testamento valdese*, etc.) où sont relevées des erreurs paléographiques ou grammaticales : nous en retiendrons les améliorations que M. B. apporte ainsi à ces éditions. Par la suite M. B. indique, avec juste raison, que les additions faites par Salvioni à ses listes d'éléments germaniques en italien concernent en grande partie ou des emprunts très récents et peut-être passagers ou des dialectes qui restaient en dehors de son cadre strictement italien, et que d'autres proviennent d'ouvrages postérieurs au sien et qu'on ne peut lui reprocher d'avoir ignorés. Il restera de la contre-critique de M. B., outre une légitime remise au point, d'utiles précisions de détail sur quelques-uns des mots pris pour exemple dans la discussion. — M. R.

Clemente Merlo, *Parole e idee*, conferenza... ; Pisa, Mariotti, 1917 ; in-8,

24 pages. — Sur la *sémasiologie* et l'*onomasiologie* avec quelques exemples intéressants empruntés surtout à l'italien ; des indications sommaires sur la valeur esthétique des représentations exprimées ou suggérées par certains mots.

T. Spoerri, *Il dialetto della Valsesia, vocalismo, consonantismo, morfologia*; Milan, Hœpli, 1918 ; in-8 (extraits des *Rendiconti* de l'*Istituto lombardo di scienze e lettere*). — Résultats d'une enquête faite en 1914-15 et de l'étude des sources imprimées : le dialecte de la Valsesia, placé entre piémontais et lombard, est foncièrement piémontais, il présente des points de contact avec le dialecte de la région de Novare, ce qui s'explique par l'histoire politique de la région ; il apparaît comme assez archaïsant, ce qui s'accorde avec le peu d'activité collective et l'isolement de la vallée.

Essai sur l'évolution de la prononciation du castillan depuis le XIVe siècle, d'après les théories des grammairiens et quelques autres sources, par H. Gavel ; Paris, Champion, 1920; gr. in-8, VII-551 pages. — Entre le tableau de la phonétique historique latino-castillane tracé par M. R. Menéndez Pidal et les recherches sur la prononciation moderne poursuivies en Espagne et en Amérique par divers savants, M. G. a justement pensé qu'il y avait place pour un inventaire des renseignements que nous pouvons tirer, sur la variation de la prononciation castillane, des graphies des scribes, des témoignages grammaticaux et des constatations de l'usage quotidien. C'est cet ouvrage qu'il a essayé de nous donner en accompagnant son inventaire, auquel on voudrait parfois plus de précision, de commentaires étendus.

J. J. Salverda de Grave, *Over de beklemtoonde klinker in Amour en enkele andere woorden* (Mededeelingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen, Afdeeling Letterkunde, Deel 53, Série A, n° 3), Amsterdam, Johannes Müller, 1921 ; in-8, 38 pages. — Notre vieux maître Paul Meyer nous enseignait à l'École des Chartes, dans ce beau cours que tant d'auditeurs regrettent de n'avoir jamais vu publier, qu'Amour, à en juger par son aspect, était venu de Provence, et M. Antoine Thomas, dans sa récente étude de la *Romania* (XLIV, p. 321), partage cet avis. Le mérite de M. Salverda de Grave, dans la petite étude que je tiens à signaler ici est de ne plus envisager ce mot isolément, mais de le rapprocher de beaucoup d'autres, comme *époux*, *labour*, *autour*, *vautour*, etc. Il n'a pas de peine à démontrer qu'ils sont trop nombreux pour pouvoir être expliqués séparément par le jeu des analogies ou les influences dialectales. Il insiste, non sans raison, sur l'existence de la forme *ameur*, signalée par M. Thomas, de *jaleux*, à côté de *jaloux*, de *peleuse* à côté de *pelouse*, de telle sorte qu'on se trouve en présence, dans tous ces cas ainsi juxtaposés, d'un système de doublets ou d'évolutions phonétiques divergentes appa-

raissant simultanément dans le langage et maintenus longtemps côte à côte tels *ai* et *oi* dans le parler moderne. L'auteur conclut que beaucoup de mots qui présentent aujourd'hui un *eu* ont connu une autre forme en *ou* ayant vécu plus ou moins longtemps en regard de la première. En résumé ceux qui s'intéressent à cette question auront à se reporter à l'exposé très clair et très ingénieux de l'éminent romaniste hollandais. — G. C.

L. Spitzer, *Katalanische Etymologien* (*Mitteilungen und Abhandlungen aus dem Gebiet der romanischen Philologie* veröffentlicht vom Seminar für romanische Sprachen und Kultur, Hamburg, Bd. IV), Hambourg, O. Meissner, 1918; in-8, 36 pages (extrait du *Jahrbuch der Hamburgischen Wissenschaftlichen Anstalten*, XXXV, 1917, Beiheft 6). — Il y a dans ces quelques pages près d'une centaine de notules étymologiques quelquefois réduites à une ligne et que nous ne saurions résumer encore, mais qui constituent un utile supplément au *REW* de M. Meyer-Lübke; dans un certain nombre de cas, d'ailleurs, c'est moins une étymologie qu'un éclaircissement ou un rapprochement de sens ou d'emploi que nous donne M.S.

Notes d'étymologie wallonne par Jean Haust; Liège, Vaillant-Carmanne, 1921; in-8, 25 pages (extrait du *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne*, 1920). — L'intérêt de plusieurs de ces notices dépasse les limites du wallon : 1. wall. *am'djoû*, rouchi *èm'djou* « jour ouvrable » non pas de hebdomada (cf. Meyer-Lübke, *R E W*, 4090) mais de *homme jour*, par opposition à Domini dies « jour du seigneur »; l'expression est déjà dans Froissart, *Poésies* : *ne homme jour nedimence*; — 2. liég. *beûr*, fr. *bure* « puits de mine », non de l'all. *bohren* « percer » (cf. *Dictionn. général* et Meyer-Lübke, *R E W*, 124) mais de a. ht all. *bûr* « maison », la *bure* n'étant pas originairement le puits, mais la cabane qui en couvre l'entrée et en abrite les poulies; 3. liég. *coumè*, *coumaye* « enclume des faucheurs, personne courtaude et massive, pomme d'Adam », fr. *coumaille* « rognon de pierre dure dans la houille ou le grès, etc. » (corriger en ce sens la définition du *Dictionn. général*), dérivés à suffixes divers de incudinem : ce sont des « enclumeaux » ou des « enclumailles », les sens secondaires s'expliquent facilement; — 4. liég. *cressôde* « pâquerette à fleurs doubles », altération de *consaude* « consoude »; — 5. wall. *d'ploustrer*, *d'poûstrer*, le second signifie « dépoudrer, etc. » et résulte d'une métathèse de *duspoûtrer*, le premier signifie « dévaliser » et provient du moy. bas all. *plûsteren* « piller »; — 6. nam. *dronke* « croûtes de lait » = a. fr. *draoncle* < dracunculus; — 7. liég. *èminné* « maladroit » représente un a. fr. *en-méhaigné*; — 8. liég. *hûré*, anc. fr. *hureau*, fr. *huron*, rattachés au m. ht all. *hûre* « rusé, sournois », all. mod. *lauer*; — 9. liég. *tréfiler* « tressaillir, être vivement agité », du néerl. *drevelen* « s'agiter »; — 10. wall. *vîrer* « s'obstiner ». < ancien ht all. *widirôn* « résister, etc. »; —

11. wall. *vise* « bruit » < ancien ht all. *wîsa* (mod. *weise*) « manière, mélodie » ; — 12. anc. fr. *waibe, -er, -aige*, wall. *wèbe, -î, d'wéshî, wéshi* « domaine particulier ou communal, pâturage (des poules) ; picorer ; déguerpir » < moy. ht all. *weiben* « se mouvoir çà et là » ; — 13. wall. *werleu* « araignée faucheux » composé de *loup* par adaptation du german. *werwolf* « loup-garou » ; — 14. liég. *zîvèrcôf* équivaut à « bout du monde, antipodes, diable » dans « aller ou envoyer quelqu'un *as zîvèrcôf* », et provient du néerl. *zielverkooper* « vendeur d'âmes, recruteur de soldats et de matelots pour les Indes néerlandaises ». — M. R.

Mélanges philologiques. Textes et études de littérature ancienne et médiévale publiés par Mario Esposito ; premier fascicule ; Florence, chez l'auteur, 1921 ; in-8, 64 pages. — Recueil de sept articles dont les suivants intéressent nos études. II. *Un nouveau manuscrit des* Mirabilia Romae. Fragment comprenant les chap. 13, 17 et 18 de l'éd. Jordan et conservé aux ff. 186 b-187 a du ms. 2 de la bibliothèque du Collège d'Oriel à Oxford, fin du XIIe siècle. — V. *Un fragment de la* Navigatio sancti Brendani *en ancien vénitien*. Fragment de 4 ff. (154 a-157 b) du ms. T. 5. 19 de Trinity College à Dublin, début du XIVe siècle ; il correspond, sous une forme abrégée, à la fin (chap. 37-42) de la version publiée par Novati (cf. *Romania*, XXII, 581). — VI. *La légende de Saint-Eustache en vers anglo-normands*. Poème de 1322 octosyllabes conservé dans le ms. D. 4. 18 (n° 432) de Trinity College à Dublin (Angleterre, XIIe siècle), aux fos 11 b-21 b (cf. *Romania*, XLIV, 134). Le texte est traduit du latin ; M. E. pense que le traducteur a eu sous les yeux une copie de l'*Estoire de seint Auban* qu'il aurait imitée en quelques passages. Le poème est publié intégralement, avec quelques notes orthographiques. — VII. *Le Paradis terrestre chez le Pseudo-Mandeville*. La source du récit de Mandeville est dans l'*Iter Alexandri Magni ad Paradisum*. — M. R.

Der altfranzösiche Prosa Alexander-roman nach der Berliner Bilderhandschrift nebst dem lateinischen Original der Historia de preliis (*rezension* J^2) herausgegeben von Alfons Hilka (Festschfrit für Carl Appel zum 17 mai 1917), mit zwei Lichtdrucktafeln ; Halle, Niemeyer, 1920 ; in-8, L-290 pages. — M. H., qui s'occupe depuis longtemps des versions médiévales de l'histoire d'Alexandre, nous donne ici une partie de ses matériaux en imprimant côte à côte l'un des 18 manuscrits connus du *Roman d'Alexandre* en prose française, le ms. 78. C. 1. du cabinet des gravures du musée de Berlin, et une rédaction (J^2) de l'*Historia de praeliis*, source directe du roman français en prose. Le roman français est une traduction de cette rédaction latine, mais, d'une part, cette traduction a été faite sur un manuscrit de l'*Historia* incomplet de quelques chapitres, d'autre part le traducteur a fait à son original de multiples additions merveilleuses ou chevaleresques qui donnent

à l'œuvre le caractère de véritable roman qu'avait déjà bien dégagé Paul Meyer. M. H. a pu ajouter à sa copie du ms. de Berlin les variantes essentielles ou les additions du ms. de Bruxelles (11.040) et de Stockholm (fr. 51), ce dernier d'après les études et les indications de M. W. Söderhjelm. Pour l'*Historia* il a donné, sans variantes, à titre d'édition provisoire, un texte établi d'après la comparaison de dix mss. des bibliothèques d'Allemagne. — M. R.

La famiglia di Golia, nota del dott. Ferdinando Neri (extrait des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, L, 1914-15, p. 107-16). — M. N. s'efforce de marquer la différence entre *goliardi* et *familia Goliae* ; le géant Goliath (*Golias*), très populaire, a impliqué, comme il arrive pour tous les géants du folk-lore, l'idée d'appétit extraordinaire, de gloutonnerie, de souci de la *gula*, ce qui a fait de l'adversaire de David le héros de la poésie bachique du moyen âge.

Giulio Bertoni, *Poesie, leggende, costumanze del medio evo* ; Modène, Orlandini, 1917 ; in-16, IX-303 pages ; — *Studi su vecchie e nuove poesie e prose d'amore e di romanzi* ; Modène, Orlandini, 1921 ; in-16, VIII-332 pages. — M. Bertoni a eu grandement raison de penser qu'on retrouverait avec plaisir, réunis en ces jolis volumes, les articles d'histoire littéraire, dûment complétés ou corrigés, qu'il a semés depuis une quinzaine d'années dans une foule de périodiques variés, parfois difficilement accessibles. Quelques-uns, écrits à propos de publications récentes, nous font connaître sur des questions importantes et controversées (la genèse des chansons de geste, l'origine de la lyrique italienne) le sentiment de l'auteur ; les autres nous donnent sur des points de détail les résultats de recherches originales. Le premier volume, que nous aurions dû annoncer depuis longtemps, est tout entier consacré au moyen âge et la littérature italienne y occupe la plus grande place (neuf articles, dont plusieurs relatifs aux mœurs et usages dans leurs rapports avec la littérature) ; un article seulement concerne la poésie latine (celle des goliards), un la littérature provençale (les formules juridiques chez les troubadours), deux la littérature française (les Trois Morts et les Trois Vifs, la Mort de Tristan). Sur quinze morceaux, trois étaient alors inédits ; l'un d'eux a, depuis, paru ici même (XLIV, 224). — Le deuxième volume est plus varié. Trois des articles sortent de notre cadre (dont l'un, au reste très remarquable, sur « le subjectivisme de l'Arioste ») ; la littérature italienne en revendique une dizaine, la littérature latine un (fort important, qui précise la date et le caractère de la fameuse pièce *O tu qui servas*, qui reparaît ici débarrassée de ses interpolations), la littérature provençale quatre (sur Marcabru, Rudel, Peire Vidal, Cigala), la littérature française ou franco-italienne cinq (les plus importants concernent Marie de France et la version italienne du

Roman de Troie : cf. pour celui-ci *Romania*, XXXIX, 570 et XLIV, 595. Il n'est aucun de ces morceaux qui ne fasse passer sous nos yeux un fait nouveau ou une idée intéressante. Dans la Préface et l'Épilogue du second volume M. B. définit — en termes que l'on voudrait moins influencés par certain jargon philosophique qui ne devrait pas prendre pied en terre latine — la façon dont il comprend la tâche (droits et devoirs compris) du philologue. Il revendique pour celui-ci le droit de parcourir toutes les provinces de son domaine, d'interpréter les monuments du passé selon son tempérament propre, de s'identifier, par un effort de sympathie, à l'œuvre et à l'homme étudiés. Ce sont là des droits qu'il paraît vain de dénier à quiconque et que chacun justifie plus ou moins, par la façon dont il les exerce. M. B., à cet égard, n'a rien à craindre et n'a besoin ni d'apologies, ni même d'explications. Dans le premier volume il avait indiqué la source des articles non inédits. On regrettera vivement qu'il n'ait pas agi de même pour le second. Celui-ci ne contient qu'une illustration, la reproduction d'une miniature du ms. fr. 118 (et non 811), de la Bib. Nat., déjà donnée, sous une forme plus parfaite, dans le *Lancelot* de M. Lot (p. 311). Le premier volume en contient dix, dont huit avec indication de source ; celles pour lesquelles cette indication n'est pas donnée proviennent de l'édition des *Carmina burana*, dont les fac-similés au trait, exécutés il y a plus de quatre-vingts ans, n'inspirent qu'une médiocre confiance et ne valaient peut-être pas d'être reproduits. — A. Jeanroy.

Ezio Levi, *Maestro Antonio da Ferrara, rimatore del secolo XIV* ; Rome, Rassegna nazionale, 1920 ; in-8, 164 pages. — Dans un long mémoire, publié en 1908 dans les *Atti e Memorie della Deputazione ferrarese per la storia patria* (t. XIX, fasc. 2), M. E. Levi avait démontré d'une façon définitive que Antonio et Niccolò de Ferrare étaient frères, fils d'un modeste boucher, et n'avaient rien à voir avec les illustres et riches familles des Beccari de Ferrare ou des Beccaria de Pavie ; il avait en outre reconstitué avec une suffisante précision la carrière de ces deux personnages, dont l'un, Niccolò, après avoir servi comme simple soudoyer les Malatesta de Rimini et les Carrara de Padoue, finit par tenir un rang des plus honorables parmi les humanistes italiens qui peuplaient la cour de l'empereur Charles IV, tandis que l'autre, au reste plein de talent, mais incapable de maîtriser ses vices, ne s'élevait point au-dessus de la vie hasardeuse et parfois misérable du jongleur. M. L. a reproduit ici la partie de son premier travail qui concernait Antonio, en l'allégeant des documents et discussions, et en développant l'étude historique et psychologique de ses œuvres, qui, par leur spontanéité et leur accent de parfaite sincérité, font penser tantôt à Rutebeuf, tantôt à Villon. On regrette que M. L. n'ait pas incorporé ici, en l'abrégeant également, la partie de son étude relative à Niccolò, qui nous donnait sur l'humanisme à la cour de Prague des renseignements fort

intéressants, puisés à des sources toutes nouvelles ; regrettable aussi qu'il n'ait pas donné en appendice une édition, même provisoire, de cette émouvante confession que sont les *Capitoli alla Vergine* d'Antonio, dont nous n'avons qu'une édition déjà ancienne, rare et du reste incomplète (par le chanoine Bini, 1852). Nous aimerions à penser que cette étude n'est que l'Introduction à une édition du *Canzoniere* d'Antonio (dont la bibliographie complète, non reproduite ici, se trouve à la suite de l'étude citée ci-dessus)[1]. — A. JEANROY.

Pio RAJNA, *I centenarii danteschi passati e il centenario presente* ; Roma, Nuova Antologia, 1921 ; in-8, 46 pages (extrait de la *Nuova Antologia*, mai et juin 1921). — C'est tout un aspect de l'histoire et de la conscience nationale italiennes au XIXe siècle qui apparaît dans cet article, où sont retracés les efforts des Toscans, puis de toute l'Italie, entre 1818 et 1830 pour faire ériger le monument de Dante à Santa Croce, puis les circonstances du premier véritable centenaire de Dante en 1865. Mais M. R. sort des limites de l'Italie pour nous montrer la naissance des diverses sociétés dantesques, en Angleterre et en Amérique, et pour esquisser une recherche sur la vogue récente des « anniversaires séculaires ou centenaires » et l'emploi même des mots *centenario* ou *centenaire*. — M. R.

Guido FALORSI, *Le concordanze dantesche, introduzione analitica a un commento sintetico della* Divina Commedia ; Firenze, successori Le Monnier, 1920 ; pet. in-8, IX-660 pages. — L'auteur a réparti ses extraits de la *Divine Comédie* sous les rubriques : théologie, éthique, anthropologie, sociologie et politique, doctrine littéraire et artistique, enfin la langue, c'est-à-dire à la fois les idées de Dante sur le langage et les particularités de la langue de Dante. Chacune de ces catégories comporte de nombreuses divisions et subdivisions clairement choisies et classées qui faciliteront l'usage de ce répertoire.

Un pianto di Maria in dialetto siciliano del sec. XIV, nota di Luigi SORRENTO ; Milan, Hœpli, 1920 ; in-8, 18 pages (extrait des *Rendiconti* de l'*Istituto lombardo di scienze e lettere*, 1920). — Le ms. 109 de la Bibliothèque nationale de Madrid est un commentaire en dialecte sicilien de la Passion selon saint Mathieu, que S. Berger a fait connaître ici-même (XXVIII, 120 sq.) ; l'explicit le date exactement du 3 avril 1373 et le ms. est en effet certainement du XIVe siècle. S. Berger a donné de ce commentaire

---

1. M. L. a au reste donné un aperçu de ce que pourrait être cette édition dans un volume que nous aurions dû signaler en son temps (*Tre frottole di Maestro Antonio da Ferrara* dans *Poesia di popolo e poesia di corte nel Trecento*, Livorno, 1915, p. 115-38).

quelques extraits à titre de document linguistique et il a signalé la présence à la fin du ms., après l'explicit du commentaire, d'une petite pièce de 18 vers en dialecte sicilien, mais il n'a pas remarqué la présence, au milieu du commentaire même, au passage : *Cum autem sero factum est, venit quidam homo dives ab Arimathia nomine Joseph*, d'une autre composition strophique beaucoup plus importante, que l'auteur annonce en ces termes, après avoir montré les saintes femmes et les disciples au pied de la croix : *Et eu meditu e pensu ki tali e cumsimili paroli putia lamintari la santa matri* :

Soru et amichi, or m'accumpagnati,
Guardati menti a la mia pietati, etc.

La pièce est composée de 27 quatrains de décasyllabes monorimes alternant avec un refrain de 3 vers :

Vurria diri et non so parlari,
Vurria tachiri et nol diju fari,
Dolimi l'alma et aymé !

Ce texte n'est pas seulement intéressant par sa date et par le fait que parmi les nombreux *Pianti di Maria* en divers dialectes italiens on n'en connaissait pas encore en dialecte sicilien, mais aussi parce que le contenu, sans être d'une grande originalité, est plus sobre et plus ramassé que dans la plupart des pièces similaires, et enfin parce que la pièce paraît présenter une ébauche d'action dramatique. En effet, non seulement la Vierge, à la première strophe, s'adresse à ceux qui l'entourent, et reprend de même l'appel *Soru et amichi* à la strophe XVIII, non seulement à la strophe XXVI elle les prie de mettre le Christ au sépulcre :

Perzó vi pregu nui ki l'amamu,
Ki vita eterna da sé aspectamu,
Si si po fari lu disclavamu,
Sinché [in] sipulcru lu sutterramu ;

mais la dernière strophe (XXVII) comporte une réplique de saint Jean à la Vierge et une sorte de présentation de Joseph d'Arimathie :

Juanni parla, rispundi & dichi :
« Matri et Madonna, viyu l'amichi,
Viyu Joseph a cui pregar lichi
Zo ki dimandi ja illu fichi. »

M. Sorrento insiste fortement sur ce caractère dramatique et voit dans ce *Pianto* une première forme de *sacra rappresentazione* d'autant plus intéressante que d'Ancona ne faisait pas remonter plus haut que le XVIe siècle les débuts du drame sacré en Sicile. Il y a là de toute manière une indication fort curieuse. M. S. a ajouté à sa notice et à la publication du texte des remarques grammaticales et un glossaire ; il a noté aussi des rapproche-

ments possibles avec diverses compositions analogues et avec des textes religieux ; enfin il a reproduit à la fin de cette utile communication la petite pièce sicilienne signalée par S. Berger. — M. R.

Un jeu de société du moyen âge, Ragemon le Bon, inspirateur d'un sermon en vers par Arthur LÅNGFORS ; Helsingfors, 1920; in-8, 32 pages (extrait des *Annales Academiae scientiarum Fennicae*). — M. L. a réuni dans cette notice trois petits poèmes déjà connus et de valeur littéraire au-dessous du médiocre, mais très intéressants pour l'histoire des mœurs et que leur rapprochement même éclaire d'un jour tout nouveau ; ce sont les *Geus d'aventure* du ms. fr. 837 de la B. N. (XIIIe s.) publiés en 1885 par Jubinal (*Jongleurs et trouvères*, 152-7), *Ragemon le Bon* imprimé en 1844 par Th. Wright (*Anecdota literaria*, 76-82) d'après le ms. Digby 86 de la Bibl. Bodléienne (XIIIe s.), le *Sermo communis* imprimé ici-même (XXXII, 37) en 1903 par Paul Meyer d'après le ms. B. 14. 39 de Trinity College à Cambridge (XIIIe s.). Ces trois compositions sont constituées, de même façon, d'un certain nombre de quatrains (de 31 à 50) sans lien entre eux et qui ne sont que des réponses à autant de questions de bonne aventure. D'après le développement du sens du mot *ragemon*, *rageman* en Angleterre où il désigne une charte roulée et d'où pendent des sceaux en grand nombre, l'on peut penser que la bonne aventure se tirait ainsi : sur un rouleau de parchemin étaient inscrits les quatrains-réponses ; en face de chacun d'eux à la marge était attachée une marque, jeton ou sceau ; chacun des joueurs ou des curieux choisissait une de ces marques et le parchemin déroulé permettait de lui lire l'oracle qui lui était destiné. Il est notable que les trois textes conservés paraissent correspondre à trois groupements sociaux divers : les *Geus d'aventure*, œuvre écrite sur le continent, constituent un jeu de bonne compagnie et qui d'ailleurs ne s'adresse qu'à une société d'hommes ; *Ragemon le Bon*, composition anglo-normande, manifestement imitée du jeu français, s'adresse à une société mêlée d'hommes et de femmes, est de ton moins aimable et va assez loin dans la raillerie grossière, surtout dans les quatrains qui s'appliquent à des femmes ; quant au *Sermo communis*, anglo-normand lui aussi, c'est, sinon tout à fait une « parodie pieuse », comme le dit M.L., du moins une adaptation, non seulement plus convenable, mais à tendances moralisatrices, de *Ragemon le Bon*. L'on retrouvera dans cette courte note les qualités de précision, de connaissance étendue et minutieuse de la littérature française médiévale, de combinaison ingénieuse et de goût de M. Långfors. — M. R.

Ett fragment af den tyska Trojasagan i det Wrangelska Biblioteket på Skokloster af Hjalmar PSILANDER ; Uppsala, A. B. Akademiska Bokhandeln, 1917 ; in-8, XXVII-31 pages (Uppsala Universitets årsskrift 1917, Program 2). — Fragment du *Liet von Troie* de Herbort von Fritzlar (vv. 7735-8508) correspondant aux vv. 12440-13400 environ du *Roman de Troie*, édit. Constans.

Ch.-V. Langlois, *L'esprit de Gui* (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Séance publique annuelle du vendredi 19 novembre 1920, p. 67-89). — *De spiritu Guidonis* est le titre d'un opuscule latin — imprimé dès 1486 — où frère Jean Gobi, prieur des Dominicains d'Alais, raconte un événement singulier dont il a été témoin direct. Ce récit eut une vogue extraordinaire : il en existe, dès le XIVe siècle, une traduction en prose française, une paraphrase en vers français insérée par Jean Baudouin de Rosières-aux-Salines dans son *Instruction de la vie mortelle ou de la vie humaine* [1], ainsi que des traductions ou paraphrases anciennes, prose ou vers, en haut allemand, en bas allemand, en moyen anglais, en gallois, en suédois, en catalan. En 1323, pendant les fêtes de Noël, un honorable bourgeois de la ville d'Alais, Gui du Tours, étant mort récemment, le bruit se répand que sa veuve entend, la nuit, la voix du défunt. Sur l'avis de ses voisins, qui l'entendent aussi, elle est allée consulter les Frères Prêcheurs. Le prieur, Jean Gobi, accompagné d'autres religieux et de diverses notabilités de la ville, se rend à la maison du défunt. Toutes les précautions ayant été prises pour éviter la fraude et l'illusion, le prieur, informé que la voix part de la chambre du défunt, s'installe avec sa suite sur le lit mortuaire. Outre ces visiteurs, il n'y avait dans la maison que la veuve qui était couchée. Une voix se fait entendre, faible, mais distincte. La conversation s'engage entre le prieur et l'Esprit. Celui-ci répond aux nombreuses questions que lui pose le prieur, le renseigne sur sa situation dans l'autre monde, etc. Dans une des versions du récit, la veuve s'évanouit à un moment donné, et alors le silence se fait. D'après une autre, au contraire, qui semble être la primitive, la veuve commence à grincer des dents et à pousser des cris furibonds et à entrer en convulsions. Le bon prieur était sans doute de bonne foi en se croyant en conversation avec feu Gui, tandis que c'était la veuve qui lui donnait la réplique, « personne sans doute hystérique, et, en même temps, douée d'un talent particulier pour se faire entendre à distance. Hystérie et parole à distance, avec dédoublement épisodique de la personnalité, ce sont là des phénomènes dont l'association pathologique a été observée plus d'une fois, de nos jours, à la Salpêtrière. Les médecins de maintenant affirment que les malades atteintes d'affections névropathiques de ce genre se plaisent souvent à tromper leur entourage ; à attirer sur elles l'attention publique ; à faire, comme on dit, parler d'elles. » — La relation de Jean Gobi a subi un remaniement, avec addition de diverses discussions théologiques insipides, de la part d'un pédant anonyme (probablement originaire de Bologne dont le nom est mentionné), qui a réussi à altérer complètement le caractère du récit primitif. Espérons que M. Langlois, qui a réuni tous les matériaux sur ce sujet, donnera prochainement une étude plus com-

1. Voir *Romania*, XXXV, 531, et XXXVI, 628.

plète, avec les renseignements, bibliographiques et autres, qui n'ont pu trouver place dans une lecture académique. — A. LÅNGFORS.

Viajes por España y Portugal desde la edad media hasta el siglo XX, divagaciones bibliograficas por Arturo FARINELLI ; Madrid, Centro de estudios históricos, 1920 (la couverture porte 1921) ; grand in-8, 511 pages. — Cette riche collection de notes accroît largement, surtout pour le moyen âge, la *Bibliographie des voyages en Espagne et Portugal* de M. Foulché-Delbosc ; les pp. 29-80 sont consacrées au moyen âge, et surtout au XVe siècle, elles contiennent de nombreuses indications sur les pèlerinages à Saint-Jacques-de-Compostelle et sur les voyages, souvent incertains, des troubadours en Espagne.

R. FOULCHÉ-DELBOSC et L. BARRAU-DIHIGO, *Manuel de l'hispanisant*, tome I ; New-York, Putnam's Sons, 1920 ; in-8, XXIII-533 pages. — Dans ce premier volume les auteurs se sont « proposé de faire connaître d'une part les ouvrages biographiques ou bibliographiques, d'autre part les inventaires et catalogues d'archives, de bibliothèques et de musées, publics ou privés, présents ou passés, dont la réunion et la coordination permettront plus tard la rédaction des trois œuvres suivantes : 1° un dictionnaire de biographie hispanique ; 2° une bibliographie de toute la production typographique de la Péninsule et de tous les ouvrages qui, ayant pour auteur un Péninsulaire, ont été imprimés hors de la Péninsule ; 3° un inventaire général de tous les documents historiques (documents d'archives, de bibliothèques et de musées) qui sont ou ont été conservés dans la Péninsule et de tous les documents historiques hispaniques qui sont ou ont été conservés hors de la Péninsule ». Ce travail bibliographique préliminaire contient plus de 3.000 articles et embrasse toute la Péninsule y compris les pays catalans et portugais : l'impression en avait été commencée en 1914, mais des additions considérables le mettent à jour jusqu'à 1919.

Pio RAJNA, *Letteratura neolatine e « medioevo universitario »*; Roma, Nuova Antologia, 1920, in-8, 7 pages (extrait de la *Nuova Antologia*, 1er novembre 1920). — Ces pages répondent à un article de M. de Lollis sur les chaires italiennes de *littératures néolatines*; elles contiennent des réflexions, qui ne valent pas seulement pour l'Italie, sur la nécessité d'un enseignement rassemblant les littératures néolatines, en particulier dans l'époque médiévale, largement entendue, y joignant la littérature latine et l'étude des langues néo-latines, pour permettre la connaissance directe des textes, en dehors de toute idée de « comparaison » linguistique ou littéraire. L'École des Hautes Études et la Faculté des Lettres de Paris se sont efforcées récemment encore de réaliser des conceptions analogues. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

LES
ASSONANCES EN -*É* ET EN -*IÉ*
DANS LA
CHANSON DE ROLAND

Si on lit la *Chanson de Roland* dans le manuscrit d'Oxford, on y rencontre des formes telles que *juget* auprès de *jugiet*, telles que *muster* auprès de *mustier*, et les cas de réduction de *ié* à *é* foisonnent. Le copiste contrevient sans cesse à la loi de Bartsch, c'est-à-dire que son langage n'est plus soumis aux conditions phonétiques qui ont déterminé en ancien français la distinction de deux séries de mots, d'une part *amer*, *pasmer*, *ber*, etc., d'autre part *cerchier*, *chevalier*, *vient*, etc. Le fait est normal, puisque le copiste était un Anglo-Normand, et qui a exécuté son travail vers l'an 1170. Comme chacun sait, tandis que la loi de Bartsch reste en vigueur jusqu'au XIVe siècle, voire jusqu'au XVe, chez presque tous les écrivains français du continent, il n'y a guère de textes composés ou copiés en Angleterre, si anciens soient-ils, qui ne la violent plus ou moins fréquemment : en l'an 1130 déjà, Philippe de Thaon admet la rime *notuner mer*.

Par contre, si l'on regarde les assonances du texte d'Oxford, il apparaît que l'usage du poète était autre que l'usage du copiste. Le copiste eût été incapable de grouper sans erreur d'une part dix mots tels que *cerchier*, d'autre part dix mots tels qu'*amer*. Le poète, au contraire, distingue fort bien les deux séries : car les laisses construites soit sur l'assonance -*é*, soit sur l'assonance -*ié*, comptent ensemble 880 vers, desquels 20 seulement violent à l'assonance la loi de Bartsch.

Il y a donc présomption que des infractions si peu nombreuses sont le fait, non du poète, mais du copiste : soit qu'il ait lui-même altéré ces vingt vers, soit qu'il ait reproduit des fautes introduites avant lui en d'autres copies anglo-françaises dont la sienne dériverait. Aussi, du jour où Bartsch, en 1863, eut pro-

mulgué sa loi [1], tous les éditeurs de la *Chanson de Roland* se crurent-ils tenus de « corriger » ces vingt vers. Et rien ne semble, à première vue, plus légitime.

Pourtant observons quelles furent les conditions de leur travail. Les vingt cas de dérogation à la loi de Bartsch se produisent aux vers 134, 359, 433, 474, 484, 520, 528, 1374, 1681, 2158, 2161, 2163, 2173, 2408, 2527, 2775, 2861, 2862, 3394, 3858. Examinons-les en passant progressivement des corrections les plus faciles aux plus difficiles.

*
* *

Parfois la loi de Bartsch a reçu satisfaction au prix de retouches très légères. Il a suffi aux éditeurs de remplacer, au v. 134, *En France ad Ais devez bien repairier* par *En France ad Ais bien repairier devez*, — au v. 474, *Mult orguillos parçuner i avrez* par *Mult i avrez orguillos parçuner*, — au v. 484, *El destre poign al paien l'ad livret* par *El destre poign l'ad livret al paien* : la simple interversion de deux ou trois mots a ramené ces vers à la régularité [2]. En d'autres cas, pour substituer à une assonance censée incorrecte du manuscrit d'Oxford une assonance correcte, les éditeurs n'ont eu qu'à emprunter telle ou telle des leçons que leur offraient soit le manuscrit franco-italien V^4, soit un ou plusieurs des manuscrits de la rédaction rimée, *PLT*, CV^7. Ainsi, au v. 520, par recours aux manuscrits V^7C, V^4, ils ont substitué à *Guenes, par veir sacez* la leçon *Guenes, pur veir creez* [3] ; — au v. 1681, par recours à V^4, à *C* et à *LP*, ils ont corrigé *De lur espees e ferir e capler* en *De lur espees ferir e capleier* ; — au v. 2161, par recours à V^4, à CV^7 et à *PLT*, ils ont mis, en place

1. Au tome VIII de la *Germania*, p. 363.

2. Les autres manuscrits de la *Chanson de Roland* sont en ces trois cas de peu de secours. Au passage qui correspond au v. 134 du manuscrit d'Oxford, le manuscrit *C* (p. 8) donne *poez bien reposer*, le manuscrit V^7 (p. 8) *poez bien retorner*, ce qui a inspiré à Stengel la conjecture *bien repairièr poez*. Les autres manuscrits ne fournissent aucun élément de comparaison et de contrôle. Pour le v. 474, on est réduit au seul manuscrit d'Oxford. De même, pour le v. 484 : les autres recensions n'ont rien qui y corresponde, sauf celle des manuscrits CV^7 (p. 37), qui donne *En la main destre fu (l'a) au paien fichez*.

3. C'est la leçon de V^7C (p. 40); V^4 (v. 429) donne *Gayne, cri por ver*.

de *si l'i unt mort laisset*, la leçon conjecturale *si l'i unt mort getet* ; — au v. 2408, par recours à V^4 et à *PLT*, ils ont appelé Anseïs non pas *Anseïs li bers*, mais *li fiers* ; — au v. 2362, par recours à V^4, ils ont écarté *de forz esturs pleners* et mis *de forz esturs champels*.

Et ces huit corrections semblent irréprochables.

*
* *

En voici quelques autres, obtenues aussi aisément et par les mêmes procédés, et qui pourtant, à la réflexion, ne laissent pas d'inquiéter un peu, si peu que ce soit.

Au vers 433, le manuscrit d'Oxford dit :

> Se cest' acorde ne vulez *otrier*,
> Pris e liez serez par poestet.

Les éditeurs se débarrassent sans peine de l'irrégularité en « retournant » l'hémistiche. Ils lisent : *Se ceste acorde otrier ne vulez*, et c'est d'ailleurs le texte de CV^7 (p. 33). Il convient pourtant de remarquer que V^4 (v. 347) commet ici précisément la même « faute » que le manuscrit d'Oxford :

> Se vu tut quel no vori otrier,
> Soto Saragoça va l'asedio fermer.

L'hémistiche *otrier ne vulez* ne pouvait gêner en rien ni le copiste anglo-français, ni le remanieur franco-italien. Pourquoi tous deux s'en sont-ils pris à lui ?

— Le même accident se reproduit aux vers 2162-3. Le manuscrit d'Oxford porte :

> Paien s'en fuient, puis sil laisent ester;
> Li quens Rollant i est remés *a pied*.

Les éditeurs corrigent : *a pied i est remés*. Mais, cette fois encore, V^4 (v. 2306) donne la même leçon « fautive » que le manuscrit d'Oxford :

> Rollant li cont est remis a pé [1].

---

1. Il n'y a ici qu'un seul autre texte qui puisse servir à la comparaison, celui de CV^7 (p. 186), qui donne : *Desor ses piez est Rollanz relevez*.

Cette fois encore, nous demanderons : pourquoi l'Anglo-Français et l'Italien ont-ils modifié cet hémistiche qui, sous sa forme censée originale, ne devait leur offrir rien de choquant, et comment, opérant chacun de son côté, l'un en Angleterre, l'autre en Lombardie ou en Vénétie, se sont-ils rencontrés pour lui faire subir la même altération ?

— Voici, pour la troisième fois, un accident tout pareil. Au v. 2527, au lieu de la leçon d'Oxford,

> Seint Gabriel li ad Deus enveiet,
> L'empereür li cumandet a *guarder*,

les éditeurs mettent : *li cumandet a guaitier*. Cette correction est autorisée en quelque mesure par la leçon de *P* (p. 146), *Karle cumande ke il soit bien gaitiez*, et par le fait qu'au v. 3731 du texte d'Oxford quatre comtesses *guaitent* le corps de Belle Aude. Mais la seule autre version que nous puissions ici appeler à témoignage (V^4 manque, ainsi que *T* et *L*), la version CV^7, donne (p. 220) :

> Seint Gabriel fu toz jor envoiez;
> Dex li commande que il soit bien *gardez*,

c'est-à-dire qu'elle commet précisément la même « faute » que le manuscrit d'Oxford. De plus, il est dit plus loin, dans le texte d'Oxford (v. 2847), du même saint Gabriel, qu'il *guarde* l'empereur, non pas qu'il le *guaite*.

—Au v. 2775, les éditeurs remplacent, pour obtenir une assonance en *é*, la leçon d'Oxford *Li quens Rollant i fut remés, sis niés*, par *Li quens Rollant, ses niés, i fut remés*. Par malheur, V^4 (v. 2964), commettant la même « faute » que le manuscrit d'Oxford, dit tout comme lui : *Li cont Rollant i e remés, son né*[1] ; et c'est la quatrième fois que se répète le même étrange accident.

— Aux vers 2157-8 du manuscrit d'Oxford,

1. Le seul autre manuscrit qui puisse ici servir au contrôle, *P* (p. 157), donne : *La fu Rollant, li vassaus adurez*.

L'escut Rollant unt frait e estroet
E sun osberc rumput e *desmailet*,

les éditeurs remplacent *desmailet* par *desaffret*, que leur donne le manuscrit *T* (p. 120)[1]. Ce qui surprend cette fois, c'est l'obstination que mettent quatre autres manuscrits, représentant trois recensions différentes de la *Chanson de Roland*, à employer au même endroit le même mot *desmaillié*, violant ainsi tous quatre la loi de Bartsch, et de la même façon que le manuscrit d'Oxford :

V[4] (v. 2300) L'iscuz Rollant ont frait e frossé
E son uberg rompu e *desmaillé*.
CV[7] (p. 185) L'escu Rollant fu fraiz et estroez,
Et ses osberc ronpuz et *desmailiez*.
L (p. 120) L'escut Rollant ont percié e froez
E son auber desrot et *desmailliez*.

*
* *

Sept cas d'infraction à la loi de Bartsch nous restent à examiner : ceux-ci ont donné aux éditeurs plus de tablature.

1° Aux vers 342 et suivants, quand Ganelon s'apprête à partir pour sa périlleuse ambassade, il est dit que ses chevaliers se mettent à le plaindre :

357 Enprès li dient : « Sire, car nos menez ! »
Ço respunt Guenes : « Ne placet Damnedeu !
Mielz est que sul moerge que tant bon *chevaler* ! »

Pour introduire une assonance correcte en *-é*, la plupart des éditeurs effacent *chevaler* et mettent *bacheler*. Mais ce ne sont pas des « bachelers », ce sont des chevaliers qui sont en scène, ainsi qu'il vient d'être dit, au v. 349 :

La veïsez tant *chevaler* plorer,

et il s'en faut que les deux mots soient synonymes. Les trois fois que le poète parle de *bachelers*, c'est pour distinguer les

1. Ils auraient aussi bien pu mettre *depanez*, que leur offrait le manuscrit *P* (p. 119).

hommes d'âge des jouvenceaux : soit qu'il mette en contraste les « bachelers legers » (v. 113) qui s'escriment de l'épée et les « chevalers » (v. 110) dont les plus sages et les plus vieux jouent paisiblement aux échecs ; soit qu'il oppose au corps de bataille où sont groupés les barons chenus les corps de bataille formés de ces « bachelers que Carles cleimet enfanz » (v. 3020, v. 3198). Dans la scène où Ganelon dialogue avec ses hommes, il est manifeste qu'il s'adresse aux vieux aussi bien qu'aux jeunes, et il serait absurde que son refus de les emmener au danger ne s'appliquât pas à tous indistinctement, jeunes ou vieux. La correction *bachelers*, introduite par Léon Gautier, par M. L. Clédat, etc., est donc irrecevable. Theodor Müller l'avait bien senti et bien dit. Aussi a-t-il proposé de lire :

Mielz est sul moerge que tuz cist bons barnez.

C'est un hémistiche fabriqué par lui de toutes pièces ; mais ce mode violent d'intervention, qui du moins ne trahit pas la pensée du poète, n'est-il pas après tout préférable au procédé qui consiste à lui faire dire autre chose que ce qu'on sait bien qu'il a voulu dire [1] ?

2° Il se trouve que plus loin, au v. 2861, le même mot *chevaler* revient dans le texte d'Oxford en un vers dont il fausse à nouveau l'assonance. C'est au passage où Charlemagne rappelle une « vantance » faite jadis devant lui :

« A Eis esteie, a une feste anoel,
Si se vanterent mi vaillant *chevaler*
De granz batailles...

Ici encore, les éditeurs ont recouru à la correction *bacheler*.

---

1. V^4 (v. 271) appelle, il est vrai, des *baçalé* les hommes qui entourent Ganelon :

In Tenebrun, sun cival, e monté,
Dala da lui plus de mille baçalé,
Che tuti li dis : « Sire, no li mandé. »

Mais V^4, en son jargon franco-italien, n'en est pas à une impropriété près. D'ailleurs, venu au passage qui nous occupe, il fait dire à Ganelon, tout comme le manuscrit d'Oxford : « *Meio che mora sol cha tanti bon çivaler.* » Les autres rédactions ne sont ici d'aucun secours.

Cette fois *bacheler* est acceptable comme substitut de *chevaler*, parce que les vanteries dont parle Charlemagne conviennent particulièrement à des hommes jeunes. D'autre part, le manuscrit *T* (p. 161) « appuie » la conjecture :

La yerent logiez ycil *bacheler*.

Mais elle est contredite par V^4 (v. 3044), généralement plus digne de foi que *T*, qui donne le même texte que le manuscrit d'Oxford :

La sa vanto me baron *civaler*
De grant bataille...

Donc le remplacement de *chevalier* par *bacheler* reste une opération arbitraire. Arbitraire et pourtant inéluctable : quel autre mot les éditeurs, du moment qu'ils se croyaient tenus de corriger, auraient-ils pu mettre ? On aurait beau chercher dans l'ancienne langue : il n'y en a pas. C'est sans doute parce qu'il lui était pénible d'être contraint à remplacer mécaniquement et servilement ce mot par cet autre que Th. Müller a préféré fabriquer un hémistiche tout neuf: *Si se vanterent mi barun aduret.*

3° Aux vers 520 et suivants du manuscrit d'Oxford, le Sarrasin Marsile, conversant avec Ganelon, s'émerveille du grand âge de Charlemagne et de son obstination à guerroyer, vieux comme il est :

524 Men escient dous cenz ans ad passet.
Par tantes teres ad sun cors demened,
Tanz colps ad pris sur sun escut bucler,
Tanz riches reis cunduit a mendistet :
528 Quant ert il mais recreanz d'*osteier ?* »
Guenes respunt : « Carles n'est mie tels... »

Il s'agit pour les éditeurs d'éliminer de cette laisse en *-é* l'assonance fausse *ostéier* du v. 528. Or ce v. 528 ne se retrouve pas dans V^4, qui offre une autre leçon (v. 438):

Ad Asia in França se doraue repolser

Le v. 528 ne se retrouve pas davantage en CV^7 (p. 40), où on lit :

A Ais en France s'en deüst estre alez :
Tant sejornast qe il fust repassez (reposez).

La traduction galloise et le *Ruolandes liet* donnent des leçons qui ressemblent à celles de V^4 et de CV^7.

Theodor Müller, s'autorisant de ces textes, a proposé d'effacer le v. 528 du manuscrit d'Oxford et de mettre à la place :

Ad Ais en France se devreit reposer.

Léon Gautier et Stengel ont suivi son conseil : ils ont adopté la leçon conjecturale de Theodor Müller, en la modifiant d'ailleurs, chacun à sa guise. Stengel met :

Ad Ais en France se deüst reposer.

Quant à Léon Gautier, par une bizarre distraction, il met :

Quant iert il mais recreant d'osteier ?
Ad Ais en France devreit il reposer.

C'est-à-dire qu'il adopte le vers construit par Müller tout en conservant le vers éliminé par Müller, sans prendre garde que Müller n'avait eu d'autre raison de construire l'un que son désir d'éliminer l'autre [1].

Mais, pour comprendre à quel point ces divers éditeurs ont eu tort, il n'est que de se reporter au contexte et d'observer comment le Sarrasin Marsile conduit, en trois laisses similaires, son dialogue avec Ganelon.

La première laisse débute ainsi :

520 Ço dist Marsilies : « Guenes, par veir sacez,
En talant ai que mult vos voeill amer.
De Carlemagne vos voeill oïr parler.
Il est mult vielz, si ad sun tens uset ;
Men escient dous cenz anz ad passet.
Par tantes teres ad sun cors demened,
Tanz colps ad pris sur sun escut bucler,
Tanz riches reis cunduit a mendisted :
528 *Quant ert il mais recreanz d'osteier ?* »
Guenes respunt : « Carles n'est mie tels... »

1. Seul des éditeurs récents, M. Léon Clédat a conservé dans ce passage le texte d'Oxford, bien que partout ailleurs il ait écarté de ce texte les assonances contraires à la loi de Bartsch.

La seconde débute ainsi :

537 Dist li paiens : « Mult me puis merveiller
De Carlemagne, ki est canuz e vielz !
Men escientre dous cenz anz ad e mielz.
Par tantes teres ad sun cors traveillet,
Tanz cols ad pris de lances e d'espiez,
Tanz riches reis cunduiz a mendistict :
543 *Quant ert il mais recreanz d'osteier ?*
— Ço n'iert, » dist Guenes, « tant cum vivet sis niés... »

La troisième débute ainsi :

550 Dist li Sarrazins : « Merveille en ai grant
De Carlemagne, ki est canuz e blancs !
Mien escientre plus ad de .II.C. anz.
Par tantes teres est alet cunquerant,
Tanz colps ad pris de bons espiez trenchanz,
Tanz riches reis morz e vencuz en champ :
556 *Quant ier il mais d'osteier recreant ?*
— Ço n'iert, » dist Guenes, « tant cum vivet Rollant... »

N'est-il pas évident que les trois vers 528, 543, 556 ont été construits pour se faire écho ? N'est-il pas évident que, selon l'idée du poète, les propos du Sarrasin doivent aboutir les trois fois à ce même vers interrogatif, et qu'on n'a pas le droit de le biffer dans l'une des trois strophes ? Introduire, à la fin du premier discours, en place de l'interrogation *Quant ert il mais recreanz d'osteier ?* une proposition affirmative *Ad Ais en France se devreit reposer*, n'est-ce pas détruire le parallélisme des trois strophes et en gâcher le mouvement ? — Les éditeurs, dira-t-on, pouvaient se croire autorisés à le faire par l'accord contre le manuscrit d'Oxford de toutes les autres rédactions de la *Chanson de Roland*, V^4, CV^7, le *Ruolandes liet*, la traduction galloise. — Mais cet accord n'est qu'un indice entre vingt — j'en ai jadis (au tome III de mes *Légendes épiques*) mis en relief quelques autres — du fait que toutes ces rédactions procèdent d'un même remanieur, qui a souvent remanié à contre-temps. Toutes les fois qu'il a touché au mécanisme délicat des laisses similaires, il l'a faussé : devons-nous faire comme lui ?

4° Au vers 1367 et suivants du texte d'Oxford, Olivier frappe un païen, Justin de Val Ferrée :

1372 Trenchet le cors e la bronie safree,
La bone sele, ki est a or gemee,
E al ceval a l'eschine *trenchee*.

Pour assoner correctement avec *safree*, *gemee*, les éditeurs, biffant *trenchee*, ont cherché un autre mot dans les autres rédactions. Elles leur ont proposé *colpee*[1], ils ont pris *colpee*. Pourtant, il suffit de regarder au Glossaire de l'édition Léon Gautier pour constater que l'auteur de la *Chanson de Roland* n'emploie jamais le mot *colper*. Ce n'est pas que l'occasion lui en ait manqué : il emploie des milliers de combattants à s'escrimer contre des milliers de têtes, de bras, d'échines, de hauberts, de selles, d'écus, etc. : ils les *trenchent*, jamais ils ne les « coupent »[2]. Quand un écrivain nous a déclaré aussi clairement qu'un certain mot n'entre pas dans son vocabulaire, y a-t-il pire coup de force que de le lui imposer ?

5° Aux vers 2166 et suivants du manuscrit d'Oxford, Roland secourt Turpin blessé :

2170 Sun elme ad or li deslaçat del chef,
Si li tolit le blanc osberc leger,
E sun blialt li ad tut detrenchet :
En ses granz plaies les pans li ad *butet*.

Il s'agissait, par égard pour la loi de Bartsch, d'écarter le mot *butet*. Les éditeurs ont interrogé les autres textes, qui leur ont offert, au choix, trois autres leçons :

*V*⁴ 2324 Un son bliat de pailes a detrencé
E denç ses plailles stroitament a ligé.

*CV*⁷ (p. 189) Et son bliaut li prist a despecier ;
Dedens l'en bote une alne et un quartier,
Et par desus le prist fort a lier.

T (p. 121) Après li oste son bon haubert doblier
Et si ly a fait de son dos despouiller ;
Dedens ses plaies a fait les pans coucher.

---

1. *V*⁴ (v. 1292) dit : *E al cival a la schina colpea*. Comparez *V*⁷*C* (p. 115) et *P* (p. 36).

2. Au v. 652, il est dit du cheval de Turpin qu'il a les *piez copiez*, c'est-à-dire les fers dégagés (*pes cavus*) : c'est tout autre chose.

Sur quoi Theodor Müller a fabriqué ce vers :

E ses granz plaies des pans li a buchiet,

et Léon Gautier cet autre :

En ses granz plaies les pans li ad fichiet,

et Gaston Paris cet autre :

Des pans li ad ses granz plaies leiet,

et M. Léon Clédat cet autre :

En ses granz plaies des pans li a fichiet,

et M. Leo Wiese cet autre :

Et ses granz plaies des pans li a liet,

et E. Stengel cet admirable distique :

Dedens ses plaies en bote un grant quartier,
Le remanant dessus a fort liiet.

Toutes combinaisons dont nous ne dirons rien, sinon que pas une ne concorde soit avec le texte de V^4, soit avec le texte de CV^7, soit avec le texte de *T*, et que ce serait miracle si l'une d'elles concordait avec le texte de Turold.

6° Aux vers 3492-3 le manuscrit d'Oxford porte :

La bataille est mult dure e afichee :
Unc einz ne puis ne fut si fort *ajustee*.

Pour écarter *ajustee*, les éditeurs ont recouru à ce vers de *P* (p. 195) : *La bataille est e fiere et enforcie*, et l'ont exploité vaille que vaille. Theodor Müller, L. Gautier, L. Clédat écrivent :

Unc einz ne puis ne fu si forz et fiere ;

Stengel écrit :

Unc ainz ne puis ne fu si enforciee.

Il y a une difficulté : par un accident que nous connaissons bien, puisque c'est la sixième fois que nous le rencontrons, le remanieur italien V^4 (nous ne disposons ici que de son texte et

du texte de *P*) s'accorde avec le copiste du manuscrit d'Oxford et dit tout comme lui :

3561 Uncha mai tel hom non vide *ajostee*.

Par un autre malheur, en deux autres passages, que les éditeurs respectent parce que la loi de Bartsch y est observée, le poète a écrit des vers tout semblables :

1460 Bataille avrum e fort e aduree ;
Unches mais hom tel ne vit *ajustee*.

3321 Bataille avrum e fort e aduree ;
Unkes nuls hom ne vit tel *ajustee*.

7° Une dernière assonance contraire à la loi de Bartsch se rencontre dans le manuscrit d'Oxford. C'est au moment où Pinabel et Tierri vont combattre l'un contre l'autre :

3858 Puis que il sunt a bataille *justez*,
Bien sunt cunfés e asols e seignez.

Comme les autres rédactions de la *Chanson de Roland* ne donnent rien qui corresponde à ce passage, les éditeurs, pour écarter *justez*, sont réduits à tirer leurs conjectures de leur seule imagination créatrice.

Theodor Müller propose :

A la bataille se sunt apareilliet,

L. Gautier et L. Clédat mettent :

Puis que il sunt a bataille jugiet,

et Stengel :

Puis que il sunt a bataille rengiet.

Or, à la laisse suivante, quinze vers plus loin, dans une phrase visiblement construite pour faire pendant à celle qui nous occupe, le poète a la mauvaise grâce de dire à nouveau :

3874 Des dous baruns *justee* est la bataille.

*
* *

Voilà cet examen achevé : qu'en résulte-t-il ? C'est d'abord, je crois, qu'ayant voulu « corriger » vingt passages, les éditeurs de la *Chanson de Roland* en ont abîmé au moins cinq : c'est le cas du v. 359 (*chevaler*), — du v. 520 (*osteier*), — du v. 2166 (*butet*), — du v. 3393 (*ajustee*), — du v. 3858 (*justez*) : et par là leurs quinze autres « corrections », même les plus simples et en apparence les plus irréprochables, sont frappées de suspicion, car enfin la facilité d'une conjecture n'est nullement un gage de son autorité. C'est en outre que, sur les vingt passages considérés, il en est neuf où l'infraction à la loi de Bartsch relevée dans le manuscrit d'Oxford reparaît toute pareille en d'autres manuscrits, soit dans V^4 (v. 359, 433, 2163, 2775, 2860, 3393), soit dans CV^7 (v. 2527), soit à la fois dans V^4, dans CV^7 et dans L (v. 2157).

En présence d'un tel fait, on ne saurait passer outre. Si l'on considère comme impossible que l'auteur de la *Chanson de Roland* ait contrevenu à la loi de Bartsch, il faut que les manuscrits qui donnent au même lieu que le manuscrit d'Oxford la même assonance incorrecte, dérivent d'un même manuscrit où déjà se trouvaient ces incorrections. Il ne suffit donc plus, comme on l'a fait maintes fois, de supposer qu'O et V^4 forment groupe : il faudrait admettre (on le voit par le cas des vers 2157 et 2527) que O, V^4, $C\,V^7$ et L procèdent à la fois d'un même manuscrit perdu, déjà fautif : ce serait x', cette entité chère aux philologues qui dessinent des arbres généalogiques de manuscrits.

Est-on vraiment autorisé à éliminer des manuscrits dérivés de cet x' hypothétique leurs « fautes communes » ? Ce sont des fautes contre la loi de Bartsch, c'est-à-dire contre une loi promulguée d'hier. Est-il donc certain que nos écrivains du moyen âge aient éprouvé précisément les mêmes scrupules que les grammairiens modernes ? On le croirait en vérité à voir avec quelle intrépidité les auteurs d'éditions dites critiques expulsent de nos vieux textes les assonances ou les rimes que Bartsch a proscrites. Mais si par hasard la technique de nos anciens poètes avait été plus libre qu'ils ne croient ?

Recherchons ce qu'il en est.

*
* *

Recherchons-le d'abord dans les six manuscrits de la *Chanson de Roland* autres que celui d'Oxford.

Le texte de V^4 ne figure ici que pour mémoire : il est l'œuvre d'un Italien, qui n'avait, il va sans dire, aucun sentiment de la distinction des mots en *-é* et des mots en *-ié*. Il ne nous intéresse pas ici.

Dans le manuscrit *P*, la loi de Bartsch est merveilleusement bien observée : je n'y ai remarqué que deux infractions (la rime *cler merveillier*, p. 321, et la rime *Olivier celer*, p. 331). De même, dans le manuscrit *L*, je n'en relève que sept (*tenez aisiez*, 16, 13, — *recovrier retorner*, 52, 6, — *bers prisiez*, 61, 4, — *desmailliez navrez*, 84, 13, — *prisier ber*, 88, 1, — *messagier fierté*, 137, 1, — *destrier levé*, 177, 2. Mais j'en ai compté 40 dans le manuscrit *T*, le plus récent de tous, il est vrai. Dans le manuscrit *C* (fin du XIIIe siècle), les rimes contraires à la loi de Bartsch foisonnent : j'en ai noté jusqu'à 43. Le manuscrit V^7, qui lui est prochement apparenté, en contient 18, dont 13 sont les mêmes que dans *C*.

Regardons les autres chansons de geste. Mon dépouillement n'est pas complet d'ailleurs : il n'a porté que sur une trentaine d'entre elles.

Les romans du cycle de Garin de Montglane (*les Enfances Guillaume*, *le Couronnement de Louis*, *le Charroi de Nîmes*, *la Prise d'Orange*, *les Aliscamps*, etc.) observent communément, et fort bien, la loi de Bartsch, excepté dans la rédaction du manuscrit 1448 de la Bibliothèque Nationale, où les cas de dérogation ne sont pas très rares.

Dans le groupe des romans où la loi de Bartsch est très strictement obéie, il faut ranger *Aiol*, *Aye d'Avignon*, *Elie de Saint-Gilles*, *Fierabras*, *Florence de Rome*, *Garin le Lorrain*, *Gaydon*, *Gui de Nanteuil*, *Huon de Bordeaux*, *Jourdain de Blaye*, *Ogier le Danois*, *Raoul de Cambrai*, *Renaud de Montauban* [1].

Dans plusieurs autres chansons, je trouve des infractions, mais en très petit nombre : quatre dans *Ami et Amile* [2], — six

1. Dans tel et tel de ces textes, il va sans dire qu'on peut trouver quelques assonances ou rimes fausses : mais le nombre en est si minime qu'il est légitime de les attribuer à des accidents de transcription.

2. Ce sont les assonances *livrer destrier* (v. 784), *aidié alé* (v. 2448), *encens[i]ers ber* (v. 2495), *mezel ciel* (v. 2714).

dans la rédaction, encore inédite, du *Charroi de Nîmes*, conservée par le manuscrit 1448 [1] ; — cinq dans la rédaction de la *Chevalerie Vivien* du même manuscrit [2] ; — quatre dans *Gui de Bourgogne* [3].

Voici enfin un groupe de huit chansons où les irrégularités sont nombreuses (il faut tenir compte du peu d'étendue de quatre de ces ouvrages) : je relève 34 infractions dans *Doon de Mayence*, 6 dans *Floovant* [4], 21 dans la *Chanson de Guillaume*, 37 dans *Gaufrey*, 4 dans *Gormond* [5], 8 dans *Otinel* [6], 11 dans le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*, 48 dans *Parise la duchesse*.

*
* *

De ces constatations il suit qu'on n'a nul motif, même dans une édition qui prétendrait récrire la *Chanson de Roland* en français de l'Ile-de-France, d'expulser du poème les assonances qui contrarient la loi de Bartsch. Turold a pu contrevenir à cette loi, puisque d'autres auteurs de chansons de geste l'ont fait, et aussi Béroul, Marie de France, Guillaume Le Clerc de Normandie [7].

Turold, dira-t-on, était plus ancien qu'eux et la langue de son temps devait distinguer plus sévèrement les deux séries de

---

1. En voici la liste : *arceveschiés conteés* 33, *reprocié majesté* 68, *monté dreciés* 732, *atargier aresté* 847, *moster arrester* 857, *vien conblés* 879.

2. L'éditeur, M. A. Terracher, a cru devoir amender ces cinq assonances. Elles se trouvent au v. 20 (*lacié appressei*), au v. 33 (*mestier appressés*), au v. 131 (*atornés destranchiés*), au v. 818 (*Desramés herbergiés*), et au v. 1136 (*olivier ploreir*).

3. Elles se rencontrent au v. 629 (*lessiez acerez*), au v. 1468 (*tarder guerrier*), au v. 2598 (*enpirier derver*), au v. 4123 (*assaillés retornez*).

4. Savoir les assonances *batisier loer* 32, *enginé angandrez* 86, *juré chevalier* 142, *conseler donez* 839, *diner viez* 1010, *plainchier ber* 2275.

5. Savoir les assonances *Peitiers ester* 114, *meisnee trovee* 475, *meisnee espee* 487, *aquitee paree* 485.

6. Voici le relevé : *Oliver reconter* 901, *encontrer sentier* 938, *destrier voler* 942, *aider tenser* 999, *chevalier mater* 1068, *avancer doner* 1089, *bacheler mangier* 1091, *resaciez forsenez* 1159.

7. Voir E. Muret, dans l'introduction à son édition du *Tristan* de Béroul, p. XXXIV.

mots. — Mais ce qui est en cause, ce n'est pas une question de langue, c'est une question de prosodie. Il s'agit de licences poétiques et de rien d'autre. Une assonance *aprochiee ajustee* est une assonance pauvre, mais qui ne choque pas l'oreille comme ferait, par exemple, l'assonance d'un *e* fermé avec un *e* ouvert. Et où prendrait-on le préjugé que le plus ancien auteur de chansons de geste ait dû s'imposer des règles de versification plus sévères que les écrivains qui viendraient après lui ?

Vingt fois la loi de Bartsch a induit les éditeurs à sacrifier le texte du manuscrit d'Oxford : les vingt fois à tort. D'autres raisons grammaticales les ont menés à le regratter en des centaines d'autres occasions : de ces centaines de corrections, il n'y en a pas trente de vraisemblables, il n'y en a pas quinze de sûres. Il serait temps de convenir enfin que notre tâche de critiques n'est pas de construire les vieux textes ou, comme on dit, de les « constituer », mais simplement de les conserver et de les interpréter. Pour ma part, je ne me lasserai pas de propager et, selon mon pouvoir, d'observer le sage précepte de l'archéologue Didron : « Conserver le plus possible, réparer le moins possible, ne restaurer à aucun prix. »

Joseph Bédier.

MOTS D'ORIGINE GAULOISE ?

DEUXIÈME SÉRIE

L'étude systématique de la terminologie de l'agriculture de la province française aboutirait sans doute à la découverte de plus d'une relique gauloise qui jusqu'ici s'est dérobée à nos regards ; c'est de ce point de vue que je voudrais examiner quelques mots qui me semblent intéressants pour les études celtiques autant que pour l'étymologie française.

1. PROV. MOD. *TALVERA*

Pour désigner « la lisière d'un champ, partie que la charrue ne peut atteindre, où il faut tourner les bœufs », les patois français et provençaux offrent une série de termes dont l'origine n'est pas toujours très claire. Les voici :

1. *antarado*, *anterado* (lang.), « sillon tracé en travers d'un champ labouré, lisière d'un champ qu'il faut labourer dans un autre sens que le reste ». Mistral explique *antarado* comme substantif composé de ante + aratu « terre labourée en avant » ; mais le fait que la Cerdagne connaît *antares*, *antanes* « llinders, part anterior d'un camp que s'ha de llaurar de través per no haver-hi pogut tocar bé la rella a l'ésser llaurat del dret » (cf. Volart, *Butlleti catal.*, II, 51) n'est guère favorable à l'explication du *Trésor*[1].

2. *bro*, *brovo*, *brouo* (aveyr.), *brouvo*, *broue*, *abroue* (mars.), *abrò*, *abrouò* (rouerg.) « bord, rive, orée, lisière d'un champ, garnie de broussailles, talus inculte qui sépare deux champs

1. Le calabr. *antu* « quel punto di terreno aratorio che ne separa la parte lavorata da quella da lavorare », *Z. f. rom. Phil.*, XXXII, 604, doit être sans doute rattaché à la même base.

sur le penchant d'une montagne, haie de broussailles, haie (en Dauphiné) » et les dérivés : *brouas*, *-sso*, *-uau*, *-ueto* [1].

3. *cance*, *cànci* (mars.), *escànci*, *chànci* (aveyr.), *acance*, *acanci* (lang.), *canço*, *cauço* (gasc.), *ganço*, *aganço*, *achanço* (lang.), « lisière d'un champ, rangée de ceps, vigne plantée le long d'un mur, en Gascogne, terminaison, fin » ; *faire li cance* « cultiver les bords d'un champ qu'une charrue n'a pu atteindre » ; *prene cance* « commencer à labourer un champ » ; *canciero*, *canchèro* (gasc.), « billon, planche de labour, sole de terrain » (Mistral) ; frç. (dial.), *chiantre* « contour non labouré d'un champ et qui sert à faire pacager les bestiaux ». L'étymologie, proposée et discutée à fond par M. Thomas, prête le flanc à plusieurs objections : je me borne à renvoyer à l'article que j'espère consacrer prochainement au frç. *chaintre*.

3. v. prov. *contorn* « lisière d'un champ, mesure agraire », prov. mod. *countour* « contour, lisière d'un champ, partie que la charrue ne peut atteindre », *countourniero*, *countournièiro* (lang., gasc.), *countourniero* « extrémité d'un champ labouré, partie que la charrue ne peut atteindre et qu'il faut labourer dans un autre sens » ; Bresse louhannaise, Petit-Noir, Morvan *contour* « champ sur lequel aboutissent d'autres champs ». C'est le substantif verbal de *countournà* « contourner », ce même mot se

1. D'origine gauloise : broga, cf. Ant. Thomas, *Essais*, 98. Il est fort curieux que les sens *romans* du gaul. broga ne semblent pas se retrouver dans les divers dialectes celtiques de l'Irlande, ni de l'Angleterre. D'autre part, la constance des sens tels que « talus, lisière » dans un territoire aussi étendu que le Midi et le Piémont nous garantissent que le gaulois broga n'avait pas seulement celui de « *agrum* » : peut-être s'agit-il d'une définition inexacte de broga, donnée par le Scholiaste de Juvénal. L'évolution du gaul. *broga* rappelle sous certains rapports celle de *March* dans les patois de la Suisse allemande, *Schw. Id.*, IV, 388. En ce qui concerne l'aire du mot, il y a peu à glaner après l'article de M. Thomas : le point le plus septentrional sur la rive droite du Rhône où le mot a persisté aujourd'hui est *ăbrŏ*, « bord de la rivière », à Mons-la-Tour (Guerlin de Guer, *Rev. de phil. fr.*, XXV, 134) ; à l'est du Rhône, le dict. de Constantin et Désormaux nous révèle l'existence du mot *brohă* « lisière du champ », *brouhă* « talus d'un fossé », *brŏvă* « talus naturel avec pente très rapide » « renflement qui se forme à la lisière intérieure d'un champ en pente par suite de la descente de la terre » dans l'arrond. d'Annecy. Pour l'aire ital. de broga, v. maintenant Scheuermeier, *Beih. d. Z. f. rom. Phil.*, LXIX, p. 120.

retrouve dans la Beauce : *tornière* « endroit à l'extrémité d'un champ où le laboureur fait tourner ses chevaux et qu'il laboure ensuite en travers » (Martellière) ; Meuse : *tonneilre* « champ sur lequel d'autres aboutissent, portion de ce champ piétinée par un aboutissant quand il laboure le sien ; partie de son champ sur laquelle tourne un aboutissant pour ménager le premier et qu'il laboure ensuite en travers, au risque de tourner sur ses deux voisins » (Behrens, *Beiträge zur franz. Wortgeschichte*, 46) ; poitev. *tournoué*, *tournour* « endroit d'un champ limitrophe d'un autre où le cultivateur retourne sa charrue et la nettoie et qui devient, par ce fait, insensiblement culminant » (Lalanne) ; Florent *tournière* « bout de champ où l'on retourne la charrue » ; Belmont *tonğr* « extrémité du champ où l'on retourne la charrue et qu'on ne cultive pas ».

4. *ouraio*, *ouralho* (lang., gasc.), « orée, bord d'un champ, lisière d'un bois » correspondant au vfrç. *oraille* (de la forêt, du pré).

5. *ribo*, *rivo* (lang.), « talus de gazon, lisière d'un champ » (Mistral). Cf. Suisse rom. *revon* « bord d'un champ » < ripa.

6. *raso* « rigole qui sépare deux propriétés, fossé, talus de gazon, berge, mur de terrasse, terrasse de vigne, gradin qui soutient un terrain en pente, orée, lisière, haie, etc. », substantif de l'adjectif *ras* < rasus « tondu de près, plein », adverbe *ras* « rez, tout contre, joignant » : *razo* serait le terrain, attenant au champ ou à la vigne, marqué par une rigole ou une haie ou un gradin ».

7. vfrç. *forière* « sillon de travers au bout et en dehors d'un champ », représenté dans beaucoup des patois de la Picardie et de la Normandie, p. ex. pic. *forière* « bordure inculte le long d'un champ » ; La Hague *forieire* « partie labourée aux deux bouts d'un clos, perpendiculairement au labour du reste du champ », etc. M. Horning, *Z. f. rom. Phil.*, XXI, 454, a ramené *forière* au lat. médiéval foraria < foris « terrain situé en dehors du champ », toutefois on pourrait se demander si *foraria* ne s'est pas rencontré avec un mot germanique. En effet, dans les gloses vieux haut-allemandes, on définit limes par « die grosz *furhin*, quo agri dividuntur » : le v. francique *furha* (cf. moy. néerl. *vore*), affublé du suffixe latin en *-aria*, aurait pu aboutir à *forière* comme de *Berinhart*, *Gerhart* on a en v. frç. *Bernart*, *Gerart*.

8. poitev. *chambord* « bordure non labourée d'un champ » qui ne saurait être séparée des nombreux *chambords*, lieux-dits de l'Ouest de la France.

9. sav. *veria* s. f. « extrémité d'un champ où les bœufs se retournent en labourant », c'est le substantif verbal en -ata de *verier* « faire un détour » (Brachet); cf. logudor. *biradorzu* « girata, proda dove termina il solo » (Spano).

10. Vaudioux *semósse* « peu de terre qu'on ne cultivait pas entre deux fonds » remonte comme le v. prov. *cimosa* « lisière » et ses congénères à cymussa, cf. Ant. Thomas, *Romania*, XXXIII, 217.

11. sav. *çhavachena*, *çhavassine*, *çhavançhenâ*, *çhavosnâ* « bordure d'un champ que la charrue n'a pu défoncer faute d'espace » ne sauraient être détachés du poitev. *chevet* « sommet d'un champ », *chepseau* « le lieu le plus élevé d'un champ » (Favre), engad. *chavezzaglia* « bord, gradin d'un champ », Castellinaldo *cauçaña* « testata del campo », campid. *cabizzali* « ciglione, ripa, limite, etc. » ; c'est le lat. capitium (cf. aussi emil. *cavdagna* < capitanea ou Arbedo *testéra* « striscia di terreno prativo in capo a campi » < *testa* (*Boll. stor. della Svizz. it.*, XVII, 82).

12. La Baroche, *pu̯ĕtāi̯* f. « extrémité du champ non labouré » que M. Horning, *Beiheft* der *Z. f. rom. Phil.*, LXV, 189, rapproche du mot de Gaye : *dépointis* « champ transversal » (Heuillard); ce serait donc la « pointe » du champ.

13. monferr. *scagn* « striscia di terra non smossa dall'aratro » qui remonte au lat. scamnum, employé par les *agrimensores* latins dans le sens de « champ plus long que large qui va en s'élevant » [1], attesté dans la toponomastique française et italienne (cf. Pieri, *Nuova Antologia*, 1911, 718).

Toute cette série de mots qu'il serait facile d'allonger à l'aide des mots espagnols et italiens, nous démontre, si je ne me trompe, que c'est le sens de « limite, frontière, bord, courbe » qui domine dans les termes qui désignent le bord du champ. C'est de là qu'il faudra partir pour l'explication d'un mot qui jusqu'ici était resté énigmatique. Mistral a enregistré dans son

1. D'après Forcellini aussi dans le sens de « spatium terrae ligone non fossae inter duas scrobes ».

Trésor l'article suivant : *tauvero, touvero, tauveno, tauvuro* (Velay), *taubero, talbero, tarbero* (gasc. lang.), *taubro, tarbo, trarvo, talveo* (*aveyr.*) « lisière d'un champ, partie que la charrue ne peut atteindre, où il faut tourner les bœufs, tour de danse que l'on fait dans un bal ». Ces formes sont complétées par celles que je puise dans les glossaires régionaux : Lallé (Hautes-Alpes), *tonouvéna* « bande au bord des champs qu'il faut labourer de travers », *entonouvenar* « faire cette bande » (Martin) ; Queyras *trarvo* « espace de terre, situé au bout d'un champ où l'on retourne la charrue et qu'on est obligé de piocher ou de labourer dans une direction perpendiculaire au reste des sillons » ; Velay *tōouvéna* f. « table du labour qui confine le champ voisin » (Vinols) ; Forez *tavenna, tovenna* f. « sillon tracé au bord d'un champ dans un sens perpendiculaire aux autres sillons » (Gras) ; Fourgs *tsoonnau, tsownau* « bordure en pré des champs labourés; le bout non labouré de ces champs » (talvenna + tsoon « bout » ?) ; Vinzelles (*tŭvélǎ* « lisière d'un champ » (Dauzat) ; Ambert *tèuvello* f. « bande de terrain, vers le bord du labour, sur laquelle on retourne l'araire pour reprendre la suite des sillons parallèles, espace labouré à son tour, mais perpendiculairement aux premiers sillons » (Michalias) ; Puybarraud *tŏwvĕrŏ* « sillons dans le sens contraire aux autres au bout d'une pièce d'une terre » (*Rev. des pat. gall.-rom.*, III, 201) ; lim. *tauve* m., *tauvera* f. « pré » (Laborde) : Centre *tauve, tauvre, touvre* « on appelle ainsi, dans les environs de Saint-Benoît-du-Sault (Indre), un espace de terrain inculte, couvert de broussailles, de forme circulaire, ordinairement relevée en forme de butte, de tumulus et que l'on rencontre çà et là ; jet d'un fossé, petite butte », Anjou : *tôvre* « talus » (à Tout-le-Monde, Verrier et Onillon).

La plupart de ces formes semblent refléter deux types étymologiques : *talvéra, tal-vena* ou (talvenna ?) et *tál-vera*. Dans l'état de notre connaissance du gaulois il ne sera guère possible d'expliquer toutes les variantes dialectales ; mais il me paraît très probable que le premier élément représente le gaulois talo « front » (cf. *Dubno-talos*), postulé par l'irl. *taul* « front, façade, tertre », cymr. *tál* « front, forhead », breton. *tál* : « front, façade, chanfrein ». Cette hypothèse s'appuie sur le fait que le breton et le cymr. *talar*, soit un celtique tal-aro et le

bret. *talerv* (soit *tal-erv* « front du sillon ») désignent précisément comme les formes romanes le « sillon du bout d'un champ ». D'autre part, ce ne peut pas être un hasard que, dans toute la Gaule, seule la Savoie (arr. d'Annecy), territoire avoisinant directement l'aire de *tavenna*, *tauvera* offre *affrontaille* « limites d'un champ ou ligne de séparation de deux terres » : ce dernier mot a tout l'air d'être une *traduction* partielle déjà ancienne du mot gaulois. En ce qui concerne la terminaison de *talvero*, on serait porté à admettre un substantif composé d'un substantif + adjectif : *tal* + *vero* « front courbe » (cf. irl. *fiar* « oblique », cymr. *gwyr* « crocked, askew », bret. *gwar*, *goar* « courbe, tortu », Pedersen, *Grammatik der kelt. Sprach.*, I, 59).

Mais comment interpréter les forez. lyonn. *talvenna* [1] à côté de *talvera* ? Comment rendre compte du parallélisme des formes *tauvero* (= tauvéro ?) et de *taubro* [2] (< tálvera ?) ? Sommes nous en présence d'une accentuation labile du gaulois, selon que le sujet parlant latin se rendait compte de la composition du mot ou qu'il le traitait comme un proparoxyton latin ? Avons-nous ici le droit de rappeler l'existence d'un cas analogue tel que celui de Nemausum qui aboutit à *Nemse* (Nîmes) < Némausum et à *Nemours* < Nemáusum ? Le mot *talvéra* (ou *tálvero* > *taubro*) sera peut-être le point de départ de

1. Le français a conservé le substantif *vanne* que le *Dict. gén.* ramène à *venna*, fréquemment attesté dans les chartes des VIIe-Xe siècles dans le sens de treillage (« saeptum ») ou palissage (« palicium ») servant à arrêter et à prendre le poisson. Comme dans une partie de la région franco-provençale ce même *venna* désigne « haie, clôture, clayonnage » (Bridel), on pourrait se demander si la *vènna* n'était pas la clôture formée d'épines croissant le long du bout du champ ». Comme d'autre part la bande de terrain désignée par *talvenno* est aussi dénommée *bro*, *brovo* (cf. ci-dessus, p. 482) « lisière d'un champ garnie de *broussailles*, *haie* de broussailles, *haie* » ou *ribo* « rive, bord, extrémité, talus de gazon, lisière d'un champ, *haie* » (cf. *Atlas ling.*, c. *haie*), je me demande si *talvenno* n'est pas un *talo-venno* « haie de la tête (du champ) » ou le « front de la haie qui termine le champ ».

2. Mistral fait allusion au gaul. *tarvo-* « taureau » pour expliquer toute la famille de mots se groupant autour de *talvera* : l'idée de ramener *talvera* à un croisement entre *tal-aro* + *tarvo* serait fort engageante, mais dans la terminologie pour désigner « la bordure du champ », je ne découvre nulle part le souvenir d'un mot désignant le « taureau » qui tourne la charrue.

nouvelles recherches sur la place de l'accent gaulois, fondées sur les mots composés qui sont entrés dans les parlers romans de la Gaule.

2. *TALUS*

Le *Dict. général* et le *Roman. etymol. Wörterbuch* de M. Meyer-Lübke sont d'accord pour ramener le frç. *talus* à un dérivé du lat. talus « talon » : ce serait un « talon » dans le terrain. Cependant il reste étrange que le synonyme calcaneu n'offre nulle part, si je suis bien informé, un sens analogue à celui qu'on attribue au français *talus* dérivé du lat. talus « talon », la sémantique du mot frç. *talus* nous invite à prendre un autre chemin que celui de mes prédécesseurs. Voici d'abord les précieux témoignages de Du Cange :

talucium « cercle le plus près du fond d'un tonneau » (Gironde); *taludare* « in propedem construere » (Nîmes, 1381); *talutum* « propes, in talum exiens projectio »; *talart* « locus editus et acclivus » (1473).

Le provençal offre *talus* « talus », le prov. mod. *atalussa* « taluter, élever ou couper en talus », *talus* « talus », *talussà*, *talutà*, *talucà* « élever ou couper en talus », Gers *talus* « tertre, talus » (Cenac-Moncaut); le vfrç. *talu* (Estienne de Fougères), Clairvaux *tailus* « talus; le dernier cerceau placé à chaque bout du tonneau, sur le jable, à côté et au delà du sommier » (Baudouin), Haut-Maine *talart* « talus » (Montesson).

En discutant l'origine de *talvero* nous avons insisté sur les divers sens que le gaul. talo « front » et le lat. frons ont de commun : talo- signifiait sans doute la bande de terrain qui était au « front » du champ : la limite, selon la nature du terrain, peut être marquée soit par une bande de *gazon* plate ou en pente, soit par un *fossé* ou une tranchée : en effet les mots méridionaux que Piat donne pour rendre le frç. *talus* désignent pour la plupart la bande de gazon du bout du champ; cf. les mots déjà discutés tels que *ouralho*, *brovo*, *raso*, *riboun*. De plus le bret. *talar*, le cymr. *talar* « sillon du bout du champ » (cf. Haut-Maine *talart* [1] « talus ») sont là pour prouver l'existence d'un

1. Dans le glossaire de Mortagne par Delest, on trouve enregistré en même temps : *talard* ou *talus* s. m. « extrémité d'une pièce donnant sur celle inférieure ».

dérivé de talo dans un sens très rapproché de celui du frç. *talus*. En ce qui concerne le talutium « cercle de fer près du fond d'un tonneau », qui est à son tour appuyé par le champ. *tailus*, on pourra invoquer le secours du bret. *tâl* « fond, la partie la plus basse de ce qui contient ou peut contenir quelque chose, comme fond de barrique » et *tala* vb. « mettre un fond à un tonneau, à un baquet » : le mot breton est étymologiquement identique au celt. *talo-* « front ». Et pour ne plus laisser subsister aucun doute sur le rapport du champ. *tailu* « cercle de fer près du fond d'un tonneau » avec le gaul. talo-, je relève le parallélisme frappant entre *talo-* « front, fond » et *tailus* « cercle de fer » et le lat. fronte, espagn. *frente* « front », aragon. *frontal* (Litera), défini par D. Benito Coll y Altabás : « cada una de las piezas redondas que cierran los extremos de los barriles, toneles, cubas ».

Pour dissiper les derniers doutes sur la réelle existence d'un talutium[1] en gaulois, on n'aura qu'à relire le passage suivant emprunté à Pline, qui devait être mieux informé que nous sur la terminologie gauloise en Espagne : Cum (aurum) ita inventum est in *summo caespite*, *talutium*[2] vocant, si et aurosa tellus subest[3]. Cetero montes Hispaniarum aridi sterilesque et in quibus nihil aliud gignatur huic bono fertiles esse coguntur (*Hist. nat.*, 33, 21).

3. *TALAPANT*, *TALAPET*

Le breton, comme les autres dialectes celtiques, offre deux classes de compositions d'époque différente : la première est représentée par le composé *kildañt* « molaire » où le second terme régit le premier (*kil* « dos, derrière », *dañt* « dent »), conformément à la loi générale indo-européenne ; dans le bret.

1. Il est vrai que les formes romanes reflètent plutôt un type talucium. S'agit-il de la confusion graphique entre *-ti-* et *-ci* ?

2. La forme *talutatium est une conjecture aussi inutile que peu convaincante que certains éditeurs ont introduite dans le texte de Pline : les formes romanes, d'ailleurs, sont là pour appuyer la tradition manuscrite.

3. L'or trouvé « in *summo* caespite » c'est le métal découvert à la face (*superficie* < superfacies, cf. aussi poste *face*, sp. *haz* de la tierra), au « front » de la terre, dénommé donc avec raison : aurum talutium.

kildourn « revers de la main » (*kil* « dos » et *dourn* « main, poing ») le premier terme régit le second, c'est la juxtaposition de deux éléments, formation de date sans doute plus moderne. Or le breton offre un composé *talbenn* (*tal* « front, façade », *penn* « tête ») au sens de « frontispice, pignon », le cymr. connaît *tal-cenn* « front » (< moy. irl. *tul-chind* « front » selon Pedersen, *Gramm.*, I, p. 132), qui déjà par leur composition (« tête de façade »), pourraient être de date ancienne [1]. Le type celtique doit être talo-penno (cf. *Pennovindos* « blanc de tête [2] »). C'est à ce *talo-penno* « pignon » que remontent à mon avis les formes suivantes [3] :

anc. dauph. *talapent* « auvent » ; Terres-froides *talapà*, *tarapà*, *tarapà*, *talapan* (Devaux-Ronjat, *Rev. d. l. rom.*, LV,

1. Toutefois il est à remarquer dans le moy. irl. *tul-chind* « front », le second élément reflète le génitif du nominatif *cenn* ; il n'est donc pas improbable qu un composé du même genre se continue dans le bret. *talbenn* qui, dans ce cas, devrait être rendu par « façade de tête ».

2. Un autre terme français pour l'*auvent* — c'est celui de l'*Ouest* de la France — pourrait continuer un gaulois balo, représenté par le bret. *baled* « auvent », *baleg* « saillie d'architecture », cymr. *balog* « saillie », cymr. *bal* « proéminence, pic terminal d'une montagne » (cf. Henry, *Gloss. etymol.*, *s. v.*). Voici les formes qui pourraient remonter à la base *balo* « saillie, proéminence » : v. prov. *balet* « galerie » ; prov. mod. *balen*, *-è* (lang.), *balet* (gasc.) « auvent d'une boutique, jubé d'une église, perron, palier d'escalier, galerie découverte, balcon rustique, balcon d'une salle de spectacle, hangar, avant-toit, râteau de bois en Gascogne) » ; saintong. *balet* « hangar rustique » (Jônain) ; *baleret* « plafond d'une étable », *balet*, *ballet* « abat-jour, galerie qui précède la porte de certaines églises » (Lalanne) ; angev. *balet* « auvent, *-llet* toiture, hangar couvert de paille » (Verrier et Onillon) ; Bas-Maine *balè* « balet, toiture, se dit particulièrement d'un auvent, d'un petit toit placé au-dessus de certaines boutiques et au-dessus d'escaliers et de paliers d'escaliers » (Dottin) ; Haut-Maine *balet* « petit auvent, petit toit au-dessus des boutiques en plein vent » (Montesson) ; Yonne *ballot* « sorte de hangar, endroit où l'on met les balles, les résidus du battage et du vannage » ; Coglais *balę* « partie du toit qui forme gouttière et dépasse du mur » (Dagnet) ; Ambert *balet* « palier de l'escalier extérieur de la maison ». Il est vrai qu'il conviendrait d'examiner le rapport de *balen balet* avec l'ital. *ballatojo*, gén. *balòw*, dont l'aire est cependant nettement séparée de celle de *balen*, *balet*, qui sont *absents* dans le provençal *occidental*.

3. Ces formes romanes semblent reproduire plutôt un *tala-penno* qu'un *talo-penno*.

345); anc. dauph. *talapet* « avant-toit destiné à protéger les fermetures contre la pluie » (Ravanat, Grenoble) ; franç.-lyonn. *talapin* ; vieux lyonn. *talapen* « jadis auvent, aujourd'hui avant-toit, forget » ; Dauph. *talapet* « auvent abritant les boutiques » ; Voironn. *talapant* « avant-volet, petit toit qui s'avance sur la boutique du marchand pour garantir ses marchandises ». Un exemple lyonnais de l'an 1341 garantit la forme *talapen* (Puitspelu). En Savoie : *talapê*, *talapen* « pente, égout d'un toit, première rangée de tuiles, d'ardoises ou d'aisseaux au bord du toit » (Constantin et Désormeaux) ; *talapon*, *talapan* (en Faucigny), *talapei* « bord inférieur d'un toit » (Albertv. Fenouillet) ; *talevane* f. « mantelage », *talevaner* « faire un mantelage » [1] (Thevenin, Vaudioux) ; *tăṅvăṅ* « revêtement en petits bardeaux qu'on place du côté du vent et par conséquent de la pluie pour protéger un mur » (Boillot, Grand'Combe) ; *talvane* « mur de façade » (Perron, Broye-les-Pesmes) ; *talevenne* « étage qui se trouve immédiatement sous le toit » (doc. de 1494, Arch. Côte-d'Or, Thomas, *Mél.*, 149, n. 3) ; *talvonne* « mur de pignon » (Vautherin, Belfort); *talvande*, *tailvande* « dessous de la gouttière à l'intérieur du bâtiment, espace qui se trouve sous le rampant du toit, c'est-à-dire entre le toit et le mur où s'appuient les chevrons » (Baudouin, Clairvaux) [2] ; *talabent* « versant abrupt du coteau » (à Montaut, Lespy-Raymond, *Dict. béarn.*) [3] ; *talabent* « versant abrupt du coteau », *Pic del Talabent* (Lavedan, d'après Devaux-Ronjat, *loc. cit.*) [4].

M. Ronjat, *Rev. des l. rom.*, LV, 345 a sans doute vu juste en

1. Val d'Iliez *tsâpāña* « corniche formée par le mur du bas de la cheminée, mur sur un pont » est-il le même mot altéré par l'influence d'un autre mot (campana, Fankhauser, *Rev. de dial. rom.*, II, 322) ?

2. *Talvanne* se cache peut-être dans le lorr. *ʒōvnat* « avant-toit » (à Pange, *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 203), altéré par quelque étymologie populaire qui m'échappe.

3. Pour le norm. *tallevande* « poterie de grès » (Moisy), cf. Thomas, *Mélanges d'étymologie*, 148-9.

4. M. Ronjat cite encore d'autres mots méridionaux tels que *talapart* « gros flocon de neige », *escalapet* « paroi de pierres plates », pour les rattacher à notre famille : je les laisse de côté pour le moment de peur de m'égarer dans des problèmes qu'il faut soumettre à un nouvel examen. Le corse connaît aussi *trapenta* « luogo scosceso » (tra-penta) (< pendita) qui n'a guère de rapport avec les formes des Alpes et Pyrénées françaises.

rattachant le limous. *alapens*, le prov. mod. *apèns*, gasc. *apent* « toit en manière d'auvent » à *talepan*, *talevanne* et congenères : la chute de la consonne ou de la syllabe initiale pourrait s'expliquer soit par un are-talopennum incompris et mal interprété en ad alopennum dans la langue des Romains ignorant le gaulois, soit par étymologie populaire qui aurait rattaché ces mots au substantif a(p)penditia, appendaria, appensa « dépendances diverses de la maison » (cf. Du Cange, *s. v.*). Si l'on se décide à ramener le limous. *alapens* « auvent » à talo-pinno, je n'hésiterais plus à faire rentrer dans la famille gauloise le portug. galic. *alpendre* [1] que le vocabulaire de Michaelis rend par « Halle, Vorhalle, Schuppen, Wagenschuppen, Wetterdach » et que l'auteur du glossaire publié dans la *Rev. lusit.*, VII, 202, définit ainsi : « especie de atrio, sotechado, ó pórtico, que delante de la puerta de casa hay en las de Galicia, en particulár en las casas de labradores en el campo [2]. »

En ce qui concerne les différentes formes du mot *talepan*, il y aurait lieu de soulever plus d'une question intéressante. Ainsi le dauph.-lyonn. *talapet*, *talapen* [3] en face de *talevanne* de la Franche-Comté suggère l'idée que talo-penno échappant

1. Cornu, *Grundiss d. rom. Phil.*², 980 avait proposé pendulu sans toutefois résoudre les difficultés sémantiques.

2. M. Ronjat rattache *palantan* « avant-toit en planche que l'on plaçait jadis au-dessus des boutiques pour garantir les fermetures contre la pluie » (Ravanat, Grenoble) à notre famille, ce serait *talepent* + *palanca*. On pourrait de même se demander si par une altération plus forte le mot *talapin* se cache dans le piém. *pantalera* « tenda, specie di cortina che si stende alla scoperta fuori dei balconi per riparare dal sole, dall' aria e dalla pioggia », *pantalera d'ass* « tettuccio, palchistuolo », *pantalera di cop* « gronda, tutta quella parte di tetto che sporge in fuori e dalla quale cade l'acqua ».

3. Le vieux français ignore-t-il le représentant du gaulois talopenno ? Godefroy donne *trapant* « planche, ais » dont il cite de nombreux témoignages provenant de documents du Centre et de l'Est de la France et qui, selon lui, est encore vivant dans le champ. *tarpant* (cité d'après Tarbe ou Grosley ?) « planche » et dans l'Yonne *trapan* « montant de cheminée » (Jossier). Y a-t-il contamination sémantique et formelle entre *talepan* et *trappe* (cf. Morvan *trapon* « petite porte qui ferme horizontalement l'entrée d'un escalier de cave » ?). Le frib. *trapōna* « travi che sostengono il tetto » (cf. Bertoni, *Arch. rom.*, III, 118) sera-t-il le même mot que M. Aebischer a retrouvé sous la forme *tçirpōna* (Saint-Aubin) » toit qui descend, appentis

à l'évolution de *-p-* > *-v-* en franco-provençal, a été longtemps compris ou senti par le sujet parlant comme substantif composé de deux élements [1]. Faut-il en conclure que la gaulois s'est conservé plus longtemps dans les régions montagneuses et conservatrices des Alpes françaises et rappeler à ce propos le témoignage de saint Irénée, qui apprenait à Lyon une langue barbare vraisemblablement celtique ?

Un autre problème d'ordre phonétique est l'évolution de l'*nn* de talo-penno en *talepent*, si toutefois nous avons le droit d'ajouter foi à la graphie des anciens exemples du mot. Cependant il est permis d'invoquer l'existence du v. français *arpent*, *arpenter*, le latin médiéval *arpentarius*, *-tator*, *arpentium* dans Du Cange, le v. esp. *arapende* qui remontent à *arepennis*, *aripennis* ou mieux à un *arepende* [2], attesté par *arpendia* : πλέθρα du *Corp. gloss. lat.*, II, 23, 24, *arvipendium*, *ibid.* II, 19, 6 ; 23, 52 [3]. Par contre, il ne peut subsister de doute que le second élément du mot renfermait -ennu et non -annu ; les formes en *-anne* appartiennent au territoire où l'on dit *panne* < pinna. Je crois qu'il ne faut pas non plus s'arrêter au genre différent du lyonn. *talapin*, m. et de *talvanne* f. ; la seconde forme pourrait être un collectif roman en *-a* modelé par ex. sur carpenta < *charpente*. Quoi qu'il en soit, ce composé gaulois mérite une place dans la grammaire celtique.

Quant aux sens du mot qui varient un peu selon les régions et sans doute selon les changements survenus dans la construction de la maison au cours du moyen âge, il ne subsiste guère de difficulté sérieuse. Ainsi le mot latin pinna « pignon » est

---

servant en général de remise » ? En tout cas, il ne saurait être détaché du sav. *talapin* : c'est l'avant-poste de l'aire méridionale et franco-provençale talopenno (avec la conservation du *-p-*) en face du franç. (dial.) *talevanne* (avec passage du *-p-* > *-v-*).

1. Il se pourrait aussi que le patoisant ait rattaché par étymologie populaire le second élément de *talapen* à *apent*, *appentis*.

2. Cf. la forme *talvande*, *tailvande* de Clairvaux.

3. Il s'agira sans doute d'un trait dialectologique du gaulois *nn* > *nd* qui rappelle celui de *-st-* > *ts* > que j'ai eu l'occasion de relever à l'occasion. de l'étymologie de l'esp. *amboza* < ambibosta, cf. *Rev. de fil. esp.*, VII, 339. — Pour le gaulois, cf. Dottin, *La langue gauloise*, p. 358 : *Mandu-essedum* rattaché à mannus « petit cheval ».

représenté dans le v. prov. *pena* « pignon, pinacle », dans le napolit. *pennata* « gronda », le logudor. *pinnetta* « capanna dei pastori » et l'agnon. *suppigne* « vano della casa posto al disotto del tetto » [1], sens qui se retrouvent tous dans les descendants de talo-penno. En v. provençal existe *capil* « pignon de la maison », à côté de *capitel* « auvent » (cf. aussi dauph. *capit*). Le lat. subgrunda « égout de la maison » vfr. *sevronde* nous est attestée dans le sens de « avant-toit » par *sevron* dans la Bresse louhannaise (Guillemaut) [2]. Je laisse aux archéologues le soin de nous dire si talo-penno « auvent » peut être dû au fait que le pignon était orné d'une tête d'animal protecteur de la maison : ce sont des problèmes qui sortent forcément du cadre de notre article étymologique.

4. PROV. MOD. *TREVA* ; TESSIN. *TORBA*.

Les langues celtiques nous ont conservé la descendance des mots apparentés aux lat. tribus, trabs sous la forme suivante : irl. *treb* « domicile », cymr. *tref* « homestead » (*adref* « à la maison »), vbret. *treb* « quartier du village, village », irl. *trebaim* « inhabit, cultivate » toutes ces formes remontent au radical trebo- tel qu'il est conservé dans le nom du peuple gaulois des A - treb - ates, qui aboutit au nom de la ville d'*Arras*. C'est d'un verbe galloromain **trebare* « habiter, demeurer » qu'il faudra partir pour expliquer les formes suivantes : v. prov. *trevar* « fréquenter, hanter, habiter » (Levy), prov. mod. *trevà*, *trebà* (lang. gasc.), *triva*, *triba* (limous.), *trava* (mars.) *tràiva* (lang.) « fréquenter, hanter, habiter,

1. Cf. aussi D'Ovidio, *Z. f. rom. Phil.*, XXVIII, 535.

2. A. Thomas, *Romania*, XXXIX, 254. La définition de *sevronde* par Nicot dans son *Trésor* mérite d'être citée textuellement, parce qu'elle importe pour l'étymologie de *talepent* « gouttière » : *severonde* f. est « le long des cheuvrons issants de la couverture d'un édifice e faisans *sourcil* aux murs couverts de tuile, jettans les gouttières loing du mur, pour le sauver de l'eau céleste » (cf. le napolit. *pennata* « gronda » avec l'abruzz. *pennazza* « palpebre, ciglia » ou le lat. *cilium* qui aboutit comme le gaul. *talo* « front » au sens de « talus » dans l'it. *ciglio*, *ciglione*. Pour les sens de talo-penno « pignon », comparez aussi : le portug. *frontão* » pignon », v. prov. *frontada*, *frontiera* « partie de la rue qui est devant la maison ».

courtiser une jeune fille, faire du bruit pendant la nuit, lutiner, infester, rôder (des animaux) » et les dérivés romans : *trevadis* adj. « qui fréquente, revenant », *trevaire* « celui qui hante », *trevanço*, *travanço*, *trevagno* (Var) « hantise, fréquentation, accointance », *trevandiero* « femme publique », *trevant* « revenant, spectre » [1], *trevassejà* « rôder, fréquenter en mauvaise part». *trèvo trèbo* (lang.) « hantise, tapage nocturne, insomnie agitée ; farfadet, lutin, esprit, fantôme qui hante les maisons inhabitées et qui se manifeste par certains bruits étranges », *trèu* « trouble, sombre » (à Agde), *la trevo* « les revenants » (Mistral). Les glossaires régionaux de la France méridionale sont d'accord avec Mistral. Voici les matériaux que j'ai recueillis à ce sujet :

lyonn. *trèvo* « esprit qui erre la nuit, qui fait du bruit dans les maisons » (Puitspelu) ; Velay *trevá* « errer, rôder autour, hanter, fréquenter un lieu », *trèva* « revenant, esprit des trépassés qui reviennent, le bruit étrange qu'ils font » ; Campestre *trebá* « rôder, promener à l'aventure » (Laurès) ; limous. *trevar*, *trivar* « hanter, habiter, fréquenter, errer », *treva* « fantôme », *trevansa* « communication, accointance, passage », *atrevar* « attirer, appâter », *atrevadour* m. « endroit qui attire, rendez-vous », *s'atrevar* « se réunir, se donner rendez-vous » [2] (Laborde) ; Vinzelles *trevà* « fréquenter ».

---

1. Pour le suffixe, cf. bret. *truant*, v. frç. *truant*, Dottin, *La langue gaul.*, p. 294, et Pedersen, *Gram.* II, 27.

2. Ne serait-il pas tentant de rattacher à *trevar* « courtiser, donner rendez-vous » le mot rétoroman et lombard resté jusqu'ici parfaitement énigmatique qui est représenté par le bormin. *ir a tramáz* « andare di sera a far lavori e conversazioni intime », eng. *ir a tramaigl* « aller courtiser une jeune fille chez elle », surselv. *far tramagl* « jouer » (des enfants), *tarmagliar* « faire des enfantillages » ? Ce même mot revient dans l'anc. lomb. *stramaçço* « spasso, trastullo, divertimento » (cf. *Arch. Glott.*, VII, 54, 5) : el fuçe gli correi e gli bon mangiar, gli bon vin e le feste, le noçe hi balli hi solaçi hi çohi hi *stramaççi*, *piaççar e porteghi e lo star su le porte*. Le sens de *stramaççio* n'est-il pas celui de l'engad. *tramagl*. En outre il y a un verbe *stramaççer* « darsi buon tempo », anc. mil. *stramadhezarse* « far la bella vita, sollazzarsi », *stramezo* « sollazzo, divertimento » (*Il Libro delle tre Scritture*, ed. Biadene, *Gloss.* s. v.), valses. *stramégesse* « trastullarsi » ; enfin l'anc. vénit. *stramo* « heimlich » a l'air d'un adjectif verbal d'un ancien *stramar, *stremar (Salvioni, *Arch. glott.*, XII, 434 ; XIV 214). Le changement de *-v-* inter-

Le sens de « hanter » (des esprits) domine dans la plupart des définitions données par les glossaires régionaux. On dit de même en allemand « die Geister *hausen* in dieser Höhle » (*hausen* < *Haus*), er wird von bösen Geistern HEIM*gesucht* (*heim-suchen*, *Heim* = maison, home), une maison « hantée » est en italien una casa « abitata » dagli spiriti.

Mais ce qui est surtout intéressant, c'est de constater que les parents indoeuropéens offrent des sens approchant ceux du prov. *trevà*: le vbulg. trěbъnikъ qui désigne le « delubrum » entre comme le prov. *trevá* aussi dans la sphère religieuse. Le suisse allemand : *i's* DORF *ga* (ainsi que le surselv. *ir a vilg* <vicus) pour « fréquenter, courtiser une fille » répondrait exactement à un gallorom. *trebare* « aller au village ou au domicile de la jeune fille pour la courtiser ». C'est dans le même ordre des idées que l'on rencontre le suisse all. *Henggart* (< HEIM-*garten*) « place déterminée au milieu de plusieurs fermes, réunions le soir après le travail, rendez-vous de garçons et de jeunes filles sur place », *uf de* HENGGART *ga* « courtiser une jeune fille ». Le frç. *hanter* qui, à son tour, remonte au verbe anc. nord. *heimta* « aller chercher, aller demander (<**heimatjan* « conduire dans sa maison »), offre en Normandie le sens de « s'accointer » : ils se sont *hantés* « ils se sont fiancés », *le hant*, c'est le « revenant » [1]. Déjà en vfrç. on rencontre la

vocalique en -m- n'offre pas de difficulté : cf. les exemples bien connus de SABAUCA : *samauca*, *avallinca* AMÉLANCHIER, *Cevenna* : *Cebenna* : Κέμμενον, *Covnertus*, *Comnertus*, *capanna* : *cabanna* : *camanna* : mais il n'est pas non plus impossible que *trama* « intrigue » (cf. ital. *tramazzo*, *str-* « tumulto, confusione », Pieri, *Arch. glott.*, XV, 203) soit à la base des mots lombards et rétoromans. Pour le sens sans doute primitif de « hanter une jeune fille, la fréquenter et la courtiser » de *tramagl*, v. aussi le verbe prov. *trevà*.

1. Le verbe *trevar* nous garde-t-il le souvenir de la langue du culte gaulois qui avait sans doute continué à s'exercer longtemps à la campagne ? A ce propos, il y a lieu de rappeler l'existence du nom d'une déesse celtique *Trebaruna*, attestée dans une inscription de la Lusitanie : Ara(m) pos(uit) Toncius Toncetani f(ilius) Icaedit(anus) milis *Trebarun(a)e* l(ibens) m(erito) v(otum) s(olvit). « Toncius, fils de Toncetanu, habitant d'Idanha à Velha (Igeditanus), soldat, dédia cet autel à *Trebaruna* en accomplissant volontiers le vœu qu'il lui avait fait. « La *Trebaruna* sera-t-elle la déesse dans laquelle demeurerait le secret » ? Cf. sur cette inscription, Leite de Vasconcellos, *Religiões de Lusitiana*, II, 295-99.

locution « *hanter* une fame » au sens de « fréquenter » et le messin *hant* « fréquentation, entrée dans une maison » ne fait que confirmer les données que nous fournissent les glossaires des diverses régions du Nord de la France.

Mais ne serait-il pas étonnant de constater que l'aire du mot gaulois s'arrêtât tout d'un coup au nord d'une ligne qui part du sud de la Savoie, passe au nord du Dauphiné et du Lyonnais pour suivre la frontière linguistique entre le français et le provençal ? Le mot *trevá* fait-il vraiment défaut dans les parlers de la langue d'oïl ? Or il existe du moins dans les régions du Centre et de l'Est de la France un mot dont l'aire et les significations sont inséparables de celles de *trevá* « hanter, rôder, fréquenter une jeune fille » et qui mérite d'être examiné ici :

Vaud. *trizi* « fréquenter un lieu », *tridzo* « trace, vestige d'un passage », *tridzi* « laisser des traces, suivre à la trace » (Bridel); Fourgs *tredzi* « trajèter, fréquenter habituellement un endroit »; Vaudioux *tradzi* « passer, aller souvent » *tradze* « trage, passage, trace » ; Nuits *tréjé* « passer sur une propriété en l'endommageant », *trége* « passage étroit » (Garnier); Morvan *traijer* « aller çà et là, passer souvent dans le même endroit, fréquenter un lieu » ; Montret *traiger* « fréquenter, passer ». Sainte-Sabine *traige* « passage étroit entre deux maisons », *traiger* « aller par le passage étroit entre deux maisons », bourguign. *traige* « passage d'une rue à une autre dans une maison, entre deux voies publiques » ; frche-comté *trage*, *traige* « passage d'une rue à une autre à travers les maisons » (Dartois) ; Bourberain *trŏj* « allée entre deux haies » (*Rev. des patois gallorom.*, II, 182); Besançon *tradgie* « aller de côté et d'autre, vagabonder », *traidge* « trace de passage dans un champ ou dans une prairie » ; Petit-Noir *trèj* « passage étroit », *trèjè* « aller et venir » ; Grand'Combe *trĕjī* « fréquenter habituellement un endroit, indépendamment de l'accueil qu'on y reçoit » *i trĕj ĕdĕ ei nè* « il est toujours fourré chez nous », *trĕjü* « passage étroit généralement à ciel ouvert » ; berrich. *triger* « fréquenter, faire la cour à une fille » (Lapaire) ; Centre (dans le Sud) *triger* « hanter, fréquenter » ; bourbonn. *triger* « aller çà et là en s'arrêtant un peu partout ». Pour bien mettre en lumière le *parallélisme* des sens de *trevá* et de *traiger*, *triger*, je passe en revue la sémantique des deux mots, *géographiquement* apparentés, dans deux colonnes :

1) prov. mod. *treva* « fréquenter, hanter » (des esprits, des revenants), prov. mod. *treva* « courtiser une jeune fille ».

2) prov. mod. *treva* « lutiner infester, rôder », *trevassejà* « rôder, fréquenter en mauvaise part », *trevandiero* « femme publique » Campestre *trebà* « rôder, promener à l'aventure ».

3) prov. mod. *treu* « trace » (lang.), prov. anc. *trieu* « chemin ».

1) Centre : *triger* « hanter, fréquenter [1] » vaud. *trizi* « fréquenter un lieu », berrich. *triger* « faire la cour à une fille ».

2) Vaudioux *tradzi* « passer, aller souvent », Besançon *tradgie* « aller de côté et d'autre, vagabonder », bourb. *triger* « aller çà et là en s'arrêtant un peu partout ».

3) Vaudioux *tradze* « passage, trace » Sainte-Sabine *traige* « passage étroit entre deux maisons », Besançon *traidge* « trace de passage dans un champ ou dans une prairie », anc. frç. *triège* « chemin, trace » [2].

Si l'on se laisse convaincre par l'accord sémantique et par la continuité géographique des deux verbes, il sera clair que *trevá*, *treiger* doivent remonter au même mot primitif ; il n'y aurait qu'à admettre un dérivé en *-ium* du gaul. *treba*. Une formation telle que *trebium*, si je ne me trompe, pourrait être aisément justifiée au point de vue gaulois ou roman. Quant à l'évolution du sens d'un gaul. *trebo* « village, habitation » (ou *trebiu*) à « passage, chemin étroit entre deux maisons ou dans un champ », il n'y a là rien de surprenant. Qu'on compare l'histoire sémantique de vicus et de ruga « rue » etc. que j'essaie de résumer parallèlement à celle du gaul. trebo.

gall. trebo « domicile, maison, quartier du village, village » [sens attestés dans le cymr. ou vbret.].

lat. vicus « groupe de maisons, village, bourg, quartier d'une ville », ital. *vico* « borgo », surselv. *vitg* « bourg » etc. — Alpes provenç. *rua* « rue, village dont les maisons sont disposées le long d'un chemin », galic.

1. Un vfrç. *triège* « carrefour », dont l'existence est affirmée par Godefroy, n'a pas de base solide, parce qu'aucun passage, cité par God., ne permet de préciser le sens de « carrefour » : il est même très probable qu'un dérivé du vfrç. *trie* « jachère » se cache dans plusieurs passages cités.

2. Il existe aussi un vfrç. *triège* « charme, enchantement », attesté par un *seul* exemple dans Godefroy. Je n'ose m'y fier pour établir un lien entre le vfrç *triège* et le prov. mod. *trevo* « lutin ».

rueiro « lugar ó sitio donde se pasean ó reunen las jentes : en particular por la noche » (*Rev. lusit.*, VII, 225), *ruada* « diversion de aldeanos en sus reuniones y estas mismas que se tienen para divertirse », Pral *rüá* « serie di case », *Arch. glott.*, XI, 352 ; Nicosia *rruga* « quartiere ». — ital. ant. *contrada* « quartiere ».

prov. ant. *trien* « chemin », Sainte-Sabine : *traige* « passage étroit entre deux maisons », bourguign. *traige* « passage d'une rue à une autre », Vaudioux *tradze* « passage, trace », Besançon *traidge* « trace de passage dans un champ ou dans une prairie ».

lat. vicus « grand'rue à l'intérieur du quartier », ital. *vico*, *vicolo* « via stretta », napolit. *vico*, molf. *viche* « vicolo » etc., cymr. *gwig* « lodge, opening in a wood » (donc = « passage à travers une forêt ») — frç. *rue*, span. ptg. *rua* « ruelle, rue », Agnone *reüa*, *reüva* « vicolo », Morvan *ruée* « chemin de desserte, ordinairement bordé de haies vives » *ruelle* « chemin étroit bordé de haies vives » — tosc. *contrada* « via, strada », piém. *contrà stopa* « cul-de-sac. »

Vaudioux *tradgi* « passer, aller souvent » Besançon *tradgie* « aller de côté et d'autre, vagabonder », bourb. *triger* « aller çà et là en s'arrêtant un peu partout » prov. *trevá* « faire du bruit pendant la nuit, lutiner, infester, rôder ».

prov. mod. *vigar* < vicu's « aller, venir par les rues » (Champsaur, *Bulletin des Hautes-Alpes*, II, 231). — galic. *ruar* « divertirse andando de tuna incomodando con berritos ó gritos » (Piñol).

Je n'ignore pas que Schuchardt (*Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 473), Foerster (*Chrétien de Troyes, Yvain*, v. 1101, p. 200) et Rabiet (*Rev. des patois galloromans*, II, 182) sont d'accord pour ramener le v. frç. *triège* [1] et le bourber. *trŏj* « allée entre deux haies » au lat. trivium. Aucun de ces savants ne s'est expliqué sur l'histoire sémantique du lat. trivium qui de « bifurcation de deux ou trois chemins » aboutirait à « passage,

1. Dans la *Z. f. rom. Phil.*, IV, 125, M. Sch. avait revendiqué pour le prov. *trien*, vfrç. *triège* un gaulois treg(ium), sans que toutefois il ait réussi à étayer l'existence d'un *treg-* dans les langues celtiques qui continuent toutes un radical *trag* (p. ex. dans vertragus, irl. *traig*, etc.).

chemin ». Comme ils ne tenaient pas compte de toutes les formes patoises que je viens de relever, ils ne pouvaient pas se douter que le problème était bien plus complexe qu'on n'avait supposé.

Il serait parfaitement inutile de nier a priori la possibilité du passage de trivium « bifurcation » à « chemin », quoique l'exemple de quadruviu > gén. *carugu* « vicolo » ne résiste pas à la critique serrée : en effet, M. Parodi, *Arch. glott.*, XIV, 9-10, XVI, 340, pour rendre compte de la consonne initiale *ca* (au lieu de *qua-*) est obligé de recourir à l'influence de carrus[1] ; dès lors nul moyen de savoir si le sens élargi de *carugu* est dû à une évolution spontanée du latin quadruviu ou à l'étymologie populaire. Cependant il ne sera pas superflu de comparer l'évolution sémantique de trivium et de quadruvium dans les langues romanes. En tenant compte du fait que le carrefour dans la ville ou dans le village romain a toujours joué un rôle important dans la vie de toute la population, en se rappelant que le carrefour était consacré au culte commun par un *sacellum*, petit sanctuaire dédié aux Lares du *vicus* et que ce même carrefour était l'endroit où l'on célébrait des fêtes par des réjouissances (*compitalia*), on trouvera l'histoire sémantique de trivium et de quadruvium toute naturelle telle qu'elle s'esquisse dans le tableau suivant :

trivium « croisement de trois routes ou trois chemins ».	quadruvium « carrefour » : poitev. *carroi*(r) « carrefour », angev. *carroi*, *carroil* « carrefour, abords, issues d'une ferme », Haut-Maine *carroé*, *carroi*, *carrouere* « carrefour », cf. aussi *carroy* « carrefour » (Godefroy avec exemples de l'Ouest de la France), *carrouge* (dans le Sud-Est et le Nord de la France, v. aussi God.).
ital. *trebbio* « trivio, bivio, brigata, crocchio, trastullo, passo », moden. *trep* « trivio, luogo di spasso e stravizio », Mussafia, *Beitrag* 116.	messin *cūaroy'* f. « bavardage, cancan », Remilly *cuäray* (*Rom.*, V, 204), *couaroille* « assemblée de causeurs ». La Baroche *kuẽrāi* « conversation pendant la journée » Vouthons (Meuse) *quareuil* « assemblée de personnes ».

1. M. Schädel, *Die Mundart von Ormea*, p. 135, traduit *trẽvu* (< triviu) par « vicolo », mais le sens est-il sûrement établi ? Pour l'étymologie fort incertaine, Parodi-Nigra, *Studi rom.*, V, 119.

Mais même en admettant le latin trivium comme point de départ de *tréger*, je serais impuissant à écarter les objections suivantes : 1) A-t-on le droit d'abandonner purement et simplement la famille du prov. *trevar* qui offre un parallélisme sémantique frappant avec *tréger* ?

2) Au point de vue phonétique, un lat. trivium n'est guère conciliable avec le prov. *trieu* « chemin » ou le vfrç. *triège* qui, tous les deux, postulent un *e* ouvert. L'explication, donnée par Foerster, *loc. cit.*, qui allègue des cas tels que cereu, > *cierge*, se heurte au fait qu'en regard du v. prov. *tr*IEU il existe *ctri* « cierge ».

3) Comment mettre d'accord l'existence d'un trivium comme base de *triège* « chemin » avec la constatation que les descendants authentiques [1] de trivium sur le sol galloroman n'offrent pas de traces du sens général de « chemin, passage [2] » ?

Je continuerai donc à croire que c'est le gaulois treb- (ou trebium) qui est le point de départ du v. prov. *trevar* ainsi que de *triger*, *trager* ; il resterait tout au plus à examiner si un gaul. *trebiu* > *trevin*, une fois arrivé au sens de « chemin entre deux maisons » (= ital. *vicolo*), n'a pas été rattaché, par étymologie populaire, à un lat. trivium dans le pays des « Sequani », puisque les formes actuelles de la Franche-Comté et de la Bourgogne ont l'air [3] de refléter plutôt un trĭvium qu'un *trębium*

1. v. franco-prov. *trevo*, *treyvo* « carrefour » (cf. Philipon, *Documents linguistiques*, dép. Ain, p. 165, et *Dict. topograph. du dép. de l'Ain*, s. *Treyvo*), prov. anc. *trevi*, prov. mod. *tràvi*, *tràbi* (lang.), *trèivi*, *trèive*, *trièvo*, *triavo* (dauph.), *trèivou* (for.), « carrefour, touffe d'herbes où les loups ont coutume de pisser ou de fienter », *tribe* « carrefour, touffe d'herbes » (langued.), *tribejà* « prendre la piste des bêtes fauves dans les lieux où elles ont pissé », *tribiols* « trois petits sentiers pratiqués dans nos champs », en Rouergue (Mistral).

2. Il est curieux que quadruviu fasse défaut dans les glossaires du provençal (et aussi dans la toponomastique du Midi), tandis qu'il apparaît aussi bien dans l'Ouest que dans l'Est du domaine français (p. ex. *Carouge* près de Genève). Ce serait un beau problème que d'étudier sur le sol français la répartition géographique de quadrifurcu (carrefour), quadruviu, triviu dans la toponomastique et les glossaires régionaux et d'examiner si les aires de ces mots remontent déjà au latin vulgaire du ve siècle.

3. D'après Rabiet, *loc. cit.* Cependant le verbe (re)medicáre, vfrç. *megier*, aboutit à Bourberain à *mõj* 3. prs. (cf. *trõj* « allée entre deux haies »), à Fourgs on a *tredzi* en face de *médzi* », Centre *remeger remiger* en présence

ou *trevium*. Serait-ce donc encore une fois le cas du frç. *orteil*, produit d'un radical gaul. ortu- (irl. *ordeig* « pouce ») et du lat. articulu ou du frç. *craindre* où se sont rencontrés le lat. tremere et le radical *critu* (irl. *crith* « tremblement »)? [1].

Qu'on me permette d'ajouter quelques mots à propos d'un type clairement apparenté au gaul. **treba* « maison, domicile ». M. Fankhauser, dans un article suggestif et très bien documenté dont j'ai rendu compte ici même (*Romania*, XLV, 311), a ramené toute une série de mots tessinois et rétoromans (surselv. *truasch*, tessin. *torba* « grange, grenier » à un prototype *torba* (ou *troba*?).

Torba ne peut guère être gaulois, puisque c'est *treba* qui est exigé par toutes les langues celtiques : par contre, il rappelle d'une manière fort curieuse le lituanien *trobà* « bâtiment, maison » [2]. Il s'agit donc sans doute ici d'un mot d'une autre langue indoeuropéenne survivant à la victoire du latin dans les vallées alpines de Saint-Gotthard.

Qu'on ne s'étonne pas qu'un mot apparenté au lituanien ou au nordique se retrouve comme relique d'une langue indoeuropéenne disparue dans les parlers alpins autour du Saint-Gotthard. Dans son *Rom. Etymol. Wörterbuch*, 4877, M. Meyer-Lübke, en postulant une base *lanca « vallée », considérée par lui comme gauloise, quoique, à ce que je sache, inconnue dans les dialectes celtiques, a rappelé fort à propos l'existence du lituanien *lanca* « vallée » : c'est à la base *lanca* qu'il ramène le mantov. piac. parm. *lanca* « seno di fiume » [3], lomb. *lanca*

---

de *triger*, mais à Grand'Combe : *treji* en face de *mõjī* « soigner », Petit-Noir *trèjè* en face de *r'möjè* « rebouter, remettre les fractures » v. (p. 236). Mais *remoger* et le *remogeur* sont-ils partout autochtones ?

1. Cf. Ascoli, *Arch. glott.*, X, 270, 272.

2. Et l'anc. nord. *þorp* « Gruppe von Höfen, Haufen, Schar », norvég. suéd. *torp* « petite ferme à la campagne ».

3. D'après Biondelli, *Saggio sui dialetti galloit.*, p. 70, 267. Cependant il est curieux qu'Arrivabene, *Diz. mantovano*, n'ait pas enregistré *lanca*. D'après Foresti, le piac. *lanca* c'est le « vano dentro terra, operato dalla corrosione dell'acqua di un fiume ». Pour le dialecte de Parma, Malaspina fournit l'explication qui se rapproche de celle de Biondelli : così si chiaman nei pasesi circumpadani quei tratti di campagna bassa lungo le rive del Po, ove l'acqua di detto fiume traboccando in occasione di piena vi si impozza od impaluda.

« ramo morto di fiume » [1], valbrozz. *lanca* « macigno », *lancett* pietra de taglio [2], Albertville *lanste* « bête grande allongée, efflanquée ; taillis en pente, petite vallée rapide sur une montagne, sans arbre par où descendent les avalanches » (Brachet), sav. *lançhe* « pièce de terre longue et étroite » (Fenouillet), sav. *lançhë* [3] « langue de terre offrant une grande déclivité, couloir de montagne qui se rétrécit vers le bas », *lanche* (doc. de 1686) « pièce de terre longue et étroite », *lançhi* s. m. -a r i u « bosquet ou taillis de forme allongée, resserré entre les rochers ou entre des berges abruptes ; ce mot implique généralement l'idée d'un terrain en pente ; pré long, étroit et très rapide » (arr. de Bonneville). L'aire de *lantse* se continue aussi dans la Suisse romande : Blonay *lątsè* f. « portion d'alpage trop escarpée pour que les vaches y paissent et que l'on fauche » [4] et dans le Haut-Valais aujourd'hui allemand — le trait d'union entre le territoire franco-provençal et le territoire italien — *Lauch* « Name von 1) Bergübergängen, meist durch die Lücke eines Felsgrates », 2) « wellenförmiges Terrain im Gebirge » [5].

Mais peut-être l'aire de *lanca*, est-elle bien plus étendue que l'on ne semble admettre jusqu'aujourd'hui : car rien n'empêche de se demander si les mots alpins du type *calanca*, romagn. *calanch* « frana », prov. mod. *chalancho* « pente raide et dépour-

---

Alcuni chiamano *lanca* la morte di fiume ed anche in propr. i seni che fanno le correnti nelle sponde ».

1. Faut-il rattacher ici le tic. *lanchett* « pozzanghera » (Monti, App.) qui rappelle le sens du cremon. *lanca* « morta di fiume » ?

2. C'est un terme usité, paraît-il, sur les bords du Pô : du moins Peri cite-t-il pour Cremona : *lanca* : « morta di fiume ». J'ignore si le verbe berg. *slacás*, *slancás* « scoscendere, rompersi o spaccarsi, e dicesi di rami d'alberi e simili » (Tiraboschi) entre dans la même famille de mots.

3. Dans son article de la *Zs. f. r. Ph.*, XXXIX, 217, M. Meyer-Lübke cite une forme sav. *lâs* qui m'est inconnue : la définition du mot qu'il donne me semble trop étroite à en juger d'après celles des glossaires régionaux.

4. Sur les noms de lieu, v. Jaccard, *Essai de toponimie*, p. 221.

5. *Schweiz. Idiot.*, III, 1006 : il est vrai que le premier sens est attesté exclusivement dans les parlers du Jura de Bâle-Campagne ; c'est ce qui surprend, si l'on tient compte du fait que dans la toponomastique du Jura français *lançhe* semble faire défaut.

vue de végétaux qui sert de couloir aux avalanches » etc. [1], au lieu d'être interprétés par *chala(re)+lanca* ne soient pas plutôt sortis de *cal+anca*, c'est-à-dire de *lanca*, munie du préfixe *cal-* qui doit être d'origine non latine [2]. L'étude systématique du glossaire patois nous aidera, j'en suis sûr, à mieux entrevoir un jour la parenté des langues parlées dans les Alpes centrales avant la conquête romaine.

5. *AMBI-BASCIA* « CHARGE » ?

Dans son *Dictionnaire du Lyonnais*, Puitspelu a admis l'article suivant :

« *ambaissi ambessi* (vieux lyon.); s. fém. : *ambessi* de furnilli de 5 fais, a l'entra paiera 11 gros ; a. 1358 : *ambessi* de furnilli de v fes, lambessi j gros, etc. ».

Puitspelu détermine le sens du mot « mesure pour les fagots comprenant un nombre déterminé de ceux-ci » ; d'après lui c'est le bas-latin ambaxia (?), ambactia « commission, charge ». Il n'est pas douteux que le substantif lyonnais doit être mis en rapport avec le prov. mod. *embaisso, embaicho* des patois méridionaux.

embaisso, embaicho f. « emballage, sacs, cordages qui servent d'enveloppe aux marchandises que l'on pèse ; tare, embarras ; outre, sac à vin ». *lis embaisso(s), embiassos* [3] (lang.) « échelette, espèce de châssis qu'on attache sur un bât et à chaque bout duquel on pend un sac, pour charrier du sable ou du gravois ; cacolets, grands cabas de sparterie » (Mistral) ; lang. *embâissos* « échelette, etc. » *embâisso* « embarras, ambages » ; *s'embâissar* « se lasser », *embâissá* « fatigué, lassé » (Sauvage).

Castres, Tarn *embaysso* « outre, peau de bouc cousue en sac pour les liquides, surtout pour transporter le vin (Couzinié, Gary).

C'est à M. Horning [4] que revient le mérite d'avoir rapproché

1. Cf. en dernier lieu, *Bull. de dial. rom.*, III, 11.

2. Sur la vitalité du suffixe *cal-*, Nigra, *Arch. glott.*, XIV, 274.

3. C'est par étymologie populaire que le mot *biasso* « bissac » s'est mêlé au second élément d'*embaisso*.

4. *Glossare der romanischen Mundarten von La Baroche und Belmont, Beiheft LXV der Zs. f. r. Ph.*, p. 172.

du lyonn. *ambaissi* une série de mots qui font partie des parlers de l'Est de la France. Voici ses matériaux que j'ai tâché de compléter autant que possible en puisant dans les glossaires régionaux : La Baroche : *ẹ̄bẹ̄š* (Horning, p. 20) : « Geräte jeder Art (haches, pelles, pioches, baquets, assiettes), auch kleinere Gegenstände, z. B. Knäuel Faden) », Belmont *ẹ̄bẹ̄x* (p. 105) f. « outils, vaisselle, batterie de cuisine », La Poutroye : *ébèche* « outil, instrument », Vosges : *ambèbh* « mauvais outil, terme de mépris adressé aux femmes de rien » (Haillant), Meuse : *embéche* f. « instrument ou personne plus embarassante qu'utile », Metz (Campagne) *ābą̈·ɣ* « einer der zu nichts taugt, der überall im Wege steht », Rémilly : *ābẹ·ɣ* « récipient quelconque », *ābẽ·ɣ* « panier très profond » (Rolland, *Rom.*, V). Dans son Lexique français-patois des Vosges méridionales, M. Bloch a indiqué comme mots équivalents au frç., *outil* sur deux points de son territoire : *ĕbĕç* (fém.). En outre, le même mot est connu un peu partout dans la région explorée par M. Bloch au sens de « outil mal fait, objet inutile, encombrant, instrument à ressort pour abaisser les quinquets suspendus ». Enfin on se demande si le morvan. *embâche* « poupée ou plain de chanvre prêt à être filé » (Chambure) entre aussi dans notre groupe de mots.

Quelle est l'origine de toute cette famille de mots français et provençaux ? Au point de vue phonétique, le second élément du prov. *embaisso,* du lyonn. *ambaissi* ainsi que des formes lorraines peut refléter aussi bien baxia que bascia.

Or le cymrique *baich* « fardeau, charge », le moyen bret. *bech,* bret. mod. *beac'h* sont apparentés au latin *fascis* et remontent à un celtique *baksi* (ou *basci* ?) : un ambi-bascia ou un ambi-baxia aboutiraient, tous les deux, aux formes romanes.

Le nombre des formations en *-io -ia* dans les langues celtiques est, comme on sait, très considérable : qu'on me permette de renvoyer à Pedersen, *Grammatik der keltischen Spr.*, § 364, 3, et à ce que j'ai dit sur *ambilattium* dans le *Bündner Monatsblatt,* 1921, 37-57. L'histoire sémantique des descendants de *ambibaxia* (collectif comme *ambibosta* ?) n'offre pas de difficultés sérieuses du moment que nous faisons appel à des exemples parallèles offrant les mêmes passages des sens qu'*ambascia*.

Exactement comme le français « charge » ou le prov. mod.

cargo (la « charge » de blé valait en Provence 2 décalitres ; la « charge » de vin valait 1 hectolitre : la « charge » de bois 125 kilos, etc.) désignent ou désignaient des mesures déterminées de bois, de vin, etc., le gaul. *basci*(a) « charge » dans le composé *ambibascia* pouvait aboutir au lyonn. *ambaissi* au sens de « mesure déterminée de bois ».

D'après Piat, *Dict. franc.-occit.*, on donne à « l'échelette d'un bât pour accrocher des gerbes ou des bottes de foin ou de légumes » le nom de *cargadouiro* ou de *cargastiero* (angastiero + cargá) ; ce seraient donc des dérivés de carricare tout à fait comme *lis embaissos* seraient un dérivé du thème *basci* « fardeau, charge ». Le prov. mod. *bagage* ainsi que le prov. mod. *fardage* (cf. *fardeau*) désignent l'*emballage* (considéré comme ce qui « charge, ce qui augmente le poids »), comme le prov. mod. *embaisso* est employé pour désigner « les emballages, sacs, cordages qui servent d'enveloppe aux marchandises ». On peut supposer que le sens d' « outre, sac à vin » est sorti du sens d'une quantité déterminée de vin transportable (cf. *cargo* de vin = 1 hectolitre) de la même manière qu'à Vinzelles le substantif *tsardzâ* « charge » désigne aussi le « cuveau portatif qu'on met sur les chars et où l'on verse la vendange recueillie dans les hottes » (Dauzat). Le morvand. *embâche* « poupée ou plain de chanvre pour être filé », qui, au point de vue phonétique remonte plutôt à *ambibasca* qu'à *ambibascia* [1] (cf. *gr*AISSE <crassia), trouve son pendant exact dans le prov. mod. *peso* « poupée de chanvre » qui dérive du lat. pe(n)sa « poids ».

Les mots qui partent du sens de « fardeau » ont souvent la tendance d'élargir leurs significations. Le prov. anc. *farda* est rendu par Levy avec les acceptions : « Geträschaften, Kleidungsstücke », en languedoc. *fardos* est défini par « hardes, trousseau, habits, linge, bagage ». Pour le prov. mod. *bagage*, Mistral donne les sens de « bagage, équipages, hardes », le wallon *bagage* désigne « l'équipage des voyageurs et des guerriers » et même « la vaisselle de la cuisine » (*A L F*, c. VAISSELLE). Les instruments aratoires ou agricoles portés aux champs par le cheval ou la charrette peuvent bien avoir été désignés par le collecti ambibascia « charge, équipage, fardeau, harnais » : je ne

1. En effet, le cymr. *baich*, bret. *bech* « fardeau » remontent à une forme basci, tandis que l'irl. *basc* « collier » reflète un prototype celtique basca.

crois pas qu'il y ait aucune difficulté sérieuse d'expliquer tous les sens du lorr.-alsac. *ébèche*, lorsqu'on admet comme point de départ un sens tel que « fardeau, harnais, outils » (chargés sur la bête de somme). Qu'on me permette de réunir ci-après dans deux colonnes les sens d'ambibascia et de fardeau, bagage, harnais [1] pour mettre en lumière le parallélisme de l'évolution des sens.

embaissos « échelette de bât [2] ».	prov. mod. *cargadouiro*, *cargastieiro* « échelette de bât ».
lyonn. *ambaissi* « charge de bois (mesure) ».	prov. mod. *cargo* « mesure de bois [3] »
prov. mod. *embaisso* « emballage ».	prov. mod. *bagage*, *fardage* « emballage ».
prov. mod. *embaisso* « outre, sac à vin portatif ».	Vinzelles *tsạ̀rdzạ̀* « cuveau portatif pour la vendange ».
Morvan, *embâche* « poupée de chanvre pour être filé ».	prov. mod. *peso* « poupée de chanvre », trasmont. *pésa* (de linho) » manhuça d'elle, isto é, o feixe de doze estrigas espadelladas » (*Revista lusit.*, V, 100).

1. Ainsi le lat. applicitum était d'abord l'« attelage du char », cf. vfrç. *aployer* « atteler un char », vfrç. *appleit* « harnais d'une bête de somme », Vionnaz *apḍà* fém. « attirail de char », mais son sens s'élargit rapidement : anc. dauph. *aplet* « outillage d'une maison fermière », anc. prov. *aplech* « instrument ; plane, instrument de charron », Bas-Maine *apyé* « instrument aratoire », *apyétaj* « outillage agricole », limous. *apleg* « joug, harnais, charrue », Vinzelles *ipḷ̀ṭà* « mauvais outil » etc.

2. Cf. vfrç. *somme* désignant la « charge », ensuite une « mesure très variable » et enfin, la selle ou le bât sur lequel on affermit la charge ». Comparer aussi l'évolution du sens du vfrç. *bers* (conservé dans le frç. *berceau*) qui aboutit non seulement au sens de « ridelle du char », mais aussi dans le vendômois : *barsolle* « sorte de brancard accouplé qui se place sur le bât ; il est muni de deux crochets, destiné à retenir le chargement, à porter les objets encombrants tels que paille, fagots, etc. » et le substantif *barsolée* « charge de bête de somme = dix fagots ou bottes de bois ou de fourrage » (Martellière).

3. Cf. aussi le suisse all. *Bürde* « fardeau » désignant « une mesure déterminée de bois » (cf. *Schweiz. Idiot.*, IV, 1543) ou le franç. *faisseau* (fasce) employé au XVIe siècle au sens de « fagot de cercles de charniers, fagot de 50 bâtons ou perches, moitié de la javelle (Martellier, *Gloss. des documents de la communauté des marchands fréquentant la Loire*, p. 31).

Belmont *ẹbẽɣ* « outils, vaisselle ».

Remilly *ābẽɣ* « récipient quelconque ».

Meuse *embéche* « personne embarrassante, mauvais outil ».

Remilly *ābẽɣ* « panier très profond ».

wallon, *bagage* « vaisselle » ; poitev. *bardillage* « les choses nécessaires à l'équipement d'un cheval » (< hardes).

prov. mod. *arnés* (harnais) « outils d'un ouvrier ».

Forez *eplées* « outils, menus objets servant au labourage, à l'attelage des bestiaux », anc. dauph. *aplet* « outillage d'une maison fermière » (< applicitu) ; berrich. *faix* (< fasce) « butin, avoir » [1].

vénit. *arnaso* « botte, recipiente di vino » (< *arnese*).

wall. *bagage* « obstacle, contre-temps » ; *cargo* « chose onéreuse », Vinzelles *iplịtâ* f. « mauvais outil » (< applicita).

Forez *somma* « hotte » (< charge) < sagma.

A dessein, je n'ai pas fait appel au brito-lat., bascauda [2] dont le rapport avec le thème gaul. *basci* est encore mal éclairci. Il est vrai que les sens d'ambascia et de bascauda se rapprochent dans plus d'un endroit d'une manière fort curieuse. Ainsi le béarn. *bascoye* < bascauda désigne le « panier profond qu'on attache aux flancs des chevaux ou des ânes qui se font équilibre et qui servent aux transports de toute espèce à la montagne », c'est un autre genre du bât que celui muni des échelettes mais

1. V. aussi le latin *carramenta (forgé sur ferramenta) qui aboutit au Forez à *charamente* « mot collectif désignant les outils, les ferrures qui servent pour l'agriculture » (Gras) : c'est donc sans doute ce qu'on portait sur les charrettes aux champs. Et il n'est pas douteux que le même sens primitif (« ce qu'on porte sur le cheval ou dans les bras ou sur le char ») est à la base du m. h. all. *getregede* (< tragen « porter ») « bagage, vêtements, outils » qui aboutit à l'all. mod. *getreide*. On pourrait enfin rappeler l'existence du substantif *attraits* (cf. aussi le sicil. *attrattu*) » matériels de ferme » à Escurolles, ou le franç. *traite* « charge d'un cheval attelé, poids, quantité déterminé d'objets de ferronnerie, de fer, d'ustensiles de cuisine, le millier pesant de ces objets (Martellier, *op. cit.*, 64)

2. Cf. G. Paris, *Mélanges linguistiques*. 467-73.

qui sert au même but que l' « ambaisso ». Comme l'*ābĕ̆* désigne à Remilly un « panier très profond », le messin. *bèchowe* (<*bascauda*) est une « hotte en bois qui sert à porter le vin et le raisin ». Je laisse au lecteur de décider si la voie que j'ai choisie pour expliquer *embaisso* est la bonne ; il faut aussi avoir le courage de se tromper, lorsqu'on se décide à frayer le chemin non battu par d'autres.

6. *BROGIER* « RÉFLÉCHIR »

Il y a longtemps que ma curiosité avait été éveillée par l'existence d'un verbe *brogier* dans le vocabulaire de certains parlers franco-provençaux et limitrophes du Sud-Ouest de la France. La première fois que j'avais rencontré le verbe *brogier*, je me demandai immédiatement comment il serait possible de rencontrer un vocable d'origine obscure pour un terme désignant une action abstraite comme celle de « penser, réfléchir ». J'ai continué depuis de recueillir le dossier de ce mot curieux et je le soumets au jugement de ceux qui sont plus compétents que moi dans la matière celtique.

Le glossaire du patois des environs de Grenoble, dû aux soins de Ravanat, enregistre plusieurs articles consacrés au verbe *brogie(r)*. Les voici :

brogiave « pensait », *brogié* « songer » (avec exemple), *brogie* « réfléchir » (*brogiàvo* « pensais »), *brogié*, *brougié* « se consulter, supposer, croire, se figurer, se forger [1] (avec des exemples tirés de poètes écrivant le patois dauphinois). Ce même verbe est attesté dans les régions avoisinantes : lyonn. *brogî* « réfléchir profondément » (Puitspelu), Forez *brogi*, *brougî* « réfléchir, rentrer en soi-même, se repentir » (Gras), Saint-Etienne (XVIIe siècle) *brougie* « réfléchir » (Vey 339), Gilhoc *broudza* « réfléchir, chercher quelque chose dans l'esprit » (Clugnet), Romans *brugear* « réfléchir » (Lafosse), provenç. mod. *brouja*, *burja* (aveyr.) « réfléchir, prendre un air sérieux ».

Toute cette famille de mots pourrait remonter à une base :

1. Je ne vois pas que tous ces sens soient réellement imposés par les textes dans les passages cités par Ravanat, la traduction par « songer, réfléchir » serait absolument suffisante.

broticare ou brodicare, qui aurait abouti à *broujá*, dauph. *brogié* comme judicare > prov. mod. *jujá* , dauph. *jugié* ou *druticare (dérivé verbal de drūt, frç. dru) > dauph. (Grenoble) *endrugié* « fumer la terre, lui donner plus de vigueur par l'engrais », *Revue de dial. rom.*, III, 68. Or on a découvert dans le texte des inscriptions votives ou dédicatoires le mot *bratude*, « ex judicio » qui, de quelque façon qu'on l'interprète grammaticalement, est aujourd'hui ramené par les philologues au radical *bratu* qui est le point de départ de l'irl. *bráth* « jugement », le gall. *brawd*, corn. *bres* « jugement », bret. *breut* « plaidoyer » : un verbe tel que *braticare aurait pu avoir le sens de « juger ». Qu'on relise maintenant l'article JUGER dans Littré, on ne tardera pas à se rendre compte des sens multiples que le verbe peut prendre dans les différents contextes cités : Littré rend le verbe *juger* (à part ses sens originaires) par « juger, apprécier, se faire une opinion sur, se faire une idée de » (vous pourrez juger de ma surprise). De même le prov. mod. *juja un pau veire* est rendu par Mistral, s. *juja* par « juge, imagine-toi » ou l'esp. *juzgar* est couramment traduit dans les vocabulaires par « juger, croire, s'imaginer » ; il n'y a donc, me semble-t-il, aucun obstacle sérieux pour admettre la même évolution du sens pour *broticare*, dérivé de *bratu* « jugement ».

L'objection principale qu'on serait tenté de soulever ce serait le passage de l'*a* long de *brātu* > en *o*.

Serions-nous là en présence d'un phénomène attesté dès le ve siècle après Jésus-Christ dans la branche *brittonique* ? En regard de *bratro* « frère », continué par l'irl. *bráthi*, c'est à *brōtro* que remontent le cymr. *brawd* l'anc. corn. *broder*, le bret. *breur* ; cf. Pedersen, *op. cit.*, 47-48. Reste à savoir si nous avons le droit de supposer cette même évolution dans certains dialectes gaulois parlés en France au cours du IIIe au ve siècle. Seules les découvertes ultérieures de reliques celtiques dans les patois français pourront apporter une réponse affirmative ou négative [1].

J. JUD.

---

1. Par acquit de conscience, je mentionne ici deux autres hypothèses que j'ai écartées après un examen approfondi du problème. On pourrait être tenté de rattacher *brogier* au radical du frç. *broder*, vprov. *brodar*, *broidar* « broder » mais le sens figuré du frç. *broder* « ajouter des embellissements à

une histoire » semble être moderne (pas d'exemple au delà du XVIIe siècle). D'autres pourraient mettre *brojé* « réfléchir » en rapport avec *bourja*, *bouria*, *boulza* (lang.) *burja* (aveyr.), *burga* (lim.), attestés par Mistral avec les sens « fouiller profondément, remuer la vase pour faire sortir le poisson, battre les buissons pour faire sortir le gibier, plonger une baguette de bois vert dans le verre fondu, gâcher, patrouiller » (v. aussi Schuchardt, *Rom. Etymol.*, II, 129-131) : mais, s'il est vrai qu'on dit au figuré « *fouiller* un problème » ou « *remuer* des idées », je ne vois pas de raison quelconque qui eût pu favoriser une pareille évolution sémantiqne de *burjá* « fouiller la vase pour faire sortir le poisson » *exclusivement* dans la région compacte des parlers franco-provençaux, du Forez et du Lyonnais et des parlers provençaux de la plaine du Rhône et des Cévennes où l'on trouve aujourd'hui le verbe *brogier* « réfléchir ». Et serait-ce vraiment un pur hasard que de rencontrer dans l'aire de BRO*gier* « réfléchir » presque constamment la forme du type de *bROjá*, *bROgier* au sens de « réfléchir », en regard de celle *bouRjá*, *boRgier* au sens de « fouiller la vase pour dénicher le poisson » ?

510

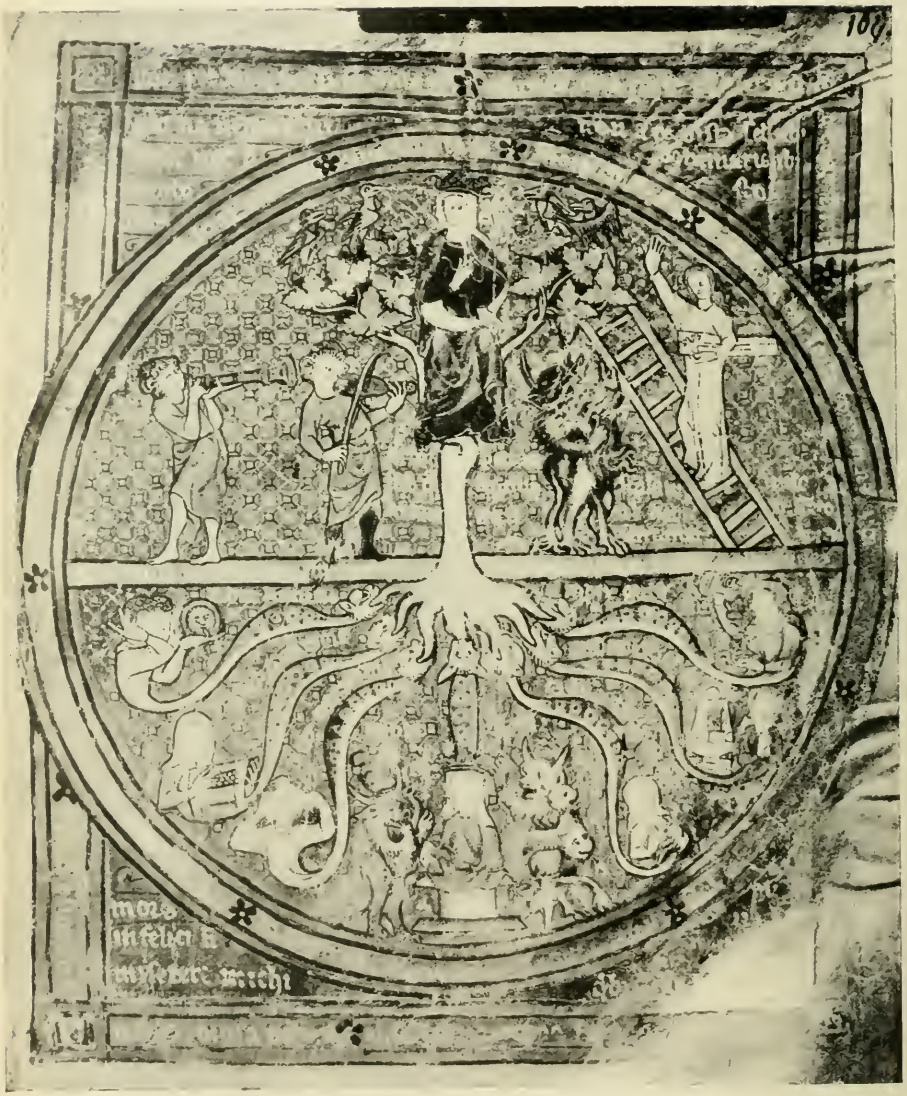

I. — *Fol.* 166 *r°*.

Ms. 2200 de la Bibl. Ste-Geneviève.

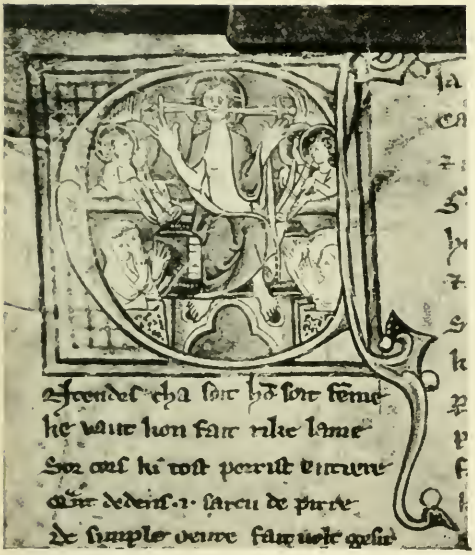

II. — *Fol.* 166 *r*°.

III. — *Fol.* 172 *r*°.

LE MIROIR DE VIE ET DE MORT

PAR

ROBERT DE L'OMME

(1266)

MODÈLE D'UNE MORALITÉ WALLONNE DU XVe SIÈCLE

PREMIER ARTICLE

J'avais copié, il y a plusieurs années, dans l'intention de le publier un jour, le poème moral[1] que l'on va lire ci-après et qui est intéressant à plus d'un titre. Si cette intention se réalise aujourd'hui, c'est surtout en raison d'une petite découverte que l'édition par M. Gustave Cohen des *Mystères et Moralités* du manuscrit 617 de Chantilly[2] m'a permis de faire. La troisième pièce du recueil de Chantilly, la *Moralité des sept péchés mortels et des sept vertus*, est, en effet, dans sa partie essentielle, identique au *Miroir de Vie et de Mort*, composé, très probablement, en 1266 — la date varie dans les différents manuscrits, — par un poète qui se nomme Robert de l'Orme, ou plutôt de L'Omme, localité où il faut peut-être voir la petite ville de Lomme, dans le département actuel du Nord.

I. — TEXTE.

Je réserve pour un second article l'étude des différentes questions que soulève le poème et je ne donne ici que le texte

---

1. Voir mes *Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle*, p. 91, 133 et 325.

2. *Mystères et Moralités du manuscrit 617 de Chantilly*, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire par Gustave Cohen (*Bibliothèque du XVe siècle*, n° XXV)) ; Paris, Champion, 1920; in-4°, CXLIX-138 pages avec 3 planches hors texte [cf. ci-dessous, le compte rendu de M. E. Hoepffner].

de l'œuvre de Robert. Ce poème nous a été conservé par quatre manuscrits[1]. J'ai pris pour base de mon texte le manuscrit 2200 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, désigné par la lettre *G*. Je désigne par *N* le manuscrit français 834 de la Bibliothèque nationale, par *P* le n° 24432 du même fonds et par *O* le manuscrit Ottoboni 2523 de la Bibliothèque du Vatican ; j'appelle *C* la version dramatisée du ms. de Chantilly. On verra par la suite que *O* provient d'un modèle à peu près identique à *G*, tandis que le rédacteur wallon de la dramatisation de *C* a eu sous les yeux un texte qui ressemblait beaucoup à *P*.

[PREMIER PROLOGUE]

De .VII. pechiés morteus [*fol. 164 v°*]

I Ki est liés tout dis bale
Et de l'estuet stribale,
Nait a le fois tristecce ; 3
A celui cose est male
Ki monte et puis avale
Et kiet si k'il se blecce. 6

II Lucifer fu jadis
Angeles en paradis.
Sor tous volt estre sire ; 9
De si haut k'iert salis
Keï o ses eslis
En infer a martire. 12

III De tant k'il ert plus haus
Des autres et plus baus
Est keüs el plus bas ; 15
Sor tous est fel et faus,
Rachine de tous maus
Entre les sathanas. 18

IV Ki cest escrit oés
Humelment vous tenés,
Si monterés amont ; 21
Ki d'ire est enflammés
Ses sens li est mués,
S'arme et son cors confont. 24

V Ki d'autrui ait envie
Trop a mauvaise vie,
S'arme a soffrir en a ; 27
Avarisce n'est nie
Au caritable amie :
Cui sert povres sera. [*fol. 164 v° b*] 30

VI Accide est uns pechiés
Ki est a l'arme griés :

---

1. La description en sera donnée dans la deuxième partie de cette étude.

Rubrique de P : Ci commence le dit dez .VII. serpens.

Le premier prologue est dans GP — 1 Ki est ki tout *G* — *P lit les v.* 1 *et* 2 *ainsi* :

Qui est liez toudis bal
Et a l'estuef tribale.

3 Voit *P* — 8 Angl'es *G* — 9 sires *P* — 13 plus biaus *P* — 14 plus haus *P* — 17 Racine est de *P* — 19 Vous qui cest escript oés *P* — 22 *P omet* est — 23 est raues *P* — 25 a envie *P* — 27 Et s'arme en dannera *P* — 30 Qui s. povre s. *P*.

C'est de Dieu adosser. 33
Tels en luxure est liés
Ki en infier iriés
Se verra tormenter. 36

VII Ki quiert tout son delit
En gloutenie vit,
Son avoir waste et s'arme; 39
Cil ki sont endormit
Es pechiés k'ai chi dit
Pueent dire : wagherme ! 42

[DEUXIÈME PROLOGUE]

Li Miroirs de Vie et de Mort

I Dieus dist en l'Evangile,
Ou n'a fable ne ghile,
Ki querre volt il troeve : 3
En tous lieus, par saint Gille,
En cans, en bos, en vile
On trueve s'on lui rueve. 6

II Dont li voel je rover
Cose me doinst trouver
Dont damage ait infers. 9
A poureture aler
Hons covient, c'est tout cler,
Et gesir o les viers. 12

III Certes, mout se dechoit
Ki a le fin ne voit
U feme va et hom. 15
Bien y penser cuidoit,
Car a mout grant destroit
[*fol. 165*]
On vient et reva on. 18

IV Quant jou a celi pense
Vers qui nus ne se tense
Por or ne por argent, 21
Bien voi n'i ai deffense,
Car tout a pris a cense,
Moi et tout autre gent. 24

V Toute cose trouvee
Ne doit estre celee
S'a tous est couvegnable. 27
Ceste c'ai ordenee,
Se souvent est miree,
A l'arme est profitable. 30

VI Mais ore ai oï dire :
De la tiere li sire
Le truene doit avoir ; 33
Miroir ou il se mire
Ne li voel encondire,
Bien l'ait a son voloir. 36

VII Fantosme semble a vir
Et mervelle a oïr
Ki entente i volt metre ; 39
Coi k'en doie avenir,
Tout li voel descouvrir
Par figure et par lettre. 42

[TROISIÈME PROLOGUE]

En cest prologhe del Miroir
Cinquante et dis vers doit avoir,
Mais en celui de deus et d'as
Quarante et deus conter poras.

Li arbres ke vous chi veés [*fol. 165 b*]
En .VII. serpens enrachinés,
Li arbres de pechiés dis est

---

34 Tieus est en l. liés *P* — 35 enfer sera liés *P* — 42 va arme *P*.
Le second prologue est dans G seul.
58 *Dans* bien y, n *et* y *sont en surcharge.*
Le troisième prologue est dans GP. Rubrique de P : C'est li prologues du livre.
1 Li a. que veu avez *P* — 3 des p. *P*.

Ki de .VII. serpens vient et naist. 4
Pechiés serpens dire puet on,
Ki sont felon plus ke lion.
Serpeus beste est espoëntable,
Car en figure est del diable. 8
Par serpent vint primiers peciés,
Dont tous li mons fu engingniés,
En qui s'estoit li anemis
Pour nons dechevoir atapis. 12
Serpens est beste dechevans,
Sor toutes autres devorans :
Le cors dechoit, l'arme devore,
Quant en infier le puet enclore, 16
Dont nons dechoit quant nons pe-
[chons,
Devore, s'en pecchiés morons.
Cascuns se monstre par painture
Deriere en humaine figure. 20
Des .VII. pechiés le contenanche
Noter puet on et lor samblance.
Sor l'arbre tous monter nons plaist
Ki de lour gheules ist et naist, 24
Car adont sor l'arbre montons
Quant les delis del cors querons.
Onques no cuer saoul ne sont ;
Toudis volons monter amont 28
La ou nos quidons en pais vivre.
Cele qui par tout fait grant cuivre,
C'est li Mors orghoilleuse et fiere,
[*fol. 165 v°*]
En terre nons tresbuce ariere : 32
De terre issons, en terre alons,
Et nonpourquant peu i pensons.

Escrit trouvons en l'Evangille
Ke par mi le treu d'une aiguille 36
Porroit miex uns cameaus passer
Ke nus rikes hom puist entrer
Avoec Dieu el regne des ciols,
Car en rikoise gist orghiols. 40

Deus fois se point, s'ai oï dire,
Ki contre aguillon escaucire.
Deus fies muert ki envis muert,
Car le mort d'infier en aquert. 44
Cil muert envis ki lait ariere
Rikoises, grans maisons de piere,
K'il a toute sa vie aquis.
Peu pense d'autre paradis, 48
Se Diex nel fait ki pour nons tous
Espandi son sanc precious.
Sire ert de tout le mont et rois,
Et pour nons volt morir en crois 52
Et venqui l'orgoillous serpent
Ki dont regnoit sor toute gent.
De lui nons devroit souvenir
Quant il daigna pour nons morir, 56
Et nons devriens humeliier
Et pour soie amour tout laissier
Et, pour avoir remission
De nos maus, morir en son non. 60

Li Miroirs de Vie et de Mort
Ki met a terre foieble et fort,

---

4 des .VII. s. croist et *P* — 8 de d. *P* — *Après ce vers, P ajoute :*

Que ci comme serpens el ciel
Combati contre saint Michiel.

11 En cui c'estoit *P* — 14 Et sor tous *G* — 15 Les c. d. l'a. devoire *P* — 16 les p. *P* — 18 Devore sommes s'en pechié mourons *P* — 21 *P omet* pechiés — 22 Puet on noter et la semblance *P* — 24 Qui de l'orgueil vienent et nest *P* — 26 O. nos cuers solle ne s. *P* — 30 Icelle qui p. t. f. cuire *P* — *P omet le v.* 31 — 32 En derriere n. *P* — 33 issons et repairons *P* — 34 pou y faissons *P* — 36 le tuiau *P* — 38 Que ja r. *P* — 41 Cil qui c. esguillon estrive *P* — 43 Deus fois m. que e. m. *P* — 44 aquiert *P* — 51 Sire est *P* — 57 devrions *P*.

Et c'est li arbres de pechiés
Dont tous li mons est entechiés.
[*Au fol. 166 r°, grande miniature (I), et au fol. 166 v°, petite miniature (II) dans l'E initial du v. 1 : voir la planche.*]

Entendés cha, soit hon, soit femme :
[*fol. 166 v° b*]
Ke vaut ke on met rike lame
Sor cors qui tost porrist en tiere
Quant dedens un sarcu de pirre 4
De simple oevre fait volt gesir ?
Cils ki tout fist a son plaisir
Entre nons humelment nasqui,
Entre nons humelment vescui. 8
Or n'est nus hon, s'il a deniers,
Ki ne soit orguelleus et fiers.
S'il muert, on li fait une lame,
Com se tous jors i fust li ame. 12
Cascuns, cascune sor chu beie
Et dient tout : « Bien est ovree »,
Et puis de la endroit s'en vont ;
Pour l'arme autre orison ne font. 16
De l'arme quident mout de gens
Ke che ne soit el fors ke vens.
Car se bien le voir en savoient,
Je croi autre cose en feroient, 20
Et mout en sont, se il seüsent
Le jour ke il morir deüsent,
Ja puissedi bon jour n'aroient,
[*fol. 166 v° b*]
Adiès a le mort penseroient ; 24
Et nonpourquant onkes ne fine,
Seur nons vient a mout grant ravine.
He las ! bon i feroit penseir
Et de tous maus faire cesser 28
Si c'on n'en fust mie soupris.
Ki garnis est n'est desconfis.
Par celui Dieu ki fist le trosne,
Plus seüre est, che croi, l'aumosne 32
Faite quant a vie le cors
K'ele ne fait quant il est mors.
Quant mors est, ki me sara dire
En quel point l'a pris nostre Sire ? 36
Bien fais c'on fait en vie plaine
Homme et feme a bone fin maine.
Un songe vous volrai conteir,
Proi vous kel voilliés escouter, 40
Car tel cose oïr i porreis
Dont a le fois i pensereis.

Dans G, la colonne b du fol. 165 est blanche, sauf qu'elle porte tout en bas, en rouge, la rubrique versifiée, qui ne se trouve pas ailleurs. Dans N on lit en rubrique : C'est li mireoers de la vie et de la mort que Robert de L'Orme fist (*le nom est écrit sur un grattage*). *Dans P il n'y a pas de rubrique. O commence par une note servant d'indication au miniaturiste* (*voir la Description des manuscrits*).

1 homme soit *N*, home ou *O* — 2 k'on fait *G*, quant on met *P* — 3 *P omet* tost — 4 sacu *P*, sarqueul *N* — 5 faite *P* ; vost *N* — 6 nous f. *N* — 8 Et ou nous *N* (*bonne leçon ?*) — 9 Qu'il n'est *N* ; s'il n'a *P* ; *O omet ce vers* — 10 Kil *GP* — 13 Chascuns et chascune sus bee *N* (*bonne leçon ?*) — 14 Et dient tant b. est o. *P*, Si dient que b. fu o. *N* — 16 n'en f. *N* — 17 gent *P* — 18 soit el ke vens *G*, soit fors el que vant *P* — 19 Ca se *G* — 20 Je croi ke a. c. en f. *G*, Je croy que a. ch. diroient *N* — 21 Et si sont maint que s'il s. *N* — 24 Car a le m. adies p. *GP* — 26 Sur nous ne veigne *P* — 28 m. son corps aeser *N* — 29 ne fust *PN*(*C*) — 30 est il n'est honnis *N* — 31 Par Damedieu *N* — 32 je croy *N* — 33 li cors *PN* — 35 me sa (*sic*) dire *G* ; Q. il est m. qui saura d. *P* — 36 la prist *P* — 42 Ou vous a la f. p. *N* (*bonne leçon ?*).

En fables oïr et entendre
Puet on sovent exemple prendre. 44

Une eure avint ke je pensoie,
Entrués k'ens el penser estoie
Mout mervellous, si m'endormi,
Et puis en mon dormant si vi 48
Un arbre vert, grant et ramu,
Et a mervelle bien foillu ;
Mais une foille n'i ot mie
C'aucun pechiet ne senefie. 52
Sor l'arbre une dame seoit [*fol.* 167]
Ki mout bien aornee estoit,
Si com fust une empeerris.
Des osillons ooit les cris 56
Et le soulas et le deduit,
De quant ke voloit, jor et nuit.
Devant li faisoit vïeller
Et pour li esbaudir tromper. 60
Mais a la senestre partie
Estoit une eskielle drechie;
Desus une feme montoit,
Sous son bras un linssuel portoit. 64
La face avoit laide et oscure.
Li maufés en laide figure
L'eskiele a une main soustient,
En l'autre main un grauwet tient 68
Et disoit : « Mors, mort tos le Vie,
Car de pechiés est entechie.
Va, je te pri, vigreusement.
L'esciele tieng segurement. » 72
La Vie n'ot de tout chu mie,
Car de tous delis ot partie,
Ieus ot et si ert avulee,
Si c'a tout chu n'avoit pensee, 76
Car li arbres sor quoi seoit
De .VII. visces mortex naissoit.
Siet rachines de siet serpens
Naissoient, mout bien m'en apens. 80
D'Orgoil, ki en estoit roïne,

---

43 En fable oir *P*, En fablient (*sic*) oir *N* — 44 examples *N* — 46 que el p. *P*, qu'en cel p. *N* — 47 je m'end. *N* — 48 *G omet* puis; Tantost en m. *P* ; Et ens en m. d. sy vy *O* — 49 et fouillu *P* — 50 b. fueillu *P* — 51 n'ot m. *P* — 52 Chascune pechié ne s. *P* — 55 Si comme f. *G* — 58 et j. et n. *N* — 59 Devant lui *PN* — 60 p. lui *N* — 64 Avoec lui *G* — 66 Ungs m. a l. f. *N* (*bonne leçon ?*) — 67 soustenoit *N* — 68 un crochet *P*, ung hauet *N* — 69 Et d. mort tout li la v. *P* — 70 est (*en surcharge*) techie *G* — 71 isnelement *N*; Va pri toi viguereussement *P* — 73 Sa v. a sou n'entendoit mie *N* (*ce pourrait être, à condition de lire* La Vie, *la bonne leçon* ; *toutefois la leçon de GP peut se défendre*; ot *est, bien entendu,* audit) — 74 tout deliz *P* — 75-6 *se lisent ainsi dans les quatre manuscrits* (*la rime* avulie : mie *est fautive, déjà à cause de la rime* mie : partie *qui précède* ; *cf. toutefois quatre rimes consécutives aux v.* 239-242) :

Des pechiés ert si avulie
C'a chu elle ne gardoit mie. *G*
De pechiez est sy awullee
Qu'a chou elle ne gardoit mie. *O*
Jouiaus ot et si est si awglee
Que ce elle n'entendoit mie. *P*
Ieux ot et si et (*sic*) avulee
Si c'a tout ce n'avoit pensee. *N*

77 l'arbres *N* — 79 de .VII. pechiés *P* — 80 Issoient *GO* — 81 De l'orgueil qui e. r. *P*.

En mi naissoit une rachine
Par mi le geule d'un serpent.
[*fol. 167 b*]
Adiestree estoit fierement 84
De .II. diables mout treslais,
Car cascuns ert mout contrefais ;
Courone et sceptre li donoient ;
Avoec tout chu li commandoient 88
Ke tant con li siecles durast
Par tout le mont elle regnast.

ORGHEUS

Elle respont : Tant con vivrai
Plain piet de tierre ne perdrai, 92
Ains acquerrai de plus en plus,
Car plus de moi n'est puissans nus.
Es ciels fui ja dame clamee
Et i demenai grant posneie. 96
Mais ciex ki dont sor moi regna
Mout laidement jus me bouta,
Mi et tous chiax ki me servoient
Et ki de me partie estoient. 100
Puissedi ai regné cha jus,
Vers moi ne pot onques puis nus.
Prince, chivalier et borgois
Maintienent bien toutes mes lois. 104
Meement en religion
Ai jou sergans a grant fuison,
Ki tout sont ja a moi aclin
Et seront juskes en le fin. 108
Canonne, clerc, prestre et dyake,
Tout ont de moi aucune take.
Mie ne le tenés a gas.
Tout ai conquis et haut et bas, [*fol. 167 v°*] 112
Et damoiseles et grans dames,
Et mout d'autres communes femes,
Ki sont cointes et achemans
Et ki demainent grans boubans. 116
Mais mout me tolent de mes lois
Et Jacopin et Cordelois ;
Et nonpourquant tels me werrie
Ki assés est de me maisnie ; 120
Si ai desous moi .VI. princesses,
Ki sont duchoisses et contesses
Et si me sont apertenans
Et de moi lor tierres tenans : 124
C'est Ire, Envie et Avarisce,
Luxure, Accide avoec un visce
Ke on appelle Gloutenie ;
De cascune ai se foit pleivie. 128
Certes, trop me merveilleroie
Se je par tout pooir n'avoie.

ORGHEUS

Venés conter a moi, dame Ire,

---

85 Des .II. *G* — 89 t. que li *PN*.

Rubrique de P : Orguel au dyauble. *Il n'y a pas de rubrique dans N.*

91 E. que v. *N* — 92 n'en perderai *G* — 95 fu d. cl. *N* — 99 Et mi *P* — 102 puet *N* ; puis plus *GO* — 103 Pour moi ch. *P* — 105 Mesmement *PN* (*C*) — 108 jusques a lor f. *N*, justiciez en la fin *P* — 109 Ch. cl. pr. d. *P*, Ch. et cl. pr. et d. *N* — 111 Et ne les tenés mie a g. *N* — 112 *P omet le second* et ; J'ay tout c. *N* — 115 *N omet* et — 117 *G omet* mout — *N intervertit* 117 *et* 118 — 118 Li Jacopin et Cordelois *P*, Et Jacopins et Cordeliers *N* — 119 verie *N* — 120 Qui souvent est *PN*(*C*) (*bonne leçon ?*) — 124 leur terre *P* (*C*) — 126 une v. *G* — *Après* 128, *N ajoute* :

Mes planetes est li solaus
Qui sur les autres est royaus.

129 Certes moult *N*.

Ki maint home avés fait ochire. 132
A moi devés venir primiere,
Car portee aveis me baniere
Tresdont c'ochist Caÿns Abel
Son freire, dont mout me fu bel. 136
Jou ai encontre .1. homme a faire
Ki nons fait toutes grant contraire.
Il regne en paradis la sus,
Car il n'ose venir cha jus. 140
Dites moi quel poir avés [*fol.* 167 *v*°*b*]
Et qu'avés fait, nel me celés.

IRE

Tresdont k'Adam mangua le pomme,
Dame, tuer ai fait maint homme, 144
Tierres ardoir et escillier,
Dieu ai fait sovent renoier,
Desesperer et parjurer,
Et de cha mer et de la mer, 148
Et s'ai deviset maint torment
Par quoi perisent mout de gent,
Si faic sovent princes de tiere
Pour peu de cose entrer en guerre, 152
Par quoi povre gent sont honit
Et il meïsme desconfit.
Jou ai par tout mout grant pooir,
Soit par folie ou par savoir. 156
Dame, ke vous diroie plus?
En tout cest monde n'est clers nus
Ki peüst descrire ne lire
Ne le torment ne le martire 160
Ke j'ai fait soffrir mainte gent
Par corous et par maltalent.
Jou ai me nature de Mart,
Ki d'ire et de maltalent art. 164
Contre celui ki lasus est
Porrons mout bien, se il vous plaist.
De me part je vous aiderai,
Dusc'a le mort ne vous faudrai. 168
Rachine sui de mout de rains
Vers et foillus, entiers et sains.
[*fol.* 168]

ORGHEX

Cha, venés avant, dame Envie,
Si me contés de vostre vie 172
Et quele ensenge vous portés.
Pieche a a moi conté n'avés.
Grant besong ai de vostre aïe
Contre Jhesum, le fil Marie. 176

Rubrique de P : Orguel a Ire. *Dans N, il n'y a pas de rubrique.*

132 fait avés *G* — 137 J'ay *N*; un roy *P(C)* — 138 Q. n. f. toute *P*, Qui toutes nous f. *N* — 140 Bien sai n'osse *PN* — 141 poir *G* — 142 ne me *N*.

Rubrique de N : Yre respont a Orgueil. *Il n'y a pas de rubrique dans P.*

143 qu'Adans *PN* — 146 Dieus *G* — 148 Et de cha le m. et de la le m. *G*, De cha le mer et de la mer *O* — 149 Et s'ai devissé *P(C)*, Et sy ay devisé *N* — 151 prince *P(C)* — 153 Pour quoy *N* — 154 misme *G*, mesmes *N* — 155 J'ay *N* — 156 pour f. ou pour *N* — 158 cest siecle *N* — 163 Car j'ay *N* — *P omet* 163 *et* 164 — 166 sil *G* ; P. n. mout b. s'il v. pl. *O* — 167 Dame partie vous aiderai *P* — 169 des r. *G* — 170 foillies *N*.

Rubrique de P : Orguel a Envie. *Rubrique de N :* Orgueil dit a Envie.

171 *N omet* avant — 174 Piece a moi *P*, A moy pieça *N* — 175 Gr. mestier *PN*.

ENVIE

M'ensenge, dame, une flour a
Ki desous un serpent esta.
Le flour voit on apertement ;
Le serpent tieng covertement, 180
Ke on ne le conoisse mie,
Pour miex covrir la trescherie.
La flours biau samblant senefie,
Li serpens du cuer le boesdie. 184
Entre moi et ma sereur Ire
Avons fait mainte gent ochire,
Et Esaü cacier Jacob,
Mais onques ne l'atainst a cop. 188
Puis fis Joseph estre en peril
Par ses freres si comme cil
Ki fu en mout grant aventure.
Es desers fis mainte murmure 192
Encontre Moïsen movoir,
Mais onques sor lui n'oc pooir.
Puis fis Saül David cachier,
Nekedent nel pot damagier, 196
Car Diex ses sires lui aidoit,
En cui service adiès estoit, [*fol. 168 b*]
Ou fust a droit, ou fust a tort.
Puis fis Jhesum jugier a mort. 200
A ses apostles maint martire
Fich je entre moi et dame Ire.
En religion sui plantee
Et par tout si enrachinee 204
Ke nus ne me puet essorber
Fors seulement par confesser.
Et nonpourquant revieng après,
Ja ne sera on si confiès. 208
Ke volés ke je vous plus die ?
Adès a mal faire estudie ;
Jamais ne seroit dis mes visces
Ne racontés tous mes malisces : 212
Gent conduroie a ost banie
Contre le soudan de Persie.
Onques point ne vous esmaiés,
Mais adès avant chevauchiés, 216
Car jou ai en moi une vaine
Ki de consel est toute plaine.

ORGOUS

Dame Avarisce, ou estes vous ?
Pieche a ne contastes a nous. 220

Rubrique de P : Envie a Orguel. *Rubrique de N :* Envie respont a Orgueil et dit.

177 L'enseigne *N* — 179 Celle fleur voit on couvertement *N* — 180 tient *P* — 185 *Dans G d'abord* me, *corrigé après coup en* ma — 187 Et au fis ch. *N* — 188 ne la tienst a cop *P*, ne latint cop *N* — 189 entrer em pril *P* — 190 P. ches *G*, P. ces *N*; si cum cil *G* — 192 En desers *G* ; fis je maint m. *N* — 196 ne le *N*; puet *G* — 198 En quel s. *N* — 200 Fis puis *N* (*si l'on suit cette leçon, il faut mettre un point après le v.* 198 *et une virgule après le v.* 199) — 201 As apostres ausi maint m. *P* — 202 *Ce vers a été rétabli d'après C seul. Il est trop long dans tous les autres manuscrits. On pourrait supprimer* dame : Fesimes entre moi et dame Ire *GO*, Feisme entre moi dame Ire *P*, Feismes entre moy et dame Yre *N* — 204 sui e. *P* — 206 pour c. *N* — 209 Q. v. q. je pl. vous (en *C*) d. *P(C)* (*bonne leçon ?*), Q. v. vous que je pl. d. *N* — 210 A mal f. adès e. *N* — *N omet les v.* 211-2 — *P omet le v.* 216 — *Après* 218, *N ajoute*:

Et si vous di, ne doubtez mie,
Que j[e] ay a non Foulz s'i fie.

Rubrique de P : Orguel a Avarisce. *Rubrique de N :* Orgueil parle si a Avarice.

220 Piecha que ne contai *P* ; a nons *G*.

Vous avés, bien sai, maint denier
C'avés waingniet a l'espargnier,
A usure et a terminer.
Vos escrins volra desfermer, 224
Car ne puet estre sans denier
Nus hom ki voille weriier.
[*fol. 168 v°*]

AVARISCE

Dame, au besoing voit on l'ami.
Deniers ai pour vous et pour mi, 228
Mais vous ne m'en sariés ja grei
Se faisoie tant de bonté
Ke pour noient le vous prestasse,
Car de chu ne vient nule crasse. 232
Mais-ensi cun jou usei l'ai,
Onze pour douze presterai.
Ensi ai jou cachiet maint homme
A povretei, chu est la somme. 236
A Arras, a Miès en Lorraine
Ai je presté mainte semaine,
En Romenie, en Lombardie
Ai usuré toute ma vie, 240
En mainte vile en Picardie
Par terminer sui essauchie,
Et si vous di c'al commenchier
Le sai mout bel aplainïer. 244
Si c'om aplanie le cat
Tant ke li die eskiec et mat.
Nule cose doner ne voel,
Car onques faire ne le soel 248
Se che n'estoit « tien chu pour chu » ;
Autrement nel feroie jou.
Caritei fu si escachie
Et se compaingne Cortoisie 252
Ke on ne le saroit ou querre
Pour nul pooir en nule terre.

---

221 V. a. souvent m. d. *N* — 222 Qu'avez vous fait a e. *P* — 223 A usurer a terminer *P*, A usurer et terminer *N* — 224 vaudrai *P*, vouray *N* — 226 veule usurier *P*, vuille estre guerroier *N*.

Rubrique de P : Avarisce a Orguel. *Rubrique de N :* Avarice respont a Orgueil et dit.

229 M. petit me sariés de gre *PN(C)* — 231 lez *P* — 232 grace *N* (*bonne leçon ?*) — *P(C) ajoute* :

Denier vont tost, mais ne revienent ;
Seignour sont tout cil qui lez tiennent.

233 M. ainssy que usé l'ay *N*, S'il vous plaist ainsi c'usé (choiseit *C*) l'ai *P(C)* — 234 vous prestrai *P* ; *dans N il y a grattage entre* douze *et* presteray — 236 cen est *P*, sen est *N* — 237 Arras amies en Lorraine *G*, Arras amiens et en Lórrainne *P*, Arras a amiens en Lorrainne *N*, A Arras en Mez en Lorraine *O*. *La leçon adoptée est celle de C.* — 240 Ai je presté *P* — *Les v.* 241 *et* 242, *qui sont sans doute remaniés, étant donné que l'auteur n'a pas l'habitude de faire suivre quatre vers sur les mêmes rimes, ne sont pas dans N* (*cf. les var. des v.* 75-76). *C'est probablement C qui a la leçon originale* (*malgré la presqu'identité avec* 235-6) *:*

A Paris et decha la Some
Ai je apovrit maint proid'home.

242 Ai terminé toute ma vie *P* — 244 m. bien *PN* — 245 *O omet* le cat — 246 T. que li di *N*, T. con li di *P* — 249 Che che *G* — 251 enchachie *P* — 253 Kon *G* ; *P omet* le — 254 Pour nulle painne *P*.

Bien le sachiés, cascune est morte.
Quant li Lazres fu a le porte 256
[*fol. 168 vob*]
Du rike homme, g'estoie od lui
Et mout bien de son consel fui.
En tout le monde n'a villete
Ke jou n'i aie rachinete, 260
Et par tous les lieus ou je vois
Dist on a moi a cleire vois :
« Dame, bien venue soiés;
Chi, s'il vous plaist, vous herbre-
[giés. » 264
Et me fille est si bien provee
C'a l'apostoile l'ai donee :
C'est Couvoitise, ki as juges
Or et argent fait metre en huges, 268
Car bien s'entent en rethorike
Et en toute l'art de physike,
Pour chu ke l'une est lucrative
Et li autre mout bursative ; 272
Et fait chivauchier biax chevax
As prelas et as cardenaus ;
Car en tout cest monde n'est nus,
Tant soit hermites ou renclus, 276
A cui me fille ne puist plaire
Et ki n'en ait sovent afaire.
Je vous di bien tout a delivre :
Sans me fille ne puet on vivre ; 280
Il n'est princes, dus, cuens ne rois
Ne fache brisier drois et lois ;
Ja Droiture n'aprocera
Le lieu ou me fille sera, 284

---

255 B. la *G* — 256 Et quant Larres vint *P* — *Les v.* 257 *et* 258 *sont différents dans P(C) et N :*

Du riche homme a cui j'estoie (servoie *C*)
Faire aumosne ne li laissoie. *P*

Du riche homme ou qui j'estoye
Nul don fere ne li lessoye. *N*

— 260 Ou n'aye aucune racinette *N* — *Les v.* 259 *et* 260 *se lisent ainsi dans P(C) :*

El monde n'a roy ne roïne
Ne riche homme qui ne m'encline.

— 261 Car p. *P(C)* — 262 Cri on a moi a haute vois *PN(C)* — 264 Si si vous *N* ; *dans G,* l *de* s'il *semble ajouté après coup* — *Après ce vers, P(C) et N ajoutent :*

Et je demeure volentiers
Ou espargnier puis mez deniers,
Car a l'ostel saint Julïen
Fait bon ou il ne couste rien.

N seul ajoute encore :

Ce savent bien li Jacobin,
Frere Meneur cil (*corr.* li ?) sont enclin.

— 265 *En marge de ce vers, GO ont la rubrique* Covoitise — 268 huces *P* ; Fait or et argent mettre en huches *N* — 269 riquorike *P*, rectorique *N* — 270 Et en trestout l'art *P* — *Du v.* 272 *O donne seulement le dernier mot et lit ainsi le v.* 273 : Et fait faire mont biaux hostiaux — 273 Si fait *P*, Si fais *N* ; chivallier *G* — 274 *N omet* tout — 276 ne r. *PN(C)* — 277 Qui ma *N* — 278 Et kil *GO* — 279 tous *G* ; Bien le sachiez tout *P(C)* — 280 puet nus v. *P* — 284 Celui ou *P*.

Mais Fausetés et Fois Mentie
[*fol. 169*]
Mainte fois li font compangnie.
Eskevin ne baillieu ne maire
Ne li osent faire contraire, 288
Ains sont obeïsant a li.
Dame, pour veritei vous di :
Nus povres ne puet avoir droit,
En quel lieu ke me fille soit ; 292
Elle done consel d'embler
Et de tollir et de reber.
Quant bien toutes nos acordons,
Par tout mout grant pooir avons. 296
Ke vous feroie plus lonc conte ?
Mainte gent vont par nons a honte.
Dame, vo gens est bien provee
Et par tout maine grant posnee. 300
Tout le siecle poons destrure ;
Nus n'osera ruire ne muire.

ORGHEUS

Oés, il covient, dame Accide,
Ke vous a moi faichiés aïde. 304
Mais je me criem de traïson,
Car il a en vo gonfanon
Ensenge de mon anemi
Cui ainc ne me tuing a ami. 308

ACCIDE

Dame, ja ne doutés de mi.
Je n'ai talent de faire issi ;
Ains me larroie les dens traire,
Si me gart Diex de tous biens faire. 312
Sachiés, g'i fis paindre son non
[*fol. 169 b*]
Pour lui faire derision.
Male pensee getés puer ;
Je ne le feroie a nul fuer, 316
Car tes amis est mes amis,
Tes anemis mes anemis.
Le pule Israel fis errer
Souvent et ideles aourer ; 320
Dont Moÿses se coreschoit,
Ou autres ki les gouvernoit,
Dont Diex lor envoioit tempiès
Ki les perissoit, c'estoit piès, 324
Et ke mes le roi Salemon,
Ki par estoit tant sages hom,
Donai je tel puison a boire
Par coi il le covint mescroire, 328

---

285 Car *P(C)* — 286 Li font mainte f. c. *N*, Tout dis li tiennent c. *P (C)* — 289 Tout s. *P(C)* — 290 le v. di *N* — 294 rober *PN* — 296 Mout grant pouoir par tout a. *P* — 297 f. je l. c. *P* — 298 par moi *P* — *Après ce vers, P(C) ajoute :*

Mors est Alixandrez li roys
Qui me touli mout de mez drois.

Rubrique de P : Orguel a Accide. *Rubrique de N* : Orgueil dit a Accide.

304 Que v. fachiés a m. a. *P*, Que a moy faces a. *N* — 306 en vous *PN (C)* — 308 C. a. ne ne tuing a a. *G*, Que ainc je ne ting a a. *P*, Qui onques ne ting pour a. *N*, Que onc je ne tins a amy *O*.

Rubrique de P : A (*sic*) Accide a Orguel. *Rubrique de N :* Accide respont a Orgueil et dit.

309 D. car ne *P* — 310 Car n'ai *P(C)* — 313 je fis *N* — 315 geter peur *P* — 317 C. vos amis *N* — 318 Vos annemis *N* ; Si en devons plus estre amis *P* — 320 S. et ydoles a. *N*, S. ydolez a. *P* — 326 Q. tant p. e. *PN(C)* — 327 Donnay d'itel p. *N*.

Et ausi firent autre roi,
Car il trespassoient lour loi
Et laissoient lor droit chemin,
Dont il prendoient pute fin. 332
Maeement or as crestïens
Destorne jou a faire biens.
Car quant devroient messe oïr,
Dont les faic en lor lis gesir, 336
Et quant il en vont al monstier,
L'un a l'autre faic consellier,
Juer, border, jangler et rire
U assés tos d'autrui mesdire. 340
Maint i vont dont lor orison
Certes ne vaut mie un boton.
Je l'os bien dire et bien m'afice
[*fol. 169 v°*]
Ke loiaus sui en ton service. 344

ORGOUS

Venés avant, dame Luxure,
Acuités vous de vo droiture.
Encontre celui ai afaire
Ki mout peu prise no affaire. 348
Wardés ke bien soiés warnie
Et bien maintenés vo maisnie.
De tous chiax c'avés pris a trape
Gardés ke nus ne vous escape. 352

LUXURE

Dame, adès fai vo volentei
Et en yver et en estei,
Mais armures devés prester
De quoi je me puisse adouber : 356
Orgoillous dras, riches juaus,
Aumoniere, chainture, aniaus,
Boire et mangier en licherie ;
Adont ferai chevalerie. 360
Nonpourquant je vous ai servie
Mout loialment toute ma vie,
Car sans raison et sans droiture
J'ai fait pechier contre nature : 364
Les .v. cités des Sodomites
Par mon engien furent destruites,
Dont Diex de lasus grant ire ot.
En ses filles fis pecier Loth, 368

---

329 Et autresi *G* — 330 trespasserent *N* — 332 D. il leur prenoit *N* — 333 Meismement or as cr. *P*, Mesmement ore es cr. *N* ; *dans G*, tous *est exponctué après* faire — 336 D. leur fais en leur lit g. *N*, Je leur fais en lor lis g. *P* — 340 d'autre *N* — *N lit les v.* 341 *et* 342 *ainsi :*

Mout y vont dont leur oroisons
Ne leur vaut mie .II. boutons.

Rubrique de P : Orguel a Luxure. *Rubrique de N* : Orgueil parle a Luxure.

346 Acointez *P* — 348 vostre a. *P*, mon a. *N* — 350 vostre mesnie *N*, vos amies *P*.

Rubrique de P : Luxure a Orguel. *Rubrique de N :* Luxure respont a Orgueil et dit.

353 fais vostre volenté *N* — 355 Armurez (Armure *C*) me devés pr. *PN* (*C*) — 356 p. aprester *P* — 358 Aumonsnieres sainture aniaux *N* — 359 *Dans G*, licherie *a été corrigé après coup en* lecherie — 368 fis pechié *P*, grant pechier *N*.

Par le consel de Glotenie,
Et David en le femme Urie,
Ammon en le suer Absalon,
[*fol. 169 v°b*]
Ki puissedi ocist Ammon. 372
Absalon es femes David
Apertement fist son delit.
Salemons dames ke meschines
En se vie ot .VII.e roïnes 376
Et .III.e amies ensi,
Par quoi Dieu de lasus guerpi
Et servi les mahommeries
De ses femes, de ses amies. 380
Par tout le mont ai en mon non
Plantee fornication.
Sachiés c'a mainte damoisele
Faic perdre le non de puchele. 384
Coiement les faic acoler,
Baisier, luitier, pinsier, taster ;
Carolles, danses et espringhes
Faic esbaudir pour les mescines, 388
Tabours et muses et vïelles
Ausi pour dechevoir puceles.
Sachiés, c'est fine verités,
Par moi perist Virginités, 392
Ke mes papelars et beghines
Sovent doins de mes disciplines.
Ke volés ke je vous plus die ?
Tant ai fet faire puterie, 396
Adultere et ribauderie
En gens mondains et en clergie
Ke nus dire ne le poroit
Se .CC. ans vivre devoit. 400
Voilliés devant, voilliés deriere,
[*fol. 170*]
Mout arai gent a ma baniere.

ORGOUS

Entendés a moi, Gloutenie :
Tresdont avés estei m'amie 404
Ke fesistes le primier homme
Et sa feme mangier la pomme.
Grant besong ai de vostre aïe
Et de vostre chevalerie. 408
Quant vo baniere sus levés,
En mout de lieus pooir aveis :
Un hanap i a et un pot ;
Paier en faites maint escot. 412

---

369 P. le pechié *N* — *Au lieu des v.* 369-370, *P a ces quatre vers (dont les deux derniers, légèrement altérés, sont aussi dans C) :*

Par la gloutonnie del vin,
Et la lignie Bengamin
Par moi fu près toute essillie,
Davis pecha en la fame Urie.

— 371 la fame A. *PN* — 375 Salmons *N* — 377 aussi *PN* — 380 et de *N* — 384 *N omet* le — 386 pinchier luitier *P* — 387 Karole *P* — 389 musez *P* ; Muses tabours et vieles *N* — 390 Tout pour dessevoir les pucelles *N*, Fais esbaudir pour ces pucelles *P* — 391 Et s. que c'est v. *N* — *N omet les v.* 393 *et* 394 — 395 Que v. que je plus vous die *PN* (*bonne leçon ?*) — *N omet les v.* 399 *et* 400 — 400 Se a tous jours vivre voloit *P* — 401 Veulliés... veulliez *P*, Vuillez... vuillez *N* — 402 Mout ai de gens *P*.

Rubrique de P : Orguel a Gloutonnie. *Rubrique de N :* Orgueil parle.

404 Touz temps a. *N* — 405 Qui *N* — 406 Assa f. *N* — *O omet le v.* 408 — 409 Q. vostre b. *N* — 410 des l. *G* — 411 Ung anap ay .I. p. *N* — 412 P. i f. *P*.

GLOUTENIE

En tous les liex ou je porrai,
Dame, a vo grei vous servirai.
Par vo consel et le Sathan
Fis la pomme mangier Adan. 416
Si tost c'ot fait le primier mors
Regna cha jus pechiés et mors
Sour lui, sour toute sa lignie,
Dont en infer a grant partie. 420
Noé mangier fis le roisin ;
Ivres en fu comme de vin,
Et com ivres se descovri
Et deshonestement dormi. 424
L'un de ses fiex l'en escarni,
Mais li autres le recovri,
Li tiers de chu engemissoit
Et en son cuer pensiex estoit. 428
Quant s'esveilla, si beneï [*fol. 170 b*]
De Dieu celui ki le couvri,
Mais a l'autre, ki l'escarnist,
Mout ireement le maudist : 432
De lui nasquirent, che dist on,
Vilain, ribaut, serf et glouton.
Or est, je vous di, se lignie
Par tout le mont multepliie, 436
C'a paines n'i trovroit on mie
De sobre gent une puingnie.
Au vin vont tout, petit et grant,
Et tant en boivent li auquant 440
Dont par els naist tele meslee
Ki ne puet estre desevree,
Ou soit a droit ou soit a tort,
K'il n'i ait aucun homme mort. 444
Je sui dame de mainte tiere.
Winse plantai en Engleterre.
Galois, Tiois et Avalois
Maintienent bien toutes mes lois. 448
En Flandres ai maint preu serjant,
A Ypre, a Bruges et a Gant.
Li povre vont a le cervoise,
S'ille est bone, il i font grant noise,
[452
Et li plus rike vont a vin,

Rubrique de P : Gloutonnie a Orguel.

414 D. a vostre gre *N* — 415 P. vostre c. *N* — 419 S. l. et t. *N* — 421 Noel *N*; fis mengier *PN(C)* — *Les v.* 425 *et* 426 *se lisent ainsi dans N :*

Li ungs des fieux l'escharnissoit
Et li autres le recovroit.

— 428 Et de parfont cuer soupiroit *PN(C)* — 431 M. a celui qui *P(C)*, M. l'autre filz qui *N* — 432 Par moult grant yre le m. *N* — 433 De cel nascuirent *P* — 434 Ribaut vilain *N* — 435 Or e. se v. *N* — 436 m. si essauchie *P* — 437 C'a paingne i trouveroit on m. *P*, C'a paigne trouveroit on mie *N* — 438 une partie *P* — 440 Et quant en b. li enffant *N* — 441 e. sourt *N* — 442 Qui ne peut estre dezmellee *P*, Qui ne puit estre a pais entee *N* — 446 Winsse plantai et Engleterre *P*, Et (*sic*) plantay en Engleterre *N* — *P ajoute après ce vers* (*les deux premiers, légèrement altérés, sont aussi dans C*) *:*

Les coustumez ont Englès tenu
Des le temps le bon roy Artu
Que li cors respondi sour lui,
Dont puiz au cuer ot grant anui.
Winse (?), ce vouz dist lor latins,
Et bons hors li mers (?) est vins.

— 449 m. bon s. *P* — 452 C'elle est bonne il font grant noise *N*, Ou la bonne est a mout grant oure *P* — 453 au vin *N*; *P omet ce vers.*

U a miés ou au lewekin.
Li enfanchon tempre l'aprendent,
Pour la douçour après coi tendent, 456
Et tant i vont mi gloutonciel
K'i en devienent laronchiel :
Car quant il n'ont plus ke despendre,
[*fol. 170 v°*]
Si emblent tant ke il vout pendre.
460
Ensi a tel fin sont venu
Plusour, jouene, viell et kenu.
Ke vous feroie plus lonc conte ?
Ki me maintient va tost a honte. 464
Par tout on conoist bien m'ensenge :
D'Irlande dusqu'en Allemaigne
Toutes sommes enrachinees
Par tout et fermement plantees. 468
En tous les tans aidier vous voell,
Fors qu'en quaresme, ou estre suell
Malades en l'an une fois
Quarante jours, chen est li drois. 472
Toutes en avons a soffrir,
Et de no gent vont mout perir :
Mais après revieng en virtu
Ausi grande con devant fu. 176
Pour Dieu, dame, ne doutés rien :
Il n'est nus hon, je le sai bien,
Tant soit envers Dieu papelars,
Ne soit envïeus u escars, 480
Perecheus, glous, luxurïeus
Ou d'ire plains ou orgoilleus.
Certes, je n'en sai nul, par fait,
Ke de nos l'une avoec lui n'ait. 484
Dame, soiés fiere et estoute.
Nés li pasteur ne voient goute
Ki sont en mi l'arbre rampé,
Car lor oell sont si aombré 488
De foilles et de viers rainchiax [*fol. 170 v°b*]
Ke nes puet atoucier solaus ;

---

454 *Dans G*, leuekin *a été corrigé après coup en* lewekin ; Ou a mies ou au lieuekin *P*, Ou au mies ou au liuequin *N* — 458 Qu'il *PN* — 459 Et quant il *P*, Car il *N* — 460 Si emblant tant c'on les va p. *N*. *En marge des vers* 459 *et* 460, *il y a dans N* Nota — 462 Plusour et jone et quenu *P*, Pluseurs viel jeune et chenu *N* — *Après le v.* 462, *N ajoute* (*cf. les v.* 465 *et* 466) :

Au festez jouer et dimenche
Par tout ay levee m'enseigne.

— 463 dyroye *N* — 464 va tout *P*, tost va *N* — 466 D'Islande *P*. *N omet ici les v.* 465 *et* 466 (*voir aux variantes du v.* 462) — 471 Malade *N*. *La leçon adoptée est celle de N pour les v.* 470 *et* 471, *qui se lisent ainsi dans G, P et O (lacune dans C)* :

Fors en quaresme malade (maladez *P*) suell
Estre cascun an une fois.

— 472 Quarantes jours chen est li drois *G*, Quarente jours soit tors ou drois *N*, Par .xl. jours .i. et trois *P* — 474 noz gens *PN*(*C*); vons *G*, veons *O*, vont *P*, voy *N* — 478 homme jel s. v. *GO*, hons je s. b. *P* — 481 Preceus glous ou luxurieus *P*(*C*) — *Les v.* 481 *et* 482 *se lisent ainsi dans N* :

Plains d'ire glous ou luxurieux
Ou envieux ou orguilleux.

— 484 Qui *N* — 485 Dame soues *P* — 486 Nis li p. n'y *N* — 489 Des f. et de *G*, Dez f. et dez *O* — 490 Que ne lez peut touchier s. *P*, Qui ne puet atoucher s. *N*.

Car s'il apertement veoient,
Tout chu k'il dient il siuroient. 492
— Que cose est chu, che dist Or-
[ghiols,
Ke tu as dit et dire viols ?
— Comment, dame, nel savés mie ?
N'entendés point d'alleghorie ? 496
Il racontent de Jhesucris,
Quant il ala par le païs
Pour preechier et sermoner
Son pule, k'il voloit sauver, 500
Si disciple après lui aloient ;
De simples dras vestu estoient,
N'avoient mie dras roiaus ;
A piet aloit cascuns descaus, 504
Ne chivauchoient nul destrier,
N'estoient orgoilleus ne fier,
Sovent les servoit li plus sire.
Sans envie erent et sans ire, 508
Sans gloutenie et sans luxure,
Car en eaus n'avoit nule ordure.
Quant faim avoient, li pains d'orge
Souef avaloit en lor gorge. 512
Mout ert lor vie nette et pure.
D'or ne d'argent n'avoient cure
Ne de palais ne de castiaus,
Car entre aus luisoit li solaus, 516
Ki lor veüe enluminoit,
Si ke nus d'aus ne canceloit, [*fol. 171*]
Fors seulement li fel Judas,
En cui se mist li Sathanas, 520
Et no suer Covoitise ausi,
Quant il as Juïs le vendi.
Meement sains Jehans Baptistes
Vivoit si com uns sains hermites, 524
Ki de peus de camel viesture
Vestoit a se car aspre et dure.
Quant il ot auques grant famine,
Dont mangoit aucune rachine 528
U laoustes ou miel salvage.
Ensi vivoit en l'ermitage.
Quant dut Jhesum el flun Jordain
Baptizier, il n'osoit se main 532
Metre sor lui, s'a doute non,
Kar bien sot qu'il ert Diex et hon.
Ore uns prestres messe dira,
En ses mains le cors Dieu tenra 536
Et usera cel sacrement ;
Quant ara fait assés briement,
Volra aler boire et mangier,
Sans contredit et sans dangier, 540
De .ij. més, de .iij. ou de quatre,
Assés de l'un et plus de l'autre.
S'il a bon vin ki li talente,
A son compangnon le presente : 544
« Tieng, je t'en doins, après m'en done.

---

492 Tout quant qu'il dient il feroient *P*, Tout ce qu'il diroient feroient *N*.
493 Quel ch. *PN* ; *P met le second* ce — 495 ne s. *N* — 496 nient *P* — 497 r. ke J. *GO* : Il nouz dient en J. *P* — 502 De simple dras *G* — 505 a nul *G* — 506 Ne e. *G* — 510 Ne en *P* — 512 S. descendoit en la g. *N* — 513 M. est *N* — 516 Avec aus estoit li s. *P* — 518 ne chaloit *P* — *Les v.* 519 *et* 520 *se lisent ainsi dans P :*

Fors seulement li Sathenas
Qui se mist ens ou fel Judaz.

— 521 Et nostre s. *N* — 522 *P omet* il — 523 Mesmement *PN* — 524 comme sains *N* — 525 peul de camel *P*, pel de chamelx *N* — 527 Q. avoit a. *P* — 530 Ainsi vesqui *P* — 531 ou flun *P*, au flu *N* — 533 sens doubte non *N* — 534 est *N* — 535 Pres (*fausse initiale*) *N* — 536 Le cors Dieu en sez m. t. *P* — 537 tel s. *P* — 542 et puis *N* ; A. de l'un plus que de l'a. *P* — 545 T. je te d. *GO*, Bien je t'en d. *P*.

« Cis crut sor une vinge bone. »
De teus i a ne puent vivre
S'il n'en sont cascun jour près ivre.
[*fol. 171 b*] 548
Longement, bien sai, en tel lieu
Ne puet on mie tenir Dieu.
Après covoitent rikes dras,
Rikes hostiax, d'argent hanas. 552
Rikes dou rike a cortesie,
Pour plus monter en siengnorie.
Ensi rampent tous dis amont
Tant ke il en mi l'arbre sont 556
Ou des pechiés lor delis ont.
Tele est la vie de cest mont.
De teus i a ki pour lor vies
Sauver entrent en abaïes 560
Ki ja ne devenissent moine
S'il peüsent estre canonne.
Aucun dient, cui vie plaist,
Dont delis de car vient et naist, 564
Ke jadis fu forte nature
Plus c'ore assés et mout plus dure.
Petit vaut c'om ensi se coevre.
Et ne dist on : « Li cuers fait l'oevre 568
Plus ke ne fachent li lonc jour » ?
On voit povre gent en langour,
Ki mout ont travaill et torment
Et ont grant famine sovent ; 572
S'assés eussent pain a mesture,
Che lor seroit rike pasture,
Et autretant vivent ou plus
Ke teus fait ki d'aus est plus drus. 576
Ki d'ardant cuer Dieu serviroit,
De quant k'i li demanderoit [*fol. 171 v°*]
Porroit assés estre asseür :
Pulsanti apperietur. 580

Les paroles de le Vie et de le Mort.

Quant cascune ot bien escoutee,
Cele ki sor l'arbre ert montee,
Ki dite estoit du mont la Vie,
De grant leeche en haut s'escrie : 584
« Humaine Mors, je sui roïne.
Ne soiés jamais me voisine ;
Se tu es près de moi, t'en fui.
Garde ne me fai nul anui. » 588
Li Mors respont : « Mout as orguel.
Vois chi, je te porte un linsuel.
Avoec moi aras compangnie.
Ne te voel plus soffrir en vie. 592
Je te sui venue taper.

---

548 Se il ne s. ch. j. ivre *PN* — *En marge des v.* 547 *et* 548 *il y a dans N* Nota — *N omet les v.* 553 *et* 554 — 555 tout dis *G*, tous jours *N* — 557 Et des *N* — 560 en abies *G*, en esbaye *N* — 561 Que ja *N* — 563 que vie *N* — *N omet les v.* 565 *et* 566 — 569 ne font li *N* — 570 en labour *N* — *P omet les v.* 571 *et* 572 — 573 *Ce vers est trop long si on compte* eussent *pour trois syllabes, à moins de corriger* Se eüssent — *P omet les v.* 575 *et* 576 — 576 *N omet* drus — 577 Q. d'ardent cueur Dieu ameroit *N*, Qui vraiement Dieu ameroit *P* — 579 Pourroit mout bien estre aseür *P*.

Rubrique de P : La Vie a la Mort. *Rubrique de N :* La Vie parole.

582 est *N* — 587 te fui *GO* — 588 Pour Dieu ne *P*.

Rubrique de P : La Mort a la Vie. *Rubrique de N :* La Mort parle.

590 je t'aport *PN* (*bonne leçon?*) — *Après ce vers, N ajoute :*

Assés fais celuy courtoys don
Qui je doins vesture et maison
Plus que a ceulx qui ont le hart
Ou que li mers noye ou fus art.

Cuidoies tu tous dis regner ?
Mout tost seras noire et oscure,
Car tu es cendre et poreture. 596
Toute ta car mangeront vier,
Soit en esté ou en yver.
Autelle con tu chi me vois
Seras entre chi et un mois. 600
— Pour Dieu, merchi !, chu dist la [Vie,
Ne me fai ceste felonie.
Un jour entier n'ai pas vescu,
Et ja viens taper mon escu. 604
Dedens tiere ne sai manoir.
Prent tant ke viels de men avoir,
Si me done encore respit. » [*fol.* 171 *v*° *b*]
Li Mors respont : « J'ai en despit 608
Chu ke t'as dite tel parole,
Car tu l'as parlee mout fole.
Se tu vivoies .x. m ans,
Petis te sambleroit li tans. 612
Je ne demanc nul autre avoir
Fors ke ton cors, che voel je avoir.
Dont ne seroit nule droiture
En moi trovee n'en Nature, 616
Se tout a fait en mi me voie
Et povre et rike ne prendoie.
— Pour Dieu ! lai moi mander le [prestre,
Se li conterai tout mon estre 620
Et pechiés dont sui entechie,
Si comme feme courechie.
— Ke viels mander ? Ne pues parler,
A paines pues tu langheter. 624
S'encor eres en plaine vie,
Encor nel manderoies mie,
Et si t'estoit amonesté
Sovent par ceste autorité : 628
Vigilate itaque, nam
Nescitis diem nec horam.
Ceste cose sone en latin :
« Veilliés ausi duskes le fin, 632
Car l'eure et le jour ne savés
Ke de cest siecle partirés. »
Veilliers est bones oevres faire
Teilles ki a Dieu doivent plaire. 636
Or vois k'il te covient morir [*fol.* 172]
Ne de mes mains ne pués fuir.
Mil m'atendent ore en ceste eure,
Je ne puis chi faire demeure. 640

---

594 tout dis *G*, tous jours *N* — 599 Autele que *N* — *P omet le v.* 600.
Rubrique de P : La Vie a la Mort. *Rubrique de N* : La Vie parle.
601 s'a dit *N* — 602 vilenie *N* — 604 vieux *N* — 605 Par dedans t. *N* — 606 Pren tant du mien que vieulx avoir *N* — 607 donnez encore *P*.
Rubrique de N : La Mort parle.
609 tu as dit *N* — 613 *P omet* nul — 614 F. que t. c. ce veu ge a. *P*, Que t. corps celuy vuil je avoir *N* — 618 prandroye *N*.
Rubrique de N : La Vie parle.
619 laisse moy *N* — 620 Si li conteray *N*, Si li gehirai *P*.
Rubrique de N : La Mors respont.
623 Tu ne veulz m. *N* — 624 *P omet* tu — *P omet les v.* 625-636 — 625 S'encores estoies en pl. v. *N*, S'encor fuches en pl. v. *O* — 626 Encore ne le *G*, Encores ne le *N*, Tu ne le *O* — 627 Et si t'iest bien a. *N* — *O finit au beau milieu du v.* 629 (Vigila...) — 631 C. ch. dit en l. *N* — 632 Villiez aussi jusque en la f. *N* — 633 ne le *N* — 636 Celles qui Dieu puissent pl. *N* — 637 Bien v. *P* — 638 ne puis *N* — 639 en cest eure *G*, en cest heure *P*, a ceste heure *N*.

Atendu as trop longement. »
Le paume hauce ireement,
Si li dona un si grant clap
Ke li et l'arbre jus abat. 644

De la noise c'adont oï
En mon dormant entresali.
Grant peür oi, et nonpourquant
L'arbre fis paindre maintenant, 648
Ke je nel mesisse en obli,
Chu ke j'en vi et ke j'oï,
Tout ensi con veü l'avoie ;
Plus en froie se le savoie. 652
Le Miroir de Vie appellai
Et de Mort chu ke fait en ai,
Car ki en un miroir se mire
De chu k'en sa face a a dire 656
Puet conoistre et apercevoir.
Tout autresi sachiés pour voir
K'en vir et oïr ches pechiés
Est aucuns des siens adreciés 660
Et puet de le mort remembrance
Avoir par ceste demonstrance.
Vie en cest siecle en l'autre est mors
Et s'est poreture li cors. 664

Che sachent tout a le parclose
Ke parfaite fu ceste cose,
Si con nons dist ciels ki l'escrist,
[*fol. 172 b*]
L'an nostre Siengneur Jhesucrist 668
Mil deus cens et sietante et sis,
Le jour saint Marcel de Paris,
C'est au commencement d'esté,
Tier jour après le Trinité. 672
Pour chu le volt en romans faire
Ke lai i prengnent exemplaire.
.VIe. quatre vins et huit viers,
Tant escrist et en fist Robiers ; 676
Pour chu k'on l'apeloit de L'Omme,
Fist chi d'un oulme naistre un homme,

---

642 irieement *P*, yrement *N* — 643 clac *N*, cop *P*.

646 d. tous tressailly *PN* — 647 Gr. peur en oi *G* — 649 ne le *N* — 650 et qu'en oy *P*; Ce qu'en dorment vi et oy *N* — 651 enssi que *N* — 652 Plus en froie se la savoie *G*, Plus en feroie se le savoie *P*, Plus en feroye se savoye *N* — 653 Le mirouoir *P*, Le miroer *N* — 655 miroer *PN* — 656 Puist *N* — 658 T. a. est il p. v. *N* — 659 K'en vir et oïr ches pochies *G*, Qu'en voir et hoïr ces pechiez *P*(*C*), Que veoir et oïr ces pechiés *N* — 660 Et aucuns *P*; Et chascuns de siens *N* — *P lit ainsi les v.* 661 *et* 662 :

Et puet de la mort ramembrer
Avoir par ceste remambrance.

— 663 *N omet* est — 664 Et c'est *PN*.

669 Mil .cc. sessante et six *P*, Mil .ccc. lx. et VI *N* — 672 Tiers *PN* — 673 Pour ce que le v. *N* — 674 Li lay *P* — *Les vers* 675 *et* 678 *se lisent ainsi dans P* :

Huit cens d'une rime et .VIII. vers,
Pou plus, pou mains, en fist Robers;
Pour ce c'om l'apeloit de L'Oulme
Fist il d'un houlme naistre un houlme.

Et ainsi dans N :

Du roumans entour .VIIe. vers,
Peu plus, peu mains, en fist Robers ;
Pour ce que on l'appeloit de L'Oume
Fist cil d'ung ourme naistre un homme.

[*Miniature III*]
Priant oevres li doinst Diex faire
Dont on se puist de maus retraire. 680
.x. et .viij. viers fist en latin.
Mais or vous pri tous en la fin,
[*fol. 172 v°*]
S'il a en aucun lieu mespris,
Vilainement ne soit repris ; 684
Car il n'est nus, s'il mout parole,
Soit hons, soit feme ou clers d'escole,
Ne die tel cose a le fois
Dont aucun en font lor bufois. 688

(*A suivre.*) Arthur LÅNGFORS.

P omet les v. 679-80 — 681 *Sur les vers latins transcrits dans la miniature, voir le deuxième article.* — 685 nulz ce mot *P* — 686 Soit homme soit feme soit clers d'escole *G* — 688 aucuns tienent l. *P* — *P se termine par les six vers suivants, qui sont peut-être authentiques* :

Et dit que tieus conseille autrui
Qui povre conseil donne a lui.
Pour ce requier par charité,
Ançois pour Dieu et pour pit(i)é, 692
Part li donnez en vos biens fais.
A tant de son songe me tais. 694

Explicit le dit des .vii. serpens.

Voici, à partir du v. 679, *la fin de N (dont quelques vers, manquant dans G, se retrouvent dans P)* :

Prions euvre li doint Dieux faire 679
Telle que a Dieu puisse plaire. 680
Selonc l'example que dit Dieux :
Qui de terre est de terre sieux (*sic*),
Parle (*corr.* Parole ?) tout aussi cil hom,
D'arbre a seurnon, s'en fist sermon,
Et dist que tieux conseille autruy 689
Qui povre conseil donne a luy ; 690
La buche en autrui oeil voit (*sic*),
Mais ou sien le bauc oblioit.
Par (p *barré*) ce requiert par charité, 691
Pour Dieu, pour grace et pour pitié, 692
Part li donnés en vos bien fais. 693
A tant de son songe me tais. 694
Priez ensement pour celuy
Qui cest ystoire transcricy.

Arbor adest ulmus, campestris villa sic Ulmus.
Fio sub hac ulmo Robertus natus in Ulmo.

Au lieu du premier ulmus *le ms. a plutôt* vunus.

LA
DIPHTONGAISON EN CATALAN

Selon l'avis de presque tous les romanistes qui se sont occupés du catalan, cette langue n'a jamais connu la diphtongaison des voyelles. A. Mussafia [1], MM. Morel-Fatio [2], Saroïhandy et Schädel [3] sont d'accord sur ce point. M. Meyer-Lübke [4] ne se prononce pas. Seuls, MM. Pompeu Fabra et Antoni Griera ont envisagé la question d'une autre façon. M. Griera effleure incidemment le problème sans l'aborder de plus près : « Convé tenir en compte que *pit*, *ḷit*, *miê* poden representar una etapa més avançada del provençal, que diftonga la *ę* per influencia de la palatal » [5] et « els exemples *ḷit*, *nit*, *kúiro*, fan posar la pregunta si en català va existir o no la diftongació condicionada com en provençal [6] ».

M. Pompeu Fabra a, le premier, fait appel à la diphtongaison pour expliquer certains phénomènes du vocalisme catalan, dans une remarquable étude publiée dans la *Revue Hispanique* [7], par laquelle il a, sinon donné la solution définitive de tous les problèmes qu'il y soulève, du moins largement contribué à déblayer le terrain pour des recherches ultérieures. Sa thèse, quoique en quelque sorte en marge de la présente étude, vaut d'être résumée ici [8].

---

1. *Sete savis*, p. 155 et s.
2. Gröber, *Grundriss*, I², 852.
3. *Romania*, XXXVII, p. 145, §§ 3 et 5.
4. *Rom. Gramm.*, I, 178.
5. A. Griera, *Frontera catalano-aragonesa* (*Biblioteca filológica del Institut d'Estudis Catalans*), p. 51.
6. *Ib.*, p. 75.
7. T. XV (1906), p. 9 et ss.
8. La présente étude était, dans ses parties essentielles, conçue et écrite

M. Fabra dresse une liste, assez nourrie, de mots catalans où l'*e* tonique latin se trouve représenté dans toutes les combinaisons phonétiques qu'offre la langue. Il ressort de ce relevé que l'*e* ouvert du latin vulgaire est rendu en catalan, sauf dans des cas déterminés, par *é*, tandis que l'*e* fermé a tout aussi régulièrement abouti à *è*. C'est le monde renversé. « Le changement de *ẹ* en *é* n'a pas lieu : devant *l* et *h* (*cèl*, *pèu*) ; devant le groupe *n'r* (*gèndre*) ; devant *r* entravé excepté *r* + labiale (*hivèrn*) ; devant *rr* (*tèrra*). Par contre, un *g* précédent semble arrêter le passage d'*ẹ* à *è* ; nous avons *gép* à côté de *cèp* ; *gingébre* à côté de *pèbre*. Les groupes *ng* palatal et *ngu* troubleraient aussi le développement régulier d'un *ẹ* antérieur : nous avons *diuménge*, *vénja*, *llengua*. Nous avons enfin *é* devant *i* : *réi*, *lléi* [1]. » Comment doit-on expliquer ces changements en apparence si déconcertants ? M. Fabra voit dans *è* (< *ē*) « une réduction d'une ancienne diphtongue *ẹi* : *ẹ* se serait réfracté en *ẹi* (cp. le franç., le rhétique) ; puis il se serait produit une dissimilation entre les deux éléments de la diphtongue, *ẹi* serait devenu *ẹi* ; et, finalement, *ẹi* aurait été réduit à *ẹ* = *è*. L'ancienne diphtongaison de la voyelle *ẹ* en catalan expliquerait aussi l'*ẹ* majorquin : il serait l'effet d'une dissimilation plus forte, *ẹi* se serait avancé jusqu'à *ẹi*, avant la perte de l'élément palatal ». « Quant au passage d'*ẹ* à *é*, il serait lié à l'allongement de l'*ē* primitif. En s'allongeant *ẹ* perd son homogénéité ; *ẹẹ*, d'où *ẹẹ* avec tous ses développements ; mais aussi, par réduction, *ẹ* ou *ẹ* = *é*. En catalan la réduction normale serait *é*, mais *l*, *h*, *rr* et *r* + consonne aurait donné le dessus à l'élément le plus ouvert ; par contre, on aurait *ẹe* et finalement *i* devant la consonne palatale *ẹ* [2]. »

L'explication que donne M. Fabra du développement des qualités de l'*e* en catalan est, comme on le voit, ingénieuse et, somme toute, plausible. Néanmoins, elle a besoin d'être étayée par de nouveaux arguments et surtout d'être corroborée par l'étude des développements dialectaux, travail qui ne peut guère s'effectuer avant l'apparition de l'*Atlas linguistique* du terri-

dès 1914, alors que je ne connaissais pas encore les travaux de MM. Fabra et Griera.

1. *L. c.*, p. 19.

2. *L. c.*, p. 21.

toire catalan que prépare l'*Institut d'Estudis Catalans* à Barcelone. En attendant, je ferai quelques observations de détail. Le passage de l'*ẹ* à *é* a dû s'accomplir à une époque antérieure à celle de la séparation du catalan continental d'avec le majorquin, sans quoi on s'expliquerait malaisément la concordance parfaite qui existe sur ce point entre les deux groupes linguistiques. D'un autre côté, l'*ẹ* avait déjà dû abandonner sa qualité fermée primitive, car il ne s'est pas confondu en majorquin avec l'*é* secondaire provenant d'*ẹ*. Comment ne se sont-ils pas rencontrés en chemin ? L'hypothèse d'une diphtongaison simultanée, avec réduction ultérieure de la diphtongue, en rend bien compte. Ou faut-il revenir à l'hypothèse de Milà y Fontanals [1] et de M. Brekke [2] d'après laquelle l'*œ* tonique [3] (< *ẹ*) du majorquin est « un des nombreux vestiges de l'ancienne langue conservée aux îles » ? L'*ė* < *ẹ* du catalan central et l'*é* < *ẹ* des parlers occidentaux seraient alors des réductions de l'*œ*. La disparité entre les représentants actuels en territoire catalan de l'*ẹ* (*œ*, *ė*, *é*) vis-à-vis de la concordance que nous avons observée dans le développement de l'*ẹ* nous porterait à penser qu'il faut peut-être partir de l'*œ* comme type commun du catalan primitif et que l'*ė* et l'*é* en sont des réductions postérieures à la séparation du catalan continental d'avec le majorquin. C'est une hypothèse, et je la donne pour ce qu'elle vaut. On peut ajouter qu'on trouve aujourd'hui dans quelques villages de la région centrale de Majorque (à Binissalem et à Alaró) l'*ė* < *ẹ* dans les mêmes cas qu'en catalan ; que ce soit la qualité primitive de la voyelle ou la réduction de l'*ė*, c'est ce que je n'ose affirmer [4]. — Encore une remarque. Pourquoi *factum* > *fayt* > *feyt* > *fèt* a-t-il un *é* en catalan moderne ? L'*ay* de *fayt* n'aurait pas pu éviter de se rencontrer en chemin avec *ẹ* > **ẹy* > **ẹy* ; or, il ne s'est pas associé à cette dernière série.

Je crois donc que l'hypothèse de M. Fabra d'une diphtongaison catalane de l'*ẹ* ouvert est juste, mais, pour les raisons indiquées ci-dessus et pour d'autres qu'il mènerait trop loin de

1. *Revue des langues romanes*, X, 146.

2. *Romania*, XVII, 89.

3. Notons au passage que cet *œ* n'est pas arrondi.

4. Le passage d'*é* fermé à *œ* s'observe ailleurs, p. ex. dans le dialecte gascon des Landes.

développer ici, j'hésite à accepter, jusqu'à plus ample informé, sa manière de voir quant à la diphtongaison de l'*ẹ* fermé.

*
* *

Il n'entre cependant pas dans l'objet de cette étude de discuter à fond tous les problèmes mis en lumière par l'article de M. Fabra. Je me bornerai, dans ce qui suit, à tâcher de démontrer l'existence, à l'époque prélittéraire, d'une diphtongaison commune à tout le territoire catalan et qui affecte également les deux voyelles ouvertes *e* et *o*. La thèse que je vais essayer de prouver est la suivante : le catalan a, tout comme le provençal et le français, connu la diphtongaison de l'*e* ouvert et de l'*o* ouvert lorsque ceux-ci étaient suivis d'un phonème palatal.

Les faits, brièvement énoncés, sont les suivants : en regard de la série *pit* pĕctus, *llit* lĕctum, etc., nous avons la série *estrẹt* strictum et *drẹt* dirĕctum ; de même nous avons *ull* ŏculum, *nit* nŏctem à côté de *genoll* genŭculum, *rot* ructus. On a depuis longtemps signalé la contradiction phonétique que paraissent impliquer ces formes, et on en a donné plusieurs explications. D'après celle de M. Saroïhandy, généralement adoptée, les voyelles ouvertes se seraient fermées par deux étapes, sous l'influence d'un élément palatal subséquent : *ẹ̀* > *ẹ́* > *i*, et *ò* > *ó* > *u*. Cependant, il ne laisse pas de surprendre que, tandis que les voyelles ouvertes se seraient fermées ainsi progressivement, les voyelles fermées, échappant totalement à l'influence palatale, n'aient pas bougé. La manière de voir de M. Saroïhandy lui a peut-être été dictée par sa préoccupation de trouver des conformités entre le castillan et le catalan, conformités d'ailleurs indéniables. Seulement, en la circonstance, le castillan s'est comporté autrement que le catalan : l'*ẹ* devant palatale s'est fermé en *ẹ́* et s'est arrêté là, tandis que l'*ẹ* a progressé à son tour jusqu'à *i*.

M. Fabra fait rentrer les formes comme *pit* et *llit* dans sa théorie générale de la diphtongaison spontanée de l'*e* (« on aurait *ie* et finalement *i* devant la consonne palatale *i* » [1]) et rejette l'action diphtongante de la palatale : « . . . . la consonne

1. *L. c.*, p. 21.

secondaire *i* ne semble avoir exercé aucune influence. » — Si cette explication, à la rigueur, peut s'appliquer aux mots avec *ę* comme *pit* et *llit*, elle ne saurait rendre compte du traitement de l'*ǫ* en *ull* et *cuxa* cŏxa. Or, la nature du phénomène est, de toute évidence, identique dans les deux cas. Il faut donc chercher une explication applicable à la fois aux deux voyelles, *ę* et *ǫ*.

Je crois avec M. Saroïhandy que, dans *pit* aussi bien que dans *ull*, nous sommes en présence d'un cas d'assimilation par contact. Mais pourquoi cette assimilation, qui a suffi pour fermer l'*ę* de lĕctum en *i*, ne s'est-elle pas exercée sur l'*é* de directum, qui paraîtrait une victime plus facile ? Évidemment parce que la force assimilatrice n'a pas été la même dans les deux cas. En *llit* il a dû intervenir un élément fermant qui n'existait pas en *dręt*. Voici où entre notre théorie de la diphtongaison : ce que la seule palatale subséquente n'a pu accomplir a été rendu possible grâce à l'influence additionnelle du phonème très fermé qui précédait la voyelle ouverte tonique, c'est-à-dire du premier élément de la diphtongue née sous l'action de la palatale (lĕctum > **llieyt* > *llit* et cŏctum > **cuoyt* > **cueyt* > *cuyt*).

*
* *

Avant d'entrer dans des détails sur ce processus je donnerai ici une liste assez complète des mots catalans où nous trouvons aujourd'hui l'*ę* et l'*ǫ* représentés respectivement par *i* et *u*, c'est-à-dire qui ont anciennement connu la diphtongue :

A. *ę* :

ahir « hier » < hĕri ;
desitj « désir » < *desĕdium, ou postverbal de *desĕdiare ;
despit « dépit » < despĕctum ;
enginy et *giny* = cast. « ingenio, maña » < ingĕnium ;
espill « miroir » < spĕculum ;
fira « foire » < *fĕria [1] ;

1. Plusieurs formes provençales (*fièiro*, *fièido*), et probablement l'ital. *fiera*, demandent également *fēria au lieu du class. fēria.

flix = cast. « filàstica » < flĕxum [1] ;
git (vieux) « jet » < *jĕctum [2] ;
ix « il sort » < ĕxit ;
llig « je lis » (< lĕgo, par changement de désinence ; vieillie en catalan central, cette forme persiste en alghérois) ;
llit « lit » < lĕctum ;
mills (vieux) « mieux » < mĕlius ;
mitg « demi » < mĕdium ;
pinta « peigne » < pĕctinem. (Féminin au sens de peigne ordinaire ; masculin au sens de peigne pour carder la laine, le chanvre, etc. Les étapes de l'évolution ont dû être les suivantes : pĕctinem > **pieitne* > **pitne* > *pinte*.)
pirs (vieux) = *pitjor* < pĕjor ;
pit « poitrine » < pĕctus ;
pitja < pĕdica [3] ;
profit « profit » < profictum ;
sis « six » < sĕx ;
sitja [4] < *sĕdicum, -a ;

1. Cette étymologie me paraît également satisfaisante quant au sens et à la forme. Les dictionnaires catalans traduisent ce mot par « filástica ». Voici la définition qu'en donne le *Diccionario de la Academia española* : « hilos de que se forman todos los cabos y jarcias. Sácanse las filásticas de los trozos de cables viejos que se destuercen para atar con ellos lo que se ofrezca ».

2. Les formes provençales suivantes ne s'expliquent que par cette forme : *jit*, *jiet* (mars.), *jiéit* (dauph.).

3. Ce mot signifie d'après Labernia : 1. puntal o altra cosa pera sostenir (cast. puntal) ; 2. massó, pitjador ; 3. ant. = pitjada. — *Pitjada* est défini par le même : 1° = cast. pisada, huella ; 2° = cast. apretón, empujón ; 3° = trepitjada. — A côté de *pitja* et *pitjada* on a des formes avec *e* : *petja* (= « pitjada » et, en majorquin, « pied de table ») et *petjada*, dont l'*e* provient de l'infinitif **petjar* < pĕdicare. Ce verbe a dû exister, et existe peut-être toujours dans quelque dialecte, quoique Labernia ne donne que *pitjar*. Un autre dérivé de **petjar* est le vieux mot *peig* = « pis, sol, pavi-ment ». *Trepitj* « acció de trepitjar » est également un dérivé postverbal. — A la forme *pitja* correspondent les formes provençales *piejo*, *pijo* « étai, pointal ».

4. Labernia définit ce mot comme suit : « lloch sòta terra pera posar lo blat : gruta o presó sòta terra. » Outre ces acceptions le mot présente à

tix « il tisse » < texit ;
vit « membre viril » < vĕctem.

B. ǫ :

avuy « aujourd'hui » < hŏdie (vieille forme *duy* = *d'avuy*) ;
cerfull « cerfeuil » < cærefolium ;
cuyda « il soigne » < *cŏgitat ;
cull « il cueille » < *cŏlligit ;
cuyr, *cuyro* « cuir » < cŏrium ;
cuyt « cuit » < cŏctum (mots dérivés *cuyta* « fournée » et *decuyt* « décoct ») ;
cuxa « cuisse » < cŏxa ;
despull « dépouille » < de + spŏlium (ou plutôt post-verbal de *despullar* < despŏliare) ;
dull (vieux) = *dòl* < dŏlium ;
enuig (*anutx*) « ennui » < *inŏdium ;
escull « choix » < ex + cŏlligit ;
escull [1] (vieux) « écueil ; risque, péril » < scŏpulum *scŏclum ;
full, *fulla* « feuille » < fŏlium fŏlia ;
gruix = *gruixa* [2] « grosseur » < *grŏssia ;
huix [3] (vieux) « aversion, dégoût » < ŏdium (d'où *hujar* = fastiguejar et *hujat* « fatigué, dégoûté ») ;
llull, *jull*, *juy* « ivraie » < lŏlium (majorquin *juyvert* « persil ») ;
lluny « loin » < lŏnge ;
muyr « je meurs » < mŏreo ;
nug [4] (vieux) « muid » < mŏdium ;

Majorque celle de « meule de bois pour carbonisation ». — La vieille forme *setge* au sens militaire de siège, ainsi que son synonyme *setjament*, dérive d'un verbe *setjar* < sĕdicare, qui a sûrement existé.

1. Les formes modernes *escoll*, majorquin *escollo* (cependant, nom propre, *escuy*) sont empruntées au castillan.

2. Prov. *groisso*, au sens de grossesse. Montaigne a *groisse*.

3. La forme *hoy* n'est pas populaire.

4. La forme *moy* paraît empruntée.

mulla [1] < *mŏllia ;
nit « nuit » < nŏctem (de **nuyt* on a le verbe *tranuytar*) ;
orgull [2] « orgueil » < *orgŏli ;
pluja « pluie » < plŏvea (d'où *sopluig* « abri contre la pluie ») ;
pruixme, *pruxme* (vieux) « prochain » subst. < prŏximum ;
puig [3] « puy » < pŏdium ;
puix, *puys*, *pus* « puis, depuis » < pŏsteo (d'où *depuix* « depuis » et *despruix*, croisement de *depuix* et *després*) ;
puix, *pusch* (vieux), mod. *puc* « je peux » < *pŏssio ;
recull « recueil » < re + cŏlligit ;
remull « mouillure », postverbal de *remullar* < re + mŏlliare ;
suny « sommeil » < sŏmnium ;
tremulja « trémie » < trimŏdia ;
truja « truie » < *trŏia ;
trull « treuil » < tŏrculum, *trŏculum ;
ull « œil » < ŏculum ;
vull « je veux » < vŏleo, *vulla* « veuille » < vŏleam ;
vuyt, *buyt* « vide » < *vŏcitum ;
vuyt « huit » < ŏcto.

J'inclus dans la liste les formes verbales *cuyda*, *cull* et les substantifs postverbaux *despull*, *escull* « choix », *recull* et *remull*, dont l'*u* appartient originairement aux formes verbales à radical accentué, desquelles, par analogie, il s'est introduit plus tard dans les autres formes.

Il ressort de ces listes que la diphtongaison de l'*ę* et de l'*ǫ*, avec réduction ultérieure de la diphtongue, s'est produite quand ces voyelles étaient suivies des représentants romans des phonèmes et groupes de phonèmes latins suivants : *ī* final, *j*, d*i̯*,

---

1. Labernia : « carn de bestiar que penja sens estar aferrada a cap os » = cast. *falda*.

2. Il est douteux qu'il faille ranger ce mot ici ; quelques formes françaises paraissent, cependant, présenter la diphtongue : a. fr. *orguel*, *orghiex* (Godefroy) et prov. *erguel*. L'*u* catalan s'expliquerait d'ailleurs par l'*ī* final de orgōlī.

3. *apoi* « appui » est emprunté au castillan.

gi̯, li̯, ni̯, mni̯, ri̯, ssi̯, sti̯, vi̯, ct, c't, g't, cl, x, d'c', ll'g et ng'[1].

Les groupes ti̯, ci̯, cei̯ se sont dépalatalisés de très bonne heure sur la plus grande partie du territoire roman et n'ont exercé aucune influence sur les voyelles ouvertes ni en catalan ni en provençal : *prèu* « prix » < prĕtium, *péssa* « pièce » < *pĕttia, *tèrs* « tiers » < tĕrtium, *nòces* « noces » < *nŏptias *nŏctias, *llòssa* « louche » < *lŏcchea. De même ils sont restés sans influence en castillan, où une palatale aurait empêché la diphtongaison : *fuerza*, *pieza*, *simienza* « semence » < semĕntia, etc.

Le passage *au* > *ǫ* ne s'est pas encore accompli à l'époque de la diphtongaison, celle-ci n'ayant pas affecté cet *ǫ* secondaire : *gòig* « joie » < gaudium, *llòtja* « loge » < laubja, *nòsa* « obstacle » < nausea, *òig* « j'entends » < audeo. Le développement -ll- > *l̨* est également de date postérieure, puisque cette palatale est restée sans influence sur la diphtongaison.

Les quelques formes qui semblent être en contradiction avec la loi formulée plus haut, admettent une autre explication. *gèni* « génie » < gĕnium, *glòria* « gloire » < glŏria, *òstra* « huître » < ŏstrea, maj. *espònja* « éponge » < spŏngia, *remèy* « remède » < remĕdium, *tèdi̯* « ennui » < taedium, *novi nuvi* « fiancé » < *nŏvium sont tous des mots savants ou d'emprunt. Il en est de même pour *nervi nirvi* « nerf » < *nĕrvium (au lieu de nĕrvum), cf. prov. *nervi*, sard. *nerviu* esp. *nervio* (à côté de *niervo* < nĕrvum) ; — *prènys*, maj. *prœnys* « enceinte », comme ital. *pregno*, suppose une forme primitive *prignum et non pas *praegnis, cf. prignum iumentum dans les *Leges Alamannorum*[2] ; — *òrdi* « orge » < hordeum ne paraît pas plus que prov. *ordi* présenter un développement régulier ; — *òli* « huile » < ŏleum est savant

1. Est-ce une condition pour que la diphtongaison puisse avoir lieu que la palatale soit contiguë à la voyelle tonique ? Les mots *òstra* « huître » < ŏstrea, *òrdi* « orge » < hŏrdeum, *esponja* « éponge » < spŏngia sembleraient l'indiquer, s'il ne faut pas les expliquer autrement, voir plus loin. Je fais remarquer que le groupe ng' de spŏngia diffère par la syllabation de celui de lŏnge, ce qui a amené la différence du traitement.

2. Cité par Max L. Wagner, *Lautlehre der südsard. Mundarten* (*Zs. f. rom. Phil.*, Beiheft 12).

comme dans plusieurs autres langues, cf. ital. *olio*, prov. *oli* ; — *nici neci* « niais » < nĕscium n'est pas entièrement populaire non plus ; — *mètge* « médecin » < mĕdicum est à moitié savant comme en provençal et en ancien français ; — vĕtulum *vĕclu présente dans presque toute la péninsule ibérique des développements irréguliers, sans qu'on en ait pu donner une explication satisfaisante. Le castillan, qui ne diphtongue pas devant une palatale, ne connaît de ce mot que la forme diphtonguée *viejo*, à côte de *espejo* < spĕculum. Le mirandais, qui pour la voyelle *ẹ* se comporte de même que le castillan, présente également *bïẹlho*, et non *beilho*, comme on s'y attendrait [1]. C'est ainsi que nous trouvons aussi en catalan moderne *vèll*, au lieu de *vill*, que demanderait la loi énoncée ci-dessus. Cette dernière forme a existé, cependant, et s'est conservée dans des noms de lieu : *Castellviy*, *Castellví* [2].

Le mot *cadira* « chaise » < cathĕdra est embarrassant. Je ne vois pas pourquoi le groupe dr (devenu *yr*) aurait provoqué la diphtongaison plutôt que tr dans pĕtra > *péra pédra*, les deux groupes ayant dû passer presque simultanément à *yr*. Le fait est que cathĕdra présente également en provençal nombre de formes diphtonguées où la diphtongue est aussi peu de mise qu'en catalan : *cadiero*, *cadiro*, *cadire* (béarnais), *cadièiro* (langued.), *chadiero* (périg.), etc.

Au risque de paraître prolixe je donnerai une liste de mots qui montre le traitement de l'*e* et de l'*o* fermés soumis aux mêmes influences palatales [3] :

A. *ẹ* :

cat. *artẹll* (vieux) « griffe » < articulum ;
batẹig « baptême » < de baptidiare ;
bẹya « abeille » < apĭcula ;
cat. *calẹll* cast. « caliche » < calĭculum ;

1. Leite de Vasconcellos, *Estudos de philologia mirandesa*, I, p. 218, note.
2. Balari y Jovany, *Orígenes históricos de Catalunya*. Barcelona, 1899, p. 26.
3. Je donne pour l'*ẹ* de préférence la forme majorquine comme celle qui accuse le mieux la qualité de la voyelle. On sait que l'*œ* majorquin représente un *ẹ* primitif.

cęya « cil » < cĭlia ;
cervęza « bière » < cerevisia ;
conęxer « connaître » < *cognōscere ;
consęy « conseil » < consĭlium ;
corrętja « courroie » < corrĭgia ;
envęja « envie » < envĭdia ;
esplęt « récolte abondante » < explĭcĭtum ;
estręnyer « étreindre » < strĭngere ;
estręt « étroit » < strĭctum ;
fęnyer « pétrir » < fĭngere ;
fręt « froid » < frĭgidum ;
llénya « bois » < lĭgna ;
llevęig [1] « vent du ouest-sud-ouest » < *libĭticum ;
oręya « oreille » < aurĭcula ;
ormęig « outil », de *ormidiare, grec ὁρμίζειν ;
paręy « paire » < parĭculum ;
pëix « poisson » < pĭscem ;
ręya « soc » < rēgula ;
rovęy « rouille » < rubĭculum [2] ;
sedęny « corde de crins » < *saetēneum ;
sęnya « signe » < sĭgna ;
veręma « vendange < vindēmia.

B. ǫ :

angǫxa « angoisse » < angŭstia ;
batólla « fléau », < *battŭcula ;
bóix « buis », < buxum ;
carrónya « charogne », < *carōnia ;
codóny « coing », < cotōneum ;
estóig « étui », de stŭdiare ;
fenóll, maj. *fonóy* « fenouil », < fenŭculum ;

1. Ce terme de marin a passé du catalan en italien (*libeccio*, d'où anc. franç. *libechè*), en castillan (*leveche*) et en provençal (*labech*, *lebech*). La forme du latin classique est libs libis, du grec λίψ, λιβός « vent de Lybie », pour les Grecs.

2. Et non pas de rubĕllus : MM. Meyer-Lübke et Koerting ont tort. L'*œ* majorquin demande un *e* fermé, et l'*y* exclut l'*l* double qui se serait conservée comme *l*, tandis que l'*l* < cl passe à *y*.

genóll, maj. *jonóy* « genou », < genŭculum;
gorgóll, < gurgŭlio;
móix « mousse », < mustium (?);
rónya « rogne » < *rōnia;
rostóll, maj. *rostóy* « éteule » < re + *stupula;
rot « rot », < rŭctus;
vergónya « honte », < verecŭndia.

Il est inutile de multiplier davantage ces exemples; ceux que je viens de citer suffisent pour démontrer que l'*e* et l'*o* fermés n'ont subi aucun changement du fait du voisinage du phonème palatal. Il convient pourtant d'excepter les cas d'*umlaut* : *tuyt*, vieux pluriel de *tot*, *fiu* « je fis » < fēcī, etc. Les autres cas qui n'entrent pas dans la règle générale se laissent presque tous expliquer autrement; *dit* < dĭctum, *dut duyt* < dŭctum, *cullita* « récolte » < collĕcta tiennent leur voyelle de l'infinitif (cf. la forme régulière maj. *benęyt* « sot » < benedĭctum); *albir albire* « jugement » < arbĭtrium, *batestiri*, *baptisteri* (vieux) « baptistère » < baptistērium, *monastir* « monastère » < monastērium, *caltiri*, *cauteri*, *cementiri*, *cristiri*, *cristeri*, *saltiri* [1], *ciri* « cierge » < cēreum, *sipia*, *sèpia* « sèche » < sēpia sont tous des mots savants. — Les dérivés de bēstia présentent aussi en catalan des anomalies : maj. *bèsti* « brute », surtout au figuré, à côté de maj. *bisti* « bête de somme ou de trait ». — Pour *dit* « doigt » < dĭgitum, cf. ital. *dito*, log. *didu*, gasc. *dit*; — *estrijol* « étrille » ne vient pas de strĭgilis ni de *strĭgula, mais plutôt du germanique striegel; — *mill* « millet » < mĭlium montre des formes avec un *i* dans d'autres langues : ital. *miglio*, anc. franç. *mil*, esp. *mijo*, port. *milho*. L'explication qu'en donne Groeber [2] n'est pas entièrement convaincante; elle vaut pourtant mieux que celle de Baist [3].

Les mots avec *ę* ou *ǫ* + *n* + explosive présentent aujourd'hui généralement *i* et *u* : *cingle* « sangle » < cĭngula, *ungla* « ongle » < ŭngula, *cinta* « ceinture » < cĭncta, *punt* « point » < pŭnctum, *unt* « oint » < ŭnctum. C'est un développement

1. Mussafia, *Sete savis*, p. 7, note 5.
2. *Arch. f. lat. Lex. u. Gr.*, t. 6, p. 392.
3. Dans Gröber, *Grundriss*, I², p. 886.

phonétique dû au phonème complexe subséquent [1]. — C'est peut-être de même un développement régulier que nous observons dans quelques mots en *ę* ou *ǫ* + *n* mouillée : *destinyer* = *destenyir* < *des* + tĭngere, *tinya* « teigne » < tĭnea, *cuny* « coin » < cŭneum, *puny* « poing » < pŭgnum, *júnyer*, *enjúnyer* « atteler », *desjúnyer* « dételer » < jŭngere, à côté de *estręnyer*, *empęnyer* < impĭngere, *fęnyer*, *llénya*, *sedęny*, *carrónya*, *codóny*, *rónya*, etc. Je ne vois pas comment on pourra concilier les deux séries de formes.

*
* *

Une fois l'étendue du phénomène déterminée, nous pouvons mieux juger de la nature de celui-ci. Comme nous l'avons vu, une palatale subséquente ne suffisait pas à fermer un *ę* en *i* et, par conséquent, moins encore à amener un *ę* ouvert à *i*. Mais, après avoir, grâce à des propriétés qui restent à déterminer, provoqué la diphtongaison de l'*ę*, l'action fermante de la palatale sur la voyelle tonique a été renforcée par celle du premier élément très fermé de la diphtongue. L'*e* de **międy* < mĕdium s'est trouvé exposé à la double attraction de l'*i* et du *ḑy*. Ces deux phonèmes le tiraillant sans cesse, chacun dans son sens, ont fini par le hausser jusqu'à leur niveau, c'est-à-dire à se l'assimiler. Ou, pour parler physiologiquement, la langue, au lieu de descendre de l'*i* jusqu'à la position basse de l'*ę* pour remonter ensuite à la position de l'occlusion palatale, a de plus en plus raccourci le chemin et a fini par prendre le plus court : **międy* > **międy* > *midy* [2]. C'est ce qui s'appelle assimilation par contact ; en l'espèce, par contact double.

Les choses ne se sont pas passées autrement pour l'*ǫ*. L'*e*, dans **u̯ęl̥* < *u̯ol̥* < ŏculum, se trouvait resserré entre deux phonèmes très fermés, qui ont fini par le fermer à son tour. La langue, pour passer de l'*u* à l'*l*, au lieu de prendre le détour par *ę*, a pris la traverse : **u̯ęl̥* > **u̯ęl̥* > **u̯il̥*. L'*i* ayant été fina-

1. Voir Millardet, *A propos du prov.* dins, *Rev. des langues rom.*, t. 57, p. 189.

2. On trouve chez les vieux auteurs, p. ex. chez Ramón Lull, des graphies comme *profiit*, qui représente l'avant-dernière étape : profĕctum > **profięyt* > **profięyt* > *profiyt* > *profit*.

lement absorbé par la palatale, on a eu *ull*. De même **nueyt* > **nuíyt* > **nuít* > *nuyt* ou, avec chute de l'*u*, *nit*. — L'accent, qui originairement devait porter sur l'*i* (cf. *nit*), s'est ensuite transporté sur le premier élément de la diphtongue. On croirait retrouver en alghérois l'accent primitif : *vuít* < ŏcto, *cuít* < cŏctum ; mais nous sommes là plutôt en présence d'un déplacement secondaire, cf. *fruít* < frūctum.

*
* *

Nous croyons avoir démontré que l'hypothèse d'une diphtongaison conditionnée est nécessaire pour l'explication phonétique de certains phénomènes du vocalisme catalan. Disons maintenant un mot de la diphtongaison elle-même, considérée du point de vue physiologique. Il ne saurait naturellement être question d'aborder, à propos du catalan, les problèmes de la diphtongaison dans toute leur ampleur ; néanmoins, quelques indications rapides pourront contribuer à éclairer les questions qui font l'objet de cette étude.

Le phénomène de la diphtongaison, telle que nous l'avons observée en catalan, consiste dans l'anticipation de la fermeture du phonème palatal au moment où l'organe phonateur attaque la voyelle tonique. Une objection se présente tout de suite à l'esprit. Pourquoi cette anticipation n'a-t-elle pas lieu lorsque la voyelle tonique est suivie de phonèmes aussi fermés que les consonnes palatales ou palatalisées, tels que les occlusives en général ? Il est facile d'y répondre. Les phonèmes ou groupes palataux énumérés plus haut sont de beaucoup plus complexes que n'importe quelle occlusive simple : à l'articulation spécifique du *t*, du *d*, du *k*, de l'*l*, de l'*n*, etc., vient s'ajouter l'articulation palatale. Or, il est évident que l'émission du son double ainsi produit nécessite une plus grande dépense d'énergie que l'émission d'une occlusive simple, et même que celle de deux occlusives consécutives, où la dépense est répartie en deux temps. C'est précisément cette complexité des phénomènes palataux précités qui a déclenché, en catalan, le mécanisme de la diphtongaison. L'appareil phonateur, au moment d'attaquer la voyelle ouverte tonique, pressent la proximité du phonème complexe et, sous l'obsession de l'effort à fournir, il

prend son élan un peu trop tôt et commence la voyelle trop fermée, c'est-à-dire il anticipe les mouvements articulatoires exigés par la phonation de la palatale subséquente. La vacillation n'est, cependant, que l'affaire d'un instant ; l'appareil phonateur se reprend et se corrige aussitôt pour émettre le reste de la voyelle avec l'ouverture requise. Or, dans cette anticipation de la fermeture de la palatale se cache l'embryon d'un nouveau phonème, qui ne demande qu'à se faire jour, et si l'anticipation arrive à se généraliser, la diphtongue est née.

Les changements multiples qu'ont occasionnés les palatales dans l'évolution phonétique de la plupart des langues n'ont pas d'autre cause que la complexité des mouvements articulatoires que demande l'émission de ces phonèmes. De ce principe découlent leur action diphtongante, leur action assimilatrice, etc. Les organes, en soi imparfaits, ne sauraient exécuter avec une exactitude mathématique les différents mouvements articulatoires qui concourent à l'émission d'un phonème quelconque. Plus ce phonème est complexe, plus l'imprécision de leur fonctionnement s'accentuera en raison du surcroît d'effort musculaire qui leur est demandé, comme c'est le cas pour les palatales. Les sons voisins en sont toujours, par compensation, plus ou moins les victimes : d'une façon partielle, quand une ouverte tonique est brisée en deux parties, l'une plus fermée, l'autre plus ouverte (la diphtongaison) ; totalement, quand une voyelle suivie d'une palatale, en vertu du principe du moindre effort, s'est fermée, comme nous l'avons vu pour la réduction de la diphtongue.

Pierre Rokseth.

ÉTYMOLOGIES WALLONNES ET FRANÇAISES [1]

FR. *ANACOSTE, ANASCOTE*, W. *HANSCOTE*

Le *Dict. gén.*, v° *anacoste* (« espèce de serge ») nous apprend qu'on disait au XVIIIe siècle *anascot, ascot, arscot* et qu'il faut y voir « des altérations du nom de la ville d'*Arschot* ou *Aerschoot*, en Brabant [2] ». Sans prétendre examiner par le menu ces formes françaises et leur authenticité, je crois utile de signaler ici un terme qui mérite d'entrer dans le débat et qui ne s'accommode guère de la dérivation proposée : c'est le w. *hanscote* (espèce d'étoffe : anciennement, bure ; aujourd'hui, tissu de coton duveté). G., I 272, écrit *hansecote* et ne donne pas d'étymologie [3]. Bormans, *Glossaire des Drapiers* (B S W 9, p. 266), cite des textes anciens de 1589, 1637, 1659, etc., où le mot est écrit *hanskotte*. Enfin Hécart note le rouchi *anscote* « étoffe grossière en laine ».

La forme liégeoise *hanscote* est assurément la plus pure : elle atteste que le primitif doit avoir à l'initiale une aspirée germanique, laquelle disparaît normalement en français et en rouchi.

1. Abréviations : G = Grandgagnage, *Dict. etym. wallon* ;
God. = Godefroy, *Dict. de l'ancienne langue française* ;
BSW = *Bulletin de la Société de Litt. wallonne* ;
BD = *Bulletin du Dict. wallon.*

2. Pourquoi citer en dernier lieu et présenter comme « altérée » cette forme *arscot* qui reproduirait si manifestement l'étymon *Arschot* ? Dans le même article, on renvoie à *ascot* qui manque ; lire *escot*. God. ne donne aucun de ces mots.

3. Plus loin (II, 606), G. prétend que Lobet a une forme *anascote*, sans faire attention que Lobet, p. 236, v° *hanskott*, ne donne ce mot que comme traduction française. Martin Lejeune, *Voc. de l'apprêteur en draps du pays de Verviers* (B S W 40, p. 431) insère bravement *anascote*, d'après Lobet, comme étant un terme verviétois ! En revanche, il n'a pas d'article *hanscote* !

Dès lors, ne faudrait-il pas remonter au flamand *Houdschoote*, nom d'une petite ville du département du Nord, située sur la frontière non loin de Dunkerque ? Cette ville, déchue aujourd'hui, fut très florissante au XVIe siècle et comptait, comme tant de localités de la Flandre, des filatures renommées.

Pour la phonétique, on noterait le changement de la nasale *on* : *an* et, dans le fr. *anascote* (d'où *anacoste* par métathèse), l'insertion de *a* (comparez le w. *banacofe*, s. m., « ancien meuble qui servait à la fois de banc et de coffre » ; du flam. *bank-koffer*).

LIÉG. *BÈGA*, *BIGA* ; MALM. *DIGÂ*

G., I 51 et 54, n'explique pas le liég. *bègå* « fange, bourbe », nam. *bigau* « vase, limon ; jus de fumier ». La forme *bigå* existe aussi à Liège (Forir), à Jupille, Verviers, Sprimont, etc. [1]. Ailleurs, on dit *bègau* (Ciney), *bigâ* (Huy, Vielsalm), *bigau* (Awenne, Namur, Dinant), *bigau* ou *bigâr* (Charleroi), *bugau* (Wavre), *bǎgau* (Jodoigne, Perwez, Chastre-Villeroux), et, avec *r* épenthétique, *brigau* (Lavacherie, Ortheuville). On voit que le mot n'appartient qu'au dialecte wallon proprement dit. Dans les villes, telles que Liège et Verviers, on lui attribue le sens général de « fange, bourbe, margouillis » ; une flaque d'eau répandue par mégarde s'appelle *on bigå d'êwe* [2]. A la campagne, le mot a l'acception technique de « purin, eau de fumier », — ce qui est, pour moi, le sens étymologique.

Je tiens en effet *bègå*, *bigå* pour un dérivé du moyen h. all. *bîge* (all. mod. *beige* : amas, tas, monceau), formé à l'aide du suffixe *-å* (*-â*, *-ô*, *-âr*), fr. *-ard*. Le tas dont il s'agit, c'est pour les campagnards le tas par excellence, le fumier. Reste à déterminer le sens du suff. *-å*. Attaché à des thèmes nominaux, il a d'ordinaire une valeur augmentative, comme dans *bîrå* « bière,

---

1. De même, dans Jean d'Outremeuse (*Geste de Liège*, II, 1185) : « dedens un grant fosseit de *bigaut* les buttoit ». Godefroy a un article *begart* 2, dont il ignore la signification et qui est évidemment notre mot. Voy., ci-après, l'art. *embegaré*.

2. Syn. *mâssî poté*. — Entendu à Seraing : *dè cafè qu'est neûr come dè bigâ* (« du purin »).

civière », *bocâ* « trouée d'une haie » (dér. de *boke* « bouche »), *cohâ d'vê* « jarret de veau », propr. « cuissard », *fèssâ* « fessier », *fouwâ* « feu en plein air », *hurâ* « hure de sanglier », etc. Plus rarement, il peut avoir un sens moins précis et marquer un simple rapport de proximité, de dépendance : le *câvâ*, c'est le palier de la cave, la trappe, le plancher mobile ou suspendu donnant accès à la cave ; le *niyâ*, c'est le nichet qu'on met dans le nid. Dans ce dernier cas, l'explication de *bigâ* est aisée : c'est la fosse adjacente au tas de fumier. Dans le premier cas, on admettra que *bigâ* a signifié d'abord : « gros tas [de fumier] » — sens disparu sans laisser de trace — ; d'où, par extension : « le liquide qui sort de ce tas et qui est recueilli dans une fosse adjacente » (comp. *fosseit de bigaut* : Jean d'Outremeuse) ; puis, en général : « eau sale et bourbeuse, bourbier ».

Le liég. *bigâ* est remplacé, dans la région de Malmedy, par *digâ*, qui signifie : 1. « bourbier » (Malmedy : Villers) ; 2. « purin » (dans les campagnes, par exemple à Faymonville : *trô d' digâ* « fosse à purin »). C'est l'augmentatif de *digue* (pron. *dïk*) « fosse remplie d'eau, mare », qui dérive de l'anc. h. all. *dich* « marais, étang, réservoir (all. mod. *teig* ; à Eupen *deïk* ; à Elberfeld *deeg* ; des dialectes néerlandais ont de même conservé à *dyk* le sens de « fossé, mare, bourbier »).

ANC. W. *BERCKMOESE*, ANC. FR. *BECQUEMOULX*, *LERQUENOUX*

L'anc. w. *berckmoese* (Liège, 1527) et l'anc. fr. *becquemoulx* (Lille, 1461) figurent dans des textes, cités à l'article *oirzelle*, qui contiennent l'énumération de matières tinctoriales. Godefroy traduit vaguement *becquemoulx* par : « sorte de teinture ». Pour Bormans (B S W 9, p, 244), *berckmoese* est peut-être le même mot que le liégeois moderne *lakmoûse* « bleu corrosif qui sert aux maçons », c.-à-d. « tournesol ». G., II 557, enregistre dubitativement cette opinion ; mais, se demande-t-il, comment expliquer l'élément *berck* ?

Si une seule des deux formes *berck-* ou *becque-* était attestée, on pourrait supposer une graphie erronée ou une fausse lecture du moyen néerl. *lecmoes*, *leecmoes*, type primitif de *lakmoes*

« tournesol » [1]. Mais la même erreur a-t-elle pu se produire de deux côtés si différents ? Ce n'est guère plausible. D'autre part, le néerlandais ne paraît pas connaître *berckmoes*. N'était cette difficulté, le premier élément pourrait être le moyen néerl. *berck* « écorce », que possèdent encore des dialectes modernes [2]. D'après nos anciens textes, l'écorce de certains arbres (aune, noyer, pommier) fournissait une teinture [3].

Enfin un type *lerquenoux* se rencontre dans un texte de 1464 : « que doresnavant (les drapiers) pourront taindre tous petis draps non scellez, de ozeille ou de *lerquenoux* » (*Romania*, XXXIII, 564). Il faut, je crois, lire *berquemoux*, en rapprochant cette forme de *berckmoese*, *becquemoulx* [4]. Il est remarquable que, dans les trois textes, la matière ainsi dénommée figure à côté de l'orseille.

LIÉG. *BODJE*

L'ancien liégeois *boige* « fût, tronc » se lit dans le *Myreur des Histors*, I, 640. En liégeois moderne *bodje*, s. m., signifie : 1° tronc du corps humain (G., I 60 ; sens disparu aujourd'hui, mais dont la trace subsiste dans le suivant) ; 2° corps d'une chemise d'homme ; 3° tronc d'un arbre vivant ou du moins encore debout (seul sens donné par Remacle, 1e éd., et par Hubert) : *aspoyî 'ne hâle so l'- ; on-z-a côpé l' tièsse di l'âbe, i n' dimeûre qui*

---

1. Franck-van Wyk tire *lēcmoes* (vers 1500 ; west-flam. *lekmoes*) de *lekken*, moyen néerl. *lēken* « égoutter », altéré sous l'influence de *lak* « laque ». Nom d'une matière tinctoriale dont on fait une bouillie (*moes*, *pap*), qu'on fait ensuite égoutter.

2. Les dialectes de Groningue et de la Drenthe lui donnent le sens spécial de « écorce de chêne, tan ». Le west-flam. *bark*, *bork* signifie « croûte d'écorce, épiphlœum, enveloppe subéreuse ».

3. Voy. G., II, 623 ; Godefroy, Brugnier.

4. M. Behrens, *Beiträge*, p. 150, fait le même rapprochement, mais il paraît admettre l'opinion de Bormans qui voit dans ces mots des variantes de *lakmoise*. — M. Roques (*Romania*, XXXVI, 276) dit que *lerquenoux* est peut-être *l'orcanète* en supposant l'incorporation de l'article et une substitution de désinence. Cette conjecture n'est guère admissible.

l'- ; po-z-av'ni ôs cobes i fôt prinde li- ; spécialement, endroit où naissent les branches : *i-n-a on nid è-* [1].

Pour l'étymologie, l'article de G., I 60, est indécis. Il nous dit que le nam. appelle *buc* le tronc d'un arbre ou du corps humain ; il suggère successivement l'anc. h. all. *pûh* et l'anc. h. all. *botah*, sans s'arrêter à une conclusion solide.

Il est pourtant bien clair que le nam. *buc* représente le néerl. *buik*, flam. *beuk*, all. *bauch* (ventre ; anciennement : tronc). Quant au liég. *bodje*, anc. liég. *boige*, c'est le diminutif flamand *beukje* qui, d'après Vercoullie, signifie aujourd'hui « chemise sans manches ». Pour la phonétique, comp. 1° le néerl. *huik* (manteau, capuchon), anc. fr. *hucque*, *heucque*, anc. w. *hoike* (1415), *heuke* (1420), « cape, capuchon », qui subsiste notamment dans le w. *s' mète a hok* (Pellaines), *a yuk* (Givet) « se mettre à l'abri de la pluie » (B D 1911, p. 90 ; G., II 608) ; 2° le flam. *fuik* (blouse) : anc. liég. *focke* (voy. ci-après l'art. *coxhe*).

ANC. FR.-W. *BULAINE* ?, *QUILAINE* ?

Bulaine ne se rencontre que dans Jean d'Outremeuse, *Geste de Liège*, v. 8991 :

> Cascun l'escarnissoit : les femmes de bulaine,
> Femmes aus chevalirs et princesse hautaine...

L'éditeur Borgnet laisse passer le mot sans sourciller. Dans son excellent *Glossaire de la Geste* [2], Scheler relève ce terme insolite, mais sans pouvoir en pénétrer la signification. Le passage s'éclaire si on lit *butaine*, qui est une ancienne forme wallonne de l'anc. fr. *buttenne*, *bustane* « sorte d'étoffe fabriquée jadis à Valenciennes [3]. Le sens serait : « Les femmes vêtues d'étoffe commune », par opposition aux dames de haut parage.

---

1. Il a donné le dérivé *boudjèye* (liég.), *bodjèye* (verviétois), s. f., touffe, ensemble des rejetons sortant d'une même souche : *ine b. di crompires, di wazon, di gruzali*, etc. Le suffixe répond au fr. *-ille*. Synonyme *bouhèye*.

2. *Mémoires de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XLIV (1882), 3e fasc.

3. God. BUTTENNE ; Hécart BUSTÈNE. — En anc. w., nous trouvons : « ung costreal de futaine et ung de *butane* » (testament de 1422, cité dans

Une correction analogue permet d'élucider un autre endroit obscur de la *Geste*, v. 38389. Il s'agit du récit d'une bataille :

> L'endemain fait drechier une bele quilaine
> C'on apelle espringalle en paiis d'Aquitaine [1].

Le *Glossaire* de Scheler dit à ce propos : « Je ne connais pas ce nom de baliste et ne m'en explique pas l'origine ; il doit cependant appartenir au domaine wallon puisqu'il est opposé au mot étranger *espringale* ». Le mot étant inconnu en wallon, je lis *quitaine*, forme variée de *quintaine* [2] qui, au sens propre, désigne certain appareil servant dans un exercice militaire du moyen âge. Ici, le rimeur liégeois, par une de ces hardiesses qui caractérisent son style et sa versification, lui assigne le sens très général de « merveilleux engin de guerre ». Je rangerai donc *quitaine* parmi les innombrables mots que Jean d'Outremeuse revêt arbitrairement d'acceptions extraordinaires et dont le patient Scheler a dressé la liste forcément incomplète.

FR. *CANEPIN*, W. ARD. *KÈN'PIN*

Le fr. *canepin* signifie, d'après le *Dictionnaire général* « peau fine d'agneau ou de chevreau dont on se sert pour essayer [3] la pointe des lancettes, bistouris, etc... » L'origine en est inconnue. Il faut remarquer, comme le dit Littré, que *canepin* a aussi signifié la pellicule prise au dedans du tilleul. C'est même le seul sens que donne, en 1715, le *Grand Dictionnaire royal* du P. Pomai : « peau d'arbre fort déliée dessus ou dessous de l'écorce, lat. philyra, cuticula pertenuis arborum ».

Bull. Soc. wall., VI, 2e partie, p. 107 : voy. *ibid.*, t. IX, p. 248) ; « ung cottreal de *bittaine* » (en 1445 : Avouerie de Fléron, reg. 2, p. 36 vo ; communication de M. Jean Lejeune).

1. Voy. Godefroy QUILAINE.

2. La *Geste* donne une fois *quitaine* et huit fois *quintaine* ; voy. Scheler, *o c.*, et Godefroy.

3. On lit *essuyer* dans le *Dict. univ. du Commerce*, I, 500 (Guillaumin, 1859).

D'autre part, Godefroy a cet exemple : « Du fust (du papyrus) on en fait des barquerolles, et de sa teille, de la pelure ou *canepin*, on en fait des voiles, nattes, linges, etc. » (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 368) [1]. On peut se demander si le mot ne s'est pas dit d'abord de la pellicule du papyrus. Dans ce cas, le terme de mégisserie *peau de canepin*, qu'on trouve dès 1310, signifierait « peau aussi fine que du canepin », et *canepin*, au sens donné par le *Dict. gén.*, serait proprement une métaphore. S'il m'était permis d'émettre une conjecture étymologique, je verrais dans ce mot une altération de **canopin*, dérivé de *Canope*, Κάνωβος, ville du Delta. Pour la dérivation et pour la sémantique, comparez *godemetin* (Ant. Thomas, *Mélanges d'étym. fr.*, p. 85 : « cuir de Gadamès »), *marocain*, *chagrin*.

Quoi qu'il en soit, si le mot, en France, n'appartient qu'à la langue technique, il est intéressant de constater que, dans un coin de l'Est de la Belgique, le langage courant le prend au sens figuré de « acabit, genre, espèce, caractère ». J'ai relevé en effet dans nos Ardennes (au Sud de la province de Liège) les exemples suivants de ce terme inédit : *c'è-st-on kèn'pin d' tchin insi* (Stoumont, Troisponts) « c'est une espèce de chien ainsi faite » ; *c'èst dès-omes d'on bon kèn'pin* (Stavelot) « des hommes bien portants et d'humeur joviale ». De même, à Erezée (au nord de la prov. de Luxembourg) : *on fwèrt kèn'pin* « un solide gaillard » ; *on drole di kèn'pin* « un original » ; *c'èst dès cis qu'ont on drole di kèn'pin* « des gens qui ont un singulier genre de vie ». Pour la métaphore, comparez le w. *coyin* « caractère » [2], dont le sens propre « peau [de mouton], cuir [de porc] » survit à Malmedy [3].

---

1. God. (I, 776, VIII, 419) donne les formes *canepin*, *canequin*, *quenepin*. Joignez-y *carpin* (?) dans Jean d'Outremeuse, que Scheler, *Gloss. de la Geste de Liège*, ne peut définir.

2. A Liège et Verviers : *il èst d'on mâva coyin*, *d'on si bon coyin* ; *dji n' so nin di ç' coyin la* ; *c'è-st-on si bon coyin* ; métaphore analogue en français : « c'est une si bonne pâte ».

3. D'après une note de l'*Armonac'*, Malmedy, 1911, p. 66, à propos du texte : *on bouquin r'loyi d' coyin*. Villers, *Dict. malmédien* (1793), donne seulement : *coyin* « couenne ou coine, peau de lard ». — On ne trouve rien, dans Grandgagnage sur ce mot, non plus que sur la forme féminine *coyinne* (*kǫyèn'*) « couenne » (Liège, Verviers, Stavelot), *-ine* (Wardin), *-ène* (Stave),

ANC. FR. *CHAON*

Godefroy définit *chaon* : « partie du lard qui ne fond pas à la poêle et se grille, grésillon ». Il ne cite que deux exemples, l'un tiré du *Ménagier*, l'autre de la traduction des Psaumes (début du XIIe siècle) : « et mis os cum chaons sechirent » (God., t. II, *Errata*). Il faut y ajouter cet article du *Catholicon de Lille*, éd. Scheler, p. 49 : « *cremium*, chaon, creton, c'est la char qui demœure après la craisse ». Je vois dans ce mot un diminutif en *-on* du moyen néerlandais *cáde* « croûton de graisse grillée » ; moyen bas all. *kâde* ; néerl. *kaan* (contraction du pluriel *kaeyen*), que Plantin traduit par « ratons du sain de pourceau ». Le flamand *kade*, *kaai* existe encore aujourd'hui avec le même sens en Campine et dans les provinces belges d'Anvers et de Brabant [1]. — L'anc. fr. *chaon* se retrouve dans les patois modernes de Metz et du département de la Meuse, sous les formes *chaïon*, *choïon*, *chaon*, *chon* [2] ; je ne sache pas qu'on ait déjà proposé une explication de ce mot dialectal.

FR. *CHICANER*, W. *CHAKINER*, *TCHAKINER*

Pour le *Dict. général*, le fr. *chicaner* est d'origine inconnue. A côté des propositions qu'on trouvera dans Littré, Scheler, Körting, etc., le wallon suggère une explication des plus simples : *chicaner* serait altéré de (*t*)*chakiner*, forme conservée dans nos dialectes et dérivant, à l'aide du suffixe diminutif *-iner*, de l'onomatopée (*t*)*chac*, qui exprime un petit choc brusque.

La forme wallonne existe sur des points très divers : à Malmedy, *tchakiner*, *-eûr* (Villers, 1793) « chicaner, -eur » ; — dans les Ardennes, *chakiner* « tricher au jeu » [3] ; — à Givet, *chakinè* « 1. chicaner, tracasser : *i m' chakine toudi* ; 2. v. intr., tromper au jeu » (J. Waslet) ; — dans le Brabant, *chakiner*

-ène (Pécrot-Chaussée, au N. de Wavre). Sur l'étym. lat. cūtĭna, cf. Meyer-Lübke, n° 2431.

1. Cf. Schuermans, Franck-van Wyk. — Voy. ci-après l'article *crèton*.

2. Voy. les glossaires de M. Lorrain, de Labourasse et de Varlet.

3. Ce sens dérive naturellement de celui de « chicaner, vétiller » ; comp. *étriver* « tricher au jeu » (Watteeuw, *Vocab. de Tourcoing*).

(Nivelles, Bornival) « 1. chicaner, quereller : *il ont couminchi a chakiner intré yeûs'* ; 2. tricher au jeu » ; *chakine* (ibid.), s. f., « dispute : *nos-avons yeû 'ne chakine* » ; *chakĕner, -ĕne, -ĕnade, -ĕneû* (Chastre-Villeroux) : etc. [1].

Nous trouvons le primitif à Awenne (prov. de Luxembourg, entre Grupont et Saint-Hubert) dans l'expression *chakè lès mwins* « battre des mains, applaudir » ; à Stave (Namur), *fchakè* « frotter brusquement (par ex. une allumette) », *tchaketeû* « briquet avec silex et amadou » ; à Buzenol (près de Virton), *tchaker* « faire du bruit (en mangeant) » : *lès pouchès* (porcs) *tchakant avou leû gueûye*. A Faymonville-lez-Malmedy, *tchacant* se dit de l'œil vif, brillant de joie, dont le regard frappe, vous donne un choc quand vous le rencontrez : *il a lès-ûs tchacants ; come i louke tchacant !* — L'onomatopée *tchac* entre dans les expressions suivantes : *çoula tome a tchac* (Fontin-Esneux) « cela tombe à point » ; *avou çoula, ci sèrè l' tchac* (ib.) « avec cela ce sera parfait » ; *c'èsteût des tchic èt dès tchac a n' nin fini* (Liège) « c'étaient des coups de langue, des pointes, de vertes ripostes à ne pas finir » [2] ; *djower al tchac* (Verviers : Lobet), espèce de jeu de billes ; d'où *tchakète, tchak'ter*, etc. [3].

De *chakiner* à *chicaner* le passage est facile : il s'explique par une métathèse naturelle et par l'influence de *chiche, chiquet, chicoter*, etc. On objectera : 1° qu'un primitif *chicaner* a pu lui-même s'altérer chez nous en (*t*)*chakiner* sous l'influence de (*t*)*chac* et de *taquiner* ; 2° qu'il peut ne pas exister de rapport d'origine entre *chicaner* et (*t*)*chakiner*, dont la ressemblance serait donc purement fortuite. Sans doute ; mais je me persuade que l'autre thèse est plus vraisemblable et qu'elle mérite tout au moins d'être prise en considération.

FR. *COUET*

Le fr. *couet*, terme de marine, désigne une « grosse corde qui s'amarre au bas d'une voile de navire ». Körting (*Etym.*

1. G., I 149, donne simplement le nam. *chakine* « chicane ». — Le liégeois ne connaît que (*t*)*chicane, -er, -eû, -èdje, -erèye* et même (*t*)*chicanier* : c'est du français à peine wallonisé.

2. Le liégeois, en français familier, dira de même : « ils sont toujours en *chic-chac* ».

3. Sur le dérivé *tchak'trèce*, voy. Feller, *Notes de philol. wall.*, p. 219.

Wört. der fr. Spr., 1908), se fondant sur le nom allemand de ce cordage (Hals eines Segels), y voit un diminutif de *cou* ; mais un tel dérivé ferait singulière figure à côté de *collet*. D'après le *Dictionnaire général*, *couet* est une autre forme de *écoute* : Cotgrave donne en effet *escouette* pour *écoute*. Toutefois l'argument ne paraît pas décisif, *escouette* pouvant être une erreur, ou une contamination de *écoute* et de *couet*. D'autres dictionnaires ont bien *écouet* pour *couet*, mais c'est sans doute le résultat d'une fausse perception : le pluriel *les couets* est devenu *l'écouet*. A mon avis, *couet* représente le masculin de *couette* (petite queue). La définition de Godefroy (*couet* : « un cordage qui va diminuant par un bout ») me paraît suggestive à cet égard, surtout si on la compare à celle du liégeois *cowète*, terme de houillerie, « partie du câble relié à la cage » : cette partie inférieure est d'ordinaire en section décroissante ; de là son nom, qui signifie proprement : « petite queue, petit bout. »

W. ARD. *COYONKE*, *COYONGUE*

La *cŏyonke*, dans nos Ardennes (Stavelot, Bovigny, Villers-Sainte-Gertrude), c'est la longue courroie qui fixe le joug sur la tête du bœuf. M. Ch. Bruneau a relevé cette même forme au sud de Givet, à Hargnies et Sévigny-la-Forêt [1]. Par contraction, à Faymonville-Weismes, le mot devient *côke*, avec *o* mi-nasal [2]. On dit *cŏyonpe* à Cherain, Lutrebois, Ortheuville, Houffalize, Recogne, Neufchâteau et aussi, d'après M. Ch. Bruneau, à Cugnon-sur-Semois et à Louette-Saint-Pierre. J'ai relevé de plus : 1. *clŏyonbe*, à Alle-sur-Semois, avec *l* épenthétique sous l'influence probable de *clôre* « clore » et de *clôye* « claie » ; 2. le verbe *cŏyonbè*, à Ortheuville : *li cŏyonpe po cŏyonbè l'boû*, c.-à-d. *po loyè l'boû après l' djeû* (au joug) ; à Bonnerue-lez Houffalize, le substantif seul existe : *one cŏyonpe po noké l'boû âtoû dèl tièsse*.

L'origine de ce mot intéressant est pleinement assurée : il reproduit le lat. co(n)jungula (petite chose servant à con-

1. Ch. Bruneau, *Enquête sur les patois d'Ardenne* (1914), I, p. 499.
2. J. Bastin, *Voc. de Fraymonville*, BSW 50, p. 555.

joindre), qui a donné l'anc. fr. *co(n)jongle*, d'où la forme contracte *congle* dans une charte namuroise de 1265 [1]. Le w. *coyonke* — ou, étymologiquement, *coyongue*, — s'est altéré en *coyonpe* (*-be*) comme *ranonke* « renoncule » en *ranonpe* (G., II 279).

Meyer-Lübke, n° 2151, énumère des représentants du type conjungula en italien, en espagnol et en ancien français. Il conviendrait d'y ajouter les formes wallonnes que nous venons d'étudier.

ANC. LIÉG. *COXHE*, *FOHE*

G. II, 571 : **coxhes** Chartes [des Métiers], I, 233 (1527) : au fait des draps qui seront drappés de vilaines coxhes et pellins tondus entre le mois de may et Saint-Remy. [Note de Scheler : « Voy. Bormans, *Drapiers* (B S W, 1. 9, p. 253), qui assimile *coxhe* à *cote*, ce qui n'est guère admissible. »]

G., II, 593 : **fohes** Chartes [des Métiers], I, 305.10 (1575) : pourpoint, chausses, henches [2], fohes, cottreaux (jupons), golliers et autres habillements d'hommes ou de femmes.— Quid? [Note de Scheler : « S'il y avait *flohes*, on pourrait songer à *floscus*, autre forme du b. lat. *floccus*, *froccus* ».]

Le Glossaire de Reichenau a un article *lena* : *toxa* (= lat. vulg. *tosca*, lat. *tusca* ; d'après Hetzer, *Reich. Glossen*, « étoffe grossière, manteau de cette étoffe »). M. Marchot, à qui j'emprunte ces détails [3], prétend retrouver le même mot, estropié par l'éditeur, dans les deux textes liégeois du XVIe siècle que cite Grandgagnage. J'estime qu'il se trompe doublement et qu'on doit tenir *coxhe* et *fohe* pour des types corrects.

I. Si le texte de 1527 était isolé, on pourrait à la rigueur suspecter la forme *coxhe* ; mais une charte de 1435 ne laisse aucun doute : « pour cascun drap fait de grayt mons (?), de fleur, de *koxhe*, de simple gris [4]. »

---

1. « Les congles dont on joint les buves ki mainent le laigne el castiel de Namur » ; texte cité par Ducange, CONJUGLA, et reproduit par Godefroy qui définit *congle* : « joug (!) pour les bœufs ». M. A. Thomas cite l'anc. fr. *cojongle* dans *Romania*, 1910, p. 237 ; cf. Meyer-Lübke, n°s 4621 et 4646.

2. Corrigez *heuckes*, et voyez ci-dessus l'art. *bodje*.

3. *Zeitschrift für franz. Spr. und Litt.*, XXXIX (1912), p. 148. — Cf. Diez, *Anciens gloss. romans*, trad. Bauer, p. 40.

4. Texte cité par Bormans (BSW 9, p. 213). Dans son *Gloss. des Drapiers* (ib. p. 265), Bormans confond *koxhe* avec *cote* !

Nous y voyons le liég. *cohe*, qui aujourd'hui a seulement le sens figuré de « branche », mais qui jadis a signifié « cuisse », lat. coxa (cf. G., II, 571). Du *drap de coxhe* (prononcé *cŏ̆ʒ*) désigne du drap fait avec la laine prise aux cuisses des moutons. Comparez l'anc. fr. *cuissette* « sorte d'étoffe » : *manteau de cuissettes noires* (1486 : God.).

II. Les archives liégeoises de 1530-33 portent à plusieurs reprises : « une *focke* de drap noire foree de penne condist fin gry », « une *foucke* de drap », une *fock* de drap sanguinne foree » [1], etc. On y reconnaîtra le moyen néerl. *focke*, que Kilian traduit par « superior tunica » et qui subsiste en flamand moderne (Schuermans) sous la forme *fuik* « blouse, sarrau ». De *foke* à *fohe* le passage ne fait pas difficulté [2].

W. *CRÈTE* ET DÉRIVÉS

Il existe, dans les dialectes wallons, au moins six substantifs féminins *crête*, d'origine et de sens différents. Les deux premiers n'offrent guère d'intérêt; le troisième a été expliqué de façon très plausible ; nous nous étendrons davantage sur les trois derniers, qui sont moins connus.

1. **crète** (Malmedy : Villers, 1793 ; Houdeng) « crêche » ; altération isolée du liég. *crĕpe* : all. *krippe*.

2. **crète** (Liège : BSW 34, p. 189), terme d'armurerie ; probablement emprunté du fr. *crête*.

3. **crète** *di mitches* (Verviers ; anc. liég.) « carré de petits pains cuits ensemble » ; emprunté de l'anc. h. all. *cretto*, moyen h. all. *grette* « corbeille, panier » [3].

Dérivé : **crètin** (Erezée) « grand panier de paille tressée, pouvant contenir quatre setiers de blé et pourvu d'une petite ouverture en haut » ; rouchi *kèrtin* (Hécart, Sigart) « panier d'osier à anse » ; anc. fr. *cretin* (God.) « sorte de hotte » [4].

---

1. Registres aux Arrêts (Archives de Liège).

2. Comp. *soke* (Forir) « socle » = *sohe* (Hub. ap. G.) ; *take* (G.) « cadenas » = *tahe* (Forir) ; voy. l'art. *dronhe*, dans BD 1920, p. 10.

3. Behrens, *Beiträge*, p. 65 ; G., I 140, II 562 (v° *brosder*), 573 n., et 625.

4. G., I 140, donne d'après Dejaer, le liég. *crètin* « bassin de fer blanc » ; Forir reproduit cet article. En réalité le mot est inconnu à Liège.

4. **crète** *du bwas* (Malmedy : Villers, 1793) « monceau de bois arrangés, pile, bûcher »; à Faymonville *crète de bwès*; *èsse broûlé sol crète du bwas* (Malmedy, *Arm.*, 1906, p. 49-50). Un vocabulaire français malmédien, manuscrit du XVIIIe siècle, donne « *crèpe du bois* : pile de bois » (par confusion avec *crèpe* : crèche). — G., I 140, note le nam. *crète* « pile de bûches disposées par lits croisés »; l'explication qu'il en donne est sans valeur. Nous savons de plus que *crète*, à Neuville-sous-Huy, est un terme de bûcherons désignant « un tas de cinquante fagots » (H. Gaillard); à Liège, pour les meuniers, c'est « un tas de sacs superposés contre un mur » (Ed. Remouchamps); enfin, à Stave au Sud de Namur, c'est « un amas de dix à vingt gerbes placées debout » (L. Loiseau). — Les langues germaniques n'offrent rien d'analogue, tandis que Littré et le *Dictionnaire général* ont l'expression : « mettre du blé en *crète* : l'entasser en lui donnant une forme pyramidale. » Le wallon, qui devrait dire *crèsse* dans ce cas, paraît avoir emprunté le mot français.

A Leuze (Hainaut), le talus ou la berge d'un fossé s'appelle : *ène crète*, et le cantonnier : *l'champète* [= le garde champêtre] *dès crètes*. C'est évidemment le fr. *crête* (voy. Littré).

5. **crète** (« frette » : cercle de fer dont on garnit le moyeu d'une roue et, en général, l'extrémité d'une pièce de bois pour l'empêcher de se fendre) est signalé à Verviers (Lobet), à Spa (Body, *Voc. des charrons*) et à Neufchâteau (Dasnoy, pp. 80, 86). Ce terme technique a échappé à nos autres lexicographes. Je l'ai entendu à Glons-sur-Geer, à Jupille (près de Liège), à Ben-Ahin, Gives, Solières (près d'Andenne) et à Neuvillers-Recogne; le dérivé *crèt'lè* « fretter » existe dans cette dernière localité. Nous y verrons un emprunt fait par le wallon aux dialectes germaniques : le luxembourgeois *kratt* et le west-flamand *kerte*, *karte* ont en effet le même sens [1].

On doit sans doute rapporter ici l'article suivant du Dictionnaire liégeois manuscrit de Rouveroy : « *crette*, s. f., déchargeoir, pièce de bois rond, autour de laquelle le tisserand roule

1. L'origine du mot germanique est, je crois, inconnue. De Bo n'en parle pas. Le *Wört. der luxemb. Mundart* (1906) a cet article : « *kratt*, f., eiserner Reifen, Zwinge aus Metall; fr. *cravate*. » Si ce dernier terme est allégué comme étymologie, il y a sûrement erreur.

la besogne qu'il lève de dessus la poitrinière [1]. » La frette de cette pièce de bois aura donné son nom à l'ensemble ; cf. Lobet, v° *krett*.

Godefroy a l'anc. fr. *creter* avec cet exemple : « pour creter l'arbre sour quoi on fist le dist molle » (Valenciennes, 1358). Il faut évidemment traduire par « fretter, garnir d'une frette », et non par « entailler », comme le propose Godefroy et comme l'admettent Bonnard et Salmon [2].

6. **crète** enfin existe comme nom de lieu, dans le voisinage de Liège : 1° à Esneux : *lès crètes*, en amont d'un ravin ; 2° à Vaux-sous-Chèvremont : *èl crète* « en la crette » ; ce nom désigne un fond. M. Jean Lejeune l'a rencontré plusieurs fois dans les archives de l'Avouerie de Fléron concernant cette commune : « terre gissant en le crete deseur les mauvais preis » (1418 et 1460) ; « en le crette dessoulx Chamont » (1479 et 1505) ; « preit qdist les crettes » (1549) ; « en la crete en Vaulx » (1624), etc. — J'ai relevé aussi le diminutif **lès crètales**, lieu dit de Ferrières ; *dans les crètales*, nom d'un ravin à Esneux ; *sur lès crètales*, nom d'un raidillon à Erezée ; ainsi que « sortie des crétias », sur une carte-vue de Waulsort.

Le namurois **crètia** est bien connu pour désigner une fronce, un pli dans une robe (Vezin), une ride au front (Huy). Il répond au rouchi **kèrtiau** (Mons : Sigart) « pli fait au linge par le fer à repasser » ; *kèrtiau* (Ellezelles) « faux pli dans une étoffe » ; et au verviétois **crètê** (Dison : BSW 53, p. 418 ; Thimister, Trembleur) « ribaudure, mauvais pli dans une étoffe ; ride du visage ». De là le double diminutif **crèt'lê** (Liège : même sens) et le verbe **crèt'ler** (ibid.) « rider, crisper, plisser, froncer, goder », qu'on retrouve jusqu'à Fosses-lez-Namur (*dès canadas crèt'lés* : pommes de terre à peau rugueuse)

---

1. Le mot ne figure pas dans le *Voc. du tisserand*, par V. Willem, de Dison (BSW 38, p. 193).

2. A. Houdeng (Hainaut), un gourdin s'appelle un *crèti* ; à Braine-le-Comte *crèti*. On pourrait y voir un [bâton] ferré ou fretté ; mais il vaut mieux en rapprocher l'anc. fr. *cretu* « bâton dont l'extrémité supérieure est en forme de crête » (God., CRESTU) ; comp. *crêtu* dans le *Larousse illustré*.— A Braine-le-Comte, on connaît de plus un verbe *crèter* « travailler ferme, marcher très vite » (proprement : manier énergiquement le *crèti* ?).

et à Dour-lez-Mons (*kèrtelé* : froissé, chiffonné, en parlant d'une robe) [1].

Pour expliquer *crèt'lé*, *crèt'ler*, M. Behrens, faisant table rase des conjectures de Grandgagnage et de Bormans [2], s'adresse au bas all. *kräte*, *krete* « ride, sillon, pli, fronce, coche, entaille, éraillure, etc. » On ne peut que lui donner raison, d'autant plus que les dialectes flamands possèdent aussi *kerte* « entaille, fente, crevasse », *kertelen* « se crevasser » (voy. Schuermans et De Bo). — Nous étendrons la même explication aux noms de lieu *crète* et *crètale*. Enfin nous verrons dans *crèton* un autre dérivé de la même source ; voy. l'article suivant.

W. *CRÈTON*, FR. *CRETON*

D'après Littré et le *Dictionnaire général*, le fr. *creton* « résidu de graisse fondue », qui se rencontre dès le XIIIe siècle, est d'origine inconnue. On ne peut admettre en effet, comme certains l'ont proposé [3], qu'il dérive de *crête* par un type **creston*, ou de *crotte* en se fondant sur le picard *croton* « graillon » [4]. L'ancien français, qui a plusieurs fois *creton* et une fois *craton* [5], postule un primitif *crète* ou *crate* ; de même les dérivés *cretonné*, *cretonnée* (God., t. II).

Selon toute vraisemblance, le mot français est venu de la frontière germanique du Nord-Est, par l'intermédiaire des dialectes rouchi, wallon et gaumais : *kèrton* (Chimay, Givet ; rouchi : Hécart ; altéré en *guèrdon* à Eugies et à Mons : Letellier, Sigart) ; *kèrtan* (gaumais) ; *curton* (Bastogne) ; *crèton* (Dinant,

1. Comparez l'anc. fr. *creti* (que Godefroy ne peut traduire dans cet exemple : « jupes et grailles cretis ») et le lorrain *krœti*, dans Zeliqzon, *Lothring. Mundarten*, p. 92.

2. Behrens, *Beiträge*, p. 64 ; G., I, 140 ; Bormans, *Gloss. des Drapiers* (BSW 9, p. 254).

3. M. Wilmotte, in *Revue Instr. publ. en Belgique*, XXX (1887), p. 45 ; Scheler, *Dict. d'étym. française*.

4. Le picard *croton* et le rouchi *crotelin* (Hécart) peuvent se rattacher à *crotte*, soit directement, soit par le croisement de *creton* et de *crotte*.

5. Voy. Godefroy, *Compl.*, qui cite, entre autres, cet exemple significatif : « crever et defrire et dessechier comme un *craton* ». Ajoutez le texte du *Catholicon de Lille* que nous citons à l'art. *chaon*.

Namur, Marche-en-Famenne, Liège, Malmedy, etc.). On entend par là, en général, un petit morceau de lard frit qui sert à préparer certains mets [1]. En attribuant au mot le sens originel de « petit objet recroquevillé », j'estime qu'il appartient à la même famille que *crèté*, *kèrtiau*, *crèt'ler*, *kèrtelé*, et qu'il représente un diminutif du bas all. *kräte*, *krete* « ride, fronce, pli », flam. *kerte* « crevasse » [2], dont nous avons parlé à la fin de l'article précédent.— Au surplus, deux autres termes français désignant le même objet sont également dérivés d'un radical germanique à l'aide du suffixe *-on* : l'anc. fr. *chaon* (voy. ci-dessus cet article), et le génevois *greubon*, de l'all. *griebe*.

ANC. NAM. *DISPATUER*, W. *DŒSPATOUWER* (BRABANT)

J'ai entendu à Sainte-Marie-Geest (près de Jodoigne, à l'Est du Brabant) l'expression inédite : *dœspatouwer dès côrts* [3] « dépenser, distribuer de l'argent ». Nous y trouvons une curieuse survivance de l'ancien namurois *dispatuer*, que Godefroy traduit par « écarter, détourner », sans autre explication [4]. Il faut se reporter à l'anc. fr. *despostuer* « déposséder » (trois exemples dans God.), altéré de *despoester* (ibid.), par l'intermédiaire d'une forme **despoüster*. C'est proprement 1. déposséder quelqu'un, le priver de sa *poesté* [5] sur quelque chose ; 2. faire sortir quelque chose de la propriété de quelqu'un, c'est-à-dire déménager [6]

---

1. Villers (Malmedy, 1793) ajoute : *crèton d'hwace* « chiquet d'écorce » et *crèton*, au fig., « trésor, amas d'argent que l'on conserve ».

2. Le *Norw.-dän. etym. Wört.* de Falk et Torp assigne de même au norvégien-suédois *kart* « fruit vert » et à l'est-frison *kret* « fruit ratatiné », le sens fondamental de « rugosité, objet recroquevillé ».

3. Le nam. *côrt* ou, étymologiquement, *quaurt*, c'est proprement le « quart » d'un sou, comme le fr. liard et le liég. *èdant*. *Côrt* désigne encore dans quelques localités (Perwez, Sainte-Marie-Geest, etc.) la pièce de deux centimes ; mais d'ordinaire, il s'emploie au pluriel, comme le fr. « des sous », pour dire « de l'argent ». Comp. l'espagnol *cuartos*, même sens.

4. Dans ce seul texte : « Comme aussi seroit si, apres toutes les dites solennitez achevees, estoit trouvee icelle vefve avoir *dispatué*, absconsé ou recelé, faict *dispatuer*, absconser, receler ou porter dehors la susdite maison » (*Cout. de Namur*, Nouv. Cout. gén., I, 886).

5. Lat. potestatem, puissance. La forme *pousté* est dans Godefroy.

6. God. attribue ce sens à l'anc. fr. *despoestir*.

ou aliéner quelque chose. De ce dernier sens, le wallon a passé naturellement à celui de « dépenser ». Pour la forme wallonne, on notera dans *dispatuer* la chute de *s* par dissimilation et le changement si fréquent de *o* protonique en *a*.

ANC. FR. *EFFRIBOTER*

Ce mot se rencontre dans un texte de 1542:

> S'on ne l'eust osté de sus moy,
> Mordé, je l'eusse effriboté (*Romania*, XXXIII, 346).

M. Behrens, *Beiträge*, p. 88, le rattache à l'anglais *freeboot* « agir en flibustier, piller ». M. Ant. Thomas déclare cette conjecture peu vraisemblable, mais ne met rien à la place (*Romania*, XXXVI, 264). Ne pourrait-on pas invoquer le w. *fribote* « bribe, lambeau », *d'friboter* « effilocher, dégueniller » ? Pour la composition et pour le sens, *effriboter* serait analogue au fr. *écharper*, *écharpiller* « mettre en pièces ».

ANC. FR. *EMBEGARÉ*, *BEGART*

Froissart, dans ses poésies, parle d'un « porcel ort et *embegaré* ». Scheler et Godefroy traduisent le dernier mot par « souillé »; dans son *Glossaire des poésies de Froissart*, Scheler ajoute cette note: « Il y a probablement connexité entre *begarer*, troubler, salir, souiller, et *bagarre*, trouble, mêlée, bruit confus. Le mot est-il identique avec *bigarrer* ? Cela reste à examiner. » Ces rapprochements sont hors de propos. Le mot dérive de l'anc. fr. *begart* 2, que Godefroy ne sait pas traduire (dans ce passage : « tel coup li a doné... ke gambes reverses le trebuce el *begart* ») et que nous expliquons sans peine grâce au liég. *bègå* « purin, jus de fumier » ; voy. l'article *bègå*. Le sens précis de « embegaré » est donc: « souillé de purin ». La forme **begard* a pu donner *embegaré*, comme *dard* donne le w. *dårer* « darder ». Cependant, le mot rimant dans le texte de Froissart avec *regardé*, il faut peut-être corriger **embegardé*. Le liég. *bigårder* « arroser de purin » (les fosses de houblon) existe encore à Jupille.

ANC. W.-FR. *FORECE*, *FUERESSE*

L'anc. w. *fueresse* se rencontre dans une charte namuroise de 1248 : « vint boniers et set verges fueresses en terre a le mesure de Liege » (*Romania*, XIX, 86). Pour l'expliquer, M. A. Thomas, *Nouveaux essais*, p. 96, propose un type **foerez* signifiant : « dont on se sert pour mesurer les terres fouies (?) ». M. Feller, *Notes de phil. wall.*, p. 200, y voit de son côté un **foûrerèce*, dérivé de *foûre* « foin » ; d'après lui, « c'est l'étendue de terre, comprenant 20 boniers 7 verges, qui est qualifiée de *fuerese*, c.-à-d. propre à donner du foin ». D'autres textes liégeois, qui ont échappé à MM. Thomas et Feller, infirment ces deux conjectures et permettent de formuler une troisième proposition.

Godefroy a un article *forece* « s. f., sorte de mesure de terre », avec ce précieux exemple : « v boniers et [?] xix verges petites moins c'on dist *foreces* (trad. du xiiie siècle d'une charte de 1265, *Cart. du Val-Saint-Lambert*, Richel. l. 10176, f° 61^b). Lat., quinque bonnaria decem et novem virgatis parvis minus quam [1] *foreces* dicuntur. » — Dans son *Inventaire des archives de l'Abbaye du Val-Benoit*, M. J. Cuvelier cite ce texte du 15 juin 1392 : « xxii grandes verges et xv *foreche* de terre situées en Bruwier » ; il ajoute cette glose sur *foreche* : « nom de la petite verge dans les environs d'Andenne [2]. » — Enfin, dans les registres de la Cour Féodale, 37, 90 v°, conservés aux archives de Liège, feu S. Bormans a noté : « xxiii verges *fowereches* de terre erule. »

On voit qu'il s'agit de terre arable, *erule*, et non de prés à produire du foin. Ce mot féminin en *-ece* (*-eche*, *-esse*) qualifie uniquement *verge*. Quant au sens, le texte de 1392 oppose la

---

1. Sic ; il faut lire *que* (= *quae*). Dans la traduction française *et* est sûrement interpolé. — Des papiers de feu S. Bormans contiennent ces deux extraits dont la source n'est malheureusement pas assez précise : « 8 verges grandes et 2 verges *fouretes* (var. *forestes*) de terres et de prés » (1274 : Charte du Val-Saint-Lambert) ; « demey bonier de vingne, vintez petites vergez *forèiches* moins » (xve s. : Val-Saint-Lambert).

2. *Bull. de l'Inst. Archéol. liég.*, XXX, 589. Ce texte a paru dans le *Cartul. de l'Abbaye du Val-Benoit*, édité par le même, p. 697.

verge foreche à la *grande verge* ; celui de 1265 (= 5 bonniers, moins 19 petites verges appelées *foreces*) est encore plus précis. Pour expliquer le radical *for- fuer*, *fo(w)er-*, on s'adressera au lat. forum, anc. franç. et anc. w. *fuer*, *foer*, *feur*, *four*, etc., devenu par exception *fur* en fr. moderne et signifiant « valeur, taux, mesure, coutume ». Le type *forīcia aboutit régulièrement à *fôrèce* (comp. *côrèdje*, *mŏri* : courage, mourir) ; cependant *forèce* pourrait être aussi bien une réduction de **forerèce* : *foraricia [1]. En somme, *verge forece* équivaut à « verge courante ». C'est la *petite verge*, considérée comme étant « de commun fuir et mesure » [2], c'est-à-dire comme unité de mesure adoptée par la coutume du pays. Cette unité variait selon les lieux.

ANC. FR. *FREFEL*, ROUCHI *FOURFÈLE*, *FOUFÈLE*, *FOUFÈTE*

On lit plusieurs fois dans Froissart l'anc. fr. *frefel* « trouble, agitation » (*être en grand frefel*), dont Scheler déclare ignorer l'étymologie [3]. Le mot a survécu en rouchi moderne dans la locution *être in fourfèle* (Valenciennes : Hécart), qui devient *in foufèle* (Lille : Vermesse ; Tourcoing : Watteeuw) et, par une nouvelle dégradation, *in foufète* (Frameries : Dufrane) « être en émoi, affairé, agité ».

On ne trouve aucune trace d'explication dans les glossaires de la région. Il est hors de doute que nous avons affaire au moyen h. all. *vrevel* (all. mod. *frevel*) « violence, audace, présomption, arrogance, pétulance », néerl. *wrevel* (dans Kilian : « stomachus, iracundia »). Je vois, par une note laconique d'Ulrix, n° 620, que M. Genelin invoque de même l'all. *frevel*

---

1. Les formes *fuer-*, *fo(w)er-* ont subi l'influence du primitif *fuer*, *four*.

2. Comp. « une ayme de commun fuir et mesure » (Cart. Sainte-Croix, 1324). — A Liège, la verge courante est de 16 pieds de Saint-Lambert ; la petite verge (16 × 16) vaut 218 centiares ; la verge grande vaut 20 petites ou 4 ares 359 milliares ; le bonnier vaut 20 grandes ou 87 ares 188 milliares. — Dans le langage ordinaire, *verge* se dit pour *verge grande* ; cf. Forir, v° *vech*.

3. *Gloss. des Chroniques de Froissart*, Bruxelles, 1874. Voy. Godefroy.

pour le rhéto-roman *frefel* [1] ; mais, comme Ulrix n'étend pas cette explication au groupe septentrional dont on vient de parler, je crois utile de combler la lacune.

LIÉG. *GARSÎ*

Le w. *garsî* [2] « ventouser », v. tr., n'existe plus qu'à l'extrême Nord-Est (Verviers, Malmedy, environs de Liège). Le sens technique tend à se perdre ; du moins, je n'ai jamais entendu à Verviers que la locution : *va-s' tu fé garsî !* (va-t'en au diable !) ; au sens propre, on emploie la périphrase : *on lî a mèton dès bwètes* (« boîtes » : ventouses). — G., I, 231, se contente d'y reconnaître l'anc. fr. *garser* « scarifier ». Or *gercer* (fendiller) est la forme moderne de *garser, jarser* (piquer, scarifier), dont les patois de Champagne et de Franche-Comté possèdent encore des dérivés [3]. Pour expliquer *gercer*, Diez, suivi par le *Dict. gén.*, proposait le lat. pop. carptiare. Meyer-Lübke, n° 2871, rejette ce type pour des raisons de phonétique [4] ; il admet un primitif *charassare, tiré du grec ἐγχαράσσειν (scarifier) et conservé dans l'ancien napolitain *carassare*. Ainsi s'éclaire ce groupe intéressant, où notre *garsî* mériterait de ne pas être oublié, car c'est lui qui reproduit le mieux la forme et le sens de l'anc. fr. *garser*.

W. *GLINDIS'*

L'ard. *glindis'* « grillage d'étang » est signalé à Saint-Hubert par M. Marchot, qui le dérive du lat. *clingere* « enclore, entourer » [5]. La tentative est infructueuse : ce mot latin a dû être très peu

---

1. Genelin, *Germ. Bestandteile des rätorom. Wortschatzes*, Progr. Innsbruck, 1900, p. 23. Je n'ai pu me procurer cet ouvrage, que je cite d'après Ulrix, *Germ. Elementen in de Rom. Talen*, Gand, 1907.

2. G. et Forir écrivent à tort *gârsî*.

3. Voy. A. Thomas, *Mélanges*, p. 96 ; ajoutez le pic. *guersî, guerchiné* « raccorni, desséché », en parlant d'un végétal (Jouancoux, II 42-3).

4. Le *t* ne pourrait en effet que produire *ç* et non *s* ; or la forme constante des anciens textes est *garser, jarcer* et non *-cier*. Pour la même raison, on ne pourrait invoquer l'anc. h. all. *gart* « pointe, aiguillon », dont nous avons parlé à l'article *djârdeûs* (dans *Romania*, t. XLIII, p. 432).

5. Marchot, *Phonol. détaillée d'un patois wallon*, p. 76.

répandu et n'a donné aucun rejeton [1]. En revanche, les dialectes flamands connaissent *gelint* « treillis de lattes ou de barreaux de fer » [2] et l'on trouve, en bas allemand, *glind* « clôture de planches et de lattes » [3]. De là le w. *glindis'*, dérivé sur le type de *trèyis'* « treillis » et du fr. *lattis* « ouvrage fait en lattes ».

Ce mot a jadis existé à Liège ; on le rencontre maintes fois dans les textes anciens avec le sens de « clôture, grillage, treillis ». Voici quelques témoignages : (1311) « juskes a glendice Watelet » [4] ; — (XIVe siècle) « ont steppeis et ars [extirpé et brûlé] les arbres, useries [portes], fineistres, bans [corr. *bans* : poutres], weires et lattes et destruis les glendis entour les vergiers » [5] ; — 1540 « muchier en la scaillie [cour] de la maison et rompre ung glendice » [6] ; — (1564) « arat entrée le glendice pour aller joindre au puits » [7]. — Aujourd'hui même, *glindis'* survit comme nom de lieu à Crehen (Hesbaye) : il y désigne une partie du ruisseau qui passe dans cette commune et qu'une clôture longeait sans doute à cet endroit.

ANC. FR. *HOVALON*

Godefroy ne peut traduire ce mot dans le texte suivant : « Que toutes les compaignies et troupes estrangeres eussent a sortir, tant les Espagnolz que Neapolitains, lanquenetz et hovalons » (1594, *Journal d'Olier*, dans le *Cab. hist.*, t. XXVI, 1re part., p. 156). — Il faut lire *houalons* = *Wallons*. On connaît le rôle joué par les gardes wallonnes dans les guerres des XVIe et XVIIe siècles : c'était un corps de troupes des armées d'Espagne,

1. Voy. Walde, *Lat. etym. Wörterbuch*. — C'est à tort que Ducange, vo *clingere*, dérive de là le fr. *clenche* et l'anc. fr. *clicorgne*.

2. Schuermans, *Idioticon* et *Suppl.* ; De Bo. — Le rouchi *glin* « porte à claire-voie » (Luingne-lez-Mouscron) est emprunté du flamand.

3. Cité par Weigand, vo *geländer*, comme étant une forme parallèle de l'all. *gelände*. Nous retrouvons ce radical dans le picard *landon*.

4. *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoit*, éd. Cuvelier, p. 342.

5. Jean d'Outremeuse, *Myreur des histors*, VI, 674. — Godefroy, qui cite ce texte, vo *weire* (chevron), n'a pas d'article *glendis*.

6. Cris du Péron, reg. 71, p. 118.

7. Rendages proclamatoires, reg. 3, 15 vo.

levé dans la partie wallonne de la Flandre. La graphie *houa* (= *wa*) est analogue à *hui* (= *wi*) dans le fr. *huile* et dans l'anc. fr. *huihot*, *huigner*, *huillebrequin*. De même aujourd'hui *ou* = *w* dans *ouest*, *ouate*, *ouaiche*.

ANC. FR. *HURICLE*

Godefroy a cet article:

HURICLE, s. f., sorte de plante: « De la huricle dient les maistres qu'on la doit mangier pour aler a chambre » (*Liv. de fisiq.*, ms Turin, f° 10 r°).

On reconnaîtra dans ce mot le moyen néerl. *hederick*, *herick* « rapistrum arvorum » (Kiliaen), qui est l'all. *hederich* « rave sauvage, faux raifort; moutarde sauvage, erysimum; lierre terrestre, etc. » Des dialectes flamands (Brabant, Limbourg) connaissent encore *herik*, *harik*, etc. « moutarde sauvage, velaret, sénevé » (Schuermans, De Bo). Enfin Kramers fait de *herrik* le synonyme de *dolik*, ivraie. — Quant à la forme, *huricle* se laisse ramener sans peine à *herik*: la protonique s'est assourdie en *u* et un *l* parasite s'est ajouté à la fin, comme dans l'anc. fr. *bouticle*, *musicle*, *triacle*, etc.

ANC. FR. *MANSER*

L'anc. fr. *manser*, v. tr., est un mot rare [1]. Il figure trois fois dans une page des *Trouvères belges* (2e série, p. 122), où l'éditeur Scheler ne sait comment le traduire. Dans son édition du *Jeu de la Feuillée* d'Adam le Bossu [2], M. E. Langlois a corrigé de façon très heureuse un passage altéré, en y rétablissant le verbe *manser*, que les éditeurs précédents n'avaient pas compris. Il vient de consacrer à ce mot obscur un article (*Romania*, t. XLV, pp. 259-261), où l'on trouvera tous les textes en question: sa conclusion est qu'on peut hésiter entre le sens de « étreindre » et celui de « griffer ». On va voir qu'il faut sans hésitation choisir le premier.

1. L'article de Godefroy (*manser* = peigner!) est sans valeur.
2. *Les classiques français du moyen âge*, n° 6; au vers 514.

Je signalerai d'abord un article de Grandgagnage, II, 541, qui traduit le rouchi *manser* par « étouffer » ; une note de Scheler y reconnaît que ce sens « convient assez bien » pour le passage qui l'avait embarrassé. J'ajoute que, dans le nord du Hainaut belge, *mansè* (Leuze), *-ä̆* (Ath), *-i* (Ellezelles) s'emploie couramment avec l'acception de « prendre (quelqu'un) à la gorge pour l'étrangler » : on est *mansé* par une main qui étreint la gorge ou par un col qui serre trop fort [1]. Le sens de notre mot dans les textes du moyen âge se trouve donc pleinement assuré.

L'étymologie de ce verbe, dont la signification exacte était si mal connue, n'a tenté personne jusqu'ici. Je me contenterai de remarquer que des dialectes allemands ont une expression analogue, notamment le bavarois *einen mänzen* « tenir quelqu'un en bride ou sévèrement » [2], l'eifélien *manssen* (bezwingen : dompter, subjuguer), le luxembourgeois *sich mânzen* « se défendre, faire assaut » [3]. En west-flamand, pour expliquer *minsel* (virole, all. zwinge), De Bo suppose un verbe **minsen*, dont il ne peut préciser le sens et qui me paraît ne faire qu'un avec l'eifélien *manssen* (bezwingen). Ce chaînon rattacherait le rouchi *manser* aux dialectes germaniques.

ANC. LIÉG. *OIRZELLE*

Une charte liégeoise de 1527, imprimée dans les *Chartes et Privilèges des Métiers*, I, 238, prescrit aux teinturiers l'emploi de « bonnes et lealles denrées, sens user de nois de galle, coperoise, *oirzelle*, brusille, berckmoese . . . ». Plus loin, dans une charte de 1577, on lit : « coperose, sumacque, *orzées* [4], bois de Brésil » et : « coperose, sumack, *orzées*, brusil » (II, 321, 327).

1. L'expression *donè 'ne mansure* (Leuze) signifie de même « serrer à la gorge, secouer quelqu'un en l'étranglant à moitié ». Dans toute cette région *stran-nè*, *-ä̆* (strangulare) signifie 1° égorger (un chat *stran-n'* une souris), 2° engouer.

2. Cité par Grandgagnage, II, 135, v° *monse*. — Comparez aussi Meyer-Lübke : *mansus* (apprivoisé).

3. Dérivé de l'adjectif *manns* (Eifel), *mâns* (Lux.) « adulte, fort » ? Ou bien l'adjectif est-il tiré du verbe ?

4. Le texte porte par erreur : « sumac, queorzées ».

Le sens de *oirzelle*, *orzée* n'est pas douteux et G., II, 623, l'a bien reconnu : il s'agit de l'oseille [1], dont le nom figure pour la première fois en 1461, dans une charte de Lille relative au même objet : « Les taintures de... poupre, becquemoulx, *orseille*, bresil, sont taintures faulses et deslealles [2]. »

Cependant, Bormans, dans son mémoire sur le *Bon Métier des Drapiers à Liège*, émet, à propos de nos textes liégeois de 1527 et de 1577, cette glose inattendue : « *oirselle* [*sic*], s. f., oirseille [*sic*], noir de fumée que l'on obtient par le bois de vigne... Comparez le flamand *zwartsel*, suie, noir de fumée » [3]. L'auteur, on le voit, prend notre mot pour le liég. *warsèle* (1. noir de fumée; 2. cirage de bottes: G., II, 482), qui vient en effet du fl. *zwartsel*, mais qui n'a évidemment rien à voir ici. Si je relève son erreur, c'est surtout parce qu'elle a fait récemment une victime. Après avoir cité l'article de Bormans dans ses *Beiträge*, p. 189, M. Behrens affirme que l'anc. w. *oirselle* [*sic*] provient du fl. *zwartsel*: « On pourrait le prouver, dit-il, par le w. *warsèle* qui a le même sens (!) et dont G., II, 482, donne l'étymologie exacte, tout en négligeant de le rapprocher de l'anc. w. *oirzelle*, qu'il mentionne également p. 623. La graphie *oirzelle* a-t-elle subi l'influence du fr. écrit *noir*? On ne peut l'assurer. » Tout cela porte à faux: Grandgagnage ne doit pas être taxé de négligence pour n'avoir pas confondu l'orseille avec le noir de fumée.

Dans *oirzelle*, la graphie *oi* a le même *i* parasite que *oir* (fréquent dans Henricourt et Jean d'Outremeuse) = w. *ôr*: aurum, or ; *oirfeure* (Henricourt), w. *ôrfève* : orfèvre ; *coperoise* (charte de 1527, citée ci-dessus), w. *côp'rôse* : couperose, etc. Elle indique que *o* est fermé, ce que confirment les formes

1. Lichen qui donne une belle couleur violette. Au XVe siècle, *orsolle*, *oursolle* (God.), d'origine incertaine, qui a modifié sa terminaison d'après *oseille* (*Dict. gén.*). « C'est la même chose que l'*orchel* ou l'*ursolle*, qui croît dans les Canaries » (Furetière).

2. Godefroy qui cite ce texte v° *becquemoulx*, l'oublie v° *orseille*. Il en résulte que, pour le *Dict. gén.*, v° *orseille*, le plus ancien exemple du mot est de 1518. — On trouve *ozeille* en 1464 (*Romania*, XXXIII, p. 564 ; Behrens, *Beiträge*, p. 150). Voy. aussi dans Godefroy, *fuel*, *fuelle*, et, ci-dessus, notre article *berkmoese*.

3. BSW 9, p. 276 (1867). L'article de G. n'a paru qu'en 1880.

d'anc. fr. *oursolle, ursolle*. L'anc. w. *orzée* se prononçait donc *òrzéye*.

ANC. FR. *RACUEUDRE, RACHEUDRE* (!)

Godefroy fait un article : « *racueudre, racheudre*, v. a., atteindre, rejoindre », pour deux exemples du chroniqueur liégeois Jean d'Outremeuse, *Myreur des histors*, I, 188, II, 403. Nous y lisons : [il le] *rachusut* ou *racusut*, ce qui signifie en effet : « il l'atteint, il le rejoint » ; mais Godefroy a tort d'y voir un composé de *cueudre* (cueillir). Il oublie que, trois pages plus haut, son article *raconsuivre* enregistre deux exemples du même auteur [1], où *raconsuit* et *raconseut* ont exactement la même signification. En réalité, *rac(h)usut* n'est qu'une forme wallonne de *raconsuit* ; le liégeois moderne dit encore *rak'sût*, du verbe *rak'sûre* « rattraper » (quelqu'un). Il faut donc rayer l'article *racueudre* et ranger sous *raconsuivre* les deux textes qui en sont arbitrairement séparés.

ANC. W. *RÛLÁVE*

Godefroy ne peut définir · *rulane* (*sic*) dans ce texte liégeois : « Quant les massuirs veulent pessier [= *pèhî*, pêcher] se pessent d'autres bons harpatz *rulanes* » (1451, Ch. des finances, XI, p. 22. Arch. Liège). Il faut lire *harnatz* (liég. *hèrna*, anc. fr. *harnois*, « engin, outil ») *rulaves* ou mieux *rûlâves*. Ce mot d'ancien liégeois, qui ne se rencontre que dans ce texte, dérive à l'aide du suffixe *âve*, fr. *-able*, du w. *rûle*, anc. fr. *rieule*, lat. regula. Il signifie « régulier, conforme à la règle, légal ». Pour la formation, comp. *raisonnable* « conforme à la raison ». Voy. *rûnanmint*.

W. *RÛNANMINT* (Malmedy, Stavelot)

G., II, 332, a cet article :

runant-chemin Malm. (« grand chemin ». D'un verbe *runer* = *rèner*

1. *Myreur*, II 472, IV 192. Ajoutez II, 111 : « ilh *ont raconseus* les Huens ».

(courir) ; comp. angl. *run* ? — **runanmint** Malm. (« communément, vulgairement »). Du même *rèner* (courir, être en cours) que le précédent.

La forme *runer* n'existe pas. Villers, en 1793, donne seulement le malm. *renez* « aller et venir », *reneur*, « couratier », *renajuit* « le juif errant » à côté de *runan ch'min*, *runanmin*. Il faut écrire *rèner*, *rèneûr*, *rèná* [= *rènant*] *djwi*, et *rûnant tch'min*, *rûnanmint*. Il ne peut y avoir de rapport entre *rèner* et les deux derniers mots qui ont *û* long [1]. Dans mon *Vocabulaire de Stavelot*, j'ai noté *runanmint* ou *rulanmint*, d'après deux vieux stavelotains. J'aurais pu écrire *û* long ; si je ne l'ai pas fait, c'est qu'en réalité, cet *u* est de longueur moyenne ; il tend à s'abréger sous l'influence du préfixe *rü-* (fr. re-). Quoi qu'il en soit, la forme *rûlanmint* parle assez clairement : il faut partir de *rûle* « règle » (voy. l'art. *rûlâve*). De là l'adjectif *rûlant* « régulier, conforme à la règle » et l'adverbe *rûlanmint* : « 1. régulièrement, normalement ; 2. communément, vulgairement, couramment ». Les liquides *l* et *n* permutent souvent ; ainsi, Villers écrit *ralongue*, altéré du liég. *ranonke* « renoncule ». Le malmédien archaïque *rûnant tch'min*, que Villers traduit par « grand chemin » sans donner d'exemple, doit être pris au sens moral plutôt qu'au sens propre ; on pensera au vers de Regnier : « Je vay le grand chemin que mon oncle m'aprit. » C'est le chemin régulier, la voie droite et naturelle que suit le commun des mortels, par opposition aux détours, aux chemins de traverse.

W. *SÈRON, CÈRON*

Ce mot archaïque, que nos dictionnaires écrivent *sèron* signifie « écheveau de lin ou de chanvre » (Villers, Lobet), « tresse de chanvre ou de lin qui a passé par le séran » (G.), « quenouillée » (Hubert, Forir) [2]. Meyer-Lübke, n° 7841, le tire du lat. sero

---

1. *Fôres qui s'répètèt rûnâmint* (*Armonac*, Malmedy, 1887, p. 27) « foires qui se répètent régulièrement » ; Scius (1893) écrit *rûnanmint*. D'après Behrens, *Beiträge*, p. 87, *runant-chemin*, *runanmint* appartiennent sûrement au néerl. *runnen* « courir ». Je ne puis partager cette opinion.

2. J'ai noté à Erezée *boule di sèron* (syn. *b. di tchène*, *b. d'èsse*), « boule de chanvre » ; à Leignon-lez-Dinant et à Awenne, le *sèron* désigne le fil le plus fin.

(au soir) ! Quant à G., II, 356, il y voit une modification du fr. *séran* qui désigne l'instrument pour sérancer ; mais ce n'est là qu'une hypothèse spécieuse. Il faut écrire *cèron* et rapprocher le mot wallon du norm. *chérion*, diminutif du norm. *cer* ou *cher*, où M. Antoine Thomas a reconnu le lat. cirrus (propr. « boucle ou touffe de cheveux, de plumes ») [1].

LIÉG. (?) *SINDRÈSE*

Ce mot ne figure pas dans les dictionnaires wallons et n'a sûrement jamais été populaire à Liège. Je ne le trouve que dans un manuscrit du curé Duvivier (1850) : « *sindress del mwer*, agonie. » C'est le fr. *syndérèse*, terme didactique emprunté du grec, « reproche que nous adresse notre conscience » (voy. Godefroy, t. X). Tel est le sens qu'il a dans ce passage de Mélart : « effrayé de la perte de son sang, ou touché de quelque *sinderesse*, s'il y en peut avoir dans une âme effrontée et inique [2]. » Les *sindrèses dèl mwèrt* désignent donc, plutôt que l'agonie en général, les angoisses de la conscience à l'approche de la mort.

ANC FR.-W. *SPERIAL, SPUREL, SPIER* ; W. *SPURÊ, -IA*.

Godefroy donne sans définition l'anc. fr. *sperial* dans ce texte liégeois de 1430 : « lis, scrins, stramaires, *sperials* et autres menues fustailles. » Behrens, p. 83, y voit le west-flamand *spèrel sperrel* « barre de bois pour fermer une porte ou une fenêtre ». Pour moi, *sperial* ne fait qu'un avec *spurel*, que Godefroy donne, également sans définition, dans cet autre texte liégeois de 1401 : « Les eschevins... puissent entrer ens maisons des bollengiers querans en leurs *spureaux* et autre part pain et ce peser [3]. » G., II, 639, pour ce dernier passage, renvoie avec raison à l'ard. *spurê* « armoire », diminutif de

1. A. Thomas, *Nouv. Essais*, p. 200; cf. Meyer-Lübke, nº 1949.

2. *Hist. de la ville et chasteau de Huy*, p. 38 (Liege, 1641).

3. Ajoutez, dans BSW, t. 5, p. 408, un acte de 1406, qui contient six fois *spier*, une fois *spiet* ; — *Chartes et Privil. des Métiers*, II 144 et 149 : «dedans maison, *spier* ou lieu secret » (1521); etc.

l'anc. liég. *spier*, lat. spicarium « grenier ». On peut voir quatre exemples de *spir* (1367), *spier* (1406), cités par God., v° *spier* « petite chambre pour mettre les provisions ou conserver les marchandises » [1].

A propos de spicarium (< anc. h. all. *spîhhâri*, mod. *speicher*), qui est dans les Gloses de Reichenau — et déjà, au ve siècle, dans la *Loi salique* — Diez croit que « ce mot ne s'est maintenu nulle part, parce que le lat. *granarium* suffisait; mais — ajoute-t-il — d'après notre glose, il faut supposer qu'à côté de *granier*, *grenier*, un syn. *espiguier*, *espier* était usité en France [2] ». Si Diez avait connu l'anc. liég. *spier*, il aurait vu que *spicarium* s'est maintenu longtemps en Wallonie. Au reste, le souvenir en survit dans *Spy*, commune du canton de Namur-Nord [3] et dans le diminutif *spürê*.

Ce dernier, qui a disparu du liégeois moderne, subsiste au Sud et à l'Ouest de Liège. Nous relevons *spurê* (Marche-en-Famenne) « armoire à serrer les provisions » ; *spurê* (Awenne) « petit placard, ordinairement au-dessus de la porte, où l'on serre le pain, le beurre, etc. » ; *spuria* (Namur, Givet) « armoire » [4] ; enfin le nam. *spurgna*, m. s., qui présente un cas remarquable de durcissement du yod [5]. L'assourdissement de *i* en *u* à la protonique est régulier.

LIÉG. *SPINÂ*, NÉERL. *SPINAAL*

Voici, sur ce sujet, ce que disent nos auteurs :

G., II, 386 : **spinâ** (sorte de fil de lin), rouchi *fi d'espinal* (sorte de fil blanc). De l'all. *spinnen*, filer ? ou dérivé de *spène*, épine ?

---

1. Ajoutez cet exemple de 1393 : « les *espirias* qui sont en le cuisine » ; dans un testament cité par Bormans, *Cartul. de Dinant*, t. I, p. 135 (Namur, 1880).

2. Diez, *Anciens glossaires romans*, trad. Bauer, p. 17. — Ni Körting ni Meyer-Lübke n'ont d'article SPICARIUM.

3. *Spicarium* en 840 ; *Spiers*, *Spies* en 1228, 1278, etc. ; voy. Roland, *Toponymie nam.*, p. 561.

4. Le mot tend à disparaître devant *armwère* et *drèsse* ; à Givet, par exemple, il ne survit que dans l'enfantine : *Zoup-zou-zoup su li spuria...*

5. Pirsoul, II, 273, écrit *spurnia* ; j'ai entendu *spurgna* à Dorinne. — Pour *y* > *gn* après *r*, comparez, en namurois, *machuria*, *tahuria* = *machurgna*, *tahurgna*, *-nia*.

Forir, *Dict. liégeois*, II, 655 : **s(i)pinâ**, fil de lin pour les cordonniers : *on lonbè di-*, une pelote de fil de lin ; *tchètè di-*, ligneul de fil de lin ; voy. *fi-a-djonde*. | **fi a djonde** (I, 366) [= « fil à joindre »], fil d'Epinai [*sic* ; lire : -al], fil gris pour ligneul. | **fi-blanc** (I, 367), fil de Cologne, fil blanc pour ligneul.

Lurquin, *Glossaire de Fosse-lez-Namur* (BSW 52, p. 161) : **spinâl**, m., fil, ligneul blanc.

Scius, *Dict. malmédien* (manuscrit, 1887) : **spinâte**, 1. épinard ; 2. fil de lin pour les cordonniers.

Le nam. *spinâl* est la forme première, altérée d'une part en *spinâ* sous l'influence de *spinâ* « épinard » (Liège), d'autre part en *spinâte* sous l'influence de *spinâte*, all. *spinat* « épinard » (Malmedy). Nous la retrouvons dans le néerl. *spinaal* « ligneul », qui, en Flandre occidentale, désigne aussi, d'après De Bo, le « gros fil retors dont on fait des bas et des chaussures ». Chose curieuse, ni Vercoullie ni Franck-van Wyk ne connaissent l'origine de ce mot néerlandais ; on nous dit seulement que l'*Etymologicum* de Kilian ne le mentionne pas. L'introduction du mot dans les Pays-Bas est donc postérieure au XVIe siècle. On va voir que le néerlandais le tient du wallon, qui le tient lui-même du Sud.

Les conjectures de G. portent à faux ; il aurait dû plutôt tenir compte du rouchi *fi d'espinal*, que Hécart définit : « fil blanc à l'usage des cordonniers ; on s'en sert aussi pour la bonnetterie ». Le *Glossaire wallon* de Ph. Delmotte [1] confirme ce témoignage ; il traduit *fil d'Espinal* ou *d'Espinard* par : « fil de chanvre » et cite un inventaire manuscrit de 1371 : « item autres fringes blanques de fil d'Espinart ». Forir traduit *fi-a-djonde* par : fil d'Epinal » ; il a tort seulement d'oublier cette excellente définition à l'article *spinâ*. — En résumé, du *spinâ(l)*, c'est, à n'en pas douter, du fil provenant de la ville d'Épinal (jadis Espinal, Spinal), qui possède des filatures renommées. Comparez, en français, *tulle* « tissu très fin de fil » ; *bolduc* « ruban étroit de coton » [2] ; *turcoin* « poil de chèvre filé » [3] ; en

1. Écrit en 1812 et publié en 1907, à Mons, chez L. Bolland.

2. De Bois-le-Duc, ville de Hollande (et non de Belgique, comme dit le *Dict. gén.*). Voy., ibid., le *Traité de la formation de la fr.*, § 36, où manque *bolduc* ; en revanche, on y cite *alençon*, qui n'a pas d'article dans le *Dictionnaire général*.

3. De Tourcoing ; voy. A. Thomas, *Mélanges d'étym. fr.*, p. 160.

allemand, *Rasch* (= Arras) « tissu léger de laine ». C'est l'histoire de *calicot*, de *verdin*, de *bougie*, de *anascote* (cf. l'art. ci-dessus) et de tant d'autres mots. — Pour d'autres noms dialectaux du ligneul, voyez l'article *tchètê* dans le *Bull. du Dict. w.*, 1913, p. 101.

LIÉG. *SWÈLIH*

D'après G., II, 372, *soilihe* signifie « 1. finâtre : soie de mauvaise qualité ; 2. toile jaune, gommée et luisante, qui sert à envelopper les pièces de drap [1] ». G. croit y reconnaître le fr. *soie lisse* ; mais il est certain que *swèlih* représente l'all. *zwillich* « coutil » (anc. h. all. *zwilîh* « tissu fait de deux fils »). Pour le traitement de la finale, comparez *virlih* (BD 1914, p. 36). La protonique wallonne *è* pour *i* s'explique par une dissimilation plutôt que par l'influence de *soie*, qui, dans ce sens, se dit *sôye* en liégeois. — Nos Chartes des Métiers, II, 336, l. 19, ont en 1534 une forme ancienne *zuwilick* [2], que G., II, 646, écrit à tort *zuwillich* et rapporte avec raison à l'all. *zwillich*.

LIÉG. *TAP'KÈNE*, ANC. FR. *TOUPPEQUIN*

G., II, 417, note sans explication le liég. *tap'kène* « tinette » (d'après Duvivier), « bassin de garde-robe » (d'après Forir). La terminaison indique une origine flamande. Il faut en effet s'adresser au flamand limbourgeois *tob* « seau », néerl. *tobbe* « cuvier, cuve », diminutif *tobbelje* « tinette » (cf. angl. *tub*, all. *Zuber*, *Zober*). Le mot, archaïque en liégeois, lui vient du nord : nous relevons en effet sur le Geer *tap'kène* « tinette » (Roclenge), « demi-seau en bois » (t. arch., à Glons). Pour la forme, on sait que le wallon change souvent la protonique *o* en *a* ; l'influence de *taper* (jeter) est d'ailleurs ici des plus vraisemblables. Pour le sens, comp. le verviétois *til'nète*

---

1. Le sens 1 n'est attesté que par Lobet, p. 548 ; le sens 2 est donné par Lobet, par Remacle (2e éd., vo TEULL ; syn. *djène teûle di sètchê*) et par Forir. Voy. aussi BSW 40, p. 458, où il faut lire *soilihe*, au lieu de *sorlihe*.

2. Godefroy, VIII, 344, cite ce passage sans pouvoir définir notre mot, qu'il estropie en *zuwilisk*.

« 1. cuvette, 2. pissoir » (Lobet), altéré de *tin'lète* (G., II, 431), dérivé de *tène* « tine ».

Godefroy a un subst. masc. *touppequin* dont il ignore le sens. Il cite deux textes de Tournai (1446, 1515), où il est question de *touppequins de roisin*. Évidemment, il s'agit du même mot, moins altéré qu'en liégeois moderne.

ANC. FR. *TENREUX*

Godefroy ne peut traduire ce mot qu'il donne d'après un texte tournaisien de 1444 : il y est question d'un ouvrier qui « sera tenu de livrer toutes pierres sans fendans, sans crouste ne tenant, et toutes mortures et *tenreux* mettre hors ». — Ce subst. fém. (et non masc., comme prétend God.) se retrouve dans le verviétois *tèreûr* « partie tendre au milieu de la pierre [1] ». Il faut renvoyer le texte susdit à l'art. *tendror*, où manque d'ailleurs le sens technique que nous venons d'indiquer.

LIÉG. *TÎKE*

G., II, 429, dérive le liég.- nam. *tîke* « taie d'oreiller » du lat. theca, qui a aussi donné le fr. *taie*, l'all. *zieche* et l'anc. flam. *tycke* (culcita). Mais tēca aurait donné **tôye*, comme le gaulois rĭca donne le w. *rôye*, fr. *raie* [2]. On ne peut pas non plus proposer *tēcula, qui serait devenu **tûle*, **tîle*, comme tēgula a donné l'anc. fr. *tiule*, fr. *tuile*, w. *tûle*, *tîle* ; rēgula : anc. fr. *riule*, w. *rûle*, *rîle*. — Nous voyons donc dans le w. *tîke* un emprunt du moyen néerlandais *tîke* (taie), qui lui-même provient du lat. thēca. Le néerl. moderne *tyk* ne désigne plus que l'étoffe dont on faisait la taie d'oreiller : c'est le « coutil » au lieu de la « coute ». Le w. *tîke* a mieux conservé la signification primitive : « taie d'oreiller » (Liège, Verviers, Malmedy, Marche-en-Famenne, Stave, etc.). Le diminutif *tîk'lète* (Glons), qui

1. Lobet, v° *taireur*. La forme liég. serait *tinreûr*. Pirsoul donne le nam. *tinreû* « tendreté (de la viande) ».

2. Marichal, *Mundart von Gueuzaine-Weismes* (Bonn, 1911), croit éluder la difficulté en donnant *tîke* : tecam comme une « formation savante » !

devient *tiglète* à Roclenge (et à Liège, d'après Simonon, ap. G., II 429) a le même sens de « taie d'oreiller à carreaux rouges et blancs ». Le diminutif *tîkète* signifie « taie » à Wardin-lez-Bastogne[1] ; ailleurs (par ex. à Verviers, d'après Remacle et Lobet, ap. G., II, 431 ; à Malmedy et à Faymonville), il désigne la toile à carreaux, le coutil dont on fait les taies d'oreiller. G., II, 431, a tort d'écrire *tikète* et de penser, pour expliquer ce mot, à *tiket* « moucheture ». — Enfin, dans l'anc. liég. *ticle* (= *tîke*), *l* est parasite, comme dans l'anc. fr. *bouticle*, *musicle*, *tunicle*, etc.[2].

Jean HAUST.

1. En chestrolais, Dasnoy, p. 481, donne « *tiéque*, *tiéquette*, paillasse, taie ».

2. Voy. Godefroy, TIKE.

MÉLANGES

*CAPSEA

Cl. Brunel, *Rom.*, XLVI, 115 ha dimostrato che il prov. *caissa* risale non a capsa, ma a *capsea -ia, base che occupò sopra tutto il Sud-Est della Francia. Non sarà inutile qualche altro chiarimento sulla diffusione o sull' estensione dell' area di capsea. Chè il genovese ha *kaša* (-ia), come ha già veduto il Parodi, *Arch. glott.*, XVI, 351, il còrso ha *cascia* (Falcucci, p. 134) e *gascia* (*gaca*, *Atlas*, 292), *cascionu*, *casciapanca* ecc., l'ant. pist. ebbe *cascia*, il lucch. ha *cascione* cassone (Pieri, *Arch. glott.*, XII, 120) ed ebbe *cascione* « erario » (Salvioni, *Arch. glott.*, XVI, 436). Non si vede dunque perchè il Meyer-Lübke derivi il tosc. *cascia* dal prov. *caissa* (*REW.*, 1658). In toscano, le due basi capsa e *capsea vissero l'una accanto all' altra (ital. *cassa*, lucch. *cassapanca*, ecc.). Il sardo ha *cascia* (Guarnerio, *Arch. glott.*, XIII, 114). Si aggiunga poi che anche nel lomb.-alp. *caçina* (*cassina*) e *cašina*, genov. *cašina* abbiamo un derivato di capsea, poichè la voce non si potrà disgiungere dall' ital. *cascina*, che va con *cascia* (Salvioni, *Misc. Ascoli*, p. 80). E così il piem. *cassia* « cassa, cataletto » (Ponza, p. 180), con un *-ssi-* che presenta un 'alterazione evolutiva di *-psj-*, e il valtell. borm. *kaša*, *kašòn*, *kašet*, ecc. (Ponza, p. 105), cfr. *pasár*, *tosír* (*-ç-*), ecc. L'abruzzese ha *casce*, *cascebbanghe*, *cascettere* « accattino, chi nelle strade raccoglie con una cassettina offerte pei santi » (Finamore, p. 156). Anzi *cašša* è addirittura centro-meridionale (Merlo, *Rend. Ist. Lomb.*, XLVIII, 97). Ant. sicil. *caxa*. Si vede da questi rilievi quanto sia estesa l'area di *capsea. È lecito pensare, per ragiòni geografiche, che nel lomb.-emil. *caça* si annidino capsa e *capsea (cfr. *faça* fascia, ecc.). Basso-bologn. *casséñna* stalla (Ungarelli, 77). E lo spagn. *caja* (di fronte a *yeso* gesso, *eso* ipsu-) deve pure postulare *capsea.

G. Bertoni.

POUR LE COMMENTAIRE DE VILLON

Notes sur le vocabulaire.

Si la phrase de Villon est d'un tour très personnel et très original, sa langue est celle de son siècle. Et la lecture de ses prédécesseurs immédiats ou de ses contemporains peut nous aider à éclaicir un grand nombre des difficultés qui subsistent dans le texte de ses œuvres. C'est ce que nous voudrions montrer ici par l'examen de quelques mots ou locutions des *Lais* et du *Testament*.

I. — D'AVANTAGE.

Item, pour ce que le Scelleur
Maint estront de mouche a maschié,
Donne, car homme est de valeur,
Son seau *d'avantage* crachié. *T.* 1198-1201.

Littré note que c'est au XVIe siècle seulement que *d'avantage* ou *davantage* prend le sens de *plus*, mais que la locution apparaît dès le XIVe siècle et qu'elle paraît alors signifier « sans ressource », « inévitablement ». Il cite plusieurs exemples de Froissart du type « nous sommes perdus d'avantage », qui justifient son interprétation. Cependant la nuance précise est « d'avance », « *avant* toute action de notre part », « d'entrée de jeu ». La locution revient souvent chez Froissart, en particulier dans la description des fameuses joûtes de 1390: « Et envoya heurter sur la targe de Messire Boucicaut. Le chevalier fut tantôt prêt de répondre, car jà étoit il à cheval *d'avantage*, car il avoit eu devant joute au seigneur de Cliffort. » (Éd. Buchon, t. III, p. 43, col. 1.) C'est-à-dire « il était monté d'avance », « il était tout monté ». Un passage de la *Passion* de Gréban montre combien cet emploi était répandu :

Or souffle dedans et l'alume
D'ung bon soufflet. — Je n'en ay nul ;
Mes ou souffleray ? — En mon cul :
Le tuyau y est *d'avantage*. v. 19416-19.
(Éd. Paris et Raynaud.)

Voir un passage analogue, tout aussi grossier et tout aussi concluant, dans les *Cent nouvelles nouvelles*, éd. Wright, t. I, p. 136. On voit maintenant ce que Villon a voulu dire : « son sceau craché d'avance, tout craché (sans que le scelleur ait besoin de mâcher sa cire) [1]. » Du reste la locution est déjà courante au XIIIe siècle : voir *Chansons satiriques et bachiques*, éd. Jeanroy et Lângfors, XXVIII, 52.

II. — BROUILLER.

Farce, *broulle*, joue des fleustes. *T.* 1702.

Le glossaire interprète *brouller* par « faire des sortilèges ». Godefroy, qui cite notre passage, traduit par « parler ou chanter d'une manière confuse, bavarder », et les exemples qu'il cite, empruntés au *Franc Archer de Bagnolet*, à Coquillart et à Roger de Collerye, lui donnent raison. Le vers du *Franc Archer* « Je chantoye et broilloyes des flustes » est même probablement imité de celui de Villon. La définition de Palsgrave montre combien était naturel le rapprochement entre *brouiller* et *flûte* : « *Je brouille.* I jumble, as one dothe that can play upon an instrument. » On augmenterait facilement le nombre des exemples du mot. En voici un emprunté au *Mistere du vieil Testament* :

A ! je regny ! je seray maistre,
Quelque chose que aillez *broullant !* v. 46600-01.
(Éd. Rothschild, t. VI, p. 102.)

« *Chante* ce que tu voudras, c'est moi qui suis le maître. » Il est probable que la définition « faire des sortilèges » a été empruntée à l'édition du *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban donnée en 1878 par G. Paris et Raynaud. Le mot revient souvent dans ce texte, où on trouve *broullier*, vv. 19725, 22356, 25628, *brouleur*, (*broulleur*, *broullieur*), vv. 14312, 19739, 21507, 23083, *broulemens* 22353. Le glossaire traduit, suivant les cas, par « faire des sorcelleries », « sorcier », « opéra-

1. Villon fait-il allusion dans ce passage à une coutume réelle ? Nous ne l'avons vue mentionnée nulle part ailleurs.

tion magique ». Par une coïncidence curieuse la plupart de ces passages se prêtent en effet à être ainsi rendus ; mais les exemples contemporains montrent que cette coïncidence est fortuite et que l'interprétation manque la nuance juste. Quand Gréban écrit :

> Il volleroit avant aux cieulx
> Qu'il se sceust de la depescher
> Ou s'en voist maintenant prescher,
> *Broullier* et ramener les mors v. 19722-25

il faut entendre « prêcher, débiter ses sornettes et ressusciter les morts ». *Brouller*, c'est toujours « parler d'une façon rapide et peu distincte ». Tantôt ce sera « marmotter des paroles rituelles » comme chez Gréban, tantôt « débiter des boniments » comme chez Villon. Et plus qu'au sorcier le mot nous fait penser au saltimbanque ou au charlatan : « Veezcy leens venir ung homme qui s'appelle Trenchecoille, lequel se mesle de taillier gens, d'arracher dens, et d'un grand tas d'aultres *brouilleries*. » (*Cent Nouvelles Nouvelles*, II, p. 78.)

III. — PAR CŒUR.

> Si prieray pour lui de bon cuer,
> Par l'ame du bon feu Cotart !
> Mais quoy ? ce sera donc *par cuer*,
> Car de lire je suis fetart. *T.* 33-36.

L'expression *par cœur* veut dire aujourd'hui « de mémoire » : savoir par cœur, c'est avoir retenu fidèlement quelque chose qu'on a entendu dire, ou plus souvent quelque chose qu'on a lu. Et en effet l'expression suggère presque toujours qu'il y a eu un livre ou un écrit dans le cas. Ce sens est ancien dans la langue. En voici, pour ne pas remonter plus haut, un exemple de Charles d'Orléans :

> Parler de Beaulté n'oseroye,
> Pour le present, comme j'ay fait jadiz.
> *Par cueur* retiens ce que j'en ay apris,
> Car plus ne sçay lire ou Livre de joye. Rondeau LIV.
> (Éd. d'Héricault, t. II, p. 109.)

Mais si l'on considère quelques exemples cités par Godefroy, on s'aperçoit que la locution a dû avoir au XVe et au XVIe siècle un autre sens encore, et tout différent :

J'en sçay *par cueur* plus qu'ilz ne font *par livre*.
(Les ditz de maistre Aliborum.)

Je sçay bien ce que je dis et ne parle point *par cœur*. (Tournebus, *Les Contens*.)

Je ne dis rien *par cœur* : je l'ay, je l'ay trouvee.
(Schelandre, *Tyr et Sidon*.)

Ici la traduction « de mémoire » proposée par Godefroy ne convient plus. Il est clair que dans le premier exemple *par cueur* s'oppose à *par livre* non comme la mémoire s'oppose à une simple lecture, mais comme l'invention personnelle se distingue de la science livresque. Dans les deux autres exemples on voit que l'idée de « trouvaille personnelle » a passé à celle d'« arbitraire » et de « caprice ». Dire quelque chose par cœur, à la lumière de ces exemples, c'est dire quelque chose qui vient entièrement de vous, c'est laisser parler votre fantaisie ou votre imagination, — et pas du tout votre mémoire. Voici un autre passage de la même époque qui confirmera notre interprétation :

LE MARY. Puisqu'en ces bons propos nous sommes,
Ces parolles que m'avez dit
Ont le trouvez vous par escript ?
Dictes le moi, je vous en prie.
LE DOCTEUR. — C'est bien raison que je le die.
J'en sçay plus *par cueur* que *par lettre*.
(*Anc. Th. fr.*, p.p. Viollet le Duc, *Le Conseil au nouveau marié*, t. I, p. 9-10.)

On retrouve ici la même opposition entre « par cœur » et « par écrit » que nous signalions tout à l'heure, et très certainement c'est bien cette opposition encore que nous retrouvons chez Villon. Villon, trop paresseux pour tourner les pages d'un livre, *inventera* une prière au gré de sa fantaisie. Et ce sera une prière « de Picart », c'est-à-dire probablement une prière intérieure, qu'on n'entendra pas. Nous savons qu'il ne tardera pas à se raviser (v. 41-48). Villon a employé une seconde fois « *par cœur* » au même sens :

Deux estions et n'avions qu'ung cuer ;
S'il est mort, force est que devie,
Voire, ou que je vive sans vie
Comme les images, *par cuer*,
Mort ! *T.* 985-989.

c'est-à-dire « en idée », « en imagination ». Nous retrouvons le même sens dans une expression qui n'a pas encore disparu de la langue, *dîner par cœur*. Littré ne semble pas avoir raison quand il explique : « Cette locution paraît s'être dite d'abord de celui qui, au lieu de diner, parlait, racontait, récitait, et de la sorte se passait de manger. » Il est presque assuré que dès le début la locution a signifié « dîner en idée ». Finalement on trouve le mot *dire* associé au mot *cœur* dans la locution *si le cœur vous en dit*, qui semble avoir abouti à son sens moderne de « si c'est votre fantaisie » sous l'influence du *par cœur* que nous venons d'étudier. Elle est très ancienne dans la langue et originairement elle avait un sens plus étendu : « Car se Dieu plaist vous aurés par tant miex que *li cuers ne vous dist.* » (*Lancelot*, éd. Sommer, III, p. 303, l. 41-2.) L'imagination ici se mêle de sensibilité, c'est un « pressentiment ». Même emploi dans Gréban, *Passion*, v. 30686 et, sauf une légère nuance, dans Villon lui-même, *Testament*, v. 282. Dans le v. 280 des *Lais*, « pour prier comme le cuer dit », nous retrouvons au contraire l'idée de fantaisie personnelle, mais il s'y ajoute aussi une note d'émotion : c'est une prière qui ne viendra pas des lèvres, mais du cœur.

IV. — ADJOINDRE A LA CROSSE.

Item, et *j'adjoings a la crosse*
Celle de la rue Saint Anthoine. *L.* 225-226.

La « crosse » de la rue Saint-Anthoine est évidemment l'enseigne d'un cabaret (mentionné p. ex. dans le *Journal Parisien* de Jean Maupoint, *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. IV, p. 38). Quant au premier vers, il renferme une locution proverbiale de l'époque, qu'on retrouve chez Commynes : « Le duc de Bourgongne estoit retourné en son païs, et avoit le cueur tres elevé pour ceste duchié qu'il avoit *joincte a sa croce*,

et trouva goust en ces choses d'Almaignes. » (Éd. de Mandrot, I, p. 262 ; déjà cité par Littré.) Quelle que soit l'origine de cette locution, et que la crosse en question soit un bâton pour jouer, ou plus vraisemblablement la crosse de l'évêque, on entrevoit que le sens est « arrondir par un coup bien exécuté », « couronner l'œuvre ».

V. — LE FRAIN AUX DENS.

Je, Françoys Villon, escollier,
Considerant, de sens rassis,
Le frain aux dens, franc au collier.. *L.* 2-4.

Aujourd'hui « prendre le mors aux dens » signifie au figuré comme au propre « s'emballer », « s'emporter ». Il s'y joint facilement l'idée de colère et de caprice déraisonnable. Ce n'est pas tout à fait le sens de la locution au XIVe et au XVe siècle. Charles de Blois est fait prisonnier, mais sa femme continuera la lutte à sa place : « Nequedent elle *prist et requelli le frain aux dens* et monstra corage d'onme et de lions. » (*Chroniques*, éd. Luce, t. IV, p. 268.) Ainsi parle Froissart et il avait déjà employé le même mot en pareille circonstance pour la comtesse de Montfort. Ici il s'agit évidemment d'initiative et de volonté. Voici d'autres exemples, d'une note moins hautaine :

Si femme *prent le frein aux dens*,
Comme un coursier ou un cheval,
Quand son mary la traicte mal,
Que fera elle ?
(*Farce des Cris de Paris*, Picot, Recueil de Sotties, t. III, p. 132.)

Madame [parlant de son mari dont elle est jalouse, non sans raison] :

Si je l'aperçois, il faudra
Qu'il ait bon pié et bonne main,
Si *je prens* une fois *le frain*
Que je ne le mette à raison,
Et ne luy fais perdre l'arçon.
(Remy Belleau, *La Reconnue*, Viollet-le-Duc, *Anc. Th. fr.*, IV, p. 402.)

Nous sommes ici assez près du ton même de Villon, et chez lui, comme dans ces comédies du XVIe siècle, « prendre le frein aux dens » c'est avant tout échapper au contrôle gênant d'un partenaire ou d'un maître, c'est faire acte d'indépendance.

VI. — ÊTRE EN QUENOUILLE.

Autre que moy *est en quelongne.* *L.*, 52.

Le glossaire explique : « Être comme la fusée sur la quenouille ; au figuré, être en faveur. » La nuance précise est un peu différente. Villon a abrégé ici une locution fréquente de l'époque dont la forme complète est « avoir (bien) des estoupes en sa quenouille » et le sens « être aux prises avec une situation complexe qui vous donne à réfléchir » et parfois « courir plusieurs lièvres à la fois ». « Et la gouge en ce lieu *avoit bien des estoupes en sa quenoille*, qui veoit et savoit tres bien que ceulx qu'elle entretenoit se doubtoient et percevoient chacun de son compaignon, mais pourtant ne laissa pas de leur bailler tousjours audience, chacun a sa foiz, puis qu'ils la requeroient, sans en donner a nul congié. » (*Cent Nouvelles Nouvelles*, I, p. 213.) « Nostre bon gentilhomme, quand il vit cest appareil [le chapelain prendre sa place auprès de sa femme la première nuit de noces], pensez qu'il *eut bien des estoupes en sa quenoille.* » (*Ibid.*, II, p. 12.) De même dans les *Cent Nouvelles Nouvelles* encore (I, p. 55) : « Monseigneur, qui *a des nouvelles étoupes en sa quenoille.* » Le passage suivant de Froissart ne laisse pas le plus léger doute sur le sens de l'expression : [Le duc de Bretagne vient de recevoir une lettre du roi de France] : « Regardez et entendez que Monseigneur m'écrit. Il a empris de partir à ce mars et d'aller vers Rome et détruire par puissance de gens d'armes le pape Boniface et les cardinaux. Si m'aist Dieu et les saints, il n'en fera rien ; *il aura* en bref temps *autres étoupes en sa quenouille* : de ce que fol pense assez remaint... De tout ce qu'ils ont proposé et dit il n'en sera rien fait. » (Éd. Buchon t. III, p. 103, col. 2.) Le vers de Villon signifie donc tout simplement : « c'est à un autre que moi qu'on pense », « ce n'est pas à moi qu'elle en a », « elle court un autre lièvre ».

VII. — SE REVANCHER.

De ce je *me* puis *revenchier*. *T.* 191.

Il ne pas faut dire
Se gens sont pour *eux revenchier*. *T.* 1188-89.

Malgré les indications, du reste assez hésitantes, des dictionnaires le mot *se revancher* n'est plus guère employé, dans la langue ordinaire, relevée ou familière. Toutefois il s'est maintenu dans le français de certaines provinces et les écrivains ont parfois tenté de le réintroduire dans la langue littéraire. Mais ils y voient presque toujours un synonyme, plus énergique et plus pittoresque, de *se venger*. Et il n'est pas douteux que dès le XVe siècle déjà le mot n'ait eu ce sens. « Semblablement plusieurs seigneurs d'Angeleterre, qui ung temps faisaient mourir leurs ennemys ; après les enffans de ceux là *se revenchoient*, quant le temps tournoit pour eulx, et faisoient mourir les aultres. » (Commynes, *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. I, p. 453-4.) Plus fréquemment, dans cette signification on trouve l'emploi actif : *revenchier* = « venger » (Jehan Le Fèvre, *Livre de Leesce*, éd. Van Hamel, v. 3584, Commynes, t. I, p. 149), et parfois l'emploi intransitif : *revenchier* = « se venger » (*Quinze joyes de mariage*, éd. Jannet, p. 109). Mais à la même époque le mot a couramment un autre sens encore, celui de « se protéger », « se défendre » : « [Il] lui donna une bufe, laquele en *soy revenchant* lui en donna une autre. » (Lettre de rémission de 1381, Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites*, II, p. 224.) « Autour de Paris.. n'osoit homme aller qu'il ne fust desrobé, et, s'il *se revenchoit* ou deffendoit, il estoit tué des gens d'armes de Paris mesmes. » (*Journal* d'un bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 82.) « Et lors, pour son refus, ledit bastard du Maine tira son espée pour fraper icellui archer, et ledit archer tira aussi la sienne pour *se revencher*. » (*Journal* de Jean de Roye, éd. de Mandrot, p. 90.) De même *Journal* d'un bourgeois de Paris, p. 163, *Chronique* du bon duc de Loys de Bourbon, éd. Chazaud, p. 13, et, dans l'emploi actif, Gréban, *Passion*, v. 16678. Il est clair qu'au v. 191 du *Testament* nous avons ce second sens : « Je puis parer cette attaque repousser cette accusation, me défendre de ce reproche. » Au v. 1189 on peut hésiter, mais le second sens nous semble ici aussi à

préférer : « Il ne faut pas demander s'ils sont gens à savoir se défendre. »

Lucien FOULET.

SUR DEUX ÉPISODES DE GAUTIER DE COINCY

Les *miracles de la Sainte Vierge* qu'a rimés Gautier de Coincy [1] au commencement du XIIIe siècle se rattachent, comme tous les spécimens français de ce genre littéraire, à des récits latins, utilisés avec plus ou moins de liberté. Mais, Gautier fait généralement preuve de plus d'imagination et d'indépendance à l'égard de ses modèles que les autres auteurs de miracles, et son recueil est, au point de vue littéraire, le plus remarquable de tous les recueils analogues en vers français.

Jusqu'ici on a fait honneur à Gautier de tous les traits de ses miracles qui manquent aux originaux latins ; j'essaierai de montrer que certains au moins de ces traits ne sont pas dus à l'imagination du poète français. A. Mussafia qui a déjà étudié si utilement cette question des sources de Gautier de Coincy [2], estime que notre auteur a dû suivre un seul ms. latin aujourd'hui perdu [3] et qu'il déclare lui-même avoir trouvé dans l'abbaye de Saint-Médard près de Soissons [4] ; on sait que Gautier appartint très longtemps à cette abbaye. Ce ms. contenait un grand nombre de récits latins, dont la plupart [5] se retrouvent sous la même forme dans d'autres recueils, ce qui nous permet de nous faire une idée précise de la plupart des originaux directs de Gautier de Coincy. On trouve dans l'ou-

1. Il n'existe toujours des *Miracles* de Gautier que l'édition incomplète et très fautive de l'abbé Poquet (Paris, 1857).

2. *Ueber die von Gautier de Coincy benützten Quellen*, dans les Mémoires de l'Académie de Vienne, Classe de Philosophie et d'Histoire, t. 44, 1896 (= *GC*). Nous devons aussi à Mussafia une œuvre magistrale sur toute cette littérature : *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden*, I-V, Vienne 1886-1898 (= *Marienlegenden*).

3. *GC*, p. 1-2.

4. Cf. le prologue du deuxième livre, éd. Poquet, col. 375.

5. Quelques miracles n'ont pas pu être identifiés par Mussafia, *GC*, p. 50 et suiv.

vrage de Mussafia une liste complète de ces récits latins et des mss. où ils sont conservés.

Je pense que le ms. latin de Soissons devait renfermer aussi un ouvrage latin très connu qui n'est pas mentionné par Mussafia et qu'on n'a pas indiqué comme une des sources de Gautier de Coincy. C'est la série de trois sermons intitulée *Sermo de conceptione beatæ Mariæ* [1] et qui a été attribuée, probablement à tort, à saint Anselme de Cantorbéry. Ces sermons, qui traitent trois sujets différents [2], ont cela de commun qu'ils se rapportent tous à la fête de la Conception, dont ils racontent les origines d'une manière populaire.

Cet ouvrage n'a pas servi à Gautier de Coincy de source proprement dite ; celui-ci s'est contenté d'y prendre des épisodes isolés qu'il a insérés dans ceux de ses miracles où le récit rappelle la situation décrite dans le *Sermo*. Gautier de Coincy a obtenu ainsi une certaine apparence d'originalité, relativement aux récits latins et aux autres versions françaises qui les suivent plus exactement.

Le premier de ces récits est l'histoire bien connue du sacristain qui se noya et dont les anges disputèrent ensuite l'âme aux démons [3] ; en fin de compte, la cause est portée devant le souverain juge qui la tranche en faveur des esprits du bien [4].

Le récit de Gautier de Coincy comme les rédactions correspondantes d'Adgar [5] et de la collection anonyme du ms. Old Royal 20 B XIV [6] du Musée britannique, remontent à une seule et même source latine [7] faisant partie de la série de dix-sept miracles désignés par Mussafia [8] sous le nom de *HM* et

1. Migne, *Patr. lat.*, t. 159, col. 320 et suiv.

2. Voir Mussafia, *Marienlegenden*, I, p. 930.

3. Poquet, col. 461 et suiv.

4. Dans mon édition du recueil de miracles conservés dans le ms. Old Royal 20 B XIV, je passe en revue les rédactions différentes basées sur ce thème populaire.

5. Voir *Romania*, XXXII, p. 403, où la rédaction d'Adgar, qui ne se trouve pas dans le ms. Egerton 612, est imprimée d'après le ms. Hope Edwards.

6. Cette dernière rédaction sera insérée dans l'édition indiquée ci-dessus.

7. Voir Mussafia, *GC*, p. 7.

8. Cf. *Marienlegenden*, I, p. 952.

ou notre récit figure sous le n° 2 [1]. La rédaction latine et les récits français, excepté celui de Gautier de Coincy racontent tout simplement que le sacristain en question est poussé dans l'eau par le diable pendant qu'il traverse un fleuve. Gautier de Coincy seul donne sur la mort du moine une série de détails ; celui-ci passe l'eau en bateau, et c'est quand il est arrivé au milieu du fleuve que le diable apparaît et qu'il le pousse dans l'eau « grant et hideuse ». A mon avis, il faut voir dans les termes employés par Gautier de Coincy pour raconter l'aventure du sacristain, une réminiscence du troisième des récits que renferme le *Sermo*. Pour permettre une comparaison, je reproduis ici en regard des textes latins de *HM* et du *Sermo* les parties correspondantes des poèmes français de Gautier de Coincy et de la rédaction conservée dans le ms. Old Royal :

Sermo.	Gautier de Coincy, v. 43-63 [2].
In pelago Gallico canonicus quidam, ordine sacerdos, solitus B. Mariæ Virginis horas canonicas decantare, a villa quadam, ubi cum uxore alterius fornicatus fuerat, rediens, ad oppidum in quo morabatur tendere curans,... solus navem ingressus Dominicæ Matris horas navigando canere cœpit. Cumque invitatorium, *Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum*, diceret, et jam in medio fluminis esset, ecce turba magna dæmonum in profundo pelagi, una cum ejus navicula, eum præcipitavit, et ejus animam rapuit ad tormenta.	Au flun s'en vint et au passage ; Cil qui le cuer n'avoit pas sage En la nef entre ignelement ; La mere Dieu moult doucement Va depriant que le consaut. Pres est de faire mauves saut Se Nostre Dame nel [3] conseille ; S'il a peour n'est pas merveille, Car l'eve [4] voit grant [5] et hideuse, Noire, ondoiant [6] et perilleuse. Encor viegne [7] il de sa folie, Si requiert il merci et prie La douce mere au Roy de gloire ; Ja commençoit l'*invitatoire* Des matines la douce dame [8],

1. L'édition la plus récente du texte latin est due à Neuhaus, *Die lateinischen Vorlagen zu den Adgarschen Marienlegenden*, p. 31.

2. Poquet, col. 462 ; j'ai collationné les morceaux cités dans cette notice sur le ms. Harl. 4401 du Mus. brit.

3. *Poquet* n'el.

4. *Poquet* levé (!) ; *Ms. Harl.* l'egue.

5. *Poquet* noire ; *ms. Harl.* granz.

6. *ms. Harl.* verdoianz.

7. *Poquet* vient ; *ms. Harl.* veigne.

8. A la fête de l'Immaculée Conception de la B. V. M., (8 déc.), l'offert. de la messe est précisément *Ave Maria*.

Quant li deable qui mainte ame
Par sa guile engigne et confont,
En mi le flun, ou plus parfont
Sa nef li verse, si le noie.
L'ame de lui à moult grant joie
Ont ravie li anemi.

HM

Quadam itaque nocte volens ire ad scelus assuetum...., ad prædictum fluvium pervenit. Quem dum transire vellet, a diabolo impulsus in eundem cecidit et mox demersus ibidem interiit. Cujus animam mox rapuit multitudo dæmonum, cupiens eam deferre in baratrum.

Old Royal v. 27-42.

A une nuit par deverie
Si vout aler a sa folie.....
Les us overe, si s'en vent
Deske a l'ewe e ren ne crent,
Le punt [1] quide passer a dreit,
Mes le deble ke fu maleit
L'enpoint par grant felonie
Ke il chet en l'ewe e si nie.
Le deble kant out fet le damage,
Il fu prest od sun maleit barnage,
Si unt la dolerouse alme saisie
En lur doleruse compainie.

Il résulte d'une comparaison entre ces textes que le récit de Gautier de Coincy, loin de s'accorder avec *HM*, sa source indubitable en ce qui concerne le reste du miracle, renferme ici des éléments qui rappellent trop le récit du *Sermo* pour qu'on ne soupçonne pas, chez l'auteur, la connaissance de cette version. D'autre part, l'identité n'est pourtant pas complète, et j'admets qu'à elle seule cette ressemblance ne serait qu'une preuve assez faible de l'emprunt supposé. La petite digression de notre poète — qui n'est pas d'ailleurs la seule qu'il se permette dans ce miracle — pourrait très bien être de sa propre invention. Ce récit est en effet raconté si diversement dans les nombreuses versions [2] qu'une variation de ce genre n'a rien d'extraordinaire en soi. Mais le même fait se retrouve, comme on va le voir, et avec une évidence plus grande encore dans un autre miracle.

Pour l'histoire du clerc de Pise, qui rompit son mariage et suivit la sainte Vierge, la source de Gautier est un autre des

1. Innovation dans Roy. Adgar (v. 25) : *Vint al fluvie, passer quida.*

2. Voir mon étude sur ces variantes dans mon édition précitée des miracles du ms. Old. Royal.

miracles de *HM* [1]. D'accord avec l'original, les rédactions des mss. 818 et Old Royal racontent qu'en se rendant chez sa fiancée, chez qui va être célébré le mariage, le clerc passe devant une chapelle. Il y entre et dit ses prières à la Vierge. Celle-ci lui apparaît dans une vision. Elle lui reproche de l'avoir quittée pour une autre femme moins belle et moins parfaite qu'elle, et l'engage à abandonner sa fiancée. Effrayé de cette apparition, le clerc va rejoindre ses compagnons, bien résolu à se vouer entièrement au service de Marie ; il laisse cependant célébrer le mariage et feint d'être gai et content ; mais le soir même, il quitte sa femme et disparaît on ne sait où. D'après Gautier de Coincy qui, sans aucun doute, a suivi le même original latin, c'est pendant le repas de noces qu'a lieu la visite à l'église. Le clerc se souvient soudain qu'il n'a pas dit son office ; voulant remplir comme de coutume cette obligation, il quitte la réunion et va s'agenouiller devant l'image de la Vierge, qui lui apparaît au milieu de ses prières. Après la vision, il retourne à la fête, et le miracle se termine comme dans les autres rédactions.

Sur ce point, la rédaction de Gautier de Coincy est d'accord avec le deuxième des récits contenus dans le *Sermo*, où, en ce qui concerne le reste, le miracle est cependant tout différent [2]. Voici les deux textes :

Sermo	Gautier de Coincy, v. 217-288. [3]
Parentum autem suorum consilio, nubere volens cum quadam adolescentula valde pulcherrima, accepta a presbytero nuptiali benedictione, quadam die, missa etiam celebrata, recordatus quod ejusdem beatissimæ Virginis horas illa die, juxta morem solitum, non cantaverat, sponsam	Quant retolu l'ont Nostre Dame, Une pucele, gentil fame Qui bele et joenne est a devise Pourchaciee li ont et quise... Grant feste y a et moult planiere Quant espousee a la pucele, Mainte harpe et mainte viele Et maint estrument, sanz mentir,

1. *HM* 14, cf. Mussafia, *GC*, p. 7 et mon édition des miracles du ms. Old Royal.

2. L'événement est supposé avoir eu lieu au temps de Charlemagne et se rapporte à un clerc « Hungariæ regis germanus ». Le clerc refuse de retourner chez lui après la vision.

3. Poquet, col. 635.

domum mittens... ipse juxta altare Virginis solus remansit. Cumque horas Dominicæ Matris decantaret, et hanc antiphonam *Pulchra es et decora, filia Jerusalem*, diceret, subito apparuit ei virgo Maria... dicens ei : « Si ego sum pulchra et decora, quid est quod dimittis me, et sponsam aliam accipis ? Nunquid ego sum optime formosa ? Numquid egosum pulchrior illa ? Ubi vidisti tam pulchram ? »

I oissiez le jour retentir [1]...
Si com Dieu plest, ainsi avient
Qu'a l'espousé adonc souvient
Que ses heures n'a mie dites...
Ainz que menjut, dire les viaut [2]
Ainsi com il faire le siaut [3].
La feste lesse ; en la chapele,
Qui assez est plaisant et bele
Alés s'en est ignelement,
Agenouilliez s'est humblement
Devant l'ymage nostre dame
Que joie li doint [4] de sa fame...
Toutes ses heures jusqu'a none,
Jointes mains, a jambes ployés,
Moult doucement a salmoiés [5]...
Quam pulchra es et decora [6]
Cuida par dire, [7] *absque mora*
Endormis s'est devant l'ymage.
La mere Dieu qui douz courage...
Ignelement en la chapele
A lui s'apiert issi tres bele...
Iréement li prent a dire
La mere au Roy de Paradis :
« Di moi, di moi, tu qui jadis
« M'amoies tant de tout ton cuer,
« Pourquoi m'as-tu jeté fuer [8] ?
« Di-moi, di-moi, ou est donc cele
« Qui plus de moi bone est et bele ? »

Il est à remarquer que ce récit, pas plus que le précédent, ne se trouve, en dehors du *Sermo*, dans aucun autre recueil latin. Dans aucune autre rédaction latine ou française de ce

1. *Poquet* J'oissiez.
2. *Ms. Harl.* ; *Poquet* vient.
3. *Ms. Harl.* ; *Poquet* sent.
4. *Ms. Harl.* ; *Poquet* daint.
5. *Ms. Harl.* ; *Poquet* salmoié.
6. *Poquet* Quant ; *le commencement de ce vers est corrompu dans le ms. Harl.* Quam *d'après les mss. fr. 986 et 1536 de la Bibl. nat.*
7. *Ms. Harl. et ms. fr. 986* ; *Poquet* Cuida dire.
8. *Poquet et ms. Harl.* puer (?).

miracle, appartenant à la série de récits que Mussafia désigne sous le nom de « Marienbräutigam », il n'est non plus question de l'antienne *Pulchra es et decora*. Gautier de Coincy n'a donc pas pu puiser ailleurs ce détail. Il est frappant que dans les deux cas, les rédactions du *Sermo* et de Gautier de Coincy concordent jusqu'à mentionner le même chant liturgique, et il me paraît en effet vraisemblable que c'est précisément pour avoir l'occasion de citer ce chant que Gautier de Coincy s'est permis de s'écarter de son original [1]. Tous deux étaient bien connus de ses auditeurs ; outre une recherche d'originalité, c'était donc une manière de faire appel à leur sentiment pieux et d'enrichir son récit, destiné certainement à être lu dans une réunion religieuse et peut-être à illustrer un sermon abstrait, d'un trait bien familier à son auditoire.

Il me paraît probable qu'en étudiant de près tous les miracles de Gautier de Coincy, on trouverait d'autres cas où les variantes apportées par lui aux récits latins s'expliqueraient par des emprunts à des recueils de sermons ou à d'autres ouvrages dont il s'est servi de la même manière que du *Sermo*.

Hilding Kjellman.

---

1. Le premier des récits du *Sermo*, qui raconte l'aventure de l'abbé Elsinus envoyé en mission au Danemark par le roi d'Angleterre, ne contient ni prière ni psaume. Ce miracle raconté en français par Adgar et l'auteur anonyme de la collection conservée dans le ms. Old Royal ne se trouve pas chez Gautier de Coincy, qui paraît ne s'en être servi en aucune manière.

COMPTES RENDUS

SEPULCRI. **Lat.** camisia, **it.** *cámice ecc.* (*Rendiconti dell' Istituto lombardo*, vol. L, 1-11); — **Intorno al nome di un singolare tipo di costruzione pugliese** (*Ibid.*, LII, 92-97); — **Ital.** *fazzuolo, fazzoletto*; **lat.** faciale *e continuatori* (*Ibid.*, LII, 206-220); — **Franc.** *truble* « specie di rete » (*Ibid.*, LII, 731-735).

I. — On semblait être d'accord pour considérer le lat. camisia comme une relique gauloise, quoique les langues celtiques se refusent à nous donner un appui solide. Or voici que M. Sepulcri propose d'orienter les recherches vers le grec κάμασον, qui, dès le IVe siècle, est attesté, comme camisia, au sens de « tunica ». Mais s'il est vrai que le grec κάμασον peut aboutir à cámisa (conservé, selon M. Sepulcri, dans le frç. *chainsil*) et même à (vestis) camisea (cf. céresus : cerésea), il reste plus d'un point obscur. En effet, comment expliquer l'apparition presque simultanée de κάμασον et de camisia dans l'Occident latin du IVe siècle ? N'y a-t-il pas là l'indice d'un emprunt à une langue étrangère (qui ne doit pas nécessairement être le gaulois) ? Voilà un problème chronologique à élucider pour M. Sepulcri. Quant au vfrç. *chainsil*, ital. *camice* [1], M. Sepulcri les ramène à une forme cámisa [2], entrée dans la langue ecclésiastique (< grec. κάμισον).

II. — Les *trulli* de la Pouille jouissent d'une grande renommée dans l'ethnographie comparée : ce sont des « casolari campestri, costruiti a secco,

---

1. Cf. *anisum* > ital. *anice*, *asinu* > aret. *acino*. Mais l'accord de l'aret. *sucina* avec le *chüschina* (p. 8) du Val Müstair des Grisons est purement fortuit, tout *s* devant *i* passa à *š* ou *ž* (intervocalique) dans les parlers rétoromans des Grisons : *ši* < sic, *fantažia*, < phantasia, *kurtažia* : c'est la consonne initiale qu'il vaudrait la peine d'éclaircir (cf. Erto *šožin* « prune », Gartner, *Z. f. rom. Phil.*, XVI, 347).

2. Parmi les représentants du mot ecclésiastique *camice* (frç. *chainsil*), M. S. cite le sousselv. (Sursett) *chiomasch* « che è notevolissimo, perchè ha tutti i caratteri della popolarità ». Je ne vois pas la raison pour laquelle cette forme serait plus « populaire » que l'anc. engad. *chiamisth* : l'o protonique est même « anormal », puisque camisia ne donne pas *k'omiža*, mais *k'amiža*.

in forma conica, usando delle pietre di cui abbonda il terreno » et correspondent aux fameuses « nuraghe » de la Sardaigne. Ce *trulldu* de Lecce, qui a plus d'une fois attiré l'attention des étymologistes, n'est autre chose que le latin trulla « vase, coupe, truelle », passé dans le moy. grec. τρούλλα « hanap » τρούλλος « coupole de l'église ». Le mot grec est revenu en Italie pour désigner la coupole des églises (cf. à Rome : S. Stefano del *Trullo*, vénit. anc. *turlo* « cupola del campanile »)et, par métonymie, le mot a désigné aussi les huttes ayant la même forme que la coupole. Toute la discussion de M. Sepulcri est nette et aboutit à des résultats assurés. Dans une seconde note, M. Sepulcri examine l'origine de l'otrant. *chipúri*, autre nom de ce qu'on désigne ailleurs par *trulldu*, et lui donne comme point de départ le grec. κῆπος « jardin », *κηπούριον (grec. mod. κηπούρι) qui aurait abouti au sens de « hutte » : l'auteur rappelle le double sens de hortus « maison de campagne » et « jardin » et en consultant la carte JARDIN de l'*A.L.F.*, il aurait enrichi sa liste d'exemples qui dénotent un passage identique : gasc. *casau* *casale « jardin » et lorr. *mwè* < *mes* mansu.

III. — Depuis que Diez a rattaché l'ital. *fazzuolo*, *fazzuoletto*, au moy.h. all. *vetze* (qui se serait ensuite croisé par étymologie populaire avec le lat. facie), on s'est contenté de répéter l'opinion du maître de Bonn : or voici que Salvioni (*Rendiconti dell' Ist. lomb.*, XLIX, 1037) et M. Sepulcri [1], à l'aide de matériaux très complets, démontrent que l'ital. *fazzuolo*, *fazzoletto* remontent à une forme faciolum, dont le sens primitif serait « bande enveloppant la tête, le cou et les épaules » et qui est attestée dès le xe siècle dans les chartes du Midi de l'Italie. Ce faciolum, qui a l'air d'un mot latin, est ensuite retrouvé sous la forme φακιόλιον par M. Sepulcri, dans les textes byzantins du VIe siecle ; il en résulte que le mot (et la chose !) auraient eu comme point de départ le Midi de l'Italie, région grecque restée longtemps sous l'empire et l'influence de l'empire de Byzance. Le grec φακιόλιον, à son tour, représenterait le résultat d'un croisement entre le latin fasciola et le grec φάκελος « fascis ». Enfin le latin faciale se continue dans l'espagn. *h zaleja* « essuie-mains », ainsi que dans le bavar. *fazeale*. Toute cette enquête où l'auteur aborde aussi en passant l'histoire du mouchoir [2] en Italie est bien conduite et n'appelle que peu de remarques complémentaires.

Les suisse all. *faciletli*, *fazenetli* n'ont certainement rien à faire avec un *faciletum* qu'on lit dans les documents latins de la Hongrie : il n'y a ici que l'ital. *fazzolett*, muni du suffixe diminutif -li : *fazzeletli* et, par dissimilation consonantique, l-tl > n-tl : *fazzenetli*.

Est-il absolument nécessaire de recourir pour le moy. grec φακιόλιον au

1. Cf. aussi G. Bertoni, *Arch. rom.*, I, 432.

2. L'auteur aurait trouvé des matériaux précieux pour l'histoire du mouchoir dans Kretschmer, *Wortgeographie der deutschen Umgangssprache*, 1918, p. 516.

lat. fasciola ? Une formation *faciola « mouchoir qui entoure le visage » du latin vulgaire ne pourrait-elle pas se justifier au point de vue sémantique par l'exemple du vfrç. *braçuel* « armure qui recouvre le bras » (< brachiolu) ou du lat. facile > logud. *facchile*, campid. *faccili* « visiera che mettesi all' asino per evitare le vertigini » ? Quoi qu'il en soit, le moy.h.all. *vetze* est définitivement écarté : reste seul le burgond. *fata* « habits » qu'on considère comme ancêtre du franco-prov. *fata* « haillon, poche ».

IV. — L'histoire du frç. *truble* « filet en poche », rattaché par M. Schuchardt au frç. *troubler* « troubler l'eau pour prendre les poissons » (< turbulare) joue un certain rôle dans la question de l'origine du frç. *trouver* : en effet, M. Schuchardt [1], en se basant sur le sens du frç. *troubler*, avait cru pouvoir postuler pour le lat. turbare la signification non attestée de « troubler l'eau avec des engins pour capturer les poisons ». M. Sepulcri se propose de renverser l'un des piliers de l'édifice de l'illustre professeur de Graz en niant le rapport étymologique du frç. *truble* « filet » avec le terme de pêche frç. *troubler*.

1. La famille qui se groupe autour du frç. *truble* est attestée au sens de « filet » dans toute la France d'où le mot aurait passé, selon M. Sepulcri, dans l'Italie du Nord (cf. par ex. piém. *trubia*) et l'Espagne du Nord (astur. *trullon*).

2. Le frç. *truble* et ses congénères n'auraient rien à faire avec le frç. *troubler*, mais devrait être mis en rapport avec le norm. *truble* (Val de Saire) « bêche dont la partie supérieure est en bois ».

3. Les deux *truble* « filet » et « bêche » remonteraient au même mot gréco-latin : trublium (cf. par ex. *Corp. gloss. lat.*, IV, 398,32 : *parapside* [2]) attesté au sens de « jatte » (< grec. τρύβλιον). Le trublium « jatte » se serait croisé avec le lat. trulla « truelle, jatte » pour aboutir à trubla, attesté par la glose : trubla : ζωμάρυστον (*Corp. gloss. lat.*, III, 420, 44).

4. A côté du frç. *truble* « filet », un grand nombre de patois français offrent des formes sans *-b-* : ainsi le wallon. *troûl*, *trûl*, *trulle*, le champ. *truille*, le poitev. *truille*, Ile de Ré *trulot* ; les unes refléteraient, toujours selon M. Sepulcri, un lat. trulla, « jatte, bassin », les autres, *-lli-* un lat. trulleu « bassin », attestés aussi dans le *Corp. gloss. lat.*

5. Le passage du sens de « cuiller, truelle » des lat. trulla, trulleu, trublium à « filet en poche dont l'embouchure est attachée à un cercle de bois ou de fer qui porte un manche » n'offrirait pas de grandes difficultés : la « truelle » ou la « cuiller » sert à remuer la chaux ou le potage comme la truble est un filet destiné à troubler l'eau pour capturer le poisson. En effet, le prov. mod. offre côte à côte d'après Mistral :

---

1. *Roman. Etymologien*, II, 177.
2. *Triblia* vel *triplia* : *lebil* anglos. est assuré par le *Corp. gloss. lat.*, V, 396, 16.

Tiblo, *triblo* (dauph.), *tiplo* (limous.) « truelle, outil de maçon, plane de plombier, taureau, constellation » *trublo*, *tiplo* (Quercy) « truble, trouble, filet en forme de poche » ; il ne serait pas douteux que le *tiplo* « truble » du Quercy et le *tiplo* « truelle »[1] du Limousin soient le même mot et remontent à la même origine[2].

Je crois que c'est le mérite de M. Sepulcri d'avoir repris un problème qui, il est vrai, n'a pas encore reçu de solution satisfaisante. Mais avant de se prononcer sur l'origine du frç. *truble*, il conviendrait de commencer par examiner à fond les questions suivantes :

1. En consultant les textes de Du Cange, on constate que les formes avec *-bl-* sont certainement les plus anciennes : il resterait donc à examiner si les formes offrant *-l-* ou *-lli-* à l'intérieur du mot (cf. wall. *troule*, poitev. *truille*), au lieu d'être détachées de *truble*, ne devraient pas être considérées comme identiques avec *truble*[3].

2. Selon M. Sepulcri, il existerait un vfrç. *truble* « bêche » : mais lorsqu'on détermine la patrie des témoignages du mot enregistrés dans Godefroy, il est facile de voir que ce mot est surtout attesté dans des textes normands, ce qui s'accorde parfaitement avec les données des glossaires patois, *truble* « pelle de bois garnie en fer, servant généralement aux travaux du pressoir ; bêche dont la partie supérieure est en bois et forme corps avec le manche, duquel elle est la continuation et dont la partie inférieure, qui est en fer et tranchante s'encastre dans la première » (Moisy), est nettement restreint au territoire normand : Bessin. *truble* « bêche dont la partie supérieure est en bois », La Hague *truble* m. « sorte de bêche dont la partie supérieure est en bois, à l'usage des jardiniers ». Comment s'expliquer que seule la Normandie ait conservé un sens qui se rapproche un peu de trubla « truelle »[4], tandis que partout ailleurs *truble* désigne le « filet en poche ».

3. Même en admettant l'origine commune du querc. *tiplo* « truble » et *tiplo* « truelle », il faudrait rendre compte du flottement de *bl-* et *-pl-* dans les formes du Midi : qu'on consulte la carte TRUELLE de l'*Atlas* et qu'on nous cite alors d'autres exemples de mots latins ou grecs offrant tour à tour des formes en *-bl-* (*tiblo*) et en *-pl* (*tiplo*)[5].

---

1. Sur la répartition du mot *tiplo* « truelle » dans le Midi, cf. *A.L.F.* TRUELLE.

2. On pourrait alléguer comme exemple du passage du sens de « truelle à long manche » à « filet à long manche » le prov. mod. *sartan*, 1 « poêle à frire », 2 « truble ».

3. En effet une forme telle que *trule*, *troule* n'a rien d'étonnant dans un territoire qui dit *estol* < stabulu (> *stavle* > *staule*). — En ce qui concerne les mots tels que frç. *trouiller*, plutôt que de les rattacher à trulla, on tiendra compte des successeurs du lat. torculu (-are) et de tudiculare (vfrç. *tooillier*).

4. Encore faudrait-il connaître exactement l'outil normand pour se rendre compte de sa prétendue ressemblance avec une « truelle ».

5. Les formes telles que *triblo* sont situées sur la limite entre *tiblo* et *truelle* et par là secondaires.

Je ne doute pas que M. Sepulcri reprenne le problème, qui mériterait d'être fouillé à fond.

J. JUD.

Ezio LEVI, **Uguccione da Lodi e i primordi della poesia italiana**; Firenze, Luigi Battistelli, editore [1921]; in-16, 193 pages.

Ce volume, très brillant et quelque peu aventureux, inaugure une collection nouvelle, la *Biblioteca medievale* (Ezio Levi directeur), analogue, dans ses traits généraux, à celle des « Classiques français du moyen âge », mais qui ne la doublera pas : elle publiera en effet, avec de brèves introductions historiques, des glossaires et des notes, non seulement des textes romans inédits ou rares, mais des textes latins, les uns et les autres intéressant surtout l'histoire des idées, institutions et mœurs. Elle formera, on le voit, une sorte d'appendice aux *Studi medievali* de Novati, dont la disparition avait laissé, dans nos moyens d'études et de publication, un vide regrettable. Sont annoncées comme prochaines des éditions ou rééditions des glossaires de Ugutio et Jean de Gênes, des *Carmina medii ævi*, de textes juridiques et politiques des XIIIe-XIVe siècles (en latin), du *Novellino*, de Bestiaires italiens, etc.

Le présent ouvrage a eu pour point de départ la découverte, faite par M. Levi dans la Bibliothèque de l'Escorial, où il dormait ignoré depuis plus de trois cents ans, d'un poème sur l'Antechrist, qui occupe la fin d'un manuscrit exécuté en Italie, probablement en Ombrie, au commencement du XIVe siècle et contenant d'autres textes de caractère ascétique ou religieux. L'édition (diplomatique et critique) de ce poème n'occupe ici que cinquante pages (143-91), le reste du volume étant consacré, comme l'indique le titre, à « Uguccione da Lodi et aux origines de la poésie italienne ».

Dans ce poème en effet M. Levi a cru pouvoir reconnaître une œuvre du vieux rimeur lombard, auquel il n'hésite pas à attribuer d'autres ouvrages analogues déjà connus, et dont il essaie de reconstituer, à l'aide de tous ces documents, la physionomie littéraire et morale.

Il commence par montrer que le *Libro* (publié en 1884 par Tobler)[1] se compose en réalité de deux poèmes indépendants, dont l'un (l'*Istoria* en octosyllabes) serait une œuvre de jeunesse, l'autre (le *Libro* proprement dit, en alexandrins et décasyllabes), une œuvre d'âge avancé[2]. A ces trois poèmes il conviendrait d'ajouter, non seulement une « Méditation sur la Mort » insérée dans la version toscane du *Libro*[3], mais encore le petit poème (en

1. Voy. *Romania*, XIII, 492.

2. Il y a en effet dans le *Libro* (v. 547-60, 628, 643) des allusions évidentes à une longue vie d'erreurs et à un repentir tardif, mais le passage de l'*Istoria* allégué comme indice de la jeunesse de l'auteur (p. 13) est une simple comparaison qui ne prouve rien.

3. Publiée par G. Bertoni d'abord dans les *Studi medievali* (I, 235-62), puis dans les *Atti dell'Accademia dei Lincei*, XXI, 607-84.

quatrains de décasyllabes) publié par Mussafia en 1864 d'après un manuscrit de Venise, et intitulé par lui *Della caducità della vita umana*[1]. M. Levi croit pouvoir relever, dans ces divers poèmes, les traces d'un art de plus en plus conscient, en reconnaissant toutefois qu'il est impossible d'en retrouver la succession chronologique. Ils apporteraient du moins, sur la personnalité de l'auteur, des renseignements fort curieux : on y trouverait en effet des traces évidentes des doctrines cathares ; et M. Levi, élargissant la question, insiste sur l'importance qu'aurait eue la prédication de ces doctrines sur l'éclosion et les débuts de la littérature italienne : ce serait à l'esprit de révolte contre l'Église, à la réaction violente contre le latin qui en résultait, au désir éprouvé par les Patarins de se catéchiser et de s'édifier entre eux que serait due la floraison, en Lombardie, vers le début du XIIIe siècle, de toute une littérature ascétique et morale, émanée principalement de laïcs.

Voilà des idées intéressantes autant que nouvelles, et qui sont non seulement appuyées sur une érudition du meilleur aloi, mais exposées avec une chaleur et un agrément qui tout d'abord nous séduisent. Mais je dois dire que, si l'on réussit à secouer le charme qui se dégage de ces pages si vivement écrites, on ne peut s'empêcher, à la réflexion, de trouver faibles, ou même inexistants, quelques-uns des arguments invoqués.

Je ne discuterai pas en détail, la discussion risquant de ne pas aboutir, l'attribution à Uguccione des cinq poèmes. Il y a, entre divers passages de plusieurs d'entre eux, des ressemblances indéniables, mais qui pourtant n'entraînent pas la conviction, tout ce « matériel phraséologique et stylistique » pouvant être en effet propre au genre et non à un auteur déterminé. Beaucoup portent sur de simples formules[2] ; d'autres peuvent s'expliquer soit par l'imitation du même modèle[3], soit par des contaminations émanant de copistes[4]. On ne se représente guère un auteur reprenant les mêmes thèmes

---

1. *Monumenti antichi di dialetti italiani* dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, XLVI, 113-235.

2. C'est ce qui résulte de l'étude attentive du tableau dressé à la page 53 (rapports entre le *Libro* et la « Méditation »), d'où, au reste, trois articles sur six (les deuxième, cinquième et sixième) doivent être éliminés, les passages visés ne présentant aucune ressemblance ni de fond ni de forme. Le rapprochement le plus significatif est celui-ci, qui ne l'est guère :

Lo vaio e lo grig[i]o e l'armellino
E llo scharlato et çabulino...
(Ed. Bertoni 473-4.)

Pali, scerlate et armelin
Riqi cendali e cibilin...
(Ed. Tobler 881-2.)

3. Notamment du traité *De contemptu mundi* d'Innocent III.

4. C'est ainsi que M. Parodi explique la présence, dans le sermon de Barsegapé, de quelques vers qui se trouvent dans le *Libro* (cf. Levi, p. 78, note) et que nous allons retrouver aussi dans l'*Anticristo*. De même des passages du *Besant de Dieu* de Guillaume le Clerc (un autre traducteur du traité d'Innocent) ont été, dans plusieurs manuscrits, annexés au texte de son Bestiaire (voy. éd. Martin, p. XXVI ss.).

pour les traiter sous des formes ne différant guère que par la versification, sans améliorations vraiment notables [1]; on conçoit très bien au contraire qu'un amateur ait réuni dans le même manuscrit des morceaux de même inspiration. J'irais pour ma part jusqu'à assigner à deux auteurs les deux parties du *Libro* : ce serait certainement la façon la plus satisfaisante d'expliquer ces répétitions qui ont choqué tous les critiques. Quant au poème sur l'*Avvento dell' Anticristo*, je ne vois pas de raison probante pour l'attribuer à l'auteur du morceau sur le même sujet inséré dans la seconde partie du *Libro* (v. 1263-1358). Les deux poèmes ont puisé à des sources différentes, le second à l'*Epistola ad Gerbergam* du moine Adson [2], qu'il abrège ou traduit littéralement, le premier à une version dramatisée analogue au *Ludus de Antichristo*; ils diffèrent en outre sur un point important : le second, traduisant Adson, croit que l'Antechrist n'est pas encore né (v. 1270-1), tandis que l'autre est persuadé du contraire (v. 17). La prétendue promesse que Uguccione aurait faite d'écrire un nouveau poème sur le même sujet se trouve dans deux vers altérés (1356-7) qui paraissent plutôt faire allusion à d'autres ouvrages bien connus à son époque [3]. Les passages communs me paraissent aussi sans importance : ils se réduisent à une formule toute faite [4] et à une brève description du jugement dernier [5], ne dépassant pas une dizaine de vers, qui devait être une sorte de passe-partout, puisque nous la retrouvons aussi dans le sermon de Barsegapé; cette description se décèle au reste comme une addition de copiste, puisqu'elle n'est pas écrite dans le même mètre que le reste du poème.

Il est avéré que quelques-uns de ces textes, qu'on attribuait jadis à des clercs, ont des laïcs pour auteurs. Si celui du *Libro* parle bien en son propre nom dans les vers rappelés plus haut (p. 599, n. 2), il avait longtemps porté les armes, et Barsegapé était un *fanton*, qui paraît identique à un condottiere découvert par M. Torraca dans un document de 1260 [6]. Mais ces laïcs étaient-ils des zélateurs des doctrines cathares? Je ne réussis vraiment à trouver aucune trace de celles-ci dans le *Libro*. L'auteur mentionne bien en passant

---

1. M. L. n'arrive pas à définir nettement (p. 67) les « fins artistiques » et les « méthodes bien définies » que Uguccione se serait proposées aux diverses époques de sa vie.

2. J'ai consulté l'édition E. Sackur, *Sibyllinische Texte* (Halle, 1898), p. 104-113.

3.
E s'el ve plas ancor audir,
D'alquanti cre q'eu ue n'o dir
De quel falsissemo maesto.
(Ed. Tobler 1355-8.)

4. L'Antechrist, lisons-nous dans les deux poèmes (*Libro*, 1322; *Avvento*, 56), *mai no farà de pera pa* : « il ne transformera pas les pierres en pain », c.-à-d. il ne fera pas, comme Jésus, de miracles bienfaisants.

5. *Avvento*, 427-8 et 433-8, correspondant à *Libro*, 1769-70 et 1739-44. Cf. Levi, p. 79.

6. *Studi sulla lirica del Duecento*, p. 357.

l'opinion que la destinée de l'homme est « prévue » dès l'heure de sa naissance (*Paradis et inferno, tut è perdestinadho*), mais il la traite de billevesée, de propos de buveur, et il engage ses auditeurs à s'en tenir aux enseignements de l'Évangile, qui seul nous guide dans le droit chemin (v. 380 ss.).

Dans le poème sur l'Antechrist, on trouve, il est vrai, dans un vers au reste très obscur, une allusion aux doctrines fatalistes, mais non précisément à celle de la prédestination des âmes : le roi d'Italie, qui vient d'arriver à Jérusalem avec une immense armée, bien décidé à combattre l'Antechrist, change tout à coup d'avis, terrifié, semble-t-il, par les prodiges que déchaîne son adversaire :

Vederà lo re ke non porà far bernaço
Ne anbataia, ke no è destinato,
De la sua vita será considerato.

Cela est en somme assez vague. Les autres indices de doctrines patariniques reposent sur des corrections ou interprétations qui me paraissent fort hasardeuses. Le troisième des vers cités ci-dessus peut signifier que le roi, ayant réfléchi sur la fragilité de la vie, se décide à renoncer au monde et à ses pompes, ce qu'il fait en effet aussitôt après. M. L. corrige en *sera* [*mal*] *siderato*, c'est-à-dire « mal influencé par les astres » ; mais *siderato* n'est connu en ancien italien qu'au sens de « impotent », « paralytique » (voy. Uguccione, v. 359, et le Glossaire même de M. Levi).

Enoch et Elie, les deux prophètes envoyés par Dieu pour combattre l'Antechrist, sont nommés (v. 392) *li nostri patarini*, et M. L. voit là un hommage aux doctrines patariniques. Mais il serait bien étrange d'enrôler dans une secte récemment née deux personnages de l'Ancien Testament. Et que signifierait ce possessif ? *Patarini* doit être corrigé, à mon avis, en *padrini*, et interprété dans le sens de « protecteur », « défenseur » [1].

On regrettera sans doute que M. Levi n'ait pas consacré le même zèle attentif et passionné à l'étude directe de ce texte, qui nous est arrivé dans un état vraiment pitoyable. Il eût valu la peine d'en rechercher la source, les rapports avec les autres versions du même thème, d'en étudier de près la langue et la versification. La forme métrique même en est très incertaine. M. L. n'arrive à restituer des alexandrins qu'en introduisant pas mal de chevilles. J'ai l'impression qu'en rétablissant les formes oxytoniques et en faisant l'enclise des pronoms (usuelle dans les textes de la Haute-Italie) on obtiendrait plus facilement des décasyllabes. L'auteur me paraît sûrement avoir admis à l'assonance le mélange de *o* fermé, *o* ouvert, et même de *u*. M. L., qui en est choqué, est obligé, pour l'écarter, de recourir à de très nombreuses et arbitraires corrections et transpositions ; il obtient ainsi une

1. Le mot, appliqué au bon confesseur, se trouve sous les formes *parin*, *padrin*, dans Uguccione, v. 1393, 1398.

quantité de laisses très courtes (plusieurs de trois ou quatre vers) avec enjambement du sens, ce qui n'est guère conforme aux habitudes de versification de cette époque [1]. Le glossaire enfin pourrait être plus complet et explicite.

Je termine par quelques observations sur le texte.

C'est certainement à tort que M. L. introduit, à deux reprises (v. 103 et 112), comme acteur Néron, qui ne joue et ne pouvait jouer aucun rôle. La leçon du manuscrit *in por Nerrone... en medio para Nerone* (p. 145) est aisée à corriger : il s'agit de ces *Prés Noiron*, si célèbres au moyen âge, et où il est naturel que le poète situe la grande assemblée des Chrétiens. — V. 275-82. Cette invective contre l'Antechrist, qui ne s'explique pas dans la bouche de l'auteur, est la suite du discours du roi d'Italie, comme le prouve le vers 288, où l'Antechrist reconnaît avoir été insulté par lui. — Le dernier hémistiche de 368 (*sempre ne fo contar*) n'a pas de sens ; il fallait conserver le *contrarii* du manuscrit, et corriger *ne* en *me* : l'Antechrist veut déloger du ciel ces gens (les anges) qui lui ont toujours été hostiles. — En tête de la laisse LX, M. L. introduit le nom d'Enoch, de sorte que l'horrible mort décrite dans ces vers serait celle du prophète ; mais on nous a dit plus haut qu'Enoch et Elie, crucifiés, étaient restés trois jours en croix (351-4) : par leur supplice en effet comme par leur résurrection (394) ils doivent figurer le Christ. Le personnage en question, tué par saint Michel et un second envoyé de Dieu, n'est autre que l'Antechrist : son corps est brûlé par *lo spiritu divino*, et mille diables emportent ce qui en reste. Au vers 380 le *acirano* du manuscrit (= *uccideranno*) doit être conservé. Le rapport étroit de ce passage avec le texte d'Adson et la conclusion (*Glori'a te, bel re di paradiso*, etc.) ne laissent aucun doute à cet égard. Ainsi tombent les pages (95-100) consacrées à la comparaison entre les deux prophètes (et non paladins) et les deux martyrs patarins, Ariald et Erlembard. — Au v. 73 et 339, *resone* et *prudor* sont des fautes d'impression pour *rasone* et *pudor*. — Glossaire : *barcar* (183 et 198) a nettement le sens de « franchir » (la mer) ; c'est le moderne *varcare* et non le *abalcare* de Bonvesin. — Le *enbatajada* de Uguccione (365) se rattache à l'ancien français *bateiller* et n'a rien de commun avec *bataia*, « bataille » ; c'est au reste à ce dernier mot qu'on a affaire dans le texte.

A. JEANROY.

Les Chansons de Conon de Béthune, éditées par Axel WALLENSKÖLD (*Les Classiques français du moyen âge*, publiés sous la direction de Mario ROQUES, n° 24) ; Paris, Champion, 1921 ; in-8, XXIII-39 pages.

M. Wallensköld donne ici une édition réduite de sa thèse, parue en 1891. Des quatorze pièces qui, d'après la *Bibliographie* de G. Raynaud, figurent

1. Dans la première partie du *Libro* la longueur moyenne des laisses (au nombre de 18) est de 39 vers ; la plus courte en compte 16, la plus longue 94.

dans différents manuscrits sous le nom de Conon de Béthune on ne trouve ici que dix, celles dont l'attribution à ce trouvère paraît le mieux établie. Il est vrai qu'on peut encore avoir des doutes sur l'authenticité de certaines pièces accueillies dans la nouvelle édition, mais je n'entamerai pas ici une discussion à ce sujet ; je dirai seulement que mes doutes portent surtout sur les nos VII (anonyme ?) et X (Richart de Fournival ?). J'approuve, par contre, sans hésitation, les exclusions faites par l'éditeur. On peut en effet convenir que le jeu-parti (Raynaud 2000) dont les partenaires se nomment sire Guichars et Bertrans ne peut rien avoir affaire avec Conon ; que la chanson satirique (Raynaud 15) publiée dernièrement par M. Jeanroy et moi-même [1] est probablement de Gilles de Vieux-Maisons ; que la chanson classée par G. Raynaud sous le no 1859 est de Guillaume le Vinier, et, enfin, que le no 1960 est plutôt de Gautier d'Épinal que de Conon de Béthune. Je me borne ici à quelques remarques critiques que M. W. voudra peut-être prendre en considération quand il aura à préparer une troisième édition du célèbre trouvère.

I. — L'envoi est imprimé d'après *MTe* ainsi :

Noblet, je sui fins amans,
Si *aim* la millor *eslite*
45 Dont onques cançons fust dite.

C'est *R* qui a la bonne leçon : *Si ai la millor eslite*. Le nombre des manuscrits qui donnent la leçon adoptée par M. W. ne met pas d'obstacle à ce que l'on adopte la leçon de *R*, puisqu'il apparaît de l'arbre généalogique dressé par M. W. lui-même que *MTe* sont étroitement apparentés. « J'ai choisi la meilleure » est une expression dont il serait facile de fournir un nombre infini d'exemples, tandis que la leçon adoptée par M. W. se traduirait difficilement et n'a certainement pas d'analogue dans la poésie lyrique du moyen âge.

II. — M. W. imprime les v. 5-8 ainsi, d'après *U* :

Que *tel* desir en ai et tel voloir,
Ou tant ou plus, Deus en seit la verté,
Si con malades desirre santé,
8 Desir je li et s'amor a avoir.

Tel au vers 5 demande un complément, qui se trouve en effet au vers 7 (*Si con*, etc.). Mais *tel si con* n'est pas une construction acceptable. D'autre part, *ou tant ou plus* (v. 6) ne s'emboîte pas dans le contexte. Si l'on regarde aux variantes, on voit qu'au v. 6, *H* lit *Deus tant et plus* ; au v. 7, *C* lit

1. *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle* (*Classiques français du moyen âge*, no 23), p. 20.

Com li malades, et *H Cum hom malades*, deux leçons également acceptables. Je lirais donc, avec *H* et *C* :

Que tel desir en ai et tel voloir,
Deus tans et plus, Deus en seit la verté,
Con li malades desirre santé
Desir je li et s'amor a avoir.

Ce qui veut dire : « Car j'en ai un tel désir *que* deux fois autant, et plus, qu'un malade désire la santé désiré-je l'avoir, elle et son amour. » — V. 19. *Et or sai bien d'altrui geu enseignier*. On peut se demander si *d'* n'est pas de trop. C'est en effet la leçon de *U* seul que M. W. suit. *H* omet le vers et *C* a la construction courante *altrui geu*.

III. — Aux deux rimes grammaticales signalées dans l'Introduction (p. XVI), il y a à ajouter *cois* (v. 2), *coise* (v. 3). *Trover* étant employé aux v. 18 et 19 dans deux acceptions différentes, ce fragment est donc particulièrement riche en rimes grammaticales et équivoques.

VI. — Voici le premier couplet de cette chanson dans l'édition de M. W. :

Se raige et derverie
Et destrece d'amer
M'a fait dire folie
4 Et d'amors mesparler,
Nus ne m'en doit blasmer.
S'ele a tort m'i fausnie,
Amors, qui j'ai servie,
8 Ne me sai ou fïer.

Ele au v. 6 ne peut être qu'*Amors*, comme personnification. Il faut donc l'imprimer avec une majuscule au v. 4. *Ele* (v. 6) fait ainsi double emploi avec *Amors* (v. 9), ce qui est assez choquant. C'est *M* qui a la bonne leçon au v. 6 : *Se a tort*. Au lieu de *m'i*, il faut imprimer *mi*, qui équivaut à *me*, comme souvent (de même au v. 30). J'imprimerais donc les trois derniers vers ainsi :

Se a tort mi fausnie
Amors, qui j'ai servie,
8 Ne me sai ou fïer.

« Si Amour, que j'ai servi, me trompe, je ne sais plus en qui me fier. » — V. 24. Puisque l'éditeur imprime *fier* avec tréma au v. 8, il faut aussi imprimer ici *pïeur* et non *pieur*. — Après le vers 34 il faut une virgule, la proposition relative qui suit se rapportant à *terre* (v. 33), et non à *humor* (v. 34).— Aux v. 31 (*Je li renc son homaige*) et 40 (*Ke li rende s'amor*), *rendre* a le sens l' « abandonner » et devrait figurer au glossaire.

VII. — M. W. signale (Introduction, p. XVII) l'absence chez Conon de Béthune des formes *entire* et *manire*. Il a tort de mettre ces deux formes sur le même pied : *entire* étant la forme normale (même au point de vue phonétique), non seulement en picard, mais aussi dans les autres anciens dialectes français, n'est nullement, comme le fait M. W., à classer parmi « certains traits picards prononcés ». — Cette pièce n'a dans le texte critique que deux couplets, et encore est-il incertain s'ils appartiennent à la même pièce. Aux variantes sont donnés quatre autres couplets, probablement adventices. Dans ces conditions, il est difficile de se prononcer sur la valeur des leçons. Je note seulement que, pour introduire dans son texte critique la forme dissyllabique *fuissiés* (v. 8 et 12), l'éditeur a dû adopter pour ces vers la leçon de *O* seul et rejeter celle de *TM* (M. W. s'est rendu lui-même compte de l'arbitraire de ce procédé, appliqué aussi à la pièce X ; voir l'Introduction, p. XVII, note 4). D'autre part, *TM* donnent au vers 20 la forme *averai*, remplacé au texte critique par *avrai*.

V. 21-24 :

Fous est ki en vous se fie,
Ke vos estes l'Abeïe
As Soffraitous,
24 Si ne vous amerai mie.

« Les vers 22-23 contiennent une allusion obscure, écrit M. W. au glossaire (p. 37, *s. v.* soffraitous) ; M. Jeanroy (*Romania*, XXI, 421) propose de traduire *l'Abeïe as soffraitous* par « le rendez-vous des misérables » : le poète aurait voulu dire que la situation que lui a faite sa dame n'est pas de son goût. Comme, un peu plus haut (v. 17), le poète dit à sa dame qu'elle est « plus inconstante qu'une pie », c'est sans doute dans ce sens qu'il faut interpréter *l'Abeïe as soffraitous* : la dame est peut-être l'abbaye trop hospitalière qui accueille tous les mendiants d'amour. — Au v. 4 (*Ke se iere em Paradis*) je serais tenté d'imprimer *Ke se j'ere*, pour éviter l'hiatus.

VIII. — Un hiatus choquant se trouve au v. 27 : *Et cil ki dient ke i ai mespris*. Le couplet étant dans un seul manuscrit (*C*), je corrigerais sans hésitation *ke g'i ai mespris*.

IX. — Le couplet III est dans *CU* seuls. M. W. imprime le v. 19 d'après *U* : *Que m'est ou cuer une autre amor assise*. Ce vers offre une inversion inadmissible. C'est *U* qui a la bonne leçon : *C'une autre amor m'est el cuer si assise*. — V. 27 *pavor*. Si *T*, dont M. W. suit la graphie pour ce couplet, a vraiment *pavor* (*pauor*), ce ne peut être qu'une inversion mécanique commise par le copiste. C'est *paour* qu'il faut imprimer, *pavor* n'a sans doute jamais existé.

Arthur LÅNGFORS.

Mystères et Moralités du Manuscrit 617 de Chantilly, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire par Gustave COHEN. Paris, Champion, 1920; in-4, CXLIX + 138 pages.

Dans ce volume magnifiquement édité, M. Cohen fait connaître pour la première fois cinq pièces dramatiques, deux mystères et trois moralités, conservés dans un manuscrit de Chantilly de la fin du XVe siècle. Des recherches habilement menées ont permis à l'éditeur d'identifier une « suer Katherine Bourlet » qui signe comme copiste deux de ces « jeux », avec une certaine « Katon Bourlet », religieuse chez les Dames Blanches de Huy, et qui fit là son noviciat de 1478 à 1484. Il a pu fixer ainsi une date assez précise pour le manuscrit. Mais les pièces qui s'y trouvent sont en partie plus anciennes. La « Moralité de l'Alliance de Foy et Loyalté » (no IV) dont l'auteur Bonverier se nomme dans l'épilogue, et la « Moralité des sept péchés mortels et des sept vertus » (no III) remontent certainement au XIVe siècle ; la « Moralité du Pèlerinage de la vie humaine » (no V) est directement inspirée du célèbre poème de ce nom de Guillaume de Digulleville (de 1350) dont une partie est textuellement reproduite ; l'arrangement dramatique même pourrait bien n'être que du XVe siècle. Quant aux deux mystères de la Nativité, M. Cohen penche à attribuer le premier au XIIIe ou à la première moitié du XIVe siècle, l'autre à la deuxième moitié du XIVe siècle (p. CXLVIII). L'étude des textes m'a donné sur ce point un résultat très différent, qu'il m'est impossible d'exposer ici dans tous les détails, mais sur lequel je reviendrai dans un prochain numéro de cette revue.

Nos textes n'ont pas seulement un intérêt considérable pour l'histoire littéraire, et en particulier pour l'histoire du théâtre médiéval ; écrits en français fortement dialectal, ils n'ont pas moins d'importance pour l'histoire de la langue et de la dialectologie française. Aussi ne peut-on que vivement approuver l'éditeur d'en avoir donné une édition presque diplomatique qui reproduit toutes les singularités graphiques, métriques et linguistiques du manuscrit en n'introduisant dans le texte que les signes diacritiques indispensables pour en faciliter la lecture. Les corrections jugées nécessaires se trouvent en note, soit au bas de la page, soit à la fin du volume dans les « Notes complémentaires » où sont réunies et discutées, par un procédé original et qui me paraît excellent, des observations que le savant dialectologue wallon, M. Haust, de l'Université de Liège, et moi-même avons soumises à l'éditeur pendant l'impression du volume.

La publication est faite avec le soin le plus méticuleux. Voici cependant quelques remarques que nous a suggérées une nouvelle lecture de ces textes :

MYSTÈRE I. — Ne faut-il pas supprimer au vers 150 la virgule qui sépare *au dit* de son complément *de l'escripture* ; de même, au v. 200, la virgule derrière *vos*, et celles qui encadrent *par moy* au v. 367 (le sens est : « que vous

retourniez par chez moi ») ? — Je pense toujours que les vers 424 et 425 forment une seule proposition.

Mystère II. — La virgule derrière *purifiire*, au v. 37, est à supprimer. — V. 41 lisez : *Mon pere ! ensy nous conient faire.* — Au v. 124 on peut conserver la leçon *sens pont de fault.* Il suffit de lire *fa(l)t(e)* (voy. *matalan* 95, *ajourdhuy* 75 et les nombreux cas de *a* pour *al*, p. LX), pour obtenir une assonance avec *tart*, qui est bien dans le genre de celles dont notre texte se contente si souvent.

Moralité III. — Ici les choses se présentent un peu autrement. Derrière la forme actuelle de la pièce, on découvre aisément un état plus ancien qu'il serait assez facile de rétablir, en introduisant dans le texte les formes de la langue de la première moitié du XIVe siècle. En copiant ce poème, la sœur Catherine Bourlet l'a fortement dénaturé ; mais une partie de ses nombreuses erreurs se laisseraient facilement éliminer par des corrections assez simples. On obtiendrait alors un texte à peu près correctement versifié. M. Cohen a préféré donner la pièce telle qu'elle se trouve dans son manuscrit, et il a bien fait. Aussi nous contenterons-nous, pour notre part, de ne discuter ici que les cas qui présentent un intérêt particulier et où nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec l'éditeur. Nous n'insistons pas sur les passages que nous n'avons pas plus que lui réussi à améliorer.

V. 31. — L'abréviation au-dessus de *voy*, une sorte de 9, est sans doute *ci* : *Tu qui toy voy ci en estant.* — 104. *puisset*, pour *puist*, me paraît douteux ; il faut simplement lire *que il*, au lieu de *qu'il*, pour obtenir un vers correct, ou encore *peüst* pour *puist.* — 226. La syllabe qui manque est probablement : .VII., comme au vers 145. — 170. *puissance* n'est pas une leçon fautive pour *puissant*, mais une graphie phonétique pour l'ancien nominatif *puissans.* L'articulation de la consonne finale est souvent indiquée dans le texte par l'adjonction d'un *e* final. — 180. *maintenant* est sans doute une erreur pour *maintienent.* — 195. Il est préférable de conserver .VI. et de lire : *S'ay desouz moi ces .VI. princesse*, que dame Orgueil présente en même temps au public. — 284. La correction proposée en note est inutile ; on lira : *asseürce.* — 322. Virgule ou double point derrière *dy* ; *à commenchier* se rapporte au vers suivant. — 342. A lire : *Car al hosteil Saint Juliens.* — 496. L'interprétation de M. Haust me semble juste : « Les pauvres vont à la cervoise..., *et li aulcuns* (sc. vont) *en le godalle*..., et les plus riches vont au vin. » — 519. La virgule est à placer à la fin du vers. — 528. Il faut garder *precheur*, non *precheux* (paresseux) que propose M. Haust ; car *precheur* se rapporte au vice d'*Accide*, comme les autres adjectifs qui l'entourent aux autres vices. — 607. Lisez : *A my vus trestous vos command* (voy. v. 2489). — 672. Qu'ici et au v. 674 *Dieu* compte pour deux syllabes, me paraît difficilement admissible. On pourrait lire au v. 672 [*et*] *mon fils* et au v. 674 *par* [*grant* ou *sa*] *cortoisie.* — 857.

Sans doute *l'osa* pour *lasa*. — 891. *tresdoulx* est probablement une faute du copiste pour *tresdoncx* : « aussitôt que, depuis que » ; il faut donc lire : *Car tresdoncx qu'en moy descendi La vostre deïté divine, Devenist, c'est verité fine, Fors* (faute pour *Pars?*) *al humaine lignie, S'est drois...* Le vers 894 reste obscur. Le sens est évidemment : « En descendant en moi, votre divinité prit part à l'humanité. » — 898. Lire *Yestre*. — 1325. Lire *t'orde*. — 1386 ss. Le passage, évidemment corrompu, présente de grandes difficultés. Je l'entends autrement que M. Cohen : *Ie, laisse* (= lasse), *qui en le palus De hayne avoie* (= marche), *et d'envie Me sui* (pour *Me soit*) *en ce monde soulbie, Or ne sai mais...* — 1525. *douche* est encore une faute de la sœur Bourlet ; il faut lire : *et dou tout encline*. — 1948. *Jaie* est une faute du ms. pour *Ja*. — 2033. Lire *confesser*. — 2037. Le vers est facile à rétablir ; il faut lire : *sans nul demeur*. — 2247. L'explication que je proposais de ce vers, à savoir *sens* à prendre dans le sens de *saint*, trouve un appui dans la graphie *es mens* (= ès mains) du vers 1759. Comparez aussi la graphie *Sente* pour « ceinte » dans Bartsch, *Rom. u. Past.*, II, 4, 5.

MORALITÉ IV. — V. 46 : je ne pense pas que *heul* soit l'ancien français *helt*, comme il est dit en note, mais une graphie assez curieuse pour *ueil* (comp. V 215), appuyée par la rime avec *veulh*. — Le vers 64 pourrait être complété ainsi : *Car je ne* [*puis*] *sens* [*vos*], *par voir, Ma besongne bien aquieueir*. — 96. Je lirais plutôt : *Foys que* (pour *qui*) *Loyalté veult auoir...* — 111. On peut conserver la leçon du manuscrit, en prenant *voy* dans le sens de *vois* (« je vais ») ; comp. les vers 94-95 dont le sens est repris ici. — 136. Lire : *Lequeil*. — 185 ss. est une question ; donc un point d'interrogation au v. 190. — 353 J'entends : *Entrues feran* (= ferons ou fera on, contraction usitée au XIVe siècle) *l'asembiement Des amis Loyaulté et Foy* (ces derniers comme génitifs).

MORALITÉ V. — 192. M. Cohen propose *qu'elle* pour *qu'il le*. Le vers correspondant de Digulleville indique la bonne leçon : *qu'el li*. — 209. Les deux syllabes manquantes peuvent être trouvées, en lisant : *Ne doit que il vus plaist* [*a*] *faire*. — 461. Supprimer le point à la fin du vers ; *Carité*, au v. 461, est le complément indirect de *bailhe*. — 485. D'après Digulleville, il faudrait lire *bourc* au lieu de *bois* ; c'est sans doute encore une faute du copiste. — 784 et 785 lisez *envielhie* et *enlaydie*. — 810 *n'entendois* est une négligence de sœur Catherine ; il faut évidemment lire : *ne t'en dois*. — 887. Plutôt *a trauilhier* ? — 888. Ici, comme aussi souvent ailleurs, il me semble que la graphie *aie* et autres du même genre ne sont pas toujours simplement à considérer comme une graphie particulière avec un *e* final inutile, mais qu'on peut quelquefois y voir une graphie contractée pour *ai je* : ici, par ex., le vers devient excellent, si l'on lit : *Le t'ai je bailhiet si legier*. Un cas analogue se trouve dans III 84 : *Ensi les aye tout VII pris*, qui devient correct quand on lit : *ay je*. Dans un certain nombre de cas, on obtient ainsi de bonnes leçons.

En une introduction riche et copieuse, M. Cohen examine les principales questions linguistiques et littéraires qui se rattachent aux textes qu'il publie. L'étude linguistique, avec plus de 80 pages, y occupe la place d'honneur. Elle la mérite bien. La langue dans laquelle ces jeux sont transcrits est en effet intéressante au plus haut degré. La sœur Catherine Bourlet ne paraît avoir eu que des notions fort vagues et incomplètes du français littéraire de son époque ; elle écrit le plus souvent le plus pur dialecte wallon et en donne, je ne dirai pas une transcription exactement phonétique, mais quelque chose d'approchant. Il y a donc là pour l'étude du dialecte liégeois du XVe siècle une mine riche et précieuse. Aussi l'éditeur n'a-t-il pas pu résister à la tentation d'en donner une description aussi détaillée que possible. Des tableaux des rimes et des assonances intéressantes, très commodes à consulter, fournissent des renseignements utiles sur la phonétique ; d'autres listes, non moins riches, présentent l'état à peu près complet de la morphologie. La syntaxe est traitée un peu plus sommairement. Le caractère si nettement dialectal de ces textes permet leur localisation avec une rare précision. M. Cohen n'a pas de peine à prouver d'une manière indubitable leur origine liégeoise. Il croit même pouvoir les localiser, du moins les deux mystères, plus exactement « dans une région située au nord-est de Liège » (p. XLVIII). J'avoue que, pour ma part, je n'ose aller aussi loin. D'abord, on peut se demander si M. Cohen n'a pas quelquefois accordé une trop grande confiance aux assonances et aux rimes de ses textes. Dans ses listes il réunit parfois des mots dont les rapports phonétiques paraissent bien douteux, p. ex. *humaine : monde : misericorde* (I, 127 ss.) parmi les rimes en *an* (p. XXII), *Dieu : jour* (I 266 ss.) parmi celles en *eul*, *eur* etc., le même *dieu* avec *ciel* et *anonchie* (I 124 ss.) parmi celles en *ie*, *i* (p. XXXV) [1]. Je crois que nous avons là simplement des vers isolés dus à l'incapacité du poète et qu'aucune assonance ne rattache aux vers qui les encadrent. Des cas de ce genre, qui sont d'ailleurs assez nombreux, n'ont donc que peu ou pas de valeur pour l'étude linguistique.

Quelquefois aussi M. Cohen, malgré toutes les réserves qu'il fait à ce sujet, me semble s'appuyer un peu trop sur les données du liégeois actuel pour expliquer certaines particularités linguistiques de ses textes ou pour les localiser. En voici un cas frappant : pour M. Cohen, la combinaison *Mahai* : *angneax* (I, 101-102) est une preuve certaine de la réduction du suffixe *-eal* (de *-ellum*) à *ę* qui se trouve dans le dialecte d'aujourd'hui. Cette réduction, que MM. Doutrepont et Haust considèrent comme moderne, remonterait donc au milieu du XVe siècle, sinon au XIVe (p. XVI et XXVI ss.). Mais est-il bien sûr que nous ayons là une assonance en *ę* ? N'aurions-nous pas, si assonance il y a, aussi bien une assonance en *a*, la diphtongue *ai* combinée avec

1. Le renvoi à III, 855 ne prouve rien. Nous avons là *peris* (= périls) : *dieu* ; c'est évidemment la rime *perieus* : *dieus* ou *perius* : *dius*.

la diphtongue *eá* ? Un peu plus bas (v. vv. 112-113), le même *Mahay* se trouve en assonance avec *gras*. Or, *gras* est lui-même précédé de *aingneal*. Pour obtenir la rime en *ę*, le poète n'aurait-il pas dit *un gras aingneal* ? C'était si simple. Cependant M. Cohen admet, encore avec le liégeois moderne, la prononciation *grès* pour *gras*, de même qu'il admet *Isè* : *brès* pour *Isay* : *bras*, II, 76-77 (p. XXIV). Mais, dans ce cas, le manuscrit n'aurait certainement pas manqué de donner pour des mots de ce genre, ne fût-ce qu'accidentellement, une graphie *e* ou *ai*. Je ne crois pas qu'il en contienne un seul exemple. Mais il y a plus : dans II, 238-239, il y a l'assonance *champs* : *troppeaux*. Ici, *ę* paraît bien exclu. Il est vrai que l'éditeur propose de lire *champeaux*. Mais a-t-on le droit de modifier le texte qui nous est transmis, sans nécessité absolue ? Et puis, I, 93-94, combine *yraie* avec *angele*, où nous trouvons encore l'assonance *ai* : *ā*, si toutefois nous admettons qu'il y ait assonance. Finalement, la graphie *aie* pour *ai*, si fréquente dans le manuscrit, ne s'explique-t-elle pas mieux, si l'on prononçait une diphtongue *ái*, qu'un *ę* ? Cependant il y a les cas comme *terre* : *plaist* (I, 162-163), *plaist* : *arest* (I, 192-193). Mais il s'agit ici d'*ai* en syllabe fermée où la réduction à *ę* s'est opérée plus rapidement qu'en position finale de mot. On n'oubliera pas non plus, comme le dit très judicieusement M. Cohen, que « les formes liégeoises s'entrecroisent non seulement avec les formes méridionales wallonnes et picardes, mais avec les formes d'importation littéraire française » (p. XXVII). En tout cas, le phénomène linguistique dont nous nous occupons prête à des interprétations diverses, et le dialecte actuel ne suffit pas à trancher la question [1].

Pour remplacer le glossaire absent, M. Cohen consacre un chapitre de son Introduction aux mots rares et curieux du vocabulaire de ses textes. C'est encore un chapitre riche en résultats nouveaux et en suggestions intéressantes. Cependant l'auteur y relève « pour la différence de genre » dans I 107 *nostre panthier* (fr. panetière), 95 *ma flaiot* (fr. flûte), 313 *la onor* (p. LXXXVII). Je ne crois pas que *panthier* doive être considéré comme masculin, malgré la rime avec *soppeir*. Le même mot, orthographié de la même manière, se trouve avec le pronom possessif féminin (*en me pantier*) dans IV 268 d'où a été tiré I 107 ; dans IV 335 il reparaît sous la forme *pannetier* ; la mesure du vers exige là le rétablissement de l'*e* final que M. Cohen a en effet rétabli. Quant à *ma flaiot*, cela me paraît être simplement un *lapsus* du copiste. Il avait d'abord écrit *ma muset* (lisez : *musette*) ; après coup *muset* a été remplacé en surcharge par *flaiot*, mais le correcteur a sans doute omis de corriger le féminin du pronom possessif *ma* et du pronom relatif *de la queil*

1. Je laisse de côté le cas analogue *fait* : *oyseas* (V, 11-12), car j'ai quelques doutes au sujet de cette « rime ». Le copiste a, ici, abandonné son modèle, et dans ce cas ses vers aussi bien que ses rimes sont presque toujours sujets à caution. Le texte de Digulleville donne à la rime la forme « *oysel* » ; c'est peut-être celle-ci qui a suggéré à l'adaptateur la rime *fait*.

du texte primitif. Le féminin *la onor* n'offre rien de particulier, le mot étant généralement féminin en anc. français. Peut-être aurait-on dû relever la formule *Et a bien* qui paraît deux fois dans le même texte (I, 105 et 161) introduisant chaque fois une exhortation. Le terme de *boise à ongement* dans IV, 342 que l'éditeur interprète par « boîte à parfum » trouve une meilleure explication dans un passage des pastourelles de Froissart (VII, 44) où le poète cite parmi les objets qui font partie de l'attirail d'un berger, « ongement à oindre brebis ». C'est sans doute cette sorte d'onguent que contenait la boîte de la jeune pastoure ; elle cadre bien avec le caractère rustique du personnage.

Un travail aussi riche en faits nouveaux, qu'accompagne souvent une explication ou une appréciation très personnelles, suscite évidemment des remarques, voire des objections nombreuses. Nous en avons présenté ici un certain nombre, quand nous pensions pouvoir soumettre à l'éditeur des suggestions peut-être utiles. Il va sans dire que nous avons par contre passé sous silence les cas infiniment plus nombreux ou nous sommes tout à fait d'accord avec lui. Nos critiques ne diminuent en rien les qualités et la valeur de cette belle et bonne publication.

E. Hœpffner.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CCXXIII (1915), fasc. 1 et 2. — P. 97-114. S. Hofer, *Rabelais* (suite et fin) : III. Das *Problem des V. Buches*. — P. 120-32. H. Tiktin, *Frz.* curée *und Verwandtes*. Terme de chasseur étudié dans ses rapports sémantiques et étymologiques avec *curer*, *cuir* et l'anc. fr. *coree*, *couree*. — Mélanges : p. 135-141, A. Hilka, *Zum Crescentiastoff*. Trois versions pieuses, en latin, du conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère, dont la première se trouve dans le ms. I. Fol. 115 (milieu du XIVe siècle) de la Bibliothèque de l'Université de Breslau, la deuxième dans les mss. IV. Fol. 64 et IV Qu. 164 (XVe siècle) de la même collection, et la troisième, la plus intéressante de toutes, dans le ms. latin 11726 (XVe siècle) de la Bibliothèque Royale de Munich ; elle avait déjà été imprimée, sans commentaire, en 1902, par H. Fischer. — P. 142-47. Ph. A. Becker, *Clément Marot, Nachlese* (cf. *Archiv*, CXXXI, 334 et suiv.). — P. 147-51. L. Spitzer, *Frz.* allons donc ! Diverses analogies entre le français et d'autres langues romanes. — P. 151-155. A. Hilka, *Ein neuer Text der Florentiasage*. Deux textes latins, tirés du ms. 468 de Tours. — P. 156-68. A. Kolsen, *Wilhelm von la Tor*, Ges cil que·s blasmon d'Amor. Édition critique d'une chanson de Guillem de la Tor (Bartsch, *Grundriss*, 236, 4). — P. 162-6. A. Camilli, quatre notes exégétiques se rapportant aux v. 112-3 et 135-6 du chant V du *Purgatorio*, aux v. 34-5 du sonnet de Pétrarque *Chiare, fresche e dolci acque*, et à l'*Inferno*, III, 58-63. — P. 167. E. H. Tuttle, *Romanic notes* : *antenna*, *auguria*, *integer*, *niger*, *piger*. — P. 170. Le même, *Romanic* *âkwia. Étude phonétique sur les types latins requis par les formes romanes correspondant à aqua. — Comptes rendus : p. 187-91. Ph. Pelizaeus, *Beiträge zur Geschichte der Legende vom Judenknaben* (A. Hilka : méthode serrée et sûre). — P. 191-2. E. Lutsch, *Die altfranzösische Prosaversion der Alexiuslegende, kritisch herausgegeben mit Einleitung* (A. Hilka : trop de variantes inutiles, souvent inexactement indiquées). — P. 203-10. H. Soltmann, *Syntax der Modi im Französischen* (L. Spitzer : travail important). — P. 211. Percival Bradshaw Fay, *Elliptical partitiv usage in affirmativ clauses in French prose of the fourteenth, fifteenth and sixteenth centuries* (K. Schmidt). — P. 211. A. Schinz, *Les accents dans l'écriture française* (E. Pariselle). — P. 211-12.

A. Wulff, *Die frauenfeindlichen Dichtungen in den romanischen Literaturen des Mittelalters bis zum Ende des 13. Jahrhunderts* (E. Pariselle : exposé intéressant). — P. 215-18. A. Stimming, *Bertran von Born, zweite, verbesserte Auflage* (K. Lewent : propose diverses corrections). — P. 218-23. W. O. Farnsworth, *Uncle and Nephew in the old french chansons de geste. A Study in the survival of matriarchy* ; W. A. Nitze, *The sisters son and the Conte del Graal* (L. Jordan). — P. 226. F. Torraca, *Per la biografia di Giovanni Boccaccio* (G. Hartmann). — P. 228. C. Parpal y Marqués, *Menéndez y Pelayo historiador de la literatura española* ; Andrés Gonzalez-Blanco, *Marcelino Menéndez Pelayo* (A. Hämel). — P. 229-30. K. Pietsch, *Concerning Ms 2 G 5 of the Palace Library at Madrid* (E. Brugger). — Dans la chronique sont signalés entre autres : p. 254, W. Foerster, *Kristian von Troyes, Wörterbuch zu seinen sämtlichen Werken* ; — p. 258. H. Carstens, *Die Tenzonen aus dem Kreise der Trobadors Gui, Eble, Elias und Peire d'Uisel* ; — p. 260. L. Spitzer, *Syntaktische Notizen zum Katalanischen.*

Arthur Långfors.

Neophilologus, V, 1 (1919). — P. 1-11. Salverda de Grave, *Évolution de certains groupes intervocaliques de consonnes en français.* Il s'agit des groupes de deux consonnes dont le second élément est une liquide, *r* ou *l*, un *i* ou un *u*. Ces groupes ont en français des développements doubles ou triples (-cl > *-l-* ou à *-gl-* ; itia > *eise* et *-ece*, etc.) dont on a tenté d'expliquer la diversité en admettant qu'un seul de ces développements est régulier et populaire, l'autre étant le fait d'emprunts savants ou dialectaux. M. S. de Gr. pense que c'est une mauvaise méthode que de recourir ainsi régulièrement à des explications exceptionnelles, qui sont d'ailleurs souvent sans vraisemblance. Il propose un autre système d'explication : les groupes dont il traite sont sujets à deux prononciations suivant que les deux élémeuts qui les composent forment vraiment groupe ou sont séparés par la coupe syllabique (pop-lo ou po-plo, it-ya ou i-tya). — P. 21-32. H. Sparnaay, *Zur Entwicklung der Gregorsage.* L'intérêt de cette étude est dans le rapprochement entre une partie de la légende de Grégoire et le romau de *Richars li biaus*, ce qui met au moins justement en lumière l'aspect chevaleresque des poèmes français et, par eux, du *Gregorius* de Hartmann von Aue. — P. 58-79. Frantzen, *Zur Vagantendichtung.* A propos du livre de Holm Süssmilch, *Die lat. Vagantenpoesie des 12 und 13. Jahrhundert als Kulturerscheinung* (Leipzig, 1918). — Comptes rendus. P. 79. T. Navarro Tomás, *Manual de pronunciación española* (G. J. Geers) ; — p. 80. C. Appel, *Provenzalische Lautleke* (K. Sneyders de Vogel) ; — p. 81. E. Lerch, *Die Bedeutung der Modi im Französischen* (K. Sneyders de Vogel) ; — p. 83. C. S. R. Collin, *Etude sur le développement de sens du suffixe* -ata *dans les langues romanes spécialement au point de vue du français* (Salverda de Grave) ; — p. 85. E. Brall, *Lat.* foris, foras *in Gallo-romanischen besonders im Franzosischen* (K. S. de V.).

2 (1920). — P. 97-104. L. Delibes, *Le subjonctif dans la phrase adjective après un superlatif relatif ou autres tournures exprimant une idée de relativité.* Le subjonctif y est amené par l'idée de relativité, qui comporte une idée négative. — P. 170-79. Frantzen, *Die Gedichte des Archipoeta.* Remarques critiques et interprétations nouvelles.— P. 180-1. G. van Poppel et Frantzen, *Der « Genitivus » bei den Vaganten.* — Comptes rendus : p. 181-3. M. Henschel, *Zur Sprachgeographie Südwestgalliens* (K. Sneyders de Vogel).

3 (1920). — P. 193-9. G. J. Geers, *El problema de los romances.* Les essais pour faire remonter les *romances* à des poèmes épiques ou inversement sont à rejeter : les *romances* sont des œuvres lyriques à mettre sur le même plan historique que les poèmes épiques. — Comptes rendus : p. 274-7. L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français* (K. Sneyders de Vogel) ; — p. 278-9. Robert Grosseteste, *Le Château d'Amour*, éd. J. Murray (Salverda de Grave).

4 (1920). — P. 289-97. C. B. Lewis, *The origin of the Aalis song.* Rapprochement curieux, plus peut-être que convaincant, entre le thème de *Bele Aélis* et le récit de l'apocryphe appelé *Protevangelium Jacobi Minoris* où l'on voit sainte Anne, la mère de la Vierge, se vêtir et se parer et aller au jardin, non pas au matin, il est vrai, mais à la neuvième heure. — P. 365-7. V. W. Post, *Sur la prononciation des palatales.* Tableau d'après l'*Atlas linguistique* de la répartition des différents représentants dialectaux de *k* latin.

VI, 1 (1920). — P. 1-5. B. H. J. Werenbeck, *A propos de « galimatias ».* Ce serait le latin médiéval *ballimatia* <grec hypothétique *βαλλισματία, désignant des danses ou des accompagnements de danse, peut-être croisé avec *galer* « s'amuser » ; aucun témoignage n'est apporté qui vienne corroborer cette filiation et les difficultés sémantiques ne sont pas examinées. — Compte rendu : p. 93. R. Th. Holbrook, *Étude sur Pathelin* (S. de G.).

2 (1921). — P. 97-104. M. Boas, *De raetoromaansche versie der « Disticha Catonis ».*— P. 130-36. Frantzen, *Ein später Zeugniss lateinischer Klerikerdichtung.* Pièces copiées entre 1395 et 1398 sur le premier et le dernier feuillet du ms. d'Erfurt Amplon. Perg. Q. 332 ; elles se présentent sous une double forme allemande et latine, mais de même construction rythmique, la forme allemande étant l'originale. Le copiste, sans doute en même temps l'auteur, est un certain Johann Barba, chapelain de Sainte-Catherine à Aix. — Comptes rendus : p. 136-8. E. Tappolet, *Die alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der französischen Schweiz* (J. J. Salverda de Grave) ; — p. 139-40. J. B. Besançon et W. Struik, *Précis historique et anthologie de la littérature française* (Salverda de Grave) ; — p. 140. *Libro de Apolonio*, éd. C. C. Marden (K. S. d. V.).

3 (1921). — P. 145-8. G. B. Huet, « *Tartuffe* ». Un exemple de *tartuffe* (féminin) signifiant sans doute « trompeur, charlatan », dans le *Mastigophore* d'Antoine Fuzy qui parut en 1609.

4 (1921). — Comptes rendus : p. 272. L. Spitzer, *Die Umschreibung der*

Begriffes « Hunger » im Italienischen (Salverda de Grave); — G. Cohen, *Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly* (Salverda de Grave: corrections ; discussion de l'origine liégeoise) ; — p. 280. *Li eschés amoureux, frammenti trascritti dal codice Marciano*, éd. par A. Rivoire (K. Sn. de V.).

M. R.

Revista Lusitana, XX (1917). — P. 5. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso*. Deuxième série (à suivre). — P. 40. S. R. Dalgado, *Dialecto indo-portugués de Negapatão*.— P. 54. J.D. Ribeiro, *Turquel folklorico*. —P. 81. G. de Brito, *Estudos camonianos*. — P. 107. B. Barbosa, *Contos populares de Evora* (suite). — P. 119. O. de Pratt, *Nomes de ventos* (suite). — P. 129. Maria de C. P. Dias, *Tradições populares do Baixo Alemtejo* (*Ourique*). — P. 137. F. B. Barreiros, *Vocabulario barrosão*. A-E (à suivre). — P. 162. Mélanges. — P. 167. Bibliographie. — P. 174. J. A. Guerreiro Gascon, *As Janeiras e os Reis* (*Algarve*). Chants du 31 décembre et du 5-6 janvier. — P. 183. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses*. Deux vies de sainte Marie l'Egytienne. — P. 206. J. da Silva Correia, *Migalhas etnograficas*. — P. 239. F. Alves Pereira, *Glossario dialectologico do concelho dos Arcos de Valdevez* (*Alto-Minho*). Suite (C-I) et à suivre. — P. 257. A. T. Pires, *Investigações ethnograficas*. — P. 294. J. L. de V., *As cantigas em honra do Condestavel*. Conclut au caractère apocryphe de ces poésies. — P. 248. J. M. Adrião, *Retalhos de um adagiário*. Suite. — P. 316. Mélanges.— P. 328. Bibliographie. — P. 340. Nécrologies : A. Oliveira ; G. Pitré. — P. 343. Chronique.

XXI (1918). P. 5. Carolina Michaelis de Vasconcellos, *Introdução a lições de filologia portugueza na Universidade de Coimbra* (curso de 1917-1918). — P. 33. J. M. Adrião, *Retalhos de um adagiário*. Suite. — P. 58. J. Leite de Vasconcellos, *Amostra de toponimia portuguesa*. Noms préromans, romans, germaniques, arabes (à suivre). — P. 64. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso*. Suite et à suivre.—P. 89. J. J. Nunes. *Textos antigos portugueses*. Suite : Règle de S. Benoit. — P. 146. J. Leite de Vasconcellos, « *Ex-libris* » *manuscritos de caracter tradicional* (*estudo de etnografia comparativa*). — P. 202. Mélanges. — P. 204. Bibliographie : *Syntaxe historica portuguesa* do A. E. de Silva Dias (A. C. Pires de Lima). — P. 209. Cl. Basto, *Falar do povo*. — P. 223. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso*. Suite. — P. 246. P. d'Azevedo, *O trovador Martim Soares e sua familia* (*Documentos*). Copie de vingt-deux documents de 1282 à 1370. — P. 280. J. de Ribeiro, *Turquel folklorico*. Suite. — P. 316. J. Leite de Vasconcellos, *Enquisas onomatologicas*. Liste de noms de A à J (à suivre). — P. 337. Mélanges. — P. 341. Bibliographie.

XXII (1919). — P. 5. J. Leite de Vasconcellos, *Importancia da etnografia*. — P. 19. F. Alves Pereira, *Glossario dialectologico do concelho dos Arcos de Valdevez* (Alto-Minho). Suite (I-M) et à suivre. — P. 35. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso*. Troisième série. — P. 291. G. de

Brito, *Estudos camonianos*. — P. 100. B. Barbosa, *Contos populares de Evora*. Suite. — P. 108. S. R. Dalgado, *Berço duma cantiga em indo-português*. — P. 115. J. D. Ribeiro, *Turquel folklorico*. Suite. — P. 138. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses*. Histoire de D. Rodrigue, dernier roi goth. — P. 170. P. M. Laranjo Coelho, *Os « cardadores » de Castelo de Vide ; subsidios para a etnografia (indústrias) do distrito de Portalegre*. Histoire et outillage de l'industrie des cardeurs de laine. — P. 197. J. Leite de Vasconcellos, *Amostra de toponimia portuguesa*. Suite : noms portugais. — P. 200. J. A. Guerreiro Gasgon, *Festas e costumes de Monchique*. — P. 211. P. de Azevedo, *Alguns nomes mozarabes no sul de Portugal*. — P. 215 A. C. Pires de Lima, *Os serões de fora*. — P. 218. Mélanges. — P. 239. Bibliographie. — P. 247. Nécrologie: E. Monaci (C. Michaelis de Vasconcellos); F. A. Coelho (J. Leite de Vasconcellos). M. R.

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, t. XXI (1919-1920). — P. 92. A.-C. Juret, *Latin* cōgnitus, *non* cŏgnitus. Le prov. *cuende* atteste ŏ. — P. 93-107 et 166-86. A.-C. Juret, *Influence de la position sur l'évolution du timbre des voyelles brèves en latin*. C'est surtout la seconde partie de cet article, où sont étudiés l'époque post-classique et le bas-latin, qui intéresse les romanistes; cependant l'auteur montre que les innovations de date récente ne sont qu'une prolongation de celles qui se sont produites en latin ancien et à l'époque classique; la syncope de la brève intérieure ne se produit réellement en latin que pour *u* devant *l* et après *c* ou *t*.

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, XL. — C'est à M. Alfons Hilka, professeur à Greifswald, que la direction de la *Zeitschrift* a été confiée à partir du premier fascicule de ce volume.

1 (1919). — P. 1. H. Breuer, *Wendelin Foerster zum Gedächtnis* (avec un portrait). — P. 9. E. Richter, *Grundlinien der Wortstellungslehre*. Mlle R., reprenant un sujet auquel elle a déjà consacré des études précises, tente de dégager les principes psychiques et rythmiques de l'ordre des membres dans la phrase et des mots dans chaque membre et les conséquences de l'accord ou de la contradiction de ces principes. — P. 62. W. Meyer-Lübke, *Beiträge zur romanischen Laut- und Formenlehre*: 4. *Geschichte der betonten lat. au*. Histoire et répartition des trois traitements romans : *au* maintenu, réduit à *a*, passé à *o*. — P. 83. W. Küchler, *Ueber den sentimentalen Gehalt der Hauptbandlung in Crestiens « Erec » und « Ivain »*. Il n'y a pas de thèse dans *Erec*, ni dans *Ivain*, mais seulement des romans d'amour dont le premier est une idylle, le second une comédie d'intrigue.

Mélanges. — P. 100 et 489. H. Schuchardt, *Romano-baskisches* « Schaf », « Lamm ». Survivance en basque de aries, *haediolus, agnus. — P. 103. L. Spitzer, *Frz*. marmouset, marmot. Rattachés au gr. μορμώ, gén. μορμοῦς

« démon ». — P. 107. L. Spitzer, *Frz.*, échelle « *Landungsplatz* ». — P. 108. L. Spitzer, *Rum.* porumb « *Mais* ». L'on a essayé d'expliquer cette désignation par une analogie de couleur brune entre le maïs et le pigeon ; M. Sp. pense qu'il s'agit d'une analogie de couleur blanche entre le grain de maïs cuit et éclaté et le pigeon blanc ou la colombe, et il cite à l'appui l'esp. *palomitas*, qui désigne justement le grain de maïs transformé sous l'action du feu en une sorte de fleurette blanche. — P. 109. M. L. Wagner, *Oberital.* fers(a) « *Roteln* » ; *lomb.* bonza « *Fässchen* ». *Fersa* « éruption cutanée, rougeole » est expliqué comme un emprunt à l'all. *Friesel* « éruption, fièvre miliaire, etc. » ; *bonza* est de même rattaché à l'all. des régions alpines *ponz* « tonneau », etc. ; ce seraient là deux nouveaux exemples de mots empruntés par les parlers du nord de l'Italie aux dialectes allemands des Alpes. — P. 112. H. Schuchardt, *Oberengad.* sutember « *September* ». La modification vocalique, qui se retrouve dans le *šutambär* de l'Afrique du nord, est expliquée par l'influence de *october. — P. 113. L. Spitzer, *Zur Motivgeschichte*. Une adaptation moderne (Léon Bloy, *Sueur de sang*, 1894) de la légende du cœur mangé ; on se demande pourquoi M. Sp. parle de « chauvinisme » à propos de cette atroce histoire de vengeance.

Comptes rendus. — P. 114. G. A. Cesareo, *Vita Nuova di Dante Alighieri* ; E. G. Parodi, c. r. de cet ouvrage (Fr. Beck). — P. 124. *Hunbaut*, éd. par J. Sturzinger et H. Breuer (E. Hœpffner). — P. 126. J. M. Heer, *Ein karolingischer Missions-Katechismus* (J. Pirson : textes latins de 700, conservés dans un ms. du IXe siècle, intéressants par leurs vulgarismes qui mériteraient un examen détaillé). — P. 126. Fr. Müller-Marquardt, *Die Sprache der alten Vita Wandregiseli* (J. Pirson).

2 (1919). — P. 129. E. Gamillscheg, *Französische Etymologien*. Cette première série, complétée par de copieux index, comprend les mots suivants : *anicroche* (de *harneis* + *croche*, adj. verbal de *crocher*), *baguenaude* (de l'anc. prov. *baganau* « inutile, vaiu »), *bancal* (néerl. *bankaard* « bâtard »), *barbouquet* (préf. péjor. *bal* + *bouche*), *barioler*, *bastringue* (néerl. *bâs drinken*), *bauche* (d'orig. celtique, cf. irl. *balc*), *beauvotte* (dimin. de bove), *belle-dame* (au sens d' « amaryllis belladone » calque de *bella donna*, au sens d' « arroche des jardins » euphémisme pour l'ancien nom *folles*, *folasse* qui serait foliacea), *belle* (anc. *beisle* « partie du pont entre misaine et artimon », du flam. *baelie* « barrière »), *bergelade* (le prov. mod. *barjelado* remonterait à un *brazelada* de *bracellata dérivé d'un diminutif du gaul. *brake* « orge égrugée »), *béguine* (néerl. *baghine* « religieuse », cf. *beggaert* « mendiant » ; cf. même vol. p. 382, mais aussi p. 690, ci-dessous, p. 624), *bernard l'hermite* (rattaché au gaul. **bernos* « eau, marais »), *bêtuse* (gaul. **bosta*, cf. bret. *bôz*, etc. « creux de la main »), *bihoreau* (de *būtūrnum, dérivé de butio « butor «), *boulanger* (de būlla « pain rond » ; mais voir ci-dessus, p. 207), *bouqueton* (d'après les formes *bouquetout*, *bouquetou*, la finale représenterait le suff. -atōrium, mais que valent ces formes ?), *bourgin* (rattaché au gr. βρόγος ; mais

cf. même vol. p. 602, ci-dessous, p. 624), *brande* (*bramita < gaul. **bran*, correspondant au bas-all. *bram* « bruyère »), *bretauder* (gallo-rom. *bis + tositare intensif de tondere), *bri* (nom de la cuve à lessive dans les départ. du Jura, de Saône-et-Loire, du Rhône, avec les variantes *bru*, *bure*, de **buirier* dérivé de l'a. fr. *buie*, *buee*), *briser* (du celt. *bresk* + suff. *-uos*, pour expliquer l'a. fr. *bruisier*, mais la transformation phonétique reste incertaine malgré le rapprochement avec sequo > *sui*), *brocotte* (gallo-rom. **broccia* d'un celt. **brokk-* apparenté à l'anc. ht-all. *brokko*), *brouée* (gallo-rom. *broda*, du germ. *brodh*), *bure* « nasse » (francique **burjan* « pêcher »), *busette-bunette* (non de *buse*, mais de *buser* « se conduire sottement » d'où *businer* et **businette* ; mais cf. même vol. p. 602, ci-dessous p. 624), *cagerotte* (non de *cage*, mais de *caserette* dérivé de *casière* < casearia), *cagnard* (le sens originel est celui de « coin ». d'où les dérivés *acagnarder* et *cagnard* « indolent » etc. ; rattaché à *calina « chaleur »), *cagneux* (expliqué par rapprochement avec le wall. *cak-gino*, litt. *chie-genoux*), *caieu* « bulbe » (rattaché à *caillouel* de *caillou* ; au sens de « moule » rattaché à *caculium pour conchylium : le nom même du port de *Cayeux* pourrait être *Caculiis, cf. *Romania*, XXXIV, 287 sq.), *caillebote* (d'un **cailleboter* qui serait pour *caiet-boter*, du dial. *caiet* « pièce de bois » + *bo(u)ter*), *caillette* « pétrel » (*pétrel* devant s'expliquer par petra et non par Petrus, *caillette* serait apparenté à *caillou* par un dérivé **cailloutel*, **cailletel*), *calandre* « charançon » (*charançon* remonte à caries par l'intermédiaire d'un dérivé en *-ing*, **charenc* ; de ce même dérivé ou d'une forme picarde en *ca-* viendrait *calandre*, forme augmentée et dissimilée), *calire*, *chalut* etc. (remarques sur les modalités de la transformation du prov. *calelh* dans ces diverses désignations de filets de pêche), *camard* (gaul. **commusos* de mūsus), *caniveau* (le rapprochement avec les norm. *caleheau*, wall. *carihou*, amène M. G. à reconstruire une forme *caledel* qui proviendrait d'un gallo-rom. **calata* d'un gaul. **kalos* « pierre » apparenté au goth. *hallus* ; à **kalos* devrait se rattacher aussi *chail*, *caillou*), *capie*, *capieuse*, *capier*, prov. *cápio*, *capiuro* (de cappa), *capoter* (d'un prov. **cap-botar*), *carcaise* (pour **carquaire*, **calquaire*, de calcaria « four à chaux »), *carmagnole*, *cassis* (comme nom de plante de cassia, au sens de rigole empierrée » de capsa), *catiche*, anc. *castiche* (du bas lat. *casticia*, de castrum), *chagrin* (rangé dans la série des mots à préfixe *ca-* et expliqué à l'aide des formes dialectales *chagrainer* etc. représentant un composé de *ca-* + all. *grämen* ; notes sur divers mots à préfixe *ca-*), *chantepleure* (décomposé en *chant* du gaul. **kantos* « tamis » + *espeleor* de expellere), *chauvir* (néerl. *schouwen* « avoir peur »), *choucas*, prov. *caucala* (gallo-rom. **calcalla* pour **cor-calla* dont le premier élément serait celui de cor-vus, cor-nix), *cibaudière* « filet à prendre les mulets » (de **cibaud*, nom du mulet non attesté, mais qui s'expliquerait par le grec κέφαλος), *cligner* (german. **blungan*), *clisse* (**cletia* du celt. *cleta*), *cocagne* (bas-all. *kokenje* « sorte de gâteau »), *cochon* (le lat. cutio où cucio désigne le cloporte, lequel est désigné fréquemment ailleurs par

des noms signifiant « porcelet » ; on aurait, à l'inverse, donné au porcelet le nom du cloporte), *coffin* « étui pour la pierre à aiguiser la faux » (ce serait un succédané de *cafotin* qui a le même sens et aussi le sens de « sexe de la femme »), *compère-loriot* « orgelet » (confusion de hordeolum et aureolum), *coq-souris* (angl. *cox-reef*). La série se termine par une note d'un genre un peu différent : dans la région de la Drôme et de l'Ain des représentants légèrement différenciés de salix désignent d'une part le saule et d'autre part le cuvier à lessive ; M. G. explique cette rencontre singulière comme un héritage d'un conflit homonymique où se seraient heurtés des représentants de *vergne* « aulne » et des formes du type *vane*, *vagne* dont le dérivé *vagnon* est très attesté au sens de « cuvier » ; le recours à des formes diverses de salix aurait résolu le conflit. — P. 191. L. Jordan, *Zum altfranz.* Joufrois. Analyse des thèmes narratifs utilisés dans *Joufrois* ; remarques sur les indications sentimentales personnelles que l'auteur mêle à son roman peut-être à l'imitation de *Partonopeus* ; remarques sur la langue.

Mélanges. — P. 206. W. Meyer-Lübke, *Provenzalisch* un *aus* cn. *Sauna* à côté de *sana* « saignée », *cieune* à côté de *cicne* « cygne » permettent d'expliquer *esbreuna* « brisée » par un radical **brekn* = germ. *brek-* (*brechen*). — P. 208. W. Meyer-Lübke, *Die iberoromanischen Patronymika auf* -ez. — P. 210. W. Meyer-Lübke, *Katal.*, *span.*, *portg.* garra « *Klaue* ». Rapproché du goth. **kralla*. — P. 212. M. Meyer-Lübke, *Altfranzösisches, provenzalisch* isnel. L'*i* initial serait l'impératif *i* de ire. — P. 212. K. Lewent, *Prov.*, pois (que) « *obgleich* » ? soutient contre Kolsen que l'expression n'a jamais le sens concessif, mais seulement le sens causal. — P. 215. L. Spitzer, *Katalanische Etymologien : asit, atohell, axalo, axonar, fer s'ebré, hach, perbocar, sencer, viatje, xollar.* — P. 226. K. Lewent, *Hat Gaucelm Faidit französisch gedichtet ?* M. L. pense que la pièce *Quan vei reverdir los jardis* est un essai de Gaucelm pour composer en français. — P. 231. W. Meyer-Lübke, *Zu Pons von Capduelh.* Correction à l'interprétation de la str. V de la chanson de croisade de P. de C. — P. 231. W. Meyer-Lübke, *Zu Peire Vidal.* Correction à l'interprétation des derniers vers de la pièce *Ab l'alen tir vas me l'aire* (Anglade, XIX). — P. 233. E. Hoepffner, *Die* Folie Tristan *und die* Odyssée. A ajouter à la liste des œuvres médiévales où Settegast a vu un souvenir de l'*Odyssée* (cf. ci-dessus, p. 430). — P. 235. E. Hoepffner, *Die Anspielung auf Chrestien de Troyes im* Hunbaut. Précise ce que l'auteur d'*Hunbaut* a pris à *Erec*, c'est-à-dire la scène de l'armement de Gauvain (*Hunbaut* 207-35 = *Erec* 2624-66).

Comptes rendus. — P. 239. P. Barnils Giol, *Die Mundart von Alacant* (L. Spitzer). — P. 242. A. Hilka, *Die Wanderung der Erzählung von der « Iuclusa » aus dem Volksbuch der sieben weisen Meister* (E. Hoepffner). — P. 244. *Giornale storico della Letteratura italiana*, LXIV-V (B. Wiese ; cf. *Romania*, XLIV, 138, et XLV, 294). — P. 250. *Revista de filologia española*, I (A. Hämel ; cf. *Romania*, XLIII, 607, XLV, 302).

3 (1920). — P. 257. Fr. Beck, *Textkritische und grammatisch-exegetische Bemerkungen zu Dantes* Vita Nova. — P. 286. M. L. Wagner, *Amerikanisch-Spanisch und Vulgärlatein*, I (*à suivre*). — P. 313. J. Brüch, *Zu Meyer-Lübkes etymologischen Wörterbuch* (6471 a-7506).

Mélanges. — P. 326. H. Schuchardt, *Lat.* coturnix, *rum.* potîrniche. Les noms de la caille sont modelés sur son cri. — P. 328. E. Ohmann, *Nochmals frz.* noël. Le changement de *a* en *o* dans natale > *noël* est un phénomène celtique, cf. natalicia > moy. irl. *notlaic*; cf. ci-dessous p. 624. — P. 329. Th. Braune, *German.* *gan *und it.* gana, ingannare, *afr.* enganer, *sp.* gañon, *afr.* gente, *fr.* ganache *u. a.* Tous ces mots sont rattachés à un german. **ganô* qui aurait signifié « appétit violent ». — P. 334. Th. Braune, *Franz.* japper, *afr.* jangler, *u. urgerm.* kamp. Le premier mot est rattaché à un german. *kapen*, le second au néerl. *jangeln*, le german. **kamp* = *kampf* serait l'origine de *champion*. — P. 337. G. Rohlfs, *Zur Lokalisierung von it.* andare. *Ire* est le seul mot indigène pour le sud de l'Italie. — P. 340. G. Rohlfs, *Span.* judia, *kalabr.* suráka « *Bohne* ». De ces deux noms du haricot le premier représente (*faba*) *judaea*, le second (*faba*) *syriaca*, ce qui est conforme à l'origine orientale de la plupart des espèces de la plante. — P. 340-5. G. Rohlfs, *Südit.* jumenta « *Stute* ». Extension géographique de ce type très répandu dans le sud de l'Italie. — P. 341. G. Rohlfs, *Die Entwickelung von lat.* gr *im Romanischen*. Complément à l'article de M. Meyer-Lübke au t. XXXIX de la *Zs.* (cf. ci-dessus, p. 430). — P. 343. G. Rohlfs, *Frz.* vite. Expliqué, avec l'it. *visto*, comme venant du part. pas. *visitus de videre. — P. 345. G.-G. Nicholson, *Un passage controversé des « Serments de Strasbourg »*. Il s'agit du groupe *ñ los'tanit* que M. N. propose de lire *in lo s[agramen]t anit*, en voyant dans *anit* le représentant du subj. abneget; à ce verbe *aneier* appartiendrait aussi le prétendu *raneiet* de l'*Eulalie* dont l'*r* initial est exponctué dans le ms. — P. 351. G. Bertoni, *Due cobbole provenzali inedite*. Dans le chansonnier provençal *D*, 240 *a* et 242 *c*, au milieu de compositions de Peire Cardenal à qui elles pourraient appartenir; elles commencent par *Rics hom aschargat* et *El goils contra maior forsa*. — P. 353. O. M. Johnston, *Inferno*, XXIV, 119-20. — P. 354. J. de Perott, *Ueber das Bild des Geliebten wiederspiegelnde Quelle in den « Winternächten » von Antonio de Eslava*.

Comptes rendus. — P. 359. E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans du moyen âge* (G. Bertoni). — P. 361. Fr. Schürr, *Romagnolische Dialektstudien* (E. Gamillscheg). — P. 367. A Kolsen, *Zwei provenzalische Sirventese nebst einer Anzahl Einzelstrophen* (K. Lewent). — P. 379. M. Scherillo, *Dante e la sua « Vita Nuova »* (Fr. Beck). — P. 381. *Časopis pro moderni filologii*, I (J. Reinhold ; cf. *Romania*, XLII, 132).

4 (1920). — P. 385. M. L. Wagner, *Amerikanisch-Spanish und Vulgärlatein*. Suite et fin de cette très intéressante étude, riche de faits et prudente dans ses conclusions, qui permet une représentation vivante de ce qu'ont pu être les progrès du latin dans les pays latinisés : faible influence des parlers

indigènes, fond de dialectismes apportés par des colons d'origine provinciale diverse, extension de la langue commune surtout chez les indigènes peu à peu conquis linguistiquement, développement d'innovations régionales combattues par l'influence de centres de civilisation ; c'est sur ce dernier point que la différence entre l'espagnol d'Amérique et les langues romanes paraît devoir être le plus marquée : la ruine de l'empire romain a permis la diversité romane, les contacts avec la culture espagnole ramènent vers l'unité les différences régionales de l'espagnol américain. — P. 404. K. Christ, *Das altfranzösische Passionspiel der Palatina* (avec un facsimilé). Nous avons signalé (*Romania*, XLVI, 151) la trouvaille que M. Ch. a faite de ce texte dans le ms. Palat. lat. 1969 de la Vaticane. Le mystère est ici publié (1996 vers) avec une introduction et un court glossaire. L'on notera l'emploi de formes métriques assez variées mêlées aux couplets d'octosyllabes. Langue et manuscrit indiquent comme date pour cette copie le début du XIVe siècle. Une édition nouvelle de cette Passion sera publiée dans la collection des *Classiques français du moyen âge* par miss Grace Frank qui a fait paraître en Amérique plusieurs articles sur ce texte et notamment, dans les *Modern Language notes* (XXXVI, 193 sq.), une série de notes critiques à l'édition de M. Christ.

Mélanges. — P. 489. H. Schuchardt, supplément à l'article de la p. 180. — P. 490. H. Schuchardt, *Hopp*. Variantes et productivité lexicale de cette interjection. M. Schuchardt note les additions de consonnes à l'initiale en roumain : *ţop, zup*, etc., ; le français fournirait des types analogues, *zop, zoup, youp*, et surtout pour le couple *hip-hop* : *e yip e yop, e jip e jop, e zip e zop, e dzip e dzop*. — P. 491. H. Schuchardt, Intelligere *im Bask*. Le basque *endelgatu* qui représente le latin intelligere permet d'expliquer l'esp. *endilgar* « observer, conduire ». — P. 492. H. Schuchardt, *Südfranz*. bigord « *tordu* ». De *bitortus. — P. 493. H. Schuchardt, Alban. *mil'ingrz*. De melandrya ; alban. *škure* « arbre », de œsculus ; ital. *ghigigogolo* de l'all. *Kriekelkrekel* + *girare*. — P. 493. G. Baist, Alfonso *und* Alonso. — P. 497. K. Jarecki, *Ueber die heidnische Dreieinigkeit im Rolandepos*. Dans cette trinité, *Tervagans*, qui correspond au St-Esprit, est le démon *terra vagans* ; *Mahomet* est fils du démon ; *Apolin*, qui paraît correspondre au Père, est bien l'Apollon de la mythologie gréco-romaine : celui-ci a été considéré comme un démon sous l'influence de la légende de saint Georges, qui raconte comment le saint fit redescendre aux enfers l'esprit immonde de la statue d'Apollon. — P. 500. G. Bertoni, *Ancora il « port de lautis »*. M. B. avait proposé de comprendre cette expression du *Fierabras* provençal comme désignant les colonnes d'Hercule ; il préférerait aujourd'hui comprendre *port de Lautis* comme nous l'avions indiqué (*Romania*, XLVI, 603).

Comptes rendus. — P. 501. E. Gamillscheg, *Studien zur Vorgeschichte einer romanischen Tempuslehre* (G. Rohlfs). — P. 506. K. v. Ettmayer, *Vademecum für Studierende der romanischen Philologie* (W. v. Wartburg). — P. 511. J. Schwabe, *Der Konjunktiv im italienischen Adverbialsatz* (M. Miltchinsky).

5 (1929). P. 513. E. Gamillscheg, *Französische Etymologien*. Deuxième série : *coqueluche* (« capuchon de femme », de l'anc. fr. *coquille*, m. s., m. néerl. *koggel*, m. s., modifié peut-être par *capuche* ; l'emploi de *coqueluche* au sens de « toux » serait amené par l'influence de *cornette* « coiffure de femme » en rapport étymologique apparent avec *corner* au sens de « râler » en parlant d'un cheval ; M. G. ne cite pas d'ailleurs d'emploi de *cornette* à ce sens spécial de *cornage* (de cheval), la toux de la *coqueluche* ne ressemble que très imparfaitement au *cornage*, enfin il y aurait à tenir compte du texte de Paré (dans Littré) qui semble bien établir un rapport entre le nom de la maladie et la douleur de tête qui en est le premier symptôme), *cocon*, *cornier* (au sens de « coin » se rattacherait au gaul· **korro* restitué d'après l'irl. *corr*, m. s.), *conseau* (de consecale), *cravan* (pour **cravenc*, d'un gaul. **kragos*), *crépinière* (dérivé de **crespin*, de Christi spina), *creux* (celt. **kros*), *cuffat* (d'origine wallonne, dérivé de *kuf* = *cuve*), *culave* (fris. *kœl-afen*), *curage* « poivre d'eau » (pour *scurage* de scurrago), *dail* « faux » (gaul. **dalgis*, cf. irl. *delg*), *dame-jeanne* (ar. *damaǵana*), *dariole* (pour **doriole* dérivé de *dorer*), *débaucher* (de *ex-bodicare « défricher »), *débiter* (moy. h. all. *biten* « couper »), *dégoter* (de *dégoutter*), *déhait* (franc. *haiþ*), *délabrer* (pour **dolabrer* de dolabra), *délayer* (deliquare), *derle* (gaul. **dergila* « terre rouge »), *désertes* (de *desserter* = *de* + *essarter*), *despareiller* (le sens anc. fr. de « dépouiller » proviendrait de *desparer*), *destrier* (non directement de dextra, mais du vb. *dextrare « conduire », donc non pas le cheval qu'on mène à droite, mais le cheval de tête, celui qui mène), *détalinguer* (rattaché au néerl. *staag-lijne*), *disette* (gaul. **dis-ètto*, de *dis* privatif et de **ètto* gaulois supposé d'après le germ. *ás* « aliment »), *dorine* (dérivé de *doré*), *dosse* (celt. **dosto*, cf. irl. *dos* « buisson »), *douille* (anc. ht all. *dôla* « rigole »), *dravière* « mélange de grain » (du franç. **dragipa* « grains »), *drenne* (d'un gaul. **truzdila*, celt. *truzdi* « grive » ; remarques sur divers types dialectaux désignant la grive, *trè*, *tro*, *trui*), *drille* « variété de chêne » (pour *druille*, de **drullia*, forme gallo-rom. dérivée du gaul. **derua* « chêne »), *drille* « soudard » (du bret. *druillad* « troupe », s. e. de soldats), *drousser* la laine (néerl. *drus* « lie, résidu »), *druge*, *drugeon* (rattachés par *druger* et un gallo-rom. **druticare* au gaul. *dlutos* « vigoureux »). Nous avons dû résumer d'une façon si sommaire les notes étymologiques de M. G. que l'argumentation souvent très forte qu'il présente n'a pas laissé de traces dans ce compte rendu. Il n'en est pas moins vrai que les notes de M. G. sont le plus souvent elles-mêmes extrêmement sommaires et son argumentation un peu courte. Sa défiance des étymologies acceptées est le plus souvent très légitime et son désir d'effacer du dictionnaire un certain nombre d' « origine inconnue » fort louable. Encore voudrait-on que M. G. ne s'exposât pas au reproche d'avoir trop peu fait l'histoire des mots qu'il se propose d'expliquer, comme nous l'avons indiqué rapidement pour *coqueluche*, ou d'avoir accepté trop facilement les formes ou les sens que lui donnaient les dictionnaires,

comme M. Schuchardt le note (p. 602) à propos de *busette*. — P. 543. M. L. Wagner, *Judenspanisch-Arabisches*. — P. 550. A. Stimming, *Die Entwicklungsgeschichte der* « Destruction de Rome ». Remarques critiques sur l'article de M. V. Ettmayer (*Zs.*, XXXVIII, 665 ; cf. ci-dessus, p. 145), en particulier discussion de l'hypothèse sur la conservation dans la *Destruction* de fragments d'un ancien poème en strophes de 12 vers. Cela dit, M. St. s'applique à son tour à distinguer dans la *Destruction* entre parties anciennes et parties récentes, et surtout à marquer les modifications apportées au poème par l'auteur de la rédaction qui le soude à *Fierabras*. — P. 589. A. Kolsen, *Altprovenzalisches* (6-8). Chansons *A mon vers darai chanso* de R. d'Aurenga, *Be·m platz e m'es gen* de Gaucelm Faidit et notes à *Bel m'es qu'ieu fass' ueimais un vers* de Peire d'Alvernhe.

Mélanges. — P. 601. M. Meyer-Lübke, à propos de l'article de M. Oehmann sur *noël* (*Zs.* XL, 329 ; cf. ci-dessus, p. 621), rappelle que le passage de *a* à *o* n'est pas un phénomène celtique général, mais seulement britannique, ce qui rend douteuse l'explication de M. O. — P. 602. H. Schuchardt, *Busette* (cf. ci-dessus, p. 619), nom donné à la fauvette d'hiver en raison de sa couleur ; *bourgin* (cf. ci-dessus p. 618) non de βρόγος mais du verbe mérid. *bourja* ; p. 602, remarques rapides, mais à méditer, sur la présence de *m-* à l'initiale des conjonctions adversatives dans diverses langues ; p. 603, *Sonica*, terme français du pharaon ou de la bassette, est passé en suédois, polonais, allemand, hongrois, et en Italie, au moins à Venise : Vienne a pu être le centre d'expansion du jeu et du mot ; p. 604, ital. *visto* etc. : à propos de l'étymologie proposée (*Zs.*, XL, 343 , cf. ci-dessus, p. 621) par G. Rohlfs, M. Sch. rappelle et maintient son explication de *visto* par le développement d'une onomatopée du type *pst !*, en insistant sur le rôle de l'onomatopée dans la formation du vocabulaire. — P. 612. A. Zauner, *Zur Geschichte der Labialen und Palatalen im Französischen*. Remarques sur les articles de Stimming et de Meyer-Lübke (cf. ci-dessus, p. 429). — P. 619. M. L. Wagner, *Sardisch* kenábura « *Freitag* ». De cenā purā à l'ablatif, la longueur de l'*a* expliquant le déplacement d'accent ; l'existence de cette expression en Sardaigne serait en relation avec la présence de forts éléments juifs déportés en Sardaigne au Ier et au IIe siècle. — P. 621. M. L. Wagner, *Altpisan.* moccobello, *alog.* muccubellu « *Bestechungsgeld* », *altkat.* mogobell « *Wechselgewinn* ». Rattaché à l'arabe *kabala* « tirer de l'argent de qqn ».

Comptes rendus. — P. 623. *Beiträge zur Lope de Vega-Bibliographie* (A. Hämel). — P. 633. O. Schultz-Gora, *Provenzalische Studien, I* (C. Appel).

6 (1921). — P. 641. J. Brüch, *Zu Meyer-Lübkes etymologischen Wörterbuch* (7521-8491). — P. 655. W. Simon, *Charakteristik des judenspanischen Dialekts von Saloniki*. Textes et traductions, grammaire et lexique.

Mélanges. — P. 690. J. Bruch, *Frz.* béguine. Cf. ci-dessus, p. 618. Le

néerl. *beghine* n'est pas la source du mot français, c'est au contraire un emprunt au français ; le mot original pourrait être le néerl. *beggaert* qui aurait subi en franç. un changement de suffixe ; ces échanges réciproques s'expliquent par la diffusion de l'ordre en divers pays. — P. 691. J. Brüch, *Frz.* champion *und nhd.* Kampf. Cf. ci-dessus, p. 621. — P. 695. L. Spitzer, *Französische Etymologien.* 1. *Frz.* bernard-l'hermite, cf. ci-dessus p. 618, rattaché, contre l'opinion de M. Gamillscheg, au nom propre *Bernard* ; — 2. *Frz.* brouiller « *verwirren* », grouiller « *wimmeln* », all. *brodeln* et *grudeln* ; — 3. *Frz.* cagnard, cagneux, critique des étymologies proposées par M. Gamillscheg, cf. ci-dessus p. 619 ; 4 *Frz.* caillebote « *Zapfen zum Verbinden der Mastenhölzer, Lückenstuck* » ; — 5. *Frz.* exaucer une prière « *ein Gebet erhören* », origines bibliques de l'expression ; — 6. *Frz.* pauvre hère « *elender Schluckher* », rattaché à *haire.* — P. 703. L. Spitzer, *Volkstümlich-dtsch.* Mackes « *Schläge* », de l'hébr. *makkah* « coup ». — P. 704. L. Spitzer, *Ital.* ette, du lat. *et* désignant la ligature *&*, considérée comme signe d'une valeur minime. — P. 706. L. Spitzer, *Tessin.* papadú « *Kesselhaken* ». — P. 706. E. Herzog, *afrz.* acouder, acouter « *niederlegen* », de accubitare dérivé de cubare ; étude intéressante des emplois du mot en anc. fr. — P. 713. H. Tiktin, *Zu rum.* porumb « *Mais* ». — P. 715. O. Schulz-Gora, *Nochmals zu Pons de Capduelh und Peire Vidal.* — P. 718. E. Winkler, *Vom engadinischen Psalter des Durich Chiampel.* Sur un exemplaire de la 1re édition (1562) avec dédicace de Chiampel au comte de Tarasp, Eustache *a Stampa.*

Comptes rendus. — P. 721. E. Lerch, *Die Bedeutung der Modi im Französischen* (W. v. Wartburg). — P. 724. E. Seifert, *Zur Entwicklung der Proparoxytona aus* -ite, -ita, -itu *im Galloromanischen* (E. Breuer). — P. 728. E. Winkler, *Marie de France* (E. Richter). — P. 732. *Comedia famosa de Las Burlas Veras de Julian de Armendariz*, éd. S.L.M. Rosenberg (A. Hämel). — P. 733. *Romania*, XLIII-XLV (A. Hilka). — P. 753. Livres nouveaux. — Index.

M. R.

CHRONIQUE

La section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des Hautes Études (Paris), fêtera le 1er décembre 1921, avec un retard de trois années qui s'explique suffisamment, le cinquantenaire de sa fondation par Victor Duruy. Elle publiera à cette occasion un volume de *Mélanges* dont nous rendrons compte.

— M. J.-U. Jarník, professeur à l'Université tchèque de Prague, a pris sa retraite en 1919. Il a été remplacé comme professeur de langues romanes par M. Max Křepinsky ; M. V. Tille, professeur de littérature comparée, a été chargé de la chaire de littérature française à la même Université. A l'Université Masaryk à Brno, M. P. M. Haškovec a été nommé professeur de langues et littératures romanes et M. Ch. Titz professeur extraordinaire de philologie romane (1920).

Publications annoncées.

MM. Brandin, Jeanroy et Långfors viennent de mettre sous presse, pour la Société des Anciens textes français, l'édition, annoncée ici il y a vingt ans (XXX, 157) des *Jeux partis du XIIIe siècle*. Elle formera deux volumes : l'impression du premier est fort avancée.

— Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* les *Poésies* de Charles d'Orléans, éd. par Pierre Champion.

Collections et publications en cours.

Dans la *Bibliothèque du XVe siècle*, t. XXII et XXIII, M. Pierre Champion a publié le *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, texte, traduction et notes* (xxxii-428 et cx-453 pages avec 6 planches). L'éditeur ne s'est pas contenté de reprendre le célèbre travail de Jules Quicherat et il a fait vraiment œuvre originale. Le premier volume donne le texte complet de l'expédition authentique en latin établie par Thomas de Courcelles, assisté de Guillaume Manchon, d'après la minute française des interrogatoires. Cette minute, œuvre

de Guillaume Manchon, est perdue, mais nous en avons un fragment écourté, commençant à la douzième séance du procès dans quelques cahiers du ms. lat. 8838, connu sous le nom de manuscrit d'Urfé. M. Ch. a reproduit, sous les passages correspondants de l'expédition en latin, le texte français du ms. d'Urfé. Un index analytique des faits et des noms de personnes et de lieux termine ce premier volume. Le deuxième volume nous donne une traduction moderne complète de l'expédition latine ; il faut remercier M. Champion d'avoir mené à bien ce long et difficile travail ; il l'a commenté non seulement dans une introduction étendue, mais aussi dans de précieuses notes qui marquent fortement ce que notre connaissance de l'époque de Jeanne d'Arc a gagné depuis Quicherat. La physionomie des personnages mêlés au procès y apparaît avec cette précision à laquelle M. Pierre Champion nous avait déjà habitués par ses travaux sur Charles d'Orléans et sur Villon et qui fait revivre pour nous une des périodes les plus complexes et les plus troublées de notre histoire nationale. — M. R.

— Pour son 17e exercice (1918) la *Gesellschaft für romanische Literatur* a distribué son 42e volume, *Der festländische Bueve de Hanstone, Fassung III*, t. II, Einleitung, Entwicklungsgeschichte der Sage, Anmerkungen, Glossar und Namenverzeichniss ; éd. par A. Stimming.

— Dans la collection des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* ont paru les nos suivants :

61. *Die Mundart von Aniane (Hérault) im alter und neuer Zeit* von Otto Zaun ; 1917, xxiii-283 pages et 8 cartes. — Pour l'époque ancienne les documents utilisés sont les cartulaires d'Aniane, de Gellone et des Guillems de Montpellier, les livres de compte des consuls d'Aniane, et des documents des archives communales d'Aniane ; l'état moderne a été étudié dans une enquête sur place à Aniane, St-Guilhem-du-Désert, etc.

62. *Der Ausdruck des konzessivens Gedankens in den altnorditalienischen Mundarten nebst einem Anhange das Provenzalische betreffend* von Margarete Miltschinsky-Wien ; 1917, viii-188 pages.

63. *Der Roman von Claris und Laris in seinen Beziehungen zur altfranzösischen Artusepik des XII. und XIII. Jahrhunderts unter besonderer Berücksichtigung der Werke Crestiens von Troyes* von Martin Klose : 1916, xix-320 pages.

64. *Die « Dame d'intrigue » in der französischen Original-komödie* des *XVI. und XVII. Jahrhunderts des XVI. und XVII. Jahrhunderts* von Charlotte Dietschy ; 1916, v-74 pages.

65. *Glossare der romanischen Mundarten von Zell (La Basoche) und Schönenberg im Breuschtal (Belmont) in den Vogesen* von Adolf Horning ; 1916. iii-200 pages.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

B. A. TERRACINI, *Questioni di metodo nella linguistica storica* ; Firenze, Ariani, 1921 ; in-8, 38 pages (extrait de *Atene e Roma*, II, 1-6, 1921). — Analyse vigoureusement poussée des principes et des méthodes des néo-grammairiens, d'une part, avec leur insuffisance historique, et, d'autre part, des aperçus qu'ouvre sur l'histoire d'innovations linguistiques déterminées la considération des répartitions géographiques ; la conclusion marque le progrès de la linguistique historique dans le sens de la réalité historique, comme un aspect de l'histoire de la culture. L'ensemble de l'étude est d'un extrême intérêt en ce qu'elle replace avec netteté l'effort d'invention scientifique de l'école née autour de M. Gilliéron dans le développement des conceptions linguistiques et permet ainsi à tous une conscience plus exacte des positions respectives et des gains acquis. — M. R.

M. L. WAGNER, *Die Beziehungen zwischen Wort- und Sachforschung* (*Germanisch-Romanische Monatschrift*, VIII, 1920, p. 45-58). — Dans cette conférence par laquelle M. Wagner a inauguré son enseignement universitaire, l'auteur s'est proposé d'examiner de nouveau les rapports entre l'étude du *mot* et l'étude des *choses*. Après avoir passé en revue les méthodes en usage pour trouver l'étymologie en se basant sur la connaissance des lois phonétiques, il insiste avec énergie sur le profit que le linguiste saura tirer d'une familiarité de plus en plus intime avec la vie, les coutumes, la façon de penser et de croire, les superstitions religieuses du peuple dont il étudie la langue. Tour à tour il nous montre, à l'aide d'exemples bien choisis, l'influence de la terminologie des marins et pêcheurs grecs sur les langues de la Méditerranée (turc, sarde, parlers de l'Italie méridionale, p. 50-51), il étudie la transformation de la sémantique d'un mot transplanté dans des climats ou des conditions d'existence fort différents de ceux de son pays d'origine (p. ex. l'esp. *zócalo* « socle d'un monument » arrivant à désigner, au Mexique, « la place où le monument est érigé », ou le mot *invierno* aboutissant au sens de « pluies torrentielles caractéristiques pour la mauvaise saison dans les zones tropiques »). M. Wagner invite enfin les linguistes occupés à délimiter les groupements linguistiques à l'intérieur de la Romania, à étudier en même temps les différences d'ordre ethnologique. Les aires du berceau fait en osier (France, Espagne, Portugal) ou en bois (Italie et ailleurs) pourraient fort bien coïncider avec certaines isophones linguistiques. On aimerait qu'un dialectologue français vérifiât sur les lieux l'assertion de Vidal de la Blache qui attribue à la Champagne du Nord un autre type de maison rurale qu'à la Champagne du Sud ; cette ligne d'ordre ethnologique coïncidera-t-elle avec une orientation dialectologique différente des deux régions ? Et en remontant plus haut dans le passé du pays aboutirait-on à une ancienne frontière séparant des populations d'origine

différente ? Inutile de dire que M. Wagner si familier avec la vie et les parlers de la Sardaigne discute en passant plus d'un problème étymologique du lexique sarde[1]. A la fin de son intéressante étude, M. W. relève le fait que le contraste des parlers « italiens » de la Gallûra et des parlers sardes proprement dits du Logudoru s'associe à des différences très prononcées en ce qui concerne les outils ou la disposition de la maison ; p. ex. : la meule en main, certaines formes du fuseau, la ferme « isolée » à la campagne, etc., sont inséparables de la région où le dialecte italien de la Gallura s'est superposé à un fonds sarde aujourd'hui presque entièrement effacé. — J. Jud.

Le latin d'Arnobe, par Fr. Gabarrou ; Paris, Champion, 1921 ; in-8, II-237 pages. — Quelques indications sur l'influence du latin vulgaire, notamment pour le vocabulaire : extension des substantifs dérivés en *-tor*, *-tas*, *-tio*, adjectifs en *-bilis*, verbes composés.

Clemento Merlo, *I nomi romanzi del dì feriale* ; Pisa, tipogr. editrice Cav. F. Mariotti, 1918 ; in-8, 21 pages. — M. Merlo rassemble les noms du jour ouvrable et du jour de fête dans les langues romanes et, grâce à des matériaux très abondamment recueillis, il réussit à en expliquer la formation et l'histoire sémantique. Même après son exposé sobre et clair il subsiste plus d'une question obscure que l'auteur ne tardera pas, nous l'espérons, à éclaircir. Pourquoi le mot ecclésiastique feria, au sens de « jour de semaine » (cf. portg. *segunda*, *terça feira*), n'a-t-il nulle part formé un substantif populaire pour désigner le « dì feriale » ? Depuis quel siècle la nécessité de distinguer nettement le « jour du travail » et le « jour de fête » s'est-elle imposée aux peuples romans ? M. M. cite le latin profestus comme la désignation latine du « jour ouvrable », mais s'agit-il d'un mot usité en dehors de l'église (cf. Du Cange) ? La variété des termes pour le jour ouvrable ne réside-t-elle pas dans l'absence d'un terme directeur du latin du IIIe et IVe siècle ? Enfin la coïncidence de *dì da lavorare*, de l'all. *Werktag*, de l'angl. *workday*, du pol. *robtny* est-elle purement fortuite ? N'y a-t-il pas là des calques sémantiques du même genre que l'all. *Selbstmord*, *Rechtschreibung* créés sur *suicidium* et *ars orthographica* du latin savant ? — Dans un appendice, M. M. aborde le problème de l'it. *nocca*, *bernoccolo* avec la documentation précise et la vue claire des difficultés qui rendent ses travaux si profitables. — J. Jud.

T. G. Bulat, *Incercare de bibliografie a istorii Românilor* ; Râmnicu-Vâlcea, Sândulescu, 1919 ; 2 fasc. in-8, 176 pages. — Ces deux fascicules touchent

1. Sur les *thithiclos* « pierres munies de deux protubérances ressemblant à des seins » (*thitha* < tittia), voir aussi S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, 2e éd., III, 381 et note 10.

aux généralités de l'histoire roumaine, mais par là même ils offrent de l'intérêt pour le philologue. Les répertoires bibliographiques sont si rares en Roumanie qu'il convient de faire bon accueil à celui-ci, encore que le classement des ouvrages ou articles dans chaque section ne soit ni aussi méthodique ni aussi clair qu'on l'eût souhaité. — M. R.

G. I. Brătianu, *Les fouilles de Curtea de Argesh (Roumanie)* ; extrait de la *Revue archéologique*, cinquième série, t. XIII, avril-juin 1921, p. 1-23 avec 1 planche. — Les fouilles méthodiques effectuées depuis 1915, dans la vieille église princière de Saint-Nicolas à Curtea-de-Argeş, ancienne capitale de la Valachie, ont fait découvrir des tombeaux princiers du XIVe siècle avec des fragments de costumes et de bijoux, dont le caractère occidental est indiscutable. Ces découvertes ne sont pas seulement intéressantes pour l'histoire politique de la Roumanie : elles montrent que, dès le XIVe siècle, des influences occidentales, d'origine latine, s'exerçaient sur les principautés roumaines en même temps que les influences grecques et slavones, et l'on voit assez de quelle conséquence cette constatation peut être pour l'histoire de la langue et de la littérature roumaine. — M. R.

G. Pascu, *Istoriea literaturii si limbii romîne din secolul XVI* ; Bucarest, Cartea romînească, 1921 ; in-8, 217 pages. — Ce n'est pas là, malgré le titre, une histoire de la langue et de la littérature roumaines au XVIe siècle ; mais une série de notices sur les documents manuscrits ou imprimés, textes religieux ou juridiques, lettres, documents d'archives, qui sont connus jusqu'à ce jour pour cette période. Ces notices sont d'importance et d'intérêt très variables, et M. P. n'y a pas toujours marqué avec une netteté suffisante ce qu'il y apportait de nouveau et ce qu'il devait à ses devanciers. Ce volume peut rendre service comme inventaire de documents et comme répertoire de questions posées. Mais le classement général, fondé sur la présence ou l'absence du rotacisme, n'est pas commode et je ne comprends pas le plan suivi par M. P. pour le classement des notices sur les documents d'archives. Un index réunit les mots signalés qui ont un intérêt lexicographique : une table chronologique aurait été, je crois, utile. Il eût été bon d'autre part, pour les textes imprimés, de renvoyer avec précision à la *Bibliografia romînească veche* de Bianu et Hodoş, y compris les addditions. — M. R.

G. Pascu, *Miron Costin : De neamul Moldovenilor, scrierea romînească şi prelucrările leşeşti ; Letopisăţul ţării Moldovei, scrierea romînească şi traducerea latinească* ; extrait de l'*Archiva* de Iaşi, 1921, 29 pages. — Étude sur la composition, les sources et l'intérêt linguistique des deux œuvres du chroniqueur roumain.

M. L. Wagner, *Die Beziehungen des Griechentums in Sardinien und die grie-*

chischen Bestandteile des Sardischen (*Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, I, 158-169). — Dans cet article qui intéressera tous ceux qui étudient l'histoire des parlers sardes, M. Wagner se propose d'examiner les rapports politiques, ecclésiastiques et économiques de l'île avec Byzance qui, en somme, s'efforça vainement de rester maîtresse de l'ancienne province romaine. Des deux thèses en présence, l'une, celle de M. Besta, admet une influence profonde de l'empire byzantin sur les institutions de la Sardaigne, tandis que l'autre, celle de M. Solmi, considère les effets de la domination byzantine comme assez faibles. M. Wagner se rallie à la seconde en s'appuyant sur les mots d'emprunt grecs particuliers à la Sardaigne et souvent inconnus en Italie. Ces emprunts caractéristiques pour le sarde se rattachent à la langue de l'*administration* : anc. sarde *arconte* < ἀρχόντης, *cavallare* < m grec Καβαλλάρις, *condake* < moy. grec Κοντάκι(ον) qui a laissé des traces dans les formules en usage dans les chartes de l'Ile. D'autres emprunts sont constatés dans la langue de l'*église* : anc. log. *munistere*, *muristere* < μοναστήρι(ον) ; et de même l'*onomastique* sarde s'est enrichie de noms des saints de l'église orientale, p. ex. log. *Comita* < Κομητᾶς, *Muscu* < Μόσχος, etc. Il y aurait évidemment lieu d'examiner à nouveau lesquels de ces noms de saints grecs sont communs à l'onomastique chrétienne du IV-VIe siècle telle qu'elle est attestée sur les inscriptions de l'Italie méridionale de Rome et de l'Afrique : il faudrait préciser l'apport direct introduit dans l'île par les Byzantins au cours du VI-IXe siècle en étudiant les noms grecs conservés dans les chartes du *Codex Cavensis* et d'autres de l'Italie méridionale, enfin il faudrait avoir recours aux noms de lieu formés à l'aide du nom de saint dans l'ancien exarchat de Ravenne pour déterminer les chemins par lesquels ces noms ont pénétré dans l'onomastique des anciennes provinces occidentales de l'empire Byzantin. M. W. profite de l'occasion pour passer en revue les autres mots d'origine grecque qui se sont établis dans le vocabulaire sarde : à l'aide de critères d'ordre phonétique il distingue un fonds plus ancien commun aux dialectes de l'Italie méridionale et à la Sardaigne (p. ex. log. campid. *allaccanare*, *-ai* « se faner » < λάχανα (cf. aussi le sicil. allaccanari) et un fonds d'éléments plus récents (p. ex. campid. *kávuru* « écrevisse » < grec vulg. Κάβουρας, mais aussi en Tunisie, *qabrôṣ*) qui se sont propagés le long des côtes, grâce aux voyages des voiliers et bateaux pêcheurs grecs habitués à fréquenter dès la plus haute antiquité le bassin de la Méditerranée. — J. Jud.

Reduplikationsbildungen im Französischen und Italienischen von Dr Frieda Kocher ; Aarau, Sauerländer, 1921 ; in-8, IV-434 pages. — Cette étude envisage le redoublement dans la mesure où il sert à former des mots (*bonbon*, *maman*, *pépère*, etc.) et non comme moyen de style (*joli joli*, *loin loin*, etc.). Dans ces limites l'auteur étudie les redoublements dans

la langue enfantine ou ses imitations et dans la langue commune et tente de déterminer les notions qui comportent le plus volontiers l'emploi de mots à redoublement et les particularités de forme que présentent ces mots. Son travail est fondé sur des matériaux nombreux, auxquels il serait cependant possible d'ajouter encore beaucoup (p. ex. pour les formes abrégées et redoublées de prénoms, pour lesquelles la brochure de M. Grégoire sur *Edmond* aurait fourni des indications utiles) ; mais l'intérêt n'en serait pas sensiblement accru, ni les cadres de classement modifiés. Dans l'ensemble, travail soigneux et utile. — M. R.

El Cid en la historia, por R. Menéndez Pidal ; Madrid, 1921 ; pet. in-8, 52 pages. — L'auteur a reproduit dans cette plaquette l'essentiel d'une conférence donnée à Burgos à l'occasion de la translation des restes du Cid à la cathédrale : il s'y efforce de dégager des embellissements des poètes et des dénigrements des adversaires les caractéristiques de la vie du Campeador qui apparaît comme un « réalisateur de droit », placé par le jeu même du droit médiéval dans des situations diverses et même contradictoires ; c'est l'aspect que nous offre la vie ou la légende de bien des personnages du moyen âge français. — M. R.

Angevin Britain and Scandinavia by Henry Goddard Leach (Harvard Studies in comparative Literature, vol. VI); Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1921 ; in-8, xi-432 pages. — Dans la même collection ont déjà paru deux études dont nous regrettons de n'avoir pu rendre compte : *Chevalry in English Literature, Chaucer, Malory, Spenser and Shakespeare* by W. H. Schofield (19) et *Mediaeval Spanish Allegory* by Ch. R. Post (19). L'étude de M. H. G. L., dédiée à la mémoire de Schofield, est un inventaire des influences littéraires exercées sur les pays scandinaves par l'Angleterre et indirectement par la France. Les établissements scandinaves en Angleterre ont été le point de départ de cette influence, dont l'Église et l'enseignement ont été les intermédiaires puissants. M. L. examine successivement les divers groupes d'œuvres littéraires : histoire, légendes occidentales, roman de Tristan, lais bretons, histoires d'Arthur et de Charlemagne, contes orientaux, etc. pour en noter les transformations et le retentissement dans les pays scandinaves.

Aucassin et Nicolette, *kritischer Text mit Paradigmen und Glossar von* Hermann Suchier. Neunte Auflage, bearbeitet von Walther Suchier ; Paderborn, Ferdinand Schöningh, 1921 ; in-8, lx-111 pages. — La *Romania* a rendu compte en leur temps des éditions successives de cette utile publication. Hermann Suchier avait muni les dernières éditions d'un commentaire français. Dans celle-ci on est revenu à l'allemand. Ce changement rendra le travail moins utilisable pour l'enseignement du français

dans les universités étrangères. Le texte critique a subi peu de changements ; le nouvel éditeur a rétabli, en huit endroits, la leçon du manuscrit, ce qui est très louable. L'exposé grammatical a été quelque peu modernisé, le glossaire revu et augmenté. — A LÅNGFORS.

Le dialecte liégeois au XVIIe siècle ; les trois plus anciens textes (1620-1630), édition critique avec commentaire et glossaire par Jean HAUST (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, XXVIII) ; Liège, Vaillant-Carmanne, et Paris, Champion, 1921 ; in-8, 84 pages. — De ces trois textes le premier est l'ode, de ton très académique, adressée en 1620 au curé Mathieu Naveau ; le second est un sonnet de 1622 contre un ministre protestant, le troisième, dont la composition peut se placer en 1623 et 1630, est une moralité plaisante, qui se trouve être, en fait, le plus ancien monument du théâtre proprement liégeois. — M. R.

ERRATA ET ADDENDA

P. 398-9. Aus deus exanples de l'anc. fr. *sisme* « sisième » qe j'ai cités, il faut joindre celui qi figure au v. 824 de la troisième des *Trois versions rimées de l'évangile de Nicodème* (éd. G. Paris et A. Bos, 1885, p. 167) :

Il ert [*ms.* esteyt] la *sime* ore du jur.

La première version porte au v. 811 (*ib.*, p. 26) :

Ço fu la *siste* hure del jur. — A. Th.

P. 451. Au titre du n° 58 des *Beihefte* ajouter le nom de l'auteur, M. J. U. HUBSCHMIED.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

BÉDIER (J.), Les assonances en *-é* et en *-ié* dans la *Chanson de Roland*. 465
FOULET (L.), Comment ont évolué les formes de l'interrogation.... 243
GLIXELLI (S.), Les *Contenances de Table*..... 1
HAUST (J.), Étymologies wallonnes et françaises..... 547
JUD (J.), Mots d'origine gauloise ? (2e série)..... 481
LÅNGFORS (A.), *Le Miroir de Vie et de Mort* par Robert de l'Omme (1266), modèle d'une moralité wallonne du XVe siècle..... 511
LOT-BORODINE (M.), Les deux conquérants du Graal : Perceval et Galaad..... 41
MARCHOT (P.), Notes étymologiques..... 207
PIAGET (A.), *Les Princes* de Georges Chastelain..... 161
ROKSETH (P.), La diphtongaison en catalan..... 532
STUDER (P.), Notice sur un manuscrit catalan du XVe siècle (Bodley Oriental 9)..... 98
WESTON (J.), The *Perlesvaus* and the *Vengeance Raguidel*..... 349

MÉLANGES

BERTONI (G.), *Capsea..... 579
— Intorno a una denominazione alto-italiana dell' « ape » : *anvida*. 362
FOULET (L.), Pour le commentaire de Villon : notes sur le vocabulaire. 580
HŒPFFNER (E.), Chanson française du XIIIe siècle..... 367
— Le Chansonnier de Besançon..... 105
HUET (G.), Un épisode de l'*Ysengrimus* et quelques récits apparentés.. 383
KJELMAN (H.), Sur deux épisodes de Gautier de Coincy..... 588
MARCHOT (P.), Wallon *hí* < ancien ht-all. scaro..... 117
— Wallon *nóré* < *oraricium..... 116
MORAWSKI (J.), L'auteur de la seconde *Vie des Pères*..... 381
PRINET (M.), Remarques onomastiques sur le *Wallharius*..... 382
THOMAS (A.), Anc. franç. *sisme* « sixième »..... 388 et 633
— Nouveaux témoignajes sur le jargon (1464 et 1484-1486)..... 389
— *Percoindar* dans la *Passion* de Clermont-Ferrand..... 360

COMPTES RENDUS

Brunot (F.), Le renouvellement des méthodes grammaticales (L. Foulet) 130
Cohen (G.), Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly (E. Hoepffner) 607
Drăgan (N.), Două manuscripte vechi : codicele Todorescu şi codicele Marţian, studiu şi transcriere (A. Rosetti) 123
Lambley (K.), The teaching and cultivation of the French Language in England during Tudor and Stuart times (H. Lemaître) 403
Levi (E.), Uguccione da Lodi e i primordi della poesia italiana (A. Jeanroy) 599
Massèra (A. F.), Sonetti burleschi e realistici dei primi due secoli (A. Parducci) 393
Meillet (A.), Linguistique historique et linguistique générale (L. Foulet). 119
Sepulcri, Lat. camisia, it. *cámice* ecc. ; — Intorno al nome di un singolare tipo di costruzione pugliese ; — Ital. *fazzuolo*, *fazzoletto* ; — Franç. *truble* « specie di rete » (J. Jud) 595
Wallensköld (A.), Les Chansons de Conon de Béthune (A. Långfors) 605
— Strassburger-ederna, den älsta bevarade texten på franske sprakct (E. Muret) 421

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen, CXXXIII (1915), 1-2 (A. Långfors) 613
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XL-XLI, 1919-20 (E. M.) 132
Mémoires de la Société de linguistique de Paris, XXI, 1919-20 (M. R.). 617
Modern Philology, I-XVII, 1903-20 (M. R.) 445
Neophilologus, V-VI, 1919-21 (M. R.) 614
Revista lusitana, XX-XXII, 1917-19 (M. R.) 616
Romanic Review, X-XI, 1919-20 (M. R.) 135
Studier i modern Spårkvetenskap, IV-VI, 1908-17 (M. R.) 426
Zeitschrift für romanische Philologie, XXXVIII, 1914-17 (M. R.) 137
— — XXXIX, 1917-19 (M. R.) 428
— — XL, 1919-20 (M. R.) 617

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Alexandre (Roman d') en prose, éd. par A. Hilka (M. R.) 457
Anglade (J.), *Las Leys d'amor* 148
Appel (C.). Voir E. Levy.
Arnaud (F.) et G. Morin, Le langage de la vallée de Barcelonnette. 155
Aucassin et Nicolete, éd. par H. et W. Suchier (A. Långfors).... 632
Barrau-Dihigo (L.). Voir Foulché-Delbosc.
Battisti (C.), Testi dialettali italiani 449, 450
Bédier (J.), L'esprit de nos plus anciens romans de chevalerie. 149
— Quelques scènes de la *Chanson de Roland* 447
Bertoni (G.), Per l'elemento germanico nella lingua italiana e per altro ancora; Anticritica (M. R.) 454
— Poesie, leggende, costumanze del medio evo (A. Jeanroy).... 458
Bonnaffé (E.), Dictionnaire des anglicismes (L. Foulet) 154
Brătianu (G. I.), Les fouilles de Curtea de Argesh (M. R.) 630
Breuer (H.), Altfranzösisch-veronesische Fassung der Legende der heiligen Katharina von Alexandrien 449
Bueve de Hanstone, Fassung III, t. II, éd. par A. Stimming 627
Bulat (T. G.), Incercare de bibliografie a istorii Românilor (M. R.)... 629
Bulletin du Jubilé de Dante Alighieri 147
Burnam (J. M.), Palaeografia iberica, fasc. 2 448
Champion (P.), Procès de condamnation de Jeanne d'Arc (M. R.)... 626
Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle, éd. par A. Jeanroy et A. Långfors 147
Chastelaine (La) de Vergi, éd. avec une version en français moderne, par A. Mary (L. Foulet) 158
Clédat (L.), Manuel de phonétique et de morphologie historique du français (A. Jeanroy) 153
Conon de Béthune, *Chansons*, éd. par A. Wallensköld 148
Denis Piramus, *La Vie Seint Edmund*, éd. par H. E. Haxo (L. Foulet). 156
Dietschy (Ch.), Die « Dame d'intrigue » in der französischen Original-komödie 626
Durrieu (P.), Une « Pitié de Notre Seigneur » (A. Långfors)..... 158
Edmont (E.). Voir J. Gilliéron
Ernout (A.), Recueil de textes latins archaïques (O. Bloch) 453
Esposito (M.), Mélanges philologiques, premier fascicule (M. R.).... 457
Falorsi (G.), Le concordanze dantesche 460
Farinelli (A.), Viajes por España y Portugal desde la edad media.. 464
Foulché-Delbosc (R.) et L. Barrau-Dihigo, Manuel de l'hispanisant, t. I 464
Gabarrou (Fr.), Le latin d'Arnobe 629

GAVEL (H.), Essai sur l'évolution de la prononciation du castillan depuis le XIVe siècle 455
GELIS (F. de), La vraie langue d'oc (C. Brunel) 152
GERHARD (J.), Beiträge zur Kentniss der prähistorischen französischen Synkope des Pänultimavokals 450
GEROLD (Th.), Le manuscrit de Bayeux, texte et musique d'un recueil du XVe siècle 448
GILLIÉRON (J.) et E. EDMONT, Supplément de l'*Atlas linguistique de la France*, t. I 148
GORCEIX (S.). Voir N. JORGA.
GRAMMONT (M.), Traité pratique de prononciation française, 2e éd. (L. Foulet) 153
HAUST (J.), Le dialecte liégeois au XVIIe siècle (M. R.) 633
— Notes d'étymologie wallonne (M. R.) 456
HAXO (H. E.). Voir DENIS PIRAMUS.
HILKA (A.). Voir *Alexandre*.
HORNING (A.), Glossare der romanischen Mundarten von La Baroche und Belmont 627
HUBER (A.), Eine altfranzösische Fassung des Johanneslegende 450
HUBSCHMIED (J. U.), Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen, cf. ERRATA, p. 640 451
JACQUES DE LONGUYON, *Les Vœux du Paon*, éd. par R. L. G. RITCHIE (M. R.) 452
JEANROY (A.). Voir *Chansons satiriques* 147
JORGA (N.) et S. GORCEIX, Anthologie de la littérature roumaine des origines au XXe siècle 151
JURET (C.), Glossaire du patois de Pierrecourt 449
KLOSE (M.), Der Roman von *Claris und Laris* 627
KOCHER (Fr.), Reduplikationsbidungen im Französischen und Italienischen (M. R.) 631
KUERSTEINER (A. F.). Voir LOPEZ DE AYALA 148
LÅNGFORS (A.), Un jeu de société du moyen âge, Ragemon le Bon (M. R.) 462
— Voir *Chansons satiriques*.
LANGLOIS (Ch.-V.), L'esprit de Gui (A. Långfors) 463
LAUBSCHER (G. G.), The syntactical causes of case reduction in Old French 453
LEACH (H. G.), Angevin Britain and Scandinavia 632
LEVÉ (A.), La tapisserie de la reine Mathilde, dite tapisserie de Bayeux (M. R.) 156
LEVI (E.), Antonio da Ferrara, rimatore del secolo XIV (A. Jeanroy) 459
— I lais brettoni e la leggenda di Tristano (L. Foulet) 159

LEVY (E.), Provenzalisches Supplement-Wörterbuch..... 148 et 448
Leys d'Amor (*Las*), éd. par J. ANGLADE..... 148
Libro de Apolonio, an old spanish poem, éd. par C. C. MARDEN..... 453
LOPEZ DE AYALA, *Poesias*, éd. par A. F. KUERSTEINER..... 148
MACCARONE (N.), La vita del latino in Sicilia fino all' età normanna (M. R.)..... 150
MARDEN (C. C.). Voir *Libro de Apolonio*.
MAROUZEAU (J.), La linguistique ou science du langage..... 150
MARY (A.), Les amours de Frène et Galeran, suivies du *Bel Inconnu* (L. Foulet)..... 158
— Voir *Chastelaine de Vergi*.
MENENDEZ PIDAL (R.), El Cid en la historia..... 632
MERLO (C.), I nomi romanzi del di feriale (J. Jud)..... 629
— Parole e idee..... 454
MEYER-LÜBKE (W.), Romanisches etymologisches Wörterbuch..... 149
MILTCHINSKY-WIEN (M.), Der Ausdruck des konzessiven Gedankes in den norditalienischen Mundarten..... 627
MŒRNER (M.). Voir *Purgatoire de saint Patrice*.
MORIN (G.). Voir F. ARNAUD.
MULERTT (W.), Laissenverbindung und Wiederholung in den Chansons de geste..... 149
NAUDIETH (Fr.), Der Trobador Guillem Magret..... 449
NERI (F.), La famiglia di Golia..... 458
NIESTROY (E.), Der Trobador Pistoleta..... 449
NILSSON (M. P.), Primitive time-reckoning..... 149
PAETZ (H.), Ueber das gegenseitige Verhältnis der venetianischen, der franko-italienischen und der französischen gereimten Fassungen des Bueve de Hantone..... 449
PASCU (G.), Beiträge zur Geschichte der rumänischen Philologie.... 151
— Istoriea literaturii si limbii române din secolul XVI (M. R.). 630
— Miron Costin, *De neamul Moldovenilor*, etc..... 630
Pianto (*Un*) *di Maria* in dialetto siciliano del sec. XIV (M. R.)..... 460
PSILANDER (Hj.), En fragment af den tyska Trojasagan i det Wrangelska Biblioteket på Skokloster..... 462
Purgatoire (*Le*) *de saint Patrice* du ms. B. N. fr. 25545, éd. par M. MŒRNER (A. Jeanroy)..... 157
PUŞCARIU (S.), Istoria literaturii române (M. R.)..... 152
RAJNA (P.), I centenarii danteschi passati e il centenario presente (M. R.)..... 460
— Letterature neolatine e « medioevo universitario » (M. R.).. 464
— Sur le Lancelot en prose..... 447
RITCHIE (R. L. G.). Voir JACQUES DE LONGUYON.
SAINÉAN (L.), Le langage parisien au XIXe siècle..... 155

SALONIUS (A. H.), *Vitæ Patrum*, kritische Untersuchungen, etc..... 149
SALVERDA DE GRAVE (J. J.), Over de beklemtoonde klinker in Amour en enkele andere woorden (G. C.)..... 455
SALVIONI (C.), Dell' elemento germanico nella lingua italiana..... 152
SCHMIDT (Fr.), Die spanischen Elemente im französischen Wortschatz (M. R.)..... 450
SCHWARTZ (W.), August Wilhelm Schlegels Verhältnis zur spanischen und portugiesischen Literatur..... 149
SORRENTO (L). Voir *Pianto di Maria*.
SPITZER (L.), Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik..... 151
— Katalanische Etymologien..... 456
SPOERRI (T.), Il dialetto della Valsesia..... 455
STIEFEL (H.), Die italienische Tenzone des XIII. Jahrhunderts..... 149
STIMMING (A.). Voir *Bueve de Hanstone*.
STIMMING (E.), Der Accusativus cum Infinitivo im Französischen... 451
SUCHIER (H. et W.). Voir *Aucassin et Nicolete*.
TERRACINI (B.), Questioni di metodo nella linguistica storica (M. R.). 628
THEODOR (H.), Die komischen Elemente der altfranzösischen Chansons de geste..... 449
THIERRI DE VAUCOULEURS, Vie de saint Jean l'Évangéliste, éd. HUBER. 450
Troie (*Roman de*) allemand. Voir PSILANDER.
URENA (P. H.), Tablas cronológicas de la literatura española (M. R.). 152
VETTERMANN (E.), Die Balen-Dichtungen und ihre Quellen (M. R.). 451
Vie de saint Edmond. Voir DENIS PIRAMUS.
Voeux du Paon. Voir JACQUES DE LONGUYON.
WAGNER (M. L.), Die Beziehungen des Griechentums in Sardinien, und die griechischen Bestandteile des Sardischen (J. Jud)..... 630
— Die Beziehungen zwischen Wort- und Sachforschung (J. Jud). 628
— Süd-sardische Trutz- und Liebes, Wiegen- und Kinderlieder. 450
WALLENSKÖLD (A.). Voir CONON DE BÉTHUNE.
WULFF (A.), Die frauenfeindlichen Dichtungen in den romanischen Literaturen des Mittelalters..... 149
ZAUN (O.), Die Mundart von Aniane (Hérault) im alter und neuer Zeit..... 627

CHRONIQUE

Nécrologie : H. Andresen, G. Baist, A. Birch-Hirschfeld, W. Foerster, E. Freymond, E. Levy, H. Morf, A. Rambeau, H. Schneegans, Fr. Settegast, G. Thurau, 446.
Nominations : Universités allemandes, 446 ; Universités autrichiennes, 447 ; Universités tchéco-slovaques, 626.
Retraites : M. J.-U. Jarnik, 626.

Centenaire de l'École des Chartes, 147 ; — Cinquantenaire de l'École des Hautes Études, section des sciences historiques et philologiques, 626 ; — Sixième centenaire de la mort de Dante, 147, 447.

Congrès de l'histoire de la médecine, 147.

Universités : M. Kr. Nyrop, docteur *honoris causa* de l'Université de Paris, 446 ; M. R. Menéndez Pidal, docteur *honoris causa* de l'Université de Toulouse, 446 ; — Tableaux de coordination des enseignements littéraires de Paris (1920-21 et 1921-22), 447.

Projets de publication : Alain Chartier, *Le Quadrilogue invectif*, éd. par Mlle E. Droz, 448 ; — Cercamon, *Poésies*, éd. par A. Jeanroy, 448 ; — Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, éd. par E. Walberg, 149 ; — *Jeux partis de XIIIe siècle*, éd. par L. Brandin, A. Jeanroy et A. Långfors, 626 ; — Charles d'Orléans, *Poésies*, éd. par Pierre Champion, 626 ; — *Dictionnaire historique du parler neufchâtelois et suisse romand* par W. Pierrehumbert, 147 ; — *Dictionnaire des patois romans de la Moselle* par L. Zeliqzon, 147.

Collections : Acta Societatis humaniorum litterarum Lundensis, 149 ; — Atlas linguistique de la France, 148 ; — Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 149, 449, 627 ; — Bibliotheca hispanica, 148 ; — Bibliothèque du XVe siècle, 626 ; — Bibliothèque méridionale, 148 ; — Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Strasbourg, 448 ; — Classiques français du moyen âge, 147 ; — Elliott monographs in the romance languages and litteratures, 453 ; — Gesellschaft für romanische Literatur, 626 ; — Publications de la Scottish Text Society, 452 ; — Romanische Arbeiten, 149 ; — Romanische Texte, 448.

Errata et addenda, 633.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

ROMANIA

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

TOME XLVIII

51e ANNÉE. — 1922

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS

L'*A* MÉDIAL POSTTONIQUE

DANS LES LANGUES ROMANES

Si l'on fait abstraction d'un très petit nombre de formes où l'*a* médial posttonique est le produit d'une assimilation régressive, telles qu'alăcer à côté d'alecer et anas, -ătis pour le primitif anes, -ĭtis, encore en usage au temps de Plaute, les mots latins qui ont un *a* bref à la pénultième sont tous d'origine étrangère. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement puisque l'*a* que nous avons en vue représente une sonnante brève indo-européenne et que ces sortes de sonnantes sont rendues par *i* <**e* ou par *u* en italique, tandis qu'elles le sont par *a* en grec, en celtique et en ibère : lat. ex-timu-s, : gaul. **ex-tamos*, v. gall. *eitham* ; lat. sept-imu-s : ibère **sept-amo-s*, esp. *Siétamo*, ville de la province de Huesca ; lat. simul : gr. ὁμαλο-ς, gall. *hafal* ; lat. cam-ura : gr. καμ-άρα, ibère *Camăra*, esp. *Cámara*, ville de la province d'Oviedo.

Si nous en étions réduits pour l'étude des proparoxytons qui présentent un *a* bref à la pénultième, aux seuls renseignements que nous apportent les rares noms communs empruntés au grec par les grammairiens de l'époque impériale, plus d'un point risquerait de rester obscur ; par bonheur, l'ancienne nomenclature géographique des pays qui devaient entrer un jour dans le domaine roman, contient un nombre considérable de noms formés au moyen des suffixes -aro-, -alo-, -aco-, -ato-, -amo- ou -ano- ; ce sont ces dérivés onomastiques que je me propose de consulter sur les destinées de l'*a* médial posttonique ; mais avant de les appeler en témoignage, il sera bon d'entendre quelques-uns des mots de même formation qui, après avoir pénétré dans le lexique latin, se sont irradiés dans les divers idiomes romans ; de cette façon, nous embrasserons, d'un seul

coup d'œil, les traitements divers que ces idiomes ont fait subir à chacun des suffixes qui font l'objet de l'étude qu'on va lire.

Suffixe -aro-. Les noms formés au moyen de ce suffixe que le latin a légués au roman sont en nombre considérable. Voici d'abord quelques-uns de ceux qui appartiennent au *lexicon* :

Barbarus, du grec βάρβαρος, a donné l'italien et l'espagnol *bárbaro* « barbare », l'italien *bárbero* et le milanais *bárber* « cheval de course », le v.lyon. *barbro* « sauvage, désert » et le français *barbe* « cheval de sang oriental ».

Cammarus « écrevisse », du grec κάμμαρος « crevette », est représenté par le napol. *gámmaro*, le vénit. *gámbaro*, le gén. *gámbao*, le sarde *kámbaru*, l'ital. *gámbero*, le bologn., le milan. et le piém. *gámber*, l'esp. *gámbaro*, le prov. *cambre* et le rhodanien ou franco-provençal *chambro*.

Le latin-grec camăra s'est fait conspuer par *l'Appendix Probi*, ce qui ne l'a pas empêché d'ailleurs de faire son chemin dans le monde : sauf l'italien littéraire, le provençal et le français, qui se réclament de camera, tous les autres parlers romans sont les clients de camara : napol. *cámmara*, vénit. *cámara*, milan. *cámera* en regard de *camarér*, bologn. *cámara* à côté de *camaráda*, esp. et ptg. *cámara*.

Le latin passer, qui jusqu'à ce jour s'est montré réfractaire à l'analyse étymologique des latinistes [1], n'est sans doute pas autre chose que l'adaptation latine du mot passăr que son mode de formation dénonce, à lui seul, comme étant d'origine exotique. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain c'est que passer n'a pas eu de succès en roman : à part l'italien littéraire *pássero*, *passerotto* et le provençal *pásser*, *passerat* [2] qui se sont adressés à lui, tous les autres parlers romans ont été frapper à la porte de passar, en dépit de l'anathème lancé contre lui par l'*Appendix Probi* : napol. *pássaro* postulé par *passariello*, vénit. *pássara* fém., milan. *pásser* et *passarin* « friquet », piém. *pássera* et *passarera* « cage pour la chasse aux petits oiseaux », roum. *pasăre*, esp. *pájaro*, ptg. *pássaro*, catal. *pás-*

1. Cf. A. Walde, *Lateinisches Etymologisches Vörterbuch*, p. 451.

2. Raynouard, *Lexique roman*, IV, 446, 447 ; E. Lévy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, VI, 123, 126.

sara « alcyon », v. franç. *pássere*, *passe*, et *passerean* < passarellu-.

Parmi les suffixes étrangers au latin qui ont participé à la formation du vocabulaire géographique des pays romans, il n'en est aucun dont le rôle ait été plus important que celui du suffixe -aro-. Les noms auxquels ce suffixe a donné naissance nous apparaissent nombreux en Sicile, en Italie, en Espagne et en Gaule. En voici quelques-uns :

Le nom de Tamarus désignait une rivière du Samnium, pays primitivement occupé par des populations ibéro-sicanes [1], c'est aujourd'hui le *Támmaro*. C'est à des cours d'eau homonymes de ce fleuve que *Támara*, ville d'Espagne, et *Támara*, ville du Portugal, ont emprunté leur nom. L'affaiblissement de l'*a* médial posttonique se remarque dans *Támera*, province de Ferrara. Tous ces noms dérivent d'une racine hydronymique indo-européenne bien connue que le celtique possédait également, aussi trouvons-nous en Grande-Bretagne un fleuve Τάμαρος, auj. le *Tamer* qui a donné, son nom à la ville riveraine de Ταμάρη, auj. *Tamertown*, dans le Devonshire [2]. Le *Tamarus* de la Grande-Bretagne avait un homonyme en Normandie, ainsi qu'en témoigne le nom de *Tamerville*. Manche.

Le Tanărus, affluent du Pô, que la langue officielle désigne sous le nom de *Tánaro*, s'appelle dans la langue du pays *Tane*, pour un plus ancien * *Táner* [3]. La gémination de la consonne suffixale explique le nom de *Tanarro*, ville de la province de Ségovie.

Le Tartărus, rivière de Vénétie, auj. le *Tártaro*, porte un nom que nous retrouvons développé au moyen du suffixe -ŏna, dans *Tartaronne*, torrent de la Lozère.

---

1. Sur l'occupation de l'Italie méridionale par les Sicanes, voy. Virgile, *Aen.* VIII, 328 et son commentateur Servius ; Caton, fragm. 56 ; Pline, *N.H*, III, 69. Quant à l'origine ibère des Sicanes, elle est attestée par Thucydide, VI, 2, Denys d'Halicarnasse, I, 22, Ephore, fragm. 51 et Philiste de Syracuse, fragm. 3.

2. Ptolémée, 2, 3, 3.

3. Toppino, *Il dialetto di Castellinaldo*, dans l'*Archivio glottologico italiano*, t. XVI, p. 535. Sur l'étymologie de ce nom, voy. Whitley Stokes, *Wortschatz der keltischen Spracheinheit*, p. 122.

La rivière de Calabre qu'Aviénus nomme Aesārus est aujourd'hui l'*Ésaro*.

C'est au même mode de formation que sont dus les noms du *Rósaro*, affluent de la Magra, du *Pánaro*, affluent du Pô, de la *Sóvara*, rivière de Toscane, et du *Téllaro*, fleuve de Sicile.

Le nom de gabārus, qui signifiait « torrent » dans la langue des régions pyrénéennes, nous apparaît pour la première fois dans les écrits du célèbre évêque d'Orléans Théodulfe, à la fin du VIIIe siècle. C'est par gabarus ou plutôt gu̯abarus que s'expliquent le nom du *Gave de Pau* qu'un acte de 1343 écrit *Guave* et celui du *Gave d'Oloron* qu'un titre de 1388 appelle *Gaver* [1]. C'est également à gu̯abarus que remontent le nom du *Gabre*, ruisseau de l'Ariège, et celui du *Gaure*, ruisseau de l'Aude. La gémination de la consonne suffixale s'est produite dans *Gabarra*, ville de la province de Lérida, sans doute redevable de son nom à un *gabarus* espagnol.

Gu̯abarus dérive, au moyen du suffixe ibère -ăro-, de la racine hydronymique *gu̯ab qui explique le nom du *Gabas*, affl. de l'Adour qu'un titre de 1548 appelle *Guabaz* < *Gu̯abātis [2] et peut-être aussi celui du Gabellus, affluent du Pô (Pline 3, 118). Le dérivé *Gaveronne*, avec gémination de l'*n* suffixale, désigne un ruisseau de la Charente. Il va de soi que la persistance de la gutturale dans les dérivés de gu̯ab- exclut toute idée d'origine gauloise, puisque le gaulois répond par *b* à la labio-vélaire gu̯. Quant à rapprocher *gabarus* de *gabata*, ainsi que le fait M. Dauzat [3], on n'y saurait songer, puisque le *g* de *gabata* est un *g* palatal indo-européen, comme le montrent le gascon *jate* en regard de *gave* et le poitevin *jède* à côté de *Gaveronne*.

Dans l'hydronymie de la péninsule ibérique, le suffixe -ăria a été préféré au suffixe -aro-: au sud, l'*a* s'est maintenu : *Tiétar* < Tĕtare, affl. du Tage. *Álmar* < Almari, affl. du Tormes [4]. Au nord, il est tombé : *Tambre* < Tamari, fleuve de Galice.

---

1. Raymond, *Diction. topogr. des Basses-Pyrénées*, s. v.
2. Raymond, *loc. cit.*, s. v.
3. *Romania*, XLV, 252.
4. Cf. *Alma*, fleuve d'Étrurie.

Dans la vallée du Rhône, on peut citer l'*Icarus*, aujourd'hui l'*Eygue*, rivière du département de la Drôme [1], ainsi que le **Tavarus*, aujourd'hui le *Tave*, pour un plus ancien **Taver*, torrent du département du Gard [2].

Dans le domaine de la langue d'oïl, les formations féminines en -ara, abondent.

L'*Evre*, aujourd'hui l'*Yèvre*, affluent du Cher, est une ancienne Avara. Dès l'époque mérovingienne, l'*a* médial posttonique s'était affaibli en *e*, ainsi que le montre la forme *Avera* qui se lit dans la vie de saint Austrégésile, évêque de Bourges, mort au commencement du VIIe siècle. C'est aussi par *Avara* que s'explique le nom de l'*Evre*, rivière de Maine-et-Loire.

Arvara, l'*Avre*, affluent de l'Eure, est nommée *Arva* dans un acte de 965, *Arve* dans la chronique de Benoît (II, 28101) et *Arvre* dans un titre de 1505 qui copie une forme archaïque. Ce nom dérive du thème Arva- que l'on retrouve dans le nom de l'*Arve*, affluent du Rhône.

Avant d'arriver à *Oise*, le nom d'Isăra a dû passer par les formes intermédiaires *Isera* [3], *Esera* [4], **Eisere*, **Eise*, et *Aise* qui est la forme constante dans les textes parisiens du XIIIe siècle [5].

La rivière que Grégoire de Tours désigne sous le nom d'Oscara (*H. F.*, III, 19) est aujourd'hui l'*Ouche*, plus anciennement l'*Ousche*, affluent de la Saône. Son nom actuel implique les étapes successives **Oschara*, **Oschere* : il nous montre que l'atténuation en *e* de l'*a* médial posttonique est postérieure à la transformation en chuintante de la gutturale sourde devant *a*.

C'est par Incara que s'explique le nom d'*Ancre* porté par trois rivières de France, dont l'une appartient à la Champagne, l'autre à la Picardie et la troisième à la Normandie. La ville picarde qui avait emprunté son nom à l'*Incara* et qui reçut

---

1. Brun-Durand, *Diction. topogr. de la Drôme*, s. v.

2. C'est du thème *Tavaro-* que dérive le nom de la *Tavaria*, fleuve de Corse.

3. Diplôme de Clovis II, apud D. Bouquet, *Recueil*, IV, 637 ; Aimoin, *De gestis Francorum*, ibidem, III, 110.

4. Fortunat, *Carmina*, 7, 4, 15 : cf. *Esera* dans un diplôme de Louis le Bègue de 879, apud D. Bouquet, IX, 415.

5. Sur les représentants successifs de *e* en français, voyez *Romania*, XXXIX, 519.

d'Albert de Luynes celui qu'elle porte aujourd'hui, est appelée *Encra* dans un diplôme de Charles le Chauve de 870 [1]. Le champenois *Ancre*, en regard du bourguignon *Ousche*, manque de clarté.

L'*Ose*, rivière de la Côte-d'Or, est apparemment une ancienne *Ausāra, à en juger du moins par le nom de l'*Ozerain* qui s'explique par Ausārāne, cas oblique d'Ausāra.

Nous avons signalé en Italie une rivière du nom de *Rósaro*; c'est une ancienne Rosāra qu'on doit reconnaître dans la rivière du département de l'Allier qui porte aujourd'hui le nom de *Rose*. Développé au moyen du suffixe -ia-, le thème Rosara a donné naissance au nom de Rosar-ia, aujourd'hui *Rosière*, nom porté par un ruisseau du département de l'Orne.

Le ru de *Sèvre* est nommé *Savara* dans un diplôme de Childebert Ier de 558 et *Savra* dans un diplôme de Charles le Chauve de 870 [2].

La rivière qu'un document de l'époque carolingienne désigne sous le nom de *Salera* s'appelait à l'origine Salāra, ainsi qu'en témoigne le dérivé *Salarenna, la *Salerenne*, rivière du département du Cher. C'est aujourd'hui la *Grande-Sauldre*.

En arrivant dans la vallée de la Somme, les Gaulois changèrent le nom ligure de *Sumena* que portait cette rivière en celui de Samaru-s [3], d'où le nom de Samaro-briva [4] qu'ils donnèrent à la ville qui est aujourd'hui Amiens. Le nom originaire de la rivière ne s'en maintint pas moins dans l'usage populaire; c'est le seul, notamment, que connaisse Grégoire de Tours [5]. Le féminin Samāra eut un sort plus prospère; il se survit, en effet, dans le nom de la *Sambre*.

---

1. D. Bouquet, *Recueil*, VIII, 625.

2. D. Bouquet, *Recueil*, IV, 623, et VIII, 629. Le thème *Savo-* duquel dérive *Sav-ara* a été germanisé en *Sava*, les langues germaniques répondant par *a* à l'*o* indo-européen; de là le nom de la *Save* que nous donnons à l'affluent du Danube que les Latins nommaient *Savos*; cf. Œsterley, *Histor.-geogr. Wörterbuch des deutschen Mittelalters*, p. 598.

3. Ptolémée 2, 9, 4 : Σάμαρος. Le nom de Sūmena que Fortunat épelle Sōmēna (7, 4, 15) a été latinisé en Sumina.

4. Caesar. *B. G.*, V, 47.

5. Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 9, édon W. Arndt, p. 77, l. 15, note *e*.

Le suffixe -àro- et sa forme consonnantique -ăr- ont joué un rôle considérable dans la toponomastique. Parmi les innombrables villes qui leur doivent leur nom, il me suffira de citer *Cámaro* en Sicile et *Cámara* en Asturie, *Álbare* en Vénitie et *Álbar* en Galice, *Cántara* à l'ancien royaume de Naples et *Cántaro* à l'ancien royaume de Grenade, *Péllaro* ville de Calabre, *Sárdara* ville de Sardaigne, *Álbaro* du thème indo-eur. *albho-* « blanc », ville de Galice.

La ville portugaise de *Brága* se nommait Brācārā au temps de l'empire romain [1].

L'esp. *gándara* « terre inculte » désigne une soixantaine de localités de Galice ; à côté de *Gándara*, on rencontre la forme syncopée *Gandra*, ainsi que la forme *Ganda* qu'il faut rapprocher de *Braga* < Bracăra.

Láttero, nom d'un village napolitain, remonte à Lattaru, ainsi que le montre le dérivé *Lattarico* qui désigne une petite ville de la province de Cosenza. En Espagne, Lattarus est passé dans la déclinaison en -i, et c'est là ce qui explique le nom de *Latre*, village d'Aragon.

Méla (II, 80) donne le nom de *castellum Latara* et le géographe de Ravenne (IV,28) celui de *civitas Latara*, corr. *Lattara*, à l'ancien port commercial de Montpellier qu'un titre du XIIIe siècle appelle *portus Latarum*. Lattarum a donné *Latte(s)* comme Gabarus a donné *Gaves*. Quant à l'*s* finale, elle est peut-être due à ce que, de très bonne heure, Lattarum a été pris pour un génitif pluriel [2].

Des actes du moyen âge cités par Du Cange donnent au palais du Louvre, le nom de Lupara, devenu *Lupera* dans un diplôme de Charles le Chauve de 857 [3]. C'est cette dernière forme qu'emploie l'auteur de la Passion de saint Justin pour désigner un bourg du Parisis qu'on identifie à *Louvre(s)*, Seine-et-Oise.

C'est par la gémination de la consonne suffixale que s'explique le nom de *Sumène* que portent des affluents de la Loire, de l'Hérault et de la Dordogne.

1. Ptolémée 2,6,38 ; Itin. d'Antonin, 420, 422 ; Ausone, *Ordo urb. nobil.* 85.

2. E. Thomas, *Diction. topogr. de l'Hérault*, p. 89. Des titres du XIIe siècle désignent *Lattes* sous les noms de *Latas*, *Latis*, *castrum* ou *portus Latarum*.

3. D. Bouquet, *Recueil*, t. VIII, p. 550.

Le village qu'un document carolingien nomme *Dovera* et qui est aujourd'hui *Deuvre*, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, Cher, a dû s'appeler primitivement Dovăra, de la racine dŭb qui est dans le gaulois *dub-ro-n* « eau ».

La gémination de l'*r* suffixale n'est pas rare : *Albárro*, ville d'Asturie, à côte d'*Albaro*, ville de Galice, *Gabárra*, province de Lerida, à côté de Gábarus, *Segárra*, province d'Alicante, *Tanárro*, prov. de Ségovie en regard de *Tánaro* province de Parme.

Suffixe -alo-. C'est ce suffixe, auquel les Latins répondaient par -ulo-, qui explique les noms suivants :

Amygdala du grec ἀμυγδάλη : ital. *mándorla*, napol. *ammánela*, sicil. *ménnola*, sard. *méndula*, bologn. *mándela*, vénit., piém. *mándola*, mil. *armándola*, esp. *alméndra*, prov. *améndola*, v. lyon. *amándola* et *amandra*, v. franç. *amandre*.

Būfălus, traduction osque du grec βούβαλος : ital. *búfalo* et *búfolo*, mil. *búfol*, esp. *búfalo*, prov. *brüfel*, *brüfe* et *brüfol*, v. lyon. *boflo* [1], franç. *büffle*.

L'origine de sēcăle n'est pas claire : on a voulu voir dans ce mot un dérivé de la racine qui est dans le latin sĕcare « couper », mais deux raisons péremptoires s'y opposent : la première, c'est la quantité certainement longue de l'e du radical de sēcăle, la seconde, c'est que le suffixe -ăli- n'est pas latin. Voici ce que sēcăle, ou sa forme basse sēcăla ont donné en roman : ital. *ségale*, *ségala*, venit. *ségale*, frioul. *síale*, bologn. *séghela*, lomb. *ségher*, *ségra*, piém. *seil*, roum. *sécara*, engad. *séjel*, prov. *ségal*, *séguel*, *segle*, *segue*, *ségol*, v. dauphin *segla*, *sigla*, bugeys. *séglya*, bourg. *soille*, norm. *seille*.

Les noms formés au moyen du suffixe -alo- abondent dans la nomenclature géographique de la péninsule ibérique ; je me bornerai à citer Cartala, capitale des Olcades [2], qu'il faut reconnaître dans *Cártala*, province de Salamanca, Carbala, ville de la région de Cordoue dont le nom se lit sur des monnaies frappées dans cette ville, alors que d'autres monnaies de

1. Sur la persistance en rhodanien de la sonorité vélaire de l'*ŭ* latin, voy *Romania*, XL, 1.

2. Tite Live, XXI, 5.

même provenance portent le nom latinisé de *Carbula* [1], *Casthalē* f. que Polybe nomme Καστάλων et Pline Castulo [2] et qu'il faut peut-être identifier à *Cástala* province d'Almeria, *Árgalo*, province de la Coruña et, avec gémination de la consonne suffixale, *Castalla*, province d'Alicante, et *Sardalla*, prov. d'Oviedo. C'est notre suffixe qui explique l'espagnol *róbalo* « perche, sorte de poisson », *sábalo* « alose » et *carvállo*, nom galicien du chêne rouvre.

Le suffixe -alo- appartenait également au celtique : **trogalo-* « fronde », irl. *trochal*, lat. torculum [3]. C'est ce suffixe que l'on trouve dans le nom des *Gabali*, peuple gaulois qui s'était établi dans le pays qui prit de lui le nom de *Gévaudan* < Gabalitanu. La capitale de ce pays se nommait *Anderitum*, mais suivant un usage bien connu, les conquérants lui imposèrent leur nom que l'on reconnaît dans celui de *Jávols*, petite ville du département de la Lozère [4]. C'est la gémination de la consonne suffixale qui explique le nom de *Cirál*, village du département de l'Orne qu'une monnaie mérovingienne nomme Sirallum pour un plus ancien *Sirălum.

A l'époque gallo-romaine, on voit apparaître dans la toponomastique de la Gaule, le suffixe composé -oi̯alo- [5]. Ce conglo-

---

1. Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, Nummi. nº 125 a, b.

2. Hübner, *ibidem*, Nummi, nº 118 ; Polybe, X, 38, 7 ; Pline, *H. N.*, III, 29.

3. Whitley Stokes, *Urkeltisches Sprachschatz*, p. 138.

4. Caesar, *B. G.* VII, 7 ; Ptolémée, 2, 7, 11 ; cf. Desjardins, *La géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 306.

5. Cf. D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 528 et suiv. et le compte rendu que G. Paris a fait paraître dans la *Romania*, XIX, 468. C'est certainement à tort que d'Arbois voyait dans les formations en *-oi̯alum* du type *Maroi̯alum*, des « notations basses » d'un *-oiolum* hypothétique qui aurait été obtenu par l'adjonction du suffixe *-i̯olo-* à des thèmes en *-o* : c'est en effet une règle bien connue de la dérivation indo-européenne que la voyelle thématique disparaît devant un suffixe commençant par une voyelle ou une semi-voyelle : gr. ἄγγ-υρο-ς d'ἀγγύ-ς ; lat. *Flav-i̯u.s* de *flavu-s*, de telle sorte que le nom d'homme *Seno-* développé au moyen du suffixe *-i̯olu-* aurait donné *Sen-i̯olu-* et non pas *Senoi̯alu-* postulé par le prov. *Seneujol(s)*.

mérat suffixal, de formation obscure, s'est ajouté à des noms d'homme ou à des noms de chose, pour former des noms de ville.

Dans le nord de la France, l'a s'est atténué en e, puis en i, d'où les formes -oi̯elo-, -oi̯ilo-, d'ordinaire notées par -ógelo-, -ógilo- : Argentoi̯alum dans un diplôme mérovingien de 697, *Argentogelum* dans un précepte de Pépin de 768, *Argentogilum*, dans un acte de 824. La forme *Argentoilum* qui apparaît, en 1137, dans le testament de Suger, n'est pas autre chose que la latinisation du roman *Argentoil* qui par la suite s'est développé en *Argentueil*, *Argenteuil* [1].

Développé au moyen du suffixe -oi̯alo-, le nom d'homme gaulois Maros a donné naissance au nom de lieu Maroi̯alum qui se lit dans une lettre adressée par Paulin de Nole à Ausone, mort en 390 [2]. Au temps de Grégoire de Tours, ce nom de Maroi̯alum désignait les villages de *Mareuil*, Loir-et-Cher et de *Mareil*, Sarthe. La première de ces localités est encore appelée Maroi̯alum dans un texte de la fin du VIIIe siècle [3]. Je n'ai pas rencontré la forme *Marogelum*, mais *Mareuil-sur-Ay*, Marne, est nommé *Marogilum* dans un acte du IXe siècle. Le roman *Maroil* latinisé en *Maroilum*, se lit dans un titre de 1186 [4].

Dans le Midi de la France, les choses se sont passées autrement : sous l'action de l'*l* qui le suit, l'*a* s'est vélarisé en *o*, puis l'i̯ s'est consonnantisé : *Senoi̯alum du nom d'homme gaulois Senos. *Senoiolum* dans un acte de 1178, *Senojol* en 1213, *Sennéjol* en 1313, aujourd'hui *Seneujol(s)*, Haute-Loire [5]. De même *Maroi̯alum *Maroiolum* en 1160, *Marojol*, *Maruejol(s)*, Gard [6]; *Lanoi̯alum, *Lanuejol*, Gard et *Lanuejouls*, Aveyron. Pour ce qui est des noms en *-euil* tels que *Casseuil* Gironde, en

1. Pertz, *Diplomata*, p. 63 ; Tardif, *Monuments historiques*, nos 62, 118, 425.

2. Paulin de Nole, *Carm.* 10, 242. Le nom de Maroialum se déduit de l'adj. Maroial-icu-s.

3. Grégoire de Tours, *h. F.* VII, 12 et X, 5 ; Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 278 et 296 et *Atlas historique*, texte, p. 188.

4. A. Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 156.

5. A Chassaing et A. Jacotin, *Diction. topogr. de la Haute-Loire*, p. 267.

6. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, s. v.

regard de *Cassuejouls*, Aveyron, je crois qu'il faut y voir des adaptations françaises d'anciens noms provençaux en *-uejol* [1].

En Auvergne et dans le Velay, à une époque récente, la finale *-eujol* s'est réduite à *-euge* : *Chanteuge(s)* s'appelait *Chanteijol* en 1598, *Chabreuge(s)*, *Chabréjol* en 1632 et *Verneuge*, *Verneugeol* en 1744 [2]. Dans le Puy-de-Dôme, trois localités portent le nom de *Mareuge*, une seule a conservé l'ancien nom de *Mareujol* qui nous apparaît sous la forme de *Maroiolum* dans un acte de 1060 environ [3].

Voici maintenant quelques noms de lieu tirés de noms de chose au moyen de notre suffixe : *Cassanoialum du gaulois *cassanos* « chêne », est représenté par le *Casseneuil* du Lot et par les *Chasseneuils* de la Charente, de l'Indre et de la Vienne [4].

Nantoialum qui se lit dans un texte carolingien, est le nom primitif de *Nanteuil-le-Haudouin* et de dix-huit autres localités de France. Ce nom dérive du thème *nantu-* « vallée ».

Vernoialum de *vernos*, nom que les Gaulois donnaient à l'aune, en français *Verneuil*, en provençal *Verneujol*.

Spinoialum de spina, *Epineuil*.

Carpinoialum de carpinu « charme », *Charneuil*.

Le suffixe -oialo- est spécial à la Gaule, mais il s'en faut qu'il ait pris possession du pays tout entier. Son domaine d'élection paraît être l'Ile-de-France et la Champagne. De là, par le Berry et la Touraine, il rejoint le Poitou, l'Angoumois et la Guyenne, puis, par le Bourbonnais, il gagne l'Auvergne, le Limousin et le Velay. L'Artois, la Normandie, la Bretagne, la Gascogne, le Roussillon et la majeure partie du Languedoc lui échappent. Enfin, il est inconnu dans le bassin du Rhône, des Alpes à la mer, c'est-à-dire dans une région où après l'arrivée des Gaulois, les Ligures avaient continué à vivre en groupes distincts et compacts, conservant leur langue et leur

---

1. C'est ainsi que le bressan *Colegna* < Coloniacum est devenu le français *Coligny*,

2. A. Chassaing et A. Jacotin, *loc. cit.*, p. 64, 53, 293.

3. H. Doniol, *Cartulaire de Sauxillanges*, nos 321, 326.

4. D'Arbois de Jubainville qui croit que le suffixe -oialo- n'a servi à développer que des noms de personne (*l. c.*, p. 531) explique *Chasseneuil* par Cassino-iolum, mais Cassīn-oiolu-m aurait donné *Chasneuil*, comme Asīnarias a donné *Asnières*.

organisation politique [1]. C'est là précisément ce qui explique comment aux premiers siècles de notre ère, les suffixes toponomastiques ligures -āti-, -sco- et -enco-, étaient encore pleins de vie dans l'ancienne Ligurie, alors que le suffixe gaulois -o̯alo- n'avait pas réussi à y pousser racine.

Suffixes -aco-, -ac-. Il y avait en grec un suffixe -ακο-, -ακ- auquel les Latins répondaient par *-ico-*, *-ic-* : gr. ἱππ-ακό-ς : lat. *bell-ĭcu-s* ; gr. ὄρ-ακ-ος : lat. *sor-ĭc-is* gén. C'est ce suffixe qui nous apparaît dans le grec ὄστρ-ακο-ν « écaille de tortue, poterie en forme de coquille » dont Isidore de Séville rapproche le mot *ostracus* qu'il traduit par *pavimentum testarium* [2]. Il faut sans doute voir une déformation de ce mot dans l'*astracum* glosé *tectum* que Carpentier a relevé dans les *Constitutiones Neapolitanae*. Ce même *astracum* est traduit par *pavimentum* dans le Glossaire de Simon de Gênes. C'est lui qui explique le sicilien et le calabrais *ástraku* « terrasse au-dessus de la maison », le napol. *ástreko* même sens, le moy. italien *ástraco* « carrelage » (Duez), le génois *ástrego*, le comasque *ástrach*, le milanais *ástrech* « dallage » et le français *astre* « partie dallée de la cheminée ». L'adaptation latine astricum rend compte du moy. ital. *ástrico* (Duez) et, avec agglutination de l'article, *lástrico* « pavé, dallage » [3].

Le suffixe latin-grec -acho- ayant perdu de très bonne heure son aspiration, il convient de classer ici monac(h)us et stomac(h)us. Le premier de ces noms ou sa forme féminine, ont donné l'ital. et le napol. *mónaco*, le milan. et le gén. *mónega*, le piém. *mónia*, l'esp. *mónago* « enfant de chœur », le prov. *mónegue*, *mongue*, l'engad. *muong*, le v. lyon. *moini* « religieuse » et le franç. *moine*.

---

1. Polybe XXXIII, 4. 7 ; Strabon, 4, 1, 10. 11 ; 4, 6, 1-6 ; Pline III, 34-37. 47, 137.

2. Sur les dallages en tessons de poterie, voy. Pline, *H. N.* XXXVI, 184-189 ; cf. le grec ὀστακο-κονία.

3. C'est au même procédé de traduction qu'est dû le nom de *Raurici* que Pline donne au peuple gaulois que César appelle de son vrai nom *Rauräci*. La contre-épreuve nous est fournie par le celt. **tonakā*, v. irl. *tonach*, qui n'est pas autre chose que la traduction celtique du lat. *tunĭca* ; cf. Whitley Stokes, *Urkeltisches Sprachschatz*, p. 133.

Quant au second, il se reflète en roman de la façon suivante : ital. *stómaco*, tarant. *stómeku*, sicil. *stómiku*, nap. *stómmaco*, vénit. *stómego*, bologn. *stómeg*, gén. *stêumago*, roum. *stómac*, esp. ptg. *estómago*, piém. et engad. *stomi*, lyon. *estòme*.

Les Celtes employaient également les suffixes *-āco-*, *-āc-* : v. irl. *bolach* « bosse » < **bulācā* et gaul. *Bibrac-te* abl. Ce sont les Gaulois qui ont donné le nom d'Atax au fleuve qui s'appelait avant eux Narbon [1], d'un nom extrêmement répandu dans l'hydronymie de l'Europe du sud-ouest et dans celle de la vallée du Rhône [2]. M. Thomas a montré qu'Atace était arrivé à *Aude* après avoir passé par *Ataze* (a. 914) devenu par métathèse *Azate* (a. 978), *Azete* (XIe s.), **Azede*, *Azde*, *Auzde* [3]. Je n'ai rien à ajouter à la démonstration de mon savant confrère ; je me borne à noter qu'en catalan, l'*a* médial posttonique est tombé après s'être atténué en *e*.

Les Ibères ont fait souvent usage du suffixe indo-européen *-āco-* qui leur a servi à former 1° des noms de peuple : *Arēvāci* « les riverains de l'*Areva* » [4] ; 2° des noms de cours d'eau : Μαλάκη [5], fleuve et rivière qui ont donné leur nom, le premier à *Málaga*. cap. de province, la seconde à *Málaga*, prov. de la Guadalajara [6] ; Arāca, l'*Áraga*, rivière de l'Estramadure ; 3° des noms de ville : **Ōlācu Huélago*, *Óbago*, *Sárnago*, *Lítago* etc. ; 4° des appellatifs : *vástago* « rejeton », *rázago* « toile grossière », *tártago* « euphorbe », *álaga* « épeautre », *ráfaga* « rafale », *bálago* « paille longue ».

Dans le nord de la péninsule, l'*a* pénultième atone est

---

1. C'est le nom que donnaient à l'Aude les anciens géographes grecs que Polybe a compulsés pour écrire le livre III de ses *Histoires*.

2. Cf. sur l'ibère **Narbū*, l'étude que j'ai fait paraître dans la *Revue celtique*, t. XXX, p. 252. J'ai enregistré dans mon *Dictionnaire topographique de l'Ain* une rivière du nom de *Narbona* et deux sources du nom de *Narbon*.

3. A. Thomas, *Essais de philologie française*, p. 214 : l'abbé Sabarthès, *Dict. topogr. de l'Aude*, p. 14.

4. Silius Italicus, III, 362 ; Tite Live, XLI, 3 ; Pline *H. N.* III, 27.

5. Étienne de Byzance, d'après Artémidore qui écrivait à la fin du second siècle avant notre ère.

6. La préseuce, au centre de l'Espagne, d'une rivière et d'une ville du nom de *Malaca* suffirait pour ruiner l'étymologie phénicienne *malacha* « salaisons » proposée par Movers.

tombé : Arăca l'*Árga* affl. de l'Ebro, Pisorăca la *Pisuerga* affl. du Duero. C'est sans doute la ville que Ptolémée nomme Σισαρακα qu'il faut reconnaître dans *Sisargas*, prov. de la Coruña.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de constater que le suffixe ibère *-aco-* a survécu à la romanisation de la péninsule ; c'est ce qui ressort avec évidence de l'esp. *ciénaga* « marc » qui a été tiré du lat. caenum « boue », au moyen du suffixe -ăca-, à moins que l'on ne préfère y voir un dérivé de l'esp. *cieno* « boue », ce qui prolongerait singulièrement la longévité de notre suffixe.

Le latin-grec pelăgus « haute mer » se reflète dans l'ital. *pélago*, le vénit. *piélego* « barque de haute mer », l'esp. *piélago* et le prov. *pélec*.

Dans sa belle étymologie du prov. *aize*, franç. *aise* [1], M. Thomas pose la série préliminaire adjăcens, *aiăces*, *aiăce*, *aiece*, qui se suffit à elle-même, puisque, dès l'époque pré-romane, l'affaiblissement en *e* de l'*ă* pénultième était un fait accompli : *Ēsĕra* < Ĭsăra dans Fortunat (*Carm.*, 7, 4, 15). Pas n'est donc besoin de faire intervenir le latin mérovingien *adiecencies*, sans compter que cette forme et les formes analogues citées par M. Schuchardt (*Vok.*, I, 193), paraissent empruntées à des actes du Nord de la France, et qu'à en juger du moins par le prov. *jazer*, il n'est pas probable qu'on en rencontre de semblables dans les actes du Midi. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que si, au VIIe siècle, adjacentias était représenté par *adiecencies*, adjacens devait l'être par *adiecens* ; de telle sorte que c'est d'*aiece* et non pas d'*aiace* qu'il faudrait partir. En d'autres termes, l'affaiblissement du second *a* d'*aiace* en *e* serait dû à l'apophonie, au lieu d'être la conséquence de la situation de cette voyelle à la pénultième atone. Mon savant confrère qui n'avait cité *adiecencies* que pour justifier la chute de l'*a* contre-tonique dans *aisance*, n'en est pas moins resté fidèle, pour *aise*, à la base *aiace*. Je crois qu'il a eu raison et qu'on en peut rapporter la preuve. Cette preuve, je la trouve dans le norm. *aiese* que M. Thomas cite d'après Guill. de Saint-Pair [2] et qui

1. A. Thomas, *Essais de philologie française*, p. 207 et suiv.
2. *Ibidem*, p. 225.

nous indique la dernière étape franchie par aiace avant d'arriver à *aise*. Sans doute, c'est un proparoxyton et comme tous les proparoxytons, il ne compte que pour deux syllabes dans le vers; mais cela n'empêche pas l'*e* pénultième d'*aiese* d'avoir son existence propre, de même que celui d'*órguene*, par exemple. Or comme en français, la persistance à la pénultième atone des voyelles autres que *a* est extrêmement rare, comme on ne la rencontre guère que dans des mots de formation littéraire tels que *vírgene*, et que *aise* est incontestablement de formation populaire, il faut voir dans le premier *e* d'*aiese*, un *e* secondaire venu de l'*a* pénultième d'*aiace*. C'est la persistance de cet *e* pendant un certain temps, qui a laissé au *c* palatal le loisir de passer à *s*, tandis que la chute hâtive de l'*i* de pollice explique le franç. *pouce*.

Suffixes -ăto-, -ăti-. C'est par le latin classique anăti- « canard » que s'explique l'esp. *ánade* et le v. prov. *ánet* ; le latin populaire anata se retrouve dans le milan. *áneda*, le piém. *ánia* venu d'**anea*, le prov. *ánedo*, le réto-rom. *anda* et le v. franç. *anne* sorti de **ande*.

A côté d'anata, il y avait en latin populaire une forme anătra que reproduisent l'ital. *ánatra*, le vénit. *ánara*, le bologn. *ánadra* et le trent. *ánedra*.

Le mot d'origine sémitique sabbătum avait une variante sambătum : la première de ces formes rend compte de l'italien littéraire *sábbato*, du napolitain *sábbeto*, du toscan *sábeto*, *sábito*, du romain *sábbete*, du milanais et du bolognais *sábet*, du frioul. *sábide*, du vén. *sábo*, du piémontais *sába*, de l'espagnol *sábado* et du provençal *sabte*, *sate*, *sabde* ; la seconde nous apparaît dans le roumain *sámbăta*, le sopra-silvan *sonda*, le provençal *sande*, le lyonnais *sando* en regard du vieux-français *sambe*.

A la suite d'une série d'aventures plus merveilleuses les unes que les autres, le latin fīcātum est entré dans le champ de nos observations [1]. Ce mot qui, à l'origine, avait le sens de « foie d'oie engraissée avec des figues » avait fini par désigner toute espèce

---

1. *Ficatum* a fait l'objet de toute une littérature dont on trouvera l'énumération dans Körting.

de foie. C'est avec cette signification qu'il nous apparaît dans le roumain *ficat*, le sicilien *ficátu*, le sarde *ficáu*, le vénitien *figáo*, l'espagnol *higádo* et le portugais *figádo*. Comment, dans l'Italie centrale, fīcātu- a-t-il pu se changer en fĭcătu-, alors que le suffixe -ato- n'existait pas en latin, tandis que le suffixe -āto- y était légion, c'est ce que je ne me chargerais pas d'expliquer ; toujours est-il que l'italien *fégato* et le bolonais *féghet* ne peuvent pas avoir d'autre père que fĭcătu-. Dans l'Italie du Nord-Ouest, les mots qui signifient foie se rattachent à un pré-roman fĭtĭcu-, métathèse d'un *fīcĭtu- hypothétique qui fait songer à fic-ĭtas et qui aurait pu sortir de fīca-, comme sonĭtus est sorti de sono- : bergam. *fídech*, milan. *fídegh*, piém. *fídich*. En Gaule, les mots qui signifient foie s'expliquent tantôt par *fĭtĭcu- :prov. *fetge*, lyon, *feijo*, tantôt par *fĕdĭcu- : v. franç. *feie*, *firie* qu'on a depuis longtemps rapprochés de *meie*, *mirie* < mĕdĭcu-.

Le mot gabăta « écuelle » n'est certainement pas d'origine latine. Holder et après lui A. Walde y ont voulu voir un mot gaulois qui serait représenté par le bret. *javed*, *jaod* « joue » ; mais M. J. Loth objecte, avec raison, qu'en brittonique le *g* reste guttural devant *a* [1] ; j'ajouterai que dans les langues néo-celtiques, l'*ă* indo-européen se maintient sans changement, de telle sorte que gabăta aurait abouti à *gavat* [2], et non pas à *javed* qui paraît emprunté directement à un très vieux français *javede*, sorti régulièrement de gabăta. Au surplus *javed* est spécial au breton : on n'en trouve pas trace dans les autres langues de la famille. Il faut donc se résoudre à reconnaître dans gabăta un mot d'origine ibérique. Ce mot nous apparaît d'ailleurs pour la première fois, dans les poésies de Martial qui était, comme on sait, originaire de Bilbilis (7, 47, 3), et ses descendants romans se rencontrent nombreux non seulement en Espagne, mais encore dans l'Italie Méridionale et en Sicile, c'est-à-dire dans des contrées qui étaient encore habitées, au temps de Thucydide, par des populations ibéro-sicanes [3] : esp. *gábata*

1. Cf. J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, p. 180 ; V. Henry, *Lexique étymologique du Breton moderne*, p. 176.

2. J. Loth, *loc. cit.*, p. 107, 121 ; cf. *calaf* de calămu.

3. Voy. la note 1 de la page 3.

« gamelle », napol. *gáveta* « auge pour la volaille », calabr. *gávata* « baquet à laver », tarent. *gávita* « cuvier », abruzz. *gávete* et sicil. *gávita* « caisse à gâcher le plâtre [1] ». Le mot manque au lombard et au vénitien, mais c'est certainement lui que l'on doit reconnaître dans le piém. *gávia* « baquet » venu de **gaveda*. L'ital. *gavetta* « gamelle », s'explique par une confusion de suffixes. L'ancien provençal nous présente *gáveda* et *gauda* « jatte ». Quant au provençal moderne, les formes enregistrées par Mistral peuvent se répartir ainsi : *gáveto, jáveto* « jatte, auge » ; *gávedo, gáveo, gaudo* ; *gato, jato*. L'*Atlas linguistique* (carte 715) signale dans la Creuse les formes *djudo, jèdo* à côté de *jato*.

Il a dû y avoir en très ancien français une forme *jávede* qui explique le breton d'emprunt *javed* et qui, si elle eût vécu, aurait abouti à *jade*, cf. le poitev. *jède*, ou a *jave*, cf. *sambe* de *sambatu*. Le rôle de *jade* ou de *jave* est tenu par *jatte*, normanno-pic. *gatte*, qui nous montre la chute anormale de l'a pénultième atone, avant le passage de la ténue à la moyenne, chute que l'on contaste également dans le prov. *gato, sabte* et *Ate* < Agatha, franç. *Agde*. A côté de *jatte* on trouve dans l'Ouest du domaine d'oïl, *jade* et *jède* qui sont réguliers et qui, comme on l'a observé plus haut, impliquent la nature palatale du *g* indo-européen de gabata.

Le gaulois possédait un suffixe *-ăt-*, *-ăti-* qui lui a servi à former des noms de ville et des noms de peuple : *Briv-ăti* neut. du gaulois *brīvā* « pont », *Atreb-ăt-es* pour **Ad-treb-ăt-es* [2], du celt. *trebo-n* « demeure », v. irl. *treb*. Ce suffixe a été traité en roman de deux façons différentes : tantôt l'*ă* est tombé après, sans doute, s'être affaibli en *e*, tantôt au contraire il s'est maintenu sous la forme d'*e* et c'est la syllabe finale qui a disparu.

Comme exemple du premier traitement, nous citerons : *Brivăti*, *Mimăti* et *Atrebătes*.

Les deux premiers de ces noms sont devenus respectivement *Brioude* et *Mende*, après avoir passé par **Brivete* et **Mimete*. Le

---

1. Andreoli, *Vocabolario napoletano-italiano*, s. v. ; M. Ponza, *Vocabolario piemontese-italiano*, s. v. ; Meyer Lübke, *Roman. Etymol. Wörterbuch*, s. v.

2. La quantité du second *a* d'*Atrebates* nous est donnée par Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 5, 212 : *Atrēbātum*. var. *Atrăbātum*.

peuple gaulois que César appelle Atrebates est déjà nommé par assimilation *Atrabates* dans la *Notitia Galliarum* (VI, 6). Conformément à un usage qui semble particulier aux Gaulois, les *Atrabates* avaient donné leur nom à leur capitale. De bonne heure, l'*a* médial posttonique s'était atténué en *e* ; d'où la forme *Atravetes* que nous ont conservée deux légendes monétaires mérovingiennes. Cette forme nous apparaît réduite à *Adradis* < **Adravdis* sur un denier de Charlemagne. De là à l'*Aras* du XIIe siècle, il n'y a qu'un pas [1].

Voici maintenant quelques exemples du second traitement subi par *-ăti-* :

Il y avait dans la seconde Lyonnaise, un peuple gaulois du nom d'Abrincātes. Ce peuple lui aussi avait donné son nom à sa capitale qui est aujourd'hui *Avranches*,

L'*Itinéraire d'Antonin* situe chez les Séquanes une ville du nom de Cambātis, à l'ablat. Cambāte, du gaulois *cambo-* « courbe » ; cette ville a disparu, mais il faut évidemment reconnaître d'anciens Cambātis, dans les *Cambes* du Calvados, de la Gironde, du Lot et du Lot-et-Garonne ; on en peut rapprocher le v. franç. *sambe* de sambatum.

Le gaulois avait un neutre Cón-dāti « confluent » latinisé en Condāte. L'accentuation celtique portant sur le préfixe, l'*ā* atone de *dāte* a fini par s'abréger, d'où la forme pré-romane *Cóndātis qui rend compte de *Condes*, Haute-Marne, qu'un titre de 1154 appelle *Condedas*, latinisation maladroite de **Condedes* [2], de *Condes*, Jura, de *Candes*, Indre-et-Loire [3] et de *Conne* pour un plus ancien **Conde*, que l'on écrit arbitrairement *Cosne*, Nièvre, mais qu'un diplôme de Charles le Chauve appelle *Condida* [4]. Dans certaines contrées, la quantité originaire de l'*a* s'étant maintenue, l'accent latin s'est porté sur la pénultième ; d'où le nom des nombreux *Condat*, *Condé*, ou *Candé* de France, qui tous s'expliquent par le neutre Condāte.

---

1. Holder, *loc. cit.*, I, 268 ; le comte de Loisne, *Diction. topogr. du Pas-de-Calais*, p. 14 ; cf. A. Thomas, *Essais*, p. 268. Sur la réduction à *s* du groupe final *ts* en picard, voy. Van Hamel, *Li romans de Carité*, t. I, p. CXI.

2. A. Roserot, *Dict. topogr. de la Haute-Marne*, s. v.

3. Grégoire de Tours, *H. F.*, I, 43 ; Fortunat, *Vita Radegundis*, 14, 34.

4. Itin. Ant. 367 : *Condate* ; De Soultrait, *Diction. topogr. de la Nièvre*, s. v. ; D. Bouquet, *Recueil*, VIII, 525.

On sait que le suffixe ligure *-āti-* a été d'une extrême fertilité dans l'onomastique de l'Italie supérieure, de la vallée du Rhône, du Languedoc et de la Guyenne. Les noms géographiques auxquels ce suffixe a donné naissance ont franchi, sans encombre, les dominations successives des Gaulois et des Romains ; bien plus, un grand nombre d'entre eux ont pour base des thèmes celtes ou latins [1]. A leur arrivée, les Gaulois qui ne possédaient pas ce suffixe, se sont avisés parfois de lui substituer leur suffixe *-ăti-* [2] ; c'est ainsi qu'ils changèrent les noms ligures de *Telemātis*, *Arelemātis* et *Arelātis* [3] en *Telemătis*, *Arelemătis* et *Arelătis* ; et c'est en effet de ces dernières formes qu'il faut nécessairement partir, si l'on veut arriver à *Talendes*, *Arlempdes* ou *Arles* [4]. Pour ce qui est du dernier de ces noms,

1. Je citerai, à titre d'exemples, deux noms de commune du département du Rhône : *Orlienas* du latin *Aurelianus* et *Brindas*, anciennement *Briendas* de **Brigindo-*, v. bret. *Briend-us*, *Brient*, auj. *Briand*, *Chateau-Briand* ; cf. A. de Courson, *Cartulaire de Redon*, nos 14, 213, 255, et Aug. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, p. 1110.

2. Il va de soi que ces changements de suffixe dont les exemples sont nombreux, ne s'opérèrent pas en un jour ; la lutte fut longue et son dénouement se trouva naturellement conditionné par la plus ou moins grande densité de la population envahissante par rapport à la population autochtone ; elle se termina le plus souvent d'ailleurs par le triomphe de la forme indigène.

3. En ce qui concerne *Arelatis*, d'Arbois de Jubainville en était arrivé à reconnaître que ce nom de ville pourrait bien dériver du thème *Arelo-* ; cf. A. Holder, *loc.cit.* s. v. *Arelatis* ; or ce thème est certainement ligure, puisque le nom d'*Arelenco* auj. *Arlanc*, auquel il sert de base, a été formé au moyen d'un suffixe qui n'appartenait pas au celtique, cf. *Romania*, XXXI, 1. C'est ce même thème qui explique le nom d'*Arelica*, auj. Peschiera, sur le lac de Garde, en plein pays réto-ligure, ainsi que celui d'*Arlos* < *Arelōtis, auj. *Arlod*, Ain et *Arlod* < **Arelōti*, dans la vallée d'Aoste, cf. E. Philipon. *Dictionnaire topographique de l'Ain*, p. III et 16.

4. L'origine ligure de ces noms ressort des suffixes *-emo-* et *-elo-* qui entrent dans la formation des thèmes *Tel-emo-* *Arel-emo-* et *Ar-elo-*, suffixes auxquels le gaulois répondait par *-amo-* ou par *-alo-*. Sur le second de ces suffixes, voy. K. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. III, p. 183 ; quant au suffixe *-emo-*, il nous apparaît dans *Las-emu-s* nom d'homme corse (C.I.L. X, 8038, 20) et dans les noms de villes siciliens *Busc-emi*, *Salemi* qui remontent sûrement à des primitifs avec *e*, ainsi que le montre leur comparaison avec le sicilien *urtimu* d'ultĭmus, cf. H. Schneegans, *Laute...des Sicilianischen Dialectes*, p. 125 et 184.

le doute n'est pas permis ; c'est bien le nomin. *Arĕlātis* qui est la forme primitive du nom de la ville d'Arles. Nous en avons pour garants non seulement Ausone qui épelle Arĕlāte, au vocatif, et dont il n'y a aucune bonne raison pour rejeter le témoignage [1], mais encore le nom d'*Arláte* que porte un village de la province de Côme, nom qui ne peut s'expliquer que par Arĕlāti [2].

Tandis que le gaulois-ligure *Telemātis, nommé à l'ablat. *Telemete* sur des monnaies mérovingiennes, a suivi le sort de Mimāti, *Mende*, et est devenu *Talendes*, Arelātis a subi le traitement de Cambātis, aujourd'hui *Cambes*. L'*e* placé entre deux consonnes dont la première est un *r*, a d'abord disparu, conformément à une règle qui remonte au temps de l'empire romain, puis l'on a eu la série *Arlātis, **Arletes*, **Arledes*, *Arles* qui fait en quelque sorte pendant à la série *Cóndatis, **Cóndetes*, **Cóndedes*. aujourd'hui *Candes*, village du Tarn-et-Garonne, situé au confluent de deux petites rivières.

Les proparoxytons avec *ĭ* à la pénultième, n'ont pas été traités différemment : pallidus, **palledes*, prov. *pales*, fém. *palesa*, tepĭdus, **tebedes*, *tebes*, fém. *tebesa*. Quant à la série sapidus **sabedes*, *sabes*, fém. *sabesa*, elle est avec *sade* < sap(i)du- dans le même rapport qu'Arlātis **Arledes*, *Arles* [3] avec *Mende* < Mimāte.

C'est sous la forme du nominatif que le nom de la ville d'Arles est entré en roman, ainsi d'ailleurs que les innombrables noms de lieu en -ātis, qui sont répandus sur plus d'un tiers du territoire français, tels que *Courtras* < Corteratis, Gironde (T. P.), *Cesserats* < Cesseratis 1135, auj. *Cesseras*, Hérault, *Nantuas* < Nantuatis, *Albiez* < Albiatis. Bien loin d'aller à l'encontre de l'origine que j'attribue au nom de la ville d'Arles, le fait que ce nom nous est parvenu sous la forme

1. Ausone, *Ordo nobil. urb.*, 73 ; cf. *epist.* 25, 83. La forme contractée *-ās* pour *-ātis* que Plaute ne connaissait pas, était inconnue également de l'onomastique ligure ; *Arelās* est donc une forme créée arbitrairement par Ausone, sur le type latin *penās* contraction du primitf *peněātis* ; elle n'en témoigne pas moins de la longueur du second *a* d'*Arelatis*.

2. Sur l'origine ligure de Côme, voy. Pline, *H.N.*, III, 124, 125.

3. La forme *Arle* que cite M. Thomas (*l.c.*, p. 124) d'après Peire Vidal, est le cas oblique de *Arles*.

du cas sujet, me paraît être une raison de plus en faveur de l'explication que je viens d'en proposer [1].

Le latin populaire grec lampada a donné l'italien, l'espagnol et le portugais *lámpada*, le vénitien et le milanais *lámpeda*, le bolognais *lauda* [2], le piémontais *lámpia*, le provençal *lampeza*, *lampea*, le vieux-lyonnais *lampi* et le français *lampe*. Ce suffixe -ada- se retrouve dans l'onomastique de l'Espagne : Méla cite les fleuves *Celadus* et *Magrada* dont les noms se sont perdus, mais il y a en Portugal un fleuve du nom de *Cávado* [3].

Suffixe -amo-. — Les Grecs, les Celtes et les Ibères rendaient par -amo- le suffixe indo-européen du superlatif auquel les Latins répondaient par -imo- et les Ligures par -emo-. Ce suffixe nous apparaît dans les deux noms suivants :

Calamu-s, du grec κάλ-αμο-ς « roseau » : ital. esp. ptg. *cálamo*, calabr. et sarde *kálamu*, milan. *cálam*, prov. *cálam*, « roseau », franç. *chaume*.

Balsamu-m, du grec βάλσ-αμο-ν « baume », ital. esp. ptg. *bálsamo*, gén. *bársamo*, napol. *bárzemo*, bologn. et milan. *bálsem*, roum. *bálsam*, engad. *bálsam*, prov. *basme*, v. lyon. *bálsemo*, v. franç. *bausme*, *basme*.

Le nom de ville Bergamum, auj. *Bérgamo*, milan. *Bérgom*, est un nom hybride formé du thème ligure berga « hauteur » auquel correspondait le gaulois briga, et du suffixe celtique -amo- qui nous apparaît au féminin dans le nom de femme Vind-ama « la Très Blanche » [4]. A leur arrivée dans l'Italie supérieure, alors occupée par des populations de race ligure [5],

---

1. Sur les nombreux noms de lieu entrés en roman sous la forme du nominatif voy. *Romania*, XXXVIII, 407. On trouvera dans Mistral un texte du moyen âge où Arles est appelé, au cas oblique, « Arles lou Blanc ». Joinville écrit de même : « A Lyon, entrames ou Rone, pour aler a Alles le Blanc ». Ed. N. de Wailly, Paris, 1906, p. 53.

2. A. Gaudenzi, *I suoni...dell' odierno dialetto della città di Bologna*, p. 20.

3. C'est probablement notre suffixe, développé au moyen du suffixe *-ia*, qu'il faut reconnaître dans *gangadia*, nom qui, au dire de Pline (XXXIII, 72), était donné par les Espagnols, à une sorte d'argile très dure ou gangue qui se trouvait dans les mines d'or ; cf. Æm. Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, p. LXXXII.

4. Holder, *loc. cit.*, III, 329.

5. Cf. Strabon, 4, 6, 6 ; 5, 1, 4. 10 et Tite Live, V, 35.

les Gaulois changèrent en Bergamon le nom ligure de Bergemum [1] qui s'est maintenu dans les dérivés *Bergemolo*, prov. de Cuneo, et Bergemulum, ancienne ville de la région de Marseille [2] ; le féminin Bergema survit dans le nom de *Bargême*, Var [3].

Les Asturiens, peuple ibère, donnaient à leur dieu suprême le nom de Candămus « le Brillant » [4], de la racine *(s)qend qui est dans le latin *candeo*. L'espagnol *Cándamo* désigne aujourd'hui une montagne et deux villes de la province d'Oviedo. C'est apparemment le même mot que l'on doit reconnaître dans *cándamo*, nom d'une ancienne danse villageoise.

Le nom de parămos qui se lit sur une inscription d'Asturie [5], ne peut pas être gaulois, puisque le *p* indo-européen tombe dans les langues celtiques ; quant à son origine indo-européenne, on n'en saurait douter en présence du sanscrit *paramá-s* « le plus élevé » et du nom d'homme illyrien *Paramon* [6]. L'esp. *páramo* a le sens de plateau ouvert à tous les vents et très froid ; il a servi à désigner une quinzaine de localités situées au nord-ouest de la péninsule.

C'est au même mode de formation qu'est dû *álamo* « peuplier » nom porté de nos jours par cinq localités espagnoles. Comme noms de lieux habités, on peut citer encore : *Huélamo*, *Rágama*, *Sérramo*, *Baldérrama*, *Cárdama*, *Sésamo* [7] et *Siétamo* [8]. Le passage à la déclinaison en *i* se constate dans *Bérgame* et *Árgame*, de la racine indo-européenne *arg* « briller » [9], qu'on

1. Sur l'origine ligure de cette ville que les Latins nommaient Bergimum, voy. Pline, *H.N.* III, 124-125 ; cf. C. I. L., V, 4200-4202.

2. B. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 651.

3. Moris et Blanc, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, p. 81 ; cf. pour le déplacement d'accent *Septêmes* < *Septēmus, Bouches-du-Rhône, *Septême*, Isère, *Marémmo* à côté de *Máremo*, localités de la province de Gênes, etc.

4. C. I. L., II, 2695. Sur l'origine ibérienne des Astures, voy. Strabon, 3, 3, 3.

5. C. I. L., II, 2660 ; *España sagrada*, t. XVIII, p. 325 et XXXVIII, p. 333.

6. Grassmann, *Wörterbuch zum Rig-Veda*, col. 780 ; C. I L., III, 2327.

7. Cf. le ligure *Sesme*, prov. de Cuneo.

8. De *Siétamo* < *Septamo, il faut rapprocher *Settimo* < Septimu, nom de douze localités italiennes et *Septême* < Septemu, nom d'une commune de l'Isère et d'une commune des Bouches-du-Rhône.

9. Cf. Brugmann, *Grundriss*, I², 479.

retrouve dans *Arganza* nom d'une rivière et d'une localité d'Asturie.

La vélarisation de l'*a* devant *m* n'est pas rare : *Mároma* et *Sárdoma*, prov. de Pontevedra, *Bálsoma*, prov. de la Coruña, *Bandom-il*, prov. de Lugo, en regard de *Bándama*, prov. des Canaries ; cf. *Bergomum* (Pline, n. h. III, 124) et *Bergame* (I. A. 127), ital. *Bérgamo*.

L'*a* est tombé dans *Ledesma* de Letisama, *Osmo* d'Ušamu [1], *Sesma* de *Sexama et *Beresmo* de *Berisamu, villes situées dans la moitié septentrionale de la péninsule ibérique.

Notons que de même que le suffixe -ăco-, le suffixe ibère -ămo a survécu à la romanisation : esp. *préstamo* « prêt », du radical qui est dans *prestar*, lat. prestare.

Le suffixe *-*tm̥mo*- que le latin rend par -timo-, nous apparaît dans *Cartama* ville de l'Espagne méridionale que les inscriptions latines nomment *Cartîma* [2], mais dont le nom ibère survit dans l'espagnol *Cártama*, ville de la province de Málaga ; on en peut rapprocher le dérivé *Cartamis*, nom d'une localité de la province de Lugo.

Les Celtes possédaient, en commun avec les Italiotes, les suffixes indo-européens *-sm̥mo*- et *-ism̥mo* qui manquent au grec. C'est le premier de ces suffixes qui nous apparaît dans Auximum, ville de Picenum, aujourd'hui *Ósimo* et dans Uxama, nom primitif de la commune de Villiers-le-Morhier qu'un texte de 730 latinise en *Uxima* et dont la variante *Oxima* explique le nom de *Huesme* que ce village portait encore au XIIIe siècle [3] ; cf. *Oisme*(*s*) dans Wace, *Rou* III, 3369.

C'est à un gaulois Vindo-samu que remonte le nom *Vendôme* [4]. La ville que Réginon appelle *Brantosma* et qui est aujourd'hui *Brantôme* devait se nommer à l'origine *Brintosama.

La toponomastique a souvent fait usage du suffixe -isăma-. Une dizaine de communes de France portent encore le nom de la

---

1. *Letisama* et *Ušamu* se lisent sur des monnaies ibères publiées par Hübner dans les *Monumenta linguae ibericae*, p. 68-74.

2. C. I. L., II, 1949, 1951, etc.

3. Merlet, *Diction. topogr. d'Eure-et-Loir*, cite la forme *Oxma*, d'après un acte de 690.

4. *Vindocinum* qui se lit au liv. IX, chap. 20 de l'*Historia Francorum* est une mauvaise leçon pour *Vendosmum* ; *Vindocinum* aurait donné *Venduisne*.

Minerve gauloise *Belisăma* ; il me suffira de citer *Beleymas*, Dordogne, qu'un pouillé du XIIIe siècle appelle *Belesmas* [1], *Bellême*, Orne, et *Blesmes*, Marne, qui se nommait *Belesma* en 1094 [2]. Le nom de Solesmes qui désigne deux communes françaises remonte au gaulois Solisăma. Les villes bourguignonnes de *Molesme* et de *Moloisme* sont d'anciennes Molĭsăma. L'ethnique gaulois Venĭsămus [3], se retrouve dans le nom de *Venesme*, Cher. Enfin le nom de la ville d'*Angoulême* remonte à un primitif gaulois *Icolisăma qu'une monnaie mérovingienne latinise en *Icolisima* [4].

Suffixe -ano-. — Le suffixe indo-européen *-ṇno-* que les Latins rendaient par *-ĭno-* et l'onomastique des pays ligures par *-eno-* [5], était représenté par *-ăno-* en grec, en celtique et en ibère : gr. γέρανο-ς, gaul. *garano-s* « grue », ibère Σικανοὶ, γένος ἰβηρικόν [6].

Voici ce que sont devenus, en roman, quelques-uns des noms formés au moyen de notre suffixe :

Orgănum, orgăna, du grec ὄργανο-ν : ital. *órgano*, napol. *órgheno*, milan. et bologn. *órghen*, roum. *órgan*, esp. *huérgano*, *órgano*, ptg. *órgão*, catal. *órga*, v. prov. *órguena*, *órgue* f., v. lyon. *órguenes*, *orgue*, franç. *orguene*, *orgre* fem.

Organum, organa, du grec ὄργανο-ν « instrument de travail, outil », latin populaire arganum (Du Cange) : ital. *árgano* « machine pour soulever les poids lourds, grue », vénit. *árgana* bresc. *árghena*, milan. bologn. *árghen*, esp. *árgano*, *árgana*, ptg. *árgão*, prov. *argue* msc., franç. *argue* f.

Orphănus, du grec ὀρφανό-ς : ital. *órfano*, milan. *órfen*, rétorom. *órfen*, fém. *órfena*, roum. *órfan*, esp. *huérfano*, ptg. *orfão*, prov. *órfene*, *orfe*, v. franç. *órfene*, *órfe* msc. et fém.

Platănu-s, du grec πλάτανο-ς : napol. *chiátano*, abruz. *piátene*, milan. *pláden*, franç. *plane*.

---

1. De Gourgues, *Diction. topogr. de la Dordogne*, p. 18.
2. A. Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 27.
3. C. I. L., V, 7231.
4. Holder, *loc. cit.*, t. II, col. 25.
5. Cf. le ligure *Cēmēnos*, les Cévennes : lat. *Cīmīnus*, mont d'Etrurie (Virg.) et *Lemēnos*, var. *Lemennos* : gaul. *Lemannos*, le Léman.
6. Denys d'Halicarnasse, I, 22 ; Thucydide, VI, 2.

Stephănu-s, du grec Στέφανος : ital. *Stéfano*, napol. *Stéfene*, milan. *Stéven*, Val Soana, *Htéven*, esp. *Estéban*, catal. *Estéve*, v. prov. et v. lyon. *Estéven*, prov. *Esteve*, franç. *Estiefne*, *Estienne*.

Pour désigner le sarment garni de ses feuilles, le latin populaire se servait d'un mot d'origine étrangère, pampănus [1], que les lettrés traduisirent par pampĭnus, mais qui n'en passa pas moins dans la plupart des idiomes romans : ital. vénit. gén. esp. portug. *pámpano*. L'espagnol *pámpana* « feuille de vigne » postule un féminin pampăna. La forme latine pampĭnus ou son féminin pampĭna se retrouvent dans l'italien littéraire *pámpino*, le sarde, *pámpĭnu*, le sicil. et le calabr. *pámpina*. Le franç. *pampre*, *pampe* peut s'expliquer aussi bien par pampănu que par pampĭnu ; cf. *orgre*, *orgue* d'orgănu et *orfe* d'orphănu. Quant au v. prov. *pampol*, prov. mod. *pampre*, *pampe* (Mistral), il n'y a pas de raison pour le rattacher à l'une plutôt qu'à l'autre des deux formes pré-romanes, si comme on l'admet généralement, la vélarisation a pu se produire à l'étape *e*, cf. l'ital. *angiolo* [2].

Un scholiaste de Virgile nous apprend que les Gaulois donnaient le nom de cavannus à l'oiseau de nuit que les Latins appelaient ullucus ; c'est ce nom que l'on reconnaît dans le lyonnais *chavan* ainsi que dans le picard *cavan* et le français de l'Ouest *chouan* [3]. La forme cavannus est due au phénomène bien connu de la gémination spontanée de la consonne suffixale ; la forme primitive cavănus est attestée par l'un des textes que cite Du Cange, et c'est son féminin cavăna qui rend compte du picard *cave* et du vieux français *choue* « chouette » [4].

C'est aussi au redoublement de la consonne du suffixe -ăna- qu'est due la forme capanna qui explique l'ital. *capanna*, le prov. et le portug. *cabána* et le rhodan. *chavanna*.

---

1. L'origine de ce mot est inconnue : tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il n'appartient ni au fonds latin, ni au fonds grec ; à la vérité Aloïs Walde (*Latein. Etymol. Wörterb.*) l'a rapproché du lat. papula « pustule » mais le sens aussi bien que la forme y répugnent.

2. Cf. A. Thomas, *Essais*, p. 217. Le fém. *pampa* est incompréhensible, quelle que soit la forme de laquelle on parte.

3. Voy. la carte 694 de l'*Atlas linguistique*.

4. Holder, *loc. cit.*, t. I, c. 872 ; Du Cange s. v. *cavanna* ; A. Thomas, *Nouveaux Essais*, p. 301

Le mot cassanus « chêne » se déduit de formes telles que Cassania *la Chassagne*, Cassanaiolum *Chasseneuil*, Cassaniola rhodan. *Chassagniola*, prov. *Cassanhola* : c'est lui qu'on doit reconnaître dans les *Cássano* de l'Italie supérieure. Ascoli voyait dans cassanus le grec κάστανος, ce qui est inadmissible [1] ; on a proposé d'y voir un mot gaulois, mais il n'y a pas trace de ce mot dans les langues néo-celtiques et M. Holder, à l'ordinaire si accueillant, lui a fermé la porte de son *Altceltischer Sprachschatz*. Quoi qu'il en soit, cassanu a donné l'ital. *cássano*, le prov. *casser*, *casse*, le v. lyon. *chasno* et le v. franç. *chasne* [2].

Le prov. *cassan*, *chassan* (Mistral) s'explique par la gémination de la consonne suffixale.

A côté de cassanu, il a dû y avoir une adaptation latine cassinu qui rend compte de l'ital. *Casnedo*, prov. de Côme, du v. franç. *chasnaisse* « fagot » [3], et du franç. *Chasnoy*, *Chasnay*, noms de lieu.

De même que le suffixe -aro-, le suffixe -ano- a été d'une grande fertilité dans l'hydronymie et la toponymie. En Italie, nous trouvons le *Brádano* < Bradanus (I.A.), fleuve de la Basilicate et le *Túrano*, rivière de la Sabine. En Espagne, c'est par notre suffixe que s'expliquent les noms de lieu *Bárzana*, prov. d'Oviedo, *Brácana*, prov. de Cordoue et *Árgana*, prov. de la Coruña. Dans le *lexicon*, je citerai *várgano*, « claie, palissade ».

Le nom du Rodanos [4], aujourd'hui le *Rhône*, ne peut pas être celtique, puisqu'Eschyle le mentionne deux siècles environ avant l'arrivée des Gaulois dans le bassin du grand fleuve méditerranéen [5]. Ce nom est devenu en provençal *Rozer*, puis

---

1. *Archivio glottologico italiano*, XI, 426.

2. M. Meyer-Lübke explique les formes françaises *chaisne*, *chesne* par l'action analogique de *fraisne*, *fresne*. En tout cas, la base *caxanu* est exclue par le v. lyon. *chasno* en regard de *fraisno*.

3. Godefroy, II, 83.

4. La graphie latine Rhodanus est une imitation du grec Ῥοδανός ; elle nous montre que c'est par les géographes grecs que les Latins ont eu connaissance de ce fleuve.

5. Pline, *H.N.*, XXVII, 32, d'après Eschyle qui plaçait le Rhône chez les Ibères ; un siècle plus tard, Aristote le placera chez les Ligures (*Meteorologicorum*, I, 13, 30). Sur le Rhône, fleuve d'Ibérie, voy. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 38 et suiv.

Roze, cf. *casser*, *casse* de cassănu-, et en vieux lyonnais *Rosne* pour **Rozene*, venu lui-même de *Rodenus*, nom donné au Rhône par une charte de Cluny de 941 (n° 538). Parmi les sept ou huit cours d'eau qui ont reçu le nom ibère de Rodanus, il en est un qui coule en Lombardie, c'est le *Ródano*, sous-affluent du Pô, éponyme d'une commune de la province de Milan. La rivière qu'un titre du IXe siècle nomme Rhodanus est aujourd'hui le *Rône*, affluent de la Sarthe. Le féminin Rodăna explique le nom de la *Rhône d'Authon*, ruisseau d'Eure-et-Loir qu'un acte de 1081 appelle *Rodna*.

La gutturale vélaire labialisante qui nous apparaît dans le nom de la *Sēquăna* exclut la possibilité d'une origine gauloise [1]. Ce nom a abouti au français *Seinne*, *Sainne*, *Soinne* avec nasalisation de la voyelle accentuée, après avoir passé par *Sēcăna* [2], **Sēcna*.

Par contre, c'est le celtique Dēvăna [3], latinisé en Dīvăna qui explique le nom de la *Dive de Montcontour* et celui de la *Dive de Mortemer*, rivières du département de la Vienne. Le premier de ces cours d'eau est appelé *fluvius Divanae* dans un titre de 994 et le second *fluvius Divane* dans un acte de 916. Dès la fin du Xe siècle, Dīvăna s'était réduit à *Dive* après avoir passé par **Divene* [4], cf. le picard *cave* de cavăna, et le franç. *orfe* d'orphăna

Il y a dans le département de la Côte-d'Or, une rivière qu'on appelle indifféremment *Dine* ou *Dijanne*. Voici, je crois, le mot de l'énigme : *Dine* remonte à Dīviăna par les intermédiaires **Dijne*, **Díjene* ; quant à la forme *Dijanne*, elle s'explique par la gémination de la consonne suffixale. *Dine* se trouve ainsi avec *Dive*, dans le même rapport que *Ancre* < Incara

---

1. On trouve des fleuves du nom de *Sequanos*, en Espagne (Hécatée, fragm. 15 et Avienus, *Ora*, v. 479), dans la région de Marseille (Etienne de Byzance, d'après Artémidore), dans l'Italie inférieure (Thucydide, VI, 2) et en Sicile, dans la région d'Agrigente anciennement occupée par les Ibéro-Sicanes (Apollodore, *frag.* 140).

2. La forme *Secana* se lit dans un précepte de Thierry III de 673, apud D. Bouquet IV, 653.

3. Cf. *Dēvăna*, ville de la Grande-Bretagne, apud Ptolémée, 2, 3, 9.

4. Redet, *Diction. topogr. de la Vienne*, p. 152. Il ne peut pas s'agir ici de *Divāne* cas oblique de *Dīva* qui aurait donné *Divain*.

avec *Ousche* < Oscara, ou que le prov. *Gabre* < Gabaru avec *Gave*.

Les Gaulois avaient une divinité des eaux thermales qu'ils appelaient *Bormăna* ; c'est sans doute par ce nom que doit s'expliquer celui de *Borne* qui est porté par trois rivières de France. Que si l'on m'objectait que les eaux de rivière n'ont pas pour habitude d'être chaudes, j'appellerais à la rescousse le *Thermódôn* de Béotie et le *Formion* d'Istrie dont les noms dérivent l'un et l'autre, de la même racine que *Bormăna*.

Des documents du moyen âge nomment *Malvănus* un torrent des Alpes-Maritimes qui s'appelle aujourd'hui *le Malvan*, par suite du redoublement de la consonne suffixale [1]. C'est apparemment le féminin *Malvăna* qui rend compte du nom de *la Mauve*, ruisseau du Loiret.

La gémination de l'*n* suffixale est fréquente : à l'exemple du *Malvan* qui vient d'être cité, on peut joindre ceux de *l'Albanne* rivière de la Côte-d'Or, de la *Vingeanne*, rivière du même département dont le nom remonte au gaulois Vindiăna « la Blanche », du *mont Avéran* dans les Pyrénées et de la *Barbanne* rivière de la Gironde qui, au temps de l'empire romain, avait une homonyme en Dalmatie (Live 44-31). Enfin, les deux formes Conseranis et Conserannis « le Couserans » se lisent sur des monnaies de l'époque mérovingienne.

*
* *

Voici maintenant comment peuvent se formuler les résultats de l'enquête à laquelle nous venons de procéder.

Dans les parlers italiens, à l'exception du piémontais, l'*a* pénultième atone se maintient toujours, soit sous sa forme originaire, soit atténué en *e*, lequel *e* dans certains dialectes s'amincit en *i*, soit enfin vélarisé en *o* devant un *l* ou une labiale. En piémontais, en lombard et en émilien, les voyelles finales autres que *a* tombent.

L'atténuation en *e* se produit en lombard et en émilien : lomb. *astrech*, *áneda* ; émil. *Támera*, *balsem*. En napolitain *a* alterne avec *e* : *Támmaro* et *ástreco*, *gáveta*, *órgheno*. De même

1. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor-de-Marseille*, t. II, p. 138, 148.

en toscan : *cántaro* et *cántero*. En sicilien, l'alternance s'établit entre *a* et *i* venu de *e* : *cámaro* et *stomiku*. L'*a* se maintient sans changement en calabrais, en sarde, en vénitien et en génois.

La vélarisation s'est produite dans ital. vénit. *mándola*, sicil. *mennola*, en regard du napol. *ammanela*, ital. *cánope* à côté de *cánape*, *cánepa* (Duez), lomb. *canov* et *canev*, milan. *Bergom.*

Les pénultièmes atones autres que *a* se maintiennent presque toujours en italien : *póvero*, *gióvine*, *pértica*, *ásino*, *tiépido*, *róvere*, *pópolo*, mais *lepre*.

Le roumain conserve toutes les pénultièmes atones : *pásăre*, *migdala* à côté de *bívol* < buffalo, *sámbătă*, *bálsam* ; — *púlbere*, *ránced*, *diávol*, *pópor*.

Le piémontais nous introduit dans le domaine de la dualité des traitements phonétiques subis par l'*ă* médial placé après l'accent : *gámber*, *Rósera* en regard de *mascra*, *tartra*, *seil*. Après la chute de la dentale suffixale, l'*e* secondaire s'est consonnantisé en *i̯* : *ánia* d'*áneda*, *lámpia* de *lampeda*, *gávia* de *gáveda*. L'*a* peut se vélariser devant *l* et devant une labiale : *mándola*, *cánoa*. Les pénultièmes atones autres que *a* persistent : *póver*, *púles* *pópol*, *mania* et *mani* msc. mais *povra*.

A la différence des parlers italiens, l'espagnol ne connaît pas l'affaiblissement de l'*a* en *e*, non plus que le passage de *a* à *o* devant *l* : *Álbaro* ville, *búfalo*, *ciénaga* « marc », *Málaga* ville, *sábado*, *Siétamo* < septamu ville, *páramo*, *sábano* « drap de lit », *Árgana* ville. La vélarisation peut se produire devant *m* : *Mároma*, *Sárdoma* villes. Dans le nord de la péninsule la pénultième tombe et la syllabe finale persiste : *almendra*, *Tambre*, *Pisuerga* < Pisoraca, *Ledesma* < Letisama, ou bien l'*a* persiste et la syllabe finale tombe : *Braga* < Bracăra, *Ganda* < Gandăra.

Pour les voyelles autres que *a*, leur chute ou leur maintien pourrait bien être aussi une question de latitude : *roble* < robore et *árbol*, *alma* et *ánima*, *cobdo*, *raudo* < rapĭdu et *huesped*, *amargo* et *ábrego* en regard de l'alternance *Pisuerga* < Pisoräca et *Málaga*. De même dans l'onomastique : *Astorga*,

Baselgas, en Asturie, à côté de *Cazalegas* (Tolède) et d'*Abentigo* (Teruel), *Aranga* en Galice et *Aránega* dans l'ancien royaume de Grenade.

En provençal, aussi haut que l'on peut remonter, l'*ă* médial des proparoxytons nous apparaît atténué en *e*. Cet *e* a ensuite été soumis à deux traitements différents : dans certains cas, il s'est maintenu et la voyelle finale est tombée, sauf bien entendu si cette voyelle était un *a* ; dans d'autres, l'*e* secondaire a disparu et la syllabe finale a persisté : *Gaver*, le Gave d'Oloron, et *Gabre*, ruisseau de l'Ariège, *tempe* et *temple* pour **tempne* de tympanu. Les voyelles autres que *a* n'ont pas été traitées différemment : elles ont commencé par s'uniformiser en *e* : *covede* < cubĭtu, *rover* < robore ; puis suivant les dialectes, elles se sont maintenues ou sont tombées : *covede* et *cobde*, *sabe* et *sade*, *rouve* et *roure*.

Le tableau suivant montrera l'identité des traitements subis par toutes les voyelles médiales placées après l'accent :

I. Tavaru, *Taver*, *Tave* rivière : ciceri, *cezer*, *ceze* et robore, *rover*, *rouve* ; — secale *séguel*, *segue* : angelu, *angel*, *ange* ; — monachu, *mónegue*, et canonicu, *canónegue* ; — Arlatis, *Arledes*, *Arles* et sapidu, **sabed*, *sabe* ; — cassanu, *cassen*, *casser*, *casse* et fraxinu, *fraissen*, *fraisser*, *fraisse* ; — sabana, *sávena* « voile » et asina, *ásena*.

II. cammaru, *cambre* à côté de pipere, *pebre* et de robore, *roure* ; — secale, *segle* et flēbili, *freble*, populu *poble* ; — sabbatu, **sabede*, *sabde* et subitu, **sobede*, *sòbde* ; — gabata, *gaveda*, *ganda* : semita, **semeda*, *senda* ; — balsamu, **balseme*, *basme* : decimu, *desme* ; — platanu, **pladene*, *bladre* : carpinu, **carpene*, *calpre*.

Devant *l* la vélarisation de *a* est fréquente : *amendola*, *brufol*, *cembol*, *segol*. Je ne connais pas d'exemple de la vélarisation de *e* primaire.

Le rhodanien nous présente également la dualité du traitement de l'*a* pénultième atone : v. lyon. *chánevo*, *órguena*, *Estieven*, *bálsemo*, en regard de *chambro* « écrevisse », *boflo*, *chasno*, *sando*.

Le maintien des voyelles médiales métatoniques autres que

a est fréquent : v. lyon. *ángelo, órdeno, Jáquemo, hómen, chárpena,* < carpĭna ; v. dauphin. *hómens, Séptemo, Jáquemo, nyévola, fábola, Graynóvol* <*Grationopoli [1].

Le v. lyon. *lampi* remonte à lampada par les intermédiaires *lampia, lampea, lampeda* ; cf. *lanci* de lancea. C'est par la même voie que *moini* est venu de monacha.

En français de même qu'en provençal et en rhodanien, l'*a* médial posttonique commence par s'atténuer en *e* : *Ēsĕra* < *Ĭsăra* dans Fortunat et dans Frédégaire, *passere* < passăru dans le Psautier d'Oxford, puis cet *e* se maintient et la syllabe finale tombe, ou bien il tombe et la syllabe finale se maintient : Oscara, **Oschere, Ousche* ; sambatu, *sambede, sambe,* orphana *orphene, orphe,* en regard de Lazaru, *Lazere, Lazdre* ; organa, *orguene, orgre*; canapu **chaneve, chanve.*

Il est à croire qu'à l'époque primitive du français, les médiales posttoniques autres que *a* se maintenaient sous forme d'*e* : *ángele, jovene* f. dans *Alexis, áneme* dans le *Psautier d'Oxford* ; mais de très bonne heure, la pénultième est tombée : *angre, juovne, anme, ordne,* puis *juene, áme, orne.* Si l'on fait abstraction des mots littéraires ou ecclésiastiques tels que *prince, sene* < synodu, *page, ange, virge,* on voit que la pénultième atone ne s'est maintenue que dans quelques mots formés au moyen du suffixe -ido-. vfr. *ave, pâle, pave, rance* et *tieve,* à côté de *rade, sade, tiede.*

E. Philipon.

---

1. L'abbé Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional,* p. 211-221. Sur la base *Grationopoli, voy. P. Meyer dans *Romania,* XX 78.

NOTES CRITIQUES

SUR

LES PLUS ANCIENS TEXTES FRANÇAIS ET PROVENÇAUX

I

LOSTANIT DANS LES *SERMENTS*

Le français prélittéraire a dû posséder un verbe *lostenir* avec la signification de « tenir (une chose) par honneur, respecter », car c'est bien le participe passé *lostenit* de ce verbe qui figure dans le second serment de Strasbourg sous la forme, légèrement divergente, *lostanit*, qui n'a jamais pu être expliquée. Le verbe *lostenir* était une formation composée par subordination, qui fait tout de suite penser à une composition similaire de *tenir*, à savoir le verbe *maintenir*, formé de *main* et de *tenir* et dont la signification originelle est « tenir de la main, avec la main » : le premier élément du verbe *lostenir* était le mot, usuel en vieux français, *los*, dont un des sens premiers est « honneur » ; *lostenir* signifiait donc : « tenir, garder, observer, respecter par honneur, par sentiment d'honneur. »

Pour la graphie *lostanit* des *Serments*, un peu insolite à première vue, elle provient de ce que le transcripteur, qui vraisemblablement n'avait pas présent à l'esprit le mode de composition du mot, a voulu rendre par *a* le son de l'*e* féminin qui se trouvait à la pénultième atone, comme il a fait du reste dans d'autres cas, pour *salvament*, *salvarai* et *sagrament*.

Quant à la formation même du participe en *-it*, elle ne saurait être une véritable objection, car des dialectes forment le parfait et le participe passé de *venir* et de *tenir* sur le modèle de la 2e conjugaison faible (en *-ir*), et c'est ainsi que la langue du mystère de l'*Epoux* a une 3e sg. parf. *venit* (v. 16)[1].

Ceci dit, je me hâte d'en venir au passage même du serment :

...et carlus meos sendra desuo partñ lostanit,...

1. Voir Cloetta, *Romania*, XXII, 218.

Ce passage, tel quel, est toujours resté indéchiffrable, et cela parce que, toujours, depuis qu'on essaie de l'expliquer, on a interprété *desuo part* par « de son côté ». Or, il n'y a absolument rien de tel dans le texte allemand, qui dit : ...*indiludhuuuig min herro thenerimo gesuor forbrihchit*... Le mot *part* est l'indicatif présent, correspondant au verbe allemand, du verbe de l'ancien français *partir*, qui, construit avec *de* (*partir de*), peut avoir le sens de « se dégager de, se délier de, se libérer de » ; quant à *suo*, c'est le pronom possessif de la troisième personne, répondant directement (*sagrament* étant sous-entendu) à l'allemand *then er imo gesuor*. Les deux textes se correspondent donc bien par le sens, et le français doit se traduire :

...et [si] Charles, mon seigneur, se libère du sien (de son serment)...

Toutefois le français *part de* est incontestablement un peu plus faible et moins expressif que l'allemand *forbrihchit*, c'est pourquoi il est renforcé par *non lostanit*. Et tout le passage se traduit donc ainsi (je m'efforce de rester aussi littéral que possible) :

...et [si] Charles, mon seigneur, se libère du sien non gardé d'après l'honneur...

Il se peut, au reste, que l'expression technique allemande pour « se parjurer » fût telle que la donne le texte et que l'expression française fût *de son sairement partir non lostenut*.

Le dictionnaire de Godefroy donne un exemple de *se partir de* au sens de « se dégager » pris aux *Établissements de saint Louis* (Viollet, I, LXXX, p. 131) :

Je ne *me* vueil pas *partir* de vostre foi, se je ne *m'*an *part* come de foi partie.

En vieux français, *se partir de* et *partir de* sont équivalents au sens premier de « s'éloigner » ; ils doivent donc aussi pouvoir permuter au sens dérivé de « se dégager ».

Quant au possessif *suo* (à la position accentuée), qui peut paraître hétéroclite (dans le domaine français on doit s'attendre à *suen*), il n'est pas, en somme, moins explicable, qu'un autre *suo*, identique, qui est dans le *S. Léger* (v. 69) :

Quandius al *suo* consiel edrat

En conclusion, je ferai remarquer que la version que je viens de donner du passage du second serment : 1° est claire et naturelle ; 2° correspond au texte germanique ; 3° a l'avantage de ne pas devoir changer une seule lettre au texte.

Les recherches faites jusqu'ici sur la langue des *Serments* ont amené à l'opinion que ces textes devaient appartenir à un dialecte du Sud, le poitevin pour certains, un dialecte franco-provençal pour d'autres; les deux formes *suo* et *lostanit* (avec *-it*) viennent renforcer cette opinion.

II

L'AUBE BILINGUE

L'aube bilingue forme le numéro 8 du Supplément qui a été ajouté par Foerster aux dernières éditions de son *Altfranzösisches Uebungsbuch*. On trouve là toute la bibliographie de la question, ainsi qu'un résumé substantiel des divers essais d'interprétation du court texte roman inséré dans l'aube, qui avaient été tentés jusqu'alors : il n'y en avait, en 1911, pas moins de dix, ayant pour auteurs Suchier, Laistner, Stengel, Rajna, Monaci, Gorra, Marchot, Dejeanne, Angeloni, Novati. Foerster fait suivre son résumé d'un essai d'interprétation personnel, qu'il introduit du reste par le préambule modeste : « Soll ich nicht auch einen Versuch wagen [1] ? »

Voici le texte de l'aube bilingue d'après Foerster (l'italique indique la résolution des abréviations paléographiques) :

Phebi claro nondum orto jubare ; Fert aurora lumen terris tenue
Spiculator pigris clamat surgite ; Lalba par um & mar atra sol
Poypas abigil miraclar tenebras ; En incautos ostium insidie
Torpentesq*ue* gliscunt intercipere ; Quos suad& preco clamat surgere
Lalba part um& mar atra sol ; Poy pas abigil miraclar tenebras
Abarcturo disgregat*ur* aquilo : Poli suos condunt astra radios
Orienti tendit*ur* septemtrio. Lalba part um& mar atra sol ; Poy pas abigil
(*le reste manque.*)

Il n'est pas difficile de voir qu'on a là trois couplets d'aube

1. 4e éd., 1911.

en latin suivis chacun du même refrain roman. Chaque couplet est formé de trois endécasyllabes assonancés. Il y a deux vers par ligne, comme dans certains manuscrits, notamment celui d'*Eulalie*; chaque vers commence par une lettre majuscule. Le refrain roman compte pour deux vers et occupe la première fois la seconde moitié d'une ligne et la première moitié de la suivante et, la seconde fois, une ligne entière. La dernière ligne du manuscrit, par exception, compte plus de deux vers et est formée d'un vers latin, de la première moitié du refrain roman et du commencement de la seconde moitié de ce refrain (à laquelle manquent les deux derniers mots *miraclar tenebras*). Tout premier vers d'une ligne finit par un point et virgule, sauf à la dernière ligne, où le dernier vers du troisième couplet finit par un point, ce qui semble indiquer que ce couplet était le dernier de l'aube. La fin de cette ligne est occupée par la première moitié du refrain roman et le commencement de la seconde moitié; un point et virgule et une majuscule marquent ici nettement la séparation. Il est probable que si la dernière ligne a ainsi une terminaison insolite, c'est que le scribe a voulu faire l'économie d'une ligne dans le manuscrit, le refrain roman étant transcrit deux fois en entier plus haut.

L'interprétation de ce refrain, malgré son aspect bizarre à première vue, me paraît assez simple; mais on ne s'est pas avisé jusqu'ici de la chercher où elle se trouve, c'est-à-dire dans le texte latin. La première moitié du refrain n'est autre chose, en effet, que la traduction assez exacte en provençal du deuxième vers du premier couplet

Fert aurora lumen terris tenue

et la seconde moitié la traduction, un peu paraphrasée, du troisième vers de ce couplet

Spiculator pigris clamat surgite.

J'examinerai en premier lieu la première moitié du texte roman, c'est-à-dire

Lalba part (ou *par*) *umet mar atra sol.*

L'alba traduit *aurora*, *part* (ou *par* 1 fois) traduit *fert* et est la 3. sg. indic. du verbe *partir* « distribuer, répartir », *umet*

mar traduit *lumen tenue* et *atra sol*, qui doit se corriger en *atra*[*s*] *sol*, traduit *terris*. Le sens de toute la phrase provençale est donc :

L'aube répartit (épand) une mer humide à travers la terre.

On trouve dans le dictionnaire de Levy un exemple du mot *mar* employé en provençal au sens métaphorique de « Fülle », c'est-à-dire « masse » : une « masse humide » est une « masse vaporeuse, brumeuse », donc une demi-clarté. *Mar* est employé au genre masculin en vieux provençal dans le débat des *Vices et Vertus* (Raynouard), chez Sordello, Serveri de Gérone, dans la *Vie de saint Honorat*, etc. (Levy).

Umet n'est pas attesté sous cette forme, mais le *Bréviaire d'amour* a *humit*[1], le *Petit Dict. prov.-français* de Levy enregistre un *umit* et le gascon moderne dit encore *umit*[2].

Le mot *atras*, qui est d'ailleurs adverbe et pas très fréquent en provençal, avec seulement le sens passablement dévié de « en arrière », est ici préposition et a la signification, beaucoup plus conforme à son étymologie ad-trans, de « à travers ». Il arrive dans les plus anciens textes qu'il manque la dernière lettre d'un mot, lorsque le mot suivant commence par la même lettre : ainsi *com arde tost* dans *Eulalie* (19). Donc *atra sol* peut s'interpréter par *atras sol*.

La fin du refrain est une traduction assez libre ou, si l'on veut, une paraphrase du vers latin

Spiculator pigris clamat surgite

dans lequel le mot *spiculator*, qui signifie en latin de la décadence « sorte de bourreau »[3], désigne métaphoriquement le personnage, appelé plus bas, au deuxième couplet, *preco* (crieur, héraut), chargé d'assurer le réveil. Le texte roman qui rend ce vers est :

Poy pas (ou *poypas* 1 fois) *abigil miraclar tenebras*.

---

1. *Lexique* de Raynouard, III, 549.
2. *Tresor dóu Felibrige*, II, 1072.
3. Benoist et Goelzer, *Nouv. dict. lat.-franç.*, 7e éd. ; cf. Du Cange, *spiculator* ou *speculator* 4.

où *poy* compte, d'après la musique, pour deux syllabes [1]. C'est le mot *spiculator* qui est glosé par *poy pas* et *surgite* qui est paraphrasé par tout le reste *abigil miraclar tenebras*.

L'ancien espagnol, pour dire « bourreau », ayant *boya* et l'italien *boia*, le bizarre *poy pas* doit être corrigé en *boi'y pas* (c'est-à-dire : le bourreau, le tourmenteur fait son passage, *it passum*). Il n'y a pas de témérité à restituer en provençal prélittéraire (l'aube est antérieure au xe siècle) un mot *boia* au sens de « bourreau », qui survit en ancien espagnol, en italien et, par un dérivé, en rétique [2]. Dans l'écriture caroline minuscule un *b* et un *p*, avec la haste incomplète, peuvent parfois être pris l'un pour l'autre. Il n'y a pas de témérité à restituer une 3 sg. indic. *y*, puisqu'en portugais un impératif *i* est bien resté usuel jusque dans le xvie siècle.

Comment le reste du texte roman *abigil miraclar tenebras* peut-il paraphraser *surgite* ? Seul le premier mot *abigil* peut paraître déroutant et j'avoue qu'il m'a tenu quelque temps en échec ; la fin a déjà été coupée plus rationnellement en *mira clar tenebras* et elle doit se traduire par « regarde (voilà) les ténèbres clarté ».

Abigil, en supposant qu'il ne contienne pas de faute, est un mot estropié ; c'est l'équivalent, en langue vulgaire, du latin *evigila* « éveille-toi », qui a dû être au moyen âge un appel fréquemment employé dans les monastères, pour réveiller les moines dormeurs qui n'avaient pas obéi à la cloche, et dans les écoles, pour raviver l'attention de jeunes clercs somnolents. Les mots savants qui passent au moyen âge des milieux lettrés ou monastiques dans la langue commune sont généralement déformés [3], à preuve *plamuser*, *parchemin*, *olifant*, *licorne*, etc.

Un adjectif *clar* employé substantivement au sens de « clarté » n'est pas attesté par Raynouard ni Levy, mais il a sûrement existé, car le provençal moderne le possède dans l'idiotisme *entre lou clar et lou treu* « entre chien et loup » [4].

---

1. Voir Restori, *Riv. music. ital.*, II, 20.
2. Meyer-Lübke, *R.E.W.* 1190. Le wallon dit aussi *bôy* « bourreau ».
3. Voir ce que j'ai dit à ce propos, *Romania*, XLVII, 237.
4. *Tresor dóu Felibrige*, I, 566.

Toute la seconde partie du refrain provençal se traduit donc de la manière suivante :

Le bourreau passe : « Eveille-toi, voilà les ténèbres clarté ! »

On remarque dans ce plus ancien monument de la langue provençale des consonances qui sont apparemment des rimes, d'un côté *mar*, *clar*, de l'autre *pas*, *tenebras*. Il est donc extrêmement probable que ce refrain provençal de couplets d'aube latins a été à l'origine le refrain d'une aube provençale. Il se rétablirait ainsi dans sa forme primitive :

L'alba par umet mar
Atras sol ; boi' y pas :
« Abigil, mira clar
Tenebras ! »

La structure strophique serait : 6 *a* 6 *b* 6 *a* 3 *b*.

On pourrait supposer avec une certaine vraisemblance que c'est par la transmission orale que les mots, déjà sortis de l'usage, *atras* (prép.), *boia* et *abigil* se seraient corrompus.

III

LES DEUX DERNIERS VERS DU *FRAGMENT D'ALEXANDRE*

On n'entend pas grand'chose aux deux derniers vers de ce fragment. Voici la strophe entière, dont ils sont la finale, d'après la copie, prise sur le manuscrit, que donne l'*Altfranzösisches Uebungsbuch* de Foerster [1] :

Liquarz lo duyst corda toccar
et rotta et leyra clar sonar
et entoz tons corda temprar
persemedips cant adlevar
li quinz desterra misurar
cum ad de cel entrobe mar.

Les deux mots qui font surtout difficulté sont *desterra* à l'avant-dernier vers et *entrobe* au dernier, et, faute de mieux, on en est réduit à l'expédient des corrections : à propos de *desterra*, Foerster dit : « vielleicht zu bessern *duist terra* [2] » ;

1. 4e éd., col. 242.
2. *Op. cit.*, col. 299-300.

pour *entrobe*, il y a déjà longtemps, en 1856, Heyse voulait le corriger en *entro la* ; Hofmann préfère *entro que*, Cornu *entro he* (*he* égalant *en*) [1], Foerster *entro ke* [2]. Les corrections *la* et *que* pour *be* pourront paraître un peu trop radicales, ce sont plutôt des substitutions ; *he* pour représenter *en* est une orthographe au moins bizarre ; *ke* n'est guère admissible, parce que le manuscrit n'écrit jamais *que*, conjonction ou pronom, de cette manière. La correction qui me paraît avoir le plus de chances d'être la bonne est : *entro de* (*entro de mar* signifiant dans la mer, en mer), et je veux la proposer.

Avec cette seule correction et, en coupant ou rejoignant les mots autrement que ne l'a fait le scribe, je crois bien obtenir un sens satisfaisant.

J'établis le texte ainsi qu'il suit :

Li quinz *de sterra* misurar,
Cum *addecel* entro de mar.

Sterra représente le lat. stella (sans doute évolué sous une influence germanique : anc. ht all. stërro [3]) et *addecel* est la 3. sg. indic. d'un verbe **adecelar* (ad, de et celare) signifiant « découvrir, dévoiler, faire savoir, renseigner » [4]. Le texte offre des exemples de redoublements arbitraires de consonnes (p. ex. *fellon* 29, *collet* 68, *caualleyr* 76, *esspaa* 95) et souvent *e* final est élidé devant un mot commençant par voyelle (ainsi *faz* 7, *lanci* 96, *faillenti* 97).

J'obtiens ainsi le sens suivant :

Le cinquième [maître lui enseigna] à calculer une étoile,
Et comment elle renseigne sur mer.

Cette interprétation concorde absolument avec la version allemande du clerc Lamprecht, qui dit :

---

1. *Ibid.*, col. 241-2.

2. *Ibid.*, col. 299-300. Les deux mots corrigés, le passage se traduit donc : « Le cinquième [maître enseigna] à mesurer la terre et ce qu'il y a de ciel dans ou jusqu'à la mer » (!). Il n'y a rien de pareil dans la version du clerc Lamprecht.

3. Comp. spuma + germ. scûm > prov. *escuma*.

4. L'a. prov. connaît un *descelar* ou *decelar* (Raynouard) et l'a. fr. un *desceler* (*Compl.* de Godefroy).

der (Aristotiles) lartin al di cundicheit,
wi der himel umbe geit,
und stach ime di list in sînen gedanc,
zerkennene daz gestirne unde sînen ganc,
dâ sih [di] wisen veren mite bewarint,
dâ si in dem tiefen mere varint [1].

Ce qui se traduit par :

il (Aristote) lui apprit toute la science.
comment le ciel tourne,
et il lui inculqua les signes du zodiaque dans l'esprit,
pour reconnaître les astres et leur cours,
ce par quoi les hommes prudents se préservent,
alors que sur la mer profonde ils vont à la voile.

P. MARCHOT.

---

1. Foerster, *op. cit.*, col. 246 (vers 221-9 de Lamprecht).

SUR DEUX PARTICULARITÉS MÉTRIQUES
DE LA
VIE DE SAINT GRÉGOIRE
EN ANCIEN FRANÇAIS

La *Vie de saint Grégoire* nous a été conservée en deux versions [1] à peu près identiques pour le fond, très souvent identiques de forme, parfois aussi très différentes. Il est difficile de déterminer laquelle de ces versions est originale ; peut-être faut-il admettre que toutes deux sont des remaniements indépendants d'un original plus ancien : ni l'examen des épisodes du récit, ni l'étude de la langue ne permettent de décider avec certitude ; tout au plus peut-on penser que la version *B*, plus brève, moins riche en discours ou en monologues, moins ornée, et peut-être moins banale que la version *A*, aurait mieux conservé le caractère de l'original. En l'absence d'autres traits probants, l'étude de la constitution métrique des deux versions peut-elle donner des indications utiles ?

La *Vie de saint Grégoire* est écrite en octosyllabes à rimes plates, mais : 1° les deux versions présentent quelques quatrains monorimes ; 2° il semble que le groupement des couplets d'octosyllabes obéisse à une règle. Ce sont ces deux points que je voudrais examiner.

Les six manuscrits qui nous ont conservé, trois à trois, les deux versions de la *Vie de saint Grégoire* présentant sur ces points

---

1. De ces deux versions, désignées par les sigles *A* et *B*, l'une (*A*) a été publiée, d'après le seul ms. de Tours, par Luzarche, *Vie du pape Grégoire le Grand, légende française publiée pour la première fois par* Victor Luzarche ; Tours, Bouserez, 1857. Un fragment étendu de *A* et de *B*, d'après deux manuscrits pour chaque version, a été imprimé par H. Suchier, en textes parallèles, dans le recueil de Bartsch-Horning, *La langue et la littérature françaises* (*IX*e-*XIV*e *siècles*), col. 83 sqq.

des différences notables, il est indispensable de connaître les principales caractéristiques de chacun ; j'attribue à ces manuscrits les sigles *A* et *B* suivant qu'ils présentent l'une ou l'autre des versions :

B_1 (British Museum, Egerton 612) est un manuscrit d'origine anglaise, écrit à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle, et qui contient les *Légendes de la Vierge* d'Adgar [1].

A_1 (Bibliothèque de Tours, 927) est le manuscrit célèbre qui contient le mystère d'*Adam* ; Léopold Delisle estime que ce manuscrit « a été copié dans le Midi de la France, vers le milieu du XIIIe siècle, d'après un manuscrit qui avait dû être exécuté un demi-siècle plus tôt dans une des provinces septentrionales soumise à la domination des Plantagenets [2] ».

A_2 (Bibliothèque de l'Arsenal, 3516) paraît provenir de la région de Thérouanne et a dû être écrit en 1267 ou 1268.

B_2 (Bibliothèque de l'Arsenal, 3527) est un manuscrit du XIVe siècle, présentant des picardismes et même quelques traces de formes wallonnes.

B_3 (Bibliothèque de Cambrai, 812) est sans doute du début du XVe siècle ; il a appartenu à l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai, et provient certainement du Nord de la France.

A_3 (Bibliothèque Nationale, français 1545) a été écrit en 1469 à Fixin, commune de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

L'étude de ces manuscrits m'a permis d'établir que, pour la version *A*, A_1 et A_3 représentent une famille unie par des fautes communes, en regard de A_2 dont les leçons attestent de leur côté des remaniements de forme destinés à donner au texte plus de régularité grammaticale et à en rapprocher la langue des habitudes de la région picarde ; pour la version *B*, B_2 et B_3 sont unis par des fautes ou des remaniements communs ; enfin, la famille à laquelle appartiennent B_2 et B_3 pourrait avoir subi l'influence d'un manuscrit apparenté à A_2 (il convient de se

1. Publiées, mais sans la *Vie de saint Grégoire*, dans *Adgar's Marienlegenden nach der Londoner Handschrift Egerton 612 zum erstem Mal vollständig herausgegeben von* Carl Neuhaus (*Altfranzösische Bibliothek*, X), Heilbronn, 1886.

2. *Romania*, II, 95.

rappeler que ces trois manuscrits sont du Nord de la France), si bien que B_2 et B_3 présenteraient une version composite où des leçons et des fragments de la version *A* seraient venus s'ajouter au texte de la version *B*.

I

LES QUATRAINS MONORIMES

Les manuscrits A_1, A_2, A_3 et B_2, présentent, vers la fin du poème, un certain nombre de quatrains monorimes. Tout l'épisode auquel appartiennent ces quatrains manque dans B_1. Pour B_3, qui a l'épisode sans les quatrains, il est visible que l'auteur de ce remaniement a volontairement réduit à un couplet de deux vers les quatrains monorimes conservés dans B_2 ou les a supprimés ; ainsi, ces quatrains se trouvaient au moins dans la version *A* et dans le manuscrit auquel remontent B_2 et B_3.

Il n'est pas rare que dans des poèmes, surtout normands ou anglo-normands, composés en octosyllabes à rimes plates, deux couplets successifs d'octosyllabes soient construits sur la même rime [1]. Pour nous en tenir à la *Vie de saint Grégoire*, nous trouvons quelques quatrains de ce genre dans la version *A* et en particulier dans le manuscrit A_1, mais ils restent, comme dans les autres poèmes, très peu nombreux et isolés [2] et nulle part ils ne paraissent répondre à une intention précise du poète. Tout au contraire, les quatrains monorimes que présente la dernière partie de la *Vie de saint Grégoire* sont groupés, et bien qu'il y ait sur ce point des divergences entre les manuscrits, il est impossible de supposer que ces quatrains se soient rencontrés là par hasard. Je donne ci-dessous le texte de ces quatrains en

---

1. Voir sur cette particularité Paul Meyer, Introduction à l'édition des *Fragments de la Vie de saint Thomas de Cantorbéry* (Société des Anciens Textes), p. XXXV, et Introduction à l'édition de l'*Escoufle* (même collection), p. LII.

2. Ils se rencontrent dans A_1 aux vers 203-6, 415-18, 947-50, 1015-18, 1077-80, 1260-3, 1270-3, 1610-13, 1636-9, 1706-9, 2022-5, 2038-41, 2269-72, 2277-80.

prenant pour base B_2, complété à l'occasion par A_1, avec l'indication, pour chacun des vers, des manuscrits qui le contiennent.

			A			*B*	
I	Quant la dame entent la parole,	*a*	1	2	3	2	3
	Tel leeche a ke ses cuers vole,	*b*	1	2	3	2	3
	Les piés li baise et li acole :	*c*	»	»	»	2	»
	Or li plaist molt icele escole.	*d*	»	»	»	2	»
II	Estroitement les piés li baise	*a*	1	»	3	2	3
	Por çou ke lieu en a et aaise,	*b*	»	»	»	2	3
	Onques li cors ne li apaise,	*c*	»	»	»	2	»
	Ce li samble que trop se taise	*d*	1	»	3	2	»
III	Que a sa gent soit demostree	*a*	1	2	3	2	3
	La grant leeche c'a trovee,	*b*	1	2	3	2	3
	Car ele est plus bone eüree	*c*	»	2	»	2	»
	Que ne soit feme qui soit nee.	*d*	»	2	»	2	»
IV	De la joie pleure et souspire,	*a*	1	2	3	2	»
	Tel leeche a ne set que dire,	*b*	1	2	3	2	3
	Li plors de joie li talt l'ire :	*c*	»	»	»	2	3
	Ne puet avoir ne duel ne ire.	*d*	»	»	»	2	»
V	Ele porpense : « Que ferai ?	*a*	1	2	3	2	»
	Çou est mes fix et trové i'ai ;	*b*	1	2	3	2	»
	Leverai sus, sel baiserai. »	*c*	1	2[1]	3	2	»
	Et puis redist : « Pas nel ferai !	*d*	1	»	3	2	»
VI	« Molt sui fole quant de ce pens,	*a*	1	»	3	2	»
	Quant seul des piés baisier ai tens	*b*	1	2	3	2	»
	A mon plaisir sans nul desfens,	*c*	1	2	3	2	»
	Se or euisse point de sens.	*d*	1	2	3	2	»
VII	« Or deuisse estre toute lie,	*a*	1	2	3	2	»
	Quant Damediex qui m'a crie	*b*	1	2	3	2	»
	A ma joie m'a ramenee	*c*	»	»	»	2	»
	Que jou avoie entroubliee.	*d*	»	»	»	2	»
VIII	« Jors beneois qui m'as garie,	*a*	1	2	3	2	3
	Jor que de joie m'as saisie,	*b*	1	»	3	»	»

1. A_2 modifie les rimes de V*c* et VI*b* pour en faire un couplet.

	Car soies hui fins de ma vie.	*c*	1	2	3	2	3
	Mors, c'or t'en prenge il envie ! »	*d*	1	»	3	2	3[1]
IX	El se porpense en son corage	*a*	»	2	»	2	»
	Et dist : « Or sui je molt poi sage :	*b*	»	2	»	2	»
	Mort desirer, çou est folage.	*c*	»	2[2]	»	2	»
	Or doi conjoïr lonc eage	*d*	»	2	»	2	»
X	« Et moi travellier et pener	*a*	»	2	»	2	3
	Que coronne puisse achater	*b*	»	2	»	2	3
	O cheus que Diex velt coroner	*c*	»	»	»	2	»
	Et en se gloire o lui poser. »	*d*	»	»	»	2	»
XI	La dame ensi se dementot,	*a*	1	2	»	»	»
	Ses piez teneit, sils embraçot.	*b*	1	2	»	»	»
	Cil esteit lez e Deu loot	*c*	1	2	3	»	»
	Qui a bien faire l'atornot.	*d*	1	2	3	»	»
XII	Dont reparla la dame avant :	*a*	1	2	3	2	3
	« He Diex ! biaus peres tos poissant,	*b*	1	2	3	2	3
	Estruiés m'ame a vo commant	*c*	1	2	3	2	3[3]
	Et mon cors tres hore en avant.	*d*	1	2	3	2	3
XIII	« Sire frans hom, por Dieu le vrai,	*a*	1	2	3	2	»
	Conselliés moi que jou ferai ;	*b*	1	»	3	2	3
	Jamais de toi ne partirai	*c*	1	2	3	2	3
	Ne de chi ne m'eslongerai. »	*d*	1	»	3	2	»
XIV	Quant li apostoles l'entent,	*a*	1	2	3	2	3
	A Damedieu grasses en rent ;	*b*	1	2	3	2	3
	Si li plaist molt que ore sent	*c*	1	»	3	»	»
	Que de bien faire a bon talent.	*d*	1	»	3	»	»

D'autres œuvres médiévales nous offrent des exemples de quatrains monorimes introduits avec intention dans des compositions en couplets à rimes plates. Sans parler des cas où un quatrain monorime sert d'introduction ou de conclusion à un

1. B_3 modifie cette rime et ajoute 3 vers qui forment ainsi deux nouveaux couplets.

2. A_2 modifie en *folie* : *vie* les rimes de IX *c* et *d*, formant ainsi deux couplets au lieu d'un quatrain.

3. Nouvelle modification des rimes de XII *c* et *d* dans B_3, qui de plus ajoute des vers et brise ainsi le quatrain.

poème [1], il est un exemple bien connu de ce mélange : c'est le mystère d'*Adam* ; au milieu des couplets d'octosyllabes, qui sont la forme du dialogue, s'intercalent des quatrains de décasyllabes dans les passages suivants de ton plus soutenu : 1° recommandations de Dieu à Adam, 2° réponse d'Ève à Dieu après le péché, 3° lamentations d'Adam et d'Ève, 4° première discussion d'Abel et de Caïn [2]. De même dans le jeu de *Courtois d'Arras*, les couplets d'octosyllabes font place aux quatrains de dodécasyllabes pour les lamentations de Courtois [3]. Nous trouvons encore des quatrains monorimes mêlés aux couplets à rimes plates dans une œuvre récemment retrouvée et qui est, elle aussi, une composition dramatique, la *Passion du Palatinus* : cette *Passion* présente un assez grand nombre de mètres et de combinaisons strophiques, et notamment des quatrains monorimes octosyllabiques aux vers 1785-88, 1805-08, 1825-48, c'est-à-dire, ici encore, dans des passages d'un caractère lyrique très prononcé, les plaintes de Marie-Madeleine, de Marie-Jacobée et de Marie-Salomée [4].

C'est aussi dans un épisode où le ton lyrique convient à merveille que les quatrains monorimes apparaissent dans la *Vie de saint Grégoire* : nous sommes arrivés au dénouement glorieux d'un sombre drame ; Grégoire, né d'un inceste, coupable à son tour, sans le savoir, d'un nouvel inceste avec celle-là même qui lui a donné le jour, a obtenu, après une terrible pénitence, le pardon de Dieu ; il est devenu pape par la volonté divine miraculeusement exprimée ; c'est alors que sa mère souillée d'un double inceste involontaire, vient, après des années de vie pieuse, chercher à Rome le suprême pardon ; et tout d'un coup les deux misérables pécheurs se trouvent réunis

---

1. Cf. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, Leipzig, 1891, p. 4.

2. Vers 48-79, 460-71, 518-89, 590-621 de l'édition K. Grass, *Das Adamspiel*, Halle, 1894 (*Romanische Bibliothek*, VI).

3. Vers 428-46 de l'éd. E. Faral (*Classiques français du moyen âge*, n° 3, deuxième édition sous presse).

4. Voir K. Christ, *Das altfranzösische Passionsspiel der Palatina* (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XL, 1920, p. 404 sq.). Une nouvelle édition de ce texte, préparée par miss Grace Frank, est en cours d'impression dans la collection des *Classiques français du moyen âge*.

dans la joie de la miséricorde céleste qui s'est enfin étendue jusqu'à eux.

La situation diffère de celles du mystère d'*Adam* ou de la *Passion du Palatinus*, mais c'est toujours une situation à la fois dramatique et sublime, et l'on comprend qu'un poète ait voulu chanter cette apothéose dans des strophes de forme particulière et de caractère lyrique plus marqué que le reste du récit [1].

Ce poète est-il l'auteur de la *Vie de saint Grégoire* originale, source des deux versions que nous avons conservées ? Ce que nous avons dit des rapports des divers manuscrits explique que nous devions rester sur ce point dans le doute. La version *A* possédait certainement ce chant en quatrains monorimes, mais dans B_1 le dernier épisode, avant l'épilogue propre à ce manuscrit, est l'accession de Grégoire au trône pontifical et il n'est plus question de la mère infortunée. On peut admettre que la *Vie de saint Grégoire*, en entrant dans la collection de légendes miraculeuses qu'est le manuscrit B_1, a été amputée d'un épisode qui n'intéressait pas le seul Grégoire et qui n'était pas strictement indispensable au récit ; mais il n'est pas impossible que B_1 nous conserve la version originale plus courte, qui aurait été accrue de ce nouvel épisode par l'auteur de la version *A* : le manuscrit représenté par B_2 et B_3 aurait emprunté cette addition à la version *A*.

Quand on examine le tableau que nous avons dressé de ces quatrains, on est plutôt tenté de croire qu'ils figuraient déjà dans la version originale, car tous les manuscrits, à l'exception de B_2, qu'ils soient du XIIIe, du XIVe ou du XVe siècle, attestent que le sens de cette disposition strophique n'était plus compris

1. Nos lyriques modernes ont fait un grand usage du quatrain d'octosyllabes, mais nous avons trop perdu l'habitude des strophes monorimes pour apprécier exactement l'impression que pouvaient donner aux auditeurs de la *Vie de saint Grégoire* les quatrains du dénouement. Même dits, et non chantés, ils devaient frapper l'oreille plus fortement que les groupes de couplets de deux vers qui les précédaient, et peut-être d'ailleurs, ici comme dans bien des cas, l'effet obtenu tenait-il moins à la forme strophique elle-même qu'au changement de forme. Enfin il ne faut pas oublier que le quatrain de vers courts monorimes a sa place dans la lyrique latine profane du moyen âge ; voir par exemple dans Ed. Du Méril, *Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle*, p. 297, le chant *Jerusalem mirabilis*, et dans les *Poésies populaires latines du moyen âge* du même auteur, p. 255 (*Hierusalem laetare*) et pp. 260-75 (série de complaintes).

ou goûté des remanieurs [1]. Quoi qu'il en soit, cet essai d'adaptation de la strophe à la situation et aux sentiments des personnages n'a toute sa valeur que dans une œuvre écrite pour un auditoire et non pour des lecteurs et, plus encore peut être, dans une œuvre faite pour être chantée, au moins partiellement, et non pas seulement pour être dite. Le fait intéressant est que nous le trouvions dans une composition qui n'est pas un poème dramatique. La *Vie de saint Grégoire*, dans l'une ou l'autre de ses formes, se place par là à côté de ces vies de saints chantées en public qui valaient aux jongleurs l'indulgence de Thomas Cabham [2], à côté de cette Vie de saint Maurice qu'un jongleur chante pendant la veillée des armes, aux « bachelers » pour les préparer à être adoubés chevaliers [3], et, pour nous en tenir à des œuvres bien connues, à côté de la *Vie de saint Léger* et de la *Vie de saint Alexis* [4].

II

LE GROUPEMENT DES COUPLETS DE DEUX VERS

La *Vie de saint Grégoire* est écrite en couplets de deux vers très exactement soumis aux règles dont Paul Meyer a jadis donné la formule [5], c'est-à-dire qu'une phrase ne finit jamais avec le premier vers d'un couplet, mais peut s'étendre sur deux ou plusieurs couplets, à la condition de finir toujours avec le second vers. La phrase n'étant jamais dans ce texte ni très longue, ni très compliquée, l'on doit s'attendre à y trouver surtout des groupements d'un petit nombre de couplets : en effet un sens complet s'y rencontre le plus souvent enfermé dans des séries de vers allant de 2 à 12. Mais l'un des grou-

1. A_2, plus conservateur cependant que les deux autres mss. de la famille A, supprime des quatrains, et B_2, qu'on pourrait soupçonner d'avoir étendu la série des quatrains, et qui en a au moins compris l'intérêt, pratique, lui aussi, des coupures.

2. Voir Faral, *Les jongleurs en France au moyen âge* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, CLXXXVII), Paris, 1910, p. 44.

3. *Ibid.*, pp. 45 et 283.

4. Ce rapprochement avec des textes archaïques ne préjuge d'ailleurs en rien, dans ma pensée, de la date à attribuer à la version originale de la *Vie de saint Grégoire*.

5. *Romania*, XXIII, 6.

pements les plus fréquents est celui de quatre couplets ou de 8 vers, surtout dans B_1; et les groupes de 2, 4 ou 6 vers s'y coordonnent facilement eux-mêmes en groupes de 8 vers.

Le début du poème, très semblable dans les six manuscrits et comprenant dans la plupart le même nombre de vers, présente clairement cette disposition. Je l'imprime ci-dessous d'après le manuscrit B_1, en corrigeant à l'aide des autres manuscrits quelques leçons évidemment fautives [1].

De saint Gregorie

OEZ, seignurs, pur Deu amur,
La vie d'un bon pecheur:
De la terre fud de Aquitaine;
Pur ses pechiez suffri grant peine 4
Ke grant poür est a retraire;
Mais ne purquant sil deit l'en faire
As altres pecheurs despendre,
Ke remembrance i puissent prendre. 8

Icil pechié dunt parler voil
Ne funt a dire par orguil,
Mais pur essample d'altre gent
Ke il i prengent chastiement. 12
Sainte Escripture nus comande
Ke quant culpe est [onques] plus grande,
Dunt le deit [on] mielz eshalcier
Por l'altre poeple castier. 16

Une maniere sunt de gent
Ki despeirent mult malement,
Mes s'il volent tant demurer
Ke cest cunte puissun finer 20

1. Les leçons corrigées et la source des corrections sont indiquées au bas du texte, les additions placées entre crochets, les suppressions nécessaires entre parenthèses. Pour rendre plus claire la disposition en groupes de huit vers, j'ai séparé ces groupes par des espaces qui n'existent pas dans les manuscrits et j'ai indiqué la place des lettres ornées qui marquent les coupes du récit.

7 reprendre B_{2-3}, entendre A — 14 onques B_2, A — 15 on B_{2-3}, A — 18 Qui mescreient A_{1-3} — *Après* 20 A_3 *ajoute* : Et remambrance y vueilliez prendre A Dieu porres voz ames rendre.

De cest meime dunt vuil escrire,
Purrunt il sempres trestut dire
Ke par malveise negligence
Perdent le fruit de penitence. 24

Cil qui ne seivent a fiance
Cum faite chose est des(es)perance,
Jo lur acuinterai trop bien :
Cum cil sunt certes crestien 28
Ki tant quident estre forfait
Ke mes ne quident par nul plait
De leur pechié merci trover,
Par ceo n'unt cure d'amender. 32

Or(e) vus dirai par grant amur
La vie d'un bon pecheür
E de la grant remissiun
K'il receut par confessiun. 36
Ke se ci ad nul des(es)peré,
Ke bien sache par verité
Que ausi sera Deus pius de li
S'il s'amende, cum fist cesti. 40

Grant fut la culpe al crestien ;
Mes lui ala de ceo tresbien
K'il ne chaï en des(es)perance,
Ainz s'amenda par penitence, 44
Si ke puis fud sainz apostoiles
E si out nun li bon Gregoires.

Sauf pour le dernier groupe qui ne comprend que 6 vers, et sauf variantes isolées des manuscrits tardifs A_3 et B_3 et, une fois, de B_2, l'on voit que ce début se laisse répartir sans dif-

---

21 De cest seignor B_{2-3}, A — 26 desperance B_{2-3}, mescreance A_{1-3}, penitance A_2 — 28 Signor, ce sont cil cr. B_{2-3} — 32 demander B_1, d'amender B_{2-3}, A_{1-3}; A_2 *fait de* 29-32 *un quatrain en* ait ; B_3 *ajoute 2 vers*. — 33 *Initiale ornée dans A et* B_2 ; Or entendés B_{2-3}, escoutés A — 34 de cest p. B_{2-3}, A_{1-3}, d'un saint p. A_2 — 35 grant misericorde B_{2-3}, A — 36 Qu'il recovra au roi de glore B_2, *leçons semblables dans A* — 37 desperé B_2, A — 38 C'autresi recevra Dé lui A_1 — *Après* 40 B_2 *ajoute* 2 *vers* — 42 lui avint B_2, A — 43 desperance B_2 — *Après* 46 B_3 *ajoute 6 vers*.

ficulté en groupes de 8 vers enfermant, en une ou deux phrases, un sens complet. Il y a plus : trois sur cinq des groupes ainsi constitués (1, 3 et 4) forment chacun un ensemble indivisible, une véritable strophe dont tous les vers, jusqu'au dernier, sont nécessaires pour compléter le sens. Est-ce là pur hasard ou disposition particulière à l'exorde du poème ? Pour en décider continuons notre lecture, en nous permettant maintenant de marquer nettement les strophes.

Tant fud forfait icil bons sires,
Dunt jo vus voil la vie dire,
Ke uns ses uncles l'engendra
E la sue ante le porta. 50
Uncore fist li enemis
A cel saint home faire pis,
Ke sorurges devint sun pere,
Si fud mari sa charnel mere. 54

Mult par est [or] icil perduz
E as mains d'enemis chaüz,
Si Deu ne fust si merciables
Ki le receut puis des diables. 58
Uimés orez par escripture
Cum faitement ceste aventure
Avint a icel bon Gregoire
Dunt jo vus cunt ci la memorie. 62

SAINTE Escripture nus reconte
Ke, al tens antif, ont un cunte
En Aquitaine la cuntree,
Si out un fil de s'espusee 66
E une fille itant bele
Ke mult en fud luin la nuvele ;
Mais sun gent cors mar unkes vit,
Kar a grant duel li ravertit. 70

---

55 Molt les ot enemis laciés *A* — 56 De fors et d'oribles pechiés *A* ; *après* 56 *A ajoute 2 vers* — 58 le rescost B_{2-3}, A_1 — 59 A_1 *a une initiale ornée* — 62 vos vueil conter l'estoire *A* — 63 *Initiale ornée dans B et* A_3 — 70 Kar si cum l'escripture dit B_1, B_2 *et A ont la leçon introduite dans le texte.*

De cest enfant murut la mere,
E en aprés prist mal al pere.
Quant il se senti aculchié
E de la mort si anguissié, 74
Cel son chier fiz a li apele
E cele sue fille bele,
E ses baruns fist tuz venir
Ke sa raisun peussent oïr. 78

« Amis bel fiz, ceo dist li cuens,
Pri tei por Deu que seies boens,
Kar jo murai proceinement ;
Ja ne vivrai, tresbien le sent. 82
Mult s'en vait or(e) m'alme dolente
Pur ta surur ki si est gente,
Ke [en] mun vivant ne l'ai mise
U sa bealté fust bien asise. » 86

Quant li vadlet le pere entent,
Si en plore mult tendrement.
E cil li dit : « Laissez ester !
Te n'estovera nient plurer, 90
Kar tu tendras ma grant honor ;
Mes li doel ert ta sorur
Ki remeindra descunseillee.
Mar fud la lasse unkes criee ! » 94

Quant la [fille] ot que dit li sire,
Plure des oilz, del cuer suspire,
E sa face ki tant est gente
Descire e grate la dolente, 98
E pur la sue grant dolur
Plurent trestuit li vavassur
E les dames e li barun
Ki l'esgardoent environ. 102

---

76 E sa fille qui molt (tant) est bele B_{2-3}, *A* — 81 Je me morrai B_{2-3}, *A* — 83 Mais molt s'en vait m'arme B_{2-3}, *A* — *Après* 86 A_{1-3} *développent la même idée en 10 vers*, A_2 *en 6 vers seulement* — 87 *Initiale ornée dans* A_1 *et* B_2 — 95 fille B_3, *A* — 97-100 *sont remplacés dans A par* : Sa face qui ert bele et clere, Por le duel qu'elle a de son pere, Fu tote muee et nercie, Descoloree et amatie ; Por la dolor qu'elle menot, Quar par confort ne se tardot, Ploroent tuit comunaument Li vavassor et l'autre gent.

Quant li pere veit la pucele,
Sa face ki tant par est bele
Que ambes mains grate e descire.
Sin out el queor pesance e ire. 106
Par le puign ad sa fille prise
E al vadlet en la main mise;
Si li preat mult ducement,
Pur amur Deu omnipotent,
K'il la garde a tel honur
Cum[e] frere deit sa surur. 112

Es vus li pere defini
(E) li barun l'unt enseveli
Mult richement e a barnage
Cum[e] cunte 'de tel lignage. 116
E li freres ad la sorur
Lunges gardee a tel honur
Ke [il] trestur li ad duné
E quanqu'ele volt li ad trové. 120

Ensemble vont, ensemble vienent,
Ensemble estunt, ensemble seent;
Lur vest[e]üre sunt cummune
E lur esquiele tut une; 124
Ensemble burent d'un vaissel
E si taillerent d'un cultel,
[E] lur liz furent si [de] pres
Qu'il s'entrevirent tut adés. 128

QUANT li diables cest plait veit...

Dans ce nouveau fragment nous avons déterminé 10 groupes dont 9 sont des huitains et un seul (103-112) un dizain. Ici

---

109-10 Si li comande en cele feit, Que il l'ame son pere desit B_2, *A* — *Avant* 113 *A intercale 2 vers* : Quant li peres ot si parlé, Ileuc devant tot son barné — *Après* 113 *2 vers ajoutés par* A_3 — 117-8 *remplacés dans A par* : La suer remest oveuc son frere En aprés la mort de son pere Et cil l'a bien lonc tens gardee Et a tel enor demenee (Et il la garde a tel honor Et se li porte tel amor A_2) — 119 Que il trestôt li done et treuve B_2, *leçon analogue dans A* — 120 Quant qu'ele li demande et reuve B_{2-3}, *A* — 122 A grant joie ensamble se tienent *A* — 127 *leçon de* B_{2-3}, A_{2-3} — 128 s'esgardoient, s'entresgardoient *A* — 129 *Initiale ornée dans* B_{1-2}.

encore 4 sur 9 de ces huitains forment des strophes indivisibles (str. 4, 5, 7 et 8). Si nous poursuivions notre lecture du manuscrit B_1, nous déterminerions encore 10 huitains avant de rencontrer un sizain, puis de nouveau 11 huitains avant un autre sizain et ainsi de suite, avec une proportion de huitains un peu moindre dans certaines parties du poème et surtout vers la fin, sans que cette proportion descende d'ordinaire au-dessous de 7 huitains sur 10 groupes possibles et jamais au-dessous de 5 sur 10.

Le groupement de couplets de 2 vers en quatrains, en doubles quatrains et même en huitains, est à coup sûr naturel et facile, et il suffit de parcourir un poème en couplets pour en trouver un grand nombre d'exemples. Je ne crois pas cependant qu'aucun calcul de probabilités puisse permettre d'attribuer au hasard la formation de séries de huitains aussi longues et aussi répétées et une proportion de huitains aussi élevée par rapport aux autres groupements possibles des couplets, quatrains simples, sizains, dizains, etc. Tout au moins aucun des poèmes en couplets de 2 vers que j'ai pu examiner ne m'a rien montré de semblable [1]. J'en conclus que le manuscrit B_1 de la *Vie de saint Grégoire* nous a conservé une version de ce poème composée essentiellement en strophes de 8 octosyllabes.

Cette forme strophique est-elle originale ou bien est-elle le résultat d'un remaniement représenté par les manuscrits de la famille *B* ? La première hypothèse semble la plus probable. En effet, d'une part *A* et *B* sont d'accord pour présenter un grand nombre de huitains, isolés ou en série, qui figuraient par conséquent déjà dans une version antérieure ; d'autre part les vers qui, dans *A*, viennent briser la forme du huitain, apparaissent souvent comme des additions, parfois heureuses, mais parfois aussi assez inutiles. La comparaison des versions *A* et

1. J'ai fait pour la plupart des textes signalés par Paul Meyer dans l'article cité ci-dessus l'analyse métrique de fragments étendus : la proportion des huitains, même déterminés très largement, est toujours inférieure au moins de moitié à celle de la *Vie de saint Grégoire*, et ces huitains ne se trouvent pas en séries aussi continues. — Il y aurait lieu d'examiner de près la constitution métrique du mystère d'*Adam*, où l'on déterminerait assez facilement des huitains d'octosyllabes à rimes plates dans le premier dialogue de Dieu avec Adam et Ève.

B pour un court passage choisi au hasard dans le corps du récit suffit pour vérifier ces deux faits.

J'imprime ci-dessous l'épisode de Grégoire abandonné en mer et sauvé par la volonté divine, d'après B_1 et A_1, corrigés à l'aide des autres manuscrits de même famille. Dans ce fragment, sur 10 groupes la version *B* présente 9 strophes de 8 octosyllabes : or, 3 de ces huitains se retrouvent au même endroit et constitués de même dans la version *A*. Pour le caractère adventice des vers supplémentaires de *A* l'on notera les développements 771-78, 809-16, 829-32.

B

De la dame larrum atant
E si redirum del emfant :
Enz en la nuit [k]e il fud nez
E qu'il fud en la mer portez, 599
Le prist le vent en mi le port
Ke bien pres l'out neié e mort,
Si Deu ne fust si merciables,
Ki as pecheurs est sucurables. 603

Li baltels vait forment brandant
Par mi les undes od l'emfant.
Li venz le bute e estrue,
Une unde a l'altre le rue ; 607
Mais li balteals en va si dreit,
Ke Damnedeus le conduiseit,
Ke bien matin a l'enjornee
Il out bien la mer passee. 611

Atant es vos najant sur destre,
Par le plaisir le rei celestre,
Dui pescheur d'un abbeïe

A

De la dame lairons atant,
Si reparlerons del enfant,
Que en la nuit que il fu nes
Fu el batel en mer getés, 770
La o il en la mer esteit,
Si com fortune le voleit,
Molt pres de peril et de mort,
Sans nuil conduit e sanz confort 774
Fors sol Dé qui le conduiseit
Si com li suens plaisir esteit,
Que set tresbien tos seaus sauver
Que il plaist en terre et en mer. 778

Quant le batels s'aleit gaucrant
O le tonel et o l'enfant,
Si com li venz le demenoit
E l'onde qui le debotot, 782
Que aprez esteit ja d'ariver
A un droit port outre la mer,

E vos iluec errant sor destre
Por le plaisir le rei celestre
Deus pecheors d'une abaïe ;

B. 596 *Initiale ornée dans les trois mss.* — 602-3 Se Diex ne fust par ses mercis, K'as pecheors est dous et pis B_2 *et partiellement* B_3 — 607 a l'autre si le rue B_2 — 611 Fu bien en aise m. p. B_2

A. 767 *Initiale ornée dans les trois mss.* — 775 sol l'onde quil A_1 — 779 *Initiale ornée dans* A_1 — 780 E le A_1 — 785 Atant es vos errant A_2

V moines out de sainte vie : 615
Li abes meïmes li suen cors
Les out la nuit enveié hors
Pur peissuns prendre en cele mer
Ovoc les moines conreer. 619

Li pescheur dunt jo vus chant,
Bien matinet al jor luisant,
Sur le batel sunt embatu
U Gregories li emfes fu. 623
De chief en chief l'unt engardé ;
Quant il n'i unt nuli trové,
Si quiderent trestot de fi
Ke li home fuissent peri. 627

Li pescheur se dementerent,
Ke il cremerent et duterent
Que cil fuissent peri en mer
Ki le batel durent guier. 631
Dunc duna Dieus li spiritables
A ambesdous en lur curages
Ke le tonel e l'emfant pristrent
E enz en lur batel [le] mistrent. 635

Mais li orages e li vent
E les undes e le turment
Si grant entente lur livrat
Qu'il ne sevent qu'el(e) tunel ad ; 639
Cum il ainz purent il l'unt mis
E al nagier se sunt repris ;
Dunc si nagent a tel esforz
Que a prime vindrent a dreiz porz. 643

Dunt dona Deus omnipotent
Ke li abes tant sulement
Lur vint encuntre a la mer,
Dunc si lur prist a demander : 647

Moines i ot de sainte vie : 788
Li abes meïsmes sis cors
Les ot la nuit enveié hors
Por peisson prendre en sele mer
A tos ses moines conreer. 792

Sil pecheor dont je vos di,
Quant li jors fu bien esclarsi,
Sor le batel sont enbatu
O li enfes el tonel fu. 796
Par le batel ont regardé ;
Quant il n'i ont ome trové,
Si quiderent trestuit de fi
Que li ome fussent peri. 800

Ne vuelent le batel moveir,
Mais le tonel vuelent aveir,
Si com fortune le faiseit,
Qui encore pas ne voleit 804
Que li petis enfes perist
Qui la dedens el tonel gist.
En lur batel sus l'ont saché
E l'autre batel ont laissé. 808
N'erent que dui tant solement
E la mer les cuitoit forment,
Por ce que fors iert li orages,
Si en estoit griés li plus sages ; 812
Tant les cuitoit la tormente
Qu'il ne metent a el entente
Fors seul a issir de la mer :
Ne lor laist el tonel guarder. 816
Tant ont sil dui nagié a fort ;
Que primes sont venu a port ;
A terre trahent lur batel
E dedenz esteit li tonel. 820

Donc plot a Deu omnipotent
Que li abes tant solement
Vint encontre eaus al ariver,
Si leur comense a demander 824

---

628 *Initiale ornée dans* B_2 — 631 ke la b. B_1

788 Domes i ot A_1 — 792 A oes A_2 — 796 E li A_1 — 797 Car le A_1 — 798 n'i ot A_1. — 813-15 *A, n'a qu'un vers* : Quar tant fort les grevot la mer. — 821 *Initiale ornée dans* A_1 *et* A.

« Feïstes hui alkes d'espleit ?
— Nenil veir, sire, ke pru seit :
Si grant turment ad en la mer
Ke enz n'i peümes rei geter. » 651

Li abes vint vers le batel
Tant qu'il choisist le bel tonel ;
Il lur dit demeintenant :
« K'ad ci dedenz, mi bel enfant. » 655
Cil respunent : « C'est nostre afaires ;
N'i ad de chose, sire, guaires. »
Es vus l'emfant lues esperi
Dunc si geta un grant cri. 659

Si cum li abes l'entent,
Si s'esmerveille mult forment
E ambedui li pescheur
En ont eü molt grant pour. 663
Il leur demande : « Kar me dites,
Si fait vaissiel u presistes ? »

Cil li respundent maintenant : 666
« Sire, hui matin, al jor luisant,
Encuntrames un voi batel,
N'i trovames que cest tonel, 669
Si le meimes caenz od nus ;
Mais, par la fei que devons vus,
Uncor(e) ne sai qu'il i ad de fi,
Kar unc certes dedenz ne vi. » 673

Se il ont fait auques d'expleit
Ne chose dont il miaus lor seit.
Si li on dit c'onques en mer
Ne porrent sor lur res geter 828
Ne de rien entendre a pescher
Por l'orage por le temper,
Mais a grant peine ont tant fait
Que il ne sont a port retrait. 832

Li abes s'aprisme el batel
Tant que il choisist le tonel ;
Dons demande que se esteit
Iluec dedenz que il veeit. 836
Il li ont dit : « De nos afaires,
Sire, n'i a de chose guaires. »
A tant li enfes s'esperit,
Si a en haut geté un crit. 840

Quant li abes la vois entent,
Si s'en est merveilés forment
Que enbedui li pecheor
En ont eü molt grant poor. 844
I leur demande : « Dites mei,
Nel me selez en vostre fei,
Icest tonel ou avés pris ? »
Li uns li dist : « Se qu'avés quis : 848
O bien matin, au bel jor cler,
Que esteions en cele mer,
Si trovames un batel
Tot vuit ne mais icest tonel ; 852
Le tonel a notre hues preïmes
E le batel iluec guerpimes ;
Nos ne savons que dedens a :
Onques uns de nos n'i guarda. » 856

Si, comme j'espère l'avoir rendu au moins probable, la forme strophique était déjà celle de la version originale de la *Vie de saint Grégoire*, source des deux versions *A* et *B*, le rapport des divers manuscrits se trouve largement éclairé : la version *B* est

652 *Initiale ornée dans* B_2 — 659 un si grant cri B_2 — 660 Quant li abes le vois entent B_{2-3} — 663 En eurent g.p. B_1 — 665 u le pr. B_2 — 672 ne savun B_4

837-8 *sont développés par* A_3 *en 4 vers* — 843 Et ambedoi A_{2-3} — 851 Iluec trovames A_{23}.

la plus proche de l'original ; B_1 est, malgré des fautes et aussi des modifications voulues, le meilleur représentant de cette famille ; la version *A* est l'œuvre d'un remanieur désireux à la fois d'embellir sa matière et de la présenter sous une forme métrique plus courante, plus conforme sans doute au goût du public auquel elle était destinée, mieux adaptée peut-être à des conditions nouvelles de récitation ou de lecture.

C'est un état de choses analogue, mais non identique, à celui que présente, par rapport à la forme ancienne de la *Vie de saint Alexis* en strophes de cinq vers assonancés, la rédaction interpolée du XIIe siècle en laisses ou la rédaction rimée du XIIIe.

*
* *

Nous avons ainsi atteint le but de notre recherche, mais n'y a-t-il pas à tirer des constatations que nous avons faites d'autres conclusions encore, et qui garderaient quelque valeur même dans l'hypothèse, peu vraisemblable, où la forme en huitains ne serait pas originale dans la *Vie de saint Grégoire* ?

Qu'est-ce en effet que cette strophe de huit vers à rimes plates que nous avons reconnue dans la *Vie de saint Grégoire* ? Comment en expliquer l'emploi ? Sans doute la littérature poétique de l'ancienne France connaît des strophes analogues qui groupent, depuis quatre jusqu'à trente-six vers, des octosyllabes, des décasyllabes ou des alexandrins à rimes plates. On en trouvera dans le répertoire de Naetebus, sous les numéros XL à LVII, une série assez abondante ; mais, dans la plupart des cas, l'individualité de la strophe est marquée, d'une façon certaine, par un trait immédiatement saisissable : répétition d'une même formule à la fin ou au début de la strophe, intercalation de phrases latines, présence au premier vers d'un nom propre ou d'un mot d'un texte connu, comme l'*Ave Maria*, etc. Dans la *Vie de saint Grégoire*, rien de semblable : les strophes se succèdent dans un récit continu et rien ne marque la division strophique en dehors des pauses, bien légères et souvent incertaines, exigées par le sens. Pourquoi donc le poète s'est-il imposé de donner à son œuvre une forme à la fois si rigoureuse et si difficile à discerner ? Une seule explication paraît possible : l'individualité de la strophe était assurée par

un moyen indépendant du texte lui-même. Ce moyen, ce ne pouvait être une simple disposition graphique, que les copies (nous en avons la preuve même dans les manuscrits de la version *B*) n'auraient pas su respecter ; mais ce pouvait être la musique. Deux autres œuvres au moins du moyen âge se présentent à nous dans les mêmes conditions, deux œuvres célèbres, les poèmes de Clermont, la *Passion* et la *Vie de saint Léger*.

La *Passion* est écrite en quatrains d'octosyllabes à rimes plates, le *Saint Léger* en sizains d'octosyllabes à rimes plates ; rien cependant, en dehors des grandes initiales heureusement conservées par le précieux manuscrit de Clermont-Ferrand, ne permettrait de retrouver la division des strophes dans ces deux poèmes, si ce n'est, comme dans la *Vie de saint Grégoire*, « l'unité de forme et de sens, qui les détache naturellement l'une de l'autre » [1]. Mais nous savons que la *Passion* était un poème chanté, car le manuscrit nous a conservé la notation de la mélodie qui l'accompagnait, et l'on ne peut guère douter que le *Saint Léger* ne fût aussi destiné à être chanté ou dit en musique. Strophe et couplet mélodique sont dès lors inséparables : l'une est faite pour l'autre qui lui assure en retour une individualité certaine, en dehors de toute disposition graphique et malgré les confusions que peut créer la succession ininterrompue des rimes plates.

Et nous voici ramenés, avec plus de précision et, je pense aussi, de certitude à la même conclusion que pour la première partie de cette étude : la *Vie de saint Grégoire*, sous la forme dont la version *B* nous a conservé les restes, n'a pas été écrite pour la lecture silencieuse, ni pour la récitation, mais pour l'exécution musicale, comme la *Passion*, comme la *Vie de saint Léger*, comme la *Vie de saint Alexis*, etc.

L'on ne peut objecter à cette conclusion le fait que dans les différentes strophes de la *Vie de saint Grégoire* apparaissent aux mêmes places tantôt des vers féminins et tantôt des vers masculins, ce qui créerait une difficulté pour la mise en musique : le poème de la *Passion*, qui est noté, est en effet construit exactement de même [2].

---

1. Gaston Paris, *Romania*, I, 292.
2. Cf. Naetebus, *o. c.*, p. 4.

Je ne pense pas qu'il faille non plus attacher d'importance aux expressions *conter*, *dire*, *lire* et même *escrire* qu'emploient les divers manuscrits pour le récit de la *Vie de saint Grégoire* : les deux premières ne sont pas incompatibles avec un récit chanté ; mais surtout elles peuvent être toutes du fait des adaptateurs successifs du poème le plus ancien. A l'inverse l'on trouverait d'ailleurs, au moins une fois, dans *B* la trace de cet état plus ancien, fait pour le chant, que je crois nécessaire d'admettre : au vers 619, cité ci-dessus, nous lisons

Li pescheur dunt je vus *chant*,
Bien matinet, al jor luisant,...

La version *A* a remplacé ce mot et modifié la rime :

Sil pescheor dont je vos *di*,
Quant le jors fu bien esclarci,...

on pourrait voir là une preuve de plus de l'antériorité et du caractère conservateur de *B*.

*
* *

Résumons maintenant les résultats de notre étude :

1° Il a existé de la *Vie de saint Grégoire* une forme destinée à être chantée ; cette œuvre était composée en strophes de huit octosyllabes à rimes plates ;

2° Cette rédaction a été copiée ou remaniée par un auteur que cette disposition strophique n'intéressait plus, mais qui ne s'en trouvait pas gêné, et qui, tout en l'altérant souvent, ne l'a pas systématiquement modifiée [1] ; cette nouvelle forme est la source des deux versions *A* et *B* ; la version *B* est la plus fidèle, elle est malheureusement représentée par un manuscrit qui paraît abrégé, surtout vers la fin, B_1, et par des manuscrits peut-être contaminés, B_2 et B_3 ;

1. Il me paraît difficile d'admettre que les nombreux groupes, communs à *A* et à *B*, qui ne sont pas des huitains, existaient déjà dans la forme originale, dont la disposition strophique aurait été ainsi très irrégulière ; si l'on admettait que ces irrégularités ont pu, en dépit de la musique, se rencontrer dans l'original chanté, il serait inutile de supposer l'existence de la rédaction 2.

3° La version *A* est un remaniement systématique, dont l'auteur a éliminé la disposition strophique originale ;

4° Dans sa forme originale, la *Vie de saint Grégoire* appartient, par sa disposition strophique faite pour le chant, au genre de nos plus anciennes vies de saints ; c'est seulement dans des copies ou des remaniements postérieurs au XIIe siècle qu'elle a revêtu la forme plus répandue, mais plus moderne, d'un poème fait pour la récitation sans musique ou la lecture, silencieuse ou à voix haute [1].

Mario Roques.

---

1. Je ne reviens pas sur la question des quatrains monorimes, mais rien n'empêche d'admettre qu'ils aient déjà figuré en tout ou en partie, malgré leur absence de B_1, dans la première version en huitains.

DATE ET COMPOSITION

DES

JEUX DRAMATIQUES DE CHANTILLY

Les cinq jeux dramatiques du manuscrit 617 de Chantilly qui viennent d'être publiés par M. Gustave Cohen [1] se classent, au point de vue de la versification, en trois groupes : le premier est formé par les deux « Mystères de la Nativité » (nos I et II), le deuxième par la « Moralité des sept Péchés mortels et des sept Vertus » et la « Moralité de l'Alliance de Foy et Loyalté » (nos III et IV) ; le troisième par la « Moralité du Pèlerinage de la Vie humaine » (n° V).

Ce qui caractérise le premier groupe, c'est une arythmie bizarre et déconcertante dans la versification. L'auteur des deux mystères semble avoir ignoré les lois les plus élémentaires et les principes fondamentaux de la prosodie française. Les vers y sont d'une inégalité choquante ; à peine si, par-ci, par-là, on rencontre un groupe de deux ou trois vers successifs de la même mesure. Voici, par exemple, rangés dans l'ordre dans lequel ils se suivent, les vers dont se compose le Prologue de la première de ces pièces : 9 syllabes ; 13 ; 7 ; 10 ; 11 ; 7 (ou 6, selon qu'on lit *que unc* ou *qu'unc*) ; 10 (ou 9) ; 9. A côté des moules habituels de 7, 8 ou 10 syllabes, figurent les formes les plus rares de la poésie française : des vers de 9, 11, 13 et plus de syllabes encore. Les longs vers restent sans la coupe régulière à l'intérieur qui détermine leur rythme ; la césure, si toutefois on peut en parler ici, est placée tout au hasard. Il est impossible de dire si les syllabes finales muettes

1. *Mystères et Moralités du Manuscrit 617 de Chantilly*, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire par Gustave Cohen (Bibliothèque du XVe siècle), Paris, Champion, 1920.

doivent être comptées ou non ; d'ailleurs, qu'on les compte ou qu'on ne les compte pas, cela n'a aucune importance, les vers n'en deviennent ni meilleurs ni plus réguliers. Cependant l'intention d'écrire en vers est bien là. Elle apparaît dans la manière dont le texte est transcrit dans le manuscrit, où chacun de ces prétendus vers occupe assez régulièrement une ligne, un peu moins régulièrement dans la seconde pièce que dans la première. Elle apparaît surtout dans la recherche de la rime qui doit relier par groupes de deux ces vers amorphes. Mais cette rime n'est elle-même pas moins informe que le vers. A une époque où les poètes cultivaient avant tout la rime riche et léonine, ici ce n'est souvent qu'une vague assonance, unissant même une voyelle nasale à une voyelle orale ou combinant une rime masculine avec une rime féminine [1]. Bien souvent aussi, les vers restent isolés, sans qu'aucune rime ou assonance ne les rattache au texte précédent ou suivant. Sous ce rapport, je suis tenté d'aller plus loin que l'éditeur, et je verrais volontiers des vers isolés là où M. Cohen croit pouvoir reconnaître de très vagues assonances, fondées sur des particularités linguistiques propres au dialecte de l'auteur [2]. Quelquefois encore, on pourrait supposer que le poète ait songé à des rimes croisées ou embrassées, par exemple I 93-98 ; 142-145 ; 146-149. Mais comment attribuer un pareil souci artistique au pauvre rimeur de nos mystères ? Ce sont des combinaisons dues au hasard

---

1. Voici par exemple le début de la première Nativité :

En l'honneure de Dieu tout puissant
Et sa mere Marie, la royne des angele,
Unc jeux vos veulhe comenchire
Por resjoiir la bonne compaingnie.

2. Comment par exemple expliquer la « rime » *Dieu* : *humaine* I, 125-126 ? Veut-on rattacher *Dieu* au groupe *ciel* : *anonchié* précédent, et *humaine* au groupe *monde* : *misericorde* qui suit ? Mais alors, comment de nouveau entendre la combinaison *Dieu* : *jour* (I, 266-267), placée entre *paiis* : *maris* et *nomeit* : *cyté* ? Voyez des cas analogues aux vers I 132, 136, 168, 181, 212, etc. Il ne s'agit pas de graves négligences imputables au copiste, car dans les autres pièces, copiées par la même personne, des « rimes » de ce genre ne se rencontrent pas ; c'est l'incapacité même du poète qui seule est en cause. Il est évident que certaines conclusions de l'étude linguistique, basées sur des assonances de ce genre, perdent par là même leur valeur.

et le produit de la maladresse même de l'auteur. Quant aux « laisses monorimes » qui paraissent de temps à autre, je ne puis y voir ni une intention de l'auteur ni des restes d'une forme plus ancienne, mais simplement une autre preuve de la gaucherie et de l'incapacité du poète qui, ayant rencontré une rime commode et facile, s'en sert sans scrupule et sans craindre d'en abuser. Bref, l'auteur a évidemment la très louable intention d'écrire une belle pièce de vers, mais il lui manque à peu près tout ce qu'il faut pour cela, au moins sous le rapport de la forme ; le talent de versificateur aussi bien que la pratique des formes poétiques et la connaissance des lois de la versification lui font totalement défaut.

Les choses se présentent sous un tout autre aspect dans le deuxième groupe. Ici, les vers, des octosyllabes, sont tout à fait corrects, sauf dans quelques cas, assez peu nombreux, où ils sont trop courts ou trop longs d'une ou de deux syllabes. Une très légère correction suffit, le plus souvent, pour rendre à ces vers une forme absolument régulière. Il s'agit, par exemple, tout simplement de rétablir à l'intérieur des mots le hiatus habituel de l'ancien français, à la place des formes contractées qui se trouvent dans nos textes [1]. Les cas sont si nombreux et ils se répètent avec une telle régularité qu'il faut y voir une preuve très sûre du fait que nos textes remontent à une époque plus ancienne où ces hiatus étaient encore de règle. Les irrégularités de la versification que nous trouvons dans ce groupe sont donc évidemment l'œuvre du copiste qui y a introduit des formes plus récentes de son propre dialecte. Il en est de même pour les rimes : elles sont non seulement correctes, à quelques exceptions près, mais elles laissent encore parfaitement entrevoir le souci qu'avait leur auteur, de composer son œuvre en rimes riches et léonines [2]. On ne rencontre donc pas ici d'autres fautes que celles qu'on trouvera dans tous les textes qui sont copiés par un copiste négligent, peu scrupuleux, et qui introduit dans le texte reproduit par lui les formes et les

1. Voyez les cas assez nombreux signalés aux Notes Complémentaires (III 470, 813, 828, 946, 1832, 2013) ; le nombre pourrait être augmenté sans peine : 284 (*asseüree*) ; 557 (*eüt*) ; 1068 (*vesteüres*), etc.

2. Ceci apparaît plus nettement dans III que dans IV.

habitudes linguistiques de son propre parler, sans trop tenir compte de la régularité des vers ou de la qualité des rimes.

Enfin, la pièce V, qui forme à elle seule notre troisième groupe, présente exactement un état intermédiaire entre les deux autres. Dans sa plus grande partie, le texte est à peu près correctement versifié ; on n'y relèvera que les négligences relativement peu importantes du deuxième groupe ; elles ne sont ni plus graves ni plus nombreuses. Mais brusquement on passe à d'autres passages, — et ils sont assez nombreux — où reparaissent toutes les violentes irrégularités qui caractérisent les mystères du premier groupe. Ce sont les mêmes vers amorphes, beaucoup trop longs ou trop courts, se succédant sans aucune règle, au petit bonheur ; des vers isolés qui restent sans vers correspondants ; de simples assonances à la place des rimes ; la succession de plusieurs vers sur la même rime banale et facile, etc. Bref, la pièce offre un mélange très curieux des particularités propres à chacun des deux groupes précédents : tantôt les traits les plus caractéristiques de l'arythmie des deux mystères, tantôt la « régularité suspecte » des deux moralités.

La première idée qui se présente à l'esprit serait d'admettre, pour expliquer les divergences si frappantes entre nos trois groupes, un copiste différent pour chacun d'eux. Mais cette hypothèse est écartée par le témoignage formel du manuscrit. D'abord, les trois moralités, les deux régulières aussi bien que l'irrégulière, sont évidemment écrites de la même main ; ceci ne fait aucun doute d'après les données paléographiques. Le copiste était cette sœur Katherine Bourlet dont la signature se trouve au bas du dernier feuillet du manuscrit et que M. Cohen a si heureusement réussi à identifier avec la sœur Kathon Bourlet, novice au Couvent des Dames Blanches de Huy, de 1478 à 1484 [1]. Or, la même signature figure encore à la fin du premier mystère, paléographiquement assez différent de l'écriture des trois moralités. C'est donc encore le même copiste qui a aussi écrit au moins l'une de nos deux pièces arythmiques. Quant au deuxième mystère, on peut hésiter. Écrit en cursive du xve siècle, il n'a paléographiquement rien de commun avec les quatre autres pièces qui sont

1. Cohen, *l. l.*, p. XCVII-CI.

écrites en gothique. Malheureusement, la fin de la pièce manque ; nous n'avons donc pas ici de signature, par conséquent la question reste ouverte [1]. Cela n'a d'ailleurs pas d'importance pour le point particulier qui nous occupe ici. Il suffit de voir que les différences de forme entre nos cinq pièces ne peuvent s'expliquer par une différence de copiste. C'est donc sans doute dans les modèles mêmes qu'il faut en chercher la raison.

Voyons d'abord la dernière pièce où nous nous trouvons sur un terrain plus solide. Son titre même nous renvoie en droite ligne à la source d'où elle dérive : le « Pèlerinage de Vie humaine » de Guillaume de Digulleville, le célèbre poème allégorique du milieu du XIVe siècle. Notre jeu n'a utilisé qu'une partie de la vaste composition, à savoir les vers 1471-5062, qu'il a réduits par des suppressions nombreuses à 1255 vers. La mise à la scène de l'œuvre de Digulleville était d'une exécution facile. L'original lui-même est déjà presque entièrement dialogué, et par conséquent pas très loin de la forme dramatique. Il suffisait de quelques retouches légères, d'établir ici et là des raccords, ou de supprimer de temps à autre les rares formules, des « dist il, dist elle », etc., qui ne faisaient pas partie du dialogue, en les remplaçant, pour rétablir la mesure du vers, par quelques mots nouveaux.

Or, ce travail, si modeste cependant, l'auteur du Jeu n'a pas été à même de l'exécuter d'une manière satisfaisante. Son texte est à peu près correct là où il reproduit purement et simplement le poème de Digulleville. Dans ces passages, les irrégularités ne manquent, certes, pas ; mais les fautes qui s'y trouvent ne sont guère différentes de celles qui déparent les deux moralités régulières. Elles sont causées, le plus souvent, par la substitution de formes wallonnes aux formes picardes de l'original ou par le remplacement partiel d'un état linguistique plus ancien par un autre plus récent. Quelquefois ce

1. Il me semble que, malgré la différence d'écriture, on pourrait attribuer cette pièce au même copiste qui a écrit tout le reste du manuscrit, ce qui précède aussi bien que ce qui suit. Sœur Catherine avait peut-être des raisons, qui nous échappent, pour choisir ici l'écriture cursive. Nous reviendrons plus loin là-dessus.

sont aussi des fautes de lecture, comme on peut les retrouver partout chez des copistes peu scrupuleux. Mais dès qu'il doit s'écarter quelque peu de son modèle et qu'il est livré à ses propres forces, voilà notre poète tout désemparé. Combien de fois n'a-t-il pas tout simplement supprimé les quelques mots qui, chez Digulleville, introduisaient ou terminaient un dialogue, sans s'inquiéter le moins du monde des vers de cinq, six ou sept syllabes qu'il faisait ainsi surgir au milieu des octosyllabes ! A d'autres reprises, il met bien dans le texte de son modèle quelques mots nouveaux à la place de ceux qu'il a dû supprimer, mais il fait alors des vers d'une longueur démesurée qui dépassent souvent de beaucoup le cadre octosyllabique. Tantôt deux vers de l'original sont fondus en un seul, qu'il laisse alors sans rime correspondante [1] ; tantôt il abandonne son modèle sur une étendue plus considérable et crée des vers de sa propre fantaisie, dans lesquels apparaît aussitôt l'arythmie bizarre des deux mystères. C'est surtout au moment où s'opère un changement de rôle que ces irrégularités sont particulièrement fréquentes, c'est-à-dire exactement là où le poète se voit forcé de quitter son modèle pour faire un raccord. C'est comme s'il profitait de ces occasions pour donner pendant quelque temps libre cours à sa fantaisie ; puis, assagi, il revient à sa source qu'il suit de nouveau plus fidèlement. En un mot, les parties correctes de notre moralité sont une reproduction à peu près exacte du poème de Digulleville, les parties amorphes sont l'œuvre personnelle de l'adaptateur [2].

Appliquons à présent le principe que nous venons d'établir aux autres pièces de notre manuscrit. La régularité frappante que nous avons dû constater dans les moralités III et IV prouve bien que celles-ci sont des copies assez fidèles faites sur des textes plus anciens. Les irrégularités qu'on y relève sont évi-

1. Voyez p. ex. les vv. 187, 251, 830, 835, 1139, 1184, etc.

2. La pièce contient aussi quelques passages indépendants de Digulleville, et qui sont pourtant à peu près correctement versifiés. A vrai dire, ils ne sont ni nombreux ni très étendus (vv. 889-894 ; 899-900 ; 917-920 ; 1030-1036 ; 1104-1107) ; néanmoins, leur présence ne laisse pas de nous étonner quelque peu. Il peut s'agir là d'un simple effet du hasard ; dans certains cas, le poète a sans doute aussi utilisé d'autres passages de son modèle, ou quelque source poétique étrangère.

demment attribuables à la sœur Catherine Bourlet. L'étonnante absence de sens rythmique qui se révèle si curieusement dans les parties indépendantes du cinquième jeu explique sans peine pourquoi le nombre des irrégularités métriques est ici peut-être un peu plus grand que dans la moyenne de nos copies médiévales. Mais derrière les déformations linguistiques que le copiste a fait subir à ses textes, on reconnaît encore très bien l'état linguistique plus ancien des poèmes primitifs. Dans des cas très nombreux, les vers irréguliers redeviennent corrects, non seulement par le rétablissement des hiatus dont il était déjà question, mais aussi lorsqu'on rétablit, par exemple, les formes de la déclinaison à deux cas ou certaines formes verbales de l'ancien français, comme la première personne du singulier sans *e* final dans les verbes de la première conjugaison. Le fait est particulièrement frappant dans la troisième pièce, mais on le retrouve aussi, quoique un peu moins régulièrement, dans IV [1]. Celui-ci, à ce compte-là, serait un peu plus jeune que l'autre. On pourrait en dater l'original de la deuxième moitié du XIVe siècle, tandis que l'original de III appartiendrait encore à la première moitié de ce siècle ou même au XIIIe. Ceci avec toutes les réserves que comporte une datation basée sur des éléments d'appréciation aussi flottants et incertains [2]. Quant au pays d'origine de nos deux textes, leur état linguistique ne donne aucune précision à ce sujet. Ce sont des preuves d'une autre nature, déjà alléguées par M. Cohen, qui permettent de les attribuer avec quelque vraisemblance à la partie septentrio-

1. Dans IV, une forme contractée comme *pourveance* (392) figure à côté des formes avec hiatus *vëoir* (33) et *pourveüs* (332.339) ; les formes récentes comme *j'aime* et autres paraissent plusieurs fois (85.200.322 où la forme *prie* est assurée par la rime avec *mie*) ; la rime *honeur* : *cuer* (47-48) est également relativement récente ; par contre, au vers 76 il faut rétablir le nominatif *li haus dieus puissans* pour avoir une rime correcte avec *temps*.

2. D'après M. Cohen, le troisième jeu serait à dater entre 1380 et 1420, par l'histoire de la coiffure féminine et l'emploi du mot « avalois » (p. CXLVIII). Je ne pense pas que ces arguments empêchent de faire remonter notre pièce de quelques dizaines d'années plus haut dans le temps. [Ces lignes étaient écrites, quand M. A. Långfors a bien voulu me confirmer qu'il avait, entre temps, découvert le modèle de la 3e Moralité dans « Le Miroir de vie et de mort », par Robert de l'Omme, du XIIIe siècle. Le texte vient d'être publié par ses soins dans cette revue, t. XLVII, p. 511 ss.]

nale du domaine français, et peut-être même en particulier à la Wallonnie : allusions aux villes de Bruges, d'Ypres, de Gand, de Louvain dans III (p. cv) ; dans IV, quelques détails de la vie pastorale, et notamment l'énumération de certaines pâtisseries liégeoises (p. LXXXIX et CXLI). Cette origine, pour IV, trouve un appui dans la forme littéraire de la pièce : son caractère pastoral la rattache étroitement aux pastourelles du XIVe siècle, en particulier à la pastourelle politique dont Froissart est le représentant le plus remarquable. Or, ce genre littéraire était alors presque exclusivement cultivé dans les provinces du Nord [1]. C'est donc probablement ici que l'auteur du jeu a trouvé son inspiration.

L'hypothèse que les moralités III et IV ne sont que des copies de poèmes antérieurs, se trouve confirmée par le fait que l'épilogue de IV indique en toutes lettres l'auteur de cette pièce. Car il est évident que ce Bonverier qui se nomme au vers 412 et qui termine la pastorale par une courte prière à Dieu et à sainte Marie, en est lui-même l'auteur, d'ailleurs tout à fait inconnu jusqu'ici. On n'a pas de preuve tout aussi décisive pour III dont la fin paraît manquer ; mais l'analogie que cette pièce présente partout avec IV permet d'admettre qu'ici aussi nous n'avons que la copie d'une pièce plus ancienne d'un auteur inconnu, pièce qui était régulièrement et correctement versifiée [2].

C'est un problème bien plus compliqué qui se pose au sujet des deux mystères de la Nativité. Et d'abord, on peut se demander si l'on a réellement devant soi deux pièces différentes et indépendantes l'une de l'autre, comme c'est le cas pour III et IV, ou s'il ne faut pas considérer I et II comme étant en réalité une seule pièce, divisée en deux parties, peut-être pour les besoins de la représentation ? Il est certain que, par leur contenu, les deux mystères n'en font qu'un. Le premier finit au moment où les rois mages s'en retournent chez eux, après avoir adoré l'enfant Jésus ; le second dépeint la fureur d'Hérode, lorsqu'il apprend le départ clandestin des rois. C'est-à-dire que le second continue exactement là où s'était arrêté le

1. Je me permets de renvoyer à mon article sur les *Pastourelles de Froissart* dans les *Mélanges Picot*, II (1913), 30-31.

2. Voyez p. 68, n. 2.

premier. Il est, « à toute évidence, la suite logique de la première pièce [1] ». C'est plus évident encore, si l'on accepte une heureuse suggestion de M. E. Langlois. Dans l'état actuel du manuscrit, le deuxième mystère commence au moment où sainte Anne et ses filles prennent congé de Marie. C'est ensuite la « Purification », puis la « Colère d'Hérode », et finalement de nouveau une visite de sainte Anne et de ses filles à la Sainte Famille. Il est bien étrange de voir figurer cette visite deux fois dans la pièce, la fin d'une visite au feuillet 8, le commencement d'une autre au feuillet 11. M. Langlois remédie à cet état de choses par une correction aussi élégante que simple : en plaçant le feuillet 8 derrière le feuillet 11, on obtient une succession de scènes tout à fait claire et logique. Le mystère débute alors par la « Colère d'Hérode ». Avant de passer à l'exécution des menaces du roi, le poète a intercalé la scène de la visite de sainte Anne. Celle-ci prend congé aux vers 292 ss., ses filles la suivent (vers 1-18) ; et puis vient la « Purification » avec l'adoration de saint Syméon. Ici c'est la fin d'une scène ; mais ce n'est sans doute pas la fin de la pièce qui, à mon avis, reste fragmentaire. Seulement ce n'est plus que la fin qui lui manque. Le commencement, nous l'avons aux vers 94 ss. Ceci, me paraît-il, s'impose absolument. Je n'hésite pas à considérer la suggestion de M. Langlois comme tout à fait sûre et convaincante.

Deux faits, me semble-t-il, viennent à l'appui de cette hypothèse. L'un, c'est l'absence d'un Prologue dans II. S'il s'agissait là d'un drame indépendant et nouveau, on l'aurait certainement fait précéder, comme le premier, de quelques vers d'introduction. Mais ceci devenait inutile, si la pièce n'était que la suite de la pièce précédente, en quelque sorte le deuxième acte suivant le premier. L'épilogue du premier mystère marquait bien un arrêt provisoire qu'on peut se figurer plus ou moins long ; mais quand on commençait la représentation du second de nos mystères, celui-ci ne faisait que continuer la pièce qu'on avait déjà entendue auparavant et par conséquent il n'était plus spécialement introduit par le Prologue habituel. Mais voici un autre argument qui me paraît plus décisif. Au vers 230 ss.,

1. Cohen, *l. l.*, p. CXXXII.

Marie raconte sommairement à sa mère les événements qui se sont déroulés depuis la naissance de Jésus jusqu'à l'adoration des rois mages. On sait qu'il est dans les habitudes littéraires du moyen âge de donner des résumés de ce genre. Cependant, à quoi bon résumer ainsi les scènes précédentes, qui auraient elles-mêmes déjà été représentées dans le commencement perdu de notre pièce ? Par contre, ce résumé s'explique parfaitement, s'il était destiné à rappeler brièvement aux spectateurs le contenu d'une première pièce qui avait été jouée avant celle-ci. C'est même, à mon avis, la véritable raison d'être de ce morceau que le poète a assez naïvement et gauchement amené. Or, le récit de Marie reproduit exactement les données essentielles du premier mystère, sauf, bien entendu, la scène qui s'est passée à la cour du roi Hérode et que Marie est censée ne pas connaître. Ce sont même en partie les mêmes termes que ceux de la première pièce [1]. Il est clair qu'au moment où il écrivit la tirade placée dans la bouche de la Vierge, l'auteur de II connaissait le texte de I ; sans doute l'avait-il alors même sous les yeux. Cela ne prouve pas encore que les deux pièces soient nécessairement l'œuvre d'un même poète, mais cela prouve que la deuxième est très étroitement rattachée à la première et qu'elle a été composée en regard de celle-ci.

Littérairement les deux mystères offrent des ressemblances frappantes. Ce qui les caractérise avant tout, l'un aussi bien que l'autre, c'est la rapidité de l'action et la brièveté des discours. Ce que M. Cohen relève dans la première pièce, « sa simplicité, sa sincérité, son absence d'ornement rythmique et de farciture comique » (p. CXXXI), s'applique aussi à la seconde. Elles ignorent, l'une et l'autre, les hors-d'œuvre fastidieux, les grasses plaisanteries, les scènes grotesques qui envahissent de plus en plus le théâtre du XVe siècle. Par contre, dans toutes

1. II 235 (*Il* (les anges) *ont chanteit belle chanchon*) se rapporte au *Gloria in excelsis* chanté par les chœurs célestes (I 86) ; et de même II 245 (les bergers adorant l'enfant, *en magnifiant Dieu leur createur*) vise clairement le *Glorieux Dieu qui fist*, chanté par les pasteurs (I 131). La remarque II 257-258 (*il*, sc. les rois mages, *l'ont recognu vraie roy et confesseit*) paraît reprendre les paroles de Balthazar (I 465-466) : *Adieu, noble dame soveraine, Qui asteis mere a roy tres haltains* (voy. aussi I 405 ss., 453 ss.). On pourrait sans peine multiplier les rapprochements de ce genre.

les deux, le texte français se rattache très fidèlement au texte liturgique, souvent jusqu'à donner presque la traduction exacte des paroles mêmes de l'Évangile : p. ex. dans I, dans la scène des anges ou des bergers ; dans II, dans celle de la purification ou dans celle du cantique de Syméon. L'invention du poète est la même dans l'une et dans l'autre : ce sont des scènes naïves, d'une familiarité touchante et d'un naturel juste et charmant dont les éléments sont empruntés à la vie même : tels la naïveté rustique des pasteurs, sans la moindre exagération ridicule, l'entretien simple et familier des rois mages avec la Vierge, dans I ; dans II, la jolie scène de la visite de sainte Anne et de ses filles, sainte Anne un peu pédante et sentencieuse, quand elle rappelle les paroles prophétiques qui annonçaient la venue du Christ, et notamment les vers 272-277 où Marie Jacob s'extasie d'une manière si touchante et si vraie devant le regard de l'enfant divin, exprimant si justement les sentiments qu'éprouvera toute femme à l'aspect d'un enfant nouveau-né. Enfin, dans toutes les deux, le même emploi des chants liturgiques, des antiennes et des tropes, intercalés dans le texte. Il est vrai, comme le fait remarquer M. Cohen (p. CXXI), que ces éléments liturgiques sont bien plus fréquents dans I que dans II. Mais ceci ne tiendrait-il pas simplement au fait que, dans I, le sujet même fournissait bien plus souvent l'occasion de les employer, que dans II ? Là-bas, il y a le *Gloria* des anges, le chant des bergers, les différents chants des rois mages ; ici, ni la scène de la Fureur d'Hérode ni celle de la visite de sainte Anne ne fournissaient des textes liturgiques. Mais la seule scène qui se prêtât à des hors-d'œuvre liturgiques, celle de la Purification, amène aussitôt l'Adoration de Syméon. La pièce entière en contenait peut-être encore d'autres dans la partie perdue.

Nous avons déjà signalé plus haut l'identité frappante dans le système de versification des deux mystères. Voici encore un point sur lequel ils sont d'accord : tandis que les poètes de III et IV ont suivi la règle bien connue du théâtre médiéval qui répartissait régulièrement le couplet de deux vers sur deux interlocuteurs, les n^os^ I et II ont adopté l'autre principe qui était de terminer chaque tirade par un couplet entier et de faire commencer le discours suivant par un nouveau couplet. L'argument n'a en soi que peu de valeur, mais il gagne en venant s'ajouter aux autres.

Enfin, il y a aussi identité linguistique. La preuve, c'est que M. Cohen, dans son « Étude linguistique » de ces textes, a presque toujours pu réunir I et II en un groupe unique, séparé des trois autres pièces. Parmi les nombreuses particularités qui les distinguent, celles-ci me paraissent être les plus significatives [1] : la rime entre *ã* et *õ*, et la rime de voyelle orale avec voyelle nasale [2]. Les cas sont assez nombreux pour que le hasard soit exclu ; il faut bien y voir une intention du poète à qui son dialecte permettait évidemment ces sortes de rimes ou d'assonances. D'un autre côté, ils appartiennent exclusivement à nos deux pièces et sont tout à fait inconnus dans les trois autres (sauf une exception dans V). Ceci seul serait, pour M. Cohen (p. XXI), une « raison suffisante pour attribuer I et II à un auteur unique plus indépendant et plus ancien ».

Il y a cependant une objection d'ordre littéraire que soulève l'éditeur (p. CXXXIII et CXLVIII) : différente en cela de la première Nativité, la deuxième est seule à posséder le personnage du Sot. Elle contient donc un élément comique qui est encore absent dans I. Faut-il vraiment, pour cette raison, attribuer à nos deux pièces une origine différente et assigner à II une date plus récente qu'à I ? Je ne le pense pas. D'abord l'usage même qui est fait du Sot est conforme, dans sa discrétion, à la sobriété générale des deux Nativités. L'élément comique y est à peine perceptible et réduit à son minimum. L'auteur se contente d'une rapide indication et passe sans insister. C'est le système de I aussi bien que de II. De plus, si le Sot est absent

1. Ce sont celles qu'a aussi relevées M. Cohen dans sa conclusion, § 12, pp. XLVII ss.

2. Pour ma part, je ne pense pas qu'il y ait lieu de voir, avec M. Cohen (p. CIII), une différence significative entre I et II dans le résultat du suffixe *-ellum*, qui serait *-eal* dans I et plutôt *-ial* dans II. A *pasturial*, signalé dans II 237, correspond *pasturiax* dans I 110, et d'un autre côté à *beal* I 400, *noveal* I 348, etc. répondent *beaul* II 58, 137, 277, 279, *agneaul* II 280, *troppeaux* II 239, etc. Je ne vois ici qu'une particularité graphique sans importance, au moins pour ce qui est du premier élément de cette diphtongue. A remarquer que dans III on trouve aussi bien *peal* 2090, *oyseal* 2159 et *beauls* 1914, *morseaulx* 1915, que *annials* 551 (: *ioweaux*), *igniaux* 1613 (: *oyseaulz* !), etc. Quant à la valeur phonétique de *eal* = *è*, voyez à ce sujet nos remarques dans notre compte rendu de l'édition de M. Cohen dans cette revue (t. XLVII, p. 610 ss.).

dans I, c'est qu'il n'y avait pas lieu de l'y introduire. Pour donner la réplique à Hérode, le Messager seul suffisait ; il était tout à fait inutile de dédoubler ce personnage, en lui adjoignant le Sot. Or, notre auteur s'est toujours bien gardé d'introduire un seul personnage sans nécessité impérieuse [1]. L'absence du Sot dans I n'a donc pas de quoi nous étonner. Il n'en était pas de même dans II. Qui donc aurait pu répondre à Hérode dans sa fureur, si ce n'est le Sot ? C'est le seul personnage qui ose impunément s'exposer à la colère du tyran. Il est donc, ici, tout à sa place et véritablement indispensable. Mais le rôle que lui attribue l'auteur va plus loin encore. Sa fonction ne consiste-t-elle pas surtout à souligner par ses plaisanteries, d'ailleurs bien anodines, l'inanité de la fureur du roi et la fanfaronnade de ses menaces et à en révéler au public la vanité et le ridicule ? Il y a là un emploi très judicieux et très heureux de ce personnage, emploi que lui seul était à même de remplir. De là, la nécessité de sa présence et des quelques vers qui lui sont accordés dans II. Je ne crois donc pas que l'argument tiré de l'emploi du Sot puisse suffire pour faire remonter les deux pièces à des sources différentes, quand tous les autres faits linguistiques et littéraires s'accordent pour établir l'identité de leur origine [2].

Nous voilà obligés d'aller encore un pas plus loin. Du moment que nous admettons un auteur unique pour les deux Nativités, les ressemblances frappantes qu'offre la facture poétique de ces pièces avec les parties indépendantes de V, soulèvent immédiatement la question s'il n'y a pas lieu d'attribuer aussi ces dernières au même auteur et si le poète des deux mystères n'est pas identique avec l'adaptateur de Digulleville. Cette hypothèse, M. Cohen l'a, bien entendu, envisagée ; mais il la repousse aussitôt, principalement pour deux raisons : 1° la forme *az* (= aux) est inconnue à l'arrangeur de V (p. XVIII). M. Cohen admet en effet une différence entre la graphie *as* et *az* : celle-ci « dans les textes littéraires, semble plus archaïque

1. On remarquera p. ex. l'absence des *obstetrices*.

2. J'espère faire voir plus bas que la question des dates ne doit pas nous embarrasser, les deux pièces étant beaucoup plus récentes que ne l'admet leur éditeur.

que *as* » (p. LXVI). Cela me paraît bien invraisemblable, surtout ici où les deux graphies émanent de la même main, car c'est bien la même Katherine Bourlet qui écrit *az* dans I (et II?), et *as* dans les autres jeux. Aurait-elle vraiment voulu établir quelque différence entre les deux graphies, ou se serait-elle attachée à reproduire ses modèles avec une exactitude aussi scrupuleuse ? Ce n'est guère dans ses habitudes. Mais par contre c'est bien elle qui, dans V, a remplacé par *as* au v. 547 la forme *es* et au v. 855 la forme *aus* du texte de Digulleville. Ce dernier cas est particulièrement intéressant. Il prouve que, dans son dialecte, Katherine Bourlet employait en effet la forme *as*, forme qu'elle orthographiait *az* dans les Nativités, *as* dans les moralités, sans que nous puissions découvrir la raison de cette différence. 2° Certaines rimes, comme celle de la nasale avec la voyelle orale correspondante, manquent dans V (p. CXLIII). D'abord, M. Cohen lui-même signale (p. XXXIV) les « rimes » *bien* : *amye* (502-503) et *bien* : *mise* (655-656), rimes douteuses d'ailleurs, et sur lesquelles je me garderai bien de fonder quelque raisonnement. Mais même l'absence de cette espèce de rimes ne prouve rien. L'argumentation *ex silentio* est toujours hasardée, et dans notre cas particulier surtout, où un modèle littéraire offrait des rimes excellentes et où le nombre de vers indépendants est relativement petit. L'absence des rimes caractéristiques de voyelles nasales et orales n'a donc rien de particulièrement frappant. Je ne vois donc pas ce qui empêcherait de considérer le remanieur de Digulleville comme identique avec l'auteur ou l'arrangeur des Nativités [1].

Dans ce cas, les deux Nativités et le remaniement de Digulleville dateraient approximativement de la même époque qui reste à établir. Or, ceci nous met en contradiction complète avec les conclusions auxquelles a abouti l'étude de M. Cohen. Il placerait, lui, volontiers la première Nativité encore au XIIIe siècle (p. CXLVII) ou dans la première moitié du XIVe, au moins dans sa forme primitive, avant son rajeunissement au

1. Je suis heureux de me trouver d'accord sur ce point avec M. Salverda de Grave qui est arrivé de son côté au même résultat et ne voit pas de raison pour séparer le remanieur de V du poète de I et II (*Neophilologus*, VII (1921), p. 277, n. 2).

xve (p. CXLVIII, et *ib.*, note 1) ; la deuxième, un peu plus tardive, serait de la deuxième moitié du xive siècle, et de la même époque l'arrangement du poème de Digulleville. Le problème chronologique demande donc un examen approfondi.

Nous constatons d'abord que la langue de nos pièces ne fournit aucun argument utile. Si l'on peut aisément retrouver derrière la forme actuelle de III et IV un état linguistique antérieur qui fait remonter ces jeux au xive siècle, s'il en est de même pour les parties correctes de V, il n'en est plus ainsi ni pour les parties indépendantes de cette dernière moralité, ni pour les deux mystères. Ici, rien ne nous paraît établir avec certitude, ou seulement avec quelque vraisemblance, l'existence d'un état antérieur à celui que nous avons à présent sous nos yeux. Le fait syntaxique « que la place du complément, de l'attribut et du participe est beaucoup plus souvent avant le verbe à un mode personnel dans I et II que dans les autres textes » (p. XCIV), n'est pas nécessairement une preuve de l'ancienneté de ces deux pièces; il peut y avoir à cela des raisons personnelles au poète. Passons aux arguments tirés de la versification. Faut-il vraiment voir dans les « laisses monorimes » et l'emploi de l'assonance des survivances d'un état plus ancien (p. CXLVIII) ? Ici encore, j'ai le regret de ne pouvoir me déclarer d'accord avec le savant éditeur de nos poèmes. Comme je le disais plus haut, je ne puis voir ici qu'un effet de l'incapacité foncière de notre poète d'écrire des vers français corrects. D'ailleurs, l'hypothèse de M. Cohen ne nous obligerait-elle pas à admettre pour nos textes un état antérieur où ils étaient, au moins en partie, rédigés en laisses assonancées ? Mais jamais aucun texte dramatique français, que je sache, n'a revêtu cette forme, pas même le *Jeu de St. Nicolas* de Bodel, si varié dans ses mètres et si proche de l'épopée nationale par son esprit. Nous aurions donc là un fait unique dans l'histoire de la littérature dramatique en France. Pour l'admettre il faudrait des témoins autrement sûrs que les vers naïfs et gauches de nos deux Nativités [1]. Quant à l'assonance de voyelles orales et nasales, appartenant en propre au dialecte liégeois, elle ne prouve rien pour l'âge de nos textes.

---

1. C'est également l'avis de M. Salverda de Grave.

Restent les arguments d'ordre littéraire. En effet, personne, je crois, ne voudra nier que les deux mystères sont d'un type tout à fait archaïque. A l'époque même, où s'étalent sur la scène française les grands Mystères cycliques, largement développés, voilà deux pièces qui, par leur contenu, par leur caractère religieux, par l'esprit qui les anime, ressemblent singulièrement aux drames bibliques d'une époque bien plus ancienne et qui nous ramènent de plusieurs siècles en arrière, jusque tout près du berceau même du drame liturgique. La première explication qui s'impose est bien celle-ci, qu'on a devant soi des copies récentes de quelque drame liturgique primitif et que nous touchons probablement à l'un des plus anciens documents en langue vulgaire de notre théâtre (p. CXLVII). Mais une autre explication me paraît tout aussi possible, et même plus probable, à la réflexion : faut-il nécessairement faire remonter nos textes à quelque modèle français dont nous aurions ici une reproduction plus ou moins fidèle ? Ne seraient-ils pas aussi bien directement tirés de quelque drame liturgique latin, tel ce drame de Bilsen dont M. Cohen cite à différentes reprises des ressemblances avec nos Nativités [1] ? La présence de textes liturgiques latins dans nos deux pièces prouve que leur auteur entendait le latin ; par conséquent, il devait être à même d'adapter un drame latin à la scène française. Notre hypothèse explique, de plus, bien des choses qui s'expliqueraient difficilement, en admettant une source française : celle-ci aurait certainement laissé, comme dans les jeux III, IV et V, des traces visibles de son existence dans le remaniement qu'elle a subi ici. Nous aurions évidemment, comme dans les autres jeux, une langue plus littéraire et une versification moins fantaisiste. Le caractère dialectal si fortement prononcé dans la langue des deux mystères, et l'absence totale d'une versification correcte, ce sont là deux faits qui excluent, à vrai dire, un modèle français, à moins d'admettre que ce modèle ait déjà été dans le même état que nos textes ; mais ils s'expliquent parfaitement s'il s'agit d'un poète, ignorant des lois de

1. Nous n'entendons pas dire par là qu'il y ait quelque parenté réelle entre le drame latin de Bilsen et nos deux pièces. Au contraire, il nous semble qu'il n'y a aucun rapport direct entre eux.

la prosodie française, qui essaie, de ses propres moyens, de faire passer dans sa langue un texte de langue étrangère [1]. Cette absence même de toute formation littéraire chez notre auteur explique en même temps cet autre fait qu'il ait pu écrire des pièces aussi primitives et aussi « démodées » à une époque où le théâtre s'était depuis longtemps engagé dans des voies nouvelles. Loin du mouvement littéraire contemporain, comme le prouve précisément sa versification, l'auteur, abrité sans doute derrière les murs d'un couvent, ignore soit involontairement, soit de parti pris, l'évolution littéraire qui s'est accomplie depuis des générations. Naïvement, gauchement, mais avec une piété touchante et une ferveur émouvante, il transpose dans sa langue quelque ancien mystère, sans se soucier de la correction de sa langue, de son style et de ses vers. Et voilà comment on peut encore rencontrer à la fin du XVe siècle, en pleine floraison des grands spectacles dramatiques, un mystère de la Nativité, délicieusement archaïque, d'une forme des plus primitives, en pur dialecte wallon et en vers raboteux et amorphes.

Mais il y a aussi des témoignages positifs pour une origine récente de nos mystères. Un premier fait qui peut nous éclairer, c'est l'existence de rapports directs de la première Nativité avec la Pastorale IV. Il y a en effet, dans I, deux passages qui répètent à peu près textuellement certains passages de IV. Ce sont les épilogues des deux pièces (I, 479-493 et IV, 403-417), et, dans le corps même du jeu I, 107-111 = IV, 267-270 et 345-347. Il est certain que l'une des deux pièces a fait un emprunt à l'autre. Reste à savoir laquelle des deux a servi de modèle. Pour M. Cohen, la priorité revient à la Nativité : « On ne voit pas celui-ci (c.-à-d. l'auteur du mystère) dérangeant, à plaisir et tout à fait inutilement, un modèle donné et régulier. » Au contraire, rien de plus naturel pour Bonverier, « qui a davantage le sens du rythme », que de ramener à la régularité un modèle irrégulier (p. CXLI). Mais ce raisonnement, fort juste en principe, est cette fois-ci contredit par les faits. Dans notre manuscrit même, on voit en effet, on voit même

1. On pourrait aussi songer à quelque modèle allemand ou flamand. Cela n'aurait rien d'étonnant dans la province de Liège.

très nettement comment un modèle donné et régulier est singulièrement dérangé. Il suffit de se reporter à la moralité V ; c'est là qu'on voit, en de nombreux passages, le texte très correctement versifié de Digulleville violemment défiguré et remplacé par des vers d'une irrégularité choquante. Or, l'épilogue de I occupe, sous le rapport du rythme, vis-à-vis du texte de IV exactement la même position que l'arrangement dramatique du *Pèlerinage* vis-à-vis du poème de Digulleville. Qu'on veuille bien remarquer ceci : dans I, le passage en question commence par une suite de neuf vers (479-487) qui sont des octosyllabes presque corrects [1]. Mais nulle part, dans toute la pièce, on ne trouvera un groupement de vers réguliers aussi nombreux qu'ici. D'après tout ce que nous savons de notre poète, cette régularité inusitée ne peut s'expliquer chez lui que par un emprunt fait à une source étrangère bien versifiée et qu'il aura suivie jusqu'ici. L'arythmie habituelle ne commence qu'au v. 488. Et pourquoi ici ? Parce que notre auteur, ici, se voit obligé par la force des choses d'abandonner son modèle. Dans IV, le vers correspondant au v. 489 de I donne, en effet, le nom de l'auteur : « *Ensi (le) tesmogne Bonverier* ». Il est évident que le poète de I, en suivant le texte de IV, ne pouvait conserver ce vers. Il quitte donc ici sa source, et aussitôt le voilà retombé dans son arythmie ordinaire qui, alors, s'étend sur les quatre vers suivants, tout en continuant à s'inspirer du passage correspondant de IV. C'est donc visiblement l'auteur du Mystère qui a connu l'épilogue de la Pastorale et qui l'a exploité pour ses propres besoins.

En voici d'ailleurs une autre preuve qui me paraît encore plus décisive. Dans I, le premier vers de l'épilogue est tout à fait isolé ; il ne rime ni avec le vers précédent, ni avec le vers suivant. Dans IV, le même vers se trouve rattaché par la rime au vers précédent. Cette différence répond au procédé technique déjà signalé et qui est particulier à chacune des deux pièces. Au changement de personnage, l'auteur de IV partage réguliè-

1. On n'y trouve que deux irrégularités : omission de *nostre* au v. 480 et de *nos* au v. 485 ; cette dernière faute est aussi dans IV. Au v. 482, *prendre* pour *plaist* est un *lapsus* du copiste que M. Cohen a eu raison de corriger dans son texte.

rement le couplet de deux vers sur les deux interlocuteurs, tandis que le poète de I achève et commence chaque tirade par un couplet entier. Par conséquent, l'épilogue, rattaché par son premier vers au texte précédent, est bien à sa place dans IV. L'auteur de I, au contraire, qui vient d'achever le discours du dernier personnage par un couplet entier, comme c'est son habitude, fait suivre l'épilogue exactement tel qu'il se trouve dans IV, c'est-à-dire que son premier vers restera isolé et sans attache avec ce qui précède. Nous savons que ce n'est pas pour gêner notre poète. L'épilogue s'ajoute donc purement et simplement à une pièce achevée. Sa place originale était derrière IV, et non pas derrière I.

On peut appliquer les mêmes considérations à l'autre passage commun à I et à IV. A des vers corrects de la Pastorale correspondent les vers amorphes habituels du Mystère. L'auteur de ce dernier a utilisé, cette fois-ci, deux passages différents de son modèle. Les trois vers IV 267-268 et 270, lui ont fourni les vers 107 et 108, tandis que 109 et 111 sont tirés de IV 345 et 347. Comme résultat il a obtenu des vers absolument informes, du même genre que ceux qui, dans les parties indépendantes de V, résultent de la libre combinaison de plusieurs vers de Digulleville. Pourtant, ici, le poète a ajouté pour la rime le vers 110. Ce vers était nécessaire pour achever la tirade sur un couplet entier. L'invention en est plus que modeste. Par contre, le vers 111 reste de nouveau isolé, comme il l'est dans IV où il n'occupe que la première partie de l'octosyllabe. Une fois de plus, l'auteur montre son incapacité foncière d'écrire de ses propres moyens des vers corrects et réguliers. Tout cela nous prouve que c'est IV qui a été le modèle que le poète de I a gauchement et maladroitement copié.

Mais un épilogue peut s'ajouter après coup à une pièce bien plus ancienne, et d'un autre côté, nous ferons voir plus loin que l'autre passage de I, emprunté à IV, se trouve dans une scène qui ne faisait pas partie du drame primitif. Que nos deux passages soient donc vraiment empruntés à IV, cela prouve bien qu'ils sont, eux, d'une date plus récente que la Pastorale, mais cela ne fixe pas la date du mystère même.

Mais il y a dans nos deux pièces d'autres passages qui semblent indiquer une date d'origine assez récente. Ce sont des

allusions à des faits qui ne peuvent être placés que vers la fin du xve siècle. Ainsi, dans I, le Prologue s'adresse à de « tres douche suers ». Or, nous savons, grâce aux savantes recherches de M. Cohen (p. CII). que ces sœurs ne peuvent être que les Dames Blanches de Huy : c'est dans leur couvent qu'a été écrit, et naturellement aussi représenté, notre mystère, dans les dernières années du xve siècle. Ce n'est donc qu'à ce moment qu'a été composé le Prologue en question. La deuxième pièce contient une indication analogue. Marie Jacob, l'une des sœurs de la Vierge, termine sa prière à l'enfant Jésus par les vers suivants :

> Je vous prie que veulhiés aiidiire
> Les povres seur de saint Michiel (vv. 219-220).

Les sœurs de St. Michel, ce sont encore les Dames Blanches de Huy. Ces vers n'ont évidemment de sens que dans une pièce qui était représentée devant la communauté sur laquelle on appelle l'aide divine. C'est précisément sur ce passage que s'appuie M. Cohen, pour déterminer approximativement la date de cette représentation. Nos vers, pour lui, se rapportent à l'époque où la communauté était particulièrement éprouvée et se trouvait dans la plus grande détresse. Ce fut entre 1466 et 1469. Je ne partage pas cette opinion. Le secours du ciel est bon à invoquer à tout moment, et l'épithète de *povres* ne doit sans doute pas être prise dans un sens trop précis et trop matériel. Les deux vers peuvent avoir été composés à n'importe quelle époque dans l'existence de la communauté. Mais en tout cas, ils ne peuvent être antérieurs à l'année 1466, car c'est à cette date seulement que le couvent de Dinant fut transféré à Huy, dans le couvent de St-Michel.

Il pourrait donc bien s'agir ici d'interpolations récentes, introduites dans des textes beaucoup plus anciens. Un prologue s'ajoute, aussi bien qu'un épilogue, à une pièce déjà toute faite, et les vv. II, 219-220 peuvent facilement avoir été intercalés dans le texte primitif au moment même de la représentation au couvent de St-Michel. C'est bien l'opinion de M. Cohen (p. CII). Il est vrai que dans le manuscrit même rien ne vient à l'appui de cette hypothèse. Nos deux vers sont écrits à la suite de ceux qui les précèdent, et de la même écriture, sans

que rien n'indique une surcharge ou une addition postérieure. Ceci ne prouve, du reste, rien : le copiste a très bien pu les insérer dans le texte primitif au moment même où il copiait ce dernier.

C'est finalement l'examen paléographique du manuscrit qui donnera une solution précise de la question qui nous occupe [1]. Malgré le soin minutieux que l'éditeur lui-même a apporté à cette étude paléographique, certains faits qui me paraissent décisifs semblent avoir échappé à sa sagacité. D'accord avec M. Cohen, nous distinguons deux écritures différentes dans la première Nativité (les types A et D, d'après M. Cohen, p. x) [2], mais nous nous écartons de lui en attribuant à D non seulement les feuillets 4 et 5, mais aussi le feuillet 7. L'écriture A occupe les folios 1, 2, 3 et 6. La différence apparaît le plus nettement dans les majuscules *B*, *M*, *J*, *O* et *Q*, dont le type est très différent, selon qu'elles se trouvent dans l'une ou l'autre de nos deux parties [3]. Quelques autres différences viennent s'ajouter à celle-ci. Ainsi, l'écriture A a des caractères plus grands et plus épais que D dont les caractères sont plus ténus et plus serrés. Ensuite, dans la partie écrite par D, les pages sont toujours entièrement remplies et n'ont plus aucun espace libre; dans A, par contre, tous les feuillets, à l'exception du premier, ont, ou avaient un espace vide, soit au bas de la colonne (2 r°, 3 r° et v°, 6 r° et v°), soit au milieu de la page (2 v°) [4].

1. Nous devons à l'amabilité de M. Cohen d'avoir pu nous livrer à cet examen, grâce à l'excellente reproduction photographique du manuscrit que l'éditeur a bien voulu mettre à notre disposition. Nous lui en exprimons ici nos sincères remerciements.

2. Nous laissons, pour le moment, de côté l'intercalation des vers 99-121, ainsi que les parties écrites en cursive (type B, C, E).

3. Les facsimilés de l'édition Cohen font voir la forme arrondie de *O* et *E* du type D, dans la première colonne de la planche I (*O*, *Or*, *En*, *Explicit*), la forme anguleuse du type A, dans la deuxième colonne de la planche II (*Or*, *Entre*, *Et*, *Eylison*) ; de même, *M* ouvert en haut du type D dans *Melchior* (pl. I, col. 1), ouvert en bas du type A dans *Mahay* (pl. II, col. 2). Malheureusement, les formes encore plus caractéristiques de *B* et *J* ne figurent pas dans les facsimilés. On remarque que le type D concorde exactement avec l'écriture des trois Moralités.

4. L'espace libre de 2 v°, 3 r° et 6 v° a été rempli par des vers ajoutés ultérieurement.

Enfin, la description si minutieuse et exacte de M. Cohen nous apprend qu'aux f°s 1, 2, 3 et 6, c'est-à-dire dans la partie A, l'écart des pontuseaux est de 27 à 28 mm., et de 22 à 23 mm. aux f°s 4, 5 et 7, la partie D. Devant cet ensemble de faits, il ne peut subsister aucun doute sur la part qui revient à chacun de nos deux types d'écriture.

Mais l'état du manuscrit nous révèle encore autre chose. Il nous renseigne d'une manière très précise sur les rapports chronologiques entre A et D. Le manuscrit contient, surtout dans la première Nativité, de nombreuses corrections, surcharges et additions. Or, celles-ci sont toutes exécutées par A, à l'exception peut-être des parties en cursive qui échappent à la comparaison. Ainsi, dans la partie D, *Jaspar*, écrit en remplacement de *Balthazar* (f° 5 r°), a le *J* caractéristique de A ; au verso du même feuillet, *chevalier*, écrit trois fois à la place de *garchon*, présente clairement l'écriture épaisse de A. Les parties intercalées ou ajoutées, tels les vers 112-121 et 390-395, émanent toutes de A. Il ressort de là que la partie B était déjà écrite, quand les surcharges de A sont survenues. A est donc plus récent que D [1].

En partant de là, je crois pouvoir donner d'un fait assez singulier, et que M. Cohen a relevé à juste titre, une explication différente de celle qu'avait proposée le savant éditeur. On est frappé de rencontrer dans le manuscrit une double transcription des vers 361-377, suivis d'une rubrique indiquant l'apparition de l'étoile, et du texte latin *Hoc signum... et mirram*. Ce passage se trouve, une première fois, au haut du f° 6 r°, une seconde fois, biffé, au haut du f° 7 r°. M. Cohen voit là une erreur du copiste qui aurait copié deux fois le même passage [2]. Ce serait là une singulière inadvertance. Elle serait concevable s'il ne s'agissait que de quelques vers [3] ; mais il paraît bien surpre-

1. Ceci n'implique pas nécessairement l'existence de deux copistes. Les deux parties peuvent très bien avoir été écrites par la même personne, mais en des modules différents : cette différence s'explique précisément par la différence chronologique qui existe entre les deux écritures.

2. Voy. la note de la p. 20 et Introduction, p. x.

3. Voy. par exemple la répétition des vers II 177-179 après le vers 229, où le copiste s'est arrêté dès le troisième vers au milieu d'un mot.

nant que le copiste ait pu recopier ainsi tout au long un passage assez étendu et que la rubrique et l'antienne latine qui l'accompagnent rendaient particulièrement caractéristique. Il est peu vraisemblable que ce soit une simple négligence du copiste, et une autre explication s'impose, me semble-t-il. Comme nous l'avons dit, le feuillet 6 est d'une autre écriture que les feuillets 5 et 7 qui l'encadrent. Il ne faisait donc pas partie du texte primitif et paraît avoir été ajouté après coup, étant écrit par A. En effet, le texte de D peut parfaitement se passer du contenu du f° 6 ; il nous présente, même sans ce feuillet, un ensemble cohérent et satisfaisant : à la fin du f° 5, les rois mages prennent congé d'Hérode, scène qui continuait et était achevée au haut du f° 7 r° ; l'antienne *Hoc signum* en marque la fin. Elle était immédiatement suivie de la scène des offrandes qui en forme la suite naturelle. Il n'y a ici, en vérité, aucune lacune. Mais quelle est alors la raison d'être du f° 6 ? Ce feuillet contient, outre la répétition des vers 361-377 avec la rubrique et l'antienne, une courte prière de Jaspar à Dieu, suivie du texte latin *Benedictio...*, et puis surtout, au verso, une petite scène très gracieuse et vivante, d'un caractère tout à fait réaliste, qui nous fait assister à l'arrivée des rois mages auprès de Marie. Toute cette partie devait s'intercaler entre la scène chez Hérode et la scène des offrandes. Trop étendue pour pouvoir simplement être ajoutée au texte primitif, elle a été transcrite sur un feuillet particulier, comme par exemple aussi les vers II 196-201. Seulement, au lieu d'indiquer par des signes et des renvois, comme à l'endroit cité de II, la place de l'intercalation dans le texte primitif, ici l'étendue de ce passage a nécessité le remaniement du texte tout entier. On a naturellement commencé par recopier la fin de la scène chez Hérode, telle qu'elle se trouvait déjà au f° 7, puis on a ajouté les parties nouvelles jusque là où elles rejoignaient la scène des offrandes déjà transcrite [1]. Mais alors la partie déjà transcrite au haut du f° 7 r°, recopiée au f° 6, devait disparaître. On l'a effacée par quelques

1. Les additions ne remplissaient pas le feuillet. On a profité de la place vide, au recto, pour ajouter au texte ancien la prière de Jaspar et le *Benedictio*, au verso, pour élargir la scène nouvelle de l'arrivée des rois par les vers 390-400, dont les six premiers sont écrits par A, les cinq derniers en cursive, comme la Nativité II.

traits de plume. Par conséquent, ce n'est pas une erreur attribuable à une inadvertance du copiste, c'est une correction voulue et faite avec préméditation, correction qui était devenue nécessaire après l'intercalation du f° 6.

Le principe ainsi acquis peut, et doit, évidemment aussi s'appliquer aux autres parties écrites par A. Les feuillets 1-3 sont donc à considérer comme substitués à un texte antérieur que nous ne possédons plus. Ils nous présentent le remaniement qu'a subi la première partie primitive du Mystère. Il y a là certainement encore, comme dans les vers 361-377 du f° 6, des passages entiers de la version première qui ont été transcrits sans altération, mais ils sont mêlés à des intercalations nouvelles, sans doute assez considérables, puisqu'elles ont nécessité un remaniement complet du texte primitif. Malheureusement, ici, il n'est pas possible, comme au f° 6, de déterminer ce qui est ancien et ce qui est nouveau.

On remarquera que, dans la partie remaniée, chaque nouvelle scène commence avec une page nouvelle [1], ce qui n'est jamais le cas dans la partie transcrite par D : le premier feuillet contient la naissance de Jésus avec l'adoration de ses parents ; le f° 2 r° l'annonciation faite aux bergers et l'adoration des anges; les f°s 2 v° et 3 r° la scène des bergers. Avec le f° 3 v° commence la scène des rois mages, qui au vers 179 se raccorde au texte primitif du f° 4 r°. Cette disposition du texte nous permet de comprendre les vides qui se trouvent sur certaines pages et qui sont si caractéristiques pour la partie A. Ils viennent en une certaine mesure à l'appui de notre hypothèse sur la formation du manuscrit, car ils ne seraient probablement pas là, si ce n'était que la simple copie d'un texte donné. Mais quand il s'agissait de substituer, au fur et à mesure, au texte primitif un texte remanié, modifié et élargi, qui, à certain moment, devait rejoindre le premier, le travail était différent. Le texte nouveau ne suffisait pas toujours pour remplir exactement le feuillet entier, et dans ce cas, il devait rester des places vides [2].

---

1. Le même principe se retrouve au f° 6, intercalé.

2. Il se pourrait aussi que le remanieur, tirant profit de l'expérience acquise, eût ménagé intentionnellement dans son travail des places vides, en vue d'additions postérieures. Cela me semble cependant moins probable.

En partie, ces blancs ont, à leur tour, été remplis par des additions nouvelles. Celles-ci apportent une confirmation précieuse à notre hypothèse, car ici on voit plus nettement que jamais le remanieur à l'œuvre. La première de ces intercalations se trouve dans la scène des bergers. Cette scène était partagée en deux parties: la première allait jusqu'au vers 98 ; la fin en était indiquée par la rubrique : « Chi aorent les pastore | Et puis chantent Glorieux dieu, etc. » (f° 2 v°). Après un espace vide assez considérable commençait au bas du même feuillet la deuxième partie, introduite par la rubrique : « Quant les pastoreaz sont devant nostre damme » [1]. Elle finissait au f° 3 r°, par le chant en commun des bergers: « Entre nos pasteurs et bergier » (vv. 142-145). Entre ces deux parties est venue s'ajouter ultérieurement la scène des bergères Eylison et Mahay, qui occupe dans l'édition actuelle les vers 99-121. Les vers 99-111 sont écrits en cursive dans l'espace qui était resté libre au f° 2 v° (la main B de M. Cohen), les vers 112-121 en gothique comme A lui-même, mais en caractères plus fins, dans la partie inférieure du f° 3 r° qui était également restée en blanc (main C [2]). Cette intercalation rendait nécessaire le déplacement de la rubrique : *Chi aorent* etc. Celle-ci, en effet, a été effacée d'un trait de plume et reportée après le vers 131. L'écriture cursive nous prouve que ce changement a été opéré par le scribe des vers 99-111. Il s'agit donc de nouveau d'une correction voulue et nécessaire, non pas d'une inadvertance du copiste [3].

---

1. L'indication qui suit : « Le premire pastore » est ajoutée après coup de la même main qui a écrit les vers 112-121.

2. Malgré la différence d'écriture, nous n'avons pas là deux additions différentes. Les deux parties de cette scène se tiennent et ne forment qu'un ensemble. La différence de main, à mon avis, s'explique ainsi : le scribe a employé la cursive dans l'espace libre du f° 2 v°, afin de mieux profiter de la place restreinte dont il disposait là. C'est pour la même raison que l'indication des différents personnages a été mise ici à la marge. Pour le reste, au f° 3 r°, où il disposait d'une place beaucoup plus grande, il a repris l'écriture gothique dans laquelle était écrit tout le reste du Mystère.

3. Il y a quelques légères différences entre le texte primitif effacé et la nouvelle transcription : *y* pour *i* dans *Chy* et *puys* ; *adorent* pour *aorent* ; *pasteurs* pour *pastore*.; mais surtout celle-ci que, dans le texte plus récent, *Glo-*

Cet élargissement de la scène des bergers est inconnu à l'ancien drame liturgique. Il n'était certainement pas non plus prévu dans la forme primitive de notre Nativité I, où il a, d'ailleurs, tout à fait l'air d'un hors-d'œuvre. Il est probable que c'est seulement pendant la préparation de la représentation, sans doute au cours des répétitions, que cette scène a été conçue et ajoutée au texte primitif, et je crois qu'il n'est pas difficile de deviner la raison qui l'a amenée. On n'a pas oublié que nos pièces étaient destinées à être jouées devant une communauté de religieuses [1]. Ce fait devait assez facilement faire naître l'idée de donner à l'élément féminin un rôle un peu plus important que ce n'était la règle dans cette sorte de représentations. Or, la scène des bergers en fournissait une occasion excellente. A côté des pasteurs, pourquoi ne pas donner aussi un petit bout de rôle à des bergères qui offriraient à leur tour à l'enfant Jésus l'hommage de leur adoration ? C'est la même inspiration que celle qui a fait ajouter dans la Nativité II les vers 219-220 qui implorent l'aide de Jésus pour les pauvres sœurs de Saint-Michel ; c'est elle aussi qui, à mon avis, a fait donner dans la même Nativité, tant d'importance à la scène de la visite de sainte Anne et de ses filles à Marie où des femmes se trouvent pour longtemps tout au premier plan, et qui est en somme tout aussi inutile et superflue pour l'action que la courte scène des bergères [2].

Une autre addition se trouve au bas du f° 6 v°, dans la scène de l'arrivée des rois mages devant la Vierge Marie. Ce sont les vers 390-400 qui sont écrits dans le manuscrit après le vers

---

rieux dieu est suivi des mots *qui fist*, au lieu du *etc.* du texte primitif. Je ne crois pas, cependant, qu'il y ait rien à tirer de là: *adore* paraît aussi à la rubrique des vers 22, 37 et 86 (ici après *aorons* au v. 86 même) ; *pasteurs*, à côté de *pastore* qui est plus fréquent, au vers 143 et à la rubrique qui précède ce vers. Quant à l'addition *qui fist*, elle prouve simplement que le scribe connaissait en entier le texte dont on n'avait transcrit d'abord que les deux premiers mots.

1. C'était peut-être même des sœurs qui tenaient les rôles dans la représentation de ces Mystères.

2. Je suis même, personnellement, tenté d'attribuer, pour cette raison, nos Mystères à un auteur féminin. Le gracieux passage II 272-277, notamment, me semble dénoter une sensibilité toute féminine.

417, mais que des signes d'intercalation placent entre les vers 389 et 401. Pas plus que pour l'addition aux f°s 2 et 3, il ne saurait s'agir ici d'une omission involontaire due à la négligence du copiste, et réparée après coup. Il suffit de lire le texte pour se convaincre qu'à l'état primitif, en passant directement du vers 389 au vers 401, on avait un texte meilleur et bien plus satisfaisant qu'il ne l'est actuellement [1]. L'addition n'est donc pas seulement parfaitement inutile, elle gâte même plutôt la version primitive de notre drame. On a évidemment voulu profiter de l'espace libre qui était resté au bas du f° 6 v°, pour élargir la scène familière de la conversation des rois avec la mère de l'enfant. Nous retrouvons là les deux types d'écriture qu'on a déjà rencontrés dans la scène des bergères : l'écriture gothique pour les vers 390-395, tant que le scribe dispose encore d'un espace assez considérable, puis, la place suffisant à peine, l'écriture cursive pour les vers 396-400. Malgré cette différence d'écriture, notre addition forme certainement un tout dès le début et a été conçue et écrite d'un seul jet.

L'examen de la Nativité II est malheureusement loin de nous fournir des indications aussi précises. On n'y rencontre pas les corrections, surcharges et additions révélatrices, comme dans I. Seuls, les vers 196-201 ont sans doute été ajoutés après coup au texte primitif. Ils sont écrits dans le manuscrit sur un bout de feuillet (f° 10 v°), placé en regard du f° 11 r° et rattaché au texte par des signes d'intercalation. Pas plus que dans les deux cas analogues de I, il ne me semble qu'il s'agisse ici de redresser une négligence du copiste. C'est pendant la visite de sainte Anne. Celle-ci a demandé à voir l'enfant que Marie va lui montrer et que sainte Anne va adorer. Dans les vers intercalés, Marie, après la demande de sa mère, se tourne vers Joseph et le prie de lui passer l'enfant (vers 196-198). Joseph le lui remet (vv. 199-201). Le petit jeu de scène n'est pas indispensable, mais on comprend bien son origine et sa raison d'être. Répondant à sainte Anne, Marie vient de lui dire : « ...*Volen-*

---

1. On reconnaît aussi l'addition postérieure à la répétition erronée de la rubrique *Jaspar* que le remanieur a oublié d'effacer avant le vers 401, et surtout à la double apostrophe, *Madame* (399) et *Noble dame* (401), dans la même tirade, et à deux vers de distance, fait unique dans notre texte.

tier le (sc. l'enfant) *vous mostreraie par loisier* » (vv. 194 s.). C'est pour préciser et illustrer ce mouvement que le jeu de scène entre Joseph et Marie a été ajouté. On y retrouve le caractère familier et le souci de réalisme si caractéristiques pour les additions du drame précédent, et la tendance de donner au dialogue plus de vie et de mouvement. Dans leur esprit et dans leur inspiration, ces quelques vers cadrent parfaitement avec les intercalations de la première Nativité.

Mais, pour le reste, on ne trouve dans II aucune trace de remaniement comme dans I. Peut-être la forme originale était-elle tout de suite suffisante pour pouvoir être maintenue telle quelle; peut-être aussi avons-nous cette fois-ci sous les yeux la copie d'une forme plus ancienne, copie qui n'aurait été exécutée qu'après des remaniements pareils à ceux de I. Pour ma part, j'incline plutôt vers cette deuxième hypothèse. D'une part l'absence même de toute correction dans le texte, d'autre part une erreur évidente commise par le scribe [1] nous font voir dans notre texte plutôt une copie qu'un original.

Peut-être l'écriture peut-elle aussi donner quelques indications. La pièce II est écrite dans cette même cursive qu'on a rencontrée dans les additions de I, et comme là-bas, nous voyons aussi ici que c'est surtout le souci de gagner de la place qui a déterminé le choix de l'écriture. Le texte n'est plus partout, comme dans I, écrit de manière à attribuer une ligne entière à chaque vers; le plus souvent, nous trouvons deux vers à la ligne ; certaines parties sont même écrites en lignes de prose [2]. L'écriture serrée se conçoit bien, quand il s'agit de copier un texte définitivement établi ; elle se conçoit moins, s'il s'agissait d'une première rédaction qui pourrait encore être soumise à des modifications et à des remaniements partiels. Mais ce sont là d'assez faibles indices dont il est assez difficile de faire état dans la question qui nous occupe ici.

Nous n'avons donc qu'à nous en tenir aux révélations que nous fournit la première Nativité. Celles-ci sont d'ailleurs suffisamment claires et du plus grand intérêt. Grâce à elles, nous

1. Voyez plus haut p. 83 n. 3.

2. On peut s'en rendre compte dans l'édition Cohen, où les lignes du manuscrit sont marquées par de simples traits verticaux. Il n'est pas rare de les rencontrer à l'intérieur du vers.

voyons, en effet, de nos propres yeux se constituer la forme que revêt actuellement le Mystère. On distingue nettement trois étapes dans sa formation : une forme première dont une partie est conservée aux f°s 4, 5 et 7 ; une forme remaniée, amplifiée, que nous donnent les f°s 1, 2, 3 et 6 ; enfin des additions nouvelles ajoutées après coup au texte déjà remanié et qui sont facilement reconnaissables par la place même qu'elles occupent dans le manuscrit. Littérairement, les parties primitives reproduisent à peu près la tradition du drame liturgique ; les parties ajoutées par contre paraissent être de l'invention du poète ; elles se distinguent par un caractère plus familier et plus réaliste.

Cependant, au point de vue de la langue, du style et de la versification, il y a unité complète entre ces trois couches. C'est aussi, au fond, le même esprit qui y règne, la même conception dramatique et la même inspiration littéraire et religieuse. Par conséquent, la pièce tout entière, dans ses parties primitives aussi bien que dans les parties remaniées et ajoutées, est l'œuvre d'un seul et même poète, poète qui s'inspire de quelque ancien drame liturgique plutôt latin ou allemand que français, mais qui crée là-dessus une œuvre toute personnelle et très originale. C'est le manuscrit même de l'auteur que nous avons sous les yeux avec les changements et les additions qui ont successivement été apportés au poème primitif, sans doute en cours de répétition. C'est donc une œuvre originale de la fin du XVe siècle. Qu'on n'objecte pas le caractère archaïque de la pièce : nous avons fait voir plus haut qu'il n'y a là rien qui soit incompatible avec l'origine récente que nous croyons avoir démontrée. Mais peut-être y a-t-il une objection linguistique : cette 3e personne du futur, *eirt*, au v. 67, qui « atteste la vétusté de certaines parties de la Nativité I » (Cohen, p. LXXI). Il est vrai que dans V 636, *iert* de Digulleville est remplacé par *sera* ; mais ce choix peut avoir été dicté par la nécessité de donner au vers les huit syllabes réglementaires, après la suppression de *dist elle*. D'autre part, dans III 1133, 2147, 2148, 2363, nous avons bien *ers*, *yers*, *yert*, à côté de *sera* (1134, etc.). Il n'y a rien d'étonnant à voir figurer cette même forme dans I. Mais il y a plus : le passage où paraît cette forme est la reproduction exacte du texte de l'Évangile,

l'annonce de la naissance du Christ faite aux bergers par les anges. Ce texte n'est donc probablement pas une création de l'auteur ; il doit reposer sur une tradition déjà ancienne et vénérable à l'époque de notre poète, depuis les siècles qu'on le répétait chaque année dans les offices de Noël. Ceci en expliquerait l'archaïsme. Il n'y a donc, me semble-t-il, rien qui s'oppose à la conclusion à laquelle nous aboutissons, à savoir que le Mystère I date du temps même où il fut écrit, c'est-à-dire des dernières années du XVe siècle.

La Nativité II, que nous devons attribuer au même auteur, date évidemment à peu près de la même époque, puisqu'elle forme la suite immédiate de la pièce précédente. Comme celle-ci, elle contient sans doute, à côté de parties primitives qui se rattachent par leur inspiration à l'ancien drame liturgique, des parties neuves et originales. Nous avons donc devant nous, non pas des copies ou des rajeunissements d'œuvres beaucoup plus anciennes, vieilles de plus d'un siècle, mais des productions récentes, conservées soit dans leur forme originale, comme I, ou après mise au net, comme II.

Enfin, c'est encore à la même date qu'il faut placer la transformation du poème de Guillaume de Digulleville en moralité, les parties indépendantes de cette pièce ayant le même auteur que les deux Nativités. Il ne resterait donc que III et IV comme copies de textes beaucoup plus anciens, du XIIIe et du XIVe siècle.

S'il faut, par conséquent, renoncer à voir dans les deux Mystères des pièces d'une antiquité aussi vénérable, que le supposait leur éditeur, elles sont, par contre, encore plus wallonnes, que ne le pensait M. Cohen, car elles ne sont pas simplement des reproductions ou des adaptations wallonnes d'anciens originaux français, mais de véritables créations nouvelles, conçues et exécutées en Wallonnie même, et par un auteur wallon, sans doute de Liège ou des environs.

Cet auteur, on aimerait, certes, le connaître. Mais ici, nous en sommes réduits à de très vagues suppositions. Faut-il attribuer nos drames à cette sœur Catherine Bourlet dont le nom figure au bas de la première et de la dernière pièce du manuscrit ? On est tenté de le faire, d'autant plus que certains indices pourraient bien dénoter un auteur féminin. La Moralité V ne présente, sous ce rapport, aucune difficulté. Il est fort admis-

sible que le copiste, en reproduisant le poème de Digulleville, ait inséré sur-le-champ dans sa copie tous les changements, peu importants, en somme, et faciles à faire, qui étaient nécessaires pour donner au texte sa forme dramatique. Mais l'état de la Nativité I doit nous rendre prudents : l'écriture nous révèle que la sœur Catherine en a certainement écrit la partie primitive, les f°s 4, 5 et 7. Mais a-t-elle aussi écrit le reste ? Cela ne me paraît pas probable. Il est vrai que la différence d'écriture, si frappante, n'est pas une raison suffisante pour nous obliger à admettre deux copistes différents. Seulement, on ne voit pas bien pourquoi elle aurait ainsi changé son écriture, surtout que celle-ci reste absolument identique et pareille dans les trois moralités. Et puis, du moment que, dans un mouvement d'orgueil naïf, sœur Catherine a tenu à nous révéler sa qualité de copiste de ces pièces, n'aurait-elle pas encore mis bien plus d'empressement à se faire connaître comme leur auteur, si elle en avait en effet eu le droit et la possibilité ? Sœur Catherine n'a donc, sans doute, pas été plus que le copiste qui a transcrit notre Mystère dans sa forme première ; mais c'est quelqu'un d'autre qui en a écrit les parties remaniées ainsi que les parties intercalées. Il est assez probable que c'était encore une sœur du couvent des Dames Blanches d'Huy, et c'est celle-ci qui pourrait bien être l'auteur anonyme de nos jeux, qui aura consigné sur l'exemplaire écrit par sœur Catherine les corrections qu'elle jugeait nécessaires et les différents changements qu'elle introduisit après coup dans sa rédaction primitive. Son œuvre, elle l'écrivit sans prétention littéraire, simplement pour le plaisir et pour l'édification de ses « tres douche suers ». Elle était peu versée dans les secrets de la versification française. Mais par contre elle était animée d'une piété sincère et touchante, et elle représente en effet admirablement « ce mélange de réalisme et de sensibilité profonde qui est si caractéristique de la Wallonnie ».

E. Hoepffner.

BOCCACE ET CHRISTINE DE PISAN

LE *DE CLARIS MULIERIBUS*

PRINCIPALE SOURCE DU

LIVRE DE LA CITÉ DES DAMES

Le *Livre de la Cité des Dames*, écrit entre décembre 1404 et avril 1405 [1], peut être considéré comme le dernier épisode de la lutte engagée par Christine de Pisan contre les détracteurs de son sexe. Bien que, à l'occasion, il lui arrive encore de croiser le fer avec son vieil adversaire Jean de Meun, elle s'attaque surtout ici à « Matheolus », dont les *Lamentations* venaient de lui tomber sous la main. Quoique ce livre ne jouisse, dit-elle, d'aucune réputation, elle n'entreprend pas moins de le réfuter. Mais cette fois elle fera moins appel à la raison, à l'équité, au témoignage d'écrivains impartiaux qu'à des arguments de fait, tirés généralement de l'histoire, ou parfois, sans qu'elle nous en avertisse, de la fable [2] ; son livre sera donc une mosaïque de dissertations et d'exemples, où ceux-ci tiendront la plus grande place. C'est en somme une anthologie des beaux traits par lesquels des femmes de toute époque et de toute condition ont manifesté leurs talents ou leurs vertus.

---

1. Ces deux dates ont été fixées par Mlle M. Laigle (*Le Livre des trois Vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire*, Paris, 1912, p. 13-15), d'après les mentions de princesses ou hautes dames récemment décédées ou encore vivantes, faites aux chap. 13 du livre I et 69 du livre II. Le *Trésor de la Cité des Dames* ou *Livre des Trois Vertus*, qui complète la *Cité*, fut écrit aussitôt après, dans l'été de 1405. Cette rapidité de composition explique amplement certains défauts qui, même au travers de ma sèche analyse, pourront frapper le lecteur.

2. Christine suivant, comme Boccacce, le système evhéméristé, les exemples mythologiques eux-mêmes pouvaient être considérés comme historiques.

Or il existait déjà un recueil de ce genre, que Christine ne pouvait guère ignorer : sans doute le *De claris Mulieribus* de Boccace n'était pas exclusivement un édifiant *Selectae*. Dans la longue liste des femmes illustres qu'il énumérait, plusieurs n'avaient point mené une vie exemplaire, on y voyait même figurer quelques *meretrices*. Il s'y trouvait néanmoins bon nombre d'exemples dont Christine pouvait faire son profit.

Elle céda donc à la tentation, fort heureuse sans doute de trouver tout fait un travail qui lui eût coûté bien des recherches; elle se mit à piller sans scrupule le traité de Boccace, auquel elle n'emprunta, comme on va le voir, pas moins des trois quarts de ses exemples [1]. Le procédé était habituel, surtout dans les ouvrages de cette sorte, et Boccace lui-même s'était parfois abstenu de citer ses sources [2]. Si Christine renvoie à son livre, et à plusieurs reprises, elle le fait en termes vagues, et qui ne permettent pas de mesurer l'importance de ses emprunts [3].

Boccace, après avoir longtemps hésité, semble-t-il, sur le plan qu'il devait adopter [4], s'était finalement résolu à n'en suivre aucun : tout au plus peut-on reconnaître dans ce « chaos » quelques grandes divisions naturelles : il énumère d'abord, après la mère du genre humain, des déesses ou héroïnes de la fable, puis des femmes célèbres empruntées aux légendes héroïques ou à l'histoire ancienne, enfin quelques-unes, en très petit nombre, aux temps modernes. Son seul principe paraît avoir été d'exclure, ou à peu près, l'histoire sacrée [5].

---

1. Il existait déjà une traduction du *De claris mulieribus*, exécutée en 1401, très littérale et très imparfaite, que Christine ne paraît pas avoir connue. Sur cette traduction voy. H. Hauvette dans *Bulletin italien*, IX (1909), p. 193-6 ; sur l'exemplaire de cette traduction offert à Philippe de Bourgogne, en 1403 (B. N. fr. 12420) voy. P. Durrieu dans *Le Manuscrit*, II, p. 167.

2. Sur ces sources, voy. le livre connu de A. Hortis, *Studj sulle opere latine del Boccaccio* et les articles de Laura Torretta dans le *Giornale storico*, t. XXXIX-XL.

3. Je relèverai, dans l'analyse ci-dessous, tous les passages où Boccace est nommé.

4. Voy. H. Hauvette, *Boccace, Étude biographique et littéraire* (1914), p. 396-402.

5. Il mentionne pourtant, sous le nº 49, Athalie, et, sous les nºs 99-100, la papesse Jeanne et Irène de Constantinople. Enfin il paraît avoir ajouté au dernier moment cinq héroïnes modernes (nºs 101-5), dont la plus récente est Jeanne de Naples.

Christine, au contraire, se fit un plan, logique dans ses grandes lignes. mais qui fut loin d'être suivi dans le détail, comme le montrera la brève analyse qui suit, et dont je ne puis me dispenser, ce travail n'ayant pas encore été fait [1].

La lecture de « Matheolus » l'avait plongée dans une sombre mélancolie : la tête baissée, les yeux pleins de larmes, accoudée « sur le pommel de *sa* chaiere », elle se désolait, se désespérait presque d'appartenir à ce sexe disgracié, quand, dans un rayon de lumière qui se glissait sur son giron, elle vit apparaître trois dames « couronnees de tres souveraine reverence », dont l'une se mit, en souriant, à la réconforter, et l'exhorta à prendre la défense de son sexe et à bâtir une cité « ou toute vaillant feme puisse d'ores en avant avoir aulcun retrait et closture de deffense contre tant de divers assaillans. » (livre I, ch. 3) Nous ne tarderons pas à apprendre que ces trois dames s'appellent Raison, Droiture et Justice. Chacune d'elles jouera, dans chacun des trois livres dont se compose le traité, un rôle prépondérant, sans que l'on puisse deviner les raisons qui ont fait attribuer ce rôle à l'une plutôt qu'à l'autre.

Sur le conseil et avec l'aide de Raison, Christine se met, pour bâtir les fondements de la Cité, à fouir la terre, et à la rejeter hors « a grans hottes » : elle entend par là qu'elle doit d'abord déblayer le terrain et balayer les principales objections de ses adversaires. Tout en « fouissant » en effet, elle interroge Raison sur la prétendue infériorité des femmes, et, celle-ci ayant opiné dans le sens que l'on devine, elle lui demande « pourquoi ce est que femes ne sieent en siege de plaidoyerie » (chap. 11). « C'est grant dommage et grant tort », répond Raison ; et pour confondre ceux qui oseraient soutenir « qu'elles n'eussent sens naturel eu fait de policie et de gouvernement », elle cite un certain nombre de princesses qui, rivalisant en sagesse avec les rois les plus renommés, ont parfaitement administré leurs États, et tout d'abord, d'après Boccace (chap. 41, *de Nicaula Ethiopum regina*) « la tres noble empereris Nicole » descendante des Pharaons, « qui establi regne et policie en Ethiopie,

1. M. A. Piaget (*Martin le Franc*, p. 75) en a indiqué très sommairement le plan et cité quelques lignes empruntées aux premiers chapitres. J'analyse et je cite d'après le manuscrit B. Nat. f. fr. 607, du commencement du XVe siècle, qui a appartenu à Jean de Berry, dont il porte la signature.

Egypte et Arabie », et dont l'Écriture loua la grande vertu [1]. Raison cite ensuite des reines de France, Frédégonde, Blanche de Castille et quelques princesses modernes que Christine avait personnellement connues [2].

Nous devons pourtant, réplique celle-ci, concéder à nos adversaires « que femes ont le corps faible, tendre... et par nature sont couardes, et ycestes choses, par le jugement des hommes, appetissent moult le degré et autorité du sexe femenin ». N'exagérons rien, répond Raison : « Se femes n'ont mie toutes si grant force et hardiesce corporelle que ont homes comunement, ilz ne doivent mie dire ne croire que ce soit pour ce que du sexe femenin soit forclose toute force et hardiesse corporelle. » C'est ce que prouve l'exemple d'un certain nombre de femmes qui ont rivalisé dans les combats avec les guerriers les plus intrépides. Ces viragos, Raison les présente à Christine, le moment étant venu d'asseoir les fondements de la Cité, pour qu'elle en fasse les pierres angulaires de l'édifice (ch. 15-26). Elles sont toutes, à deux exceptions près, empruntées à Boccace, à savoir Sémiramis (Boccace, ch. 2) [3], Thamaris, reine des Amazones (B. 47), Panthassilee, autre amazone, qui vint spontanément porter secours aux Troyens (B. 30), Cenobie, reine des Palmurènes (B. 98), Artemise (B. 55), la vierge Camille, l'héroïne de Virgile (B. 37), Veronice de Cappadoce, fille de Mithridate, qui tua son beau-frère pour venger la mort de ses fils (B. 70, *Beronice*), et Cleolis, c'est-à-dire Clélie (B. 50).

Les deux héroïnes ajoutées par Christine sont (ch. 22) Lillie, mère du vaillant chevalier Thierry qui, d'un geste énergique, qu'une sévère pudeur eût réprouvé, arrêta son fils fuyant devant Odoacre [4], et (ch. 23) la reine Frédégonde (déjà citée

1. Elle n'est autre en effet que la reine de Saba.

2. La plus récente est Marie, fille de Charles de Blois, épouse de Louis I d'Anjou, morte le 12 novembre 1404.

3. Je transcris littéralement les noms propres; quand ils présentent une divergence notable avec le texte de Boccace, j'indique la forme donnée par celui-ci (d'après l'éd. de Berne, 1539, in-4°; B. N. Rés. A, 651).

4. « Adonc la dame, surprise de grant courroux, leva sa robe par devant et lui dist : « Vrayment, biaux filz, tu n'as ou fouyr se tu ne retournes de rechief ou ventre dont tu yssis. »

au chap, 13 comme habile politique), qui suggéra à ses barons un stratagème par lequel ils vainquirent leurs ennemis.

Passant sans transition à un autre sujet, Christine demande à Raison « se Dieu voult oncques anoblir aucun entendement de femme de la haultesse des sciences » (ch. 27). Pour soutenir l'affirmative, c'est uniquement dans Boccace que Raison se documente : elle cite successivement Cornifie, qui « passa en toute excellence de clergie » son frère « le très grand pouette Cornifficien » (B. 84, *Cornifficia*), Probe la Romaine, qui, en ajustant adroitement des fragments de Virgile, composa un poème renfermant toute l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et à propos de laquelle Boccace est nommé [1] (B. 95), Sapho « la tres soultille pouette et philosophe » (B. 45), Manthoa, fille de Thiresie, « qui estoit le très grant prestre de la cité de Thèbes, ci que nous dirions evesque » (B. 28), enfin Médée (B. 16) et une autre « reyne » nommée Circes (B. 36).

Mais les femmes n'auraient-elles pas parfois devancé les hommes dans la voie de la science ? N'en saurait-on nommer quelqu'une « qui de soy trouvast aucune science non paravant sceüe » ? Telle est la nouvelle question que Christine s'enhardit à poser à Raison. Cette fois encore c'est à Boccace, et à Boccace uniquement, que celle-ci emprunte ses exemples, à savoir : Minerve (ch. 34), « qui trouva la maniere de faire armeüres de fer et d'acier » (B. 6), Cérès (ch. 35), « qui trouva l'art de labourer les terres et maintes autres arts » (B. 8), Ysis (ch. 36), qui « trouva l'art de faire les courtillages et de planter plantes » (B. 8). Après une longue parenthèse (ch. 37-8), où les deux interlocutrices s'étendent sur « le grand bien qui est venu au siècle par ycelles dames », Raison reprend le fil de son discours et célèbre la pucelle Areine (ch. 39, *Arachne*), qui « trouva l'art de teindre les leines et faire les draps ouvrez que l'on dit de haulte lice » (B. 17), Pamphile (ch. 40) « qui trouva l'art de traire la soie des vers » (B. 42), Thamar (ch. 41), « souveraine maistresse en l'art de peintrerie » (B. 54, *Thamyris*), la grecque Yrane (ch. 41) qui excella dans le

1. « Laquelle chose pour certain, a dit l'auteur Bocace, n'est pas sans admiration que si haulte consideracion peust entrer en cervel de femme. »

même art (B. 57, *Hirena*), Marcia la Romaine, autre « peintresse » non moins célèbre (B. 64) [1], Xampronie de Rome (ch. 42), remarquable par toutes sortes de talents, dont la réunion, fort dangereuse pour l'honneur féminin, inspire à Boccace (77) des réflexions pessimistes et assez confuses, dont Christine n'a rien traduit.

Après ces éclatantes preuves du génie inventif des femmes, il semble bien superflu de se demander si « en naturel sens de femme a prudence ». C'est pourtant la question que Christine entreprend de discuter avec Raison, qui, après avoir traduit (ch. 44) le chapitre du Livre des Proverbes sur la femme forte, allègue, d'après Boccace, les exemples de sagesse fournis par Gaie Cirile, femme de Tarquin (ch. 45), qui, en dépit de son rang, passait son temps à filer la laine (B. 44, *Gaia Cyrilla*), « la royne Didon » (ch. 46), considérée ici uniquement comme fondatrice de Carthage (B. 40), Oppis, reine de Crète (ch. 47), déifiée sous le nom de Cybèle, qui « par sa saige cautele respita ses trois fils de mort » (B. 3) et Lavinie, femme d'Eneas (ch. 48), qui gouverna sagement la cité d'Albe « jusqu'a ce que son fils Silvius fust parcreu » (B. 39).

Dans le livre II, où Christine a pour interlocutrice, non plus Raison, mais Droiture, il semble qu'elle ait eu d'abord l'intention de réunir les femmes célèbres non par leurs talents, mais par leurs vertus. Il faut donc reconnaître que le groupe des prophétesses, qui ouvre la marche, eût été mieux placé dans le livre précédent.

Ce sont (ch. 2 et 3) les « sebilles » Errithee et Almethea (B. 19, *Erythrea*, et 24 *Amalthea*), auxquelles Christine ajoute, de son chef, un certain nombre d'autres prophétesses [2], puis

1. Christine mentionne ici une femme, nommée Anastaise, si habile dans l'art de l'enluminure « qu'il n'est mencion d'ouvrier en la ville de Paris, ou sont les souverains du monde, qui point l'en passe », et qui avait travaillé pour elle. Je citerais *in extenso* ce curieux passage s'il ne l'avait déjà été, comme me l'apprend mon ami A. Thomas, par M. H. Martin, *Les Miniaturistes français*, Paris, 1906, p. 164.

2. De la Bible proviennent Debora et Elisabeth (chap. 4), de sources profanes (à retrouver) Basme (corr. *Basine*) de Thuringe, femme de Childéric (chap 6) et Anthoine, d'abord maîtresse, puis femme de Justinien (ch. 7).

(ch. 5-6) Nicostrate, mère d'Evandre, qui prédit la fondation de Rome (B. 25) et Cassandra, « fille de Priant » (B. 33).

Christine exprime alors (ch. 8) l'opinion, qu'elle eût pu tout aussi bien manifester plus haut, ou plus bas, que les hommes ont bien tort de s'irriter contre leurs femmes quand elles enfantent des filles. Raison abonde dans ce sens, et cite alors des femmes qui donnèrent de leur amour filial des preuves éclatantes. à savoir Dripetrue, fille de Mithridate, qu'une double rangée de dents défigurait quelque peu, mais qui fut le modèle des filles dévouées (B. 73, *Tripetrua*), Ysiphile, « fille du roi Thouant de Lemnos », qui sauva la vie de son père menacée par des séditieux (B. 15), Claudine, vestale, qui elle aussi protégea son père contre les fureurs de la foule (B. 60), une Romaine anonyme (ch. 12), qui nourrit de son lait sa mère, menacée de mourir de faim dans sa prison (B. 63, *de romana juvencula*), enfin la « tres bonne et saige Gliselidis » [1], dont Droiture annonce qu'elle reparlera amplement plus bas.

Toutes les femmes nommées jusqu'à présent sont sans doute entrées comme pierres de taille dans les fondations ou la maçonnerie, car Droiture s'aperçoit en cet instant (ch. 13) qu'elle a « achevé le maisonnaige de la cité, et qu'il est temps que peuplee soit ». Elle le sera d'abord par les femmes qui ont porté grand amour à leurs maris et fournissent ainsi des arguments à ceux qui pensent, comme Christine, « que la vie de mariage n'est point si dure à porter ». C'est encore de Boccace que vient la longue théorie des femmes que l'amour conjugal a poussées à sacrifier ou du moins à risquer leur vie. Ce sont (ch. 15-28) « la royne Hypsistrate » femme de Mithridate (B. 77, *Hypsiscrathea*), « l'empereris Triare », femme de l'empereur Lucien Utisien (B. 94, *Triaria* femme de Vitellius), à

1. Cette forme du nom de l'héroïne est quelque peu surprenante. Celle-ci s'appelle, dans Boccace, *Griselda*, dans la traduction de Pétrarque *Griselidis*, dans la version française de Pétrarque (antérieure à 1395), *Griseldis*, *Grisilidis*, dans le « Jeu » de 1393, *Griseldis*, *Griselidis*. Il y aurait lieu de rechercher si Christine, en dehors de Boccace, n'a pas utilisé l'une de ces versions. (Sur la version en prose, voy. H. Hauvette dans *Bulletin italien*, IX, p. 1-5 ; sur le « Jeu », Petit de Julleville, *Les Mystères*, II, 342.)

propos de laquelle Boccace est mentionné [1], la reine Arthemise, déjà nommée (B. 55), Argine, femme de Polynice (B. 27, *Argia*), Agrippine, femme de Germanicus (B. 88), Julie, femme de Pompée (B. 79), Tierce Emilienne, « femme de Scipion, le premier Affriquain » (B. 72, *Tertia Æmilia*). Droiture intercale ici l'histoire de Xanthippe, femme du philosophe Socratès, qui renversa la coupe de poison préparée pour son mari ; puis elle cite, d'après Boccace, Pauline Pompeye, femme de Sénèque (B. 92) et la noble Sulpice, femme de Lenculius Crusolien (*Lentulus Truscelio* dans Boccace, 83) qui suivit volontairement son mari en exil [2].

Contre ceux qui, suivant en cela l'opinion de Jean de Meun, pensent « que femmes ne scevent rien celler », Droiture allègue assez mal à propos l'exemple de Porcie, femme de Brutus, qui se blessa d'un rasoir pour démontrer à son mari que le suicide ne l'effraierait pas (B. 80), et celui, plus approprié, de Curia, dont le mari Lucrecius put rester caché dans sa maison durant de longues semaines sans que personne en sût rien (B. 81).

Droiture et Christine, de concert, vitupèrent alors ceux « qui dient que homme est vil qui croit en conseil de sa femme » (ch. 30), énumèrent les hommes « à qui bien est ensuivi de croire leurs femmes », enfin, élargissant la question, rappellent « le grant bien qui est venu au monde et vient tous les jours par cause de femme ». Sur ce chapitre Boccace était assez mal pourvu, et Christine n'a trouvé à lui emprunter (ch. 35) qu'un exemple, celui de la mère de Coriolan (B. 53) [3].

Changeant brusquement de sujet, les deux avocates du sexe faible s'élèvent (ch. 37) contre ceux « qui dient qu'il n'est pas bon que femme apprenne lettres », et Droiture cite, d'après

---

1. Droiture note que Boccace approuve « le lien de mariage, que autres veulent tant reproucher ».

2. Ici se place, brièvement contée d'après des sources antiques (ch. 25), l'histoire de femmes « qui respiterent leurs maris de mort », notamment des Lacédémoniennes épousées par les compagnons de Jason et qui les délivrèrent de prison en prenant leur place.

3. Les autres sont ceux de Judith, d'Esther, des « dames de Sabine », et de la « royne Crotilde ».

Boccace, qu'elle nomme [1], l'exemple d'Hortensia, fille du grand orateur, qui profita des leçons de son père au point de le surpasser (B. 82).

Dans les chapitres suivants, dirigés contre ceux qui pensent qu'il est peu de femmes chastes, Christine (ch. 42) n'emprunte à Boccace (38) qu'un seul exemple, celui de Pénélope, auquel elle ajoute (ch. 38-41) ceux de Suzanne, Sara, Rébecca et Ruth. C'est, en revanche, de Boccace que viennent les personnages cités dans le passage suivant, dirigé contre ceux qui prétendent que « femme veut être efforciee » ; à ces cyniques Christine oppose, par la bouche de Droiture, Mariamire, dont elle fait la femme d'Antipater, roi des Juifs, et dont elle altère fort l'histoire peu édifiante (B. 85, *Marianna*, femme d'Hérode), Anthonia, femme de Druse Tibère (B. 87), à propos de laquelle est invoqué le témoignage de Boccace, Lucrèce (B. 46), la reine des Gaulgres, femme de Orgiagontès (B. 71), qui vengea son honneur en tuant le « connestable » romain (un centurion dans Boccace) qui lui avait fait violence [2]. Enfin les « vierges sicambres » qui se tuèrent pour échapper à la lubricité des soldats romains (B. 78) [3].

L'entretien étant ensuite tombé sur l'inconstance des femmes (ch. 48-62), Droiture, prenant l'offensive, s'étend, d'après des sources étrangères à Boccace, sur « l'inconstance et fragillité d'aulcuns empereurs », Claudien, Noiron, Galba, et d'autres personnages moins illustres. A ces insignes débauchés, que de femmes fidèles et « loyales en la vie amoureuse », ne pourrait-on opposer ! Et Droiture cite, d'après Boccace, Didon, qui lui paraît un « notable exemple d'amour ferme en femme » (B. 40), Médée (B. 16), Tisbé (B. 12) et Junon (B. 4).

Parmi ces histoires mythologiques, quelques autres viennent s'intercaler, qui ont pour nous un plus vif intérêt. Les unes proviennent de sources françaises, comme celle de Fleurance de Rome (ch. 52), racontée d'après le recueil des « Miracles de Nostre Dame ». A quelques autres il n'est fait, sans doute à

---

1. Voy. à l'Appendice, le second extrait.

2. Dans Boccace, ce roi des « Gallogrecs » s'appelle Drigiagontes.

3. Boccace, dont le récit est sensiblement différent, parle des *Cimbrorum conjuges*. Christine a voulu rattacher son anedocte à l'histoire nationale.

cause de leur notoriété, que de rapides allusions [1]. D'autres enfin, qu'il vaudrait la peine d'examiner de près, sont narrées tout au long d'après le livre des « Cent Nouvelles », qui est cité deux fois : ce sont (ch. 51, 53, 60 et 61) celles de Gliselidis, « forte feme en verai » (*Décam.*, X, 10), de la femme de Barnabò le Genevois (*Décam.*, II, 9), de Scismonde, fille du prince de Salerne (*Décam.*, IV, 1) et de Lisabeth (*Décam.*, IV, 5).

A propos des femmes qui attirent les hommes par leurs « jolivetés » (ch. 63), Christine ne trouve à citer, d'après Boccace, que « Claudine la romaine », que son amour de la parure avait fait mal juger, et qui fut justifiée par le miracle que Cybèle accomplit en sa faveur (B. 75, *Claudia Quinta*).

Droiture, complétant la pensée de Christine, s'ingénie à prouver (ch. 65) que certaines dames furent « ornees par leurs vertus plus que autres pour leurs jolivetés », et elle cite, d'après Boccace (67) et « Valere », une « riche dame libérale » nommée Buse ou Pauline, qui, au temps où « Hanibal grevoit tant les Romains par feu et par fer », recueillit les fuyards et soigna les blessés « jusques au nombre de dis mille » [2]. Après avoir rappelé un notable exémple de libéralité donné de son temps par la dame de la Rivière [3], Christine énumère les dames

1. « Que t'en diroye ? Tousjours te pourroye racompter de histoires de femmes en telle folle amour surprises qui trop ont amé de grant amour sans varier. D'une autre racompte Bocace a qui son mary fist mengier le cuer de son amy, qui oncques puis ne mengia. Autresi fist la dame de Fayel qui ama le Chastellain de Coussy. La Chastellaine du Vergy mourut par trop amer. Sy fist Yseult qui trop ama Tristan. Dyanire, qui Hercules amoit, se occist quant il fut mort » (ch. 61).

2. Boccace place le fait après la bataille de Cannes et la localise à Camusium ; Christine ne précise ni le temps ni le lieu.

3. Au cours d'une fête donnée à Paris par le duc d'Anjou (Louis Ier), « que puis fu roy de Cicille » (donc avant 1382), « la dame de la Riviere, nommee Marguerite, qui encore est en vie et femme fu jadiz de messire Burel de la Rivière, premier chambellan du saige roy Charles », ayant remarqué l'absence d'un chevalier accompli, nommé Ememon (plus bas, Emomon) de Pommiers, apprit qu'il était retenu en prison pour une dette de cinq cents francs. « Adonc celle prist le chappel d'or que elle avoit sur son chief... et sur ses blancs cheveulx mist en lieu ung chappel de parvanche, sy le bailla a certains messages et dist : « Alez et baillez ce chappel en gaige de ce que il doit, et que tantost soit delivre et viengne cy. » Laquelle chose fu faitte, dont elle fu grandement louee » (ch. 68).

encore vivantes qui lui paraissent dignes d'être accueillies dans la Cité [1].

Cette cité ainsi bâtie et peuplée, il restait encore, paraît-il, à en orner « les haults combles » de figures propres à inspirer aux assaillants éventuels la crainte ou le respect. Ces places éminentes sont réservées à la Vierge et aux Saintes ; c'est Justice qui se charge de les leur assigner et c'est là l'objet du troisième livre. Il va de soi que, étant donné ce sujet, Christine n'avait ici aucune occasion de citer Boccace.

Sur la façon dont elle a traité son modèle, je me contenterai de très brèves remarques, laissant au futur éditeur de l'ouvrage le soin d'y regarder de plus près.

Elle ne se pique point de fidélité absolue, et, d'une façon générale, abrège et simplifie ; elle supprime purement et simplement les discussions chronologiques et généalogiques où se complaît le consciencieux Boccace, ainsi que les passages où il cite ses sources, les discute, et expose les raisons de son choix. Quand une histoire lui paraît trop compliquée, elle la réduit, au risque de la dénaturer, à ses traits essentiels : c'est ce que l'on peut constater par exemple dans les épisodes de Mariamire (I, 43), de Veronice de Cappadoce (I, 25) et d'Ysiphile (II, 10). Elle n'hésite pas surtout à supprimer les passages qui pourraient scandaliser ses lecteurs : elle ne mentionne pas, par exemple, cette opinion, rapportée par Boccace, que Panthasilée aurait été attirée à Troie par le désir d'avoir un fils du preux Hector (I, 19). N'osant passer sous silence l'inceste imputé à Sémiramis (I, 15), elle déploie pour l'excuser toutes les ressources d'une subtile dialectique. Elle n'oublie jamais en somme que c'est un traité de morale et non d'histoire qu'elle écrit.

Elle ne respecte pas davantage la forme : elle tranche sans scrupule dans les larges périodes cicénoniennes, où elle paraît quelquefois s'être embrouillée ; néanmoins ses récits ne sont

1. En tête figure « la noble royne de France Ysabel de Bavière... en laquelle n'a rain de cruauté, extorsion ne quelconque mal vice, mais toute bonne amour et benignité vers ses subgez ».

pas sensiblement plus courts que ceux de Boccace, car son style abonde en épithètes oiseuses et en phrases de remplissage. Pour que le lecteur puisse se faire une idée personnelle, je mettrai sous ses yeux un épisode traduit librement, comme d'habitude, et un passage où la traduction vise manifestement à être littérale :

Dripetruam Laodiceæ fuisse reginam et magni Mithridatis filiam legimus, quam, etsi commendabilem fecerit ea fides, quâ parentibus sumus obnoxii, plus satis, me judice, illam inaudito quodam opere memorabilem fecit natura parens. Nam (si codicibus veterum adhibenda fides est) haec cum gemino dentium ordine nata monstruosum de se spectaculum Asiaticis omnibus tribuit aevo suo, etsi nullum in mandendo a tam inusitata dentium quantitate susciperet impedimentum, insigni tamen deformitate non caruit, quam, ut jam pertractum est, laudabili fide compescuit. Nam superatum a Pompeio Magno Mithridatem, genitorem suum, nullis periculis aut laboribus indulgendo semper secuta est, et obsequio tam fidelis testata naturae crimina imputari parentibus non deberi. (ch. 73)

De grant amour a son pere fut Dripetrua, roïne Leodocie. Celle fut fille du grant roy Mithridates et tant l'ama qu'en toutes ses batailles le suivoit ; elle estoit moult laide, car elle avoit double renc de dens, qui estoit chose moult diffourme, mais de tant grant amour estoit a son pere que oncques ne le laissa en prospérité ne en malle fortune et, tout fust elle royne et dame de grant royaume, par quoy bieu peüst estre aise et a repos en son pays, elle fu partout participans de paines et travaulx que son pere ot eü en mainte armee ou il fu, et quant il ot esté vaincu du grant Pompee, oncques ne le laissa, ains le servoit par grant cure et diligence. (II, 9)

O femineum decus, neglexisse muliebria et studiis maximorum vatum applicuisse ingenium. Verecundentur segnes et de seipsis misere diffidentes, quae, quasi in otium et thalamis natae sint, sibipsis suadent se nisi ad amplexus hominum et filios excipiendos alendosque utiles esse, cum omnia, quae gloriosos homines faciunt, si studiis insudare velint, habeant cum eis communia. Potuit haec [Cornificia], naturae non abjectis

De la quel chose Bocace l'italien, qui fut grant pouette, en louant ceste femme, dist en son livre : « O tres grant honneur a femme qui a laissié toute œuvre femenine et a applicquié et donné son engin aux estudes des tres haulx clers. » Dist oultre celuy Bocace, certiffiant le propos que je te disoye de l'engin des femmes qui se deffient d'elles-meismes et de leur entendement, lesquelles, ainsi que se elles fussent nees es montagnes sans

viribus, ingenio et vigiliis fœmineum superasse sexum et sibi honesto labore perpetuum quæsisse nomen, nec quippe gregarium, sed quod exstat paucis etiam viris rarissimum et excellens. (ch. 84)

savoir que est bien et que est honneur, se descouraigent et dient que ne sont a autre chose bonnes ne proufitables fors pour acoler les hommes et porter et nourrir les enffans ; et Dieu leur a donné le bel entendement pour elles apliquer, se elles veullent, en toutes les choses que les glorieux et excellens hommes font ; se elles veullent estudier, les choses ne plus ne moins leur sont communes comme aux hommes, et pueent par labour honneste acquerir non perpetuel, lequel est agreable a avoir aux tres excellens hommes. Fille chiere, si puez veoir comment celluy aucteur Bocace tesmoigne ce que je t'ay dit et comment il loe et appreuve science en femme.

(I, 28)

A. Jeanroy

REMARQUES SUR UN RECUEIL DE POÉSIES

DU MILIEU DU XVe SIÈCLE

(B.N. FR. 9223)

En examinant certains recueils collectifs contenant entre autres des poésies de Charles d'Orléans, j'ai été amené à étudier le ms. de la Bibl. Nat., fr. 9223 qui a fait l'objet de la si utile publication de Gaston Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du XVe siècle*, Paris, 1889 [Soc. des anciens Textes]. Comme mes conclusions sur l'âge de ces poèmes et sur leurs auteurs diffèrent des observations présentées par le savant éditeur, j'ai cru devoir les résumer ici.

Pour G. Raynaud, le ms. fr. 9223 a été écrit après 1453, cinq pièces contenues dans ce recueil ayant été attribuées à Jean de Lorraine, fils du roi René, qui porta avant cette date le titre de duc de Calabre (p. IV). C'est là une juste remarque que confirme exactement l'examen de ce manuscrit, un petit volume de 109 ff. de vélin, soigneusement orné et écrit d'une main uniforme, dans la seconde moitié du XVe siècle. Mais je ne suis pas d'accord avec G. Raynaud, quand il annonce que « le recueil contient cependant des pièces dont la composition remonte plus haut ». Il cite par exemple le rondeau de Blosseville (p. 67) « qui fait mention de Valentine de Milan, et a dû par suite être écrit avant 1408 » (p. IX) :

> Grant heur m'ont au jour d'hui donné
> Amour de m'avoir ordonné
> A Valentine si grant dame...

On s'étonne que G. R., ait oublié qu'une « Valentine », c'est la dame de ses pensées que l'on choisit le jour de la Saint-Valentin, 14 février ; Blosseville ne fait nullement allusion à Valentine, fille de Galéas Visconti, mais à la noble inconnue qu'il prit ce jour-là pour dame.

A ce jour de Saint Valentin
Que chascun doit choisir son per,
Amour, demourray je non per,

s'était demandé Charles d'Orléans le 14 février 1444 ; et le roi René le proclamait :

Apres une seule exceptée
Je vous servirai ceste année,
Ma doulce Valentine gente...

Je ne suis pas d'accord non plus avec G. R., sur l'identification d'un certain nombre d'auteurs des poésies du ms. fr. 9223.

Prenons la première, ANTOINE (p. VI-VII) « qu'il faut peut-être identifier avec Antoine de Lussay, cité dans Charles d'Orléans ». G. R. lui restitue 15 rondeaux et bergerettes inédites où il a parfaitement raison de reconnaître « un des poètes les plus complets du XVe siècle » (p. VII). Mais pourquoi penser à Antoine de Lussay dont nous ne connaissons qu'un rondeau, fort banal, dans lequel il implorait un secours de Ch. d'Orléans,

Aucun plaisir qui vauldra rente

sur un thème développé à Blois vers 1455 (?) (éd. d'Héricault, t. II, p. 167).

Or je remarque que dans le ms. fr. 9223, treize pièces sont attribuées à un certain ANTHOINE DE GUISE. Elles se trouvent comprises dans les 64 premiers folios du manuscrit, les pièces données à ANTOINE se rencontrant à la fin. N'est-il pas rationnel de penser que le scribe du ms. fr. 9223, qui a commencé par transcrire tout au long le nom d'ANTHOINE DE GUISE, fol. 8 v°, 13, 24, 34 v°, 40 v°, commence à se lasser ; il abrège A. DE GUISE, fol. 48 v°, 49, 52, 64 (exception faite au fol. 63 où il récrit le nom en entier) ; il finit par la suite par écrire ANTHOINE tout court, fol. 73 v°, 74, 74 v°, 77, 79 v°, 85, 87 v°, 89, 90, 91 v°, 93 v°, 94, 95 v°, 96, 152.

Et si nous examinons la forme et le fond de ces compositions, il est impossible de distinguer ANTOINE DE GUISE, d'ANTOINE tout court. On y retrouve la même facilité, les mêmes sentiments affectés, le même tour précieux et mélancolique, les mêmes imitations de Charles d'Orléans, et peut-être de Mes-

chinot. Il s'agit d'un jeune homme, amoureux ou feignant de l'être, désespéré comme il convient jusqu'à en mourir, accusant la Fortune, au surplus léger d'argent. Il adressait des vers à Blosseville pour lui demander de leur donner le tour du métier. Et Blosseville de lui répondre, justement, que ce n'était guère la peine. Il voyageait ; il a nommé Saint-Pol, Paris dont les jolies femmes lui parurent plus dangereuses que les Normandes ; il se peint cheminant de Parthenay à Château-Renaud ; il parle d'aller attendre sa dame à Tours. Traits qui conviennent tout à fait à un jeune écuyer, chargé de chevauchées et de missions, dans le milieu du xve siècle. Je tiens donc Antoine de Guise et Antoine pour un seul personnage et je propose d'augmenter son bagage littéraire, fort agréable.

L'identification d'Antoine de Guise avec Antoine de Lorraine, comte de Guise et de Vaudémont, seigneur de Joinville, donnée par G. Raynaud, est absolument inadmissible (p. xviii-xix). Ce personnage porta seulement le titre de comte de Guise avant 1415. Or les trois rondeaux qui figurent dans les œuvres de Charles d'Orléans sous ce nom, et dont l'un se retrouve à la p. 81 de la publication de G. R., se lisent pp. 518, 519, 520 du ms. 25458 (ms. en partie autographe des poésies de Charles d'Orléans), dans les derniers feuillets de ce précieux recueil, parmi des pièces ajoutées qui n'ont jamais été rubriquées. Ils se rapportent aux thèmes de la Fortune, de la Mort, de la Vieillesse, qui ont fait l'objet des dernières méditations poétiques de Charles d'Orléans (1457-1461 ?) Impossible donc d'identifier cet *Anthoine de Cuise* (ainsi le nomme le ms. fr. 25458) avec Antoine de Lorraine. D'ailleurs ce n'est pas Anthoine de Guise que nous aurions trouvé dans ce cas sur les mss. mais bien : *Cuise, Mgr de Cuise, Anthoine Mgr de Cuise.*

Blosseville (p. viii-x).

L'allusion à la mort de Marguerite d'Écosse (1444), heureusement signalée par M. G. R., place notre poète dans le milieu du xve siècle.

Par contre G. R., identifie ce personnage avec Hugues de Saint-Mard, vicomte de Blosseville, écuyer, appartenant à une famille de Normandie. « Il fut un des plus fidèles serviteurs

de Charles d'Orléans dont il partagea la captivité en Angleterre. » Et G. R. allègue ici l'autorité de l'abbé de La Rue, auteur d'un ouvrage célèbre sur les anciens poètes français [1]. Mais il faut toujours contrôler une affirmation de l'abbé de La Rue dont l'ouvrage est mêlé d'autant d'erreurs que de vérités, et dont la plus innocente des manies est de rattacher à sa chère Normandie tous nos anciens auteurs. L'abbé s'exprime ainsi : « Hugues de Saint-Mars, vicomte de Blosseville, un des officiers de la maison du prince, le suivit en Angleterre et lui fut très utile tant dans ses affaires que pour lui faire obtenir la liberté » ; plus loin il parle d'un « Henry de Blosseville » : « le poète appartenait à la famille de Saint-Mard, vicomte de Blosseville. Nous avons de lui le débat du Jeune et du Vieil, qu'il remet en jugement à deux preux chevaliers : l'un est le bon comte de Maulevrier de Brézé, sénéchal de Normandie, l'autre le sire de Torcy ».

G. R., suivant les informations de l'abbé de La Rue, a fait un monstre en accouplant deux personnages qui n'ont rien à voir ensemble.

Le premier est un personnage fort connu « noble homme Hue (et mieux Huet) de Saint-Mars [2] », écuyer, qui fit de nombreux voyages en Angleterre vers le duc d'Orléans, à partir de 1428, vit le roi Charles de sa part, s'occupa du payement de la dot de la « très chere et très amée compaigne » du duc prisonnier, Mme Bonne d'Armagnac [3], parla au prévôt de Paris pour la délivrance de Jean d'Angoulême [4]. Il fut comblé de faveurs, fut fait conseiller et chambellan du duc d'Orléans, gouverneur et bailli de Blois [5]. Au retour de Charles d'Orléans en France, il devint son maître d'hôtel et reçut, en 1444, « en reconnaissance de louables, grans et bons services » rendus dès son jeune âge, le don de la seigneurie de Livry près Épernay [6].

---

1. *Essais historiques sur les Bardes*, t. III, p. 326, 328.
2. Il signe toujours ainsi. Voir British Museum, add. chart. 4413, 4379 3739.
3. Arch. Nat., K. 534.
4. Bibl. Nat., P. orig. 2762, n°s 6, 7.
5. Ibid., n° 9.
6. En 1438, il est dit capitaine d'Epernay (Arch. Nat., K. 535, n° 27).

Il mourut avant 1447, date à laquelle Jean de Saveuses était gouverneur et bailli de Blois[1].

Ce vieil homme n'a rien à voir avec l'auteur des rondeaux et jamais il ne porta le titre de *Blosseville*.

Cette seigneurie normande était au XVe siècle entre les mains d'une autre famille, celle de SAINT-MAARD. Un Pierre de Saint-Maard, chevalier, baron de Blosseville confesse en 1438 avoir reçu de Pierre Baille, receveur général de Normande, 80 l. t. pour servir le roi avec deux archers dans l'ost commandé par Talbot pour le recouvrement de plusieurs places du pays de Caux ; un Jean de Saint-Maard, vicomte de Blosseville, était en 1470 un des capitaines des nobles de l'arrière-ban de Normandie, à 200 l. de pension. Cette année-là, on le voit qualifié d'écuyer, seigneur et vicomte de Blosseville, capitaine de Caudebec. En 1471, il est fait maître des eaux et forêts de Picardie et de Normandie, par résignation de Louis de Laval, seigneur de Châtillon ; en 1473 il est qualifié de conseiller et maître d'hôtel du roi, et il vivait encore en 1483[2]. Je pense que ce Blosseville, nommé ainsi noblement, peut être l'auteur des poésies contenues dans le ms. fr. 9223.

C'est vers 1458 que Blosseville composa un rondeau sur le thème de la confession, sujet traité par le sénéchal, c'est-à-dire par Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, à qui le duc d'Orléans avait répondu. Il est très intéressant de voir que dans le ms. fr. 25458 le rondeau de Blosseville suit la réponse du duc d'Orléans au sénéchal. Ils sont venus à Blois ensemble où le duc d'Orléans les aura rencontrés. « Noble écuyer », ainsi le salue, en ce temps-là, Antoine de Guise qui reconnaissait en lui un maître. Ce qui est juste, car son talent est véritable et ses imitations de Charles d'Orléans sont libres et heureuses. Il appartenait certainement au cercle de Pierre de Brézé, un autre poète amateur, grand amoureux et bibliophile, le premier patron de Chastellain et l'un des protecteurs de François Villon. Le grand sénéchal est en effet l'un des juges de son *débat du vieil et du jeune*[3] avec Torcy, c'est-à-dire Jean d'Estouteville,

1. *Cartulaire de Blois*, p. p. J. de Croy p. 360.
2. Bibl. Nat., Pièces orig., et quittances et pièces diverses.
3. Montaiglon, *Anciennes poésies françaises*, IX, p. 216-237.

un autre correspondant poétique de Charles d'Orléans, le mondain parfait, Torcy qui avait compromis la pauvre Marguerite d'Écosse.

Jaques (Monseigneur) (p. xix-xxi).

G. R. hésite entre deux noms, celui de Jacques de Brézé et celui du bâtard de la Trémoille, tous deux connus comme poètes, et, finalement, propose d'identifier Mgr Jacques avec ce dernier. Ces deux identifications sont inadmissibles et G. R. aurait dû s'en tenir à l'objection qu'il se présentait à lui-même : « nous ne trouvons jamais ce personnage traité de Monseigneur ; il est seulement dénommé « Jaques » ou « bastart de la Trémoille ». Et j'observe que sur l'exemplaire d'Alain Chartier, qui a servi de *liber amicorum* aux gens de la maison et aux amis de Marie de Clèves, il a signé simplement : de la Tremoille [1].

Ce monseigneur « Jacques », je propose de l'identifier avec Jacques de Savoie, comte de Romont, né entre 1435 et 1438. Nous savons qu'il séjourna à Blois, qu'il s'intéressait à la poésie et qu'il mit sa signature sur l'Alain Chartier de Marie de Clèves : *c'est a jaimes*. Il était au mieux avec la femme du duc d'Orléans, à laquelle il donnait des oiseaux qu'elle aimait [2]. Je lis à la date du 9 février 1457 dans un compte mensuel de Charles d'Orléans : « A Perrinet du Pin, escuier de James, Monseigneur de Savoie, le IXe jour dudit mois, la somme de VIII l. t. pour recompensation d'un livre de ballades qu'il a donné à mon dit seigneur » (Bibl. Nat., P. orig. 2159, Orléans, n° 660) [3]. Ce Perrinet du Pin (soit dit en passant l'auteur de la belle chronique) ne faisait que précéder son maître à Blois. On l'y trouve au mois de mai 1457, en compagnie du duc et de la duchesse d'Orléans ; le 30, il faisait une partie de *glic* en chaland, sur la Loire [4]. Voilà le « Jacques monseigneur », si au courant des matières poétiques de la petite cour de Blois ; et je

1. P. Champion, *Notice d'un manuscrit d'Alain Chartier ayant appartenu à Marie de Clèves* dans la *Revue des Bibliothèques*, 1910, p. 328.

2. Bibl. Nat., P. orig. 2159, Orléans, 660.

3. Le 20 mars 1457, le duc d'Orléans mande de payer 82 écus d'or à Louis d'Avauchier et à François de Chatillon serviteurs de James de Savoie (Bibl. Nat., P. o., 152, Avauchier).

4. De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, preuves, t. III, n°s 6976, 6978.

propose qu'on lui restitue les 21 rondeaux inédits du ms. fr. 9223. Comme l'a fait remarquer G. R., il est même très vraisemblable que ce manuscrit ait été fait pour monseigneur Jacques à qui tout le recueil paraît avoir été destiné (p. v). Ce recueil se présenterait alors comme un démembrement de la collection des rondeaux de Charles d'Orléans vers ce temps-là ; et il faut en déduire que presque tous les poètes qui y figurent appartiennent au milieu du xve siècle et qu'ils ont pour la plupart passé par Blois.

Veut-on un autre témoignage des liens étroits qui existaient entre la maison de Savoie et celle d'Orléans ? Je citerai celui de Jean de Saint-Gelais, nourri en la maison d'Orléans, qui dans sa vie de Louis XII (Bibl. Nat., ms. fr. 20175) nous parle ainsi de la cour de Blois et de Charles d'Orléans : « Il fut bien de belle taille, libéral et honnorable sur tous les autres et avoit tousjours à son hostel des filz de princes et grands seigneurs nourris, tant de ceux de *Savoie*, de Bourbon, de Dunois que d'autres, tellement que sa maison estoit le *sejour d'honneur*. » Monseigneur Jacques était l'un des enfants de la maison, au même titre que Jean duc de Bourbon (Clermondois), Jean duc de Lorraine, Pierre de Bourbon (Beaujeu), tous ces jeunes princes qui étaient la joie du château du vieux duc d'Orléans et qui courtisaient aussi sa jeune femme.

Meschinot (p. xxvii).

Il y a lieu de compléter la notice consacrée à Jean Meschinot par les renseignements suivants. Charles d'Orléans a pu rencontrer Meschinot à Bourges au mois de juillet 1455. Mais c'est à la fin de l'année 1457, ou pendant l'année 1458, que le poète breton put séjourner à Blois : il suivait alors le connétable de Richemont qui lui réglait le prix de ses vers : pour un rondeau il recevait 5 écus. Les compositions de Meschinot remplissent les derniers feuillets du ms. fr. 25458. Elles ont été transcrites par une même main, sans le nom de leur auteur, et d'une écriture assez caractéristique. Elles sont à distinguer des compositions de Ch. d'Orléans à qui tous les éditeurs les ont attribuées jusqu'à présent.

Montbeton (p. xxvii).

La correction de G. R., Montbreton, n'est nullement

justifiée. On lit nettement MONTBETON sur le ms. fr. 25458 dans la ballade où il collabora avec Jean Robertet, bailli d'Usson, et secrétaire du duc de Bourbon. Or il y a une seigneurie de Montbeton en Lyonnais [1].

REGNÉ D'ORANGE (p. XXIX).

« Ce nom ne semble pas appartenir à un membre de la célèbre famille d'Orange... il doit donc s'appliquer à un poète d'Orange, que nous ne connaissons pas d'ailleurs » dit G. R. Or M. Joseph de Croy a fait remarquer tous les liens d'amitié qui unissaient les Chalon et les Husson à la maison d'Orléans. Quand Charles d'Orléans descendit en Astesan, en 1448, Guillaume de Chalon, seigneur d'Argueil, qui avait épousé la nièce du duc d'Orléans, leva pour lui une troupe de Bourguignons, au grand mécontentement du prince d'Orange son père, car il engagea plusieurs de ses seigneuries. On voit que le 2 juillet 1450, Charles faisait porter des lettres au prince d'Orange. Quant à Mlle d'Argueil, elle était célèbre en pays bourguignon pour sa beauté et sa vertu, et l'année précédente le duc d'Orléans lui avait adressé une copie de ses ballades.

VAILLANT (p. XXXII).

« Les renseignements manquent sur ce poète », dit G. R., Mais il y a lieu de faire remarquer que c'est après 1450 que le duc d'Orléans rencontra Vaillant à Tours. Il dut venir par la suite à Blois et s'y rencontra avec Chastellain (1456 ?).

En résumé, je tiens le ms. fr. 9223 pour un démembrement de l'une des collections des poésies de Charles d'Orléans et de

---

1. Je remarque qu'en 1411 un certain Jehan de Montbeton est pannetier de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers (H. de Flamare, *Le Nivernais pendant la guerre de Cent Ans*, Nevers, 1913, p. 32, 33). A ce même milieu, très raffiné, du comte de Nevers, paraît également appartenir JEUCOURT (p. XXI) où l'on pourrait reconnaître Philibert de Jaucourt, le seigneur de Villarnoul, qui eut à Auxerre des différends avec Jean Régnier (H. de Flamare, *op. cit.*, p. 256, 304, 351, 376 ; sur cette famille, cf. R. de Lespinasse, *Le Nivernais et les comtes de Nevers*, III, p. 364). Dans tous les cas le thème de la forêt de Longue Attente place le poète vers 1455.

son cercle, recueil fait sans doute à l'usage de Monseigneur Jacques de Savoie ; les rondeaux qu'il renferme datent exactement du milieu du XVe siècle, un peu après 1450 ; bien des identifications données par G. Raynaud sont à reviser.

Pierre CHAMPION.

MÉLANGES

LAT. VULG. **RUCCINUS* « CHEVAL DE CHARGE ».

Vers la fin de l'Empire romain, caballus s'était substitué à equus au sens de « cheval » en général. Quelques noms spécifiques existaient pour dénommer l'une ou l'autre catégorie particulière de chevaux : p. ex. veredus était le cheval vite, soit de poste (Ausone), soit de chasse (Martial) ; mannus ou son diminutif mannulus était un cheval gaulois, petit et court. Il n'y avait pas de vocable spécial pour désigner le « cheval de charge ou de bât », qui pourtant à cette époque était d'un usage très répandu ; il était compris soit dans la dénomination générique de jumentum, le vieux mot classique, soit dans celle de *saumarius, mot d'extraction grecque, qui toutes deux signifiaient « bête de somme » en général.

Pour suppléer à cette lacune dans la langue, selon moi il fut créé, à la fin de l'Empire, vraisemblablement dans les milieux militaires ou peut-être dans le langage pittoresque des camps, un mot *ruccinus, tiré de l'ancien haut allemand rŭcki « dos », et dû sans doute à la présence dans les armées d'un élément germanique très considérable. C'est en Gaule que le mot fut créé et diffusé et il est l'ancêtre de l'ancien provençal *roci, rossi* (catalan *rocí*) et de l'ancien français *roncin* « cheval de charge ou de bât » ; au Nord le vocable **rocin* se sera altéré en *roncin* sous l'effet de l'épenthèse d'un *n*, amenée par l'action de la finale, tout comme dans *bombance, concombre*. Parmi ses attributions, le suffixe latin -īnus jouissait de la propriété de marquer la « manière » : le [caballus] *ruccinus était donc le cheval équipé ou appareillé sur le dos (c'est-à-dire le cheval porteur), autrement dit le « cheval bâté », par différenciation d'avec le cheval d'armes ou de bataille et le cheval

de trait. La création en Gaule d'un néologisme *ruccinus doit remonter au moins aux alentours de 400 puisque le *c* y subit encore l'assibilation. On peut citer un petit nombre de vocables germaniques, où un *c* devant *e*, *i* a encore participé à ce phénomène, et notamment l'adjectif frankisc, dont on rencontre un féminin *francesche*, par ex. chez Benoît de Sainte-More, l'anglo-saxon keren qui donne le fr. (dialectal) *serène* (*Rom. etym. Wörterb.* 4693).

En provençal les premières attestations du mot sont de Gavaudan sous la forme *rossi* et de Peire Cardinal sous la forme *roci* (*Lexique* de Raynouard, v. *rossi*). Comme le fait remarquer M. Meyer-Lübke dans son *Rom. etym. Wörterbuch* (7745a), le provençal a fourni à l'espagnol son mot *rocin* et au portugais son mot *rossim* [ou *rocim*]. On sait que c'est sur *rocin* que Cervantès a forgé l'appellation *Rocinante*.

En français, le plus ancien exemple de *roncin* se trouve dans le *Roland*. Comme le note encore M. Meyer-Lübke (*ib.*, l. c.), c'est le français qui a transmis à l'italien son mot *ronzino*, dont le premier exemple se rencontre dans Jacopone da Todi : « A prova di destriero non correrà *ronzino* » (Manuzzi, *Vocab. della lingua ital.*, s. v.). A côté de la forme usuelle *roncin*, l'ancien français connaît une forme seconde *ronci*, dont les premiers exemples se trouvent (d'après Godefroy, v. *ronci*) dans le *Chevalier au cygne* et *Raoul de Cambrai*, et dont l'explication ne soulève pas de bien grandes difficultés : c'est, à mon avis, une analogie à l'a. fr. *arabi* « cheval arabe », qui se rencontre pour la première fois dans les *Lorrains* (Godefroy, *s. v.*). A la rigueur on pourrait penser à une action du mot provençal.

Les plus anciens exemples de *roncin* en français prouvent que la signification première du mot a été, comme traduit Godefroy, « cheval de charge, cheval de service ». Le dictionnaire provençal de Levy donne aussi le sens de « Lastpferd ». Mais il va sans dire que le « cheval de bât » pouvait, à l'occasion, s'il n'était pas chargé ou s'il n'était que peu chargé, être utilisé comme cheval de selle, et il ne manque pas de passages en ancien français et en ancien provençal où l'on voit le *roncin* ou le *roci* servir de monture (v. Godefroy, Raynouard). Le sens primitif de « cheval de bât » continue à exister en espagnol et, comme le note Godefroy, dans la Suisse romande.

Les chevaux chétifs ou de petite taille ou de petite race ne convenant ni comme chevaux rapides, ni comme chevaux de trait à cause de leur poids léger, il est naturel qu'on les ait utilisés fort souvent comme chevaux de bât. Aussi un des sens que prirent les représentants de *ruccinus dans plusieurs langues romanes est-il celui de « cheval de petite taille » : c'est ainsi que Levy donne pour l'anc. provençal (v. *rocin*) un sens « Pferd (geringerer Art) », que pour l'italien le dictionnaire de la Crusca, dont le premier exemple est seulement de Boccace, donne comme seule traduction de *ronzino* « specie di cavallo di poca grandezza », que le dictionnaire de l'Académie espagnole (8e éd. de Salvá) a parmi les significations de *rocin* celle de « caballo de poca alzada ».

Il s'est fait aussi souvent, et c'était même sans doute le cas le plus fréquent, que les chevaux de bât, trop chargés et par surcroît maltraités, étaient rapidement usés : de là dans certaines langues romanes un sens postérieur de « cheval efflanqué, rosse, haridelle ». Le dictionnaire de l'Académie espagnole a, entre autres sens, celui de « caballo de mala traza », que l'espagnol connaissait déjà au temps de Cervantès et qui lui suggéra la création du nom *Rocinante*; le sens de « rosse, haridelle » est aussi celui du portugais *rocim* ou *rossim*.

Si l'on n'admet pas pour *roncin* et ses congénères romans l'étymologie de *ruccinus, leur origine reste un problème. Dans son dictionnaire des langues romanes (7445 a), M. Meyer-Lübke déclare que ces mots sont de provenance inconnue ; il conjecture bien un lat. vulg. *runcinus « starkes Pferd minderer Rasse », mais sans pouvoir en rendre compte.

Paul MARCHOT.

APONTAMENTOS FILOLOGICOS
(PORTUGUÊS)

1. DERIVADOS DE ABELLANA.

Ás fórmas citadas por mim na *Rev. Lusitana*, I, 241, e por J. J. Nunes, *A vegetação na toponimia*, p. 7 e nota, podem juntar-se as seguintes, que vêm em Cortesão, *Onomastico mediev.* : *Avelaal*, *Avelaeda*, *Aveleeda*, *Avelaeira*, *Avelaido*, *Aveleeira*,

Avellaneda, *Avenalaria*, *Avenoso*, e ainda outras, todas do sec. XIII. Só algumas d'elas precisam de explicação : *Avelaido* tem o sufixo *-ido* (cfr. as minhas *Lições de Philologia Portug.*, p. 475), e corresponde-lhe provavelmente o feminino *Velida*, nome de uma quinta na Beira (*-ida* para *-ido*, como *-eda* para *-edo* em *Sobreda* e *Sobredo*) ; *Avenalaria* é metatese de *Avelanaria*, assim como *Avenoso*, que está por **Avenaloso*, que se tornou **Avēloso* : de *Avēloso veio *Avenoso*, como de *ē lo* veio *eno* na lingoa arcaica. Do mesmo modo se hade explicar *Avenal* e *Aveneda* na toponimia moderna. *Avenal* está por *Avelanal* > **Avenalal* > *Avēlal ; o mais natural seria termos aqui o sufixo *-ar* (cfr. *Lições de Philologia*, p. 161), mas tambem ha *Avelar* a par de *Avelal*. Como *Avenal* se produziu *Aveneda*.

As mencionadas fórmas junte-se mais : *Aveleenda*, *Avelenda*, *Velêda*, *Velêdo*, *Velêdos*. As fórmas em *-enda* alternam facilmente com fórmas em *-eda* : cf. *Castendo* e *Castêdo*, *Meixendo* e *Meixedo*, o que porém só acontece, como é natural, quando antes de *-edo*, por -etum, houve *n*, isto é, em -netum. O que digo de *-edo* digo-o de *-eda*. Em *Velêda* etc. houve apocope de *a-*, pois *a* atono em silaba inicial é muito movel : ora se suprime, ora se acrescenta, por exemplo : *moreira* e *amoreira*, *metade* e *ametade*, *Meixedo* e *Ameixedo*, attonitus e *tonto*, *adraguncho* e *draguncho*, *azagal* e *zagal*, *atal* e *tal* : cfr. *Lições de Philologia*, p. 64.

2. *ARREFENTAR.*

Diz-se hoje vulgarmente de uma pessoa que não se importa de nada, ou fica indiferente : *nem se aquenta*||*nem se arrefenta*, frases que têm fórma ritmica. O *Diccion. da ling. port.* da Academia das Sciencias de Lisboa e o de Moraes citam vários textos classicos com elas : *nem me aquenta, nem me arrefenta* (Ferreira de Vasc.) ; *aquenta ao frio, arrefenta o quente* (idem) ; *aquenta e arrefenta* ; *arrefenta o lume* (D. Catharina) : ora em sentido fisico, ora em sentido metaforico.

Como *arrefentar* se usa em conjunção com *aquentar* ou com a ideia de *lume*, é mais provavel que se formasse de *arrefécer*, por analogia com *aquentar*, do que directamente do tema de refrigescere : assim como *aquentar* corresponde a *aquécer*, assim a *arrefécer* se fez corresponder *arrefentar*.

3. *BODIOSA.*

O lat. betula teve em português vária prole: *Biduedo*, *Bidueira*, *Vidoal*, *Beduido*, como em 1884 eu disse na *Rev. da Soc. de Instr. do Porto*, III, 510; e cfr. *Rev. Lusit.*, XIX, 272, nota 1, e J. J. Nunes, *A toponimia na veget.*, p. 11. A essas fórmas junto *Beduedo* (Galiza) e *Beduledo* (Asturias), e creio (em Portugal) *Bodiosa*, por *betulosa > **Bedolosa* con metatese : *Bodeosa*; ha tambem *Bodial*, que póde explicar-se por metatese de *Vidoal* = *Bidoal*.

4. *BURACO.*

Ao lat. forare e foramen corresponde *furar* e *buraco* em português e galego, com *esburacar* = *es-burac-ar*; igualmente em leonês ha *buraco* (vid. A. Castro in *Rev. de Fil. Esp.*, V, 38), e em mirandês. Em português ha tambem *buraca*, e em galego *burato burata*. A par ha *furaco* em português antigo, ainda hoje representado por *es-furac-ar*, e ha *furacu* em asturiano. Temos do mesmo modo *forame* em português.

As fórmas *furaco furacu* explicam-se pelo lat. fŏramen, com troca de sufixos (o *u* póde ser evolução natural de *ŏ*, ou ter-se originado sob o influxo do de outras palavras, como fūr, fūro; *u* e *o* atonos alternam por vezes, cfr. hesp. ant. *jogar*, mod. *jugar*; port. *forão* e *furão*). Quanto a *buraco burato*, o *b* não está ainda explicado : lembro se houve cruzamento do lat. forare com o germanico, representado pelo alto-alemão ant. *borôn*, alemão mod. *bohren* « furar » : d'aqui resultaria o *b-* romanico. O cruzamento é o último expediente a que se recorre nos casos desesperados de etimologia !

5. *MOLEDO.*

O adjectivo lat. mollis, que podia aplicar-se a vegetais (*herba mollis*, *hyacinthus mollis* : vid. Georges, *Lat.-deut. Wb.*), deve ter-se substantivado na Peninsula iberica e ter aí significado certa planta. É mollis que explica na toponimia galeco-portuguesa *Moledo*, e na castelhano-asturiana *Molledo* e *Molleda*. A mesma familia pertence em Portugal e Galiza *Molar* e *Molares*; em Portugal, no sec. XIII, *Moleda*. Provavelmente tambem o português *Molelo* e *Molelos*. Com o sufixo *-ido* ha nas Canarias *Mollido*.

Em confirmação do que digo, temos o adjectivo *molar*, de *mole* ou *mollaris, aplicado botanicamente com a significação de « moleza »: *herva molar, tojo molar, trigo molar, pinheiro molar, pinhão molar*. Cfr. *mollar* en castelhano.

6. *OLIVEIRA*.

Que a fórma *oliveira* não ascende directamente ao lat. olivaria, mas a *olveira* (= *ulveira*), como estabeleci na *Rev. Lusit.*, I, 372, e nas *Lições de Philolog.*, p. 296, prova-se absolutamente com as palavras *Oliveira*-do-Hospital e *Oliveira*-do-Conde, a primeira das quais tem nas *Inquisitiones* de 1258 a fórma *Olivaria*-Hospitalis (alatinadamente) e *Ulveira* (já em português); quanto á segunda, tem *ibidem* a fórma *Ulveyra*-de-Conde. Vid. *Portugal. Mon. Hist.*, Inquisitiones, p. 774-776 e 815. Cfr. na toponimia galega *Olveira* e *Olveiroa*, e na castellana *Olvera* e *Olveda*.

7. *VALE*, FEMININO.

O lat. vallis, que é do genero feminino, tornou-se em português moderno do genero masculino, certamente por influencia de *monte*: cfr. a frase estereotipada *por montes e vales*, que até serve de titulo a um livro recente (*Por montes e vales*, de João Penha, Lisboa, 1899); mas em português antigo a palavra era do genero feminino, como eu já disse algures. J. J. Nunes, na sua *Gramat. hist.*, p. 220, cita no onomastico *Valboa*, como reliquia do passado: póde juntar-se-lhe *Val Pequena* ou *Valpequena*, sec. XII (apud J. P. Ribeiro, *Dissert. Chronol.*, I, 244), *Valmediana*, sec. XIII (em Cortesão, Onomastico, s. v.), e na toponimia da actualidade *Balescura* = *Val Escura*; á mesma serie pertence *Valezelas*, sec. XIII (Cortesão, *ibid.*), plural de *valezela*, por *vallicela, que está aparentemente para vallicula, como *avicella* para *avicula*; cfr. *Vizella* ou *Vizela*, ant. *Avizella*, de *Ave*, nomes de rios (vid. as minhas *Lições de Philologia*, p. 331).

8. *VESTUARIO*.

A palavra portuguesa (e hespanhola) *vestuario* deve ascender ao lat. medieval vestuarium. por *vestiarium*, na acepção de « vestido ». O puro latim vestiarium deu *vestiario* em italia-

no ; em provençal ha ao mesmo tempo *vestiari* e *vestuari*. Todas estas fórmas são literarias. Vestuarium provim de vestiarium por troca da terminação *-iarium* com *-uarium*, sob a influencia de palavras como *electuarium*, *promptuarium*, *sanctuarium*, e outras.

9. PARTICIPIO LAT. EM -UNDUS > PORT. *-ONDO*.

A terminação arcaica -undus do participio futuro passivo latino, por exemplo em *capiundus*, *dicundo*, *potiundus*, *recipiundum*, *scribundi*, *serviundum* (vid. : Madvig, *Gram. Lat.*, § 114-d ; Neue, *Formenlehre*, § 388 ; Sommer, *Hdb. der lat. Laut- u. Formenlehre*, § 391 ; Ernout, *Morphol. hist. du lat.*, § 246) corresponde *-ondo* em português antigo no adjectivo *recebondo*, que significa « capaz de se receber em paga, e satisfação de dar, ou manter por obrigação ». Esta definição é de Moraes, que não se reporta porém ao latim.

O mesmo dicionarista cita de textos dos seculos XV e XVI : *bolo recebondo*, *cavallo recebondo*, *besta recebonda*. O. Pe Viterbo, *Elucidario*, s. v. « capão », menciona dos referidos seculos : « capão *recebedondo* », onde porém *recebedondo*, fórma errada (devida no escriba á influencia de *recebedor*), ha-de emendar-se em *recebondo*. Pela minha parte aduzo, do sec. XV, *trigo recebondo*, *çapatos recebondos*, *galinha recebonda*, citados a outro proposito por Gama Barros, *Hist. da admin. pública*, III, 592, nota.

10. VARIOS SUFIXOS.

Ha em português varios sufixos que destoam dos usualmente estudados pelos gramaticos, por exemplo :

-áina em *landáina* « leria » (de *lenda*, creio), *coletáina* « corpo de vestido sem mangas » (de *colete* : Obidos), *comezáina* = *come-z-'aina* ;

-anco em *poçanco* « pôço não empedrado », *bichanca* « toda a qualidade de bichos » ;

-ango em *morango*, *nariganga*, *fritangada* = *frit-ang-ada*, *pernangôila* = pern-ang-oila ;

-anz-il em *corpanzil* = *corp-anz-il* ;

-asco em *verrasco*, *penhasco* ;

-ata em *passeata* (cf. ital. *giornata*), *tocata* (cfr. ital. *toccata*), *frescata*, *viajata* [1];

-az em *carnaz* (lado interno da pele, por oposição á flor: de *carne*), *cartaz* (de carta), *lambaz* « que lambe » (lat. -ax em mordax, -acis), *ratazana*; azio em *durazio* (lat. duracinus), *copazio* (de copo), *gatazio* (propriamente: unha de *gato*);

-eca em *padreca*, masc. (o povo diz tambem *padreco*, adaptando a terminação ao genero: *Rev. Lusit.*, IV, 244) [2];

-êgo em *ninhegô*;

-éima en *toleima* (já Julio Moreiro falou d'este sufixo no *Correio da Noite* de 21-v-907, Porto: e vid. os seus *Estudos da ling. portug.*, II, 159);

-if- em *botifarra* = *bot-if-arra*;

-im (=ī) em *camarim* (hesp. *camarin*, ital. *camerino*), *espadim* (hesp. *espadin*), *patim* (hesp. *patin*), *selim* (hesp. *sillin*), e tambem *carvallim* em um romance populare.

-in- em *gulosina*, *encanzinar* = en-can-z-in-ar, cfr. *grazinar* = *graz-inar*, do tema de graculus;

-ip- em *escorripichar* = *es-corr-ip-char* « beber atè á ultima gota », « deixar *escorrer* até o fim », *engulipar* = engul-ip-ar; *escozipar* = *es-coz-ip-ar* (cfr. *carne escozipada* « carne excessivamente cozida »: informação de O. de Pratt); *folipo* = *fol-ipo* « fole pequeno » (vid. *Rev. Lusitana*, XII, 99), com o derivado *folipada* = *fol-ip-ada*; *enfolipar* = *en-fol-ip-ar* (em Camillo, *Brazileira de Prazins*, ed. de 1898, p. 292); *cornipo* = *corn-ipo* « corninho ». Com este sufixo compare-se *-ap-* em *fiapo* (de *fio*), *-ep-* em *folhepo* (de *folha*, falando-se da neve: « floco »), e a variante *escorropichar* ou *escurrupichar* com *-op-* ou *-up-* (cfr. *poucochinho* = *poucuchinho*, e *pouquichinho* ou *pouquechinho*). Temos assim a gama vocalica:- *apo*, *-epo*, *-ipo*, *-up(o)* (ou *-op-*).

-isp- em *galispo* = *gal-isp-o* e *galarispo* = *gal-ar-isp-o*;

-ôila em *pernôila* « perna grossa », etc. (talvez do cast. *uela*,

---

1. Acêrca do ital. *-ata* vid. Carl Collin, *Suffixe* « *-ata* », Lund, 1918, p. 268-270.

2. Acêrca do sufixo depreciativo *-eca* cf. D. Carolina Michaëlis, *Romanzenstudien*, I, 34, nota 1 (separata da *Zs. f. r. Phil.*, XVI). *Padreca* é apenas um caso da serie amplamente estudada por Leo Spitzer, *Beiträge z. roman. Wortbildungslehre*, Genebra, 1921, p. 82 ss., na qual *-a* ou *-a(s)* tem valor productivo, quasi como sufixo de derivação.

cfr. port. *moçoila* < > cast. *mozuela*, port. *caçoila* < > cast. *cazuela*, port. *rapazoilo* < > cast. *rapazuelo*, port. *Palaçoulo* < > cast. *Palazuelo*, e *Valençoila* em G. de Rèsende, *Livro das Obras*, Evora 1554, pl. 74 v., como tradução do cast. *Valenzuela*);

-**ôixo** em *trapoixo* (com *x*, e não *ch* ; talvez porém de *-ocho*) ;

-**ôijo** = **ôjo** em *arbloijo* por « arboloijo » ou « arvoloijo », arvore pequena (*Rev. Lusit.*, II, 115 ; cfr. o suf. cast. *-ojo* em *ramojo*) ;

-**ol** em *linhol*, *cerol*, *aranhol* < > cast. *arañuelo*, sufixo paralelo a *-ó* em *Grijó* < ecclesiŏla, *Mosteirô* < monasteriŏlum (em *-ol* o *-o* desaparecen, como em *anel*, cfr. Cornu, *Die portug. Sprache*, § 100, 2e ed.) ;

-**ôla** em *rapazola* (masc.), *quintarola* (fem.), *moinhola* (*id.*), *sachola*, no masc. *-ôlo*, *portinhôlo* « abertura no tampo dos toneis e pipas » : vid. a nota que acima apus a *-eca* (trabalho de L. Spitzer) ;

-**onho** em *dizonho* « respondão » em G. Viana, *Apostilas*, I, 368 (de *dizer*), *enfadonho* : de -onius;

-**ôque** em *cavalicóque* = *caval-ic-oque* ;

-**ôrio** em *casório*, *palavrório*, *foguetório*, *errório* (sufixo deduzido certamente de *-t-orio* = -t-orium, em *dormitorio* etc.) ;

-**ulh** em *graúlho*, *pedregulho*, *tapulho*, sufixo que Cornu, *op. cit.*, § 30, julga ser o gr. -υλλον, mas que póde ter vindo de *-u-culu-* ;

-**ulo** em *casulo* ;

-**usco** em *vermelhusco*, *chamuscar* = *cham-usc-ar*, *vélhusco*, *-a* (acêrca d'este suf. vid. : A. Thomas, *Mélanges d'ét. fr.*, pp. 97, e A. Dauzat na *Romania*, XXXIV, 301) ;

-**vanas** ou *-i-vana* em *caldivana* « mau caldo », *doidivanas* (masc. sing.) « adoidado »[1] ;

-**z-** (propriamente infixo ligativo, generalizado do lat. -cella, -cellus em dominicella > *don-zela* etc.) em *lanzado* = *lan-z-udo*, *canzarrão*, *coraçãozinho*, *vèuzinho*, *pèzinho*, *florzinha*, *manhanzinha*, *mãozada* e *manzada*, *fontezinha*, *copezinho* (na Estremadura), *còbrezinha* « còbrinha ».

Muitos dos mencionados sufixos são deminutivos, depreciativos ou pejorativos. Alguns são malformados, isto é, tirados de

---

1. Acêrca do-*s* vid. o trabalh de L. Spitzer citado numa das notas anteriores.

terminações de palavras, mas verdadeiros sufixos para a consciencia de quem fala. As origens e as idades variam : uns formaram-se em português, outros vêm de lingoas diversas ou do latim ; uns são antigos, outros são modernos e da linguagem familiar ou popular.

Lisboa, 21 de Março de 1921.

J. Leite de Vasconcellos.

LES SOURCES DU *TIAUDELET*

M. A. Parducci, dans son article (*Romania*, XLIV, 37 sq.) sur une traduction française en vers du *Theodulus*, églogue si connue dans les écoles du moyen âge, attribue au traducteur le prologue et les « Glozes », dont il cherche les sources dans les mythographes latins (52-53). Il a fait fausse route. Le traducteur s'est servi, sans doute, d'un manuscrit de son original accompagné d'un commentaire, et M. Parducci aurait pu consulter des manuscrits de ce genre dans les bibliothèques de Paris. On n'a imprimé ou réimprimé aucun des divers commentaires composés sur le poème du XIIe siècle au commencement du XVIe siècle[1], mais, par bonheur, nous en avons quelques citations, d'après lesquelles on peut juger de l'originalité du traducteur français. Pour ce qui est du prologue il est évident que les commentaires n'avaient rien de ce que dit le traducteur au sujet de l'usage fait des *Métamorphoses* d'Ovide par Theodulus qui aurait cherché des passages avec un sens caché pour les mettre en regard des passages de la *Sainte Écriture* (38-40, vv. 25-90). Dans le commentaire de Bernard d'Utrecht, écrit vers la fin du XIe siècle, source des commentaires plus récents, on ne trouve que la phrase :

Theodulus a Christianis parentibus non infimis natus, puer in Italia adultus in Grecia studuit ; eruditus igitur latina lingua et greca cum esset Athenis gentiles cum fidelibus altercantes audivit quorum colligens rationes reversus in allegoricam contulit eglogam, quam morte praeventus non emendavit [2].

1. G. L. Hamilton, *Theodulus, A Medieval Textbook*, *Modern Philology*, VII (1909), 173-175, 179.

2. Conradi Hirsaugiensis. *Dialogus super auctores sive Didascalon*, éd. G. Schepse (Würzburg, 1889), 43, n., d'après un ms. du XIIIe siècle, le ms. 1757 de la bibliothèque de Vienne.

Par contre les vers qui suivent (95-102) :

Et la pastourelle [*c.-à-d.* Alithia] a l'encontre
En moustrant que verité vaint
Quanque est faulx, injuste et faint.
Et en cecy le livre entend
Destruire faùlx appertement
Et pechiez, et voir congoÿr,
Que sainte Eglise doibt tenir
Sans murmure et sans envie,

sont dérivés des phrases de Bernard :

intentio sacrae scripturae veritatem commendare, gentilium vero nenias dampnare... tantum catholicam traditionem excellere ostendit ritum gentilem quantum excellit veritas falsitatem [1].

Plus tard le traducteur dit (43, vv. 115-118) que

Pour mieulx ce plait demoustrer,
Il nous convenra exposer
Quanqu'il a chi dit en figure,
Si que chose n'y soit obscure :

c'est-à-dire, qu'il veut donner une interprétation aux vers du poème qui en ont besoin. Il a encore trouvé cette interprétation toute faite dans le commentaire, comme on le voit en rapprochant les vers de la « glose » sur Saturne (44, vv. 15-37 ; 55-56) de certaines phrases du commentaire d'un anonyme, qui a utilisé celui de Bernard [2].

Qui voelt ceste fable sçavoir
Pour mieulx entendre après le voir,
Saturne de Crethe fu rois,
Qui gouverna seloncq les lois.
Il avoit une gentil fame,
Qui avoecquez luy estoit dame.
Une nuit .j. songe songa,
Qui moult de cuer l'espoenta,

Pseutis... ponit fabulam de Saturno quae talis est. Saturnus Rex fuit Crete, qui recepit in responsis quod geniturus esset filium, qui eum expelleret a regno. precepit ergo uxori sue Cybele quod quidquid pareret, coram ipso apponi faceret. Haec postea Jovem peperit, qui natus arrisit matri sue,

1. *Ouvr. cit.*, 45, n.

2. *Catalogus Codicum MSS. Bibl. Bernensis* curante J. R. Sinner (Bernae 1760), I, 243. Il s'agit du ms. 403, écrit au XIVe siècle.

Car il vit q'ung enfant aroit,
Qui tout son regne luy torroit.
Tantost sa femme commanda
Et ad ce faire l'inclina,
Que quanque veroit de luy naistre,
Lués celle luy donroit a paistre,
Si que le fruit perdi la vie.
Ainssi requeroit sans envie.
Celle conchupt .j. fil moult bel,
Le quel au naistre, de revel,
Sa mere arist. Celle eubt pité
De son fil, pour l'iniquité
Qu'avoit son pere commandee.
Tantost fist que fu aprestee
Une vïande moult auvage
D'une pierre, qui le courage
Mua de Saturne le viel.
Et pour ce tenir on luy fait
Une fauchille, pour ce fait.

quae materna commota pietate Saturno Albescum sive Albedir genus lapidis pannis involutum pro puero apposuit.

falcem in manu tenens [1].

Ce qui est particulier au traducteur c'est qu'il se contente de donner l'explication du sens littéral des allusions historiques ou mythologiques du poème. Il n'y cherche pas l'allégorie cachée à laquelle s'intéressent les auteurs des commentaires, ses prédécesseurs, et les rhétoriciens du moyen âge [2]. Bernard d'Utrecht dit dans la lettre dédicatoire de son commentaire :

Primum itaque quicquid in librorum principiis moderni et antiqui requirenda censent, proposui et exposui, deinde Theodoli eglogam ad literam et allegorice et plerisque locis moraliter explanavi [3].

Et voilà une de ces explications par allégorie qu'aiment les commentateurs, et que le traducteur français n'utilise pas :

Jupiter fuit filius Saturni, id est, tempus gratiae fuit post tempus legum et expulit patrem e regno. Exsuperat tempus gratiae tempus legis [4].

---

1. *Ouvr. cit.*, 241.
2. Hamilton, *l. l.*, 175-180.
3. Martène et Durand, *Vet. script. et monument. coll.* I, 513.
4. Sinner, *l. l.*, 241.

Pour ce qui concerne le titre de la traduction, *Tiaudelet*, tandis que le poème latin

> a nom *Theodulus* :
> Et pour ce que chilz ot tel nom
> Qui le fist, ainssy l'appelle on (39. vv. 21, 23-24).

M. Parducci n'a pas utilisé les indications de M. A. Tobler [1] et n'a pas signalé les diminutifs *Theodolet*, *Theaudelet* dans divers textes français, *Le Departement des livres*, *La Bataille des VII ars* de Henri d'Andeli, et Rabelais.

George L. Hamilton.

---

1. *Zeitsch. f. rom. Philol.*, XXII, 94 ; cf. aussi A. Thomas, *Romania*, XXXV, 495 et G. L. Hamilton, *Théodulus in France*, *Mod. Philol.*, VIII (1911), 611-612.

DISCUSSIONS

DE LA VALEUR DE LA STATISTIQUE EN SYNTAXE DESCRIPTIVE

Dans un compte rendu de ma *Petite Syntaxe de l'Ancien français* qu'il a publié dans le *Moyen Age* (janvier-avril 1921, p. 94), M. Clovis Brunel soulève un intéressant problème de méthode. Comment peut-on établir la syntaxe du français du XIIIe siècle (ou de toute autre langue à une période quelconque de son passé) ? Nous aimerions à justifier ici la solution que nous avons donnée à ce problème. Il faut évidemment se fonder sur des textes, qu'on lit et qu'on « dépouille » avec soin. Nous trouvons tel phénomène dans tel auteur et dans tel autre : donc le phénomène appartient à la langue de l'époque. Il s'agit là d'un inventaire. Cet inventaire peut être méthodique : nous trouvons tel phénomène tant de fois dans tel auteur et tant de fois dans tel groupe d'auteurs ; tel phénomène est moins fréquent que tel autre dans telle ou telle proportion. C'est un procédé essentiellement statistique. Il n'y en a pas d'autre pour établir les faits de syntaxe. Toute recherche de syntaxe est une recherche de statistique. A quelle condition une statistique est-elle valable, c'est-à-dire sur combien d'observations doit-elle se fonder pour aboutir à cette vérité moyenne qui est précisément celle qu'on lui demande ? Il n'y a pas de réponse unique qui convienne dans tous les cas. Cela dépend des sciences. Dans certaines branches de l'économie sociale, une statistique comprend le plus grand nombre d'observations possible : elle n'est même qu'un recueil ordonné d'observations complètes ou tenues pour telles. S'agit-il du commerce extérieur de la France ? Si notre statistique ne porte pour l'année 1921 que sur le mois de janvier, nous pourrons utilement comparer les résultats obtenus avec les résultats correspondants de l'année 1920 par exemple, mais nous ne pourrons en tirer pour prédire les faits de l'année 1921 à partir du 1er février que des indications très douteuses : il peut y avoir de mai à juin une saute brusque et prolongée. En physique, au contraire, on se contente d'un petit nombre de faits, et même, si l'observation est suffisamment précise et exacte, un seul fait suffira à fonder la loi. Ici la statistique se borne au relevé, du reste difficile, d'un unique phénomène. Voilà des cas extrêmes. Qu'en sera-t-il dans la science du langage, et particulièrement en matière de syntaxe ? Combien de faits seront ici nécessaires pour établir une

loi ? Combien de textes faudra-t-il dépouiller pour aboutir à des conclusions valables ? S'il s'agit d'une période comme le XIIIe siècle français, pourvue d'une littérature abondante, devrons-nous nous astreindre à dépouiller *tous* les textes sans exception ? La vie d'un homme n'y suffirait pas. Et par conséquent, même si c'était nécessaire, ce serait impossible. Est-ce nécessaire ? Qui le soutiendra ? Il faut tout de même, dira-t-on, un assez grand nombre de textes. Mais encore, combien ? De trente à cinquante, ou de cinq cents à huit cents ? Et si nous adoptons la première réponse, qui nous empêche de proposer vingt-neuf textes au lieu de trente, et ainsi de suite, suivant un procédé connu et parfaitement justifié en l'espèce, quoi qu'on en puisse penser. Abordé de ce biais le problème est insoluble, faute d'éléments d'appréciation. Cherchons ailleurs.

M. Brunel voit dans mon petit livre une « étude de la syntaxe d'une dizaine de textes du XIIIe siècle ». Qu'est-ce que la syntaxe d'un texte ? Y a-t-il autant de syntaxes que de textes ? Ou en tout cas est-ce notre devoir de le supposer jusqu'à preuve du contraire ? Qu'est-ce que la syntaxe d'un auteur ? Y a-t-il autant de syntaxes que d'auteurs, ou devons-nous attendre une expérience précise et indéfiniment répétée avant de pouvoir déclarer que non ? On peut, croyons-nous, affirmer hardiment qu'il n'y a de syntaxe ni d'un texte ni d'un auteur. Un auteur emploie comme tout le monde la langue du groupe auquel il appartient. Ce groupe peut être plus ou moins étendu. S'il s'agit d'un dialecte ou d'un patois, il pourra même se borner à quelques individus. S'il s'agit d'une langue commune, il sera par définition même singulièrement plus vaste, et s'il s'agit d'une langue littéraire commune, comme c'est le cas pour un grand nombre de textes de l'ancien français, plus vaste encore. On parle de la syntaxe de Racine, c'est une expression commode mais fautive et dont il ne faut pas être dupe. Racine a son style bien à lui, mais sa langue est celle de son temps, ou tout au moins celle d'une partie notable de ses contemporains. Ainsi une seule œuvre, si ce n'est ni une traduction qui peut être influencée par la langue de son original ni une production dialectale à caractères divergents très marqués, pourrait, convenablement étudiée, nous redonner les grands traits de la syntaxe d'une époque. Une réserve toutefois s'impose. A un moment donné, l'unité d'une langue même généralisée n'est jamais tellement impérieuse qu'elle ne souffre ici ou là, sur tel ou tel point, quelques variations plus ou moins significatives. On peut supposer qu'à des groupes régionaux différents correspondront un certain nombre de traits linguistiques différents. On peut admettre aussi que chaque catégorie sociale nettement tranchée ou chaque subdivision distincte de la langue (langue littéraire, langue familière, etc.) aura ses particularités propres. Si l'on veut obtenir des résultats plus sûrement valables, il faudra donc tabler non pas sur une seule œuvre mais sur un ensemble d'œuvres, qui restera toutefois assez nettement limité. Il suffira que cet ensemble comprenne des représentants des différents groupes linguistiques régionaux ou sociaux qui à un

moment donné existent sur un domaine donné, c'est-à-dire qu'en pratique on pourra se borner à étudier une dizaine de textes. Il suffit qu'ils appartiennent à des groupes différents, et, bien entendu, que ce ne soient ni des traductions ni des œuvres à empreinte dialectale trop marquée : nous prendrons donc des textes originaux et des textes qui, de prime abord et avant tout examen approfondi, prétendent parler une langue à peu près analogue et s'adressent à un public à peu près homogène. Ceci posé, le choix doit être fait sans parti pris. On évitera donc de retenir plusieurs textes du même auteur, dont la valeur cumulative serait nulle, ou des textes qui appartiendraient exclusivement à un seul genre littéraire (chansons de geste, ou chansons lyriques, ou fabliaux). Cela revient à dire que, dans le cadre des limitations indiquées, c'est le *hasard* qui doit assurer le choix des textes. C'est à ce prix que leur témoignage sera significatif. En statistique sociale on admet qu'un nombre très petit d'individus peut représenter un groupe, si ces individus sont choisis au hasard. Étant donné le caractère propre de la langue, qui est de servir d'instrument d'échange entre les individus d'un même groupe, nous pouvons aller plus loin : un individu choisi au hasard pourra ici représenter le groupe tout entier. Nous entendons bien que la conclusion est forcée s'il s'agit de phonétique ou de vocabulaire : là en effet à l'intérieur d'un même groupe les variations individuelles peuvent être très considérables. Le cas est plus net s'il s'agit de morphologie proprement dite, et presque sûr s'il s'agit de syntaxe. L'expérience des parlers actuellement vivants montre que les variétés de l'argot, la langue populaire, la langue familière, la langue de la conversation et même la langue littéraire, si différentes par la prononciation et le vocabulaire, ont un fonds de syntaxe commun très étendu.

Aucun parti pris, semble-t-il, n'a présidé au choix des textes de la Collection des *Classiques français du moyen âge*, sur lesquels nous avons fondé notre syntaxe. Il est visible qu'on a simplement cherché à faire entrer dans cette collection le plus grand nombre de genres différents. Il se trouve en outre que ces textes appartiennent à des régions variées et que les uns sont très littéraires et les autres très familiers. Nous relevions cet avantage dans notre Préface : « Ces auteurs appartenaient à des milieux sociaux certainement assez différents ; les uns ont vécu dans la Picardie ou sur les frontières de l'Est, d'autres n'ont pas habité bien loin de Paris. Et quelle variété dans leurs œuvres ! Des jeux dramatiques tout près de la vie populaire ou bourgeoise, des fabliaux sans prétention et sans beaucoup de sel, une amusante et gracieuse aventure contée avec bonhomie, de petites pièces lyriques vivement enlevées, une fine et tragique histoire d'amour. » M. Brunel est d'accord avec nous sur le fait de cette diversité : « Tels [textes] sont du Nord, tels sont de l'Est, ceux-ci sont d'un style soutenu, ceux-là sont familiers. » Mais au lieu d'y voir un avantage pour nous, il y voit un désavantage sérieux, car les textes considérés ne forment pas, dit-il, « un groupe dont l'étude puisse dégager les habitudes syntactiques d'une région ou d'un

genre ». Nous croyons que la langue littéraire commune du XIIIe siècle — la seule que nous ayons prétendu décrire, la seule peut-être que nous puissions décrire avec quelque exactitude dans l'état de nos sources — ne présente pas (sauf exceptions à définir plus loin) d'habitudes syntaxiques régionales, et que certains genres, comme la chanson de geste par exemple, peuvent bien offrir quelques archaïsmes de syntaxe, mais qu'il n'y a pas de syntaxe des genres. Hypothèse très raisonnable d'après ce que nous venons de dire plus haut, toutefois c'est une hypothèse. Et si nos dix textes se contredisent, ils contredisent par là même notre hypothèse, et c'est M. Brunel qui aura raison. Or ils sont si loin de se contredire qu'ils s'accordent sur presque tous les points. C'est donc qu'ils s'accordent avec bien d'autres textes, car le hasard n'amène pas de ces réussites. L'argument de M. Brunel se retourne contre lui. Plus nos textes sont différents, plus leur accord est probant. Nous avons le droit de conclure que chacun de ces dix auteurs parle, avec un accent particulier, ou plutôt écrit, avec un tour qui lui est propre, le français commun du XIIIe siècle. C'est ce français commun que nous avons voulu décrire en recueillant et en classant ces témoignages concordants. Un exemple montrera l'intérêt de la méthode. Nos statistiques, fondées sur dix textes pris au hasard, font apparaître les locutions *point de*, *mie de*, mais jamais *pas de*. Si cette opposition surprenante n'est pas due à une simple coïncidence, elle jette un jour curieux sur l'histoire du partitif. Or il n'y a pas coïncidence fortuite, mais phénomène linguistique assuré. Nous n'avons pas réussi depuis à rencontrer un seul exemple de *pas de* (avec *de* partitif) ni au XIIe, ni au XIIIe, ni même au XIVe siècle. Quelques rares exemples apparaissent au XVe siècle, qui ne deviennent pas beaucoup plus fréquents au XVIe ni même au XVIIe siècle. M. Brunel dira-t-il que cette opposition est un fait de syntaxe individuelle, une particularité de la langue de dix auteurs du XIIIe siècle ? Il est clair qu'elle appartient au système de la langue tout entière. Toutefois elle n'avait pas été signalée, à notre connaissance, et nous ne la cherchions certainement pas quand nous l'avons rencontrée dans nos statistiques.

Peut-on espérer par cette méthode constituer un traité complet de syntaxe ? Qui pourrait avoir cette prétention ? Le matériel complet d'une langue est d'une richesse presque illimitée : qui pourrait se flatter de l'épuiser jamais ? Ce n'est pas dix textes qu'il y faudrait, ni même cent. Notre connaissance de cette fluide matière ne sera jamais achevée, et il est bien vrai pourtant qu'elle progresse chaque jour. Mais le système d'une langue est quelque chose de méthodique et de relativement simple qui se laisse plus aisément définir. Une syntaxe descriptive de caractère élémentaire doit, selon nous, viser surtout à dégager les grandes lignes de ce système, elle a le droit de se borner aux faits essentiels. Car enfin on étudie la syntaxe d'une langue ou parce qu'on s'intéresse aux faits linguistiques en eux-mêmes, ou parce qu'on veut lire des livres écrits en cette langue. Ces deux genres d'étude sont également attrayants et légitimes, ils sont à la fois indépendants l'un de l'autre et con-

nexes, et on peut les mener de front ou les séparer sans commettre d'erreur de méthode. Une « Petite Syntaxe » qui accompagne les textes d'une collection de classiques français peut très naturellement se proposer le but tout pratique de faciliter la lecture de ces textes.

S'ensuit-il qu'elle donne une idée fausse de l'esprit d'une langue ou de sa structure générale ? A priori, et sauf erreurs d'exécution, on ne voit pas pourquoi. M. Brunel se plaint de ne pas trouver dans notre livre « un exposé rapide de notre connaissance de la langue française du moyen âge », et il entend par là, semble-t-il, un résumé des travaux antérieurs sur la matière. Mais pourquoi cet exposé fondé sur des examens de dépouillements donnerait-il des résultats différents de ceux auxquels aboutit un exposé fondé sur des textes ? En dernière analyse, les dépouillements antérieurs reposent eux aussi sur une étude directe des textes. Statistique contre statistique. Si les deux séries concordent, que nous reproche-t-on ? Si elles ne concordent pas, qu'on dise où. A supposer que nous n'ayons pas joué le jeu, il est peut-être possible que nous ayons gagné la partie tout de même.

On nous dira que la notion de « faits essentiels » d'une langue est vague et qu'il importe de la préciser. L'étude comparée de dix textes du XIIIe siècle pourrait donner des résultats assurés, mais si incomplets et si maigres que, loin de nous fournir une « Syntaxe », ils ne constitueraient qu'un recueil d'observations, quelques pierres d'attente à utiliser par un architecte plus riche en matériaux. Voyons. Si l'on veut nous présenter l'ensemble des faits linguistiques de l'ancienne langue dans toute leur complexité — entreprise utile, intéressante et largement avancée déjà — il y faudra, nous l'avons dit, bien des dépouillements et des secours de toute sorte. Si l'on veut seulement saisir cette langue à un moment donné de son évolution, au XIIIe siècle par exemple, la surprendre à son œuvre même, qui est d'exprimer la pensée des Français du XIIIe siècle, le problème est autre et peut-être plus simple. On a d'abord le droit de faire état de toutes les ressemblances qui subsistent entre le français du XIIIe siècle et le français du XXe siècle, et de les supposer connues. Le procédé peut paraître arbitraire : il est scientifique toutefois, car il tient compte d'une réalité. L'expérience montre qu'une personne sachant le français moderne n'a qu'à donner un effort relativement faible pour lire avec assez d'aisance des textes du XIIIe siècle de difficulté moyenne. Il n'en serait pas de même si cette personne prétendait lire d'emblée une lettre de Cicéron : c'est bien la même langue, mais ce n'est plus le même système. La petite syntaxe dont nous exposons la genèse insistera donc surtout sur les traits qui donnent à l'ancien français sa physionomie particulière, ceux qui le distinguent de la langue moderne. En premier lieu, elle débutera par un exposé du fonctionnement de la déclinaison, qui est la clef de voûte du système. Elle fera une large place à l'ordre des mots, y compris l'ordre des pronoms, qui est en relation directe avec l'existence de la déclinaison. Elle tiendra grand compte des deux évolutions les plus remarquables qui se soient produites

dans les limites mêmes de la période observée : l'apparition du partitif et le développement des auxiliaires de la négation. Elle s'arrêtera peu aux mots invariables qui, sauf dans la mesure où ils intéressent l'ordre des mots, relèvent plutôt de l'étude du vocabulaire. Reste le verbe, et à ce propos il faudra signaler l'existence d'un parfait distinct du prétérit, la valeur d'imparfait du prétérit, et l'emploi étendu du subjonctif. N'avons-nous pas fait ainsi le tour de la langue ? Or sur tous ces points, sans parler d'autres moins importants, nos statistiques nous ont fourni des indications précises.

Sans doute on pourrait compléter ce tableau par bien des additions : combien seraient vraiment significatives ? Sans doute chacun des chapitres que nous venons d'indiquer pourrait recevoir un développement plus étendu que celui que nous lui avons donné : les travaux antérieurs y aideraient-ils toujours ? Pour ne citer qu'un exemple, nous avons éprouvé une grande difficulté à définir avec précision le rôle de la déclinaison au XIIIe siècle. Que signifient les fautes contre les règles de la déclinaison qu'on trouve, plus ou moins nombreuses, chez tous les auteurs du XIIe et du XIIIe siècle ? Cicéron ne fait pas de fautes de déclinaison. Sont-ce des distractions de gens qui parlent autrement qu'ils n'écrivent ? La déclinaison a-t-elle disparu de la langue parlée dès le commencement du XIIe siècle ? N'est-elle dès lors dans les textes écrits qu'un souvenir et une élégance ? Ou est-ce encore à cette époque et plus tard un phénomène commun à toutes les variétés du français, et dans ce cas comment expliquer les infractions qu'on observe chez des gens cultivés ? Selon la réponse qu'on donnera à ces questions, l'exposé de la Syntaxe du XIIIe siècle devra être orienté dans un sens très différent. Il est douteux toutefois qu'un recours à la très utile bibliographie de MM. Horluc et Marinet nous tire d'embarras ici.

Une syntaxe détaillée accueille la règle et les exceptions, et quelquefois les exceptions y tiennent plus de place que la règle. C'est le cas des langues classiques qui ont été étudiées dans le plus minutieux détail par des générations d'érudits, c'est aussi le cas des langues actuellement parlées, où des problèmes d'ordre pratique se posent à chaque instant. Quand il s'agit du français du XIIIe siècle, et d'une façon générale du français du moyen âge, il est rare que nous puissions indiquer avec précision quelle est la règle, quelle est l'exception. Les romanistes ne se placent pas volontiers à ce point de vue, et ils n'ont pas tort tant que nous ne sommes pas sortis de la période de défrichement. Ils visent donc à nous donner des listes aussi étendues que possible, où toutes les variations d'un emploi et toutes les dates voisinent sur un pied d'égalité. Pourtant il faudra bien commencer un jour ou l'autre à se mettre à la tâche de déterminer et de caractériser les époques et les siècles mêmes, il faudra retrouver les courants principaux, formuler les usages constants de la langue, mettre les exceptions à leur place, c'est-à-dire bien au-dessous des règles. Et il va de soi que sur plus d'un point on s'est mis à l'œuvre déjà, — mais peut-être pas toujours assez résolument. On a peur

de sacrifier des listes d'exemples, on est plein de sollicitude pour des emplois rares. Pour sauver une variété insignifiante, on manque à donner au genre tout son relief. Dans une petite syntaxe du français moderne irons-nous dire que, dans les phrases principales, la négation est tantôt *ne... pas* tantôt *ne* : *je ne vois pas, je ne sais* ? Quelle idée fausse des faits nous donnerions ainsi, tout en restant dans une vérité apparente ! Une étude comparative de dix textes pris au hasard dans la production contemporaine nous montrerait, si nous n'en savions rien, que « je ne sais » est un archaïsme, intéressant pour l'historien de la langue, très insignifiant dans le système du français parlé d'aujourd'hui. Une « Petite Syntaxe » du français moderne pourrait fort bien ne pas mentionner ce menu fait. Au XIIe et au XIIIe siècle l'adverbe placé en tête de la phrase détermine l'inversion du sujet par rapport au verbe. On trouve pourtant, et depuis le début de la langue, des phrases du type adverbe (ou régime)-sujet-verbe : y verrons-nous une seconde variété que nous mettrons, sans plus, à côté de la première et sur le même plan ? Une étude de dix textes de la langue du XIIIe siècle, pris au hasard, nous montre que ce serait une grave erreur. L'ordre adverbe-verbe-sujet est un ordre normal, et même un ordre favori de la langue, l'ordre adverbe-sujet-verbe est un ordre exceptionnel. On pourra se demander ce que signifient ces phrases exceptionnelles et suivre la courbe ascendante de leur développement : nous croyons que cette étude, qui se fera, serait vraiment fructueuse, mais jusqu'à ce qu'elle ait été faite et qu'on ait abouti à des résultats précis, une syntaxe élémentaire ne doit pas s'arrêter à ce type de phrases : elle n'est même pas tenue d'en indiquer l'existence. Ne soyons pas dupe du sophisme des dénombrements complets.

Faut-il dans un exposé élémentaire de la syntaxe du XIIIe siècle tenir compte des habitudes syntaxiques des différentes régions, ou attendre pour s'y mettre que ces habitudes aient été définies plus précisément pour chaque région ? Qu'il y ait eu sur de nombreux points de détail des divergences qu'on peut répartir suivant une division géographique, le fait n'est pas douteux. Il suffit de lire le livre de M. Rydberg sur l'histoire de l'*e* sourd en français. C'est, en dépit du titre, un trésor de renseignements sur l'histoire de l'article et des pronoms personnels en français. L'auteur a constamment contrôlé les indications des textes littéraires à l'aide des données fournies par les chartes, et il nous fait apparaître ainsi toute une pittoresque diversité d'usages locaux ou régionaux : il est clair qu'à l'intérieur du domaine linguistique français il y avait une foule de petits groupements dont chacun avait sa part d'initiative et en usait. Tel ou tel trait propre à l'un de ces groupes pouvait passer à un autre, puis au suivant, et finalement, accepté par la langue littéraire, triomphait. Nous pensons surtout aux chapitres du livre de M. Rydberg relatifs à la place du pronom personnel dans la phrase : il s'agit d'une question d'ordre des mots. C'est peut-être là où les variations régionales ont joué le plus grand rôle en syntaxe. La plupart du temps elles ne portent que sur des points d'im-

portance très minime. Il reste que dans toute explication de phénomènes syntaxiques on doit tenir compte de la multiplicité des développements analogues, de leur coexistence et de l'influence qu'ils ont exercée l'un sur l'autre. S'ensuit-il que tout le détail de ce jeu complexe, qui est certainement un objet intéressant de « connaissance » — ou même un sommaire de ce détail — doive entrer dans le plan d'une syntaxe descriptive de caractère élémentaire ? Nous ne le croyons pas. Il est clair qu'une tournure nouvelle commence quelque part, dans une certaine région, avant de se répandre ailleurs, à moins que l'urgence ne soit telle qu'elle apparaisse en même temps dans des domaines variés et distincts. Dans l'un comme dans l'autre cas il y a un phénomène d'évolution : c'est affaire à la syntaxe historique de retracer ce développement ou tout au moins d'en indiquer les grandes lignes. La syntaxe descriptive ne constate que des résultats. Elle suppose l'évolution arrêtée pour un moment, et c'est le tableau composite que présente ce moment entrevu comme en un éclair qu'elle entend reproduire. Il va de soi qu'elle ne peut pas toujours procéder avec une entière rigueur. Elle est amenée parfois à faire varier quelques traits de ce tableau pour en bien saisir la vraie signification et par conséquent à accueillir un instant l'histoire à côté de la description. Mais dans l'ensemble elle a le droit de se désintéresser de tous les incidents et de tous les accidents du développement linguistique. Le point d'arrivée seul l'intéresse, et il est bien entendu que ce point d'arrivée, elle le choisit arbitrairement et qu'il sera à son tour le point de départ d'une nouvelle évolution. Prenons la question de *mie* et de *pas* : un examen de dix textes pris au hasard fait apparaître une prépondérance de *mie* en domaine picard. Il est donc probable que c'est là que cette particule a été employée pour la première fois ; mais on la trouve ailleurs aussi, et il est à croire qu'une enquête du genre de celle de M. Rydberg nous révélerait ici encore tout un développement compliqué et imprévisible. Qu'importe à la syntaxe descriptive ? Pour elle le fait essentiel, c'est la coexistence dans la langue littéraire commune, à un moment donné, des deux particules *pas* et *mie*. Elle cherchera à déterminer la fréquence comparative de leur emploi, mais elle n'est pas tenue d'aller plus loin : elle pourrait même se dispenser d'indiquer l'origine picarde ou autre de *mie*. Un exposé rapide de notre connaissance de la langue française du moyen âge ne peut être en aucune façon l'objet d'une syntaxe descriptive élémentaire de la langue du XIIIe siècle. L'objet propre d'une syntaxe de ce genre est plus restreint, mieux défini et plus systématique.

A-t-on le droit d'appeler un livre ainsi conçu une « Petite Syntaxe de l'ancien français » ? « Ancien français » est opposé ici à « moyen français », sens parfaitement accepté et courant. Il s'agit donc d'une syntaxe où l'on étudie la langue de la période classique du moyen âge. Mais cette période comprend deux siècles, le XIIe et le XIIIe : pourquoi ne pas dire « Syntaxe du français du XIIIe siècle » ? Il y a une petite difficulté. Dans l'évolution linguistique, comme dans l'histoire politique ou économique, les coupures ne sont pas

toujours très nettes et elles coïncident rarement avec les divisions chronologiques du calendrier. La langue de la première moitié du XIIIe siècle, qui est celle que nous avons surtout visé à définir, se rapproche plutôt, selon nous, de celle de la seconde moitié du XIIe siècle que de celle de la seconde moitié du XIIIe siècle. Et si nous voulons enfermer la période étudiée dans l'intervalle d'un siècle, ce sera plutôt de 1150-1250 que de 1200-1300 qu'il faudra parler. Il y a plus : la langue de *Roland* n'est pas essentiellement différente de celle de *Cligés*, bien qu'il soit difficile de trouver des œuvres d'esprit et de style plus opposés. Sans doute des variations se sont produites au cours du XIIe siècle et à passer du XIIe au XIIIe siècle, mais elles ne sont pas d'une importance capitale, et nous avons signalé, croyons-nous, les plus significatives. Le titre que nous avons adopté est donc moins surprenant qu'on ne pourrait le croire. Il n'indique pas qu'il s'agit d'une syntaxe descriptive, mais la préface le dit nettement.

L'intérêt de la question soulevée par M. Brunel excusera peut-être auprès du lecteur la longueur de ce plaidoyer *pro domo*.

Lucien FOULET.

COMPTES RENDUS

Ramón Menéndez Pidal — **Manual de Gramática Histórica Española**, 4ª ed. ; Madrid, 1918 ; in-8, 299 pages.

Esta edición de la obra que aquí vamos a reseñar, representa una revisión detenida de todo el texto de la tercera edición, en que van incluídas varias adiciones de suma importancia. Se trata sobre todo de nuevos párrafos (5 *bis* y 35) destinados a describir las vocales y consonantes españolas.

Si a continuación vamos a decir lo que se nos ha ocurrido al leer el *Manual de Gramática Histórica Española*, sólo queremos demostrar al maestro que hemos leído su libro con sumo interés, y que no deben considerarse, por tanto, las menudencias que siguen, como advertencias ni correcciones.

Pág. 9. — « ...el DALMÁTICO, hablado en parte de las costas de Dalmacia.. ». Sería preferible, quizá, indicar, para mayor claridad del alumno, que el dalmático debe considerarse ya como lengua muerta.

Pág. 12. — Acutiare no debe proveerse de asterisco ya que el *Thesaurus* conoce acutiator.

Ibid. — El derivado de pĕdem en reto-romano no es *pie*, sino *pè*, *pei* (cfr. Gartner, *Rätorom. Grammatik*, p. 88). En general debe advertirse que las formas reto-romanas no se citen como tales, sino que es preferible precisar los dialectos distinguiendo entre sobreselv., engadino, ladino central, friul., etc.

Pág. 13. — Pudiera mencionarse que el futuro cantabo no desapareció únicamente ante cantare habeo (formación preferida del latín de la Península ibérica), sino también ante otras circunscripciones que rivalizaron, en latin vulgar, con cantare habeo ; cfr. Bourciez, *Éléments de linguistique rom.*, § 126.

Ibid. — De *cova se encuentran derivados también en provenzal moderno (*cova*). Cavu no da en provenzal *caus*, sino *cau cava* ; ¿existe una forma reto-romana *cava* ?

Pág. 14. — El rumano *octomvrie* debe de representar una forma del lenguaje litúrgico de los eslavos.

Es dificilísimo el problema de nōdus, pues no se concibe bien que sólo

el castellano (pero cfr. astur. *nuedu*, *ñuedu* (Rato) y *noyu* (Munthe) ; *ñudu* parece reducción de *ñúedu*) pida la base *nūdus. Talvez haya que considerar *nudo* como postverbal, de *anudar*, debiéndose aquí la alteracióu en *u* a la posición protónica de la vocal (cfr. en campid. *annuari*, y de ahí el postverbal *nuu* [1], cat. *nubar* y *nus* 'nudo' [2]). Por otra parte ¿ no es chocante que ni el cast. ni el ptg. se quede con huella alguna del derivado simple de nudum (**nudo*), habiéndosido reemplazado éste por un adjetivo *desnudo*, formado sobre *desnudar* < denudare ? Y ¿ cómo explicarse el hecho de que, tanto en cast. como en portg., falta un verbo *desnudar* '*desatar*' (mas cfr. en fr. ant. *desnoʿr*, prov. ant. *desnozar*, ital. *snodar*, engad. *snoder*) ? ¿ No tendremos que atribuir, por tanto, el empleo de *desanudar* 'desatar' a la homonimia intolerable de un *denudar* < disnudare y de un *denudar* < disnodare ? Y el cat. *desnubar*, que se debía encontrar en circunstancias análogas y que ha perdido ya en la Edad Media, según parece, su sentido originario de 'desnudar' para no ofrecer en el día más que el de 'desatar, desenlazar' ¿ no nos manifiesta a las claras que la homonimia tenía que acabar forzosamente por el predominio o de *disnudare* o de *disnodare* ? ¿ No valdría pues la pena de examinar todas las posibilidades de una explicación románica antes de acudir a la reconstitución de un *nūdus = lat. nodus latino ?

Ibid. — Serralia. Las atestaciones de la palabra (cfr. Holder, s. v.) no ofrecen serralia, sino sarralia. Si los botánicos tienen derecho a identificar la *sarralia* con la planta llamada *oxalis acetosella* (acederilla), se podría preguntar en qué razones debe basarse la unión de sarralia con el lat. serra : ¿ existen otras denominaciones románicas de esta planta, que aluden a sus hojas « dentadas en forma de sierra » ? ¿ Es sarralia de origen latino ? Lo mismo podrá afirmarse respecto de *bostar*, que parece voz púnica, y, por lo tanto, *no* latina (a voce quadam *punica* tractum esse ; cfr. *Thesaurus*, *s. v.*)

Pág. 15. — No puede considerarse tampoco longānon (var. longābo, longāno, longao, longavo, cfr. Forcellini, s. v.) como propio del latín clásico ; los autores, en cuyo vocabulario registra Forcellini esta voz, o son africanos o pertenecen a siglos posteriores (III-V) [3].

---

1. Cfr. Salvioni, *Rendic. dell'Ist. lomb.*, XLII, 671 y ss.

2. Además esta *u* puede haberse originado para que no coincidiera *anudar* con los derivados de notu (cfr. *denodado*).

3. Así p.e, Apicius Gavius (*De arte coquinaria Apicii Coelii, Amstelodami* 1709 ; liber IV, cap. 2, pág. 119) : *longanones*, porcinos fartos, ex iure Tarentino coctos, concisos... (« Stilus eius pene vulgaris et abiectus cadentem arguit Latinitatem », cfr. Forcellini, s. v.) ; Arnobius (*Adversus Gentes*, liber VII, cap. XXIV ; pág. 244 en la edic. de v. Orelli, 1816) : « Quid, inquam, sibi haec volunt, apexanes hirciae, silicernia, *longavi* ? quae sunt nomina, et farciminum genera, hirquino alia sanguine... » (« africanus Siccae rhetoricam docuit, sub Diocletiano ») ; Caelius Aurelianus (médico

Ibid. — ¿ No supone *encina*, arag. *lecina* un tipo ēlĭce, ēlĭcina (véase Meyer-Lübke, *Archiv f. das Stud. d. n. Spr.* 115, 397)?

No puede decirse que *calcaneare sea de procedencia latina, ya que el sufijo *-ar* goza de gran vitalidad en las hablas iberorrománicas (Meyer-Lübke, II, § 464). — No han desaparecido los derivados de miscēre ; sería más preciso indicar que esta voz no se ha conservado sino en ciertas significaciones (cfr. esp. ant. *meçer*, Cantar 753). — El derivado popular de *misculare en italiano, más bien que *mescolare*, es *mischiare* ; además, el cast. *meçclar* no corresponde a evolución fonética : el resultado de *misculare sería **mechar*. Nos permitimos llamar la atención sobre este hecho ; talvez quepa suponer aquí algún caso de homonimia (con *mechar* < mecha), que se ha evitado por el cultismo *meçclar*.

Ibid. — Podría preguntarse si mūre caecu no es la traducción o calco de una antigua forma ibérica, ya que la palabra no se encuentra fuera del dominio iberorrománico.

Pág. 16. — ¿ Hay que suponer realmente, para explicar *comadreja*, un commatĕrĭcula? No sería más sencillo suponer una formación á base de *comadre*, mediante el sufijo *-ejo* posteriormente agregado [1] ? — El vocablo sĕrra, en el sentido metafórico de ' cadena de montañas ' no es propio sólo del latín de España ; existe, que sepamos, también en Cerdeña, en el Sur de Francia y de Italia (cfr. Mistral, s. *serro*, o p. e. De Bartholomaeis, *Arch. glott.*, XV, 357).

Pág. 18. — *Fingir* no es cultismo, sino a lo más semicultismo y puede compararse, por tanto, con el caso de *pensar*, o de *siglo*, etc.

Pág. 20. — *Muslo* < musculu nos ofrece quizá un ejemplo claro de homonimia, pues mūsculu, de haber evolucionado fonéticamente, hubiera dado **mucho*, que se debió impedir por la coincidencia con el derivado de mūltum. La contraprueba nos la suministra el portugués que conoce el patrimonial *bucho* < musculu (cf. Cornu, *Grundriss f. rom. Phil*², 964), p. e. en Beira-Baixa : *bucho* ' barigas dos braços e das pernas ' (*Rev. lusit.*, 2,

---

natural de *Sicca* en Numidia), *Acutorum morborum*, liber III, cap. XXII (Amstelodami, 1722) : « Defluxio est secundum Asclepiadem rheumatismus, sive fluor parvi temporis, ultimarum partium coli atque sessionis, sive *longanonis* (= recti intestini), ut nos appellamus, quae fit, inquit, ex conventu sive concursu atque congressu corpusculorum... » ; Vegetius (probablemente del siglo V, cristiano), *Veterinariae*, lib. I, cap. 42 (Ettelingae 1532) : « ...prohibet illa ad catachlytum longanonis decurrere tum venter crassus uel praeclusione ipsa intra uiscera increscit.. ».

Estos pasajes demuestran a las claras que *longanon* primero significaba, como término médico « intestinum per quod stercus egeritur », viniendo a ser luego « ex huiusmodi intestino farto varia fiebant farcimina,... et ipsum pro farcimine accipitur » (v. Forcellini). Además la forma del sufijo en *-ano*, *-ao*, *-avo* no da mayor extensión a la idea de ver en *longanon* un derivado del latín longus.

1. Cfr. *comairelo* en las hablas del Sur de Francia, *ALF*, c. *belette*.

246), forma que no fue estorbada por *muito* < multu. — Saeculum estuvo en todo el territorio románico continuamente bajo la protección de la iglesia, circunstancia que no le permitió un desarrollo regular. Esta misma observación podemos hacer respecto de otras palabras relacionadas con el lenguaje eclesiástico ; mencionamos ante todo *iglesia*, *ángel*, *bautismo*, *bulda*, *celda*, *cirio*, *cruz*, *diablo*, *gloria*, *mundo*, *vigilia*, etc.

Pág. 22. — No podrá considerarse *palafrén* como elemento del galo, sino que representa en cast. un galicismo puro.

Pág. 24. — No hace falta el asterisco de colpus, pues está documentada esta voz (cf. *Thes. l. lat.*, *s. v.*).

Pág. 25. — Acaso sea *tapiz* un galicismo. De todas maneras no hay que partir de τάπης como lema, sino del diminutivo documentado ταπήτιον. — *Trépano* es un galicismo (o italianismo) a todas luces. — *Guitarra* parece forma introducida a través del árabe.

Pág. 26-27. — Una parte de los germanismos latinizados que allí se registran, parecen más bien de origen francés o provenzal, voces que en su mayoría deben su existencia al estado entonces floreciente de las costumbres caballerescas ; tales serían : *ardido*, *guante*, *arpa*, *orgullo*, *gerifalte* ; otras, aun sin pertenecer a esta categoría, se agruparían mejor como galicismos : *galardón* (término jurídico), *esparver* (< prov. *esparvier*, por no concordar con las leyes fonéticas castellanas), *rostir*, *jaca* (prov. ant. *faca*, *haca* ; cfr. fr. *haquenée*), *cofia*, *danzar* (que no es de origen germánico, cfr. Baist, *Z. f. rom. Phil.*, XXXII, 35), *blanco*. Todas esas voces parecen referirse a introducción relativamente tardía, porque gran parte de esas palabras han entrado igualmente en Italia, por intermedio de Francia. — *Espuela* corresponde (por su *-a* final) a la declinación gótica y no a la forma general germánica en *-o*, *on* : sporo > ital. *sperone*, fr. *éperon*. — *Tocar* ya no se considera como germanismo ; cabe derivarlo de *tŭdicare (tundere), o de una raíz onomatopéyica. — *Heraldo* parece acusar un préstamo del bajo latín. mientras que no esté documentado desde muy antiguo ; asimismo es quizá galicismo *albergar*, *albergue* si no ofrece un significado antiguo de 'alojamiento del ejército' como en fr. ant.

Pág. 27. — Capellán — sacristán : talvez hubiera sido preferible en vista del fr. *échanson* < skankjon, citar el esp. *escanciaro* < got. skankja -an (atestiguado en las Leges Visigotorum) como supervivencia de la flexión en *-a*, *-ane* ; cf. J. Jud, *Recherches sur la genèse et la diffusion des accusatifs en -ain et en -on*, p. 17-18, y Salvioni, *Rom.*, XXXV, 216. — Este capítulo sobre los germanismos ganaría mucho en claridad, si se separaran más todavía las voces introducidas en el español mediante el latín vulgar, la introducción gótica y el préstamo hecho a la lengua franco-latina del derecho carolingio y al provenzal antiguo.

Pág. 29. — El cambio de *s-* inicial a *x-* ya no se atribuye a influencia árabe, sino que se explica fisiológicamente, por el carácter ápico-alveolar de

la *s* española (cf. A. Castro, *RFE*, 1914, 102). — Toda esta cuestión de influencia árabe sigue careciendo de estudios científicos y serios. Sería interesante, por ejemplo, agrupar cronológicamente, los diferentes préstamos hechos al latín (o griego) que han penetrado en el español por medio del árabe. Así son anteriores a la pérdida de la postónica : *albérchigo*, frente a *prisco*, y posteriores : *biznaga*, *ajedrea*, etc.

Pág. 29. — Falta un estudio histórico de los galicismos en el español. Fuera del diccionario anticuado de Baralt, que apenas tiene valor científico, aprovéchese el excelente trabajo de Forest, *Old French Borrowed Words in the Old Spanish*, *Romanic Review*, VII, 1916, 370-413, del cual la *RFE* (1919, 329-331) publica una extensa y crítica nota bibliográfica. Nuestra obra resultaría talvez muy útil, si en ella se distinguieran las influencias de los diferentes dialectos de las Galias ; así, p. ej. *bajel* (< *baissel* del Suroeste de Francia), *jaula* (prov. ant. *jaulier*, prov. mod. *jaulo*, *jolo* (Mistral) etc.), son provenzales.

Sería muy de alabar, también, el que en una edición futura, se consagrara un capítulo aparte a los hispanismos en otras lenguas. Recuérdese por ejemplo que el español ha contribuído valiosamente a la formación del vocabulario sardo (cf. el importante estudio de M. L. Waguer, *Gli elementi del lessico sardo*, *Arch. storico sardo*, III, 382-395 (elemento catalano e spagnuolo).

En una introducción de tanta importancia como ésta, echamos de menos algunas observaciones acerca del judeo-español.

Pág. 39. — Van incluídos en esta 4ª edición dos párrafos (5 *bis* y 35) de indiscutible valor, destinados a describir por primera vez de un modo científico y claro las vocales y consonantes españolas, adiciones que no pierden su valor al lado del maravilloso tratado fonético del Sr. Navarro Tomás, pues su orientacióm es esencialmente históricó-descriptiva.

Pág. 48. — Elimínese g r a t i a > *gracia*, que no responde a evolución popular. — El tratamiento de los casos de la vocal acentuada *a* + *yod* no se ha agotado completamente. Hubiera contribuído mucho el que se consultara el artículo de Millardet, *Sur le traitement de A + Yod en vieil Espagnol*, *Rom.*, XLI, 247 y ss. Falta pues, un estudio acerca de la no atracción de la *i* en los grupos latinos *-j-*, *-dy-*, *-gi-*, *-lj-*, *-nj-*, *-ty(tty)-*, *-cy(ccy)-*, *-sti-*, *-sci-*, *-ncti-*, donde la *i* ha modificado la consonante que le precede antes de haber sido atraída a formar sílaba con la *a*. — S a r t ā g i n e > *sartén*. Cabe indicar aquí, a título de contraste, la doble *evolución* de -ā g i n e en portuguès : *farrãe* (ptg. a. *ferraem*) y *farrajem* < f a r r ā g i n e (cfr. Cornu, *Grundriss. rom. Phil*², 991).

Pág. 50. — *A + l cons* : *salto* ' brinco ' y *calza*, en vez de *soto*, **coza*, parecen formaciones regresivas de poca edad, originadas bajo la tutela de los verbos *saltar*, *calzar*.

Nota 2. — Deséchase aquí una acentuación primitiva *ie* del diptongo castellano *ie* ; téngase sin embargo en cuenta que en los pregones callejeros de hoy día nos encontramos a menudo con que una vocal cerrada, cuando se

pronuncia larga, tiende a una leve diptongación, acentuándose su primer elemento : Heraldo ! -ərạ́ldọ̀ọ [1]. Suchier [2] supone en francés acentuación parecida para el diptongo primitivo.

Pág. 52. — *Espejo* pide -ĭculum : nos lo demuestra claro el prov. ant. *espelh* frente al prov. *velh*, de manera que *espejo* no puede aclarar la fecha de la diptongación de *e* en vetulus.

Pág. 53. — *Navío* es, según Baist (*Grundriss*², 887) un galicismo (< fr. a. *navie*). *Mancebo* se explicará por un cruce de (manceps), mancipem + mancipiu > mancipu.

Pág. 54. — Escríbase *h*astile > astil.

Pág. 55. — El resultado fonético de flŏccu sería **llueco*, formación que la homonimia con *llueca* < *clŏcca no hubiera permitido. — La historia de la voz *cureña* resulta todavía demasiado oscura para hacer entrar *curueña* > *cureña* en la serie de los ejemplos asegurados de *Ŏ* > *UE* > *E*; cfr' Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXVI, 413.

Pág. 56. — En *estera* (ptg. *esteira*) acúsase talvez influencia de etimología popular, de sternere sobre storea > *steria [3]. — Bórrese el asterisco de coxu, que está atestiguado (*Thesaurus, s. v.* : ' debilem pede coxo . Maecen., *carm. frg.*, 31), lo mismo que fortia (*C Gl L*, II, 346, 33).

Pág. 57. — Elimínese donu > *don* que es galicismo puro. El ptg. *louça* con su diptongo hace dudosa la etimología de *loza* < lutea.

Pág. 60. — Así como en cast. se conoce al lado de *rencor*, una forma paralela, *rancor*, el prov. ant. ofrece *rancura*, *rencura*, *rancor*, *rencor* : ¿ no habrá que acudir entonces a una formación propia ya del latín vulgar (< rancor + ringere = rencor) ?

Pág. 61. — Cĕrĕŏla sería difícil de explicar al lector sin el conocimiento del pasaje de Columella : *cereolis prunis* (cf. *Thes. l. lat.*).

Pág. 62. — *Orín* < *aerigine deberá su *O-* a interferencia de auru (< **aurigine* ; cfr. *aes* : *aerugo*, *ferru* : *ferrugo*, *auru* : *aurugo*) [4]. — En vez de ĕruca póngase ŭruca, documentado desde antiguo en el *C. Gl. Lat.*, II, 338, 1, etc. — *Orondo* : < *aurundo ya no es ' hinchado por el viento ', pues *aura* ya significaba ' presunción, locura ' [5].

Pág. 63. — *Navaja*, voz que parece más antigua (cfr. ptg. *navalha*) que el esp. *lambrija* (pero en ptg. *lombriga*).

---

1. Cfr. Navarro Tomás, *Pronunciación española*, p. 37.
2. Gr. *Grundriss*², 728.
3. Cf. *C. Gl. Lat.*, IV, 177, 3 : *storia*, ' omne quod sterni potest ' y *C. Gl. Lat.*, II, 188, 22 ; *steria* : ὁρμαθός (corregido erróneamente por el editor en : *seria*).
4. El sentido de ' orín ' de aurugo parece reflejarse hasta en una glosa enregistrada en el *C. Gl. Lat.*, III, 426, 39 (cf. *Thes. gloss. emend.*, s. *aurugo*).
5. Cfr. *Romania*, XLV, 550.

Pág. 64. — *Abrótano* es forma culta. — *Accipitrariu se reemplazaría, con más verosimilitud, por acceptorariu. Lo más probable, sin embargo, es admitir que *acetrero* se ha formado sobre el primitivo acceptore (esp. ant. *aztor*). — Simple errata es *sabanu*; léase *sabana* (neutr. plur.).

Pág 68. — *Juvene, arbore, hospite*, etc. — Es poco cultismo la conservación de la postónica y es popular en otros dialectos de la Península (cfr. García de Diego, *Dialectalismos*, *RFE*, 1916, pág. 303).

Pág. 70. — La forma rara *heo* debe de obedecer a formación analógica (comp. Millardet, *op. cit.*).

Pág. 71. — A no encontrarse formas con *-o* final, *alemán* podrá registrarse bajo los galicismos. — ¿No correspondería a betúllu un **bedullo*? El ptg. *bidoeiro* y el cast. *abedul* suponen un tema betul- (-ariu), cf. en el lomb.: *bedra* < bétula (de betulla). — *Cabel, castil* provienen quizá de una posición prostética; las demás formas dobles (con *-e* u *-o* final) se explicarán así: Luego de apocopadas estas formas, hubo regresión linguística; pero, como no se conocía siempre la naturaleza de la vocal que se volvía a poner, se la reintegraba poniendo unas veces *ó*, y otras *e*.

Pág. 72. — *Coraza* (al lado del popular *loriga*) no tiene aspecto de voz patrimonial. Cabe suponerla italianismo (cf. fr. *cuirasse* < ital.).

Pág. 99. — *Cochurero* parece formación española, a base de *cochura* + *ero*.

Pág. 100. — Sobre *b* y *v* en latín vulgar consúltese Parodi, *Rom.*, XXVII, 177-240, quien establece que las formas en *b* o en *v* obedecen a variantes sintaxicas. — S > Š. Creemos que ya se puede desechar la doctrina de atribuir a influencia mozárabe el paso de s > š (x), dada la articulación alveolar de la *s* castellana, y sobre todo la aparición del fenómeno en los dialectos septentrionales de España, que nos induce a ver en s > š una evolución esporádica. Para la misma sustitución en ptg., cfr. Cornu, *Grundriss*², 985.

Pág. 101. — Los casos de *zueco, zaborra* como ejemplos del paso de *s* > *z* piden una *z* muy antigua, ya que también en Italia topamos con *zocco, zavorra*, y deben separarse de *zozobrar*. Acaso fuera preferible sacar un párrafo aparte, en que se reunirían *zoccus, zaburra* con *chico, chanclo, chamarra, chicharo* (talvez mejor que de *cicero, de cicaru, con asimilación de la medio-palatal a la inicial). En cuanto a lo que se refiere a la *z* del latín vulgar, cf. *Rom.*, XXXVII, 463; XLIII, 455; *Z. f. rom.*, *Phil.*, XXXIV, 585.

Pág. 104. — Los dos únicos casos de evolución irregular de -y-: *yugo, uncir*, tienen correspondencias regulares en los dialectos (leon. arag.): *juncir, juñir, jugo* 'yugo'.

Pág. 105. — *GL* > *L* debe ser del latín más antiguo de España, a juzgar por los ptg. *lande, lándoa, leirão, leiva, novelo* < globellum; cfr. Cornu, *Grundriss*², 975.

Pág. 107, nota. — También en español hay un derivado popular de *metallia: *meaja, miaja*, cfr. el fr. a. *meaille*, prov. *mealla, mezalha*.

Pág. 108. — En cuanto a la caída de consonante intervocálica, nos quisié-

ramos permitir proponer una distinción cronológica de las diferentes etapas de la caída de la *g* en la terminación *-igare* : 1º la coincidencia del esp. y del ptg. supone la caída de -g- en época iberorromana : ligare > esp. ptg. *liar* ; rumigare > esp. ptg. *rumiar* ; litigare > esp. *lidiar* (pero en ptg. *litigar*) ; fumigare > esp. *humear*, ptg. *fumear* (*y fumegar*) ; esp. ant. *navear* (pero ptg. *navegar*) 2º formas semicultas : esp. ptg. *castigar* (voz eclesiástica), fustigare > esp. *hostigar*, ptg. *fustigar*, esp. ptg. *navegar* (cf. fr. *naviguer*).

Pág. 109.— *Trébol* se basa, según Cornu, *Gr. Gdr.*, 986, en triphyllum. Copinu no está documentado ; habrá que añadirle un asterisco.

Pág. 110. — *Niel* ' labor en hueco sobre metales preciosos, rellena con un esmalte negro ' no es un derivado hispánico de nigĕllu, sino puro provenzalismo (prov. *niel* : ' gravure remplie d'émail noir '). — En cuanto a la pérdida de la *v* ofrecería las ventajas de mayor claridad el que se dispusieran las materias de la manera siguiente : 1º caída de -v- ante -u atestiguado ya en latín vulgar y en todas las lenguas románicas : vacīvu > *vacio*, rivu > *rio* (fr. a. *ri(u)*, ital. *rio*, al lado de *rivo* [1] ; 2º caída de -v- intervocalica ante vocal velar acentuada, atestiguada esporádicamente por aunculus : avunculus (*oncle*), tribūtu > esp. *treudo* (prov. a. *traut*, fr. a. *treüt*) ; 3º el caso particular de *bōvem* al lado de boe, del cual se encuentra un ejemplo (boe) ablat. en el *Thes. l. lat.*, s. *bos*. — *Sŭbŭndare > *sondar*. ¿ Sería talvez un término marino que no debe separarse del fr. *sonder*, cuyo lema todavía queda incierto según el *Dict. gén.* ?

Pág. 112. — Para los casos de *al* + *cons*, compárese § 9, 3.

Pág. 113. — *Ansa* no parece pertenecer aquí, pues debe su difusión en las lenguas románicas a una formación regresiva del latín mismo.

Pág. 116. — A la evolución fonética de cathedra no corresponde *cadera*, sino el cast. ant. *cadira*, arag. *cadiera*, *cadiela*. *Cadera*, *entero* deben estudiarse junto a las formas portuguesas *cadeira*, *enteiro*, que parecen acusar un cambio de sufijo (*-ariu*). *Negro* debe de haber entrado posteriormente en el lenguaje, reemplazando a *prieto*. Para dar más apoyo a los casos bastante raros de *-br-* (*febrero*), cabe añadir *culebra* como ejemplo de conservación de la *b*.

Pág. 118. — Para esclarecer la evolución de *x*(cs) > š, pudiera añadirse que *ys* > *yš* se deberá a un cambio de la posición apical de la lengua a posición dorsal, por efecto de asimilación a la palatal *y*. No existiendo impignus en el léxico latino, es preferible considerar *empeño* como postverbal de *empeñar*. — En *filtro* e *inclinar* se descubre evolución culta.

Pág. 119. — *Coquere*, *coquina*, etc. deben alegarse bajo § 511, (cfr. Meyer-Lübke, *Grundriss* [2], 475).— No es propio de evolución española numquam

---

1. En esta serie habrá que registrar el esp. *lejía* (el ptg. *lixia* al lado de *lixivia*) : lixīvu sirve de base al prov. ant. *leisiu* : lixi(v)a se explicará desde luego como vaci(v)u, cuya forma vaciu se refleja en el femenino vacia.

> *nunca* (cf. también el prov. a. *nonca* [pero QUE "quien, que"]): la final quam debe haberse asimilado a la conjunción *ca* < qu(i)a; cfr. Jeanjaquet, *La conjonction « que » dans les langues romanes*, p. 24. — *Torzal y torcazo* (que difícilmente pueden derivarse de *torqueale, *torquatiu) requieren otra interpretación: son postverbales, resultados de dos etapas cronológicamente distintas de torquere, cf. Herzog, *Bausteine zur roman. Philologie* (*Mussafia*), p. 488.

Pág. 120. — En el grupo BY parece regular la desaparición de la *b*: rūbeu > *royo*; cavea tiene representantes fonéticos en la toponomia hispánica, cfr. *cayuela* (véase Castro, *RFE*, V, 36). *Rabia* es una forma culta, conservada porque su evolución estaba impedida por un caso de nomonimia intolerable: *raya (<*rabia) hubiera coincidido con *raya* <radia (téngase en cuenta la evolución regular en ptg.: *raiva*). — El resultado fonético de mĕdiu ptg. *meyo*, sería **mieio* (**meyo*)-> **mio*. Es evidente pues, que aquí se ha evitado la coincidencia con meu > *mio*.

Pág. 121. — *Mesana* representa un término marino del Mediterráneo, introducido del italiano *mezzana* (gr. mod. μεζάνα). — Excepciones de DY > Y: el culto *envidia* (ptg. *enveja*), *enojo*, probablemente por interferencia de etimología popular (*mal de ojo*).

La evolución de TY, CY en español ofrece graves dificultades, que no pueden resolverse al primer golpe de vista. En toda la Romania, ty, cy parecen haber tenido la tendencia de fundirse en un sonido único: *ç* (*ts*) en latín vulgar. Este sonido quedó conservado en los romances extremos: portugués, logudor. (*t* = *th* fase antigua = θ), rumano (después de la tónica -ţ-) [centros más o menos separados de importantes influencias culturales], mientras que en los centros de cultura, como Italia, España, Francia, a partir del siglo II, se reaccionaba vigorosamente, en el lenguaje culto y en las escuelas contra la pronunciación viciosa de *-tj-* y *-kj-* (*pretium* > *pretsum* > *pretsium*) [1].

Nuestra primera exposición opone las formas rumanas, sardas y portuguesas, que ofrecen el *mismo* resultado para *-cj-*, *-tj-* en las palabras realmente antiguas, a los representantes de la misma voz del castellano o del francés.

¿Cual es la verdadera naturaleza del problema que se esconde en la evolución fonética de -tj- y -cj- en español? 1) Desde luego es interesante que el *portg.* conviene con *el rumano* y *el logudor.* en cuanto al tratamiento de -tj-, mientras que el cast. concuerda con el *galo-románico* (cf. la fase TS representada en el ptg. *aguçar*, *peçonha*, *miunça*, *poço*, *preço*, *paço*, *labaça*, *tição*, *cabeço*, de acuerdo con el rumano *ascuţ*, *puţ*, *preţ*, *paraţ*, *atiţ*, *capaţel* en contraposición a la fase DZ en esp. y fr. ant. *aguzar*: *aiguiser*, *pozoña*: *poison*, *desmenuzar*: *menuisier*, *pozo*: *puiser*, *tizon*: *tison*, *vezo*: *enveisier*). Este acuerdo íntimo en el resultado de -tj- entre el castellano y el francés sólo podrá

1. Cfr. para todo este problema en latín vulgar: Puşcariu, *Rum. Jahresbericht*, XI, 12 y ss.

	rum.	*logud.* [1]	*portg.*	*esp.*	*francés*
acutiare	ascuţ < excotio	acutare	aguçar	aguzar	aiguiser
potione [2] minutiare			peçonha miunça	poçoña, pozdesmenuzar	poison menuisier (fr. a.)
puteu	puţ	puttu	poço	pozo	puis, puiser
pretiu	preţ	apretare [3]	preço	(prez)	pris, priser
satiu, -are	saţ	attattare	—	—	rassasier
palatiu	paraţ (rum. a. 'paladar')	palatu (v. Spano)	paço	(palatio)	palais
lapathiu		alabattu	labaça	labaza (aragon. lampaza)	lapas [4] (fr. dial.)
titione	atiţ(attitio)	tittone	tição (vezo, envezar)	tizon	tison
invitio	învăţ			vezo	enveisier (fr.a.)
vitiu					
matia 'entrañas'	maţe (pl.)	matta		—	
capitiu	capeţel	capithale (log. ant.)	cabeço	cabeço	cheveçon (fr.a.)
laqueu (laceu)	laţ	lattu	laço	lazo	laz
aciariu		attarżu	aço (aceiro)	azero	acier
licium	iţe	littu	liço	lizo	fr.a.liz, licier
ericiu, -a	(ariciŭ)	(e)rittu	ouriço	erizo	(h)érisson
minaciare	amenintă	minettare	ameaçar	amenazar	menacer
acia	aţă	atta	—	—	—
facticiu	—	fattittu	feitiço	hechizo	fr. a. faitis,
brachiu	braţ	brathu (log. ant.)	braço	braço	fr. a. bras, brasser
setaceu	—	sedattu	cedaço	cedaço	sas, sasser
corticea	—	—	cortiça	corteza	—

1. La antigua fase del log. a. es θ (transcrito por-*th*-), hecho -*t*- y-θ- en log. mod., cf. Wagner, *Beiheft XII der Z. f. rom., Phil.*, 48 y ss.

2. Las formas ibero-románicas ofrecen el sufijo -*onium*, de origen greco-latino (cast. *poçoña*, ptg. *peçonha*) que se encuentra en dos palabras pertenecientes igualmente al lenguaje médico : *aronea*, *puronia*, cf. *Rom.*, XLV, 277.

3. « *Estimare un danno* » (Spano). No se han dado cuenta de la existencia de esta forma, que sepamos, cuantos han tratado del problema del lat. *pretiare*, la cual sin embargo, debe de representar un derivado popular de *pretiare*.

4. < lappa + lapathiu.

explicarse por una causa común : la reacción culta que desde el siglo II se ha verificado contra la pronunciación popular de *tj* >ts (*putsu* <puteu), en vez de *ti-* o de *tsi-* (*putiu* o *putsiu* en tres sílabas) ha producido sus efectos en las Galias y en el centro de España, pero no ha tenido más que un débil eco [1] en la pronunciación popular de la periferia de la Península, es decir en Portugal.

2) Es *propio* del *español* el que esta reacción (que se ha manifestado en Francia hasta el Renacimiento carolingio) contra la « falsa » pronunciación no sólo ha alcanzado, como en Francia, a las palabras en *-tj-* latino, sino que se ha propagado (en España) a un número considerable de palabras ofreciendo *ts* (< cj), (tales como esp. *lazo* < *laço* (ptg.) < laqueu) : el hablante, desconociendo toda etimología, deseoso sin embargo de evitar la pronunciación *ts*, tendía a restablecer una pronunciación más conforme al latín oficial, hasta transgredir los preceptos [2] que la Escuela y las personas cultas mismas habían señalado : constituye ese hecho, a nuestro parecer, uno de los ejemplos más claros y manifiestos de regresión [3] linguística.

Pág. 125. — Cast. a., ptg. *renda* no deben separarse del prov. *rendoa*, que representa, según A. Thomas (*Essais*, p. 135) un sustantivo directamente derivado de *rendere* : *rendua..

Pág. 126. — La disimilación de la segunda *r* en *robure*, debe ser muy antigua, cfr. *rovul* (cfr. Cavalli, *Reliquie muggesi* (Istria), *Arch. glott.*, XII, 343) ; *raula*, *ruvulu* (Morosi, *Dial. gallo-italici di Sicilia*, *Arch. glott.*, VIII, 413) ; *rol rul* (Salvioni, *Dial. settentr. d. Lago Maggiore*, *Arch. glott.*, IX, 222), *rovulu* (Santangelo, *Dial. d. Aderno*, *Arch. glott.*, XVI, 482), etc. — *Gor(u)thus* (por corytum) está documentado en el *C. Gl. Lat.*, IV, 241, y representa, por tanto, la forma vulgar (cfr. tbn. *Misc. Ascoli*, p. 51).

Pág. 129. — Según el Sr. Menéndez Pidal, *escamujar* (*Rom.*, XXIX, 346) no sería otra cosa que escamutilare (*esca*, « cebo del fuego, yesca, desperdi-

---

1. Las palabras semicultas ofrecen el mismo resultado *z* (< dź < dzi < tsi) en esp. y en ptg. ; *razão* : *razón* (cf. ital. *ragione*), *sazão* : *sazón* (ital. *stagione*), *prezar* : *prezar* (ital. *pregiare*), *vezar-se* : *vezar*. Así el esp. a. *feuza* <fiducia no puede pertenecer al antiguo patrimonio de voces populares (cf. también ptg. *fiuza*, tratado como *Galiza*), pero debe compararse con formas semicultas : *fidutsia* > *fidudsia* > *fidusia*, atestiguadas en formaciones como el ital. ant. *fedusia* (Monaci, *Chrestom.*, gloss. p. 651), lomb. a. *fedusiar* (Biadene, *Studi di fil. rom.*, VII, 126), piem. *fiuzia*, (*Arch. glott.*, XVI, 533 ; *Z. f. rom. Phil.*, XXXI, 210).

2. De ahí las fluctuaciones en el resultado de -cj- ; *corteza*, pero *cedaço*, *braço* pero *lazo*. Y hasta al interior del grupo de palabras en -tj- hay islotes que han resistido al empuje de la reacción, como en fr. : *cheveçon* : *cabeço*, al lado de *poçoña* tbn. *pozoña* ; mientras que en cuanto al representante de *lapathium*, el fr. *lapas* parece haber resistido mejor a la regresión que el esp. *labaza*.

3. Para estos fenomenos, comp. Gilliéron, *Rev. de phil. frese*, XX, 330, y Gauchat, *Régression linguistique*, *Festschrift z.* 14, *Neuphilologentag*, p. 335.

cios de los árboles » [1]). Cabe preguntar si es posible mantener esta explicación en vista de los ejemplos siguientes que ofrecen todos el prefijo *esca-*. He aquí esa lista que no pretende ser completa : esp. *escabullirse*, cat. *escabollirse* ; esp. *esca-filar* ; esp. *esca-mochar*, ptg. *esca-lamocar* ; esp. *esca-mondar* ; esp. *esca-mujar* ; ptg. *esca-rapelhar* (cf. *rapar*) ; prov. mod. *esca-llimpá* (cf. *limpar*), cat. *esca-r-rabilharse*, prov. mod. *esca-r-rabihá* ; cat. *esca-r-rassarse*, prov. mod. *esca-r-rassá* (cfr. *rassá*). ¿ Estamos aquí en presencia de un prefijo oscuro *esca*, que recuerda, de cierto modo, el de *cal-*, estudiado por Nigra, *Arch. glott.*, XIV, 272 ? Sea lo que sea : el problema del esp. *escamujar* queda oscuro, mientras que no esté aclarada la historia de otros compuestos ofreciendo *esca-* como primera sílaba.

Pág. 142. — La persistencia de *au* en aurundu > *orondo* será debida a la idea fija que se había formado en latín vulgar de la relación estrecha entre *aura* ' locura ' y su derivado de aurundu ' insensato, loco '.

Pág. 143. — ¿ No estaría formado *cuntir* sobre la 3ª pers. del perfecto *contigit*, como persona más frecuente de todo el verbo (cf. en fr. « il arriva un jour ») ; una explicación, que parece basarse sobre un razonamiento parecido, se encuentra en Meyer-Lübke, *Gramm.*, II, 122.

Pág. 130. — Es poco cierto que *colmo* se base en cumulu ; más probable es suponer el resultado de un cruce de cumulu + culmen, que coincidían en ciertos significados, cf. *Thes. l. lat.*, s. v. y *Rom.*, XLIV, 63.

Pág. 131. — La evolución de las dos voces registradas bajo *L'R* no es sincrónica : *corlar* es castellano solo (cf. ptg. *corar*), mientras que *medrar* corresponde al cast. y al ptg.

Pág. 132. — Triticu da prueba de un caso de disimilación (> trīdicu), cfr. matutinu > madutinu v. Salvioni, *Z. f. rom. Phil.*, XXIII, 522.

Pág. 133. — No obedece la *ç* de *pança* a evolución contradictoria a los casos de *onze*, *catorze*. El resultado de *t'c* fundidas (pantice > *pança*) debe ser diferente del de *d'c* (undecim > *onze*) ; cfr. el paralelismo en fr. *quatorze*, pero *panse*.

Pág. 134. — *Peinar*, mejor que de pĕctinare, un postnominal de *peine* ; cfr. ptg. *pentear* de *pente* ; fr. *peigne*, bajo influencia de *peignier*, mientras que la forma regular sería *pigne* (seg. el *Dict. gén.*). — Es más probable derivar *bendra- prenda* del verbo pignorare, pues son rarísimos los plurales en *-ora* en galo- e ibero-románico (cfr. prov. *penhorar*, *penhora*, mallorquín *penyorar*, *penyora* (v. Niepage, *RDR*, I, 367).

Pág. 146. — No podemos convencernos de la existencia de un sustantivo restuculu (de *restare*) como punto de partida del esp. *rastrojo* que vive tbn. en ptg. *rastolho*, cat. *restoll*, prov. a. *restolh*, *rastolh*, prov. mod. *restoul*,

---

1. Pero ¿ es hipotético o atestiguado ese ultimo sentido del lat. *esca* ? Al menos no hemos encontrado hasta ahora el significado de " desperdicios de los arboles " ni en latin ni en los derivados de *esca* en las lenguas románicas.

rastoul, *restoulh* (lang.) y en el log. *restuju* " stoppia ". La difusión geográfica de la forma que proviene del sufijo *-uculu* nos demuestra la existencia de una forma paralela de restupula (prov. a. *restoble*, prov. mod. *restouble* cf. *ALF*, c. *étoule* ; ital. *ristoppia*) y de restucula (napolit. *restocchia*, abruz. a. *restucchia*, v. Salvioni, *Studi romanzi*, VI, 46) : esta última forma se explicará de la misma manera que manupulu (abruz. *manoppie*) : manuculu (esp. *manojo*, gall. *mollo*, ptg. *molhinho*, cf. Cornu, *Grundriss*², 1001 : prov. a. *manolh*, ital. *manocchio*, Agnone *mannucchio* ; cf. Salvioni, *Studi rom.*, VI, 24 y ss.). La primera sílaba de *rastr-ojo* se explicará por etimologia popular : quedan los *rastrojos*, después de pasar el " *rastrillo* " por última vez por la rastrojera.

Pág. 148. — Para la historia de *verruculu*, sería interesante consultar el *Atlas ling.*, c. *verrou*.

Pág. 151. — Para la explicación de anguīla (por *anguilla*)¿ hace falta acudir a un cruce con el griego ἔγχελυς ? Los latinistas, al menos, están inclinados a ver en anguīla la antigua forma autóctona, cfr. Lindsay, *Arch. f. lat. Lex.*, VIII, 442.

Habría muchísimo que decir, fuera de estos pequeños detalles, sobre el gran interés que ha despertado en nosotros este valioso y amplio estudio del maestro de los hispanistas. Digamos sencillamente que otra vez el autor nos ha regalado un libro en que se refleja vivamente su soberana personalidad y cuya consulta desde hace casi veinte años siempre nos es indispensable ; en fin, un tratado al cual tendremos que acudir sin cesar, hasta que salga a luz su obra monumental de la *Historia de la Lengua Española*.

J. JUD ; A. STEIGER.

Santorre DEBENEDETTI, **Flamenca**. Torino, Casa editrice G. Chiantore, 1921 ; in-8° carré, 47 pages (*Opuscoli di filologia romanza*, I).

Les cinq chapitres dont se compose cette brochure, méthodiquement composée et brillamment écrite, ne sont pas d'une égale nouveauté. Dans la préface de sa première édition, P. Meyer avait déjà identifié la plupart des romans auxquels l'auteur paraît faire allusion dans sa description des noces de Flamenca et noté, en guise de conclusion, que « dès la première moitié du XIIIe siècle, la littérature française était fort goûtée au Midi de la France » (p. XXVII). Les pages 22-7 pouvaient donc être, sinon remplacées par un renvoi, du moins fortement abrégées. Ne convenait-il pas, en revanche, d'exprimer sur la réalité de ce prétendu « répertoire jongleresque » quelques réserves ? Tous les épisodes des *Métamorphoses*, et cet autre emprunté à la *Pharsale*, dont il est question aux v. 644-60, avaient-ils vraiment été traduits en une langue vulgaire et l'auteur n'a-t-il pas simplement cédé au désir d'étaler sa connaissance de l'antiquité ? Des réserves analogues s'imposent, ce me semble, en ce qui concerne quelques prétendus romans signalés dans les deux fameux *ensenhamens* que l'on a souvent rapprochés de ce passage.

Le chapitre sur les sources (dont la plus importante est un récit du *Roman des sept sages*) est au contraire des plus nouveaux et sera lu avec un grand profit. Très personnels aussi sont les chapitres IV et V (intitulés assez inexactement *critica del libro, suoi significati*), où M. D. caractérise de la façon la plus heureuse le talent du poète (sens du pittoresque, goût du réalisme, humour), et montre que l'originalité du héros consiste en ce qu'il réunit et porte au suprême degré les qualités du chevalier et celles du clerc : solution originale donnée à un problème futile, alors passionnément débattu. M. D. ne doute pas que l'auteur, grand lecteur d'Ovide et ferré sur la liturgie, ne soit un clerc et non un jongleur ; mais cet auteur, d'autre part, connaît à fond la littérature en langue vulgaire et tient, en maints endroits, les propos caractéristiques de la classe à laquelle veut le rattacher M. Ch. V. Langlois : les deux hypothèses en effet ne sont, au fond, nullement inconciliables.

M. D. note avec raison (p. 35) que « Vergonha » et « Paors » personnifiées (v. 5553 ss.), « font penser » à Guillaume de Lorris. Je vois là, pour ma part, un emprunt proprement dit. En voici, en tout cas, un autre, qui me paraît incontestable : dans la tirade consacrée à Doux-Regard, Guillaume dit que les yeux ne gardent pour eux-mêmes rien de la joie qu'ils goûtent et la transmettent tout entière au cœur :

Il sont si apris et si duit
Que seul ne sevent avoir joie,
2736 Ains vuelent que li cuers s'esjoie,
Et font ses maus rassoagier,
Car li ueil, con droit messagier,
Tot maintenant au cuer envoient
2740 Noveles de ce que il voient ;
Et por la joie covient lors
Que li cuers oblit ses dolors
Et les tenebres ou il iere.

Cette idée a plu à l'auteur de *Flamenca* qui consacre plus de cinquante vers (6558 ss.) à démontrer que le cœur reçoit plus de jouissances des yeux que de la bouche ; en effet, celle-ci garde pour elle-même une partie de celles que le baiser lui procure ; au contraire, quand deux amants s'entreregardent,

6572 Tan granz jois al cor lur deissent
Que li douzor que d'aqui nais
Lur reven tot lor cor e pais ·
E l'ueil, per on treva e passa
6576 Cil douzors ques el cor s'amassa,
Son tan lial que nulla ren
Negus a sos ops non reten...

Cette constatation n'est pas, ce me semble, sans importance pour la fixation de la date de l'œuvre de G. de Lorris, assez incertaine encore aux yeux de son récent éditeur ; celle de *Flamenca* étant de très peu postérieure à 1234 [1], c'est à cette année qu'il faut fixer le *terminus ad quem*, que M. E. Langlois est porté à reculer, jusqu'en 1240 [2].

A. JEANROY.

---

1. Ch. V. Langlois, *La Société française au XIIIe siècle*, p. 131.
2. *Le Roman de la Rose*, etc. (éd. de la Société des Anciens Textes), t. I, p. 2.

PÉRIODIQUES

Le Moyen Age, 2e série, t. XII (1908). — Mémoires. P. 1-13. H. Stein, *L'origine d'Eustache de Beaumarchais*. — P. 57-86. A. Guesnon, *Publications nouvelles sur les trouvères artésiens*. Étude sur *Courtois d'Arras* et *li Jus de Saint Nicholai*. — P. 144-151. F.-G. de Pachtère, *Stirpiniaco-Sauriciaco*. Le lieu d'expédition de la charte de donation de la villa d'Etrepagny à l'abbaye de Saint-Denis. — P. 185-209. E. Lot, *Mélanges Carolingiens. V. Note sur le sénéchal Alard*; *VI. Actum et Datum* à propos d'un diplôme de Charles le Chauve du 8 novembre 846. — P. 233-274. F. Lot, *Mélanges Carolingiens. VII. Date d'un diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun*; *VIII. Sur la date d'un groupe de diplômes de Charles le Chauve*; *IX. Sur l'authenticité d'un diplôme de Charles le Chauve en faveur de Moutiers-Saint-Omer du 14 octobre 843*. — P. 275-276. P. Monceaux, *Inscription chrétienne de Tunisie*. — Comptes rendus : p. 40, abbé Henri Villetard, *Office de Pierre de Corbeil* (M. Prou : c'est le livre le plus intéressant, le plus complet qu'on ait jusqu'ici consacré à l'office de Pierre de Corbeil. Il ne paraît pas même qu'on puisse aller plus loin). — P. 44, Georg Graf Verzthum, *Die Pariser Miniaturmalerei von der Zeit des heiligen Ludvig bis zu Philipp von Valois* (J. J. Marquet de Vasselot). — P. 114. Eugène Vallée, *Cartulaire de Chateau-du-Loir* (Robert Latouche). — P. 154. *Le graduel de l'église cathédrale de Rouen*; H. Loriquet, *Étude historique et liturgique sur le ms. 904 du fonds latin de la Bibliothèque nationale*; D. J. Pothier, *Remarques sur la liturgie, le chant et le drame*; A. Collette, *Breve Officiorum* (H. Labrosse). — P. 161. J. A. Brutails, *Précis d'archéologie du Moyen Age* (M. Aubert). — P. 168. L. Sainéan, *L'argot ancien (1455-1850)* (G. Huet). — P. 214. Jacques Laurent, *Cartulaires de l'abbaye de Molesme 916-1250*. T. I. Introduction (P. Gautier), — P. 221. Le R. P. Helarin de Lucerne, *Histoire des Etudes dans l'ordre de saint François depuis sa fondation jusque vers la moitié du XIIIe s.* Traduit de l'allemand par le P. Eusèbe, de Bar-le-Duc (P. Ubald d'Alençon). — P. 227. R. L. Graeme Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français* (G. Huet). — P. 228. Arthur Langfors, *Li Regres Nostre Dame, par Huon le Roi de Cambrai* (G. Huet). — P. 230. H. Suchier, *Der Minesaenger Chardon* (G. Huet : M. S. prouve

que les quatre chansons amoureuses de Chardon ne peuvent être antérieures à l'an 1237). — P. 231. A. Fiereno, *Les Origines du Speculum Perfectionis* (P. Ubald d'Alençon). — P. 286. Henri Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe s.* (G. Huet). — P. 291. R.-Norbert Sauvage, *La Chronique de Sainte-Barbe-en-Auge* (R. Latouche). — P. 323. J.-B. Beck, *Die Melodien der Troubadours* (A. Guesnon : ce livre révèle chez son auteur une rare sagacité jointe à une remarquable puissance de travail). — P. 339. Joseph Bédier, *Les Légendes Epiques* (G. Huet : application inattendue à la critique littéraire de la théorie économique de l'histoire). — P. 346. *Travaux de musicologie de M. P. Aubry* (G. Huet). — P. 349. Gaston Paris, *Esquisse historique de la Littérature française au Moyen Age* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 49. G. Doutrepont, *Inventaire de la librairie de Philippe le Bon, 1420* (A. V.). — P. 51. M. de Flamare, *Le plus ancien obituaire de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers* (A. V.). — P. 52. P. Lacombe, *Livres d'heures imprimés aux XVe et XVIe s. conservés dans les bibliothèques publiques de Paris* (A. V.). — P. 293. James Williams, *Dante as a Jurist* (R. P.). — P. 294. Salomon Reinach, *Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance (1280-1580)* (E. D.). — P. 295. Carlo Pascal, *Poesia latina medievale, saggi e note critiche* (A. V.). — P. 351. R. L. G. Ritchie, *Réponse à M. Huet à propos du compte rendu des Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » en ancien français.* — P. 355. P. Horluc et G. Marinet, *Bibliographie de la syntaxe du français* (1840-1905) (G. Huet). — P. 355. A. Chassaing et A. Jacotin, *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire* (M. P.).

2e série, t. XIII (1909). — Mémoires. P. 1-6. H.-F. Delaborde, *Une prétendue supercherie de Jouvenel des Ursins.* — P. 23-28. G. Huet. *Le Roman d'Apulée était-il connu au moyen âge ?* — P. 65-93. A. Guesnon, *Publications nouvelles sur les trouvères artésiens.* Études sur Jean de Neuville, Perrin d'Angicourt, Jean de Renti, Oede de la Couroierie, Cardon de Croisilles. — P. 370-377. P. Champion, *Ballade du sacre de Reims (17 juillet 1429).* — Comptes rendus : p. 48. E. Richemond, *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours, du XIIe au XVe siècle* (R. P.). — P. 55. E. Albe, *Les Miracles de Notre-Dame de Rocamadour au XIIe siècle.* Texte et traduction (R. P.). — P. 57. Karl Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français (VIIIe-XVe siècles)*, 9e édit. revue par Leo Wiese (G. Huet). — P. 117. R. Delachenal, *Histoire de Charles V* (H. Gaillard). — P. 139. Hope Traver. *The four Daughters of God.* A study of the versions of this allegory, with special reference to those in Latin, French and English (G. Huet). — P. 214. L. Van der Essen, *Etude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique* (R. P.). — P. 216. E. Langlois, *Nouvelles françaises inédites du XVe s.* (G. Huet). — P. 218. Pierre Champion, *Le Prisonnier desconforté du château de Loches.* Poème inédit du XVe s. (G. Huet). — P. 306. Bernard Prost et Henri Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des*

comptes des Ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477). T. II. *Philippe le Hardi*, 1 fasc. *1378-1384* (Max Fazy). — P. 307. Leopold Delisle, *Rouleau mortuaire du B. Vital, abbé de Savigny, contenant 207 titres écrits en 1122-1123 dans différentes églises de France et d'Angleterre* (A. V.). — P. 347. Emil Lorenz, *Die Kastellanin von Vergi*, in der Litteratur Frankreichs, Italiens, der Niederlande, Englands und Deutschlands (G. Huet). — P. 348. Dante Alighieri, *Vita Nova*, traduite par Henri Cochin. (L. Auvray : on n'avait encore rien écrit dans notre langue d'aussi pénétrant ni d'un sentiment si juste sur le singulier petit livre de Dante). — P. 359. Myrrha Borodine [Mme F. Lot], *La femme et l'amour au XIIe siècle* d'après les poèmes de Chrestien de Troyes (G. Huet). — P. 399. Pierre Aubry, *Trouvères et Troubadours* (G. Huet). — P. 404. Artur Langfors et Werner Söderhjelm, *La vie de saint Quentin*, par Huon le roi de Cambrai (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 61. Ernest Muret, *Le suffixe germanique -ing dans les noms de lieux de la Suisse française et des autres pays de langue romane* (G. Huet). — P. 64. Ursmer Berliere, *Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* (A. V.). — P. 143. M. Vieillard, *Gilles de Corbeil, médecin de Philippe Auguste et chanoine de Notre-Dame, 1140-1224 ? Essai sur la société médicale et religieuse au XIIe s.* (R. P.). — P. 144. Pierre Champion, *Charles d'Orléans, joueur d'échecs* (G. Huet).

2e série, t. XIV (1910). — Mémoires. P. 175-197. P. Champion, *Notes sur Jeanne d'Arc. IV. Frère Thomas Couette. V. Le complot de Louis d'Amboise, d'André de Beaumont et d'Antoine de Vivonne (1429-1431)*. — P. 221-234. P. Guebin et E. Lyon. *Les manuscrits de la Chronique de Pierre des Vaux de Cernay (Texte et Traductions)*. — P. 245-252. L. Lécureux. *Une légende d'origine iconographique. La légende d'Avénières*. Contribution à l'étude des procédés de formation des légendes. — Comptes rendus : p. 91. Achille Luchaire, *La société française au temps de Philippe Auguste* (Georges Lardé). — P. 111. Edmond Faral, *I. Les Jongleurs en France au moyen âge. II. Mimes français du XIIIe siècle* (A. Guesnon). — P. 116. Jean Beck, *La musique des Troubadours* (A. Guesnon). — P. 211. Lucien Bégule, *La chapelle de Kermaria-Nisquit et sa danse des morts* (Lucien Lécureux). — P. 261. Ch. Urseau, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers* (M. Prou). — P. 264. Dr H.-M. Fay, *Histoire de la lèpre en France. Lépreux et cagots du sud-ouest. Notes historiques, médicales, philologiques, suivies de documents* (Léon Le Grand). — P. 279. J. Loth, *Les noms de saints bretons* (R. Latouche). — P. 282. Mary Rh. Williams. *Essai sur la composition du roman gallois de Peredur* (G. Huet). — P. 322. Paul Meyer, *Documents linguistiques du midi de la France*. T. I. Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes (G. Huet). — P. 326. E. Walberg, *Deux anciens poèmes inédits sur saint Simon de Crépy* (G. Huet). — P. 327. Ch. Gailly de Taurines et Lionel de La Tourrasse, *L'Estoire de Griseldis* (G. Huet). — P. 344. P. Rousselot, *Pour l'histoire du problème de l'amour au moyen âge* (H. Labrosse). — P. 345. E. K. Rand, *Johannes Scotus*

(H. Labrosse). — P. 347. Carolus Künstle, *Vita sanctae Genovefae virginis Parisiorum patronae* (R. Poupardin). — P. 406. Karl Künstle, *Die Legende der drei Lebenden und der drei Toten und der Totentanz* (Marcel Aubert). — P. 410. J. P. Jacobsen, *Essai sur les origines de la comédie en France au moyen âge* (G. Huet). — P. 411. C. A. Westerblad, *Baro et ses dérivés dans les langues romanes* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 131, *Mélanges Wilmotte*: Jean Bonnard, *Monologue de la reine d'Égypte dans le poème biblique de Malkaraume*; G. Charlier, *L'Escoufle et Guillaume de Dôle* ; G. Cohen, *La scène des pèlerins d'Emmaüs, contribution à l'étude des origines du théâtre comique*; L. Gauchat, *Les noms gallo-romans de l'écureuil* ; A. Horning, *Wortgeschichtliches aus den Vogesen* ; A. Jeanroy, *Les chansons pieuses du ms. fr. 12483 de la Bibliothèque nationale* ; R. Ménendez Pidal, *Romance del nacimiento de Sancho Abarca* ; W. Meyer-Lübke, *Die Aussprache des altprovenzalischen u* ; F. Novati, *La canzone popolare in Francia e in Italia nel più alto medio evo* · E. Picot, *Une querelle littéraire aux palinods de Dieppe au XVe s.* ; J. Pirson, *Pamphlets bas latins du VIIe siècle*; M. Prou, *Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes* ; Pio Rajna, *S. Mommoleno e il lènguagio romanzo* ; G. Raynaud, *Deux nouvelles rédactions de la légende des « Danseurs maudits »* ; E. Roy, *Notes sur les deux poètes Jean et Mathurin Regnier* ; J. J. Salverda de Graves, *Recherches sur les sources du Roman de Thèbes* ; F. Ed. Schneegans, *Notice sur un calendrier français du XIIIe siècle* ; E. Stengel, *Huon von Auvergne Keuscheitsprobe*: A. Stimming, *Neufranzosisches « tollé »* ; H. Suchier et A. Guesnon, *Deux trouvères artésiens, Baude Fastoul et Jacques le Vinier* ; E. Ulrix, *Les chansons inédites de Guillaume le Vinier d'Arras* ; C. Voretzsch, *Offenes o vor nasal in Alexiusliede* ; C. W. Wahlund, *Bibliographie der französischen Strassburger Eide vom Jahre 842* ; Miss J. Weston, *A hithèrto unconsidered aspect of the Round Table*; J. Bédier, *Un feuillet récemment retrouvé d'un chansonnier du XIIIe siècle* (M. P.). — P. 415. Paul Sabatier, *Examen critique des récits concernant la visite de Jacqueline de Settesoli à saint François* (P. Ubald d'Alençon).

Paul Lesourd.

CHRONIQUE

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de Madame R. S. Loomis (Gertrude Schœpperlé), professeur de français à Vassar College (E. U. A.), survenue le 11 décembre 1921. Madame Schœpperlé-Loomis, qui n'était âgée que de 39 ans, avait été élève de l'École des Hautes Études et de la Faculté des Lettres de Paris ; en 1913, elle publiait une étude sur les sources de *Tristan et Iseut* dont M. F. Lot a fait ici même (XLIII, 126-35) un compte rendu justement élogieux ; mais dès 1909 et 1910 elle avait donné à la *Romania* divers articles sur le thème de Lai du *Chievrefoil* (XXXVIII, 196), sur le philtre de *Tristan* (XXXIX, 277), sur la *Folie Tristan* de Berne (XL, 86). G. Schœpperlé n'avait pas borné sa curiosité aux poèmes relatifs à Tristan ; quelques semaines avant sa mort elle travaillait à la préparation d'une édition des lais de *Graalent*, du *Désiré*, du *Trot* et de *Nabaret* qu'elle destinait aux *Classiques français du moyen âge*, et la *Romania* publiera prochainement une note qu'elle avait rédigée pour le commentaire de Villon. La mort si prématurée de G. Schœpperlé prive l'école médiéviste américaine d'un de ses esprits les plus vigoureux. — M. R.

— M. A. Hämel a été nommé docent de philologie romane à l'Université de Würzburg.

— La réception de notre collaborateur M. Joseph Bédier à l'Académie française a eu lieu le 3 novembre 1921 ; M. Bédier a prononcé l'éloge d'Edmond Rostand.

Publications annoncées.

Dans les *Classiques français du moyen âge*, *La queste du saint Graal*, éd. par Albert Pauphilet ; — La *Passion du Palatinus*, éd. par Mme Grace Frank ; — Robert de Clari, éd. par Philippe Lauer.

— M. Cl. Brunel achève une édition du *Roman de Jaufré*.

Collections et publications en cours.

Dans les *Classiques français du moyen âge* :

25. *La Chanson d'Aspremont*, chanson de geste du XIIe siècle : texte d manuscrit de Wollaton Hall, édité par Louis Brandin, tome II, vers 6155-

11376; 1921, 216 pages. — Ce volume contient, avec la fin du texte, les notes critiques et explicatives, une notice sur le ms. de Wollaton Hall, l'index des noms propres et le glossaire.

26. *Piramus et Tisbé*, poème du XIIe siècle, édité par C. de Boer; 1921, XII-55 pages.

Dans la même collection ont paru en 1921 les nouvelles éditions revues des numéros suivants :

1** *La Chastelaine de Vergi*, 3e éd. revue par Lucien Foulet;

4** *La Vie de saint Alexis*, texte critique de Gaston Paris, 3e éd. dans la collection ;

8* Huon le Roi, *Le Vair Palefroi*, avec deux versions de *La male Honte*, 2e éd. par Arthur Långfors ;

14* *Gormond et Isembart*, 2e éd. par Alphonse Bayot.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Rodolfo LENZ, *La oración y sus partes* ; Madrid, Centro de estudios históricos, 1920, in-8, XX-545 pages. — Ce livre est un cours de linguistique ou plutôt de grammaire générale, mais avec ce caractère particulier que, préparé au Chili et pour des étudiants de ce pays, il fait une grande place à l'espagnol du Sud-Amérique et même aux langages indigènes, ce qui lui confère un intérêt spécial pour les romanistres.

Les Latins d'Orient ; conférences données en janvier 1921 au Collège de France, par Nicolas IORGA ; Paris, s. d., in-16 ; 51 pages avec 2 planches. — Brève, mais forte esquisse du développement de la Romania orientale.

Die Bedeutung der Modi im Französischen von Dr Eugen LERCH ; Leipzig, Reisland, 1919; in-8, VIII-111 pages. — L'auteur n'a pas étudié tous les moyens d'expression modale en français; il s'est limité aux valeurs des formes modales au sens grammatical restreint du mot : impératif, subjonctif, indicatif dans quelques cas et conditionnel. Dans ces limites il apporte des exemples qui auraient pu être plus réduits et classés plus précisément, mais qui sont le plus souvent bien interprétés.

Étienne GILSON, *Études de philosophie médiévale* ; Strasbourg, 1921 ; in-8, VII-292 pages. — Ce recueil de huit études forme le fascicule 3 des Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg que nous avons annoncées, t. XLVII, p. 448. Les études de M. Gilson se groupent autour de saint Thomas d'Aquin et de Descartes : les premières, qui s'éloignent moins du cadre de notre revue, apportent des indications utiles sur l'enseignement de l'Université de Paris au XIIIe siècle.

MARIO FERRARA, *Contributo allo studio della poesia savonaroliana*; Pisa, Off. arti grafiche, 1921, in-8, 95 pag. — Il contributo è fornito dall' illustra-

zione di alcune poesie — laudi, sonetti caudati, ottave e stanze — contenute nel cod. 1179 della Magliabechiana di Firenze. Il cod. appartiene al sec. XVI e le rime vi son disposte con un certo ordine cronologico, che dalla morte del Frate (1498) va sino alla tragica fine della libertà republicana (1530). Ad esse, dice giustamente il Ferrara, si « può dar valore di documento umano più che di documento artistico » (p. 91). A noi sembra opportuno di segnalarle in questa Rivista, perché anch' esse sgorgano da quella vena popolaresca, che serpeggiò nel volger del sec. XV — né si estinse del tutto nel cominciar del seguente — e alla quale attinsero anche illustri poeti d'arte, come il Poliziano e il Magnifico. E vi troverebbe assai buona messe chi le ricercasse per raccogliere e studiare parole vernacole e modi di dire Nuovo, ad es., e assai interessante *cantar in quilio* per *cantare con voce di falsetto* (son. *Quanto più sento*, p. 69). Il Ferrara ne chiarisce e illustra molti, sempre con fine penetrazione e convincendo quasi sempre. — Amos PARDUCCI.

Les légendes épiques ; recherches sur la formation des chansons de geste par Joseph BÉDIER ; deuxième édition revue et corrigée ; Paris, Champion ; 4 vol., pet. in-8°: I, 1914, X-465 p. ; II, 1917, 471 p. ; III et IV, 1921, 481 et 512 pages. — La première édition du bel ouvrage de M. Bédier achevée en 1913 s'était rapidement épuisée. Il est très heureux que cette deuxième édition ne se soit pas fait attendre. Elle a été tirée dans un format un peu plus réduit que la première et cela a entraîné des modifications de la pagination pour les deux premiers volumes ; les deux derniers paraissent avoir été réimprimés page pour page.

La légende de Guillaume d'Orange renouvelée par Paul TUFFRAU, Paris, Piazza [1920] ; in-12, 272 pages. — M. T. a choisi avec goût et habileté un certain nombre d'épisodes dans les chansons du cycle de Guillaume et les a traduits ou adoptés ou contés de nouveau, parfois même avec d'importantes modifications. M. T. s'est efforcé, nous dit-il, d'éviter aussi bien les curiosités d'archaïsmes que les expressions trop modernes ; c'est là une tâche difficile et peut-être M. T. a-t-il encore gardé dans sa version trop de mots dont l'existence même dans le langage moderne ne peut que tromper sur leur sens dans le texte ancien.

Les Proverbes de bon enseignement de Nicole BOZON, publiés pour la première fois par A. Chr. THORN (*Lunds Universitets Årsskrift*, nouvelle série, section I, tome 17, n° 4) ; Lund, C. W. K. Gleerup, 1921 ; in-8, XXXIV-65 pages et une table des strophes. — *Les Proverbes de bon enseignement* (ainsi nommés dans la rubrique du ms. *R*, Musée Britannique 8. E. XVII) ou *Les Proverbes de Salamon* selon la rubrique de B_2, Oxford, fonds Bodley 425) sont des sentences traduites du latin. Les neuf manuscrits connus[1]

1. Voir Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, XL, II, et mes *Incipit*, p. 59.

offrent des rédactions différant beaucoup entre elles. Le *Boün* qui se nomme comme auteur dans le ms. *S* (Oxford, Selden, supra 74) a été identifié avec Nicole Bozon déjà par Paul Meyer et d'autres, et je ne pense pas qu'il faille révoquer en doute le bien fondé de cette identification, à l'appui de laquelle M. Th. apporte de nouveaux arguments tirés d'une comparaison attentive de ce texte avec les œuvres certaines du poète anglo-normand dont ce recueil de proverbes est sans doute une des premières compositions ; elle daterait alors de la fin du XIIIe siècle. Vu la divergence des manuscrits, M. Th. a pris le parti d'imprimer en regard les plus importants, *S* et *R*. Le premier contient 108 quatrains ; les sentences se trouvant en plus dans les autres manuscrits en élèvent le nombre total à 142 ; elles portent toutes en tête, à trois exceptions près, le texte latin qui en est le modèle. M. Th. a bien vu que ces textes latins n'ont pas été rassemblés un à un par le poète anglo-normand, mais proviennent de divers recueils existant antérieurement. Il a eu la satisfaction de constater que les deux principales sources de Bozon ont été un florilège attribué avec beaucoup de vraisemblance à Sedulius Scotus et se trouvant dans un manuscrit de l'hôpital de Berncastel-Cues près de Trèves, et une autre collection de sentences contenue dans le même manuscrit. En dépouillant ces deux collections et d'autres encore, — la Bible est une source importante, soit directement, soit par l'intermédiaire de florilèges latins — l'éditeur a pu fixer la provenance de tous les apophtegmes latins, à l'exception de dix[1] : 20. Sirak : *Stude meditari, si vis bene fari.* — 35. Seneca : *Frequencia peragit deesse locus remedio dum vicia mores sunt.* — 38. Seneka : *Cum inferiori contendere sordidum est, cum socio contencio est, cum superiori furiosum.* — 46. Ecclesiastes : *Onus animi deponendus est, ante non placebit tibi ullus locus.* — 56. Seneka : *Odia multorum sub osculo latent.* — 57. Seneka : *Odia que latuerunt panduntur si titubaveris.* — 79. Philosophus : *Parcit peccunie qui non parcit mense.* — 93 f. Phylosofus : *Non bene regit ille cuius feminam non ratio set auctoritas probat.* — 99. Constantinus : *Vincere naciones virtus est populorum, vincere autem animum virtus est morum.* — 106. Propheta : *Brevis oracio penetrat celum.* — L'édition très soignée de M. Thorn, qui témoigne en même temps d'une érudition considérable, se termine par des notes et un glossaire. L'éditeur est très conservateur vis-à-vis de ses manuscrits, certainement avec raison, car le dialecte anglo-normand des copistes se prêterait difficilement à une restitution critique. — A. Långfors.

François Villon, *Les Ballades en jargon du manuscrit de Stockholm — essai de restitution et d'interprétation précédé d'une introduction, suivi de notes et*

---

1. Je suis la leçon du ms. *S*, là même où elle est douteuse, sans tenter d'établir un texte critique à l'aide des autres manuscrits.

de commentaires, d'un index des noms propres et d'un glossaire étymologique, par le Dr René F. Guillon — publiées par les soins de K. Sneyders de Vogel ; Groningue-La Haye, J. B. Wolters, 1920 ; in-8, 60 pages [Neophilologiese Bibliothek, 3]. — Les lecteurs de la *Romania* n'ont sans doute pas oublié le nom du Dr Guillon dont une communication amicale avait été le point de départ d'un mélange *pour le commentaire de Villon* (XLIII, 102). Le docteur Guillon est mort sans avoir pu achever une étude depuis longtemps commencée sur les ballades en jargon et il a laissé à M. Sn. de V. le soin de publier ce qu'il avait rédigé : une introduction sur les sources du texte et sur l'attribution et l'époque de composition des ballades en jargon, le texte des cinq ballades, avec des corrections, un essai de traduction, un index des noms propres et un glossaire étymologique. Sur la question d'attribution, sauf pour la ballade IV signée en acrostiche, le Dr G. n'arrive pas à une conclusion précise : il marque toutefois combien il est peu vraisemblable que la ballade I du ms. de Stockholm et la ball. I du *Jobelin* (*A Paronart, la grant mathe gaudie*), dont l'une est évidemment imitée de l'autre, soient toutes deux de Villon. M. Sn. de V. a, d'autre part, fait valoir (*Neophilologus*, I, 75 ; cf. *Romania*, XLVI, 137), un argument d'ordre linguistique pour contester l'attribution à Villon de la ball. III du ms. de Stockholm (*Un gier coys de la vergne Cygault*) ; cela ne rendrait pas très vraisemblable non plus l'attribution à Villon de la ballade V où reparaît l'énigmatique « vergne Cygault ». Resteraient donc la ball. II (*Vous qui tenez voz terres et vos fiefz*) et la ball. IV qui a la signature acrostiche de Villon, elles apparaissent, l'une et l'autre, comme de pâles reflets de la *Belle leçon aux enfants perdus* plutôt que comme des œuvres originales, et l'on en vient à se demander si la signature même de la ball. IV doit être tenue pour authentique. Quoi qu'il en soit, le Dr G. s'est efforcé d'interpréter ces textes difficiles et sa traduction en facilite singulièrement la lecture. Bien des points cependant restent douteux en dehors de ceux même où le traducteur a confessé ses doutes. Qu'est-ce par exemple que les *bailleurs de saffirz Qui sur les dois font la perle blandir* ? Je doute fort, malgré le Dr G., qu'il s'agisse vraiment là de saphirs et de perles, et le glossaire étymologique qui termine la publication est muet là-dessus. Le glossaire est par ailleurs très intéressant et riche de rapprochements en partie nouveaux et d'interprétations ingénieuses. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

NOTES ÉTYMOLOGIQUES VOSGIENNES

Cette étude lexicale et étymologique comprend 86 mots, tous vosgiens, à l'exception d'un seul (*drāʒ*) qui est messin. Sur les 85 mots vosgiens 82 (*hābœi*, *māl* et *veselle* restent en dehors) sont tirés du *Vocabulaire complet du Patois de La Bresse* de J. Hingre paru dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, mais demeuré, je crois, inachevé : je n'ai pu utiliser que les années 28 à 35 (1902-1910) jusqu'au mot *piò* « pli » de la lettre P. La plupart des mots que j'ai empruntés au *Vocabulaire* de Hingre sont attestés ailleurs sous une forme et avec un sens à peu près pareils : on a le droit d'en inférer que les données de l'auteur méritent toute confiance même dans les cas où elles n'ont pas, jusqu'ici, été confirmées par d'autres témoignages [1].

1. Abréviations sous lesquelles les ouvrages utilisés sont cités :

Adam	L. Adam, *Les Patois lorrains*, 1881.
afr.....	Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française.*
AGl.	*Archivio glottologico italiano.*
BB.....	A. Horning, *Glossaires des Patois de La Baroche et de Belmont* (*Vosges*), (*Zeitschrift f. roman. Philologie*, 65. Beiheft), 1916.
Belmont.....	voir BB.
Bloch.....	O. Bloch, *Lexique franç. patois des Vosges méridionales*, 1917.
	O. Bloch, *Atlas linguistique des Vosges méridionales*, 1917.
EW	W. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch.*
Haillant.....	N. Haillant, *Essai sur un patois vosgien*, *Dictionnaire*, 1885.
La Baroche.....	voir BB.
Labourasse.....	Labourasse, *Glossaire abrégé du Patois de la Meuse*, 1887.

Je n'ai pas la prétention de donner dans cet essai des solutions toutes faites ni des résultats définitifs. Mon but est de discuter, sinon de résoudre, quelques-uns des nombreux problèmes que le *Vocabulaire* pose au linguiste, et, surtout, d'appeler l'attention des romanistes sur ces parlers encore peu connus.

La Bresse est une grosse commune du département des Vosges, arrondissement de Remiremont, canton de Saulxures. Elle a joui longtemps d'une certaine autonomie et d'institutions remarquables sur lesquelles on trouvera un chapitre détaillé dans X. Thiriat, *Gérardmer et ses Environs* (Paris, Tolmer), p. 167-181. En 1882, lorsque ce livre parut, La Bresse comptait 4000 habitants, avait une superficie de 7000 hectares, dont 3000 en forêts, et était une des localités les plus riches du département.

Hingre s'efforce de donner une transcription exacte des mots de son patois : il a exposé son système dans sa *Monographie du Patois de La Bresse* (St-Dié, 1887). Les lettres ont, en général, la même valeur qu'en français, cependant *ch* devant *a*, *e*, *i* doit se prononcer *č* (tch), *g* devant *e*, *i* *ǧ* (dj), *kh* est le *ch* allemand de *bach*, *h* est toujours aspirée.

Les mots patois cités dans ce travail sont reproduits sous la forme qu'ils revêtent dans les publications auxquelles ils sont

---

Lorrain.....	Lorrain, *Glossaire du Patois Messin*, 1876.
Mussafia.....	Mussafia, *Beiträge z. Kunde der nordital. Mdarten im 15. Jahrh.* (*Mémoires de l'Académie de Vienne*, vol. 22).
OGD.....	A. Horning. *Die ostfranzösischen Grenzdialekte zwischen Metz und Belfort* (*Französische Studien*, V), 1887.
PV.....	O. Bloch, *Les Parlers des Vosges méridionales*, 1917.
RdA.....	*Revue d'Alsace.*
Rom.....	*Romania.*
St. R.....	*Studi romanzi*, p. p. Monaci.
Tappolet.....	E. Tappolet, *Die Alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der französ. Schweiz.* 2e partie, 1917.
Textes Patois....	L. Zéliqzon et G. Thiriot, *Textes Patois recueillis en Lorraine*, Metz, 1912.
Thes.....	*Thesaurus linguae latinae.*
Thir. et Thiriat..	X. Thiriat, *La vallée de Cleurie*, Remiremont, 1861.
Zeitschr.....	*Zeitschrift für romanische Philologie.*

empruntés. Pour ceux qui sont transcrits phonétiquement, j'emploie les signes suivants :

ę ǫ voy. fermées, *ę ǫ* voy. ouvertes, *ʒ e* du fr. je, *u* = ou fr., *ü* = u fr., *œ* = eu fr., *ã õ ẽ* (ein) voy. nasales, ¯ voy. longue, voy. brève, *i̯* y de yeux, *u̯* = w angl.

s = s dure fr., *z* = s douce, *ẓ* et *š* = j et ch fr., *ǧ* et *č* = dj et tch, *χ* = ch allem. de *Bach*, *ñ* = n mouillée, *h* aspirée.

AIKHE f.

« mouvement bizarre, geste désordonné, manières de fou » ; *fâre daz a.* « faire des façons quand on vous offre quelque chose ». A Vagney *trèvouaillé poua aibhe* « travailler par boutades », *RdA* 37, 150 (1886). Lat. anxia, afr. *ainxe*, aprov. *aissa*, avec un développement sémantique remarquable ; cf. dans Mistral *aisso* « gémissement, douleurs de l'enfantement ». Godefroy n'indique pas de survivance dialectale.

AÎLLE f.

« écharde, arête de poisson, filaments (haricot, bette) » ; *aîllé* « dépouiller des filaments » ; *aîllou* « plein d'arêtes, de filaments » ; *āi*, *āi̯i̯*, *āi̯ot* (Bloch : ARÊTE, ÉCHARDE). D'après Bloch, *PV*, p. 236, *āi* serait ascla (*EW* : assula), mais masculu et misculare qui deviennent partout *māl*, *mẹlẹ* montrent que sc'l ne peut se réduire à *i* ; d'autre part, *ākiät*, donné par Bloch pour « arête » et « gousse d'ail », représente certainement ascla, lyonnais *aclio*, prov. *asclo* « éclat de bois ». Le traitement d'*ākiät* diffère de celui de masculus en raison de la syncope plus tardive du groupe sc'l. *Ai̯i̯i̯* est formé comme *ęvĕi̯i̯i̯* « aiguillée » (Bloch). Je vois dans *āi* le lat. acula enregistré par le *Thesaurus*. Les dérivés d'acus « aiguille » sont largement représentés en roman ; pour le sens on peut comparer *aiguille de sapin*.

AIMWAGUA

(d'où *aimwagaige*), « faire perdre l'appétit par excès de nourriture » ; *dèmwagua* « réveiller l'appétit en allégeant l'es-

tomac » ; *ẹmuaga* « être dégoûté par excès de nourriture » (Bloch : DÉGOÛTER) : apparenté, non pas au moyen fr. *magne* (*EW* : mago), non attesté, du reste, à La Bresse, mais au rhétique et à l'italien du nord *magunar*, tirol. *aver el magon* (*maghett*, *magott*) « avoir des nausées », parm. *desmagonarse* « décharger son dépit » (Mussafia et *Rom.*, X, 257). En raison du maintien du *g*, le mot doit être d'origine étrangère.

AINAKHE

« passionné, adonné à », *ai- ai la danse*, — afr. *enars*, *d'enardre*, « d'ardeur *enard* al travailh ». Nulle référence à un patois dans Godefroy.

AISSAMIÉ

« tromper par un langage doucereux », de même *èmienlè* « emmieller » : de sagimen (A. Thomas, *Ess. de phil. franç.*, 374) : le sens figuré n'est pas attesté pour l'afr. *ensaimer* ni pour le français moderne *ensimer*.

ANE f.

« très petit taon, haematopa pluvialis » ; *dẹz ān* « petits taons » à La Baroche. Serait-ce acina que le Laterculus de Polemius Silvius donne dans la subdivision *insectorum sive reptantium* où figurent aussi tabanus et œstrus (*Rom.*, XXXV, 167)? Acina accentué sur la première se serait réduit à *ān* comme on a *frān* « frêne », *čān* « chêne ». Cet acina pourrait être identique àacina « grain de raisin », forme secondaire d'acinus et acinum, et qui survit dans le sarde *agina*. Deux passages de Pline (*Thes.*, p. 415, l. 45, 46) appuient cette supposition: 1) une espèce d'araignée se nomme ῥώξ « grain de raisin » parce qu'elle est « acino nigro similis », 2) « Hypanis fluvius circa solstitium defert acinorum effigie tenues membranas quibus erumpit volucre ».

ANHLA, fém. *ANHLATE*

« trisaïeul » ; *gran a.* « ascendants d'un degré plus reculé ».

Peut-être de l'ancien ht.-allem. ano « grand-père », ana « grand' mère », moyen ht-allem. ane ; Mussafia mentionne *ana* « mein en », *bexana* « uren » à côté d'*ava* et *bexava*. D'ano + icellus serait issu *anẓel* « bisaïeul », puis d'*anẓel* + ĭttu *anẓela*, *anhla* : -icellus sert à former des noms de personne (*Clémenceau*, *damoiseau*, it. *fanticello*, esp. *hombrecillo*) ; -ellu et -ittu sont joints également dans l'anc. lorrain *avelet*, *avelette* « petits-enfants ». On s'attendrait, il est vrai, à *āsél*, *āsla* plutôt qu'à *āẓel*, *āẓla* ; cependant on peut comparer, pour la sonore, *donẓel*, l'afr. *barisel*, à La Baroche *barẓe*^{i}, et le vosgien *gāẓ*, *gāẓā* (allem. *gans*, *ganser*). Peut-être la sonore s'explique-t-elle par une syncope relativement tardive. Il ne semble pas que *anhla* ait rien à voir avec *atán* « père et grand-père » dans certains dialectes de l'Italie du nord (*Rom.*, XXXV, 206).

Un second mot *anhla* m. désigne un fromage de forme ordinairement quadrangulaire, et *anhlate* f. la forme de ce fromage ; *āẓlǫ* (Bloch : FROMAGE de forme quadrangulaire, « on n'en fait plus guère ») ; *das angelattes* « formes de fromages carrés » (dans *les Kédales et les Voinraux*, par X. Thiriat, Remiremont, 1872, p. 13) : le ẓ (*g*) prouve que, dans *anhla*, *h* représente bien un *c* étymologique. Y aurait-il là un emploi plaisant du mot précédent ? Les quatre angles auraient-ils évoqué l'idée du père, du grand-père, du bisaïeul, pour aboutir au trisaïeul ?

ARMON m.

« poitrail des grands quadrupèdes ». Sans doute du lat. armus. Il ne faut pas confondre cet *armon* avec *armon* (aremon), pièce de l'avant-train d'une voiture, pour lequel je renvoie aux observations d'A. Thomas, *Essais d'Étymol. franç.*, 19, de Schuchardt, *Zeitschr.*, 26, 418 et du *EW* v. *ar(a)m*.

AROU f.

« conjecture anxieuse, crainte », *awé maule arou dé*, *awé d'arou*, *én arou* ; *maularou* f. « inquiétude » ; adj. *maularou* m. f. « inquiet », messin *aurou*, *agrou*. L'étymon est a(u)gurium. Il semble que sur le modèle de la série *peur*, *peureux*,

douleur, *douloureux* on ait créé un substantif féminin *a(u)rou*, forme première *a(u)rour*, *-our* répondant à la finale française *-eur*. Pour rendre compte du genre féminin, il est inutile de recourir au latin auguria, ital. *agura*. *Fẹr āru* « faire attention », BB 168, s'explique par le rhéto-roman *cattar ad agur*, par les intermédiaires *stare in osservazione*, *osservare AGl.*, 7, 515. Il faut, d'ailleurs, que cette expression soit ancienne, puisqu'elle retient le sens « observation » du mot latin.

BARBOUILLÉ

« bavarder », avec un péjoratif *farfouillé* « bavarder méchamment. » Le même rapport existe entre *bergnené* « fourgonner » et *fergnené* [1], entre *brauqua* (variante phonétique de *brăkẹ* « écraser») et *franqua* [2] « quand la chose ne devrait pas se faire », entre *bwadela* « bavarder » (anc. franç. *bredeler*, anc. messin *berdelle* « bavardage », *Textes Patois*, p. 395) et *fwadelè* [3]. D'après Vautherin on dit à Châtenois près de Belfort *breuîllie* « tromper », mais à Montbéliard *freuyie* ; on a de même *brondon* « bourdon » et *frondon*.

Tandis qu'à La Bresse les verbes avec *f* initial sont nettement péjoratifs, on emploie dans l'Engadine et dans la Romagne, dans un seul et même patois sans différence de sens appréciable, *barbuglier* et *sfarfuglier*, *sbarbutlon* et *farfucion* (*Zeitschr.*, 34, 217). Nigra produit d'autres exemples italiens (*Zeitschr.*, 28, 644) : tosc. *frusco* = *brusco* (*fuscello*) ; lucch. *frugiate* = *bruciate*. Schuchardt s'est efforcé d'établir la genèse psychologique de ces faits (*Zeitschr.*, 33, 217). Je renvoie encore à l'article d'Attilio Levi sur *flic-flac*, *flonflon*, *fronfron* (*Zeitschr.*, 30, 677) [4].

---

1. Voir *PV*, p. 311 les remarques suggestives de Bloch sur les contaminations réciproques de *bẹrgẹñẹ* « barguigner » et de *fẹgna* « fourgonner ».

2. *frọkă* à Saint-Maurice-sur-Moselle (Bloch : FROISSER).

3. Bloch (v. PAREIL) donne deux fois *fuārāi* à côté de *puarai*.

4. Le fr. vulg. *trouffion* « soldat » est pour *troupion*, dimin. de *troupe*, *troupier* ; *ff* semble renforcer le sens péjoratif.

BELÔKHE f.

« petite prune noire et ronde », *belokhé* « prunier » ; *blōɣ*, *blɣei*, (Bloch), *ALF* c. 1097, 1098 ; montbél. *beloche*, à Bournois *blōš*. L'étymon est le celtique bulluca, fr. *beloce* (Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der Romanischen Sprachwissenschaft*[2], p. 42). Toutefois l'a. fr. *belorce* seul peut rendre compte de la forme du mot patois (*ɣ*, *š* = *rc*). Dans l'*Yzopet* de Lyon et le *Priorat* de Besançon *belorce* rime avec *force* [1]. Godefroy v. *belociere* cite le lieu-dit la *Belorciere* (Chartreux d'Orléans 1352) et E. Roland, *Flore populaire*, V. 396-405 *brëloce* (de *belorce* ?), *brolocié* et *pelorce*, *pélorcié*. *Belorce* est d'origine obscure.

BENEVIHE m.

« terrain soumis à une redevance » — n'est plus connu que comme lieu-dit ; c'est l'afr. *benevise*, forme demi-savante de beneficium : il s'en trouve un exemple dans un document de 1628 qui se rapporte à La Bresse (cité par X. Thiriat, *Gérardmer et ses Environs*, Paris, 1882, p. 172, l. 2). D'après A. Thomas, *Mélanges de philologie franç.*, p. 31, *benevis* et ses dérivés seraient particuliers à la région du Forez.

BERCŪHIÉ

« confectionner » (ne se dit que de choses peu importantes et ne demandant pas beaucoup d'art) ; *bercührie* « œuvre de travail manuel facile et de peu de valeur » ; *bercühiou* « celui qui exécute ces travaux ». De cūsum cudere « fabricari, cudendo conficere » (cusio « monetalis », cūsor *Thes.*) serait dérivé cusiare, d'où *cühę* ; *cühię* serait *cuhę* + *iller*, en quelque sorte *cusiller* (cfr. le français *bousiller*) ; *ber-* serait le préfixe péjoratif bis- (*bes*, *ber*, *bar*) dans l'afr. *bestondre* et *bertondre*, *beslong*, *berlong*, *barlong*. A la Bresse on a l'adjectif *berlu*, f.

1. Selon W. Foerster, *Lyoner Yzopet*, p. 141, le *r* de *force* aurait été amuï, il faudrait substituer *beloce* à *belorce* et la rime correcte serait : *fo(r)ce* : *beloce*, opinion, à mon avis, erronée.

berlue « ébloui, qui a la vue trouble », *beskeûte* « poire à moitié cuite » et peut-être *beukhtô*, f. *ôsse*, afr. *bestors*. On peut objecter que cudere n'a encore, à ma connaissance, été signalé dans aucune langue romane.

Hingre mentionne un verbe lorrain synonyme *bercussié* que je ne réussis pas à identifier ; s'il existe, il suppose un type *cussum refait sur les participes tels que missum, fissum, concussum et les nombreux participes féminins lorrains de création nouvelle, *buss*, *diss*, *trass* (*PV*, p. 217).

BRÈME

« cassant (se dit du bois) » ; *brẽm* alterne avec *brẹn* BB, 170 ; *brẽn* et *brẽm* (Bloch : CASSANT). Je regarde *brẹn* comme le féminin de l'anc. lorrain *briins* (*Rom.*, V, 325) pour *brehains* (*braine* est attesté une fois par Godefroy v. BREHAING). Le *m* est dû à une assimilation à distance du *n* au *b*. L'identité des formes avec *n* et *m* est assurée par le picard *braine* (Jouancoux et Devauchelle, *Etudes pour servir à un Glossaire étymologique du Patois picard*) et le morvan *breme* (braime) qui signifient tous les deux « stérile (d'une femme) », le mot du Morvan ayant en outre le sens de « cassant ».

CAHAILLE f.

« rire sonore et prolongé » ; à La Baroche *ẹ ri dẹ kakãị* ; *ğ ẹ fẹ dẹ bŏn kakãị* « j'ai ri pour moi, de bon cœur » ; *coquaïe*, *écoquailles*, *coquelée* (*o* issu d'*a*) « éclat de rire » (Adam) ; prov. *cacala* « rire aux éclats » et *cacalado*. On ne peut s'empêcher d'en rapprocher cachinnus « risus nimius et sonans » : le phonème *ca*, senti comme onomatopée, aurait seul été maintenu, mais avec redoublement. Dans le corse *cacanna* « rire d'une façon indécente », sicil. *scaccaniari*, le *n* même du latin serait conservé. On ne saurait objecter qu'en lorrain *c* aurait dû se changer en *č*, car l'onomatopée échappe à la rigueur des lois phonétiques (voir les observations de Puşcariu, *Zeitschr.*, 37, 104 et de Salvioni, *Spigolature siciliane*, *Rendiconti del R. Ist. Lomb. di Sc. e Lett.*, Série 2, Vol. 43 (1901), numéro 191, p. 628). L'onomatopée étant la reproduction exacte d'un son,

toute modification qu'elle subirait ferait perdre au sujet parlant la conscience de ce rapport. Le vosgien *cahaille* présente une difficulté : si le second *c* a été changé en *i*, je ne vois pas pourquoi *h* a été substitué à ce *i*.

CALANDE f.

« giboulée (en mars, avril) » ; *kalăd* (Bloch : GIBOULÉE) ; *colendes* f. pl. « pluies de printemps fréquentes et inattendues » (Haillant) ; *calandre* f. « ondée subite et passagère » (Labourasse). Je ne vois pas que ce sens du mot ait été signalé nulle part. Cf. Merlo, *I nomi delle stagioni e dei mesi*, p. 185, fait remarquer qu'on appelait calenda les douze jours (en décembre ou janvier) d'après lesquels les paysans pronostiquaient le temps.

CALMÊ

« plante des pieds, dessous de la chaussure » ; *el è motra sas calmê* « il a montré ses fers (d'un cheval qui rue) » ; montbél. *gölmé* « testicule », *levai les g.* « avoir les quatre fers en l'air » (Contejean) ; de même à Damprichard *lvā le cölmę̄* (*Mémoires de la Soc. de Ling. de Paris*, 11, 69) ; *cälmę̄* « jambe » (Bloch) ; *kolmę̄* « jambe », à la Grand'Combe, Doubs, *Zeitschr.*, 37, 488, n. 2. Origine inconnue.

CÊNATE f.

« panier large et plat à anse » ; *cénotte* « panier à ouvrage » (Haillant, Thiriat, Lorrain) ; nombreux exemples de *sę̄nọt* (avec la nasale) « panier avec une anse et deux couvercles » dans Bloch, *Atl. Linguist.*, Notes explicatives, 550c. Peut-être du germanique zeine, très répandu d'après Kluge en haut-allemand, anc. ht-allem. zeinna, proprement « tissu en osier ». Hingre cite l'ital. *zana* « corbeille » (langob. *zaina Zeitschr.*, 24, 71), mais en même temps le lat. canistrum.

CHANCE f.

« araignée à corps mince et très longues pattes », en français

faucheux ; *čãs* relevé par Bloch dans trois localités, très usité en franç. populaire du Thillot. La souche du mot est vraisemblablement le germanique *kanker* m. (voir les lexiques de Grimm et de Kluge) qui appartient en propre à l'Allemagne centrale (Thuringe, Anhalt); le pays rhénan et le sud ne le connaissent pas : dans certains endroits il désigne exclusivement l'araignée à longues pattes. Kluge pense que le sens défend de l'identifier au lat. cancer, et cela paraît d'autant plus juste qu'on retrouve en suédois dialectal *kangro* (*kangero*), en norvégien *kangro*, *kanglo*, en ancien nordique *kongurvâfa*. Le mot serait donc essentiellement germanique. Pour expliquer *čãs*, il faut partir d'un type *kanke*(*r*), (*r* n'étant pas considéré comme partie intégrante du radical) qui aurait donné *čãč*, car *k* germanique se change en *č* devant *e*, *i* (*riche*, *déchirer*, *échine*) ; mais il y a eu peut-être dissimilation de *č-č* en *č-s*. Pour la justifier on peut invoquer les faits suivants : M. Grammont, *Dissimilation consonantique*, donne, p. 82, un exemple d'une dissimilation de *š-č* en *s-č* à Damprichard, la seconde dento-palatale faisant perdre à la première son élément palatal ; dans les Vosges méridionales on a *ʒęʒiv* (gencive) de *ʒęʒiv*, *PV*, 138, à La Baroche *sœʒlę̃* de *čœʒlę* (voir plus loin sous *choûbé*) ; on peut encore faire état du lat. gingiva, fr. *gencive*, esp. *encia*. On peut objecter, il est vrai, dans notre cas, que, d'après les lois formulées par Grammont, on devrait avoir *sãč* et non *čãs*. Quoi qu'il en soit, il faut bien admettre que la spirante *s* est issue du *k*, s'il est vrai que *čãs* ne peut se séparer des deux autres mots dont je vais parler.

L'*ALF*, c. ARAIGNÉE, enregistre au point 729 (Alpes piémontaises) *šã*^{n}*gărę̆lę* qui doit provenir de *kank'r* avec un *e* de liaison comme dans le suédois *kangero*, l'it. *canchero* : devant *r* cet *e* a passé à *a*, car un suffixe -aris, -arius ne serait guère intelligible ici ; pour le *g* on peut se référer au suédois *kangro*, à l'esp. *cangrejo*.

K. v. Ettmayer, *Bergamaskische Alpenmundarten*, Leipzig (1903), p. 6 (cité *EW* : ARANEUS) signale le bergam. *greng* « araignée ». On peut affirmer que *greng* a été d'abord *cang*(*k*)*r* ; en berg. *c* devant *a* ne s'altère pas en *č* ; la métathèse du *r* se retrouve dans l'it. *granchio*, le vosg. *krę̆č* < cranca ; l'*e* est l'effet d'un développement postérieur de l'*a* sous l'action de la consonne palatale, cf. *aigua*, *eigua* < aqua.

Si, contre toute vraisemblance, l'étymon de *čās* était le latin cancer, le point de départ devrait être un accusatif cancerem. Il est vrai que le mot n'est de la troisième déclinaison que lorsqu'il désigne la maladie du cancer (voir *Thes.*, s. v. CANCER, III, t. 231[12], et le *Lexicon der lat. Wortformen* de Georges); *čās* aurait subi le traitement bien connu de certains proparoxytons, *tę̄ᵊv* < tepidum, *malęv* < malehabitum ; d'autre part, *šāⁿgärę̄lę* et *greng* proviendraient de cancrum [1].

Comme le montre leur évolution phonétique, ces expressions appartiennent au fonds populaire des patois : le genre féminin est dû à l'afr. *araigne* et à l'allem. *Spinne* ; du reste, Grimm mentionne, outre le masc. *Spinnekanker*, un fémin. *Spinnekankel*, *Spinnekanke*.

CHATLÉ

« fabricien qui exerce à l'église certains offices (quêter, distribuer le pain bénit) » ; *chatelé*, *chèteléye* quêteur (Thir., p. 445) ; *čätlę̄*, *čęᵊtlę̄* (Bloch : QUÊTEUR DANS L'ÉGLISE) ; *chaitelé* « celui qui doit donner le pain bénit prochainement, chanteau de pain bénit » (Lorrain) ; *chotoléye* « marguillier » (Haillant, qui donne aussi *chatelier* « receveur de fabrique ») ; *chatollier* « membre de la fabrique » (X. Thiriat, *Gérardmer et ses Environs*, p. 171). C'est le lat. capitularius « qui tributum exigendi munus habet » (*Thes.*), « aide des collecteurs d'impôt ». Le sens premier est « quêteur », puis il y a eu extension de l'emploi. Dans *čatlę̄* le groupe *p't'l* a été traité comme dans le franç. *che(p)tel*. *Capitolier* était à Toulouse le nom d'un employé municipal. *Chetolier*, *ch'tolier* « qui a une location de bestiaux à cheptel » (Jaubert), dérive sans doute aussi directement de capitularius, le cheptelier percevant certains droits et taxes sur les animaux qu'il tient à cheptel. Le dictionnaire étymologique de Meyer-Lübke n'a pas d'article CAPITULARIUS.

CHI-È-NI m.

« le dernier né (enfant, oiseau) » ; *čī ę̄ nĭ* (Bloch : DERNIER) :

1. Qu'est-ce que *ancelee* f. « grosse toile d'araignée suspendue aux poutres des écuries » (Jaubert) ? Est-ce un compromis entre *arantelee* (*aranteler* « enlever une toile d'araignée » dans Jaubert et Godefroy) et un hypothétique *chancelée* (d'un diminut. *chancelle* de *chance*) ?

sur l'extension du sens voir BB, p. 184. L'expression est également répandue en provençal (*cago-nis, cagonieu, cachonieu*) et dans l'Italie centrale, *kaĝanido* « il beniaminò della casa », *Rev. de dialectologie romane*, 3, 122 : elle doit remonter au lat. populaire.

CHIQUE m.

« fromage blanc fait de lait caillé » ; *sigr* (Bloch, carte 437, note explicative); *čigr* à la Grand'Combe, Doubs, *Zeitschr.*, 37, 496. Au *ts* de l'allem. *Zieger* (voir BB, p. 184), phonème inconnu aux patois, s'est substitué *s* ou *č*. *Zieger* a pénétré aussi dans le rhétique, dans la Valteline (*St. R.*, *IX*) et dans la Suisse française.

CHOÛHÉ, CHOÛHELA

« devenir mou et poreux (radis, navets, fromage) — décomposition sèche, non putride », subst. *choûhaige, choûhelaige* ; *čūẓlă, šœ̆hlę̆* (Bloch : POREUX); *čœẓlā* à la Grand'Combe (d'une rave poreuse), *Rev. de dialectol. rom.*, 2, 122 ; à Belmont *ǵœhlę*, de raves et radis fibreux [1]. Cavitare « creuser », de cavus est enregistré par l'*EW* ; un dérivé cavitiare a dû donner cautiare, de même que cavitare (de cavere) est devenu *cautare*, roum. *căuta*, flavitare *flautare*, avicellus *aucellus* (Meyer-Lübke, *Einführung*², p. 135); cautiare se change en *choûhé* qui serait en français *chois(i)er* : *ĉ* devant *au* comme dans *chose* causa, et *ou* comme dans *chouyé* fr. choyer, et *uhé* « oiseau ». Le sens intransitif de *choûhé* en regard du sens transitif de cavitare n'a rien d'insolite : on peut comparer entre autres le franc. *sécher*.

Meyer-Lübke (*Roman. Gram.*, II, 607, et *EW* v. ACCAPITIARE) doute qu'on ait formé des dérivés en -iare de verbes, et en particulier de verbes en -itare; mais voyez plus loin *câssié* et *dépalancié*.

---

1. A La Baroche *sœẓlę̆*, de raves et de navets trop mûrs (recueilli en juin 1920); pour la dissimilation de *č*..*ẓ* en *s*..*ẓ* voir plus haut sous *chance*.

CÒPA

« se déjeter, bomber, sous l'action de l'humidité et de la chaleur (en parlant du bois) », subst. *copaige*; *kǫ̆pă*, *kǫ̆pę̆* (Bloch : GONFLER, d'un plancher); *kŏplę* des planches d'un plancher qui se déjettent et se soulèvent (La Bar.); *coplé* (Adam) : de cŭppa, à La Bresse *cópa* « petite écuelle en bois », la coupe renversée étant légèrement bombée. L'afr. *coupelle* (*couperon*, *coupet*) a dû désigner d'abord une cime quelque peu arrondie; cf. le *coupel de la curune*, *del chief*, dans Garnier de Pont-Sainte-Maxence (Bartsch, *Langue et Littérat. franç.*). L'a français possède *escoupeler* « couper le bout des branches » et *escoupeleure*. A La Bresse *còpa* (kŏpa) est distinct de *cópa* franç. *couper*, à La Bar. *kaupę*. Le logud. *akkuppare*, esp. *acoparse* signifient également prendre la forme d'une bombe (salades, choux), *EW* : CUPPA.

CÓQUÂ m.

« mendiant; puant, pourri » ; *sète lé coquâ* « sentir le caqueux, l'odeur du foin, le graillon » ; — *kékâ* « mendiants, saltimbanques, vagabonds » ; *go* (goût) *d'kèkâ* « l'odeur qu'ils dégagent » (Thir.); l'*o* et l'*é* protoniques sont vraisemblablement des variantes d'un *a* originel, en sorte que nous aurions affaire au mot *caqueux* qu'Hingre emploie pour expliquer *coquâ*, avec changement de la finale. Ce que les Lexiques nous apprennent sur *caqueux* et les nombreuses formes apparentées (voir notamment Godefroy, *Complém.* v. CAGOT) nous renvoie à la Bretagne (et au Béarn ?), où il désignait les lépreux, puis une race de parias, et désigne encore aujourd'hui tous les gens mal famés. Le mot a dû voyager et prendre pied de bonne heure dans les Vosges où il paraît avec le suffixe *ā* (-ard) qui n'est pas attesté ailleurs, non plus que les expressions *sète lé coquâ*, *go d'kékâ*.

CRÂYÉ

« tousser péniblement et expectorer de sales crachats », *crâyâ* « gros et sale crachat », *crayaige*; *craïer* « cracher salement » se

dit aussi dans le Berry (Jaubert, *Gloss. du Centre*, cité par Littré, v. CRACHER). Si Meyer-Lübke a raison de considérer l'onomatopée *krak* comme la base du mot, il faudra postuler pour *craché* (usité à La Bresse avec *crachà* et *crachaigè*) un schéma *krak(k)* + are, tandis que *crâyé* dériverait d'un type *krak* + -are avec vocalisation du *c* en *i*, ou de *krak* -ulare, cf. ital. *sgargagliare*, aberg. *skakaiá*, mod. *skarkayär* (*EW*).

CULÂ

« feu follet, spectre, lutin » ; *külā* (Bloch : FEU FOLLET) n'est guère attesté que dans la France orientale. Aux indications de *Zeitschr.*, 18, 216 il faut joindre *culard* dans Jaubert ; l'*ALF* ne le connaît pas (c. FEU FOLLET c. 1822). Toute conscience du sens primitif (*culo arso* dans l'Italie septentrionale, v. Salvioni, *Rom.*, XXXVI, 231) est éteinte aujourd'hui. A *külaɣ* (culars) s'est substitué *culā(rd)*, montbél. *culton*. A Cornimont une crainte superstitieuse l'a changé en *cubà*, le *culā* passant pour un être malfaisant.

CÛSSIÉ

« rester affaissé, comme engourdi et à moitié endormi » ; *s'ècûssié* [1] « tomber dans un état de langueur » ; adject. verb. *ècûssié* « languissant, malade » ; *dècûssié* « faire sortir d'un pareil état ». Certainement apparenté à l'afr. *cuter*, *se cuter* « cacher », dans les patois de l'ouest *cuter*, *s'écuter*, intransit. *cutrer* « s'accroupir, se blottir » (A. Thomas, *Rom.*, XLII, 387) ; *cûté* « assis sur son derrière sans se déranger » (Jaubert) ; wallon *küt* « paresseux » *Zeitschr.*, 18, 256 ; lyonn. *cuti*, *acuti* « accroupi auprès du feu sans bouger ; homme d'esprit lourd et lent » ; afr. *s'acutir* « se cacher ». *Cûssié* et *cuter* (*cutir*) ont l'*u* long ; ces verbes sont tous les deux transitifs, intransitifs, pronominaux et forment un composé par *a-* ; enfin ils désignent l'un et l'autre un état d'affaissement, de somnolence, de langueur qui, à La Bresse, va jusqu'à l'épuisement. Leur origine commune

1. *elle s'aicussié* « dépérit, tomba malade » (dans une poésie en patois de La Bresse, *Bullet. de la Soc. philomat. vosgienne*, 9e année, 1883/4, p. 58).

semble évidente. A. Thomas, *Rom.*, XLII, 387 propose comme étymon pour *cuter* un celtique *coudo*, latinisé en cūdare, cuditare; *cûssié* serait un dérivé en -iare de ce cuditare (*cuttare*) [1], ou bien *cuter* et *cûssié* proviennent tous les deux d'un thème *cūtt-* dont il resterait à trouver l'origine.

DÈFREUGÉ

« déformer, défigurer »; *il a defrăgi*, d'un chapeau qui a perdu sa forme, à La Baroche (communiqué par mad. Laporte, juin 1920). Peut-être de defigurare qui, en latin classique, est synonyme de derivare « dériver », terme de grammaire, et de defingere « former », mais qui dans Du Cange signifie « figuram auferre ». On aurait eu d'abord *defęgürę*, *dęfęgrę*, le *g* ne s'étant pas amuï, mais changé devant *ü* en *i*, car l'*ü* en vosgien est très palatal, comme le prouvent les infinitifs *mesurier*, *durier*. Par métathèse réciproque *defegrę* est devenu *defergę*, le français ne tolérant pas le groupe *gr*. Enfin, par une nouvelle métathèse, on a obtenu *dęfrăgi*; on peut comparer *frǫč*, *frœč* « fourche » (Bloch), *prœgī* purgata (voir plus loin sous *khpougée*): le son *œ* est dû probablement à une dissimilation des divers *e*.

DÈJÒNA

« amener à agir en réveillant le désir, la passion (d'ordinaire en mauvaise part) »; *dèjònou* « qui incite au mal, quelquefois au bien »; afr. *deganer* « tromper »; *dagâner* « débaucher, pousser au mal, parfois au bien » (Labourasse); norm. *dégânâĕ* « imiter par moquerie » (J. Fleury, *Essai sur le pat. norm. de la Hague*). Deganandum [2] « ad deludendum », deganaverunt « inluserunt » (*Gloses de Reichenau*, fin du VIIIe siècle, dans *Anciens Glossaires romans expliqués* par F. Diez, Biblioth. de l'École des Htes Études, fasc. 5, p. 40). Hingre cite deganare « séduire » dans Du Cange. La forme *déjòna* (*j* = *ǧ*) est précieuse en raison du changement de *g* en *ǧ*; *-ann* est traité

1. Sur les dérivés en -iare voir plus haut sous *choûhé*.

2. Le mot, inconnu ailleurs, appuie l'opinion que les *Gloses de Reichenau* reproduiraient, au moins en partie, le « lexique des parlers de la France du Nord ».

comme dans *onaue* (lire *onoi̯*) année. On peut comparer *redjŏnnai* « singer, qqn », de regannare, à Châtenois (Vautherin).

DÈPALANCIÉ

« débrailler », subst. *dèpalanciaige* ; *dépolanci* « avoir les habits en désordre, les épaules presque nues » (Adam) ; *dę̆pŏlāsę* (une fois dans Bloch : DÉBRAILLER). Le latin a propalare « divulguer » de propalam; depalare « manifestare » est dans le *Thes.* On sait qu'il y a de nombreux verbes dérivés en *-antar, -entar* en rhétique (*palantar*), en anc. vénitien (*apalentar*, xve siècle, *Rom.*, VII, 48 ; *St. R.*, 4, 100). *Dèpalancié* représente depalantiare au sens concret de « découvrir le corps ». Pour le suffixe -iare on peut comparer l'engad. *indurmentser*, le vénit. *endormentsar*, Grisons *andurmentar* endormir (Meyer-L., *Rom. Gr.*, II, § 576) ; voir aussi plus haut *choûhé* cavitiare.

DÈPOÛKHÉ

« chasser avec colère et ignominieusement » (même sens pour *déchaissié*). Etymon : depulsiare ; depulsare « per vim amovere » est dans le *Thes.* qui donne aussi depulsio. En français on aurait *dépoissier*. Pour la sourde issue de *lsi̯* on peut comparer l'afr. *moisson*, à La Baroche *mošo*, mulsionem « quantité de lait qu'on trait en une fois ».

DRĀ̯ f.

[transcription phonétique ; ne se trouve pas dans Hingre] « porte à claire-voie à hauteur d'appui qui se met à l'entrée des écuries ou des maisons pour empêcher les animaux d'en sortir ou d'y pénétrer » : *drähh, drähé, drahat* à Rémilly près de Metz, *Rom.*, II, 443 ; *drâc'he* f. (Lorrain) ; *drahe* « porte à claire-voie dans un lattis » (Adam); *drâhe* et *drahée*, *Le Lorrain peint par lui-même*, almanach messin, 1854, p. 13 ; *drāhhe, drāhé, Textes patois*, p. 443. Dans les *dāy'man*, dialogues échangés à la veillée entre jeunes gens et jeunes filles, *drähę^i* rime souvent avec *vę^i*, « veau » (*Zeitschr.*, 33, 271 ; 36, 519). *Drahé* « morceau de pain au milieu de la miche » (à Mailly, au nord-est de Nancy,

Adam) se dit sans doute par comparaison avec le *drabé* placé au milieu de la porte. Le terme appartient exclusivement au messin et aux régions avoisinantes; il n'a pas, que je sache, été relevé dans les Vosges ni dans la Lorraine méridionale [1].

Drāʒ est identique, et c'est ce qui en fait l'intérêt, à une expression fort répandue en Suisse, où elle paraît tantôt avec *r*, tantôt avec *l* : la *dréʒ'* « porte à claire-voie dans la barrière d'un pré » (appelée aussi *clédar*), à Fribourg *dléʒ*, à Neuchâtel *dęlēʒa* et *drēʒę*, au Val d'Illiez *dęlīʒę*, forme ancienne *delaise* [2] (*Bulletin du Gloss. de la Suisse romande*, I, 17). A Bormio dans la Valteline, le point le plus méridional où je l'ai rencontré, *dręʒa* est « una siepe mobile per chiudere l'entrata in un fondo » (*St. R.*, IX). Dans les statuts latins de l'endroit on lit : « sepem *drazam*... alicuius prati vel campi ». *Z* désignant dans ce parler la spirante sourde, il faut que le type étymologique ait eu *ti*, car *ci* ne rend pas compte de la sonore des formes suisses ni de *drabé* (le mot lorrain n'a la sourde qu'en position finale), et, d'autre part, *si* ne convient pas au *z* sourd de Bormio. Qu'en Suisse *r* soit primitif et antérieur à *l*, cela ressort avec évidence du fait qu'en messin *l* ne se change jamais en *r*, tandis que *r* qui en Suisse est lingual, y passe facilement à *l*. Le type étymologique de *drāʒ* est donc *d* + *voy* + *ratia*, d'origine inconnue. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce n'est pas un mot « alpin », mais qu'il rentre dans la catégorie des mots qui, comme p. ex. mālum et commissura sont particuliers aux parlers orientaux.

ÈFOŬCELA

« donner trop de nourriture et dégoûter ; pousser un champ à une végétation excessive » ; *èfoûcelaige* « dégoût ; végétation trop luxuriante » ; *foûcela* « gâcher, cochonner » ; *foûcelaige* « choses qui encombrent, foison de mauvaises herbes » ; *dèfoucela* « débarrasser de ce qui encombre et étouffe ». Thiriat,

1. En wallon et en normand on emploie *hâhe* (haise), *hâhai*, *hecque*, *hecquet*, à Saint-Pol *āʒé*.

2. A Damprichard *dūlaʒ* f. « barrière en bois dans les pâturages » (*Mém. de la Soc. de Ling. de Paris*, 11, 139).

p. 430 : *fousselège de voitine* « trop de mauvaises herbes » ; (jardin) *èffoussela* « où les légumes sont trop serrés » ; *effoussela in pouhhé* « donner trop de nourriture à un cochon ». Bloch (v. EXCÈS) : *ęfŭslă* « donner à manger à l'excès ; avoir trop à faire » [*effouhhela* dans Adam est une faute]. Verbe formé de follicellus (de folliculus, follis « soufflet pour le feu »). De l'idée de « gonfler » (follescit « tumescit », *Corp. Glossar. latin.*, 6, 460) se dégage celle d'un développement excessif, d'où dégoût et dissipation ; on peut comparer le logud. *affoḍḍonadu* « rigonfio », ojo *a.* « œil enflé » (*Kritischer Jahresbericht über d. Fortschritte der Rom. Phil.*, XIII, 1, 165). L'afr. *foucel*, pic. *deffaucheler, enfaucheler* (A. Thomas, *Essais de Phil. franç.*, 297) a uniquement le sens d' « enveloppe, envelopper », ce qui est bien pauvre en regard de la riche floraison sémantique du mot vosgien.

ESTOQUE m.

« esprit, intelligence, adresse » ; c'est un emprunt au français *estoc* (le patois dirait *χtoč* ou *χtok*), d'après Littré un mot d'argot ; *faire l'estoc* est employé par les joueurs. Il est notable que cette expression se rencontre aux confins des parlers germaniques : messin *estac* « ruse, habileté » (Adam et *Rom.*, V, 206) ; *ṡtok* à Bournois, d'après Roussey : *il n'a pa plü de ṡtok ke mon kü* ; à Neuchâtel *avoir du stok* « être intelligent » (Tappolet). Comment l'expliquer ? Faut-il songer à *estoc* « pointe de l'épée, puis esprit pénétrant, *acies ingenii* », ou bien partir du sens de descendance, lignée, *avoir de l'estoc* « avoir de qui tenir », *être de bon estoc, cela ne vient pas de son estoc* ? Cette seconde explication peut s'autoriser de l'it. *aver stocco* qui ne signifie pas eulement avoir de l'esprit, mais encore « être considéré ».

FAINCÊ m.

« brin de ficelle, de corde » ; *faincelè* « cordeler à la main, faire une ficelle ; chanceler en marchant » ; subst. *faincelaiçe, faincelou* « quelqu'un qui titube » ; *èfaincelè* « allonger avec des ficelles la chaîne de la toile » ; *faincé* (Thir., Adam) ; *ʒęsę̃, fę̃slę̃* (Bloch : TORON ; CHANCELER) ; afr. *afinceler* « lier, conduire avec

une corde » ; se *desfinceler* « se débarrasser de quelque chose » ; *fincelle* (Godefroy, *Complém.* : FICELLE), pic. *frinchelle* (Littré). Le *n* est issu par dissimilation du *l*, voir *Dictionnaire Général*, § 458. La plupart des exemples anciens se rapportent à la région du nord-est. Ce qui frappe ici, c'est qu'au lieu de *fẹ̀sẹ̄* on s'attendrait à *fi-nsẹ*, ī n latin ne se changeant pas en *ẹ̄* en vosgien. D'autre part, il ne semble pas qu'on ait le droit de voir là des mots d'emprunt, *fẹ̀sẹ* représentant un type filicellu différent du français *ficelle* filicella, et le sens de « chanceler » ne paraissant pas se retrouver ailleurs. On ne saurait faire état de la finale *è* de l'infinitif au lieu de la normale *a*, car elle est fréquente dans le suffixe dérivatif *-eler*. Je ferai remarquer encore qu'au lieu de *fain* m. « finage », usité surtout comme lieu-dit, on attend également *fi-n*, de même qu'on a *fi-n* pour le français *fin*.

FLOTE f.

« morceau de pâte cuite à l'eau, puis assaisonné de beurre », à La Baroche *ẹ̆n flọ̆t de kmartiẹ̆r* « purée de pommes de terre », à Damprichard *dẹ flòt* de pommes de terre ; c'est l'alémanique *pflutte* (Tappolet).

FRAKHE f.

« bavardage, cancan » ; lyon. *frachi* f. « petite branche coupée », *frachons* m. pl. « échalas destinés à être brûlés ». L'ital. *frasca* réunit les deux sens, « rameau feuillu » et « balivernes, niaiseries » ; *frasche* « branches sèches qu'on brûle », *frascheggiare* « froisser des feuilles sèches, faire des bêtises ».

FRIKHTÉLÈ (*fristélè*).

« passer légèrement à la flamme, roussir », subst. *frikhtélesse*. De frīxum + frīctum, de frīgo, on a combiné frixtus (xt comme dans sextus, iuxta), fristus. L'afr. a *frissoir* frixorium « poêle à frire ». Hingre compare *breukhtélè* qui a le même sens, it. *brustolare*. Sur la finale *-élè* voir la remarque sous *faincê*.

FROKHTA

« user, gâter », subst. *frokhtaige-* de frustare, it. *frustare* « user », à Bormio (*St. R.*, IX) *frustar* « logorare, usare » ; l'*o* met l'étymon frŭstum hors de doute.

FWALAKHE (lisez *fualăɣ*).

« faute grossière, bévue, sottise. » Ne correspond pas, pour les sons, au lat. it. fallacia, afr. *fallace* (Godefroy, *Complém.*), puisque -acia serait devenu *-ęs(se)* et que *kh* présuppose *-sc*. *Fwalakhe* est fall + isca, suffixe peu fréquent représenté à La Baroche par *torăš* « génisse », *šnăš* « sorcière » (voir plus bas sous *hna*).

GEINGE

« sain, sans altération, pur, de bon tempérament » ; à La Baroche *ğęnč*, d'une main malade, redevenue saine, d'une plante qui a bien poussé. Il existe, à mon avis, un rapport étroit entre *ğęnč* et le prov. *geni*, *genic*, f. *-ico*, « pur, véritable, parfaitement ressemblant », *pouisoun genico* « vrai poison » (Mistral [1]). Un hypothétique *gęnicus rendrait compte, d'une part, du vosg. *ğęnğ* (*ğ* devient en position finale *č* ; la voyelle *ę* est due à l'action de la palatale initiale comme dans *ğęr* gendre), — d'autre part, du prov. *geni* qui est attesté dans les Alpes et qui y aurait subi le même traitement que *pòrti* porticus, *pèrti* pertica (Mistral : PERGO, POURTIQUE). Au suffixe atone -ĭcus fut substitué -īccus qu'on retrouve dans *bouni*, *bounic*, f. *-ico* [2], *bouniquet*, *bounicot* « bon » et dans *melico* « hydromel » —substitution d'autant plus naturelle que certains proparoxytons provençaux reportent l'accent sur la pénultième, *tebédo*, *manégo*, *lampéso* (A. Thomas, *Ess. de phil. franç.*, 215). Genicus pourrait représenter le lat. genitus dont il serait issu au stade genidus, par changement de suffixe ; cfr. l'it. *rancico* pour ranci-

1. Le prov. *genèc*, *gignèc* « habile, inventif », dérive de *gèni* « talent, génie ».
2. En français *bounichon* dans une chanson enfantine : *bin*, *ban*, *bon*—*bouni*, *bounichon* (F. Cordier, *Coumédies an patois meusien*, Bar-le-Duc, 1870, p. 13).

dus, *rúvio*, *ruvico* de ruvidus (*AGl.*, 16, 466), sass. *fradziggu* fracidus (pour d'autres exemples voir Puşcariu, *Zeitschr.*, 28, 607) [1]. D'après Forcellini genitus [2] aurait été employé comme adjectif au sens de « procreatus, baptismate regeneratus ». Dans certains milieux populaires il a pu se prendre au sens de « pur, non altéré », non sans être influencé par genuinus. Nous aurions affaire à un développement spécial du mot, différent de celui de genitus devenu en latin vulgaire gentus, franç. et prov. *gent* [3]. Genitus, en tant que prototype de *genĕ* et de *geni*, témoignerait d'une extension du sens analogue à celle de gentilis devenu *gentil*, de genuinus « inné », puis « vrai, véritable », d'ingenuus « naturel », puis « honnête, noble ». On sait que l'afr. *gent* ne se disait pas seulement des personnes, mais aussi des choses, *gente* chevalerie, *gent* responz.

Mistral dérive *geni* du grec γεννικός, synonyme de γενναῖος, « de bonne extraction, noble, capable » ; gén(n)icus, avec l'accent latin, serait en effet un étymon irréprochable, tant pour les sons que pour le sens. Mais, jusqu'à présent, on n'a guère signalé en roman la survivance d'un seul adjectif grec, bien moins encore celle d'un adjectif qui comme le nôtre est doué d'un sens, dirai-je, moral. C'est là une objection qui pèse d'un grand poids contre γεννικός.

GOSSA m.

« l'effigie humaine qui se dessine dans la pleine lune ». C'est le fr. *goussaut* (mais avec le suffixe *ă* = ĭttus) « lourd, trapu, à l'encolure épaisse » ; *gossat* (Lorrain) ; afr. *Gossard*, *Goussart*, noms de personnes ; *les gossas de chamenee* (anciens documents lorrains de 1337, *Rom.*, I, 341) sont peut-être des ornements de cheminée en forme de boule. *Gọs(se)*, *gas(se)* est le

1. On peut y ajouter annóticus substitué à annótinus (A. Thomas, *Ess. de phil. franç.*, 239).

2. Genitus est d'un usage fréquent au siècle postérieur à Auguste : j'en ai relevé une trentaine d'exemples dans les *Annales* de Tacite contre une quinzaine du participe ortus et quatre ou cinq seulement de natus.

3. Étymologie contestée par Ettmayer et Herzog qui voient dans *gent* un génitif de qualité *gentis de gens : *Kritischer Jahresbericht* de Vollmœller, XIII (1911-12), I, 231.

jabot des oiseaux, d'où *gǫsi*, *gasi* « gaver » (*Zeitschr.*, 35, 677). On se représentait l'homme dans la lune comme un gaillard joufflu, trapu. A La Baroche c'est un voleur de navets.

GUSÈ

« interrompre une occupation pour rester dans l'immobilité, comme pensif, sans toutefois penser à rien » ; se dit spécialement des vaches qui, rassasiées, cessent de brouter ; *s'ègusè* ; subst. *gusesse*, *gusaige* ; *dègusè* « faire sortir d'un pareil état » ; *gusci* « hésiter » (à Vagney, *Rev. d'Als.*, 37, 162), *gusè* « hésiter » (Thir., Adam) ; *l'eauve qué güze* « l'eau qui dort » (Adam, p. 396) ; *güzę̆* « attendre » (Bloch : HÉSITER) : « hésiter », « attendre » ne sont évidemment que des interprétations par à peu près.

Au même sens on dit en wallon *tüzę* « être pensif, rêvasser », subst. *tüzège*, *tüzeu* (voir les dictionnaires de Forir, Remacle, Villers) ; à Malmédy *tüzinè* (*Zeitschr.*, 18, 244) [1]. Le normand a *büsāĕ* « perdre son temps à des riens » (Fleury, *Pat. de la Hague*) ; *on büzŏk* « s'amuse à des riens » (Guerlin de Guer, *Parler de Thaon*, Biblioth. de l'École des Hautes Études, n° 136).

Il semble que le point de départ pour ces verbes soit une onomatopée exprimant un état de rêverie, d'apathie, de somnolence : l'élément fixe et stable en serait le phonème *ü̃z*, tandis que la consonne initiale, moins expressive, en constituerait l'élément instable. Peut-être faut-il expliquer de la même manière le français *muser*, l'ital. du nord *musar* « star a guardare, indugiare ». L'hypothèse émise peut s'appuyer sur ce fait que nulle part, en vosgien, l'*e* de l'infinitif *güzę* ne s'est changé en *a*, les onomatopées (voir plus haut sous *cahaille*) échappant souvent à la rigueur des lois phonétiques. On sait que, très vraisemblablement cet *a* est secondaire et issu de *è*.

HAN m.

« le sein de la femme » : *grande, straite et pouò de han*

1. M. Joseph Lebierre, originaire de Malmédy (décédé à Strasbourg, en 1920) et qui pendant de longues années a été professeur à Mulhouse, me disait que *tüzę* lui était bien connu et qu'il s'en servait couramment.

« grande, étroite et point de poitrine » ; *han* « mamelle, pis » (Thir. : IVE, p. 436) ; *hā* « pis de la vache » (*OGD*, *Gloss.*) ; *lo hãng* (Hautes Vosges, BB 35). Il ne faut pas le confondre avec *lo hãd* « pis » à La Baroche (et *OGD* v. HÃ) qui provient de *hãdlę* « traire ». On songe à l'allemand *Hang* ; le sein, le pis serait « ce qui pend ». Toutefois *Hang* ne semble jamais désigner une partie du corps humain : *Gehänge* seul se dit dans certains dialectes du cœur, du poumon et du foie des animaux et, comme terme de vénerie, des oreilles des chiens de chasse.

HÃBŒI m.

[transcription phonétique ; ne se trouve pas dans Hingre.] A La Baroche le *hãbœi* est une grande caisse ouverte, en bois, avec divers compartiments à cloisons destinés à trier et tenir séparés choux, carottes et pommes de terre. Dans la localité voisine d'Orbey, H. Urtel a relevé également *hãbœi* m. « compartiments en bois pour isoler les différentes espèces de pommes de terre » *Archiv für das Studium der neueren Sprachen u. Liter.*, 122 (1909), p. 396 sq. Je ne puis m'empêcher d'en rapprocher le mot turc *hambar* « grange à cloisons pour serrer le maïs », répandu aujourd'hui dans tout l'Orient, *Rom.*, XXXI, 579. Les deux expressions correspondent exactement pour le sens et pour les sons, sauf que le suffixe usuel *œi* = orium aurait été substitué à la finale insolite *ar*. Y a-t-il là une coïncidence fortuite, ou bien est-ce un mot qui a voyagé avec la culture du maïs et a réussi à s'infiltrer dans un patois vosgien ? Je renvoie aux remarques de Puşcariu, *Zeitschr.*, 37, 111 sur *cucuruz* « épi de maïs », qui dans les environs de Berlin est synonyme de maïs même, — mot dont les migrations sont intimement liées à la diffusion de la culture du maïs.

HASSE f.

« peine, effort, fougue » : *cé n'a mi lai hasse* « ce n'est pas la peine » (à La Baroche : *s n ã mi lę pǫn*) ; *hassié* et *èhassié* « fatiguer, vexer, irriter » ; *èhassié*, *hassiou* « qui agit par boutades » (Adam) ; *hasse* (Thiriat) ; *hãs* « d'une hâte pénible », *hãsu* se dit plutôt des bêtes (Bloch : HÂTE, FOUGUEUX). C'est

l'allemand *hass* dont le vocable vosgien reflète le sens primitif : *hetzen*, aht.-all. *hazzên* se dit d'une poursuite hostile. *Hassiou* rappelle l'alsacien *hässig* « irascible, d'une humeur difficile ». L'*i* de *hassié* semble être l'équivalent du franç. *-iller* ; le genre féminin est amené par « peine » et « mühe ». *Hass* a pénétré en rhétique, mais n'est pas signalé en Suisse.

HÈRI m.

« gros train de maison ; grosse ferme » et *hèré* m. « amas de choses encombrantes ». Les deux mots sont aussi employés comme lieux-dits et se confondent souvent. *Hẹ̈rĭ* « train d'une maison ; matériel d'exploitation ; dépense qu'exige l'entretien de la culture » (Bloch : TRAIN). Je crois qu'il faut partir de l'afr. *hoirier* « héritage », afr. *héritage* « immeuble », aprov. *eres* « patrimoine, bien-fonds », pic. *hérie* f. « héritage », pic. *hérítache* (héritage) « jardin entourant la maison et dont une partie est souvent consacrée à la culture du chanvre » (Corblet ; Ledieu, *Pat. de Démuin*). L'idée d' « héritage » semble avoir emporté celle d' « abondance », puis d' « excès, dilapidation, ruine ». Les deux sens sont réunis dans le dicton : *hẹ̈rĭ mẹ̈ʒ hẹ̈rĭ* « un trop grand train de maison mange les bénéfices ». Dans *hèré -é* est -arius ; *-ĭ* dans *hẹ̈rĭ* est le suffixe -īle qu'on trouve p. ex. dans *mesnil* mansionile et qui a peut-être été substitué à -arius. L'étymon proposé se heurte à l'*h* aspirée. On peut imaginer différentes explications : l'influence de l'allemand *Herr*, des influences littéraires, l'effet de la perturbation causée par la pénétration dans la langue de mots germaniques avec *h* aspirée (voir BB, 184, v. LĪŠ) [1] ; mais tout cela est bien imprécis.

HERPEUYÉ

et *herbeuyé* (refait sur *herbe*) « bouleverser, jeter en désordre, mettre sens dessus dessous (herbe, foin) » ; *herpie* f. « action vigoureuse et soutenue » ; — *herpeuyé* « travailler vite et grossièrement » ; *herpie* « travail rapide et hâté » (Thir.). La base du mot est le lat. herpicare (erpica, erpicarius, *Corp. Gloss.*

1. Ajoutez vosg. *hāpẹ* pour *āpẹ* « enter ».

Lat., VI), c'est ce que prouve le mess. *herpiyë* « herser », *Rom.*, V, 210, *herpi* « herser » (Labourasse). *Herpeuyé* a dû s'employer anciennement pour une manière grossière et rudimentaire de herser, telle que l'atteste pour le wallon l'expression *hîche di spène* « traîne d'épines » (A. Body, *Vocabul. des Agriculteurs*) et pour Bormio *štrožina* « fascio di spini che si tira a strascico » (*St. R.*, IX). La herse se dit *éche* (Hingre, Thir., Haillant), herser *eché* (Haill.), termes qui désignent apparemment un procédé moderne perfectionné. L'*ALF* enregistre plusieurs fois pour notre région le fr. *herse*, mais non pas *līš* et *liĕ̆ʒ* BB, 184.

Pour expliquer l'*h* aspirée de l'afr. *hercer* et des formes patoises J. Jud a songé à la possibilité de l'immixtion d'un synonyme germanique avec *h* (*Archiv* de Herrig, 124, 403). J'admettrais plutôt avec Dosdat que dans les mots exprimant une action qui exige un effort énergique, l'*h* fait fonction d'onomatopée : *hašœ* « hocher », *hęšœ* « tirer », *hętœ* « heurter », *hakʒa* « choc d'une voiture », *halœ* « secouer un arbre », *här*, *härçm*, *hō* « cris pour stimuler un attelage » (*Zeitschr.*, 33, 215, 224, 267). Il faut y ajouter *ęhęvę* (afr. *enhaver*) « attirer à soi » (Callais, *Mundart von Hattigny und Ommeray*, 346) ; *hartę* « faire effort pour ouvrir une porte » (Brod, *Zeitsch.*, 36, 532), vosg. *hargotę* « cahoter », *hawę* « aboyer », le français *haut*, *happer*, *harceler*, *hennir*, *hucher*. Sans doute dans la plupart de ces mots l'*h* est étymologique, mais dans d'autres il a pu s'introduire par imitation, en quelque sorte par contagion. *Herpeuyé*, lui aussi exprime une action violente.

HNA

« sorcier », *hnakhe* et *génakhe* « sorcière », dans la Suisse française *djęnatsch* ; non pas de geniscus (BB, 195 v. *šnăš*), mais de Diana (*EW* ; Sainéan, *Zeitsch.*, 31, 275 ; Tappolet, *Survivance de D. dans les patois romands*, *Schweizerisches Archiv f. Volkskunde*, XXII, 1919) ; la valeur exacte du suffixe -iscus n'a pas été précisée.

HWAU m.

« mâchoire », *hwau de fau* « le talon en fer qui relie le

tranchant de la faux au manche » ; *hwǭ, wō, wā* (Bloch : MANCHE). Les dérivés *èhwaula, dèhwaula* « emmancher, démancher la faux », *dẽhwǭlẽ* (Bloch) montrent que, contrairement à ce qui a été admis BB, 188 v. *ua, hwau* n'a rien à voir avec l'alémanique *worb* « manche de faux » (Tappolet, *s. v.*).

HWAUDA

« pousser le cri joyeux *ioûhihi* », subst. *hwandaige, hwaudesse ; hwandè* (Haillant) ; de *hwa* « crier » avec le suffixe germanique *-ald* qu'on retrouve dans *pelanda* « frapper », afr. *pelander* (voir pour d'autres exemples A. Thomas, *Rom.*, XXXVIII, 459).

KÈMEÇURE

« avant-train d'un chariot » ; dans *hincrasse* f. « l'arrière-train » Hingre a reconnu l'allem. *Hinterachse ; kẽmösür, kẹmsür* (Bloch : VOITURE) ; sur l'habitat de commissura qui semble particulier aux parlers orientaux, voir BB, 180 v. *kamχœr* et G. Huber, *Les appellations du traîneau dans la Suisse Romande* (*Wörter u. Sachen*, 3. Beiheft, § 98).

KÉRBAUSSIÉ

et *kherb-*, « croiser en sautant (un mur) ; croiser avec un projectile lancé par-dessus (le faîte) » ; *kẽrbǭsẹ* « jeter quelque chose par-dessus un obstacle » (Bloch : JETER, SAUTER) ; *querbaussier* « jeter par-dessus ou de l'autre côté » (Lorrain). Hingre a identifié *baussié* à l'it. *balzare*, prov. *baussa* « être ou devenir escarpé ». Ces verbes sont, il est vrai, intransitifs ; mais *balzellare* et *sbalzare* se prennent aussi au sens actif, et, en français, on dit *sauter le ruisseau*. Quant au préfixe *kér*, H. hésite entre *kræ* croix (cf. *kẹrhăt* « croisette » à Belmont) et l'allem. *quer*. Une formation *croixbaussier* pour « sauter en croix « paraît difficilement acceptable, tandis que *quer* (= *in die Quere*) est satisfaisant pour le sens, et la variante *kherb-* appuie cette interprétation. Le mot germanique est représenté en roman par l'it. *guercio*, l'aprov. *guers*, le nprov. *gues*, *guerch* « de travers » (*EW.*,

DWERH, DWER). *Baussié* reparaît dans un autre composé de sens analogue (Bloch, *l. c.*) *ẹkọbōsi*, *ẹkōbōsī*, où *eko-* est également obscur.

KEUSSE f.

« marque faite sur la peau par la piqûre d'un insecte ; pustule qui démange sans suppurer ». La souche du mot est le lat. cossus « ver de bois, espèce d'artison », d'où le roumain *coș* qui désigne 1) des pustules sur le visage et la poitrine, 2) la larve d'une espèce de taon et la larve de grands vers blancs qui se forment sous la peau des bestiaux. De même, l'ital. *cosso* « pustule » n'est pas étymologiquement différent de *cōss* « larve du hanneton, pou du chien », etc. très répandu dans les dialectes de la Rhétie et de l'Italie du nord (Philippide, *Zeitschr.*, 31, 307) [1]. A côté du franç. *cosson* « charançon » il existe une forme secondaire *cusson*, *cusseron* (*Dict. Gén.*), prov. *cussoun*, et *keusse* avec son *eu* (Godefroy, v. COSSON donne *gueusson* dans la Côte-d'Or) postule précisément un type cūssa (*u* = *eu* comme dans *hœč* huche, *bœč* bûche). Le *Thes.* donne sous cossus une fois cusus et, de plus, cossis est attesté plusieurs fois comme masculin et une fois comme féminin. De ce cossis on a pu tirer cossa comme on a, en roman, *corba*, *fusta*, *resta* de corbis, fustis. restis. Enfin cūssa serait le produit d'un croisement de cossa avec cusus [2]. L'emploi figuré de ce mot qui, pour le français, n'est pas signalé ailleurs, n'a rien qui puisse étonner. On appelait cossi « natura rugosi corporis homines » (*Thes.*) ; le prov. *coussoun* désigne aussi une personne importune ; *coussouna* est synonyme de débile, vieilli ; *se coussouna lou cap* c'est « se creuser la tête ».

KNÊVIÉ

et *kmêvié* « aplanir, égaliser », à côté d'*évié* qui a le même sens, ne peut être qu'un composé de aequare, et le seul qui

1. En allemand on nomme *Finne* une petite pustule et les vers d'où sort le ténia (solitaire).

2. Le masc. *cosse* (Littré) avec son *e* conviendrait plutôt à un fém. cossa qu'à cossus.

convienne ici, c'est con(com)-aequare, en place du classique coaequare : *kn* se trouve pour *con* dans *knōš* connaître, pour *com* dans *kmōsię* commencer. Le latin vulgaire ne paraît pas avoir toléré *co* devant une voyelle : coactus est devenu cōctūs (*Rom.*, XXXVIII, 152 ; XLI, 452) ; on disait conepiscopos, conabbates (*Thes.* : COEPISCOPUS 1432[10]), comerceo pour coerceo (*ib.*, 1433 [1]), peut-être comeo pour coeo (*ib.*, 1415[29·47]) ; notons encore comedo et cum-initiare « commencer » [1]. Je ne connais pas d'autres représentants de conaequare en roman, bien que aequare y soit très répandu (J. Jud, *Zeitschr.*, 38, 11).

KHALEIN m.

« courant d'air surtout désagréable, nuisible », *méchan kh.* « haleine fétide » ; à La Baroche *mār šălę* « odeur nauséabonde » (imprimé à tort en un mot, *mār* est l'afr. *menre*) ; messin *khalę*, *cholę* (*Rom.*, V, 210), *šalē*, *χalē* « haleine », *Zeitsch.*, 36, 541 ; 33, 257. C'est un postverbal d'exalenare (sur alena v. A. Thomas, *Nouv. Essais*, 277), afr. *essalené* « essoufflé » (un exemple dans Godefroy), mess. *hhalnë* « respirer, flairer », *Rom. l. l.* Sur la forme masculine très fréquente v. Flechia, *AGl.*, 8, 325.

KHAMA

« surprendre et mettre en fuite » ; partic. fém. *khamaue* (lisez *χamōi*) dans une poésie patoise, *Bull. Soc. philom. vosg.*, 9e année (1883/4), p. 85 ; *šāma*, *šāmę*, *χămă*, *ęšāma* « faire fuir », p. ex. une nichée d'oiseaux, une buse (Bloch : CHASSER). De ex et cama « lectus brevis et circa humum » (*Thes.*) : c'est l'évocation de la vive image d'un animal surpris dans son gîte et mis en fuite (allemand. : *auf- und fortscheuchen*). La voyelle *a*, normale en position atone, a été transportée à la tonique ; *sca* se change en *ša* ; pour la nasale cf. *ęmę* aimer. Je n'ignore pas que cama n'a été relevé encore qu'en espagnol, portugais et campidanien ancien et moderne (*St. R.*, 4, 238). L'étymon

1. Dans l'ital. dialectal *conài*, *conagio* « caglio » un *n* tiré de la préposition con a servi à adoucir l'hiatus de coagulum (*AGl.*, 16, 296).

camus « muselière » serait suffisant pour les sons, mais non pour le sens. Il en est de même d'un cama « collier de bois pour le petit bétail » supposé d'origine germanique (cfr. Huber, ouvrage cité sous *kèmeçure*, Index).

KHAPOLA

« se remuer vivement, sans changer de place, pour échapper à une étreinte », *khapolaige*, *khapolesse* « agitation importune » ; *khapolã* « qui gêne par son agitation » ; — *hhopolè* « s'agiter », *hhopola* « qui fait l'important sans travailler sérieusement » (Haillant) ; *χòpòlã* « qui travaille à des riens » (Bloch) ; à La Baroche *čapolũ* « homme qui s'occupe du ménage au lieu de travailler sérieusement » (*č* est une prononciation vicieuse au lieu de *š*). Le mot a tout l'air d'avoir été importé de l'Italie du nord (cf. plus haut *aimwagna*) où *schapular*, it. *scapolare* (= *scampare*) est attesté dès le xve siècle, *Rom.*, VII, 50 ; *St. R.*, 4, 140 ; à Bormio *škapolásela* svignarsela, *St. R.*, IX. De ex + capulare « laqueo circumdare », capulum « funis » (*Thes.* ; *EW*).

KHIVÈ

verbe qui se dit de la neige chassée par le vent, subst. *khivaige, khivesse* « tourbillon de neige » ; *hhivaïe*, *hhivèye* « tas de neige amoncelé par le vent » (Thir., Adam) ; à Vagney *hhive^i* est imperson. *comme ça hhive !* « comme le vent chasse la neige et l'entasse ! » à La Baroche *sä šib* d'une tourmente de neige. C'est l'allemand *schieben* (*zusammen*) *schieben* « réunir, ramasser en poussant », avec une restriction du sens analogue à celle de *menaïe* (de *mener*) « amas de neige » à Châtenois et à Damprichard. L'*è* de l'infinitif, au lieu d'*a* normal, témoigne sans doute d'une introduction récente dans le patois et doit s'expliquer autrement que l'*è* de *güzę* (voir plus haut). Au sens restreint indiqué le mot est étranger aux dialectes de l'Alsace. Dans la Suisse française *šibe*(*n*) est un terme d'un jeu de cartes (Tappolet).

KHÓKHELA

« remuer, soulever en sarclant ; faire entendre un bruit de frôlement comme celui des feuilles sèches ou d'une étoffe de soie » ; *khokhelaige* « bruit de frôlement comme celui d'une sou-

ris qui court dans les feuilles sèches ». *Sohhla, sohhlè*, 3. pers. pl. *sohhlo* « amasser des feuilles sèches et le bruit que font ces feuilles » (Thiriat). A La Bresse il y a eu assimilation à distance de l'*s* initial à *kh* (cfr. vosg. *šōẓi* songer, mess. *χuχẽ*ⁱ sourcil, Zéliqzon, *Lothring. Mundarten*, fr. *chercher*). Dans *sohhlè* on reconnaît sans peine le verbe *souceler* dont Godefroy donne un exemple tiré des Archives de Dôle (Doubs), de l'année 1286, et qu'il rend par « fouir, sarcler ». *Rom.*, XXXVIII, 452, P. Meyer mentionne en outre un instrument aratoire, *souceloẓ*, dans des documents de la Bourgogne (1363-1477). Comme étymon je propose subtus + celare [1]. Ce verbe celare est interprété dans le *Thesaurus* par « seponere, clam facere, subripere, furari ». *Sokhlè* ce serait « soulever les feuilles d'une manière rapide et les amonceler, tout en faisant entendre un bruit furtif ou frôlement », le *souceloẓ* serait le râteau ou la râtissoire servant à ce travail. La forme ancienne a dû être *souẓceler* (*χ* = *sc*). Le *Thes.* enregistre les composés sub- et subtercelare dont le premier survit dans l'it. dialectal *soccielare* « sottrarre beni al fisco », *AGl.*, 16, 469. Supercelare semble postulé par *aresorcellà* (et *corcellà*) « ricercare, mandare sossopra » à Velletri, *St. R.*, 5, 66.

KHON m.

« dosseau petit et sans valeur » (*khoukhau* est la première planche sciée munie de l'écorce *khcwôkhe*) ; *khon* « planche de rebut » (Haillant) ; *šõ* « planche de deuxième qualité mal aplanie » (Bloch) ; *χõ*, *χõ*, *χo* « seconde planche sciée » à Belmont et dans deux localités voisines, *OGD*, *Gloss.* (*χkuoχõ* est la première planche) ; *hhon* « planche dont un côté n'est pas à arête vive et qu'on utilise comme support », tandis que le *cohhād* est une chute de planche, d'épaisseur et de longueur inégales, sciée à côté du *chon*, *Textes patois*, 212 à 217 : ici encore il faut entendre sans doute par le *hhon* la deuxième planche ; si à Rémilly (*Rom.*, V) on nomme *hhõ* la première, il y a peut-être eu confusion ou l'on désigne par *hhõ* la première planche utilisable.

1. Voir Du Cange v. SUBCELLATUS : nostris *sousceler* pro « cacher sous », celare, obtegere. Suivent ces deux vers :

l'une estoit emmuselee
d'un faux visage et *souscelee*.

D'après l'EW *souceler* viendrait de SARCELLUM « hoyau ».

Si « deuxième planche » est la signification première du mot, il pourrait provenir de secundus par les intermédiaires *seiọn*, *siọn*, *šõ*. Pour le changement de *c* (*g*) en *i*, on peut faire état d'*ẹšüri* assurer, supposé que securus ait passé par les stades *seiür*, *siür*, *šür*. Secundus fait fonction de substantif en français, provençal, italien.

KHPONCE f.

« rebord du lit » ; à La Baroche *ẹn spõs dọ lẹi* [1] » les traverses du haut et du bas » ; *hhponce*, *sponce* f. (Thir.), *ponce* (Haillant) « derrière du bois de lit » ; *c'hponce* « esponde et ruelle du lit » (Lorrain). C'est le lat. et it. sponda, afr. *esponde*, mais sous une forme qui semble ne comporter qu'une explication. En lorrain oriental *n* + *di*, *gi*, *gẽ*, *gī* latins se changent, non pas en *ng*, mais en *nz*, *pranzii* prandium + are, *piãz* plangere, *regrãzi* re + grandiare, cf. BB, 190. Un dérivé spondea, de sponda, aurait donc donné (*e*)*spõz*, en position finale (*e*)*spõs* ; voir les nombreux dérivés en eus, ea réunis par A. Thomas, *Ess. de Phil. fr.*, 74 ; je ne mentionnerai que le prov. *mezolha* medullia, de medulla. Spondea comme collectif désignerait tout ce qui a trait au bois de lit, le devant, l'arrière, même la ruelle. Dans *esponge du lit* (Godefroy) *g* doit être l'équivalent du vosgien *z*.

Ce n'est pas tout : le mot est aussi wallon. D'après le *Bull. Soc. Liég. Litt. Wallonne*, VII (1864), p. 125 les *sponsses* sont les côtés longs du bois de lit (terme de menuiserie) ; Grandgagnage donne *sponse* ; cependant à Namur on dit *sponde* et d'après Godefroy la forme wallonne est *siponde ; éponce* en Rouchy, et non *éponche*, exclut un type avec *c* ou *ti*. Or, le wallon ne connaît pas le changement de *ndi* en *nz* [2] ; en conséquence, ou bien l'explication qui vient d'être tentée est fausse, ou bien le wallon a dû emprunter *sponse* au lorrain. On voit qu'il est ici indispensable que l'histoire du mot soit complétée et éluci-

1. Communiqué en juin 1920 par madame Laporte ; à joindre au Glossaire.

2. On ne saurait faire état de *conzire* « amas de neige » de congeria, d'ailleurs souvent altéré, car on trouve, également à l'état isolé, *conziri* en lyonnais.

dée par la connaissance de la chose qu'il dénomme. Je puis dire seulement que d'après ce que m'a affirmé madame Laporte les bois de lit sont fabriqués à La Baroche même par les menuisiers de l'endroit qui entendent fort bien leur métier et occupent souvent trois à quatre ouvriers.

On sait que le français possède un homonyme d'*éponge* qui, entre autres acceptions techniques, a celle d'extrémité de chaque branche du fer à cheval. On admet d'ordinaire que sous l'influence d'*éponge* spongia et par suite d'une confusion, *éponde* s'est altéré en *éponge* — explication qui n'a rien de séduisant, car comment l'*éponde* a-t-elle pu suggérer l'idée d'une *éponge* de telle manière qu'on soit arrivé à parler de l'*éponge* du lit (voir l'exemple cité)? L'étymon spondea paraît s'imposer.

Enfin il faut tenir compte de certains mots italiens dont je dois la connaissance à M. J. Jud : logud. *ispunza* « sponda del letto », sic. *sponza* (*EW*), calabr. *sponzarola*, vénit. *sponzariola* (et *spondarola*) « spondaruola » (Salvioni, *Spigolat. Sicil.*, *Rendiconti del Istit. lomb.*, Ser. II, Vol. 40, 1907, p. 1157). Est-il permis de postuler ici également un étymon spondea? On peut invoquer le logud. *timangia*, *timanza* « encens » de θυμίαμα (*timamia*, *timania*), *ispundza* spugna, *aginariu*, aujourd'hui *ainardzu* ânier (Meyer-Lübke, *Zur Kenntnis des Altlogudoresischen*, p. 30, 36, 60). Dans l'Italie méridionale on a *fronza*, *frònze* foglia, de frondea.

KHPOUGÉE (f. lisez *χpŭǧęi*).

« fruits tombés avant maturité » ; *hpougéye*, *spougie* (Thir.) ; *prăǧī*, *pŭǧī*, *χpŭǧī* (Bloch : FRUITS) ; montb. *pourdjie* f. (Contejean)[1]. Lat. expurgata : purgare s'emploie souvent du nettoyage du blé, des fruits (Littré : PURGER), aprov. *espurc* « épluchures », d'*espurgar* (*Rom.*, XLII, 401), astur. *pulgár* « pelar las patatas y las frutas » (*Rom.*, XXIX, 362). En vosgien *r* tombe devant *ǧ* ; dans *prăǧī* la métathèse est antérieure à l'amuïssement. Le type expurgata a eu, ce semble, ici, *ŭ* bref (*EW*:

1. A. La Baroche *štālāi* f. expliqué par mad. Laporte (juin 1920) par *lǫ frütęč ęn tę mi, ę štāl ę čę* — *štāl*, stillat « tombe goutte à goutte ». Le prov. *destel* « fruits avortés », *destelha* « tomber avant maturité » vient peut-être, plutôt que de stilus (*EW*) du uprov. *estello* « goutte ».

PURGARE) : le vosgien présente, il est vrai, quelques exemples, du reste peu concluants, d'*u* (ou) protonique pour *ū* latin, *χkuro* écureuil, *punęl* prunelle, à Belmont *trüči* d'une végétation luxuriante, d'un radical *drūt* (à La Baroche, *drăği*) ; mais il n'y a rien de pareil, que je sache, en Franche-Comté. Le béarnais dit *pourga*, *porga* « sarcler », mais *purga* « purger ». Godefroy donne *espourgement* d'après Palsgrave, et *pourgent* (*Complém.*).

KHPWA m.

« vannures ; épis coupés et vides ; ce qu'on ramasse avec le râteau en raclant un pré, un champ ; menus débris de maçonnerie » ; *hhpoua* « épis, glands, têtes de chanvre qui tombent pendant l'égrenage ; vannures » (à Vagney, d'après Thir. v. HOUPPE, p. 435). Exputatum (v. Forcellini) de expŭtare convient pour le sens et pour la forme. Ce verbe signifie proprement « tailler, élaguer, émonder », mais l'aprov. *podar*, le béarnais *pouda* est attesté aussi au sens de « casser ». Putare est d'un emploi fréquent en roman, je ne mentionnerai que *poâ* dans le Bagnard, *Rom.*, VI, 371. Exputare survit dans le nprov. *espoudassa* « tailler d'une manière grossière ». *Hupua* obtenu une fois par Bloch (v. VANNURES) est, à mon avis, une déformation individuelle.

KHTIEULE f.

« plaisanterie légère, spirituelle, piquante ». Sur l'origine de ce mot que je n'ai pas rencontré ailleurs, je hasarderai une hypothèse. Le proparoxyton stolida a pu se changer en *χtiœl* en subissant le même traitement que *tęv* « tiède », *malèv* « malade » (voir plus loin *pâre*), avec cette différence toutefois que dans ces mots la voyelle tonique provient de *e* + *i* et de *a* + *i*, tandis que dans *χtiœl iœ* représenterait *ŏ* tonique libre sans *i*, car *o* + *i* donne *œi* : ou bien *iœ* serait-il *œi* transposé, *χtœil* étant d'une prononciation difficile ? On peut comparer *kiœ* « cuir » pour *kœi(r)* à La Baroche. Quant au sens, une plaisanterie légère et spirituelle semble être de prime abord le contraire de stolidus « sot, stupide » (*stolide laetus*, *stolide ferox*), mais des propos dépourvus de raison et de bon sens n'ont-ils pu, dans certains

milieux, passer pour plaisants ? Les paysans, dit Thiriat, p. 379, riront à gorge déployée d'une grosse bêtise ; *fiõv* (fable) est à La Baroche synonyme de « blagues, drôleries ». Cicéron dit *Orat. Philipp.*, II, 4, § 7 : « quam multa *ioca* solent esse in epistulis quae prolata si sint, *inepta* videantur ! » Le contraire ne peut-il pas aussi se produire ? — Le français du XVIe siècle *stolide*, *stolidité*, l'ital. *stolido*, l'espagnol *estolido*, *estolidez* (cfr. *tibio*, *frio*), l'angl. *stolid*, *stolidness*, sont savants.

LAICIÊ

« lacer, en particulier assembler et lier la charpente d'une maison » ; *laicion de mwôhon* « charpentier », *laicemô* « charpente ». De même à La Baroche *lẽsi*, à Belmont *lẽsi lo batẹimã* « ajuster la charpente » (expression technique du charpentier).

LAUSERA

« vernir la faïence, la poterie », *lauserou* f. « vernis vert ou bleu de la poterie » ; *dèlausera* « faire tomber ce vernis » (subst. *dèlauseraige*) ; à Châtenois (d'après Vautherin) *laisun*, *laisenun* « vernis de la poterie », *dielaisenai* (= *dèlausera*). Du pers. *lâjuward*, arab. *lâzuward* avec maintien du *l* initial qui a disparu des langues littéraires (*azur*, *azzurro*), mais qui subsiste aussi dans l'it. du nord *lazuro St. R.*, 4, 64. 125, et le moy. allem. *laziure*, *lazûre* fem. (*mit roter lasûre*). Il est possible que ces formes romanes proviennent d'Allemagne, car l'azur d'Allemagne était célèbre au moyen âge (v. Mistral), et le bleu d'azur ou bleu de Saxe aurait été découvert au XVIe siècle par un verrier saxon ; encore aujourd'hui on en fabrique le plus en Saxe (v. le Grand Larousse). Le fem. *lauserou* (schema : *lazur* + orem) semble avoir été formé d'après *couleur*, *chaleur* (voir plus haut sous *arou*) ou bien être adapté de l'all. *lazûre*. Dans *laisun* (pour *laizrun* ?) *un* est le suffixe *rumen* (v. A. Thomas, *Ess. de ph. fr.*, 285), dans *laisenun* *r* se serait assimilé à *n* final.

LMECHOU, LMËCHOU, f.-*OÜSE*

« gluant, baveux » ; *l'mechou* « baveux » (Adam, Thir.), ne

peut se séparer de *lméçon*, *lmëçon* « limaçon » (de même en esp. *baboso* « baveux » et *babosa* « limace ») ; *lméchon* présuppose un type limacca par ce qui a dû donner *limache* et qui est postulé également par le gasc. et languedoc. *limaco*, *limauco* (voir encore dans Mistral *limacaire* et *limaquè*). Labourasse est seul à donner *leumchon* « limaçon ».

LOÛRIÉ

a, outre le sens de « veiller, faire la veillée », celui de «luire pendant la nuit » et se dit spécialement de la lune et des astres qu'on voit disparaître plus ou moins tôt, plus ou moins tard, sous l'horizon. Cette signification qui n'est donnée que par Hingre, met l'étymon lucubrare [1] hors de doute et, du même coup, celui de lucubrum pour *loûre* « veillée ». Il est certain aussi que ce verbe n'est pas d'origine récente ni créé sur *loûre*, comme le veut Bloch, *PV*, 314. D'après Bloch il n'aurait encore dans beaucoup de parlers que le sens d'« aller à la veillée » ; mais aller à la veillée ne veut pas seulement dire s'y rendre, mais aussi y prendre part ; aller à la messe, c'est aussi y assister. L'*i* de *loûrié* qui correspond à une finale française *iller* ou *eier* (oier) se retrouve dans *fion louriau* « colchique » (La Bresse), *luriŏ* m. « groupe de jeunes gens qui veillent », *lurĭrŏs* « colchique », (Bloch : VEILLÉE, COLCHIQUE), et c'est là une nouvelle preuve de l'ancienneté du verbe.

MÂ m.

« poids de balance, d'horloge » ; *mâ* « poids d'horloge, anciennement en pierre » (Haillant) ; *mā* « poids d'horloge, de bascule » (Bloch); *mä* « curseur de la balance romaine » (Fankhauser, *Val d'Illiez*, Gloss.). *Mà* est l'équivalent de l'it. *masso* « grosse pierre » ; en français on appelle *masse* le contrepoids de métal d'un peson : *a* suivi de *ss* ne se change pas en *è* : *grā*, f. *grāsse* gras (partout) ; *lās* lasse Bloch, *Lexique*. p. 175, l. 5 du bas ; cfr. *lamoi* « hélas » (Haillant) ; *pa* (Bloch : PAS). L'*è* de *brę̆*

1. Cfr. pour le sens de « travailler à la lumière » *fę ya lūšnà* (de lucinare) « filare il lunedì avanti giorno per rifarsi del forzato riposo festivo » (*Dial. di Castellinaldo*, *St. R.*, X.)

« bras » provient de l'influence de la palatale finale aujourd'hui disparue ; *bęχi* « baisser » a réagi sur *bę̃* « bas » qui se dit souvent *bęχ*. Si *mà* était l'équivalent phonétique de l'it. *mazzo*, on aurait *mi* au Val d'Illiez où brachium devient *bri*.

MAITE f.

« étoffe, matière dont une chose est confectionnée » ; *maitte* f. « mortier de maçon, étoffe quelconque, toute matière première qui sert à bâtir ou à confectionner des habits » (Thir.) ; *mę̃t* « étoffe » BB, et Bloch. Je vois dans ce mot une abréviation de *matière*, à La Bresse *maitère*, et de *matériaux*: le sentiment de la valeur des finales de ces expressions savantes s'était perdu, et on s'est borné à en dégager et utiliser le radical ; cfr. le ptg. *aço* refait sur *aceiro* (Meyer-Lübke, *RGr.*, II, 401). Cela était d'autant plus aisé que *matière*, en patois, s'est spécialisé dans le sens de « pus » : voir Bloch s.v. ; *mętir OGD* ; *maitière* (Hail lant).

MĀL

[transcription phonétique ; ne se trouve pas dans Hingre]. A La Baroche *lę māl*, *dę bŏn māl* féminin plur. « marc de café » (parfois au singul. *dę māl*) ; à Belmont au fém. sing. *lę mār* « marc du café, du vin » ; *mārl* de café dans le département du Nord, *ALF*, c. B 1620 (feuille A). Le diminutif marcula, de marca (Du Cange : *marca* sua detulerint pressoranda. ann. 1217) devint *marle*, de même que de margila, de marga « marne » on a eu en afr. *marle* et en ital. d'amurcula (amurca) *morchia* [1]. En vosgien *r* s'amuït devant *l*. Dans *mènes* fém. pl. « marc de pommes de terre » (Haillant), *menne* f. pl. « marc, résidu » (Thiriat), on constate la même altération que dans le franç. *marne* : *rl* a passé à *rn*, changement nécessairement antérieur à la chute de *r* devant *n* qui est de règle dans les Vosges. D'après A. Thomas, *Rom.*, XXXV, 317, *marne* serait une déformation récente de *marle*, mais il est singulier que *menne* « marc » ait subi cette même déformation. Diez cite encore *poterne* de *posterle*.

1. *La morkula da l'oli* à Bormio, *St. R.*, IX, v. *mǫrka*.

MANGOUNA

« demander d'une manière basse et importune »; *mangounâ*, *mangounou* « qui sollicite de cette manière » ; *mangounaige* « sollicitations basses »; *mangouna* « mendier, exagérer sa misère d'une voix dolente », les mendiants de ce genre s'appellent *mangougnâs* (Thiriat); *mangouna* « mendier » (Bloch). Peut-être du lat. mango « marchand d'esclaves, maquignon » qui avait pris le sens plus général de « revendeur ». Cf. Du Cange v. *mangonare* « trafiquer »: « de iis qui futiles merces vili pretio emtas aliquanto carius distrahunt »; v. *mango*: « seductor qui vulgo dicitur manganus ». Ces gens ne jouissaient pas du meilleur renom, ce que prouve ce passage des Capitulaires de Charlemagne : « ut isti *mangones* et cogciones qui sine lege omni vadunt » (DC. v. MANGANUS et MANGO). De là à « obséder par des demandes importunes, mendier » il n'y a qu'un pas. En français, *maquignon*, *maquignonner* se prend également au sens défavorable. L'ancien saxon connaissait *mangôn* « trafiquer », Kluge, *Urgermanisch*[3], p. 11. L'afr. *mangon* « boucher » semble être un mot différent.

MEUKHT(E)RA

« meurtrir (*meukhtrā* « meurtrissure »), du german. *murdrian*. D'après la loi XII de Grammont, de deux consonnes séparées par une occlusive, l'explosive dissimile l'implosive, mais le cas d'une dissimilation de *r*...*r* en *s*...*r* est contesté. D'après A. Thomas, *Rom.*, XXXVII, 292 n. 2, le *s* de *Besnard* pour *Bernard*, de l'afr. *mestriz* pour *mertriz* n'aurait qu'une valeur purement graphique, — opinion combattue par Meyer-Lübke, *Zeitschr.*, 32, 753. *Meukhtra* prouve que dans l'afr. *musdre* (traitor) et *musdrir* (Godef. : 2. MORDRE; MORDRIR) *s* est issu de *r* : en effet *kh*(*z*) ne peut être le representant direct de *r* qui en vosgien s'amuït devant *t*.

MIESSAUDE f.

« hydromel », Hingre renvoie à l'afr. *miéçaude*, *mielsaude* [1] :

1. Faut-il voir ce mot dans *melscada* « potionis species eadem quae melita » (Du C.) et doit-on interpréter *sc* par *sç* ?

deux exemples dans God., l'un dans un document de Luxeuil (Haute-Saône), l'autre fourni par Cotgrave (1611).

L'afr. a *mies* « hydromel » où *s* fait partie intégrante du radical, attesté surtout en picard et en wallon ; en wallon moderne *mî* « hydromel » (Body, *Bullet. S.L.L.W.*, 2e série, t. VII, v. *mohlî*) ; en lorrain oriental *mīs*, *ALF*, c. MIEL ; *mīs*, *miœs* « miel » *OGD*, *Gloss.* Il existe en outre un féminin avec le sens d'hydromel, wall. la *misse l.c.*, vosgien *miẹs* relevé par moi à La Baroche (juin 1920), afr. *messée*, *miessee*. Le picard actuel possède *miesser* « sucrer », part. *miessé* « doux comme le miel » (Jouancoux et Devauchelle, Ledieu). On en conclura que *s*, dans ce mot, représente une spirante sourde. On admet comme étymon un masc. mĕdum donné par Isidore et regardé comme germanique (Kluge, *Urgermanisch*, p. 16). Mais *mies* ne peut être issu de medum, ni, non plus, de medium (v. Du C., v. *mezium*), car un changement de *di* en *s* sourde serait bien extraordinaire. Enfin un type metium del'a. ht-all. *mëto*, moy. allem. *mët*, où *t* n'est d'ailleurs légitime qu'en position finale, s'il a pu donner *mies(s)*, serait en pic. *miech*, forme inexistante. Il y a bien encore le mot dialectal allemand *maisch*, moy. allem. *meische* qui a, entre autres, le sens d'hydromel et dont on pourrait à la rigueur dériver le pic. *mies*, mais, dans ce cas, on devrait avoir en vosgien *miẹχ*. Les difficultés ne sont pas moindres pour expliquer les éléments vocaliques du mot. Les formes lorraines *mīs*, *miœs*, *miẹs* présentent le traitement d'*ẹ* tonique libre non suivi de *i* ; cfr. *pī*, *piœ*, *piẹ* « pied » (*Zeitschr.*, 35, 657, § 20). On peut rapprocher encore le prov. *mielico* à côté de *melico* « hydromel » et où l'influence de *miel* paraît manifeste.

La finale *-aude* est sans doute le germ. *-alda*, mais Meyer-Lübke, *Rom. Gram.*, II, § 560 ne cite pas de substantifs abstraits formés avec ce suffixe.

MOUYA m.

« poussière de foin, seigle » ; *monyat* m. « débris de végétaux » (Thir.) ; *mœiă* « rebut de bois, d'aiguilles de sapin, de sciure » (La Baroche) ; *mœiọ*, *muia* (Bloch : POUSSIÈRE DE FOIN, SEMENCE) ; *meuot*, *meuyot* « graines de peu de valeur, résidu du vannage » dans Haillant qui donne également *mio*

et *mœniot* « millet étalé », ce qui nous autorise à identifier le mot avec le fr. *millet*. Pour les sons, il faut partir de *mœ̆* mĭlium aujourd'hui presque disparu, mais qui survit dans le composé *pmœ̆*, *tmœ̆*, *PV*, 111. 289 : *œ̆* se trouve aussi dans *fœ̆* filius, *mœ̆* melius ; pour l'*n* de *monya* qui a quelque chose d'insolite, on peut confronter *muiu* « meilleur » à La Baroche, *muiœ OGD*, § 42. Les dérivés de *mil* sont pris souvent au sens figuré pour désigner un objet minuscule : fr. *millet* « éruption qui caractérise la fièvre miliaire », it. *migliarini*, *migliarola* « i più fini pallini da caccia » ; modénais *miarena* « piccole goccie d'acqua » (*AGl.*, XV).

MWA f.

« lac » ; *mwakhé* » petit lac marécageux » (lieu-dit). Dans la région étudiée par Bloch *mwa* ne s'emploie qu'en parlant des grands lacs, *mwa dā Kŭrbē* (Corbeaux), *Lōʒmwa* (Longemer). Selon l'opinion courante *mwa* serait le représentant phonétique du lat. mare, le sens de « lac » s'expliquerait par l'influence d'une ancienne forme germanique de l'allemand « see », *PV*, 64,317. A cela il y a fort à dire, le type unique étant partout *ma*, sans aucun exemple de *mę* ou *mụę* : à La Baroche *lę Biāč Mă*, *lę Nọr Mă* ; *lè naure ma*, *lè byantche ma* (S. Simon, *Grammaire du Pat. de la Poutroye*, Paris, 1900, p. 225. 235) ; voir encore *OGD* où *ma* est signalé au sens de « flaque, étang », et avec *ā* long. Ce qui est décisif, c'est la forme *mŏ* relevée à Gérardmer: elle paraît aussi deux fois dans une poésie patoise où il est question du lac de Gérardmer : *vo lo drau dè mo, o drau dè mo* « vers, à la droite du lac » (X. Thiriat, *Gérardmer et ses Environs*, 1882, p. 153, 155). Or *o* est à G. le produit de *ar*^{cons} : *po* « part », *borbe* « barbe » *OGD*, p. 16, *hodii* « hardi » (poésie citée, 154) : *po* et *mo* « mort » prouvent que *r*^{cons} s'amuït en position finale. On est donc en droit de postuler pour *mo* un type *mar*^{cons} ; on peut conjecturer que cette consonne est *s* d'après *mę̆ʒ* noté dans un village où *ar*^{c} donne *ę* (*tęr* tard, *bęrb*) et *rs ʒ* (*OGD*, § 16.165) [1]. On pourrait penser comme étymon

1. Dans *Giramoix* « Gérardmer » dans un texte de 1342, *x* pourrait représenter *rs* (*PV*, 84).

à l'aprov. *marcx* « marais », mais il n'est attesté qu'une fois et encore la leçon n'est pas assurée, — ou bien au germanique *marsch* qui est féminin, mais qui semble particulier au bas-allemand et désigne une terre d'alluvion plutôt qu'un lac (en anglais *marsh* « marécage »). *Mwakhé* est confirmé par Bloch qui donne sous *Machais* (Lac de) *lę muă d mă*ɣ : c'est peut-être un dérivé de *mua* (*rs*), francisé en *Machais*.

OCHON m.

« déversoir d'une rigole » ; *ochon* « goulotte par laquelle l'eau d'une rigole d'irrigation se déverse sur le pré » (Adam, Thiriat); *ŏčō*, *œčō*, *œšō*, *ụĕğō* (Bloch : DÉVERSOIR). Il faut écarter l'afr. *osche*, prov. *osca* « entaille » (*Dictionn. Génér.* : AUCHE, ENÔCHER), puisqu'en vosgien *sc* se change en *ɣ*, non en *č* ; c'est plutôt un dérivé du lat. orca « jatte en terre pour conserver l'eau », aprov. *dorca*, nprov. *dourco* « cruche munie d'un goulot » ; pour le sens, on peut arguer de *ursé* « déversoir », d'urceolus *EW*. *R* s'amuït devant *č* comme dans *tœčō* « torchon » (Bloch), *o* protonique passe à *œ* dans *tœčō* et *œrsō* « ourlet » à côté d'*orsō* ; *ụĕğō* au Val d'Ajol provient, semble-t-il, d'une forme secondaire orga (nprov. *dourgo*, *douergo* et *dourco*). Le patois a dû posséder une forme *orč*(*a*), *orğ*(*a*) aujourd'hui disparue : Mistral v. OURJOULADO a *ourcholat* « cruchée ».

OSSATE f.

« clavette, esse ». Je n'ai pas la prétention de résoudre ce problème compliqué ; je me bornerai à quelques remarques qui pourront être utiles à qui reprendra la question. D'après Meyer-Lübke l'étymon serait le germanique *lunisi*, allem. mod. *lünse*, « clavette de l'axe de la roue » ; pour expliquer l'afr. (*h*)*eusse* il faudrait partir d'un type *nulisi* dont l'*n* se serait perdu parce qu'on y aurait vu l'article indéfini : par contre, dans le dauphin. *ōso*, *l* de *lunisi* aurait disparu par suite d'une confusion avec l'article. Cette manière de voir soulève de sérieuses difficultés :

1) Il est invraisemblable que le *n* de l'hypothétique *nulisi* n'ait laissé aucune trace ;

2) l'anc. pic. *euche* (5 exemples dans Godefr.), *euchereç* (A. Thomas, *Ess. de philol. franç.*, 295), le rouchi *euche*, *wèche*, *ouaiche* (Grandgagnage : WESE) postulent un *c* étymologique ;

3) dans son *Enquête linguistique sur les Patois d'Ardenne*, Ch. Bruneau v. ESSIEU donne huit exemples d'une forme *ŏf* « esse » qui se rencontre dans la région où pour *herse* on dit *irp*, *erp* (pour herser *èrsi*) : de même que *irp* provient de erpica (voir plus haut *herpeuyè*) en regard de *yęs* herpicem, *ŏf* viendrait de *obica, forme parallèle de obicem [1] qui rend compte d'une façon satisfaisante du pic. *euche*. De même le wallon *pięs* « perche » suppose *perticem tandis que *pęrtš* représente pertica. Voir sur l'alternance de -icem et -ica Meyer-L., *R.Gr.*, II, 22.23 et Salvioni, *St. R.*, 6, 18. — Le messin *oχ*, l'ardennais *ůęš* à côté de *ůs* peuvent s'expliquer par la syncope tardive de la pénultième qui ne se serait produite qu'après que le *c* de obicem s'était changé en *is* d'où *š* (χ). Cette explication convient également à *rōχ* de rumicem. Lunisia comme type étymologique de *oχ* (*EW*) est inacceptable ;

4) si l'afr. *heusse* venait de (*u*)*ūlisi*, on s'attendrait à une forme *ousse* comme on a *houx* de hŭlis ; par contre ŏbicem, a pu aboutir à *eusse* sur le modèle de *meute* mŏvita; obicem, de ŏbicio, a l'*o* bref, la longue métrique *ō bjice* ne prouvant rien;

5) le suisse *œdz* recueilli par moi à Panex (Vaud) et le piémontais *uveç* à Poirino *Stud. R.*, X, postulent un proparoxyton avec *ç* ;

6) l'étymon obicem se heurte au prov. *olze* (Mistral : OCHO), au dauphin. *ōso*, franc-comtois *ōs* : mais peut-être faut-il voir là des influences exercées sur lui par d'autres mots, sans en exclure l'allem. *lünse*. Il se peut que *ounço*, forme unique dans Mistral pour le mot dauphinois, ne soit pas autre chose que l'aprov. *onsa*, nprov. *ounço* « nœud, articulation, phalange du doigt » (*EW* : UNCIA), la clavette qui retient l'essieu, étant considérée comme son articulation. D'autre part *ouolze* (Vayssier, *Dictionn. de l'Aveyron*), prouve que le mot provençal a *ǫ* et non *ŭ* (voir A. Thomas, *Ess. de ph. franç.*, 280). Je ferai remarquer

---

1. Obex avec le sens de « traverse, verrou, obstacle destiné à empêcher la roue de sortir de l'essieu » ; le *f* de *ŏf* provient d'un *v* (*b*) qui s'est assourdi en position finale, cfr. *tōf* « table », *stōf* « étable ».

encore qu'il n'y a pas trace de la nasale dans les formes lorraines (BB *aⁿsat*, *ọsat*) et qu'il faut voir l'article dans le *l* de *lọs*, *lọsọt*, à côté de *osŏt*, dans la Haute-Saône, c'est-à-dire en Franche-Comté (Bloch : ESSIEU, CHEVILLE);

7) enfin il faut tenir compte des formes de l'Italie septentrionale telles que *süell*, *sivè*, *svèl* « acciarino » indiquées par J. Jud, *Literaturblatt für germ u. rom. Philolog.*, juillet-août 1918, p. 247-50.

PÂRE m.

« fumier, place qu'il occupe dans la cour » ; *pâre* à Vagney *RdA*, 38, 130 ; *pār* m. « tas de fumier » (Bloch : TAS) ; *page*, *pâche* « fumier, détritus, balayures laissés devant la maison » (Haillant); wallon *pẹ̄r* « partie de la cour où l'on dépose le fumier » (à Malmédy, *Zeitschr.*, 18, 260), *pọtš* « fumier devant la maison », à Saint-Hubert (P. Marchot, *Phonologie d'un Patois wallon*, 1892, p. 129). C'est le français *parc*, dérivé du germanique parricum qui en allemand n'a jamais subi la syncope de la pénultième (aha. *pferrih*, mha. *pferrich* Kluge, *Urgermanisch*, p. 17,30) et a pénétré comme proparoxyton en français oriental où il a généralement été traité comme *tẹ̄ⁱv*, *malève* (voir plus haut *khtieule*). Le sens de « fumier » paraît, en français propre, restreint à la région de l'est ; il est signalé par Mistral pour le Bigorre dans *pargue*, *parre* « basse-cour où l'on fait pourrir du fumier ».

PÊLE f.

« poêle à frire » ; à La Baroche *pẹ̄ⁱl*, *pẹ̄ⁱlăt* ; *pẹl*, *pẹlō*, *pẹlọt* (Bloch : POÊLE); *pēl*, *pēlọt* Zéliqzon, *Lothring. Mundarten* ; wall. *pẹ̄l Zeitschr.*, 18, 260; pour Malmédy *pẹ̄l* et *pẹ̄lō* m'ont été confirmés par M. Lebierre (voir la note sous *gusè*) ; à Fribourg en Suisse *pīla* (*Bullet. du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, I, 29) ; anc. lorrain *peilles* et *pelles* (*Rom.*, I, 341.345—documents de 1337); *peelle frictoire* dans un ancien texte bourguignon, *Rom.*, XXXVIII, 451. D'après *prẹiẹ* pratellu, *mẹiü* maturus, anc. franç. *payelle*, pic. *poyéle* (Ledieu, *Pat. de Démuin*) on s'attendrait en franç. oriental à *paiẹl* de patella- — forme non attestée:

L'*e* double de *peelle* marque sans doute la longueur de la voyelle comme dans *beeste* des *Sermons de Saint-Bernard*. Peut-être faut-il voir ce même traitement dont la raison m'échappe, dans *grẹ* « espèce de cuveau » s'il vient de cratalis (*EW*) ; voir encore BB, 177 v. *grẹ*, 188 v. *pẹ̈l*.

PIÂCHÉ

« piailler, pleurnicher » ; subst. *piachesse*. De *piăpiă* (à La Baroche et de même en logudorien *EW*), « cri d'appel pour les poussins », on a créé un verbe piapiare devenu *piaché* par le changement de *pi* en *ch* ; le lyonnais a *piapias* (dissyllabe) « cancans, médisances ». L'ital. *piare*, le prov. *piaia*, *piagna* signifient « criailler, pleurnicher ». *Pĭci* « crier comme la souris » à La Baroche, viendrait, d'après une communication de J. Jud, de pipiare.

RAVTA

chèmi ravta « chemin de forêt », mentionné par Hingre sous *breuche* et *chlite*, où il y a un renvoi à *ravta* et *ravton*. *Lăftă*, *răftă* « chemin pour les traîneaux à bois », *laftō*, *răftō* « traverses de ce chemin » (Bloch : CHEMIN) ; *raftọ* « traverses du chemin des schlitteurs » (Belmont) ; *chèmin roftè* « chemin de schlitte », *roftons* « les traverses en bois », aux environs de Sarrebourg en Lorraine, *Textes Patois*, 209. *Ravta* (correctement *rafta*) est un participe ainsi que *roftè* ; dans *lăftă*, *lăftō* *r* a sans doute été assimilé à l'article. Les langues nordiques possèdent *raft* « chevron de la toiture », angl. *rafter* (voir Falk et Torp, *Norwegisch-dänisches Wörterbuch*). Les dialectes de l'Allemagne du Sud ne connaissent que *rafe*, anc. ht. all. *ravo*, mha. *rave*, bavarois *rafen*, tirol. *räfen* « chevron, barre transversale en bois » (Grimm v. RAF m.). Dans un parler roman du Jura bernois les *rèf* m. pl., du suisse all. *raf*, sont les moises reliant deux chevrons opposés (Tappolet : RAF). *Rafta* ne peut guère représenter le nordique *raft* ; il faut y voir plutôt *raf* + suff. *ett* d'où on a dérivé *raftè*, partic. *roftè*, *rafta*, au sens de l'anglais *rafter* « munir de traverses ». L'aire étendue que le mot occupe aujourd'hui prouve que son introduction dans les parlers lorrains est de date ancienne.

TIÈ

[voir dans Hingre *casse tiè*]. *Tiè* est, d'après Hingre, proprement l'impératif de *tenir* et s'emploie pour appeler les vaches et les chèvres (*casse*, allem. *geiss*). De même *tẹi* au val de Noun en Tyrol se dit pour appeler les bœufs [1] : c'est l'impératif de *teni* selon E. Quaresima qui compare *vẹi* de *veni* (*Zeitschr.*, 35, 633). On sera donc porté à voir également un impératif dans *tiẹ̆ tiẹ̆*, *tiẹ̆*, *tiẹ̆*, appels pour les chèvres et les vaches à La Baroche, bien que l'impératif de *tenir* y soit aujourd'hui *tẹ* ; *tiẹ* y est usité également pour marquer la surprise : *tiẹ̆ s ă lü* (tiens, c'est lui !) et pour offrir quelque chose : *tiẹ, bu !* (tiens! bois). Il est évident qu'en sa qualité d'interjection il a conservé sa forme primitive (voir plus haut sous *cahaille* et *gusè* les remarques sur les onomatopées). Dans l'ouvrage cité ici sous *herpenyé* J. Callais mentionne au § 149 *tiẹ* prends ! comme forme secondaire de l'impératif *tiẹ̆*.

Il faut toutefois se demander s'il n'existe pas un phonème spécial servant d'appel, distinct de l'impératif, tout en pouvant parfois se confondre avec lui ou en subir l'influence. A l'appui de cette supposition je citerai comme exemples d'appels pour les vaches, les bœufs et les cochons : *tiă* à Belmont [2], dans le Morvan et à Uriménil (Haillant) ; wall. *taïe taïe* BB 198; pour les chiens : it. *té té* raddoppiato, modo di allettare cani (Dictionn. de Ferrari-Caccia), *tè tè* (Tiraboschi, *Vocab. Bergamasco*); provenç. *tè tè*, *tèi* (tuei, tue); Mistral donne encore *tai*, *tai*, terme de la vénerie française pour rappeler les chiens; au même sens les patois allemands de l'Alsace connaissent *de de* (te te). Sans doute ce phonème qui ne s'applique qu'aux quadrupèdes d'une certaine taille et qui présente toujours *t* à l'initiale, a pu naître spontanément dans différents pays, mais il est possible aussi qu'il y ait là une tradition commune remontant très haut.

A ce propos il faut citer une coïncidence curieuse : il est

---

1. Dans les parlers campagnards de Trieste c'est aussi une interjection avec laquelle on apostrophe les personnes qu'on tutoie : *tẹi* !

2. *tiă* « tiens, prends ! » ne s'y adresse pas exclusivement aux bêtes ; *ti* est la forme régulière de la 2e personne; *tiẹ̆* marque la surprise.

impossible de n'être pas frappé par la ressemblance complète qui existe, d'une part, entre τή grec [1], p. ex. dans

κύκλωψ, τή, πίε οἶνον, ἐπεὶ φάγες ἀνθρώμεα κρέα (*Odyssée*, 9, 347).
τή νῦν, τοῦτον ἱμάντα τεῷ ἐγκάτθεο κόλπῳ (*Iliade*, 14, 219).

et, d'autre part, l'italien *tè*, p. ex. dans

ben diciesti, disse l'amico : *tè*, diecie bisanti ti voglio rendere.
dammi un danaio, e *tè*, una medaglia.

(*Le Cento Novelle antiche*, 10, p. 41, et 96, p. 112, édition de la Bibliotheca Romanica).

Est-ce là un jeu du hasard, ou y a-t-il une liaison historique entre ces faits ? Serions-nous en présence d'un phonème antique qui se serait transmis à travers les âges ?

VESELLE

[n'est pas dans Hingre], «cicatrice d'une blessure » (Adam); *vĕzĕl, vzĕl, vzĕl* (Bloch : CICATRICE); *vizelle* « trace laissée par une blessure sur la peau » (Labourasse) [2]. *Vezelle* « cicatrice » paraît une fois dans le *Psautier de Metz* du XIVe s. (cfr. le Gloss. de l'édition de Fr. Apfelstedt). E. Langlois, rectifiant l'article *viselle* de Godefroy, a montré (*Rom.*, XXXIII, 405, 633) qu'en anc. franç l'expression « cousu a *vizelle* » représente la disposition en spirale du cordon ou fil qui lace et que c'est un dérivé de *viz* lat. vitis signifiant « spirale, escalier tournant, vis ». Il faut ajouter, pour compléter les données de Langlois, que le mot a pris aussi le sens de « cicatrice », parce que les blessures étaient cousues *a vizelle*, c'est-à-dire au moyen de fils dessinant des spirales et qui restaient dans la plaie même après la guérison. On dit *kœtur* « cicatrice » à la Grand'Combe (Doubs), *ɛrkɔzĕs* à Belmont ; afr. (plaie... qui saine est et) *rascousturee Rom.*, XIX, 288 : ces cicatrices ont parfois la forme de petites protubérances ; de là le messin *veselle* « bigne, bosse » (Godefr.).

Dans tous les exemples cités par Langlois *i* protonique est intact. Son altération en *e*, fréquente dans les patois actuels,

---

1. τή n'a pas, à ma connaissance, été expliqué d'une manière satisfaisante ; Mistral le mentionne avec le catal. *te* sous *tè*, *tèn* impératif de *tenir*.

2. La *vizèle* « cicatrice » m'a été confirmé pour Nant-le-Grand, au sud de Bar-le-Duc, par M. Jolibois, professeur au lycée de cette ville (avril 1920).

p. ex. *lçmsõ* « limaçon », *fçlẽ*, *flẽ* « filer » (Bloch), est peut-être due à l'influence de la labiale, ou bien il y a eu, dans *veselle* du *Psautier*, assimilation de *i* à un *e* voisin, comme dans *je revesterai* à côté de *revestirai* (édit. citée, 131[16-18]). Quoi qu'il en soit, il est certain que *veselle* et *viselle* sont des variantes d'un même mot et que les deux articles de Godefroy doivent être fondus en un seul. Il semble que ce sens de « cicatrice » soit limité au français oriental.

Adolphe HORNING.

LES PERSONNAGES ET LES ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE D'ALLEMAGNE, DE FRANCE ET D'ESPAGNE DANS L'ŒUVRE DE MARCABRU (1129-1150)

ESSAI SUR LA BIOGRAPHIE DU POÈTE ET LA CHRONOLOGIE DE SES POÉSIES.

On ne sait presque rien de la biographie d'un des premiers troubadours, le gascon Marcabru, dont la réputation fut pourtant si considérable au XIIe et au XIIIe siècle[1]. P. Meyer, dans une de ces notices d'une érudition précise où il excellait, a le premier corrigé les erreurs de Diez et de Suchier, en montrant que ce poète, loin d'être le contemporain de Richard Cœur de Lion, était, tout au contraire, celui du dernier comte de Poitiers de la dynastie des Guilhem, Guillaume VIII, fils de Guilhem VII, le premier des troubadours. La carrière poétique de Marcabru s'est donc déroulée, non dans la seconde moitié du XIIe siècle, mais bien dans la première. P. Meyer lui assignait comme date initiale l'année 1135 environ, comme date finale à peu près l'année 1150[2]. Un examen plus minutieux des documents, chartes et chroniques, relatifs à l'histoire de la France et de l'Espagne chrétienne, permet d'apporter à l'œuvre de Marcabru plus de précision encore, de dater, mieux que ne l'a fait le savant romaniste, un certain nombre des poésies du troubadour, de reconstituer le milieu historique où il a vécu, de faire connaître enfin, d'une manière plus nette, les personnages

---

1. Allusions fréquentes à ses poésies. P. Meyer. *Flamenca*, p. XXVII et 421 ; *Romania*, VI, 127. Le D. Dejeanne, *Œuvres complètes de Marcabru*, Toulouse, 1909 (*Bibl. méridionale*, 1re série, XII), plus philologue qu'historien n'ajoute presque rien aux recherches de P. Meyer.

2. *Romania*, VI 119-129.

avec lesquels il a été en rapports et dont il rechercha la protection.

I

De la vie du poète on ne saurait guère, sans les allusions historiques de ses pièces, que ce que nous a transmis le biographe anonyme, qui écrivit au XIIIe siècle, en provençal, la courte notice qui nous est parvenue [1]. D'après cette biographie, le troubadour, fils d'une pauvre femme de Gascogne, *dame Brune* (Marcabrune), aurait vécu à l'époque d'un autre poète, Cercamon, qu'on trouve parmi les protégés de la cour de Poitiers. Marcabru fut abandonné d'abord, dit le biographe, à la porte d'un riche homme, nommé Aldric del Vilar, qui le nourrit, le recueillit, le fit élever (*fetz lo nurir*), et un peu plus tard il changea son nom de *Panperdut* (pain perdu) en celui de Marcabru, après être resté avec Cercamon, qui aurait ainsi été son initiateur en poésie, ou simplement son émule et modèle. Puis il commença sa carrière de poète (*à trouver*). La vie du troubadour se serait terminée de tragique façon : « Il était si médisant, dit le biographe, qu'à la fin il fut assassiné par les châtelains de Guienne, dont il avait dit très grand mal [2]. » Cette courte notice biographique ne fournit que quatre faits précis : la mention de la naissance obscure du poète, celle de son premier protecteur, celle de son contemporain Cercamon, celle de sa fin misérable. De là, on ne saurait induire aucune date, si par ailleurs l'on ne savait que le contemporain de Marcabru, Cercamon vivait pendant la première moitié du XIIe siècle. De même, la biographie ne donne que le nom d'un seul protecteur du poète, cet Aldric del Vilar, qui « le fit nourrir », et qu'on pourrait peut-être identifier avec quelque membre d'une famille seigneuriale d'Auvillars en Lomagne [3]. Par ces maigres renseignements, on ne peut avoir qu'une idée très imparfaite de la place que Marcabru occupa parmi ses contem-

1. Publiée par Diez, *Leben und Werke der Troubadouren*, p. 49 (1829); C. Chabaneau, *Biog. des Troubadours*, Toulouse, 1885 ; D. Dejeanne, *o.c.*

2. Chabaneau, p. 9 ; Dejeanne, p. 2.

3. A. Jeanroy a déjà formulé l'hypothèse d'après laquelle Aldric serait un seigneur d'Auvillars, arrondissement de Moissac (*Grande Encyclopédie*, XXIII, 20).

porains, de ses relations avec un nombre assez considérable de grands seigneurs qui furent ses protecteurs, et de la place honorable que ce poète soldat, le Tyrtée des Croisades d'Espagne, occupa parmi les promoteurs des expéditions franco-espagnoles contre les musulmans. En complétant les allusions contenues dans une douzaine [1] de poésies du troubadour par l'étude des sources historiques de ce temps, on peut arriver à combler bien des lacunes, à retracer le tableau de l'activité du poète gascon, et même à dater avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici ses principales pièces.

II

En premier lieu, il convient d'inférer du fait que la carrière de Marcabru, d'après notre démonstration, s'est déroulée entre 1129 et 1160, qu'il y a lieu de reculer jusqu'au temps de Guilhem VII, celle de Cercamon, l'initiateur du troubadour gascon. Cercamon, d'après Pio Rajna, son principal biographe [2], serait né vers la fin du XIe siècle ; il conviendrait de reporter un peu plus haut la date de sa naissance, puisqu'il a formé Marcabru, dont la poésie la plus ancienne, comme on le prouvera, date de 1129-30.

L'initiateur et le compagnon de Marcabru devait, à cette époque, être déjà dans l'éclat de sa réputation ; il aurait donc vécu une bonne partie de sa vie, au temps de Guilhem VII, dont le gouvernement en Poitou et Aquitaine s'étend d'octobre 1086 à février 1126. On peut admettre qu'avant 1129, Cercamon était dans la maturité de l'âge, et que Marcabru, son disciple et émule, pouvait alors avoir dépassé de son côté la première jeunesse. D'ailleurs, les deux poètes vécurent également à la cour de Guilhem VIII, le fils du prince troubadour, puisque en 1137, Cercamon se plaint de se trouver dans l'embarras, par suite de la mort successive des deux comtes de Poitiers, le père et le fils. Le poète aurait même connu Louis VII [3], le jeune époux d'Aliè-

1. Le chiffre de 7 à 8 donné par Meyer, p. 120, est légèrement inférieur à la réalité.

2. P. Rajna, *Cercamon* (*Romania*, VI, 118).

3. *Romania*, VI, 118 ; Dejeanne, *Le troubadour Cercamon* (*Ann. du Midi*, XIII, 1905, 27-62).

nor, et le maître du Poitou entre 1137 et 1152, car il mentionne un souverain qui est probablement le roi de France dans une de ses pièces intitulée : *Car vei fenir a tot dia*[1]. De ces déductions, il semble résulter que Marcabru, vers 1129, pouvait avoir entre vingt et trente ans, et qu'il était né dans la première décade du XIIe siècle. Comme il ne mentionne nulle part Guilhem VII le Troubadour, mort en février 1126, il est certain que le prince qui fut son principal et constant protecteur, auprès duquel il a sans doute acquis sa réputation poétique, est uniquement Guilhem VIII[2]. Ce dernier qui héritait à vingt-sept ans du Poitou et de toute l'Aquitaine jusqu'aux Pyrénées, et qui mourut prématurément à trente-huit, était une sorte de géant, d'appétits pantagruéliques (il dévorait, dit-on, la ration de huit personnes). Politique peu avisé, entêté dans l'indécision, il représentait l'idéal chevaleresque, tel que les troubadours l'imaginaient. Il était passionné pour la guerre, libéral jusqu'à la prodigalité, élégant dans ses manières, séduisant par sa courtoisie, d'ailleurs impressionnable à l'excès et facile à duper. Le fils du spirituel prince, qui fut le premier des troubadours, a été aussi le père de la fameuse Aliénor d'Aquitaine, le grand-père de Richard Cœur de Lion, comte de Poitiers, et de Geoffroi de Bretagne, tous protecteurs des poètes.

De même qu'Aliénor fut la protectrice de Bernard de Ventadour et de tant d'autres, de même que Richard devait protéger Arnaud de Mareuil et rivaliser avec Bertran de Born, de même Guilhem VIII s'attacha par ses bienfaits Cercamon et Marcabru. La faveur qu'il témoigna au pauvre troubadour gascon dut être si constante et si généreuse que, de tous les personnages dont l'âpre satirique mentionne le souvenir, c'est le comte de Poitiers qu'il célèbre avec le plus de sincérité, qu'il semble avoir pleuré avec un visible chagrin, et qui lui a inspiré quelques-unes de ses plus belles pièces. Dans la poésie intitulée : *Lo vers comens quan vei del fau*[3], le poète qui se plaint amèrement de

1. Pio Rajna, *Romania*, VI, 1877, 115-121 ; Dejeanne, *Ann. du Midi*, XIII, 1905, 27.

2. Portrait de Guilhem VIII, *Annales Cisterc.*, 1208; *Acta Sanctor.*, *fév.*, t. II, 453 ; beaucoup de ces traits se déduisent de sa vie même.

3. Meyer, *Romania*, VI, 125 ; *Poésies de Marcabru*, édit. Dejeanne, XXXIII, 4, p. 160.

la décadence de la *valeur* (prix), de la *jeunesse*, et de la chute de ces vertus dans les « balayures », ne fait d'exception, dans toute la chrétienté, qu'en faveur du Poitou, où cette fleur de chevalerie prospère encore. Il est malheureusement impossible de dater cette pièce, autrement qu'en lui assignant 1137 comme limite extrême. Mais il est sûr qu'elle s'applique à Guilhem VIII, dont elle constitue le plus bel éloge. Dans une autre pièce, celle où il déplore la mort de son protecteur, son désespoir atteste l'étendue des bienfaits qu'il a reçus du généreux prince poitevin.

Puois lo Peitavis m'es faillitz,
Serai mai cum Artuz perdutz.

« Puisque le Poitevin me manque, je serai perdu comme Arthur », dit-il [1]. Dans deux autres de ses meilleures poésies, *Assatz m'es bel del temps essnig* [2] et *Anjatz de chan com enans'e meillura* [3], Marcabru manifeste clairement sa partialité pour son mécène. Il y fait allusion à deux épisodes importants de la vie politique de Guilhem VIII.

Les philologues et les historiens n'ont pas, jusqu'ici, déterminé nettement les circonstances où furent composées ces deux pièces. L'une [4] peut être cependant reportée sans difficulté aux années 1129-1130. Elle a trait au conflit qui éclata à cette époque entre le comte de Poitiers et le comte d'Anjou, Geoffroi Plantagenet, le gendre d'Henri Beauclerc et le père d'Henri II. Le troubadour désigne clairement une période belliqueuse où les deux princes se sont affrontés, et il atteste ses sympathies pour l'un contre l'autre : « Guienne, crie-t-on en Poitou, dit-il, faisant allusion au cri de guerre des ducs d'Aquitaine ; valeur descend en contre aval (en Anjou). »

---

1. *Poésies de Marcabru*, éd. Dejeanne, IV, 10, p. 15 : *Al prim comens de l'ivernaill.*

2. Dejeanne, VIII.

3. Dejeanne, IX.

4. Meyer (*Romania*, VI, 119-128) n'a pas remarqué que la pièce *Assatz* concerne le conflit poitevin-angevin ; Dejeanne (p. 221, notes) se borne à assigner à ce conflit une date imprécise, antérieure à la mort de Guilhem VIII sans préciser davantage.

Guianna ! cridon en Peitau,
Valia dissend contr' avau [1] !

De vieilles rivalités provinciales séparaient alors les Poitevins des Angevins, comme les Normands des Français. Les Angevins accusaient leurs voisins des bords de la Vienne et du Clain, d'orgueil et d'une ambition, peu fondée sur le courage, qui les poussait à d'incessantes querelles [2]. Marcabru de son côté rappelle la piètre réputation des Angevins qu'on accusait volontiers d'avarice sordide et de versatilité. En effet, dans cette même pièce, il fait allusion à leurs mœurs semblables à celles du scarabée qui se complaît dans l'excrément

E qui d'escaravaich fai guit
En avol luoc perpren ostau
Per so, son Angevin aunit.

« Qui de scarabée fait son guide, en mauvais lieu prépare sa maison ; pour ce, Angevins sont honnis. » L'attaque virulente du troubadour, favori de Guilhem VIII, s'explique si l'on songe aux événements de la guerre féodale qui s'était alors déclarée.

Cette guerre commença au plus tôt en 1129 et se termina au plus tard en 1131. Le chroniqueur angevin, qui en a transmis le récit, expose qu'après le départ de Foulque V pour la Terre-Sainte (1129), le fils et héritier de celui-ci, Geoffroi, eut à faire face à une coalition des vassaux de son comté d'Anjou, dont le principal était Thibaud de Blaizon, seigneur de Mirebeau. A cette occasion, plusieurs des grands vassaux de Guilhem VIII, en particulier son beau-frère Aimery VI, vicomte de Thouars, et Guillaume Larchevêque, seigneur de Parthenay, prirent parti pour les rebelles. La coalition tourna fort mal pour les seigneurs angevins et poitevins. Thouars fut pris par Geoffroi le Bel, et le vicomte dut démolir la grosse tour de sa forteresse. Le sire de Parthenay, effrayé à l'approche du comte d'Anjou, demanda

1. Marcabru, *Poésies*, éd. Dejeanne, VIII, 12, p. 36.

2. *Pictavenses igitur gens scilicet effera nimis et plus ausu temerario quam virtutis conscientia præsumentes, crebris assaltibus in eum* (Geoffroi) *irruebant* ; *Chroniques d'Anjou*, éd. Marchegay, 1871, p. 253.

3. *Annales angevines et vendômoises*, éd. Halphen (1903). p. 8 ; *Chroniques des églises et comtes d'Anjou*, citées ci-dessous.

et obtint un traité de paix (1129). Thibaud de Blaizon, après avoir vu son manoir d'Anjou pris, incendié et rasé, dut s'enfuir dans sa forteresse de Mirebeau. Uni par des liens de parenté du côté féminin à Guilhem VIII, il sollicita son appui. C'est à cette expédition, qui eut lieu en 1130, que le poète gascon fait allusion. Les troupes du comte de Poitiers essayèrent vainement de secourir Thibaud à Mirebeau. Elles échouèrent piteusement à l'attaque du camp et des retranchements angevins. Thibaud dut capituler, livrer Mirebeau et sa seigneurie au comte d'Anjou, qui l'unit à son domaine (1130) [1]. Ces derniers événements durent s'accomplir dans les premiers mois de 1130, puisqu'il en est fait mention avant qu'on ne connût dans l'Ouest la nouvelle de la mort du pape Honorius II, survenue le 14 février 1130 [2]. Peu de temps après, Guilhem VIII faisait à son tour la paix avec Geoffroi le Bel, qui, ayant encore à combattre le seigneur de Sablé en Anjou, voulait avoir les mains libres du côté du Poitou [3]. A aucun autre moment de sa vie, le duc d'Aquitaine ne se trouva plus en opposition avec le puissant comte d'Anjou. Bien mieux, il devait lui porter secours après la mort d'Henri Beauclerc (1136), lorsque Geoffroi revendiqua, au nom de sa femme Mathilde, fille du roi défunt, l'héritage de la Normandie. Guilhem VIII conduisit à son aide des bandes, qui ravagèrent férocement une partie du duché en septembre-octobre 1136 [4]. Ce sont donc les impressions du poète gascon, à propos de la guerre féodale de 1129-1130, qui se trouvent exprimées dans la poésie qu'on n'avait pu jusqu'ici dater. La pièce *Assatz m'es bel* a certainement été composée dans les premiers mois de 1130, à l'occasion de la marche de l'armée de Guilhem VIII vers Mirebeau. C'est vraisemblablement la plus ancienne des productions du poète, et elle est antérieure de cinq à six ans à la première que P. Meyer avait cru pouvoir dater sûrement (*Aujatz de chan*).

Par voie de conséquence, et puisqu'il est démontré que la

1. *Chronique des comtes d'Anjou*, éd. Marchegay, 263-266; *Chronique de Saint-Aubin d'Angers*, *ibid.*, p. 43; *Chronique de Saint-Martial de Limoges*, dans *Rec. hist. France*, XII, 454.

2 *Chartes de Saint-Hilaire de Poitiers*, p. p. Rédet, I, 125.

3. Chroniques ci-dessus.

4. Orderic Vital, éd. Le Prévost, V, 81.

poésie intitulée *Assatz* est du début de l'année 1130, on arrive à jeter quelque lumière sur une autre pièce que nul n'a encore essayé de situer dans le milieu historique de ce temps. C'est le n° XXXIII de l'édition Dejeanne (*Lo vers comens quan vei del jau*) composé pendant un hiver, et où le poète se lamente à cause du déclin de prouesse (*prix*), aussi bien que de l'avidité croissante des seigneurs, qui excitent autour d'eux le mécontentement « en donnant tout à cens ». De là parmi les masses le succès de la propagande révolutionnaire, dont le poète observe fort bien les progrès. On était à l'époque du grand mouvement d'émancipation rurale et urbaine. Des prophètes prédisent « que le seigneur sera serf, et le serf seigneur ». Marcabru note des tentatives, faites en ce sens, et il cite, en particulier, l'effervescence qui a régné un moment dans les états de Geoffroi le Bel. « Les buses d'Anjou ont agi ainsi », dit-il [1]. Les termes méprisants dont il se sert, rapprochés de ceux qu'il emploie dans la pièce précédente (*Assatz*), au sujet des Angevins en général, semblent indiquer que la poésie intitulée *Lo vers comens* est d'une date de peu postérieure à la première, c'est-à-dire remonte à la période d'anarchie féodale, qui marqua le commencement de l'administration de Geoffroi Plantagenet sur les bords de la Loire, et qui se prolongeait encore.

Après ces deux pièces, qu'on peut presque sûrement dater des premières années du gouvernement de Guilhem VIII, on en trouve une autre où le poète paraît attaquer la cour de Rome, et prendre parti en faveur de son protecteur, alors engagé dans le schisme de l'antipape Anaclet. On sait qu'à la mort d'Honorius II, le cardinal Pierre de Léon fut élevé au souverain pontificat par une faction, dont l'un des chefs était Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège en Aquitaine et conseiller très influent du duc. Guilhem VIII embrassait le parti d'Anaclet (4 mai 1130), tandis que saint Bernard entraînait le roi de France, Louis VI, et le roi de Germanie, Lothaire, dans le parti contraire, celui qui reconnaissait pour pape légitime Innocent II. Ce dernier était acclamé aux conciles d'Étampes et de Clermont (août-novembre 1130), et accueilli en Langue-

1. Pièce n° XXXIII, strophe 7, p. 161, éd. Dejeanne. Nous établirons plus loin la date de 1133 pour cette pièce.

doc, où il débarqua à Saint-Gilles (11 septembre). Tous les efforts de saint Bernard, notamment à l'entrevue de Poitiers ou de Montierneuf (1130), ne purent détacher Guilhem VIII de la cause de l'antipape, à laquelle il resta fidèle jusqu'en 1135 [1].

Or, dans une pièce intitulée *Aujatz de chan*, Marcabru, après ses lamentations ordinaires sur la décadence de Prouesse, exprime son espoir dans la largesse de ses chers protecteurs, Guilhem VIII, dont la valeur (*prix*) se raffermit, Alphonse de Toulouse et Alfonse de Castille. Il décoche un trait méprisant, au contraire, à l'adresse d'un empereur « mauvais garnement », qui s'est « fait élire grâce à l'argent [2] ». Déjà, P. Meyer avait fort bien démontré que l'Empereur, dont il est question dans cette pièce, ne saurait être Alexis le Jeune, le Basileus byzantin élu en 1179, pas plus que le comte de Poitiers, dont parle Marcabru, n'est Richard Cœur de Lion [3]. Il a aussi conjecturé, avec infiniment de vraisemblance, que le prince ainsi désigné n'était pas un jeune homme (*gartz Emperaire*), mais bien un « mauvais drôle » (*garsio*), suivant le terme bas-latin souvent usité. Il a enfin prouvé que cet empereur ne pouvait être que Lothaire II, roi de Germanie.

Mais il n'a pas poussé plus loin sa démonstration. On ne s'explique guère l'animosité du poète, par le seul préjugé qu'il professe à l'égard de la vénalité de la cour de Rome. Au contraire, en étudiant attentivement l'histoire du schisme auquel participa Guilhem VIII, on trouve des motifs très nets de ce mépris, que montre le poète favori du duc d'Aquitaine, à l'égard d'un des plus dociles partisans d'Innocent II, l'adversaire d'Anaclet.

Lothaire II de Supplimbourg ou de Saxe, mort en 1137, la même année que Guilhem, âgé de soixante-douze ou soixante et onze ans, avait été élu en 1125, sous l'influence du parti romain. Il s'était empressé, par une sorte de capitulation, d'accorder à l'Église *cette Reine céleste*, la quasi-plénitude de la liberté, sans même exiger de ses dignitaires l'hommage (*hominium*). Bientôt aux prises avec un adversaire dangereux, Conrad de Souabe, il

1. Vacandard, *Saint Bernard*, t. II (1897).
2. Pièce nº IX (*Aujatz*), édition Dejeanne, strophes 6 à 9, p. 38.
3. P. Meyer, *Romania*, VI, 125, 128.

avait dû accumuler concession sur concession, pour déterminer le Saint-Siège à soutenir sa cause. Le 22 mars 1131, à Liège, escorté de quarante princes ou prélats allemands, il avait mené à pied par la bride la haquenée du pape, et le lendemain il avait reçu de celui-ci la couronne royale. En août 1132, il dirigeait une expédition en Italie pour y restaurer Innocent II. Il était entré dans Rome, et, le 4 juin 1133, il s'était fait couronner empereur. Mais il avait dû prêter au pape le serment d'allégeance, reconnaître au Saint-Siège la propriété des biens de la comtesse Mathilde en Toscane et Emilie, se contenter d'en recevoir viagèrement la jouissance par l'investiture, et payer annuellement au trésor pontifical une redevance de 100 livres d'argent. Le retentissement de cette soumission de l'empereur au bon vouloir du Saint-Siège avait été énorme dans la chrétienté. On avait fait courir à ce sujet un distique dont le dernier vers était le suivant :

Post (rex) homo fit papae, sumit quo dante coronam [1].

Les vers de Marcabru traduisent, sous une forme populaire, l'impression produite par l'événement du 4 juin 1133, où l'on avait vu un empereur acheter l'appui de la cour pontificale, par l'octroi d'un tribut et la reconnaissance de la suzeraineté du Saint-Siège. La pièce, où il exprime son mépris pour cette abdication du pouvoir impérial, ne peut guère être postérieure à la seconde moitié de l'année où fut conclue à Rome par le pape et l'empereur, la convention qui assurait le triomphe d'Innocent II sur Anaclet, de la cause orthodoxe sur la cause schismatique, cette dernière chère au protecteur du trouvère.

On peut aussi, mais avec moins de certitude, rattacher à cet événement les vers de la pièce intitulée *Lo vers comens quan vei del fau*, où le poète se lamente sur le déclin de Prouesse (*prix*) descendue « d'amont d'aval dans les balayures », sauf en Poitou, et où il constate encore que « l'argent rend Rome vénale » [2], double manifestation, où il exalte d'un côté Guilhem VIII et dénigre Innocent II.

La persistance de l'attachement du poète à son patron prin-

1. Jaffé, *Regesta pontif. rom.*, n° 5461 ; Baronius, *Annales Eccles.*, III (anno 1133).

2. Pièce n° XXXIII, éd. Dejeanne, strophe 3, p. 160.

cier, probablement fort généreux pour lui, se manifeste encore dans une autre pièce, celle qui a pour premier vers *Bel m'es can s'esclarzis l'onda*, sorte d'hymne au printemps, entremêlé de traits satiriques contre Lâcheté, Envie et Méchanceté.

Le troubadour s'y réjouit de l'ascension de la puissance du duc d'Aquitaine, qu'il qualifie du nom de « seigneur de Gironde ». Si « la seigneurie de Gironde monte, s'écrie-t il, elle montera encore davantage, pourvu qu'elle songe à confondre les païens; cela Jésus le lui commande ».

Se·l segnoriu(s) de Gironda
Poia, encar poiara plus,
Ab qe pense com confonda
Paias, so·ilh manda Jhezus [1].

Est-il ici question de Louis VII, devenu par son mariage avec Aliénor, seigneur de « Gironde ». On peut sans doute l'admettre, mais il semble que Marcabru s'adresse plutôt à Guilhem VIII. Lorsqu'il invoque l'intervention du roi de France, il lui donne les titres plus explicites de seigneur du Poitou, du Berry et de France, qu'on ne trouve pas ici. D'autre part, après sa réconciliation avec Innocent II, sous les auspices de saint Bernard (1135), la fortune de Guilhem VIII s'était rétablie et grandissait rapidement. Il avait recouvré la Gascogne sans coup férir (1135-36 [2]) ; il était devenu l'allié de son ancien adversaire Geoffroi Plantagenet [3]. Le roi de Castille, Alfonse VII avait recherché l'alliance de la maison de Poitiers, et, aux fêtes de Léon, il s'était assuré, en vue de la croisade contre les Maures, l'appui de nombreux barons d'Aquitaine [4]. Enfin, la sœur de Guilhem VIII, Agnès, veuve du vicomte du Thouars, venait d'épouser (1135) Ramire II le Moine, roi d'Aragon [5]. La fortune souriait pour la première fois au comte de Poitiers ; « elle montait », suivant l'expression du poète, au cours de ces années 1135-36, où l'ardeur mystique de Marcabru entrevoyait l'aube d'une croisade franco-espagnole contre les musulmans, semblable à

1. Pièce XII *bis*, éd. Dejeanne, strophe 10, p. 51.
2. Acte publié (1136), *Arch. hist. Gironde*, XII, 319.
3. Orderic Vital, V, 67.
4. Chronique latine d'Alfonse VII, p.p. Florez, *Esp. Sagr.*, XXI, 347.
5. Traggia, *Ramiro el Monje*, *Mém. Acad. hist.*, III, 480, sqq.

celles de 1064, de 1087, de 1094-96, de 1110-1120, auxquelles les Aquitains avaient pris une part si décisive. Assigner à la pièce *Bel m'es can* la date de 1135 ou de 1136 n'est donc pas émettre une hypothèse invraisemblable. On y sent l'émoi que les succès de Guilhem VIII excitent dans le cœur de son fidèle poète et l'écho des espérances de croisade que Marcabru met en ce successeur des croisés, des Gui Geoffroi et des Guilhem VII, si étroitement mêlés pendant soixante-dix ans aux expéditions saintes au delà des monts.

Tant d'espoirs s'évanouissent tout à coup, lorsque, à la fleur de l'âge, Guilhem VIII meurt le 7 avril 1137, au cours de son pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle [1].

Le coup fut terrible pour Marcabru, comme pour Cercamon, les deux troubadours favoris du comte de Poitiers. Il s'aggravait de cette circonstance, qu'un autre protecteur du poète, le frère de Guilhem VIII, Raimond, se trouvait éloigné d'Occident par suite d'un coup de fortune qui venait d'attribuer à ce grand seigneur poitevin une des plus riches principautés d'Orient, celle d'Antioche. Raimond, fils cadet de Guilhem le Troubadour et de Philippa de Toulouse, avait à peine une trentaine d'années, au moment où, sur la suggestion de Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem, un parti de barons vint lui offrir la main de Constance, héritière de Boémond II. Henri Beauclerc avait pris en amitié le prince poitevin ; il avait voulu l'armer lui-même chevalier et l'élever à sa cour, où Raimond se trouvait le 25 novembre 1135 [2]. C'est en 1136 que les Angevins, sans doute pour sceller leur alliance avec les Guilhem, secondèrent l'élévation de Raimond, qui partit dans le cours de cette année pour l'Orient avec un brillant cortège de Poitevins [3]. Les troubadours s'étaient empressés de se tourner vers cet astre naissant.

Raimond était le type du chevalier de belle prestance, beau et imposant, adroit aux exercices du corps, soldat d'une force et d'une bravoure peu communes. Il semblait plus que son

1. *Chron. Saint-Maixent*, éd. Labbe, I, 220 ; Orderic Vital, V, 81.

2. Orderic Vital, V, 99 ; Guill. de Tyr, dans les *Hist. des Croisades*, I, 618, 635, 38 ; Vaissète, *Hist. Lang.*, III, 752-754 ; Richard, *Comtes de Poitou*, II, 45-47.

3. Acte de 1140 dans *Cartulaire Saint-Sépulcre*, p. p. E. de Rozière, 172.

frère avoir hérité de la tournure d'esprit et de la verve spirituelle de son père, dont il rappelait la générosité et les qualités séduisantes, en même temps que la finesse et l'amoralité [1]. Marcabru ne manque point de l'associer à Guilhem VIII dans l'apothéose de la maison de Poitiers, qui est son thème favori, et il semble bien, par le ton de ses regrets, qu'il ait eu aussi à se louer de ses bienfaits. Le souvenir de ce qu'il doit à ces généreux princes donne à ses vers un accent de sincérité et de douleur profonde, qui fait de son chant une des plus émouvantes et des plus pathétiques poésies de son recueil.

C'est la célèbre pièce qu'il intitule *Pax in nomine Domini* qu'on nomme encore le *Lavador*, par allusion à l'un des refrains de ses strophes [2]. Dans ce chant funèbre, le poète exhorte les chrétiens à la pénitence, puisque le triomphe de la mort les menace dans leur superbe et leurs vices. Il leur fait entrevoir les joies du paradis, s'ils savent sacrifier leur vie pour Dieu, en combattant l'infidèle, s'arracher à leur inertie et bannir le libertinage. Il conclut par cette strophe: « Dégénérés sont les Français qui se refusent à soutenir Dieu, car je les ai mis en demeure. Antioche (là-bas) et de ce côté Guyenne et Poitou pleurent Prix et Valeur. Dieu seigneur, en ton lavoir, donne paix à l'âme du comte, et ici que le Seigneur, qui ressuscita du sépulcre, garde Poitiers et Niort ! »

Desnaturat son li Frances,
Si de l'afar Dieu dizon no,
. Qu'ie·us ai comes.
Antiocha, Pretz e Valor
Sai plora Guiana e Peitaus.
Dieus, Seigner, al tien lavador
L'arma del comte met en paus,
E sai gart Peitieus e Niort
Lo Seigner qui ressors del vas ! [3]

Nul doute qu'il n'y ait, dans ces beaux vers, l'écho de l'impression douloureuse produite par la mort de Guilhem VIII, en même temps que celle des dangers que courent vers Damas la chrétienté d'Orient et au delà de l'Èbre celle d'Espagne

1. Portrait dans Guillaume de Tyr (*Hist. Occ. Cr.*, t. II).
2. *Pax in nomine Domini*, pièce n° XXXV, éd. Dejeanne, p. 169-173.
3. Strophe 8.

(strophes IV et VII). P. Meyer et la plupart des commentateurs l'ont d'ailleurs admis [1].

Chabaneau seul a soutenu que la mention de Raimond d'Antioche prouve, que les vers de la pièce *Pax in nomine Domini* doivent être reportés à l'année 1149 et non à 1137. Il assure que cette lamentation a été composée, à la suite de la mort de Raimond, tué le 27 juin 1149 dans un combat contre l'émir de Damas [2], et il rapproche ce chant de l'élégie en prose que cet événement inspira au moine de l'île d'Aix, Richard le Poitevin [3]. Mais cette argumentation ne tient pas devant le texte du poète. On ne voit pas comment Guienne et Poitou pleurent « *prix et valeur* », parce que Raimond succomba en 1149 ; son souvenir ne devait plus être assez vivant dans les pays d'Ouest, pour y provoquer une explosion de douleur. De plus, le poète invoque Dieu pour le repos de l'âme du comte ; or Raimond était prince et non comte d'Antioche, seul Guilhem VIII avait droit à ce dernier titre. Enfin, si Marcabru supplie le Seigneur de protéger Poitiers et Niort de tout malheur, ces deux villes n'étaient nullement mises en danger par la mort de Raimond, alors qu'elles pouvaient l'être par celle de Guilhem VIII. Il est donc à peu près certain que la poésie du *Lavador* a été composée dans les mois qui ont suivi la mort du dernier comte de Poitiers, au cours du printemps ou de l'été de l'année 1137.

Depuis 1130, Marcabru n'avait cessé de manifester dans ses poésies, dont on peut saisir les allusions historiques, les liens étroits de reconnaissance et d'attachement qui l'unissaient à la maison des Guilhem. La légende elle-même conserva le souvenir de ces liens. Dans le fameux roman de *Joufroy*, qui prête à Guilhem VII le troubadour des aventures merveilleuses, Marcabru est représenté sous les traits d'un jongleur ou messager « corteis et sage » qui court le monde et pénètre jusqu'en Angleterre pour exécuter les délicates missions que lui confie son maître, le comte de Poitiers [4]. Ce roman a gardé sous une

1. P. Meyer, *Romania*, VI, 123, de même que Crescini (*Atti*, p. 707), et Lewent (p. 49), outre Dejeanne, 235.

2. Du Cange, *Familles d'Outremer*, 188.

3. C. Chabaneau (*Revue des langues romanes*, XXVII).

4. *Le roman de Joufrois*, éd. Muncker (Halle, 1880), v. 3599.

forme altérée la mémoire de cet attachement particulier qu'avait professé le troubadour, sinon pour Guilhem VII, du moins pour Guilhem VIII.

III

Ce fut pour Marcabru un véritable désarroi moral et matériel qui résulta de cette mort d'un protecteur, dont la générosité ne s'était jamais démentie. Il l'avoue lui-même dans une autre pièce qui ne peut être datée que de 1137 et de la période postérieure immédiatement à la mort du duc d'Aquitaine. Dans cette poésie intitulée *Al prim comens de l'ivernaill* [1], le troubadour, toujours pessimiste, se demande à quelle cour princière il pourra désormais recourir : « Puisque le Poitevin me fait défaut, je suis désormais perdu comme Arthur » (pour le Breton) :

Puois lo Peitavis m'es faillitz
Serai mai cum Artuz perdutz [2].

Il ne devait jamais plus en effet, semble-t-il, rencontrer, dans sa carrière poétique, une protection aussi constante que celle du prince défunt. Peut-être eût-il pu compter sur celle d'Aliénor, la spirituelle fille de Guilhem VIII, la femme du roi de France, Louis VII le jeune. Mais la célèbre reine des cours d'amour, si accueillante aux troubadours et aux trouvères, et que le prince des poètes du XIIe siècle, Bernard de Ventadour, devait célébrer, en des accents passionnés, n'avait pas les goûts de la génération précédente. Elle prisait sans doute peu la verve belliqueuse, satirique, rude et parfois grossière du misogyne Marcabru. Le troubadour gascon ne devait guère plaire à la princesse d'esprit subtil et raffiné, qui mit tant à la mode la métaphysique de l'amour et le culte de la femme. Le réalisme original du poète gascon, son misonéisme et sa misogynie invétérée ne pouvaient guère convenir à une reine qui n'aimait rien tant que l'idéalisme nuageux et les théories de l'adoration à l'égard des dames, mêlées à certaines réalités scabreuses, qu'on retrouve au fond de la poésie courtoise, dont elle fut la principale promotrice.

1. Pièce nº IV, éd. Dejeanne, p. 13-18.
2. Strophe 10, p. 16.

Vainement Marcabru essaya-t-il en deux circonstances d'émouvoir les sympathies de Louis VII lui-même, l'époux d'Aliénor. Dans une pièce qu'on n'a pu jusqu'ici dater d'une manière précise. mais qui doit être reportée à 1138 [1], il l'exhorte à prendre part aux croisades d'Espagne à côté d'Alfonse VII : « Puisque France, Poitou et Berry reconnaissent un seul seigneur, qu'il vienne faire à Dieu le service de son fief ! car je ne sais pourquoi vit le prince qui ne va pas faire à Dieu le service de son fief [2]. »

Mas Franssa, Peitau e Beiriu
Aclina un sol seignoriu
Venga sai Dieu son fieu servir !
Qu'ieu non sai per que princes viu
S'a Dieu no vai son fieu servir !

Un peu plus tard, en 1147, le ton est celui d'un désenchanté; quand Louis VII va partir pour la croisade d'Orient, le poète ose à peine plaider la cause du prince qui entraîne tant d'hommes sur les chemins du Levant. L'accent n'est plus celui de la pièce de 1138, l'appel vibrant aux armes pour la cause de Dieu. En effet, la demoiselle qui à la *fontaine du vergier* se lamente sur le départ prochain de son ami, le « gent et preux chevalièr », ne peut s'empêcher de maudire le roi Louis : « A la male heure soit le roi Louis qui ordonne ces appels et ces prédications qui ont fait entrer le deuil dans mon cœur », dit-elle :

Ay ! mala fos rey Lozoicx
Que fay los mans et los prezicx
Per que·l dols m'es en cor intratz !

Marcabru se borne à ce banal conseil à la jeune fille, qu'il « ne faut point désesperer », car « Celui qui fait feuiller les forêts peut donner beaucoup de joie [3] ». Le poète paraît donc ici fort refroidi pour ce roi de France, qui, à la voix de saint

1. C'est ce qu'on démontrera plus loin.

2. Pièce intitulée *Emperaire, per mi mezeis*, édit. Dejeanne, nº XXII, strophes 10-11, p. 109.

3. Pièce *A la fontana del vergier*, éd. Dejeanne, nº 1, strophes 4 et 5, p. 4 et 5.

Bernard avait pris la croix à l'assemblée de Vézelay (31 mars 1146), qui avait secondé de toutes ses forces la prédication du grand apôtre et qui convoquait à Metz, pour le 8 juin 1147, l'élite de la chevalerie française, en vue de l'expédition sainte [1]. Le troubadour qui conviait en termes si pressants la chrétienté française à conjurer le péril grandissant du côté de Damas et d'Antioche en 1137, est devenu fort tiède pour une entreprise qui réalise ses vœux neuf ans après [2].

Sa tiédeur ne peut guère s'expliquer que par le médiocre accueil de ses requêtes antérieures auprès de Louis VII. Ce pieux roi qui bannissait de sa cour les jongleurs, comme des suppôts de Satan et de ses artifices, ne parait guère en effet avoir prêté d'attention à la voix lointaine du pauvre troubadour gascon. Le successeur de Guilhem VIII n'avait à aucun moment songé à remplacer auprès du poète le généreux représentant de l'ancienne dynastie poitevine. Marcabru semble avoir exprimé son désenchantement et sa colère plus clairement encore dans une pièce qui pourrait être placée entre 1138, l'année des grandes espérances de Marcabru, et 1146-47, celle de ses désillusions. Dans la poésie intitulée *Pois l'inverns d'ogan es anatz* le poète met en opposition la joie qu'il ressent du renouveau avec la tristesse qu'il éprouve, à la vue de l'envahissement du monde chrétien par l'arbre immense de méchanceté, asile des princes et des grands, sous l'ombrage duquel ils cachent leur ladrerie : « Il est tellement élevé et répandu de toutes parts, dit-il, que de là-bas, d'outre les ports (l'Espagne), il est passé en *France et venu en Poitou* ; il est entré dans un tel endroit réservé, où il maintiendra toujours sa verdeur ».

Que lai d'outra·ls portz es passatz
En Franss' et en Peitau vengutz [3].

---

1. Vacandard, *Saint Bernard*, II, 270 et suiv.

2. P. Meyer date la pièce nº 1, *A la fontana del vergier*, de 1147 (*Romania*, VI, 121). Lewent, *Das alt provenzalische Kreuzlied*, p. 5, donne la même date. Dejeanne, notes du nº XXI, indique celle de 1157, par suite d'un *lapsus* évident. Nous pensons qu'on peut donner une date moins imprécise, puisqu'il s'agit « de la prédication de la croisade », et par conséquent qu'il faut la placer entre mai 1146 et juin 1147.

3. Pièce *Pois l'inverns*, nº XXXIX, éd. Dejeanne, strophes 2 et 3, p.

L'allusion est claire : elle ne peut viser que le détenteur du Poitou, qui est en même temps le roi de France, mais il est peu probable qu'elle ait troublé la sérénité de Louis VII, si tant est qu'il ait connu l'humble trait du poète.

C'est donc chez d'autres grands seigneurs que Marcabru dut se résigner à chercher des protecteurs. Il en rencontra quelques-uns d'intermittents en France. Ce furent le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, peut-être le seigneur de Montpellier, Guilhem VIII, le jeune vicomte de Béarn, Pierre de Gavarret en Gascogne, le sire de Ventadour, Ebles en Limousin, et le seigneur de Pons et de Bergerac, Jaufré Rudel, en Saintonge et Périgord. Le plus généreux, le comte de Toulouse, semble-t-il, si l'on en juge par les éloges du poète, avait déjà été célébré par Marcabru, avant la mort de Guilhem VIII. Alphonse Jourdain était en effet depuis longtemps une des personnalités en vue de la France méridionale. Brave et habile, il était parvenu après une lutte de treize ans (1112-1125) à reconquérir le comté de Toulouse sur la maison de Poitiers, qui le lui avait enlevé, en même temps qu'à triompher des coalitions formées contre lui par Raimond Bérenger III, comte de Barcelone, et Bernard-Atton, comte de Carcassonne et de Nîmes [1]. Pendant son long gouvernement, qui s'étend jusqu'en 1148, il agrandit ses états. Marcabru dans une de ses pièces [2] lui fait un mérite d'avoir conquis « Avignon, Provence et Beaucaire, mieux que son père ne tenait Toulouse » ; il célèbre sa « valeur » grandissante :

Et d'en Anfos de sai si garill dura
Car Avignon, e Proensa e Belcaire
Te mielz per sieu no fès Tolzan sos paire [3].

Au moment où la pièce a été écrite (1133), il y avait en effet près de sept ans, qu'en vertu du traité de 1125, le comte de Barcelone avait abandonné à Alphonse, Beaucaire, la rive

---

191-196. L'allusion « outre les ports » montre que cette pièce est postérieure à celle où Marcabru flétrit la ladrerie du roi de Castille et les flagorneries d'Alegret. Voir ci-dessous.

1. Vaissète, *Hist. du Languedoc*, III, 600 et sq.
2. Pièce nº IX, édition Dejeanne (*Aujatz*), p. 37.
3. Strophe 7, p. 39.

droite du Rhône, ainsi que le marquisat de Provence (au nord de la Durance) et Avignon [1]. Il y en avait onze depuis que la garnison poitevine avait dû capituler et livrer Toulouse au prétendant languedocien [2]. On peut voir aussi une allusion flatteuse à la puissance d'Alfonse Jourdain dans la pièce *Al departir del brau tempier* [3], où le poète s'écrie « est-ce que Cazères vaut Toulouse ? » Mais l'imprécision de cette poésie ne permet, ni d'en fixer la date, ni les circonstances. Comme il n'est question du comte de Toulouse que dans ces deux passages, on peut en inférer qu'il fut pour Marcabru un protecteur occasionnel, et non le protecteur constant qu'avait été Guilhem VIII. Toutefois il est encore très possible que ce soit Alphonse Jourdain, qui se trouve désigné dans une autre pièce postérieure, dont la date peut être fixée aux environs de 1144-45, et où le poète déclare que « Valeur s'incline devant le comte [4] ».

La mention du seigneur de Montpellier dans la pièce intitulée *Al departir*, où le poète le place sur le même pied que le comte de Toulouse [5], permet d'induire, à titre d'hypothèse, qu'aucune autre indication ne confirme, que le baron languedocien pût apparaître, aux yeux de Marcabru, comme susceptible de lui accorder une bienveillance, du moins passagère.

Plus sûre est celle qu'il paraît avoir trouvée à la petite cour de Morláas, alors le centre principal du Béarn. Dans la pièce intitulée *Al prim comens de l'ivernaill* [6], qui a été certainement composée en 1137 après la mort de Guilhem VIII, le poète annonce qu'il va se rendre auprès d'un nouveau protecteur, et il s'exprime en homme qui se sait sûr d'être bien accueilli. « *En Gascogne, de ce côté, vers Ossau*, dit-il, on me dit qu'il

1. P. Meyer (*Romania*, VI, 128) avait déjà établi contre Diez et Suchier qu'il s'agit dans cette pièce, non du roi d'Aragon Alphonse II (1160-1195), mais d'Alphonse Jourdain ; toutefois il n'avait pas fixé la date d'une manière assez précise ; il la place seulement avant 1137. On a démontré plus haut que la date exacte est celle de 1133, après le 4 juin.

2. Vaissète, III, 660 sqq. : 681 sqq.

3. Dejeanne, pièce nº III, strophe 5.

4. Pièce intitulée *Per l'aura freida que guida*, éd. Dejeanne, nº XXXVI, p. 174-176, voir dernière partie.

5. Pièce nº III, strophe 5.

6. Édition Dejeanne, pièce nº IV, strophe 11, p. 16.

croît un petit prince, auprès duquel vous me trouverez si je suis perdu. »

En Gascoigna, sai, ves Orsaut,
Me dizo qu'en creis uns petitz,
O·m trobarez, s'ieu sui perdutz.

En ces vers est clairement désigné le jeune vicomte encore mineur, Pierre de Gavarret, qui avait succédé, après le 7 septembre 1134, à Centulle V de Béarn, tué à la bataille de Fraga, dans la croisade contre les Maures. Le gouvernement, pendant sa minorité, était exercé par deux femmes, Guiscarde, sa mère, sœur de Centulle et fille de Gaston V, veuve du vicomte de Gavarret, et Talèse, sa grand'mère, veuve de Gaston [1]. Sur le séjour de Marcabru à Morláas, cette allusion poétique fournit d'ailleurs le seul renseignement que nous possédions.

Plus obscurs encore sont les rapports du troubadour avec Eble de Ventadour, l'un des quatre grands barons de la vicomté de Limoges, dont le domaine abrita l'enfance du fameux poète Bernard, qui prit le nom du fief de son seigneur. Ce seigneur appartenait à l'élite de l'aristocratie de l'Ouest et se trouva mêlé intimement au mouvement littéraire, d'où sortit la poésie romane. Il paraît avoir pratiqué le mécénat à la façon de ses suzerains Guilhem VII et Guilhem VIII. Bien mieux, il avait lui-même composé des poésies, comme Guilhem VII, d'où son surnom d'Eble II le *Chanteur*. Les récits du chroniqueur limousin Jaufré de Vigeois prouvent qu'il avait été le familier du fondateur de la poésie romane, le comte-troubadour, qu'il recevait en son manoir des bords de la Haute-Corrèze et dont il goûtait l'hospitalité au palais de Poitiers [2]. Le maître de Marcabru, Cercamon dédiait à Eble son beau *planh* sur la mort de Guilhem VIII, ce qui semble indiquer que des liens d'amitié avaient uni le vicomte poète avec le fils, comme avec le père [3]. On sait d'autre part qu'Eble est nommé dans une

1. Marca, *Hist. de Béarn*, 440 ; Faget de Baure, *Essais hist. sur le Béarn*, 1818, p. 132.

2. Jaufré de Vigeois dans *Recueil des hist. de France*, XII, 434, et dans Labbe, 232.

3. Cercamon, *Poésies*, nº VII, éd. Dejeanne, p. 56-58.

poésie de Bernard de Ventadour et dans une pièce de Guiraut de Cabrera [1]. Il n'y aurait donc rien de surprenant à ce qu'il eût été en rapports avec Marcabru, rapports attestés par une sorte de *tenson* où le troubadour gascon répond à une poésie satirique (*troba n'Eblo*) du grand seigneur limousin. Dans la pièce intitulée *L'iverns vai* [2], il oppose en effet sa conception du véritable amour à celle de l'amour sensuel, l'un source de salut, l'autre de perdition. Eble semble avoir été au contraire un adepte de l'école de son spirituel et gai compagnon de jadis, Guilhem VII, qui n'apportait pas dans ses relations amoureuses les idées élevées, dont Marcabru se fait le champion. « Moi, dit ce dernier, je ne m'engagerai plus pour le *trouver* du seigneur Eble, car il maintient folle sentence contre raison. Aïe ! moi, je dis, j'ai dit et dirai qu'Amour vrai et Amour sensuel se récrient d'être ensemble, oui, et bousille qui blâme l'amour vrai. »

Ja non farai mai plevina
Ieu per la troba n'Eblo
Que sentenssa follatina
Manten encontra razo
Ai !
Qu'ieu dis e dic e dirai
Quez amors et amars brai
Hoc,
E qui blasm' Amor buzina.

La pièce qui se termine par cette apostrophe ne peut guère avoir été composée au plus tard que vers 1152, puisque c'est seulement jusqu'à cette date, que semble s'être prolongée, d'après les Bénédictins, la vie d'Eble II de Ventadour [3].

Cette haute conception de l'amour qui mettait en opposition Marcabru avec Eble II, devait au contraire le rapprocher du grand seigneur poète, immortalisé par la légende de la « *princesse lointaine* », Jaufré Rudel, « prince » de Blaye, seigneur de Pons et de Bergerac [4]. Les recherches fameuses de Gaston

1. Dejeanne, notes sur les poésies de Cercamon, p. 59.
2. Marcabru, éd. Dejeanne, n° XXXI, strophe 9, p. 149.
3. *Hist. littér. France*, XIII, 119-120.
4. G. Paris, *Jaufré Rudel*, *Mélanges*, p. p. M. Roques, II, 499 et suiv. (1912).

Paris, ont mis au point les récits romanesques relatifs à ce troubadour. C'est à lui que Marcabru dédie sa pièce intitulée *Cortesamen vuoill comenssar*, sorte d'éloge de la courtoisie, de la mesure et de l'amour chaste ; il conclut cette poésie d'inspiration élevée en disant : « Ces paroles et l'air, je veux les envoyer à Jaufré Rudel outremer ».

Lo vers e·l son vuoill enviar
A·n Jaufre Rudel outra mar [1].

Gaston Paris en a conclu que cette pièce avait été composée en 1147 ou en 1148 [2]. Mais il n'est nullement démontré que ces dates soient absolument satisfaisantes. Après le départ de Louis VII, fixé en juin 1147 à Metz, il fallut aux Croisés de Poitou et de Saintonge, parmi lesquels Jaufré Rudel, aux côtés de Seguin de Richemont et de Geoffroi de Rancon, avait pris place, un assez long intervalle, avant de parvenir en Terre Sainte. L'armée croisée arrivée à Byzance en octobre, retardée dans la traversée de l'Asie Mineure, ne gagna Satalieh, après les rudes batailles des gorges du Méandre, qu'en février 1149, et Antioche qu'en mars. Le séjour des barons de l'Ouest en Palestine se prolongea depuis cette date jusqu'en avril 1148 [3]. On peut, il est vrai, admettre, avec Gaston Paris, que Jaufré Rudel n'avait pas suivi le même itinéraire que le roi, mais qu'il s'était embarqué avec son cousin, le comte d'Angoulême, Guillaume Taillefer IV, et avec Alphonse Jourdain, comte de Toulouse. Mais ceux-ci ne paraissent pas être arrivés à Acre avant le 15 avril 1148 [4]. Ce n'est donc pas avant la seconde moitié de 1148 [5], que Marcabru a pu composer sa poésie et son envoi, puisqu'il faut bien supposer que les nouvelles de Terre Sainte n'arrivaient en France qu'après un certain temps. D'autre part, il est fort possible que Jaufré Rudel soit mort dans l'expédition

1. Marcabru, n° XV, éd. Dejeanne, strophe 7, p. 63.

2. G. Paris, *op. cit.*, II, 499 et 513, donne successivement ces deux dates.

3. Voir Odon de Deuil, *Histoire de la 2e croisade*, et surtout lettres de Louis VII, *Histor. de France*, XV, 48.

4. G. Paris, *op. cit.*, II, 529.

5. P. Meyer donne la date erronée ou imprécise de 1147, ou environ (*Romania*, VI, 119) ; et Dejeanne, notes, p. 226, n'a pas essayé davantage de préciser.

comme tant d'autres, soit de maladie, soit des fatigues du siège de Damas (1149). L'essentiel, pour la biographie de Marcabru et la chronologie de ses œuvres, est de noter que son envoi à Jaufré Rudel ne peut être placé qu'au milieu de la seconde croisade (2e *moitié de 1148*), et qu'il montre quels liens, fondés sur la communauté des conceptions relatives à l'amour, l'unissaient au prince de Blaye.

IV

Une partie de la carrière du troubadour gascon s'est passée en Espagne. Le poète semble même y avoir pris rang parmi les hommes d'armes (*soudoyers*) pour lesquels il compose son originale chanson, *Soudadier per cui es jovens* [1]. C'est un éloge du soldat, promoteur de jeunesse et de joie, en même temps qu'une exhortation à la méfiance à l'égard des folles femmes, plaie ordinaire des armées. C'est pour ce même auditoire, habitué des tavernes et des mauvais lieux, qu'il a dû composer sa fameuse poésie contre les tromperies de l'amour vénal et sensuel, dont le refrain semble avoir été fait pour être repris en chœur [2]. Avant d'aller au delà des monts, dès 1133, il s'essayait au rôle de poète de cour, mais il trouva ses meilleures inspirations, quand il se fit le poète enflammé de la croisade.

Il paraît avoir tenté fortune sans succès auprès des comtes de Barcelone et du roi de Portugal, mais il n'a eu quelques années de faveur qu'auprès du roi de Castille. Dans la seconde moitié de 1137, après la mort de son protecteur Guilhem VIII, Marcabru hésite pour savoir à quelle porte il va frapper désormais. Il songe alors au prince de Portugal, et se demande s'il ne va pas dédier une de ses pièces, « vas Portegau », à ce grand seigneur, qui ne reçut jusqu'à ce moment pareil envoi (*on anc no fo trames saluiz*), et il fait des vœux pour lui [3]. A cette époque le possesseur des États portugais était Alfonse Enriquez, fils d'Henri de Bourgogne et de doña Teresa, la fille naturelle d'Al-

1. Pièce *Sondadier per cui es jovens*, nº XLIV, éd. Dejeanne, p. 208-213.
2. Pièce *Dirai vos senes duptansa*, nº XVIII, éd. Dejeanne, p. 77-88.
3. *Al prim comens de l'ivernaill*, éd. Dejeanne, nº IV, strophe 10, p. 16.

fonse VI de Castille. Le prince de Portugal était né en 1109 [1] ; il exerçait le gouvernement dans toute sa plénitude dépuis la mort de sa mère survenue en 1130 [2] ; il avait donc vingt-cinq ans, quand le poète lui adressa son « salut ». Déjà illustre par ses victoires sur les Maures, il devait en 1142 obtenir du Pape le titre de roi, après avoir gagné en 1139 sa couronne à la belle victoire d'Ourique [3]. Sa générosité à l'égard des troubadours était loin d'égaler sa bravoure. Plus tard en effet Marcabru se plaint amèrement du déclin et de la mort de Prouesse. Elle est, dit-il, « ou morte ou prisonnière et maltraitée ; je ne lui connais plus un parent de Portugal jusqu'en Frise ».

Ieu non i trueb mas paren.
De Portugal tro en Friza [4].

C'est le moment où le poète est désenchanté à l'égard des souverains chrétiens d'Espagne, comme il le montre par son apostrophe à l'égard de son confrère, le troubadour Alegret qui continuait à leur prodiguer ses louanges [5]. C'est après 1138 qu'il s'exprime avec cette amertume, et le fait qu'il accuse surtout l'insensibilité du roi de Portugal indique assez que ses appels avaient été particulièrement méconnus à la cour de Coïmbre. La pièce intitulée *Bel m'es quan la rana chanta* est donc postérieure à la célèbre poésie de Marcabru, où il invite la chrétienté d'Occident à la croisade contre les Almoravides, ainsi qu'à celle où le poète exprime sa déception auprès du roi de Castille, Alfonse VII.

Marcabru fonda aussi quelque temps certaines espérances sur le comte de Barcelone, Raimond Bérenguer IV, qu'on surnomma le Grand. Celui-ci régnait en Catalogne depuis 1130 ; il allait unir en 1137 par son mariage avec Pétronille, fille de Ramire II le Moine et d'Agnès de Poitiers, l'Aragon à ses États, fondant ainsi la grandeur de sa maison. Dès 1137, le trouba-

1. *Chronicon Conimbricense*, dans Florez, p. 332.
2. *Chronicon Lusitanum*, éd. Florez, p. 421.
3. *Chronicon Conimbr.*, p. 332.
4. Pièce n° XI, éd. Dejeanne, *Bel m'es quan la rana chanta* », p. 42, strophe 5.
5. Strophe 9.

dour gascon, en quête de protecteurs, adresse son salut au souverain catalan. Il l'associe dans ses vœux, aux princes de Castille et de Portugal : « Que Dieu les sauve, s'écrie-t-il, et Barcelone également. » Vers la même époque, aussitôt après la mort du comte de Poitou, dans la pièce intitulée *Pax in nomine Domini* [1], il évoque encore, avec une chaude sympathie, l'exemple du comte de Barcelone et des Templiers dans leurs luttes contre les Musulmans. « En Espagne, le marquis et ceux du temple de Salomon souffrent le poids et le fardeau de l'orgueil des païens », et il oppose leur vaillance à l'inertie des chrétiens qui ne les secourent pas. En ce moment Marcabru se trouvait, semble-t-il, au delà des Pyrénées, puisqu'il emploie l'expression, « de ce côté » (des monts).

En Espaigna, sai, lo Marques
E cill del temple Salamo
Sofron lo pes
E·l fais de l'orguoill paganor [2].

Enfin, vers 1138, il fait appel à la valeur du comte de Barcelone pour la croisade générale contre les Almoravides [3]. Ces trois allusions ne fournissent, par malheur, aucun renseignement précis sur les rapports qui ont pu s'établir entre Marcabru et le comte de Barcelone, à la suite de ces requêtes successives. Tout ce qu'on peut conjecturer, avec quelque apparence de raison, c'est que le poète s'intéressait encore, peu avant 1150, aux événements de la lutte poursuivie par les Catalans contre les Maures. Dans la pièce intitulée *Ges l'estornels non s'oblida* [4], Marcabru censure la conduite d'une dame, dont la vertu « s'est escrimée » avec des preux, au delà de Lerida (*part Lerida, a pros es tan descremida*). Cette mention concerne la chute de la grande place forte, clef du Sègre inférieur qui ne fut conquise qu'en 1149 (le 24 octobre) [5]. Avant cette époque, il

1. *Al prim comens de l'ivernaill*, éd. Dejeanne, nº IV, p. 18, strophe 10.
2. Pièce *Pax in nomine Domini*, nº XXXV, strophe 7, p. 171.
3. Pièce intitulée *Emperaire, per mi mezeis*, éd. Dejeanne, nº XXII, strophe 8, p. 109.
4. Édition Dejeanne, nº XXVI, strophe 3, p. 127.
5. *Gesta comitum Barchinonensium*, *Hist. de France*, XII, 377. — *Esp. Sagr.*, XLVI, 166-168; Villanueva, *Viaje Liter.*, XVI, 4.

est peu probable que des preux aient pu conduire une femme en expédition galante dans une région que les Sarrasins occupaient encore. La pièce *Ges l'estornels* serait donc la dernière de la vie de Marcabru à laquelle on puisse assigner une date plausible.

Les relations du poète avec la cour de Castille apparaissent plus clairement dans les œuvres du troubadour. Elles ont été certainement plus suivies et plus cordiales que celles qu'il entretint avec les autres cours chrétiennes d'Espagne. Le roi de Léon, Alfonse VII, fils de Raymond de Bourgogne et d'Urraca, n'avait guère plus de vingt-neuf ans quand Marcabru essaya de l'intéresser à sa cause. Il était libéral et magnifique, comme il le montra à l'automne de 1134 et au printemps de 1135, aux fêtes de Sarragosse et de Léon. Il y combla de dons la chevalerie espagnole, languedocienne, gasconne et poitevine accourue à son service [1]. Cette réputation explique la tentation que le troubadour gascon éprouve dès 1133. Il se demande à cette époque, dans la pièce intitulée *Aujatz de chan*, s'il n'ira pas mettre son talent poétique au service du roi de Castille, Alfonse, car « vers Léon, dit-il, il en sait un (prince), de bonne race, franc, raisonnable, courtois et large dans ses dons », et il supplie Dieu de « l'éclairer sur ce qu'il peut attendre de ce roi » [2].

Lai vas Leo en sai un de bon aire
Franc de razo, cortes e larc donaire.

Peu après en 1135, Alfonse VII avait pris le titre d'Empereur des Espagnes (*Hispaniarum imperator*) ; il avait reçu à Léon, (juin) la couronne impériale des mains de l'archevêque de Tolède, en présence des prélats et des grands qui l'acclamèrent [3]. Son prestige était arrivé à l'apogée et il se décidait à reprendre avec une nouvelle vigueur la croisade contre les musulmans. Après la mort de son protecteur, Guilhem VIII, Marcabru se décida à passer les Pyrénées, probablement avec les croisés

1. Chronique latine d'Alfonse VII, éd. par Florez, *Esp. Sagr.*, tome XXI, 345.

2. Pièce *Aujatz*, éd. Dejeanne, nº IX, strophes 7 et 9, p. 38. Dejeanne a cru dans le vers final qu'il s'agissait du roi d'Aragon.

3. Chronique latine d'Alfonse VII, éd. Florez, *Esp. Sagr.*, XXI, et charte de 1135, *ibid.*, XLIX, nº 15.

français. Sa poésie intitulée *Al prim comens de l'ivernaill* [1], indique qu'il se disposait à se rendre au delà des monts : elle est en effet dédiée au roi de Castille, auquel le poète envoie son « salut », comme au roi de Portugal et au comte de Barcelone [2]. Paul Meyer croit cette pièce antérieure au planh relatif au comte de Poitiers [3]. Elle semble plutôt postérieure et appartient probablement aux six derniers mois de 1137, époque où le poète se cherche, et en Béarn et en Espagne, de nouveaux asiles auprès des princes.

A la période qui suivit appartient la poésie fameuse, ce chant de guerre contre les Almoravides, qui est le chef-d'œuvre de Marcabru. On y sent l'enthousiasme du croisé, fier des succès de son protecteur Alfonse et plein d'espérance au sujet du triomphe des chrétiens. « Empereur, dit le poète, par *moi-même*, je sens combien votre prouesse augmente, je n'ai certes pas *tardé ma venue*, car joie vous nourrit, valeur (*pretz*) vous fait croître et jeunesse vous maintient fier et frais, car elle élève votre valeur [4]. » L'éloge plein de feu que le troubadour adresse au roi se ressent évidemment de l'ardeur du néophyte, et de l'impression qu'il a reçue à son arrivée à la cour castillane. Il paie cet accueil en mettant sa verve de guerrier au service de la Croisade. C'est avec l'accent de l'indignation qu'il flétrit les barons « d'au delà des ports » (les Français), qui ne se hâtent pas d'accourir au service de Dieu. C'est au nom du Christ qu'il somme le roi de France, Louis VII, le nouveau maître de l'Aquitaine, « de faire à Dieu le service de son fief », en participant à la Croisade [5]. Au besoin d'ailleurs, Alfonse suffira à la tâche, supportera l'effort des Sarrasins, et rabaissera leur orgueil. « A la fin, Dieu sera avec lui [6]. » Il groupera sans doute derrière lui les forces de l'Espagne chrétienne. « Avec la puissance du Portugal et aussi celle du roi de Navarre, pourvu que Barcelone se tourne vers Tolède, l'impériale cité,

1. Édition Dejeanne, n° IV.
2. Strophe 10, p. 16.
3. Meyer, *Romania*, VI, 124.
4. *Emperaire, per mi mezeis*, éd. Dejeanne, n° XXII, strophe 1, p. 107.
5. Strophes 2, 10, 11.
6. Strophe 3.

s'écrie le poète, sûrement nous pourrons pousser notre cri de guerre : *royaux !* et déconfire la gent païenne [1]. »

Ces allusions à la paix qui groupait les princes chrétiens sous la vassalité d'Alfonse VII et faisait d'eux des auxiliaires présumés de ses expéditions, fournissent des indications précieuses sur la date que l'on doit assigner à ce beau chant de croisade.

Déjà allié du comte de Barcelone, dont il avait épousé la sœur Bérengère en 1128, Alfonse avait réussi à faire reconnaître sa suzeraineté par Raimond Bérenguer IV (1134 novembre, 1135, 1136, 1137 août), en lui abandonnant en fief Sarragosse et en lui faisant épouser Pétronille, l'héritière de l'Aragon. Le roi de Navarre, Garcia, d'abord vassal de Ramire II (novembre 1134), n'avait pas tardé à se rallier au roi de Castille et à lui transférer la vassalité de son royaume pyrénéen ; aux fêtes de Léon en 1135 (juin), on l'avait vu dans l'entourage des grands feudataires de l'empereur d'Espagne. Le prince de Portugal lui-même, Alfonse Enriquez, mettant un terme à l'hostilité qui séparait les Portugais des Castillans depuis près de dix ans, avait, le 4 juillet 1137, signé le traité de Tuy, où il se reconnaissait vassal du roi de Castille [2]. Toute l'Espagne chrétienne pacifiée se groupait autour de l'Empereur, et on conçoit que le poète ait célébré cet heureux événement, qui semblait assurer l'union de tous les chrétiens espagnols, dans l'entreprise commune, dirigée par Alfonse VII, contre les Maures. Une autre induction relative à la date du chant de croisade, peut être tirée de la fameuse strophe bien connue, où le poète triomphe d'avance des musulmans, si les éléments naturels ne retardent pas la campagne [3]. « Si les fleuves n'étaient si gros, dit-il, les Almoravides passeraient un mauvais moment et nous pourrions leur bien assurer, que, s'ils attendent le retour de la chaleur et la venue du seigneur de Castille, nous ferons maigrir ceux de Cordoue. »

Si non fosson tan gran li riu
Als Amoravis for' esquiu ;

---

1. Strophe 8.

2. *Hist. Compostellana*, III ; Chronique latine d'Alfonse VII, *Esp. Sagr.*, XXI, 347.

3. Strophe 9.

E pogram lor o ben plevir,
E s'atendon lo recaliu
E de Castella·l seignoriu
Cordoa·il farem magrezir.

Or, la chronique d'Alfonse VII relate en l'année 1138 des événements qui peuvent servir de commentaire aux strophes du poète gascon. Au sud du Tage, la garnison musulmane d'Oreja (Aurelia) dévastait sans cesse la banlieue de Tolède, la capitale chrétienne. Le roi, pour la tenir en bride, avait favorisé la construction d'une forteresse, Ribas, placée en face du repaire sarrasin. De là des hostilités très vives, au cours desquelles l'empereur lui-même, groupant ses contingents de Nouvelle et de Vieille-Castille, pénétra en Andalousie par le port de Muradal, saccagea les campagnes d'Andujar, de Baeza, d'Ubeda et de Jaen, et enleva beaucoup de captifs, sans compter un nombreux bétail et un riche butin. C'est alors que se produisit l'incident qui semble avoir fourni la matière de la strophe précédente. Une trombe d'eau, résultat d'une tempête subite, grossit tout à coup en une nuit le Guadalquivir à demi desséché. Un corps de troupes espagnoles (d'Estrémadure) se trouva ainsi isolé sur l'une des rives, où il s'était imprudemment aventuré, et fut anéanti par l'ennemi, sans que le gros de l'armée, où se trouvait l'Empereur, pût venir à son secours, à cause de la crue subite du fleuve. Alfonse VII dut se replier vers Tolède ; ce ne fut qu'à la fin de l'été qu'il lui fut possible de reprendre l'offensive, de mettre en déroute une partie des forces musulmanes et d'investir la place forte de Coria (au sud du bassin du Guadiana, province de Caceres), qui capitula en 1139, de même qu'Oreja [1].

Le chant de croisade de Marcabru doit se rapporter à ces incidents et à la campagne de 1138, d'autant que, l'année suivante, cette union des princes espagnols, qu'il célèbre dans sa poésie, n'existait déjà plus. Le roi de Navarre, Garcia, et le prince de Portugal, Alfonse Enriquez, qui venait de prendre le titre royal, s'étaient coalisés contre l'Empereur. Celui-ci avait de son côté pour allié, le comte de Barcelone, adminis-

1. Chronique latine d'Alfonse VII, *Esp. Sagr.*, XXI.

trateur du royaume d'Aragon. C'est seulement en 1140 que la paix fut rétablie. Ce sont donc les souvenirs de la première campagne d'Andalousie, qui revivent dans les strophes de Marcabru, plutôt que ceux d'une période postérieure, telle que celle de 1143, où une seconde fois l'Empereur envahit le bassin du Guadalquivir. D'autre part, l'appel que le poète adresse à Louis VII peut s'expliquer par la présence de ce prince dans le duché d'Aquitaine, vers la première époque. Le 22 avril 1138, le roi de France partait de Saint-Denis, pour aller réprimer l'insurrection communale de Poitiers et pacifier le Talmondais [1]. Il se rapprochait ainsi de l'Aquitaine méridionale, et le troubadour a cru pouvoir lui adresser alors un de ses appels enflammés, pour le déterminer à passer les Pyrénées, afin de prendre part à l'expédition d'Andalousie. Cette espérance n'était pas entièrement chimérique, puisque vingt ans plus tard on sait que le roi de France songea à une croisade en faveur des chrétiens d'Espagne.

A l'enthousiasme succéda bientôt chez le poète l'amertume de la déception. Il avait cru trouver à la cour de Castille cette générosité sans limites que les troubadours appréciaient tant. Alfonse VII se montra moins libéral ou moins constant dans ses dons que Marcabru ne l'avait présumé. De là cet appel à l'Empereur, où il cherche à rouvrir la source des libéralités. On y trouve ce mélange de fierté et de rudesse qui caractérise le troubadour gascon ; il contraste avec son appel mal déguisé à la bourse de son protecteur [2]. « Empereur, dit-il, pour votre mérite et votre prouesse, je suis venu ici, vous le savez, et certes, je ne dois pas avoir à m'en repentir. En meilleur état devrait être mon poil, du fait que je suis venu ici voir votre cour, car je ferai connaître près et loin la joie que l'avenir vous réserve. Si jamais, grâce à vous, j'ai fait éclater de l'orgueil, les choses ont entièrement changé de face. » Il sembla bien que le poète ait encouru au delà des monts le reproche que ses contemporains lui ont prodigué, celui d'un caractère agressif, prompt à la satire. Il s'en justifie donc, en prétextant qu'il

1. Fragment de la vie de Louis VII, p. p. J. Lair, *Bibl. Ec. Ch.*, XXXIV (1873), 591.

2. Pièce *Emperaire per vostre prez*, nº XXIII, éd. Dejeanne, p. 112, 114.

n'exerce sa satire que contre « les mauvais et les avachis »[1]. Puis, il prend le ton de la fierté ; il sait ce que valent ses vers : « Si vos largesses me font défaut, jamais à étang qu'il entende vanter Marcabru n'ira pêcher, car il penserait immédiatement être en défaut. Par cette foi que je vous dois, jamais Empereur ni roi ne m'eurent à si bon marché que vous, et que Dieu m'en fasse jouir. » Il termine en mettant sa cause sous les auspices de l'Impératrice : « Impératrice, priez pour moi, car je ferai valoir votre mérite. »

Emperairiz, pregaz per mei,
Qu'eu farai vostre prez richir[2].

On ne peut savoir à quelle date très précise correspond le refroidissement constaté dans cette pièce entre le poète et l'Empereur. De quelle Impératrice est-il ici question ? Alfonse VII fut marié deux fois, la première avec Bérengère de Barcelone (1128-1153), et la seconde avec Richilde. Il est à peu près sûr qu'il est question de Bérengère, car le poète a dû quitter l'Espagne, bien avant la mort de cette princesse. Il est certain d'autre part que cette pièce est postérieure à 1138, c'est-à-dire à la chanson de la croisade contre les Almoravides. Elle peut être placée entre 1139 au plus tôt et 1153 au plus tard, mais très probablement avant cette date extrême, probablement avant 1145, et certainement avant 1147 et 1148, années où l'on voit l'attention du troubadour attirée surtout par les préparatifs de la seconde croisade d'Orient, dans laquelle sont engagés Louis VII et Jaufré Rudel. Ce seraient donc les dates 1139-1145, qui pourraient être assignées comme limites extrêmes à la pièce *Emperaire per vostre prez*.

La poésie où le poète flétrit la servilité de son confrère Alegret à l'égard du roi de Castille semble être la dernière de la série des compositions poétiques élaborées à l'occasion du séjour de Marcabru en Espagne. Elle est l'indice de la rupture de ses relations avec Alfonse VII.

Le troubadour Alegret avait, dans une pièce que l'on possède[3], fait un éloge hyperbolique de l'Empereur d'Occident,

1. Strophe 4.

2. Strophes 7 et 8.

3. Intitulée *Ara pareisson l'aubre sec*, n° 2, édition Dejeanne (*Annales du Midi*, XIX, 1907, 226-230).

c'est-à-dire du roi de Castille, dont il amplifie le titre. Il y flétrissait les princes et barons de son temps « chiches d'actes et prodigues de vent, fastidieux, lâches, dégénérés... Sur mille, disait-il, je n'en sais pas un seul sans quelque tare, si ce n'est le seigneur à qui appartient l'Occident ; car lui, ajoute-t-il, n'a pas le cœur flasque, tels que l'ont de par le monde cent souverains. En lui s'appuie et s'attache prouesse ; du moins avec des ailes s'envole son mérite parmi les vaillants au-dessus de tous les autres ; j'entends dire à chacun qu'il est le meilleur des rois les plus renommés ».

Per tal voila sos pretz entre ols valentz
Sobre trastotz, e(t) augo dir a que
Qu'ell es le miells dels reis plus connoissentz [1].

Tant de flagornerie émut la bile de Marcabru qui n'avait plus à se louer de son protecteur.

C'est alors qu'il composa sa poésie intitulée *Bel m'es quan la rana chanta* [2], où il se lamente sur la décadence de jeunesse, joie, prouesse ; « Ducs et rois sans mentir, s'écrie-t-il, lui (à cette dernière) ont fermé la bouche ; de petit fait, ils font grand noise, car *ils ont honte de donner*, tant ils craignent que l'avoir leur manque. C'est pourquoi, dans leur cour, on ne voit ni coupe, ni hanap d'argent, manteau, vair, ni fourrure grise [3]. » Or c'étaient d'ordinaire de tels dons qu'on faisait aux troubadours. Et le poète prend à partie Alegret le flagorneur sur un ton qui en dit long au sujet de sa rancune à l'égard de la lésinerie des souverains espagnols, aussi bien du roi de Portugal qu'il nomme à peu près, que du roi de Castille, qu'il n'ose trop désigner, parce qu'il l'a lui-même trop vanté auparavant. « On ne doit pas, dit-il, accorder de plates louanges à celui qui affame sa compagnie... Alegret, tu es fou ; de quelle manière penses-tu faire d'un vaurien un vaillant et d'une gonelle une chemise. »

Non sia lauzenja plata
Cell qui sa maisnad' afama.
Alegretz, folls, en qual quiza

1. Strophes 5 et 6, p. 228.
2. Marcabru, éd. Dejeanne, nº XI, p. 42-48.
3. Strophe 6.

Cujas far d'avol valen
Ni de gonella camiza [1]?

La première accusation atteint visiblement Alfonse VII [2], la seconde est une injure virulente à l'égard du jongleur qui avait sans doute remplacé ou essayé de supplanter Marcabru dans la faveur de l'empereur d'Espagne. La satire de Marcabru, qui sent la rupture définitive est assurément postérieure à l'époque de ses chansons de croisade (1137-1138) et antérieure probablement à son retour en France qui paraît certain, avant 1145 et en tout cas entre 1146 et 1148 [3].

La première de ces dates (antérieure à 1145) peut être assignée à un nouveau séjour de Marcabru en Aquitaine, si l'on examine de près une pièce du poète, dont nul n'a essayé de déterminer l'époque. C'est la poésie intitulée *Per l'aura freida que guida* où le troubadour se lamente, à son ordinaire, au sujet de la disparition de Prouesse et de Pudeur, ainsi que des excès du libertinage. Marcabru proclame bien haut que, pour lui, il n'eut jamais rapport avec les personnes déconsidérées, trop mauvaises pour faire largesse et qui propagent de mauvaises doctrines en France et en Guienne.

Mesclador d'avol doctrina
Per Frans' e per Guiana.

Et il termine en disant : « Pourvu que le seigneur Alphonse maintienne une paix assurée, Valeur s'incline devant lui. »

N'Amfos, ab patz segurana
Que tengua, Valors l'aclina [4].

On peut conjecturer, avec quelque apparence de raison, que les « mauvaises doctrines » propagées en France et Guienne sont celles des Henriciens ou disciples de Pierre de Bruys et d'Henri de Lausanne. Le premier avait été brûlé vif comme hérétique à Saint-Gilles en 1141. Le second avait propagé l'hé-

1. Strophes 8 et 9, p. 46, éd. Dejeanne.

2. Dejeanne, *Alegret, jongleur gascon* (*Ann. Midi*, XIX, 222), dans son étude, d'ailleurs pleine d'intérêt, confond Alfonse VII avec Alfonse VIII qui vivait seulement dans la seconde moitié du XIIe siècle.

3. Dejeanne place à tort cette pièce vers le milieu du XIIe siècle (1150), *Alegret*, p. 221 ; elle est antérieure.

4. Pièce nº XXXVI, éd. Dejeanne, p. 174, 176, strophes 6 et 7.

résie d'abord au Mans, puis à Poitiers, à Bordeaux, à Sarlat, à Périgueux, à Bergerac, à Cahors, à Toulouse et à Albi, ameutant les populations contre l'Église orthodoxe. Saint Bernard et le pape Eugène III durent intervenir contre l'hérésiarque et ses disciples, qu'on accusa de préconiser la révolution sociale et de professer des doctrines immorales, semblables à celles qu'on imputa plus tard aux Cathares Albigeois. On possède précisément une lettre de saint Bernard adressée au comte de Toulouse, Alphonse Jourdain (1145), où l'abbé de Clairvaux trace le tableau de l'activité du propagateur de ces « mauvaises doctrines », d'où naît le libertinage intellectuel et moral. Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, portait contre Henri et contre ses disciples les mêmes accusations. Il prétend qu'Henri poussait au mal les femmes et les jeunes garçons (*matronae atque impubes pueri, nam utriusque sexus utebatur lenocinio*), et qu'il abusait de ce troupeau de fidèles (*plantas ejus, clunes, inguina tenera manu demulcendo, isti pleni tanti viri lascivia exhilarati et adulterii enormitate*, etc.). Henri de Lausanne emprisonné à Toulouse serait mort dans son cachot, peut-être par le poison, peu avant 1145 [1]. Si notre hypothèse est justifiée, et elle semble l'être par l'allusion que fait Marcabru aux « mauvaises doctrines » d'une part, et à la « valeur » d'Alfonse, le mainteneur de la « paix », c'est-à-dire du comte de Toulouse, le correspondant de saint Bernard, la poésie du troubadour serait à peu près de l'époque qui vit la fin de l'hérésie des Henriciens (1144 ou 1145).

CONCLUSION

Dans l'étude qui précède, à la lumière des textes historiques, les textes littéraires s'éclairent d'un jour nouveau, plus net et plus précis encore, que celui que l'éminent romaniste P. Meyer avait déjà jeté sur ce sujet. D'abord, si Marcabru a pu composer dès 1130, la première de ses pièces qu'il soit possible de dater avec certitude, on peut en déduire qu'après une jeunesse pauvre et pénible, où il se forma à la poésie sous l'inspiration de Cer-

1. Sur cet épisode Mabillon, *Vetera Analecta*, 1675, III, 312-315; Döllinger, *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters* (München, 1890), 1re partie, 76 ; Vacandard, *Saint Bernard*, tome II ; *Hist. Litt. France*, XIII, 90-94.

camon, il n'a pu guère arriver à *trobar*, à composer lui-même, avant un certain nombre d'années d'initiation. Il est à présumer qu'il approchait de la trentième année quand il composa la pièce où il maltraite les Angevins, et qu'il devait par conséquent être né dans la première décade du XIIe siècle. D'autre part, il résulte de l'examen de ses poésies que le plus grand nombre de celles qui contiennent des allusions historiques sont relatives au dernier duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, Guilhem VIII (1126-1137) et que ce grand seigneur a été le protecteur constant du pauvre troubadour de Gascogne. Ce dernier a célébré d'abord la campagne de son mécène contre les Angevins dans deux de ses pièces. Il semble avoir pris parti pour lui au moment du schisme, où il flétrit la servilité de Lothaire II envers Innocent et la curie romaine (1133). Il essaie de l'entraîner à la croisade contre les Sarrasins. Il vante sans relâche sa valeur, sa prouesse, sa générosité. Il a pleuré sa mort prématurée dans deux de ses poésies, où se manifeste une vraie douleur, vive et profonde. Il a associé dans son culte à Guilhem VIII le frère de celui-ci, Raimond, prince d'Antioche.

Mais il n'a pas trouvé auprès d'Aliénor et de Louis VII, héritiers de l'Aquitaine, la même protection. Vainement, il a tenté d'intéresser le nouveau maître du Poitou et de la Guienne à la croisade contre les Almoravides (1138). La déconvenue de Marcabru apparaît dans la froideur avec laquelle il mentionne la croisade d'Orient (1146-47), vers laquelle se détourne l'effort du roi de France, envers lequel il montre une demi-hostilité. Elle est aussi visible dans une autre pièce (*Pois l'invern*), où il flétrit la ladrerie des princes qui s'est propagée d'Espagne en France et en Poitou. Le poète a connu dans l'Ouest deux grands seigneurs, ses confrères en poésie, l'un Ebles de Ventadour dit le Chanteur (avant 1152), auquel il oppose une conception de l'amour plus épurée que celle qui régnait parmi les anciens compagnons de Guilhem VII le Troubadour. Il a été, semble-t-il, en communion d'idées avec le prince de Blaye, Jaufré Rudel, qu'il salue dans l'une de ses pièces (1148). Il paraît avoir tenté d'entrer à la cour du comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, dont il vante la valeur en 1133, et il est possible qu'il l'ait de nouveau célébré, vers 1144-45, comme défenseur de la paix religieuse. Il est vraisem-

blable qu'il a aussi professé quelque attachement pour le seigneur de Montpellier, Guilhem VIII. Enfin, il a certainement fait un court séjour dans la seconde moitié de 1137 à la cour de Béarn ou de Morláas, auprès de la veuve et de la fille de Gaston V, Talèse et Guiscarde, tutrices du vicomte mineur, Pierre de Gavarret. Il est resté en France jusqu'à cette époque, non sans avoir sondé le terrain dès 1133 auprès du roi de Léon et de Castille, Alfonse VII, puis en 1137 de nouveau, auprès de celui-ci, en même temps que du côté du prince de Portugal, Alfonse Enriquez, et du comte de Barcelone, Raimond Bérenguer IV. Mal accueilli par le premier, comme le montre une de ses pièces postérieure à 1138, il semble s'être intéressé à la croisade catalane, ainsi que le prouve l'allusion d'une autre pièce, postérieure à la fin de 1148, la dernière de sa vie qu'on puisse dater. Mais son succès semble avoir été surtout grand, pendant quelques années, auprès d'Alfonse VII de Castille, devenu empereur d'Espagne. Il songe à se rendre auprès de lui dans la seconde moitié de 1137. La plus belle de ses poésies, le chant de la croisade contre les Almoravides, a été composée presque certainement au printemps ou dans l'été de 1138. Courte période d'enthousiasme qui se termine par une déception, dont deux poésies marquent les étapes. Dans la première, le troubadour essaie de reconquérir sa faveur qu'il sent décliner à la cour de Castille. Dans la seconde, la rupture est consommée; le poète abaisse le prince qu'il a exalté, et accable de ses sarcasmes le troubadour gascon qui a essayé de le remplacer. Marcabru a probablement quitté l'Espagne avant 1144 ou 1145, époque où il semble être revenu en France, comme paraissent le prouver les pièces où il fait allusion à la propagande des Henriciens (1141-1145), au départ des croisés pour l'expédition d'Orient (1146-1147), et au séjour de Jaufré Rudel en Terre-Sainte (1147-1148). Avec les éléments qui proviennent de ses poésies, comparés à ceux que fournissent les chroniques et les documents de l'histoire de France et d'Espagne, on peut non seulement fixer la chronologie d'une douzaine de ses pièces, mais encore faire revivre pour une part, avec quelque netteté, la physionomie d'un des plus anciens représentants de la poésie romane, qui eut la personnalité la plus originale, sinon la plus attrayante.

P. Boissonnade.

DES VILAINS

OU

DES XXII MANIERIES DE VILAINS

La pièce intitulée *Des vilains* par les copistes anciens et souvent *Des XXIII manieres de vilains* par les critiques modernes a été publiée d'abord, en 1833, par Francisque Michel [1], puis, en 1834, par Achille Jubinal [2], avec des notes d'Eloi Johanneau.

Francisque Michel et Jubinal n'en ont connu que le manuscrit fr. 1553 (anc. 7595) de la Bibliothèque nationale : nous l'appellerons *A*. La même bibliothèque, sous la cote fr. 12581, en possède un deuxième : nous l'appellerons *B*. La présence de notre pièce dans ce nouveau manuscrit n'est pas signalée par les volumes manuscrits du Dépouillement méthodique, mais elle l'est par le *Catalogue général* imprimé de la Bibliothèque [3].

La version de *B* est sensiblement plus étendue que celle de *A*. On peut préciser en disant qu'elle en est une amplification. Il y en a plusieurs indices. L'insertion des vers 37-8, par exemple, aboutit à la répétition d'une même expression à très peu de distance (*la male honte*, v. 37 et 39) et à la formation d'un groupe de vers monorimes. De même, les vers 140-1 ont l'inconvénient de faire avec leurs deux voisins un autre quatrain monorime, sans compter qu'ils rendent vicieuse la syntaxe du vers 142 où l'on voudrait une forme *puissent* au lieu de *puist*. Quant au long développement des vers 59-130, il est littérairement très inférieur au reste, pauvre d'expression, alourdi par les platitudes et les redites, négligé dans la forme.

---

1. Paris, Sylvestre, 1833 ; 15 p., in-8°.

2. Paris, Sylvestre, Johanneau et Techener, 1834 ; 32 p., in-8°.

3. Le ms. 24432 du fonds français contient, au bas du f° 47 v°, la rubrique *Ci commance la letanie aus vilains*. Mais le f° 48 ayant disparu, la pièce elle même est perdue.

Cette version amplifiée n'est pourtant pas sans intérêt. Elle permet d'éclaircir le sens de plusieurs passages de la version *A* et d'en combler quelques lacunes ; elle jette aussi une certaine lumière sur l'histoire du genre assez singulier auquel appartient la pièce. Nous en publions le texte, en n'y introduisant qu'un minimum de corrections. Toutes les leçons propres à *A*, variantes de sens et variantes graphiques (ces dernières ont ici leur importance en raison des difficultés lexicologiques) ont été reproduites au bas des pages.

*
* *

Examinons d'abord l'œuvre sous sa forme primitive, c'est-à-dire sous la forme où l'offre le ms. *A*.

Dirigée contre les vilains, et brutale à l'extrême, elle serait d'une inspiration odieuse, s'il fallait la prendre au sérieux et pour l'expression d'un sentiment sincère. Il est certain qu'on ne saurait attribuer à l'auteur beaucoup de délicatesse : toutefois, il importe de considérer que sa satire se rattache à une tradition littéraire qui ne procédait pas, sans doute, d'un cœur très généreux, mais où la part de la convention était assez large et qui n'impliquait pas une haine aussi véritable qu'on serait tenté de le croire de prime abord. *Les Vilains* entrent dans cette abondante série d'écrits satiriques qui prennent les rustres pour cible et qui sont plus méchants d'apparence que de fond. Ils n'impliquaient pas, de la part des auteurs, beaucoup de charité chrétienne, mais ils ne supposaient pas non plus des sentiments tout à fait inhumains [1].

La forme particulière que revêt ici la satire est intéressante. Une partie en prose, la première, considérée isolément,

1. Pour l'étude de la littérature dirigée contre les vilains, voir : *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 194 ; *Romania*, t. XII (1883), p. 15, et t. XXIV (1895), p. 42 ; F. Novati, *Carmina medii aevi*, p. 25-38 ; O. Reich, *Beiträge zur Kenntnis des Bauernlebens im alten Frankreich auf Grund der zeitgenössischen Literatur*, Göttingen, 1909. Ce dernier travail contient une bibliographie à laquelle il faut ajouter : A. Joly, *De la condition des vilains au moyen âge d'après les fabliaux* (*Mémoires de l'Académie de Caen*, 1882, p. 445-92), et A. Ledieu, *Les vilains dans les œuvres des trouvères*, Paris, 1890, in-12.

rappelle, à certains égards, ces états du monde, images ou miroirs, où les moralistes et les satiriques ont décrit et souvent vitupéré les « manieres »[1] de telle ou telle classe sociale.

D'autre part, elle se rattache au genre curieux formé par ces énumérations ou dénombrements dont fournissent des exemples le poème des *Sis manieres de fols*[2] et le passage de la *Riote du monde* en prose où il s'agit des « douze manieres de jeune »[3]. Ce dernier texte aide à saisir le procédé employé dans *Les Vilains* et qui consiste à distribuer des êtres ou des objets en un nombre défini de catégories et à caractériser chacune de celles-ci. L'effet comique résulte de l'inattendu de la classification et de la nature des éléments, généralement satiriques, introduits dans la définition de chaque classe. Notre auteur a recueilli un certain nombre de traits, gestes et propos, propres aux vilains, et de chacun de ces traits il a fait la caractéristique d'un type, qu'il a baptisé d'un nom. Le plaisant du développement consiste dans l'évocation pittoresque de certaines atti-

---

1. C'est précisément le terme employé dans le fameux *Livre des Manieres* attribué à Étienne de Fougères, la plus ancienne, en français, des œuvres de ce genre, et qui ouvre la série formée par la *Bible Guiot*, la *Bible au seigneur de Berzé*, etc. Sur le groupe d'écrits que constituent les Etats du monde, voir P. Meyer, *Fragments d'un poème sur les états du monde* (*Romania*, t. IV, 1875, p. 385).

2. Publié par Jubinal, dans son *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux*, t. II, p. 65.

3. Edit. P. Ulrich (*Zeitschrift für romanische Philologie*, t. VIII, 1884), p. 282-3. Il y a, dans la même pièce, d'autres exemples de dénombrements. Le jongleur explique (p. 286 et p. 287) que, lorsqu'il va à l'église, il prie Dieu de le garder « de .VI. mestiers et de .VII. coses », qu'il expose. Il explique aussi (p. 286 et p. 287) que, s'il était riche, il n'aurait que six « serjans », et il dit lesquels. Dans le ms. de Berne (éd., p. 282-3), l'énumération des douze manières de jeûne commence en ces termes : « Il sont au siecle .XII. manieres de jeunes et .III. pointures, .IIII. manieres de vilains, .IIII^xx^. manieres de contenances, .XIV. manieres de plais, .XXXV. manieres de maladies et .XVII. manieres de fors do sens, .XV. manieres d'ivreces, .XIII. manieres de contenances d'une barbe rese, .XI. manieres de mantel de cendal porter, .IX. manieres d'un gans enformer, dont je sai totes les manieres conter. » Voir encore dans l'*Herberie* en prose d'un anonyme les « .V. mannieres de choses dont li preudom doit bien croire sa preude feme » : elles sont énumérées au long ; etc.

tudes des personnages et dans la façon burlesque dont leurs particularités ont été classifiées.

Quant au nombre des « manieres », qui est de vingt-trois, et qui peut paraître surprenant de prime abord, c'est celui des lettres de l'ancien alphabet latin.

La seconde partie de la pièce, qui est versifiée, exploite le procédé de travestissement que d'autres trouveurs du même temps ont appliqué au *Credo*, au *Pater*, à l'*Ave*[1], etc. Elle comprend d'abord une prière où l'auteur appelle sur les vilains, non pas la bénédiction divine, mais tous les fléaux qui peuvent assaillir le corps d'un homme (v. 1-30) : c'est une parodie de la prière *pro aliquo*, suivie d'une seconde, qui parodie les litanies des saints (v. 41-58) :

Kyrie, eleison.
Christe, eleison.
Kyrie, eleison.
Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.
Pater de coelis Deus, miserere nobis.
Fili redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis, etc.

après quoi viennent les invocations à la Vierge, à saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël, aux anges, aux saints ordres des Esprits bienheureux, à saint Jean-Baptiste, etc. Le jongleur a suivi cet ordre jusque dans le détail, « farcissant » son texte d'un latin qui, à une bouffonnerie près (v. 48), se conforme à la formule liturgique. La pièce s'achève par une parodie de bénédiction (v. 137-44).

*
* *

La version *B* diffère par plusieurs traits de la version *A*, mais principalement par l'addition des vers 59-130. Le remanieur prolonge d'abord la liste des saints invoqués, en suivant à peu près l'ordre traditionnel des litanies. Le détail le plus notable est qu'ily fait entrer sainte Marie l'Égyptienne, sainte Paix et

1. Voir E. Ilvonen, *Parodies de thèmes pieux dans la poésie française du moyen âge*, Paris, 1914.

sainte Concorde. Il invective ensuite tous les ennemis des clercs et de la clergie (v. 75-110) et il prie Dieu de leur adresser toute une kyrielle de maladies (v. 111-30). Cette longue insertion est maladroite : les vers 73-4 y répètent les vers 135-6 ; la seconde énumération de maladies n'est qu'une misérable redite des vers 1-28 ; etc. Mais il n'est pas sans intérêt d'y observer l'attitude particulière du nouvel auteur. Il ne s'agit plus pour lui d'une charge bouffonne contre les vilains : il laisse paraître son souci exprès de faire l'éloge des clercs. La même préoccupation perce bien aux vers 29-34 de la version *A*, mais sans fausser la direction générale du développement ; ici, au contraire, l'idée revient avec insistance et, si l'auteur fonce sur l'ennemi, c'est en raison du dédain que celui-ci manifeste pour les clercs (voir v. 86, 90-110, 111-2). Par là, la pièce, dans sa seconde forme, se rapproche sensiblement de ces dits de métiers[1] où un jongleur loue les mérites de telle ou telle classe d'artisans et réclame le salaire de son éloge : elle a bien cet air de panégyrique intéressé.

*
* *

A quel public l'œuvre s'adressait-elle ? A qui la doit-on ? Les vers 31-4 indiquent assez clairement que l'auteur de la rédaction *A* composait pour des clercs qui l'en récompensaient. Ces mêmes vers nous montrent en lui un homme qui faisait profession de ce genre d'occupation et qui en vivait : un jongleur. On en peut dire autant de l'auteur de la rédaction *B*.

Décider où et quand la pièce a été composée n'est guère facile.

Pour la détermination du lieu d'origine de *A*, les ressources offertes par la langue se bornent aux trois rimes suivantes : *clergie* : *forgie* (29-30), *letanie* : *esbanie* (35-6), *Michiel* : *ciel* (53-4). Ces rimes attestent : 1° la réduction de *-iee* a *-ie* pour le participe féminin de *forgier* ; 2° la réduction de *ei* à *i* dans la forme *esbanie* (au lieu de *esbaneie*) ; 3° peut-être la prononciation

1. Publiés, pour la plupart, par A. Jubinal. Voir *Jongleurs et trouvères*, p. 127 et p. 138 ; *Nouveau recueil de contes*, t. II, p. 96 ; et la publication l'*Artiste*, 10 déc. 1837. Voir aussi Montaiglon et Raynaud, *Recueil des fabliaux*, t. II, n°. XXXVII,

chuintante de *c* dans *ciel*. Le premier de ces traits, bien qu'on le rencontre, au XIIIe siècle, dans des textes de l'Ile-de-France, est surtout picard. Le second paraît avoir été surtout anglo-normand et picard. Le troisième serait picard. Picard donc, semble-t-il, serait l'auteur de la pièce. Mais il n'en résulterait pas qu'il l'eût composée en Picardie. Il parle, en un endroit, du « vilain baboin », « qui va devant Nostre-Dame à Paris ». L'expression (si elle n'a pas été modifiée par un copiste) semble indiquer qu'il n'a pas composé à Paris : il n'eût pas jugé nécessaire, autrement, d'indiquer le nom de la ville. D'autre part, le trait même qu'il imagine suppose qu'il connaissait Paris et qu'il s'adressait à un auditoire qui le connaissait aussi : il devait donc se trouver, quand il a écrit, dans une région voisine de la capitale. Il serait intéressant de savoir, par ailleurs, — mais on ne peut en décider — si le nom de *Riule*, donné par le ms. *B* en un passage où le scribe de *A* a commis une omission, faisait partie de la version primitive. Saint Riule (*Regulus*) avait été évêque de Senlis, où sa mémoire était demeurée en grande vénération ; et, bien que sa célébrité se fût étendue au loin et qu'il soit mentionné dans le texte des litanies de nombreuses églises de cette époque [1], on serait porté à croire que, si son nom avait été donné à une espèce de poirier, ce devait être dans une contrée où il était particulièrement vivant. Senlis, peu éloigné de Paris, est bien sur la route de Picardie et répond à ce que nous avons précédemment supposé du lieu d'origine de la pièce. Mais tout cela, en somme, n'est qu'une hypothèse assez mal étayée de preuves. — Pour ce qui est de la date, le moment où furent dressées les statues de la façade de Notre-Dame (début du XIIIe s.) fournit un *terminus a quo* et celui où fut écrit le manuscrit (fin du XIIIe s.) un *terminus ante quem*. La pièce se situe donc dans la seconde moitié du XIIIe siècle, résultat que confirment l'analogie de pièces du même genre et aussi l'état de la morphologie, qui est bien conservée, à ceci près que la première personne de l'indicatif *esbanie* porte déjà un *e* final analogique [2].

1. Voir, dans les sacramentaires étudiés par L. Delisle (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXII, 1886), le calendrier d'Amiens (p. 330), et les litanies de Saint-Denis (p. 325) et de Winchcombe (p. 367).

2. A moins qu'on ne prenne cette forme pour un subjonctif. La propo-

De la rédaction *B* il est impossible de rien dire de très précis. Touchant sa provenance, la rime *forgie* : *cortoisie* (37-8) ne saurait fournir une base de raisonnement solide : elle est calquée sur la rime *clergie* : *forgie* (29-30) de la rédaction *A*. Les rimes *confés* : *fes* (65-6) et *mestier* : *trabuchier* (84-5) sont bien trop répandues au XIIIe siècle pour désigner sûrement telle ou telle région. Enfin, la rime *huche* : *trabuche* (121-2) offre des difficultés de sens qui ne permettent pas de l'utiliser. Si l'on examine le contenu du texte, on relève d'abord la substitution de s. Varain à s. Gillain, au vers 10 ; mais s. Véran, dont il est ici question, était connu en de nombreux endroits. D'autre part, la litanie contient une invocation à ste Marie l'Égyptienne, à ste Paix et à ste Concorde (v. 67 et 71). Des reliques de ste Marie l'Égyptienne passaient pour avoir été apportées très anciennement à Tournai par l'évêque Eleutherius qui les aurait obtenues à Rome ; mais dès la fin du XIIe siècle, le culte de la sainte s'était répandu très largement et les bréviaires de très nombreuses églises inscrivent son nom dans le texte des litanies des saints. Quant à ste Paix et à ste Concorde, ont-elles réellement reçu un culte dans telle ou telle église? ou bien ne sont-elles qu'une invention du poète? Je ne sais. On remarquera seulement que le bréviaire porte, parmi les vœux des litanies des saints : « Ut regibus et principibus christianis *pacem* et veram *concordiam* donare digneris, te rogamus. »

DES VILAINS

Il a en cest siecle .XXIII. menieres de vilains ; c'est a savoir : arcevilains, mategrins et primatoires, vilains porcins et vilains chenins, vilains tubez et double tubez, vilains pou covez et vilains mossuz, vilains rammages et vilains asnins, vilains purs et vilains baboins, vilains
5 marçois et vilains princes, vilains cornuz et vilains chapetois, vilains ferrez

---

sition qui contient le verbe peut, en effet, s'entendre comme une proposition circonstancielle de but.

Ms A. Chi ensaingne qantes manieres i sont de vilains — 1 manieres — c'est a savoir *manque* — 2 archevilains et mategris — pr. et v. porchins — v. kiennis et v. tubés et doubles tubés et v. poi — 3 covers — moussus et v. — asnins et v. — 4 babuins et v. marchois — 5 p. et v. cornus — ch. et v. ferrés

et vilains apensez, vilains croperez et vilains marnerez, vilains escreveicerez et vilains entez.

Or vos dirons de quoi il servent.

Li arcevilains anunce les festes desouz l'orme devant le mostier [1]. Li
10 mategrins si est cil qui siet ou chancel avec les autres clers et torne les fuillez dou livre et va au prone avant que li prestes [2]. Li primatoires si est cil qui porte la croiz d'argent et l'iave beneoite antor le mostier [3]. Li

---

Ms. B. 7 *Les mots* vilains croperez *se trouvent placés après* escreveicerez. *Le mot* et *que je place ici après* croperez *vient après* marnerez. *L'ordre de l'énumération de B ne correspond donc pas à celui de A et surtout ne correspond pas à celui dans lequel l'énumération est reprise au paragraphe suivant. Il m'a paru nécessaire de le corriger.*

Ms. A. 6 apenssés et v. crouperés et v. marnerés et v. escrevicerés — 7 entés — 8 Chi ensaingne de coi il servent — 9 archevilains anonche — fiestes desous — monstier — 10 mategris — cius ki siet avoec les clers el monstier et torne les fuelles — 11 et vient au prosne — av. ke li prestres — primatores — 12 cieus — crois et l'eve benoite entor le monstier

1. Le titre d'archivilain paraît avoir été une appellation officielle. C'est ce qui résulterait de ce passage du *Chronicon Andrense* (d'Achery, *Spicilegium*, t. IX, p. 661) : « Proditionem detestabilem hujus Andrensis ecclesiae parochiani in die Paschae circiter viginti duo, inter quos erant *archivillani* quatuor, Guido scilicet et Willelmus vavassores, Reinerus et Daniel ministeriales, in enormem ecclesiae laesionem moliti sunt. » Ici, c'est par dérision que le jongleur l'applique au crieur de fêtes. Les fêtes religieuses proprement dites étaient annoncées dans l'église, du haut de la chaire. Les réjouissances qui les accompagnaient l'étaient, le dimanche, à la sortie de la messe, sur la place.

2. Godefroy traduit *mategrin* par « très dévot », d'après le seul texte que nous avons ici. M. L. Sainéan conserve ce sens, qu'il dérive de celui de « chat triste ». Voir *La création métaphorique en français et en roman : Le chat* (*Beihefte zur Zeitschift für romanische Philologie*, t. I, 1905), p. 69 ; pour l'idée de dévotion attachée à celle de chat, voir p. 38 et 63 ; pour la signification de *grin*, voir p. 22 et 78. L'explication me paraît incertaine, sans que je sache laquelle lui préférer. Il existe un mot *matagrin*, qui désigne une sorte de marteau. On le trouve aujourd'hui encore comme nom patronymique. Dans l'*Estoire du S. Graal* (Bibl. nat., ms. lat. 304), le chef des païens qui accueille Joseph d'Arimathie dans la forêt de Broceliande s'appelle *Mategran*. Il se convertit ensuite. Dans les chansons de geste, *Matefelon*, *Matefier*, *Matelion*, *Matamar* sont tous des noms de Sarrasins.

3. Le titre de *primatoire* est peut-être une invention fantaisiste. Un laïque,

vilains porcins est cil qui labeure es vignes et ne vuet anseingnier le chemin as trespassanz, ainz dit a chascun : « Vos le savez miaus que je ne
15 fais »[1]. Li vilains chenins si est cil qui siet devant son huis a la feste et moque chascun qui va par devant lui et dit, s'il voit venir .I. gentil home qui porte un esprivier sus son poig : « Ha ! fait il, cil huas mangera enquenuit une geline et mi enfant en fuissent tuit saoul ! »[2] Li vilaius tubez si est cil qui a uns sollers liés chauciez, don les oroilles pendent
20 contreval et a le pooir l'apostole, car il lie et deslie en terre[3]. Li doubles

---

Ms. A. 13 porchins — cil ki labore — ensaingnier — 14 trespassans, ains dist a caschuns — savés mieus ke — 15 faic — kienins — ki — h. les fiestes et les diemenche et moke — 16 cascun qu'il voit venir par — dist si voit — 17 ki ait l'esprivier sor le puing — 18 ankenuit — 19 tubés — cius ki — sollers lois dont les orelles — 20 tiere

un vilain pouvait être employé à porter la croix et l'eau bénite lorsque le prêtre sortait de l'église pour une bénédiction. L'auteur l'intitule *primatoire* parce que c'était un privilège des hauts dignitaires de l'Église d'aller précédés de la croix. Peut-être aussi a-t-il mis un calembour dans *croix d'argent*, la croix d'argent étant une pièce de monnaie.

1. Le vilain est ordinairement « porchier », gardien de porcs. Il est ici « porcin », parce qu'il se montre bourru et grognon, aussi peu avenant qu'un porc.

2. Le vilain « chenin », assis sur le pas de sa porte, aboie comme un chien après les passants. Dans l'appellation ainsi justifiée entre, de plus, l'idée d' « être vil » qui en fait habituellement le fond. Aux exemples du mot pris en ce dernier sens et cités par Godefroy ajouter *Renaud de Montauban*, éd. H. Michelant, p. 376, v. 9 : « Va tost, fait-il, avant, filz à p..., canin. » — Le sens des paroles attribuées au vilain est le suivant : « Et dire que ce *hua* mangera ce soir une poule qui suffirait à repaître tous mes enfants ! » Il appelle l'épervier *hua* par dépit et mépris. *Hua* est un autre nom de l'« escoufle » (milan), oiseau voleur, et surtout de poules (voir Godefroy sous ce mot, et l'*Escoufle*, v. 6812). Jean Renart s'excuse (v. 9073) d'avoir donné à son roman ce titre d'*Escoufle*, qui est un nom « laid ». — Quant aux sentiments du vilain, ce sont ceux d'un homme qui compare amèrement sa pitance à celle de l'épervier : lui-même mange rarement de la viande. Le *Livre des Manieres*, v. 689 ss., note à la fois les privations du paysan et ses mouvements de révolte. Il faut aussi rapprocher de notre passage la scène d'*Aucassin et Nicolete* où le vilain s'indigne de voir le damoiseau Aucassin pleurer sur la perte de son lévrier, un « chien puant », alors que lui, qui a perdu ses bœufs, a bien autrement sujet de se plaindre.

3. *Tubé* signifie « pattu ». Le sens est assez clairement indiqué par le

tubez si est cil qui a une hueses coupees ou il a noiaus par darriere et les claime l'an portes coleices[1]. Li vilains pou covez si est cil qui n'a entre la

---

Ms. A. 21 tubés — ki — 21 deriere — 22 clament portes couleices — 22 poi couvés — ki — le ch. et le pié

passage d'A. Greban que cite Godefroy (« coulons tubés »). Il faut y ajouter ceux qu'a relevés Fr. Michel : *Renart le Nouvel*, éd. Méon, t. IV, p. 131 :

157 Si i fu Watiers li oisons,
Tubés et Duins li coulons.

et p. 149 :

629 Tubés et Duins li coulons.

Fr. Michel remarque ici que les « sollers liés» étaient une chaussure portée par les pauvres gens. Il cite le passage du *Châtelain de Couci* où l'amant de la dame de Faïel vient la voir sous le déguisement d'un mercier :

6610 Panier quist et *solers loiés*
Et houcette d'un burel griés.

C'est une indication analogue qu'on peut tirer de la pièce publié par Bartsch, *Romances et pastourelles*, p. 184, que cite Godefroy :

Au fil dame Marie,
Robinet le cortois,
Qui me *chauce et lie*.

Dans *Aucassin et Nicolete*, le vilain que rencontre Aucassin est chaussé de houseaux et de souliers de cuir de bœuf serrés par une corde jusqu'au-dessus du genou. Au contraire les souliers élégants étaient lacés : souliers « a las », souliers « laceïs », « sotulares laqueati ». Voir *Roman de la Rose*, éd. E. Langlois, v. 2149, et la note de l'éditeur. L'opposition entre les deux sortes de chaussures est indiquée dans le fabliau de *Boivin de Provins* (A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général des fabliaux*, t. V, p. 52) :

Ses sollers ne sont mie a las,
Ainz sont de vache dur et fort ;

et dans la *Riote du Monde* (ms. de la B. N. fr. 1553, éd. Ulrich, dans *Zeitschrift für rom. Philologie*, t. VIII, 1884, p. 284) :

Se je ai estrois solers, « cil la n'est mie si estrois chauchiés por moi » ; se j'ai lees hueses, « Va au bos, si prenderas des singes ».

Il résulte de ces textes que *lacé* signifie « maintenu par des lacets qui passent dans des œillets », et *lié* « maintenu par un lien qui passe autour de la chaussure ».

Il y a un calembour dans *lie et deslie en terre*. C'est la formule de l'un des pouvoirs pontificaux. Le vilain lie et délie « en terre » parce que ses chaussures traînent sur le sol.

1. Celui-ci est doublement pattu parce que sa chaussure couvre sa jambe jusqu'en haut : il a non seulement des souliers, mais des houseaux.

cheville dou pié et le genoil que demi pié et a assez de .II. aunes de burel a faire cote et sercot [1]. Li vilains mossus si est uns vilains fernicles qui
25 het Dieu et sainte Eglise et toute gentillece [2]. Li vilains ramages si est cil qui regarde touz jors en terre et ne puet veoir nelui antre .II. ieus [3]. Li vilains asnins si est cil qui porte le gastel et le barril plain de vin a la feste; et se il fait trop chaut, il portera la robe sa fame ; et se il pluet, il se despoillera toz nuz jusques au braiés et en affublera sa fame qu'ele ne

---

Ms. A. 23 ke — assés — ausnes de buriel a cote et a secot — 24 moussous — frenicles ki h. Diu — 25 Eglisse — 26 ki — tous — tiere — v. nule ame entre — 27 ki — baril — a le fieste ; si fait biel, il p. la reupe — 28 feme ; et si pluet — 29 tos nus jukes as b. et l'en afublera

Ces houseaux sont « coupés » : peut-être est-ce que, au lieu d'être enroulés autour de la jambe, ils sont coupés de manière à s'ajuster bord à bord au moyen de boutons ; peut-être aussi « coupé » signifie-t-il « creux », comme il se dit d'un sabot de cheval (*pes cavus*). Le jongleur les compare à des « portes coulisses » parce qu'elles sont lourdes et massives comme des portes blindées et se manœuvrent par derrière.

1. Il s'agit d'un nabot. Le titre qui lui est donné n'est pas très clair. La leçon *covers* de *A* à la ligne 3 doit être écartée: il faut garder *covés* ou *covez*. Le vilain « n'a pas été suffisamment couvé »: c'est un avorton.

2. *Moussus* et *moussous* dans *A*, *mossuz* et *mossus*, dans *B*. Le sens de « cossu » donné au mot par Jubinal est insoutenable. Godefroy l'enregistre à *moussous* et ne sait comment la traduire. C'est le mot « moussu », qui signifie au propre « couvert de mousse », et ici, en outre, au figuré, « inculte et ennemi de toute civilisation ». L'étiquette, justifiée d'abord par le genre d'existence du vilain, « moussu » comme les pierres et les troncs d'arbres au milieu desquels il vit, est appliquée au type du paysan ennemi de l'Église et de la société que mentionnent souvent les satiriques du même temps.

3. *Ramage*, « qui vit dans les bois, sauvage, farouche ». Le même trait se trouve dans la pièce intitulée *Des villains, villeniers, vilnastres, et doubles vilains*, p. p. A. de Montaiglon, *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles*, t. VII, p. 70:

Nous trouvons des vilains ramages
Nez et nourris en ces bocaiges ;
Quand les verrez en parlement
Sont esbahis honteusement.

L'épithète de *ramage* s'applique aux bêtes des bois. Le jongleur l'inflige au vilain qui vit comme elle dans les bois et qui est sournois comme elles sont farouches: ici encore, comme pour le « vilain moussu », il met en rapport un trait de la condition matérielle et un trait de la physionomie morale traditionnelle du paysan.

30 moille [1]. Li vilains purs est cil qui onques ne mist franchise en son cuer des l'eure qu'il vint de fons [2]. Li vilains baboins est cil qui va devant Nostre-Dame a Paris et regarde les Rois et dit : « Vez la Pepin, vez la Charlemainne » ; et en demantiers on li cope sa bource ou la corne de son chaperon par darriere [3]. Li vilains marçois si est cil qui ne voit

---

Ms. A. 30 ki onkes — francisse — 31 des lors ki v. des f. — babuins — ki — 32 dist : Ves — 40 vés — 33 C. et on li coupe — borse — ou la c. de son ch. *manquent* — 34 deriere — marchois — ki

1. Le vilain est d'ordinaire « asnier », c'est-à-dire « conducteur d'ânes » ; car ânes et vilains vont de compagnie. Voir : le *Vilain asnier* (de A. Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général des fabliaux*, t. V, p. 40), le *Testament de l'âne* (*Carmina medii aevi* p. p. F. Novati, p. 71-81) ; la *Reine Sebile*, fragment p. p. A. Scheler (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1875), 142 ss. ; etc. Ici le vilain est « asnin », c'est-à-dire « de la nature de l'âne » ; car il se charge comme lui. Il le fait par soumission à sa femme, de quoi le jongleur se gausse.

2. La franchise est la noblesse du cœur. Le vilain « pur », c'est-à-dire parfait et sans mélange en est totalement exempt.

3. Le terme de *babouin*, qui s'applique à une figure grimaçante, contient par surcroît l'idée d' « imbécile », comme l'indique ce texte de Guillaume Guiart :

Li queus de Flandres Baudouin
Ne semble mie babouin,
Ne bec jaune, ne fous naïs.

Fr. Michel a remarqué pour ce passage-ci : « Au-dessus de l'ordonnance inférieure on voit effectivement, sur toute la ligne de la façade de Notre-Dame, vingt-huit niches où étaient, avant la révolution de 1789, vingt-huit statues exécutées au commencement du XIIIe siècle, ayant quatorze pieds de proportion, et représentant une suite de rois de France depuis Childebert jusqu'à Philippe-Auguste. » La note doit être rectifiée par le passage suivant du livre de M. Émile Mâle, *L'art religieux du XIIIe siècle*, nouvelle édit., 1902, p. 200 : « Il y a, à la façade de presque toutes nos grandes cathédrales du XIIIe siècle, une galerie où sont rangées des statues colossales et qu'on appelle la galerie des rois. Ces rois ne sont pas les rois de France, comme on l'a cru si longtemps, mais les rois de Juda. L'erreur vient de loin, puisqu'un fabliau du XIIIe siècle met en scène un vilain qui montre du doigt Pépin et Charlemagne à la façade de Notre-Dame, pendant qu'on lui coupe sa bourse par derrière. Nul doute que l'auteur du fabliau ne fût mieux renseigné que le vilain, dont il a voulu railler ici l'épaisse sottise. »

Autre allusion aux badauds victimes des coupeurs de bourse dans *Guillaume de Dole*, v. 4535 s.

35 goute en mars des le matin jusques a prime et des vespres juqu'a la nuit [1]. Li vilains princes si est cil qui va plaidier devant le bailli por les autres vilains et dit : « Ha ! sire, au tens mon aiol et mon besaiol noz vaches furent par ces prez et noz berbiz par ces copeis » : ainsis gaeingne bien .c. sols as vilains [2]. Li vilains cornuz si est cil qui a bon mueble et bon heri-
40 tage et met tout en blef et en vin, qu'il cuide que touz bien doie faillir ; et il en vient tant qu'il n'a pas dou denier maaille et s'anfuit par desesperance [3]. Li vilains chapetois si est li povres clers mariez qui va laborer es vignes avec les autres vilains [4]. Li vilains ferrez si est cil qui a .IIII. quarriaus desouz ses solers, qu'il n'usent. Li vilains apensez si est uns
45 vilains traitres qui flate la gent taut qu'il en a fait son preu. Li vilains croperez si est cil qui lait a aler a la charrue por ambler les connins son seignor au main et au soir [5]. Li vilains marnerez si est cil quitrait

---

Ms. A. 35 march — jusc'a — et de v. jusc'a — 36 baillif — 37 dist : « Sire, au tans m. aioul — nos v. 38 — prés nos brebis — ensi gaaingne — 39 cornus — ki — mueble et b. tenement et met tout a deniers et en achate blé et vin, k'il — 40 tous b. soit faillis — 41 tant ki n'a pas du d. m., ains s'enfuit — 42 capetois — est cil li — mariés ki — 43 es vignes *manque* — avoec — ferrés — ki — 44 quar. de fer as ses — qu'il n'usent... son preu *manque* — 46 croperés — cil quil laist — a sa charue p. embler — 47 singnor au matin et a soir — marnerés — ki t. le m.

1. L'interprétation à donner à *marçois* (ms. A *marchois*) n'est pas certaine. Est-ce « bourbeux, marécageux, fangeux » (cf. *Les aventures ou la Queste del saint Graal*, éd. Sommer, t. VI, p. 175 « aigue marchoise », où le mot a valeur adjective) ? Est-ce « du mois de mars » ? — Quant à la particularité qui est ici attribuée au vilain on n'aperçoit pas non plus à quoi elle répond. Comme en mars il ne fait pas jour avant prime et comme les vêpres se célébraient autrefois à la tombée de la nuit, la chose revient à dire qu'en mars le vilain voit toujours clair. Mais quel est l'à-propos du trait ?

2. Le vilain qui sert d'avocat aux autres tire de là une autorité qui en fait un « prince ». Les propos qui lui sont attribués sont une allusion à l'exercice du droit de coutume.

3. Godefroy donne à *cornu*, pour le passage, le sens d'« opulent ». C'est en réalité celui de « sot, toqué ».

4. *Chapetois* veut sans doute dire « chapé », c'est-à-dire « vêtu de la chape ecclésiastique » ; et c'est par dérision que l'épithète est appliquée à un clerc tombé dans la déconfiture pour s'être marié.

5. Godefroy range *croperet* sous *croperel*. Un second texte qu'il cite en outre de ce passage-ci est tiré du manuscrit de Bruxelles des *Miracles* de Gautier de Coinci : « Un acropi croperel. » Le sens est quelque chose comme « nabot » ou « cul-de-jatte ». Peut-être, de plus, y a-t-il ici un jeu

la marne as chans, et la darrienne charretee chiet tout sus li : il ne conchie point le cimetiere [1]. Li vilains escreviscerez si est cil qui vient
50 dou bois bien chargiez de busche et entre sa maison a reculons por ce que li uis de sa maison est trop bas. Li vilains antez si est cil qui prant gentil fame tout ausic com l'an ante un perier de saint Riule en .I. chol ou en .I. perier sauvage [2].

Or prions por eus [3].

Que Dieus lor anvoit grant meschiet
Et mal au cuer et mal au chief,

Ms. A. 48 daerrainne — charete ch. sor ui toute — 49 chuncie — chimmetiere, ains demeure la — escrevicerés — 50 dou bos chargiés, ki entre — 51 por l'uis de sa m. ki est trop bas — entés — cius ki — prent g. feme t. ausi com on ente une poire de saint en .I. chol u en .I. perier sauvage u en .I. naviel — 54 Chi prions nous pour iaus.

1 envoit — 2 m. an c.

de mots : s'il est dit du vilain « croperet » qu'il braconne, le jongleur a pu l'imaginer par allusion à l'expression « chasser à l'acropie. »

1. *Marnerez* est rangé par Godefroy sous *marneor*. C'est à tort. Jubinal a lu *choucie*, au lieu de *chuncie* (B : *conchie*), et l'a traduit par *se soucie*. La bonne leçon est évidemment *conchie*, ou *chuncie*. Pour l'idée d'ordure associée à celle de vilain, voir le *Vilain asnier*, le *Paradis du vilain*, etc.

2. Il est souvent question dans les textes littéraires de mariages de vilains avec des femmes de condition noble (La *Chastelaine de Saint-Gilles*, v. 1 ss., le *Vilain mire*, v. 1 ss., etc.). Le poirier de Saint-Riule était une espèce appréciée. L'arbre auquel, dans le *Roman des Sept Sages*, le vavasseur éprouvé par sa femme attache tant de prix est une « ente de saint Riule » (éd. Keller, v. 2569).

3. Voici les éditions d'après lesquelles seront cités, ci-dessous, les traités de médecine du moyen âge dont on a fait le plus fréquent usage : le *Régime du corps* de Maître Aldebrandin de Sienne, p. p. le docteur R. Pépin, Paris, 1911 ; la *Chirurgie* de Maître Henri de Mondeville, traduction contemporaine de l'auteur, p. p. le docteur A. Bos (*Société des anciens textes français*, 1897 et 1898); *La grande chirurgie* de Guy de Chauliac (1362), p. p. E. Nicaise, Paris, 1890.

Une des principales difficultés pour l'identification des maladies que va énumérer notre auteur tient à ce que les termes dont il les désigne appartiennent souvent à la langue populaire et ne sont pas employés par des écrivains techniques. Tel est le cas, en particulier, des maladies intitulées d'un nom de saint.

Mal es bouche[s] et mal es dens,
Et mal dehors et mal dedans, 4
Goute rose [1], fil [2] et porfil [3],
— Si en dira le clergiez fi, —
Le leu [4] et la goute volage [5],
Les escroeles et la rage ! 8
Toutes vilainnes et vilain
Aient tuit le mal saint Varain [6]

Ms. B. 3 en bouche. *Le vers est faux. La leçon de A permet de le corriger en ajoutant une* s *à* bouche.

Ms. A. 3 Mal es bouche — 4 dedens — 5 fi et pourfi — 6 dirai li clergiés — 10 tout... saint Gillain

1. Le Dr Pépin traduit par « couperose ». Guy, p. 413, définit : « goutte ou couperose », « infection de la peau tachetée », qui laisse la peau sans l'ulcérer et présente une couleur rouge (*gutta rosea*).

2. *Fil* (*fi* dans le ms. *A*) est rangé par Godefroy sous *fi* (= *fic*). Les deux exemples qu'il en donne s'appliquent l'un à une maladie des bœufs, l'autre à une maladie des arbres. *Fis* (= *fic* + *s*) est traduit, au glossaire du Dr Pépin, par « fics, condylomes anaux ». Comp. le paragraphe de Guy, p. 346, intitulé *Du fic qui est au fondement.*

3. Manque dans Godefroy. Je ne connais pas d'autre exemple de cette forme *porfil*. Voici, pour *porfi*, donné par le ms *A*, la note du Dr Bos insérée dans son glossaire : « *cancroïde* ? — Cancer apostema, gallice *pourfi*. *Mond. Chir.* [lat.], *p. 338* — Cancer est apostema non ulceratum... et dicitur a cyrurgicis illiteratis *pourficus*, hoc est *perfectus ficus*. Idem, p. 482. »

4. « Loup », nommé aussi « mal Notre-Dame ». Aux textes cités par Godefroy, notamment celui de Lanfranc, ajouter Guy, p. 305. D'après celui-ci, c'est un ulcère virulent qui est devenu corrosif. On lit, p. 317, que c'est, plus précisément, un chancre qui attaque les cuisses.

5. L'expression se retrouve dans le poème de la *Goute en l'aine*, v. 24, et voici ce qu'il en est dit :

Li un l'apelent mal volage
Por ce que sovent va et vient ;
Mes por ce qu'entre le cul tient
L'apelez vous la goute en l'aine.
C'est une goute trop vilaine ;
Nous l'apelons goute de rains....

6. *Mal saint Gillain* (ms. *A*) = « chancre, fistule » (Cotgrave). — *Mal saint Varain* (ms. *B*). Le texte cité par Lacurne de Sainte-Palaye (J.J. 135, p. 225, an. 1389) ne mentionne que la puanteur de la maladie. — Un grand

Et goute flestre [1] et goute artique [2]
Et ce mal que l'on claimme etique [3], 12
Roigne [4], verole et apostume !
Et si aient planté de rume,
Clos, taigne, vers et menoison,
Fouire puant et gratison [5], 16
Planté de fievre et de jaunice !
Et si aient la chande pisse,
Mal tranglout [6] et puant alainne [7]
Et la fievre cotidienne, 20
Mal qui les face rechaner
Et plaie qui ne puist saner !

Ms. B. 21-22 rechignier *et* seignier. *La leçon de A est évidemment la bonne.* Plaie qui ne peut seignier *n'a pas de sens. Quant à* rechignier, *l'expression a supplanté celle de* rechaner, *qui est plus rare sans doute, mais qui a pu s'employer en parlant de malades. Comp. l'« Herberie » de Rutebeuf, v. 101 :*

Et vos cui la pierre fait *braire*.

Le vers 22 a été copié deux fois de suite.

Ms. A. 11 feske... arthique — 12 Et le m. ke on dist e. — 13 Roingne, vairole — 14 plenté de grume — 15-16 *manquent* — 17 Plenté de frievre et de gaunisse — 18 la chadepisse — 19-20 *manquent* — 21 Mal ki les faiche rechaner — 22 ki... saner

nombre de maladies sont désignées d'un nom de saint, tantôt parce que le saint passait pour en guérir ceux qui venaient à lui en pèlerinage (s. Lou, s. Eloi, s. Remacle, etc.), tantôt parce que le saint passait pour en avoir souffert (s. Ladre, s. Jean). Voir ci-dessous, notes aux v. 23, 24 et 117.

1. Aux textes cités par Godefroy sous *festre*, ajouter Philippe de Thaon, *Lapidaire*, à *asius* et à *frigius*; Henri de Mondeville, § 1437 : « ...festes penetrans as voies urinaulz et as moles des grans os.... » Le Dr Bos traduit par « fistule » et remarque que c'est ce doublet savant qui est toujours employé par maître Henri, sauf aux § 1437 et 1438 (« festre »).

2. Je ne connais qu'une forme *artetique*. Voir Godefroy à ce mot. Aux exemples qu'il cite, ajouter Guy, p. 386 : « Arthretique ou goutte est douleur de jointures... »

3. Godefroy range le mot sous *eticque* et traduit par *phtisie*. Il s'agit, en réalité de la fièvre hectique ou étisie. Voir Aldebrandin, p. 26, l. 5.

4. Aux exemples cités par Godefroy ajouter Guy, p. 413 : « infection de la peau tachetée » avec ulcère (lat. *scabies*). C'est, selon la note de E. Nicaise, p. 417, n. 1, la gratelle ou gale.

5. Seul exemple que je connaisse de ce mot. C'est sans doute un autre nom de la gale.

6. Manque dans Godefroy. C'est le substantif verbal de *transglotir*.

7. Guy, p. 498, consacre un long développement à cette affection.

Si aient le mal saint Fiacre [1]
Et saint Aloi [2] et saint Romacle [3] 24
Et le mal qu'on dist « ne me touche » [4],
Mal en oroille et mal en bouche!
Li maus saint Jehan [5], Nostre Dame [6]

Ms. B. 27 Le mal. *C'est une faute du copiste qui, lisant vers à vers, a cru avoir affaire à la suite de l'énumération précédente, dont les termes sont au cas régime. Il ne s'est pas rendu compte qu'à ce vers commençait une construction nouvelle et qu'il fallait, au début, un cas sujet.*

Ms. A. 23 Fiacle — 24 Eloi — 25 m. c'on d. — 26 orelle

1. Selon Oudin, ce sont les hémorrhoïdes. Selon A. Paré, édit. Malgaigne, t. II, p. 786 et 787, c'est le nom populaire du *ficus* ou *fic*.

2. Voir la note de P. Meyer à cette expression dans son édition du *Dit du hardi cheval* (*Romania*, t. XLI, 1912, p. 93). Henri de Mondeville fait sur ce mal une remarque intéressante, § 1897 : « selonc le commun et selonc les cyrurgiens champestres, que en tote plaie, ulcere, apostume, fistule, des queles la cure est proloignie, il dient que ce est le mal saint Eloy, et dit le commun que de ces malades les uns sont garis en alant en pelerinage a saint Eloy... » Voir la note ci-après.

3. Fr. Michel observe qu'il s'agit d'une maladie pour la guérison de laquelle on s'adressait à s. Romacle. Il renvoie au *Roman de Garin le Loherain* t. I, p. 270 et au *Chevalier au cygne*, Suppl., p. 540[8], fol. 11 v°, col. II, v. 40 ss. J'ajoute ce passage du *Chevalier à la robe vermeille*, où, pour le guérir de la folie dont on le persuade qu'il est atteint, un personnage annonce :

Je me veu
282 A Dieu et au baron s. Leu,
Et s'irai au baron s. Jaque
Et s. Eloy et s. Romacle.

4. Manque dans Godefroy. Guy, p. 317, mentionne ce mal comme un ulcère à la face « qui communement est appelé *Noli me tangere* ». Il ajoute, p. 318 : «... Guillaume de Salicet juge que chancre est maladie despiteuse et fascheuse, d'autant que plus on la manie, plus il est indigné. Par quoy il conseille que ne soit touché, sinon legerement, et a cette cause est appelé *Noli me tangere*. » Explication analogue, p. 321.

5. C'est l'épilepsie. Voir Godefroy, sous *mal*. On le nomme mal saint Jean, dit A. Paré, t. II, p. 80, « pource que la teste de saint Jean cheut en terre lors qu'il fust decapité, puis posée dedans un plat, a l'appetit d'Herodias».

6. Godefroy traduit : « le scorbut ou l'érésipèle » ; le Dr Bos : « érysipèle gangreneux ». Henri de Mondeville, § 1574, écrit : «... laquele maladie est appelee en France le mal Nostre Dame, en Bourgoigne le mal saint Antoinne, en Normandie le feu saint Lorens, en autres lieus est apelés autrement. »

Les espraigne de male flamme ! 28
A touz cels qui heent clergie
Soit la male honte forgie !
Por ce que li clerc me soutiennent
Et me revestent et retiennent, 32
Por ce he je touz les vilains
Qui n'aimment clers ne chapelains ;
S'an ai fait une letanie
Ou je chascun jor m'esbanie : 36
La male honte soit forgie
Touz ceus qui heent cortoisie !
La male honte leur avaigne :
Dites *amen*, Dieu en souveigne ! 40
Kyrie leyson ! Biaus sire Dieus,
Anvoiez leur honte et duels !
Christe leyson ! Biaus sire Criz,
Metez les fors de voz escriz [1]. 44
Christe, audi nos ! Oiez nos !
Qu'il aient brisié les genouz !
Tu, pius Pater, de celis
Ipsos confondere velis ! 48
Tu, Deus, spiritus sancte,
Tu leur oste toute santé !
Sainte Marie, la Dieu mere,
Donez lor honte et amere ! 52
Vos, Gabriel et saint Michiel,
Par vos lor soit veez le ciel !
Vos, sire sains Jehans Babtistres,
Et tuit li .IIII. envangelistre, 56

Ms. A. 28 esprange... flame — 29 tous chiax — 31 Por chou ke li clei me soustienent — 32 Et me joiest ent et me retienent — 33 Por chou... tous — 35 Qui heent c. et cap. — 35 S'en — 36 Dont jou — 37-38 *manquent* — 39 lor aviengne — 40 Dieus en souviegne — 42 Envoiés lor hontesetdieus — 43 Cris — 44 Metes les hors de vos escris — 45 sés nos — 46 genous — 47 *pie* — 48 confundere — 49 *Deus sanctus sancte* — 50 lor ostes — 51 Saintte — 52 Donnés lor grant honte amere — 53 Sains G. et sains M. — 54 vous leur soient li chiel — 55 Baptiste Jehan — 56 tout... evangeliste

1. Comp. *Courtois d'Arras*, v. 440 :

Fors de l'escrit mon pere sui a tos jors gratés.

Le sens figuré est clair : c'est notre « être rayé des papiers de quelqu'un ». Au propre, c'est probablement « être exclu du testament de quelqu'un ».

Male honte lor anvoiez
Et en anfer les trebuchiez !
Saint Pere, saint Pol, saint Jehan,
Donez leur et honte et ahan ! 60
Tuit apostre, a cels donez honte
Que j'ai manteüz en mon conte !
Tuit martir et tuit innocent,
Donez lor honte mil et cent ! 64
Tuit martir et tuit li confés,
Donez leur honte a grant fes !
Sainte Marie egypcienne,
Anvoiez lor et honte et painne ! 68
Ma dame sainte Katerine,
Brisiez chascun vilain l'eschine !
Sainte Pais et sainte Concorde,
Faites appareillier la corde 72
Don li vilain soient pendu :
Ja n'an soient il deffendu !
Li changeor et li drapier,
Li orfevre et li frepier, 76
Li maçon et li chapantier,
Li cirier et li espicier,
Li celier et li cordouannier,
Et li bouchier et li tripier, 80
Li teisserant, li tainturier,
Herbergeor et cuisinier,
Escrivain et parcheminier
Et cil qui sont de tout mestier 84
Puissent en enfer trabuchier,
Se il ne font as clers raison :
Maus feus lor arde lor maison !
Pater noster, biaus sire Dieus, 88
Envoiez lor honte et duels !
Sanz respit et sanz contredit
Leur anvoit Dieus ce que j'ai dit !
Male tempeste et male foudre 92
Temp[est]e les vilains tout outre.
Por ce que il heent logique,
Theologie et fusique

Ms. B. 84 touz mestiers. *Correction exigée par la rime* — 93 Le *ms. porte* Tempe

Ms. A. 57 envoiés — 58 infer les convoiés — 59-130 *manquent.*

Et qu'il heent et clers et prestres 96
Por ce me samble mal leur estres.
Chascuns dit : « Puis que je bien boi
Manjue et dor et chie et poi,
Qu'ai je afaire de logique, 100
De grammaire ne de fusique,
Ne de l'aïde a ses tonduz [1] ?
Je n'an donroie .II. pois cruz. »
Ainsis vont les clers despisant 104
Li cuvert felon païsant,
Et si dient adés antr'eus :
« Des clers ne donroie .II. oés. »
Por ce ai je fait a lor uès 108
Une assolucion molt bone :
Oremus ; voirement est bone.
A ceus qui gentis gens despisent
Et qui nes aimment ne ne prisent 112
Dieus lor anvoit paralisie,
Lestardie [2] et apolisie [3],
La frenicique [4] et la tisique [5]
Et le mal que l'an claimme etique [6] ; 116
Et le mal saint Ladre [7] lor doint,

---

1. Entendre : ces tondus, c'est-à-dire les clercs, appelés ailleurs *bestondus*, *bertaudés*, *bertousés* (prov. *botoisatz* : voir A. Thomas, dans *Romania*, t. XXXVIII, 1909, p. 367), *haut tondus*, etc. Sur cette dernière expression, voir O. Schultz Gora, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXVI, 1912, p. 83 ss. ; L. Spitzer, dans *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, t. XL 1912, p. 127 ss. ; et M. Roques, dans *Romania*, t. XLII, 1912, p. 142 s.

2. La léthargie.

3. L'apoplexie. Voir Godefroy, Supplément, sous ce mot. Ajouter aux notes qu'il cite Aldebrandin, p. 22, l. 14.

4. La frénésie.

5. La phtisie.

6. Voir ci-dessus, note au vers 12.

7. La ladrerie ou lèpre. Guy, p. 402 : « Elle est dite lepre « a lepore nasi », d'autant que là apparoissent ses principaux et plus certains signes. Ou elle est dite *loup*, d'autant que comme un loup devore tous les membres. » Joubert note, p. 402, n. 2 : «... la maladie qu'on dit lepre, vulgairement ladrerie et mal de saint Lazare » ; et p. 405, n. 1 : « Il ne couste pas que Lazare ait esté lepreux ; mais c'est un abus vulgaire de ceux qui disent Lazare pour lepreux ou ladre. » Joubert méconnaît l'étymologie du mot *ladre*. Il

— Jhesus Criz ja ne lor pardoint ! —
La quartainne [1] et la fievre ague.
Je n'an donroie une laitue 120
Ne le lien d'une viez huche [2]
S'il ont le mal don l'an trabuche [3].
Sanc et meneison ansement
Hors leur saillle le fondemant ; 124
Et cuitures et menoisons
Et chaudisons et gratisons,
Engeleure en piez et en mains,
Tout ce anvoit Dieus as vilains, 128
Et goute as rains [4] et goute en pis.
Lor anvoit Dieus encore pis.
Je pri por eus, si com je sueil :
Chascuns ait la maaille en l'ueil [5]. 132
Dieu pri qu'aient melancolie,
Dont chascuns face tel folie
Dont il soient prins et pendu :
Que ja n'an soient deffendu ! 136
Je leur donne maleïçon
De Tervagant et de Mahon,
De Baucibus, de Lucifer,
De touz les deables d'enfer 140

Ms. B. 124 li fondemanz. *Correction exigée par la rime et par le sens.*

Ms. A. 131 iaus... jou suel — 132 Caschuns si ait le maille en l'uel — *Après 132 :* Si n'iront mie sans argent : Autre avoir n'aient tel gent — 133 ch'aient melencolie — 134 Par choi il facent — 135 pris — 136 Ja n'an s. il d. — 137 lor donne beneichon — 138 Mahom — 139 De Belsebus, de — 140-1 *manquent*

nous apprend du moins que le nom de *lepre* était employé par les médecins, ceux de *ladrerie* et de *mal saint Lazare* par le peuple. Ici la maladie tire son appellation, non du saint guérisseur, mais du saint qui en a souffert.

1. La fievre quartainne.

2. On peut se demander s'il faut voir ici le mot *huche* ou une forme particulière du mot *huese* (= *husse*). En ce cas, il y aurait une rime notable avec *trabuche*.

3. C'est l'épilepsie, appelée mal caduc.

4. Voir ci-dessus, note 5 du vers 7.

5. Il y a ici une plaisanterie qui apparaît dans le ms *A*. La *maille* est une tache à l'œil, une taie. Et l'auteur fait un calembour avec le mot *maaille*, qui désigne une pièce de monnaie.

C'onques portierent croz de fer,
Qui porter les puist en infer,
Auctoritate Domini,
Se il n'an viennent a merchi ! 144

Explicit des vilains.

INDEX

Aloi (mal s. —) v. 24.
apensé (vilain —) l. 6, 44.
apolisie v. 114.
arcevilain l. 1, 9.
asnin (vilain —) l. 4, 27.
baboin (vilain —) l. 4, 31.
chapetois (vilain —) l. 5, 42.
chaudison v. 126.
chenin (vilain —) l. 2, 15.
coleice (porte —) l. 22.
Concorde (Ste —) v. 71.
cornu (vilain —) l. 5, 39.
coupee (huese —) l. 21.
cové (vilain pou —) l. 3, 22.
croiz d'argent l. 12.
croperé (vilain —) l. 6, 46.
Dame (mal Nostre —) v. 27.
denier (n'avoir du — maaille) l. 41.
enté (vilain —) l. 7, 51.
escreveiceré (vilain —) l. 6, 49.
escrit v. 44.
etique (mal —) v. 12, 116.
fernicle l. 24.
ferré (vilain —) l. 5, 43.
fi (dire —) v. 6.
Fiacre (mal s. —) v. 23.
fil v. 5.
frenicique v. 115.
goute artique v. 11, — as rains v. 129,
— en pis v. 129, — flestre v. 11.
— volage v. 7.
gratison, v. 16, 126.
huas l. 17.
Jehan (mal S. —) v. 27.
Ladre (mal S. —) v. 117.
lestardie v. 114.
leu v. 7.
liés (sollers —) l. 19.
maaille v. 132.
marçois (vilain) l. 5, 34.
Marie (Ste — Egypciene) v. 67.
marneré (vilain —) l. 6, 47.
mategrin (vilain —) l. 2.
menoison v. 15, 123.
mossu (vilain) l. 3, 23.
Pais (Ste —) v. 71.
porcin (vilain) 2, 13.
porfil v. 5.
primatoire l. 2, 11.
prince (vilain) l. 5, 36.
pur (vilain) l. 4, 30.
quarriaus 44.
quartaine (fievre) v. 119.
rammage (vilain —) l. 4, 25.
Riule (perier de s. —) l. 52.
roigne v. 13.
Romacle (mal S. —) v. 24.
tondu v. 102.
touche (mal « ne me — ») v. 25.
tranglout v. 19.
tubé (vilain —) l. 3, 19, 21.
Varain (mal S. —) v. 10.

Edmond Faral.

Ms. A. 142 Qui les puist mener en — 144 il ne vienent — Chi define des vilains.

MÉLANGES

NOTA SUL DIALETTO DI FONTAN (ALP.-MAR.)

Il dialetto di Fontan nelle Alpi Marittime è di tipo ligure occidentale, quasi un' avanguardia linguistica, che si può studiare nei tratti più curiosi della sua fisonomia fonetica grazie alle parole registrate nel punto 990 dell' *Atlas* :

1. *pl-* volge a *ć* : *ćü* più, *ćüma* piuma, *ćuizína* pioviggina, ecc. — 2. *fl-* a *š* : *šüña* (prov. *flüni*) fodera del cuscino, *ašamá* (adflammatu) assetato ; e non mancano casi di *ć* : *ćáma* fiamma, *ćúė* fiore, e all' interno *š* e *ć* (da cui *š* proviene) : *ẽća* (inflat) e *ẽša*. — 3. *bl* a *ġ* : *ġã*^{n}*k* bianco (*fer ća*^{n}*k*, ferro bianco, potrebbe essere dovuto a inesatta percezione) e *neġa* nebbia. — 4. $^{v}l^{v}$ viene a *ṛ*, con $^{v}ll^{v}$: *vrĩ*^{n} pungiglione (*velimen, verimen ?), *skïveṛa* scodella, *aṛa* ala, *beṛa* bella. — 5. *-ll* si riduce, come a Ormea, ad *-a* : *kaváa* cavallo, *béa* bello, *kastéa* castello, *servéa* cervello, *sturnéa* stornello, *éa* (illu) « lui ». E così *-l* : *séa* cielo *aféa* fiele. Talora per *-l* si ha *ė* : *fíė* filo. Ciò avviene quando la vocale precedente non è *é* o *á*. — 6. *-r* si fa *-ė*, ma se precede *e* o *a*, si fa *-a* : *ćuríė* fiorire, *kerúė* colore, *óė* oro, *ćúė* fiore, *dũė* duro, ma : *sparavéa* sparviero, *nĩ*^{n}*suréa* nocciuolo (pianta) 'nocciolario', *avéa* avere. Anche interno : *paėtí* partito, *áėna* (prov. *arno darno*) càmola, *ġaėdinéa* giardiniere. A Saorge (3 km. al sud, cfr. *Suppl.* p. 308), dove *á* diviene *ó* (condizioni di Ormea, mentre resta *á* a Fontan), abbiamo esitazione fra *-ė* e *-a*, per i nn. 5-6, p. es. *eskubóė* (Font. *eskubáa*) scopare e *wedá* *$\bar{u}$*veda*$_a$ guardare ; ma predomina *-ė* (*faudóė* grembiale *faldale, *kóė* caro, *miróė* mirare). Poichè agnellu è a Saorge *añer*, si può ammettere che *-l -ll -r* siano giunti ad *-a* passando per *-ṛ* ed *ė*. — 7. t^{v} dispare : *róa* ruota (con epentesi a Saorge : *róva*), *muéa* (*mutellu) mucchio,

kúna cotenna. — 8. *ę́* lib. volge a *ey* : *sey* sete, *greya* (cleta), ecc. — 9. -atore diviene *-áu* : *segáu* falciatore, *peskáu* pescatore *a* + *ŭ* si fa *áü* : *máür* maturo. — 10. Con ciò si entra già in dominio piemontese (e fr.-prov.-piem.) : *-kl-* viene a *y* : *öy* occhio (Ormea : *öǧǧu*), *frúy* verrucchio. — 11. Qualche caso di *ća-*, p. es. *ćása* « mèche de fouet » (*captja). — 12. L'*-ị* resta o, se cade, la caduta è fenomeno abbastanza recente : *kavảṛi* cavalli, *biḷ* belli. — 13. Metaf. di palatale (*öy*, *föya* foglia). — 14. Tendenza al passaggio dei verbi in *-ẹre* e *-ire* alla coniug. in *-ẹre* : *drőbẹ* aprire, ecc. — 15. È fenomeno, come si sa, provenzale $^{v}p^{v}$ in $^{v}b^{v}$: *seba* cipolla, *raba* rapa, ecc.

Qualche tratto piemontese e provenzale, dunque, a Fontan ; ma il dialetto è caratteristicamente di tipo ligure, come si potrebbe dimostrare con ancor maggiore evidenza, se ce ne fosse bisogno, approfondendo l'indagine. Di che non si sente forse necessità, dopo le osservazioni fatte, che bastano da sole a legittimare la nostra conclusione. La quale da alcune oscillazioni (p. es. *gall* gallo, *stela* stella, ecc.) non può essere scossa, nè, a parer nostro, gran fatto modificata.

G. Bertoni.

CORNEILLE (ET SES DÉRIVÉS) AU SANS DE « DIAFRAGME » DANS QELQES PARLERS PROVINCIAUS (NORMANDIE, PICARDIE, SUISSE ROMANDE).

La note qe j'ai publiée réçamant dans cète revue [1] sur le vers 1412 de *Gormont et Isanbart* doit être conplétée par la divulgacion de faits lexicografiqes contanporains qe j'ignorais au momant où ma note a été rédijée. Le 7 juillet dernier, M. Barbelenet, professeur au licée Lakanal, à Sceaux, ancien professeur au licée de Rouen, après avoir pris conaissance de ma note de la *Romania*, me déclara avoir remarqé le substantif *corneille*, anployé come terme de boucherie dans des arêtés du maire de Rouen afichés pandant son séjour dans cète vile, au cours de la guère. Cète précieuse comunicacion a été le point de départ de l'anqête dont on trouvera les résultats plus loin, et

1. *Romania*, XLVI, 581-585.

qe m'a singulièremant facilitée l'oblijante antremise de mes amis personels MM. le Dr Paul Dorveaux, Henri Omont, Clovis Brunel et Jacob Jud. Cète anqête établit qe *corneille* et ses dérivés sont ancore vivants dans les parlers populaires de la Normandie, d'une petite partie de la Picardie, et dans qelqes localités de la Suisse romande (canton de Vaud).

I. NORMANDIE. — J'ai sous les ieus un arêté inprimé du maire de Rouen, daté du 22 juin 1921, où on lit : « Bœuf, viande fraîche — morceaux devant être vendus sans os :... Bavette, entrecôte, tranche, nache, *corneille* » (Comunicacion de M. Henri Labrosse, directeur des bibliotèqes et archives de la vile de Rouen).

M. Poussier, farmacien an chef des opitaus de Rouen, écrit à ce sujet à M. le Dr P. Dorveaux (18 juillet) :

J'ai questionné des bouchers et des vétérinaires sur ce mot de *corneille*, et voici ce que j'ai appris : Dans les villes de la Seine-Inférieure, cette expression est courante pour désigner la partie charnue du diaphragme du bœuf... Dans l'Eure, le mot *corneille* est quelquefois employé, mais c'est surtout le mot *cornouillère* ; de même pour le Calvados, à Caen notamment. *Cornouillère* est journellement employé à Louviers, bien qu'il ne figure pas dans le *Dictionnaire du bas-normand en usage à Louviers*, de Barre : je tiens le renseignement de M. Laruelle, originaire de cet arrondissement.

M. H. Labrosse m'écrit de son côté (25 juillet):

A Rouen, tous ceux qui ne sont pas étrangers aux détails pratiques de la cuisine connaissent le mot *corneille*, qui représente pour eux une espèce de beefsteack très tendre, mais très peu se rendent compte de sa situation anatomique. Mon boucher a complété ses explications par une démonstration *de visu*. La *corneille* est la partie musculeuse du diaphragme... Le boucher déclare qu'on appelle aussi ce morceau *hampe* [1].

Pour le Calvados, j'ai fait apel à M. Maurice Besnier, professeur à l'Université de Caen, qi a bien voulu m'écrire (15 juillet) :

---

1. Je me permets de rapeler qe j'ai consacré, il i a 27 ans, une notice étimolojiqe à ce mot dans la *Romania*, XXIV, 120-121, notice réinprimée dans mes *Essais*, p. 318-327, et où j'ai depuis corijé une forte bévue (*Romania*, XXXI, 196). Je n'ose croire q'il n'i reste rien à reprandre.

Renseignements pris aux meilleures sources, il est exact que les bouchers de Caen se servent du mot *cornillère* (non du mot *corneille*) : la *cornillère* correspond à ce que les livres de cuisine appellent *bavette de l'aloyau*. Le rapport avec le diaphragme est incontestable.

Pour la Manche, M. Paul Le Cacheux, archiviste départemantal, m'a fourni les renseignemants suivants, qi dépassent, d'une façon intéressante, le cadre étroit de ma qestion (16 octobre) :

La *cornillère* ou *cornillette* désigne, à Saint-Lô et, en général dans le Cotentin, le diaphragme du bœuf. C'est le morceau qu'à Paris on appelle la *hampe*. Mon boucher m'affirme cependant que, dans certains quartiers de la capitale, on ne passerait pas pour un sauvage en demandant, dans une boucherie, de la *cornillère*. Le même mot est usité à Caen dans le même sens. En Cotentin il a un synonyme qui lui fait une rude concurrence : c'est le mot *ribambelle*. La *ribambelle* désigne également le diaphragme du bœuf. Vous savez aussi bien que moi qu'on tire de ce morceau d'excellent beefsteak.

Pour l'Orne, M. René Jouanne m'aprand (lètres du 23 novanbre et du 13 déçanbre) qe *cornillère* êt conu des bouchers d'Alençon pour désigner la partie charnue du diafragme, plus couramant nomée *hanpe*, et qe dans l'arondissemant d'Argentan, notamant à Putanges et à Rânes, on prononce *cornaillère*.

A ces témoignajes de première main, il faut joindre, pour la Normandie, ce q'on lit dans deus recueils publiés il i a longtans, et qi, sauf erreur, sont les seuls à mancioner, sinon *corneille*, du moins son dérivé *cornillère* :

Cornillère, s.f. Terme de boucherie : Partie charnue du derrière de la tête du bœuf, vers la région des cornes[1] (H. Moisy, *Dict. de patois normand*, 1887, p. 157).

Cornillère [prononcé] cor-ni-yé, le diaphragme des animaux (Abbé C. Maze, *Études sur le langage de la banlieue du Havre* [publ. postume], 1903, p. 135).

II. Picardie. — Étant doné le rôle qe jouent le Vimeu et le

1. An présance des résultats de notre anqète, cète localisacion de la *cornillère* « vers la région des cornes » du beuf aparaît come une méprise due à une fausse interprétacion étimolojiqe du mot visé.

Pontieu dans le poème de *Gormont et Isanbart*, un intérêt particulier s'atache à la qestion de savoir si *corneille* « diafragme » répandu dans toute la Normandie, déborde sur la Picardie. Intérojé par M. Clovis Brunel, M. Adrien Huguet, domicilié à Saint-Valery-sur-Somme, a répondu an ces termes (26 octobre) :

Le mot *corneille* est usité dans le Vimeu, et spécialement à Saint-Valery, dans le sens que vous m'indiquez. Toutefois on emploie plus souvent, dans le même sens, *chairette*. Le même morceau est appelé à Abbeville *hampe*, dans le Nord *plat-filet*, et dans l'Artois *nelle* ou *nesle*. Tels sont les renseignements que je viens d'obtenir d'un boucher de Saint-Valery, originaire du Vimeu.

III. SUISSE ROMANDE. — Notre mot n'a survécu, an tant q'apliqé au diafragme, qe dans qelqes localités du canton de Vaud, mais, par une coïncidance admirable avec le texte de *Gormont et Isanbart*, il s'i anploie au pluriel et an parlant du diafragme de l'ome. M. le professeur Gauchat, avec qi je me suis antretenu de la qestion, à Paris, le 1er déçanbre, m'a révélé de vive vois cète dernière circonstance, q'il avait oublié de noter dans la lètre q'il m'avait écrite de Zurich le 1er novanbre. Voici cète lètre, riche an renseignemants lexicografiqes et autres :

J'aurais dû tout de suite vous faire part de ma petite découverte de *corneilles* dans les Alpes Vaudoises au sens ingénieusement donné par vous au vers 412 de *Gormont*. En effet, 4 fiches du *Glossaire romand* affirment sa présence : 2 pour l'Étivaz : *kòrnèd*ᵉ [transcription de l'ALF], *s.f.pl.* ; 1 pour Ormont-Dessus : *kwèrnèz*ˡᵉ *s.f.pl.* = [le son noté *z*ˡ est une *l* mouillée en train de devenir *z*] ; 1 pour Leysin *kwèrnèz*ᵉ, *s.f.pl.* Voilà donc une belle confirmation de votre hypothèse, puisque ce développement de sens se retrouve à une si grande distance. La base doit être corniculas (*l* mouillée passe à *d* à l'Étivaz). Le mot *kornèl̥è*, *kurnèl̥è* est très répandu dans les patois des cantons de Vaud et de Fribourg, où il signifie généralement « cartilage » ou, plus spécialement, « glandes salivaires » (cf. BRIDEL ; CORNU, *Glossaire* de Cuves ; DUMUR), « membrane (?) de l'oreille » (Gruyère), « coquille de l'oreille » (Broye). Les autres mots qui désignent le diaphragme dans nos patois sont : *toile, mouchoir* (Berne), *soufflet* (Berne), *paroi* (Fribourg), *panne* (Fribourg), *peau* (Vaud), *gwās*, s.f. (Lavaux ; signifie aussi « filet pour transporter la volaille ou pour cuire des légumes » ; est-ce le mot *coiffe* ?), *entreclos* (Valais ; à Évolène, fiche 4, *èntrèkl̥ūt*). Il n'y a pas trace de mots apparentés à l'anc. prov. *entrarmas* [1].

1. Cf. *Romania*, XLIII, 66.

Les résultats de cète anqête suplémantaire m'ont paru assés inportants pour être publiés dès maintenant ; mais on peut espérer trouver ancore ailleurs des représentants directs ou indirects du lat. vugl. corniculas au sans de « diafragme ». Il êt donc saje d'atandre, avant de rouvrir la discussion sur l'interprétacion sémantiqe du tipe étimolojiqe, et de chercher les raisons qi peuvent expliqer la singulière réparticion de son abitat actuel.

Antoine Thomas.

ANCIEN FRANÇAIS *BICHE*

M. Gerhard Rohlfs a récemment étudié (*Zeitschrift f. rom. Phil.*, XLI, 354), le français *biche*, a. fr. *bisse*, et les correspondants de ce mot dans le domaine roman. Ces mots désignent, avec la biche, des animaux très divers : petits reptiles, insectes, et aussi mouton.

A ce premier groupe sémantique se rattachent dans l'*Atlas linguistique de la France*, *biɛ* « sauterelle » 1198, *biɛ-aurelos* « perce-oreille » 1664, *biɛa* « couleuvre » 334, *biɛet* « sauterelle » 1198. J'ai moi-même noté à Sécheval (Ardennes) le mot *biɛ* au sens de « lucane » (vulgairement : *cerf*).

M. Rohlfs ne connaît pour le français que le sens de « femelle du cerf ». Godefroy n'offre d'exemples que de ce sens ; toutefois le vers

> Nule bisse salvage ne cheverels ne gupil
> (*Pèlerinage de Charlemagne*, 559).

semble indiquer l'existence de « bisses » domestiques. J'ai relevé dans des documents lorrains copiés aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, par Miss E. Scott, professeur à Barnet (Angleterre), en vue d'une étude sur le dialecte lorrain de la région de Toul au XIIIe siècle, les exemples suivants, où *biche* représente un animal domestique.

Ge Renauls, sires de Roumont [1], fas conessant a tous que nos avons fait

1. Romont, département des Vosges, arrondissement d'Épinal, canton de Rambervillers.

et establi, entre moi*et* l'abbei *et* lou couvent de Belchamp[1], un four bannel a Mooncort[2], on quel four je ai la moitié *et* li englise de Belcha*m*p l'autre moitié. *Et* avons establi pargies en la vile *et* on ban de Mooncort... *Et* mo*n*tent les pargies, par n*ostr*e establissem*en*t : li chevaus qui at age de ferrer : .iiij. *deniers*; *et* cil qui n'at age de *fe*rrer : .ij. *deniers* ; *et* li *gra*ns BICHE : .ij. *deniers* ; *et* li vels annas : .j. *denier* ; *et* li pors : .j. *denier* ; *et* li chievre : .j. *denier* ; *et* li berbis : .j. *maille* ; *et* li oie : .j. *maille*[3].

Il semble que biche désigne ici le bœuf, la vache (et le taureau), ce qu'on appelle aujourd'hui les « bêtes à cornes », les « bêtes rouges ».

Le sens est le même dans le document suivant :

C'est ce que Aubers de Toullon[4] at *et* doit avoir ens villes d'Allein[5] *et* de Colanbey[6], en lai justice, ens rentes *et* en signoraiges d'icelles.

Primierement li diz Aub*er*s at les .iij. p*ar*ties ens rentes des homes dou grant ban des dous villes, c'est ai saivoir q*ue* chacuns doit trois foix rente l'année, c'est ai saivoir : a la mi Kareme : .XII. *deniers* p*our* chacun beut traiant *et* autetant pour lou chivaul traant ; li vaiche osouze : .VI. *deniers* ; p*our* lou menue beste : .I. *denier* ; pour lou veil *et* pou lou pollain sourannei: .III. *deniers* pour chacun ; *et* autetant a la foeire ai Toul. *Et* tote voie, c'il n'avoit buef, vaiche, ou autre beste traiant, doit il pour son fouceul, ai chacu*n*ne rente, .XII. *deniers*. It*em*, chacuns, home ou fenie, pour chacune (*sic*) qu'il at traiant au Kareme, doit ai la S*aint* Martin un resaul d'aiveinne ; a tote voie, c'il n'aivoit BICHE ou autre beste traiant, doit chacuns pour so*n* fouceul un re*saul* d'aiveinne[7] .»

Je n'ai trouvé trace de ce sens ni dans les patois lorrains

---

1. Belchamp, aujourd'hui hameau de Mehoncourt, Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Bayon.

2. Mehoncourt. Voir la note précédente.

3. Original parchemin 1266 (1265), mars (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H. 1282).

4. Toulon, montagne, commune de Lixières, Meurthe-et-Moselle, Nancy, Nomeny.

5. Allamps, Meurthe-et-Moselle, Toul, Colombey.

6. Colombey, chef-lieu de canton, Meurthe-et-Moselle, Toul.

7. Parchemin non daté ni scellé, annexé à une vente du 9 juillet 1308 (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, B 731 (34). C'est une sorte d'inventaire annexé à la vente.

actuels, ni dans l'*Atlas linguistique*. L'*Atlas* connaît un type *biɛ*, qui désigne la chèvre (272 ; cf. *biɛo* « bouc » 150, « chevreau » 273, *biɛto*, « bouc » 150), et qui est peut-être le français *bique* (attesté pour la première fois par Cotgrave 1611, d'après le *Dictionnaire général*).

Les mots français *biche* « femelle du cerf » (et *biche* « bête à cornes »), *biche* « insecte ou reptile », *biche* « chèvre » doivent-ils être considérés comme les descendants du latin *bīstia ? Seule une étude poussée à fond pourrait le démontrer. Quoi qu'il en soit, le lorrain *biche* (*biĉ*, *biɛ* ?) représente régulièrement *bīstia. Pour le groupe -sty-, je n'ai de documents complets dans la région touloise que sur le mot *huis* *ūstium : le représentant actuel du groupe est dans ce mot *s* (exceptionnellement, à Trondes, 10 km. N.O.O. de Toul), *ɛ* (à Bruley et Lagney) ; *ĉ* (à Liverdun, Maron, Viterne et Frolois) ; Villey-le-Sec hésite entre *ɛ* et *ĉ*, Bicqueley entre *ɛ* et *ĉ*,

Quelle que soit l'étymologie de *biche*, il était intéressant de montrer

1° que le sens de « biche » (sauvage), n'est pas le seul en ancien français, et qu'il paraît même un sens dérivé [1] (s'il est vraisemblable qu'un animal sauvage et rare ait emprunté son nom à un animal commun et domestique, plutôt que le contraire) ;

2° que la forme *biche* (*bisse*) du français actuel n'est pas nécessairement normanno-picarde, mais qu'elle peut être un emprunt aux dialectes lorrains.

Le hasard m'a fait trouver, après la rédaction de cette note, un nouvel exemple de *bisse* « animal domestique » dans Godefroy, art. PARGIEE :

...et il leveront les pargiees, dou cheval quatre deniers, et de la bisse, II deniers (1243, Accord, Moreau 161, f° 112 v°, Richel.).

Charles BRUNEAU.

---

1. L'adjectif (?) *biche*, *byche* (Godefroy, BICHE 3) est sans doute un emploi de *biche* analogue à celui de *bête* dans le français familier.

CAPSEA > PROV. *CAISSA*, ETC.

A propos des savants articles de MM. C. Brunel et G. Bertoni, publiés ici même (XLVI, 115 et XLVII, 579), on me permettra de faire remarquer que Jal[1] n'est pas seul à avoir, avant M. Brunel, proposé l'étymologie *capsea (-ia) pour expliquer le prov. *caissa* (d'où le franç. *caisse*) et les formes analogues qu'on trouve dans d'autres parlers romans. Il est vrai que le dictionnaire étymologique de Meyer-Lübke n'enregistre toujours que capsa, d'où l'auteur fait dériver *caissa*, qui de son côté aurait donné naissance non seulement au fr. *caisse*, mais au tosc. *cascia*, à l'esp. *caja* et au prov. *caixa*. Cependant, bien que M. Bertoni ne le dise pas expressément[2], il y a beau jour que P. E. Guarnerio (dans *Arch. glott. ital.*, XIII, 114) et M. E. G. Parodi (*ibid.*, XVI, 351) ont expliqué les formes sarde et génoise du mot en question comme des produits de *capsea. De même M. J. D. M. Ford, dans son étude sur *The old spanish sibilants* (Boston, 1900), p. 121, proposait de tirer *caja* de *capsea[3], et dans mon *Saggio sulla fonetica del dialetto di Celerina-Cresta* (Lund, 1907), § 245 (cf. § 155), j'ai montré que l'engad. *chascha* (pron. *tçáša*), avec ses dérivés *chaschuot*, *inchascher*, etc., réclame la même base[4]. Dans une note j'ajoutais que le prov. *caissa* remonte également à *capsea.

Évidemment ces constatations, bien insignifiantes en elles-mêmes, ne diminuent en aucune façon l'intérêt de l'article de M. Brunel et des nombreux exemples bas-latins de *capsea qu'il y a réunis. Cette petite note pourra du moins servir de

---

1. *Glossaire nautique* (Paris, 1848). Cf. *Romania*, XLVI, 117, n. 1.

2. Il cite également, à propos du lucq. *cascione*, M. Pieri (*Arch. glott.*, XII, 120), qui admet comme base capsa, et C. Salvioni (*ibid.*, XVI, 436), qui ne se prononce pas sur l'étymologie du mot.

3. M. Ford ne s'occupe pas du portugais, mais il est manifeste que *caixa* est parallèle à l'esp. *caja*. Cf. port. *baixo* < *basseum, *graixa* < *crassea, etc., en regard de *esse* < ipse, *essa* < ipsa.

4. Aussi bien L. et E. Pallioppi, dans leur *Dizionari romauntsch* (1895), que G. Pult, *Le parler de Sent* (Lausanne, 1897), faisaient provenir ces mots de capsa.

complément à celle de M. Bertoni, en attirant l'attention sur le fait que *capsea a des descendants dans le domaine rhéto-roman aussi, autrement dit que l'aire de ce type s'étend du Portugal jusqu'en Engadine.

E. Walberg.

L'ARTICLE *EMPERSONAGE* DE GODEFROY

Dans le tome III de Godefroy on trouve enregistré le mot *empersonage*, qui, selon l'auteur, signifierait « personnage revêtu d'une haute dignité ecclésiastique ». En regardant le seul exemple allégué du mot, qui est tiré de la *Vie de saint Thomas le Martyr* par Guernes de Pont-Sainte-Maxence, on voit qu'en réalité nous avons affaire à une simple conjecture de Godefroy. Voici ce qu'on lit dans l'édition de Hippeau (Paris, 1859), vv. 5796-5800 :

> Plusur rei le requierent en dreit pelerinage,
> Li prince, li barun, li duc od lur barnage,
> Gens d'alïens païs, de mult divers language,
> Prelat, moine, reclus et maint *enpoünage* ;
> Et anpules raportent en signe del veiage.

De l'avis de Godefroy, la leçon *enpoünage*, bien que conforme au manuscrit reproduit[1], est fautive. S'autorisant du subst. *personnage* et de l'adj. (part.) *enpersoné*, qui se rencontre dans le même texte [2], il suppose qu'il faut corriger *enpoünage* en *enp[ers]onnage*. Or cette conjecture, a priori invraisemblable à cause de la formation extraordinaire du mot imaginé par Godefroy, est rendue absolument inadmissible par le fait que la leçon du manuscrit imprimé par Hippeau se lit dans cinq d'entre les six copies que l'on possède du texte. Une seule, très mauvaise [3], offre cet hémistiche, évidemment remanié : [*e*] *meint de joefne* [*e*]*age*.

Qu'est-ce donc que le mot *enpoünage* ? Hippeau, dont l'édition ne contient ni glossaire ni notes, ne se prononce pas là-

1. Bibl. nat., f. fr. 13513.
2. *Les clers enpersonez, burgeis et chevaliers*; Hippeau, v. 2522.
3. Londres, Musée brit., Cotton, Domitien XI.

dessus. En voici l'explication. Le manuscrit sur lequel est faite l'édition de Hippeau, présente beaucoup de fautes. L'éditeur, tout en louant outre mesure la correction et la valeur du manuscrit, nous avertit dans sa préface (p. LIII) qu'en maints endroits il n'a pas hésité à introduire tacitement des mots omis par le copiste ou à en supprimer d'autres, qu'il jugeait intercalés [1], voire même à rétablir les bonnes leçons par des transpositions de mots. Ailleurs, — ce qu'il ne dit pas, — il a emprunté des leçons au manuscrit publié par I. Bekker (Berlin, 1838) [2]. Dans le cas qui nous intéresse ici ni Hippeau ni Godefroy ne semblent avoir consulté cette dernière édition. Ils y auraient découvert que la seule modification à opérer c'était de couper le dernier mot du vers 5799 en deux, et de lire : *et maint en poünage* [3].

Le subst. *poünage*, qui ne figure pas dans Godefroy, appartient à la même famille que l'adj. (et subst.) *poünier*, dont on trouve un exemple dans le poème de Guernes [4], et que *peonaille*, *peonel*, *peonet*, etc. [5], tous dérivés de *peon* (*poon*, *pion*) < pedonem. La signification en est donc « état de piéton », « voyage à pied ». Pour la forme et le sens, *poünage* est parfaitement analogue à *pèlerinage*, tiré de *pèlerin* (et, dans une certaine mesure, à *servage*, *veuvage*, etc.).

E. WALBERG.

---

1. C'est ce qu'il a fait, dans la strophe citée ci-dessus, au v. 5797, où le manuscrit porte *Li prince et li barun*, *duc od lur barnage*, et au v. 5798, où le copiste négligent avait écrit *de* deux fois devant *mult divers language*.

2. Dans l'édition de Bekker il n'y a ni glossaire ni commentaire d'aucune sorte.

3. L'emploi de *maint* comme pronom paraît être assez rare ; Godefroy n'en cite qu'un seul exemple. En voici d'autres : *Et de lepre i guarissent maint et d'idropesie*, Vie de s. Thomas le Martyr 72 ; *Et maint est si supris ne poet la buche ovrir*, ibid., 104 ; *Et mainz an i ot qui disoient...*, Erec 762 ; *De maintes* [ieches] *en tret au fil Loth*, L'Ombre 60 ; *De maintes* [dames] *en avoit parti Son cuer...*, ibid., 134.

4. V. 214, où l'édition de Hippeau présente (*genz*) *poinnere*. Dans le manuscrit qu'il suit, il y a en effet eu d'abord un *i*, corrigé après coup en *o*.

5. Cf. Godefroy.

LES FORMES DE L'INTERROGATION
(cf. *Romania*, XLVII, 243-348)

Dans son article si solide sur les formes de l'interrogation, M. L. Foulet nous semble avoir formulé deux affirmations inexactes, sur des points de détail d'ailleurs ; c'est que M. F. a momentanément oublié ce qu'il sait et enseigne si bien sur l'évolution de la conjugaison en français, et nos remarques doivent justement aboutir à mettre en lumière les conséquences de cette évolution.

I

P. 302-303. M. F. écrit : « Qu'est-ce *qui* se passe ? » est l'augmentatif de « que se passe-t-*il* ? » Cette bizarrerie apparente s'explique par une confusion de sons. Depuis des siècles... Disons seulement que « qu'est-ce qui se passe ? » devrait être en droit « qu'est-ce qu'il se passe ? » — Il nous semble apercevoir sous cette affirmation une certaine confusion au sujet du rôle que joue le mot *il* dans les verbes à forme impersonnelle ; à propos de « que vous en semble ? » M. F. écrit (p. 302) « dans la langue moderne le sujet ne saurait se sous-entendre », ce qui revient à dire que dans la langue ancienne il pouvait être sous-entendu : il sait mieux que nous qu'il n'en est rien. Il a montré lumineusement en plus d'un passage de sa *Petite syntaxe de l'ancien français* que les indications de personnes étaient autrefois marquées uniquement par les désinences, puis que ces désinences peu à peu usées ont été automatiquement remplacées par les pronoms personnels : ceux-ci qui avaient primitivement une valeur expressive n'ont plus qu'un rôle grammatical. Toutefois les pronoms des trois personnes ne sont pas traités de la même façon. *Je* et *tu*, que les ouvrages élémentaires de grammaire continuent, pour des raisons de commodité pédagogique, à appeler « sujets du verbe » ne sont jamais que des indices de première et de deuxième personne. *Il* au contraire (et *elle*), conservant sa valeur originelle, est parfois vraiment le sujet du verbe lorsqu'il représente un nom : p. ex. : *regardez cet homme, il paraît fatigué, il arrive de loin* ; dans ces expressions, *il* marque aussi la troisième personne, mais accessoirement. En revanche, il n'a pas d'autre valeur que d'être l'indice de la per-

sonne dans les verbes appelés impersonnels, qui expriment une action sans en désigner l'auteur ou l'agent : *il pleut, il neige, il gèle,* etc.

Faisons attention qu'il n'en est pas tout à fait de même dans des formules comme : *il tombe de la neige, des gouttes d'eau,* ou encore *il est entré cent personnes, il est arrivé trois voyageurs.* Dans ces exemples, nous n'avons qu'en apparence une forme impersonnelle, puisque l'agent de l'action est exprimé [1], mais le nom en est placé après le verbe. Dans des circonstances analogues, la langue littéraire emploie le verbe sans pronom : *Survient un troisième larron* (La Fontaine) ; *restait cette redoutable infanterie* (Bossuet) ; et tous nous avons dit, dans des formules un peu archaïques d'arithmétique, *de 7 ôté 3, reste 4.* Mais dans l'usage courant du langage, sous l'influence des formes de 1re et de 2e personne, nous sommes tellement habitués à voir le verbe précédé d'un pronom que, à la troisième personne, *il* est devenu partie intégrante du verbe [2] ; aussi lorsque le sujet est placé après, il nous répugne de commencer directement par le verbe et nous employons la forme complète : *il* marque de 3e personne le verbe, qui reste au singulier, alors même que le sujet est au pluriel. Ce qui amène donc la présence de *il* devant le verbe, c'est que le sujet est placé après. *Il arrive des accidents, il se passe des choses étranges* a un sens aussi bien que *il pleut, il neige ; il arrive. il se passe* n'a pas de sens et ne se dit pas.

Dans tout son article M. F. montre très justement l'introduction dans la langue de formes qui marquent l'interrogation en laissant le sujet avant le verbe; il n'y a aucune différence à faire sur ce point entre : *qu'est-ce qui frappe, qu'est-ce qui tombe* et *qu'est-ce qui arrive* ; le sujet *qui* est placé avant le verbe ; la formule *il arrive* n'a pas à être employée. Par réaction contre

1. La grammaire élémentaire reconnaît le fait en disant que le nom de cet agent est le sujet réel ; mais cette détermination est inutile ; il n'y a qu'un sujet, placé après le verbe ; le pronom *il* est la marque de la personne.

2. M. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*, p. 178, indique que cette tendance se marque dans le langage populaire, même lorsque le sujet précède le verbe. M. Bauche n'indique pas ce fait dans sa grammaire du « Langage populaire » (Payot, 1920) ; il semble en effet que le nom sujet placé devant le pronom *il* conserve une valeur expressive encore sensible, marquée par une pause entre les deux mots.

la réduction ancienne de *qu'il* à *qui*, M. F. a proposé ici de dédoubler *qui* en *qu'il* ; cela est inutile : en droit comme en fait, *qu'est-ce qui arrive* est la forme légitime.

II

Pour l'ancienne langue, la question ne se pose pas : « que vous en semble » est la formule normale d'interrogation dans laquelle aucun sujet n'est à sous-entendre, puisque la personne est suffisamment marquée par la terminaison. C'est sur ce point que nous relevons chez M. F. une autre interprétation contestable. Il écrit, p. 289 : « *Que* au premier abord a l'air d'avoir adopté la tournure moderne : « Que vous en semble-t-il ? » (à côté d'un plus ancien « que vous en semble ? ») « qu'est-il arrivé ? que se passe-t-il ? Mais il n'y a là qu'une apparence : le *il* ne renvoie pas au *que* ; il est le véritable sujet, et *que* n'est qu'un attribut. « Que vous en semble-t-il ? signifie : « *il vous semble quoi* ? » De même les deux autres phrases équivalent à « il est arrivé quoi ? » « il se passe quoi ? » Dans tous les cas nous avons affaire à un verbe qui peut se construire impersonnellement, et on a l'impression que c'est l'emploi impersonnel que nous donnent les tournures interrogatives de ce genre. »

Nous retrouvons ici la confusion, notée plus haut, entre les deux valeurs de *il*. Dans la phrase : « cet homme est pâle, *il* semble malade », *il* est bien sujet, représentant homme et *malade* est l'attribut de ce sujet ; mais dans « il me semble que cet homme est malade », *il* est devenu l'indice de la 3e personne et c'est un abus de langage de l'appeler « sujet », même en y ajoutant l'épithète de « apparent » ; il nous semble du reste que M. F. interprète les faits de cette façon quand il dit que nous avons toujours l'impression d'avoir affaire dans ces cas à la forme impersonnelle. *Il* n'étant pas sujet ne saurait avoir d'attribut. Le cas est le même dans « que vous en semble-t-il » ; le déplacement de *il* après le verbe pour marquer l'interrogation ne lui donne pas plus la valeur de sujet que dans : « pleut-il ? gèle-t-il ? fait-il beau ? » La formule : « il vous semble quoi ? » imaginée par M. F. ne doit pas faire illusion : le verbe est *il semble*, et *quoi* est le seul sujet comme dans « que vous en semble-t-il ? »

H. Yvon.

DISCUSSIONS

GASTON PARIS ET L'AUTEUR DU *JEU DE LA FEUILLÉE*

A. Guesnon, pour avoir publié quelques études, d'ailleurs très méritoires, sur l'histoire d'Arras, en était venu à considérer celle-ci comme son domaine privé ; il admettait pourtant qu'on s'y aventurât sous son égide, il pardonnait même des incursions faites en dehors de lui, si elles lui fournissaient l'occasion de rectifications et d'additions, sous forme de comptes rendus ; mais chasser dans ses réserves, sans lui procurer ces petites satisfactions d'amour-propre, l'irritait profondément ; courir sur ses brisées le mettait hors de lui. C'est sous l'influence de cet état d'esprit qu'il a écrit son très long article intitulé *Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée* dans le tome XXVIII du *Moyen Age* (1915-16), p. 173-233 ; et c'est, sans aucun doute, mon édition du *Jeu de la Feuillée*, parue en 1911 dans la *Collection des classiques français du moyen âge*, qui a provoqué cette publication.

En 1915 ou en 1916, il n'y avait aucune possibilité que cet article vînt à ma connaissance ; aussi bien ne m'était-il pas destiné. Je viens seulement de le lire. Une note préliminaire avertit le lecteur que les opinions qui vont être développées ont été déjà antérieurement exprimées : c'est exact, et dans ces soixante pages, ce qui est nouveau, sans être étranger au sujet, tiendrait en 2 ou 3 pages[1] ; le reste n'est « fors rabaches », comme disait Adam le Bossu ; mais on se tromperait en se figurant que ces opinions, reprises par Guesnon, sont toutes de lui. Peut-être le croyait-il. Il n'est pas rare que des personnes, à force de raconter une chose qu'elles ont imaginée, finissent par se persuader de sa réalité. Guesnon était sans doute dupe de la même illusion. Il ne me semble pas cependant que cette explication suffirait à justifier certaines assertions inexactes ni à excuser certains procédés de controverse, dont je donnerai un échantillon, pris entre plusieurs de même nature.

Dans mon édition du *Jeu de la Feuillée*, à propos des vers :

> Mais Desirs les me fist gouster
> A le grant savour de Vaucheles (v. 169-70),

1. Il en sera fait état dans ma seconde édition, sous presse, du *Jeu de la Feuillée*.

j'ai expliqué dans une longue note les mots *Vaucheles* et *savour* ; du premier, j'ai dit : « On a vu généralement dans Vauchelles l'abbaye cistercienne du même nom située dans le diocèse de Cambrai, où Adam aurait été « a l'escole » ; c'est l'explication la plus raisonnable, à condition qu'on ne fasse pas du poète un moine. M. Guesnon croit qu'il s'agit plutôt d'un village plus proche d'Arras, Vauchelles-les-Authie (*M. A.*, XIV, 199, et XV, 171), mais il ne dit pas comment ce village aurait aiguisé « la faim » du jeune homme. A. Tobler voyait dans *vauchelles* (petites vallées) un jeu de mot obscène (*Verm. Beit.*, II, 281). L'explication est peu vraisemblable » (p. 55-56) [1].

Guesnon raille « ce prétendu stage monacal » ; il maintient naturellement son Vauchelles-les-Authie, sans expliquer d'ailleurs comment ce village a avivé la sensibilité d'Adam : « J'avoue franchement, dit-il, n'y avoir pas songé. Mais quoi ? Ses vingt ans ne suffisaient-ils donc pas à le mettre en appétit, sans ce condiment excitant d'un internat chez les moines ? » S'agit-il de la saveur des vingt ans ou de la saveur de Vaucelles ? Guesnon n'y a pas songé. Il ajoute : « A mon humble avis, du reste, le savant professeur se trompe en donnant ici à *saveur* le sens de *sauce* (voir le Glossaire). » La note du « savant professeur »,dont je viens de citer la première partie,continue ainsi : « L'emploi figuré du mot *savour* (littéralement : sauce), dans le sens qu'il a ici, se retrouve dans d'autres poésies d'Adam : à la vue d'une dame qui a des traits de son amie, il « se delite » à la saveur de celle-ci (Cous., p. 126 ; Berg., p. 466) : une femme est soulagée de ses peines quand elle sent sur elle « a la saveur » de son ami, une ceinture que celui-ci lui a donnée (Cous., p. 258). L'expression n'a peut-être pas exactement la même valeur dans une chanson où Adam dit que sa souffrance lui plaît parce qu'il la prend « a saveur de jouissance » (Cous., p. 57 ; Berg., p. 212). »

Est-il honnête d'affirmer que l'auteur de cette note sur le v. 170 a traduit dans ce même vers le mot *savour* par « sauce » ?

Je n'insiste pas : Guesnon ne peut plus ni me lire ni me répondre. D'ailleurs une controverse entre lui et moi n'aurait pu avoir un caractère scientifique et par conséquent n'aurait pas intéressé les lecteurs de cette revue. Je m'en tiendrai donc à l'objet nettement circonscrit de cette note, qui est de montrer quelle fut l'opinion de Gaston Paris relativement à l'attribution du *Jeu de la Feuillée* à Adam le Bossu.

Jadis Paulin Paris, Magnin et d'autres, choqués des rôles attribués à Adam, à son père, à sa femme, dans le *Jeu de la Feuillée*, ont conçu des doutes, mais sans s'y arrêter, sur la paternité de cette pièce. Prenant à son compte les scrupules, injustifiés, de ces savants, Guesnon, dans un article du *Moyen Age* (1902), p. 172, a nié que le drame fût du célèbre trouvère. « Dans ce qu'on a appelé *Li jus Adam*, dit-il, c'est Adam que l'on joue; il n'est pas l'auteur mais le sujet des scènes où on le parodie,où lui et les siens sont bafoués.S'il y

1. Je me suis rallié depuis à cette dernière interprétation.

a jamais collaboré, c'est malgré lui, et le comble de l'invraisemblance à nos yeux serait de supposer que lui-même et son père en aient été les auteurs. »

En réponse à cette affirmation, qui n'était appuyée d'aucun argument recevable, j'ai montré dans la *Romania*, XXXII (1903), p. 384, que les titres des trois manuscrits de la *Feuillée* attribuent formellement le jeu à Adam, et que rien absolument n'autorise à révoquer en doute leur autorité. Il eût été dur pour Guesnon de reconnaître que sa découverte n'était qu'illusion ; et d'ailleurs, pour apprécier la force de mon argument, il faut posséder quelques notions de l'ancien français qui lui faisaient défaut, comme il va lui-même nous le prouver. Il se cramponna donc à son opinion, la criant partout où il pouvait se faire entendre, affermi dans son erreur, il faut bien le dire, par une parole imprudente de G. Paris.

Dans mon édition du *Jeu de la Feuillée*, j'ai eu l'occasion de faire, entre cette pièce et d'autres œuvres d'Adam, des rapprochements qui à eux seuls prouvent que toutes ces compositions sont du même auteur. Guesnon n'a tenu aucun compte de ces remarques ; il est resté sur ses positions et voici en quels termes il répète son invariable réponse à mon argument tiré des manuscrits. « L'inscription [1] présente à son tour des garanties non moins contestables. On sait combien celles de nos chansonniers manuscrits sont sujettes à caution. Celle du Jeu est reléguée, faute de place, tout au bas du verso qui le précède. Le rubricateur, voyant, en tête d'un nouveau poème, Adam représenté devant un auditoire auquel il débite ses vers [2], écrivit d'emblée : *Li dis Adam*. C'était tout au plus vraisemblable du prologue [3] : pour la suite, c'était faux. Quand on reconnut l'erreur, on biffa *dis* et on écrivit *jus* en interligne. Rigoureusement le correcteur aurait dû ajouter *de*. pour indiquer plus clairement qu'Adam était le sujet et non l'auteur de la pièce. Mais l'usage était moins intolérant que nos grammairiens, il autorisait toutes sortes d'infractions aux règles. Ainsi l'on pouvait écrire sans *de*

Explicit *li romans la Rose*
Ou l'Art d'Amours est toute enclose,

et sans que, dans cette apposition [4], personne songeât à faire de *la Rose* l'auteur du roman. » (*M. A.*, XXVIII, p. 209.)

---

1. Comprenez : la rubrique initiale, le titre de la pièce. Il y a trois manuscrits et trois « inscriptions ». Mais qu'eussiez-vous voulu qu'il fît contre trois ? Qu'il en oubliât deux.

2. Comment le rubricateur a-t-il dans ce personnage reconnu Adam ? Si c'est Adam, qui « débite ses vers », c'est donc qu'il en est l'auteur.

3. « Vraisemblable » qu'Adam eût écrit le prologue d'une pièce composée contre lui et sa famille ? Et qu'est-ce que le prologue du Jeu de la Feuillée? Le début ? Mais c'est précisément au début de la pièce qu'Adam et sa femme sont l'objet des plaisanteries qui ont si malencontreusement choqué Guesnon.

4. Guesnon seul peut savoir si dans l'expression *Li romans la Rose*, qui

Qui devinera que l'argument auquel prétendent répondre ces lignes est celui-ci : il existe trois manuscrits du Jeu de la Feuillée, et ils sont intitulés, l'un *Li jus Adam*, l'autre *Le jeu Adan le Boçu d'Arras* et le troisième *Le jeu Adam le Boçu*. Donc pas une fois *le jeu d'Adam*, qui pourrait signifier « le jeu dont Adam est le sujet »,mais trois fois *le jeu Adam*,qui ne peut signifier que « le jeu dont Adam est l'auteur ». Quant à l'« Explicit li Romans la Rose », il atteste que Guesnon n'avait pas suffisamment médité le proverbe latin *Ne sutor supra crepidam* ; et ceux qui croiraient qu'il a rencontré ce barbarisme dans un manuscrit feraient preuve de la même ignorance de l'ancien français.

Aux lignes que je viens de citer est ajoutée la note suivante : « Voir sur cette question l'article de M. Ernest Langlois dans la *Romania*, t. XXXII (1903), p. 386, et l'opinion différente de Gaston Paris dans le *Moyen Age*, 2e série, t. XII (1908), p. 68, n. 1. Tir. à part : *Publications nouv. sur les trouvères artésiens*, p. 9, n. 2. » Aucun lecteur ne répond aux invitations de ce genre, et pas un, sans doute, sauf moi, ne s'est reporté aux articles précités de la *Romania* et du *Moyen Age* : le premier est celui où je revendique pour Adam la paternité du Jeu ; le second est une note, non pas de G. Paris, mais de Guesnon, qui conteste mon interprétation de la rubrique, non des trois manuscrits, mais d'un seul, car déjà à cette date il en oubliait deux. A l'appui de son opinion il cite des extraits de deux lettres que G. Paris lui a adressées six ans auparavant, sans doute en lui accusant réception d'un tirage à part de son article, et dans lesquelles il se déclare enclin à approuver son hypothèse : « Voici du reste ce que M. Gaston Paris m'écrivait à cette occasion : « Il est vrai que les manuscrits ne disent pas expres« sément qu'Adam est l'auteur du jeu et que le titre *Jeu Adam* peut signifier « simplement jeu dont Adam est le sujet. On expliquerait ainsi les railleries « contre le père d'Adam, sa femme et lui-même. » Il ajoutait plus tard : « Votre opinion sur le *Jeu Adam* est très séduisante et je crois bien que je « m'y rallierai.Je ne manquerai pas d'annoncer votre nouveau travail aux lec« teurs de la *Romania*.» Lettre du 29 oct.1902.La mort de notre grand romaniste ne lui a pas permis de tenir sa promesse, mais on voit que, loin de juger de l'œuvre d'après son étiquette, il ne s'arrêtait même pas à la différence entre *ludus Adami* et *ludus de Adamo* » (*Moyen Age*, XII, p. 63).

Dans la note de 1915 ou 1916 qu'on a pu lire plus haut, la référence à l'opinion de G. Paris étant placée à la suite de la référence à mon article, on a pu croire que l'opinion exprimée par le regretté maître sur l'auteur du *Jeu de la Feuillée* est postérieure à la mienne ; on vient de voir qu'il n'en est rien : les lettres de G. Paris sont de 1902, mon article est de 1903. On comprendra facilement l'intérêt de cette remarque.

---

est de son invention, il a voulu faire une apposition ; mais les lecteurs de la *Romania* savent bien qu'il n'y en a pas dans la construction qu'il a voulu calquer, *li jus Adam* ; ils savent aussi que dans cette construction le substantif déterminant doit désigner une personne, ce qui n'est pas le cas de la rose.

Le 25 novembre 1902, G. Paris, me demandant de préparer une nouvelle édition de la *Chrestomathie de l'ancien français* que nous avons publiée ensemble, m'écrivait, à propos d'un fragment du *Jeu de la Feuillée* : « Je crois qu'il faut adopter l'opinion de Guesnon et retirer la pièce à Adam. » Le lendemain, 26 novembre, nouvelle lettre de G. Paris, qui me disait : « Si nous retirons, comme je crois qu'il faut le faire, le jeu de la Feuillée à Adam, il serait bon de le faire figurer dans le volume par un fragment de *Robin et Marion* ; je demande à Bréton de nous autoriser à le faire et je vous prie de vous en charger. » J'envoyai sans doute à Paris un exemplaire corrigé de la Chrestomathie sans tenir compte de ses recommandations relatives à Adam, car le 16 décembre il m'en accusait réception en ces termes : « J'ai bien reçu votre volume avec ses corrections... mais je n'y ai pas trouvé la scène de *Robin et Marion*, et je m'étonne que vous ne m'en ayez pas écrit. L'avez-vous envoyée directement à Bréton ? Ou y avez-vous renoncé ? Si vous ne l'avez pas encore copiée, envoyez-la-lui en lui indiquant la place où elle doit figurer. » Je dus répondre à Paris en lui expliquant pourquoi je ne croyais pas pouvoir déposséder Adam de son jeu : il m'écrivait en effet le 28 décembre : « Je n'ai pas le temps de contrôler votre remarque sur le titre du *Jeu Adam*, mais elle me semble à première vue parfaitement fondée, et je suis confus de ne pas l'avoir trouvée. Vous ferez bien, je crois, d'en faire une note pour la *Romania*. En attendant je laisse la notice et le titre de la pièce [le jeu de la Feuillée] tels qu'ils sont. » Je rédigeai et envoyai la note demandeé, et le 26 janvier, je recevais ce mot : « Votre article me paraît excellent de tous points ; comme je vous l'ai dit, vous m'avez convaincu de l'impossibilité de l'hypothèse de Guesnon, qui m'avait séduite... Je vais remettre votre article à Meyer, qui dirige maintenant la *Romania*. »

Telle est, mise au point, l'opinion de Gaston Paris sur l'auteur du *Jeu de la Feuillée*.

Ernest Langlois.

COMPTES RENDUS

Histoire littéraire de la France..., par des membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), tome XXXV. Suite du quatorzième siècle ; Paris, Imprimerie Nationale, 1921, in-4, XXXV-661 pages.

Depuis l'apparition du tome XXXIV[1], trois membres de la Commission chargée de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France* ont disparu. En tête du nouveau volume, M. P. Fournier a retracé la vie de Paul Viollet, M. H. Omont celle de Noël Valois ; MM. A. Thomas et Ch.-V. Langlois rendent un pieux hommage à la mémoire de Paul Meyer. Qu'il me soit permis de citer ici ce beau portrait moral d'un des fondateurs de la *Romania* : « Un homme d'une sincérité absolue (ce qui, comme l'a dit un humoriste anglais contemporain que l'on interrogeait sur son secret, est la meilleure manière de faire des plaisanteries, et aussi de terrifier les gens) ; qui affectait d'être extraordinairement malicieux et qui avait des parties de candeur ; que l'on croyait arrogant, et qui était délicat, modeste, même timide ; qui paraissait parfois méchant, et qui était bon. Une sorte de pudeur, qu'il aurait approuvée, nous interdit pourtant de développer ici nos souvenirs et nos sentiments à cet égard. Qu'il suffise de dire qu'il a exercé sur nous, qui passâmes successivement sous sa férule, en même temps qu'une grande action intellectuelle, un autre genre d'influence encore, quasi morale : l'image que nous gardons de lui est incorporée à notre idéal de l'érudit, c'est-à-dire que cet idéal est, dans une large mesure, à son image. »

Le tome XXXV traite, avec quelques indispensables retours en arrière, principalement des écrivains qui ont disparu entre 1320 et 1340. Je vais énumérer rapidement les articles dont il se compose —, assez nombreux, grâce aux « notices succinctes » que l'on avait abandonnées dans les tomes précédents et qui réapparaissent ici heureusement — en m'arrêtant un peu plus longuement sur les écrivains en langue vulgaire qui rentrent plus particulièrement dans le cadre de la *Romania*.

1. Voir *Romania*, XLVI, 622.

P. 1. *Guillaume Durand le Jeune, évêque de Mende* (P. V.)[1].

P. 139. *Bernard Gui, frère Prêcheur* (A. T.).

P. 232. *Marco Polo* (C. L.). Dans son examen de la chronologie des rédactions du *Livre* de Marco Polo, M. Langlois est amené à la conjecture que le texte français a existé dès 1298, c'est-à-dire que Rusticien de Pise a rédigé immédiatement en français ce qu'il avait recueilli dans ses entrevues avec Marco. C'est de ce texte français que dérivent directement le texte toscan, et indirectement les textes latins.

P. 260. *Jordan Catala, missionnaire* (C. L.), et, p. 277, *Guillaume Adam, missionnaire* (H. O.).

P. 284. *Pierre Gencien, auteur d'un poème en français* (C. L.). Sur la date du poème, M. L. est arrivé au même résultat que moi (*Romania*, XLVI, 423) : il est peu antérieur à 1292. L'auteur du poème est le fils de sire Gentien le *viel*, Pierre le Jeune ou le Grand, tué honorablement à la bataille de Mons-en-Puelle en 1304. La photographie du manuscrit unique de Rome et diverses pièces d'archives que M. L. a soigneusement étudiées lui ont permis d'indiquer sur plusieurs points des corrections ou des interprétations préférables à ce que j'ai proposé ici même. Ainsi, aux v. 353-4, la rime est *Saint-Mandé* : *Marandé*. Ce dernier est le nom d'une famille bien connue. Au v. 924, au lieu de *a Guez demoroit*, il faut lire *dame Agnez Demoroit* ou *de Moroit*. Un Jacques de Lagni figure bien sur le rôle de 1292 (Gérard, p. 125), mais son surnom y a été altéré en *Lavigni* (pour *Laingni*). Toutefois, étant donné l'insignifiance de sa cote d'imposition (12 deniers), on peut se demander si c'est bien le personnage mentionné dans le poème.

P. 301. *Thomas de Bailli, chancelier de Paris* (C. L.).

P. 310. *Jean Pitart, chirurgien et poète* (A. T.). Cf. *Romania*, XLV, 159.

P. 324. *Gefroi des Nés, ou de Paris, traducteur et publiciste* (C. L.). Une ingénieuse démonstration, que je ne saurais exposer ici en détail, conduit M. L. à conclure à l'identité des trois signatures Gefroi des Nés, Gefroi de Paris et Gieffroi tout court. Ainsi, abstraction faite de quelques pièces dont l'attribution reste hypothétique, cet écrivain fécond serait l'auteur des compositions suivantes : 1. Vie de saint Magloire, en vers (*Histoire littéraire*, XXXIII, 361); 2. Traduction en prose de la Vie du même saint ; 3. Traduction en prose de la Vie de saint Telian ; 4. Traduction en prose de la vie de saint Guillaume d'Aquitaine ; 5. *Avisemens pour le roy Loys*, conservés, comme les sept pièces suivantes, dans le ms. français 146 de la Bibliothèque Nationale ; 6. *Du roy Phelipe qui ores regne* ; 7. *De Alliatis*, strophes en latin ; 8. *De la creation du pape Jehan*, en latin ; 9. *Un songe* ; 10. *Des alliés* ; 11. *De la comete et de l'eclipse, et de la lune et du solail* ; 12. *La desputoison de l'Eglise de Romme et de l'Eglise de France pour le siege du Pape* ; 13. La Chronique, anonyme, conservée dans le même manuscrit et attribuée, depuis le

1. Je désigne les rédacteurs des articles par leurs initiales : A. T. (Antoine Thomas), C. L. (Charles-V. Langlois), H. O. (Henri Omont), P. F. (Paul Fournier).

XVIIIe siècle, à Gefroi de Paris, auteur des pièces de circonstance qu'on vient d'énumérer ; trois pièces du ms. fr. 24432 et signées Gieffroy : 14. *Le Martyre de saint Baccus* ; 15. *Le dit des Patenostres* ; 16. *Le dit des Mais* ; trois pièces anonymes voisinant dans le ms. 24432 avec celles signées Gieffroy et qui sont peut-être de lui : 17. *La Requeste des Freres Meneurs sur le Septieme*[1] *Climent le Quint* ; 18. *De la Rebellion d'Engleterre et de Flandre* ; 19. *Du Roy* ; 20. *Des quatre rois*, fragment publié par moi-même d'après le ms. 25545[2].

P. 348. *Jesselin de Cassagnes, canoniste* (P. F.).

P. 361. *Guillaume du Cun, légiste* (P. F.).

P. 385. *Anonyme de Bayeux, auteur de quatre poèmes en français* : *Dialogue de saint Grégoire, Vie* du même saint, *L'Advocacie Nostre Dame* et sa suite, *La Chapelerie Nostre Dame de Baieus* (C. L.). Les indications bibliographiques complètent sur plusieurs points celles données dans mes *Incipit* (p. 79, 389, etc.).

P. 394. *Watriquet, ménestrel et poète français* (C. L.). Étude approfondie sur ce conteur d'un talent remarquable, très supérieur à Jean de Condé.

P. 421. *Jean de Condé* (C. L.).

P. 454. *Jean d'Anneux, clerc séculier et moraliste* (C. L.).

P. 462. *Arnaud Roiard, frère Mineur* (C. L.).

P. 467. *Guillaume de Montlauzun, canoniste* (P. F.).

P. 504. *Bernard de Panassac, troubadour, un des fondateurs des Jeux Floraux*, et, p. 513, *Arnaud Vidal, troubadour, premier lauréat des Jeux Floraux* (A. T.). Ces deux articles se complètent, puisque Bernard de Panassac était juge aux Jeux Floraux de Toulouse célébrés pour la première fois en 1324, où Arnaud Vidal fut lauréat. Bernard de Panassac, Gascon de petite noblesse, qui eut une vie mouvementée — on la suit dans des documents d'ordre judiciaire —, a laissé deux petites poésies insignifiantes. Arnaud Vidal, qu'aucun document historique ne mentionne, bien que poète médiocre, lui aussi, occupe néanmoins dans l'histoire littéraire une place bien plus importante comme auteur d'un roman d'aventures, *Guillaume de la Barre*, genre très peu représenté dans la littérature provençale.

P. 526. *Bernard Amoros, collectionneur de poésies en provençal et en latin* (C. L.). Courte notice sur ce copiste bien connu de poésies des troubadours, identique probablement à un collectionneur de proverbes du même nom, mais distinct d'un homonyme, recteur de Moussoulens, au diocèse de Carcassonne.

P. 532. *Les deux Jean Gobi, frères Prêcheurs* (C. L.). De l'aîné on ne connaît qu'un livre intitulé *Miracula beate Marie Magdalene* ; l'autre, sans

---

1. Ce mot désigne les Clémentines.

2. *Romania*, XLIV, 90. Il faut mettre un point d'exclamation après le vers 11, un point au v. 12 après *di* et supprimer les deux points à la fin du même vers.

doute neveu du précédent, est l'auteur de la célèbre *Scala celi* et du *De spiritu Guidonis* dont il a été question ici même (*Romania*, XLVII, 463).

P. 556. *Jean Faure, légiste* (P. F.).

P. 580. *Anonyme, auteur d'un poème sur la guerre de Metz en 1324* (H. O.). L'article précise les événements historiques qui ont produit un poème anonyme et divers petites poésies, dont quelques-unes signées, se rapportent aux démêlés des citoyens de Metz, célèbres au moyen âge comme banquiers, avec leurs voisins et débiteurs. Ces poèmes forment le contenu d'un livre bien connu de E. de Bouteiller et F. Bonnardot.

Notices succinctes. P. 597. *Raimond Béquin* et, p. 600, *Jean « Dominici », frères Prêcheurs*; p. 601, *Jean de Blangi, théologien* (C. L.). — P. 603. *Nicolas d'Ennezat*, et, p. 606, *Simon Vairet, canonistes* (P. F.). — P. 609. *Anonyme, auteur du « Coutumier d'Artois »* (P. F.). Ce texte, composé entre 1285 et 1302, est en dialecte artésien. — P. 613. *Anonyme, auteur de la « Compilatio de usibus et consuetudinibus Andegavie »* (P. F.). — P. 615. *Hugues de Carols, légiste* (P. F.). — P. 617. *Jean « de Leuduno », maître ès arts, et Louis de Melun* (C. L.). — P. 620. *Barthélemi Flèchier, maître ès arts* (C. L.). — P. 623. *Pierre de Courpalai, abbé de Saint-Germain-des-Prés* (C. L.). — P. 624. *Pierre Vidal, frère Prêcheur*, p. 627, *Raimond Bancal, frère Mineur*, et, p. 628, *Maître Etienne Arblant, astronomes* (A. T.). — P. 629. *Nicolas de La Horbe*, traducteur de divers traités astrologiques et météorologiques de Gui Bonati de Forlì (C. L.). — P. 630. *Arnoul de Quinquempoix, médecin et astrologue* (A. T.). Son nom figure dans la traduction française d'un opuscule astrologique d'Albumasar. — P. 633. *Anonyme italien, auteur d'une traduction française des lettres de Sénèque à Lucilius* (A. T.). Cette traduction, conservée dans deux manuscrits[1], a été faite vers 1308-1310, pour un grand seigneur napolitain Barthélemi Siginulfo. — P. 635. *Gefroi de Picquigni, auteur d'une Exposition française sur le Nouveau Testament* (A. T.). Cet écrivain a terminé en 1321 une exposition des Evangiles, des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse à l'usage d'un membre de la famille Malatesta. — P. 636. *Anonyme, auteur d'une exhortation de circonstance à la charité* (C. L.). C'est une pièce composée, en vers français et latins alternés, lors de la famine de 1316, et commençant par: En l'an de l'incarnacion *Assunt tredecim cum tribus...* (*Incipit*, p. 127). — *Anonyme, auteur du « Dit des moustiers de Paris »* (C. L.), cf. *Incipit*, p. 423. Ce poème se date des environs de 1325. — P. 637. *Anonyme, auteur des « Divisions des soixante et douze biautés qui sont en dames »* (C. L.), cf. *Incipit*, p. 191. Ce poème est exactement daté de 1332. — P. 638. *Raimon Vidal, auteur d'un poème en langue d'oïl* (C. L.). Ce poème, composé en 1338, a été imprimé par M. A. Mercier dans les *Annales du Midi*, VI (1894), p. 468[2]. — P. 640. *Anonyme, auteur du « Livre de la Trésorerie » de l'Abbaye d'Origny* (H. O.). Cette compilation, rédigée en 1315, sous la direction d'une religieuse

1. [En réalité *trois*, car M. Thomas a oublié de mentionner le ms. Bibl. nat., n. a. fr. 20545 ; cf. *Romania*, XXXIII, 459. — *Réd.*]
2. Il faut compléter ainsi l'article de mes *Incipit*, p. 52.

d'Origny, Héloïse de Conflans, contient entre autres le texte français d'un Mystère de la Résurrection, en partie inédit, des sermons et une série de Dits de philosophes, également en français [1].

Arthur LÅNGFORS.

Del Tumbeor Nostre Dame, Altfranzösische Marienlegende (um 1200) [éd. Erhard LOMMATZSCH] (Romanische Texte zum Gebrauch für Vorlesungen und Uebungen, herausgegeben von Dr Erhard Lommatzsch, Professor an der Universität Berlin, und Dr Max Leopold Wagner, Privatdozent an der Universität Berlin, no 1) ; Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1920 ; in-8, 51 pages.

Ce texte de 684 vers[2] forme le premier numéro d'une collection qui a déjà été annoncée sommairement ici même (XLVII, 448). Par le but qu'elle poursuit, par l'extérieur même des volumes, elle présente des analogies avec la collection des *Classiques français du moyen âge*. Toutefois, les éditeurs allemands entendent leur tâche un peu différemment. Ainsi, pour nous en tenir au volume qui nous intéresse pour le moment, l'introduction ne donne pas l'indication des manuscrits, à l'exception du manuscrit base (Arsenal 3516). Il aurait pourtant été très utile à ceux qui sont obligés de recourir parfois à l'appareil critique de l'édition Wächter, de trouver ici la liste des manuscrits et les sigles correspondants de Wächter :

C = Chantilly 1578.
F = Arsenal 3516.
Ga = — 3518.
Gn = Bibl. nat. fr. 1807 (Baluze).
P = — — nouv. acq. 4276.

Les variantes données sont peu nombreuses, ce qui peut se justifier. Mais ce qui est moins recommandable, c'est que leur provenance ne soit pas indiquée. Les lecteurs qui ont du temps à perdre pourront sans doute les retrouver dans l'édition Wächter. Mais n'aurait-il pas été plus simple de les indiquer de la manière généralement usitée ? D'autre part, on ne voit pas clairement la méthode suivie par l'éditeur. Tantôt il corrige le manuscrit base, en reléguant aux notes la leçon du manuscrit : tantôt il garde dans le texte une leçon manifestement erronée et donne aux variantes la bonne leçon (sans indication de source), tantôt il met entre parenthèses ou crochets une lettre qui, selon lui, est à ajouter ou à supprimer. Quelquefois ce

1. [Un manuscrit analogue, plus luxueux et plus important, à ce qu'il semble, a échappé à la Commission : il se trouve à Berlin ; il a été décrit par le comte Paul Durrieu, *Bibl. de l'École des Chartes*, LIII, 122-4. — *Réd.*]

2. Est-ce par une faute d'impression que l'explicit est muni du numéro 685, comme si c'était un vers.

procédé est employé à tort. Ainsi l'éditeur ajoute un *s* aux premières personnes du pluriel en *on*; cette dernière forme est pourtant des plus fréquentes et est même régulière dans certains dialectes.

Il va de soi que dans un texte étudié de près par Foerster, Gaston Paris, Gröber et d'autres, il reste bien peu à reprendre. Je me borne ici à signaler une particularité de versification qui ne semble pas encore avoir attiré l'attention des critiques. La légende du *Tumbeor Nostre Dame* appartient en effet à cette poésie assez abondamment représentée qui est basée sur la recherche de la rime riche, technique dont j'ai exposé sommairement les règles (d'après M. Ernest Langlois) ici même (XLV, 289). En effet, sur les 342 couples de vers, il n'y en a, si j'ai bien compté, que 17, qui ne riment pas richement (*Clerevaus*: *dansieaus* 20, *tumer* : *baler* 26, *parlast* : *commandast* 48, *mangier* : *solier* 100, *canter* : *tumer* 136, *desos* : *genols* 166, *françois* : *champenois* 176, *deduit* : *aquit* 192, *dura* : *fina* 228, *consenti* : *ami* 284, *prisast* : *amast* 294, *fierement* : *argent* 337, *ploré* : *pité* 364, *douçor* : *segnor* 380, *baler* : *rencliner* 394, *parlés* : *avés* 476, *commandés* : *voldrés* 532). La rime *chaitif* : *estrif* 86 peut à la rigueur être considérée comme riche, malgré l'*r*. Aux v. 95-6, M. Lommatzsch, sur la foi des mss *FG*[a], imprime *perceüs* : *dechus*. Mais, outre que la rime riche est détruite, il est tout à fait invraisemblable que le poète ait fait rimer ensemble la forme ancienne et la forme contractée du verbe. M. Wächter, qui l'a bien vu, a imprimé, sans doute avec raison, *aperchus* : *dechus*, d'après *C* seul, le vers manquant dans *P* et *G*[n]. Au v. 268, MM. Wächter et Lommatzsch ont tous les deux eu le tort d'accepter la leçon de *F* seul :

Mais hom en terre ne savoit,
Fors Diu, que fu qu'il i faisoit.

Les quatre autres manuscrits sont d'accord pour donner, au second vers, *servoit*, nécessaire à la rime riche. Il faut donc lire :

Fors Diu, de quoi il i servoit.

Aux v. 399-400, les autres mss, sauf *C*, donnent la rime *lasseẓ* : *tresües*, tandis que *C*, à la place de ces deux vers, en a quatre qui sont irréprochablement versifiés et forment une excellente transition à ce qui suit :

Il s'est asis si travilliés
400 A painnes puet movoir les piés.
Vers l'ymage s'est retournés,
Dou grant travail est si penés...

Je n'affirme pas que ces vers soient originaux, — pour cela il faudrait refaire le classement de M. Wächter, — en tout cas ils doivent être pris en sérieuse considération.

Sur le glossaire, qui est établi avec beaucoup de soin, je voudrais présenter une seule observation. Aux v. 112-15 il est dit du *tumbeor* que

Tant vait par le mostier fustant
Qu'en une crote s'enbati ;
Pres d'un autel si se quati
115 Et al plus qu'il puet *s'i enforme*.

Ce dernier verbe est traduit au glossaire par « sich in Form, in Stellung bringen, eine Stellung einnehmen ». Si c'est bien le verbe *enformer* (informare), c'est « s'orienter » qu'il faut traduire. Mais on pourrait aussi songer à *soi enforner* « s'engager » (cf. Godefroy, IX, 464c : *Et comme la plus grande part se fussent desja enfournez en un vallon*).

Dans l'iutroduction, à la place de nombreuses références bibliographiques qui ne se rapportent pas directement à notre légende, et que l'on pourrait facilement trouver ailleurs, j'aurais préféré voir un court aperçu de l'histoire du motif. On pourrait aussi sacrifier sans dommage quelques renvois à des manuels d'histoire littéraire où notre conte est simplement mentionné en quelques lignes.

Tel qu'il est, le petit livre de M. Lommatzsch, et la collection qu'il inaugure, rendront des services à l'enseignement de l'ancien français. L'éditeur trouvera peut-être le moyen de satisfaire, dans les numéros à venir, au désir légitime du lecteur d'y trouver les éléments nécessaires pour un examen critique des textes, sans trop dépasser l'étendue et le prix des volumes parus jusqu'à ce jour.

Arthur LÅNGFORS.

Rondeaux, Virelais und Balladen aus dem Ende des XII., dem XIII. und dem ersten Drittel des XIV. Jahrhunderts, mit den überlieferten Melodien herausgegeben von Friedrich GENNRICH ; Band I : Texte (*Gesellschaft für romanische Literatur*, Band 43) ; Dresden, Niemeyer, 1921 ; in-8, XVI-388 pages.

Ce recueil de 401 pièces — la dernière, omise par erreur à la place où elle devrait figurer, est imprimée en appendice et porte le nº 39a — donne tout ce qui nous reste des genres lyriques indiqués dans le titre depuis le XIIe siècle — si l'on admet cette date pour le roman de *Guillaume de Dole* — jusqu'à Jehannot de L'Escurel, qui est du premier tiers du XIVe. Groupées à peu près chronologiquement, et pour chaque groupe, dans l'ordre donné par le manuscrit, elles sont ainsi disposées dans l'édition : 1º rondeaux et virelais intercalés dans le *Roman de la Rose* ou de *Guillaume de Dole* ; 2º rondeaux et virelais anonymes, provenant de divers manuscrits, entre autres le chansonnier *a*, contenant un petit nombre de pièces ; 3º rondeaux intercalés dans le *Lai d'Aristote* de Henri d'Andeli ; 4º rondeaux du ms. *T* ; 5º rondeaux religieux des mss. de Metz 535 et de Paris, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 10036 ; 6º le rondeau de Guillaume d'Amiens, dit le Peintre, et quelques autres pièces ajoutées après coup au même chansonnier *a* ;

7° rondeaux et virelais figurant dans des manuscrits de motets ; 8° les pièces d'Adam de la Halle ; 9° celles du ms. *k* ; 10° l'important recueil du ms. *l* ; 11° fragments insérés dans la *Prison d'Amours* de Baudouin de Condé et dans *Renart le Nouvel* de Jaquemart Gelée de Lille ; 12° un virelai et des ballettes religieux du ms. *i* ; 13° rondeaux tirés du ms. 67 de la Collection de Picardie de la Bibliothèque nationale ; 14° rondeaux ajoutés après coup au ms. *M* ; 15° pièces insérées dans divers poèmes ; 16° un virelai du ms. *U* ; 17° pièces insérées dans le *Roman de Fauvel* (ms. Bibl. nat. fr. 146) ; 18° pièces de Jehannot de L'Escurel (même ms.).

M. Gennrich a publié, en 1918, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXIX, p. 330 et suiv. (cf. *Romania*, XLVII, 431), un article intitulé *Die Musik als Hilfswissenschaft der romanischen Philologie*, qu'il a développé et republié en brochure[1]. Je n'ai pas lu cette étude qui doit former une partie de l'introduction, réservée au second tome. Il va de soi que, tant que celui-ci n'aura pas donné le commentaire des textes publiés et, surtout, la justification des nombreuses modifications faites sans doute pour des raisons tirées de la versification et de la musique, aux leçons des manuscrits, on ne saurait utilement entreprendre la critique détaillée du volume paru. Mais l'abrégé donné ci-dessus de la table des matières suffit à démontrer le grand intérêt de ce recueil, et une lecture rapide m'a permis de constater que le travail a été exécuté avec un soin et une compétence dignes d'éloges. Il est vrai qu'un certain nombre des pièces qui figure dans cette édition étaient déjà connues par ailleurs. Mais elles n'avaient pas été soumises à un examen approfondi et beaucoup de publications où elles figurent sont peu accessibles. D'autre part, l'intéressante collection du manuscrit d'Oxford avait été un peu négligée, malgré l'édition diplomatique de Georg Steffens, et M. Gennrich, par son édition critique, nous fait faire des connaissances agréables. Je me permets de citer, à titre d'échantillon, ce délicieux petit virelai qui ne doit pas être très connu (n° 237, p. 193 ; Raynaud 1013) :

Deus, doneis honor a seus
Ki amor maintiennent mués !

Cant je fu petite garce,
Si me norit ma mairaistre.
El me fist garder les vaiches
Tote soule a un pastour.
Deus, doneis honor a seus
Ki amor maintiennent mués !

---

1. *Musikwissenschaft und romanische Philologie, ein Beitrag zur Bewertung der Musik als Hilfswissenschaft der romanischen Philologie* (Halle, 1918).

Je m'an antrai ou boucaige
Après une de mes vaiches,
Si trovai Robin lou saige,
Lou veirelit me fist puez.
Deus, doneis honor a sens
Ki amor maintiennent mués !

Très curieuse, dans un autre ordre d'idées, est la pièce sur le clerc « bigame » (nº 194 ; Raynaud 122).

En attendant de pouvoir, avec le guide du second volume de M. Gennrich, entreprendre un examen critique de ce recueil, je me borne ici à quelques remarques préliminaires.

La première concerne la manière dont l'éditeur a traité le dialecte du manuscrit lorrain *I*. Il me semble en effet peu justifié d'écarter du texte certaines particularités dialectales tout en en laissant d'autres. Ainsi, il n'était pas utile d'ajouter un *s* à *san*, qui est en lorrain la forme constante de sine, ou de corriger *enver* en *envers*, *faceir* en *fauceir*, *vadroie* en *vaudroie*, *hatement* en *hautement*, *medixant* en *mesdixant*, *can* en *cant*, *sux* en *suix*. Il est indispensable de maintenir la forme ancienne et régulière *longement* (194, v. 5), de même *s'i* (185, v. 14, et 393, v. 5) avec le sens de *s'il*, qui n'est pas exclusivement lorrain ; *maïsté* (202, v. 25) est également une bonne forme ancienne qu'il ne faut pas corriger en *majestei*.

144, v. 6. Je pense qu'il faut corriger *boute corroie* en *boute en corroie*. — 147, v. 5. Supprimer la virgule devant *ne*. — 230, v. 1. Il faut imprimer *Ier* au lieu de *Jer*. — 239. Le numéro de Raynaud est 404, et non 102. — 267. Je corrigerais *ne* en *n'i* au refrain :

On dit c'amors est joie,
Et je ne trux fors ke torment.

— 284, v. 19. Au lieu de *chauront*, il faut imprimer *chavront* (chevron). — 308, v. 1. Au lieu de *li*, imprimer *l'i*. — 311, v. 27. Supprimer le point d'interrogation (c'est sans doute une faute d'impression). C'est à tort que l'éditeur qualifie de « sixième strophe » les vers se trouvant à la fin de cette pièce (et qu'il a d'ailleurs avec raison relégués au bas de la page). Si M. G. avait lu ma *Notice du manuscrit 12483 de la Bibliothèque nationale*, il aurait vu que ce sont des vers ajoutés par le Frère Prêcheur qui a compilé le volume. — 369, v. 10. Il semble qu'il faille corriger *quer* en *que*, et, au v. 15, *haut* en *haute*. — 382, v. 5 et ailleurs. Il est préférable d'imprimer *pouoie* et non *povoie* (400, v. 63, il y a correctement *pouoie*). — 385, v. 18. *Provoir* est sans doute une faute d'impression pour *pouoir*.

Arthur LÅNGFORS.

Théodore GÉROLD, **Le Manuscrit de Bayeux, texte et musique d'un recueil de chansons du XVe siècle** ; Strasbourg, Commission des Publications de la Faculté des Lettres, 1921 ; in-8, LIV-129 pages (*Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, fasc. 2).

Le manuscrit de Bayeux (Paris, Bibl. Nat. franç. 9346) avait été publié, en 1866, par A. Gasté sous le titre de *Chansons normandes du XVe siècle.* Cette publication, épuisée depuis longtemps, était devenue à peu près introuvable en librairie. Pourtant l'importance de ce recueil de chansons pour l'histoire de la poésie et de la musique française au XVe siècle en faisait souhaiter une nouvelle édition. Elle vient de paraître par les soins de M. Gérold, chargé de cours pour l'enseignement de l'histoire de la musique à l'Université de Strasbourg.

La publication de M. Gérold marque un progrès considérable sur celle de son prédécesseur. Romaniste en même temps que musicologue, le nouvel éditeur a pu corriger et redresser un certain nombre de fautes et d'erreurs qui se trouvaient dans le texte de Gasté. Il est vrai que quelques obscurités subsistent encore. Ce sont des passages, assez rares heureusement, où l'éditeur a dû renoncer à obtenir un sens acceptable, en partie par la faute du manuscrit qui présente des leçons estropiées et irrémédiablement corrompues (2, 10-12 ; 57, 2), en partie par la faute des auteurs qui se sont exprimés d'une manière obscure et énigmatique (73, 9 ss. ; 93, 8 ss.). L'éditeur s'attache du plus près possible à la tradition même du manuscrit dont il reproduit avec raison toutes les irrégularités et bizarreries orthographiques. En note, il ajoute, quand il y a lieu, les variantes d'autres manuscrits. Il me semble que dans certains cas il y aurait eu profit à tenir compte de celles-ci, un peu plus que ne l'a fait M. Gérold, pour corriger une leçon nettement fautive du texte ou pour combler quelque lacune. Par exemple, dans la chanson 41 : la première strophe, dans le manuscrit de Bayeux, se compose de cinq vers ; l'éditeur en a fait un quatrain, en supprimant le deuxième vers. Mais la suite nous apprend que nous devons avoir là un sixain du type *aabaab*. C'est donc que le copiste aura oublié de copier l'un des vers de l'original. En effet, le recueil de Lotrian de 1543 où se trouve la même chanson nous donne un sixain parfaitement correct d'après lequel on aurait pu corriger la leçon fautive du manuscrit de Bayeux. C'est ce que d'ailleur M. Gérold n'a pas hésité à faire dans d'autres cas. Il supprime par exemple dans la chanson 37 les vers 11-13, qui ne sont qu'une répétition erronnée des vers 5-7, ou bien il rétablit dans le rondeau 83 les répétitions partielle ou totale du refrain, comme l'exige la forme du rondeau. Mais pourquoi ne pas procéder de même au n° 79 qui est un rondeau comme 78, partageant avec celui-ci même la mélodie ? Ici, les vers 9-10 sont également à supprimer, et à remplacer par les vers 1-3, formant la répétition partielle du refrain,

Les chansons sont accompagnées de leurs mélodies en notation moderne. C'est là la grande originalité de la nouvelle édition, qui en fait la véritable valeur et en constitue le progrès le plus important sur l'édition de Gasté. M. Gérold donne là un exemple à suivre à tous ceux qui voudront désormais publier des textes lyriques du moyen âge, qu'on ne devrait plus jamais séparer de leur notation musicale. Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour juger la valeur de la transcription musicale de ces pièces, mais le littérateur trouve là une base solide pour étudier les différents genres lyriques qui sont représentés dans notre recueil. L'éditeur a lui-même procédé à l'examen des formes dans un chapitre de son introduction (p. XXVIII-XXXVII). Je crois pouvoir ajouter quelques remarques aux siennes.

Le nombre des ballades est plus grand qu'il n'est dit p. XXVIII. Aux nos 18 (« sotte ballade ») et 101 (incomplet), il faut encore ajouter les pièces 81 et 87 que la notation musicale aussi bien que le texte désignent clairement comme ballades, même quand il ne s'y trouve pas le nombre réglementaire de trois strophes. Peut-être aussi faut-il ranger là la chanson 54, malgré quelques singularités dans la musique et dans la forme. — A côté du rondeau « populaire », no 82 (p. XXVIII-XXIX), je placerais la chanson 43 qui est, malgré certaines irrégularités, un rondet à plusieurs strophes. Les pièces de ce genre sont assez rares pour qu'on accorde à celle-ci une mention particulière. — Le type le plus fréquent est celui du virelai. Cela s'explique par le fait que c'est lui qui, de tous les genres à formes fixes, est encore le plus fidèlement attaché à la composition musicale et au chant, à une époque où d'autres genres, comme la ballade et le rondeau, s'en détachaient de plus en plus et prenaient une existence indépendante. En même temps, leur grand nombre, ici aussi bien que dans les recueils analogues, atteste la vogue dont ils jouissaient dans la musique du XVe siècle, vogue qui est confirmée par l'expansion que ce genre lyrique a eue, même loin de la France, notamment en Italie. Leur forme, que M. Gérold n'a pas voulu étudier en détail, présente toutes les particularités et les libertés métriques qui ont déjà été examinées et relevées ailleurs. Dans le nombre, on rencontre encore les types les plus simples et les plus primitifs de la « ballette », pareils à ceux du XIIIe siècle (nos 15, 17, 46, 86, 97). — A côté de ce genre ancien apparaît assez fréquemment un genre nouveau et récent, inconnu aux chansonniers des XIIIe et XIVe siècles, la « chanson » proprement dite, composée de préférence de quatrains réguliers. Ce type n'a jamais été étudié jusqu'ici et demanderait un examen approfondi. Dérive-t-il du virelai ? Je serais, pour ma part, assez disposé à l'admettre. On est, en effet, frappé de voir combien souvent la construction musicale de ces quatrains est identique à celle des quatrains qui forment le refrain initial d'un virelai. Le type musical qui y domine n'est pas, comme on s'y attendrait, la combinaison normale pour un quatrain : αβαβ, mais plutôt le type αβγα, ce qui est d'un principe tout différent, celui de la « ballette » et du virelai. On pourrait

donc admettre ceci : dans un virelai introduit par une strophe-refrain en forme de quatrain, on a donné à la première partie de la strophe, également composée de quatre vers, la mélodie et la forme de la strophe-refrain ; la « tierce » reproduit tout naturellement la forme du refrain. Par conséquent, la strophe primitive du virelai se trouve décomposée en trois quatrains absolument pareils qui ont tous la mélodie et la forme du quatrain initial. En effet, M. Gérold a relevé qu'assez souvent, dans de véritables virelais, le quatrain-refrain seul était accompagné d'une notation musicale ; celle-ci aurait donc aussi servi pour le premier quatrain de la strophe. Mais il faut se garder ici d'une généralisation trop rapide, à laquelle, je le crains, l'éditeur s'est laissé entraîner, car, dans plusieurs cas où la même mélodie est transcrite deux fois, nous voyons une fois la transcription musicale réduite au quatrain initial, l'autre fois elle s'étend aussi au premier quatrain de la strophe, et cette partie diffère alors complètement de la première (voir les nos 33 et 91 dans le ms. de Bayeux, ou le no 35 comparé avec sa transcription dans le ms. Paris B. N. fr. 12744). Il s'agit donc souvent d'une notation restée incomplète. Il y a là un petit problème qui demande à être éclairci.

Le contenu des chansons n'est pas moins varié que leur forme. M. Gérold donne quelques brèves indications à ce sujet (p. XX-XXVIII), mais il n'a pas essayé de déterminer ce qui, dans ce recueil, est encore la continuation et la survivance d'anciens genres poétiques des XIIe et XIIIe siècles et ce qui y décèle déjà un esprit nouveau et une sensibilité plus moderne. Ainsi, la silhouette gracieuse de Belle Aëlis, si chère à la poésie populaire du moyen âge, paraît avoir définitivement disparu, tandis que le couple amoureux de Robin e Marion y fait encore une apparition fugitive (65, 101), mais transformé en bergers galants et doucereux, annonçant déjà la pastorale de l'époque plus récente (voir aussi la chanson 100). Si l'ancienne pastourelle narrative et l'aube n'y figurent plus, ce n'est sans doute qu'un simple hasard, qui s'explique d'ailleurs par la rareté des pièces de ce genre ; leur survivance est cependant attestée par les traces qu'elles ont laissées dans le recueil des « Chansons du XVe siècle » de G. Paris. Par contre, la chanson de mal mariée, la sotte chanson, la satire dirigée contre l'amour et les femmes sont encore bien vivantes et largement représentées ; mais on y relève un ton plus badin et plus enjoué que généralement dans les pièces analogues d'une époque plus ancienne ; là aussi s'annonce déjà la chanson plaisante des temps plus modernes. La chanson d'amour sérieuse continue à vivre, notamment dans les formes de la ballade et du rondeau. La chanson à boire, si rare dans les chansonniers médiévaux, occupe ici une place relativement large ; elle continue encore la tradition du moyen âge qui la rattachait volontiers à la chanson religieuse latine (voy. la chanson 46). Mais c'est avant tout le groupe nombreux des chansons politiques qui mérite de retenir l'attention. Il y a là quelques pièces vraiment remarquables pour la sincérité et la vigueur des

sentiments exprimés (nos 37, 40, 62). On y retrouve un écho vivant du sentiment populaire que faisaient naître les événements politiques contemporains, surtout les ravages de la guerre anglaise avec leur répercussion dans cette province de Normandie à laquelle notre recueil paraît se rattacher tout particulièrement. Ce sont là de véritables et précieux documents historiques où l'historien ne trouvera pas moins de profit que le littérateur. Il serait souhaitable de voir cette publication bientôt suivie d'autres, faites avec le même soin et la même compétence, qui rendraient accessibles les autres chansonniers du XVe et du XVIe siècle et qui permettraient de réaliser une étude d'ensemble sur un sujet encore trop peu connu malgré tout l'attrait et l'intérêt qu'il nous offre.

E. Hoepffner.

Joseph Anglade, **Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge (des origines à la fin du XVe siècle)** ; Paris, De Boccard, 1921 ; in-8, IX-274 pages.

Cet ouvrage est en somme, sous une forme un peu moins sèche, une mise à jour du *Grundriss der provenzalischen Literatur* de Bartsch, qui remonte à un demi-siècle. Ce livre nous manquait et il faut remercier M. Anglade de nous l'avoir donné. Mais il faut bien reconnaître que, ni dans l'ensemble ni dans le détail, il ne réalise la perfection, qu'il porte des traces de hâte, et qu'il pourra, dans une seconde édition, être notablement amélioré [1].

La première partie (p. 1-130) a pour objet la poésie lyrique. Le premier chapitre intitulé « les Origines », consacré à l'histoire des études provençales, à la langue, aux plus anciens textes, devait donc en être détaché et former une sorte d'introduction. Dans le second sont traitées les questions générales concernant les conditions d'existence des troubadours, leur répartition par provinces, la technique de leur art, etc. Dans les quatre suivants est esquissée leur histoire proprement dite ; le dernier est consacré à leur influence. L'auteur a groupé là beaucoup de faits, en combinant adroitement l'ordre chronologique et l'ordre géographique ; il a présenté un tableau exact dans les

1. Un critique pointilleux pourrait noter d'assez nombreuses impropriétés de style et se plaindre que M. A. dise parfois autre chose que ce qu'il veut dire. Il écrit p. ex. que telle question a provoqué « une abondante bibliographie » (p. 25, n.), qu'il y a chez certains troubadours une tendance au « sensualisme » (p. 64), que l'inquisition à Toulouse a renouvelé « l'orthodoxie et le goût de la religion » (p. 163), que Dante « cite » dans la *Commedia* divers troubadours (p. 127) ; voir aussi les remarques faites ci-dessous sur les p. 134, 136, 172. — Les analyses sont souvent inexactes : voir celle de sainte Foy (p. 15), où il est dit que Dacien a demandé la main de la sainte, ou celle du poème appelé par Bartsch « Confession », où M. A. voit un « éloge du Christ » (p. 16).

grandes lignes, et suffisamment caractérisé, quoique souvent par des épithètes un peu vagues, les principaux groupes et les talents les plus originaux.

La seconde partie (p. 133-95) traite de la poésie non lyrique ; elle se compose tantôt d'analyses et appréciations (quand les œuvres étudiées en valent la peine), tantôt de simples mentions avec notices bibliographiques.

Dans la troisième (p. 199-253), consacrée à la prose, celles-ci l'emportent de beaucoup. C'est dans ces deux dernières parties surtout qu'apparaît nettement le défaut essentiel de l'ouvrage, qui est de tenir à la fois d'un exposé à grands traits, visant à retracer l'évolution des genres et à mettre en relief les œuvres caractéristiques, et d'un simple répertoire bibliographique.

Dans les remarques qui suivent je m'appliquerai moins à discuter les jugements qu'à combler des lacunes ou à rectifier, en suivant l'ordre même du livre, des erreurs matérielles.

P. 3. De nombreux textes provençaux avaient été publiés, avant Raynouard et Rochegude, en France par Catel et Hauteserre, en Italie par Redi, Crescimbeni, Lami. — P. 7. Le provençal commencerait à apparaître dans des chartes du IXe siècle ; p. 13, cette date est ramenée à 960, au reste sans preuves. — P. 19. M. A. croit-il vraiment que, dès le XIe siècle, on composait des *partimens* et des *tensons* ? Quelles peuvent bien être « les Universités du Midi ou du centre » (p. 20) contemporaines de cette « période de formation », c'est-à-dire existant au XIe siècle ? Le mot « Universités » en tout cas est un anachronisme. — P. 26. Quand on parle du recrutement des troubadours, il faudrait distinguer les professionnels des amateurs : la pièce pieuse composée par le clerc qui devint pape sous le nom de Clément IV ne nous permet pas de dire qu'il « avait été troubadour » ; de Richard Cœur de Lion il ne nous est pas resté un seul vers en provençal, mais deux pièces françaises et non une (cf. p. 75 et 126) ; aucun non plus de Raimond V (p. 30). — P. 40 ss. Ce tableau des genres lyriques devait être tracé d'après les textes et non d'après les *Leys*, qui sont ici la source principale de l'auteur. — P. 44. Le *lai* breton n'a rien à faire avec le *lai* lyrique, qu'il ne suffit pas de « rattacher » au *descort*, puisqu'il lui est identique. — P. 48. Cette étymologie de *retroensa* ne mérite même pas la discussion ; il fallait mentionner celle qui fut proposée plus récemment par Suchier (*Zeitsch. für rom. Phil.*, XVIII, 281). — P. 60. Pourquoi traiter comme historique, dans le texte, une biographie qui est, dans la note, qualifiée de « bien légendaire » ? — P. 65. Dire que Giraut de Borneil est « l'adversaire résolu du *trobar clus* », c'est négliger la moitié de son œuvre. — P. 67, n. 6, l. 4, au lieu de *Peire*, lire *Elias*. — P. 86. La date des deux sirventés de Tomier et Palazi (vers 1215-6) a été précisée : l'un est de 1216, l'autre de 1226 (pendant le siège d'Avignon). — P. 92. Il y a longtemps que l'on a renoncé à prolonger jusque vers 1270, comme le faisait Diez sur la foi d'une pièce qu'il lui attribuait à tort, la carrière d'Aimeric de Pegulhan (voir Bertoni dans *Romania*, XLIII, 168). — P. 100. C'est un non sens que de parler des cours de Malaspina et de Romano. — P. 106,

Dans la tenson de Joan de Penas, il n'est nullement question de la femme du poète; il ne valait pas la peine de mentionner en note l'hypothèse de M. Fabre dont l'inanité saute aux yeux.

Deuxième partie. — P. 134. La théorie exposée dans les *Légendes épiques* est résumée ici en formules tranchantes qui la défigurent : « Il n'est pas vraisemblable que les épopées françaises du XIIe et du XIIIe siècles soient un (*sic*) remaniement d'épopées antérieures... Le poème [de *Girart de Roussillon*] n'est pas un écho des chants anciens, mais une invention de moines... » Voilà des phrases que M. Bédier ne signerait sûrement pas. — P. 135, l. 10. Au lieu de « frère », lire « père » ; note 4, l. 4, au lieu de II, 3, lire II, 53. — P. 136. De *Girart de Roussillon*, il nous resterait « quatre rédactions », les deux plus anciens manuscrits auraient été « écrits... dans la Marche limousine vers 1150 (?) ». Il n'y a pas de ce poème quatre rédactions, mais quatre manuscrits, auxquels il faut ajouter le fragment de Montpellier (*Revue des l. rom.*, XXXIII, 133) ; ceux auxquels fait allusion M. A. (*A* et *D* de Bartsch) sont plus récents que la date indiquée, l'un d'un demi-siècle au moins, l'autre d'un siècle et demi. — De même ce qui est dit (p. 138, dernier §) de *Daurel* et *Beton* est inintelligible par suite de la confusion faite entre l'auteur et le scribe du ms. — A propos de *Girart de Roussillon*, il fallait mentionner la traduction de Meyer et l'édition diplomatique, par Foerster, du ms. le plus ancien. — P. 142. G. Paris (*Hist. litt.*, XXX, 215) a précisé davantage la date de *Jaufré*. — P. 149, 160, 164. Un poème sur les *Sept Sages* est rattaché au « cycle antique », le *Boèce* à la poésie religieuse. — P. 153, n. 3, l. 3. Les fragments d'une prétendue *Canso de San Gili* ont été, non publiés, mais traduits par Du Mège à la place indiquée ; une laisse a été citée et traduite par le même au t. VI, p. 39 de l'ouvrage allégué. — P. 159, n. 1, l. 6. Ce qu'on trouve à l'endroit indiqué, ce sont, non des corrections au texte de la nouvelle de P. Guilhem, mais une collation du ms. — P. 166, n. 4, l. 5. Ce « cf. » ne fait pas comprendre que c'est le même texte qui a été publié par Bartsch et Rossi ; — l. 9. Au lieu de XXXI, l. LVIII. — P. 169, n. 1. La dissertation de L. Hahn contient des recherches « métriques et linguistiques » sur le *Gardacors*, non le texte du poème. — P. 170, l. dernière, XIIe doit être une faute pour XIVe. — P. 172, n. 2, l. 3. Au lieu de « texte », lire « version ». — P. 175. Le déplacement de deux appels de notes (6, 7) produit une grande confusion : c'est le *Noël* qui a été publié par D. Arbaud et Bartsch ; le *Cantique sur la Résurrection* par Chabaneau (*Revue*, XIV, non XIII). — P. 174. Le poème sur la Contrition n'est pas inédit, s'il fait partie du *Breviari d'Amor* ; il en est ainsi en effet, et il faut en dire autant du prétendu poème « inédit » sur la foi chrétienne ; voir A. Thomas dans *Annales du Midi*, V, 497. — P. 175, n. 4. Il n'y a du texte provençal qu'un seul ms. — P. 179, n. 1. Cette pièce se lit dans cinq mss, non dans deux. — P. 188, n. 4. Le poème, dans la dernière édition (qui est au reste citée), a près de 300 vers de plus. — P. 193, n. 4. A propos de la *Passion* dite gasconne,

il fallait mentionner la publication d'un autre morceau par Chabaneau (*Revue*, XXXII, 343), de plusieurs autres par E. Strablow, *Le Mystère de Semur*, diss. de Greifswald, 1905, p. 35-46, et la découverte, par P. Vidal, d'un nouveau ms. fragmentaire (*Revue*, *ibid.*). — P. 194. « Ou possède neuf *ou dix* mystères méridionaux » ; le compte est pourtant facile à faire. L'abbé Guillaume n'est pas le « découvreur » de tous les Mystères alpins ; plusieurs avaient été retrouvés en 1865 et 1878 par Bing et Fazy, comme le rappelle l'abbé Guillaume lui-même, dans l'article auquel se réfère M. A. (*Revue*, LII, 426).

Je ne puis examiner la 3e partie (prose); je me borne à relever çà et là quelques erreurs ou confusions. — P. 206. Au lieu de *Speculum naturale*, lire *historiale*. — P. 212. L'Exposition du *Pater* du ms. de Florence est un extrait de la *Somme le Roi*, mentionné p. 213, n. 3. Les mss. de la version provençale de cet ouvrage, énumérés par M. A. lui-même, sont au nombre de cinq, non de quatre (le renvoi à la *Romania* est faux : lire XXVII, p. 108, n. 5) ; un autre ms. (fragmentaire) a été signalé par P. Meyer, *Bulletin de la Soc. des Anc. Textes*, 1881, 48. — P. 215. La *Passion* ou prose dont il s'agit ici est la *Passion selon Gamaliel*, qui se trouve dans le ms. 24945 (et non dans 6504, où précisément le morceau manque) ; il fallait renvoyer aux longues recherches de M. E. Roy, *Les Mystères de la Passion en France*, p. 325 ss., et mentionner l'hypothèse de H. Suchier (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXXI, 629), d'après laquelle le texte français serait traduit du provençal.

La Bibliographie est toujours, dans les travaux de M. A., soignée et, sinon très exacte, du moins très riche. Je note pourtant les omissions suivantes qui sont vraiment regrettables. — P. 155. Il y a dans le t. II de la *Revue des Pyrénées* (Toulouse, 1890, p. 56-72 et 287-323) deux importants articles d'E. Roschach sur le pitoyable pastiche connu sous le nom de *Canso de la Bertat*. — P. 159. L'auteur a ignoré l'article de E. Faral sur *Florence et Blanchefleur* (*Recherches*, p. 191) et la publication à la suite de cet article, de la version en question, qui n'a rien de provençal. — P. 166, n. 4. Ajouter l'article d'H. Suchier sur les versions provençales de l'*Évangile de l'Enfance* (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, VIII, 522). — P. 170, 176. Les deux textes mentionnés là ont été publiés d'après une édition toulousaine du XVIe siècle par E. Aude dans *Annales du Midi*, XVII, 368 et 373. — P. 174. Le *Doctrinal* du ms. Libri a été publié par B. Sutorius dans *Arch. romanicum*, II, 369 ; mentionner aussi les corrections de Bertoni à l'autre texte, *Romania*, XLIV, 263. — P. 185. M. A. aurait trouvé d'utiles précisions sur le *Breviari* dans le long article de P. Meyer, *Hist. litt.*, XXXII, 16-56. — P. 186. Le second paragraphe n'a pas de bibliographie ; il fallait renvoyer à Bertoni, *Revue des l. rom.*, LV, 98, et LVI, 423. — P. 192. Peut-être le lecteur eût-il trouvé quelques indications utiles dans mon article sur le théâtre provençal du XVe siècle, *Romania*, XXIII, 525. — Qu'on me permette enfin de protester contre ces continuels renvois aux tirages à part de Chabaneau, que M. A. est

peut-être seul à posséder tous ; ces travaux (sauf un ou deux) ayant été publiés dans la *Revue des langues romanes*, c'est à cette revue qu'il fallait renvoyer. Le principe d'un auteur de manuel doit être de savoir s'imposer de la peine pour ménager celle de ses lecteurs [1].

A. JEANROY.

---

1. [Voici encore quelques rectifications ou additions pour la prochaine édition de ce manuel. — P. 3, n. 1. Pourquoi ne pas dire plus brièvement et plus exactement que Sainte-Palaye est né en 1697 ? — P. 3, n. 4. Sur Thomassin de Mazaugues, voir en outre un article de L.-G. Pélissier, *Ann. du Midi*, XX, 498 (cf. XXI, 135) et un article de M. Ant. Thomas, *Romania*, XL, 37. — P. 4, l. 2 du bas, au lieu de « 1884, A. Thomas », lire « 1881, A. Thomas ». — P. 7, La *Chanson de sainte Foy* est datée « des environs de l'an mille » et p. 13, elle paraît « antérieure à l'an mille » ; or l'auteur a connu le *Liber miraculorum* qui est au plus tôt de 1020. — P. 12, n. 3. Le poème de la Passion n'est pas seulement « copié par un scribe méridional » : G. Paris a indiqué (*Romania*, II, 245) « que l'auteur lui-même avait employé à côté les unes des autres des formes appartenant à des dialectes de langue d'oïl et de langue d'oc ». — P. 30. Peire d'Auvergne n'était pas « du Puy-en-Velay » mais de « l'evescat de Clarmont », donc de l'Auvergne. — P. 31. Raimon V, comte de Toulouse, est mort en 1194 et non en 1192. — P. 31, n. 1. Éléonore d'Aquitaine est morte le 31 mars 1204 et non « en 1203 ». — P. 77, n. 1. « Verbaizon », lire « Vertaizon ». — P. 82. Folquet devint évêque de Toulouse, non pas « à l'époque de la Croisade albigeoise », qui ne commence qu'en 1209, mais en 1203. — P. 112 et n. 2. Bernart de Panassac n'est pas un « bourgeois » toulousain. — Même page : il n'y a eu qu'une « distribution de fleurs » et ce n'est pas le 3 mai, mais un peu plus tard dans l'année, qu'Arnaut Vidal, fut créé « doctor en la gaya sciencia » (cf. *Hist. litt.*, XXXV, 516-17 et ci-dessus, p. 286). — P. 125. Bernard de Ventadour ne pouvait pas figurer « vers 1150 » à la cour d'Éléonore de Poitiers, « en Normandie », puisqu'Éléonore n'a épousé le futur Henri II, roi d'Angleterre, que le 18 mai 1152 et que ce dernier n'est devenu roi d'Angleterre et duc de Normandie qu'en décembre 1154. — P. 139. « Albert de Besançon », lire « Albéric ». — P. 140-1. Sur les poèmes provençaux relatifs à Roland, voir ci-dessous, p. 311. — P. 146-7. Arnaut Vidal, « un des premiers lauréats des Jeux Floraux », lire « le premier lauréat ». — P. 151, n. 3. Il vaudrait mieux condamner franchement l'hypothèse de M. C. Fabre sur Peire Cardenal, auteur de la *Chanson de la Croisade*. — P. 159. Il y a double emploi avec la p. 189 en ce qui concerne le *Palais de Savieza*, et ce n'est pas l'auteur de ce poème qui désigne Gaston II de Foix, mort en 1343 ; on peut hésiter entre Gaston II et Gaston III, mort en 1391. — P. 175, l. 2. Pourquoi préciser que l'auteur du poème d'*Esther*, était du Cayla (Aveyron), alors que les éditeurs de ce texte proposent *Le Caylar* du Gard ou de l'Hérault ? Quel est du reste parmi les Cayla de l'Aveyron celui auquel pense M. Anglade ? — P. 175, n. 3. La référence doit être corrigée en *Bulletin du Comité historique...*, *Archéologie, beaux-arts*, t. III, Paris, 1852. — P. 176, n. 5. Le *Comput* n'est pas du XIIe, mais du XIIIe siècle, cf. *Romania*, X, 618 et *Revue des langues romanes*, XIX, 157 sq. — P. 213. Le nom de « du Bois », appliqué à frère Laurent d'Orléans, est sans valeur ; sur cet auteur, cf. le P. Mandonnet, *Revue des langues romanes*, LVI, 20-23. — P. 245. Il n'y a aucun rapport entre Stephanus Aldebaldi

et Alebrand ou Aldebrand de Sienne. — P. 246. « A la fin du XIIIe s. » Henri de Mondeville, lire « Au commencement du XIVe s. » — P. 247, n. 4. Sur un second ms. de cette traduction de la *Mulomedicina*, acquis par la Bibliothèque nationale en 1912, voir *Romania*, XLI, 612-4. — P. 249, n. 4. Au lieu d' « archevêque de Frascati », lire « cardinal-évêque » et « 1240 » au lieu de « 1244 ». Cf. Ch.-V. Langlois, *La Connaissance de la nature et du monde...*, p. 114 sq. — P. 250. Au lieu de « Barthélemy de Glauville », lire « B. l'Anglais ». — Le titre même du manuel de M. Anglade, *Histoire... de la littérature méridionale...*, est sans doute assez simple, mais qu'est-ce que « la littérature méridionale » ? — *Réd.*]

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXXIII (1915), fasc. 3 et 4. — P. 354-65. J. Brüch, *Ueber zwei Punkte der romanischen Lautgeschichte*. 1. Frz. *flotter; jeter, roter*. L'auteur critique en premier lieu M. Herzog qui a voulu expliquer l'anomalie de jectare > *jeter* par une sorte de dissimilation (*d'et'er* > *d'eter*), rappelle que M. A. Thomas (*Mélanges Havet*, p. 522) a rattaché *rot* à ruptus (pour ructus) attesté dans Oribase, et cherche à démontrer, pour *flot*, l'invraisemblance d'une contamination entre fluctus et flōd. Pour M. Br., les trois mots indiqués en rubrique seraient venus en France d'Italie (**fluttare*, **iettare*, **ruttare*), emprunt très ancien qui permettrait, selon M. Br., d'en expliquer le vocalisme et le consonantisme. — 2. *Anlautendes* n *für* m *und* m *für* n *im Romanischen*. Étude sur les divers phénomènes de dissimilation et d'assimilation que présentent les mots comme malva, mappa, mespilus, etc. Les formes avec *n* au lieu d'un *m* étymologique sont particulièrement fréquentes dans l'Italie du Nord. — P. 366-81. C. Bauer, *La Vraye Histoire comique de Francion, der erste realistische Roman Frankreichs, und sein Verfasser* [Charles Sorel]. — Mélanges. P. 409. E. H. Tuttle, Sapia *in western Romanic*. — P. 411. O. Schultz-Gora, *A. prov. marves*. Ce mot rare, qui signifie « sur le champ, sans hésiter », serait à rattacher au verbe *amanoïr, amanavir, amarvir*. — P. 411. L. Pfandl, *Zur Bibliographie des voyages en Espagne*. Additions au livre de Foulché-Delbosc. A suivre. — P. 417. L. Jordan, *Neue Cyrano-Literatur*. — Comptes rendus. P. 465. R. Schönig, *Romanisches vorkonsonantisches* l *in den heutigen französischen Mundarten, Beiheft zur Zeitschrift für romanische Philologie*, n° 45 (W. v. Wartburg ; cf. *Romania*, XLVI, 628). — P. 468. H. Theodor, *Die komischen Elemente der altfranzösischen Chansons de geste, Beiheft*, etc., n° 48 (Else Sternberg ; cf. *Romania*, XLVII, 449). — P. 470. F. Gohin, *La langue française* (K. Schmidt : éloges). — P. 471. E. Lommatzsch, *Gautier de Coincy als Satiriker* (W. Suchier ; cf. *Romania*, XLII, 598). — P. 472-74. *Die Lieder Raouls von Soissons*, herausgegeben von E. Winkler (Fr. Lubinski reprend la question de Thierri de Soissons et apporte quelques corrections de détail au texte et au commentaire ; cf. *Romania*, XLIV, 159 et 260).

T. CXXXIV (1916), fasc. 1-2. — P. 101. A. Stimming, *Zu Bertran de Born*. Ayant omis dans sa nouvelle édition de Bertran de Born deux pièces attribuées à ce poète dans le manuscrit Cámpori, M. Stimming les publie ici. La première est un fragment de deux couplets qui n'a probablement été attribué à ce troubadour que parce qu'il offre la même versification que les sirventés *Non puosc mudar un chantar non esparga*, tandis que la seconde, inspirée par la mort de *Rassa* (Godefroi de Bretagne), pourrait bien être de Bertran de Born. Dans une note additionnelle, M. Schultz-Gora présente quelques remarques critiques sur ces textes difficiles. — P. 114. E. Lommatzsch, *Zum Ritterbrauch des Prahlens*. Adolf Tobler avait publié, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, IV, 80, une étude sur l'habitude souvent attestée au moyen âge de se vanter ou *gaber* après boire. M. L. apporte de nouveaux témoignages de cet usage, dont quelques-uns proviennent de notes marginales trouvées sur l'exemplaire de la *Zeitschrift* qui avait appartenu à Tobler. — Mélanges. P. 138. L. Spitzer, *Rum.*, *gruĭŭ* (*gruńŭ*) « *Hügel* » (*coronium), (cf. ci-dessous, p. 306). — P. 139. O. Schultz-Gora, *Zum Geschlecht von afrz. ost*. Ce mot est généralement du genre féminin, mais le masculin n'est pas très rare ; rien ne permet d'affirmer que ce dernier usage soit une particularité du picard. — P. 143. L. Pfandl, *Zur Bibliographie des voyages en Espagne*, II. — P. 146. O. Schultz-Gora, *Eine Stelle im Placidas-Eustachius* (v. 278). Corrige heureusement, dans le texte publié par M. Ott (cf. *Romania*, XLI, 424), *en voiz* en *enoiz*. — P. 147. Ph. Aug. Becker, *Clément Marot. Nachlese*. 3. *Les chansons nouvellemant assemblées*. Description d'un imprimé de 1538, conservé à la Bibliothèque Royale de Stuttgart et composé de deux parties qui n'ont rien à voir entre elles. — Comptes rendus : p. 155, Olga Gogala di Leesthal, *Studien über Veldekes Eneide* (W. Richter; comparaison du poème moyen-haut-allemand avec l'original français) ; — p. 185, A. G. Solalinde, *El Sacrificio de la Misa por Gonzalo de Berceo* (L. Pfandl : édition bienvenue ; on aurait désiré des renseignements un peu plus explicites sur l'unique manuscrit) ; — p. 193, A. Franz, *Ueber den Troubadour Marcabru* (C. Appel) ; p. 194, G. Bertoni, *I Trovatori d'Italia* (O. Schultz-Gora : important compte rendu de ce livre monumental dont nous nous sommes occupés ici même, XLIV, 603) ; — p. 206, H. Suchier et A. Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Literatur*, II (K. Glaser : la bibliographie, établie sans méthode, est déparée par une foule de fautes d'impression et d'autres inexactitudes) ; — p. 209, C. Lorck, *Passé défini, imparfait, passé indéfini* (Elise Richter). — Dans la chronique : p. 235, H. Sabersky, *Altfranzösisch in der schlesischen Mundart* (un nom de lieu *Neteplaistba*, attesté dans un document de 1303, est pour M. S. la déformation de *Ne te plaist pas* ; mais dans une note additionnelle, p. 497, M. Hilka donne la bonne explication, qui est le polonais *ne tepla isbá*, « cabane pas chaude ») ; p. 235, H. Wolff, *Dichtungen von Matthäus dem Juden und Matthäus von Gent* ; p. 237, A. Cullmann, *Die Lieder und Romanzen des Audefroi Le Bastart* (cf. *Romania*, XLVI, 586).

Fasc. 3 et 4. — P. 294-308. C. Voretzsch, *Alter und Entstehung der französischen Heldendichtung*. Plaidoyer pour le fragment de La Haye et le chant de saint Faron. — P. 308-20. M. L. Wagner, *Das Sardische im Romanischen etymologischen Wörterbuch von Meyer-Lübke*. Deuxième série (la première a paru dans la *Revue de dialectologie romane*, IV, 129-139) d'observations critiques sur la partie sarde du dictionnaire de M. Meyer-Lübke. — P. 339-71. Gertrud Richert, *Aus dem Briefwechsel der Brüder Grimm mit Romanisten und Schriftstellern*. Cette première série comprend quinze lettres écrites, de 1809 à 1812, par J.-B. Roquefort à Jacob Grimm. Elles contiennent de curieux détails autobiographiques et des renseignements sur les préoccupations des romanistes français d'alors. — Mélanges. P. 373-8. A. Leitzmann, *Bemerkungen zu Galfred von Monmouth*. La première, la plus importante, des quatre notes publiées ici fixe la date de la composition de l'histoire de Galfred de Monmouth entre 1136 et 1139. — P. 380-84. L. Pfandl, *Zur spanisch-deutschen Ortsnamenkunde des Mittelalters*. Noms de lieu espagnols connus des voyageurs allemands et altérés sous l'influence de l'étymologie populaire. — P. 384-5. E. Lommatzsch, *Savaric de Mauleon und Gottfried Keller*. Le sujet d'un jeu-parti de Savaric se retrouve chez le conteur suisse. — P. 387-94. Eva Seifert, *Zur Lehre vom Akzent in den galloromanischen Mundarten*. Critique d'un article de M. M. Křepinsky dans la *Revue de philologie française*, XXVIII, 1-61, fait sur la base de l'*Atlas linguistique de la France* et intitulé *Le changement d'accent dans les patois gallo-romans*. — Comptes rendus : p. 423, L. Pfandl, *Beiträge zur spanischen und provenzalischen Literatur- und Kulturgeschichte des Mittelalters* (A. Hämel : ce travail comporte deux parties indépendantes ; dans la première est démontré que le *Ludus sancti Jacobi* provençal provient d'une des légendes contenues dans la seconde partie du Codex Calixtinus de Saint-Jacques de Compostelle ; la deuxième constitue une notice du récit d'un médecin de Nuremberg qui fit un voyage en Espagne en 1494 et 1495) ; — p. 424-31, *Der Trobador Pistoleta*, herausgegeben von E. Niestroy ; *Der Trobador Guillem Magret*, herausgegeben von Fr. Naudieth (A. Kolsen ; important compte rendu, avec beaucoup de corrections de détail ; cf. *Romania*, XLIII, 445) ; — p. 431-35, *Die Lieder des Trobadors Guiraut d'Espanha*, herausgegeben von O. Hoby (O. Schultz-Gora ; cf. *Romania*, XLIV, 319) ; — p. 435-40, E. Stimming, *Der Accusativus cum Infinitivo im Französischen*, *Beiheft zur Zeitschrift für romanische Philologie*, n° 59 (M. Friedwagner ; cf. *Romania*, XLVII, 451). — Dans la chronique : p. 466, Dean Spruill Fansler, *Chaucer and the Roman de la Rose* ; p. 490, A. Zauner, *Romanische Sprachwissenschaft*, 3e éd. ; p. 492, E. Appel, *Beiträge zur Geschichte der Teilungsformel im Französischen*.

T. CXXXV (1916), fasc. 1 et 2. — P. 69-79. R. E. Zachrisson, *French le for English the*. Étude sur la survivance de l'article français dans certains noms de lieu comme *Le Asche* (Worcester), *La Kneppe* (Sussex), *Chapel en le Frith*. En appendice, une liste d'autres mots français dans divers anciens

documents anglais. — P. 103-20. M. L. Wagner, *Das Sardische im Romanischen etymologischen Wörterbuch von Meyer-Lübke* (suite et fin). — P. 121-47. M. A. Hilka publie deux articles posthumes de W. Foerster et les fait suivre d'une nécrologie : I. *Das* Carmen Rotolandi *und sein Verfasser*. Cet article est resté incomplet. Foerster croyait que l'auteur du *Carmen Rotolandi* (plus connu sous le nom de *Carmen de prodicione Guenonis*) serait Gautier l'Anglais (mort en 1194). Mais cette hypothèse est contredite par les preuves données dans deux lettres du latiniste Wilhelm Meyer, imprimées, selon le désir de Foerster, en appendice à son travail. — II. *Identität des Beneoit des Trojaromans und der Reimchronik*. F. invoque pour sa thèse, qui va à l'encontre de celle de L. Constans, la présence dans les deux textes d'un certain nombre de mots rares. — Mélanges. P. 170. E. Lommatzsch, *Zu a. frz. flori « weiss »*. Cite deux passages, l'un de Peire d'Avernhe et l'autre de Gautier de Coinci, qui semblent appuyer l'explication de Gaston Paris que les expressions *teste florie, barbe florie* sont nées de la comparaison avec les arbres en fleurs. — P. 171. O. Schultz-Gora, *A. frz. vians* < vīlis, Dans un passage de *Philomena* (v. 1446), l'éditeur, M. C. de Boer, a compris *vians* comme veclus, tandis que la bonne traduction est « vil ». — P. 173. J. Brüch. *Prov. aus*, « *unbebaut* ». Ce mot, qu'on a rapproché du bas latin *absus, absare* « mettre en friche », remonterait à *hapsus lanae*, « flocon de laine ». La filiation des sens, telle que la conçoit M. Br., ne paraît pas très convaincante. — P. 175-79. L. Pfandl, *Zur Bibliographie des voyages en Espagne*, III. — Comptes rendus : p. 205, J. Merk, *Anschauungen über die Lehre und das Leben der Kirche im altfranzösischen Heldenepos, Beiheft zur Zeitschrift für romanische Philologie*, nº 41 (Elise Richter ; cf. *Romania*, XLVI, 626) ; — p. 206-10, Fr. Bergert, *Die von den Trobadors genannten oder gefeierten Damen, Beiheft*, etc., nº 46 (A. Kolsen ; d'utiles observations de détail ; cf. *Romania*, XLVI, 628); — p. 213-18, K. Federn, *Dante und seine Zeit* (B. Wiese); — p. 219-24, Ion Creangă, *Harap Alb*, herausgegeben, übersetzt und erläutert von G. Weigand (H. Tiktin).

Fasc. 3 et 4. — P. 320-47. Gertrud Richert, *Aus dem Briefwechsel der Brüder Grimm mit Romanisten und Schriftellern* (suite). Lettres écrites à Jacob Grimm, de 1811 à 1862, par B. J. Dacier, Claude Fauriel, le comte Léon de Laborde, Léon Boré, Raynouard, Ampère, Xavier Marmier, Jubinal, le baron de Reiffenberg — qui écrit en latin *viro praeclaro facile principi* —, Adolphe Régnier, de Coussemaker, — qui fait suivre son nom de six lignes de titres honorifiques et qui avait probablement une mauvaise écriture (je suppose qu'il faut lire, là où Mlle R. a mis des pointillés et des points d'interrogation : « Correspondant du Comité Historique près du Ministère de l'Instruction publique à Paris, de la Société des Antiquaires de France, etc. », — Francisque Michel, Peigné-Delacourt, H. Michelant, Emmanuel Cosquin, Charles de Villers. — P. 374-85. E. Levy, *Bemerkungen zu Gavaudan, éd. Jeanroy* (*Romania*, XXXIV, 497). — Mélanges. P. 403-11. Wolfram Suchier, *Zu Aucassin und*

Nicolette in Deutschland. — P. 411. O. Schultz-Gora, *Altfrz. c'est la somme.* — P. 415. Le même, *Zum altfrz. Substantiv berserez.* Ce mot signifie « chien de chasse ». Mais il figure dans certains textes anciens comme régime de *porter* :

Sun arc li portot uns vaslés,
Sun hansac e sun berserez. (*Lai de Guigemar.*)

M. Sch.-G. se demande comment il faut entendre. M. G. Bertoni (*Archivum Romanicum*, I, 535) signale l'usage de mettre les chiens derrière les cavaliers et de les faire ensuite porter par les valets jusqu'au moment de les lâcher à la suite du gibier. — P. 416. J. Brüch, *Rum. grui* « *Hügel* ». Contrairement à l'opinion de M. Spitzer (voir ci-dessus, p. 303), M. Br. croit que ce mot représente grunium. — P. 417. L. Spitzer, *Frz. printemps, ital. primavera.* — P. 420. L. Spitzer, *Altspan. curiar*, « schützen ». M. Sp. suppose que c'est un emprunt au français de l'est *curier* (cf. *tirier*). — Comptes rendus : p. 439, P. Lehmann, *Vom Mittelalter und von der lateinischen Philologie des Mittelalters* (A. Hilka); — p. 442, Fr. Trunzer, *Die Syntax des Verbums bei Guillaume de Deguileville* (W. Suchier) ; — p. 443, H. Spamer, *Die Ironie im altfranzösischen Nationalepos* (A. Pillet); — p. 444, Margarete Förster, *Die französischen Psalmenübersetzungen vom 12. bis zum Ende des 18. Jahrhunderts* (G. Thurau : travail très soigné). — Dans la chronique : p. 473, Elfriede Jacoby, *Zur Geschichte des Wandels von lat. ū zu y im Galloromanischen* ; — p. 474, *Eine altfranzösische Bearbeitung biblischer Stoffe*, herausgegeben von Hugo Andresen (d'après le ms. fr. 9561 de la Bibliothèque Nationale) ; p. 475, Gertrud Wacker, *Ueber das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen* ; E. Kusenberg, *Der hundertjährige Krieg im Spiegelbild der zeitgenössischen Poesie* ; Elisabeth Held, *Französische Virelais aus dem 15. Jahrhundert*, kritische Ausgabe mit Anmerkungen, Glossar und einer literarhistorischen und metrischen Untersuchung (42 pièces qui figurent dans les *Poésies du XVe siècle* publiées par Gaston Paris et qui peuvent être considérées comme des virelais) ; p. 478, A. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors.*

Arthur LÅNGFORS.

LE MOYEN ÂGE, 2e série, t. XV (1911). — Mémoires. P. 161-74. G. Huet, *La Légende de Charlemagne batard et le témoignage de Jean Boendale.* — P. 182-4. Louis Caillet, *Lettre de Marie d'Anjou au doyen et au Chapitre de l'Église de Lyon.* — P. 307-19 et 346-67. M. Krepinsky, *Quelques remarques relatives à l'histoire des « Gesta Romanorum ».* — Comptes rendus : p. 79, A. Rhein, *La seigneurie de Montfort en Iveline* (R. Poupardin) ; — p. 82, K. Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*, 10e édition (G. Huet) ; — p. 131, E. Petzer et O Glauning, *Deutsche Schrifttafeln des IX. bis XVI. Jahrhunderts und Handschriften der. K. Hof-und Staatsbibliothek im München*

(M. Prou); — p. 143, *Chrestien de Troyes, Philomena*, édition critique par C. de Boer (M. Lot-Borodine); — p. 149, P. A. Kerlaguet, *Cartulaire de l'abbaye de Silvanes* (R. Poupardin); — p. 150, W. Soederhjelm, *La nouvelle française au XVe siècle* (G. Huet); — p. 152, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, fasc. II (G. Huisman); — p. 191, L. Beszard, *Étude sur les noms de lieux habités du Maine* (R. Latouche); — p. 203, Mgr P. Batiffol, *Histoire du bréviaire romain* (abbé H. Villetard); — p. 218, J. M. Vidal, *Esclarmonde de Foix dans l'histoire et dans le roman* (G. Huet); — p. 219, S. Stronski, *Le troubadour Folquet de Marseille* (G. Huet); — p. 219, L. Landouzy et R. Pepin, *Le régime du corps de Maître Aldebrandin de Sienne* (Dr E. Wickersheimer); — p. 266, *Studies in English and comparative literatur by former and present students at Radcliffe College* (G. Huet); — p. 270, P. Mandonnet, *Des écrits authentiques de saint Thomas d'Aquin* (P. Ubald d'Alençon); — p. 319, Ch.-V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge* (G. Huet); — p. 329, C. W. Wahlund, *Bibliographie der französischen Strasburger Eide vom Jahre 842* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 84, *Mémoires de la Société néophilologique d'Helsingfors*, V; U. Lindelöf, *Les gloses en vieil anglais dans le psautier Bawerth*; O. J. Tallgren, *Sur la rime italienne et les Siciliens du XIIIe siècle. Observations sur les voyelles ouvertes ou fermées*; A. Wallenskeld, *La construction du complément des comparatifs et des expressions comparatives dans les langues romanes*; A. Långfors, *Notice sur deux livres d'heures enluminés du XVe siècle appartenant à Mme la baronne Edvard Hisinger*; Hugo Suohlati, *Paraphrase en moyen haut allemand de la séquence « Ave praeclara Maris stella »* (G. Huet); — p. 87, Cte Paul Durrieu, *L'enlumineur et le miniaturiste* (M. Prou); — p. 154, Ernst Diehl, *Vulgärlateinische Inschriften* (M. P.); — p. 154, L. Beszard, *La langue des formules de Sens* (M. P.); — p. 156, Henry Cochin, *Jubilé d'Italie* (M. P.); — p. 159, Paul Guynemer, *Cartulaire de Royallieu* (R. P.); — p. 212, E. G. Hurtebise, *Jofre de Foxa (1267-1295)* (P. Ubald d'Alençon); — p. 223, J. A. Endres, *Die Zeit des Hochscholastik, Thomas von Aquin* (P. Ubald d'Alençon); — p. 223, P. N. Schmidt, *P. Stephan Fridolin, ein Franziskanpredjer des ausgehenden Mittelalters* (P. Ubald d'Alençon); — p. 233, Fredejand Callacy, *Les idées mystico-politiques d'un franciscain spirituel, étude sur l'Arbor vitae d'Ubertin de Casale* (P. Ubald d'Alençon); — p. 275, P. Flamini, *Sur un passage de la Vita nuova* (L. A.); — p. 275, A van Gennep, *Religion, mœurs et légendes* (G. Huet).

2e série, t. XV (1912). — Mémoires. P. 40-44. L. Caillet, *Documents du XIVe ou du XVe siècle conservés à la Bibliothèque de Lyon* (Papiers Desvernay): Actes de Louis I, duc d'Orléans (1397), de Philippe d'Orléans, comte de Vertus (1419) et de François de l'Hopital (1420). — P. 77-88. Pierre Gautier, *Note sur des diplômes carolingiens des archives de la Haute-Marne*. — P. 314-17. Georges Beaurain, *Deux lettres inédites de Jean de Bourgogne*

(Lettres datées de 1446 et 1457 et provenant des papiers de famille du baron de Sytenville). — Comptes rendus : p. 59, A. de Berzeviczy, *Béatrice d'Aragon, reine de Hongrie (1457-1508)* (G. Huisman); — p. 64, P. V. Charland, *Madame saincte Anne et son culte au Moyen Age*, t. I (G. Huisman); — p. 89, Vladimir Chichmaref, I, *Lirika i Liriki pozdnyago srednevekvoya* [La poésie lyrique et les poètes lyriques du bas moyen âge. Études sur l'histoire de la poésie française et provençale]; II, *Guillaume de Machaut. Poésies lyriques* (A. Guesnon : ce travail de science et de conscience fait, en somme, le plus grand honneur au jeune savant russe et mérite à tous égards l'accueil flatteur qu'il a reçu de l'Académie française); — p. 116, L. J. Paetow, *The arts course at medieval Universities with special reference to grammar and rhetoric* (H. Labrosse : excellent mémoire qui nous permet de mieux comprendre les origines et le succès de la Renaissance du XVe siècle); — p. 118, K. von Ettmayer, *Vortraege zur Charakteristik des Altfranzoesischen* (G. Huet : ces pages contiennent une foule d'observations intéressantes et neuves parfois un peu paradoxales); — p. 119, G. Brocksteet, *Von mittelhochdeutschen Volksepen französischen Ursprungs*, Ier Theil (G. Huet : tout n'est pas absurde dans ce travail; il contient des rapprochements intéressants; mais M. B. ferait bien de surveiller un peu sa brillante imagination); — p. 120, *Les Classiques français du Moyen Age : La Chastelaine de Vergi, François Villon, Courtois d'Arras, La vie de saint Alexis* (G. Huet); — p. 121, A. Lütgens, *Der Zwerg in der deutschen Heldendichtung des Mittelalters* (G. Huet : travail très soigné et dénotant de remarquables facultés d'analyse); — p. 185, Dr V. Vedel, *Heldenleben*. Mittelalterliche Kulturideale, I (G. Huisman); — p. 188, Ch. Oulmont, *Les débats du clerc et du chevalier dans la littérature poétique du Moyen Age* (G. Huet); — p. 318, Palladius, *Histoire Lausiaque (Vies d'ascètes et de pères du désert)*. Texte grec, introduction et traduction française par A. Lucos (A. Boudinhon); — p. 324, F. Ehrle et P. Liebaert, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum* (P. Deschamps : un des plus beaux monuments de la paléographie); — p. 329, A. M. Huppelmann, *Clemenza von Ungarn, Königin von Frankreich* (G. Huisman); — p. 336, E. Philipon, *Dictionnaire topographique du département de l'Ain comprenant les noms de lieu anciens et modernes* (P. Deschamps); — p. 411, J. Loth, *Contributions à l'étude des romans de la Table Ronde* (G. Huet : par ce volume, le celtisme fait dans le domaine des origines des romans de la Table Ronde une réapparition signalée); — p. 414, G. Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne : Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire* (H. Stein : heureuse et sérieuse tentative d'ensemble sur le mouvement littéraire à la cour des ducs de Bourgogne). — Chroniques bibliographiques : p. 123, *Münchener Museum für Philologie des Mittelalters und der Renaissance* herausgegeben von Fr. Wilhelm; — p. 126, Don Antonio Staerk, *Les manuscrits latins du Ve au XIIIe siècle conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, description, textes inédits.*

reproductions autotypiques (M. Prou) ; — p. 127, G. Armelin, *L'épopée carlovingienne, Girard de Vienne, chanson de geste d'après le trouvère Bertrand de Bar* (G. Huisman) ; — p. 128, P. Girard, *Saint Elzear de Sabran et la bienheureuse Delphine de Signe* (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 196, S. Morpurgo et J. Luchaire, *La grande inondation de l'Arno en MCCCXXXIII, anciens poèmes populaires italiens* (L. A.) ; — p. 199, *Frere Léon, Miroir de la perfection du bienheureux François d'Assise*, version française de Paul Budry (P. Ubald d'Alençon : livre de faible valeur et peu original) ; — p. 199, Leopold Debob, *Notice sur Orderic Vital* ; E. Deville, *Bibliographie de Saint Evroul* (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 288, Penjon, *Relations d'Abelard et de Pierre le Vénérable* (M. Prou) ; — p. 345, *Facsimili di documenti per la storia delle lingue e delle letterature romanze raccolti da* E. Monaci (M. P.) ; — p. 430, Dr Ph. Funk, *Jakob von Vitry, Leben und Werke* (H. Labrosse).

2e série, t. XVI (1913). — Mémoires. P. 173-97. G. Huet, *Les traditions arturiennes chez le chroniqueur Louis de Velthem.* — P. 274-77. G. Reverdy, *Note sur l'interprétation d'un passage d'Avitus.* — P. 325-51 et 389-413. E. Lesne, *La lettre interpolée d'Hadrien I à Tilpin et l'Église de Reims au IXe siècle.* — P. 360-61. E. Langlois, *La ballade du sacre de Reims.* — Comptes rendus : p. 63, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Villelais* publié par l'abbé L. J. Denis (R. Latouche) ; — p. 134, *Floris ende Blancefloer door Diederic van Assenede* uitgiven door Dr. P. Leendertz (G. Huet) ; — p. 238, E. Mai, *Das mittelhochdeutsche Gedicht vom Mönch Felix auf textkritischer Grundlage philologisch untersucht und erklärt* (G. Gromaire : on ne peut que se féliciter de posséder une édition pour longtemps définitive de cette jolie légende) ; — p. 298, Hubert Pierquin, *Le poème anglo-saxon de Beowulf.* I Introduction : Les Saxons en Angleterre. II Le poème de Beowulf, texte et traduction, notes, index, bibliographie, rythmique, grammaire, lexique (G. Barat : il faut regretter que M. P. se soit laissé entraîner à s'occuper d'études auxquelles il n'était évidemment pas préparé. Il n'y a absolument rien de bon dans son livre, que ce qu'il a traduit de Kemble et peut-être de Schipper) ; — p. 362, L. Sainéan, *Les sources de l'argot ancien* (G. Huet) ; — p. 366, abbé Sabarthès, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude comprenant les noms de lieux anciens et modernes* (J. Poux) ; — p. 423, E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du Moyen Age* (A. Guesnon : par l'érudition, la clarté de l'exposition et l' élégance de la forme, la nouvelle publication de M. Faral justifie pleinement des espérances que faisaient concevoir les brillants débuts du lettré et du romaniste) ; — p. 427, J. Bédier, *Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste*, t. III et IV (G. Huet) ; — p. 433, Wolfgang Golther, *Die deutsche Dichtung im Mittelalter, 800 bis 1500* (G. Gromaire : livre précieux pour les médiévistes). — Chroniques bibliographiques : p. 76, E. Monaci, *Crestomazia italiana dei primi secoli* (L. Auvray) ; — p. 79, *Le Garçon et l'Aveugle*, jeu du XIIIe siècle, édité par

Mario Roques ; Adam le Bossu, *Le Jeu de la Feuillée* édité par Ernest Langlois (G. Huet) ; — p. 80, A. van Gennep, *Religions, mœurs et légendes. Essais d'ethnographie et de linguistique*, t. IV ; — p. 147-239, *Légendes populaires et chansons de geste en Savoie* (G. Huet) ; — p. 163, J. Soyer, *Notes pour servir à l'histoire littéraire : I. Le poète Eloi d'Amerval, II. Le prédicateur Olivier Maillart* (P. D.) ; — p. 164, M. Ginot, *Dix siècles de pèlerinage à Compostelle, les chemins de Saint-Jacques en Poitou* (P. D.) ; — p. 164, P. Herre, *Deutsche Kultur des Mittelalters in Bild und Wort* (J. Billioud) ; — p. 165, L. Karl, *Un moraliste bourbonnais du XIVe siècle et son œuvre, le « Roman de Mandevie » et les « Mélancolies » de Jean Dupin* (P. Fournier) ; — p. 165, L. Hans Vorsmer, *Materialien zur Bibelgeschichte und religiösen Volkskunde des Mittelalters* (J. Billioud) ; — p. 250, P. Cuthbert, *Life of Saint Francis of Assisi* (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 319, G. Lafenestre, *La légende de saint François d'après les témoins de sa vie* (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 319, *Sacrum Commercium, les noces mystiques du bienheureux François d'Assise avec Madame la Pauvreté*, publié par P. Ubald d'Alençon (M. Prou) ; — p. 320, L. Gillet, *Histoire artistique des ordres mendiants. Étude sur l'art religieux en Europe du XIIIe siècle au XVIIe siècle* (P. Deschamps) ; — p. 382, A. S. Rait, *Life in the medieval university* ; A. C. L. Brown, *On the independant character of the welsh Owain* ; J. Burnam, *An old Portuguese version of the rule of Benedict* ; J. Burnam, *Becerro de Benevivere* ; J. Burnam, *Recipes from Codex Matritensis A 16 (ahora 19)* (A. Artonne) ; — p. 384, M. Horten, *Mystiche Texte aus dem Islam, drei Gedichte des Arabi 1240 aus dem arabischen ubersetzt und erläutert* (P. Casanova) ; — p. 459, Dr Wickersheimer, *L' « Anatomie » de Guido de Vigevano, médecin de la reine Jeanne de Bourgogne (1345)* (P. Fournier).

Paul Lesourd.

CHRONIQUE

M. W. von Wurzbach a été nommé professeur extraordinaire à l'Université de Vieune, M. M.-L. Wagner à la même fonction à l'Université de Berlin.

— M. W. Küchler, professeur à l'Université de Würzburg, a été nommé à l'Université de Vienne.

— Il a été fondé à Cambridge (Angleterre) une « Anglo-Norman Society », composée de membres de l'Université, et qui s'est donnée pour but d'étudier les manuscrits anglo-normands qui se trouvent à Cambridge. Chaque membre de la Société se charge d'examiner les manuscrits d'un des dix-huit collèges de la ville. La Société publiera les ouvrages ayant un intérêt littéraire, historique ou didactique. Le premier volume paraîtra, par les soins de l'University Press, dans le courant de 1922 : il comprendra entre autres un poème sur sainte Élisabeth et une composition sur le Jugement dernier. — Il n'est personne qui ne doive applaudir à l'initiative de nos collègues de Cambridge et souhaiter que leur exemple soit suivi le plus vite et le plus largement possible : l'inventaire méthodique et complet des bibliothèques publiques et des collections privées des Iles Britanniques est une nécessité scientifique, dont les détenteurs de manuscrits ne sont malheureusement pas toujours assez convaincus.

— Je me propose de publier, sans trop de délai, je l'espère, deux petits poèmes épiques provençaux relatifs à Roland et à la guerre d'Espagne, qui ont été découverts il y a déjà quelques années et dont je possède maintenant des photographies complètes. J'avais pensé pouvoir sans inconvénient remettre jusqu'à la publication de ces textes l'indication des circonstances dans lesquelles ils ont été retrouvés, mais quelques journaux de Paris et du sud de la France ont publié sur ce sujet des notices insuffisamment exactes qui m'amènent à préciser quelques points.

C'est à M. le docteur Jacquème, de Marseille, que je dois la connaissance de ces textes : au début de l'année 1920, le docteur Jacquème proposait au directeur de la *Romania*, pour en disposer comme il l'entendrait, la copie et la traduction qu'il avait faites des deux poèmes. C'est à l'extrême obligeance et à la diligence éclairée du même correspondant que je dois d'avoir pu faire

photographier la partie intéressante du précieux manuscrit qui nous a conservé ces compositions : je lui en exprime de nouveau ici tous mes remerciements.

Sans les événements de 1914, j'aurais dû être bien plus tôt renseigné sur l'existence de ces œuvres provençales. Paul Meyer avait en effet, dès 1913, communiqué au Comité des travaux historiques un rapport où il signalait la découverte faite par M. Sauve, alors bibliothécaire de la ville d'Apt, dans un registre d'une étude de notaire de cette ville, d'un « poème provençal, qui serait, selon M. Sauve, une chanson de geste, sorte de remaniement et d'adaptation de la *Chanson de Roland* qui compte près de 4.000 vers ». Mais ce rapport de 1913 ne paraît avoir été imprimé qu'en 1914 et je n'en ai eu, pour ma part, connaissance qu'après la guerre, en 1920. J'ai eu, depuis lors, communication de diverses lettres, en particulier d'une lettre de Paul Meyer de la fin de 1912, qui permet d'attribuer à M. Fernand Sauve le mérite d'avoir signalé le premier au directeur de la *Romania* d'alors l'existence de cette œuvre inconnue.

C'est dans l'étude de Me Pondicq, notaire à Apt, où sont conservés nombre de registres depuis le XIVe siècle, que M. Sauve, qui avait entrepris un dépouillement méthodique de ce dépôt, découvrit en tête d'un registre d'« étendues » de Me Rostan Bonet, daté de 1398, l'œuvre en question, qu'il copia et signala à Paul Meyer (voir *Bulletin philologique et historique*, 1913, pp. 9-11 et 13). Par la suite, M. le docteur Jacquème eut, en 1919, communication du registre de l'étude Pondicq dont il prit copie à son tour. Les provençalistes partageront équitablement leur reconnaissance entre ces deux travailleurs.

Le registre de Me Rostan Bonet nous a conservé non pas *une* seule, mais *deux* compositions qui se distinguent à la fois par la coupe matérielle dans la copie, par la diversité des sujets et du ton et même par l'emploi des assonances, plus variées dans l'une que dans l'autre.

Le premier poème est incomplet du début : il y manquerait, d'après le docteur Jacquème, quatre feuillets, ce qui ferait, à raison de 2 colonnes de 50 vers à la page, une lacune initiale de 800 vers. En fait, le premier feuillet conservé est numéroté *.iij.*, il n'en manque donc que deux, soit huit colonnes de 47 vers en moyenne, moins de 400 vers en tout ; ce qui reste va jusqu'au fo *.x.* recto et compte environ 1400 vers.

Début : E bonas armas e bons destriers brandins.
Neps, quar non t'en layssas, par amor Dieu merci ;
Pren la corona anuech o lo matin
Es yeu serai tos servens de sotz ti...

Fin : Las en fon Karle l'emperayre bon franc
Cant ac fin fach d'Olivier am Rollan

Pueys s'en tornan, mot fon la joya grans.
Senhos, ayssi fenis aquest romans.

Le sujet est une entreprise aventureuse de Roland qui pénètre seul dans Sarragosse, sans doute pour répondre à une invitation de Braslimonde, et voit la reine : celle-ci lui remet son manteau comme prix et comme preuve de sa bravoure. Tout cela ne va pas naturellement sans terribles combats; mais, ce qui est plus grave, cela amène une brouille entre Roland et Olivier : Roland a en effet demandé à Olivier de l'accompagner, seul, jusqu'à Sarragosse, mais là il lui a fait la cruelle injure de le laisser hors des murs, sur une « ansgarde », et de refuser son concours pour entrer dans la ville et pour en sortir. Cette brouille a son retentissement jusque dans le camp du vieil empereur et ne s'apaise qu'avec peine. Par divers traits, notamment par une allusion au « follet » de Roland, le récit rejoint la forme prise tardivement par la légende de Roland, telle qu'elle nous est présentée dans le *Viaggio di Carlo Magno in Ispagna* (cf. éd. Ceruti, t. II, p. 57). Le poème est en laisses de décasyllabes assonants, mêlés, au moins dans la copie, de nombreux alexandrins ; les assonances sont peu variées (*i*, *e* ou *ie*, *ã* ou *ẽ*) et il est remarquable que régulièrement une laisse sur deux est en *ã* (ou *ẽ*).

Le second poème commence au f° *.xj.* recto et finit au f° *.xx.* recto, il compte environ 1800 vers, soit très sensiblement la même étendue que le précédent.

Début : So fon el mes de may quant la verdor resplant,
En prima vera quant renovella l'an,
Per miey la prieyssa venc .I. sarrazin brocant..

Fin : Adoncs fes Karle moynes e monestier,
Fes soterrier la donna e·l cavallier,
E·ls gentils cors ha fach totz enbalcemier,
Pueys cascun fes en sa terre portier.

Finito libro, sit laus et gloria Christo.
Qui scripsit scribat, semper cum Domino vivat.

C'est une bataille de Roncevaux, du type récent où apparaît Galien. Les laisses de décasyllabes (mêlés d'alexandrins dans la copie) assonent avec plus de variété que dans le poème précédent : il n'y a plus que 5 laisses en *ã* (ou *ẽ*) sur 18 et elles se présentent sans régularité ; les autres sont en *a*, *e* ou *ie*, *o*, etc.

Il y lieu de croire que Me Pondicq, qui a très libéralement communiqué à M. Sauve et au docteur Jacquème son précieux manuscrit, a pris les mesures nécessaires pour en assurer la conservation. Dans la lettre de 1912 à laquelle je faisais allusion plus haut, Paul Meyer rappelait la possibilité pour les officiers

ministériels de déposer aux Archives départementales leurs registres anciens, ce qui ne porte en rien atteinte à leur droit de propriété et les aide à remplir, pour l'utilité générale, l'obligation, qui leur est imposée par la loi, de conserver leurs minutes. Nous serions heureux de pouvoir quelque jour apprendre à nos lecteurs l'entrée aux archives de Vaucluse du registre de Me Rostan Bonet. — M. R.

— L'Université de Iowa (Iowa City, E. U. A.) annonce la publication à partir de janvier 1922 d'un nouveau périodique : *Philological Quarterly*, a journal devoted to scholarly investigation in the classical and modern languages and literatures ; les fascicules doivent paraître en janvier, avril, juillet et octobre, mais nous n'en avons encore reçu aucun.

Collections et publications en cours.

La Société des anciens textes français vient de distribuer le tome III du *Roman de la Rose* (Paris, Champion, 1921 ; in-8, 331 pages), édité par M. Ernest Langlois, qui comprend les vers 6343-12976 et les notes correspondantes et qui forme avec le tome II du même ouvrage l'exercice 1920 de la Société.

— Nous avons déjà signalé (XLVI, 456, et XLVIII, 157) deux des volumes de la collection publiée par la *Revista de filología española* et qui fait partie de l'important ensemble des éditions de la *Junta para ampliación de estudios e investigaciones científicas* de Madrid, l'ouvrage de M. Henríquez Ureña sur *La versificación irregular en la poesía castellana* et celui de M. R. Lenz sur *La oración y sus partes*. La collection avait débuté par trois autres volumes qui nous sont parvenus tardivement.

1. W. Meyer-Lübke, *Introducción al estudio de la lingüística romance*, traducción, revisada por el autor, de la segunda edición alemana por Américo Castro ; Madrid, Centro de estudios históricos, 1914 ; in-8, 370 pages plus 3 p. d'errata ;

2. R. Menéndez Pidal, *Antología de prosistas castellanos* ; Madrid, Centro..., 1920 ; in-8, 383 pages ; seconde édition corrigée et augmentée du recueil publié en 1899 ;

3. Navarro Tomás, *Manual de pronunciación española*, 2e éd. corrigée ; Madrid, Centro..., 1921 ; in-8-239 pages ; la première édition avait paru en 1919 ; celle-ci a mis à profit les comptes rendus de la première.

Comptes rendus sommaires.

Die konsonantischen Fernwirkungen : Fern-Dissimilation, Fern-Assimilation und Metathesis. Ein Beitrag zur Beurteilung ihres Wesens und ihres Verlaufs und zur Kenntniss der Vulgärsprache in den lateinischen Inschriften der römischen Kaiserzeit von Dr Ernst Schopf ; Göttingen, Vandenhoeck &

Ruprecht, 1919 : in-8, VIII-219 pages (*Forschungen z. griechischen u. lateinischen Grammatik*, fasc. 5). — Ce travail précis et réfléchi est composé de deux parties très distinctes ; la première est une étude de linguistique générale théorique où l'auteur s'efforce de déterminer avec exactitude ce qu'il faut entendre par influences à distance, dissimilation, assimilation et métathèse, et de dégager des travaux antérieurs des définitions rigoureuses, un vocabulaire certain, et aussi, mais moins nettement, des principes d'explication ; la seconde partie est un inventaire méthodique des formes relevées dans les inscriptions latines et qui peuvent se ranger dans l'une ou l'autre des catégories ainsi délimitées. A l'appui des faits latins sont réunis non seulement des formes romanes, mais des exemples pris un peu de toute part dans le domaine linguistique et qui sont de nature à faire attribuer une valeur réelle à des témoignages où l'on pourrait être tenté de voir de simples lapsus graphiques. Le classement de ces faits est très méthodique et suffisamment clair ; et un index le rend encore plus facilement utilisable. Le nombre des faits recueillis n'est d'ailleurs pas très considérable et il en est dont l'interprétation reste incertaine. Surtout beaucoup apparaissent comme des phénomènes occasionnels et fugitifs, ainsi qu'il est naturel en pareille matière, et l'on est sans cesse amené à penser que leur aspect phonétique n'est que la forme vaine de réalités psychologiques, historiques ou géographiques bien différentes. Le catalogue de M. Schopf n'en sera pas moins une source indispensable à consulter Il serait souhaitable que l'auteur fût amené à étudier dans des parlers vivants, et non plus sur des formes mortes, les phénomènes qu'il a si soigneusement analysés dans la première partie de son travail. — M. R.

Clemente MERLO, *I nomi romanzi della Candelara (la festa della purificazione di Maria Vergine)* ; Perugia, 1915 ; in-4, 28 pages (Per nozze Sarteschi-Merlo). — M. M. a rassemblé et classé les dénominations romanes de la Chandeleur ; il s'est particulièrement aidé des cartes de l'*Atlas linguistique de la France et de la Corse* et des matériaux du *Glossaire de la Suisse romande*, il s'est d'ailleurs attaché surtout aux désignations nées de l'abondance des cierges dans les processions de la Chandeleur, et se rattachant à candela et dérivés, ou à des dérivés de cera.

Provenzalische Lautlehre von C APPEL ; Leipzig, Reisland, 1918 ; in-8, VIII-140 pages avec une carte. — Ce fascicule est un complément de la Chrestomathie provençale du même auteur dont la partie grammaticale était presque exclusivement morphologique. Mais, bien que fait pour éclairer les textes de la Chrestomathie et essentiellement fondé sur les faits phonétiques qu'ils présentent, cet exposé est vraiment une phonétique historique et descriptive de l'ancien provençal à partir du latin. L'auteur a utilisé les données de l'*Atlas linguistique de la France* pour tracer un certain nombre

de limites de phénomènes entre le domaine français et le domaine provençal. En appendice une brève étude sur la langue de l'auteur du *Girart de Rossillon* et du copiste du ms. O d'après les fragments insérés dans le Chrestomathie.

L'évolution du verbe en anglo-français (XIIe-XIVe siècles), par F. J. Tanquerey ; Paris, Champion, 1915 ; in-8, xxiv-868 pages. — Nous aurions voulu donner de ce travail considérable autre chose qu'un compte rendu sommaire auquel nous ne nous résignons que pour ne pas remettre plus longtemps une annonce déjà trop tardive. M. T. s'est proposé de dresser le catalogue des formes verbales du français d'Angleterre et d'expliquer ces formes. Il a examiné, d'une part, les œuvres littéraires où il s'applique à distinguer ce qui est dû aux auteurs et ce qui est imputable aux scribes, d'autre part les textes politiques, diplomatiques, familiers ou légaux, et il a tenté de retracer, pour le verbe, l'évolution propre de l'anglo-français. Trois dates dominent cette évolution : 1110, 1160, 1250. — De 1110 à 1160 environ, le français d'Angleterre ne diffère que très peu des dialectes de l'ouest de la France. Les quelques différences observées ne sont guère que des différences phoniques ou graphiques. Les principaux phénomènes dans cette période sont l'apparition de l'*e* analogique et la chute de l'*e* étymologique à la 1re p. et à la 3e p. sg. ind. et subj. ; l'apparition de l'*s* irrégulier à la 1re p. sg. ; la confusion entre *s* final et *z* ; l'amuïssement de *s* appuyé ; la chute de *e* post-tonique après la diphtongue *ei* ; les désinences masculines de la 2e p. pl. ont *z*, *s* ou *t* ; les désinences en *-ir* de l'infinitif ou du prétérit passent à la forme en *-er* ; apparition des synérèses aux temps présentant l'hiatus, et des *e* svarabhaktiques dans les futurs des deux dernières conjugaisons. — De 1160 environ jusque vers 1250 la phonétique évolue rapidement, les formes analogiques se multiplient, on emploie simultanément des formes d'âges différents. Outre la continuation des phénomènes observés pendant la première période, on constate le passage de la diphtongue *ai* à *ei* ; l'addition d'*e* muets irréguliers ; la graphie des voyelles *a*, *o* par *aun*, *oun* ; l'absence de dentales à la 3e p. pl. ; des présents et des impératifs en *-ge* et des infinitifs de la deuxième et de la troisième conjugaison en *-er*. — Enfin, après 1250 on constate deux mouvements dans la conjugaison : d'une part la continuation de l'évolution commencée antérieurement, chute d'une syllabe muette dans les désinences féminines ; double consonne *tz* dans les désinences régulièrement terminées par *-z* ou *-t* ; généralisation des consonnes mouillées à l'indicatif, l'impératif et le participe ; d'autre part l'influence étrangère, particulièrement du wallon, ce qui provoque la réapparition des désinences en *-ie*, des infinitifs en *-oir*, des muettes posttoniques après la diphtongue *ei*, de l'*s* aux 1res p. pl. à désinences masculines ; l'introduction des nouvelles désinences en *-iens*, *-iemes*, *-iez*, *-or*, *-arent*, *-aisse*, etc.

— Il est fâcheux que l'ouvrage soit déparé par des fautes typographiques nombreuses, et des erreurs dans la disposition matérielle qui ne s'expliquent d'ailleurs que trop facilement par les conditions où a été imprimé ce gros volume. L'œuvre reste dans son ensemble très méritoire et très utile. — Paul LESOURD.

Istoria Romînilor prin călători... de N. IORGA ; Bucarest, Neamul românese, 1920-1922 ; 3 vol. in-8, 287, 251 et 271 pages. — Dans le premier volume de cette histoire vivante et d'une présentation ingénieuse et forte, l'on trouvera des analyses utilement commentées des récits de voyage de Guillebert de Lannoy et de Jean de Wavrin.

Symbolism of the Divine Comedy by Jefferson B. FLETCHER ; New-York, Columbia University Press, 1921 ; in-12, VIII-245 pages ; — Giuseppe TAROZZI, *Note di estetica sul « Paradiso » di Dante* ; Firenze, Le Monnier, 1921 ; in-12, XVIII-93 pages ; — *Les énigmes de la Divine Comédie*, par A. MASSERON ; Paris, Librairie de l'art catholique, [1921] ; in-8, 293 pages. — Nous nous contentons d'annoncer ces volumes publiés pour le centenaire de Dante, en regrettant de ne pouvoir donner dans la *Romania* à cette vaste littérature dantesque la place qu'elle exigerait.

Ferdinando NERI, *Farces, Interludia* ; Lucca, Baroni, 1916 ; in-4, 8 pages (Extrait de la *Miscellanea di studi storici in onore di Giovanni Sforza*). — Le nom de la *farce*, pas plus que le nom anglais de l'*interlude*, ne doit pas, selon l'auteur, son origine à l'insertion de ces scènes comiques, dans une composition de caractère dramatique. L'argument le plus solide de la discussion de M. N. reste l'antériorité du verbe *farcer* par rapport aux pièces où la « farce » apparaît comme intermède.

Poeti antichi lombardi, prefazione, commento, note e bibliografia di EZIO LEVI ; Milan, Cogliati, 1921 ; in-16, XLVIII-132 pages (Scrittori milanesi, n° 1). — Ce volume contient des extraits des poètes lombards du XIIIe siècle, poètes qu'on est surpris de voir classés sous la rubrique générale qu'on vient de lire, puisqu'aucun d'eux n'était milanais : d'abord d'assez brefs morceaux empruntés au poème authentique de Uguccione da Lodi, scindés en deux sections (*Istoria* et *Libro*) ; puis d'autres, empruntés aux trois poèmes ascétiques anonymes que M. Levi attribue, comme on le sait, au même auteur (cf. *Romania*, XLVII, 599) ; pour l'*Anticristo*, il reproduit, avec quelques corrections, le texte restitué par lui-même (cf. *ibid.*). Ces extraits sont bien choisis, pourvus de notes utiles, et le texte en est souvent corrigé de la façon la plus heureuse. La seconde partie du volume (p. 55-122) est consacrée à la poésie humoristique ou satirique. Nous y lisons une quinzaine de strophes tirées du poème contre les femmes, imité de notre *Chas-*

tie Musart, publié par Tobler en 1885 (*Zeitschr. für rom. Phil.*, IX, 287) et que M. L. propose d'intituler *Castigabricon*. Mais la partie la plus neuve du volume consiste dans une édition complète, avec traduction suivie, des *Noie* (ou plus exactement de l'*Enoio*) de Patecchio de Crémone et des deux imitations qu'en fit, peu après, un autre Crémonais, Ugo da Persico, poèmes dont Novati avait promis une édition critique qui n'a jamais paru (cf. *Romania*, XXV, 636). On sait dans quel état déplorable nous sont arrivés ces textes, et il est à craindre, si on ne découvre un nouveau manuscrit, qu'on ne réussisse jamais à en retrouver la forme originale. M. L. est persuadé que les vers sont des novenaires, ce qui l'amène à pratiquer des suppressions violentes et des corrections très hardies, parmi lesquelles quelques-unes au reste sont fort plausibles. On pourrait alléguer, à l'encontre de ce système, que les treize vers cités par Salimbene (et qui tous se retrouvent ici) se rapprochent beaucoup plus de l'hendécasyllabe ; il semble bien en effet que telle soit la mesure des six premiers vers de chaque strophe, alors que les quatre derniers seraient des novenaires. Il est regrettable que le caractère de la publication n'ait pas permis de donner, en face du texte restitué, la leçon du manuscrit. Dans la pièce I, v. 5, il n'y avait pas de raison de remplacer par une cheville le *via di* (corr. *in*) *cultura* qui se comprend très bien (« chemin dans des labours ») ; v. 23, *me*, donné par le ms., est nécessaire au sens et à la mesure. — Pièce II, v. 3, *m'adira* (ms.) est très correct ; le v. 21 n'a pas de sens : corr. *huomo ch' à di se smanza* (ms. : *chi e di smanza*), c'est-à-dire « qui s'estime trop » ; les v. 25-6 ne sont pas traduits ; v. 29, corr. *consilio ki trop pò durare* (ms. : *ki non può d.*) — En tête de chaque section se lisent de lumineuses et attachantes notices, d'une information précise et variée ; en tête du volume une Introduction générale où M.L. essaie de rattacher cette poésie ascétique à la vie religieuse et sociale de l'époque, mais où il me paraît, comme ailleurs, exagérer l'influence que les doctrines patariniques auraient pu avoir sur la formation de la littérature en langage vulgaire. Çà et là quelques lapsus ou fautes d'impression. — P. XXXVII, l. 2 : *Porc Armat* (non *Amat*) ; p. XXXIX, l. 6 et 8 de la citation : *soit* (non *soie*), *m'en entremetrai* (non *me m'entr.*) ; p. 118, l. 10, 11, au lieu de *falto*, *faut*, l. *salto*, *saut* ; l. 22, *Rigo Çurt Mantelo* n'est pas Henri II, mais son fils, « le jeune roi » célèbre par ses prodigalités et par la protection qu'il accorda aux troubadours. — A. JEANROY.

Bibliographie Lorraine (*1er juillet 1913-31 décembre 1919*) ; Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1921 ; in-8, 394 pages. — Ce volume forme la 32e année (1920) de la collection des *Annales de l'Est* qui ont pu reprendre enfin cette utile publication interrompue par la guerre. Les romanistes y trouveront des indications utiles surtout aux chapitres IV (Histoire du moyen âge), IX (Histoire littéraire) et X (Patois lorrain et littérature populaire) et notamment des comptes rendus de l'ouvrage de M. de Pange sur

les *Lorrains et la France au moyen âge* (cf. *Romania*, XLV, 604), et des travaux de M. O. Bloch sur les *Parlers des Vosges méridionales*.

Myrrha LOT-BORODINE, *Trois essais sur le roman de Lancelot du Lac et la Quête du saint Graal* ; Paris, Champion, 1921 ; in-8, 123 pages, avec 2 planches. — L'auteur a réuni dans ce volume trois études sur l'épisode de la Charette dans le *Lancelot* en prose et dans le poème de Chrétien, sur l'Ève pécheresse et la rédemption de la femme dans la *Quête du Graal*, et sur les deux conquérants du Graal : Perceval et Galaad, qui ont été déjà publiées, les deux premières en appendice de l'*Étude sur Lancelot en prose* de M. F. Lot (cf. *Romania*, XLV, 514), la troisième ici-même (XLVII, 41 sq.).

F.-J. TANQUEREY, *Plaintes de la Vierge en anglo-français* (*XIIIe et XIVe siècles*); Paris, Champion, 1921 ; in-16, 183 pages. — Édition, d'après tous les manuscrits connus, de deux poèmes, tous deux imités (le premier presque traduit) d'un célèbre morceau attribué à saint Bernard, le premier, inédit et anonyme, de la fin du XIIIe siècle, le second, déjà publié par Th. Wright, dont l'attribution à Nicole Bozon est vraisemblable [1] ; en appendice un récit en prose de la Passion, où la même source est utilisée plus librement. L'Introduction, consacrée surtout au premier de ces textes, en étudie de très près la langue et la versification et en détermine les sources : des notes éclaircissent les passages obscurs ; un abondant glossaire relève tous les mots ou formes intéressantes. *Atur*, autre forme de *estor*, ne peut signifier « lutte » ; *desmurer* plutôt « omettre de » que « s'empêcher » ; *estu*, 1re pers. du prétérit, non du prés. ind. de *ester* ; I, 978, au lieu de *scencele*, lire *scentele*. Très utile contribution, soignée en toutes ses parties, à notre connaissance de l'anglo-français. — A. J.

Maurice VLOBERG, *La Légende Dorée de Notre Dame*, huit contes pieux du moyen âge, avec une introduction et des notes critiques et bibliographiques ; Paris, D.-A. Longuet, 1921 ; in-8, 239 p. et 18 gravures hors texte. — Les huit contes qui constituent la partie principale de ce recueil sont : la Nativité, racontée d'après les Évangiles apocryphes ; le miracle du clerc qui mit l'anneau au doigt d'une statue de Notre Dame, d'après Adgar, dit Willame (sur le motif, voir l'étude de G. Huet, signalée ici-même, XLIII, 628,) ; le miracle de saint Mercure et de saint Basile, qui se trouve chez divers sermonnaires latins et leurs imitateurs romans ; le miracle du chevalier amoureux, raconté entre autres par Gautier de Coincy

1. C'est par erreur que M. T. renvoie, à deux reprises, à une prétendue édition de ce texte par Jubinal. Le petit poème imprimé au tome II du *Nouveau Recueil de contes* (p. 326) est aussi de N. Bozon, mais n'a rien de commun avec celui-ci. Sur ce poème, voy. P. Meyer, *Les Contes moralisés de N. Bozon*, p. XLI.

(éd. Poquet, col. 531) ; la légende de Théophile, l'une des plus populaires au moyen âge ; la vision du pré des Trépassés, racontée entre autres par Étienne de Bourbon et dans les *Vies des Pères* ; l'histoire miraculeuse de la sacristaine Béatrice, également très répandue, enfin, le conte du jongleur de Notre Dame, dont il existe une excellente version en vers français (cf. *Romania*, XLVII, 448, et ci-dessus, p. 288) et diverses variantes de moindre importance. Bien que M. V., poussé par la recherche du détail pittoresque, ait, à mon avis, traité ses modèles avec un peu trop de liberté, en y ajoutant des détails qui ne se trouvent pas dans les originaux, mais sont pris dans d'autres textes médiévaux, son livre peut être lu avec profit par ceux qui désirent connaître l'esprit de la littérature mariale. L'introduction, divisée en quatre chapitres — « l'origine et les sources latines », « les trouvères et les collections romanes », « valeur littéraire des miracles, leurs peintures de mœurs », « l'esprit, la moralité des miracles de Notre Dame » — constitue l'ébauche d'une histoire de ce genre littéraire qui reste à faire. Les notes historiques et bibliographiques témoignent de lectures de première main et sont très utiles. Les illustrations sont pour la plupart postérieures à l'époque de la composition des textes pris comme modèles. Mais il ne faut pas trop le regretter, puisqu'elles proviennent des *Très riches heures du duc de Berry*, du livre des *Miracles de Notre Dame* de Jean Mielot, des *Heures d'Anne de Bretagne*, du *Bréviaire Grimani*, etc. — A. LÅNGFORS.

Histoire de la chimie, par Maurice DELACRE ; Paris, Gauthier-Villars, 1920 ; in-8, XV-632 pages. — Un chapitre, vraiment bien sommaire et non sans hors-d'œuvres, sur le moyen âge et l'alchimie.

ERRATA

P. 38, l. 10. Corriger *par* en *part*.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

LES
CATÉCHISMES ROUMAINS
DU XVIe SIÈCLE

En octobre 1921, M. André Bîrseanu découvrait à Ieud (village dans le sud du Maramureş, hong. Jód) un manuscrit slavo-roumain contenant deux fragments d'imprimés dont l'un est la seconde édition du *Catéchisme* roumain signalé par Cipariu à Blaj, dès 1848, mais resté introuvable depuis [1]. Ce fragment est un petit in-8° de 9 cm. 30 × 14 cm. 30 (mesure des lignes du Catéchisme). Le titre et la première page du texte ne sont pas conservés.

Grâce à l'amabilité de M. J. Bianu, bibliothécaire de l'Académie roumaine, où le ms. se trouve actuellement, nous avons pu consulter rapidement ce précieux *Catéchisme* et le comparer à un second volume, contenant une rédaction manuscrite similaire, communiqué à l'Académie roumaine par M. Jul. Marţian, de Năsăud (Transylvanie). En attendant leur publication, qui, sans doute, ne tardera pas, voici quelques observations suggérées par l'étude comparative de ces deux textes.

1. — L'existence d'un *Catéchisme* roumain, imprimé à Sibiiu en 1544, est attestée par plusieurs sources contemporaines. Les livres de comptes de la municipalité saxonne de cette ville mentionnent en 1544, 16 juillet, deux florins donnés à Marcus Philippus Pictor (Maler) pour l'impression de ce livre [2].

La chronique de Simon Massa, Marcus Fuchs, etc., nous

1. V. en dernier lieu Ad. Schullerus, dans *Korrespondenzblatt des Vereins für siebenbürgische Landeskunde*, XLIV (Hermannstadt, 1921), 58-60.

2. V. Bianu-Hodoş, *Bibliografia romînească veche*, I, Bucarest, 1903, 21-3. Pour les différentes missions de Marcus Phil. Pictor en Valachie, cf. Ad. Schullerus, article cit., p. 59.

donne l'information suivante : « 1559, die 12 Martii Johannes Benknerus, iudex Coronensis, cum reliquis senatoribus reformavit Valachorum ecclesiam et praecepta catecheseos discenda illis proposuit[1]. » Jos. Teutsch, qui vécut au XVIIIe s., mais dont la chronique, à partir du XIVe, se base sur d'anciens mss., constate aussi l'existence d'un *Catéchisme* roumain à cette date : « 1559, die 12 Martii verordnet Herr Johannes Benkner, Croner Richter, den Wallachen bei der Stadt den Catechismum zu lernen und sie dadurch zu reformieren ; es half aber wenig[2]. »

Ces deux témoignages ne nous disent pas s'il s'agit d'une seconde édition du Catéchisme de 1544; c'est pourquoi Nerva Hodoş mettait en doute l'existence de cette seconde édition à cette date. M. Şt. Meteş ne l'admet pas non plus, à l'encontre du R. P. Bălan[3].

La préface du texte découvert à Ieud tranche ce différend. Nous en traduisons les passages les plus significatifs, en serrant de près la version roumaine : [f. 1 v°] « ...Après quoi de bons chrétiens tinrent conseil et traduisirent (à leur tour les quatre Évangiles) du vieux slave en roumain, avec l'assentiment du Voévode et de l'évêque Sava de Transylvanie. Et nous avons traduit les *Sts Evangiles, les dix commandements,* le *Pater noster* et le *Symbole des Apôtres* (credinţa ap(o)s(to)lilōr), pour que tous ceux qui sont Roumains orthodoxes (Rumâni creştini) les puissent comprendre, car saint Paul s'adresse ainsi aux Corinthiens, chapitre XII : « Dans la sainte Église il vaut mieux

1. V. *Quellen zur Gesch. der Stadt Brassó*, IV, Brassó, 1903, 80. Pour les auteurs de cette chronique, v. p. XXXVIII et suiv. La première éd. est due à Trauschenfeld, *Chronicon Fuchsio-Lupino-Oltardinum*, Coronae, 1847, 61.

2. *Quellen*, cit., p. 100. Comparer cette dernière phrase au passage suivant : Val. Wagner avait imprimé en 1544 une « Profession de foi Réformée » à l'usage des Grecs de Braşov : « Soli Valachi nihil de hoc lumine participabant, quorum sacrificuli, nimis indocti, et vix cantiunculas suas consuetas legere valentes, novos ritus et dogmata respuebant, suaque quae hactenus crediderant constanti animo retinebant et adhuc retinent. » Cf. M. Georgius Haner, *Historia ecclesiarum Transylvanicarum*, . . ; Francofurti et Lipsiae, 1694, 205.

3. Cf. N. Hodoş dans *Prinos lui D. A. Sturdza*, Bucureşt, 1903, 237-38; Şt. Meteş dans *Drum drept*, I, Vălenii de Munte, 1913, 170, n. 4 et Dr I. Bălan, *Limba cărţilor bisericeşti*, Blaj, 1914, 78. Cf. aussi *Romania*, XXVIII, 313.

dire cinq paroles en se faisant entendre aussi des autres, [f. 2] plutôt que 10.000 paroles en langue étrangère[1]. » Et nous vous prions, saints pères, métropolites, évêques ou prêtres, de les lire et de ne pas les juger et les critiquer avant de l'avoir fait, car ils ne contiennent rien d'autre que l'enseignement des saints Pères. Et nous vous offrons cette traduction à vous, saint Archevêque et Métropolite Ephrem, avec l'espoir de mériter la bénédiction de notre Rédempteur Jésus-Christ. Amen[2] ».

L'Évêque Sava qui succédait à Christophore, cité par la reine Isabelle de Hongrie en 1557[3], est reconnu en cette qualité par cette dernière, avant sa mort (15 sept. 1559). Ce n'est qu'après 1559 qu'il fut remplacé par Georges de Ocna, pour reprendre sa place le 10 avril 1562 et passer ensuite en Valachie[4].

La liste des métropolites de Valachie nous est moins bien connue. Un Anania, assassiné par ordre de Mircea Ciobanul, le 3 février 1558[5] est remplacé, peut-être, par un certain Siméon[6]. Ephrem est mentionné peu après, en 1560[7], mais il n'est pas impossible qu'il ait été sacré avant cette date.

De toute façon, les sources saxonnes citées et la chronologie des évêques roumains de Transylvanie concordent pour nous faire admettre l'impression d'un *Catéchisme* roumain, en 1559, à Braşov.

2. — On sait que le prêtre Grégoire de Măhaci nous a conservé dans sa collection de livres populaires la copie d'une *Intre-*

---

1. On retrouve cette citation, presque mot pour mot, dans les livres suivants, imprimés postérieurement par Coresi : *Molitvenic* (1564), éd. Hodoş, dans *Prinos cit.*, p. 250, et *Bibl. rom. veche*, I, 524 ; *Psautier roum.*, 1570 (*Bibl. rom. veche*, I, 56) ; *Ps. slavo-roum.*, 1577 (*id.*, p. 64).

2. Tout ce passage (depuis la citation de saint Paul) se retrouve dans l'*Évangéliaire* de Coresi (1560-61). Cf. *Bibl. rom. veche*, I, 45.

3. V. *Doc. Hurmuzaki*, II^5, 445-46.

4. Cf. N. Jorga, dans *Annales de l'Acad. roum.*, XXVII hist., 22, n° VI ; Id., *Istoria bisericei romineşti*, I (Bucarest, 1908), 171, et II (*ibid.*, 1909), 353. Cf. aussi l'excellent exposé de Z. Piclişan, dans *Cultura creştină*, I, Blaj, 1911, 583-87.

5. V. N. Jorga, *Istoria literat. relig. a Romînilor*, Bucarest, 1904, 67.

6. N. Jorga, *Ist. bisericei rom.*, II, 329.

7. Seule mention dans Pah. Al. Geanoglu-Lesviodax, *Istorie bisericească pre scurt*, Bucarest, 1845, 308.

bare creştinească [1]. Hasdeu croyait qu'il s'agissait de la traduction d'un *Catéchisme* orthodoxe grec, attribué à saint Jean Chrysostome. Cette traduction aurait été imprimée par Benkner en 1560 [2]. Al. Philippide pensait que cette copie reproduisait l'édition roumaine de 1559. Il voyait à tort, dans un autre texte du *Cod. Sturdzanus* (*Cuvente*, II, 120-26) une copie du *Catéchisme* de 1544 [3]. Sbiera était d'avis que la copie du prêtre Grégoire reproduit l'édition de 1544 ou de 1559 [4]. M. N. Jorga et Nerva Hodoş sont pour une copie d'après le *Catéchisme* de 1544 [5]. Ces trois savants, comparant le texte du *Pater noster* qui se trouve dans le codex du prêtre Grégoire, à celui contenu dans la seconde *Cazania* de Coresi (1581), arrivent à la conclusion que Coresi reproduit cette prière d'après le *Catéchisme* de 1544 (v. ci-dessous). M. Gaster est d'un autre avis. Pour lui, le fragment du *Cod. Sturdzanus* est copié sur la *Cazania* citée [6]. M. Ov. Densuşianu, enfin, doute que l'*Intrebare* reproduise le *Catéchisme* de 1544 : « les particularités linguistiques du manuscrit, ajoute-t-il, nous ramènent plutôt aux textes imprimés plus tard par Coresi [7]. »

3. — Le ms. appartenant à M. Jul. Marţian (v. ci-dessus) est un petit in-12 (6 cm. à 6 cm. 30 × 11 cm. 30) de 124 ff., qui paraît avoir été écrit par la même main, du commencement à la fin. Il s'agit d'une copie effectuée fort tard (peut-être vers la fin du XVIIe siècle) par un écrivain peu instruit. On y rencontre, presque à chaque page des fautes grossières et des abréviations peu usitées.

---

1. Cf., B. P. Hasdeu, *Cuvente den bătrâni*, II, Bucarest, 1879, 99-107.

2. *Id.*, pp. 95-7.

3. V. Al. Philippide, *Introd. în istoria limbei şi literat. rom.*, Iaşi, 1888, 58-9.

4. I. G. Sbiera, *Mişcări culturale şi literare la Romînii din stînga Dunărei...*, Çernăuţi, 1897, 100-03.

5. N. Jorga, *Istoria literat. religioase....* 64-7 ; Nerva Hodoş, *ouvr. cit.*, 236-7.

6. M. Gaster, *Chrestomathie roum.*, I, XXXV et XLV-XLVII ; Id., dans *Gröber's Grundriss...*, II, 3, 266. On sait que Gaster soutient que le Psautier de Scheia est copié sur celui imprimé par Coresi. V. *Chrestomathie roum.*, I, XXI et XCIII-XCV ; Id., dans *Archivio glottologico ital.*, XII, 197, et *Grundriss cit.*, 268.

7. Ov. Densuşianu, *Hist. de la langue roumaine*, II, Paris, 1914, 4.

Le *Catéchisme* (*Intrebare creștinească*) se trouve aux ff. 1-12 v°.

Nous avons collationné le *Catéchisme* de Ieud sur le texte correspondant du *Cod. Sturdzanus* : ils sont identiques, si ce n'est quelques divergences orthographiques de peu d'importance, et ces deux omissions dans le fragment de Măhaci :

Cat. Ieud, f. 3 : tocmĕlele *lū Hs. săvă ncela ômŭ* [1] *ĕine* crĕde ertăciunĕ = *Cuv.* II, 995 tocmĕlele crĕde. — *Id.*, f. 10 v° : tatălūi și *fiiului și d(u)hūlui* sfăntŭ = *id.* 106[8] : tatălūi sf(â)ntŭ — *Asinul* du *Cat. Ieud* (f. 5) est remplacé dans la copie du prêtre Grégoire par *calul* (p. 101[9]) [2]. La préface du *Catéchisme* de Ieud manque en entier dans ce dernier texte.

Comparé au ms. Marțian le Catéchisme de Ieud présente des rapports presque semblables. On relève dans ces deux textes les omissions suivantes :

Omissions dans le *Cat. Jeud.*

Ms. Marțian.	Cat. Ieud.
F. 2 v°: crĕde *i^n Hs* ierta i i-se vor.	F. 3 : crĕde ertăciunĕ.
Ff. 4 v°-5 : nu veri fi *și Vererĕ să cinstești că iaste râstignitolŭ domnoloi lui Is. Hs.* a treia.	F. 4 v°: nu veri fi. a treia.
F. 5 : dumereca. *și praznicile cĕlia dumnedzeeștile.* a patra.	F. 4 v° : duminica. a patra.
F.8 v° numele al lūi *Hs.* pre ajutorŭ.	F. 9 : numele al lūi pre ajūtori.

Omissions dans le ms. Marțian.

Ms. Marțian	Cat. Ieud.
Ff. 5 v°-6 : neče boulŭ | neče nemicâ.	F. 5 : neče boulŭ. *neče asinulŭ*, neče nemicâ.
Ff. 8-8 v° : milcuira iaste čeva dela dumnedzâu.	F. 9 : milcūitūra iaste *ačĕia cândŭ čĕremŭ* cevà dela dumnezeŭ.

Le copiste du ms. Marțian s'arrête au f. 7 v°, après avoir

1. Nous transcrivons par *ū* le ѹ cyrillique, par *ō* le ѡ, et par *i^n* le ↑. Il est à peine besoin de faire remarquer, à ce sujet, que nous n'avons voulu donner que la transcription exacte des textes.

2. Dans le texte des 10 commandements, cf. ci-dessous, § 4.

copié « pren ce ne vom (ispă)sì ». Pour que le lecteur puisse se rendre compte de son procédé, nous renvoyons à l'éd. Hasdeu, *Cuvente*, II, p. 102[5] : « pren ce ne vămŭ ispăsì ». Il continue sa copie, sans mot dire, et transcrit les lignes 6-9 de la page 104 : « (î^{n}su)șŭ. IsHs.... ce e(ști) » (f. 7 v°). Là, il s'arrête à nouveau et continue, de la même façon, en copiant la partie comprise entre la p. 104[16], de l'éd. citée, jusqu'à la p. 107[6] (fin) : f. 8, inc. : « căte răndūre de lūcrūre să ne cuprindem..... pomena mea » (f. 12 v°). Ainsi, sa copie omet le passage compris entre les l. 6-18 de la p. 102, 4-6 de la p. 104, le *Pater noster* et le *Credo*, qu'il place à la fin de son Catéchisme (ff. 14 v°-17 v°).

Le *Credo* est fort probablement copié sur le *Molitvenic* de Coresi (1564) [1] ou bien sur une rédaction analogue. Une comparaison entre ces deux textes révèle les omissions suivantes, dûes au copiste du ms. Marțian :

Molitvenic, éd. Hodoș, p. 260[18-19] : Dumnezeu adeveritŭ *deî^{n} Dumnezeu adeveritŭ*, nâscutŭ = ms. Marțian, f. 16 v° : dom(n)âdzâu adivirit. nâscut. — *Id. id.* [20-21] : furâ și dereptŭ *oamenii și dereptŭ* a noastrâ = *id. id.* : furâ și dereptŭ a no(as)trâ. — *Id.*, p. 261[9-11] : și în duhul sf(â)ntŭ, Domnul viață făcătoriul ce deî^{n} tatâlŭ iaste, *ce cu tatâl* și cu fiiulŭ = *id.*, ff. 17-17 v° : și d(u)hūl sv(â)ntŭ domnul | viață făcătoriul ce deî^{n} tatâl iaste și cu fiiu.

Notons encore ces deux divergences dans le lexique : *Molitv.*, p. 260 [1] : deștinse = ms. Marțian, f. 16 v° : coborâ-se, et *id.*, p. 261 [3] deî^{n} Pilatŭ = *id.*, f. 17 : deî^{n}tă<i> suptŭ Pilat. Ces faits nous amènent à la conclusion suivante : le *Catéchisme* du ms. Marțian n'est pas copié sur celui de Ieud. Le fragment du *Cod. Sturdzanus* est très probablement copié sur cette édition. Ces trois versions remontent à une même traduction roumaine originale (v. ci-dessous, § 5).

---

1. Éd. Hodoș, *ouvr. cit.*, ou Bianu-Hodoș, *Bibliografia...*, I, 525. Sur ce *Molitvenic*, v. les notes complémentaires de E. Dăianu, dans *Răvașul*, VI, Cluj, 1908, 168-81. Le *Pater noster* de ce livre reproduit celui du *Catéchisme* de 1559. On retrouve ces deux prières et les 10 commandements dans la seconde *Cazania* de Coresi (1581). V. éd. Procopovici-Pușcariu : *Diaconul Coresi, carte cu învățătură* (1581), éd. de la Commission hist. de Roumanie, I, Bucarest, 1914, 561-63.

4. — Sbiera est le seul qui ait collationné des parties de l'*Intrebare* du prêtre Grégoire de Măhaci sur le *Petit Catéchisme* de Luther (*ouvr. cit.*, 101-03). Il trouve une ressemblance frappante entre ces deux textes (*id.*, 101) [1].

Voici le résultat de notre comparaison :

Petit Catéchisme de Luther (éd. 1529) [2].	*Catéchisme roumain* (éd. 1559, ms. Marţian et fragment de Măhaci).
a) Longue préface au lecteur.	*a*) Courte préface, différente (Ieud, Marţian).
b) *Manque.*	*b*) Introduction rédigée sous forme de dialogue, où il est constaté que le « chrétien, dont le nom dérive de Jésus-Christ », avoue sa foi en lui par le baptême et le fait qu'il connaît la « racine de la chrétieneté ». (Ieud, Marţian, Măhaci).
c) Les 10 commandements, suivis chacun, d'un commentaire.	*c*) Les 10 commandements, sans commentaires (id.).
d) *Manque.*	*d*) Considérations sur les 10 commandements (ib.) et sur l'Évangile (Ieud, Măhaci. Cf. ci-dessus, § 3).
e) La profession de foi (symbole des Apôtres).	*e*) La profession de foi orthodoxe (symbole de Nicée), dans la rédaction

1. V. aussi N. Jorga, *Ist. literat. relig.*, 66. L'évêque Melchisedec (*Annales de l'Acad. roum.*, XII hist., p. 60) mettait à la base de la traduction roumaine un catéchisme calviniste.

2. Cf. Luther, *Kritische Gesammtausgabe*, XXX[1], Weimar, 1910, 264 et suiv. Nous n'avons pas eu à notre disposition le *Catéchisme* édité par Honterus (Braşov, 1547 et 1555), mais M. Ad. Schullerus, de Sibiiu, a bien voulu nous indiquer que cette édition est semblable à celle de Wittemberg. Sur l'éd. de Honterus, v. Jos. Trausch, *Schriftsteller-Lexikon der Siebenbürger Deutschen*, II, Kronstadt, 1870, 197 et suiv., Fr. Schullerus, *id.*, IV, Hermannstadt, 1902, 207 et suiv., et Joh. Honterus, *Ausgewählte Schriften*, éd. Osk. Netoliczka, Wien-Hermannstadt, 1898, p. VI. Le texte de Luther est reproduit par Sbiera, *loc. cit.* Nous avons jugé inutile de l'imprimer à nouveau.

	constantinopolitaine, sans *filioque* [1] (Ieud, Marţiau, Măhaci).
f) Le *Pater noster*, commenté.	*f*) Le *Pater noster*, sans commentaires (id.).
g) *Manque.*	*g*) *Milcuitura şi datul de har*. *Milcuitura* = quand on appelle Dieu en aide. *Datul de har* = quand on se souvient des bienfaits de Dieu et qu'on le loue dans la personne de notre Sauveur. Suit l'énumération des 5 parties dont se compose la prière et les 7 requêtes comprises dans le *Pater noster* (ib.).
h) Le sacrement baptismal (das Sacrament der heiligen Tauffe).	*h*) Les rédactions roumaines contiennent la traduction de ces deux passages [2] :

Petit Catéchisme de Luther : 1) « Da unser Herre Christus spricht Matthei am letzten..... zur Namen des Vatters *und des Sons und des heiligen Geists* ». Le fragment de Măhaci omet cette partie finale, qui se retrouve dans les versions de Ieud et du ms. Marţian (v. ci-dessus, § 3). 2) « Da unser Herre Christus spricht Marci am letzten..... der wird verdampt » (Ieud, Marţian, Măhaci).

i) La communion (das sacrament des Altars).	*i*) Seul le fragment suivant :

1. C'est sous cette forme (symbole de Nicée) que le *Credo* a été prêché dans l'Église Réformée de Transylvanie (in summo officio). On le retrouve dans les Missels du temps. Entre 1480 et 1537, par ex., nous en avons compté 31 éd. qui circulaient dans cette province. V. là-dessus Szàbo Károly et Hellebrant Arpád, *Régi magyar Könyvtár*..., I, Budapest, 1896, table. Remarquons à ce sujet que les Réformés admettaient les symboles des Apôtres, de Nicée et de saint Athanase. Dans les œuvres de Honterus, le réformateur des Saxons de Transylvanie, on trouve des dispositions relatives à ces deux dernières rédactions. Le symbole de Nicée sera lu « in summo officio », celui de saint Athanase « in officio matutino ». V. Joh. Honterus, *éd. cit.*, p. 16, 17, 114 et 116. On sait que la partie finale du *Psautier* de Scheia contient ce symbole.

2. Nous n'en donnons que le commencement et la fin.

Id. : So schreiben die heiligen Evangelisten Mattheus, Marcus, Lucas und Sanct Paulus : Unser Herr Jhesus Christus, *in der nacht da er verraten ward,* nam er das brod..... zu meinem gedechtnis ». Les rédactions roumaines ajoutent la citation des endroits où se retrouvent ces passages, par exemple, Catéchisme de Măhaci (*Cuvente*, II, p. 106[14]) « Mathei 106, Marco 64, Luca 109 » [1], omettent la phrase en italiques et prennent fin, après avoir traduit la dernière partie du texte de Luther, copié ci-dessus.

Le Catéchisme roumain comparé au luthérien présente en bien des points une rédaction similaire à ce dernier, en d'autres une rédaction écourtée de ce texte. Il contient, d'autre part, des parties qui ne s'y retrouvent pas. Dans tous les cas, il nous mène bien loin du Catéchisme orthodoxe [2]. Pour le *Credo*, il est très admissible que le traducteur n'ait pas osé le présenter sous une forme qui aurait prêté à la critique, cette prière étant dans toutes les mémoires.

Il fallait être prudent, et nous rappellerons à ce sujet que le fait de traduire et d'imprimer des livres roumains de cette catégorie était, au XVIe siècle, une tentative hardie qui devait s'appuyer sur l'autorité de l'Église. C'est pourquoi ceux qui ont imprimé le *Catéchisme* découvert à Ieud, après avoir mentionné l'assentiment qui leur avait été octroyé par le voévode et l'évêque de Transylvanie, demandent la bénédiction du métropolite de Valachie, autorité suprême en cette matière. L'église orthodoxe, sans doute, avait ses organes de contrôle, et les livres imprimés plus tard par Coresi passèrent en petit nombre les Carpathes [3].

---

1. Cf. N. Jorga, *ouvr. cit.*, pp. 66, où il indique que ce passage se retrouve dans *l'Évangéliaire* de Coresi (1560-61).

2. Pour le contenu de ce Catéchisme, cf. Sbiera, *ouvr. cit.*, p. 100-01 et surtout Hodoş, *id.*, p. 236-37. V. aussi Melchisedec, *Annales*, cit. p. 80-110.

3. Cf. N. Jorga, *ouvr. cit.*, 71-2 et 106. Croire, comme le veut M. Meteş, que l'impression des livres, par Coresi, sous le patronage des Saxons de Transylvanie, n'était qu'une « affaire » commerciale, exclusivement, c'est simplifier par trop une question bien plus complexe. On se demande, d'ailleurs, s'il ne s'était agi que de commerce, pourquoi Coresi ne se serait pas borné à imprimer des traductions de livres orthodoxes, au lieu d'introduire dans ses

Nous venons de voir que seuls certains fragments du petit Catéchisme de Luther peuvent être mis à la base des rédactions roumaines analysées. Le traducteur, ayant eu sous la main un second Catéchisme, a-t-il combiné ces deux versions, ou bien a-t-il copié une autre rédaction en entier? Dans les deux cas, nous nous demandons quel est ce texte. Nous ne saurions le préciser. Jusqu'à aujourd'hui, les recherches de M. Schullerus pour le découvrir ont été vaines. Des recherches dirigées vers les rédactions hongroises contemporaines du Catéchisme pourraient donner, peut-être, un meilleur résultat. A ce sujet, nous signalons le *Catéchisme* imprimé par Heltai Gaspár en 1550 [1].

5. — Quelques mots, avant d'arriver aux conclusions, sur une particularité linguistique du Catéchisme Marţian.

Ce texte est à moitié rhotacisant (*-n-*>*-r-*) : sur la même page, apparaissent des formes normales et d'autres rhotacisées. Il est intéressant de constater que le *Pater noster* et le *Credo*, qui, fort probablement, sont copiés sur le *Molitvenic* de Coresi (v. ci-dessus, § 3) ne présentent pas ce phénomène. Ajoutons qu'aux ff. 18-19 le copiste donne à nouveau le texte des dix commandements, cette fois identique à celui du *Catéchisme* de Ieud ou de la seconde *Cazania* (1581) (id.). Nous croyons que le Catéchisme Marţiau est copié sur un texte rhotacisant. A ce sujet, nous relevons la forme *verenì* du f. 1 v° qui nous indique,

---

éditions maints passages pris à des ouvrages réformés? (V. Şt. Meteş, *Ist. bisericei şi a vieţei religioase a Romînilor din Ardeal şi Ungaria*, I, Arad, 1918, 72-3 et 114, et *Relaţiile comerciale ale ţărei Romîneşti cu Ardealul*, Sighişoara, 1921, 148-51. M. Jorga a bien montré quelle était la cause profonde qui faisait agir de la sorte les Réformés : les relations hiérarchiques entre l'Église roumaine de Transylvanie et celle des Principautés étaient vues d'un œil inquiet par l'autorité politique d'au-delà des Carpathes ; ces relations soutenues entretenaient un état d'esprit, qui, sans doute, contribuait aussi pour décider les expéditions de ces voévodes en Transylvanie, expéditions bien souvent désastreuses pour les populations non-roumaines. C'était, enfin, un prétexte sans cesse menaçant, et les dirigeants pouvaient craindre, à juste titre, le réveil d'une conscience d'unité religieuse, qui aurait pu ne pas tenir compte des frontières politiques. Cf. N. Jorga, *Istoria Romînilor din Ardeal şi Ungaria*, I, Bucarest, 1915, 164.

1. V. Borbély István, *Heltai Gáspár*, Budapest, 1907, 13. Le passage qu'on nous en donne, toutefois, ne nous laisse pas grand espoir là-dessus.

vraisemblablement, que le copiste se trouvait devant la graphie *verì*, l'a reproduite, puis, se rendant compte qu'il s'agit de *venì*, s'est contenté de corriger, sans toutefois effacer la forme rhotacisée. Dans le courant de ce ms. nous avons rencontré encore deux cas, qui peuvent présenter cette particularité, mais provenant de l'original, ce qui prouve que les formes rhotacisées ne sont pas dues au copiste. C'est pourquoi ce phénomène n'apparaît plus dans les textes copiés sur des traductions non rhotacisantes [1]. Le Catéchisme du ms. Marţian dérive d'un ori-

---

1. Les formes *i^n^turĕrecul* (f. 68) et printr' *ărimă* = inimă (f. 38 v°), qui apparaissent une fois, doivent être considérées plutôt comme des cas de rhotacisme, dus à l'original que copiait celui qui nous a laissé le ms. Marţian. La première apparaît dans le récit intitulé « Descente de la Vierge aux enfers » (ff. 66-73 du ms. Marţian). On retrouve cette narration dans deux autres recueils contemporains, cf. *Romania*, XLVII, 124. Il est vrai que dans ces deux cas, les phonèmes réalisent les conditions qui pouvaient provoquer l'assimilation et la dissimilation consonantique. Mais encore, pour admettre qu'il y a eu là jeu de ces tendances phonétiques, faudrait-il pouvoir fournir des exemples de formes avec *-n-* > *-r-* dans des régions non-rhotacisantes. Nous n'en connaissons pas pour la première. La seconde apparaît assez souvent sous cet aspect — notamment dans le Bihor — en compagnie d'autres mots qui présentent le même phénomène (v. là-dessus G. Weigand, *6 -ter Jahresbericht.....*, p. 16, et *Linguistischer Atlas...*, carte 53, et P. Hetcou, *Poesia poporală din Bihor*, Beiuş, 1912, pp. 69, 75, 78, 79, 80 et 89). Mais elle a pu voyager, d'autre part, avec les chansons populaires qui en font un usage fréquent. Dans tous les cas, son phonétisme ne peut prêter, d'aucune façon, un point d'appui assuré. *Pără* (= *pînă*, f. 68, 1 fois, ff. 88 v° et 92 2 fois) apparaît même en dehors des régions rhotacisantes (cf. S. Puşcariu, *Étym. Wörterb. der rumän. Spr.*, Heidelberg, 1905, n° 1319).

On peut constater le phénomène inverse dans l'*Intrebare* du prêtre Grégoire — dont le parler était caractérisé par le rhotacisme — qui copie en 1607 l'édition de 1559 du *Catéchisme*, sans y introduire cette particularité (*nimerilĕ*, *Cuvente*, II, 101[14] = *niminilĕ* du Catéchisme 1559, f. 5 v°, est un cas de dissimilation consonantique. V. Hasdeu, *id.*, pp. 96-7, et Candrea-Densuşianu, *Dicţionar etimologic al limbei romîne* Bucarest, 1907, n° 1231). V. en dernier lieu, sur ce point, *Daco-Romania*, I, Cluj, 1920-21, 342, n. 2. Un exemple à rapprocher de la graphie *verenì* cit. se trouve dans les *Cugetări în ora morţei* contenues dans la collection connue sous le nom de « textes bogomiliques ». Il s'agit de *purene* (*Cuvente*, II, p. 456[23]). Ce texte présente encore deux exemples de *-n-* > *-r* (cf. *id.*, pp. 13 et 478). M. Drăgan en conclut que le rhotacisme, dans ces trois cas, est dû au copiste

ginal rhotacisant — directement, ou par l'intermédiaire de copies postérieures. — Cet original contenait, en plus du texte, l'*Introduction* adressée aux fidèles, dont nous avons parlé ci-dessus. Comparé au Catéchisme de Ieud, notre texte se comporte de telle façon que nous devons supposer que ces deux rédactions remontent à une même traduction originale, mais par des intermédiaires différents.

6. — A notre avis, le *Catéchisme* découvert à Ieud a été imprimé par Coresi, à Braşov, en 1559 [1]. S'agit-il d'une réimpression de l'édition de Sibiu (1544)? Seule la découverte de ce dernier livre trancherait cette question. Que cette seconde édition reproduise l'ancienne ou bien une traduction faite en un autre endroit, notre conviction est que le diacre Coresi, cette fois encore, ne fit pas œuvre de traducteur. On pourrait même supposer que la traduction roumaine de 1544 n'est peut-être pas due à Phil. Maler [2].

De toute façon, les faits examinés et la logique n'opposent rien à la supposition qui nous a entraîné à placer la traduction roumaine originale qui servit à l'édition de 1559 dans la région où se firent les premières traductions roumaines. Nous n'avons pas besoin d'expliquer le manque du rhotacisme dans ce livre. On sait que Coresi soumettait ses éditions à une révision qui était parfois une refonte (par exemple pour l'*Apostol* roumain

---

(N. Drăgan, *Codicele Todorescu şi cod. Marţian*, Bucarest, 1914, 82-3). L'histoire de ce texte, cependant, nous ferait incliner, plutôt, vers un avis contraire (V. *Romania*, XLVII, 126-7 et 128-9). Nous ne croyons pas que l'on puisse prouver, avec certitude, que parmi les textes roumains copiés à cette époque il y en ait qui doivent cette particularité aux copistes qui nous les ont laissés. La conjecture de M. D. peut, tout aussi bien, être refaite en sens inverse.

1. Coresi s'y trouvait dès 1557. V. *Annales de l'Acad. roum.*, Bucarest, 1913 (XXXII, *Desbateri*, pp. 17-18), où M. J. Bianu annonce la découverte par Nerva Hodoş, dans la bibliothèque de la Métropole roum. de Sibiiu, d'un petit *Octoich* slave, inconnu auparavant, imprimé à Braşov en 1557 par *Oprea logofătul* et *Coresi*, sous l'égide de J. Benkner. M. Bianu attire l'attention sur la place qu'occupe Coresi dans l'épilogue de ce livre, à la suite d'Oprea, dont il était fort probablement l'élève.

2. C'est l'avis de M. Jorga (*Ist. literat. relig.*, 65-6) combattu par M. Schullerus (article cit., 60-61). Ses arguments, cependant, n'arrivent pas à nous convaincre.

de 1563). La version du ms. Marţian nous donne une idée de ce que devait être la langue de cet original.

Il nous paraît tout naturel d'admettre qu'une fois encore, les Réformés de Sibiu s'adressèrent à ceux qui, dans la région N.-E. de la Transylvanie, traduisaient des livres pieux sous l'impulsion de la Réforme de Luther. Un second centre de propagande, tout aussi puissant que celui de Sibiiu-Braşov se trouvait dans la région du Zips et du comté de Saros, notamment dans les villes de Kaschau, Leutschau et de Leibitz. Th. Huszti, qui prêcha la Réforme dans le Maramureş, venait de là [1].

L'éditeur du *Catéchisme* découvert à Ieud devra comparer les caractères employés pour cette impression à ceux de l'*Octoich* slave, imprimé par Coresi en 1557, à Braşov (v. ci-dessus). Qu'ils soient identiques ou non, le résultat de cette comparaison ne pourrait, d'ailleurs, infirmer nos conclusions. Le fait que la préface de ce livre annonce la traduction des *Evangiles* (l'éd. de Coresi porte la date 1560-61) et que la langue de ce *Catéchisme* est en tout point semblable à celle employée dans les autres livres du diacre, nous mène, presque sûrement, vers cette conclusion. Nous pourrions représenter le résultat de notre enquête par le schéma suivant [2] :

---

1. Ce n'est pas le lieu de nous étendre sur ce sujet. Nous nous contentons d'indiquer quelques sources : l'excellent exposé de Ignaz Aur. Fuchs et Ernst Klein, *Geschischte von Ungarn*², III, Leipzig, 1874, 394-95 et 634-36 ; Fr. Ad. Lampe, *Hist. ecclesiae Reformatae in Hungaria et Transylvania.....*, Trajecti ad Rhenum, 1728, 108-09. Pour la Réforme dans le Zips voir spécialement Sam. Klein, *Handbuch der Gesch. von Ungarn*, Leipzig-Kaschau, 1833, 411-14 et quelques documents sur les progrès de la Réforme dans cette région, dans le *Diplomatarium comitatus Sarosiensis...*, éd. C. Wagner, Posonii et Cassoviae, 1760, p. 31 et 152 (1525), 496 (1534), 497 (1538), 498 et 500 (1541).

2. Il est à peine besoin de faire remarquer que la filiation de ces rédactions est impossible à reconstituer. A priori, il est prudent d'admettre des copies intermédiaires.

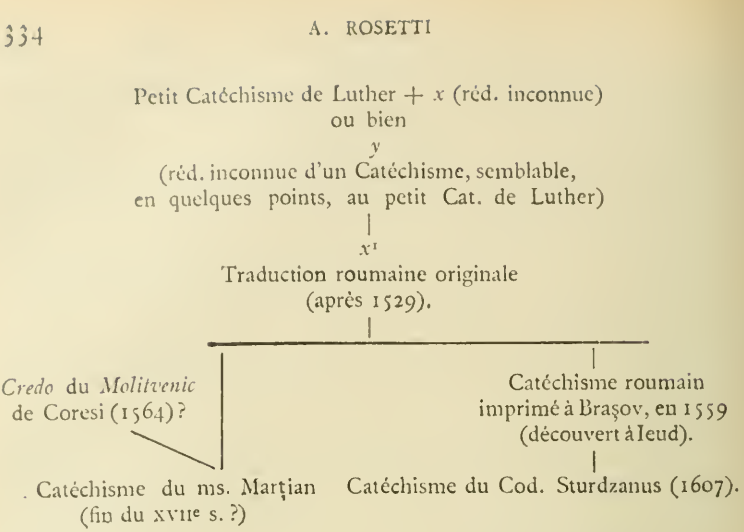

Alexandre Rosetti.

LES PREMIERS EXEMPLES DE L'EMPLOI DU PROVENÇAL DANS LES CHARTES

Je me propose de signaler, en considérant chaque département du midi de la France, les plus anciens documents d'archives écrits en provençal [1].

L'enquête à laquelle conduit ce dessein est très vaste. Elle n'a pas été commencée avec le projet de la poursuivre aussi loin qu'elle peut l'être. Il ne faut pas espérer que les résultats définitifs d'une telle entreprise soient atteints par un seul auteur. Attendons-les plutôt de recherches engagées dans nos provinces par des érudits à qui les sources de l'histoire locale sont aisément accessibles. Le temps où ces travaux particuliers seront accomplis ne saurait être proche, aussi a-t-il paru utile de traiter la question provisoirement. Grâce surtout à la préparation d'un recueil des chartes provençales originales antérieures au XIIIe siècle et à l'usage des notes destinées par Paul Meyer à l'achèvement de sa publication des *Documents linguistiques du midi de la France* [2], j'espère avoir approché la vérité d'assez près pour que mon information vaille d'être rendue publique. Puisse cet essai, en posant les résultats acquis, provoquer de nouvelles recherches !

Dans l'Europe méridionale, les rédacteurs des actes ont d'abord employé la langue vulgaire au milieu de phrases latines, quand leur ignorance ne leur permettait pas d'expri-

1. Le premier état de cette étude a été communiqué au Congrès des sociétés savantes de Paris, dans sa séance du matin du 30 mars 1921.

2. Je reconnais bien volontiers que l'obligeance de plusieurs érudits du midi de la France avec qui j'ai correspondu m'a valu aussi de précieuses informations.

mer autrement leur pensée [1]. Les plus anciennes pièces dans lesquelles cet usage nous a transmis quelques mots provençaux passent pour remonter au milieu du xe siècle [2]. L'opinion est mal justifiée. On s'en rapporte à des chartes non datées du cartulaire des Trencavels, vicomtes de Béziers [3], publiées en partie par Raynouard [4] et assignées à l'an « 960 ou environ ». Or, cette date, empruntée par l'éditeur au titre du manuscrit de la collection Doat qui lui servait de source, n'est pas fondée. Les mêmes textes ont été imprimés dans l'*Histoire générale de Languedoc* sous des dates raisonnées, toujours notablement postérieures, et parfois d'un siècle, à l'année 960 [5]. Quant à l'accord de 954 entre les vicomtes de Cerdagne et d'Urgel cité par A. Giry comme la plus ancienne charte farcie d'expressions provençales, il n'intéresse que le catalan [6]. Il reste pourtant exact que les premiers exemples de notre langue méridionale sont

---

1. Voir l'étude sur les premières chartes en langue vulgaire dans les pays de langue romane, publiée par H. Bresslau dans le *Grundriss der romanischen Philologie* de Gröber, t. I (Strasbourg, 1904-1906), p. 243.

2. C. Appel, *Provenzalische Lautlehre* (Leipzig, 1918), p. 7. Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. I (Paris, 1874), p. 95, et M. J. Anglade, *Grammaire de l'ancien provençal* (Paris, 1921), p. 13, par distraction, ont reporté à l'année 860, au lieu de 960, la date des plus anciens textes en langue mixte, ce qui a entraîné le second de ces érudits, dans son *Histoire sommaire de la littérature méridionale* (Paris, 1921), p. 7, à écrire que la langue du midi de la France commence à apparaître, par mots isolés, dans des chartes du ixe siècle. Gröber, *Grundriss*, t. I, p. 556, parle aussi de mots provençaux introduits au ixe siècle dans des actes latins, en renvoyant à Raynouard, *Choix*, t. I, p. 34, passage où ne sont pourtant cités que les exemples publiés par Raynouard sous les années 960 et suivantes.

3. Sur ce cartulaire, voir ci-après la notice du département de l'Aude.

4. *Choix de poésies originales des troubadours*, t. II (Paris, 1817), p. 40 : « Actes, titres de l'an 960 ou environ tirés d'un manuscrit de Colbert, fol. no 165, intitulé *Recueil de divers titres et mémoires..., t. I depuis l'an 960 jusqu'en l'année 1117* ». Le titre, que nous abrégeons, est textuellement celui du ms. 165 de la Collection Doat à la Bibliothèque nationale.

5. Raynouard a connu ces éditions, dont il donne des extraits (p. 48 : « Actes, titres de 985 à 1080 »). Par suite de la brièveté des passages retenus, il ne s'est pas aperçu que ceux-ci faisaient partie des documents imprimés un peu plus haut sous des dates antérieures.

6. *Manuel de diplomatique* (Paris, 1894), p. 466.

donnés par les mots vulgaires ainsi introduits dans des documents latins. Ces témoignages sont si frustes que, malgré leur ancienneté, ils offrent souvent un faible intérêt linguistique. Les actes qui les contiennent échappent en outre facilement aux recherches, car ils se confondent à première vue avec les milliers de pièces purement latines des XIe et XIIe siècles. J'ai cru pouvoir ne pas m'attarder à les rechercher avec rigueur et à les indiquer d'habitude autrement que par groupes.

Je considérerai dans l'ordre alphabétique les départements du domaine de la langue provençale tel que M. J. Ronjat l'a délimité [1]. Les défauts logiques de cette méthode sont communs à toute autre et ses avantages pratiques sont évidents.

*
* *

Alpes (Basses-). — Le plus ancien texte en langue vulgaire des pays qui ont formé le département de ce nom est, suivant Paul Meyer [2], la traduction du cartulaire de Manosque [3] (arr. de

1. *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes* (Mâcon, 1913), p. 2. Je n'ai trouvé aucun texte dans les parties des départements de la Vienne, de l'Indre, de l'Allier, de la Loire, de l'Isère et des Pyrénées-orientales qui sont de langue provençale. La coutume de Saint-Bonnet-le-Château, éd. P. Meyer, *Recueil d'anciens textes* (Paris, 1874), p. 173, nº 56, et [Langlois et Condamin], *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, t. I (Paris, 1885), p. 74, localité du département de la Loire pourtant comprise par M. Ronjat dans l'aire des parlers provençaux, n'a pas été retenue, parce que la langue de ce document ne conserve pas toujours la voyelle latine *a* accentuée. Pour le catalan, parlé, comme on sait, dans les Pyrénées-Orientales, voir P. Pujol, *Documents en vulgar dels segles XI, XII*, et *XIII procedents del bisbat de la seu d'Urgell* (*Biblioteca filogica de l'Institut de la llengua catalana*, I, 1913). D'après cet ouvrage, le plus ancien document rédigé entièrement en catalan a été écrit entre les années 1110 et 1123. Sur les plus anciens textes catalans de France, voir Alart, *Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*, dans la *Revue des langues romanes*, t. III-XI (1872-1877).

2. *Documents linguistiques du midi de la France* (Paris, 1909), p. 192.

3. *Le livre des privilèges de Manosque*. Cartulaire municipal latin-provençal (1169-1315) publié par M. Z. Isnard... suivi de remarques philologiques sur le texte provençal par C. Chabaneau (Digne et Paris, 1894). Voir les comptes rendus de Paul Meyer, *Romania*, t. XXIII (1894), p. 316, et de M. A. Thomas, *Annales du Midi*, t. VI (1894), p. 222.

Forcalquier), faite en 1293 par le notaire Audebert Gauzi. La date d'apparition du provençal dans les actes de la région peut être avancée d'un siècle. Le fonds de la commanderie de Manosque aux archives départementales des Bouches-du-Rhône conserve en effet sous la cote H 638 un rouleau écrit en langue vulgaire à la fin du XIIe siècle qui contient une liste de redevances dues à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Malheureusement ce texte assez étendu n'est en grande partie qu'une suite de noms de personne, de noms de lieu et de chiffres.

Alpes (Hautes-). — Quelques pièces latines du cartulaire de la chartreuse de Durbon [1] publié par l'abbé Guillaume contiennent nombre de mots romans. Leur date est comprise entre les années 1193 et 1208. La plus ancienne charte originale en langue vulgaire du Gapençais est conservée aux archives départementales des Hautes-Alpes et a été reproduite en fac-similé pour l'École des chartes [2]. C'est un acte de partage des pâturages de Montmaur [3] faisant partie des archives du monastère de Notre-Dame de Bertaud [4]. Paul Meyer et l'abbé Guillaume l'ont tous deux plusieurs fois publié, le premier datant la pièce de la fin du XIIe siècle et le second du commencement du siècle suivant [5].

Alpes-Maritimes. — Si, parmi les documents provençaux relatifs à ce département, Paul Meyer n'a pu signaler de pièces originales antérieures au XVe siècle, il a publié d'après des cartulaires quelques chartes qui comptent entre les témoignages les plus reculés de la langue parlée dans le midi de la France.

---

1. Comm. de Saint-Julien-en-Beauchêne, cant. d'Aspres-les-Veynes, arr. de Gap

2. Ce fac-similé est coté : Ancien fonds, nº 420. Un exemplaire de la collection des fac-similés exécutés pour l'enseignement de l'École des chartes est visible au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

3. Cant. de Veynes, arr. de Gap.

4. Comm. de La Roche-des-Arnauds, cant. de Gap.

5. Tous les textes cités dans notre notice figurent dans les *Documents linguistiques du midi de la France*, p. 467-470.

Aucune n'est datée, mais de bonnes raisons permettent d'attribuer au milieu du XIe siècle une notice de fondation de l'église Notre-Dame d'Avignonnet [1] et six serments de fidélité prêtés à l'abbé de Lérins. Trois serments analogues prêtés à l'évêque de Nice et les actes de deux donations faites à l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice doivent être datés d'une cinquantaine d'année après [2].

Ardèche. — Il existe peu de documents en langue vulgaire du Vivarais et les plus anciens sont aujourd'hui conservés hors de la région à laquelle ils ont trait. Une liste en provençal des redevances dues par le mas de Vernet termine l'acte d'une donation faite en 1177 aux Templiers de Jalès [3] par Pierre de Joannas (cant. de Largentière) [4]. La charte d'une donation faite aux mêmes en 1179 par Pons de *Basinaneges* [5] contient aussi un passage en langue du pays. En 1197, nous trouvons pour la première fois une pièce entière écrite dans cette langue. C'est une reconnaissance féodale donnée par Guigue de La Roche à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, pour diverses seigneuries de la région de Privas [6].

Ariège. — Les riches archives du château de Foix, aujourd'hui détruites ou dispersées, ont contenu un grand nombre de pièces latines des XIe et XIIe siècles toutes farcies de mots provençaux ou catalans. Elles sont surtout connues par les copies

1. Suivant Paul Meyer, nom ancien qui paraît conservé dans celui de Notre-Dame-de-la-Vignette, chapelle dépendant de La Napoule, comm. de Mandelieu, cant. de Cannes, arr. de Grasse.

2. Tous ces textes sont publiés dans les *Documents linguistiques du midi de la France*, p. 497 et 623. Le serment prêté à l'évêque de Nice vers 1074 et publié p. 623 figurait déjà dans [Papon], *Histoire générale de Provence*, t. II (Paris, 1778), p. 459, d'où il a passé dans Raynouard, *Choix*, t. II, p. 65.

3. Comm. de Berrias, cant. des Vans, arr. de Largentière.

4. Original aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, H² 58.

5. Original aux mêmes archives, H² 59.

6. Original conservé aux archives départementales de l'Isère, B 3517 (fonds de la Chambre des comptes de Grenoble). Il a été plusieurs fois publié, entre autres par M. le chanoine Ulysse Chevalier, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI (1867), p. 436, et t. VII (1868), p. 268. Voir le *Régeste dauphinois* du même auteur, t. I (Valence, 1913), no 5432.

qu'en prit au XVIIe siècle le président Doat. Les deux plus anciennes sont, à ce qu'il semble, deux chartes originales des environs de l'an 1040 rapportant des transactions entre Roger Ier, comte de Foix, et Pierre, évêque de Girone [1]. Le document de date le plus reculée entièrement écrit en provençal dans cette région est, à ma connaissance, un serment prêté à Roger III, comte de Foix, pour le château de Péreille, dans le second quart du XIIe siècle [2]. Pour avoir un texte original en langue vulgaire il faut descendre jusqu'à l'année 1176, date d'un hommage rendu au comte de Foix par les seigneurs de Saint-Félix [3].

Aude. — On trouve de très nombreux documents latins provenant de la région qui renferment des passages en langue vulgaire. Je citerai parmi ceux-ci des serments reçus par les vicomtes de Narbonne depuis environ l'an 1020 [4] et des actes adressés aux archevêques de la même ville dans la seconde moi-

---

1. L'une est conservée aux Archives nationales, J 879, n° 7 (n° 105 du *Musée* de ces archives, n° 26 du t. V des *Layettes du Trésor des chartes*). Elle est reproduite dans le *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes* (Paris, 1880-1887), n° 41. Copiée au XVIIe siècle par Doat, alors qu'elle était encore au Trésor des chartes de Foix, caisse 22 (Collection Doat, vol. 166, fol. 206), elle a été publiée par Martene et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I (Paris 1717), col. 250, Dom Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. V (Toulouse, 1875), n° 202 (CLXXI), et Raynouard, *Choix*, t. II, 854. L'autre est demeurée à Foix, Archives départementales, E 1, et elle a été l'objet du fac-similé n° 24 du *Musée des archives départementales* (Paris, 1878). Elle est également publiée par Vaissete, vol. cité, n° 201 (CLXX).

2. Pereille, cant. de Lavelanet, arr. de Foix. Éd. Vaissete, t. V, n° 503 (CCCCXII), d'après une copie de Doat, vol. 166, fol. 122, tirée du Trésor des chartes de Foix, caisse 21, et Raynouard, *Choix*, t. II, p. 69, d'après Vaissete.

3. Cant. de Tarascon-sur-Ariège, arr. de Foix. Cet acte a été copié par Doat (vol. 168, fol. 136) d'après l'original, alors au Trésor des chartes de Foix, caisse 28. Il est aujourd'hui aux Archives nationales J 879, n° 21, et a été publié par M. H.-F. Delaborde, *Layettes du Trésor des chartes*, t. V (Paris, 1909), n° 70.

4. Trois serments prêtés au vicomte Bérenger, fils de *Ricardis*, éd. Vaissete, t. V, n° 179 (CLIII), Raynouard, *Choix*, t. II, p. 51. Vers 1036, serment au même par le comte Guillaume, fils de Garsent, éd. Vaissete, n° 210 (CLXXVIII), Raynouard, p. 55, copie dans Doat, vol. 47, fol. 1. Autres pièces plus récentes dans le même volume de la collection Doat.

tié du XIe siècle [1]. Le plus grand nombre des textes latins de ce genre nous est transmis dans le cartulaire des Trencavels [2], vicomtes de Béziers, en tant que possesseurs, depuis la seconde moitié du XIe siècle, du Carcassès et du Razés [3]. Des serments de fidélité prêtés à ces seigneurs, les plus anciens qui conservent trace de la langue vulgaire doivent être datés des environs de 1060 [4]. Les chartes entièrement écrites en provençal apparaissent environ un demi-siècle plus tard, témoins deux serments adressés à Bernard Aton IV, vicomte de Béziers, qui intéressent les châteaux de Niort (arr. de Limoux) et Castelpor [5]. Sont également tout en provençal trois serments pour les mêmes châteaux [6] et un autre pour le château de Molandier [7] prêtés

1. Vers 1053, serment par Guillaume II, comte de Besalu, fils d'Alix, à l'archevêque Guifré, éd. Vaissete, n° 237 (CCII), Raynouard, p. 57. Vers 1066, accords entre le même archevêque et Raimon de Saint-Gilles, fils d'Almois, éd. Vaissete, n° 273 (CCXXIX), Raynouard, p. 62, et autres pièces dans Vaissete et Raynouard. Cf. Archives départementales de l'Aude, G 7 et articles suivants.

2. Ce cartulaire, écrit au XIIIe siècle, était conservé au Trésor des chartes du château de Foix, où Doat l'a consulté. Il fut acheté à la vente Soulages le 16 janvier 1858, par la Société archéologique de Montpellier, qui a bien voulu me permettre de le consulter.

3. Voir la généalogie et l'histoire de cette famille dans Vaissete, t. IV (1872), p. 105, note 21, et l'*Art de vérifier les dates*, t. II (Paris, 1784), p. 307.

4. Je ne tiens pas compte des quatre mots (*lo forsa*, *o forsa*) du testament de Roger Ier, comte de Carcassonne (vers 1002), éd. Vaissete, n° 162 (CXXXVIII), Raynouard, p. 50. Serment prêté vers 1059 à la comtesse de Carcassonne Rangart, par Raimon, comte de Razés, éd. Vaissete, n° 250 (CCX), Raynouard, p. 57, Cartulaire des Trencavels, fol. 176, n° 460. Vers 1063, serment à la même par Roger, fils de *Trudgarda*, pour les châteaux de Prouille (comm. et cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary) et Mirepoix (arr. de Pamiers), éd. Vaissete, n° 261 (CCXVIII), Raynouard, p. 60, Cart. des Trenc., fol. 115, n° 343. Nombreux autres serments de même date approximative, ou postérieurs, dont quelques-uns sont publiés plus ou moins complètement dans Vaissete et Raynouard.

5. Comm. de Joucou, cant. de Belcaire, arr. de Limoux. Actes d'Ot, fils d'Agnès, et Bernart, fils de Blandine, Cart. des Trenc., fol. 55, nos 170 et 171.

6. Par Guillaume de Niort, par Pierre de Belcastel et autres, par Raimon de Niort, Cart. des Trenc., fol. 54, nos 166-168 (Doat, vol. 167). Cf. Vaissete, n° 585 (CCCCLXXXIX), II, et Raynouard, p. 70.

7. Cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary. Serment par Sicart de Laurac,

en 1152 à Raimon Trencavel, en outre cinq autres serments que ce seigneur reçut en 1158 [1]. Moins banal et antérieur d'une cinquantaine d'années est l'accord conclu entre la vicomtesse Cécile et Hugue de Saissac [2]. Un acte d'engagement consenti entre 1160 et 1169 par une certaine dame Flor à Bernart de Favars [3] et le testament de Raimon Trencavel, daté de 1170 et conservé autrefois dans un rouleau du Trésor des chartes de Carcassonne, sont aussi écrits en langue vulgaire [4]. Les cartulaires ou *thalamus* de la ville de Narbonne contiennent d'assez nombreux textes romans dont le plus ancien est daté de 1153, mais qui peuvent être des traductions de date indéterminée [5]. Je ne connais pas de texte original en langue vulgaire qui remonte plus haut que le registre de la confrérie de Fanjeaux écrit en 1266 [6].

Aveyron. — Le département de l'Aveyron est d'une grande étendue, mais ce fait ne suffit pas à rendre compte du nombre considérable de pièces en langue vulgaire conservées dans les archives des institutions de cette région. Il faut admettre que, dans le Rouergue, et plus précisément dans le sud du pays, on

---

éd. Vaissete, nº 585 (CCCCLXXXIX), IV, Raynouard, p. 70, Cart. des Trenc., fol. 100, nº 306.

1. Trois serments reçus à Carcassonne, de Frotart Peire pour Brens (arr. de Gaillac), Cahuzac (arr. de Gaillac) et *Montagud*, éd. Vaissete, nº 625 (DXIII), Cart. des Trenc., fol. 3, nº 10; du même pour Brens, Gaillac, Cahuzac et *Montagud*, Cart. des Trenc., fol. 4', nº 13 (Doat 167, fol. 174), de Guillaume de Cahuzac pour les même châteaux, Cart. des Trenc., fol. 4', nº 14 (Doat, fol. 177). Autres serments que je suppose avoir été donnés au même lieu, par Sicart de Laurac pour Brens, Cahuzac et *Montagud*, Cart. des Trenc., fol. 4, nº 12, et le même pour le château de *La Pomirada*, Cart. des Trenc., fol. 100', nº 308 (Doat 165, fol. 175).

2. Cart. des Trenc., fol. 111, nº 336 (Doat 166, fol. 40).

3. Fabas, comm. de Laure, cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne. Cart. des Trenc., fol. 207', nº 532. Le dernier chiffre de la date est indistinct. Je ne sais s'il faut rattacher à la même région l'acte non daté, nº 533 du même cartulaire, qui est un engagement consenti à Adémar d'*Aguilena*.

4. Copie dans Doat, vol. 168, fol. 1.

5. G. Mouynès, *Ville de Narbonne, Inventaire des Archives communales antérieures à 1790. Annexes de la série AA* (Narbonne, 1871), p. 1.

6. *Musée des archives départementales*, nº 90.

a usé du provençal, au moins au XIIe siècle, plus souvent que partout ailleurs. J'ai pu relever pour le département de l'Aveyron plus de cent trente pièces originales écrites dans l'idiome local avant le XIIIe siècle. Ce nombre devrait être augmenté de beaucoup si l'on tenait compte des chartes connues par de simples copies et que le nombre et l'antiquité des actes originaux me permettent de négliger. Presque tous ces documents sont inédits, y compris le plus ancien, daté de 1102, qui porte dénombrement et donation du fief d'un certain Adémar Ot [1]. Ils se répartissent entre les fonds d'archives suivants : évêché de Rodez [2], huit pièces (vers 1130); chapitre cathédral de Rodez [3], quatre pièces (1102); abbaye de Loc-Dieu [4], quatorze pièces (1150); abbaye de Nonenque [5], neuf pièces (1173); abbaye de Bonnecombe [6], sept pièces (1174); abbaye de Bonneval [7], sept pièces (1190); abbaye de Conques [8], une pièce (vers 1160); commanderie de Sainte-Eulalie [9], cinquante pièces (1148);

---

1. Voir l'édition, avec fac-similé, et mon étude, *Le plus ancien acte original en langue provençale*, dans les *Annales du Midi*, 1922. Je ne connais pas d'exemple de langue du pays antérieur à cette pièce autre que les quelques mots insérés dans un acte de 1065, n° 501 du *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, éd. G. Desjardins (Paris, 1879 ; *Documents historiques publiés par la Société de l'École des chartes*).

2. Je mets entre parenthèses la date de la plus ancienne pièce. Archives de l'Aveyron G 577, 578, 621, 673.

3. Archives de l'Aveyron, série G, et fac-similés de l'École des chartes, nouveau fonds, n° 245 (1161).

4. Comm. de Martiel, cant. de Villefranche. Titres entrés par suite d'échange dans les archives de la commanderie de Sainte-Eulalie, voir note 9. Quelques pièces ont été publiées dans P. Andraud, *La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval* (Paris, 1902).

5. Comm. de Marnhagues-et-Latour, cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique. Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 2432.

6. Comm. de Comps-la-Grand-Ville, cant. de Cassagnes-Begonhès, arr. de Rodez. Archives de l'Aveyron, série H, et charte de 1195, éd. avec fac-similé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2e série, t. III (1846), p. 252.

7. Comm. du Cayrol, cant. d'Espalion. Archives de l'Aveyron, série H.

8. Arr. de Rodez. *Musée des archives départementales*, n° 43, et Constans, *Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue*, dans les *Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron*, t. XII (1879-1880), p. 144.

9. Sainte-Eulalie-du-Larzac, cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique.

commanderie des Canabières [1], vingt-quatre pièces (vers 1142); commanderie de Millau [2], quatorze pièces (vers 1142); commanderie de La Selve [3], une pièce (1180); hôpital Notre-Dame du Pas, de Rodez [4], cinq pièces (1190).

Bouches-du-Rhône. — Les pièces écrites en provençal avant le XIVe siècle et conservées dans les dépôts d'archives de ce département sont en petit nombre, et parmi celles-ci, la plupart intéressent le Vivarais le Gévaudan, le Rouergue ou la Haute-Provence. Le *Livre noir* de l'archevêché d'Arles [5] et le cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille [6] nous fournissent seulement quelques mots de langue vulgaire insérés dans des pièces latines des XIe et XIIe siècles. Les chartes originales de la même abbaye comprennent un acte de 1096 qu'a publié le chanoine Albanès [7] et qui est aussi mi-latin, mi-

---

Marquis d'Albon, *Cartulaire général de l'ordre du Temple* (Paris, 1913), nº DXIII, DXXIII, DXXXVIII, DXXXIX, DLXXXIII, DLXXXIV, et fonds de la commanderie, partie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Saint-Gilles, partie aux Archives de Bouches-du-Rhône, H² 125.

1. Comm. de Salles-Curan, arr. de Millau. *Cartulaire... du Temple*, nº DXXXVII (A. du Bourg, *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, Toulouse, 1882, preuve CVII), CCLXXXI, et fonds de la commanderie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Saint-Gilles.

2. *Cartulaire... du Temple*, nº CCLI et nº CCCLXXXV (deux éditions du même acte) et fonds de la commanderie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Saint-Gilles

3. Cant. de Requista, arr. de Rodez. Fonds de la commanderie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Saint-Gilles.

4. Archives de l'Aveyron. Voir Affre, *Documents sur le langage de Rodez et le langage de Millau*, dans la *Revue des langues romanes*, t. XV (1879), p. 6, et, du même auteur, *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue* (Rodez, 1903), au mot *patois*.

5. Voir le serment prêté à l'archevêque d'Arles entre les années 1031 et 1062 et publié par Raynouard, *Choix*, t. II, p. 56, et A. Roboly, *Documents provençaux tirés des archives municipales d'Arles et des minutes d'anciens notaires*, dans la *Revue des langues romanes*, t. XXXIX (1896), p. 234.

6. Publié par B. Guérard (Paris, 1857; *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*). La charte nº 1086, donnée vers 1080, qui est riche de mots vulgaires, est le nº 39 du *Recueil d'anciens textes* de Paul Meyer.

7. *Chartes provençales des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, nº 1, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V (1877), p. 203.

roman. Je ne connais que deux chartes du XIIe siècle écrites entièrement en provençal dans l'étendue du département des Bouches-du-Rhône. L'une est un original de la seconde moitié du siècle. Entrée au Trésor des chartes, elle est restée inédite mais a été l'objet d'un fac-similé pour l'École des chartes (ancien fonds, n° 142). Elle rapporte l'hommage pour les châteaux d'Aix, Fos et Hyères, rendu par Pons, fils de Garsie, à Raimon, fils d'Almos [1]. L'autre est une donation faite aux Hospitaliers en 1190 par Bertran Guillem [2]. Il faut descendre ensuite jusqu'au milieu du XIIIe siècle [3] pour trouver d'autres textes rédigés dans l'idiome de la région, encore ne sont-ils connus que par des copies [4].

Cantal. — Le plus ancien exemple de la langue parlée dans la Haute-Auvergne est une formule de serment insérée dans un acte latin rapportant l'hommage fait entre 1119 et 1131 par Richart, vicomte de Carlat [5], à l'abbé d'Aurillac. Il a été édité en dernier lieu par M. Roger Grand, qui a réuni tous les actes en langue vulgaire de cette région, antérieurs à 1275 [6]. Depuis cette édition, la découverte faite à Rome par M. P. de Manteyer du cartulaire du prieuré de Notre-Dame du Pont [7], publié et commenté depuis par M. Antoine Thomas [8], a beaucoup

1. Archives nationales, J 329, n° 22. Indiqué dans A. Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I (Paris, 1863), n° 554.

2. Cartulaire de la commanderie de Trinquetaille, près d'Arles, Archives des Bouches-du-Rhône, H (Malte) + 3217, fol. 31. Copie du XVIIe siècle, Bibl. nat. ms. nouv. acq. lat. 1369, p. 347.

3. L. Méry et F. Guindon, *Histoire... des actes... de Marseille*, t. I (Marseille, 1841), ont publié (p. 198) une donation faite à la ville de Marseille le 17 mai 1200 par Raimon Bérenger. Ce n'est qu'une simple traduction provençale du XVIe siècle, et non la copie d'un acte rédigé en langue vulgaire.

4. Passage des Statuts commerciaux et maritimes de Marseille donnés en 1228 et publiés par L. Méry et F. Guindon, *Histoire ... des actes ... de Marseille*, t. I, p. 341, et Tarif de péages du milieu du XIIIe siècle, publié par F. Portal, *La république marseillaise* (Marseille, 1907), p. 410.

5. Cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac.

6. *Les plus anciens textes romans de la Haute-Auvergne*, dans la *Revue de la Haute-Auvergne*, t. II (1900), p. 193.

7. Leynhac, cant. de Maurs, arr. d'Aurillac.

8. *Annales du Midi*, t. XX (1908), p. 175.

enrichi les sources de notre connaissance de la langue du pays au XIIe siècle. La plus ancienne pièce originale est un traité conclu en 1201 entre Robert, dauphin d'Auvergne, et Aimon de Brossadol à propos des pays de Saint-Flour et Brioude. Un fac-similé accompagne l'édition donnée par M. Grand.

Charente. — On sait que la limite linguistique du français et du provençal traverse ce département du nord au sud en passant un peu à l'est d'Angoulême. La plus ancienne trace des parlers provençaux remonte à la fin du XIe siècle [1]. Elle nous est parvenue dans un acte écrit à demi en roman du cartulaire de Cellefrouin [2]. La conservation de la voyelle *a* accentuée fait ranger aussi parmi ces parlers l'idiome d'une charte de 1260, bien qu'elle soit donnée par un seigneur de la partie occidentale du département et intéresse une localité de la même région [3].

Corrèze. — Les anciens textes en langue vulgaire du Limousin et de la Marche ont été signalés par Alfred Leroux [4]. Dans le Bas-Limousin, le provençal apparaît pour la première fois dans un jugement de la cour du vicomte de Turenne donné en 1178 [5]. On retrouve ensuite l'emploi de cette langue dans des documents de Brive : jugement des consuls de cette ville [6]

---

1. J'utilise la bibliographie donnée par M. l'abbé Rousselot, *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin* (Paris, 1892), p. 173.

2. Cant. de Mansle, arr. de Ruffec. Bibliothèque nationale, ms. lat. 9235, fol. 8. Pacte conclu sous l'épiscopat d'Adémar, évêque d'Angoulême (1076-1101).

3. Acte des seigneurs de Nersac (cant. d'Angoulême) intéressant Vibrac (cant. de Châteauneuf-sur-Charente, arr. de Cognac). Éd. J. H. Michon, *Statistique monumentale de la Charente* (Paris, 1844), p. 50; l'original est conservé aux Archives de la Charente, fonds de l'abbaye de Saint-Cybard, prieuré de Nersac.

4. *L'idiome limousin dans les chartes, les inscriptions, les chroniques*, dans *Mélanges Chabaneau* (*Romanische Forschungen*, t. XXIII, Erlangen, 1907).

5. Éd. Chr. Justel, *Histoire généalogique de la maison de Turenne* (Paris, 1645), preuves, p. 35. Turenne, cant. de Meyssac, arr. de Brive.

6. Original aux archives communales de Brive, FF 1.

(1207), donation faite devant le prieur (1249) [1], et sentence consulaire [2] (1250).

Creuse. — « Les textes provençaux relatifs à la Creuse sont très rares », fait remarquer M. A. Thomas dans son mémorable rapport sur une mission philologique dans le pays [3], « d'abord parce que le département est assez pauvre en documents anciens de tout genre, ensuite parce que la langue vulgaire n'a été en usage que dans peu d'actes et pendant peu de temps. » Je n'ai rien à ajouter à la liste de textes en langue vulgaire de la Marche qui accompagne ce travail et qui a passé dans la bibliographie d'A. Leroux. Rappelons que la plus ancienne pièce originale, qui n'est d'ailleurs que partiellement en provençal, est conservée aux Archives de la Creuse dans le fonds du chapitre de Moutier-Rozeille et qu'elle a été écrite au XIIe siècle ; que le cartulaire de l'abbaye du Palais-Notre-Dame [4] conservé au British Museum (Additional ms. 19887), contient un court censier du même temps [5] ; que le cartulaire du prieuré de Blessac (canton d'Aubusson), dont l'original, aujourd'hui perdu, remontait à la fin du XIIe siècle, a souvent des pièces mi-latines, mi-romanes, et que, pour trouver un texte original entièrement en langue vulgaire, il faut descendre jusqu'à 1279, date de la confirmation des coutumes de Chénérailles (arr. d'Aubusson), concédées en 1266 [6].

Dordogne. — Paul Raymond a publié une liste des biens en Périgord de la famille Clarol, document écrit en langue vul-

1. Éd. *Notice généalogique sur la famille de Saint-Exupéry* (Paris, 1878), p. 67, avec fac-similé.

2. Original publié par Clément-Simon, *Archives historiques de la Corrèze*, t. II (Paris, 1905), p. 1.

3. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série t. V (1879), p. 423.

4. Comm. de Thauron, cant. de Pontarion, arr. de Bourganeuf. Copie du XIXe siècle, avec notice de P. Meyer, à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. lat. 225.

5. [Ce censier est relatif aux possessions de l'abbaye du Saillant, comm. d'Allassac (Corrèze) — A. Th.]

6. Éd. L. Duval, *Chartes communales et franchises locales du département de la Creuse* (Guéret, 1877), p. 1, et, avec fac-similé, *Musée des archives départementales*, n° 89.

gaire au XIIe siècle [1]. La série de pièces originales en idiome périgourdin conservée dans le manuscrit latin 9138 de la Bibliothèque nationale remonte à la fin du même siècle [2]. Un autre recueil de cette bibliothèque nous a transmis plusieurs chartes de même langue, dont la plus ancienne est de peu postérieure à cette époque [3], et c'est aussi au début du XIIIe siècle qu'il faut attribuer le censier provençal de l'abbaye du Bugue [4]. Les archives locales paraissent assez pauvres en textes romans : le plus ancien est, à ma connaissance, un registre de rentes de 1247 conservé aux archives de la ville de Périgueux [5].

Drôme. — L'abbé Moutier a publié en 1885 une bibliographie des anciens textes en dialecte dauphinois [6], à laquelle je ne puis ajouter aucun acte antérieur au XIIIe siècle. Le cartulaire de Saint-Paul près de Romans [7] contient une série de pièces en langue romane qu'on peut attribuer à la seconde moitié du XIIe siècle. Elles ne paraissent pas antérieures à une grande charte originale des Archives de la Drôme qui contient le dénombrement des biens possédés à Montélier par l'évêque et les chanoines de Valence. Paul Meyer, qui l'a publiée dans son *Recueil d'anciens textes* (n° 40), a daté la première partie de la pièce de la fin du XIe siècle, ce qui l'a classée au premier rang dans l'ordre chronologique de la série d'actes en provençal contenus dans son livre. Je dois dire, pour avoir eu le parchemin entre les mains, que je suis de l'avis du premier éditeur de cette pancarte, M. le chanoine Ulysse Chevalier [8], qui l'a datée du milieu du XIIe siècle seulement. Il est question dans ce document de l'évêque de Valence Eustache, qui apparaît encore en

1. Ce document intéresse la région de Nontron. *Archives historiques de la Gironde*, t. X (1868), n° CCLXV.

2. La première et la plus ancienne pièce provient de la région de Neuvic (arr. de Ribérac).

3. Collection de Périgord, vol. 114.

4. Le Bugue, Bibliothèque nationale, ms. fr. 11638, arr. de Sarlat.

5. *Musée des archives départementales*, n° 77.

6. *Bibliographie des dialectes dauphinois* (Valence, 1885).

7. Éd. U. Chevalier, *Chartularium hospitalis Hierosolymitani Sancti Pauli prope Romanis*, dans *Cartulaires des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné* (Vienne, 1875 ; *Collection de cartulaires dauphinois*, t. III).

8. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série t. VI (1867), p. 423 (*Régeste dauphinois*, n° 3665). Montélier, cant. de Chabeuil, arr. de Valence.

1134, et tout le texte me paraît écrit par une même main. Une autre pièce en langue vulgaire du XIIe siècle intéresse les confins des départements de la Drôme, des Hautes-Alpes et de Vaucluse. Donnée entre les années 1180 et 1192, elle porte engagement du château et de la ville de Barret en garantie de la dot d'Ermengart de Mévouillon, mariée à Guillaume des Baux. L'original est conservé aux Archives de l'Isère [1].

GARD. — De cette région [2], nous conservons des chartes originales écrites en latin mêlé de roman [3] qui intéressent surtout les vicomtes de Nîmes et remontent à l'année 1127. Les plus anciens textes entièrement rédigés en provençal sont aussi des pièces originales. Ils comprennent un serment du milieu du XIIe siècle [4], un acte de retrait féodal de 1168 [5], et deux serments prêtés à l'évêque de Nîmes, l'un en 1174 [6], l'autre en 1178 [7]. La version provençale des coutumes d'Alais n'est pas, comme on l'a dit, de l'année 1200, mais d'une cinquantaine d'années après [8]. Quant à la leude de Saint-Gilles (arr. de

1. Éd. Roman, dans *Romania*, t. XIV (1885), p. 275, et G. Pinet de Manteyer, dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, t. VIII (1889), p. 371. Barret-de-Lioure, cant. de Séderon, arr. de Nyons.

2. Voir E. Bondurand, *Nos textes romans*, dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7e série, t. XIV (1891), p. I.

3. 1127, ind. Teulet, *Layettes*, t. I, n° 56 ; vers 1129, éd. Teulet, n° 59, K. Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 3e édit. (Elberfeld, 1875), p. 47, et P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, n° 45 ; vers 1142, ind. Teulet, n° 77, éd. Vaissete, t. V, n° 547 et (CCCCLI), VII ; P. Meyer, *Recueil*, n° 46 ; vers 1150, ind. Teulet, n° 111, éd. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XVI (1854-55), p. 579, fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds n° 399 ; vers 1159, éd. Vaissete, n° 632 (DXVII), *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XVIII (1857), p. 571, Teulet, n° 161, fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, n° 409.

4. Éd. P. Meyer, *Recueil*, n° 44, fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, n° 144, ind. Teulet, n° 49.

5. Ind. Teulet, n° 217, éd. Vaissete t. V, n° 667, (VCDLI), Raynouard, *Choix*, t. II, p. 71, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXV (1864), p. 581, fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, n° 542.

6. Vaissete, t. VIII, n° 20, (XIX), III. Teulet, n° 257, Bartsch, *Chrestomathie provençale*, p. 97.

7. Éd. E. Bondurand, dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7e série, t. V (1882), p. 47.

8. Il faut consulter l'édition donnée d'après l'original par Maximin

Nîmes), connue seulement par une copie, sa date ne peut être avec sûreté fixée au XIIe siècle [1].

Garonne (Haute-). — Si on néglige les quelques mots provençaux rencontrés dans des actes latins du XIIe siècle conservés dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse [2], les textes en langue vulgaire des régions, très diverses au point de vue linguistique, qui ont formé ce département peuvent être répartis en trois groupes. Le plus ancien intéresse la région gasconne méridionale et comprend des actes de la commanderie de Montsaunès [3] qui remontent au milieu du XIIe siècle, une charte de l'abbaye de Boulbonne [4] (1162), un accord entre l'évêque de Comminges et les religieuses de Notre-Dame de Lumdieu [5] (1189) et deux actes de l'abbaye de Bonnefont [6] écrits à la fin du XIIe siècle. Un autre groupe, provenant du nord du département, nous est transmis dans les archives de la commanderie de Fronton [7]. Enfin, c'est à la partie orientale,

---

d'Hombres, *Comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. II (1870), p. 233. D'après l'éditeur, la version romane serait de la même main que la version latine datée de 1200, mais il n'en est rien, l'écriture du texte provençal, que j'ai vu moi-même, est du milieu du XIIIe siècle.

1. Éd. E. Bondurand, *Coutumes de Saint-Gilles* (Paris, 1915).

2. Éd. C. Douais (Paris et Toulouse, 1887).

3. Cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens. A. du Bourg, *Histoire du grand prieuré de Toulouse* (Toulouse, 1882), preuve XXXVII (1156); A. Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon* (Paris, 1881), n° 4, p. 5, avec fac-similé, autres éditions dans A. Luchaire, *Études sur les idiomes pyrénéens de la région française* (Paris, 1879), p. 311, et S. Mondon, *La grande charte de Saint-Gaudens* (Paris, 1910), p. XXXV. Autres pièces aux archives de la commanderie (Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Toulouse), dont on a dû sans doute faire aussi partie la charte conservée à la Bibliothèque nationale, Collection de Languedoc (Bénédictins), ms. 195, n° 1.

4. Comm. de Cintegabelle, arr. de Muret. Donation par Bernart de Labatut copiée dans la collection Doat, vol. 83, fol. 49.

5. Abbaye à Fabas, cant. de l'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens. Copie dans la collection Doat, vol. 100, fol. 48.

6. Comm. de Proupiary, cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens. Éd. A. Luchaire, *Recueil de textes*, p. 102, n° 44, et Archives du Gers, série I, n° 539, 11.

7. Arr. de Toulouse. Fonds de la commanderie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Toulouse.

aux environs de Caraman et Lanta [1], qu'a trait le troisième groupe constitué par des actes du Trésor des chartes dont le plus ancien est de 1197.

Gers. — Les textes gascons du moyen âge, imprimés et manuscrits, ont été indiqués par M. G. Millardet dans une bibliographie [2] dont je ne suis pas en mesure de consulter toutes les données. Je me contenterai de signaler que les plus anciens textes romans des pays ayant formé le département du Gers sont, pour moi, une charte de 1188 conservée dans le cartulaire de l'abbaye de Gimont (arr. d'Auch) [3], un acte de vente donné en 1246, probablement à Condom [4], un accord entre les consuls d'Auch et le vicomte de Lomagne conclu en 1247 [5], un traité fait l'année suivante à Lectoure entre les habitants de cette ville et les Templiers [6], et une donation faite à Auch en 1251 en faveur de l'abbaye de Berdoues (cant. de Mirande) [7].

Gironde. — Le nombre des documents gascons écrits dans l'étendue de ce département est très considérable, mais leur date ne remonte pas plus haut que le XIIIe siècle. Les plus anciennes pièces sont, semble-t-il, de 1207 et 1234 et proviennent de La Réole [8]. Le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux contient des actes en langue vulgaire depuis 1234 seulement [9].

---

1. Arr. de Villefranche. 1197 (ind. Teulet, *Layettes*, n° 464) ; 1198 (ind. *ibid.*, n° 477); 1199 (ind. *ibid.*, n° 572, 574, 577) ; 1200 (ind. *ibid.*, n° 596, 547).

2. *Le domaine gascon*, dans la *Revue de dialectologie romane*, t. I (1909), p. 129.

3. Éd. Abbé Clergeac (Paris et Auch, 1905 ; *Archives historiques de la Gascogne*, 2e série, fasc. IX), p. 445, n° CXXII.

4. Archives nationales, J 322, n° 69, indiqué par Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. II, n° 3540.

5. Éd. P. Lafforgue, *Histoire de la ville d'Auch* (Auch, 1851), p. 351.

6. Éd. A. du Bourg, *Histoire du grand-prieuré de Toulouse*, p. XXXVII, preuve LVII.

7. Éd. Abbé Cazauran (La Haye, 1905), p. 297, n° 445.

8. *Archives historiques de la Gironde*, t. I (1859), n° LXXXIX (cf. t. II, 1860, p. 264, note) et n° XLIII.

9. Éd. A. Luchaire, *Recueil de textes*, p. 117, n° 53. Cf. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVII (1892), p. 233, n° CCXLIV.

Hérault. — Le cartulaire des Guillems, seigneurs de Montpellier [1], et le cartulaire des Trencavels, vicomtes de Béziers [2], contiennent de nombreux serments de fidélité écrits en latin farci de mots romans. Les plus anciens remontent à la première moitié du XIe siècle, tels, pour me borner à ceux du cartulaire resté inédit, les serments prêtés à Pierre, vicomte de Béziers et d'Agde, par son frère Guillaume [3] et par un certain Pons, fils de *Frodillis* [4]. Des pièces qui soient entièrement en provençal, les premières sont les serments prêtés vers 1059 à Guillaume IV, seigneur de Montpellier, pour le château du Pouget [5]. Depuis cette date, le cartulaire des Guillems nous en fournit plusieurs autres qui suivent le même formulaire. Le cartulaire de l'abbaye de Gellone [6] contient quelques actes du XIIe siècle en langue vulgaire [7], mais les originaux de ces documents ont tous disparu, et nous n'aurions dans la région aucune pièce antérieure au XIIIe siècle sur laquelle nous puissions faire sans réserve des observations linguistiques, si les archives du grand-prieuré de Toulouse ne nous avaient conservé un titre de l'année 1166 dans les chartes de la commanderie de Nar-

1. Éd. A. Montel, dans la *Revue des langues romanes*, t. III (1874) et suiv. et [A. Germain], *Liber instrumentorum memorialium* (Montpellier, 1884-1886 ; Société archéologique de Montpellier).

2. Voir ci-dessus, notice du département de l'Aude.

3. Cart. des Trenc., fol. 175', n° 459, éd. Vaissete, t. V, n° 209 (CLXXVII).

4. Cart. des Trenc., fol. 174', n° 456. Autres actes de même nature à la fin du même cartulaire, dont plusieurs sont copiés dans le vol. 166 de la collection Doat.

5. Cant. de Gignac, arr. de Lodève. Serment par Guillaume, fils de Guidenel, Montel, n° C, Germain, n° CCCCLXXX et CCCCLXXXIII. Serment par Bérenger, fils de la même, éd. Gariel, *Séries episcoporum Montispessulanensium*, t. II (Toulouse, 1665), p. 84, Ch. D' Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier* (Montpellier, 1737), p. 6, éd. La Pijardière, t. I (Montpellier, 1879), p. 10, Vaissete, t. V, n° 249 (CCIX), Raynouard, *Choix*, t. II, p. 58, Montel, n° XCIX, Germain, n° CCCCLXXXI.

6. Saint-Guillem-du-Désert, cant. d'Aniane, arr. de Montpellier.

7. Alaus, Cassan et Meynial, *Cartulaire des abbayes d'Aniane et de Gellone*, t. I (Montpellier, 1898), n° CCC, n° LXV (serment de 1122, publié également par Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 3e édit., p. 47) ; n° CCCLXVIII (serment de 1170), n° CCCCXXXVI (donation entre 1106 et 1120), n° DXII (partage entre 1151 et 1154).

bonne relatives à Olargues [1] et des actes de la fin du XIIe siècle dans celles des Templiers de Pézenas [2].

LANDES. — Les chartes gasconnes de cette région ont fait l'objet d'une thèse remarquable de M. G. Millardet [3]. Il suffit de signaler que les pièces les plus anciennes sont des actes des pays de Saint-Sever et Mont-de-Marsan datés de 1251 et 1259 [4], une vente du château de Beyries faite à Gaston, vicomte de Béarn, en 1256 [5], et un acte de 1268 auquel Paul Meyer a consacré un article spécial en 1874 [6].

LOIRE (HAUTE-). — Ce département est fort pauvre en documents écrits dans la langue du pays, quelle que soit l'époque du moyen âge envisagée. On pourra s'en convaincre par la note bibliographique dont Paul Meyer a fait précéder une publication de M. U. Rouchon [7]. Il se rencontre quelques mots, voire quelques phrases romanes, dans des actes latins du cartulaire des Hospitaliers du Velay, qui sont de la seconde moitié du XIIe siècle [8]. Les deux plus anciennes chartes de la région écrites entièrement en provençal sont une donation aux Templiers faite vers 1171 par Pons, vicomte de Polignac, et une garantie donnée vers 1176 par Pons de Chalençon à la collégiale de Saint-Agrève du Puy [9].

---

1. Arr. de Saint-Pons. Donation par Amblart Cairel (liasse 1, n° 3).

2. Arr. de Béziers. Afferme à P. Benezeg et autres (layette 9), et testament de P. Bertran (layette 15, n° 11).

3. *Recueil de textes des anciens dialectes landais* (Paris, 1910). Les textes figurent sans l'étude linguistique dans le t. XLV (1910) des *Archives historiques de la Gironde*.

4. Millardet, p. 2 et 100.

5. Beyries, comm. du Frèche, cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan. *Musée des archives départementales*, n° 86 et A. Luchaire, *Recueil de textes des anciens dialectes gascons*, n° 35.

6. *Étude sur une charte landaise*, dans *Romania*, t. III, p. 433 et 463. Cf. Alart, dans *Revue des langues romanes*, t. VIII (1875), p. 19.

7. *Bulletin historique et philologique du Ministère de l'Instruction publique*, 1912, p. 430.

8. A. Chassaing, *Cartulaire des Hospitaliers du Velay* (Paris, 1888).

9. Ces deux actes ont été publiés par M. A. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*, t. I (Paris, 1898), n° 59 et 69. Le premier figure aussi sous

Lot. — On a fait un grand usage de la langue vulgaire dans les chartes du Quercy, mais les archives de la partie de ce pays ayant formé le département du Lot sont pauvres en documents anciens. Le plus ancien texte provençal de la région est un état des cens appartenant à Aimeric de St-Céré [1]. Il a été écrit au milieu du XIIe siècle. Les chartes de la commanderie de La Tronquière contiennent trois pièces écrites dans le même idiome, dont la plus ancienne est de 1148 [2]. L'érudit L. Lacabane, originaire du département du Lot, avait réuni une collection d'actes en langue du pays, qui est entrée à la Bibliothèque nationale ; elle remonte à 1232 [3]. La notice des franchises données par l'abbé de Tulle aux hommes de Rocamadour est d'une dizaine d'années antérieure, mais le texte de ce document est transmis d'une façon peu sûre [4].

Lot-et-Garonne. — Les archives communales de la ville d'Agen conservent une série d'actes en langue vulgaire qui sont les plus anciens de la région. Ils ont été publiées par A. Magen et G. Tholin [5], et quelques-uns d'entre eux ont fait l'objet de fac-similés pour l'enseignement de l'École des chartes. La pièce la plus ancienne et en même temps la plus intéressante est la charte des coutumes de la ville d'Agen donnée en 1197 [6].

Lozère. — Nous avons conservé, pour le Gévaudan comme pour certaines régions voisines, des serments en provençal qui

---

le nº 1 du *Cartulaire des Hospitaliers du Velay* et a été réimprimé d'après cette édition par M. Fabre, dans les *Annales du Midi*, t. XXIII (1911), p. 169.

1. Bibliothèqne nationale, ms. fr. 26373, fol. 80. Saint-Céré, arr. de Figeac.

2. Arr. de Figeac. Voir Marquis d'Albon, *Cartulaire... du Temple*, nº DXIV, et le fonds de la commanderie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Saint-Gilles.

3. Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. lat. 1661. Plusieurs pièces ont été reproduites en fac-similé pour l'Ecole des chartes.

4. Acte fait à Rocamadour en 1223, éd. Clément-Simon, *Archives historiques de la Corrèze*, t. I, p. 17, nº III, d'après une copie de 1713, et E. Rupin, *Roc-Amadour* (Paris, 1904), p. 352.

5. *Archives municipales d'Agen*, t. I (Villeneuve-sur-Lot, 1876).

6. Fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, nº 558.

remontent à la fin du XIe siècle. Nulle part ailleurs la série de ces documents ne présente tant d'originaux. Je n'en connais pas moins de onze conservés au Trésor des chartes, aux Archives de la Lozère et aux Archives des Bouches-du-Rhône. Le plus ancien est de 1134. Outre ces serments, nous possédons encore parmi les actes en langue vulgaire antérieurs au XIIIe siècle une pièce d'un grand intérêt qui est le testament de l'évêque de Mende Aldebert II, mort en 1109 [1].

Puy-de-Dôme. — Le cartulaire de l'abbaye de Sauxillanges [2] contient quelques listes de cens du XIIe siècle écrites en langue vulgaire, mais le texte est des moins sûrs, ce cartulaire n'étant connu que par une copie de Baluze. Heureusement, nous avons un témoignage des plus riches et des plus intéressants de la langue parlée à Clermont en 1194 dans le testament original de Pétronille de Bouillon [3]. Nous possédons encore trois autres textes romans à peu près du même temps : les coutumes de Montferrand, données vers la même date, et transmises par le

---

1. Toutes ces pièces sont indiquées dans mon article : *Documents linguistiques du Gévaudan*, paru dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXVII (1916), p. 5. Ajouter : 2 bis. Début du XIIe siècle. Partage entre Girbert [de Peire] et son frère. Copie du même temps, aux Archives nationales, J 304, ind. Teulet, no 201. — 5. Fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, no 587. — 9. Original aux Archives des Bouches-du-Rhône, B 278. — 14 *bis*. 1158. Serment prêté par Rigal de Saint-Juéry à Aldebert, évêque de Mende, de tenir fidèlement le château de Saint-Juéry (copie du XIVe s.). Archives de la Lozère, G 147, fol. 12 vo. — 17 *bis*. 1184. Accord entre le chapitre de Mende et André Chabrier (copie du XIIIe s.). Archives de la Lozère, G 1081, fol. x vo et xi vo. — 17 *ter*. 1185, 4 octobre. Donation au même chapitre par Pierre Malbec (même registre, fol. xxxiv vo). — 19 *bis*. Chartes diverses du XIIe siècle pour le prieuré du Rozier (*Entraigas*), dans le *Cartulaire d'Aniane*, éd. Cassan et Meynial (Montpellier, 1900), nos cxcii, ccii, cciv, cc, ccxi, et les hommages postérieurs à 1219 indiqués dans mon article : *Formes... du pronom personnel dans l'ancien dialecte du Gévaudan*, *Romania*, t. XLV (1918-1919), p. 84.

2. Publié par H. Doniol (Clermont, 1864, Académie... de Clermont-Ferrand). Sauxillanges, arr. d'Issoire.

3. Bibliothèque nationale, manuscrit latin 17117, fol. 240. Fac-similé de l'Ecole des chartes, ancien fonds, no 452, et codicille de 1204, *ibid.*, fol. 225.

vidimus [1] (1273) d'une confirmation de 1249, un serment très court prêté par Robert, évêque de Clermont [2], transmis par un vidimus de 1284, et un accord avec le dauphin d'Auvergne [3], conservé en original.

Pyrénées (Basses-). — Les riches archives de ce département abondent en pièces écrites en gascon et en béarnais à partir du milieu du XIIIe siècle. Antérieurement, les documents en langue vulgaire sont rares. Le livre d'or de Bayonne, écrit au XIVe siècle, renferme deux notices attribuées à la fin du XIIe siècle [4]. On trouve dans le Trésor des chartes de France trois pièces originales de 1246 qui ont été données à Orthez par Jean Martin, commandeur de l'Ordre de Saint-Jacques en Gascogne [5]. Il faut passer ensuite à l'année 1252 pour rencontrer un nouveau texte en langue vulgaire dans une charte du pays de Soule conservée au British Museum [6].

Pyrénées (Hautes-). — Le cartulaire des vicomtes de Lavedan dit *livre vert* de Bénac contient plusieurs textes gascons dont les plus anciens sont des environs de 1116 et 1140 [7]. Le cartulaire de Bigorre nous a transmis trois notices en langue vulgaire de la fin du XIIe siècle [8]. La série des pièces en langue du pays comprend ensuite, dans l'ordre chronologique, une charte pour la commanderie de Bordères [9], une confirmation donnée

1. Éd. E. Teilhard de Chardin, *La première charte des coutumes de Montferrand*, dans les *Annales du Midi*, t. III (1891), p. 283.

2. Publié en dernier lieu par H.-F. Rivière, *Histoire des institutions d'Auvergne*, t. II (Paris, 1874), p. 239.

3. Archives nationales. K 1146, n° 10 *bis*.

4. Éd. A. Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*, n° 32, 33, et J. Bidache, *Le livre d'or de Bayonne* (Pau, 1906).

5. A. Teulet en a analysé deux dans les *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, nos 3528-9. La troisième est le numéro 54 du *Recueil d'anciens textes* de Paul Meyer (fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, n° 145), le n° 26 du recueil d'A. Luchaire, et le n° 481 du t. V des *Layettes du Trésor des chartes*.

6. Éd. C. Bémont et P. Meyer, *Romania*, t. V (1876), p. 371.

7. Éd. Balencie, *Société académique des Hautes-Pyrénées, Bulletin documentaire*, t. I (1901-1902), nos V et IX.

8. A. Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*, p. 13 à 17.

9. Bordères-sur-l'Echez, cant. de Tarbes. Éd. A. du Bourg, *Histoire du grand-prieuré de Toulouse*, preuves, n° LXVIII.

en 1251 des coutumes de Bagnères octroyées en 1171 [1], un engagemement de dîme à l'évêque de Bigorre (1257) [2], un règlement municipal de Bagnères (1260) [3].

Tarn. — Les chartes provençales de l'Albigeois sont nombreuses et anciennes. Elles comprennent plus de soixante originaux antérieurs au XIIIe siècle. Dans ce pays, comme dans ceux qui l'avoisinent au sud, la langue vulgaire apparaît d'abord dans quelques passages de serments écrits en latin barbare et conservés surtout dans le cartulaire des Trencavels, vicomtes d'Albi, puis de Béziers [4]. Les plus anciens paraissent être ceux auxquels Dom Vaissete a attribué assez légèrement les dates approximatives de 985 et 989. Ils intéressent le château de Lautrec (arr. de Castres) [5]. Bon nombre de ces serments sont adressés au vicomte Aton II, fils de Gauciane, mort vers 1032 [6]. Une charte originale de 1092, ayant trait à un procès devant l'évêque d'Albi entre l'abbé de Saint-Benoît de Castres et un

1. Bagnère-de-Bigorre. Éd. Luchaire, p. 20, et Soutras et Dejeanne, dan le *Bulletin de la Société Ramond*, 1882, p. 155.

2. Luchaire, p. 28.

3. *Musée des archives departementales*, n° 88, Luchaire, p. 32, et Soutras e Dejeanne, dans le *Bulletin de la Société Ramond*, 1883, p. 69.

4. Voir ci-dessus la notice du département de l'Aude.

5. Serment par l'évêque Frotier, fils d'*Ermendructa*, à Isarn, fils de Rangart, Cartulaire des Trencavels, fol. 30', n° 101, éd. Vaissete, t. V (1875), n° 139 (CXXI), Raynouard, *Choix*, t. II, p. 48 et 42, et A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 466, note 1. Il s'agirait d'un évêque de Cahors, suivant Vaissete, t. IV (1872), p. 106 (note XXI). Serment par le vicomte Sicart, fils d'*Avierna*, à Frotier, évêque, fils de *Hermendructa*, Cart. des Trenc., fol. 111, n° 345, éd. Vaissete, t. V, n° 148 (CXXVI), Raynouard, p. 49. Dans l'analyse qui précède l'acte publié dans la dernière édition de l'*Histoire de Languedoc*, on a ajouté à tort au nom de Frotaire : « évêque d'Albi. »

6. Serment pour le château de Dourgne (arr. de Castres) par Guillaume, fils d'Alix, Cart. des Trenc., fol. 8, n° 31, éd. Vaissete, n° 185 (CLIX) et K. Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 3e édit., p. 7 ; pour le même château par Bernart, fils de *Godlia*, Cart. des Trenc., fol. 8, n° 30 ; pour Auriac (cant. de Caraman, arr. de Villefranche, Haute-Garonne) par Odalric et Bernart, fils d'Alix, Cart. des Trenc., fol. 9, n° 34, etc., voir le Cart. des Trenc., nos 49, 50, 63, 75, 77, 78, 184. De nombreux serments analogues de date postérieure sont contenus dans ce cartulaire, quelques-uns sont reproduits dans Vaissete et Raynouard.

certain Guillaume Donat, est aussi rédigée en latin farci de roman [1]. Les premiers serments écrits entièrement en langue vulgaire ont été prêtés à Bernart Aton IV, fils d'Ermengart, qui fut vicomte d'Albi de 1074 environ à 1129 : ils concernent le château de Villemur [2] (arr. de Toulouse), l'église de *Montainol* [3], les châteaux de Vintrous (arr. de Castres), Hautpoul et Saint-Amans [4], enfin le château de Penne [5] (arr. de Gaillac). D'autres serments prêtés pour ce dernier château au vicomte Roger Ier (1129-1150) sont également tout en provençal [6], comme celui que rendit au même seigneur Raimon de Castlar pour les châteaux de Lavaur et Saint-Félix [7] et deux autres intéressant le château de Vieussan [8]. C'est en langue vulgaire que le vicomte Roger donne en 1136 les coutumes d'Ambialet [9]. Une série d'actes provençaux relatifs pour la plupart aux seigneurs de Dourgne (arr. de Castres) nous fournit des docu-

1. Jolibois, *Charte de Montrecolet*, dans la *Revue... du Tarn*, t. IV (1883), p. 140, avec fac-similé.

2. Serment par Bertran, fils d'Agnès, Cart. des Trenc., fol. 164, nº 432.

3. Serment dont l'auteur n'est pas nommé, Cart. des Trenc., fol. 48', nº 144.

4. Hautpoul, comm. et cant. de Mazamet, arr. de Castres, Saint-Amans-la Bastide (arr. de Castres). Serment par Arnal, fils de *Dias*, Cart. des Trenc., fol. 5, nº 15 (Doat 166, fol. 14).

5. Serment par Pierre et Bernart, fils de Girberge, Cart. des Trenc., fol. 23, nº 86.

6. Serments prêtés par Guillaume de Penne, fils de Bérengère, Cart. des Trenc., fol. 10', nº 42, par Amelh de Penne, fils de Bérengère, *ibid.*, nº 43, par Raimon Amelh et Olivier, fils de Béatrix, *ibid.*, nº 44 et fol. 23', nº 88, par Pierre Guillaume, fils de Gerberge, *ibid.*, fol. 11, nº 45. Ces pièces sont copiées dans Doat 165, fol. 202-208. Cf. Vaissete, nº 532 (CCCCXLII), IX-XI, Raynouard, t. II, p. 69.

7. Cart. des Trenc., fol. 21, nº 80 (Doat 167, fol. 93). Il s'agit de Lavaur « in parrochia de Sancto Elario » et de Saint-Félix, cant. de Revel, arr. de Villefranche (Haute-Garonne).

8. Cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons. Serments rendus aux vicomtes de Bruniquel (Bourniquet, comm. de Sorrèze, cant. de Dourgne), à Aton, fils de Guilhelme (1126-1139 ; cf. Vaissete, IV, p. 170), par Guillaume d'Olargues, Cart. des Trenc., fol. 46. nº 139; à Pierre, fils de Guillaume Aton, en 1129, par Odalric, fils de *Fideta*, *ibid.*, fol. 158', nº 420 (Doat 166, fol. 150).

9. C. Compayré, *Études sur l'Albigeois* (Albi, 1841), p. 332. Ambialet, cant. de Villefranche, arr. d'Albi. Édition d'après une copie de 1640 d'une autre copie de 1604.

ments depuis 1160 [1]. D'autres donnés par Roger II, vicomte d'Albi et de Béziers, sont datés de 1190 [2]. Ce sont les archives ecclésiastiques qui ont conservé le plus grand nombre de pièces de même langue. Ces chartes remontent pour le prieuré de Ségur aux environs de 1130 [3], pour l'archevêché d'Albi à 1140 [4], pour la commanderie de Vaour (arr. de Gaillac) à 1143 [5], pour l'abbaye de Candeil à 1153 [6], pour la commanderie de Raissac à 1157 [7], pour l'abbaye de La Salvetat à 1161 [8] et pour le chapitre cathédral d'Albi à 1176 [9].

Tarn-et-Garonne. — Les plus anciens actes provençaux provenant de localités du département de ce nom forment plusieurs groupes. L'un est constitué par des chartes du chapitre abbatial de Moissac remontant au début du XIIe siècle[10], la plus ancienne pièce explicitement datée étant de 1170. Un autre

1. Originaux aux Archives nationales, voir A. Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, n° 85 (P. Meyer *Recueil d'anciens textes*, n° 47), n° 186, 187 (1165), 243 (vers 1173), etc. Voir E. Cabié, *Les seigneurs et le château de Dourgne* (Castres, 1880), et *Revue... du Tarn*, t. I (1875), p. 300.

2. Actes passés au château de Lombers (cant. de Réalmont, arr. d'Albi) relatifs aux leudes d'Albi, Doat 168, fol. 301 et 303.

3. Originaux publiés par E. Cabié, *Chartes du prieuré de Ségur* (1889, supplément à la *Revue... du Tarn*). Le Ségur, aujourd'hui Monestiès, arr. d'Albi.

4. Doat 105, fol. 50, fol. 71 (1171), fol. 79 (1172), fol. 89 (1185), etc.

5. Vaour, arr. de Gaillac. Cartulaire écrit en 1202, éd. C. Portal et E. Cabié (Paris et Toulouse, 1894; *Archives historiques de l'Albigeois*, t. I).

6. Doat 114, fol. 1, fol. 66 (1195), fol. 83 (1189), etc. Candeil, comm. de La Bessière, cant. de Cadalen, arr. de Gaillac.

7. Originaux aux archives départementales de la Haute-Garonne, commanderie de Raissac (cant. de Montredon, arr. de Castres), n° 394, 413 (1161), 130 (1171), 180 (1171), 131 (1174), 460 (1181), 231 (1181), 132 (1183), etc.

8. Originaux à la Bibliothèque nationale, Collection de Languedoc (Bénédictins), vol. 192, n° 4, 7 (1188), 8 (1198), etc. La Salvetat, comm. de Montdragon, cant. de Lautrec, arr. de Castres.

9. Doat 105, fol. 83, 89 (1177), 105 (1189), 123 (1195), et manuscrit de la bibliothèque d'Albi, n° 7, voir *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques des départements*, t. I (Paris, 1849, in-4°), p. 483.

10. Acte original à propos de la dîme de Saint-Germain-de-Livron (Lacapelle-Livron, cant. de Caylus, arr. de Montauban), Archives de Tarn-et-Garonne,

renferme des documents du fonds du chapitre de Saint-Antonin (arr. de Montauban), dont le plus ancien passe à tort pour être de 1103 [1] : il n'en est point d'antérieur à 1175 [2]. On trouve parmi les chartes de l'abbaye de Beaulieu des textes de même langue qui remontent à 1171 [3], et dans le fonds du grand prieuré de Toulouse, de nombreuses pièces semblables, dont l'une, relative à Orgueil, a été donnée vers l'année 1135 [4]. Les deux derniers groupes que nous signalerons sont représentés par des documents d'archives communales. La plus belle série est conservée à la mairie de Saint-Antonin [5]. L'autre fait partie des archives de la ville de Montauban [6].

G 633, éd. Vaissete, t. V, nº 311 (CCLIX), vers 1160. Accord original avec Guiraut de Montvalran (1170), Archives de Tarn-et-Garonne, G 604, etc.

1. F. Galabert, *Album de paléographie et de diplomatique* (Toulouse, 1912), XIIe siècle, pl. II, nº 1. Un élément de la date a été omis par le scribe, car les témoins de la pièce se retrouvent tous dans des chartes du dernier quart du XIIe siècle publiées dans le cartulaire de Vaour, sur lequel voir la notice du département du Tarn. Cf. mon étude dans les *Annales du Midi*, 1922.

2. Accord avec les Templiers, Archives de Tarn-et-Garonne, G 873. Accord avec P. Pelat (1177), *ibid.*, G 990. Accord avec les Templiers de Montricoux (cant. de Négrepelisse, arr. de Mautauban), 1192, éd. Cabié, *Cartulaire de Vaour*, p. 106, etc.

3. Engagement par Bernart de Murel, Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. lat. 1698, nºs 4 et 5. Engagement par dame *Vierna* et Daidé Grimals (1176), *ibid.* nº 8, etc. Beaulieu, comm. de Ginals, cant. de Saint-Antonin.

4. Orgueil, cant. de Grisolles, arr. de Castelsarrasin. Éd. A. du Bourg, *Histoire du grand-prieuré de Toulouse*, p. XXV, pièce LV ; Galabert, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXIX (1901), p. 380; J. Delaville le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem*, t. I (1894), p. 43, nº 51. Donation originale de la dîme de Dieupentale (cant. de Grisolles) faite en 1151, Archives de la Haute-Garonne, commanderie de Montpelegri, liasse 1. Division du château de Paris (Parisot, cant. de Saint-Antonin), éd. avec fac-similé, J. Lombard, *Parisot* (Toulouse et Paris, 1902), p. 412, etc.

5. Coutumes de la ville (entre 1140 et 1144), éd. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, t. II (1843), p. 12, Baron de Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, t. I (1858), p. 275, R. Latouche, *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1920, p. 257. — F. Galabert, *Album de paléographie et de diplomatique*, XIIe siècle, pl. II, pièce 5 (1164). — *Ibidem*, pl. III, pièce 2 (1173), etc...

6. Voir Devals, *Histoire de Montauban* (Montauban, 1855), actes depuis 1145, publiés d'après un cartulaire.

VAR. — Il n'est point de département du midi de la France plus pauvre que celui-ci en documents anciens écrits en langue vulgaire. Paul Meyer, qui a fait des textes provençaux de la région une recherche diligente, n'en a point trouvé qui soient antérieurs aux comptes consulaires de Toulon, dont le plus ancien est de l'année 1385 [1].

VAUCLUSE. — On trouve peu de chartes originales anciennes qui donnent des témoignages de la langue parlée au moyen âge dans cette région. Louis Blancard en a publié une qui est un hommage prêté entre les années 1101 et 1110 par Ermessen, vicomtesse d'Avignon, à Adélaïde II, comtesse de la Haute-Provence [2]. Sont à peu près du même temps, ou quelque peu postérieurs, une dizaine d'actes analogues conservés dans les cartulaires du chapitre d'Avignon [3] et du chapitre d'Apt [4]. Le cartulaire de la commanderie de Roaix [5], sise près de Vaison (arr. d'Orange), renferme quelques donations en provençal qu'on peut attribuer au milieu du XIIe siècle. Vers 1180, Dragonet, seigneur de Mondragon [6], fit rédiger en langue vulgaire l'acte du partage qu'il fit entre ses fils. Deux exemplaires de cette charte en forme de chirographe ont été publiés, l'un, par M. le chanoine Ulysse Chevalier, d'après un original dont la trace est perdue [7], l'autre, par le chanoine Albanès [8], d'après la pièce 86

1. Archives communales de Toulon, CC 115. On trouvera des textes de cette ville un peu postérieurs dans O. Teissier, *Histoire de Toulon* (Paris, 1869).

2. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. X (1869), p. 486, édition reproduite par P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, no 42 et le chanoine Albanès, *Gallia christiana novissima*, t. I, *Instrumenta* (1899), col. 201.

3. Archives départementales de Vaucluse, G 27 (XIIe siècle), nos XLVII, L, LXIII à LXX de l'édition dont M. Duprat a eu l'obligeance de me communiquer les épreuves. Le no LXIII est un état de cens.

4. Bibliothèque nationale, ms. latin 17778 (XVIIe s.), fol. 10.

5. Publié par M. le chanoine U. Chevalier, *Chartularium domus Templi Herosolimitani de Roais*, dans son *Cartulaire des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné* (Vienne, 1875 ; *Collection de cartulaires dauphinois*, t. III), p. 59-136.

6. Canton de Bollène, arr. d'Orange.

7. *Chartes de la Provence et du Rouergue*, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. II, p. 368.

8. *Vie de saint Benezet* (Marseille, 1876), p. 37.

du chartrier de Mondragon qui fait partie des archives de l'archevêché d'Arles.

Vienne (Haute-). — En consultant la bibliographie donnée par A. Leroux [1], on voit que les plus anciens textes romans provenant de localités de ce département forment trois groupes. Celui qui contient les pièces de date le plus reculée est le cartulaire de l'aumônerie de Saint-Martial de Limoges, dont l'écriture paraît de la fin du XIe siècle [2]. Le cartulaire du prieuré de l'Artige, près de Limoges, contient quelques actes en langue vulgaire remontant à 1125 environ [3]. Le troisième groupe comprend cinq donations originales faites vers 1140 par les seigneurs de Peyrat-le-Château au prieuré d'Aureil, sis non loin de Limoges [4].

*
* *

On voit, d'après ce relevé, que les plus anciennes chartes provençales sont des serments de fidélité, malheureusement courts et rédigés suivant un formulaire à peu près identique dans toutes les régions. Leur conservation en langue vulgaire est due en partie à la même cause qui nous a valu la transmission des serments de Strasbourg. Comme on l'a déjà remarqué [5], il faut l'attribuer au désir de reproduire sans traduction, qui pourrait fausser le sens, des formules consacrées d'engagement grave. Sont aussi parmi les pièces romanes de date le plus recu-

1. Voir ci-dessus l'article du département de la Corrèze.

2. Éd. A. Leroux, E. Molinier et A. Thomas, *Documents historiques sur la Marche et le Limousin*, t. II (1885 ; *Société archéologique et historique du Limousin*), p. 4.

3. Éd. G. de Senneville, *Cartulaire de l'Artige*, dans le *Bulletin de la Société ... du Limousin*, t. XLVIII (1900), p. 329.

4. Éd. A. Leroux, E. Molinier et A. Thomas, ouvrage cité, t. I (1883), p. 148-153, *Recueil de fac-similés de l'École des chartes* (1887), n° 147-8, G. de Senneville, *Cartulaire d'Aureil*, dans le *Bulletin de la Société...du Limousin*, t. XLVIII (1900), p. 1. L'une d'entre elles est publiée à nouveau dans A. Leroux, *Le Massif central*, t. III (Paris, 1898), p. 6.

5. P. Rajna, *A cosa si deva la conservazione dei giuramenti di Strasburgo*, dans *Romania*, t. XXI (1892), p. 60. Voir également Alart, *Revue des langues romanes*, t. III (1872), p. 268.

lée des dénombrements de possessions. Le grand nombre des noms de lieu connus seulement sous leur forme vulgaire invitait dans ces documents à user partout du même idiome. Les actes portant cession ou engagement de biens ne s'écrivent guère en provençal avant la seconde moitié du XIIe siècle.

Le latin est employé presque toujours dans les chartes qui intéressent les institutions religieuses non militaires. Les abbayes cisterciennes ont eu, semble-t-il, moins d'aversion que les autres corporations ecclésiastiques pour l'idiome populaire. La plus grande partie des pièces que nous avons signalées a trait aux seigneurs, aux communautés d'habitants et surtout aux ordres militaires du Temple et de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Quant à la date d'apparition du provençal dans les documents d'archives, on voit qu'elle remonte sensiblement moins haut qu'on ne croyait. Les plus anciens textes latins farcis de mots provençaux seraient les serments prêtés vers 985 et 989 à propos du château de Lautrec (Tarn), si ces dates étaient sûres. Retenons simplement le fait, attesté par un assez grand nombre de chartes, que la langue provençale commence à être écrite aux environs de l'an mille, époque qui paraît avoir été celle de la plus grande barbarie linguistique dans les textes du sud de la France. La rédaction grossière d'actes mi-latins, mi-romans s'observe dans certains pays jusqu'au milieu du XIIe siècle. La langue vulgaire ainsi introduite dans les chartes, par suite du déclin de la culture, a peu à peu gagné en prestige. Quand le progrès des études a permis d'abandonner la rédaction en langue mixte, le latin n'a plus été la seule langue employée dans les actes. Quelques-uns ont été écrits entièrement en provençal. Les plus anciens de ceux-ci sont les serments de fidélité prêtés vers 1059 à Guillaume IV, seigneur de Montpellier. Sont à peu près du même temps les serments analogues adressés à l'abbé de Lérins. Il reste assez rare, jusqu'au milieu du XIIe siècle, que les chartes soient rédigées entièrement dans l'idiome vulgaire. La plus ancienne pièce originale de ce genre est de 1102 (Aveyron).

L'usage du provençal dans les actes se remarque d'abord dans la région de Montpellier, le Biterrois, le Carcassés et le Razés, ce qui est dû simplement à l'heureuse conservation des cartu-

laires des seigneurs de Montpellier et des vicomtes de Béziers et de Carcassonne. Les serments contenus dans ces registres mis à part, nous trouvons primitivement peu de pièces en langue vulgaire sur le rivage de la Méditerranée, dans les pays où se faisait sentir l'influence de cités de civilisation ancienne, telles que Marseille, Arles, Nîmes, Narbonne. Le même fait se remarque autour de Bordeaux. Dans ces villes, qui ne semblent pas avoir échappé complètement d'ailleurs à la barbarie du xe et du xie siècle, l'usage à peu près exclusif du latin a été rétabli au xiie siècle. Il n'a été abandonné qu'au cours du siècle suivant, comme dans le nord de la France, pour les raisons générales qui ont peu à peu dépossédé la langue savante des domaines où elle régnait. L'emploi du provençal est à l'origine en raison inverse de la culture. Il est relativement fréquent dans les pays de montagnes, dans la mesure où ils ont conservé des textes anciens, dans les Pyrénées et dans le Massif central, notamment dans une région d'une cohésion frappante qui comprend le Quercy, le Rouergue, l'Albigeois et le Gévaudan. Loin de toute grande voie de communication, dans ces pays où les villes étaient rares, la langue vulgaire a acquis une dignité précoce, par suite sans doute de l'ignorance du latin. De la barbarie qui a suivi les invasions germaniques sont nées les langues romanes; une autre période de barbarie a permis au provençal l'accession au degré de langue écrite.

C. Brunel.

TROIS VERSIONS INÉDITES DE LA *VIE DE SAINT EUSTACHE* EN VERS FRANÇAIS

Des onze versions en vers français de la vie de Saint-Eustache énumérées par Paul Meyer au tome XXXIII (p. 348-9), paru en 1906, de l'*Histoire littéraire de la France*, quatre ont été publiées depuis cette date, à savoir :

1° la version I, par Benoît (ms. Egerton 1066 du Musée britannique), publiée par Paul Meyer, *Romania*, XXXVI, 1907, p. 12-28 ;

2° la version III, par Pierre de Beauvais (quatre manuscrits), publiée par M. John R. Fisher dans *The Romanic Review*, t. VIII, n° 1, 1917, p. 1-67 ;

3° la version VI (ms. Dublin, Trinity College D. 4. 18), publiée par M. Mario Esposito dans *Textes et études de littérature ancienne et médiévale*, premier fascicule, Florence 1921, p. 27-61 (cf. *Romania*, XLVII, 457) ; et

4° la version VII (Bibliothèque nationale, ms. fr. 1374), publiée par M. Andreas C. Ott dans *Romanische Forschungen*, t. XXXII, 1912, fascicule 2 (cf. *Romania*, XLI, 424, et XLII, 126).

Des six versions qui restent inédites, celles qui, dans la liste de Paul Meyer, portent les n°s IV (Cheltenham), V (York) et VIII (Bruxelles) seront publiées ici. Les deux premières ont été composées (ou au moins remaniées) en Angleterre, la troisième dans le Nord de la France.

I. — Version de Cheltenham

(Bibliothèque Phillipps, ms. n° 4156)

Le manuscrit n° 4156 de la Bibliothèque de feu sir Thomas Phillipps (qui appartient aujourd'hui à M. T. Fitz Roy

Fenwick) a été décrit par Paul Meyer dans les *Notices et extraits*, tome XXXIV, 1re partie, p. 197 ss., où sont imprimés (p. 227-8) les 46 premiers et les 12 derniers vers du poème. C'est un volume exécuté dans la seconde moitié du XIIIe siècle par un copiste anglo-normand et comprenant onze œuvres de caractère divers. La *Vie de Saint Eustache*, qui comprend en tout 2290 vers octosyllabiques rimant deux à deux (quatre vers ont été omis par mégarde), commence, sans rubrique, au fol. 131 et finit au fol. 145 b par *Amen*.

Paul Meyer écrit (*Not. et extr.*, p. 226) à propos de cette version : « Je la crois antérieure au milieu du XIIIe siècle et d'origine continentale. » L'origine continentale reste possible ; mais il est certain que le texte est passé par les mains d'un remanieur insulaire, car dans l'état où il nous est parvenu il offre des traits d'un caractère anglo-normand incontestable. Parmi ceux-ci [1] il faut citer la rime de *u* avec un *o* fermé (*Cornelius* : *religïus* 187), qui selon H. Suchier [2] accuse le Nord de l'Angleterre et qui en outre prouve la non-diphtongaison de l'*o* fermé, caractéristique des dialectes normands ; la rime *ie* : *e* et *ien* : *en* (*effreier* : *blasm(i)er* 287, *obedïent* : *omnipotent* 441, *repairerent* : *hasterent* 1441, *manifester* : *glorifier* 2143, *enhaucer* : *corrun(i)er* 2145) ; la rime *pad* (= *pas*) : *desturbad* 965, qui atteste l'affaiblissement de l'*s*, même finale, en anglo-normand (cf. les graphies *ad* 84, *pitud* 1774). Cet affaiblissement a abouti à l'amuïssement complet dans *a* (pour *as*) 111, etc., *de* (pour *des*) 609, etc., *le* (pour *les*) 378, etc., *tute* 362, etc., *for* 356, *ver* 734, etc., *fuste* 1652, *tendre* 1700. Ce sont encore des particularités anglo-normandes que les formes contractées par la chute d'un *e* (*aser* 1866, *veraiment* 333, 520, et les futurs *menrat* 565, *menrai* 569, *restorai* 784) ; une certaine hésitation, prouvée par les rimes et la mesure, se manifestant dans la déclinaison ; une confusion caractéristique entre les diverses

1. Pour les traits caractéristiques de l'anglo-normand je renvoie à Albert Stimming, *Der anglonormannische Boeve de Haumtone*, Halle, 1899 ; Emmanuel Walberg, *Le Bestiaire de Philippe de Thaün*, Lund, 1900 ; Hermann Suchier, *Les voyelles toniques du vieux français*, Paris, 1906, et John E. Matzke *Les œuvres de Simund de Freine*. Paris, 1909.

2. *L. c.* à la note précédente, p. 22.

conjugaisons : a) assimilation aux verbes en *-er* (*tressaillat* [1] : *muntat* 168, *cresserent* 1507, de *creistre*, forme prouvée par la mesure, *esmarrad* : *retornat* 2165), b) assimilation aux verbes en *-ir* (*formir* : *martyr* 36, *rampir* : *sailir* 163, *confortir* : *pleisir* 1452) [2] ; la désinence de l'imparfait *-oue*, *-out*, qui n'est pas, il est vrai, prouvée par les rimes, ces mots rimant toujours entre eux, mais, à cause de la graphie à peu près constante, peut être considérée comme appartenant à l'auteur; la terminaison de la 1re pers. plur. du prés. ind., qui est toujours écrit *-um* ; les formes fréquentes en anglo-normand, telles que *tyrant* (: *comand* 444, *suduant* 731, *guarant* 778, 813, *itant* 1965, *recreant* 2092 ; cf. l'anglais mod. *tyrant*), *païsant* (: *joiant* 1461) et, dans le corps du vers, *Sathant* 2091, *dant* 1248 ; *strange* 1568 (cf. l'angl. mod. *strange*) et, enfin, *remis* (: *pris* 931), part. passé de *remaindre* [3].

La langue du copiste présente un aspect encore plus nettement dialectal. Parmi ces anglo-normandismes je me borne à relever les suivants, n'en donnant en général que très peu d'exemples : *e* pour *ie* (*manger* 1341, etc.) ; *ie* pour *e* (*confortier* 86, *buntied* 271, *mier* 346, *nief* 947, etc.) ; *e* pour *ai* et *ei* (*fere* 477, *mes* 188 ; *crere* 321, *saver* 363, *aver* 812, etc.) ; *ei* pour *ai* et *ai* pour *ei* (*feire* 2279, *meis* 423, etc. ; *solail* 200, *effrai* 300, *fai* 324, *lai* 500, etc.) ; *en* pour *ien* (*covent* 2189, *sovent* 1595, etc.) ; *en* pour *ein* (*resplent* 1288, etc.) ; *ein* pour *ain* (*veins* 270, *pleindre* 1107, etc.) ; *ein* pour *ien* (*coveint* 767, *reins* 1094) ; *u* pour *ui* (*dedure* 71, *destrure* 1860, etc.) ; *ui* pour *u* (*tuit* 310, etc , *bruillir* 2134, *bruillez* 2150) ; *u* pour *o*, *ou* (*lurz* 1265, *plurer* 1365, *jur* 129, *culur* 2135, *desirus* 2259, *surent* 1792, etc.) ; *u* pour *oi* (*conustre* 268, etc.) ; *ui* pour *oi* (*anguisus* 137, etc.) ; *um*, *un* pour *om*, *on* (*Rume* 50, *um* 483, *unques* 356, *nun* 2042, *unt* 496, etc.) ; *o* pour *ue* (*pople* 557,

---

1. L'auteur emploie aussi *saillir*, p. ex. *saillit* : *fuït* 156 ; la forme *saillierent* figure à l'intérieur du v. 1662.

2. Les formes parallèles *bruillir* 2134 et *bruillez* 2150 ne sont pas attestées par la rime. Il en est ainsi de *plurir* 1668, *connit* 1815, *arestut* 159, et *restut* 1888.

3. *Remist*, passé déf., se trouve au corps des vers 1123, 1125, 1556 et 1876. Au vers 1129 la forme régulière du part. p. *remés* est assurée (: *es*).

iloc 1580, *jofnes* 119, etc.) ; *oi* pour *uei* (*orgoil* 386, etc., *oilz* 1168. etc.); *ui* pour *uei* (*orguil* 2254) ; *oun* pour *on* (*acounterent* 1429) ; *aun* pour *an* (*saun* 146) ; *y* pour *i* (*moy* 1136, *ydles* 1884, *martyr* 4, etc.) ; *a* pour *ai* (*guares* 744, *rendra* 562, *vendra* 561, *mustra* 509, *sa* 1650) ; *ai* pour *a* (*pais* 441, 1889); *i*, *o*, *u*, *a* pour *e* atone protonique (*chivalerie* 60, *chival* 141, *primerement* 11, etc. ; *bosoin* 2010 ; *busingnuse* 1742, etc. ; *achater* 1336, *charted* 2255, etc.) ; pour *e* atone posttonique on trouve *i* (*vindrint* 934), *u* (*voldrunt* 933, 1258), *ou* (*voldrount* 970) et *a* (*premessa* 1159) ; *e* pour *a* et *o* protonique (*checun*(*s*) 462, 562, *premesse* 704, etc.) ; la valeur de consonne de la lettre *u* non initiale devant *r* est indiquée par la graphie *ue* (*oueraines* 180, *poueres* 81, *auerai* 806, *nauerez* 1382, etc.) [1] ; un *e* est omis (*cuntré* 873, 926, *chargé* 935, *apaisé* 2177, *aisïement* 1575, *numement* 1806, *conuz* 254, *repust* 484, *guvernur* 370, *salvur* 595, *guerdon* 800, *veraiment* 321, etc., *frai* 737, *bons* 115, 122, 248, *mals* 773, *quinz* 1178, 1505, *cest* 302, *fol* 1215, *duz* 1398, *cel* 1703, *joius* 1788, *saint* 2177, 2193) ; un *e* est ajouté (*ees* 1130, *eelire* 1502) ; *t* est tombé après *n* (*vindren* 2148, *sein* 190, etc.) ; une *s* inorganique est intercalée (*fust* = lat. fuit 481, etc., *deust* 883, 884, etc.) ; *c* pour *ch* (*sacent* 21, *aprocier* 1958), *t* pour *z* (*priet* = 2e pers. plur. 689, *sant* 1683, prép.); *d* pour *t* final (*fiad* 921, *celad* 922, *gued* 999, *led* 1000, *suffrid* 987, *nurid* 988, *fud* 914, etc., *comand* 347, etc.) ; *gn* pour *sn* (*ignels* 353, *ignelement* 1022, 1626) ; *m* pour *n* devant *f* (*emflat* 1932, *emflad* 1961) ; *co*, *cu* pour *con*, *cun* devant *v* (*cuvent* 323, *cov*(*i*)*ent* 369, etc., *covint* 974, *covenant* 723, *coveitise* 720, etc. ; cf. l'angl. mod. *covenable*, *covenant*) ; des graphies, telles que *beu* 108, *ceo* 263, *perderat* 760, *esample* 216, *connissant* 1410, *Deu* 20, etc., *liu* = lat. locum, 613, etc., *memorie* 2007, etc., *glorie* 2008, etc., *victorie* 2093, etc.

Toutes les rédactions françaises versifiées de la vie de saint Eustache remontent à une seule des versions latines, à savoir

---

1. Dans le nom de notre saint, presque toujours écrit *Euestace*, le copiste indique par *ue*, chose curieuse, tout le contraire, c.-à-d. le caractère vocalique de *l'u*. On sait que, dans les textes français correctement versifiés, *Eüstace* compte le plus souvent pour quatre syllabes. Voir P. Meyer, *Romania*, XXXVI, p. 22.

au texte publié dans les *Acta Sanctorum*, septembre, t. VI, p. 123-135, qui est, de son côté, la traduction littérale du texte grec publié au même endroit. Quant au fond du récit, le versificateur du texte de Cheltenham ne modifie pour ainsi dire en rien l'exposé de son modèle. La fidélité avec laquelle le poète suit la prose latine indique suffisamment sa source. Mais, pour en donner des preuves convaincantes, on peut relever qu'on retrouve dans la version française la mention de *Johan*, c.-à-d. celle de l'évêque qui baptisa la famille, celle du double départ d'Eustache et sa famille de la maison, et la contradiction dans le récit du frère aîné dans la scène de reconnaissance, ces trois particularités ne se retrouvant que dans la version latine indiquée ci-dessus [1]. A peu près la seule liberté que le poète français se permette est d'amplifier et de développer longuement — sans toutefois y mettre rien d'essentiellement nouveau — ce qui a été dit brièvement dans le modèle [2]. Ceci s'applique principalement aux discours et aux considérations générales : les faits eux-mêmes sont racontés d'une manière brève et concise, comme dans l'original. On peut se demander si la présence assez fréquente de deux (v. 327-30, 333-6, 467-70, 685-8, 1041-4, 1705-8) et une fois même de trois (2141-6) couples de vers avec la même rime se succédant immédiatement est un témoignage de plus pour la provenance anglo-normande du poème, ce procédé étant particulièrement pratiqué par les versificateurs normands, ou si c'est là uniquement une maladresse du poète. Toujours est-il que le poème, avec son style embarrassé et prolixe, accuse un versificateur des plus médiocres.

L'auteur français a ajouté un prologue et un épilogue de sa façon. Dans le prologue qui va jusqu'au vers 38, il annonce son intention de raconter, pour honorer les saints martyrs, c.-à-

1. Pour des renseignements plus détaillés à ce sujet, je renvoie à l'analyse de M. A. Monteverdi, *Studi medievali*, III, fasc. 2, 1909, p. 169-224, *La leggenda di S. Eustachio*, et fasc. 3, 1910, p. 392-498, *I testi della leggenda di S. Eustachio*.

2. L'exemple le plus prégnant de ce procédé est donné par les vers 317-572, auxquels ne correspondent, dans le modèle, que quelques lignes (*A. SS.*, *l. c.*, p. 125), mais qui contiennent déjà *in nuce* tout ce que notre auteur dit en tant de vers, c.-à-d. un court résumé des principes de la religion chrétienne.

d. saint Eustache et ses compagnons, leurs souffrances, en traduisant leur vie *en romanz* pour rendre possible à ceux qui ignorent le latin d'en prendre connaissance [1]. Il se met à l'œuvre à l'exhortation d'un de ses frères spirituels — nous apprenant ainsi qu'il était lui-même religieux — en s'excusant d'avoir été empêché, par d'autres occupations, de le faire plus tôt. Si l'on peut trouver quelque intérêt au prologue à cause des renseignements tout personnels qu'il nous donne, par contre l'épilogue (v. 2201-90) est d'une platitude et d'une banalité complètes. Il contient quelques considérations sur l'inconstance de la vie terrestre et sur la nécessité de penser à l'autre vie, pour en avoir part après la mort, et d'implorer le secours de saint Eustache et de ses compagnons.

La versification régulière, les cas peu nombreux où *e* en hiatus ne compte pas pour une syllabe (*dust* 182, *conuz* 252, *aser* 1866, *empereur* 1908), la déclinaison peu fautive, la première personne du singulier sans *e* analogique au présent de l'indicatif (*desir* 589, 1159, 1280, *reclaim* 814, fi, 825), l'absence totale d'adjectifs avec *e* analogique au féminin [2], la forme de deux syllabes *ferai* 737 (tandis que l'anglo-normand a généralement *frai*), tous ces faits semblent indiquer une époque relativement reculée. Nous avons vu en effet que P. Meyer fait remonter notre poésie à la première moitié du XIIIe siècle. Mais il faut toujours tenir compte de l'hypothèse de Paul Meyer que

1. Pour P. Meyer (*Not. et extr.*, XXXIV, 226), qui a compris cet endroit un peu autrement, « il semble résulter avec évidence de ce prologue que l'auteur..... a eu l'intention de mettre d'autres légendes en français ». Mais il ne me paraît pas possible d'entendre les expressions des vers 9-10, *les seinz martyrs* et *lur passiuns*, comme s'appliquant aux martyrs en général, étant donné qu'à d'autres endroits du prologue (aux vers 4, 7, 8, 13, 20 et 35), l'auteur, par des expressions analogues, désigne toujours saint Eustache et ses compagnons. Le sens du mot *primerement* (v. 11) doit probablement être « le premier », « étant le premier qui le fait » ou, peut-être, « pour la première fois ». P. Meyer a trouvé le prologue « assez obscur » : si l'on accepte l'interprétation proposée ici, cette obscurité disparaît.

2. La leçon *la vielz lai* au v. 499 est parfaitement régulière. Je note en passant que M. E. R. Curtius (*Li quatre livre des Reis*, Dresde, 1911, p. XC : « Diese Verwendung von mänulichem *vielz* bei weiblichem *lei*... ») a pris a tort *vielz* pour une forme masculine. C'est la forme normale, provenant de vetus, pour le masculin et le féminin.

notre texte serait d'origine continentale et aurait été seulement remanié par un Anglo-normand.

Le degré de correction du texte étant assez grand pour permettre de conclure que l'auteur a cherché à versifier conformément aux règles observées sur le continent, je me suis cru autorisé à rétablir le nombre exact des syllabes dans les vers qui dans le manuscrit étaient trop courts ou trop longs. Toutefois, dans les cas où la correction ne s'imposait pas d'elle-même, je me suis borné à signaler dans une note au bas du texte que le vers est incorrect. La division du poème en quarante sections, marquées ci-dessous par des blancs, est celle du copiste : à ces endroits, il a en effet mis des majuscules. Il est à noter que la division en quarante sections se retrouve dans la version VI publiée par M. Esposito. Cette division pourrait remonter au texte latin. Ceux que nous connaissons n'en ont pourtant conservé aucune trace.

Jesucrist par seint Eüstace [*fol. 131*]
Nus tramette la sue grace,
Ke nus puissum a lui pleisir
Par la bunté de sun martyr, 4
Ki tant demenat seinte vie
Od sa seintime cumpaignie.
Martyr furent par Jhesucrist,
Kar Deus emsemble les eslist. 8
Pur les seinz martyrs honurer
Voil lur passïuns recunter :
Translater voil primerement,
De latin en romanz briefment, 12
Lur glorïuse passïun
Par mult humble devocïun.
Icil qui sunt nostre veisin
Ne sevent mie tuit latin, 16
Mais clerc e lai communeaument
Solent user romanz sovent ;
Pur ço voil en romanz parlier,
Pur Deu e pur ses seins loër, 20
E que plusurs sacent entendre
Ço que jo voil par Deu emprendre.

Par la grace Deu humblement
Voil faire cest purposement 24
E pur mun frere espiritel
Ki plus m'est pres que le charnel;
Par son duz amonestement]
Voil fere cest escrist briefment, 28
Mais par raisonable acuisun
Purloinai sa peticïun,
Kar pur faire le suen plaisir
Ne poi si tost aveir leisir. 32
Pur ço ne se doit curecier,
Mais ensemble devum prïer
Que la vie del seint martyr
En verité poisum formir. 36
Icest prologe voil finier,
Ke nus devum avant cunter.

Od les Rumains maneit jadis
Un riches hom de noble pris, 40
Placidus out nun proprement, [*fol. 131 b*]
Kar plaisir sout a bone gent.

---

11 Mes tr. — 12 en *manque* — 15 que — 20 pur ses *manquent* — 29 p. mult r.

Mult par estoit de haut parage,
Asez avoit grant heritage : 44
Mais il venqui par sa prüesce
Les paiens e sa grant richesce.
Il fut paiens primerement
Entre les Romains od sa gent. 48
En icel tens par la citet
De Rume out poi crestïentet,
Mais crestïentet e sa gent
Creiseit idunc novelement. 52
Li empereres Traïens
Od les Romains estoit paiens,
E Placidus par grant honur
Servoit icel emperëur. 56
De l'emperëur fust priviez
E mult preisiez e honurez ;
Par sa prüesce e par meistrie
Gardout bien sa chivalerie. 60
Mult soult bien estre conestables,
Kar pruz estoit e amiables.
Si empereres li tint chier,
Kar bien serveit de sun mester ; 64
En sun regne grant liu tenoit,
Kar sages e quointes estoit.
Defendre savoit sun païs
E qunquere ses enemis ; 68
Ses veisins par amur venqueit,
Curtais e affaitez estoit.
Dedure soleit od sa gent ;
En bois alout chacier sovent. 72
Ses piers venqueit par honestez,
Par bones murs e par buntez.
Larges estoit e almoniers
E mult pituz e dreituriers, 76
Kar sovent deliueroit de mort
Cels qui furent jugiez a tort.
Les cheitifs prisuns achatout,
Mult franchement les deliuerout ; 80
Les poueres soleit meintenir [*131 v°*]
E sovent pestre e revestir ;
Sovent aidout a ses veisins,
As veddes e as orfanins ; 84
Les malades sout visiter
E mult aider e confortier ;
Les pelerins sout herbergier
E les esguariez conseilier. 88
L'emperëur ne volt servir
Par losengier ne par blandir.
Mult se contint honestement
Vers riches e vers povre gent : 92
Nuls nel poeit de rien reprendre,
Kar tant voleit al bien entendre.

Mais il avoit une mulier
Que bone gent deivent preiser ; 96
Mult par estoit de halt parage,
Etant avoit franc le curage
Que, par honur e par buntez,
Venquit son noble parentez. 100
Mult par estoit e humble e sage,
Si n'avoit cure de folage.
Sa parole sout bien guardier,
Sun sen e sa resun mener, 104
E honurer savoit asez
Les estranges e les privez.
Mult se cuntint honestement,
Par beu semblant, ver tute gent. 108
Les poueres soleit sustenir
E les esguarez meintenir ;
Aider soleit as bosoignés,
E le quor out chaste e pitus. 112
Ele estoit par tut honuree,
Mult fut de bone renomee.
Par bones murs e par honur
Soleit resembler sun seignur, 116
Kar Jhesucrist les asemblat,
Ki par sa grace les salvat.
Deus fiuz eurent, jofnes enfanz,
Dunt il eurent les quers joianz, 120
Kar par nature li enfant, [*131 v° b*]

---

46 Ses p. — 76 dreituriels — 84 e ad o. — 93 ne poit — 111 a b. — 113 E ele — 115 bons m.

Pas bones murs e par semblant,
Retraistrent a lur gentil piere
E as murs de lur franche mere. 124

Placidus avoit venëurs
E chivalers od sei plusurs ;
En bois soleit chacier sovent
Pur dedure soi e sa gent. 128
Mais un jur od sa gent chaça,
Une herde de granz cers trova ;
Les cers aquoilid od sa gent
De tutes pars hastivement. 132
Lors vit Placidus meintenant
Un merveilus cerf par semblant,
Kar plus grant e plus beals estoit.
Celi chaçat od grant esploit, 136
Ke il estoit mult anguisus
Pour prendre cel cerf merveilus.
Aprés lur seignur meintenant
Vindrent li venëur poinant, 140
Mais Placidus out bon chival,
Tost alout par munt e par val,
Tost esloignat devant sa gent,
Ne pourent siuvre longement. 144
Sovent hurtout de l'esperun ;
Le cerf chaçoit saun compaignun ;
El bon chival mult se fiat ;
A son poeir le cerf hastat. 148
Par muns, par vals e par boschage
Chaçat le cerf od grant curage
De prendre le s'il poüst
Ne s'il prendre nel dëust. 152
Tant se penat le cerf chacier,
Ke li cerf vint vers un rochier.
Li cerfs a cel rochier fuït,
Sur le rochier en halt sailit. 156

Placidus, ki ne sout targier,
Aprés le cerf vint al rocher ;
Lors s'arestut mult merveilant,
Quant ne poeit chacier avant. 160
Cel halt rochier mult esgardat, [*132*]
Mais de cel cerf plus merveillat,
Coment li cerf poeit rampir
E sur cel halt rochier sailir, 164
Kar tant vit roiste le rochier.
E de ço se pout merveillier,
Coment li cerf la sus muntat
E la grant roche tressaillat. 168
Le cerf ke Deus voleit defendre
Ne pout il sur la roche prendre,
Kar Deus voleit par sa dulzur
Del cerf prendre le venëur. 172
Deus qui salvat Cornelïum,
Voleit convertir Placidum,
Kar Placidus a Deu plaiseit,
Qui par sun pleisir par tut veit. 176
Deus avoit Placidum eslit
Par grace del seint Espirit ;
Par sa pité out esguardez
Les oueraines de sa buntez, 180
Kar çoe fust estrange durur,
Se cil dust perir par errur
Qui tant estoit de bones murs
E tant biens fesoit a plusurs. 184
Mais Placidus ne deut perir,
Kar Deus nol volt par sun pleisir.
Paiens estoit Cornelïus,
Mes mult estoit religïus, 188
Kar pur sa bunté fut esliz,
Par sein Pere fut convertiz.
Mes Deus Placidum converti,
Cume sein Pol, par sa merci. 192

---

122 bons ; e *manque* — 130 graz cerf — 137 Kil e. — 145 de esperun — 149 e *manque* — 150 Chacet — 151 *et* 152 *paraissent trop courts. Faut-il corriger* 151 s'il *en* se il *et* 152 nel *en* ne le ? *Le sens du v.* 152 *n'est pas clair.* — 156 la roche — 160 Q. il ne — 162 sesmerueillat — 167 Cum li c. — 170 il *manque.* — 182 Si coe dust — 184 *Faut-il corriger* tanz biens *ou* tant bien? — 192 Cum.

Placidus estoit longement
Pres del rochier sultivement ;
Mult esguardat esmerveilant
Le cerf sur le rochier estant. 196
Mes Deus miracle demustrat
Dunt Placidus mult s'esmaiat,
Kar une croiz vint meintenant,
Plus ke solail resplendisant, 200
Sur la teste del cerf tut droit; [*132 b*]
Entre les perches aparoit.
La figure Jhesucrist
Od la croiz sur le cerf asist; 204
Entre les perches apareit,
Par grant clarté resplendiseit.
Mais li rois del ciel glorius,
Ki fet miracles merveillus, 208
Un autre miracle mustrat,
Dunt Placidus plus s'esmaiat,
Kar li cerf parlat meintenant
Ceo que Deus volt par sun comant. 212
Li cers parlat apertement;
Ceo fut merveile veirement.
De cest miracle glorïus
Truvum esample merveilus : 216
Li asnes parlat ensement
A Balaam nomeement,
Ki par conseil de la folie
Empeirat mult sa profecie. 220
Plusur solent lire sovent
Icest miracle veirement,
Dunt il se solent merveiller,
Mes ne deivent pas trop jugier 224
Des miracles al roi poissant,
Ki tut criat par sun comant.
Jhesu ki pĕchëurs salvat,
Ki tute rien de nient criat, 228
Poeit fere legierement
Le cerf parler apertement,
Kar Deus, ki tut le mund furmat,
Par sun pleisir le cerf criat : 232
La creature doit servir
Al creatur par sun pleisir.
Li cerf pur Jhesucrist parlat
Içoe que Deus li enseignat. 236
Asez parlat apertement
Vers Placidum nomeement.
Li cerf parlat, çoe li ert vis :
« O, Placide, li miens amis ! 240
Tu m'as chacié par grant desrei.
[*132 v°*]
Prendre me vols : jo prendrai tei,
Kar od les reis de ma merci
Voil prendre mun feel ami. 244
Placidus doit a moi plaisir,
Kar par buntez me solt servir.
Tu me cultives veirement,
Par bones oueraines, sovent. 248
Tu faiz sovent ma voluntez
Par almosnes e par buntez.
Tu m'as servi par bone fei,
Mes ne sui pas conuz de tei : 252
Jo sui ici pur çoe venuz
Ke de toi seie conëuz.
En ceste beste voil mustrer
Ma figure pur tei salver, 256
Kar jo voil par humble semblant
Convertir mun feel serjant.
Jo salvai ja ma creature
El semblant de ceste figure ; 260
Jo salvai en croiz humblement
Par ceste figure ma gent.
Pur ceo voil humblement mustrer
La figure pur toi salvier. 264
Tu te dois a moi convertir
E moi aürer e servir,

---

196 la roche — 201 de cerf — 203 *Le vers est trop court. Faut-il ajouter* de J.? *Le passage est peut-être corrompu. Les v.* 202 *et* 205 *sont identiques.* — 219 del f. — 219-20 *Le sens n'est pas clair.* — 229 Poit — 242 mo u. — 244 fels a. — 248 bons — 254 conuz. — 258 feels — 262 iceste.

Kar preus hom de si grant valur
Doit conustre sun creatur, 268
Ne doit les fals deus aürer,
Ne les veins idles cultiver.
Les oueraines de ta buntied
Par ma pité ai esgarded : 272
Sathan ne doit mais enginnier
Par folie mun chivaler ;
Ta grant valur ne doit perir,
Tu doiz tun savëur servir ; 276
Kar jo suffri ma passïun
Pur la tue redempcïun. »

Placidus solt estre hardiz,
Mes il devint mult esbaïz : 280
Ne solt pas esguarder sovent [*132 v°b*]
Tel miracle apertement.
Par grant effrei fut esbaïz,
Del chival chëi esturdiz. 284
A terre just bien longement,
Puis relevat dutusement.
Sun quer sentit mult effreier,
Ne nuls nel doit de çoe blasmier,
288
Kar cil seroit plus ke hardiz
Ki de çoe ne fut esbaïz.
Mes Placidus hastivement
Emprist estrange hardement; 292
Kar aprés cele grant poür
Revint alques en sa vigur :
Icel miracle apertement
Esguardat plus hardiement. 296
Vers la roche mult aprochat,
En tel manere puis parlat :
« Pur quoi sui jo tant esturdiz
E pur grant effrai esbaïz ? 300
Cument e pur quel encheisun
Avint iceste avisïun ?

Mes vus, beals sire, o moi parlez,
Ki tel miracle demustrez. 304
Parlé avez de ma salu,
Mes jo ne l'ai pas entendu,
Kar jo sui esbaïz forment
Del miracle sudeinement. 308
Pur cest pechëur convertir
Me dites tuit vostre pleisir,
E que jo puisse sanz dutance
En vus afichier ma creance, 312
Que jo puisse vus aürer
E vus servir e cultiver. »

Nostre duz sire Jhesucrist
A Placidum sun pleisir dist : 316
« O, Placide ! Jo sui Jhesus,
E tu es li mien Placidus,
E tu dois par moi sanz dotance
Aprendre veraie creance. 320
Tu dois crere veraiement [*133*]
En un veir Deu omnipotent,
E toi cuvent a moi entendre,
Veraie fai te voil aprendre. 324
Tu dois un sul Deu obëir
E lui aürer e servir.
Or ne seies mais en errance :
En Damedeu met ta fiance 328
. . . . . .
Dois tu bien savoir sanz dotance
Que Deus est li Pere e li Fiz,
E Deus est li seins Espiriz. 332
Treis persones sunt veraiment,
Mes un Deu sunt omnipotent.
Li Peres est Deus veirement
Sanz fin et sanz comencement. 336
Ensement est veirs Deu li Filz,
Veirs Deus est li seinz Esperiz.
En treis persones senglement

---

267 home — 282 *Hiatus. Faut-il corriger* Itel *? Cf. v.* 712 *et la correction du v.* 295 — 295 Cel m. — 300 E *manque* — 301 e *manque* — 302 cest a — 307 *Faut-il corriger* fui *?* — 321 ueraiment — 327 Ore — 328 En deu — 329 *manque* — 336 *Le second* sanz *manque.*

Est un veirs Deus omnipotent. 340
Jo sui filz Deu ki te furmai,
Jo sui veir Deu ki te creai,
E od mun Pere omnipotent
E od le seint Espirement 344
Jo creai e doi governier
Le ciel e la terre e la mier.
Le mund creai par mun comand
E le solail resplendisant. 348
Jo fiz la lune qui resplent
E les esteilles ensement.
Jo creai les jurs e les tens,
Par mun pleisir e par mun sens, 352
Les venz asez ignels,
Peisuns e bestes e oiseals.
Jo creai de nient tute rien,
E si ne fis unques for bien. 356
Jo formai tute creature
E bone la fis par nature.
Jo sui creaturs veirement
Sanz fin e sanz comencement. 360
Li creaturs est glorïus
E sur tutes riens precïus. [*133 b*]
Mes hom renables doit saver,
Par les creatures pur veir, 364
Ke li creaturs est estables
Ki fait creatures muables,
E ke chascune creature
Devient muable par nature. 368
Pur çoe covient al creatur
D'estre estable guvernur,
Kar riens fors lui ne dure estable,
Pur çoe ne doit estre muable. 372
Tute creature est de lui,
E il ne poet estre d'altrui :
Pur çoe deivent renable gent
Servir un Deu omnipotent, 376
Lur creatur qui tuit criad,
Les pechëurs del mund salvad.
Jo sui veir Deus veraiement
E creaturs omnipotent, 380
Tutes riens de nïent creai,
Les pechëurs en croiz salvai.
Mes jo creai primerement
Les angles espiritelment ; 384
Mes plusurs des angles perirent,
E par orgoil del ciel chaïrent,
E en enfern pur lur pechiez
Par orgoil furent trebuchez. 388
Il ne furent el ciel estable
E pur çoe devindrent diable.
E puis furmai le premer home,
Mes cil pechat par une pume 392
E passat mun comandement
E crut le dit a la serpent.
Adam de la terre formai
E Eve del costé creai, 396
E jo fis crestre lur lignage
Pur estorer le grant domage
Des angles, qui primerement
Perirent orgoilusement. 400
Mes Sathanas fut decevables
Ki estoit maistres des diables, [*133 v°*]
Kar Sathanas par felonie
Des homes avoit grant envie. 404
Tristes estoit li enemis,
Quant Deus out liueré paraïs
As homes qu'il avoit crïet,
Qui de terre furent furmiet. 408
Deus volt les homes honurer
E el ciel les volt amener,
Dunt li diable par pechié
Furent par orgoil trebuchié. 412
Pur içoe out Sathan envie
Des homes par sa felonie,
Kar Sathan Adam enginnat :

---

353 *Vers trop court* — 354 oilseals — 362 tute — 363 home — 365 Ki — 370 *Il faut probablement corriger* guvernëur — 377 que — 378 le p. — 379 ueraiment — 381 Tute — 387 E *manque* — 402 del d. — 410 E *manque*.

Quant Eve la pume mangat, 416
Adam par amonestement
Remangat la pume ensement
De l'arbre ki fut en defens.
Coveitise deceut lur sens. 420
Se il gardasent mun comant,
Sanz fin fusent esjoïsant ;
Ne devoient ja meis murir
Ne peine ne travals suffrir : 424
Par aé e par heritage
Voil jo donier a lur lignage.
Crestre deurent en paraïs
E puis regner el ciel tut dis, 428
Mes par mult fole coveitise
Perdirent il mult grant franchise ;
Par une pume sulement
Furent eisilliez tristement. 432
Icele pume periluse
Ne fut mie trop preciuse,
Mes Adam mortelment pechat,
Quant il de la pume mangat, 436
Par quointise de la serpent,
Encuntre mun comandement.
Ne deut guerpir sun creatur
Par sa mulier ne par folur. 440
Ne furent païs obedïent
Al creatur omnipotent, [*133 v° b*]
Kar il guerpirent mun comand
Pur Sathan, le felun tirand. 444
Pur çoe furent, pur lur pechié,
E tut lur lignage eisillié
De la joie de paraïs
En cest chaitif, triste païs, 448
Ou la gent vivent a dolor
Par grant peine, par grant labur.
Adam fist del peché premier
Tuit sun lignage parcenier. 452
Par cel peché grevus e fort
Receurent la gent duble mort,
Par la mort de l'alme e del cors.
Pur le fruit dunt Adam out mors [456
Sathan out les homes conquis
En servage cume chaitifs :
Pur çoe sunt turmentez la gent
Dedenz enfern horriblement. 460
Sathan solt les almes ravir,
Quant checuns hom deveit murir ;
En enfer les soleit mener,
Ne laisout un sul eschaper 464
Pur sens ne pur religïun,
Ne pur nule perfectïun.
Sathan mustre grant cruëlté
Sur cels dunt il ad poesté. 468
Li diable sunt tuit dampné,
E pur lur propre iniquité,
E pur lur orgoil sulement,
Sans nul autre amonestement. 472
Quant il furent par sei dampné,
Par altre ne serunt salvé ;
Sans esperance sunt peri,
Ja meis ne vendrunt a merci ; 476
Asez se peinent de mal fere,
Kar il ne se poent retrere.

Mais Adam pecha folement
Par felun amonestement ; 480
Par altrui conseil fust grevez,
E par altre refut salvez. [*134*]
Mes l'um ne pout el mund trovier
Home kil repeüst salver, 484
Ki sanz peché fust engendrez
Cum Adam, quant il fust crïez.
Pur çoe oi pité de ma gent,
Ke Sathan destruit cruëlment ; 488
Ma grace as pechëurs mustrai,
Pur els salver el mund entrai.
Par la volunté de mun pere

---

419 ke — 420 Kar c. — 422 esioiant — 425 E p. ae — 443 il *manque* — 451 A. fust de — 455 Kar — 458 cum — 462 home — 484 repust.

Nasqui jo d'une chaste mere, 492
Kar jo sui sanz charnel delit
Cuncëuz del seint Espirit.
De la seinte Virgne nasqui,
Par ki pechëurs unt merci. 496
Circumcis fui e baptizé
Pur salver le mund de pechié :
La vielz lai mustrai a ma gent,
La nuvele tuit ensement. 500
Od les pechëurs conversai,
Plusur miracles lur mustrai.
Pur çoe mustrai veraiement
Que jo sui Deus omnipotent. 504
Mes jo senti sovent tristur
E feim e seif e grant labur,
Kar jo voil sanz pechié suffrir
Quant que veirs hom devoit sentir.
[508
Pur çoe mustra apertement
Que veirs hom fui veraiement.
Pur çoe soleit Sathan duter ;
Ne pout en moi pechié trovier. 512
Sathan par çoe s'esmerveillat,
Par malice treis fiez temptat,
Si jo fuisse veraiement
Veirs Deus ou veirs hom sulement.
[516
Jo venqui sa temptatïon.
Puis engignat ma traïsun.
Sathan quidout certainement,
Si jo fuse Deus veraiment, 520
Que ne poüse mort suffrir,
Kar Deus ne pout unkes murir. [*134 b*]
Ne pois murir par deïtiet,
Mes mort fui par humanitiez. 524
Sathan ne me poeit nuisir,
Mais jo suffri, par mun pleisir,
Que Sathan ma mort enginnat,
As feluns Judeus me liuerat, 528
Par mun disciple me traït,
Pur trente deniers me vendit.
Li Judeu me firent lïer
E flaelier e laidenger ; 32
Asez me firent escharnir ;
Jo suffri tuit par mun plaisir.
Jo fui d'espines corunez
E en la croiz mis e penez. 536
Pur le mund salver suffri mort,
Mes Sathan me saisi a tort.
Sathan pur çoe perdit a droit
La poestez ke il avoit 540
Desur Adam, le premier home,
Que il deceut par une pume.
Pur le rëindre mis grant pris,
Quant jo fui pur Adam occis, 544
Mes al tierz jor resuscitai,
Par ma vertu enfern brisai,
Sathan liai estreitement,
El ciel ravi ma bone gent. 548
Les miens disciples visitai
E mult ducement confortai ;
Jo conversai od eals sovent,
Quarante jorz, corporelment. 552
Devant eals puis el ciel muntai,
Mult seintement les doctrinai ;
Puis lur enveai dulcement
Grace del seint Espirement, 556
Que il al pople, sanz dotance,
Preechasent veire creance,
Par tuit le mund seürement
Baptizacent par moi la gent. 560
Al derain jor vendra jugier,
A checun rendra sun luier, [*134 v°*]
E jo mettrai mun pople a destre
E les dampnez devers senestre. 564
Sathan menrat la male gent

---

492 de ch. m. — 501 E od — 510 home — 516 home — 525 poet ; me *manque* — 528 felun — 536 E *manque* — 540 kil a. — 543 li r. — 554 les endoctrinai — 558 Prechasent — 564 dampnez uers.

Tresqu'en enfer chaitivement ;
Arder deivent od cel tirant
El feu cruël, sanz fin ardant. 568
E jo menrai la bone gent
En joie pardurablement ;
Od les angles serrunt veisin
En la joie del ciel sanz fin. » 572

Deu feseit icel cerf parler
Mult mielz ke jo ne sai cunter ;
Li cerfs parlout par sun pleisir,
Kar Placidum volt convertir. 576
Placidus mult s'esmerveillat,
Nostre duz seignur aürat ;
A terre cheut paisiblement
Pur aürer Deu humblement. 580
Jhesucrist primes aürat
En tel manere, e puis parlat :
« Jo crei en tei, mun veir seignur,
Verai Deu e veir creatur, 584
Ki pechëurs solz convertir,
Par ta dulçur, par tun pleisir ;
Ki de nient tuit le mund crias
E pechëurs de mort salvas. 588
Mes une rien voil e desir,
Par ta grace, par tun pleisir,
Si jo a ma propre mulier
Pois cest miracle renuncier 592
Od mes enfanz priveement,
Que nus puissum veraiement
Crere en toi, nostre salvëur
E nostre verai creatur, 596
Que nus poisum par tun pleisir
Toi cotiver e toi servir. »
Jhesu respundi par le cerf
A Placidum, son feeil serf : 600
« O, Placide ! Ne dois doter,
Kar cest miracle dois cunter [*134 v° b*]
A ta mulier veraiement
Od tes enfanz seürement, 604
Kar ensemble devez guerpir
Les veins idles pur moi servir.
Poi vus devés ensemble aler
Dedenz la citet, pur parlier 608
A l'evesque des cristïens,
Ki solt convertir les paiens,
Kar icil vus doit baptizer.
Mes te covient puis repeirier 612
En cest liu pur parlier a moi,
Pur saver plus de mun secroi. »

Quant Placidus out entendu
Icel conseil de veir salu 616
De cel rochier joiusement
Repeirat vers la süe gent ;
Mes quant il s'en volt repairier
Il n'aveit talent de chacier, 620
Kar Deus out müed meintenant
E sun curage e sun semblant.
Cel miracle tint e celat,
Tresqu'a sa femme le mustrat. 624
En cele nuit alat culchier,
Cum il soleit, od sa mulier ;
Cel miracle priveement
Dist a sa mulier sulement. 628
Desque la dame l'entendit,
Par dulce joie respundit :
« Beals sire duz, vëistes vus
Icel miracle glorïus ? 632
Çoe est Jhesus omnipotent
Que vus vëistes veirement,
Kar il est reis celestïens,
Jhesus, li Deus as crestïens. 636
A nus s'apareut humblement
Pur salver nus veraiement,
Kar nus devum lui aürer
E lui servir e cultiver. 640
Demain devum a lui venir

566 Tresque en — 584 e üerai c. — 587 de nient *manque* — 595 saluur — 607 vus *manque* — 609 de c. — 612 c. pas r. — 624 Tresque a — 634 Qui — 636 ac.

Od nos enfanz pur lui servir, [*135*]
Kar Jhesus qui dist cest secrei
L'altre nuit apareut a moi. 644
Ne devum pas trop demurrer :
Alum ensemble pur parlier
A l'evesque des crestïens,
Ki solt convertir les paiens, 648
Kar icil nus doit baptizer
E nostre salu enseignier. »

Quant Placidus içoe oït,
N'aveit pas le quor endormit : 652
Tant sentist son quor esjoïr,
Ke n'aveit talent de dormir.
Sa maisnie dormir laisat ;
Entur mie nuit puis levat, 656
Sa mulier menat sulement
Od ses enfanz priveement
A cel evesque, en la citet,
Ki maintint la cristïentet. 660
Od icel evesque humblement
Parlerent mult priveement.
Quant lur conseil ourent mustrez
Pur receivre cristïentez, 664
Li evesques joiusement
Load Jhesum omnipotent,
Ki tels miracles soult mustrer
Pur pechëurs recunforter. 668
Li evesque les doctrinat,
Mult seintement les primseignat,
Puis receurent cristïentet.
El seint nun de la Trinitez 672
Li evesque les baptizat,
Lur nuns renablement muat :
Euestace numad le pere,
Theophistan numat la mere, 676
Le premier filz Agapitun
E le puisned Theophistun.
Icel evesque lur donat
Tels nuns, quant il les baptizat ; 680
Pur els priat devotement
Le roi del ciel omnipotent. [*135 b*]
Quant il out finet sa prïere,
Puis si parlat en tel manere : 684
« Amdui estes ensem eslit
Par grace del seint Esperit,
Cunforter vus doit Jhesucrist
Ki par sa grace vus eslit ; 688
Prïez Jhesum le salvëur
Pur moi, Johan, le pechëur. »
Li evesques priveement
Les confortat mult dulcement, 692
Mult seintement les doctrinat,
A Jhesucrist les comandat.
Eüstace a tant repairat,
Ses filz e sa mulier menat ; 696
A lur ostel s'en returnerent,
E icel seint conseil celerent.

Eüstace matin leva,
Ses chivalers en bois mena. 700
Ne volt mener gueres de gent,
En bois alat priveement ;
En Jhesucrist mult se fiat,
De sa premesse li membrat. 704
Quant il vint pres de cel rochier
Ou cel miracle vit premier,
El bois laisat chacer sa gent,
Al rochier vint sultivement. 708
Cel miracle vit al rochier
Ke Jhesucrist mustra premier.

Euestace vit meintenant
Icel miracle aparissant. 712
De son chival tost descendi,
A Jhesucrist graces rendi ;
Pur lui aürer dulcement
A la terre cheut humblement. 716
Euestace par grant dulçur
Ad parlé od sun creatur :

---

649 K. cil — 675 E. muad le p. — 680 il *manque* — 689 Priet — 695 Eustaces — 696 filz *manque* — 699 par m.

« O, Jhesucrist, omnipotent !
Tu es filz Deu veraiement, 720
Mis quors ad veraie creance
En ta grant vertu sanz dotance. [*135 v°*]
Vers toi voil tenir covenant,
Par tuu pleisir, par tun comant, [724
Kar jo sui venuz pur oïr
Ta premesse, par tun pleisir. »
Jhesu, li roi par tuit regnant,
Respundit a son bon sergant : 728
« Bien as esplaité, Euestace !
De sein baptesme avez la grace,
Kar tu as vencu cel tirant,
Plein d'envie et mult suduant ; 732
E Sathan, pleins de felunie,
Ad mis ver toi mult grant envie.
Tu serras par Sathan temptez,
Si cume Job fut espruvez ; 736
Un altre Job ferai de toi,
Kar tu dois mult suffrir pur moi.
Tu soleies par grant labur
Servir al terrïen seignur, 740
Kar mult as servi par pleisir
L'emperëur qui doit murir,
Ki ne pot mie longement
Guares aider sei e sa gent ; 744
Mes pur le roi espiritel
Toi covient guerpir le mortel.
Tu dois servir plus humblement
L'emperëur omnipotent, 748
Le seignur ki ne set faillir
A cels ki lui solent servir.
Tu as conquis par grant labur
El siecle terrïen honur, 752
Ki tost trespasset cume vent,
Ki mult deceit la fole gent.
Tu redois par sule proueise
Conquere del ciel la richeise, 756
Çoe est li tresors veirement
Ki duret pardurablement.
Ki cel riche dun conquerat
Ja mais cel tresor ne perdrat. 760
Mes tu dois poverté suffrir
Pur cel riche tresor saisir. [*135 v° b*]
Tu fuz mult el siecle honurez
E mult preisez e renumez, 764
Mes tu dois par humilitez
Conquere del ciel dignitez.
Te covient al siecle apouerir
E grant travail pur moi suffrir, 768
Kar jo suffri pur toi la mort ;
Mes tu aueras par moi confort.
Sathan volt vers toi estriver
Pur fere toi deseperer ; 772
Tempter volt par ses males arx
Tun curage de tutes parz ;
Mes il te covient sanz dutance
En moi afichier ta creance, 776
Kar tu aueras par moi guarant
Encuntre Sathan le tyrant.
Confort aueras : par ma vertu
Sathan se tendra pur vencu. 780
Tu dois suffrir temptacïun,
Mes tu aueras bon gueredon.
Pur moi sufferras tu poverte,
Mes jo restorai bien ta perte ; 784
Tu serras pur moi anguisus,
Mes puis serras par moi joius.
El siecle serras honurez,
Puis serras el ciel curuniez, 788
Mes il te covient sanz dutance
Veincre tuit par ferme creance,
Sathan e ses temptacïuns,
Ses ars e ses enginz feluns, 792
Ne ke tu perdes esperance,
Ne perdes veraie creance
Par fol penser, ne par mesdire,

---

732 mult *manque* — 736 cum — 737 frai — 748 A l'e. — 760 perderat — 767 coueiut — 773 p. ces mals — 774 tute — 783 suffras ; tu *manque* — 788 serras *manque* — 792 ces e. — 794 ueire c.

Ne par auguisse, ne par ire. 796
Mais voilz tu tost ou tart suffrir
Çoe ke a tort doit avenir
De la greve temptacïun,
Dunt tu aueras bon gueredon ? » 800

Quant Euestace l'entendit,
A sun dulz seignur respundit :
« Sanz purloignance voil suffrir, [*136*]
Par ta merci, le ton pleisir : 804
Li quors m'iert plus aseürez,
Quant auques auerai trespassez
Le travail, ke jo doi suffrir
Par ta merci e tun pleisir. 808
Mes prïer voil mult humblement
Toi, Jhesucrist, omnipotent,
Par la tue seinte duçur,
Que de çoe puisse aver vigur 812
Encuntre Sathan le tyrant,
Kar jo reclaim toi a guarant.
Petit poet suffrir ma vigur
Sanz la grace de ta duçur. 816
Mult par est fieble ma puissance,
Mes en toi serat ma fiance,
Ke jo puisse, par tun pleisir,
Temptacïuns issi suffrir, 820
Ke Sathans, li crüels tyranz,
Par ta vertu soit recreanz,
Ne ke jo par desesperance
Perde la veraie creance. 824
Jo me fi mult en ta vigur,
Ke jo ne perde par folur
La grace del seint Esperit,
Par fol penser ou par fol dit. » 828

E quant Jhesucrist par sa grace
Out conforté seint Euestace,
Par sun pleisir el ciel muntat,
Jhesus ki les pechiez mundat. 832
Euestace out le quor joius
Pur cel miracle glorïus.
Euestace vint a sa gent,
Sun conseil celat sagement ; 836
A sa mulier puis repairat,
Cel seint miracle recuntat.
Mes la dame restoit mult sage,
Mult avoit vigerus corage, 840
En Jhesucrist mult se fiout,
Sun seignur par Deu confortout,
E en Deu mistrent lur fiance. [*136 b*]
Mes puis, sanz lunge demurance, 844
Sentirent un peril mortel,
Kar tost perdirent a l'ostel
Lur meisnie demeinement
Par murine sudeement. 848
E lur bestes aprés perdirent,
Ki par murine tot perirent.
. . . . . .
De lur avoir rien ne laisad, 852
Ne des bestes, ne de lur gent,
Fors lur deus enfanz sulement.
Pur cel peril, dutus, mortel,
Departirent de lur ostel ; 856
Od els menerent sulement
Lur deus enfanz celeement.
Puis vindrent li cruël larun,
Par nuit briserent lur meisun, 860
E l'avoir, ke il i troverent,
Od les dras e tuit em porterent.
Mes Euestaces repairat,
Ses filz e sa mulier menat ; 864
Petit trovierent a l'ostel
De lur dras e de lur chatel.
Aprés içoe mult apouerirent,
Ke les altres choses perdirent ; 868
Lur richeise a nïent devint,
Mes de Jhesucrist lur sovint.

---

800 guerdon — 807 jo *manque* — 808 e par t. p. — 813 li t. — 824 la *manque* — 832 pechiet — 833 Euestaces — 843 E *manque* — 844 puis *manque* — 851 *manque* — 852 Del a. — 861 kil i t. — 868 Ke *manque*.

Par Jhesucrist furent guarni,
Mult se fient en sa merci. 872
En la cuntree pouerement
Demorerent celeement.
Pur lur veisins furent huntus,
Kar mult estoient suffraitus. 876

Li empereres entretant
Ke tenoit sa feste mult grant,
Kar en Persie avoit cunquis
Par victorie ses enemis. 880
Mes Placidus nomeement
Fut demandé hastivement :
A cele feste deust venir [*136 v°*]
E l'emperëur deust servir, 884
Kar desur la chivalerie
Avoit Placidus la mestrie.
Mais nel pourent mie trover
Par quere ne par demander. 888
Li empereres e sa gent
S'esmerveillat estrangement
De Placidum, ki dunc devoit
Servir a sa feste par droit. 892
Perdu eurent sudeement
Placidum e tute sa gent,
Kar ne pourent un sul trover
Par quere ne par demander. 896
Li empereres e sa gent
S'em pleindrent mult comunalment,
Kar Placidus ert mult preisez
E honurez e enseinniez, 900
E quant il estoit conestables,
Mult par iert pruz e amiables.
Mult le pleinstrent pitusement
Li riche e la pouere gent. 904

Placidus suffri entretant,
En la merci Jhesu fiant.
Pur ses veisins estoit huntus,
Kar povres ert e suffraitus. 908
Placidus solt estre jadis
Mult honurez enun païs.
En la curt od la noble gent
Estoit vestuz mult richement, 912
Mes mult estoit ore esguarez,
Ne fud mie bien aturniez
Pur venir entre riche gent
A la feste. Si pouerement 916
Ne poeit venir par honur
A la feste l'emperëur.
Il ne volt a la feste aler
Pur sa poverte demustrer. 920
En Jhesucrist mult se fiad,
Sa poverté pur Deu celad,
Mes par conseil de sa mulier [*136 v° b*]
De son païs volt esloinnier, 924
Kar ne pout remeindre huntus,
En sa cuntree suffreitus.
Euestace leit sun païs
E ses parens e ses amis. 928
En Jhesucrist mult se fiad,
Ses filz e sa mulier menad,
Kar itant li estoit remis :
Asés l'avoit Sathan pres pris. 932
Vers Egypte voldrunt aler ;
Mes quant il vindrent a la mer,
Une nief chargee i troverent,
E od les notiners entrerent. 936
Mes li meistres des notiners
Estoit cruëls e pauteners ;
Vers Euestace s'aïrat,
E grant cruëlté li mustrat, 940
Kar sa mulier volt retenir,
Par force la voleit honir.
La grant bealté de sa mulier
Avoit espris le pautenier ; 944
Honir voleit sa chastetez,
Pur coveitise de sa bealtez.

---

873 cuntre — 878 *La phrase ne se construit pas. Il faut peut-être corriger :* Tenoit une feste... — 893 Perdeu — 904 *Hiatus* — 913 ert o. — 926 cuntre — 934 uindrint — 935 charge — 937 de n. — 946 *Vers trop long. Il faut peut-être corriger :* Pur coveitié de sa b.

La nief enloinat en la mer,
Mult se hasterent pur passer. 948
Li notiniers mult se hastat,
Le fret de la nief demandat.
Ne volt Euestace passer
Pur rien. Mais n'avoit ke donier : [952
Euestaces out mult jadis,
E grant richeise avoit conquis,
Mes mult par iert ore eguarez,
E anguisus estoit asez, 956
Quant il n'avoit rien que donier,
En la nief, pur sei aquiter.
Mes li maistres des notiniers
Estoit cruëls e pauteniers, 960
Kar mult avoit le quor felun.
D'Euestace quist acheisun ;
Par force saisist sa mulier [137]
Dedenz la nief pur son louer. 964
Euestace n'otread pad,
A sun poër le desturbad :
Defendre voleit sa mulier,
Mes ne poeit rien espleiter, 968
Ne li valt rien sun estrivier,
Lancer le voldrount en la mier.
Euestaces ne pout avant,
Mes mult avoit le quor dolant ; 972
Ne pout sa mulier guarantir,
La force li covint suffrir.

Quant il parvindrent al rivage,
Mult par out triste le curage ; 976
Sa mulier par force laissad,
Ses dous enfanz od sei portad.
Pitusement alout pleinant
E mult tristement gemisant. 980
A ses filz dist pitusement :
« Allas, allas ! Cheitif, dolent !
Vus avez perdu vostre mere
Ki reconfortout vostre pere, 984
Vostre mere ki vus portat,
Ki par dulçur tant vus amat.
Grant anguisse pur vus suffrid,
Mes asez süef vus nurid, 988
Kar sovent vus soleit baisier
E mult dulcement rehaitier.
Vostre mere avez vus perdue,
Par vive force retenue. 992
Allas, allas ! Si grant damage,
Si grant duel ai en mun curage,
Quant par un felun notinier
Poi perdre ma bone mulier. » 996

Euestace se pleint sovent,
Kar mult avoit le quor dolent.
Od ses dous fiz vint a un gued
Mult le trovad e large e led ; 1000
Od ses dous fiz voleit passer,
Mes en le gued dotout entrer.
Od un des enfanz senglement [137 *b*]
Passad le gué primerement. 1004
Par mi le gued puis repairat,
Sun altre fiz porter quidat.
Mes quant il vint en mi le gued,
K'il out trové e grant e led, 1008
Un liuns vint mult tost curant,
Vers le bois portat cel enfant.
Euestaces estoit el gued
Ke mult avoit le quor trubled, 1012
Quant il vit le liun porter
Sun fiz que tant soleit amer.
A cel enfant ne pout aider,
A l'altre fiz volt repairer. 1016
Vers sun fiz s'en vint tristement
Kar mult avoit le quor dolent.
A son fiz recouerir quidat

---

952 M. na ke d. — 959 de n. — 962 Deuestaces — 969 Ni ualt — 975 uindrent — 991 vus *manque* — 994 mun *manque* — 1000 *Le premier* e *manque* — 1002 d. a entrer — 1007 il *manque* — 1009 Un lous uint — 1011 Euestace — 1013 le lou p. — 1017 s'en *manque*.

Ke il ultre le gué portat, 1020
Mes lors vit mult sudeement
Un leu venir ignelement ;
En sa buche prist cel enfant,
Vers le bois corust maintenant. 1024
Euestace mult esguardout
Icel leu qui sun fiz portout,
De tutes pars fust anguissus,
Kar mult out le quor dolurus. 1028
Euestace grant dol menoit,
Les chevels de sun chief tirrout ;
Pur poi ne trebuchat el gued,
Tant par avoit le quor trubled. 1032
Mes Deus ne volt, par son pleisir,
Sun bon sergant laisser perir.
Euestace grant dol menat
Pur ses enfanz que tant amat, 1036
Ne quidout ja mais recouerier
Ses fiz que tant soleit amer,
Mes Deus li fist, par sun pleisir,
Ses enfanz dulcement norir. 1040

Quant li liuns prist cel enfant
Vers le bois curut meintenant.
Li pastur alerent curant [*137 v°*]
De tutes pars ver cel enfant 1044
E lur chiens mult tost asemblerent
E aprés le liun hüerent,
Tant ke li liuns meintenant
Guerpit tut sein icel enfant. 1048
Li vilein furent asemblet
De l'autre part de cel grant guet,
Kar il soleient asembler
Iluec pur lur terres arrer. 1052
Mes quant il virent meintenant
Le leu ke portout cel enfant,
Aprés icel leu rehüerent,
E vers le bois mult le hasterent. 1056
Li leus curut al bois a plein,
Icel enfant guerpit tuit sein.
Mes li vilein d'ultre le gued
Des pasturs furent desevred ; 1060
En une vile nepurquant
Estoient ensemble manant.
Mes mult furent lied e joius,
Quant les enfanz ourent rescous. 1064
En la vile li dui enfant
Furent norri petit e grant :
Li enfant ne pourent perir,
Kar Jhesucrist les volt nurir. 1068
Mes Euestace nel savoit,
Ke Deus ses enfanz nuriseit :
Euestaces ert anguisus,
Kar mult out le quor dolorus ; 1072
Pitus dol fesoit gemisant,
En tel manere compleinant :
« Allaz ! Dolenz ! Pur quei fu nez ?
Chaitifs sui e malëurez ! 1076
Allas ! Chaitifs ! Mult sui suspris
Ici en estrange païs !
De tutes parz sui anguisus,
Kar mult sent le quor dolorus. 1080
Mult sui tristes, mult sui trublez,
De tutes parz sui esguarez,
Kar, sanz confort e sanz amis, [*137 v° b*]
Mult sui dolenz, mult sui chaitifs, 1083
Ne sai a ki mun dol mustrer,
Ne sai, chaitifs, quel part turner.
Allas, allas ! Chaitifs, dolenz !
Loins sui d'amis e de parenz, 1088
Cume li arbres el desert
Ki par le vent ses foilles pert.
Je fui jadis riches asez
E mult preisiez e honurez, 1092
Mes sanz confort e sanz amis
Sui ore reins de povre pris.

1021 lors *manque* — 1023 E en — 1024 le *manque* — 1025 mult *manque* — 1030 tirrut — 1037 N (*sic*) q. — 1044 tute — 1045 E *manque* — 1046 E *manque* — 1051 soleint — 1064 recels — 1066 n. e p. — 1071 ert *manque* — 1074 E (*sic*) t. — 1076 Chaitisf — 1088 de amis — 1089 Cum.

Jo guardoue ja par maistrie
Le pople e la chevalerie, 1096
E si soloie od ma grant gent
Dedure moi mult haltement,
Mes jo vois ore mendiant
Sanz compainnie, sanz sergant. 1100
Jo me soleie reaiter
Od mes fiz e od ma mulier,
Mes jo sent ore, sanz confort,
Un dol mult anguisus e fort. 1104
Jo sent el quor grant marrement,
Nel pot nuls saver ki nel sent ;
Mes ne sai pleindre ma dolur
Fors a Jhesu, mun salvëur : 1108
En lui est tute ma fiance,
M'arme, mun cors e m'esperance.
Jo croi en lui seürement.
Par lui fui garniz veirement, 1112
Ke jo seroie mult temptez,
Si cume Job fut espruvez ;
Mes a moi chaitif est avis,
Ke jo sui alques plus suspris. 1116
Job fud mult asprement temptez,
Mes jo sui alques plus grevéz,
Kar Job gisoit sur un fenier,
Ou il se poeit herbergier. 1120
Job avoit perdu ses enfanz,
Ses ancheles e ses serganz,
Mes a Job remist sa mulier [*138*]
Dunt il se pout mult reaiter. 1124
A Job remist la racine
Kar sa mulier out a veisine ;
Sa mulier le pot conforter,
Dunt il pot enfant recouerrier. 1128
A Job esteit alques remés ;
Perdu ai la ruche e les es.
E Job avoit plusurs amis,
Dunt jo sui povres e sultis, 1132
Ki vindrent a Job pur confort,
Quant il sentoit sun dol mult fort,
Mes jo ne puis amis trover,
Fors bestes, pur moy conforter, 1136
Kar bestes unt mes enfanz pris,
Ne puis trover altres amis.
A moi ne pot remaindre rien,
Kar jo chaitifs sui sanz tut bien. 1140
Ke me valt ore ma proueise,
Quant tut ai perdu ma richeise
E ma mulier e mes enfanz
E ma maisnie e mes serganz. 1144
Jo sui en estrange païs
Sanz nule aïe e sanz amis,
De tutes parz sui esgarez,
Coment serai jo plus temptez ? 1148

O, Jhesucrist, omnipotent,
Conforte cest chaitif dolent ;
Pur la pitez de ta dulçur
Abregez ma trop grant dolur 1152
E guarde mun chaitif curage
E ma buche e mun quor d'outrage,
De fol penser e de fol dit,
Par grace del seint Esperit, 1156
Ke jo ne perde par folur
La premesse de ta dulçur,
Kar ta premesse mut desir.
Tu as promis, par tun plaisir, 1160
Ke jo serroie mult temptez,
Mes puis serroie confortez.
Jo dui parlier trop folement [*138 b*]
Pur la dolur que mis quor sent, 1164
Kar jo sent mut mun quor marri,
Mes jo me met en ta merci. »

Euestace grant dol menad,
Des oilz mult tendrement plurat, 1168

1102 e *manque* — 1103 jo *manque* — 1108 a toi ih'u — 1114 cum — 1115 chaitifs — 1120 poit — 1122 Sanchele — 1124 mult *manque* — 1125 *Vers trop court* — 1126 a *manque* — 1129 remis — 1130 le ees — 1140 tuz — 1141 me *manque* — 1144 *Le premier* e *manque* — 1146 nule *manque* — 1149 O *manque* — 1150 chaitifs — 1152 trop *manque* — 1158 premessa — 1163 dut.

Del quor geineit pitusement,
Mult se pleint anguissusement.
El chemin tristement errat,
Une vile pres esgardat ; 1172
Vers cele vile volt turnier,
Ne n'out talent de plus errer,
Kar mult estoit las de tristur,
De grant anguisse e de dolur. 1176
En la vile mult demurat,
Quinze anz ilueques habitat ;
As veisins humblement serveit,
De sun propre labur viveit. 1180
Li veisin tindrent meintenant
Euestace a feel sergant,
Kar il estoit mult amiables
E mult sages e mult servables. 1184
Euestace par tel mester
Soleit deservir sun louier,
Kar il soleit les champs guarder.
E li veisin firent luer 1188
Le feel sergant Euestace
A cel mester, dunt il out grace,
E il servoit mult humblement.
Pur çoe pleseit a bone gent. 1192
Il soleit ja, par grant mestrie,
Garder popl^e e chivalerie,
Mes Euestaces ore aprent
A garder les champs humblement.
1196
Issi fait Deus par sun pleisir
Ses feelz serganz convertir.

Euestace fut mult temptez,
Si cume Job fust espruvez, 1200
Mes Jhesucrist par sue grace
Voleit conforter Euestace.
Euestace humblement serveit, [138 v°]
Mes pres de la vile maneit, 1204
Ou Deus faiseit, par sun pleisir,
Les enfanz garder e nurir.
Li rois del ciel par sue grace
Voleit coufortier Euestace : 1208
Des bestes ses fiz deliuerat,
E sa chaste mulier gardat
De cel estrange notinier
Ki retint sa chaste mulier. 1212
En sa cuntree la menad,
Pur sa bealté la conveitad,
Mes par sa fole iniquitez
Ne pout tolir sa chastetez, 1216
Kar Deus del cruël notinier
Deliuerat sa chaste mulier :
Li notiniers receut la mort,
Ki la dame retint a tort. 1220
La dame vesquid chastement,
En sa poestied franchement.
Euestace fust anguisus,
Sovent out le quor dolurus, 1224
Kar de sa mulier li membrat
E de ses fiz que tant amat ;
Mes Euestace ne savoit
Ke Jhesucrist les meinteneit. 1228

Li empereres entre itant
Volt assembler un ost mult grant,
Kar li Romain furent suspris
Par guerre de lur enemis, 1232
Ki le regne a l'emperëur
Envaïrent par grant vigur.
A l'emperëur remembrat,
Ke Placidus mult lur aidat, 1236
Quant desur la chevalerie
Avoit Placidus la mestrie ;
E Placidus li conestables
Estoit mult prouz e amiables ; 1240
Defendre soleit sun païs

1169 De q. — 1178 Quinz a. iluec h. — 1182 E. pur f. s. — 1187 les *manque* — 1190 A *manque* — 1195 Euestace — 1200 cum — 1201 p. la s. g. — 1203 humblemet — 1207 p. sa g. — 1212 Ke — 1214 conuertad — 1215 sa *manque* ; fol — 1228 le.

E conquere lur enemis ;
Les chivalers soleit mener [*138 v° b*]
E par proueise governier. 1244
Li empereres mult promist
E plusurs messages tramist
Pur requere ententivement
Dant Placidum nomeement, 1248
Par estranges e par privez,
E par viles e par citiez.
Mes Euestaces out jadis
Dous chivalers en sun païs, 1252
Li uns out nun Antiochus
E li altres Achaïus.
Icil chivaler maintenant
Alerent Placidum querant, 1256
Kar Placidum lur bon seiguur
Voldrunt quere a l'emperëur.
Par le regne quistrent asez,
Par les viles e les citiez, 1260
E par le païs tant errerent
Ke il cele vile troverent
Ou Euestaces humblement
Servoit entre l'estrange gent. 1264
Euestace lurz esgardat,
Des chivalers s'esmerveillat,
Kar il conut par lur semblant
Les dous chivalers maintenant. 1268

Euestace se purpensout,
De sun païs li remembrout ;
Purçoe muat mult sun talent
E sa culur pitusement ; 1272
Mes en Jhesucrist se fiat,
En tel manere dunc urat :
« O, Jhesucrist ! Par ta dulçur
Conforte ma triste dolur, 1276
E ke jo puisse od ma mulier
En cest siecle toi gracïer,
Kar de tue mult humble ancele
Desir jo mult bone novele. 1280
De mes fiz sui desesperez,
Kar bestes les unt devorez,
Mes tant voil prïer humblement [*139*]
Toi, Jhesucrist, omnipotent, 1284
Ke tu faces, par tun pleisir,
Moi e ma mulier esjoïr
Od nos enfanz en paraïs,
El regne ki resplent tut dis. » 1288
Euestace humblement orat,
Mes Jhesucrist le confortat.
Une voiz del ciel maintenant
Apertement dit en oiant : 1292
« Euestace, tu iers joius
El regne del ciel glorïus.
Mes primes te voil rehaitier
Par tes fiz e par ta mulier ; 1296
El siecle serras restorez,
Puis serras el ciel corunez. »
Euestaces estoit joius
Pur cel miracle glorïus, 1300
Kar li rois del ciel dulcement
Conforte Euestace sovent.

Quant Jhesucrist, par sue grace,
Avoit conforté Euestace, 1304
Li chivalier vindrent errant
Envers Euestace aprochant.
Mes quant il ourent salüez
Euestace en benignetiez, 1308
Puis demanderent humblement
Se il savoit certeinement
Aucun home, en icel païs,
Qui manoit a Rome jadis : 1312
Placidus out nun proprement
En sun païs, demeinement
De sa mulier out dous enfanz,

1247 P. quere e. — 1250 *Le second* par *manque* — 1251 euestace — 1260 e par l. c. — 1262 il *manque* — 1263 Ou *manque* ; Eustace mult h. — 1274 E (*sic*) t. — 1279 mult *manque* — 1281 Des — 1293 E. tu serras i. — 1299 Eues] tace pot estre i. — 1302 Confortout — 1303 p. sa g. — 1311 Acun h. en cel p.

Quant il fud a Rome mananz. 1316
Quant Euestaces çoe oït,
As dous chivalers respundit :
« Cil Placidus, dunt vus parlez,
Ne solt pas estre renumez 1320
En cest païs entre la gent :
Aillours mustrez vostre talent,
Kar ne sai pur quei vus querés [*139 b*]
Cel Placidum, dunt vus parliez. » 1324
E li chivalers respundirent,
Quant il icel respuns oïrent :
« Cil Placidus estoit jadis
Mult privez entre nos amis ; 1328
Pur çoe volum doner louier
A celui ki sout enseignier
Cil Placidum nomeement,
Ke nus avum quis lungement. » 1332

Euestace humblement parlad,
Li chivalers od sei menad.
A sun ostel lur fist doner
Del vin que il fist achater, 1336
Kar lur seif estancher voleit
Pur le tens qui mult chaud faiseit.
Euestace dit humblement
A sun hoste demeinement, 1340
K'a asez trovast a manger,
E cuntast tut a sun loier,
Kar il solt conustre jadis
Les dous homes pur ses amis. 1344
Li ostes largement trovad
Quanqu'Euestace demandad.
Euestace serveit al manger
Pur les chivalers rehaiter. 1348
Euestace colur muad,
Kar sa tristur renovelad :
Dunc li sovint de sun païs,
De ses parenz, de ses amis, 1352
De ses veisins, de ses serganz,
De sa mulier, de ses enfanz,
De sun païs, de sa richeise,
Ke il conquit par grant proueise. 1356
Son dol volt celer par semblant.
Quant il ne pout celer avant,
De l'ostel s'en rissi sovent
Pur plurer anguissusement : 1360
Sun dol alques evaïout,
Çoe li ert vis, quant il plurout.
Del quor gemit pitusement, [*139 v°*]
Des oilz plurout mult tendrement, [1364
Mes de plurer e de gemir,
Quant il se poeit avenir,
Ses oilz e sa face lavout,
As chivalers puis repairout. 1368
Mes pur plurer e pur gemir
De l'ostel solt sovent issir ;
Pur pitez estoit anguissus,
Sun quor sentoit mult dolurus. 1372
Mes li chivaler maintenant
Pristrent garde de sun semblant :
Euestace mult esgarderent,
E a conseil de lui parlerent, 1376
Kar il distrent priveement
Ke il resemblout veirement
Placidum, lur privé seignur,
Qui tant plout a l'emperëur. 1380
Li uns des chivalers disoit
Que Placidus nauerez estoit
El chief entre ses enemis
Par une bataille jadis, 1384
Kar Placidus hardiement
Les batailles venquit sovent :
« Mes nus ne devum pas duter,

1318 A d. — 1324 du u. p. — 1330 A *manque* — 1332 Ki — 1338 que ; mult *manque* — 1344 ces a. — 1346 Quanque — 1347 *Vers trop long. On pourrait corriger :* Li sainz hom serveit — 1355 e de sa r. — 1356 Kil — 1361 *sic* — 1364 mult *manque* — 1365 genir — 1366 pout — 1368 A c. — 1376 E acun c. — 1378 Kil — 1379 priuez — 1383 ces e.

Si la plaie puissum trover. » 1388
E li chivalers esgarderent,
E le verai signe i troverent,
E le merc de la plaie virent
El chief, dunt il mult s'esjoïrent. 1392
Li chivaler, esjoïsant,
Pristrent lur seignur meintenant :
Lors l'acolent e embracierent,
E mult dulcement se baiserent. 1396
Mes ki poüst donc esgarder
Lur duze joie sanz plurer ?
Li chivaler furent mult lied ;
De lur seignur ourent pitez. 1400
Mes Euestace se celat,
As dous chivaliers estrivat :
Ne volt sun conseil regehir, [*139 v° b*]
Mes Deus le voleit descouerir. 1404
Li chivalers furent joius,
Mes Euestaces iert huntus :
La veritez ne pout celer,
Quant Deus la voleit demustrer. 1408
Li chivaler, esjoïsant,
Furent Placidum connissant,
Kar enseignes veraiement
Mustrerent e distrent sovent. 1412
Il reconnut la veritez,
Sanz orgoil, par humilitez ;
E de ses fiz e sa mulier
Demanderent li chivaler. 1416
Euestace a triste semblant
Dist ke mort furent li enfant
E sa mulier estoit perdue,
Par force ele fust retenue. 1420
Dolent furent li chivaler
Pur ses fiz e pur sa mulier,
Mes il furent tost confortez,
Quant Euestace eurent trovez. 1424
Li veisin vindrent maintenant
De tutes parz esmerveillant.
Li chivaler l'emperëur,
Ki ourent troved lur seignur, 1428
Acounterent de sa pruësce,
De sun pris e de la richesce
Ke Euestaces out jadis
Od si grant joie en sun païs. 1432
E quant li veisin çoe oïrent,
A grant merveille s'ejoïrent ;
Pur pited distrent en plurant
Ke poi conustrent cil sergant, 1436
Quant li nobles hom humblement
Soleit servir a pouere gent.
Mes li chivaler maintenant
Revindrent mult ejoïsant, 1440
E ver lur païs repairerent,
E de lur espleit se hasterent,
Kar mult hasterent lur seignur [*140*]
Par le comand l'emperëur. 1444
E li veisin le conveierent
E mult dulcement le baiserent ;
D'Euestace furent mult liez,
Pitusement pristrent congez. 1448
Quant Euestace repairad,
As deus chivalers recuntad
Ke Jhesucrist, par sun pleisir,
Aparust pur lui confortir ; 1452
Sun premier nun müed avoit,
Euestace apelez estoit.
Aventures cuntat asez,
Coment il fust sovent temptez. 1456
Quinze jornees chevacherent,
E en lur païs repairerent.
Quant il vindrent en lur païs,
Asez troverent bons amis ; 1460
Li veisin e li païsant

1390 E *manque* — 1391 El merc — 1392 il *manque* — 1393 esioiant — 1397 pout — 1398 duz — 1402 estriuoit — 1406 euestace — 1410 F. euestacec. — 1411 ueraiment — 1413 recoinut ; la *manque* — 1415 e de sa m. — 1417 E. par t. s. — 1419 E *manque* — 1420 ele *manque* — 1430 de sa r. — 1447 De e. — 1449 Mes q. — 1450 A d. — 1458 E *manque*.

D'Euestace furent joiant.

Li empereres fut joius
E d'Euestace desirus ; 1464
Li empereres se dresçat,
De joie Euestace baisat.
Euestace dit maintenant
A l'empereur, par sun comand, 1468
Cument li estoit avenu,
E coment il avoit perdu
E sa richesce e ses serganz,
E sa mulier e ses enfanz ; 1472
Cument il alat en eissil,
Cument il suffri maint peril.
Li empereres od sa gent
S'esmerveillat estrangement 1476
Des aventures Euestace,
Ke Deus mainteneit par sa grace.
Mes a la curt l'emperëur
Out Euestace grant honur : 1480
Li empereres e sa gent
Firent joie festivalment,
Kar mult estoient confortez, [*140 b*]
Quant Euestace ourent trovez. 1484
Li empereres restorad
Euestace ke tant amad :
Euestace rout cel mestier
Ke il solt governier premier, 1488
Kar desur la chivalerie
Out Euestace la mestrie,
E il governier redevoit
Cel ost, ki asemblez estoit. 1492
Mes il esgardat sagement,
Ke trop avoit petitè gent
Pur cunfundre ses enemis
E pur defendre sun païs. 1496
Ne volt pas mover folement :
Pur çoe relist hastivement
Les bacheliers par le païs,
Pur cunquere lur enemis. 1500
Mes Deus voleit bien par sa grace
Elire les fiz Euestace.
En la vile furent nurri,
Ou Deus des bestes les guari ; 1504
Iluec furent nurri quinze anz.
Jhesucrist meintint les enfanz,
Kar il cresserent par bealtez
E par pruësce e par buntez, 1508
E par lur noutable estature
Retraient il a lur nature,
E par semblant e par visage
Resembloient de halt parage. 1512
Li chivalers furent vaillant
E par pruësce e par semblant ;
Pur çoe furent a l'ost elit,
Kar Deus le volt pur lur profit. 1516
Li bachelier hardiement
Vindrent a l'ost entre la gent.

Euestace l'ost assemblad,
Les chivalers par sé numbrat. 1520
Li peres eslist maintenant
Ses deus fiz pur lur beal semblant,
Mes ne savoient pas li frere [*140 v°*]
Ne soi conustre ne lur pere. 1524
Li peres ne conust ses fiz,
Kar il les perdit mult petiz.
Jhesucrist volt par sun pleisir
Les fiz Euestace nurir. 1528
Li peres vit ses fiz vaillanz
E sur les altres beals e granz ;
Par bones murs e par bealtez
Traistrent al noble parentez, 1532
E mult troverent bone grace

1462 De e. — 1464 de e. — 1471 *Le premier* e *manque* — 1478 maintenant — 1484 euestaces — 1487 reout — 1488 Kil — 1502 Eelire — 1505 quinz — 1509 E *et* lur *manquent* — 1510 il *manque* — 1513 chiuales — 1514 *Le premier* e *manque* — 1519 E. grant ost a. — 1521 Le pere — 1523 sauoit — 1527-8 Kar Jhesucrist par sun pleisir Les fiz Eeuestace volt nurir.

Ver lur bon pere Euestace :
Force de nature e lignage
Retraist ensemble lur curage. 1536
Euestace les honurat
E sur les altres les hauçat,
Kar il eurent entre lur pers
La mestrie des bacheliers ; 1540
A sa table demainement
Les tint mult honurablement.

Euestace sa gent guiad,
Son ost mult sagement menad, 1544
Kar tost venquit ses enemis
E deliuerad bien sun païs.
Euestaces un flum passad,
En estrange païs allad 1548
Pur envaïr ses enemis
E pur cunquerre cel païs.
En cel païs tant s'eloignat,
Ke sa bone mulier trovat. 1552
Jo vus cuntai del notinier,
Ki retint sa chaste mulier :
Quant il murust chaitivement,
La dame remist franchement ; 1556
Kar Jhesucrist par sue grace
Meintint la mulier Euestace.
La dame gardad sa buntez ;
Ne volt perdre sa chastetez, 1560
Kar Deus maintint vers tute gent
La franche dame chastement.
La chaste dame en sun eissil
[*140 v° b*]
Maneit en un povre curtil. 1564
El curtil out une maisun
Od mult povre possessïun.
La dame vivoit chastement
Iluoc entre la strange gent. 1568
Quant Euestace l'ost menad,
Pres de cel curtil sujurgnad,
Ou sa mulier sutivement
Maneit entre l'estrange gent. 1572
Li ost trois jurs i demurat.
Pres de cel curtil sujurnat,
Kar il pout mult aisieement
Iluoc sujurner od sa gent. 1576
Mes Jhesucrist, par sue grace,
Herbergat les fiz Euestace
Od lur mere en icel curtil,
Qui manoit iloc en eissil. 1580
Li frere furent compainnun
Iloc en la povre maisun.
Herbergiez estoient li frere
Tut sutivement od lur mere. 1584
La mere ne deut pas enviz
Herbergier soi od ses dous fiz ;
Mes ne savoient pas li frere,
Ne sout li peres ne la mere, 1588
Ke Deus les volt proceinement
Assembler mult joiusement.
Herbergiez estoient li frere
En icel ostel od lur mere ; 1592
Par deduit parlerent asez ;
Al plus jofne dist li einsnez :
« A moy sovent, ço m'est avis,
Quant jo fui mult jofnes jadis, 1596
Ke desur la chivalerie
Mi peres avoit la mestrie.
Mult par estoit bele ma mere
Quant ele fust avec mun pere ; 1600
Mes ensemble avoient dous fiz
Moi e mun frere, mult petiz.
Jo estoie alques li ainz nez, [*141*]
Kar mis freres estoit puisniez. 1604
Mi peres amenad ma mere,

1534 *Hiatus* — 1537 E. ses fiz h. — 1547 Euestace cel f. p. — 1557 p. sa g. — 1560 Nel — 1563 sun *manque* — 1569 ost — 1573 i *manque* — 1575 mult *manque* ; aisiement — 1577 p. sa g. — 1578 le — 1579 cel — 1586 soi *manque* — 1587 savoit — 1588 solt — 1589 le — 1597 Ke sur — 1598 p. out — 1599 par *manque* — 1600 f. od m. p. — 1603 li *manque* — 1605 menad.

Od li alai, si fist mun frere,
Mult loinz hors de nostre païs,
Ver la mer, çoe nus fust avis. 1608
Iluecques en la mer entrames,
E quant a Deu plot s'arivames.
Ne soi ke ma mere devint,
Kar jo ne soi ki la retint : 1612
Jo ne trovai fors nostre pere
Ki nus menad, moy ne mun frere.
Mi peres vint vers un grant gued,
Ke il trovad mult lung e lied. 1616
Od mun frere primes passat ;
Par mi le gued puis repairat.
Mes une beste maintenant
En portat icel jofne enfant. 1620
Mi peres ver moi repairat,
Pur sun fiz mult grant duel menat,
Mes une beste maintenant
Saillid del bois par fier semblant ; 1624
Par les dras me prist finement,
Puis me portat ignelement.
Raviz nus fumes jofne enfant
Par deus bestes de fier semblant, 1628
Kar nus fumes chaitif prisun
Par un lou e par un lëun.
Mes li veisin furent prochein
Ki moi deliuererent tut sein ; 1632
En lur vile, ke vus savez,
De la beste fui deliuerez.
En cele vile fui nuriz,
Quant de la beste fui guariz, 1636
Mes jo ne sai trover mun pere ;
Uncor quer ma dame e mun frere ;
Ne sai ke il sunt devenu,
Ne coment lur est avenu ; 1640
E ne purquant, par mi m'enfance,
Ai jo tant mis en remembrance. »

Quant li freres qui fust ainsnez [*141 b*]
Avoit dit sun pleisir asez, 1644
Li jofnes frere maintenant
Respundit mult esjoïsant :
« Par le veir Deu as cristians,
Ki de nïent fit tutes riens, 1648
Nus sumes freres charnelment,
Kar jol sa bien veraiement,
Iloc ou vus fustes nuriz
E de beste fustes guariz, 1652
Jo fui raviz sudeement
Par une grant beste ensement,
E li veisin ki me nurirent
De cele beste me guarirent. 1656
Pur çoe jo sai veraiement,
Par la joie ke mi quor sent,
Ke nus sumes freres charnel :
Deus nus menad en cest ostel. » 1660
Li frere charniel maintenant
Saillierent sus esjoïsant.
Grant dulçur en lur quor sentirent ;
Ensemble mult s'en rejoïrent 1664
Par enbracier estraitement
E par baiser mult dulcement,
Kar tant furent joius e liez,
Ke plurir pourent de pitez. 1668

La mere sist paisiblement,
Mult esgardat pitusement
Les deus freres entrebracier
E dulcement entrebaisier. 1672
La mere retint veirement
Lur paroles mult sagement,
Kar la dame s'esmerveillad
De cel ost, quant il recuntad, 1676
Ke desur la chivalerie
Sis peres avoit la mestrie.

1608 f. uis — 1609 Iluec — 1610 p. si a. — 1622 mult *manque* — 1627 nus *manque* — 1631 M. ki u. — 1632 Ke — 1638 Uncore — 1639 kil — 1642 jo *manque* — 1646 esioiant — 1649 fumes — 1650 ueraiemement — 1652 E de la b. fuste g. — 1654 grant *manque* — 1655 E *manque* — 1657 ueraiment — 1662 esioiant — 1676 cuntad.

La dame mult s'esmerveillad
De l'ainznez frere ki cuntad, 1680
Coment il vindrent a la mer,
Mes quant il durent arivier,
Li enfant furent sanz lur mere,[*141 v°*]
Ne ne troverent fors lur pere. 1684
La mere ses fiz esgardad,
De lur semblant s'esmerveillad,
Kar ver ses fiz naturelment
Amur son quor traist dulcement. 1688
Mes la dame estoit pruz e sage
E solt bien celer sun curage,
Kar requere voleit mult tost
Le conestable de cel ost, 1692
Ki out dunc la conestablie
Sur icel ost de Romanie.
La dame trovad Euestace,
Kar Deus le voleit par sa grace ; 1696
A ses pez cheïst humblement,
Mult le requist pitusement.
La dame cuntat maintenant,
Od tendres lermes gemisant, 1700
Cument ele fud ja nurrie
En cel païs de Romanie,
Mes en cele estrange contree
Fud par vive force menee. 1704
En cel païs chaitivement
Manoit entre l'estrange gent.
E puis requist devant la gent
Le conestable dulcement, 1708
Ke par lui refust amenee
Tut savement en sa contree,
Od les Romains, en sun païs,
Ou la dame maneit jadis. 1712
La franche dame demandout
Çoe que sis quors plus desiroit,
Vers Euestace regardad,
De sun semblant s'esmerveillad, 1716
Kar la dame vit maintenant
Veires enseignes par semblant,
Dunt ele conust sun seignur,
Ke tant desirout par dulçur. 1720
La franche dame entre la gent
Redevint huntuse humblement,
Quant ele dotout demustrer [*141v° b*]
La joie de sun dulz penser. 1724
La dame sentoit grant dulçur,
Quant ele conust sun seignur,
Mes pur cele joie pituse
Devint ele assez anguissuse. 1728
Quant la dame dotout mustrer
A sun cher seignur sun penser,
Ne pout les lermes retenir,
Tant senteit sun quor esjoïr, 1732
Ne pout celer plus lungement
Icel duz esjoïssement.
La chaste dame vint plurant
As piez sun seignur maintenant ; 1736
Mult se contint pitusement,
A sun seignur dist humblement :
« Jo vus voil prïer, mun seignur,
Pur Dampnedeu, le creatur, 1740
Ke vus entendez la querele
De ceste busingnuse ancele.
Jo doi conustre sanz dotance
Vostre persone e la semblançe. 1744
Enseignes vus dirai asez :
Placidus fustes apelez,
Mes Jhesucrist, par sue grace,
Vus fist apeler Euestace. 1748
Quant Jhesucrist vus doctrinad,
Par cerf miracle vus mustrad,
Ke vus fëissez baptizer
Vos deus fiz e vostre mulier. 1752
Mes vus dirrai une novele,
Kar jo sui cele vostre ancele
Ki refud par force ravie
Fors de la vostre compaignie. 1756

1682 il *manque* — 1683 sant — 1688 son *manque* — 1693 dunkes — 1694 cel — 1700 tendre — 1701 Cume — 1703 cel — 1707 E *manque* — 1750 E par — 1753 M. io u.

Jo doi estre votre mulier,
Si vus pleit, nel devez neier,
Ne laissez pas ceste chaitive
En cest païs estre sultive. » 1760

Quant Euestace l'entendit,
Les paroles bien ad oïd,
Ver sa mulier mult regardat, [*142*]
Jhesucrist dulcement load, 1764
E bien reconust maintenant
Sa mulier, mult esjoïsant.
Sa chaste mulier enbraçat,
Mult doulcement puis la baisat, 1768
E ensemble mult esjoïrent,
Kar mult duze pitez sentirent.
La franche dame demandat
Ses deuz filz que tant desirat. 1772
Quant Euestace içoe oïd,
Par pitus semblant respundit :
« Nus avum perdu nos deus fiz,
Kar de bestes furent raviz. » 1776
Mes la dame en esjoïsant
A sun seignur dist maintenant :
« Jhesucrist qui nus asemblad,
Nos filz par sa grace salvat. » 1780
Euestaces esmerveillant
Dist a sa mulier maintenant :
« Jo vus ai dit voir de vos fiz,
Kar les bestes les unt raviz. » 1784
La franche dame par dulçur
Respundi tost a sun seignur :
« De voz fiz vus dirai novele
Ke mult est e joiuse e bele, 1788
Kar deus freres ier herberjai,
Lur paroles mult escutai :
Jo croi çoe ke jo sui lur mere.
Mes çoe ne surent pas li frere, 1792
Quant il vindrent a mun ostel,
Ke il fussent frere charnel.
E li frere par remembrance
Reparlierent de lur enfance, 1796
Tant que il distrent veirement,
Ke il sunt frere charnelment.
Jo quid çoe ke jo sui lur mere,
Tenir vus deivent pur lur pere ; 1800
Pur nos fiz les devum tenir.
Devant vus les fetes venir :
Par lur diz purrez bien saver, [*142 b*]
Sanz dutance, ke jo di voir. » 1804
Euestace envead sa gent
Pur les freres numeement.
Li frere vindrent meintenant
A lur seignur, par son comant. 1808
Devant Euestace parlerent
E les paroles recunterent,
Dunt il sourent en cel ostel
Ke il furent frere charnel. 1812
Quant Euestace içoe oïd,
Pur ses deus fiz mult s'esjoït.
Euestace connut atant
Ses deus fiz mult esjoïsant. 1816
Mult par furent joius li frere,
Ja si fud li pere e la mere,
E pur pitiez asez plurerent,
E Jhesucrist asez loërent, 1820
Graces rendirent dulcement
A Jhesucrist omnipotent.
La joie fust mult merveilluse
E mult dulce e mult pituse. 1824
Ki dunkes esgardast le piere
E les deus enfanz od la mere
Entrebracier pitusement
E puis baiser mult dulcement, 1828
Mult serejt durs ke ne plurast,
Ki cele grant joie esgardast.
Mes la gent de l'ost meintenant

1758 ne d. — 1766 esioiant — 1769 E *manque* — 1774 putud s. — 1781 Euestace — 1787 vus *manque* — 1788 ioius — 1797 quil — 1798 Kil — 1801 le — 1806 numement — 1813 Q. e. loid — 1815 connit — 1818 peres — 1824 *Hiatus* — 1825 dunc.

Vindrent iloc esmerveillant ; 1832
Kar tant furent joius e liez,
Ke mult plurerent pur pitiez.
Ki poüst pur pitiez penser
De cele joie sanz plurer ? 1836
Euestace tint une feste,
Ke mult par fud halte e honeste,
Pur loër le roi Jhesucrist,
Ki cele joie lur tramist. 1840
De tutes parz vindrent la gent
A la feste joiusement.

Mes quant Euestace out conquis [*142v°*]
Par victorie ses enemis, 1844
Od mult grant joie repairad,
Ses fiz e sa mulier menad.
Euestace vint od sa gent
Vers Rome mult joiusement. 1848
Quant Euestace repairad,
Nuvel emperëur trovad,
Kar Traïiens numeement
Estoit finez novelement, 1852
Ki dedenz Rome enceis regnat,
Quant Euestace l'ost menat.
Mes Adrïens numeement
Tint puis le regne cruëlment. 1856
Mult par estoit cruëls paiens
Li empereres Adrïens,
Kar par force e par cruëltez
Volt destrure cristiantez. 1860
Li empereres od sa gent
Tint la feste mult haltement,
Kar par Euestace out conquis
Par victorie ses enemis. 1864
E puis si l'apellad li rois,
Si lo fist aser a son deis.
Des aventures demandat :
Euestace li recuntat 1868
De l'ost, coment il out conquis
Victorie sur ses enemis ;
De sa mulier puis recuntad
E de ses fiz que il trovad. 1872
Quant li empereres entent
Ke cil out fait si haltement,
Demandat l'euve e puis le vin,
E si remist jesqu'al matin. 1876

Li empereres od sa gent
Vint al demain festivalment
Devers le temple Apolinis,
Ki deceit pelerins chaitis, 1880
Kar sacrifise volt offrir
E ses faus deus iloc servir.
Od sa gent voleit aürer [*142 v° b*]
Ses veins ydles e cultivier, 1884
Kar l'onur Euestace volt
Crestre a cel jor quanke il pout.
Euestace numeement
Restut dehors paisiblement ; 1888
El temple ne volt pais entrer
Pur les veins idles cultivier.
Li empereres regardad,
Par nun Euestace apellad, 1892
Kar il devoit primerement
Venir entre la noble gent.
Euestace deut par honur
Estre pres de l'emperëur, 1896
Kar ses deus deveit honurer
Od sun seignur e cultivier ;
Sacrifise devoit offrir,
Od sun seignur dunc esjoïr, 1900
Quant Euestaces out conquis
Par victorie ses enemis ;
Mult se devoit esleecier
Pur ses fiz e pur sa mulier ; 1904
Pur çoe devoit ses deus loër

1832 U. i. merueillant — 1835 Mes ki — 1839 li r. — 1846 sa *manque* — 1863 euestaces — 1865 E *manque* — 1872 quil — 1874 si *manque* — 1879 Vers — 1880 d. les p. — 1891 Li e. si r. — 1897 deueint — 1901 euestace.

E mult dignement honurer.
Mes Euestaces out guarant.
A l'empereur dist maintenant : 1908
« Jo doi servir mult humblement
A Jhesucrist omnipotent,
Kar il est Deus qui tuit criad ;
Par sa grace le mund salvad. 1912
Jo sui par Jhesucrist guariz
Od ma mulier e od mes fiz,
Kar Jhesucrist par sa dulçur
Confortat ma triste dolur. 1916
Pur çoe voil Jhesucrist servir,
Ki pechëurs solt convertir,
Kar granz miracles solt mustrer
Pur chaitis pechëurs salver. 1920
Ki volt a Jhesucrist plaisir
Humble prïere doit offrir.
Pur içoe voil en sun servise [*143*]
Offrir icel seint sacrefise. 1924
Jo doi Jhesucrist aürer,
Ne voil autre deu cotivier,
Kar il est Deus omnipotent,
Sanz fin e sauz comencement. » 1928

Quant Euestaces out mustrez
Çoe ke Deus li out espirez,
Li empereres cruëlment
Emflat mult tost par maltalent, 1932
Kar il comandat maintenant
K'Euestace venist avant
Od ses fiz e od sa mulier.
Mes primes voleit asaier 1936
Si lur curage pout flechir
Par manacer ou par blandir.
Li rois del ciel par sue grace
Maintint la vertu Euestace : 1940
Od ses fiz e od sa mulier
Venquist cel cruël aversier,
Kar il eurent par Deu vigur
Pur veincre cel emperëur 1944
Lur curage ne pout changier
Par blandir ne par manacier.
Mes li tirant par maltalent
Comandat mult hastivement 1948
Mener Euestace el gravier
Od ses fiz e od sa mulier.
Puis firent un leün mener
Pur les seins martirs devorer, 1952
Mes li leüns vint maintenant
Vers Euestace od duz semblant,
A ses piez clinat humblement,
Puis retornat paisiblement. 1956
Les martirs ne volt pas plecer,
Ne volt vers els plus aprocier.
Pur cel miracle veirement
Semblad grant miracle a la gent. 1960
Mes dunc emflad cume tiranz
Li emperere recreanz,
Quant il regardat od sa gent [*143 b*]
Icel miracle apertement. 1964
I a cruëltez de cel tyrant
Ne pout pas cesser a itant,
Kar li tirauz par cruëltez
Out un buef de metal getez. 1968
Li tiranz fist, par un comand,
Cel buef de metal tut flambant,
Puis comandat par maltalent
As cruëls serganz asprement 1972
Arder Euestace maintenant,
En cel buef de metal flambant,
Od sa mulier, od ses deuz fiz.
Mes Jhesucrist les out esliz : 1976
Tel martire dourent suffrir
Pur Jhesucrist, par sun pleisir.
Pur çoe deurent estre veisin
En la joie del ciel sanz fin. 1980

1913 guaiz — 1917 P. icoe — 1919 grant — 1923 P. coe — 1929 euestace — 1932 *Le copiste a écrit deux fois le mot* tost ; maltelent — 1934 Ke e. — 1939 p. sa g. — 1946 *Le second* par *manque* — 1961 dune — 1973 *Vers trop long. Faut-il corriger* Ardre ?

Od les paens pitusement
Vindrent la cristïene gent
Pur les seins martirs esgarder,
Ke li tiranz volt turmenter. 1984
Mes li seins martir humblement
Quistrent congiez devant la gent,
Ke il puissent iloc urer
E lur creatur aürer. 1988
Li seint martir esjoïsant
Vindrent pres del metal flambant ;
Iloc firent il lur prïere
Mult dulcement en tel manere : 1992

« O, Jhesucrist, omnipotent,
Sanz fin e sanz comencement,
Ki tutes riens de nient crias !
Par ta grace le mund salvas, 1996
Kar pur nostre redemptïun
Suffris la seinte passïun.
Pur çoe volum pur toi suffrir
Cest martyrie par tun pleisir, 2000
Ke par la tue seinte mort
Puissum avoir sanz fin confort,
Kar bien devum pur toi suffrir, [*143 v°*]
Quant tu deignas pur nus murir. 2004
Mes nus prïum mult humblement
Toi, Jhesucrist, omnipotent,
Pur cels qui ferunt memorie
De nus pur la tue glorie, 2008
Ke il puissent a toi pleisir
E al bosoin sucurs sentir ;
Ke tu soies en cest eisil
Lur salu encuntre peril, 2012
E k'il puissent par ta buntez
Sentir sovent prosperitez ;
Ke il aient par ta vertu
E de l'alme e del cors salu, 2016
E nostre prïere humblement
Pusset valeir a ceste gent,
Qui de nus ferunt memorie
Par loange de ta glorie. 2020
Puis, aprés iceste ureisun,
Requerum par devocïun
Pur la pitez de ta dulçur,
Jhesucrist, nostre salvëur, 2024
Ki del furn ardant deliueras
Les trois enfanz, ke tu salvas.
Tun nun loërent dulcement
Quant li feus fud espris forment, 2028
Kar la flambe par tun pleisir
As trois enfanz ne pot nusir.
Pur çoe prïum pur ta dulçur,
Jhesucrist, nostre salvëur, 2032
Ke nus en cest flambant torment
Puissum entrer seürement,
Kar en toi est nostre fiance.
E la vertu de ta puissance 2036
Facet cest feu, par tun pleisir,
Cume rusee reflestrir.
En cest metal la grant chalur
Soit esteinte par ta vigur, 2040
Ke nus puissum en cest torment
Tun seint nun loër dulcement.
Mes nus desirum maintenant [*143 v° b*]
Finer en cest metal flambant. 2044
Pur çoe prïum devoltement,
Ke tu faces benignement
Nos almes en cel esjoïr
E puis nos cors ensevelir, 2048
Ke nus ne sëum deseuerez,
Quant par toi sumes asemblez.
Nus desirum en paraïs
La joie ke tu as promis, 2052
Ke la gent poent savoir

1984 Ki — 1987 Kil — 1991 il *manque* — 1993 O *manque* — 1994 fin *manque* — *Aux vers* 2007-8 et 2019-20 memorie *semble compter pour trois syllabes et* glorie *pour deux syllabes* — 2013 ke il — 2016 *Le premier* e *manque* — 2018 ualier — 2021 Puis *manque* — 2026 ki — 2053 *Vers trop court.*

. . . . . .
. . . . . .
En cest chaitif siecle dolent, 2056
Ceste lasse muable vie,
Qui tute est pleine de folie,
De tristur e de vanitez
E de mainte chaitivetez. 2060
Pur çoe desirum dulcement
La joie pardurablement,
La grant dulçur, qui est estable,
En la grant vie pardurable. 2064
O, Jhesucrist, omnipotent !
Nus prïum merciablement
Ke tu voilles, par tun pleisir,
Nus e nostre prïere oïr. » 2068
Seint Euestace sout urer,
Mult mielz ke jo ne sai cunter,
Od sa seintime compaignie,
Ki par Deu estoit replenie. 2072
De lur prïere veirement
Vus ai dist auques humblement.
Quant il ensemble ourent urez,
Dulcement par humilitez, 2076
Une voiz del ciel maintenant
Dulcement dist esjoïsant :
« Vostre prïere veirement
Plaist a Jhesu omnipotent, 2080
Kar par lui receiuere devez
Mult plus ke vus ne demandez.
Al rei del ciel omnipotent
Avez servi mult bonement ; 2084
Del gueredun soiez mult cert, [144]
Kar mult avez pur Deu suffert.
El ciel receuerez cel luier,
Ke vus nel purrez mes priser, 2088
Kar el ciel auerez tel tresor,
Mult precïus plus ke fin or.
Sathant se tient pur recreant,
Kar vencud avez cel tyrant, 2092
Kar al ciel avez par victorie
Conquis la pardurable glorie.
Venez receiuere dulcement
La joie ki al ciel resplent ; 2096
Recevez el ciel la glorie
Od corune de victorie ;
Venez pur sentir la dulçur
Od Jhesucrist, le salvëur, 2100
En la joie de paraïs,
Ou la dulçur flaired tut dis. »

Quant Jhesucrist omnipotent
Out confortez mult dulcement 2104
Icele seinte compaignie
Par ceste voiz qui fud oïe,
Li seint martir esjoïsant
Entrerent el metal flambant. 2108
Mes Jhesucrist, par sa vigur,
Esteint del metal la chalur.
Li seint martyr mult dulcement
Loërent Deu omnipotent, 2112
Ensemble mult se esjoïrent,
E lur almes a Deu rendirent ;
Kar il finirent maintenant,
Jhesucrist dulcement loant. 2116
El ciel receurent la dulçur
Od Jhesucrist, lur creatur ;
Od corune de la victorie
Unt receü el ciel la glorie 2120
Devant le roi omnipotent
Od joie pardurablement.

Li empereres Adrïens
Vint al tiers jor od les paiens. 2124
En cel metal volt esgarder, [144 b]
Ne quidout fors pudre trover.
Le buef de metal fist ouerir,

2054-55 *Lacune d'au moins deux vers* — 2057 Iceste — 2062 Lalme p. — 2075 e. unt u. — 2078 Mult d. d. e. — 2082 uus *manque* — 2098 coruns — *Cf. pour la mesure des vers* 2097-98 *la note du v.* 2007 — 2115 il *manque* — 2116 crist *manque* — 2119 la *manque*.

Les cors seins vit iloc gesir. 2128
Del metal les firent oster
Pur icel miracle esgarder.
Li seint martyr par bel semblant
Geurent cume gent en dormant, 2132
Kar la flambe de cel turment
Ne pout bruillir lur vestement,
Ne lur chevols, ne lur culur,
Par fumee ne par chalur. 2136
Mes la gent vindrent maintenant,
De tutes pars, esmerveillant ;
Li paien vindrent od lur gent,
E li cristïen ensement, 2140
Pur icel miracle esgarder,
Ke Jhesucrist volt demustrer
Pur sun seint nun manifester,
E pur ses sers glorifïer 2144
E pur les martyrs enhaucer
E pur els el ciel corrunier.
Pur cel miracle maintenant
Vindrent la gent esjoïsant, 2148
E les cors seinz mult esgarderent :
Unkes peil bruillez ne troverent,
Del feu ne del metal flambant
Ne virent rien aparisant 2152
Entur les martyrs precïus,
Ki regnent el ciel glorïus.
Li poples dist esmerveillant
Od halte voiz esjoïsant : 2156
« Li cristïen unt veirement
Un Deu verai omnipotent !
Nus devum Jhesucrist loër,
Ki tels miracles sout mustrer, 2160
Kar il est Deus veraiement
Sanz fin e sanz comencement. »

Li empereres fud huntus,
Kar il estoit mult anguisus ; 2164
Del miracle mult s'esmarrad, [144 v°]
E od sa gent tost retornat.
Mes li cristïen maintenant
Vindrent iloc esjoïsant 2168
Pur les martyrs ensevelir,
Ke Deus elist par sun pleisir.
Cel seint tresor priveement
Receurent honurablement. 2172
Les quatre martyrs glorïus
Mistrent en un liu precïus.
Iloc geurent li saint martyr.
Mes puis, quant Deus par sun pleisir [2176
Out apaisee sainte Eglise,
Pur enhalcier le suon servise,
Li cristian esjoïsant
Firent un muster maintenant, 2180
Iloc en cel liu precïus,
Ou li seint martyr glorïus
E lur almes a Deu rendirent
E martire pur Deu suffrirent 2184
Al primerein jor de novembre,
Ki entred par devant decembre.
Mes en cel jor nomeement
La feste de tuz seinz resplent. 2188
Cele feste covent garder,
Ne devum la feste numer.
Aprés la feste veirement,
Al primier jor nomeement, 2192
Solent li clerc en seinte Eglise
A cel jor fere bel servise
Pur seint Euestace honurer,
Ke Deus volt el ciel corunier 2196
Od sa seintime compaignie
En cele pardurable vie ;
Kar il furent pur Deu martyr ;
Pur çoe deivent a Deu pleisir. 2200
Sanz dotance devum savoer

2129 le — 2132 cum — 2148 Uindren ; esioiant — 2158 U (*sic*) d. — 2161 ueraiment — 2166 E *manque* — 2170 Ki — 2173 Le — 2175 martyrs — 2177 apaise saint — 2179 esioiant — 2190 *Il faut probablement corriger* numer *en* müer — 2192 A p. — 2193 seint — 2194 f. mult b.

Ke mult purrunt a nus valeir
Li seint martyr vers Jhesucrist,
Ki par sa grace les eslist. 2204
Ki les martirs volt honurer, [144v° b]
Lur martirie doit remembrer
E requere els e lur aïe
En iceste chaitive vie. 2208

Pur çoe devum prïer sovent
Les seins martirs mult humblement,
Ke li rois del ciel glorïus,
Par les seinz martyrs precïus, 2212
Nus consolt en iceste vie,
Ke tant est pleine de folie ;
Ke Deus soit encuntre peril
Nostre guarant en cest eissil, 2216
En cest chaitif val tenebrus
E mult triste e mult dolurus.
En cest siecle plein de tristur
Ne poüm estre sanz dolur, 2220
Ne vivre sanz enfermetez,
Ne sanz mainte chaitivetez.
Mult par est fols qui trop se fie
En iceste chaitive vie 2224
Ki est pleine de vanitez,
Pleine de grant iniquitez.
En iceste vie muable
Ne pot nule rien estre estable. 2228
Coment puet hom estre joius
El chaitif siecle dolurus ?
Coment puet hom aver confort,
Ki pense sovent de sa mort ? 2232
La mort vient ver nus maintenant,
Kar chascun jor vient aprochant.
Mes nus al siecle fole gent
Mult sumes chaitif e dolent. 2236
Le mund ke vait esculurjant
Volum retenir delitant :
Ne devum el mund delitier,
Kar nul ne s'i pot afichier, 2240
Ne vivre poüm un sul jor
El chaitif siecle sanz dolur,
Kar li mund sout sovent faillir,
Quant l'um le quidout mielz tenir. [2244
Pur çoe devum mult desirer [145]
La joie, qui ne pot finer,
E la dulçur de paraïs,
Ke Jhesucrist nus a promis, 2248
Ke Adam perdist par peched,
Kar par lui fumes eissilied.
Cunquere devum cel païs,
Ou la joie resplent tut dis, 2252
Par bones murs, par nette vie,
Sanz grant orguil e sanz folie,
Kar al ciel la dulce charted
Devum conquere par bunted. 2256
Plusurs parenz, plusurs amis
Devum trover en cel païs,
Ki pur nus sunt mult desirus
En cel seint regne glorïus. 2260
Iloc sunt li angle chantant
E tuit li seint esjoïsant
Pur luër sanz fin dulcement
Le rei del ciel omnipotent. 2264
Ki sent el ciel cele dulçur,
Ja mes ne sentirad dulur,
Mes que pot dire ki nel sent
Icel duz esjoïsement. 2268
Nus pensum bien en ceste vie
D'icele dulçur grant partie,
Kar nus devum, pur Deu loër,
De la dulçur alkes penser. 2272
Mes ne poüm parfitement
Sentir cel esjoïsement
De la grant joie pardurable

2203 Le — 2204 Ke — 2211 Ki — 2212 seint — 2215 Ki — 2218 *Le premier* e *manque* — 2219 E (*sic*) c. — 2228 nule *manque* — 2236 chaitifs — 2241 Ne p. uiure — *Les vers* 2263-64 *sont intervertis* — 2264 de c. — 2266 lulur — 2267 ke nel s.

En iceste vie muable. 2276
Pur çoe devum mult desirer
La joie qui ne pot finer.
Ne voil feire trop lung sermun,
Mes par dulce devocïun 2280
Devum prïer seint Euestace
Ke Deus ad eslit par sa grace
Od sa sentime compaignie,
En cele pardurable vie. 2284
Les seinz martyrs nomeement [*145 b*]
Devum prïer mult dulcement,
Ke Jhesucrist, par lur merite,
Nus doint od els joie parfite, 2288
Ke nus puissum estre veisin
En la joie del ciel sanz fin.
AMEN.

(*A suivre.*)

Holger PETERSEN.

2282 Ki — 2285 seint martyr.

NOTES ARGOTIQUES

I. — Étymologies.

ARGOT, ARGAUT, HARGAUT

Avec raison M. Lazare Sainéan, dans *L'Argot ancien* [1], a fait table rase des étymologies, plus ou moins fantaisistes, qui avaient été émises pour expliquer l'origine du mot *argot*, et il a présenté la seule hypothèse qui mérite la discussion. Après avoir fait remarquer que le sens originaire du mot, « argot » (*Jargon* de 1628), est « corporation [ou métier] des gueux », il identifie ce terme à *ergot*, dont la forme primitive paraît avoir été précisément *argot* [2] ; ce serait donc « à la fois la confrérie de la Griffe, image du vol, et le métier du croc » [3].

Cette étymologie, que M. Meyer-Lübke rapporte incidemment sans l'approuver ni l'improuver [4], est ingénieuse, mais elle se heurte à des difficultés de sémantique assez grandes. On ne voit pas d'abord qu'en ancien et moyen français (pas plus qu'en argot) *ergot-argot* ait pris le sens de « griffe » : il désigne l'éperon du coq, et, postérieurement, une pointe de branche morte ou d'autres appendices pointus, mais jamais des ongles recourbés en forme de griffes. Le changement de sens n'est pas impossible, mais il n'est nullement prouvé. Seconde hypothèse gratuite : l'acception métaphorique de *griffe* symbolisant le vol. Enfin, de l'aveu même de M. Sainéan, *argot* désigne à l'origine la confrérie (ou le métier) des gueux et non des voleurs.

Pour toutes ces raisons, j'ai cherché si l'*argot* du jargon

1. P. 4. Cf. aussi les *Sources de l'argot ancien*, II, 367.
2. Voir le *Dictionnaire général*.
3. Les *Sources de l'argot ancien*, II, 367.
4. *Rom. etym. Wörterbuch*, 2895 (*ergo*).

n'avait pas une autre origine. Je crois que nous sommes en présence d'un emprunt au provençal, et que le prototype serait la forme méridionale *argaut*. Assez rare dans les anciens textes, le mot ne figure pas dans Raynouard ; il se trouve pourtant dans les *Leys d'Amor*, où Emil Levy l'a relevé en le traduisant fort justement par « sarrau, vieux vêtement ». Mais le terme a été et est encore bien vivant dans le Midi, comme on peut le voir à l'article *argaut* du *Trésor du félibrige* (avec la même acception péjorative).

Si notre hypothèse est exacte, elle doit se vérifier au triple point de vue phonétique, sémantique et géographique.

Sur le premier chef, on ne chicanera pas, je pense, sur la transcription de l'*au* provençal par un *o* dans un jargon français au début du XVIIe siècle. La diphtongue *au* s'était monophtonguée dans le nord de la France précisément au cours du siècle précédent. Dans des mots transmis oralement et sans tradition écrite, l'argot serre de près la prononciation [1].

Le sens est très satisfaisant. « Vieux vêtements, nippes », n'est-ce pas là, avec la mendicité, le symbole essentiel des gueux ? Or dans le *Jargon* nous voyons associés à chaque pas l'*argot* et la *truche* (mendicité). Le « royaume de l'argot », les « enfants de l'argot », les « argotiers », — autant d'expressions qui deviennent lumineuses dès qu'on attribue à *argot* la valeur « guenille » ou un sens voisin.

Enfin la géographie linguistique ne nous contredit pas. A partir du XVIe siècle, l'argot a emprunté de nombreux termes au provençal, — et il faut préciser : au sud-est, — à la suite de la création de la peine des galères (remplacées ensuite par les bagnes provençaux) [2]. Justement Mistral nous indique *argaut* comme un mot du sud-est, répandu du Languedoc au Dauphiné [3] : c'est évidemment la région où il a été le plus vivace, si son extension a été plus grande au moyen âge.

Argaut provençal correspond à l'ancien français *hargaut*, qui a les variantes *hergaut*, *herigaut* (cf. Godefroy, v° *hargaut*). Le

1. Cf. la graphie *pihouais* (vin) = *piois* (plus tard *pivois*) dans la *Vie généreuse des mercelots* (1596).

2. Cf. *Revue de philologie française*, 1911, pp. 290 et suiv.

3. Il existe aussi dans le Puy-de-Dôme, très archaïque et au pluriel, au sens de « nippes ».

sens est « vêtement de dessus, surcot, housse », sans aucune valeur péjorative [1]. Le mot est sûrement d'origine germanique, comme l'attestent les variantes de l'ancien français : elles nous montrent que le premier élément a pénétré, suivant les régions, après ou avant l'*Umlaut* germanique, après ou avant la chute de la contrefinale en roman. Ce premier terme doit être le thème (sans doute masculinisé) de harja (> fr. *haire*) ; le second pourrait représenter la racine de waldan « gouverner » ; le sens doit être « qui couvre la haire ».

CARAS, CARAR

Dans la dernière ballade argotique du manuscrit de Stockholm — ballades attribuées à François Villon et publiées pour la première fois par Auguste Vitu [2], — on trouve un mot *caras* qui, parmi tant d'autres, n'a encore été identifié ni pour le sens, ni pour l'origine. M. L. Schöne [3] n'a formulé aucune hypothèse, puisqu'il laisse de côté toutes les ballades de Stockholm, à l'exception de celle qui renferme l'acrostiche de Villon. Auguste Vitu traduit *caras* par « charrette » [4], et dans son glossaire étymologique, il rapproche ce terme d'un mot rouergat moderne *carras*, « grand char » et d'un mot normand *caras*, mal identifié et relevé seulement dans un proverbe : « bâti comme un grand *caras* ».

Le sens « charrette » [5] ne s'accorde pas très bien avec le contexte. Nous sommes dans une auberge, où une société très mêlée fait ripaille ; dans un instant on va se verrouiller ; et l'auteur nous dit qu'on fait bombance

Tant qu'il n'y eust de vivres en *caras*.

On ne voit pas très bien les vivres laissés dehors sur une

1. Le mot a dû disparaître de bonne heure en français : le dernier exemple de Godefroy est de 1354. L'article *argavus* de Du Cange n'ajoute rien qui permette de préciser l'origine du mot ; la transcription latine pourrait même induire en erreur, si nous ne savions par ailleurs que le mot avait un *t* final.

2. *Le Jargon du XVe siècle* (1884).

3. *Le Jargon de François Villon* (1888).

4. *Op. cit.*, p. 139.

5. *Op. cit.*, p. 213-214.

charrette. Quant au *carras* « charrette » que donne effectivement Mistral (avec d'autres sens dérivés) comme rouergat et languedocien, il n'est pas attesté dans l'ancienne langue, pas plus que le normand (?) *caras*.

L'hypothèse d'Auguste Vitu n'a pas satisfait M. L. Sainéan qui, dans son glossaire argotique [1], avec une prudence très sage, fait suivre le mot d'un point d'interrogation. Nous avons la chance, en effet, de posséder un texte qui coupe court désormais à toute controverse. M. Jeanjaquet a publié, il y a quelque temps [2], un document de 1567, provenant des archives de Soleure, et contenant une curieuse liste de mots argotiques : ceux-ci avaient été révélés à la justice en 1566 par le chef d'une bande de malfaiteurs exécuté à Neuveville. Dans cette liste figure *ung carar*, traduit par « grenier ».

C'est évidemment le mot de notre ballade, qui rime avec des mots en *ars*, tels que *musars*, *busars*, *lombars*. Ces rimes nous confirment que l'*r* ne se prononçait plus dans cette position à la fin du XVe siècle. Le contexte s'accorde fort bien avec le sens.

M. Jeanjaquet voit dans *carar* la métathèse du valaisan *racard*, qui a le même sens, et qui pourrait bien être l'ancêtre du français contemporain *rancart*. Cela me paraît fort douteux. Comme l'a montré M. Sainéan [3], l'argot français des malfaiteurs, jusqu'au XIXe siècle, ignore absolument toute transposition de ce genre ; d'ailleurs nous ne savons pas à quelle époque s'est formé le valaisan *racard*. Il me semble plutôt (en remarquant que Villon confond souvent *r* et *rr* dans les mots argotiques : cf. *carieux* et *corrieux*) que *carar* est de la même racine que « carré », avec un autre suffixe (*-art*).

EVAIGE

Au sixième vers de la première ballade argotique de Villon figure un mot étrange, d'autant plus difficile à expliquer qu'il s'agit d'un ἅπαξ : c'est *evaige*. Il s'agit dans ce passage, qui rappelle quelque peu la célèbre ballade des pendus, des malfaiteurs pendus au gibet :

1. *Les Sources de l'argot ancien*, II, 305.
2. *Bulletin du glossaire des patois de la Suisse romande*, 1903, n° 3-4, p. 68-70.
3. Dans l'*Argot ancien*.

La sont beffleurs au plus haut bout assis
Pour le *evaige*, et bien hault mis au vent.

M. Schöne a proposé l'anglais *avenge* « vengeance » : mais si le sens paraît convenir, la forme s'y prête assez peu, outre qu'il est imprudent d'abuser des anglicismes, sans preuves péremptoires, à la fin du XVe siècle. Je suggère le lyonnais *evajo*, plus voisin de forme, et dont l'emprunt va de soi dans la région dijonnaise où opéraient les Coquillards, maîtres argotiers de Villon. Ce mot appartient à une famille bien connue [1]. Le sens « espèce, race, qualité » va fort bien et donne au passage cette note d'ironie macabre fréquente en argot et particulièrement chère à Villon : les beffleurs [2] sont pendus au plus haut bout en raison de leur qualité, de même qu'on fait l'honneur du plus haut bout de la table aux seigneurs de plus grande importance.

LUQUER, (A)LUGA, LUER

Il y a longtemps qu'on a rattaché à une racine germanique les formes wallones, picardes et normandes *luki*, *luké*... (d'où le fr. pop. *reluquer*) [3]. Je crois qu'on peut trouver, tout au moins en France, d'autres filiales de ce radical qui se présente dans les langues germaniques sous deux formes : 1° bas-allemand *lökan* > *luokan* > flam. *loeken*, ang. *look* ; 2° haut-allemand *lögan* > *luogan* > *luegan* > all^d dial. *lugen*, suisse-allemand *luege*. Mais il est souvent difficile à reconnaître, car il

1. Provençal *aip*, it. dialectal du nord *aibo*, etc. Dans le *Rom. etym. Wörterbuch*, 300, M. Meyer-Lübke rattache le mot à un type gaulois **aibom* (racine admise par les celtistes : cf. Dottin, *Grammaire de la langue gauloise*, p. 224) ; à la table (p. 743, note sous *aip*), il le fait venir de l'arabe *aib*, *ab*, *aibah*, « délit, crime » (d'après M. L. N., XXVII, 10), ce qui paraît douteux tant à cause du sens du mot en roman que du phonétisme lyonnais en particulier.

2. D'après l'interrogatoire des Coquillards, « ung beffleur c'est ung larron qui attrait les simples à jouer » (*Les Sources de l'argot ancien*, I, 95).

3. Meyer-Lübke, *Rom. etym. Wörterbuch*, 5102. L'*Atlas linguistique* (carte « regarder ») ne donne le mot que dans la région de Liège. Godefroy, à la fin de l'article *luquier*, cite quelques exemples de ce terme dans les patois normands du XIXe siècle.

paraît s'être amalgamé plus d'une fois (par le sens ou la forme) avec des dérivés de lūce ou de luscus.

Écartons d'abord avec M. Meyer-Lübke les formes italiennes qu'avait rapprochées Kœrting : *alloccare* dérive évidemment de *allocco* < oluccus (6063) et *luchera* « regard », doit provenir aussi d'une forme dialectale de même racine.

Mais voici des formes franco-provençales bien caractéristiques : *lugâ* et *alugâ* dans le glossaire de Bridel (Val d'Illiez, Alpes suisses), avec les sens « espionner », « regarder attentivement » ; *alogâ*, regarder, recueilli par M. J. Désormaux dans le *fariâ* (argot des ramoneurs de la région d'Annecy) [1]. Il est vraisemblable que l'emprunt est ancien, et qu'il est antérieur, sinon à la diphtongaison de l'*o* germanique en *uo*, du moins au passage de *uo* à *ue* : car le suisse-allemand *buèbe* (= all^d *Bube*) p. ex., devient *buèb*, *bwèv* dans les patois du Jura.

Plus délicat l'article de Mistral *luca*, limousin *lucha*, « regarder attentivement, lorgner », avec la variante *aluga*, *aluca*, sous laquelle sont réunis les deux sens « regarder attentivement » et « allumer, exciter ». L'ancienne langue ne connaissait *alucar* que dans la seconde acception. Faut-il admettre la filiation sémantique « allumer > regarder », qu'on trouve dans le français populaire contemporain ? Cela n'est pas certain ; une telle dérivation de sens nous paraît plus propre aux milieux argotiques qu'aux patois. Nous croirions plutôt à une contamination ancienne entre les deux racines. Remarquons qu'*alucar* « allumer » n'est pas phonétique (même si on supposait *lūcicare), et que seule une influence externe peut avoir ramené (dans certaines régions) *alugar* < *alluc-are à *alucar*. Ici donc le mot germanique aurait pénétré avec un *k*.

La carte LOUCHER de l'*Atlas linguistique* (781) donne lieu à des constatations analogues. M. W. de Wartburg a déjà relevé des formes *luga* qu'il est impossible de rattacher directement à luscus, et qu'il paraît considérer comme des déformations de *luka* [2]. On peut hésiter ici, en effet, pour le prototype germanique, entre *luokan*, dans lequel *k* aurait été traité comme un *c* intervocalique latin, et *luogan* qui, importé à une date plus

1. *Revue de Philologie française*, XXVI, 79.

2. *Revue de dialectologie romane*, III, 483. Je dis « paraît », car le passage n'est pas clair.

récente, aurait conservé intacte la palatale comme dans les exemples précédents. Il est remarquable toutefois que *luçà* soit au sud-est (898...), toujours dans la zone alpestre, tandis qu'on trouve dans le Gers (678) *lukà*, identique par la forme au *luca* (regarder attentivement) de Mistral.

Que le mot, dans certaines régions, ait pénétré en gallo-romain avant l'époque de la sonorisation des sourdes intervocaliques, voilà ce que semblerait attester avec plus de précision la forme *luer* = regarder, spéciale à l'argot de Villon : M. Sainéan la rattache à un « ancien français *luer* « éclairer », qu'il a vraisemblablement conjecturé pour les besoins de la cause [1]. Il est fâcheux que cette forme intéressante, sans doute disparue depuis longtemps, n'ait été signalée dans aucun patois contemporain. Ce devait être une forme dialectale de l'est, bourguignonne ou champenoise : on a déjà vu par les exemples précédents que les Coquillards dijonnais avaient emprunté (on le conçoit sans peine) un assez grand nombre de mots aux dialectes de l'est [2].

MARQUE

Aucun doute n'est possible sur le sens de *marque*, « prostituée », qu'on trouve non seulement dans trois passages des ballades argotiques de Villon ou attribuées au poète (III, 14 ; IV, 3 ; IX, 25), mais encore dans des documents argotiques postérieurs (le *Jargon*, etc.) et même en germania (argot espagnol) sous la forme *marca*, et en fourbesque sous l'aspect du dérivé *marcona*. M. Sainéan, dans les *Sources de l'argot ancien* (II, 393-394) croit à une abréviation de « marquise » : hypothèse que le simple historique des formes contredit, puisque, comme il le note lui-même en toute bonne foi, *marquise*, prostituée, est postérieure à *marque* et n'apparaît que dans le *Jargon* de 1628, soit un siècle et demi après Villon. Je crois donc que *marque*

1. *Les Sources de l'argot ancien*, II, 388, Villon a aussi le composé *pourluer*. L'expression *luer au bec* se retrouve dans le *Mistère de la Passion* (cf. Sainéan, *op. cit.*, I, 273).

2. Il ne faudrait pas aller trop à l'est, cependant, car on aurait alors **luier* et non *luer*. Il ne semble pas que ce *luer*, qui paraît très localisé, ait été pour quelque chose dans le changement de sens de *berlue*.

est le mot primitif, d'où *marquise* a été tiré par un jeu de mots ironique qui est bien dans l'esprit de l'argot.

Il faut demander l'origine du mot à la marque légale des prostituées. Dans presque toute l'Europe, au moyen âge et au début des temps modernes, les prostituées devaient avoir, sur la voie publique, un signe spécial qui permît de les distinguer, par exemple un voile jaune dans certaines régions d'Italie. M. A. Niceforo, qui m'a donné ce dernier exemple, m'a signalé cet autre détail historique intéressant : « A Palerme, en 1560, un arrêt du vice-roi défendait aux prostituées de se mettre sur la tête une mantille (*manto*) semblable à celle des autres femmes ; il leur donnait la permission de se mettre sur la tête une sorte de serviette blanche. »

MATE

D'après le *Dictionnaire général* comme d'après le *Romanisches etymologisches Wœrterbuch*, *matois* vient de *mate* qui désignait jadis, au témoignage de Cotgrave, le lieu de rendez-vous des voleurs de Paris. Mais M. Meyer-Lübke considère *mate* comme un véritable nom de lieu, tandis que le *Dictionnaire général*, plus prudent et, je crois, plus voisin de la vérité, l'orthographie comme un nom commun. La définition de Cotgrave et les « enfants » ou « compagnons de la *mate* » qu'on trouve au XVIe siècle sous la plume de Brantôme et d'Aubigné ne doivent pas nous faire oublier les expressions de Villon, les premières en date, dans deux passages des Ballades en jargon :

A Parouart, la grant mathe gaudie (I, 1)

et

Bignez la mathe sans targer (II, 21).

Pour ces deux vers, l'interprétation « prison », proposée par M. Schöne, n'est pas satisfaisante. Je me rallie à la seconde explication de M. Sainéan [1], pour qui ce mot désigne la place où avaient lieu les exécutions et, par extension, la ville (sens assuré pour I, 1), signification conservée dans l'argot des moissonneurs de Montmorin [2] (*mata*, village ; *grand mata*, ville).

1. *Les Sources de l'argot ancien*, II, 394-395.
2. *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, Gap, 1883, p. 232-235.

Ainsi s'expliquent la définition de Cotgrave, — la place des exécutions étant le rendez-vous naturel des malfaiteurs, — et plus encore les « enfants de la mate », dont la saveur ironique, bien caractéristique de l'argot, apparaît désormais sous son vrai jour. Par extension, *mate* a désigné « ville », comme dans la langage commercial : Paris est une place de premier ordre.

La signification bien posée, il sera plus facile, je crois, de trouver l'origine du mot. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'explication proposée par Furetière au mot *matois*, d'après laquelle « *mate* est un vieux mot français qui signifiait tromperie ». Cette allégation est inexacte ; on peut s'en rendre compte en consultant Godefroy, qui n'a que deux articles *mate* : celui qui est en question, et un mot dialectal, signifiant « lait caillé », qui n'a évidemment rien à voir ici [1].

Il me semble que la forme du mot, comme le sens « place [des exécutions] », nous amène au moyen-haut-allemand *Matte*, usité surtout dans l'Allemagne du Sud et la Suisse où il a formé nombre de lieux comme Andermatt, Zermatt (traduit, lors de la germanisation, du roman Pratborgne, encore en usage au XIIe siècle). *Matte* signifie prairie ; mais il ne faut pas oublier que c'est dans une prairie, spécialement affectée à cet effet, que s'est réunie longtemps chaque *Landsgemeinde* locale, suivant la tradition des « champs de mai » francs et alamans ; la prairie a ensuite cédé le pas à la grande place du bourg ou de la ville. Nous voici donc naturellement conduits au sens de place — et spécialement de « place, lieu de réunion » — qui nous intéresse. Rien de surprenant si les malfaiteurs, dans leur argot, ont restreint l'acception en envisageant spécialement la place où avaient lieu les exécutions, et qui était pour eux la place de réunion par excellence.

SOE

M. Antoine Thomas a consacré naguère [2] une excellente notice à l'ancien français *seu*, *sou*, prov. *sol*, « étable à porcs ». Cette étude a dû échapper à M. Sainéan, car celui-ci n'aurait

1. Comme son homonyme, ce mot semble aussi germanique (all. dialectal *Matte*, même sens).

2. *Essais de philologie française*, 385.

pas manqué de faire un rapprochement avec l'énigmatique *soe* de la sixième ballade argotique (v. 26). Ce rapprochement suffit à éclaircir le sens du passage :

> Prince qui n'a bauderie
> Pour eschever de la soe...

Ce n'est pas, je crois, faire preuve de témérité que de traduire le second vers : « pour échapper à la prison » ; la métaphore « étable = prison » est bien dans l'esprit argotique. Les exemples d'ancien français qu'on peut localiser dans Godefroy se rapportent presque tous au Nord (Hainaut, Artois, Picardie) et — il y a des coïncidences providentielles ! — à la région bourguignonne. Les patois accusent d'ailleurs une aire plus étendue : Godefroy cite le mot en Normandie, Perche, Beauce, Maine, Anjou, Champagne, Bourgogne et Franche-Comté, Mistral dans le sud-est ; il figure dans le glossaire du patois de la Grand'Combe de F. Boillot (*sū*, toit à porcs), et dans le glossaire du patois de l'Anjou de Verrier et Onillon sous la forme *soue*, f.

Cette dernière forme est-elle purement orthographique ainsi que la *seue* franc-comtoise donnée par Godefroy ? On pourrait le croire si ces graphies n'étaient précisément appuyées par la forme dissyllabique de Villon, que vient étayer encore la *sŭdâ* auvergnate (archaïque et presque disparue) que j'ai enregistrée dans mon Glossaire étymologique du patois de Vinzelles, et dont M. Meyer-Lübke a omis de faire état dans son article sŭtis (8492). Il faut évidemment admettre, à côté du type primitif sŭtis, qui figure dans la Loi salique, une variante *sŭta assez ancienne, sur laquelle reposent les formes auvergnate, bourguignonne et argotique.

*
* *

II. — Formation du pronom personnel périphrastique.

On sait que le jargon des XVIe-XVIIe siècles offre des pronoms personnels assez curieux, qui ont donné lieu à diverses variantes et qui ont vécu, en se transformant, jusqu'à nos jours [1] : *mon-*

1. La forme contemporaine la plus courante est *mongnasse*..., souvent

nan, *tonnan(t)*, moi, toi, dans le *Jargon* de 1628 ; *mezis*, *tezis*, *sezis*, *nozis* dans la *Vie Généreuse des mercelots* (Lyon, 1596) ; le *Jargon* a d'autres variantes, évidemment postérieures (*mezière*, *mezigand*). C'est chez Villon qu'il faut chercher la clef et l'origine de ces formes.

Je m'étais demandé jadis, sur la foi de la traduction « moy mesme... » de la *Vie Généreuse*, si *mezis* ne représentait pas l'ancien provençal *mezeis*, dont la première syllabe aurait engendré une confusion entre « même » et « moi », et qui aurait ensuite provoqué des formes analogiques. Mais cette série ne peut être séparée de la série parallèle, et d'ailleurs, on va le voir, les formes de Villon tranchent la question.

M. Sainéan voit dans ces mots des « déformations pronominales » ; la finale *an* serait « le plus ancien suffixe de déformation pronominale » [1]. Ces assertions ne résistent pas à l'examen impartial des faits.

Tout d'abord nous nous heurtons à une impossibilité matérielle. La « déformation pronominale » suppose que des *pronoms* ont été déformés. Or les formes qu'on vient de voir ne peuvent se rattacher à une altération quelconque d'un pronom, soit *je*, *tu*, *il*, soit *moi*, *toi*, *soi*, *lui* ; leur premier élément est incontestablement *mon*, *ton*, *son*, *mes*, *ses* [2]. S'il est admissible qu'un pronom personnel s'altère tout en conservant sa valeur grammaticale, il est inconcevable sémantiquement qu'un *adjectif* possessif en se déformant donne naissance à un pronom personnel.

Mais nous pouvons administrer la preuve contraire et établir que ces pronoms argotiques constituent à l'origine une périphrase, — formée d'un adjectif possessif et d'un substantif, — dont les éléments se sont agglutinés par la suite. On pourrait déjà alléguer que Guillaume Bouchet, dans son petit glossaire argotique des Serées (1598) [3], n'enregistre pas encore l'agglu-

---

coupée en *mon gnasse*... : preuve que le peuple a toujours gardé le sentiment de la périphrase et cherche à dégager le second élément (même quand celui-ci n'a plus aucun sens).

1. *Les Sources de l'argot ancien*, t. II, Glossaire, aux mots *an* et *mezis*.

2. Il pourrait y avoir doute pour *nos*, qui peut être adjectif ou pronom, mais ce doute est levé par la forme de Villon (*vostre an*).

3. *Œuvres*, III, 129-131.

tination et écrit : « j'ay chanté à *son han*, j'ay parlé à luy » ; si l'*h* n'a ici évidemment aucune valeur phonétique, il a sans doute pour but de montrer que la liaison n'existe pas et qu'on prononçait *sõ ã*, précisément parce qu'on avait gardé le sens linguistique de la périphrase. Mais les formes de Villon sont encore plus catégoriques.

Villon a trois séries de périphrases qui tiennent lieu, à l'occasion, de pronoms personnels. La première, qui a été laissée dans l'ombre par M. Sainéan, est pourtant la plus claire, car il serait difficile d'épiloguer sur son sens; c'est *voz corps* de la ballade VI, vers 10 :

Que voz corps n'en aient du pis.

On peut sans doute prendre « vos corps » au sens littéral et mettre en doute que « vos corps » soit simplement synonyme de « vous ». Seulement l'analogie absolue des vers dans lesquels entre l'expression suivante ne permet guère l'hésitation.

C'est sur *vos ans* (*vous emps*) que M. Sainéan a concentré ses efforts. Comme il considère cette expression comme une déformation pronominale (il n'a cependant pas osé imprimer *vosans*), il a, dans son édition des Ballades argotiques, effectué une correction tendancieuse, et il en a proposé une seconde analogue. Dans la Ballade I, vers 34, l'édition princeps porte :

Et que vous emps n'en aient du pis

Le vers est faux et a une syllabe de trop. Il faut évidemment corriger. M. Sainéan imprime :

Et que vous e[ns] n'[ayez] du pis.

Qu'on supprime une particule pour ramener le vers à l'octosyllabe, cela va de soi ; mais M. Sainéan a-t-il le droit de changer du même coup la personne du verbe, alors que toutes les éditions portent *aient* ou *ayent* ? Je ne le crois point. De même dans la Ballade VI, 21, M. Sainéan propose de corriger la leçon commune

Vos enz soient assez hardies

en « *vous ens soyez*... » On comprend le but ce ces remaniements. Si *vos ans*, comme le suppose M. Sainéan, est une

altération du pronom personnel *vos*, *vous*, il doit gouverner la 2e personne du pluriel. Or, il n'en est rien. Non seulement dans les deux passages précités toutes les éditions donnent la 3e personne du pluriel, mais voici encore la Ballade V, 22 :

Que *vos ans* n'en *soient* r[o]uppieux

Bien mieux : la Ballade VIII, 26, nous donne la formule au singulier, qui lèverait les derniers doutes s'il en restait encore :

En la vergne ou *vostre an veult* loirrir

Il est dangereux — et contraire à toute méthode scientifique — d'estropier les textes pour les plier à nos conceptions, surtout quand celles-ci sont condamnées par une unanimité aussi concluante. Ici la périphrase crève les yeux. Bien que les éditeurs n'aient plus compris la valeur de *ans* dans des textes qui déjà étaient très obscurs pour eux, l'analogie de « corps » permet de conjecturer qu'il s'agit tout simplement de *an* « année », employé généralement au pluriel pour symboliser l'homme par les années de sa vie. On peut rapprocher le latin *seculum* qui a à la fois le sens de « siècle », et de « génération, race, espèce » (cf., dans Lucrèce, *saecla ferarum*). Et sommes-nous bien éloignés de l'acception argotique dans le vers de Corneille :

Un plus puissant démon veille sur *vos années* [1] ?

La troisième expression, ancêtre de *mezis*, *lezis*.. se trouve également chez Villon au singulier et au pluriel :

Men ys vous chante que gardez.. (II, 2)
Et, autour de *vos ys*, luezie... (V, 27)

Cet *ys* est encore plus énigmatique que *an*. Existe-t-il ailleurs dans les Ballades en dehors de la formule périphrastique ? La ballade I a les deux vers suivants (28-29) :

Et babignez toujours aux *ys*
Des sires pour les desbouser.

M. Sainéan propose la correction, évidemment tentante, de

1. *Cinna*, a. II, sc. I (v. 434).

vs en *huis*, ce qui donne le sens : « Et babillez [1] toujours aux portes des niais pour les duper. » Mais ne serait-ce point le même mot qu'on retrouve ailleurs sous la bizarre forme *hiscz*, où l'*h* pourrait être simplement graphique comme dans d'autres mots :

Plantez vos *hiscz* jusques elle rappasse ?

Malheureusement ce passage est obscur et ne saurait guère nous éclairer sur le sens du mot. J'incline à croire qu'ici encore il s'agit uniquement d'une périphrase, et je traduirais : « plantez vos hiscz » par « cachez-vous ».

En tout cas, pour les deux ou trois formes périphrastiques des ballades, il faut écarter délibérément *huis*, qui ne convient, ni pour la forme, ni pour le sens. Serions-nous en présence d'un substantif verbal d'*issir* ? Je crois préférable, jusqu'à plus ample informé, de surseoir à toute hypothèse.

Des trois séries de Villon, il est remarquable que la première n'a pas vécu. Pour la deuxième, ce sont les formes du singulier (*mon an* > *monnan*) qui se sont généralisées, bien que le pluriel fût plus usité dans les ballades. Quant à la troisième, au contraire, c'est avec les formes du pluriel (*mes is*, *nos is* > *mezis*, *nozis*) que s'est produite l'agglutination.

Faut-il rappeler enfin que de telles périphrases se rencontrent ailleurs, non seulement dans d'autres argots, mais dans toutes les langues modernes : le jargon n'a fait que calquer, sur le mode ironique et dépréciatif qui lui est familier, les « Votre (ou Sa) Seigneurie », « Votre (ou Sa) Grâce », etc.. Le bellaud [2] (argot des peigneurs de chanvre du Jura) emploie *voutres èr*, vous (= vos airs), à côté des formes traditionnelles argotiques. Le fourbesque (ancien argot des malfaiteurs italiens) abonde en périphrases analogues et même bien plus hardies (*suo uso*, lui ; *sua madre*, lui, elle ; *il gobbo*, moi, etc.).

*
* *

1. On peut aussi traduire *babigner* par « regarder » : le mot est évidemment formé par croisement entre *babiller* et l'argotique *bigner*, regarder.

2. A. Dauzat, *Les argots franco-provençaux*, p. 43.

III. — Interprétations et conjonctures diverses. (Ballades argotiques de Villon).

Je réunis ici quelques interprétations et conjonctures que m'a suggérées l'étude des ballades argotiques de Villon, et qui ne méritent pas de notices spéciales [1].

— Ballade I. Dans le second vers

Ou accolés sont duppes et noircis

le mot *noircis* a intrigué les commentateurs, qui se sont demandé quelle métaphore pouvait cacher cet adjectif. Il ne faut pas, je crois, chercher midi à quatorze heures, mais prendre tout bonnement le terme dans son sens courant [2]. Une analogie impérieuse nous y invite. Cette ballade argotique, on le sait, rappelle par plus d'un trait la célèbre ballade des pendus, dont elle est en quelque manière la réplique jargonnesque. Or dans celle-ci Villon n'a-t-il pas décrit ses compagnons de hart et de corde, que la pluie a « desbués et lavés »,

Et le soleil desséchés et *noircis* ?

Même idée, même expression : cette vision des pendus se noircissant aux intempéries et balançant au loin leurs spectres sombres devait particulièrement frapper l'œil et hanter l'imagination.

— Id., v. 18.

Et leur monstrez des trois le bris

Le vers est inintelligible. Trois éditions anciennes [3] ont ingénieusement corrigé

Et leur monstrez le prois le bis

ce qui n'a pas besoin de traduction, si l'on rappelle que *prois* signifie anus et que « bis » garde toujours la valeur « noir » dans l'argot de Villon. Il s'agit de malfaiteurs qui cherchent à échapper à la poursuite des sergents ou des archers : le poète symbolise leur fuite dans une image énergique et grossière,

1. Pour les mots argotiques d'origine grecque, je renvoie à mes *Argots franco-provençaux*, pp. 31-33.

2. Ce qui arrive souvent dans les Ballades. P. ex. le vers 15 de la même ballade, « plus qu'un sac de plastre n'est blanc », est du français courant.

3. Voir les indications dans les *Sources de l'argot ancien*, I, 123 et 118.

qui est bien, une fois encore, dans la tradition argotique. Au contraire la correction proposée par M. Sainéan « du prois le bris » n'éclaircit pas le sens.

— Ballade II, vers 1

Coquillars *aruans* a Ruel

Le second mot a déjà semblé énigmatique aux premiers éditeurs, qui donnent diverses variantes : l'édition princeps a *enaruans*, d'autres *eneruans* ; M. Sainéan suggère en note *enarvans* ou *enartans*, ce qui ne nous avancerait guère. Je préfère la leçon qu'il a adoptée dans son texte, et je lis *aruans* en trois syllabes, en voyant dans ce mot une variante de *ruer* que l'on trouve plusieurs fois dans les Ballades (II, 18, III, 16..) avec le sens, universellement admis, de « voler, dérober ». Villon a d'autres variantes de ce genre dans ses ballades argotiques : *adoubter* (VIII, 19) ; *abrouer* (VIII, 23 et XI, 9) à côté de *brouer* « aller » ; l'argot postérieur nous offre *bloquir* et *abloquir* (vendre des effets volés), *troler* et *attroler* (apporter), etc. Pour le sens cf. *Romania*, XLIII, 104-5.

— Villon appelle souvent ses compagnons *benards* (variante : *bernards*) (III, 25 ; IV, 4 ; V, 25) ; et aussi *beroars* (VI, 16), mot qu'on retrouve également dans la *Vie de saint Christophe*. Si l'origine du premier terme est transparente, il n'en est pas de même pour le second (tout au moins sous cette forme) : M. Sainéan a cru y reconnaître le loup-garou. Cependant la variante *berart* (IV, 5), qui voisine justement avec *benards*, me semble établir à l'évidence qu'il s'agit de deux sobriquets identiques, formés également avec des noms propres. A titre de curiosité, je rappelle que les bergers sont encore appelés *bérards* dans l'Oisans, d'après un nom de famille, je suppose, qui devait être très répandu parmi eux ; un village de bergers, de haute altitude, aujourd'hui station d'alpinisme en vogue, s'y appelle *la Bérarde*. — Quant à la forme *beroart*, mot dissyllabe [1], elle atteste l'influence du suffixe *-ald* (*-aud*) sous la forme dialectale *-oald* dans laquelle est conservé le *w* germanique. Des noms de famille analogues offrent des variantes régionales du même genre.

Albert Dauzat.

1. M. Sainéan rapproche la finale de celle de *Parouart* : mais *Parouart* (déformation de Paris) est trissyllabe chez Villon.

MÉLANGES

HASTULA ET *HASTA, « ASPHODÈLE »

En latin, pour désigner l'« asphodèle », plante ayant des propriétés médicinales, à côté d'asphodelus, mot grec, on connaissait aussi l'expression hastula regia et plus simplement le mot hastula. La signification de hastula est « tigelle » ou « petite tige » et cette appellation se comprend fort bien appliquée à une plante consistant principalement en une tige pouvant atteindre un mètre de haut ; quant à regia, cette épithète laudative doit avoir été appliquée à l'asphodèle parce que, la plante ayant plusieurs variétés, regia aura servi à désigner la plus grande et la plus belle, l'asphodèle blanc ou rameux.

Trois textes latins nous ont transmis l'appellation hastula regia ou hastula, deux de Pline l'Ancien, le troisième d'un Apuleius, naturaliste, auteur d'un *De herbarum virtutibus*. Les deux premiers passages sont déjà relevés dans le dictionnaire latin de Robert Estienne, selon lequel je les transcris ci-dessous ; le second n'a que le mot simple hastula.

« Nostri illud albucum vocant, et asphodelum hastulam regiam » (21, 17).

« Namque flos crudus resinae cum multa hastula tenui brevique conciditur » (16, 11).

Le troisième passage est signalé par Forcellini, qui ne le reproduit pas ; il est ainsi conçu :

« A Graecis asphodelos, aliis hastula regia vocatur, Itali albucum appellaverunt » [1].

1. *Apuleii Madaurensis de herbarum virtutibus* [Bâle, 1528], f° 117 v°.

On voit par cet exemple qu'hastula regia n'était en latin, pour Apulée, qu'une locution qui pouvait s'employer comme équivalent et synonyme du mot propre albucus.

Ni hastula ni sa déviation en lat. vulg., qui a dû être *hastella, n'ont rien produit en roman, du moins à ma connaissance ; mais le diminutif hastula permet de supposer l'existence en latin, du moins en latin vulgaire, d'un primitif *hasta, « asphodèle », lequel pourrait fournir l'explication d'un moyen français *haste royale*, asphodèle, dont on trouve un exemple dans le dictionnaire de Godefroy [1] :

« L'asphodile dit *haste royale* (Ant. du Moulin, *De la quinte essence*, p. 59, éd. 1581). »

L'existence en latin vulgaire d'un primitif *hasta est aussi postulée par un dérivé en -etum (*hastetum), qu'on trouve sous la forme *Hastedum* et *Astedum* dans un document de l'abbaye de Montier-la-Celle, dans le diocèse de Troyes, de 1089 ; c'est le nom d'une « ville » située à côté d'un *Fontanetum*. Voici le passage tel qu'il est mentionné dans du Cange :

« Praeterea... totum *Hastedum*, quem possidebat apud Fontanetum villam, quantum scilicet possent colere quicumque in ejusdem villae potestate essent mansuri, B. Petro concessit ; ipsiusque *Astedi* justitiam ac terragium tam in terra quam in pastura seu pratis concessit [2] ».

On rencontre le dérivé *hastetum survivant dans la toponymie du Midi de la France, où l'asphodèle est une plante assez commune : il y a un *Astet* (commune de Mayres) dans l'Ardèche

Parmi les noms vulgaires de l'asphodèle rameux en français [3], on rencontre *bâton royal*, qui reproduit la métaphore du lat. hastula regia et *hache royale*, évidente déformation du moyen français *haste royale*.

Paul MARCHOT.

---

1. *Dict. de l'anc. langue franç.*, s. v. 2. HASTE.

2. Du Cange (éd. Favre), s. v. *hastedum*. Du Cange a fait à tort de *hastedum* un simple appellatif ayant le sens « villa, praedium rusticum, ac praesertim agri qui a villa dependent ».

3. Voir la *Grande Encyclopédie*, v. ASPHODÈLE.

DARU

I

A propos de la note sur *daru*[1] parue ici même (*Romania*, XLVI, 577, sqq.) je ferai remarquer que la même histoire reparaît, sous d'autres noms, dans certains parlers allemands, et tout d'abord en Alsace. Le *Wörterbuch der elsässischen Mundarten* de Martin et Lienhart, II, 679, enregistre *Dilldapp* masc. « animal fabuleux suivant la conception enfantine » et, en général et au pluriel, « oiseaux d'une espèce indéterminée ». On envoie les personnes crédules au « champ du nord », localité imaginaire, où les *Dilldappe*, dit-on, sont si nombreux qu'on peut les assommer et les entasser dans des sacs. Le mot est aussi synonyme d'imbécile, d'où le dicton : « Lorsqu'on ira à la chasse aux *Dilldappe*, c'est toi qui tiendras le sac. »

Un terme plus important (*l.c.*, II. 769, v. *Trutsch*[2]) est *Ilbentrütsch* fém. avec un diminutif neutre *Ilbentritschel*, « oiseau fabuleux ». Autrefois, à la campagne, on se divertissait, tout en broyant le chanvre, à prendre des *Ilbentrütschen*. Le plus niais de la société était invité à descendre dans la fosse à rouir le chanvre et à tenir ouvert un sac dans lequel, en place des volatiles qui n'arrivaient pas, on versait un baquet d'eau. Ce trait du « sac », commun à la tradition française et à l'allemande, suffit, à lui seul, à en assurer la parenté. *Ilbentrütsch* a aussi le sens d'« imbécile », de « balourd ».

Au collège de Hersfeld, en Hesse (v. Vilmar, *Idiotikon von Kurhessen*, v. *Hilpentritsche* fém.), la chasse aux *Hilpentritschen* était une brimade que les « anciens » faisaient subir aux « nouveaux ». On faisait accroire aux naïfs que c'étaient des martres ou de gros rats dont les peaux allaient être vendues au profit d'une caisse commune. Toutefois le mot n'a jamais servi de

1. Dans le *Chasseur français*, organe de tous les sports, paraissant à Saint-Étienne, on lit (n° 368, novembre 1920, p. 651/53) le récit d'une *chasse au daru* qui ne se passe pas dans un milieu populaire. C'est un magistrat, faisant partie d'un groupe de chasseurs, qui, pour rabrouer le caquet d'un jeune fat, d'un jobard, lui fait servir un civet de *daru*, puis l'envoie chasser les *darus* (au pluriel).

2. J'utilise les indications bibliographiques contenues dans cet article.

sobriquet à l'adresse des écoliers mystifiés. Ces brimades, attestées depuis 1750, avaient disparu dès 1822.

D'après Vilmar, p. 169, on connaissait dans la ville de Hall en Wurtemberg la légende de la *Chasse de l'Elpendroetsch* (à noter que ce mot est masculin). J. Grimm a identifié *Elpen* à « elfe, sylphe », mais n'a pas expliqué *droetsch*. Dans Schmidt, *Schwäbisches Wörterbuch*, nous trouvons la locution *chasser l'Elpentroetsch* au sens de « berner » (ne serait-ce pas plutôt « être berné » ?) et *Elpentroetsch* « homme grossier, rustre ». Enfin le *Bayerisches Wörterbuch* de Schmeller donne (p. 66, v. *alber*) *Alberdrütsch*, *Almedrütsch*, *Olpetrütsch* « personne niaise, gauche », expression qui n'est intelligible que si on la met en relation avec la chasse précitée.

Il serait prématuré d'émettre des conjectures sur la nature des rapports qui existent sans doute entre la *chasse au daru* française et les versions allemandes. On a vu que la tradition allemande connaît, outre le masculin *Elpendroetsch*, un féminin *Ilbentrütsch*. Un trait important, aussi, c'est qu'il y est question souvent de volatiles et qu'aujourd'hui encore, d'après Vilmar, *ilmetritsche* est dans le Vogelsberg, en Hesse, le nom du canard sauvage. Peut-être faut-il voir un souvenir et comme un écho lointain d'une chasse (mythique ?) à ces oiseaux dans la *chasse aux bécasses* dont il a été parlé à la page 577 de la note citée et qu'on est tenté, à première vue, de prendre pour un pastiche récent de la *chasse au daru*. On remarquera encore que dans *trütsch*, *drütsch* (*t* et *d* se confondent dans ces parlers) on retrouve tous les éléments, sauf *a*, du provençal *darut* et que *drütsch* rend compte, notamment, du *t* appuyé de *darutas*, *Daruty*. Est-ce là une coïncidence fortuite ? Il existe aussi une forme secondaire par *ou*, alsac. *Ilbentrutsch*, bavar. *trutsch* « idiot » (Schmeller), de même qu'on a, en France, *darou* et *daru*. Enfin *Ilbentrütsch*, *Elpentroetsch* ne signifient pas seulement « niais, imbécile », mais encore « lourdaud, grossier, rustre », et ce sens se retrouve en ancien français où *Daru* est le nom d'un bourreau.

Adolphe Horning.

II

Pour faciliter la recherche de l'étymologie de *daru* « animal

imaginaire », étymologie qui expliquera les mots provençaux *darut*, *daru*, subst. et adj. « personne stupide, bêta », *darutas* « gros nigaud », qui sont mentionnés dans le *Tresor dóu Felibrige*, et le mot vieux français *daru* « gros bêta, lourdaud ? », qui se trouve notamment dans le *Miracle de S. Ignace* (à la rime), il ne sera pas inutile de verser au débat des variantes angevines et berrichonnes, qui ont échappé à M. Horning [1].

Le Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou de Verrier et Onillon donne une variante *darue* ou *dérue*, de genre féminin, employée aux villages de Saint-Paul-du-Bois et Saint-Aubin-de-Luigné [2], avec un sens absolument identique à celui de *daru*, et raconte en outre, avec un grand luxe de détails, une chasse à la « darue », comme ayant été pratiquée dans la région de Chemillé [3]. Pour la commune de Montjean, le même ouvrage donne une forme *dalut'*, de genre masculin, usitée seulement dans une exclamation *le dalut' !*, qui a à peu près le sens de « billevesée, fantasmagorie que cela [4] ! » Le *t* final, dans ce mot *dalut'*, me paraît être paragogique et provenir de ce qu'il y a certains mots, en français aussi bien que dans tous les dialectes, où un *t* final, qui ne se prononce pas dans le corps de la phrase, reparaît, si le mot est à la pause : ainsi, en français, dans *sept*, *huit*, *net*, *but*, *fait* (subst.), etc. [5].

Une forme semblable, mais sans *t*, *dâlu*, masc., nous est fournie par le *Glossaire du Centre de la France* du comte Jaubert, avec le sens particulier de « épouvantail, croquemitaine ». Le mot sert à faire peur aux enfants en hiver, en équivoquant sur le sens du mot *dâlu*, qui en Berry signifie aussi « onglée » (le *dâlu* va venir !).

La forme féminine *darue* ou *dérue* de l'Anjou prouve que M. Horning s'est mépris en croyant que la base étymologique

1. *Romania*, XLVI, 577 ss.
2. I, 260 et 286.
3. II, 390 ss.
4. I, 258.
5. Je trouve encore dans Verrier et Onillon : *daru*, *darut* m., à Luigné et à Brissac (I, 260) ; *daru couard* (« à queue ») au Longeron (I, 230) et aussi (mais vieilli, I, 105) *d. bissêtre* m., c'est-à-dire « inexistant » (cf. wall. *année bisette* « calendes grecques ») ; enfin à la Pommeraye (II, 271) *tarin* qui peut être une déformation de *daru* sous l'influence de *tarin* oiseau.

de *daru* doit posséder -tt- en finale pour rendre compte du prov. *darut*. La forme en *-ue* montre qu'on a affaire à une terminaison -utus, -uta. Le *t* de -utu en provençal subsiste dans la règle, ainsi dans les participes passés comme *vengut*, mais s'amuït dans certaines régions, p. ex. en territoire franco-provençal. Le dérivé *darutas* « gros nigaud » est tiré de *darut* (avec *t* conservé) au moyen du suffixe *-as*, à l'époque romane.

Paul MARCHOT.

SUR L'EMPLOI DU FUTUR ANTÉRIEUR (*FUTURUM EXACTUM*) AU LIEU DU PASSÉ COMPOSÉ (PASSÉ INDÉFINI)

Dans un article intitulé « futur et conditionnel » des Études de linguistique moderne publiées par la Société néophilologique de Stockholm [1], M. Malmstedt déclare qu'il considère comme axiomatique l'explication proposée par Tobler [2] de l'emploi du futur antérieur en ancien français [3] là où l'on s'attend à trouver le passé composé (indéfini). Cette explication, reprise et développée par M. L. Clédat [4], consiste à supposer que le personnage, qui emploie ainsi le futur antérieur, laisse à l'avenir le soin de prononcer le jugement définitif sur ce qui s'est passé. Dans cet exemple : « Damedex mal te dont, Tant m'aras fait anui et mesprison », le sens de « aras fait » peut se développer ainsi : « on pourra dire de toi que tu as fait, ou il se trouvera que tu as fait » [5].

Cette explication pose une question de principe fort grave. C'est plusieurs siècles après l'époque où les textes étudiés par Tobler ont été écrits, c'est après bien des hésitations et des controverses entre les grammairiens modernes qu'une forme verbale comme « auras fait » a été considérée comme un temps de l'indicatif et attribuée au futur, sous le nom de *futurum exac-*

1. *Studier i modern Språkvetenskap utgifna af Nyfilologiska Sällskapet i Stockholm*, tome IV, Upsal, 1908, p. 47-93.

2. *Vermischte Beiträge*, I, p. 207 sqq.

3. Que Tobler appelle plus justement *futurum exactum*.

4. *Revue de Philologie française*, XX, p. 265 sqq.

5. Malmstedt, *l. c.*, p. 47.

tum (Tobler), de *futur antérieur* (Malmstedt et la nomenclature usuelle), d'*antérieur au futur* (Clédat). Pour expliquer des constructions de français ancien qui font difficulté, est-il légitime de recourir à des conceptions grammaticales modernes que l'auteur du XIIe ou XIIIe siècle ne connaissait pas, et n'aurait peut-être pas comprises ? Ne faut-il pas au contraire essayer d'expliquer ces constructions en elles-mêmes, par un examen direct des textes, et de l'état de la langue à l'époque étudiée et aux époques antérieures ? Ne convient-il pas avant tout de les remettre à leur place dans l'histoire de la langue ?

Sur cette histoire de la langue, les linguistes nous fournissent des indications précieuses. M. Meillet notamment, dans *Linguistique historique et linguistique générale*, nous enseigne que l'expression abstraite de l'idée de temps est dans les langues indo-européennes une acquisition tout à fait moderne résultant du progrès de la civilisation [1]. Il nous montre aussi à plusieurs reprises [2] que, si le français moderne peut exprimer de fines nuances de temps, c'est à l'aide de formes verbales qui ont été créées pour exprimer la notion toute concrète de l'aspect, et spécialement celle de l'action terminée. C'est avec les siècles que habeo dictum, devenu *j'ai dit*, a perdu sa valeur expressive et a remplacé l'ancien parfait (dixi passé à *je dis*) usé lui aussi ; mais à l'époque où les langues romanes se sont constituées, ce type avait une grande valeur expressive. C'est cette valeur expressive que nous devons rechercher dans les textes du XIIe et du XIIIe siècle beaucoup plutôt que la valeur temporelle [3].

En reprenant les exemples relevés par Tobler [4], nous allons

1. Meillet, *Linguistique*, p. 198.

2. Meillet, *op. c.*, p. 142-143 ; 149-157 ; 181-190.

3. Sur ce point particulier, M. Malmstedt paraît d'accord avec nous. Il déclare étrange (p. 64) l'opinion de M. Burgatzcky (*Das Imperfekt und Plusquamperfekt des Futurs im Altfranzösischen*, p. 11 sqq.) selon laquelle la valeur de habeo ne serait plus sensible dans notre futur, et il affirme au contraire que la signification temporelle du futur est secondaire. Cette opinion est du reste en contradiction avec celle de la page 51 déclarant que cette fonction modale (conjecturale) du futur dérive de la signification temporelle.

4. Nous les citerons partie d'après la traduction Kuttner et Sudre à laquelle se réfère l'étude de M. Clédat, partie d'après le texte de Tobler, 1re édit.

essayer d'en déterminer le sens, d'après le contexte, et si nous sommes embarrassés, c'est dans un état de la langue comportant une valeur plus concrète, que nous chercherons des éclaircissements. Nous retenons d'ailleurs deux remarques de Tobler, l'une que dans tous ces exemples se trouve exprimée une action accomplie dans le présent, « schon in der Gegenwart vollendet » (p. 209), l'autre que partout se joint au verbe une expression indiquant que l'action se répète souvent, ou dure longtemps, ou a atteint une forte intensité : ces expressions sont *moult*, *maint*, *tantes*, *tant*, etc. Il en est de même dans un exemple relevé par M. F. Brunot [1] : « mult larges teres de vous avrai conquises. »

Six de ces exemples présentent un trait commun. Le présent y est marqué, dans la proposition même où se trouve le futur antérieur, par l'adverbe « hui ».

Kalles a grant vertu,
Mult l'arai hui el premier chef veü. (*Og. Dan.*, 848.)

Dieus te doinst mariment ;
Tant aras hui parlé envers moi laidement. (*Aïol*, 8998.)

Mult avrai hui esté(s) de mes armes gabés. (*R. Alix.*, 149, 17.)

Tybert, Dex t'envoit marement,
Que mult m'avra hui ranponné. (*Ren.*, 20641 ; M., XIII, 151.)

Tant m'aront hui gabé et laidengié. (*Aiol*, 2937.)

He, fils de treue com m'avras hui penie. (*Garin le Lorrain.*)

Au point de vue du sens ces six exemples ont aussi un caractère commun : le personnage qui parle éprouve un sentiment violent de colère, de dépit, de haine, causé justement par les faits qu'il exprime au moyen d'une forme de *j'aurai* plus un participe.

Dans dix autres exemples le présent est marqué non plus dans la proposition même, mais dans une proposition voisine, indépendante ou principale.

Ge lor vorroie noveles demander
Que fet mes sires ; moult avra demoré. (*Orenge*, 444.)

Le présent est marqué par le verbe *fet* ; d'autre part la pro-

1. Malmstedt, *l. c.*, p. 47.

position *ge lor vorroie noveles demander* indique que le personnage éprouve un vif sentiment de curiosité, sinon d'inquiétude, causé par la longue absence de son seigneur.

(Je vieng) de Poito,
D'une terre don molt me lo,
Que maint bien m'i avra l'on fait. (*Joufrois*, 3619.)

Le bien dont il s'agit se rapporte évidemment à la période pendant laquelle le personnage se trouvait en Poitou ; le sentiment exprimé est cette fois un sentiment de satisfaction, dont la vivacité est marquée par la proposition *molt me lo*. C'est au contraire un sentiment d'indignation, ou de douleur que nous constatons dans les exemples suivants :

Tantes fois m'ara escaufé...
Tant est cis moignes desloiaus,
Ki tant m'ara fait honte et mal. (*Eust. Moine*, 1063 et 1485.)

Ce est Ydoine, vostre drue,
Qui tante angoisse avra eüe. (*Amad.*, 3332.)

Chil larron m'aront mout grevé
De l'oudour qui de lor cors ist [1]. (*Richars*, 3458.)

Nous considérons encore qu'il y a un présent dans

Or le gart Dius, li fius Marie,
Qui mainte gent ara garie. (*Ille et Galeron*, 587.)

Le présent est marqué par *or*. Sans doute l'impératif *gart* implique une nuance de futur, mais *ara garie* se rapporte certainement au présent ; c'est à propos de la protection divine, manifestée bien des fois déjà au moment où il parle que le personnage exprime un sentiment d'admiration et de reconnaissance.

C'est enfin un sentiment de fanfaronnade, d'orgueil que nous sentons dans cet exemple :

Mainte pucelle avrai veüe
Et mainte dame coneüe ;
Onc mes a riens ne fi priere

1. Nous considérons *ist* comme un présent réel, non comme un présent d'habitude, d'après le contexte.

De moi amer en tel maniere.
Vos en estes la primeraine. (*Troie*, 13561.)

Dans cet autre exemple :

Crien, ne vus en anuit, tant vus avrai penés. (*R. Alix.*, 276, 10.)

Le présent est bien marqué par *crien*, mais la nuance de sentiment n'est plus la même ; il ne s'agit plus d'un sentiment éprouvé par celui qui parle, mais d'un sentiment dont il prévoit ou suppose l'existence chez ceux auxquels il s'adresse : *avrai penés* équivaut ici à « j'ai sans doute probablement, vraisemblablement peiné, je dois avoir peiné ».

Dans :

Li borgois sont felon et malvoisié
Moult li aront lait dit et reprovier. (*Aïol*, 955.)

ce n'est pas le personnage du roman qui parle ; c'est l'auteur qui fait une remarque à propos de plaisanteries blessantes adressées par les bourgeois à Aïol, mal monté et mal armé. Il convient de remarquer que l'auteur interrompt par cette réflexion les moqueries des bourgeois, qui exprimées aux vers 934-940 et 950-954 reprennent du vers 956 au vers 971. Il semble prendre parti pour Aïol et ne pouvoir retenir l'indignation qu'il éprouve en entendant insulter grossièrement si noble chevalier.

Dans deux exemples enfin, le contexte implique unenuance de futur :

Et m'amie me renderes,
Dont tante paine arai sofferte. (*Perc.*, 33027.)

Arai sofferte peut s'interpréter de deux façons : ou bien le personnage prévoit pour le moment où l'amie lui sera rendue l'accomplissement de l'action de *souffrir tante paine*, ou bien, et ce sens nous semble plus naturel, il indique qu'il a déjà souffert cette peine au moment où il parle ; quelle que soit l'interprétation adoptée, il exprime un vif sentiment de douleur. De même dans :

Si m'en dites la vérité,
Car mult i arai bien pensé. (*Blancand.*, 71.)

l'impératif *dites* évoque une idée de futur. Ou bien c'est au moment futur où sera dite la vérité que sera réalisée l'action d'*avoir mout bien pensé*; ou bien le personnage indique que jusqu'au moment où il parle, *il a mout pensé*. Tobler adopte cette seconde interprétation car il traduit : « lang, aber vergeblich habe ich darüber gesonnen », attribuant ainsi au personnage un sentiment de dépit causé par l'inutilité de son effort.
Enfin, le futur est marqué d'une façon tout à fait nette dans

> Or dira Loëys...
> Que nous vous avrons mort, murdri et estranlé. (*Aiol.*)

Dans cet exemple nous ne trouvons plus la nuance de sentiment, mais celle de l'aspect; l'action marquée par *mort, murdri et estranlé*, est accomplie par rapport à l'époque future indiquée par *dira*. Le futur antérieur s'explique aussi par l'interprétation de Tobler.

Dans les dix-neuf exemples étudiés [1] nous en avons trouvé un qui exprime certainement le futur, et deux pour lesquels le contexte permet d'introduire la notion du futur, mais qui peuvent s'expliquer aussi bien et même mieux sans elle. Tous nos exemples, sauf un, expriment donc, comme l'avait déjà constaté Tobler, une action accomplie dans le présent, mais y ajoutent, une forte valeur expressive. A notre avis, c'est cette valeur expressive qui a amené les écrivains à employer la forme *aurai*; c'est *aurai* qui exprime de façon affective ce que *ai* n'aurait pas mis suffisamment en lumière [2]. Comment *aurai* peut-il avoir cette valeur ?

Posons d'abord que la formule infinitif+habeo n'a pas uniquement ni même principalement une valeur temporelle ; elle a surtout une valeur affective ou modale ; c'est par un souci de symétrie, inventé par certains grammairiens latins et les grammairiens français qui les ont suivis, que *j'aimerai* a été considéré comme un temps de l'indicatif. Ici aussi les linguistes nous renseignent. M. Vendryes [3] exprime notre opinion en termes si nets

1. En ajoutant aux dix-huit exemples relevés par Tobler celui du *Roland* relevé par M. Brunot.

2. La ressemblance, poussée presque jusqu'à l'identité, de certains exemples, semble indiquer l'existence d'une formule littéraire.

3. *Le langage, Introduction linguistique à l'histoire*, p. 179-180.

que nous nous bornons à les reproduire. « Parmi les temps que distingue notre grammaire, il en est un qui est éminemment subjectif, c'est le futur...Il y a ainsi une différence entre le futur et le passé. Ce dernier est un temps objectif, parce que le passé ne dépend plus de nous et que nous n'avons pas d'action sur lui... Au contraire, le futur s'accompagne de tous les mystères de l'éventualité, et il laisse place à mille sentiments d'attente, de désir, de crainte, d'espérance... L'histoire du futur dans les diverses langues confirme ces observations. Le futur s'exprime fréquemment par la volonté ou le désir, c'est-à-dire qu'il a une expression d'origine affective... Notre futur lui-même, de type *aimerai*, sort, comme on sait, d'une combinaison amare habeo où le verbe habeo indique la part que le sujet parlant entend prendre à l'action. Le fait que le futur s'exprime par des formes si variées et si fréquemment renouvelées prouve que ce « temps » contient une large part d'affectivité. » Et ceci qui se rapporte plus directement encore à notre sujet : « Quand nous exprimons l'idée qu'une action se produira à tel moment de l'avenir... presque toujours nous indiquons en même temps les dispositions dans lesquelles nous nous trouvons actuellement par rapport à cette action future [1]. » Il est donc admis par les linguistes que notre futur du type *j'aimerai* sert à exprimer avec une valeur affective les dispositions dans lesquelles se trouve actuellement le sujet parlant : c'est bien cette valeur que nous avons constatée dans tous nos exemples et que Tobler avait déjà indiquée.

Il reste un point délicat : M. Vendryes parle de dispositions actuelles par rapport à une action future ; nos exemples portent sur des actions passées. Nous pourrions expliquer cette différence en disant que nos auteurs ayant eu en vue surtout l'expression affective de dispositions présentes ont oublié ou négligé la valeur de futur contenue dans *j'aurai*. Mais nous croyons possible une explication plus directe de cette forme *j'aurai*, venant de habere + habeo. Les auteurs qui ont étudié la formation de notre futur ont fait un choix parmi les significations de habeo, et n'ont retenu que celles qui exprimaient l'intention, le désir, la nécessité matérielle ou logique, celles qui se rapprochaient

1. Vendryes, *op. cit.*, p. 179, lignes 3-8.

du sens de debeo. Il est certain que la périphrase de l'infinitif habeo exprime très souvent ces nuances de sens. Mais il n'est pas illégitime de penser qu'en se combinant avec un infinitif habeo a conservé aussi quelques autres valeurs, et notamment celle qui lui est primitive, et qu'expriment nos verbes *posséder, détenir, avoir*. Nous croyons que cette signification a pu se conserver surtout lorsque habeo s'ajoutait à lui-même. Il est commode, il est même nécessaire pour étudier des formes verbales comme celle qui nous occupe de faire abstraction du sens propre du verbe avec lequel se combine habeo : il n'en est pas moins vrai que ce sens existe et qu'il a pu, qu'il a dû même réagir, à l'époque où la périphrase a été formée, sur le sens de la périphrase. Ceux qui ont dit habere habeo n'ont pas pu ne pas s'apercevoir qu'il y avait là une répétition : or la répétition, le redoublement est, de l'avis des linguistes, un des moyens usuels dans toutes les langues pour exprimer les sentiments avec une valeur affective marquée [1]. Nous ne prétendons pas que habere + habeo a toujours cette signification ; nous pensons que dans beaucoup de cas cette périphrase a marqué, comme pour les autres verbes, l'intention ou le désir; mais nous croyons que quelquefois elle a été employée pour affirmer avec force, sous l'action d'un sentiment violent, l'idée d'« avoir », sans aucun rapport avec l'avenir : c'est la valeur que nous avons trouvée dans presque tous les exemples relevés par Tobler ; *j'aurai* équivaut à *j'ai certainement, assurément, incontestablement*.

H. Yvon.

FRAGMENT D'UN *ART D'AIMER* PERDU DU XIIIe SIÈCLE

Le fragment transcrit ci-dessous provient du manuscrit fr. 24.390 de la Bibliothèque Nationale. Il remplit le verso du dernier feuillet et comprend 134 vers, écrits sur trois colonnes [2].

---

1. Vendryes, *op. cit.*, p. 180.

2. Comme ce manuscrit contient aussi le *Roman de la Rose*, il a été, naturellement, décrit par M. Ernest Langlois. Le savant auteur des *Manuscrits du Roman de la Rose* ne voyait dans notre fragment qu'« environ 150 vers de huit syllabes sur les devoirs et les droits de l'amour (*sic*), imités de

L'écriture est, en général, lisible, sauf quelques vers, un peu effacés, de la première colonne. En haut de celle-ci, on distingue assez nettement la rubrique : *Comment l'amant doit donner*. Mais ce titre ne s'applique qu'à la première partie du fragment (v. 1-42). Le reste — qui comprend les deux tiers du fragment — a trait à l'*amitié* et se subdivise encore en deux parties : la première recommande la compassion envers l'ami en détresse, et s'arrête brusquement au milieu d'une phrase (v. 43-63) ; la seconde indique les précautions à prendre dans le choix du vrai ami, du « conseiller » lequel, d'après l'auteur, devra posséder quatre qualités ; mais le fragment n'en énumère que trois, savoir la bonté, la discrétion et la bénignité, ce qui prouve que cette partie aussi est incomplète [1].

---

ceux du *Roman de la Rose* sur le même sujet ». Nous ne trouvons rien dans ces vers qui puisse justifier cette supposition, si ce n'est quelques lieux communs qu'on rencontre aussi dans d'autres traités de ce genre, et il n'est même pas prouvé que le nôtre soit postérieur au célèbre roman. Le seul rapprochement fondé auquel ces vers pourraient donner lieu, concernerait plutôt la *Clef d'amours* (voir notre note sur le v. 8). Nous ferons cependant quelque réserve au sujet du v. 63, probablement interpolé par le copiste (voir la note sur ce vers).

1. Elle serait complète si la compassion dont il est traité dans la première partie, était comprise dans les quatre qualités. Dans ce cas, il faudrait commencer par lire les vers 64-134, et voir dans les vers 43-46 une sorte de récapitulation, avant d'aborder la « compassion » qui complète si heureusement le tableau du vrai ami. Le copiste, en effet, a pu commencer par la quatrième qualité, la jugeant de son point de vue plus importante que les trois autres, quitte à réparer cette omission dans la mesure où il resterait de la marge. Notons, à propos de ce que dit notre auteur sur les qualités du véritable ami, un passage analogue de Brunetto Latini (*Tresor*, éd. Chabaille, p. 430-1) : « Por ce doit li hom considerer. iiij, choses quant il veult ami conquerre : premierement, se il est sages ; car Salemons dit que li amis des fols devient semblables a eulx. Après, garde se il est bons ; car Tulles dit : Je sai bien que amistiez ne dure se entre les bons non. Après, garde que il soit debonaires ; car Salemons dit : Ne soies amis a home correçous ; car ire art et point. Après, garde que il soit humbles ; car Salemons dit : La ou il a orgoil, vient corrouz et haine ». Mais on ne saurait tirer de ce passage un argument contre l'hypothèse qne nous venons de formuler, car, si la compassion n'est pas postulée par Brunet Latin, la discrétion — dont notre auteur fait la deuxième qualité du conseiller — est également absente dans sa définition du véritable ami. Il est certain que notre auteur, ici comme ailleurs, s'inspire d'une autre source que le *Trésor*.

Il est très probable qu'il s'agit d'un fragment — ou, si l'on veut, de trois fragments — d'un *Art d'aimer* aujourd'hui perdu ; car d'une part, la rubrique ne laisse aucun doute sur le caractère du poème, et d'autre part, il est certain que l'épisode relatif à l'amitié était compris dans ce poème, comme l'attestent ces vers :

Et puis c'amistiez nous a mis 64
A ce que nous d'*ami* parlons,
Avant que plus avant parlons
Te voldrai a brief mos aprendre
Comment a *ami* te dois prendre[1]. 68

Ceci une fois admis, qu'on juge maintenant quelle devait être l'étendue du poème tout entier pour que l'auteur ait cru pouvoir consacrer plus de 100 vers à une digression, faite, d'après lui, *a brief mos* !

Autant qu'on peut en juger par le fragment qu'on va lire, l'auteur du poème a dû être un versificateur habile et un grand lettré : son récit est bien composé et agréablement entremêlé de sentences, empruntées en partie à des sources bibliques (Salomon, Sirach) et classiques (Cicéron, cité au v. 94). Il est vrai que cette prédilection de notre auteur pour le ton abstrait des sentences lui fait peut-être un peu négliger le « côté pratique » des enseignements.

Les règles de la déclinaison sont si strictement observées (cf. les rimes aux vv. 30, 75, 81, 103, 125) qu'il ne serait pas téméraire de faire remonter le poème au milieu, voire à la première moitié du XIIIe siècle.

Comment l'amant doit donner

fol. 159 v°, col. a.
Mais se vous poés ja tant faire
Que vous a ce le puissiez traire
Qu'elle vueille estre vostre amie,
Lors devés faire courtoisie 4
Et avoir cuer entalenté
De douner juiaus a plenté.
Se vous en estiez engigniez :

V. 1. *Ms.* paes

1. Donc : « Quelques mots sur l'ami, avant de revenir à l'amie ». Cette transition de l'amour à l'amitié est du reste tout à fait banale, d'autant plus que le mot « ami » s'employait, au moyen âge, indifféremment, pour l'amant et pour l'ami.

Miex vault oés donnés que mengiez ;[1] 8
Piessa l'avés oï retraire.
Mais de ce vous vueil sage faire
C'au donner bien garde prendés ·
Coy, quant et a cui vous donnés. 12
Car crueusement se deçoit
Qui moult donne et petit reçoit ;
Assez doner et noiant prendre
Fait tost un grand tresor despendre. 16
D'autre part, qui tout adès prent
Et riens ne donne, trop mesprent ;
Adès prendre et noiant donner
Fait grant blasme aux gens fuisonner. 20
Et se vous savez bien entendre
Quant devez donner et quant prendre,
Grant bien vous en porra venir. —
Se vous beés a avenir 24
A l'acointance d'une fame
De cui Amors vos cuers enflame,
Et tant vous estes entremis
Que du vostre i avés ja mis, 28
Et elle reprant volentiers
— Com se fussiez a li rentiers, —
Prent et reprent et riens ne donne,
Tout soit il qu'elle habendonne 32
Son cors a vo volenté faire,
Je vous lo de teus dons retraire ;
Car tel fame est si com li lee :[2]
Dus qu'elle est de vous engressee, 36
Col. b.
Ja ne fera fors devorer,
Tant que n'i puist riens demourer.
Plus li donrés, plus ardera
De prendre, et tant vous amera, 40
Par samblant, qu'averés avoir
Dont elle puist sa part avoir.

Amours humilité suppose
En cuer qui bien amer propose, 44
Et bonté et discretion,
Benignité, compassion.
Saches que ja bien n'amera
Qui compaciens ne sera. 48
Cilz qui est en prosperité,
Quant il voit en adversité
Son ami de corps ou d'avoir,
Compassion en doit avoir 52
Tele qu'il le doit conforter
Et sa mesaise supporter,
Et li doit faire aligement,
S'il puet, sanz nul detriement. 56
Ne dies pas a ton ami :
« Va t'an, revien demain, ami »,
Puis qu'ierrement li pues donner ;[3]
Ains li dois tout habendonner, 60

---

26 senflame — 34 los — 36 *Tout en bas de la colonne le copiste a noté la sentence suivante :*

Hon (?) doibt doubter le jugement
Qui tous jours prant et riens ne rant.

57 *En marge*, Sal[omon].

1. Il est intéressant de noter que le même proverbe est employé, dans la même intention, par l'auteur de la *Clef d'amours* :

Saches que bien enpleeras 1489
tous les donz que tu lor dorras,
ja n'ieres par eulz ledengié :
Miex vaut euf donné qu'euf mengié,

et il est peu probable qu'il y ait là une simple coïncidence.

2. La cupidité de la femme est comparée à la voracité de la laie.

3. Ne dicas amico tuo : Vade, et revertere : cras dabo tibi, cum statim possis dare (*Prov.*, III, 28).

Et corps et quanque t'as vaillant.
Ainsis font li amis vaillant.
N'il ne doit mie tent attendre, *etc. ut supra* [1].

Et puis c'amistiez nous a mis 64
A ce que nous d'ami parlons,
Avant que plus avant parlons
Te voldrai a brief mos aprendre
Comment a ami te dois prendre. 68
Li Sages son fil amonneste
Et dit : « Biaus fiex, ne manifeste
« Ton cuer a cascune personne.
« Li folz tout son cuer habendonne, 72
« Mais li sages en temps le garde. » [2]
Et qui aus dis Sirac esgarde,
Il dit un mot qui moult est gens :
« Ne mainne mie toutes gens 76
« En ta maison. » C'est qu'a nul fuer
Ne descuevre a chascun ton cuer [3].
En un autre lieu truis lisant
Lui meïsme ainsis disant : 80
« Moult soient envers toy paisible,
(C'est qu'a tous te face passible),
« Mais entre .m. un en eslis
« Qui soit tes consiliers eslis [4]. » 84
Col. c.
Por ce te vueil briefment descrire
Quel consillier tu dois eslire,
C'est quel ami qui vraiement
Sache tretout ton errement. 88
Qui vuet ami eslire et prendre,
.iiij. choses i doit entendre
Que je te vueil faire savoir.
L'une est qu'il doit bonté avoir ; 92
Car amistiez par est si bonne,
Si com Tulles entendre donne

---

92 q'doit

1. Que signifie ce renvoi ? Le vers contient évidemment une allusion à un passage antérieur. Or, ni le *Dit des tribulations*, qui précède immédiatement notre fragment, ni le *Testament* de Jehan de Meun, qui précède le *Dit*, ne contient le passage en question. Mais si l'on remonte jusqu'au *Roman de la Rose*, qui occupe la première partie du manuscrit, on finit par découvrir un vers à peu près identique : il se trouve, comme l'on devine, dans une tirade sur l'amitié. Le voici dans son contexte (Raison exhorte l'Amant à se montrer généreux envers l'ami nécessiteux) :

Et s'a povreté le voit tendre,
Il ne doit mie tant atendre
Que cil s'aïde li requiere...

Et voilà la clé de l'énigme : le copiste, se rappelant, à propos de la compassion, un passage analogue dans le *Roman de la Rose* — qu'il avait lu et annoté de sa propre main — a voulu rattacher ce passage à notre poème, en y intercalant le v. 63 qui correspond au v. 4832 du roman. Ce vers est donc apocryphe dans notre fragment.

2. Encore deux réminiscences bibliques : Non omni homini cor tuum manifestes (*Eccl.*, VIII, 22) et : Homo sapiens tacebit usque ad tempus ; lascivus autem et imprudens non servabunt tempus (*Ibid.*, XX, 7).

3. Non omnem hominem inducas in domum tuam (*Eccl.*, XI, 31). Cf. la note précédente.

4. Multi pacifici sint tibi, et consiliarius sit tibi unus de mille (*Eccl.*, VI, 6).

Qui dist que la chose premiere
Qui soit c'est qu'an nulle menniere 96
Amistez ne puet durer n'estre
Fors en gens qui sunt de bon estre [1].
Aprés, qu'il ait discretion,
Ja autrement ne s'i fie on ; 100
Car l'Escripture nous enseigne
Que cilz qui au folz s'acompaingne
Il est souvent au fol semblables [2],
Et si sunt leurs amours musables. 104
Car fol ne scet noient celer,
Touz tamps est près dou reveler
Les secrés que en lui a mis :
Trop est perilleus telz amis. 108
Après, en doit ami eslire,
Qui ne soit esmouvans en ire ;
Car li homs qui ireus sera
Ja a painnes bien n'amera. 112
Li ireus est si com li boise
Embrasee, que qui l'adoise
Il s'eschaude souvent et bulle [3] :
Ireus n'aura ja teche nule 116
En lui, tant soit bien attempree,
Que par s'ire ne soit quassee.
Ils sunt aucuns de tel menniere
Qui ont la langue si legiere, 120
Quant ilz sunt esmeü en ire
A reprouvier eta mesdire,
Que ce sus autrui riens savoient,
Nului esparnier ne sauroient, 124
Neis ciaus qui sont si ami chier.
Nus ne doit son cuer afichier
En tés amis, car tost est morte
L'amours, quant ire le sourporte. 128
Et comment ert amours estable
En cuers qui sunt si variable ?
Salemon tes amis devee
Par l'auctorité ci rimee : 132
« Ne soiez jaa homme amis
« Qui souvent est d'ire embramis [4]. »

J. Morawski.

---

96 Qui scet — 100 ne se fi on.

1. Hoc primum sentio : nisi in bonis amicitiam esse non posse (*De amicitia*, c. V).

2. Qui cum sapientibus graditur, sapiens erit ; amicus stultorum similis efficietur (*Prov.*, XIII, 20).

3. Cette métaphore semble être inspirée par un passage de l'*Ecclésiastique* (XXVIII, 11-2).

4. Noli esse amicus homini iracundo (*Prov.*, XXII, 24).

DISCUSSIONS

A PROPOS DE APIS EN VALAIS

M. Gilliéron n'a pas admis deux critiques de détail que j'ai cru devoir lui adresser dans mon compte rendu de ses travaux, publié dans le deuxième volume de la *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*. Il se défend dans sa *Pathologie et thérapeutique verbales*, tome IV. C'est son bon droit. Mais il se trompe quand il croit que « la géographie linguistique n'a pas une bonne presse en Suisse [1] », et il est en tout cas regrettable que cette erreur l'ait entraîné à discréditer, avant publication, le *Glossaire des Patois romands*, et à laisser entendre que ses trois rédacteurs ne sont pas à la hauteur de leur tâche. Cette opinion serait particulièrement grave venant de la part d'un membre honoraire de la Commission philologique du *Glossaire*. Le titre *L'hypnotisme phonétique en Suisse* donne une idée suffisante de la sévérité de l'article qui, après un essai de réfutation de l'étymologie vascellittum, > *achyé*, que j'avais avancée, d'accord avec M. Jeanjaquet, se termine par ces mots : « Est-ce là un échantillon conforme aux étymologies qui résulteront des délibérations des trois rédacteurs, lorsqu'ils seront groupés autour du tapis vert pour établir définitivement l'historique des mots bien représentés chez eux. Un peu plus de tenue scientifique serait de mise, et même un peu de sérieux, si vraiment ils croient que leur tâche étymologique en comporte. Le XIXe siècle est passé, nous sommes au XXe. »

On comprendra que je tienne à me déclarer le seul auteur des passages incriminés de la *Bibliographie*, afin qu'une erreur dans laquelle je pourrais être tombé ne rejaillisse pas sur mes collègues. Je crois d'ailleurs qu'il suffira de discuter les arguments de M. G. pour que les amis du *Glossaire romand* soient pleinement rassurés.

Je renonce à étudier ici le problème compliqué de clavellus, d'autant plus que M. G. bat en retraite dans cette partie de sa défense, et je me bor-

1. Un critique français écrit à propos de la *Bibliographie* : « Nulle part plus qu'en Suisse n'ont été admirés et imités les travaux de M. Gilliéron sur les patois français et ses constructions linguistiques qualifiées de géniales par MM. Gauchat et Jeanjaquet » (*Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, t. LXXXI, p. 379).

nerai à examiner ce qui concerne le mot bagnard *achyé*. Ce terme joue un rôle important dans la *Généalogie des mots qui désignent l'abeille*. M. G., se plaçant au point de vue de la géographie linguistique, le fait intervenir à l'appui de ses hypothèses sur l'histoire de apis dans une grande partie du domaine romand. A mon avis, la phonétique ne s'accorde pas avec ses suppositions. Comme il n'y a qu'une vérité historique, le désaccord entre deux méthodes de recherche prouve que l'une ou l'autre est en faute. C'est ce que M. G. a bien senti ; il cherche donc à démontrer que ma phonétique est fausse, tout en négligeant d'appuyer phonétiquement sa propre étymologie.

L'*Atlas linguistique de la France* offre comme appellations de l'abeille dans le canton de Fribourg et dans les Alpes vaudoises *ā̆*, *ō̆* ou *ā̆*, c'est-à-dire des descendants du latin apis. Les vallées orientales du Valais romand ont *mouchette*. Le type lexical *aveille* [1], qui règne dans le Valais occidental, la majeure partie du canton du Vaud et dans le canton de Genève, est considéré par M. G. comme un substitut, venu de France, d'un ancien apis. Comme *mouchette*, *aveille* recouvrirait un ancien sous-sol apis. Le seul indice que M. G. fasse valoir à l'appui de cette théorie, c'est précisément le mot *achyé*, qu'il a découvert dans la *Phonologie du bagnard* de Cornu (*Romania*, VI, p. 395). Il le rattache à apis [ou apēs, plur. ?] + arium et le francise en *assier*. Cette forme unique devient ainsi le pilier d'un système comprenant un très grand domaine linguistique, car *aveille* se continue, d'après l'*Atlas*, au delà des frontières suisses. Il appartient aussi à la vallée d'Aoste et, selon le livre de M. Bottiglioni, *L'ape e l'alveare nelle lingue romanze*, à une grande partie de la Haute-Italie. Ce pilier venant à fléchir, dans le cas où *achyé* ne dériverait pas de apis, le système s'écroule. Aussi M. G. qualifie-t-il l'explication de *achyé* par vascellittum, que je lui ai opposée, de « coup de pied dont on renverse un échafaudage péniblement dressé ».

Je ne conteste aucunement que toute la Suisse romande n'ait pu posséder, dans des temps très reculés, le type apis. Mais une longue expérience des patois romands, l'expérience du *Glossaire*, ne me permet pas de voir dans *aveille* un emprunt relativement tardif à un groupe de patois français. Comment s'expliquerait le remplacement du *-b-* par *-v-*, si le modèle est le provençal *abelha*, remplacement que je ne constate dans aucun autre emprunt ? Du reste, est-ce bien sous la forme *aveille* qu'il faut franciser ce type lexical ? Plusieurs de nos patois ont encore des formes avec un *i* tonique. L'*Atlas* en fournit une quantité dans le voisinage de la Suisse. On sait que dans nos régions un *i* devenu bref se change facilement en *ē* : *fils* > *fē*, *cheville* > *tsēvēlē*, etc. C'est donc plutôt *aville* qu'il faut dire, et M. G. devrait nous

1. Les formes *ăbēyē* de Saint-Maurice et *ăbēlà* de Vevey, dont les patois étaient déjà fort contaminés lors de l'enquête de M. Edmont, n'entrent pas en ligne de compte : c'est du français plus ou moins patoisé. Toutes les formes authentiques ont, en effet, un *-v-* interne.

faire comprendre pourquoi le type *abeille* devient *aville*, s'ils sont identiques. Mais ce que je ne puis surtout pas admettre, c'est que *achyé* puisse venir de apis + arium. Dans ma brève analyse du gros livre de M. G., j'ai dû me contenter d'indiquer comme étymologie vascellittum. Sans attendre mes preuves, M. G. attaque vigoureusement ce malencontreux concurrent.

Vascellittum, dit M. G., est fantaisiste parce que : 1° *achyé* étant vascellittum devrait signifier « ruche » et non « rucher » ; 2° en bagnard le *v* initial ne tombe que devant *y* (*vy* > *y*) ; 3° le *t* final aurait dû rester vivant ; 4° les *ll*, en tombant, ne produisent pas l'effet qu'on voit dans *achyé* [c'est-à-dire qu'un *e* entré en hiatus avec un *e* suivant, après la disparition de *-l-* ou *-ll-* caractéristique du bagnard, n'apparaît pas sous la forme d'un yod] ; 5° les deux sons *aє* seraient les seuls qui représenteraient régulièrement vascellittum en bagnard.

Passons en revue ces objections, une à une, et commençons par la sémantique :

1° Où M. G. a-t-il trouvé que *achyé* signifie « rucher » ? Cornu a négligé d'indiquer le sens dans sa *Phonologie*, où il constate simplement : « une forme unique [au point de vue phonétique] est *axyé*[1] = apiarum. » Mais le mot est accompagné de la traduction « ruche »[2] dans le vocabulaire bagnard que Cornu a donné jadis au *Glossaire*, et j'ai retrouvé la fiche originale, écrite au Chable, parmi les riches matériaux qu'il nous a remis pour quelques années avant sa mort. Séduit sans doute par l'identification erronée avec apiarium fournie par sa source, M. G. a prêté au mot le sens du mot latin. Le *Glossaire* aurait pu le détromper. Cette erreur fondamentale suffit pour ruiner la dérivation de apis. Le parallélisme avec les *apier*, *ézier* de France tombe : ils signifient tous « rucher » et non « ruche ». M. G. s'étonne à bon droit que, selon mon étymologie vascellittum, en bagnard un *vaisseau d'abeilles* [= « ruche »] puisse devenir *l'endroit où on met les vaisseaux*. Il n'a pas remarqué qu'il est lui-même l'auteur de « cette singularité tout à fait particulière.

2° « *Achyé* serait le seul mot qui aurait perdu son *v* initial devant *a* (valere > *vaey*, vacivam > *vajia*). » Sur quoi est fondée cette assertion catégorique ? M. G. a trouvé dans Cornu, source de ses connaissances du bagnard[3], deux mots commençant par *va-*, et il en a conclu que la suppression d'un *v* initial devant *a* restait en dehors des possibilités phonétiques. J'objecterai que mon

---

1. La valeur exacte de cette transcription serait *aєyẽ*.

2. Dans la *Bibliographie* j'ai écrit *achyé* « rucher » pour reproduire le sens donné par M. G.

3. Dans sa défense M. G. ne met pas à contribution son *Atlas*, où le point 977 représente précisément le Chable, le lieu d'origine de *achyé*. Aux questions « ruche, rucher » le sujet interrogé par M. Edmont a répondu par les mots français. C'était un apiculteur ! Si l'enquêteur avait obtenu pour « rucher » le vieux terme de toute la vallée (*v*)*asé*, M. G. l'aurait sans doute mis en rapport avec *achyé*, et toute cette discussion aurait été évitée.

étymologie s'appuie sur une documentation plus étendue. Le *Glossaire romand* est particulièrement bien renseigné sur le val de Bagnes. Au surplus, en prévision du travail sur la *Régression linguistique* que j'allais publier dans la *Festschrift zum 14. Neuphilologentage in Zürich*, j'avais exploré toute la vallée au sujet de la disparition de *l* et de *v*.

Sans entrer dans le détail de cette question fort complexe, je rappellerai seulement que le bagnard fait partie d'un grand groupe de patois valaisans où les *l* et *v* intervocaliques et initiaux tombent, ou plutôt étaient tombés autrefois, car depuis longtemps un mouvement régressif est en train de les rétablir. Ces suppressions avaient trop fortement altéré la physionomie de beaucoup de mots [1]. Plus fréquemment en contact avec le français et des patois moins bizarres, la population s'est mise lentement sur la voie de la restauration. Le hasard semble un peu diriger la réintroduction des *l* et des *v*. Tel mot les a restitués, tel autre a été épargné par la régression. Ce dernier cas concerne surtout les vocables qui n'ont pas d'équivalent direct en français. Pour les *l* je renvoie à ma *Régression*. Je ne puis retracer, dans cette brève réplique, l'histoire du *v*, qui n'est pas moins capricieuse. A l'initiale le *v* est presque entièrement réintégré. Mais des villages situés plus à l'écart de la circulation, comme Nendaz, le point le plus rapproché du Chable dans l'*Atlas* (nos 977 et 978), trahissent encore par un assez grand nombre de cas l'ancienne suppression initiale devant toutes les voyelles. Je cite d'après l'*Atlas* : *ą̃lsė* « vache », *ĕnẽdjyẽ* « vendanger », *ínĩ* « venir », *ą̃rmẽ* « ver » (litt. « vermeau »), etc. [2]. Si M. G. voulait nier l'étroite parenté de ces patois et ne pas accepter le témoignage de Nendaz pour le Chable, il ne me mettrait pas dans l'embarras. Le bagnard lui-même a conservé un nombre petit, mais suffisant, de mots privés de *v* initial. Voici d'abord *asé* [*s* sourde] « ruche », très précieux pour moi, sauvé comme pour me justifier, puisqu'il n'apparaît pas ailleurs sans le *v* [3]. Il est attesté pour le Chable par M. L. Courthion, auteur d'un excellent glossaire bagnard inédit ; je l'y ai noté moi-même en 1909, de même qu'à Verbier, à Sarreyer et à Bruson, autres localités du val de Bagnes ; il m'a été communiqué par les deux correspondants du *Glossaire* de Lourtier. Il se prononce généralement comme le mot français *assez*, quelquefois l'*s* est un peu épaissie. Dans les deux villages qui forment la transition à la vallée du Rhône il se dit *vasé* (au Levron) et *vaeé* (à Vollèges). L'auteur de la *Généalogie des mots qui désignent l'abeille* sera bien obligé d'y reconnaître vascellum. Comme « vaisseau » français a un tout autre sens,

1. Il ne faut pourtant pas exagérer. On lit avec surprise, p. 62 de *Path. et thérap. verb.*, IV, que ces patois perdent *l* et *n* initiales et intervocaliques et réduisent luna et ala, par exemple, à *a* « lune » et « aile ». M. G. confond *n* avec *v* et fabrique un mot *a* qui n'a jamais existé en Valais.

2. Le *Glossaire* offre une cinquantaine d'exemples différents de chute de *v* initial dans 24 localités à l'ouest, au nord et à l'est du val de Bagnes.

3. Je réserve une surprise à mes lecteurs à propos de ce mot.

le bagnard n'a pas muni d'un *v-* son traditionnel *asé*, évincé du reste dans le parler des jeunes par le mot *ruche*.

Pour la suppression du *v* initial devant les autres voyelles, je puis mentionner les exemples suivants : *village* devient à Lourtier *(v)ē(l)ādzo*, d'où *yādzo*, homonyme de viaticum ≫ *yādzo* « fois, charge ». Vitta « partie de l'écheveau » se dit au même endroit *èta*. *Voûte*, *voûter* se prononcent dans toute la vallée *ụta*, *utā*, excepté dans la bouche des jeunes, qui rétablissent le *v-*. *Se vautrer* donne également *s'utā*. *Vóla*, « fane de certains légumes », se prononce *óla* à Vollèges, à Lourtier *vóla*, comme dans la vallée du Rhône. Volvere aboutit à *ụdrè* « venir à bout ». Le nom de famille indigène *Vaudan* se prononce partout *œudā*. M. Muret, que j'ai consulté sur le *v-* dans les noms de lieux et de familles de la contrée m'écrit : « à Bruson, je trouve un nom écrit dans les registres *Volbord* ou *Elebord*, et prononcé *élèbó*, et, comme il y a une forêt de *Bord*, je pense que la première syllabe représente la préposition *vers* ». Cette liste n'est pas longue, mais elle montre clairement que le bagnard a traversé une étape où le *v* n'était pas seulement supprimé à l'intérieur du mot, comme c'est encore fréquemment le cas, mais aussi à l'initiale [1].

La destinée du *v* initial est aussi liée à celle de *l* dans la même position. Cornu cite *vā* « planche », ailleurs *lā*, *véy* « facilement » [leve], *vuna* « lune », *vẽdèmā* « lendemain », auxquels il faut joindre *Vòrtyè* « Lourtier »› peut-être le lieu dit *Vargeay-Plan*, à Sarreyer [laricetum ?] et *vòrdi* et famille, « ourdir, frapper [2] ». Ces *v* restitués à tort sont un indice du trouble causé dans la région par l'ancienne disparition simultanée des *v-* et des *l-*.

3° « Comment se fait-il, demande M. G., que *vaisselet*, qui garde le *t* final de -ittum dans les vallées adjacentes [3] et qui le garde tout aussi intact en bagnard, ait perdu son *t* final dans la seule forme *achyé* » et il mentionne, toujours d'après Cornu : *tsaet* « chalet », *muet* « mulet », *munet* « petit moulin à fouler les pommes », *paet* « palet, qui recouvre la colonne [d'un grenier] appelée *grè*, et empêche les souris de pénétrer dans la grange ». M. G. aurait bien fait de contrôler la graphie de sa source. La transcription de Cornu n'est pas rigoureusement phonétique : il transcrit par exemple le son *ĩ* par *in* [4]. Il emploie dans sa *Phonologie du bagnard* le système orthographique dont il s'est servi dans ses *Chants et Contes populaires de la Gruyère* (*Romania*, IV). Là nous lisons : « les consonnes finales en italiques

---

1. Je ne fais aucun cas de *sópli* « s'il vous plait », *bwẽpro* « bonsoir », bonu vesperu, où les conditions phonétiques sont spéciales, ni de *éskatwẽr* « vésicatoire », qui peut être une simple déformation.

2. Un conte facétieux attribue aux habitants de *Sarreyer* la prononciation *vwatĩ* pour « latin ».

3. Adjacentes dans l'*Atlas*, qui est à très petite échelle, mais en réalité il y a une belle distance.

4. Cf. cependant *plĩno* « platane » au § 73.

indiquent que le son ne se prononce plus [1]... » Il imprime donc : tsale*t* « chalet ». Dans sa *Phonologie*, il a oublié de conserver ces italiques [2], mais il dit expressément au § 197, en parlant du *t* : « il tombe aussi à la fin des mots ». Du reste, M. G. n'avait qu'à consulter l'*Atlas*, qui contient une quantité de mots en *-et*, et où il aurait trouvé par exemple *mụ̆lẽ* « mulet », *gyẽtsẽ* « guichet », *mầlẽ* « maillet », *ɛ̃ũblẽ* « sifflet » et beaucoup d'autres. On le voit, le *t* final bagnard n'existe vraiment pas.

4° Toujours d'après Cornu, M. G. cite *tsandeey* « chandelier », *vèa* « ville», *vèadzo* « village » pour démontrer que *e* en hiatus après la chute de *-l-* [ou *-v-*] ne devient pas *y*. De nouveau il interprète inexactement la transcription de sa source : c'est *véa*, *véadzo* qu'il aurait dû lire, ou alors reproduire textuellement la graphie, comme dans *tsàndeey*. Les matériaux du *Glossaire* prouvent qu'à côté de formes archaïques, où *e* subsiste en hiatus, le bagnard connaît les mêmes mots avec *y*. Déjà Cornu écrit *tsatyán*, de castellanum. J'ai noté *tsyó*, caballum, au Chable, à Verbier, Bruson, Cotterg ; *tsãtyã* « Châtelard » ; *pyàu*, pilosum ; *vyèta* « Villette » ; *tsãdèàũja* à côté de *tsãdyàũja* « Chandeleur », etc. Les exemples abondent. M. Edmont transcrit entre autres *dyã* « devant ».

L'objection 5, après ce qu'on vient de lire, tombe d'elle-même.

Avais-je donc le droit d'identifier *achyé* avec vascellittum, sachant qu'il signifie « ruche », que *v* initial peut tomber, que *-ll-* intervocaliques s'effacent, qu'un *e* en hiatus peut devenir *y*, que *t* final est muet ? Sachant surtout que *vaisselet* est le type dominant pour « ruche » en Valais, qu'il figure trois fois dans l'*Atlas*, que le *Glossaire* en possède une douzaine de variantes, entre autres *aɛẽẽ* [3] relevé à Nendaz, *aɛèè* à Erdes par M. Jeanjaquet. De ces formes à *aɛyé* il n'y a qu'un pas. Il était si naturel d'identifier ce dernier avec ces formes, qui proviennent indubitablement de *(v)aɛè(l)è* et appartiennent à des patois peu distants, que je ne me suis pas laissé arrêter par la petite difficulté de l'*é* final, qui est fermé, alors que, comme nous l'avons vu plus haut, -ittum donne régulièrement un *è* ouvert au Chable. J'avais cru pouvoir mettre ce changement de timbre sur le compte de l'influence du *y* issu du premier *e* en hiatus ou d'une légère inexactitude de notation [4]. Néanmoins, pour en avoir le cœur net, j'ai profité, ce printemps, d'une tournée de contrôle qui m'a conduit en Valais pour me rendre au val de Bagnes et pour vérifier à nouveau le mot en litige. J'ai interrogé au Chable toutes les vieilles personnes, dont dix ont dépassé les quatre-vingts ans. Or, aucun de ces vieil-

---

1. Sur une épreuve il avait ajouté la phrase, qui n'a pas subsisté : « elles ne sont écrites que pour faciliter la lecture. »

2. Je ne trouve que pihl*et* « loquet » au § 120.

3. *ẽ* marque un son intermédiaire entre *è* et *ê*.

4. M. Gabbud, correspondant du *Glossaire*, transcrit par *tsapyé* le mot *chapelet* « prière du soir » (Lourtier). M. Edmont note parfois *-é* le suffixe *-et* en Valais.

lards, qui avaient déjà une trentaine d'années, quand Cornu fit son enquête en 1874, ne connaissait la prononciation *aɛyé* notée par ce dernier, mais tous se sont accordés à traduire « ruche » par *asé* ou *aɛ̆é*, c'est-à-dire par la forme qu'avaient déjà révélée nos enquêtes précédentes. J'en conclus qu'il y a bien eu une erreur de notation, mais pas celle que j'avais supposée. Le son *ɛ̆* est noté *ɛ* par Cornu[1]. Dans ce mot il aura eu l'impression d'un *ɛy*.

Le type *achyé* n'a donc jamais réellement existé, et je me vois obligé à rectifier mon étymologie : ce n'est pas le diminutif vascellittum qui est en cause au Chable, mais simplement vascellum, passé normalement à *vaɛ̆ɛ̆* (voir Cornu, § 31 et 136), d'où *aɛ̆é* par chute du *v* initial, conformément à ce qui a été exposé ci-dessus. Le val de Bagnes se trouve ainsi en parfaite coucordance avec tout le territoire avoisinant. La ruche s'appelle *vasé* à Orsières, Sembrancher, Martigny, Trient, Charrat. Ce terme s'appliquait aux anciennes ruches ayant la forme d'une caisse allongée, avec deux ouvertures aux extrémités servant d'entrée pour les abeilles[2]. Un modèle plus petit et plus récent paraît avoir donné naissance au diminutif *vaisselet*.

Du moment que *achyé*, ou plutôt *aɛ̆é*, signifie « ruche », la conjecture apis + arium, proposée par M. G., devient inadmissible même au point de vue de la géographie linguistique, puisque tout le Valais constitue une aire compacte vascellum-vascellittum. Il me reste à constater qu'elle ne satisfait pas non plus aux exigences légitimes de la phonétique. Je ne m'attarderai pas à examiner si apis + arium peut réellement aboutir à *assier* (forme francisée), avec *s* sourde, alors que *ézier* français nous montre la sonore. Mais ce qui est inconciliable avec le respect de la phonétique, c'est d'admettre que -arium ait donné -*yé* en bagnard. Si M. G. avait consulté le § 9 a de la *Phonologie* de Cornu, il aurait trouvé une douzaine d'exemples établissant que le suffixe -arium non précédé de palatale aboutit en bagnard à -*ey* (graphie de Cornu). Invoquer une confusion d'origine analogique ne servirait à rien, puisque le produit de -arium après palatale n'y est pas non plus -*yé*, mais -*yè*.

Louis Gauchat.

---

1. Il transcrit également par *ɛ* le *ɛ̆* gruyérien dans ses publications antérieures.

2. Un inspecteur d'apiculture, à Monthey, appelle cela le système « cercueil ». On sait que le mot latin vas désigne encore le cercueil dans les patois romands.

COMPTES RENDUS

J. Anglade, **Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc** ; Paris, Klincksieck, 1921 ; in-16, xxxvii-448 pages.

Ce qui a été dit plus haut (p. 296) d'un autre ouvrage de M. Anglade pourrait s'appliquer aussi à celui-ci : ce livre comble une regrettable lacune dans nos manuels d'enseignement, et rendra de bons services ; mais ni la conception ni l'exécution n'en sont pleinement satisfaisantes.

Par « grammaire de l'ancien provençal », on peut entendre deux choses : soit une description des divers dialectes d'oc faite d'après des documents de tout ordre, localisés et datés aussi exactement que possible ; soit un exposé des formes dont l'ensemble constitue la langue littéraire des troubadours à l'époque classique. M. A. semble avoir flotté entre ces deux conceptions. Il a eu à sa disposition les « innombrables notes » que Chabaneau avait amassées « en vue d'une grammaire complète des dialectes occitaniques ». De ces notes toutefois il n'a utilisé que ce qui en avait passé dans l'enseignement de son maître : on en trouvera, nous dit-il, « une sorte de résumé très sommaire dans la première partie de notre Phonétique (vocalisme) ». Il a dépouillé en outre un certain nombre de monographies allemandes sur trois ou quatre dialectes, en laissant de côté, semble-t-il, les *Documents linguistiques* de P. Meyer, ainsi que d'autres travaux français non moins importants, comme ceux de M. Millardet, ce qui explique que les renseignements sur les divers dialectes figurent dans des proportions extrêmement variables. Jusqu'ici c'est donc la première conception qui semble l'emporter, mais dans l'ensemble, surtout à partir du chapitre III (consonantisme), c'est bien la seconde qu'il s'efforce de réaliser, quoiqu'il ne s'interdise pas d'alléguer çà et là, sans raisons bien déterminées, des formes dialectales anciennes ou modernes.

Je n'hésite pas à dire qu'il eût mieux fait de s'en tenir à celle-ci. La première exigerait, pour être menée à bonne fin, des dépouillements minutieux de textes très dispersés, souvent mal publiés, et assez pauvres en renseignements ; peut-être la tâche est-elle encore prématurée. Sans doute, il est fâcheux que les notes de Chabaneau restent inutilisées ; M. A. eût certaine-

ment rendu service en donnant, sous des rubriques spéciales, la substance de ces fiches, avec les références, et non, comme il l'a fait, un résumé de ses notes de cours. Mais citer de loin en loin, sans références, une forme qui n'est ni localisée ni datée, c'est proprement perdre son temps. Des formules comme celles-ci qui reviennent souvent : « on trouve aussi... », tel phénomène s'observe « dans certains dialectes », ont vraiment quelque chose de décevant. Il eût été du moins possible, sans entrer dans de grands détails, d'énumérer les traits caractéristiques des principaux dialectes d'oc vers la fin du moyen âge. M. A. ne paraît pas y avoir songé (sauf en ce qui concerne le gascon, auquel sont consacrées quelques lignes, p. 19) : ce qui est dit du franco-provençal (p. 4) est très vague ; on ne trouve rien de précis non plus sur l'extension géographique des phénomènes suivants, dont l'importance est connue : conservation de *a* tonique, altération de *c*, *g* devant *a*, vocalisation de *l* finale, chute ou maintien de *n* finale caduque, développement de *i* long en *ie*, *ia*.

Le lecteur qui ne cherchera dans ce livre qu'une grammaire du provençal classique, de la langue écrite par les grands troubadours des XIIe et XIIIe siècles, l'y trouvera exposée sous une forme plus complète, surtout en certaines de ses parties, que dans les manuels antérieurs ; le tableau des formes verbales qui occupe une grande partie du long chapitre V (rédigé d'après la *Grammaire* de Mahn et les listes d'Appel) rendra des services, de même que le trop court chapitre VIII (formation des mots, rédigé surtout d'après Adams). On regrettera qu'il ne soit rien dit de de la syntaxe ; on regrettera surtout, dans le détail, un trop grand nombre d'inexactitudes (qui ne sont parfois, au reste, que des maladresses d'expression).

Voici un certain nombre de remarques, qui concernent presque toutes les deux premiers chapitres.

Dans le premier, M. A. revient à plusieurs reprises (p. 9, 15, 162) sur cette idée, empruntée à Chabaneau, que le fond de la langue littéraire est le limousin, mais sans apporter aucune preuve (autre que le changement de *c* + *a* en *ch*, qui ne remonte pas nécessairement aux auteurs); l'hypothèse de Morf, qui cherche cette base dans les dialectes languedociens, ainsi que les remarques qu'elle a provoquées, eût mérité d'être discutée ou du moins mentionnée. — P. 25 : je n'arrive pas à saisir le sens de cette phrase : « le celtique n'a pas laissé de traces très nombreuses... parce que les mots celtiques qui nous sont parvenus sont passés [c.-à-d. ont passé] par l'intermédiare du latin (vulgaire) » ; sur les vingt mots empruntés au celtique, qui sont cités là, il y en a au moins le quart dont l'origine celtique est très douteuse. Je ne connais pas *brusca* « branche » ; y a-t-il confusion avec *brusc*, *bruc*, « bruyère » ? — P. 32 : la citation de Bernart d'Auriac ne fait aucunement allusion à l'introduction dans le Midi des « formules de politesse françaises » (il s'agit au reste des particules d'affirmation et de négation) ; le troubadour menace les Aragonais d'une invasion française. Le texte est d'ailleurs mieux

compris p. 364. — P. 33 : que dire d'affirmations comme celles-ci : le provençal était devenu, à la fin du XIIIe siècle, « la langue de la philosophie » ; « la langue d'oc était alors dans un état de perfection et dans un éclat que seules avaient connu avant elles les langues dites classiques : sauf en ce qui concerne l'Italie (*sic*) il faudra des siècles pour que les autres langues romanes atteignent ce degré de perfection ». M. A. oublie ici la langue d'oïl, tout simplement. — P. 44 : la définition de la « voyelle libre » est si inexacte qu'il en résulte que *e* est libre dans *terra*. — P. 49 : il est naturellement faux que la forme béarnaise *graa* (de *gradus*) se lise dans le *Cartulaire de Limoges* (*Revue des l. rom.*, XXXVIII, suppl., p. 49, l. 12). — P. 52 : dans le paragraphe concernant *mn* > *un* il ne faut évidemment faire figurer ni l'engad. *graunt* ni le prov. *enaunlir* (de *aunta* pour *anta*) — P. 57 : le mot *aresta* de *Flamenca* n'est pas arista, mais *adrestat ; l'*e* ouvert est donc normal. — P. 78 : « les formes en *ou* (pour *o* fermé) ne sont pas rares dans les *Joyas* » ; les textes de ce recueil s'échelonnant sur un siècle et demi, des renvois précis étaient indispensables. — P. 96 : la formule employée fait croire que les formes *menjar*, *minjar* (pour *manjar*) sont usuelles « dans les textes anciens ». — P. 120 : *cobezetar* (de cupiditare) est matériellement impossible (cf. p. 149). — P. 166, n. : que peut bien signifier une phrase comme : « ces phénomènes linguistiques n'ont pas de limites dialectales à proprement parler ? » — P. 192 : la formule employée nous autorise à croire que *l* finale (de *ll*) se mouille normalement « dans les dialectes non gascons ». — P. 198 : d'où vient le prétendu esp. *puncela* ? — P. 266 : les infinitifs en *-ezir* remonteraient à -escere ; c'est la théorie de Diez, depuis longtemps ruinée par A. Thomas (*Romania*, XXVI, 422). — P. 273 : y a-t-il vraiment de nombreuses 3es pers. sing. de prétérits en *á* dans les *Biographies* ? Le passage allégué en note ne dit pas du tout cela. — P. 277 : « on trouve déjà dans des textes du XIIIe siècle des formes [d'infinitifs] sans *r* » ; mais le texte allégué est emprunté à un ms. de la seconde moitié du XIVe (*Revue des l. rom.*, XXXII, 581). — P. 305 : *prerion*, faute d'imp. pour *preiron*. — P. 322 ss. : dans ce tableau des « verbes isolés » figurent de nombreuses formes « vraisemblables », que n'importe qui peut restituer ; les formes attestées ont seules de l'intérêt.

La Bibliographie (p. XV-XXVII) est très riche, même trop riche, car on y voit figurer pas mal d'ouvrages qui ont perdu toute utilité ou n'en ont jamais eu. De bizarres lapsus ont fait attribuer à Sabersky (p. XXIII) une dissertation de Oreans, à Oreans (transformé en Orbans, p. XXIV) un travail de Chabaneau ; la dissertation de Hengesbach (p. XXX) ne concerne par la « Deklination », mais l' « Inklination » (enclise). — Puisque le franco-provençal est mentionné, on devait signaler les nombreux articles de M. Philipon sur le sujet et bien d'autres.

M. A. déclare (p. XIV) accepter d'avance toutes les critiques qui lui seront faites « de bonne foi ». Que peut-il bien entendre par là ? Et pense-t-il vraiment avoir été parfois victime d'une hostilité systématique ? Le reproche en

tout cas n'atteindrait pas — et lui-même le sait bien — les critiques de ses travaux qui ont paru dans cette revue.

A. JEANROY.

J. DÉSORMEAUX, 1. **Notes lexicographiques** : I. *Rossignol* et *rhododendron* ; II. Un ancien adjectif savoyard en *-age* : *ravage* (*Revue savoisienne*, LIX, 1918, p. 109-13) ; — 2. **Un ancien terme du droit féodal survivant en patois savoyard** : *drouille*, *drouli* ; — 3. *Pardienne* = *Perdiane* (Ibid., LIX, 1620, p. 68-71) ; — 4. **Onomastique savoisienne** : I. Sur le prénom *François* ; II. *Osavin* ; III. Encore *Boche* ; IV. Gringalet et Gargantua en Savoie ; V. *La Mâ Veriâ* (Ibid., LXI, 1920, p. 25-31) ; — 5. **Français régional** *tomme* (*Ibid.*, LXII, 1921, p. 131-40). — 6. Ch. MARTEAUX, **Sur le mot** *oche* (*Ibid.*, LXI, 1920, p. 64-7).

1) Comme nom du « rhododendron » quelques patois savoyards connaissent la forme *ransignolet* qui, selon Guarnerio et M. Désormeaux, n'est autre chose qu'un dérivé du nom du *rossignol* : les couleurs de l'oiseau auraient donné lieu à cette assimilation avec la fleur comme ailleurs la crête du coq a fourni des appellations populaires du rhododendron. Mais comment expliquer la forme nasalisée *ransignolet*, également usitée dans la Suisse romande ? M. Désormeaux suppose une influence de *ronce* auquel l'étymologie populaire aurait rattaché le mot *rossignol* : mais les formes *ransignolet* ne sont-elles pas plus répandues que celles en *ron-* ? Les descendants de lusciniolu dans le territoire roman présentent des variantes bien plus étranges encore que celles de la Savoie : il faudra rédiger une monographie sur la postérité romane de lusciniolu avant d'aborder le problème isolé du sav. *ransignolet*. — L'anc. savoy. possède encore la forme correspondante au frç. *ravage* comme adjectif: *ravajut* « ravageur », qui se continue dans le patois de Samoëns : *ravâjhe* « grêle, cassant ». Le *loup ravajhe* « ravageur » correspond à mon avis pour le sens à l'anc. ital. *lovo ravaxe* « lupo mannaro », au piém. *luvravaç* « lupo cerviero » (< lupu rapace).

2) Parmi les vocables relatifs au droit ancien, M. Désormeaux relève un mot transcrit *drouli*, *droli*, *druli* avec le sens de « pourboire, bonne-main, épingles, donnés comme supplément au prix dans un achat ou à la ferme dans une location » ; les textes rédigés en latin donnent le même mot sous des formes telles que *druella*, *druellia*, *droillia*, *drolia* qui semblent continuer à vivre dans le lyonn. *drouille*, « vieilles hardes, nippes démodées ». Quant à l'étymologie, M. Désormeaux ne se décide ni pour celle de M. Mugnier (qui voyait dans *drouille* le simple du dérivé *drouleries* « drôleries » pour indiquer une somme payée dans les ventes), ni pour celle de M. le comte de Loche (qui ramenait *drouli* à trullium « coupe à boire »). Je crois qu'en effet il faut rattacher le terme féodal *drouille*, *droli* « pourboire » au

lyonn. *drouille* « vieilles hardes, nippes démodées » et au dauph. *drouille* « copeaux » (cf. aussi A L F c. COPEAUX [1]). Comme on désigne le cadeau donné à la femme du vendeur après le marché conclu soit par le frç. *épingle* [2], soit par *moncheul* « mouchoir, cadeau fait à la femme du vendeur par l'acquéreur », soit par *berloda* « tout ce qu'on donne après un marché convenu » (Champollion-Figeac, Isère 169) dont le radical doit être le même que celui du franc. dial. *breloque* « petit objet, bagatelle », il sera permis, je crois, de rattacher le mot savoy. *droli* à un mot désignant des « nippes » ; le sens de *drouille* « copeaux » pourrait se justifier par l'analogie du français *ruban*, *riban* qui, par une métaphore facile à saisir, désigne le ruban et les copeaux dans les patois français (cf. A L F, c. RUBAN). *Drouille* devait désigner à l'origine un objet réel, une « nippe » quelconque (ruban, épingle, mouchoir) symbolisant le souvenir que désire laisser à la famille du vendeur le propriétaire qui va s'installer dans sa maison. Comme le latin n'a guère de mots autochtones commençant par d r-, il faudrait, pour trouver l'origine de *drouille* recourir au grec ou gaulois ; mais je ne vois pas comment relier un mot gaulois et les formes franco-provençales : il faudrait évidemment connaître la valeur de symbole (ou de superstition ?) de ce cadeau offert par l'acquéreur à la femme du propriétaire précédent.

3) Le juron *pardienne* [3] n'aurait rien à faire avec *par dieu*, mais continuerait *par Diane*, employé d'abord dans les milieux lettrés et adopté par le peuple qui lui aurait fait subir de multiples altérations. Resterait encore à expliquer pourquoi **Diaine* que M. Désormeaux suppose à la base de *Dienne*, attesté dès le XIVe siècle [4], offrirait l'évolution spontanée de a + n (l a n a < *laine*), mais non pas celle de la consonne initiale (cf. d i u r n u > *jour*) : il me paraît que M. Désormeaux a vu juste en rappelant l'existence de *dienne*, chez Froissart, mais n'y a-t-il pas ici l'effet de l'étymologie populaire rattachant *Diane* à *dië(u)* cf. *pardië(u)*.

---

1. Il existe aussi un prov. *droi* « besogne, travail de ménage », faire *lou droi* « faire le ménage, préparer les aliments, laver la vaisselle » (Mistral ; Honorat indique la prononciation *droï*) : il faudrait connaître les formes antérieures pour savoir s'il se rattache à notre famille de mots.

2. Cf. Meuse *epingnes* plur. « pourboire, pot-de-vin, gratification donnée bénévolement en dehors du prix convenu à la femme, aux enfants, aux domestiques du vendeur » (*épingne-épingle*, Labourasse). Haut-Maine *aiguillettes*, « pot de vin » (ou *ageux*, *ajeu* « enjeu » Montesson).

3. M. Désormeaux aurait trouvé des matériaux très abondants et bien ordonnés sur *pardien*, *pardienne* etc. dans le travail de Rudolph Zoekler, *Die Beteurungsformen im Französischen*, Chemnitz-Leipzig, 1906, p. 50 ss.

4. M. Désormeaux cite un passage du *Mystère de monseigneur Sainct-Sebastien*, où un grand nombre de divinités sont énumérées ; plus d'un nom rappelle de loin des fantômes encore vivants dans l'imagination populaire : *bara* n'est-il pas renfermé dans le voironn. *barouchi* « épouvantail » ; *chara* dans le gascon (*benne*) *charamagne* « femme fantasque, désordonnée, malpropre » ; le second élément de *Grisogolin* ne subsiste-t-il pas dans le pic. *gognelin* « esprit qui se cache » ?

4) Selon M. Désormeaux, François d'Assise aurait reçu le nom de *François*, parce qu'il parlait le français comme sa langue préférée. — *Osavie* est l'anagramme du nom de pays de la Savoie et figure dans une pièce intitulée : *La Pyrocarie de la ville d'Anici.* — Discussion sur le passé du mot *Boche.* — M. Désormeaux constate la survivance des noms de *Gringalet* et *Gargantua* dans l'onomastique de la Savoie pendant le XVIe et XVIIe siècle. — Le lieu-dit *Margière* (auj. défiguré en *mà-veriâ*) représenterait un dérivé de *marge*, tandis que M. Marteaux semble y voir un successeur de margarita (v.-frç. *margerie*) : le débat sur cette question étymologique n'est donc pas encore clos.

5) M. Désormeaux examine le sens, l'aire géographique et l'origine du français régional *tomme*, attesté surtout dans les patois du domaine franco-provençal et du provençal alpin [1]. C'est un fromage frais ou maigre, fait tantôt avec du lait de chèvre et tantôt avec du lait de vache. M. Désormeaux a bien fait de nous présenter toutes ces définitions variées telles qu'elles se reflètent dans les dictionnaires patois. Quant à l'étymologie, M. Désormeaux serait porté à y reconnaître avec M. Gauchat le grec τομή « coupure » latinisé en toma, qui, selon lui, serait le simple de *tomaculum, qui désigne pourtant non pas un fromage, mais une certaine espèce de saucisse : la « tome » aurait été à l'origine la « portion de lait réservée à la fabrication du fromage » : M. Désormeaux croit pouvoir s'appuyer sur l'existence d'un prov. mod. *toumo* « morceau » (qui n'existe cependant pas dans Mistral) et de l'esp. *tomar*, auquel on attribue aujourd'hui une tout autre origine, cf. P. Rajna, *Rev. de fil. esp.*, VI, 1. Le grec τομή aurait rayonné de Marseille pour monter ensuite la vallée du Rhône qui formerait comme le centre de l'aire du mot patois *tome* « fromage ». — J'avoue que la partie étymologique

1. En dehors de l'aire du mot, déterminée dans le *Bull. de dial. rom.*, III, 67, et par M. Désormeaux dans son article, on rencontre le même mot en dehors du domaine francoprovençal et provençal en Italie : Ormea *tuma* « specie di cacio casalingo » (Schädel, p. 135), Piverone *tumi* (plur.) « caciuole » (*Arch. glott.*, XIV, 114), berg. (Val San Martino) *tomasciöl* « quella parte cacciosa del latte, quaghata col presame, quindi cotta, premuta e salata, che si mette nel cascino » (Tiraboschi), romagn. *tumèn* (tominus ?) « squaccherato, agg. di formaggio tenero e quasi liquido », sicil. *tuma* « cacio fresco non salato » (< frç. *tomme* ?). Gioeni remarque à ce propos : « Il vocabolo nostro dev' esser di antiqua data, poichè nei paesetti remoti (Valle d'olmo) la massa di cacio fresco la chiaman *tassa di tuma* = frç. tas de tomme), Caltagironese : *tumazzu* « cacio » (Cremona, p. 59). Le domaine de *toumo* en France est également plus étendu que ne semble croire M. Désormeaux : Grand'Combe *tumẽ* « fromage du printemps et de l'automne », Vaudioux *touma* « tomme, petit fromage, fromage de Gruyère de printemps », Fourgs *toumot* « fromage du printemps et de l'automne », Saône-et-Loire *tomiron* « gâteau grossier que les ménagères confectionnent avec de la pâte et un peu de graisse, quand elles font la cuisson du pain. Les enfants dévorent tout cela » (Fertiault), limousin *touma* « fromage des environs de Tulle » (Laborde, cf. aussi Mistral *toumo* « fromage en bas-limousin »).

n'entraîne pas la conviction et que je continue à admettre avec M. Dauzat qu'il s'agit ici d'un mot non latin. D'un côté il existe un grec τομή « morceau » dont il n'y a nulle trace dans la terminologie du fromager grec et latin (cf. Herdi, *Die Herstellung und Verwendung von Käse im griech.-röm. Altertum*, Frauenfeld, 1918), d'autre part un franç. *tome* qui n'a pas d'autre sens que celui d' « espèce de fromage ». Pour passer du sens de « morceau » (ou mieux « tronçon ») au patois *tome* « fromage », il faudrait voir d'autres exemples de mots désignant le « morceau » ou « tronçon » aboutissant à l'espèce de fromage qui est appelée *tome* et trouver d'autres mots grecs attestant l'influence grecque dans la terminologie (pourtant si riche en éléments obscurs) de la fromagerie alpine, enfin montrer par quelles voies la ville de Marseille qui recevait plutôt les fromages de la campagne aurait pu imposer un grec *τομή « espèce de fromage » (inconnu dans la tradition lexicale du grec) aux paysans des vallées alpestres qui n'ont guère l'habitude d'emprunter à la ville leurs termes agricoles. L'histoire d'un mot tel que *tomo* ne peut être séparée de l'ensemble de ceux relatifs à l'industrie du lait : or s'il y a un fait qui s'est dégagé jusqu'ici des études d'ensemble, c'est que la langue du fromager renferme un grand nombre de mots prélatins, mais peu d'éléments grecs ou germaniques. Je crois que toute cette étude étymologique doit commencer par examiner si le verbe *toumà* « se bien cailler en parlant du lait » (Mistral), Ambert *touma* v. trans. « cailler le lait » est dérivé du substantif *toumo* ou si le verbe est le point de départ du substantif *toumo*. Ce verbe *toumà* à son tour ne pourra guère être identique au verbe *toumbà* « tomber », puisque la forme *touma* « tomber » semble être absente du territoire provençal. Il ne pourra non plus se ramener au substantif grec τομή [1], puisque le verbe qui correspond à τομή est τέμνω « couper, fendre » qui, autant que je sache, n'a pas non plus un sens qui le rapproche du verbe *toumà* « se cailler » du provençal. Le rapprochement du grec τομή « tronçon » et du roman *toma* « fromage » restera problématique aussi longtemps que les rapports sémantiques resteront obscurs [2].

6) M. Marteaux qui s'est déjà fait connaître par d'excellentes études sur la toponomastique savoisienne, nous offre ici une étude sémasiologique sur le mot *oche*, à la suite d'un examen du mot dans les anciennes chartes : selon

---

1. Il y a des patois francoprovençaux qui possèdent le verbe *trêtsi*, correspondant au frç. *trancher*, avec le sens de « se cailler, tourner (du lait) » (cf. par ex. sav. *trênçhi* « tourner, se cailler », *trênçhên de beuro* « petite motte de beurre », *trênçhan* « caillot qui se forme dans le lait tourné »). Mais je ne vois nulle part, ni en grec ni dans les patois romans, le radical verbal *tom-* au sens de « couper, fendre ».

2. M. Janko, *Wörter und Sachen*, I, 97, postule un lat vulg. *toma* (< grec τομή) « etwas in *Formen* abgeteiltes » et, au point de vue sémantique, il rappelle l'existence de formaticu = caseus *formaticus*, mais ce qui caractérise le fromage appelé *toumo*, ce n'est pas qu'il soit « formé », mais qu'il soit mou et salé : en outre le sens que M. Janko prête au grec τομή est purement hypothétique.

lui, une *oche* était une portion de terre attenant généralement à une habitation derrière laquelle elle s'étendait et fournissant par la culture la quantité de froment nécessaire à l'alimentation de la famille. Elle ne renfermait ni pré ni verger, mais elle pouvait avoir des arbres, des noyers par exemple, comme aussi une partie plantée en vigne. Elle ne se confondait pas avec le « courtil » ou jardin et n'était pas nécessairement close par une haie, mais elle pouvait être séparée par un fossé des « oches » voisines [1]. Dans une note instructive, M. M. examine la fréquence ou l'absence d'*Oche* dans la toponomastique de la Savoie et des régions avoisinantes. M. Marteaux rappelle fort à propos l'*olca* de Grégoire de Tours qu'il serait porté à ramener au grec ὀλκή fém. d'ὅλκος « sillon », mais il est impossible d'admettre qu'un terme agricole d'origine grecque ait pu s'enraciner dans le sol gaulois, sans qu'on en trouve aucune trace ni en Italie ni en Espagne. Le fait d'être nettement confiné au territoire celte ne peut pas être passé sous silence, lorsqu'on aborde l'étymologie du mot qui d'ailleurs a été l'objet de deux articles de M. M. Spitzer [2], *Z. f. fr. Sprache und Litt.* 44, 251 et Kluge, *Paul und Braunes Beiträge* 1916, 180, qui ont échappé à M. Marteaux. Resterait encore à examiner le rapport d'*osca* (Du Cange, anc. frç. *osche*, anc. prov. *osca*(?)) et de *olca* (oche), ensuite le rapport phonétique du frç. *oche* [3], *olca*, avec *aucho* (prov. mod.), lim. *oucho* « terre labourable, enclos, champ fertile (vieux) ; morceau de terre de bonne qualité, situé à peu de distance du village, dans la Marche ; nom de lieu qu'on donne à des terres un peu inclinées et plates », Barcelonnette *doucha* « nom de champ, nom de lieu. Bonnes terres défrichées depuis longtemps » (Arnaud et Morin). Il conviendrait enfin d'examiner le rapport phonétique qui existe entre *oche* (= *otse*) et les formes *osse*, *usse*, *offe* [4] attestées dans les chartes, de la Savoie (cf. aussi Morvan *ouice* « terrain de choix »), puisqu'on n'aura guère le droit d'admettre qu'une forme, prononcée *otse*, correspondant donc au franç. *oche*, ait été transcrite par *osse* dans les chartes médiévales.

J. JUD.

---

1. M. Marteaux aurait pu recourir non sans profit à d'autres définitions du mot *oche* notamment dans Chambure, *Glossaire du Morvan*, s. *ouche*.

2. Le sens que M. Spitzer attribue au gaul. (*p*)*olca* « jachère » est très problématique, du moins n'y a-t-il aucune trace de ce sens ni dans les anciens témoignages du mot ni dans les patois modernes : de plus le mot gaulois pour la « jachère » doit avoir été : *somart* « jachère » (cf. *Arch. romanicum*, V, 1 ss.) : le sens le plus ancien d'*olca* semble bien être « pièce de terre arable ou cultivable près de la maison ».

3. L'idée de considérer *osche* comme forme purement graphique d'*oche* à une époque où l'on aurait écrit *mosche* et prononcé *moche* « mouche » ne me semble pas acceptable en présence des anciennes formes relevées dans Du Cange : le rapport entre *osca* « entaille » et *osca* « terrain labourable, ouche » a besoin d'être éclairci.

4. Sur le passage de *-ts-* > *-s-* > *-f-* en savoy. < lat. c i̯, cf. Keller, *Der Genfer Dialekt*, p. 124 : une forme telle qu'*offe* : *osse* ne pourra donc remonter qu'à un *o l c i a : car *-ts-* < c + a- n'aboutit ordinairement pas à *ss-* ni à *-f-* : o l c a semble donc être exclu pour *osse offe*.

Angelica Hoffmann, **Robert de le Piere, Robert le Clerc, Robert de Castel.** Zur Arraser Literaturgeschichte des 13. Jahrhunderts. Diss. de Halle, 1917, in-8, 126 pages.

Certains historiens ont voulu identifier Robert le Clerc, l'auteur des *Vers de le Mort*, publiés par Windahl, avec le chansonnier Robert de Castel, surtout parce que ce dernier est, dans la rubrique mise en tête de la chanson Rayn. 1277, appelé *Robers de Castel, clers*. Mlle H. montre que, bien que les preuves matérielles contre cette identification manquent, elle est néanmoins insuffisamment fondée. Il était justifié de comprendre dans une même étude le chansonnier Robert de le Piere, disparu, paraît-il, un peu plus tôt que les deux autres, mais ayant exercé son activité poétique dans le même milieu qu'eux [1].

Robert de le Piere a à son actif neuf chansons et quatre jeux-partis. Il est mentionné dans la fameuse satire *Arras est escole de tous biens entendre*. Il figure deux fois dans des documents d'archives : d'abord sur la liste des échevins d'Arras de l'année 1255, puis, dans l'Obituaire artésien, au printemps de 1258. Après avoir pesé judicieusement les éléments de datation que comporte la présence, comme destinataires des chansons ou juges des jeux-partis, d'un certain nombre de personnages artésiens bien connus, Mlle H. conclut que les dates indiquées se rapportent en effet à notre poète. Sa parenté avec les autres personnages portant le même nom de famille n'est pas établie. Mais il est probable qu'il appartenait à une famille de grands bourgeois. Une allusion à sa richesse, que l'on rencontre dans un jeu-parti, peut avoir une base réelle. Dans une de ses chansons, il parle lui-même de sa *kanchon courounee*. Voilà tout ce que nous savons de sa vie.

Robert le Clerc, qui se nomme, ainsi que nous l'avons dit, comme auteur des *Vers de le Mort*, figure aussi comme juge d'un jeu-parti (Rayn. 155) entre Jehan Bretel et Lambert Ferri, d'une part, et le Trésorier d'Aire (c'est-à-dire le trésorier de la collégiale de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys, dans le diocèse de Térouanne) et Jehan le Cuvelier, d'autre part, jeu-parti composé avant 1268, date de la mort de l'un des juges, Pierre Wion. Robert le Clerc est nommé dans la satire publiée par A. Jeanroy et H. Guy sous le nº XVII. Son nom est enfin inscrit sur l'Obituaire à la fin de l'année 1272. Mlle H. reprend l'examen, déjà fait par d'autres, du long poème de Robert le Clerc et conclut qu'il n'est pas d'une seule venue, mais a été composé pendant plusieurs années, principalement en 1266 et 1267. C'est à peu près

---

1. Je saisis cette occasion pour rectifier ce que j'ai dernièrement dit ici même (XLVI, 589) sur un autre poète artésien, Maihieu le Tailleur, qu'il ne faut pas identifier, comme je l'ai proposé dubitativement, avec Maihieu de Gand ou Maihieu le Juif, Maihieu le Tailleur étant connu par ailleurs comme un personnage distinct. Voir A. Jeanroy et H. Guy, *Chansons et dits artésiens*, p. 146, et A. Guesnon, *Le Moyen Age*, 1899, p. 34 et 39.

la même opinion qu'a exprimée A. Guesnon dans un travail [1] paru la même année que le livre de Mlle Hoffmann et que celle-ci n'a pu utiliser : « Les *Vers de la Mort*... se rattachent... aux prédications pour la croisade que les Jacobins et les Cordeliers faisaient en France par ordre du pape dès le mois d'avril 1266. Le poème est de la fin de cette même année, ou du commencement de l'année suivante, comme le prouvent les strophes CIV et CV sur la vie et la mort de Bertoul Verdière... » L'auteur y parle de son grand âge. Rien ne s'oppose à ce que l'inscription dans le Nécrologe à la date de 1272 se rapporte à lui.

Robert de Castel (c'est la forme qu'emploie Mlle H. et qui me semble en effet la plus autorisée ; mais les manuscrits et autres documents donnent aussi la forme *dou Castel*, avec article ; Mlle H. ne soulève pas ce petit problème) est l'auteur de six chansons et d'un jeu-parti avec Jehan Bretel ; il est juge dans un jeu-parti entre Jehan Bretel et Grieviler ; un anonyme lui envoie une chanson (Rayn. 1639) ; il est nommé dans les *Congés* de Baude Fastoul, composés, comme A. Guesnon l'a démontré, entre avril et octobre 1272.

Dans un appendice, Mlle H. publie, de Robert de le Piere, d'après le ms. *a*, trois chansons (Rayn. 696, 823 [2] et 1612) et un jeu-parti (Rayn. 1672, avec Jehan Bretel) inédits et, de Robert de Castel, une chanson (Rayn. 1505) qui se trouve aussi dans le ms. *b*, non utilisé. Deux ou trois notes explicatives n'auraient pas été de trop [3]. Il aurait également été fort souhaitable qu'on y eût joint les autres pièces des mêmes trouvères, au moins celles qui n'ont été publiées que dans des textes diplomatiques.

Les textes publiés par Mlle H. souffrent de quelques imperfections. Je ne répéterai pas ici les corrections faites par un autre critique [4], mais me bornerai à quelques petites remarques se rapportant à la dissertation même [5].

P. 78, Mlle H. constate que certains auteurs, notamment M. H. Guy, donnent pour la mort des membres de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras une date qui diffère d'une année de celle donnée par A. Guesnon et

---

1. *Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée. Date de la pièce, son caractère, son attribution* (Paris, 1917), p. 10 (tirage à part du *Moyen Age*).

2. Mlle H. a constaté le fait, qui n'avait pas encore été remarqué, que G. Raynaud a réuni sous le nº 823 deux pièces dont l'une est de Jehan Erart et l'autre, conservée dans *a* seul, de Robert de le Piere.

3. Il aurait été utile de relever que le schéma métrique (7*a* b*a* b c c *d d* e e) de Rayn. 1505 se retrouve, avec une légère variante (7 *a* b *a* b *c c d d* e e), dans une chanson anonyme (Rayn. 1500), publiée par M. Jeanroy et moi-même (*Chansons inédites tirées du manuscrit français 846 de la Bibliothèque Nationale*, dans *Archivum Romanicum*. II, 315, et III, 359).

4. O. Schultz-Gora, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CXXXVII, 92-3. Pour le v. 17 de Rayn. 696, M. Sch.-G. a certainement raison : il faut corriger le *Amour* du manuscrit en *A mi* ou *A moi*.

5. P. 38, dernière ligne, le renvoi doit être lu *5*, non *1*. — P. 93, l. 4 du second alinéa, *Steffen*, lire *Steffens*. — P. 98, note 1, *Willmotte*, lire *Wilmotte*.

se demande quelle est la raison de cette différence. Feu Guesnon a, dans son dernier travail (p. 12, n. 2), déjà cité, fait savoir comment il reproduisait les dates données par l'Obituaire : « Pour l'intelligence des chiffres 1, 2, 3, dont nous faisons suivre les dates mortuaires empruntées au *Nécrologe*, il faut savoir que l'année administrative de la confrérie datait de la Pentecôte et se divisait en trois termes : 1° Pentecôte-Saint-Remi (1er octobre), 2° Saint-Remi-Purification (2 février), 3° Purification-Pentecôte ; de sorte que le deuxième terme comprenait un mois *de l'année suivante, dont le troisième terme tout entier doit prendre le millésime*. Le chiffre minuscule placé à la suite de celui du terme est le numéro d'ordre du décès dans la liste mortuaire de ce terme. » Il se pourrait que la non-observation de la précaution recommandée par Guesnon expliquât l'écart entre les dates données par différents érudits ; mais je n'ai pas examiné les cas qui ont embarrassé Mlle H. En tout cas, il valait la peine d'attirer l'attention sur cette difficulté.

P. 93. La musique de Rayn. 913 a été publiée par Joh. Wolf, *Handbuch der Notationskunde*, I, 209 [1]. — Mlle H. a oublié de dire — mais le fait ne semble pas lui avoir échappé — que les nos 1568 et 1958 de Raynaud ne doivent faire qu'un seul.

P. 94. Rayn. 1789 a servi de modèle à Rayn. 1607, peut-être aussi à Rayn. 1248 (Gennrich, p. 337).

P. 97. Du jeu-parti Rayn. 1351 il n'existe pas seulement trois copies, *Z*, fol. 54, *Archiv*, LXXXVIII, 356, *a*, fol. 154 vo et 179 *b*), mais encore une quatrième, *A*, fol. 151, comprenant, comme a^2, seulement les v. 44-68, copiés à la suite de Rayn. 491, et imprimés, d'après a^2, avec les variantes de *A*, par Mme L. Nicod, *Adam de la Halle*, p. 76. On peut ajouter que le premier couplet se retrouve dans le ms. *I* comme demande d'amour (*Archiv*, XCVIII, 371).

P. 105, note. Pour l'histoire du douzain dont on attribue l'invention à Hélinand il n'était pas indiqué de renvoyer à O. Rohnström, *Étude sur Jehan Bodel* ; c'est Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, et Bernhardt, *Die altfranzosische Helinand-Strophe* [2], qu'il fallait citer.

Le travail de Mlle H. a été facilité par les travaux remarquables de A. Guesnon. Il décèle néanmoins chez son auteur des dons particuliers pour les recherches historiques : une grande exactitude dans le détail et un sens critique qui n'est pas de règle dans ces sortes de dissertations. Je crois que des travaux ultérieurs de Mlle H. pourraient rendre de réels services à l'histoire littéraire du moyen âge.

Arthur LÅNGFORS.

---

1. Voir F. Gennrich, *Die beiden neuesten Bibliographien altfranzösischer und altprovenzalischer Lieder*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XLI (1921), p. 331.
2. Voir mon compte rendu dans la *Romania*, XLI, 420.

Cinquantenaire de l'École pratique des Hautes Études. Mélanges publiés par les directeurs d'études de la section des sciences historiques et philologiques; Paris, Champion, 1921 ; in-8, 164-360 pages (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 230e fascicule). — M. Roques, **Sur deux particularités métriques de la Vie de saint Grégoire en ancien français. Supplément aux Mélanges publiés**, etc. ; Paris, Champion, 1921 ; in-8, 25 pages. — **Célébration du cinquantenaire de l'École pratique des Hautes Études**; Paris, Champion, 1922 ; in-8, 72 pages (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 231e fascicule).

L'École pratique des Hautes Études a été instituée par décret du 31 juillet 1868. La guerre n'y a pas arrêté le travail, mais elle a nécessairement retardé la célébration du cinquantenaire. La cérémonie, très simple et très noble, qui a eu lieu le 1er décembre à la Sorbonne, la large réunion amicale qui l'a suivie n'en ont que mieux marqué la reconnaissance des travailleurs français et étrangers pour la libre et vivante école qui a si puissamment contribué à la renaissance et au progrès des études historiques et philologiques. L'on trouvera dans le fascicule consacré à la célébration de ce cinquantenaire une partie des discours prononcés à cette occasion et notamment celui de M. Louis Havet qui retrace les origines de l'École et celui de M. F. Lot sur *l'histoire à l'École des Hautes Études*.

Le volume de *Mélanges* publié par les directeurs d'études de la section des sciences historiques et philologiques comprend deux parties : la première est consacrée à l'histoire et à la philologie orientales ; dans la seconde plusieurs articles relatifs à l'antiquité grecque ou latine ou à l'histoire moderne sortent du cadre de la *Romania*. Voici ceux qui intéressent plus directement nos études :

P. 14-22. — J. Marouzeau, *Synonymes latins*. Les observations de M. M faites à propos des synonymes latins s'appliquent en fait à toutes les langues : elles aboutissent à montrer qu'il ne faut pas seulement, ni même d'abord, essayer de distinguer les synonymes d'après leur sens, mais qu'il faut tenir compte d'autres caractères : âge, origine, particularités de construction, valeur intensive ou expressive, intellectuelle ou affective, degré de distinction ou de vulgarité. Ces différences sont assez faciles à observer dans l'état vivant d'une langue, elles le sont beaucoup moins pour une langue morte ou un état ancien d'une langue ; elles ne doivent pas moins être tentées et il serait souhaitable que des études de ce genre fussent méthodiquement faites pour le vocabulaire de l'ancien français : elles rendraient plus utiles tant de glossaires dressés trop souvent d'une façon mécanique.

P. 55-74. — J. Gilliéron, *Les conséquences d'une collision lexicale et la latinisation des mots français*. M. G., dans la forme vivante qui lui est propre,

véritable dialogue avec le lecteur, avec l'élève, qui peut donner quelque idée de ce qu'est son enseignement à la fois dramatique et subtil, tente de démêler l'origine des formes *affermir* et *affirmer* détachées de l'ancien *affermer*, *confirmer* substitué à *confermer*, *infirme*, *infirmité*, etc., membres latinisés de l'ancienne famille de *enfermer*, et *infirmer* qui n'a rien de commun, que l'apparence extérieure, avec cette famille. Le point de départ de cette histoire est la collision des dérivés français de firmus avec *fer*, collision racontée par M. G. dans une étude antérieure, *La faillite de l'étymologie phonétique* ; *fermer* ayant pris le sens de « clore avec un fer », *affermer* « rendre ferme » a dû se séparer de lui et, au XVIe siècle, a revêtu la forme d'un dérivé d'adjectif, *affermir* ; *affermer* « donner à ferme » se maintenait, préservé par *ferme*, *fermier*, etc. de la contamination de *fer-fermer* ; restait un autre sens de *affermer*, celui d'« affirmer », moins sujet, parce que sens figuré, à l'atteinte de *fer-fermer*, mais qui a dû, lui aussi, se détacher à son tour de la famille formelle de *fermer* ; cet *affermer* avait un congénère, *confermer*, et il s'est rapproché de lui ; or *confermer*, mot à sens figuré, technique, avait depuis longtemps une seconde forme plus latine, *confirmer*, c'est elle qui a sauvé *affermer* dans son troisième sens, en lui donnant la forme *affirmer* au XVIIe siècle. Si bien que s'il est vrai que *confirmer* n'est qu'un calque français de confirmare, *affirmer* n'est pas un calque du latin, mais une formation française : « il est né, dit M. G., un *firmer* français qui est l'équivalent du latin firmare pris au figuré ..... comme d'*affermer* « affermir » est né, par la forme *affermir*, un *fermir* français qui, sémantiquement, est l'équivalent de firmare pris au sens propre. » C'est ce *firmer* fictif qui a fixé infirmare dans les limites du sens figuré seul concédé au français *infirmer*. Dans la famille *d'enfermer* il y avait un sens particulièrement inconciliable avec la nouvelle sémantique née de la collision de *fer* et de *fermer*, c'était *enfermer* « être malade » avec ses dérivés, *enfermeté*, etc. ; la latinisation totale *infirmité*, etc., a été pour ce groupe un moyen de salut, malheureusement inapplicable au verbe même qui ne pouvait prendre la forme *infirmer* déjà limitée à l'acception figurée indiquée plus haut. Ce sont là des faits du français du Nord ; le Midi, qui n'a pas connu la déviation de *fermer* — résultat elle-même de la collision de *clore-clouer* propre au Nord — ne devrait pas les connaître et en effet les formes du type ...*firma* sont du français provençalisé et celles du type ...*fierma* montrent plus clairement encore la superposition de la forme venue du Nord à la forme méridionale authentique. — M. G. a bien vu que son explication pourrait être infirmée par des témoignages qui permettraient d'assigner aux formations nouvelles dont il traite des dates relatives différentes de celles qu'il suppose ou qu'il trouve dans les dictionnaires à sa disposition, et il a pris soin dans une *note complémentaire* de diminuer par avance la portée de ces objections chronologiques possibles : dans une histoire aussi compliquée que celle de ces mots à sémantique multiple, il y a eu de continuelles hésitations, des tentatives infiniment variées de modification ou d'adaptation, et il

est bien vrai que la chronologie, d'ailleurs illusoire, que nous permettraient les quelques bribes de la langue conservée dans nos documents écrits, ne serait guère qu'une chronologie de velléités sans rapports avec la chronologie des réalités peu à peu établies dans l'esprit du français. — Les romanistes traitent volontiers avec quelque dédain les formes d'apparence trop latine ou latinisée qui ne fournissent pas matière à des analyses phonétiques rigoureuses ; les remarques de M. G. appelleront utilement l'attention sur la latinisation ; celle-ci a pu être une mode, une habitude de tel ou tel groupe social, mais elle a été aussi un moyen de conservation ou d'éclaircissement d'un vocabulaire dont les éléments se mêlent et se menacent sans cesse ; elles engageront aussi à distinguer entre les latinisations, que l'on tend trop facilement à considérer en bloc et qui peuvent cependant avoir des origines très diverses et variables avec chaque groupe de mots.

P. 157-168. — A. Jeanroy, *Le troubadour Pujol*. Edition de 5 pièces attribuables à Pujol, mais dont deux sont d'authencité douteuse. L'une de ces pièces (I) se place entre 1230 et février 1238.

P. 169-180. — A. Meillet, *Sur les effets de l'homonymie dans les anciennes langues indo-européennes*. Je signale cette étude pour la confirmation qu'elle apporte à des idées que j'ai soutenues avec M. Gilliéron dans nos *Études de géographie linguistique*.

P. 237-251. — P. Passy, *Les restes d'un patois champenois à Cunfin-en-Bassigny (Aube)*.

P. 253-270. — E. Faral, *Le conte de Richeut, ses rapports avec la tradition latine et quelques traits de son influence*. M. F. montre que, si le conte de *Richeut* ne se retrouve pas exactement dans la littérature latine, certains de ses traits sont déjà connus de la tradition latine et d'Ovide même, qui est d'ailleurs cité dans *Richeut*. La forme métrique particulière à ce conte est aussi attestée dans la lyrique latine médiévale, ce qui peut donner à penser que l'auteur était un clerc et a eu une intention de parodie. Le fait que les voyages de Samson ressemblent fort aux voyages d'études des clercs du moyen âge amènerait à la même conclusion. Ainsi le plus ancien exemple de ce genre populaire qu'est le fabliau se rattacherait à la tradition latine et à la culture de l'école. L'influence de *Richeut* se retrouve dans plusieurs contes où apparaissent en particulier le type et le nom d'Hersent, la vieille débauchée, et notamment dans la plus ancienne branche (II) de *Renart*.

Les lecteurs de la *Romania* connaissent déjà l'étude sur la forme métrique de la *Vie de saint Grégoire*, que je n'ai pas pu envoyer en temps utile pour la faire insérer dans ces *Mélanges* et que j'ai imprimée à part comme supplément avant de la publier ici même (pp. 41-61).

M. Roques.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. — T. CXXXVI (1917). Fasc. 1 et 2. — P. 84-123. K. Jaberg, *Sprache als Aeusserung und Sprache als Mitteilung. Grundfragen der Onomasiologie.* — Mélanges. — P. 156-62. E. Levy, *Zu Pistoleta, ed. Niestroy, und Guillem Magret, ed. Nandieth.* — P. 162-65. Cinq notes étymologiques par L. Spitzer : *Katal. tramitar* « weitergeben », *trámit* « Instanz », *span. trámite* « *Instanzenweg* » ; *Zu REW* [*Dictionnaire étymologique* de Meyer-Lübke] N^r 9544 a : Winald ; *Ital. taranai, tananai* « *Wirrwarr, Lärm* » ; *Zu span. zara* « *Mais* », *altfranz. daser* « rêver, être en proie à l'illusion, au vertige », *daserie, rêverie, illusion, erreur, folie, vertige, dasion, vertige.* Le mot français se rattache au néerl. dasen « delirare » ; cf. danois et norvégien daase, suéd. mod. dåsa. — P. 166-69. A. Kolsen, *Wilhelm von la Tor*, Canson ab gais motz. Édition critique, avec traduction, d'une chanson de Guillem de la Tor (Bartsch, *Grundriss*, 236, 2). — P. 169-70. O. Schultz-Gora, *Afrz. a chief de foiz.* — Comptes rendus. P. 188-90. G. Belz, *Die Münzbezeichnungen in der altfranzösischen Literatur* (W. Suchier). — P. 190-91. *Mitteilungen und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie, veröffentlicht vom Seminar für romanische Sprache und Kultur*, Hamburg (L. Jordan). — P. 191-204. H. Gelzer, *Der altfranzösische Yderroman* (M. Friedwagner ; nombreuses corrections). — P. 204-5. Colbert Searles, *Les Sentiments de l'Académie française sur le Cid* (K. Glaser). — P. 205-6. Else Sternberg, *Das Tragische in den Chansons de geste* (A. C. Ott.).

Fasc. 3 et 4. — P. 292-96. O. Schultz-Gora, *Ein Jeu-parti zwischen Maistre Jehan und Jehan Bretel.* G. Paris (*Romania*, XXIII, 241) avait publié ce jeu-parti difficile d'après la copie défectueuse de Mouchet. M. Sch.-G. donne ici une nouvelle édition basée sur une lecture attentive du ms. unique (R^1) et accompagnée d'un commentaire utile. — P. 296-98. L. Spitzer, *Altspan. decir, ptg. descer* « *herabsteigen* ». En latin vulgaire existait, à côté de descendere, une forme descidere, résultat de diverses formations analogiques. — Comptes rendus. P. 319-22. H. Paul, *Ulrich von Eschenbach und seine Alexandreis* (A. Hilka). — P. 322. *Bernart von Ventadorn, Seine*

Lieder mit Einleitung und Glossar herausgegeben von C. Appel (O. Schultz-Gora ; éloges). — P. 327. K. Vossler, *Italienische Literaturgeschichte* (B. Wiese). — Dans la chronique : p. 330, J. Melander, *Les formes toniques des pronoms personnels régimes après quelques particules dans l'ancien français* ; p. 351, *Lancelot del Lac. Vierte Branche : Galehout, Versuch einer kritischen Ausgabe nach allen bekannten Handschriften von* A. Zimmermann ; p. 332, A. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors*, II ; p. 333, E. Lommatzsch, *Provenzalisches Liederbuch* ; p. 334, K. Vossler, *Peire Cardenal, ein Satiriker aus dem Zeitalter der Albigenserkriege* ; p. 335, A. Hilka, *Ueber einige italienische Prophezeiungen des* 14. *und* 15. *Jahrhunderts.*

T. CXXXVII (1918). — P. 51-64. H. Jarník, *Zur Interpretation von I. Creangă's* Harap Alb (à suivre). — Mélanges. P. 70. H. Gelzer, *Zu der anglo-normannischen Versversion des Briefes des Presbyters Johannes* (éd. Hilka, *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, XLIII, 82 sq.). Remarques critiques. — P. 74. L. Spitzer, *Zum REW.* Nr 117 : birrus « *rot* ». L'auteur propose d'établir deux articles birrus et de partager entre eux les mots qui figurent sous une seule rubrique dans le *Romanisches Etymologisches Worterbuch* de Meyer-Lübke. — P. 75-76. O. Schultz-Gora, *En somet.* Cette expression, en fonction de préposition, qui figure au v. 607 du *Voyage de Charlemagne*, est le diminutif de l'expression bien connue *en som, en son*, et ne demande aucune correction. — Comptes rendus. P. 83. A. Tobler, *Altfranzösisches Wörterbuch*, herausgegeben von E. Lommatzsch, 1. und 2. Lieferung (G. Cohn : c'est pour la philologie romane une très précieuse acquisition ; l'éditeur a procédé consciencieusement et sans ménager sa peine). — P. 90. A. Horning, *Glossare der romanischen Mundarten von Zell* (*La Baroche*) *und Schönenberg im Breuschtal* (*Belmont*) *in den Vogesen, Beiheft* 65 de la *Zeitschrift für romanische Philologie* (V. Ganière). — P. 92-93. Angelica Hoffmann, *Robert de le Piere, Robert le Clerc, Robert de Castel. Zur Arraser Literaturgeschichte des* 13. *Jahrhunderts* (O. Schultz-Gora : en appendice sont publiés cinq chansons et jeux-partis inédits de Robert de le Piere et de Robert de Castel ; cf. ci-dessus, p. 452). — P. 210. Margarete Polack, *Zur Geschichte der ęi-Diphtonge im Provenzalischen.* Remarques critiques sur une étude de M. Meyer-Lübke, parue dans les comptes rendus de l'Académie de Berlin en 1916. — P. 218-19. K. Jaberg, *Emil Freymond.* Nécrologie. — Mélanges. P. 225. L. Spitzer, *Ital. lazzaretto* « *Krankenhaus* ». Ce mot ne vient pas, comme on le croit généralement, de *Lazarus*, mais de [*Santa-Maria di*] *Nazaret.* M. S. se fonde entre autres sur ce passage de Pompeo Molmenti, *La Storia di Venezia nella vita privata*, II, 63 : « La Reppublica aveva fin dal 1423 trasformata l'isola di Santa Maria di Nazaret, dove sorgevano una chiea se un ospizio per i pellegrini, in un ricetto di persone e di merci infetti da morbi contagiosi... » — P. 226. M. L. Wagner, *Südital.* kannákka. Appuie l'étymologie déjà proposée, à savoir l'arabe h·annaká qui a le même sens de « collier ». — P. 229-33. O. Schultz-Gora, *Zum Texte des*

Yderromans. Nouvelles remarques critiques sur l'édition de M. Gelzer (cf. *Romania*, XLIII, 246). — Comptes rendus. P. 248. E. Tappolet, *Die alemannischen Lehnworter in den Mundarten der französischen Schweiz; Kulturhistorisch-linguistische Untersuchung*, I-II (W. v. Wartburg : travail d'une solidité rare, l'exécution matérielle est irréprochable). — P. 256. Blanche Sutorius, *Le débat provençal de l'âme et du corps* (compte rendu magistral par le regretté Emil Lévy ; cf. *Romania*, XLIV, 636). — P. 263. José de Lamano y Beneite, *El dialecto vulgar salmantino* (Fr. Krüger : travail d'amateur, mais qui n'est pas sans intérêt). — Dans la chronique : p. 266, Helene Kohlstedt, *Das Romanische in den* Artes *des Consentius* ; — p. 267, A. Hilka, *Die Wanderung der Erzählung von der* Inclusa *aus dem Volksbuch der sieben weisen Meister* ; — C. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache*, 5e édition ; — p. 269, Hilde Jaeschke, *Der Trobador Elias Cairel. Einleitung* : 1. *Lebensnachrichten* ; — A. Kolsen, *Altprovenzalisches* (remarques critiques sur cinq chansons publiées dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXIX, 156).

T.CXXXVIII (1919). — P. 73-98. Gertrud Richert, *Aus dem Briefwechsel der Brüder Grimm mit Romanisten und Schriftstellern*. II. Correspondance de romanistes allemands avec Jacob Grimm (Ferdinand Wolf, J. G. Th. Grässe, Felix Liebrecht, W. L. Holland, N. H. Julius). III. Correspondance de Wilhelm Grimm (avec Michelant, Ferd. Wolf et Holland). — Mélanges. P. 100-108. E. Levy, *Zum Texte von Hobys Ausgabe des Guiraut d'Espanha*. Nombreuses corrections (cf. *Romania*, XLIV, 319). — P. 109. L. Spitzer, *Kors. ghjamberluccu, jamberluccu « tonto, dappoco »*. L'auteur cherche à établir un rapport de sens avec *giamberluco*, « lunga e larga veste di panna che usavano i nostre vecchi per ripararsi dal freddo, e che ora più non s'accostuma » (Boerio), mot d'origine turque, voir Meyer-Lübke, nº 4571, JAGMURLYK. — P. 110. Le même, *Zu frz.* omelette « *Eierkuchen* ». — P. 111. J. Brüch, *Sp. nava und lat.* novalis. Écartant l'hypothèse d'une origine celtique, l'auteur rattache l'espagnol *nava*, « campo elevado y raso, y también rodeado de bosque », dont le radical se retrouve dans de nombreux noms de lieu, au latin novus, novalis, « terrain nouvellement défriché », et cherche à établir, par divers exemples d'un développement analogue, la possibilité d'un passage de *o* à *a*. — P. 113-15. O. Schultz-Gora, *Par impossible*. Ce semble être à l'origine un terme de scolastique : saint Thomas d'Aquin écrit une fois *per impossibile*. M. Schultz-Gora signale la formation analogique *par extraordinaire* qui ne figure pas dans les dictionnaires, mais a été enregistrée dans le complément de la *Französische Grammatik* de Plattner. Il aurait pu ajouter que cette expression est tout à fait courante dans la langue parlée. — Comptes rendus. P. 126. Elfriede Jacoby, *Zur Geschichte des Wandels von lat. ŭ zu y im Galloromanischen* (E. Gamillscheg : malgré toute la bonne volonté de l'auteur, on ne peut dire que son travail marque un progrès de nos connaissances). — P. 130-32. Leonardo Olschki,

Paris nach den altfranzösischen nationalen Epen (Topographie, Stadtgeschichte und lokale Sagen) ; Der ideale Mittelpunkt Frankreichs im Mittelalter in Wirklichkeit und Dichtung (E. Winkler). — P. 136-40. Margarete Miltschinsky, *Der Ausdruck des konzessiven Gedankens in den altnorditalienischen Mundarten nebst einem Anhang das Provenzalische betreffend, Beiheft* 62 de la *Zeitschrift für romanische Philologie* (B. Wiese, remarques de détail ; cf. *Romania*, XLVII, 627). — P. 207-216. H. Jarník, *Zur Interpretation von I. Creangă's* Harap Alb (a suivre). — Mélanges. P. 230. Baist, Fer *und* for. Polémique contre Brall, *Lat.* foris foras *im Galloromanischen* (diss. Berlin, 1918). — P. 232 33. *Altfranz. estre dou mains.* — Comptes rendus. P. 256. J. Haas, *Französische Syntax* (Fr. Strohmeyer : l'auteur possède son sujet à merveille, il a des vues personnelles qui sont souvent opposées à la doctrine consacrée de l'école de Tobler). — P. 265. A. Strempel, *Giraut de Salinhac, ein provenzalischer Trobador* (d'importantes corrections par le critique, E. Levy). — P. 267. H. Stiefel, *Die italienische Tenzone des XIII. Jahrhunderts und ihr Verhältnis zur provenzalischen Tenzone, Romanistische Arbeiten*, herausgegeben v. C. Voretzch, V (A. Pillet : l'auteur a traité ce sujet attrayant avec compétence, malgré quelques défaillances de détail). — P. 273-5. *Textes catalans avec leur transcription phonétique, précédés d'un aperçu sur les sons du catalan*, par J. Arteaga Pereira, *ordenats i publicats per* Pere Barnils, *Biblioteca filològica de l'Institut de la Llengua Catalana*, V (Fr. Krüger). — Dans la chronique, p. 276, A. Tobler, *Altfranzösisches Wörterbuch*, IV ; — p. 277, H. Süssmilch, *Die Lateinische Vagantenpoesie des 12. und 13. Jahrhunderts als Kulturerscheinung, Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance*, hg. von W. Goetz, XXV ; — E. Brall, *Lat.* foris, foras *im Galloromanischen (besonders im Französischen)* ; — p. 278, W. Mulertt, *Laissenverbindung und Laissenwiderholung in den Chansons de geste* (cf. *Romania*, XLVII, 149) ; — K. Christ, *Die altfranzösischen Handschriften der Palatina* (cf. *Romania*, XLVI, 150), p. 279, Fr. Gennrich, *Musikwissenschaft und romanische Philologie* (l'interprétation des notations musicales anciennes est aujourd'hui arrivée à un degré de certitude suffisante pour que l'étude des mélodies puisse prêter un concours efficace à l'étude des textes lyriques) ; — C. Collin, *Étude sur le développement du suffixe* -ata *dans les langues romanes, spécialement au point de vue du français* ; — p. 282, A. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors*, III ; — p. 283, W. Meyer-Lübke, *Romanische Namenstudien*, II. *Weitere Beiträge zur Kenntnis der altportugiesischen Namen* ; — p. 284, C. Collin, *A bibliographical guide to sematology.*

Arthur LÅNGFORS.

LE MOYEN AGE. — 2e série t. XVIII (1914). — Mémoires. P. 39-42. Étienne Clouzot, *Les nombres cardinaux dans la toponymie.* — P. 93-119. M. Wilmotte, *Observations sur le Roman de Troie.* — Comptes rendus : p. 64, Louis Reynaud, *Les origines de l'influence française en Allemagne, étude sur l'histoire*

comparée de la civilisation en France et en Allemagne pendant la période précourtoise (950-1150), t. I (J. Billioud) ; — p. 79, *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, t. II ; J. Calmette, *Inventaire des Archives anciennes de la Faculté de Médecine et Supplément au tome I du Cartulaire de l'Université de Montpellier (1181-1400) avec une introduction* (E. Martin Chabot) ; — p. 82, Mgr A. Devaux *Comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire (1338-1340)* (J. Ch. Roman) ; — p. 84, R. van Waefelghem, *L'obituaire de l'abbaye de Prémontré (XIIe s. ms. 9 de Soissons)* (Paul Deschamps) ; — p. 134, Pierre Champion, *François Villon, sa vie et son temps* (Ch. Petit Dutaillis) ; — p. 165, L. Halphen et R. Poupardin, *Chroniques des comtes d'Anjou et des Seigneurs d'Amboise* (Paul Roussier); — p. 168, H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der franzosischen Ortsnamen*, I Theil : *Ligurische, iberische, phönizische, griechische, gallische, lateinische Namen* (E. Clouzot) ; — p. 261, F. Fleischer, *Studien zur Sprachgeographie der Gascogne* (G. Lavergne); — p. 263, R. Fawtier, *La vie de saint Samson* (R. Latouche); — p. 271, *Les classiques français du Moyen Age : Les chansons de Colin Muset* éditées par J. Bédier ; Huon le Roi, *Le Vair Palefroi avec deux versions de la Male Honte par Huon de Cambrai, fableaux du XIIIe s.* édités par A. Långfors ; *Les chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine* éditées par A. Jeanroy (G. Huet) ; — p. 378, E. J. Haslinghuis, *De Duivel in het drama der middeleeuwen* (G. Huet); — p.380, G. Schoepperle, *Tristan and Isolt, a study of the sources of the romance* (G. Huet) ; — p. 383, F. Landsberger, *Der St Galler Folchart-Psalter, eine Initialenstudie* (A. Boinet) ; — p. 388, A. Martin, *Mittelalterliche Welt- und Lebensanschauung im Spiegel der Schriften Coluccio Salutatis* (M. Dieterlen) ; — p. 391, A. Hilka, *Neue Beitraege zur Erzaehlungslitteratur des Mittelalters (die Compilatio Singularis Exemplorum des Hs. Tours 468 ergaenzt durch eine Schwesterhandschrift Bern 679)* (M. Dieterlen) ; — p. 393, J. L. Weston, *The Chief Middle english Poets* (M. Borodine) ; — p. 396, T. J. A. Scheepstra, *Van den Heiligen Drien Coninghen* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 87, W. O. Farnoworth, *Uncle and Nephew in the old french Chansons de geste, a study in the survival of matriarchy* (G. Lavergne) ; — p. 89, M. Babut, *Saint Martin de Tours* (A. Dufourcq) ; — p. 90, Miss Weston, *The quest of Holy Grail* (G. Huet) ; — p. 90, H. Bailey, *The lost language of symbolism, an inquiry into the origin of certain letters, words, names, fairy-tales, folklore and mythologies* (J. Lavergne) ; — p. 91, W. W. Lawrence, *Medieval story and the beginnings of the social ideals of english speaking people* (G. Huisman) ; — p. 179, *Le livre des Juges, les cinq textes de la version française faite au XIIe s. pour les Chevaliers du Temple* publiés par le marquis d'Albon (M. P.); — p. 184, Dom G. Morin, *Études, textes, découvertes, contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles*, t. I (H. Labrosse); — p. 283, *Sprogets Forandring bearbydet af Lis Jacobson efter Axll Kock. Om spräkets foran tring* (G. Huet : aperçu des lois qui régissent la transformation du langage) ; — p. 412, *Classiques français du Moyen Age* : Ph. de Novare,

Mémoires édités par Ch. Kohler ; *Les Poésies* de Peire Vidal éditées par J. Anglade ; Beroul, *Le roman de Tristan* édité par E. Muret ; Huon le roi de Cambrai, *Œuvres* éditées par A. Långfors (G. Huet).

2e série, t. XIX (1915-1916). — Mémoires. P. 173-233. A. Guesnon, *Adam de la Halle et le jeu de la Feuillée* [« La constatation produite à l'enquête nous autorise à conclure qu'Adam de la Halle ne saurait être l'auteur du *Jeu de la Feuillée*, et qu'il est au contraire le sujet principal de cette pièce, où lui et les siens, sa clergie, son pui d'amour, ses amis, son protecteur sont offerts en pâture à la malignité publique sous la plume railleuse d'un adversaire anonyme ». Voir ci-dessus, p. 279.] — P. 234-49. G. Huet, *Notes d'histoire littéraire* [Le témoignage de Wace sur les « fables » arthuriennes]. — Comptes Rendus, p. 58, A. Långfors, *Huon le Roi de Cambrai, Œuvres* [Classiques français du Moyen Age] ; *l'Histoire de Fauvain*, reproduction phototypique de 40 dessins du ms. fr. 571 de la Bibl. nat. (XIVe s.) précédée d'une introduction et du texte critique des légendes de Raoul Le Petit [A. Guesnon] ; — p. 87, Lucien Foulet, *Le Roman de Renard* [G. Huet : remarquables facultés de critique et de discernement] ; — p. 269, *L'Entrée d'Espagne* publiée par Antoine Thomas (G. Huet) ; — p. 400, A. Långfors, *Notice du manuscrit français 12483 de la Bibliothèque Nationale* (A. Guesnon). — Chroniques bibliographiques : p. 94, G. Wallerand, *Les œuvres de Siger de Courtrai, étude critique et textes inédits* (H. Labrosse) ; — p. 295, *Gormont et Isembart* publié par A. Bayot ; *Les Chansons de Jaufré Rudel* publiées par A. Jeanroy (G. Huet).

2e série, t. XX (1917-1918). — Mémoires. P. 44-52, 148-67 et 366-74. G. Huet, *Notes d'histoire littéraire* (II. Le roman d'Apulée était-il connu au Moyen Age ? ; III. La danse macabre ; IV. Le Pèlerinage de Charlemagne et un récit de Saxo Grammaticus. — P. 221-58, Eugene Anitckhof, *L'Esthétique au Moyen Age*. — Comptes rendus : p. 184, M. Valois, *Jacques Duèse, pape sous le nom de Jean XXII* (G. Mollat) ; — p. 195, Clovis Brunel, *Documents linguistiques du Gévaudan* (A. Jeanroy) ; — p. 307, Carlo Giordano, *Alexandreis, poema di Gautier de Chatillon* (G. Huet) ; — p. 379, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe s.* Répertoire bibliographique établi à l'aide des notes de M. Paul Meyer, par Arthur Långfors (G. Huet) ; — p. 381, J. J. Salverda de Grave, *De Troubadours* (G. Huet) ; — p. 382, M. Wilmotte, *Le Français a la tête épique* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 211, H. Cochin, *Traduction de la Vita Nuova de Dante* 2e édit. (L. A.) ; — 219, *Les Classiques français du Moyen Age* : Bertran de Marseille, *La vie de sainte Enimie* poème provençal du XIIIe s. édité par Clovis Brunel ; *Bibliographie sommaire des Chansonniers provençaux* par A. Jeanroy ; — p. 389, J. Miret y Sans, *Antics documents de llengua catalana* (P. D.) ; — p. 390, S. Fausler, *Metrical romances in the Philippines* (G. Huet).

Paul Lesourd.

Romanische Forschungen, XXXIV (1915). — P. 1. Ch. B. Lewis, *Die altfranzösischen Prosaversionen des Appollonius-Romans* (cf. *Romania*, XLIII, 443). — P. 278. John D. Fitz-Gerald et Leora A. Fitz-Gerald, *Lope de Vega : Novelas a la Señora Marcia Leonarda*. — P. 468. G. Baist, 1. *Spanisch* -uz *und* uzo. Rectification de l'étude de M. Meyer-Lübke dans la *Grammaire des langues romanes*, II, § 418. 2. Fretté. Note additionnelle à un article de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIII, 536. — P. 470. L. Meyer, *Untersuchungen über die Sprache von Einfisch im 13. Jahrhundert*. Étude sur la langue du Val d'Anniviers (canton de Vaud), d'après un registre comprenant les années 1298-1314. — P. 653. M. Löpelmann, *Il diletteuole Essamine de' Guidoni, Furfanti ò Calchi, altramente detti Guitti nelle Carceri di Ponte Sisto di Roma nel 1598. Con la cognitione della lingua furbesca ò zerga commune à tutti loro. Ein Beitrag zur Kenntnis der italienischen Gaunersprache im 16. Jahrhundert (nach einer Handschrift der Berliner Kgl. Bibliothek : Ms. ital. fol. 17. fo. 646r-657i)*. — P. 665-680 et 905-920. *Bibliographie der Romanischen Forschungen, zugleich 10. Verzeichnis der für den Kritischen Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie eingelieferten Rezensionsexemplare*. Cette bibliographie va jusqu'à janvier 1913. — P. 878-904. A. Andrae, *Französische Belege zu Wanderanekdoten und anekdotenhaften Erzählungen*. L'auteur a dépouillé le *Dictionnaire d'anecdotes, historiettes, bons mots, naïvetés, reparties* (Paris, 1768) et quelques autres recueils et donne de nouvelles références.

Arthur Långfors.

Zeitschrift für romanische Philologie, XLI, 1-2 (1921). — Ce fascicule double est constitué par un recueil jubilaire dédié à M. Wilhelm Meyer-Lübke comme « Freundesgrusz in schwerer Zeit » à l'occasion de son soixantième anniversaire, le 30 janvier 1921 ; en tête est placé un bon portrait du professeur de Bonn. — P. 1. Ph. Aug. Becker, *Clement Marots Estreines aux Dames de la Court (1541)*. Édition commentée d'après un exemplaire de l'impression originale de Jehan Dupré. Cf. additions, p. 257. — P. 15. J. Bruch, *Sech, Zelter, Mantel*. Le point de départ de cette note est l'affirmation, contre M. Meyer-Lübke *REW* 7764, de l'identité de l'a.h.all. *seh* et du béarn. *sege*, ptg. *sega*, etc. < seca ; cette affirmation serait contredite par le manque de continuité géographique de l'aire romane et de l'aire germanique, s'il n'y avait pas d'autre exemple analogue : M. Br. écarte le cas de l'all. *zelter* = lat. thieldo « espèce de cheval », ce dernier n'étant pas nécessairement hispanique, mais plutôt germanique d'origine, et le cas de l'all. *mantel* = lat. mantellum, ce dernier étant sans doute en latin un emprunt celtique ; mais il reste laurex « lapin » > portg. *loura* « trou de lapin », *lourgão* « espèce de rongeur », et a. ht. all. *lôrihhîn*. Laurex et seca auraient été empruntés par les soldats germains au service de Rome cantonnés dans le nord-ouest de la péninsule ibérique et rapportés de là en pays

germanique. — P. 20. J. Brüch, *Lat. Feminina auf - a als germ. Maskulina. und Neutra.* — P. 34. K. v. Ettmayer, *Das westladinische Passivum, abgesehen von den passiven Umschreibungen durch das Reflexivum, homo, unus, und die 3. Pl. act.* Emploi, extension et histoire des types *est cantatus* et *venit cantatus.* P. 57. E. Gamillscheg, *Zur Kritik des Cantar de mio Cid.* — P. 70. E. Herzog, *Rum. -andru.* Ce suffixe, d'emploi peu étendu et qui n'ajoute guère aux mots qu'une nuance caritative, est pour M. H., comme pour Cihac et pour M. Puşcariu, d'origine grecque, mais il se serait constitué dans des conditions particulières que M. H. rapproche de celles des suff. franç. *-ald, -ard* : le roum. a côte à côte pour les prénoms la forme longue et de nombreuses formes courtes ; il a de même *Alexe* à côté de *Alexandru* ; il aurait fait sur ce modèle *feciorandru*, etc., comme forme pleine de *fecior*, etc. — P. 76. S. Puşcariu, *Der lu- Genetiv im Rumänischen.* Le roumain ancien connait la tournure *casa lu Petru* conservée en istro-roumain et partiellement en méglénite. On l'a expliquée par une modification en position atone de l'article *lui.* M. P. y voit un reste du cas direct avec article préposé *lu om* employé pour l'expression du génitif comme dans l'anc. fr. *li filz le rei.* — P. 13. E. Richter, *Beiträge zur provenzalischen Grammatik.* Additions et corrections au récent exposé de la phonétique provençale de C. Appel (cf. ci-dessus, p. 315), notamment sur la prononciation de *-u.* — P. 96. A. Risop, *Der Wandel von m'ame zu mon ame und Verwandtes.* — P. 111. M. Rösler, *Der Londoner Pui.* Notice sur les statuts du *Puy* de Londres conservés dans le *Liber Custumarum* (Rer. Brit. Scr., XIIe, éd. Riley) ; le texte intitulé *La feste de Pui* est de la fin du XIIIe s. et rédigé en français. — P. 117. Fr. Schürr, *Sprageschichtlich sprachgeographische Studien,* I : *Die -u Perfekta im Rumänischen und Altfranzösischen* ; — *aqua, paucum* ; — *nordostfranzösische Reaktionsbildungen.* Intéressant essai pour déterminer la part de l'évolution phonétique et des réactions contre l'homonymie dans la formation des parfaits faibles en *-u.* — P. 143. O. Schultz-Gora, *Eine Stelle in Gavaudan's Kreuzlied* (*Gr. 174, 10*). [Il s'agit de la chanson de croisade imprimée en dernier lieu ici (XXXIV, 534). Le « cousin » du roi de France mentionné au v. 29 serait Henri II de Champagne, mort le 10 sept. 1197, ce qui forcerait à rapporter la pièce aux événements de 1195 ; c'était l'opinion de Diez, reprise récemment par A. Cartellieri. Je n'insiste pas sur les objections qu'on y peut faire, M. Sch.-G. les ayant lui-même indiquées. Il s'élève une fois de plus contre la mode (qui pourtant nous est venue de son pays) des traductions ; le procédé peut être mal employé, mais on ne saurait évidemment rien trouver de mieux pour éclairer le lecteur sur la pensée de l'éditeur et, par conséquent, faciliter la tâche de la critique. — A. J.] — P. 147. P. Skok, *Beiträge zur Kunde des romanischen Elementes im Serbokroatischen.* — P. 153. H. Sperber, *Maxima und Minima im Wirken der sprachverändernden Kräfte.* Remarques sur les innovations lexicales de caractère affectif. — P. 161. L. Spitzer, *Französische Etymologien.* Fr. *fringuer,*

fringant, *pékin* « civil », *enchifrené*, *bafouer*, *courtier*, *trimer*. — P. 176. A. Stimming, *Bemerkungen zum Text der « Destruction de Rome »*. — P. 183. W. v. Wartburg, *Albus und seine Familie in Frankreich*. Spécimens du dictionnaire étymologique français dont l'auteur a commencé la publication. — P. 193. E. Winkler, *Arturiana*. 1. *René von Anjou und die Sturmquelle in « Löwenritter »* ; — 2. *Die Quellen der Lanzelot-Erzählungen der « Cento novelle antiche »*. — P. 210. A. Zauner, *C' im Anlaut der Mittelsilbe der Proparoxytona im Französischen*. De l'examen minutieux des formes françaises et provençales de acinus, gracilis, acer, facere, placere, vincere, etc., M. Z. conclut que la syncope de la posttonique a dû se produire ici après l'assibilation du *c* intervocal : les formes qui contredisent cette explication sont des formes verbales reconstruites analogiquement de bonne heure. — P. 219. C. Appel, *Tristan bei Cercamon ?* [Il s'agit ici des v. 37-8 de la pièce V de l'édition Dejeanne (*Annales du Midi*, XVII, 48 ; cf. mon édition, n° IV). M. A. montre d'abord les difficultés soulevées par l'interprétation de l'éditeur et propose de comprendre : ce spectacle m'inspire « les sentiments de Tristan », c.-à-d. de la répulsion à l'égard des femmes qui partagent leurs faveurs. La difficulté chronologique ne me paraît pas très grave ; mais les sentiments en question que le délicat Chrétien prête à *une* de ses héroïnes, ont-ils jamais été attribués à Tristan et surtout pouvaient-ils l'être à une époque aussi ancienne ? De plus la restitution du v. 39 (*Se Dieus*... ?) ne me paraît pas s'accorder avec le contexte, parce qu'on attendrait une proposition positive : « Si Dieu a créé une pareille créature », et par le dernier vers le poète veut sûrement désigner une contemporaine. En somme, si l'allusion à Tristan est plausible, le texte, évidemment corrompu, reste fort obscur. — A.J.J. — P. 228. N. Jokl, *Vulgärlateinisches im Albanischen*. Le titre est peut-être un peu général pour cette note consacrée à un groupe unique de mots, mais la note est elle-même fort intéressante. L'albanais, le roumain et le serbocroate possèdent pour désigner diverses espèces de serpents des mots évidemment apparentés, alb. *bolë* et *bular*, roum. *băláur* « dragon », s.-cr. *blavor*, etc. G. Meyer avait essayé de rattacher ces mots au lat. belua, mais son hypothèse se heurtait à des difficultés phonétiques assez graves. M. J. part d'un autre mot latin, attesté dans une glose du Cod. Amplonianus, bolea = *salamandra*. Mais bolea ne peut pas expliquer le *l* de l'alb. *bolë*, dont rendrait fort bien compte une forme *bola. M. J. suppose donc que bolea n'est qu'une dérivation (cf. blattea de blatta) d'un vulgaire *bola; celui-ci à son tour ne serait qu'une déformation phonétique provinciale (illyrienne ?) de boua, autre forme bien connue de boa. Quant à *bular*, et aux formes roumaine et serbo-croate, M. J. les explique par une composition *bola vora, réduction de bola vorans. — P. 234. A. Hilka, *Die Berliner Bruchstücke der ältesten italienischen « Historia de praeliis »*. Seize feuillets du XIVe ou peut-être de la fin du XIIIe s. (Berlin, Staatsbibliothek, ms. ital. quart 33), publiés avec introduction et texte latin correspondant. —

P. 252. H. Schuchardt, *Ecke, Winkel.* Le point de départ de cette note est une remarque de M. Gamillscheg (*Zeitsch.*, XL, 514) qui pense que le latin cornu a dû être influencé par le francique *horn* pour prendre en gallo-roman le sens de « angle, coin », les deux idées de *corne* et de *coin* n'étant pas des idées voisines. M. Sch. montre que le passage de cornu au sens de « coin » est attesté en roman en dehors du domaine probable des influences franciques et que l'arabe présente un état sémantique analogue. Mais on notera surtout ses remarques sur la variété des expressions servant à désigner l' « angle », qui, suivant qu'on le considère du dedans ou du dehors, est concave ou convexe et éveille par suite des images fort diverses.

3 (1921). — P. 259. G. Rohlfs *Zur Erinnerung an Heinrich Morf* (1854 (1921), avec un portrait. — P. 264. P. Högberg, *Seltene Wörter und Redensarten in Unterengadin.* — P. 289. F. Gennrich, *Die beiden neuesten Bibliographien altfranzösischer und altprovenzalischer Lieder.* [Il s'agit ici des deux petits manuels que j'ai publiés dans la collection des Classiques français (nos 16, 18), surtout de la *Bibliographie des chansonniers français* à laquelle est consacré presque tout l'article. Nombreuses et précieuses rectifications et additions mettant l'ouvrage à jour jusqu'en 1921. L'auteur est d'avis que j'aurais dû y comprendre les motets et les formes lyriques antérieures à 1350. Liste des mss. contenant les chansons de Gautier de Coinci (p. 316), des mss. d'œuvres diverses contenant des chansons (p. 319), liste générale (p. 339). M. G. a évidemment réuni les matériaux d'une Bibliographie telle qu'il la comprend et dont la publication est très souhaitable. — A. J.]

Mélanges. — P. 347. H. Schuchardt, 1. *Rom.* bafa = *ital.* afa *Schwüle*; 2. *Franz.* cibaudière; 3. *Südrom.* coca *Kuchen*: 4. *Lat.* eschara; 5. *span*; ¡polaina!; 6. *Sard.* tirriólu; 7. Tormentum, turbo. — P. 351. L. Spitzer, *Frz.* bègue *stotternd.* — P. 354. G. Rohlfs, *Franz.* biche, *ital.* biscia, *etc.* Cf. ci-dessus p. 270. — P. 355. L. Spitzer, *Zu Kolsen, Dichtungen der Trobadors, III*; p. 361, *Zu Kolsen, Zwei provenzalische Sirventese nebst einer Anzahl Einzelstrophen*; p. 363. *Zu Kolsen's « Altprovenzalisches »* [Longue série de rectifications, avec rapprochements très instructifs, aux interprétations de M. Kolsen. — A. J.].

Comptes rendus. — P. 364. E. Lerch, *Die Verwendung des romanischen Futurums als Ausdruck eines sittlichen Sollens* (W. v. Wartburg.) — P. 370. K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français* (E. Gamillscheg; cf. *Romania*, XLVI, 158).

M. R.

Bibliothèque de l'École des chartes, t. LXXXI (1920). — P. 59-75. Charles Samaran, *La fausse « Jeanne d'Arc » du Musée de Versailles.* L'inscription en partie effacée qui se voit au bas de cette peinture du xve s. et où l'on a prétendu trouver le nom de la Pucelle, « est une invocation provençale ou catalane à la mère de Dieu » (lire : « [gloriosa] Vergis [M]arya de

humellitat » et non : « ...gis ...arva Jehane Darc ».) D'autres observations complémentaires permettent à l'auteur d'affirmer qu' « il est impossible de tenir la peinture de Versailles pour une représentation contemporaine de Jeanne d'Arc et pour un témoignage du culte dont elle fut l'objet. Il ne faut pas y chercher autre chose qu'un petit tableau de piété exécuté en l'honneur de la Vierge, de saint Michel et de saint Georges, et placé dans un sanctuaire dédié à Notre-Dame de l'Humilité ». Et voilà résolu, un problème sur lequel, de Quicherat à M. Anatole France, on a discuté pendant cinquante ans. — P. 305-19. G. Huet. *Les rédactions de la « Scala Celi »*. Cf. un article du même auteur sur le même sujet au t. LXXVI (1915) de la *Bibliothèque*. La « Scala Celi » est un recueil d'*exempla* moraux, en latin, compilé au XVe s. par le dominicain Jean Gobi. Le texte des incunables est plus riche — en particulier de phrases entières en provençal — que celui du ms. lat. 3506 : il représente bien la leçon intacte et sans interpolations de l'œuvre. Le ms. lat. offre de curieux exemples de mots provençaux latinisés (p. ex. *bavastellos* = prov. *bavastal* « marionnette »). Rapports entre le récit du miracle de saint Nicolas, contenu dans ce recueil sous la rubrique *Elemosyna* et la chanson de geste de *Hervi de Metz*.

Comptes rendus. — P. 370-2. H. Hauvette, *Io dico seguitando*. . (L. Auvray : acquiesce à la thèse de l'auteur d'après laquelle, contrairement à la théorie généralement reçue et récemment encore exposée par M. Isodoro del Lungo, Dante aurait travaillé dès 1300-1301 aux sept premiers chants de l'*Enfer*.) — P. 375-6. Ferran Valls-Taberner, *Els origens dels comtats de Pallars i Ribagorça*, I part : *La primera familia comtal Pallaresa*. (L. H. Labande : « Les chartes éditées ont un grand intérêt philologique ; leur langue, un latin déformé, mérite d'être étudiée de près. ») — P. 376. Louis Brandin, édition de *La chanson d'Aspremont*. T. I. (Cl. Brunel : « on peut dès maintenant féliciter l'auteur de son entreprise et exprimer le regret qu'il n'ait pas résumé dans une introduction de quelques pages les résultats des travaux auxquels il se contente de renvoyer ».) — P. 376-7. Edmond Faral, édition de *Gautier d'Aupais* (Cl. Brunel : « Par l'étude de la langue, M. Faral est amené à placer dans la région de Beauvais-Soissons le lieu d'origine du poème, mais la non-diphtongaison de l'*e* de la finale -eriu- n'est pas un caractère picard et elle me porte à croire de préférence que l'auteur était de la Haute-Normandie. Dans cette recherche M. Faral aurait pu tirer parti du vocabulaire. Le mot *warat*, par exemple, est employé dans un pays assez bien déterminé. Le texte est établi avec soin. » Quelques corrections). — P. 377-8. K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*. (Henri Lemaître : Très bon manuel à l'usage d'étudiants. L'auteur aurait pu insister davantage sur les modifications qui se sont produites dans la langue au cours du moyen âge, mentionner par exemple les survivances de la déclinaison, celle-ci intéressant autant la syntaxe que la morphologie.) — P. 378-80. Louis Gauchat et Jules Jeanjaquet, *Glossaire des patois de la Suisse*

romande. Bibliographie linguistique de la Suisse romande. (Cl. Brunel : « Bibliographie de tous points excellente » et qui dépasse en utilité son but immédiat. « C'est dans les régions de langue française ne faisant pas partie de la France, telles la Belgique wallonne... et la Suisse romande que les idiomes locaux sont le mieux étudiés. Ce fait paraît dû à la concentration des efforts des romanistes de tout un pays sur un objet assez restreint et facilement accessible, à l'émulation dans les recherches linguistiques entretenue par l'usage de plusieurs langues dans un même État et à un certain désir d'affirmer le dialecte propre à une nation. »)

P. 385-417. *Livres nouveaux* (consacrés spécialement à l'étude du moyen âge). Bibliographie de 403 numéros.

T. LXXXII (1921). — P. 116-156. H. Omont, *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale pendant les années 1918-1920.* Peu de manuscrits intéressant directement la philologie ou l'histoire littéraire du moyen âge. Nous noterons ceux-ci : Franç. 11396 : Copie par M. A. Långfors du ms. français 101 de la Bibliothèque de l'Ermitage à Petrograd (*Roman de Fauvel*) ; Franç. 11647-11648 : « Histoire de Normandie, par Robert Wace, copiée sur le manuscrit du roi d'Angleterre (Brit. Mus. 4 C XI,9), écrit dans le XIIIe s., en 1792 », par l'abbé G. de la Rue ; Franç. 11649 : Recueil de traités médicaux de Gui de Chauliac et de Jean Pissis. XVe s.

Comptes rendus. — P. 175-6. Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français.* 12e éd. (H. Lemaître). — P. 176-8. A. Jeanroy et A. Långfors, *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe s.* (Cl. Brunel : « Le livre est de l'excellente facture que l'on attendait... Les tables nécessaires terminent l'ouvrage qui sera précieux pour les études romanes et l'eût été plus encore si l'habitude s'était introduite de joindre une traduction aux éditions de poésie lyrique du Nord de la France, comme on le fait maintenant pour celles du Midi. » Quelques corrections.) — P. 178. Arthur Långfors, *L'histoire de Fauvain* (A. Boinet). — P. 179-86. Gustave Cohen, *Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly.* (Ernest Langlois : Le deuxième *Jeu* n'est pas incomplet, comme le croit l'éditeur, mais les diverses parties en ont dû être accidentellement interverties daus le manuscrit ; il est facile de rétablir l'ordre. Le troisième *Jeu* est du XIVe s. Il n'y a aucun intérêt à maintenir la confusion entre l'*u* et le *v*, le *i* et le *j*. Quelques corrections. Au reste « ouvrage important et consciencieux... dont le lecteur tirera un grand profit. ») — P. 186-8. J. Anglade, éd. de *Las Leys d'Amors.* (Cl. Brunel : « M. Anglade croit que la classification des sciences [contenue dans ce recueil] est empruntée à Brunet Latin, mais... le *Livre du Trésor* n'a été traduit ni en latin ni en provençal et Guilhem Molinier [le rédacteur des *Leys*] devait ignorer le français. Les deux ouvrages ont simplement une source commune qui remonte à Aristote... Cette édition... n'est point châtiée ; il y a de la fantaisie dans la forme et le fond manque de sûreté ; il n'en reste pas moins que M. Anglade

a rendu aux études provençales un service dont nous devons lui être reconnaissants. ») — P. 188. F. de Gélis, *La vraie langue d'Oc*. (Cl. Brunel).

P. 198-228. *Livres nouveaux*. 367 numéros.

P. 229-30. Parmi les dix-sept thèses soutenues les 31 janvier, 1, 2 et 3 février 1921 pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe, nous mentionnerons les cinq suivantes qui intéressent la philologie ou l'histoire littéraire : *Étude sur la vie de saint Honorat de Raimon Féraut*, par Mlle Renée Flachaire de Roustan ; — *Le Comte de Poitiers, roman d'aventure, publié d'après le manuscrit unique de l'Arsenal*, par M. Paul Lesourd ; — Le « *De Disciplina scholarium* », *traité du XIIIe s. faussement attribué à Boëce*, publié par M. Jean Porcher ; — *Étude sur le suffixe* -acus *dans la formation des noms de lieux français*, par Mlle Colette Renié ; — *Introduction historique à l'édition du « Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V » de Christine de Pisan*, par Mlle Suzanne Solente.

P. 330-37. H. Stein, *Chanson du pas de Marsannay* (*1445*). Il s'agit d'une « chançon en forme de ballade » de 21 strophes de 8 vers décrivant la fête d'armes qui eut lieu à Marsannay le 11 juillet 1443 et que l'on connaissait déjà par Monstrelet et Olivier de la Marche. Le manuscrit, du xve s., a été communiqué à M. Stein par le baron Bollati de Saint-Pierre, directeur des archives du Piémont. — P. 338-60. J. A. Brutails, *Introduction à un lexique archéologique*.

Comptes rendus. — P. 384-5. Géraud Lavergne, *Un vieux texte périgourdin, Statut des Conseils de Sarlat sur l'entrée du vin* (*1292*) (R. Villepelet).

P. 407-24. *Livres nouveaux*. 424 numéros.

E.-G. Léonard.

CHRONIQUE

M. Léon Clédat, professeur à l'Université de Lyon, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite ; M. Albert Pauphilet, maître de conférences à l'Université de Clermont-Ferrand, a été nommé chargé de cours à l'Université de Lyon.

— L'administration de la Bibliothèque Sainte-Geneviève avait organisé au printemps 1921 une exposition de manuscrits à peinture qui avait été accueillie avec empressement; elle a, cette année, du 8 mai au 15 juin, exposé une série de livres imprimés au xve siècle, la collection de Sainte-Geneviève étant complétée à l'aide d'incunables rares prêtés par quatre bibliophiles obligeants, MM. Jean Masson, de Wasiers, de Contenson et F. de Marinis de Florence.

Une centaine de livres étaient exposés dans une des salles du bas de la bibliothèque et disposés par pays selon l'ordre chronologique : d'abord quelques xylographes, puis des impressions illustrées à la main, enfin des impressions allemandes, italiennes, françaises, suisses, néerlandaises, espagnoles et suédoises. La disposition adoptée permettait de saisir facilement, du moins dans l'ensemble, les différences de goût, de style, de décoration et de technique. Un petit catalogue (Paris, 1922, à l'enseigne du Masque d'or, 23, rue Lavoisier) illustré, succinct mais fort bien fait, rédigé par M. A. Boinet et préfacé par M. Ch. Mortet, servait de guide au visiteur.

J'y relève parmi les volumes français quelques textes qui intéressent les lecteurs de la *Romania* :

N° 56. Olivier de la Marche, *Le chevalier délibéré*, Paris, Jean Lambert, 1493 ;

n° 61. Guillaume Tardif, *Le livre de bien vivre et bien mourir*, Paris, Antoine Verard, 1496 ;

n° 62. Guillaume de Lorris et Jean de Meung, *Le Roman de la Rose*, [Paris, Antoine Verard] ;

n° 69. *Complainte très piteuse de dame Chrestienté sur la mort du feu roy Charles VIII*, [Paris, 1498] ;

n° 73. *L'éternelle consolation*, Paris, Michel Lenoir, 1500 ;

n° 78. Pierre Michaut, *La dance aux aveugles*, Lyon, [Guillaume Le Roy];
n° 80. *Le songe du vergier*, Lyon, Jacque Maillet, 1492 ;
n° 83. Martial d'Auvergne, *Vigilles de Charles VII*, [Lyon, Jean de Vingle] ;
n° 89. *La dance macabré hystoriee*, Troyes, Guill. Le Rouge, 1491 ;
n° 91. *L'histoire de Olivier de Castille*, Genève, Louis Garbin, 1492 ;
n° 93. *Le kalendrier des bergiers*, Genève, Jean Belot, 1497. — E. Droz.

Collections et publications en cours.

Le tome quatrième de l'*Histoire de l'Imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle*, par A. Claudin, vient enfin d'être mis en vente en 1922 ; il porte cependant la date de 1914 [1]. Bien des raisons expliquent ce retard, et malheureusement ce n'est plus sans doute les retards, mais l'interruption de cette grande publication que l'on aura désormais à regretter. Cette *Histoire* avait été entreprise par l'Imprimerie Nationale pour l'exposition de 1900 et Claudin, libraire et bibliographe de valeur et d'expérience, qui avait accepté de la rédiger, avait pu en effet, donner dès 1900 le premier volume. Le plan de l'œuvre était vaste : il embrassait pour le XVe et le XVIe siècle tous les ateliers de France. Avec le deuxième volume, daté de 1901, Claudin avait achevé l'histoire des ateliers parisiens jusqu'à 1500. Le troisième volume (1904) contient les notices des plus anciens ateliers de Lyon, le tome IV achève l'histoire de l'imprimerie dans cette ville jusqu'à 1500.

Malheureusement Claudin est mort en 1906 sans avoir pu faire imprimer entièrement ce dernier volume. Après sa mort, Paul Lacombe accepta de terminer l'œuvre inachevée, sous la direction de Léopold Delisle, et put terminer l'impression du tome en cours. Mais voici que P. Lacombe et L. Delisle sont disparus à leur tour : l'œuvre sera-t-elle continuée ? Ce que nous en avons est déjà fort considérable et constitue un magnifique tableau de l'Imprimerie jusqu'en 1500, dans les deux centres français de beaucoup les plus importants, Paris et Lyon, avec une richesse de détails, de reproductions d'éléments de comparaison, de textes, qui fait de cet ouvrage un instrument indispensable et durable pour l'histoire de la littérature et de la société en France à la fin du XVe siècle. L'on y trouve en effet des notices non seulement sur les imprimeurs, mais aussi sur les libraires-éditeurs et sur les œuvres imprimées elles-mêmes. Il y manque cependant, pour le rendre tout à fait utile, des tables méthodiques. Dans l'avant-propos que P. Lacombe a placé en tête du tome IV, il indique (p. XII, note) que, en attendant l'achèvement de l'œuvre, L. Delisle considérait « comme indispensable la rédaction d'une liste provisoire des ouvrages décrits par Claudin dans ses

1. Paris, Imprimerie Nationale, grand in-4 : t. I, 1900, XXIV-490 p. ; II, 1901, 572 p. ; III, 1906, 550 p. ; IV, 1914, XVII-528 pages.

quatre premiers volumes ». Lacombe ajoute que cette première table, suivie d'une autre qui est consacrée au groupement des ouvrages par ateliers, est actuellement en cours d'impression et paraîtra très prochainement. Nous exprimons le vœu que, même si l'*Histoire de l'Imprimerie* n'est pas continuée, ces tables soient publiées, et sans trop longs délais ; et nous pensons aussi qu'elles pourraient être utilement complétées par une table chronologique sommaire qui rendrait sensible, en même temps que les progrès de l'industrie typographique en France, les préoccupations, les besoins ou les goûts du public français à la fin du XVe siècle. — M. R.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

École nationale des chartes. Livre du Centenaire (1821-1921) ; Paris, Picard, 1921 ; 2 vol. in-16, CCCLXVIII et 399 pages. — Le premier de ces deux élégants volumes a pour sous-titre : *I, L'École, son histoire, son œuvre*, il contient une histoire de l'École et une importante étude sur les travaux des chartistes pendant un siècle : cet exposé méthodique, dû à M. Maurice Prou, directeur de l'École, est d'un grand intérêt pour l'histoire des études médiévales en France et aussi pour l'histoire de la philologie romane. Le second volume est un *Livret de l'École* donnant la liste alphabétique des archivistes paléographes et la liste par promotion des élèves de l'École, puis la liste des thèses présentées pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe de 1849 à 1920, avec l'indication de publication de ces thèses ou au moins des positions ; c'est une bibliographie considérable et qui rendra de grands services en permettant de retrouver des mémoires souvent importants disséminés dans des recueils très divers. C'est tout un siècle de travail scientifique méthodique et probe qui apparaît dans ce *Livre du Centenaire* et c'est vraiment une part de l'honneur d'un pays. — M. R.

Mélanges offerts par ses amis et ses élèves à M. Gustave Lanson..., Paris, Hachette, 1922 ; gr. in-8, 534 pages. On pourra s'étonner que M. Gustave Lanson, dont l'enseignement et les écrits ont formé et dirigé tant de travailleurs, n'ait pas déjà reçu depuis longtemps cet hommage de ses élèves ; la guerre est encore venue le retarder et malheureusement aussi diminuer le nombre de ceux qui auraient dû y contribuer. La diversité et l'importance des articles dont le recueil vient d'être présenté à M. Lanson attestera du moins la variété et la richesse d'un enseignement dont l'heureuse influence s'est étendue à toute l'histoire de cette littérature depuis le XVIe siècle. Le moyen âge a d'ailleurs aussi sa place dans ces *Mélanges* ; il n'est pas seulement représenté par quelques numéros (15-19) de la *Bibliographie des œuvres de M. L.* qui ouvre le volume : deux des collaborateurs de la *Romania*, M. G. Cohen et M. M. Wilmotte ont étudié, le premier, p. 64-76, *Le livre de scène du « Mystère de la Passion » joué à Mons en 1501* ; le second, p. 77-84,

Une source latine de la Chanson de Roland (le *Waltharius*). Pour l'histoire de la langue française, je signalerai les articles suivants : p. 41-46, E. et L. Rigal, *Un emploi pittoresque du présent pour l'imparfait* (« Et leurs ombres, tandis que la nuit *illumine*..., *Écoutaient* ») ; p. 47-60, R. Sturel, *La prose poétique au XVe siècle* ; p. 98-102, A. Counson, *Le français en Belgique et les « écoles wallonnes » à l'époque de la Renaissance* ; p. 103-108, E. Huguet, *Quelques locutions figurées d'origine religieuse dans la langue française du XVIe siècle*. Enfin l'on trouvera une bibliographie utile dans l'article de Mlle M. Jouglard (p. 268-276), *La connaissance de l'ancienne littérature française au XVIIIe siècle*. — M. R.

Giulio BERTONI, *Introduzione a un corso di lezioni di filologia romanza*, prolusione letta nella R. Università di Torino il 2 Febbraio 1922 ; Modena, Orlandini, 1922 ; in-8, 26 pages. — Plaidoyer éloquent et utile en faveur d'une conception de la philologie romane plus humaine et plus réaliste à la fois qu'elle ne l'a souvent été jusqu'ici : pour la langue il faut étudier la « réalité » linguistique et non pas seulement les faits grammaticaux, l'étude de la littérature doit s'accompagner d'une histoire de la culture et de la civilisation. Je souhaite, pour ma part, et malgré les craintes qu'elles inspirent à mon ami M. A. Jeanroy (cf. ci-dessous, p. 476), que ces idées rencontrent une pleine approbation et soient réalisées dans les faits.

Carl Gustaf SANTESSON, *La particule* cum *comme préposition dans les langues romanes* ; Paris, Champion, 1921 ; in-8, LII-342 pages. — Ce titre est beaucoup trop général, l'auteur ayant laissé de côté catalan, sarde, rétique et roumain et s'étant limité à l'espagnol, au portugais et à l'italien : c'est surtout sur cette dernière langue qu'a porté son effort et ici la collection d'exemples recueillis est fort riche. Les problèmes le plus précisément étudiés sont des problèmes italiens plus que romans : lutte de *meco* et *con me*, origine et valeur du groupe *con esso*. La première partie du livre est une étude soignée de l'usage de *cum* dans la latinité.

Alexi PROCOPOVICI, *Introducere în studiul literaturii vechi*, Cernăuți, Edit. Glasul Bucovinei, 1922 ; in-8, 127 pages. — Intéressant exposé des conditions historiques dans lesquelles s'est développée la littérature en langue roumaine à ses débuts et jusqu'au XVIIe siècle. Au début, bibliographie générale et beaucoup d'indications utiles dans les notes. Dans l'ensemble, étude précise et claire et qui sera vraiment une bonne introduction à l'étude de la plus ancienne littérature roumaine.

La centenariul morții lui Petru Maior. Cuvântări comemorative rostite... la 2/15 februarie 1921 de Alex. LAPEDATU, Ioan LUPAS, și Sextil PUȘCARIU ; Cluj, Ardealul, 1921 ; in-8, 45 pages. — Petru Maior a été en Transylvanie, au

début du XXe siècle, un des initiateurs des études historiques roumaines; il a été aussi le principal auteur du *Lexicon de Buda*, publié en 1825 ; le discours de M. Puşcariu expose les connaissances assez étendues et les idées originales et souvent justes de Maior sur l'histoire de la langue roumaine.

A. Schiaffini, *Nomi e dialetti toscani (a proposito di saggi di L. Chiappelli, B. A. Terracini, P. Rajna, A. Aruch)* (*Rassegna*, XXIX, 279-286). — En rendant compte de plusieurs travaux d'onomastique italienne, M. Schiaffini met en lumière les secours que peut apporter aux études de dialectologie toscane l'étude approfondie de la forme des noms de personne attestés dans les chartes du XI-XIIIe siècle. C'est ainsi que les noms de personne de Pistoja nous permettent de mieux pénétrer certains traits phonétiques du dialecte de cette ville : à ce propos, M. Sch. fait quelques observations sur la valeur phonétique du signe *x* dans les documents de Pistoja qui démontrent une fois de plus combien il serait urgent d'avoir une étude sur l'orthographe appliquée dans la rédaction des plus anciens textes toscans par les notaires ou les scribes des différents centres urbains du berceau de la langue italienne. Je signale aussi aux linguistes les observations de M. Schiaffini sur le sort du *-t-* intervocalique dans les noms de personne (*Avocada, Privada* sont traitées comme l'ital. *strada*) et sur l'explication de ce phénomène donnée par M. Parodi qui y voit le résultat d'une dissimilation (strata > *strada*). L'historien qui tient compte des influences franques et françaises dans l'onomastique toscane notera la remarque de M. Sch. sur l'origine franque de *Berta* en regard de *Perta* langobard, et l'histoire du nom de *François* (*Francesso*) en Italie. — A propos de l'enquête, nourrie de faits et d'idées, sur la vraie forme du nom de famille *Alighieri* (ou *Allighieri* ou *Allaghiera*) que M. Rajna a publiée dans les *Studi danteschi*, III, p. 59-88, M. Sch. reprend l'examen de la question du redoublement des consonnes devant ou après la voyelle accentuée (*puledro* < pullitru, *Alighieri* < *Allighieri*) ; une étude sur ce problème capital de la phonétique toscane serait la bienvenue même après l'article de M. Parodi qui en a si bien entrevu le caractère complexe. L'article de M. Sch. se termine par l'examen de *die* < debet, forme qui a souvent intrigué les linguistes (cf. en dernier lieu, Gartner, *Z. für rom. Phil.*, XXXI, p. 235). En réunissant toutes les formes du présent de debere qui semblent être « raccourcies », M. Sch. a facilité les recherches ultérieures : il est vrai que le verbe debere mériterait une monographie spéciale, où l'on tiendrait compte de ses emplois multiples comme verbe modificatif dans les parlers français et italiens. — J. Jud.

Kr. Nyrop, *Italienske Ord i Dansk* ; Copenhague, Host. & Son, 1922 ; in-8, 59 pages. — Cette brochure luxueusement imprimée forme le premier fascicule d'une Italiensk Kultur-bibliothek publiée par l'*Italiensk Selskab*.

Après une introduction sur les mots étrangers en danois ; M. N. étudie les mots d'origine italienne en danois, en les groupant par catégories sémantiques: musique et architecture, commerce, marine et guerre, politique et industrie, phénomènes naturels, etc. Un index réunit les mots étudiés, en somme assez peu nombreux ; ce sont, dans l'ensemble, ceux qui se retrouvent un peu partout en Europe et leur passage d'Italie en Danemark n'a pas, bien entendu, été toujours direct.

G. Bertoni, *Poeti e poesie del medio evo e del Rinascimento* ; Modena, Orlandini, 1922 ; in-16, VIII-345 pages. — Ce joli volume complète — qu'on nous permette d'ajouter provisoirement — la série dont nous avons ici (XLVII, 458) annoncé le début. Il se compose de quinze articles (dont quatre inédits) : sept se rapportent à la littérature italienne, un à l'ancienne littérature française, quatre à l'histoire des mœurs ou au folklore, deux à l'archéologie, un à la méthodologie. Me ferai-je taxer de pédantisme si je remarque que trois ou quatre seulement justifient le titre adopté ? Mais dans tous (et c'est bien l'essentiel) on retrouve la prodigieuse variété de connaissances, la richesse d'aperçus, l'agrément de forme à quoi l'auteur nous a accoutumés. Dans le dernier (*Filologia romanza come erudizione e scienza naturale e come scienza dello spirito*), il expose l'idée qu'il se fait de notre discipline et combat certains excès de « technicisme », de confiance dans les formules, de défiance des idées générales, qui éloignent de nous, pense-t-il, la jeunesse et le grand public ; il a repris ce sujet, avec plus de chaleur et plus de précision, dans la leçon par laquelle il a naguère inauguré son enseignement à Turin (*Introduzione a un corso di lezioni di filologia romanza* ; voir ci-dessus, p. 474). M. B. définit là un très noble et vaste idéal, que peuvent se proposer, après quelques lustres de travail acharné, ceux qui se sentent la force de l'atteindre : mais je demande en grâce qu'on ne nous oblige pas tous à de si hautes ambitions ; et surtout ne les prêchons pas à des jeunes gens, à des débutants, qu'elles seraient surtout propres, je le crains, à égarer ou à décourager. — A. Jeanroy.

S. Santangelo, *Dante e i trovatori provenzali* ; Catane, V. Giannotta, 1921 ; in 8, 281 pages. — Je ne puis que signaler brièvement ce livre extrêmement touffu où sont discutés avec subtilité divers problèmes de la chronologie dantesque. L'auteur distingue trois périodes dans la « culture provençale progressive » de Dante. Pendant la première période, celle de la *Vita Nuova*, à Florence, l'auteur n'a eu qu'une connaissance superficielle des troubadours. La deuxième période, celle de Bologne, est marquée par l'imitation et l'exaltation de Giraut de Bornelh ; c'est alors qu'il aurait eu connaissance d'un chansonnier provençal. A la cour des Malaspina, pendant la troisième période, il aurait eu accès à un recueil de caractère historique, qui serait également à la base des *Conti di antichi cavalieri* et du *Novellino*, et qui

aurait aussi été utilisé par Benvenuto da Imola (à cet auteur est consacré un appendice, p. 269). Quant au chansonnier qui a servi à Dante, ce ne serait aucun des recueils actuellement connus, mais l'archétype des manuscrits *G*, *O*, *U*, *c*, V^2, *P* et *S*, qui débutait par les chansons de Giraut de Bornelh et contenait aussi des biographies. — A. LÅNGFORS.

S. DEBENEDETTI, *Un riscontro orientale della parabola di Peire Cardinal*; Rome, 1920 : in-8, 10 p. (extrait des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, t. XXIX, fasc. 7-10).—M. D. a eu l'heureuse fortune de retrouver dans un recueil de contes chinois, le *Tripitaka* (traduit en partie par Chavannes, Paris, 1911), le thème de la célèbre *faula* de Peire Cardinal ; il le signale également dans le *Rosarium sermonum* de Bernardino da Busto, imprimé à la fin du XVe siècle, et dans plusieurs nouvellistes italiens du XVIe au XVIIIe. C'est donc vraisemblablement un conte oriental, utilisé comme *exemplum* par les prédicateurs du moyen âge et répandu par eux en Occident. — A. J.

Poesie provenzali sulla origine e sulla natura d'Amore ; Rome, Maglione et Strini, 1920 ; in-12, 30 pages (*Testi romanzi per uso delle scuole*, a cura di C. de Lollis, nº 1) ; — *Poesia cortese in lingua d'oïl*, Rome, Maglione et Strini, 1920, in-12, 33 p. (même collection, nº 2). — M. C. de Lollis entreprend de continuer la collection fondée par son prédécesseur E. Monaci, qui en était arrivée, si je ne me trompe, à son vingt-deuxième volume. Le format, la disposition typographique sont les mêmes, mais non les prix, au moins sextuplés (ces deux plaquettes coûtent chacune, avec la majoration « temporaire », 4 lires 50). Le principe non plus n'a pas varié. Il ne s'agit pas de donner de nouvelles éditions critiques, mais de reproduire, avec quelques améliorations, des éditions antérieures ou de constituer, en utilisant des éditions diplomatiques, des textes provisoires. L'absence de glossaire est très regrettable ; une table des matières aussi serait bien commode. Le premier volume comprend dix-huit morceaux lyriques (chansons, jeux-partis, coblas) ; le second, des fragments de la *Charrette* de Chrétien (environ 600 v. d'après l'éd. Foerster), sept chansons d'amour et trois chansons de croisade. — A. JEANROY.

Les poésies des quatre troubadours d'Ussel, publiées d'après les manuscrits par Jean AUDIAU ; Paris, Delagrave, 1922 ; in-16, 160 pages. — Édition faite avec beaucoup de soin et de goût, d'après le type adopté pour la collection des *Classiques français du moyen âge*, mais avec quelques lacunes ou imperfections. On regrette par exemple de ne trouver aucune indication ni sur les éditions diplomatiques, ni sur le manuscrit pris comme base : il y a une surabondance vraiment fâcheuse de variantes graphiques et on retrouve parfois, proposées dans la *varia lectio*, des corrections qui ont passé dans les textes. Enfin il y a quelques grosses fautes d'impression, provenant

évidemment de corrections tardives, et qui altèrent le sens ou la mesure (notamment II, 23 : VI, 28 ; XI, 14 ; XX, 27). Ces maladresses ou excès de zèle s'expliquent aisément chez un novice. Mais M. A. a fait aux textes quelques corrections vraiment heureuses et il en a donné des traductions élégantes et précises, attestant un sens très fin de la langue, nettement supérieures, à mon avis, à celles que nous trouvons dans une édition allemande, au reste méritoire, des tensons et jeux-partis des troubadours d'Ussel, qu'il nous a été impossible de signaler plus tôt [1]. C'est là, en somme, un début très honorable et de bon augure. — A. Jeanroy.

Fred Shears, *Recherches sur les prépositions dans la prose du moyen français (XIVe et XVe siècles)*; Paris, Champion, 1922 ; in-8, 238 pages. — M. Sh. s'est proposé de rechercher surtout les modifications qui se sont produites au XIVe et au XVe siècles dans l'usage des prépositions : prépositions nouvelles ou acceptions nouvelles des prépositions anciennes, disparition de prépositions ou de sens anciens, usage de prépositions qui ont disparu par la suite ; c'est-à-dire que son tableau n'est pas complet puisqu'il y manque ce qui existait avant et a continué d'exister après la période étudiée. C'est un défaut analogue à celui que présente la première partie du dictionnaire de Godefroy et qui empêche de juger de l'importance des innovations qu'il enregistre. Je pense aussi que M. Sh., qui donne d'ailleurs des exemples nombreux, aurait pu procéder utilement à des statistiques précises qui nous auraient renseigné sur la vitalité des prépositions ou de leurs emplois. Enfin, malgré la minutie des classements logiques essayés par M. Sh., on peut penser qu'il y avait plus à faire dans cette voie et qu'une analyse plus précise des exemples aurait permis d'apercevoir les raisons de certains emplois qui paraissent parfois arbitraires. C'est ainsi par exemple que pour l'emploi de *en* et de *à* devant les noms de villes, l'usage d'un auteur comme Joinville varie suivant le sens du verbe et aussi, en partie, suivant qu'il s'agit d'une ville de France ou d'une ville de Terre Sainte ou d'Égypte, ce que les relevés de M. Sh. ne permettent pas d'apercevoir. Sous ces réserves, le travail de M. Sh., très méthodique et très soigneux, est une bonne contribution à l'étude d'un sujet et d'une époque encore mal connus et rendra de bons services. Voici, sur le sens de quelques exemples, de menues observations : p. 37, l. 13 *au travers* n'est pas ici préposition mais adverbe ; p. 69, l. 19 : *avol le vent* est à tort compris comme équi-

---

1. Henry Carstens, *Die Tenzonen aus dem Kreise der Trobadors Gui, Eble, Elias und Peire d'Ussel* (diss. de Kœnigsberg) ; Kœnigsberg i. P., 1914, in-8, 111 pages. Voy. sur cette publication un long compte rendu critique de M. Bertoni dans *Annales du Midi*, XXVII, 82. Quinze pièces sont communes aux deux éditions ; des huit chansons dont M. Audiau a donné une édition critique, deux (I, VI) avaient été éditées par M. Kolsen dans une publication qu'il n'a pu utiliser.

valent à *aval le vent* ; p. 79, l. 8 du bas, il ne faut certainement pas lire *aux* dans les exemples cités, mais maintenir *es* ; p. 133-4 : *par temps* ne signifie pas « avec le temps », mais « bientôt » ; p. 190, il est douteux qu'il faille lire *sauvé* au lieu de *sauve*, même devant un subjonctif masculin.

M. R.

A. Hilka, *Beiträge zur Fabel- und Sprichwörterliteratur des Mittelalters* (*Sonderabdruck aus dem 91. Jahresbericht der Schlesischen Gesellschaft für vaterländische Cultur*, Sitzung der Sektion für neuere Philologie vom 11. Dezember 1913); Breslau, 1914; in-8, 38 pages. — Dans la première partie de cette brochure, M. H. donne les variantes qu'offre, pour le recueil de fables qu'on est convenu d'appeler *Romulus*, le manuscrit 468 de Tours, non utilisé par Hervieux, signale les divergences principales du ms. I Fol. 180 de Breslau, manuscrit parallèle, également inutilisé, du *Romulus* de Munich, et imprime, à la suite d'une liste des manuscrits de fables se trouvant à la Bibliothèque de Breslau, le texte, inconnu par ailleurs, d'une *Fabula de cornice et accipitre*, d'après le ms. IV Fol. 42, du xve siècle (inc. *Iuxta suum libitum posuerunt multi*). La seconde partie contient 174 proverbes français suivis chacun de une, deux, trois ou quatre traductions latines versifiées. Le recueil se trouve dans le manuscrit déjà mentionné de Tours (fol. 178-186). Ce ne sont d'ailleurs pas tous des proverbes proprement dits. Ainsi, les suivants sont des extraits de chansons :

147. Par le regart et par le ris
Que fist la belle m'a conquis.

154. Je aime loialment, ne ne suy mie aimé ;
Par faulce amour ay deceü esté.

158. Ma dame me commande [a] travoiller et filer,
Et je suy si jeunete que ne puis endurer.

Ce sont, je crois, deux vers de treize syllabes, et il n'est peut-être pas nécessaire de corriger, comme le fait M. H., *jeunete* en *jeune*.

167. Il n'a mie troys jours que [je ?] sui marie[e],
Et si vouldroie ja que mon mari fust mort.

Quelques retouches que M. H. a fait subir au texte français me paraissent mal venues :

93. Ce cuide lierre que tuit soient si frere.

M. H. corrige inutilement *lierre* en *li lere*.

113. Tout voir ne fet [bien] a dire.

115. Toute parole ne fait [bien] a croire.

Les deux *bien* ajoutés par l'éditeur sont à supprimer.
M. H. imprime le n° 127 ainsi :

Qui de[s] bons est, des bons se tiengne.

C'est *de bons* qui est la bonne leçon ; voir *La Descrissions des relegions*, v. 48 (*Classiques français du moyen âge*, n° 13, p. XIV et 27).

Le n° 157 se lit ainsi dans le manuscrit :

Quant que en fait par mesure
Si prophete et dure,
Et quant que fait sanz raison
Vet a perdicion.

Au premier vers, *que en* est pour *qu'en* (c'est-à-dire *qu'on*) et M. H. corrige le troisième vers sans doute avec raison, *Quant qu'en fait sanz raison*. Mais le deuxième, que M. H. lit *Si est parfait et dure*, doit plutôt être lu : *Si li profite et dure*.

162. De torte bouge (*ms.* buche) fait l'en beau feu.

Que signifie la correction ? C'est *buche* qui est manifestement la bonne leçon

172. A deus, trois (*ms.* trues trais) groy[es] (et) pour la terre qui est dure.

Pro terra solida gemina (ms. *gemine*), *tria rosta sui c'a.*

M. Hilka imprime ainsi. J'avoue que je ne comprends pas. — A. LÅNGFORS.

A. HILKA, *Über einige italienische Prophezeiungen des 14. und 15. Jahrhunderts, vornehmlich über einen deutschen Friedenskaiser* (*Sonderabdruck aus dem 94. Jahresbericht der Schlesischen Gesellschaft für vaterländische Cultur*, Sitzung am 10. Februar 1916); Breslau, 1917; in-8, 12 pages. — La « prophétie » italienne sur un « empereur de la paix » que M. H. republie ici d'après un manuscrit [1] qui a récemment fait partie de la collection Trivulzio-Trotti et qui appartient aujourd'hui à l'antiquaire Jacques Rosenthal à Munich, avait déjà été publiée par A. D'Ancona et E. Filippini, par celui-ci d'après neuf autres manuscrits. Ce texte, d'auteur incertain, qui, d'après Filippini, a été composé en 1400 ou 1401, débute ainsi dans l'édition de M. H. :

Più volte il voler mio m'ha sforzato
Et m'ha ditto : non tener celato [2] ;
Quel che Dio vole sia manifestato
A tutta gente.

A la fin de son édition, M. H. donne des renseignements bibliographiques sur d'autres « prophéties » analogues. — A. LÅNGFORS.

---

1. M. Hilka a donné une description du manuscrit dans *Beiträge zur Forschung, Studien und Mitteilungen aus dem Antiquariat Jacques Rosenthal*, I (Munich, 1915), p. 171 et suiv.

2. Il faut sans doute supprimer le point et virgule. La construction semble être , « *que* la volonté de Dieu soit manifeste... »

Le Propriétaire-Gérant, È. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

LES RECUEILS
D'ANCIENS PROVERBES FRANÇAIS
ANALYSÉS ET CLASSÉS

Ayant l'intention de publier tous les recueils inédits d'anciens proverbes français, et de donner en outre, sous forme de répertoire alphabétique, une édition critique des proverbes antérieurs au XVe siècle (d'après tous les mss. connus), j'ai examiné de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'ici les différents recueils de proverbes et les rapports qui peuvent exister entre eux.

Parmi les « recueils de proverbes », je ne range ni les *Proverbes de Seneke* [1], ni les *Proverbes* ou *Dits des philosophes* [2], ni, à plus forte raison les *Proverbes au comte de Bretagne* [3], les *Proverbes des bons gaingneurs* [4] ou les *Proverbes moraux* de Christine de Pisan [5]. Tous ces ouvrages contiennent des sentences et lieux communs

---

1. Mss. Paris. B. N. fr. 916, 1543, 22921, 25545 ; n. a. f. 10237; lat. 4641 B ; Arsenal 3142 ; Sainte-Geneviève 1654; Epinal, 189; Lyon 1234; Nantes 212. Le prologue (*Seneke son mestre fist Nerons mourir*) ne se lit que dans trois mss., les autres commencent par *Nourriture et chastoiemens*. Les sentences attribuées à Sénèque sont au nombre de 150 env. (154 dans le ms. 25545).

2. Je prépare une édition critique de ce poème d'après une trentaine de mss. représentant en tout 260 quatrains dont 50 (ou 52) seulement paraissent être authentiques.

3. Éd. J. Martin (Dissert. Erlangen, 1892). Cf. *Romania*, XXII, p. 175.

4. Cf. *Bull. de la Soc. des Anc. Textes fr.*, 1877, p. 85, n° 23.

5. Éd. M. Roy (Soc. des Anc. Textes fr.), t. III, p. 45. Il y a plusieurs versions anonymes de ce poème : dans le ms. fr. 1746 (f. 26), il est intitulé : *Cy commencent le[s] vers moraulx et notables enseignemens des saiges philosophes et aultres*. Il ne faut pas le confondre avec les *Cent nouveaulx proverbes moraulx* (ou *dorez*) attribués quelquefois à P. Gringore.

plutôt que de vrais proverbes [1], encore que leurs auteurs fassent quelquefois usage de proverbes [2], et que d'autre part bon nombre de leurs sentences aient passé en proverbes. C'est pour la même raison que j'élimine le poème de *Salomon et Marcoul* et les traductions françaises des *Distiques* de *Caton* [3] et des deux *Facetus* [4], ainsi que le recueil de maximes du ms. IV. 581 de la Bibl. de Hanovre (XIVe s.) [5].

La transition entre cette littérature gnomique et la littérature parémiologique est formée par quelques recueils qui présentent les proverbes sous un aspect conventionnel, comme les *Folies*, le *Livre des quatre choses*, les *Proverbes et figures*.

Le poème des *Folies* nous est parvenu dans deux versions, dont l'une, conservée dans trois manuscrits, comprend 36 (32) folies, tandis que l'autre, celle du ms. Arundel 507, en compte 57 [6]. Plusieurs folies ont un caractère proverbial, p. ex. la 33^e

1. On sait que le mot « proverbe » avait, au moyen âge, un sens très vague : il s'appliquait souvent, peut-être de préférence, à des paraboles, allégories, sentences. *Proverbium dicitur similitudo, parabola*, etc., lit-on dans un glossaire latin (B. N. lat. 10448, f. 80 v°). *Proverbium dicitur... verbum perlonge aliud quam videtur significans, et hoc idem est quod parabola, id est occulta similitudo* (B. N. lat. 12999, f. 2). Proverbe, dans le sens de « sentence », n'est pas moins fréquent, surtout en provençal : *Membre ti del proverbi di Costanti. — Membre vos del proverbi que dist Majol* (Cf. *Roman. Forsch.*, III, p. 426). Pareillement, les *proverbes au vilain* sont proprement les « sentences » des vilains (le titre du poème connu sous ce nom se rapporte non seulement aux *respits* finaux, mais avant tout aux strophes qui les précèdent).

2. Parmi les sentences attribuées à Sénèque on trouve de véritables proverbes comme *Chiens en cuisine son per n'i desire*. Il en est de même pour les *Proverbes aux philosophes*.

3. Éd. J. Ulrich, dans les *Roman. Forschungen*, t. XV (1903), p. 41-69.

4. J'imprime en ce moment quatre traductions (dont trois en vers) du *Facetus* en hexamètres et une traduction en vers du *Facetus* en distiques.

5. Publié, sous le titre *Altfranzösische Lebensregeln*, par H. Suchier dans les *Roman. Studien*, t. I, p. 373-5.

6. Cf. *Jahrbuch f. rom. u. engl. Liter.*, VII (1866), p. 55-6, où l'on trouvera aussi l'indication des mss. et des éditions de ce poème. Sur les *Folies*, voy. aussi *Romania*, XV, p. 340 ; *Not. et Extr.*, t. XXXIV, p. 215.

de la première version : *Ki mult (tut) emprent et nient ne acheve* [1], ou la dernière de la seconde version *Ki puteigne treit* (l. *creit*) *ou diz querte* (l. *dez querré*) *Ne murra ja santz poverté* [2].

Quelle est l'origine de ce poème ? On trouve, dans quelques mss. latins, sous le titre *Septem genera stultorum*, une énumération de sept folies qui aurait pu servir de point de départ aux deux versions françaises, s'il était démontré que celles-ci sont postérieures à celle-là. Voici le texte latin d'après le ms. B. N. lat. 14979, f. 143 (corrigé à l'aide du ms. B. N. fr. 19604, f. 3):

Qui tantum minatur quod non timetur,
Qui tantum iurat quod ei non creditur,
Qui tantum donat quod depauperatur,
Qui tantum se negligit quod ab aliis negligitur,
Qui de re quam emendare non potest affligitur,
Qui rem sibi impossibilem facere nititur,
Qui credit quod verisimile non videtur.

Dans cette série, les trois premières *stultitiae* correspondent exactement à la 6e, 7e et 3e folies de la version Jubinal-Heyse-Halliwell, à la 8e, 9e et 5e de celle de P. Meyer; les quatre autres n'offrent que de vagues ressemblances avec quelques *folies* françaises. — Enfin, plusieurs versions des *Proverbes aux philosophes* se terminent par un quatrain (d'authenticité douteuse) qui se rattache également au poème des *Folies* :

Li homs qui riens ne scet et aprendre ne veult
Et qui n'a qui le serve et servir ne se veult
Et celui qui riens n'a et gaaignier ne veult,
Il n'est pas de merveille se povreté l'aqueult.

Les deux premiers vers, en effet, correspondent à la 1re et à la 25e (23e) folie dans la version Jubinal-Heyse-Halliwell, le troisième vers rappelle la 11e folie dans cette même version.

Les deux autres ouvrages appartiennent probablement au XVe siècle. Le *Livre des quatre choses* [3], conservé dans deux mss.

---

1. Cf. *Prov. au vilain*, éd. Tobler, str. 202, v. 2-3.

2. Dans le recueil de proverbes du ms. lat. 18184, on lit (f. 153) : *Qui croit mechine et dez quarrez, je ne morra sanz povreté.*

3. Voy. P. Paris, *Les mss. françois de la Bibl. du Roi*, V, p. 20 et VII, p. 393.

de la Bibliothèque Nationale (B. N. fr. 572 et 983) est un recueil de maximes, proverbes et dictons énoncés par groupe de quatre. Dans le ms. fr. 572, ce recueil est intitulé : *Le savoir par* (l. *que*) *Rayson selon le maistre de vertu de sapience nous enseigne en quatre choses, c'est assavoir*, etc. Par *le maistre* il faut probablement entendre Aristote, car le recueil est précédé des *Natures de l'omme d'après Aristote*. La copie du ms. 983 est presque identique à celle du ms. 572, sauf quelques variantes insignifiantes et quelques proverbes déplacés. J'ignore si cet ouvrage est le même que celui qui a été imprimé plusieurs fois, au cours du XVIe siècle, sous le titre de *Livre des quatre choses* et de *Quartenaire Sainct Thomas* [1]. Une étude sur les quartenaires est encore à faire. Tel qu'il est, le nôtre semble reposer sur un modèle italien, car il cite parmi les quatre plus grandes cités du monde, trois villes de l'Italie (Milan, Florence et Rome), et parmi les quatre cités les plus puissantes en mer, encore trois villes italiennes (Gênes, Venise et Pise).

Les *Proverbes et figures* nous sont également parvenus dans deux copies à peu près semblables (B. N. fr. 24461 et Arsenal 5066) [2]. Il s'agit d'une série de 130 quatrains, sixains, etc., terminés par des proverbes et accompagnés de jolis dessins qui illustrent la métaphore (non pas le sens) de chaque proverbe. Ce procédé qui consiste à prendre les proverbes « au pied de la lettre » rappelle les proverbes « réalisés » de Rabelais, et il se peut que l'auteur de *Gargantua* se soit inspiré de ces dessins dans le fameux chapitre XXII du livre V de *Pantagruel*.

---

1. Voy. M.-G. Duplessis (*Bibliographie parémiologique*, Paris, 1847, p. 130) qui cite aussi un *Livre* italien de Riminaldo et une traduction espagnole de ce livre, qu'on trouve à la suite de plusieurs éditions du *Galateo español*. Sur le *Galateo*, voy. aussi H. Knust, *Mitteil. aus dem Eskurial* (Bibl. des litt. Ver. in Stuttgart, CXLI), p. 414. D'après Knust, le *quaternio* espagnol serait la traduction de la *Dottrina delle Virtù e fuga de Vizi* d'Orazio Rinaldi. — Un livre des *trois* choses catalan a été publié par M. Morel-Fatio, d'après un ms. de la Bibl. de Carpentras, dans la *Romania*, XII, p. 230.

2. Le ms. de la Bibl. Nat. a été décrit par Le Roux de Lincy, dans le *Catal. de la Bibl. des ducs de Bourbon*, Paris, 1850. Le second ms. n'a pas été signalé que je sache.

Aux recueils qui présentent les proverbes sous un aspect conventionnel se rattachent ceux qui groupent les proverbes ou sentences commençant par les mêmes mots. Dans le ms. 6431 de la Bibl. de l'Arsenal on lit, à l'intérieur du plat supérieur, une série de dix proverbes commençant tous par *Il fault* dont voici les deux premiers :

Il fault cougnoistre avant aimer.
Il fault battre le fair (*sic*) tandis qu'il est chaud.

Une suite de huit sentences commençant par *Il n'est* se lit dans le ms. Arsenal 3647, au f. 42 v° et, moins les trois dernières, dans le ms. B. N. fr. 24431, au f. 160 v° [1].

On trouve des proverbes épars dans les mss. B. N. lat. 14929, n. a. l. 366, et fr. 19604 [2], des sentences dans les mss. B. N. fr. 24392 et 25398, des dictons et maximes en vers dans un grand nombre de manuscrits des xve et xvie siècles [3].

Recueils de proverbes proprement dits.

Si l'on écarte tous les recueils que nous venons de mentionner, il nous reste encore vingt-cinq recueils proprement dits dont douze ont été publiés in extenso. Ces vingt-cinq recueils sont conservés dans vingt-trois manuscrits dont dix remontent au xiiie, huit au xive, cinq au xve siècle. Quinze mss. (dont treize à Paris) [4] appartiennent à la France, six à l'Angleterre,

---

1. Des tirades de ce genre ont passé dans quelques recueils de proverbes ; dans celui de Jehan Mielot, on trouve deux séries de dictons commençant par *Il n'est* (cf. ci-dessous, p. 552). On pourrait aussi rapprocher une série de proverbes latins en rimes, commençant tous par *Nil valet*, qu'on rencontre dans les mss. B. N. fr. 1623 et Oxford Rawl. A 293, f. 89 (cf. G. Macray, *Catalogi cod. mss. Bibl. Bodlei.*, t. I).

2. Ce ms. contient aussi une version inédite du poème latin :

Ad primum morsum nisi potavero mort sum.

Cf. *Romania*, XLI (1912), p. 214.

3. Beaucoup de dictons figurent aussi parmi les quatrains apocryphes des *Prov. aux philosophes*.

4. Le Roux de Lincy, dans sa *Bibliographie des proverbes* (à la fin du t. II de son *Livre des Proverbes français*, 2e éd., Paris 1859) cite 34 mss. de la Bibl. Nat. et 5 mss. de la Bibl. de l'Arsenal. Mais si nous en retranchons les

un à la Hollande, un à l'Italie. Le nombre des proverbes varie entre 10 et 1300. A ces recueils proprement dits il convient d'ajouter les *Proverbes au vilain*, conservés dans six mss. et le *Respit del curteis et del vilain*. Voici la liste complète de ces recueils :

		Nombre de proverbes
A	Paris, Sainte-Geneviève, 550, f. 282 v°. Fin du XIIIe s.	414
B	Paris, B. N. lat. 18184, f. 143 v°. Fin du XIIIe s.	334
Ba	Paris, B. N. lat. 13965, f. 33 v°. XIVe s. [1397].	345
C	Cambrai, Bibl. de la Ville, 534 (éd. Coulon). XIIIe s.	229
Ca	Cambridge, Corpus Christi, 450 (éd. Fr. Michel). XIVe s.	420
Ch	Cheltenham, Bibl. Philipps, 8336, f. 96. Milieu du XIVe s.	?
D	Paris, B. N. lat. 14955, f. 119. XIIIe s.	62
E	Paris, Mazarine, 1030, f. 149 v°. XIIIe s.	74 + 30
F	Paris, B. N. lat. 14799, f. 278 v°. XIVe s.	89
G	Paris, B. N. lat. 14929, f. 248. Fin du XIIIe s.	170
H	Hereford, Cathedral Close, P. 3. 3. XIVe s.	87
I	Oxford, Digby 53, f. 8 et 15 (éd. P. Meyer) [1]. XIIIe s.	32 + 21
J	Oxford, Rawlinson A 273 (éd. Stengel). XIVe s.	13
K	Oxford, Rawlinson C 641, f. 13 (éd. Stengel). XIIIe s.	114
K'	Oxford, Rawlinson C 641, f. 15 (» »). XIIIe s.	249
L	Leyde, Voss. lat. 31 F (éd. Zacher). XIIIe s.	269
M	Paris, B. N. lat. 8246, f. 105 b. XIIIe s. [v. 1286].	10
N	Paris, B. N. lat. 8653 A (éd. Robert). Début du XIVe s.	65
P	Paris, B. N. fr. 25545 (éd. Ulrich). XIVe s. [1317].	489

proverbes en rimes (*Caton*, *Prov. des Sages*, etc.), les recueils postérieurs au XVe s. et ceux dont nous avons déjà parlé, il ne nous reste plus que cinq recueils proprement dits : en plus des deux recueils publiés depuis par Ulrich (*P*, *S*), Le Roux a utilisé les trois recueils *F*, *Q* et le fragment de *X* (auxquels il faut ajouter *A* qui n'est pas mentionné dans la *Bibliographie*, mais qu'il connaissait certainement). Le ms. Arsenal B. L. 344 (aujourd'hui 3659) contient plutôt des refrains que des proverbes.

1. Ce ms. contient deux recueils qui se complètent mutuellement (cf. p. 493).

Q	Paris, B. N. lat. 10360. xve s.	1302
R	Rome, Vat. Reg. 1429 (éd. E. Langlois). xve s. [v. 1444].	798
S	Paris, B. N. fr. 12441 (éd. Ulrich). xve s. [1456].	351
T	Tours, Bibl. de la ville, 468, f. 178. xve s.	175
X	Paris, B. N. lat. 603, f. 42. xve s.	46
v	*Proverbes au vilain* (éd. Tobler). Six mss. de la fin du xiiie s. (que nous désignons resp. par VFα, VA, VFγ, VFβ, VH, VD, faisant précéder les sigles de Tobler d'un grand V).	285
Resp.	*Le respit del curteis et del vilein* (éd. Stengel).	43

Les chiffres en marge de ce tableau se rapportent au nombre total des proverbes, sentences, refrains, axiomes de droit de chaque recueil ; n'y sont pas compris les proverbes latins ni les traductions latines de proverbes français. Les proverbes cités deux fois sont comptés doublement. Dans *A*, p. ex., le nombre de proverbes proprement dits n'excède pas le chiffre de 370; dans *Q*, on en trouve à peine 800. Si l'on tient compte de ce fait et de cet autre que beaucoup de proverbes apparaissent identiques ou à peu près semblables dans plusieurs recueils à la fois, on ne s'étonnera pas que le nombre total des proverbes conservés dans les 25 recueils dépasse à peine 2000 dont 200 environ paraissent être postérieurs au xive siècle. Ce nombre de 2000 ne représente pas, tant s'en faut, tous les proverbes qui avaient cours au moyen âge. Nous verrons plus loin quelles raisons ont déterminé le choix des proverbes et de quelle manière se sont constitués les recueils. Notons seulement dès à présent que la plupart des recueils sont apparentés entre eux et peuvent se ramener à un petit nombre de groupes, lesquels ont encore entre eux des rapports multiples. Étant donné, d'autre part, que chaque recueil contient des proverbes qui lui sont particuliers, on peut présumer qu'il en était de même pour les recueils qui se sont perdus, c'est-à-dire qu'il existait des proverbes inconnus à tous les recueils conservés. On rencontre, en effet, dans la littérature du moyen âge, surtout dans les poèmes didactiques et dans les sermons du genre familier, des proverbes qu'on chercherait vainement dans les recueils. Il arrive aussi que tel proverbe cité dans un poème du xiiie ou xive siècle,

n'a été consigné que dans un recueil du xve ou xvie s., comme le proverbe *Tant crie on Noël qu'il vient*, attesté dès le xiiie s. [1] et qui n'apparaît que dans le recueil de Jehan Mielot (xve s.).

Classement des recueils de proverbes.

On distingue généralement entre les recueils qui rangent les proverbes par ordre alphabétique et ceux qui n'offrent aucun ordre. Cette distinction, purement formelle, ne tient pas compte des recueils où les proverbes sont classés par ordre de matières (*G*) ni de ceux où l'ordre alphabétique ne comprend qu'une partie des proverbes (*F*). Même dans les recueils dits alphabétiques, l'ordre de l'*a b c* est rarement observé rigoureusement; quelquefois, on se contente de grouper les proverbes commençant par la même lettre (*A*) ou le même groupe de lettres (*P*). — La répartition des recueils d'après les provinces de langue française, quoique justifiée en soi, n'a pour nous qu'une valeur toute relative : elle explique bien quelques airs de ressemblance entre des recueils nés sur le même territoire, mais ne rend pas compte des rapports, bien plus intimes, qui peuvent exister entre des recueils provenant de provinces différentes. Quand même nous parviendrions à localiser tous les recueils de proverbes [2], encore faudrait-il déterminer ce que chaque recueil doit à sa province. Nous savons maintenant que les *Proverbes au vilain* ont été écrits en Flandre, mais nous ne saurions même discerner au juste les couplets qui doivent être attribués à l'auteur de ceux qui ont été interpolés postérieurement par quelque poète anglo-normand ou autre. — Il n'y a aucun rapport entre

1. *Tant demeure Nouel qui[l] vient* (*Vies des Pères*, B. N. fr. 1546, f. 142 v° a).

2. C'est ce que j'ai essayé de faire en me basant sur des données positives ou sur des indices intrinsèques. Voici le résultat de cette petite enquête : l'Angleterre est représentée par *Ca Ch I J K K'* et le *Respit*, les Flandres par *L S* et *v*, la Normandie par *Q R X* (et peut-être *C*), la Franche-Comté par *N*, la Touraine par *T*; les autres recueils appartiennent au Centre de la France. Mais la patrie du ms. n'est pas nécessairement celle du recueil : *H* est la copie d'un recueil continental : *T* quoique écrit probablement dans la Touraine, appartient plutôt au Nord de la France ; *P* est une compilation de recueils flamands, anglonormands, etc.

v et *S*, quoique les deux recueils aient été composés dans la même province de Flandre ; il y a, par contre, des rapports très intimes entre *v* et des recueils de tout autre provenance. Il est vrai cependant que les recueils écrits dans le Nord (Angleterre, Normandie, Flandres) présentent quelquefois des analogies qui semblent résulter plutôt d'influences locales que de rapports douteux. Pour ce qui est de l'Angleterre, on peut même parler de « proverbes anglo-normands », à condition, bien entendu, de n'appliquer cette épithète qu'aux proverbes qui, jusqu'à preuve contraire, ne sont attestés qu'en pays anglo-normand.

Puisque les proverbes eux-mêmes ne nous fournissent aucun critérium qui puisse servir de base à un classement des recueils, voyons s'il n'existe pas un critérium extrinsèque. Ce critérium, je crois l'avoir trouvé dans les commentaires. La plupart des recueils de proverbes sont conservés dans des manuscrits latins. Cela s'explique par le fait que ces recueils, écrits par des gens lettrés et destinés à l'usage des clercs ou prédicateurs sont pourvus de commentaires en latin (excepté le ms. lat. 603). Or, ces commentaires sont très précieux : mieux que les proverbes, ils nous renseignent sur la nature du recueil et sur sa destination. Partant de ce principe, nous pouvons adopter la classification suivante :

I. Recueils pourvus de commentaires en latin :

A. Commentaires scolastiques (traductions en vers latins) : mss. *I J K L M N T*;

B. Commentaires bibliques (citations tirées des Écritures) : mss. *B Ba C* (*Ca*) *Ch H*;

C. Commentaires allégoriques (proverbes moralisés) : mss. *D E F G* ;

D. Commentaires juridiques : mss. *Q R* ;

II. Recueils avec commentaires profanes : *v*. *Resp.* ;

III. Recueils sans commentaires : mss. *K' P S X* (et les *Proverbes communs*).

Comme on voit, le recueil du ms. *A* ne figure pas dans ce tableau : c'est un recueil mixte à commentaires mi-bibliques, mi-allégoriques, qui se rattache à la fois aux deux catégories B et C.

Importance des commentaires.

Cette classification des recueils (selon la présence ou l'absence de commentaires et suivant les intentions des commentateurs) n'implique pas des liens de parenté entre tous les recueils appartenant à une même catégorie, pas plus qu'elle n'exclut des rapports entre des recueils appartenant à des catégories différentes. Elle est cependant, à mon avis, la plus logique et la seule possible. Elle est la plus logique, car pour le commentateur, le proverbe n'est qu'un prétexte et le choix des proverbes se trouve lui-même subordonné à des fins didactiques et morales [1]. Le commentateur veut *édifier* (commentaires bibliques et allégoriques), *instruire* ou *s'instruire* (comm. juridiques et scolastiques), ou simplement *amuser* ceux à qui il s'adresse. Et elle est la seule possible, car bien des proverbes apparaissent identiques dans des recueils n'ayant aucun rapport entre eux; mais ce serait une curieuse coïncidence que de trouver deux commentaires identiques dans deux recueils indépendants l'un de l'autre.

Il ne faudrait pas pourtant exagérer l'importance des commentaires. En tant que rapprochements, ils valent ce que valent tous les rapprochements. Ils nous renseignent sur l'état d'esprit d'une classe, d'une époque; ils ne nous renseignent point sur l'origine du proverbe [2]. Un exemple fera mieux comprendre cette distinction et montrera, en même temps, les efforts des commentateurs pour concilier les proverbes avec leurs préoccupations personnelles ou pour les interpréter dans un sens qui puisse servir leurs causes respectives. J'ai choisi le proverbe *Bonne journee fait qui de fol se delivre,* parce que c'est un des

1. En effet, chaque commentateur voit le proverbe à travers ses préoccupations personnelles ; suivant sa mentalité particulière, le même proverbe peut devenir une allégorie, un axiome de droit ou un simple exercice de latin. Il est même piquant de voir tout ce qu'on a pu « faire dire » aux proverbes et comment le même proverbe a pu servir à tant de fins opposées : c'est le ton qui fait la chanson.

2. C'est à tort aussi qu'on a prétendu que l'usage qu'en ont fait les sermonnaires, par exemple, nous renseignait sur le véritable sens de quelques proverbes obscurs ; c'est « l'application particulière » qu'il faudrait dire.

rares proverbes qu'on trouve dans les recueils de toutes les catégories. Voici donc ces commentaires :

Commentaire scolastique (traductions en vers léonins):

Expediens se de fatuo placide manet ede.
Prospera lux fulsit si stultus ab aede procul sit.
Tempus lucra tulit quo fatuus proculit.
(B. N. lat. 8653 A. éd. Robert, p. 41.)

Comm. biblique : Ejice derisorem et exibit cum eo jurgium, etc. *Prov.* 22, 10 (B. N. lat. 18184, f. 145 ; 13065, f. 35).

Comm. allégorique: Iste stultus potest dici dyabolus qui saepe insidiatur ut decipiat (B N. lat. 14929, f. 252, etc.).

Comm. juridique : Quia non debent stulti esse melioris conditionis quam periti... Per nimiam namque opportunitatem potentiam princeps non concedendam concedit (B. N. lat. 10360).

Comm. profane :

Fous est qui aparente
Ne parent ne parente
Dont cuide avoir viltance;
Mais loing de lui le mete
N'onques ne lui promete
Chose ou ait esperance.
Il fait mout bone journee qui de fol se delivre,
Ce dit li vilains.
(*Prov. au vilain*, str. 123.)

Je n'insisterai pas sur les différentes acceptions du mot *stultus* (*fol*) dans les passages que je viens de citer. Mais il ne serait peut-être pas sans intérêt de signaler l'influence de ces commentaires sur la littérature de l'époque. Les sermonnaires, par exemple, s'inspirent de préférence des commentaires allégoriques, comme on le voit dans le passage suivant qui n'est, en effet, que le développement du commentaire allégorique transcrit plus haut : *Il fait bone jornee qui de fol se delivre*; *ancor fait il mieudre jornee qui de manvais se delivre, et melior qui de pechié se delivre : qui se deliberat de peccato et de diabolo* (B. N. lat. 16505, f. 220 v°) [1]. On trouve de même, dans les poèmes didactiques,

1. Cf. B. N. lat. 14961, f. 84 v° (ms. analysé par Hauréau, *Not. et Extr. de quelques mss. latins*, t. IV, p. 131-82) : Dicitur vulgariter que « bonne jornee fet qui de fol se delivre, multo magis qui a diabolo ; hic enim est hospes malus qui omnem egestatem spiritualem introducit et omnem sufficientiam tollit.

religieux, moraux, des traces de commentaires, soit qu'il s'agisse d'une application particulière de quelque proverbe ou d'un rapprochement, grave ou plaisant. Pourquoi Rutebeuf applique-t-il le proverbe *Tout n'est pas ors qu'on voit luire* exclusivement aux hypocrites, comme si ce proverbe n'était fait que pour eux ? Ouvrez le recueil du ms. lat. 14929, vous y trouverez notre proverbe sous la rubique *Ypocrita* [1].

On a noté minutieusement jusqu'aux moindres variantes des proverbes. Or, il ne serait pas moins intéressant ni moins instructif d'étudier les fluctuations que ces mêmes proverbes subissaient au point de vue du sens.

A. Commentaires scolastiques.

Les Proverbia mag. Serlonis et les recueils de proverbes français-latins.

En publiant les *Proverbia magistri Serlonis* du ms. Digby 53, P. Meyer [2] remarqua que les vers latins qui accompagnent, dans ce manuscrit, les proverbes latins se retrouvent, pour la plupart, dans le ms. B. N. lat. 6765 (XIIe s.). D'autre part, les proverbes du ms. Digby présentent une grande analogie avec ceux des mss. Rawlinson A 273 et C 641, publiés par Stengel [3] : de part et d'autre, les mêmes vers latins accompagnent les mêmes proverbes français. Quant au ms. lat. 6765 qui ne contient que les vers latins, Hauréau [4] en avait déjà publié des vers de Serlon de Wilton, lorsque M. Werner [5] s'avisa de l'utiliser pour son répertoire des proverbes et sentences latines du moyen âge. Les *Versus proverbiales* — c'est à M. Werner que j'emprunte ce

---

1. Sur quelques rapprochements de proverbes français et d'axiomes de droit chez Jean Lefèvre et Jean Brasdefer, voy. mes notes aux vv. 421, 1235 et 2434 de mon édition de *Pamphile et Galatée*.

2. *Documents mss. de l'anc. littér. de la France, conservés dans les bibl. de la Grande-Bretagne* [extr. des *Arch. scient. et litt.*, 2e série, III-V, Paris 1871], p. 170 et 177.

3. *Zeitschrift f. franz. Spr. u. Liter.*, XXI (1899), p. 1-21.

4. *O. c*, I, p. 302-24.

5. *Latein. Sprichwörter u. Sinnsprüche des Mittelalters, aus Hss. gesammelt* [*Samml. mittellatein. Texte, hgg. v.* A. Hilka, fasc. 3, Heidelberg, 1912], *passim*.

détail — occupent les f. 64-71 et comprennent 189 sentences disposées en 69 groupes et un grand nombre de vers provenant de l'*Ysengrimus*, de l'*Aulularia* de Vital et de Claudien. Les sentences qui forment groupe se rapportent à un même proverbe, français ou anglonormand [1], qu'elles ne font que traduire en vers léonins. Les proverbes de Serlon étaient probablement destinés à l'usage des écoles où son exemple devait bientôt trouver des imitateurs. D'ailleurs, Serlon n'a pas été le premier à traduire en latin des proverbes français : il a été devancé par Egbert de Liège qui s'est servi du même procédé dans sa *Fecunda Ratis* [2].

Le ms. Digby (*I*) comprend deux recueils qui se complètent mutuellement; le premier, intitulé *Proverbia magistri Serlonis*, contient 32 proverbes français accompagnés des vers latins correspondants ; le second, intitulé *Diversa proverbia*, comprend 21 proverbes qui manquent dans le premier recueil, mais dont les vers latins se retrouvent également parmi les *Versus proverbiales* du ms. lat. 6765. Ce second recueil est donc le supplément du premier. Enfin, plusieurs proverbes qui n'ont plus de rapport avec ceux de Serlon ont été ajoutés en marge et à la fin des deux recueils.

Le ms. Rawlinson C 641 comprend également deux recueils que nous désignons par *K* et *K'*, mais le premier seul se rattache aux proverbes de Serlon; encore y faut-il distinguer deux parties: dans l'une (nos 1-48), chaque proverbe est suivi d'une ou de plusieurs traductions de Serlon, dans l'autre (nos 49-114), les vers latins manquent et les proverbes eux-mêmes, sauf trois (56, 65, 82), n'ont plus de rapport avec ceux de Serlon, mais remontent plutôt, du moins en partie, aux *Proverbes au vilain* (*v*). Quant au deuxième recueil (*K'*), il est à peu près indépendant de Serlon, malgré les vingt-cinq proverbes qu'il a en commun avec *K*. Nous l'examinerons en analysant les recueils sans commentaires dont *K'* fait partie [3]. Enfin, le ms. Rawlinson A 273

1. M. Werner a rompu l'unité des groupes en classant les sentences selon l'ordre alphabétique, mais il les a numérotées, ce qui permet de rétablir leur ordre réel, conformément au ms.

2. Éd. E. Voigt. *Egberts von Lüttich Fecunda Ratis*, Halle, 1889 (cf. *Journal des Savants*, septembre 1890).

3. Cf ci-dessous, p. 544, où nous examinerons aussi les rapports de *K* avec *K'* et *v*.

(*J*) offre une petite série de 13 proverbes dont neuf se retrouvent dans *IK* et quatre dans *I* seulement.

Outre des proverbes français, on trouve dans *IJK* quelques proverbes anglais (un dans *I*, deux dans *J* et *K*) dont l'un (*K* 5) est cité dans *I* sous sa forme française [1]. Mais quelques proverbes, quoique cités sous forme française, semblent n'être que des traductions de proverbes anglo-saxons, comme *Ki crent moisun, ne fet milhere* (*K* 77) [2], ou du moins n'avoir eu cours qu'en pays anglonormand comme *Ki crapolt aime lune li semble* (*IK*) [3].

Parmi les autres recueils de proverbes français-latins, il y en a encore un qui se rattache plus particulièrement à Serlon, c'est le recueil du ms. de Tours (*T*). Le ms 468 de Tours (anc. n° 178 de la bibliothèque de S.-Martin de Tours), qui contient la fameuse *Compilatio singularis exemplorum*, a fait l'objet d'une étude détaillée de L. Delisle [4], d'où il résulte : 1° que ce ms. est une copie tardive (xve s.) d'une œuvre remontant à la seconde moitié du xiiie siècle, puisque le roi Louis IX n'y est pas encore appelé saint et qu'on y trouve mentionné un tournoi qui eut lieu à Meaux en 1264 ; 2° que le compilateur était un religieux de l'ordre de Saint-Dominique connaissant la topographie de la Touraine, du Maine et de l'Anjou. La compilation, dont M. Hilka [5] a publié des exemples, se termine par des vers de Primat,

1. Rappelons, à ce propos, les *Proverbia trifaria* publiés (d'après notre ms. *J* où ils suivent immédiatement ceux de Serlon) par T. Wright (*Political songs of England*, London, 1839, p. 251).

2. Stengel (*l. c.*, p. 16) traduit « *Wer die ernte fürchtet, bestellt kein hirsenfeld* », ce qui donne à peine un sens satisfaisant. Or, dans la traduction de Serlon, le mot *moisun* (vfr. *moisson*) est rendu par *passer* ; il faut donc traduire « Qui craint les *moineaux* ne récolte pas de millet » [parce qu'il ne prend pas de précautions pour les éloigner de son champ], et ceci fournit un sens excellent.

3. Le proverbe figure aussi parmi les *Proverbes ruraux et vulgaux*, mais il y provient également de Serlon (voy. p. 548).

Un autre proverbe de Serlon : *Toudis aime amis* (*Sic usus clamat : semper amicus amat*) remonte à Salomon (*Prov.* XVII, 17).

4. *Acad. des Inscr. et Belles-Lettres* (compte rendu de la séance du 27 nov. p. 395-405) et *Bibl. de l'École des chartes*, XXIX (1868), p. 598-607.

5. *Neue Beitr. z. Erzählungslit. d. Mittelalters* [tirage à part du 90e *Jahresber. d. Schles. Ges. f. vaterl. Cultur*, session du 5 déc. 1912], Breslau, 1913.

par des épitaphes et des proverbes. Nous ne nous occuperons que des proverbes français qui sont au nombre de 175 et remplissent les ff. 178-186. Ils sont écrits, comme tout le manuscrit, sur une seule colonne. Chaque proverbe est accompagné d'une ou de plusieurs traductions en vers latins ; le nombre total de ces vers est de 280 dont 36 appartiennent aux *Versus* de Serlon et forment sans doute le noyau primitif du recueil. En effet, *T* se compose, comme *K*, de deux parties : la première qui contient 28 proverbes de Serlon correspond à peu près à la première partie de *K* (sauf que celle-ci est plus complète) : la seconde qui comprend des proverbes de toute provenance, voire des locutions et refrains, n'a pas plus de rapport avec Serlon que la seconde partie de *K*. Mais, tandis que dans celle-ci les vers latins manquent, les proverbes de *T* inconnus à Serlon sont, eux aussi, accompagnés de vers latins qui sont sans doute l'œuvre de quelque traducteur postérieur [1]. Ce traducteur a aussi ajouté quelques traductions propres à celles de Serlon. Le proverbe *Qui bien aime a tart oublie* figure dans les deux séries suivi la première fois de trois traductions, dont deux de Serlon, la seconde fois de quatre traductions indépendantes.

Le recueil de *T* ne semble pas être postérieur à la *Compilatio* qui le précède [2]. A en juger par les proverbes de la seconde partie qui présentent beaucoup d'analogie avec ceux qu'on lit dans quelques recueils du Nord (*LQ*), il s'agit probablement d'une copie de quelque recueil écrit dans la région septentrionale de la France, sinon en pays anglonormand, comme c'est le cas pour *IJK*. On y trouve aussi plusieurs *apax*, p. ex. *Se bech y a, faucille seit* [3]. Je ne me rappelle pas non plus avoir rencontré les refrains de *T* que je transcris tels quels :

---

1. Ces vers sont pour la plupart inédits ; quelques-uns se lisent dans le ms. de Bâle A. XI. 67, d'où ils ont été extraits par Werner, *o. c.*

2. Le texte de *T* est d'ailleurs très corrompu.

3. Quelques proverbes de *T* sont des préceptes d'hygiène ou de cuisine, comme *Anguille morte vin demande, et vive eve en habundance* (cf. Werner, p. 6, n° 128). Le proverbe *La table ostee doit l'en laver et boire* (cp. *Contesse d'Anjou*, v. 187-9 ; *Rom. de Fauvel*, éd Långfors, p. 157, v. 460) remonte, comme l'indique le vers latin correspondant : *Mensa submota, prius ablue, postea pota*, à l'*Ordinatio mensae*, publiée en dernier lieu par St. Glixelli (*Romania*, XLVII).

f. 184 v° Par le regart et par le vis
que fist la belle m'a conquis.
f. 185 Je aime loialment ne ne suy mie aimé ainsi,
par faulce amour ay deceü esté.
Ma dame me commande travoiller et filer,
et je suy si jeunete que ne puis endurer.
f. 185 v° Il n'a mie troys jours que suy marié
et si vouldroie je que mon mari fust mort [1].

Ces refrains ont été également traduits en latin, de même que quelques locutions et sentences.

C'est du Nord aussi que nous vient le recueil de l'Université de Leyde (*L*), publié par Zacher [2]. Ce recueil, écrit, d'après l'éditeur, au cours du XIIIe siècle, peut-être non loin de Saint-Omer, contient, sous la rubrique *Incipiunt proverbia rusticorum mirabiliter versificata*, 269 proverbes français accompagnés de traductions en vers latins, pour la plupart hexamètres. Comme l'indique le mélange de formes appartenant à des dialectes différents [3], *L* est une compilation de plusieurs recueils. On y trouve notamment bon nombre de « proverbes au vilain [4] », ce qui

1. Lisez *que je suy mariee.*

2. *Zeitschrift für deutsches Altertum*, XI, p. 859 (cf. *Not. et Extr.*, t. XXXVIII, p. 348).

3. On trouve dans *L* : *cauf* (192) à côté de *chaude* (128) et *chafe* (261); *consail* (110) à côté de *consal* (186), *mieiz* (154, 157, 159) à côté de *mieuz* (31). Les formes *manger* (124) et *mange* (95) y figurent à côté de *manjue* (8). Caballus est représenté par *cheval* (211, 214), *chival* (87, 267) et *chaval* (121); lupus par *leu* (134), *lu* (137) et *lou* (160, 170); aqua par *eaue* (61) et *eve* (135 et 150 où l'éditeur a pensé à *Ève* !). Les formes franciennes, flamandes et anglonormandes (*ki*, *noun* 6, *covenaunt* 259, etc.) correspondent probablement aux différentes sources utilisées par le compilateur. A la langue du compilateur même appartient probablement le traitement de *ò* ouvert (libre ou suivi d'une palatale) qui devient *u* (vfr. *ue*, *ui*) : *cur* (133), *put* (196), *mut* (175), *murt* (151-2), *plut* (168), *nut* (138), *plue* (169), *nure* (185); et celui de l'*ó* fermé (libre ou suivi d'une nasale) qui devient également *u* (vfr. *ou*, *o*) : *duble* (234), *plure* (243), *gule* (240), *partut* (227), *pur* (262), *demure* (161), *dolur* (126), *sun* (129, 143, 190); *u* suivi d'une palatale reste *u* (vfr. *ui*) : *frut* (107), *é* fermé libre reste *ei* : *peile* (78), *tres* (92), *neie* (247); canis donne *chin* (33, 36, 134, 139, 158, etc.).

4. Sur les 269 proverbes de *L*, env. 70 lui sont communs avec *v* (sans compter ceux communs à *L*, *v* et Serlon), parmi lesquels bon nombre de proverbes inconnus aux autres recueils ou aux recueils indépendants de *v*.

n'est pas étonnant, vu que *L* et *v* ont été écrits dans la même province de Flandres. Mais il est probable que le compilateur a utilisé également, au moins en partie, les proverbes de Serlon qui sont au nombre de 29 dans *L*. Il est vrai que ces proverbes ne se suivent pas comme dans *IJKT*, que les vers latins qui les accompagnent sont des traductions indépendantes et qu'on peut même hésiter, pour quelques proverbes, à décider s'ils ont été empruntés à Serlon ou à *v*. Néanmoins, la présence dans *L* de quelques proverbes des plus caractéristiques atteste au moins que le compilateur a utilisé, entre autres, Serlon. Je ne citerai que :

89 Male bouche doit len sorlouer (= Serlon, nº 3).
106 Qui crapot aime, ymage li semble (= Serlon, nº 41).
236 Mieiz vaut honour que ventre (= Serlon, nº 60).

La suppression des vers traditionnels dans *L* s'explique : il s'agissait de faire traduire tous ces proverbes par quelque élève. En effet, les traductions gauches et obscures qui accompagnent les proverbes de *L* ne laissent aucun doute sur leur origine scolaire. Sous ce rapport, *L* appartient déjà aux recueils français-latins indépendants de Serlon dont les mss. *M* et *N* nous offrent deux autres spécimens.

Le recueil du ms. B. N. lat. 8246 (*M*) se rattache peut-être encore de loin à Serlon. P. Meyer qui en a publié une quarantaine de gloses [1] croit que ce ms. a été exécuté dans la seconde moitié du XIIIe s., probablement vers 1286. Il contient un de ces florilèges latins où l'on trouve pêle-mêle des vers mnémotechniques, des jeux de mots, proverbes et sentences. Quelques-uns de ces vers se rapportent à des proverbes français dont ils sont la traduction adéquate, p. ex. :

f. 103 vº b Dum canis os rodit, sociari pluribus odit [2].
f. 104 vº b Sepe solet dici : fiunt per munus amici.
Dando versa vice sunt filia mater amice.
f. 105 Nulla vetat scribi pellis ovina sibi.
f. 105 b Non de ponte cadit cum qui (*l.* quo) sapientia vadit.
f. 105 vº b Cantus stultorum prior est quam presbiterorum.

1. *Romania*, XXIV (1895), p. 170.
2. Werner (*o. c.*) a publié, d'après le ms. de la Bibl. de l'Univ. de Bâle A. XI. 67, une variante de ce proverbe :

Dum canis os rodit, socium quem diligit odit.

Citons encore ce dicton curieux :

f. 104 vo a Sicut Pictavis nomen trahit ab ave picta,
sic est Andegavis avium (?) de stercore dicta.

Au milieu de ce florilège ont été insérés dix proverbes français qui occupent une partie de la seconde colonne du f. 105. C'est peut-être par hasard que ces proverbes ont été ajoutés aux traductions latines qui les rendent superflus; peut-être aussi ces proverbes ont-il été transcrits d'un autre recueil [1]. Les 2e, 8e et 9e proverbes correspondent aux trois premiers proverbes de *T*, mais les traductions diffèrent, sauf une seule qui remonte à Serlon :

Os nequam mulce ne quid sapiat nisi dulce.

Les nos 3 et 10 figurent également dans *T*, mais dans sa seconde partie. Enfin, le n° 5, qui manque dans *T*, se retrouve sous une forme un peu modifiée dans *K* où il fait partie des proverbes de Serlon. Les vers latins diffèrent de part et d'autre.

Si dans *L* et *M* il y a encore quelques traces des proverbes de Serlon, le recueil du ms. B. N. lat. 8653 *A* (*N*) [2] n'a plus aucun rapport avec ces proverbes Ce ms. a été décrit par Ul. Robert [3] qui en a publié un vocabulaire latin-français et le recueil de proverbes qui le suit. L'éditeur nous apprend que ce ms. est le cahier d'un écolier d'Arbois et qu'on trouve dans le recueil, de même que dans le vocabulaire, quelques mots franc-comtois. Mais le rapport à établir entre les proverbes français et les vers latins qui les accompagnent ne va pas sans lui causer quelque embarras. Il se demande « si les proverbes français sont une traduction faite par l'écolier d'Arbois, ou si c'est seulement un rapprochement, une comparaison de proverbes français alors en vogue avec les proverbes latins ». L'éditeur n'envisage pas

1. Les quatre traductions latines qui suivent le proverbe *Qui bien aime a tart oublie* (cf. p. 500) sont toutes différentes de celle qu'on lit dans le florilège (et dans *T*) : *Si quis amat bene quid, immemor esse nequit.*

2. Ce recueil contient 64 proverbes français avec traductions latines, dont deux cités deux fois (nos 14 = 33, 19 = 47), 1 proverbe non traduit (n° 35) et 26 traductions d'autant de proverbes qui manquent dans le texte.

3. *Bibl. de l'Ecole des chartes*, XXXIV (1873), p. 38-46.

une troisième hypothèse, la seule vraisemblable, suivant laquelle ce seraient les vers latins qui seraient la traduction des proverbes mis en vedette. Les proverbes français, en effet, ne sauraient être une traduction faite par l'écolier d'Arbois, étant antérieurs, et de beaucoup, à l'époque où il écrivait. Nous pouvons aussi négliger l'hypothèse des rapprochements : abstraction faite de quelques passages bibliques et de deux sentences classiques, que nous expliquerons tout à l'heure, le texte latin n'est qu'une traduction ou paraphrase en vers léonins des proverbes français, traduction faite, selon toute probabilité, par l'ancien possesseur du cahier, notre écolier d'Arbois. Nous passons ainsi aux

Traductions indépendantes

dont nous avons déjà constaté la présence dans *LMT*, mais dont *N* nous offre le spécimen le plus caractéristique.

Nous savons que c'était au moyen âge un usage constant dans les écoles que de faire traduire aux élèves des proverbes français en latin. Exercice ingrat, s'il en fût, mais qui permettait au moins de se rendre compte si l'élève avait compris le proverbe : le traduire, n'était-ce pas, après tout, le commenter ? Quoi qu'il en soit, ces traductions, pour la plupart obscures ou guindées, ne permettent aucun doute sur leur origine scolaire. Voici comment je me figure la genèse de ces recueils scolaires, soit *N* ou *L*. Le maître dicte à ses élèves, en guise de « thème latin » un certain nombre de proverbes français qu'il s'agit de traduire en vers latins. Pour graduer ce genre d'exercice, on les traduira d'abord en hexamètres, puis en pentamètres[1] lesquels demandent de la part du traducteur un maximum de concision et partant d'effort. Le mètre préféré dans les traductions est le vers léonin, en quoi se manifeste l'influence de Serlon ; il est rare de trouver deux hexamètres rimant bout à bout (*L*). Pour varier l'exercice, on évitera de faire rimer deux fois les mêmes mots. Voici un exemple caractéristique pour ces différents procédés :

1. Dans *N*, chaque proverbe est accompagné d'une traduction en hexamètre, suivie d'une autre en pentamètre.

Qui bien aime a tart oublie.

N : Cordis amor veri vix corde potest removeri.
Vix amor huic tabet qui solidum cor habet.

M : Ardores veri vix corde queunt removeri.
Ardor non fictus vix est a corde relictus.
Vix veri zeli removentur corde fideli.
Corde nequit sera retrahi dilectio vera.

T : Oblivisci cum quis amat bene nescit amicum.
Ex zelo vero veniunt oblivia sero.
Vix est quin memorem quam bene diligo rem.
Si quis amat bene quid immemor esse nequit.

Dans *N*, la traduction en hexamètres est suivie comme d'ordinaire, d'une traduction en pentamètres. Dans *M*, le proverbe français est suivi de quatre traductions en hexamètres léonins : dans la première, on fait rimer un adjectif avec un verbe ; dans la seconde, deux participes riment ensemble ; dans la troisième, c'est le substantif qui rime avec un adjectif ; enfin, dans la quatrième deux adjectifs riment ensemble. Dans *T*, ce même proverbe est accompagné de deux hexamètres et de deux pentamètres léonins, où l'on voit rimer, tour à tour, une conjonction avec un nom, l'adjectif avec l'adverbe, le verbe avec le nom, enfin, le pronom avec le verbe.

Quelquefois, l'élève se borne à transcrire les premiers mots du proverbe qu'il doit traduire : *Dum mi si duie* (?)... ou *Qu'aprent*... (*L* 20, 88), ou bien, il met à la place du proverbe français un proverbe biblique, une sentence classique qui exprime l'idée contenue dans le proverbe, procédé qui semble être familier à l'écolier d'Arbois. L'élève doit-il traduire le proverbe *Qui mal fait il hait clarté* ? Il se rappelle naturellement la source biblique de ce proverbe et il écrit à la place du proverbe français l'équivalent latin : *Qui male agit odit lucem* (Joh. III, 20). Il n'aura plus qu'à paraphraser le texte biblique, par exemple :

Odit lucem gens impia si sit agens.

Plusieurs proverbes sont ainsi rapportés à la Bible, mais il est facile de les suppléer, puisqu'ils ne sont que la traduction des proverbes bibliques allégués. Je ne citerai que :

Qui parce seminat, parce metet.
Sermo dulcis frangit iram.

Stultus si tacuerit sapiens reputabitur.
Durum est contra stimulum recarcitrare (*Acta Apost.*).

Ailleurs, le proverbe français est rapproché d'une sentence d'Ovide ou d'Horace ou d'un vers proverbial dû à quelque traducteur antérieur [1]. C'est ainsi que s'explique le vers de Serlon dans *M* et quelques vers anonymes qu'on trouve à la fois dans les florilèges latins et dans les recueils de proverbes latins-français (*LMT*). Il faut croire qu'on tolérait ces rapprochements qui d'ailleurs ne dispensaient pas l'élève d'un effort personnel [2]. Enfin, il arrive qu'un élève rompu à ce genre d'exercice, comme l'écolier d'Arbois, traduit *de mémoire* le proverbe français en prose latine qu'il n'aura plus qu'à mettre en vers léonins comme les proverbes bibliques, par exemple :

Mulier magni paratus assimilatur baliste.
Balistis rite similantur here redimite.
Se colere scelere pars erit accus here.

Le premier passage est la traduction en prose du proverbe français : *Fame de fol atour est arbaleste a tour*, les deux passages suivants sont les paraphrases poétiques du premier. Et voilà pourquoi les proverbes français manquent si souvent dans *N*.

Après avoir ainsi examiné les différents aspects des recueils de proverbes français-latins, nous pouvons résumer comme suit les résultats de cet examen. Des sept recueils qui appartiennent à cette catégorie, quatre (*IJKT*) se rattachent plus particulièrement à Serlon. Aucun de ces recueils ne reproduit le nombre total des *Versus proverbiales* ni l'ordre dans lequel ils se suivent dans le ms. lat. 6765. Cette divergence s'explique par le fait que les *Versus* ne contiennent pas exclusivement des proverbes français et que d'autre part il a pu en exister des versions où le nombre et l'ordre des vers étaient sensiblement différents

1. Il ne faut pas confondre les traductions tourmentées des écoliers, qui visent plutôt la lettre que le sens des proverbes, avec les traductions d'une facture plus élégante et d'un air plus facile qui ont passé dans les florilèges. Il est en général aisé de distinguer les unes des autres.

2. Les traductions anonymes qui paraissent être antérieures à celles des élèves sont généralement suivies d'autres traductions moins adroites. On peut donc admettre aussi que celles-là servaient de modèle à celles-ci.

de ceux du ms. 6765. Dans les versions franco-latines qui nous en sont parvenues, on remarque pourtant un accord partiel avec la version latine, quant à la disposition des proverbes.

Tels qu'ils sont, les recueils français-latins conservés représentent les différentes étapes par lesquelles les proverbes de Serlon ont dû passer. *I* et *J* ne donnent encore que des vers de Serlon avec les proverbes français correspondants ; dans *K*, les proverbes de Serlon sont suivis d'une autre série de proverbes dépourvus de vers latins et étrangers à Serlon ; *T* ajoute aux proverbes adventices des traductions propres, mais respecte encore celles de Serlon ; *L* remplace les traductions de Serlon par des traductions indépendantes, tout en gardant les proverbes français correspondants qui sont noyés parmi des proverbes d'autre provenance; il en est de même dans *M*, tandis que *N* n'a plus de rapport avec Serlon. La chronologie relative de tous ces recueils correspond à peu près à cette évolution.

Les recueils de proverbes accompagnés de traductions latines semblent avoir joui longtemps d'une grande popularité. Gilles de Nuits, ecclésiastique champenois, s'est amusé encore, vers 1519, à traduire les « Proverbes communs » en latin, en vers léonins [1]. D'autre part, on trouve des vers léonins aussi dans des recueils appartenant à d'autres catégories, notamment dans les recueils à commentaires allégoriques et juridiques. Mais là, ils ne sont qu'un accessoire, qu'un divertissement. Leur véritable pépinière est l'école : c'est là qu'on les cultive, c'est de là qu'ils se propagent pour envahir les recueils concurrents. Tous ? Non pas, mais les meilleurs, les mieux frappés, les plus faciles à retenir. Ceux-là passent, libres d'entraves, d'un pays à l'autre, partout bien accueillis, citoyens du monde où se recrutent les recueils d'élites baptisés du nom poétique de « florilèges ».

---

1. Cf. Le Roux de Lincy, *o. c.*, I, p. XXXVI, et G.-Duplessis, *o. c.*, p. 122 ss. La vogue du recueil de Gilles de Nuits (ou Jean Nucerin, comme on l'appelle aussi d'après son nom latin Joannes Egidius Nucerinus) est attestée par de nombreuses réimpressions jusqu'au commencement du XVIIe s.

B. Recueils avec commentaires bibliques.

Le ms. B. N. lat. 18184 (*B*) a été analysé par Hauréau [1]. C'est un recueil de sermons pour les dimanches, suivi d'un recueil de proverbes destiné, lui aussi, selon toute vraisemblance, à l'usage des prédicateurs. A la fin, un traité intitulé *De cruce et bracchiis crucis*. Les proverbes commencent au f. 143 v° sous la rubrique *Incipiunt proverbia vulgalia et latina* et sont disposés selon l'ordre alphabétique. Les proverbes soi-disant latins sont, en réalité, des citations bibliques pour « justifier » les proverbes dits « vulgaires ». Prises un peu dans tous les livres de l'Écriture, ces citations ont rarement un caractère proverbial ; souvent, ce ne sont que des bouts de phrases habilement arrangés pour les besoins de la cause.

Il existe, dans un autre ms. du fonds latin de la Bibl. Nat., un recueil très semblable à celui du ms. lat. 18184. Il porte le n° 13965 (anc. St.-Germain 1103) et contient le traité *de mutationibus monetarum* de Nicole Oresme, suivi d'un recueil d'exordes et de brocards de droit. Au f. 23 v° *Incipiunt dicta sive proverbia volgaria concordata auctoribus Biblie vel scriptorum*, titre plus explicite et plus exact que celui qu'on lit en tête du recueil dans *B*, car les passages bibliques, comme nous venons de le voir, sont plutôt des concordances, des rapprochements que de vrais proverbes. Quant à l'addition : *vel scriptorum*, elle n'est justifiée que par deux ou trois proverbes où le commentateur allègue des sentences classiques. Abstraction faite de cette divergence dans les rubriques et de quelques différences dans le texte sur lesquelles nous reviendrons, les deux recueils offrent une telle ressemblance qu'il est impossible de nier leur étroite parenté. *B* remonte probablement encore au XIIIe siècle ; *Ba* peut être daté d'une façon beaucoup plus précise : il est de l'année 1397 (cp. L. Delisle, I, 123), c'est-à-dire de l'extrême fin du XIVe siècle. *B* contient 334 proverbes, *Ba* en compte 345. Cette différence s'explique par le fait que *Ba*, tout en omettant 11 proverbes de *B*, en ajoute 20 inconnus à *B*, et que deux proverbes y sont cités deux fois. Que *Ba* ne saurait

1. *O. c.*, VI, p. 61 ss.

être une copie de *B*, c'est ce qui résulte du fait que parmi les 20 proverbes de *Ba* inconnus à *B*, il en est plusieurs que nous retrouvons dans les autres recueils de cette catégorie, qui sont ceux de Cambrai et de Cambridge.

Le recueil du ms. 534 de la ville de Cambrai (*C*), dont M. Coulon a publié une édition [1], d'ailleurs assez médiocre, donne, sous la rubrique *Proverbia vulgala*, un recueil alphabétique de 229 proverbes, commentés comme dans *BBa*, dont 160 se retrouvent, sous une forme identique ou assez semblable, dans les deux recueils de la Bibl. Nat. *C* semble être incomplet du début, son premier proverbe *Après grant joie grant courrouz* correspond au n° 20 de *B Ba* [2].

Le recueil du ms. de Cambridge, Corpus Christi 450 (*Ca*) donne, sous la rubrique *Cy commencent proverbes de Fraunce*, 420 proverbes rangés par ordre alphabétique, mais dépourvus de commentaires [3]. Néanmoins *Ca* se rattache visiblement au groupe *B Ba C*, puisque environ 260 proverbes lui sont communs avec *BBa*, auxquels il faut ajouter une quarantaine de proverbes communs à *CCa* et inconnus à *BBa* [4]. Mais ce qui atteste surtout la parenté de *Ca* avec les trois autres recueils, c'est la façon dont les proverbes sont présentés.

Les quatre recueils, en effet, rangent leurs proverbes par ordre alphabétique, sans que cet ordre soit observé rigoureusement d'un bout à l'autre. Même *Ca*, qui le respecte plus strictement que ne le font *BBaC*, s'en écarte quelquefois, et ces écarts coïncident plus d'une fois avec ceux qu'on constate dans *ABC*. *Ca* place ainsi, d'accord avec *AB*, le proverbe *Qi bien esta ne se remue* avant le proverbe *Qui bien attent ne surattent*, et le proverbe *Par petit vient l'om a grant* après les proverbes commençant par

1. *Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, LVI (1902), p. 1-174. M. Coulon a négligé les commentaires de *C*, ou plutôt il les a remplacés par les siens propres qui ne sont pas exempts de contresens. C'est ainsi qu'il traduit le proverbe *De conteel* (l. *contees*) *prent lens* par « Prends le couteau par le manche » et que le proverbe *Entre deus verz la tierce meüre* signifie d'après lui : « Entre deux printemps la terre donne ses fruits. »

2. Cf. le tableau des concordances, p. 556.

3. Éd. Francisque-Michel, comme Appendice n° III à l'ouvrage de Le Roux de Lincy (II, p. 472-84).

4. Il s'ensuit que 25 proverbes appartiennent en propre à *C* et 120 à *Ca*.

Plus. Quelquefois, il suffit de modifier un peu les premiers mots des proverbes pour rétablir l'ordre alphabétique, troublé dans *B Ba C* et *Ca*. Le proverbe *Qui ne voit ne garde* n'a droit à sa place *avant* le proverbe *Qui a seignor part poires, il n'a pas des plus belles*, que si l'on remplace, dans celui-ci, la préposition *a* (donnée par *B Ba Ca*) par *o* (*C* donne le synonyme de *o*, *avec*). Il s'ensuit : 1° que *Ca* se rattache au groupe *B Ba C* ; 2° que les quatre recueils, que nous désignons par *a*, remontent à un recueil *X* également alphabétique et probablement distinct du recueil primitif (*O*), comme semble l'attester la faute *a* (*avec*), commune au groupe *a* et dérivant par conséquent de *X*.

Dans ce groupe *a*, *B* et *Ba* forment une famille, comme l'indique, entre autres, la faute commune *La biautez* (*Ca* : *La beste*) *est forz a garder qui soi meïsmes amble*. Nous désignons la famille *B Ba* par *b* et le recueil qu'ils ont utilisé par β. Le texte de *B* est nettement supérieur à celui de *Ba*, et l'on peut s'en rendre compte par les exemples suivants :

Goute enossee est a poine curee (*Ba* : tiree).
Meauz aime truie bran (*Ba* : bien) que rose.
Quant Deus done farine (*Ba* : fame), et deables tolt (*Ba* : coust) sac.
Qui d'autrui dit folie, soi meïsmes oblie (*Ba* : oblige).
Qui de honeur n'a cure (*Ba* : Qui deshoneure nature), honte est sa [droiture.
Soef trait (*Ba* : croit) mal qui apris l'a.

Beaucoup de proverbes ont été ainsi corrompus par le copiste de *Ba* ; d'autres, sans doute vieillis à l'époque où il écrivait, ont été supprimés ou remplacés par des proverbes plus récents. C'est ainsi que les proverbes *Bele parole fait fol lié* ou *Honte est chapeaus a fol* ont été négligés par *Ba* et le proverbe *Meauz vaut peins en met que escuz en paroi* remplacé par *Meus vaut science que richece* [1]. En somme, *Ba* se présente comme un remaniement de *B*, dû à quelque contemporain de Nicole Oresme, qui, en essayant de rajeunir les proverbes qu'il ne comprenait plus, n'a pas toujours su éviter les contresens [2]. Deux corrections faites

1. Ces deux proverbes et quelques autres qui manquent dans *Ba* se retrouvent dans *Ca* (*C*) et remontent sans doute à *X*.

2. Il serait intéressant de confronter, plus complètement que je ne puis le faire maintenant, ces deux recueils reproduisant, à cent ans de distance, une

après coup par le copiste de *Ba* sont très significatives à cet égard :

quiert
Chas quoit bien quel barbe il leche.
. . . .
L'en queut aucune fois quert la verge dont l'en est batus.
. . . .

La première correction prouve que le copiste ne connaissait plus le proverbe, sans quoi il aurait deviné le sens de *q̃noit* (ou *9noit*) ou, ne le devinant pas, il aurait écrit le synonyme *sait*. La seconde correction montre que le copiste ne comprenait plus la forme *queut* (*cueut*) [1], pas plus qu'il ne comprenait le sens de cette phrase. Et voilà le copiste de *Ba* surpris en flagrant délit de détérioration de proverbes.

Quoique *B*, plus ancien et plus correct, mérite généralement plus de confiance que *Ba*, il arrive que la leçon de ce remaniement soit préférable à celle de *B*, comme nous l'avons déjà constaté à propos des deux rubriques. Cette remarque s'applique notamment aux proverbes suivants :

Alenne (*B* : Aloe) ne se puet celer en sac.
Ou volentiers ou envis (*B* : ou a ennui) vet li prestres au senne,

et à quelques bévues du scribe, p. ex, *ceautes* pour *çavates*. Ajoutons que, parmi les vingt proverbes de *Ba* inconnus à *B*, quatre se retrouvent dans *C Ca* et remontent sans doute à *X* [2].

Les rapports de *b* avec *CCa* sont plus compliqués. *C* contient, outre les proverbes communs à *a*, une trentaine de proverbes de *b* inconnus à *Ca* et une quarantaine de proverbes de *Ca* inconnus à *b*. Il se rattache à *b* en ce qu'il garde les commen-

---

source commune, et de noter à ce propos les différents accidents qui arrivent aux proverbes vieillis qu'on essaie de rajeunir.

1. Ailleurs le copiste de *Ba* écrit *Qui petit seme petit conueut*, où *conueut* est pour *queut* interprété *9ueut*.

2. Peut-être le proverbe de *Ba* : *Qui est manvais il cuide que chacun le resemble* est-il un rajeunissement de : *Ce cuide li lerres que tous li soient freres* (*C Ca*), et *Teus desirre autrui mort qui(l) la seue est moult prés* une variante de *Tel a son desirrier qui a son encombier* (*C Ca*). Dans ce cas, il faudrait ajouter ces deux proverbes aux trois inconnus à *B* et remontant à *X*.

taires, mais se rapproche de *Ca* dans les variantes les plus importantes [1]. Il n'y a pas de fautes communes à *C b*, ni à *C Ca* si ce n'est la variante *Autant chante fol que prestres*, au lieu de *Avant chante*, etc., forme donnée par *b* et qui s'accorde mieux avec l'ordre alphabétique (le proverbe fait suite à *Autant despent avers com larges*) [2]. Puisque *C* et *Ca* vont généralement ensemble quand ils s'éloignent de *b*, nous désignons *C Ca* par *c*, quoique leurs rapports soient beaucoup plus vagues que ceux de *B* et *Ba*, comme l'atteste déjà la différence dans le nombre des proverbes (env. 200) [3].

Nous voilà donc en présence de deux « familles » remontant à une souche commune, chaque famille étant représentée par un ms. du XIIIe s. (*B-C*) et par un ms. du XIVe s. (*Ba-Ca*). Il s'agit de savoir laquelle des deux familles mérite plus de confiance. Les variantes seules ne sauraient nous renseigner là-dessus. Il n'y a, en effet, aucune raison de préférer telle variante de *b*, soit *Dolente est la soriz qui ne seit qu'un pertuis*, à celle de *c* : *La souriz est mauvese* (*abaie*) *qui ne set* (*qi n'ad*) *c'un pertuis*. Et si le proverbe de *c* : *Au senechal de la meson peut on connoistre le baron* paraît être une variante moderne du proverbe de *b* : *A la mesuiee quenoist l'en le seignor*, qu'est-ce que le proverbe : *Se bois n'a iauz s'a il oroilles* qu'on lit dans *B*, sinon un rajeunissement peu heureux du vieux proverbe : *Boisson ad*

---

1. *C* va avec *Ba* dans les variantes : *Chaitis n'aura ja bonne escuele* (*B Ca*: *bon ostel*) et *Oir dire va par vile* (*B Ca* : *par tout*). La première forme s'explique peut-être par une contamination avec le proverbe *Ja chaitis n'aura bone escuele que n'espande* qu'on lit p. ex. dans le recueil de Leyde (cp. Hauréau, *o. c.*, II, 97 et VI, 69, où ce proverbe est fort mutilé).

2. La forme de *b* est appuyée par la leçon des mss. *A L U* (*Ainz chante*), par *Q R* (*Avant chante*), par les traductions latines (cf. ci-dessus, p. 497) et par un vers dans *Pamph. et Gal.* (v. 8) : *Avant cante foz que prouvoire* (cf. ma note sur ce vers). La forme avec *Atant* ne se lit, en dehors de *C Ca*, que dans les *Proverbes communs* et les recueils qui en dérivent, mais ce témoignage n'a qu'une valeur très relative (cp. p. 554). Étant donné la ressemblance des deux mots, *Atant* est plutôt une corruption qu'une variante de *Avant*.

3. C'est plutôt pour notre commodité que nous employons le sigle *c*, mais en soulignant que la constitution de la « famille » ainsi désignée comporte des réserves.

oreilles, boys escoute (*Ca*) [1]? Il serait oiseux de citer les autres variantes, puisqu'elles n'élucident pas la question qui nous intéresse.

Il nous reste pourtant un critérium très important, puisque c'est grâce à lui que nous avons établi d'une manière indiscutable la parenté de *Ca* avec *B Ba C*, je veux dire l'ordre alphabétique. Nous avons ainsi constaté que ces quatre recueils remontent à un recueil également alphabétique, et même plus rigoureusement alphabétique que chacun des recueils qui en dérivent. A vrai dire, l'ordre alphabétique comportait déjà dans *X* quelques restrictions — comme le prouve la comparaison de *b* et *c* —, mais il n'y a pas de raison, *ceteris paribus*, pour ne pas préférer, des deux variantes, celle qui s'accorde avec l'ordre alphabétique à celle qui s'en écarte. Si le proverbe *De mauveis deteur prant l'en aveine* précède dans *b Ca*, le proverbe *De deniers mescontez ne graces ne grez*, il est évident qu'il en était de même dans *X*, c'est-à-dire que le mot *deniers* n'y comptait pas pour l'ordre alphabétique. Mais si, immédiatement après ce dernier proverbe, *B Ba C* donnent le proverbe *De conté* (*C* : *contees*) *porte loux*, tandis que *Ca* lit : *Des ouailes countez prent le loue*, il n'est pas moins évident que cette dernière forme du proverbe mérite, au moins pour le début, plus de confiance, puisqu'elle satisfait mieux les exigences de l'ordre alphabétique, D'autre part, beaucoup de proverbes qui brisent l'ordre alphabétique dans un recueil ou deux recueils apparentés manquent dans les autres ou y sont cités à un autre endroit ; dans le premier cas, il s'agit d'une interpolation, dans le second cas, d'un déplacement du proverbe qui s'écarte de l'ordre alphabétique. Ainsi *b* donne, après *Bontez autre requiert*, les trois proverbes [2] suivants qui régulièrement devraient précéder celui-là :

Biaus chanters annuie.
Bele parole fel fol lié.
Bons marchiez est trouveüre.

---

1. Quand je n'oppose à *B* que *Ca*, c'est que le proverbe manque dans *C* qui est incomplet, et pas seulement au début (cp. p. 504).

2. Le second proverbe manque dans *Ba*, pour la raison indiquée plus haut (p. 505).

Or, de ces trois proverbes, les deux premiers se suivent dans *Ca* sous la lettre D : *De bel chanter se ennoye l'om* [1] — *De bel promés est li fol en joy*, tandis que le troisième manque dans *Ca*. Comme les deux autres respectent dans *Ca* l'ordre alphabétiqūe et qu'ils s'en écartent dans *b*, il s'ensuit que le copiste de *B* les a déplacés en les transportant à la fin de la lettre *B* ; quant au troisième proverbe : *Bons marchiez est trouveüre*, c'est sans doute une addition du copiste de *B*. Le même copiste a intercalé entre *Maint* et *Mal*, trois proverbes commençant par *Mar* qui manquent dans *c*, et beaucoup d'autres proverbes de *b* sont dans le même cas. Inversement, les trente proverbes qui dans *Ca* s'écartent de l'ordre alphabétique manquent tous dans *b C* [2], ce qui n'est certainement pas un indice en faveur de leur authenticité, et la même remarque s'applique à quelques proverbes de *C* inconnus à *b Ca* et à tous les proverbes de *Ba* inconnus à *B* et *c* [3]. Nous pouvons donc déjà écarter comme étrangers à *X* un certain nombre [4] de proverbes particuliers à un recueil ou à la famille *b*, et corriger les débuts des proverbes déplacés à l'aide de ceux qui ne le sont pas. A ce dernier point de vue, *Ca* (resp. *c*) mérite sans doute plus de confiance que *b*, mais, au point de vue des interpolations, *Ca* ne le cède pas à *b*.

Enfin, c'est peut-être le renseignement le plus utile qu'on puisse en tirer, l'ordre alphabétique nous laisse quelquefois entrevoir la langue du compilateur de *X*. Certains indices, en

---

1. L'édition donne *ben* ; c'est évidemment une faute pour *beu* (= *bel*).

2. Sauf naturellement les proverbes déjà intervertis dans *X* et quelques proverbes déplacés. Le prov. *Qui ad besoigne de fu as ungles se* (l. *le*) *quert* doit être corrigé d'après *b* : *Qui a mestier du feu*, etc., car le proverbe fait suite à *Qi ad manveys veisin*, etc. (Entre ces deux proverbes, *Ca* donne encore : *Qi ad payn e saunté riche est si ne le set* qui se révèle ainsi comme interpolation).

3. Ceci confirme notre hypothèse, savoir que les proverbes de *Ba* inconnus à *B* mais cités dans *c* (*Ca*) remontent à *X*.

4. Il peut naturellement arriver à l'interpolateur de placer les proverbes qu'il ajoute à l'endroit précis où ils doivent figurer selon l'ordre alphabétique. Mais souvent il se contente de les placer au début et à la fin de chaque lettre (procédé fréquent dans *b C*) ou entre deux proverbes commençant par le même mot.

effet, nous autorisent à supposer qu'il était anglonormand. Car si l'ordre alphabétique est plus strict dans *Ca* — qui par ailleurs donne un texte assez corrompu, — cela tient en partie à la langue même de ce recueil qui est anglonormande : *Ca* en gardant les formes anglonormandes de *X* risquait moins de briser l'ordre alphabétique, tandis que *b* et *C* en leur substituant des formes franciennes s'en écartent plus d'une fois [1]. Et c'est pour la même raison que *Ca* garde les proverbes anglonormands de son modèle et en ajoute d'autres [2], alors que *b* les supprime ou les remplace par des proverbes français. *C* qui tient le milieu entre *Ca* et *b*, forme probablement la transition entre la version anglonormande (représentée par *Ca*) et la version française de *b*. Si, comme je le suppose, le recueil *X* était anglonormand, il faudrait localiser *C* dans le nord de la France, peut-être en Normandie [3], puisque bon nombre de proverbes, en partie anglonormands, qui ont été supprimés dans *b*, ont subsisté dans *C*.

Une autre question qui se pose est celle des commentaires. Est-ce que le recueil *X* était commenté comme *bC* ou dépourvu de commentaires comme *Ca* ? Je crois que les commentaires se trouvaient déjà dans *X* et que *Ca* s'en est débarrassé pour n'être pas gêné dans le choix des proverbes qu'il voulait interpoler. Je sais bien qu'on pourrait soutenir l'hypothèse inverse, savoir que *X* était dépourvu des commentaires qui n'auraient été ajoutés que dans les versions continentales. Mais d'abord, les recueils sans commentaires devaient être une exception bien rare à l'époque où il faudrait placer *X* [4], ensuite les recueils avec commentaires bibliques ne semblent pas avoir moins été goûtés en

1. C'est surtout l'observation des règles de la déclinaison qui est cause des écarts de *b*, alors que *Ca* qui ne s'en soucie guère, garde, tout fautif qu'il est, l'ordre alphabétique. Voici quelques exemples (je ne donne que les mots initiaux des proverbes consécutifs) : *b* : *Fous-Forz* (*Ca* : *Fol-Forz*) ; *Lierres-Li bons-Len* (*Ca* : *Larroun-Le bon-Len*) ; *b* : *N'esveilliez-Noire* (*Ca* : *N'eveillez-Neyr*) ; *b* : *Qui de loing-Qui aise atant* (*Ca* : *Qui de loing-Qui eyse*).

2. Quelques proverbes de *Ca* inconnus à *A BC* semblent remonter à Serlon et à une version anglonormande de *v*.

3. C'est probablement un recueil du type *C*, mais plus développé qui a servi de base à *Q* et à *R* (cf. p. 538).

4. Cf. ci-dessous, p. 543. *Recueils sans commentaires.*

Angleterre que sur le continent. Nous en avons la preuve dans les recueils de Cheltenham et dans celui d'Hereford.

Recueils indépendants

Le recueil du ms. de Cheltenham, Phillipps 8336 (*Ch*), ne m'est connu que par l'échantillon qu'en a donné P. Meyer [1], à qui j'emprunte les détails suivants : les proverbes occupent dans *Ch* les ff. 96-107, ils sont rangés par ordre alphabétique des lettres initiales ; à la fin de chaque lettre, il y a quelques additions de la main qui a écrit les ff. 87 à 95 ; les proverbes sont généralement commentés, mais quelques-uns au moins sont dépourvus des commentaires.

Il est possible, voire probable que ce recueil se rattache au groupe *a*, car les sept proverbes communiqués par P. Meyer se retrouvent tous dans *b*, sauf le 6e qui n'existe que dans le recueil de *C*, lequel de son côté omet le second, étant lui-même incomplet au début. *Ca* n'en donne que quatre. Mais il est impossible de dire si *Ch* représente comme *C* une étape intermédiaire entre *X* (resp. *Ca*) et *B*, ou si ce n'est pas plutôt un recueil remanié, comme l'indique le bouleversement de l'ordre alphabétique. Il serait intéressant de savoir, en particulier, si les additions effectuées à la fin de chaque lettre dans *Ch* correspondent aux proverbes interpolés dans *b*.

Le recueil du ms. de Hereford, Cathedral Close P. 3. 3 (*H*) [2] occupe à peu près 3 feuillets à deux colonnes et comprend 87 proverbes suivis chacun d'un commentaire d'une certaine longueur. L'ordre alphabétique n'est pas observé dans *H*. Le titre *Proverbia vulgaria cum cuncordanciis sacre scripture* rappelle la rubrique en tête du recueil *Ba*, et il y a même une quarantaine

1. *Romania*, XIII, p. 407. Je n'ai pas encore réussi à me procurer une copie de ce recueil.

2. Ce recueil a été signalé par P. Meyer (*o. c.*) à propos de celui de Cheltenham. Le texte n'est pas exempt de fautes, p. ex. *Miaus vaut pres joichier* (sic) *que pres* (sic) *praiere*. Les formes *miaus* (m e l i u s et m e l), *biaus*, *iaue*, *iauz*, attestent que *H* est la copie d'un recueil continental, qui appartenait peut-être à la région Est de la France, comme l'indiquent les formes *loiche* et *soiche* (cp. l'*Yzopet* lyonnais qui contient la rime *soiche* : *quoiche*, le mot *roiche* (crèche), etc.).

de proverbes communs à *H* et *a*, mais les commentaires diffèrent de part et d'autre : ils sont plus développés dans *H* qui accumule les allusions à la Bible. Voici comme exemple, le second proverbe de *H* que je transcris tel quel :

Il remeint assez de cen que fol pense. — Unde *Psalmista* : Cogitaverunt consilia que non potuerunt stabilire. Et *Judith* 11° b : Dicitur de Nabug' quod ipse dixit cogitacionem suam in eo esse ut omnem terram suo subiugaret imperio, et totum fuit aliter. Et *Job* v° c : Qui dissipat cogitaciones eorum, ne possint implere manus eorum quod ceperant contra de Deo (*sic*) ? *Job* XXI° j. v. Nemo avertere potest cogitationes eius queque voluerit hec fecit. Et *Judith* IX° c : Illa post illa cogitasti et hoc factum est quod ipse voluisti.

Malgré les proverbes communs à *H* et *a*, *H* semble être à peu près indépendant du groupe *a* : l'absence de l'ordre alphabétique et des commentaires de *b C* l'attestent. Au surplus, les proverbes de *H* sont, en général, assez banals et se retrouvent aussi dans des recueils indépendants de *a*, sauf quelques variantes particulières à ce groupe. Quelques-uns des proverbes les plus caractéristiques ne se lisent que dans les *Proverbes ruraux et vulgaux* (*P*), p. ex. :

Au desoz est qui pree (= *P* 112)
Bons est li dimages qui au feu bout (= *P* 116)
Au main levoir n'est pas le bons eürs (cp. *P* 464)
De bon mangeor mauvés donoor (cp. *P* 388)
Li miaus a an soi por que len le loiche (cp. *P* 379)

De même, la variante *Quant li chevaus est emblez* (*H* : *ou perdu*), *adonc ferme on l'estable* ne se lit que dans *P*. Mais ailleurs, *H* combine la leçon de *P* avec une autre. Le nom de *Gibert* dans *Par un point perdit Gibers s'anesse* ne se lit que dans *H* et *P*, mais le mot *s'asnesse* (*P* a *son asne*) est une particularité du groupe *a* provenant de *X*. Le proverbe *Petit e petit plume li lous l'oie* qui est un contresens — car le loup aura vite fait de plumer l'oie — ne peut s'expliquer raisonnablement que par une contamination de deux proverbes, savoir du proverbe *Petit a petit manga le pinçon l'asne* (*Q R*) avec le proverbe : *A pou d'occoison plume li lous l'oie* (*P*) [1]. Toujours est-il que la méta-

1. On trouve aussi la variante *A pou d'achoison prent li lous le mouton*, dans *A* et *R*.

phore du loup plumant l'oie ne se trouve que dans *H P*. On ne peut pas parler proprement d'une parenté de *H* avec *P*, car *P* est une compilation de plusieurs recueils, pour la plupart inconnus (cf. p. 548), mais il est possible que plusieurs proverbes et variantes des proverbes communs à *H P* remontent à une source commune. En tout cas, *H* ne doit que fort peu au groupe *a*, si tant est qu'il lui doive quelque chose.

Parmi les proverbes de *H* on trouve aussi quelques refrains :

1 Bien se doit reconforteir
qui joie atent
des maus qu'i[l] sent.

2 Aprés les maus d'amors vient la grant joie [1].

3 Se je n'ai s'amor,
la mort m'est donnee,
je n'i puis faillier [2].

4 Je sent les maus d'amor por vos,
sentez les vos por moi ?
Vos ne lez sentez mie, les maus
d'amor (ein)si con je fais [3].

Ces refrains ont été également commentés, et d'une façon même assez curieuse.

Les recueils avec commentaires bibliques ont dû être fort répandus. Si je ne me trompe, tous les recueils alphabétiques, y compris les recueils avec commentaires juridiques et les *Proverbes communs* [4], remontent en dernier lieu au groupe *a*, et ceux qui ne rangent les proverbes que par ordre des lettres initiales comme *d* et *A* s'y rattachent partiellement. Et c'est encore une raison pour rattacher *Ch* au groupe *a* et pour en exclure *H*. Nous avons pourtant, ne fût-ce que provisoirement, classé *Ch* parmi les recueils indépendants.

---

1. Cf. le *Rom. de la Poire*, v. 1109-10.

2. Cf. *ibid.*, v. 1424-5, et A. Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, 239.

3. C'est la fusion de deux refrains qu'on lit dans *Li Confrere d'Amours*, str. II et V (cf. *Romania*, XXXVI (1907), p. 31, et les notes de M. Långfors p. 33 s.).

4. Cf. ci-dessous, p. 537 et 553 ss.

C. Recueils avec commentaires allégoriques.

A cette catégorie appartiennent notamment trois recueils provenant de la Bibl. St-Victor (B. N. lat. 14955 = *D*; 14799 = *F*; 14929 = *G*) et analysés par Hauréau [1]. Sans répéter ce qui a été déjà dit, retenons seulement ceci que ces trois mss., dont deux remontent au XIIIe s., étaient destinés à l'usage des prédicateurs : *D* et *F* sont des recueils de sermons, *G* un répertoire alphabétique, sorte de vademecum pour prédicateurs. Pas de rubriques dans *F G*; dans *D* : *Incipiunt proverbia in gallico.*

J'ai trouvé dans un ms. du fonds Gaignières (aujourd'hui B.N. fr. 24460) au f. 55 la copie d'un quatrième recueil qui, malgré une grande ressemblance avec les trois recueils cités plus haut, ne saurait être identifié avec aucun d'eux. Le copiste du XVIIe s. qui a transcrit ces proverbes avec un grand soin, tout en négligeant les commentaires, prétend les avoir tirés du ms. de la bibl. de S. Victor coté 1114, f. 149 v°. Or le ms. anc. S. Victor 1114 (actuellement ms. fr. 20598) contient tout autre chose que des proverbes. Un heureux hasard m'a pourtant fait retrouver le ms. en question dans la Bibl. Mazarine où il porte le n° 1030 [2]. L'erreur du copiste s'explique par le fait que ce ms. a porté aussi la cote 1114 (sur le verso du feuillet de garde), mais cette cote a été biffée et remplacée par 1072, et c'est sous ce dernier n° que le ms. a dû figurer dans la Bibl. de S.-Victor. Les proverbes y commencent effectivement au fol. 149 v° ; la rubrique rappelle celle de *D* : *Hic incipiunt proverbia in gallico.* Enfin j'ai trouvé dans un ms. de la Bibl. de l'Arsenal (n° 946, f. 78 b) un court fragment de 4 proverbes commentés comme dans *D F G*. Nous désignons le ms. de la Mazarine par *E* et les quatre mss. *D E F G* par *d* tout en négligeant le petit fragment de l'Arsenal.

La plupart des proverbes du groupe *d* remontent à une souche commune : non seulement beaucoup de proverbes se retrouvent identiques dans deux, trois ou quatre recueils, mais, ce qui est plus important, les mêmes proverbes ont partout les

---

1. *O. c.*, III, p. 80 ss., 341 ss.; IV, p. 112 ss.
2. Ce ms. contient une copie des *Distinctiones* de Nicolas de Biard.

mêmes commentaires allégoriques. C'est ainsi qu'à propos du proverbe *A tart crie la cornille quand li las la tient par le col*, les quatre recueils donnent la parabole suivante :

Cornix potest dici quilibet peccator qui ad modum cornicis clamat « cras, cras » confitebor vel agam penitentiam, sed quod non facit hoc vel illud, clamabit in inferno « *las*, *las* », quando laqueo jehenne strangulabitur [1].

Généralement, le commentaire fait une application plus ou moins ingénieuse du proverbe pour en tirer une leçon de morale propre à émouvoir le laïque par ce rapprochement inattendu. Le proverbe *Qui ne puet paier, si soit baluz a l'avenant* [2] a inspiré au commentateur la réflexion que voici :

Hoc potest dici de illis qui noluut hic solvere, quia illi qui non solvent hic, in futuro punientur... Et tales non solum erunt verberati *a l'avenant*, sed *outre l'avenant*.

Plus le proverbe est trivial, plus il gagne à être interprété de cette manière mystique. Voyez ce proverbe *Qui bon morsel met en sa boche, bone novele envoie a son cuer*, ainsi justifié dans *d* :

Bonus morsellus est verbum Dei, vel bonus morcellus est verbum confessionis, secundum omnes circonstantias peccatorum.

Relisons maintenant la réflexion que ce même proverbe a suggérée à l'auteur des *Proverbes au vilain* (str. 225), et nous verrons l'abîme qui sépare les commentaires sacrés des commentaires profanes.

Citons encore ce proverbe : *Pour l'amor du chevalier, besa la dame l'escuier*, dont le commentaire : *Li chevalier si est nostre*

---

1. Dans un sermon français, conservé dans le ms. fr. 13316, on lit, au f. 57 : *En fin ço dist : Ce* (ms. *Co*) *vivrai encore, assez bien me porrai encore convertir, trop est encore tost. Com cante li corbeals : « cras, cras », demain, demain ! Cur hodiernum salus expectet, dubium cras.* La même interprétation allégorique du cri du corbeau se lit dans la *Dime de penitance* de Jehan de Journi (éd. Breymann, v. 1316-24).

2. Ce proverbe fait allusion à une coutume rapportée ailleurs : *Ribaldi, quando non habent unde possint solvere, verberantur loco solutionis* (B. N. lat. 14929, f. 254).

Seignor, chascun serjant nostre Seignor si est l'escuier [1] est un véritable tour de force dans ce genre.

Ces commentaires avaient certainement plus de chances d'impressionner le public des sermons que les rapprochements arides des commentaires bibliques dont Hauréau exagère singulièrement la portée lorsqu'il prétend que Nicolas de Biard se serait servi d'un recueil semblable à celui du ms. 18184 (notre ms. *B*). Il serait par contre facile de découvrir dans l'emploi que les prédicateurs ont fait de quelques proverbes, les traces des commentaires allégoriques. A cet égard, on trouve, dans ces commentaires même, des indications très précises ; quelques proverbes sont accompagnés de la remarque : *Hoc potest valere ad illud thema* (suit le début du sermon) ; ailleurs on recommande au prédicateur de rappeler tel « exemple », telle anecdote, après avoir cité tel proverbe : *Dic exemplum de muliere quam maritus suus volens probare finxit se occidisse unum hominem* [2]. Il arrive que le proverbe fait partie intégrante de l'exemple qu'il résume, p. ex. :

Quidam mercator habuit uxorem nomine Bertam. Mercator precipiebat ei ut daret pauperibus, ipsa autem quod dare debuerat sibi retinebat. Cum autem defuncta esset, nuntiatum est viro in extraneis partibus, mandaverat autem Berta quod daret aliquid pro anima sua. Qui respondit : *Berte fu a la mait : se qu'elle prit elle a, et plus n'en portera* 3.

Cela suppose que l'usage des exemples s'était déjà répandu chez les sermonnaires, et c'est sans doute l'efficacité remarquée de cette éloquence populaire qui a suggéré à l'un d'eux l'idée de composer, non plus un recueil d'anecdotes — à l'instar de

1. La *dame* est probablement l'Église qui bénit ses fidèles serviteurs.

2. Sur ce conte, voy. A.-G. Van Hamel, éd. des *Lamentations de Matheolus*, II, p. 179 s.

3. Ce conte que G. Paris croyait perdu (cf. *Romania*, XX, p. 137, n. 3) est aussi rapporté dans le ms. Arsenal 937, f. 125 (*Contra avaros*), dans le répertoire de *G* (*Eleemosina*), d'après lequel je cite (les recueils n'en donnent qu'un résumé), ainsi que dans les mss. *A Q* et, sans le commentaire, dans *R*. Des allusions à ce proverbe se lisent dans les *Vers de la mort* de Robert le Clerc (éd. Wahlund, str. CLXXX, v. 7) et dans le *Congié* d'Adam de la Halle (str. II, v. 8-9, éd. de Coussemaker, p. 275). Cf. aussi Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen âge*, 2e éd., Paris 1886, p. 255, n. 4.

Jacques de Vitry ou d'Étienne de Bourbon —, mais un recueil de proverbes « moralisés ». Le but était le même : il s'agissait de trouver dans les proverbes, comme dans toutes les allégories de ce genre, la confirmation des vérités révélées, c'est-à-dire une signification autrement profonde et grave que celle qu'on leur attribuait communément, et en particulier dans des poèmes profanes comme les *Proverbes au vilain* ou le *Respit*. Il s'agissait en un mot de réhabiliter les proverbes salis par tant de vilenies, et c'est pourquoi nous trouvons dans *d* bon nombre de proverbes provenant de *v*, tandis que les commentaires de *d* sont comme un défi ou une protestation contre ceux de *v* [1].

Par ces commentaires, les proverbes moralisés appartiennent donc à l'époque des allégories, si féconde dans toutes les branches de la littérature médiévale [2]. Si je ne me trompe, ils ont été composés vers le milieu du XIIIe siècle [3]. Mais passons à l'analyse des quatre recueils qui nous les ont conservés.

Dans *D* qui représente probablement le noyau primitif, tous les proverbes — ils sont au nombre de 62 — sont commentés et se retrouvent tous soit dans deux soit dans les trois autres recueils, excepté deux proverbes qu'on ne rencontre que dans *G*. L'ordre alphabétique est encore bien vague. Les proverbes synonymes ne sont pas séparés; le recueil lui-même débute par quelques proverbes aux lettres initiales M-Q. Le premier trait se retrouve dans *E F G*, le second est une particularité de *D* et du fragment de l'Arsenal dont les quatre proverbes correspondent exactement aux quatre premiers numéros de *D*. Il s'ensuit que ce fragment se rattache à *D*.

---

1. A côté des proverbes remontant à *v*, on trouve dans *d* bon nombre de proverbes provenant du groupe *a*, p. ex. : *A la court le roi chescuns i est por soi* ou *Ausi bien sont amoretes sous buriaus comme sous brunete*. Quelques-uns de ces proverbes ont été empruntés à *a* avec leurs commentaires bibliques. On peut évaluer à une centaine les proverbes de *d* remontant à ces deux sources.

2. Qu'on se rappelle aussi les chansons, les fables et jusqu'aux lettres moralisées (Huon le Roi).

3. Il est vrai qu'on trouve déjà antérieurement des proverbes « moralisés » ; mais il s'agit là d'applications sporadiques et individuelles, sans rapport avec celle du groupe *d* qui les a érigées en système. (Sur un proverbe du Reclus de Moilliens, voy. la note de l'éditeur sur *Carité*, str. CCXL, v. 10 ss.)

Dans *E*, le recueil proprement dit comprend 74 proverbes, rangés par ordre alphabétique des lettres initiales, qui se retrouvent tous soit dans deux soit dans les trois autres recueils, excepté quatre qui sont propres à *E*. Ce recueil est suivi ou plutôt complété par les *Principia quorundam sermonum* qui démontrent pratiquement comment l'on peut prendre les proverbes pour point de départ d'un sermon (usage pratiqué aussi dans la littérature profane, notamment par les auteurs des romans courtois, des contes et des jeux-partis). Cette seconde partie contient encore une trentaine de proverbes français, dont plusieurs cités deux fois, et quelques proverbes latins.

Dans *F*, on distingue également deux séries de proverbes : la première qui en contient 63 correspond assez exactement au recueil de *E*, et il y a même un certain parallélisme entre *E* et *F*, en ce sens que leurs proverbes se suivent dans le même ordre, sauf que *E* donne 13 proverbes qui manquent dans *F*, tandis que *F* donne 2 proverbes inconnus à *E*. La seconde série de *F* comprend 25 proverbes dépourvus de commentaires dont une dizaine se retrouve dans *E* parmi ceux des *Principia*.

Le recueil de *G* fait suite au répertoire dont il est le supplément. Comme le répertoire qui en cela rappelle les *Dictionnaires* de Nicolas de Biard, le recueil était disposé selon l'ordre alphabétique des matières, mais, par suite d'une erreur dans le brochage, quelques feuilles ont été déplacées et doivent être rétablies dans l'ordre suivant : ff. 253-60 ; 248-51 ; 262-5 ; 252, 261. Le premier proverbe, qui est rapporté à la rubrique *Amicus*, se lit, par conséquent, au f. 253 :

Amicus : Mieux vaut amis en voie que deniers en courroie.

Viennent ensuite les proverbes relatifs à l'amour, à l'avarice, etc. Quelques proverbes sont cités en plusieurs endroits : le proverbe *A toz seigneurs toutes honneurs*, par exemple, figure à la rubrique *Dominus* et à la rubrique *Honor*. Le proverbe *A besoing voit li homs qui amis li est* est même cité trois fois. Ces répétitions s'expliquent : de même que le répertoire qui le précède, notre recueil n'est pas l'œuvre d'un seul copiste ; plusieurs mains ont dû y collaborer, car on distingue au moins trois écritures différentes. Beaucoup de proverbes ont été

ajoutés en marge ou en bas de chaque page ou bien dans les vides laissés par le premier copiste pour permettre à ses continuateurs de compléter le recueil ou le répertoire. Et c'est ce qui explique aussi la présence dans *G* d'un assez grand nombre de proverbes non moralisés, c'est-à-dire étrangers au recueil primitif.

Quel est le rapport de *G* avec *D E F* ? Le recueil de *G* contient :

a) tous les proverbes de *D*, excepté deux ;

b) tous les proverbes de *E F* qui manquent dans *D* et les proverbes de *D E* qui manquent dans *F* ;

c) dix proverbes des *Principia* qui correspondent à peu près à ceux de *F* provenant de la même source ;

d) les deux proverbes de *D* inconnus à *E F* et neuf proverbes de la deuxième série de *F* inconnus à *D E* ;

e) beaucoup de proverbes inconnus à *D E F* en partie empruntés, comme bon nombre de proverbes moralisés, aux *Proverbes au vilain*. Ces emprunts sont matériellement attestés pour les proverbes : *Riches hons ne peche, ce dit li vilois* (sic) et *Pechiés ne dort, ce dit li vilains* [1]. et il est probable que ces proverbes qu'on ne trouve pas dans l'édition Tobler et d'autres qu'on y trouve remontent à quelque version perdue de *v*. [2] Quelques proverbes sont cités sous leur forme latine [3], tout prêts à figurer dans quelque sermon p. ex. :

f. 252 v° Qui fecit stulticiam bibat.
Qui mane non surgit dietam amittit.
Ibi debet res queri ubi est.

---

1. Sur ce proverbe, cité aussi dans *K'*, voy. ci-dessous, p. 546.

2. Le proverbe *L'une bonté l'autre requiert* est cité deux fois : la première fois comme dans *D E F*, la seconde fois avec l'addition : *et colee sa per*. Cette dernière forme remonte sans doute à *v* (c. 39, 223). Quand le commentateur n'arrive pas à tirer une leçon morale du proverbe, il le cite provisoirement sans commentaire, ou bien il le condamne formellement ; c'est ainsi qu'il jette l'anathème sur le proverbe *Qui jones saintit veux enrage* (= *v* 32) en remarquant : *Ita dicunt mali impedientes alios et retrahentes a bono agendo.*

3. Cette remarque s'applique aussi à quelques proverbes de *v*, p. ex. *Modium vini ad nummum ve illi qui non habet* (= *v* 199).

G ajoute aussi quelques locutions, p. ex. : « Mali clerici de quibus dicitur : *Clerc reneié qui font le jambet a Saint Nicholas* [1] », des allégories et des extraits de sermons.

Il ressort de cette analyse que, sauf *D*, chaque recueil contient un certain nombre de proverbes inconnus aux trois autres recueils, ce qui est encore un indice en faveur de l'antériorité de *D* dont tous les proverbes se retrouvent dans d'autres recueils. *E* et *F*, étant apparentés, vont généralement ensemble [2]. *G* se rattache à *D*, quand il ne donne pas des proverbes inconnus à *D*, par exemple :

Mal se garde (*E F* se guete) du laron qui l'enclot en sa meson.

N'est pas honte de cheoir, més de longement jesir en labor (*G* en la bowe. — *Cette addition manque dans E F*).

Por ce te fais que tu me faces, non pas pour ce que tu me bates (*la seconde proposition manque dans E F*).

Mais ailleurs, *G* donne aussi les variantes de *E F* :

Qui mieuz aime autrui de soi, au molin mora de soi (*E F* len le doit bien por fol tenir). Les deux variantes se lisent dans *G*.

Qui le bien voit et le mal prent il se dechoit a escient (*E* si se foloie a escient ; *F* a bon droit se repent ; *G* il se fourvoie *vel* desoit a esciant ; n'est pas merveille s'il s'en repent). Ici, *G* donne trois variantes qui correspondent à celles de *D E F*.

Il s'ensuit que le copiste de *G* a utilisé un recueil du type *D* qui a été complété plus tard par des proverbes et variantes provenant de plusieurs autres versions du groupe *d*, voire par des proverbes étrangers à ce groupe (*v*).

Remarquons pour finir que les proverbes et locutions du recueil ne sont pas les seuls qu'on trouve dans *G*. Le répertoire en contient bon nombre dont plusieurs figurent aussi dans le

---

1. La locution *faire le jambet* se rencontre ailleurs :

La mort ne l'aseüre mie :
Moult tost li a fet le jambet.
(*Vies des Pères*, B. N. fr. 1546, f. 107 b.)

Mais l'allusion à saint Nicolas reste obscure.

2. Une fois, *E* se sépare de *F* pour aller avec *D* : *Chascuns ne set qu'au nés* (*F* : *qu'a l'oill*) *li pent*.

recueil. En voici quelques-uns pourtant qui manquent dans le recueil :

f. 1 Bonum non est eius qui lucratur, sed cui Deus dat.

f. 2 v° Grans cop est ramenez de loing.

f. 7 La chose qui est bien amee est souvent reclamee.

f. 30 v° Qui une foiz escorche, deus fois ne tont (cf. f. 137 v°).

f. 37 v° Volgariter dicitur de pulcro homine et infami : C'est un biau nient [1].

f. 47 Teus se cuide desjeüner qui se disne — Tel cuide asavourer (s. cogitando) qui avale (consentiendo).

f. 114 Homines qui propter vanam gloriam verba de se jactatoria proferunt similes sunt avi que vocatur *cucu* que nichil scit dicere vel cantare nisi nomen suum [2].

Recueil mixte

Le recueil du ms. Ste-Geneviève 550 (*A*) qui remonte au XIIIe s. (2e moitié puisqu'il fait suite à la *Légende dorée* de Jacques de Varazze) mérite une analyse plus détaillée [3]. Ce recueil, l'un des plus riches et plus précieux que nous possédions, contient 416 proverbes et locutions, rangés par ordre alphabétique des lettres initiales, qui remplissent les ff. 282 v° à 294. Les proverbes sont écrits sur deux colonnes, chaque colonne comprenant en moyenne huit proverbes commentés. Le grand nombre de doublets [4] — une vingtaine dans *A* sans compter quelques

1. Cette locution ne s'appliquait pas uniquement aux hommes. Dans la *Méditation de la mort*, poème dont je connais plusieurs mss., on lit :

Chasse dont de toy vaine gloire
Qui n'est que vent, c'est chose voire,
Et ta vie un *beau neant* (B. N. fr. 916, f. 179).

2. Cette allégorie se rapporte au proverbe *Adés chante le cucu de soy mesmes*, qu'on lit dans le recueil d'Et. Legris.

3. Quoique Le Roux ne le cite pas dans sa *Bibliographie*, il est certain qu'il le connaissait, puisqu'il lui a emprunté beaucoup de proverbes cités au cours de son *Livre*.

4. J'appelle ainsi les proverbes cités plus d'une fois dans le même recueil. On ne trouve, en moyenne, que deux ou trois doublets dans chaque recueil. Dans *A*, toute la gamme des doublets est représentée, depuis la simple répétition du proverbe jusqu'aux variantes les plus éloignées. Quelquefois, le doublet est une forme plus récente du proverbe : *Ce cuide li lerres* (*li larron*) *que tuit soient si frere* (*si compaignon*). Les deux formes se lisent dans *A*.

proverbes de sens identique — indique à lui seul qu'il s'agit d'une compilation faite de plusieurs recueils. Cette supposition est confirmée par l'examen de la langue [1] et par les commentaires qui sont à la fois bibliques et allégoriques. Voici, comme échantillon, le premier proverbe de *A* :

A petite fontaine boit l'en soef. — Fons parvus brevis predicatio. *Ysa.* : Verbum abreviatum faciet Dominus. Vel parvus fons doctrina evangelica. *Hester* : Fons parvus currit in flumen magnum. *Eccles.* : Aqua sapiencie salutaris potabit eos. *Ysaias* : Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris. Doctrina heretica fons turbatus pede, et c. Tamen dicitur *Prov.* : Aque furtive dulciores sunt.

En effet, le compilateur de *A* a utilisé des recueils appartenant aux groupes *a* et *d* et il a combiné les commentaires bibliques avec les commentaires allégoriques, ce qui ne veut pas dire que tous les proverbes et commentaires de *A* remontent à ces deux groupes ; car on trouve dans *A* des proverbes inconnus à *a* et *d*, soit que le commentateur ait utilisé d'autres recueils à commentaires sacrés, soit, ce qui me paraît plus probable, qu'il ait greffé ses propres commentaires sur ceux qu'il trouvait dans ses modèles. En tout cas, il s'est inspiré de ces derniers, et il en a usé avec une certaine discrétion. Les proverbes qui manquent dans *a* et *d* ont été probablement empruntés à d'autres sources, mais ils ont été commentés de la même manière biblico-allégorique que les autres, y compris les proverbes empruntés à des recueils profanes (*v*).

A la base de *A*, il y a un recueil du groupe *d* que *A* rappelle et par sa disposition (ordre alphabétique qui ne s'étend pas au delà des lettres initiales des proverbes) et par sa destination (à

---

1. On trouve dans *A* (comme dans *L*) des traits linguistiques propres à plusieurs dialectes, p. ex. *aigue* à côté de *eve*, *coe* et *coue* à côté de *queue*. Quelques formes appartiennent à l'Est de la France : *merveille*, *consoill*, *chaudoil* (à côté de *conselz*, *chaudel*). Ces doubles formes correspondent quelquefois aux doublets :

Por noiant fait l'en a mort *chaudoil*.

mais : Quant ge serai morz, si me fetes *chaudel*.

C'est de même que les proverbes *Aigue* (*Eve*) *coie ne la croie* et *Ainz* (*Einz*) *chante fous que prestres* figurent à la fois à la lettre A et à la lettre E.

l'usage des prédicateurs)[1]. Enfin, il y a dans *A*, comme dans *E F G*, quelques proverbes non commentés. Le recueil le plus rapproché de *A* est *E* : sauf six proverbes qui manquent dans *A*, on y trouve tous les proverbes de la 1re partie de *E*, y compris les quatre proverbes de *E* inconnus à *D F G*, avec les variantes particulières à *E*, resp. *E F*[2]. D'autre part, le manuscrit utilisé par *A* est, au point de vue du texte, supérieur à *E* aussi bien qu'à *D F G*[3]. Quelques proverbes moralisés inconnus à *d* ont peut-être été empruntés directement à des sermons, comme le proverbe *Vieille hart ne puet tortre et vieill chien est mal a metre en bien*[4] ou la locution *Ceste coe n'est pas de cest veel*[5] qui se rattache à une historiette connue.

Ce stock primitif a été complété probablement par des proverbes empruntés aux groupes *a* et *v*, sans qu'il soit possible de déterminer pour chaque proverbe commun à *a v A* auquel des deux groupes il a été emprunté par *A*. On peut cependant évaluer à une centaine les proverbes du groupe *a* qui ont passé dans *A*, sans compter ceux qu'on ne trouve que dans *Ca* ou dans des recueils postérieurs qui se rattachent en partie au groupe *a* (*Q R*)[6].

---

1. On trouve dans *A* les mêmes indications d'ordre pratique que dans *d* ; à propos du proverbe *De douce assemblee dure dessevree*, le commentateur remarque : *Hoc potest predicari in nupciis*. D'autre part, on trouve dans *A* non seulement quelques proverbes latins (comme dans *d*), mais de ces proverbes et locutions macaroniques si fréquents dans les sermons ; p. ex. *A mol pasteur* lupus facit lanam — *Par tot me chace, fors* in aqua. Inversement, on trouve quelques mots français dans les commentaires latins.

2. C'est ainsi que *A* donne seul la variante de *E* : *En petite maison a Deus grant parçon* (ailleurs : *part*).

3. Voici sur quoi je fonde cette conjecture : le prov. *Blanche berbis, noire berbis, autant m'est se tu muers com se tu vis* figure dans *D E* parmi les proverbes commençant par la lettre N ; dans *A*, ce même proverbe figure à la même lettre, mais commence par *Noire berbiz*.

4 Hauréau (*o. c.*, VI, p. 69) rapporte d'après un sermon la même fusion des deux proverbes : *Viés hart ne puet tortre ne viés chiens est mais a metre en lien*.

5. Cf. *ibid.*, IV, p. 177.

6. Je me suis basé dans ce calcul sur les variantes, les commentaires, ainsi que sur le fait que les proverbes extraits du même recueil se suivent dans *A* par groupes de deux ou trois. Le compilateur a probablement uti-

A *v* enfin se rattachent des proverbes comme *A petite fontaine boit l'en soef* — *Bien a sa cort close cui si voisin aiment* — *Chose perdue cent souz valt* — *Privez mar achate* — *Tel te voi tel t'espoir* — *Tel le vez tel le prenez*, et des variantes comme *Ja ne verroiz si mal larron com le privé* (*V A*) ou *Tuit li doi de la main ne sont mie omni*. Il y a une trentaine de proverbes qui peuvent être rapportés à *v*, soit qu'ils ne se trouvent que dans *v A*, soit que les recueils qui les citent les tiennent également de *v*. En empruntant des proverbes à *v*, et en les sanctifiant, le compilateur de *A* n'a fait que suivre l'exemple du premier auteur des proverbes moralisés [1].

Restent encore plus de 200 proverbes et locutions inconnus à *a d v* (et en grande partie à tous les autres recueils conservés), parmi lesquels on remarque un certain nombre d'*apax*, quelques dictons et trois proverbes latins. Parmi les proverbes inconnus aux autres recueils je ne citerai que :

f. 286 a Entre deus samedis avient moult de mervoilles [2].
f. 288 b Mar vit li piez la dent [3].
f. 288 v° a Maint fol pest Deus, mainte fole a bele cote [4].
f. 294 a Tout est perdu quant qu'en a doné as mires.

---

lisé un recueil intermédiaire entre *b*, *C* et *Ca*. Le proverbe *Nature reverture* et la variante *Pour un point perdit Gaubert s'arnesse* se lisent seulement dans *A B*, les proverbes *Soffrir convient* et *Tierce foiz* (*Troiz foiz*) *c'est droiz* seulement dans *A Ba*. Il y a de même des proverbes et variantes particulières à *A C*, à *A Ca* et aux groupes *A C Q R*, *A Ca Q R*, *A Q R* (*A Q*, *A R*) qui semblent remonter, au moins en partie, à une source commune (cf. p. 537 s.).

1. Il arrive aussi au compilateur de *A* de condamner (cp. *G*) ou de vouloir corriger le proverbe ; à propos de celui-ci : *Chose perdue cent sous valt*, il remarque : « Melius diceretur : *Chose donnee cent s. valt*, quia omne datum optimum. »

2. Le Roux qui cite ce proverbe (I, p. 130) a lu *avoient*.

3. *Va, va, mar vit li piés le dent* (Jean Bodel, *Jus de S. Nicholai*, v. 314).

4. C'est d'après ce proverbe qu'il faut corriger *d'uis* en *dius* (et partant *tuis* en *tius*) dans ce passage d'un fabliau publié par Montaiglon-Raynaud (*Recueil*, III, p. 57, v. 83-4) :

Et pour ce que li uis fu tuis,
Dist on encor : Maint fol paist duis.

Voici maintenant quelques dictons et locutions, en partie inédites :

f. 284 v° b Ce semble qu'il ait borse trovee [1].
f. 288 a Cist est hors des gons [2].
f. 286 v° a Ele a non « mar-m'i-esgardés » [3].
f. 286 v° b Ge bouteré a vostre chareste.
f. 287 b Il est du verjus de Nort qui ne puet meürer [4].
f. 289 b Ne gras poucin ne sage Breton [5].
f. 289 v° b Or est Brie bone.

Il y a dans *A* une trentaine de locutions, justifiées, comme les proverbes, par la Bible et les dogmes [6].

Les commentaires sont souvent ingénieux, plus ingénieux quelquefois que ceux du groupe *d*. On y trouve de ces rapprochements inattendus qui surprennent d'abord par leur étrangeté, mais finissent par émouvoir, par exemple :

---

1. Il s'agit donc d'une locution (« avoir une chance inespérée ») dans le passage suivant à ajouter aux exemples cités par W. Foerster dans sa note au v. 2921 de *Guill. d'Angleterre* :

Donc auroit il borse trovee (*Rom. de Renart*, V, 595).

2. Cp. la locution moderne « sortir des gonds » (Le Roux, *Dict. comique*, et *Anc. Th. fr.*, XIII, p. 152).

3. On peut rapprocher de cette expression le *Mar i tochiez* de Chrétien de Troyes (*Cligès*, v. 5890) qui rappelle à son tour le *Noli me tangere*, sobriquet donné à l'Ire par Guill. de Degulleville (*Peler. de vie humaine*, v. 8853). Ce dernier nom a été également moralisé, et on lit dans le répertoire de *G* : *Sunt multi qui alios volunt dure corrigere se tamen nolentes corrigi, quorum morbus est « noli me tangere », a solo Deo curabilis cum omnem tactum humanum fugiat* (lat. 14929, f. 30). Mais le commentaire de *A* fait allusion au péché de la concupiscence. Voy. aussi *Romania*, XLVIII (1922), p. 259, n° 4.

4. *Nort* (Niort ?) est écrit sur un endroit gratté.

5. Ce dicton se retrouve dans *T* avec l'addition : *ne prodomme de Limosin* et, plus développé, dans le ms. B. N. fr. 1555, au f. 70 :

Qui se leveroit par matin
Et trouveroit en son chemin
Sage Breton et gra(n)s pouchin
Et prodomme [de] Limosin
Et leal homme petevin
Devroit bien boire de bon vin.

6. Si l'on retranchait les doublets, les locutions et dictons, et les proverbes latins, les proverbes dans *A* se réduiraient à environ 370.

Ainz chante fous que prestres. — Peccator qui fatuus dicitur in confessione debet primum dicere i. canere peccata sua. Post cantat sacerdos absolvendo. *Ysa.* XXIII : Bene cane, frequenta canticum.

L'allégorie suivante n'est pas moins spirituelle :

Il a mors maint chien en son baston [1]. — Baculus Christi peregrini crux, canes Iudei heretici. Cirdumdederunt me canes multi. In baculo isto transivi Iordanem, dixit Iacob.

Le commentaire consiste quelquefois en un jeu de mots (cp. l'équivoque sur le mot *cras* dans *d*) :

A bon demandeor bon escondiseor. — Venter semper petit « affer, affer » et sequitur *en enfer, en enfer. Job* : Clamorem exactoris non audit.

Comme on le voit par les exemples transcrits, le procédé ordinaire de *A* consiste à donner d'abord une interprétation allégorique du proverbe et à la confirmer ensuite par des citations bibliques. Ce procédé qu'on rencontre aussi sporadiquement dans *d* (surtout dans *G*), n'a pas été systématiquement appliqué par le compilateur de *A*. Il arrive que l'un ou l'autre commentaire manque, et quelques proverbes sont même dépourvus de tout commentaire. Quelques doublets sont très instructifs à cet égard. Ainsi le proverbe *Biau chanter ennuie* est commenté d'une manière allégorique, mais son doublet *De biau chanter s'annuie l'en* est justifié par un passage de saint Luc ; le premier remonte sans doute à un recueil de proverbes moralisés, le second à un recueil du type *a*. Ailleurs, les deux commentaires coïncident partiellement, ou bien l'un est le développement de l'autre, comme c'est le cas du proverbe *De sage home sage demande* cité deux fois, à bref intervalle, avec des commentaires d'une longueur fort inégale. Sans doute le compilateur avait-il l'intention de fondre plus tard ces commentaires tout en supprimant les doublets et de créer à l'usage des prédi-

1. Le frère prêcheur de l'ordre de S. Dominique qui a compilé le ms. B. N. fr. 12483 s'est appliqué plaisamment ce dicton à lui-même en disant : *Maint chien en mon baston ont mort* (cf. *Not. et Extr.*, XXXIX, II, p. 523).

cateurs un répertoire alphabétique plus vaste que tous ceux qui avaient été composés auparavant. Le recueil du ms. Ste-Geneviève serait alors une première ébauche de ce recueil projeté.

Le fait que *A* est une compilation d'autres recueils ne saurait lui enlever sa valeur, car les manuscrits utilisés par lui étaient excellents et probablement antérieurs à ceux des groupes *a*, *d* et *v* qui nous sont parvenus.

D. Recueils avec commentaires juridiques.

Le recueil du ms. B. N. lat. 10360 (*Q*) est à la fois le plus riche et le plus volumineux de tous les recueils conservés, y compris les *Proverbes communs*. Il occupe à lui seul un fort volume de 642 pages [1] et contient 1302 proverbes rangés par ordre alphabétique, parmi lesquels une centaine de locutions et un grand nombre d'axiomes de droit. Ce recueil a été décrit par Le Roux de Lincy [2] dans les termes suivants : « Un vol. pet. in-fol. sur papier, écriture du xve siècle, à deux colonnes. Sur le premier feuillet on lit : *Jac. Aug. Thuani* [3]. C'est un recueil des proverbes communs français, avec de longs commentaires semblables à ceux qui accompagnent le Digeste ou d'autres ouvrages de jurisprudence. J'ai souvent cité ce manuscrit dans le cours de mon travail, sous le titre de *Proverbia Gallica*, xve siècle. »

Le titre donné par Le Roux de Lincy à *Q* ne me paraît pas heureux : il prête à l'équivoque pouvant être confondu avec celui des *Proverbes Gallicans*, nom adopté par Jean Gilles de Nuits pour la traduction des *Proverbes communs* [4] qui, quoiqu'en dise Le Roux, n'ont que de vagues rapports avec *Q*. D'ailleurs, le compilateur de *Q* a lui-même baptisé son ouvrage du nom de *Bonum Spatium*, comme le prouve l'épigraphe en tête du recueil :

---

1. Il y a une petite erreur de numérotation, le v° de la page 625 portant le chiffre 630 au lieu de 626.

2. *O. c.*, II. p. 557.

3. Il s'agit du célèbre jurisconsulte français Jacques-Auguste de Thou, mort en 1617, à qui ce ms. avait appartenu.

4. Cf. ci-dessus, p. 502.

Ecce *Bonum Spatium* merito liber iste vocatur,
Tollit fastidium, dat gaudia si videatur ;
Raro maiores, sed forte quicque minores,
Possent proficere si vellent ista videre.

C'est aussi sous ce nom (abrégé en *BSp*) que le recueil est cité maintes fois par l'auteur anonyme de l'*Anthologie ou Conférence des proverbes françois, italiens, espagnols*, qui a commenté à son tour bon nombre de proverbes de *Q* en les rapprochant de proverbes italiens et espagnols synonymes [1].

Dans le commentaire du premier proverbe qui sert en même temps de préface, l'auteur de *Q* nous apprend pourquoi il a choisi ce titre : ... Ideo de communibus dictis, id est proverbiis que ab hominibus, etiam laïcis, communiter et vulgariter dicuntur *causa spacii*, « c'est-à-dire » — si nous passons la parole à l'auteur de l'*Anthologie* — « par bon esbat, car de spatium, pour passetems, vient l'italien *spasso*, le français *esbat*, et de spatiari le gascon *passeia* ». Tout en laissant au savant parémiographe la responsabilité de cette dernière affirmation, remarquons que lui et Le Roux de Lincy ont très bien vu l'intérêt qu'il y avait à faire connaître le recueil de *Q*. Malheureusement, l'*Anthologie* s'arrête à la lettre J, et quant à Le Roux qui le cite fréquemment — comme il le dit lui-même —, les proverbes publiés par lui d'après *Q* (600 environ) représentent à peine la moitié de la collection manuscrite. Le texte peu correct du ms., l'obscurité d'un grand nombre de proverbes et locutions expliquent cette réserve. Les proverbes déjà déformés par le copiste du recueil ont été généralement reproduits tels quels, c'est-à-dire avec les erreurs du scribe, auxquelles s'ajoutent quelquefois les erreurs de transcription de l'éditeur. Le proverbe *Quant l'en prent moreau a l'emblee, a toute sa vie luy dure* qui doit être rectifié *Qu'aprent moreau a l'embleüre toute sa vie luy dure*, a été ainsi transformé par Le Roux de Lincy (*o. c.*, t. II, p. 377) :

1. Sur cet ouvrage curieux que j'aurai encore l'occasion de citer, voy. Le Roux, *o. c.*, II, p. 555-6. (Le ms. porte aujourd'hui la cote fr. 1599.) L'auteur dit avoir eu « advis et communication » du *Bonum Spatium* « par la courtoisie de M. Saumaize, la perle des sçavants de France et singulier ornement de *ceste* province de Bourgongne ». Il était donc lui-même Bourguignon.

Quand l'en prent morceau (*sic*)
A l'emblée toute sa vie luy dure.

Même la bonne leçon du ms. a été quelquefois altérée : imédiatement après le proverbe que je viens de citer, *Q* donne le proverbe suivant :

Que que le corps devienne, l'ame ne peut morir [1]

que Le Roux de Lincy (*ibid.*) interprète ainsi :

Quand le corps demene
L'ame ne peut mourir.

Quelques proverbes soi-disant « gallicans » sont, en réalité, empruntés à d'autres recueils puisqu'ils manquent dans *Q*. C'est le cas des proverbes et locutions suivantes dont la plupart remontent aux *Proverbes communs* :

Le Roux, t. I, p. 42 : A petit saint petite offrande.
t. I, p. 160 : A bon cheval bon gué.
t. I, p. 261 : Jeu de mains, jeu de vilains.
t. II, p. 226 : A ceste mesure le me brasses.
t. II, p. 229 : A quelque chose est malheurté bonne.
t. II, p. 226 : Amour apprend aux ânes à danser.
t. II, p. 359 : On a plus tost fait follie que savoir.
t. II, p. 413 : Rien ne vault grand cueur en pouvre pance.
t. II, p. 432 : Série de 6 proverbes prétendus « gallicans » dont le dernier seul est authentique.

En revanche plusieurs proverbes extraits de notre manuscrit sont cités, dans le *Livre des Proverbes*, comme provenant d'autres recueils.

L'intérêt de *Q* consiste surtout dans le choix des proverbes : mieux que les autres recueils des XIVe et XVe siècles, *Q* reflète l'époque de transition qui conduit du moyen âge à la Renaissance, et il y aurait par conséquent intérêt à fixer la date du

1. Cet alexandrin remonte sans doute au poème de la *Pleurechante* : dans la version du ms. B. N. fr. 25408, on lit (f. 109) :

Que ke li cors devienge, l'ame ne puet morir.

Il est aussi cité dans un *Dyalogue du sage et du fol* publié par A. Lângfors d'après le ms. 12483 (*l. c.*, p. 587, v. 52).

recueil. L'auteur de l'*Anthologie* remarque à ce propos : « Ce recueil [le *BSp*] contient environ cinq cents proverbes [1], sur la plupart desquels le collecteur qui n'a mis son nom, du moins il ne se trouve au MS., bon jurisconsulte, mesmement canoniste, a traité diverses questions de droict, auxquelles il tire les proverbes... On peut inférer de quelques passages de ce livre qu'il est du temps des papes en Avignon, y a environ 300 ans. » L'anonyme pensait sans doute en écrivant ces lignes, au proverbe *Qui va a Avignon travaille*, mais si ce proverbe est né pendant l'exil des papes à Avignon, n'a-t-il pas pu lui survivre ? Il ne suffit pas de fixer la date d'un proverbe pour déterminer celle du recueil qui peut être sensiblement postérieur [2]. Toujours est-il que ce proverbe nous fournit un *terminus a quo* marqué par l'an 1309 où le siège de la papauté fut transféré de Rome à Avignon. Malheureusement, les commentaires qui seuls pourraient nous renseigner sur la date de la composition de *Q* ne contiennent aucune allusion permettant de la préciser, si ce n'est l'anecdote rapportée à propos du proverbe : *Pour ung seul point perdit Gaubert son eglise* [3], que je transcris en corrigeant quelques erreurs du scribe :

Quod dum alter (abbas ?) super ecclesia contenderet cum episcopo (*l.* altero), episcopus iniunxit ambobus scribere ad portam monasterii ecclesie istum versum :

Porta patens esto, nulli claudaris honesto.

Et ille GAUDEBERT post illam dictionem « nulli » fecit punctum, et alter fecit ante illam. Super hoc vide Jo. An. de temp. ov. c. I. lj. VI. super v. *Clericum*.

Il s'agit sans doute du célèbre jurisconsulte bolonais

---

1. Cette évaluation reste, nous l'avons vu, bien au-dessous de la vérité.

2. L'anonyme se contredit lui-même en faisant observer (f. 37), en parlant du proverbe *A son conseil on doibt tout dire* qu' « il vient de la farce de *Patelin* et est raporté au *B Sp.* » Je n'ai pas trouvé ce proverbe dans *Q*, et quand même il y serait, on ne saurait en conclure qu'il a été pris dans *Pathelin*.

3. J'ai l'intention d'écrire une petite monographie de ce proverbe que j'ai déjà eu l'occasion de citer plusieurs fois. Notons seulement que c'est ici la première fois que le proverbe est mis en rapport avec la légende monastique.

Johannes Andreae (Giovanni d'Andrea), auteur de nombreux ouvrages relatifs au droit, qui mourut en 1348. Comme *Q* ne cite que des auteurs qui ne vivaient plus de son temps [1], il s'ensuit que *Q*, ou plutôt le recueil qui lui a servi de base est postérieur à l'année 1348, sans qu'il soit possible de préciser davantage [2]. Je crois pour ma part qu'il remonte encore à la seconde moitié du XIVe siècle.

Ce recueil primitif ne nous est conservé que dans la copie très défectueuse du ms. 10360, mais il est souvent possible de rétablir la bonne leçon grâce à quatre critères qui sont : les commentaires, les renvois, l'ordre alphabétique et la comparaison avec d'autres recueils. Disons un mot de chacun des critères.

Les commentaires sont relatifs au droit, droit canon, droit civil. Chaque proverbe est suivi d'un axiome de droit ou de philosophie qui est à son tour commenté par des passages empruntés aux Décrétales, au Digeste et à d'autres traités de droit. Voici comment je me figure l'origine de ces commentaires. Dans quelques mss. des XIIIe et XIVe s., on trouve des recueils composés uniquement d'axiomes de droit commun ; le ms. lat. 10448, par exemple, en donne une série au fol. 156, dont voici un échantillon :

Sensus non indiget ratione
Cessante causa cessat effectus.
De futuris contingentibus non est determinanda veritas.
Contraria non sunt simul vera.
Qui differt auffert, etc.

On n'avait qu'à combiner une série d'axiomes avec une série de proverbes correspondants et à greffer sur chaque axiome les commentaires qu'il comporte. C'est ainsi que nous voyons dans *Q* l'axiome *Cessante causa cessat effectus* motiver le pro-

1. Sauf un certain *Guadalphus*, cité une fois parmi les vivants (*Guadalphus et multi alii dicunt*). Il serait donc intéressant de savoir quand vivait ce jurisconsulte. Mes recherches sur ce point n'ont abouti à aucun résultat positif.

2. Dans la définition du *canon*, à propos du dicton *guar le canon* (Canon est quoddam instrumentum terribile sonum emittens dum descendit), il y a comme un souvenir de la journée de Créci (1346) où les canons « firent plus de bruit que de besogne » (E. Lavisse, *Hist. de France*, IV, I, p. 221).

verbe *Chien court ne passe tout le pont* [1], tandis que l'axiome suivant y est rapproché du proverbe *L'en ne peut juger du temps advenir*. Peut-être aussi s'est-on inspiré des commentaires allégoriques. On trouve, en effet, dans *Q* de ces raffinements d'interprétation qui surpassent tout ce qu'on avait imaginé dans cette matière, même en fait des proverbes moralisés. Veut-on savoir comment se justifie le proverbe plutôt trivial : *Quant plus l'en remue la merde, tant elle plus put* qu'on chercherait en vain dans *b*, *d* ou *A* [2] ? Qu'on lise le commentaire : « Quod veritas sepius agitata magis splendescit in lucem (Gratien, C. XXXV, qu. IX) ». Souvent, le proverbe n'est qu'un prétexte : ce sont alors des digressions interminables, avec force références, mais qui n'ont malheureusement aucun rapport avec le proverbe mis en vedette. Il y a, en effet, deux sortes de commentaires juridiques : tantôt, ils visent le sens général du proverbe, qu'ils analysent à travers le prisme de la jurisprudence (rapport intrinsèque); tantôt, ils s'attachent à l'un des mots du proverbe, dont ils donnent la définition juridique (rapport extrinsèque). Quoique sans intérêt en soi, ces commentaires peuvent être utiles, soit pour saisir le sens d'un proverbe obscur, soit pour rétablir un mot déformé par le copiste. Ainsi l'avant-dernier proverbe de *Q* : *Une vouez mille vouez* devient intelligible grâce au commentaire : *Quia non est casus qui unius testimonio quamvis legitimo terminetur*, d'où il ressort qu'il faut corriger *mille* en *nulle* et voir dans le mot *vouez* une graphie insolite pour *voiz* [3]. D'autre part, si, à propos de la locution *Ge ne feroye pour toy quel* (l. *ne que*) *pour le petit chien au dean*, le commentateur se met à énumérer toutes les fonctions du *decanus*, nous pouvons établir tout de suite l'identité du *dean* avec le *decanus*. On trouve, quoique rarement, des commentaires non-techniques retraçant l'origine légendaire d'un

1. Cette explication va pour *Q* et pour *K'* (*Cort chien ne passe tot a pont*), mais comment expliquer la « variante » de *K* : *La curt kein passe a punt, n'i passent tut* qui exprime le contraire ?

2. *A* emploie un euphémisme : *Quant plus remue l'en la jarbe, plus en chiet de grain*.

3. Le son *oi* [we] est rendu aussi par *oai* et *ouai* (*choais*, *bouais*). La première graphie semble remonter au compilateur de *Q*, du moins le mot *Oaiseau* précède, dans ce recueil, le mot *Offre*.

proverbe ou rapportant quelque anecdote qui s'y rattache. En revanche, presque toutes les locutions sont expliquées ; nous savons ainsi, sinon leurs origines, du moins les circonstances dans lesquelles elles s'employaient, l'application qu'on en faisait. Nous apprenons, par exemple, qu'on disait d'un sot incapable de faire soit du mal soit du bien qu'*il est comme caupel en chol qui ne nuyt ni ayde* [1], et que, pour se débarrasser d'un importun qui vous retenait contre votre gré et sans que vous eussiez déjeuné, on s'écriait : *Mon harenc art!* — Enfin, les commentaires contiennent également des citations bibliques, des réminiscences classiques (surtout de Caton et Sénèque), des extraits de saint Grégoire et de saint Augustin [2] et de nombreux proverbes latins en vers léonins, en partie inédits. Ils empiètent ainsi fréquemment sur les autres recueils commentés en s'inspirant d'eux ou en leur faisant des emprunts.

Les renvois. — Il arrive au commentateur de renvoyer, au cours de son commentaire, à un autre proverbe ayant un rapport quelconque avec le cas particulier qu'il examine ou la question qu'il discute; quelquefois aussi le renvoi ou les renvois suivent immédiatement le proverbe principal, procédé qui dispense le commentateur de répéter les explications fournies ailleurs, à propos d'un proverbe de sens ou de forme identique. Il y a, en effet, deux sortes de renvois qui correspondent exactement aux deux espèces de commentaires analysées plus haut. Les uns se rapportent à des proverbes de sens identique (rapport intrinsèque), les autres à des proverbes contenant le même mot caractéristique que le proverbe commenté. Quoique les renvois ne donnent généralement que les premiers mots d'un proverbe, ils ont, pour l'établissement du texte, la même importance que

1. Cette locution qui rappelle « l'onguent miton mitaine qui ne fait ni bien ni mal » (Le Roux, *Dict. comique*, II, 173) est suivie de celle-ci dont s'est servi Rabelais (*Pantagruel*, liv. II, ch. XVIII) : *Il est entré en la haulte grammaire* (le commentaire est trop long pour être transcrit).

2. Étant donné l'étroite connexion du droit canon avec la théologie, on ne s'étonne pas de voir figurer dans *Q*, à côté des commentaires juridiques, la Bible et les Pères de l'Église. On y trouve aussi des commentaires allégoriques : le proverbe *Ventre voyde et dent agüe va le villain a la charne*, est appliqué aux mauvais prélats qui ne se donnent pas de peine pour corriger les autres.

les commentaires dont nous avons déjà signalé l'utilité. Ou bien, ils suggèrent le sens d'un proverbe obscur en citant un proverbe de même sens, ou bien ils permettent de rectifier le texte du proverbe auquel ils font allusion. Dans une édition critique, on devra nécessairement tenir compte de ces renvois, à condition, bien entendu, que le renvoi donne la bonne leçon, car il arrive que le renvoi donne la même leçon corrompue que le proverbe, laquelle dans ce cas remonte à l'auteur. Ainsi, le renvoi au proverbe : *Chantez a l'asne, (et) il vous ferra des piez* donne la même leçon corrompue, un autre renvoi (à la p. 472) donne même : *il vous frapera des piez* [1]. Mais voici un cas où le renvoi vient à propos. Le proverbe qui porte, dans ma copie, le n° 1025 est ainsi conçu : *Qui peine veult avoir, il luy esceut le cul mouvoir*, ce qui ne donne aucun sens. Or, on trouve dans le ms. par deux fois le renvoi *Qui la pasnaye veult avoir*, et nul doute que ces deux renvois visent notre proverbe lequel doit, par conséquent, être ainsi rectifié :

Qui la pasnaye veult avoir,
Il luy estuet le cul mouvoir.

Notons cependant que quelques renvois ont trait à des proverbes qui manquent dans le recueil, probablement par suite d'un oubli du copiste. Voici ces faux renvois :

Amour vault tant... [2].
C'est la fable du ricochet [3].
Cheval rongneux hait trop l'estrille [4].
Il n'y a tel comme le sien (*ailleurs* : comme soy) [5].
De cher marché beau vivre.
Il pledaye bel et bien qui pledaye sans partie.
L'en doit fere de la gent quant l'en la tient.
L'en ne attant (*Var.* actaint) pas son pain...
L'en ne devroit pas tant courre comme l'en trouveroit valees.

---

1. La bonne leçon, facile à trouver, se lit dans Cotgrave (s. v. *asne*) et dans les *Proverbes Communs* (cf. Le Roux de Lincy, *o. c.*, I, p. 145).

2. C'est peut-être une faute pour *Amour vaint tout* [*fors que cueur de vilain*]. Ce proverbe se lit en effet dans *Q*.

3. Sur cette locution, voy. *Romania*, XXVIII, p. 50 s.

4. Cf. Le Roux, *o. c.*, p. 159.

5. Ce proverbe est cité dans le *Lai de l'ombre* (éd. Bédier, v. 200).

L'en ne doit pas estre trop estroit [1].
L'en peut bien faire de son droit son tort.
Pour neant est en taverne qui ne boit.
Qui une foiz se recule... [2].
Tel a boyceau ferré qui... [3].

Nous arrivons au troisième critère qui est l'*ordre alphabétique*. Celui-ci est si strictement appliqué qu'on peut non seulement rectifier un assez grand nombre de fautes du copiste, mais encore rétablir partiellement — car il ne peut s'agir que d'un nombre restreint de mots — le texte primitif du recueil. On ne peut toutefois être très affirmatif à cet égard, puisqu'il faut toujours compter avec la possibilité d'une interpolation s'écartant de l'ordre alphabétique [4]. Pour ce qui est des erreurs du scribe, les corrections demandées par l'ordre alphabétique sont aussi commandées par le sens. Ainsi, dans le proverbe : *La honte qui vient tout d'une part n'est rien* (cf. Le Roux, I, p. 325), la correction de *honte* en *bonté* s'impose, puisque le proverbe se trouve entre *L'abit ne fait pas le moyne* et *La bourse porte le charroy*, et qu'elle est en outre confirmée par le sens. Quelquefois, l'ordre alphabétique, appliqué à tout un groupe de mots, permet de vérifier des mots assez éloignés du commencement, p. ex.

L'en ne doit pas mectre *les* gens tous a ung pris.
L'en ne doit pas mectre *la* faulx en autruy blé [5].

Dans le second proverbe, le mot *la* doit être changé en *sa*,

---

1. Si ce renvoi se rapporte au proverbe *L'en ne doit pas estre trop saint* donné par *Q*, il faudrait corriger ou l'un ou l'autre. Le commentaire du proverbe (*Hoc sepe dicunt de eo qui nil vult dare*) demande la correction de *saint* en *estroit*, conformément au renvoi.

2. Le recueil donne seulement : *Qui deux foiz se recule, deux foiz se fait poindre*, mais les deux formes sont attestées (*B* donne *Qui une foiz*, là où l'ordre alphabétique demande *Qui deux foiz*. Les autres mss. donnent *Qui contre aguillon rebelle* (*regibe*, *eschaucire*).

3. Le recueil donne seulement le proverbe *Chacun n'a pas boyceau ferré*.

4. Cette remarque s'applique surtout à quelques proverbes qu'on lit à la fin de chaque lettre et qui semblent avoir été ajoutés postérieurement.

5. Ce proverbe doit son origine à un vers du *Facetus* en hexamètres :

183 Alterius nolis in messem ponere falcem.

pour que l'ordre alphabétique soit sauvegardé. — D'autre part, l'ordre alphabétique permet de corriger jusqu'à un certain point, les graphies du scribe et de leur substituer celles du recueil primitif [1]. Quelques formes ainsi rétablies permettent de supposer que ce recueil a été composé en Normandie [2], et cette supposition est confirmée par le dernier critérium : la *comparaison avec d'autres recueils*.

On pense naturellement à l'autre recueil appartenant à cette catégorie, celui d'Étienne Legris, chanoine de Lisieux, qui a été composé vers l'année 1444 et publié, d'après le ms. de la Vaticane (*R*), par M. E. Langlois [3]. Et en effet, *R* présente une certaine analogie avec *Q* : Étienne Legris justifie également son entreprise en alléguant Gratien et le Digeste [4] ; lui aussi emprunte ses commentaires aux codes, tout en citant occasionnellement des poètes et des philosophes ; enfin, les deux recueils s'adressent avant tout à des jeunes gens [5], probablement étudiants en droit pour lesquels il s'agissait de rendre l'enseignement du droit plus vivant, plus agréable, plus « improvisé ». Il est vrai que dans *R*, ce caractère juridique est moins accentué, car les commentaires ne dépassent pas cinq lignes en moyenne, tandis que,

---

1. Si le mot *Brebis* précède dans l'ordre alphabétique les mots *Beau* et *Beauté*, c'est qu'il faut lire : *Berbis -Biau -Biauté*. La forme *Esve* est assurée par sa place entre *Espoir* et *Esveille*. Pareillement, les noms *feu*, *liu* (ms. *lieu*) et les adjectifs *foul*, *soul*, *veil*, *veille* sont assurés par l'ordre alphabétique, de même que les pronoms *ge*, *chascun* (ms. *chacun*), les adverbes *ensi* (ms. *einsi*) et *pou*, la prépos. *sens*, les formes verbales *ara* (ms. *aura*), *lessiez*, *set* (ms. *scet*). *Dui* (ms. *Deux*) est douteux : le mot se trouve entre l'art. *Du* et le mot *Draps*. Il faut peut-être lire *Dou- Dous- Draps*. Dans ce cas, l'art. masculin (qui est *le*) ferait *dou* au génitif. La suite *L'abit-La bouse* nous montre en outre que *le* s'élide devant un mot commençant par une voyelle.

2. Surtout le fait que *ei* n'a pas passé à *oi* à une époque où ce changement s'était depuis longtemps accompli dans le reste de la France ; les formes suivantes sont assurées par l'ordre alphabétique : *heir* (avant *herbe*), *peil* (avant *plus*), *deit* (avant *dette*), *veisin* (avant *vendre*), *leauté* (avant *Le Breton*). Le ms. donne *peil*, *leaulté* à côté de *hoir*, *doit*, *vosin*, *loyaulté*. La forme *roy* (entre *rechief* et *sacrement*) ne prouve rien, car on peut aussi bien lire *rey*.

3. *Bibl. de l'École des chartes*, LX (1900), p. 569-601.

4. Voy. le prologue de *R*, reproduit par M. Langlois, *o. c.*, p. 570.

5. *Ibid.*, au début : *Ut juvenes speciali...*

dans *Q*, les commentaires de cinq pages ne sont pas rares, et les brocards de droit, si nombreux parmi les proverbes de *Q*, manquent à peu près dans *R*. Les proverbes de *R*, enfin, pour être plus corrects que dans *Q*, ne sont pas exempts d'erreurs [1] dont quelques-unes ne sont pas imputables au copiste [2].

Malgré ces ressemblances, *Q* et *R* sont indépendants l'un de l'autre : les commentaires diffèrent de part et d'autre et les proverbes communs à *QR*, assez nombreux, s'expliquent soit par la date relativement récente des deux recueils, soit par des influences locales (si, comme nous le croyons, *Q* provient de la Normandie), soit enfin par l'utilisation d'une source commune. En effet, *Q* et *R* remontent, en dernier lieu, à des recueils du groupe *a*, mais tandis que *R* se rattache plus particulièrement à la famille *b*, *Q* se rapproche davantage de *Ca* [3]. On trouve, naturellement aussi dans *Q* des proverbes de *b* inconnus à *c*, et dans *R* des proverbes de *c* inconnus à *b*. Il est probable qu'il

1. Quelques proverbes ont déjà été corrigés par l'éditeur. Voici quelques proverbes corrompus : 1 *faire* est pour *raire* ; 10 *queue* p. *gueule* ; 45 *souvent* p. *souef* ; 94 *potis* p. *pots* ; 103 *moys* p. *mets* ; 152 *donnee* p. *desvee* (= *b*) ; 305 *poié* p. *peüs* ; 361 *reveillent* p. *revelent* , 364 *lieux* p. *Dieux* (?) ; 422 *ne doit ouïr*, p. *ne doit bien ouïr* ; 441 *escrip* p. *escus* ; 569 *sire* p. *sur* ; 606 *sel* p. *el* ; 639 *nourreture* p. *nourrice* ; 641 *souef* p. *souvent* (cp. 45) ; 675 *ses mesmes* p. *sei mesmes* ; 688 *paille* p. *paile* (poêle) ; 605 *jeune* p. *jeu(u)e* ; 779 *mieux* p. *meurs*. — Le n° 73 : *Au bon beuf mue la chair* est une déformation de *v* 158 dont la leçon est confirmée par *P* et la variante de *A* (*Au fort buef esmuet l'en le char*) ; le n° 139 : *Chareté si voit tout* doit être corrigé, d'après *Q*, en *Chareterie se boit toute* [Cf. Villon, *Grand Testam.*, v. 1685 : *On dit, et il est verité Que charretee* (var. *charreterie*, *chartiere*, *charite*) *se boit toute*, *Au feu l'yver*, *au bois l'esté*] ; au n° 551 *Plus viennent jours que soussi*, le mot *soussi* est pour *saucisses*, comme le montre le proverbe espagnol (cité par Oudin) : *Mas ay dias que longanizas* (la bonne leçon se lit dans Huon le Roi de Cambrai, *Descr. des relegions*, éd. A. Långfors, v. 216).

2. Cf. la note de l'éditeur au n° 785 de *R*.

3. Ainsi, *R* donne la variante (faute ?) de *b* : *Fol ne croit* (*juçqu'à tant qu'il reçoit*), tandis que *C* donne *crient*, *Ca quelt*. De même, *R* suit *b* dans *Druges de veel ne durènt pas tout yver* (*c* : *toz jors*) et dans les deux variantes *Beau chanter* (*souvent*) *ennuie* et *Belle promesse* (*b* : *parole*) *fait fol lyé* (cp. p. 508). — *R* donne aussi plusieurs proverbes de *b* qui manquent dans *c*. — Quant à *Q*, il donne, entre autres, la variante de *C* : *Taigneux n'aymera ja peigne* (tandis que *R* donne avec *b* : *Ja tigneux n'aimera pi(e)gne*). Sur les rapports de *R* avec *Ca*, voy. ci-dessous, p. 540.

existait en Normandie des recueils du type *a* qui formaient la transition entre la version anglonormande (*Ca*) et la version continentale (*b*) et qui se rattachaient tantôt à l'une, tantôt à l'autre version (cp. *C*) [1]. Les variantes communes à *QR* sont généralement des formes modernes, comme :

De brebis comptees prent le lou (cf. p. 508).
En la queue gist le venin (*bCa* : li encombriers).
Trop (*bc* : Mout) ennuie a qui (cui) atent.

Q contient en tout environ 200 proverbes du groupe *a* [2] dont 70, inconnus à *b*, se retrouvent dans *Ca* resp. *c*. Parmi ces derniers, il y en a une quinzaine inconnus à tous les autres recueils. D'autre part, *Q* a beaucoup de points de contact avec le recueil (flamand) de *L*, surtout avec ceux des proverbes de *L* qui ne remontent ni à Serlon ni à *v*, avec le recueil (anglonormand) de *K* et celui de *T* qui provient probablement aussi de la région du Nord [3], car l'on trouve dans *Q* une vingtaine de proverbes, particuliers à l'un de ces trois recueils, auxquels il faut ajouter de nombreux proverbes propres aux différentes combinaisons de ces recueils entre eux et avec *K'*, *R* et *v*, p. ex. les groupements *QCaL*, *QCaR*, *QCaLT*, *QCaLv*, *QKK'L*, *QLv*, *QLT*, *QKLv*, etc. Sans chercher à démêler les rapports très compliqués qui peuvent exister entre *Q* et tous ces recueils, notons seulement qu'ils appartiennent tous à la région Nord-Ouest de la France, où il faudra probablement aussi localiser *Q*, qu'il soit ou non apparenté avec les recueils flamands ou anglonormands.

---

1. C'est probablement ainsi que s'expliquent quelques proverbes communs à *CQR* et *AQR* (cf. p. 523, n. 6).

2. Peut-être faut-il ajouter à ce nombre une dizaine de proverbes communs à *AQ* qui peuvent remonter à des recueils perdus du groupe *a*, comme *Morte est la geline qui les gros eufz pounoit* ou *Or est venus qui aunera* (sur ce prov., voy. *Romania*, t. XVI, p. 101. *Q* donne *aymera*). — *Q* semble avoir sacrifié beaucoup de proverbes du groupe *a* aux axiomes qui lui étaient chers et lui donnent sa physionomie particulière. En somme, *Q* se montre assez indépendant aussi dans les variantes dont beaucoup lui sont particulières, p. ex. *Belle cognoille fille qui d'un foul se delivre* (cf. p. 491).

3. Une fois même, *Q* se sépare de *Ca* pour aller avec *L T* : tandis que *Ca* (et *R*) donnent le prov. *En bourdant* (*R* : *moquant*) *dit on* (*bien*) *voir*, *Q L T* donnent la variante : *Selon le* (*son*)*gab dit l'en le* (*son*) *voir*.

Et s'il fallait circonscrire la patrie de *Q*, la Normandie se présenterait aussitôt à l'esprit, ce pays de notaires avisés dont la pédanterie railleuse devait trouver un plaisir particulier à marier ainsi la sagesse des vilains avec les arguties de la jurisprudence.

A ce fonds, emprunté à quelque version normande de *a* et enrichi de proverbes locaux, *Q* a ajouté un grand nombre de brocards de droit, de sentences, de locutions et façons de parler proverbiales, en grande partie inédites. Elles donnent à *Q* une empreinte moderne, plus apparente que réelle. Il est vrai que quelques locutions, ou proverbes, ne sont attestés, en dehors de *Q*, que chez des écrivains du xve ou xvie siècle, mais rien ne prouve qu'elles n'aient pu exister dès le xive s. La même remarque s'applique aux sentences et proverbes en rimes dont une vingtaine remontent aux *Proverbes aux philosophes*. Enfin, *Q* semble avoir introduit, pour la première fois, des brocards de droit français, et ce n'est pas son moindre mérite que de nous en avoir conservé un si grand nombre.

Inversement, le recueil de *R* qui est certainement postérieur à *Q*, a pourtant un caractère plutôt archaïque. Sur les 334 proverbes de *B*, pas moins de 270 ont été reproduits fidèlement dans *R* [1], plus fidèlement même que dans *Ba* qui pourtant est antérieur d'un demi-siècle à *R*. Cela tient à ce que *R* est, sous ce rapport, plus conservateur que *Ba* et partant plus près de *B* [2]. Il est vrai que quelques proverbes de *b* sont modernisés dans *R* ou remplacés par des proverbes analogues. C'est ainsi que *R* substitue au proverbe : *Petite geline samble touz jors poucin, Petite brebiete tousjours semble jeunette*, et que le proverbe *Qui trop se haste si s'empeche* y est remplacé par la variante moderne *Qui trop embrasse pou estraint* ; mais ces proverbes de même que les variantes modernes de *QR*, se trouvaient peut-être déjà dans le modèle de *R*. Celui-ci donne en outre deux proverbes de *Ba* inconnus à *B*

---

1. Peut-être faut-il ajouter, comme pour *Q*, quelques proverbes particuliers à *A R*, comme *Autant vaut chaoir* (*R* : *choier*) *com trebuchier* ou *Totes voies fu ele tondue* (*R* : *fut ly prés tondus*).

2. Quelques variantes de *R* semblent même être antérieures à *B*. Ainsi, le n° 277 : *Fort est de mettre viel chien en lien* me paraît être une forme plus archaïque du proverbe de *b* : *Por noient met l'en veille vache* (*veil chien*) *en lien*.

et *c* (n° 11, 120) [1] et plusieurs proverbes du groupe *d* où il s'agit probablement de coïncidences [2]. De même, quelques vagues affinités de *R* avec les recueils anglonormands et flamands *Ca KK'L*, beaucoup moins accentuées que dans *Q*, peuvent être attribuées à l'influence du milieu.

En revanche, un certain nombre de proverbes semblent provenir, directement ou indirectement, de quelque version (perdue) des *Proverbes au vilain* [3], soit que ces proverbes soient inconnus aux autres recueils, soit qu'ils ne se retrouvent, en dehors de *vR*, que dans des recueils se rattachant à *v*, comme *K'LP*. Il faut croire que beaucoup de ces proverbes, comme de ceux qui proviennent de *a*, étaient vieillis à l'époque où écrivait Legris, comme l'indiquent d'ailleurs les erreurs de transcription, dues à l'auteur ou au copiste.

Contrairement à *Q*, *R* ne donne ni des locutions ni des axiomes de droit et ne contient que peu de sentences dont trois remontent aux *Prov. aux philosophes* (*R* 210, 441, 642). Inversement, on trouve dans *R* beaucoup de proverbes d'une date relativement récente, inconnus à *Q*, qui forment un singulier contraste avec les proverbes archaïques qui les côtoient. Ce mélange de proverbes anciens et modernes, si caractéristique pour *R*, acquiert une importance singulière par le fait que la composition de ce recueil est identique à celle des *Proverbes Communs*, de telle sorte que *R* est de fait, sinon de nom, le premier recueil des *Proverbes Communs* qui nous soit parvenu (cf. p. 553).

---

1. A *Ba* se rattachent aussi les variantes *Mort n'a ami* (*B* : *Home mort*) et *Par ung seul point perdit Bertaut* (*B* + *A Q* : *Gaubert*) *son asne*.

2. *R* 107, 411, 534 (l. *Pour ce te fais*), 537, 651.

3. Il s'agit des n^os^ *R* 43, 45, 46, 73, 94, 116, 121, 187, 190, 205, 215, 266, 267, (*VA*), 373, 392, 407, 455 (*VFγ*), 478, 505, 519, 532, 535, 570 (*VH*), 574, 608, 626 (*VA*), 629 (*VA*), 693, 702, 710, 729, 748, peut-être aussi 393, 446, 640, 644 (cp. *v* 95), 657, 664, 720, 785. Le n° 409 : *Mal plaidier fait à son seigneur* peut être une variante de *V* (*A*) 210 : *Mal partir fait a seignour* ; de même *R* 626 paraît être une variante de *v* 206. — Quelquefois, *R* combine deux leçons : le n° 519 se présente comme une fusion de *b* et *v* ; le n° 52 donne deux variantes pour le même proverbe dont la première (*cueulles* p. *cueillers*) se retrouve dans *b*, la seconde (*nappe*) ne se lit que dans *P* (qui a quelques vagues rapports avec *R*). Au n° 301, *R* réunit jusqu'à quatre proverbes synonymes.

II

Recueils avec commentaires profanes.

Les *Proverbes au vilain* ont été, d'après Tobler [1], composés entre 1174 et 1191, par un poète qui vivait à la cour du comte Philippe de Flandres. Le poème se place donc chronologiquement entre les Proverbes de Serlon et les recueils à commentaires allégoriques qui ont fait des emprunts à *v*, peut-être même avant les recueils à commentaires bibliques. L'auteur n'était pas dépourvu d'une certaine culture, et peut-être trouverait-on dans ses commentaires des réminiscences d'école [2]. Car, malgré la grossièreté flamande de quelques passages, toute intention morale n'est pas absente de cette œuvre, comme le montre l'usage que l'auteur a fait de certains proverbes « moraux » et les réflexions qu'ils lui ont suggérées [3]. D'autre part, quelques strophes des plus cyniques sont probablement apocryphes, n'étant conservées que dans un ou deux mss.

Les *Proverbes au vilain*, en effet, nous sont parvenus dans six versions fort différentes qui représentent en tout 280 strophes et contiennent 285 proverbes [4]. Mais il est certain que beaucoup de mss. se sont perdus, car ceux que nous possédons sont postérieurs d'un siècle à la rédaction primitive du poème. Pourtant, quelques versions perdues nous ont été conservées partiellement par d'autres recueils de proverbes (*K'P*) [5], et il n'y a presque pas de recueil postérieur à *v* qui ne lui doive quelque chose.

---

1. *Li Proverbe au vilain, Die Sprichwörter des gemeinen Mannes... hgg. v.* Adolf Tobler; Leipzig, 1895.

2. L'auteur dit lui-même (c. 34) qu'il avait fréquenté les écoles, et ailleurs (c. 78) il dit qu'il a longtemps hanté les clercs. Mais finalement :

Ne sui ne lais ne clers,
Si sui et clers et lais.

3. Voyez, par exemple, les c. 105, 133, 172.

4. Cette différence s'explique, d'une part, par le fait que plusieurs proverbes font double emploi (interpolations) et que, d'autre part, les mêmes couplets ne se terminent pas toujours par les mêmes proverbes dans tous les mss. (remaniements). Quelques proverbes se lisent à l'intérieur des couplets (c. 44, 4; 202,2-3 ; 228,4-6; 233,6; 275,4-6).

5. Cf. ci-dessous, p. 543, *Recueils sans commentaires*.

ALKR et le groupe *d* lui ont fait de nombreux emprunts, peut-être aussi *Ca TX*, et l'on peut présumer que beaucoup de proverbes de *v* ne nous ont été conservés que par ces compilations. D'autre part, *Q*, qui ne doit rien ou fort peu à *v*, cite, parmi ses proverbes, la sentence : *Qui deux choses* [*en*]*prent et nulle n'*[*en*] *acheve, L'une pour l'autre pert et soy me*[*i*]*smes greve* qui est le résumé de la 1re strophe de *VF*γ et *VF*β [1]. Il s'ensuit que cette version au moins a dû être très populaire, puisque le début même en a passé en proverbe.

L'auteur de *v* a pu s'inspirer à son tour des Proverbes de Serlon. Les connaissait-il ? On trouve dans *v* en tout 28 proverbes de Serlon. Le ms. *VF*α qui mérite le plus de confiance en donne à lui seul 23, dont la plupart se retrouvent dans *VÂ* (19) et dans *VD* (15). Les autres mss. n'en ont chacun que six ou sept. Pourtant, je n'en vois parmi ceux-là que deux ou trois vraiment caractéristiques pour Serlon [2]. Ensuite, si l'auteur avait connu Serlon, il n'aurait pas manqué de commenter à sa façon des proverbes comme *Qui crapaut aime, ymage li semble* ou *Besoin fait vieille troter*. Or, aucun des six manuscrits ne nous a conservé ces proverbes. Toutefois, on ne peut pas être très affirmatif à cet égard, puisque le poème tel qu'il nous est parvenu est sans doute une œuvre collective et qu'il est difficile d'en dégager le noyau primitif.

Mieux que dans les proverbes, ce caractère hétéroclite du poème se reflète dans les commentaires qui sont d'une valeur très inégale : les uns fort spirituels, les autres anodins ou platement grossiers. On y trouve même des contresens, ce qui prouve qu'il y avait, déjà à cette époque, des proverbes « mal appliqués » [3].

---

1. Dans l'édition de Tobler qui suit en premier lieu le ms. *VF*α, cette strophe porte le nº 202, et le proverbe de *Q* correspond aux vv. 2-3 et 4-5 de ce couplet.

2. La variante intéressante *Mieuz vaut nature que nourreture* et le proverbe *Mieuz vaut paille en dent que nient* ne se lisent que dans la version anglonormande de la Bodléienne (*VD*), le prov. *Pour bon seignour grosse colee* n'existe que dans *VH*.

3. Voy. les notes de l'éditeur sur les proverbes des str. 15, 50, 158. Après la str. 266, on s'attendrait plutôt à un proverbe comme : *Pour neant plante qui ne clost* (*R*), après la str. 271 au prov. qui termine la str. 277, etc.

Le poème anglonormand du *Respit del curteis et del vilain* [1] rappelle par sa forme les *Proverbes au vilain*, mais il les dépasse par la trivialité de ses proverbes et le cynisme de ses commentaires. Et pourtant, il se termine par ces paroles édifiantes :

> Cupez en vois bataunt,
> Et dirron aitaunt :
> *Tu autem Domine* [2].

Faut-il prendre au sérieux un auteur qui bat ainsi sa coupe, ou n'est-ce pas plutôt un *gab* qui remplace le *respit* final ? Notons cependant que les quatre strophes qui précèdent la dernière sont dépourvues de proverbes.

III

Recueils sans commentaires.

Le manque de commentaires est plutôt un caractère négatif [3], aussi bien, les recueils qui en sont dépourvus ne sont pas apparentés entre eux. Ce sont des compilations et extraits qui se rattachent partiellement à des recueils commentés. Éliminons d'abord *Ca* où l'absence des commentaires bibliques n'est qu'accidentelle et que nous avons, pour cette raison, classé dans la catégorie B. Il nous reste quatre recueils mss. *K'PSX*, auxquels on peut ajouter les *Proverbes communs*, quoiqu'ils se rattachent intimement à *R*. A l'exception de *K'*, tous ces recueils sont postérieurs au XIIIe s. (y compris *Ca*), c'est-à-dire postérieurs

1. Éd. E. Stengel, dans *Zeitschrift f. franz. Spr. u. Liter.*, t. XIV (1892), p. 154. Tandis que les *Proverbes au Comte de Bretagne* s'inspirent visiblement des *Prov. au vilain*, le *Respit* est plutôt une imitation des dialogues de *Salomon et de Marcoul* (cités à la str. 46), sauf à remplacer ces deux noms par *le curteis* et *le vilein*.

2. Ces mots terminent les leçons du bréviaire. De là aussi, la locution « entendre (savoir) le *Tu autem* » où l'on a passé de l'idée du *fini* à celle du *fin*.

3. L'absence de commentaires ne signifie pas d'ailleurs absence d'intention morale. Cette intention est, au contraire, très marquée dans *S*, moins visible dans *P* qui mêle des sentences parmi les proverbes. Dans *X*, l'absence des commentaires est peut-être accidentelle comme dans *Ca*.

à la catégorie C et en partie même à la catégorie D. Sauf le fragment de *X*, tous ces recueils ont été publiés.

Le ms. Rawlinson C 641 qui contient une version des Proverbes de Serlon suivie d'autres proverbes (= *K*) [1], donne au f. 15 a, un second recueil de proverbes intitulé *Ci sunt li proverbe que dit li vilains* (= *K'*). Je n'oserais pas prétendre que tous les proverbes de *K'* ont été extraits de quelque ms. perdu des *Proverbes au vilain*, car il serait téméraire d'attribuer cette signification à la rubrique de *K'*, et pourtant, sur les 249 proverbes de *K'*, 108 y remontent certainement, non parce qu'ils se retrouvent, à peu près identiques, dans *v*, mais plutôt parce que l'ordre des proverbes dans *K'* correspond assez exactement à leur disposition dans le ms. de la Bodléienne (*VD*), comme on peut s'en convaincre par le tableau suivant.

Les numéros de la première colonne renvoient à l'édition de *K'* par Stengel, ceux de la seconde à l'édition de *v* par Tobler [2], ceux de la troisième enfin, aux numéros des strophes correspondantes dans le ms. de la Bodléienne (les astérisques indiquent les variantes communes de *K'* et *VD*).

K'	*v*	*VD*	*K'*	*v*	*VD*	*K'*	*v*	*VD*
115-6	—	—	182	—	—	266	99	45
117*	4	46*	183	201	36	267	—	—
118	26	9	184	55	—	268	40	—
119	209	55	185-9	—	—	269	192	—
120	222	66	190	67	—	270-1	—	—
121	—	—	191	243	—	272	227	107
122	186	4	192	122	38	273	213	47
123-4	—	—	193	3	100	274	29	75
125	203	—	194	272	109	275	115	—
126	—	—	195	—	—	276-7	—	—
127	86	15	196	226	108	278	197	49
128	15	—	197	252	—	279	170	—
129	160	34	198-205	—	—	280	111	—
130	81	—	206	202	2	281*	87	50*

1. Voy. ci-dessus, p. 493 s.

2. On sait que l'ordre des strophes dans l'édition de Tobler coïncide jusqu'au nº 201 inclus avec celui du ms. *VFα* et suit, à partir de là, les autres mss. dans la mesure où ils apportent du neuf.

K'	*v*	*VD*	*K'*	*v*	*VD*	*K'*	*v*	*VD*
131	—	—	207	102	5	282-7	—	—
132	49	23	208	215	6	288	56	59
133-4	—	—	209	30	7	289	37	60
135	148	26	210	126	10	290	36	61
136	12	30	211	—	—	291	51	—
137	147	—	212	18	8	292	92	—
138	93	29	213	—	—	293	25	64
139	57	33	214	266	97	294	45,71	67
140	1	37	215	—	—	295*	211	69*
141-2	—	—	216	181	17	296	165	70
143	219	41	217	48,245	—	297	13	72
144*	146	39*	218	136	11	298*	31	74*
145	140	42	219-23	—	—	299	?	?
146	208	48	224	73	12	300	—	—
147	78	58	225-7	—	—	301	133	—
148	—	—	228	205	16	302	—	—
149	10	—	229	2	102	303*	260	90*
150-62	—	—	230	53	14	304	101	—
163	22	21	231-2	—	—	305-9	—	—
164	—	—	233	86	15	310	*cp.* 14	78
165*	82	22*	234	177	—	311-2	—	—
166	172	—	235	5	18	313	80	—
167	199	24	236	6	19	314	—	—
168	—	—	237	110	—	315	222	66
169	39	—	238-9	—	—	316-27	—	—
170*	105	25*	240	83	—	328	258	88
171	174	27	241	—	—	329-48	—	—
172	—	—	242	60	51	349	217	92
173	149	—	243-6	—	—	350-1	—	—
174	194	28	247	19	13	352	264	95
175	152	—	248-50	—	—	353*	220	103*
176	54	—	251	195	—	354	221	110
177	41	31	252-9	—	—	355-6	—	—
178	8	32	260	38	73	357	135	—
179	47	—	261-3	—	—	358-61	—	—
180	188	—	264	34	43	362	*cp.* 233	—
181	11	35	265	161	44	363	—	—

Comme on le voit par ce tableau, le compilateur de *K'* a dû utiliser un ms. assez rapproché de *VD*, mais plus complet et sans doute antérieur non seulement à *VD*, mais à la plupart des mss. conservés. Quelques variantes de *K'* sont intéressantes,

p. ex. le n° 191 : *Mal done a sun vassal qui son coutel leche* (*VH* : *Enviz me donroit l'uef qui le festu en leche*). Le n° 299 : *Sorfait noyst* qui manque dans *v* est accompagné dans *K'* de la mention *ce dit li vilains* et remonte peut-être aussi à la version perdue (*VK'*), et il est à présumer que d'autres proverbes, non attestés dans *v*, sont dans le même cas. On peut encore attribuer à *VK'* les n°s 131, 219, 339, 343 qu'on ne rencontre outre *K'* que dans *R* (où ces proverbes peuvent provenir de *VR*), ainsi que le n° 358 qu'on ne rencontre outre *K'* que dans *G* (avec l'addition *ce dit li vilains*), et le n° 211 qui se lisait peut-être à la fin de la str. 50 dans la version primitive du poème de *v* [1]. Enfin les n°s 121, 188, 202, 253, 283, 285, 302, 330, 331, 347 se lisent aussi dans *K* et remontent sans doute à une source commune : *Vk*. En effet, *K* contient aussi un certain nombre de proverbes au vilain (cf. p. 493), dont plusieurs sont identiques à ceux de *K'*. Quoiqu'il y ait, dans cette partie de *K*, comme un commencement d'ordre alphabétique, la disposition des proverbes empruntés à *v* est restée dans *K*, jusqu'à un certain degré, conforme à celle de *VD*, ce qui indique que le ms. utilisé par *K* était, sinon identique, du moins assez semblable à *VK'* [2]. Voici un fragment de *K* avec les concordances des proverbes dans l'édition de Tobler et dans *VD* [3].

K	*v*	*VD*	*K*	*v*	*VD*	*K*	*v*	*VD*
64	5	18	71	230	—	81-2	—	—
65	12	30	72	57	33	83	270	105
66	—	—	73	78,246	58	84	—	—
67	160	34	74-8	—	—	85	261	91
68-9	—	—	79	38	73	86-7	—	—
70	163	—	80	260	90	88	161	114

1. Il s'agit du proverbe *Ventre saol joue, vient cote noue* (l. *nient cote nove*) dont Tobler disait qu'il convenait mieux à la str. 50 que le proverbe qui la termine en réalité.

2. Les différences et variantes qu'on constate entre quelques proverbes communs à *K K'* confirment cette supposition : si le copiste de *K'* les avait empruntés à *K*, il les aurait reproduits tels quels ; si l'on admet, par contre, deux versions assez semblables d'une source unique (*v*), utilisées par *K* et *K'*, on comprend et les concordances et les divergences, quelquefois assez notables (cf. p. 532, n. 1), entre *K* et *K'*.

3. Le n° 69 : *Miens vaut maloïr que prester e nungeïr* n'est que la variante du suivant : *Ki preste ne jot, ki demande mal ot* (*v* 163).

Il est donc probable que les proverbes que *K'* a en commun avec *K* et qui manquent dans *v*, doivent être ajoutés à ceux empruntés par *K'* à *VK'*, de même que les proverbes particuliers à *K'R* et à *K'G*. D'autre part, il est certain que tous les proverbes de *K'* ne sauraient remonter à *VK'*. D'abord parce qu'ils ne se prêtent pas tous à des commentaires profanes dans le genre de ceux qu'on trouve dans *v*, et ensuite parce qu'ils remontent en partie à d'autres sources : le n° 231, par exemple, provient de *Salomon et Marcoul*, les n°s 225 et 308 sont des proverbes bibliques, 227 et 360 des sentences, le n° 325 est attribué à Merlin. Les autres proverbes inconnus à *v* sont, pour la plupart, des proverbes anglo-normands qui semblent avoir été, de même, interpolés parmi ceux extraits de *VK'*. *K'*, quoique dépourvu de commentaires, se rattache donc à *v*, comme *Ca* se rattache au groupe *a*.

Les *Proverbes ruraux et vulgaux*, publiés d'après le ms. B. N. fr. 25545 (*P*) par J. Ulrich [1], sont au nombre de 489 dont deux doublets non comptés par l'éditeur (407 a. 412 a). Les proverbes de *P* n'offrent en apparence aucun ordre, et pourtant, à y regarder de près, on s'aperçoit qu'il y a, dans quelques parties, un commencement d'ordre alphabétique [2]. Ainsi, les n°s 88-128 commencent tous par une des lettres A-H, viennent ensuite des proverbes commençant par une des lettres I-V (excepté les n°s 136, 146, 148, 152-4). Au n° 191 commence une nouvelle série de proverbes disposés sur le même plan, sauf que dans la partie qui comprend les lettres initiales I-V (247-321) il y a également quelques exceptions. Avant et après ces deux séries contiguës, c'est-à-dire au début et à la fin du recueil, se trouvent des proverbes qui n'offrent aucun ordre apparent. Nous pouvons, par conséquent, diviser ce recueil en quatre parties distinctes :

---

1. *Zeitschrift f. franz. Spr. u. Liter.*, XXIV (1902), p. 1-35. Le Roux de Lincy cite fréquemment le recueil de *P*. Le ms. qu'on a cru longtemps être du XIIIe s., est du commencement du XIVe s., une grande partie en ayant été exécutée en 1317 (voy. *Romania*, XLIV, p. 91).

2. Il est probable que le compilateur avait l'intention de donner plus tard un recueil alphabétique (comme celui de *A*), et l'éditeur a été bien inspiré en faisant suivre le recueil de *P* d'une transcription des proverbes selon l'ordre alphabétique.

1. Proverbes se suivant sans ordre (1-88).
2. *a*) Première série de proverbes commençant par les lettres : A-H (89-128);
   b) — — — I-V (129-190).
3. *a*) Seconde série de proverbes commençant par les lettres : A-H (191-246);
   b) — — — I-V (247-321).
4. Proverbes se suivant sans ordre (322 jusqu'à la fin).

Il est certain que *P* est une compilation de différents recueils et poèmes antérieurs, mais on ne saurait l'affirmer positivement que pour la seconde série et une partie de la première, parce que les autres sources utilisées par le compilateur ne nous sont pas connues.

Déjà M. Långfors a constaté que les n°s 144-55 ont été extraits de la *Descrission des relegions* par Huon le Roi de Cambrai. Voici quelques autres sources de *P*.

Dans la première série a été intercalée une vingtaine de proverbes de Serlon (n°s 17-36) auxquels correspondent, dans la version du ms. 6765, les n°s 8-10, 12, 21-2, 24-5, 40-1, 45-6, 52, 60, 64 et 66. Seuls les n^os^ *P* 21, 34-5 ne sont pas représentés dans les versions connues de Serlon, mais se trouvaient probablement dans celle utilisée par le compilateur de *P* [1]. Les proverbes suivants (n°s 37-60) semblent remonter également — au moins en partie —à une source anglo-normande, comme l'attestent les graphies *Ki* et *Kenques* (n° 46). A la fin de cette série on remarque bon nombre de sentences en prose et en vers qui proviennent sans doute de quelque traité de morale [2].

La seconde série des proverbes (n°s 89-190) remonte, en majeure partie, à une version continentale (graphie *Qui*) des *Proverbes au vilain*, assez rapprochée, quant aux variantes et à la succession des proverbes, de celle du ms. de l'Arsenal (*VA*), mais plus complète et plus correcte, donc probablement antérieure à *VA*. Suivant le plan adopté, le compilateur en a extrait

1. Le n° 34 se lit dans *L*, le n° 35 dans *L* et la seconde partie de *K*.
2. Elles manquent dans les *Proverbes de Seneke* et dans les *Moralitez des philosophes*.

d'abord les proverbes commençant par une des lettres A-H, puis ceux commençant par I-V, tout en négligeant les proverbes déjà cités dans la première série (d'après Serlon, etc.). Il y a intercalé deux proverbes « aux philosophes » et douze proverbes extraits de Huon le Roi. J'ai fait, comme pour *K'* un tableau de concordances où je donne à côté des numéros de *P*, les numéros correspondants de l'édition de *v* par Tobler et les numéros des strophes de la version la plus rapprochée de *P* (*VA*).

P	*v*	*VA*
89	26	25
90-1	—	—
92	67	133
93	200	94
94	203	9
95	14	11
96	5	15
97	31	35
98	207	40
99	47	50
100*	48	51*
101	179	72
102	187	80
103*	189	82*
104	191	84
105	6	142
106	74	146
107	106	103
108	63	129
109	71	140
110	103	100
111	82	154
112	138	170
113	158	—
114	160	—
115-7	—	—
118	8	4
119-20 [Prov. aux phil.]		
121	—	—
122	16	13
123	—	—

P	*v*	*VA*
124	195	88
125	196	90
126	107	104
127	105	102
128	105,142	102,173
129	129	—
130	159	—
131	161	—
132	163	—
133	166	—
134	3	—
135	169	—
136	—	—
137	174	—
138	215	—
139	37	38
140	—	—
141	153	—
142-3	—	—
144-55 [Huon le Roi]		

P	*v*	*VA*
156	1	1
157	204	18
158	20	19
159	19	17
160*	21	20*
161	22	21
162	29	29
163	—	—
164	34	34
165	39	42
166	41	44
167	43	46
168	45	48
169	186	79
170	188	81
171	190	83
172	193	86
173	194	87
174	210	89
175	197	91
176	198	92
177*	100	96*
178	—	—
179	116	113
180	118	115
181	120	118
182	60?	—
183	64	130
184	65	131
185*	213	134*
186	78	151

P	*v*	*VA*
187	144	175
188	149	180
189	126	—
190	127	—
191-2	—	—
193	36	37
194	10	6

Les proverbes placés au-dessous des traits ont été empruntés à d'autres sources (n°s 119-20 ; 144-55) ou ajoutés après coup à ceux puisés dans *VP* (n°s 118, 122, 193-4). Les n°s 191-3 peuvent aussi provenir d'un poème en vers octosyllabiques, car ils contiennent tous huit syllabes. Les n°s 142-3 qui manquent aussi dans *v* sont plutôt des sentences que des proverbes ; le n° 136 terminait peut-être dans *VP* la str. 172 ou 173 de *v*. Quelques variantes de *P* sont fort intéressantes, p. ex. le n° 135 : *Loin est de Rome qui a Pavie lasse* (*v* : *qui a Paris jupe*) [1]. Une fois, la leçon semble être corrompue dans *P* : on y lit (n° 100) : *Bons est li dieus qui par tout aiue*, mais le texte de *VA* : *Bons est li dieus qui en present aÿe* est encore moins satisfaisant. La bonne leçon est probablement celle de *R*, ou plutôt *VR* : *Bon est le dueil qui après aïde*. Enfin, il est étrange qu'immédiatement après le proverbe (n° 127) : *Encontre la mort n'a nul resort* (= *VFα*, *VA*), *P* donne la variante de *VD* : *En la queue est li encombriers* (*souvant*). Le compilateur se serait-il servi de deux mss. des *Proverbes au vilain* ? C'est peu probable. Le proverbe *VD* se retrouve d'ailleurs dans *VFα* et *VA*, quoique sensiblement plus loin. Comme il est peu probable que les deux proverbes se suivaient dans *VP*, il faut admettre qu'en écrivant l'un, le compilateur se soit souvenu de l'autre dont le sens était analogue. Quant à la *Descrission des relegions*, il en a, naturellement, omis les trois proverbes cités auparavant (*P* 14, 20, 51) et d'après d'autres sources.

La provenance de la troisième série de *P* (n°s 191-319) nous est inconnue : non pas que les proverbes de cette série soient inconnus à d'autres recueils, mais il n'est pas possible de la

1. La variante *Au dessous est qui prie* qui correspond à *v* 138 : *Dolent celui qui rueve* (*VA* : *Mar fu nés qui prie*) se lit aussi dans *H* (cf. p. 512) et dans le fragment de *X* où elle remonte peut-être à la mém source.

rattacher à un recueil déterminé [1]. On y trouve aussi des sentences (nos 195, 214, 226, 243, 259, 263, 277-8, 282-4, 315, 319), quelques proverbes « aux philosophes » (nos 205-6, 246, 251, 262, 299. 301), un proverbe biblique (255) et un proverbe classique (253).

Dans la quatrième série (nos 320-489), enfin, on remarque également des sentences (nos 348, 403, 405, 412, 414, 427-9, 469). Beaucoup de proverbes de cette série semblent remonter à une source anglo-normande [2].

Le recueil du ms. B. N. fr. 12441 (*S*) qui a été également publié par J. Ulrich [3], date de l'année 1456. Il a été compilé par Jehan Mielot, chanoine de Lille en Flandres, probablement à l'usage de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. auquel il est dédié [4], et contient 351 proverbes et locutions (parmi lesquels on trouve quelques dictons relatifs aux villes de France), le tout rangé par ordre alphabétique. Mais ce qui frappe surtout à la lecture de ce recueil, et ce que ni Le Roux ni Ulrich ne semblent avoir remarqué, c'est la symétrie que tous ces proverbes présentent au point de vue de la forme : ils se composent de huit syllabes, soit que Mielot les ait extraits de poèmes en vers octosyllabiques, soit qu'il les ait arrangés de manière à obtenir cette forme symétrique. Un autre trait, non moins caractéristique de *S*, est le grand nombre de proverbes et sentences relatifs à la mort. Cette seconde particularité et en par-

---

1. Les nos 225, 229, 288, 294 et quelques autres rappellent *v*, mais remontent probablement à une autre source. Quelques autres proverbes ne se lisent que dans *P H* (cf. p. 512), ou dans *P R* et remontent probablement à une source commune.

2. En dehors du recueil, on trouve dans *P* quelques proverbes en rimes et dictons, pour la plupart illisibles, qui remplissent le vo du fo 82. En voici deux que je suis parvenu à déchiffrer :

Kanque gaingne ancre et penne
tout emporte .c. o. n.
Il est moult fous qui met s'entente
en. c. en .v. et en .l.

Le premier dicton se lit, sous une forme un peu modifiée dans *R* (no 132), le second a passé dans quelques versions tardives des *Prov. aux Philosophes*.

3. *Ibid.*, XXIV (1902), p. 191-99.

4. Voy. Le Roux de Lincy, *o. c.*, I, p. XXVII s.

tie la première s'expliquent par le fait que Jehan Mielot a dépouillé la *Danse macabré*. On sait que, dans ce poème, chaque strophe se termine par une sentence ou un proverbe se rapportant à la mort. Or, Jehan Mielot s'est borné à reproduire tous ces proverbes, qui sont au nombre de 67 [1], selon l'ordre alphabétique [2], et c'est peut-être cela qui lui a suggéré l'idée de ramener les autres proverbes, voire les locutions, à huit syllabes, même au risque de les altérer. Et c'est ce qui explique aussi, jusqu'à un certain point, le choix des proverbes et locutions dans *S*. Quant aux dictons ou proverbes historiques, Mielot les a peut-être transcrits de quelque poème relatif aux villes de France ; en voici six qui se suivent dans *S* :

154. Il n'est cité se non Paris.
155. Il n'est tel bourc que Saint Denis.
156. Il n'est ville se non Dijon.
157. Il n'est chasteau tel que Provins.
158. Il n'est moustarde qu(e) a Dijon.
159. Il n'est palais qu(e) en Avignon.

Il suffirait de substituer au n° 156 à *Dijon* le nom d'une ville composé de deux syllabes et rimant avec *Provins* (par exemple *Salins*) pour obtenir trois couples de vers rimant deux à deux.

Le fragment du ms. B. N. lat. 603 (*X*) a été signalé par Le Roux de Lincy comme « un volume in-4° sur papier, écriture du xve siècle, contenant quelques proverbes français qui ne remplissent qu'un seul feuillet ». Ajoutons que le ms. en question donne une énumération des chapitres de la Bible et des vers mnémotechniques, pour en retenir les noms et le nombre, et qu'au verso du f. 41 se trouve une allusion à l'archevêque de

---

1. Du moins dans la version du ms. fr. 25434, f. 18, que j'ai eue sous les yeux (le ms. lat. 14904 n'en donne que 66).

2 Ce sont les n^os *S* 1,2, 5-7, 9, 11, 13, 29, 31, 33, 35, 51-2, 54-7, 82, 84-5, 103, 105-6, 111-2, 129, 137, 177-81, 196-8, 208-9, 213, 222-3, 243, 245, 265, 270-1, 273-5, 287, 293, 297, 309-12, 315, 317-8, 321-2, 327, 333, 346-9. Ajouter les n°s 14, 39, 102 qui se lisent à l'intérieur des strophes. — Les n°s 95, 191, 238, 295 (lis. *Servir a Dieu fait regner l'homme*) d'une part, les n°s 264, 266, 267 d'autre part proviennent de deux quatrains apocryphes dans les *Prov. aux phil.* Enfin, les n°s 128, 131-2, 134-6, 138, 141, 202 et 288 sont extraits d'une ballade d'Alain Chartier (communication de Mlle Droz).

Rouen. Les proverbes, au nombre de 46, remplissent le recto du f. 42. Tous ces proverbes commencent par la lettre A, y compris les deux derniers qui commencent par *An* et par *En* (= *Len*), mais l'ordre alphabétique n'est pas strictement observé. Neuf proverbes ont été ajoutés après coup, en marge. La moitié de tous ces proverbes se retrouve dans le groupe *b* (26 dans *R*). Il est possible que le fragment de *X* se rattache au groupe *a* ; et comme les interpolations sont en grande partie des proverbes anglo-normands [1], p. ex. *Ainsy fiert qui ne voit goutte*, il est à présumer que *X* provient de Normandie, sinon d'Angleterre (cf. l'allusion à l'archevêque de Rouen). En tout cas, le fragment conservé est la copie d'un recueil plus ancien et plus complet destiné à l'usage des prédicateurs, comme l'atteste le caractère archaïque de quelques proverbes et le contenu même du ms. 603.

Les Proverbes Communs

Nous avons déjà remarqué, en analysant le recueil d'Étienne Legris, que sa composition est la même que celle des *Proverbes Communs*, et l'on pourrait admettre à la rigueur, que Jean de la Véprie, prieur de l'abbaye de Clairvaux en 1495 (auquel on attribue communément le premier recueil des *Proverbes Communs* [2]) ait copié, tout en le modifiant un peu, le recueil du chanoine de Lisieux, s'il n'y avait pas dans celui-là quelques proverbes et variantes du groupe *a*, inconnus à celui-ci. C'est ainsi que les proverbes *A tel saint telle offrende* et *A tel seigneur telle mesgnie* qui se lisent à la fois dans *a* et dans les *Proverbes Com-*

L'éditeur avait donc tort de supprimer le mot *bon* au nº 32 ; par contre, il aurait fallu supprimer au nº 203 le mot *Mes* qui d'ailleurs n'offre aucun sens. Les nºs 279 et 280 qui comptent chacun neuf syllabes peuvent être ramenés à huit, si l'on supprime dans l'un un *il*, dans le second, le deuxième *bien* ; le proverbe suivant (281) doit être rectifié *Qui a le meilleur si l'envie* ; cf. *Qui bon l'aura si l'envie* (*Q*).

1. Quelques proverbes semblent remonter à *v* et au *Respit*.

2. Cf. G.-Duplessis, *o. c.*, p. 118, où l'on trouvera aussi toutes les indications bibliographiques. La version du ms. Vat. Reg. 1389, signalée par E. Langlois (*Not. et Extr.*, t. XXXIII, II, p. 145) paraît être identique à la seconde édition citée par G.-Duplessis.

muns manquent dans *R* et que le proverbe *Assés tost vient* (*a l'ostel*) *qui mauvaises nouvelles y apporte* (*a* + *Prov. Comm.*) se lit dans *R* sous la lettre *T* : *Trop souvent vient à la porte*, etc. Quelquefois aussi, les *Proverbes Communs* donnent la variante de *C* ou *Ca*, alors que *R* donne celle de *B* ou *Ba*, p. ex. *Autant* (*R* : *Avant*) *chante fol que prestre* [1]. De même le nom de *Berthe* dans le proverbe « commun » : *Pour ung seul point perdit Berthe son asne* [2] ne se retrouve que dans *C*, tandis que *R* donne ici la variante de *Ba* (*Bertaut*). Il nous semble donc plus prudent d'admettre que les deux recueils remontent à une source commune que chacun des deux ecclésiastiques aurait modifiée selon son goût. Le rapport entre *R* et les *Proverbes Communs* est donc à peu près le même que celui de *B* et *Ba*, c'est-à-dire que le nombre [3] et l'ordre [4] des proverbes sont presque identiques de part et d'autre, et qu'il y a, même en dehors des variantes, quelques fautes communes à *R* et aux *Proverbes Communs*, p. ex. *Qui fol* (*R* : *chetif*) *envoye a la mer, n'en rapporte* (*R* : *il n'aporte*) *poisson ne sel* (pour *el*). Mais la plupart des fautes de *R* ne sont pas reproduites dans les *Proverbes Communs* ; en revanche, ceux-ci offrent, en dehors de quelques fautes d'impression, quelques leçons corrompues, inconnues à *R*, comme *Prudens* (*R* : *Preude hons*) *veult tout bien*. Comme les *Proverbes Communs*, successivement rajeunis et enrichis, ont servi de base aux collections des XVIIe et XVIIIe s. (*Adages françois*, Gruther, G. Meurier, etc.), on retrouve quelquefois dans celles-ci les proverbes corrompus du recueil attribué à Jean de la Véprie.

Citons pour finir deux jolies corruptions qu'on trouve dans les *Proverbes Communs*. La première : *Roy et royne n'espargnent*

---

1. Grâce aux *Proverbes Communs*, la variante *Autant* l'a emporté définitivement sur *Avant* (cf. p. 507, n. 2).

2. La seconde rédaction des *Prov. Communs* a substitué au nom de *Berthe* celui de *Baudet*, nom qu'on retrouve dans les *Adages françois* et le recueil de Goedthals. La forme moderne avec le nom de *Martin* apparaît pour la première fois dans les *Proverbes Communs gothiques*.

3. La première rédaction des *Proverbes Communs* comprend 780 resp. 782 proverbes (*R* en avait 795) ; ce nombre a été porté plus tard à 1115.

4. On trouve dans les deux recueils les mêmes écarts à l'ordre alphabétique (voy. le tableau des concordances à la fin de cet article).

nuli, à laquelle correspond dans *R* le proverbe *Roe et rongne n'espargnent nully* [1], ne semble pas avoir fait fortune : c'était un proverbe mort-né. La seconde *Petites pucelles sont ensemble belles* [2], où le mot *pucelles* est évidemment une faute de copiste ou d'impression pour *parcelles*, a acquis une certaine célébrité : on la lit encore dans le recueil de Gruther (XVIIe s.) ; Gilles de Nuits l'a traduite en latin, Cotgrave en anglais, et ni l'un ni l'autre n'ont été choqués par la singularité de la formule. Et voilà un proverbe qui doit sa fortune à une simple erreur de transcription, et il n'est pas le seul.

Il est donc certain que les *Proverbes Communs* remontent à la première moitié du XVe siècle, et que Jean de la Véprie, si vraiment il y est pour quelque chose, n'a fait que copier, en le remaniant un peu un recueil antérieur au sien au moins d'un demi-siècle qui devait, comme *R*, se rattacher en dernier lieu au groupe *a*.

Deux recueils omis.

Cet article était déjà terminé quand j'ai eu connaissance des deux recueils publiés par M. Högberg [3] d'après le ms. C. 523 (XIVe s.) de la Bibl. de l'Université d'Upsal. Ces deux recueils que nous désignons par *U* et *U'* ne nous apprennent d'ailleurs rien de nouveau. Le premier, *U*, qui contient 175 proverbes accompagnés de traductions latines est presque identique à *T* [4]. La seule différence notable est que *U* omet trois proverbes

1. Ce proverbe semble être lui-même une corruption. On lit dans le recueil de *A* : *Renc et rime et Rome n'espargne nul home*. Si *Roe* dans *R* n'est pas une faute pour *Rome* (écrit *Rōe*), on pourrait penser à *roe* (rota) qui désignait un « tribunal où se jugeaient les appels portés à Rome, la rote » (Godefroy, s. v. *roe*). Cf. la formule *apeler a Raims et a Rome*.

2. Ce proverbe a été souvent déformé : dans *Ca*, on lit *Mounes paroles* (où l'ordre alphabétique demande *Menues* et le sens *parceles*) ; *P* donne *Pars et* (l. *Eparses* ou *Petites* ?) *parceles* ; Le Roux cite encore, d'après les *Prov. Gall.*, *Mesmes parcelles*, mais *Q* donne bien *Menues*. Ce sont là des fautes individuelles qui ne tirent pas à conséquence. Quant au proverbe même, il est évidemment synonyme de *Petiz gaainz est biaus quand il vient souvent* (*v* 265), ou du proverbe moderne : « Maille à maille se fait le haubergeon ».

3. *Zeitschrift f. franz. Spr. u. Liter.*, XLV, p. 464-84.

4. Il m'avait échappé que ce recueil a été publié par M. Hilka dans ses *Beitr. z. Fabel-und Sprichwörterliter. des Mittelalters* (tir. à p. du 91e compte-

de *T* (*T* 34, 143, 164) et donne un proverbe inconnu à *T* (*U* 106). Sans être plus correct, le texte de *U* semble être plus archaïque que celui de *T*. — Le second recueil *U'* compte 277 proverbes avec commentaires bibliques et se rattache étroitement au groupe *a* : 230 proverbes de *U'* se retrouvent dans *b*, 33 dans *c* seulement, quelques autres, inconnus à *b* et *c*, dans *AR*. Le texte qui n'est pas irréprochable oscille entre *b* et *c*, mais se rapproche plutôt de *c*. Quelques proverbes, oubliés par le copiste, ont été ajoutés à la fin du recueil. M. Högberg croit que la patrie du copiste de *UU'* ou de son modèle était le pays messin.

Les rapports de *U'*, *R* et des *Proverbes Communs* avec le groupe *a* ressortent du tableau suivant qui donne, en regard des numéros des 46 proverbes de *B* commençant par la lettre A, ceux des proverbes correspondants dans les autres recueils du groupe (*Ba C Ca U'*) et dans les quatre recueils qui s'y rattachent plus ou moins. (Les variantes les plus importantes sont marquées par un astérisque, les proverbes ajoutés en marge de *X* par une croix [1].)

B	*Ba*	*C*	*Ca*	*U'*	*Q*	*R*	*Prov. Communs*	*X*
1	1	—	1	1	6	3	3	10
2	2	—		2	7	2	2	12
3	3	—	—	3	—	10	10	13
4	4	—	3	4	9	9	9	22
5	5	—	—	—	—	7	7	—
6	6	—	—	—	11	5	5	21+
7	7	—	5	7	—	15	13	16+
8	8	—	6	—	—	23	—	—
9	9	—	7	8	24	24	21	33
10	10	—	} 8	—	30	30	27	—
11	11	—		9	—	31*	28*	—
12	12	—	—	—	341*	501*	—	—
13	13	—	9	—	—	—	—	25+
14	14	—	10	10	33	33	30	—
15	15	—	—	—	—	36	33	—
16	16	—	—	12	—	—	—	24

rendu de la *Schles. Ges. f. vaterl. Cultur*, Breslau 1914). M. Hilka y avait déjà souligné la parenté de *T* avec les *Proverbia mag. Serlonis*.

1. M. Långfors a eu l'obligeance de m'envoyer une copie des *Proverbes Communs* commençant par la lettre A.

B	*Ba*	*C*	*Ca*	*U'*	*Q*	*R*	*Prov. Communs*	*X*
17	17	—	—	15	—	—	—	—
18	18	—	13	—	43	39	36	—
19	19	—	14	—	—	—	—	—
20	20	1	16	17	—	—	—	—
21	21	—	—	16	52	53*	49*	—
22	12	2	17	—	55	52	48	2
23	23	3	—	18	56	54	—	35
24	24	—	—	19	—	163*	—	—
25	25	—	18	274	—	56	51	—
26	26	5	21	21	—	—	—	38
27	27	7	22	22	61	60	55	34
28	28	6	20	20	71	67	63	3
29	29	9	—	24	—	—	57	27
30	30	11	24	—	—	53	58	—
31	31	12	27	26	65	777*	16	—
32	32	13	28	27	—	—	—	29
33	33	—	29	—	—	64	59	—
34	34	15	30	29	—	65	60	—
35	35	16	31	30	945*	564*	62	23
36	36	17	32	31	68	68	64	24
37	37	18	—	32	—	70	66	—
38	38	20	33	33	69	—	67	—
39	39	21	34	34	—	72	70	42
40	40	22	35	35	—	77	74	36
41	41	23	36	38	—	84	80	—
42	42	24*	37*	—	—	—	68*	—
43	43	25	38	276	86	82	78	32
44	44	26	39	—	90	85	81	26
45	45	29	41	39	73	93	87	45
46	46	10	25	—	—	59	54	—

Conclusions.

1° La plupart des recueils de proverbes peuvent se ramener à plusieurs groupes principaux : Serlon, *a*, *v* et *d*. Les proverbes de Serlon forment le substrat des recueils de proverbes français-latins (excepté *N*). Au groupe *a* se rattachent non seulement les recueils à commentaires bibliques (excepté *H*), mais tous les recueils qui rangent les proverbes par ordre alphabétique : *Q*, *R*, *X* et les *Proverbes Communs* remontent en dernier lieu, à des recueils du type *a*. Même les recueils qui rangent les proverbes uniquement par ordre des lettres initiales (*A*, *d*)

ont encore de nombreux points de contact avec *a*. Quant au groupe *v* (représenté par 6 mss.), il y a peu de recueils qui, directement ou indirectement, ne lui aient fait des emprunts : *K'* et *P* s'y rattachent d'une façon particulière tout en supprimant les commentaires de *v* ; *d*, *A*, *R* en y substituant les leurs, *L* en traduisant bon nombre de proverbes de *v* en latin. Le groupe *d* combine des proverbes de *v* et *a* en ajoutant des proverbes (et commentaires) nouveaux, tandis que *A* combine des proverbes de *d*, *v* et *a* et les commentaires de *d* et *a*, tout en enrichissant les uns et les autres. Les recueils sans commentaires — excepté *K'* qui appartient plutôt au groupe *v*, comme *Ca* appartient au groupe *a* — ne sont pas antérieurs au XIVe s., mais ce n'est qu'au XVIe s. que l'usage des recueils purs et simples commence, grâce aux *Proverbes Communs*, à se généraliser.

2° Les différences qu'on constate entre les différents recueils d'un même groupe s'expliquent par des interpolations et omissions. En effet, les recueils de proverbes étaient, tout comme des œuvres littéraires, remaniés, rajeunis, interpolés, abrégés et compilés [1]. Les proverbes nouveaux étaient ajoutés soit en marge (*G I X*) ou à la fin du recueil (*FU'*) ou de chaque lettre (*Ch Q*), soit interpolés dans le texte même (*a K'*).

3° Il s'ensuit qu'on doit appliquer aux recueils de proverbes les méthodes critiques ordinaires : à défaut de la rime et du rythme, il faut recourir à d'autres moyens pour déterminer la langue du compilateur et pour reconnaître les proverbes interpolés. Les critériums les plus importants sont : l'ordre alphabétique (*a Q R*), les commentaires (*d*), les doublets (*A v*), la diversité des formes linguistiques (*A L*) et des écritures (*Ch G*), les renvois (*Q*) et la comparaison avec d'autres recueils. Grâce à ces divers moyens, on peut arriver à donner des éditions critiques de chaque recueil ou groupe de recueils, voire de chaque proverbe en particulier.

J. Morawski.

1. On se montre, en général, trop scrupuleux à l'endroit de la *varia lectio* des proverbes. Il est clair pourtant que les recueils de proverbes, comme tous les manuscrits qu'on copiait souvent et pendant des siècles, étaient sujets aux mêmes altérations de fond et de forme et aux mêmes corruptions du texte que p. ex. les chansons de geste. Nous en avons la preuve dans le poème des *Proverbes au vilain*.

GUEULES

HISTOIRE D'UN MOT[1].

I. — Origine latine ou orientale ?

Le mot *gueules* est un terme de blason bien connu, indiquant la couleur rouge ; à défaut de couleur le *gueules* était figuré par des hachures verticales. Hors des traités de blason et d'histoire le mot *gueules* est d'un emploi plutôt rare. Les poètes s'en servent parfois. On lit dans une des ballades de Victor Hugo, « Le pas d'armes du roi Jean »,

Là-bas seules
Force aïeules
Portant gueules
Sur azur[2].

Le sens et l'emploi du mot n'offrent aucune difficulté ; il en est autrement de son explication étymologique. *Gueules*, couleur rouge, est-il le même mot que *gueule*, bouche des animaux ? Sommes-nous en présence de deux mots ou d'un seul ? Nous touchons ici, comme pour le mot *haricot*, à une question très délicate d'homonymie.

Les lexicographes et les étymologistes français paraissent maintenant se prononcer pour l'existence de deux mots d'origine absolument différente. Le *Dictionnaire général* consacre aux deux mots deux articles, et il regarde *gueule* (lat. gula) comme un mot tout différent de *gueules* qu'il tire sans hésita-

1. Cette étude est une nouvelle forme corrigée et augmentée d'un article publié récemment en danois dans les *Communications de l'Académie royale de Copenhague*. Je remercie MM. H. Prinet et A. Thomas de plusieurs observations qu'ils ont bien voulu mettre à ma disposition.

2. Victor Hugo n'était pas héraldiste ; il applique gueules sur azur, couleur sur couleur, ce qui est une combinaison contraire à l'usage.

tion aucune du persan *ghul*, rose. L. Clédat est du même avis : dans son *Dictionnaire étymologique*, il renvoie de *gueules* à *rose*, et, sous ce mot, on lit : « La forme persane est *gul*... d'où le terme de blason *gueules*, le rouge héraldique. » L'explication orientale a passé dans le dictionnaire de Larousse (je renvoie au *Petit Larousse illustré*, édition de 1921), et elle paraît ainsi généralement acceptée de nos jours, au moins en France.

Auguste Brachet, dont le *Dictionnaire étymologique* (de 1868) a joui autrefois d'une grande réputation, attribuait également à *gueules* une origine persane ; il suivait probablement l'indication contenue dans le *Dictionnaire étymologique* de B. de Roquefort (de 1829). On y lit : « *gueules*, couleur rouge dans le blason. Du persan *gul*, rose, parce que cette fleur est rouge. » Cependant d'autres étymologistes du siècle passé se sont prononcés d'une manière moins décisive.

A. Chéruel[1], qui n'était pas linguiste mais historien, écrit :

> Les uns prétendent que ce mot (*gueules*) vient de la gueule des animaux qui est rouge, d'autres le font dériver des langues orientales et soutiennent qu'il a été apporté de l'Asie par les croisés.

Le *Dictionnaire* de Littré nous donne des renseignements plus précis. Voici ce que dit le grand lexicographe :

> Du Cange tire ce mot du bas-lat. *gulæ*, collet ou bordure de pelleterie, généralement teint en rouge ; cette étymologie est probable ; *gulae* n'est autre chose que le pluriel de *gula*, gueule, pris figurément. Cependant on indique aussi le persan *ghul*, rose.

Donc, on hésitait autrefois ; les uns donnaient à notre mot une origine orientale ; les autres, et c'était peut-être la plupart, préféraient le rapporter à un mot latin, tout en expliquant le développement sémantique de manières différentes. On retrouvera les deux explications dans le *Dictionnaire étymologique* d'Auguste Scheler de 1888. Celui-ci ajoute même une troisième conjecture en faisant remarquer que quelques-uns ont regardé *gueules* comme une contraction du lat. conchylium « pourpre »!

---

1. *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, Paris, 1874, I, 513.

Si l'on remonte encore plus haut on constate l'existence d'une quatrième et même d'une cinquième explication. Ménage [1] qui était très disposé, comme Du Cange, à voir dans *gueules* le pluriel latin gulæ, et qui rappelle aussi, pour mémoire, le persan *gul*, ajoute :

Quelques-uns vont chercher l'origine de ce mot dans l'Ébreu *gheled* ou dans l'Arabe *gild*.

Il rejette pourtant résolument toute explication par un mot oriental. A propos de *gul* il observe très justement :

Comme ce mot Persan se dit de la rose en général, et qu'on ne voit pas qu'il signifie plus particulièrement la rose rouge que la rose blanche, on n'en peut rien conclure par rapport à l'étymologie du mot *gueules*.

Avant Ménage, Hauteserre s'était occupé de notre mot. En 1643, il a publié une œuvre intitulée : *De ducibus et comitibus provincialibus Galliæ libri tres* ; le troisième chapitre du troisième livre s'occupe du *jus armorum sive insignium*. On y lit l'observation suivante [2] :

Unde *gueules* dici amet rubeus color, anxie quæsiere multi, sed infeliciter, dum vocem domi natam, peregre nimium inquirunt & in remotis perspicaces in propioribus lippiunt : ridebis si rubeum colorem gulas dixero, nativo gulæ colore, sed primum ecce Bernardus Claraevallensis, hujus conjecturae locuples suffragator, in epistola ad Henricum Senonensem Arciepiscopum : *Horreant et murium rubricatas pelliculas quas gulas vocant manibus circumdare sacratis*. Sabulum vero...

Rappelons enfin que déjà Jean Nicot avait essayé d'expliquer l'origine de *gueules*. Il s'exprime avec une sobriété qui lui fait honneur. Voici ce qu'il dit dans son *Thrésor de la lange françoise tant ancienne que moderne* [3] :

Gueule (f). Vient de *gula*, mot latin et se prend pour l'intérieur de la bouche jusques au gosier... et au pluriel *gueules* en armoiries est un mot

1. *Dictionnaire étymologique de la langue Française*, par M. Ménage, nouvelle édition ; à Paris chez Briasson (1750).

2. *Opera omnia*, Naples, 1777 ; tome V, p. 95-97. Je dois la copie du passage à la bienveillance de mon ami Antoine Thomas.

3. La première édition est de 1584 ; je cite la deuxième édition de 1606, la seule qui me soit accessible.

que les herauts ont forgé et particularisé à leur profession de blasoner et deviser les armoiries, par lequel ils entendent la couleur rouge comme il porte de gueules à un lyon d'argent ou d'argent à un lyon de gueules. Cela ont ils prins ainsi parce que le dedans de la gueule est vermeil et rouge.

Ainsi dans les débuts de la lexicographie française on ne trouve qu'une seule explication de l'origine de *gueules*, tout comme de nos jours ; mais l'explication est toute différente. Nicot admettait l'identité de *gueules* avec *gueule*, tandis que les lexicographes modernes rejettent absolument cette identité et admettent l'existence de deux mots homonymes en attribuant à *gueules* une origine orientale ; ils ont ainsi élevé à l'état de dogme une hypothèse imaginée au XVIIe siècle et conservée pieusement depuis lors.

L'étymologie orientale paraît avoir séduit par son caractère romantique, peut-être aussi par l'analogie qu'elle établissait entre *gueules* et d'autres noms de couleur ou termes héraldiques d'origine orientale : *azur, sinople, orangé*. Mais jamais l'on n'a apporté à l'appui de cette étymologie de *gueules* aucune preuve historique.

On nous dit que les croisés auraient rapporté en Europe le mot persan *ghul*, et l'auraient employé pour désigner la couleur rouge. C'est une pure hypothèse qui ne se fonde sur rien, et nous verrons qu'elle se concilie très mal avec les données historiques et linguistiques. C'est pourquoi il faut l'éloigner résolument, et il est superflu d'examiner de plus près les mots arabe, hébreu ou persan, proposés comme points de départ.

II. — Étymologie et homonymie.

L'homonymie tend souvent des pièges aux lexicographes qui tantôt confondent deux mots absolument différents, tantôt scindent un mot en deux à cause d'un développement sémantique spécial. Rappelons des exemples de ces erreurs.

Soit le mot *esclavage*. Littré lui attribue six significations dont la dernière est « monopole commercial ». On se demande quel est le lien sémantique qui pourrait rattacher ce dernier sens au sens ordinaire du mot. Avec sa sagacité bien connue M. Antoine Thomas[1] a montré qu'*esclavage*, comme terme de négoce,

1. *Nouveaux Essais de Philologie française*, Paris, 1904, pp. 262-64.

constitue un mot à part, dont le sens primitif est « impôt supporté par les Français commerçant en Angleterre ». Sa forme primitive est *escavage* ou *scavage*, qui reproduit l'anglais archaïque *scavage*, terme de coutume qui désignait une taxe payée par les marchands. Le mot technique *escavage* a été absorbé par *esclavage*, paronyme plus usité. De telles absorptions se sont souvent produites ; elles ont parfois trompé les étymologistes et fait admettre des changements de sens impossibles. Nous avons pour notre part, dans un article récent, essayé de montrer l'erreur de ceux qui admettent l'identité étymologique de *haricot*, « ragoût » et *haricot*, « légume »[1].

Par contre, tous les dictionnaires français enregistrent deux verbes *peler* ; dont l'un signifie « ôter du poil » et l'autre « ôter la peau d'un fruit ». Le premier est rattaché à pilus, le deuxième à pellis. A l'aide des vieilles formes françaises, Paul Meyer[2] a montré qu'il n'existe qu'un seul verbe *peler* et qu'il dérive de pilus ; un dérivé de pellis n'existe pas : le sens « enlever la peau d'un fruit » est un développement postérieur.

Je crois de même qu'on a eu tort de distinguer *gueules*, couleur, de *gueule*, partie du corps d'un animal, et qu'il est possible de démontrer que ces deux mots n'en font en effet qu'un seul.

III. — Sens primitif de *gueules*.

Si nous admettons que *gueules* soit le même mot que *gueule*, il faut rendre compte du développement sémantique qui a donné à *gueules* son sens particulier. Nicot l'a essayé le premier, et sa manière de voir se retrouve dans les éditions postérieures de Ménage, qui, rejetant une explication de Caseneuve, ajoutent :

Ne seroit-il pas plus vraisemblable de dire tout simplement avec quelques-

1. *Histoire étymologique de deux mots français* (*haricot*, *parvis*). Imprimée dans : Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. II, 1. Kóbenhavn, 1918. Comp. aussi ma *Grammaire historique de la langue française*, IV, § 39-47, 462-469.

2. *Romania*, XXXVI, 108.

uns que le mot de *gueules* s'est dit du rouge parce que les *gueules* des animaux sont ordinairement rouges ?

Pourtant on ne peut pas s'en tenir à cette explication hypothétique. Examinons d'abord ce que les vieux textes français nous apprennent sur le sens exact du mot et sur les compositions où il entre.

Il est sûr que par *gueules* on désignait au moyen âge de petits morceaux de peau portés comme ornement, surtout en forme de collet. En voici quelques exemples [1] :

Li empereres par les *goles* le prist
Qu'il ot vestues do peliçon hermine
A lui les sache qui totes les fendi.
(*Mort de Garin*, v. 811.)

Pleure des ieus la damoiselle
Que tote en moille sa maisselle
Le nes, le bouce, le menton,
Et les *gueules* del peliçon (*Athis.*)

Du sang qui ist des dens li covri le menton
Et moillierent les *gueules* de l'ermin peliçon.
(*Aye d'Avignon*, v. 174-75.)

A côté du substantif *gueules* on avait aussi le dérivé *engoulé* « orné de *gueules* ou collet ». On trouve à tout moment dans les vieux textes les combinaisons : *manteaux engoulez, hermins engoulez, pelisson engolé*, etc.

Le sens primitif de *gueules* est attesté non seulement par un grand nombre de vieux textes français, mais aussi par des textes latins. Nous en avons déjà rapporté un, cité d'après Hauteserre. Caseneuve en cite plusieurs autres qui tous ont été reproduits par Ménage. Je me contente de citer les lignes suivantes :

Saint Bernard dans un traité qui porte ce titre, *Parabolæ de nuptiis filii Regis et de ornamento sponsæ suæ*, donne au fils du Roi le jour de ses noces, pour ornement, une jupe d'hermines fourrée et bordée de ces peaux rouges autour du col et du poignet. *Arminiam pelliceam circa collem et circa manus rubris gulis præparatam.*

Resterait à savoir pourquoi ces bordures de peau s'appelaient *gueules* :

1. Je les emprunte au Dictionnaire de Godefroy, t. IV, *gole* 1.

Dans un traité de l'Origine des Armoiries, que j'avais commencé il y a plus de vingt ans, j'ai dit que *gula*, et *gueules*, étoient des peaux de grand prix, teintes en rouge; dont les rois, les princes, et les grands seigneurs, fourroient leurs habits lorsqu'ils vouloient faire paroître leur magnificence...

Je ne sais si ces peaux rouges n'auroient point été ainsi appellées, parce qu'on les mettoit ordinairement autour du col, et proche du gosier, qui s'appelle *gula*?

L'explication de Caseneuve est encore approuvée et défendue par le comte de Magny dans son livre peu scientifique intitulé *La science du Blason* (Paris, 1858).

Elle est pourtant peu acceptable. Il est vrai que, dans la langue moderne, *col* sert à désigner la partie de la chemise ou du vêtement qui entoure le *cou* ou le *col* et que nous aurions là une dénomination analogue. Il est vrai aussi qu'anciennement, comme dans quelques patois modernes, *gueule* peut se dire en parlant de l'homme; mais il y a une autre explication bien plus naturelle.

Les bordures de peau qui ornaient les manteaux des chevaliers s'appelaient *gueules* parce qu'elles étaient faites de morceaux de fourrure taillés dans la peau du gosier d'un animal, et l'animal qui fournissait les *gueules* était selon toute probabilité la martre des bois (*mustela martes*). On lit dans *Raoul de Cambrai* :

Goules de martre, ne vos vuel plus porter (v. 16227).

De nos jours encore les pelletiers se servent de la peau de la martre, spécialement de la peau du gosier dont la couleur varie selon l'âge de l'animal.

Ce sont là des faits bien connus. Je m'en suis informé auprès de plusieurs pelletiers, et beaucoup de manuels pratiques donnent les mêmes renseignements. J'ouvre à tout hasard le vieil *Universallexikon* de Pierer et j'y trouve l'article suivant :

Baum-Marder (mustela martes), schönkastanienbraun,... bei den alten der Unterhals und Brust hell, bei den jungen hochgelb;... Die schöngelben Kehlen des Baum-Marders werden mit einem schmalen, braunen Rande ausgeschnitten (Marder-Kehlen) und vorzüglich zu Pellerinen verarbeitet.

Je renvoie également au « Deutsches Wörterbuch » de Heyne. On y lit sous *Kehle* :

Bei Pelzwerk das Kehlstück, in älterer Sprache auch bei heraldischem Pelzwerke.

J'ajoute le passage suivant de la *Stadtordnung* de Leipzig de 1544, cité par Grimm :

Es mus aber das aufarbeiten also verstanden werden, nemlich, das der kürssner die belge verfutere, die kelen zusamen stecke und die schwenze zu hüten oder mützen mache.

Ces citations, dont il serait très facile d'augmenter le nombre, nous renseignent suffisamment sur le rôle important que joue la peau du gosier de la martre dans la pelleterie ancienne et moderne, et ce fait bien constaté ne laisse, ce me semble, aucun doute sur la vraie explication du français *gueules*.

IV. — Emploi héraldique.

Passons maintenant à l'emploi héraldique du mot *gueules* dont nous venons de constater le sens dans le langage ordinaire. En voici quelques exemples anciens :

Palamedès avant toz vait
Assez plus loing que ars ne trait.
Sor un cheval sist d'Alemaigne,
Mais onques teus n'eissi d'Espaigne,
A goles ot escu d'argent.
(*Roman de Troie*, v. 7465-69.)

De geules estoit ses escus
Plus vermeilles que uns sinoples.
(Huon de Méry, *Li tornoiemenz Antecrit*, v. 614-15.)

A nostre main senestre ariva li cuens de Japhe, qui estoit cousins germains le conte de Monbeliart, et dou lignaige de Joinville. Ce fu cil qui plus noblement ariva, car sa galie ariva toute peinte, dedans mer et dehors, a escussiaus de ses armes, lesquex armes sont d'or à une croix de gueules patee (Joinville, § 158, comp. § 516).

L'emploi du mot *gueules* comme terme de blason n'a rien de surprenant. D'autres noms de fourrure ont servi à désigner les couleurs, ou selon le terme héraldique, les « émaux » : *sable* (nom de la martre zibeline) qui désigne le noir ; *hermine* qui est représenté par un champ d'argent semé de petites mouchetures noires ; *vair* (petit gris), figuré par des points blancs et bleus alternés.

Mais comment les gueules, les petits morceaux de peau coupés

dans le gosier de la martre sont-ils devenus l'expression héraldique de la couleur rouge ? On sait que la peau du gosier de la martre est naturellement jaunâtre ou même roussâtre, on sait aussi que les couleurs au moyen âge, comme dans l'antiquité, étaient désignées d'une manière assez vague, le même mot servant à qualifier à la fois plusieurs nuances différentes [1]. Il se peut donc que *gueules* ait servi naturellement à désigner aussi la couleur rouge.

Cependant on admet généralement que les petits morceaux de peau de martre étaient teints en rouge. Caseneuve et Du Cange l'ont soutenu. M. André G. Ott, qui a le premier, si je ne me trompe, protesté contre l'origine orientale de *gueules*, est de la même opinion. Il écrit en parlant de la fourrure désignée par ce mot : « Elle doit avoir été ordinairement teinte en rouge, car elle devient le terme employé pour rouge en langage de blason [2]. »

La teinture des fourrures était connue au moyen âge. Ainsi la fourrure désignée par le nom de *sable* paraît avoir été blanche ou grise; mais elle était souvent teinte en noir ou *noircie* ; de cette manière *sable* a fini par désigner une fourrure noire et il a fourni au blason son terme pour la couleur noire. Quant aux gueules de martre, la pelleterie moderne s'en sert sans les teindre; mais rien n'empêche d'admettre qu'au moyen âge elles étaient teintes en rouge vif.

V. — Pérégrinations de *gueules*.

Un examen détaillé de l'historique du mot *gueules* nous a conduit à admettre son identité avec *gueule*. Sortons maintenant de France et examinons le sort du mot à l'étranger pour savoir s'il peut contribuer à élucider notre question.

Au moyen âge un grand nombre de mots français désignant des étoffes, des vêtements, des parures, des armes et concernant surtout la vie des chevaliers, l'adoubement et les tournois, ont passé dans d'autres langues [3], soit directement sous une forme

1. Il en est de même de nos jours. *Blanc* désigne des couleurs très différentes dans *vin blanc* et dans *eau blanche* ou *raisin blanc*.

2. *Les couleurs en vieux français*, Paris, 1899, p. 128.

3. Voir ma *Grammaire historique de la langue française*, I, § 24.

plus ou moins altérée selon les exigences et conditions de la langue étrangère, soit indirectement sous la forme d'une traduction.

Pour les termes héraldiques nous constatons l'existence des deux procédés. On sait que la terminologie française a passé telle quelle dans d'autres langues. Ainsi on trouve en espagnol parmi les noms des couleurs (*esmaltes*) les mots *gules*, *azur*, *sinople*, *sable*, *veros*, qui sans aucun doute reproduisent les termes français *gueules*, *azur*, *sinople*, *sable*, *vair*. Malheureusement le manque d'un bon dictionnaire historique espagnol m'empêche d'étudier l'emploi et le sens du mot *gules* dans la vieille langue; actuellement il ne signifie que « color rojo », ce qui ne jette aucune lumière sur l'origine du vocable français.

L'anglais nous est un peu plus favorable. La plus vieille forme française, *goles* ou *goules* est passée de bonne heure en anglais, où elle s'écrit *gules*, autrefois *goules*, *gwlis*, etc. Dans la langue moderne *gules* a exclusivement le sens de « rouge ». Ex. :

Their arms are seven bulls in a field *gules* (Shelley, *Œdipus*, I, 144). — The wintry moon... threw warm *gules* on Madeline's fair breast (Keats, *Eve of St. Agnes*, XXV). — The organ [the heart] should be more *gules* : this tincture is false heraldry (Maurice Hewlett, *The Queen's Quair*, p. 53).

Au moyen âge le mot paraît avoir eu comme en français le sens de « fourrure ». Je cite d'après le *New English Dictionary* les deux exemples suivants du XIVe siècle : « Then þay schewed hym þe schelde, þat was of schyr goulez (*Sir Gawaine and the Green Knight*, 619). Berand þe scheld of siluir schene of gwlis (texte d'environ 1375) [1]. »

Passons aux langues germaniques.

1. Nous citons, à titre de curiosité, la discussion étymologique qui accompagne l'article *gules* : « The ulterior etymology is disputed. If the heraldic sense be the original, the allusion may be to the colour of the open mouth of a heraldic beast. It seems more likely that the heraldic use is transferred from the sense of « red ermine », in which case the word may represent some oriental name ; but the suggestion of derivation from Persian *gul*, rose (Hatzfeld-Darmesteter) is very improbable. » Nous n'avons pris connaissance de ces observations critiques qu'après avoir écrit les pages qu'on vient de lire.

Dans le langage héraldique allemand du moyen âge *Kehle* a le sens de « couleur rouge ». Ce sens est indiqué dans les différents dictionnaires du vieux haut-allemand (Bernecke-Müller, Lexer, J. et W. Grimm), qui donnent aussi à l'appui un assez grand nombre de citations. Hors du langage héraldique le mot désigne une fourrure, et il est curieux de constater que, dans tous les exemples cités *Kehle* est toujours au pluriel : *von kelen rôt, mit rôten keln bedecket, die kelen rôt als ein blut, von rôten kelen drin, mit kelen rôt bedecket und bewangen, mit rôten marderkelen.* L'emploi constant du pluriel renvoie indubitablement au pluriel français *gueules* qui a été correctement compris par les vieux poètes allemands.

Nous constatons le même fait sémantique en vieux néerlandais, où *keel* s'employait au sens de « couleur rouge » dans le langage héraldique. On lit dans l'*Etymologisch Woordenboek der nederlandsche taal* de N. van Wijk : « *keel*, 1° = lat. *gula* ; 2° = *rood* in de wapenkunde. » Il ajoute comme explication de ce dernier sens : « Vertaling op den klank van fr. *gueules* met een beteekenis rood boordsel van de keel van een dier. »

Dans l'emploi particulier de *kel* en vieil allemand et de *keel* en vieux néerlandais nous avons sans aucun doute affaire à des « calques linguistiques ». Il ne s'agit pas d'une coïncidence sémantique fortuite entre le français et les deux langues germaniques. Le terme français est le point de départ des termes germaniques qui sont des « emprunts de traduction ». Un grand nombre de ces emprunts curieux a été signalé par M. Kr. Sandfeld [1] dans un article très suggestif [2].

---

1. *Notes sur les calques linguistiques* (*Festschrift Vilhelm Thomsen zur Vollendung des siebzigsten Lebensjahres am 25. Januar* 1912 *dargebracht von Freunden und Schülern*, Leipzig, 1912, pp. 166-173).

2. Je profite de l'occasion pour citer un exemple d'un emprunt de traduction observé récemment. Le 3e chapitre de *Stello*, roman d'Alfred de Vigny, a pour titre : *Conséquences des Diables-Bleus*. Ces *diables-bleus* sont des *blue-devils* et désignent une sorte de *spleen*. Au chapitre précédent l'auteur écrit : « Vous avez les Diables-bleus, maladie qui s'appelle en anglais *Blue-devils*. » L'innovation d'A. de Vigny ne paraît pas avoir fait fortune ; elle a été enregistrée par Littré et par le *Dictionnaire général*, comme par Sachs, mais sans exemples ni références. Des Français m'ont assuré qu'ils ne l'ont jamais entendue. Pourtant je constate que quelques auteurs modernes s'en sont servis.

*
* *

Tous les faits que nous venons de réunir me paraissent contredire de la manière la plus persuasive l'opinion selon laquelle *gueules* serait un mot oriental. Pour les gens du moyen âge, Français et Allemands, *les gueules* étaient bien de petits morceaux de fourrure coupés dans la peau du gosier de la martre, et on se demande par quel charme mystérieux la légende de la rose persane a pu fasciner les esprits critiques de notre temps.

Les beaux manteaux ornés de *gueules* ou *engoulés* disparurent avec le moyen âge, et le mot *gueules* périt au sens de « bordure ». Il survécut pourtant dans la langue héraldique, mais avec un sens technique très spécial. La notion du sens primitif était tout à fait oublié ; *gueules* était devenu simplement un nom de couleur, et c'est pourquoi on disait *le gueules* comme *le sinople*, toute idée de pluriel avait disparu. De cette manière le mot a été, pour ainsi dire, scindé en deux, ce qui arrive souvent dans les cas où un mot prend un sens collatéral très spécial, et on en est venu à croire à l'existence de deux mots différents.

Kr. Nyrop.

Ex. : « Eh, eh, dit-elle, en hochant la tête, qu'en savez-vous ? Nous avons tous notre démon à tuer.... nous avons tous nos diables bleus » (Francis de Miomandre, *La cabane d'amour*, Paris, 1919, p. 173). Pour d'autres exemples je renvoie à E. Bonnaffé, *Dictionnaire des Anglicismes*, Paris, 1920, p. 11.

LE
MYSTÈRE DE LA PASSION
DE VALENCIENNES

Le manuscrit n° 560 de la bibliothèque de Valenciennes contient un mystère de la Passion, en vingt journées, d'environ 38.900 vers. Ce manuscrit, qui comprend 472 feuillets, provient de l'abbaye de Saint-Amand. Il avait appartenu à Bauduin de Vermelles, bourgeois de Douai. On lit, en effet, au folio 2 recto : « La passion de Jesu crist en rime franchoise ; je suis appartenant a Baudin de Vermelle. » De même, au folio 472 recto : « Ce present livre qui est la passion appertient a Bauduin de Vermelles bourgeois et marchant demorant en la ville de Douay. » Il paraît avoir été écrit vers le milieu du XVIe siècle, car la date de 1549 est inscrite une quinzaine de fois à l'intérieur d'une majuscule [1].

Émile Picot dressant une liste sommaire des Mystères de la Passion qui nous sont parvenus en entier ne manque pas de signaler la « Passion en rime franchoise » :

N° 6 : Remaniement de la *Passion* de Jehan Michel combinée avec le *Mystère de la Conception* (Bibl. de Valenciennes, ms. n° 560). Ce texte, divisé en vingt journées, offre de nombreuses formes empruntées au dialecte picard. Les quelques passages un peu développés qui en ont été imprimés nous montrent que le compilateur a fait subir de grands changements à ses modèles, car ils diffèrent entièrement de la rédaction de Jehan Michel [2].

Un peu plus loin, le savant bibliographe mentionne une autre *Passion* :

N° 8. *Passion* en sept journées dont un manuscrit faisait partie en 1840

1. A noter aussi qu'on trouve les initiales suivantes : *l. g. l. m.* à la fin de la deuxième et de la dixième journée.

2. *Romania*, XIX (1890), p. 262.

de la collection M. Van der Cruisse de Waziers à Lille. Le Glay, qui en a donné une notice succincte, nous apprend que ce texte est du XVe siècle et qu'on y relève de nombreuses traces du dialecte wallon [1].

En réalité, Le Glay fait plus : il déclare que le texte qu'il a sous les yeux « contient une notable partie du Mystère de la Passion en vingt journées dont il existe un manuscrit à la bibliothèque de Valenciennes [2] ». Cette affirmation peut être confirmée. Le Glay, en effet, relève en divers passages le terme caractéristique du sous-dialecte que M. Hécart, dit-il, « appelle improprement *rouchi* et qu'on devrait nommer *drochi*, dont le corrélatif est *drola* ». Or, les vers qu'il cite se retrouvent dans la *Passion en rime franchoise* :

A cop, Jehan, entrez drola.	A cop, Jehan, entrez droict là
.....	.....
Sire, partout ou [il] te plaira,	Sire, par tout ou te plaira,
Est bien raison que nous allons ;	Est bien raison que nous allons ;
Car droichy que fere n'avons [3].	Car droict cy que faire ne avons [4].

De plus, Le Glay fait remarquer que les hommes et les lieux du Hainaut sont mentionnés dans le manuscrit qu'il décrit, et les deux vers qui signalent une localité de l'arrondissement de Valenciennes sont également dans le manuscrit 560 :

Ha dea, voila des tost tournez,	Ha, en vela des tost tournez,
Sambieu, sont il point de Hasnon [5] ?	Sambieu, sont il point de Hasnon [6] ?

Il paraît légitime de conclure que les deux manuscrits contiennent un seul et même mystère. Par là se trouve réalisé le désir de M. E. Roy qui souhaitait qu'on pût vérifier l'assertion de Le Glay [7].

---

1. *Ibid.*, p. 263.
2. Le Glay, *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*, Lille, 1841, p. 388.
3. Le Glay, *ibid.*, p. 388.
4. Valenciennes 560 (= *V*), folio 134 verso, 230 verso.
5. Le Glay, *ibid.*, p. 388.
6. *V*, f. 150 recto.
7. E. Roy, *Le Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle*. Extrait de la *Revue bourguignonne*, 1904, tome XIV, p. 312, note 2.

Il serait intéressant de pouvoir établir quel est l'auteur de la *Passion en rime franchoise* et de préciser la date où elle a été composée. Ces indications permettraient de fixer la place qu'elle occupe parmi les autres *Passions* et de mieux apprécier l'originalité de l'œuvre. Au début du XIXe siècle, Hécart, donnant une analyse de notre Mystère, avait supposé que l'auteur était un carme. Son hypothèse bien fragile reposait sur le fait qu'un personnage du nom d'Agabus, après avoir invoqué le diable, se repent, veut faire pénitence et va demander conseil à un carme [1]. O. Leroy présente une hypothèse analogue sans raison plus sérieuse. « L'homme à qui l'on doit notre Mystère, dit-il, aurait-il été un de ces religieux dont la position exiguë semble être caractérisée dans un passage remarquable aussi par l'emploi des diminutifs que notre langue a trop dédaignés ? En tout cas, l'auteur appartiendrait au nord de la France, car il y a des détails où se trouve un goût de terroir [2]. » Le Glay se range à l'opinion de Leroy. Plus récemment, Adolf Kneisel remarque, avec un peu plus de précision, que le Mystère est écrit dans le dialecte de la région de Valenciennes et que le remanieur a pu être un religieux de l'abbaye de Saint-Amand [3]. Ces différentes affirmations sont très vagues et mal étayées. Il semble qu'on peut obtenir un résultat plus décisif. M. Ernest Langlois a démontré que le *Mistère de Saint Quentin* est de Jean Molinet [4]. Nous croyons être en mesure de prouver que notre Mystère est également de ce fécond rhétoriqueur. N'ayant pas, comme pour le *Mistère de Saint Quentin* un texte qui emporte aussitôt la conviction, nous nous appuierons sur des particularités de langue, des traits de style et des procédés de versification.

I

Parmi les ressemblances qu'il est possible d'établir entre notre

---

1. G. A. J. Hécart *Recherches historiques... sur le théâtre à Valenciennes*, Paris, 1816, p. 168 note. Cf. *V*, f. 69 recto.

2. O. Leroy, *Etudes sur les Mystères*, Paris, 1837, p. 132. Cf. *V*, f. 69 recto.

3. A. Kneisel, *Das Mystere « La passion de Jesu Crist en rime franchoise »*, Inaug. Dissertation, Greifswald, 1906, p. 2.

4. *Romania*, XXII (1893), p. 552.

Mystère et l'œuvre de Jean Molinet, l'une des plus frappantes est l'emploi des diminutifs qui permet des accumulations de rimes. Les exemples que l'on pourrait citer sont assez nombreux :

Les belles fleurettes,
Aux pastoureaux prestes
Avec les propettes
Fœulles de caurettes
S'envollent au vent ;
Pommes et poirettes,
Jadis fort tenrettes,
Nous sont trop durettes ;
Amours, amourettes
Deviennent souvent [1]

Icy ne sont que rachinettes,
Herbelettes,
Espinettes,
Des fœullettes,
Lieux destruictz ;
Soubz branchettes,
Entelettes,
Pommelettes
Et poirettes
Sont les fruictz [2].

On lit de même dans le *Mistère de Saint Quentin* une amusante tirade de mots en *-aille* dont la plus grande partie se retrouve dans la *Passion en rime franchoise* [3].

D'autre part on rencontre dans notre Mystère beaucoup de formes dialectales encore vivantes dans la région de Valenciennes. Il suffira d'en citer quelques-unes des plus typiques :

ESQUETTE :

Heu quelle froidure
Es ce cy, il me convient prendre
Mon couteau pour taillier et fendre
Des esquettes de ce bois cy [4].

Godefroy traduit ce mot par « éclat de bois » et n'en donne qu'un exemple : « Une esquette, 1506, Valenciennes, ap. La Fons, gloss. ms., Bibl. Amiens. »

VESRAIL : Cloez noz huichz a bons vesraux [5].

Il n'y a aucun exemple de ce dérivé en *-ail* dans Godefroy

1. Tournai, ms. 105 (= *T*), f. 14 recto. L'importance de ce manuscrit de Molinet sera établie dans une notice qui lui sera consacrée ultérieurement.

2. *V*, f. 69 recto.

3. *Mistère de Saint Quentin*, édition H. Châtelain, Saint-Quentin, 1909, v. 4271 (= *M. S. Q.*).

4. *V*, f. 78 recto.

5. *V*, f. 305 verso. Cf. Archives de Valenciennes, série C, nº 3, f. 8 verso : « Encore ayans pour destakier et refaire le verail de la porte de la Pissote. »

et Meyer-Lübke, *Rom. Etym. Wörterb.*, 9260, mentionne seulement l'ancien picard *vereil*.

GAYOLLÉ : Comment est son dos gayollé [1].

Il s'agit de Jésus qui vient d'être roué de coups. Ce terme n'est pas dans Godefroy ; Hécart [2] lui donne le sens de « bariolé », qu'il a encore aujourd'hui.

RACQUER : Au visage luy fault racquier [3].

Meyer-Lübke , *Rom. Etym. Wörterb*, 7017, cite l'ancien français *rachier* et le picard *raké* signifiant « cracher ».

Quelques formes terminées en *-ieu* méritent une mention particulière. Dans son étude sur le dialecte d'*Aucassin et Nicolette*, H. Suchier déclare qu'il n'a pas réussi à délimiter le domaine de *-iu* et celui de *-ieu* d'après les documents du moyen âge. Il ajoute que l'on dit aujourd'hui à Arras et à Amiens *fiu*, *diu*, *vius*, à Cambrai *fiu*, *vius*, mais plus au nord, à Mons *fieux*, *vieux* [4]. En réalité les formes *fieux*, *vieux* sont les seules que l'on entende dans la région de Valenciennes. De plus, il faut remarquer que l'on relève dans notre Mystère les mots *soustieu*, *enfantieu*, *ententieu*, *ostieu* [5], qui sont également dans le *Mistère de Saint Quentin*.

Mais cela prouverait seulement que l'auteur de la *Passion en rime franchoise* a employé les mêmes formes dialectales que Jean Molinet et que, comme lui, il a eu une prédilection marquée pour les diminutifs.

Voici qui pourra paraître plus probant. Tout d'abord certaines expressions rares ou curieuses se trouvent à la fois dans notre Mystère et dans l'œuvre de Jean Molinet et non ailleurs, semble-t-il.

---

1. *V*, f. 311 recto.
2. Hécart, *Dictionnaire rouchi-français*, Valenciennes, 1834.
3. *V*, f. 313 verso.
4. *Aucassin et Nicolette*, éd. H. Suchier, 8e édition, Paderborn, 1913, p. 75.
5. *V*, f. 12 recto, 132 verso, 137 recto.

COUSTILLES LOMBARDES :	Et de coustilles lombar- [des [1]	De cousteaux, coustilles [lombardes [2]
UNG SINGE QUI BAR- [BETTE :	Se dis mes borbotorions	Escoustez comment il [cacquette
	Plus drus qu'un singe [qui barbette [3].	Ce samble ung singe [qui barbette [4].

Il en est de même pour plusieurs mots employés par Jean Molinet dans un sens particulier :

SOLVENT « capable » :	Mais le solvent	Quele grace te rende- [ray je ?
	De tous aultres se nom- [me Eloy [5].	Assez ne suis solvent ne [sage [6].

Godefroy explique *solvent* par « solvable » ; il en cite quelques exemples et remarque que le rouchi l'emploie dans la même acception.

PINART : terme d'injure :	Entre six loups qui sont [pinars [7].	S'ils nous trouvoient [aussi peureux
		Ilz nous donneroient ung [assault
		Les pinardz [8].

Selon Godefroy, ce vocable signifie : 1° membre viril ; 2° très petite pièce de monnaie ; 3° richard.

CAVESTRE « coquin » :	Fault il que si paillars [cavestres	Qu'on soit legier
	Nous rebutent si dure- [ment [9] ?	Je percoy la ce faulx ca- [vestre [10].

1. *M. S. Q.*, v. 1671.
2. *V*, f. 269 verso.
3. *M. S. Q.*, v. 1781.
4. *V*, f. 332 verso.
5. *M. S. Q.*, v. 22.550.
6. *V*, f. 166 recto,
7. *M. S. Q.*, v. 7538.
8. *V*, f. 393 recto.
9. *M. S. Q.*, v. 1561.
10. *V*, f. 174 recto.

Dans les exemples recueillis par Godefroy, ce mot désigne toujours un licol.

On peut enfin énumérer quelques termes qui jusqu'à présent, n'ont été signalés que dans les œuvres de Jean Molinet :

BRONGNE « bouche »	Et que j'arouse ung peu [me brongne De bonne biere qui soit [freche [1].	Et donne leur parmy [leur brongne Trois ou quattre cop de [fouet [2].

Grandgagnage [3] donne à *brongne* le sens de « moue » et Corblet [4] celui de « fluxion ». Dans le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban se trouve *brongnée* qui est expliqué par « coup [5] ». Il s'agit vraisemblablement d'un coup sur la bouche, sur la figure.

ESCORIE « fouet » :	Sus, a cop, qu'on ne [nous convoye D'ung baston ou d'une [escorie [6].	Jesus entre au temple ou il trœuve des changeurs et marchans de volille, il les chasse hors d'une escorie [7].

Cette forme n'est ni dans Godefroy, ni dans Corblet, ni dans Grandgagnage, mais Hécart l'explique par « fouet de roulier » [8].

---

1. *M. S. Q.*, v. 15067. H. Châtelain traduit, au glossaire : « grosse tunique ».

2. *V*, f. 159 verso.

3. Grandgagnage, *Dictionnaire étymologique wallon.*

4. Corblet, *Glossaire du patois picard*, Paris, 1851.

5. *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban, publié par G. Paris et G. Raynaud, Paris, 1878, v. 19840.

6. *M. S. Q.*, v. 12008 ; H. Châtelain traduit à tort ce mot par « écurie ».

7. *V*, f. 258 recto, indication scénique.

8. Dans la *Passion d'Arras* on trouve *escoriez* employé au pluriel pour désigner des « lanières de cuir » :

Et pourveez vous d'escoriez
Et qu'elles soient affaities
D'aguillons d'acier bien tranchans.

Le Mystere de la Passion, ms. 697 de la Bibliothèque d'Arras, publié par J. M. Richard, Arras, 1891, vers 14306.

GUISANDEUR « escroc » : La vela mise a contre-point
Ne fault que ces deux guiguisandeurs [1].
Fins fars, larrons murdriers, pipeurs
Belistres, morveux, guisandeurs [2].

Godefroy ne mentionne que *guisandrie* « escroquerie », et il n'en cite qu'un exemple.

II

Plus que tout autre rhétoriqueur, Jean Molinet a su voiler par les artifices de style les plus imprévus la pauvreté de ses conceptions. Or, il est possible de retrouver dans notre Mystère plusieurs de ces ornements que les contemporains admiraient dans ses poésies. En l'honneur de la Vierge il compose une pièce sur l'*Ave Maria* : chaque strophe commence par l'un des mots latins de la salutation angélique et l'on trouve comme une ébauche de cet hommage singulier dans le manuscrit de Valenciennes [3]. Il y a mieux : dans l'une des strophes, Jean Molinet s'amuse à terminer le vers par des termes grammaticaux et notre Mystère présente la même bizarrerie :

Ventris, possesseur génitif
Gouverné de fruict substantif
Receut glorieuse portée ;
Quant Dieu le pere imperatif
Transmist son fils verbe passif
En vous, sans viril conjunctif,
Grant joye nous fut apportée [4].

Scavoir debvez que temps est [5] de affier
Par mariage ou vous debvez fier
Quelque bon fils sans estre negative ;
Mariage est chose supellative,
Car ordonné est par prerogative,
Pour tous humains faire fructifyer,
Du Dieu vivant de force infinitive
En paradis terrestre ou l'optative
Grace ordonna pour nous letifyer [6].

D'autre part, Jean Molinet se plaît à jouer sur les noms

1. *M. S. Q.*, v. 17815.
2. *V*, f. 269 recto.
3. Sainte-Geneviève, ms. 2734, f. 12 recto, et *V*, f. 71 verso.
4. Sainte-Geneviève, ms. 2734, f. 18 recto.
5. *Ms* : tant et.
6. *V*, folio 71 verso.

propres : beaucoup de ses poésies sont signées parce qu'elles s'achèvent par une plaisanterie sur le « molin net ». Il va plus loin encore : il découvre dans un nom tous les mérites de celui ou de celle qui le porte, chaque lettre étant la lettre initiale d'une qualité. On en voit un exemple dans le *Chappelet des Dames* composé pour la duchesse Marie de Bourgogne : aux cinq lettres de *Marie* correspondent cinq fleurs et cinq vertus sur lesquelles l'ingénieux rhétoriqueur s'étend complaisamment. De même, l'auteur de notre Mystère ne résiste pas au plaisir de donner l'interprétation du nom de la Vierge :

C'est ung nom d'exultation,
De ce certes pas ne varye,
Ce nom les infernaulx tarrie ;
M, signe mediatresse,
A, c'est a dire advocatresse,
Par *R*, la reparatrice
Et *Y* signe l'imploratresse
Et par *A*, l'auxiliatrice [1].

Il est encore un ornement où Jean Molinet déploie toute sa virtuosité : c'est l'accumulation des mots ayant entre eux quelque parenté de sens. Ces longues énumérations sont aussi intéressantes pour l'histoire des mœurs que pour l'étude du vocabulaire. Le procédé n'était pas nouveau, mais notre rhétoriqueur l'exploite jusqu'à l'abus. Qu'il s'agisse d'armes, d'instruments de musique, de fleurs ou de chenapans il fait défiler tous les termes qu'il connaît. Or, quelques-unes de ces listes caractéristiques se rencontrent à la fois dans notre Mystère et dans les œuvres de Jean Molinet : comme elles présentent un grand nombre de mots semblables et que même certains d'entre eux ne se retrouvent pas ailleurs, il est bien probable qu'elles sont dues au même auteur. C'est le cas, en particulier, pour un catalogue d'armes qui se lit dans le *Siège d'Amours*, dans le *Mistère de Saint Quentin* et dans la *Passion* de Valenciennes ; il est à remarquer que dans ces deux dernières œuvres on peut relever deux vers à peu près identiques :

1. *V*, f. 54 recto.

Ordonnés nos avant [gardes,
Sus vos chevaux mettés [bardes,
Tirés canons et bombar- [des,
Bregiers, soufflars et [soufflardes,
Weuglaires et serpenti- [nes ;
Emploiés archiers et gar- [des,
Mortiers, cas, grues, [taillardes
Crennequins, coustilles, [dardes.
Pertusiennes, gaillardes,
Hallebardes, cœullevri- [nes,
Trompes, cors, clarons, [busines,
Archigayes sarrasines,
Badelaires, javelines,
Caudetreppes, gouges [fines,
Guisarmes luisans que [glaces,
Bricolles, fondes, machi- [nes,
Dollequins agus que pui- [gnes,
Mantelines, gaillardines,
Bringandines, cappelli- [nes,
Cuiraches, haches et maches [2].

Armer se fault d'escu- [çons,
De jacques, de haubre- [gons,
De fondefles, de plançons,
De cuiraches, de jup- [pons,
D'ars, de fleches, de boujons,
De braquemars, de pou- [chons,
De picqz, de becqz de [fauquons,
De paffus et de lancettes,
De hachettes,
De houlettes,
De huvettes [3],
De jacquettes,
De daguettes
A coublettes
Et de coustilles lombar- [des,
De veugleres, de bom- [bardes,
De ribaudequins, de bar- [des,
D'arcigayes, de taillar- [des,
De mortiers, de baston- [nades,
De crennequins, d'es- [pringades ;

MALCOURANT

Demain me voirez ra- [trotter
Avœcque belle compai- [gnie,
Garnis de belle artillerie,
De bons fondefles [1], *de [planchons,*
De grant bracquemart, de [pouchons,
D'arbalestres, de jave- [lines
De cuiraches de brin- [gandines
De picques, faulcons, [de hachettes,
D'espieulx, bougeons, [lances, daguettes,
De cousteaux, coustilles [lombardes,
D'archigayes et de tail- [lardes ;
Brief, s'ilz ne sont bien [acoustrez
Jamais ne veulx que [vous me crez [4].

1. *Ms.* : fondelez.
2. *T*, folio 30 recto.
3. H. Châtelain a lu *hunettes* ; cf. *Romania*, III, 113.
4. *V*, f. 269 verso.

Courtaux, coullars, es-
turguades,
Cas et grues [1] seront
[dignes ;
Gaillardines,
Bringandines,
Crapaudines,
Culevrines,
Serpentines,
Gouges fines,
Abalestres et espees
A deux mains seront
[happees
Sans espargnier gorgue-
[ton [2].

III

Les différents mystères de la Passion se ressemblent beaucoup : les personnages principaux restent forcément à peu près les mêmes et tiennent presque toujours le même langage. L'originalité de chaque auteur se montre dans les scènes épisodiques, dans les « diableries », dans les paroles truculentes des « tyrans », dans les extravagances des « demoniacles » ou « possessés ». Elle apparaît aussi et surtout dans la versification. A ce dernier point de vue, il existe entre les poésies de Jean Molinet et notre Mystère des analogies si frappantes qu'on ne peut croire à une ressemblance fortuite. Il suffira de noter les procédés les plus usuels.

Dans son *Art de Rhétorique*, Jean Molinet recommande les « plaisans équivoques » et les « leonismes ». Il est très friand de rimes riches et le calembour lui est familier :

Je cuiday sans menchon-
[nette
Que deussies estre non-
[nette
Et demourer virginette

Puisqu'il faut que mort
[desmarye
Marie qui bon mary a
Prions a la vierge Marie

ANNE
Gracieuse Marionnette,
Adieu vous dis.
MARIE
Adieu, ma mere.

1. *Mss* : et cagrues. Cf. Jean Molinet : *Chroniques*, Buchon I, p. 48 : « Ainsi ne la grue ne le chat qui furent faits par grans et sumptueux despens, ne portent quelque grief aux adversaires. »

2. *M. S. Q.*, v. 1657.

A Denain ou a Macourt :
Mais sans longue orison-
[nette
A dieu n'a Marionnette
Vous aves mary hon-
[neste
De l'estocq de Ranchi-
court [1].

Que a son enfant la re-
[marie,
Car oncques ne se maria;
Se disons Ave Maria ;
Pour la belle Marionnette
Dieu sera bon mary
[honneste [2].

JOACHIN
Soyez toujours Marie
[honneste,
Gracyeuse Marionnette.
MARIE
Toujours seray Marion-
[nette,
Mon pere, obstant la
[tache amere [3].

S'agit-il d'employer à la rime le même mot sous les formes les plus inattendues, on constate la même concordance. Il y a quelques essais du même procédé, il est vrai, dans la *Passion* de Jean Michel, mais ils sont encore rares et bien timides [4] ; Jean Molinet, lui, en use très largement :

Fleur de beauté, des aultres l'outre-
[passe
Soutillement compassee au compas
Du compasseur qui tout poise et com-
[passe,
Quant tu marchois sur la terre qu'on
[passe,
Souvent sieuvant ton enfant pas a
[pas ;
Mais quand ce vint a son dolent tres-
[pas,
Ne scay comment ce jour peusis pas-
[ser
Sans rendre l'ame, oultrer et trespas-
[ser ;
Tu te moustras, en ce tres dur pas-
[sage,
Car tu passas ferme, sans despasser
Patiament ce perilleux passage [5].

Ainsy dont, par mort trespasser,
Il nous fist des cieulx le passage,
Mais par baptesme fault passer ;
Se tiens, qui passe ce pas, sage.
Pensons y, ains que se passe age,
Car celuy qui n'y passera,
Si difficile le pas scay je,
Que ja ne le trespassera [6].

---

1. *T*, f. 317 recto.
2. Bibl. Nat., fonds français 24038, f. 12 recto.
3. *V*, f. 60 verso.
4. *Passion* de Jean Michel, édition de 1486, f. 136 verso *a*, 187 verso *b*. 207 recto *a*.
5. *T*, f. 218 verso.
6. *V*, f. 444 verso.

Tantôt la rime est reprise au cours du vers suivant, à la quatrième syllabe dans les décasyllabes : c'est la rime « batelée » ou intérieure. Jean Molinet en fait abus dans ses poésies et notre Mystère en présente d'assez nombreux échantillons :

Il est quassé, debrisiet, desbauchiet
Et trebuchiet en dure oppression,
Car on luy a son vivre retrenchiet
Et retrachiet, recopet, repinchiet
Et restrinchiet a demy portion,
Par fraction, il a pour pension
Grand passion et dœul en lieu de joye;
De bourse wide il n'est cœur qui [s'esjoye [1].

HERODE

Je n'en puis plus, j'ay un trop grant [dangier.
Tost, sans targier, venez deables damp- [nez !
Mort cruelle, faut ma vye abregier
Pour me plongier et toujours me lo- [gier
Au grand dangier de tous infortunez;
Venez, sonnez, tous dervez estonnez,
Prendez, tonnez [2], subit ruez me jus,
Car a mal faire ont este tous mes jus [3].

Tantôt enfin la rime est redoublée à la fin du vers : c'est un effet de « rhetorique à double queue ». Ici encore la ressemblance est frappante : elle porte même sur des mots souvent identiques :

Toute gentillesse lesse,
Toute ma richesse cesse,
De quoy trop l'ardure [dure
Pour ce que noblesse [blesse ;
Dieu, ma vraie adresse, [dresse
Mon cuer, hors d'ardure [dure.
. . . . . .

Que feray je de ma lai- [dure dure ?
M'ardure dure et ma foi- [blesse blesse ;
Mon corps s'encline a [corrompure pure,
Mercure cure et n'y pro- [cure cure.
Morsure sure a moy [l'adresche dresche,
Richesse cesse et trop [m'oppresse presse ;

Que craint on tant vices [inhumains mains,
Ou que trop soit la vile [ordure dure ?
Le soleil luit dont sont les estains tains ;
Par sa lueur qui nous [procure cure.
Le campion qui moult [endure dure,
Il est petit, mais fils ad- [mirable able ;

1. *T*, f. 67 verso.
2. *Ms.* : tonnez, prendez.
3. *V*, f. 110 verso.

La pute vermine mine,
Tant que ta loy fine [fine,
S'entreprendray l'obs- [cure cure ;
Dont pour medecine, [signe
Mon corps de ton signe, [sy ne
Me laisse en morsure [sure [1].

Leesse laisse en la pre- [sente sente,
Car mort me mort, la [tres pulente lente [2].

Car par son faict vaincra [morsure sure,
Pour gendre humain mettre en notable table [3].

De l'ensemble de ces rapprochements on peut conclure que le manuscrit 560 de Valenciennes contient un Mystère de la Passion qui a été remanié par Jean Molinet. Il resterait à fixer la date approximative de ce remaniement. Émile Picot faisait remonter notre Mystère à la fin du xve siècle [4]. Il est certain qu'il n'a pu être composé qu'après 1486, puisque Jean Molinet s'inspire très largement de la *Passion* de Jean Michel : de la onzième à la quinzième journée, abstraction faite de la septième, les emprunts à Jean Michel sont fort nombreux. D'autre part, c'est en 1507 que mourut notre rhétoriqueur.

Ce sont là les dates extrêmes que l'on peut délimiter. Nous aurions voulu apporter plus de précision. L'*Art de Rhétorique*, qui fut composé avant 1492, aurait pu fournir un point de repère : parmi les exemples que cite Jean Molinet, il en est un certain nombre qui ne sont pas encore identifiés ; nous espérions retrouver l'un d'eux dans les morceaux lyriques de notre Mystère, mais nos recherches ont été infructueuses.

Noël Dupire.

---

1. *M. S. Q.*, v. 4808 et 4822.
2. *T*, f. 56 recto.
3. *V*, f. 80 recto.
4. *Mistere du Viel Testament* (Paris, 1878), tome I, p. LXXVII.

MÉLANGES

ONGIER

Dans un des précédents fascicules de la *Romania* (XLVII, p. 233), M. Paul Marchot s'est occupé de l'anc. fr. *ongier*, dont il a cherché à préciser le sens et à découvrir l'étymologie. Ayant eu, moi aussi, à déterminer la signification de ce mot pour le lexique de mon édition du Roman de la Rose, et me trouvant en désaccord sur ce point avec M. Marchot, je crois utile d'expliquer ma manière de voir.

M. Marchot commence par supposer une forme latine qui doit donner phonétiquement le mot français en question, puis attribue à celui-ci une signification dérivée de celle du mot latin et s'efforce ensuite d'établir que tel est bien le sens des différents exemples connus du verbe *ongier*.

Le procédé inverse, qui fixerait d'abord le sens du mot avant d'en chercher l'étymologie, serait plus conforme à la logique, mais peut-être faut-il voir, dans le plan indiqué par l'auteur, un mode d'exposition plutôt qu'une méthode de recherche. On s'apercevra cependant que son système ne va pas sans inconvénient.

« Si », dit M. Marchot, « l'on suppose au lat. ungere] un fréquentatif en -icare, un *ungicare, avec la signification de : « pratiquer des onctions, des frictions, des frottements, des attouchements, un contact », on obtient une explication tout à fait satisfaisante, et pour la lettre et pour le sens, de l'a. fr. *ongier*, dont l'origine est restée obscure et dont le sens primitif et fondamental peut être ramené à « avoir un contact avec quelqu'un ou quelque chose ».

A propos de cette phrase encore je me permettrai une obser-

vation : « le sens primitif » de ungere ou de son fréquentatif *ungicare, et par conséquent de leur représentant supposé *ongier*, ne peut être que « oindre », et la signification « avoir un contact avec » n'est que dérivée. Entre le point de départ « oindre » et le point d'aboutissement « avoir un contact avec », on peut admettre des étapes intermédiaires « pratiquer des frictions, pratiquer des frottements, pratiquer des attouchements », qui ne présentent déjà plus que des sens dérivés. Si donc tous les exemples connus de *ongier* signifient « avoir contact avec », si aucun n'a été conservé avec le sens primitif, ni avec l'un des sens intermédiaires, pour quelles raisons doit-on admettre qu'ils ont existé ?

M. Marchot continue : « Il n'y a en tout que cinq textes dans l'ancienne littérature française qui connaissent le mot *ongier*, lequel a disparu au cours du XIVe siècle et ne paraît avoir été retrouvé jusqu'ici dans aucun patois ; ces textes sont, par ordre chronologique, *Cligés*, *Ivain*, le *Régime du corps* d'Aldebrandin, le *Roman de la Rose* (partie de J. de Meun) et *Renart le Contrefait*. »

Godefroy n'a donné en effet d'*ongier* que des exemples empruntés à Chrétien de Troyes, au *Régime du corps*, au *Roman de la Rose* et à *Renart le Contrefait*, mais cela ne prouve pas qu'il n'en existe pas d'autres, ni même qu'on n'en connaît pas d'autres. Si du dictionnaire de Godefroy on se reporte au vocabulaire de Chrétien de Troyes publié par W. Foerster, on y trouve un exemple de *Cligès* et un d'*Ivain*, justement traduits par « fréquenter » ; si, pour le *Régime du corps*, on consulte le lexique de l'édition Landouzy et Pépin, c'est 4 exemples de *ongier* qu'on y récolte avec la signification précise et restreinte de « fréquenter sexuellement » (une femme)[1]. Le seul exemple de *Renart le Contrefait* donné par Godefroy provient des extraits de ce poème publiés par Tarbé dans les *Poètes de Champagne antérieurs au siècle de François Ier*. C'est uniquement dans cette publication que M. Marchot a fait sa vérification ; il le regrettera, car s'il avait consulté l'édition de *Renart le Contrefait*

1. Cette expression est particulière au ms. A ; les autres mss. utilisés par les éditeurs donnent : B *gesir a femme*, C *user la femme*, D *hanter femme*.

de Gaston Raynaud et Henri Lemaître, il aurait pu y relever d'autres exemples d'*ongier*, et même d'*onchier* [1].

Voici le passage que M. Marchot a connu :

> Deus jours trestoz antiers ou trois
> Demouroit beste par le bois ;
> Avec autres bestes *onjoit*
> Et char de beste crue manjoit (II, p. 235 a).

Il constate que si le verbe est ici intransitif, tandis que dans les exemples précédents il est transitif, il n'en présente pas moins toujours le sens original de « avoir contact avec, être en rapport avec ».

M. Marchot a cité un autre passage de *Renart le Contrefait* où figure le même verbe *ongier*, mais il ne l'y a pas reconnu :

> De blef et de noiz garnie yere ;
> Bien fu garnie sa clotiere.
> Po vouloit autre gent *ongier*,
> Rondemant vivoit sanz dongier (II, p. 239 b).

Tarbé a imprimé *engier*, Godefroy a reproduit la lecture de Tarbé ; M. Marchot aussi, et c'est dans un article sur *engier* qu'il a utilisé cette citation ; il y traduit *engier* par « accroître » et commente ainsi sa traduction : « Il s'agit d'une souris qui vit solitaire dans un bois, abondamment pourvue ; l'auteur nous dit assez naturellement : elle se souciait peu d'accroître les autres (par des largesses). » Je crois que l'auteur aurait dit plus naturellement qu'elle ne fréquentait personne : il n'importe pas en effet que la souris soit égoïste ou avare, mais il faut qu'elle ne soit pas mondaine, et c'est pourquoi

> Po vouloit autre gent *ongier*,

car telle est bien la leçon du ms., celle du moins qu'ont lue

---

1. [Nous devons signaler que M. Marchot avait adressé à la *Romania*, un peu avant que nous parvint l'article de M. E. Langlois, une note sur « quatre nouveaux exemples d'*ongier* » où étaient examinés quatre des passages du m. A de *Renart le Contrefait* relevés par M. Langlois. Nous donnerons ci-dessous en note et entre crochets l'essentiel des observations de M. Marchot sur ces quatre exemples. — *Réd.*]

les éditeurs G. Raynaud et H. Lemaître [1] ; et c'est pourquoi encore l'auteur, dont la prolixité s'accommode volontiers de la répétition, insiste et ajoute :

Trop grant societé ne quist,
Tout rondemant sa vie aquist (*Ibid.*).

Voici d'autres exemples de *ongier* que M. Marchot n'a pas connus, et qui proviennent tous, comme les deux précédents, des extraits qui ont été publiés de la version A de *Renart le Contrefait* ; les quatre premiers sont empruntés à l'édition G. Raynaud et H. Lemaître, la dernière aux *Poètes de Champagne antérieurs au siècle de François Ier* de P. Tarbé. Ces exemples n'ont pas été recueillis en vue de la présente note ni d'aucune autre publication, et je n'ai pas la prétention que la liste en soit complète [2]. D'ailleurs environ 9.500 vers seulement, 10.000 au plus, sur 32.000 que compte la version A, ont été publiés.

1 Lors s'an part sanz panre congié ;
Par mi un santeret *ongié*
S'an est ou bois antrez de plain (I, p. 307 a).

2 Li vallez son pere *onja*
Tant que la mort l'an desanja (I, p. 308 b).

3 Quant je prain guerre et ataïne,
Voire certes mortelz haïne
Vers ceulz qui vers vous ont *ongié*,
Qui autel droit y ont con gié (I, p. 310 b).

---

1. Robert (*Fables inédites*... I, 49) a imprimé, lui aussi, *dengier*, mais mon ami L. Auvray, que j'ai prié de vérifier ces lectures, me fait savoir que le ms. porte *ongier*, qu'on pourrait lire aussi *ougier*. Cette perte d'un exemple d'*engier* sera facilement et avantageusement compensée par d'autres exemples tirés du même poème : on en trouvera v. 27164, 29990, I 307 a ; on y trouvera même *desengier* (que j'ai reproduit ci-dessous, exemple 2). [« Avec la leçon *ongier*, on a aussi un sens tout à fait satisfaisant peut-être même plus satisfaisant qu'avec *angier* : « avoir un contact, un rapport avec ». Toutefois une faute aussi manifeste que *clotiere* pour *closiere* dans le vers précédent est de nature à jeter quelque suspicion sur le texte de *ongier*. » — *P. Marchot.*]

2. Au lexique de l'édition Raynaud et Lemaître, *engier*, *ongier*, et *onchier* sont réunis en un même article, et très peu d'exemples y figurent.

Et dist : j'ai malades esté
Trestout le lonc de cest esté,
S'ai pris a mun mestre congié
Chiés cui j'ai tout mun tans *ongié* ;
Or sui jusques cilec venus (I, p. 313 b).

5 Bien gueaigner sa vie savoit,
Et plusors preudommes *onja* [1].
Par trois soirs ensugnans [*l.* en sugnans] sonja
Qu'a son noyer l'en le pendoit (Tarbé, p. 127).

Le premier de ces exemples peut être traduit par « fréquenté » [2], le second par « accompagna » (le père avait demandé à son fils de s'associer à lui dans son commerce et de l'accompagner dans ses voyages : le fils accompagna son père jusqu'à ce que la mort les sépara), le troisième par « fréquenté » (il s'agit d'un jaloux qui cherche querelle à tous ceux qui s'approchent de sa dame) [3], le quatrième par « passer » son temps, le cinquième par *fréquenta*.

L'auteur des vers dont sont extraits ces exemples emploie la forme *venchier* de préférence à la forme *vengier* : si *ongier* vient d'un type latin en *-icare*, on peut donc s'attendre à trouver *onchier* concurremment avec *ongier* ; je ne l'ai rencontré qu'une fois, et je ne crois pas qu'il s'agisse du même verbe. Thiebert le chat est épuisé de frayeur et de fatigue :

Adanz (*ad dentes*) s'est a terre couchiez,
Par un petit que n'est *onchiez*,
Son credo dit, sa courpe bat,
Touz li corz de paour li bat (II, 247 b).

Je ne vois pas quelle relation de sens cet *onchiez* pourrait avoir avec *ongier* ; il semble signifier « suffoqué » et je l'appa-

1. La leçon de la version B pour ce vers et le suivant est :
Et maint bon preudomme l'ama.
Par trois nuitz ung songe songa (v. 38775-76).

2. [« La traduction exacte me paraît être : « Par un sentier *usagé*, il (Renaud) est sans peine entré sous bois ». — *P. Marchot.*]

3. [« Je rendrai ce passage comme suit : « Ainsi bien fous sont ces projets que pour vous, dame, j'ai poursuivis, quand je déclarai guerre et querelle, voire haine mortelle, à ceux qui chez vous *ont eu des relations* ». — *P. Marchot.*]

renterais plutôt, au verbe bien connu *aouchier*, « suffoquer [1] ».

J'arrive maintenant à l'exemple du *Roman de la Rose*, qui est essentiellement, sinon l'objet, tout au moins la cause de cette note :

> Car ja seit ce que nus ne puisse
> Par medicine que l'en truisse,
> Ne pour riens don l'en sache *ongier*,
> La vie du cors alongier,
> Si sai je bien que de legier
> La se puet chascuns abregier (v. 16985-90).

Méon a traduit *ongier* par « oindre », sans justifier son interprétation, et peut-être sans se douter qu'elle avait besoin d'être justifiée. Francisque Michel a suivi Méon. M. Jeanroy, induit en erreur pour l'assimilation d'*engier* à *ongier*, attribue à celui-ci le sens de « remplir », et lui donne pour origine **undicare* (*Romania*, XXXIII, p. 604), mais le verbe remplir n'a rien à voir ici [2]. M. Marchot admet que la traduction « oindre » de Michel « est à la rigueur raisonnable. Mais », ajoute-t-il, « il faut considérer que la préférence d'interprétation doit revenir, la chose étant possible, au sens possédé par *ongier* dans tous les autres textes indistinctement de l'ancien français ; l'unité de sens doit être maintenue, au cas où elle permet d'arriver à une interprétation naturelle et satisfaisante. Or, le sens « avoir contact avec » peut donner une version tout à fait satisfaisante, et voici ma traduction : « Car, bien que personne ne puisse, par drogue que l'on invente, ou par « talismans » que l'on arrive à *avoir en contact*, prolonger sa vie, je sais cependant bien qu'aisément chacun peut raccourcir la sienne. » L'auteur fait

---

1. Le ms. a bien *onchiez* (vérification de L. Auvray), mais la rime semble demander *ouchier*. [« Il s'agit de Tibert qui se croit poursuivi par quatre lévriers : « tout à plat, il s'est couché par terre,il se faut de peu qu'il ne soit *en contact, aux prises*. » — *P. Marchot*.

2. M. Jeanroy n'est pas entièrement satisfait de son explication de l'exemple du *Roman de la Rose* ; il termine en effet sa note par cette sage réserve : « Peut-être aussi, car je n'ose pas être absolument affirmatif, avons-nous affaire à deux homonymes, l'un identique à *aengier*, l'autre d'origine inconnue. »

vraisemblablement allusion ici à la vertu fallacieuse de certaines pierres précieuses de pouvoir prolonger la vie. »

Remarquons d'abord que la construction syntaxique du vers de Jean de Meun où se trouve *ongier* n'est pas assurée. Méon donne : « Ne pour riens *dont* l'en sache ongier ». C'est la leçon qu'a reproduite Godefroy, et qui lui a permis de traduire *ongier* par « s'aviser ». Michel, qui en général reproduit Méon, a remplacé *dont* par *que* : la première construction ne passe pas sous le gabarit de M. Marchot ; la seconde, où *que* peut être le régime direct de *ongier*, ne présente plus le même obstacle. Quelle est la leçon originale ? Le ms. *Ab*, le meilleur de tous, donne *don*, mais le ms. *Ac*, qui est le plus souvent identique, a *que*. Dans les autres copies, on a tantôt *dont*, tantôt *que* : il est donc difficile de décider d'après les mss. quelle est la version authentique, et je me garderai bien de contester à M. Marchot le droit d'accorder la préférence à la leçon de Michel si celle-ci convient mieux à sa thèse que celle de Méon. Mais j'insisterai sur l'invraisemblance que Jean de Meun ait eu en vue des talismans ; si encore M. Marchot avait dit des « pèlerinages » ! Mais l'explication du vers est beaucoup plus simple et *ongier* n'y est ni plus ni moins qu'un synonyme de « oindre », soit que l'auteur ait pensé à l'application d'onguents, considérés comme remèdes pour l'usage externe, par opposition aux « médecines », remèdes pour l'usage interne, soit, ce que je ne crois pas, qu'il ait voulu parler de l'extrême-onction [1]. Gillon le Muisit, dictant aux abbés de l'ordre de Saint Benoît leurs devoirs envers les moines, dit :

Si maladies ont, il faut que les *ongiés* (*Poésies*, I, 154).

---

1. Ce passage n'est pas compris dans l'ancienne traduction anglaise du *Roman de la Rose*, ni dans la traduction néerlandaise de Van Acker. Voici comment il est rendu dans une traduction française du XVe siècle : « Car ja soit ce que nul ne puisse alongnier la vie du corps ne le terme qui leur est mis de Dieu le createur en l'infusion de l'ame en corps humain ne par medecine ne par herbe, par *oindre* ne par chose que l'en puisse trouver en tout ce monde, jamaiz ce terme ne passeront. » (Ms. Bibl. Nat. 1462, fol. 230 vo. Copie de mon ami Auvray). A ceux qui admettraient que le vieux traducteur a pu, lui aussi, faire un contresens, je crois utile de déclarer qu'avant de le consulter j'avais écrit cet article, qu'il n'a influencé en rien.

Ongiés rime ici avec *eslongiés*, *congiés*, *songiés* ; c'est un doublet de *oigniés*, comme *eslongiés* et *songiés* sont des doublets de *esloigniés* et *soigniés*.

Ongier = oindre vient-il de* ungicare ? Certes, il aurait au moins autant de titres que son homonyme *ongier* = fréquenter à revendiquer cette origine ; je ne crois pas cependant qu'il soit nécessaire de lui reconnaître une si haute antiquité : on peut l'expliquer comme une forme secondaire de *oindre*, ou même comme une forme tertiaire, car il ne faut pas oublier le verbe *oignier*, dont le sens n'est pas contestable : le degré de parenté entre *oignier* et *ongier* peut être le même qu'entre *oignement* et *ongement*.

Conclusion : *ongier*, dans le *Roman de la Rose*, signifie « faire des *ongemenz* ».

Ernest Langlois.

NOTE SUR LES VERS 279-287 DU *JEU D'ADAM*

Les vers 279-87 du *Jeu d'Adam* ont embarrassé la critique ; il s'agit d'un passage très curieux du dialogue entre Adam et Ève, celle-ci influencée par le démon et dissimulant son désir de manger la pomme, tandis que celui-là reste attentif aux recommandations du Seigneur [1] :

ADAM
279 *Ne creire ja le traïtor,*
280 *Il est traïtre.*
EVA
Bien le sai.
ADAM
281 *E tu coment ?*
EVA
Car je sai oi
282 *De ço qu'en cha[l]t, me del veer,*
283 *Il te fera changer saver.*
EVA
284 *Nel f[e]ra pas, car nel crerai*
285 *De nule rien tant que l'asai.*

1. Je cite l'édition K. Grass, Halle, 1907, en utilisant les notes où le ms. est reproduit.

ADAM

286 *Nel laisser mais venir sor toi,*
287 *Car il est mult de pute foi.*

On a, pour éclairer le passage, dû modifier sensiblement le ms. qui nous a conservé seul cette œuvre remarquable à plus d'un égard : elle est d'abord le plus ancien jeu écrit en français qui nous soit parvenu ; elle intéresse plus encore par son contenu psychologique.

Parmi les corrections que divers érudits — et non des moindres — ont proposées, nous voudrions contrôler celles qui sont généralement admises. D'après Suchier, Foerster, Tobler, Mussafia, Gaston Paris et K. Grass, le copiste aurait substitué l'une à l'autre les deux lettres *A* et *E* qui désignent les acteurs du dialogue, attribuant ainsi à Ève les paroles qu'Adam a dû prononcer et vice-versa.

Situons le passage : Dieu a défendu à Adam et à Ève de manger du fruit de l'arbre de la science. Satan vient tenter Adam, qui ne le reconnaît qu'à la fin de la scène et qui le chasse avec indignation (vers 196 ss.). Rebuté par Adam, Satan s'adresse à Ève ; elle le reconnaît tout de suite et le nomme par son nom dès le premier vers (206) qu'elle prononce ; et tout de suite aussi, ils conviennent de se garder réciproquement le secret. Surtout, qu'Adam n'en sache rien ! Ève promet de manger du fruit ; elle en fera manger à Adam. Il y a donc alliance entre Ève et Satan, ils sont compères ; Ève a consenti à être l'instrument du tentateur.

Adam et Ève se rejoignent ; la conversation s'engage. Selon l'opinion des érudits que j'ai nommés, Adam, très alarmé, interroge Ève : « — Que te voulait Satan ? — ÈVE : Il ne cherche que notre avantage. — ADAM : Ne le crois pas ! c'est un traître. — ÈVE : Comment le sais-tu ? — ADAM : Je l'ai vu à l'œuvre. — ÈVE : *Qu'importe ?* Vois-le, il te fera changer d'avis (G. Paris). — ADAM : Jamais ! » — (Suchier : ÈVE : « *Qu'importe ?* — ADAM : Je ne dois pas le voir. — ÈVE : Il te fera changer d'avis. — ADAM : Jamais ! »)

Adam est donc très décidé à se défier de Satan, et Ève fait tout ce qu'il faut pour qu'il se défie également d'elle. Il la met en garde contre le mauvais, dénonce sa malice et elle ne trou-

verait que cette réponse d'une maladresse invraisemblable : « — Qu'importe qu'il soit traître ou qu'il ne le soit pas ? » Ayant ainsi convaincu Adam de sa complicité avec le tentateur, elle réussirait dès la scène suivante à le persuader d'accepter d'elle ce qu'il avait refusé de son compère !

Ce n'est pas tout. Ève ajoute : — « Satan te fera changer d'avis. » Cela n'est pas plus vraisemblable ; ensuite, on ne voit pas que Satan intervienne encore ; c'est Ève qui fera changer Adam d'avis, selon le but qu'elle s'est proposé : elle va s'efforcer de rassurer Adam, elle lui fera oublier le tentateur contre qui il est très nettement prévenu, et elle se substituera à l'ennemi.

C'est bien ce qu'elle fait si on lit comme nous. Restons le plus près possible du ms., beaucoup plus près, du moins, que nos devanciers : corrigeons au vers 282 *qu'en chat* en *que chalt* ; ajoutons au même vers un point d'interrogation ; indiquons que c'est Adam qui prononce le vers 283 : en tout trois corrections de peu d'importance graphique, et voyons comment Ève s'y prend pour tranquilliser Adam.

	A.	Ne creire ja le traïtor
280		Il est traître.
	E.	Bien le sai
	A.	E tu coment ?
	E.	Car l'asaiai
		De ço *que chalt* me del veer ?
	A.	Il te fera changer saver.
	E.	Nel fera pas, car nel crerai
285		De nule rien tant que l'asai.
	A.	Nel laisser mais venir sor toi...

C'est-à-dire : « Je sais, dit Ève, que Satan est un traître, je l'ai éprouvé comme toi pendant la conversation que tu as épiée et qui t'inquiète ; mais, comme toi, je me méfie de lui. Aussi, que m'importe de le voir ou non ? — C'est très important, au contraire, réplique Adam ; je crains qu'il ne te fasse changer d'avis. — Tranquillise-toi, il n'y réussira pas : je ne le croirai que sur de bonnes preuves. — Ne le laisse pas approcher de toi, conseille Adam, c'est encore préférable. »

En effet, Satan n'intervient plus ; les alarmes d'Adam sont

apaisées, le voilà prêt à écouter la tentatrice et non le tentateur.

S. ÉTIENNE.

SUR LE NOM DE RASSE DE BRUNEHAMEL

L'auteur de la première rédaction française de l'*Histoire de Floridan et d'Eluide* n'est connu que par cet ouvrage et par la préface dédicatoire, adressée à Antoine de la Sale, qu'il y a jointe. Dans cette préface, il rappelle qu'il a déjà composé, à la demande du même La Sale, un traité de droit matrimonial, intitulé le *Petit Nupcial*.

Son nom se trouve écrit de deux manières différentes chez les historiens de la littérature. La plupart des manuscrits et toutes les éditions de *Floridan et Eluide* le nomment « Rasse de Brinchamel ». C'est la forme qu'ont acceptée les modernes, depuis La Croix du Maine. Mais Gaston Raynaud [1], ayant retrouvé un texte de ce roman plus ancien et plus correct que ceux qui étaient connus auparavant, a remarqué que le nom de l'auteur y était écrit « Rasse de Brunhamel ». Il a constaté, d'autre part, que *Brunhamel* était le nom d'un village du département de l'Aisne [2], tandis qu'on ne trouvait aucune localité appelée *Brinchamel*, et il a conclu que le romancier devait être nommé *Rasse de Brunhamel*.

Brunhamel est, en effet, le nom qui désigne un village de l'Aisne, dans les dictionnaires de Bescherelle et de Girault de Saint-Fargeau. Mais d'autres répertoires, et non des moins bien rédigés, donnent à ce même village le nom de *Brunehamel* ; Raynaud l'avait reconnu en consultant le dictionnaire de Joanne et celui de l'administration des Postes. La même forme se trouve dans le recueil officiel qui fait loi en ce qui concerne les noms des communes françaises : le *Dénombrement de la population*, publié par le Ministère de l'Intérieur [3].

Pour Raynaud, *Brunehamel* est une « orthographe fautive », adoptée sous l'influence de la prononciation.

---

1. *Un nouveau manuscrit du Petit Jean de Saintré* (*Romania*, XXXI, 1902, p. 534-536).
2. Arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre.
3. *Ministère de l'Intérieur. Dénombrement de la population, 1921*, p. 72.

De l'étymologie qu'il attribuait à ce vocable, il n'a rien dit. Mais le fait qu'il considérait *Brunhamel* comme la bonne graphie, nous permet de croire qu'il voyait dans ce nom le substantif *hamel*, joint à l'adjectif *brun*, ou au nom propre de personne *Brun*.

Le philologue qu'était G. Raynaud aurait rejeté cette interprétation, il n'aurait point considéré comme une faute d'orthographe l'inscription d'un *e* entre l'*n* et l'*h* du nom, s'il avait connu les formes anciennes de ce nom.

On trouve, en effet : *Brunehaumais* (1223 et vers 1300), *Brunehautmeis* (1265), *Brunehautmez* (1290), *Brunehaumez* (1340), *Brunehaumes* (1413), *Brunehaulmez* (1527), *Brunehamel* (1618)[1]. Les plus anciens documents permettent de reconnaître que ce nom désignait primitivement l'habitation rurale ou le domaine (*més*) d'une femme nommée Brunehaut[2].

Il y a bien une faute dans le nom moderne *Brunehamel*, mais elle n'est pas là où Raynaud croyait la voir. Elle consiste en ce que la syllabe finale *-més* a été changée en *-mel*[3]. C'est là un phénomène analogique, causé par la fréquence du nom *Hamel* dans la région qui avoisine Brunehamel. Coïncidence curieuse, cette localité est située à la source d'un ruisseau appelé la *Brune*. Si les textes anciens faisaient défaut, il serait légitime de croire que Brunehamel est le hameau de la Brune[4].

Je suis surpris de trouver, dès le xve siècle, la graphie *Brunhamel*, pour le nom de famille de Rasse, alors que cette graphie n'a été signalée, pour le nom du village, que dans des textes récents. On sait que certains noms de terre, devenus noms de famille, n'ont pas suivi la même évolution dans leurs deux emplois. Ainsi, les maisons de *Bauffremont*, de *la Trémoïlle* et

---

1. Bibliothèque nationale, ms. français 31961, fol. 25 v° ; Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 42 ; *Documents relatifs aux comtés de Champagne et de Brie*, publ. par A. Longnon, t. I, p. 421 ; *Trésor des chartes du comté de Rethel*, publ. par L.-H. Labande, t. IV, p. 337.

2. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, p. 240.

3. Longnon (*ibid.*) cite d'autres altérations de *més* : *mer*, dans *Englebelmer*, *Yzengremer* ; *mex* et *metz*, dans *Bertrameix*, *Bertrametz*.

4. C'est ce qu'a cru Melleville (*Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, t. I, p. 111), qui rejette l'opinion suivant laquelle Brunehamel aurait été un domaine de la reine Brunehaut.

de *Lévis* portent les noms de localités appelées aujourd'hui *Beaufremont*, *la Trimouille* et *Lévy*. Mais, dans ces exemples, les familles conservent des formes anciennes ; l'anthroponymie retarde sur la toponymie. Dans le cas de *Brunhamel*, ce serait le contraire. Toutefois, il n'est pas impossible que, dans le nom même du village, le changement de *-més* en *-mel* se soit produit parfois dès le xve siècle. Si nous n'en avons pas d'exemples aussi anciens, c'est peut-être parce que notre documentation n'est pas assez abondante.

C'est bien, semble-t-il, de notre romancier qu'il est parlé, sous le nom de « Rasse de Brunehamel », dans l'analyse d'un acte qui se trouvait naguère aux Archives départementales de l'Aisne [1], analyse contenue dans l'*Inventaire sommaire* de ce dépôt ; la voici : « Etat des cens et rentes que les deux chapelains du château de Beaurevoir percevaient à Briastre (Nord) [2], par les mains de Rasse de Brunehamel ». Ledit état était joint à la copie d'un dénombrement de la seigneurie de Beaurevoir, donné au roi par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol. Le carton qui renfermait ces deux documents a disparu pendant la dernière guerre [3].

Beaurevoir, aujourd'hui commune de l'arrondissement de Saint-Quentin et du canton du Câtelet, fut, depuis la fin du xiiie siècle jusqu'à la fin du xve, le chef-lieu d'une seigneurie importante des Luxembourg-Ligny. En 1441, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le futur connétable, hérita Beaurevoir de son oncle Jean de Luxembourg, comte de Ligny et de Guise [4].

Ce document, quelque imparfaitement qu'il nous soit connu, fournit une indication touchant les rapports de Rasse avec Antoine de la Sale. Ils ont vécu l'un et l'autre dans l'entourage, peut-être dans la maison, du comte de Saint-Pol [5]. Si nous

1. Sous la cote B 3452.

2. Arr. de Cambrai, cant. de Solesmes.

3. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. L. Broche, archiviste de l'Aisne. Le rédacteur de l'*Inventaire* n'a pas indiqué les dates des documents analysés.

4. Ch. Poette, *Beaurevoir*, *passim*.

5. Antoine de la Sale demeura chez le comte de Saint-Pol, comme précepteur de ses fils, pendant une dizaine d'années (vers 1448-1458). Voir

pouvions consulter l'original de l'« État des cens et rentes », nous saurions sans doute quel office remplissait Rasse de Brunehamel ; nous constaterions plus sûrement que dans l'analyse, quelle était la forme de son nom, sinon sous sa plume, du moins sous la plume d'un scribe de son temps et de son pays.

Le nom de baptême *Rasse* a paru surprenant. La Monnoye écrivait : « Je ne puis deviner quel nom ce peut être que Rasse, à moins que ce ne soit Horace [1]. » Ce nom a été fréquemment porté dans la région qui est aujourd'hui la Belgique et aux alentours [2]. *Rasse* est la forme que revêt en français, au cas sujet, le nom familier latinisé *Ratzo* (*Razzo* ou *Razo* [3]), lequel représente l'un quelconque des noms composés germaniques dont le premier terme est *Rad*. Au cas régime, on a *Rasson*.

La diffusion de ce vocable est due sans doute, au culte d'un comte d'Andechs, qui vivait au xe siècle et qui mourut en odeur de sainteté, au monastère de Werden (régence de Dusseldorf). Ce pieux personnage est appelé, en latin, *Ratho*, *Rasso* et *Razzo* ; en allemand, *Rath* et *Rass* ; en français, *Rasse* et *Rasson* [4].

Max Prinet.

W. Söderhjelm, *Note sur Antoine de la Sale et ses œuvres*, dans les *Acta societatis Scientiarum Fennicae*, t. XXXIII, nº 1, p. 28, 29.

1. *Les Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et Du Verdier, édit. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 351.

2. Voir Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, *passim*. Ce nom de baptême a été héréditaire chez les seigneurs de Gavre (E. de Borchgrave, article *Gavre*, dans la *Biographie nationale* belge ; Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, au même nom).

3. Foerstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, 2e édit., t. I, col. 1208.

4. *Acta Sanctorum*, juin, t. III, p. 892-907.

COMPTES RENDUS

Zur Geschichte der bündnerromanischen Kirchensprache... *Vortrag mit Anmerkungen* von J. Jud; Chur, Sprecher, 1919; in-8, 56 pages [extrait du XLIXe *Jahresbericht der historisch-antiquarischen Gesellschaft von Graubunden*, 1919].

Le point de départ de cette remarquable étude est la constatation des différences nombreuses que présente le vocabulaire religieux populaire dans les parlers du diocèse de Coire et dans ceux du diocèse de Milan. Dans les premiers, nous trouvons des représentants de basilica, plebs, signum, cloccarius, vascellum, orare, quinquagesima, etc., là où les seconds nous ont conservé ecclesia, parochia, campana, campanile, capsa (bière), precare, pentecoste, etc., et l'on notera que les Grisons ont un vocabulaire plus latin, l'Italie du Nord un vocabulaire plus hellénisé. C'est, nous dit M. J., que l'expansion du christianisme a présenté deux aspects : tout d'abord c'est sous forme hellénique que la religion nouvelle s'est répandue dans le bassin méditerranéen, mais à mesure que l'évangélisation gagnait des régions plus éloignées de la mer, moins accoutumées à l'influence grecque, où les masses chrétiennes étaient aussi moins denses, à mesure que les progrès du christianisme cessaient de se faire par propagation dans la masse romaine pour devenir l'œuvre de véritables missionnaires vers les confins de l'Empire, il devenait nécessaire de substituer au vocabulaire hellénique un vocabulaire latin plus intelligible, qu'il fût constitué par de véritables calques (quinquagesima pour et d'après pentecoste) ou par des équivalents sémantiques approximatifs (area pour cœmiterium). Le roman méditerranéen garde l'empreinte de la première époque, le roman des frontières de l'Empire (Roumanie, Grisons, France du Nord, Grande-Bretagne) nous a conservé les vestiges de la seconde. Mais les différences entre le vocabulaire des Grisons et celui de l'Italie du Nord, l'accord au contraire du vocabulaire des Grisons avec celui de la Gaule (signum, vascellum, cloccarius, etc.), nous amènent encore à cette autre conclusion que la christianisation de la Rhétie a bien pu ne pas

se faire par le Sud, par Milan, ou du moins pas seulement par Milan, mais aussi par l'Ouest, par Lyon, par Trêves, par Augsbourg. Et il n'y a là qu'une indication, mais M. Jud indique à larges traits toute une méthode de recherches qui peut apporter des preuves : étude des noms des saints patrons des églises, étude des prénoms, etc., qui montreront s'il y a accord entre les Grisons et la Gaule ou l'Italie. Cet ordre de recherches n'est pas nouveau sans doute, mais cette union de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire linguistique est au moins un procédé original dont on voit assez qu'il pourra s'appliquer à d'autres domaines que les Grisons. J'espère ne pas avoir trahi, ni forcé, les thèses de M. Jud, mais j'ai laissé de côté bien des faits, bien des exemples, qui sont des preuves, accumulés par l'auteur dans l'exposé de vingt pages qui forme la première partie de sa brochure. Cet exposé est suivi de notes abondantes dont plusieurs sont de petites études, notamment celles qui sont consacrées aux représentants romans de basilica (voir aussi p. 10-11, une ingénieuse interprétation de l'origine du sens chrétien de ce mot : la *basilica* ou *memoria* construite sur le tombeau d'un saint), aux expressions romanes pour *filleul* et pour *parrain*, etc. Des index étendus permettent d'utiliser ces remarques dispersées. Il appartient à M. J. de poursuivre dans le chemin qu'il a lui-même si nettement ouvert et dont il a si largement marqué la direction.

M. R.

A. Kolsen, I. **Dichtungen der Trobadors auf Grund altprovenzalischer Handschriften teils zum ersten Male kritisch herausgegeben, teils berichtigtund ergænzt**; Halle, Niemeyer, 1916-9 ; in-8, 240 pages en trois fascicules de cinq feuilles (à suivre).

II. **Zwei provenzalische Sirventese, nebst einer Anzahl Einzelstrophen**; Halle, Niemeyer, 1919, in-8, 33 pages.

I. — M. Kolsen se propose de publier, avec traductions et commentaires, des poésies provençales inédites ou dont nous n'avons que des éditions diplomatiques ou incorrectes. C'est un projet auquel on ne saurait qu'applaudir. Mais pourquoi nous dit-il, dans un bref avant-propos, qu'il reprend le plan adopté par Mahn dans ses *Werke der Troubadours*, alors qu'il n'y a entre les deux ouvrages aucun rapport ? Mahn se bornait, on le sait, à reproduire, à de rares exceptions près, des éditions antérieures, sans traductions ni commentaires. M. K. est trop modeste, car il fait beaucoup plus et mieux. Son plan rappellerait plutôt celui des *Gedichte* du même auteur, en ce sens au moins que M. K. n'en a pas du tout : il publie en effet, sans aucun ordre préconçu n'importe quelle pièce de n'importe quel troubadour. Il n'y a ici aucun essai de groupement, ni logique ni chronologique : le premier fascicule par exemple (p. 1-80) contient dix chansons courtoises, un jeu parti, trois

pièces humoristiques, deux « coblas » satiriques, appartenant à quatorze auteurs. Nous voyons reparaître dans les trois fascicules, à des intervalles plus ou moins éloignés, les noms de Gaucelm Faidit, de Guillem de la Tor, etc. Voilà qui n'est pas pour faciliter la tâche des bibliographes.

Mais l'essentiel est que chaque pièce soit bien publiée et commentée. A cet égard, M. K. mérite certainement des éloges, qui doivent être malheureusement tempérés par quelques réserves. Parfois ses restitutions, très arbitraires, n'améliorent pas le texte qui reste inintelligible ; parfois aussi, quoique le texte soit bien établi, le sens n'est pas saisi. Voici quelques exemples, empruntés aux deux premiers fascicules.

II. (Daude de Pradas, *El temps que·l rossignols s'esgau* ; manque à Bartsch). La strophe III ne présente aucun sens : il faut, au v. 24, après *disses*, ouvrir des guillemets, et les fermer à la fin de 27, avec point d'interrogation : ces mots représentent le discours de la dame.

III. (Bartsch, 384, 1, et 432, 3.) V. 32, au lieu de *n'intra*, lire avec *D*, *mintral* (futur de *mentir*), leçon confirmée par *G* : *mentraill* et par *C* (non utilisé) : *mentral* : « le galant faillirait-il à sa promesse, parce que la dame l'aime et l'accueille ? » — 56, au lieu de *l'auran*, lire *auran* (*ADR*) : « Il vaut mieux mourir d'amour (pour une femme qui le mérite) que de posséder celle qui se donne à tous » ; la leçon de *C*, *cuy tuich auran* fournit le même sens.

IV. C'est le salut d'amour *Domna, vos m'avez et Amors* (Bartsch, p. 41). Les vers 79-80 ne contiennent qu'une formule banale et n'autorisent sûrement pas à attribuer la pièce à un comte d'Anjou.

XI (231, 4). Le sujet n'est pas expliqué clairement et la pièce reste fort énigmatique. V. 16, lire, en supprimant les points d'interrogation ou d'exclamation : *anz lo fugist com en tornei rengat*, « vous l'avez fui comme moi (je fuis) un tournoi en champ clos ».

XIII-XIV (343, 1 et 340, 1). M. K. ne pouvait rien comprendre à ce débat, sur un sujet fort scabreux, n'ayant pas identifié les trois objets (nou trois « hommes ») dont Gavaret « attendait grande joie » et qui lui ont failli en un moment critique (*a la cozha major*) ; ils le touchaient sûrement de fort près, puisqu'il demande s'il ne doit pas se les arracher (XIII, 8, lire *sils* non *sill me trac*) ; ce sont aussi ces trois objets qui forment le *arnes* du v. 17. Cela compris, on comprendra aussi et on trouvera assez doux le châtiment que P. de Durban propose de leur infliger (coupl. II et III de la pièce XIV). Il ne reste quelque obscurité que dans le couplet IV de cette dernière pièce.

XXI (16, 14). V. 37 au lieu de *virar*, lire *jujar* « adjuger, octroyer ».

XXII (194, 3), 16, lire en deux mots, *a durat*, « cet usage est ancien ». — 48, *farse* (ou *confarse*) *ab*, « s'accorder avec », sens relevé par Levy, à *faire*, nº 28.

XXIV (27, 4) 1, au lieu de *non*, lire *nom*, comme le prouve le v. 7.

XXV (337, 54), 3-4 : le sens est : « le père ne peut se fier à son fils et nul ni à l'un ni à l'autre » ; — 5, effacer le point-virgule, *que* dépendant de *tant*. — 14, effacer la virgule après *ren* ; sens : « de ce qu'ils vous demandent vous ne pourrez rien leur refuser, ni vous défendre d'eux, pas plus que si vous étiez cousus de dons », c.-à-d. de richesses. — 32, au lieu de *er an*, lire *eran*. — Le vers 40 n'est pas une interrogation, mais un souhait ironique : « Que ne suis-je de cet ordre ! » (où il fait si bon vivre).

XXVI (142, 2), 41-2, lire (avec *D*) *Ben deu... baissanz e ja noil er tolgutz ?* — Au couplet VI on obtiendra un excellent sens en voyant dans ces nombreux *en*, non la préposition, mais la particule honorifique, introduisant une série de sobriquets burlesques : « *En Mal Noiritz*, *En Enois* », etc.

P. 142, note 1, à la suite de XXX. Pour le passage allégué de P. Vidal (Anglade, XXX, 12) Chabaneau (*Revue des l. rom.*, XXXII, 210, n.) avait déjà songé, mais sans s'y arrêter, à cette piquante explication.

XXXI (173, 6), 55-6, idée très claire et très souvent exprimée : « c'est démesure et folie que de maltraiter son fidèle serviteur. » — 69, *trobes* est une 3e pers. qui a pour sujet *Valors*.

XXXIII (Gauc. Faidit, *Hueimais tanh que fassa parer*, manque à B.) 43, *de* dépend de *ai poder* (41) : « c'est au prix d'un grand effort que je réussis à cacher mes sentiments » ; — 55, 6, l'éditeur adopte à tort, en la corrigeant, la leçon de *C*, bien inférieure à celle de *ADMa*.

Je ne m'occuperai pas du troisième fascicule, qui a été l'objet de nombreuses remarques critiques de M. Spitzer (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, XLI, 355) avec lequel je ne suis toutefois pas d'accord sur quelques passages : *comunal* (XXXVII, 33) me paraît, comme à M. K., signifier « équitable » ; *agrei* (XXXVIII, 38), corrigé à tort par M. K., n'a rien à faire avec la racine gratus, c'est la 1e p. ind. pr. de *agrenjar*.

II. — Le premier de ces deux sirventés, qui valait vraiment d'être étudié (335, 33) est de Peire Cardinal, l'autre anonyme (461, 6) est d'une rare banalité. Les 36 « coblas » qui suivent sont surtout empruntées aux mss. *F*, *H*, *J*, *P* ; quelques-unes manquent à la liste de Bartsch : une note utile (p. 1) identifie quelques-unes de celles énumérées dans le *Grundriss* comme pièces distinctes avec des couplets de pièces connues. Ces fragments, conservés dans des mss. médiocres, sont fort altérés et il faut reconnaître que les reconstructions de l'éditeur sont bien fragiles. Je me bornerai au premier sirventés, dont le sens a été çà et là mal rendu. V. 8, lire avec *M* (et peut-être *C*) au lieu de *mal*, *mas* ; sens : « ce n'est ni Droiture, ni Vérité qui gouvernent, mais Caprice ». — La construction de la belle période qui forme le couplet III n'a pas été saisie : *tollen*, *derauban*, etc. sont des gérondifs ; il faut une virgule après 21, et pas de ponctuation après 25 : voici le mot à mot (abrégé) : « Mais c'est là une opinion folle, car ce n'est pas en ravissant le bien d'autrui, etc. qu'on est agréable à Dieu. » — M. Spitzer a présenté aussi sur cette plaquette (*loc. cit.*,) quelques bonnes observations.

A. Jeanroy.

Ysopet-Avionnet : the Latin and French Texts by Kenneth McKenzie and William Oldfather ; Urbana, University of Illinois, 1919 ; gr. in-8, 262 pages et 12 planches [*University of Illinois Studies in Language and Literatur*, V, 4, novembre 1919].

I

Malgré la date portée deux fois sur le titre, le *copyright* est daté de 1921 et le volume ne nous est parvenu qu'en mars 1922. M. McKenzie est l'éditeur des textes français, M. Oldfather celui des textes latins ; l'introduction est leur œuvre commune.

Sous le nom d'*Ysopet I* on désigne généralement l'une des trois traductions françaises du recueil de fables mis en distiques latins (d'après Phèdre) par un inconnu dénommé dans plusieurs manuscrits Waltharius Anglicus [1] ; *Avionnet* désigne la traduction du recueil d'Avienus. Ces deux collections de fables sont réunies dans deux groupes de trois mss. chacun ; les uns (*B L P* de la présente édition, c.-à-d. Bruxelles, Bibl. roy. 11193 ; Londres, Brit. Mus., add. 33781 ; Paris, Bibl. Nat., fr. 1594), du XIVe siècle, contiennent, avec la traduction française, le texte latin ; les autres (*a b c*, c.-à-d. Paris, B. N., fr. 1595, 19123, 24310), du XVe siècle, ne contiennent que la traduction. Ces deux versions françaises ont été publiées, peu correctement, d'après le seul ms. *P*, et pas tout à fait complètement, par C. Robert, en 1825 : aussi G. Paris (*Journal des Savants*, 1885, p. 40) avait-il exprimé le vœu qu'elles fussent rééditées. Ce souhait reçoit satisfaction dans la publication que nous annonçons.

Un court avant-propos nous avertit que cette publication n'est pas complète et que les auteurs se proposent de revenir plus tard sur « l'interprétation du texte [latin ou français ?], notamment en ce qui concerne les relations littéraires des fables individuelles (*sic*), et sur les questions linguistiques concernant le texte français ».

Il est de toute évidence que ces dernières questions eussent dû être traitées dès maintenant ; c'est à l'édition d'un texte qu'il est naturel de joindre l'étude de la langue et le glossaire des mots intéressants. Il est regrettable que ces deux parties du travail manquent totalement. Elles ne présentaient pourtant pas de grandes difficultés. La langue de nos textes ressemble fort à celle de l'*Ysopet* de Lyon publié par Foerster, dont l'introduction eût fourni un cadre commode ; comme dans cette version, certains traits, assurés par la rime, nous orientent nettement vers la Franche-Comté ou l'est de la Bourgogne : p. ex. les 3es pers. pr. subj. en *oit* (21, 20 ; 62, 10 ; *Av.* 4, 14) ; *loiche* (lèche) : *aproiche* (40, 53) ; *crache* (crèche) : *vache* (64, 1) ;

1. Sur les variantes de ce nom, voir W. Foerster, *Lyoner Ysopet*, Heilbronn, 1882, p. XXIV.

i nasalisé dans *anemin* (8, 31). Un autre trait, singulier à cette époque [1], et qui rapproche les deux textes est la fréquence de la non-élision, notamment dans *ne*, *se* (cf. Foerster, p. v). Quant au glossaire, il pouvait être bref et il suffisait de notes peu étendues pour discuter les difficultés assez peu nombreuses du texte.

La classification des mss. a été, en revanche, l'objet de longs développements (p. 18-30), mais elle est uniquement fondée sur les textes latins ; elle devait être contrôlée par l'étude des textes français, sur la valeur relative desquels, comme on va le voir, les éditeurs paraissent avoir des idées assez vagues. Sur le traitement de ces textes, ils écrivent (p. 44) : « la leçon de *B*, même inconsistante et inférieure à celle des autres mss., a été conservée ; les quelques exceptions (corrections d'erreurs évidentes) sont indiquées en note. Sont relevées les variantes de *L P* non purement graphiques et modifiant le sens. Les variantes de *a b c* sont données quand il a paru qu'elles avaient pu conserver la version originale ou quand elles avaient un intérêt particulier. » Ces principes sont fort discutables. Si *B* n'est pas le meilleur des trois mss. du XIVe siècle (*L* en effet lui paraît supérieur), pourquoi le prendre comme base ? Les éditeurs semblent s'être rendu compte que, dans l'ensemble, les mss. récents sont meilleurs (surtout *c*). Pourquoi donc ne pas avoir pris comme base l'un d'entre eux ? C'est que, — et cela valait vraiment la peine d'être dit, et démontré, — s'ils offrent d'excellentes leçons, ils représentent en réalité un remaniement fort libre, énergiquement modernisé, dont les variantes communiquées ne suffisent pas à donner une idée nette. Le seul procédé commode eût consisté à donner un texte critique au moins de quelques-unes de ces fables ; la publication intégrale même n'en serait pas sans intérêt.

Quant à l'intention de corriger les passages fautifs, elle a été poursuivie dans une bien faible mesure ; je vois bien, çà et là, rejetée en note la leçon de *B*, mais beaucoup de passages non moins fautifs (notamment des vers faux) sont restés tels quels. Presque tout le travail critique, en somme, reste à faire. Mais il est arrivé aussi à l'éditeur, il est impossible de ne pas le reconnaître, de ne pas comprendre un texte correct ou acceptable, comme le prouvent la ponctuation ou une mauvaise graphie. Je suis obligé de donner quelques exemples de ces divers genres de fautes [2].

Ponctuation : 6, point après 4, pas de ponctuation après 6. — 17, 18, supprimer le point-virgule ; de même 26, 38 et 61, 22. — 27, 14, point d'interrogation à la fin du vers. — 29, point après 16, virgule après 17. —

---

1. La dédicace de l'*Avionnet* à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI, la mention du dauphin, de sa femme Bonne de Luxembourg et de leurs enfants, conduisent à placer l'ouvrage entre 1339 et 1348, comme l'ont bien exposé les éditeurs (p. 30 ss.).

2. Je laisse de côté tout l'*Avionnet*.

42, 8, lire *Qu'est-ce ?* — Épilogue (p. 196), 40, point à la fin. — 65, 66, point d'interrogation au lieu de point-virgule.

Texte correct mal lu ou mal imprimé : à plusieurs reprises (12, 5-6 ; 26, 11-2 ; 38, 25-6 ; 50, 9-10) les formes, dites picardes, de part. passés fém. en *ie* ont été méconnues, et l'*e* marqué d'un accent, ce qui fausse le vers. — 9, 5-6, *delivre* : *livre* (non *delivré*) ; de même 40, 63. — 18, 29, le ms. doit porter *victoriens*, forme curieuse attestée par la rime ici (*liens* non *lieus*) et plus bas (29, 34). — 15, 37, le ms. doit avoir *vint* (volet). — 17, 45, *li urison*] *livrison*. — 10, 11, *sa sovaige*] *s'asouaige*. — 20, 23 et 60, 33, *quiterne*] *guiterne*. — 23, 22, *a gogue* (en deux mots). — 28, 2, *sa tapissoient*] *s'at*. — 36, 20, *cui s'en ment*] *cuisanment*. — 42, 111, *santier*] *saucier*. — 43, 49, *seisoit*] *s'eisoit*. — 44, 46, Le .i. du ms. doit être rendu par *uns*. — 56, 17, *niaise*] *maise*. — 57, 4, *messande*] *m's sande*. — 60, 18-9, *ronper*, *rompieus*] *roup*. —

Leçons fautives à corriger [1]. — 9, 5, *chiens*] *chaiaus* (avec *a*). — 19, 14, *se*] *ne* est exigé par le sens. — 26, 18, *puis*] *pis* (sens et trois mss.). — 27, 27, *venus*] *chenus*. — 33, 6, *fertuiee*] *fertiiee*. — 34, 41, *mains*] *niens* (*a b c*). — 38, 27, *aura*] *avré* (*P a c*). — 43, 57, *y*] *et* (*L P*). — 45, 27, *puet*] *pueent* (tous les mss.). — 48, 16, *le fer use* (*L*). — 49, 4, *Es*] *Les*. — 51, 2, 5, 23, *Rouveaus*] *Roonaus*. — 52, 62, *sous*] *sor*. — 57, 6, *deloy*] *belov*. — 61, 92, *pour*] *par*. — 66, 34, *voudray*] *voudra*. — 67, 8, *pensez*] *apensez*. — 37, *chatie*] *chati*.

C'est une heureuse pensée que d'avoir voulu reproduire, comme l'avait déjà fait Robert, les fines illustrations au trait qui ornent le manuscrit de Paris : mais les éditeurs ne disposaient que d'épreuves blanc sur noir et il faut avouer que la reproduction de ces épreuves ne donne qu'une assez faible idée de l'illustration originale.

A. Jeanroy.

II

Je joins au compte rendu de M. Jeanroy quelques remarques complémentaires, notées au cours de ma lecture des textes français édités par McKenzie.

Ysopet 1, 11 *aqui deust*, l. *a qui deust*. — 12, 58 *en oblit*, l. *enoblit* (de *enublir*). — 15, 34 *si vuelent*, l. (avec *L*) *sieulent*. — 18, 18 *et sove l'onneur*, l. *et soue* l'o. — 19, 21 *marches*, l. *marchès*. — 26, 30 *l'a ma mere*, l. *la ma m*. — 27, 30 *ma'ntention*, l. d'impr. (?) pour *m'antention*. — 28,

1. Dans les textes latins aussi (par respect superstitieux du ms. ou inadvertance ?) bien des leçons fautives ont été conservées ; 19, 7, *tigillum*] b. 30, 1, *naverat*, faute d'impression ? — *Ibid.*, 12, *vulneris corde*] *vulner* 1, *monet sigillum*. — *cordes*. — 33, 1, *vulpo*] *vulpe*. — 33, 7, *vase*, *vaso*. — 46, *movet*. — 61, 25, *indice*] *judice*.

23 *Veés*, l. *Vees*. — 29, 6 supprimer la virgule. — 31, 14 *qu'i' li met* est une graphie étrange ; *qui* pour *qu'il* est fréquent ici comme dans tant d'autres textes, v. p. ex. 49, 16 *Doubt je qui ne puisse durer*, *Av.* 4, 20, etc. — 37, 22 *en selé*, l. *enselé* (il s'agit d'un cheval). — 46, 31 *qui d'euls ne font*, l. *qui d'euls né sont* (il s'agit de parents et d'enfants). — 50, 6 *non savoir* se comprendrait mieux en un seul mot. — La moralité de la fable 51 a dû paraître bien obscure à l'éditeur : v. 55, l. *d'amphibolie*, 58 point final, 62 l. sans doute *Es palais*, 64 point final, 65 supprimer la virgule, 68 point final, 69 supprimer la virgule. — 52, 3 l. *par ataïne*. — 53, 8 leçon de *La* préférable. — 9-10 *traïne* : *haïne*. — 55, 57 *sieus*, l. *siens* (lat. : *Exulis est non esse suum*). — 61, 39 supprimer *me*. — 65, 54-55 peuvent être corrigés par comparaison avec la copie de ce conte qu'Eustache Deschamps a insérée textuellement dans son *Miroir de mariage*, ce que G. Raynaud a indiqué (éd. de la S.A.T., IX, 131-3) comme nous le signale M. Lucien Foulet. — 68, 53 il faut évidemment lire *tant cöm* et non *tant a* et, à la fin du couplet, *dure* : *mesure*. — 81 *chaux est*, *j'é frois*, l. *je frois*. — 114 *noyent* est impossible, je pense qu'il faut lire *se tantost nou rent recreant*, en donnant à *nou* la valeur de *nel* ; c'est de même qu'il faut lire au v. 120 *Que non mehaigne et nou blece*, l'éditeur a lu deux fois *non* ce qui rend ce vers incompréhensible.

Avionnet 1, 15 *fain la proie*, l. *fain l'aproie* (*l'asproie*, expression bien connue). — 3, 28 l. *qu'iere*. — 7, 21 l. *si biaus* ; il faut sans doute deux points après *dit*. — 11, 5 il faut ajouter, avec *b* ou *c*, *tu* ou *toy* et lire *jusque(s)* comme aux v. 22 et 28. — 14, 26 *courtois* est adjectif et ne doit pas avoir de majuscule ; il n'y a pas ici d'allusion à Courtois d'Arras comme dans *Ys.* 42, 119.

Il y aurait beaucoup à rectifier encore dans l'accentuation qui fausse le sens, comme on l'a vu, ou altère les formes ; l'usage du tréma est très irrégulier ; l'absence de guillemets rend assez pénible l'intelligence de bien des dialogues déjà obscurcis par les erreurs de ponctuation.

M. R.

PÉRIODIQUES

ARCHIVUM ROMANICUM, nuova rivista di filologia romanza diretta da Giulio BERTONI ; Leo S. Olschki éditeur, grand in-8 [1].

Cette revue a été fondée, en Suisse, pendant la guerre : cela suffirait à expliquer pourquoi la *Romania* ne l'a pas signalée dès son apparition. D'ailleurs l'éditeur n'avait pas cru devoir nous l'envoyer à fin d'annonce et de compte rendu : nous ne pouvions qu'attendre. Voici que le premier fascicule du tome VI de cette publication est adressé à la *Romania*, nous en ferons l'analyse, mais pour compléter l'information de nos lecteurs nous donnerons d'abord le dépouillement au moins sommaire des tomes I-V.

I (1917). — P. 1. *Programma*. Le trait le plus net est que l'*Archivum* se propose de ne pas se limiter aux études philologiques, mais s'intéressera à l'histoire de la civilisation romane d'une façon plus générale. — P. 4. G. Bertoni, *Riflessi di costumanze giuridiche nell'antica poesia di Provenza*. — P. 21. G. Bertoni, *Poesie musicali francesi nel cod. estense lat. nº 568*. Le ms. est du milieu du XVe siècle. M. B. publie diplomatiquement les textes français au nombre de 68, dont quelques-uns avaient déjà été édités et dont un certain nombre sont connus par d'autres mss. — P. 58. G. Bertoni, *I maestri degli Estensi nel Quattrocento*.

Mélanges. — P. 73. G. Bertoni, *Intorno ad alcune denominazioni del mirtillo nei dialetti alpini*. [Les noms de la myrtille dans les Alpes sont souvent d'origine préromane : M. B. commence par fixer l'aire du type lexicologique *güstrum*, *güstréj* propre au patois du Tessin méridional et du Varesotto et il propose de le rattacher au type *magostra* « fraise » répandu dans un territoire assez étendu du nord de l'Italie : le *ma-* serait tombé comme dans le valsug. *ręla* < *maręla*. Toutefois il resterait à indiquer les raisons pour lesquelles la syllabe initiale *ma-* tombe exclusivement dans les noms de la myrtille et non dans ceux de la fraise. L'étymologie maju, donnée aussi par MM. Merlo et

1. Par exception et à titre de contribution à l'étude du prix de la vie et des instruments de travail, je me permets de signaler que l'abonnement à l'*Archivum*, pour un volume annuel de 576 pages, ne s'élève pas à moins de 50 *francs suisses*.

Schuchardt, se heurte à des obstacles à mon avis insurmontables, parce que : 1° il n'y a pas d'autres mots qui désignent la fraise d'après le moment de la saison où elle mûrit ; 2° la terminaison *ostra* (ital. *magiostra*), *-ousso-*, *-oufo* (Midi de la France : *mavonsso*, *majousso*, *majoufo*) doit être un suffixe non latin : les variantes formelles du suffixe pourraient s'expliquer par un changement phonétique analogue à celui qu'on constate dans le gaulois pour -st- > -ss- 0 > -f-, cf. *Revista de filol. esp.*, VII, 339-350. Je crois donc que tout le problème est à reprendre en cherchant une base prélatine qui tienne compte de la répartition géographique du mot (le catal. *maduxa* et l'astur. *mirruéndanu*, esp. *miesga*, Erto *muta* [*Z. f. rom. Phil.*, XVI, 333], ne pourront guère être écartés), de la sémantique et du suffixe. — Pour le poschiav. *glašon* « myrtilles noires » M. B. détermine l'aire italienne qu'il conviendrait de compléter avec les matériaux mis à notre disposition par Alton, *Die ladinischen Idiome* p. 200 : Fiemme *calvèse*, Gröden, Fassa *chalveisa* qui démontrent l'impossibilité de ramener le poschiav. *glašon* et congénères à l'adj. celt. glastu « vert ». — Pourquoi M. B. se refuse-t-il à rattacher *šištréj* « mirtillo » au *güstréy güstrúñ* du Tessin méridional ? Il doit y avoir le même flottement dans l'initiale du mot prélatin qu'on vient de constater dans le poschiav. *glašon* en regard de Gröden *chalveisa*. Il serait peut-être prudent de commencer par dresser une carte des noms des « baies » des Alpes romanes et allemandes avant de s'engager dans des discussions étymologiques hérissées de difficultés. — P. 77. G. Bertoni, *Etimologie frignanesi*. 1. frignan. *cóm* « stelo del frumento » est le latin culmus ; 2. frignan. *ñostra* « pecora giovane » représenterait agnostra. Mais le suffixe -ostra (ou en latin -tera) est-il vivant dans le frignan. ? 3. frignan. *kozál* « astuccio per la cote » représente un lat. cotiale, mais ne s'agit-il pas d'un changement de suffixe tout récent ? Le franco-prov. *cotsál* existe-t-il en réalité ? Ne vaudrait-il pas mieux rappeler plutôt l'existence de cotiariu dans les parlers latins ? 4. frignan. *melsa* « attrezzo per tener salda la parte anteriore del carro » à côté de *mesla* représente le latin mensula, cf. aussi parmig. *mèsli* « traverse, i due correuti traversali del treggello » ; 5. frignan. *raigañ* « fungo mangereccio che cresce a cesti, ai piedi di vecchie piante » < *raiga* « radice » < radica ; 6. frignan. *réma* « spranga dell'uscio » représente le lat. remu, cf. aussi prov. mod. *remo* « poutrelle ». — P. 80. G. Bertoni, *Ant. mod. zotta* « cibo che si da al porco nel truogolo » doit être rattaché à la grande famille qui se range autour du gaul. *jutta*. — P. 81. G. Bertoni, *Note linguistiche provenzali* (Haute-Loire). 1. Coubon *bǫ̃na* « corne » continue le gaul. banna ; 2. *yasa* « fascio di legna » est *lyassa* < ligacea ; 3. *uortsa* « spalla » serait le lat. orca « vase » : l'étymologie me semble bien douteuse surtout au point de vue sémantique ; le berg. *orca* « fascio di legno » a-t-il rien à faire dans cette compagnie ? Je crois qu'il faut chercher ailleurs comme j'espère le démontrer prochainement ; 4. *kjava* « toile » ; considérations sur la chute de *-l-* intervocalique dans les patois de la Haute-Loire. — J. Jud.] — 83. G. Bertoni,

Pastorelle portoghesi. Ressemblances et différences avec les pastourelles françaises et provençales. — P. 88. G. Bertoni, *Un componimento di Aicart del Fossat sulla spedizione di Corradino contro Carlo d'Angiò*. Edition, avec quelques notes, d'après *I* et *K*; M. B. a joint à cet article un fac-similé de la page du ms. de Bergame qui contient la tenson de Aicart de Fossat avec Girard Cavallazzi. — P. 92. G. Bertoni, *La tenzone di Raimon Guillem e Ferrarino da Ferrare*. Nouvelle édition diplomatique avec notes et essai de reconstruction critique et de traduction. — P. 100. G. Bertoni, *Due nuove « cobbole » nel manoscritto provenzale D*. Ces deux strophes se trouvent mêlées à des pièces de Peire Cardenal ; elles sont extrêmement corrompues, M. B. les reproduit diplomatiquement. — P. 102. G. Bertoni, *Intorno ad alcuni componimenti spagnuoli di una silloge musicale torinese*. Le ms. qm III. 36. de la Bibl. universitaire de Turin est du XVIe siècle ; il comprend 47 compositions espagnoles, avec musique ; M. B. en signale en particulier quatre, d'ailleurs connues par d'autres mss. ; il annonce son intention de donner quelque jour de ce ms. une édition complète. — P. 105. G. Bertoni, *Nuovi tedechismi nei dialetti lombardi*. [Recueil intéressant de mots allemands et alémaniques qui (en partie par l'intermédiaire des dialectes rhétoromans des Grisons) sont entrées dans les parlers alpins du Tessin et de la Lombardie. Pour *koma* « truogolo » du Val di Blenio, comment expliquer l'existence d'un emprunt bavarois dans ce dialecte? Les parlers alémaniques ne présentent que *gumme*. Pour *krèzla*, cf. *Schweiz. Id.*, III, 924 ; le bormin. *linzon* n'a pas de rapport avec l'allem. *faulenzer*, mais se rattache au mil. *linzon*, *lizon*, mantov. *lisonar*, etc. — J. Jud].

Comptes rendus. — P. 110. C. Appel, *Bernart von Ventadorn* (G. B.). — P. 115. L. Biadene, *La patria d'Inghilfredi, rimatore del sec. XIII* (G. B.). — P. 117. St. Glixelli, *Les cinq poèmes des trois morts et des trois vifs* (G. B., avec fac-similé d'une page du ms. de Cambridge ; cf. *Romania*, XLIV, 276). — P. 119. G. Zaccagnani et A. Parducci, *Rimatori pistoiesi, lucchesi, pisani* (G. B.). — P. 121. R. Menéndez Pidal, *Elena y Maria* (G. B. ; cf. *Romania*, XLIII, 607). — P. 123. E. Levi, *Poesia di popolo e poesia di corte nel trecento* (G. B.). — P. 125. G. Bertoni, *Italia dialettale* (G. B. : rectifications et additions intéressantes ; cf. *Romania*, XLVI, 546). — P. 127. *Romania*, XLIV, 1 et 2 (G. B.). — P. 131. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXVIII (G. B. ; cf. *Romania*, XLVII, 137). — P. 142. *Studj romanzi*, VIII (G. B. avec reproduction d'une miniature du ms. B. N. ital. 450 à propos du *Bestiaire toscan* édité par Garver et McKenzie ; cf. *Romania*, XLVI, 603). — P. 143. *Annales du Midi*, XXVIII (G. B. ; cf. *Romania*, XLV, 582). — P. 145. Chronique bibliographique et critique.

2. — P. 153. G. Bertoni, *Intorno alle denominazioni della « gerla » in alcuni dialetti alpini*. [Brève, mais précieuse étude des noms de la hotte portée sur le dos, dont quelques types sont reproduits dans des photographies bien réussies. Il est dommage que l'auteur n'y ait pas joint une carte : pour ceux qui ne

connaissent pas le terrain cette foule de noms de lieu est vraiment troublante. Il y aurait encore des précisions à ajouter aux informations de M. B. Est-ce que le *scherl* est vraiment usité partout dans les Grisons pour porter le foin et la litière ? Les formes engadinaises *gierl*, *gerl* (à côté de *dschierl*) ne sont-elles pas là pour démontrer que le mot et la chose est en partie importée par les Lombards ? Le lad. grig. *campatg* de la Sursaissa (Oberhalbstein) peut-il être phonétiquement autochtone ? La discussion étymologique des différents types est en tout cas intéressante. Je crois avec M. B. qu'il est peu probable que *campag* soit campu+cavea, puisqu'il faut tenir compte du prov. mod. *cabas*, de l'esp. portg. *capacho* (cf. aussi grec γάβος κάβος, *Wörter und Sachen* III, 179, V, 178). Il me semble peu probable que le berg. romagn. *berla* soit en rapport avec le german *bara*, mais il doit être mis en rapport avec le prov. mod. *berrio*, dauph. *buerlo* « grand panier rond et profond dans lequel on porte du foin ou de la paille ». Pour *barga*, v. *Romania*, XLVI, 468. En ce qui concerne l'origine du lomb. *cádola* « arnese di legno per il trasporto di legna, formaggio, pietre e sassi », il me paraît de plus en plus probable qu'il s'agit ici d'une fausse « dédiminutivisation » de *cadalet* < catalectu. C'est par un lapsus que M. Bertoni ramène le frioul. *ref* à l'all. reif, c'est plutôt *reff*, cf. Kluge, *s. v.* Pour toute l'histoire de noms de corbeille, il conviendrait enfin de mieux connaître les régions d'où ont rayonné les vanniers ambulants pour aller fabriquer les corbeilles et les hottes dans les fermes pendant l'hiver ou le printemps. — J. Jud.] — P. 161. Gabrielle Kussler-Ratyé, *Les chansons de la comtesse Béatrix de Dia*. Édition avec toutes les variantes, traduction et notes. — P. 183. G. Bertoni, *Nuovi documenti su la vita di Lodovico Ariosto*.

Mélanges. — P. 196. G. Bertoni, *Moden*. rudea « *pisello* ». [Discussion intéressante sur les conditions de la chute du *-d-* intervocalique et de sa régression dans les parlers italiens. — P. 201. G. Bertoni, *Kosja* ? Je ne sais pas s'il est permis de ramener le lomb. alp. *koza*, *küza* « écureuil » à kos, cri de l'écureuil en fuite. Existe-t-il des noms de l'animal qui sont dérivés de son cri ? — P. 202. G. Bertoni, *Ven* « insorir, insurir, *dar noja*, *fastidio* ». Définition du sens du mot que M. B. refuse de ramener au lat. esurire : on pourrait être tenté d'y reconnaître un verbe exaurare, dérivé de aura « folie », *Romania*, XLV, 550 ; pour *ins* < ex, cf. Ascoli, *Arch. Glott.*, III, 442. Ce serait donc un *exaurire, dont l'image n'aurait plus été comprise et qui aurait évolué tout à fait comme le germ. rauban, > *rubare*, tandis que le latin exaurare au sens propre « sventarsi, soffiarsi » aurait maintenu le contact avec aura, de là le doublet *sorà* dans les patois actuels du nord de l'Italie. Mais il reste encore à expliquer le campid. *asuria* « avidità » (Subak, *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 667) et l'ancien monferr. *sariss* « raccapriccio » (Gelindo) qui rappellent, quoi qu'on en dise, le lat. esuries. — P. 203. G. Bertoni, *Movesta*, exemples de ce participe passé dans les vieux textes. — P. 204. G. Bertoni, *Intorno a due voce quarnesi*. 1. *arciopar* « riscaldare »,

dérivé de *cep* « tiepido » ; 2. *laćalavor* « pipistrello », explication phonétique de la forme qui apparaît dans le piém. *ratavoloira*. — P. 205. *Etimologie valmaggine e leventinesi*. 1. Ambri *amprōtan* « lombrico », Morbegno *lambrot*, ne seraient autre chose que le latin lumbricu avec « sostituzione di soffisso ». Mais à en juger par l'esp. *lambrija*, arag. *lambreño*, le changement de *lumb* en *lamb-* semble remonter au latin ; — 2. valmagg. *bavork'* « punto dove la vite mette i rami » continue le latin bifurcu ; — 3. valmagg. *derdéra* « ultimo campo che si lavora in autunno » < terra deretraria ; — 4. levent. *endra* « sorbo » continuerait piem. *cuiendra* « sorbo » < coriandrum (d'après Zalli *cojendra* serait « celtis australis ») ; — 5. levent. *feçru* « pezzo di legno » comme l'engad. *fessel* < fissile ; — 6. valmagg. *lindi* « pulito » < limpidu ; — 7. Giornico *lištón* « specie di falco » reflète l'it. *astore* ; — 8. valmagg. *mūzmà* « odorare, annusare » < *üsmá* + *muso* ; — 9. levent. *ñola* « moccio » < medulla ; — 10. *rūnçda* « uragano » cf. valmagg. *rūmada* « temporale ». L'*n* ne sera-t-il pas plutôt dû à ruina ? — 11. valmagg. *šála* « ala » < *šalá* « volare » ; — 12. lev. *škašía* « cispa degli occhi ». Je ne crois pas que M. B., qui d'ailleurs fait des réserves, soit bien inspiré en postulant pour le frç. *chassie* ainsi que pour le levent. *škašiga* un cassiga dérivé de cassis « tela di ragno ». A mon avis, le v. prov. *casida* « chassie, humeur qui coule des yeux » (cf. aussi ALF *chassie*) ne saurait refléter qu'un *cacita, postulé par le pic. *kaći*. Or le *Thesaurus l. lat.* nous a conservé un cacida (incertae ut significationis ita originis), *Not. Tiron.* 112, 16 a : *inter scabiosus et pituita* : *cacidosus* ; cet adjectif ne peut être autre chose que le frç. *chassieux*. Un lat. cacitu sera-t-il dérivé d'un substantif caca < cacare, cacitus (v. cirritus < cirrus, crinitus < crinis) ? Pour le sens, cf. Perche *chiasse* « chassie ». — P. 208. G. Bertoni, *Noterelle etimologiche e lessicali emiliane*. 1. mod. *andare al corpo* « accompagnare un morto al cimitero », cf. aussi prov. mod. *cors* (Mistral) : — 2. *desnè* « lezioso », bol. *dissennare* « far vezzi con nomi mutati » < dissennare (dérivé de senno) ; — 3. equisetum dans le *agušę* de Livizzano ; — 4. Magreta *fróva* « quantità di latte che usasi dare al parroco il dì dell'Ascensione » < fruga (fruges) ; — 5. frignan. *garlúda* « tordela », discussion du problème étymologique ; je pense que l'oiseau, appelé d'après son cri *Schnerrer*, *Schnarre*, *Zarrer*, dans les parlers allem., doit son nom au lat. garrulu+uta, cf. en port. *garela* « perdiz », campid. *giaürra* « berta » ; — 6. frignan. *karžär* « trasportare il concime » < carreggiare ; — 7. mirandol. *numinarúal* « abbaino » < luminarolo ; — 8. émil. *sáver* « specie di colombo » < *sauro* « sor » ; — 9. Reggio *sferni* « ragazzo insubordinato » = *sfrenito* au lieu de *sfrenato* ; — 10. *sofranatura* dérivé de zafaran « saffrano » ; — 11. Concordia *spatinár* « cambiar casa », discussion étymologique ; — 12. Vignola *véra sórta* « capitale » < sorte(s) « champ cédé aux envahisseurs dans l'empire romain », cf. aussi esp. *suerte* « champ délimité par un autre », anc. prov. *sort principal* «capital », et du Cange, s. *sors* ; — 13. emil. *žnèja* « ragazzo » répond à l'it.

genia « razza » ; — 14. *Gherśéga* « nom d'un torrent » serait le « torrent gris ». Dans un pays où les noms de fleuves et de ruisseaux représentent l'élément le plus ancien, l'étymologie me semble peu probable ; — 15. *Tegania*. Étude intéressante de la famille de decania, qui mériterait une monographie d'ensemble. — P. 214. G. Bertoni, *Noterelle lessicologiche*. Série de notes sur des mots exotiques : *carazzo*, *casenda*, *escarcola*, *mamodee* (d'origine orientale), *caramessa*, *mersouino*, *novai*, *ostata*, *tola* (d'origine germanique ou allemande). — P. 216. G. Bertoni, *Francoprov.* tsermaléy « *garçon d'honneur*, *chevalier de noce* », serait celui qui accompagne en jouant du chalumeau « il corteggio dei sposi » (< calamellariu). — P. 216. G. Bertoni, *La « fratta » per le « liminote »*. Sur l'usage du « barrage dans les rues où passe le cortège de la noce ». — P. 218. G Bertoni, *Note linguistiche provenzali*. Haute-Loire *dzaions* « specie di scarpa di legno » < *dzai* « coq » parce que « le sabot a une pointe semblable à la crête du coq » ; — *enourada* « vache gonflee pour avoir trop mangé » < inaurare < aura ; — *fuọi* « spilla senza capocchia » = prov. mod. *fou* « fou » ; — *grodèrẓe* « punto speciale in un pizzo » représenterait le frç. *grain d'orge* ; — *luòtsa* « moccio » plutôt que d'y voir un lautium, isolé en France (le prov. *lotẓ* est-il lautium avec au > *o* ?), je penserais au frç. (Centre) *rouche*, *rouiche*, *ruicke* « roupie » patoisé ; le *-tj-* ne pourrait guère se continuer aujourd'hui par *-ts-* dans un patois provençal ; — *marmürà* « riflettere » < murmurare ; — *pašada* « piatto fatto con farina e latte », cf. *pascado* dans Mistral ; — *redẓiavà* « scontare » < rezelare (peu sûr : *-dẓ-* peut-il remonter à un -z- ?) ; — *pidou* « capello », discussion sur la vitalité de pilu « capello » dans la Romania ; — *souvàs* « compagnia » < solatiu ; — *vouidà* « attorcere il filo intorno al fuso » = frç. (*dé*)*vider*. — J. Jud] — P. 221. G. Bertoni, *A proposito di* iausir *e* ianget *nel frammento di Alessàndro*. Après avoir rappelé le *iholt* (calidu) de *Jonas*, et les graphies analogues de l'*Ysopet* de Lyon et des anciens textes génois, M. B. conclut, avec Paul Meyer, que l'*Alexandre* est dû Sud-Est de la France. — P. 224. G. Bertoni, *Nuove correzioni al testo di « Aigar e Maurin »* avec un facsimilé du début du fragment. — P. 227. G. Kussler-Ratyé, *Sur un passage de Alaisina Iselda et Carenza*. Corrige en *e·l ventrils es arnatẓ e 'nnoios* le vers *cil ventrilhs es cargatẓ e enojos* de l'éd. Schultz-Gora. — P. 228. G. Bertoni, *Il vestito della trovatrice Castellosa*. A propos d'une miniature du ms. *I* (B. N. fr. 854). — P. 230. G. Bertoni, *Un pianto di Guilhem de Saint Leidier*. Édition du planh *Pois maior dol ai qe autre chaitius*, d'après les mss. Campori et Gil y Gil. — P. 234. G. Bertoni, *Nuove correzioni al testo della « Contemplacio de la Passio de nostre Senhor »*. — P. 237. *Il « Chastel d'Amours » del manoscritto di Berna* 218. Cf. Långfors, *Incipit*, I, 108. Édition de la copie de Berne. — P. 240. G. Bertoni, *Grammatici a Modena nei secoli XIV-XV*. — P. 243. G. Bertoni, *Maschere e mascherate alla corte di Francia a tempo di Francesco I*.

Comptes rendus. — P. 247. *Geschichte der indogermanischen Sprachwissens-*

chaft, de Brugmann et Bartholomae, II, 1 : *Italisch* (A. Walde), *Vulgärlateinisch* (K. von Ettmayer), 1916 (Juret : important compte rendu avec discussion intéressante sur la phonétique latine, notamment sur l'accentuation latine, sur le rythme syllabique et sur les rapports de la quantité et du timbre des voyelles). — P. 258. *Studi di geografia linguistica* (G. Bertoni : revue des conclusions générales auxquelles sont déjà arrivées les études de géographie linguistique). — P. 265. J. Gilliéron, *L'aire* clavellus *d'après l'Atlas linguistique de la France* (G. Bertoni). — P. 268. E. Levi, *Il « Libro dei cinquanta miracoli della Virgine »* (G. Bertoni). — P. 270. E. Muret, *De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie* (*Romania*, XXXVII) ; *Le suffixe germanique*, -ing *dans les noms de lieu de la Suisse française et des autres pays de langue romane* (*Mélanges Saussure*) (G. Bertoni). — P. 272. A. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors auf Grund altprovenzalischer Handschriften...* (G. Bertoni). — P. 274. *Revue de philologie française et de littérature*, XXIX (G. Bertoni). — P. 276. *Archiv für der Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CXXXIX (G.B.). — P.280. Chronique bibliographique et critique.

3. — P. 289. A. Jeanroy, *Les* Biographies *des troubadours et les* razos ; *leur valeur historique*. M. J. conclut que « les historiettes contenant la vie amoureuse des troubadours, sont sorties de l'imagination des biographes interprétant très librement les textes et rattachant à leurs héros des thèmes connus, pour des raisons qui souvent nous échappent, mais que « en ce qui concerne la patrie, la famille, la condition sociale » des troubadours, les biographies nous apportent des informations qu'il n'y a pas lieu de rejeter sans examen. On notera le rapprochement fait par M. J. entre les libertés prises par les biographes et les récits fantaisistes du Ménestrel de Reims. — P.307. G. Bertoni, *La sezione francese del manoscritto provenzale estense*. Description et histoire du ms. *D*, reproduction photographique et diplomatique de la partie française de ce ms., avec table des incipits.

Mélanges. — P. 411. G. Bertoni, *Denominazioni del lombrico nei dialetti italiani*. [Étude onomasiologique fondée sur des matériaux abondants. Il y a encore une belle étude à faire dans le détail du tableau dont M. B. a tracé les grandes lignes. Pour le campid. *ziringoni*, l'auteur aurait pu renvoyer à l'étude de Guarnerio, *Miscellanea Ascoli*, 244, pour *magnatta* di Cività Lavinia v. aussi Agnone *magnatta* « lombrico » et galic. *miñoca* « lombriz de tierra ». — P. 413. G. Bertoni, *Etimologie italiane*. 1. Valmagg. *l'agé* « il cucchiaio » < *la-gé* < kügä, mot du langage enfantin ; — 2. Valtell. *aldrič* « ornato bello » < *al drič* « direttamente » : — frignan. *bighal* « luogo poco illuminato del sole » < opacu ; — 4. puglies. *cozzacruda* « testuggine » < *cocia* < cochlea+cruda, cf. cal. *scozzarra*, pour lequel il aurait fallu renvoyer à l'article de Salvioni, *Memorie del R. Istitut. lomb.*, XXI, 260 ; pour l'émil. *galana* (Modena, Mirandola), frioul. *gajándre* (Mussafia, *Beitrag*, 60), il faudra tenir compte du *golaia*, *guleia* du *Corp. gloss. lat.*, s. v. *golaia*,

« testudo » qui peut appartenir à une langue préromane et s'apparenter au grec γελώνη, cf. Boisacq s. χέλυς ; — 5. Valmagg. *fiäša* « pane di farina di castagne » (< focacia) : — 6. benev. *mallarda* « anitra », ancien mot d'emprunt du frç. *malart* « maschio dell' anatra » ; — 7. mesolc. *painás* « vestirsi » se rattache au lad. *pinar*, lat. paginare ; — 8. émil. *pampógna* « maggiolino » serait dérivé de pampinu (?). Série de mots désignant le hanneton, complément de la carte de l'ALF pour les parlers alpins du Tessin ; — 9. mesolc. *rofolà* « battere il lino » < all. riffle ; — 10. valmagg. *rudiá* « mescolare » < roticare, étymologie entrevue pour l'anc. it. *ruticare* par M. Pieri, *Miscell. Ascoli*, 438 ; — 11. Val Colla *saltajrottor* « cavalletta » *saltamartin+s.ıjotru*. Le suffixe *-otru* reste obscur ; — 12. valmagg. *šbòa* « frana », d'origine incertaine ; — 13. Menzonio *šdánga* « modo, maniera » < ganga < all. gang ; — 14. valcoll. *vöríšpa* « favilla » < falispa « étincelle ». Les formes telles que *falispa* restent malheureusement d'origine obscure. — P. 420. G. Bertoni, *Jument*. Interprétation de la carte *cheval*, *jument* de l'ALF. — P. 426. G. Bertoni, *Sopra una denominazione francese del pruno*. Discussion sur la forme frç. *davoine* « prune ». — P. 427. G. Bertoni, *Delle modificazioni di -s- flessionale in -z- in ant. francese e provenzale*. L'auteur compare l'existence du son *-ts* (*belts* < bellos) en engadinais avec les phénomènes analogues du vfrç. *fiz* < *filz*, *charz* < *charnz*, etc. — J. Jud.]

Comptes rendus. — P. 429. J. Jud, *Sprachgeographische Untersuchungen : frz. « con »* (G. Bertoni : additions). — P. 430. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXVIII, 6 (G. Bertoni). — P. 433-440. Chronique bibliographique et critique.

4. — P. 441. L. Frati, *Giunte agli « Inizii di antiche poesie italiane religiose e morali » a cura di Annibale Tenneroni*. Compléments empruntés à des éditions ; lettres A-C (à suivre) — . P. 481. G. Levi, *Una frottola veneziana per la guerra di Chioggia*. Edition d'après les deux mss. de Padoue et de Florence. — P. 494. G. Bertoni, *I maestri degli Estensi a tempo del duca Ercole I° (1471-1505)*.

Mélanges. — P. 500. E. Monaci, *Un quisito sul « Girart de Rossilho » al prof. Giulio Bertoni*. Si la chanson originale de *Girard de Roussillon* a été faite pour les pèlerins de Vézelay, peut-on en dire autant du remaniement provençalisant que nous avons conservé ? E. Monaci ne le pensait pas et il présente l'hypothèse que celui-ci aurait été composé par quelque trouvère bourguignon pour la cour d'Aquitaine, dont les ducs avaient des prétentions sur la Bourgogne. — P. 502. G. Bertoni, *Sul più antico documento ladino*. M. B. nous donne de ce document (cf. *Romania*, XXXVII, 497) un nouveau fac-similé qui ne me paraît pas en général supérieur à celui de l'éd. Gröber-Traube ; mais M. B. a eu entre les mains le ms. d'Einsiedeln et il a pu déchiffrer la note marginale en deux lignes pour laquelle j'avais proposé d'après le fac-similé Gröber-Traube ... *tare* (et non *iare*)... *edo seulo* ; il lit, comme moi, ...*tare* à la première ligne, mais ...*tilo seulo* à la deuxième et il propose

de restituer *quare tutilo seulo* ce qui serait un essai de correction du *per aquilla tut ilo seulo* du texte. Je ne vois pas bien ce que l'observation de M. B. sur *intinferno* ajoute à ce que j'avais dit moi-même (*l. c.*, p. 500). — P. 505. G. Bertoni, *Postilla etimologica provenzale*. [Ant. prov. *izalar* « courir éperdument (des vaches) pour fuir le taon » ; M. A. accepte l'étymologie asillus proposée par Bauquier, *Rev. des l. rom.*, s. III, V, 63, et enrichit cette famille de mots répartis dans une large zone à travers la France et les Alpes italiennes et ladines ; il est clair qu'on pourrait aisément allonger de beaucoup la liste des formes données par M. Bertoni. Dans une étude d'ensemble il faudrait tenir compte du fait qu'asillus est déjà en latin d'origine obscure et que d'autre part le mot se rencontre aussi dans les dialectes allemands. — P. 506. G. Bertoni, *Note ladine grigionesi*. 1. *Sul senso del lad.* « *avonda* » « *molto e abbastanza* » ; — 2. *Lad. genui* « campo non lavorato da un anno » < *gir+nui* < gyrus novellus plutôt que durus novellus (comme l'a bien vu l'auteur lui-même dans l'*Arch. rom.*, II, 260) ; — 3. surselv. *melania* « itterizia » < melinus « jaune » ; — 4. bas-engad. *mulinèra* « farfalla » = « meunière » ; — 5. *tadlar* « ascoltare » (< titta) en se basant sur l'émil. *tetàr* « ascoltare attentamente » c'est-à-dire attentivement comme l'enfant qui tête ; — 6. *zona* « recinto ». Les difficultés phonétiques, auxquelles j'ai fait allussion dans le *Bull. de dial. rom.*, III, 6 ne sont pas encore surmontées. — P. 510-14. G. Bertoni, *Note etimologiche e lessicali alto-italiane*. 1. lig. *accoventào* « accanito » du verbe conventare, employé comme réflechi au sens de « s'engager » ; — 2. Vignola *arkervar* « imporre un nome » < recuperare ; — 3. Montese *argnàr* « essere di mala voglia » représenterait un *grunniare, qui, à mon avis, est un dérivé de grunnium plutôt qu'une forme concurrente de grundire ; mais ne s'agirait-il pas plutôt du verbe largement représenté en Italie et en France (cf. prov. mod. *rougnà*), dérivé de aronea > *rougno* « rogne », indisposition, chagrin, perte » ? ; — 4. valmagg. *baròza* « madia » devrait être rattaché à la famille du frç. *barot* « baril » (< bara), mais le frç. *barot* (< bara) est-il possible dans un pays où frç. *bière* reflète une forme francique bera < bara ? Il serait bon d'avoir la carte de *madia* du Tessin pour mieux voir les conditions géographiques du mot *baròza* ; — 5. cremasc. *canà* « castrare le castagne » < lomb. *canà* « mordere » ; — 6. borm. *gögliẹda* « colpo dato col gomito » < aculeu ; — 7. istr. *lincofo* « banchetto alla fine dell' opera » (all. litkouf, leihkauf) ; — 8. moden. *pànder* « far le ova » < ponere ; — 9. Concordia *sfon* « specie di calze » < scofoni, Mussafia, *Beitrag*, 103 ; — 10. bergam. *šguerša* « salamandra » appartient à la famille du mot *guercio* ; — 11. *sprocano* « piscatoris genus », exemples de textes du XVIe siècle ; — 12. levent. (Quinto) *vermalina* « donnola » répond à l'it. *ermellino*. — P. 514. G. Bertoni, *Della pronunzia di* u *del lat. -us e -um*. Discussion des théories de Ascoli, *Arch. glott.*, XIII, 292, et de MM. Meyer-Lübke, *Rom. Gram.*, I, § 643, et Merlo, *Z. f. rom. Phil.*, XXX,

440, d'après les conditions des parlers grisons. — J. Jud. — P. 517. G. Bertoni, *Nota sulla canzone « Un serventois plait de deduit de joie »*. Quatre rectifications à l'éd. Bédier (*Chansons de croisade*, p. 251). — P. 517. G. Bertoni, *Intorno a una strofa di Peire Raimon de Toloza in onore dei Malaspina*. — P. 519. G. Bertoni, *Una tenzone fra Pujol e un podestà*. Publications des deux coblas qui forment le nº III de l'éd. A. Jeanroy (cf. ci-dessus, p. 457) : copie diplomatique et essai d'édition avec notes. — P. 522. G. Kussler-Ratyé, *Corrections au texte du planh « Ab lo cor trist »* (*Grundriss*, 461, 2). — P. 523. G. Zoppi, *Un passo oscuro nel testamento di Laura*. — P. 526. G. Bertoni, *Una « pastorale » a Ferrara nel 1506*.

Comptes rendus. — P. 528. O. J. Tallgren, *Les poésies de Rinaldo d'Aquino, rimeur de l'école sicilienne du XIIIe siècle* (G. Bertoni : interprétation de quelques passages). — P. 530. A. Lazzari, *Un umanista romagnolo alla corte d'Ercole IIº d'Este, Bartolomeo Ricio da Lugo* (G. Bertoni). — P. 532. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. XXXIV, 3-4 (G. Bertoni, quelques remarques sur les représentants romans de tubruchus et sur le sens de l'a.fr. *berserez*). — P. 537. Chronique bibliographique et critique[1]. — P. 548-576. Index détaillés des noms propres et des mots cités, par E. Platz.

M. R.

Dacoromania, Buletinul « Muzeului limbei române » condus de Sextil Puşcariu. — L'université roumaine de Cluj en Transylvanie a créé sous le titre de *Muzeul limbei române* un institut de recherches consacré à l'étude de la langue roumaine de tous les temps et de toutes les régions et notamment aux travaux lexicographiques et dialectologiques. Cet institut aura une bibliothèque, qui est déjà riche, et il éditera une collection de publications : la première est la revue dont nous signalons ici le premier volume, un fort in-8 de VI-608 pages paru en 1921. Tous nos souhaits de longue durée vont à cette entreprise et notamment à la revue où nous voudrions voir réunies les recherches linguistiques encore trop rares, mais aussi malheureusement trop dispersées en Roumanie.

P. 9. V. Grecu, *Erotocritul lui Cornaro in literatura românească*. L'*Erotocrite* de Vincent Cornaro est un roman en vers crétois de date incertaine, mais probablement du XVIe s.[2] ; il a été traduit en roumain deux fois

---

1. [M. B. discute à la p. 545 l'origine du bol. mod. *strezz* « intirizzamento » qu'il ramène à strictiare. Il est plus vraisemblable d'y voir un dérivé d'ustriciu (cf. arsiciu < arsu) ; ustriciu serait un dérivé de ustr-ina, cf. ital. *strinare*, *strina* « rigore dell' inverno », anc. lomb. *strinar* « bruciacchiare, arsicciare », monferr. *starnée* « abbrustolire », Velletri *strina* « vento gelato », Agnone *strizze* « freddo secco eccessivo », etc. — J. Jud.]

2. M. Grecu n'a pas connu l'étude que M. Pernot a publiée au t. XXVIII (avril-juin 1915) de la *Revue des Études grecques*, sur le *Roman crétois d'Erotokritos* et où sont discutées les questions d'attribution et de

vers la fin du XVIIIe s. et a donné lieu à des remaniements divers dont l'un est devenu le livre populaire de *Filerot şi Antusa* ; en Roumanie même, un Grec, Denys Photinos, a composé et publié en 1818 un *Nouvel Erotocrite* qui est essentiellement la mise en grec moderne littéraire du poème crétois de Cornaro ; cette nouvelle rédaction a été à son tour traduite en vers roumains en 1837 par Anton Pann, qui fut l'élève de Photinos. Tels sont les résultats précis auxquels est arrivé M.Gr., notamment par l'étude minutieuse des mss. Il y a là une très utile contribution à l'histoire de la littérature roumaine, qui peu à peu se fondera sur des recherches comparatives de ce genre. Le mémoire de M. Gr. est accompagné de plusieurs fac-similés reproduisant des pages illustrées de deux mss. de l'*Erotocrite* roumain. — P. 72. S. Puşcariu, *Din perspectiva Dicţionarului*. M. P., qui poursuit le lourd travail de rédaction et de publication du *Dictionnaire de l'Académie roumaine*, s'est proposé de jeter quelques coups d'œil sur l'ensemble des matériaux qu'il met en œuvre, et c'est le résultat de ces synthèses partielles qu'il publie sous le titre indiqué ci-dessus. Le premier article, que nous avons ici, est consacré à l'onomatopée en roumain : les considérations générales très méthodiquement développées par l'auteur y sont illustrées d'exemples roumains précis ; on y trouvera notamment un tableau d'une richesse remarquable des mots créés en roumain en partant des groupes onomatopéiques *br*, *fr*, *fş* ; la voyelle obscure qui forme le support syllabique de ces groupes est en roumain le plus souvent *ă*, parfois aussi *o* ou *u*. — P. 109. N. Drăgan, *Din vechea noastră toponimie*. 1. *Támpa* est le nom d'un certain nombre de collines ou de montagnes de différentes provinces roumaines ; M. D. le met en rapports avec **timpa* « colline », cf. Meyer-Lübke, *REW* 8739, mais se demande si ce mot préroman, au lieu d'être venu au roumain par le latin, ne serait pas un mot thrace dont le grec τέμπη serait une autre survivance. — 2. *Chicera* est un autre nom de montagne ou de pic plus répandu encore que le premier et employé même comme nom commun. M. Densuşianu avait proposé de l'expliquer par un mot slave se rattachant au thème *kič-* avec le sens d' « enflure » ; M. D. fait remarquer que le mot existe aussi en albanais sous la forme *qikëljë* et propose d'y voir encore un élément préroman (illyrien) apparenté à une forme ind. *çikharan* « pointe ». Cette explication préromane et celle proposée pour *Támpa* viendraient se joindre aux hypothèses analogues présentées antérieurement pour l'alb. *mal* « montagne », roum. *mal* « rive et montagne » et pour l'alb. *mágulję*, roum. *măgură* « colline ». — 3. *Abrud* est le nom d'un bourg de Transylvanie dans la région des mines d'or, il représente vraisemblablement un mot dace signifiant « or » et que nous retrouvons dans le vocabulaire technique

---

date. M. P. voit dans l'*Erotocrite* « un poème basé sur une vieille tradition populaire, rédigé au plus tard au début du XVIe s. par un Crétois qui connaissait la littérature italienne ».

grec et latin ὄβρυζον et *obryzum*. — 4. *Bârsa* est le nom d'un cours d'eau et d'une région du sud de la Transylvanie ; dans ce cas aussi une origine dace est vraisemblable et M. D. pense à un rapprochement avec un mot de l'Inde, *bhurjas* « bouleau ». — 5. *Auşeu*, nom de commune du Bihor, est expliqué comme un dérivé de *auş* < avus + *uş*. — P. 147. S. Dragomir, *Câteva urme ale organizaţiei de stat slavo-române*. — P. 162. A. Procopovici, *Eccum*. Étude minutieuse des mots roumains composés avec eccum proclitique et notamment de *amu*, *acmu*, *acum*, *acolo*, *atare*. Les points les plus saillants des conclusions sont que dans *amu* nous n'avons pas un composé de eccum, mais de ad + modo, que eccu(m) avait dû perdre son *u* déjà à l'époque préroumaine et que le premier *o* de *acolo*, comme l'*ă* de *acătare*, sont des voyelles épenthétiques. Il y a nécessairement dans un pareil sujet beaucoup d'hypothèses sur les développements phonétiques qui ont pu se produire : elles ne sauraient apporter toutes la conviction et M. Puşcariu l'a marqué à l'occasion par une note additionnelle. — P. 185. T. Capidan, *Originea vocativului în -le*. Le daco-roumain et le méglénite ont, pour les masculins en *u* ou en (*u*), un vocatif en *-le* : *codrule*, *domnule*. On a pensé que ce *-le* n'était que l'interjection bulgare de même forme postposée au nom et devenue ainsi une véritable flexion ; en fait on trouve cette interjection en macédo-roumain, mais après les féminins, comme c'est régulièrement le cas en bulgare, et l'on ne voit pas pourquoi dans les autres dialectes ce serait justement aux seuls masculins qu'on l'aurait soudée. D'autre part les témoignages sud-danubiens (dalmates, serbes, bulgares) nous montrent un grand nombre d'exemples de prénoms masculins évidemment roumains avec la finale *-ul* : *Jancul*, *Radul*, etc. : il est vraisemblable que ce sont des formes auxquelles s'est étendu l'article des noms communs à une époque où *-l* de cet article ne s'était pas encore amui comme il l'a fait plus tard dans le roumain parlé. Le vocatif en *-le* est né de l'addition à ces apellatifs articulés de la flexion *-e* du vocatif *om-oame*, il s'est ensuite propagé aux masculins en *-u* ou en (*u*). Le type *Jancul* explique les patronymiques en *-ulescu* que M. Weigand estimait d'origine bulgare (*-uloff*). Le grand intérêt du mémoire de M. C. est qu'il marque une réaction contre la tendance à expliquer par un emprunt au slave tous les faits roumains qui ont un correspondant apparent dans les parlers slaves sud-danubiens et qu'il fournit des exemples contraires de propagation du roumain au slave. — P. 211. V. Bogrea, *Câteva consideraţii asupra toponimiei româneşti*. Utiles remarques de méthode et nombreuses interprétations de noms de lieu. — P. 220. *Etimologii şi notiţe lexicografice*. Nombreuses notices dues à MM. E. Herzog, S. Puşcariu, G. Giuglea, V. Bogrea, M. Drăganu, C. Lacea, parmi lesquelles nous signalons : *lăpădà* « rejeter » < *liquidare et *răbdà* « patienter, supporter » < rigidare (E. Herzog), *contenì* « cesser » < *cunctinare dérivé de cunctari (S. Puşcariu), *cârlan* « agneau sevré » < carnalis, (*lână*) *noteină* < *annotinina, *piersicà* « frapper légèrement » < perse-

care, *uştă* « bâiller » < oscitare (G. Giuglea), *sat* < fossatum (arguments sémantiques pour cette étymologie, V. Bogrea), *berc* « à queue coupée » < *brevicus, *sugrunde* « avant-toit » < subgrunda, *pulpană* « pan de vêtement, basque » < fr. *pourpoint* (V. Bogrea) ; je laisse de côté beaucoup d'autres notices relatives à des mots d'origine non-latine ; une brève remarque est consacrée par M. V. Bogrea à l'esp. *ninguno* dont il expliquerait le second *n* par l'influence de ningulus. — P. 322. S. Puşcariu, *Câteva cazuri de asimilare şi disimilare în limba română*. A signaler en particulier dans cette note l'explication du suffixe *-ar* qui ne se rencontre en roumain pour indiquer l'origine que dans des mots du type *Poienar* où il est précédé de *-n-* ; ce ne serait pas -arius, mais le suffixe *-an* (pour *-ean*) avec dissimilation de *-n*. — P. 330. S. Puşcariu, *Persoana a doua a singularului aorist*. La 2e pers. sg. du passé est en roumain en *-şi* : *cântaşi* de cantavisti ; M. Meyer-Lübke a expliqué la chute du *-t-* comme résultant d'une haplologie dans la formule cantavisti-tu ; cette formule a dû être peu fréquente étant donnée la rareté de l'emploi du pronom sujet, mais, dans les pronominaux, le pronom régime enclitique a pu avoir le même effet (laudavisti-te) ; M. P. a rencontré un exemple de la formule dans son état primitif : *proslăvişti-te* (*Cazania* de Coresi, 184, 34). — P. 331. T. Capidan, *Calques linguistiques*. M. C. donne ici de nouveaux exemples de propagation du roumain aux langues balkaniques voisines : l'on connait la confusion de fluores avec flores, elle a été calquée par l'albanais, le bulgare et le serbe, vraisemblablement d'après le roman balkanique ; *carte* avec le double sens de « lettre » et de « livre » se retrouve en albanais, mais *kniga* a aussi les deux sens en serbe et en bulgare. — P. 336. V. Bogrea, *Câteva cazuri de etimologie populară la nume de plante*. — P. 338. V. Bogrea, *Trei porecle româneşti*. — P. 340. V. G. Starkey, *Evoluţia lui en în in după labiale*. Essai de différenciation dialectale d'après les textes du XVIe s. : la conservation de *e* (*mente*) serait plutôt transylvaine, le passage à *i* (*minte*) étant régulier ailleurs. — P. 344. S Puşcariu, *Un nou exemplar din Evangheliarul lui Coresi* (1561). Cf. *Romania*, XXXVI, 429. — P. 348. S. Puşcariu, « *Economia* » *din 1806 de Şincai*. — P. 349. N. Dragan, *Un pasaj din Evangheliarul de la 1560-61 al lui Coresi rău înţeles până acum*. — P. 352. N. Drăgan, *O rectificare*. M. Jorga avait signalé des explications roumaines dans un livre liturgique daté de 1492 (*Analele Acad. române*, XXVIII, 100) : la partie où sont ces explications roumaines n'est qu'un fragment d'un autre livre ajouté au premier, mais postérieur de près de deux siècles. — P. 356. G. Giuglea, *Cazania protopopului Popa Pătru din Tinăud (Bihor) : manuscris*. Ms. de 1682 de caractère dialectal marqué. — P. 359. Al. Borza, *Material pentru vocabularul botanic al limbii române*. Liste de noms de plantes cultivées (arbres à fruits, légumes, plantes d'ornement) de la région de Caransebeş.

Comptes rendus. — Une large place est réservée dans *Dacoromania* à

l'examen des publications récentes relatives au roman oriental : cette limitation est très heureuse et permettra à la nouvelle revue de donner enfin dans ce domaine les informations bibliographiques que les autres revues romanes à cadre plus étendu n'arrivaient pas à fournir. Voici la liste de ces comptes rendus. P. 363. E. Gamillscheg, *Oltenische Mundarten* (S. Puşcariu : éloges, malgré quelques réserves sur les conclusions générales tirées par M. G. de ses observations sur un domaine restreint). — P. 377. I. Iorgu, *Diftongarea lui e şi o accentuaţi în poziţiile* ă, e (S. Puşcariu reprend complètement la question dans ce très important compte rendu). — P. 396. G. Weigand, *XXI-XXV. Jahresbericht des Institut für rumänische Sprache zu Leipzig* (S. Puşcariu et T. Capidan ; cf. *Romania*, XLVI, 617). — P. 422. P. Skok, articles de revue (S. Puşcariu). — P. 428. P. Haneş, *Scriitorii basarabeni* (S. Puşcariu). — P. 434. J. Jud, *Zur Geschichte der bundnerromanischen Kirchensprache* (S. Puşcariu ; cf. ci-dessus, p. 599). — P. 439. G. Rohlfs, *Ager, area, atrium* (S. Puşcariu). — P. 440. Travaux lexicographiques divers (S. Puşcariu). — P. 442. S. Puşcariu, *Istoria literaturii române, epoca veche, I* (N. Drăganu ; cf. *Romania*, XLVII, 152). — P. 449. *Buletinul Comisiei istorice a României, II* (V. Bogrea). — P. 453. N. Cartojan, *Alexandria în literature românească* (V. Bogrea ; cf. *Romania*, XL, 142 et ci-dessous, p. 630). — P. 460. N. Iorga, *Histoire des Roumains de la péninsule des Balkans* (V. Bogrea). — P. 464. A. Rosetti, *Colindele religioase la Români* (V. Bogrea : travail très méritoire, additions). — P. 470. S. Puşcariu, *Locul limbii române între limbile romanice* (V. Bogrea). — P. 474-82. Comptes rendus de travaux historiques. — P. 482. P. E. Guarnerio, *Fonologia romanza* (G. Giuglea : nombreuses rectifications en ce qui touche au roumain). — P. 490. S. Pieri, *Toponomastica della Valle dell'Arno* (G. Giuglea). — P. 500-5. Études de littérature moderne. — P. 505. H. Barič, *Albanorumänische Studien, I. Teil* (Th. Capidan). — 513-32. Travaux divers et périodiques.

P. 533-51. Notices nécrologiques : notamment de A. D. Xenopol, W. Wundt, K. Fr. Brugmann, C. Salvioni, P. E. Guarnerio, P. Savj-Lopez.

Le volume se termine par des index étendus, mais aussi par des *errata* considérables qu'expliquent assez les difficultés actuelles de l'industrie typographique en Roumanie [1].

M. R.

Journal des Savants, 1921. — P. 74-81 et 118-123. L. Mirot, *La pénétration des étrangers en France*. A propos de J. Mathorez, *Les étrangers en France sous l'ancien régime*. — P. 96. Dans les comptes rendus de l'Académie des Inscriptions : 11 mars, M. Omont annonce que la correspondance de Gaston Paris a été offerte par ses héritiers au département des manuscrits

1. Tout le volume est dépourvu de titres courants, qui seraient cependant bien utiles.

de la Bibliothèque nationale. — P. 131-3. Compte rendu de A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, I (H.-Fr. Delaborde). — P. 205-214 et 258-264. A. Ernout, *Linguistique historique et linguistique générale*. Sur l'ouvrage de A. Meillet, cf. *Romania*, XLVII, 119.

1922. — P. 74-81. Antoine Thomas, *Découverte de fragments d'un poème français inconnu sur Bérinus*. Il s'agit de trois feuillets de parchemin, servant de garde à un manuscrit gallois de la Bibliothèque d'Aberystwyth, et découverts par M. Morgan Watkin ; ils contiennent environ 470 octosyllabes à rimes plates ; l'écriture est du XIIIe siècle, le copiste sans doute anglo-normand avait sous les yeux un modèle français, peut-être bourguignon. Le texte du fragment est en rapports très étroits avec la partie correspondante du *Berinus* en prose. Au cours de sa note M. C. Thomas imprime en regard une centaine de vers des fragments et des extraits correspondants du roman en prose. La *Romania* publiera prochainement le texte complet des fragments. — P. 134-6. Compte rendu de J. Vendryes, *Le langage* (A. Ernout ; cf. ci-dessous, p. 625). — P. 136-7. Compte rendu de J. Anglade, *Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge* (A. Jeanroy ; cf. *Romania*, XLVII, 296). — P. 227. Compte rendu de W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, I (C. Brunel).

M. R.

Romanische Forschungen, t. XXXV (1916). — P. 1-777. C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie, X. Band : Sursettisch, Sutsettisch, Münsterisch*, I. — P. 778-953. H. Heinz, *Gil Blas und das zeitgenössische Leben in Frankreich*. — P. 954-85. L. Wiener, Μορμώ. Ce mot grec, dont le correspondant moderne a le sens de « revenant » ou « masque », est le point de départ d'une étude, entrecoupée de nombreux excursus, — entre autres un consacré aux langues slaves, — sur la famille sémantique des mots signifiant « singe » (*marmot*, *marcou*, *guenon*, etc.). Les conclusions ne se dégagent pas nettement. On peut utilement comparer les articles de MM. A. Thomas et D. S. Blondheim sur *maimon* (*Romania*, XXXVIII, 556, et XLI, 260).

A. Långfors.

CHRONIQUE

M. Albert Stimming, dont nous avons récemment annoncé la retraite (*Romania*, XLVII, 446), est mort le 30 juin 1922.

— M. Karl Vollmöller, éditeur des *Romanische Forschungen* et du *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, est mort à Dresde le 8 juillet 1922.

— M. Pio Rajna, professeur à l'Université de Florence, a pris sa retraite (mai 1922); l'Université de Paris lui a décerné en novembre le titre de docteur *honoris causa*.

— M. Johan Vising, professeur de philologie romane à l'Université de Göteborg, a pris sa retraite.

— Le retard du présent numéro nous permet d'annoncer l'élection de notre collaborateur, M. Alfred Jeanroy, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (15 décembre).

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à notre collaborateur M. Louis Brandin, le prix Lagrange pour son édition de la *Chanson d'Aspremont* (*Classiques français du moyen âge*, nos 19 et 25).

— Nous avons plaisir à faire connaître les heureux progrès d'une enquête linguistique sur laquelle les savants qui l'ont entreprise avaient jusqu'à présent préféré garder le silence. Deux élèves suisses de M. J. Gilliéron, MM. Jaberg et J. Jud ont uni leurs efforts pour préparer un *Atlas linguistique suisse-italien* qui doit embrasser tout le domaine des patois latins et italiens parlés en Suisse et en Italie entre les Alpes et une ligne qui va de Livourne à Pesaro. Des études faites sur place depuis dix ans leur ont permis d'élaborer les trois questionnaires qui servent de base à l'enquête : un questionnaire « normal » de 2000 mots, isolés ou placés dans des phrases simples, où le lexique agricole a la plus large part ; un questionnaire « réduit » de 800 mots destiné a fixer l'étape patoise conservée dans les grandes villes ; un questionnaire spécial de plus de 4000 questions qui sera utilisé pour une vingtaine de points et permettra de recueillir d'une façon plus large le lexique patois dans des régions jusqu'ici insuffisamment étudiées. Un certain accord a été maintenu entre ces questionnaires et celui de M. J. Gilliéron. L'enquête sur

place a été, comme pour la France, confiée à un explorateur unique, M. Scheuermeier, qui aura à enquêter sur 220 points environ et qui depuis novembre 1919 en a déjà exploré 165 sur un territoire qui va du Mont-Cenis à Fiume et des Alpes à la mer ; il reste, pour 1923, à enquêter sur 55 points en Emilie, Romagne et Toscane. L'enquête de M. Scheuermeier, qui était bien préparé à ce travail par des recherches antérieures sur le lexique alpin, a ce caractère particulier de n'être pas seulement linguistique : l'enquêteur doit s'informer de l'usage, de l'aspect, des formes variées des objets dont il enregistre les noms ou les coutumes qui s'y rattachent, et recueillir des photographies des habitations, outils, installations, travaux agricoles, etc. Déjà plus de 800 clichés ont été recueillis ; il est permis d'en attendre, pour la linguistique et l'ethnographie de régions particulièrement intéressantes, des informations précieuses. La *Romania* ne manquera pas de tenir ses lecteurs au courant des progrès de l'enquête et de la publication de l'*Atlas* que tous les romanistes souhaiteront prochaine.

— M. Ezio Levi annonce l'apparition prochaine (chez Zanichelli, à Bologne) d'une revue qui, sous le titre de *Nuovi Studi medievali*, prendra la suite des *Studi medievali* de Novati et de Renier.

Publications projetées.

M. S. J. Roos a entrepris l'édition de cinq poèmes français inédits sur l'allégorie des Quatre filles de Dieu, Miséricorde, Vérité, Justice et Paix (cf. *Romania*, XXXVII, 485).

— M. J. Anglade annonce la publication d'une *Iconographie des Troubadours* avec reproduction en couleurs des miniatures des principaux chansonniers.

Collections et publications en cours.

Les fascicules 38 et 39 du *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de E. Levy continué par C. Appel, parus en 1922, vont de TRASFORAR à VENIR.

— Dans les *Classiques français du moyen âge* ont paru les numéros suivants :

27. *Les Poésies de* CERCAMON éditées par Alfred Jeanroy : 1922, IX-40 pages.

28. GERBERT DE MONTREUIL, *La continuation de Perceval* éditée par Mary Williams, tome I ; 1922, V-215 pages. — Ce premier volume contient le texte des vers 1-7020 d'après le ms. B.N. fr. 12576.

29. *Le Roman de Troie en prose* édité par L. Constans et E. Faral, tome I ; 1922, IV-170 pages. — Cette édition avait été commencée par Léopold Constans ; M. Faral a achevé le premier volume et publiera le second.

30 *La Passion du Palatinus*, mystère du XIVe siècle, édité par Grace Frank ; 1922, XIV-101 pages.

Et de nouvelles éditions des numéros :

3* *Courtois d'Arras*, 2e édition revue par Edmond Faral ; 1921, VII-37 pages.

5* *Le Garçon et l'Aveugle*, 2e édition revue par Mario Roques ; 1921, VII-18 pages.

12* BÉROUL, *Le Roman de Tristan*, 2e édition revue par Ernest Muret ; 1922, XIV-164 pages.

— Dans la *Sammlung vulgärlateinischer Texte* (cf. *Romania*, XLII, 147 et 625) :

6. *Auswahl aus den Werken des Gregor von Tours* hgg. von H. Morf † ; 1922, VIII-69 pages.

— Dans la *Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher* dirigée par M. W. Meyer-Lübke (Winter, Heidelberg) :

1re série, *Grammaires* : 2. *Historische Grammatik der französischen Sprache* von W. Meyer-Lübke, 2e partie, *Wortbildungslehre* ; 1921, XII-175 pages.

5. *Altspanisches Elementarbuch* von A. Zauner, 2e éd. revue ; 1921, XII-192 pages.

4e série, *Histoire de la civilisation* : 1. *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung*... von K. Vossler, 3e mille avec additions, corrections et index ; 1921, XI-431 pages

5e série, *Études et textes* : 4. *Hauptfragen der Romanistik, Festschrift für Philipp August Becker zum 1 juni 1922* ; 1922, XXVII-322 pages.

5. *Idealistische Neuphilologie, Festschrift für Karl Vossler zum 6 september 1922* hgg. von V. Klemperer und E. Lerch ; 1922, XIII-288 pages.

Nous aurons sans doute à revenir sur ces derniers volumes ; nous signalons dès maintenant ce qu'il y a d'avantageux pour les travailleurs à trouver dans une même collection des recueils jubilaires souvent si difficiles à réunir.

— Dans la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance* (Paris, Champion), première série :

XII. — Henri Hauvette, *Études sur la* Divine Comédie, *la composition du poème et son rayonnement* ; 1922, pet. in-8, XV-239 pages.

— M. Edouard Porębowicz, professeur à l'Université de Lwów, a commencé la publication des *Travaux du séminaire de philologie romane* qu'il dirige. Nous souhaitons un heureux développement de cette collection dont le premier fascicule vient de nous arriver :

I. Pauline Sandauer, *L'élément scolastique dans l'œuvre de Raoul de Houdenc* ; Lwów, Jaeger, 1922 ; in-8, 46 pages.

— A côté de l'*Archivum romanicum* (voir ci-dessus, p. 607), M. G. Bertoni a entrepris, depuis l'année dernière, chez le même éditeur, L. S. Olschki, à Genève, et dans des conditions analogues de présentation et de prix, une *Biblioteca dell'* « *Archivum romanicum* » divisée en deux séries : I. Histoire, littérature et paléographie, II. Linguistique. Ont déjà paru :

Série I : 1. G. Bertoni, *Guarino da Verona fra letterati e cortigiani a Ferrara (1429-1460)* avec 5 planches ; 1921, XI-216 pages.

2. G. Bertoni. *Programma di filologia romanza come scienzia idealistica* ; 1923, VIII-131 pages.

Série II : 1. L. Spitzer, *Lexikalisches aus dem Katalanischen und den übrigen iberomanischen Sprachen* ; 1921, VIII-162 pages.

2. E. Gamillscheg und L. Spitzer, *Beiträge zur romanischen Wortbildungslehre* ; 1921, VI-230 pages. Dédié à M. Meyer-Lübke pour son 60e anniversaire (30 janvier 1921).

Comptes rendus sommaires.

Le langage, introduction linguistique à l'histoire par J. Vendryes ; Paris, Renaissance du Livre, 1921 ; pet. in-8, XXVIII-439 pages. — M. Vendryes a écrit ce volume pour une collection : « L'évolution de l'humanité » publiée sous les auspices de la *Revue de synthèse historique*. Il a donc été amené à se placer à un point de vue d'où son regard dépasse infiniment les limites même les plus lointaines que puisse apercevoir le romaniste. Mais M. V. est un esprit trop soucieux de vérité tangible, trop pénétré par la réalité linguistique vivante qui l'entoure, pour que l'exposé historique à larges dimensions qu'il nous donne ne soit pas en même temps un tableau à grands traits précis de l'état linguistique dans les périodes étroitement limitées qui nous intéressent ici. Pour une part le livre de M. V. nous montre ce que l'étude des parlers dont nous pouvons suivre la vie jette de lumière sur les évolutions anciennes, mais aussi ce que la connaissance de celle-ci permet de dégager et d'ordonner dans la vivante confusion des langues en devenir ; par là il aura pour les romanistes une valeur durable. Mais il a aussi un intérêt actuel par la place qu'il donne aux problèmes les plus récemment discutés de la linguistique historique ou pratique et notamment dans ses chapitres sur le langage affectif, sur le renouvellement du vocabulaire, les changements de sens et les changements de noms, sur les dialectes et les langues spéciales, les langues communes, les contacts et les mélanges de langue, sur l'écriture et l'orthographe, sur la notion de progrès en matière de langage. Une idée domine tout le livre et M. V. a eu le mérite à la fois de la mettre nettement en lumiere, de l'illustrer de multiples exemples et d'en préciser exactement la valeur et les conséquences, c'est que le langage est un fait social, une institution sociale, peut-on dire, et qu'il faut l'étudier, l'expliquer comme tel. Je veux dire encore combien la forme claire et exacte, simple et vivaute, de M. V. rend attachante la lecture d'un ouvrage que tous les romanistes méditeront avec fruit. — M. R.

Language, its nature, development and origin by Prof. Otto Jespersen ; London, Allen and Unwin, 1922 ; in-8, 448 pages. — Le plan de l'ouvrage de M. J. est fort original : il débute par une histoire de la linguistique jusqu'à nos

jours qui montre comment, après des essais de larges synthèses aujourd'hui abandonnées, les linguistes sont arrivés à se poser surtout les questions de « vie » du langage, à rechercher les causes d'innovation linguistique ; M. J. étudie ensuite ces causes : transmission aux générations successives et rôle de l'enfant, transmission à des peuples nouveaux et rôle des substrats, langues mixtes, rôle de la femme, autres causes diverses de changements ; il arrive enfin à examiner d'ensemble le développement du langage, les progrès accomplis, pour aboutir au problème de l'origine même du langage. Dans ce cadre d'abord surprenant, il semble bien que M. J. ait réussi à faire rentrer, au moins sous forme sommaire, tous les problèmes de la linguistique moderne ; un index permet de retrouver la place où ils sont exposés. L'anglais a fourni le plus grand nombre des exemples qui illustrent l'ouvrage, mais les romanistes y trouveront aussi, en dehors de la discussion des problèmes généraux, quelques remarques utiles (voir p. ex. quelques pages sur *mamma* et *papa*).

Hugo Schuchardt-Brevier. Ein Vademekum der allgemeinen Sprachwissenschaft, als Festgabe zum 80. Geburtstag des Meisters zusammengestellt und eingeleitet von Leo Spitzer ; Halle, Niemeyer, 1922 ; pet. in-8, 375 pages. — Un groupe important de philologues et de professeurs suisses ou établis en Suisse a contribué à la publication du travail de M. Spitzer et ils ne pouvaient, pour rendre hommage au grand linguiste qu'est M. H. Schuchardt, trouver de moyen plus ingénieux et plus utile à la fois à tous les travailleurs. M. Schuchardt, qui a célébré le 4 février 1922 son quatre-vingtième anniversaire et dont la première publication, consacrée au latin vulgaire, date de 1864, a parcouru, au cours de cette longue carrière, une large part du domaine linguistique et bien souvent il a dirigé ses regards, indiqué la route ou fait les premiers pas, vers des régions encore inexplorées de ce domaine. Nous avons plus d'une fois indiqué ici quelle acuité de vision et quel sens délicat et profond du langage il a appliqués à toutes ses études. Ce devait donc être une entreprise fructueuse que d'extraire de l'œuvre de M. Sch. les éléments d'un bréviaire linguistique dont la lecture inviterait quotidiennement le travailleur à réfléchir sur la matière, le sens et la portée de sa science. Le plus difficile a sans doute été pour M. Spitzer de faire des sacrifices, et il a dû souvent, en fixant son choix sur des articles ou des fragments en général de caractère théorique, éprouver le regret de ne pas pouvoir reproduire tant de notes où l'étude d'un mot précis a été pour M. Sch. un prétexte à réflexions sur les conditions sociales ou humaines du langage et de la pensée. Dans sa forme réduite, ce bréviaire nous sera précieux. M. Sp. l'a fait précéder d'une introduction discrète et d'une bibliographie des travaux imprimés de M. Sch. qui comprend 842 numéros et qu'il faudrait déjà compléter pour 1922. Le volume, matériellement très soigné et dont le maniement eût été plus commode encore si les pages en

étaient munies de titres courants, s'ouvre par un bon portrait de M. Schuchardt. — M. R.

Ladinia e Italia di Carlo SALVIONI, discorso inaugurale letto l'11 gennaio 1917 nell' adunanza solenne del R. Istituto Lombardo di Scienze e Lettere ; Pavia, Fusi, 1917 ; in-8, 44 pages. — La thèse soutenue par C. Salvioni dans ce discours du temps de guerre n'est pas nouvelle et, à mon sens, elle ne saurait avoir une grande portée scientifique ni peut-être une signification très précise. Salvioni s'est attaché à montrer que les parlers ladins ne forment pas une unité linguistique à part, qu'ils présentent avec les dialectes de l'Italie du nord assez de ressemblances pour pouvoir être placés dans le même groupe linguistique que ceux-ci. Mais que valent ces groupements ? S'il ne s'agit que d'une abstraction didactique, il n'y a pas là matière à exposé solennel, et s'il s'agit d'autre chose, si l'on croit à une unité originelle des parlers diversifiés que l'on regroupe, ce ne sont pas les empiètements réciproques de quelques isoglosses qui peuvent suffire à fonder en raison cette croyance. Naturellement le discours de Salvioni a créé quelque émotion en Suisse et en Italie et il y a été répondu dans des articles dont certains sont importants ; voir notamment J. Jud, *Bündnerisches Monatblatt*, 1917, 129-143, et G. Bertoni, *Archivum romanicum*, I, 144. — M. R.

Fiziologia vocalelor romaneşti « ă » şi « î » de Josif POPOVICI ; Cluj, Ardealul, 1921 ; in-8, 43 pages avec 14 figures. — Cette brochure forme le second numéro d'une collection de *Lucrări de fonetică* publiée par M. J. P., professeur et directeur du laboratoire de phonétique expérimentale à l'Université de Cluj. Elle est divisée en deux parties : une revue critique des opinions antérieures sur la valeur phonétique des voyelles roumaines notées *ă* et *î*, une analyse physiologique de ces voyelles à l'aide de palatogrammes et d'inscriptions diverses. Il y a là des données précises qui permettent de différencier ces voyelles des sons analogues de l'albanais, du bulgare ou du russe. Le lecteur aurait aimé à trouver réunies dans une conclusion les caractéristiques précises des sons étudiés : elles restent un peu éparpillées dans l'analyse physiologique de M. P. — M. R.

Étude sur le développement de sens du suffixe -ata (it. -ata, prov., cat., esp., port. -ada, fr. -ée, -ade) dans les langues romanes, spécialement au point de vue du français par Carl S. R. COLLIN ; Lund, Lindstedt, [1918] ; in-8, 277 pages. — Cet intéressant essai de classement sémantique est fondé sur l'idée que les noms en -ata ne sont pas originairement des participes passés, mais des substituts neutres, passés au féminin, de *nomina actionis* en -tus, et que le sens concret de ces noms s'est développé en partant du sens abstrait ; à la base des noms romans en *-ada*, *-ée*, etc., il y a donc un verbe ou du moins une formation analogique d'après des noms dérivés de verbes.

Etymologische Untersuchungen über die mit -ācum, -ānum, -ascum und -uscum gebildeten nordfranzösischen Ortsnamen von Dr Willy KASPERS Halle, Niemeyer, 1918 ; in-8, 334 pages. — Les noms en -acum, etc., du midi de la France ont fait il y a quelques années l'objet d'une étude de M. P. Skok (*Beihefte Z. f. rom. Phil.*, II, 1906). M. K. s'est proposé d'établir pour le nord de la France le complément du travail de M. Skok sans cependant souscrire à toutes les opinions de son prédécesseur ; notamment M. K. soutient, contre MM. Meyer-Lübke et Skok, que le suff. -acum ne se joint qu'à des noms de personne.

Jean HAUST, *Étymologies wallonnes et françaises* ; Bruxelles, R. Sand, 1922 ; in-8, 18 pages (extrait de la *Revue belge de philologie et d'histoire*, juillet 1922, pp. 445-62). — 1. *Gaba et ses dérivés wallons : à propos de l'article de M. Dauzat paru dans notre vol. XLV, 250-58, M. H. indique que le wall. *djève* et non *djev*, ni *djef*, ne doit pas venir de *gaba, mais de gavia ; — 2. *anèvè* « produire », *dusnèvè* « détruire » = **ennaiver* et **desnaiver*, dérivés de nativus ; — 3. *bacnure*, mot du fr. technique désignant une galerie horizontale de mine, est un dérivé liégeois de *bak'ner* qui se rattache au néerl. *bakenen* « jalonner » ; — 4. *canabûse* « sarbacane » autre mot liégeois se rattachant au néerl. *knappbus* « canonnière (jouet) » ; — 5. *cakèdô* et *heupon* « gratte-cul » sont, le premier, un emprunt au flam. *hagedoorn* « aubépine » et, le second, un dérivé du flam. *hiepe* « baie d'aubépine » ; — 6. Malmédy *dève*, all. d'Eupen *daver* « écorce de bouleau », peut-être du celt. *derva* « chêne », l'écorce des deux arbres servant également pour la tannerie ; — 7. franç. *s'ébrouer*, rattaché à l'a. fr. *esproher* « éclabousser, cracher », du francique *sprowan* (all. *sprühen*) auquel se rattache aussi, par un dérivé en -iculare, le wall. *sprognî* « s'ébrouer, éternuer, pouffer de rire, etc. » ; — 8. a. fr. *gistel* « manche d'outil » du germ. *gestell* « charpente, assemblage », qui a donné aussi le wall. *custèl*, *cristal* « brancards de tombereau » et le rouchi *aguistiller* « ajuster » ; — 9. wall. *gô* « provision de fruits en réserve », *gôti* « faire mûrir dans le fruitier », gaumais *djò*, *djwôti* m. sens, wall. *gôtiner* « mijoter » ; tous ces mots paraissent bien appartenir à la même famille que le deuxième élément du fr. *mugot*, *magot*, a. fr. *musgode*, fr. *mijoter* ; l'origine de cet élément est obscure : si le germanique et le celtique ne l'expliquent pas, M. H. propose de rechercher du côté du lat. cautum « enclos » ; quant au premier élément de *musgode*, il penche à le rattacher, comme Storm, au m. ht all. *muos* « aliment » ; — 10. liég. *gossé*, « petit tas de fumier déposé sur le terrain à fumer » ou « veillote, petit tas de foin », c'est le même mot que *cosset* « veillote » en Hesbaye, sans doute identique à *cosset* « petit porc », la veillote pouvant évoquer l'idée du dos arrondi du petit porc. — M. R.

A. Longnon, *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leur transfomation...*, publié par P. Marichal et L. Mirot, 2e fascicule ; Paris, Champion, 1922 ; in-8, pages 177-336. — Sur le premier fascicule de ce résumé des leçons de Longnon, voir *Romania*, XLVI, 631. Le présent fascicule est consacré aux noms d'origine saxonne, burgonde, wisigothique, franque, scandinave, bretonne et basque.

Dictionnaire des patois romans de la Moselle, Première partie : A.-E., par L. Zéliqzon ; Librairie Istra, Paris-Strasbourg, 1922 ; in-8, xvii-256 pages (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, fascicule 10). — Ce *Dictionnaire* sera pour les romanistes et les linguistes un précieux instrument de travail. Il met à leur disposition de riches matériaux (la lettre A comprend près de 1200 articles) sur les différents patois de la Lorraine « désannexée » et plus particulièrement sur les patois de Metz et de la région. C'est, au point de vue historique, la région la plus importante de la Lorraine : la riche cité de Metz a toujours été, au moyen âge, un centre intellectuel de première importance, et la plus grande partie des textes lorrains anciens sont d'origine messine. M. Z. a utilisé deux transcriptions différentes : une orthographe française améliorée, pour le mot qui fait la tête de l'article et pour les exemples, et une orthographe phonétique, qui donne, entre crochets, la prononciation exacte du mot dans les sept variétés de patois distinguées par l'auteur. Une carte en couleurs accompagne l'ouvrage et permet de situer facilement les formes. Le dictionnaire vient compléter de la manière la plus heureuse l'*Atlas linguistique de la France*, où les patois de la Lorraine désannexée ne se trouvent pas représentés. Il est d'ailleurs le premier bon dictionnaire des patois lorrains, et, en attendant la publication d'un ouvrage qui embrasse la totalité de ces patois, il faut féliciter la Faculté des Lettres de Strasbourg d'avoir donné à l'auteur la possibilité de publier son travail et de le présenter sous une forme élégante et même luxueuse.

Les noms du roitelet en France... par Alice Brügger ; Zurich, Soc. du Grutli, 1922 ; pet. in-8, 111 pages et 1 carte (thèse de Zurich). — L'auteur pense que le folklore et le lexique ont confondu deux oiseaux différents, le troglodyte et le véritable roitelet (*regulus cristatus*). Les dénominations françaises se rattachent soit à des diminutifs de *roi* (en raison du conte du roitelet et de l'aigle) : *reiet*, *reietel*, *reietelet* ; soit au type bitriscus d'origine incertaine, peut-être celtique ; soit au type *peteret* peut-être suggéré par pitriscus pour bitr- ; soit enfin à des formations proprement romanes, nées de l'allure ou des mœurs de l'oiseau ou d'onomatopées ou de confusions avec d'autres oiseaux. La multiplicité de ces noms est très frappante et s'explique par le fait que le roitelet n'a guère d'importance littéraire ou commerciale, ni d'intérêt pour l'élevage ou la chasse, et aussi parce qu'il

y a eu lutte entre une désignation autochtone, mais sans signification claire, et les noms issus de la fable ou de l'aspect, etc., de l'oiseau. L'extension de la forme française *roitelet* est particulièrement curieuse ; cette forme se rencontre presque toujours isolée dans des aires d'autres types : c'est évidemment un apport du français d'école. Telles sont les principales conclusions de la très judicieuse dissertation de Mlle Brügger. — M. R.

Pagini de veche scriere românească culese de I. Bianu *şi* N. Cartojan ; Bucarest, Cartea Românească, 1921 ; in-4, 32 pages. — Les auteurs ont eu l'heureuse idée de constituer, pour les élèves du séminaire d'histoire de la littérature roumaine de la Faculté des Lettres de l'Université de Bucarest, un album qui pourra servir de livre d'exercices pour l'étude de l'écriture cyrillique roumaine. Ils ont utilisé des clichés établis pour la *Bibliografia românească veche* de Bianu et Hodoş (cf. *Romania*, XXVIII, 312) et pour diverses publications de l'Académie roumaine. L'album comprend deux groupes de clichés classés chronologiquement, d'abord des reproductions d'impressions du XVIe et du XVIIe siècle, puis des reproductions de manuscrits depuis la *Psaltirea scheiană* jusqu'à une lettre de 1849. Ce n'est pas encore là l'album paléographique roumain que nos confrères de Roumanie devront quelque jour publier, mais c'est déjà un très utile livre d'exercices et nous devons des remerciements aux auteurs pour l'ingénieuse combinaison qui leur a permis de nous le donner malgré les très grosses difficultés qui paralysent en ce moment la publication scientifique en Roumanie. — M. R.

Alexandria în literatura românească, noui contribuţii (studiu şi text) de N. Cartojan ; Bucureşti, Cartea românească, 1922 ; in-8, IX-122 pages. — M. C. a répondu à l'appel que je lui adressais il y a onze ans à propos d'un premier travail sur le même sujet (cf. *Romania*, XL, 142) : il nous donne le texte du ms. le plus ancien, malheureusement incomplet, du *Roman d'Alexandre* en roumain, le *Codex Neagoeanus*. Je souhaite qu'il nous donne encore l'édition d'un bon ms. de la version la plus étendue. La présente édition est précédée d'une étude où M. C. a précisé les résultats de son travail précédent. Il avait déjà indiqué que les mss. de l'*Alexandria*, malgré leurs divergences et leurs différences d'étendue, remontent tous à une traduction roumaine faite d'après la traduction serbe du roman grec. Il le prouve aujourd'hui par une méthode que j'ai appliquée, il y a déjà longtemps, à la détermination de l'origine de la plus ancienne traduction roumaine de l'Ancien Testament, la *Palia d'Orăştie* de 1580 (cf. *Mélanges E. Picot*, II, p. 519) et que je crois succeptible de donner de bons résultats dans les cas, fréquents pour la littérature roumaine, où l'on peut hésiter entre des originaux de langue diverse : M. C. a dressé la liste comparative des noms propres dans les rédactions roumaine, serbe, grecque moderne, et dans celle du Pseudo-Callisthène, et il résulte de cette comparaison que le

roumain est d'accord, pour la forme, souvent très altérée, des noms propres, avec la rédaction serbe et seulement avec celle-là ; quelques preuves accessoires viennent confirmer ce résultat. Une autre partie de l'Introduction de M. C. est consacrée à la description du *Codex Neagoeanus*, à l'étude de la graphie et de la langue, étude dont on comprendra l'intérêt si l'on se rappelle que le ms. est daté précisément de 1620. La localisation du ms. est moins précise : nous savons qu'il est l'œuvre du pope *Ion Românul din Simpietru* qui dit écrire du temps du prince Bethlem Gabor ; cette indication nous reporte en Transylvanie, mais il y a dans cette région au moins une demi-douzaine de Sânpetru ; pour des raisons linguistiques M. C. se décide pour Sânpetru dans le Haţeg. Quant à l'original d'où dérive le ms. il pourrait être, lui aussi, transylvain. L'édition de M. C. paraît très soigneuse ; je ne crois pas cependant qu'il soit toujours indispensable de se conformer aux règles de M. Russo pour la transcription des caractères cyrilliques et de donner au même signe slavon des valeurs diverses suivant les mots ; elles facilitent à coup sûr la lecture, mais empêchent de reconstituer la graphie de l'original dans tous ses détails ; M. C. ne se proposait pas, il est vrai, de nous donner une édition diplomatique, et celle qu'il nous donne n'en est pas moins la bienvenue. Un court glossaire des mots disparus du roumain moderne complète cette utile publication. — M. R.

Flori alese din cântecele poporului, culegere intocmită de Ovid Densusianu ; Bucureşti, Suru, 1920 ; in-12, XVI-204 pages. — C'est une charmante anthologie de près de 200 pièces, composée avec soin et avec goût, et qui contient une part d'inédit ; les sources des pièces déjà imprimées sont indiquées avec précision. Il est à souhaiter que ce petit livre devienne classique : une nouvelle édition permettrait à M. D. d'augmenter un peu le nombre des notes explicatives et peut-être d'ajouter un bref glossaire. — M. R.

Cornell University Library. Catalogue of the Dante collection presented by Willard Fiske. Additions 1898-1920. Compiled by Mary Fowler ; Ithaca (N. Y.), 1921 ; in-4, 152 pages. — Supplément au catalogue annoncé dans la *Romania*, XXX, 471. Même disposition que pour les volumes précédents avec index des matières et index des passages de la *Divine Comédie* qui font l'objet des études entrées dans cette belle collection dont les accroissements sont très importants.

Alfredo Saviotti, *Una rappresentazione allegorica in Urbino nel 1474* ; Arezzo, Zelli ; in-8, 58 pages (extrait des *Atti e Memorie della R. Accademia Petrarca di Scienze, Lettere ed Arti, in Arezzo*, n. s., I (1928), pp. 180-236). — Cette composition, qui fut jouée à Urbino à l'occasion du passage de Frédéric

d'Aragon, est conservée dans le Palat. 286 de la Bibliothèque nationale de Florence. M. S. croit pouvoir l'attribuer à Giovanni Santi, le père de Raphaël, qui a écrit une pièce analogue, aujourd'hui perdue, en 1488, et dont on a conservé encore une chronique en vers. L'allégorie de 1474 a pour sujet *Amore al Tribunale della Pudicizia*. M. S. en donne le texte complet en appendice à son étude. L'œuvre n'est d'ailleurs pas de nature à rehausser beaucoup la réputation poétique de l'auteur.

Emmanuel Cosquin, *Études folkloriques, recherches sur les migrations des contes populaires et leur point de départ*; Paris, Champion, 1922 ; in-8, 635 pages. — L'on a réuni dans ce volume, suivant le dessein qu'avait formé E. Cosquin, quatorze articles publiés dans diverses revues (l'un au t. XL de la *Romania*) et qu'il sera commode de trouver ici. Malheureusement l'auteur n'avait pas eu le temps de compléter et de reprendre, comme il en avait l'intention, ces études dont certaines datent de trente ans. Tel qu'il est, ce recueil donne une idée exacte de l'activité, de la méthode et des thèses folkloriques de Cosquin et vient utilement se placer auprès des *Contes populaires de Lorraine* du même auteur. — L'on notera que la bibliothèque folklorique et les papiers de Cosquin sont conservés à l'Institut catholique de Paris. — M. R.

ERRATA

P. 439, l. 21 : *supprimer* pour ;
— l. 30 : *guillemets après* particulière ;
— n. 3, l. 5 : *lire* « ruche » *au lieu de* « rucher ».

— M. Anglade me fait observer, à propos de mon compte rendu de sa *Grammaire de l'ancien provençal* (voy. ci-dessus, p. 446, l. 8), que la forme *graas* se lit bien dans le *Cartulaire de Limoges* (*Revue des l. rom.*, t. XXXVIII, suppl., p. 98, l. 3), en un passage où je n'avais pas songé à la chercher, ayant cru que la référence se rapportait, non à la page d'un périodique qui n'est même pas cité, mais au paragraphe du texte : au § 98 on lit en effet, à deux reprises, *gra*. M. A. me fait observer aussi que le mot « naturellement » peut être interprété d'une façon désobligeante pour lui. Ce que j'ai voulu dire dans cette phrase trop concise, et ce que les lecteurs ont certainement compris, c'est qu'il était « naturel » de penser que cette forme, essentiellement béarnaise, ne se trouvait pas dans un texte limousin. J'aurais dû savoir au reste (cette remarque est encore de M. A.) qu'elle avait déjà été relevée dans le *Cartulaire* par A. Porschke, *Laut und Formenlehre des « Cartulaire de Limoges »*, diss. de Breslau, 1912, § 38. — A. Jeanroy.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

BOISSONNADE (P.), Les personnages et les événements de l'histoire d'Allemagne, de France et d'Espagne dans l'œuvre de Marcabru (1129-1150) ; essai sur la biographie du poète et la chronologie de ses poésies 207

BRUNEL (C.), Les premiers exemples de l'emploi du provençal dans les chartes 335

CHAMPION (P.), Remarques sur un recueil de poésies du milieu du XVe siècle (B. N. fr. 9223) 106

DAUZAT (A.), Notes argotiques 403

DUPIRE (N.), Le *Mystère de la Passion* de Valenciennes 571

FARAL (E.), *Des Vilains* ou *Des XXIII manières de vilains* 243

HOEPFFNER (E.), Date et composition des jeux dramatiques de Chantilly 62

HORNING (A.), Notes étymologiques vosgiennes 161

JEANROY (A.), Boccace et Christine de Pisan : le *De claris mulieribus*, principale source du *Livre de la Cité des Dames* 93

MARCHOT (P.), Notes critiques sur les plus anciens textes français et provençaux 32

MORAWSKI (J.), Les recueils d'anciens proverbes français analysés et classés 481

NYROP (Kr.), *Gueules*, histoire d'un mot 559

PETERSEN (H.), Trois versions inédites de la *Vie de saint Eustache* en ancien français, I 365

PHILIPON (E.), L'*a* médial posttonique dans les langues romanes 1

ROQUES (M.), Sur deux particularités métriques de la *Vie de saint Grégoire* en ancien français 41

ROSETTI (A.), Les catéchismes roumains du XVIe siècle 321

MÉLANGES

BERTONI (G.), Nota sul dialetto di Fontan (Alpes-Maritimes) 265

BRUNEAU (Ch.), Ancien français *biche* 270

ÉTIENNE (S.), Note sur les vers 279-287 du *Jeu d'Adam* 592

HAMILTON (G.-L.), Les sources du *Tiandelet*. 124
HORNING (A.), *Daru*..... 421
LANGLOIS (E.), *Ongier*..... 585
LEITE DE VASCONCELLOS (J.), Apontamentos filologicos (português).. 117
MARCHOT (P.), *Daru*..... 422
— Hastula et hasta « asphodèle »..... 419
— Lat. vulg. *ruccinus « cheval de charge »..... 115
MORAWSKI (J.), Fragment d'un *Art d'aimer* perdu du XIIIe siècle..... 431
PRINET (M.), Sur le nom de Rasse de Brunehamel..... 595
THOMAS (A.), *Corneille* (et ses dérivés) au sans de « diafragme » dans qelqes parlers provinciaus (Normandie, Picardie, Suisse romande). 266
WALBERG (E.), Capsea > prov. *caissa*, etc..... 273
— L'article *empersonage* de Godefroy..... 274
YVON (H.), Les formes de l'interrogation..... 276
— Sur l'emploi du futur antérieur (*futurum exactum*) au lieu du passé composé (passé indéfini)..... 424

DISCUSSIONS

FOULET (L.), De la valeur de la statistique en syntaxe descriptive.... 128
GAUCHAT (L.). A propos de apis en Valais..... 437
LANGLOIS (E.), Gaston Paris et l'auteur du *Jeu de la Feuillée* 279

COMPTES RENDUS

ANGLADE (J.), Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc (A. Jeanroy)..... 444
— Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge, des origines à la fin du XVe siècle (A. Jeanroy)..... 296
Cinquantenaire de l'École des Hautes Études, *Mélanges* publiés par les directeurs d'études de la section des sciences historiques et philologiques ; Célébration, etc. (M. Roques)..... 455
DEBENEDETTI (S.), *Flamenca* (A. Jeanroy)..... 149
DÉSORMEAUX (J.), Notes lexicographiques savoisiennes, etc. (J. Jud). 447
GENNRICH (F.). Voir Rondeaux, etc.
GEROLD (Th.), Le manuscrit de Bayeux, texte et musique d'un recueil de chansons du XVe siècle (E. Hoepffner) 293
Histoire littéraire de la France, XXXV (A. Långfors)..... 284
HOFFMANN (A.), Robert de le Piere, Robert le Clerc, Robert de Castel (A. Långfors)..... 452
JUD (J.), Zur Geschichte der bündnerromanischen Kirchensprache (M. R.)..... 599

KOLSEN (A.), Dichtungen der Trobadors auf Grund altprovenzalischer Handschriften teils zum ersten Male kritisch herausgegeben, teils berichtigt und ergänzt (A. Jeanroy) 600
— Zwei provenzalische Sirventese nebst einer Anzahl Einzelstrophen (A. Jeanroy) 602
LOMMATZSCH (E.). Voir *Tumbeor*.
MCKENZIE (K.) et W. OLDFATHER. Voir *Ysopet-Avionnet*.
MENÉNDEZ PIDAL (R.), Manual de gramática histórica española, 4e éd. (J. Jud, A. Steiger) 137
OLDFATHER (W.). Voir *Ysopet-Avionnet*.
Rondeaux, Virelais und Balladen aus dem Ende des XII., des XIII. und des ersten Drittel des XIV. Jahrhunderts, éd. F. GENNRICH (A. Långfors) 290
Tumbeor (Del) Nostre Dame, éd. E. LOMMATZSCH (A. Långfors) 288
Ysopet-Avionnet, The Latin and French Texts by K. MCKENZIE and W. OLDFATHER (A. Jeanroy ; M. R.) 603

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXXIII, 3-4-CXXXV, 1915-1916 (A. Långfors) 302
— CXXXVI-CXXXVIII, 1917-1919 (A. Långfors) 458
Archivum romanicum, I, 1917 (J. Jud, M. R.) 607
Bibliothèque de l'École des Chartes, LXXXI-LXXXII, 1920-1921 (E.-G. Léonard) 467
Dacoromania, I, 1921 (M. R.) 616
Journal des Savants, 1921 (M. R.) 620
Moyen Age, 2e série, XII-XIV, 1908-1910 (P. Lesourd) 152
— — XV-XVII, 1911-1913 (P. Lesourd) 306
— — XVIII-XX, 1914-1918 (P. Lesourd) 461
Romanische Forschungen, XXXIV, 1915 (A. Långfors) 464
— XXXV, 1916 (A. Långfors) 621
Zeitschrift für romanische Philologie, XLI, 1-3, 1921 (M. R.) 464

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Alexandria. Voir CARTOJAN.
Alexis (Vie de saint), texte critique de G. Paris, 3e éd 157
APPEL (C.), Provenzalische Lautlehre 315
— Voir LEVY.
Aspremont (La Chanson d'), éd. par L. BRANDIN, t. II 156
AUDIAU (J.). Voir TROUBADOURS D'USSEL.

BAYOT (A.). Voir *Gormont et Isembart*.
BÉDIER (J.), Les légendes épiques ; recherches sur la formation des chansons de geste, 2e éd. 158
BEROUL, *Le Roman de Tristan*, 2e éd. par E. MURET 624
BERTONI (G.), Guarino da Verona fra letterati e cortigiani a Ferrara (1429-1460) 624
— Introduzione a un corso di lezioni di filologia romanza 474
— Poesia e poesie del medio evo e del Rinascimento (A. Jeanroy) 476
— Programma di filologia romanza come scienzia idealistica... 625
BIANU (I.) et N. CARTOJAN, Pagini de veche scriere românească (M. R.) 630
Bibliographie lorraine (1913-1919) 318
BRANDIN (L.). Voir *Aspremont*.
BRÜGGER (A.), Les noms du roitelet en France (M. R.) 629
CARTOJAN (N.), *Alexandria* în literatura românească, noui contribuţii, studiu şi text (M. R.) 630
— Voir BIANU.
CASTRO (A.). Voir MEYER-LÜBKE.
CERCAMON, *Poésies*, éd. par A. JEANROY 623
Chastelaine (La) de Vergi, 3e éd. par L. FOULET 157
CLAUDIN (A.), Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle, IV (M. R.) 472
COLLIN (C.S.R.), Étude sur le développement de sens du suffixe -a ta ...dans les langues romanes spécialement au point de vue du français 627
CONSTANS (L.). Voir *Troie* (*Roman de — en prose*).
COSQUIN (E.), Études folkloriques, recherches sur les migrations des contes populaires et leur point de départ 632
Courtois d'Arras, 2e éd., par E. FARAL 624
DEBENEDETTI (S.), Un riscontro orientale della parabola di Peire Cardinal (A. J.) 477
DE BOER (C.). Voir *Piramus et Tisbé*.
DELACRE (M.), Histoire de la chimie 320
DE LOLLIS (C.). Voir *Poesia* et *Poesie*.
DENSUŞIANU (O.), Flori alese din cântecele poporului (M. R.) 631
École nationale des Chartes. Livre du Centenaire, 1821-1921 (M. R.). 473
FARAL (E.). Voir *Courtois d'Arras* et *Troie*.
Festschrift für Ph. A. Becker 624
— — K. Vossler 624
FERRARA (M.), Contributo allo studio della poesia savonaroliana (A. Parducci) 157
FLETCHER (J. B.), Symbolism of the Divine Comedy 317
FOULET (L.). Voir *Chastelaine de Vergi*.

FOWLER (M.), Cornell University Library. Catalogue of the Dante collection presented by W. Fiske. Additions 631
FRANK (Gr.). Voir *Passion du Palatinus*.
GAMILLSCHEG (E.) et L. SPITZER, Beiträge zur romanischen Wortbildungslehre 625
Garçon (Le) et l'Aveugle, 2e éd., par M. ROQUES 624
GERBERT DE MONTREUIL, *La continuation de Perceval*, éd. par M. WILLIAMS, I 623
GILSON (E.), Études de philosophie médiévale 157
Gormont et Isembart, 2e éd., par A. BAYOT 157
GRÉGOIRE DE TOURS, Auswahl aus den Werken, éd. par H. MORF ... 624
GUILLON (R. F.). Voir VILLON.
HAUST (J.), Étymologies wallonnes et françaises (M. R.) 628
HAUVETTE (H.), Études sur la *Divine Comédie*, la composition du poème et son rayonnement 624
HILKA (A.), Beiträge zur Fabel- und Sprichwörterliteratur des Mittelalters (A. Långfors) 479
— Ueber einige italienische Prophezeiungen des 14. und 15. Jahrhunderts (A. Långfors) 480
Hugo Schuchardt-Brevier. Ein Vademekum der allgemeinen Sprachwissenschaft.., par L. SPITZER (M. R.) 626
HUON LE ROI, *Le Vair palefroi*, 2e éd., par A. Långfors 157
IORGA (N.), Istoria Românilor prin călători 317
— Les Latins d'Orient 157
JEANROY (A.). Voir CERCAMON.
JESPERSEN (O.), Language, its nature, development and origine 625
KASPERS (W.), Etymologische Untersuchungen über die mit -ācum, -ānum, -ascum und -uscum gebildeten nordfranzösischen Ortsnamen 628
LÅNGFORS (A.). Voir HUON LE ROI.
LANGLOIS (E.). Voir *Rose (Roman de la)*.
LĂPEDATU (A.), I. LUPAŞ et S. PUŞCARIU, La centenariul morţii lui Petru Maior 474
LENZ (R.), La oración y sus partes 157
LERCH (E.), Die Bedeutung der Modi im Französischen 157
LEVI (E.), Poeti antichi lombardi (A. Jeanroy) 317
LEVY (E.) et C. APPEL, Provenzalisches Supplement-Wörterbuch, 38-39 623
LONGNON (A.), Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leur transformation... publié par P. MARICHAL et L. MIROT, II 629
LOT-BORODINE (M.), Trois essais sur le roman de Lancelot du Lac et la Quête du saint Graal 319
LUPAŞ (I). Voir LĂPEDATU.

Marichal (P.). Voir Longnon.
Mélanges offerts par ses amis et ses élèves à M. G. Lanson (M. R.). 473
Menéndez Pidal (R.), Antología de prosistas castellanos..... 314
Merlo (Cl.), I nomi romanzi della Candelara..... 315
Meyer-Lübke (W.), Historische Grammatik der französischen Sprache, II, Wortbildungslehre..... 624
— Introducción al estudio de la lingüística romance, trad. par A. Castro..... 314
Mirot (L.). Voir Longnon.
Morf (H.). Voir Grégoire de Tours.
Muret (E.). Voir Beroul.
Neri (F.), Farces, Interludia..... 317
Nicole Bozon, *Les proverbes de bon enseignement*, éd. par A. Chr. Thorn (A. Långfors)..... 158
Nyrop (Kr.), Italienske Ord i Dansk..... 475
Paris (G.). Voir *Alexis*.
Passion (La) du Palatinus, éd. par Gr. Frank..... 623
Piramus et Tisbé, éd. par C. de Boer..... 157
Plaintes de la Vierge en anglo-français, XIIIe et XIVe siècles,. éd. par F. J. Tanquerey (A. J.)..... 319
Poesia cortese in lingua d'oïl, éd. par C. De Lollis (A. Jeanroy)..... 477
Poesie provenzali sulla origine e sulla natura d'Amore, éd. par C. De Lollis (A. Jeanroy)..... 477
Popovici (J.), Fiziologia vocalelor românești « â » și « î » (M. R.). 627
Procopovici (A.), Introducere în studiul literaturii vechi..... 474
Pușcariu (S.). Voir Lăpedatu.
Roques (M.). Voir *Garçon (Le) et l'Aveugle*.
Rose (Le Roman de la), éd. par E. Langlois, III..... 314
Salvioni (C.), Ladinia e Italia (M. R.)..... 627
Sandauer (P.), L'élément scolastique dans l'œuvre de Raoul de Houdenc..... 624
Santangelo (S.), Dante e i trovatori provenzali (A. Långfors)..... 476
Santesson (C. G.), La particule *cum* comme préposition dans les langues romanes..... 474
Saviotti (A.), Una rappresentazione allegorica in Urbino nel 1474... 631
Schiaffini (A.), Nomi e dialetti toscani (J. Jud)..... 475
Schopf (E.), Die konsonantischen Fernwirkungen : Fern-Dissimilation, Fern-Assimilation und Metathesis (M. R.)..... 314
Schuchardt (H.). Voir Hugo Schuchardt-Brevier.
Shears (Fr.), Recherches sur les prépositions dans la prose du moyen français, XIVe et XVe siècles (M. R.)..... 478
Sneyders de Vogel (K.). Voir Villon.
Spitzer (L.), Lexikalisches aus dem katalanischen und den übrigen iberoromanischen Sprachen..... 625

SPITZER (L.). Voir GAMILLSCHEG et Hugo Schuchardt-Brevier.
TANQUEREY (F.J.), L'évolution du verbe en anglo-français, XIIe-XIVe siècles (P. Lesourd) 316
— Voir *Plaintes de la Vierge*.
THORN (A. Chr.). Voir NICOLE BOZON.
TOMÁS (N.), Manual de pronunciación española 314
Troie (*Le Roman de* —.) *en prose*, éd. par L. CONSTANS et E. FARAL.. 623
TROUBADOURS D'USSEL (Les poésies des quatre), éd. par J. Audiau (A. Jeanroy) 477
TUFFRAU (P.), La légende de Guillaume d'Orange renouvelée 158
VENDRYES (J.), Le langage, introduction linguistique à l'histoire (M. R.) 625
VILLON, Les *Ballades en jargon* du ms. de Stockholm... éd. par R. F. GUILLON et K. SNEYDERS DE VOGEL (M. R.) 159
VLOBERG (M.), La Légende Dorée de Notre Dame (A. L.) 320
VOSSLER (K.), Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung. 625
WILLIAMS (M.). Voir GERBERT DE MONTREUIL.
ZAUNER (A.), Altspanisches Elementarbuch, 2e éd 624
ZÉLIQZON (L.), Dictionnaire des patois romans de la Moselle, I..... 629

CHRONIQUE

Nécrologie : Mme Loomis (G. Schœpperle), 156 ; A. Stimming, 622 ; K. Vollmöller, 622.
Retraites : L. Clédat, 471 ; P. Rajna, 622 ; J. Vising, 622.
Nominations : A. Pauphilet à Lyon, 471 ; A. Hämel à Würzburg, 156 ; W. Küchler à Vienne, 316 ; M.-L. Wagner à Berlin, 311 ; W. von Wurzbach à Vienne, 311.
Académies et sociétés savantes : Réception de J. Bédier à l'Académie française, 156 ; A. Jeanroy à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 622 ; prix Lagrange à M. L. Brandin, 622. — Anglo-norman Society de Cambridge, 311.
Universités : P. Rajna, docteur *honoris causa* de l'Université de Paris, 622.
Manuscrit d'Apt (*Roland* provençal), 311.
Livres imprimés du XVe siècle exposés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 471.
Projets de publication : Poèmes provençaux sur *Roland* par M. Roques, 311 ; *Roman de Jaufré* par Cl. Brunel, 156 ; Robert de Clari par Ph. Lauer, 156 ; *Queste du Saint Graal* par A. Pauphilet, 156 ; *Passion du Palatinus* par Gr. Frank. 156 ; *Quatre filles de Dieu* par S. J. Roos, 623 ; Iconographie des troubadours par J. Anglade, 623. — *Philological Quarterly* de l'Université d'Iowa, 314 ; Nuovi studi medievali, 623. — Atlas linguistique suisse-italien, 622.

Collections : Bibliothèque de la Renaissance, 624 ; Bibliotheca dell' Archivum romanicum, 624 ; Classiques français du moyen âge, 156, 623; Junta para ampliación de estudios e investigaciones cientificas, 314 ; Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher, 624 ; Sammlung vulgärlateinischer Texte, 624 ; Société des anciens textes français, 314 ; Travaux du séminaire de philologie romane de Lwów, 624.
Errata, 632.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

PC
2
R6
t.47-48

Romania

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY